3 1761 11649933 6

Government
Publications

Canada. Parliament. H. of C.
Standing Committee on
Finance, Trade + economic
affairs
Minutes
1969/70
No. 23-50

CA1XC 26
F59

Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116499336

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS 290 C CHAMBRE DES COMMUNES

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON
FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

(*SUB-COMMITTEE A*)

(*SOUS-COMITÉ A*)

Chairman Mr. Alastair Gillespie *Président*

No. 73 - 80

LIBRARY
NOV 12 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

MONDAY, JULY 20, 1970
WINNIPEG, MANITOBA

LE LUNDI 20 JUILLET 1970
WINNIPEG, MANITOBA

Respecting

White Paper on Tax Reform

Concernant

Le Livre Blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(*See Minutes of Proceedings*)

(*Voir Procès-verbaux*)

22449—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman — M. Gaston Clermont — *Président*
Vice-Chairman — Mr. Alastair Gillespie — *Vice-président*
and Messrs. — et Messieurs

Burton,
Danson,
Deakon,
Flemming,
Gauthier,
Latulippe,
Lambert (*Edmonton West*),
Leblanc (*Laurier*),
Mahoney,
McCleave,
Noël,
[1] Osler,
[2] Paproski,
Perrault,
Ritchie,
Roberts,
Saltsman,
Whicher.

Le greffier du comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

[1] Replaced Mr. Kaplan July 20, 1970

[2] Replaced Mr. Thompson (*Red Deer*) July 20, 1970

Conformément à l'article 65(4)(*b*) du Règlement.

[1] Remplace M. Kaplan le 20 juillet 1970.

[2] Remplace M. Thompson (*Red Deer*) le 20 juillet 1970

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

WINNIPEG, Monday, July 20, 1970
(27)

Sub-Committee A of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met in Winnipeg, Manitoba at 9:35 a.m. this day, the Chairman, Mr. Gillespie, presiding

Members present: Messrs. Burton, Gillespie, Leblanc (*Laurier*), Osler, Mahoney, McCleave, Perrault, Ritchie, Whicher—(9).

Also present: Mr. Mark Smerchanski, M.P.

In attendance: Mr. Ronald Robertson, Q.C., Senior Adviser to the Committee.

Witnesses: Representing the Winnipeg Chamber of Commerce: Messrs. W. L. Wardrop, President; D. A. Tomlin, Chairman of Public Finance and Taxation Committee; Hans Pintea, Chartered Accountant; Evan McCormick, General Manager. *Representing James Richardson & Sons, Limited:* Messrs. George T. Richardson, President; Gordon Lawson, Senior Vice President; Norman J. Alexander, Vice President; J. T. Ellis, Treasurer; F. B. Lamont, Secretary, Richardson Securities of Canada; F. N. Hughes, Deputy Managing Partner, Richardson Securities of Canada; Dr. Wayne Clendenning, Economist, Richardson Securities of Canada.

The Sub-Committee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced the representatives of the Winnipeg Chamber of Commerce. Messrs. Wardrop and Tomlin made brief opening statements and the witnesses were questioned. The questioning having been concluded, the Chairman thanked the witnesses who withdrew. (*See Appendix A-37 for brief of the Winnipeg Chamber of Commerce*).

The representatives of James Richardson & Sons, Limited were called and intro-

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

WINNIPEG, le lundi 20 juillet 1970
(27)

Le sous-comité A du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit à Winnipeg (Manitoba) ce matin, à 9h 35. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Gillespie, Leblanc (*Laurier*), Osler, Mahoney, McCleave, Perrault, Ritchie, Whicher—(9).

Autre député présent: M. Mark Smerchanski.

Également présent: M. Ronald Robertson, C.R., conseiller principal du Comité.

Témoins: Représentant la Chambre de Commerce de Winnipeg: MM. W. L. Wardrop, président; D. A. Tomlin, président du Comité de finances publiques et de la fiscalité; Hans Pintea, comptable agréé; Evan McCormick, directeur général. *Représentant James Richardson & Sons, Limited:* MM. George T. Richardson, président; Gordon Lawson, vice-président principal; Norman J. Alexander, vice-président; J. T. Ellis, trésorier; F. B. Lamont, secrétaire de *Richardson Securities of Canada;* F. N. Hughes, associé adjoint à la direction, de *Richardson Securities of Canada;* Wayne Clendenning, économiste chez *Richardson Securities of Canada.*

Le sous-comité reprend l'étude du Livre blanc sur la Réforme fiscale.

Le président présente les témoins de la Chambre de commerce de Winnipeg. MM. Wardrop et Tomlin font de brèves déclarations d'ouverture et les témoins répondent aux questions des députés. L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins qui se retirent. (*Voir appendice A-37, mémoire de la Chambre de commerce de Winnipeg*).

Les représentants de *James Richardson & Sons, Limited* sont convoqués et présen-

22449—1½

duced. Mr. Richardson made an opening statement and the witnesses answered questions. At the conclusion of the questioning, the Chairman thanked the witnesses and they withdrew. (*See Appendix A-38 for the brief of James Richardson & Sons, Limited*).

At 12:30 p.m., the Sub-Committee adjourned until 2:00 p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(28)

The Sub-Committee resumed at 2:10 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Gillespie, Leblanc (*Laurier*), Mahoney, McCleave, Osler, Perrault, Ritchie, Whicher—(9).

Also present: Mr. Mark Smerchanski, M.P.

In attendance: Mr. Ronald Robertson, Q.C., Senior Adviser to the Committee.

Witnesses: Representing the Brandon Chamber of Commerce: Messrs. K. O. Bicknell, Second Vice President; C. Meighen, W. Myers and C. P. Fitzgerald, Members. *Representing The Investors Group:* Messrs. C. E. Atchison, President: J. N. W. Budd, President, Investors Syndicate Limited; A. S. Jackson, President, Western Savings & Loan Association; W. S. Walker, Manager, Tax Services, Investors Syndicate Limited. *Representing Investors Group Trust Co. Ltd.*: Messrs. J. N. W. Budd, President; J. D. McAlduff, Executive Vice President; B. J. Condy, Assistant Vice President. *Representing Conwest Exploration Company Limited:* Messrs. C. R. Elliott, President; J. C. Lamacraft, M. P. Connell, Executive Vice President and Treasurer.

Representatives of the Brandon Chamber of Commerce were called and Mr. Bicknell made a brief opening statement. The witnesses were questioned and when the questioning was concluded, the Chairman thanked the group, who then withtés. M. Richardson fait une déclaration d'ouverture et les témoins répondent aux questions des députés. L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins et leur permet de se retirer. (*Voir appendice A-38, mémoire de James Richardson & Sons Limited*).

A 12h 30, la séance du sous-comité est levée jusqu'à 2h de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(28)

Le sous-comité se réunit de nouveau à 2h 10. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Gillespie, Leblanc (*Laurier*), Mahoney, McCleave, Osler, Perrault, Ritchie, Whicher—(9).

Autre député présent: M. Mark Smerchanski.

Également présent: M. Ronald Robertson, C.R. conseiller principal du Comité.

Témoins: Représentant la Chambre de commerce de Brandon: MM. K. O. Bicknell, deuxième vice-président; C. Meighen, W. Myers et C. P. Fitzgerald, membres. *Représentant The Investors Group:* MM. C. E. Atchison, président; J. H. W. Budd, président de *Investors Syndicate Limited*; A. S. Jackson, président de *Western Savings & Loans Association*; W. S. Walker, directeur des services fiscaux, *Investors Syndicate Limited*; *Représentant Investors Group Trust Co. Ltd.*: MM. J. N. W. Budd, président; J. D. McAlduff, vice-président exécutif; B. J. Condy, vice-président adjoint. *Représentant Conwest Exploration Company Limited:* MM. C. R. Elliott, président; J. C. Lamacraft, M. P. Connell, vice-président exécutif et trésorier.

Les représentants de la Chambre de commerce de Brandon sont convoqués et M. Bicknell fait une brève déclaration d'ouverture. Les témoins sont ensuite interrogés par les députés et, une fois l'interrogatoire terminé, le président remercie le

drew (*See Appendix A-39 for the brief of the Brandon Chamber of Commerce*).

The Investors Group representatives were introduced, Mr. Atchison made an opening statement and the witnesses were questioned. (*See Appendix A-40*) In reply to a question on the subject of averaging provisions, Mr. Jackson tabled a reply which, by order of the Committee, is included herewith as *Appendix A-40(a)*.

The questioning having concluded, the Chairman thanked the witnesses, who withdrew.

The Investors Group Trust Co. Ltd. were next called, Mr. McAlduff made an opening statement and the witnesses were questioned. (*See Appendix A-41 for the brief of Investors Group Trust Co. Ltd.*).

Representatives of Conwest Exploration Company Limited were the last witnesses of this day. Mr. Elliott made a brief statement and the witnesses answered questions. (*The brief of Conwest Exploration Company Limited is attached as Appendix A-42*). When the questioning was concluded, the Chairman thanked the witnesses, who withdrew.

The Chairman advised the Committee that a request had been received from the Provincial Treasurer of Saskatchewan to present a brief when the Committee sits in Regina on Wednesday, July 22nd. The Committee agreed to hear him at 9:00 a.m. on that day and directed the Clerk to request that copies of the brief be sent immediately for advance study.

At 5:20 p.m., the Sub-Committee adjourned until 9:30 p.m. on Tuesday, July 21, 1970.

groupe qui se retire. (*Voir appendice A-39, mémoire de la Chambre de commerce de Brandon*).

Les représentants de *Investors Group* sont présentés. M. Atchison fait une déclaration d'ouverture et les témoins répondent aux questions des députés. (*Voir Appendice A-40*). En réponse à une question sur le sujet des dispositions concernant l'établissement des moyennes, M. Jackson dépose sa réponse laquelle, sur la demande du Comité, est incluse à *l'appendice A-40(a)*.

L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins et leur permet de se retirer.

Les représentants de *Investors Group Trust Co. Ltd.* sont ensuite convoqués. M. McAlduff fait une déclaration d'ouverture et les témoins sont interrogés par les députés. (*Voir appendice A-41, mémoire de Investors Group Trust Co. Ltd.*).

Les représentants de *Conwest Exploration Company Limited* sont les derniers témoins de la journée. M. Elliott fait une brève déclaration et les témoins répondent aux questions. (*Le mémoire de Conwest Exploration Company Limited est annexé à l'appendice A-42*). L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins qui se retirent.

Le président informe le Comité de la réception d'une demande provenant du trésorier provincial de la Saskatchewan de présenter un mémoire lorsque le Comité siègera à Regina le mercredi 22 juillet. Le Comité accepte de l'entendre à 9h du matin ce jour là et demande au greffier de se procurer des exemplaires du mémoire pour immédiatement pour qu'une étude préliminaire soit faite.

A 5h 20, la séance du sous-comité est levée jusqu'au mardi 21 juillet 1970 à 9h 30 du matin.

Le greffier du Comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Monday, July 20, 1970

• 0937

The Chairman: It gives me great pleasure to open formally our hearings on the western trip taking place this morning in Winnipeg. We are going to be here for two days: this morning, this afternoon and tomorrow morning, and perhaps part of tomorrow afternoon as well.

There is no doubt in my mind that as a result of this western trip we will learn an enormous amount about opinions on the White Paper and, I hope, something about the general attitudes of the West as well. As I mentioned to Mark Smerchanski, if we do not come back civilized as a result of our western trip, there will be something wrong with us and perhaps with the west.

We have seen approximately 140 groups already. By the end of the process we will have seen over 200 groups and already we have seen over 500 witnesses. I mention these things because I think it might be of some interest to those present and those listening in to get some statistical measurement of the process of participation. By the end of our hearings at the end of this month, we will have seen close to 800 to 1,000 separate witnesses and, as I say, approximately 200 different groups. On this trip in the four western provinces we will be receiving presentations from 50 different organizations.

Now I think it is more than appropriate that as our first witnesses this morning we should have representatives of the Winnipeg Chamber of Commerce. I have explained our procedure to Mr. Wardrop, Mr. Tomlin and Mr. McCormick. They will make a very brief opening statement, highlighting the areas of their brief which they consider important and on which they hope we might question them. Following the Winnipeg Chamber of Commerce, we will hear the James Richardson & Sons Limited group and the Brandon Chamber of Commerce, in that order. I would hope that we would be able to conclude our hearings of those three groups this morning. This afternoon we are scheduled to hear The Investors Group, the Investors Group Trust Co. Ltd. and Conwest Exploration Company Limited.

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le lundi 20 juillet 1970

Le président: Je suis heureux d'ouvrir officiellement cette séance; c'est ici, à Winnipeg, que commence notre voyage dans l'Ouest. Nous y resterons deux jours: ce matin, cet après-midi et demain matin, et peut-être même une partie de l'après-midi de demain.

Je suis convaincu qu'à la suite de ce voyage dans l'Ouest, nous aurons appris beaucoup au sujet des opinions sur le Livre blanc et j'espère que nous connaîtrons mieux également l'Ouest en général. Comme je l'ai dit à Mark Smerchanski, si nous ne sommes pas plus civilisés en revenant de ce voyage dans l'Ouest, c'est que quelque chose n'aura pas marché, soit pour nous, soit pour l'Ouest.

Nous avons déjà rencontré 140 groupes environ. A la fin de cette série d'audiences, nous aurons reçu 200 groupes. Nous avons déjà entendu 500 témoins. Je tiens à dire ceci, car je crois que cela peut intéresser ceux qui assistent à ces audiences qui peuvent ainsi avoir une idée de la participation à ces réunions. A la fin de cette série d'audiences, à la fin de ce mois, nous aurons rencontré environ 800 à 1,000 témoins individuels et, comme je l'ai dit, environ 200 groupes différents. Au cours de notre voyage dans les provinces de l'Ouest, nous recevrons les témoignages de 50 organisations différentes.

Je crois qu'il serait normal que nos premiers témoins de ce matin soient les représentants de la Chambre de Commerce de Winnipeg. J'ai expliqué notre manière de procéder à MM. Wardrop, Tomlin et McCormick. Ils présenteront, brièvement, un exposé préliminaire dans lequel ils reprendront les points saillants de leur mémoire, ce qu'ils considèrent comme important et au sujet desquels ils espèrent être interrogés. Après la Chambre de Commerce de Winnipeg, nous recevrons, dans l'ordre, le groupe James Richardson & Sons Limited et la Chambre de Commerce de Brandon. J'espère que nous pourrons terminer l'audition de ces trois groupes ce matin. Cet après-midi nous devrions recevoir le *Investors Group, Investors Group Trust Co. Ltd.* et la *Conwest Exploration Company Limited.*

[*Text*]

It is my pleasure then, on behalf of the Committee, Mr. President, to ask you to make your opening statement. I think you understand the way we operate. After you have made your opening statement we will go right into questions. I recognize the members of the Committee in the order of their signal to me. They will address their questions to you and you may answer them or refer them to any member of your group. The floor is now yours.

[*Interpretation*]

Je suis heureux, monsieur le président, de vous demander, au nom du Comité, de présenter votre exposé d'introduction. Je crois que vous avez compris la manière dont nous procédons. Après avoir entendu votre exposé d'introduction, nous passerons à la période des questions. Je donne la parole aux membres du Comité dans l'ordre des demandes. Ils vous poseront leurs questions et vous pourrez y répondre ou demander à un des membres de votre groupe d'y répondre. Vous avez la parole.

• 0940

Mr. W. L. Wardrop (President, Winnipeg Chamber of Commerce): Thank you very much, Mr. Chairman. Ladies and gentlemen, welcome to Winnipeg. I would like to say that the Chamber is most grateful for being given this opportunity to present its brief in person on the government's White Paper on Taxation.

Our Committee on Public Finance and Taxation spent a great deal of time in studying this important document and they are very much concerned about several of the recommendations, and particularly about the implications of such recommendations with regard to the future economic growth of Canada. I might say that before preparing its brief the committee solicited the opinions of many businessmen and professional people in our membership, so our brief presents a consensus of the business community in this area.

Our committee was headed by Mr. D. A. Tomlin, who is a partner in the firm of Deloitte, Plender, Haskins & Sells, chartered accountants, and with your permission, Mr. Chairman, I would like Mr. Tomlin to make an opening statement. Before he does so, I would like to introduce Mr. Hans Pintea, who is a member of Mr. Tomlin's staff. Of course, we also have with us this morning Mr. Evan McCormick, General Manager of the Winnipeg Chamber of Commerce. Mr. Tomlin.

Mr. D. A. Tomlin (Chairman of Public Finance and Taxation Committee, Winnipeg Chamber of Commerce): Mr. Chairman, following along the lines that you indicated the hearing would take, I gather that even though our submission is relatively short you want us to highlight it for the gathering here.

I think I will supplement the comments our president made by saying that of necessity a representation from a chamber of commerce must be reflective of the varying groups within that particular organization, and in so doing of course we have made relatively brief

M. W. L. Wardrop (président de la Chambre de Commerce de Winnipeg): Merci beaucoup, monsieur le président. Mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue à Winnipeg. La Chambre est très heureuse d'avoir l'occasion de vous présenter son mémoire sur le Livre blanc de la réforme fiscale du Gouvernement.

Notre Comité sur les finances publiques et l'impôt a consacré une grande partie de son temps à l'étude de ce document important et s'est intéressé particulièrement à certaines recommandations, notamment du point de vue des répercussions de ces recommandations sur l'expansion économique du Canada. Le Comité, avant de préparer son mémoire, a entendu les opinions de nombreux hommes d'affaires, de représentants des professions libérales qui sont membres de notre organisme; notre mémoire présente donc l'opinion de l'ensemble du milieu des affaires de la région.

Le Comité était dirigé par M. D. A. Tomlin, associé d'une société de comptables agréés, la société Deloitte, Plender, Haskins & Sells. Je voudrais demander à M. Tomlin, avec votre permission, monsieur le président, de présenter l'exposé d'introduction. Cependant, avant cela, j'aimerais vous présenter M. Hans Pintea, qui fait partie du personnel de M. Tomlin, et M. Evan McCormick, directeur général de la Chambre de Commerce de Winnipeg. Monsieur Tomlin.

M. D. A. Tomlin (président du Comité des finances publiques et de l'impôt de la Chambre de Commerce de Winnipeg): Monsieur le président, d'après ce que vous nous avez dit, vous désirez que, bien que notre rapport soit relativement court, j'en fasse ressortir les faits saillants.

Je voudrais dire que, pour que la Chambre de Commerce soit représentée d'une manière adéquate, il faut tenir compte des différents groupes qui font partie de cet organisme; nous avons souligné un certain nombre de points Certains de ceux-ci, qui préoccupent la

[*Texte*]

references to a number of points. Certain of the points that give concern to the Chamber we left to the more specific submission of those organizations that deal with these in their day-to-day life. I think in common with many Canadians we are very concerned with the amount of money that the new proposals in effect will be withdrawing from the private sector and presumably putting in the hands of government bodies. We are keenly aware of the need in Canada for a strong development in investment procedure. We feel that in many instances the people who normally bring about new industry and promote existing industry are going to be deprived of certain funds that would normally come from there.

As far as certain of the specific suggestions that have been put forward are concerned the Chamber certainly concurs in the approach of the changes in personal exemptions that will lift some of the hardship from those in marginal areas and this would be very well received both by Chamber members and all those people who are definitely interested in the welfare of Canada.

The integration of corporate and personal incomes is an approach that certainly finds favour with our committee. We feel that this probably has to be more specifically developed and clearer guidelines laid down. One point that perhaps has to be put forward by the Winnipeg Chamber is that in the West to a greater extent we are keenly involved with smaller industries, and in this respect anything that has a strict bearing on this group will perhaps have a greater impact than would be the case in the East.

The income averaging option. I think we feel that in this particular area more precise guidelines should be laid down for the implementation of the unit.

Professional income. The presentation in this particular respect leaves some area of doubt about how these proposals would be implemented and what impact they would have on this fairly significant group in the business community.

The Chairman: Perhaps I may interrupt you at this moment. I think the points that you are covering are mentioned in your letter. There are 13 of them. I do not want to prevent you from high-lighting any one of them but I was inviting you to only really touch on the ones which are most important to you of the thirteen. I think we can save some time if it is done that way.

Mr. Tomlin: Very well. I think the comments we have made on capital gains speak

[*Interprétation*]

Chambre de Commerce, devront être examinés dans des rapports plus précis qui seront présentés par des organisations qui s'en occupent habituellement. Je crois que, comme beaucoup de Canadiens, nous nous inquiétons du montant d'argent que les nouvelles propositions retireront, en fait, du secteur privé au profit des organismes gouvernementaux. Nous sommes conscients de la nécessité, pour le Canada, d'un accroissement sensible des investissements. Nous considérons que, dans de nombreux cas, ceux qui normalement créent les nouvelles industries et stimulent les industries existantes se verront retirer certains capitaux qui, normalement, auraient pu être investis par eux.

En ce qui concerne certaines des propositions qui ont été présentées, la Chambre approuve certainement les propositions de changement dans les exemptions personnelles, propositions qui permettront d'alléger le fardeau de ceux qui se trouvent dans des domaines marginaux; ceci sera accepté avec plaisir à la fois par les membres de la Chambre et par ceux qui s'intéressent au bien-être du Canada.

L'intégration de l'impôt personnel et de l'impôt sur les sociétés est généralement approuvée par notre Comité. Nous considérons cependant qu'il faudrait être plus précis à ce sujet. Nous voudrions notamment signaler qu'il y a, dans l'Ouest, de nombreuses petites entreprises et, en conséquence, tout ce qui touche directement ce groupe aura probablement une plus grande influence ici que dans l'Est.

Le problème de la moyenne des revenus. Je crois que, dans ce domaine, des lignes directrices plus précises devraient être établies pour la mise en vigueur de cette méthode.

Revenu professionnel. Certains domaines n'ont pas été précisés notamment en ce qui concerne l'application de ces propositions et leurs répercussions possibles sur une partie importante du monde des affaires.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre. Je crois que dans votre lettre vous avez mentionné 13 points. Je ne veux pas vous empêcher d'insister sur ceux que vous considérez comme étant plus importants mais je voudrais vous demander de vous limiter à cela. Je crois que, de cette manière, nous pourrons gagner du temps.

M. Tomlin: Très bien. Je crois que nos observations au sujet des gains en capital sont

[*Text*]

for themselves. I think everyone involved is interested in finding out how this will affect us, particularly on the taxation of unrealized gains.

Another matter, of course, in a province such as Manitoba, is the impact of the proposals on our resource industries, and in particular our mining and timber rights.

The Chairman: Right. Are there any further comments? The first member I recognize is Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, on page 1 of the statement submitted by the Winnipeg Chamber of Commerce I note they make a reference to the total tax system. May I take it from that that you feel you could judge the White Paper proposals much more adequately if in fact you had some idea what the federal government was going to do with respect to the federal sales tax and if you knew what its policies were going to be in the future as they affect the operation of municipal government in the area of property taxation, as I believe you point out as well. Is this your view of the matter?

Mr. Tomlin: Yes, with respect to the impact of taxes across the board and how they are raised in each of the particular jurisdictions. It would appear to us that the impact on the individual is the important point.

Mr. Burton: Then in the first paragraph on page 2 of your brief you make reference to the broadest possible equitable distribution of wealth among Canadians. Do you consider that one of the objectives of a tax system should be to try to bring about equitable distribution or redistribution of income or wealth among the population?

The Chairman: Mr. Tomlin.

Mr. Tomlin: I think this is too complex a question to give a simple yes or no answer to. Certainly one of the things that is achieved by a proper tax system is a reasonable distribution of wealth, but many more things are achieved by a sound tax system.

Mr. Burton: But you consider that this should be one of the objectives of a tax system?

Mr. Tomlin: Yes, I think that this would certainly have a bearing on it.

[*Interpretation*]

suffisamment explicites. Je crois que toutes les personnes concernées s'intéressent aux répercussions que cela pourra avoir, principalement en ce qui concerne l'imposition des gains non réalisés.

Autre chose, dans une province telle que le Manitoba, il faut tenir compte des répercussions des propositions sur les industries des ressources et notamment sur l'industrie minière et l'industrie du bois.

Le président: Bien. Y a-t-il d'autres commentaires? Je donne la parole à M. Burton.

M. Burton: Monsieur le président, à la page 1 du rapport présenté par la Chambre de Commerce de Winnipeg, j'ai remarqué que l'on se référait à l'ensemble du système fiscal. Pensez-vous que vous pourriez juger les propositions du Livre blanc d'une manière plus adéquate si, en fait, vous aviez une idée de ce que le gouvernement fédéral allait faire en ce qui concerne la taxe de vente fédérale et si vous saviez quelles seraient les politiques qui seront suivies, dans la mesure où elles peuvent influencer le fonctionnement du gouvernement municipal dans le domaine de l'impôt foncier, dont vous avez également parlé je crois. Quelle est votre opinion à ce sujet?

M. Tomlin: Je crois que les problèmes les plus importants ce sont les répercussions que cela pourra avoir sur l'individu.

M. Burton: Ensuite, à la page 2 de votre mémoire, au premier paragraphe, vous parlez de la distribution la plus équitable et la plus large possible des richesses parmi les Canadiens. Pensez-vous que l'un des objectifs du système fiscal serait de tenter d'établir une distribution équitable ou une redistribution du revenu ou des richesses parmi la population?

Le président: Monsieur Tomlin.

M. Tomlin: Je crois que cette question est trop complexe pour que l'on puisse y répondre simplement par oui ou par non. Il est certain qu'un des objectifs réalisé par un système d'imposition adéquat c'est une distribution raisonnable des richesses mais ce n'est certainement pas le seul objectif.

M. Burton: Mais vous pensez que ceci devrait être un des objectifs du système fiscal?

M. Tomlin: Oui, je crois que c'est un des facteurs qu'il faut tenir compte.

[*Texte*]

Mr. Burton: I am pleased to hear that, because when I questioned the Canadian Chamber of Commerce at the time they made their presentation to the Committee I received a very flat "No" when I asked them whether they considered that redistribution of income should be one of the objectives of a tax system.

I also note your comments with respect to changes in personal exemptions, and you express your agreement with the changes that are proposed. I wonder if your organization has given any consideration to the proposal to use tax credits rather than exemptions in establishing floors in areas where tax will not be charged to people?

• 0950

Mr. Tomlin: This was not specifically covered by our Committee as such so you have no views on this matter.

Mr. Burton: I note you also make statements with respect to the taxation of co-operatives, and this seems to be an area of concern to chambers of commerce. Do you consider that the White Paper proposals will allow co-operatives to maintain themselves in an advantageous position as compared to other business or in comparison to private business as such?

Mr. Tomlin: I think what we are suggesting here is that the whole field of the closely-held and widely-held corporations be reviewed intensively in conjunction with the co-operatives to ensure that an adequate approach is forthcoming. The whole concept we believe should be reviewed.

Mr. Burton: Are you aware of the proposals by the Co-operative Union of Canada with respect to the taxation of co-operatives placed before this Committee?

Mr. Tomlin: Not in detail.

Mr. Burton: Not in detail? But generally they do propose that all moneys retained in reserves by co-operatives be taxed at some form of collective rate using a formula based on the personal income tax level in that province, that about 95 per cent of distribution of dividends in the hands of the recipient be subject to income tax, that there be no provisions for integration and that in fact, there even be a measure of double taxation allowed because of the complexities of the situation if in fact reserves were ever paid out in dividends. This in essence I believe is the propos-

[*Interprétation*]

M. Burton: Je suis heureux d'entendre cela car j'ai posé la question à la Chambre de Commerce canadienne lorsque ses représentants se sont présentés devant le Comité et j'ai reçu une réponse négative lorsque je leur ai demandé s'ils considéraient que la redistribution du revenu devrait être un des objectifs du système fiscal.

J'ai également lu les observations en ce qui concerne les changements du point de vue des exemptions personnelles; vous marquez votre accord avec les modifications proposées. Je me demande si votre organisme a étudié la proposition d'utiliser les crédits d'impôt au lieu des exemptions pour établir les secteurs dans lesquels les impôts ne seront pas payés par les individus.

M. Tomlin: Notre Comité n'a pas examiné ce problème; c'est la raison pour laquelle aucune opinion n'a été exprimée à ce sujet.

M. Burton: Vous avez également présenté certaines observations en ce qui concerne l'imposition des coopératives; ce problème semble préoccuper les Chambres de commerce. Pensez-vous que les propositions du Livre blanc permettront aux coopératives de se maintenir dans une position avantageuse par rapport aux autres secteurs de l'économie ou par rapport à l'entreprise privée?

M. Tomlin: Je crois que ce que nous avons dit c'est que l'ensemble de la situation des sociétés ouvertes et fermées devrait être revu en détail en tenant compte des coopératives pour s'assurer que le problème sera abordé d'une manière adéquate. L'ensemble des concepts devrait être revisé.

M. Burton: Connaissez-vous les propositions présentées par l'Union des coopératives du Canada en ce qui concerne l'imposition des coopératives, propositions qui ont été présentées au Comité?

M. Tomlin: Non, je ne les connais pas en détail.

M. Burton: Vous ne les connaissez pas en détail? On propose généralement que tous les capitaux retenus en réserve par les coopératives soient imposés sur un plan collectif en utilisant une formule basée sur l'impôt sur le revenu personnel dans chaque province, qu'environ 95 p. 100 de la distribution des dividendes à la disposition du bénéficiaire soit assujetti à l'impôt sur le revenu, et qu'il n'y ait aucune disposition relative à l'intégration et que, de fait, l'on prévoit une sorte de double imposition à cause de la complexité de la situation si les réserves sont distribuées

[*Text*]

al of the Co-operative Union of Canada as an alternative to what is contained in the White Paper.

I wonder if you consider that you have any objections to those proposals in principle?

Mr. Tomlin: I do not think I would like to comment. Mr. McCormick may.

Mr. Evan McCormick (General Manager, Winnipeg Chamber of Commerce): Mr. Chairman, I think it is fair to say that the Chamber did not look at the details. I think there is a basic policy of this Chamber that all forms of business organizations, whether they are private, shareholder, partner, corporation, co-operative, should pay their fair share of the tax load, that there should be complete equity in tax payments. Now, that is a principle. When you get down to details, we are not familiar with what you have suggested, but the tax structure should not present any form of business organization with a definite advantage. That is, I think, the basic principle.

Mr. Burton: I believe that is really the essence of the Co-operative Union's proposal. They are not asking for any advantage but they are simply asking for a tax system as applied to co-operatives which will permit them to carry on their operations in a consistent manner with the principles involved in the operation of co-operatives as such.

You make references to the split rate of corporation tax and particular references of course to the impact on the taxation of small business. As I understand your brief, you are not really expressing opposition to doing away with the split rate of corporation tax in principle. You simply ask that ways and means be devised as an alternative and as a substitute to assist small business in particular in the very difficult situation in which many small businesses do find themselves.

I wonder if you could elaborate in any way on measures to assist small business that you think would be acceptable and adequate in devising a substitute for the present plan, which essentially is to allow the split rate of corporation tax and which was designed to help small business but which it is stated—it was stated by the Carter Commission and also it was the view of the federal government—does not achieve this objective as such.

The Chairman: Mr. Tomlin or Mr. McCormick.

[*Interpretation*]

sous forme de dividendes. C'est, je crois, en gros, la proposition présentée par l'Union des coopératives du Canada en remplacement de celle contenue dans le Livre blanc.

Pourriez-vous me dire si vous avez quelque objection de principe à formuler contre ces propositions?

M. Tomlin: Je ne pense pas avoir quelque chose à dire à ce sujet. Peut-être M. McCormick voudrait-il ajouter quelque chose.

M. Evan McCormick (directeur général de la Chambre de commerce de Winnipeg): Monsieur le président, je crois que l'on peut dire que la Chambre n'a pas examiné ce problème en détail. La politique générale de la Chambre c'est que toutes les formes d'organismes commerciaux, qu'ils soient privés, en participation, qu'il s'agisse de sociétés, de coopératives etc. devraient payer leur part de la charge fiscale pour assurer un régime fiscal équitable. C'est là le principe suivi. Si l'on examine les détails, nous connaissons mal le problème que vous avez examiné, mais la structure d'impôt ne devrait pas permettre que certains des organismes commerciaux jouissent d'avantages dont ne jouiraient pas les autres. C'est, je crois, le principe de base.

M. Burton: Je crois que c'est la thèse présentée par l'Union des coopératives. Ils ne demandent pas de recevoir des avantages mais ils demandent seulement que l'on instaure un système fiscal qui, appliqué aux coopératives, leur permettra de poursuivre leurs activités en respectant les principes établis.

Vous avez parlé du taux fragmenté de l'impôt sur les sociétés et de son contre-coup sur la petite entreprise. Si je comprends bien votre mémoire, vous ne vous opposez pas vraiment à la suppression de ce taux fragmenté. Vous demandez seulement que l'on trouve des moyens comme solution de rechange pour aider la petite entreprise, étant donné la situation précaire dans laquelle se trouvent nombre de ces petites entreprises.

Pourriez-vous nous donner des explications quant aux mesures qui selon vous seraient acceptables pour aider ces petites entreprises et qui constitueraient une solution de rechange adéquate au plan actuel qui permet le taux fragmenté de l'impôt sur les sociétés et qui ait essentiellement pour but d'aider la petite entreprise mais qui, selon la Commission Carter et selon le gouvernement fédéral, ne permet pas la réalisation de cet objectif.

Le président: Monsieur Tomlin ou monsieur McCormick.

[*Texte*]

Mr. Tomlin: In our Committee we discussed the various general ways. With one of the underlying concepts, we would not attempt to solve the problems but rather try to put our finger on areas where we felt there were possibilities for improvement.

In this one we think that the slit rate does achieve some measure of the assistance to small business. We did not develop anything that might replace it. But we would recommend that it not be dispensed with unless there is developed an approach that will help.

Mr. Burton: You do not consider that the option provided for some small businesses whereby they can take advantage of the personal income tax rates, the partnership option, really, is adequate in terms of providing an alternative to small businesses?

Mr. Tomlin: I think the suggestion was that the option already existed in many cases.

Mr. Burton: I am asking for their views perhaps. Would you consider that a measure such as a deferment of tax payments applied to capital development or capital programs would be one measure that would be of assistance to small business?

Mr. Tomlin: We are talking of a form of tax holiday while they start up?

Mr. Burton: Yes.

Mr. Tomlin: This certainly would be a measure that could be investigated.

Mr. Burton: I see. You make proposals regarding the integration, or at least approaching integration of estate and gift tax with capital gains tax. Do you have any views as to whether you in fact favour the Carter Commission proposals for the integration of income taxes and estate taxes as set out by that Commission?

Mr. Hans Pintea (Chartered Accountant, Winnipeg Chamber of Commerce): At this stage, I will have to express my own personal opinion as opposed to the Chamber's because I did not attend these particular meetings. However, in having dealt with a large number of clients, I would suggest that the Carter proposals were much too harsh; that in essence, gift, estate and income taxes be retained as separate taxes. However, the estate taxes following the October 1968 amendments already create such a tremendous impact on sizeable estates passing to a next generation that the White Paper proposals should be integrated in some form.

[*Interprétation*]

M. Tomlin: Notre Comité a envisagé plusieurs moyens. En principe, nous ne tentons pas de résoudre le problème mais de signaler les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées.

Nous pensons que le taux fragmenté peut en fait aider dans une certaine mesure la petite entreprise. Nous n'avons rien mis au point qui puisse remplacer ce système. Mais nous recommandons qu'on n'abandonne pas ce système tant qu'une solution de rechange n'a pas été mise au point.

M. Burton: Pensez-vous que le choix donné à certaines petites entreprises qui peuvent profiter du taux de l'impôt sur le revenu personnel peut constituer une solution de rechange pour les petites entreprises?

M. Tomlin: Je crois que l'on a dit que cette option existait dans de nombreux cas.

M. Burton: Je demande leurs opinions à ce sujet. Pensez-vous par exemple que le fait de différer le paiement de l'impôt dans certains cas pourrait aider la petite entreprise?

M. Tomlin: Vous voulez parler d'un «congé fiscal» au moment de la création?

M. Burton: Oui.

M. Tomlin: C'est certainement une mesure intéressante.

M. Burton: Je vois. Vous avez fait certaines propositions en ce qui concerne l'intégration, ou en tout cas vous avez abordé le problème de l'intégration des droits successoraux et de l'impôt sur les gains en capital. Êtes-vous d'accord avec la proposition de la Commission Carter en ce qui concerne l'intégration des impôts sur le revenu et des impôts successoraux?

M. Hans Pintea (Comptable agréé, Chambre de commerce de Winnipeg): C'est une opinion personnelle que je vais vous donner; je ne parle pas au nom de la Chambre car je n'ai pas assisté à ces réunions. Cependant, j'ai discuté avec un grand nombre de clients et, à mon avis, les propositions Carter sont beaucoup trop rigoureuses; en somme l'impôt successoral et l'impôt sur le revenu devraient être maintenus à titre d'impôt distinct. Cependant, les droits successoraux, par suite des amendements apportés en octobre 1968, ont déjà des répercussions tellement grandes sur les successions importantes que les propositions du Livre blanc devraient être intégrées d'une certaine façon.

[*Text*]

The only integration that we saw was the proposed taxation of unrealized gains on widely-held shares which would really create a five-year revaluation, a five-year paying up of taxes in an orderly fashion so that the combination of capital gains tax and estate taxes would probably be somewhat alleviated. But the general feeling is that if unrealized gains are not taxed, then, of course, either some credits must be allowed for taxes on the unrealized gains against estate taxes. So, in a nutshell then, the retention of the three separate tax bases would appear to be more appropriate than the integration under Carter.

The Chairman: As a matter of general procedure, gentlemen, you are under no obligation to answer any question you are not prepared to answer. Mr. Burton.

• 1000

Mr. Burton: That concludes my questioning, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Whicher.

Mr. Whicher: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Tomlin a question regarding the proposed treatment of professional income.

In your brief you suggested that this could be a real hardship for professionals and particularly for young people starting into their profession. Are you in favour of the taxation of accounts receivable of professional people or not?

Mr. Tomlin: There are two areas in the suggestion here. There are the accounts receivable, which is an account that has got into the position where it can be billed to a client. So you should normally be allowed the adequate reserves any business is allowed against a bad or doubtful account. As for the unbilled time, this is work that is purely in process and is of particular concern to someone starting in business in a new form with a high and fairly substantial amount of capital with which to go into business as a professional. This brings about the point that he would be paying cash tax dollars with uncollected unbilled accounts.

Mr. Whicher: I think that most of us would agree with what you said about unbilled time. But once more, to get back to accounts receivable, is your Chamber in favour of charging tax on accounts receivable for professionals or not?

Mr. Tomlin: This question is a difficult one to answer in a sense, because you are speaking. . .

[*Interpretation*]

La seule intégration qui nous paraît possible serait l'imposition des gains non réalisés sur les actions des sociétés ouvertes qui créeraient une réévaluation quinquennale, en paiements d'impôt quinquennal, de telle manière que la combination de l'impôt sur les gains en capital et l'impôt successoral serait probablement moins rigoureuse. Mais nous pensons que si les gains non réalisés ne sont pas imposés, il faudrait accorder un crédit fiscal pour les impôts appliqués aux gains non réalisés par rapport aux impôts successoraux. En un mot, le maintien des trois impôts distincts me semble plus approprié que leur intégration, comme le propose Carter.

Le président: Je voudrais vous rappeler, messieurs, que vous n'êtes pas obligés de répondre à toutes les questions. Monsieur Burton.

M. Burton: C'est tout ce que je voulais demander, monsieur le président.

Le président: Monsieur Whicher.

M. Whicher: Monsieur le président, j'aimerais poser à M. Tomlin une question relative au revenu professionnel.

Dans votre rapport vous déclarez que les propositions pourraient porter préjudice aux indépendants et particulièrement aux jeunes qui viennent de s'établir. Êtes-vous, oui ou non, en faveur de l'imposition des comptes recevables des indépendants?

M. Tomlin: Votre question comporte deux aspects. Il y a les comptes recevables qui peuvent être impliqués à un client. Vous devriez donc avoir, normalement, les réserves nécessaires pour couvrir les comptes douteux ou difficiles. Le second aspect est actuellement à l'étude; il concerne plus particulièrement ceux qui se lancent dans les affaires avec un capital assez important grâce auquel ils peuvent commencer à travailler comme indépendants. On en arrive donc à la situation suivante: ils devraient payer ces impôts avec des comptes non recouvrés.

M. Whicher: Je crois que la plupart d'entre nous serons d'accord en ce qui concerne le second point. Mais une fois de plus, pour recouvrer les comptes recevables, votre Chambre est-elle pour l'imposition des comptes recevables pour les indépendants?

M. Tomlin: Il est très difficile de répondre à cette question, car vous parlez...

[*Texte*]

Mr. Whicher: You brought up the subject; it is in your brief.

Mr. Tomlin: . . .for many professionals. There are those who certainly favour the approach of the pay-as-you-go policy, pay cash taxes with tax dollars, in other words, not bringing into account the accounts receivable. The others would like to be clear with the tax department as much as they can by paying everything as they earn it, and by bringing into account their accounts receivable.

Mr. Whicher: The reason I bring this up, Mr. Tomlin, is that your Chamber, of course, represents all types of businesses, not only professionals, but I would suggest a large percentage of so-called small businesses. You recognize, of course, that small businesses, whatever they may be, pay tax on accounts receivable. I do not think you can skirt around this with the answer that you have given at the moment. I think that if small businesses that have 25 employees pay on accounts receivable—I am not talking about unbilled time or work in progress—then professionals should pay. I still do not have your answer. Do you agree with that summation or not?

Mr. McCormick: Mr. Chairman, could I speak to this for a moment?

The Chairman: Yes.

Mr. McCormick: I think that I should explain, Mr. Whicher, that a committee very often has people with varying opinions, and an organization such as ours very often does not come to a final decision on that. You will find that this is one subject upon which the Committee did not come to a decision, but simply pointed out an area of difficulty and said that it would be presented to you in more detail by the various professional associations. I suggest to you that opinion may vary from profession association to professional association. So the Chamber is not giving any opinion on the question you have asked.

Mr. Whicher: I agree with Mr. McCormick. I think opinion varies as to whether you are professional or whether you are in small business. That is the difference. I cannot for the life of me see why a professional should not pay when the account has been sent out to the client in just the same way as small businesses have to pay.

Mr. Chairman, Mr. Burton asked if there was any alternative for the so-called split rate

[*Interprétation*]

M. Whicher: C'est vous qui avez abordé le sujet; cela se trouve dans votre rapport.

M. Tomlin: ...pour de nombreux indépendants. Il y a ceux qui sont en faveur du paiement au fur et à mesure; en d'autres termes, ils préfèrent ne pas enregistrer les comptes recevables. Les autres voudraient, dans la mesure du possible, être en règle avec le département de l'impôt en payant au fur et à mesure des rentrées et en portant en compte les comptes recevables.

M. Whicher: La raison pour laquelle j'ai parlé de cela, monsieur Tomlin, c'est que votre Chambre, bien sûr, représente différents types d'entreprises, pas seulement des indépendants, mais je pense que vous représentez, dans une large mesure, ce qu'on appelle la petite entreprise. Vous admettez, bien sûr, que la petite entreprise, quelle qu'elle soit, paie des impôts sur les comptes recouvrables. Je ne crois pas que vous puissiez limiter la question en répondant ce que vous venez de dire. Je crois que si la petite entreprise, de 25 employés par exemple, paie des impôts sur les comptes recouvrables (je ne parle pas ici des travaux en cours), les indépendants devraient également payer. Je n'ai toujours pas reçu de réponse. Êtes-vous d'accord avec cela, oui ou non?

M. McCormick: Monsieur le président, pourrais-je m'expliquer à ce sujet?

Le président: Oui.

M. McCormick: Je crois avoir dit monsieur Whicher, qu'un comité, très souvent, comprend des personnes d'opinions différentes et un organisme comme le nôtre, très souvent, ne parvient à prendre une décision définitive. Vous découvrirez qu'il s'agit là d'un des problèmes au sujet desquels le Comité n'est pas arrivé à prendre une décision, il s'est contenté de signaler un domaine où les difficultés peuvent se présenter et de déclarer que ce problème vous serait soumis plus en détail par les associations d'indépendants. Je pense que les opinions varieront d'une association à l'autre. Donc, la Chambre ne formule aucune opinion à ce sujet.

M. Whicher: Je suis d'accord avec M. McCormick. Je crois que les opinions divergent selon que vous êtes un indépendant ou que vous possédez des entreprises. C'est là la différence. Je ne vois pas pourquoi l'indépendant ne devrait pas payer lorsque le compte a été envoyé au client, comme c'est le cas pour la petite entreprise.

Monsieur le président, M. Burton a demandé s'il y avait quelque solution de

[*Text*]

as far as corporations are concerned, and I am somewhat disappointed that the Chamber might not have some alternative. May I simply ask one question? Inasmuch as you do not have an alternative in your brief, do you feel that the split rate for corporate taxes should be kept in Canada?

Mr. Tomlin: I think we probably covered that in the brief when we suggested that in the interim period, while this whole approach is being investigated, it would be desirable to retain the split rate, because it does bring some form of alleviation of taxation to the small business, so that at the present time or in the period of consideration, they would have at least the advantage of this split rate approach.

Mr. Whicher: Mr. Chairman, in the brief it is suggested that the government revenues will be increased substantially somewhere between $600 million and $1 billion. I am sure that the Chamber now appreciates the fact that the Minister of Finance has given his word that if there is an increase in revenues, this will be taken off the taxes in some line. You appreciate this?

Mr. Tomlin: Yes. This brief was written before his assurance was given.

Mr. Whicher: That is all I have to ask, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. There is one thing I would like to ask the representatives of the Chamber of Commerce. Regarding their recommendation of the taxing that Mr. Burton mentioned, the taxing of the corporative organization, would that also be a resolution passed by the Canadian Chamber of Commerce, or would that be only a local recommendation?

Mr. McCormick: Mr. Chairman, if I may answer that, I would say that we speak only for the Winnipeg Chamber of Commerce. Each Chamber of Commerce in Canada is autonomous, and the national federation develops a policy at its annual meeting. We may or may not subscribe to a policy that the Canadian Chamber develops, but this is the policy of the Winnipeg Chamber of Commerce.

[*Interpretation*]

rechange pour ce qu'on a appelé le taux fragmenté appliqué aux sociétés; je suis un peu déçu car je crois que la Chambre n'a pas de solution de rechange. Pourrais-je poser une question? Étant donné le fait que vous ne proposez pas de solution de rechange dans votre rapport, pensez-vous que le taux fragmenté devrait être maintenu pour l'imposition des sociétés au Canada?

M. Tomlin: Je crois que nous avons parlé de cela dans notre rapport en disant qu'au cours de la période transitoire, période durant laquelle les études sont entreprises, il serait souhaitable de maintenir le taux fragmenté, car il allège la charge fiscale des petites entreprises, de telle manière que pour le moment, ou pour la période en question, ils bénéficient au moins de l'avantage présenté par le taux fragmenté.

M. Whicher: Monsieur le président, dans le mémoire, on signale que les revenus du gouvernement augmenteront d'une manière substantielle; ce chiffre pourrait atteindre entre 600 millions et 1 milliard de dollars. Je suis sûr que la Chambre se rend compte du fait que le ministre des Finances a donné sa parole et qu'il a déclaré que s'il y avait une augmentation des revenus, les impôts seraient réduits d'autant, d'une manière ou de l'autre. Vous vous rendez compte de cela?

M. Tomlin: Oui, nous avons rédigé notre mémoire avant que cette promesse ne soit faite.

M. Whicher: C'est tout ce que j'avais à demander, monsieur le président.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président. Il y a une chose que j'aimerais demander aux représentants de la Chambre de commerce. En ce qui concerne leur recommandation relative à l'imposition des organismes coopératifs, j'aimerais savoir si cette résolution serait également adoptée par la Chambre de commerce canadienne ou s'il s'agit uniquement d'une recommandation au niveau local?

M. McCormick: Monsieur le président, si vous me permettez de répondre à cette question, je tiens à dire que nous parlons uniquement au nom de la Chambre de commerce de Winnipeg. Chaque Chambre de commerce au Canada est autonome et la Fédération nationale présente sa politique au cours de la réunion annuelle. Nous pouvons ou non souscrire à cette politique présentée par la Chambre canadienne, mais il s'agit ici uniquement de la politique de la Chambre de commerce de Winnipeg.

[*Texte*]

Mr. Leblanc (Laurier): So you would know the stand of the Canadian Chamber of Commerce.

Mr. McCormick: I think it is reasonably in keeping with their stand.

Mr. Leblanc (Laurier): It is?

Mr. McCormick: I think it is.

Mr. Leblanc (Laurier): So that would reflect, as a matter of fact, the opinion of most of the Chambers of Commerce throughout the country. Is that a right assumption?

Mr. McCormick: In general, yes.

Mr. Leblanc (Laurier): Would that be the same assumption regarding the taxation of accounts receivable which was discussed by Mr. Whicher? I know that many Chambers of Commerce have submitted that they are not too fond of the proposal that is going to ask for tax at the beginning of the year on the inventory which is the working process, or the unbilled work and the billed work. But there is quite a difference between the time not billed and the billed time. This is quite a difference.

In your brief, apparently you are not making that difference. The only thing that you mentioned that you are against is the taxation on the accrual basis, and that is it. But then you also mention the unbilled time. What about the billed time? Apparently you have not taken any position on that matter in your brief. Do you know of any Chamber of Commerce that has?

Mr. McCormick: Not that I know of, Mr. Leblanc. I think I have read about 8 or 10 submissions by other Chambers, and I cannot recall a specific stand. But you would be in a better position from the research in the Committee to know about that.

Mr. Leblanc (Laurier): Regarding the taxation of small business, that item was also discussed from a few angles. I wonder if you would consider an alternative of leaving the 21 per cent to small corporations whose gross revenues would be under $500,000, as we have that criteria in the Small Businesses Loans Act? All the others would go under the 50 per cent. Would that be an alternative that would appeal to the Chamber?

[*Interprétation*]

M. Leblanc (Laurier): Vous connaîtriez donc la position de la Chambre de commerce canadienne?

M. McCormick: Je crois que cela est assez conforme à leur position.

M. Leblanc (Laurier): Oui?

M. McCormick: Oui, je crois.

M. Leblanc (Laurier): Donc cela reflèterait, en fait, l'opinion de la plupart des Chambres de commerce du pays. Est-ce exact?

M. McCormick: En général, oui,

M. Leblanc (Laurier): Est-ce que ceci est valable également en ce qui concerne l'imposition des comptes recouvrables dont a parlé M. Whicher? Je sais que de nombreuses Chambres de commerce ont fait savoir qu'elles n'approuvaient pas entièrement la proposition selon laquelle l'imposition se ferait au début de l'année sur l'inventaire ou sur les travaux pour lesquels une facture a déjà été établie et sur ceux pour lesquels aucune facture n'a encore été établie. Mais il y a une grande différence entre le moment où la facture a été établie et le moment où la facture n'a pas encore été établie. C'est une différence importante.

Dans votre rapport, apparemment, vous ne tenez pas compte de cette différence. La seule chose que vous mentionnez c'est que vous êtes contre l'imposition sur une base accumulée. Mais vous parlez également du moment où la facture n'a pas encore été établie. Mais que pensez-vous du moment où la facture a été établie? Apparemment vous n'avez pas pris position à ce sujet dans votre mémoire. Pourriez-vous nous dire si une Chambre de commerce a pris position à ce sujet?

M. McCormick: A ma connaissance non, monsieur Leblanc. Je crois avoir lu environ huit ou dix rapports d'autres Chambres et je ne me rappelle pas que l'une des propositions. Mais je crois que votre Comité pourrait plus facilement faire les recherches nécessaires à ce sujet.

M. Leblanc (Laurier): En ce qui concerne la position des petites entreprises, on a discuté également de ce sujet sous différents points de vue. J'aimerais savoir ce que vous penseriez d'une solution consistant à laisser les 21 p. 100 aux petites entreprises dont le revenu brut serait inférieur à 500 mille dollars, puisque c'est ce critère qui est établi dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Tous les autres seraient soumis au taux de 50 p. 100. Croyez-vous que ceci pourrait être acceptable?

[*Text*]

Mr. Tomlin: I think your proposal is worthy of investigation. I think that in this whole area we were merely suggesting that in the proposals the split rate would be done away with. We are suggesting that the thing be looked at in its entirety with a view to coming up with an equitable approach that would provide the incentive for small business, which in many cases becomes big business if it is given proper encouragement. We are not offering a solution to this one, partly because of the situation that Mr. McCormick has mentioned, that in a Committee we do not come up with the resolutions of the province. These are areas that are worthy of further investigation by those who have the time available for a full study.

• 1010

Mr. Leblanc (Laurier): You know we are looking for solutions. You know that. I would think that a chamber of commerce would come out with some of the solutions regarding the small business item because this is very important. Others have advanced the idea that we should work with small business. It is the definition of small business that is difficult. What is a small business? Is it a business with 10 employees but with $1 million invested. It could be in services only. Or would it be a firm having 1,000 employees and not that much capital invested? What is the definition of a small business?

Mr. Tomlin: That is one of the more difficult things to define. It could be your total sales, your number of employees, your total volume—anything. No, we did not develop any yardstick to decide what is small business and what is not.

Mr. Leblanc (Laurier): You have submitted some statistics regarding your own members, but statistics regarding the number of employees and the number of firms do not give us the necessary answer.

Mr. Tomlin: I believe these are readily available from our membership list. Is that not right, Mr. McCormick?

Mr. McCormick: That is indicated at the front and was done, Mr. Leblanc, mainly to indicate the preponderance of smaller business in Winnipeg.

Mr. Leblanc (Laurier): I quite appreciate that.

[*Interpretation*]

M. Tomlin: Je crois que votre proposition mérite d'être prise en considération. Je crois que, dans ce domaine, nous nous sommes contentés de signaler qu'en vertu des propositions, on abandonnerait le taux fragmenté. Je crois que ce problème devrait être étudié dans son ensemble et qu'il faudrait assurer que les stimulants nécessaires sont mis à la disposition de la petite entreprise, qui, dans de nombreux cas pourrait, si on l'encourage en ce sens, devenir une grande entreprise. Nous ne proposons pas de solution à ce problème, partiellement à cause de la situation que M. McCormick a mentionnée, à savoir qu'un Comité ne peut présenter des résolutions pour toute la province. Il faudrait que ces problèmes soient étudiés plus en détail par ceux qui ont le temps de le faire.

M. Leblanc (Laurier): Vous savez que nous cherchons des solutions.

Je croirais qu'une Chambre de Commerce apporterait certaines solutions concernant les petites entreprises, car cette question est très importante. D'autres ont dit que nous devrions travailler en collaboration avec les petites entreprises. C'est la définition d'une petite entreprise qui est difficile. Qu'est-ce qu'une petite entreprise? Est-ce un commerce employant 10 personnes mais ayant investi un capital d'un million de dollars pour des services seulement? Ou est-ce une maison employant 1,000 personnes et ayant peu de capitaux? Qu'elle est la définition d'une petite entreprise?

M. Tomlin: C'est l'une des choses les plus difficiles à définir. Ce pourrait être le montant total des ventes, le nombre d'employés, le volume total, n'importe quoi. Non, nous n'avons pas établi de normes pour décider ce qu'est une petite entreprise ou ce qu'elle n'est pas.

M. Leblanc (Laurier) Vous avez soumis des statistiques concernant vos propres membres, mais des statistiques concernant le nombre d'employés et le nombre d'entreprises ne nous donnent pas la réponse qu'il nous faut.

M. Tomlin: Je crois qu'on peut obtenir sans délai ces statistiques à partir de la liste de nos membres, n'est-ce pas monsieur McCormick?

M. McCormick: Elles figurent au début et ont été présentées surtout pour indiquer la prépondérance des petites entreprises à Winnipeg.

M. Leblanc (Laurier): Oui, évidemment.

[*Texte*]

Thank you, Mr. Chairman, and I want to offer best regards from the Province of Quebec.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, in the same spirit of goodwill I would like to wish Manitoba a happy one hundredth birthday. I want to compliment Winnipeg on laying on an 80 degree sunny day similar to the one that I left yesterday in Halifax.

I have two areas of questions, Mr. Chairman, the first dealing with a matter that was dealt with earlier, whether the rate of taxation for businesses is a two-rate or a one-rate system. Have the witnesses considered the possibility of a progressive rate of income taxation for businesses and, if so, with what conclusions?

Mr. Tomlin: No, we have not.

Mr. McCleave: Just off the top of your head, would you think that this was an idea worth pursuing?

Mr. Tomlin: It has possibilities. One, as you are well aware, a progressive rate, is used in personal income tax. Again, it would come back to the question of what is small business, what is large business, and what gradations does one use if one were applying a progressive rate?

Mr. McCleave: Well, a progressive rate of course, if you started out with the small company, would be a low rate and as you reached up it would be a larger rate. So do you not tackle the size of your business as you go along?

Mr. Tomlin: I think your suggestion would be purely on income or profit.

Mr. McCleave: Yes, that is right.

Mr. Tomlin: There could be other factors that would have a bearing on it—whether you were attempting to encourage a business. Normally they would not have the profits and so they would be in the lower rate if they were starting out, but not always.

Mr. McCleave: The other question I have deals with capital gains on principal residences. Your brief is brief on that point. Suppose somebody took their principal residence and sold it knowingly to one of those oil companies that seem to want to turn every residential area in Canada into a sort of gasoline alley. In other words, the purpose of the property is being transformed from use as a home into business. Do you not think that

[*Interprétation*]

Merci, monsieur le président, et je tiens à communiquer les meilleurs vœux de la province de Québec à ces messieurs.

M. McCleave: Monsieur le président, je veux en même temps souhaiter un heureux centenaire au Manitoba. Je tiens à féliciter Winnipeg d'avoir une si belle journée ensoleillée et une température de 80 degrés, semblable à celle d'Halifax hier.

J'ai deux questions à poser. La première a déjà été soulevée, il s'agit de savoir si le taux d'imposition aux entreprises consiste en un taux simple ou en un taux double. Les témoins ont-ils songé à la possibilité d'établir un taux progressif d'impôt pour les entreprises et, dans le cas de l'affirmative, quelles ont été leurs conclusions?

M. Tomlin: Non, nous n'y avons pas songé.

M. McCleave: Croyez-vous, à votre avis, qu'il s'agit là d'une idée qui vaut la peine d'être poursuivie?

M. Tomlin: Elle offre des possibilités de succès. Comme vous le savez, on se sert du taux progressif pour calculer l'impôt sur le revenu des particuliers. Il faudrait encore revenir à la question de savoir ce qu'est une petite entreprise, ce qu'est une grande entreprise et quelles gradations utiliserait-on si on appliquait un taux progressif?

M. McCleave: Si on commençait par une petite entreprise, le taux progressif consisterait en un taux bas et augmenterait pour devenir un taux élevé. Alors, n'abordez-vous pas la question de l'importance de l'entreprise à mesure que vous procédez?

M. Tomlin: Je pense que votre suggestion dépendrait purement du revenu ou des profits.

M. McCleave: Oui, c'est juste.

M. Tomlin: D'autres facteurs pourraient entrer en jeu, selon que vous tenteriez ou non d'encourager une entreprise. Normalement, mais pas toujours, les entreprises ne feraient pas de profit et seraient classées au taux inférieur au début.

M. McCleave: L'autre question concerne les gains de capital sur les résidences principales. Vous n'en parlez pas beaucoup dans votre mémoire. Supposons que quelqu'un vende délibérément sa résidence principale à une de ces compagnies de pétrole qui semble vouloir transformer toutes les régions résidentielles au Canada en une sorte de terrain pour l'exploitation de l'essence. En d'autres termes, on transformerait une propriété résidentielle

[*Text*]

such a transaction should be caught up under a capital gains system?

Mr. Tomlin: You mean where it has become more or less in the nature of a trade.

Mr. McCleave: I mean that the use is quite drastically altered. That is what I am getting at.

Mr. Tomlin: Are you thinking in terms more or less of a windfall profit?

Mr. McCleave: Yes, that is right—which might be brought about, for example, through municipal rezoning and the like.

Mr. Tomlin: I think in that one it could be an entirely fortuitous circumstance that arises once in a lifetime for an individual. Whether that should be taxed is really a moot point. If you take the purest approach, yes. In other words, there was nothing put into this, this was his home, and he should not look towards making a profit on it. Many a person in very modest circumstances has found his house to be in the road of a freeway.

Mr. McCleave: Yes, I see the difficulty.

Mr. Tomlin: But when somebody buys it as a speculation, where it becomes really a method of earning income, then I think he is virtually in the business and under the existing tax law he would be taxed, if you could prove intent.

Mr. McCleave: Perhaps I could present yet another example. Again, there is the case where a person has the home but with a fair amount of land around it and obviously he is not only selling it as a principal residence but as a subdivision development as well and I think in that case you might say to tax the surplus land and subject it to a capital gains tax.

Mr. Tomlin: So much of this really depends on intent. I think really the reason we have a White Paper under investigation is that it is not readily developed. I think the type of investigation essential to the group framing the laws is such that they have to take all these eventualities into consideration and then still provide a means where the unusual can be dealt with equitably. I do not believe it is really possible to frame a law that will take into consideration all eventualities.

[*Interpretation*]

en une propriété commerciale. Ne pensez-vous pas qu'on devrait contrôler de telles transactions si on adopte un régime de gains de capital?

M. Tomlin: Vous voulez dire là où cette transaction équivaut plus ou moins à un commerce.

M. McCleave: Je veux dire que son utilisation est radicalement changée. Voilà ce à quoi je veux en venir.

M. Tomlin: Songez-vous plus ou moins à un bénéfice inattendu?

M. McCleave: Oui, qui pourrait découler, par exemple, d'un changement de zone municipale ou quelque chose de semblable.

M. Tomlin: Je crois qu'il pourrait s'agir d'une circonstance fortuite qui ne se présente que très rarement. La question de savoir si ce cas est imposable est vraiment discutable. Si vous adoptez la méthode la plus pure, oui. Autrement dit, il s'agirait d'une propriété résidentielle, et la personne en question ne devrait pas chercher à y faire un profit. Il est arrivé à bien des personnes de condition modeste que leurs maisons se trouvent sur un terrain destiné à la construction d'une route à grande circulation.

M. McCleave: Oui, je vois la difficulté.

M. Tomlin: Mais lorsqu'on achète, on fait de la spéculation, et cela devient vraiment une méthode de gagner un revenu, alors je pense que la personne en question fait du commerce et, d'après les lois actuelles sur les impôts, elle devrait payer des impôts, si on peut apporter une preuve de l'intention.

M. McCleave: Je pourrais peut-être vous donner un autre exemple. Il s'agit du cas où une personne possède une résidence entourée d'un terrain assez grand. Naturellement, cette personne vend cette propriété non seulement en tant que résidence principale mais aussi en tant que lotissement. Dans un tel cas, vous diriez peut-être de percevoir un impôt sur le terrain excédentaire et de le soumettre à l'impôt sur les gains de capital.

M. Tomlin: Une grande partie de cette question dépend vraiment de l'intention. La raison pour laquelle nous étudions le Livre blanc c'est qu'il n'a vraiment pas été élaboré. Je crois que le genre d'enquête essentiel au groupe formulant les lois est tel que les membres de ce groupe doivent tenir compte de toutes ces éventualités, mais alors fournir des moyens par lesquels il est possible de traiter les cas extraordinaires de façon équitable. Je ne crois pas qu'il soit possible de formuler

[*Texte*]

Mr. McCleave: Thank you, Mr. Chairman. I think the witness makes a very good point about the difficulties of dealing with intention.

The Chairman: I have next on my list Mr. Smerchanski and Dr. Ritchie.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, I would like to ask a question with reference to the small business proposals that you have put forth. I am in favour that some relief should be given to the small business corporation. However, what is your feeling on allowing the small business corporations to depreciate their assets 100 per cent before being subject to taxation?

Mr. Tomlin: This was not discussed in any way, Mr. Smerchanski, as a committee. What you have in a situation such as that is another way of achieving an objective. It is a vacation, if you like. They are allowed to recover their entire investment before paying tax. I think you almost of necessity get right back to the proposal of what is a small company and what is legitimate investment before you are allowed to depreciate it, and how intensively can you invest in fixed assets, which is another one that could be manipulated very easily.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, the reason I pose this question is that in many of the briefs that have been submitted to this Committee there is a lack of suggestion as to what should be the alternative. This is why I am asking you. I think, diverting a bit, that a great deal of additional information can be provided through a group like yourselves in order to give the Committee some guidance on these matters. It is very important to help the small business corporation but, on the other hand, we would like to have some alternatives.

My other question, Mr. Chairman, is in reference to the capital gains tax on unrealized gains. From the standpoint of accounting and auditing can this be controlled, and does it involve a great deal of paper work?

Mr. Tomlin: I am just speaking personally on this. I think you possibly can control anything if you are prepared to put the money in it to keep the records. The record-keeping would have to be extremely substantial because what you are in effect doing is making a business out of every individual who does not currently have those records.

[*Interprétation*]

une loi qui tiendra compte de toutes les éventualités.

M. McCleave: Merci, monsieur le président. Je pense que le témoin apporte une opinion très valable sur les difficultés de traiter des intentions.

Le président: Suivent sur ma liste MM. Smerchanski et Ritchie.

M. Smerchanski: Monsieur le président, je voudrais poser une question sur les proposition que vous avez formulées au sujet des petites entreprises. J'estime qu'on devrait accorder un dégrèvement aux petites entreprises. Toutefois, que pensez-vous de l'idée de permettre aux petites entreprises de déprécier leurs avoirs de 100 p. 100 avant d'être imposés?

M. Tomlin: Monsieur Smerchanski, ce sujet n'a pas été discuté au sein d'un comité. Dans une telle situation, vous trouvez une autre méthode d'atteindre un objectif. C'est une vacance, si vous le voulez. On permet à ces personnes de récupérer tout leur capital avant d'être imposées. Je crois que, dans ce cas, il faudrait définir encore une fois en quoi consiste une petite entreprise, un placement légitime, avant de pouvoir le déprécier, jusqu'à quel point on peut investir des capitaux dans des avoirs fixes, autre domaine qui pourrait être manipulé très facilement.

M. Smerchanski: Monsieur le président, je pose cette question parce que, dans bien des mémoires soumis à ce Comité, il n'est pas question d'une autre possibilité. Voilà la raison pour laquelle je vous le demande. Je crois que beaucoup d'autres renseignements pourraient nous être fournis par des groupes tel que le vôtre afin de donner au Comité des directives à ce sujet. Il est très important d'aider les petites entreprises mais d'autre part, nous voudrions avoir d'autres solutions possibles.

Mon autre question, monsieur le président, a trait à l'impôt sur les gains de capital, sur les gains non réalisés. Est-ce que cette question peut être contrôlée du point de vue de la comptabilité et de la vérification et ce travail comporte-t-il beaucoup de paperasserie?

M. Tomlin: A mon avis, je crois qu'on peut contrôler n'importe quoi si on veut y investir l'argent nécessaire pour maintenir les dossiers. Ce travail devrait être extrêmement important car, en fait, vous faites une affaire pour chacun de ces individus qui ne possèdent pas ces dossiers à l'heure actuelle.

[*Text*]

Mr. Smerchanski: In other words, are you suggesting then, as we are situated now, that if we are to have the capital gains tax, the two between (a) and (b), as it is constituted now, will involve a great deal of additional work on the part of the taxpayer?

• 1020

Mr. Tomlin: I do not think I could...Did you say the proposal to tax unrealized gains...

Mr. Smerchanski: That is right.

Mr. Tomlin:...would necessitate a tremendous amount of record keeping?

Mr. Smerchanski: That is right. And what is your answer to that one?

Mr. Tomlin: Yes, it would.

Mr. Smerchanski: The other thing is that I know there was a brief comment made in reference to the proposals of the capital gains tax as against the estate tax, and I fully appreciate the fact that when the changes in the estate tax came down in the fall of 1968 nobody knew what the proposals under the White Paper would be. Do you feel that the capital gains tax as proposed under the White Paper should be made in reference to giving full cognizance to the estate taxes brought down in 1968?

Mr. Pintea: Yes, to the changes made in October 1968, definitely, because the impact of both will create effective tax rates which are substantially higher than the maximum rates either under the income tax proposals or the Estate Tax Act.

Mr. Smerchanski: Do you feel it is going to create a bigger hardship under the present system of the proposed capital gains tax say to pass down family business within the compact of giving it to their sons or daughters?

Mr. Pintea: Definitely. If the White Paper proposals on income taxes or capital gains taxes are adopted and the present estate tax rates and the Act as such remain in effect, the passing on to the next generation will become much more costly, definitely.

. **Mr. Smerchanski:** Aside from the standpoint of being costly, will it be a bigger hardship on the people who inherit this business as it was prior to the proposals on the capital

[*Interpretation*]

M. Smerchanski: Autrement dit, laissez-vous entendre que, dans notre situation actuelle, si nous allons adopter l'impôt sur les gains de capital, les deux entre (a) et (b) comporteront pour les contribuables beaucoup plus de travail supplémentaire?

M. Tomlin: Je ne crois pas que je pourrais... Avez-vous dit que la proposition visant à imposer les gains non réalisés...

M. Smerchanski: C'est exact.

M. Tomlin: . .exigerait une quantité énorme de travail de tenue des dossiers?

M. Smerchanski: C'est exact. Et quelle est votre réponse à ma question.

M. Tomlin: Oui, elle imposerait beaucoup de travail.

M. Smerchanski: En outre, on a parlé brièvement des propositions concernant l'impôt sur les gains de capitaux par opposition aux impôts sur succession, je me rends bien compte du fait que lorsque les modifications ont été apportées à ces impôts, à l'automne de 1968, personne ne savait ce qui serait proposé dans le Livre blanc. Estimez-vous que l'impôt sur les gains de capital, proposé en vertu du Livre blanc, devrait être appliqué en tenant compte des impôts sur les biens transmis par décès prévus en 1968?

M. Pintea: Oui, certainement d'après les changements apportés en octobre 1968, car les répercussions des deux créeront des taux d'impôts efficaces qui sont considérablement supérieurs aux taux maximaux prévus selon les propositions sur l'impôt sur le revenu ou la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

M. Smerchanski: Croyez-vous que cela créera des difficultés plus grandes sous le système actuel des impôts proposés sur les gains de capital de transmettre les affaires de famille en les faisant passer à leurs fils ou filles?

M. Pintea: Certainement. Si les propositions du Livre blanc au sujet des impôts sur le revenu personnel ou des impôts sur les gains de capital sont adoptées et si les taux actuels de l'impôt sur les biens transmis par décès et que la loi telle qu'elle est demeure en vigueur, la transmission de biens à la génération suivante deviendra plus dispendieuse.

M. Smerchanski: En plus d'être dispendieuse, cette transmission sera-t-elle plus difficile pour les personnes qui héritent d'un tel commerce qu'elle ne l'était avant les proposi-

[*Texte*]

gains tax?

Mr. Pintea: That of course would depend upon the type of asset being passed on to the next generation, to the people inheriting the property. If you look at farmers, for instance, or cash poor assets, definitely the hardship would be much greater.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, the reason I ask this question is that many a time it has been stated that the farmer is going to be very hard hit under the proposals in passing his farm on to his sons and this is where I would like to have your comment. Is it necessary to change the inheritance tax, to modify it, in order to fit it into the proposals of the capital gains tax, or should the capital gains tax be modified to fit into the Estate Tax Act that was passed in the fall of 1968?

Mr. Pintea: This is a very difficult question because it depends on what tax the government places its emphasis on. All I can suggest is that the two should be co-ordinated in some fashion either by allowing credits against estate taxes for capital gains taxes on the property involved or vice versa.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, one short one and I am finished.

On the proposals on the capital gains tax as presented in the White Paper, it is my feeling that from what you have said, before it is implemented very close study should be given to it to integrate it properly with what has been passed under the inheritance tax in the fall of 1968. Is this your feeling?

Mr. Pintea: Definitely. Absolutely.

Mr. Smerchanski: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to question the witnesses on changes of personal exemptions and so on. Do you feel it important that the provincial rates remain at the suggested 28 per cent or is inequality going to rise? For instance, in Manitoba we have a high provincial tax; it is the highest in Canada, I think. If this is continued, does this continue inequities and so on?

Mr. Tomlin: I think in viewing any tax of this nature it has to be on the grounds of the

[*Interprétation*]

tions au sujet des impôts sur les gains de capital?

M. Pintea: Cette question dépendrait naturellement du genre d'avoirs transmis à la génération suivante, à la succession. Dans le cas des cultivateurs, ils s'en ressentiraient bien davantage.

M. Smerchanski: Monsieur le président, je pose cette question parce qu'on a dit bien souvent que les cultivateurs seront fortement atteints par ces propositions lorsqu'il s'agira de transmettre leur ferme à leurs fils, et je voudrais obtenir vos commentaires à ce sujet. Est-il nécessaire de changer les droits de mutation après décès, les modifier, pour les faire concorder avec les propositions relatives à l'impôt sur les gains de capital, ou faudra-t-il modifier cet impôt pour le faire concorder avec la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, adoptée à l'automne de 1968?

M. Pintea: Il est très difficile de répondre à cette question car tout dépend de l'impôt sur lequel le gouvernement attachera plus d'importance. Tout ce que je peux dire c'est qu'il faudrait coordonner les deux d'une certaine façon soit en accordant des crédits fiscaux pour l'impôt sur les biens transmis par décès relativement à la propriété en question, soit le contraire.

M. Smerchanski: Monsieur le président, une dernière question brève.

Au sujet des propositions sur l'impôt sur les gains de capital, présentées dans le Livre blanc, j'estime, d'après ce que vous avez dit, qu'avant d'être appliquées, il faudrait les étudier de très près afin de les intégrer correctement avec les mesures qui ont été adoptées selon les droits de succession à l'automne de 1968. Êtes-vous d'accord?

M. Pintea: Certainement. Absolument.

M. Smerchanski: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais poser des questions aux témoins au sujet d'exemptions personnelles et ainsi de suite. Estimez-vous que les taux provinciaux devraient être maintenus à 28 p. 100 ou que l'inégalité augmentera? Par exemple, au Manitoba nous avons un taux d'impôt provincial élevé; je crois que c'est le plus élevé au Canada. Si cette situation se poursuit, touchera-t-elle les capitaux engagés et ainsi de suite?

M. Tomlin: Je pense qu'en face d'un impôt de cette nature, il faut songer aux

[*Text*]

total take, if you want to look at it from that point of view, from the individuals. That is important. Who gets the dollar does not change it for the individual. You can sort of raise the personal exemptions to some extent in certain areas where the tax rate is highest. Obviously they will not have the same impact on those individuals as in the areas where the rate is lower.

Mr. Ritchie: In other words, unless the provinces are in agreement with the tax rates or feel that they have enough venue and so on, then the so-called changes may not be any more equitable than the old ones. Am I right?

Mr. Tomlin: It is possible that you will not get the full effect, very definitely. When you have more than one authority imposing a tax, not always from the same point of view, you can have a different impact on the resident of one province as against the resident of another.

Mr. Ritchie: As we have increased personal exemptions but increased the tax level at the $10,000 to $25,000, do you think we should move towards block averaging more than the White Paper suggests?

Mr. Pintea: Yes. Our calculations indicate that the averaging proposals under the White Paper provide very little tax relief and the block proposal, or perhaps I should say the averaging that presently is used by farmers and fishermen, would provide some true relief. However, again it is a question of what impact this has on the revenue, obviously. We have made no studies but the block proposal or the block averaging proposal was also recommended by Carter and we feel it is equitable.

Mr. Ritchie: Can block averaging be carried on practically any more than five years?

Mr. Pintea: My feeling would be that for ordinary averaging, no; that five years perhaps would be the limit. It becomes rather impractical. The impact on the revenue is almost impossible to determine. Subsequent losses may be brought into the picture and they would create all kinds of refunds. A longer averaging period perhaps could be provided for certain types of gains only, offset by certain losses, if not for ordinary income.

Mr. Ritchie: If block averaging was introduced, would we get significant changes in

[*Interpretation*]

recettes totales du particulier. C'est important. Il importe peu pour le particulier à qui vont ces recettes. On peut augmenter, dans une certaine mesure, les exemptions personnelles dans certaines régions où les impôts sont très élevés. Évidemment, elles n'auront pas la même incidence sur ces particuliers que dans des régions où le taux est inférieur.

M. Ritchie: En d'autres termes, à moins que les provinces soient d'accord avec les taux appliqués ou qu'elles estiment qu'elles ont assez de revenus et ainsi de suite, alors ces prétendus changements ne seront peut-être pas plus équitables que les anciens. Ai-je raison?

M. Tomlin: Il est certainement possible que vous n'obtiendrez pas tout l'effet voulu. Lorsque plus d'un gouvernement fait des impositions, et pas toujours du même point de vue, vous pouvez obtenir une incidence différente sur le résident d'une province de celle du résident d'une autre province.

M. Ritchie: Vu que nous avons augmenté les exemptions personnelles mais que nous avons accru le niveau d'impôt pour les revenus de $10,000 à $25,000, croyez-vous que nous devrions établir une moyenne d'ensemble à un degré plus élevé qu'il ne l'est proposé dans le Livre blanc?

M. Pintea: Oui, d'après nos calculs, les propositions formulées dans le Livre blanc au sujet de l'établissement d'une moyenne assurent très peu de soulagement et l'étalement utilisé présentement par les cultivateurs et les pêcheurs apporterait un véritable soulagement. Toutefois, il faut voir encore une fois quelle incidence cette mesure a sur les revenus. Nous n'avons pas fait d'étude à ce sujet mais l'étalement d'une moyenne générale a aussi été recommandé par Carter et nous le considérons comme étant juste.

M. Ritchie: Est-ce que l'étalement d'ensemble peut être prescrit pendant plus de 5 ans?

M. Pintea: A mon avis, non, s'il s'agit de l'étalement ordinaire; je crois que 5 ans seraient sans doute la limite. Cela ne devient plus pratique. Il devient presque impossible de déterminer les répercussions sur le revenu. On pourrait soumettre des pertes subséquentes qui donneraient lieu à toutes sortes de remboursements. On pourrait peut-être prévoir une période plus longue d'étalement pour certains types de gains seulement, compensés par certaines pertes, sinon pour le revenu ordinaire.

M. Ritchie: Si l'on introduisait ce système d'étalement d'ensemble, est-ce qu'il entraîne-

[*Texte*]

our economic thrust say of various groups, individuals? Would the demand for increased wages and so on at certain times be softened? Would we get a more stable economy, particularly in our wages and professionals and so on?

Mr. Pintea: I really do not have the answer but my experience has been that the block averaging of course is of advantage only where you have fluctuating income. In other words wage earners or salaried employees or people with a fairly constant income will not benefit greatly from the averaging, depending of course how the rates are set for the averaging.

Mr. Ritchie: Certain seasonal workers, high monthly income seasonal workers might benefit substantially in certain industries in our country, particularly in our north country, our weather country, our problems where people work or do not work months at a time.

Mr. Pintea: That is quite correct, but it still would depend on their annual income. The income of a particular year would be looked at. If the income from year to year were to fluctuate, then the block averaging should give relief.

Mr. Ritchie: On paragraph 5.11, that is dealing with the buildings, the principal income and so on, what effect would this have on small towns, small buildings? I think you are familiar with this section, are you not? The suggestion is that you cannot deduct depreciation or loss on a building from a principal income if your principal income is other than real estate. What effect would this have on our small towns and small businesses in the way of development? What do you think about this?

• 1030

Mr. Pintea: It would certainly appear that it will reduce the demand for construction work. Whether that is intentional or not I do not know, but it certainly would because private capital today, in some sectors at least, uses the depreciation as a temporary tax haven. Now, it has its advantages, obviously, in certain areas. Strictly speaking, from a tax point of view it may be a tax deferral.

Mr. Ritchie: The tax department suggested that it was being used for tax deferral in certain areas. Do you think the method by which they have attempted to correct what

[*Interprétation*]

rait des changements importants dans la poussée économique disons de certains groupes, de certains particuliers? Est-ce que la demande d'augmentation de salaire et ainsi de suite serait moins radicale à certains moments? Est-ce que l'économie serait plus stable en ce qui concerne particulièrement nos salaires et les professionnels et ainsi de suite?

M. Pintea: Je ne peux vraiment pas vous répondre mais, à ma connaissance, l'étalement d'ensemble est avantageuse seulement dans le cas de revenu qui fluctue. Autrement dit les salariés ou les personnes qui ont un revenu assez constant ne profiteront pas beaucoup de l'étalement, et cela dépend évidemment de l'établissement des taux en vue de l'étalement.

M. Ritchie: Certains travailleurs saisonniers, qui ont des mois particulièrement pleins, pourraient en profiter considérablement dans certaines de nos industries, en particulier dans le Nord, dans les régions où certaines personnes travaillent ou ne travaillent pas pendant certains mois de l'année.

M. Pintea: C'est très juste, mais cela dépendrait toujours de leur revenu annuel. On considérerait le revenu d'une année en particulier. Si le revenu fluctuait d'une année à l'autre, l'étalement d'ensemble apporterait alors un soulagement.

M. Ritchie: Au sujet du paragraphe 5.11) traitant des bâtiments, du revenu principal et ainsi de suite, quel effet cela aurait-il sur les petites villes, les petits bâtiments? Je pense que vous connaissez cet article, n'est-ce pas? On y laisse entendre que nous ne pouvons pas déduire la dépréciation ou les pertes sur un bâtiment à partir d'un revenu principal, si ce revenu principal n'est autre qu'un gain immobilier. Quel effet cela aurait-il sur nos petites villes et petits commerces en ce qui concerne l'expansion? Qu'en pensez-vous?

M. Pintea: Il semblerait que cela réduira la demande de travaux de construction. Que ce soit intentionnel ou non, je ne le sais pas, mais cela aurait certainement cet effet car de nos jours, les capitaux privés, dans certains secteurs du moins, utilisent la dépréciation comme refuge fiscal temporaire. Cela a évidemment des avantages dans certaines régions. D'un point de vue purement fiscal, c'est peut-être un ajournement d'impôt.

M. Ritchie: Le service des impôts a laissé entendre qu'on l'utilisait dans certaines régions en tant qu'ajournement d'impôt. Pensez-vous que la méthode par laquelle ils ont

[*Text*]

they think is an abuse is too broad, too cumbersome, or takes in people who should not be taken in, or many situations?

Mr. Pintea: I had better pass. Yes, I will have to pass. I would express my personal opinion, and it would be...

Mr. Ritchie: Finally, Mr. Chairman, do you think the White Paper favours mature manufacturing industries at the expense of resource industries and immature and growth industries?

Mr. Tomlin: That is difficult to answer. I think we are very concerned that the resource industries and the smaller industries receive adequate consideration. I think in our brief we have indicated there are some proposals that do affect these two areas of activity and we recommend further study be given to them.

The Chairman: Gentlemen, if there are no further questions I would like to thank the representatives of the Winnipeg Board of Trade for being with us today, for presenting us with and supporting a very constructive, helpful contribution. Gentlemen, thank you.

Would the representatives of James Richardson & Sons please come to the table?

It has not been our practice to introduce the members of the Committee to the witnesses, but as we are now on the road it seemed to me on thinking about it that it would perhaps be appropriate. I am going to introduce the members of the Committee first and then call on you, Mr. Richardson, to introduce the witnesses to us. Then perhaps you will make your opening statement—you have indicated to me that this is the way you would like to do it—and then we will go right into questioning.

Before introducing the members of the Committee I should introduce to you Miss Ballantine, our Clerk, and Miss Savard who is assisting. Mr. Ronald Robertson, the gentleman at the end here, is our Senior Tax Adviser and beside him, known I am sure to everybody in the room, Mr. E. B. Osler, member of Parliament for Winnipeg South Centre; Mr. Patrick Mahoney for Calgary South; Mr. Ray Perrault for Burnaby-Seymour. There we have a western representation in phalanx form. Mr. Leblanc for Laurier, Fernand Leblanc who has already brought greetings from Quebec. Mr. Mark Smerchanski is not formally or technically a member of the Committee but he has joined us for the hearings here today, and as you

[*Interpretation*]

essayé de rectifier ce qu'ils croient être un abus, est trop générale, trop compliquée, pour englober des personnes et des situations qui ne devraient pas l'être?

M. Pintea: Je ne peux pas répondre. Je ne pourrais qu'exprimer mon opinion personnelle, et...

M. Ritchie: Enfin, monsieur le président, pensez-vous que le Livre blanc encourage des industries manufacturières mûres aux dépens des industries extractives, des industries non encore mûres et des industries d'expansion?

M. Tomlin: C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Nous sommes préoccupés de ce que les industries extractives et les industries moins importantes reçoivent une attention satisfaisante. Dans notre mémoire, nous avons signalé que certaines propositions touchent ces deux secteurs d'activité et nous recommandons qu'on poursuive des études à leur sujet.

Le président: Messieurs, si vous n'avez plus de questions à poser, je voudrais remercier les représentants de la Chambre de Commerce de Winnipeg de leur présence avec nous aujourd'hui et d'avoir contribué d'une façon très utile à notre étude. Merci, messieurs.

Les représentants de James Richardson & Sons sont priés de s'approcher de la table.

Jusqu'ici nous n'avons pas présenté les membres du Comité aux témoins, mais vu que nous nous déplaçons d'un endroit à l'autre, il nous semble qu'il serait peut-être approprié de le faire. Je vais tout d'abord présenter les membres du Comité et je vous demanderai, monsieur Richardson, de nous présenter les témoins. Ensuite vous pourriez nous présenter votre déclaration d'ouverture—vous nous avez dit que c'est la façon dont vous voulez procéder—puis nous passerons à la période des questions.

Avant de présenter les membres du Comité, je vais vous présenter M[lle] Ballantine, notre greffier, et M[lle] Savard qui est greffier adjoint. Au bout de la table, voici M. Ronald Robertson, notre conseiller supérieur en matières fiscales et à côté de lui, un homme connu de tous j'en suis sûr, M. E. B. Osler, député de Winnipeg Sud-Centre, M. Patrick Mahoney, de Calgary-Sud, M. Ray Perrault, de Burnaby-Seymour. Voilà une représentation de l'Ouest en phalange. Ensuite, M. Fernand Leblanc, de Laurier, qui nous a déjà présenté des souhaits de la part du Québec. M. Mark Smerchanski n'est pas officiellement ni techniquement parlant membre du Comité, mais il est venu pour assister à l'audience d'aujourd'hui. Comme vous le savez sans

[*Texte*]

know, I think, Mr. Smerchanski is a member of Parliament for Provencher. Mr. Ross Whicher for Bruce. That is the Liberal side, as it were.

Turning to the other side, Mr. John Burton for Regina East; Mr. Robert McCleave, our Haligonian, for Halifax-East Hants; and Dr. Ritchie from the Province of Manitoba for Dauphin, Manitoba.

Gentlemen, that is your Committee and now it is your turn, Mr. Richardson.

Mr. George T. Richardson (President, James Richardson & Sons, Limited): Thank you very much, Mr. Chairman. I should like briefly to mention what we consider to be the main thrust of the brief which has been submitted on behalf of James Richardson & Sons, Limited and its associated enterprises, but first, as Mr. Chairman has done, I should like to introduce my associates who are attending today with a view to putting their knowledge and experience at the disposal of the Committee.

Mr. Lawson is our Senior Vice-President; Mr. Alexander, Vice-President of James Richardson & Sons, Limited and Managing Partner of Richardson Securities of Canada; Mr. Hughes is Deputy Managing Partner of Richardson Securities of Canada. A committee which was charged to assess the White Paper is represented here by Mr. Ellis, in the corner—Mr. Ellis is our Treasurer; Mr. Lamont, Secretary and Counsel to Richardson Securities of Canada; and on the end, Dr. Clendenning, Economist of Richardson Securities of Canada. Among those who are present today we hope to be able to answer any questions you may have on our brief.

Our brief was drafted after extended analysis by a committee of our senior personnel and is intended to cover the range of the White Paper proposals, individually and as a whole. It takes as its goal the common interests of Canadians and not the interest of any group or segment, and as such we hope that it speaks for itself.

We have, however, some summaries which draw together arguments in a way which we believe to be useful, and which introduce one or two new points. With your permission, Mr. Chairman, we would like to make copies available to the Committee after our hearing here this morning.

In appearing today, however, we would like to emphasize our concern respecting what we have termed the "core proposals": the concepts of maximum 50 per cent corporate tax rate, maximum 50 per cent personal tax rate, gross-up and creditable tax, closely and wide-

[*Interprétation*]

doute, M. Smerchanski est député de Provencher. M. Ross Whicher, de Bruce. Voilà les libéraux.

Ensuite, passant à l'opposition, nous avons John Burton de Regina-Est, M. Robert McCleave, de Halifax-Est Hants; et M. Ritchie, de Dauphin, Manitoba.

Voilà le Comité, messieurs et c'est à votre tour, monsieur Richardson.

M. George T. Richardson (président, James Richardson & Sons, Limited): Merci beaucoup, monsieur le président. Je voudrais mentionner brièvement ce que nous considérons être l'idée générale du mémoire soumis au nom de James Richardson & Sons Limited et de ses entreprises filiales. Tout d'abord, comme l'a fait le président, je vous présente mes adjoints qui sont parmi nous aujourd'hui, pour mettre leurs connaissances et leur expérience à la disposition du Comité.

M. Lawson est notre vice-président sénior; M. Alexander, vice-président de James Richardson & Sons Limited et directeur associé de Richardson Securities of Canada; M. Hughes est sous-directeur associé de Richardson Securities of Canada. Un comité chargé d'évaluer le Livre blanc est représenté ici par M. Ellis, notre trésorier; M. Lamont, secrétaire et conseiller de Richardson Securities of Canada; et de l'autre côté, M. Clendenning, économiste chez Richardson Securities of Canada. Nous espérons, grâce à notre représentation, répondre à toutes les questions que vous pourriez nous poser au sujet du mémoire.

Notre mémoire a été rédigé après une analyse approfondie par un comité d'administrateurs supérieurs et a pour but d'étudier toutes les propositions relatives au Livre blanc, individuellement et dans l'ensemble. Il tient compte de l'intérêt commun de tous les Canadiens et non de celui de certains groupes particuliers et comme tels, nous espérons qu'il n'a pas besoin d'autres explications.

Nous avons toutefois des résumés qui réunissent des arguments de façon que nous croyons être utiles et qui soulèvent quelques points différents. Avec votre permission, monsieur le président, nous aimerions en distribuer des exemplaires au Comité à la suite de notre audience de ce matin.

En nous présentant ici ce matin, nous aimerions insister sur l'intérêt que nous portons à ce que nous avons appelé les «propositions centrales»: les concepts d'un maximum de 50 p. 100 pour les taux de l'impôt perçu des sociétés, maximum de 50 p. 100 pour le taux

[*Text*]

ly-held companies and the interrelated capital gains proposals.

We do not believe that these features are necessary to achieve certain important and desirable objectives of the White Paper: for example, relief at the lowest level of personal income, relief from double taxation of corporate earnings, reduction of the higher rates of personal tax, provision of child care expenses.

We believe these core proposals to be the source of serious difficulties of transition and administration; we believe these features to be based upon unrealistic assumptions—to mention one, the assumption of permanence of the personal and corporate rate structure. This appears to be an essential part of the proposals, and yet the adjustment of personal or corporate rates upwards or downwards undoubtedly will be required by public policy. Provincial requirements destroy the structure at the outset, without considering the growing revenue needs of the provinces. Foreign competition may destroy the 50 per cent corporate rate. Should value added taxes be adopted by the United Kingdom or the United States wholly or partly in substitution for corporate income tax, the 50 per cent corporate rate in Canada cannot be maintained.

The capital gains proposals are entwined in the gross-up and credit of corporate tax and closely and widely-held corporate concepts. We have attempted in our brief to indicate some serious difficulties with the proposed treatment of capital gains, but in order to resolve these difficulties in taxing capital gains one must abandon the corporation-shareholder scheme of the White Paper.

• 1040

We have attempted to document a number of the major problems which arise as a result of the corporation-shareholder proposals and we are certain that others have given elaborate and convincing examples as they apply to specific situations. We raise this major concern today because in this fundamental area there appears no evidence of reconsideration or revaluation of the necessity or desirability of these core proposals by the Minister of Finance, despite the serious problems they create and the questionable assumptions upon

[*Interpretation*]

de l'impôt sur le revenu des particuliers, la remise à l'état brut de l'impôt et le crédit d'impôt, les sociétés privées et les sociétés publiques et les propositions corrélatives sur les gains de capital.

Nous ne croyons pas que ces caractéristiques soient nécessaires pour atteindre certains objectifs importants et souhaitables du Livre blanc: par exemple, le dégrèvement au niveau inférieur du revenu des particuliers, dégrèvement de la double imposition sur les revenus des sociétés, réduction des taux supérieurs de l'impôt sur le revenu des particuliers, prévisions pour les dépenses occasionnées par les soins accordés aux enfants.

Nous croyons que ces propositions centrales sont la source de graves difficultés de transition et d'administration; que ces caractéristiques sont fondées sur des suppositions peu réalistes et nous en citerons une, le fait de supposer que la structure des taux pour l'impôt sur les revenus des particuliers et des sociétés est permanente. Cette supposition semble être une partie essentielle des propositions, alors que les politiques de l'État dicteront sans doute si ces taux devront être augmentés ou diminués. Les exigences des provinces détruisent la structure au départ même, sans tenir compte des besoins croissants des provinces en matière de revenus. La concurrence étrangère risque de détruire ce taux maximum de 50 p. 100 appliqué aux sociétés. Si le Royaume-Uni ou les États-Unis adoptaient en entier ou partiellement des impôts auxquels on a ajouté la valeur, pour remplacer l'impôt sur le revenu des sociétés, le taux de 50 p. 100 sur les sociétés au Canada ne pourra être maintenu.

Les propositions concernant les gains de capital sont entrelacées entre la remise à l'état brut et le crédit des taxes sur les sociétés, et dans les concepts de sociétés privées et publiques. Nous avons tenté dans notre mémoire de signaler certaines difficultés graves en ce qui a trait au traitement des gains de capitaux, mais pour résoudre ces difficultés quand il s'agit d'imposer ces gains de capital, il nous faut abandonner le projet société-actionnaire du Livre blanc.

Nous avons essayé de documenter un certain nombre des principaux problèmes qui se posent à la suite des propositions concernant les sociétés et les actionnaires, et nous sommes certains que d'autres personnes ont donné des exemples élaborés et convaincants qui s'appliquent aux situations particulières. Nous exprimons cette préoccupation importante aujourd'hui parce que dans ce domaine capital il semble qu'il n'y ait pas de preuve de reconsidération ou de réévaluation de la nécessité ou de désirabilité de ces propositions

[*Texte*]

which they are based. Far from being necessary to the achievement of reasonable reform, we believe them to be serious obstacles to the consideration of particular tax problems on their own merits, among them the questions of capital gains, fiscal incentives, small business and the extractive industries.

Mr. Chairman, our group has been selected with a view to making relevant knowledge and experience available to the Committee in relation to the economic activities in which we are involved and in relation to the White Paper proposals. We hope that we can assist your committee in your important work for Canada.

The Chairman: Thank you, Mr. Richardson. I recognize Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman. The first question I would like to ask really does not come up directly in your brief, but you have brought a delegation that probably has a great deal of experience with the Canadian business community. I would like to ask a rather general question as to the nature of the corporation tax in the minds of Canadian business. Does the Canadian business community regard the corporation income tax as a levy against its shareholders, or does it regard it as a cost of doing business to be offset, if possible, by price increases where these may be made, or to be some other way protected against, or does it regard the corporation income taxes as something other than those two alternatives?

Mr. F. B. Lamont (Secretary, Richardson Securities of Canada): I think Canadian business views their generative activity as being designed to get an adequate return on their investment after paying corporate income tax. Who actually bears the burden of the corporation tax largely depends upon the actual competitive environment in which that particular enterprise may be carrying on.

For example, in the area of the extractive industries and the mining industry, there is a different competitive environment than, say, someone who is a corner store, or Eaton's or the Bay—someone who is competing within a domestic market—so that the actual impact of corporation income tax is going to vary

[*Interprétation*]

de base par le ministre des Finances, en dépit du problème sérieux qu'il crée et des suppositions douteuses sur lesquelles elles se basent. Loin d'être nécessaires à la réalisation d'une réforme raisonnable, nous pensons qu'elles offrent de sérieux obstacles à l'étude des problèmes particuliers de l'impôt d'après leur propre mérite, parmi ceux-ci les questions de gains de capitaux, de stimulants fiscaux, de petites affaires et d'industries extractives.

Monsieur le président, notre groupe a été choisi afin de fournir au comité des données pertinentes concernant les activités économiques dans lesquelles nous sommes impliqués et en ce qui concerne les propositions du Livre blanc. Nous espérons que nous pouvons aider votre comité dans le travail important que vous fournissez pour le Canada.

Le président: Merci monsieur Richardson. Je donne la parole à Mahoney.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président. La première question que je voudrais vous poser, n'est pas soulevée dans notre mémoire directement, mais vous avez avec vous une délégation qui probablement possède une grande expérience du monde des affaires au Canada. J'aimerais vous poser une question assez générale quant à la nature sur l'impôt sur les sociétés dans l'esprit des milieux d'affaires canadiens. Est-ce que les milieux d'affaires canadiens considèrent l'impôt sur le revenu des sociétés comme un impôt contre ses actionnaires, ou est-ce qu'ils le considèrent comme des dépenses d'affaires qui doivent être récompensées si possible, par les augmentations de prix lorsque celles-ci peuvent être faites, ou dont on doit se protéger d'autre manière, ou considèrent-ils les impôts des revenus des sociétés comme quelque chose d'autre que ces deux alternatives?

M. F. B. Lamont (secrétaire, Richardson Securities of Canada): Je pense que les hommes d'affaires canadiens considèrent que leurs activités créatrices sont conçues pour obtenir des bénéfices appropriés sur leurs investissements après avoir payé l'impôt sur le revenu pour les sociétés. Qui supporte en fait le poids de l'impôt sur les sociétés dépend largement du milieu de compétition réel dans lequel cette entreprise particulière peut fonctionner.

Par exemple, dans le domaine des industries extractives et minières, il y a un milieu concurrentiel différent de celui qui est une boutique de quartier ou Eaton où la Bay—quelqu'un qui fait de la concurrence sur un marché domestique—de telle sorte que l'impact actuel de l'impôt sur les revenus des

[*Text*]

depending on the competitive situation. Those industries which have a high degree of competition with a foreign industry are going to have a different environment in terms of being able to pass on some portion of the corporation income tax to their users.

In large measure, a certain part of it has to be borne by the users of corporate enterprise; otherwise people looking for adequate returns on investments would not be able to get them and would not be putting money into a particular situation. You have a different situation, of course, when you are planning on making an investment. How it actually works out in practice is that you have to work hard to produce the profit to pay corporation income tax, even if on paper when you made that decision it looked like it would provide an adequate return after taking into account the corporation income tax.

Mr. Mahoney: I take it, then, that you would agree the important figure so far as corporate management and corporate shareholders are concerned is the return after tax?

Mr. Lamont: That is the only part which is disposable for them.

Mr. Mahoney: Perhaps in its commitment to the concept that corporate income should be integrated with its shareholders' income, the authors of the White Paper have missed the point of the nature of corporate tax, at least as it is envisaged by the business community.

Mr. Lamont: Generally speaking, there is a real effort put out in producing the profits that are after tax as well as the share that goes to the government, and I think this is properly recognized by a dividend tax credit which generally considers that kind of income to be different in kind than personal income from services, for example. It is a different animal and should be taxed differently.

Mr. Mahoney: Does the investor today with some money to invest look on the dividend tax credit as an offset against corporation tax, or does he look on it as an incentive to invest in a Canadian company as opposed to some other enterprise?

Mr. Lamont: I think he looks on it as an offset against his own tax, not as against the

[*Interpretation*]

sociétés doit varier suivant la situation de concurrence. Ces industries qui ont un haut degré de concurrence avec une industrie étrangère doivent avoir un milieu différent en ce sens qu'il leur sera difficile de faire payer une partie de l'impôt sur le revenu des sociétés à leurs utilisateurs.

Dans une large mesure, une certaine partie de celui-ci doit être supportée par les utilisateurs d'une société, autrement les gens qui attendent des bénéfices adéquats sur leurs investissements ne seraient pas capables de les obtenir, n'investiraient pas de l'argent dans un secteur particulier. Vous avez une situation différente, bien entendu, lorsque vous faites vos plans concernant un investissement. La manière dont cela fonctionne en fait en pratique est que vous devez travailler dur pour réaliser les bénéfices vous permettant de payer l'impôt sur le revenu des sociétés, même si sur le papier lorsque vous avez pris cette décision il semblait qu'elle fournisse un bénéfice adéquat après voir tenu compte de l'impôt sur les revenus des sociétés.

M. Mahoney: Je suppose donc que vous seriez d'accord sur le point suivant à savoir que les chiffres importants en ce qui concerne l'administration et les actionnaires sont les bénéfices obtenus après impôts?

M. Lamont: C'est la seule partie qui soit utilisable pour eux.

M. Mahoney: Peut-être que dans leur engagement au concept suivant lequel l'impôt des sociétés devrait être intégré avec les revenus des actionnaires, les auteurs du Livre blanc n'ont pas compris la nature de l'impôt sur les sociétés, au moins telle qu'elle est envisagée par les hommes d'affaires.

M. Lamont: En général, nous essayons de déterminer les bénéfices après impôt ainsi que ce qui revient à l'État sur les revenus, et je pense que ceci est reconnu comme un crédit d'impôt sur les dividendes qui considèrent que cette sorte de revenu est différente en espèces du revenu personnel provenant du service par exemple. Il s'agit de quelque chose de différent et qui devrait donc être imposé d'une manière différente.

M. Mahoney: Est-ce que l'investisseur aujourd'hui qui a quelque argent à investir considère que le crédit fiscal sur les dividendes compense l'impôt sur le revenu des sociétés ou est-ce qu'il considère que c'est un stimulant pour investir dans une société canadienne par opposition à une autre entreprise.

M. Lamont: Je pense qu'il considère cela comme équilibrant ses propres impôts et non

[*Texte*]

corporation income tax. It is an incentive.

Mr. Mahoney: Yes, I would think so. Looking specifically at paragraph 2.14 of your brief on page 10 and the assertions as to the effect that the flow-through and gross-up proposals will likely have on the investing habits of the Canadian public, are the various types of corporate enterprise in Canada, the various types of businesses, the established dividend-paying company and the high-risk company fairly evenly distributed across Canada or are there some regional implications that should be of concern to us?

Mr. F. N. Hughes (Deputy Managing Partner, Richardson Securities of Canada): There is a regional implication. I think the securities themselves are fairly well spread across the country, but obviously Western Canada is an area that concerns us immensely because it is the area in which we are most heavily involved, but I do not think there is any so far as the shareholder is concerned; this is spread across the country.

Mr. Mahoney: So your assessment would be that the proposals, if implemented, would give continued thrust to the centralization of investment in Central Canada basically?

Mr. Hughes: There is no doubt about that, and it would also do something in addition, Mr. Mahoney. It would give continued thrust to takeover of Canadian risk enterprises by outsiders, particularly Americans.

Mr. Mahoney: On page 18, paragraph 3.8, you assert that neither the exemption of the 750,000 taxpayers nor the reduction of the maximum rate of tax are significant in themselves in revenue cost. The $40 million that the White Paper indicates after five years would be lost to the Treasury as a result of the reduction of the top rates may or may not be a significant figure. Looking at page 95 of the White Paper, in Table 15 the estimate is that the increased basic exemptions, which is what takes that .75 million taxpayers off the roll, would cost the Treasury $1 billion per year. Do you dispute that figure, or do you feel that it is not significant?

Mr. Lamont: No; our statement is that the exemption of 750,000 taxpayers from paying income tax would cost the Treasury—I think Mr. Bryce gave the figure—$35 to $40 million. What costs all the money is extending the

[*Interprétation*]

équilibrant l'impôt sur les revenus des sociétés. C'est un stimulant.

M. Mahoney: Oui c'est ce que je pense. En ce qui concerne le paragraphe 214, de votre mémoire, à la page 10, et les affirmations quant à l'effet que les propositions de transfert et de remises à l'état brut exerceront probablement sur les habitudes du public canadien, est-ce que les différents types d'entreprises au Canada, la compagnie qui établit, qui paie des dividendes et la compagnie à risque élevé sont également distribués à travers le Canada ou y a-t-il quelques implications régionales qui devraient attirer notre attention?

M. F. N. Hughes (Associé de direction adjoint, Richardson Securities of Canada): Il y a une implication régionale. Je pense que les valeurs elles-mêmes sont assez bien distribuées à travers le pays, mais manifestement le Canada de l'ouest est un secteur qui nous préoccupe beaucoup parce que c'est le secteur dans lequel nous sommes engagés le plus lourdement mais pour ce qui est des actionnaires, je crois qu'ils sont assez bien répartis dans tout le pays.

M. Mahoney: Par conséquent, d'après vous les propositions, si elles étaient mises en œuvre, favoriseraient la centralisation de l'investissement dans le Canada central?

M. Hughes: Ceci ne fait aucun doute, et cela ferait également autre chose, monsieur Mahoney, cela favoriserait la prise de possession des entreprises canadiennes à risque élevé par des étrangers en particulier les Américains.

M. Mahoney: A la page 18, par. 3.8, vous affirmez que ni l'exemption des 750,000 contribuables ni la réduction du taux maximum de l'impôt ne sont importants par elles-mêmes en frais de revenus. Les 40 millions de dollars qui d'après le Livre blanc après cinq ans seraient perdus pour le Trésor comme résultat de la réduction des taux maximum peuvent être ou ne pas être un chiffre important. En me reportant à la page 95 du Livre blanc, au tableau 15, on estime que les exemptions de base accrue, qui accorderont à 750,000 contribuables une exemption d'impôt, coûteraient au Trésor la somme d'un milliard de dollars par an. Est-ce que vous contestez ceci, ou est-ce que vous pensez que ce n'est pas important?

M. Lamont: Non, ce que nous disons c'est que l'exemption de 750,000 contribuables qui ne paieront pas l'impôt sur le revenu coûtera au Trésor—je pense que M. Bryce a donné le chiffre—de 35 à 40 millions de dollars. Ce qui

[*Text*]

exemptions to 6.5 million taxpayers.

Mr. Mahoney: I see.

Mr. Lamont: The cost of taking the people off the roll is rather small. In fact, if you took into account the costs of processing their returns and that kind of thing, although you may have to process the returns anyway, the actual net return in revenue would be quite small. We do not have an answer to that particular problem, but we think if that is the cost taking these people off the tax rolls we should really look around for some method of giving relief which is not going to cost $1.5 billion.

• 1050

Mr. Mahoney: The tax credit system has been one that has been proposed that would achieve this result, I believe. You have not yet come to the point of advocating that particularly.

Mr. Lamont: We tried to be pretty general in terms of giving a broad critique of major areas of concern in the White Paper but we did not try to produce a formula to resolve this particular problem because we have no particular expertise in that area. In other areas, we hope we have made some constructive suggestions.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, on page 26 of the brief, talking about Valuation Day, you dispute the accuracy of the market in establishing a value at any particular date, at least in some circumstances. You have suggested in paragraph 4:13 that the acquisition cost or value on Valuation Day, whichever is higher, be allowed. The value on Valuation Day that you refer to would be the market value.

Mr. Lamont: Unless a person was in a position to be able to dispute that and bring in evidence that that was not an accurate value.

Mr. Mahoney: I see.

Mr. Lamont: I am just giving you an afterthought. I think that there may be people who would be in a position to do that.

Mr. Mahoney: I believe in Great Britain they established what might be regarded as a straight-line method between the dates of acquisition and disposal with Valuation Day appearing some place on the graph and you

[*Interpretation*]

coûte cher, c'est d'étendre l'exemption à 6 millions et demi de contribuables.

M. Mahoney: Je vois.

M. Lamont: Les frais occasionnés par la suppression des gens de la liste d'impôt sont plutôt peu élevés. En réalité, si l'on prend en considération les frais d'étude de leur déclaration et les choses de ce genre, quoi que l'on puisse avoir à étudier ces déclarations de toute manière, le bénéfice net de revenu sera très faible. Nous n'avons pas de solution à ce problème particulier, mais nous pensons que si cela est le coût d'élimination de ces gens de la liste des imposables, nous devrions en fait chercher une autre méthode d'accorder un soulagement qui ne coûtera pas un milliard et demi de dollars.

M. Mahoney: On a proposé à cette fin le système du crédit fiscal, pour atteindre ce résultat, mais vous ne l'avez pas encore préconisé particulièrement?

M. Lamont: Nous avons voulu nous en tenir à des généralités. Nous n'avons pas cherché à présenter une formule pour résoudre ce problème particulier parce que nous ne sommes pas tellement renseignés sur ce point. Dans d'autres domaines, nous espérons que nous avons fait quelques propositions constructives.

M. Mahoney: Monsieur le président, à la page 26 du mémoire, parlant du jour de l'évaluation, vous contestez l'exactitude du marché pour établir une valeur à une date particulière, au moins dans certaines circonstances. Vous avez proposé au paragraphe 4:13 qu'on autorise le coût d'acquisition ou la valeur de l'acquisition le jour de l'évaluation, en prenant celle qui est la plus élevée. La valeur au jour de l'évaluation à laquelle vous vous référez serait la valeur du marché.

M. Lamont: A moins que quelqu'un ne soit capable de contester cela et de fournir des preuves à savoir que celle-ci n'est pas une valeur acceptable.

M. Mahoney: Je vois.

M. Lamont: Je me livre à une réflexion après coup. Je pense qu'il peut y avoir des gens qui seraient en position de faire cela.

M. Mahoney: Je pense qu'en Grande-Bretagne ils ont établi ce que l'on pourrait considérer comme une méthode directe entre les dates de l'acquisition et de liquidation où le jour de l'évaluation apparaît à quelque

[*Texte*]

had the option of taking that point in value as well.

Mr. Lamont: That might be a reasonable approach to avoid extensive costs of appraisal if you wanted to do that. If you thought it was in your interest to have the thing appraised to establish what the real value of that piece of property was at the relevant date, you could go ahead and do that.

Mr. Mahoney: I do not want to pin you down to anything that you have not given a lot of thought to or thought enough about. Yet there are many, many assets for which there is just not any published value on any day which would be subject to capital gains tax.

Mr. Hughes: Even if we could have a published valuation, a quotation on the stock exchange is meaningless really because that can be affected. You could trade 1 per cent of the stock and move that valuation 10, 15 or 20 per cent.

Mr. Mahoney: You do seriously challenge the validity of the stock market quotation on a given date as being at least definitive of the value.

Mr. Gordon Lawson (Senior Vice President, James Richardson and Sons, Limited): Mr. Mahoney, may I say that it might be a very good valuation for 100 shares but it would certainly not be a proper valuation for a substantial holding. It might be too low, it might be too high.

Mr. Lamont: You could not sell a large holding at that kind of price.

Mr. Mahoney: No.

Mr. Lamont: I am sure that since you are from Calgary, you would be quite familiar with some of the variations in the price of listed shares of oil companies which have occurred in the last year and a half.

Mr. Mahoney: It has very little to do with the value often. Very true. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I have on my list, Mr. Osler, Mr. Perrault and Dr. Ritchie. Mr. Osler.

Mr. Osler: Thank you, Mr. Chairman. As I am not a regular member of this Committee, I do not want to take up the Committee's time or anybody else's. If I get on to tracks that you think have been well

[*Interprétation*]

endroit sur le graphique et où il est possible de choisir également ce point.

M. Lamont: Cela pourrait être une méthode raisonnable pour éviter les coûts trop élevés de l'appréciation si vous voulez la faire. Si vous pensez qu'il est de votre intérêt que les choses soient évaluées, pour établir quelle est la valeur réelle d'une propriété à une date quelconque, vous pouvez aller de l'avant et le faire.

M. Mahoney: Je ne veux pas vous demander de vous prononcer sur une question que vous n'avez pas étudiée à fond ou suffisamment. Toutefois, il y a de nombreux actifs pour lesquels il n'y a pas de valeur publiée pour un jour quelconque et qui seraient soumis à l'impôt sur les gains de capitaux.

M. Hughes: Même si nous pouvons avoir une évaluation publiée, un cours du marché des valeurs ne signifie rien en fait parce que celle-ci peut être affectée. Vous pouvez vendre un pour cent des valeurs et changer cette évaluation de 10, 15, ou 20 p. 100.

M. Mahoney: Par conséquent, vous contestez la validité des cours du marché à une date donnée comme devant indiquer la valeur.

M. Gordon Lawson (vice-président senior, James Richardson and Sons Limited): Monsieur Mahoney, c'est peut-être une excellente évaluation pour une centaine d'actions mais ceci ne serait certainement pas une évaluation correcte pour un portefeuille important. Elle pourrait être trop basse, elle pourrait être trop élevée.

M. Lamont: Vous ne pourriez pas vendre un portefeuille important à ce prix.

M. Mahoney: Non.

M. Lamont: Je suis sûr qu'étant donné que vous êtes de Calgary, vous êtes tout à fait au courant de certaines des variations de prix des actions cotées des compagnies pétrolières qui se sont produites au cours de la dernière année et demie.

M. Mahoney: Cela a très peu à voir avec la valeur. Merci, monsieur le président.

Le président: J'ai sur ma liste, M. Osler, M. Perrault et M. Ritchie. Monsieur Osler.

M. Osler: Merci, monsieur le président. Comme je ne suis pas un membre régulier de ce Comité, je ne veux pas prendre le temps de ce Comité ou de quelque personne d'autre. Si je reviens sur des points qui ont déjà été

[*Text*]

covered in the past by this Committee, please stop me, will you?

I would like to know what the Richardson group's suggestions might be as to how one can perhaps get at bona fide speculators in the field of housing and personal property gains tax without penalizing the average fellow who sells a house either at a windfall price or at an increased price?

Mr. Lamont: That is a good question. We were just discussing very quietly in the back of the hall when the Committee was covering this point with someone else. The conclusion that I came to on the spur of the moment was that it is not worth trying to get that little bit of extra revenue. It does not bother me that someone wins $70,000 on a sweepstake ticket and does not get taxed. You are looking at a very small area in terms of proposing to tax people who make windfall profits on their houses. What is being proposed is a method to try to tax everybody. In other words, because you are afraid someone might not pay a little bit of tax that perhaps he should pay, the approach is going to inflict an injustice on the many. If someone does not pay a tax, I would rather have that small inequity rather than have a large inequity where people are paying taxes on gains which, you know, realistically they have not received.

Mr. Osler: Mr. Chairman, does Mr. Lamont then feel that under the present system those who should be taxed are always taxed in this area?

Mr. Lamont: In terms of houses and personal property?

Mr. Osler: In terms of houses and property, et cetera.

Mr. Lamont: I would say, generally speaking, that they are but I do not profess to be an expert on that. I do not think that there is any major problem in this area. Perhaps I am wrong, but I do not think that there has been major abuse here. In terms of the general questions of capital gains, I think that without a capital gains tax of some kind, as we say in our brief, you have an open flank. You need a capital gains tax at some date to complement the whole structure. In terms of houses, however, I do not think there is a major problem. Perhaps I am wrong.

Mr. Osler: As I understand it, Mr. Chairman, the proposal amounts to a damn nuisance to many, many, many people. I under-

[*Interpretation*]

abordés dans le Comité, veuillez m'interrompre.

Je voudrais savoir ce que les suggestions du groupe de M. Richardson peuvent être quant à la façon dont on peut peut-être atteindre les spéculateurs de bonne foi dans le domaine de la construction et des impôts fonciers personnels sans pénaliser celui qui vend une maison soit à un prix d'aubaine soit à un prix très favorable.

M. Lamont: C'est une excellente question. Nous discutions justement de ce point au fond de la salle pendant que le Comité discutait ce point avec quelqu'un d'autre. A première vue, je ne crois pas qu'il vaille la peine d'essayer de prélever ce petit revenu supplémentaire. Que m'importe que quelqu'un gagne $70,000 à une loterie et qu'il échappe à l'impôt. Vous considérez là un très petit domaine lorsque vous proposez d'imposer des gens qui font des bénéfices d'aubaine sur leur maison. Ce que l'on propose est une méthode pour essayer d'imposer tout le monde. En d'autres termes, parce que vous craignez que quelqu'un pourrait ne pas payer un peu plus d'impôt qu'il devrait peut-être payer, vous allez créer une injustice envers plusieurs. Si quelqu'un ne paie pas un impôt, j'aimerais mieux avoir une petite injustice plutôt qu'une grande injustice et que les gens soient appelés à payer une taxe sur des gains qu'ils n'ont pas reçus.

M. Osler: Monsieur le président, est-ce que monsieur Lamont pense que sous le régime actuel ceux qui devraient être imposés sont toujours imposés dans ce domaine particulier?

M. Lamont: En ce qui concerne les maisons et la propriété personnelle?

M. Osler: Oui.

M. Lamont: En règle générale, je dirais qu'ils sont taxés mais je ne prétends pas être un spécialiste sur cette question. Je ne crois pas que cela pose des problèmes majeurs. Peut-être que je me trompe, mais je ne pense pas qu'il y ait eu de gros abus de ce côté. En ce qui concerne la question générale des gains de capital, je pense que sans gains de capital de quelque sorte, comme nous le disions dans notre mémoire, nous opérons à flanc découvert. Il faut cet impôt à une date quelconque pour compléter la structure générale. Sur le plan des maisons, toutefois, je ne pense pas que cela pose un problème majeur. Mais peut-être que je me trompe.

M. Osler: Si je comprends bien, monsieur le président, votre proposition voudrait dire que pour de nombreuses gens elle serait une sorte

[*Texte*]

stand Mr. Lamont to be rather of my frame of mind which is that if a person by some fortuitous accident makes a few thousand dollars on a house or even a substantial sum of money on a house once in a while, it is not going to hurt anybody and it is not going to be particularly inequitable. The fellow who is in the housing business or is speculating on houses is already taxed anyway. It is a definition of business and what is not business. Therefore the ordinary guy who makes some money on a house as he would on a sweepstake ticket is home free now and he would not be under these proposals. In order to get at him, you have to get at every little guy that sells a house.

Mr. Lamont: The thing is, normally people do move houses. I mean as one progresses and has a family, and then you pay off the mortgage, you want a larger house or a smaller house. You become more affluent, you get a better house, you sell houses, you move around. It is not just when you get moved by your company from Toronto to Vancouver, in which case, depending on the condition of the housing market, you can get creemed one way or get a massive windfall. You do it right here in Winnipeg. People move around and not because they change jobs. It is simply because their circumstances and their requirements change.

Mr. Osler: Would it be realistic, Mr. Chairman, that if some form of tax has to be there on houses as per the proposals, it would be much fairer to deal in percentages rather than in absolute amounts?

There is a depreciation allowance of up to $1,000 a year, I think it is. This may mean a lot to a man with a $10,000 house but it may mean nothing to a man with a $50,000 house. In this day and age, a $50,000 house is not necessarily that of a multimillion-dollar industrialist. It is that of a semi-average, upper-middle-income person who may have to move, et cetera, and he will get caught. If that feature has to be there, would it not be better to deal in percentages than in absolute amounts?

Mr. Lamont: I think it would be but I do not see any reason why it has to be there. They did not have to do it in Britain and they tax just about everything that moves there.

[*Interprétation*]

d'impôt vexatoire. Je pense que M. Lamont est du reste de mon avis qui est que, si une personne réalise une somme appréciable de quelques milliers de dollars sur la vente d'une maison ou même sur une maison une fois par hasard, cela ne va pas heurter quiconque et ne sera pas particulièrement injuste. Celui qui est dans la construction d'une maison ou qui spécule sur les maisons est déjà taxé de toute manière. C'est une définition des affaires et de ce qui ne constitue pas les affaires. Aussi, la personne ordinaire qui fait quelque argent sur une maison comme elle en ferait avec un billet de sweepstake est exempte d'impôt sur la maison et elle ne le serait pas en vertu de ces propositions. Afin de l'attraper, vous devrez aussi attraper tous ceux qui vendent des maisons.

M. Lamont: Normalement, les gens déménagent au bout d'un certain temps. Je veux dire qu'au fur et à mesure que l'on progresse, et que l'on a une famille, alors on paie une hypothèque et on veut une maison plus grande ou une maison plus petite. On devient plus riche, on veut donc une meilleure maison, on vend des maisons, on déménage. Ce n'est pas exactement la même chose lorsque votre société vous transfère de Toronto à Vancouver, en quel cas, suivant les conditions du marché des maisons, vous pouvez être littéralement écrémé ou obtenir une aubaine extraordinaire. C'est ce qui arrive ici à Winnipeg. Les gens déménagent et non pas parce qu'ils changent d'emploi. C'est tout simplement parce que les circonstances et leurs exigences changent.

M. Osler: Serait-il réaliste, monsieur le président, que si l'on doit imposer les maisons en vertu des propositions, il serait baucoup plus juste de traiter en pourcentage qu'en montant absolu?

Il y a une allocation de dépréciation qui va jusqu'à $1,000 par an, à ce qu'il me semble. Ceci peut signifier beaucoup pour une personne qui a une maison de $10,000, mais ceci ne signifie pratiquement rien pour une personne qui a une maison de $50,000. A notre époque, une maison de $50,000 n'est pas nécessairement celle que possède un industriel multimillionaire. C'est en somme la maison de quelqu'un qui a un revenu moyen, et qui peut avoir à déménager, etc., et il sera alors attrapé. Si l'on doit s'en tenir à ce trait, ne serait-il pas meilleur de procéder par pourcentage que par montant absolu?

M. Lamont: Je pense que cela serait mieux mais je ne vois pas de raison pour laquelle on a inclus cette proposition. Elle n'existe pas en Grande-Bretagne.

[*Text*]

Mr. Osler: I concede that but what if it did have to be? What I am getting at is that somebody is going to make up their minds and writing the law sooner or later.

Mr. Lamont: It would have to be fairly flexible Mr. Osler, because just on the real estate market in Winnipeg, houses costing $35,000 to $55,000, swing in that market over a period of a couple of years $10,000, $15,000 and even $20,000. It is not just an accidental liability for taxes which is going to occur.

• 1100

Mr. Osler: Thank you. The Richardson group questions the increase in exemptions at the bottom of the scale. They say that it will narrow the breadth of the tax base available to the provinces and particularly to the have-not provinces. I have kind of laboured under a theory that this might work to the advantage of the have-not provinces because the have-not provinces presumably have more lower income people who will benefit from this and at the same time they will have equalization payments.

Mr. Lamont: They have equalization payments now. Take the province of Nova Scotia or probably better Prince Edward Island or Newfoundland. If these provinces are going to provide services to their residents they are going to have to tax those residents and if they tax them, they are forced to move within the band which is given to them by the federal government. They can move only within that band in terms of personal income tax and they are going to narrow that band quite substantially. It is not just the $500 of the people who are dropped off, it is the $500 of everyone so that they too will have to put on a greater degree of surcharge and then instead of having the rate of progression of tax going up to say $24,000 at 50 per cent, that rate of progression has to be much more steep. At that stage, a surcharge of 11 per cent becomes in effect a 5 per cent tax on income at 50 per cent. So that it is not just a question of where the dollars are coming from, it is a question of the rates that they are going to have to charge which of course is going to destroy the broad symmetrical structure inside of the 50-50.

Mr. Osler: Mr. Chairman, in this White Paper somewhere—and I must confess I did not have time to refresh my mind before I came to the Committee—the table showing equalization payments look as if there will be

[*Interpretation*]

M. Osler: Je suis bien d'accord sur ce point. Ce que je veux dire est que quelqu'un devra prendre une décision et inclure cette disposition dans la Loi tôt ou tard.

M. Lamont: Il faudrait que cette disposition soit assez souple, monsieur Osler, parce que dans le marché foncier à Winnipeg, les maisons coûtant de $35,000 à $55,000 entrent aussi dans ce marché, pendant une période de quelques années, les variations pouvant être de $10,000, $15,000 et même $20,000. Ce n'est pas un passif accidentel pour les impôts qui vont se produire.

M. Osler: Merci. Le groupe de M. Richardson se pose des questions sur l'augmentation des exemptions au bas de l'échelle. Les personnes de ce groupe disent que cela diminuera la largeur de la base d'impôt disponible aux provinces et particulièrement pour les provinces qui sont pauvres. J'ai travaillé pour ainsi dire en vertu d'une théorie que cela pourrait fonctionner à l'avantage des provinces qui sont pauvres parce que les provinces pauvres ont davantage de personnes qui jouissent de paliers inférieurs de revenu et qui bénéficieront de cela et en même temps elles auront les paiements de péréquation.

M. Lamont: Elles ont les paiements de péréquation maintenant. Prenez la province de la Nouvelle-Écosse ou mieux encore l'Île-du-Prince-Édouard ou Terre-Neuve. Si ces provinces doivent assurer des services à leurs résidents, elles devront imposer ces résidents, et si elles les imposent, elles seront forcées de s'en tenir aux limites que leur fixe le gouvernement fédéral. Elles peuvent agir dans cette limite en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers et elles diminueront cette limite d'une manière tout à fait importante. Ce ne sera pas seulement les 500 dollars des gens qui seront abandonnés, ce sont les 500 dollars de chaque personne, si bien qu'ils devront également mettre un plus grand degré de surcharge et alors, au lieu d'avoir un taux de progression d'impôt qui monte disons à $24,000, ce taux de progression devrait être beaucoup plus abrupt. A ce stade, une surcharge de 11 p. 100 devient en fait un impôt de 5 p. 100 sur le revenu à 50 p. 100. Il ne s'agit donc pas de savoir d'où viennent les dollars, mais il s'agit des taux qu'ils devront exiger, ce qui naturellement détruira la structure symétrique globale de 50-50.

M. Osler: Monsieur le président, dans ce Livre blanc quelque part—et je dois vous avouer que je n'ai pas eu le temps de rafraîchir ma mémoire avant de me présenter au Comité, le tableau qui montre les paiements de

[*Texte*]

an automatic adjustment as the ball game gets going.

Mr. Lamont: That is not part of this arrangement as I understand it. As they start off, no one gets any less except that as total revenues rise the province's share of personal income tax instead of being 28 per cent is now 22 per cent, so that their share of the growth of the direct tax which comes to them but not as equalization payments is reduced.

Mr. Osler: Mr. Chairman, if I did not misinterpret Table 13 on page 94 of the White Paper when I looked at it before, it shows that there will be substantial increases to all provinces on equalization, to some more than others, of course. Manitoba, for instance, will get an increase of 1.7 per cent in its equalization payments. My understanding would be that that would compensate for the very thing that you were objecting to.

Mr. Lamont: Well I do not think the table shows how that would go over time. In other words, there is an immediate effect that none of the provinces are going to be any worse off in terms of the receipts that they get. That is true, but I do not think the table and certainly the text does not say what will happen in terms of the growth of revenues which are going to provinces under equalization. Although the federal government may have the best of intentions, I do not think you can read exactly what that will be after the White Paper.

The other thing is that the province's share of the personal income tax as incomes rise will be just 22 per cent rather than the 28 per cent which it is at the moment. That is, it is 28 per cent in some provinces and 39 per cent in Manitoba.

Mr. Osler: May I have time for one more, Mr. Chairman?

On page 4 of your your brief, paragraph 2:6, we are talking about capital gains. I agree with you that the capital gains tax proposed is too high. However, I am a little bewildered and I would like more clarification of your point of view on this one.

My understanding for instance of one of the bits in Mr. Israel Asper's book was that the basic assumption of the White Paper about capital gains tax might be fallacious in that American experience seemed to show that capital gains were made by people of

[*Interprétation*]

péréquation semble indiquer qu'il y aura un ajustement automatique par la suite.

M. Lamont: Ce n'est pas ainsi que je le conçois. Pour commencer, personne ne touchera moins sauf que, à mesure que les revenus globaux augmenteront, la part de la province de l'impôt dû sur le revenu des particuliers, qui au lieu d'être de 28 p. 100 est maintenant de 22 p. 100, si bien que leurs parts de croissance des impôts directs qui leur parviendront mais pas en temps que le paiement de péréquation, sera réduite.

M. Osler: Monsieur le président, si je n'ai pas mal interprété le tableau 13 de la page 94 du Livre blanc, lorsque je l'ai consulté précédemment, il m'indique qu'il y aura des augmentations appréciables pour toutes les provinces sur la péréquation, pour certaines plus que pour les autres, naturellement. Le Manitoba, par exemple, obtiendra une augmentation de 1,7 p. 100 de ses paiements de péréquation. Si je comprends bien, cela compenserait précisément ce à quoi vous vous opposez.

M. Lamont: Eh bien je ne pense pas que le tableau indique comment cela irait avec le temps. En d'autres termes, il y a un effet immédiat en vertu duquel aucune des provinces ne s'en trouvera plus mal en ce qui concerne les recettes qu'elles obtiendront. Ceci est vrai, mais je ne pense pas que le tableau et le texte ne disent pas ce qui arrivera, en ce qui concerne la croissance des revenus qui vont aux provinces en vertu de la péréquation. Quoique le gouvernement fédéral puisse avoir la meilleure des intentions, je ne pense pas que vous puissiez dire exactement ce que cela donnera à la longue, après le Livre blanc.

L'autre chose est que la part de la province de l'impôt sur le revenu des particuliers, au fur et à mesure que les revenus augmentent, sera juste de 22 p. 100 plutôt que de 28 p. 100, comme elle l'est à l'heure actuelle. C'est-à-dire, elle est de 28 p. 100 dans certaines provinces et de 39 p. 100 au Manitoba.

M. Osler: Est-ce que je peux encore poser une question, monsieur le président?

A la page 4 de votre mémoire, au paragraphe 2:6, nous parlons des gains de capital. Je suis d'accord avec vous sur le point que la taxe proposée sur le gain de capital est trop élevée. Toutefois, je suis un peu étonné et j'aimerais que vous donniez davantage d'éclaircissements de votre point de vue sur cet impôt. Si je comprends bien, par exemple, une des données du livre de M. Israel Asper était que la thèse principale du Livre blanc en ce qui concerne l'impôt sur les gains de capital pourrait être fallacieuse en ce sens que

[*Text*]

much smaller earning than the White Paper was assuming. He convinced me that he might have something there. Then I turn to your brief and I find that you are almost back on the government line that the middle and top people are the ones that are going to be most badly affected by capital gains tax. I wonder if you would care to comment on the divergence of opinion of two Winnipegers here.

Mr. Lamont: I think we are talking about the same sort of income groups except that in the case of Canada this income group is below the top level but it is say in the $10,000 to $25,000 a year bracket. Perhaps we can extend it to $35,000. It is probably the same sort of group which Mr. Asper is referring to. The thing is that this is a much broader band in the United States and there are a lot more people well above that in the United States.

Mr. Osler: I thought he went out of his way to stress that it was the lower-income people whom he was talking about and that research appeared to show that rather extraordinary good capital gains were made by lower-income people.

Mr. Lamont: The other thing—and this would support to a degree Mr. Asper's position, but it also does not negate our position—is that generally speaking the rates of tax that we have read of in New York Stock Exchange material and other material run around 15 per cent. With the possibilities in the United States of joint tax returns and the optional taxation of half the marginal income, people in the $12,000 to the $35,000 a year bracket, have marginal rates of tax which are quite a bit lower than ours.

Mr. J. T. Ellis (Treasurer, James Richardson & Sons, Limited): Our group has no information to support that the lower-income earner in fact enjoys the majority in capital gains. Our investment group would support this. I do not know Israel Asper's information here but we have not had access to that and we think that unusual.

Mr. Osler: I do not want to take up any more of the Committee's time on that subject then because my partner in crime tells me this is an explainable distortion which obvi-

[*Interpretation*]

l'expérience américaine semblerait indiquer que les gains de capitaux étaient réalisés par des gens gagnant beaucoup moins que le Livre blanc ne le supposait. Il m'a convaincu qu'il pourrait y avoir quelque chose là-dedans. Ensuite je m'en rapporte à votre mémoire et je découvre que vous soutenez à peu près la thèse du Gouvernement suivant laquelle ce sont les échelons moyens et supérieurs qui sont ceux qui seront le plus affectés par l'impôt sur les gains de capital. Je me demande si vous voudriez faire des commentaires en ce qui concerne ces diversités d'opinions entre deux personnes de Winnipeg ici.

M. Lamont: Je pense que nous parlons du même genre de groupe de revenu sauf que dans le cas du Canada ce groupe de revenu se trouve en dessous du niveau supérieur mais il est disons dans les $10,000 à $25,000 par an. Peut-être nous pouvons même l'étendre à $35,000. C'est probablement la même sorte de groupe à laquelle M. Asper se rapporte. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a un groupe beaucoup plus important aux États-Unis et qu'il y a davantage de gens bien au-dessus de cela aux États-Unis.

M. Osler: Je pensais qu'il avait fait cette digression pour souligner qu'il parlait des personnes à revenu faible et que la recherche semblait indiquer que des gains assez extraordinaires de capital avaient été réalisés par les gens de cette catégorie.

M. Lamont: L'autre chose—et ceci appuierait jusqu'à un certain degré la position de M. Asper, mais ceci ne réfuterait pas notre position—est que d'une manière générale les taux d'impôt que nous avons lus dans les documents du marché des valeurs de New York se trouvent aux environs de 15 p. 100. Avec les possibilités aux États-Unis de déclaration d'impôt conjointe et l'imposition optionnelle de la moitié du revenu marginal, les gens gagnant entre $12,000 et $35,000 par an, ont des taux d'imposition marginale qui sont un peu moins élevés que les nôtres.

M. J. T. Ellis (trésorier, James Richardson & Sons, Limited): Notre groupe n'a pas de renseignements pour soutenir que la personne qui a des revenus plus faibles en fait a la majorité des gains de capital. Notre groupe d'investissement appuierait ceci. Je ne suis pas au courant des renseignements fournis ici par Israel Asper, et nous n'avons pas eu accès à lui et nous pensons que c'est bizarre.

M. Osler: Je ne voudrais pas prendre une plus grande partie du temps du Comité réservé à ce sujet parce que mon collègue me dit que c'est là une distorsion explicable, qu'ils

[*Texte*]

ously they have been through. Therefore, I will not pursue it any further, if they have an answer on that subject.

Mr. Lamont: There is a difference between persons who are wealthy and persons who have relatively high incomes if you call $10,000 to $25,000 a year a high income. Quite a number of people have incomes of $10,000, $20,000, $25,000 a year but do not have any significant amount of capital resources. Yet these are people who in our experience would be receiving capital gains from time to time. The question of capital gains and wealth is not necessarily by any means coincident. The wealthy—and I think this is Mr. Asper's point—are not necessarily taking capital gains and paying capital gains tax in the United States. Perhaps they do not have to sell. I do not know.

The Chairman: Mr. Perrault.

• 1110

Mr. Perrault: Mr. Chairman, with reference to 6:7 on page 52 of the brief, one of the company's recommendations with respect to small business reads:

> 6:7 We recommend that the lower rate upon corporate income be retained for corporations with taxable income under $100,000.

Mr. Richardson or Mr. Lamont, how many companies in Canada would qualify if this proposal were adopted? Have you prepared any estimates?

Mr. Lamont: I think there have been figures published, Mr. Perrault.

Mr. Perrault: Approximately 11,000 companies now benefit from the existing lower rate for small business, is that correct?

Mr. Lamont: No, I think it is the other way around, is it not? Eleven thousand pay the 50 per cent rate. Every company benefits from the low rate at the present time.

Mr. Perrault: Yes.

Mr. Lamont: There are 11,000 companies paying tax at over 50 per cent. Now, I would guess that there are quite a number of companies not paying at 50 per cent but where the actual overall tax cost is at a higher level than the 20-odd per cent because the proprietors, rather than get involved with double taxation, will take out more of the income currently and pay it at quite high personal

[*Interprétation*]

ont abordée auparavant. Aussi je ne continuerais pas à parler de ce point s'ils ont une réponse à ce sujet.

M. Lamont: Il y a une différence entre les personnes qui sont riches et les personnes qui ont des revenus relativement élevés, si vous appelez élevés des revenus de $10,000 à $25,000 par an. Un grand nombre de gens ont un revenu de $10,000, $20,000, $25,000 par an, mais n'ont pas un montant important en capital. Cependant, ce sont des gens qui d'après ce que nous savons recevraient des gains de capital de temps en temps. La question des gains de capital et la richesse ne coïncide pas nécessairement en aucune façon. Les gens riches—et je pense que ceci est le point soulevé par M. Asper—ne font pas nécessairement de gains de capital et paient un impôt sur les gains de capital aux États-Unis. Peut-être qu'ils ne doivent pas vendre. Je ne sais pas.

Le président: Monsieur Perrault.

M. Perrault: Monsieur le président, la rubrique 6:7 à la page 52 du mémoire annonce une recommandation de la société qui concerne les petites entreprises.

> 6.7 Nous recommandons que le taux inférieur sur le revenu des sociétés soit retenu pour les sociétés dont le revenu imposable ne dépasse pas 100,000 dollars.

M. Richardson ou M. Lamont pourrait-il nous dire combien de sociétés canadiennes répondraient à ces critères si cette proposition était adoptée? Avez-vous fait une estimation?

M. Lamont: Je crois que les chiffres ont été publiés, monsieur Perrault.

M. Perrault: Près de 11,000 sociétés bénéficient actuellement du taux inférieur destiné à la petite entreprise, est-ce exact?

M. Lamont: Non, je crois que c'est le contraire; 11,000 sociétés paient leurs impôts au taux de 50 p. 100. Toutes les autres compagnies bénéficient du taux inférieur, à l'heure actuelle.

M. Perrault: Oui.

M. Lamont: 11,000 sociétés versent des impôts à un taux supérieur à 50 p. 100. Je suppose que bon nombre de sociétés ne paient pas les 50 p. 100, mais l'ensemble de leurs impôts dépassent certainement les quelques 20 p. 100, étant donné que les propriétaires désirant éviter la double imposition, préféreront payer en impôt sur le revenu des personnes qui est plus élevé pour prêter ensuite cet

[*Text*]

income tax rates and then lend the money back to the company so that. They are paying perhaps an average rate of tax on that which is a little higher than you would think when you just consider the 20-odd per cent on the $35,000.

We come across companies which have matured and are now ready to come to the public and invite the public in as shareholders and we find that there is substantial shareholders' loans to the company and yet we know that the people involved never had any money when they started. Those funds must have been generated by the company and have been taken out, and had tax paid on them, and then put back into the company. There would be more companies that perhaps are paying higher rates of tax.

Mr. Perrault: You have no estimated figure on the number of companies in Canada.

Mr. Lamont: I do not think we could give a figure on that.

Mr. Perrault: Would you extend the proposal to a company with assets, for example, of one or two million dollars but with net profits of $95,000?

Mr. Lamont: They may need it more than the other company.

Mr. Perrault: Does that meet the criteria as a small business? Should there not be some sort of asset test?

Mr. Lamont: I think that the easiest test is a taxable income test, with a notch provision to take it up to 50 per cent.

Mr. Perrault: This would not necessarily be a program to assist small business, it would be a program to assist ailing businesses as well?

Mr. Lamont: They may need it more than the other ones because they may have a lot of employees who depend on it.

Mr. Perrault: Technically, it would not be a small business proposal necessarily?

Mr. Lawson: No. Surely, it must be the income that decides that regardless of the assets. If they are not enjoying income, why should they be paying tax at the higher rate?

Mr. Perrault: Would there be merit then in the alternative proposal which was suggested earlier which would provide a lower rate to

[*Interpretation*]

argent à la société. En moyenne, leur taux d'impôt est légèrement plus élevé que les quelque 20 p. 100 sur 35,000 dollars. Nous connaissons des sociétés qui se sont développées et sont prêtes à passer au secteur public, elles font appel aux actionnaires du secteur public et nous constatons que les actionnaires prêtent des sommes considérables à la société alors que ces personnes n'avaient pas d'argent quand elles ont commencé. C'est la société qui a accumulé ces fonds qui, une fois répartis et imposés, ont été remis dans l'affaire. Je crois qu'il y a plus de sociétés imposées à un taux élevé.

M. Perrault: Auriez-vous des chiffres sur le nombre de ces sociétés au Canada?

M. Lamont: Il nous est impossible de vous donner des chiffres.

M. Perrault: Cette proposition pourrait-elle s'appliquer à une société dont l'actif s'élève à plus de 2 millions de dollars alors que les bénéfices nets sont de 95 mille dollars?

M. Lamont: Cela serait peut-être plus utile pour cette société.

M. Perrault: Mais répond-elle aux critères de la petite entreprise? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait également évaluer l'actif de la société?

M. Lamont: Non, je crois que la meilleure façon de juger c'est d'évaluer le revenu imposable et de déterminer dans quelle condition il faudra appliquer le taux de 50 p. 100.

M. Perrault: Ce ne serait pas là un programme visant uniquement à venir en aide à la petite entreprise mais également aux affaires en difficulté.

M. Lamont: Elles en ont peut-être besoin plus que les autres parce qu'elles ont à charge un grand nombre d'employés.

M. Perrault: Sur le plan technique, cette proposition ne serait-elle pas limitée à la petite entreprise?

M. Lawson: Certainement pas. Il ne fait aucun doute que c'est le revenu qui doit être le facteur déterminant. Pour quelles raisons une société ayant un revenu suffisant devrait-elle payer des impôts plus élevés?

M. Perrault: Pensez-vous que la solution de rechange proposée précédemment serait souhaitable, à savoir que les sociétés dont les

[*Texte*]

companies with gross revenues of $500,000 a year or less, which is the criterion established under the Small Business Loans Act?

Mr. Lamont: Well it really depends on what kind of business you are in. You see for some small businesses, a gross revenue of $500,000 would be pretty small. If, for example, you were taking things into inventory and taking a very small margin on it, that would be taking the same margin and yet the you were selling things on consignment, you would be taking the same margin and yet the gross revenues would be a small fraction of the other business which was actually identical.

Mr. Perrault: Given the facts of life that you have to establish some limits however, there is going to have to be a certain test.

Mr. Lamont: The simplest one that we can think of is the taxable income one.

Mr. Hughes: You are going to tax income so why use any other figure to assess what the size of the thing is.

The Chairman: Gentlemen, I wonder if you would address yourself through the Chair. There is a problem for the translators to identify your voices and so forth. It would make it easier. Mr. Hughes.

Mr. Hughes: We are going to tax income. I do not see why we would use any other method of measurement other than income. This is what we are taxing. I could wind up with $10 million worth of assets and have $1 million of profit or $100,000 of profit but the amount of assets I have is immaterial.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, do you have any other alternative proposals in this area? You have suggested a couple in the brief which are very interesting. I think the brief is a most interesting one and you established a persuasive case that help us in our business.

Mr. Lamont: We had a long wrestle with the problem of small business and we came to the conclusion that we did not have any final answers to their situation. We recognize in the brief that there are problems, not so much between small business and large business, but between small business and people who receive their income for services. I mean most of us receive our income for services. We look to the companies in which we are associated, particularly in the investment business, and contacted some of the people

[*Interprétation*]

revenus bruts ne dépassent pas 500,000 dollars par an bénéficieraient du taux inférieur, c'est là le critère établi aux termes de la Loi sur les prêts pour les petites entreprises?

M. Lamont: En fait, cela dépend du genre d'affaires. Il y a certaines petites entreprises pour lesquelles un revenu brut de 500,000 dollars serait assez faible. Si vous prenez par exemple une société qui stockerait des articles pour les vendre avec une faible marge de bénéfice, ce serait sans doute une petite entreprise alors que, si une société vend ses marchandises en dépôt avec la même marge de bénéfices le revenu brut ne serait qu'une petite fraction de l'autre entreprise qui en fait est exactement le même type d'entreprise.

M. Perrault: Étant donné qu'il faut de toute façon établir certaines limites, il faudra trouver un moyen d'évaluation.

M. Lamont: D'après nous, le plus simple serait de s'en tenir au revenu imposable.

M. Hughes: C'est le revenu que vous allez imposer, pourquoi dès lors chercher d'autres chiffres pour juger de l'importance de l'entreprise.

Le président: Messieurs je me demande si vous voudriez bien passer par mon entremise. Les interprètes éprouvent quelques difficultés à identifier vos voix et ce serait beaucoup plus simple. Monsieur Hughes.

M. Hughes: C'est le revenu qui sera imposé. Aussi, je ne vois pas pourquoi l'on devrait chercher d'autres méthodes d'évaluation. Je pourrais, par exemple, avec un actif de 10 millions de dollars réaliser des profits de 1 million de dollars ou de 100,000 dollars. L'actif n'a aucune importance.

M. Perrault: Monsieur le président, voyez-vous une solution de rechange? Vous en avez proposé quelques-unes dans votre mémoire et elles nous semblent très intéressantes. Je crois que votre mémoire est précieux et convaincant, ce qui nous est très utile.

M. Lamont: Nous avons longuement étudié le problème de la petite entreprise et nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne pouvons trouver de réponse définitive à cette question. Notre mémoire reconnaît qu'il y a certains problèmes, pas tellement entre la petite entreprise et la grande entreprise mais plutôt entre la petite et les personnes dont le revenu provient de services. La plupart d'entre nous obtiennent leurs revenus pour des services. Je pense aux entreprises avec lesquelles nous sommes associés, surtout

[*Text*]

who have had experience in counselling business in other capacities. We came to the conclusion that the capital needs of small business required some concession which could not be provided in any other way that we could see. It might be easier and a little more flexible if you gave the thing on a stage level. In other words, if you had a certain amount of profits which were taxed at 22 per cent, and then 30 per cent or 35 per cent on the next amount and so on.

Mr. Perrault: You are suggesting a progressive scale be established?

Mr. Lamont: This might resolve some of the problems with respect to a person who receives his income for services and a person who was an incorporated enterprise. The major inequity in this area that I see is that it is possible, or has been possible to accumulate undistributed income within a company and then perhaps be able to get that out at no tax cost at all. As soon as you have introduced a reasonable level of capital gains tax, I think that you solve that problem or at least largely resolve it so that the problem of granting a two-stage corporate income tax is not as acute as it was. In my opinion, that problem is not between small business and big business, but between small business, and persons who receive their income for services.

Mr. Perrault: I notice in your brief in one paragraph with particular passion it it, you describe the tax rates on higher incomes in Canada as Draconian.

Mr. Lamont: Yes.

Mr. Perrault: I found that modifying phrase to be rather interesting. Are you suggesting to the Committee that the tax rates on higher incomes to this point have been a notable deterrent to business expansion and growth and have discouraged people from enterprise in Canada to this point?

Mr. Lamont: It is a question of personal services that is involved. There has not been that degree of discouragement of people who are entrepreneurs and who will be receiving capital increments and retained earnings and that kind. There is an advantage with the dividend tax credit. There is a growth of wealth if you defer distribution of income. However, you have people who are employed and who are giving their services and who may not be wealthy at all. If their services are very valuable, you get a conflict because although the employer who would like to make more income and recognize the contribution that this person is making, as the

[*Interpretation*]

en matière d'investissement, et nous sommes mis en contact avec des cabinets de gestion qui disposent de l'expérience nécessaire. Nous en sommes venus à la conclusion que les besoins en capitaux des petites entreprises exigent certaines concessions. Il serait beaucoup plus facile d'établir un impôt progressif et de taxer, par exemple, un certain montant de bénéfices à 22 p. 100, un autre à 30 p. 100 ou à 35 p. 100, etc.

M. Perrault: Vous nous proposez là un barème progressif?

M. Lamont: Ce serait peut-être une solution aux problèmes des entreprises de service et des entreprises constituées en sociétés. A ce propos, je vois une injustice frappante: qu'il a été possible pour une société d'accumuler des revenus sans les répartir et d'échapper ainsi à l'impôt. Dès que l'on aura mis en œuvre un niveau raisonnable d'impôt sur les gains de capital, je pense que l'on aura apporté une solution à ce problème. A mon avis, la question ne se pose pas entre la petite entreprise et la grande entreprise, mais entre la petite entreprise et les personnes qui ont un revenu de services.

M. Perrault: J'ai remarqué qu'un alinéa de votre mémoire s'attache à démontrer que les taux d'impôts sur les revenus élevés sont réellement draconiens au Canada.

M. Lamont: Oui.

M. Perrault: Voulez-vous nous faire croire que les taux d'imposition sur les revenus élevés ont entravé l'expansion commerciale et ont découragé les affaires au Canada?

M. Lamont: Je ne crois pas que cela a tellement découragé les entrepreneurs qui voient leur capital augmenter et obtiennent des bénéfices. Il y a un avantage certain dans le système de crédit fiscal aux dividendes. Remettre la répartition des revenus à plus tard, c'est s'enrichir. Toutefois, il y a des employés qui rendent des services et qui ne sont peut-être pas riches du tout. Si leurs services sont très précieux, la situation devient paradoxale parce que l'employeur qui veut voir ses revenus augmenter reconnaît toutefois l'apport de ces personnes alors qu'à mesure de l'augmentation des revenus, l'employé reçoit de moins en moins.

[*Texte*]

income goes up, less and less of it is going to the employee.

Mr. Perrault: In the brief, comparisons are drawn between taxation rates in Canada and those in the United States. That is a consistent feature in many briefs received by the Committee. Do you think that one of the prices of being a Canadian is that we have to pay more taxes and that this is one of the costs of achieving the desirable status of separate identity.

• 1120

Mr. Lamont: I think that is an acceptable price. The fact is more costs are involved in running our country than there are in running the United States, which has considerable internal benefits. However, the thing that struck me in the comparison which we quote, which was prepared by the Canadian Tax Foundation, is that at the lower levels of income where the bulk of our taxpayers are the rates of income tax are in fact lower in Canada than they are in the United States and as a consequence we have to put a very steep progression on the middle classes in order to make that up and, of course, our middle class is much smaller than their middle class.

Mr. Perrault: Thank, you, Mr. Chairman.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, may I ask a supplementary on the small business . . .

The Chairman: Mr. Leblanc, I think if you would agree to delay your supplementary it would be fairer to other members who are waiting to ask questions. I am taking the names of members in the order they signal me, and if you do not get an acknowledgement from me you can be rest assured the signal has not come through.

Mr. McCleave: Look on both sides, Mr. Chairman. There are members on this side.

The Chairman: I have the names of Dr. Ritchie, Mr. McCleave and Mr. Burton. Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I think this is an excellent brief, but speaking on personal income tax I would like to ask the witnesses if the thrust of the White Paper would make the amount of money collected by personal income tax more important in the future than it has been in the past?

Mr. Ellis: Dr. Ritchie, I do not think there is any question about it that under this con-

[*Interprétation*]

M. Perrault: Le mémoire établit certaines comparaisons entre les taux d'imposition au Canada et aux États-Unis. C'est là un trait caractéristique que nous avons retrouvé dans bien des mémoires qui nous ont été soumis. Pensez-vous que l'une des servitudes du Canadien c'est qu'il doit payer des impôts plus élevés et que c'est là le prix qu'il faut payer pour arriver à notre indépendance?

M. Lamont: C'est là un prix raisonnable, il me semble. Le fait c'est qu'il est beaucoup plus cher de gérer notre pays que de gérer les États-Unis qui bénéficient de revenus internes considérables. Toutefois, il y a un problème qui me frappe dans la comparaison établie par la «Canadian Tax foundation», c'est que pour les tranches inférieures de revenus, à savoir la majorité de nos contribuables, les taux d'imposition sont plus faibles au Canada qu'aux États-Unis. Aussi, nous devons les gonfler considérablement pour les classes moyens et, bien sûr, notre classe moyenne est beaucoup moins importante que celle des États-Unis.

M. Perrault: Je vous remercie, monsieur le président.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, j'aurais une question supplémentaire au sujet de la petite entreprise. .

Le président: Monsieur Leblanc, si vous voulez bien remettre votre question supplémentaire à plus tard, je crois qu'il faudrait céder la parole aux autres députés qui ont des questions à poser. Je note les noms dans l'ordre et si je ne vous passe pas la parole c'est que je n'ai point vu que vous me faisiez signe.

M. McCleave: Vous pourriez regarder des deux côtés, monsieur le président. Il y a des députés de ce côté-ci, également.

Le président: J'ai devant moi les noms de M. Ritchie, M. McCleave et M. Burton. Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, je crois que nous avons là un excellent mémoire mais en parlant d'impôt sur le revenu des personnes, j'aimerais demander aux témoins s'ils pensent que le Livre blanc augmentera les recettes en vertu de l'impôt sur le revenu des personnes?

M. Ellis: Monsieur Ritchie, je ne fais aucun doute que l'impôt sur le revenu des personnes

[*Text*]

cept personal tax will become more important on the basis of a locking in of a 50 per cent corporate rate and tying in, hopefully, a maximum personal rate as more revenues are required in the future. That is the personal side. Then this middle income group, which we describe as between $10,000 and $25,000, will of necessity have to pay higher personal rates of tax and unfortunately with this very fixed and rigid concept of a flowing through at 50 per cent with the federal government suggesting to the provincial governments that they must collect taxes on their own over and above the yield from the federal source, you again have the provincial people coming in on top of the personal tax rates. I think there will be more in the personal area than there will be in the corporate area because I think the provinces try to attract industry and they can be priced out of the market if the corporate rate goes too high. So, in future, and as government revenues are required, I do not think there is any question about it there will be far greater pressures on the personal tax rate.

Mr. Ritchie: Therefore the changes in personal income tax in the White Paper are probably the most important single area, in your opinion.

Mr. Ellis: Not the rates themselves, no.

Mr. Ritchie: What about bringing other things into...

Mr. Ellis: The capital gains into income...

Mr. Ritchie: Yes.

Mr. Ellis: ... becomes a major concept under the White Paper proposals.

Mr. Ritchie: Do you subscribe to the idea that in a general way most corporate income tax is passed on to the consumer?

Mr. Ellis: In some cases corporation income tax may be passed on to the consumer. We think that essentially corporation income tax, and certainly in the international field, must be competitive internationally. We feel very strongly that the corporate rate is something that has to be open from time to time. We do not think Canada can lock into a 50 per cent corporate rate from here on in and we believe very strongly that a system that takes five years to mature with a 50 per cent concept is wrong. When you have a corporate rate of tax passing on to the consumer—and undoubtedly some of it does—there are definitely limits and I think the part that disturbs me, speaking as an individual, is that the

[*Interpretation*]

augmentera étant donné le blocage à 50 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés et le maximum prévu pour l'impôt sur le revenu des personnes. Le groupe des personnes à revenu moyen que nous classons entre $10,000 et $25,000, devront forcément verser des impôts plus élevés sur le revenu ce qui est malheureusement évident lorsque l'on considère cette mesure rigoureuse établissant le transfert à 50 p. 100, alors que le gouvernement fédéral propose aux provinces de percevoir leurs propres impôts en plus des impôts fédéraux. Je crois que les provinces imposeront plus lourdement les revenus des personnes que le revenu des sociétés, étant donné qu'elles essaient d'attirer les industries et qu'elles peuvent être éliminées du marché si le taux d'imposition des sociétés devient trop important. Aussi, lorsque le gouvernement aura besoin de fonds à l'avenir, il ne fait aucun doute que c'est l'impôt sur le revenu des personnes qui se fera augmenter.

M. Ritchie: Vous pensez donc que ce sont les modifications prévues, dans le Livre blanc, pour l'impôt sur le revenu des personnes qui constituent le problème fondamental.

M. Ellis: Ce n'est pas au taux que je pense.

M. Ritchie: Que pensez-vous des autres propositions...

M. Ellis: Le revenu des gains de capital...

M. Ritchie: Oui.

M. Ellis: ...constitue un principe fondamental aux termes des propositions du Livre blanc.

M. Ritchie: Acceptez-vous le principe qui veut qu'en gros, l'impôt sur le revenu des sociétés se répercute sur le consommateur?

M. Ellis: Dans certains cas, l'impôt sur le revenu des sociétés peut toucher le consommateur, cependant, en essence, nous pensons que l'impôt sur le revenu des sociétés doit permettre la concurrence sur le plan international. Nous sommes convaincus que l'impôt sur le revenu des sociétés doit être allégé de temps en temps. Nous ne pensons pas que le Canada puisse bloquer cet impôt à 50 p. 100 à l'avenir. Nous sommes persuadés qu'un système proposant 50 p. 100 sur une période de 5 ans est voué à l'échec. Si l'impôt sur le revenu des sociétés touche le consommateur, il est certain que cela se passe, il faut savoir qu'il y a des limites. En tant qu'individu, ce qui me dérange c'est que l'impôt sur le revenu des

[*Texte*]

corporate rate is taking out of our economy at the level that is most dynamic. In other words, we have business, we have a private enterprise system and hopefully the money that the corporations use is the most effective in our system, so speaking realistically I think we must keep an open mind on corporate rates of tax from time to time.

Mr. Ritchie: You make the suggestion that in the United States they are now decreasing their personal and corporate tax where as we, I think you suggest, are probably increasing it. Does this mean that we are pursuing different goals or there are different economic trends?

Mr. Ellis: For instance, the United Kingdom has a corporate rate of 45 per cent, at this point in time the United States has a 51-52 and a fraction per cent rate that they are bringing down to 48 per cent and Japan has a 35 per cent corporate rate of tax. I am just trying to illustrate that other countries have different rates of corporate tax. At this time perhaps we should be looking at a rate of 48 per cent or perhaps we should be looking at a rate of 47 per cent, but a basic concept here has locked into a 50 per cent rate that a province has built on top of. Manitoba has an additional 3 points. So, we think it is basically wrong to tie into this fixed 50 per cent and to say that it is generally satisfactory. I believe that Section 1.20 of the White Paper admits that Canada now has a relatively high rate of corporation tax, it is admitting at the outset that Canada has a relatively high rate.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, in paragraph 3.3 on page 14 of the brief you suggest that in the United States a person earning $4,000 pays more, at $6,000 it is even and beyond that less. Does this mean that in your opinion the United States' tax system bears more heavily on the low income groups than ours, and particularly our proposed changes?

Mr. Ellis: Certainly the tables, as we understand them, do in fact show that the low income group in the U.S.A. pays a higher level of personal tax than the equivalent group in Canada.

Mr. Ritchie: Is it your considered opinion that these groups in the United States also pay more in the way of personal services, such as health, education, and so on, than we do?

[*Interprétation*]

sociétés frappe notre économie dans ces secteurs plus dynamiques. Autrement dit, nous avons des affaires fonctionnant dans un système de libre entreprise et nous osons croire que les fonds dont disposent les sociétés sont rentables pour notre système. Si nous voulons être réalistes, nous devons nous montrer souples en ce qui concerne les taux d'impôt sur les revenus sur les sociétés, de temps en temps.

M. Ritchie: Vous affirmez que les États-Unis baissent leurs impôts sur le revenu des personnes et des sociétés alors que nous l'augmentons. Pensez-vous que cela veut dire que nous poursuivons des objectifs différents ou qu'il y a des tendances économiques divergentes?

M. Ellis: Prenons par exemple le Royaume-Uni; l'impôt sur le revenu des sociétés y est de 40 p. 100; aux États-Unis à l'heure actuelle, il est de 51 à 52 p. 100, mais dans certains cas on le ramène à 40 p. 100; le Japon, lui, a établi son impôt sur le revenu des sociétés à 35 p. 100. J'essaye simplement de vous montrer que les autres pays ont différents taux d'impôt sur le revenu des sociétés. A l'heure actuelle, nous devrions peut-être envisager un taux de 48 p. 100 ou de 47 p. 100, mais l'on a établi un principe fondamental bloquant ce taux à 50 p. 100, sans compter l'impôt provincial. Au Manitoba, il y a un supplément de 3 p. 100. Aussi nous pensons qu'il est absolument erroné de fixer ce taux à 50 p. 100 et de penser qu'il est satisfaisant. Il me semble que la rubrique 1.20 du Livre blanc reconnaît que le taux d'impôt sur le revenu des sociétés est relativement élevé au Canada.

M. Ritchie: Monsieur le président, à la page 14 du mémoire, alinéa 3.3, vous affirmez qu'aux États-Unis une personne gagnant $4,000 en paye plus qu'une personne gagnant $6,000 paye les mêmes impôts qu'au Canada et qu'au-dessus de ce chiffre, les Américains payent moins. Aussi je me demande si vous pensez qu'aux États-Unis le régime fiscal frappe plus lourdement les groupes à revenu modeste que les nôtres, particulièrement aux vues de nos nouvelles propositions?

M. Ellis: Parfaitement, les tableaux montrent en fait que les Américains à revenu modeste payent plus d'impôt que les mêmes couches de la population au Canada.

M. Ritchie: Estimez-vous qu'aux États-Unis, les personnes ont également plus de frais pour les services de santé, l'enseignement, etc. que chez-nous?

[*Text*]

Mr. Ellis: We have attempted to evaluate this. I am not sure that we have all the necessary material but I believe the Minister of Finance has stated that certainly in the opinion of the Department of Finance the level of social benefits through the federal and provincial governments are at least equivalent and may be higher in Canada. We have not assessed that ourselves.

Mr. Ritchie: On the basis that the so-called middle income group provides savings and growth funds, have you made any studies that will indicate the difference between the two countries? Does the average American citizen save more than the Canadian, or not?

Mr. Ellis: I do not know this from personal knowledge but there is no question in my mind that the proposals for personal rates of tax, in Canada both personal income and capital gains, must necessarily reduce the level of capital savings as compared to the American citizen, but I have seen no figures to substantiate this.

• 1130

Mr. Ritchie: Then do you think that the American middle income tax payer can generate more capital to invest than the Canadian?

Mr. Ellis: I would believe this to be the case.

Mr. Ritchie: Are we in competition with each other? That is, will the American, if he saves more money, be more likely to buy Canadian equity than a Canadian will buy American equity, or even Canadian equity?

Mr. Ellis: That is a very broad question. Certainly I believe, at least, that the American is in a position to save more and therefore is able to invest more and to generate more through the corporation. I certainly believe that the White Paper proposals through the flow-through concept on taxable credit will make companies which do not have flow-through much more attractive to the American than it will to the Canadian. I believe that this will be the trend with the growth industries to be acquired by the American and foreign citizens.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I brought this up partly because a doctor in North Dakota can save enough on his income tax, compared to a Manitoba doctor, to come up and buy a half section every year in this province.

[*Interpretation*]

M. Ellis: Nous avons essayé d'analyser cette question. Je ne suis pas sûr que nous disposions de tous les renseignements nécessaires, mais je crois que le ministre des Finances a déclaré que le niveau des avantages sociaux du fédéral et du provincial est au moins équivalent, voire supérieur au Canada. Nous n'avons pas analysé cette question nous-mêmes.

M. Ritchie: Étant donné que le groupe dit des revenus moyens consacre une partie de ces revenus à l'épargne et au placement, je me demande si vous avez mené des études marquant la différence entre nos deux pays? L'Américain moyen épargne-t-il plus que le Canadien?

M. Ellis: Je ne pourrais vous répondre à cette question, au pied levé mais il ne fait aucun doute pour moi que les propositions canadiennes d'impôt sur le revenu des personnes et sur les gains de capital amèneront certainement une compression du niveau de l'épargne par rapport aux États-Unis. Malheureusement je n'ai pas de chiffres pour étayer ces deux thèses.

M. Ritchie: Pensez-vous que le contribuable américain à revenu moyen peut investir plus que le Canadien?

M. Ellis: Je crois que c'est le cas.

M. Ritchie: Sommes-nous en concurrence? Autrement dit, si l'Américain épargne davantage, aura-t-il tendance à acheter plus d'actions canadiennes qu'un Canadien achèterait d'actions américaines voire canadiennes?

M. Ellis: C'est une question très vaste. Je suis convaincu que l'Américain peut épargner davantage et par conséquent investir davantage. Je suis convaincu que les propositions du Livre blanc en ce qui concerne le transfert du crédit fiscal amèneront les Américains à s'intéresser plus que les Canadiens aux sociétés pour lesquelles le transfert ne s'applique pas. D'après moi, la tendance générale amènera les industries en voie d'expansion sous le contrôle des Américains et des étrangers.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'ai soulevé cette question en partie parce qu'un docteur peut épargner plus sur ces impôts dans le nord du Dakota que dans le Manitoba et par conséquent, acheter pas mal d'actions

[*Texte*]

You have some interesting comments on the charitable medical deductions. You feel each charitable organization should be documented, I gather, not a blanket 150.

Mr. Ellis: We believe very strongly the $150 is merely an additional personal exemption. If there is a need in this area, then the person with the need should be allowed to deduct whatever is reasonable. We think that giving a blanket deduction of $150 to each and every one is in fact an additional exemption. We believe the donation and medical combination to be also in this area. I know our brief does bring out that we think there should be a lower than 3 per cent rate now for medical, that some lesser percentage would be desirable, because undoubtedly there are a great many people in the lower income group who have medical expenses and no allowance against income tax.

Mr. Ritchie: Well, speaking of medical deductions, seeing that most provinces have medicare, or will have, hospitalization and so on—about the only large thing left is drugs—do you think because medicine is personal service, that people should be permitted to go to Rochester and incur expenses over and above what the ordinary standard citizen gets? Should he be allowed this?

Mr. Ellis: I do not know the levels of medical benefits for all plans across Canada, but I am satisfied that there are certainly cases where the plan does not provide for medical attention that may be required. In fact, if medical attention in a particular case were desirable, and only available from something outside the Plan. I think it would be reasonable that there be an allowance to that person to compensate.

Mr. Ritchie: To make a simple example, if he wanted a private bed that costs $10 more than what a fellow citizen gets under the Plan, and public bed, should he be allowed to have this in his deduction?

Mr. Ellis: I would not want to get into the details of hospital beds and prices. I would leave that to someone else.

Mr. Ritchie: Yes. To go on to another item, on $150 for employment expenses, I gather you would regard that the plumber who might fall under this really gets an exemption of $150 as opposed to a clerk who cannot take

[*Interprétation*]

dans cette province, chaque année. Vous avez fait quelques remarques importantes sur les déductions médicales des œuvres de charité. Vous ne pensez pas qu'il faudrait accorder une déduction d'ensemble de 150 dollars pour les œuvres de charité, si je comprends bien.

M. Ellis: Nous sommes persuadés que les 150 dollars ne constituent qu'une exemption personnelle supplémentaire. Si des besoins se font sentir dans ce domaine, il faudrait accorder une déduction raisonnable aux personnes considérées. Nous pensons que le fait de donner une déduction générale de 150 dollars à tout le monde revient à accorder une exemption supplémentaire. Nous pensons que les dons et les exemptions médicales sont d'un même ordre. Dans notre mémoire, nous demandons un taux inférieur à 3 p. 100 pour les frais médicaux étant donné que bien des personnes à revenu modeste ont des frais médicaux et n'obtiennent aucune déduction de leurs impôts sur le revenu.

M. Ritchie: En parlant de déduction médicale, étant donné que la plupart des provinces disposent d'une assurance-maladie et d'une assurance-hospitalisation ou les auront sous peu, les seuls frais qui restent en fait sont les médicaments. Étant donné que les docteurs rendent des services personnels, pensez-vous que les gens devraient pouvoir aller à Rochester et dépenser beaucoup plus que le citoyen moyen? Croyez-vous que cela soit raisonnable?

M. Ellis: Je ne connais pas les niveaux de prestations médicales de tous les régimes du Canada, mais je sais que dans certains cas le régime d'assurance ne couvre pas tous les soins médicaux nécessaires. En fait, si dans un cas particulier des soins médicaux ne pouvant être obtenus dans le cadre du régime étaient souhaitables, je crois qu'il faudrait accorder un dégrèvement à la personne concernée.

M. Ritchie: Pour prendre un simple exemple, si une personne désire une chambre privée qui coûte 10 dollars de plus que la salle commune prévue par le régime, pensez-vous qu'il faudrait compenser les frais par une déduction d'impôt?

M. Ellis: Je ne voudrais pas entrer dans le détail des chambres d'hôpital et des prix. J'en laisse le soin à d'autres.

M. Ritchie: Bon. Pour passer à une autre question, en ce qui concerne les 150 dollars pour dépenses professionnelles, je suppose que vous estimez que le plombier qui tombe dans cette catégorie obtient réellement une

[*Text*]

advantage of it?

Mr. Ellis: Mr. Lamont.

Mr. Lamont: Mr. Chairman, with respect to the employment expenses, we feel it is the same, only we feel a little more strongly than we feel about the charitable donations. If you give a blanket allowance, as is proposed here, you leave the problem and the injustice, if there is one, completely untouched. If you give a general allowance related to the income of the individual, those people who have unemployment expenses get the standard deduction and those people who do not have them have the standard deduction. It just does not deal with the problem if there is one. We think there probably is an injustice in this area and that the people who have legitimate employment expenses should be allowed to deduct them. And if they are worth deducting in terms of the income tax, the person can keep a record of them and produce the evidence.

Mr. Ritchie: Do you think this would create much practical difficulty for the tax department?

Mr. Lamont: It would create some problems of definition, but the fact is that other people who are self-employed have to deal with this problem. There is not a major problem in terms of handling it. As far as I am aware the thing can be dealt with. The Income Tax Act merely says that you cannot deduct employment expenses if you are a salaried employee. If you are not a salaried employee but are self-employed, you can and you apply the same principles in both cases. It is a special section of the Income Tax Act which exempts or takes away what is a general privilege from people who have employment income.

Mr. Ritchie: On the averaging, now that there is a suggested increase in the middle income group, do you think averaging becomes much more important?

Mr. Lamont: Averaging becomes quite important if you adopt the over-all scheme of the White Paper where you throw capital gains generally into income and where there are a number of other areas where people may be getting rather large chunks of income which will completely distort their ordinary so-called income pattern, because they are going to be taxed on capital receipts which are on a straight income basis. This creates a particular problem, of course, because we have a progressive income tax structure, so that the person who has been taxed say at 25

[*Interpretation*]

déduction de 150 dollars alors qu'un employé ne peut en profiter?

M. Ellis: Monsieur Lamont.

M. Lamont: Monsieur le président, en ce qui concerne les frais professionnels, notre opinion est la même bien que cela nous préoccupe plus que les dons d'œuvres de charité. Si vous accordez une déduction générale, selon les propositions, vous ne changez rien au problème et à l'injustice. Si vous accordez un dégrèvement général en fonction du revenu, les personnes qui ont des frais professionnels pourraient obtenir la déduction normale de même que les autres. Cela n'apporte aucune solution au problème, si problème il y a. Nous pensons que l'on crée une injustice en cette matière et que les personnes qui ont des frais professionnels légitimes devraient pouvoir les déduire. S'ils sont assez importants pour être déduits de l'impôt sur le revenu, l'individu peut en faire une liste et présenter les preuves à l'appui.

M. Ritchie: Pensez-vous que cela entraînerait des difficultés, sur le plan pratique, pour la division des impôts?

M. Lamont: Il y aurait quelques problèmes de définition mais de toute façon les indépendants sont posés devant le même problème. Il n'y aurait pas de difficultés majeures, pour autant que je sache. La Loi de l'impôt sur le revenu dit tout simplement qu'un employé salarié ne peut déduire les frais professionnels. Si vous n'êtes pas salarié mais indépendant, vous pouvez les déduire; dans les deux cas, le principe est le même. C'est un article de la Loi de l'impôt sur le revenu qui supprime aux employés un privilège général.

M. Ritchie: Étant donné que l'on propose une augmentation pour les personnes à revenu moyen, pensez-vous que l'établissement de la moyenne prenne plus d'importance.

M. Lamont: L'établissement de la moyenne revêt une importance considérable si l'on adopte le plan d'ensemble du Livre blanc visant à assimiler les gains de capital aux revenus alors qu'il y a bien d'autres domaines permettant aux individus de se faire des revenus importants, ce qui modifiera complètement ce qu'il est convenu d'appeler leur modèle de revenu, étant donné qu'ils seront imposés sur les gains de capital assimilés aux revenus. Cela engendre un problème parce que notre régime d'impôt est progressif. Aussi, une personne imposée à 25 ou 30 p. 100

[*Texte*]

or 30 per cent and then suddenly gets a receipt which moves him up into a much larger bracket for one year and then brings him down again is going to lose under any circumstances because the actual receipt will throw out the averaging process.

Mr. Ritchie: Well, it seems already to me, knowing of individuals who do not work extra time or do not do business because of even our present tax structure—would not a good system of averaging create a better economic flow-through or criteria status for each individual? Would he continue to work if the occasion arose instead of taking that extra week's or month's holiday that is available to him or selling some business that should be sold, or farm or small building? Would a good averaging system create a better economic criterion?

Mr. Lamont: Yes, we think that the averaging proposal which is in the White Paper is inadequate and that many of the things which they are proposing to take away are, in fact, desirable features of our income tax structure. The problem about the additional amount of money is a much more general one, though, and that is the marginal rate of tax for additional effort. This is a matter of real concern, particularly under our present structure, where the rates escalate well beyond 50 per cent. But when the rates would be at 50 per cent say in Manitoba around $19,000 a year, that would be a major factor. If you could devise a system of tax reform which could get the same amount of money out of the system from basically the same kind of people and yet did not penalize effort at the margin, you would be doing a great service. I do not know quite how you are going to do it.

• 1140

Mr. Ritchie: Bearing in mind that you suggest the income tax is becoming more important, and the White Paper proposals, are we not going to have to look at averaging and income splitting in attempting to make the income tax more equitable and create less business distortion?

Mr. Lamont: In some cases we think you have to remove certain receipts from the income stream. You tax them, but you do not tax them as income. There are provisions for special taxes in a number of areas now. Our whole thrust with respect to capital gains tax-

[*Interprétation*]

qui obtient inopinément des recettes qui la font passer à une catégorie supérieure pour une année et l'année suivante à une catégorie inférieure, y perdra à tout coup, parce que ces gains bouleverseront complètement le processus d'établissement de la moyenne.

M. Ritchie: Je connais des individus qui ne font pas d'heures supplémentaires et qui ne se lancent pas dans les affaires en raison de notre régime fiscal actuel. Ne pensez-vous pas qu'un système permettant d'établir une moyenne valable amènerait bien des avantages à chaque individu? Pensez-vous qu'il continuerait à travailler au lieu de prendre une semaine ou un mois de congé si cela lui était possible ou au lieu de liquider une affaire qui doit l'être ou encore de vendre une ferme ou un petit immeuble? Pensez-vous qu'un bon système d'établissemnt de la moyenne puisse nous donner de meilleurs critères économiques?

M. Lamont: Nous pensons que les propositions du Livre blanc en matière d'établissement de la moyenne ne sont pas valables et qu'au contraire bien des choses que le Livre blanc voudrait voir supprimer sont en fait des éléments positifs de notre régime fiscal. Le problème posé par la somme d'argent supplémentaire est un problème beaucoup plus général et l'on touche ici au taux d'imposition marginal pour les efforts supplémentaires. C'est une question qui nous préoccupe énormément, surtout au terme de notre régime actuel dans lequel les taux dépassent largement les 50 p. 100. Lorsque le taux sera de 50 p. 100 environ, disons au Manitoba pour près de 19,000 dollars par an, cela constituera un élément d'importance. Si l'on pouvait mettre au point un système de réforme fiscale permettant d'obtenir les mêmes recettes sans pénaliser les efforts marginaux, ce serait nous rendre un fier service. Malheureusement, je ne vois pas comment on pourrait y arriver.

M. Ritchie: Si l'on considère que vous suggérez que l'impôt sur le revenu devient de plus en plus important, et les propositions du Livre blanc, n'allons-nous pas devoir envisager d'égaliser et de scinder les revenus pour faire que l'impôt sur le revenu soit plus équitable et pour créer moins de distorsion dans les affaires.

M. Lamont: Dans certains cas nous pensons qu'il faut supprimer certains reçus du revenu en général. On nous les impose mais on ne les impose pas comme revenu. Il y a des dispositions au sujet d'impôts spéciaux dans certains nombres de domaines maintenant. La ten-

[*Text*]

ation is that neither for revenue reasons nor for market reasons can you consider that to be effectively a part of the income stream because when the market goes up you may be making extraordinary revenues, but when the market goes down you may be losing tremendous amounts of revenue while people realize losses.

The shifts in market for securities which the bulk of capital gains revenues are going to come from just have to be excluded from the general income tax stream by some means or other, in our opinion. If you remove the capital receipts, and the profits on capital receipts from the income tax structure and tax them at a fixed rate or relatively fixed rate, you resolve some of the problems with respect to averaging. You do not resolve them all, and in our opinion the averaging procedure in the White Paper is not adequate.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, that is all for this round. I would like to ask a few questions later.

The Chairman: Mr. McCleave.

Mr. McCleave: Thank you Mr. Chairman, I think this is one of the best briefs we have received from any part of Canada. I wonder if the witnesses would comment on this statement of mine, that capital gains in houses is like puritanism—a great gnawing fear that somewhere, somebody possibly might be having some fun.

Mr. Perrault has asked the question I wanted to ask about progressive rates for businesses, but since that deals with the problem of generation of capital, and since the point is made in the brief at page 50 that small business operates in a rather inhospitable climate so far as capital is concerned, may I ask this, a little bit outside our terms of reference. Do we not need some new type of bank in Canada to help to fill this vacuum, such as they have in the United States?

Mr. Hughes: I think that is very likely, and we would have some ideas in that regard. We did not think they were germane to the situation before us.

Mr. McCleave: No, I quite realize that. It does not deal with the generation of capital within the tax system, but I think it is an

[*Interpretation*]

dance qui a trait à l'impôt sur les gains de capital est que ni pour des raisons de revenus ni des raisons de marchés on ne peut le considérer en fait comme étant une partie du flot des revenus parce que lorsque le marché monte l'on fait des revenus extraordinaires mais lorsque le marché baisse on perd des montants très importants de revenu lorsque les gens réalisent leurs pertes.

Les fluctuations du marché pour les obligations dont proviennent la grande majorité des gains de capital doivent être exclues du courant de l'impôt sur le revenu général d'une manière ou d'une autre selon nous. Si l'on supprime donc les recettes de capitaux et les profits sur les recettes de capitaux provenant de la structure de l'impôt sur le revenu et si on les impose à un taux fixe ou relativement fixe, on résout certains problèmes en ce qui concerne le système de la moyenne. On ne les résout pas tous, mais selon nous le système des moyennes utilisé par le Livre blanc n'est pas acceptable.

M. Ritchie: Monsieur le président, c'est tout pour cette fois-ci. J'aimerais poser quelques questions plus tard.

Le président: Monsieur McCleave.

M. McCleave: Merci, monsieur le président, je pense que c'est un des meilleurs mémoires que nous ayons reçus d'où que ce soit au Canada. Je me demande si les témoins ont des commentaires à faire sur cette déclaration de ma part à savoir que les gains de capital sur les maisons ressemblent au puritanisme—une crainte très violente que quelque part quelqu'un puisse vraiment s'amuser.

M. Perrault a posé la question que je désirais poser en ce qui concerne les taux progressifs pour les petits commerces, mais puisque cette question touche aux problèmes de la production de capital et puisque dans le mémoire à la page 50 on souligne que les petites affaires fonctionnent dans un climat plutôt inhospitalier en ce qui concerne le capital, puis-je demander ceci, question qui est un peu en dehors de notre mandat, est-ce que nous n'avons pas besoin d'un nouveau type de banque au Canada pour aider à remplir ce vide, comme il en existe aux États-Unis?

M. Hughes: C'est très probable et nous avons quelques idées à ce sujet. Nous ne pensions pas qu'elles se rapportaient à la situation que nous avons devant nous.

M. McCleave: Non, je m'en rends bien compte. Cela n'a pas de rapport avec la production du capital à l'intérieur du système de

[*Texte*]

important point.

Mr. Hughes: We are at a point now, of course, where it would be difficult to set up whatever we did set up without knowing what our tax structure is going to be. Whatever Parliament in its wisdom decides will be the tax setup for a small business would determine what we would do. Undoubtedly there is a need of that kind in this country.

Mr. McCleave: Thank you. The point is made at page 22 that there is no taxation of bursaries and scholarships in either the United Kingdom or the United States. I am not just sure from the comments that are made in the brief whether there is a real fear that Canadian students might prefer to study abroad because of this.

Mr. Ellis: Speaking as a Canadian who studied abroad, I preferred it. I think it is very strange that a person who might get a bursary—and a lot of our university students do receive funds from the United States, Woodrow Wilson Fellowships and so on—would find that the same receipt would be tax free in the United States and taxable in Canada. It just seems very strange to me, and it would distort decisions which were made in this regard. I think it is a great advantage for people to go abroad to study, but I do not know that the tax structure should necessarily encourage it and discourage study in this country.

Mr. McCleave: Is there another side to the coin, that not only does it perhaps make it more attractive for Canadians to study abroad, but less attractive for foreign money to come into this country to provide bursaries and scholarships? Is that part of the story too?

Mr. Lamont: That is part of the story. There is a limited source of supply for these funds, and the funds have to recognize what the needs of the students are. If one of the needs of the students or someone undertaking some level of activity is to pay income tax on it, that increases the demands upon those funds. They are getting less for their money if they spend the money in Canada than they would if they spent it somewhere else.

Mr. McCleave: I will turn to a new topic and ask for an amplification of a statement at page 25, paragraph 4:6, dealing with the bond market:

> It will make it a less attractive vehicle for investors and it fails to recognize the

[*Interprétation*]

l'impôt, mais je pense que c'est un point important.

M. Hughes: Nous en sommes arrivés à un point où il serait difficile d'établir ce que nous avons établi sans savoir ce que va être notre structure d'impôt. Ce que le Parlement dans sa sagesse pourra décider comme système d'impôt pour une petite affaire déterminera ce que nous ferons. Manifestement il y a un besoin de cette chose dans notre pays.

M. McCleave: Merci. A la page 22 de votre mémoire, vous nous dites qu'il n'y a pas d'impôt sur les bourses aux États-Unis ou au Royaume-Uni. Je me demande à partir des commentaires qui sont faits dans le mémoire s'il existe une certaine crainte que les étudiants canadiens puissent préférer étudier à l'étranger à cause de ceci.

M. Ellis: En tant que Canadien qui a étudié à l'étranger, j'ai préféré cela. Je pense qu'il est très étrange qu'une personne qui reçoit une bourse et un grand nombre de nos étudiants de l'université reçoivent des fonds des États-Unis, les bourses Woodrow Wilson etc.—trouverait que la même bourse serait exempte d'impôt aux États-Unis et imposable au Canada. Ceci me semble très étrange, et ceci fausserait les décisions qui ont été prises à ce sujet. Je pense que c'est un grand avantage pour les gens d'aller à l'étranger pour étudier, mais je ne sais pas si notre régime fiscal devrait nécessairement l'encourager et décourager l'étude au Canada.

M. McCleave: N'y a-t-il pas un autre aspect à cette question, à savoir que non seulement cela rend peut-être plus attirant pour les Canadiens d'étudier à l'étranger, mais moins attirant pour l'argent étranger de venir au Canada pour fournir des bourses? Est-ce que ceci fait partie de ce problème également?

M. Lamont: Ceci fait partie de ce problème. Il y a une source limitée de fourniture pour ces fonds et les fonds doivent tenir compte de ce que seront les besoins des étudiants. Si l'un des besoins des étudiants ou de quelqu'un qui entreprend un niveau d'activité quelconque est de payer l'impôt sur le revenu dessus, cela augmente les demandes de ces fonds. Ils obtiennent moins pour leur argent s'ils dépensent l'argent au Canada que serait le cas s'ils dépensaient ailleurs.

M. McCleave: Je voudrais maintenant m'attaquer à un autre domaine et demander des explications sur la déclaration qui se trouve au paragraphe 4:6 de la page 25 et qui concerne le marché des obligations:

> En ce qui concerne le marché des obligations, cette proposition rendra ces titres

[*Text*]

real capital risks in the holding of bonds.

the word "it" being the capital gains. I wonder if that could be amplified a bit. I think it is an important point.

Mr. Hughes: There is an assumption, of course, throughout the White Paper that there is risk in holding equities but no risk in holding bonds. It is self evident, particularly in the last few years, that there has been a great deal of risk in holding bonds, particularly government of Canada bonds. If you have been patriotic enough to buy some of the Victory loans and then exchange them in 1958 for four halves of eighty-three you have a very, very substantial risk, because at the moment you have got about a 30 per cent loss.

Mr. McCleave: My final question deals with the point at the bottom of page 32 and the top of page 33, the argument for the suggested rate of 15 per cent on capital gains. I think this is a classic paragraph in a classic brief, but is there really any way that one could calculate precisely, what varying rates of capital gains would do with regard to the development of Canada?

Mr. Hughes: I doubt that there is any way of doing that, because the rates of tax in themselves would lead to action on the part of the holder of the particular asset that would change the result as you change the rates.

I think the point we are trying to make here, if I may go on for a moment, is that in our opinion a dollar that has been saved and is invested in this country at risk, the risk and the tax on it has nothing to do with what you are doing as an individual earning income. If I save a dollar and if you save a dollar and we risk it in the same venture we have equal risk. It is a different type of dollar. Why, if your income were twice mine, would you pay a higher rate of tax on any gain that you made or, conversely, any loss that you suffered? You would get a greater advantage than I would.

Mr. Lamont: There is one point we did mention. It is in the material which we will make available. It is one of the new points. It just expands on the question of the 15 per

[*Interpretation*]

moins attrayants aux investisseurs et elle omet de reconnaître les risques réels de perte de capital que comporte la détention des titres d'obligations.

Je me demande si l'on pourrait faire quelques commentaires à ce sujet. Je pense qu'il s'agit d'un point important.

M. Hughes: Il y a une supposition, naturellement, dans le Livre blanc d'après laquelle il y a des risques lorsqu'on détient des actions mais pas lorsqu'on achète des obligations. Il est cependant évident, particulièrement au cours des dernières années, qu'il y a eu beaucoup de risques à détenir des obligations, particulièrement des obligations du gouvernement canadien. Si vous avez été assez patriote pour acheter certains des emprunts de la victoire et ensuite les échanger en 1958 pour 4 moitiés de 83 vous avez encouru un risque très important parce que pour l'instant cela représente une perte de 30 p. 100.

M. McCleave: Ma dernière question traite du point qui se trouve en bas de la page 32 et au sommet de la page 33, l'argument pour le taux suggéré de 15 p. 100 sur les gains de capital. Je pense que ceci est un paragraphe classique d'un mémoire classique, mais y a-t-il réellement une manière de pouvoir calculer précisément quels taux variables de capital conviendront pour le développement du Canada?

M. Hughes: Je ne crois pas qu'il y est aucun moyen de le faire, parce que les taux d'impôt en eux-mêmes entraîneraient des décisions de la part des détenteurs de ces actifs qui changeraient les résultats au fur et à mesure que vous changez les taux.

Je pense que le point que nous avons essayé de soulever ici, si je peux continuer pour un instant, est que à notre avis un dollar qui a été économisé et est investi dans ce pays à ces risques et périls, je pense que le disquons dans la même entreprise, nous avons avec ce que vous faites comme revenu sur les gains personnels. Si j'économise un dollar et si vous économisez un dollar et si nous le risquons dans la même entreprise, nous avons des risques égaux. C'est un type différent de dollar pourquoi si votre revenu est deux fois le mien, devriez-vous payer un taux d'impôt plus élevé sur tout ce que vous faites ou, inversement, sur toutes pertes que vous subissez? Vous auriez un plus grand avantage que moi.

M. Lamont: Il y a un point que nous avons mentionné. Il se trouve dans le matériel que nous rendrons disponible. C'est là des points nouveaux. Il porte sur la question des 15 p.

[*Texte*]

cent, and the White Paper in effect proposes to have two rates of tax on corporate distributions. For the closely-held company it is, in effect, a nil rate of tax; for the widely-held in effect, a 25 per cent rate of tax.

An hon. Member: Maximum.

Mr. Lamont: Maximum. Right. At present it is probably possible to withdraw undistributed income out of a company at, say, 15 or 16⅔ per cent under Section 105. We think if you treated all corporations the same, and you averaged that particular provision and brought that into some sort of balance in terms of the capital gains rate with this distribution rate, you would get a fairer and a more even and less distorting system of tax than you would if you start grossing up and giving these distinctions between closely-held and widely-held companies. In other words, you relate this problem of corporate distribution and the tax on that with the general capital gains problems and then deal with a system which can be reasonably fair over the whole range of capital assets.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, I have a final question on this point. In this paragraph that I have referred to there is a suggestion to start low, at least, with an option of going higher, but to learn from experience just what effect the capital gains taxes would have in Canada. Therefore I ask for the best guesstimate of the length of time this experience should require. Would it be five years, ten years?

• 1150

Mr. Lamont: I think it would be at least five years because you get market cycles and you get economic cycles. I think you would have to have some broad range of experience.

Mr. Richardson: I think Mr. Hughes might explain what would have happened last year.

Mr. Hughes: Mr. Lamont has suggested a minimum of five years. I think you would have to have at least two economic cycles to come up with any real answer. One of the reasons we have suggested that this kind of income be isolated from your normal income is the effect on the revenue. Throughout the White Paper and in all our discussions we all talk about capital gains. No one seems to think in terms of capital losses, and I do not

[*Interprétation*]

100, et le Livre blanc en fait propose d'avoir deux taux d'impôt sur les distributions des sociétés. Pour les compagnies fermées, il est en effet un taux nul d'impôt, pour les compagnies ouvertes, en fait, un taux de 25 p. 100.

Une voix: Maximum.

M. Lamont: Maximum. C'est exact. A l'heure actuelle il est probablement possible de retirer le revenu non distribué d'une société à disons 15 ou 16⅔ p. 100 au terme de l'article 105. Nous pensons que si vous traitiez toutes les sociétés de la même façon, et si vous établissiez une moyenne pour cette disposition particulière et ameniez dans une sorte d'équilibre cela en ce qui concerne les taux des gains de capital avec le taux de distribution, vous obtiendriez un système beaucoup plus juste, plus égal et moins faussé de l'impôt que dans le cas où vous établissez ces distinctions entre les sociétés fermées et les sociétés ouvertes. En d'autres termes, vous rattachez ce problème de la distribution du revenu des sociétés et l'impôt sur celle-ci aux problèmes généraux de gains de capital et ensuite vous établissez un système qui peut être raisonnablement juste pour l'ensemble des éléments de capital.

M. McCleave: Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser sur ce point. Dans le paragraphe auquel je me suis référé on fait la suggestion de commencer assez bas, au moins, avec une option d'aller plus haut, et d'apprendre par l'expérience l'effet que les impôts sur les gains de capital auraient au Canada. Je demande donc que l'on me fournisse la meilleure estimation possible de la durée que cette expérience demanderait. Est-ce que cela serait 5 ans ou 10 ans?

M. Lamont: Je pense que ce serait au moins 5 ans parce que vous avez des cercles de marchés et vous avez des cercles économiques. Je pense qu'il faudrait avoir une expérience portant sur une période assez longue.

M. Richardson: Je pense que M. Hughes pourrait expliquer ce qui serait arrivé l'année dernière.

M. Hughes: M. Lamont a suggéré un minimum de 5 ans. Je pense que vous devriez avoir au moins deux cycles économiques pour que l'on puisse arriver à une réponse quelconque. Une des raisons que nous avons suggérée pour que cette sorte de revenu soit isolé de nos revenus normaux est son effet sur le revenu. Dans le Livre blanc et dans toutes nos discussions nous parlons tous de gains de capital. Personne ne semble penser aux pertes

[*Text*]

think that the revenue could stand the kind of suggestion that we have in the White Paper, as we have pointed out in our brief. Last year the effect of the market collapsing—that is what it amounted to...

Mr. McCleave: It was $4 billion dollars, was it not?

Mr. Hughes: Well, there is really no way of measuring it, but it would have been disastrous.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Both in the brief and in the summary of the brief, which I gather was prepared by your organization as well, the statement is contained that:

> Tax reform requires that we look for reasonable approaches to known problems rather than radical solutions to all conceivable problems at once.

As I interpret this statement, and as it is contained within the framework of the brief, you are suggesting that the present tax system provides a reasonably adequate basis upon which to proceed with any changes that are desired, rather than try to construct a new framework. I would first ask if that interpretation is correct?

Secondly, if that is so, what do you consider to be the underlying features or principles of the present tax system which do make it acceptable as a starting point in introducing or bringing about any changes that may be desired?

Mr. Richardson: Mr. Chairman, the answer to the first question, as I understand it, is yes. We believe that the present tax system does offer a base for reform. The second part of your question—what are the reasons why it does? Do I understand that correctly?

Mr. Burton: My question is, what do you consider to be the underlying features or principles of the present tax system which make it acceptable as a starting point in bringing about any changes that may be desired?

Mr. Richardson: I think probably it is a better approach to start with something that has faults. It is workable and can be adjusted to accommodate the changes. The proposals under the White Paper are far too radical. There are unknowns, and it is better to

[*Interpretation*]

de capital. Et je ne pense pas que le revenu puisse se voir appliquer la sorte de suggestion que nous avons dans le Livre blanc, comme nous l'avons indiqué dans notre mémoire. L'an dernier à la suite de l'effondrement du marché—cela est revenu à...

M. McCleave: C'était 4 milliars de dollars.

M. Hughes: Eh bien, il n'y a vraiment aucun moyen de mesurer, mais cela aurait été désastreux.

Le président: M. Burton.

M. Burton: Tant dans le mémoire que dans le résumé qui en a été préparé, vous dites ce qui suit:

> La réforme fiscale exige que nous abordions les problèmes connus d'une manière raisonnable plutôt que de prendre des solutions radicales à tous les problèmes qui pourraient se présenter en même temps.

Si je comprends bien cette déclaration, qui du reste est contenue dans votre mémoire, vous voulez dire que le système d'imposition présent fournit une base raisonnablement adéquate qui permet d'apporter des changements qui pourraient être souhaitables au lieu de partir à zéro. J'aimerais savoir si cette interprétation est exacte?

Deuxièmement, si elle est exacte, qu'est-ce que vous considérez être les traits sous-jacents ou les principes du système d'impôt actuel qui le rendent acceptable comme point de départ en introduisant tout changement qui pourrait être désiré?

M. Richardson: Monsieur le président, la réponse à la première question telle que je la comprends, est oui. Nous estimons que le système actuel offre un point de départ pour une réforme. La seconde partie de votre question—quelles sont les raisons pour lesquelles il offre une telle base? Est-ce que j'ai bien compris?

M. Burton: Ma question est la suivante est-ce que vous considérez être les traits sous-jacents ou les principes du système d'impôt actuel qui le rendent acceptables comme un point de départ pour apporter des changements qui peuvent être désirés?

M. Richardson: Je pense probablement que c'est une meilleure méthode de commencer par quelque chose qui a des lacunes. Cela peut être adapté pour tenir compte des changements. Les propositions du Livre blanc sont beaucoup trop radicales. Il y a des inconnus

[*Texte*]

modify and change what we have rather than to make one broad sweeping change. I think I could ask Mr. Lawson to elaborate on this.

Mr. Lawson: There has been a great deal of precedent established under the current law. You make a drastic change such as is proposed here and it will take many years to get decisions in law as to really what this legislation means. If you start from a firm base and make gradual changes, I think that becomes less of a hazard in making business decisions rather than to guess how this legislation will be interpreted. Does that add to your information?

Mr. Burton: I wanted to get an expression of your views. Whether I consider it to be adequate or not may be another thing. But really, just taking up the point that you raise, is that not one of the reasons advanced for trying a fresh start, that in fact we do have a body of law and jurisprudence arising out of our present income tax laws that make it very difficult to construct an equitable system? Is this not one of the reasons for trying to look for a fresh start? I am not suggesting whether in this context I consider the White Paper as it is at present formulated to be adequate or not. I am dealing only with the basic premise.

Mr. Lawson: Well, I repeat that I think it would be more feasible to adjust your present inadequacies of the law step by step and move on from judgment to judgment, rather than have a completely new set of ground rules, all of which probably would have to be determined in law.

Mr. Burton: Are there not many cases where there are judgments or precedents which make it very difficult to achieve this?

Mr. Lawson: But are not those the ones that should be changed, then?

Mr. Burton: But if they are existing in law, is it not part of the argument that unless we take a completely fresh approach, it is very difficult? It will be very difficult to correct some of the anomalies which now exist.

Mr. Lawson: We observe in our brief that we think that many of the favourable features in the White Paper can be achieved by moving on from the present law.

[*Interprétation*]

et il est mieux de modifier et de changer ce que nous avons plutôt que de faire un changement radical. Je pense que je pourrais demander à M. Lawson de faire des commentaires à ce sujet.

M. Lawson: Il existe passablement de précédents établis au terme de la loi actuelle. Vous apportez un changement draconien tel que celui qui est proposé et cela prendra de nombreuses années pour obtenir des décisions juridiques sur ce que cette loi signifie exactement. Si vous partez d'une base déjà solide et y apportez des changements progressifs, je pense que vous courrez moins de risques en prenant des décisions d'affaires plutôt que lorsque vous devinez la manière dont la loi sera interprétée. Est-ce que cela vous a éclairé?

M. Burton: Je voulais connaître vos vues. Si je considère cela adéquat ou non, c'est une autre chose. Mais réellement, si l'on s'en tient au point que vous avez soulevé, n'est-ce pas là une des raisons avancées pour essayer un nouveau départ, à savoir qu'en réalité nous avons un corps de droit et de jurisprudence provenant de nos lois sur l'impôt sur le revenu actuel qui rend très difficile de construire un système équitable. N'est-ce pas là une des raisons pour essayer d'envisager un nouveau départ? Je ne suggère pas si dans ce contexte on considère que le Livre blanc tel qu'il est formulé à l'heure actuelle est adéquat ou non. Je m'occupe seulement des données de base.

M. Lawson: Eh bien, je répète que je pense qu'il serait plus facile d'adapter vos lacunes actuelles de la loi point par point et d'aller d'un jugement à l'autre plutôt que d'avoir un ensemble complètement nouveau de règles fondamentales, qui toutes devraient être probablement déterminées en droit.

M. Burton: N'y a-t-il pas beaucoup de cas où les jugements et les précédents rendent très difficile de réaliser ceci?

M. Lawson: Mais ne sont-ils pas ceux qui doivent être changés?

M. Burton: Mais s'ils existent déjà en droit, n'est-ce pas une partie de notre discussion que si nous abordons le problème d'une manière complètement différente, c'est très difficile. Ce sera très difficile de corriger certaines des anomalies qui existent maintenant.

M. Lawson: Nous faisons remarquer dans notre mémoire que nous pensons que beaucoup des traits favorables du Livre blanc peuvent être réalisés en nous écartant de la loi actuelle.

[*Text*]

Mr. Burton: I have to disagree respectfully with part of that contention. At the same time, problems do exist, and I would acknowledge this. One of the representations that has been made to us on a number of occasions has been the necessity of trying to obtain advance rulings from the Department of Revenue in dealing with the application of tax law. This is something that I think does require some very close attention and that I think could be useful in the future, and would be particularly useful if in fact we were developing a fresh new framework of operation.

Mr. Lamont: Mr. Chairman, I would like to suggest that the degrees of certainty that are desirable for people making business decisions or making decisions to go on are ones that are higher than those provided by the White Paper type of change. In other words, you want to be relatively certain before you make massive commitments of one kind or another as to what your after-tax situation is going to be. If you do not have that, there is an easy option. You do not decide, or you decide not to undertake a course of action, and the problems of uncertainty which are proposed by the tax reform are quite substantial, or at least this proposed tax change.

Mr. Burton: But in fact if advance rulings could be obtained on some of these problems, this would deal with part of the problem, would it not, or a fair part of the problems.

Mr. Lamont: I think people like to know, before they expend very considerable sums of money on feasibility studies or work out detailed plans of financing, what the framework in which they operate is going to be. Certainty is probably a little more important than equity in this area. If you know it is going to be unfair, but at least you know what it is, you can proceed on the basis of whether it is worth your while to do something. But if you do not know what it is, you cannot proceed.

Mr. Burton: A concern was expressed in the brief regarding the reduction in private savings and private capital accumulation involved in the White Paper proposals. Would this concern still hold so far as your organization is concerned in the light of Mr. Benson's letter of June 11 in which he sets out the new basis on which it is proposed to introduce the tax rates?

[*Interpretation*]

M. Burton: Avec tout le respect que je vous dois, je me dois d'exprimer mon désaccord avec une partie de cette affirmation. En même temps, les problèmes existent et je le reconnais. Une des représentations qui nous a été faite en un certain nombre d'occasions a été la nécessité qu'il y a pour nous d'obtenir des décisions d'avance du ministère du Revenu national en ce qui concerne l'application de la loi sur l'impôt. C'est quelque chose qui selon moi demande à être étudiée soigneusement et qui pourrait être utile à l'avenir et serait particulièrement utile en fait si nous mettions au point un nouveau cadre de fonctionnement.

M. Lamont: Monsieur le président, j'aimerais suggérer que les degrés de certitude qui sont souhaitables pour les gens qui prennent les décisions d'affaires sont plus élevées que ceux que fournit le type de modification du Livre blanc. En d'autres termes vous voulez être relativement certains avant que vous fassiez des engagements massifs d'une façon ou d'une autre sur ce que sera votre situation après votre impôt. Si vous n'avez pas cela il y a une option facile. Vous ne décidez pas, ou vous décidez de ne pas entreprendre un cours d'action, et les problèmes de l'incertitude qui sont proposés par la réforme de l'impôt sont très importants, ou au moins ce changement proposé de l'impôt.

M. Burton: Mais en fait si des décisions prises d'avance peuvent être obtenues sur certains de ces problèmes ceci ne concernerait qu'une partie du problème, n'est-ce pas, ou une partie importante des problèmes.

M. Lamont: Je pense que les gens aiment savoir avant qu'ils ne dépensent des sommes d'argent considérables sur des études de praticabilité ou élaborent des plans détaillés de financement ce que sera le cadre dans lequel ils vont fonctionner. La certitude est probablement un peu plus importante que l'équité dans ce domaine. Si vous savez que cela va être injuste, mais au moins vous savez ce que c'est, vous pouvez continuer en vous basant sur ce qui est utile pendant que vous faites quelque chose. Mais si vous ne savez pas ce que c'est, vous ne pouvez pas aller de l'avant.

M. Burton: Dans votre mémoire, vous vous dites inquiet de la réduction des épargnes privées et de l'accumulation des capitaux privés impliqués dans les propositions du Livre blanc. Est-ce que cela vous préoccupe encore en ce qui concerne votre organisme à la lumière de la lettre de M. Benson du 11 juin dans laquelle il établit la nouvelle base sur laquelle il est proposé d'introduire ces taux de l'impôt?

[*Texte*]

Mr. Hughes: I think that we are a little leery of any statements made of that kind. The only thing we have to look at is the White Paper, and this is the only thing that is before us at the moment. We are a little bit doubtful about governments acting in that manner, based on past experience, I would think. Dr. Clendenning, would you answer that please?

Dr. Wayne Clendenning (Economist, Richardson Securities of Canada): If it is actually carried out and the traditional tax revenues are removed from the system, I think we are going to have a problem determining what the actual tax revenues are, and how much they are. There has been a dispute already as to what the additional revenues will be. I think it is going to be very difficult for them to smooth this out. But over and above that, I think there is still some anti-savings bias in the other proposals.

• 1200

The capital gains proposal as it stands certainly is very hard on private savings because capital gains taxes come out of savings rather than consumption generally. I think the reduction or the removal of the special rate to corporations is going to reduce corporate capital accumulation which again comes out of private savings.

The proposals with regard to the extractive industries also carry with them implications for corporate capital accumulation. A combination of high estate taxes and capital gains also carry implications for the continuation of certain pools of capital which are available for investment purposes in our country. So I do not think it was just the increase in revenues that was involved here. That is certainly a very major factor in reducing savings but many of the proposals have an anti-savings pro-consumption bias. I think this bias should be minimized if possible in areas such as the capital gains tax, the special rate for corporations, the extractive industries and so on. I think you must have an impact on savings and capital accumulation if you are going to follow through on the White Paper proposals in those areas over and above the tax increase.

[*Interprétation*]

M. Hughes: Je pense que nous nous méfions un peu de toute déclaration faite de cette sorte. La seule chose que nous ayons à examiner est le Livre blanc et c'est la seule chose qui est devant nous pour le moment. Nous nous méfions un peu des actions du gouvernement et c'est ce que nous dicte notre expérience passée. M. Clendenning, est-ce que vous voudriez répondre à cette question, s.v.p.?

M. Wayne Clendenning (Économiste, Richardson Securities of Canada): Si on applique ce chiffre en fait et que les revenus d'impôt traditionnels sont écartés du système, je pense que nous allons avoir un problème déterminant quels sont les revenus d'impôt réels, et quel sera leur montant. Il y a déjà un conflit en ce qui concerne ce que seront les revenus supplémentaires. Je pense que cela va être très difficile pour eux d'aplanir ceci mais outre cela, je pense qu'il y a toujours dans les autres propositions des mesures qui peuvent décourager l'épargne.

La proposition concernant les gains de capital, telle qu'elle est, pèsera très lourdement sur les épargnes privées parce que les impôts sur les gains de capital proviennent des épargnes plutôt que de la consommation généralement. Je pense que la réduction ou la suppression du taux spécial pour les sociétés va réduire l'accumulation des capitaux par les sociétés qui, de nouveau, provient des épargnes privées.

Les propositions touchant les industries extractives comporteront aussi des conséquences pour l'accumulation de capitaux des sociétés. Une combinaison des impôts élevés sur les biens transmis par décès et des gains de capital également comporte des conséquences pour la continuation de certains pools de capitaux qui sont disponibles à des fins d'investissement dans notre pays. Donc je ne pense pas que se soit juste l'augmentation des revenus qui était impliquée ici. Ceci est certainement un facteur très important dans la réduction de l'épargne mais un grand nombre des propositions ont une tournure nuisant à l'épargne et favorable à la consommation. Je pense que cette tournure devra être réduite si possible dans les secteurs tels que l'impôt sur les gains de capital, le taux spécial pour les sociétés, les industries extractives, etc. Je pense que vous devez avoir un impact sur l'épargne et l'accumulation de capital si vous voulez suivre les propositions du Livre blanc dans ces domaines en plus des augmentations de l'impôt.

[*Text*]

Mr. Burton: Mr. Chairman, I take it the witness is referring essentially to the Ottawa-Ontario debate, whether it is $630 million or the figures argued by Ontario. Having determined what the level may be—and there may be argument as to what the actual figure is and this depends on assumptions—then you do mention certain points in the White Paper which would have a deterrent effect on savings as such.

I take it you would also agree there would be offsetting features in terms of the effect on savings as well. And when you state that you would like to see any deterrent effect on savings minimized I take it that you are not totally ruling out the desirability or lack of desirability of bringing about some degree of reduction in the level of private savings.

Mr. Clendenning: I think there possibly will be some reduction in the level of private savings by the introduction of a capital gains tax and if they go through with the change in the corporate tax rate structure; but I think we should try to minimize these changes.

Getting back to your point of the tax increase. I do not think you could look at it really in the way in which the Department of Finance of the Province of Ontario has looked at it. On the basis of 1969 incomes, assuming there is going to be a certain increase at the end of the five-year period, we have to realize that the proposals have a built-in escalation or increase in the elasticity of the whole system.

As incomes increase through economic growth and inflation, the tax revenue grows at a more rapid rate than it will under the present system because the personal rate structure is more steeply progressive. If you have to take this additional revenue out of there, you have to take it out not only on the lump sum that would be there if you had the same income remaining but also on the additional revenue that would be generated by the new system on the higher level of income that would be present in 1975. The system as it stands now would generate a higher tax revenue than the present system.

Mr. Burton: From what has been said and from the statements contained in the brief I take it that you recognize the possibility that changes in the over-all tax levels, either up or down depending on needs of the economy and very often judgments or political decisions in the future, may result in either increases or reductions in the level of tax

[*Interpretation*]

M. Burton: Monsieur le président, je pense que le témoin se réfère essentiellement au débat Ottawa-Ontario, que ce soit $630 millions ou les chiffres indiqués par l'Ontario. Ayant déterminé ce que le niveau peut être—et il peut y avoir un argument sur ce qu'est le chiffre exact et cela dépend de suppositions—alors vous mentionnez certains points du Livre blanc qui auraient pour effet de nuire à l'épargne.

Je suppose que vous seriez d'accord également qu'il y aurait des traits de compensation en ce qui concerne l'effet sur les épargnes également. Et lorsque vous déclarez que vous aimeriez voir ces effets minimisés, je pense que vous n'excluez pas totalement le fait qui serait souhaitable ou non d'apporter un certain degré de réduction dans le niveau de l'épargne privée.

M. Clendenning: Je pense qu'il y aura probablement quelque réduction des épargnes privées par l'introduction d'impôt sur les gains de capital, et si l'on apporte un changement à la structure du taux de l'impôt des sociétés; mais je pense que nous devrions essayer de minimiser ces changements.

Je reviens maintenant à votre point concernant l'augmentation de l'impôt, et je ne pense pas que vous puissiez le considérer vraiment de la manière dont le ministère des Finances de la province de l'Ontario l'a considéré. En se basant sur les revenus de 1969, et en supposant qu'il y ait une certaine augmentation à la fin de la période de 5 ans, nous devons réaliser que les propositions comportent un élément d'escalade ou d'augmentation dans l'élasticité de tout le système.

Au fur et à mesure que les revenus augmentent grâce à la croissance économique et à l'inflation, le revenu de l'impôt augmente à un taux plus rapide qu'il ne le ferait en vertu du système actuel parce que la structure du taux personnel est plus progressive. Si vous devez prendre ce revenu supplémentaire de là, vous devez le faire non seulement sur la somme globale qui serait là et si le même revenu demeurait mais aussi sur le revenu global qui serait produit par le nouveau système à cause des niveaux de revenus plus élevés qui existeraient en 1975. Le système, tel qu'il existe actuellement, comporterait des recettes plus élevées que le système actuel.

M. Burton: D'après ce que vous avez dit et d'après les déclarations contenues dans votre mémoire, je pense que vous reconnaissez qu'il est possible que des changements dans les niveaux généraux de l'impôt, soit dans le sens de la hausse ou dans le sens de la baisse suivant les besoins de l'économie et très souvent les jugements ou les décisions politiques futu-

[*Texte*]

rates and on the top level of tax rates as well. Would that be your thesis?

The Chairman: I would like to draw to your attention and to that of the whole Committee that if we are going to be fair to the Brandon Chamber of Commerce and maintain our schedule, we should try to give them a hearing before lunch at least. If necessary we may have to carry on after lunch as well. This is preliminary to reminding you that your 15 minutes of the first round is up. With everybody's co-operation I hope we might be able to conclude our hearing now with James Richardson and then move to the Brandon Chamber of Commerce. But the floor is yours for that final question.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I had a number of other questions which I did want to pose; I do not know if any other members wanted to ask questions on the second round. Dr. Ritchie did. There are a number of important questions I would like to ask.

The Chairman: Indeed there are. I am not pretending there are not. I am trying to be fair to all those who have asked to be heard.

Mr. Burton: I understand that but I would like to have a second round for this particular brief.

Mr. Richardson: Mr. Chairman, if there are any questions left over they could be addressed to us in writing and we would be pleased to supply answers to the best of our ability.

The Chairman: Dr. Ritchie, have you a second question on the second round?

Mr. Ritchie: As the capital gains will bring about 7 per cent of the income tax according to National Revenue estimates, do you consider this is a significant impact on our tax structure?

Mr. Lamont: We think it is a significant reform in the sense that it complements the rest of the structure; it will provide a certain degree of revenue to the government. The fact that the income tax structure is a little lopsided when you do not have some taxation on capital gains makes us come to the conclusion that a form of capital gains tax is desirable.

On terms of revenue, however, we are a little leery as to how much revenue you

[*Interprétation*]

res, pourront entraîner soit des augmentations soit des réductions du niveau de l'imposition et au niveau supérieur des taux d'impôt également. Est-ce que ceci est votre thèse?

Le président: J'aimerais signaler à votre attention et à celle de tout le comité que si nous devons être juste envers la Chambre de Commerce de Brandon et maintenir notre horaire, nous devrions tenter de les entendre avant le déjeuner au moins. Si nécessaire nous pourrions continuer après le déjeuner également. Je tiens aussi à vous rappeler que votre ronde de 15 minutes est terminée. Avec la collaboration de tout le monde j'espère que nous pourrons conclure notre audience maintenant avec M. James Richardson et ensuite passer à la Chambre de commerce de Brandon. Mais pour la question finale, vous avez la parole.

M. Burton: Monsieur le président, j'avais également un certain nombre d'autres questions que je désirais vous poser? Je ne sais pas si d'autres députés désirent poser des questions lors du second tour. Monsieur Ritchie le désire. Il y a un certain nombre de questions importantes que j'aimerais poser.

Le président: En vérité ces questions sont importantes. Je ne prétends pas qu'elles ne le sont pas. J'essaie d'être juste vis-à-vis de tous ceux qui ont demandé qu'on les entende.

M. Burton: Je le comprends très bien, mais j'aimerais avoir un deuxième tour pour ce mémoire particulier.

M. Richardson: Monsieur le président, s'il y a des questions qui ont été laissées de côté, on pourrait nous les adresser par écrit et nous serions heureux de répondre à ces questions du mieux de notre compétence.

Le président: Monsieur Ritchie, avez-vous une seconde question sur le second tour?

M. Ritchie: Étant donné que les gains de capital rapporteront environ 7 p. 100 de l'impôt sur le revenu d'après les évaluations du ministère du revenu national, est-ce que vous considérez que ceci constitue un changement important dans notre régime fiscal?

M. Lamont: Nous pensons que c'est une réforme importante en ce sens qu'elle complète le reste du régime; cela fournira un certain revenu au gouvernement. Le fait que le régime d'impôt sur le revenu est un peu boiteux lorsque l'on a pas une imposition sur les gains de capital nous fait parvenir à cette conclusion qu'une forme d'impôt sur les gains de capital est souhaitable.

En ce qui concerne le revenu, toutefois, nous éprouvons quelque doute sur le montant

[*Text*]

would get under this particular form of proposal. Most countries which have taxes on capital gains of which we are aware use a separate form of taxation and isolate it to a degree from the income flows. I think you would have a more reliable estimate if you were proposing that kind of tax than you would if you were just going to lump it into income where people can deduct both losses as well as add income.

Mr. Ritchie: In other words, misjudgments, shall we call them, in the application of this would have greater effect on the economy than maybe in other areas.

Mr. Lamont: Absolutely.

Mr. Ritchie: That is right. Where do citizens generally get their capital gains? We have the stock market and real estate, are these the two areas where citizens get most capital gains?

Mr. Lamont: Those are the two primary areas, yes.

Mr. Ritchie: Where nearly all the money would come from.

Mr. Lamont: I think most of the gains are made in the stock market although there are a certain number of capital gains which can be made on the bond market.

Mr. Ritchie: You mentioned before that a collapse almost occurred last year and this effected government revenues. Had this capital gains tax been in effect, would the government have had to abrogate last year? They could not have stood the loss of revenue that would have occurred.

Mr. Lamont: We estimated that in eight months the index stocks on the Toronto Stock Exchange declined by about $5 billion; that would have represented a very substantial potential tax loss because most of these securities are held by people, who have high earned income but they would be realizing their losses in order to be able to set off against their personal earned income.

• 1210

You cannot really estimate what the effect would be because, in large measure, when the market goes down the volumes dry up and people do not sell. They hold their losses until

[*Interpretation*]

des revenus qu'on obtiendrait en vertu de cette forme particulière de proposition. La plupart des pays qui ont un impôt sur les gains de capital que nous connaissons utilisent une forme séparée d'imposition et l'isolement jusqu'à un certain degré du flot des revenus. Je pense que vous auriez une estimation plus sûre si vous proposiez cette sorte d'impôt que vous ne l'auriez si vous vous contentez de la réunir en revenu où les gens peuvent déduire les pertes et ajouter le revenu.

M. Ritchie: En d'autres termes, les erreurs de jugement, c'est ainsi que nous les appelleront, dans l'application de ceci auraient un effet plus grand sur l'économie que peut-être dans d'autres domaines.

M. Lamont: Absolument.

M. Ritchie: C'est exact. D'où viennent généralement les gains en capital des contribuables? Nous avons le marché des valeurs et les biens immobiliers; est-ce que ceci sont les deux secteurs où les citoyens obtiennent le plus grand nombre de gains de capital?

M. Lamont: Oui, ce sont les deux principaux secteurs.

M. Ritchie: D'où presque tout l'argent proviendrait.

M. Lamont: Je pense que la plupart des gains sont faits sur le marché des valeurs quoiqu'il y ait un certain nombre de gains de capital qui peuvent être effectués sur le marché des obligations.

M. Ritchie: Vous avez dit auparavant qu'un effondrement s'était presque produit l'année dernière et que ceci avait affecté les revenus du gouvernement. Si cet impôt sur les gains de capital avait été en vigueur, est-ce que le gouvernement aurait dû l'abroger l'année dernière? Il n'aurait pas pu résister à la perte de revenus qui se serait produite.

M. Lamont: Nous avons estimé que dans 8 mois les valeurs de l'indice du Stock Exchange de Toronto ont baissé d'environ $5 milliards de dollars; ceci aurait représenté une perte d'impôt en puissance très importante parce que la plupart de ces valeurs sont détenues par des gens, qui ont des revenus assez élevés mais qui réaliseraient leur perte afin de pouvoir les compenser contre leur revenu gagné personnellement.

On ne peut vraiment pas estimer quels en seraient les effets car, dans une large mesure, lorsque le marché baisse le volume des actions reste figé et les détenteurs ne vendent

[*Texte*]

there is some sort of a recovery.

If you had the situation that a person could get an immediate tax benefit against his earned income by recognizing a loss, the effect on liquidations would be very substantial. Even with the limited degree of offsets which are provided under the United States system, there are substantial market impacts in the fall of the year. As you proceed down through November, the effect on that market is very substantial.

It would be much more substantial in Canada if you could take that and set it off heavily against earned income. The sort of person who has capital gains and unfortunately capital losses is the person who has a relatively high earned income. He does not necessarily have a lot of money but he has a high earned income. In this particular area we could see that the markets would be chaotic in terms of liquidations.

Mr. Ritchie: Did this not occur in 1930 in the American experience?

Mr. Lamont: That is what was suggested to me. I, fortunately, was not here in 1930. I really do not know what the history was of that.

Mr. Ritchie: One other point. Let us say a Manitoba individual looking to his retirement decided he could not stand the cold winters and wanted to live in Mexico. Is he more likely to take money out of the country and put it in Switzerland like the South Americans? Are citizens, for a specific purpose, more likely to take their money out and invest it in a country if they have some particular personal reason for doing that?

Mr. Lamont: I think most people will know a few people who have reacted in that way to the White Paper. Whether that is an entirely irrational approach or whether it is an impact of this proposal in relation to the over-all morale, we cannot really guess. Certain aspects of the White Paper, of course, would favour the person who gets his property now, moves out and then invests in Canada from abroad more than they would the one who stays here, since he gets creamed. That is rather hard on the morale, too.

Mr. Ritchie: Thank you.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I shall attempt to heed your admonition and either bunch my questions or keep them as short as possible.

[*Interprétation*]

pas leurs actions. Ils gardent leurs pertes jusqu'à ce qu'il y ait récupération.

Si une situation se présentait où une personne pourrait obtenir un bénéfice fiscal en regard de son revenu gagné, en reconnaissant une perte, l'effet produit sur les liquidations seraient très considérable. Même avec le degré limité de compensation prévue dans le système américain, il se produit des répercussions très importantes sur le marché vers la fin de l'année. Au cours du mois de novembre, l'effet sur ce marché est très considérable.

Cet effet serait beaucoup plus important au Canada si on pouvait faire une très forte compensation avec le revenu gagné. La sorte de personne qui obtient des gains de capital et malheureusement des pertes de capital aussi, est celle qui détient un revenu gagné assez élevé. Elle n'a pas nécessairement beaucoup d'argent mais elle a un revenu gagné élevé. Dans ce domaine particulier, nous pourrions constater que les marchés seraient cahotiques en ce qui concerne les liquidations.

M. Ritchie: Est-ce que cela ne s'est pas produit en 1930, aux États-Unis?

M. Lamont: C'est ce que l'on m'a dit. Malheureusement je n'étais pas là en 1930. Je ne sais vraiment pas ce qui s'est passé à cette époque-là.

M. Ritchie: Un dernier point. Disons qu'un Manitobain songeant à sa retraite décide qu'il ne pourrait pas supporter l'hiver canadien et qu'il veut aller vivre au Mexique. Est-il plus enclin à retirer son argent du pays et à le placer en Suisse, comme le font les Sud-américains? Les citoyens sont-ils plus enclins à retirer leur argent du pays, dans un but particulier, et à le placer dans un autre pays s'ils ont une raison particulière de le faire?

M. Lamont: Je pense que la plupart des gens connaissent quelques personnes qui ont réagi de cette façon vis-à-vis le Livre blanc. Il est vraiment impossible de deviner s'il s'agit là d'une attitude déraisonnable ou de l'incidence de cette proposition par rapport au moral en général. Évidemment, certains aspects du Livre blanc favoriseraient la personne qui obtient sa propriété maintenant, qui quitte le pays et qui investit des capitaux au Canada, plus qu'ils ne favoriseraient la personne qui reste au pays, car celle-ci payerait un montant considérable en impôts. Cette situation a aussi un effet déprimant.

M. Ritchie: Merci.

M. Burton: Monsieur le président, je tâcherai de tenir compte de votre admonition, de grouper mes questions ou de les rendre aussi

[*Text*]

First of all, with respect to co-operatives, which are dealt with in the brief as well, I note that you state that the suggestion that the percentage rate, presently 3 per cent and which would vary, is a realistic approach in your view to the problem when combined with the other proposal with respect to interest paid on members' loans and capital as contained on page 49 of the brief.

I would like to ask, have you taken note of the co-operative union objections to this proposal which it is stated would make it almost impossible for co-operatives to operate as co-operatives in the future? And secondly, are you aware of the proposals of the co-operative union made to this Committee which I attempted to outline briefly previously and which I believe you heard? If so, do you have any objections to those proposals as presented to the Committee?

Mr. Richardson: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Ellis to reply to that question, please.

Mr. Ellis: Speaking for our committee, we did not make a study and do not have knowledge of the specific proposals you refer to. We took a very broad look at the proposals under the White Paper and basically we are in agreement.

We think that the co-operative is in competition with the normal commercial enterprise and that the tax holiday is not justified. We believe that the patronage dividend should be related to a reasonable return still going through to the member and, therefore, there would be additional tax exigible against the co-operative type of operation.

We did not go into great depths in this area. We believe that currently the co-operative does have undue advantage against the private enterprise.

Mr. Burton: I would just note again that, in fact, the co-operative unions speaking for co-operatives in Canada in their proposal have attempted to adopt the principle of not asking for any special advantages in the total tax system. I believe that should be noted.

Secondly, with respect to your comments on mining and oil, in addition to the fast write-off of assets, you also suggest a tax-free period, perhaps limited as to amount, and that this may still be desirable to increase cash flow in the early years of a mine. Would you not consider that a tax deferment could deal adequately with the problem of cash flow which is undoubtedly faced from time to

[*Interpretation*]

brèves que possible. En premier lieu, en ce qui concerne les coopératives, dont il est question aussi dans le mémoire, vous mentionnez que le taux qui est actuellement de 3 p. 100 et qui pourrait varier, constitue, à votre avis, une attitude réaliste envers le problème, lorsqu'il est joint à l'autre proposition concernant l'intérêt du pays sur les emprunts et le capital des membres, comme il est mentionné à la page 49 du mémoire.

Est-ce que vous avez fait le compte des objections formulées par le syndicat coopératif contre cette proposition qui empêcherait presque totalement les coopératives de fonctionner en tant que telles à l'avenir? En second lieu, êtes-vous au courant des propositions de l'Union des coopératives, exprimées au comité, que j'ai tenté d'exposer brièvement et que vous avez entendues, je crois? Dans le cas de l'affirmative, avez-vous des objections à soulever contre les propositions présentées au comité?

M. Richardson: Monsieur le président, je demanderais à M. Ellis de répondre à cette question, s'il vous plaît.

M. Ellis: Au nom de notre comité, nous ne connaissons pas et nous n'avons pas étudié les propositions dont vous parlez. Nous avons examiné d'une façon très générale les propositions formulées dans le Livre blanc et nous sommes d'accord en principe.

Nous estimons que les coopératives font concurrence avec les entreprises commerciales ordinaires et que l'exemption fiscale n'est pas justifiée. Nous croyons que la ristourne doit représenter un bénéfice valable pour les membres et qu'il y aurait un impôt supplémentaire et exigible des coopératives.

Nous n'avons pas étudié cette question à fond. Nous croyons qu'en ce moment les coopératives ont des avantages injustes comparés à ceux de l'entreprise privée.

M. Burton: Je voudrais seulement faire remarquer que les syndicats de coopératives, en formulant leurs propositions au nom des coopératives du Canada, ont tenté d'adopter le principe de ne pas demander d'avantages spéciaux pour le régime fiscal dans son ensemble.

En second lieu, en ce qui concerne vos commentaires sur l'exploitation des mines et du pétrole, en plus de l'amortissement rapide des biens, vous proposez aussi une période libre d'impôt, peut-être limitée en ce qui a trait au montant, et que celui-ci serait peut-être souhaitable pour augmenter le mouvement des fonds au cours des premières années d'exploitation d'une mine. Ne pensez-vous pas qu'un

[*Texte*]

time?

Mr. Richardson: Mr. Hughes, would you speak to that?

Mr. Hughes: Mr. Burton, I think what we are trying to get at there is this. In the development of our natural resources in Canada we are in competition with other countries in the world. We cannot get too far away from them taxwise or we will not have the development that we require. And this, of course, is particularly important to Western Canada where a great deal of these resources are and where a great deal of our employment comes from.

Another thing that we objected to in the White Paper was that the development of hydrocarbons as considered in the same terms as the development of non-ferrous metals and things of that kind. Usually when you are developing a mine, you have a large capital investment to make to begin with. As a rule, you have to borrow a great deal of that money. Our present system enables you to pay back the money quickly.

As to the detail of how you would accomplish this sort of thing, we have made certain suggestions there. I note your suggestion. I think we would have to sit down and discuss that suggestion and examine the impact of the thing.

We have suggested in our brief, as you most likely have noted, that it is difficult to be definitive on this point unless you go back and examine the properties that have been put into production in Canada and see what the effects would have been from whatever system you do adopt.

Over-all there must be two things that would exist. One is that we must be competitive with other countries in a similar stage. Secondly, there must be some sort of a system that enables us to raise the amounts of capital to put these properties into production.

Mr. Burton: May I suggest there is also another area of consideration. You pointed out the fact of international competition which undoubtedly exists in many instances. But, in addition, it is also a question of how we are going to structure our tax system in terms of what sectors of the economy we are going to encourage and stimulate through the structure of a tax system.

This has to be, really, in part, a political decision or judgment, based in part on the economics of the situation. I suggest it is a

[*Interprétation*]

ajournement d'impôts résoudrait d'une façon satisfaisante le problème du mouvement de fonds, auquel on doit faire face de temps en temps?

M. Richardson: Monsieur Hughes, pourriez-vous commenter ce sujet?

M. Hughes: Monsieur Burton, voici, je crois, ce à quoi nous voulons en venir. Dans le développement de nos ressources naturelles au Canada, nous sommes en concurrence avec d'autres pays du monde. Nous ne pouvons trop nous éloigner de leurs politiques fiscales, autrement nous n'obtiendrons pas l'expansion nécessaire. Cette question est particulièrement importante en ce qui concerne l'Ouest canadien où se trouve la plupart de ces ressources et d'où provient une grande partie de nos emplois.

Une autre objection que nous avons formulée au Livre blanc c'est qu'on a considéré de la même façon l'exploitation des hydro-carbures et celle des métaux non ferreux, et ainsi de suite. Ordinairement, lorsqu'on met une mine en exploitation, il faut commencer par faire un placement considérable de capitaux. En général, il faut emprunter beaucoup d'argent. Notre système actuel permet de rembourser ces sommes rapidement.

En ce qui concerne la méthode détaillée de procéder, nous avons formulé quelques suggestions. Je remarque votre suggestion. Je crois qu'il faudrait l'étudier et en examiner les répercussions.

Dans notre mémoire, nous avons indiqué qu'il est difficile de donner une opinion définitive à ce sujet, à moins d'examiner les propriétés qui ont été mises en exploitation au Canada pour constater quels auraient été les effets à partir du système adopté.

Dans l'ensemble, deux situations existeraient. La première c'est que nous devons concurrencer d'autres pays à un stade semblable. En second lieu, il doit y avoir un genre de système qui nous permet d'obtenir les capitaux nécessaires pour mettre ces exploitations en marche.

Mr. Burton: Je pense qu'il y a un autre domaine à considérer. Vous avez parlé de la concurrence internationale qui existe sans doute dans plusieurs cas. Mais en outre, il faut aussi savoir comment nous allons structurer notre régime fiscal en fonction des secteurs de l'économie que nous allons encourager et stimuler par la structure de notre système fiscal.

Cette question doit constituer, en partie, une décision ou un jugement de nature politique qui repose partiellement sur l'aspect éco-

[*Text*]

very valid point of debate as to what steps or what measures, built into the tax system, will have the greatest possible stimulating effect on the economy.

Mr. Hughes: I, too, would agree.

Mr. Burton: I would just like to ask a question with respect to small business as well, upon which you make a number of comments. First of all, I observed with interest the argument that was passed back and forth in some of the previous questioning concerning whether large corporations or large companies should also have available to them the benefit of the low tax rate under the proposal as set out on page 53 of the brief.

• 12:20

I would suggest that if in fact that is the intention of your submission, that the low tax rate, whatever it is, should be available to all corporations regardless of their capital size, then it seems to me that it makes the submission suspect in terms as to whether the concern and interest is really with small business. It seems to me that there have been representations made from time to time which have expressed concern for small business. This almost has become sort of like motherhood—all of us are in favour of small business. I think there is not argument but that great problems are faced by small business. It seems to me then that we have to make very certain that in fact whatever structure or steps are taken to assist small business are restricted to small business and really will be of help to them.

Mr. Lamont: Just in case there is a misunderstanding, we propose that corporations who earn over $100,000 in any year will pay the full rate of tax from the first dollar, and that this would be brought into effect by a notch provision which would call back the extra income right back to dollar one of earned income. Now if a company had a lot of assets and happens to have a $10,000 profit in a particular year we would suggest, for simplicity's sake and perhaps from need as well, that they would get the benefit of the lower tax rate for that year. In other words, a means test is related to income and not to assets. We hope that we ourselves would not have to take advantage of it.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I note of course, as is stated in the brief, that you suggest that this should apply to all corporations with taxable income under $100,000. But this could

[*Interpretation*]

nomique de la situation. J'estime que la détermination des mesures incorporées au système fiscal, qui donnerait les meilleurs résultats pour stimuler l'économie, constitue un point très valide de discussion.

M. Hughes: Je suis d'accord.

M. Burton: Je voudrais poser une question aussi sur les petites entreprises, au sujet desquelles vous faites un certain nombre de commentaires. Tout d'abord, j'ai noté avec intérêt la discussion qui a eu lieu au cours de certaines des périodes de questions, à savoir si les grandes entreprises devraient également avoir l'avantage d'un taux inférieur d'imposition, comme il est proposé à la page 53 du mémoire.

Je dirais que si c'est là le but de votre soumission, à savoir que le taux inférieur d'imposition, quel qu'il soit, mis à la disposition de toutes les sociétés, sans tenir compte de l'importance de leurs capitaux, alors il me semble que cela rend la soumission suspecte, à savoir s'il y a vraiment préoccupation et intérêt, en ce qui concerne les petites entreprises. Il me semble que des instances ont été faites de temps en temps, exprimant des inquiétudes au sujet des petites entreprises. Voilà donc que tout le monde est en faveur des petites entreprises. Il est évident que celles-ci font face à de grandes difficultés. Il me semble que nous devons nous assurer qu'en fait, la structure ou les mesures prises pour aider ces petites entreprises, soient limitées à celles-ci et qu'elles leur soient utiles.

M. Lamont: Dans le cas où il y aurait un malentendu, nous proposons que les sociétés dont le revenu excède $100,000 par an paient le taux plein d'impôt à partir du premier dollar, et que cette mesure soit mise en vigueur au moyen d'une disposition qui ramènerait directement le revenu supplémentaire au premier dollar de revenu gagné. Si une société possède des avoirs considérables et parvient à faire un profit de $10,000 en une année, nous proposons, pour rendre les choses aussi simples que possible et, peut-être aussi par nécessité, que cette société obtienne le bénéfice du taux inférieur d'imposition pour cette année-là. En d'autres termes, la justification des ressources est relative au revenu et non aux avoirs. Nous espérons que nous ne serions pas dans l'obligation d'en profiter nous-mêmes.

M. Burton: Monsieur le président, il est indiqué dans votre mémoire que cette mesure devrait s'appliquer à toutes les sociétés qui ont des revenus imposables de moins de

[*Texte*]

involve very large corporations. If you are attempting to argue that when a very large corporation has its taxable income, for whatever the reason may be, reduced to under $100,000 then there should be steps taken to assist that corporation by way of a lower tax rate, it seems to me that this is a different sort of argument than arguing that if you had this measure applying to all corporations under $100,000 in taxable income that we are helping small business.

Mr. Lamont: It is a much simpler way than trying to work out other methods, because there are ways that you can reorganize your affairs so that in fact a small business is a large business or a large business is a small business, if you take any other test.

Mr. Burton: I might suggest that in fact other steps have been tried. There is one built into the Canada Corporations Act which recently was passed. I believe it was based on $5 million income and $10 million assets. Do I have it the wrong way around?

The Chairman: It is reversed.

Mr. Burton: Five million assets and $10 million income as the minimum criteria in terms of having to make certain reports, if they are a private company. So both measurements were used in terms of a particular point involved in the Canada Corporations Act amendments.

Mr. Lamont: That is a different context. Here we are talking about a context of taxing income and are relating our test. We are suggesting that we are not by any means bound by that. If you can devise a better system more power to you. But we are suggesting that if what you are doing is going to be taxing income the measure that you might reasonably use would be the size of the income which is to be taxed. It is the simplest one, in our opinion.

Mr. Burton: It is one of the measurements that might be used and I am glad that you sort of restricted the scope of your suggestion now more to the area of legitimate small business as such.

Mr. Chairman, there was some discussion previously regarding the matteer of steps that might be taken to assist small business. In

[*Interprétation*]

$100,000. Toutefois, cette mesure pourrait toucher des sociétés très importantes. Si vous cherchez à dire que le revenu imposable d'une société très importante est réduit à moins de $100,000, quelle que soit la raison, et que des mesures devraient être prises en vue d'aider cette société au moyen d'un taux d'impôt inférieur, il me semble qu'il s'agit là d'une sorte différente d'argument que celle où en faisant appliquer cette mesure à toutes les sociétés ayant des revenus imposables de moins de $100,000, nous aidons les petites entreprises.

M. Lamont: C'est une méthode beaucoup plus simple que d'essayer de mettre d'autres méthodes en vigueur, car il y a des moyens de réorganiser ses affaires de sorte qu'en fait une petite entreprise devient une grande entreprise ou qu'une grande entreprise devient une petite entreprise, si vous procédez à tout autre test.

M. Burton: Je dois dire qu'en fait on a essayé d'autres méthodes. L'une d'elles a été intégrée à la Loi sur les sociétés du Canada, adoptée récemment. Cette mesure a été fondée, je crois, sur un revenu de 5 millions de dollars et sur des avoirs de 10 millions de dollars. Est-ce exact?

Le président: C'est le contraire.

M. Burton: Les avoirs de 5 millions de dollars et un revenu de 10 millions de dollars constituent le critère minimum qui rend nécessaire la rédaction de certains rapports, s'il s'agit de compagnies privées. Donc, les deux mesures ont été utilisées en fonction d'un point particulier intéressant les modifications apportées à la Loi sur les sociétés du Canada.

M. Lamont: C'est là un contexte différent. Dans le cas présent, nous parlons d'imposition du revenu et établissons des rapports dans notre test. Nous laissons entendre que nous ne sommes aucunement liés par celui-ci. Si vous trouvez un meilleur système, vous aurez plus de pouvoir. Mais si vous allez imposer le revenu, la mesure que vous pourriez prendre porterait sur l'importance du revenu à imposer. C'est la solution la plus simple, à notre avis.

M. Burton: C'est l'une des mesures qui pourrait être prise, et je suis heureux que vous ayez limité en quelque sorte la portée de votre suggestion au secteur des petites entreprises régulières comme telles.

Monsieur le président, on a parlé des mesures qu'on pourrait prendre pour aider les petites entreprises. Au cours de questions

[*Text*]

previous questioning I suggested that steps possibly could be taken to defer tax to small businesses related to their capital development. I note in your brief you suggest that the real problem faced by some small companies is really a problem of working capital. I wondered whether you had any comments as to whether any steps that are to be taken should be related more to working capital problems or really capital investment problems, or is there some way of taking a flexible approach that deals with a variety of situations?

Mr. Lamont: Mr. Lawson will speak to that.

Mr. Lawson: I have just one thought in connection with that. I think any scheme that defers tax is not good. One of the problems you have with accumulated surpluses today is that people have not been distributing because they wanted to defer the tax. I think you get yourself sooner or later into a bad position if you have deferred the tax. That has really been the problem with the retention of surpluses of a company that caused the stripping and all other things. I think this idea of deferring tax is not good. I think you should earn your money and pay your tax and get on with it.

Mr. Burton: It would seem to me really that this is coming to an argument now in favour of the capital gains tax of course.

Mr. Lawson: That is right. That is why we relate 15 per cent capital gains tax to the 15 per cent you pay on the distribution of surplus. One man gets his capital gain by seeing the stock market go up, the other man gets his by building up a surplus in his company. The two rates of tax should be the same because you are really taxing the same thing. It is an increase in value, either on the stock market or on the balance sheet.

Mr. Burton: I would agree that an open-ended system certainly would be undesirable. In other words, any deferment that would be granted if that were decided upon should involve a schedule or a plan for repayment of whatever may be due.

That concludes my questioning, Mr. Chairman.

Mr. Osler: Mr. Chairman, could I ask a supplementary arising out of this?

The Chairman: Yes, Mr. Osler.

[*Interpretation*]

précédentes, j'ai laissé entendre qu'on pourrait peut-être prendre des mesures pour ajourner l'imposition des petites entreprises, lorsqu'il s'agit de l'expansion de leur capital. Dans votre mémoire, vous laissez entendre que le véritable problème envisagé par certaines petites entreprises est vraiment un problème de capital de roulement. Auriez-vous des commentaires à savoir si les mesures à prendre doivent se rapporter plus au problème du capital de roulement ou au problème de l'investissement de capital, ou s'il y a moyen d'adopter une méthode souple qui s'occupe de diverses situations?

M. Lamont: M. Lawson fera des commentaires à ce sujet.

M. Lawson: Je n'ai qu'un seul commentaire à ce sujet. Je crois que tout système visant à ajourner l'impôt est mauvais. Un des problèmes que comporte aujourd'hui l'accumulation d'excédents c'est que les gens n'ont pas distribué les revenus parce qu'ils voulaient ajourner l'impôt. Je crois que, tôt ou tard, on se retrouve dans une situation désavantageuse si on a ajourné les impôts. La retenue des surplus d'une société a été, en fait, la cause de séparation et d'autres choses. Je crois que cette idée d'ajourner l'impôt n'est pas bonne. Je crois qu'on doit gagner son argent, payer ses impôts, un point c'est tout.

M. Burton: Je crois que vous en venez vraiment à plaider en faveur de l'impôt sur les gains de capital.

M. Lawson: C'est exact. C'est pourquoi nous établissons un rapport entre l'impôt de 15 p. 100 sur les gains de capital et le 15 p. 100 payé sur la répartition des surplus. Une personne obtient ses gains de capital à la bourse, une autre, en créant un surplus au sein de sa compagnie. Les deux taux d'imposition devraient être uniformes car on impose vraiment la même chose. Il s'agit d'une augmentation de valeur, à la bourse ou sur le bilan.

M. Burton: Je suis d'accord qu'un système à capital variable ne serait certainement pas souhaitable. Autrement dit, tout ajournement accordé devrait comprendre un programme de remboursement des sommes dues. C'est tout ce que j'avais à demander, monsieur le président.

M. Osler: Monsieur le président, pourrais-je poser une question complémentaire à ce sujet?

Le président: Oui, monsieur Osler.

[*Texte*]

Mr. Osler: This has been touched on twice. This $100,000 you suggest still bothers me. Have you given any thought to translating that into percentages? It does not matter how large a company is, or how large or small an individual is, if return on capital is not a sin then a man is in trouble when he is getting a very small return and he is not in trouble when he is getting a relatively decent return. Could this be related to return of capital rather than a lump sum?

Mr. Lawson: The first disadvantage I see to that is the very small man in starting up may have relatively limited capital, so he is not going to benefit from it—and he is really the man I think you should be trying to help.

Mr. Osler: So he always has to be an exception?

Mr. Lawson: Yes.

Mr. Osler: But then when you start talking about a company that is in temporary trouble and perhaps needs relief, I think you are talking about a different ball game. He may need relief but it would be very discouraging if the $100,000 became a subterfuge for him to make sure he made $98,000 every year. Do you see what I am getting at? You have the two problems: one is to help the really small guy with no capital and the other is to help the fellow who perhaps needs it on a much larger scale than a temporary basis.

Mr. Lawson: But the saving for a large company is only approximately $10,000 a year. I just cannot see that being a factor in a very large company.

Mr. Osler: Thank you. That is the answer I wanted.

The Chairman: I would like to ask one question, Mr. Lawson. It seemed to me that you were oversimplifying the idea of a capital gain from the point of view of an accretion in the value of a stock of a widely-held corporation and the idea that an increase in surplus or undistributed profit was one and the same thing. I would think that the value of a share of a widely-held corporation is very largely the discounted future value in terms of income whereas in the case of the increase in surplus you are talking about a stock...an actual addition in the sense that it has not been distributed yet. I would have thought they are two quite different approaches to capital value.

[*Interprétation*]

M. Osler: On a parlé du sujet deux fois. Ce montant de $100,000 que vous avez mentionné me préoccupe encore. Avez-vous songé plutôt à établir des pourcentages? Quelle que soit l'importance d'une société, si l'acquisition de bénéfices sur le capital n'est pas un mal, alors une personne est dans la peine lorsqu'elle obtient un bénéfice très restreint et elle n'est plus dans la peine lorsqu'elle obtient un bénéfice relativement satisfaisant. Est-ce qu'on pourrait associer cela à la rémunération du capital plutôt qu'à une somme globale?

M. Lawson: Le premier désavantage que je constate c'est le particulier commençant une petite entreprise, qui a un capital limité, de sorte qu'il n'en bénéficiera pas et c'est vraiment la personne qu'on devrait essayer d'aider.

M. Osler: Donc, il doit toujours être une exception?

M. Lawson: Oui.

M. Osler: Mais quand vous parlez d'une société qui se trouve en difficulté temporairement, et qui a peut-être besoin d'aide, vous parlez d'une chose différente. Il a peut-être besoin d'aide, mais il serait très décourageant si ce montant de $100,000 constituait un subterfuge pour assurer que cette personne gagne $98,000 par année. Voyez-vous où je veux en venir? Vous avez là deux problèmes: le premier consiste à aider la personne qui n'a pas de capital et l'autre à aider une autre personne qui en a peut-être besoin à un niveau beaucoup plus vaste que celui de temporaire.

M. Lawson: Cependant l'épargne, pour une grande société, n'est que d'environ $10,000 par année. Je ne vois pas que cela ait beaucoup d'effet dans une grande société.

M. Osler: Merci. C'est la réponse que je voulais.

Le président: Je voudrais poser une question, monsieur Lawson. Il me semble que vous avez par trop simplifié l'idée des gains sur le capital du point de vue de l'accroissement de valeur dans les actions d'une société publique, et l'idée d'une augmentation de surplus ou de profit non partagé constituait la même chose. Il me semble que la valeur d'une action dans une société publique est surtout la valeur future escomptée en fonction du revenu tandis que dans le cas d'une augmentation d'excédents, vous parlez de titres...en fait une addition dans le sens qu'il n'a pas encore été réparti. Il me semble que ce sont deux façons tout à fait différentes d'aborder la question de valeur de capital.

[*Text*]

Mr. Lawson: Perhaps I have oversimplified it. But in respect of the surpluses built up from earnings the value of the stock in the market is generally related to the earnings.

The Chairman: Anticipated earnings.

Mr. Lawson: Yes. But the same same thing applies when the closely-held company decides to go public or decides to sell out; it is the earning power reflected either by the dividend record or by accumulation of surplus that will establish that increased value.

The Chairman: It seems to me, in the case of the closely-held corporation that may be selling out, you may value it partly on the basis of anticipated earnings and you may value it partly on the basis of book values and you may come to some kind of an agreement as to what is an appropriate price. The market though determines the value of widely-held shares largely on the basis of anticipated earnings and general market conditions.

Mr. Lawson: That is right.

• 1230

The Chairman: That was the point I wanted to clarify.

Mr. Lawson: I agree it was over-simplified, because there are a great many factors.

Mr. Lamont: We think there is real merit in relating these two particular areas though, looking at them in a general way, and dealing with them as capital assets and taxing them on that kind of basis.

The Chairman: If there are no further questions I would like to thank James Richardson & Sons for being with us and for preparing, as Mr. McCleave pointed out in his remarks, a first-rate and very constructive brief and for a detailed, comprehensive and constructive presentation this morning.

I apologize to the members of the Brandon Chamber of Commerce for not being able to hear them this morning. You will be the first witnesses this afternoon.

This meeting is adjourned until 2 p.m.

AFTERNOON SITTING

• 1400

The Chairman: This afternoon, gentlemen, we have four presentations. The first one is

[*Interpretation*]

M. Lawson: Peut-être que j'ai trop simplifié la chose. Mais en ce qui concerne les surplus créés par des gains, la valeur des titres sur le marché est généralement relative aux gains.

Le président: Les gains anticipés.

M. Lawson: Mais il en est de même lorsqu'une compagnie privée décide de devenir compagnie publique ou décide de vendre ses actions, c'est le pouvoir de gains qui est reflété soit par le dossier des dividentes ou par l'accumulation des surplus qui établira cette valeur augmentée.

Le président: Il me semble dans le cas des sociétés privées qui vendraient leurs actions, qu'on peut les évaluer partiellement en se fondant sur les gains anticipés, et partiellement sur les valeurs comptables, et on peut en arriver à une sorte d'accord sur ce en quoi consiste un prix convenable. Toutefois, le marché détermine la valeur des actions publiques, surtout en fonction des gains anticipés et des conditions générales du marché.

M. Lawson: C'est exact.

Le président: C'est là le point que je voulais éclaircir.

M. Lawson: Je reconnais que ce point était pas trop simplifié, car il y a beaucoup de facteurs.

M. Lamont: Nous pensons qu'il est vraiment bon d'établir des rapports entre ces deux secteurs particuliers si l'on en tient compte d'une façon générale, de les considérer comme des immobilisations, et de les imposer sur cette base.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais remercier la maison James Richardson and Sons d'être venue parmi nous et, comme M. McCleave l'a fait remarquer, d'avoir préparé un mémoire de première qualité et très pratique, et d'avoir présenté, ce matin, un exposé détaillé, complet et pratique.

Je m'excuse auprès des membres de la Chambre de Commerce de Brandon que nous n'ayons pu entendre ce matin. Vous serez les premiers témoins cet après-midi.

La séance est levée jusqu'à 2h.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Cet après-midi, messieurs, quatre mémoires vous seront présentés: celui

[*Texte*]

the Brandon Chamber of Commerce, to be followed by The Investors Group, Investors Group Trust Company, Limited, and Conwest Exploration Company, Limited. It is our intention to conclude our hearings this afternoon at five o'clock, but with your agreement we will not conclude them until we have heard from all parties and given all parties an opportunity to present their briefs and to support their points of view.

I am going to call on Mr. K. O. Bicknell, Second Vice-President of the Brandon Chamber of Commerce, to introduce the members of his delegation to us and to make a brief opening statement highlighting the points in your brief. Mr. Bicknell.

Mr. K. O. Bicknell (Second Vice-President, Brandon Chamber of Commerce): Mr. Chairman, gentlemen, on behalf of the Brandon Chamber of Commerce may I express our thanks for the opportunity to appear here today. The Brandon Chamber of Commerce, like most Chambers, is representative of all types of business, small and large, incorporated and unincorporated, sole proprietorships, partnerships and professionals. Likewise our Chamber committee which studied the White Paper on tax reform is representative of our community and included a pharmacist, an economist, a realtor, lawyers, an investment company manager and chartered accountants. With me today are Mr. C. Meighen, Mr. Fitzgerald, and Mr. Meyers.

• 1410

As a Chamber and as individuals, we are interested not only in the quality of life in our community but also in the business atmosphere and conditions that are necessary to provide that quality of life. It is from this point of view, the economic effect on our area, that we have endeavoured to look at the proposals for tax reform.

We are surprised that the government would make these proposals without providing the people of Canada with much more information on their probable economic effect. It is our feeling that the White Paper relates to the industrial, mature, metropolitan area to the exclusion of the sparsely-populated and non-industrialized areas such as that in which we live and work, Western Manitoba.

As pointed out in our brief, the basis of our economy in Western Manitoba is small business—be it farming or the supplying of services or goods—and particularly the small, family-owned corporation. Contrary to the

[*Interprétation*]

de la Chambre de commerce de Brandon, celui de l'*Investors Group*, celui de l'*Investors Group Trust Company, Limited* et celui de *Conwest Exploration Company, Limited*. Nous avons l'intention de clôre la séance de cet après-midi à 5 h; cependant, si vous êtes d'accord, nous resterons ici jusqu'à ce que nous ayons entendu les quatre groupes et jusqu'à ce que chacun ait eu l'occasion d'exposer son mémoire et les arguments sur lesquels il repose.

J'invite maintenant M. K. O. Bicknell, second vice-président de la Chambre de commerce de Brandon à nous présenter les membres de cette délégation et à nous exposer brièvement les points saillants de son mémoire.

M. K. O. Bicknell (Deuxième vice-président, Chambre de commerce de Brandon): Monsieur le président, messieurs, au nom de la Chambre de commerce de Brandon, je désire vous dire combien nous sommes heureux de comparaître devant vous aujourd'hui. La Chambre de commerce de Brandon, comme la plupart des Chambres de commerce, représente toutes sortes d'entreprises, petites et grandes, constituées ou non par des corporations, comptant plusieurs associés et professionnels. Notre Comité, chargé d'étudier le Livre blanc sur la réforme fiscale représente notre collectivité: il est composé d'un pharmacien, d'un économiste, d'un courtier en immeubles, d'avocats, d'un directeur d'une société d'investissement et de comptables agréés. J'ai à mes côtés aujourd'hui, M. C. Meighen, M. Fitzgerald et M. Meyers.

A titre de particuliers et de membres de la Chambre de commerce, nous nous intéressons non seulement à la qualité de la vie de notre communauté mais aussi à l'atmosphère économique et aux conditions nécessaires pour fournir ce genre de vie. C'est pourquoi nous avons décidé d'étudier les propositions de réformes fiscales.

Nous sommes étonnés que le Gouvernement fasse de telles propositions sans fournir aux habitants du Canada plus de renseignements sur les effets économiques probables de ces propositions. Nous estimons que le Livre blanc a été rédigé en fonction des régions métropolitaines plutôt que des régions non industrialisées comme celle dans laquelle nous vivons, l'Ouest du Manitoba.

Comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire, les petites entreprises et surtout les petites entreprises familiales constituent la base de notre économie. Contrairement à ce que prétend le Livre blanc, ces petites entre-

[*Text*]

assumption in the White Paper, these small, family-owned corporations compete not only with other small businesses but also with the large, widely-held corporations, chain stores and co-operatives.

The elimination of incentives to small corporations would be disastrous to Western Manitoba. Coupled with the proposed capital gains tax and present estate tax, it would be impossible for our family farms and family businesses to continue in existence. The proposed tax changes discriminate against the small business, as what large corporation would not pay the additional $10,000 tax, which widely-held corporations will pay under the proposals, to eliminate their competition?

The Brandon Chamber feels that the emphasis in tax reform should be on the development of more wealth rather than its redistribution. The search for equity at the expense of economic growth is self-defeating, because the low-income Canadians who are meant to benefit from greater equity will be the first to suffer from the slower pace of business. We fail to see the reasoning in increasing a man's take-home pay and at the same time, eliminating his place of employment. We find it strange that the government will use the taxpayers' money to promote economic expansion as a means of overcoming regional disparity and at the same time, propose tax changes which would only increase regional disparity by eliminating the small businesses which are the backbone of our economy.

While we welcome this opportunity for dialogue on the White Paper, we feel it has been somewhat one-sided. The government, through the Minister of Finance, gives the impression that while they welcome all comments, they will enact the proposals anyway. Tax reform should be designed to assure all Canadians of the highest possible living standards and employment.

We would suggest that you, our elected representatives, have a responsibility to see that the government takes the time necessary to consider a total tax structure which will ensure Canada's growth, prosperity and employment.

The Chairman: Thank you, Mr. Bicknell. I recognize Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. Just to show that this country is bilingual, I think that I will address myself in French to the witnesses. Perhaps they would put their earpieces in the right place so that they will understand what I am going to ask, and I hope that the translation goes well, too.

[*Interpretation*]

prises familiales doivent faire concurrence non seulement aux petites entreprises mais aussi aux grandes corporations, aux grands magasins à succursales et aux coopératives.

L'élimination des stimulants en ce qui a trait aux petites entreprises, serait désastreuse pour l'Ouest du Manitoba. Le projet d'impôt sur les gains capitaux et l'impôt qui existe présentement en ce qui a trait aux immeubles, ne permettraient pas à l'entreprise agricole familiale et aux petites entreprises familiales de survivre. Des propositions jouent contre les petites entreprises; quelle grande corporation ne paierait pas $10,000 de plus d'impôt pour éliminer la concurrence?

La Chambre de commerce de Brandon estime que la réforme fiscale devrait porter sur le développment de nos plus grandes richesses plutôt que sur sa répartition. Le Canadien dont le revenu est peu élevé sera le premier à souffrir de ce nouveau régime. Pourquoi augmenterait-on le salaire d'un employé si on a l'intention de supprimer son gagne-pain? Il est étrange que le Gouvernement utilise l'argent des contribuables pour promouvoir l'expansion économique et éviter les inégalités régionales tout en proposant des changements fiscaux qui ne feraient qu'accroître les inégalités régionales en éliminant les petites entreprises qui sont à la base de notre économie.

Nous sommes heureux de pouvoir discuter avec vous du Livre blanc; cependant, le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des finances, nous laisse croire qu'il mettra les propositions en vigueur quoi qu'il arrive. La réforme fiscale devrait être conçue de façon à assurer à tous les Canadiens le meilleur niveau de vie possible.

A notre avis, vous devriez vous assurer que le Gouvernement prendra le temps nécessaire pour étudier le tout afin d'assurer la croissance, la prospérité et l'emploi au Canada.

Le président: Merci, monsieur Bicknell. M. Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président. Pour vous prouver que notre pays est bilingue, je crois que je m'adresserai aux témoins en français. Veuillez mettre vos écouteurs, j'espère que la traduction sera bien faite.

[*Texte*]

Merci, monsieur le président, comme je disais, ma première question sera celle-ci: Quelle est la différence entre la Chambre de commerce de Winnipeg et la Chambre de commerce de Brandon?

Le président: L'interprétation ne se rend pas.

Mr. Bicknell: The question is, what is the difference between the Winnipeg Chamber and the Brandon Chamber?

M. Leblanc (Laurier): Oui.

Mr. Bicknell: Well, the Winnipeg Chamber is representative of the merchants and the people who live in Winnipeg while the Brandon Chamber is representative of those who live in Brandon.

M. Leblanc (Laurier): La population de Winnipeg est d'environ 500,000 personnes?

Mr. Bicknell: To the best of my knowledge, it is 500,000.

M. Leblanc (Laurier): Et celle de Brandon?

Mr. Bicknell: About 32,000.

M. Leblanc (Laurier): Merci. Est-ce que vous êtes d'accord avec les propositions mises de l'avant par la Chambre de commerce de Winnipeg? Votre mémoire touche tous les aspects du Livre blanc mais pas celui de la Chambre de Winnipeg.

Mr. Bicknell: Yes, I think primarily we do although the economy in our part of the province is considerably different from that in the metropolitan area and I think we have tried to show this difference. We are dependent on the very small business and the farm industry in our part of the province.

M. Leblanc (Laurier): Donc votre principal problème concerne la petite entreprise; croyez-vous que nous pouvons la stimuler seulement par le truchement d'une loi sur l'impôt? Si les propositions du Livre blanc sont adoptées, soit l'imposition de la petite entreprise à un taux de 50 p. 100, ne pourrions-nous pas aider la petite entreprise par une autre loi?

Mr. C. O. Meighen (Brandon Chamber of Commerce): Mr. Leblanc, maybe I can answer that question.

The Chairman: Mr. Meighen.

Mr. Meighen: We are primarily concerned with small businesses and the continued ability for them to grow. Accordingly, we feel it

[*Interprétation*]

Thank you Mr. Chairman. My first question will be the following: What is the difference between the Chamber of Commerce of Winnipeg and the Chamber of Commerce of Brandon?

The Chairman: There is no translation.

M. Bicknell: La question est la suivante: quelle est la différence entre la Chambre de commerce de Winnipeg et la Chambre de commerce de Brandon?

Mr. Leblanc (Laurier): That is it.

M. Bicknell: La Chambre de commerce de Winnipeg représente les marchands et les habitants de Winnipeg; la Chambre de commerce de Brandon représente les habitants de Brandon.

Mr. Leblanc (Laurier): The population of Winnipeg is about 500 thousands?

M. Bicknell: Oui, je crois.

Mr. Leblanc (Laurier): And Brandon?

M. Bicknell: Environ 32,000 habitants.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you. Would you agree with the proposals put forward by the Chamber of Commerce of Winnipeg? Your brief deals with all the aspects of the White Paper, but that of Winnipeg does not.

M. Bicknell: L'économie dans notre région est tout à fait différente de celle de la région métropolitaine; nous avons tenté de montrer cette différence. Nous dépendons des petites entreprises et de l'industrie agricole dans notre région.

Mr. Leblanc (Laurier): Apparently, your main problem is with small business. Do you think that we can give the necessary encouragements to small businesses merely by the taxation act? If the White Paper proposals are an act, that is taxation of small businesses at the rate of 50 per cent, could not that be another act to protect small businesses?

M. C. O. Meighen (Chambre de commerce de Brandon): Monsieur Leblanc, je crois pouvoir répondre à cette question.

Le président: Monsieur Meighen.

M. Meighen: Nous nous préoccupons surtout des petites entreprises et de leurs progrès. Aussi, c'est pourquoi nous croyons qu'il

[*Text*]

necessary that they have available to them, growth capital.

You are asking whether we could implement the proposals in the White Paper and then pass separate legislation to relieve or encourage this growth. Our position would be that, under the present law, there is this encouragement by the limited tax up to $35,000, and that there is nothing wrong with this system and it should be kept.

M. Leblanc (Laurier): Quelle serait votre définition de la petite entreprise? Évidemment le Comité a entendu plusieurs définitions. Ce matin, M. Perrault mentionnait que la somme de $500,000 de ventes pourrait constituer la limite de grandeur de la petite entreprise. D'un autre côté, on nous a dit que les actifs, quelle que soit leur valeur, ne devraient pas entrer en ligne de compte. La Chambre de commerce de Brandon, a-t-elle une définition de la petite entreprise?

Mr. Meighen: I think in the White Paper Mr. Benson asked for a better definition of the closely and widely-held corporations. We do not, as such, propose to try to define them and I do not think we can. I think all of our committee were impressed with the answer given by the Richardson group this morning, that we are taxing income. What we are talking about is income tax, so let us use this as our criterion. Although we have no recommendations to make so far as the $100,000 they recommended is concerned, I think the test they did bring forward should be the proper test to be used and, in fact, that is the test currently in use.

M. Leblanc (Laurier): Vous croyez donc que le seul critère valable pour juger de la taille d'une entreprise est le revenu net imposable et que la limite devrait être $100,000?

Mr. Meighen: There may be others, but frankly we have not given consideration to what definition could be used. I do not think we can answer that; I am sorry.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président. Dans un résumé du mémoire que j'ai ici et qui est en français, on dit ceci à la page 1:

> Nous reconnaissons que la réforme fiscale proposée par le gouvernement est nécessaire...

je crois que là-dessus nous sommes d'accord: mais vous ajoutez que:

> nous ne pouvons pas comprendre pourquoi un secteur seulement de l'assiette fiscale est mis à part.

[*Interpretation*]

est nécessaire qu'elles aient des capitaux à leur disposition.

Vous vous demandez si nous pouvons mettre en vigueur les dispositions du Livre blanc et adopter d'autre loi visant à encourager le progrès des petites entreprises. A notre avis, cet encouragement existe dans la présente Loi car l'impôt est limité à $35,000; le régime qui existe déjà devrait donc être maintenu.

Mr. Leblanc (Laurier): How do you define a small business? The Committee has been given number of definitions. This morning, Mr. Perrault said that the amount of $500,000 of sales could be the limit of a small business. However, we all said that the assets, whatever the value, would not be taken into account. Could the Chamber of Commerce of Brandon give us a definition of a small business?

M. Meighen: Dans le Livre blanc, M. Benson exige une meilleure définition des sociétés publiques et privées. Nous ne demandons pas d'essayer de les définir en tant que telles; je ne crois pas que se soit possible. Notre comité a été fort impressionné par la réponse que lui a donnée ce matin le groupe de Richardson. Nous parlons ici de l'impôt sur le revenu; ce sera donc là notre critère. Bien que nous n'ayons aucune recommandation à faire en ce qui a trait aux 100,000 dollars qu'ils ont recommandés, je crois que les critères qu'ils ont proposés devraient être adoptés; c'est celui qui existe présentement.

Mr. Leblanc (Laurier): So, you think that the only criterion that should be used to judge of the importance of a business is the taxable income and the limit should be $100,000?

M. Meighen: Il y en a peut-être d'autres, mais nous n'avons pas étudié quelle autre définition pourrait être utilisée. Je ne crois pas que nous puissions répondre à cette question; je m'excuse.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. In a summary of a brief that I have here in French, it says that:

> We recognize that the fiscal change proposed by the governement is necessary...

I think we agree on this; you also say that:

> We cannot see why only one segment of the taxation field is taken in isolation.

[*Texte*]

Je ne sais pas si la traduction est bonne. J'imagine qu'elle l'est. Que voulez-vous dire exactement? Croyez-vous que la réforme fiscale, en plus de l'impôt sur le revenu des particuliers et celui des compagnies devrait également toucher l'impôt sur les successions et la taxe d'accise et peut-être aussi les douanes? Pourriez-vous élaborer un peu votre pensée?

[*Interprétation*]

I don't know if the translation is good. I suppose it is. What do you mean exactly? Do you think that their should also be fiscal reform on estates excise taxes and customs? Can you give us a little idea of what you have in mind?

Mr. Bicknell: Yes, I think we would agree that what we are looking for here is for all segments of the taxation field including income tax, succession duties, estate taxes, even right down to provincial and municipal level of taxes, to be considered. I think we have to recognize that individuals who pay taxes have only so much to pay in total tax, and we find that one form of taxation should not be reformed without considering all the areas covered.

M. Bicknell: Nous voulons que tous les secteurs qui relèvent du domaine de l'impôt soient étudiés. Les contribuables n'ont qu'une part à jouer; la réforme fiscale ne devrait pas s'appliquer à un seul domaine, mais à tous les domaines.

M. Leblanc (Laurier): Oui, mais ne croyez-vous pas qu'une fois réformé l'impôt sur le revenu des compagnies, et celui des individus nous pourrons revenir pour réformer les autres champs de taxations? Devrions-nous tout faire en même temps?

M. Leblanc (Laurier): Don't you think that when the corporations and individual income tax is reformed we could bring out another White Paper with regard to other taxation? Do you think we should do every thing at the same time?

Mr. Bicknell: I sort of am from Missouri; I like to see things before I pass an opinion, and I find it difficult to say that I would agree with this present tax reform without knowing what the government plans in other forms.

M. Bicknell: Je ne veux savoir ce dont je parle avant d'exprimer une opinion; il m'est difficile de dire si je suis d'accord avec la présente réforme fiscale sans savoir quels sont les plans du gouvernement aux autres niveaux.

M. Leblanc (Laurier): Vous parlez, au chapitre 1, de votre difficulté à comprendre l'équité dans la «répartition de l'aptitude à payer des impôts» et vous mentionnez comme exemple que «des contribuables mariés gagnant plus de $40,000 par année» ne verront pas leur impôt augmenter mais que les «contribuables mariés qui gagnent entre $9,000 et $40,000 annuellement» verront leur impôt augmenter. Lorsque vous mentionnez cela, prenez-vous en considération le fait que, probablement, que les gens qui gagnent $40,000 et plus annuellement seront exposés davantage à la taxation des gains de capital? Pour les gens qui gagnent $40,000, même si la table des taux semble réduite de 82 p. 100 à 50 p. 100, notre intention d'imposer le «gain» de capital rétablira l'équilibre.

Mr. Leblanc (Laurier): You mention, chapter 1, that you have difficulties in understanding the distribution of the ability to pay and you give an example: married taxpayer earning more then 40,000 dollars yearly will not have a tax increase; however those who are earning between 9,000 and 40,000 a year will have their taxes increased; when you mention that, are you taking into account the fact that probably people who earn 40,000 and over a year will be subject to taxation of capital gains? Even if the rate seems reduced to 50 p. 100 for those who earn 40,000 our intention to tax capital gains will make things even.

Mr. Bicknell: Mr. Leblanc, that is part of the reason why we feel that sufficient information has not been given, because we have no statistics on the various levels of the Canadian taxpayers now. In one discussion earlier this morning, it seemed to me some reference was made to the fact that the bulk of the capital gains in the United States was

M. Bicknell: Monsieur Leblanc, nous estimons qu'on n'a pas donné suffisamment de renseignements à ce sujet; nous n'avons aucune statistique concernant les divers niveaux de contribuables au Canada. Au cours d'une discution qui a eu lieu ce matin, on a mentionné le fait qu'aux États-Unis, la majeure partie des gains de capitaux étaient

[*Text*]

being paid by the lower income groups, so I really cannot answer your question without more information.

M. Leblanc (Laurier): Même si on a mentionné ça ce matin, moi je ne suis pas d'accord parce que je ne crois pas qu'il soit exact que celui qui gagne $10,000 ou $5,000 annuellement faire plus de gains de capital que celui qui gagne $40,000. La possibilité d'épargne qui est très différente. Celui qui gagne $40,000 par an va sûrement pouvoir investir plus que celui qui, gagnant $5,000 ou $10,000 a besoin de tout cela pour satisfaire aux besoins de sa famille. Il s'agit là d'une discussion académique sur laquelle nous pouvons très bien ne pas tomber d'accord.

Au chapitre 2, vous dites:

> Les frais courants du compte de dépenses devraient être admissibles quand ils sont déboursés en vue d'augmenter le revenu des intéressés.

Lorsqu'une personne rencontre un client éventuel et lui offre une cigarette et une sortie, comment déterminer s'il s'agit de dépenses faites pour augmenter le revenu ou de dépenses personnelles faites avec un ami et dont elle se sert pour profiter des exemptions de la Loi de l'impôt?

Mr. Meighen: Mr. Leblanc, I feel that the Income Tax Act now provides for deduction of expenses only when they are incurred in order to produce income. Our point of view on this is that had that section been properly policed, controls set out, the abuses that are now complained of would never have occurred. But I think that you, as a member of Parliament, must realize that you incur certain expenses either through the government trying to promote relationships with others or yourself, and that these are very necessary expenses in our business world, and we feel that provided they are reasonable, and you set out the guidelines, and we will follow them, type of thing.

M. Leblanc (Laurier): Vous seriez en faveur...

Le président: Monsieur Leblanc, je dois malheureusement vous informer que le temps mis à votre disposition est écoulé.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

Le président: Vous pourrez peut-être revenir un peu plus tard.

[*Interpretation*]

payés par les groupes dont le revenu est peu élevé; je me vois dans l'impossibilité de répondre à votre question si je n'ai pas d'autres renseignements.

Mr. Leblanc (Laurier): Even if it was mentioned this morning, unfortunately, I do not agree because I do not think somebody who earns 10,000 or 5,000 a year should have more capital gains than a person earning 40,000; The possibility of saving is quite different. A person who earns 40,000 a year can certainly invest more than a person who earns 5,000 or 10,000; the latter needs every thing he earns to meet the requirements of his family. This is a theoretical discussion on which we may not agree.

In chapter 2, you say:

> Current expense accounts should be allowed when paid out in order to increase the income of those concerned.

When a person meets a possible customer and offers him a cigarette and lunch, how can you determine if the expense is made out to increase the income or if it is only a personal expensive, money spent with a friend just to take advantage of the exemptions from the Act?

M. Meighen: Monsieur Leblanc, la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit maintenant les déductions des dépenses uniquement lorsque ces dernières ont pour objet d'augmenter le revenu. A notre avis, si cette partie avait été appliquée et si des controles avaient été établis, les abus dont on se plaint présentement n'auraient jamais eu lieu. Cependant, en tant que député, vous savez très bien que pour établir un rapport vous devez faire certaines dépenses en votre nom ou au nom du gouvernement; dans la mesure où ses dépenses sont raisonnables, je ne vois là aucun problème.

Mr. Leblanc (Laurier): You would be in favor...

The Chairman: Mr. Leblanc, I have to tell you that your time is up.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: You might be able to speak again a little later on.

[*Texte*]

Mr. Burton: Mr. Chairman, at the top of page 7 of the Brandon Chamber's brief there is a statement:

> The White Paper is a social document rather than a tax document and the priorities it presents are in the order of Government control, consumer spending and investment incentives and we suggest that in a developing nation these priorities should be reversed.

I think there might be some argument in the first part about the assertion made there. But in any event I think there are a number of fallacies involved in the statement presented to us here. In the first place it is suggested really that you can separate social policy from tax policy, and I want to suggest to you or to the witnesses that in fact you cannot separate tax policy from your society and from your economy. It is an integral part of it.

Secondly, there seems to be an assertion that any spending by government is sort of just a drain on the economy; that it does not involve either consumption or investment. I think it is patently obvious that a good deal of government expenditure involves investment in productive facilities for society in which a society receives the benefits of that investment. As well, there are a number of consumptive aspects to government expenditures and in some of our programs today the pattern is such that the expenditure is made through government but it does involve consumption such as medical care expenses. It involves consumption of medical services, but under your medical care plans, just using that as an example, you simply have expenditures made through a public plan rather than through private initiative or through a variety of other plans which did exist in the past. And it still involves consumption of a service.

Thirdly, it seems to me that it ignores many of the basic problems that we face today in society, problems of pollution, problems of urban growth, problems of rural adjustment and so on. And I have heard many people who express a similar type of political philosophy, if I can put it that way, as you seem to indicate in your statement who acknowledge that many of these problems can only be dealt with through the public sector today or through a variety of public expenditures and that this is going to put increasing pressure on the public services.

Fourthly, regarding the concept of referring to Canada as a developing nation, I am sure many nations of the world who refer to them-

[*Interprétation*]

M. Burton: Monsieur le président, au haut de la page 7 du mémoire de la Chambre de commerce de Brandon, on peut lire ce qui suit:

> Le Livre blanc est un document social plutôt qu'un document fiscal; les priorités sont présentées dans l'ordre suivant: contrôles gouvernementaux, dépenses du consommateur et motifs qui poussent à investir; nous croyons que, dans un pays en voie de développement, ces priorités devraient être renversées.

A mon avis, on pourrait ne pas être d'accord avec l'affirmation que vous faites. Quoi qu'il en soit, il y a bon nombre d'erreurs dans les déclarations que vous faites. Tout d'abord, vous dites qu'il est possible de faire une distinction entre politique sociale et politique fiscale; je tiens à souligner qu'il est impossible de séparer la politique fiscale de votre société et de votre économie. Il s'agit là d'un taux.

Deuxièmement, vous semblez croire que toutes dépenses faites par le gouvernement constituent une perte, n'a trait ni à la consommation ni à l'investissement. Il est évident qu'une grande partie des dépenses gouvernementales sont faites au profit de la société. Certaines dépenses faites par l'intermédiaire du gouvernement se rapportent directement à la consommation, à l'assurance médicale. En vertu de votre régime d'assurance médicale, les dépenses sont faites d'après un régime public plutôt que par l'initiative privée ou par l'intermédiaire d'autres régimes qui existaient auparavant. Il s'agit toujours de la consommation de services.

Troisièmement, vous semblez ignorer de nombreux problèmes auxquels notre société doit faire face: pollution, développement urbain, problèmes ruraux. Vous semblez dire que beaucoup de gens adhèrent à cette doctrine politique; vous déclarez que la plupart de ces problèmes ne pourront être réglés que par l'intermédiaire du secteur public ou par l'intermédiaire de dépenses publiques, ce qui fera augmenter la pression des services publics.

Quatrièmement, vous qualifiez le Canada de pays en voie de développement; je suis certain que de nombreux pays qui se disent en

[*Text*]

selves as developing nations would wish they were in the same stage of development. I think it can also be argued that some of the elements of lack of maturity which do exist in the Canadian economy may be attributed in part at least to the type of tax system we have had up to now.

So I present my argument to you in terms of the point you present here, then ask you why you expressed yourself the way you did or what defence you have of the statement you did make.

Mr. Meighen: I think you answered that in the first instance when you talked of political philosophy. You obviously have a different political philosophy than we do and your priorities are different and I think it is as simple as that.

Mr. Burton: I suggest that there are people who would agree with part or all of my points who hold a political philosophy closer to what seems to be evident in your brief than to my own political philosophy. I just make that as an observation. If you want to comment on it you may.

There is just one further area on which I wanted to ask a question. As with some of the other briefs, you also refer to the situation of co-operatives and your concern about taxation as it affects co-operatives in their competitive position in relation to some of the member organizations who belong to the Chamber, and you suggest that we further suggest that patronage dividends should be treated the same as dividends of other corporations. As I indicated this morning, The Co-operative Union of Canada has proposed that co-operative income should be taxed such that dividends paid out to members be subject to personal income taxation, without any benefits of integration, of course; that reserves be subjected to a level of tax equivalent to the personal income tax rate in the province; and thirdly, that if reserves are distributed to members in the form of dividends, some time in the future they again be subject to taxation. This, it was acknowledged, would involve an element of double taxation.

Do you have any objection to that type of approach in dealing with this particular matter?

Mr. Bicknell: Not having had a chance to read the brief that you refer to, Mr. Burton, we would stick to our stand that we feel that they should be taxed on the same basis as all widely-held corporations. Until such time as we have had an opportunity to review the

[*Interpretation*]

voie de développement seraient heureux d'en être où nous en sommes. A mon avis, il serait possible de soutenir que le manque de maturité de l'économie canadienne peut être attribué en partie au système fiscal qui existe présentement.

Voilà ce que j'avais à dire. Pourquoi vous exprimez-vous de cette façon ou qu'avez-vous à dire pour défendre votre déclaration?

M. Meighen: Je pense que vous avez répondu à la question quand vous avez parlé de doctrine politique. Vous voyez les choses différemment et les questions qui sont pour vous prioritaires sont tout à fait autre; c'est aussi simple que cela.

M. Burton: Je crois qu'il y a des gens qui seraient d'accord avec à peu près tout ce que j'ai dit; leur doctrine politique s'apparente beaucoup plus à votre mémoire qu'à ma propre doctrine politique. Ce n'est là qu'une observation. Si vous avez quelque chose à ajouter, vous pouvez le faire.

Toutefois, j'aimerais vous posez une dernière question. Comme d'autres l'ont déjà fait, vous faites allusion à la situation des coopératives; vous vous montrez fort intéressé à l'imposition et à la façon dont elle touche les coopératives, quand il s'agit de concurrence avec certaines organisations appartenant à la Chambre; à votre avis, nous avons même laissé entendre que les dividendes de participation devraient être traités de la même façon que les dividendes des autres corporations. Comme je l'ai dit ce matin, l'Union des coopératives du Canada a suggéré que le revenu des coopératives soit imposable de telle sorte que les dividendes versés aux membres soient aussi imposables sans qu'il n'y ait aucun profit d'intégration; il faudrait que le niveau d'imposition équivale au taux d'impôt sur le revenu des particuliers qui existe dans la province. Si des réserves sont distribuées aux membres sous forme de dividendes, qu'elles soient assujetties à l'impôt, ce qui comporterait un élément de double imposition.

Avez-vous des objections?

M. Bicknell: Je n'ai pas lu le mémoire auquel vous faites allusion; c'est pourquoi je me vois dans l'obligation de m'en tenir au principe que nous avons déjà énoncé; en ce qui a trait à l'impôt, les coopératives devraient être soumises au même règlement

[*Texte*]

brief you are referring to, we could not change that.

Mr. Burton: I would just note that the co-operatives themselves stated that their approach in making that proposal was one of not providing them with any advantages.

Mr. Bicknell: I am glad to hear it.

Mr. Burton: That concludes my questioning, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Smerchanski.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, I have a question in two parts. One is on small business corporations. What specific proposals or suggestions have you to make to the Committee on the manner in which the White Paper proposals can be altered in order to assist the small business corporation?

Mr. Bicknell: Mr. Smerchanski, in answer to your question we would think that the present system is better than anything that is proposed in the White Paper, and we prefer to stick with it.

Mr. Smerchanski: In other words, what you are suggesting is to hold the status quo of 20 per cent up to $35,000 and then $35,000 on the 50 per cent basis?

Mr. Bicknell: That is right.

Mr. Smerchanski: The other part of my question, Mr. Chairman, is in reference to the family farm. I notice in your brief that you talk about the necessity to integrate estate tax with the proposals under the White Paper. Giving that due consideration, in what other manner do you feel that you may have a proposal or a suggestion as to how best to encourage the handing down of the family farm to the sons or daughters of a farming unit?

Mr. Bicknell: Well, again, sir, we really do not have the expertise to provide the answers that you are looking for and I must admit our brief has been very negative, but we feel that the government is in a much better position to have the expertise to provide the answers that we are all looking for. We really do not have a solution for you.

Mr. Smerchanski: But you do make the implication that the suggestions in the White Paper or the proposals suggested in the White Paper—are these going to be rather unfair towards the average family farm?

[*Interprétation*]

que les autres corporations. Notre position demeurera la même tant que nous n'aurons pas eu le temps de lire le mémoire auquel vous faites allusion.

M. Burton: Les coopératives elles-mêmes ont déclaré qu'elles ne tentaient aucunement de se protéger en faisant cette proposition.

M. Bicknell: Je suis très heureux de vous l'entendre dire.

M. Burton: Je n'ai pas d'autres questions à poser, monsieur le président.

Le président: Monsieur Smerchanski.

M. Smerchanski: Monsieur le président, ma question comportera deux parties. L'une d'entre elles porte sur les petites entreprises constituées en corporations. Quelles suggestions précises avez-vous faites au comité afin que les propositions sur le Livre blanc soient modifiées pour aider les petites entreprises constituées en corporations?

M. Bicknell: Monsieur Smerchanski, je crois que le système actuel est de beaucoup supérieur à tout ce qui est proposé dans le Livre blanc; nous préférerions le conserver.

M. Smerchanski: Autrement dit, vous suggérez qu'on conserve le statu quo de 20 p. 100 jusqu'à $35,000 et 50 p. 100 pour tout excédent de $35,000?

M. Bicknell: C'est exact.

M. Smerchanski: L'autre partie de ma question se rapporte aux entreprises agricoles familiales. Dans votre mémoire, vous suggérez la nécessité d'intégrer l'impôt sur les biens aux propositions du Livre blanc. De quelle autre façon croyez-vous pouvoir encourager les enfants à demeurer sur la ferme?

M. Bicknell: Nous n'avons pas les connaissances nécessaires pour répondre à votre question; j'admets que notre mémoire n'est pas très positif; cependant, je crois que le gouvernement pourrait mieux que nous répondre à votre question. Je ne puis vraiment pas vous répondre.

M. Smerchanski: Voulez-vous dire que les propositions du Livre blanc sont injustes envers les propriétaires de fermes familiales moyennes?

[*Text*]

Mr. Bicknell: I think it would be impossible to hand on a family farm under the proposed system, as the White Paper proposes.

Mr. Smerchanski: Just what specifics are you referring to when you say impossible?

Mr. Bicknell: Well, today land value in western Manitoba with the wheat situation the way it is is at a very low ebb. If we had valuation day today and the wheat situation cleared itself in two years, land could increase three or four times over its present value. If a farmer died, the estate taxes based on the new valuation would be so high that they would have to sell the farm to pay the estate taxes and then they would get into capital gains tax. About 60 to 70 per cent of the revenue that could be derived would go to taxes.

Mr. Osler: May I ask a supplementary, Mr. Chairman?

The Chairman: Is it a very short supplementary?

Mr. Osler: Yes, it is a very short supplementary. I presume that the gentleman realizes that he has five years to pay succession duties.

Mr. Bicknell: With the present wheat situation I do not think five years would be any great help.

Mr. Osler: I disagree—the money is starting to flow. But you were saying it would take two or three years in order to...You said in two or three years if the market went up. What I am saying is that you have five years to pay your estate tax anyway.

Mr. Bicknell: What I meant is that if the farmer died at the time when the market reached a high price, it would be impossible to hand that farm on because of the coupling of both estate and capital gains taxes.

• 1440

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, what would the feeling of the witness be if under the proposals of the White Paper due allowance was made for a fair valuation of the family farm, that is, not on an inflated basis but on a realistic basis, with respect to what he has paid for it and what its productive capacity is on today's terms. Would this be a more realistic approach to it?

Mr. Bicknell: I am sure any realistic approach would be of some assistance. It is still a question of paying double taxation at the time of death, particularly if the estate

[*Interpretation*]

M. Bicknell: Je crois qu'il serait impossible de léguer la ferme familiale en vertu du système proposé dans le Livre blanc.

M. Smerchanski: A quoi faites-vous allusion quand vous dites que la chose serait impossible?

M. Bicknell: Les terres ont très peu de valeur présentement dans l'Ouest du Manitoba. Si on évaluait les terres aujourd'hui et que la situation du blé redevenait normale en deux ans, les terres pourraient tripler ou même quadrupler leur valeur présente. Supposons qu'un agriculteur meurt; l'impôt sur les biens basés sur la nouvelle évaluation serait si élevé qu'il faudrait vendre la ferme pour payer ces impôts; ensuite, il faudrait payer de l'impôt sur les gains de capital. De 60 à 70 p. 100 du revenu irait à l'impôt.

M. Osler: Pourrais-je poser une autre question, monsieur le président?

Le président: Serez-vous bref?

M. Osler: Oui. J'imagine qu'on se rend compte qu'on a cinq ans pour payer les droits de succession.

M. Bicknell: Étant donné la situation actuelle du blé, cinq ans ne seraient pas assez.

M. Osler: Je ne suis pas d'accord. Vous avez dit qu'il faudrait deux ou trois ans pour... J'espère que vous comprenez ce que je veux dire; quoiqu'il arrive, vous avez cinq ans pour payer l'impôt sur les biens.

M. Bicknell: Si l'agriculteur meurt au moment où le marché atteint un prix très élevé, il serait impossible de léguer la ferme parce qu'on ne pourrait payer l'impôt sur les droits de succession et l'impôt sur le gains de capital.

M. Smerchanski: Monsieur le président, que penserait le témoin si, en vertu des propositions du Livre blanc l'on acceptait de tenir compte effectivement d'une évaluation de la ferme familiale faite sur une base réaliste et non pas inflationniste en ce qui concerne la somme payée pour celle-ci et sa capacité de production actuelle. S'agirait-il là d'une façon plus réaliste d'aborder le problème?

M. Bicknell: Je suis certain que toute façon réaliste d'aborder le problème serait utile. La question qui se pose est toujours celle de la double taxation au moment du décès tout par-

[*Texte*]

taxes forced them to sell, and then they would have a capital gain.

Mr. Smerchanski: So, your objection is on that basis, or at least you cirticize the proposals in the White Paper and say that the estate tax and the present method of valuation is an inequitable sort of situation which the average small family farm cannot cope with at the present time as far as taxes are concerned. Is this your feeling?

Mr. Bicknell: Yes.

Mr. Smerchanski: Suppose the valuation of the family farm was based on its capacity to earn, do you feel this may be a fair proposal for change in the White Paper?

Mr. Bicknell: Again, yes, but I think we also need some form of integrating the various types of taxes so that they will not be exorbitant in the ultimate transaction.

Mr. Smerchanski: But giving due allowance to the integration of the estate tax and the proposals of the White Paper, if the valuation of the family farm was based on today's realistic value with respect to what it could produce would this not be a fair way of taxing the family farm?

Mr. Bicknell: It would certainly be fairer.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, I would like a more specific reply, if this is possible. I am not forcing the witness to answer but throughout the brief there is the suggestion that the proposals in the White Paper are unfair, and I go quite a long way with this thought. I would like to know what the alternatives are under the proposals in the White Paper to make the impact of taxes on the family farm less than they are at the present time.

Mr. Bicknell: Again, sir, I would have to answer that in effect we do not have enough expertise in this matter to give you an answer, but we feel that the government has the ability to do this and the experts available. I do not think the Brandon Chamber could afford to go out and get the answers for you.

Mr. Smerchanski: Thank you, Mr. Chairman.

[*Interprétation*]

ticulièrement au cas où l'impôt sur les biens étant transmis par décès, il est obligé de vendre, ce qui aurait pour conséquence de créer des gains de capital.

M. Smerchanski: Par conséquent ce que vous avez comme objection ou tout au moins ce que vous critiquez dans les propositions du Livre blanc c'est que l'impôt sur les biens transmis par décès et la présente méthode d'évaluation sont à vos yeux une situation injuste en quelque sorte pour la famille moyenne qui ne peut faire face à l'heure actuelle aux impôts qui en découlent. Est-ce là votre opinion?

M. Bicknell: Oui.

M. Smerchanski: Est-ce que vous seriez en faveur que l'on remplace ces propositions dans le Livre blanc par une proposition d'évaluation de la ferme familiale qui serait basée sur sa capacité de gain?

M. Bicknell: Nouveau, oui, mais je crois qu'il faudrait songer ici à nouveau à intégrer les divers types d'impôt afin que ceux-ci ne soient pas trop élevés au moment de la dernière transaction.

M. Smerchanski: Compte tenu de l'intégration de l'impôt sur les biens transmis par décès et les propositions du Livre blanc, si elles ont basé l'évaluation de la ferme familiale sur sa valeur réelle actuelle en rapport avec sa production, est-ce qu'il ne s'agirait pas là d'une façon nette de taxer cette ferme familiale?

M. Bicknell: Ce serait certainement plus juste.

M. Smerchanski: Monsieur le président, j'aimerais avoir une réponse plus précise, si possible, à cette question. Je n'oblige pas le témoin à répondre, mais tout au long du mémoire on insinue que les propositions contenues dans le Livre blanc sont injustes et j'ai tendance à être d'accord avec cela. J'aimerais connaître quelles sont les propositions de rechange qu'on pourrait avancer dans le Livre blanc pour alléger le fardeau fiscal que porte actuellement la ferme familiale.

M. Bicknell: Je répondrais, monsieur, à ceci à nouveau que nous ne sommes pas suffisamment compétents dans ce domaine pour fournir une réponse mais que nous pensons que le gouvernement a cette compétence et qu'il a à sa disposition les experts dans ce domaine. Je ne pense pas que la Chambre de commerce de Brandon pourrait vous fournir ces réponses.

M. Smerchanski: Merci, monsieur le président.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, Chapter 2 does not commend the government on its proposal with respect to child care. They feel the abuse of this is the breakdown of the family through encouragement of foster care, and so on. This is the first time I have heard of the White Paper causing family breakdown. What did you have in mind when you suggested that this proposal is open to a certain amount of abuse and that it is probably a socially undesirable thing? Would you care to comment on that?

Mr. Bicknell: Mr. Chairman, we feel that an integral part of our society has been the family and this may encourage the mother to leave the home and go out to work. We believe the emphasis is being placed on the wrong area. We are presently at the highest level of unemployment we have had in some time and we really do not have to increase the work force by pushing the mothers out. We feel that society would be better off if the mother stayed in the home, rather than promoting foster day care.

Mr. Ritchie: Do you suggest, then, that there should be more allowance for children?

Mr. Bicknell: Possibly. We think this provision would be fine—and we point out here—where there is only one parent, the proposal would be fine under those conditions, but where there are two parents and the second one is just going out to work it may be that in some cases it is because the parents do not necessarily like their children.

Mr. Ritchie: Has your group had any interested people in your community such as sociologists, welfare or family people comment on this section or discuss it?

Mr. Bicknell: Not directly, to my knowledge.

Mr. Ritchie: With respect to a community such as Brandon or some of the smaller Western Manitoba towns would you care to comment on the definition of principal income when a loss is shown on rental income and it cannot be deducted from the main income. What effect would that have on Brandon and other small communities?

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, le chapitre 2 ne félicite pas le gouvernement au sujet de ces propositions concernant la garde d'enfants. On croit que l'abus de ces avantages amènerait la désintégration de la famille. C'est la première fois que j'entends dire que le Livre blanc pourrait être défavorable à l'unité de la famille. Qu'aviez-vous à l'esprit lorsque vous avez laissé entendre que cette proposition pouvait faire l'objet d'un certain nombre d'abus et qu'il s'agissait là probablement de quelque chose d'indésirable au point de vue social? Pourriez-vous nous expliquer mieux votre pensée à ce sujet?

M. Bicknell: Nous avons pensé que la famille constituait une partie de notre société et que ces propositions pourraient encourager la mère de famille à quitter le foyer pour travailler. Nous pensons que l'on a choisi un mauvais secteur pour accorder de l'aide. A l'heure actuelle nous avons atteint le plus haut niveau de chômage que nous ayons eu depuis longtemps et il n'est pas judicieux d'accroître la main d'œuvre en poussant les mères de famille à travailler. Nous pensons qu'il vaut mieux pour la société que la mère de famille reste dans son foyer, que de faciliter la garde des enfants.

M. Ritchie: Voulez-vous alors dire qu'il faudrait fournir plus d'allocations pour les enfants?

M. Bicknell: Probablement. Nous pensons que cette stipulation serait indiquée—comme nous l'avons fait remarquer ici—dans le cas où il n'y a que le père ou la mère d'impliqués, cette proposition serait indiquée dans ces conditions, mais lorsqu'il y a les deux parents et que le deuxième conjoint va travailler, il se peut, dans certains cas, que ce ne soit pas parce qu'ils aiment leurs enfants.

M. Ritchie: Est-ce que dans votre groupe il y a certaines personnes qui se sont intéressées à cette section ou qui en ont discuté dans votre communauté, je veux dire par exemple des sociologues, des personnes s'occupant de bien-être ou de la famille?

M. Bicknell: Non pas directement à ma connaissance.

M. Ritchie: En ce qui concerne une communauté telle que Brandon ou quelques-unes des villes moins importantes de l'ouest du Manitoba, pourriez-vous nous dire ce que signifie le revenu principal lorsqu'il y a perte sur le revenu d'allocations et qu'on ne puisse la déduire du revenu principal. Quel en serait l'effet sur des communautés telles que Brandon et d'autres petites communautés?

[*Texte*]

Mr. Bicknell: One of the members of our group is a realtor—unfortunately he is not here—but it certainly has affected his business, even the proposal. The real estate business has fallen off as a result of this. We can see no reason that the loss on one type of business should not be deducted from another type of business. We find it difficult to see the...

Mr. Ritchie: It was apparently introduced by the tax people to cure what they consider to be the specific abuse of a fairly high personal income taxpayer buying blocks continuously. Do you suggest that this proposal is much too broad and it will cause severe damage in our small towns if it is implemented as suggested?

Mr. Bicknell: I would suggest that merely the proposals have already affected the small towns or the rural areas in Manitoba.

Mr. Ritchie: In the matter of small businesses, the suggestion was made that the split rate of corporation tax aids small business and the withdrawing of it was partly based on the fact that the small business competes with the unincorporated business. Do you suggest that the unincorporated business is entitled to incentives, as I believe was suggested by the Ontario government brief?

Mr. Bicknell: Mr. Ritchie, we feel that everyone in business today has the opportunity to become incorporated and they only remain otherwise for other advantages. So, we can see that no hardship is being placed on those who remain unincorporated by the fact that incorporation is available.

An hon. Member: What about doctors?

Mr. Bicknell: I think the professions are another thing and I think you will find that they are regulated by their professions, not by the Income Tax Act.

Mr. Ritchie: In other words, you suggest that incentives, although certain professions may be forced out for reasons other than tax, you suggest that if the incentive is given to the small incorporated business that is enough; that is, that if the unincorporated person engages in business he should not be

[*Interprétation*]

M. Bicknell: L'un des agents de notre groupe est un agent d'immeubles—malheureusement il n'est pas présent—mais il n'y a pas de doute que ceci touchait son entreprise, la proposition elle-même lui a été néfaste. Les entreprises de courtage et immobilière ont subi des pertes à la suite de ces propositions. Nous ne voyons pas pourquoi des pertes subies dans un genre d'affaire pourraient être déduites d'un autre genre d'affaire. Nous trouvons difficile de ...

M. Ritchie: Ces propositions ont été présentées par les responsables de la taxation afin de remédier à ce qu'ils considèrent un abus c'est-à-dire l'achat continuel de pâtés de maisons par un contribuable possédant un revenu personnel assez élevé sujet à l'impôt sur le revenu. Donc vous prétendez que cette proposition est beaucoup trop vaste et que si elle est mise en vigueur telle que préconisée, il en résultera des conséquences très néfastes pour nos petites municipalités?

M. Bicknell: Je dirais que même les propositions en elles-mêmes ont déjà eu des résultats néfastes pour les petites villes ou pour les régions rurales du Manitoba.

M. Ritchie: Dans le cas des petites entreprises, on avait prétendu que les taux échelonnés d'impôt sur les sociétés étaient en faveur des petites entreprises, les aidaient et la raison pour laquelle on les a supprimés résidait dans le fait que les petites entreprises entraient en concurrence avec les enreprises individuelles. Par conséquent vous voulez préconiser que les entreprises individuelles soient favorisées comme l'a préconisé, je crois, le mémoire présenté par le gouvernement d'Ontario?

M. Bicknell: Monsieur Ritchie, nous pensons que tout le monde qui fait des affaires de nos jours a la possibilité de se constituer en corporation et que si on ne le fait pas c'est qu'il existe d'autres avantages de ne pas le faire. Par conséquent, nous considérons que l'on ne pénalise pas ceux qui ne se constituent pas en corporation car ils pouraient le faire.

Une voix: Quel est le statut des docteurs?

M. Bicknell: Je crois que le cas des professions est différent et qu'elles sont réglementées par leur propre profession et non pas par la loi sur l'impôt sur le revenu.

M. Ritchie: En d'autres termes, vous préconisez que les encouragements—bien que peut-être certaines professions en soient exclues pour d'autres raisons que l'imposition—prétendez que cela suffit de donner cet encouragement aux petites entreprises constituées en corporation c'est-à-dire que si une personne

[*Text*]

allowed to tax an incentive of some sort in order to allow him to accumulate capital?

Mr. Bicknell: I think you are backing me into a corner with that question, Mr. Ritchie. As I said before, I think the opportunity to incorporate is open to everyone other than the professions, and if there is a tax or any other advantage to them to incorporate I think they will. I do not think it is exorbitant for anyone to incorporate today.

Mr. Ritchie: Thank you, Mr. Bicknell.

The Chairman: Mr. McCleave.

Mr. McCleave: I have one question, Mr. Chairman. It arises out of the Chamber's comments on Chapter 2 of the White Paper. They say in their brief:

> ... consideration should be given to proportionately increasing deductions for dependents.

I wonder if you could amplify that, and preferably with cash examples.

Mr. Bicknell: Again we could not give you examples, Mr. McCleave, but we feel that if there is any justification—and there certainly is in our mind—for increasing exemptions to a taxpayer whether he is married or single, we think that the cost of living has gone up and a proportionate exemption should be allowed for other dependents.

The Chairman: Mr. Whicher, do you have a question?

Mr. Whicher: Mr. Chairman, I just have an observation to make. I listened attentively to what the gentleman said when he opened his remarks and I gathered that he said that the Minister of Finance had given the impression that he will listen to all proposals but that this thing is going ahead anyway. Mr. Chairman, if he did say that, then I think we should set the counter clean. I am not here to stick up for the Minister of Finance, but I have never heard him say...

Mr. McCleave: Gee, he has no friends left at all now.

[*Interpretation*]

non constituée en corporation s'occupe de faire des affaires on ne devrait pas lui accorder d'incitation fiscale qui lui permettrait d'accumuler du capital?

M. Bicknell: Je crois qu'avec cette question, monsieur Ritchie, vous me mettez au pied du mur. Comme je l'ai précédemment avancé, je pense que la possibilité de se constituer en corporation est à la portée de quiconque ne fait pas partie des professions et je crois que si ces personnes voient qu'il y a des avantages fiscaux ou autres à se constituer en corporation, je crois qu'elles le feront. Je ne crois pas qu'il soit trop demander à une personne de se constituer en corporation de nos jours.

M. Ritchie: Merci, monsieur Bicknell.

Le président: Monsieur McCleave.

M. McCleave: Je voudrais poser une question, monsieur le président. Celle-ci découle des commentaires faits par la Chambre de commerce au sujet du chapitre 2 du Livre blanc. Dans son mémoire il est indiqué:

> ...il faudrait envisager d'augmenter proportionnellement les déductions faites pour personnes à charge.

Je me demande si vous pourriez préciser ceci et, de préférence, nous donner des exemples monétaires.

M. Bicknell: A nouveau nous ne pourrions vous donner d'exemples, monsieur McCleave, mais nous pensons que si il y a des raisons—et il y en a certainement à notre avis—d'augmenter les exemptions dans le cas d'un contribuable qu'il soit marié ou célibataire, nous croyons que du fait que le coût de la vie a monté il faudrait établir une exemption proportionnelle pour les autres personnes à charge.

Le président: Monsieur Wicher, avez-vous une question à poser?

M. Wicher: Monsieur le président, je voudrais simplement faire une observation. J'ai écouté attentivement ce que ce monsieur a dit lorsqu'il a commencé à nous présenter ses remarques et j'ai cru comprendre qu'il avait déclaré que le ministre des Finances avait donné l'impression qu'il serait prêt à écouter toutes les propositions mais que de toute façon on allait continuer dans la voie où l'on s'était engagé. Monsieur le président s'il a déclaré cela, je crois alors qu'il faudrait préciser la situation. Je ne suis pas ici pour défendre la position du ministre des Finances mais je ne l'ai jamais entendu dire...

M. McCleave: Eh bien il ne lui reste plus aucun ami maintenant.

[*Texte*]

Mr. Whicher: I did not hear what you said.

Mr. McCleave: I said gee, he has no friends left at all now.

Mr. Whicher: The thing is that at no time has he said this. He said most emphatically that he will listen to proposals and as far as I am concerned all members of the government have said that this White Paper will be changed. I would like the Brandon Chamber of Commerce to know that as far as I am personally concerned I did not come here just for the fun of it and we have not been listening to hundreds and hundreds of briefs just

• 1450

for the fun of it. We intend to bring forth specific recommendations which undoubtedly will entail changes before legislation by the Minister of Finance comes into being. If I thought that what the gentleman said was correct, that they were going to go ahead with it anyway, I would just have a nice holiday with you gentlemen out here and I would not be bothered listening to briefs. It is going to be changed, period, or there will be a lot of resignations in the House of Commons. That is all I wanted to say, Mr. Chairman.

Some hon. Members: Hear, hear.

Mr. Bicknell: Mr. Chairman, I am sure the Brandon Chamber takes great pleasure in hearing the member say that.

Mr. Perrault: It does not mean to say that we are not going to look at your brief, though.

Mr. Bicknell: If you were doing that, then you would do away with the whole White Paper on tax reforms.

The Chairman: Mr. Leblanc, did you have a supplementary question?

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, il n'y a qu'un point qui n'a pas encore été discuté; au chapitre 3 du mémoire soumis par la Chambre de commerce de Brandon, on dit que

> Les gains de capital sur la vente d'une maison d'habitation devraient être entièrement libérés d'impôt.

Or, il faudrait peut-être essayer de s'entendre sur la définition de «maison d'habitation». Moi je pourrais, dans la province du Manitoba, posséder une maison d'habitation avec 1,000 acres de terrain, la vendre et en acheter

[*Interprétation*]

M. Whicher: Je n'ai pas compris ce que vous venez de dire.

M. McCleave: J'ai dit, eh bien il ne lui reste plus aucun ami maintenant.

M. Whicher: En fait, il n'a jamais dit cela. Il a déclaré très catégoriquement qu'il prêterait oreille à toutes les propositions qui lui seraient faites et, autant que je sache, tous les députés ont déclaré que ce Livre blanc serait modifié. J'aimerais que la Chambre de Commerce de Brandon sache que, personnellement, je ne suis pas venu ici pour rien et que nous ne sommes pas venus ici écouter des centaines de mémoires pour rien.

Nous avons l'intention de présenter des recommandations particulières qui comprendront, sans aucun doute, des modificatins avant que le ministre des Finances ne promulgue cette législation. S'il était sûr que ce qu'a dit ce monsieur était exact, et que l'on passerait de toute façon à cette législation, je me contenterais de passer de bonnes vacances avec vous, messieurs, ici et je ne m'embêterais pas à écouter ces mémoires. Cette législation sera modifiée, mais cela ne fait aucun doute, ou il y aura bien des démissions à la Chambre des communes. C'est tout ce que je voulais dire monsier le président.

Des voix: Bravo, bravo.

M. Bicknell: Monsieur le président, je suis certain que la Chambre de commerce de Brandon est fort contente de vous entendre dire cela.

M. Perrault: Ceci ne veut pas dire que nous allons examiner votre mémoire, cependant.

M. Bicknell: Si vous faisiez cela, vous aboliriez alors tout le Livre blanc sur la réforme fiscale.

Le président: M. Leblanc, vouliez-vous poser une question complémentaire?...

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, there is only one question that has not been dealt with up to now in chapter 3 of the brief submitted by the Brandon Chamber of Commerce; it is stated that

> Capital gains on the sale of a dwelling house should be entirely free of taxes.

Well, we should try to define what is a dwelling house. In Manitoba, I could own a dwelling house with a 1,000 acres of land, sell it and buy another one that would be also my dwelling house an sell it also with a good

[*Text*]

une autre qui serait également ma maison d'habitation, et la revendre également avec des gains substantiels. De cette façon-là j'aurais fait des gains de capital non imposables dans les circonstances actuelles. La Chambre de commerce pourrait-elle nous définir ce qu'elle entende par «maison d'habitation»? Combien de terrain, comprend-elle, combien de fois dans sa vie un contribuable canadien peut-il acquérir une maison d'habitation? En quoi ça consiste exactement une «maison d'habitation»?

Mr. Meighen: Mr. Leblanc, in the example that you gave us, under the present tax law, if you bought a place in Manitoba and realized a substantial gain and immediately turned around and bought another and sold it again, you would not be long hearing from the Department of National Revenue. My opinion of the tax law now is that you would be involved in a venture in the nature of trade and would as such be taxable.

We are talking about the normal home. We can give an example. A person buys a home; he lives in it and outgrows it; he sells it. The market for homes has gone up and so he does realize a substantial gain. At the same time he still has to provide himself with shelter. So that if he buys another home, that home also will have been inflated in price compared to the time when he bought his other home.

Our position on this really is that there are very few abuses, at least in our area, and that the amount of revenue that would be forthcoming to the government by implementing this tax may, in part, be offset by the collection costs. We just feel, and I think the point was brought up by James Richardson and Sons, Limited this morning, that if someone makes a few dollars in selling their house, fine.

The Chairman: One question from Mr. Perrault.

Mr. Perrault: Yes, a very brief question.

I read this brief with interest. You have stated on page 1 and I suppose this is a summary:

> We feel that the proposals to increase personal exemptions are sound and probably overdue.

In another part of the brief, you are critical of what you allege are White Paper proposals to reduce taxes on upper incomes.

[*Interpretation*]

profit. That way, I would have made non taxable capital gain in the present circumstances. Could the Chamber of Commerce give us a definition of what they mean by a dwelling house? What land it includes but how many times, in his life, a Canadian taxpayer can buy a dwelling house? What is exactly a dwelling house?

M. Meighen: Monsieur Leblanc, dans l'exemple que vous nous avez fourni, en vertu de la présente fiscalité, si vous achetiez une maison au Manitoba et réalisiez un bénéfice substantiel et que immédiatement après, vous en achetiez une autre et la vendiez à nouveau, vous entendriez bientôt parler du ministère du Revenu national. A mon avis, selon la loi fiscale actuelle, vous seriez imposable comme faisant des affaires, du commerce.

Nous parlons de la maison ordinaire, nous pouvons vous en donner un exemple. Une personne s'achète une maison, elle y habite, sa famille devient trop grande et elle la vend. Le marché des maisons est à la hausse et cette personne fait un bon bénéfice. Mais d'un autre côté, il faut que cette personne se trouve un abri. Par conséquent si cette dernière achète une autre maison, les prix de cette dernière seront aussi plus élevés comparé à ce qui existait au moment où cette personne a acheté son autre maison.

A ce sujet, nous considérons qu'il y a très peu d'abus de faits, et que les bénéfices qui résulteraient de la mise en vigueur de cette imposition seraient pour le gouvernement et pourraient être partiellement supprimés par les coûts de la perception. Nous pensons—et je crois que la maison *James Richardson and Sons* l'a indiqué ce matin—si quelqu'un fait quelques dollars de profit en vendant sa maison, qu'il en soit ainsi.

Le président: M. Perrault veut poser une question.

M. Perrault: Oui, une questrion très brève.

J'ai lu ce mémoire avec beaucoup d'intérêt; vous avez déclaré à la page 1 et je suppose qu'il s'agit là d'un résumé:

> Nous pensons que les propositions en vue d'augmenter les exemptions personnelles sont valables et probablement auraient dû être appliquées depuis longtemps.

Dans une autre partie du mémoire, vous critiquez ce que vous prétendez être des propositions du Livre blanc en vue de réduire l'imposition des revenus élevés.

[*Texte*]

I wonder if you would tell the Committee your theory about taxing? In other words, how is money is going to be raised? You increase the personal exemptions on one hand, you approve of that. In effect, you are saying keep upper level taxation at the level it is at the present time. What kind of reforms do you propose should be undertaken of the taxation system in order to meet the need for government income?

Mr. Meighen: One problem that we have found in dealing with the White Paper is that we do not know what the government needs are. There have been conflicting reports as to what kind of revenue the White Paper will provide should it be put through.

Mr. Perrault: But you say in the brief—you say this on page 1 of the summary:

> We agree with the government that tax reform is necessary,...

Obviously, then, your Chamber of Commerce has given some thought to the subject.

Mr. Meighen: Right.

Mr. Perrault: Yet it is difficult to find in this brief any specific proposals about the kind of tax reform you would support. The only thing you have stated is that reductions for certain groups is a good thing; and you are critical, as I said, of reductions for those in higher income brackets. But beyond that, there is not anything in the way of a suggestion.

Mr. Meighen: We are quite in agreement with the capital gains tax because we feel that capital gains, as such, are income. The only point that we make is that, as far as the residence and personal property are concerned, in our particular area anyway, it would not yield enough revenue to the government to make any difference. Really what we are saying is that this is an example of bureaucracy that would have an inflationary effect. So that again we come back to the point...

Mr. Perrault: You want to see a capital gains tax in Canada, then?

Mr. Meighen: I think we are basically in favour of that, yes.

[*Interprétation*]

Je me demande si vous pourriez indiquer au comité quelle est votre théorie au sujet de la taxation. En d'autres termes, comment il faudrait obtenir de l'argent? Vous augmentez les exemptions personnelles d'une part, puis en fait, vous dites de conserver l'imposition des classes de revenus élevés au niveau où il est à l'heure actuelle. Quelles sont les propositons de réforme fiscale que vous avancez qui permettraient au gouvernement d'obtenir les revenus dont il a besoin?

M. Meighen: L'un des problèmes que nous avons rencontrés lorsque nous avons étudié le Livre blanc est celui de savoir quels sont les besoins du gouvernement. On n'est pas d'accord dans les rapports qui ont été présentés au sujet du genre de recette fiscale et qui résulterait du Livre blanc; si ce dernier était appliqué.

M. Perrault: Mais vous indiquez dans votre mémoire: vous dites à la page 1 du sommaire:

> Nous sommes d'accord avec le gouvernement pour dire que la réforme fiscale est nécessaire,...

De toute évidence donc, votre Chambre de commerce a étudié ce sujet.

M. Meighen: C'est juste.

M. Perrault: Il est cependant difficile de prouver dans ce mémoire des propositions concrètes au sujet du genre de taxation, de réforme fiscale que vous préconiseriez. Tout ce que vous déclarez c'est qu'il faudrait faire des réductions dans le cas de certains groupes et vous critiquez les réductions qui sont faites au profit des personnes ayant un revenu élevé. Mais en dehors de ceci, vous n'avancez absolument rien.

M. Meighen: Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut imposer les gains de capital, car nous pensons que les gains de capital en tant que tels, constituent des revenus. La seule chose que nous voulons prouver c'est qu'en ce qui concerne la maison d'habitation et les propriétés personnelles—dans notre secteur tout au moins—le gouvernement n'en tirerait pas suffisamment de recettes pour que cela vaille la peine. En fait, nous disons que ces mesures constitueraient un exemple de bureaucratie ayant des conséquences inflationnistes. Par conséquent, nous en revenons au point où...

M. Perrault: Vous voulez que nous imposions les gains sur le capital au Canada, alors?

M. Meighen: Je crois que fondamentalement nous sommes en faveur de cette mesure, oui.

[*Text*]

Mr. Perrault: What rate would you suggest as being just and equitable?

Mr. Meighen: I am being prompt—fifteen per cent.

Mr. Perrault: Fifteen per cent?

Mr. Leblanc (Laurier): You make a difference between the long-term investment and short term? I am sorry, Mr. Chairman.

The Chairman: That is all right. You have asked the question. I will let it stand.

Mr. Meighen: I am sorry, I did not hear that.

Mr. Leblanc (Laurier): Do you make a difference between the long-term investment, say five years and over, and the short-term investment, say six months and under, in your taxation of the capital gains as they have in the United States? They have a difference of taxation of capital gains between short-term and long-term investments. Would you accept that distinction?

Mr. Bicknell: We would have to make the distinction on whether it was an isolated instance. In other words, if it is going to be in the nature of a trade then it would be taxed at regular rates.

Mr. Perrault: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: In concluding this session with the Brandon Chamber of Commerce, I would like to thank them for appearing before us and for their brief.

I would like to assure them on one point which we have not touched upon and that is that we will be concerned with the tax administration aspect of the White Paper proposals. As you may know, we are meeting with the Minister and the officials of the Department of National Revenue immediately upon our return from the Western trip. You can be sure that one of the things we will be talking about is the administration of tax reform and what possibilities there may be in the area of reform of the administrative practices themselves.

Gentlemen, thank you for being with us this afternoon.

Would the representatives of Investors Group please come to the table.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, on a point of order.

[*Interpretation*]

M. Perrault: Quel serait le taux d'imposition que vous préconiseriez et que vous considéreriez comme équitable?

M. Meighen: Je dirais—15 p. 100.

M. Perrault: 15 p. 100?

M. Leblanc (Laurier): Faites-vous la différence entre les investissements à longue échéance et à courte échéance? Excusez-moi, monsieur le président.

Le président: C'est bien. Vous avez posé la question, je l'accepte comme telle.

M. Meighen: Je m'excuse, je ne l'ai pas entendue.

M. Leblanc (Laurier): Faites-vous une différence entre les investissements, les placements à longue échéance, disons pour 5 ans et plus, et les placements à courte échéance, disons pour 6 mois ou moins, lorsque vous imposez les gains de capital comme on l'a fait aux États-Unis? Dans ce pays il y a une différence établie au point de vue imposition des gains de capital pour les placements à longue échéance et à courte échéance. Acceptez-vous qu'on fasse cette distinction?

M. Bicknell: Il faudrait établir une distinction pour savoir s'il s'agit d'un cas isolé ou non. En d'autres termes, s'il s'agit d'un commerce, l'inposition sera au taux régulier, courant.

M. Perrault: Merci, monsieur le président.

Le président: Pour conclure cette séance où assiste la Chambre de commerce de Brandon, j'aimerais en remercier tous les membres qui ont comparu ici et les remercier aussi pour le mémoire qu'ils nous ont présenté.

J'aimerais leur donner l'assurance que l'on s'occupera de cette question que nous n'avons pas abordée et qui est celle de l'aspect administratif au point de vue fiscalité dans les propositions du Livre blanc; comme vous le savez, dès notre retour de notre voyage dans l'Ouest, nous devons rencontrer le ministre et les fonctionnaires du Revenu national et vous pouvez être sûrs que nous parlerons alors de l'administration de la réforme fiscale et que nous envisagerons les possibilités de réformer les principes administratifs mêmes, à l'occasion de cette réunion.

Messieurs, nous vous remercions d'être venus parmi nous cet après-midi.

Messieurs les représentants des *Investors Groups,* voulez-vous bien venir vous asseoir à la table.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, j'invoque le règlement.

[*Texte*]

The Chairman: On a point of order, Mr. Leblanc. Order, please.

Mr. Leblanc (Laurier): I wonder if we could hear Investors Groups and the Investors Group Trust Co. Ltd. at the same time? They are very closely related so probably we could have all the witnesses at the same time.

• 1500

The Chairman: Mr. Leblanc, I will discuss that matter with the representatives of Investors Group right away just as soon as they come to the table. It is my pleasure to welcome on your behalf The Investors Group. Mr. Atchison is the President. Let me ask Mr. Atchison first of all the question that has been put by Mr. Leblanc. Do you feel that it would be in the interest of your group and the interest of Investors Group to appear jointly with us at this time?

Mr. C. E. Atchison (President, The Investors Group): Mr. Chairman, the subject matter is unrelated and not overlapping in any way. We have a different group of people involved and I would recommend that they be heard separately.

Mr. Leblanc (Laurier): We have one witness, in the person of Mr. Budd, who is in both groups. He is a witness for The Investors Group and a witness for the Investors Group Trust Co. Ltd.

The Chairman: Mr. Leblanc, there has been ample precedent for witnesses appearing with more than one group. I think in view of the wish expressed by Mr. Atchison that we should hear his group first and they will then be followed by Investors Group Trust Co. Ltd. in due course.

Mr. Atchison, I wonder if you would introduce the members of your group to the Committee and if you wish to make a brief—and I underline the word brief—opening statement which does not summarize your report but highlights perhaps some of the areas that you would like to be questioned on, we would be pleased to hear from you.

Mr. Atchison: Thank you, Mr. Chairman. I have associated with me three of the senior officers of the company. Mr. Budd, Mr. Jackson and Mr. Walker. They are in a position to answer specific areas of the brief and will undoubtedly provide answers which I would be unable to do myself.

[*Interprétation*]

Le président: Au sujet du règlement, M. Leblanc. A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Leblanc (Laurier): Je me demande si nous pourrions faire comparaître l'*Investors Groups* et l'*Investors Groups Trust Co. Ltd.* en même temps? Ces deux groupes sont étroitement liés aussi, peut-être pourrions-nous faire comparaître tous les témoins en même temps.

Le président: Monsieur Leblanc, je vais étudier cette affaire avec les représentants de la Investors Group dès qu'ils seront à la table ici.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au nom du Investors Group. M. Atchison est le président. Permettez-moi de poser à M. Atchison tout d'abord la question qui a été posée par M. Leblanc. Est-ce que vous pensez qu'il serait dans l'intérêt de ce groupe de comparaître en même temps que nous en ce moment?

M. C. E. Atchison (Président du Investors Group): Monsieur le président, les deux sujets ne se rattachent pas l'un à l'autre et il n'y a pas de chevauchement. Il s'agit là de deux groupes différents et je recommanderais qu'on les entende séparément.

M. Leblanc (Laurier): Nous avons un témoin qui fait partie des deux groupes en la personne de M. Budd. Il est témoin pour le Investors Group et témoin pour le Investors Group Trust Co. Ltd.

Le président: Monsieur Leblanc, il y a eu beaucoup de précédents témoins qui ont comparu avec plus d'un groupe. Je pense étant donné le souhait exprimé par M. Atchison que nous devrions entendre son groupe d'abord et qu'il sera ensuite suivi en temps opportun par le Investors Group Trust Co., Ltd.

Monsieur Atchison, je me demande si vous voulez présenter les membres de votre groupe au Comité et si vous désirez faire une brève déclaration—et je souligne le mot brève déclaration—une déclaration d'ouverture qui ne résume pas votre rapport mais en fait ressortir peut-être certains domaines sur lesquels vous aimeriez qu'on vous pose des questions, nous serons heureux de vous entendre.

M. Atchison: Merci monsieur le président. J'ai ici avec moi trois fonctionnaires principaux de la compagnie, M. Budd, M. Jackson et M. Walker. Ils sont en mesure de répondre aux questions précises sur notre mémoire et donneront sans doute des réponses, ce que je ne pourrais pas faire moi-même.

[*Text*]

We are pleased of course to have this opportunity of appearing before the Committee. I will just touch briefly on the highlights of our presentation.

First of all, the brief is presented on behalf of The Investors Group and the clients of two wholly-owned subsidiaries, Investors Syndicate Limited and The Western Savings and Loan Association. We have about 180,000 mutual fund investors and 130,000 investment certificate holders in total as our clients.

I think the main point in our brief deals with the deletion of Section 35 of the Income Tax Act and the effect it will have on our investment clients. Section 35 provides for the calculation of an average rate of tax on the profits realized on investment contracts. The existence of this provision has been a positive inducement for our clients to commence and to continue savings programs. The people that purchase our contracts are of modest means, so that modest amounts are accumulated. In each case, they are very important to the clients.

The assets behind the certificate liabilities total about $300 million and a major portion of this is invested in residential mortgages and overnment bonds. We feel that the repeal of Section 35 would do injustice to these people.

We also wish to highlight the inequity of collecting a capital gains tax on the recovery of paper losses which exist at valuation day. This applies to all persons who purchase equities and, in particular, to those who buy mutual fund shares on a contractual basis. These people pay a high initial distribution fee and in this way they cannot expect to recover their cost immediately. So they are automatically in a loss position in the early stages of their contracts.

We make reference to the fact that sales meetings are an important facet of our business and we feel that the present legislation could well deal with abuses in this area, if it was enforced.

We deal also with the proposals regarding the taxation of foreign income as they present a unique problem to us. We own a controlling interest in The Great-West Life Assurance

[*Interpretation*]

Nous sommes heureux naturellement d'avoir cette occasion de comparaître devant le Comité. Je ne ferai que vous indiquer les faits saillants de notre mémoire. Tout d'abord les propos qui vont suivre vous sont présentés au nom de Investors Group et de la clientèle de nos deux filiales, Investors Syndicate Limited et The Western Saving & Loan Association. Cette clientèle, nous le rappelons, comprend 180,000 actionnaires de fonds mutuels et 130,000 titulaires de certificats.

La question principale que nous voulons soulever tout d'abord se rapporte aux conséquences inéquitables que la suppression de l'article 35 de la Loi de l'impôt sur le revenu entraînerait pour les clients de nos certificats de placement. L'article 35 prévoit un taux d'imposition moyen des bénéfices réalisés sur ces contrats de placement. Cette disposition fiscale a pour effet d'encourager nos clients non seulement à souscrire à leurs programmes d'épargne mais aussi de les mener à bonne fin. Les souscripteurs à ce genre de programmes sont des gens de milieu modeste qui arrivent à mettre un petit peu de côté chaque mois pour avoir un jour le petit capital dont ils rêvent. Ces épargnes, bien que menues, n'en sont pas moins très importantes aux clients.

D'autre part, la masse de ces épargnes sur certificats s'élève à plus de 300 millions de dollars et la plupart de ces ressources sont placés sur prêts hypothécaires de logement et sur obligations gouvernementales. Nous voulons souligner que la suppression de l'article 35 serait une injustice pour les gens de ce milieu.

Nous voulons aussi vous faire remarquer la qualité inéquitable des impôts que l'on projette de lever sur les récupérations des pertes virtuelles de capital qui existent au jour d'évaluation. Cette disposition toucherait toutes les personnes qui se sont portées acquéreurs de valeurs mobilières et surtout celles qui ont entrepris un contrat de souscription d'actions de fonds mutuels. Ces dernières doivent payer des frais initiaux de distribution élevés et de cette manière elles ne peuvent espérer recouvrer leurs frais immédiatement. Elles sont donc automatiquement dans une position perdante dans les premières étapes de leur contrat. Nous nous rapportons au fait que les réunions de vente constituent un atout important de nos affaires et nous estimons que la législation actuelle pourrait s'occuper des abus dans ce domaine si elle était mise en vigueur.

Nous nous occupons aussi des propositions regardant l'impôt d'un revenu étranger étant donné qu'elles présentent un problème unique pour nous. Nous avons souscrit une

[*Texte*]

Company, which company earns almost half of its income in the United States. If the foreign portion were carried on by a foreign company, the dividends we receive would be exempt, but in our actual situation we will pay 40 per cent.

These are the main points, Mr. Chairman, which we have covered in our brief.

The Chairman: Thank you, Mr. Atchison. Mr. Whicher.

Mr. Whicher: Mr. Chairman, I will be very brief. Like Mr. Atchison and his associates, I am very worried about valuation day. I agree with your brief that we cannot value it: if valuation day was today, it would be most unfair, not only to your company, but to the thousands of investors in Canada.

My question is: what alternative have we really got? I will quote one stock as an example; perhaps you are very familiar with it and could tell me what you would do. Bell Telephone—I believe that it reached its highest value about 1960 or 1961. I think it touched $64 a share. It has been running in the $40 area for some time.

Now, Mr. Atchison, how far can we go back? That is 10 years ago. If we go back 10 years, why not go back 20 years? Have you got something that we should be grasping here, because we want to be fair?

Mr. Atchison: In the case of our own situation, if I can refer to that, we can provide our clients, be they in funds or in certificates, with their cost figures at any time. We can supply that. So that as far as our clients are concerned, the evidence of their cost is readily available. Now in the case of an investor in individual stocks, presumably he would have the broker's statement which would provide the evidence for his cost. He would need that, of course.

As to how far you would go back, certainly I would think that 10 years might well be a good figure, but we have not attempted to name a period.

Mr. Whicher: You say 10 years might be far enough to go back, though?

Mr. Atchison: In my view it would, yes.

Mr. Whicher: I agree.

[*Interprétation*]

participation majoritaire dans la Great-West, Life Assurance Company, dont la moitié du revenu ou presque provient des États-Unis. Si la partie étrangère de son commerce était assurée par une société étrangère, les dividendes qui nous reviendraient seraient exempts d'impôt mais dans le cas qui existe à présent nous devrons payer un impôt de 40 p. 100. A titre récapitulatif, voilà donc les questions principales dont nous voulons vous entretenir.

Le président: Merci, monsieur Atchison. M. Whicher.

M. Whicher: Monsieur le président, je serai très bref. Comme M. Atchison et ses collègues, je suis très préoccupé en ce qui concerne le jour de l'évaluation. Je suis d'accord avec votre mémoire en ce sens que nous ne pouvons l'évaluer: si le jour de l'évaluation était aujourd'hui, ce serait très injuste non seulement pour votre entreprise mais pour les milliers d'investisseurs du Canada.

Ma question est la suivante: quelles sont les solutions de rechange que nous avons? Je vais citer une valeur par exemple; peut-être que vous la connaissez bien et que vous pourriez me dire ce que vous feriez. La Bell Telephone, je crois qu'elle a atteint sa valeur la plus élevée vers 1960 ou 1961. Je crois qu'elle valait $64 l'action. Pendant quelque temps elle s'est maintenue dans le voisignage de $40.

Maintenant, monsieur Atchison, dans quelle mesure pouvons-nous remonter en arrière? Cela remonte à dix ans. Si nous remontons à dix ans pourquoi pas remonter à vingt ans? Pouvez-vous nous éclairer là-dessus, parce que nous voulons être justes?

M. Atchison: Prenons notre situation. Nous pouvons indiquer à nos clients, que ce soit des fonds ou des certificats, leurs chiffres de coût à n'importe quel moment. Pour ce qui est de nos clients donc, la preuve de leur coût est facilement obtenable. Maintenant, dans le cas d'un investisseur en valeurs individuelles, on peut supposer qu'il aurait la déclaration du courtier qui indiquerait ce que les actions lui ont coûté. Il aurait besoin de cela naturellement.

Quant à savoir jusqu'où on peut retourner en arrière, il me semble que dix ans seraient un chiffre raisonnable, mais nous n'avons pas essayé d'être précis là-dessus.

M. Whicher: Vous dites que dix ans pourraient être une période raisonnable cependant? Monsieur.

M. Atchison: A mon avis, oui.

M. Whicher: Je suis d'accord.

[*Text*]

The 20 per cent tax credit as we have now, do you agree that this is a fair and equitable way of a tax credit on Canadian corporations, or do you agree with the White Paper at all that it should be changed?

Mr. Atchison: I think we would say that the 20 per cent tax credit is something we first of all learned to live with and, secondly, it is reasonably equitable.

Mr. Whicher: Would you prefer that instead of the changes that are suggested in the White Paper that it be put at 25 per cent?

Mr. Atchison: Well, in a sense the more the better, but that is not quite the answer obviously. If it is the view of the government that incentives are necessary to Canadians to buy Canadian equity, then the greater you make that tax credit, the more incentive there is to buy Canadian equities. I suppose if you went to 25 or 30 per cent, there would be some increase in the purchase of Canadian equities by Canadians.

Mr. Whicher: Where would this leave the bond market? Supposing we put it to 30 per cent, the figure that you mentioned, a person would almost be a damn fool to buy Canadian bonds, would he not, if he could get a 30 per cent tax credit on blue chip stocks?

• 1510

Mr. Atchison: I was thinking more in relation to American and other foreign stocks. However, it is quite true that equities, even at 20 per cent, are very competitive vis-a-vis the bond market there is no question. I doubt very much if another few percentage points would make the difference. The circumstances have changed a little bit, but prior to this year, apart from government bonds such as Canada Savings Bonds, individuals had pretty much dropped out of the bond market, and it was an institutional pension fund type of market.

Mr. Whicher: Thank you. That is all, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. McCleave.

Mr. McCleave: Thank you, Mr. Chairman. I have a series of questions arising out of II(b):

> taxation of recovery of capital losses incurred prior to Valuation Day

[*Interpretation*]

En ce qui concerne le crédit d'impôt de 20 p. 100 tel que nous l'avons maintenant, croyez-vous qu'il soit juste et équitable pour les sociétés canadiennes ou êtes-vous d'accord avec le Livre blanc qu'il y aurait lieu de modifier ce crédit?

M. Atchison: Je pense que le crédit d'impôt de 20 p. 100 est quelque chose à laquelle nous nous sommes habitués et deuxièmement qu'il est raisonnablement juste.

M. Whicher: Au lieu des changements que propose le Livre blanc, estimez-vous qu'il serait préférable de le fixer à 25 p. 100?

M. Atchison: En un sens, plus c'est élevé mieux c'est, mais ce n'est pas tout à fait la réponse évidemment. Si c'est l'avis du Gouvernement que des stimulants sont nécessaires pour que les Canadiens achètent des actions canadiennes, alors, plus le crédit d'impôt est élevé, plus on sera encouragé à acheter des actions canadiennes. Si on le place à 25 ou 30 p. 100, il y aura une augmentation dans l'achat des actions canadiennes par les Canadiens.

M. Whicher: Où est-ce que cela laisserait le marché des obligations? Supposons que nous le mettions à 30 p. 100, le chiffre que vous avez mentionné, une personne sera presque stupide d'acheter des actions canadiennes si elle peut obtenir un crédit fiscal de 30 p. 100 sur des valeurs de tout repos?

M. Atchison: Je parlais plutôt en pensant aux actions américaines ou étrangères. Toutefois, il est tout à fait vrai que les actions même à 20 p. 100 sont très peu concurrentielles sur le marché des obligations, cela ne fait aucun doute.

Je me demande si quelques points de pourcentage de plus feraient une différence. Les circonstances ont changé légèrement, mais avant cette année, à part les obligations du gouvernement comme les bons d'épargne du Canada, les particuliers n'achetaient presque plus d'obligations, et c'était surtout les fonds de pension qu'ils achetaient.

M. Whicher: Merci. C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur McCleave.

M. McCleave: Merci, monsieur le président. J'ai une série de questions qui découlent du paragraphe b) de l'article 2:

> Taxation et récupération des pertes de capital encourues avant le jour de l'évaluation.

[*Texte*]

A question is prompted by the earlier statement by a witness from the Brandon Chamber of Commerce about the rather drastic effect this capital gain on the sales of Western firms could have depending on the valuation day that one took for them. They might be in a very depressed state indeed because of the wheat situation.

I notice that at the bottom of page 8 and the top of page 9, the point is made to tax only gains in excess of cost, and I presume that one could take the same approach with regard to capital gains on land, that is, in excess of cost. But to make it a neat package, how would one determine the value of land that was inherited?

Mr. Atchison: Perhaps Mr. Jackson could handle this area.

Mr. A. S. Jackson (President, Western Savings and Loan Association): I would expect that the probate value would be the indicator there. There is a valuation set on the probate when the inheritance is made and there is a value stated at that time, and that should be the cost for this purpose for the valuation.

I think our main concern, though, is with our own particular clients because of the type of plan that they buy from us, which is a contractual equity type of plan, and where in the first years the sales charge is rather high. It runs, as far as some of our competitors are concerned, up to 50 per cent of the first year's payments. Ours is not that high, but take the example of persons buying such a plan today where they purchase on the basis of $20 a month. Supposing that at the end of that year, that was the valuation day. They may have paid 40 per cent in as a sales charge. Obviously on valuation day the shares that they have acquired are only 60 per cent of their payments in, and right off the bat there is a discount from their cost of 40 percent. It is our suggestion that that sales charge or sales administration fee be added to the value of their shares or purposes of valuation.

Mr. McCleave: Do you mean, deduct it from the over-all amount that they paid?

Mr. Jackson: It is deducted as sales charge, yes. But you can see the position that they are in. Come valuation day when this charge has been deducted, and the shares that remain to their credit are substantially less than the payment in.

[*Interprétation*]

Ma question m'étant dictée par une déclaration d'un délégué de la Chambre de Commerce de Brandon au sujet des effets assez importants que ce gain de capital sur les ventes sur les firmes de l'ouest pourrait avoir suivant le jour d'évaluation qu'on aurait choisi pour elles. Elles pourraient être dans un état très déprimant en vérité à cause de la situation du blé.

Je remarque qu'en bas de la page 8 et au sommet de la page 9, on dit qu'on ne peut taxer des gains en excédant des coûts, et je présume que l'on pourrait aborder de la même manière des gains de capital sur les terrains c'est-à-dire en excès de coût. Mais comment pourrait-on déterminer la valeur des terres qui ont été héritées?

M. Atchison: Peut-être que M. Jackson pourrait vous répondre.

M. A. S. Jackson (président, Western Savings and Loan Association): Je pense que la valeur établie au testament servirait d'indication ici. Il y a une évaluation fixée au moment où le testament est homologué et celle-ci pourrait être le coût à cette fin d'évaluation.

Je pense que notre principale préoccupation, cependant, ce sont nos clients particuliers à cause du type de plan qu'ils nous achètent qui est un type de plans d'équitée contractuelle et où dans les premières années les frais de vente sont assez élevés. Ils peuvent aller en ce qui concerne certains de nos concurrents jusqu'à 50 p. 100 des paiements de la première année. Le nôtre n'est pas aussi élevé, mais prenons l'exemple de personnes qui achètent un tel plan aujourd'hui sur la base de 20 dollars par mois. Supposons qu'à la fin de l'année, ce soit le jour de l'évaluation. Elles peuvent avoir payé 40 p. 100 en frais de vente. De toute évidence le jour de l'évaluation les valeurs qui sont acquises ne représentent que 60 p. 100 de leur paiement, et dès le début il y a un escompte de leurs frais de 40 p. 100. Je propose que ces frais de vente ou ces frais d'administration de vente soient ajoutés à la valeur de leurs actions aux fins de leur évaluation.

M. McCleave: Voulez-vous dire qu'il s'agit de les déduire de la somme de base qu'ils ont payé?

M. Jackson: Ils sont déduits comme frais de vente. Oui. Mais vous pouvez voir la position dans laquelle ils se trouvent quand arrive le jour de l'évaluation où ces frais ont été déduits, les actions qui restent à leur crédit sont essentiellement moindres que les paiements.

[*Text*]

In subsequent years the charges are considerably lower. It is a contractual plan over a period of years, where they decide and agree to invest over a long period of time in equities. Because of the nature of the plan, and the need, and the very real need to compensate our salesmen for the sales of these plans, we must provide this sales charge out of the initial payments. So at valuation day they would be under this handicap of having that deduction made and the valuation taken on the basis of their share value. We contend that this is not fair in that particular instance because of the nature of the product that they are buying.

Mr. McCleave: There are some ramifications to that approach when you deal with the commissions that are paid to real estate agents.

Mr. Jackson: Yes.

Mr. McCleave: Thank you.

The Chairman: Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: I would like to ask some questions on savings certificates. I think you mention here that these are generally made up of quite small people. Eighty per cent are monthly payments of $25 or less. Have you made any study as to what other savings people who buy these make? You suggest that these people generally may not save very much, except this. Have you done any real study of this?

Mr. Atchison: Of course, the information in a large measure in this area comes back from the salesman. He fills out a form, a questionnaire, which we hope will be, and which he hopes will be, a fairly frank disclosure of the financial position of the client. What he recommends to him relates directly to his financial position. So over the years we have quite a good feel on this, but we could not be 100 per cent accurate, of course.

Mr. Ritchie: Do these people tend to own their own homes?

Mr. Atchison: Yes, I would say that on the whole they do.

Mr. Ritchie: Do they tend to buy government bonds?

Mr. Atchison: I think Canada Savings Bonds particular would be very frequently found.

Mr. Ritchie: Do they tend to invest in the stock market at all?

[*Interpretation*]

Au cours des années suivantes les frais sont considérablement moindres. C'est un plan contractuel qui couvre une période de plusieurs années, ou il décide d'investir sur une longue période de temps en valeurs mobilières. A cause de la nature de ce plan, et du besoin de dédommager pour la vente de ses plans, nous devons fournir ces frais de vente à compter des paiements initiaux. Ainsi, au jour de l'évaluation, ils se trouveraient handicapés du fait qu'on fait ces déductions et que l'évaluation est faite sur la base de la valeur de leurs actions. Nous prétendons que ceci n'est pas juste dans l'exemple que vous citez à cause de la nature du produit qui s'achète.

M. McCleave: Il y a certaines ramifications à cette manière d'aborder le problème quand on traite des commissions qui sont versées aux agents immobiliers.

M. Jackson: Oui.

M. McCleave: Merci.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: J'aimerais poser quelques questions sur les certificats d'épargne. Je pense que vous avez dit ici que ceux-ci sont généralement vendus à de petits contribuables. 80 p. 100 sont constitués par des paiements mensuels de 25 dollars ou moins. Avez-vous fait une étude sur tous les autres épargnants qui achètent ces certificats. Vous laissez entendre que ces gens généralement peuvent ne pas économiser beaucoup, sauf ceci. Avez-vous fait une étude précise sur ce sujet?

M. Atchison: Naturellement, les renseignements dans une large mesure concernant ce domaine nous viennent des vendeurs. Il remplit une formule, un questionnaire, qui, nous espérons révélera d'une façon assez franche la situation financière du client. Ce qu'il lui recommande porte directement sur cette situation financière. Ainsi, au cours des années, nous avons accumulé pas mal de renseignements là-dessus, mais nous ne pouvons être précis à 100 p. 100 sur ce sujet.

M. Ritchie: Est-ce que ces gens sont propriétaires de leurs maisons, le plus souvent?

M. Atchison: Oui, je dirais que dans l'ensemble ils le sont.

M. Ritchie: Est-ce qu'ils achètent des obligations du gouvernement?

M. Atchison: Oui, et surtout des certificats d'épargne du Canada.

M. Ritchie: Est-ce qu'ils investissent à la bourse?

[*Texte*]

Mr. Atchison: No.

Mr. Ritchie: Not appreciably.

Mr. Atchison: No.

Mr. Ritchie: Do they tend to have any bank accounts of many consequence?

Mr. Atchison: Well, yes. We advocate that they do have bank accounts. We advocate that they have some life insurance protection before they invest with us at all.

Mr. Ritchie: Do they tend to have life insurance of an investment type?

Mr. Atchison: No. This would be mainly straight protection or ordinary life. Mind you, there are exceptions. But generally speaking, that is the picture.

Mr. Ritchie: Do they tend to buy them for a specific purpose, that is, say, to retire at 65?

Mr. Atchison: We have a series of maturities of 6, 10, 15 and 20 years, and that 20-year one could be extended at 65. We do have a great number of these for retirement purposes.

Mr. Ritchie: Would you suggest that this is the main use for which people buy these, or do they buy them for down payments on houses in the future?

Mr. Atchison: Perhaps Mr. Budd could answer that.

Mr. J. N. W. Budd (President, Investors Syndicate Limited): Yes, they are capital accumulation type plans essentially, and different people will have different savings objectives that require, in their view, a substantial amount of money. This is why they enter into this kind of contractual arrangement.

To answer a previous question, Dr. Ritchie, whether they invest in the stock market, the tendency is that a person will have one of our investment contracts to guarantee an accumulation of a given number of dollars, and as he matures in his own plan and earnings program, then we will add a share purchase or an accumulation plan to accumulate shares in a mutual fund to give him the balance between the guaranteed and the equity. But the vast majority of our clients are not investing on their own in the stock market. If they do go into equities through the stock market, it will be through our own mutual fund services.

[*Interprétation*]

M. Atchison: Non.

M. Ritchie: Pas d'une manière appréciable.

M. Atchison: Non.

M. Ritchie: Est-ce qu'ils ont des comptes en banque assez important?

M. Atchison: Oui, nous les encourageons à déposer de l'argent à la banque. Nous les encourageons à prendre aussi une protection d'assurance-vie avant de placer dans nos certificats.

M. Ritchie: Est-ce qu'ils ont des assurances-vie genre investissement?

M. Atchison: Non. Celles-ci seraient surtout une protection ou une assurance-vie ordinaire. Il y a des exceptions bien entendu mais d'une manière générale c'est le tableau.

M. Ritchie: Est-ce qu'ils ont tendance à les acheter pour un but particulier, c'est-à-dire pour se retirer à 35 ans?

M. Atchison: Il y a une série d'échéances de 6, 10, 15 et 20 ans, et celle de 20 ans peut être prolongée à 35 ans. Nous avons un grand nombre d'entre elles pour des fins de retraite.

M. Ritchie: Est-ce que vous diriez que c'est leur principal objectif, ou est-ce qu'ils les achètent pour des paiements initiaux pour des maisons plus tard?

M. Atchison: Peut-être que M. Budd pourrait répondre à cette question.

M. J. N. W. Budd (Président, Investors Syndicate Limited): Oui, il y a les plans de type d'accumulation de capital essentiellement, et les différentes personnes auront différents objectifs d'épargne qui exigeront suivant les cas, une somme d'argent substantielle. C'est pourquoi les gens entrent dans cette sorte d'arrangement contractuel.

Pour répondre à la question précédente, monsieur Ritchie, à savoir s'ils placent dans le marché des valeurs, la tendance est qu'une personne aura un de nos contrats d'investissements pour lui garantir une accumulation d'un certain nombre de dollars, et à mesure que son plan progresse nous ajouterons l'achat d'actions ou un plan d'accumulation pour accumuler des valeurs dans un fonds mutuel afin de lui donner le solde entre le garanti et la valeur mobilière. Mais la grande majorité de nos clients ne placent pas de leur propre chef à la bourse. S'ils achètent des valeurs mobilières au moyen du marché des valeurs ce sera par nos services de fonds mutuels.

[*Text*]

Mr. Ritchie: When they cash them in, either at the end of payment out or beforehand, have you any idea what these people tend to use the money for? Is it retirement, or do they have a specific purpose?

Mr. Budd: We do have a series of annuity certificates with which people tend to accumulate money for retirement in registered retirement savings plans. In this event the payments in, as you know, are tax deductible to a degree. However, it could be to accumulate the down payment on their first home of possibly to put money into a business. Or it might be for a trip to Europe or something of a substantial nature like this.

The average size of our plan is $4,500 to $5,000, so that is a meaningful sum of money for the people who start these programs. For the clients who are saving for retirement, the plans are substantially larger, and they usually encompass a longer term. As Mr. Atchison said, we have programs of 6, 10, 15, and 20 years.

Mr. Ritchie: Approximately how many companies are like yours in Canada? Are there many?

Mr. Budd: There are four actively engaged in selling this kind of contract.

Mr. Ritchie: Do you feel that these people would not save unless they had a plan like this? They would not put it in a bank account, or would not save so much. Let us say it that way.

Mr. Budd: This type of saving is similar to the cash accumulation in a life insurance policy without the insurance coverage. This is separating the savings element from the protection element. There are other means of saving on a contractual basis, but section 35 is equally pertinent to the life insurance industry.

• 1520

Mr. Ritchie: Where do you invest this money in the economy?

Mr. Atchison: The assets behind our certificates at the present time are 70 per cent in first mortgages, mostly individual houses but apartments and commercial mortgages, and the balance is largely in bonds, a good part of which are government and provincial bonds.

[*Interpretation*]

M. Ritchie: Lorsqu'ils retirent cet argent, soit à la fin du paiement ou d'avance, avez-vous une idée de l'usage que ces gens en font? L'utilisent-ils pour la retraite ou ont-ils un but spécifique?

M. Budd: Nous avons une série de certificats de rente avec lesquels les gens tentent d'accumuler de l'argent pour la retraite dans des plans d'épargne de retraite enregistrés. Dans ce cas, les paiements comme vous le savez sont déductibles de l'impôt jusqu'à un certain degré. Toutefois, cela pourrait être aussi pour accumuler leur paiement initial sur leur première maison ou peut-être pour mettre de l'argent dans une affaire. Ou cela pourrait être pour un voyage en Europe ou quelque chose d'assez important comme ceci.

Le niveau moyen de notre régime est de 4,500 à 5,000 dollars, c'est donc une somme d'argent importante pour les gens qui y souscrivent. Pour les clients qui épargnent à des fins de retraite, les régimes sont substantiellement plus importants, et généralement ils couvrent une période plus longue. Comme M. Atchison l'a dit nous avons des programmes de 6, 10, 15 ou 20 ans.

M. Ritchie: Combien de compagnies y a-t-il au Canada qui soient approximativement comme la vôtre? Y en a-t-il beaucoup?

M. Budd: Il y en a trois ou quatre qui s'occupent activement de la vente de ces contrats.

M. Ritchie: Estimez-vous que ces gens n'épargneraient pas, s'ils n'avaient pas un plan comme celui-là? Ils ne mettraient pas leur argent dans un compte en banque ou ils n'épargneraient pas autant.

M. Budd: Ce genre d'épargne est semblable à l'accumulation d'argent dans une police d'assurance-vie sans la couverture de l'assurance. On sépare l'élément d'épargne de l'élément protection. Il y a d'autres moyens d'épargner par contrat, mais l'article 35 s'applique aussi aux compagnies d'assurance-vie.

M. Ritchie: Où investissez-vous cet argent dans l'économie?

M. Atchison: Eh bien, l'actif derrière nos certificats à l'heure actuelle est de 70 p. 100 pour les premières hypothèques principalement pour les maisons individuelles mais également pour les appartements et des hypothèques commerciales et le reste est largement en obligations, dont une grande partie sont des obligations du gouvernement ou des provinces.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Have you noticed any change in recent years, such as cashing them in and taking out such other forms of savings as mutual funds?

Mr. Atchison: I would have to say yes to that, but in recent years it has taken the form more of a flattening out of the sales trend and an increase in the interest in equities. There is no doubt about that. We have not had any noticeable change in the surrender picture.

Mr. Ritchie: You feel Section 35 of the White Paper proposals would have a serious damaging effect on this type of saver?

Mr. Jackson: Yes. We have made some calculations and compared the application of Section 35 to the averaging provisions as proposed under the White Paper. I have some examples here, if you are interested in hearing them, of a taxpayer whose income is $5,000 a year. Under Section 35, if he made a gain on a 15-year savings program of $900 approximately, which is a very modest $15 a month plan, at the end of 15-year period when he declares the gain of $900 under Section 35 the tax should be $83 and under the proposal it would be $242 or approximately 200 per cent greater. We have gone through and calculated the same figures on a $9,000, $12,000 and $15,000 a year income. In the case of the $9,000 a year income the tax on the $900, which is the product of $15 a month for 15 years, would be $165 under Section 35, $300 under the proposed system or an 80 per cent increase. It goes from there to a 60 per cent increase in the case of the $12,000 income and a 50 per cent increase in the case of a $15,000 income.

I think it is interesting to note that under the proposed averaging system only those persons who have relatively substantial means will benefit from the averaging provisions. I say this in that under the proposal it requires a lump sum gain, you might say, in one year equal to one-third of their average income for the past three or four years. Now we have calculated again at which point, requiring monthly payments at various income levels, this averaging provision as proposed would first come into play. I think the significant thing here is that an average income of $9,000 would require a $50 a month plan for 15 years before they would start to obtain any benefit from this new proposal. As

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Est-ce que vous avez remarqué des changements tels que la réalisation des actions et le fait d'investir autrement par exemple dans les fonds mutuels?

M. Atchison: Je dirais que oui, mais au cours des récentes années ceci a pris la forme d'un aplatissement de la tendance des ventes et d'une augmentation de l'intérêt des valeurs mobilières. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Nous n'avons pas eu de changement notable en ce qui concerne le tableau de vente des obligations.

M. Ritchie: Estimez-vous que l'article 35 des propositions du Livre Blanc pourrait avoir un effet sérieux et nuisible sur ce type d'économie?

M. Jackson: Oui. Nous avons fait quelques calculs et nous avons comparé l'application de l'article 35 aux dispositions d'étalement telles qu'elles sont proposées en vertu du Livre blanc. J'ai quelques exemples ici, si vous êtes intéressés à les entendre, d'un contribuable dont le revenu est de 5,000 dollars par an. En vertu de l'article 35, s'il effectue un gain sur un programme d'épargne de 15 ans de 900 dollars approximativement, ce qui est un régime de 15 dollars par mois, et donc très modeste, à la fin de la période de 15 ans lorsqu'il déclare le gain de 900 dollars en vertu de l'article 35 l'impôt devrait être de 83 dollars, et en vertu de la proposition il serait de 242 dollars ou approximativement 200 p. 100 plus élevé. Nous avons examiné les mêmes chiffres sur un revenu annuel de 9,000, 12,000 et 15,000 dollars. Dans le cas d'un revenu de 9,000 dollars par an, l'impôt sur les 900 dollars, qui est le produit de 15 dollars par mois pendant 15 ans serait de 165 dollars en vertu de l'article 35, et de 300 dollars en vertu du système proposé ou une augmentation de 80 p. 100. De là il passe à une augmentation de 60 p. 100 dans le cas du revenu de 12,000 dollars et à une augmentation de 50 p. 100 dans le cas d'un revenu de 15,000 dollars.

Je pense qu'il serait intéressant de remarquer qu'en vertu du système également opposé, seulement les personnes qui ont des moyens relativement importants profiteront des dispositions de l'étalement. Je dis ceci à savoir que, en vertu de la proposition, cela requiert une somme globale, on pourrait dire, en une année, égale à un tiers du revenu au cours des trois ou quatre années passées. Maintenant, nous avons calculé de nouveau pour voir à quel point, exigeant des paiements mensuels à différents niveaux d'impôt, cette disposition d'étalement telle qu'elle est proposée pourrait s'appliquer. Je pense que la chose importante ici est qu'un revenu moyen de 9,000 dollars exigerait un plan de 50 dol-

[*Text*]

we pointed out in our brief, 82 per cent of our plans are $25 or less. So for the great percentage of our 130,000 clients the proposed averaging system in tax relief on a lump-sum gain such as this would have very little or no effect. This is our main concern because these people, as we have tried to point out, have modest means, their savings objective is something in the neighbourhood of $5,000 or less, and they are paying in very modest amounts monthly. We have made many market surveys with these people who have surrendered their accounts, who have matured their accounts. We have asked them what they have used the money for, why they have surrendered their accounts, and we get a great variety of answers. It is to buy a car, put a down payment on a house—to do many things that are all good for Canada. As Mr. Atchison has pointed out, these moneys are invested in mortgages. I think it is significant to note that since 1941 Investors' Syndicate Limited alone has funded over $1 billion in mortgages. At the present time our mortgage portfolios are slightly below $300 million but do represent a significant contribution to the capital market in Canada. We are vitally concerned over the taxation of these gains in that they destroy the incentives that are now there for these people to embark on a savings program and provide the cash flow to us which will enable us in turn to put mortgage money into the market.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, on a point of order, I wonder if we could have those figures printed as an appendix to today's proceedings?

Mr. Jackson: Certainly.

Mr. Leblanc (Laurier): They would be very helpful.

The Chairman: Would it be possible to get them typed and submitted to us tomorrow?

Mr. Jackson: I think we could do that, certainly.

The Chairman: Is it agreed, gentlemen, that they should be included with our proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

[*Interpretation*]

lars pendant 15 ans avant qu'on ne puisse commencer à obtenir le moindre avantage de cette nouvelle proposition. Comme nous l'avons dit dans notre mémoire, 82 p. 100 de nos régimes sont de 25 dollars ou moins. Ainsi pour l'avantage de nos 130,000 clients, le système proposé d'établissement de la moyenne dans l'allègement fiscal sur un gain global tel que celui-ci, aurait très peu ou aucun effet. Et ceci nous préoccupe parce que ces gens, comme nous avons essayé de le faire ressortir, ont des revenus modestes, que leur objectif d'épargne est quelque chose dans le voisinage de 5,000 dollars ou moins et qu'ils versent de modestes montants par mois. Nous avons fait des enquêtes de marchés auprès de ces gens et leur avons demandé pourquoi ils avaient fermé leur compte. Nous leur avons demandé pourquoi ils avaient utilisé leur argent, pourquoi ils avaient fermé leur compte et nous avons eu une grande variété de réponses. C'était pour acheter une voiture, pour faire un versement pour faire l'achat d'une maison, pour faire beaucoup de choses qui sont très utiles pour le Canada. Comme M. Atchison l'a souligné, cet argent est investi dans les hypothèques. Je pense qu'il est important de noter que depuis 1941, le *Investors' Syndicate Limited* seul a fourni plus d'un milliard de dollars en hypothèques. A l'heure actuelle nos portefeuilles d'hypothèques sont légèrement inférieurs à 300 millions de dollars mais représentent un apport important au marché de capitaux au Canada. Nous sommes très préoccupés par la taxation de ces gains en ce sens qu'ils détruisent les stimulants qui existent maintenant pour ces gens de souscrire à un programme d'épargne et de nous fournir l'argent qui nous permettra, à notre tour, de financer les hypothèques sur le marché.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, sur un point du règlement, je me demande si nous pourrions utiliser ces chiffres et les imprimer dans une annexe au compte rendu d'aujourd'hui?

M. Jackson: Certainement.

M. Leblanc (Laurier): Ils nous rendraient de grands services.

Le président: Serait-il possible de les faire dactylographier et de nous les remettre demain?

M. Jackson: Je pense que nous pourrons faire cela, certainement.

Le président: Êtes-vous d'accord, messieurs, pour inclure ces chiffres dans nos délibérations?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Mr. Jackson: I am glad you asked that they be appended because they did point out very vividly the effect of this proposed averaging-system which may, on the surface, appear to be providing relief but in fact is not providing relief. It is only providing relief for those of substantial means. I think, as I illustrated in my examples here, the lower the income the greater the relief under Section 35 whereas under the proposed system the lower the income the less the relief. So it is a complete reversal of what the government at one time appeared to provide in the form of a tax relief to a person who has accumulated a sum of money over a period of years.

Mr. Ritchie: On page 7 you say:

> the total net earnings of all certificate holders in Canada is only about $12,000,-000 annually.

This includes all certificates, not just your company?

Mr. Jackson: That is right, in all Canada.

Mr. Ritchie: That means if every holder received his interest, whether it was given to him or not, it would amount to only $12 million?

Mr. Jackson: This would be the amount credited to certificate holders for all companies in the industry during one year.

Mr. Ritchie: Your concern is that the people will start selling them and create havoc in this particllar segment of the economy.

Mr. Atchison: Wholesale redemption might well result from removal of this Section 35 and it would be very difficult for us to meet because we have the money invested long term in mortgages and government bonds. So our liquidity would be very acute.

Mr. Ritchie: You go on to say you are willing to work with the government to prevent any abuses. Apparently you have encountered many attempted abuses. What is it about this particular thing that lends itself to the small taxpayer attempting to work it out to his best advantage?

Mr. W. S. Walker (Manager, Tax Services, Investors Syndicate Limited): Perhaps I can give just a couple of examples of attempted

[*Interprétation*]

M. Jackson: Je suis très heureux que vous demandiez qu'on les ajoute au compte rendu parce qu'ils font ressortir d'une manière très claire l'effet de ce système de moyenne proposée qui peut, en surface, sembler fournir un allègement mais en fait ne le fait pas. Il fournit seulement un allégement pour ceux qui ont des moyens considérables. Je pense que, comme je l'ai illustré dans mes exemples ici, que plus le revenu est bas, plus l'allégement est grand en vertu de l'article 35 tandis qu'en vertu du système proposé plus le revenu est bas moins l'est l'allégement. Ainsi donc c'est un renversement complet de ce que le gouvernement à un moment donné semblait fournir sous la forme d'un dégrèvement fiscal à une personne qui a accumulé une somme d'argent pendant un certain nombre d'années.

M. Ritchie: A la page 7, vous dites:

> Les gains totaux nets de tous les détenteurs de certificats au Canada sont seulement de 12 millions de dollars par an.

Ceci inclut tous les certificats, pas seulement ceux de votre compagnie?

M. Jackson: C'est exact. Cela concerne tout le Canada.

M. Ritchie: Cela signifie que si tout détenteur du certificat a reçu son intérêt, qu'il lui a été donné ou non, ceci monterait à la somme de 12 millions de dollars?

M. Jackson: Ceci représenterait le montant crédité aux détenteurs de certificats pour toutes les compagnies de cette industrie pendant un an.

M. Ritchie: Vous craignez que ces personnes vont commencer à vendre leurs certificats, ce qui pourrait créer un bon versement dans ce secteur particulier de l'économie.

M. Atchison: Le remboursement global pourrait bien provenir de la suppression de cet article 35 et il serait très difficile pour nous d'y répondre parce que nous avons investi l'argent à long terme dans les hypothèques et les obligations du gouvernement. Si bien que nos liquidités seraient très aiguës.

M. Ritchie: Vous continuez à dire que vous désirez travailler avec le gouvernement pour empêcher des abus. Apparemment vous avez rencontré beaucoup de tentatives d'abus. Qu'est-ce qui encourage les petits contribuables à tenter d'élaborer cette chose au mieux de leur avantage?

M. W. S. Walker (Directeur, Service de l'Impôt, Investors' Syndicate Limited): Peut-être pourrait-on donner juste quelques exem-

[*Text*]

plans which we considered to be tax avoidance when they came to our attention.

One particular case was where a man had accumulated money into one of these certificates and when it came time to surrender or mature the certificate he had it transferred to his son prior to the maturity date so that the T-5 would go to his son, who was 19 or 20, and the son would pay no tax under Section 35 because he had no taxable income in the previous three years. There was no section in the Act which taxed the accrued gain to the father in this case on the transfer, so he was able to effect this transfer to his son. Now our practice has been to try to stall or delay this type of transfer, or discourage it in any way we can, simply feeling that it is not fair to other certificate holders who pay the proper tax on their gains. Another example is where

• 1530

a person without any taxable income has a very large gain on which he can elect to pay tax under Section 35 and wind up paying no tax on a substantial gain. These are rather rare cases. At the same time, we would just as soon see them eliminated.

Mr. Ritchie: Well then what percentage of certificate holders in your opinion might take some action that might be considered as an abuse?

Mr. Walker: We probably run into an average of one or two a month out of 130,000 people.

Mr. Ritchie: Do you suggest that Section 35 remain?

Mr. Walker: Yes.

Mr. Ritchie: Have you any further suggestions?

Mr. Walker: No.

Mr. Ritchie: You feel Section 35 is quite adequate and quite a reasonable way of dealing with this particular problem?

Mr. Atchison: We think it is. It came in, I believe, in 1951. Since that time, we have indicated in selling our contracts to the client that this was his basis of taxation. He is then under the impression that when his contract matures, he will be able to use Section 35 as it is and this has proved satisfactory.

Mr. Ritchie: I might say personally, Mr. Chairman, that I have bought one of these

[*Interpretation*]

ples de tentatives de régimes que nous avons considérées destinées à éviter l'impôt parce qu'elles sont venues à notre attention.

Un cas particulier a été lorsqu'un homme avait accumulé de l'argent dans un des nos certificats et quand le moment est venu de vendre ce certificat, il l'a transféré à son fils avant la date de l'échéance de telle façon que le T-5 aille à son fils qui avait 19 ou 20 ans, et que le fils ne paie pas d'impôt en vertu de l'article 35 parce qu'il n'avait pas de revenu imposable dans les trois années antérieures. Il n'y avait pas d'article de loi qui imposait les gains accumulés pour le père dans ce cas sur le transfert. Si bien qu'il a pu effectuer ce transfert à son fils. Maintenant, cela a été notre pratique d'essayer d'arrêter ou de retarder ce type de transfert, ou de le décourager par tous les moyens que nous pouvons, simplement parce que nous estimons que ceci n'est pas juste pour les autres détenteurs qui paient l'impôt convenable sur leurs gains. Un autre exemple est celui d'une personne qui n'a pas de revenu imposable et qui a un bénéfice considérable sur lequel il peut choisir de payer des impôts, en vertu de l'article 35, et finir par ne payer aucun impôt sur un gain substantiel. Ce sont des cas assez rares, mais nous souhaiterions qu'on les élimine complètement.

M. Ritchie: A votre avis, quel pourcentage des détenteurs de certificats pourraient prendre des mesures qu'on pourrait considérer comme un abus?

M. Walker: En moyenne, un ou deux par mois, sur 130,000 personnes.

M. Ritchie: Proposez-vous que l'on retienne l'article 35?

M. Walker: Oui.

M. Ritchie: Avez-vous d'autres suggestions?

M. Walker: Non.

M. Ritchie: Vous estimez que l'article 35 est très satisfaisant et constitue un moyen valable de s'occuper de ce problème particulier?

M. Atchison: Oui. Cet article a été établi en 1951, je crois. Depuis lors, lorsque nous vendons nos contrats, nous avons mentionné aux clients que c'était là sa base d'imposition. Il a alors l'impression que lorsque son contrat arrivera à échéance il pourra appliquer l'article 35 tel quel, et cette procédure s'est révélée satisfaisante.

M. Ritchie: Je dois vous dire, monsieur le président, que j'ai acheté personnellement un

[*Texte*]

and I changed it for this very point alone. I have no further questions.

The Chairman: Mr. Jackson, do you have a comment?

Mr. Jackson: Yes, I have a comment, Mr. Chairman. I think it is significant to note that the provincial and federal governments appointed a committee some three years ago called the Canadian Committee on Mutual Funds and Investment Contracts. They spent three years studying both the mutual fund industry and the investment contract industry. In paragraph 18.34 of their report, they state that:

> In our view, there are strong arguments of equity to support the application of a spreading provision such as Section 35 of the Income Tax Act.

This has been studied by that Committee and this is their observation on the taxation of these gains.

Mr. Leblanc (Laurier): That is mentioned in your brief though?

Mr. Jackson: Yes.

The Chairman: Mr. Smerchanski.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, I would like to just ask a very broad question of Mr. Atchison. In the present government we have what is known as regional development and it is recognized under that department that the development of small business corporations is a necessity to develop new enterprises, new business, create new industry and create economic growth of the country. Yet in the proposals of the White Paper, we have no reference to the type of assistance that should be given to the small business corporation. The suggestion in the White Paper is that it should be on the flat 50 per cent basis. On the one hand we have one department saying that it should be taxed on the 50 per cent basis and we have another department of the same government telling us that it should have some incentive. I was very much interested in your remarks that you said that it would be preferable to retain the 20 per cent basis on the first $35,000 and we have it now and then of course escalated to 50. With your experience, will it encourage or will it deter the development of small business corporations if the proposals under the White Paper are instituted to tax the small business corporation at 50 per cent?

Mr. Atchison: Mr. Smerchanski, I can only offer a personal opinion. "Yes, it would". This

[*Interprétation*]

tel contrat et que je l'ai changé justement à cause de ce point. Je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le président: Monsieur Jackson, avez-vous un commentaire à faire?

M. Jackson: Oui, monsieur le président. Il est important de noter que les gouvernements fédéral et provinciaux ont nommé un comité il y a environ trois ans, appelé le Comité canadien sur les fonds mutuels et les contrats de placement. Ce Comité a passé trois ans à étudier ces deux sujets. Au paragraphe 18.34 de leur rapport, il mentionne ce qui suit:

> A notre avis, il existe des arguments solides en faveur de la mise de fonds pour appuyer l'application d'une disposition étendue comme celle de l'article 35 de la loi sur l'impôt sur le revenu.

Le Comité a étudié cette question et voilà ce qu'ils ont observé au sujet de l'imposition sur ces gains.

M. Leblanc (Laurier): Vous le mentionnez dans votre mémoire, n'est-ce pas?

M. Jackson: Oui.

Le président: Monsieur Smerchanski.

M. Smerchanski: Monsieur le président, je voudrais poser à M. Atchison une question très générale. Dans le gouvernement actuel, nous avons ce ministère du développement régional qui reconnaît la nécessité de faire progresser les petites entreprises afin d'encourager les nouvelles entreprises, les nouvelles affaires, de créer de nouvelles industries et l'expansion économique du pays. Pourtant, dans les propositions du Livre blanc, il n'est nullement question du genre d'aide qu'on devrait donner aux petites entreprises. Dans le Livre blanc, il est proposé que cette aide soit accordée à raison d'un taux fixe de 50 p. 100. D'une part, nous avons un ministère qui prétend que ces petites entreprises doivent être imposées à raison d'un taux de 50 p. 100 et un autre ministère qui nous dit qu'il faut leur fournir une stimulant quelconque. Vos remarques selon lesquelles il serait préférable de retenir la présente base de 20 p. 100 sur les premiers $35,000 et de l'augmenter par suite à 50 p. 100, m'ont beaucoup intéressé. Selon votre expérience, si les propositions du Livre blanc sont appliquées pour imposer les petites entreprises à raison de 50 p. 100, cela va-t-il encourager leur développement ou non?

M. Atchison: Monsieur Smerchanski, je fais seulement vous donner mon opinion person-

[*Text*]

increased tax on small business is quite important and quite serious. It is a serious deterrent because one of the great problems is building up of enough capital to properly run the business and this is obviously deterred by a higher tax rate.

Mr. Smerchanski: Your firm conviction is that if we cannot retain the present system, under the proposals of the White Paper we should not change the tax percentage as it now exists on small business corporations.

Mr. Atchison: They should have an advantage. Whether it should be retained exactly the way it is, I would not say. Certainly, they should not pay the full corporate tax rate in my view.

Mr. Smerchanski: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Osler.

Mr. Osler: Just a point or two revolving around the conversation that was going on there when you were talking about averaging. Your average investor, Mr. Chairman, is a relatively small man financially. What was that figure again?

Mr. Jackson: The average savings is about $5,000.

Mr. Osler: All right.

Mr. Jackson: Over 15 years.

Mr. Osler: How many loans would the average client have? Is that indicative of the client's financial stature or have you many clients that have several loans?

Mr. Jackson: Yes, we have some. I would think though that about 110,000 be individual clients. There may be 20,000 or a small group that have one or more contracts. People often buy these for the education of their children. As they have children, so they buy investment contracts. This is what I do personally.

Mr. Osler: All right. Then the money that you are given to save on their behalf is put chiefly into mortgages.

Mr. Jackson: Our investment policy is dictated by the Canadian and British Insurance Companies Act under which we operate. We must invest these assets in assets which qualify under that Act and these are the same

[*Interpretation*]

nelle, qui est dans l'affirmative. Cette augmentation des impôts pour les petites entreprises est une question très importante et très grave. C'est un élément dissuasif grave, car l'un des grands problèmes consiste à accumuler assez de capital pour bien exploiter ses entreprises, ce que n'encourage pas un taux d'impôt plus élevé.

M. Smerchanski: Vous êtes fermement convaincu que si nous ne pouvons maintenir le système actuel, en vertu des propositions du Livre blanc, nous ne devrions pas changer le pourcentage d'imposition tel qu'il existe actuellement pour les petites entreprises.

M. Atchison: Elles devraient avoir un avantage. Je ne pourrais dire si nous devons maintenir le système exactement de la même façon, mais à mon avis, ces entreprises ne devraient pas payer le montant entier de l'impôt sur les sociétés.

M. Smerchanski: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Osler.

M. Osler: Un point ou deux au sujet de la conversation qui a eu lieu au sujet de l'établissement d'une moyenne. Monsieur le président, l'actionnaire moyen n'est pas très important au point de vue financier. Quels étaient ses chiffres déjà?

M. Jackson: Les épargnes en moyenne sont d'environ $5,000.

M. Osler: Très bien.

M. Jackson: Sur une période de quinze ans.

M. Osler: Combien d'emprunts le client moyen a-t-il? Est-ce là une indication de la situation financière du client ou y a-t-il bien des clients qui ont plusieurs emprunts?

M. Jackson: Oui. Je dirais qu'environ 110,000 seraient des clients individuels. Il y en a peut-être 20,000, ou un petit groupe, qui ont un ou plus d'un contrat. Les gens achètent souvent ces contrats pour défrayer l'éducation de leurs enfants. Comme ils ont des enfants, ils achètent des contrats de placement. Je le fais moi-même.

M. Osler: Très bien. Alors l'argent que vous épargnez pour eux, vous le placez en hypothèques.

M. Jackson: C'est la Loi sur les sociétés d'assurance canadiennes et britanniques en vertu de laquelle nous fonctionnons, qui dicte notre politique de placement. Nous devons placer ces avoirs dans des capitaux qui rem-

[*Texte*]

kind of assets that life insurance companies are permitted to invest in.

Mr. Osler: My point is, Mr. Chairman, that what you invest in are all asset-building things.

Mr. Jackson: Yes.

Mr. Osler: They will turn around and give increment to the country as it were.

Mr. Jackson: Well as I have mentioned, we have funded since 1941 $1 billion in mortgages in our company alone.

Mr. Osler: The thing that bothers me, Mr. Chairman, touches on the fundamentals of the whole darn subject. If you have forseeable expenditures such as we can all foresee—pollution control is going to be expensive, social security schemes, et cetera, et cetera, you name it, all these things are going to be expensive—and if they bear a relationship to the earning power of the country, they are not disastrous. People may complain more or less about the taxes they have to pay to have these services. However, if you have a situation where you clobber the actual ability to increase the increment of the country, then you have come to the end of the growth road on the one hand without having come to the end of the demand for social spending on the other hand.

Would any of these gentlemen like to comment on the relationship between capital growth and rising expectations of people. You are in a good position to be investing in things that are benefiting people apart from benefiting yourselves who are in business to benefit.

Mr. Budd: The various questions of the Committee have all in one way or another touched on what concerns us mostly here. The people we deal with, while small earners and of modest income, are essentially people who want to create to some degree a position of some financial stability or self-reliance. Now Section 35 has been a valuable inducement to effect this kind of savings which has been funnelled in the past largely into mortgage funds. Section 35 is not only used by our industry but also by the life insurance industry. As Mr. Atchison has said, we are concerned about the people who have bought contracts in the past on the assumption that they would get a certain tax treatment. However, we are also concerned with the people

[*Interprétation*]

plissent les conditions voulues par cette Loi et ce sont les mêmes capitaux dans lesquels on permet aux sociétés d'assurance-vie de placer leurs fonds.

M. Osler: Le point que je soulève, monsieur le président, c'est que les endroits où l'on place ces fonds sont tous orientés vers l'accumulation des avoirs.

M. Jackson: Oui.

M. Osler: Ce sont des entreprises où les avoirs augmentent, ce qui contribue au développement du pays.

M. Jackson: Comme je l'ai mentionné, nous avons consolidé, dans notre compagnie, un milliard de dollars en hypothèques depuis 1941.

M. Osler: Ce qui m'inquiète, monsieur le président, se rapporte aux principes mêmes de cette question. Si nous avons des dépenses prévues, par exemple pour le contrôle de la pollution, la sécurité sociale, et ainsi de suite, et ces choses vont coûter très cher, alors si ces dépenses ont un rapport avec la puissance productive du pays, elles ne sont pas désastreuses. Les gens peuvent se plaindre plus ou moins des impôts qu'ils doivent payer pour bénéficier de ces services. Toutefois, si on réprime les possibilités d'enrichir le pays, vous avez d'un côté la fin de l'expansion du pays et de l'autre, la demande de fonds qui se continue aux fins de la sécurité sociale.

Quelqu'un voudrait-il commenter sur le rapport entre l'accroissement de capitaux et les aspirations croissantes des gens? Vous êtes dans une bonne position pour placer vos fonds dans des services qui sont avantageux aux gens et dont vous bénéficiez également dans vos affaires.

M. Budd: Ces différentes questions du Comité ont toutes porté sur ce qui nous intéresse de très près, d'une façon ou d'une autre. Les personnes qui nous intéressent, même si leurs revenus sont peu élevés, sont essentiellement celles qui veulent créer dans une certaine mesure une situation financière assez stable. L'article 35 a attiré ce genre d'épargne qui a été, par le passé, dirigé surtout vers les fonds hypothécaires. Cette section est utilisée non seulement par notre entreprise, mais aussi par les compagnies d'assurance-vie. Comme M. Atchison l'a dit, nous nous intéressons aux gens qui ont acheté des contrats par le passé en supposant qu'on leur accorderait un certain traitement au point de vue fiscal. Toutefois, nous nous intéressons également

[*Text*]

in the future who look at the kinds of profits that will accrue to them through the long-term savings plan. They realize that they will be fully taxable because the averaging provisions of the White Paper will not affect them and the incentive to save will be eliminated.

Consequently, we will not have the money to put into the economy for growth purposes as you have indicated and we may be faced with a problem of liquidation of assets to meet people who cash out as the doctor has indicated he has done. We feel this is an extremely valuable savings incentive and the value of it I do not think is properly recognized outside of the industries who use it.

• 1540

Mr. Osler: If this were withdrawn, Mr. Chairman, and the trend that you have just indicated were to set in, it not only would be serious for people who would be encouraged to consume rather than to save and be selective about future consumption, and for you as a business and for those who use your funds to create more wealth for the country, but would you not catch the politician in a bind because he has rising expectations where he has to produce more taxes to help people do the things they want to do in all sorts of directions and at the same time he has a falling tax base. So it is a one-way, downward street, is it not? Is this a fair comment, Mr. chairman?

Mr. Atchison: I would agree with it.

Mr. Budd: I would too. In other words you are eliminating an incentive to generate savings for increase of production and development.

Mr. Osler: Unless someone can come up with an answer to a savings base which is the assumption on which our country has been run so far, the proposal is rather a dangerous one unless it is thought out more clearly than it has been so far.

Mr. Budd: Well the other consideration here I think is the calculation made on the revenue gain. It is a matter of judgment as to whether or not $2 million extra from this source is a greater advantage than the disincentive per se.

Mr. Osler: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: As Chairman I am going to ask you a question or two before we start on

[*Interpretation*]

aux gens qui, dans l'avenir, considéreront les sortes de profits qu'ils accumuleront au moyen du régime d'épargne à long terme. Ces gens se rendent compte qu'ils seront entièrement sujets à l'impôt car les dispositions d'étalement du Livre blanc ne les toucheront pas et l'encouragement à l'épargne disparaîtra. Donc, nous n'aurons pas d'argent pour contribuer au développement de l'économie du pays, comme vous l'avez dit, et nous envisagerons peut-être le problème de la mobilisation des avoirs pour rembourser les gens qui retirent un fonds comme l'a fait un de nos collègues. Nous estimons que c'est une incitation extrêmement valable à l'épargne, et sa valeur n'est vraiment pas reconnue en dehors des entreprises qui l'utilisent.

M. Osler: Monsieur le président, si on retirait des fonds, et la tendance que vous venez de mentionner venait à s'instaurer, cette situation serait grave non seulement pour les gens qui seraient encouragés à consommer plutôt qu'à épargner et qui décideraient judicieusement de la consommation future, et pour vous en tant qu'entreprise commerciale et pour ceux qui utilisent vos fonds pour créer des richesses additionnelles au pays, mais est-ce que nos politiciens ne seraient pas coincés parce qu'ils s'attendent de plus en plus à percevoir plus d'impôts pour aider les gens à faire ce qu'ils veulent dans toutes sortes de domaines, alors qu'en même temps l'assiette fiscale s'effondre? C'est donc une rue à sens unique, en descente, n'est-ce pas? Trouvez-vous que ce commentaire est justifié, monsieur le président?

M. Atchison: Je suis d'accord.

M. Budd: Moi aussi. Autrement dit, vous éliminez une incitation pour réaliser des épargnes qui permettront d'augmenter la production et l'expansion.

M. Osler: A moins qu'on puisse trouver une réponse à la base d'épargne qui est la théorie qui a permis à notre pays de fonctionner jusqu'à présent, cette proposition est assez dangereuse, à moins qu'elle soit mieux définie qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

M. Budd: L'autre considération que nous avons porte sur le calcul des gains de revenu. C'est une question de jugement à savoir si le montant additionnel de deux millions de dollars provenant de cette source est un plus grand avantage que le préventif en soi.

M. Osler: Merci, monsieur le président.

Le président: En tant que président, je vais vous poser une ou deux questions avant de

[*Texte*]

the second round having waited patiently for the end of the first round.

It is on the same point. I think there is a general agreement in many quarters that we should try and find ways of encouraging savings. We all acknowledge the importance of this kind of plan to do just that. However, it seems to be discriminatory because a particular plan or a particular type of saver is gaining an advantage which other savers are not. For instance, why should someone who is putting aside $15 a month under one of your plans get a better deal than a person who purchases Canada Savings Bonds on a similar basis, putting aside so much a month. On the one hand, he is going to be taxed on the savings bond interest at his marginal rate. Under your plan, he is going to be taxed under Section 35 that exists at a very reduced rate. Where is the equity in this?

Mr. Atchison: One of the major differences between Canada Savings Bonds, savings accounts, regular bonds and our contract is that the interest is available currently through each six months or a year. Here it is deferred. You cannot get any income out of the contract until it matures or until you surrender it.

The Chairman: However, the income accrues to his particular account.

Mr. Atchison: Oh, yes.

The Chairman: He does not pay tax on it.

Mr. Atchison: No

The Chairman: At the end of the road, he is going to pay a lot less tax on the interest which he has earned under your plan than if he had put the money in the bank, for instance, to accumulate. Why should someone who puts in $15 a month into a savings account not come off as well as someone who purchases one of your contracts?

Mr. Atchison: Of course, it is a different type of instrument. Money is available and the cash is available. There are contracts. He has to go five, six, seven years depending on the term before he breaks even on his cash value so that he has that risk of carrying forward his contract during that period when the cash value is below what he has paid in. The nature of the beast is different. I think I

[*Interprétation*]

passer à la deuxième série de questions, comme nous avons attendu patiemment la fin de la première.

Il s'agit du même point. Bien des gens pensent que nous devrions trouver des moyens d'encourager l'épargne. Nous reconnaissons tous l'importance de ce genre de plan pour arriver à cette fin. Toutefois, ce système semble être discriminatoire, car un régime particulier, ou un type d'épargnant a certains avantages dont ne bénéficient pas les autres épargnants. Par exemple, pourquoi une personne qui épargne quinze dollars par mois, dans le cadre d'un de vos plans ferait-elle une meilleure affaire qu'une autre personne qui achète des obligations d'épargne du Canada dans les mêmes conditions, en épargnant tant par mois? D'autre part, elle devra payer, au taux le plus élevé, des impôts sur l'intérêt reçu. Selon votre plan, elle aura une base fiscale très réduite conformément à l'article 35, sous sa forme actuelle. Y a-t-il justice dans un tel cas?

M. Atchison: Une des différences importantes entre les obligations d'épargne du Canada, les comptes d'épargne, les obligations ordinaires et notre contrat, c'est que dans les premiers cas, l'intérêt est payable tous les 6 mois ou tous les ans. Dans le cas de notre contrat, l'intérêt est différé. Il est impossible de recevoir tout revenu de ce contrat jusqu'à son échéance ou jusqu'à ce que vous y renonciez.

Le président: Toutefois, le revenu s'accumule dans son compte particulier.

M. Atchison: Oh, oui.

Le président: Il ne paie pas d'impôt sur ce montant.

M. Atchison: Non.

Le président: Mais à la fin, il paiera beaucoup moins d'impôt sur l'intérêt accumulé dans le cadre de votre régime que s'il avait placé l'argent à la banque par exemple pour le laisser s'accumuler. Pourquoi une personne plaçant quinze dollars par mois dans un compte d'épargne s'en sort-elle moins bien qu'une autre personne qui achète un de vos contrats?

M. Atchison: C'est un genre d'instrument différent. L'argent est disponible, mais dans un contrat, la personne doit attendre cinq, six ou sept ans, selon les conditions du contrat, avant de pouvoir toucher l'argent économisé de sorte qu'il court le risque de reporter son contrat pendant la période où la valeur en argent est moindre que la somme versée. Je crois comprendre ce que vous voulez dire

[*Text*]

can understand what you were saying though. We are not arguing one way or the other for this saver or other savers.

The Chairman: Would you buy the idea that all investment income whether it be in the form of interest payments or dividend payments up to some modest annual total such as $200 a year should be tax free in the hands of the recipient?

Mr. Atchison: I do not understand tax free. I would think that one of the differences here is whether cash is paid out as it is earned in six months or every year and whether it is deferred. If a man leaves his money in a savings bank and does not touch it at all for "x" number of years then maybe he is entitled to some consideration in this regard.

One of the other problems is that where cash is available as it is in the savings account and income can be paid out, then those assets cannot be invested nearly to the same percentage in long-term obligations like mortgages and bonds. They have to be shorter term in order to meet the liquidity risk that is present in savings accounts. I would say that long-term investment of this kind has a very real place in the economy because you can invest that money in such things as mortgages and so on which you can do only to a limited degree with current savings that are immediately available.

The Chairman: Mr. Walker.

Mr. Walker: One further comment here, Mr. Chairman, in response to your question, is that the man who does have money in a savings account and earns interest over a 15-year period will pay tax at the rate which applied during those 15 years. Now by the time he has to wait for 15 or 20 years in order to realize his gain and he realizes it in one amount he will probably find himself in a higher income bracket, a higher tax bracket and quite possibly tax brackets in which the rates have been increased over the 15-year period. So we are looking at a situation here where the man has got into much higher tax rates by waiting the 15 years than if he paid his tax as it went.

The Chairman: Mind you, you have made the argument yourself that many people sign on for these programs as part of a retirement plan. In fact, their income at the end of the

[*Interpretation*]

cependant. Nous ne discutons pas en faveur de l'un ou de l'autre des épargnants.

Le président: Seriez-vous prêt à accepter que tous les revenus de placement, qu'il s'agisse de paiements d'intérêt ou de dividendes jusqu'à un montant total annuel modéré, disons $200 par année, devraient être exempts d'impôt pour les bénéficiaires?

M. Atchison: Je ne comprends pas l'expression «exempts d'impôt». Je croirais que l'une des différences, dans ce cas, consiste à distinguer si l'argent est versé à mesure qu'il est gagné à tous les six mois ou à tous les ans ou si le versement est différé. Si une personne laisse de l'argent dans un compte d'épargne pendant «x» années, peut-être qu'il a droit à certaines considérations à cet égard.

Un autre problème se crée lorsque l'argent est disponible, comme dans le cas d'un compte d'épargne et que le revenu peut être versé, alors il est impossible de placer ces avoirs au même taux d'intérêt que les obligations à long terme, comme les hypothèques et les bons. Ces avoirs doivent être à terme plus court pour faire face au risque de liquidité, comme c'est le cas par exemple dans les comptes d'épargne. Je pense que ce genre d'investissement à long terme joue un rôle très réel dans l'économie parce qu'on peut placer cet argent en hypothèques et ainsi de suite, ce qui ne peut se faire que dans une mesure limitée, dans le cas d'épargnes immédiatement disponibles.

Le président: Monsieur Walker.

M. Walker: Un autre commentaire, monsieur le président, en réponse à votre question. La personne qui a placé son argent dans un compte d'épargne et qui reçoit des intérêts pendant une période de quinze ans, paiera des impôts au taux qui s'applique pendant ces quinze ans. Or, pendant qu'il doit attendre quinze ou vingt ans afin de réaliser son gain et de le réaliser en un montant, il se retrouvera probablement dans une tranche de revenu plus élevé, dans une tranche fiscale et très probablement dans des tranches fiscales où les taux ont augmenté au cours de cette période de quinze ans. Donc nous examinons une situation dans laquelle cette personne se retrouve avec un taux fiscal beaucoup plus élevé, en attendant pendant quinze ans, que s'il avait payé ses impôts au fur et à mesure.

Le président: Vous avez signalé vous-même que bien des gens s'inscrivent à ces programmes en tant que régimes de retraite. En fait, leur revenu, à la fin de la période, serait plus

[*Texte*]

period would be lower than it was at the beginning and that therefore there would be a second benefit.

Mr. Budd: Mr. Chairman, that category of person not entirely, but usually uses the registered retirement savings plan approach where the total increment is taxable as it comes out. I wonder if I might extend a thought that was touched on by a previous speaker when talking about 20 per cent tax credit and you have touched on very much the same philosophy here. Should there be some inducement for smaller income people to save money and should it be in the form of no tax on the first $100 or whatever it might be. It strikes me that there could be an argument put forward. Is it desirable to put incentives into the system for savers. I read in one suggestion that on the 20 per cent tax credit, anyone with a dividend income of less than $100 might be given a 30 per cent tax credit; between $100 and $500 25 per cent, and anything over $500, the 20 per cent tax credit. The same kind of reasoning might be extended to people who have interest income to encourage small earners and small income people to continue to save.

The Chairman: Dr. Ritchie, did you have another question?

Mr. Ritchie: In the matter of taxation of foreign income of Canadian subsidiaries, you brought up your own company, The Great-West Life Assurance Company. What effect do you think the tax proposals will have upon your subsidiary? Might you continue to carry it forward? Might you sell the American portion to an American interest?

• 1550

Mr. Atchison: We frankly have not given any consideration to that so far. Therefore, I cannot really answer your question as to what would be most advisable. It may be that they would form an American subsidiary and operate that way. That might well be the answer even though it would be expensive.

Mr. Ritchie: Do you think the proposals will prevent or will not make it as attractive as in the past for Canadian companies to operate outside Canada?

Mr. Atchison: Yes, I think it could unless it is convenient or otherwise desirable to operate with a subsidiary for your foreign operations.

Mr. Ritchie: The White Paper will have no significant effect on Canadian companies oper-

[*Interprétation*]

bas qu'au début, et il y aurait donc un second bénéfice.

M. Budd: Monsieur le président, souvent cette catégorie de personnes utilisent la méthode du régime d'épargne-retraite enregistré, où le montant total de l'augmentation est sujet à l'impôt au fur et à mesure. Je voudrais élaborer la pensée d'un autre orateur lorsqu'il a parlé des crédits d'impôt de 20 p. 100, et vous avez parlé du même sujet à ce Comité. Devrait-il y avoir un certain encouragement, pour les gens à revenu modéré, à économiser sous forme de dégrèvement fiscal sur les premiers cent dollars, ou autre chose? Il est souhaitable de prévoir dans le système des incitations pour les épargnants. J'ai lu dans l'une des propositions qu'au sujet des crédits d'impôt de 20 p. 100, toute personne dont le revenu provenant de dividendes est moins de 100 p. 100 pourrait se voir accorder un crédit d'impôt de 30 p. 100; entre $100 et $500, de 25 p. 100 et tout montant supérieur à $500, un crédit d'impôt de 20 p. 100. On peut faire le même raisonnement pour les personnes qui ont des revenus provenant d'intérêts afin d'encourager ceux qui gagnent peu de continuer à économiser.

Le président: Monsieur Ritchie, vous avez une autre question?

M. Ritchie: En ce qui concerne l'imposition du revenu de provenance étrangère des filiales canadiennes, vous avez parlé de votre propre société, la *Great West Life Insurance Company*. Quel effet pensez-vous que les propositions fiscales auront sur vos filiales? Continuerez-vous à les reporter? Vendrez-vous la part américaine à des capitaux américains?

M. Atchison: Jusqu'ici, nous n'avons pas du tout étudié cette situation. C'est pourquoi il m'est difficile de répondre à votre question. Il est possible qu'ils forment une filiale américaine. Ce serait peut-être la réponse, même si c'était onéreux.

M. Ritchie: Pensez-vous que les propositions empêcheront ou n'encourageront pas autant que par le passé les compagnies canadiennes à fonctionner à l'étranger?

M. Atchison: Oui, c'est possible, à moins que se ne soit pratique ou souhaitable d'opérer par le truchement d'une filiale pour les opérations étrangères.

M. Ritchie: Le Livre blanc n'aura pas d'effet important sur les sociétés canadiennes qui

[*Text*]

ating outside Canada or investing outside Canada?

Mr. Atchison: They would have to do it in one form. They would have to form a subsidiary where it might or might not be desirable for other reasons in order to be exempt from the tax set-up. Mr. Walker can perhaps deal in more detail with this question.

Mr. Walker: That organization too would have to be a direct subsidiary. It could not be a subsidiary of a subsidiary because this exemption on foreign earnings only applies when they are first paid into Canada. It would not help you if you had a Canadian subsidiary owning a foreign subsidiary. You would still run into this same problem of having a higher tax rate applied to the foreign earnings. In any of the more involved corporate organizations, there will certainly be a deterrent to foreign investment.

Mr. Ritchie: If you are going to expand your business, would you expand the life insurance company or would you more likely look at some other aspect of life insurance companies in the States in a foreign country, or might you take that effort into a Canadian company in another area than what you are already in. Where would your money and your know-how be directed under the present tax proposals?

Mr. Walker: I could only say that we would have to earn at least 25 per cent more out of Canada than we would in Canada from the life insurance operation in order to show the same after-tax income.

Mr. Ritchie: Therefore, the White Paper in a sense tends to cut us off from the rest of the world.

Mr. Walker: That is right. An income of $170 from the United States would be equivalent to approximately $130 in income in Canada.

Mr. Ritchie: Does this boil down to the fact that if you know how to do life insurance and you know how, you must exercise it outside of Canada as apposed to doing something new within Canada. Are you faced with this problem as Canadians or as people in the investment and business world?

Mr. Atchison: I am not quite sure I understand that. We are thinking more of course of our own case where the business is already established. It is not a case of going into something new in this instance. It is already

[*Interpretation*]

opèrent à l'étranger ou qui font des investissements à l'étranger?

M. Atchison: Celles-ci devraient le faire selon une formule. Il faudrait qu'elles créent une filiale afin d'obtenir l'exemption fiscale. Peut-être que M. Walker pourrait répondre à cette question en plus de détails.

M. Walker: Il faudrait que cette organisation soit une filiale directe et non une filiale d'une filiale, car cette exemption sur les gains obtenus à l'étranger s'applique seulement lorsque les gains sont payés d'abord au Canada. Il ne servirait à rien qu'une filiale canadienne possède une filiale à l'étranger. On envisagerait toujours le même problème d'impôt plus élevé s'appliquant aux gains obtenus à l'étranger. Dans n'importe laquelle des sociétés plus complexes il y aura certainement un obstacle aux placements étrangers.

M. Ritchie: Si vous allez développer vos affaires développerez-vous la société d'assurance-vie ou vous intéresseriez-vous davantage aux sociétés d'assurance-vie américaines ou étrangères, ou bien vous intéresseriez-vous à une société canadienne dans un autre domaine que celui dont vous vous occupez actuellement? Où dirigeriez-vous votre argent et votre savoir faire en vertu des propositions fiscales actuelles?

M. Walker: Tout ce que je peux dire c'est qu'il nous faudrait réaliser un gain d'au moins de 25 p. 100 de plus à l'étranger que nous ne ferions au Canada, à partir du commerce de l'assurance-vie pour avoir le même revenu après imposition.

M. Ritchie: Autrement dit, le Livre blanc nous coupe du reste du monde d'une certaine façon.

M. Walker: Oui. Un revenu de 170 dollars réalisé aux États-Unis représenterait environ 139 dollars canadiens.

M. Ritchie: Est-ce que cela mène au fait que si on sait comment négocier les affaires dans le domaine de l'assurance-vie, il faut pratiquer cette compétence à l'extérieur du Canada au lieu de faire quelque chose de nouveau au Canada. Vous trouvez-vous en face de ceci même. Vous trouvez-vous en face de ce dilemme en tant que Canadiens ou en tant qu'homme d'affaires et qu'investisseurs?

M. Atchison: Je ne suis pas parfaitement sûr de comprendre votre question? Nous pensons plus naturellement à notre cas où les affaires sont déjà établies. Il ne s'agit pas pour l'instant de s'engager dans quelque chose de

[*Texte*]

well established as a Canadian subsidiary in the United States. In fact, it has had over the years some advantage in being Canadian and selling life insurance in the United States. The Canadian name has meant something. So I would say that we would be very reluctant to change the status quo as far as the life insurance operation is concerned.

Mr. Walker: If we were just going into the business today, then we could create two separate companies—one to run the Canadian operation and the other to run the U.S. operation. This particular tax change would not present a problem to us. But because the company is already well established and because of the complexities that would be involved in changing over life insurance contracts with one company and switching them over to another, it is virtually impossible to retroactively reorganize this company.

Mr. Ritchie: Do you think the White Paper proposals would tend to isolate us economically from the world more than the present tax structure?

Mr. Atchison: I guess I would have to say "yes" to that question. I do not know to what degree but it is a discouragement to foreign investment.

Mr. Walker: One further point on that particular question. For example, in our mutual funds, if the proposals regarding mutual funds were to be enacted, non-residents would simply have to redeem their accounts and not invest through Canadian mutual funds at all. This rather desirable form of foreign investment which does not have any control implications with it would be lost to Canada.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: I have a couple of very brief questions, Mr. Chairman. One of the national objectives that we have been talking about here this afternoon really has been the desire to increase Canadian investment in Canada. I think there has been in our tax structure a build-in bias in favour of investment by Canadians in Canadian tax-paying companies over the years. Do you see any justice in the proposition that there should be a bias in the Canadian tax laws in favour of investment in Canadian undertakings as opposed to portfolio investment overseas? I would ask the same question with regard to direct investment outside the country. Do you think we should encourage investment in Canada as opposed to portfolio investment outside Canada firstly?

[*Interprétation*]

nouveau. Notre entreprise est bien établie en tant que filiale canadienne aux États-Unis. En fait, au cours des années, nous avons tiré des avantages en tant que société canadienne qui vend de l'assurance-vie aux États-Unis. Le nom canadien de notre société a comporté des avantages. Alors nous ne tenons aucunement à changer le statuquo en ce qui concerne l'exploitation de l'assurance-vie.

M. Walker: Si nous commencions nos affaires à l'heure actuelle nous crérions deux compagnies distinctes, l'une pour les opérations canadiennes, l'autre pour les opérations américaines. Cette modification fiscale particulière ne souleverait pas de problème pour nous. Comme la société est déjà bien établie et qu'il serait très complexe de faire passer les contrats d'assurance-vie d'une compagnie à une autre, il serait presque impossible de la réorganiser rétroactivement.

M. Ritchie: Pensez-vous que les propositions du Livre blanc auraient tendance à nous isoler économiquement du reste du monde plus que la structure fiscale actuelle?

M. Atchison: Je pense qu'il faudrait répondre oui à cette question. Je ne sais pas dans quelle mesure, mais c'est une désincitation en ce qui concerne les investissements étrangers.

M. Walker: Un autre point au sujet de cette question. Par exemple, dans nos fonds mutuels, si des propositions concernant les fonds mutuels sont mises en vigueur, faudrait-il que les non-résidents rachètent leurs comptes et n'investissent plus dans des fonds mutuels canadiens. Ainsi le Canada perdrait cette formule très souhaitable d'investissement à l'étranger qui ne comporte aucun contrôle.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: J'ai quelques questions brèves à poser, monsieur le président. Un des objectifs nationaux dont on a parlé cet après-midi a été le désir d'augmenter les investissements canadiens au Canada. Notre structure fiscale tend depuis bien des années à favoriser l'investissement des Canadiens dans les compagnies canadiennes imposées. Pensez-vous qu'il est juste qu'il y ait une tendance dans les lois fiscales canadiennes favorisant les investissements dans des entreprises canadiennes par opposition aux investissements de portefeuille à l'étranger? Je poserais la même question concernant les investissements directs à l'étranger. Pensez-vous que nous devrions d'abord encourager l'investissement au Canada par opposition à l'investissement de portefeuille à l'étranger?

[*Text*]

Mr. Atchison: Might I ask how you define portfolio investment. I am not just sure of the meaning.

Mr. Mahoney: I am not either. It is a phrase that goes around. Basically I am thinking of a case where be bought 100 shares in AT&T or IBM as opposed to buying an investment certificate from your company, for example.

Mr. Atchison: Of course in coming to the equity area, it is more applicable in the case of mutual funds and I think the comparison is better there. Our mutual fund portfolios, without exception, have some American investments because of the diversification problem and supply problem. Taxwise you, as an individual, should be in the same position owning AT&T or some other American stock as you would be if you were in our mutual fund.

Mr. Mahoney: Suppose we say AT&T as opposed to Bell Canada. I think it is a proper objective of our tax laws here that we should encourage Canadians to invest.

Mr. Atchison: I think that is government policy. I think that has generally been accepted in Canada that you should have some incentive, yes.

Mr. Mahoney: I do not want to get into the debate on Canadian mutual funds investing in overseas investments at this time because I think that is another subject. It seems to me that there is a definite distinction between the casual investment in a few shares of this, that or the other U.S. or other offshore company and the desirability of Canadian businesses to go overseas and to do business in a major way. Would you suggest that perhaps our tax laws should treat direct, controlled investment overseas in very much the same manner as it treats domestic investment?

Mr. Atchison: Yes, on the assumption there is no reason not to discourage that kind of investment then it should be equally treated.

• 1600

Mr. Mahoney: Can you think of any circumstances in which it should be discouraged? As a matter of public policy I presume you might pick certain countries and say we ought not invest in them as opposed to others.

[*Interpretation*]

M. Atchison: Comment définissez-vous l'investissement de portefeuille? Je ne suis pas sûr de ce que cela veut dire.

M. Mahoney: Je n'en suis pas sûr non plus. C'est une expression courante. En principe, je pense au cas où nous avons acheter cent parts dans les sociétés AT & T ou IBM au lieu d'acheter un certificat d'investissement chez vous, par exemple.

M. Atchison: Bien entendu lorsque nous abordons le domaine des mises de fond cette question s'applique davantage dans le cas des fonds mutuels et je crois que la comparaison vaut mieux dans ce domaine. Tous nos portefeuilles de fonds mutuels sans exception, comportent des investissements américains à cause du problème de la diversification et de la demande. En ce qui a trait aux impôts, vous, en tant qu'individu, seriez dans la même position si vous possédiez des parts dans la société AT & T ou une autre société américaine que s'il s'agissait de notre fonds mutuel.

M. Mahoney: Établissons une comparaison entre AT & T et Bell Canada. Il s'agit là d'un objectif valable de nos lois fiscales pour encourager les Canadiens à faire des placements.

M. Atchison: Il s'agit là d'une politique de l'état. Je crois qu'il a été généralement accepté au Canada que nous devrions inciter les Canadiens à investir, oui.

M. Mahoney: Je ne veux pas m'attaquer à la discussion sur les fonds mutuels canadiens investis à l'étranger, en ce moment, car il s'agit d'un sujet tout à fait différent. Il me semble qu'il y a une distinction nette entre les investissements occasionnels de quelques actions aux États-Unis ou à l'étranger, et l'opportunité des entreprises canadiennes de s'établir à l'étranger sur une grande échelle. Suggérez-vous que peut-être nos lois fiscales devraient traitées des investissements directs et contrôlés à l'étranger, de la même façon qu'elles traitent des investissements intérieurs?

M. Atchison: Oui, si l'on considère qu'il n'y a aucune raison de décourager ce genre de placement, alors il faudrait qu'il soit traité de la même façon.

M. Mahoney: Pensez-vous qu'il y a des circonstances dans lesquelles il faudrait décourager ce genre de placement? Dans l'optique d'une politique publique je suppose que vous pourriez choisir certains pays et prétendre qu'il ne faut pas y investir.

[*Texte*]

Mr. Atchison: I do not see why it should be discouraged. From time to time it seems to create exchange problems perhaps, but I think the answer is no.

Mr. Mahoney: Are there not perhaps many types of business enterprise where you do have to get out of Canada and expand in order to find the markets that you need to maintain the type of business?

Mr. Atchison: Oh, yes.

Mr. Mahoney: And if they are to be Canadian based then they must be allowed to go outside.

Mr. Atchison: That is right. I think there are many businesses which reach the saturation point as a practical matter in Canada.

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Gentlemen, on your behalf, a very warm thank you to The Investors Group for your presentation this afternoon and for your brief.

Mr. Atchison: Thank you.

The Chairman: I gather Mr. Budd will stay with us, although he will be wearing a different presidential hat, to be joined by Mr. McAlduff and Mr. Condy.

While the Investors Group Trust Co. Ltd. are taking their places, some of you may like to stretch for a moment. We will resume in two minutes.

(After recess)

The Chairman: Order please.

Mr. Budd: Mr. Chairman and hon. members, I would like to introduce my associates, Mr. J. D. McAlduff, Executive Vice-President of the Investors Group Trust Co. Ltd. and Mr. B. J. Condy, Assistant Vice-President of the Investors Group Trust Co. Ltd. Mr. McAlduff will be the chief spokesman of this delegation and will read a brief opening statement.

The Chairman: Mr. McAlduff.

Mr. J. D. McAlduff (Executive Vice President, Investors Group Trust Co. Ltd.): Gentlemen. Our submission concentrates on tax reform in the pension and retirement savings plan field. We would like to make it clear right at the outset that we are not arguing

[*Interprétation*]

M. Atchison: Je ne vois pas pourquoi il faudrait décourager ce genre de placement. De temps à autre, cette façon de procéder pourrait créer des problèmes de change peut-être, mais la réponse est qu'il ne faut pas les décourager.

M. Mahoney: N'existe-t-il pas, peut-être, bien des genres d'entreprise où c'est à l'extérieur du Canada qu'il vous faut chercher des marchés afin d'en assurer la survivance?

M. Atchison: Oui.

M. Mahoney: Et si ces entreprises commerciales sont basées au Canada alors il faut leur permettre d'aller à l'extérieur.

M. Atchison: C'est exact. Je crois que dans bien des entreprises on a atteint le point de saturation au point de vue marché, à toutes fins pratiques, au Canada.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président.

Le président: Messieurs, je me permets en votre nom de remercier très chaleureusement l'*Investors Group* pour l'exposé qu'il nous a présenté cet après-midi, ainsi que pour votre mémoire.

M. Atchison: Merci.

Le président: Je suppose que M. Budd restera avec nous même s'il assure une différente présidence et que nous aurons aussi avec lui M. McAlduff et M. Condy.

Bien que les membres de l'*Investors Group Trust Co., Ltd.* seront à leur place, certains d'entre vous aimeront peut-être continuer pendant un moment. Nous allons continuer dans deux minutes.

(Après l'interruption)

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Budd: Monsieur le président et messieurs les députés, je voudrais vous présenter mes associés: le vice-président exécutif des *Investors Group Trust Co. Ltd.*, M. B. J. McAlduff; et le vice-président adjoint des *Investors Group Trust Co., Ltd.*, M. J. D. Condy. M. McAlduff fera fonction de principal porte-parole de la présente délégation et il va lire une brève déclaration d'ouverture.

Le président: M. McAlduff.

M. J. D. McAlduff (Vice-président exécutif, Investors Group Trust Co., Ltd.): Messieurs, notre exposé s'occupe surtout de la réforme fiscale dans le domaine des plans de pension et d'épargne en vue de la retraite. Nous voulons bien préciser dès le début que nous ne

[*Text*]

the principle that taxpayers should be allowed to provide for their retirement years on a tax-sheltered basis. We feel this point has already been accepted in principle by the Carter Royal Commission on Taxation, by a special citizens committee appointed by Prime Minister Trudeau last year to suggest appropriate tax legislation in this area and by the White Paper itself in Section 2.47.

It would be redundant for us to repeat the arguments in favour of such a principle in our brief. Indeed, existing tax legislation already provides very valuable tax concessions in this respect to a large minority of Canadian taxpayers.

The main point of our brief is that if equity is to exist in our tax system these important tax benefits must be available to all taxpayers with earned income, whether they be employees or self-employed, whether they work for the government or for the private sector, whether they are employed by big companies with generous pension plans or by small companies with no pension plan at all, and regardless of how old they are when they begin their retirement savings program.

Our brief proves that it is absolutely necessary in the interest of equity to extend these tax benefits to all taxpayers. It shows that the annual tax-sheltered contributions and earnings of pension plans total $2.3 billion, which is more than 10 per cent of the total taxable income of all Canadian individuals. Next to personal exemptions, this is probably the most valuable and important tax benefit in the Income Tax Act.

Despite this, our brief statistically shows that 60 per cent of all taxpayers are obtaining no benefit whatsoever from this tax concession and more than half of the benefit is being enjoyed by the 13 per cent of taxpayers who are employed in the public sector. Indeed approximately one third of this benefit is being obtained by the 4 per cent of taxpayers who are working for the federal government. We think these figures speak for themselves.

Finally, we show in our brief that the present Section 79B, registered retirement savings plan provisions, are inadequate for the

[*Interpretation*]

contestons pas le principe qui veut que les contribuables puissent épargner en vue de leurs années de retraite le soient exemptes d'impôt. Nous pensons que ce point a déjà été approuvé en principe par la Commission royale Carter sur la fiscalité; par un comité spécial de citoyens nommés par le Premier ministre Trudeau l'an dernier en vue de présenter une législation fiscale appropriée dans ce domaine ainsi que par le Livre blanc lui-même dans sa section 2.47.

Il serait superflu que nous répétions les arguments avancés dans notre mémoire en faveur de ce principe. En fait, la législation fiscale actuelle prévoit déjà de très importants allégements à ce sujet en faveur d'une importante minorité de contribuables canadiens.

Le principal point que nous faisons ressortir dans notre mémoire c'est que la justice exige que dans le cadre de notre système d'imposition, on mette à la disposition de tous les contribuables qui ont un revenu au point de vue salaire ces importants avantages au point de vue imposition, qu'il s'agisse de contribuables qui sont des employés ou qui sont à leur propre compte, qu'il s'agisse d'employés du gouvernement ou du secteur privé, qu'il s'agisse de personnes au service d'importantes compagnies possédant de généreux régimes de pension ou au service de petites compagnies qui n'ont aucun plan de pension de prévu et quel que soit l'âge auquel ces contribuables commencent à cotiser, à épargner pour leur régime de retraite.

Notre mémoire prouve qu'il est absolument nécessaire, en toute justice, de fournir ces avantages à tous les contribuables. Notre mémoire indique que les contributions et les gains annuels qui sont exemptés d'impôt en ce qui concerne les régimes de pension se montent à une somme totale de 2.3 milliards de dollars, ce qui représente plus de 10 p. 100 de l'ensemble du revenu imposable de tous les Canadiens. A part les exemptions personnelles, il s'agit là probablement de l'avantage fiscal le plus important qui se trouve dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Malgré cela, notre mémoire indique, statistiques à l'appui, que 60 p. 100 de tous les contribuables ne profitent aucunement de cette concession fiscale et que plus de la moitié de cet avantage va au 13 p. 100 de contribuables qui sont des employés du secteur public. En fait, environ un tiers de ces avantages sont obtenus par les 4 p. 100 des contribuables qui travaillent pour le compte du Gouvernement fédéral. Je crois que ces chiffres se passent de commentaires.

En dernier lieu, nous avons indiqué dans notre mémoire que l'article 79B actuel, concernant les stipulations ayant trait au régime

[*Texte*]

great majority of taxpayers. We have therefore outlined a practical plan that will place all taxpayers on an equal footing and which will thus eliminate one of the greatest inequities in our present income tax law.

There is no doubt that our suggested plan will be expensive to the Revenue. We estima e that its cost could run as high as $200 million per year. Despite this, we strongly object to the statement in Section 2.50 of the White Paper that "revenue considerations prohibit a switch at this time" to a more equitable system of tax deductions for retirement plans. Our posi ion is that these valuable tax benefits must either be available to all or denied to all. The additional cost of achieving equity would be small in comparison with the already enormous cost of the existing tax concessions.

You might also note in this regard that the federal government's plan for its own employees, who as I mentioned a little while ago make up only 4 per cent of the work force, cost the people of Canada $953 million in the fiscal year ended March 31, 1970. This represented an increase of more than $200 million over the previous year! Additionally the increase in post-re irement civil service pensions which was just recently passed by Parliament will require an immediate credit of more than $1 billion to the federal civil service superannuation accounts, plus further addi ions of at least $100 million annually in future.

We have no quarrel with the government's generosi y wi h its own employees. All we are asking is that the other 96 per cent of income earners in this country be permitted to provide comparable retirement incomes for themselves, wi h their own money, but on a tax-sheltered basis.

The Chairman: Thank you, Mr. McAlduff. It is a powerful statement. Mr. McCleave.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, when I saw the charts at the end of the brief I felt like a

[*Interprétation*]

d'épargne retraite enregistrée ne répondent plus aux besoins de la grande majorité des contribuables. Nous avons exposé, par conséquent, un plan pratique qui mettra tous les contribuables sur le même rang et qui, par conséquent, supprimera l'une des plus grandes injustices de notre Loi actuel de l'impôt sur le revenu.

Il n'y a pas de doute que le régime que nous préconisons coûtera cher au ministère du Revenu; nous estimons qu'il pourrait coûter jusqu'à 200 millions de dollars par année; cependant, nous ne sommes pas du tout d'accord avec la déclaration faite à la section 2.50 du Livre blanc qui indique que: «Nous devons, pour des considérations liées aux recettes, nous interdire de passer à un autre régime à l'heure actuelle», régime qui serait plus équitable en fait de dégrèvement d'impôt pour un régime de pension. Nous sommes d'avis que ces avantages importants au point de vue imposition doivent être mis à la disposition de tous ou de personne. Le coût supplémentaire qui permettrait d'en arriver à cette justice serait peu élevé en comparaison de l'immense fardeau déjà existant dans le domaine des concessions fiscales.

A ce sujet, nous pouvons aussi faire remarquer que le régime que fournit le Gouvernement fédéral à l'intention de ses propres employés—qui, je l'ai mnetionné plus tôt, ne représente que 4 p. 100 de l'ensemble de la main-d'œuvre—a coûté aux Canadiens la somme de 953 millions de dollars pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1970. Ceci représente une augmentation de plus de 200 millions de dollars par rapport à l'année précédente! En plus, l'augmentation récemment votée par le Parlement pour les pensions des employés de la Fonction Publique qui ont pris leur retraite signifie l'obligation pour la caisse de retraite de la Fonction Publique de fournir un crédit immédiatement de plus de 1 milliard de dollars avec des suppléments d'au moins 100 millions de dollars par an dans l'avenir.

Nous ne voulons pas critiquer la générosité dont fait preuve le Gouvernement à l'égard de ses propres employés; tout ce que nous demandons c'est que les autres 96 p. 100 de personnes qui ont des revenus sous forme de gains dans notre pays aient le droit de profiter de revenus semblables en épargnant leur propre argent mais que cet argent soit exempté d'impôt.

Le président: Merci, monsieur McAlduff. Vous avez fait là une déclaration d'importance. M. McCleave.

M. McCleave: Lorsque j'ai vu les diagrammes qui se trouvent au bout du mémoire, j'ai

[*Text*]

squirrel running perpetually and forever in a cage to provide for old age, if I am ever permitted by the good God to reach it. I would like to ask some questions about the practical plan that is set forth in the brief. First, has this been discussed with any other people who administer similar plans?

Mr. McAlduff: Yes. As a matter of fact, this plan is very similar to one that was proposed by the special citizens committee set up by Prime Minister Trudeau last year to look into this matter.

• 1610

Mr. McCleave: What about working this plan? I take it that the virtue of the plan is that you have a sort of strict formula approach, a ten-times formula. Am I correct in that? It is not adjustable; if it goes above, you can siphon off the money and if it goes below, then you put in money. Am I correct in that?

Mr. McAlduff: You are correct there. The ten times could be varied, mind you. The government might want to set this at seven times or eleven times, but once having set the formula, its main attraction is probably simplicity in operation.

Mr. McCleave: What about other pension plans an individual might have, for example, the Canada Pension Plan—the Old Age Security, for that matter? How would they fit in with your formula practical plan?

Mr. McAlduff: They could be integrated with this plan if it was deemed desirable to do so. They could be considered as a private plan and the actuarial value of the benefits accrued under such plans could be deducted in arriving at the maximum amount that you could have in this proposed type of plan at any one time.

Mr. McCleave: Would this in effect not return to the differences between classes of citizens? For example, not everybody is eligible to be part of the Canada Pension Plan. Is that not so?

Mr. McAlduff: This is true. By integrating the Canada Pension Plan with this plan, you would take that into consideration. In other words, you could work this plan so that the total amount you were permitted to contribute to it was reduced by any benefits that you were accruing under any other plan, including the Canada Pension Plan.

[*Interpretation*]

eu l'impression d'être un écureuil en cage qui courait continuellement après de l'argent pour ces vieux jours si Dieu permet que je vive jusque-là. J'aimerais poser quelques questions au sujet du régime que le mémoire préconise en pratique. Tout d'abord, est-ce que l'on en a parlé avec les autres responsables que gèrent des régimes similaires?

M. McAlduff: Oui. En fait, ce régime est très semblable à celui qui a été proposé par un comité spécial de citoyens qui a été établi l'an passé par le Premier ministre M. Trudeau afin d'étudier cette question.

M. McCleave: Comment fonctionne ce plan? Je crois que d'après votre formule il s'agit d'une multiplication par dix. Il y a possibilité de rajustement si vous dépassez un chiffre, vous pouvez retirer de l'argent et si vous descendez en-dessous du chiffre, vous pouvez injecter de l'argent dans ce régime. Est-ce que j'ai raison de dire cela?

M. McAlduff: Oui, mais la multiplication par dix peut ne pas être exacte: le Gouvernement peut fixer cette opération et multiplier par 7 ou par 11 mais une fois que la formule est établie son principal avantage est probablement qu'elle est très facile à appliquer.

M. McCleave: Mais que fait-on des autres régimes de pension auxquels pourrait déjà participer une personne: par exemple le régime de pension du Canada, le régime de sécurité de la vieillesse? Comment les intégrer en pratique au régime que vous proposez et basé sur une formule?

M. McAlduff: On pourrait les intégrer au présent régime si on le désirait. On pourrait les considérer comme un régime individuel et on pourrait déduire la valeur actuarielle des bénéfices accumulés en vertu de ces régimes lorsque l'on fixerait le montant maximum qui serait admissible dans le cadre du régime que nous proposons à un moment donné.

M. McCleave: Mais est-ce que l'on ne reviendrait pas là à ces différences établies entre les catégories de citoyens par exemple, tout le monde n'est pas admissible à participer au régime de pension du Canada. N'est-il pas vrai?

M. McAlduff: C'est exact. En intégrant le régime de pension du Canada à notre régime, il faudrait tenir compte de ces considérations. En d'autres termes il vous faudrait établir ce régime de façon à ce que la totalité des contributions admissibles se trouvent réduites de tous avantages accumulés en vertu d'autre régime y compris le régime de pension du Canada.

[*Texte*]

Mr. McCleave: And then finally, as a matter of technique or practical application, how would one go about the valuation every five years?

Mr. McAlduff: The valuation would be very simple. It would be similar to the type of valuations done tri-annually on all pension plans in this country whereby you sit down and list the assets and the value of the assets. This could be done either at market value or at book value or perhaps at some combination.

Mr. McCleave: Does the Superintendent of Insurance have his inspecting role in these plans?

Mr. McAlduff: On this type of plan we are trying to get around this. We are trying to work a simple plan which would not require the very complex actuarial valuations that a pension plan needs. As we envisage it the Superintendent of Insurance would not have to be involved in this type of plan.

Mr. McCleave: What about the provincial ministries most directly concerned with the investment field, with trustee investments?

Mr. McAlduff: The provincial pension regulators would not be involved in this type of plan because this would be an individual retirement savings plan and their main concern is with employer sponsored pension plans in seeing that the plan is properly invested and that the pensions that are promised under a pension plan will be available to the employees at such time as he retires. There would be no need for provincial involvement in a plan of this type any more than there is a requirement for the provinces to interest themselves in the existing Section 79(b) Plans.

Mr. McCleave: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: It seems to me that in one place in your brief it was suggested that at the present time $2.3 billion or 10 per cent is in the tax shelter. Am I right?

[*Interprétation*]

M. McCleave: Puis, en dernier lieu, au point de vue technique, ou pratique, comment vous conformeriez-vous à cette évaluation ayant lieu tous les cinq ans?

M. McAlduff: L'évaluation serait une opération très simple. Elle serait du même genre que ces évaluations qui sont faites tous les trois ans pour les régimes de pension dans notre pays et qui consistent à établir la liste des avoirs et de la valeur des avoirs. On pourrait faire l'opération en tenant compte de la valeur marchande ou de la valeur comptable ou peut-être en prenant quelque combinaison ces deux valeurs.

M. McCleave: Est-ce que le surintendant des assurances a le droit de faire son inspection dans le cas de ces régimes?

M. McAlduff: Quant à ce qui a trait à notre régime, nous essayons de contourner cette question. Nous essayons d'établir un régime simple qui ne nécessiterait pas ces évaluations actuarielles très compliquées qui sont de règle pour les régimes de pension. Nous pensons que le surintendant des assurances n'aurait pas à s'occuper de ce genre de régime que nous voulons établir.

M. McCleave: Mais qu'en est-il au sujet des rapports avec les ministères provinciaux qui sont les plus directement impliqués dans le domaine des investissements, des investissements de fiducie?

M. McAlduff: Les organismes de réglementation provinciaux des pensions n'auraient rien à voir avec ce genre de régime car il s'agirait ici d'un régime personnel d'épargne en vue de la retraite et ces organismes de réglementation s'occupent surtout de régimes de pension qui sont parrainés par l'employeur afin de se rendre compte si le régime a fait les placements nécessaires et qu'il fournit effectivement les pensions promises aux employés au moment où ces derniers prennent la retraite. Dans notre genre de régime, le gouvernement provincial n'aurait pas de raison de s'en occuper plus que lorsqu'il s'agit des régimes prévus par le paragraphe b) de l'article 79 actuel.

M. McCleave: Merci, monsieur le président.

Le président: M. Ritchie.

M. Ritchie: Il me semble qu'à un endroit dans votre mémoire vous avez indiqué qu'actuellement une somme de 2.3 milliards de dollars, soit 10 p. 100 se trouvait dans la catégorie des exemptions d'imposition. Ai-je raison?

[*Text*]

Mr. McAlduff: Yes, Dr. Ritchie. That shows up on statement one of the brief.

Mr. Ritchie: Now, if everyone was in this to the benefits extent the civil servants are, what percentage would be under tax shelter?

Mr. McAlduff: There would be an enormous increase if everybody benefited, if everybody put away the whole maximum amount that they would be permitted to put away under this plan. But fortunately for the sake of the revenue, the great majority of people will not put in the maximum amount. Many of them indeed will put away no money at all. What we are proposing is that persons who want to provide for their retirement income be given the right to do so if they so desire. But we are not proposing that everybody should be forced or required to set aside funds for their retirement income.

Mr. Ritchie: Well, in a practical way, if they did, it would make the revenue position intolerable, would it not?

Mr. McAlduff: It would. It would indeed. The revenue would drop I would say, by about 30 per cent.

Mr. Ritchie: Therefore, it is theoretical really.

Mr. McAlduff: Yes, the cost estimate that we made, which is in the neighbourhood of $200 million a year, was made after giving effect to the fact that even with the existing Section 79 provisions in the Act, many, many persons are not contributing up to the maximum 20 per cent or $2,500. The only persons who would be interested in a plan of this sort would be persons who are taking advantage of the maximum amount deductible under the present Income Tax Act and would like to go further.

Mr. Ritchie: Therefore, if this plan got wide acceptance, it would have to be reduced or—let us say it this way. The civil servants working for the government are only able to have this because other citizens are not taking advantage of it.

Mr. McAlduff: That is right, and this is the point that I have. If everybody chose to take advantage of this and if the revenue cost was so enormous that the revenue could not afford it, I believe the government should limit all pensions of the tax deductibility and the tax

[*Interpretation*]

M. McAlduff: Oui, monsieur Ritchie. Ceci est indiqué dans la déclaration première du mémoire.

M. Ritchie: Donc, si tout le monde participait à ce régime de la façon dont les fonctionnaires participent à leur régime, quel serait le pourcentage qui se trouverait exempté d'imposition?

M. McAlduff: L'augmentation serait immense si tout le monde bénéficiait de ce régime; si tout le monde épargnait pour le montant maximum admissible en vertu de ce régime. Mais heureusement pour le ministère du Revenu la majorité des personnes impliquées ne mettront pas de côté le montant maximum. En fait, beaucoup d'entre elles n'épargneront rien du tout. Ce que nous proposons c'est que ceux qui veulent épargner pour leur retraite aient le droit de le faire s'ils le désirent. Mais nous ne voulons pas obliger tout le monde à épargner pour obtenir un revenu au moment de la retraite.

M. Ritchie: Donc d'une façon pratique, si tout le monde le faisait, la situation du ministère du Revenu serait impossible, n'est-ce pas?

M. McAlduff: Oui. Les recettes fiscales accuseraient une baisse d'environ 30 p. 100.

M. Ritchie: Par conséquent, ceci n'est que théoriquement parlant.

M. McAlduff: Oui, les évaluations que nous avons faites au point de vue coût qui s'établissaient aux environs de 200 millions de dollars par année tenaient compte du fait que même sous le régime des stipulations de l'article 79 actuel de la Loi, de nombreuses personnes ne contribuent pas au maximum de 20 p. 100 soit pour une somme de $2,500. Les seules personnes qui s'intéresseraient au régime que nous proposons seraient les personnes qui se prévalent de la somme maximum déductible en vertu de la présente Loi de l'impôt sur le revenu et qui veulent obtenir des avantages supplémentaires.

M. Ritchie: Par conséquent, si ce régime devenait populaire, il faudrait en réduire les avantages: disons que les fonctionnaires ne peuvent obtenir tous ces avantages que parce que d'autres citoyens ne cherchent pas à en profiter.

M. McAlduff: C'est exact, et c'est ceci que je veux prouver. Si tout le monde se prévalait de ces avantages et s'il en coûtait de trop au ministère du Revenu, je crois que le Gouvernement se trouverait obligé de limiter toutes les pensions au point de vue déductibilité de

[*Texte*]

shelter for all pensions to a maximum amount of say $10,000 or $12,000 a year. This would put everybody on the same footing so that persons such as civil servants or employees of large and well-established corporations who are accumulating pensions in excess of this amount would still be allowed to accumulate them but they would be required to pay tax on a year-to-year basis in respect of these amounts of pensions that they are accumulating, in respect of the value of them.

Mr. Ritchie: But what about the other aspect? It has always been that certain jobs carried the attractiveness to the prospective worker and although it was relatively boring or paid a low salary, still the retirement was better than most. The armed forces may be an example. Is this not a part of the workaday evaluation that a person makes as an individual some time in his life and would this not destroy this to some extent?

Mr. McAlduff: No, I do not think it would destroy it because we are not suggesting that these people be precluded from accumulating such pensions. All we are saying is that if you are going to treat everybody alike and you are not going to allow certain elements of society a tax shelter for the pensions that they want to provide for themselves, then the other persons should be taxed on a year-to-year basis on such pensions as they provide or have provided for them by their employers.

I would be prepared to argue, as a matter of fact, that if the government want to encourage people, they should probably be encouraging the persons outside the private sector of the economy; the persons who are working, for example, for the small company rather than the large company or who change their jobs three or four times during their working lifetime. These are the people who are being most seriously discriminated against under the present retirement tax provisions. But I think these people constitute an element in our society whom the government should want to encourage rather than the person who sticks to the security of one job for 40 years.

Mr. Ritchie: Although it is relatively easy probably to work out a dollar value, is it not harder to work out the value of a retirement pension to the individual at the time that he

[*Interprétation*]

l'impôt et exemption de l'impôt à un maximum de disons $10,000 ou $12,000 par année. Ceci mettrait tout le monde sur un pied d'égalité et aboutirait à ce que ces personnes telles que les fonctionnaires ou les employés de sociétés solides qui accumulent des pensions au-delà de ce montant aient toujours la permission de continuer à augmenter leur pension mais on les obligerait, au-delà de ce montant, à verser un impôt sur une base annuelle établie en tenant compte de ces accroissements de valeurs.

M. Ritchie: Mais que faut-il penser des autres aspects de la question? Il est connu que certains emplois n'intéressent les candidats que parce qu'ils présentent une pension plus intéressante même si ces emplois sont peu passionnants et peu payés. On pourrait donner en exemple les Forces armées. Ne s'agit-il pas là d'une partie de cette évaluation terre à terre qu'une personne fait à titre d'individu à quelque moment de sa vie et est-ce que cette façon de procéder ne détruirait pas cette option jusqu'à un certain point?

M. McAlduff: Non, je ne crois pas car ceci n'empêcherait pas que ces gens accumulent de telles pensions. Tout ce que nous disons c'est que si vous voulez traiter tout le monde sur un pied d'égalité et que vous ne permettez pas à certains éléments de la société d'obtenir des exonérations d'impôt pour leurs pensions alors les autres personnes qui en bénéficient devraient être imposées sur une base anuelle, c'est-à-dire que l'on devrait aussi imposer les pensions qu'elles se préparent ou que leur employeur leur fournit.

Je suis prêt à soutenir que si le Gouvernement veut réellement encourager les gens, il serait probablement mieux d'encourager les personnes hors du secteur privé et de l'économie; les personnes qui travaillent par exemple pour de petites compagnies plutôt que pour des grandes ou qui changent d'emploi trois ou quatre fois au cours de leur vie de travailleur. Ce sont ces dernières qui sont les plus touchées, les plus mal loties dans le cadre des stipulations actuelles au point de vue imposition sur les retraites. Mais je crois que ces gens constituent un élément de notre société auquel le Gouvernement devrait fournir de l'encouragement plutôt que d'encourager ces personnes qui se cantonent à un emploi pour sa sécurité pendant quarante années.

M. Ritchie: Bien qu'il soit probablement relativement facile d'établir ce qu'il en coûterait, n'est-il pas plus difficile d'établir la valeur d'une pension de retraite pour une

[*Text*]

takes it due to many factors such as inflation and so forth?

Mr. McAlduff: No, I do not think it is too difficult. The fact is that we know what it costs today to go out and purchase a certain level of retirement income. We know that if you are 60 years of age and you decide that you want a retirement income of $10,000 a year, you can shop around to the various companies selling life annuities and if you are a careful shopper you will buy this $10,000 a year pension for X number of dollars. Now this changes from year to year, of course, depending on what interest rates are. But it is not that difficult a calculation to value this.

Mr. Ritchie: What if the stock market remains down? Will the companies that are giving these annuities have any difficulty meeting their obligations?

Mr. McAlduff: Some might. Some companies that are very heavily in stocks might have some difficulty in meeting these obligations but there always is the one variable and that is the amount of the company's contribution. For example, the normal type of pension plan, a final earnings type of pension—this is the pension that the federal government provides for its civil servants—provides that the employees will contribute a certain percentage of their income. It provides a formula for determining what their pension will be when they retire, and when it comes to the employer's contribution, it says that the employer will put up the balance of the cost needed to fund this pension. So should the plan run into a deficit, the company is required to put up the additional amount required to fund the benefits promised under the plan.

• 1620

Mr. Ritchie: The trouble with pension plans is, if you live too long after 65 you become poor, very often. Are pension plans not limited? We can give constant dollars, the same number of dollars, but we cannot give the same number of living can we?

Mr. McAlduff: Well, they can if they are tied to a wage index or a cost-of-living index such as the federal civil service plan is now tied to. There is an escalation clause which increases pensions after retirement by up to 2 per cent per year.

[*Interpretation*]

personne au moment où cette dernière la prend du fait des nombreux facteurs qui entrent en jeu tels que l'inflation etc.?

M. McAlduff: Non, je ne crois pas que ce soit trop difficile. En fait, nous savons ce qu'il en coûte aujourd'hui de se retirer et d'acheter un revenu à un certain niveau pour la retraite. Nous savons que si vous avez 60 ans et que vous décidez que vous voulez un revenu à la retraite de $10,000 par année, que vous pouvez faire le tour des différentes compagnies qui vendent des rentes viagères et si vous êtes prudent vous achèterez ces $10,000 par an pour une somme déterminée. Naturellement, ceci varie d'année en année selon le taux de l'intérêt mais ce n'est pas un calcul tellement difficile à faire.

M. Ritchie: Qu'en serait-il si le marché de la bourse restait en baisse? Est-ce que ces compagnies qui fournissent ces rentes ne trouveraient pas difficile de remplir leurs obligations?

M. McAlduff: Certaines d'entre elles pourraient se trouver en difficulté. Il se peut que certaines compagnies qui dépendent beaucoup du cours des actions auraient des difficultés à remplir cette obligation mais il reste toujours ce facteur variable qui est le montant de la contribution faite par la compagnie. Par exemple, dans le cas normal de régime de pension—un genre de pension dépendant des gains à la fin de la carrière, soit le genre de pension que fournit le Gouvernement fédéral à ses fonctionnaires—les fonctionnaires sont tenus de contribuer pour un certain pourcentage de leurs revenus. Une formule est prévue pour établir ce que sera la pension au moment de la retraite et en ce qui concerne la contribution de l'employeur, ce dernier est tenu d'ajouter la différence nécessaire pour financer la pension. Par conséquent, si le régime subit un déficit, c'est la compagnie qui doit en faire les frais afin que l'employé retire les prestations promises en vertu du régime.

M. Ritchie: L'ennui avec les régimes de pension c'est que si vous vivez longtemps après 65 ans vous tombez bien souvent dans la pauvreté. Est-ce que les régimes de pension ne sont pas limités? Nous pouvons donner le même nombre de dollars mais nous ne pouvons pas donner la même assurance de niveau de vie, n'est-ce pas?

M. McAlduff: Oui, on le pourrait à condition d'indexer les pensions au salaire ou au niveau de vie comme c'est le cas du régime de la fonction publique à l'heure actuelle. Il y a une stipulation concernant la hausse qui permet d'augmenter les pensions après la retraite jusqu'à 2 p. 100 par année.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Do you think your company can do this?

Mr. McAlduff: Our company could not afford to do it at the present time; as an employer we could not afford to do this. Ultimately I hope we will be able to.

Mr. Ritchie: What about a life insurance company paying an annuity?

Mr. McAlduff: With a life insurance company, if you buy a fixed dollar life annuity that is what you get for the remainder of your life, the exact amount that is promised, but here again there are such things as variable annuities which are tied to the value of a common stock fund or escalating annuities whereby, when you purchase the annuity, you purchase it with the provision that it will increase a certain amount each year.

Mr. Ritchie: If you had a common stock fund now you would be going down when prices are going up.

Mr. McAlduff: That is right. It does vary somewhat radically at times. In the long haul it has proven to be a pretty workable arrangement but for short periods of time it can be upsetting to the participants.

Mr. Ritchie: If all Canadian citizens or the vast bulk of them had a pension plan designed along the same lines as the civil service plan would it not create rigidities in our economy?

Mr. McAlduff: No, I do not think it would. It would create an enormous revaluable pool of savings. This is my personal opinion but I do not think we will find the great majority of employers providing pensions similar to the civil service or quite as valuable, because the cost is so enormous. Most private employers believe they can get better benefit for their employment dollars by paying somewhat higher wages and providing somewhat lesser retirement benefits, but there is a definite trends towards improvement of pensions.

The Chairman: Are you familiar, Mr. McAlduff, with the proposals made by the Royal Commission in this area?

Mr. McAlduff: Yes I am.

The Chairman: How would your proposals and the Royal Commission proposals compare?

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Pensez-vous que votre compagnie puisse faire ceci?

M. McAlduff: Notre compagnie ne pourrait le faire à l'heure actuelle; en tant qu'employeur nous ne pourrions supporter ce coût. Nous espérons, par la suite, pouvoir le faire.

M. Ritchie: Quelle est la situation d'une compagnie d'assurance-vie leur versant une rente?

M. McAlduff: Dans le cas d'une compagnie d'assurance-vie, si vous achetez une rente pour un montant fixe c'est ce que vous aurez jusqu'à la fin de vos jours: le montant exact qui est promis; mais à nouveau, il existe ici des rentes variables qui sont liées à la valeur d'un fond d'actions ordinaires ou de rentes qui s'accroissent et qui vous permettent, lorsque vous achetez la rente, d'avoir l'assurance d'une stipulation qui permet une augmentation déterminée chaque année.

M. Ritchie: Si vous disposiez d'un fonds d'actions ordinaires actuellement, est-ce que vous vous trouveriez devant une baisse en ce moment alors que les prix montent?

M. McAlduff: C'est exact. Il y a des variations très importantes à certains moments. A longue échéance, cette façon de procéder s'est montrée rentable mais sur de courtes périodes elle peut être fort désappointante.

M. Ritchie: Si tous les Canadiens pour la majorité d'entre eux disposaient d'un régime de pension tel que celui des fonctionnaires à l'heure actuelle, notre économie n'en subirait-elle pas un contrecoup en ce sens qu'elle deviendrait plus rigide?

M. McAlduff: Non, je ne le crois pas. Il y aurait création d'un immense fonds d'épargne réévaluable. Ceci est mon avis personnel mais je ne crois pas qu'il y aura une grande majorité d'employeurs qui fourniront des pensions semblables à celles de la fonction publique ou d'une valeur égale car le coût en est trop élevé. La plupart des employeurs privés croient qu'il leur est plus profitable d'augmenter les salaires et de fournir moins de prestations à la retraite; il y a cependant une tendance marquée à l'amélioration des retaites.

Le président: Est-ce que vous êtes au courant, monsieur McAlduff, des propositions faites dans ce domaine par la Commission royale?

M. McAlduff: Oui.

Le président: Comment vos propositions se comparent-elles à celles de la Commission royale?

[*Text*]

Mr. McAlduff: They are not too dissimilar, really. The Royal Ctmmission proposals suggested that all factors be treated equally and in that regard we are exactly four square with them. We differ where the Royal Commission tentatively suggested a $12,000 limit for everybody in the type of retirement income that he would have. Now, I might mention that this was a tentative suggestion. The persons on the Royal Commission expected this to be increased and they deliberately set it low. They thought it would be quite considerably higher.

Really, where I differ with the Royal Commission's suggestion is that I think for many people $12,000 is too high. I think the ultimate pension should be tied to what a person earns during his working lifetime so that he will be able to continue at the level of income he had provided for himself during his working years.

For example, I think someone who is making $8,000 a year does not need $12,000 a year pension, and that a pension which is a percentage of his final earnings is much more practical, and this is what we have suggested. We suggest a plan that would provide a pension at retirement age equal to about 70 per cent of what the person was making in the five years just prior to retiring, with a 2 per cent escalation subsequent to retirement so that he can, hopefully, maintain the buying power of that pension income.

The Chairman: Are there any more questions? Gentlemen, thank you very much. You presented us with a technical document in the area of pensions, something to brood over and ruminate on. Many thanks for being with us today.

It is my pleasure to invite representatives of Conwest Exploration Company Limited to the table.

Welcome to the House of Commons Finance Committee meetings on the White Paper, Mr. Elliott, and to your associates Mr. Connell and Mr. Lamacraft. I would ask you, if you will, to make a brief statement highlighting but not summarizing your brief—highlighting in the sense of ensuring that you will register with us what are the main areas of your concern. We may wish to question you on them; we may just wish to register those views. The floor is yours.

[*Interpretation*]

M. McAlduff: Elles ne sont pas trop différentes, en fait. Les propositions de la Commission royale préconisent de traiter tous les facteurs de la même façon et, à ce propos, nous faisons de même. Là où nous ne procédons pas de la même façon c'est lorsque la Commission royale propose que l'on expérimente une limite de $12,000. Pour tout le monde en ce qui concerne le revenu au moment de la retraite. Je dirais qu'il s'agit là d'une proposition provisoire, expérimentale. Les membres de la Commission royale s'attendaient à ce que ce montant soit augmenté et il l'ont fixé délibérément bas.

En fait, je crois, à la différence de ce que pense la Commission royale, que ces $12,000 sont trop élevés. Je pense que la pension, en fin de compte, devrait être un rapport avec ce que la personne gagne au cours de sa vie de travailleur afin qu'elle jouisse d'un niveau de revenu comme au cours de ses années de travail.

Par exemple, je pense que quelqu'un qui fait $8,000 par année n'a pas besoin d'une pension de $12,000 et qu'une pension qui représente un pourcentage de ces gains à la fin de sa vie de travail est beaucoup plus pratique et c'est ce que nous avons préconisé. Nous préconisons un régime qui fournirait une pension, à l'âge de la retraite, égale à environ 70 p. 100 de ce que la personne gagnait au cours des 5 dernières années avant sa retraite, avec possibilité d'augmentation de 2 p. 100 à la suite de sa retraite afin de pouvoir, éventuellement, conserver son pouvoir d'achat.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Messieurs je vous remercie beaucoup. Vous nous avez exposé un document technique qui dans le domaine des pensions nous fournit matière à réflexion. Nous vous remercions beaucoup d'avoir bien voulu être des nôtres aujourd'hui.

J'ai le plaisir d'inviter les représentants de la *Conwest Exploration Company Limited* à venir s'asseoir à notre table.

Monsieur Elliott et vos associés M. Connell et M. Lamacraft au nom du comité des finances de la Chambre des communes qui se réunit au sujet du Livre blanc, nous vous souhaitons la bienvenue. Je vous demanderais, si vous le voulez bien, de nous faire un bref exposé mettant en relief les points importants de votre mémoire mais ne le résumant pas. Ce que nous voulons c'est obtenir de vous les points saillants de votre mémoire afin d'être sûr que vous nous indiquez quels sont les domaines principaux qui vous intéressent. Il se peut que nous désirions poser des questions à leur sujet mais il se peut aussi

[*Texte*]

Mr. C. R. Elliott (President, Conwest Exploration Company Limited): We have similar areas of concern which we have dealt with in our brief and with respect to some of which at least we have made positive recommendations. The proposal to tax capital gains as income concerns us a great deal. We do not think the proposals of the White Paper in this regard are equitable. In fact, our views are that with a need to accumulate Canadian capital to retain Canadian ownership of industry in Canada, the taxation of capital gains tends to inhibit this. However, since it seems to be generally accepted that the capital gains tax is inevitable we would recommend that it be that— a capital gains tax, a tax on capital gains and not treated as income and in this regard we would recommend half the individual's tax rate for the maximum of 15 per cent.

In connection with the capital gains we are considerably concerned with the periodic evaluation of securities and our company illustrates the difficulty that this presents. It is a family controlled corporation although it is, under the White Paper, a widely held corporation and we have shareholders throughout Canada and some outside of Canada. The majority of our shareholders, including the control, are all Canadian. The provision for revaluing the stock on a periodic basis would threaten the existence of the control in Canadian hands.

In the past six or seven months—nine months—we have had this illustrated to us, they have purchased a block of shares in our company. It was an Australian company that made a nickel find in Australia which subsequently proved to be quite exciting. We bought the stock as a part of our exploration effort to help to finance their exploration program. The price of that stock rose from around $6 at the time we acquired it to about $300. If any of our principal shareholders had

• 1630

been in the unfortunate position of having to pay a tax on unrealized gains, as two of our major shareholders would have been had those provisions been in effect, it would have

[*Interprétation*]

que nous voulions simplement consigner vos opinions. Vous avez la parole.

M. C. R. Elliott (Président, Conwest Exploration Company Limited): Il y a des domaines semblables qui nous intéressent et que nous avons traités dans notre mémoire et certains d'entre eux tout au moins ont fait l'objet de notre part de recommandation constructive. La proposition qui veut que l'on impose les gains de capital en tant que revenu nous intéresse beaucoup. Nous ne pensons pas que les propositions du Livre blanc à ce sujet soient équitables. En fait nous pensons que si nous voulions accumulez les capitaux canadiens pour conserver la propriété canadienne de l'industrie au Canada, ces mesures d'imposition sur les gains de capital tendent à être néfastes, à empêcher que ceci se fasse. Toutefois, puisqu'il semble être généralement accepté que l'imposition sur les gains de capital soit inévitable, nous proposons que celle-ci prenne la forme d'une imposition sur les gains de capital et non pas que l'on traite ces derniers comme un revenu et à cet égard nous préconisons d'appliquer la moitié du taux d'imposition de la personne jusqu'à un maximum de 15 p. 100.

Dans cet optique des gains sur le capital, nous nous intéressons plus particulièrement à l'évaluation périodique des obligations et notre compagnie est un bon exemple des difficultés que représente cette opération. Notre compagnie constitue une société contrôlée par une famille bien qu'elle soit considérée, dans l'optique du Livre blanc, comme société publique et nous avons des actionnaires dans tout le Canada et certains d'entre eux se trouvent même en dehors du Canada. La majorité de nos actionnaires, y compris le contrôle, sont canadiens. La stipulation du Livre blanc qui veut qu'il y ait une réévaluation périodique des actions menaçerait d'être fatale aux opérations de contrôle qui pourraient ne pas rester entre les mains des Canadiens.

Au cours des 6 ou 7 derniers mois, des 9 derniers mois, nous avons dû nous rendre compte qu'il en était ainsi car une compagnie australienne a acheté une série d'actions de notre compagnie. Il s'agissait d'une compagnie australienne qui avait trouvé du nickel en Australie avec des perspectives intéressantes. Nous avons acheté des actions dans le cadre de notre effort de prospection pour aider à financer leur programme d'exploration. Le prix de ces actions est monté d'environ $6. coût au moment où nous l'avons acheté, pour atteindre environ $300. Si l'un de nos actionnaires principaux s'était trouvé dans la situation malheureuse d'être obligé de verser un impôt sur des gains non réalisés, comme cela aurait été le cas pour deux de nos principaux

[*Text*]

been disastrous because the stock subsequently came down to its present levels, which are much more realistic. The price had risen to I think a high of $16, or over $15 at any rate, and it is selling today on the market at $9, which we regard as a realistic price apart from a speculative value there may be in that particular venture. So you can see what paying tax on an unrealizeable third of the value, 50 per cent of its present value, would have done.

We are of course very concerned with the proposal to eliminate the incentives or virtually eliminate incentives provided at present in the Income Tax Act for the mining industry. We are involved in the mining industry. Our operations are exploration; in other words, the attempt to discover and develop mines in Canada.

We have had some success in this field. We have brought two major mines into production since 1946. One is United Keno Hill Mines Ltd. with which we have and I have no longer any connection. The other is Cassiar Asbestos Corporation Ltd. which to date has provided foreign exchange for Canada to the extent of $223 million from export sales, to say nothing of the taxes that have been paid and are being paid and the general impact on the economy. We are still major shareholders of that, and provide that company its management. However, our main purpose in life is to find mines, and to that end we devote a very substantial part of the income of the company and capital funds as well arising out of capital gains of one kind or another that we may from time to time realize. We pay our shareholders a very meagre dividend in relation to what our total income is.

I think that perhaps it is fair to say that the most important incentive from the point of view of the exploration man today, and as the law stands today, is the three-year tax exemption, because that has its immediate impact on the new mine coming into production. It is a great benefit to financing, and it eliminates some of the risk involved in this sort of thing. If it is at all profitable, you have some hope of getting your money back before

[*Interpretation*]

actionnaires dans le cas où les présentes stipulations auraient été en vigueur, les conséquences en auraient été désastreuses car les actions ont baissé par la suite à leur niveau actuel, qui est beaucoup plus en rapport avec la réalité. Le prix était monté jusqu'à $16 je crois ou plus de $15. de toute façon, et ces actions se vendent aujourd'hui sur le marché à $9, ce que nous cosidérons comme un prix réaliste en dehors de toute question de valeur spéculative qui puisse être impliquée dans cette affaire particulière. Aussi vous pouvez vous rendre compte de ce qu'aurait eu pour conséquence le versement d'impôt sur ce tiers de la valeur non réalisable, soit 50 p. 100 de sa valeur actuelle.

Nous nous intéressons naturellement de très près aux propositions qui visent à éliminer les motivations ou à virtuellement supprimer les incitations qui sont, à l'heure actuelle, fournies à l'industrie minière, en vertu de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu. Nous sommes impliqués dans l'industrie minière. Nos opérations sont les opérations de recherche d'exploration: en d'autres termes, nous nous efforçons de découvrir et de mettre en valeur les mines au Canada.

Nous avons eu un certain succès dans ce domaine; nous avons mis en exploitation des mines importantes depuis 1946. L'une est dénommée *United Keno Hill Mines Ltd.* avec laquelle nous n'avons et je n'ai plus rien à voir. L'autre est la *Cassiar Asbestos Corporation Ltd.* qui a fourni jusqu'ici des devises étrangères au Canada allant jusqu'à $223 millions résultant de vente à l'exportation, sans compter les impôts qui ont été versés et les conséquences d'ordre général de toutes ces transactions pour l'économie canadienne. Nous sommes toujours des actionnaires majoritaires de cette compagnie et nous fournissons la gestion de cette dernière. Toutefois, notre principal objectif est de trouver des mines et c'est à cette fin que nous employons une très grande partie des revenus de la compagnie et des fonds de mobilisation aussi qui découlent des gains sur le capital d'une sorte ou d'une autre, que nous pouvons éventuellement réaliser de temps à autre. Nous versons à nos actionnaires un maigre dividende en rapport avec notre revenu total.

Je crois que peut-être il est juste de dire que l'incitation la plus importante, dans l'optique de l'exploration aujourd'hui, et dans le cadre de la loi telle quelle est, est constituée par cette exemption d'impôt de trois années, car cette dernière bénéficie directement aux nouvelles mines qui entrent en exploitation. Il s'agit là d'un bénéfice important au point de vue financement et qui permet d'éliminer certains des risques de ce genre d'opération. S'il

[*Texte*]

the treasury participates with you. The percentage depletion is important, and perhaps in the long run for those companies with a long life it may be more important. But as an exploration man I think I would have to opt for the three-year tax exemption.

The proposal of the White Paper that in lieu of a three-year tax exemption we should have a fast write-off of capital cost is not an alternative. We already have it in the Act. All companies have the capital cost allowance which is available to them. If the company is successful, it will get it anyway, and if it is not successful, it is of no concern. The capital cost allowances allowed under the Income Tax Act are primarily to provide the cash flow before taxation for replacement of those assets and every mine, every operator, knows that you must be prepared to replace your equipment unless it is a very short-lived mine.

We have recommended in our brief that the three-year tax exemption be retained, but limited to the capital input with respect to the mine, that is, a full capital input. So in effect we say to the Government of Canada, "All right, you are going to collect tax from this eventually, but take some of the risk by waiting your turn along with the shareholders." I think that is a fair proposition.

The question of earned depletion as provided in the White Paper is, in our opinion, inadequate to provide any real incentives. However, if the principle of the earned depletion is retained, it may be appropriate in some instances, particularly in Western Canada, say for the oil and gas industry, which is an entirely different matter from the mining industry. We think that some fixed depletion should be provided, perhaps 20 per cent in place of the 33⅓ per cent if the earned depletion as proposed is provided.

However, if the incentives are retained to any degree in the Act, the integration proposals of the government immediately render the effect negative as far as the shareholder is concerned, because any distribution out of

[*Interprétation*]

y a un profit possible, vous espérez ne pas perdre votre argent avant que le trésor n'entre en jeu. Le pourcentage de déductions pour épuisement peut aussi présenter une certaine importance et peut-être que pour ces compagnies, à longue échéance, pour ces compagnies qui dureront longtemps, il pourrait présenter encore plus d'importance. Mais en tant que personne s'occupant d'exploration, de prospection, je pense que j'aurais préféré opter pour l'exemption d'imposition de trois années.

La proposition du Livre blanc, qui veut qu'au lieu d'une exemption d'imposition pour trois années nous ayons un amortissement rapide des frais d'immobilisation, n'est pas une solution de rechange. Ceci était déjà prévu dans la loi. Toutes les compagnies peuvent se prévaloir d'une indemnité pour frais d'immobilisation. Si la compagnie réussit, elle l'aura de toute façon et si elle ne réussit pas, cela n'a pas d'importance. Les indemnités pour frais d'immobilisation qui sont prévues par la Loi de l'impôt sur les revenus sont principalement établies en vue de fournir de l'argent comptant avant que l'on soit obligé de remplacer le matériel, les avoirs, ce qui est inévitable à moins que l'entreprise soit une mine de courte durée d'exploitation.

Nous avons recommandé, dans notre mémoire, que l'on conserve cette exemption d'imposition de trois années, mais qu'elle soit limitée à l'apport en capital, en ce qui concerne la mine, c'est-à-dire à l'apport en capital entier. Donc, en fait, nous disons au gouvernement du Canada: «Très bien, vous percevrez des impôts à la suite de ces mesures éventuellement, mais veuillez prendre certains des risques impliqués en attendant votre tour comme les actionnaires». Je pense qu'il s'agit là d'une proposition juste.

En ce qui concerne la question des déductions pour épuisement, «gagnées», telle qu'elle est prévue dans le Livre blanc, elle ne constitue pas, à notre avis, une mesure d'incitation suffisante. Toutefois, si l'on conserve les principes de l'épuisement gagné, il se peut qu'elle soit utile dans certains cas, particulièrement dans l'Ouest du Canada, dans les cas de l'industrie du pétrole et des gaz, qui sont très différentes de l'industrie minière. Je crois que l'on devrait prévoir quelques déductions pour épuisement fixe, peut-être 20 p. 100 au lieu des 33⅓ p. 100, si la condition de déductions pour épuisement «gagnées» est remplie, telle qu'elle est prévue.

Toutefois, si l'on conserve ces incitations dans la Loi, les propositions en vue de l'intégration présentées par le gouvernement annulent immédiatement les résultats en ce qui concerne l'actionnaire, car toute réparti-

[*Text*]

income that has not been subject to tax will be taxed in the hands of the shareholder.

It has been pointed out in the brief and in many other briefs submitted to the Committee that the White Paper integration proposals with respect to corporate dividends nulify the incentives. Thus any benefit of the continuance of the existing incentives will be illusory in many situations.

I do not think I need to enlarge on that. I think it must be perfectly obvious to the members.

The Chairman: I think you will get an opportunity during the questions, probably in a few minutes time.

Mr. Elliott: The only other area I wish to mention, Mr. Chairman, is the present prospector's umbrella. We think that should be retained. Very few prospectors make a find or a killing in their lifetime. If they make one major discovery in their lifetime they are very fortunate, and to tax that either as a capital gain or as income will eliminate prospectors, and we still need them in this country.

The Chairman: Before recognizing the members, I think we are all intrigued to know what happened to that $6 stock that went up to $300? What did it come down to?

Mr. J. C. Lamacraft (Conwest Exploration Company Limited): It is around $65 now.

The Chairman: Mr. Smerchanski.

Mr. Smerchanski: In reference to the tax-free period of three years and your mention of the earned depletion, how is this going to affect new mines that come into production, comparing the situation under the old system where they had a three-year tax exemption to the present earned depletion which they are proposing in the White Paper?

Mr. Elliott: I am not sure I understand the question, Mr. Chairman.

The Chairman: Would you ask your question again, or ask it in a different way?

[*Interpretation*]

tion en provenance du revenu qui n'a pas été imposé sera imposé lorsqu'il sera dans les mains de l'actionnaire.

On a indiqué, dans le mémoire, et dans bien d'autres mémoires présentés au comité, que les propositions d'intégration du Livre blanc, en ce qui concerne les dividendes des corporations annulent les effets bénéfiques des incitations, des motivations fournies. Par conséquent, les avantages résultant de ces incitations existantes pourraient être illusoires, dans bien des cas.

Je ne crois pas devoir m'étendre plus longuement à ce sujet. Je crois que les députés doivent s'en rendre parfaitement compte.

Le président: Je crois que vous aurez l'occasion d'y revenir au cours de la période des questions, probablement dans quelques minutes.

M. Elliott: Le seul autre domaine dont je voudrais parler, monsieur le président, c'est la protection que l'on accorde actuellement aux prospecteurs. Nous pensons que cette mesure devrait être conservée. Il y a très peu de prospecteurs qui, en fait, font une découverte importante au courant de leur vie. Et l'imposer à titre de gains sur le capital ou de revenu supprimerait la profession de prospecteurs, et nous en avons toujours besoin dans ce pays.

Le président: Avant de donner la parole aux députés, je pense que nous sommes toujours intrigués par cette montée des actions de $6 jusqu'à $300. Et nous aimerions savoir ce qui est arrivé à ces actions et à quel niveau elles se sont établies.

M. J. C. Lamacraft (Conwest Exploration Company Limited): Ces actions sont aux environs de $65.

Le président: Monsieur Smerchanski.

M. Smerchanski: Pour parler de cette période d'exemptions d'impôts de trois années et de ces déductions pour épuisement «gagnées», comment ces mesures se répercuteront-elles sur les nouvelles mines qui entrent en exploitation comparativement à ce qui se produisait en vertu de l'ancien système, où il y avait une exemption d'imposition de trois années? Quel serait le résultat de la mise en vigueur de ces mesures de déduction pour épuisement «gagnées» que l'on propose dans le présent Livre blanc?

M. Elliott: Je ne suis pas bien sûr que j'ai compris la question, monsieur le président.

Le président: Voudriez-vous nous poser votre question à nouveau ou la poser d'une façon différente?

[*Texte*]

Mr. Smerchanski: I am sorry. A tax-free period of three years is allowed now, and the alternative that the White Paper proposes is based on earned depletion, which is similar to the capital cost allowances they have for oil and gas. How will this be not as applicable to the mineral mining industry as it is to oil and gas?

[*Interprétation*]

M. Smerchanski: Je m'excuse. Actuellement nous avons la situation où il y a une période d'exemption d'impôt de trois années et l'on propose, dans le Livre blanc, comme solution de rechange, d'instituer des déductions pour épuisement «gagnées», ce qui ressemble aux indemnités pour frais d'immobilisation qui existent dans le cas du pétrole et du gaz. Pourquoi ces mesures ne seraient-elles pas praticables tout aussi bien dans l'industrie minière que dans les industries du pétrole et du gaz?

• 1640

Mr. Elliott: I think you are confusing two factors. The tax exemption we now have under the Act is an exemption of the income for a period of three years and the White Paper proposes to replace that with a fast capital cost write-off. The earned depletion is proposed in the White Paper in place of the present 33⅓ per cent depletion allowance. The difficulty with the so-called earned depletion is that to have much of an impact you must have a fairly large exploration expenditure with respect to your income. Now I do not think the oil and gas industry are entirely happy with it but they are in a happier position than the mining industry because exploration and development is a large part of their operating costs. Once you have found an oil well and put your casing and your production equipment in your costs after that are minimal. Once you find a mine your costs are only beginning. You have large payrolls to take the ore out and you have large purchases of machinery and supplies. In the mining industry the base is so small compared to the total costs involved in producing your ultimate total production from the mine that it is not too significant. Some mines would have substantial exploration, depending on the type of mine it was.

M. Elliott: Vous confondez deux facteurs: l'exemption d'impôt que nous connaissons en vertu de la loi est une exemption du revenu pour une période de trois ans et le Livre blanc propose de remplacer cela par des incitations. Le Livre blanc propose un épuisement du revenu au lieu de l'allocation de 33⅓ p. 100. La difficulté avec ce système c'est que pour qu'il soit efficace, il faut que les coûts d'exploitation soient très élevés par rapport à votre revenu. L'industrie du pétrole et du gaz n'en est pas entièrement satisfaite mais elle est dans une meilleure position que l'industrie minière parce que l'exploration et le développement comprennent une grande partie de leur coût d'exploitation. Une fois que l'on a trouvé un puits de pétrole et que la production est en marche, les frais sont minime. Une fois que vous avez trouvé une mine vos dépenses ne font que commencer. Vous avez des salaires considérables à payer pour l'extraction du minerai et l'achat de machines et d'équipements. Dans l'industrie minière, le coût de base est si minime par rapport au coût total de production que ce ne serait pas très important. Certaines mines auraient une exploration importante selon le genre de mine.

Mr. Smerchanski: With your experience in the mining industry, if you were faced with having to develop a low grade or marginal ore body on today's market values of metals would you give consideration to going ahead with this development under the proposals of the White Paper?

M. Smerchanski: D'après votre expérience dans l'industrie minière, si vous aviez une mine de minerai d'ordre secondaire à développer sur le marché actuel des métaux, est-ce que vous seriez prêt à l'exploiter vu les propositions du Livre blanc?

Mr. Elliott: That would depend. You say a marginal or a low grade mine. That would depend. But I would say that we have in our company now two propositions that we are looking at, neither of which I do not think could go ahead without the three-year tax exemption. There simply is not enough to take the risk.

M. Elliott: Cela dépendrait. Vous dites une mine de minerai secondaire, tout dépend. Nous avons dans notre compagnie deux projets à l'étude et ni l'un ni l'autre ne pourraient être mis en route sans l'exemption de trois ans. On ne peut prendre le risque.

Mr. Smerchanski: In other words, under the present three-year tax exempt period this

M. Smerchanski: En d'autres termes, en vertu de la période d'exemption de trois ans

[*Text*]

type of an ore body might be sufficiently economical for you to proceed. If the proposals of the White Paper were brought forward would this deter you from going ahead?

Mr. Elliott: Yes. In the instance that I am thinking of at the moment there is no money in it under the White Paper proposals because of the capital input. You only have to have something go wrong. For example, you might find that you have a big course of waste in the middle of the ore body after you have spent $5 or $6 or $7 million—there was $7 million involved in this particular case—and all your profit is gone. You are only looking at a profit, by the time you split it up, of a few $100,000 anyway, and who is going to take that risk?

Mr. Smerchanski: What is the reason for your making the statement in your brief that the stock market does not usually reflect the true value of any stock placed on the market in terms of speculative or risk mining ventures?

Mr. Elliott: Particularly in the early developments of a mine, the discovery and subsequent development period, it is very difficult to assess an ore body. You might have a discovery that looks exciting. In the stock market everyone wants to get in on the ground floor, so the stock market goes up. Later on as the body is outlined by drilling, you may find that it is not nearly as exciting as it was and the stock will go down. But then if you put in a deep hole and find more ore than you expected the stock market will go up again. It is the expectation that will governor speculators in the stock market. There is no way that you can assess the value of a mine until you have it into production and know what you can do with it. You have to have a pretty good idea. But the closer you are to the picture the more wrong you can be. I know from experience.

Mr. Smerchanski: Because of the high risk involved in mining and mining exploration do you feel that the proposals in the White Paper have given sufficient importance to the high risk involved?

Mr. Elliott: No.

Mr. Smerchanski: Do you feel if the proposals in the White Paper should go through that this will further enhance our development of mining in Canada, or will it dampen the exploration program?

Mr. Elliott: There is no question about it; it will dampen the exploration program. The possibility of it becoming law already has done so.

[*Interpretation*]

ce genre de minerai serait assez économique pour vous permettre d'aller de l'avant. Si les propositions du Livre blanc étaient mises en pratique, est-ce que cela nous empêcherait d'aller de l'avant?

M. Elliott: Oui. Dans les cas en question, selon les propositions du Livre blanc la mise de capital serait trop grande pour que ce soit rentable. Il suffirait que quelque chose aille de travers pour que vous perdiez tout votre profit après avoir investi 5, 6 ou 7 millions de dollars. De toute façon il ne s'agit que d'un profit de $100,000 et qui serait prêt à prendre un tel risque pour si peu?

M. Smerchanski: Pourquoi déclarez-vous dans votre mémoire que la bourse ne représente pas toujours la valeur réelle des actions fournies sur le marché?

M. Elliott: En ce qui concerne les exploitations minières, il est très difficile au début d'évaluer un gisement. Vous pouvez avoir une découverte qui semble intéressante. A la bourse tout le monde veut acheter des actions donc le coût de la bourse monte. A la suite de sondage on se rend compte qu'il n'est pas tout à fait aussi intéressant que prévu et les actions baissent. Si l'on creuse davantage et que l'on découvre que la teneur est très élevée, les actions remontent. La bourse est un marché de spéculation, il n'est pas possible d'évaluer la valeur d'une mine avant de l'exploiter. On peut avoir une assez bonne idée, mais plus on est prêt de la situation plus on peut se tromper. J'en sais quelque chose.

M. Smerchanski: En raison des risques importants dans les mines et dans l'exploitation minière, pensez-vous que les propositions du Livre blanc tiennent suffisamment compte des risques en jeu?

M. Elliott: Non.

M. Smerchanski: A votre avis, si les propositions du Livre blanc étaient mises en vigueur, est-ce que cela encouragerait l'exploration minière au Canada ou serait-ce le contraire?

M. Elliott: Sans aucun doute, cela diminuera l'exploration. La possibilité que la loi soit adoptée a déjà produit cet effet.

[*Texte*]

Mr. Smerchanski: In view of the fact that it is a primary industry and many jobs are created do you feel that the proposals of the White Paper have sufficiently considered the impact of mining on the Canadian economy?

Mr. Elliott: I certainly do not think they have. Perhaps I should say that one wonders if they understand what those impacts are, on reading the White Paper.

Mr. Smerchanski: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Ritchie: Are the prices of metals pretty well set in the world market?

Mr. Elliott: Yes.

Mr. Ritchie: Do the oil and gas people enjoy somewhat of a sheltered market because of the American policy?

Mr. Elliott: I am not familiar enough with the oil and gas market to express an opinion on that.

Mr. Ritchie: Are any metals sheltered by tariffs in Canada?

Mr. Elliott: Not that I am aware of. They are generally exporters.

Mr. Ritchie: It seems to me that mining is directly dependent on the price you receive and the tax structure under which it operates. If there is a lot of tax there will be less mining; if there is little tax there will be a lot of mining.

Mr. Elliott: I think that that is a fair statement. Mining generally is operating in world markets and competing with world producers. We do not have any built-in advantage in Canada. Our advantages are that we do have skilled people in the business who are engineers and geologists and we at the present time have a very favourable tax climate which keeps us competitive. If the net result of the White Paper proposals were to drive some of our skilled people to other countries, which I am sure can happen, and if the impact of taxes makes us less competitive, you are going to see less development of Canadian ores and the capital will move to Australia or even to the United States or South Africa, wherever they can get a better climate.

• 1650

Mr. Ritchie: If the price of metals rose on the world market, and assuming Canadian mining costs remained the same with relative rise, then the industry could better absorb the proposed tax increases.

[*Interprétation*]

M. Smerchanski: Vu qu'il s'agit d'une industrie primaire qui crée de nombreux emplois, croyez-vous que les propositions du Livre blanc ont suffisamment étudié les conséquences de ce changement sur l'économie canadienne?

M. Elliott: Certainement pas. C'est à se demander en lisant le Livre blanc si les gens qui l'ont rédigé comprennent la portée de ces répercussions.

M. Smerchanski: Merci, monsieur le président.

M. Ritchie: Est-ce que le prix du métal est assez stabilisé sur le marché mondial?

M. Elliott: Oui.

M. Ritchie: Est-ce que les producteurs de pétrole et de gaz ont un marché protégé grâce à la politique américaine?

M. Elliott: Je ne connais pas assez bien le marché du pétrole et du gaz pour émettre une opinion là-dessus.

M. Ritchie: Est-ce que certains métaux sont protégés par les tarifs douaniers canadiens?

M. Elliott: Pas que je sache. Ils sont généralement des exportateurs.

M. Ritchie: Il me semble que les mines dépendent directement des prix obtenus et de la structure fiscale qui s'y applique. S'il y a des impôts élevés, il y aura moins d'exploitation minière; s'il y a moins d'impôt, il y aura beaucoup plus d'exploitations minières.

M. Elliott: C'est très juste. Les mines, en général, fonctionnent sur le marché mondial et font concurrence aux producteurs internationaux. Il n'y a pas d'avantage inhérent au Canada. L'avantage c'est que nous avons des ingénieurs et des géologues compétents et qu'à l'heure actuelle nous avons un climat fiscal favorable qui encourage la concurrence. Si les propositions du Livre blanc sont mises en pratique il peut très bien arriver que nos gens compétents se dirigent vers d'autres pays où les impôts sont moins considérables et par conséquent le développement des mines canadiennes et le capital iront en Australie, aux États-Unis ou en Afrique du Sud où le climat fiscal est plus avantageux.

M. Ritchie: Si le prix des métaux augmente sur le marché mondial, en supposant que les frais de production et d'exploitation se maintiennent au même niveau, il y a augmentation relative, et alors l'industrie pourrait mieux absorber l'augmentation fiscale proposée.

[*Text*]

Mr. Elliott: Increase in price out of proportion to increase in cost would certainly help, but I fail to see that an increase in price in the world market would improve our advantage vis-à-vis other mining areas.

Mr. Ritchie: One figure suggested by the mining people, I think, was that there would be 40 to 60 per cent more tax under the proposed White Paper changes. Do you agree with that?

Mr. Elliott: The estimates that have been made by the Mining Association are that the average tax including the provincial royalty—so-called royalty, mining tax—would amount to between 57 and 60 per cent as opposed to 42 to 45 per cent today.

Mr. Ritchie: Therefore, you think mining exploration and development would drop unless there were some unusual compensating increase in the price of metals on the world market.

Mr. Elliott: Yes.

Mr. Ritchie: What do you see as the future for mining in the next decade or so throughout the free world?

Mr. Elliott: I think the long-term outlook for mining is good throughout the world. It is not a question of the demand being there; it is a question of being able to meet competition from other areas.

Mr. Ritchie: What will Canada's relative position be in the next decade or two? Will we be better off or worse off than we have been in the past 10 years?

Mr. Elliott: That will depend on whether you relax the White Paper or not.

Mr. Ritchie: What about the actual world market and other mining problems in the country?

Mr. Elliott: I think we have good prospects provided the industry in Canada is not too greatly discouraged at looking for new mines. I think there are as good prospects of finding mines in Canada as anywhere else in the world. There are other areas in the world that have excellent geological features and have not the amount of development that this country has, so that to retain our position we have to be prepared to maintain a substantial expenditure on exploration. The existing mines will continue to produce as long as they have ore. It is to replace the ore they would be mining out that is important.

[*Interpretation*]

M. Elliott: Une augmentation des prix par rapport à l'augmentation du prix de revient nous aiderait certainement mais je doute qu'une augmentation des prix sur le marché mondial nous soit avantageuse dans d'autres domaines miniers.

M. Ritchie: D'après les chiffres proposés par les exploitants miniers, il y aurait de 40 à 60 p. 100 plus d'impôts avec les changements proposés par le Livre blanc. Êtes-vous d'accord?

M. Elliott: L'association des mines a fait une évaluation d'après laquelle l'impôt moyen y compris les redevances provinciales représenteraient entre 57 et 60 p. 100 par rapport à 42 et 45 p. 100 à l'heure actuelle.

M. Ritchie: Par conséquent, vous prévoyez que l'exploration et le développement des mines diminueraient à moins qu'il y ait une augmentation des prix sur le marché mondial.

M. Elliott: Oui.

M. Ritchie: A votre avis, quelle sera la situation des mines dans le monde libre au cours des 10 prochaines années?

M. Elliott: J'estime que la perspective à long terme est favorable partout dans le monde. Il ne s'agit pas d'une question de demande, il s'agit de faire face à la concurrence des autres domaines.

M. Ritchie: Quelle sera la position du Canada au cours des prochaines décennies? Sera-t-elle meilleure ou pire que celle des 10 dernières années?

M. Elliott: Cela dépendra de ce que vous ferez du Livre blanc.

M. Ritchie: Que pensez-vous de la situation du marché mondial à l'heure actuelle et des autres problèmes miniers au Canada?

M. Elliott: Je crois que les perspectives sont bonnes à condition qu'on ne décourage pas la recherche de nouvelles mines. Nous avons d'aussi bonnes chances de trouver des mines au Canada qu'ailleurs dans le monde. Il y a d'autres pays qui sont favorisés au point de vue géologique et qui n'ont pas le développement minier que nous connaissons ici mais pour maintenir notre position il nous faut dépenser beaucoup dans le domaine de l'exploration. Les mines actuelles continueront de produire tant qu'elles auront du minerai. Ce qui est important c'est de remplacer le minerai qui sera extrait.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Do you think the proposed dividend treatment, and so on, favours secondary industries over the mining industry?

Mr. Elliott: Well, if you are referring now to the integration proposals to some degree, yes. But I think the same criticism of the integration proposals applies, because anything such as fast capital cost write-offs is, to some extent, nullified by the integration proposals.

Mr. Ritchie: If a capital gains proposal is integrated will the mining industry pay relatively more than the manufacturing industry?

Mr. Elliott: The capital gains? No; I do not think so.

Mr. Ritchie: In other words, is the shareholder more likely to get capital gain out of a mining stock or out of a manufacturing stock?

Mr. Elliott: That is a good question. I think the point that we were making is the unrealized capital gain. You are more likely to get wide fluctuations in value of mining stocks, because of the unknown factors. The speculator must guess as to the value of the ore in the ground and this results in wider fluctuations than speculative elements in other types of industry, such as manufacturing. Therefore, if you are being taxed on an unrealized gain, you would perhaps run a greater risk. But I think the same risk exists so far as the shareholder is concerned, regardless of whether it is manufacuturing, mining or anything else, but perhaps to a greater degree for mining stocks.

Mr. Ritchie: Do you think a mining investor is looking for a capital gain? The type of person who invests in mines tends to look for a large increase. Is he a speculator?

Mr. Elliott: I think anyone who invests in any stock that has speculative value is looking for a capital gain, whether it be mining or otherwise.

Mr. Ritchie: Do you feel that the proposals of the taxing of Canadian investor versus the foreign investor will tend to increase the share of foreign investment in our resource industry as opposed to Canadian ownership?

Mr. Elliott: I think that is likely.

Mr. Ritchie: Do you think this is a big change, or just a relatively small one?

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Pensez-vous que les dividendes proposés favorisent les industries secondaires plutôt que l'industrie minière?

M. Elliott: Oui, dans une certaine mesure, si vous songez à la proposition de l'intégration. Je suis d'avis que les mêmes critiques de l'intégration s'appliquent dans une certaine mesure car l'effet est annulé par les propositions de l'intégration.

M. Ritchie: Si la proposition sur les gains de capital est mis en pratique est-ce que l'industrie minière paiera davantage que l'industrie manufacturière?

M. Elliott: Non, je ne le crois pas.

M. Ritchie: En d'autres termes, est-ce que l'actionnaire fera plus de gains de capital dans des actions de mines que dans des actions manufacturières?

M. Elliott: Je crois qu'il s'agissait de gains de capital non réalisés. Il y a plus de fluctuation dans les valeurs minières à cause des facteurs inconnus. Les spéculateurs doivent essayer d'évaluer la valeur du minerai dans le sol. Cela entraîne des situations plus importantes que dans les industries manufacturières. Par conséquent, si votre impôt s'applique aux gains non réalisés, vous courrez un plus grand risque. Toutefois, le risque existe toujours pour l'actionnaire que ce soit dans les actions manufacturières, minières ou autre, mais le risque est plus grand dans les actions minières.

M. Ritchie: Est-ce que celui qui investit dans les mines s'attend à faire des gains de capital? Le genre de personnes qui investit dans les mines espère réaliser un gros revenu; est-ce un spéculateur?

M. Elliott: Je crois que toute personne qui investit dans des actions qui ont une valeur spéculative cherche à faire un gain de capital que ce soit dans les mines ou ailleurs.

M. Ritchie: Pensez-vous que la proposition de taxer les investisseurs canadiens plutôt que les investisseurs étrangers augmentera les investissements étrangers dans notre industrie de ressource?

M. Elliott: Très probablement.

M. Ritchie: Estimez-vous qu'il s'agit d'un changement important?

[*Text*]

Mr. Elliott: If Canadian control is forced to seek a market, I think that market is going to be foreign rather than Canadian.

The Chairman: Mr. Perrault.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, in the brief Mr. Elliott has brought before us there are some very interesting concepts advanced. On page 11 under the heading "Depletion Allowance" I quote the following sentence:

> We believe that the over-all *effective rate* of tax on mining income is material to tax reform.

Then it goes on to talk about the status of taxation in mining industries in Australia and the United States. I wonder if Mr. Elliott could tell the Committee what he would consider to be a fair and appropriate tax rate for the mining companies of Canada. Do you have any specific figures in mind?

Mr. Elliott: I would not want to give you off-the-cuff any specific figures, but I think one of the things that has to be taken into account in considering what the effective tax rate on mining is is the position of the provinces and their mining tax which historically precedes any federal income tax. It has been variously referred to as income tax and royalty depending upon how you want to look at it. But it is a tax on the income of a mine and as such should have precedence and be taken into account in determining the tax rate. In effect, the depletion allowance has taken that into account. I think that is one of the arguments in favour of retaining some fixed depletion.

Mr. Perrault: But you would not like to suggest anything more specific in the way of a percentage figure at this time?

Mr. Elliott: No.

Mr. Perrault: You say in your brief you foresee a marked decline in the development of new mines should the legislation proceed along the lines of the White Paper proposals. Would you like to amplify that statement?

Mr. Elliott: I think I have already covered that to some degree. What we are saying there in effect is that with the removal of the advantages that the mining industry has in Canada today, there will not be the same inclination to finance the research. The money that is doing that will seek other fields, for example Australia or the United States where the present tax regulations would be more favourable than they would be in Canada under the White Paper. Today I think we have a more favourable incentive position than the mining industry in the

[*Interpretation*]

M. Elliott: Si les Canadiens doivent se chercher un marché je crois que ce marché sera étranger plutôt que canadien.

Le président: Monsieur Perrault.

M. Perrault: Monsieur le président, dans les mémoires que M. Elliott vient de nous présenter il y a de très intéressantes déclarations. A la page 11 sous la rubrique «allocation d'épuisement» je cite la phrase suivante:

> Nous estimons que le taux d'ensemble de l'imposition sur le revenu minier est sujet à une réforme fiscale.

Ensuite le mémoire parle de l'imposition de l'industrie minière en Australie et aux États-Unis. J'aimerais savoir ce que M. Elliott considère un taux d'impôt juste et approprié pour les compagnies minières du Canada, avez-vous quelques chiffres à l'esprit?

M. Elliott: Je ne voudrais pas citer de chiffres de mémoire, mais je crois que la première chose dont il faut tenir compte c'est la taxe provinciale. On l'appelle impôt ou redevance selon que votre façon de la considérer. Il s'agit d'um impôt sur le revenu d'une mine et comme tel devrait avoir précédence dans la détermination du taux d'impôt. De fait, l'allocation d'épuisement en a tenu compte. Voilà pourquoi il serait préférable de retenir un épuisement fixe.

M. Perrault: Vous ne pourriez pas nous donner un pourcentage à l'heure actuelle?

M. Elliott: Non.

M. Perrault: Vous dites que vous prévoyez une baisse dans le développement de nouvelles mines si jamais les propositions du Livre blanc étaient appliquées. Pourriez-vous expliciter?

M. Elliott: Nous avons dit que si on élimine les avantages que l'industrie minière connaît actuellement au Canada, la tendance à financer des recherches sera beaucoup amoindrie.

Les sommes ordinairement consacrées à la recherche s'achemineront vers d'autres domaines soit l'Australie ou les États-Unis où le régime fiscal est plus favorable qu'il le sera au Canada en vertu du Livre blanc. A l'heure actuelle, nous sommes mieux placés du point de vue fiscal que l'industrie minière des États-Unis, mais le Livre blanc rendra cette condition beaucoup moins favorable.

[*Texte*]

United States has, but the White Paper would make it much less favourable.

• 1700

Mr. Perrault: Mr. Chairman, I wonder if Mr. Elliott can tell us whether or not he thinks that there have been abuses of the incentives which have been provided by the government and which apparently are considered to be of some benefit by him. In other words, there have been allegations that high-grading has taken place, and that some highly profitable mining enterprises have really had a most advantageous position in respect to other resource industries.

Mr. Elliott: The industry has recognized that there have been instances where the tax exempt benefits have perhaps been greater than the authors of the provision in the Act envisaged, but I would not regard this as a result of abuses. People who are not familiar with mining talk about high-grading of an ore body, and I suppose I do not need to name the mine. There is one that is very much in your minds today in Western Canada that paid for its mill before the mill was erected through direct shipping ore.

I can tell you that the people who were developing that mine were not aware of the existence of the shipping ore at the time they made the commitments involving power and railways and the building of the mill. It was only after they had stripped the ore bodies and found the existence of pockets of high-grade ore that the drilling had missed. After all, it does not take a very big piece of ground to contain a substantial tonnage of high-grade ore. What happened in this case was something that was completely fortuitous.

We have in our brief recommended that the exemption to avoid unreasonable amounts of income becoming exempt by such circumstances be limited to the amount of the capital input. That I think would be fair to everybody. Against that particular instance, at one of our own asbestos mines we have an excellent ore body, but in the process of mining we have found the inclusion of wastes and waste rock that we had not counted on and this has slowed down to some extent the profitability of that mine during the three-year tax period which we are still in. Another mine, also in the Yukon, a base metal mine, has come up with some millions of tons of waste overlying the ore body that they had not expected to have to remove. They did not know it was there. They missed it in the drilling. It was in between there. They drilled off in sections fairly wide and this turned up. So much of their tax-free period is going to be much less valuable than it would have been had they

[*Interprétation*]

M. Perrault: Monsieur le président, est-ce que M. Elliott peut nous dire si, à son avis, il y a eu des abus des encouragements accordés par le gouvernement qui selon lui sont avantageux. On a prétendu que certaines entreprises s'étaient placées dans une situation extrêmement avantageuse par rapport aux autres industries des ressources.

M. Elliott: L'industrie a reconnu qu'il y a eu des cas où les exemptions d'impôt ont été plus élevées que les dispositions de la loi prévoyait, mais je ne considère pas ces cas comme des abus. Des gens qui ne sont pas familiers avec l'industrie minière parlent de la teneur élevée d'un gisement de minerai. Il y a une entreprise minière dans l'ouest que vous connaissez bien qui a payé pour son usine avant que l'usine ait été défrayée par le minerai.

Je peux vous certifier que les exploitants de cette mine ne connaissant pas les distances de ce genre de minerai au moment où ils se sont engagés avec les chemins de fer et la compagnie d'électricité ainsi que l'entrepreneur en construction de l'usine. Ce n'est qu'après l'extraction du minerai qu'on a découvert l'existence d'un minerai de grande valeur. C'est là un cas fortuit.

En vue d'éviter de trop grandes exemptions d'impôt nous avons recommandé dans notre mémoire que ce montant soit limité à la mise de fonds. Je crois que cela serait juste pour tout le monde. A ce propos, dans l'une de nos mines d'asbeste, nous avons un excellent gisement de minerai et au cours de l'exploitation nous avons découvert des roches sans valeur que nous n'avions pas prévu ce qui a ralenti la rentabilité de cette mine au cours de la période fiscale de trois ans qui n'est pas encore terminée. Une autre mine dans le Yukon a eu des millions de tonnes de roches sans valeur à extraire avant d'arriver au minerai. Ils n'en connaissaient pas l'existence. Par conséquent, la période fiscale de trois ans sera beaucoup moins avantageuse qu'elle ne l'aurait été. La préparation du terrain en vue de l'exploitation minière est très coûteuse. La meilleure façon d'en profiter pleinement surtout dans une mine à ciel ouvert, c'est de tout enlever et extraire le minerai à pleine capa-

[*Text*]

been aware of this before they started mining and removed it. Then the other thing is stripping an ore body. Preparing it for mining is a very costly business. One way by which they take the maximum advantage, particularly in an open pit, is to remove everything so that they can go in and mine at the maximum rate for three years, and mine it out if possible. But the economics of it are just not there. It would not pay them, let alone anybody else.

Mr. Perrault: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): I pass, thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Are there any other questions?

One point that I was not quite clear on, Mr. Elliott, was this point raised by one of the questions put to you. In the United States there is no three-year tax holiday for mines.

Mr. Elliott: No.

The Chairman: Yet there has been considerable mining exploration work in the United States. How do you account for the fact that those who were exploring and developing mines in the U.S. did so and had sufficient incentive without a tax-free holiday?

Mr. Elliott: They have other incentives that are considerable.

The Chairman: Could you tell us what they are?

Mr. Elliott: Their depletion allowances are more generous, for one thing. In the early stages of a mine in the United States, the depletion allowance would probably be the maximum of 50 per cent on their profits as compared with 33⅓ per cent in Canada. This is quite a considerable factor. The depletion allowances there are based on a percentage of the gross, with a maximum of 50 per cent of the defined . . .

The Chairman: Well, would you settle for higher depletion allowances and no tax-free holiday?

Mr. Elliott: I will put it this way, that we like the tax-free holiday in the exploration business. I think from the industry's point of view it is probably fifty-fifty. Perhaps a higher depletion allowance than we now have would in the long run be of more benefit than the tax-free holiday. But for immediate finding and development of new mines, I think the tax-free holiday has been very useful and very productive and very successful, and the treasury is much better off than if they had

[*Interpretation*]

cité pendant les trois ans, mais ce ne serait pas payant.

M. Perrault: Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Je cède la parole, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Elliott, aux États-Unis il n'y a pas de congé fiscal de trois ans n'est-ce pas?

M. Elliott: Non.

Le président: Pourtant il y a beaucoup de prospection aux États-Unis. Comment expliquez-vous le fait que les exploitants de mines aux États-Unis ont pu accomplir leur travail sans incitation suffisante sans congé fiscal?

M. Elliott: Ils ont d'autres encouragements qui sont considérables.

Le président: Pouvez-vous nous en parler?

M. Elliott: Leur allocation d'épuisement est plus généreuse que la nôtre. Au début de l'exploitation d'une mine aux États-Unis l'allocation d'épuisement serait probablement 50 p. 100 par rapport à notre allocation de 33⅓ p. 100. C'est un facteur très important. Leur allocation d'épuisement est fondée sur un pourcentage de la somme brute avec un maximum de 50 p. 100...

Le président: Proposeriez-vous des allocations d'épuisement plus élevées et l'élimination du congé fiscal?

M. Elliott: Je dirai que dans l'entreprise de la prospection nous sommes en faveur du congé fiscal. Je crois que du point de vue de l'industrie c'est à peu près moitié moitié. Peut-être qu'à long terme une allocation d'épuisement plus élevée serait plus avantageuse qu'un congé fiscal. En ce qui concerne la découverte et l'exploitation d'une nouvelle mine, je crois que le congé fiscal a été très utile très productif et très populaire et que le trésor ne s'en porte que mieux. Il a perçu

[*Texte*]

not had that. They have collected much more tax than would have otherwise been collected.

The Chairman: When you say much more tax, are you talking about provincial treasuries or the federal treasury?

Mr. Elliott: I am talking of the federal treasury, and I am talking in terms of dollars collected rather than percentages. In the final analysis it is the number of dollars that you collect that is important.

There is a benefit to the miner only if he has a successful mine. If he has a successful mine the probability is that after the tax-free period the government is going to get a lot of money. If that mine is never found, they are not going to get anything, and the economy of Canada benefits from every mine that is found. It creates not only employment within the mine, but also secondary industry and markets for Canadian manufacturing. One of the best markets in Canada is the mining industry for Canadian manufacturers.

The Chairman: Mr. Elliott, thank you very much for a very articulate advocacy of the mining industry of Canada, and for your own interests in particular.

Mr. Elliott: Thank you very much.

The Chairman: We enjoyed listening to you and hearing your presentation.

Mr. Elliott: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Will the members stay for a moment? There are a few procedural items to discuss while we are all here together.

Tomorrow the Winnipeg Chamber of Commerce have invited us to meet them in their headquarters between 5.30 and 7 p.m. and I believe there will be transportation provided. We have to be out of this room by 4 o'clock tomorrow afternoon, and our bus leaves here at 9 o'clock tomorrow night for the airport.

On the assumption that we are able to conclude our scheduled hearings tomorrow morning, I think it is important that anybody who wants to make a presentation should have the opportunity in the afternoon. I am not aware yet of anybody who wishes to, but if any of you know of any persons, let them know and ask them to register with the Chair.

[*Interprétation*]

beaucoup plus d'impôt de cette façon qu'il ne l'aurait fait autrement.

Le président: Faites-vous allusion au trésor provincial ou au trésor fédéral?

M. Elliott: Je parle du trésor fédéral et des dollars perçus plutôt que de pourcentage. En fin de compte c'est le nombre des dollars que vous percevez qui compte.

L'exploitation d'une mine bien rentable que si elle remporte du succès. Si la mine est rentable, le gouvernement percevra beaucoup d'argent après le congé fiscal. Si cette mine n'est jamais découverte, le trésor n'en retirera rien car l'économie du Canada profite de toutes les mines qui sont découvertes. Non seulement l'exploitation d'une mine offre des emplois dans la mine même, mais elle procure des emplois dans les industries secondaires et les marchés secondaires pour l'industrie manufacturière du Canada. L'un des meilleurs marchés pour les manufacturiers canadiens est l'industrie minière.

Le président: M. Elliott, je vous remercie de votre excellent exposé sur l'industrie minière au Canada et en particulier de votre propre industrie.

M. Elliott: Merci beaucoup.

Le président: Il nous a été très agréable de vous entendre.

M. Elliott: Merci monsieur le président.

Le président: Je demanderais aux membres du comité de bien vouloir demeurer à leur place pour un moment. Il y a certaines questions de procédure à régler pendant que nous sommes tous réunis.

La Chambre de commerce de Winnipeg nous a invités à son siège social demain entre 17h. et demi et 19h. il nous faut quitter cette pièce à 16h. demain après-midi et notre autobus partira d'ici à 21h. demain soir pour l'aéroport.

Si nous pouvons conclure l'audition des témoins demain matin, quiconque désire présenter un exposé pourra le faire demain après-midi je ne connais personne qui a l'intention de le faire mais si quelqu'un parmi vous en connaît une dites-lui de s'inscrire auprès du président.

APPENDIX A-37

Submission On

The Government White Paper
On Proposals For Tax Reform

To

The Senate Standing Committee
On Banking, Trade And Commerce

And

The House Of Commons Standing Committee
On Finance, Trade And Economic Affairs

By

The Winnipeg Chamber Of Commerce
April, 1970
700-177 Lombard Avenue
Winnipeg 2, Manitoba

THE WINNIPEG CHAMBER OF COMMERCE

7th Floor, 177 Lombard Avenue, Winnipeg 2, Manitoba — Phone 942-8275

The Standing Committee on
Banking, Trade and Commerce
The Senate
Ottawa, Ontario

The Standing Committee on Finance,
Trade and Economic Affairs
The House of Commons
Ottawa, Ontario

The Winnipeg Chamber of Commerce is an organization of some 2,700 business and professional men and women in the Greater Winnipeg area. Since 1873 it has been devoted to developing the economic life of the community and the Province of Manitoba. It and its members are naturally interested and concerned about anything as important and far reaching as the Government White Paper containing proposals for Tax Reform. The Paper has been reviewed by the Chamber's Committee on Public Finance and Taxation and our members have been consulted in order to obtain their opinions on the recommendations and their implications.

The Chamber can agree readily with the aims which were set out. There can be no disagreement with the objective of a fair distribution of the total tax burden but both fairness and equity are hard to determine. We agree too that the tax system should not interfere seriously with economic growth and productivity. This must mean a total tax system—Federal, Provincial and Municipal in all

APPENDICE A-37

Mémoire sur

Les propositions de réforme
fiscale contenues dans le Livre
Blanc du Gouvernement

Présenté au

Comité permanent du Sénat sur
les Banques et le Commerce

et au

Comité permanent de la Chambre
des Communes sur les finances,
le commerce et les questions
économiques

par

La Chambre de Commerce de Winnipeg
Avril 1970
700-177 Avenue Lombard
Winnipeg 2, Manitoba.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE WINNIPEG

7ème étage, 177 avenue Lombard, Winnipeg 2, Manitoba—Tél:942-8275

Comité permanent des banques
et du commerce,
Le sénat,
Ottawa, Ontario.

Comité permanent des finances, du
commerce et des questions économiques,
Chambre des Communes,
Ottawa, Ontario.

La Chambre de commerce de Winnipeg est un organisme groupant environ 2,700 hommes d'affaires et professionnels du Grand Winnipeg. Depuis 1873, la Chambre s'est employée à développer la vie économique de la population et de la province du Manitoba. Un document aussi important et aussi lourd de conséquences que le Livre blanc du gouvernement, contenant les propositions de réforme fiscales, concerne et intéresse naturellement la Chambre et ses membres. La Chambre a confié l'étude du Livre blanc à son comité des finances publiques et de la fiscalité, et ses membres ont été invités à donner leur opinion sur les propositions et leur implications.

La Chambre peut déjà se prononcer en faveur des objectifs du *Livre blanc*. Nul ne peut s'opposer à un projet de juste répartition du fardeau fiscal mais il est difficile de déterminer ce qui est vraiment juste et équitable. Nous convenons également que le système fiscal ne doit pas entraver sérieusement le développement économique et la productivité. Par système fiscal, nous entendons les impôts

their ramifications. We agree that taxes "should interfere as little as possible with incentives to work and invest". We believe that the White Paper contains assumptions and conclusions which, in some cases, appear to run counter to the objective set out.

We can agree, too, that the reformed income tax structure must further the proper development of our changing society and must be so designed that it will appeal to the provinces as a system they can use and be one with which taxpayers can and will comply voluntarily.

While equitable distribution of the tax burden is important and is a goal towards which governments have been striving for many years, if we are to achieve our objective of prosperity for all Canadians, then a higher priority must be placed on the generation of the maximum amount of real wealth, followed by the broadest possible equitable distribution of that wealth among Canadians.

It is for this reason, generally, that businessmen have sought for more information and more consideration of the economic impact of the proposals which appear to prove detrimental to prosperity, to personal incomes and to employment for Canadians generally.

The White Paper proposes a very heavy increase in taxes. The increased demands of Government on the economy is variously estimated as from $600 million to over $1 billion. In addition to this the White Paper proposes to relieve taxpayers in the lower income brackets to the extent of another billion dollars so that the additional burden thrust on the middle and upper bracket taxpayers amounts to between $1.6 billion and $2 billion. The Government concedes that savings would drop by $500 million and some estimates indicate that this figure would probably be closer to $1 billion.

All of these funds would be diverted from two other major economic divisions—consumption and investment. It would increase our trend towards a Government-oriented economy which already has contributed to an inflationary crisis at a time when technological development has proved conclusively that economic expansion and rising living standards can be achieved only through the greatly increased investment of capital with concentration in the most modern and capital-intensive industries.

To the extent that the White Paper proposals would decrease saving in Canada they

fédéral, provincial et municipal sous toutes leurs formes. Nous sommes d'accord pour que les impôts s'opposent «le moins possible aux incitations au travail et à l'investissement». Nous croyons que le Livre blanc contient des propositions et des conclusions qui, dans certains cas, semblent contraires aux objectifs que l'on s'est fixés.

Nous pouvons également admettre que la nouvelle structure de l'impôt sur le revenu doit favoriser le véritable progrès de notre société, en pleine évolution, et qu'elle doit être conçue de façon à ce que les provinces puissent l'adopter et à ce que les contribuables puissent et veulent bien s'y conformer.

Bien qu'une juste répartition du fardeau fiscal soit un objectif d'importance sur lequel le gouvernement a concentré ses efforts pendant plusieurs années, il est encore plus urgent, si nous voulons enfin garantir la prospérité à tous les Canadiens, de promouvoir, dans la plus grande mesure possible, la création de richesses pour ensuite assurer la distribution équitable de ces richesses au plus grand nombre possible de Canadiens.

C'est généralement pour cette raison que les hommes d'affaires ont exigé de plus amples informations et une étude plus approfondie des conséquences économiques des propositions qui semblent devoir diminuer la prospérité, les revenus individuels et les possibilités des Canadiens.

Le Livre blanc propose une très forte augmentation des impôts. On évalue entre $600 millions et $1 milliard la charge additionnelle imposée à l'économie par l'État. Le Livre blanc propose également d'alléger la charge des contribuables à faible revenu dans une proportion d'un milliard de dollars de façon à ce que les nouvelles charges fiscales imposées aux contribuables à revenus moyen ou élevé se chiffrent entre $1.6 milliard et $2 milliards. Le gouvernement admet que l'épargne diminuera d'environ $500 millions et des études tendent à démontrer que cette diminution se rapprochera probablement davantage de $1 milliard.

Tous ces capitaux seraient retirés de deux autres grands secteurs économiques—la consommation et l'investissement. Ce qui nous conduirait de plus en plus rapidement vers un système économique dirigé par l'État, déjà responsable en partie d'une crise inflationniste; et ceci à une époque où le développement technologique a démontré, de façon concluante, que l'expansion économique et l'amélioration du niveau de vie ne sont possibles que si l'on augmente considérablement les investissements, en les concentrant dans les industries de capital les plus modernes.

Dans la mesure où les propositions du Livre blanc contribueraient à diminuer l'épargne au

would increase the pressure for foreign control of the Canadian economy because we would require more foreign capital to finance new development and expansion. However, to the extent that the increasing tax burden would make Canada less attractive for foreign investment, we might well find ourselves plagued with continually rising interest rates in order to attract the necessary capital, thus further increasing our difficulties at home and hampering our ability to compete in the markets of the world.

Disincentives to investment would be coupled with heavily increased taxation on middle income brackets. These contain most of the people who make our economy move. Their tax burden would be much higher than the corresponding burden in the United States where there are other attractions such as higher remuneration, lower prices on many major items, and in many cases a much more enjoyable climate.

The progress and development of all countries in the Western world has been made possible by the initiative and desire of *individuals* to do and create and be part of the exciting process of development. Governments have acted on the one hand as a catalyst in this development and on the other hand to ensure that a reasonable portion of our expanding wealth is shared by all Canadians.

This observation is made as a preface because there is an implication within the context of the White Paper that its central theme relates to the industrially mature Southern Ontario and Quebec regions to the exclusion of the sparsely populated and relatively undeveloped areas which in land mass comprise the greater proportion of Canada today. The combination of the Gift Tax and Estate Tax legislation now in effect together with the proposed taxation of capital gains, lack of incentive to new and developing businesses, the change in rules regarding exploration and development of our natural resources and the attitude to the capital intensive farming community gives us a feeling in Manitoba that we are "old before our time".

There is also the feeling that Government officials have become overly enthusiastic about their ability to plan the state and its development and as these officials look into the future they are giving the impression that

Canada, elles favoriseraient un plus grand contrôle étranger de l'économie canadienne: nous nous verrions en effet dans l'obligation de recourir à des capitaux étrangers pour financer les projets de développement et les nouvelles entreprises. Cependant, dans la mesure où l'augmentation du fardeau fiscal rendrait le Canada moins intéressant pour les investisseurs étrangers, nous pourrions fort bien nous retrouver dans l'obligation d'offrir des taux d'intérêt de plus en plus élevés afin d'attirer les capitaux nécessaires, ce qui rendrait encore plus aiguës les difficultés internes et gênerait notre capacité de concurrence sur les marchés mondiaux.

A ces contre-incitations à l'investissement s'ajouterait une aggravation de la charge fiscale des tranches médianes. Et ces tranches de revenu représentent la majorité des gens qui assurent la vitalité de notre économie. Leur fardeau fiscal serait beaucoup plus élevé que celui qu'on leur imposerait aux États-Unis où d'autres avantages, tels qu'un salaire plus élevé, des prix plus bas sur plusieurs produits essentiels ou, dans bien des cas, un climat plus agréable, sont fort séduisants.

Le progrès et le développement de tous les pays d'Occident ont été rendus possibles grâce à l'initiative et à l'ambition d'individus qui ont suscité et alimenté cette fantastique évolution. D'une part, l'État a servi de catalyseur à ce développement et a veillé, d'autre part, à ce qu'une proportion raisonnable de ces richesses croissantes soit partagée entre tous les Canadiens.

Nous soulignons ce dernier point, en guise de préface, parce que le Livre blanc, dans ses grandes lignes, semble se référer implicitement aux régions de grand développement industriel telles que le Sud de l'Ontario et du Québec, en ignorant les régions peu peuplées et relativement peu développées qui constituent toujours la plus grande partie du territoire canadien. L'effet combiné des lois actuelles de l'impôt sur les dons et de l'impôt sur les biens transmis par décès, ajouté à l'impôt que l'on propose de lever sur les gains en capital, l'absence d'encouragement à la création et au développement des entreprises, les modifications apportées aux lois concernant la prospection et le développement de nos ressources naturelles ainsi que la politique préconisée à l'égard des milieux agricoles de capital, qui vise à augmenter les produits des placements, nous donnent à nous, Manitobains, l'impression «de vieillir avant l'âge».

Nous avons également l'impression que les fonctionnaires du gouvernement sont trop confiants quant à leur capacité de planifier le développement du pays. Leur prévisions pour l'avenir leur donnent des airs de «papa a

"father knows best". Those of us who live outside the immediate orbit of these great departments and deal with the branch office administration are less than enthusiastic to endorse this viewpoint.

SOME SPECIFIC SUGGESTIONS

Changes in Personal Exemptions

Businessmen generally are concerned about poverty and its social cost and, naturally, do not oppose the proposed changes in personal exemption which seem to alleviate some of the problem for taxpayers in the marginal area.

Integration of Corporate and Personal Income

This Chamber is pleased to see the Government recognize this principle but feels that it does not go far enough. The Carter Commission recognized that income can be earned only by people, whether it is earned through their work or through the investment of their property in a company, and that each person's income should be taxed only once, regardless of its source. To draw an arbitrary line between closely-held and widely-held companies introduces a new inequity that makes very complex and complicated systems necessary. The Chamber urges the Government to consider full integration of corporate and personal income taxes for all corporations.

Taxation of Cooperatives

It is noted that proposals affecting the taxation of cooperatives, along with the proposals for the integration of corporate and personal income tax should result in almost equivalent tax treatment for both cooperatives and closely-held corporations.

If our recommendation for full integration of personal and corporate income tax be accepted, then cooperatives, as well as closely-held and widely-held corporations would appear to receive the same tax treatment, except that the bulk of the taxes would be collected at the member level instead of at the corporate level.

If full integration of corporate and personal income taxes is not implemented, then it would seem to us that commercial cooperatives should be treated as widely-held corporations.

In any case we strongly urge that only patronage dividends paid in cash be deductible and only interest paid to members *in cash*

raison». Ceux d'entre nous qui n'ont pas accès immédiat à ces hautes sphères ministérielles et qui ne traitent qu'avec les bureaux locaux sont loin d'être enthousiasmés par une telle façon de voir.

QUELQUES SUGGESTIONS PLUS PRÉCISES

Modification des exemptions personnelles

Les hommes d'affaires se sentent concernés par les problèmes de la pauvreté et la charge sociale qu'ils représentent. Ils ne sont naturellement pas opposés aux modifications d'exemptions personnelles qu'on a proposées et qui semblent devoir améliorer le sort des contribuables économiquement faibles.

Intégration du revenu des particuliers et sociétés

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement reconnaît ce principe mais nous avons l'impression qu'il ne va pas assez loin. La Commission Carter admet que seuls des personnes peuvent gagner un revenu, que celui-ci soit acquis par leur travail ou par l'investissement de leurs avoirs dans une compagnie, et que le revenu de chaque personne ne devrait être imposé qu'une seule fois, indépendamment de son origine. Tracer une ligne arbitraire entre les compagnies privées et les compagnies publiques, c'est là une nouvelle injustice qui oblige à recourir à des systèmes fort compliqués. La Chambre presse le gouvernement d'étudier la possibilité d'une intégration totale, pour toutes les compagnies, des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

L'imposition des coopératives

Il est souligné que les propositions concernant l'imposition des coopératives, tout comme les propositions d'intégration des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, devraient accorder aux coopératives un traitement fiscal presque équivalent à celui des sociétés privées.

Si notre recommandation d'intégration totale des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés est acceptée, les coopératives tout comme les sociétés privées et publiques auront alors des obligations fiscales équivalentes sauf que la plus grande part des impôts serait prélevée au niveau des individus plutôt qu'au niveau des sociétés.

Si l'intégration totale était refusée, il nous semblerait alors opportun de mettre les coopératives commerciales et les sociétés publiques sur un pied d'égalité.

Quoi qu'il en soit, nous insistons pour que seuls les dividendes attribuables à l'achalandage et payée *comptant* ainsi que l'intérêt

should be allowed as a deduction in arriving at taxable income.

Taxation of Small Businesses

The Winnipeg Chamber of Commerce represents the entire business community of Greater Winnipeg, with membership reaching into every aspect of community life. The Chamber speaks through an elected Council representing its 2700 members. It is significant in this submission that it be clear that the breakdown of the membership by size of Company is as follows:

Number of Employees	Number of Firms
1— 10	738
11— 25	152
26— 50	84
51— 100	102
101— 200	48
201— 500	19
501—1,000	5
over 1,000	7
	1,155

The population of Manitoba is approximately 975,000 and the land area is 211,775 square miles. Manitoba is just celebrating its 100th year as a Province.

These statistics are set out to emphasize the fact that we are not a mature area of Canada and that most of our growth and development lies in the future. Many comparisons of Manitoba and Canada are being made with fully populated areas in Northern Europe, all of whom physically could be put into the Province of Manitoba and whose economies are mature with limited opportunities for expansion in the future.

While it is true that small business has always been important in Canada as the backbone of much of our employment and social structure, this assumes greater significance in the relatively smaller communities in Manitoba. Many of these smaller businesses are established and operate in competition with national and international firms. They have a scattered and somewhat limited market and yet their importance to the economic life of the province and Western Canada is such that much should be done to encourage them to grow and expand. This requires that the owners of these small businesses must be able to obtain the capital needed for growth without sacrificing their ownership. In the opinion of this Chamber

payé *comptant* aux membres puissent être déduits dans le calcul du revenu imposable.

Imposition des petites entreprises

La Chambre de commerce de Winnipeg représente tous les milieux d'affaires du grand Winnipeg et comptent des membres dans tous les secteurs de la vie communautaire. Le porte-parole de la Chambre est un Conseil élu par ses 2,700 membres. Nous tenons à faire observer que la répartition de nos membres, selon l'importance de leurs entreprises est la suivante:

Nombre d'employés	Nombre d'entreprises
1— 10	738
11— 25	152
26— 50	84
51— 100	102
101— 200	48
201— 500	19
501—1,000	5
plus de 1,000	7
	1,155

Le Manitoba compte environ 975,000 habitants répartis sur une superficie de 211,775 milles carrés. Le Manitoba célèbre cette année son 100e anniversaire en tant que province du Canada.

Nous soulignons ces statistiques pour bien illustrer le fait que nous ne sommes pas une région très développée du Canada et que notre progrès et notre croissance sont encore à venir. Plusieurs études comparatives sont présentement en cours entre le Manitoba et le Canada d'une part et certaines régions à population maximum du Nord de l'Europe d'autre part, ces dernières ayant toutes des superficies inférieures à la province du Manitoba et une économie qui, parvenue à pleine maturité, fait peu de place à des développements futurs.

S'il est vrai que la petite entreprise a toujours été importante au Canada et s'est avérée le pilier de l'emploi et des structures sociales, elle revêt un caractère encore plus important dans les villes relativement moins importantes du Manitoba. Plusieurs de ces petites entreprises doivent entrer en concurrence avec des compagnies nationales et internationales. En dépit du fait qu'elles n'ont qu'un marché dispersé et assez limité, elles jouent un rôle si important dans la vie économique de la province et de l'Ouest du Canada qu'il serait justifié que l'on encourage davantage leur développement et leur expansion. Il faut, pour cela, que les propriétaires de ces petites entreprises puissent se procurer les capitaux nécessaires à leur développement,

this consideration merits some form of taxation incentives in favour of small business. We think the requirement for incorporation in order to receive such a benefit would be fair.

Perhaps the present system of the split rate of corporation tax is not the best or the most effective way to help small business. Assistance designed for small businessmen may not reach enough of those it is intended to help and may provide benefit where it is not required. However, in the area where it is effective it is most important and should not be abandoned until careful study provides a better system designed to assist the small business to accumulate capital, to grow stronger and to expand.

Income Averaging Option

Because of the proposed taxation of capital gains, in particular the full inclusion in income of gains on sale of shares of closely-held corporations and gains on real estate, liberal averaging provisions as advocated in the Carter Report would appear essential in a fair tax system. Since the high personal marginal tax rates are to be reduced only gradually over five years and since farmers and fishermen will be allowed block averaging, it would be even more important to have similar averaging provisions for all taxpayers to prevent serious inequities.

The Chamber strongly recommends that the proposed income averaging rules, which provide little tax relief, be dropped and averaging rules based on block averaging as recommended by the Carter Report and as are available to farmers and fishermen, be introduced for all taxpayers. Since the White Paper has adopted in principle many of the Carter Report proposals which will result in increased taxes, it would be equitable that some of the relief provisions, such as income averaging, also be adopted.

Professional Income

The proposed taxation of accounts receivable, unbilled time and inventories, requires clarification in order to determine its full effect. The problems relating to the valuation of unbilled time will be presented to you in

sans devoir renoncer à une partie de leur propriété. A notre avis, cette situation justifierait que l'on accorde des incitations fiscales aux petites entreprises. Nous croyons que la constitution en corporation serait un préalable normal à l'obtention de ces avantages.

Le système actuel du double taux d'imposition des sociétés n'est peut-être pas le meilleur moyen ni le plus efficace d'aider les petites entreprises. L'aide accordée aux petits entrepreneurs peut être mal répartie: être inaccessible à ceux pour qui elle est vraiment prévue et profiter à ceux qui n'en n'ont pas vraiment besoin. Il est cependant de première importance qu'elle soit maintenue, dans la mesure où elle est efficace, et ce, jusqu'à ce qu'une étude sérieuse de la situation mette à jour un meilleur système afin d'aider les petites entreprises à accumuler des capitaux capables d'assurer leur développement et leur expansion.

Option d'étalement du revenu

Le mode d'imposition proposé sur les gains en capital et, plus précisément, le fait de considérer comme revenu tous les profits provenant de la vente d'actions des sociétés privées ou les plus-values immobilières, justifierait, dans un système fiscal équitable, l'adoption des larges dispositions d'étalement que préconise le Rapport Carter. Étant donné que les taux les plus élevés de l'impôt sur les revenus des particuliers ne sont appelés à diminuer que progressivement sur une période de cinq ans et que les fermiers et pêcheurs pourront bénéficier d'un étalement par tranches, il serait même plus important, si l'on veut éviter de graves injustices, de prévoir des dispositions semblables pour tous les contribuables.

La Chambre recommande fortement que les dispositions d'étalement du revenu que l'on a proposées, et qui n'apporte qu'un bien faible allégement fiscal, soient abandonnées et remplacées par des dispositions d'échelonnement qui soient basées, comme le recommande le Rapport Carter, sur un étalement par tranches, et que ces dispositions, dont bénéficient déjà les fermiers et les pêcheurs, soient accessibles à tous les contribuables. Puisque le Livre blanc a adopté, en principe, plusieurs des recommandations du rapport Carter qui provoqueront des augmentations d'impôt, il ne serait que raisonnable que quelques-unes des dispositions d'allégement fiscal, tel que l'échelonnement du revenu, soient aussi acceptées.

Revenu des professionnels

Afin d'en préciser tous les effets, la proposition d'imposer les comptes recevables, le temps non facturé et les stocks devrait être plus longuement expliquée. Les problèmes que soulève l'évaluation du temps non facturé

more detail by the various professional associations and we urge adoption of their recommendations.

Capital Gains

If capital gains are to be taxed, we strongly recommend that they be treated as a separate entity and taxed at a different and lower rate.

To be equitable, capital losses should be an admitted offset to capital gains.

We doubt the value of taxing capital gains on personal property. The annoyance of accounting, reporting, and the difficulties of enforcing and collecting, certainly seem to offset any minor amount of income which such taxation might produce.

We oppose very strongly the proposed taxation of unrealized gains on shares of widely-held companies at five-year intervals. It is unfair and inequitable that a taxpayer should be forced to pay a tax on a gain not yet realized and which may, in fact, never be realized. To pay the tax, a taxpayer may be forced to sell a portion of his securities which may have an important bearing on his position of control or he may be forced to sell at a time when, in his opinion, it is not in his own best interests. Mr. Benson has already recognized that it would be impossible for the Government to enforce this position against shareholders resident in the United States. To grant an exemption to the shareholder in the United States would be an act of inequity against Canadian shareholders.

Serious consideration should be given to allowing for some inflation factor in determining the amount of capital gains to be taxed.

That full application of the proposed rule as a deemed realization would occur when a Canadian taxpayer leaves Canada would seem to us to be unfair. Many business executives or technical employees are moved by their firms from one jursidiction to another; Canadian businessmen are being urged to place their knowledge and skills at the disposal of developing countries for periods of two to three years; and many older persons, for health reasons, have to retire to a warmer climate. It seems to us that some relief is necessary in any of these or similar circumstances.

vous seront plus longuement exposés par les différentes associations de professionnels; nous appuyons entièrement l'adoption de leurs recommendations.

Les plus-values

Si les plus-values doivent être imposées, nous recommandons fortement qu'elles soient considérées comme un revenu à part et soient assujetties à un mpôt différent et moins élevé.

Pour être juste, les pertes en capital devraient pouvoir être déduites des gains en capital.

Nous émettons des doutes quant à l'opportunité d'imposer les plus-values réalisées sur les biens personnels. Les désagréments de comptabilité et de déclarations de ces gains ainsi que les difficultés que provoqueront l'application de la loi et la perception des dits impôts ne seront certainement pas compensés par les faibles rentrées que produira cet impôt.

Nous nous opposons énergiquement à cette proposition d'imposer, à tous les cinq ans, les gains non réalisés sur les actions des compagnies publiques. Il est très injuste qu'un contribuable soit tenu de payer un impôt sur une plus-value qu'il n'a pas encore touchée et qu'il ne touchera peut-être jamais. Pour s'acquitter de ses obligations fiscales, un contribuable doit parfois vendre une partie des titres qui contribuent à lui assurer le contrôle d'une entreprise ou encore vendre à un moment qui, d'après lui, ne favorise pas ses intérêts. M. Benson a déjà admis l'impossibilité, pour le gouvernement, d'appliquer ce principe à des actionnaires résidant aux États-Unis. Accorder une exemption à l'actionnaire qui vit aux États-Unis serait une mesure injuste qui défavoriserait les actionnaires canadiens.

Il y aurait lieu d'envisager sérieusement de tenir compte, dans une certaine mesure, de l'inflation, dans le calcul de la plus-value imposable.

Il nous semblerait injuste que cette règle de réalisation présumée soit appliquée avec rigueur dès qu'un contribuable canadien quitte le pays. Plusieurs cadres d'entreprises ou techniciens sont envoyés par leur compagnie d'un pays à l'autre; les hommes d'affaires canadiens sont souvent appelés à mettre leurs connaissances et leur expérience à la disposition des pays en voie de développement pendant deux ou trois ans; et plusieurs personnes agées, doivent, pour des raisons de santé, se retirer dans des pays au climat plus doux. Il nous semble que dans chacun de ces cas, ou dans des cas semblables, un allégement fiscal serait nécessaire.

Estate and Gift Tax

Over the years, this Chamber has argued that while estate and gift taxes are by no means insignificant, they are relatively small as a proportion of total federal government revenues. The justification, if any, for these taxes and their weight must largely be found in non-revenue considerations. The Chamber has urged that such taxes should be abolished and we believe that the introduction of a capital gains tax adds immediacy to this recommendation. As a minimum, the two taxes should be integrated, particularly when applied to closely-held businesses and farms where the tax impact can be extremely harmful.

The "Nothings"

This Chamber welcomes the proposal to create a new depreciation class which would permit the gradual deduction of capital costs allowances previously neither deductible nor depreciable including the cost of purchasing goodwill.

Entertainment and Related Expenses

The proposals to disallow normal business expenses for entertainment and attendance at conventions is unduly restrictive. Such expenses are considered by all businesses to be necessary in the earning of income. There have been rare instances of unjustifiable expenses which have been mentioned by the Minister; such as fishing camps, yachts, etc. but there is already ample provision for disallowance in the present income tax act.

For many businessmen, "entertaining" clients or customers at lunch or dinner is probably the only way they can effectively advertise their goods or services.

We agree that such expenditures should be put to the test that they were reasonable and laid out for the purpose of earning income and were not personal expenses. However, conventions, meetings, seminars, conferences and the like, provide an opportunity for collective opinions to be discussed and generated. There is a generally recognized need for stimulating dialogue and continuing educational activities in the field of business management and the professions. It is noted in passing that the fifth annual report of the Economic Council of Canada contains strong criticisms of the current level of education and management performance and stresses the need for using these techniques to upgrade them.

The income tax department recognizes membership in Chambers of Commerce and

Impôt sur les dons et sur les biens transmis par décès

La Chambre a souvent soutenu que les impôts prélevés sur les dons et les biens transmis par décès, bien que considérables, ne représentent qu'une infime partie du revenu total du gouvernement fédéral. La justification de ces impôts, s'il en est une, relève plutôt de considérations étrangères à la fiscalité. La Chambre a déjà préconisé la suppression de ces impôts et nous croyons que l'établissement de nouveaux impôts sur les plus-values donnent encore plus de poids à cette recommandation. Les deux impôts devraient au moins être fusionnés, surtout lorsqu'ils s'appliquent aux sociétés privées et aux fermes pour lesquelles un fardeau fiscal trop lourd peut être particulièrement préjudiciable.

Les «éléments incorporels»

La Chambre accueille avec joie la proposition visant à instaurer une nouvelle catégorie d'amortissement qui permettrait de déduire progressivement des sommes, notamment le coût d'achat de la clientèle, qui jusqu'ici n'étaient ni déductibles ni amortissables.

Frais de représentation et autres frais du même ordre

Il n'est pas de raison valable pouvant justifier la non-reconnaissance des frais de représentation et d'assistance aux congrès nécessaires aux entreprises. Toutes les entreprises reconnaissent la nécessité de telles dépenses pour s'assurer des revenus. Le Ministre n'a pu mentionner que quelques rares cas de dépenses injustifiées, telles que camps de pêche, bateaux de plaisance, etc. et la loi actuelle de l'impôt sur le revenu refuse déjà d'admettre plusieurs dépenses à déduction.

Plusieurs hommes d'affaires n'ont souvent aucun autre moyen d'assurer la publicité de leurs produits et services que d'offrir un dîner ou un souper à leurs clients.

Que l'on veille à ce que ces dépenses restent dans les limites du raisonnable et soient engagées à des fins professionnelles, non personnelles, nous semble une mesure acceptable. Les congrès, rencontres, séminaires, conférences et autres activités du même genre fournissent cependant des occasions d'échanger des opinions, de les discuter et de les faire mûrir. On a souvent besoin, dans les milieux d'affaires et professionnels, de dialogues et d'activités, à la fois stimulants et éducatifs. Notons en passant que le cinquième rapport du Conseil économique du Canada critique sévèrement le faible niveau actuel d'éducation et de compétence des hommes d'affaires et les encourage à profiter de ces rencontres pour augmenter leurs connaissances.

Le ministère du revenu reconnaît comme une dépense admissible les cotisations aux

trade associations as an allowable expense of doing business. Full participation in that membership and full value from the membership depends on attendance at meetings and conferences. By the very nature of our business organizations and the geography of Canada, these must result in some travelling for all and fairly extensive travelling for many.

Many times these meetings are sponsored or endorsed by governments themselves and to include expenses in connection with attendance in the same category as "yachts and fishing camps" just does not make sense.

Pensions and Retirement Saving Plan

We welcome consideration being given to the proposed change to a system of limits to pension contributions based on benefit rather than on contributions which is contemplated. This would recognize the problems of late-savers and we hope its implementation will not long be delayed.

We do not support the proposal for the proposed rate of withholding tax on pensions payable to non-residents. There is no economic necessity for this, it would be inequitable and impose an unwarranted hardship on many retired people who move to another country for reasons of health or in search of a less rigorous climate in their old age. We believe that only the normal rate of withholding tax should apply.

Resource Industries

Mining is an important industry in Manitoba and its growth and expansion are essential to the economic well-being of this province.

The Chamber supports the contention of our mining interests that incentives should be designed to encourage the exploration for and development of Canada's resources. We welcome the statement in the White Paper that "the government has concluded that special rules are still needed for the mineral industry". The form and extent of those incentives which may be needed can best be argued and will be presented effectively by various firms and associations active in that particular field.

However, it is important that exploration and development, in which we are in constant competition with many other countries, must be maintained at a high level. Reduction in activity by the mining and petroleum industries would be detrimental to Canada's economy as a whole and in particular to regions whose economies depend on the vigorous activity of mining and petroleum industries.

Chambres de Commerce et aux Associations commerciales. Seuls ceux qui assistent aux réunions et conférences peuvent vraiment se considérer comme membres à part entière et profiter pleinement des avantages que leur confère un tel statut. La nature même de nos organisations ajoutée à l'étendue géographique du Canada entraîne inévitablement quelques voyages pour tous et pour quelques-uns de nombreux et fréquents déplacements.

Ces rencontres sont souvent approuvées et commanditées par les gouvernements eux-mêmes. Il serait insensé de faire entrer les dépenses qu'elles nécessitent dans la même catégorie que «les bateaux de plaisance et les camps de pêche».

Régime de pensions et d'épargne-retraite

Nous nous réjouissons que l'on songe à adopter un système de restrictions des cotisations à des fonds de pension, fondé sur les prestations plutôt que sur les cotisations. Un tel système permettrait de tenir compte des problèmes particuliers des cotisants tardifs et nous espérons qu'il sera mis en vigueur à bref délai.

Nous n'approuvons pas le taux de retenue fiscale que l'on a proposé sur les pensions payables aux non-résidents. Aucune nécessité économique ne le justifie et il serait inique d'imposer de telles difficultés aux retraités qui s'établissent dans un autre pays pour des raisons de santé ou qui, en raison de leur âge, recherchent un climat moins rigoureux. Nous estimons que seul le taux normal de retenue fiscale devrait être appliqué.

Industries primaires

L'exploitation minière est une industrie importante du Manitoba et son développement et son expansion sont essentiels au bien-être économique de la province.

La Chambre soutient la thèse des entreprises minières selon laquelle l'on devrait encourager la prospection et l'exploitation des richesses canadiennes. Nous nous réjouissons de ce passage du Livre blanc soulignant que «le Gouvernement est arrivé à la conclusion que certaines règles spéciales devraient encore s'appliquer à l'industrie extractive». Nous laissons aux différentes compagnies et associations spécialisées dans ce domaine le soin de présenter et commenter les montants et modalités de telles incitations fiscales.

Il est cependant important, compte tenu du fait que nous sommes continuellement en concurrence avec d'autres pays, que nous maintenions à un niveau élevé la prospection et le développement des mines. Une réduction des activités des industries minières et pétrolières nuirait à toute l'économie canadienne et plus particulièrement aux régions dont l'économie dépend de la vitalité de ces industries.

The present system of the three-year tax exempt period and the depletion allowance of one-third of taxable mining income has worked well and served Canada well. We understand that, generally speaking, the profits generated through these present incentives have been re-invested in further exploration and development.

The very high initial capital outlay, the costs and difficulties of establishing in remote areas without facilities and the general high-risk nature of the industry all suggest that the government should be most cautious about changes in the system of taxation which may have the effect of reducing the return on mining investments thus reducing the incentives to exploration and development or diverting such activities to other countries where a more favourable environment for new investment encourages mining and petroleum exploration.

In Conclusion

The Chamber congratulates the Government on its approach to this important field of tax reform and the widespread opportunities afforded Canadian people and organizations to present their opinions on the changes to committees of Parliament. We commend the members of those committees for their interest in reviewing and sifting the many briefs being submitted. We trust that out of this long travail will come tax legislation which meets the aims set out in the opening section of the White Paper.

Respectfully submitted,

THE WINNIPEG CHAMBER OF COMMERCE
by
DAVID ROTHSTEIN, President
D. A. TOMLIN, F.C.A., Chairman
Public Finance and Taxation Committee
EVAN McCORMICK, F.C.I.S., Secretary
April 14, 1970

Le système actuel, accordant une période d'exemption d'impôt de trois ans ainsi qu'une déduction pour épuisement équivalente à $\frac{1}{3}$ du revenu imposable des industries minières, a jusqu'ici très bien fonctionné et a profité au Canada. Nous croyons savoir que, règle générale, les bénéfices réalisés grâce à ces incitations fiscales ont été réinvestis dans la prospection et le développement.

Les fonds de premier établissement, les frais encourus et les difficultés rencontrées lors de l'installation dans des régions éloignées et mal desservies ainsi que les risques considérables généralement attachés à des telles entreprises devraient inciter le gouvernement à être très prudent dans les changements qu'il apporte au système fiscal des entreprises minières; ces changements pourraient avoir comme effet de réduire la rentabilité des investissements miniers et, par conséquent, les incitations à la prospection et aux développement, ou encore à provoquer le départ de ces industries vers des pays, où des conditions plus favorables aux nouveaux investissements, encouragent davantage la prospection minière et pétrolière.

Conclusion

La Chambre félicite le gouvernement de s'être préoccupé d'un sujet aussi important que la réforme fiscale et d'avoir fourni, à un si grand nombre d'individus et d'organisations canadiennes, l'occasion d'exposer leur opinion sur cette réforme devant les Comités du Parlement. Nous remercions les membres de ces Comités qui ont revisé et examiné, avec tant d'intérêt, les nombreux mémoires qui leur ont été soumis. Nous avons espoir que ce long travail permettra d'établir un régime fiscal capable de concrétiser les objectifs exprimés dans la préface du Livre blanc.

Respectueusement soumis,

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE WINNIPEG
DAVID ROTHSTEIN, président des finances publiques et de la fiscalité.
D. A. TOMLIN, président du comité
EVAN McCORMICK, secrétaire.
Le 14 avril 1970.

APPENDIX A-38

Submission to the

Standing Committee on

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS,

House of Commons

on the

Government of Canada
White Paper, Proposals for Tax Reform

by

James Richardson & Sons, Limited
Winnipeg, Canada
March, 1970

TABLE OF CONTENTS

		Page
I	INTRODUCTION	73:142
II	ECONOMIC IMPACT	73:144
III	PERSONAL INCOME TAX	73:156
IV	CAPITAL GAINS	73:158
V	CORPORATIONS AND SHAREHOLDERS	73:169
VI	SMALL BUSINESS	73:177
VII	MINING AND OIL	73:178
VIII	INTERNATIONAL	73:181
IX	PROVINCIAL TAXATION	73:183
X	OTHER	73:185
XI	CONCLUSIONS	73:188

I

INTRODUCTION

1:1 This brief has been prepared by James Richardson & Sons, Limited and associated companies.

1:2 Richardson Securities of Canada, the securities affiliate of James Richardson & Sons, Limited is one of the largest securities firms in Canada.

1:3 The areas of activity encompassed by other Richardson companies include grain elevators and terminals, grain merchandising and related enterprise, insurance brokerage and insurance, real estate and real estate development, specialized forms of contracting, and farming. These include both relatively large and small enterprises.

1:4 Within these enterprises there are personnel with experience which may be of assistance to the Parliamentary Committees in their study of the Government White Paper, Proposals for Tax Reform. In particular, we considered that Richardson Securities of Canada could help assess the

APPENDICE A-38

Mémoire présenté au

Comité permanent sur

LA FINANCE, LE COMMERCE ET LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

Chambre des Communes

au sujet

du Livre blanc du Gouvernement du Canada relatif aux propositions de réforme fiscale

par

James Richardson & Sons, Limited
Winnipeg, Canada
Mars 1970

TABLE DES MATIÈRES

		Page
I	INTRODUCTION	73:142
II	IMPACT ÉCONOMIQUE	73:144
III	IMPÔT SUR LE REVENU PERSONNEL	73:150
IV	GAINS DE CAPITAL	73:158
V	COMPAGNIES ET ACTIONNAIRES	73:169
VI	LA PETITE ENTREPRISE	73:177
VII	SOCIÉTÉS MINIÈRES ET PÉTROLIÈRES	73:178
VIII	REVENU INTERNATIONAL	73:181
IX	IMPOSITION PROVINCIALE	73:183
X	AUTRES	73:185
XI	CONCLUSIONS	73:188

I

INTRODUCTION

1:1 Ce mémoire a été rédigé par James Richardson & Sons, Limited et par ses compagnies associées.

1:2 Richardson Securities of Canada, la filiale de la firme qui s'occupe du commerce des valeurs mobilières, est l'une des plus importantes firmes Canadiennes dans ce domaine.

1:3 Les secteurs d'activités embrassés par les autres compagnies du groupe Richardson couvrent l'exploitation de silos d'entreposage des céréales et de terminus, le commerce des céréales et l'exploitation d'entreprises connexes, le courtage et le commerce de l'assurance, le commerce et la mise en valeur de biens immobiliers, des formes spécialisées d'entreprises à forfait et l'exploitation agricole. Ces secteurs d'activités comprennent des entreprises relativement importantes ainsi que de modestes entreprises.

1:4 Au sein de ces entreprises, il existe un personnel expérimenté qui est en mesure d'apporter une aide efficace aux Comités Parlementaires dans leur étude du Livre blanc du gouvernement relatif aux propositions de réforme fiscale. En particulier, nous jugeons que Richardson Securities of

proposals in their impact upon securities markets, public companies, the raising of funds for enterprise and on the economy generally.

1:5 The brief is not intended to promote the interests of any particular segment or economic group. We hope that it will assist you in your efforts to devise an appropriate tax structure for Canada.

1:6 We believe that Canada requires an income tax structure which is broadly based, which has realistic rates and which should, within the overall revenue picture, support the recognized needs of government. The tax structure should be flexible, should promote economic growth and permit rewards for initiative. It should create an atmosphere that encourages the savings necessary for the development of Canada, and without offending foreign capital, should encourage Canadian investment. It should not be incompatible with the tax structures of our major trading partners and competitors. Tax consequences should be relatively certain. The tax structure should avoid imposing major distortions to economic decisions.

* * *

1:7 The expressed aims of the White Paper include a fair distribution of the tax burden; steady economic growth, recognition of social needs; widespread understanding of and voluntary compliance with tax laws; and a system that can and will be used by the provinces as well as Canada.

1:8 The proposals recognize some significant problems in our tax structure but the solutions appear to violate some of the expressed purposes, and in other respects to rest upon premises which are unsound:

The aim of "fair distribution" is offset by proposals which imply the gravest discrimination against certain classes of activity and certain types of investment.

They involve a broadening of the tax base with an increase of rates for the most dynamic but already heavily burdened element of taxpayers.

They discriminate against growth and development in favour of consumption.

Canada pourrait aider à évaluer les propositions quant à leur impact sur les marchés de valeurs mobilières, sur les compagnies publiques, sur la levée de capitaux pour les entreprises et sur l'économie en général.

1:5 Le mémoire ne vise aucunement à promouvoir les intérêts d'un secteur particulier ou d'un groupe économique quelconque. Nous espérons qu'il vous aidera dans vos efforts qui visent à créer une structure fiscale appropriée pour le Canada.

1:6 Nous croyons que le Canada a besoin d'une structure fiscale qui soit très étendue, qui comporte des taux d'imposition réalistes et qui devrait, dans les limites de l'ensemble des sources de revenus, satisfaire aux besoins reconnus du gouvernement. La structure fiscale devrait être souple, promouvoir la croissance économique et récompenser l'initiative. Elle devrait créer un climat qui encourage la pratique de l'épargne nécessaire au développement du Canada et qui, sans repousser le capital étranger, encouragerait les investissements canadiens. Elle ne devrait pas être incompatible avec les structures fiscales des principaux pays avec qui nous entretenons un commerce et de celles de nos concurrents. Les répercussions de l'impôt devraient être relativement certaines. La structure fiscale devrait éviter d'imposer d'importantes distorsions aux décisions d'ordre économique.

* * *

1:7 Les objectifs avoués du Livre blanc comprennent une répartition équitable du fardeau fiscal, une croissance économique stable, la reconnaissance des besoins sociaux, une vaste compréhension des lois fiscales et le souci de s'y conformer volontairement, et un système qui puisse être utilisé, et qui le sera, aussi bien par les provinces que par le gouvernement fédéral.

1:8 Les propositions reconnaissent l'existence de quelques problèmes, au sein de notre structure fiscale, mais les solutions proposées semblent contredire quelques-uns des buts exprimés et, à d'autres égards, s'appuyer sur des prémisses peu solides:

L'objectif visant une «répartition équitable» est annulé par des propositions qui impliquent la plus grave discrimination contre certaines catégories d'activités et certains genres d'investissements.

Elles entraînent un élargissement de l'assiette fiscale qui s'accompagne d'une hausse des taux à l'endroit du groupe de contribuables le plus producteur mais qui est déjà lourdement imposé.

Elles exercent une discrimination contre la croissance et le développement, en faveur de la consommation.

They imply a treatment of foreign investors uncountenanced by any other country and inconsistent with present tax conventions and international tax practice.

They involve unnecessarily the introduction of a complex new structure which would occasion serious distortions and uncertainty.

They are certain to have extensive effects on many aspects of the economy. Adequate analysis has not been made to take these into account in drafting the proposals.

They imply a direct tax increase and an increase in the rate of tax growth as the economy expands.

The appreciation of the needs of provincial governments appears to us to be seriously inadequate.

1:9 In the succeeding sections the White Paper proposals are related to a general economic framework and then discussed as they affect certain specific areas, setting out the relevant proposals in summary form, followed by our comments. These include analysis based upon the objectives referred to above.

Elles entraînent, à l'endroit des investisseurs étrangers, un traitement inconnu dans tout autre pays et incompatible avec les présentes conventions fiscales et la pratique internationale en matière fiscale.

Elles entraînent, inutilement, l'introduction d'une nouvelle structure compliquée qui causerait de sérieuses disparités et de l'incertitude.

Elles auront certainement de vastes effets sur plusieurs aspects de l'économie. Une analyse satisfaisante, qui aurait tenu compte de ces effets, n'a pas été faite préalablement à la rédaction des propositions.

Elles entraînent une hausse directe de l'impôt et une augmentation du degré d'accroissement de l'impôt parallèle à l'expansion de l'économie.

L'évaluation des besoins des gouvernements provinciaux nous semble sérieusement insuffisante.

1:9 Dans les chapitres subséquents, les propositions du Livre blanc sont mises en corrélation avec une structure économique générale et sont ensuite discutées dans la mesure où elles affectent certains secteurs spécifiques, en faisant ressortir les propositions qui s'y rapportent, sous une forme abrégée, et sont suivies par nos commentaires qui comprennent une analyse qui s'appuie sur les objectifs mentionnés précédemment.

II

ECONOMIC IMPACT

2:1 The tax changes proposed in the White Paper would undoubtedly have a significant impact on the Canadian economy. The precise nature of this impact and the overall effect of the proposals, are very difficult to determine when a completely new tax structure is imposed on an economy. It is vital that this impact be assessed—both for the short-term and the long-term before a new taxation system is implemented.

2:2 In the White Paper the economic implications of the proposals have not, in our opinion, been dealt with adequately and in some cases have been ignored altogether. Therefore, we feel that both the entire package of proposals and each individual proposal should be examined closely by the government as to their effects on the future growth and prosperity of Canada. Of particular importance is the impact of the proposals on private savings and investment in Canada. If the proposals are to

II

IMPACT ÉCONOMIQUE

2:1 Les modifications fiscales proposées dans le Livre blanc auraient sans aucun doute un impact considérable sur l'économie Canadienne. La nature précise de cet impact et l'effet global des propositions sont très difficiles à déterminer lorsqu'une structure fiscale complètement nouvelle est imposée à une économie. Il est vital que cet impact soit évalué, aussi bien pour le court terme que pour le long terme, avant qu'un nouveau système d'imposition soit mis en vigueur.

2:2 Dans le Livre blanc, les répercussions économiques des propositions n'ont pas été suffisamment étudiées, à notre avis, et, dans certains cas, elles ont été complètement ignorées. Par conséquent, nous croyons qu'aussi bien l'ensemble des propositions que chaque proposition individuelle devraient être examinées soigneusement par le gouvernement quant à leurs effets sur la croissance et la prospérité futures du Canada. L'impact des propositions sur l'épargne privée et l'investissement au Canada

operate to stimulate or at least not retard economic growth, their impact on these two vital areas of the economy must not be detrimental.

Private Savings and Capital Accumulation

2:3 The tax reform proposals would reduce private savings and capital accumulation by decreasing the volume of new savings that would be generated in the Canadian economy and by reducing capital accumulated from past savings.

2:4 The greatest impact on private savings would arise from the tax increase that is built into the proposals. This would shift resources from the private sector to the public sector of the economy, and reduce private savings. This impact would be particularly large because the increased revenue is to be extracted from the high-savings sectors of the economy—the middle-class taxpayers ($10,000 to $25,000 income group) and corporations.

2:5 In addition to the serious implications for private savings created by the built-in tax increase, we also feel that such an approach is inappropriate for a number of other reasons:

(a) By building a tax increase into the proposals, the Federal government is attempting to impose tax reform, social reform and a tax increase in one White Paper. The government gives no indication of what it intends to do with the additional tax revenue or the need for it. The Canadian people and parliament should be allowed to debate any decision of this nature independently of tax reform.

(b) Although the size of the increase in tax revenues (on the basis of 1969 incomes) after the five-year transitional period is a matter of dispute, it obviously would be large. However, on the basis of 1975 incomes—assuming only a normal rate of economic growth—it would be far larger than any of the figures presented in the current debate and would be accentuated by inflation. The steeper progression of personal income tax rates proposed in the White Paper increases the rate of growth of tax revenues because taxpayers move more quickly into higher tax brackets as incomes increase.

est d'une importance particulière. Si les propositions doivent avoir pour effet de stimuler, ou à tout le moins de ne pas retarder la croissance économique, leur impact sur ces deux secteurs vitaux de l'économie ne doit pas être nuisible.

Épargnes privées et accumulation de capital

2:3 Les propositions de réforme fiscale réduiraient les épargnes et l'accumulation du capital en diminuant le volume des nouvelles épargnes qui seraient produites au sein de l'économie Canadienne et en réduisant le capital accumulé dans le passé à l'aide des épargnes.

2:4 L'impact le plus considérable sur les épargnes privées proviendrait de l'augmentation de l'impôt qui est incorporée dans les propositions. Ceci déplacerait des ressources du secteur privé vers le secteur public de l'économie et réduirait les épargnes privées. Cet impact serait particulièrement considérable parce que le revenu accru doit être obtenu des secteurs de l'économie qui pratiquent le plus l'épargne—les contribuables de la classe moyenne (le groupe qui jouit d'un revenu variant de $10,000 à $25,000) et les sociétés.

2:5 En plus des sérieuses répercussions sur les épargnes privées créées par l'augmentation inhérente de l'impôt, nous croyons également qu'une telle façon d'aborder le problème est inappropriée pour de nombreuses autres raisons:

(a) En incorporant une augmentation d'impôt dans les propositions, le gouvernement fédéral tente d'imposer une réforme fiscale, une réforme sociale et une augmentation de l'impôt dans un seul Livre blanc. Le gouvernement ne donne aucune indication de ce qu'il se propose de faire avec le revenu fiscal supplémentaire ou de sa nécessité. Le peuple Canadien et le Parlement devraient avoir la possibilité de discuter toute décision de cette nature indépendamment de la réforme fiscale.

(b) Bien que le volume de l'augmentation des recettes fiscales, sur la base des revenus de 1969, après la période transitoire de cinq ans, est un sujet ouvert à la discussion, il serait évidemment considérable. Toutefois, sur la base des revenus prévus en 1975—en escomptant seulement un taux normal de croissance économique—il serait beaucoup plus considérable que toute somme mentionnée au cours du présent débat et serait accentué par l'inflation. La progression plus rapide des taux d'impositions personnels proposés dans le Livre blanc accélère le rythme d'accroissement de la recette de l'impôt parce que les contribuables parviennent

(c) The United States is decreasing personal and corporate taxes while Canada proposes to increase them. For an open economy such as ours—with regard to the movement of both goods and labour—this widening of the tax differential between the U.S. and Canada would be detrimental to the Canadian economy.

2:6 The proposals also place great emphasis on the taxation of capital and savings over and above the impact of the overall increase in tax revenues. This impact arises mainly from:

(a) The shift in the tax burden from the median to the middle-class taxpayers. The median income group will consume virtually all of the tax relief it receives while the middle-class group must reduce its savings to meet the additional tax demands placed upon it.

(b) The taxation of capital gains would reduce private savings and capital available for investment. The most notable impact of a capital gains tax is that it comes almost entirely from savings and not from consumption. This is the economic rationale for a lower rate of tax on capital gains.

(c) The removal of the low rate of tax on the first $35,000 of corporate income would also directly reduce private savings and capital accumulation. The increased tax revenue derived from this source does not come out of current consumption, but instead reduces corporate savings available for investment purposes. Although inequities exist under the present system of granting this rate to all corporations, the removal of this rate would reduce the rate of private capital accumulation in Canada.

(d) The proposals to increase the taxation of the extractive industries would also reduce corporate capital accumulation.

(e) The combination of high estate taxes and a capital gains tax would have an

plus rapidement à des barêmes d'imposition supérieurs par suite de l'augmentation de leurs revenus.

(c) Les États-Unis réduisent l'impôt personnel et l'impôt des compagnies alors que le Canada se propose de les augmenter. Pour une économie ouverte telle que la nôtre—en ce qui concerne le mouvement des marchandises et le déplacement de la main-d'œuvre—cet élargissement de la différence dans le traitement fiscal, entre les États-Unis et le Canada, serait désavantageux pour l'économie Canadienne.

2:6 Les propositions appuient également avec beaucoup d'insistance sur l'imposition du capital et des épargnes en sus de l'impact de l'augmentation globale des recettes fiscales. Cet impact découle principalement de:

(a) Du déplacement, dans le fardeau fiscal, en faveur du groupe médian de contribuables mais au détriment des contribuables de la classe moyenne. Le groupe médian, dans l'échelle des revenus, consommera virtuellement la totalité du dégrèvement fiscal qu'il recevra tandis que le groupe de contribuables de la classe moyenne devra réduire ses épargnes pour satisfaire aux exigences fiscales supplémentaires auxquelles il sera soumis.

(b) L'imposition des gains de capital réduirait les épargnes privées et le capital disponible aux fins d'investissement. L'impact le plus notable d'un impôt sur les gains de capital découle du fait que cet impôt provient presque entièrement des épargnes et non de la consommation. Voilà la raison économique qui milite en faveur d'un plus faible taux d'imposition sur les gains de capital.

(c) La suppression du faible taux d'imposition sur les premiers $35,000 de revenus des sociétés aurait également pour effet de réduire directement les épargnes privées et l'accumulation du capital. Les recettes fiscales accrues obtenues de cette source ne proviennent pas de la consommation courante mais elles entraînent plutôt une réduction des épargnes des sociétés, disponibles aux fins d'investissement. Bien qu'il existe des injustices en vertu du présent système qui accorde ce traitement à toutes les sociétés, sa suppression réduirait le degré d'accumulation du capital privé, au Canada.

(d) Les propositions visant à augmenter l'imposition des industries extractives, réduiraient également l'accumulation du capital par ces sociétés.

(e) La combinaison des droits élevés sur les successions et d'un impot sur les gains

extremely detrimental effect on past accumulations of capital and would quickly eliminate many substantial pools of private capital which are being used to the advantage of the Canadian economy.

2:7 Because of the adverse impact of these proposals on savings and capital accumulation steps should be taken to remove much of the increased tax revenues from the new system, and to reduce the anti-savings bias in many of the proposals.

Investment

2:8 The proposals for the taxation of the extractive industries could reduce investment in this sector of the economy both by reducing the internal generation of capital within these industries and by diverting to other countries investment that would have taken place in Canada. This sector of the economy is large and extremely important to the overall performance of the Canadian economy accounting for approximately 25 per cent of merchandise exports. Any reduction of activity resulting from the proposals would have a significant impact on economic growth in Canada. In addition, investment in mining and oil is very important for regional development in Canada. We feel that the proposals should be examined carefully and modified where necessary in order to maintain a satisfactory investment climate in the extractive industries.

2:9 The proposal to tax capital gains of foreigners (except those on less than 25 per cent shareholdings in widely-held Canadian corporations) could operate to reduce foreign direct investment in Canada—particularly in the natural-resource sector. This proposal is unnecessary and unworkable, and could only do harm to the Canadian economy.

2:10 In general, we question the inward-looking approach towards foreign and Canadian investment activities. A number of proposals would operate against foreign investment in Canada and against Canadian investment abroad. In the long-run, we feel that this approach is misguided and that many foreign investment activities on the part of Canadians, particularly the development of Canadian based multi-national corporations, and many investment activities of foreigners in Canada are—and would

de capital aurait un effet extrêmement nuisible sur les accumulations antérieures de capital et éliminerait rapidement plusieurs importantes masses communes de capitaux privés qui sont utilisés à l'avantage de l'économie canadienne.

2:7 En raison de l'impact défavorable de ces propositions sur l'accumulation des épargnes et du capital, des mesures devraient être adoptées pour supprimer du nouveau système une grande partie de la hausse des recettes fiscales et pour réduire l'attitude hostile à l'épargne qui est manifeste dans plusieurs des propositions.

Investissement

2:8 Les propositions relatives à l'imposition des industries extractives pourraient réduire l'investissement dans ce secteur de l'économie, aussi bien en réduisant la création interne de capital, au sein de ces industries, qu'en détournant vers d'autres pays des investissements qui se seraient faits au Canada. Ce secteur de l'économie est considérable et extrêmement important pour la performance globale de l'économie canadienne puisqu'il répond pour environ 25% des exportations de marchandises. Toute réduction de l'activité économique résultant des propositions aurait un impact important sur la croissance économique, au Canada. De plus, l'investissement dans les mines et le pétrole est très important pour le développement régional, au Canada. Nous sommes d'avis que les propositions devraient être étudiées soigneusement, et modifiées au besoin, de façon à maintenir un climat qui soit propice à l'investissement dans les industries extractives.

2:9 La proposition qui vise à imposer les gains de capital des étrangers (à l'exception de ceux qui proviennent de la propriété de moins de 25% du capital-actions de sociétés canadiennes ouvertes) pourrait avoir pour effet de réduire l'investissement étranger direct, au Canada—particulièrement dans le secteur des ressources naturelles. Cette proposition est inutile et inapplicable et ne pourrait que nuire à l'économie Canadienne.

2:10 D'une façon générale, nous mettons en doute l'attitude égocentrique à l'endroit des activités dans le domaine de l'investissement à l'étranger et au Canada. De nombreuses propositions agiraient contre les investissements étrangers au Canada et contre les investissements Canadiens à l'étranger. A long terme, nous croyons que cette façon de voir est malencontreuse et que plusieurs activités dans le domaine de l'investissement à l'étranger, de la part des Canadiens, particulièrement le développe-

continue to be—very beneficial to the Canadian economy. In fact, the future prosperity of Canada very much depends upon a continued free flow of capital.

2:11 Finally, we feel that there is a conflict between proposals that provide incentives for Canadians to invest in Canada and proposals which reduce the volume of private domestic savings or remove incentives for particular worthwhile types of investment. If Canadians are to maintain and increase their ownership of the resources of the country, they must be left with the means and incentives to invest in the most dynamic sectors of the economy. Many of the proposals in the White Paper would achieve the opposite result.

Inflation

2:12 Under any given fiscal policy stance, the proposals have some inflationary implications:

In the short-term, the shifting of taxes from the median to the middle-class group would be mildly inflationary.

More importantly, in the long-run, the overall emphasis on the taxation of savings and capital accumulation would serve to reduce private investment in the economy and, hence, have inflationary implications. In fact, the proposals have a definite anti-growth bias and operate to favour consumption over saving. If the Canadian economy is to experience stable non-inflationary growth and a rising level of prosperity for all citizens, a continued high level of investment is required—both to provide new capital facilities for the rapidly expanding labour force and to increase productivity. Without this Canada is unlikely to experience a sustainable high rate of economic growth.

Capital Markets

2:13 The proposals intended to favour Canadian investment in Canadian equities would cause many distortions in our capital markets. In some cases these distortions more than off-set the incentives provided.

ment de sociétés multi-nationales, domiciliées au Canada, et plusieurs activités de placements étrangers au Canada sont, et continueraient d'être, très profitables à l'économie Canadienne. En fait, la propriété future du Canada dépend en grande partie sur un libre flot constant de capital.

2:11 En dernier lieu, nous croyons qu'il existe un conflit entre les propositions qui encouragent les Canadiens à investir au Canada et les propositions qui tendent à réduire le volume des épargnes privées ou à supprimer l'encouragement pour des genres d'investissements spéciaux qui en valent la peine. Si les Canadiens doivent maintenir et accroître leur participation à la propriété des ressources du pays, ils doivent pouvoir disposer des moyens et être encouragés à investir dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie. Plusieurs des propositions contenues dans le Livre blanc atteindraient un résultat opposé.

Inflation

2:12 En vertu de n'importe quelle politique fiscale donnée, les propositions contiennent implicitement des tendances inflationnistes:

—A court terme, le déplacement du fardeau fiscal en faveur du groupe médian de contribuables, mais au détriment des contribuables de la classe moyenne, serait légèrement inflationniste.

—Aspect plus important, à long terme, l'insistance globale quant à l'imposition des épargnes et de l'accumulation du capital servirait à réduire les investissements privés, au sein de l'économie et partant, elle aurait une tendance inflationniste. En fait, les propositions ont un penchant défini qui s'oppose à la croissance et fonctionnent de façon à favoriser la consommation de préférence à l'épargne. Si l'économie Canadienne doit connaître une croissance économique stable, libre d'inflation, et un niveau croissant de prospérité pour tous les citoyens, un haut degré constant d'investissement est nécessaire, aussi bien pour assurer les nouveaux capitaux qui permettront d'employer les effectifs ouvriers qui s'accroissent rapidement que pour augmenter la productivité. Sans ceci, il est improbable que le Canada puisse connaître un fort degré de croissance économique soutenue.

Marchés des capitaux

2:13 Les propositions qui visent à favoriser l'investissement au Canada, dans des titres d'actions canadiennes, provoqueraient plusieurs déséquilibres sur nos marchés des capitaux. Dans certains cas, ces déséquili-

bres font plus qu'annuler les encouragements prévus.

2:14 The flow-through and gross-up proposals would cause a shift in the rates of return (after tax) between Canadian and foreign equities and within the Canadian equity market itself. Canadian investors would prefer dividend-paying fully taxable Canadian corporations and would bid up the prices of these equities. The prices of non-dividend and/or non-taxable Canadian equities would fall relative to other equities, and would become attractive to foreigners (who would not be eligible for the proposed incentives and would not be taxable on capital gains if they held a less than 25 per cent interest). As a result, control of the rapidly growing an more dynamic corporations could pass to foreigners while Canadians shifted to the more conservative type of equities. This would be especially true in the case of natural resource companies which would not be paying full taxes because of incentives provided by the taxation system.

2:14 Les propositions relatives aux revenus qui traversent les sociétés et à l'intégration par les actionnaires de l'impôt versé par les sociétés aux dividendes qu'ils touchent, entraîneraient une modification des taux de rendement (après l'impôt) entre les titres d'actions canadiennes et les titres d'actions étrangères et au sein du marché des titres d'actions canadiennes lui-même. Les investisseurs Canadiens préféreraient les titres de sociétés canadiennes entièrement imposables, qui versent des dividendes, ce qui entraînerait une hausse des cours des actions ordinaires de ces sociétés. Les cours des actions ordinaires de sociétés qui ne versent pas de dividendes et/ou qui ne sont pas assujetties à l'impôt, baisseraient, ce qui rendrait ces actions attrayantes pour les étrangers (qui ne seraient pas éligibles aux encouragements proposés et ne seraient pas imposables sur leurs gains en capital s'ils détenaient un intérêt inférieur à 25 p. 100). Par conséquent, le contrôle des sociétés qui jouissent d'une croissance rapide, et qui sont les plus dynamiques, pourrait passer aux mains des étrangers alors que les Canadiens se drigeraient vers les titres d'actions de sociétés d'un caractère plus stable. Ceci serait plus particulièrement vrai dans le cas des sociétés qui exploitent des ressources naturelles qui ne seraient pas soumises au plein taux d'imposition en raison des encouragements prévus par le système d'imposition.

2:15 The discrimination proposed between closely-held and widely-held companies as to current income tax treatment, taxation of capital gains and re-valuation would discourage the flow of new issues by able entrepreneurs who could effectively use capital from the public.

2:15 La discrimination que l'on se propose d'établir entre les sociétés fermées et les sociétés ouvertes quant au traitement fiscal courant, à l'imposition des gains de capital et à la réévaluation, découragerait le flot de nouvelles émissions par d'habiles entrepreneurs qui pourraient efficacement utiliser du capital provenant du public.

2:16 The differential dividend and capital gains treatment accorded to foreign equities could cause a re-flow of funds into the Canadian equity market by mutual and pension funds and cause distortions in the market by substantially increasing the demand for the limited supply of investment grade shares of companies which pay dividends and are fully taxable. On the other hand, other risk capital may become locked in to the U.S. market because of the punitive capital gains treatment and may not return to Canada to finance new undertakings.

2:16 La différence de traitement, quant aux dividendes et aux gains de capital, accordé aux actions étrangères pourrait entraîner une rentrée de nouveaux fonds dans le marché des actions ordinaires Canadiennes, de la part des fonds mutuels et des fonds de retraite, et causer des perturbations sur le marché en accroissant considérablement la demande pour l'approvisionnement limité des actions de compagnies qui versent des dividendes, qui sont entièrement imposables et dont les actions ont la qualité d'un placement. D'autre part, d'autres capitaux de risque pourraient demeurer captifs du marché des États-Unis, en raison du traitement punitif à l'endroit des gains de capital, et pourraient ne pas revenir au Canada pour financer de nouvelles entreprises.

2:17 In conclusion, we question the contention in the White Paper that the economic impact of the proposals would be minimal. It seems obvious they would have a substantial detrimental impact on private savings and investment in the Canadian economy. Since investment is the prime generator of economic growth it is clear that the Canadian economy would not achieve a growth rate as high as it would have under the existing taxation system. This we feel, is detrimental to the welfare and prosperity of every Canadian—whether he is a member of the lower, the middle, or the upper-income group. The best way to improve the well-being of all Canadians is through the generation of a high rate of economic growth. This will do far more to benefit the lower-income group than a small per capita tax decrease.

* * *

III

PERSONAL INCOME TAX

White Paper Proposals

—Increase basic exemptions.

—Continue standard charitable/medical deductions.

—Limited deductions for child care expenses.

—General deduction up to $150 for employment expenses.

—Moving expenses on changing location of employment.

—Additional amounts included in income—capital gains, unemployment insurance benefits, scholarships, bursaries, research grants and adult training allowances.

—Considerable changes in tax rates.

—Averaging provision allowed.

Comment

3:1 An assessment of the White Paper proposals on individual rates requires an exploration of the problems in the present system. In short they are:

(a) That certain earners who should not pay tax are in fact paying it;

2:17 En conclusion, nous mettons en doute l'affirmation contenue dans le Livre blanc à l'effet que l'impact économique des propositions serait minime. Il semble évident qu'elles auraient un impact nuisible important sur l'épargne privée et l'investissement dans l'économie Canadienne. Puisque l'investissement est le principal générateur de la croissance économique, il est clair que l'économie Canadienne ne pourrait atteindre un taux de croissance aussi élevé qu'elle le peut en vertu du système fiscal actuel. Ceci, nous le croyons, est nuisible au bien-être et à la prospérité de chaque Canadien—qu'il soit partie du groupe le moins favorisé, de la classe moyenne, ou du groupe jouissant du plus haut revenu. La meilleure façon d'améliorer le bien-être de tous les Canadiens est d'encourager un fort degré de croissance économique. Ceci sera beaucoup plus profitable au groupe qui ne jouit que d'un faible revenu qu'une petite réduction de l'impôt per capita.

* * *

III

IMPÔT SUR LE REVENU PERSONNEL

Propositions du Livre blanc

—Augmentation des exemptions de base.

—Maintien de la déduction uniforme pour dons de charité et pour frais médicaux.

—Déductions limitées pour frais de garde d'enfants.

—Déduction générale jusqu'à concurrence de $150 pour frais professionnels.

—Déduction des frais de déménagement par suite d'un changement d'emploi.

—Autres éléments du revenu devant être assujettis à l'impôt—gains de capital, prestations d'assurance-chômage, bourses d'études, bourses d'entretien, bourses universitaires de recherches et allocations pour la formation des adultes.

—Modifications considérables du barème de l'impôt.

—Disposition relative à l'étalement du revenu.

Commentaire

3:1 Une évaluation des propositions du Livre blanc, sur les taux d'imposition individuels, exige une recherche des problèmes dans le présent système. En abrégé ces problèmes sont les suivants:

(a) Que certains salariés qui ne devraient pas payer d'impôt sont en fait tenus d'en payer;

(b) That the rates of tax upon the middle class and high income groups are extremely high;

(c) It is possible to obtain substantial accretions of wealth without bearing tax of any kind.

3:2 An examination of our present rate structure and source of income tax paid indicates that the most heavily burdened sector is the middle class. In the 6.7 per cent of taxpayers in the $10,000 to $25,000 income class produced 2.3 per cent of the revenue from personal income tax. The pre-occupation of the White Paper with so-called loopholes through which more aggressive taxpayers are slipping is an indication of two kinds of inequities:

(a) Disparity of treatment of taxpayers with similar income;

(b) The disproportionate burden imposed upon the group which motivates activity to minimize this burden.

The proposals certainly intend to remove the first inequity, but they also intend to intensify the second inequity by increasing the rates upon this group.

3:3 A comparison of Canadian and U.S. tax presented in the Canadian Tax Journal is set out in Tables I and II.[1] Table I indicates that levels of tax in the United States are significantly higher than in Canada at the $4,000 a year level and comparable or slightly higher at the $6,000 level. Thereafter the amount of tax in Canada is substantially higher than in the United States until about the $50,000 bracket. This comparison has taken into account capital gains and its taxation or lack of it in the respective countries assuming that comparable individual income groups in Canada and the United States have comparable gains—an assumption which probably has validity at lower levels of income though the comparison at higher income levels is more suspect.

[1] David B. Perry, "Fiscal Figures" (1970) 18 Canadian Tax Journal 54.

(b) Que les taux d'imposition qui frappent la classe moyenne et les groupes jouissant d'un haut revenu sont extrêmement élevés;

(c) Il est possible d'obtenir un accroissement considérable de richesses sans supporter un impôt quelconque.

3:2 Un examen de notre présente structure des taux d'imposition et de la provenance de l'impôt sur le revenu démontre que le secteur qui porte le plus lourd fardeau fiscal est celui de la classe moyenne. En 1967, les 6.7% de contribuables qui touchèrent un revenu variant de $10,000 à $25,000 contribuèrent 23% de l'impôt sur le revenu personnel. La préoccupation du Livre blanc avec les soi-disant échappatoires qui permettent aux contribuables les plus malins d'échapper à l'impôt, est une indication de l'existence de deux genres d'injustices:

(a) La différence dans le traitement des contribuables jouissant d'un revenu similaire;

(b) Le fardeau disproportionné imposé à ce groupe qui pousse les plus malins à prendre les moyens aptes à minimiser ce fardeau.

Les propositions visent certainement à supprimer la première injustice, mais elles visent également à intensifier la deuxième en augmentant les taux d'imposition de ce groupe.

3:3 Une comparaison entre l'impôt au Canada et aux États-Unis, présentée dans le Canadian Tax Journal, est reproduite dans les tableaux I et II.[1] Le tableau I démontre que les niveaux d'imposition, aux États-Unis, sont considérablement plus élevés qu'au Canada, au niveau d'un revenu annuel de $4,000, et qu'ils sont comparables ou légèrement supérieurs au niveau d'un revenu annuel de $6,000. Par la suite, le montant de l'impôt, au Canada, est considérablement plus lourd qu'aux États-Unis jusqu'à ce qu'il atteigne le palier de $50,000. Cette comparaison a pris en considération les gains de capital et leur imposition, ou l'absence d'imposition, dans les deux pays respectifs, en supposant que les groupes jouissant d'un revenu individuel comparable, au Canada et aux États-Unis, jouissent de gains comparables—une hypothèse qui est probablement valable, aux niveaux inférieurs de revenus, bien que la valeur de la comparaison soit plus douteuse aux niveaux des revenus plus élevés.

[1] David B. Perry, «chiffres fiscaux» (1970), 18 Canadian Tax Journal 54

TABLE I

COMPARISON OF CANADIAN AND U.S. INDIVIDUAL INCOME TAX BASED ON 1969 RATES

Total Income Class	Average Total Income Including one-half of Capital Gains		Canada — Combined Federal and Provincial Taxes Payable in: Ontario[1]	Canada — Combined Federal and Provincial Taxes Payable in: Manitoba[2]	U.S. — Combined Federal and State Taxes Payable in: Nevada[3]	U.S. — Combined Federal and State Taxes Payable in: Vermont[4]
$	$					
2,000 to 4,999	3,900	Amt $.....	82	86	122	157
		% of Total Income..	2.1	2.3	3.1	4.0
5,000 to 6,999	6,000	Amt $.....	488	514	416	529
		% of Total Income..	8.0	8.5	6.8	8.7
7,000 to 9,999	8,500	Amt $.....	1,094	1,154	758	956
		% of Total Income..	12.8	13.5	9.0	11.3
10,000 to 14,999	12,000	Amt $.....	1,962	2,082	1,412	1,781
		% of Total Income..	16.3	17.3	11.8	14.8
15,000 to 19,999	17,000	Amt $.....	3,120	3,324	2,449	3,090
		% of Total Income..	18.6	19.9	14.4	18.2
20,000 to 49,999	28,000	Amt $.....	7,224	7,728	5,386	6,794
		% of Total Income..	25.6	27.4	19.2	24.2
50,000 to 99,999	66,000	Amt $.....	23,456	25,155	20,855	26,295
		% of Total Income..	35.5	38.1	32.0	39.9
100,000 to 199,000	132,000	Amt $.....	50,164	53,871	54,487	68,707
		% of Total Income..	38.0	40.8	41.4	52.2
200,000 and over	418,000	Amt $.....	160,535	172,464	227,776	287,255
		% of Total Income..	38.4	41.3	54.5	68.7

[1]Provincial tax is 28% of federal Basic Tax.
[2]Provincial tax is 35.5% of federal Basic Tax.
[3]No state income tax.
[4]State income tax is 25% of federal tax before surtax, plus a 15% surcharge.

TABLE II

COMPARISON OF PROPOSED CANADIAN AND U.S. INDIVIDUAL INCOME TAX ASSUMING TAX REFORM PROPOSALS FULLY IMPLEMENTED

Total Income Class	Average Total Income Including one-half of Capital Gains		Canada — Combined Federal and Provincial Taxes Payable in: Ontario[1]	Canada — Combined Federal and Provincial Taxes Payable in: Manitoba[2]	U.S. — Combined Federal and State Taxes Payable in: Nevada[3]	U.S. — Combined Federal and State Taxes Payable in: Vermont[4]
$	$					
2,000 to 4,999	3,900	Amt $.....	nil	nil	15	19
		% of Total Income..			0.4	0.5
5,000 to 6,999	6,000	Amt $.....	445	483	299	385
		% of Total Income..	7.3	8.0	4.9	6.3
7,000 to 9,999	8,500	Amt $.....	1,100	1,195	580	746
		% of Total Income..	12.9	14.0	6.9	8.8
10,000 to 14,999	12,000	Amt $.....	2,127	2,310	1,169	1,505
		% of Total Income..	17.7	19.1	9.7	12.5
15,000 to 19,999	17,000	Amt $.....	3,460	3,757	2,095	2,697
		% of Total Income..	20.7	22.5	12.3	15.9
20,000 to 49,999	28,000	Amt $.....	7,652	8,310	4,704	6,057
		% of Total Income..	27.1	29.5	16.7	21.6
50,000 to 99,999	66,000	Amt $.....	23,738	25,778	19,008	24,473
		% of Total Income..	35.9	39.0	28.8	37.1
100,000 to 199,999	132,000	Amt $.....	45,817	49,755	49,904	64,252
		% of Total Income..	34.7	37.7	37.9	48.8
200,000 and over	418,000	Amt $.....	146,669	159,266	208,516	268,464
		% of Total Income..	35.0	38.0	49.9	64.2

[1]Assuming provincial rate of 28% of federal tax.
[2]Assuming provincial rate of 39% of federal tax.
[3]Assuming no state tax.
[4]Assuming continuation of existing state tax of 25% of federal tax, plus a 15% surcharge.

TABLEAU I

COMPARAISON ENTRE L'IMPÔT SUR LE REVENU CANADIEN ET L'IMPÔT AMÉRICAIN D'UN PARTICULIER BASÉE SUR LES TAUX DE 1969

Tranche du Revenu global	Revenu global moyen y compris la moitié des gains de capital		Canada — Impôts fédéral et provinciaux combinés payables: en Ontario[1]	Canada — Impôts fédéral et provinciaux combinés payables: au Manitoba[2]	É.U. — Impôts fédéral et de l'État combinés payables au: Nevada[3]	É.U. — Impôts fédéral et de l'État combinés payables au: Vermont[4]
$	$					
2,000 à 4,999	3,900	Montant $.....	82	86	122	157
		% du Revenu global	2.1	2.3	3.1	4.0
5,000 à 6,999	6,000	Montant $.....	488	514	416	529
		% du Revenu global	8.0	8.5	6.8	8.7
7,000 à 9,999	8,500	Montant $.....	1,094	1,154	758	956
		% du Revenu global	12.8	13.5	9.0	11.3
10,000 à 14,999	12,000	Montant $.....	1,962	2,082	1,412	1,781
		% du Revenu global	16.3	17.3	11.8	14.8
15,000 à 19,999	17,000	Montant $.....	3,120	3,324	2,449	3,090
		% du Revenu global	18.6	19.9	14.4	18.2
20,000 à 49,999	28,000	Montant $.....	7,224	7,728	5,386	6,794
		% du Revenu global	25.6	27.4	19.2	24.2
50,000 à 99,999	66,000	Montant $.....	23,456	25,155	20,855	26,295
		% du Revenu global	35.5	38.1	32.0	39.9
100,000 à 199,000	132,000	Montant $.....	50,164	53,871	54,487	68,707
		% du Revenu global	38.0	40.8	41.4	52.2
200,000 et plus	418,000	Montant $.....	160,535	172,464	227,776	287,255
		% du Revenu global	38.4	41.3	54.5	68.7

[1]L'impôt provincial est de 28% de l'impôt de base fédéral.
[2]L'impôt provincial est de 35.5% de l'impôt de base fédéral.
[3]Aucun impôt d'État sur le revenu.
[4]L'impôt sur le revenu de l'État est de 25% de l'impôt fédéral avant la surtaxe, plus une surcharge de 15%.

TABLEAU II

COMPARAISON ENTRE L'IMPÔT CANADIEN SUR LE REVENU PROPOSÉ ET L'IMPÔT AMÉRICAIN D'UN PARTICULIER EN ASSUMANT QUE LES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE SOIENT PLEINEMENT APPLIQUÉES

Tranche du Revenu global	Revenu global moyen y compris la moitié des gains de capital		Canada — Impôts fédéral et provinciaux combinés payables: en Ontario[1]	Canada — Impôts fédéral et provinciaux combinés payables: au Manitoba[2]	É.U. — Impôts fédéral et de l'État combinés payables au: Nevada[3]	É.U. — Impôts fédéral et de l'État combinés payables au: Vermont[4]
$	$					
2,000 à 4,999	3,900	Montant $.....	aucun	aucun	15	19
		% du Revenu global			0.4	0.5
5,000 à 6,999	6,000	Montant $.....	445	483	299	385
		% du Revenu global	7.3	8.0	4.9	6.3
7,000 à 9,999	8,500	Montant $.....	1,100	1,195	580	746
		% du Revenu global	12.9	14.0	6.9	8.8
10,000 à 14,999	12,000	Montant $.....	2,127	2,310	1,169	1,505
		% du Revenu global	17.7	19.1	9.7	12.5
15,000 à 19,999	17,000	Montant $.....	3,460	3,757	2,095	2,697
		% du Revenu global	20.7	22.5	12.3	15.9
20,000 à 49,999	28,000	Montant $.....	7,652	8,310	4,704	6,057
		% du Revenu global	27.1	29.5	16.7	21.6
50,000 à 99,999	66,000	Montant $.....	23,738	25,778	19,008	24,473
		% du Revenu global	35.9	39.0	28.8	37.1
100,000 à 199,999	132,000	Montant $.....	45,817	49,755	49,904	64,252
		% du Revenu global	34.7	37.7	37.9	48.8
200,000 à et plus	418,000	Montant $.....	146,669	159,266	208,516	268,464
		% du Revenu global	35.0	38.0	49.9	64.2

[1]En supposant un taux d'imposition provincial de 28% de l'impôt fédéral.
[2]En supposant un taux d'imposition provincial de 39% de l'impôt fédéral.
[3]En supposant aucun impôt de l'État.
[4]En supposant le maintien du présent taux d'imposition de l'État qui est de 25% de l'impôt fédéral, plus une surcharge de 15%.

3:4 The pyramid of taxpayers in Canada is much flatter and lower than in the United States. In 1967 three-quarters of Canadian income taxpayers had incomes under $7,000. At the same time the level of services provided through the public sector in Canada is similar to that in the United States, and the rate of tax upon incomes on $7,000. and below in Canada is lower than in the United States.

3:5 The comparison presented in Table II which assumes that tax reform proposals have been fully implemented in Canada and the United States, indicates that the levels of tax in the United States are slightly higher at the $4,000. a year level, substantially lower to the $28,000. a year level, and slightly lower to the $66,000. a year level. Thereafter the Canadian tax is lower especially in the $200,000. a year and over level.

3:6 In terms of revenue contribution, tax at the highest rates in Canada is not very significant because there simply is not enough income subject to such rates. The lowering of the maximum personal tax rate to 50 per cent is estimated to cost only $40 million. It is the income between $10,000. and $25,000. a year which presently carries a very heavy burden, not merely to assist the needy of our community, but to provide a significant subsidy to the average wage earner as well.

3:7 The White Paper proposes to extend the net of the tax gatherer as it affects this heavily taxed but productive segment of our society and to increase the rates of tax applied to a broadened definition of income. This is made necessary because:

(a) the government proposes a very small per capita tax reduction at the lower levels of taxable income which necessitates intensifying the progression upon the middle class.

(b) the government is proposing a tax increase.

3:8 It is important to realize that neither the exemption of the 750,000 taxpayers, as recommended in the proposals, nor the reduction of the maximum rates of tax are significant in themselves in revenue cost. The reduction of tax at the lower levels of income transfers a burden which is rela-

3:4 La pyramide des contribuables, au Canada, a une base beaucoup plus étendue et s'élève moins haut que celle des États-Unis. En 1967, les trois quarts des contribuables canadiens touchaient un revenu inférieur à $7,000. D'autre part, le degré des services assurés par le secteur public, au Canada, est similaire à celui des États-Unis et le taux d'imposition sur les revenus de $7,000 et moins, au Canada, est inférieur à celui des États-Unis.

3:5 La comparaison établie dans le Tableau II qui suppose que les propositions de réforme fiscale ont été entièrement mises en vigueur, au Canada et aux États-Unis, démontre que les niveaux de l'impôt, aux États-Unis, sont légèrement plus élevés à l'échelon d'un revenu annuel de $4,000, considérablement moins élevés à l'échelon d'un revenu annuel de $28,000 et légèrement moins élevés à l'échelon d'un revenu annuel de $66,000. Par la suite, le fardeau fiscal canadien est plus léger, plus particulièrement au niveau d'un revenu annuel de $200,000 et plus.

3:6 En termes de contribution aux recettes, l'impôt aux plus hauts taux d'imposition n'est pas très considérable, au Canada, tout simplement parce qu'il n'existe pas suffisamment de revenus qui soient assujettis à de tels taux. L'on estime que la diminution du taux d'imposition personnel maximal à 50 per cent ne coûtera que $40 millions. Ce sont les revenus qui s'établissent entre $10,000 et $25,000 par année qui supportent présentement un très lourd fardeau, non seulement pour aider ceux qui sont dans le besoin mais, également, pour fournir une subvention appréciable aux salariés moyens.

3:7 Le Livre blanc propose d'étendre le filet de perception de l'impôt puisqu'il atteint ce secteur lourdement imposé, mais productif, de notre société et d'augmenter le taux d'imposition qui s'appliquent à de nouveaux élements du revenu. Ceci est rendu nécessaire parce que:

(a) le gouvernement propose une très petite réduction d'impôt per capita, aux niveaux inférieurs du revenu imposable, qui nécessite d'intensifier la progression sur la classe moyenne.

3:8 Il est important de se rendre compte que ni l'exemption des 750,000 contribuables, tel que recommandé dans les propositions, ni la réduction des taux maxima de l'impôt, ne sont importantes en elles-mêmes à titre de perte de recettes. La réduction de l'impôt, aux niveaux inférieurs de revenu, déplace

tively light when spread over 6½ million taxpayers but which is now to be confined largely to taxpayers receiving over $10,000. a year (about 495,000 in 1967, of whom 447,000 were below $25,000. income).

3:9 We believe that an important priority in tax reform should be a reduction in the rate of progression of personal tax rates up to the 50 per cent level. The lowering of the rate of tax on the highest levels of income is a desirable aspect of the proposals because the present rates are Draconian and indeed produce relatively little revenue. In our view the 50 per cent maximum personal rate recommended in the White Paper should not be reached as low as $24,000.

3:10 The easing of the rate of progression would result in some loss of revenue. However, the White Paper proposes a substantial increase in tax revenue and it is possible that this increase need not be as great and should be reduced enough to permit an easing of the proposed personal tax rates on all levels of income instead of on the lower half and upper 1 per cent of taxpayers, recognizing that the rates would be applied over a wider range of income.

3:11 One area where revenue might be made up is by eliminating the so-called employment expense allowance of 3 per cent of employment income up to $150. There is a relatively narrow range of employees, usually skilled, who incur expenses other than personal ones which cannot be effectively imposed on the employer. Unless he can account for and deduct these actual expenses, he will still suffer the same relative injustice as at present since the deduction is available to all other employees to whom it represents an increase in exemption. This will be expensive in revenue since it affects all employed persons at their marginal tax rates. It is inequitable to give a benefit to all in order to provide a justifiable need for a few. It then ceases to be a benefit for the purpose intended. Defined employment expenses which are accounted for should be deductible, but a general allowance is wrong in principle.

un fardeau qui est relativement léger, lorsqu'il est réparti entre 6½ millions de contribuables, mais qui doit être dorénavant confiné, en grande partie, aux contribuables qui touchent un revenu supérieur à $10,000 par année (soit environ 495,000, en 1967, dont 447,000 avaient un revenu inférieur à $25,000).

3:9 Nous croyons qu'une importante priorité de la réforme fiscale devrait être une réduction de la progression des taux de l'impôt personnel jusqu'au niveau de 50 p. cent. La réduction du taux de l'impôt, aux plus hauts niveaux de revenu, est un aspect désirable des propositions parce que les présents taux sont draconiens et qu'ils ne produisent, en fait, que relativement peu de recettes. A notre avis, le taux maximal de 50 p. cent sur le revenu personnel, recommandé dans le Livre blanc, ne devrait pas être atteint sur un revenu aussi bas que $24,000.

3:10 Le ralentissement du taux de progression entraînerait une certaine perte de recettes. Toutefois, le Livre blanc propose une hausse importante de la recette de l'impôt et il est possible que cette hausse ne soit pas nécessairement aussi considérable et elle devrait être suffisamment réduite pour permettre un allègement des taux d'imposition personnels, à tous les niveaux de revenu, au lieu de ne les consentir qu'à la moitié inférieure et au 1 p. cent supérieur des contribuables, en admettant que les taux s'appliqueraient à un plus grand éventail de revenus.

3:11 Un secteur où la recette de l'impôt pourrait être améliorée serait l'élimination de la soi-disant déduction de 3 p. cent du revenu de l'emploi, pour frais professionnels, jusqu'à concurrence de $150. Il n'existe qu'un éventail restreint d'employés, habituellement spécialisés, qui encourent des dépenses, autres que des dépenses personnelles, qui ne peuvent être effectivement portées à la charge de l'employeur. A moins qu'il ne puisse justifier et déduire ces dépenses réellement encourues, il sera encore la victime de la même injustice relative qui existe présentement puisque la déduction est consentie à tous les autres employés pour qui elle représente une hausse d'exemption. Cette mesure sera coûteuse en recettes puisqu'elle affecte toutes les personnes employées et qu'elle s'applique au revenu brut du travail. Il est inéquitable d'accorder un avantage à tous afin de satisfaire à un besoin justifié, pour un petit nombre, car il cesse alors d'être un avantage dans le but recherché. Les frais professionnels qui sont justifiés devraient être déductibles, mais

3:12 A similar area is the standard deduction for charitable and medical expenses which operates as an increase in exemption for those who do not have these expenditures, discourages the smaller contribution to organizations such as the United Way, and discriminates against those who do contribute. Virtually all charities are now registered, so that supervision should be feasible. The proposed substantial increase in personal exemption would allow these deductions to be put upon an actual basis, and this should be done.

3:13 With respect to medical expenses, however, the proposal is not generous enough. The 3 per cent minimum was based on the assumption that the taxpayer should assume that portion as a normal part of his living expenses. In provinces where medicare is in force (and all provinces have hospitalization) the taxpayer is taking care of the normal portion of medical expenses through premiums and/or taxes. If the taxpayer is in a low income bracket, medical costs outside of insured services quickly become extraordinary and relief is a real necessity. For higher taxpayers, it might be recognized that their taxes are not only covering their own medical costs but contributing to others. An allowance of costs over the greater of, say $100., or a smaller percentage of income—1 per cent—1½ per cent—would be more appropriate.

3:14 The White Paper recognizes a problem with respect to abnormal concentrations of income in one year (likely to be more prevalent with taxation of capital gains) but there is a need for more liberal provision than that proposed. The need for such a provision is particularly important for the taxpayer who is in a lower tax bracket.

3:15 The White Paper also recognizes an important problem with respect to child care expenses. Here again we believe that the deduction permitted should be more extensive, particularly since any revenue loss would probably be more than made up by the production of taxable income. The

une déduction générale est fausse en principe.

3:12 Un autre terrain qui présente une situation similaire est celui de la déduction générale pour dons de charité et pour frais médicaux, qui constitue une hausse d'exemption pour ceux qui ne les supportent pas, qui décourage les petites contributions aux organisations telle que la United Way et constitue une discrimination à l'endroit de ceux qui contribuent. Virtuellement toutes les œuvres de charité sont maintenant enregistrées, de sorte que le contrôle des contributions devrait être possible. L'augmentation importante de l'exemption personnelle proposée permettrait que ces déductions soient rattachées à des déboursés pour dons de charité et pour frais médicaux réellement encourus.

3:13 Quant aux dépenses pour frais médicaux, la proposition n'est pas assez généreuse. Le 3 p. cent non déductible a été basé sur la prétention que le contribuable devrait assumer ce pourcentage comme une partie normale de ses frais d'existence. Dans les provinces où un régime d'assurance pour soins médicaux est en vigueur (toutes les provinces possèdent l'assurance-hospitalisation) le contribuable assume la partie normale des frais médicaux par le versement de primes et/ou d'impôt. Si le contribuable ne jouit que d'un faible revenu, les frais médicaux qui ne sont pas susceptibles d'être remboursés par des régimes d'assurance deviennent rapidement très considérables et un allégement est une réelle nécessité. Pour les contribuables à revenus élevés, il y aurait lieu d'admettre que leurs impôts ne couvrent pas seulement leurs propres frais médicaux mais qu'ils contribuent au paiement de ceux des autres. La déduction des frais médicaux supérieurs à la plus forte somme de, disons $100, ou d'un plus faible pourcentage de revenus—1 p. cent—1½ p.cent—serait plus appropriée.

3:14 Le Livre blanc reconnaît l'existence d'un problème dans les cas de concentrations anormales de revenus, au cours d'une même année, (susceptibles d'être plus répandues avec l'imposition des gains de capital) mais la nécessité demeure de dispositions plus généreuses que celles qui sont proposées. La nécessité de telles dispositions est particulièrement importante pour le contribuable à plus faibles revenus.

3:15 Le Livre blanc reconnaît également l'existence d'un important problème en ce qui a trait aux frais de garde d'enfants. Ici encore, nous croyons que la déduction permise devrait être plus considérable, particulièrement parce que toute perte de recettes serait probablement plus que compensée

tax structure should not necessarily encourage mothers to go out to work, but it should not penalize them either.

3:16 The changing of the rate structure is proposed to be immediate as far as all aspects other than the lowering of the maximum rate which is to be reduced to 50 per cent over five years. This reduction is estimated to cost only $40 million in revenue and the reason for phasing is not explained. We agree that this maximum rate should be lowered substantially, but there are compelling reasons to establish the new upper rate coincident with the other changes.

3:17 Taxation of capital gains will be effective immediately and upon existing tax rates this would mean taxation in some provinces at 90 per cent initially, not the 50 per cent rate to be in effect after the transition (45 per cent and 25 per cent in the case of gains on shares of widely-held companies). Since one of the characteristics of a capital gain is that the timing of realization can be determined by the holder, there will be a minimum of realizations by the higher taxpayers during the period of transition. Obviously realization and payment of tax will be deferred. The economic and market effects of this distortion could be serious and unfortunate and the phasing of the reduction appears to be unimportant in potential revenue. In addition, devices to defer income during the transitional period would spring up and the full recognition of capital losses would itself provide a powerful tool in reducing income, to be recovered at much lower rates of tax in later years. The scope for this under the proposals would be quite extensive.

3:18 The White Paper proposes to treat scholarships and bursaries as taxable income. It is apparent that the size of these awards are presently determined in part by the fact that their receipt is non-taxable. Existing charitable sources which supply these funds may have difficulty increasing awards to offset the impact of tax. Provincial governments are another major source of bursaries and scholarships. An increase in provincial bursaries to offset income tax would

par la production d'un revenu imposable. La structure fiscale ne devrait pas nécessairement encourager les mères de famille à sortir du foyer pour aller travailler, mais elle ne devrait pas les pénaliser non plus.

3:16 Il est proposé que le changement de la structure fiscale soit immédiat, sous tous ses aspects, sauf la réduction du taux d'imposition maximal qui doit être porté à 50 p. 100 au cours d'une période de cinq ans. L'on estime que cette réduction ne coûtera que $40 millions en recettes fiscales et la raison de son étalement n'est pas expliquée. Nous sommes bien d'accord que le taux d'imposition maximal devrait être réduit considérablement mais il existe des raisons impérieuses pour que la mise en vigueur du nouveau taux maximal coïncide avec l'application des autres changements.

3:17 L'imposition des gains de capital prendra effet immédiatement et, en s'appuyant sur les taux d'imposition existants, se traduirait, à l'origine, par une imposition de 90 p. 100, dans certaines provinces, et non au 50 p. 100 qui sera en vigueur après la période de transition (45 p. 100 et 25 p. 100 dans le cas de gains sur les actions de compagnies ouvertes). Compte tenu que l'une des caractéristiques d'un gain de capital réside dans le fait que le moment de sa réalisation peut être déterminée par son bénéficiaire, il ne se produira qu'un minimum de réalisation de ces gains, par les contribuables dotés de gros revenus, durant la période de transition. Il est évident que la réalisation du gain et le paiement de l'impôt seront différés. Les effets économiques et boursiers qui en découleront pourraient être sérieux et malheureux, et l'étalement de la réduction du taux d'imposition maximal semble n'avoir aucune importance en recettes virtuelles. De plus, des méthodes visant à différer la création de revenus, durant la période transitoire, seraient trouvées et la reconnaissance totale des pertes en capital constiturait elle-même un important moyen de réduire le revenu qui serait récupéré à des taux d'imposition beaucoup moins élevés dans les années subséquentes. L'ouverture à cette pratique, en vertu des propositions, serait assez considérable.

3:18 Le Livre blanc propose de traiter les bourses d'études et les bourses d'entretien comme un revenu imposable. Il est évident que l'importance de ces versements est en partie présentement déterminée par le fait qu'ils ne sont pas imposables. Les sources philanthropiques qui fournissent ces fonds pourront avoir de la difficulté à augmenter ces bourses pour compenser l'effet de l'impôt. Les gouvernements provinciaux constituent une autre source importante d'octroi

in effect transfer resources from the provinces to the federal government. This kind of receipt is normally not taxable in the United States or the United Kingdom and it would be anomalous if a bursary or scholarship to study in Canada would be penalized in comparison to the same award to a Canadian studying abroad.

3:19 In view of the foregoing the proposal should be abandoned as there does not appear to be any substantial abuse to be remedied.

* * *

IV

CAPITAL GAINS

White Paper Proposals

—Gains and losses on the disposition of all assets are to be brought into income.

—For widely-held "Canadian shares" half the gains and half the losses will be brought into income, but unrealized gains and losses are to be brought into income every five years.

—Limitation on taxation of gains on disposition of principal residence and articles of personal use.

—Gains and losses to be from "value" on some day to be fixed; concession for bonds if acquisi notso cittehigher than bas cost.

—Non-residents taxed upon capital gains from real property, partnership interests, branch assets, shares of closely-held companies, and holdings of more than 25 per cent on shares of widely-held companies.

—Deemed realization upon giving up residence in Canada.

—Gains not realized on death, but cost basis retained except for estate tax paid on the asset.

de bourses d'entretien et de bourses d'études. Une augmentation des bourses provinciales pour compenser l'impôt sur le revenu constituerait en fait un transfert de ressources des provinces au gouvernement fédéral. Ce genre d'octroi n'est normalement pas imposable aux États-Unis ou au Royaume-Uni et il serait anormal que le bénéficiaire d'une bourse d'entretien ou d'une bourse d'études, au Canada, soit pénalisé par rapport au bénéficiaire Canadien d'une même bourse d'études à l'étranger.

3:19 En raison de ce qui précède, cette proposition devrait être abandonnée car il ne semble pas exister suffisamment d'abus à corriger pour la justifier.

* * *

IV

GAINS DE CAPITAL

Propositions du Livre blanc

Les gains réalisés et les pertes encourues, lors de la disposition de tous éléments d'actif, interviendront dans l'établissement du revenu.

Pour les actions de compagnies canadiennes ouvertes, la moitié des gains et la moitié des pertes seront prises en considération, dans l'établissement du revenu, mais les gains et les pertes non réalisés n'interviendront dans le revenu qu'à tous les cinq ans.

Limitation sur l'imposition des gains lors de la disposition de la résidence principale ou de biens personnels.

Les gains et les pertes de capital s'établiraient à compter de la valeur des biens le jour de l'évaluation qui serait déterminé; concession pour les obligations si leur coût d'achat est supérieur à leur valeur nominale.

Imposition des non-résidants sur les gains de capital provenant de biens immobiliers, d'un intérêt dans une société en nom collectif, des éléments d'actif de succursales, d'actions de sociétés fermées et de la propriété de plus de 25 p. 100 des actions d'une société ouverte.

Gains considérés comme réalisés dès le moment où une personne cesse de résider au Canada.

Gains non réalisés au moment du décès, mais maintien du coût d'achat sauf pour les droits successoraux versés sur l'actif de la succession.

Comment

4:1 The proposals recognize that gains from the disposal of capital assets are different in kind than income flows.

4:2 Many, but not all taxation systems recognize a distinction between gains and losses on capital and ordinary income flows and make provision for taxation of these upon a different basis than that of income. Some aspects which distinguish capital transactions are their relative infrequency, size in relation to income flows, the optional nature of realization, and the fact that their realization is not usually directly related to consumption expenditures. Gains and losses affect the transfer and retention of savings within the community, but not normally consumption. The taxation of gains (which are created by a transfer of savings) will transfer resources from private investment to public consumption. In a progressive income tax structure both gains and losses could have extensive impact on the individual's current taxation position, particularly since realization of the gain or loss depends upon his own decision.

4:3 From the point of view of the holder, the taxation of gains represents a diminution of assets, to the extent that as long as he can retain his assets and not pay tax on a gain, he can enjoy an increased value of the asset. As soon as he liquidates, his ability to replace that asset is diminished to the extent of the tax liability. Holders tend therefore to defer this diminution, particularly if the asset is income producing. The incidence of the tax is therefore quite uneven as between holders of capital, depending upon their willingness or need to realize.

4:4 We accept the taxation of capital gains as necessary to complement other parts of the tax structure, but to be accepted as fair the basis of taxation of these gains should be a separate part of the income tax structure and at lower rates than the progressive rates on other income.

4:5 The proposal to in effect apply a preferential capital gains rate only to the shares of widely-held companies will have serious

Commentaire

4:1 Les propositions reconnaissent que les gains résultant de la disposition d'immobilisations de capital sont d'une nature différente que les sources de revenus.

4:2 Plusieurs systèmes d'imposition, mais pas tous, établissent une distinction entre les gains et les pertes de capital et les sources ordinaires de revenus, et prennent les dispositions nécessaires quant à l'imposition de ceux-ci sur une base différente de celle qui s'applique au revenu. Quelques aspects qui distinguent les opérations de capital sont leur infréquence relative, leur volume par rapport aux sources de revenus, la nature facultative de leur réalisation et le fait que cette dernière n'est habituellement pas directement reliée à des dépenses de consommation. Les gains et les pertes de capital affectent le transfert et la conservation des épargnes, à l'intérieur du pays, mais normalement pas la consommation. L'imposition des gains (qui sont créés par un transfert d'épargnes) fera passer des ressources du secteur de l'investissement privé au secteur de la consommation publique. Dans une structure fiscale progressive, aussi bien les gains que les pertes de capital pourraient avoir un impact considérable sur la situation courante de l'individu, du point de vue de l'impôt, particulièrement du fait que la réalisation d'un gain ou d'une perte relève de sa propre décision.

4:3 Du point de vue du détenteur, l'imposition des gains de capital représente une diminution de son actif, dans la mesure qu'aussi longtemps qu'il peut conserver ses éléments d'actif sans acquitter l'impôt sur un gain, il peut jouir d'un accroissement de la valeur de son actif. Dès qu'il liquide un élément d'actif, sa capacité à le remplacer est diminuée dans la proportion de l'impôt exigible. Les détenteurs sont donc portés à différer cette réduction de leur actif, particulièrement si celui-ci est productif de revenus. L'incidence de l'impôt est de ce fait assez inégale entre les détenteurs de capital, selon leur volonté ou la nécessité qui les obligera à liquider un ou des éléments d'actif.

4:4 Nous acceptons l'imposition des gains de capital comme une mesure nécessaire pour compléter d'autres parties de la structure fiscale, mais pour qu'elle soit acceptée et jugée équitable, la base d'imposition de ces gains devrait être une partie distincte de la structure fiscale et prévoir des taux d'imposition inférieurs aux taux progressifs applicables aux autres revenus.

4:5 La proposition qui vise à appliquer un taux d'imposition préférentiel, seulement sur les gains de capital des actions des

discriminatory effects with respect to other capital assets.

4:6 In the case of the bond market, it will make it a less attractive vehicle for investors and it fails to recognize the real capital risks in the holding of bonds.

4:7 In recent market conditions, companies raising capital from the public have found it necessary to rely upon convertible bonds or convertible debentures in order to provide an attractive security for investors. Different tax treatments for the bond or debenture as opposed to the shares into which the security is convertible would create serious anomalies in the secondary markets for such securities. A related problem would apply to share purchase warrants.

4:8 The discrimination proposed against investment in foreign securities is also unwise. It is, as far as we are aware, a degree of discrimination which is unprecedented and invites retaliation by foreign countries. Such retaliation would affect portfolio investment, which is certainly an acceptable and essential addition to our capital resources.

4:9 The discrimination would reduce mobility of Canadian investors. It would discourage the liquidation of substantial profits in the foreign markets, and deny the Canadian market a potential source of new capital when Canadian markets were buoyant. It is particularly under these conditions that funds for new investments are raised in public markets. Deterring these Canadian savings from new investment in Canada, by reason of the tax structure, seems short-sighted.

4:10 The distinction between closely-held and widely-held companies as proposed in the White Paper is invalid. The taxation of gains in closely-held companies however, exempts retained earnings and proposes to tax the earning power created at full income rates, thus discriminating against growth.

sociétés ouvertes, aura de sérieux effets discriminatoires sur les autres investissements de capital.

4:6 En ce qui concerne le marché des obligations, cette proposition rendra ces titres moins attrayants aux investisseurs et elle omet de reconnaître les risques réels de pertes de capital que comporte la détention de titres d'obligations.

4:7 En raison des conditions récentes du marché, les compagnies qui ont fait appel au public pour obtenir des capitaux ont jugé nécessaire de procéder à des émissions d'obligations convertibles ou de débentures convertibles afin de procurer une valeur attrayante aux investisseurs. Des traitements fiscaux différents pour les obligations ou les débentures, par rapport aux actions contre lesquelles elles sont convertibles, créeraient de sérieuses anomalies sur le marché secondaire de ces valeurs. Un problème connexe se poserait pour les droits d'achat d'actions.

4:8 La discrimination que l'on propose d'exercer à l'endroit des placements en valeurs étrangères est également malavisée. Il s'agit là, en autant que nous sachions, d'un degré de discrimination sans précédent qui ouvre la voie à des représailles de la part des pays étrangers. De telles représailles affecteraient la diversité des placements des portefeuilles d'investissement, qui est certainement un complément acceptable et essentiel à nos ressources en capitaux.

4:9 Cette discrimination réduirait le champ d'action des investisseurs Canadiens. Elle découragerait la réalisation de profits considérables sur les marchés étrangers et elle priverait le marché canadien d'une source virtuelle de nouveaux capitaux lorsque les marchés canadiens de valeurs mobilières sont soutenus. C'est particulièrement à la faveur de ces conditions que des capitaux pour de nouveaux investissements sont obtenus sur les marchés publics. Le détournement de ces épargnes canadiennes vers de nouveaux investissements au Canada, en raison de la structure fiscale, semble une politique à courte vue.

4:10 La distinction entre les sociétés fermées et les sociétés ouvertes, telle que proposée dans le Livre blanc, n'est pas valable. L'imposition des gains des sociétés fermées exempte toutefois les bénéfices non répartis et propose d'imposer aux pleins taux applicables aux revenus, le pouvoir de gains créé, ce qui constitue une discrimination nuisible à la croissance.

Valuation Day

4:11 The adoption of valuation day as the cost basis for taxation of gains creates serious problems of equity.

4:12 The market does not measure value for large blocks of stock even in actively traded securities. In other cases the market is not broad enough to absorb substantial volumes of shares. The market is, in any event, a measure of value only for the willing buyers and sellers at that price and then only if their holdings could be sold at that price.

4:13 A reasonable approach respecting the taxation of gains on shares would be to tax only from acquisition cost or value on valuation day, whichever is higher, and to allow losses only from acquisition cost or value on valuation day, whichever is lower. We note that the United Kingdom capital gains tax accepted cost or value on the date of introduction, whichever was higher, in order to avoid retroactive taxation of gains or taxation of the recovery of losses.

4:14 The proposal to tax gains on bonds at full rates has been mitigated somewhat by subsequent statements but ignores the very depressed market for bonds and ignores the fact that active investors in the bond market will have adjusted their portfolios in order to improve term and yield. These investors will have suffered current losses and will be entirely taxed on the recovery of these losses. Since there is a substantial capital risk in bonds, a capital gains tax treatment for these securities is appropriate.

4:15 It is worth noting that a number of major assets including securities generally, homes in certain areas of Canada and farm land in Western Canada are currently at depressed values. This fact will aggravate the impact of taxation of gains on these assets. The gains here again should be taxed at a capital gains rate lower than the progressive income rates.

Jour de l'évaluation

4:11 La fixation et l'adoption du jour de l'évaluation qui servira de base à l'établissement du coût des valeurs, en vue de l'imposition des gains de capital, créent de sérieux problèmes de justice.

4:12 Le marché ne mesure pas la valeur de blocs considérables de titres même lorsqu'il s'agit de valeurs qui font l'objet d'un volume considérable d'opérations. Dans d'autres cas, la demande sur le marché n'est pas assez considérable pour absorber d'importants volumes d'actions. A tout événement, le marché n'est une mesure de valeur qu'en autant que les acheteurs et les vendeurs consentent à transiger des titres à un prix donné et, dans le cas des vendeurs, qu'en autant que la totalité des titres qu'ils détiennent pourront être vendus à ce prix.

4:13 Une façon raisonnable d'aborder le problème de l'imposition des gains de capital sur les titres d'actions, serait de les imposer seulement à partir du coût d'achat ou de leur valeur au jour de l'évaluation, le plus haut des deux prévalant, et de permettre l'é ablissement des pertes seulement à partir du coût d'achat ou de leur valeur au jour de l'évaluation, le plus bas des deux prévalant. Nous notons qu'au Royaume-Uni les gains de capital sont imposés à partir du coût d'achat ou de la valeur des titres à la date de la mise en vigueur de la loi, le plus haut des deux prévalant, de façon à éviter l'imposition rétroactive des gains de capital ou l'imposition sur la reprise des pertes.

4:14 La proposition qui vise à imposer les gains sur les obligations, aux pleins taux, a été quelque peu atténuée par des déclarations subséquentes mais elle ignore la situation très déprimée dans laquelle se trouve le marché des obligations ainsi que le fait que les investisseurs qui demeurent actifs auront réorganisé leurs portefeuilles de façon à améliorer l'échéance et le rendement de leurs titres. Ces investisseurs auront actuellement encouru des pertes et seront entièrement imposés sur la reprise de celles-ci. Du fait que les obligations présentent un risque considérable de perte de capital, le traitement fiscal appliqué aux gains de capital serait approprié pour ces valeurs.

4:15 Il vaut la peine de souligner que de nombreux et importants éléments d'actif, y compris les valeurs mobilières en général, les maisons d'habitation dans certaines régions du Canada et les terrains de fermes dans l'ouest du Canada sont présentement dépréciés. Cette situation aggravera l'impact de l'imposition des gains sur ces éléments d'actif. Ces gains de capital, ici encore, devraient être imposés à un taux

plus faible que les taux progressifs applicables aux revenus.

Revaluation

4:16 It is difficult to understand how any scheme of tax reform which purports to place "fairness" as its first objective should single out one class of assets, i.e., the shares of widely-held companies, and require the holders to revalue every five years and pay tax on any unrealized gain.

4:17 The problems for the controlling shareholder are obvious. The public has a substantial interest in stability of control of corporate enterprise. As underwriters, Richardson Securities of Canada is aware of the necessity of securing stability of control and stability of management for issues which are offered to the public. The securities commissions are also concerned with this aspect. Furthermore, shareholders whose holdings "may materially affect control" may only distribute their stock through an offering by prospectus filed and accepted by the relevant securities commissions.

4:18 The problem would be most acute for those companies in the natural resource industries or high growth areas where the market is valuing expectations and future earnings very highly. The market price of this type of security would not be reduced through the payment of cash or stock dividends because there would be no creditable tax to distribute.

4:19 The proposal to tax so-called gains without realization is grossly discriminatory relative to other assets. Particularly is this so for controlling shareholders who have gone to public markets, as opposed to "closely-held" situations, where the proposed income tax situation would be more favourable.

4:20 If it is accepted that controlling shareholders must necessarily be exempted from this arbitrary impost, it is difficult to see why the public investor should be singled out for revaluation. It is unsound to consider as income, gains which have not and may never materialize.

Réévaluation

4:16 Il est difficile de comprendre comment un projet de réforme fiscale quelconque qui prétend faire de «l'impartialité» son premier objectif puisse choisir une catégorie d'éléments d'actif, en l'occasion les actions de sociétés ouvertes, et obliger leurs détenteurs à les réévaluer à tous les cinq ans et à acquitter l'impôt sur tout gain non réalisé.

4:17 Les problèmes qui se posent aux actionnaires qui possèdent le contrôle d'une société sont évidents. Le public est fortement intéressé à la stabilité du contrôle des entreprises constituées en sociétés. A titre de souscripteur à forfait, Richardson Securities of Canada est consciente de la nécessité d'assurer la stabilité du contrôle et de l'administration des sociétés qui offrent des émissions au public. Les commissions de valeurs mobilières sont également intéressées à cet aspect. De plus, les actionnaires dont le nombre d'actions qu'ils détiennent «peut affecter matériellement le contrôle» ne peuvent distribuer leurs titres qu'en procédant à une offre par prospectus qui doit être déposé et approuvé par les commissions de valeurs mobilières intéressées.

4:18 Le problème serait des plus aigus pour les compagnies qui relèvent des industries qui exploitent des ressources naturelles, ou qui exercent leurs activités dans des secteurs à forte croissance, où le marché évalue et escompte très fortement les perspectives et les bénéfices futurs. Le cours boursier de ce genre de valeurs ne serait pas réduit par le paiement de dividendes en espèces ou de dividendes-actions, parce qu'il n'existerait aucun dégrèvement fiscal qui puisse être transmis à l'actionnaire.

4:19 La proposition qui vise à imposer les soi-disant gains qui ne sont pas réalisés est grossièrement discriminatoire par rapport aux autres éléments d'actif. Ceci est particulièrement vrai pour les actionnaires qui possédaient le contrôle et qui ont liquidé leurs actions sur les marchés publics, par opposition à des situations relatives à des «sociétés fermées» dans le cas desquelles le traitement fiscal proposé serait plus favorable.

4:20 S'il est admis que les actionnaires qui exercent un contrôle doivent être nécessairement exemptés de cette surcharge arbitraire, il est difficile de comprendre pourquoi le public investisseur devrait être le seul qui soit soumis à la réévaluation. Il est faux de considérer comme revenu des gains qui n'ont pas été et qui ne seront peut être jamais réalisés.

Effect of Losses

4:21 The proposals with respect to losses do not appear to have taken account of the potential impact of capital losses on government revenues or distortion to the capital market in the event of a sharp market decline. Even with the limitation of losses applicable in the United States, substantial market impact is felt through the realizations of losses during the latter part of the year. If half the losses could be set off against personal income this would cause, in our opinion, more serious distortion to the capital market during periods when the market was already depressed and a substantial reduction in personal tax receipts.

4:22 An examination of the variations of the Toronto Stock Exchange indices during the first eight months of 1969 illustrates the potential impact of the above:

	High	Low
Industrial	198.77 (May)	164.25 (July)
Gold	276.96 (Mar.)	159.92 (August)
Base Metal	122.54 (May)	97.85 (July)
Western Oil	310.73 (June)	207.67 (July)

A rough calculation indicates that these swings would represent changes of about $4 billions in quoted market value of the industrial index. $100. millions in gold, $500. millions in base metal and $900. millions in oil, or market fluctuation over $5. billions over the course of 8 months. We are advised that transactions in the index stocks comprise about 70-80 per cent of daily volume on the exchange.

4:23 The taxation of bonds and debentures at full income rates, and complete deduction of losses could occasion even more catastrophic effects upon government revenues during periods of declining markets. This is particularly so since the revision of portfolios could be accomplished with actual realization of securities and replacement with different bond issues of equivalent quality, yield, and maturity. In other words, holders would be able to bunch losses and spread out income.

Effet des pertes

4:21 Les propositions relatives aux pertes ne semblent pas prendre en considération l'impact virtuel des pertes de capital sur les recettes du gouvernement ou la perturbation qu'elles pourraient causer sur les marchés des valeurs dans le cas d'une brusque baisse du marché. Même avec la limitation de pertes admises, aux États-Unis, le marché subit un impact appréciable, par suite du volume des ventes qui sont effectuées pour établir les pertes, au cours de la dernière partie de l'année. Si la moitié des pertes pouvait être compensée à même le revenu personnel, nous sommes d'avis que ceci causerait une perturbation plus sérieuse sur les marchés de valeurs mobilières, lorsque ceux-ci seraient déjà déprimés, et entraînerait une importante réduction des recettes de l'impôt personnel.

4:22 Un examen des variations des indices de la Bourse de Toronto, au cours des huit premiers mois de 1969, démontre l'impact virtuel de ce qui précède:

	Haut	Bas
Valeurs industrielles	198.77 (mai)	164.25 (juillet)
Valeurs aurifères	276.96 (mars)	159.92 (août)
Métaux vils	122.54 (mai)	97.85 (juillet)
Pétroles de l'ouest	310.73 (juin)	207.67 (juillet)

Un calcul grossier indique que ces variations représentent un changement d'environ $4 milliards dans la valeur boursière des titres qui composent l'indice des valeurs industrielles, $100 millions pour les valeurs aurifères, $500 millions pour les métaux vils et $900 millions pour les pétroles, ou une fluctuation boursière de plus de $5 milliards au cours d'une période de 8 mois. Nous sommes informés que les titres qui servent à l'établissement des indices représentent environ 70 à 80% du volume quotidien des opérations sur cette bourse.

4:23 L'imposition des gains de capital sur les obligations et les débentures, aux pleins taux d'imposition des revenus, et la déduction complète des pertes encourues pourraient susciter des effets encore plus catastrophiques sur les recettes du gouvernement, au cours de périodes de marchés baissiers. Ceci est particulièrement vrai puisque le remaniement des portefeuilles pourrait s'effectuer par la vente des valeurs qui les composent et leur remplacement par des émissions d'obligations différentes mais de qualité, de rendement et d'échéances équivalents. Autrement dit, les détenteurs seraient en mesure de grouper leurs pertes et d'étaler leurs revenus.

4:24 The total value of federal, provincial, municipal, corporate and institutional obligations, is about $55. billion, excluding Treasury Bills and Canada Savings Bonds. While most of these holdings would be in institutional hands and many of the issues would, by reason of coupon rate or maturity, not be subject to great fluctuation, it is noteworthy that some of the Government of Canada issues declined as much as 14 per cent during 1969. The effect of tax loss selling by individuals during periods of tight money could cause serious distortions, and could cause very substantial offsets against taxable income, even if the percentage of securities held by individuals was relatively small. The resulting pressure on the bond market could occasion support from the central bank which may be contrary to monetary policy.

4:24 La valeur globale des titres de dette du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des municipalités, des sociétés et des institutions est d'environ $55 milliards, à l'exclusion des Bons du Trésor et des obligations d'Épargne. Bien que la plus forte partie de ces titres soient détenus par les institutions et que plusieurs des émissions ne soient pas sujettes à de fortes fluctuations de cours, en raison du taux de leurs coupons ou de leur échéance, il y a tout de même lieu de souligner que les cours de quelques-unes des émissions du gouvernement du Canada ont baissé d'autant que 14%, au cours de 1969. L'effet des ventes par les particuliers, aux fins d'établir leurs pertes, durant des périodes de rareté de l'argent, pourrait entraîner de sérieuses perturbations et de très considérables compensations de pertes contre le revenu imposable, même si le pourcentage des valeurs détenues par les particuliers était relativement faible. Les pressions qui résulteraient de ces ventes, sur le marché des obligations, pourraient entraîner une intervention de la part de la banque centrale qui pourrait être contraire à la politique monétaire.

4:25 The proposal for full taxation of capital gains and full deduction of capital losses with respect to foreign securities of which the bulk would be American, would also have serious revenue implications during periods of substantial market decline.

4:25 La proposition relative à la pleine imposition des gains de capital et à l'entière déduction des pertes sur les titres de valeurs étrangères, dont la plus forte partie représenterait des titres des États-Unis, aurait également de sérieuses répercussions sur les recettes fiscales au cours de périodes de baisse importante du marché.

Rates

4:26 The comments outlined above indicate the reasons why we believe that capital gains cannot be treated the same as ordinary income. The question is what kind of taxation, if any, is suitable in order to achieve reasonable equity, achieve economic efficiency, protect the revenue, encourage investment and conserve saving.

Taux

4:26 Les commentaires que nous avons exposés à grands traits, dans les paragraphes précédents, donnent les raisons qui expliquent pourquoi nous croyons que les gains de capital ne peuvent pas être traités de la même façon qu'un revenu ordinaire. La question qui se pose est de savoir quel genre d'imposition, s'il en existe, est approprié pour atteindre à un traitement équitable des contribuables, à l'efficacité économique, pour protéger les recettes fiscales, pour encourager les investissements et maintenir les épargnes.

4:27 The actual revenue from a tax on capital gains will not be great and we believe that the potential revenue losses if the White Paper proposals were adopted would be substantial. Since our present system exempts capital gains from tax, we can approach the actual rate to be applied with a relatively open mind.

4:27 Les recettes réelles d'un impôt sur les gains de capital ne seront pas considérables et nous croyons que les pertes virtuelles de recettes seront importantes si les propositions du Livre blanc sont adoptées. Du fait que notre présent système n'impose pas les gains de capital, nous pouvons aborder la question du taux qui doit être appliqué avec un esprit relativement ouvert.

4:28 Provided that a reasonable balance can be obtained between the other objectives, we believe that the rate to be applied should be one which would not distort eco-

4:28 Pourvu qu'un équilibre raisonnable puisse être obtenu entre les autres objectifs, nous croyons que le taux qui devrait être appliqué devrait être de nature à ne pas

nomic decisions. The evidence of United States experience is that the maximum rate of 25 per cent creates "lock-in". Indeed, the proposal to apply five year revaluation concedes that such an effect would exist and be substantial. The taxing of other capital gains at full income rates will be even more significant.

4:29 In our opinion a rate of about 15 per cent would be the maximum that would be accepted without significant distortion.

4:30 We think that such a rate would minimize the disparity between those who realize gains and pay tax and those who do not and enjoy the increment through, for example, increased income flows. In our opinion it provides reasonable equity with ordinary income for two reasons: first, that full (or half) offset of capital losses cannot be given against income because the revenue effect could be disastrous; secondly, the risking of capital differs in kind from regular income flows.

4:31 By their nature, gains on the disposition of assets arise by the transfer of savings. The conservation of savings is desirable and the mobility of capital which such a rate would permit would also contribute significantly to the advancement of our economy.

4:32 Paradoxically, we believe that a rate of 15% would, in fact, create more revenue than a higher rate, and although this would reduce savings, the increase in economic efficiency could in our opinion outweigh the direct loss of savings. The kind of effect which we foresee is the freeing of venture capital which would be available for investment in high-risk situations. If the venturer can liquidate his commitment at reasonable tax cost he can pass on ownership to investors who are necessarily more conservative. If the liquidations result in excessive tax cost, the venturer may retain his position and take dividend income. Since there is a limited supply of capital for this type of investment its immobility as a result of the tax environment would be particularly unfortunate.

4:33 Our decision on rate is necessarily a matter of judgment, but it is

fausser les décisions d'ordre économique. Il ressort de l'expérience faite aux États-Unis que le taux maximal de 25% crée le maintien des positions. En effet, la proposition qui recommande la réévaluation à tous les cinq ans est une admission qu'un tel effet existerait et qu'il serait important. L'imposition des autres gains de capital, aux pleins taux applicables aux revenus, serait encore plus important.

4:29 A notre avis, un taux d'imposition d'environ 15% serait un maximum qui serait accepté sans perturbations appréciables.

4:30 Nous croyons qu'un tel taux maintiendrait au minimum la disparité entre ceux qui réalisent des gains et qui acquittent l'impôt et ceux qui ne le font pas et qui jouissent d'un accroissement de valeur par le truchement, par exemple, d'apports accrus de revenus. A notre avis, ce taux assure un traitement équitable, par rapport à celui qui s'applique aux revenus ordinaires, pour deux raisons: la première, parce que la compensation totale (ou de la moitié) des pertes de capital, contre les revenus, ne peut être consentie parce que son effet sur les recettes fiscales pourrait être désastreux; la deuxième, parce que les risques de l'engagement du capital diffèrent, en nature, des apports de revenus réguliers.

4:31 De par leur nature, les gains encaissés lors de la disposition d'éléments d'actif proviennent d'un transfert d'épargnes. La conservation des épargnes est désirable et la mobilité du capital, qu'un tel taux permettrait, contribuerait également de façon appréciable au progrès de notre économie.

4:32 Paradoxalement, nous croyons qu'un taux de 15 p. 100 créerait, en fait, plus de recettes qu'un taux plus élevé et, bien que ceci réduirait les épargnes, l'effet bénéfique qu'il apporterait à l'économie pourrait, à notre avis, contrebalancer la perte directe des épargnes. Le genre d'effet bénéfique que nous prévoyons est la libération de capital de risque qui serait disponible pour placement dans des situations présentant de forts risques. Si l'entrepreneur aventureux peut liquider son engagement financier à un coût d'imposition raisonnable, il pourra céder la propriété de son entreprise à des investisseurs qui sont nécessairement plus prudents. Si la liquidation entraîne une imposition excessive, l'entrepreneur pourra maintenir sa situation et toucher un revenu sous forme de dividendes. Du fait qu'il n'existe qu'un approvisionnement limité de capital pour ce genre d'investissement, son immobilisation par suite du climat fiscal serait particulièrement malheureuse.

4:33 La décision à laquelle nous sommes parvenus, quant au taux que nous jugeons

considered judgment. By introducing a relatively "neutral" rate of tax on capital gains we would have an opportunity to assess it over a period of time. In particular, it would give us an opportunity to compare our experience with other countries, for instance, the United States. If, as we suspect, the revenue was comparable with other taxation systems with higher rates, we could be satisfied that we were on the right track. Nothing could be more absurd than to have high rates of tax which produced less revenue than lower rates of tax. Since we are beginning, so to speak, at the beginning, it seems appropriate to introduce a lower rate with the option of increasing it, rather than vice versa.

raisonnable, est nécessairement une question de jugement, mais c'est un jugement réfléchi. En adoptant un taux d'imposition relativement «neutre», sur les gains de capital, nous aurions une occasion de l'évaluer au cours d'une période de temps. En particulier, ceci nous fournirait une occasion de comparer l'expérience que nous ferions avec celle des autres pays comme, par exemple, les États-Unis. Si, comme nous le supposons, la recette fiscale était comparable à celle des autres systèmes d'imposition qui comportent des taux plus élevés, nous pourrions être satisfaits de savoir que nous sommes sur la bonne voie. Rien ne pourrait être plus absurde que d'avoir des taux d'imposition élevés qui produiraient moins de recettes que des taux d'imposition plus faibles. Puisque nous en sommes au début d'une expérience nouvelle, il semble approprié d'adopter un taux d'imposition plus faible, avec l'option de le hausser, plutôt que d'être placés dans l'obligation d'agir en sens contraire.

4:34 In order to protect the revenue, we would suggest that losses be deductible from gains only (with full carry forward).

4:34 De façon à protéger les recettes fiscales, nous suggérerions que les pertes ne soient déductibles que des gains seulement (avec l'entière liberté de les reporter).

Estate Tax

4:35 The manner of impact of capital gains tax as it applies to an estate appears to be extremely arbitrary and may result in extraordinarily high rates of tax upon an estate. It is obviously unsatisfactory if the tax implications on realizations of gains in relation to the date of death create substantially different tax treatment. The imposition of a tax on capital gains requires substantial modification of the estate tax structure.

Droits successoraux

4:35 Le genre d'impact qu'exercera l'impôt sur les gains de capital, en autant qu'il s'applique à une succession, semble être extrêmement arbitraire et peut entraîner des taux d'imposition extraordinairement élevés sur une succession. Il n'est évidemment pas satisfaisant si les répercussions de l'impôt sur la réalisation de gains, selon la date du décès, créent un traitement fiscal considérablement différent. L'imposition d'un impôt sur les gains de capital exige une modification importante de la structure des droits successoraux.

4:36 The proposals suggest that capital gains on assets need not be realized on death, and that their cost basis be adjusted by any estate tax paid on the unrealized capital gain. This is a contrast to the five year revaluation but in effect it proposes imposing estate tax upon the capital gains tax liability. The proposed treatment appears to put a substantial premium on dying with one's gains, particularly on assets other than widely-held shares, rather than realizing and paying tax.

4:36 Les propositions suggèrent que les gains de capital sur les éléments d'actif ne doivent pas être nécessairement réalisés au moment du décès et que leur coût soit ajusté par tous droits successoraux acquittés sur le gain de capital non réalisé. Cette proposition s'oppose à la réévaluation à tous les cinq ans et, en fait, elle propose l'imposition de droits successoraux sur l'impôt exigible sur les gains de capital. Le traitement envisagé semble gratifier d'une prime considérable la succession d'une personne qui décède alors qu'elle avait conservé ses gains, particulièrement sur des éléments d'actif autres que des actions de sociétés ouvertes, plutôt que de les avoir réalisés et d'avoir acquitté l'impôt.

4:37 We would suggest that capital gains be deemed to be realized upon death, and tax

4:37 Nous suggérerions que les gains de capital soient considérés comme réalisés, au

deducted from the estate for calculation of estate tax. This would neutralize the timing of realization. At the same time, maximum estate rates should be reduced so that the total estate tax burden and capital gains tax would not exceed the present burden. This would result in a much fairer incidence of tax as between estates of the same size and remove one disincentive to realize upon capital gains. It would also remove a serious inequity as between estates which would have to realize to pay estate taxes or distribute property, and those which would not. Our recommendations in this area are interdependent, but in any event the imposition of tax upon capital gains necessarily require restructuring the estate and consequently the gift tax.

Gains on Homes

4:38 In the area of homes, taxation on any basis (except perhaps after all reasonable rollovers have been extended and exhausted) involves a serious injustice without even producing significant revenue. House markets in most of our major centres are subject to quite substantial fluctuations. Losses would not be deductible, while apparent gains would be needed to acquire another residence, the price of which is likely to have been affected by the same factors which affected the price of the first sale. This is particularly true of transactions within the same urban area, and these are, of course, quite common. Provided the proceeds are reinvested in another home, the normal situation would not result in real gains to the homeowner.

Realization on giving up Canadian Residence

4:39 The proposal to deem realization of gains on departure would create serious injustice for Canadians who are transferred abroad in the course of their employment. Many of our most active and aggressive companies will have employees who will be in this category from time to time. No other country of which we are aware attempts this kind of taxation. The person who is moving to avoid taxation on gains accrued

moment du décès, et que l'impôt soit déduit de l'actif de la succession pour le calcul des droits successoraux. Cette procédure neutraliserait la chronologie de la réalisation. En même temps, les droits successoraux maxima devraient être réduits de façon à ce que le fardeau total des droits successoraux et de l'impôt sur les gains de capital n'excède pas le fardeau présent. Ceci se traduirait par une incidence beaucoup plus équitable de l'impôt, entre des successions de même importance, et ferait disparaître une des raisons qui n'incitent pas à la réalisation des gains de capital. Ceci ferait également disparaître une sérieuse injustice qui se produit entre les successions qui doivent procéder à la réalisation des biens relevant d'une succession, pour acquitter les droits successoraux ou procéder au partage des biens, et celles qui ne sont pas tenues de le faire. Nos recommandations, dans ce domaine, sont interdépendantes mais, à tout événement, l'imposition des gains de capital exige, nécessairement, la restructuration des droits successoraux et, conséquemment, de l'impôt sur les dons.

Gains sur les maisons d'habitation

4:38 Dans le domaine des maisons d'habitation, l'imposition sur n'importe quelle base (sauf peut-être lorsque le bénéfice d'un «roulement» aurait été prolongé et épuisé) implique une sérieuse injustice sans même produire des recettes appréciables. Le marché des maisons d'habitations, dans la plupart de nos principaux centres, est sujet à des fluctuations assez considérables. Les pertes ne seraient pas déductibles, cependant que les gains apparents seraient nécessaires à l'acquisition d'une autre résidence dont le prix aurait été vraisemblablement affecté par les mêmes facteurs que le prix de vente de la maison précédente. Ceci est particulièrement vrai pour les transactions qui s'effectuent dans les limites de la même région urbaine, et celles-ci sont en fait assez fréquentes. Pourvu que le produit soit réinvesti dans une autre maison, il ne résulterait aucun gain réel pour le propriétaire de la nouvelle maison.

Réalisations lorsqu'un contribuable cesserait de résider au Canada

4:39 La proposition selon laquelle un contribuable serait censé avoir réalisé son actif, le jour de son départ du Canada, créerait une sérieuse injustice à l'égard des Canadiens qui sont transférés à l'étranger par suite des nécessités de leur emploi. Plusieurs de nos sociétés les plus dynamiques et les plus militantes auront des employés qui seront dans cette catégorie, de temps à autres. Pour autant que nous sachions,

in Canada may well move abroad in any event and simply not pay the tax.

Other Personal Assets

4:40 It seems to us inappropriate to attempt to tax gains upon the disposition of personal assets unless the value of the assets is significant enough to permit enforcement. In practice this seems to us to call for a minimum level of about $5,000. Furthermore, we believe that the basis of tax should not be more than the capital gain rate which we propose for other capital assets. The provision for losses should provide for an indefinite carry forward.

Taxation of Non-Residents

4:41 The proposed taxation of non-residents on capital gains is as far as we can see unprecedented and we believe unsound and unworkable. Furthermore, it is the kind of proposal which will deter investment by foreigners particularly in the financing of new ventures with Canadian participation in ownership. It should be abandoned.

4:42 For the foregoing reasons, we submit that a different basis of taxing gains and losses on the disposition of capital assets is required.

4.43 In summary we submit:

(a) that net gains on capital assets as realized should be taxed at not more than 15 per cent;

(b) that while losses should be deductible from gains, any off-set of losses against normal income must be restricted;

(c) revaluation every five years should be abandoned;

(d) that unabsorbed losses be available to be carried forward against future gains for an indefinite period of time;

(e) that no tax be applicable on gains on the sale of a principal residence;

(f) the proposal to tax deemed realization e.g., gains on giving up Canadian residence be abandoned;

aucun autre pays n'a tenté ce genre d'imposition. La personne qui se déplace dans le but de se soustraire à l'imposition des gains qui se sont accrus au Canada peut très bien s'en aller à l'étranger, de toute façon, et ne pas acquitter l'impôt.

Autres éléments d'actif personnel

4:40 Il nous semble inapproprié de tenter d'imposer les gains lors de la disposition d'éléments d'actif personnel à moins que la valeur de ces éléments d'actif soit assez importante pour permettre d'appliquer cette mesure. En pratique, cette mesure nous semble exiger une valeur minimale d'environ $5,000. De plus, nous croyons que la base de l'impôt ne devrait pas être supérieure aux taux d'imposition des gains de capital que nous proposons pour d'autres immobilisations. La disposition relative aux pertes devrait prévoir une période de report indéfinie.

Imposition des non-résidants

4:41 L'imposition proposés des non-résidants, sur leurs gains de capital est, en autant que nous sachions, sans précédent et nous la croyons ni viable ni applicable. De plus, elle est de cette catégorie de propositions qui décourageront les investissements des étrangers, particulièrement dans le financement de nouvelles entreprises conjointement avec une participation canadienne. Elle devrait être abandonnée.

4:42 Pour les raisons précitées, nous alléguons qu'une base différente d'imposition des gains et des pertes, lors de la disposition d'éléments d'actif personnel, est nécessaire.

4:43 En résumé, nous alléguons:

(a) que les gains nets sur les éléments d'actif immobilisé, lorsqu'ils sont réalisés, ne devraient pas être imposés à plus que 15%;

(b) que, cependant que les pertes devraient être déductibles des gains, toute compensation de pertes contre le revenu normal doit être restreinte;

(c) que la réévaluation à tous les cinq ans devrait être abandonnées;

(d) que les pertes non compensées puissent être reportées, en vue d'une compensation contre des gains futurs, pendant une période de temps indéfinie;

(e) qu'aucun impôt ne frappent les grains sur la vente, par un contribuable, de sa résidence principale;

(f) que la proposition qui vise à imposer les gains sur les réalisations supposées comme, par exemple, lorsqu'un contribuable cesse de résider au Canada, soit abandonnée;

(g) that only gains on the disposition of articles of personal use and enjoyment having a value in excess of $5,000. be taxed, and then at capital gains rates, and losses only be deductible against gains on articles of this nature;

(h) that capital gains tax be realized upon death and recognized as a liability of the estate; at the same time estate tax rates be adjusted downward to recognize the incidence of capital gains tax;

(i) the proposal to tax non-residents upon capital gains be abandoned.

* * *

V

CORPORATIONS AND SHAREHOLDERS

White Paper Proposals

—Withdrawal of low rate on the first $35,000.;

—Creation of two separate classes of corporations;

—Transitional provisions to identify the shareholder of the closely-held corporation with the assets of the corporation;

—Allocations of tax (subject to limitations) paid by the corporation wholly or partly as if paid by shareholder;

—Complicated proposals with respect to the taxation of intercorporate dividends;

—Dependence upon rough equivalence of maximum personal and corporate rates of tax.

Comment

5:1 We question the introduction of a conceptual framework which is radically different from the present (and from other major tax systems) unless the conceptual framework is clearly established to be essential to the reasonable objectives of reform.

5:2 We question the adoption of this radical conceptual frame-work when it appears to be founded upon false appreciation of the nature of corporation income, false assumptions as to the structure of corporate enterprise and unrealistic assumptions as to the permanence of rate levels whether personal or corporate.

(g) que seuls les gains sur la disposition d'articles d'usage personnel et d'agrément, qui ont une valeur supérieure à $5,000, soient imposées et ce, à des taux applicables aux gains de capital, et que les pertes ne soient déductibles que des gains sur des articles de cette nature;

(h) que les gains de capital soient réalisés et imposés au moment du décès et que l'impôt soit reconnu comme un élément du passif de la succession; en même temps, que les taux des droits successoraux soient réduits pour tenir compte de l'incidence de l'impôt sur les gains de capital;

(i) que la proposition qui vise à imposer les gains de capital des non-résidants soit abandonnée.

* * *

V

COMPAGNIES ET ACTIONNAIRES

Propositions du Livre blanc

—Suppression du taux d'imposition inférieur sur la première tranche de $35,000 de revenus;

—Création de deux catégories distinctes de compagnies;

—Dispositions transitoires pour identifier l'actionnaire de la compagnie fermée avec l'actif de celle-ci;

—Traitement de l'impôt (sujet à des restrictions) payé par la société, en tout ou en partie, comme s'il était payé par l'actionnaire;

—Propositions compliquées quant à l'imposition des dividendes versés entre sociétés;

—Dépendance sur une équivalence approximative des taux maxima de l'impôt personnel et de l'impôt des sociétés.

Commentaire

5:1 Nous mettons en doute la nécessité d'introduire une structure fiscale idéologique qui soit radicalement différente de la présente (et de tous autres systèmes fiscaux importants) à moins qu'il ne soit clairement établi que la structure idéologique est essentielle pour atteindre les objectifs raisonnables de la réforme fiscale.

5:2 Nous mettons en doute le bien-fondé de l'adoption de cette structure fiscale idéologique lorsqu'elle semble s'appuyer sur une fausse appréciation de la nature du revenu des compagnies, sur de fausses hypothèses quant à la structure des entreprises constituées en sociétés et sur des hypothèses non réalistes quant à la permanence des

niveaux des taux d'imposition, peu importe qu'ils s'appliquent au revenu personnel ou au revenu des sociétés.

5:3 We believe that the introduction of this conceptual frame-work will occasion great uncertainties as loopholes appear and are closed. The present tax structure may require modification, but is not, as suggested in the White Paper, rife with loopholes. In any event, the loopholes are all presently recognized and can be effectively dealt with within our present structure.

5:3 Nous croyons que l'adoption de cette structure idéologique soulèvera de grandes incertitudes lorsque des échappatoires seront découvertes et supprimées. La présente structure fiscale peut exiger des modications mais elle n'est pas, comme le suggère le Livre blanc, parsemée d'échappatoires. A tout événement, les échappatoires sont présentement toutes connues et peuvent être effectivement supprimées tout en maintenant la présente structure.

5:4 We question the adoption of this radical conceptual frame-work when it is this framework rather than substantive tax proposals which causes many of the difficult problems of transition and administration.

5:4 Nous questionnons le bien-fondé de l'adoption de cette structure idéologique radicale lorsque c'est cette structure, plutôt que les propositions de réforme fiscale positives, qui est la cause des problèmes de transition et d'administration.

5:5 The proposals do recognize a problem with respect to the liquidation of corporate surplus in the closely-held company and propose a means which eases this problem, at the cost of a uniform 50% rate on all corporate profits. In our opinion it is not necessary to impose the White Paper concepts to resolve this problem.

5:5 Les propositions reconnaissent l'existence d'un problème, en ce qui a trait à la liquidation du surplus des compagnies fermées, et suggère un moyen qui aide à sa solution au coût d'un taux d'imposition uniforme de 50% sur tous les profits des compagnies. Nous sommes d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'imposer les conceptions du Livre blanc pour résoudre ce problème.

5:6 We believe that an extension of the present tax structure using the dividend tax credit and capitalization of corporate surplus presently permitted in the act can accomplish the purpose of the White Paper with respect to closely-held companies, without relating corporation tax paid to the tax of the shareholder or imputing the income of the corporation to be the income of the shareholder.

5:6 Nous croyons qu'une extension de la présente structure fiscale utilisant le crédit fiscal sur les dividendes et la capitalisation du surplus des sociétés présentement autorisée par la loi peut atteindre le but visé par le Livre blanc, en ce qui concerne les sociétés fermées, sans rattacher l'impôt payé par la société à l'impôt de l'actionnaire ou sans considérer que le revenu de la société est le revenu de l'actionnaire.

5:7 Corporation income should be taxed on a realistic basis and corporate distributions should be taxed on a realistic basis.

5:7 Le revenu des sociétés devrait être imposé sur une base réaliste et leurs distributions également.

5:8 The idea that income of a corporation reinvested in the business is income of the shareholder is unsound, as is the idea that it is available for the personal use of the shareholder, and equally that the assets of the corporation can be identified with the shareholder. The value of a business is related more to the prospective earning capacity of the enterprise as a going concern than to book value of the assets, or the market value of the assets sold separately.

5:8 L'idée que le revenu d'une société, réinvesti dans l'entreprise, est un revenu pour l'actionnaire est fausse comme l'est l'idée que ce revenu est disponible pour l'usage personnel de l'actionnaire et tout aussi fausse est l'idée que l'actif de la société peut-être indentifié avec l'actionnaire. La valeur d'une entreprise se rattache beaucoup plus à sa capacité de bénéfices éventuels, à titre d'entreprise viable, qu'à la valeur comptable des éléments de son actif ou à la valeur marchande des éléments d'actif vendus séparément.

5:9 The proposal to link the taxation of the corporation with tax paid by the shareholder is surprising, since a similar concept in effect in the United Kingdom for over a

5:9 La proposition qui vise à rattacher l'impôt versé par une société avec l'impôt versé par l'actionnaire est surprenante, puisqu'une méthode similaire, en vigueur au

century, was finally abandoned in 1965.[1] The necessity to reinvest profits, to encourage and favour growth and the unreality of linking the shareholder precisely with the corporation were the motives which moved the change. If this reasoning is sound, then the proposals of the White Paper favour dissipation of profits and penalize growth.

Royaume-Uni pendant plus d'un siècle, a été abondonnée en 1965[1]. La nécessité de réinvestir les profits, pour encourager et favoriser la croissance, et l'irréalité de confondre l'actionnaire avec la société furent les motifs qui militèrent en faveur du changement. Si ce raisonnement est juste, les propositions du Livre blanc favorisent donc le gaspillage des profits et pénalisent la croissance.

Specific Difficulties

5:10 It is necessary to recognize the general contribution that is borne by corporations in the tax treatment which is afforded to corporate distribution to shareholders; but the proposal to precisely link the shareholder with the corporate tax paid, along with the necessity to distribute income within two and one-half years to obtain the gross up and credit for tax paid causes the gravest distortions and complications.

(a) In portfolio management for income the investor needs to be able to predict as nearly as possible what the income consequences to him will be. To do that he or his advisors will assess the gross income likely to be forthcoming based upon contractual commitments and projected dividend policies. Many investment grade dividend paying companies are in cyclical industries whose investment quality has been attained through strong financial management and regular dividends. The investor would be expected to assess not only the long-term strength of the company in relation to its established policies, but also its year-to-year position on its income tax, a task the company itself would find difficult. This problem extends to companies in many industries, in which by reason of incentive, capital cost allowance or other feature of the income tax act, the corporation will be paying dividends during periods when there may have been no corporate tax paid. If there is a problem here, surely it is between the corporation and the tax authorities, and the shareholder ought to have no part of it.

5:10 Il y a lieu de reconnaître la contribution générale qui est assumée par les sociétés dans le traitement fiscal qui est accordé aux disbritutions des sociétés à leurs actionnaires; mais la proposition qui vise à rattacher formellement l'actionnaire avec l'impôt versé par la société, jointe à l'obligation de distribuer des revenus dans un délai maximal de deux an et demi pour obtenir le bénéfice de l'intégration et du dégrèvement sur l'impôt versé par la société, entraîne les perturbations et les complications les plus graves.

(a) Dans la gestion de portefeuilles en vue de l'obtention d'un revenu, l'investisseur doit être capable de prévoir, dans la plus grande mesure possible, quelles seront pour lui les conséquences sur le revenu qu'il touchera. Pour y parvenir il évaluera, ou ses conseillers évalueront, le revenu brut qu'il est susceptible de recevoir, en s'appuyant sur les engagements contractuels et la politique poursuivie quant au paiement des dividendes. Plusieurs compagnies dont les titres sont considérés comme des valeurs de placement, et qui versent des dividendes, exercent leurs activités dans des industries à caractère cyclique et elles ont mérité la confiance des investisseurs grâce à une forte administration financière et au paiement régulier de dividendes. L'on s'attendrait à ce que l'investisseur évalue non seulement la solidité à long terme de la compagnie, en rapport avec sa politique établie, mais, également, sa situation du point de vue de l'impôt, une tâche que la compagnie elle-même trouverait difficile. Ce problème s'étend à des compagnies qui œuvrent dans plusieurs industries dans lesquelles, à cause de mesures d'encouragement, d'allocations pour coût en capital et autres particularités de la loi de l'impôt sur le revenu, la société paiera des dividendes au cours de périodes durant lesquelles il se peut qu'aucun impôt n'ait été versé par la société. S'il se pose un problème, ici, il existe certainement entre la société et les autorités fis-

[1]710 *H of C Report Cols.* 254-256

[1]710 H of C Report Cols. 254-256

(b) The next absurdity which results from this proposal is the creation of a tax on inter-corporate dividends which causes considerable complexity and which appears to intend that normally no tax would be paid although there are cases, of course, where there would be and should not be. It seems a very convoluted method to accomplish what is already the case under the present law.

(c) Another difficulty raised by this aspect is discrimination against corporate income abroad. We believe that there are other social and economic objectives to the promotion of Canadian enterprise than the generation of revenue for government. Certain Canadian companies and industries have developed skills and expertise which can be usefully employed abroad, in providing useful contributions to the economic welfare of the foreign country. In other cases, foreign operations may be an essential complement to the operations of the Canadian company in Canada. To penalize the shareholders of these companies because the company is expanding opportunities and providing income for Canadians is a negative policy.

(d) The gross up and credit approach will also result in the anomalous position that the tax structure or government policy will create incentives for the corporation to undertake an activity or to locate it somewhere while the incentive will be swept away at the shareholder level. It seems pointless to begin with and contrary to the apparent identification of shareholder with corporation. If the government considers it to be good for the corporation, why should it consider it bad for the shareholder? In particular, this proposal would seriously distort normal and sound business practice in mining companies since the depletion allowance incentive will be destroyed on the payment of dividends. Complicated schemes would be devised to use up depletion and re-cycle income to any company where unused depletion was perhaps the only asset.

cales et l'actionnaire ne devrait pas y être mêlé en aucune façon.

(b) L'absurdité suivante qui découle de cette proposition est la création d'un impôt sur les dividendes versés entre sociétés qui cause une complexité considérable et qui semble laisser entendre que normalement aucun impôt ne serait payé bien qu'il existe des cas, bien entendu, où il y en aurait et ne devrait pas y en avoir. Il semble que ce soit là une méthode qui emprunte une voie bien détournée pour atteindre ce qui existe déjà en vertu de la loi actuelle.

(c) Une autre difficulté que soulève cet aspect de la proposition est la discrimination à l'endroit de revenus provenant de sociétés opérant à l'étranger. Nous croyons qu'il existe d'autres objectifs, d'ordre social et économique, pour l'avancement des entreprises canadiennes que la création de revenus pour le gouvernement. Certaines compagnies et certaines industries canadiennes ont acquis une compétence et des connaissances techniques qui peuvent être utilisées à bon escient, à l'étranger, en apportant une contribution utile au bien-être économique des pays étrangers. Dans d'autres cas, les opérations poursuivies à l'étranger peuvent être un complément essentiel aux opérations de la compagnie canadienne, au Canada. Vouloir pénaliser les actionnaires de ces compagnies, parce qu'elles étendent le champ de leur action et procurent des revenus supplémentaires aux Canadiens, est une politique négative.

(d) La procédure d'intégration et de dégrèvement produira également cette situation anormale que la structure fiscale ou la politique du gouvernement encourageront les sociétés à entreprendre de nouvelles activités qui s'exerceront, dans certains cas, dans des régions défavorisées, ce qui fera disparaître le stimulant au niveau de l'actionnaire. Cette procédure semble inutile, au départ, et contraire à l'identification manifeste de l'actionnaire avec la société. Si le gouvernement la juge bonne pour la société, pourquoi la considérerait-il mauvaise pour l'actionnaire. En particulier, cette proposition perturberait sérieusement la poursuite normale et saine des affaires, dans les compagnies minières, puisque le stimulant que constitue l'allocation pour épuisement sera détruit lors du paiement de dividendes. Des combinaisons compliquées seraient trouvées pour épuiser l'allocation et repasser le revenu à toute compagnie dont l'allocation inutilisée serait peut-être le seul actif.

(e) Another effect may be the distortion of dividend and capital patterns in order to pass on creditable tax to shareholders before it expires. We might agree that shareholders could reinvest earnings better than some companies but such reinvestment is not accomplished without cost. Forced distributions would create serious conflicts of interests between shareholders. Distortions of dividend or capital patterns have not been shown generally to be desirable. The adoption of a tax structure designed to dissipate earnings rather than reinvesting them might well be postponed until such desirability has been established.

(e) Un autre effet serait celui qui pourrait fausser le paiement de dividendes normaux et agir sur le capital parce que la compagnie voudrait faire jouir ses actionnaires du dégrèvement fiscal avant qu'il ne devienne périmé. Nous pourrions admettre que les actionnaires pourraient réinvestir les bénéfices plus judicieusement que certaines compagnies, mais tel réinvestissement ne peut s'effectuer sans frais. Des distributions forcées créeraient de sérieux conflits d'intérêt entre les actionnaires. D'une façon générale, il a été assez bien établi qu'il n'est pas désirable qu'une mesure imposée agisse indûment sur le paiement des dividendes et sur le capital. l'Adoption d'une structure fiscale destinée à dissiper les bénéfices plutôt que leur réinvestissement pourrait fort bien être différée tant que son avantage n'aura pas été démontré.

(f) The proposals with respect to "closely-held companies" are in many respects favourable to their shareholders but there are a great many problems and inequities which arise in the transitional period—the retroactive aspects on the taxation of capital gains, the distribution of earnings within the two and one-half years among them. They result primarily because of the identification of company and shareholder.

(f) Les propositions relatives aux «compagnies fermées» sont à plusieurs égards favorables à leurs actionnaires mais elles soulèvent un grand nombre de problèmes et d'injustices au cours de la période transitoire—dont les aspects rétroactifs de l'imposition sur les gains de capital, la distribution forcée des bénéfices dans un délai maximal de deux ans et demi, pour ne mentionner que ceux-là. Ces problèmes résultent, principalement, de l'identification de l'actionnaire avec la compagnie.

(g) The proposals would have the effect of seriously discriminating against the shareholders of certain utility companies or other companies which do not now or may not in future pay federal tax. The tax situation of the company arises from a combination of federal and provincial policies. Why the shareholders of these companies should be singled out for discrimination because of an aspect of deliberate policy of the government is difficult to understand. The proposals make equity financing of these companies in Canada extremely difficult.

(g) Les propositions entraîneraient une sérieuse discrimination à l'endroit des actionnaires de certaines compagnies de services publics ou d'autres compagnies qui n'acquittent présentement aucun impôt fédéral et qui pourraient ne pas en acquitter dans l'avenir. La situation fiscale de ces compagnies découle d'ententes entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Pourquoi les actionnaires de ces compagnies auraient-ils été choisis pour être victimes de discrimination par suite d'un aspect d'une politique délibérée du gouvernement, est une chose difficile à comprendre. Les propositions rendent le financement de ces compagnies, au Canada, à l'aide d'émissions d'actions, extrêmement difficile.

(h) It is this concept which makes it particularly difficult to provide any fiscal incentives to small businesses. We believe that the provision of fiscal incentives for small businesses should be considered as a separate problem and not precluded because of symmetry.

(h) C'est cette conception qui rend particulièrement difficile l'octroi de tout stimulant fiscal aux petites entreprises. Nous croyons que l'octroi de stimulants fiscaux aux petites entreprises devrait être considéré comme un problème distinct et non écarté au nom de l'uniformité.

5:11 Many of the most serious and arbitrary consequences in the proposals arise from

5:11 Plusieurs des conséquences les plus sérieuses et les plus arbitraires des proposi-

the gross-up and credit approach to the corporation and its shareholders. The approach should be abandoned and the reasonable objectives of this approach should be attained through a lowering of tax on corporate distributions.

5:12 Part of the logical structure supporting the gross-up and credit appears to be the maximum personal tax at 50 per cent and the uniform corporation tax at 50 per cent. The assumption of permanence of either personal or corporate rate, which provides much of what logical support there is to this part of the proposals, is invalid. The dependence of the corporation—shareholder tax structure upon a uniform 50 per cent corporate tax rate is unrealistic. If any major shift in revenue is made by our principal trading partners from corporation income tax to tax on value added, it will destroy the 50 per cent corporate rate in Canada.

5:13 The maximum personal rate of 50 per cent seems unrealistic in view of provincial fiscal requirements.

Closely-held concept

5:14 The proposals with respect to closely-held companies and their shareholders—that is, the complete integration of shareholder and company with one income tax at a maximum of approximately 50 per cent—recognizes a very real problem in our present structure, the withdrawal of surplus from the closely-held company. The proposals are designed to stop the accumulation of surplus taxed at the corporate level and subsequent evasion or avoidance of tax on removal of surplus and substitute "a once and for all tax" of 50 per cent.

5:15 We believe this concept, if implemented, would operate very favourably for the proprietors of our firm, a large closely-held organization. Nonetheless we find it impossible to rationalize the distinction made in the White Paper between closely-held companies and widely-held companies, certainly not in the area of competition. The larger grain companies for example, include public investor companies, private companies, American-owned companies, three wheat pools and a farmer-owned public company. Canada's largest retailer would be closely-held, but competes with publicly owned Canadian department stores, a well

tions découlent de la procédure d'intégration et de dégrèvement applicable à la compagnie et à ses actionnaires. Cette façon d'aborder le problème devrait être abandonnée et ses objectifs raisonnables devraient être atteints par une diminution de l'impôt sur les distributions des compagnies.

5:12 Une partie de la structure qui justifierait l'intégration et le dégrèvement fiscal proposés semble être le taux d'imposition personnel maximal de 50 p. 100 et le taux uniforme de l'impôt des compagnies à 50 p. 100. L'hypothèse de la permanence de l'un ou l'autre taux d'imposition, soit du taux personnel ou du taux des compagnies, qui contribue fortement au soutien logique que peut contenir cette partie des propositions, n'est pas valable. La dépendance de la structure fiscale compagnie-actionnaire sur un taux d'imposition uniforme des compagnies, de 50 p. 100, n'est pas réaliste. Si l'un ou l'autre des principaux pays avec lesquels nous maintenons des échanges commerciaux modifie la source de ses recettes fiscales en imposant la valeur ajoutée et en réduisant l'impôt sur le revenu des sociétés, le taux de 50 p. 100 sur l'impôt des sociétés, au Canada, sera détruit.

5:13 Le taux d'imposition personnel maximal de 50 p. 100 ne semble pas réaliste en raison des exigences fiscales des provinces.

Conception de la société fermée

5:14 Les propositions relatives aux sociétés fermées et à leurs actionnaires—soit l'intégration complète de l'actionnaire et de la compagnie avec un seul impôt sur le revenu à un taux maximal d'environ 50 p. 100—reconnaissent l'existence d'un problème très réel, au sein de notre présente structure fiscale, soit le retrait de surplus de la société fermée. Les propositions ont pour but d'empêcher l'accumulation de surplus imposés, au niveau de la société, et l'évasion fiscale lors du retrait de surplus et d'y substituer «un impôt une fois pour toutes» de 50 p. 100.

5:15 Nous croyons que cette conception, si elle est adoptée, serait très favorable aux propriétaires de notre firme qui est une importante entreprise fermée. Néanmoins, nous trouvons qu'il est impossible de rationaliser la distinction qui est faite dans le Livre blanc, entre les sociétés fermées et les sociétés ouvertes, certainement pas dans le domaine de la concurrence. Par exemple, les plus importantes compagnies qui font le commerce des céréales comprennent des compagnies de placement publiques, des compagnies privées, des compagnies détenues par des capitaux américains, trois syndicats de blé et une compagnie publique

established public company incorporated in England and with most major retailers in the cities in which it does business. The corner grocer may compete with another corner grocer who may in turn be a franchised manager of a public company, but both compete with the larger supermarket.

détenue par des fermiers. Le plus important commerce de détail au Canada serait considéré comme une société fermée mais il est en concurrence avec des grands magasins canadiens dont le capital-actions est détenu par le public, avec une compagnie publique très réputée, constituée en Angleterre, et avec la plupart des plus importants commerçants au détail dans les villes où il fait du commerce. L'épicier du coin peut être en concurrence avec un autre épicier du coin qui peut n'être que le gérant d'une compagnie publique, mais tous deux sont en concurrence avec le super-marché.

5:16 We do not believe the proposed distinction in classes of companies can be justified. We believe the problems of closely-held companies relate to the need to withdraw surplus at reasonable cost to make provision for orderly transfers of ownership of enterprise and to make provision for estate tax liabilities; such withdrawals may not initially involve cash. The problems should be resolved on the distribution of corporate surplus, whether by dividend or capitalization, which would be available to any corporation, rather than through discriminatory flow-through provisions.

5:16 Nous ne croyons pas que la distinction proposée, entre les catégories de compagnies, puisse être justifiée. Nous croyons que les problèmes des compagnies fermées se rattachent au besoin de prélever sur le surplus, à un coût raisonnable, afin de constituer une réserve qui permettra le transfert ordonné de la propriété de l'entreprise ainsi qu'une réserve pour les droits successoraux éventuels; tels prélèvements pourront ne pas entraîner de retraits en espèces, à l'origine. Ces problèmes devraient être résolus par la distribution des surplus des compagnies, soit par le paiement de dividendes ou par capitalisation, qui serait disponible à toute compagnie, plutôt que par des dispositions discriminatoires dites «flow through».

Consolidated Returns

5:17 Since we are proposing to eliminate the partnership option, we recommend provision for the filing of consolidated returns be permitted by associated companies.

Rapports consolidés

5:17 Puisque nous proposons d'éliminer l'option de la société en nom collectif, nous recommandons qu'une disposition autorise le dépôt de rapports consolidés par les sociétés associées.

Corporation Tax Rates

5:18 As has been pointed out, one of the basic assumptions of the White Paper concepts was the permanence of the 50 per cent tax rate on corporate income. As an assumption, it is subject to invalidity from changing revenue requirements, both at the federal and provincial level.

Taux d'imposition des sociétés

5:18 Comme nous l'avons déjà souligné, l'une des hypothèses fondamentales du Livre blanc est la permanence du taux d'imposition de 50 p. 100 sur le revenu des sociétés. En tant qu'hypothèse, elle est sujette à l'invalidité par suite des changements des exigences quant aux recettes fiscales, aussi bien au niveau fédéral que provincial.

5:19 It must be challenged immediately by the competitive rates of tax on corporate income in the countries with which we trade. These rates vary between 50 per cent and 53 per cent in Canada and are or will be as high or higher than most of our competitors.

5:19 Cette hypothèse doit être contestée immédiatement en raison des taux concurrentiels de l'impôt sur le revenu des sociétés dans les pays avec lesquels nous faisons du commerce. Ces taux varient entre 50 p. 100 et 53 p. 100, au Canada, et sont ou seront aussi élevés, ou plus élevés, que ceux de la plupart de nos concurrents.

5:20 The corporation tax is a very useful tax: it attaches to large revenue flows, is easy to administer, and in relation to the revenue generated, is inexpensive to collect. Once we move outside of Canada, however, the relative rates of corporate tax become

5:20 L'impôt des sociétés est un impôt très utile: il s'applique à d'abondants volumes de revenus, il est d'administration facile et, par rapport aux recettes qu'il crée, il est de perception peu dispendieuse. Toutefois, lorsque nous sortons du Canada la compa-

significant. It then becomes a burden which affects our producers in competing abroad against firms of countries with lower rates and again competing against such firms in our own markets. One quarter of our national product involves foreign trade. Our tax stucture must be such that foreign firms do not have a tax advantage in our markets and we are not disadvantaged in their markets. It must have flexibility to meet economic conditions as well as changing requirements for revenue.

raison des taux de l'impôt des sociétés devient importante. Il devient alors un fardeau qui affecte nos producteurs face à la concurrence qu'ils doivent subir, à l'étranger, de la part de sociétés qui jouissent, dans certains pays, de plus faibles taux d'imposition et, à nouveau, face à la concurrence de telles sociétés sur nos propres marchés. Un quart de notre produit national est lié à notre commerce étranger. Notre structure fiscale ne doit pas permettre que les firmes étrangères possèdent un avantage fiscal sur nos marchés et que nous soyons désavantagés sur leurs marchés. Elle doit avoir la souplesse voulue pour faire face aux conditions économiques aussi bien qu'aux changements des exigences de la recette fiscale.

5:21 Under our proposals we believe that some, though not great, disparity in tax level between the maximum corporate rate and maximum personal rate is necessary in order to avoid the proliferation of partnerships when in fact the corporate form might be more desirable for business reasons. This is another reason for considering lowering corporate income tax, but we believe that such a step is inevitable if international trends in corporate taxation continue.

5:21 En vertu de nos propositions, nous croyons qu'un certain degré d'inégalité, mais pas considérable, entre le taux d'imposition maximal des sociétés et le taux d'imposition maximal des particuliers, est nécessaire de façon à éviter la prolifération des sociétés en nom collectif lorsqu'en fait la constitution en société pourrait être plus désirable pour des raisons d'affaires. Ceci s'avère une autre raison pour envisager une diminution de l'impôt sur le revenu des sociétés, mais nous croyons qu'une telle mesure est inévitable si les tendances internationales, dans le domaine de l'imposition des sociétés, se poursuivent.

Co-operatives

5:22 The White Paper proposes that:

The three year tax exemption for new co-operatives be removed;

The deduction of patronage dividends be limited to an amount which would not reduce profits before the deduction of interest paid on members' loans and capital to a figure less than a percentage rate (of members' loans and capital) which would be related to current government bond interest.

Coopératives

5:22 Le Livre blanc propose que:

—L'exemption de l'impôt pour les nouvelles coopératives, durant les trois premières années, soit supprimée;

—La déduction des ristournes soit limitée à un montant qui ne réduirait pas les bénéfices, avant le paiement de l'intérêt sur les prêts des membres et leur capital, à un chiffre moindre que le pourcentage d'intérêts (des prêts des membres et leur capital) qui serait couramment payé sur les obligations du gouvernement.

5:23 As there is no similar tax exemption for new businesses which organize themselves in a corporate form other than a co-operative, the removal of the three year exemption would appear to be reasonable.

5:23 Comme il n'existe pas d'exemption fiscale similaire pour les nouvelles entreprises qui se constituent en sociétés, autres que les coopératives, la suppression de l'exemption de trois ans semblerait raisonnable.

5:24 The suggestion that the percentage rate, presently 3 per cent, would vary from year to year with the rates paid on government bonds is a realistic approach to this problem when combined with the proposal with respect to interest paid on members' loans and capital.

5:24 La suggestion que le pourcentage minimal de l'intérêt versé aux membres, qui est présentement de 3%, varie d'année en année, suivant les taux de l'intérêt payé sur les obligations du gouvernement, est une façon réaliste d'aborder ce problème lorsqu'elle est combinée avec la proposition relative à l'intérêt payé sur les prêts des membres et leur capital.

5:25 The percentage rate should be applied to all loans and equity whether capital or reserves, and to be deductible, the amount be paid in cash. For revenue purposes it would also be important that these interest payments be reported on the same basis as other interest and dividends. This comment applies as well to patronage payments, presently reported only if $100 or more, compared to $10 for other investment income.

* * *

VI

SMALL BUSINESS

White Paper Proposals

—The phased withdrawal of the low rate income.

—The granting of a partnership option to corporations so that income can be allocated to the proprietors at rates below 50%.

Comment

6:1 Small business operates in a rather inhospitable climate as far as capital is concerned. While sources of capital may exist for the purchase of machinery and plant, only limited finance is ordinarily available to finance working capital requirements. Capital cost allowances only help if the firm has significant depreciable property but it is not significant for many secondary manufacturers whose problem is the financing of work in progress, inventory and accounts receivable. There is a very narrow source of equity capital for small new ventures—certainly not the public, and thus the generation of internal capital is very important to small business.

6:2 The loss of the lower rate to incorporated business will seriously affect the finance of domestic industry in its formative stages, particularly as it just begins to be successful.

6:3 The United States provides a lower rate of corporate income tax upon the first $25,000. of taxable income.

6:4 We recognize that there are incorporated enterprises which do not have capital

5:25 Le taux d'intérêt devrait s'appliquer à tous les prêts et à tous les éléments de la capitalisation, qu'il s'agisse de capital ou de réserves, et, pour être déductible, le montant devrait être versé en espèces. Aux fins des recettes, il serait également important que ces versements d'intérêt soient déclarés de la même façon que d'autres intérêts et dividendes. Ce commentaire s'applique aussi bien aux paiements de ristournes qui ne sont présentement déclarées que si elles atteignent $100. ou plus, à comparer à $10. pour le revenu provenant d'autres investissements.

* * *

VI

LA PETITE ENTREPRISE

Propositions du Livre blanc

—La suppression progressive du taux d'imposition inférieur sur les premiers $35,000 de revenus d'une société.

—L'octroi du droit de choisir la formule de la société en nom collectif, par les sociétés, de façon à ce que le revenu puisse être assigné aux propriétaires à des taux inférieurs à 50%.

Commentaire

6:1 La petite entreprise fonctionne dans un climat plutôt inhospitalier en ce qui concerne ses besoins de capital. Alors que des sources de capital peuvent exister pour l'achat de la machinerie et de l'usine, seul un volume de capital limité est ordinairement disponible pour le financement des besoins du fonds de roulement. Les allocations pour coût en capital n'aident que si la firme possède d'importants biens amortissables mais elles ne sont pas importantes pour plusieurs fabricants de produits secondaires dont le problème est le financement de la production en cours, des stocks et des comptes à recevoir. Il n'existe que de très faibles sources de financement au capital-actions des nouvelles et petites entreprises—certainement pas de la part du public, et ainsi l'autofinancement par la création interne de capital est très important pour la petite entreprise.

6:2 La suppression du taux d'imposition inférieur, pour les entreprises constituées en sociétés, affectera sérieusement la situation financière des industries domestiques, aux stades de leur premier développement et plus particulièrement lorsqu'elles ne feront que commencer à connaître le succès.

6:3 Les États-Unis consentent un taux d'imposition plus faible du revenu des sociétés sur les premiers $25,000. de revenu imposable.

6:4 Nous admettons qu'il existe des entreprises constituées en sociétés qui n'ont aucun

requirements and for whom the lower corporate rate represents a substantial tax advantage over salaried and unincorporated professional persons. We also recognize that the lower rate is not a concession which is significant to larger enterprise.

6:5 We regret that the White Paper proposes to remove an essential source of internal finance without any measure to replace it. It would be possible to limit the low rate to companies with small taxable income, say $100,000. or less, and apply the 50% rate on total income of larger enterprise through a "notch" provision. Alternately, a credit against tax, related to reinvestment in the business of the company might refine the proposal even further and act as a spur to growth. A limit on total accumulation or time of accumulation might be adopted.

6:6 The proposed partnership option is of no significant value except that it will permit active proprietors to offset losses against other income (if any) without losing limited liability. It is open to investors to enjoy loss privileges with limited liability now through limited partnerships. Shareholders in small business will have any profits added to their income for services or other income and be taxed at marginal rates. The scope for internal generation of capital would be thus very limited.

6:7 We recommend that the lower rate upon corporate income be retained for corporations with taxable income under $100,000., at least until alternative devices to assist capital formation for small business have been introduced.

* * *

VII

MINING & OIL

White Paper Proposals

—Removal of three year tax exemption—fast write-off of assets permitted.

problème de capital et pour qui le taux d'imposition inférieur représente un avantage fiscal considérable sur les personnes de professions, salariées, qui ne sont pas constituées en sociétés. Nous reconnaissons également que le taux d'imposition inférieur n'est pas une concession considérable aux plus grandes entreprises.

6:5 Nous regrettons que le Livre blanc propose de supprimer une source essentielle d'autofinancement sans aucune mesure de rechange. Il serait possible de limiter le taux d'imposition inférieur aux compagnies qui ne jouissent que d'un modeste revenu imposable, disons $100,000. ou moins, et d'appliquer le taux de 50 p. 100 sur la totalité du revenu des plus grandes entreprises grâce à une disposition d'ajustement. Alternativement, un crédit fiscal qui se rattacherait au réinvestissement dans l'entreprise pourrait améliorer davantage la proposition et agir comme un stimulant à la croissance. Une limite sur l'accumulation totale, ou sur la période de temps au cours de laquelle l'accumulation serait permise, pourrait être adoptée.

6:6 L'option proposée selon laquelle une entreprise aurait la faculté de faire imposer son revenu comme si elle constituait une société en nom collectif n'a aucune valeur appréciable sauf qu'elle permettra à d'actifs propriétaires de compenser des pertes avec un autre revenu (s'il en existe) sans perdre le bénéfice de la responsabilité limitée. Il est présentement possible pour les investisseurs de jouir du privilège de compensation des pertes, avec une responsabilité limitée, par le truchement de la société en nom collectif à responsabilité limitée. Les actionnaires de petites entreprises verront tout profit ajouté à leur revenu pour services rendus, ou à d'autres revenus, et seront imposés à des taux marginaux. La capacité de création interne de capital serait ainsi très limitée.

6:7 Nous recommandons que le taux d'imposition inférieur, sur le revenu des sociétés, soit retenu en faveur des sociétés dont le revenu est inférieur à $100,000., au moins jusqu'à ce qu'une solution de rechange soit adoptée dans le but d'aider les petites entreprises à se créer un capital suffisant.

* * *

VII

SOCIÉTÉS MINIÈRES ET PÉTROLIÈRES

Propositions du Livre blanc

—Suppression de l'exemption fiscale de trois ans—autorisation de procéder à l'amortissement accéléré des éléments de l'actif.

—Depletion for operators on "earned" basis rather than flat percentage of income.

—Depletion for non-operators removed.

—Depletion for shareholders removed.

—Exploration and development expenses deductible for non-principal business.

—Removal of special incentives for prospectors and grubstakers.

Comment

7:1 These industries must really speak for themselves for an exposition of their problems as they relate to these proposals but there are certain areas where we feel qualified to comment.

7:2 Many countries in their taxation policies have recognized that, due to the high risks and large amounts of capital employed these industries cannot be treated on the same basis as other industries. Canada has for a number of years been one of the countries that recognizes these factors and, as a result, these industries have made an immense contribution to the economic development of Canada, particularly in the last twenty years. It is unrealistic to take a theoretical approach to their present tax position and claim that they are capable of producing more tax revenue, whereas it is very likely that they would not have existed in their present form, and be making their present important contribution if they had not been provided with incentives.

7:3 These industries tend to be linked together in terms of problems and treatment. They are very different industries, however, with different problems of exploration, development, capital and marketing.

7:4 The financing of production of proven oil reserves is much simpler than financing a new mine. The significance of depletion for exploratory oil companies is relatively minor.

7:5 The financing of a new ore body is normally subject to very great uncertainty: uncertainty of capital costs and overruns, uncertainty in ore grades, uncertainty of

—Que les allocations pour épuisement aux exploitants soient «gagnées» au lieu d'être attribuées selon un pourcentage fixe du revenu.

—Suppression des allocations pour épuisement aux non-exploitants.

—Suppression de l'allocation pour épuisement aux actionnaires.

—Autorisation de déduire les frais d'exploration et de mise en valeur d'activités connexes à l'exploitation principale.

—Suppression des stimulants spéciaux aux prospecteurs et à leurs commanditaires.

Commentaire

7:1 Ces industries doivent réellement parler pour elles-mêmes, en présentant un exposé de leurs problèmes, dans la mesure où ces problèmes se rattachent aux propositions, mais il existe certains secteurs où nous nous sentons qualifiés pour exposer notre point de vue.

7:2 La politique fiscale de plusieurs pays tient compte du fait qu'en raison des grands risques et des fortes sommes de capital utilisé, ces industries ne peuvent être traitées de la même façon que d'autres industries. Depuis nombre d'années, le Canada a été l'un des pays qui a tenu compte de ces facteurs et il en est résulté que ces industries ont apporté une immense contribution au développement économique du Canada, particulièrement au cours des vingt dernières années. Il n'est pas réaliste d'adopter un point de vue théorique à l'égard de leur présent traitement fiscal et de prétendre qu'elles sont capables de produire plus de recettes alors qu'il est très probable qu'elles n'auraient pas existées sous leur forme présente, et qu'elles n'apporteraient pas leur importante contribution économique, si elles n'avaient pas bénéficié de stimulants.

7:3 Il existe une tendance à rattacher ces industries ensemble quant à la nature de leurs problèmes et au traitement qui leur est accordé. Ce sont cependant des industries très différentes dont les problèmes d'exploration, de mise en valeur, de capital et de commercialisation sont différents.

7:4 Le financement de la production de réserves prouvées de pétrole est beaucoup plus simple que le financement d'une nouvelle mine. L'importance de l'allocation pour épuisement, dans le cas des sociétés qui s'adonnent aux travaux d'exploration pour le pétrole, est relativement mineure.

7:5 Le financement nécessaire à la mise en valeur d'un nouveau corps de minerai est normalement sujet à de très grandes incertitudes: incertitude du coût en capital et

recoveries, uncertainty in production costs and uncertainty as to prices of product. The development work and feasibility studies must indicate adequate margins over and above cash flow to service debt in order to justify the risks being assumed.

des frais imprévus, incertitude quant aux teneurs du minerai, incertitude relative à la récupération, incertitude quant au frais de production et incertitude quant aux prix de vente du produit. Les travaux de mise en valeur et les études de praticabilité doivent établir des marges suffisantes en plus du cash flow afin d'assurer le service de la dette de façon à justifier les risques qui sont encourus.

7:6 The development phase normally requires very large capital expenditures. A tax free period, perhaps limited as to amount, may still be desirable to increase cash flow in the early years of a mine and reduce the risk of new mine development. However, the fast write-off of assets appears to be a useful concept and should be an efficient and realistic economic mechanism, particularly in encouraging development of larger low grade ore bodies.

7:6 Le stade du développement exige de très importantes immobilisations de capitaux. Une période d'exonération de l'impôt, peut-être limitée quant au montant, pourrait être encore souhaitable pour accroître le cash flow, durant les premières années d'exploitation d'une mine, et réduire le risque inhérent à la mise en valeur d'une nouvelle mine. Toutefois, l'amortissement accéléré des éléments de l'actif semble être une idée profitable et devrait constituer un mécanisme économique efficace et réaliste, particulièrement dans le but d'encourager la mise en valeur des plus importants corps de minerai d'une basse teneur.

7:7 The White Paper proposals do not appear to take into account the impact of provincial mining taxes or competitive sources of minerals in countries such as Australia, where the tax climate is more advantageous than is contemplated by the present proposals. A minimum depletion may be necessary to take these into account. The concept of so-called earned depletion may also be a useful incentive but the ratio of 1 to 3 does not appear sufficient in itself. The depletion base in the case of mining companies appears far less adequate than that of oil companies.

7:7 Les propositions du Livre blanc ne semblent pas prendre en considération l'impact des impôts miniers provinciaux ou la concurrence des minéraux de pays tel que l'Australie où le climat fiscal est plus avantageux que celui qui est envisagé dans les présentes propositions. Une allocation minimale pour épuisement peut être nécessaire pour compenser les désavantages précités. L'idée de l'allocation pour épuisement dite gagnée peut être également un stimulant utile mais le rapport de 1 à 3 ne semble pas suffisant en lui-même. La base des allocations pour épuisement, dans le cas des compagnies minières, semble beaucoup moins appropriée que celle dont jouissent les compagnies pétrolières.

7:8 The question of depletion and rate of tax generally is relevant to the exploratory effort, while the tax-free period affects the economics of bringing discoveries into production. Both are important, but in the long run, it is probably depletion which is more significant.

7:8 La question des allocations pour épuisement et du taux d'imposition est généralement fonction de l'effort déployé dans les travaux d'exploration, alors que la période d'exonération de l'impôt affecte les facteurs économiques de la mise en production des découvertes. Les deux sont importants mais, à long terme, ce sont probablement les allocations pour épuisement qui sont les plus importantes.

7:9 The withdrawal of depletion to shareholders of mining companies seems unfounded, because where the dividend is in fact a return of capital, capital losses under the White Paper proposals, will not provide the proper offset.

7:9 La suppression des allocations pour épuisement, aux actionnaires de compagnies minières, ne semble pas justifiée parce que, où le dividende est en fait un remboursement de capital, le traitement accordé aux pertes de capital, en vertu des propositions du Livre blanc, n'assurera pas une compensation suffisante.

7:10 The incentive to prospectors and grubstakers should be retained but modified to be taxable at capital gains rates.

7:11 The whole concept of creditable tax destroys and immensely complicates the transfer of the benefit of depletion and similar incentives. It should be abandoned to provide tax free flow of dividends between corporations and uniform treatment of dividends in the hands of shareholders.

* * *

VIII

INTERNATIONAL

White Paper Proposals

—Taxation of capital gains of foreigners.

—Taxation of passive investment income of residents.

—Attempt to tax recapture of branch profits.

—Withdrawal of tax credit for dividends of foreign corporations operating in Canada.

—Revise all tax treaties to suit our system.

—Withholding taxes increased to 25 per cent (except in treaty countries where 15 per cent).

—No creditable tax on dividends except for credit for 15 per cent withheld abroad, if applicable.

Comment

8:1 It is a generally recognized principle of taxation that gains of foreigners derived from a country are only taxable in that country if they are attributable to a permanent establishment. It seems incredible that Canadians who have one of the most open economies in the world for capital and trade should expect the world to turn recognized practice upside down.

8:2 It also seems extremely inconsistent to attempt to tax our own citizens upon gains realized on assets held abroad and to tax gains of foreigners realized on assets held here.

8:3 The attempt to tax substantial investment of foreigners is likely to be counter-

7:10 Le stimulant aux prospecteurs et aux commanditaires de prospection devrait être maintenu mais le gain sur la vente de concessions devrait être imposable aux taux d'imposition sur les gains de capital.

7:11 Globalement, l'idée de l'impôt comportant un crédit fiscal qui traverse les sociétés détruit et complique immensément le transfert du bénéfice de l'allocation pour épuisement et autres stimulants similaires. Elle devrait être abandonnée pour assurer la circulation des dividendes, libres d'impôt, entre les sociétés et un traitement uniforme des dividendes entre les mains des actionnaires.

* * *

VIII

REVENU INTERNATIONAL

Propositions du Livre blanc

—Imposition des gains de capital des étrangers.

—Imposition du revenu des investissements passifs de résidants.

—Tentative d'imposition sur le rapatriement des profits de filiales.

—Suppression du crédit fiscal sur les dividendes de sociétés étrangères qui exercent leurs activités au Canada.

—Révision de toutes les conventions fiscales pour les adapter à notre système.

—Augmentation à 25 p. 100 de l'impôt retenu à la source (sauf pour les pays où il est de 15 p. 100 en vertu de conventions fiscales).

—Aucun crédit fiscal sur les dividendes, sauf le dégrèvement pour le 15 p. 100 retenu à la source, à l'étranger, lorsque le cas s'applique.

Commentaire

8:1 C'est un principe d'imposition généralement reconnu que les gains des étrangers ne sont imposables que dans le pays d'origine de ces gains s'ils sont attribuables à un établissement permanent. Il semble impensable que les Canadiens qui possèdent l'une des économies parmi les plus libres au monde, en ce qui a trait aux capitaux et au commerce, puissent s'attendre à ce que le reste du monde chambarde l'usage reconnu.

8:2 Il semble également extrêmement inconséquent de tenter d'imposer les gains que nos propres citoyens réalisent sur des éléments d'actif détenus à l'étranger et d'imposer les gains que les étrangers réalisent sur des éléments d'actif détenus au Canada.

8:3 La tentative d'imposer les revenus des investissements considérables étrangers

productive firstly because it will discourage foreign investment and secondly, because the foreigner can easily take steps to avoid the tax through the use of holding companies. It seems a strange reward for those foreign investors who answered the "Degree of Canadian Ownership" appeal.

produira probablement des résultats contraires, premièrement parce qu'elle découragera les investissements étrangers et, deuxièmement, parce que les non-résidants peuvent facilement prendre des moyens pour éviter l'impôt par l'intermédiaire de compagnies de gestion. Il semble que ce soit là une étrange récompense pour les investisseurs étrangers qui ont répondu à la demande du «Degré de propriété canadienne».

8:4 There are many examples of effective partnership between Canadian investors and foreign capital where the foreign investor has been able to make an essential contribution to the advancement of enterprise managed by Canadians and providing opportunities and employment for Canadians. Frequently the foreigner provides some essential factor as well as capital—e.g., markets or technology—without which a project cannot be completed.

8:4 Il existe plusieurs exemples d'une association efficace entre les investisseurs Canadiens et des capitaux étrangers où l'investisseur non-résidant a apporté une contribution essentielle au progrès d'entreprises administrées par des Canadiens et qui procurent de l'emploi aux Canadiens. Fréquemment, le non-résidant contribue certains facteurs essentiels, tel que de nouveaux débouchés pour les produits ou les connaissances technologiques, sans lesquels un projet ne peut être mené à bonne fin.

8:5 The discrimination against venture abroad by Canadian enterprise is also shortsighted. There are areas such as mining, oil exploration, and other key industries where Canadians have accumulated skill, technology and capital. We should encourage the exercise of our skills to the benefit of opportunities for Canadians, income for Canadians, and benefits to the foreign country.

8:5 La discrimination à l'endroit des activités poursuivies à l'étranger par des entreprises Canadiennes est également une politique à courte vue. Il existe des secteurs tel que l'exploitation des mines, l'exploration pétrolière et d'autres industries clefs où les Canadiens ont acquis l'habileté technique, les connaissances technologiques et accumulé des capitaux. Nous devrions encourager la mise à profit de nos compétences, leur permettre de profiter des occasions qu'elles offrent aux Canadiens, des revenus qu'elles créent pour les Canadiens et des avantages qu'elles apportent aux pays étrangers.

8:6 It is possible that the concept of creditable tax will provide roughly equivalent tax treatment for dividends arising from earnings from countries which have withheld 15 per cent. It does nothing, however, for the earnings in developing countries where our contribution would be of value, at least to ourselves, and where tax concessions might have been made. Such developments will no doubt be made, but probably not by Canadians and we will be the poorer for not having made them, and the developing country will be poorer for not having our competition available.

8:6 Il est possible que l'idée de l'impôt comportant un crédit fiscal assure un traitement fiscal à peu près équivalent aux dividendes découlant de bénéfices obtenus de pays qui retiennent un impôt de 15 p. 100 à la source. Elle est toutefois neutre en ce qui concerne les bénéfices qui seraient obtenus dans les pays en voie de développement où notre contribution aurait de la valeur, du moins pour nous, et où des concessions fiscales auraient pu être consenties. Il se fera sans doute, dans ces pays, des mises en valeurs de richesses naturelles, mais probablement pas par les Canadiens, et nous serons les perdants pour n'avoir pas été ceux qui en seront responsables et les pays en voie de développement seront également perdants de n'avoir pu compter sur notre contribution concurrentielle.

8:7 The proposal to fully tax gains in shares of companies held abroad will likely be seriously counter-productive of revenue in the case of foreign subsidiaries, as the suc-

8:7 La proposition qui vise à imposer pleinement les gains sur les actions de compagnies, détenues à l'étranger, aura probablement un sérieux effet contraire sur les

cessful ones will not be realized, but losses certainly will be.

8:8 The proposal to increase withholding tax rates seems to assume that this will pressure other countries to agree to our type of tax treaty. Since we are substantial importers of capital, and likely to remain so, the more likely effect will be to increase the cost of imported capital to cover the additional cost of withholding tax.

8:9 The White Paper proposes to remove dividend tax credit provisions as they apply to foreign companies resident in Canada. No justification is given. Companies incorporated in certain countries cannot reincorporate because of punitive tax consequences abroad.

8:10 The White Paper does not establish that there are any abuses in the international area which require, or are capable of, correction by their recommendations. These proposals should be dropped.

* * *

IX

PROVINCIAL TAXATION

White Paper Proposals

—In personal income the provinces' present 28 per cent abatement has been given up. While the provinces are free to assess their own income tax, personal rate schedules have been prepared on the basis of 22 per cent of the actual federal tax proposed.

—The federal government will collect the provincial tax provided the provincial tax is expressed as a percentage of federal tax.

—The abatement of 10% relating to corporations will continue.

Comment

9:1 The effect of the tax changes is fully implemented on the basis of 1969 incomes appears to be a substantial increase in tax. If the provinces fit within the overall structure, as contemplated by Chapter 2 of the White Paper, they would not receive less

recettes fiscales, dans le cas de filiales étrangères, alors que les gains ne seront pas réalisés mais que les pertes le seront certainement.

8:8 La proposition qui vise à augmenter les taux d'imposition à la source semble prendre pour acquis que cette mesure forcera les autres pays à donner leur adhésion à notre genre de conventions fiscales. Du fait que nous sommes d'importants importateurs de capitaux, et qu'il est probable que nous le demeurerons, l'effet le plus probable se traduira par une augmentation du coût des capitaux importés pour compenser le coût supplémentaire de l'impôt par retenues à la source.

8:9 Le Livre blanc propose de supprimer les dispositions relatives au crédit fiscal sur les dividendes en ce qui a trait aux compagnies étrangères domiciliées au Canada. Aucune justification n'est donnée. Les compagnies constituées dans certains pays ne peuvent adopter une nouvelle consitution en raison des conséquences fiscales onéreuses, à l'étranger.

8:10 Le Livre blanc n'établit pas l'existence d'abus, dans le secteur international, qui nécessitent une correction ou qui seraient susceptibles d'être corrigés par ses recommandations. Ces propositions devraient être abandonnées.

* * *

IX

IMPOSITION PROVINCIALE

Propositions du Livre blanc

—En ce qui a trait aux revenus personnels, le présent abattement de 28 p. 100 accordé aux provinces est abandonné. Alors que les provinces sont libres d'établir leur propre impôt sur le revenu, des barèmes de taux d'imposition personnels ont été établis sur la base de 22 p. 100 de l'impôt fédéral actuellement proposé.

—Le gouvernement fédéral procédera à la perception de l'impôt provincial pourvu que ce dernier soit exprimé en pourcentage de l'impôt fédéral.

—L'abattement de 10 p. 100 relatif aux sociétés sera maintenu.

Commentaire

9:1 L'effet des modifications fiscales, si celles-ci sont intégralement mises en vigueur sur la base des revenus de 1969, semblent représenter une appréciable augmentation de l'impôt. Si les provinces s'adaptent à la structure générale, tel que prévu au chapi-

revenue than at present, but they do not share significantly in the increase.

9:2 The change in calculation effectively reduced the provinces' abatement from 28 per cent to about 22 per cent—that is, the federal share of the "ideal" personal tax burden becomes 78 per cent instead of 72 per cent. Since the provinces are no worse off in revenue terms, this means that the bulk of the increase in tax accrues to the federal government. The provinces are kept in the same current position by including within their participation specific taxes at the lower and most broadly based levels.

9:3 While the rate schedule has become more progressive upon the middle class the provinces' percentage share of increasing revenues will decline while the revenue accruing to the federal government will accelerate.

9:4 The proposals would reduce the provinces' personal tax base by increasing personal exemptions, reducing the percentage share of increasing income and retaining the increase in tax revenues from the corporate sector for the federal level. As a result the surtaxes upon income which they are likely to impose will have to be exaggerated to raise the required revenue.

9:5 The requirement that provincial tax be a fraction of federal tax accelerates the progression of the rate structure in the event that the provinces tax at above the expected level.

9:6 For example, if the expected level of provincial is 20 per cent and turns out to be say 50 per cent, the take home income of the 20 per cent federal taxpayer is reduced at the margin by about 8 per cent, for the 40 per cent federal taxpayer, his take home pay at the margin is reduced 23 per cent. This example may be exaggerated but the present 11 per cent surcharge in Manitoba operates as a 2.2 per cent tax on income at the 20 per cent rate, 5.5 per cent at the 50 per cent, and at about 8.9 per cent at the highest basic rate of just over 80 per cent.

9:7 The provisions with respect to flow through and closely-held companies, if

tre 2 du Livre blanc, elles n'encaisseront pas moins de recettes que présentement mais elles ne participeront pas de façon appréciable à l'augmentation de ces dernières.

9:2 La modification du calcul a effectivement réduit l'abattement accordé aux provinces, de 28 p. 100 à environ 22 p. 100, c'est-à-dire que la part du fédéral, du fardeau de l'impôt personnel «idéal», devient de 78 p. 100 au lieu de 72 p. 100. Du fait que les provinces ne sont pas plus mal desservies, en termes de recettes, ceci signifie que la masse de l'augmentation de l'impôt profite au gouvernement fédéral. Les provinces sont maintenues dans la même situation que celle qui prévaut présentement en incluant dans leur participation des impôts spécifiques à des niveaux plus bas répartis sur la base la plus étendue.

9:3 Alors que le barème des taux applicables à la classe moyenne est devenu plus progressif, la part des provinces, en pourcentage de l'acroissement des recettes, baissera tandis que les recettes revenant au gouvernement fédéral s'élèveront.

9:4 Les propositions réduiraient la base de l'impôt personnel revenant aux provinces en augmentant les exemptions personnelles, en réduisant la part en pourcentage de l'acroissement du revenu et en retenant au niveau fédéral, l'augmentation des recettes fiscales provenant du secteur des sociétés. Par conséquent, les surtaxes sur le revenu que les provinces sont susceptibles d'imposer devront être exagérément élevées pour qu'elles obtiennent les recettes dont elles ont besoin.

9:5 L'exigence qui veut que l'impôt provincial soit une fraction de l'impôt fédéral accélère la progression de la structure des taux, advenant que les provinces imposent au-dessus du niveau prévu.

9:6 Par exemple, si le niveau prévu de l'imposition provinciale est de 20 p. 100 et qu'il devient en fait disons de 50 p. 100, le revenu que conservera le contribuable imposable à 20 p. 100, au niveau fédéral, sera réduit par une marge d'environ 8 p. 100; pour le contribuable imposable à 40 p. 100, au niveau fédéral, le revenu qu'il conservera sera réduit par une marge de 23 p. 100. Cet exemple peut être exagéré mais la présente surcharge de 11 p. 100, au Manitoba, se traduit par un impôt de 2.2 p. 100 sur le revenu, au taux de 20 p. 100, par un impôt de 5.5 p. 100 à 50 p. 100 et par un impôt d'environ 8.9 p. 100 au plus haut taux de base qui s'établit juste au-dessus de 80 p. 100.

9.7 Les dispositions relatives aux revenus qui traversent les sociétés et aux sociétés fer-

adopted, could make residence in provinces levying tax at sur-tax levels prohibitive for persons who have attributed income over which they do not have disposition.

* * *

X

OTHER

Farmers

10:1 Due to the current depressed markets for grain, land values in Western Canada have suffered a decline. As this situation may prevail at the time values are established for capital gains purposes, we recommend that gains be taxed only from the cost or value on valuation day whichever is higher.

10:2 While we have recommanded that the tax on capital gains on principal residences be eliminated, we recognize that this approach is not suitable when applied to the sale of a farm with farmhouse that has been a principal residence. We therefore support the proposal of a per annum exemption for farms which are principal residences as provided in the White Paper.

10:3 We emphasize in the farming area our general recommendations with respect to capital gains and that estate taxes should be reduced so that the total capital gain and estate tax would not exceed the present burden.

Goodwill

10:4 We believe the proposals in respect to goodwill are arbitrary and could prove to be unfair in certain circumstances. We recommend goodwill be treated as follows:

(a) As a depreciable asset where the cost of the asset could be claimed as expense over ten years on a straight line basis and any recapture on sale to be classified as income.

(b) Any proceeds on the sale of goodwill in excess of original cost be taxed as capital gains.

(c) The fair market value of any goodwill at valuation day would not be subject to tax in the event of sale except to the

mées, si elles étaient adoptées, pourraient rendre la résidence, dans les provinces qui prélèvent une surcharge d'impôt, prohibitive pour les personnes qui se voient attribuer un revenu dont elles ne peuvent disposer.

* * *

X

AUTRES

Fermiers

10:1 Par suite du marché déprimé des céréales, la valeur des terres, dans l'ouest du Canada, a souffert une baisse. Comme cette situation pourra prévaloir au moment de l'établissement de la valeur, aux fins de calculer les gains de capital, nous recommandons que les gains ne soient imposés qu'à partir du coût ou de la valeur au jour de l'évaluation, le plus élevé des deux prévalant.

10:2 Bien que nous ayons recommandé que l'impôt sur les gains de capital soit éliminé sur la résidence principale, nous reconnaissons que cette attitude n'est pas appropriée lorsqu'elle s'applique à la vente d'une ferme et d'une maison de ferme qui a constitué une résidence principale. Par conséquent, nous appuyons la proposition d'une exemption annuelle pour les fermes qui constituent une résidence principale, tel que prévu dans le Livre blanc.

10:3 Dans le secteur de l'exploitation agricole, nous appuyons sur nos recommandations générales relatives aux gains de capital et à l'effet que les droits successoraux devraient être réduits de sorte que l'ensemble du gain en capital et des droits successoraux n'excèdent pas le présent fardeau.

Achalandage

10:4 Nous croyons que les propositions relatives à l'achalandage sont arbitraires et pourraient s'avérer injustes dans certaines circonstances. Nous recommandons que l'achalandage soit traité de la façon suivante:

(a) Comme un actif amortissable où le coût de l'actif pourrait être invoqué comme une dépense, sur une période de dix ans, selon la méthode de l'amortissement constant, et que toute reprise, lors d'une vente, soit considérée comme revenu.

(b) Que tout produit de la vente de l'achalandage, en excédent du coût original, soit imposé comme un gain de capital

(c) La juste valeur marchande de tout achalandage, au jour de l'évaluation, ne serait pas sujette à l'impôt, dans le cas

extent it has been deducted against taxable income.

Real Estate

10:5 The White Paper proposes that:

—No deduction be permitted from other income for a loss from holding real property if that loss is created by capital cost allowance.

—No deduction be permitted arising from holding real property if the losses are created by interest or property taxes.

—Any building costing in excess of $50,000 be segregated in a separate depreciation class.

—Beneficiaries inheriting a property would for tax purposes inherit the capital cost of the property to the deceased.

10:6 The combined effect of the above proposals is to discriminate against investment in rental property as compared to investment in any other form. The owner of an investment property may, because of economic conditions at a particular time or through other factors, suffer a substantial loss on the holding of a real estate property, and we see no reason why actual costs incurred to produce taxable income should not be deductible.

10:7 The result of implementing discriminatory provisions of this nature would seem to be that apartments and other rental property would become more expensive to rent and the amount of construction would be reduced as investors look for other forms of investment. This comes at a time when Canada is encountering a very high rate of family formation and there is a great social need for more housing.

10:8 If there is a problem in the present tax structure, it arises from the method of determining income and any changes should be made in this area and not through arbitrary exclusion of expenses.

10:9 In the capital gains section of this submission, we recommend that all capital gains be deemed to be realized at death. Based upon this recommendation, any unrealized gain in real estate at the date of death would be subject to capital gains tax

d'une vente, sauf dans la mesure des déductions contre le revenu imposable.

Biens immobiliers

10:5 Le Livre blanc propose:

—Qu'aucune déduction ne soit autorisée, d'un autre revenu, pour une perte résultant de la propriété de biens immobiliers, si cette perte est créée par l'allocation du coût en capital.

—Qu'aucune déduction ne soit autorisée, pour les pertes résultant de la propriété de biens immobiliers, si les pertes sont créées par le paiement d'intérêts ou de taxes foncières.

—Que tout immeuble coûtant plus que $50,000. soit mis à part et placé dans une catégorie d'amortissement distincte.

—Que les héritiers de biens immobiliers hériteraient, aux fins de l'impôt, du coût en capital des biens à la personne décédée.

10:6 L'effet combiné des propositions précitées agit dans le sens d'une discrimination à l'endroit du placement dans des biens immeubles productifs de revenus, à comparer à tout autre genre de placement. Le propriétaire d'un immeuble à revenus, par suite des conditions économiques à un moment donné, ou par suite d'autres facteurs, subit une perte importante sur les biens immobiliers qu'il détient, et nous ne voyons aucune raison pourquoi les frais réellement encourus pour produire un revenu imposable ne seraient pas déductibles.

10:7 Le résultat de la mise en vigueur de dispositions discriminatoires de cette nature semblerait avoir pour conséquence que les immeubles à appartements et autres immeubles à loyers deviendraient plus dispendieux à louer et le volume de la construction serait réduit alors que les investisseurs rechercheraient d'autres genres de placements. Ceci surviendrait à un moment où le Canada connaît un très haut taux de formation de nouveaux ménages alors qu'il existe déjà un grand besoin pour un plus grand nombre de logements.

10:8 S'il existe un problème dans la présente structure fiscale, il découle de la méthode de détermination du revenu et toutes modifications devraient être faites dans ce secteur et non par l'exclusion arbitraire des dépenses.

10:9 Au chapitre des gains de capital, de ce présent mémoire, nous recommandons que tous les gains de capital soient considérés comme étant réalisés au moment du décès. En nous appuyant sur cette recommandation, tout gain non réalisé sur des biens

and the beneficiary would then take over the asset at fair market value and depreciate on that basis.

Trusts

10:10 The White Paper proposes that trusts be taxed in future at the corporate rate rather than being taxed at the individual income tax rates as in the past. In many cases trusts have been established either by inter vivos gift or by will under which the terms of the trust cannot be changed. Any drastic change in the basis of taxing these trusts, would place an unfair tax penalty upon the ultimate beneficiaries of the trusts.

10:11 If there are particular abuses, we believe they should be covered specifically rather than being covered by a change in the overall taxing philosophy.

Taxpayers in the Professions

10:12 The Income Tax Act presently permits taxpayers in the professions to follow a cash basis of accounting, and the White Paper suggests that this gives this class of taxpayer an unwarranted advantage by comparison to the rest of Canadians.

10:13 We believe that the proper comparison of taxpayers in the professions is with professional individuals who are employed by business, or indeed other employees.

10:14 We believe that taxpayers in the professions should be entitled to continue using the cash basis.

Entertainment, Convention and Related Expenses

10:15 It is proposed in the White Paper that no deduction be allowed for entertainment expenses, the cost of attending or sending employees to conventions and the cost of dues for membership in social or recreational clubs. We do not believe that deduction should be denied to any genuine business expense which has been laid out for the purpose of earning income.

Pension Plans and Retirement Savings Plans

10:16 The White Paper proposes that at least 90% of the assets of pension plans and

immobiliers, au moment du décès, serait sujet à l'impôt sur les gains de capital et le bénéficiaire reprendrait alors l'actif à sa juste valeur marchande et procéderait à l'amortissement sur cette base.

Fiducies

10:10 Le Livre blanc propose que les fiducies soient imposées, à l'avenir, au taux des sociétés plutôt que d'être imposées aux taux applicables au revenu des particuliers, comme dans le passé. Dans plusieurs cas, les fiducies ont été établies soit par des dons entre vifs ou par dispositions testamentaires en vertu desquelles les conditions qui régissent les fiducies ne peuvent être modifiées. Tout changement draconien de la base d'imposition de ces fiducies pénaliserait de façon injuste les bénéficiaires ultimes des fiducies.

10:11 S'il existe des abus particuliers, nous croyons qu'ils devraient être couverts spécifiquement plutôt que d'être couverts par un changement global de la philosophie fiscale.

Contribuables dans les professions libérales

10:12 La Loi de l'impôt sur le revenu permet présentement aux contribuables qui exercent une profession libérale de maintenir une comptabilité de caisse et de Livre blanc laisse entendre que ceci donne à cette catégorie de contribuables un avantage non justifié sur le reste des Canadiens.

10:13 Nous croyons qu'une comparaison valable du traitement accordé aux contribuables qui appartiennent aux professions libérales pourrait être faite avec celui dont jouissent les professionnels à l'emploi des sociétés ou, en fait, avec celui des autres employés.

10:14 Nous croyons que les contribuables qui appartiennent aux professions libérales devraient être autorisés à conserver la comptabilité de caisse.

Frais de représentation, Conventions et dépenses connexes.

10:15 Il est proposé, dans le Livre blanc, qu'aucune déduction ne soit allouée pour les frais de représentation, pour les coûts que représente la présence ou la délégation d'employés aux conventions et pour les cotisations à titre de membres de clubs philanthropiques ou récréatifs. Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de ne pas permettre la déduction de toute dépense véritablement encourue dans le but d'obtenir un revenu.

Plans de retraite et plans d'épargnes de retraite.

10:16 Le Livre blanc propose qu'au moins 90 p. 100 des éléments d'actif des plans de

retirement savings plans be invested in Canadian securities.

10:17 There are many sectors of industry which are not represented by Canadian securities. For pension fund or retirement fund trustees to maintain a balanced portfolio they should have the flexibility of being able to invest in foreign securities. Foreign holdings will not usually be large because the withholding tax provides a bias towards Canadian securities. Further incentive should be unnecessary.

10:18 If the proposals were adopted, trustees representing millions of Canadians would be prevented from taking steps to protect the assets of their funds at times when the Canadian market was dropping. Furthermore, by locking these assets into Canadian securities a stabilizing factor would be removed from the market place.

10:19 The White Paper proposes pensions paid from Canada to persons living outside would be subject to a withholding tax of 25% with provision for higher or lower rates.

10:20 We oppose the deduction of a withholding tax which may further affect a retired person's standard of living which, in most instances, is reduced on retirement. This income is normally fixed for life subject to a further decline in the standard of living through inflation.

10:21 We recommend that both proposals be abandoned.

* * *

XI

CONCLUSIONS

11:1 We have attempted to cover most of the major changes outlined in the White Paper, but it is impossible to be comprehensive in dealing with a document which contemplates such extensive alteration in our existing tax environment. We have concluded that the economic effects of the proposals (insofar as they can be estimated) would be contrary to the long term interest of Canadians. We believe that the proposals respecting corporations and their shareholders recognize some of the existing problems in the tax law, but the solutions propounded have very great shortcomings,

retraite et des plans d'épargnes de retraite soient investis dans des valeurs canadiennes.

10:17 Il existe plusieurs secteurs de l'industrie qui ne sont pas représentés par des valeurs canadiennes. Pour maintenir un portefeuille équilibré, les administrateurs de fonds de pension de retraite ou les fiduciaires de fonds de retraite devraient avoir la liberté d'investir dans les valeurs étrangères. Les postes de valeurs étrangères ne seront pas habituellement considérables parce que l'impôt retenu à la source suscite un penchant en faveur des valeurs canadiennes. D'autres stimulants ne devraient pas être nécessaires.

10:18 Si les propositions étaient adoptées, les fiduciaires qui représentent des millions de Canadiens n'auraient pas la liberté de prendre les mesures nécessaires pour protéger les éléments d'actif de leurs fonds lorsque les marchés canadiens de valeurs mobilières seraient en baisse. De plus, en concentrant ces éléments d'actif dans les valeurs canadiennes, un facteur de stabilisation ferait défaut au marché.

10:19 Le Livre blanc propose que les pensions de retraite versées du Canada à des personnes qui vivent à l'étranger soient sujettes à un impôt de 25 p. 100, retenu à la source, avec dispositions prévoyant des taux plus élevés ou moins élevés.

10:20 Nous nous opposons à la déduction d'un impôt à la source qui pourrait affecter davantage le niveau de vie d'une personne retraitée qui, dans la plupart des cas, est déjà réduit au moment de la retraite. Ce revenu est normalement déterminé pour la vie durant de la personne retraitée dont le niveau de vie est sujet à subir une réduction supplémentaire par suite de l'inflation.

10:21 Nous recommandons que ces deux dernières propositions soient abandonnées.

* * *

XI

CONCLUSIONS

11:1 Nous avons tenté de couvrir le plus grand nombre des importants changements exposés dans le Livre blanc mais il est impossible de couvrir tous les aspects lorsque nous avons à traiter d'un document qui envisage une modification aussi complète du présent système fiscal. Nous sommes arrivés à la conclusion que les effets économiques des propositions (en autant qu'ils peuvent être évalués) seraient préjudiciables, à long terme, aux intérêts des Canadiens. Nous croyons que les propositions relatives aux sociétés et à leurs actionnaires reconnaissent l'existence de certains problèmes que com-

both in principle and in application. We consider the proposed basis of taxation of capital gains to be unfair and discriminatory. The proposals do not recognize the burden presently imposed on the middle class. The proposals do not recognize the needs of the provinces. Certain minor proposals seem unwarranted or certainly unjustified on the basis of the arguments presented in the White Paper.

11:2 Inasmuch as the proposals do recognize some of the problems of our existing tax structure, it seems fair to suggest why they are less than successful in their solutions.

11:3 We believe that the task which the draftsmen were given was of such sweeping character that it was impossible for them to relate their proposals to all of the varied circumstances to which they were to be applied. The decision to attempt social reform and a tax increase along with tax reform added to the magnitude of the problem, particularly in assessing the economic consequences of the proposals.

11:4 We have pointed out a number of problems in connection with the major proposals and we believe them to be serious. There are undoubtedly other problems because we have found that others have discovered inequities or difficulties which we overlooked. This is because it is impossible for a small group of experts in the Department of Finance, or elsewhere, to invent a radically new tax system that can be fairly imposed upon the diverse structure of interests in Canada, or realistically to assess its effects.

11:5 This does not mean that we must abandon the goal of tax reform nor does it mean that reform should be referred for ultimate solution to yet another group of experts.

11:6 It does imply that we must be prepared to look for reasonable approaches to known problems rather than radical solutions to all conceivable problems at once. It is only by such a procedure that reform proposals can be given the examination and review which they require if we are to have a viable and fair tax structure. The task of parliament

porte la loi de l'impôt, mais les solutions proposées contiennent de très grandes imperfections, aussi bien en principe que dans leur application. Nous considérons que la base d'imposition des gains de capital proposée est injuste et discriminatoire. Les propositions ne tiennent aucun compte du fardeau imposé à la classe moyenne des contribuables. Les propositions ignorent les besoins des provinces. Certaines propositions mineures ne semblent pas justifiées ou ne sont certainement pas justifiées à la lumière des arguments invoqués dans le Livre blanc.

11:2 Dans la mesure où les propositions admettent l'existence de certains problèmes que présente notre présente structure fiscale, il semble équitable de laisser voir pourquoi elles sont moins qu'heureuses dans les solutions qu'elles proposent.

11:3 Nous croyons que la tâche qui a été confiée à ceux qui ont eu pour mission de concevoir et de rédiger ces propositions était d'une nature tellement étendue qu'il leur a été impossible d'établir un rapport et de prévoir la portée de leurs propositions dans toutes les circonstances où elles devront s'appliquer. La décision de procéder à une tentative de réforme sociale et à une hausse de l'impôt, en même temps qu'à une réforme fiscale, a ajouté à l'ampleur du problème, particulièrement dans l'évaluation des conséquences économiques des propositions.

11:4 Nous avons souligné un nombre de problèmes que posent les principales propositions et nous croyons qu'ils sont sérieux. Il existe sans aucun doute d'autres problèmes, parce que nous avons appris que d'autres personnes ou d'autres groupes ont découvert des injustices ou des difficultés qui nous ont échappé. Ceci est inévitable, parce que nous croyons qu'il est impossible pour un petit groupe d'experts du ministère des Finances, ou d'ailleurs, d'imaginer un système d'imposition radicalement nouveau qui puisse être imposé à l'ensemble des intérêts tellement divers, au sein de la structure économique du Canada, ou d'évaluer ses effets d'une façon réaliste.

11:5 Ceci ne veut pas dire que nous devons abandonner la recherche d'une réforme fiscale, ni que cette dernière devrait être confiée en vue d'une solution finale à un autre groupe d'experts.

11:6 Il découle de ce qui précède que nous devons être disposés à aborder d'une façon rationnelle les problèmes connus plutôt que de rechercher des solutions radicales immédiates à tous les problèmes concevables. Ce n'est seulement qu'en adoptant une procédure semblable que les propositions de réforme pourront recevoir l'examen et la révi-

does not thereby become easy, but at least it becomes possible.

* * *

sion qu'elles exigent si nous voulons obtenir une structure fiscale qui soit viable et équitable. La tâche du Parlement n'en devient pas de ce fait facile mais, au moins, elle devient possible.

* * *

APPENDIX A-39

Summary of brief on White Paper on tax reform made by the Brandon Chamber of Commerce to the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

Before detailing point by point our viewpoint on the various proposals on the White Paper, we wish to stress that the elimination of the low rate of tax on corporation income would be the death knell of small business and would cripple the economy in Western Manitoba. In all discussions of our brief we consider the farmer an integral part of small business in our community.

We agree with the government that tax reform is necessary, but cannot see why only one segment of the taxation field is taken in isolation. We cannot accept these proposed changes in the tax law without knowing what the policy of the Government is with regard to the rest of the taxation field.

CHAPTER 1.

We cannot agree that the government has used the goals and standards set out in 1 (6) in its approach to reform. We ask where is the fair distribution on the ability to pay when taxes are reduced on those married taxpayers earning in excess of $40,000 per year, but increased on those married taxpayers earning between $9,000 and $40,000 annually.

The proposed tax reforms do not promote steady economic growth and continuing prosperity when incentives for small business to save are eliminated.

CHAPTER 2.

We agree with the government on the proposed increases to personal exemptions.

Expense account living should be allowed providing the people spending the monies are doing so to produce income.

Pension plan regulations now in effect and as proposed by the White Paper favour large businesses and government employees to the exclusion of small businesses and professionals.

The averaging provisions suggested would not be of any great benefit.

APPENDICE «A-39»

Résumé du mémoire sur le Livre blanc concernant les réformes fiscales, préparé par la Chambre de commerce de Brandon à l'intention du Comité de la Chambre des communes sur les finances, le commerce et les questions économiques.

Avant de formuler en détail notre opinion sur les diverses propositions de réforme fiscale du Livre blanc, nous tenons à signaler que l'élimination du faible taux de l'impôt sur le revenu des sociétés entraînerait la disparition des petites entreprises et paralyserait l'économie dans l'ouest du Manitoba. Dans tous les commentaires de notre mémoire, nous considérons le cultivateur comme faisant partie intégrante des petites entreprises dans notre communauté.

Nous reconnaissons que la réforme fiscale proposé par le gouvernement est nécessaire, mais ne pouvons comprendre pourquoi un secteur seulement de l'assiette fiscale est mis à part. Nous ne pouvons accepter ces réformes fiscales dans la loi sur l'impôt sans savoir quelle est la politique du gouvernement à l'égard des autres aspects de l'assiette fiscale.

CHAPITRE 1

Nous ne pouvons approuver les buts et les normes exposés à l'article 1 (6) des propositions de réforme fiscale. Nous demandons où se trouve la juste répartition de l'aptitude à payer des impôts quand ceux-ci sont réduits dans le cas des contribuables mariés gagnant plus de $40,000 par année mais sont augmentés dans celui des contribuables mariés gagnant entre $9,000 et $40,000 annuellement.

Les propositions de réforme fiscale sont loin de favoriser le progrès économique et une prospérité durable quand on supprime les stimulants propres à sauver les petites entreprises.

CHAPITRE 2

Nous approuvons les propositions du gouvernement tendant à augmenter les exemptions personnelles.

Les frais courants du compte de dépenses devraient être admissibles quand ils sont déboursés en vue d'augmenter le revenu des intéressés.

Les règlements visant les régimes de pension actuellement en vigueur et tels que proposés par le Livre blanc favorisent les grandes entreprises et les fonctionnaires du gouvernement au détriment des petites entreprises et des membres des professions libérales.

La plupart des propositions de réforme fiscale ne seraient pas très avantageuses.

Fellowships, scholarships, bursaries and research grants should not be included as taxable income.

CHAPTER 3.

Capital gains should only be taxed when they are realized in cash.

Capital gains on sale of a person's residence should be exempt entirely.

Capital gains on sale of personal property should be exempt entirely.

The assumption made in Section 3 (31) which implies that private companies compete only with unincorporated businesses is completely erroneous, and because of such erroneous assumptions the credibility of the whole White Paper must be questioned.

CHAPTER 4.

The proposals in this chapter are based on erroneous assumptions and we would suggest that if such tax proposals had been in effect at the time of Confederation, then the only two companies which would be in existence today would be the Hudsons Bay Company and the Canadian Pacific Railway.

Co-operatives should be taxed on the same basis as other widely held corporations.

CHAPTER 5.

Goodwill should be treated the same way as any other asset.

All business expense to earn income should be allowed as a deduction before taxes and that entertainment and related expenses are true business expenses.

Losses from one part of business should be allowed as a deduction from profits on another part and thus we cannot see that rental losses resulting from depreciation, interest or property taxes should be disallowed.

Taxpayers in the profession should be permitted to continue to choose to report their income on either the accrual or cash basis.

We cannot agree that non-profit organizations should be taxed.

We endorse the brief presented to the Minister of Finance by Norman Mennie recommending tax incentives for mortgage invest-

Les bourses universitaires, les bourses d'entretien et les subventions à la recherche devraient être exonérées de l'impôt.

CHAPITRE 3

Les gains de capital ne devraient être imposables que lorsqu'ils sont réalisés en espèces.

Les gains de capital sur la vente d'une maison d'habitation devraient être entièrement libérés d'impôt.

Les gains de capital sur la vente d'une propriété personnelle devraient être entièrement exonérés.

Le principe formulé à l'article 3 (31) selon lequel les sociétés d'intérêt privé ne font concurrence qu'aux entreprises non constituées est entièrement faux, et de telles prétentions non fondées portent à mettre en doute la crédibilité de tout le Livre blanc.

CHAPITRE 4

Les propositions énumérées dans ce chapitre s'inspirent de faux principes et nous prétendons que si de telles réformes fiscales avaient été appliquées à l'époque de la Confédération, les seules deux compagnies qui existeraient encore aujourd'hui seraient celles de l'Hudson Bay Company et du chemin de fer Pacifique-Canadien.

Les coopératives devraient être imposées sur la même base que les corporations ouvertes.

CHAPITRE 5

La clientèle d'une entreprise d'affaires devrait être considérée sur le même pied que tout autre actif.

Toute dépense encourue par une entreprise pour augmenter son revenu devrait être déductible avant de calculer l'impôt, et les frais de représentation et les frais connexes sont des dépenses légitimes occasionnées par la conduite des affaires.

Les pertes subies dans une partie de l'entreprise devraient être déductibles des bénéfices réalisés dans une autre partie, et c'est pourquoi nous ne pouvons admettre que les pertes locatives provenant de la dépréciation, des intérêts ou des taxes foncières soient écartées.

Les contribuables, dans le domaine des professions libérales, devraient être autorisés à continuer de calculer leur revenu imposable en utilisant soit la comptabilité d'exercice, soit la comptabilité de caisse.

Nous n'admettons pas que les organismes sans but lucratif soient imposables.

Nous appuyons le mémoire présenté au ministre des Finances par Norman Mennie et qui recommande des stimulants fiscaux dans

ment in Western Manitoba. A copy of this brief is attached.

CHAPTER 6

Quite a few of the recommendations of the White Paper regarding the taxing of International income are subject to new tax treaties being negotiated and we are in general agreement with the government's objectives.

CHAPTER 7

Reform in taxation cannot be complete without a total review of taxation including municipal and provincial taxes. This must be done in consultation with all provinces in order that the most equitable taxation system can be devised for all Canadians.

CHAPTER 8

The White Paper does not provide sufficient information on the projected growth of the economy and thus it is impossible to estimate what size the federal sector will play in future years.

The economic effect of eliminating incentives to small corporations would be disastrous to Western Manitoba and for that matter, all of Canada.

The proposals on capital gains and capital losses would be detrimental to the economy and the development of the country.

The White Paper is a Social Document rather than a tax document and the priorities it presents are in the order of Government Control, Consumer Spending, and Investment Incentives, and we suggest that in a developing nation these priorities should be reversed.

Tax reform must also contain tax administration reforms.

We cannot agree with the Government in their complete change in the procedure of establishing revenues before establishing requirements.

BRIEF ON WHITE PAPER ON TAX REFORM

presented by

The Brandon Chamber of Commerce of Brandon, Manitoba
To the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs

Gentlemen:

In opening, may we express our thanks for the opportunity to bring before you our views on the proposed tax reforms.

le cas des investissements hypohécaires dans l'Ouest manitobain. Un exemplaire de ce mémoire est attaché au présent document.

CHAPITRE 6

Un assez grand nombre de recommandations du Livre blanc portant sur l'imposition du revenu national sont assujetties à de nouveaux traités d'ordre fiscal en voie de négociation, et nous approuvons en général les objectifs du gouvernement.

CHAPITRE 7

Toute réforme fiscale ne peut être complète sans une étude globale de l'imposition comprenant les taxes municipales et provinciales. Il faut le faire en consultant toutes les provinces afin de trouver le régime fiscal le plus équitable possible pour tous les Canadiens.

CHAPITRE 8

Le Livre blanc ne fournit pas assez de renseignements sur les extrapolations de la croissance économique pour qu'il soit possible d'estimer l'importance du rôle que jouera le secteur fédéral dans les prochaines années.

Les répercussions économiques de l'élimination des stimulants à l'intention des petites compagnies seraient désastreuses dans l'Ouest manitobain et, conséquemment, dans le Canada tout entier.

Les propositions formulées à l'égard des gains et des pertes de capital seraient au détriment de l'économie et du développement du pays.

Le Livre blanc est un document social plutôt qu'un document d'ordre fiscal et les priorités qui y figurent sont dans l'ordre suivant: Contrôle du gouvernement, Dépenses des consommateurs, Stimulants aux investissements, et nous prétendons que dans un pays en voie de développement ces priorités devraient être en sens inverse.

La réforme fiscale devrait aussi comporter des changements dans l'administration fiscale.

Nous ne pouvons approuver le gouvernement quand il modifie entièrement la façon d'établir les revenus avant d'établir les besoins.

MÉMOIRE SUR LE LIVRE BLANC DES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

présenté par

La Chambre de Commerce de Brandon, Manitoba, au Comité de la Chambre des Communes sur les finances, le commerce et les questions économiques

Messieurs,

Nous tenons d'abord à vous remercier de cette occasion qui nous est donnée de vous exposer nos vues sur les propositions de réforme fiscale.

We congratulate the Government for giving this opportunity to all the citizens of Canada in participatory democracy. The debate and discussion that have evolved can only make for a more informed citizenry and ultimately a better country.

CHAPTER 1

In addition to the points raised in our summary to this brief concerning the lack of equity based on the ability to pay and that economic growth is discouraged when incentives to save are removed, we feel that the effects of the White Paper will be to make us a nation of spenders rather rhan a nation of savers, for under these proposals the taxpayer who saves is penalized over the taxpayer who, with a similar income, spends. He is penalized by taxes on his savings, taxes on his capital gains and ultimately through estate taxes. If Canada is to continue to develop, we need capital investments and consequently incentives to taxpayers to save and provide this capital investment.

CHAPTER 2

We agree with the government on the proposed increases to personal exemptions.

We feel that the proposals to increase personal exemptions is sound and probably overdue. However, consideration should be given to proportionately increasing deductions for dependents. Due to inflation and due to tax increases on the provincial and municipal levels, we feel that action in this direction is needed.

We commend the Government on their proposal to allow child care expenses. We agree that this proposal under carefully controlled terms is needed but suggest that such terms should only be when there is only one parent and that parent is working. Recognizing that the problem is of a social nature, we cannot agree that tax reform should be the vehicle to cure it. We see the possibility of two abuses being made of this proposal. First; the breakdown of the family through the encouragement of foster care and secondly, it would provide relief mainly to those who don't require it.

Nous félicitons le gouvernement d'offrir cette occasion à tous les citoyens du Canada, dans notre démocratie de participation. Les délibérations et les discussions qui se sont poursuivies ne pourront que mieux informer la population et contribuer à l'amélioration du pays.

CHAPITRE 1

En plus des points signalés dans notre résumé du présent mémoire sur l'injustice que constitue la seule aptitude à payer et sur le fait qu'on freine la croissance économique en supprimant les stimulants à l'épargne, nous croyons que les résultats découlant du Livre blanc seront d'inviter notre population à dépenser plutôt qu'à épargner, car, aux termes de ces propositions, l'épargnant est pénalisé tandis que le contribuable touchant des revenus équivalents est porté à les dépenser. L'épargnant est pénalisé par des taxes frappant ses épargnes, ses gains de capital et finalement sa succession. Si le Canada est appelé à se développer, nous avons besoin d'investissements de capitaux et, par conséquent, de stimulants propres à encourager les épargnes et les placements d'argent.

CHAPITRE 2

Nous approuvons les propositions du gouvernement tendant à augmenter les exemptions personnelles.

A notre avis, les propositions tendant à augmenter les exonérations personnelles sont justifiées et on aurait probablement dû le faire depuis longtemps. On devrait toutefois songer à augmenter proportionnellement les déductions applicables aux personnes à charge. A cause de l'inflation et de l'accroissement des taxes aux niveaux provincial et municipal, nous croyons qu'il faut prendre des mesures en ce sens.

Nous félicitons le gouvernement de proposer une déduction pour frais de garde d'enfant. Nous reconnaissons qu'une telle proposition s'impose selon des conditions soigneusement vérifiées, mais nous croyons que ces conditions ne devraient s'appliquer que dans le cas d'un seul parent et que celui-ci occupe un emploi. Reconnaissant que ce problème est d'ordre social, nous n'admettons pas que cette réforme fiscale soit considérée comme un moyen de le résoudre. Nous entrevoyons deux façons d'éluder les effets d'une telle proposition. D'abord, dans le cas d'un foyer brisé et d'un placement familial et, en second lieu, elle n'aiderait surtout que ceux qui n'en ont pas besoin.

Expense account living should be allowed providing the people spending the monies are doing so to produce income.

While we agree with the proposal to provide an employment expense allowance, we find it strange that to correct one disparity the Government only wants to reverse the disparity, this time with those in business and the professions being on the short end of the stick. We feel that any reasonable expense to produce income should be allowed. If abuses do exist, it is because the Tax Department have not been doing their job in enforcing what is reasonable. We will refer to this subject again in Chapter 5.

Pension plan regulations now in effect and proposed by the White Paper favour large businesses and government employees to the exclusion of small businesses and professionals

We disagree with the proposed recommendation about pension plans and retirement savings plans. If the small businessman, whether incorporated or unincorporated, is going to be taxed like everyone else, he should also be given the same privileges when it comes to retirement savings plans. Today, the Government is quite generous in spending our money on Government pensions, in fact, they have recently introduced a cost of living adjustment for retired pensioners. On the other hand, they are very worried about the loss of revenue if private firms try to do the same thing. Their position is quite inconsistent and there is no reason why people who make this country run should not be allowed to establish as good a pension plan for themselves as Government employees have done for themselves. The Government has the right idea but their promise of doing it at some future date, when revenue considerations will permit it, is not acceptable. The Government suggests that they will consider permitting a fair system of pensions based on a benefit limit for people but not now as far as the small businessman is concerned. They have taken it away from him recently and now refuse to return this privilege while they give this excellent benefit to Government employees.

Where a small firm feels it is a necessity to channel all profit back into its operation in order to compete and succeed, when the time arrives that they have achieved a measure of success they should be permitted to pick up

Les dépenses courantes ne devraient être admissibles à condition que le contribuable ne les encoure que pour produire un revenu.

Bien que nous approuvions la proposition assurant une déduction pour frais professionnels, nous trouvons étrange qu'en vue de corriger une disparité le gouvernement se contente de la renverser, cette fois aux dépens des hommes d'affaires et des hommes de profession qui en deviennent les boucs émissaires. A notre avis, toute dépense raisonnable destinée à accroître le revenu devrait être admissible. S'il existe des abus dans ce domaine, c'est que le ministère du Revenu national néglige d'appliquer les mesures voulues. Nous reviendrons sur cette question au Chapitre 5.

Les règlements visant le régime de pension actuellement en vigueur et répondant aux propositions formulées dans le Livre blanc favorisent les grandes entreprises et les fonctionnaires du gouvernement au détriment des petites entreprises et des professionnels.

Nous nous opposons aux recommandations proposées à l'égard des régimes de pension et des régimes d'épargne-retraite. Si le propriétaire d'une petite entreprise, qu'elle soit constituée ou non en société, devient imposable sur le même pied que quiconque, il devrait également jouir des mêmes privilèges que confèrent les régimes d'épargne-retraite. Aujourd'hui, le gouvernement est très généreux à dépenser notre argent dans ses régimes de pension; en effet, il a récemment décidé d'ajuster les pensions de ses retraités au rythme du coût de la vie. D'autre part, il craint de perdre des revenus si les compagnies privées tentent de suivre son exemple. Cette attitude est très illogique, et on ne verrait pas pourquoi les gens qui bâtissent notre pays ne seraient pas autorisés à se préparer un régime de pension aussi avantageux que celui dont jouissent maintenant les fonctionnaires du gouvernement. Celui-ci s'est engagé dans une bonne voie, mais sa promesse d'en faire autant pour les autres dès que sa situation financière le permettra est inacceptable. Le gouvernement propose d'étudier plus tard un régime équitable de pension, fondé sur des bénéfices limités, à l'intention des propriétaires de petites entreprises. Le gouvernement les a récemment privés de cet avantage et il refuse maintenant de leur rendre ce privilège, tout en l'accordant à ses propres fonctionnaires.

Quand une petite entreprise croit nécessaire de réinvestir tous ses bénéfices dans la conduite de ses affaires, en vue de soutenir la concurrence et d'assurer sa prospérité, quand elle a pu connaître certains succès, elle

the benefit limited type of pension with a consideration of their years of operation. This should be recognized immediately and reinstituted, now. The raising of tax income by the Government should not be done at the expense of taxing monies which become labelled for retirement income of our small businessman. Failure to act now is isolating the sound small businessman and taxing his old age security in advance because he exercises intelligent business practises to maintain a continuing sound business.

devrait être autorisée à instaurer un régime de pension à avantages limités en tenant compte du nombre de ses années d'activité. C'est un principe qu'on devrait reconnaître dès maintenant et qu'on devrait rétablir sans tarder. Les recettes fiscales du gouvernement ne devraient pas être perçues à même les fonds imposables à consacrer à la caisse de retraite des employés des petites entreprises. Si l'on n'agit pas dès maintenant, c'est qu'on ne tient pas compte de la petite entreprise florissante et que l'on impose d'avance ses possibilités d'organiser son propre régime de sécurité de la vieillesse parce que ses méthodes d'affaires sont assez intelligentes pour maintenir le succès de ses opérations.

The averaging provisions suggested would not be of any great benefit.

The general Income averaging option as proposed is of such little benefit that it is completely inadequate. We suggest that the income averaging provisions presently enjoyed by farmers and fishermen should be extended to all taxpayers.

Les propositions tendant à uniformiser les réformes fiscales ne seraient pas très avantageuses.

L'uniformisation des options dans l'établissement du revenu, aux termes des propositions fiscales, comporte si peu d'avantages qu'elle est tout à fait inefficace. Nous suggérons que les dispositions prévues à l'avantage des cultivateurs et des pêcheurs s'étendent à tous les contribuables.

Fellowships, scholarships, bursaries and research grants should not be included as taxable income.

The White Paper, in Section 2 (24) suggests that there is no valid reason for continuing exemptions on fellowships, scholarships, bursaries and research grants. We cannot agree and feel that the fact that we depend largely on Americans to staff our Universities indicates a need for more post-graduate Canadian students. Any incentives to Canadians to enter post-graduate studies would more than pay for itself in the long run.

Les bourses universitaires de recherches, les bourses d'entretien et les subventions à la recherche ne devraient pas être considérées comme revenu imposable.

Selon l'article 2 (24) du Livre blanc, il n'y aurait plus de raison valable de maintenir l'exonération de l'impôt sur les bourses universitaires de recherches, les bourses d'entretien et les subventions à la recherche. A notre avis, le fait que nous dépendons largement des Américains pour composer le personnel enseignant de nos universités indique que nous avons besoin d'un nombre plus élevé d'étudiants canadiens diplômés. Tous les stimulants offerts aux Canadiens pour entreprendre des études post-universitaires pourraient rapporter à long terme.

Capital gains should only be taxed when they are realized in cash.

The proposal for taxing capital gains as income leaves no provision for an instance where the vendor accepts part of his purchase price by way of security back from the purchaser. The current proposal would make the capital gain which the vendor realized taxable upon sale of the asset. It is our opinion that if the vendor is to accept payment on time from the purchaser, that the capital gains tax payable should be apportioned over the time provided for payment. We feel that this provision is particularly important to the surrounding areas in that it is almost impossible for a purchaser to obtain satisfactory mortgaging arrangements from any of the

Les gains de capital ne devraient être imposés que lorsqu'ils sont réalisés en espèces.

La proposition selon laquelle les gains de capital sont considérés comme un revenu ne prévoit pas le cas où le vendeur accepte une partie de son prix d'achat sous forme de valeurs de la part de l'acheteur. La proposition actuelle rendrait imposable le gain de capital réalisé par le vendeur lors de la vente de l'actif. A notre avis, si le vendeur accepte le paiement à tempérament de la part de l'acheteur, l'impôt sur les gains de capital devrait être réparti au cours de la période prévue pour le paiement. Nous croyons que cette proposition est particulièrement importante du point de vue des régions environnantes car il et presque impossible pour un ache-

major mortgage companies. The taxing upon sale of the capital gain where the purchase price is being paid on time is against all principals of taxation in that it will tax gains before they are realized. We feel that this provision will result in an unnecessary hardship to our area and is another point where the Government's proposals should be criticized as proposed legislation tending to discourage incentive.

Another major point is the question of revaluation of shares of widely held Canadian companies every five years. We think that this proposal will have a definite adverse effect on our area. The proposal goes against all principals of taxation, that is taxing income which has not been realized. Many people in our area who hold shares of these widely held Canadian companies will have to sell their shares every five years in order to pay the tax on the increase in the value of the shares through the five year period. We fell that this is another area where the Government is proposing to legislate against the Canadian taxpayer setting up any savings program while at the same time making large scale assaults on the inflationary tendencies of the taxpayer.

A minor point to be mentioned at this time, although mentioned above, is the lack of any concrete figures as to the revenue to be reaped by the Government. Also, the Government has given no guide lines as to how the taxpayer is to value his assets on valuation day other than the value of Canadian companies trading over the counter. It is difficult to give an objective criticism of this paper without having before you the figures as to what revenue the Government expects to obtain.

Capital gains on sale of a person's residence should be exempt entirely.

The Government has proposed to treat capital gains realized on the sale of principal residences and certain other property held for the personal use or enjoyment as income. At the same time, nowhere in the White Paper proposals has there been any indication as to what revenue is expected to be realized from these items. It has been rumoured that the income to the Government from the captial gains on principal residences will be eaten up mostly by the cost to the Government of collecting and calculating the revenue. Knowledgeable real estate people have expressed

teur d'obtenir des conditions hypothécaires satisfaisantes d'aucune compagnie importante de prêts sur hypothèques. L'impôt frappant le gain de capital dans le cas d'une vente quand le prix d'achat est versé à tempérament est contraire à tous les principes d'imposition car il sera exigé avant que ce gain de capital soit réalisé. Nous croyons que cette proposition causera des difficultés inutiles dans notre région et qu'elle constitue une autre raison pour laquelle on devrait critiquer les propositions du gouvernement, qui équivalent à une législation de nature à supprimer les stimulants.

Un autre point important, c'est la question d'évaluer de nouveau à tous les cinq ans les actions de corporations canadiennes ouvertes. Nous croyons que cette proposition aura certainement des effets nocifs dans notre région. Cette proposition contredit tous les principes d'imposition, en ce qu'elle frappe un revenu qui n'a pas été réalisé. Une foule de gens de notre région seront réduits à vendre leurs actions à tous les cinq ans afin de pouvoir payer l'impôt sur l'augmentation en valeur de leurs actions au cours de cette période de cinq ans. A notre avis, c'est un autre domaine où le gouvernement propose de légiférer au détriment du contribuable canadien qui songe à épargner, tout en prétendant ainsi lutter énergiquement contre les tendances inflationnistes du même contribuable.

Revenons à une question moins importante déjà signalée plus haut, au sujet de l'absence de chiffres précis sur les recettes à percevoir par le gouvernement. Il y a aussi le fait que le gouvernement n'a pas révélé sa ligne de conduite sur la façon dont le contribuable devra estimer ses revenus le jour où ses placements rapporteront, sauf en ce qui concerne la valeur que leur attachent les compagnies canadiennes lors de leur négociation. Il est difficile de critiquer objectivement le Livre blanc sans avoir devant soi les chiffres pertinents des recettes que le gouvernement entend percevoir.

Les gains de capital provenant de la vente d'une maison d'habitation devraient être entièrement exonérés de l'impôt.

Le gouvernement a proposé de traiter comme un revenu les gains de capital réalisés sur la vente des résidences principales et de certains autres biens destinés à l'usage ou à l'agrément personnel. D'autre part, aucune des propositions du Livre blanc ne révèle quelles recettes le gouvernement entend retirer de ces postes. Des rumeurs circulent selon lesquelles les recettes réalisées par le gouvernement sur les gains de capital provenant des résidences principales seront presque entièrement absorbées par ce qu'il en coûtera au gouvernement pour percevoir et calculer ces

the opinion that unless we are to enter into another extreme inflationary cycle very few principal residences in our area would be subject to capital gains on this basis. It might appear primarily that we should therefore not object to the proposal for taxing capital gains on the sale of homes. However, we think in the final analysis that since this item will yield the Government questionable revenue it should be deleted altogether from the proposal on tax reform thus allowing the Canadian taxpayer a minor concession in that he would not be obliged to keep records for all improvements made to the principal residence and the Government will be able to fight inflation within their own department in that their staff may be reduced by the number of assessors and collectors which would have necessarily been employed to enforce the section.

Capital gains on sale of personal property should be exempt entirely.

We feel that the taxing of personal use items is another area in the White Paper which will legislate against Canadians purchasing any items with the idea of holding them for their esthetic value. Without having been provided figures by the Govrnment, we would suggest that this area would also be a small revenue bearing item to the Government and would suggest that the cost to the Government of calculating and collecting the tax payable herein could exceed the revenue gained. Our committee has expressed the view that the Government is infringing the privacy of the individual by taxing this item. A suggestion was made that since we are basically on a self-reporting system of income that the Government could insert into the annual income tax return a question as to whether the taxpayer had purchased or sold an item in this classification during the taxation year. The Government could then deal with anyone who appeared to be dealing in these items as a business by declaring him to be a dealer and thus subject to tax on any capital gains realized by him. In the final analysis we suggest that the present income tax act provides adequately for taxing of these items by making a finding that a person dealing in the items was dealing in them as an adventure in trade. The proposal to tax the capital gains on the sale of these items as income appears to be an over-reaction by the Government to a limited number of abuses.

revenus. Des courtiers en immeubles ont prétendu qu'à moins de nous voir entrer dans un autre cycle extrêmement inflationniste très peu de résidences principales, dans notre région, produiront des gains de capital calculés sur cette base. A première vue, il pourrait sembler que nous ne devrions donc pas nous opposer à la proposition visant l'imposition des gains de capital provenant de la vente de maisons. Cependant, nous croyons qu'en dernière analyse on devrait tout à fait écarter cette éventuelle proposition de réforme fiscale, faisant ainsi une légère concession au contribuable canadien qui ne serait plus obligé de tenir une comptabilité de toutes les améliorations apportées à sa résidence principale, et permettant ainsi au gouvernement de lutter contre l'inflation dans son propre ministère; il pourrait ainsi réduire le nombre de cotiseurs et de percepteurs formant son personnel et qu'il aurait été forcé d'engager pour appliquer cet article.

Les gains de capital provenant de la vente de biens personnels devraient être entièrement exonérés d'impôt.

A notre avis, l'imposition des biens destinés à l'usage personnel constitue un autre secteur du Livre blanc où il est question de légiférer contre les Canadiens qui achètent tout article dans l'intention de le conserver pour sa valeur esthétique. Même si le gouvernement ne nous a point fourni de chiffres à ce sujet, nous présumons que cette source de revenus serait négligeable et que ce qu'il en coûterait au gouvernement pour les calculer et les percevoir en dépasserait le montant global. Notre comité a conclu que le gouvernement s'immisce ainsi dans la vie privée des particuliers en imposant ces biens. On a fait observer que, comme la déclaration de nos revenus s'opère spontanément, le gouvernement pourrait ajouter à sa formule de déclaration d'impôt une question portant sur ce que le contribuable a acheté ou vendu de ces biens au cours de l'année d'imposition. Le gouvernement pourrait ainsi agir à l'égard de quiconque se serait livré à un commerce de ces articles, le considérer comme tel et imposer ainsi ses gains de capital réalisés de cette façon. En dernière analyse, nous croyons que le présent projet de loi fiscale devrait prévoir clairement la manière d'imposer ces biens en établissant la preuve que le contribuable se livre ainsi à un véritable négoce. Cette proposition visant l'imposition des gains de capital provenant de la vente de ces biens et considérés comme un revenu semble découler d'une réaction exagérée du gouvernement à la suite d'un nombre restreint d'abus en l'occurrence.

The assumption made in Section 3 (31) which implies that private companies compete only with incorporate businesses is completely erroneous, and because of such erroneous assumptions the credibility of the whole White Paper must be questioned.

Another point is the proposal that the capital gains realized on the shares of closely held Canadian corportions will be fully taxed. This is another attempt by the Government to legislate against the closely held Canadian corporation. The White Paper in paragraph 3 (31) of Chapter 3 states that this taxation would "produce a system in which the rate of tax on private companies is identical to that on the unincorporated businesses with which they compete". This statement is not true of the incorporated businesses in our area. The small downtown business man who has incorporated is competing with the larger companies such as Eatons, National Chain Stores, and co-operatives.

CHAPTER 4

We cannot agree with any of the proposals in this chapter as again we feel they are based on erroneous assumptions and would suggest that if such tax proposals had been in effect at the time of Confederation, then the only two companies which would be in existence today would be the Hudson Bay Company and the Canadian Pacific Railway.

We feel that the small business corporation must retain present tax benefits to enable it to develop, to expand and to compete with the large corporations.

In reviewing this part it is our opinion that the Minister has not sufficiently considered the situation of the small private or family owned company. In paragraph 4 (19) it is suggested that the widely held public corporation competes with similar corporations and that closely held corporations compete with proprietorships, partnerships or other closely held corporations. The situation in this area is that the main competitor of the private or closely held corporation is the public widely held corporation. Most of our merchants who operate as private corporations have to compete as to price, service and quality with national chain stores operating small outlets, with large chains such as Eatons and Macleods and with co-operatives.

La prétention formulée à l'article 3 (31) à l'effet que les compagnies privées ne concurrencent que les entreprises non constituées est entièrement erronée, et de telles prétentions fausses font mettre en doute la crédibilité de tout le Livre blanc.

Un autre point de cette proposition, c'est que les gains de capital réalisés sur les actions de corporations canadiennes fermées seront imposés en totalité. Voilà une autre tentative du gouvernement pour légiférer contre les corporations canadiennes fermées. L'article 3 (31) du chapitre 3 du Livre blanc stipule que cette imposition «donnerait un régime équilibré dans lequel la charge fiscale des corporations de droit privé serait semblable à celle des entreprises non constituées auxquelles elles font concurrence». Cette affirmation n'est pas fondée dans le cas des entreprises constituées que compte notre région. L'homme d'affaires d'une petite entreprise du bas de la ville qui a été constituée en société fait concurrence aux compagnies plus importantes comme les magasins Eaton, les chaînes nationales de magasins et de coopératives.

CHAPITRE 4

Nous ne pouvons approuver aucune des propositions énumérées dans ce chapitre car, encore une fois, nous croyons qu'elles s'inspirent d'hypothèses erronées et que si de telles propositions fiscales avaient été en vigueur à l'époque de la Confédération, les deux seules compagnies qui existeraient encore aujourd'hui seraient celles de la Baie d'Hudson et des chemins de fer Pacifique-Canadien.

Nous croyons que la petite entreprise constituée doit retenir ses bénéfices actuellement frappés d'impôt afin de lui permettre de se développer, de s'agrandir et de concurrencer les grandes corporations.

Après avoir étudié ce chapitre, nous pensons que le ministre n'a pas suffisamment considéré la situation de la petite compagnie appartenant à un particulier ou à une famille. A l'article 4 (10) on prétend que les corporations ouvertes se font concurrence entre elles et que les corporations ouvertes concurrencent les sociétés immobilières, les associations commerciales et les autres corporations fermées. La situation dans cette région, c'est que le principal concurrent de la corporation privée ou fermée est la corporation ouverte. La plupart de nos marchands qui agissent à titre de corporations privées doivent soutenir la concurrence des prix, des services et de la qualité qu'assurent les chaînes nationales de magasins se composant de petits débits ainsi que les importantes chaînes comme Eatons et Macleods et les coopératives.

We have no objection to a person carrying on business in his own name having the same advantages as a closely held corporation, but we object to the removal of tax benefits available to small corporations under the guise of uniformity. We also agree that the abuses that apparently exist in the use of corporations should continue to be restrained but again we say that merely because there have been some abuses by unscrupulous persons this is no reason to completely eliminate the use of the corporate vehicle in small business or to remove the tax benefits that should continue to apply in the case of legitimate operating corporations.

Our concern is to permit the operator of a small personally or family owned operating business to still be able to set aside profits within the corporation for the purpose of the purchase, expansion or improvement of the business. It would appear to us convenient to do this through lower tax, subject to the $35,000.00 limit, on closely held corporations, but if the same tax relief can be granted to an individual or to a partnership in business the same objective would be met. The lower tax rate enables the small business to use a portion of its corporate profit to buy or improve the business. If the lower corporate tax is eliminated and if the owner of a small business has to pay the personal rate of tax on all the profits of the business, regardless of what he does with its profits, the expansion and development of the business will be unduly restricted. The lower tax rate now available to corporations encourages the retention of monies within the corporation and the spending of these monies for expansion and development of the small businesses.

We feel that the difference in tax rate on the sale of shares puts the small company at a great tax disadvantage. One other concern we have with part 4 is that the smaller closely held corporations will be greatly penalized on the sale of the business by means of selling all the shares in the business. This will result from the capital gains tax on 100 per cent of the profit on the sale of shares in closely held corporations as opposed to only a 50 per cent tax on the sale of shares of widely held corporations. In either case the ownership or control of the corporation can completely change hands. We suggest that the tax rate should be equitable.

Co-operatives should be taxed on the same basis as other widely held corporations.

With respect to the paragraphs dealing with co-operatives, we suggest that co-operatives are now in no different position than

Nous ne nous opposons pas à ce qu'une personne possédant sa propre entreprise jouisse des mêmes avantages que la corporation fermée, mais nous n'acceptons pas que, sous prétexte d'uniformité, les bénéfices des petites corporations soient imposés. Nous admettons aussi qu'on continue de restreindre les abus dont se rendent coupables certaines corporations, mais nous répétons que les abus commis par des personnes peu scrupuleuses ne justifient pas l'élimination complète des opérations des petites entreprises ou des avantages fiscaux dont devraient profiter les corporations qui n'ont rien à se reprocher.

Notre but est de permettre au propriétaire d'une petite entreprise personnelle ou familiale de consacrer les bénéfices qu'il en retire à des acquisitions, à l'expansion et à l'amélioration de ses affaires. Il nous paraît opportun de le faire grâce à une diminution d'impôt s'appliquant à la limite de $35,000 dans le cas des corporations fermées, mais on atteindrait le même résultat en allégeant le fardeau fiscal du particulier ou de l'associé en affaires. La diminution du taux fiscal permet à la petite entreprise d'utiliser une partie de ses bénéfices pour améliorer ses affaires. Si on élimine la diminution de l'impôt sur les corporations et si le propriétaire d'une petite entreprise doit verser le taux personnel de l'impôt sur tous les bénéfices de son entreprise, sans tenir compte à quelles fins ceux-ci sont utilisés, l'expansion et le développement de l'entreprise en seront injustement compromis. La réduction du taux fiscal s'appliquant aux corporations favorise actuellement la retenue des fonds qui assureront l'expansion et le développement des petites entreprises.

Nous croyons que l'écart entre les taux de l'impôt sur la vente des actions place les petites compagnies dans une situation désavantageuse du point de vue fiscal. Nous nous alarmons également au sujet de ce chapitre 4 parce que les petites corporations fermées seront fort pénalisées sur la vente de leur entreprise dès qu'elles voudront disposer de la totalité de leurs actions. C'est ce qui résultera de l'imposition des gains de capital sur 100 p. 100 des bénéfices provenant de la vente des actions des corporations fermées, contrairement à seulement 50 p. 100 sur la vente des actions des corporations ouvertes. Dans les deux cas, la propriété ou le contrôle de la corporation peut entièrement changer de mains. Nous prétendons que le taux de l'impôt devrait être équitable.

On devrait imposer les coopératives sur le même pied que les corporations ouvertes.

Quant aux articles visant les coopératives, nous croyons que celles-ci se trouvent maintenant dans la même situation que toute autre

any other large widely held corporation, either from the standpoint of doing business or from the standpoint of shareholder involvement. It is also clear that in areas such as Brandon and the smaller towns in rural Manitoba one of the main competitors in business is the co-operative. We therefore propose that co-operatives should be taxed on the same basis as any other widely held Canadian Corporation. We further suggest that patronage dividends should be treated the same as dividends of other corporations.

CHAPTER 5

Goodwill should be treated the same as any other asset

The Government proposes that tax payers who sell goodwill in the first year of the new system would be taxable on 40 per cent of the proceeds and exempt on 60 per cent; if in the second year, taxable on 45 per cent and exempt on 55 per cent; and so on, with the taxable portion increasing by five percentage points each year until the thirteenth year when 100 per cent of the proceeds would be taxable.

Within Chapter 5 of the White Paper under the heading Farmers and Fishermen and specifically paragraph 5 (50) it states that the government does not propose to tax capital gains that accrue before the new system begins. Elsewhere in the White Paper the Government proposes a valuation day to establish values of assets beyond which capital gains tax would apply.

It is our contention that goodwill should not be treated any differently than any other type of asset as it either has been earned or purchased in the past and therefore should be subject to the same valuation day proposals.

All business expense to earn income should be allowed as a deduction before taxes and that entertainment and related expenses are true business expenses

The Government proposes to specifically deny deduction for entertainment expenses, the cost of attending or sending employees to conventions and the cost of dues for memberships in social or recreational clubs.

It appears to us to be totally unreasonable to deny deduction for these items, if the expenditures can be justified in the case of entertainment and cost of dues for memberships in social or recreational clubs, in promoting business, and in the case of attend-

importante corporation ouverte, tant du point de vue des affaires que de celui des actionnaires en cause. Il est évident de plus, que dans les régions comme celle de Brandon et dans les villes rurales moins importantes du Manitoba, parmi les principaux concurrents en affaires se trouvent les coopératives. Nous proposons donc que celles-ci soient imposées sur le même pied que toute autre corporation fermée du Canada. Nous prétendons aussi que les ristournes devraient être traitées de la même façon que les dividendes des autres corporations.

CHAPITRE 5

La clientèle devrait être traitée sur le même pied que tout autre actif.

Le gouvernement propose que les contribuables qui vendent leur clientèle dans la première année du nouveau système payent l'impôt sur 40 p. 100 des bénéfices et en soient exonérés sur 60 p. 100; si cette vente s'effectue au cours de la deuxième année, l'imposition s'appliquera à 45 p. 100 et l'exemption à 55 p. 100; et ainsi de suite, la portion imposable augmentant au rythme annuel de 5 p. 100 jusqu'à la treizième année alors que la totalité des bénéfices sera frappée de l'impôt.

Au chapitre 5 du Livre blanc, sous le titre «Cultivateurs et Pêcheurs», et particulièrement à l'article 5 (50) on dit que le gouvernement ne propose pas d'imposer les gains de capital accumulés avant l'instauration du nouveau régime. Dans une autre partie du Livre blanc, le gouvernement propose un «jour d'évaluation» pour établir la valeur du produit de la vente des biens au delà de laquelle s'appliquera l'imposition des gains de capital.

Nous prétendons que la clientèle ne devrait pas être traitée différemment que tout autre genre d'actif gagné ou acheté précédemment et qu'elle devrait donc faire l'objet des mêmes propositions visant le «jour d'évaluation».

Toutes les dépenses d'affaires destinées à accroître le revenu devraient être déduites avant de calculer l'impôt, et les frais de représentation et les frais connexes constituent de véritables dépenses d'affaires.

Le gouvernement propose de supprimer, en particulier, la déduction des frais de représentation, des frais de déplacement des employés appelés à assister à des congrès ainsi que des cotisations à des clubs sociaux ou récréatifs.

Il nous semble tout à fait déraisonnable de refuser la déduction de ces postes, si les dépenses peuvent être justifiées dans le cas des frais de représentation et dans celui des cotisations à des clubs sociaux ou récréatifs ou en vue de stimuler les affaires, d'assister à

ance at conventions, of enhancing knowledge, with which to further a business. The Government presently has the right and would continue to have the right to review these expenditures to ensure that advantage was not being taken of the allowance of these expenses and with the view to ensuring that they were expended for the purpose of enhancing business.

The denial of deduction of entertainment and related expenses, we feel would effect materially many businesses in this field such as hotels, motels, restaurants, etc. which employ many people and which if curtailed could have far reaching economic implications.

Losses from one part of business should be allowed as a deduction from profits on another part and thus we cannot see that rental losses resulting from depreciation, interest or property taxes should be disallowed.

Specifically referring to sections 516 and 517 with respect to landlords, it appears reasonable that a person who inherits property would for tax purposes inherit the tax cost of that property of the deceased, but in fairness to these taxpayers presently holding property which would not previously have been effected, the Government should have these provisions apply only to future property acquisitions so that the effect is not on a retroactive basis. But the second proposal referring to the taxpayer being prohibited deducting from other income a loss from holding property, if that loss is created by capital cost allowance or restricting the deductability arising from holding property if those losses are created by deduction of interest or property taxes, appears to us to be unreasonable. There is in our opinion, no valid reason why losses arising from one part of your business may not be applied against profits arising from other parts of your business operations.

Taxpayers in the professions should be permitted to continue to choose to report their income on either the accrual or cash basis.

The reason for permitting the professions to report their incomes on either the accrual or cash basis are three-fold:

(1) It permits the taxpayer to pay his taxes when he has received the cash,

des congrès, d'acquérir plus de connaissances, enfin tout ce qui contribue à améliorer une entreprise. Le gouvernement a actuellement et continuerait d'avoir le droit d'examiner ces dépenses afin de s'assurer qu'on n'abuse pas des déductions accordées à leur égard et en vue de vérifier qu'elles ont été véritablement encourues pour mettre l'entreprise en valeur.

Le refus de déduire les frais de représentation et les frais connexes affecterait, à notre avis, une foule d'entreprises dans les domaines suivants: hôtels, motels, restaurants, etc., qui emploient un grand nombre de gens; si on leur retirait ce privilège, il en résulterait des répercussions économiques de portée étendue.

Les pertes subies dans un secteur des affaires devraient faire l'objet d'une déduction sur les bénéfices réalisés dans un autre et, ainsi, nous ne voyons pas comment les pertes locatives résultant de la dépréciation, des intérêts ou des taxes foncières devraient être écartées.

Quant aux articles 5.16 et 5.17 portant sur les propriétaires, il semble raisonnable qu'une personne héritant d'un immeuble soit appelée à payer l'impôt frappant cette propriété du défunt, mais en toute justice à l'égard des contribuables possédant actuellement un immeuble qui n'aurait pas été auparavant affecté, le gouvernement ne devrait appliquer ces propositions qu'aux acquisitions futures d'immeubles afin que les conséquences n'en découlent pas d'une façon rétroactive. Mais nous trouvons déraisonnable la deuxième proposition s'appliquant au contribuable n'ayant pas le droit de déduire d'un autre revenu la perte résultant de la possession d'un bien lorsque cette perte serait imputable à l'allocation du coût en capital ou à la déduction des pertes résultant de la possession d'un bien lorsque ces pertes sont imputables à la déduction des intérêts ou des impôts sur les biens. A notre avis, il n'y a aucune raison justifiant que les pertes subies dans un secteur d'une entreprise ne soient pas déduites des bénéfices réalisés dans un autre secteur des opérations commerciales.

Les contribuables, dans le domaine des professions libérales, devraient avoir le choix d'établir leur revenu en utilisant soit la comptabilité d'exercice, soit la comptabilité de caisse.

La raison de permettre aux membres des professions libérales d'établir leur revenu en utilisant soit la comptabilité d'exercice soit la comptabilité de caisse présente trois aspects:

1) Elle permet au contribuable de payer ses impôts dès qu'il a touché les argents qui lui reviennent.

(2) The earning cycle of the professions tends to decrease in later years much more rapidly than his counterparts in business and the cash basis of reporting income tends to level the income out in the latter years of the professional taxpayer,

(3) The problems of valuing Work-in-Process and accounts receivable.

The proposed changes are not unreasonable for those taxpayers who are well established in their profession and whose income is relatively the same on a cash or accrual basis but we take exception to the method of taxing young people who are just beginning to practise their professions. These people are the future leaders of our country and should be encouraged to participate as individuals through a reasonable tax system. It does not require much imagination to understand a young professional's feeling of discouragement upon entering the profession in debt for his education, in debt for the cost of setting up his practise, in debt to pay the initial operating expense, having to value his accounts receivable and work-in-process and then incur further debt to pay his income taxes.

Similar to our contention that tax reform should encourage small business we feel that those entering the professions should receive some equal encouragement in any tax reform.

We feel that some consideration should be given to allowing those in the professions to average their income on the same basis as that allowed and justifiably so to the farmers and fishermen.

We feel that with the proposed changes in the taxation system, young people will not practise these professions as independent practitioners, but rather will tend to join large established firms to the detriment of our area. All Canadians should have the benefits of professional assistance, not only those living in major metropolitan areas.

We cannot agree that non-profit organizations should be taxed at all.

The Government proposes that the clubs and organizations referred to when they

2) Le cycle des gains des membres des professions libérales tend à décroître avec les années beaucoup plus rapidement que celui des hommes d'affaires, et les déclarations d'impôt fondées sur la comptabilité de caisse ont tendance à niveler, au cours des années récentes, les revenus des contribuables faisant partie des professions libérales.

3) Les problèmes résultant de l'évaluation du travail en cours et des effets à recevoir.

Les changements qu'on propose ne sont pas jugés raisonnables à l'égard des contribuables bien établis dans leur profession et dont le revenu est sensiblement le même, qu'il soit calculé d'après une comptabilité d'exercice ou de caisse, mais nous nous opposons à cette méthode selon laquelle on imposerait les jeunes qui ne font que commencer à pratiquer leur profession. Ces jeunes gens sont les futurs chefs de notre pays et on devrait les encourager à participer individuellement à un régime fiscal raisonnable. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre le sentiment de découragement qu'éprouve le jeune professionnel qui commence à pratiquer et qui est déjà chargé de dettes contractées pour payer ses études, pour installer son bureau, pour débourser ses premiers frais d'organisation et qui doit évaluer les sommes à encaisser et les dépenses courantes, enfin s'endetter davantage pour verser son impôt sur le revenu.

De même que nous préconisons les stimulants que la réforme fiscale devrait fournir aux petites entreprises, nous croyons que ceux qui commencent à pratiquer leur profession libérale devraient recevoir non moins d'encouragement découlant de tout nouveau régime.

A notre avis, on devrait songer à permettre aux professionnels de calculer leur revenu sur la même base que celle qu'on a raison d'autoriser dans le cas du cultivateur et du pêcheur.

Nous croyons qu'aux termes des changements qu'on veut apporter au régime fiscal, les jeunes membres des professions libérales ne pourront poursuivre leurs activités d'une façon indépendante mais tendront plutôt à s'associer à d'importantes études légales au détriment de notre région. Tous les Canadiens devraient profiter de l'assistance juridique et non pas seulement ceux qui vivent dans les grandes régions métropolitaines.

Nous ne pouvons approuver que les organismes sans but lucratif soient le moindrement imposés.

Le gouvernement propose que les clubs et autres organismes sans but lucratif dont il est

accumulate investment portfolios, should have the resulting investment income bear income tax.

If there is no benefit to individuals within these clubs or organizations, it seems unreasonable that they should not be allowed to accumulate funds for purposes of undertaking more major projects without having that accumulation of funds with resulting investment income being subject to tax.

CHAPTER 6

Quite a few of the recommendations of the white paper regarding the taxing of international income are subject to new tax treaties being negotiated and we are in general agreement with the government's objectives.

CHAPTER 7

Reform in taxation cannot be complete without a total review of taxation including municipal and provincial taxes. This must be done in consultation with all the provinces in order that the most equitable taxation system can be devised for all Canadians.

The Government states that their major concern in the program of tax reform is to maintain the high degree of co-ordination with the provinces which has been achieved in recent decades. We would suggest not only co-ordination but co-operation is required. If an equitable taxation system is to be evolved, co-operation is necessary between the federal, provincial and municipal levels, and the leadership must come from the federal level.

We notice that in the United States, the heaviest taxed areas are in the major urban areas such as the states of New York and California, while the lowest taxed areas are states like North Dakota. In Canada the reverse is just the same with Manitoba the highest area. If we are going to have economic growth in all parts of Canada, this imbalance must be rectified and the Federal Government must show the leadership.

CHAPTER 8

The White paper does not provide sufficient information on the projected growth of the economy and thus it is impossible to estimate what size the federal sector will play in future years.

Based on information supplied in the White Paper and that provided by the Province of

question et qui forment des portefeuilles de placements devraient être assujettis à l'impôt sur le revenu de ces placements.

Si les membres de ces clubs et organismes ne retirent aucun bénéfice personnel de ces placements, il semble déraisonnable qu'ils ne soient pas autorisés à accumuler des fonds destinés à entreprendre des projets de grande envergure sans avoir à payer l'impôt sur le rendement de ces placements.

CHAPITRE 6

Un bon nombre des recommandations du Livre blanc concernant l'imposition du revenu international relèvent de la négociation de nouveaux traités d'ordre fiscal et, en général, nous approuvons les objectifs du gouvernement.

CHAPITRE 7

La réforme fiscale ne peut être complète sans une étude globale de la coordination fiscale entre les municipalités et les provinces. Il faut le faire en consultant toutes les provinces afin d'en arriver au régime fiscal le plus équitable pour l'ensemble des Canadiens.

Le gouvernement déclare que le but principal du programme de réforme fiscale est de conserver la grande coordination qui règne depuis quelques décennies entre son régime de l'impôt sur le revenu et celui des provinces. Nous irions jusqu'à dire qu'il ne s'agit pas seulement de coordonner mais de coopérer. Si l'on veut établir un régime fiscal équitable, la coopération est essentielle entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et le gouvernement central doit montrer la voie.

Nous remarquons qu'aux États-Unis, les régions les plus lourdement taxées se trouvent dans les grands centres urbains comme les États de New York et de Californie, et les régions les moins imposées sont des États comme le North Dakota. Au Canada, c'est le même phénomène à l'inverse, car le Manitoba est la région la plus frappée. Si nous voulons atteindre à une croissance économique dans toutes les parties du Canada, ce déséquilibre doit être rectifié, et c'est au gouvernement fédéral à prendre les devants.

CHAPITRE 8

Le Livre blanc ne fournit pas assez de renseignements sur la croissance envisagée de l'économie et il est donc impossible de prévoir l'importance du rôle qu'aura à jouer le gouvernement fédéral au cours des années à venir.

D'après les données fournies dans le Livre blanc et celles que publie la province d'Onta-

Ontario, the Federal Government will take annually between $600 million and $1,300 million out of the economy. Based on this, we suggest the Government is not being honest with Canadians when they call this a tax reform when in fact it is the heavist tax increase proposal ever made by a Canadian Government.

The economic effect of eliminating incentives to small corporations would be disastrous to western Manitoba and for that matter, all of Canada.

The basis of our economy in Western Manitoba is the small business, particularly the small, family-owned corporation. We cannot agree that the benefits of incorporation should be denied to all because the Government feels that some small businesses have remained unincorporated. The opportunity to incorporate is available to all.

We feel that the proposals on capital gains and capital losses would be detrimental to the economy and the development of the country.

We are concerned about what could happen in a period of serious recession or depression when capital losses could far exceed all other forms of income.

The White Paper is a social document rather than a tax document and the priorities it presents are in the order of government control, consumer spending and investment incentives and we suggest that in a developing nation these priorities should be reversed.

We feel that economic expansion and rising living standards can be achieved only through increased investment of capital. Thus if Canada is to grow we must have policies that will direct the largest share of our national income to savings for investment, a reasonable amount to consumption to allow our living standards to rise progressively, and the smallest portion possible to the government sector.

Tax reform must also contain tax administration reforms.

We feel that the recommendations of the Carter Commission on tax administration reforms should be implemented. These would include:

(a) establishing a Revenue Commission,

rio, le gouvernement fédéral percevra entre 600 et 1,300 millions de dollars à même l'économie canadienne. Nous en déduisons que le gouvernement n'est pas honnête envers les Canadiens quand il appelle cela une réforme fiscale tandis qu'il s'agit là d'une proposition tendant à la plus haute augmentation de taxe jamais établie par un gouvernement canadien.

Les effets économiques de l'élimination des stimulants accordés aux petites entreprises seraient désastreux pour l'Ouest manitobain et, conséquemment, pour tout le Canada.

L'économie de l'Ouest manitobain repose sur les petites entreprises, particulièrement sur les sociétés de famille. Nous ne pouvons accepter que les avantages accordés aux sociétés constituées ne s'étendent pas à tous parce que le gouvernement croit que des petites entreprises sont demeurées non constituées en société. Tout le monde a droit de se constituer en société.

Nous croyons que les propositions visant les gains et les pertes de capital seraient au détriment de l'économie et du développement du pays.

Nous nous alarmons de ce qui pourrait se produire dans une période de grave régression ou dépression économique, alors que les pertes de capital pourraient largement dépasser toutes les autres formes de revenu.

Le Livre blanc est un document d'ordre social et non pas fiscal, et les priorités qu'il comporte relèvent du contrôle de l'État, des dépenses des consommateurs et des stimulants aux investissements, tandis qu'à notre avis, dans un pays en voie de développement, l'importance de ces priorités devrait être en sens contraire.

Nous croyons que l'expansion économique et que l'amélioration des normes de vie ne peuvent être réalisées que grâce aux investissements de capitaux. C'est pourquoi, pour assurer les progrès du Canada, nous devons recourir à des politiques tendant à orienter la plus grande partie de notre revenu national vers des épargnes destinées aux investissements, un montant raisonnable alloué à la consommation, afin de favoriser de meilleures normes de vie, et la proportion la plus faible possible consacrée au secteur du gouvernement.

La réforme fiscale doit aussi comporter des réformes dans l'administration fiscale.

Nous croyons qu'on devrait appliquer les recommandations de la Commission Carter sur les réformes de l'administration fiscale comportant:

a) l'établissement d'une Commission des revenus,

(b) establishing a new Tax Court,

(c) that the powers of search and seisure by tax officials be watered down,

(d) inaugurate a system of advance tax rulings, and

(e) severely curtail ministerial descretion.

We cannot agree with the government in their complete change in procedure by establishment revenues before establishing requirements.

It was always been the purpose of Government to tax according to requirements. The vagueness of the amounts of money that will be received under the proposal of the White Paper lead us to believe that the Government will have revenues greatly in excess of their requirements.

The White Paper on tax reform is discriminatory to the small closely held corporation and to the incentives of the individual taxpayer. The small business man operating through the closely held corporation is the life blood of the Canadian economy. How does the White Paper as a whole, deal with him? It purports to eliminate certain business expenses necessary for the purpose of producing income under the guise of interpreting this as expense account living. It discriminates against him in the sale of part of the whole of his business as compared to the sale of the widely-held corporation. The small business-man is going to be barred from setting up his own pension plan through his closely held corporation whereas the government employee who takes no risk in his employment has the benefit of these plans. The businessman, contrary to the White Paper comments, does not compete with the individual proprietorship primarily but in fact competes with the large national chain stores which appear relatively unaffected by the proposals. Finally the White Paper proposes to eliminate the tax concessions to the closely-held corporation and tax them at a flat 50 per cent basis. This would eliminate the growth capital from this part of the economy. In summary, the conclusion is that all of these proposals are designed to eliminate the small closely-held corporation and spell the death-knell of this important part of our economic sector.

We feel that the Government owes it to the people of Canada to explain why they want more money than they require and what the long range economic effects of their proposals are.

b) l'établissement d'un nouveau Tribunal des impôts,

c) l'atténuation des pouvoirs d'enquête et de saisie par les fonctionnaires de la perception fiscale,

d) la création d'un système de règlements sur le paiement anticipé des impôts, et

e) une véritable réduction de la discrétion ministérielle.

Nous ne pouvons approuver l'attitude du gouvernement tendant à modifier entièrement la façon de procéder en faisant passer l'établissement des revenus avant celui des besoins.

Le gouvernement a toujours visé à établir les impôts selon ses besoins. La proposition du Livre blanc visant les montants à percevoir est tellement vague qu'elle nous porte à croire que le gouvernement percevra des revenus dépassant grandement ses besoins.

Le Livre blanc sur la réforme fiscale est injuste à l'égard des corporations fermées et des stimulants à accorder au contribuable particulier. Le modeste homme d'affaires agissant dans une corporation fermée constitue l'essence même de l'économie canadienne. Comment le Livre blanc le traite-t-il? Il tend à retrancher certaines dépenses d'affaires qui sont indispensables en vue de produire un revenu, sous prétexte de les assimiler à des dépenses ordinaires. C'est injuste à son égard lorsqu'il vend une partie de son entreprise, comparativement à la vente de la corporation ouverte. Le modeste homme d'affaires sera donc empêché d'établir son propre plan de pension grâce à sa corporation fermée, tandis que le fonctionnaire du gouvernement dont l'emploi ne comporte aucun risque peut jouir des avantages de ces régimes. L'homme d'affaires, contrairement aux dispositions du Livre blanc, ne fait pas concurrence au propriétaire d'une entreprise individuelle mais, de fait, aux importantes chaînes de magasins qui semblent nullement affectées par ces propositions. Enfin, le Livre blanc propose de supprimer les concessions fiscales accordées aux corporations fermées et d'imposer celles-ci sur une base courante de 50 p. 100. Ce serait de nature à éliminer toute accumulation de capitaux dans ce domaine de l'économie. A toutes fins pratiques, toutes ces propositions tendent à supprimer les petites corporations fermées et à anéantir cette partie importante de notre secteur économique.

Nous croyons que le gouvernement est tenu d'expliquer à la population canadienne pourquoi il veut plus d'argent qu'il n'en a besoin et quelles seront les répercussions économiques de ses propositions.

This study of the Proposed Tax reforms and their disastrous effect on the struggling economy of South West Manitoba was presented for discussion to a General Meeting of the Brandon Chamber of Commerce. The meeting which was open to the public was held on February 24, 1970.

The following Chamber members and others from the community at large, prepared and presented the attached brief. It encompassed twenty-nine separate meetings and consumed 872 man hours of voluntary labor.

J. Allen, B.Sc. Pharmacist Clement's Drug Store Brandon Ltd.,

C. P. Fitz Gerald B.A. B. Ed. Investors' Syndicate Ltd.,

A. C. Hamilton B.A., LLB, Hamilton, Hirchfield & Hunt,

P. J. Kelleher C.A. Donovan, Stone & Co.,

G. Landry B.C. M.A (Econ.) Economics Department, Brandon University

C. O. Meighen, B.A. LLB Meighen, Stordy, Haddad & Mitchell

N. Mennie O. L Harwood Ltd.,

R. A. Meyers C.A. Meyers, Dickens, Norris, Penny & Co.,

K. O. Bicknell C.A. Donovan, Stone & Co.

Respectfully Submitted

D. A. Francis,
President
BRANDON CHAMBER OF COMMERCE

Cette étude des propositions de réforme fiscale et de leurs conséquences désastreuses sur l'économie du sud-ouest du Manitoba en butte à une forte concurrence, a été présentée, pour y être discutée, à une assemblée générale de la Chambre de commerce de Brandon. Cette réunion, ouverte au public, a eu lieu le 24 février 1970.

Les membres suivants de la Chambre de commerce, ainsi que d'autres représentants de toute la communauté, ont préparé et présenté le mémoire ci-joint à la suite de vingt-neuf réunions ayant exigé 872 heures individuelles de travail bénévole.

J. Allen, B.S. Pharmacie, Clement's Drug Store Brandon Ltd.

C. P. Fits Gerald, B.A., B.E., Investors' Syndicate Ltd.

A. C. Hamilton, B.A., LIB, Hamilton, Hirschfield & Hunt

P. J. Kelleher, C.A., Donovan, Stone & Co.

G. Landry, B.C., M.A. (Econ.), Economics Department, Brandon University

C. O. Meighen, B.A., LIB, Meighen, Stordy, Haddad & Mitchell

N. Mennie, O. L. Harwood Ltd.

R. A. Meyers, C.A., Meyers, Dickens, Norris, Penny & Co.

K. O. Bicknell, C.A., Donovan, Stone & Co.

Respectueusement soumis

D. A. Francis,
Président,
CHAMBRE DE COMMERCE
DE BRANDON

APPENDIX "A-40"

SUBMISSION ON TAX REFORM BY THE INVESTORS GROUP

The Investors Group, either directly or through its subsidiaries, issues investment certificates and sells and manages mutual funds and pension plans. Our companies act on behalf of 180,000 mutual fund investors, 130,000 investment certificate clients, and pension funds with assets of approximately $200,000,000.00.

We are pleased to have been invited to submit our views to this Committee on the matter of tax reform. We believe that public hearings of this nature give the Government the best chance of passing fair and equitable legislation which will be practical and acceptable for all concerned.

Our submission will deal with the following matters:

I. Taxation of Mutual Funds and Their Shareholders.

II. Inequitable Effect of Certain Proposals.

III. Taxation of Foreign Income of Canadian Subsidiary.

IV. Expenses Incurred in the Course of Earning Dividends or Capital Gains From a Widely-Held Canadian Corporation.

V. Five Year Revaluation of Widely-Held Canadian Shares.

VI. Disallowance of Convention and Entertainment Expense.

I. Taxation of Mutual Funds and Their Shareholders

We, The Investors Group, have worked through The Canadian Mutual Funds Association to propose an equitable system of taxation for Canadian mutual funds shareholders. On behalf of the 180,000 shareholders in mutual funds under our management, we strongly endorse the submission presented by The Canadian Mutual Funds Association. Our primary concern is that these people should receive equitable tax treatment. We do not wish to duplicate the submission of the CMFA, only to emphasize the importance of that submission for hundreds of thousands of Canadians from all walks of life.

If the Government of Canada truly intends to encourage broad participation by Canadians in equities, they will do nothing to discourage the growth of mutual funds.

APPENDICE «A-40»

PROPOS SUR LA RÉFORME FISCALE PAR THE INVESTORS GROUP

The Investors Group offre, soit directement soit par l'entremise de ses filiales, des certificats de placement, des actions de fonds mutuels, dont elle asure elle-même la gestion et des régimes de pensions. Nos sociétés représentent 180,000 clients de fonds mutuels, 130,000 titulaires de certificats de placement et les capitaux de ses régimes de pensions s'élèvent à environ 200 millions de dollars.

Nous sommes très heureux d'avoir été consultés par ce Comité sur cette question de réforme fiscale. Nous sommes convaincus que les audiences publiques de ce genre permettent au Gouvernement de promulguer les lois les plus justes et les plus équitables qui soient parce qu'elles conviendront à tous.

Nos propos tiendront sur les sujets suivants:

I. Imposition des fonds mutuels et de leurs actionnaires.

II. Conséquences inéquitables de certains projets.

III. Imposition des revenus étrangers d'une filiale canadienne.

IV. Frais encourus en gagnant des dividendes ou des gains en capital auprès d'une société canadienne anonyme (Widely-Held).

V. Réévaluation de cinq ans des actions canadiennes anonymes.

VI. Exception des frais d'assemblée et de réception.

I. Imposition des fonds mutuels et de leurs actionnaires

The Investors Group a déjà travaillé en étroite collaboration avec l'Association Canadienne des Fonds Mutuels pour proposer un système d'imposition équitable à l'égard des actionnaires canadiens de fonds mutuels. Au nom des 180,000 actionnaires qui nous ont confié la gestion de leurs capitaux, nous approuvons sans réserve les propositions de l'Association Canadienne des Fonds Mutuels. Nous voulons avant tout que ces personnes tombent sous un régime fiscal équitable. Nous n'avons pas l'intention de répéter ici les recommandations qui ont éjà été faites par l'A.C.F.M.; nous tenons seulement à souligner leur très haute importance pour les centaines de milliers de Canadiens de tous les milieux qui les ont faites par l'entremise de l'Association.

Si le Gouvernement du Canada est vraiment décidé à encourager ses citoyens à participer directement à l'évolution économique de leur pays, il se retiendra d'entraver l'évolution des fonds mutuels.

II. Inequitable Effect of Certain Proposals

A basic principle of new tax legislation at any time is that it should not unduly affect rights created by contracts and commitments entered into prior to the announcement of a tax change. The Government has recognized that new taxes should not apply to income earned in prior years. At page 7 of the Proposals for Tax Reform it is stated that "Individuals and businesses must be able to plan their affairs sensibly, particularly in making investments that yield a return for many years. This need for stability also implies that reforms should not include retroactive changes, applying to incomes earned in previous years."

The Proposals for Tax Reform do, however, offend this principle in several respects. The areas with which we are concerned are

(a) taxation of investment contract holders,

(b) taxation of recovery of capital losses incurred prior to Valuation Day, and

(c) taxation of undistributed income accumulated prior to implementation of tax reforms.

II (a) Taxation of Investment Contract Holders

It is not our intention to argue that it is essential to retain any particular feature of the present tax system. We intend to demonstrate, however, that the abrupt recission of Section 35 of the Income Tax Act will disrupt the savings plans of many people with modest savings goals.

In order to understand how this may happen, it is necessary to examine the nature of the investment contract and the purpose of Section 35 of the Income Tax Act.

The investment contract is designed to provide persons with a means of accumulating a worthwhile sum of money. The Canadian Committee on Mutual Funds and Investment Contracts reported that "many investment contracts are sold on an instalment payment basis, with monthly payments in dollar

II. Conséquences inéquitables de certains projets

En principe, l'application d'une nouvelle loi fiscale ne devrait jamais empiéter injustement sur les droits qui ont été garantis par des obligations antérieures, qu'elles aient été morales ou contractuelles. Le Gouvernement a déjà reconnu que les nouveaux impôts ne peuvent naturellement pas avoir d'effet rétroactif sur le revenu. A la page 7 des Projets de Réforme fiscale, le Gouvernement souligne: «Les particuliers tout comme les entreprises doivent posséder les moyens d'agencer sagement leurs commerces, surtout en ce qui touche les investissements à long terme. Ce besoin de stabilité sous-entend que les réformes ne contiendront aucune disposition rétroactive, c'est-à-dire qu'elles ne toucheront aucunement aux revenus gagnés au cours des années précédentes.» (Individuals and businesses must be able to plan their affairs sensibly, particularly in making investments that yield a return for many years. This need for stability also implies that reforms should not include retroactive changes, applying to incomes earned in previous years.)

Mais les Projets de Réforme fiscale ne respectent plus ce principe dans plusieurs cas parmi lesquels nous tenons à souligner les suivants:

a) Imposition des Titulaires de contrats de capitalisation (investment contracts).

b) Imposition des récupérations du capital perdu avant le Jour d'évaluation.

c) Imposition des bénéfices non répartis qui ont été accumulés avant l'application des réformes fiscales.

II a) Imposition des Titulaires de contrat de capitalisation

Nous ne nous bornerons pas à vanter telle ou telle disposition du présent régime fiscal et à déclarer tout simplement qu'elle devrait être conservée dans le prochain régime. Nous voulons bien au contraire démontrer les propriétés néfastes de certaines réformes, et en particulier de la rescision de l'Article 35 de la Loi de l'impôt sur le revenu qui mettrait en danger les modestes projets d'épargne de nombreux Canadiens.

Pour le comprendre, il faut d'abord saisir l'essence d'un contrat de capitalisation puis la raison d'être de l'Article 35.

Le contrat de capitalisation a été conçu dans le but de permettre aux particuliers de se constituer un petit capital. Le Comité canadien sur les Fonds mutuels et les Contrats de capitalisation a rappelé: «Nombreux sont les contrats de capitalisation qui sont souscrits à tempérament. Les mensualités

amounts of from $4.00 to, rarely, $40.00 or more. In an extensive sampling of such investment contracts, we found that 62 per cent of them called for monthly payments of $15.00 or less, and 80 per cent of them called for monthly payments of $25.00 or less. These figures show clearly that the class of investor for which these contracts are tailored includes persons in a comparatively low income bracket who wish to save by putting aside a small amount of money each month".

Many of these contracts represent the only savings some low income people will ever have. The amounts involved, by the personal standards of the men designing the tax law, ourselves, and no doubt the gentlemen on this Committee, are rather small. $15.00 per month paid into a plan for fifteen years will result in an accumulation of about $3,600, which represents a profit of $900.00 or $60.00 for each year of regular, patient savings.

What is $3,600? It may be a university degree. It may be a down payment on a house. It may be security in retirement. We do not know how the money is used. We do know that people in the low income brackets find it difficult to meet the cost of living and it requires some considerable sacrifice to save any money. The Government recognized the need to encourage regular savings by providing an averaging section (Section 35 of the present Income Tax Act and Section 33A of the 1948 Income Tax Act). The averaging process recognized the fact that the earnings arose over many years and that it would be unfair to tax all of the income in one year at the marginal tax rates which apply to additional income earned. The averaging provisions contained in the Proposals for Tax Reform will not apply to the average certificate holder because his gain on the contract will usually not exceed one-third of taxable income. They can only benefit those who are able to invest relatively large amounts. The average certificate owner, therefore, will be given no incentive to save money even though a large percentage of them do not save money in any other way.

Our arguments for retaining Section 35 are supported by The Canadian Committee on Mutual Funds and Investment Contracts which at paragraph 18.34 of their report state: "In our view, there are strong arguments of *equity* to support the application of

commencent à $4; celles qui dépassent $40 sont rares. Notre sondage a révélé en effet que 62 p. 100 des contrats prévoient des mensualités de $15 ou moins; les contrats qui prévoient des mensualités égales ou inférieures à $25 constituent 80 p. 100 de l'ensemble. Ces chiffres montrent clairement que les épargnants qui choisissent ce moyen d'épargne proviennent en grande partie d'un milieu très modeste qui cherche, en dépit de sa condition, à mettre un petit peu de côté chaque mois.»

Beaucoup de ces contrats représentent le seul moyen d'épargne dont les familles de ce modeste milieu se serviront. Si l'on compare ces épargnes à celles des fonctionnaires qui déterminent justement notre régime fiscal et à celles, sans aucun doute, des Membres de ce Comité, on admettra qu'elles sont plutôt menues. Quinze ans de versements à $15 par mois donneront environ $3,600, y compris $900 de bénéfices; pour avoir épargné patiemment, régulièrement, chaque mois, pendant quinze ans, l'épargnant gagne un bénéfice modique de $60 par an en moyenne.

Que représente cette somme de $3,600? Des études supérieures? Un acompte sur la maison rêvée? Un peu plus de confort pour la retraite? Nous ne le savons pas toujours; mais ce que nous savons c'est que les gens de ce modeste milieu ont du mal à joindre les deux bouts et qu'il leur faut se soumettre à une discipline très rigoureuse pour pouvoir accomplir le simple fait de mettre un petit peu d'argent de côté. Le Gouvernement a reconnu la nécessité d'encourager le contribuable à mettre des épargnes de côté puisqu'il a prévu l'article des moyennes (l'Article 35 de la Loi actuelle de l'impôt sur le revenu et l'Article 33A de la Loi correspondante de 1948). Le calcul des moyennes tient compte du fait que les capitalisations de bénéfices étaient étalées sur plusieurs années et qu'il serait donc injuste de les imposer en bloc au seul taux en vigueur au moment de l'échéance. La majorité des Titulaires de ces certificats ne pourront pas se servir des dispositions prévues par les Projets de Réforme fiscale parce que les bénéfices qu'ils auront réalisés sur leurs contrats ne dépasseront jamais le tiers de leurs revenus imposables. Seuls ceux qui pourront placer de grosses sommes pourront en profiter. Le Titulaire moyen ne recevrait donc aucun encouragement vers l'épargne et pourtant la plupart ne savent pas épargner autrement.

Le Comité canadien sur les Fonds mutuels et les Contrats de capitalisation partage notre point de vue. Il souligne en particulier, au paragraphe 18.34 de son rapport: «A notre avis, le respect de l'équité justifie à lui seul l'existence de certaines dispositions d'échelon-

a spreading provision such as Section 35 of the Income Tax Act". This Committee examined investment contracts in depth over a three year period and is no doubt in an excellent position to comment on all regulations affecting investment contracts.

In looking at Section 35, the special situation of investors in savings certificates should be considered. Of great concern to us are those who have purchased investment contracts on the understanding that their investment gain would be subject to tax at a special rate. This incentive, introduced in 1951, has been an important factor in encouraging people to buy investment contracts. Withdrawal of the incentive as proposed will retroactively penalize those people who have been saving money for as long as 18 years. They will be forced to pay a much higher tax than was anticipated at the time the contract was taken out. On those certificates where an accumulated profit has arisen, the failure to realize this profit prior to implementation of the new Proposals would mean that a higher rate of tax would be levied on past accumulation as well as on future gains. There is thus an unintended incentive for contract holders to terminate their savings programs in order to avoid the penalty associated with tax reform.

The abrupt termination of Section 35 would therefore create problems for companies such as Investors Syndicate Limited and The Western Savings and Loan Association. Inflation has already made it difficult to sell guaranteed savings plans as people want to buy equities instead. A greater number of people are also surrendering their contracts. If Section 35 were to be removed there would be the additional pressure to surrender contracts prior to the effective date of the removal. The present would be a particularly inopportune time for us to draw on our reserves to meet surrenders. We have invested heavily in government bonds and mortgages. Government of Canada bonds are not marketable in large amounts and can be sold only at a deep discount. It is virtually impossible to dispose of mortgages. We are confident that the Government does not intend to combine deliberate action through tax changes with the pressures of inflation and high interest rates to embarrass firms which have invested in long-term bonds and mortgages.

nement comme le prévoit en ce moment l'Article 35 de la Loi de l'impôt sur le revenu.» ("In our view, there are strong arguments of equity to support the application of a spreading provision such as Sec ion 35 of the Income Tax Act.") Pour avoir examiné le contrat de capitalisation dans ses plus petits détails pendant plus de trois ans, ce Comité est certainement des mieux placés pour juger du bien-fondé des dispositions fiscales qui ont été prévues pour ce genre de contrat.

L'examen de l'Article 35 doit tenir compte de la situation toute spéciale des Titulaires de certificats d'épargne. Ce qui nous inquiète le plus, c'est qu'au moment où elle a souscrit nos certificats de placement, notre clientèle comptait sur un traitement fiscal spécial de ses bénéfices au moment de l'échéance. Cette propriété fiscale, qui a été présentée en 1951, a été l'un des principaux avantages qui encourageait le public à souscrire ces contrats de capitalisation. La clause rescisoire que propose le Gouvernement aurait pour effet d'infliger une lourde peine aux épargnants de ces 18 dernières années. Ils seront forcés de payer un impôt beaucoup plus élevé que ce qu'ils escomptaient. Si les titulaires ne réalisent pas les bénéfices déjà capitalisés avant la promulgation de cette Réforme fiscale, ils seront forcés de payer de plus gros impôts non seulement sur les bénéfices futurs mais aussi sur ceux qu'ils ont gagnés dans le passé. Sans le vouloir, nous invitons le public à abandonner leur programme d'épargne pour se soustraire à la sanction fiscale de cette Réforme.

La rescision de l'Article 35 ne manquerait donc pas de créer de gros problèmes pour les sociétés de capitalisation comme Investors Syndicate Limited et The Western Savings and Loan Association. A lui seul le problème de l'inflation a rendu la vente des plans d'épargne garantis encore plus difficile parce que le public se tourne plutôt vers les actions ordinaires. Ceux qui présentent leurs contrats en rachat se font de plus en plus nombreux. Si l'Article 35 venait à être supprimé, les titulaires en seraient d'autant plus encouragés à revendre leurs certificats avant l'échéance prévue et il nous faudrait puiser à même nos réserves de prévoyance pour satisfaire leurs demandes; l'heure ne pourrait être plus inopportune. Nous avons fait de gros placements en obligations gouvernementales et en prêts hypothécaires. Les obligations du Canada ne peuvent pas être négociées en très gros paquets et elles ne se vendent qu'au rabais. Il est pratiquement impossible d'écouler les prêts hypothécaires. Nous espérons que le Gouvernement n'a pas l'intention réfléchie d'ajouter la Réforme fiscale aux tensions inflationnistes et aux très hauts taux d'intérêt

The revenue gain to the Government in terminating the averaging provisions of Section 35 would be very small as the total net earnings of all certificate holders in Canada is only about $12,000,000 annually. From this total we must eliminate the portion attributable to non-residents, corporations, and registered retirement savings plans, and gains received through instalment or annuity settlements, as Section 35 is not applicable to any of these cases. The revenue gain is probably under $2,000,000 per year.

If revenue gain is in fact the primary concern, we are willing to work with the Government to amend Section 35 to prevent any abuses which may be possible. With our years of experience in issuing investment contracts, we have encountered many attempted abuses. We have consistently discouraged any practice which we felt was an abuse.

Finally, there is a real social loss as well in discouraging guaranteed savings programs. The Economic Council of Canada has pointed out that our need for savings, particularly investment in new housing, will be greater in the next six years than in the past decade. Life insurance companies and investment contract companies, the two industries to which Section 35 applies, are major sources of mortgage funds. These sources would be adversely affected if Section 35 is removed.

II (b) Taxation of Recovery of "Capital Losses" Incurred Prior to Valuation Day

It appears to be particularly unfair to levy a tax on the sale of an investment at its original cost simply because the value of the investment at a selected interim date (Valuation Day) was less than cost. We do recognize that it is impractical to allow a deduction for a loss occurring before Valuation Day but it should be possible to tax only gains in excess of cost and allow a deduction for losses only where the proceeds are less than market value on Valuation Day. To tax the recovery of a non-deductible decline in market value is to confiscate capital and can have no support in equity.

pour mettre dans l'embarras les entreprises qui ont choisi les obligations et les prêts hypothécaires à long terme.

L'accroissement de revenu que le Gouvernement gagnerait en éliminant l'Article 35 serait en vérité bien petit puisque les bénéfices nets de tous le titulaires de certificats au Canada ne s'élèvent qu'à environ 12 millions de dollars par an. De ce chiffre, nous devons déduire la partie qui revient aux titulaires domiciliés à l'étranger, aux compagnies, aux titulaires des Plans enregistrés d'épargne-retraite et enfin aux titulaires qui reçoivent leurs bénéfices sous forme de rente puisque l'Article 35 leur est inutile. L'accroissement de revenu que le Gouvernment pourrait escompter se chiffre probablement en dessous de 2 millions de dollars.

Si le Gouvernement se soucie surtout d'accroître ses revenus, nous serons heureux de collaborer avec lui pour modifier l'Article 35 et éliminer ainsi les risques d'usage abusif de cet Article. Notre expérience du commerce des contrats de capitalisation nous a permis de découvrir de nombreuses tentatives d'abus que nous avons toujours réussi à décourager.

Pour terminer, nous voudrions signaler une autre conséquence regrettable que cet obstacle à l'épargne apporterait à la société. Le Conseil économique du Canada a rappelé que nos besoins d'épargnes, surtout pour la construction des logements, sera plus important au cours des six prochaines années qu'il ne l'était pendant la dernière décennie. Les compagnies d'assurance-vie et les sociétés de capitalisation, les deux entreprises qui font l'objet de l'Article 35, constituent de très importantes sources de capitaux pour l'industrie du bâtiment. Ce serait les mettre en danger que d'éliminer l'Article 35.

II b) Imposition des récupérations du capital perdu avant le Jour d'évaluation

Si la valeur d'un placement est inférieure au coût d'origine au Jour d'évaluation, et, qu'au moment de la vente, ce placement a rattrapé sa valeur d'origine, il serait tout à fait injuste de taxer le propriétaire sur ce qu'il a rattrapé depuis le Jour E. Nous reconnaissons qu'il est difficile de permettre au propriétaire de faire une déduction égale à la perte qu'il a dû subir avant le Jour E, mais il ne doit pas être aussi difficile de ne taxer que les gains qui viennent par-dessus le coût initial et de permettre une déduction là où le prix de vente est inférieur à la valeur marchande du Jour E. Taxer la récupération d'un repli de la valeur marchande, alors que le repli n'a jamais été exempté auparavant revient à confisquer du capital d'investissement.

Specifically, persons who buy contractual savings plans in mutual funds pay a larger part of their costs in the first year than in subsequent years. Therefore the market value of their shares will normally be less than cost in the early years of their savings program. Under the Proposals for Tax Reform the recovery of these costs would be taxed.

This type of savings plan, and mutual fund investment in general, will be discouraged until after Valuation Day unless some provision is made. We, as a company, must in fact consider whether or not it is ethically right to persuade people to invest money prior to Valuation Day. If we stop selling we would lose nearly all of our sales force, as they are paid by commission. This would be harmful not only to us but also to Canada. The Canadian Committee on Mutual Funds and Investment Contracts concluded that mutual fund salesmen served a useful purpose in that they promoted the widespread ownership of equities among people who would otherwise not seek out that form of investment.

Another problem which arises out of the Valuation Day concept relates to the valuing of control holdings in subsidiary companies. At valuation date those companies which hold substantial interests in subsidiaries of affiliates should be permitted to value their shares at fair market value, rather than the trading price on that particular day. This principle is recognized in the Estate Tax Act. An exception to the general rule that shares in public companies should be valued at the closing price on the stock market on Valuation Day is therefore required. The need for specific consideration arises from the fact that control of a public company must usually be obtained by a general offer to all shareholders. In order to interest the existing shareholders in selling, the purchasing company must offer a price well in excess of then current market value. For example, when The Investors Group bought 50.1% of Great-West Life in 1969, the offering price was about 25% higher than market price at that time.

II (c) Taxation of Undistributed Income Accumulated Prior to Implementation of Tax Reforms

It is proposed that upon distribution of any undistributed income on hand prior to implementation of tax reform, the payor company should pay a tax of 15% and distribute the balance as a return of capital to the

Plus précisément, les particuliers qui souscrivent des contrats d'épargne en fonds mutuel payent la grosse partie de leurs frais dans le courant de la première année. Il s'ensuit que pendant les premières années de leurs programmes d'épargne, la valeur marchande de leurs actions sera le plus souvent inférieure au prix d'achat. Suivant les Projets de Réforme fiscale, la récupération de ces pertes serait chargée d'impôts.

Le public repoussera ce genre de plan d'épargne, et les placements en fonds mutuels en général, jusqu'au lendemain du Jour E à moins que le Gouvernement ne prenne certaines dispositions. En ce qui nous concerne, notre Compagnie peut-elle moralement inviter le public à ouvrir un compte auprès d'elle avant le Jour E? Si nous arrêtons de vendre, nous perdrons toute notre équipe de vente puisqu'elle n'est payée qu'à la commission. Les conséquences en seraient graves non seulement pour nous, mais aussi pour notre pays. Le Comité canadien sur les Fonds mutuels et les Contrats de capitalisation a en effet conclu que les représentants-vendeurs de fonds mutuels jouaient un rôle très utile; ils favorisent en effet la participation directe du public à l'essor industriel et commercial du pays et, sans eux, ce même public ne rechercherait même pas ce moyen de placement.

Le concept du Jour E soulève une autre difficulté. Il s'agit de l'évaluation des participations majoritaires dans les filiales. Au jour E, les sociétés qui ont souscrit de grosses participations auprès de leurs filiales et de leurs sociétés affiliées devraient pouvoir évaluer leurs actions à leur valeur loyale et marchande plutôt qu'au prix coté en Bourse ce jour-là. La Loi sur les taxes successorales tient compte de ce principe. La règle générale qui veut que les actions des sociétés ouvertes au public soient évaluées au prix de clôture le Jour E doit donc prévoir des exceptions. Ce besoin d'exceptions provient du fait que la prise de contrôle d'une société ouverte au public ne peut être accomplie qu'en faisant une offre générale à tous les actionnaires, et que pour augmenter les chances de réussite, l'acquéreur doit offrir un prix bien au-dessus de la valeur marchande du moment. C'est ainsi que lorsque The Investors Group a souscrit 50.1 p. cent de la Great-West compagnie d'assurance-vie, en 1969, le prix d'offre dépassait la valeur marchande de 25 p. cent.

II c) Imposition des bénéfices non répartis qui ont été accumulés avant l'application des réformes fiscales

Le Gouvernement propose que lors de la distribution des bénéfices non répartis avant l'application de la Réforme fiscale, la société payeuse devrait s'acquitter d'une taxe de 15 p. cent et distribuer le reste aux actionnaires

shareholders. The purpose of this proposal is "to ensure that the taxes which would become due under the existing tax system are not forgiven" (Para. 4.78).

Taken together with reduction of top personal tax rates and full integration of taxes paid by closely-held corporations, this proposal is attractive for many large closely-held corporations and their more wealthy shareholders. It is a particularly onerous provision, however, for:

(i) low income taxpayers,

(ii) registered retirement savings plans, pension plans, and tax exempt charities or organizations, and

(iii) widely-held Canadian corporations.

These persons pay virtually no tax on dividend income now so there is no chance that "taxes which would become due under the existing tax system" are being forgiven. The proposal is particularly inequitable for a business carried on by a parent corporation and its wholly owned subsidiaries. It may be necessary or practical to operate a business, essentially under one management, through several corporate entities due to various government regulations or for sound business reasons. The business is essentially a single unit and it is inappropriate to levy a tax on the transfer of income from a subsidiary to a parent by way of dividend.

It is, of course, possible to avoid the tax by having all undistributed income paid out in 1970 but there will be situations in which the subsidiary is unable to do this due to a restriction in bond indentures, other loan agreements or government regulations.

It would seem preferable to provide that undistributed income accumulated under the present system should be distributed as "old surplus dividends" eligible for the 20% dividend tax credit or tax exemption and deductible from the cost for capital gains tax purposes. This type of provision might be more complex to handle but it would achieve the following:

(i) reduce the advantage for wealthy individuals without penalizing them. The reduction of the top rate of tax to 50% would limit their liability to 30% on cash

sous forme d'un remboursement de capital. Le but de cette disposition «serait de ne pas perdre les impôts qui deviendraient échus sous l'empire du présent régime fiscal». ("to ensure that the taxes which would become due under the existing tax system are not forgiven". (voir paragraphe 4.78)

Si l'on considère d'autre part la réduction des gros taux d'imposition personnelle ainsi que l'intégration totale des taxes payées par les sociétés de famille (closely-held), cette disposition ne manquera pas de réjouir et les sociétés de famille et leurs riches actionnaires. Mais elle s'avère plutôt onéreuse pour les personnes suivantes:

i) les contribuables de revenu modeste,

ii) les titulaires des plans enregistrés d'épargne-retraite, des régimes de pensions et les sociétés philantropiques exemptes d'impôt,

iii) les sociétés canadiennes anonymes.

Ces personnes ne paient pratiquement aucun impôt sur leurs dividendes et le Gouvernement ne court donc aucun risque de «perdre les impôts qui deviendraient échus sous l'empire du présent régime fiscal». Ce projet est injuste surtout à l'égard du commerce qu'exerce l'ensemble d'une société-mère et des filiales qu'elle contrôle à 100 p. cent. Il est quelquefois nécessaire ou souhaitable, en raison de certaines stipulations gouvernementales ou tout simplement parce que la réalisation des objectifs d'exploitation l'exige, d'exercer son commerce par l'intermédiaire de plusieurs sociétés, même si elles sont souvent rassemblées sous la même Direction. Le complexe est essentiellement unique et il serait injuste, sinon impropre, d'imposer les transferts de revenus qui se font de la filiale à la société-mère par voie de dividende.

La filiale pourrait naturellement éviter ces charges fiscales en payant, dans le courant de 1970, tous les bénéfices non répartis. Mais dans certains cas, les modalités de ses obligatitns ou de ses autres emprunts ainsi que les restrictions gouvernementales l'en empêcheront.

Il serait préférable de distribuer les bénéfices non répartis, ceux qui ont été accumulés sous le présent régime, sous forme de «dividendes du vieux surplus». Ces dividendes donneraient droit au dégrèvement de 20 p. 100, ou à l'exonération totale, et pourraient être retranchés du coût en ce qui concerne l'impôt sur le gain en capital. Cette solution serait plus compliquée mais elle permettrait:

i) de réduire l'avantage des riches particuliers sans les pénaliser pour cela. La réduction du taux maximal au niveau de 50 p. 100 limiterait leur responsabilité à

dividends and Sec. 105 distributions would still be available.

(ii) provide the same after tax return from old surplus for low income shareholders as they would get today;

(iii) continue the exemption on dividends passing between Canadian corporations, thus avoiding disruption of existing corporate arrangements and capital structures.

The administrative problems of following old surplus dividends through various corporate levels would be no greater than those of following tax paid surplus through the same chain. It would also avoid the dilemma in which widely-held corporations with large corporate shareholders would find themselves. The majority shareholders might want special dividends, perhaps stock dividends paid in 1970. These large special dividends would be exempt to pension trusts and corporate shareholders but taxable at today's high marginal rates for other shareholders. This would force directors of many large companies to choose between shareholders.

30 p. 100 des dividendes en espèces et les distributions prévues par l'Article 105 seraient toujours permises.

ii) de rapporter aux actionnaires modestes, à partir du vieux surplus, le même revenu net qu'aujourd'hui.

iii) de continuer à ne pas toucher aux dividendes qui circulent entre les sociétés canadiennes et éviter ainsi de déranger les dispositions qu'elles avaient prévues entre elles et de faire crouler la structure de leur capital.

Le problème administratif que soulèverait le dépistage du vieux surplus à travers tous les niveaux du complexe de l'entreprise ne serait pas plus difficile que celui de dépister le surplus imposé aux niveaux correspondants. Cette solution éliminerait aussi le dilemme qui se poserait aux sociétés anonymes qui comprennent de gros actionnaires. Les actionnaires de la majorité choisiraient peut-être les dividendes spéciaux, par exemple des dividendes en actions dans le courant de 1970. Ces gros blocs de dividendes spéciaux seraient exempts d'impôts dans le cas des caisses de retraite et des actionnaires constitués en société mais les autres actionnaires seraient frappés des lourdes charges fiscales d'aujourd'hui. C'est ainsi que les administrateurs de nombreuses grosses compagnies seraient forcés de choisir entre les actionnaires.

III. Taxation of Foreign Income of Canadian Subsidiary

We believe that it is essential that income be permitted to pass freely between corporations, particularly income passing from a subsidiary to a parent. Many subsidiaries have been formed to carry on a branch of the parent company's operations. There are sound business reasons for doing so. The proposed tax treatment of subsidiaries will interfere with normal business operations.

A Canadian corporation will be able to receive dividends tax free from subsidiaries in tax treaty countries. But such dividends will not necessarily pass tax free if the subsidiary is Canadian. If the subsidiary is incorporated in Canada and carries on its foreign operations as a branch, the parent company will be taxed on dividends paid out of the subsidiary's foreign income. This difference in tax treatment due only to a change in place of incorporation is not logical and does not produce horizontal equity for companies in similar situations.

III. Imposition des revenus étrangers d'une filiale canadienne

Nous sommes convaincus que les revenus doivent pouvoir circuler sans encombre entre sociétés, surtout quand ils circulent d'une filiale vers sa société-mère. Nombreuses sont les filiales qui ont été constituées pour s'occuper d'un secteur particulier du commerce de la société-mère et c'est par souci d'efficacité et de rendement qu'elles l'ont été. Les dispositions fiscales prévues à l'égard de ces filiales entraveront l'exercice normal de leur commerce.

Les dividendes qu'une société canadienne recevra de la part de ses filiales en pays étrangers membres de l'entente fiscale seront exempts d'impôts. Mais, si la filiale est canadienne, ces dividendes ne seront pas forcément exonérés du fisc. Si la filiale a été constituée au Canada et qu'elle exerce son commerce à l'étranger, par l'intermédiaire d'une succursale, la société-mère sera imposée sur les dividendes issus des revenus étrangers de sa filiale. Cette différence de traitement fiscal, qui dépend uniquement du lieu de naissance de la filiale, est tout à fait illogique sans compter que le traitement s'avère inégal de société-mère à société-mère dans la même situation.

It will be possible for some of the parent companies involved to carry on the foreign operations in their own name, but this is not always feasible. For example, The Great-West Life Assurance Company in which we have a 50.1% interest, carries on a substantial operation in the United States. It is not possible for The Investors Group itself to carry on a life insurance business and it is not practicable to reorganize Great-West Life in order to carry on the U.S.A. operation through a separate company. Even if it were feasible, it seems inequitable that those who can afford complicated and costly reorganizations should be able to achieve tax savings while others who lack the resources could not.

The Government is apparently leaving companies such as Great-West Life no reasonable alternative but to retain foreign earnings if the shareholders are not to be penalized. In a case where the subsidiary is wholly owned, there would be a tax on the transfer of foreign taxed income by way of dividend from the subsidiary to the parent. This simply does not recognize the underlying facts and amounts to a tax on form, rather than substance.

Taxation of form has always given rise to difficulties and leads to tax planning devices which emphasize form rather than substance. A simple solution would be to permit the transfer of income from a subsidiary to a parent without tax. The tax free distributions would have to be from income earned after control was acquired. This would permit a corporation to carry on its activities in a business-like manner, with or without subsidiaries. The creditable tax of subsidiaries would be passed on to the parent when dividends were paid so there would be no tax advantage or disadvantage to the shareholders of the parent company. Minority shareholders would receive credit for their proportionate share of creditable tax and so they too would not be affected.

IV. Expenses Incurred in the Course of Earning Dividends or Capital Gains from a widely-held Canadian Corporation

Canadian tax policy has been to disallow expenses incurred to earn income which is tax-exempt. This policy has led to major problems in allocating expenses against various forms of income—some of which are fully

Certaines de ces sociétés-mères pourront exercer leur commerce à l'étranger sous leur propre raison sociale mais cela ne sera pas toujours possible. Dans le cas de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, par exemple, dans laquelle notre participation s'élève à 50.1 p. 100, une grande partie de son commerce se passe aux États-Unis. The Investors Group ne peut pas conduire un commerce d'assurance-vie sous son propre nom et il n'est pas possible de réorganiser La Great-West pour qu'elle continue son commerce américain par l'entremise d'une autre compagnie. Même si la chose était possible, il serait injuste de mettre des économies d'impôts à la seule portée de ceux qui ont les moyens d'absorber les énormes frais d'une réorganisation.

Dans le cas de La Great-West, le Gouvernement ne lui donne pas le choix; pour éviter de pénaliser ses actionnaires, elle devra garder ses revenus de l'étranger. Dans le cas d'une filiale totalement dépendante de la société-mère, le revenu déjà imposé à l'étranger serait imposé de nouveau à l'occasion de son transfert, par voie de dividendes, à la société-mère. Ces mesures fiscales ignorent la réalité des faits et l'importance des sommes; c'est un impôt sur la forme plutôt que sur le fond.

L'imposition de forme a toujours entraîné des difficultés. Elle apporte avec elle un tas de «combines fiscales» qui se soucient beaucoup plus de la forme que du fond. La plus simple des solutions consiste à permettre la libre translation des revenus d'une filiale vers sa société-mère. Il ne s'agirait naturellement que des revenus gagnés après la prise de contrôle. Ainsi, l'entreprise pourra poursuivre son commerce comme il se doit, avec ou sans filiales. Les impôts créditeurs des filiales seraient passés à la société-mère en même temps que les dividendes, ce qui fait que les actionnaires de la société-mère ne recevraient aucun avantage ou inconvénient fiscal. Les actionnaires minoritaires recevraient un crédit proportionnel à leur part respective d'impôt créditeur et ainsi ils ne seraient pas plus touchés que les autres.

IV Frais encourus en gagnant des dividendes ou des gains en capital auprès d'une société anonyme canadienne.

Les principes fiscaux du Gouvernement canadien ne permettent pas que l'on déduise les frais que le contribuable doit souscrire pour gagner des bénéfices qui sont exempts d'impôts. L'application de ces principes a

taxable, some of which are tax-exempt. These problems have been aggravated by the absence of definite guidelines and different taxpayers have made special arrangements with the Department of National Revenue. Considerable credit is due the Department for its attempts to arrive at settlements which are reasonable to both the taxpayer and the Treasury. Nevertheless, it is an unsatisfactory situation where business is unable to plan its affairs without resorting to a bargaining process with the tax collector.

The intent of the Proposals for Tax Reform in this area is to levy a special rate of tax (33⅓ per cent) on income which has been formerly exempt from tax—dividends and capital gains. Since these sources of revenue are now to be subject to tax, it is reasonable to assume that expenses incurred in earning dividends and capital gains will be treated as legitimate deductions for tax purposes. However, because the proposed rate of tax differs from the normal corporation tax rate, the problem of allocating expenses will continue unresolved.

The disadvantage vis-à-vis American competition in such matters as financing the acquisition of Canadian corporations is a direct result of the disallowance policy. There are other examples where investment policy has been distorted in order to avoid undue disallowance of expenses in the investment program.

We do not have a simple solution to this matter but we strongly urge that when the appropriate legislation is introduced there should be reasonable guidelines established for the allocation of expenses. At a minimum this will enable business to carry out forward planning against a background of known factors.

V. Five Year Revaluation of Widely-Held Canadian Shares

We understand from press reports that widely-held Canadian companies will not be required to revalue their holdings of widely-held Canadian shares every five years. This is not clear, however, from the Proposals for Tax Reform. It would not be sensible to require a revaluation in these circumstances. The amounts included in income upon reval-

entraîné de grosses difficultés lorsqu'il s'agit d'imputer les frais à diverses sortes de bénéfices, bénéfices qui sont tantôt imposables au maximum, tantôt complètement exonérés. Ces difficultés ont été aggravées par l'absence de méthodes exemplaires et certains contribuables ont dû consulter le Ministère des Revenus Publics pour trouver la solution de leurs cas. Le Ministère est à la vérité digne de louanges pour être arrivé à chaque fois à une solution raisonnable non seulement pour le Trésor mais aussi pour le contribuable. La situation laisse néanmoins à désirer puisque chaque commerce se trouve dans l'impossibilité de faire des projets sans avoir à recourir aux mesures d'arbitrage du percepteur.

Dans ce cas, les Projets de Réforme fiscale proposent de lever une taxe spéciale de 33⅓ p. 100 sur le revenu qui était auparavant exempt d'impôt, c'est-à-dire les dividendes et les gains en capital, comme ces revenus vont désormais être imposés, on présume que les frais encourus pour gagner ces dividendes et ces accroissements de capital feront l'objet d'une déduction fiscale légitime. Mais comme le taux d'imposition envisagé n'est pas le même que le taux normal d'imposition des compagnies, le problème de l'imputation des frais demeurera sans solution.

Le sort incertain de ces frais constitue la cause directe qui nous handicape vis-à-vis de la concurrence américaine quand il s'agit de financer l'acquisition de sociétés canadiennes. On trouvera d'autres exemples où la politique d'investissement a été déformée de façon à éviter une ignorance insupportable des frais d'investissement de la part du fisc.

Nous ne pouvons même pas suggérer une simple solution à ce problème mais nous recommandons très fortement que le Gouvernement établisse des lignes de conduite raisonnables, pour l'imputation des frais, lorsque les projets de loi seront finalement déposés. Ainsi l'entreprise privée pourra former ses projets sur des fondations raisonnablement solides de facteurs connus.

V. Réévaluation de cinq ans des actions anonymes canadiennes

La presse nous apprend que les sociétés anonymes canadiennes n'auront pas besoin de réévaluer leurs participations en actions anonymes canadiennes tous les cinq ans. Les Projets de Réforme fiscale ne sont pas tout à fait clairs sur ce point. Il ne serait pas raisonnable d'exiger une réévaluation dans ces circonstances. Les sommes comprises dans le revenu, à

uation by the shareholders of a holding company would include or reflect increases in the value of a holding company's investments. We expect, therefore, that widely-held Canadian companies would not revalue their interests in other widely-held Canadian companies.

In any event, we do not believe that the five year revaluation is necessary to avoid the "lock-in" effect. This "lock-in" occurs in the United States because the heir to property takes probate value as his cost so the capital gains tax is never paid if property is held until death. There is an incentive then for older people to hold property which has appreciated, even if potential further growth is minimal. The proposal to permit an heir to use only the cost to the deceased would avoid this problem.

If there is a "lock-in" effect without the five year revaluation, the adverse effects would be considerably less than those caused by the revaluation. Revaluation may cause persons who now control public corporations to lose control. As the control factor carries an additional value, the individual involved may easily be open to a take-over offer which includes a bonus over current market value. Any attempt to sell a large portion of a company's stock could deflate the market price of that stock. The choice may be between selling some shares at less than a normal price or selling all of the shares held at an above normal price. This could increase foreign ownership in medium sized public corporations.

This revaluation is a further deterrent for private companies which may otherwise go public. The main deterrent, of course, is the reduction of corporate tax integration. Together, these two factors will encourage the perpetuation of family interests and thus impede the goal of having widespread participation in Canadian equities.

VI. Disallowance of Convention Expense

We believe it is unreasonable to disallow convention expenses that can be shown to

l'occasion de la réévaluation, par les actionnaires d'une société holding comprendraient, ou tout au moins refléteraient les accroissements de valeur des investissements de la société holding. Nous nous permettons de supposer, par conséquent, que les sociétés anonymes canadiennes ne réévalueraient pas leurs participations dans d'autres sociétés anonymes canadiennes.

De toute façon, nous ne croyons pas que la réévaluation de cinq ans soit nécessaire pour éviter le «vérouillage» des capitaux. Ce «vérouillage» arrive aux États-Unis parce que pour l'héritier, le coût de la propriété est égal à la valeur de succession, ce qui fait que la taxe sur les accroissements de capital n'est jamais payée si le propriétaire garde ses biens jusqu'à la mort. Les vieux tiennent donc à garder leurs biens même si les possibilités de valorisation supplémentaire ne sont plus prometteuses. Si l'héritier était forcé de se servir du prix coûtant qu'avait dû payer le défunt, le problème ne se poserait plus.

Si le phénomène du vérouillage persiste même sans la réévaluation de cinq ans, les inconvénients seraient beaucoup moindres que ceux de la réévaluation. La réévaluation peut provoquer un changement de contrôle des sociétés ouvertes au public. Comme la faculté de contrôle comporte un attrait supplémentaire, le particulier en question peut facilement devenir l'objet d'une offre de succession qui comprendra une prime en sus de la valeur marchande. Toute tentative de vente d'un gros bloc d'actions risque de faire chuter les cours. Le particulier pourra choisir de vendre quelques actions en dessous du cours normal ou bien de vendre toutes ses actions à un prix au-dessus de la normale. D'une façon ou d'une autre, les sociétés de moyenne envergure deviendraient ainsi des proies faciles pour les investisseurs étrangers.

Cette réévaluation ne manquera pas non plus de décourager les sociétés en nom collectif qui contemplaient de s'ouvrir au public. L'instrument préventif est naturellement la réduction de l'impôt sur les compagnies. Ces deux facteurs encourageront la perpétuation des sociétés de famille et, par voie de conséquence, empêcheront la participation directe et générale du public à l'essor industriel et commercial de notre pays.

VI. Exception des frais d'assemblée et de réception

Nous sommes convaincus que dans les cas des conférences et autres réunions qui sont

have a business purpose. Our company uses conventions and seminars to educate, instruct, and inspire the sales force. We believe that our conventions are productive and a necessary part of our business operation.

There is already provision in the Income Tax Act which permits the disallowance of unreasonable expenses. In order to eliminate or discourage abuses, it is only necessary to effectively enforce the law that already exists. In those cases where difficulty may be encountered in determining what is and what is not reasonable, recourse can be had to the Courts.

manifestement utiles, l'exception des frais correspondants constituerait une mesure fiscale irraisonnée. Notre société se sert de ces conférences pour instruire, former et inspirer son équipe de vente. Nos conférences sont productives et elles sont devenues une activité indispensable à l'heureux aboutissement de notre commerce.

La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit déjà l'exception des frais déraisonnables. Pour éliminer et décourager les abus, il suffit de faire respecter la Loi telle qu'elle existe déjà, et si l'on doute de la qualité raisonnable ou déraisonnable d'une déduction, les tribunaux sauront en trancher.

SCHEDULE I

15 YEAR INVESTMENT CERTIFICATE—$15.00 PER MONTH PLAN

End of Certificate Year	Total Amount Paid In On Monthly Basis	Guaranteed Value	Projected Additional Credits	Total Projected Value	Gain (Loss) to Surrender
	$	$	$	$	$
1	180	—	—	—	(180)
2	360	174	3	177	(183)
3	540	354	8	362	(178)
4	720	543	16	559	(161)
5	900	738	28	766	(134)
6	1,080	945	43	988	(92)
7	1,260	1,158	62	1,220	(40)
8	1,440	1,377	84	1,461	21
9	1,620	1,611	111	1,722	102
10	1,800	1,854	142	1,996	196
11	1,980	2,106	178	2,284	304
12	2,160	2,370	219	2,589	429
13	2,340	2,643	265	2,908	568
14	2,520	2,925	317	3,242	722
15	2,700	3,225	375	3,600	900

INVESTORS SYNDICATE LIMITED

APPENDIX II TO SUBMISSION ON TAX REFOMR

The following tables set out the income levels and the monthly savings levels below which the proposed averaging provisions would not apply. It should be noted that in the case of Investors Syndicate Limited, 80% of investment certificate holders are saving at a rate of $25.00 or less.

Income for averaging purposes	Monthly savings on a 15-year investment certificate below which no relief available under proposed averaging provisions
$ 30.00	$ 20.00
45.00	25.00
60.00	35.00
75.00	45.00
90.00	50.00
120.00	70.00

TABLEAU N° 1

CERTIFICAT DE PLACEMENT DE 15 ANS—MENSUALITÉS DE $15

Terme de l'année n°	Somme cumulative des mensualités	Valeur garantie	Bénéfices supplémentaires éventuels	Valeur totale éventuelle	Bénéfice (Perte) en rachat
	$	$	$	$	$
1	180	—	—	—	(180)
2	360	174	3	177	(183)
3	540	354	8	362	(178)
4	720	543	16	559	(161)
5	900	738	28	766	(134)
6	1,080	945	43	988	(92)
7	1,260	1,158	62	1,220	(40)
8	1,440	1,377	84	1,461	21
9	1,620	1,611	111	1,722	102
10	1,800	1,854	142	1,996	196
11	1,980	2,106	178	2,284	304
12	2,160	2,370	219	2,589	429
13	2,340	2,643	265	2,908	568
14	2,520	2,925	317	3,242	722
15	2,700	3,225	375	3,600	900

INVESTORS SYNDICATE LIMITED

APPENDICE II DU MÉMOIRE SUR LA RÉFORME FISCALE

Les tableaux suivants présentent les niveaux du revenu et de l'épargne mensuelle au-dessous desquels les dispositions d'étalement proposées ne s'appliqueraient pas. Il faut remarquer que dans le cas de l'*Investors Syndicate Limited*, 80 p. 100 des détenteurs de certificats de placement épargnent $25 ou moins.

Revenu aux fins d'étalement	Épargne mensuelle sur un certificat de placement de 15 ans, au-dessous de laquelle aucun allégement n'est possible en vertu des dispositions d'étalement proposées
$ 30.00	$ 20.00
45.00	25.00
60.00	35.00
75.00	45.00
90.00	50.00
120.00	70.00

INVESTORS SYNDICATE LIMITED

TAX PAYABLE ON INVESTMENT CERTIFICATE GAINS
(Comparing Section 35 averaging provisions with those proposed in White Paper)

APPENDIX I TO SUBMISSION ON TAX REFORM

ASSUMPTIONS:1. Profit is $900.00 on a 15-year savings program of $15.00 per month.
2. Certificate owner is married with no other dependents and is resident in Ontario.

	Example 1		Example 2		Example 3		Example 4	
	Sec. 35 Tax	Proposed Tax	Sec. 35 Tax	Proposed Tax	Sec. 35 Tax	Proposed Tax	Sec. 35 Tax	Proposed Tax
	$	$	$	$	$	$	$	$
Employment income	5,000	5,000	9,000	9,000	12,000	12,000	15,000	15,000
Less exemptions and 3% employment expense	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050
	1,950	1,950	5,950	5,350	8,950	8,950	11,950	11,950
Gain on certificate*		900		900		900		900
Taxable income	1,950	2,850	5,950	6,850	8,950	9,850	11,950	12,850
Federal tax	360	549	1,287	1,521	2,106	2,358	2,985	3,255
Sec. 35 tax*	65		129		158		179	
Total Federal tax	425	549	1,416	1,521	2,264	2,358	3,164	3,255
Provincial Tax—28%	119	154	396	426	634	660	886	911
Total taxes	544	703	1,812	1,947	2,898	3,018	4,050	4,166
Tax saved	159		135		120		116	
Tax on $900.00 certificate gain	83	242	165	300	202	322	229	345
Approximate % tax increase	200%		80%		60%		50%	

*Certificate gain not included in taxable income under Section 35 but special tax paid.

INVESTORS SYNDICATE LIMITED

IMPÔT EXIGIBLE SUR LES GAINS DE CERTIFICATS DE PLACEMENT

(Comparaison des dispositions d'étalement de l'article 35 avec celles que propose le Livre blanc)

APPENDICE I DU MÉMOIRE SUR LA RÉFORME FISCALE

HYPOTHÈSES: 1. Le bénéfice s'élève à $900, pour un régime d'épargne mensuelle de $15 étalée sur 14 ans.
2. Le titulaire du certificat est marié, sans autre personne à charge, et réside en Ontario.

	Exemple 1		Exemple 2		Exemple 3		Exemple 4	
	Impôt selon l'art. 35	Impôt proposé	Impôt selon l'art. 35	Impôt proposé	Impôt selon l'art. 35	Impôt proposé	Impôt selon l'art. 35	Impôt proposé
	$	$	$	$	$	$	$	$
Revenu de l'emploi	5,000	5,000	9,000	9,000	12,000	12,000	15,000	15,000
Moins les exemptions et 3 p. 100 de frais professionnels	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050
	1,950	1,950	5,950	5,950	8,950	8,950	11,950	11,950
Gain du certificat		900		900		900		900
Revenu imposable	1,950	2,850	5,950	6,850	8,950	9,850	11,950	12,850
Impôt fédéral	360	549	1,287	1,521	2,106	2,358	2,985	3,255
Impôt selon l'article 35	65		129		158		179	
Total de l'impôt fédéral	425	549	1,416	1,521	2,264	2,358	3,164	3,255
Impôt provincial—28%	119	154	396	426	634	660	886	911
Total des impôts	544	703	1,812	1,947	3,898	3,018	4,050	4,163
Épargne fiscale	159		135		120		116	
Impôts sur gain de certificat de $900	83	242	165	300	202	322	229	345
Pourcentage approximatif de l'augmentation d'impôt	200%		80%		60%		50%	

*Le gain du certificat n'est pas compris dans le revenu imposable aux termes de l'article 35, mais un impôt spécial est versé.

APPENDIX A 41

Summary of
Investors Group Trust Co. Ltd.
Submission on Tax Reform

Investors Group Trust Co. Ltd. is the pension arm of The Investors Group. We act on behalf of almost 1,000 corporate pension plans and 26,000 registered retirement savings plans. In total we are responsible for the management of 220 million dollars of pension assets and 85 million dollars of registered retirement savings plan assets.

In this submission we have concentrated on an area of tax legislation which we believe is badly in need of reform; namely, the provisions that allow a taxpayer to accumulate a pension or retirement income on a tax-sheltered basis.

We show that despite the huge revenue cost of the existing tax relief provisions for pension plans, only a small percentage of taxpayers are able to take advantage of them. Indeed, more than half of the tax benefit is being enjoyed by the less than 13% of taxpayers who belong to public sector pension plans.

We demonstrate that the Registered Retirement Savings Plan provisions in Section 79B of the Income Tax Act are inadequate. The contribution limits in that section fall far short of what is needed to provide a reasonable retirement income. (For this purpose we have used the federal civil service pension as a model of a "reasonable retirement income".)

We are in complete agreement with the statement in the White Paper that it is desirable for the government to encourage personal savings plans for retirement, but that it must be done on an equitable basis, available to all. On the other hand, we object to the White Paper's statement that "revenue considerations" prohibit a switch to a more equitable system at the present time. We point out that the huge revenue costs of the existing tax concessions for pension plans are undoubtedly resulting in substantially higher tax rates than what would otherwise be the case. These higher rates apply to the income of all taxpayers, including those who presently have to provide for their retirement income with after-tax dollars. We therefore submit that the changes needed to extend this important tax benefit to all taxpayers should

APPENDICE A—41

Résumé de l'exposé de
INVESTORS GROUP TRUST CO. LTD.
sur le Livre Blanc

Investors Group Trust Co. Ltd. s'occupe de tout ce qui touche aux pensions pour The Investors Group. Nous agissons au nom de presque 1,000 caisses de retraite et de 26,000 plans d'épargne-retraite enregistrés. Au total, nous sommes responsables de l'administration d'un actif de 220 millions de dollars pour les caisses de retraite et de 85 millions de dollars pour les plans d'épargne-retraite enregistrés.

Dans cet exposé, nous avons concentré nos efforts sur une partie de la législation fiscale qui, croyons-nous, a vraiment besoin d'être refondue; nous voulons parler des dispositions qui permettent à un contribuable d'épargner des dollars francs d'impôt pour se préparer une pension ou un revenu pour la retraite.

Nous montrons qu'en dépit de la perte importante de recettes, pour le fisc, créée par les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu sur les régimes de pensions, seul un faible pourcentage des contribuables sont en mesure d'en profiter. En effet, plus de la moitié des avantages fiscaux sont possédés par moins de 13% des contribuables qui font partie des régimes de pensions du secteur public.

Nous démontrons que les dispositons de l'article 79B de la Loi de l'impôt sur le revenu, relatives aux plans d'épargne-retraite enregistrés sont inadéquates. Les restrictions imposées sur les cotisations par cet article sont de beaucoup inférieures à ce qui est nécessaire pour établir un revenu de retraite raisonnable. (Nous nous sommes servis des pensions des fonctionnaires fédéraux comme modèle de «revenu de retraite raisonnable».)

Nous sommes entièrement d'accord avec la déclaration du Livre blanc qu'il est désirable que le gouvernement encourage l'épargne en vue de la retraite, mais que ceci soit fait sur une base équitable, à la portée de tous. D'un autre côté, nous nous soulevons contre cette autre déclaration du Livre blanc par laquelle des «considérations liées aux recettes» interdisent de passer à un autre régime à l'heure actuelle. Nous avons fait remarquer que la perte, pour le fisc, de recettes importantes provenant des concessions fiscales actuelles sur les régimes de pensions est très probablement la cause de taux d'imposition substantiellement plus élevés que ce qu'ils devraient être. Ces taux plus élevés s'appliquent aux revenus de tous les contribuables, y compris ceux qui se voient dans l'obligation de bâtir leur retraite avec des dollars nets. Nous aimerions

form part of the present tax reform package, and should not be postponed until "revenue considerations" permit.

In our brief we make some specific recommendations which, if adopted, will ensure a much fairer distribution of the tax burden among different classes of taxpayers. We also outline a practical plan for implementing some of our major recommendations.

Finally, we show that these suggestions will not only distribute the tax burden on a fairer basis, but will also prove beneficial from both an economic and social standpoint and should contribute to greater understanding of and voluntary compliance with our tax laws.

Submission by
Investors Group Trust Co. Ltd.
on the Government's Proposals for Tax Reform

In this brief Investors Group Trust Co. Ltd. will confine its comments to those parts of the White Paper which relate to pension plans and retirement savings plans.

We are convinced that pension provisions have not received the attention they deserve. If most of the White Paper proposals are implemented, the tax relief granted to those participating in registered pension plans will be the most important and valuable tax relief benefit remaining in the Income Tax Act. On the other hand, the discriminatory application of these tax privileges as between different classes of taxpayers will be the most serious inequity left in our tax legislation, and will substantially negate the White Paper's goal of achieving "a fair distribution of the tax burden based on ability to pay."

As we will demonstrate below, only a small percentage of taxpayers are presently able to take full advantage of the pension plan benefits contained in the Income Tax Act. The majority are excluded, either because they are self-employed, or controlling shareholders of their corporations, or because they work for firms that have not implemented a maximum benefit pension plan. It is particularly important therefore that all taxpayers be

donc à voir que des changements soient apportés à la loi pour que cet avantage fiscal important soit étendu à tous les contribuables, que ces changements soient inclus dans la présente réforme et qu'ils ne soient pas ajournés jusqu'à ce que des «considérations liées aux recettes» les permettent.

Dans notre exposé, nous offrons des recommandations spécifiques qui, si elles sont adoptées, rendront la répartition des charges fiscales beaucoup plus juste entre les différentes catégories de contribuables. Nous présentons brièvement un moyen pratique pour la mise en place des principales recommandations que nous avons présentées.

Pour conclure, nous montrons que ces suggestions assureront non seulement une répartition plus objective des charges fiscales, mais qu'elles se montreront bénéfiques du point de vue socio-économique et qu'elles devraient contribuer à une bonne compréhension dans tout le pays des lois fiscales et du souci de s'y conformer volontairement.

Exposé d'INVESTORS GROUP TRUST CO. LTD. sur les Propositions de réforme fiscale du gouvernement

Dans ce mémoire, Investors Group Trust Co. Ltd. limitera ses commentaires aux parties du Livre blanc qui se rapportent aux régimes de pensions et aux plans d'épargne-retraite.

Nous sommes convaincus que les dispositions proposées à l'égard des pensions n'ont pas reçu toute l'attention qu'elles méritent. Si la plupart des propositions du Livre blanc sont mises en vigueur, le dégrèvement d'impôt accordé à ceux qui contribuent à des régimes de pensions enregistrés sera l'avantage fiscal le plus important et le plus précieux restant dans la Loi de l'impôt sur le revenu. D'un autre côté, l'application discriminatoire de ces prérogatives fiscales telles qu'accordées aux différentes catégories de contribuables sera la plus sérieuse iniquité restant dans notre législation fiscale et elle réduira substantiellement l'un des buts du Livre blanc qui est d'obtenir une «répartition équitable du fardeau fiscal en fonction de la faculté contributive.»

Ainsi que nous allons le démontrer, seul un faible pourcentage des contribuables peuvent actuellement bénéficier des avantages sur les régimes de pensions contenus dans la Loi de l'impôt sur le revenu. La majorité des contribuables sont exclus, soit parce qu'ils travaillent à leur propre compte, soit parce que ce sont des actionnaires majoritaires de leur entreprise, soit encore parce qu'ils travaillent pour des firmes qui n'ont pas de régime de

given an equal opportunity to provide for their retirement years on a tax-sheltered basis.

Comments in Sections 2.46 to 2.49 of the White Paper appear to support this point of view. In Section 2.46 the paper acknowledges that the tax deferral on savings invested in a pension or retirement savings plan is "a great advantage over having to save a similar sum out of income from which tax must first be paid out", and it estimates that this tax advantage can as much as double the amount of a person's after-tax retirement income. Section 2.47 establishes the necessity of conferring this valuable tax benefit "on an equitable basis, available to all." In Sections 2.48 to 2.50 the government expresses its belief that a system should be established that will accomplish this, but then follows with the statement that "revenue considerations prohibit a switch at this time"!

There is no doubt that the revenue costs of pension tax concessions are very large. The tax-sheltered contributions and earnings of registered pension plans in Canada already exceed 2.3 billion dollars per year. This is more than 10% of the total taxable income of all Canadian individuals. It goes without saying that the ensuing tax revenue loss results in a higher tax rate being applied to the income remaining in the tax base. Naturally this also includes the income of persons who must provide for their retirement with after-tax dollars. It is for this reason, that this most important tax privilege must be extended to *all* taxpayers if the objectives of the White Paper are to be fulfilled and equity and neutrality are to exist in our tax system. The additional costs would be small in comparison with the existing revenue loss from this tax concession.

In the attached Statement I we illustrate the extent of the inequities in the present system. It shows that 60% of all taxpayers are not obtaining any tax benefits at all from the pension provisions in the Income Tax Act. Of the remaining 40%, some 852,000 public sector employees, who represent only 13% of all taxpayers, are enjoying more than half of the present tax relief benefits. Particularly noteworthy is the fact that one-third of

pensions leur donnant le maximum d'avantages. Il est donc particulièrement important que tous les contribuables aient une chance égale de se bâtir une retraite avec des dollars francs d'impôt.

Les commentaires donnés dans les articles 2.46 à 2.49 du Livre blanc semblent supporter ce point de vue. Dans l'article 2.46 il est dit que de différer le paiement de l'impôt sur l'épargne lorsque l'argent est placé dans un régime de pensions ou dans un plan d'épargne-retraite est «beaucoup plus avantageux que d'épargner une somme semblable sur le revenu assujetti à l'impôt», et il est estimé que cet avantage fiscal permet à une personne de pratiquement doubler le montant qui serait à sa disposition si elle avait fait le même placement avec des dollars nets d'impôt. L'article 2.47 établit la nécessité d'accorder ce précieux avantage «sur une base équitable, applicable à tous». Dans les articles 2.48 à 2.50 le gouvernement exprime sa conviction qu'un système devrait être établi par lequel ceci pourrait devenir réalité, mais il les fait suivre par une déclaration voulant que des «considérations liées aux recettes nous interdisent de passer à un autre régime à l'heure actuelle.»

Il n'y a aucun doute que, pour le fisc, la perte de recettes que ces concessions fiscales sur les pensions occasionnent est très importante. Au Canada, les bénéfices réalisés par les caisses de retraite et les cotisations franches d'impôt qui y sont versées dépassent 2.3 milliards de dollars par année. Ce qui représente plus de 10 p. 100 du revenu total imposable de tous les Canadiens. Il va sans dire que la perte de recettes qui en découle est la raison directe des taux d'imposition élevés qui sont appliqués sur les revenus imposables restants. Naturellement, ceci comprend les revenus des personnes qui doivent bâtir leur propre retraite avec des dollars nets d'impôt. C'est pour cette raison qu'il est très important que ce privilège soit ouvert à tous les contribuables si le gouvernement veut atteindre les buts fixés par le Livre blanc et que l'équité et l'impartialité soient en mesure d'exister dans notre régime fiscal. Le coût supplémentaire serait très faible en comparaison de la perte actuelle de recettes découlant de cette concession fiscale.

Par le tableau n° 1 donné en annexe, nous illustrons les iniquités du système actuel. Il montre que 60 p. 100 de tous les contribuables n'obtiennent aucun avantage fiscal des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Des 40 p. 100 restants, quelque 852,000 employés du secteur public qui représentent seulement 13 p. 100 de tous les contribuables, tirent profit de plus de la moitié des avantages fiscaux actuels. Il est particulièrement intéres-

the total benefit, more than 3/4 of a billion dollars per year, is being obtained by the 4% of taxpayers who are members of the two largest federal government superannuation plans.

One of the main reasons for this disparity is that few private employers can afford to offer, as part of remuneration, pension benefits which are as generous as those provided to civil servants. All Canadian taxpayers should therefore be given the option of providing comparable benefits on their own on a tax-sheltered basis.

We challenge the statement in Section 2.50 of the White Paper that "The present contribution limits should be sufficient over a period of years to produce, along with the Canada Pension Plan and the old age security pension, reasonable retirement incomes." This simply is not so. The federal Civil Service Superannuation Plan presumably provides pensions which are not in excess of "reasonable retirement incomes." Using this plan as a model, we have calculated the cost of providing a comparable level of retirement income, assuming that a taxpayer begins his savings program at various ages between 25 and 60. Statement 4 demonstrates that in no case will the maximum Section 79B contributions provide anything close to a "reasonable retirement income."

Also using the federal superannuation plan as a model, we have prepared Statements 2, 3 and 4 to demonstrate the magnitude of the costs involved in providing a reasonable level of retirement income.

Statement 2 sets out a profile of a person's earned income during his working lifetime and compares this with the income that he will need during his retirement years. It shows that the amount of money he will receive in retirement will be greater than his total earnings during the 35 years prior to retirement.

Statement 3 calculates the amount of money needed to purchase a pension at age 60. It shows that the costs range from a minimum of $103,698.00 for a $7,000.00 annual pension, to a maximum of $661,240.00 for a $40,000.00 pension.

Statement 4 calculates the annual contributions needed to provide a 70% pension. It shows that if salaries continue to increase at 6% per annum as they have over the past

sant de noter que le tiers des avantages totaux, soit plus de 750 millions de dollars par an, sont le privilège des 4 p. 100 de contribuables qui sont membres des deux plus grandes caisses de retraite des fonctionnaires du gouvernement fédéral.

L'une des principales raisons de cette disparité est que peu d'employeurs du secteur privé peuvent se permettre d'offrir, comme faisant partie de la rémunération, des avantages de retraite qui soient aussi généreux que ceux qui sont offerts aux fonctionnaires. Tous les contribuables canadiens devraient donc avoir la possibilité de se bâtir une retraite comparable à partir de dollars francs d'impôt.

Nous contestons la déclaration faite à l'article 2.50 du Livre blanc que «les restrictions qui frappent actuellement les cotisations devraient permettre, au bout d'un certain temps, de concert avec le régime de pensions du Canada et la pension de sécurité de la vieillesse, de procurer au cotisant des revenus de retraite raisonnables.» Ceci ne devrait pas être. Le régime de pensions des fonctionnaires fédéraux fournit vraisemblablement une retraite qui ne dépasse pas un «revenu de retraite raisonnable.» En employant ce régime comme modèle, nous avons calculé le coût de l'établissement d'une retraite comparable à celle des fonctionnaires, supposant que le contribuable commence son programme d'épargne à différents âges, entre 25 et 60 ans. Le tableau n° 4 démontre que les cotisations maximales prévues par l'article 79B ne permettront, en aucun cas, de se rapprocher de ce qui est appelé un «revenu de retraite raisonnable».

Nous avons préparé les tableaux 2, 3 et 4, toujours en prenant le régime de pensions des fonctionnaires fédéraux comme modèle, pour démontrer l'importance du coût impliqué dans l'établissement d'un niveau raisonnable de revenu pour la retraite.

Le tableau n° 2 donne le profil du revenu gagné par un particulier au cours de sa vie et le compare avec le revenu dont il aura besoin durant sa retraite. Il en ressort que le montant d'argent qu'il recevra sous forme de pension sera plus important que la totalité de son revenu pendant les 35 ans qui précèdent sa retraite.

Dans le tableau n° 3, le montant d'argent nécessaire pour l'achat d'une rente à l'âge de 60 ans est calculé. Ce tableau montre que le coût varie d'un minimum de $103,698 pour un revenu annuel de $7,000, à un maximum de $661,240 pour une rente de $40,000.

Le calcul des cotisations annuelles nécessaires pour établir une pension de 70% est donné au tableau n° 4. Il indique que si les salaires continuent d'augmenter à 6% par an,

several years, and if we assume a 6% annual return on the invested monies, a person must set aside 30% of his earned income every year for 35 years in order to fund this type of pension. Much larger contributions are needed if the program is started at a later date. This statement also shows that the lump sum purchase cost of the 70% pension is more than 10 times the annual earnings on which the pension is based.

When these costs are compared with the maximum allowable deductions for pension and retirement savings plan contributions under the Income Tax Act, it is evident that the present provisions of the Act are inadequate for most taxpayers. They are also discriminatory in that they allow a minority of taxpayers to accumulate substantial pension benefits on a tax-sheltered basis, yet deny similar treatment to others. We respectfully submit that this situation should be corrected. We further submit that the changes should form part of the present tax reform package and should not be postponed until "revenue considerations" permit.

Our specific recommendations are as follows:

Specific recommendations

1. Every taxpayer should be accorded the right to tax-shelter enough of his earnings during his working lifetime to provide an adequate level of retirement income for himself and his spouse during their retirement years. We would define an "adequate level of retirement income" as 70 per cent of his best five consecutive years' earnings, plus some provision for post-retirement escalation to offset the effects of inflation.

2. The fact that a taxpayer is a shareholder, a partner or the sole proprietor of a business or professional practice should not affect his right to tax-shelter his earned income from these sources for retirement purposes.

In order to assist in the implementation of these recommendations we have set forth, in an appendix to this report, an outline of a simple, practical plan for your study and consideration.

Conclusion

In this brief we have described the discrimination inherent in the pension provisions of the Income Tax Act and have demonstrated

ainsi que nous l'avons constaté ces dernières années et si nous estimons un taux d'intérêt de 6% sur l'argent placé, un particulier doit mettre de côté 30% de son revenu gagné tous les ans, pendant 35 ans, pour amasser le capital nécessaire pour avoir une retraite égale à celle des fonctionnaires. Lorsque le programme débutera à une date plus tardive, le montant des cotisations sera encore plus élevé. Ce tableau montre que le prix d'achat, en un seul paiement, d'une retraite de 70% est supérieur à 10 fois le revenu annuel sur lequel cette retraite est basée.

Lorsque ces chiffres sont comparés avec le montant maximal des déductions permises pour les régimes de pensions et les plans d'épargne-retraite en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, il est évident que les dispositions actuelles de la Loi sont inadéquates pour la plupart des contribuables. Elles sont discriminatoires en ce qu'elles permettent à une minorité de contribuables d'accumuler des sommes importantes pour leur retraite à partir de dollars francs d'impôt, tout en refusant cet avantage à d'autres. Nous vous faisons respectueusement remarquer que cet état de choses devrait être rectifié. Nous tenons à vous faire observer d'autre part que ces changements devraient faire partie de la présente réforme fiscale sans avoir à attendre que les «considérations liées aux recettes» le permettent.

Recommandations

1. Chaque contribuable devrait se voir accorder le droit de mettre à l'abri de l'impôt une proportion suffisante de son revenu, alors qu'il travaille, pour se bâtir une retraite adéquate ainsi que pour son conjoint. Nous proposons comme définition de «retraite adéquate» 70 p. 100 du revenu gagné de ses cinq meilleures années consécutives, plus une clause prévoyant un réajustement de la retraite pour compenser les effets de l'inflation.

2. Le fait qu'un contribuable soit un actionnaire, un associé ou le propriétaire unique d'un commerce ou qu'il exerce une profession libérale ne devrait modifier en rien son droit de mettre à l'abri de l'impôt le revenu provenant de ces sources pour établir sa retraite.

De manière à aider l'implantation des recommandations que nous venons d'exposer, nous donnons, en annexe à ce rapport, les grandes lignes d'un plan simple et pratique que nous livrons à votre examen attentif.

Conclusions

Dans cet exposé nous avons décrit la discrimination inhérente des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu relatives aux régimes

the need for change. We have made some specific recommendations which, if adopted, will ensure a much fairer distribution of the tax burden among different classes and categories of taxpayers. We have also outlined a practical plan for implementing some of our major recommendations.

In closing, we will demonstrate below that our proposals and recommendations will advance the principle goals of tax reform which are listed in Section 1.6 of the White Paper:

(a) "a fair distribution of the tax burden"—We have shown that our recommendations will go a long way towards accomplishing this goal.

(b) "steady economic growth and continuing prosperity"—Our recommendations will prove very beneficial in this respect. They will encourage savings and capital formation. Indeed, savings should increase by at least double the revenue cost of these proposals.

(c) "the recognition of modern social needs"—The need for an adequate retirement income is gaining increased recognition as one of our more pressing social needs.

(d) "wide spread understanding of and voluntary compliance with tax laws"—Voluntary compliance can only be achieved if taxpayers feel they are being treated fairly by the government. It is therefore particularly important to ensure that no class of taxpayer enjoys important tax benefits unless these benefits are available to all. Our recommendations are aimed at accomplishing this.

de pensions et nous avons démontré que des changements étaient nécessaires. Nous avons présenté des recommandations précises qui, si elles sont adoptées, assureront une répartition plus juste des charges fiscales parmi les différentes classes et catégories de contribuables. Nous avons également donné un moyen pratique d'implanter quelques-unes de nos principales recommandations.

Pour terminer, nous allons démontrer que nos propositions et recommandations sont une étape importante dans la réalisation des buts de la réforme fiscale tels qu'ils sont donnés dans l'article 1.6 du Livre blanc:

(a) «Une répartition équitable du fardeau fiscal»—Nous avons montré que nos recommandations permettaient d'accomplir beaucoup dans ce sens.

(b) «Une croissance économique et une prospérité soutenues»—Nos recommandations seront très bénéfiques. Elles vont encourager la thésaurisation et la formation de capital. A vrai dire, l'épargne devrait augmenter d'au moins le double du coût en recettes de ces propositions.

(c) «L'admission des besoins sociaux d'un pays moderne»—La nécessité d'un revenu de retraite adéquate est reconnue comme étant un besoin social des plus pressants.

(d) «Une bonne compréhension dans tout le pays des lois fiscales et du souci de s'y conformer volontairement»—Le souci de se conformer volontairement aux lois ne peut être obtenu que si le contribuable sait qu'il a été traité équitablement par le gouvernement. Il est donc particulièrement important de s'assurer qu'aucune classe de contribuables ne profite d'un allègement fiscal important à moins que cet avantage ne s'applique à tous. Nos recommandations sont prévues pour atteindre ce but.

APPENDIX

The following is an outline of a plan for implementing some of the recommendations in the main body of our submission.

Main Objective

The main objective of this plan is to permit any individual to provide a reasonable level of retirement income on a tax-sheltered basis. For the purposes of this example, a reasonable level of retirement income has been taken to be a pension, at page 60, of 70 per cent of his best five consecutive years of earned income. The maximum amount of pension that could be provided on a tax-sheltered basis would be limited to $40,000 per year for someone reaching age 60 this year, although

ANNEXE

Voici le schéma d'implantation de quelques-unes des recommandations contenues dans notre exposé.

Objectif principal

Le principal objectif du plan est de permettre à tout particulier de se préparer un revenu de retraite raisonnable à partir de dollars francs d'impôt. Dans le cadre de cet exposé, une retraite raisonnable à l'âge de 60 ans a été établie comme étant 70 p. 100 du revenu gagné de ses cinq meilleures années consécutives. Le montant maximal de retraite qui pourrait être établi à l'abri de l'impôt serait limité à $40,000 par an pour un particulier qui atteindrait 60 ans cette année. Cette

this $40,000 limit would be tied to the national wage index and would thus increase proportionately in future years.

Description of Plan

Section 79B of the Income Tax Act should be amended and enlarged to permit a taxpayer to claim a tax deduction for contributions to a final earnings type R.S. plan, (hereinafter referred to as a "Special R.S. Plan"). There would be a limit on the maximum value of the plan, which could not exceed the amount needed to fund a pension, at age 60, of 70 per cent of the planholder's best five consecutive years' average earnings. There would be no yearly limit on contributions—the full cost of the pension could be funded at any time, without regard to the total number of years a person had spent in the work force.

Assumptions Used

If the plan is to be administratively feasible, the new Section 79B must be simple and readily understood. This requires adoption of some fixed assumptions plus some corrective devices to take care of discrepancies as they arise. The main assumptions are as follows:

(1) That the rate of investment return of the fund will be equal to the rate of increase in the taxpayer's best five consecutive years' average earnings. This is not an unreasonable assumption, and it has the further advantage of allowing both factors to be ignored in the actuarial valuation of the plan, since they would cancel each other out.

(2) That the lump sum cost of a pension at age 60 is fifteen times the early income to be provided. This figure will allow for a widow's benefit and should also provide some protection against inflation during the post-retirement years.

Main Proposal

The foregoing principles and assumptions have been combined into the proposal that any person should be allowed to set up a Special R.S. Plan and claim a tax deduction for any amount contributed to the Plan as long as:

(a) The total value of the plan (after the payment) does not exceed the lesser of ten times the average of his best five con-

limite serait indexée au salaire moyen national et augmenterait dans les mêmes proportions que lui dans les années à venir.

Description du plan

L'article 79B de la Loi de l'impôt sur le revenu devrait être amendé et élargi pour permettre au contribuable de défalquer les cotisations dans un plan d'épargne-retraite enregistré qu'il ne peut toucher qu'à la retraite et que nous désignerons par le nom de «plan spécial R.S.». Des restrictions seraient imposées à la valeur maximale du plan, cette valeur ne pourrait pas dépasser la somme requise pour établir un capital donnant, à compter de l'âge de 60 ans, une retraite égale à 70 p. 100 de la moyenne des revenus gagnés par le titulaire du plan pendant ses cinq meilleures années consécutives. Aucune restriction annuelle ne serait imposée sur les cotisations —le capital-rente pourrait être consolidé à tout moment, sans tenir compte du nombre d'années que le particulier a effectivement passé au travail.

Hypothèses

Si l'on veut que le plan soit administrativement possible, il faut que l'article 79B soit simple et facile à comprendre. Ceci demande l'adoption de quelques hypothèses fixes et de certains moyens de correction pour tenir compte des litiges qui pourraient survenir. Les principales hypothèses sont les suivantes:

(1) Que le taux d'intérêt sur les placements de la caisse de retraite soit égal au taux de croissance de la moyenne des revenus du contribuable pendant ses cinq meilleures années. Cette hypothèse est très raisonnable et elle a l'avantage de permettre l'élimination de deux facteurs dans les calculs actuariels liés à ce plan puisqu'ils s'annulent l'un l'autre.

(2) Que la valeur du capital-retraite, prise globalement, lorsque le particulier a 60 ans, soit de quinze fois le revenu annuel qui doit être versé. Ce chiffre tient compte d'un revenu pour la veuve et prévoit une certaine protection contre l'inflation pendant les années qui suivent la prise de la retraite.

Propositions

Les principes et les hypothèses dont nous venons de parler ont été combinés en une proposition qui veut que: tout particulier devrait avoir la possibilité d'établir un plan spécial R.S. et de défalquer toute cotisation à ce plan à condition que:

(a) la valeur totale de ce plan (après le paiement) ne dépasse ni dix fois la moyenne de son revenu gagné pendant

secutive years' earnings to date, or $600,000 in any event, and

(b) The value of all other registered pension or retirement savings plans in which the taxpayer is interested is to be taken into account in valuing the amount of the Special R.S. Plan.

To illustrate how the plan will work, a 40 year old person, whose best five years' average earnings to date are $10,000, could establish a Special R.S. Plan with a maximum present value of $100,000(10 x $10,000), minus the amount of his other pension or R.S. plans. If the Special R.S. Plan and his average income both increase at the same rate in future, the fund will never exceed ten times his earnings, and it will purchase approximately a 70 per cent pension for him at age 60. The $600,000 maximum limit will restrict the pension to a maximum of $40,000 per year.

Correction of Variances That Will Arise

Variances that arise after implementation of the plan can be corrected as follows:

(1) If the rate of increase in the planholder's average earnings outpaces the investment return of the fund, the total value of the fund will drop below ten times earnings and additional contributions can then be made to bring it up to maximum.

(2) If the growth rate of the fund exceeds the planholder's rate of increase in earned income, a surplus will arise in the fund. To take care of this, a fund valuation will be required every five years. If the value of the fund exceeds ten times earnings, the excess must be brought into the planholder's income for tax purposes. Section 43 should be applied to tax such amounts, unless some overall averaging provisions are incorporated into the Income Tax Act.

Note that these overvaluations can only arise in two ways: through excess investment earnings or, as will be dealt with later, through the accumulation of pension benefits in other plans during the intervening period. In both of these instances it would be equitable to tax the planholder on these increments in the particular period during which they were acquired.

ses cinq meilleures années consécutives jusqu'à ce jour, ni $600,000, et

(b) la valeur de tout autre régime de pensions ou plan d'épargne-retraite enregistré dans lequel le contribuable est intéressé soit prise en considération lors de l'évaluation du montant de son plan spécial R.S.

Pour illustrer ce plan, voyons le cas d'un particulier âgé de 40 ans dont la moyenne des revenus pour ses cinq meilleures années consécutives est de $10,000. Il pourra établir un plan spécial R.S. d'une valeur maximale actuelle de $100,000 (10 x $10,000) moins la somme de ses autres régimes de pensions ou plans d'épargne-retraite enregistrés. En supposant que le plan spécial R.S. et la moyenne de son revenu augmentent dans les mêmes proportions, le fonds ne devrait jamais dépasser dix fois ses revenus, et il devrait lui permettre de recevoir une retraite de 70 p. 100 à l'âge de 60 ans. La restriction de $600,000 limitera la retraite annuelle à un maximum de $40,000.

Correction des écarts qui pourraient survenir

Les écarts survenant après l'implantation du plan pourraient être corrigés de la façon suivante:

(1) Si le taux d'augmentation de la moyenne des revenus du titulaire est supérieur à l'intérêt rapporté par le fonds, la valeur totale du fonds sera plus faible que dix fois son revenu et des cotisations supplémentaires pourront être versées pour rétablir l'égalité.

(2) Si le taux de croissance du fonds surpasse le taux d'augmentation des revenus du titulaire, un surplus résultera pour le fonds. Pour prendre soin de ceci, le fonds devra être évalué tous les cinq ans. Lorsque la valeur du fonds excède dix fois les revenus, l'excédent sera ajouté aux revenus du titulaire et imposable. L'article 43 devrait s'appliquer à ce montant, à moins que des dispositions incorporées dans la Loi de l'impôt sur le revenu ne permettent de le défalquer par tranche.

Il est à noter que ces surplus ne peuvent avoir que deux origines, à savoir: un excédent de revenus sur les placements ou, comme nous allons en parler plus loin, l'accumulation d'avantages pour la retraite procurés par d'autres plans et survenant dans l'intervalle. Dans les deux cas, il serait équitable d'imposer le titulaire sur ces accroissements au cours de la période où ils sont acquis.

Procedure where the taxpayer is covered under other registered pension plans or R.S. plans.

Where a planholder has an interest in other registered plans, the maximum limit of his Special R.S. Plan should be reduced by the value of these other interests. This can be accomplished as follows:

(a) Other R.S. Plans—The total cash surrender value of all such plans owned by a planholder should act to reduce the maximum limit of his Special R.S. Plan. In the odd case where there is no cash surrender value, the wording in Section 300(2)(b) of the Income Tax Regulations could be used to determine the present value of the plan.

(b) Money Purchase Pension Plans—In these cases the total amount sitting to the taxpayer's credit, either absolutely or contingently, would be deducted in arriving at the maximum amount of his Special R.S. Plan. This means that unvested amounts will also act to reduce the maximum amount of his private plan.

(c) All other pension plans—The total pension benefits accrued to date, including unvested benefits would be ascertained. The present value of these benefits can then be calculated by using the rules set out in the Estate Tax Act for the valuation of deferred life annuities. The amount thus arrived at will be deducted in calculating the maximum limit on the Special R.S. Plan.

Additional Suggestions re Administration of Special R.S. Plans

If the foregoing proposal is to be acceptable to the Tax Department officials, it will have to entail a minimum of administrative difficulty. To this end, we have added the following suggestions:

(1) The obligation for providing all information needed to make the above calculations must fall on the taxpayer.

(2) There must be a certification by the taxpayer that all of his known interests in other pension and R.S. plans have been fully revealed.

Marche à suivre lorsque le contribuable est couvert par d'autres régimes de pensions enregistrés ou des plans d'épargne-retraite enregistrés.

Lorsque le titulaire a un intérêt dans d'autres plans enregistrés, la limite supérieure de son plan spécial R.S. sera abaissée de la valeur de ces autres intérêts. Ceci peut être accompli de la manière suivante:

(a) Autres plans d'épargne-retraite enregistrés—La valeur totale de rachat en espèces de tous les plans de rette catégorie détenus par le titulaire devrait être prise en considération pour établir la nouvelle limite supérieure de son plan spécial R.S. Dans le cas particulier où il n'y aurait pas de valeur de rachat en espèces, la valeur actuelle du plan devrait être estimée en se servant de l'article 300 (2)(b) des règlements se rapportant à l'impôt sur le revenu.

(b) Par achat de rente—Dans ces cas, le total des sommes inscrites au crédit du contribuable, soit définitivement, soit conditionnellement, devrait être déduit our arriver au montant maximal du plan spécial R.S. Ce qui veut dire que les sommes non acquises serviraient aussi à réduire le montant maximal de son plan privé.

(c) Tout autre régime de pensions—La totalité des sommes cumulées jusqu'à ce jour en vertu des différents régimes de pensions, y compris les avantages non acquis, sera vérifiée. Leur valeur actuelle peut alors être calculé en utilisant les règles données dans la Loi sur les biens transmis pas décès pour l'évaluation des rentes viagères différées. Le montant auquel il sera ainsi arrivé entrera dans le calcul de la limite supérieure du plan spécial R.S.

Quelques suggestions supplémentaires quant à l'administration des plans spéciaux R.S.

La proposition ci-dessus pour rencontrer l'acceptation des fonctionnaires des services fiscaux ne doit entraîner qu'un minimum de difficultés pour son administration. A cette fin, nous avons ajouté les suggestions suivantes:

(1) L'obligation de fournir toutes les informations nécessaires pour les calculs ci-dessus incombera au contribuable.

(2) Le contribuable devra fournir l'assurance par écrit que tous ses intérêts connus dans d'autres régimes de pensions ou plans d'épargne-retraite ont été révélés.

(3) The plan administrator or trustee should certify that the figures used in calculating the maximum value of the Special R.S. Plan have been verified by direct reference to source information (such as other pension plans).

Translation of this Plan into Legislation

The legislative changes would follow along these lines:

First, an amendment would be required to add a new paragraph (c) to Section 79B(5) of the Income Tax Act. This paragraph would permit the deduction of any amount paid into a Special R.S. Plan, to the extent that the total value of the plan, (after making the payment) did not exceed a maximum limit as specified by Regulation.

Section 79B(6a) would also be added. This subsection would provide that the Special R.S. Plan must be valued at least every five years, and that any excess over the maximum limit of the plan (as specified by Regulation) must be brought into the taxpayer's income in the year. An amendment to Section 79B could allow any amount thus included in income to be withdrawn tax-free from the fund

Section 43 of the Income Tax Act would be amended so that it applies to amounts included in income by reason of Section 79B(6a) of the Act.

A new Income Tax Regulation would provide a calculation of the maximum limit on Special R.S. Plans. This limit would be calculated as ten times a taxpayer's best five consecutive years' earned income to date, or $600,000 whichever is lesser. The latter figure would be tied to a wage index.

The Regulations would go on to state that where the taxpayer was a member of other R.S. plans and/or registered pension plans, ahe value of such plans (as calculated hereunder) would be deducted in arriving at the maximum limit of the Special R.S. Plan. The calculation of the value of other registered plans would be as follows:

(a) For R.S. plans, wording similar to that used in Section 300(2) (b) of the Regulations would be adopted.

(b) For money purchase pension plans, the amount would be the value of all vested and unvested amounts sitting to the credit of the taxpayer, as certified by that pension plan.

(c) For all other pension benefits, the amount would be the present value of the

(3) L'administrateur ou le mandataire du plan certifiera que les chiffres employés dans le calcul de la valeur maximale du plan spécial R.S. ont été vérifiés par référence directe à la source (Régime de pensions, etc...)

Translation de cette proposition dans la législation

Les amendements à la loi pourraient se faire suivant ces grandes lignes:

En premier lieu, un amendement verrait à ajouter un paragraphe (c) à l'article 79B (5) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce paragraphe permettrait de défalquer tout montant versé dans un plan spécial R.S., à condition toutefois que la valeur totale du plan, (une fois le paiement fait), n'excède par les restrictions imposées par règlement.

Un nouvel article, 79B (6a), serait ajouté. Cet alinéa stipulerait que le plan spécial R.S. devrait être évalué tous les cinq ans au moins, et que tout excédent par rapport à la limite supérieure du plan (telle que spécifiée dans les règlements) doit entrer dans le calcul du revenu du contribuable cette même année. Un amendement à l'article 79B pourrait permettre que la somme ainsi incluse dans le revenu soit distraite du fonds, franche d'impôt.

L'article 43 de la Loi de l'impôt sur le revenu serait amendé afin de tenir compte des sommes ajoutées au revenu en raison de l'article 79B (6a) de la Loi.

Un nouveau règlement fournirait les éléments nécessaires au calcul de la limite supérieure des plans spéciaux R.S. Cete limite serait établie comme étant égale à 10 fois le revenu gagné des cinq meilleures années jusqu'à ce jour mais avec un plafond de $600,000. Ce dernier chiffre serait attaché à l'indice des salaires.

Les règlements iraient plus loin encore et stipuleraient que lorsque le contribuable est membre d'autres régimes de pensions enregistrés et plans R.S., la valeur de ces plans (telle que calculée ci-dessous) serait déduite pour arriver à la limite supérieure du plan spécial R.S. La valeur des autres plans enregistrés serait établie de la manière suivante:

(a) Pour les plans R.S., des termes semblables à ceux employés dans l'article 300 (2) (b) des règlements seraient adoptés.

(b) Pour les plans d'achat de rente, le montant sera la valeur de toutes les sommes acquises ou non qui sont portées au crédit du contribuable, telles que spécifiées par le mandataire de la caisse de retraite.

(c) Pour toutes les autres formes de pension, le montant sera la valeur actuelle

pension benefit earned to date as calculated under the rules set forth in the Estate Tax Act for deferred life annuities.

Alternative Application

The plan as described above allows a taxpayer to fund the whole of his retirement plan at any time, regardless of his age or years spent in the work force. Alternatively, funding could be spread over the taxpayer's working lifetime.

This can be accomplished by reducing the maximum limit of the R.S. plan by the percentage that the planholder's age span to age 60 is of 35 years. In other words, a 46 year old person would have his plan limit reduced by 14/35, or forty percent.

des avantages acquis à cette date tels que calculés d'après les règlements énoncés dans la Loi sur les biens transmis par décès s'appliquant aux rentes viagères différées.

Autres méthodes

Le plan, tel que décrit, permet au contribuable de consolider la totalité de son régime de retraite à tout moment, sans tenir compte de son âge ou des années passées au travail. De la même façon, la consolidation pourrait être étalée sur toute la période où le contribuable est en mesure de travailler.

Ceci peut être accompli en abaissant la limite supérieure du plan R.S. d'un pourcentage égal à ce qu'est la différence entre 60 ans et l'âge du titulaire par rapport à 35 ans. En d'autres mots, un particulier âgé de 46 ans verrait la limite de son plan abaissée de 14/35 soit quarante pour cent.

STATEMENT 1

ANALYSIS OF TAXPAYERS
COVERED BY
REGISTERED PENSION PLANS

	Taxpayers Covered	%	Annual Contributions and Investment Earnings (millions)	%	Total Value of Funds (millions)	%
PUBLIC SECTOR PLANS						
Per Public Accounts of Canada:						
Public Service Superannuation Account	200,000		$ 389		$ 3,178	
Armed Forces	90,000		362		3,023	
	290,000	4%	$ 751	32%	$ 6,201	33%
Per D.B.S. Reports—Trusteed Funds:						
Federal Crown Corporations	110,800		154		1,031	
Provincial	107,200		110		735	
Municipalities	145,400		136		838	
Educational	190,300		177		969	
Total Public Sector	843,700	13%	$ 1,328	57%	$ 9,774	52%
PRIVATE SECTOR PLANS						
Trusteed, per D.B.S.						
Religious and Charitable	10,200		$ 12		$ 88	
Health	46,600		28		140	
Trade and Employee Assoc.	900		1		6	
Co-operatives	13,400		9		56	
Industry	1,030,700		702		5,104	
Other	400		1		3	
Insured Plans, & Gov't. Annuities	728,000		252		3,780	
Total Private Sector	1,830,200	27%	$ 1,005	43%	$ 9,177	48%
Total, All Pension Plans	2,673,900	30%	$ 2,333	100%	$ 18,951	100%
Taxpayers Not Covered by Pension Plans	4,000,000	60%				
Total Taxpayers (per White Paper)	6,700,000	100%				

TABLEAU nº 1

CLASSIFICATION DES CONTRIBUABLES COUVERTS PAR DES RÉGIMES DE PENSIONS ENREGISTRÉS

	Contribuables couverts	%	Cotisations annuelles et intérêts sur les placements	%	Valeur totale du fonds	%
RÉGIMES DU SECTEUR PUBLIC						
D'après la comptabilité nationale						
Caisse de retraite des fonctionnaires	200,000		$ 389		$ 3,178	
Forces Armées	90,000		362		3,023	
	290,000	4%	$ 751	32%	$ 6,201	33%
D'après le B.F.S.—Fonds mandatifs de pensions						
des corporations de la couronne	110,800		154		1,031	
Provinciaux	107,200		110		735	
Municipaux	145,400		136		838	
du personnel enseignant	190,300		177		969	
Total du secteur public	843,700	13%	$ 1,328	57%	$ 9,774	52%
RÉGIMES DU SECTEUR PRIVÉ						
Mandatifs, d'après le B.F.S.						
Religieux et bienfaisance	10,200		$ 12		$ 88	
Santé	46,600		28		140	
Association des salariés et des employés	900		1		6	
Coopérative	13,400		9		56	
Industrie	1,030,700		702		5,104	
Divers	400		1		3	
Prog. d'assurance et de rente du gouvernement	728,000		252		3,780	
Total du secteur privé	1,830,200	27%	$ 1,005	43%	$ 9,177	48%
Total de tous les régimes de pensions	2,673,900	40%	$ 2,333	100%	$ 18,951	100%
Contribuables non couverts par des régimes de pensions	4,000,000	60%				
Total des contribuables (d'après le Livre blanc)	6,700,000	100%				

STATEMENT 2

COMPARISON OF EARNINGS DURING A PERSON'S WORKING LIFETIME WITH POST-RETIREMENT INCOME SIMILAR TO THAT PROVIDED BY THE FEDERAL CIVIL SERVICE SUPERANNUATION PLAN

Earnings during working lifetime (assuming a 5% income progression)		Income during retirement years commencing at 70% of final 6 years' average earnings, progressing at 2% per annum, one-half payable to widow (who is assumed to be 5 years younger)	
Age	Earned Income	Age	Pension
25	$ 2,000	60	$ 6,539
26	2,100	61	6,670
27	2,206	62	6,803
28	2,316	63	6,939
29	2,432	64	7,078
30	2,554	65	7,220
31	2,682	66	7,364
32	2,816	67	7,511
33	2,957	68	7,661
34	3,105	69	7,814
35	3,260	70	7,970
36	3,423	71	8,129
37	3,594	72	8,292
38	3,774	73	8,458
39	3,963	74	8,627
40	4,161	75	8,800
41	4,369	76	8,976
42	4,587	77	9,156
43	4,816	78	9,339*
44	5,057	79	4,763
45	5,310	80	4,858
46	5,576	81	4,955
47	5,855	82	5,054
48	6,148	83	5,155
49	6,455	84	5,258
50	6,778	85	5,363
51	7,117	86	5,470
52	7,473		
53	7,847		
54	8,239		
55	8,651		
56	9,084		
57	9,538		
58	10,015		
59	10,516		
Total earnings	$ 180,774	Total retirement income	$ 190,222

*NOTE: The pensioner in this example is assumed to have a life expectancy, at retirement age, of 18 years. His widow is assumed to outlive him by 8 years.

TABLEAU nº 2

COMPARAISON DES REVENUS D'UN PARTICULIER DURANT SES ANNÉES PRODUCTIVES AVEC LA PENSION QU'IL RECEVRAIT, AU COURS DE SA RETRAITE, SI CELLE-CI ÉTAIT ÉGALE À CELLE DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Revenus durant ses années productives (en supposant une progression de 5%)		Pension de retraite commençant à 70% de la moyenne des revenus pendant les 6 dernières années, progressant de 2% par an, reversible par moitié sur la veuve (qui est ici de 5 ans plus jeune)	
Âge	Revenu gagné	Âge	Pension de retraite
25	$ 2,000	60	$ 6,539
26	2,100	61	6,670
27	2,206	62	6,803
28	2,316	63	6,939
29	2,432	64	7,078
30	2,554	65	7,220
31	2,682	66	7,364
32	2,816	67	7,511
33	2,957	68	7,661
34	3,105	69	7,814
35	3,260	70	7,970
36	3,423	71	8,129
37	3,594	72	8,292
38	3,774	73	8,458
39	3,963	74	8,627
40	4,161	75	8,800
41	4,369	76	8,976
42	4,587	77	9,156
43	4,816	78	9,339*
44	5,057	79	4,763
45	5,310	80	4,858
46	5,576	81	4,955
47	5,855	82	5,054
48	6,148	83	5,155
49	6,455	84	5,258
50	6,778	85	5,363
51	7,117	86	5,470
52	7,473		
53	7,847		
54	8,239		
55	8,651		
56	9,084		
57	9,538		
58	10,015		
59	10,516		
Total des revenus.....	$ 180,774	Total de la retraite.....	$190,222

*Nota: Le retraité dans cet exemple a une vie prévue de 18 ans après sa retraite. Sa veuve lui survit de 8 ans.

STATEMENT 3

STATEMENT SHOWING THE ESTIMATED COST, AT AGE 60, OF PURCHASING DIFFERENT LEVELS OF RETIREMENT INCOME

Initial Annual Pension (increasing 2% each year)	Amount of Investment needed to Provide this Pension at age 60, assuming: (a) 5% Interest	(b) 6% Interest
	$	$
$ 7,000	115,717	103,698
10,000	165,310	148,140
15,000	247,965	222,210
20,000	330,620	296,280
25,000	413,275	370,350
30,000	495,930	444,420
35,000	578,585	518,490
40,000	661,240	592,560

NOTE: The above figures are based on the following estimated costs of a $1.00 per annum unit of pension:
Cost per $1 unit, assuming a 5% interest yield—$16,531
Cost per $1 unit, assuming a 6% interest yield—$14,814

These costs include provision for a widow's benefit and a post-retirement pension increase of 2% per year.

STATEMENT 4

CALCULATION OF THE COST OF PRODUCING A "REASONABLE RETIREMENT INCOME", ASSUMING THE CONTRIBUTION PROGRAM IS BEGUN AT VARIOUS AGES

Age at Commencement of Program	Percentage of earnings which must be contributed each year until age 60	Amounts which must be contributed each year, assuming earnings of $7,000	$10,000	$20,000	$30,000
	%	$	$	$	$
25 yrs.	30	2,100	3,000	6,000	9,000
30 "	35	2,250	3,500	7,000	10,500
35 "	42	2,940	4,200	8,400	12,600
40 "	52.5	3,675	5,250	10,500	15,750
45 "	70	4,900	7,000	14,000	21,000
50 "	105	7,350	10,500	21,000	31,500
55 "	210	14,700	21,000	42,000	63,000
60 (lump sum purchase)	1,050	73,500	105,000	210,000	315,000
Maximum Section 79B Contributions	20	1,400	2,000	2,500	2,500

NOTE: The above calculations are based on the following assumptions:

1. That a "reasonable retirement income" is that provided by the federal civil service plan: a pension at age 60 of 70% of final earnings, with a 2% per annum post-retirement escalation clause. The pension also provides a 50% widow's pension in the event of the pensioner's death.
2. The pensioner is assumed to be married to a wife five years younger than himself.
3. Interest earnings on invested monies are assumed at approximately 6%.
4. Increases in pre-retirement earned income are assumed at 6% per year. This covers both promotional increases and increases in the general wage index. This is generally in line with the actual average experience over the past 25 years, although well below current levels of wage increases.

TABLEAU nº 3

TABLEAU MONTRANT LE COÛT APPROXIMATIF, À L'ÂGE DE 60 ANS, DE L'ACHAT DE DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PENSION DE RETRAITE

Pension annuelle initiale (augmentant de 2% par an)	Montant du placement nécessaire pour recevoir cette pension à 60 ans en comptant un intérêt de	
	(a) 5%	(b) 6%
	$	$
$ 7,000	115,717	103,698
10,000	165,310	148,140
15,000	247,965	222,210
20,000	330,620	296,280
25,000	413,275	370,350
30,000	495,930	444,420
35,000	578,585	518,490
40,000	661,240	592,560

NOTA: Les chiffres ci-dessus sont basés sur le prix d'une part de pension de $1.00 par an:
Une part de $1.00 en supposant un intérêt de 5% coûte—$16.531
Une part de $1.00 en supposant un intérêt de 6% coûte—$14.814

Ces prix comprennent la clause de reversibilité sur la veuve et un réajustement annuel de 2% durant toute la retraite.

TABLEAU nº 4

CALCUL DU COÛT DE PRODUCTION D'UN "REVENU DE RETRAITE RAISONNABLE" SUIVANT L'ÂGE AUQUEL LE PROGRAMME A COMMENCÉ

Âge au commencement du programme	Pourcentage des revenus qui doit être consolidé tous les ans jusqu'à 60 ans	Montants versés tous les ans sous forme de cotisations en supposant des revenus de:			
		$7,000	$10,000	$20,000	$30,000
		$	$	$	$
25 ans	30%	2,100	3,000	6,000	9,000
30 ans	35%	2,250	3,500	7,000	10,500
35 ans	42%	2,940	4,200	8,400	12,600
40 ans	52.5%	3,675	5,250	10,500	15,750
45 ans	70%	4,900	7,000	14,000	21,000
50 ans	105%	7,350	10,500	21,000	31,500
55 ans	210%	14,700	21,000	42,000	63,000
60 (achat en gros)	1,050%	73,500	105,000	210,000	315,000
Cotisations max. d'après l'Art. 79B	20%	1,400	2,000	2,500	2,500

NOTA: Les calculs ci-dessus sont basés sur les hypothèses suivantes:

1. Qu'un "revenu raisonnable de retraite" est égal à la retraite des fonctionnaires soit, à l'âge de 60 ans, 70% du traitement final, y compris la clause prévoyant un réajustement annuel de 2%. Cette pension de retraite est reversible à moitié sur la veuve lors du décès du retraité.
2. Que le retraité est marié et que son épouse est de 5 ans plus jeune que lui.
3. Que l'intérêt produit par les placements est de 6% environ.
4. Que le revenu du titulaire augmente au taux de 6% dans les années qui précèdent sa mise à la retraite. Cette augmentation inclut les promotions et la hausse générale des traitements. Cette hypothèse correspond à la moyenne des 25 dernières années bien qu'elle soit bien au-dessous des hausses de salaires courantes.

APPENDIX A-42

CONWEST EXPLORATION COMPANY LIMITED

April 6, 1970.

The Honourable Gaston Clermont, M.P.,
Chairman of the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs,
Ottawa, Ont.

Dear Sir:

We are pleased to have this opportunity to submit to your committee our views regarding the Government White Paper entitled "Proposals for Tax Reform".

Conwest Exploration Company Limited was incorporated in 1938 to consolidate the ownership of several mining properties in Western Canada and Alaska owned or controlled by Mr. Frederick M. Connell, O.B.E. and his brother W. Harold Connell and to carry on exploration in Western Canada and Alaska. Subsequently in 1944, the company was provided with additional finances and expanded its operations to become the principal exploration vehicle. The company is still controlled by the Connell family.

In the light of the accumulated experience of Conwest's management in the exploration field of mining, we have reviewed the provisions of the White Paper on Tax Reform. In our opinion, if written into law, the provisions of the White Paper will have an adverse effect upon the economic development of Canada and in particular, it will have a very adverse effect on the entire Canadian mining industry.

We oppose the idea that wholesale revision of The Income Tax Act is desirable. We believe that where changes in the Act are warranted, they can be accomplished by amending the existing act from time to time, thus retaining the maximum of statutory and case law with which taxpayers are familiar.

We are skeptical that equity in any tax structure is achievable. To isolate the Income Tax Act to achieve equity compounds the difficulty.

We submit that with respect to the mining industry the incentives now built into The Income Tax Act achieves in part neutrality against the bias inherent in the industry by reason of the extraordinary risks patent in its nature and the absence of incentives elsewhere in the tax structure which are provided to other industry.

APPENDICE A-42

CONWEST EXPLORATION COMPANY LIMITED

Le 6 avril 1970

L'honorable Gaston Clermont, Député,
Président,
Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques,
Ottawa, Ontario.

Monsieur le Président,

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de présenter à votre comité nos réflexions sur le Livre blanc du gouvernement intitulé «Propositions de réforme fiscale.

Conwest Exploration Company Limited a été incorporée en 1938 pour combiner les droits de propriété de plusieurs propriétés minières de l'Ouest du Canada et en Alaska, détenues ou contrôlées par Monsieur Frederick M. Connell, O.B.E. et son frère W. Harold Connell et pour continuer d'explorer dans ces régions. Dans la suite, en 1944, la compagnie bénéficia de fonds additionnels et elle accrut ses activités pour devenir l'organisme d'exploration le plus important. La compagnie est encore sous le contrôle de la famille Connell.

A la lumière de l'expérience gagnée par la direction de Conwest dans le domaine de l'exploration minière, nous avons procédé à une étude des dispositions du Livre blanc sur la réforme fiscale. Selon notre opinion, si les propositions du Livre blanc deviennent loi, elles auront un effet défavorable sur le développement économique du Canada et particulièrement sur l'ensemble de l'industrie minière du pays.

Nous nous opposons à l'idée qu'une révision en gros de la Loi de l'impôt sur le Revenu est désirable. Nous croyons que là où des changements sont justifiés dans la législation, ils peuvent être accomplis en modifiant la loi de temps à autre, tout en gardant ainsi le maximum de législation établie par la loi et les décisions prises par les tribunaux avec lesquels les contribuables sont familiers.

Nous doutons fort qu'on puisse arriver à la justice absolue dans toute structure d'impôt. Le problème devient encore plus difficile, si pour ce faire, on isole la Loi de l'impôt sur le Revenu.

Nous alléguons qu'en ce qui concerne l'industrie minière, les avantages présentement intégrés à la Loi de l'impôt sur le Revenu parviennent en partie à neutraliser les biais inhérents à l'industrie par suite des risques extraordinaires inséparables de sa nature et par suite de l'absence d'avantages ailleurs dans le système d'imposition, applicable aux autres industries.

We submit that capital gains tax is inappropriate in Canada at this stage in the Country's economic development. Particularly inappropriate is the proposal to tax certain unrealized profits every five years. If capital gains tax is deemed necessary we recommend that the rate should be half the rate applicable to income and not in excess of 15%.

We believe that the proposal to expose prospectors' gains to tax will result in hardship to the prospector out of all proportion to the revenue that will be derived.

Our views and our recommendations relating particularly to those portions of the White Paper proposals which we believe will have the greatest impact on this company and its shareholders are set out in the brief appended hereto.

Respectfully submitted,

CONWEST EXPLORATION COMPANY LIMITED,

C. R. Elliott, *President.*

CRE/ic.
Enc.

Nous alléguons que l'impôt sur le Revenu sur les gains de capital est impropre au Canada au présent stade de développement économique du pays. Est particulièrement mal venue la proposition relative à l'imposition de certains profits non réalisés tous les cinq ans. Si l'imposition des gains de capital est considérée nécessaire, nous conseillons que le taux applicable d'imposition soit la moitié de celui applicable au revenu, sans être supérieur à 15 p. cent.

Nous croyons que les propositions en vue d'assujettir à l'impôt les gains des prospecteurs résultera en souffrances pour les prospecteurs, souffrances qui seront hors de proportion au revenu qui en découlera.

Nos opinions et recommandations se rapportant particulièrement aux parties des propositions du Livre blanc qui, croyons-nous auront le plus grand impact sur cette compagnie et ses actionnaires, sont expliquées dans l'exposé annexé aux présentes.

Veuillez agréer, Honorable Clermont, l'expression de mes sentiments distingués.

CONWEST EXPLORATION COMPANY LIMITED,

C. R. Elliott, Président.

TABLE OF CONTENTS

Introduction

Capital gains

Quinquennial Revaluation

Prospectors' and Grubstakers' Exemption

The existing incentives to the Mining Industry

The proposed elimination of the three-year tax-free period

Depletion allowance

Integration

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Gains de capital

Réévaluation quinquennale

Exemption des prospecteurs et des commanditaires de prospection

Avantages actuels accordés à l'industrie minière

Proposition relative à l'élimination de la période de trois ans exempte d'impôt

Allocation d'épuisement

Intégration

CAPITAL GAINS

The White Paper proposals with respect to the taxation of capital gains are an abrupt change not only from the present treatment but represent a radical departure from the tax treatment in countries which have traditionally included capital gains in the tax base. The Carter proposals with respect to capital gains included full inclusion of capital gains

GAINS DE CAPITAL

Les propositions du Livre blanc relatives à l'assujettissement des gains de capital aux impôts constituent non seulement un départ abrupt par rapport aux mesures actuellement en vigueur mais représentent aussi une déviation radicale quant à la politique d'imposition en usage dans les pays qui, traditionnellement, incluent les gains de capital dans leur

in income, liberal averaging provisions, full deductibility and unlimited carry-over of capital losses, and an immediate and drastic restructuring of progressive rates. The White Paper generally proposes full inclusion of capital gains in income while largely ignoring the other Carter recommendations.

There is a degree of uncertainty in the present law as to what constitutes a capital gain as distinct from an income receipt. Because capital gains have not been subject to tax, taxpayers have exercised their ingenuity in attempts to receive as capital gains what might otherwise have been received as income. This particular problem has centred around the build-up of corporate surplus. The government has periodically enacted legislation to counter these attempts and it is generally recognized that at the present time is equipped to prevent virtually all such avoidance attempts. There exists then both statutes and a vast body of case law to deal with the definitional problem of what constitutes a capital gain and what constitutes income. The White Paper, however, proposes the ultimate solution, that being full inclusion of capital gains in income. It should be noted that the argument that full inclusion of capital gains in income is necessary to prevent the transformation of income receipts to capital gains would no longer be valid since the White Paper integration proposals would largely solve the problem. For this reason, we believe that the government could tax capital gains separately.

There are some compelling reasons for retention of the present distinction between capital gains and other income with a preferential tax treatment for the former. The White Paper proposals like the Carter recommendations are predicated on quantitative considerations (so-called ability-to-pay). The qualitative aspects are ignored. Capital gains usually accrue over an extended period of time but are realized on an infrequent basis and thus full inclusion of a gain in the taxable income of one year and taxation at regular graduated rates is inequitable and virtually confiscatory. Part or all of capital gains are frequently money gains on inflated dollars which result neither in an economic gain nor in increased ability-to-pay. A tax levied on an inflationay gain is a tax on capital. Capital gains are part of the potential reward for risk-taking. Full inclusion of capital gains in

base d'imposition. Les propositions Carter relatives aux gains de capital comprenaient une intégration complète de ces derniers au revenu, de généreux calculs des moyennes, une déductibilité intégrale et un report illimité des pertes de capital de même qu'une restructuration immédiate et radicale des taux progressifs. De façon générale, le Livre blanc propose la pleine inclusion des gains de capital au revenu tout en laissant en grande partie de côté les autres recommandations du rapport Carter.

La législation actuelle contient un certain degré d'incertitude quant à ce qui distingue les gains de capital du revenu touché. Comme les gains de capital ne furent pas assujettis à l'imposition, les contribuables se sont servi de leur ingénuité pour essayer de recevoir à titre de gains de capital ce qui autrement aurait été touché comme revenu. Ce problème particulier se centre autour du développement des surplus de société. Le gouvernement a périodiquement passé des lois en vue de faire échec à ces tentatives et, de manière générale, on admet qu'à l'heure actuelle, il lui est possible de prévenir virtuellement tous ces genres de tentatives d'évasion. Il existe donc à la fois une législation et un vaste ensemble de cas juridiques visant le problème inhérent à la définition des gains de capital et du revenu. Toutefois, le Livre blanc propose une solution extrême: c'est-à-dire l'incorporation des gains de capital au revenu. Il est à remarquer que l'argument qui veut que la pleine incorporation des gains de capital au revenu soit nécessaire pour prévenir la transformation du revenu touché en gains de capital n'a plus de validité puisque les propositions d'incorporation du Livre blanc résoudraient en grande partie le problème. C'est pourquoi nous croyons que le gouvernement devrait imposer les gains de capital séparément.

Fortes sont les raisons qui poussent à conserver la distinction actuelle entre les gains de capital et les autres revenus avec imposition privilégiée pour les gains de capital. Les propositions du Livre blanc de même que les recommandations Carter se basent sur des considérations d'ordre quantitatif (le soi-disant «pouvoir de payer»). Les aspects qualitatifs sont laissés de côté. D'ordinaire, les gains de capital s'accroissent sur une longue période de temps; ils sont toutefois réalisés de façon infréquente. Il s'ensuit donc que l'incorporation intégrale des gains dans le revenu imposable d'une année particulière et l'imposition à des taux gradués réguliers constituent une mesure inéquitable et quasi confiscatoire. Une partie ou la totalité des gains de capital est souvent composée de dollars inflationnaires; il en résulte donc ni gain économique ni pouvoir accru de payer. L'impôt perçu sur un

taxable income would severely inhibit the flow of risk-taking capital investment which is essential for development of Canadian economy.

It cannot be stated with certainty what the effects of full taxation of capital gains would have on our economic development. The government acknowledges that there would be a "modest" reduction in private savings but that improved "equity" more than counteracts this ill-effect. We believe that the effects could be much more deleterious than the government has acknowledged. Comparisons with the United States are inevitable, but it must be recognized that our economy is by no means as mature as that of the United States and we are a long way from achieving such economic maturity. To opt for a treatment of capital gains far harsher than the United States treatment is ill-considered.

Transitional provisions

Gross inequities could occur with respect to capital gains realized in the transitional period. Capital gains realized in the early years could be subject to marginal rates as high as 80 per cent. Moreover, the benefits of the proposed averaging provisions, which are inadequate at best, would be severely limited in the early years. Furthermore, it would appear that averaging is limited to those circumstances where "income" rises over a period and that averaging-back would not be possible in circumstances where "income" dropped drastically.

Periodic revaluation

The reasons advanced in the White Paper for periodic revaluation are that:

—Shares of widely-held companies are readily marketable and the taxpayer can, therefore, realize his gain or loss at the time of his choosing.

—Revaluation would reduce the lock-in effect which might well otherwise occur.

—Revaluation would make it possible to classify more corporate reorganizations and mergers as tax free transactions.

While the proposal might reduce the so-called lock-in effect somewhat and might

gain inflationnaire est un impôt sur le capital. Les gains de capital font partie du dédommagement possible inhérent à la prise en charge d'un risque. La pleine incorporation des gains de capital au revenu imposable réduirait de beaucoup le courant des investissements de capitaux comportant risques, investissements *essentiels* au développement de l'économie canadienne.

On ne peut énoncer avec certitude quels seraient les effets d'une pleine imposition des gains de capital sur notre développement économique. Le gouvernement reconnaît qu'il se produirait une «légère» réduction dans les épargnes particulières mais que l'imposition plus «équitable» qui en résulterait ferait plus que neutraliser ce désavantage. Nous croyons que les effets seraient beaucoup plus nuisibles que ne le reconnaît le gouvernement. On ne peut s'empêcher d'établir une comparaison avec les États-Unis; toutefois, il faut admettre que notre économie n'a pas la même maturité que celle des États-Unis et qu'elle en est encore loin. Il est donc peu réfléchi d'adopter un traitement des gains de capital de beaucoup plus rigoureux que celui des États-Unis.

Dispositions transitoires

Des injustices flagrantes pourraient se produire quant aux gains de capital réalisés au cours de la période de transition. Les gains de capital réalisés au cours des premières années pourraient être frappés de taux marginaux aussi élevés que 80 p. 100. De plus, les avantages des dispositions proposées du calcul des moyennes, qui sont au mieux adéquates, seraient grandement réduits au cours des premières années. En outre, il semble que le calcul des moyennes se limite aux circonstances qui font que le «revenu» augmente pendant une période de temps et qu'il ne serait pas possible de renverser le processus de calcul lorsque le «revenu» diminue considérablement.

Réévaluation périodique

Les raisons données dans le Livre blanc en faveur d'une réévaluation périodique sont les suivantes:

les actions des compagnies ouvertes peuvent être vendues aisément et le contribuable peut par conséquent réaliser ses gains ou subir sa perte au moment qui lui convient.

la réévaluation réduirait l'effet de blocage qui se produirait autrement.

la réévaluation permettrait de classifier plus de réorganisations et de fusions de compagnies comme étant des transactions exemptes d'impôt.

Bien que la proposition puisse réduire quelque peu l'effet de soi-disant blocage et puisse

also facilitate more corporate reorganizations and mergers, we do not think these are important but we do believe that the validity of the first reason advanced is so highly questionable that complete rejection of the periodic revaluation proposal is warranted.

Prices established in free market activity are to a large extent determined by marginal buyers and sellers of securities. The marginal buyers and sellers are not only extremely flexible in the allocation of their investment funds among the various kinds of securities and alternative investments, but their buying and selling activity is a substantial proportion of the trading in the free market. These two characteristics of marginal buyers and sellers result in their overwhelming influence on security prices.

On the other hand, a large portion of the total capital stock outstanding is immobile as it is held as a basic part of the long-term investment portfolio of individuals and institutions including control investors and is unlikely to be sold regardless of short-term attractiveness. Thus, in many cases the market in a particular security is relatively thin and, therefore, responds dramatically to buying and selling pressure.

The prices of some securities are particularly volatile, usually reflecting the greater potential risks and rewards inherent in the activities of the corporation. Shares in mining exploration companies are a classic example of this market phenomenon. In most cases, irrespective of the dramatic short-term fluctuations in security prices, the underlying value of the security remains unchanged.

It is stated in the White Paper that "periodic revaluation...would reflect the fact that these shares are readily marketable and that a taxpayer can, therefore, realize his gain or loss fairly easily at the time of his choosing". The holdings of the marginal buyer and seller of securities may well be readily marketable and he, therefore, can realize his gain or loss fairly easily at the time of his choosing. But since the marginal buyer and seller is not likely to be a long holder of a particular security, there is no need for periodic taxation of accrued gains and losses as these gains and losses will be realized fairly regularly. Large holdings of individual and institutional portfolio investors and control investors are not usually readily marketable and are certainly not any more so than is the case with many shareholders of so-called "closely-held"

faciliter un plus grand nombre de réorganisations et de fusions de sociétés, nous ne croyons pas qu'il s'agisse là d'une chose importante; mais nous sommes d'avis que la validité du premier argument énoncé est si douteuse que le rejet complet de la proposition de la réévaluation périodique est justifié.

Les prix établis dans l'activité du marché libre sont dans une large mesure déterminés par les acheteurs et les vendeurs de titres marginaux. Les acheteurs et les vendeurs marginaux sont non seulement extrêmement flexibles dans l'affectation de leurs fonds de placement parmi les divers genres de titres et d'investissements facultatifs, mais leurs achats et leurs ventes constituent une partie substantielle des transactions commerciales dans le marché libre. Ces deux caractéristiques des acheteurs et des vendeurs marginaux font qu'ils ont une immense influence sur le prix des titres.

D'autre part, une grande partie du capital total des actions émises est immobile car elle est détenue comme étant une partie fondamentale du portefeuille de placements à long terme des particuliers et des institutions, y compris les investisseurs en contrôle; il est peu probable qu'elle sera vendue, peu importe l'attrait du court terme. C'est pourquoi il arrive souvent que le marché est relativement faible dans un titre particulier et que, par conséquent, il est extrêmement sensible à la pression vente-achat.

Les prix de certains titres sont particulièrement inconstants, ce qui réflète ordinairement un potentiel plus élevé de risque et d'avantages inhérents aux activités de la compagnie. L'exemple classique de ce phénomène réside dans les actions des compagnies d'exploration minière. Dans la plupart des cas, indépendamment des fluctuations à court terme dramatiques dans le prix des titres, la valeur fondamentale du titre demeure inchangée.

Il est affirmé dans le Livre blanc que «la réévaluation périodique...réfléterait le fait que les actions peuvent être vendues aisément et que, en conséquence, le contribuable peut assez facilement réaliser son bénéfice ou subir sa perte au moment qui lui convient». Les titres détenus par le vendeur ou l'acheteur marginal peuvent fort bien être vendus aisément et il peut, en conséquence, réaliser son bénéfice ou subir sa perte au moment qui lui convient. Cependant, comme il est peu probable que le vendeur ou l'acheteur marginal détiennent longtemps un titre particulier, on ne voit pas la nécessité d'une imposition périodique de l'accumulation des gains et des pertes puisque ces gains et pertes se produiront de façon assez régulière. Les titres considérables détenus dans les portefeuilles des investisseurs particuliers, des institutions et

corporations. In many cases, the investor does not have the ability "to realize his gain or loss fairly easily at the time of his choosing". Indeed, in some cases he may be restricted by law from doing so. If such a shareholder were faced with liquidating a large part of his holdings, then it is extremely unlikely that he would realize the apparent gain or loss reflected by the quoted market value. Once it is recognized that shares of "widely-held" corporations are not necessarily readily marketable and that quoted market value is not necessarily indicative of the accrued gain or loss on an investment, then the concept of periodic revaluation must be rejected.

The proposed quiquennial revaluation of investment in shares of widely-held companies would pose a formidable obstacle to the maintenance of controlling blocks of shares over a period of several decades—let alone the lifetime of one individual or a group of individuals who own the controlling block. In spite of the statement in the White Paper "that for widely-held companies the link between shareholders and management is tenuous" there exist in Canada many companies which by definition would be widely-held companies where the link between shareholders and management is far from tenuous. This is the case with respect to Conwest and has been since the inception of the company.

In order to assess the implications of the quinquennial revaluation proposal for the controlling shareholders, a detailed study of Conwest has been completed on the basis of historical data. This study was to determine what the effect of the revaluation proposal would have been had the proposal been implemented into law on January 1, 1955.

The results of the study indicate that it would have been virtually impossible to maintain control of the company for more than two periodic revaluations.

—By the third revaluation, the control block would have shrunk from 59.2% of total outstanding stock to 47.8%

—The economic cost of the tax to the individual shareholder can be much more than one-half of his personal marginal rate applied to the total gain. (Viz. for the period of three revaluations the economic cost of the tax varies between shareholders from 28.1% to 31.4%.) Moreover, further studies of a hypothetical model of a high yield, high growth company indicated that over a term of

des actionnaires en contrôle ne peuvent ordinairement être vendus facilement, surtout lorsqu'il s'agit d'actionnaires de corporations soi-disant «fermées». Dans beaucoup de cas, l'investisseur ne «peut facilement réaliser son bénéfice ou subir sa perte au moment qui lui convient». A vrai dire, dans quelques cas, la loi peut l'empêcher de ce faire. Si un tel actionnaire devait liquider une partie considérable de ses actions, il est alors fort peu probable qu'il puisse réaliser la perte ou le gain apparents dont il est fait état dans la cote de la valeur marchande. Une fois qu'on a admis que les actions des compagnies «ouvertes» ne peuvent pas être nécessairement vendues facilement et que la cote de la valeur marchande n'indique pas nécessairement la perte ou les gains accumulés sur un placement, il faut alors rejeter le concept de la réévaluation périodique.

La proposition relative à la réévaluation quinquennale des investissements dans les actions des compagnies ouvertes poserait un obstacle formidable au maintien de blocs d'actions à contrôle sur une période de plusieurs décennies—sans parler de la vie du particulier ou du groupe de particuliers qui détiennent ce bloc d'actions. Malgré l'affirmation du Livre blanc à l'effet que «le lien entre la direction et les actionnaires est moins fort en ce qui concerne les compagnies ouvertes», il existe au Canada plusieurs compagnies qui, par définition, seraient des compagnies ouvertes et au sein desquelles le lien entre la direction et les actionnaires est l'oin d'être moins fort. C'est le cas de Conwest et il en est ainsi depuis le début de la compagnie.

De façon à permettre d'évaluer les implications de la proposition de réévaluation quinquennale à l'intention des actionnaires en contrôle, Conwest a été l'objet d'une étude détaillée à partir des faits historiques. Le but de cette étude a été de déterminer l'effet qu'aurait eu la proposition de réévaluation si elle avait été passée loi le 1er janvier 1955.

Les résultats de l'étude démontrent qu'il aurait virtuellement été impossible de maintenir le contrôle de la compagnie pendant plus de deux réévaluations périodiques.

—A la troisième réévaluation, le bloc de contrôle serait passé de 59.2 p. 100 à 47.8 p. 100 du total des actions émises.

—Le coût de l'imposition à l'actionnaire particulier peut être de beaucoup supérieur à la moitié de son taux personnel marginal affecté aux gains totaux. (Ex. pendant la période de trois réévaluations, l'imposition parmi les actionnaires varierait de 28.1 p. 100 à 31.4 p. 100). De plus, une étude supplémentaire d'une compagnie hypothétique à rendement et à croissance élevés révèle que sur une période

five revaluations the economic cost of the tax (this includes taxes paid, dividends foregone on shares sold to pay tax, and growth foregone on shares sold to pay tax) could well approach or exceed 50%.

—The results of our study also indicate that serious horizontal inequities can occur as between shareholders in similar circumstances as a result of forces beyond their control. A combination of fluctuations in the market price of shares and the varying birth dates of shareholders can result in the periodic revaluation being more severe for some shareholders than others. The study indicated that the difference between the lowest and highest economic cost to a shareholder in the control group would have been almost 12%.

—One of the assumptions on which the study was based was that each shareholder could sell sufficient shares at the periodic revaluation price to pay his tax. To the extent that such sales would have realized more or less than the periodic revaluation price, the stated results of the study would have reflected more or less severe effects. This variable would be the source of further inequities as between taxpayers.

—Our study is predicated on the proposal that the maximum personal rate of tax would be approximately 50%. We think that however well intentioned the government may be at the present time towards effecting this, the need for increased revenue makes it unlikely that it will ever be realized. To the extent that in the future maximum personal marginal rates do in fact exceed 50%, the problems inherent in the periodic revaluation proposal would be further accentuated.

Our criticism of the five-year revaluation proposal has been confined to the areas of difficulty that the controlling shareholders of this company are likely to experience if the proposal were to be enacted. There are other areas of difficulty which were outlined in the recent position paper advanced by the Department of Finance. We believe that the problems cited in our brief and those outlined in the supplemental paper advanced by the Department of Finance are sufficiently valid as to justify the abandonment of this proposal as unworkable, inequitable, and highly damaging to the policy of Canadian corporate ownership.

de cinq réévaluations, le coût de l'imposition (y compris les impôts payés, les dividendes précédents sur les actions vendues pour acquitter l'impôt ainsi que la croissance prévue des actions liquidées aux mêmes fins) pourrait bien s'élever à près de 50 p. 100 ou lui être supérieur.

—Les résultats de notre étude révèlent également que de graves injustices horizontales peuvent se produire parmi les actionnaires dans une situation semblable sans qu'il leur soit possible d'y remédier de quelque façon que ce soit. La combinaison des fluctuations dans les prix des actions à la Bourse et les différentes dates de naissance des actionnaires peuvent se traduire en une réévaluation périodique plus rigoureuse pour certains actionnaires que pour d'autres. L'étude indique que la différence entre les frais les plus élevés et les plus bas pour un actionnaire en contrôle serait de presque 12 p. 100.

—Une des suppositions à la base de notre étude est que chaque actionnaire pourrait vendre suffisamment d'actions au prix de la réévaluation périodique pour payer son impôt. Les résultats de l'étude auraient fait état d'effets plus ou moins rigoureux dans la mesure où cette vente aurait rapporté plus ou moins que le prix de la réévaluation périodique. Cette variable serait la source d'injustices additionnelles parmi les contribuables.

—Notre étude se base sur la proposition que le taux d'imposition maximal personnel serait d'environ 50 p. 100. Peu importe les bonnes intentions du gouvernement à cet effet à l'heure actuelle, croyons-nous, le besoin d'une imposition plus élevée rend improbable sa réalisation à n'importe quelle date. Les problèmes inhérents à la proposition de réévaluation périodique s'accentueraient dans la mesure où les taux maxima marginaux personnels s'élèveraient en fait à plus de 50 p. 100

Notre critique de la proposition de réévaluation quinquennale se limite aux problèmes probablement causés aux actionnaires en contrôle de cette compagnie si la proposition était adoptée. Les problèmes s'élèvent également dans d'autres domaines comme il a été souligné dans le récent rapport de position de principe publié par le Ministère des Finances. Nous croyons que les problèmes que nous avons décrits dans notre exposé ainsi que ceux expliqués dans le rapport du Ministère des Finances nous autorisent à justifier l'abandon de cette proposition en tant qu'impraticable, injuste et grandement dommageable à la politique des droits de propriété des compagnies canadiennes.

Recommendations

(1) No unrealized gains should be subject to tax.

(2) The present distinction between capital gains and income receipts should be retained and realized capital gains be subject to a separate capital gains tax.

(3) Capital gains should be taxed at rates not exceeding more than 50% of the rates applicable to income and the maximum rate should not exceed 15%.

(4) In general, fair market value at valuation day should be the base for capital gains purposes. However, the taxpayer should have the option to elect to value his holdings either at the aggregate of their fair market value or the aggregate of their original cost.

(5) If capital gains are to be included in income, then the maximum marginal personal rates should immediately be reduced to 50%. In the alternative, it could be provided that gains realized during the gradual reduction period would not be taxed at a rate higher than 50%. Moreover, the more meaningful averaging provisions recommended in the Carter Report should be introduced.

(6) If capital gains are to be included in income, then the personal rates should be restructured so that the maximum rate would be reached at a much higher level. The Carter recommendation was that the top rate of 50% be achieved at the $100,000 taxable income level.

(7) Provision should be made in the integration proposals to place shareholders receiving capital gains through a corporation on the same basis as if they had realized such gains directly. The White Paper does contain such a proposal with respect to shareholders of mutual funds but this concept should be expanded to cover shareholders of other corporations.

(8) More generous roll-over provisions should be introduced. Where, for instance, a taxpayer exchanges property and the form of his investment changes though its nature does not, a tax-free roll-over should be allowed. This should be the case even if the taxpayer's relative economic interest in the property may be changed as a result of the transfer or exchange.

Recommandations

(1) Aucun gains non réalisés ne devraient être soumis à l'impôt.

(2) Il faut conserver la présente distinction entre les gains de capital et le revenu touché et soumettre séparément les gains de capital réalisés à un impôt distinct des gains de capital.

(3) Le taux d'imposition des gains de capital ne devrait pas être supérieur à 50% des taux applicables au revenu et le tarif maximal ne devrait pas s'élever à plus de 15%.

(4) De façon générale, la juste valeur marchande au moment de l'évaluation devrait servir de base aux fins des gains de capital. Toutefois, le contribuable devrait avoir le choix d'évaluer ses actions soit par rapport à l'ensemble de leur juste valeur marchande, soit par rapport à l'ensemble de leur coût original.

(5) Si les gains de capital doivent être incorporés au revenu, il faut alors *réduire immédiatement* à 50% les taux maxima marginaux personnels. Alternativement, il doit être stipulé que les gains réalisés au cours de la période graduelle de réduction ne soient pas imposés à un taux supérieur à 50%. De plus, il faut accepter les dispositions de calcul des moyennes les plus significatives du rapport Carter.

(6) Si les gains de capital doivent être incorporés au revenu, il faut alors restructurer les taux personnels de façon à ce que le taux maximal soit atteint à un niveau beaucoup plus élevé. La recommandation Carter était que le taux maximal de 50% se trouve à l'échelon du revenu imposable de $100,000.

(7) Il faut stipuler dans les propositions d'intégration de traiter les actionnaires qui reçoivent des gains de capital par l'intermédiaire d'une compagnie comme s'ils avaient réalisé ces gains directement. Le Livre blanc contient bien une telle proposition relativement aux actionnaires des caisses mutuelles, mais il faudrait également l'étendre aux actionnaires des autres corporations.

(8) Il faut introduire des dispositions plus généreuses de roulement. Par exemple, lorsqu'un contribuable change de propriété et que la forme de son placement change également sans toutefois en affecter la nature, il devrait être permis un roulement exempt d'impôt. Il devrait en être ainsi même si l'intérêt économique relatif du contribuable dans la propriété change à la suite du transfert ou de l'échange.

(9) Gains on sale of the principal residence of a taxpayer should not be taxed provided the "gain" is rolled over against the purchase of another residence. Further, a substantial once in a lifetime exemption on the gain on sale of the principal residence should be provided.

(10) Items of personal property acquired for personal use or enjoyment should be exempted entirely from capital gains tax.

(11) If capital gains are to be subjected to tax in whole or in part, existing estate taxes should either be abolished entirely or modified substantially.

(9) Les gains de capital provenant de la vente de la résidence principale du contribuable devraient être exempts d'impôt à condition que les «gains» soient affectés à l'achat d'une autre résidence. De plus, il devrait être prévu une exemption substantielle disponible une fois seulement durant la vie sur les gains réalisés par la vente de la résidence principale.

(10) Il faudrait exempter complètement de l'impôt des gains de capital les articles de propriété personnelle acquis pour l'usage ou le plaisir personnels.

(11) Si une partie ou la totalité des gains de capital doit être soumis à l'impôt, il faut ou bien modifier substantiellement ou bien abolir complètement l'impôt actuel sur les biens transmis par décès.

PROSPECTORS' AND GRUBSTAKERS' EXEMPTION

The White Paper states with reference to the prospectors' and grubstakers' exemption:

> "For many years the act has continued a provision which specifically exempts from tax the proceeds received by a prospector or a grubstaker on the sale of a mining property. This provision was intended to make it clear that the government viewed this type of gain as a capital gain which under the existing system would of course be tax exempt. Under the new proposals capital gains are to be taxed and this exemption would therefore be repealed."

To view this proposal in its proper perspective, it must be realized that the annual "cost" of this incentive provision to the government has been negligible. To quote the Carter Commission study on the Taxation of Mineral Extraction:

> "Revenue foregone is difficult to estimate because the tax saving depends on the tax bracket of each individual. A rough estimate of the recent annual average payment to prospectors and grubstakers (not their tax savings) is that it is of the order of $1 million a year."

In addition, though the "cost" to the government has been minimal, the benefits to the government and the economy as a whole as a result of the successful activities of prospectors and grubstakers have been significant. It

EXEMPTION DES PROSPECTEURS ET COMMANDITAIRES DE PROSPECTION

Le Livre blanc déclare quant à l'exemption relative aux prospecteurs et aux commanditaires de prospections:

> «Depuis de nombreuses années, le législateur a maintenu une disposition légale qui exonère spécialement d'impôts les sommes reçues par un prospecteur ou un commanditaire de prospection à l'occasion de la vente d'une concession minière. Cette disposition visait à bien faire comprendre que le gouvernement considérait ce genre de revenu comme un gain de capital qui, en vertu du régime fiscal actuel, était naturellement exonéré d'impôt. Selon les nouvelles propositions, les gains de capital doivent être imposés et, par conséquent, cette exemption doit être supprimée.»

Pour voir cette proposition dans la perspective qui lui est propre, il faut se rendre compte que le «coût» annuel de cette disposition d'encouragement a été négligeable pour le gouvernement. Citons l'étude de la Commission Carter sur *l'Imposition de l'extraction de minerai:*

> «Le revenu précédent est difficile à estimer parce que l'épargne d'impôt réalisée dépend de l'échelon d'imposition où se situe chaque particulier. Un calcul approximatif du versement annuel moyen récent aux prospecteurs et aux commanditaires de prospection (non leurs épargnes d'impôt) révèle qu'il s'élève dans l'ordre de $1 million par année.»

De plus, bien que le «coût» au gouvernement ait été minime, le gouvernement ainsi que l'économie en général en ont retiré des avantages significatifs par suite des succès connus par les prospecteurs et les commandi-

is our contention that the existence of the exemption has contributed substantially to this important activity.

It is our belief that the government bases this proposal on the principle of equity and a desire to achieve theoretical symmetry within the framework of the White Paper. However, we do not think it equitable that the results of the successful activities of a prospector or a grubstaker be equated with the results of the successful activities of, say, a real estate speculator or a stock market investor. The activities of prospectors and grubstakers are undertaken against overwhelming odds and involve a large degree of personal sacrifice to which most other taxpayers are not subject. Further, the occurrence of successful results is extremely variable (it would be most unusual for a particular individual to experience success more than once in a lifetime) and for this reason alone prospectors and grubstakers are deserving of special treatment.

The proposed deductibility for income tax purposes of the cost of acquiring mineral properties will not significantly benefit prospectors and grubstakers, not will it give any significant benefit to the purchaser. This would be especially true if the purchaser has no income against which to deduct the acquisition cost or has no immediate prospect of generating sufficient income to enable him to do so. In these circumstances, the deductibility will be of no benefit to him and he will not be inclined to pay any more for the property despite the proposed deductibility. In any event, the discouragement to the prospector is far more serious to the industry than whether or not the cost of property should be a deductible expense.

Transitional provisions

We are strongly opposed to the retroactive effects inherent in the proposed repeal of the prospectors' and grubstakers' exemption and the proposed deductibility of the acquisition cost of mining properties. Option agreements entered into prior to November 7, 1969 were negotiated in anticipation of the law remaining unchanged. If an option were to be exercised after implementation, it is proposed that the vendor will be taxable on the full proceeds or on some portion of the proceeds (ranging from 60% to 95%). It is proposed that the purchaser would be entitled to deduct for tax purposes the full purchase price. If these options had been negotiated in anticipation of the government's proposals, the consideration would probably have been revised substantially leaving both parties in relatively equitable positions. As proposed, the prospective purchaser (the optionee) would be

taires de prospection. Nous sommes donc d'avis que l'exemption a contribué de façon substantielle à cette activité importante.

Nous croyons que le gouvernement base cette proposition sur le principe de la justice et sur un désir d'arriver à une symétrie théorique dans le cadre du Livre blanc. Toutefois, nous ne pensons pas qu'il est juste de mettre sur le même pied les activités réussies du prospecteur ou du commanditaire de prospection et celles couronnées de succès du courtier en immeubles ou de l'investisseur à la Bourse, par exemple. Les activités du prospecteur et du commanditaire de prospection se déroulent en présence d'énormes obstacles et impliquent un haut degré de sacrifices personnels auxquels la majorité des autres contribuables n'est pas soumise. De plus, la fréquence des résultats est extrêmement variable (le succès sourit rarement plus d'une fois durant la vie d'un particulier); cette seule raison même motive un traitement spécial pour les prospecteurs et les commanditaires de prospection.

La déduction proposée aux fins d'impôt sur le revenu relativement à l'acquisition de propriétés minières ne bénéficiera pas de façon sensible aux prospecteurs et aux commanditaires de prospection; il en va de même pour l'acheteur. Ceci est d'autant plus vrai si l'acheteur ne possède pas un revenu duquel il peut déduire les frais d'acquisition ou n'a pas l'occasion immédiate de trouver le revenu suffisant pour lui permettre de ce faire. Dans ces cas, la déduction n'a aucun avantage pour lui et il ne sera pas enclin à payer plus cher une propriété, malgré la déduction proposée. Dans tous les cas, le découragement du prospecteur est de beaucoup plus dommageable à l'industrie que la déductibilité ou la non-déductibilité des frais de propriété.

Dispositions transitoires

Nous nous opposons fortement aux effets rétroactifs inhérents à l'abrogation proposée de l'exemption des prospecteurs et des commanditaires de prospection et à la proposition de déductibilité des frais d'acquisition des propriétés minières. Les ententes d'option prises antérieurement au 7 novembre 1969 ont été négociées en prévision que la législation demeurerait inchangée. Si une option est exercée après l'entrée en loi, il est proposé que le vendeur ait à payer un impôt sur le plein produit ou sur une partie de ce dernier (de 60 p. 100 à 95 p. 100). Il est proposé que l'acheteur ait le droit de déduire le plein prix d'achat aux fins d'impôt. Si ces options avaient été prises en prévision des propositions du gouvernement, la compensation aurait été substantiellement révisée de façon à placer les deux parties dans une position relativement équitable. Tel qu'il est proposé, l'acheteur

put in a much better after-tax position at the expense of the prospective vendor (the optionor). It would also appear that any exploration and development expenditures incurred by the individual prospector or grubstaker prior to implementation date would not be relevant in determining the net amount subject to tax on the disposition of the mining property. This would further compound the gross inequity to the prospective vendor.

Technical considerations

If the government is to repeal the prospectors' and grubstakers' exemption, it is imperative that recognition be given to the unique aspects involved in the purchase and sale of mineral rights. The "value" of a particular mineral property can only be established by profitable operation or abandonment. Frequently, properties are transferred in the early stages of exploration when the value of the property is unknown and thus the purchase consideration is typically a small amount of cash and a share interest. Also typically, the vendor's share interest is escrowed until such time as the consent of governmental regulatory bodies (i.e. provincial security commissions) is forthcoming. At the time transfer of a property takes place, the vendor's "ability-to-pay" usually has not increased nor has the amount of his "gain" or "loss" been determined. It would, therefore, be unreasonable to impose any tax at this point in time. Provision should be made for a tax-free "roll-over" on the transfer of a mining property when the consideration is non-cash.

The proposed quinquennial revaluation of shares of widely-held companies would be a further source of inequity to the prospector and grubstaker. If shares of widely-held companies are subject to escrow arrangements, then not only is quoted market value particularly inappropriate to determine their value but their marketability is severely limited. If the proposed quinquennial revaluation were to be applicable to such shares, the prospector and grubstaker would be severely discriminated against relative to the holder of freely marketable shares in widely-held companies.

Recommendations

(1) The prospectors' and grubstakers' exemption should be retained.

éventuel (porteur de l'option) se trouverait dans une bien meilleure position, une fois l'impôt déduit, que la partie accordant l'option. Il semble également que tous frais d'exploration et de développement engagés par le prospecteur ou le commanditaire de prospection particulier antérieurement à la date d'entrée en loi seraient sans importance au moment de déterminer le montant net imposable à la disposition de la propriété minière. Il en résulterait une injustice additionnelle au vendeur éventuel.

Considérations techniques

Si le gouvernement doit abolir l'exemption des prospecteurs et des commanditaires de prospection, il lui faut reconnaître les aspects uniques impliqués dans l'achat et la vente des droits miniers. La «valeur» d'une propriété minière particulière ne peut être établie que par une opération rentable ou l'abandon. Souvent, les propriétés sont l'objet de transferts au tout début de l'exploration alors que la valeur de la propriété est inconnue; le montant de l'achat est donc typiquement un petit montant comptant et un intérêt en actions. D'une manière typique également, l'intérêt de l'action du vendeur est porté au compte d'un tiers jusqu'à l'arrivée du permis des corps régulatoires gouvernementaux (par exemple, les commissions provinciales de sécurité). Au moment où a lieu le transfert d'une propriété, le «pouvoir de payer» du vendeur n'a pas ordinairement augmenté et le montant de ses «gains ou pertes n'a pas encore été déterminé. En conséquence, il ne ssrait pas raisonnable d'imposer un impôt à ce moment-là. Il devrait y avoir une disposition de «roulement» exempt d'impôt sur le transfert d'une propriété minière quand la transaction n'est pas au comptant.

La réévaluation quinquennale proposée pour les actions des compagnies ouvertes serait une nouvelle source d'injustice pour les prospecteurs et les commanditaires de prospection. Si les actions des corporations ouvertes sont soumises à des arrangements de tiers, alors non seulement la valeur marchande cotée est particulièrement impropre pour déterminer leur valeur, mais leur potentiel de vente s'en trouve grandement réduit. Si la réévaluation quinquennale proposée est appliquée à de telles actions, le prospecteur et le commanditaire de prospection souffriraient un grave préjudice par rapport aux actionnaires des corporations ouvertes facilement écoulables.

Recommandations

(1) Il faut conserver l'exemption relative aux prospecteurs et aux commanditaires de prospection.

(2) If, however, the exemption is to be repealed, the prospector or grubstaker should be protected by a tax-free roll-over on the transfer of mining properties with no tax being exigible until such time as cash is realized through the sale of the vendor's shares. In addition, the more generous block averaging provisions recommended in the Carter Report should be introduced.

THE PRESENT INCENTIVES TO THE MINING INDUSTRY

The Carter Report stated that the existing incentives are unnecessarily costly, inefficient, and violate the principle of allocative neutrality.

That Report contended that an appropriate measure of the cost of the existing incentives is the tax revenues foregone in the presence of such incentives. We firmly believe that to consider the "cost" of the incentives to the government treasury to be tax revenues currently foregone is extremely misleading. It is illogical to include in this "measure of cost" tax revenues foregone on projects that would never have taken place in the absence of such incentive provisions. What course of development would the mining industry in Canada have taken in the absence of such incentive provisions? Had these incentives not existed, we believe that much of the growth in the mining industry would have been inhibited and that the loss of revenue, not only from the failure to obtain tax directly from operations that would not have materialized but also from the economic impact and the loss of taxes on payrolls, purchases, and dividends that have been the result of the establishment of profitable mines, would have greatly exceeded the relatively small "cost" of the incentives.

That Report contended that existing incentives are inefficient because they reward projects that would have taken place in any event. These incentives reward success, and this is their fundamental appeal. It is because the incentives reward all successful ventures without discrimination that they have proven an extremely powerful stimulus to the development of the mining industry.

That Report contended that the incentives violate the principle of allocative neutrality. It states that in the absence of induced incentives the "market place" would decide the appropriate allocation of capital to all the private sector and that if under neutral con-

(2) Toutefois, si l'exemption doit être abolie, le prospecteur ou le commanditaire de prospection devrait être protégé grâce à un roulement exempt d'impôt sur le transfert des propriétés minières, l'impôt étant reporté au moment où l'argent comptant est touché grâce à la vente des actions du vendeur. En outre, les dispositions les plus généreuses relatives au calcul des moyennes des blocs recommandées dans le rapport Carter doivent être adoptées.

LES AVANTAGES ACTUELS ACCORDÉS À L'INDUSTRIE MINIÈRE

Le rapport Carter déclarait que les avantages actuels coûtent cher sans raison, sont inefficaces et violent le principe de neutralité d'affectation.

Ce rapport soutenait qu'une mesure appropriée du coût des avantages actuels se compose des règles à l'égard des revenus touchés antérieurement à la mise sur pied de ces avantages. Nous croyons fermement que considérer les «coûts» de ces avantages pour le trésor du gouvernement comme étant un revenu passé présentement réglé est extrêmement trompeur. Il est illogique d'inclure dans cette «mesure des frais» les revenus antérieurs en provenance de projets qui n'auraient jamais eu lieu si lesdites dispositions d'encouragement n'avaient pas existé. Quel cours aurait pris le développement de l'industrie minière au Canada en l'absence de telles dispositions stimulatives? Si ces avantages n'avaient pas existé, nous croyons qu'une grande partie de la croissance de l'industrie minière aurait été arrêtée et que la perte d'impôt, causée non seulement par l'insuccès à lever un impôt directement sur les opérations qui ne se seraient pas matérialisées, mais aussi par l'influence économique et la perte d'impôt sur la feuille de paie, les achats et les dividendes qui sont le résultat de l'établissement de mines lucratives, aurait de beaucoup été supérieure au «coût» relativement minine des avantages accordés.

Le Rapport soutenait que les avantages en effet sont inefficaces parce qu'ils récompensent des entreprises qui auraient vu le jour, peu importe les circonstances. Ces avantages récompensent le succès, c'est là leur attrait fondamental. C'est parce que les avantages s'adressent à toutes les entreprises sans distinction qu'ils se sont avérés un stimulus extrêmement puissant dans le développement de l'industrie minière.

Le Rapport soutenait que les avantages violent le principe de neutralité d'affectation. Il déclare qu'en l'absence d'avantages par induction, c'est l'emplacement du marché qui déciderait de l'affectation appropriée des capitaux à tout le secteur privé et que si sans des

ditions investment in natural resource development were not as attractive as investment in other industry then investment in natural resource development would be shifted to investment in other industry. We reject this premise and contend that capital now devoted to natural resource development in Canada would flow to natural resource development elsewhere if Canadian resource development returned sub-marginal rates of return after tax. Canada is not the only country in the world with favourable geology and the other non-tax factors which are attractive to investment in the development of natural resources. To the extent that tax or other incentives are not competitive with those in other countries, all other things being equal, a reduction in this type of investment capital can be expected with no corresponding shift of resource oriented capital to investment in other industries. Indeed, we contend that "allocative neutrality" is established by existing incentives which tend to correct the bias created by the extraordinary risk inherent in resource exploration and development. It should be noted that other Canadian industries are provided powerful incentives through protective tariffs, subsidies, and other fiscal measures.

The White Paper proposes to abolish the existing incentives of the three-year exemption for new mines and percentage depletion allowance and to replace them with a provision for quick write-off of direct expenditures in bringing a new mine into production and the earned depletion provision. It is stated in the section of the White Paper dealing with economic effects that:

> "The changes proposed in the special rules applying to the mineral industry would have some effect in reducing the expected rate of return..."
>
> "...The overall effect on the development of new mines cannot be forecast with any certainty (emphasis added); it would probably depend on general attitudes as well as on calculations. We do not expect it to be serious..."
>
> "The extra inducement offered in the mineral industry through the 'earned depletion' and the immediate write-off of

conditions neutres les placements dans le développement des ressources naturelles ne constituaient pas un investissement aussi attrayant qu'un placement dans une autre industrie, alors les placements dans le développement des ressources naturelles devraient être transférés à d'autres industries. Nous rejetons cette prémisse et nous alléguons que le capital présentement affecté au développement des resssources naturelles au Canada s'étendrait à un semblable développement ailleurs, si le développement des ressources naturelles connaissait des taux de rendement sous-marginaux après l'imposition. Le Canada n'est pas le seul pays au monde jouissant d'une géologie avantageuse et les autres facteurs à part du système d'imposition qui attirent les investisseurs dans le développement des ressources naturelles. Dans la mesure où l'impôt ou les autres avantages ne sont pas en compétition avec ceux des autres pays, toutes choses égales, une réduction de ce genre de placement de capital peut se produire sans qu'il y ait de déplacement correspondant de capital orienté vers les ressources en direction d'autres industries. Bien entendu, nous soutenons que la «neutralité d'affectation» est établie grâce aux avantages en effet qui ont tendance à remédier aux biais créés par le risque extraordinaire inhérent à l'exploration et au développement des ressources. Il est à noter que d'autres industries canadiennes bénéficient de puissants stimulants grâce à des taux de protection, subsides et autres mesures fiscales.

Le Livre blanc se propose d'abolir les avantages actuellement en effet à l'égard de l'exemption de trois ans pour les nouvelles mines, de même que le pourcentage d'allocation d'épuisement et de les remplacer par une disposition d'amortissement rapide des frais directs afférents à l'entrée en production d'une nouvelle mine et la disposition d'épuisement gagné. Il est déclaré dans la section du Livre blanc qui traite des effets économiques que:

> «Les changements proposés à l'égard des règles particulières qui s'appliquent à l'industrie minière auraient pour effet de réduire quelque peu le taux de rendement attendu...»
>
> «... On ne peut prévoir avec certitude les répercussions générales qui se feront sentir sur la mise en valeur de nouvelles mines (c'est nous qui soulignons); selon toute probabilité, elles dépendront de l'attitude et des calculs des intéressés. Nous n'estimons pas qu'elles prêteront à conséquence...»
>
> «L'encouragement supplémentaire offert à l'industrie minière grâce à l'épuisement gagné et l'amortissement immédiat des

capital costs of new mines should continue to attract capital from Canadian sources and abroad in competition with the resources and investment conditions offered in other countries."

"All in all, the mineral industries would continue to be stimulated by some tax measures not offered to other industries, but not to as great a degree as under present law."

We do not agree with this assessment of the economic consequences to the mineral industry. We believe that mining exploration will be sharply curtailed and as a result the growth rate of the mining industry in Canada will decline significantly if these proposals are enacted into law. We draw attention to a study by the Institute of Quantitative Analysis of the University of Toronto on the economic effects of the Carter Commission proposals vis-a-vis the mining industry which was commissioned by the Department of Finance. It concluded that the discovery rate of new orebodies would decline by from 33⅓ per cent to 40 per cent, which would have "cut the growth rate of the industry from 5 per cent annually to less than 3 per cent." A decline of this magnitude would be very serious not only from the point of those directly involved in the mining industry and their suppliers but of all Canadians.

The assumption that despite the removal of incentive provisions approximately the same level of activity will continue and that therefore an increase in taxes will result is unsupported and unwarranted. The exact effect of the removal of existing incentives and their replacement by those proposed in the White Paper cannot be readily determined. However, it can be stated with certainty that the business incentive for investment and effort is the expected net return after taxes. If incentive is reduced, a reduction in activity and resulting taxable income will ensue.

The enactment of the White Paper proposals will result immediately in the curtailment of certain mining development projects. As the cash flow from existing mines is reduced by increased tax, there will be an immediate reduction in planned exploration programmes. Over the longer term, we believe that the reduced volume of after-tax cash flow from existing mines and the lower after-tax return on investment would continue to depress future activity in both exploration and development. The reduced level of exploration

immobilisations affectées aux nouvelles mines devraient continuer à attirer les capitaux de source canadienne et étrangère, concurrençant ainsi les ressources et les conditions d'investissement dans d'autres pays.»

«A tout prendre, certaines mesures fiscales dont ne bénéficient pas les autres secteurs industriels continueraient de stimuler l'industrie extractive, mais pas au même degré que sous le régime actuel.»

Nous ne sommes pas d'accord avec cette évaluation des conséquences économiques dans l'industrie minière. Nous croyons que l'exploration minière s'en trouvera nettement restreinte et qu'il en résultera un déclin remarquable dans le taux de croissance de l'industrie minière au Canada si ces propositions prennent force de loi. Nous attitons l'attention sur une étude de l'Institute of Quantitative Analysis de l'Université de Toronto sur les effets économiques des propositions de la Commission Carter relativement à l'industrie minière commandée par le ministère des Finances. Elle conclut que le taux de découverte de nouveaux gisements de minérai subirait une diminution de 33⅓ p. 100 à 40 p. 100, ce qui «réduirait le taux de croissance de l'industrie de 5 p. 100 annuellement à moins de 3 p. 100». Une réduction d'une telle importance aurait un effet très grave non seulement sur ceux qui sont directement impliqués dans l'industrie minière et leurs fournisseurs, mais sur tous les Canadiens.

La supposition que malgré l'abolissement des dispositions d'encouragement, il s'ensuivra à peu près un même degré d'activité et que, par conséquent, il en résultera une augmentation dans les impôts, est sans fondement et injustifiée. On ne peut aisément déterminer quel sera l'effet exact de l'abolissement des avantages actuels et leur remplacement par ceux proposés dans le Livre blanc. Cependant, il peut être déclaré avec certitude que l'encouragement donné aux placements et à l'effort est le rendement net auquel on s'attend après l'impôt. Une réduction des avantages entraînera une réduction des activités et du revenu imposable.

La promulgation des propositions du Livre blanc aura pour résultat immédiat d'interrompre certains projets de développement minier. Au fur et à mesure que l'argent comptant en provenance des mines en existence se verra réduit par une augmentation des impôts, il se produira une réduction immédiate des programmes d'exploration. Sur une période plus longue de temps, nous croyons que le volume réduit d'argent comptant après l'impôt en provenance des mines en existence et le rendement réduit des placements après

and development activity and the resultant reduction in the discovery of new mines will "cost" the Revenue far more through reduced taxable income from this source than the loss of revenue that would occur as a result of reducing mining income subject to tax under the existing incentive system and reduced revenue lost as a result of reduced payrolls, etc.

THE PROPOSED ELIMINATION OF THE THREE-YEAR TAX FREE PERIOD

> The government has concluded that special rules are still needed for the mineral industry, but that they should be revised substantially "to ensure that really profitable projects bear a fair share of the burden of taxation. It is recognized that the exploration for and development of mines and oil and gas deposits "involve more than the usual industrial risks and the scale of these risks is quite uncertain in most cases. Consequently, special arrangements are desirable to ensure that the costs of exploration and development may be charged for tax purposes as early as possible in order that taxes will only be applied when it is clear that a project will be profitable" (emphasis added).

The government recognizes the fact that "special arrangements are desirable", but to ensure that costs will be deductible for tax purposes in order that "taxes will only be applied when it is clear that a project will be profitable" is no incentive nor does it reduce the risk. In the market place, exceptional risk demands an exceptional reward. The present incentives recognize this economic fact of life.

The three-year exemption of the production profits of new mines has been a major factor in the spectacular growth of the Canadian mining industry in the last three decades. It should be emphasized that this incentive is not merely a development incentive. Rather, it has provided a strong stimulus to the exploration phase of mining activity upon which growth of the mining industry is dependent. The three-year exemption is usually closely connected in time with the exploration and the development stage of mining activity, and the reward is of limited duration. The incentive is profit oriented so

l'impôt, continueraient d'avoir un effet dommageable sur les activités futures à la fois dans les explorations et le développement. Le niveau réduit des activités et la réduction qui en résulterait dans la découverte de nouvelles mines «coûteraient» au service de l'impôt sur le revenu beaucoup plus par suite d'une diminution du revenu imposable que la perte qui se produirait à la suite de la réduction du revenu des mines soumis à l'impôt en vertu du système actuel d'avantages et de l'impôt réduit perdu à la suite d'une réduction de la feuille de paie, etc...

PROPOSITION RELATIVE À L'ÉLIMINATION DE LA PÉRIODE DE TROIS ANS EXEMPTE D'IMPÔT

> «Le gouvernement est arrivé à la conclusion que certaines règles spéciales devraient encore s'appliquer à l'industrie extractive, mais qu'il faudrait les réviser en profondeur afin que les entreprises vraiment profitables supportent une part équitable du fardeau fiscal. On sait que l'exploration et la mise en valeur des mines et des gisements de pétrole et de gaz comportent des risques plus grands que dans les autres secteurs de l'industrie, et que l'importance de ces risques est la plupart du temps très certaine. En conséquence, il est souhaitable que les dispositions spéciales prévoient la déduction dès que possible des frais d'exploration et de mise en valeur afin que les impôts ne viennent frapper le revenu qu'au moment où on aura la certitude de la rentabilité de l'entreprise.»

Le gouvernement reconnaît le fait «que des règles spéciales sont souhaitables», mais s'assurer que les frais seront déductibles aux fins d'impôt de façon à ce que «les impôts ne s'appliqueront qu'au moment où on aura la certitude de la rentabilité de l'entreprise» n'est ni un avantage ni ne réduit le risque. A la Bourse, un risque exceptionnel entraîne un dédommagement du même ordre. Les avantages actuellement en vigueur tiennent compte de ce fait économique.

L'exemption de trois ans des profits de production des nouvelles mines a été un facteur majeur dans la croissance spectaculaire de l'industrie minière canadienne au cours des trois dernières décennies. Il faut souligner que cet avantage n'en est pas un relatif au seul développement. Il a fourni plutôt un puissant stimulus au niveau de l'exploration des activités minières de laquelle dépend la croissance de l'industrie. L'exemption de trois ans est ordinairement liée en ce qui concerne le temps à l'exploration et le stade de développement de l'activité minière, et la récompense est de courte durée. L'avantage vise surtout

that only profitable ventures benefit and unprofitable operations are not thereby subsidized. Most importantly, the reward has been sufficiently generous to have had a significant effect on investment decisions.

Recommendation

We recognize that there have been circumstances where because the mine has proven unusually profitable the amount of tax exempt income has been exceptional. We suggest that this situation, which we believe is responsible for most of the criticism of this incentive, would be corrected by limiting the tax exempt income to three years or recovery of invested capital whichever occurred sooner, at the same time retaining the right to capital cost and other deductions from taxable income provided in the present regulations.

DEPLETION ALLOWANCE

It is recognized in the White Paper that "corporation income taxes are already high by international standards; further increases would be damaging to our economic development and competitive ability, making it more attractive to locate industries in other countries." We believe that the overall effective rate of tax on mining income is material to tax reform.

The present percentage depletion allowance operates to reduce the effective rate of tax, including provincial mining taxes, below the average rate of 52 per cent levied on other Canadian industries. The proposed repeal of the percentage depletion allowance would result in an overall effective rate of tax on mining income (before "earned depletion") varying from 57 per cent to 60 per cent as compared to the 50 per cent rate proposed for other Canadian industries. If 10 per cent of before tax income has been expended on eligible exploration expenditure, the application of "earned" depletion would reduce the effective rate by only approximately 1½ percentage points. However, the proposal to allow "earned depletion" is sufficiently ambiguous and may be capable of such a narrow interpretation that an overall assessment is difficult.

Canada's chief competitors for resource development levy preferential rates of tax on mining income through percentage depletion allowances and other like incentives. The taxes currently levied on mining income in Canada are competitive with those levied on our chief competitors outside of Canada.

les profits de sorte que seules les entreprises rentables en bénéficient et que les entreprises non rentables ne sont pas subsidées. D'une manière plus importante, la récompense a été suffisamment généreuse pour avoir un effet important sur les décisions de placement.

Recommandation

Nous reconnaissons qu'il est arrivé qu'une mine ait été rentable de façon inusuelle et que le revenu exempt d'impôt a été exceptionnel. Nous suggérons que cet état de choses qui, croyons-nous, est à la base de la plupart des critiques adressées à cet avantage, pourrait être remédié en limitant le revenu exempté d'impôt à trois ans ou au recouvrement du capital investi, si cela se produit avant, tout en se réservant le droit au coût du capital et aux autres déductions du revenu imposable stipulées dans la législation actuellement en vigueur.

ALLOCATION D'ÉPUISEMENT

Le Livre blanc reconnaît que «l'imposition des revenus des compagnies est déjà suffisamment élevée si on s'en tient aux standards internationaux; toute nouvelle augmentation s'avérerait dommageable au développement économique et à la concurrence, tout en facilitant l'établissement des industries dans d'autres pays.» Nous croyons que le taux général effectif d'impôt sur le revenu minier est essentiel à la réforme fiscale.

Le pourcentage actuel d'allocation d'épuisement vise à réduire le taux effectif d'impôt, y compris les impôts miniers provinciaux, à un taux moyen inférieur à 52 p. 100 dont les autres industries canadiennes sont frappées. L'abrogation proposée du pourcentage d'allocation d'épuisement résulterait en un taux effectif général d'imposition du revenu minier (avant «l'épuisement gagné») qui varierait de 57 p. 100 à 60 p. 100 comparativement au taux de 50 p. 100 proposé pour les autres industries canadiennes. Si 10 p. 100 du revenu avant l'impôt a été affecté à des frais admissibles d'exploration, l'application de l'épuisement gagné ne réduirait le taux effectif que d'environ 1.5 de pourcentage de points. Cependant, la proposition visant à permettre l'épuisement gagné est suffisamment ambiguë et permet une interprétation si étroite qu'il est difficile de faire une évaluation d'ensemble.

Les principaux concurrents du Canada dans le développement des ressources prélèvent des taux préférentiels d'impôt sur le revenu minier grâce à des allocations de pourcentage d'épuisement et autres avantages similaires. Les impôts levés présentement sur les revenus miniers au Canada peuvent concurrencer ceux dont sont frappés nos concurrents à l'extérieur du pays.

If the White Paper proposals are implemented, not only would the Canadian mining industry suffer the competitive disadvantage of a higher effective rate of tax than other Canadian industries but also the competitive disadvantage of a severely higher corporate rate than that levied on the mining industries of Australia and the United States.

Recommendation

So long as mining taxes and royalties are levied against mining companies by the provinces and the federal government in their respective jurisdictions, we can see no practical alternative to percentage depletion to maintain equity for the industry. We, therefore, can only recommend the retention of the percentage depletion allowance at the present rates.

INTEGRATION

The proposal to integrate corporate and personal income would reduce the double taxation of corporate source income and thus is to be commended. However, the mechanical and technical problems inherent in effecting such a system may be of sufficient magnitude to make it impractical. We believe that the present tax credit system has much to recommend it.

The White Paper does not propose any mechanism whereby the benefits of corporate tax incentives may be passed on to Canadian shareholders of mining companies whether corporate or individual. To the extent mining companies pay dividends out of income which has not been taxed by reason of incentive provisions, the benefit which the company has enjoyed will be "recaptured" in the hands of the resident shareholder in the form of higher taxes on the dividend income. It should be noted this will not occur with respect to non-resident shareholders as they would be subject only to a flat-rate non-resident withholding tax. This result seems highly illogical.

Recommendation

We recommend either that a flat rate credit on dividends be retained or that some mechanism should be provided to ensure that where corporate income is not taxed as a result of incentive provisions the benefits of the incentive provisions not be "recapturable" in the hands of the shareholder.

Si les propositions du Livre blanc sont mises en pratique, non seulement l'industrie minière canadienne souffrira du désavantage d'un taux effectif d'imposition plus élevé que celui des autres industries canadiennes, mais aussi d'un taux beaucoup plus élevé que celui de l'industrie minière en Australie et aux États-Unis.

Recommandation

Aussi longtemps que les provinces et le gouvernement fédéral prélèveront dans leurs juridictions particulières un impôt minier et des redevances tréfoncières, nous ne voyons pas d'alternative pratique au pourcentage d'épuisement pour maintenir la justice vis-à-vis l'industrie minière. C'est pourquoi nous ne pouvons que recommander le maintien de l'allocation du pourcentage d'épuisement aux taux actuels.

INTÉGRATION

La proposition visant à incorporer le revenu de compagnie et le revenu personnel réduirait la double imposition du revenu de compagnie et il faut donc la recommander. Toutefois, les problèmes mécaniques et techniques inhérents à la mise en vigueur d'un tel système peuvent justifier son impraticabilité. Nous croyons que le système actuel de crédit d'impôt contient assez d'avantages pour qu'il soit recommandé.

Le Livre blanc ne propose aucun dispositif grâce auquel les avantages d'impôt des compagnies pourraient bénéficier aux actionnaires des compagnies minières canadiennes, qu'il s'agisse de compagnies ou de particuliers. Dans la mesure où les compagnies minières paient des dividendes sur la base d'un revenu exempt d'impôt en raison de dispositions d'encouragement, les bénéfices dont jouit la compagnie sont «récupérés» par l'actionnaire résident sous forme d'impôt plus élevé sur le revenu des dividendes. Il est à remarquer qu'il en va autrement dans le cas des actionnaires non résidents puisqu'ils seraient soumis seulement à un impôt de rétention à taux uniforme. *Ce résultat apparaît extrêmement illogique.*

Recommandation

Nous recommandons qu'ou bien soit retenu un crédit à taux uniforme sur les dividendes, ou bien qu'on mette sur pied un système pour s'assurer que lorsque le revenu de compagnie n'est pas assujetti à l'impôt, en raison de dispositions d'encouragement, les bénéfices en découlant ne soient pas «récupérés» par l'actionnaire.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

(SUB-COMMITTEE B)

Chairman M. Gaston Clermont

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

(SOUS-COMITÉ B)

Président

No. 74

LIBRARY
NOV 1 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

FREDERICTON, N.B.

MONDAY, JULY 20, 1970

LE LUNDI 20 JUILLET 1970

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre Blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings) *(Voir Procès-verbaux)*

22450—1

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman — M. Gaston Clermont — *Président*
Vice-Chairman — Mr. Alastair Gillespie — *Vice-président*

and Messrs.

et Messieurs

Burton
Carter
Danson
Deakon
Flemming
Kaplan
Latulippe
Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Mahoney
McCleave
Noël
Paproski
Perrault
Ritchie
Roberts
Saltsman
Whicher

Le greffier du comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

Conformément à l'article 65(4)(*b*) du Règlement.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, July 20, 1970.
(25)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day in Fredericton, N.B. at 9.30 a.m., the Chairman, Mr. Clermont, presiding.

Members present: Messrs. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

Also present: Mr. Tom Bell, M.P.

In attendance: Mr. C. A. Poissant, Adviser to the Committee.

Witnesses: From the Maritime Lumber Bureau: Mr. A. G. Rumbold, Past Chairman; Mr. George Fawcett, Vice-Chairman; Mr. Cyril Ross, Member; Mr. Alison Byers, Secretary Manager; *From the Saint John Port & Industrial Development Commission*: Dr. S. H. Weyman, Commission Member; Mr. J. K. Logan, Treasurer; Mr. W. J. Wienand, Executive Director.

The Sub-committee resumed its consideration of the White Paper on Tax Reform.

Mr. Rumbold summarized the position of the Maritime Lumber Bureau and assisted by his officials, responded to questions thereon. (See Appendix 37-B for brief of Maritime Lumber Bureau).

The Chairman thanked the witnesses, and at 10.35 a.m., the Sub-committee recessed.

At 10.55 a.m., the Sub-committee having resumed, the Chairman invited Mr. Weyman of the Saint John Port & Industrial Development Commission to summarize their brief (See Appendix 38-B). Following the questioning of the witnesses, they were thanked by the Chairman, and at 12.30 p.m., the Sub-committee adjourned until 2.00 p.m.

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le LUNDI 20 juillet 1970.
(25)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce matin à Fredericton (N.-B.) à 9h 30. Le président, M. Clermont, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

Autre député présent: M. Tom Bell.

Également présent: M. C. A. Poissant, conseiller du Comité.

Témoins: De Maritime Lumber Bureau: MM. A. G. Rumbold, ancien président; George Fawcett, vice-président; Cyril Ross, membre; Alison Byers, secrétaire et directeur; *De la Saint John Port & Industrial Development Commission*: MM. S. H. Weyman, membre de la commission; J. K. Logan, trésorier; W. J. Wienand, directeur exécutif.

Le sous-comité poursuit son étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

M. Rumbold résume la position de *Maritime Lumber Bureau* et, aidé de ses représentants officiels, répond aux questions des députés. (Voir appendice 37-B, mémoire de *Maritime Lumber Bureau*).

Le président remercie les témoins et, à 10h35, la séance du sous-comité est suspendue.

A 10h55, le sous-comité reprend ses délibérations et le président invite M. Weyman de la *Saint John Port & Industrial Development Commission* à résumer son mémoire (*Voir Appendice 38-B*). Après l'interrogatoire des témoins, le président remercie ces derniers et, à 12h30, la séance du sous-comité est levée jusqu'à 2h de l'après-midi.

22450—1½

AFTERNOON SITTING
(26)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs resumed consideration of the White Paper at 2.00 p.m., the Chairman, Mr. Clermont presiding.

Members present: Messrs. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

Also present: Mr. Tom Bell, M.P.

In attendance: Mr. C. A. Poissant, Adviser to the Committee.

Witnesses: From the Saint John Board of Trade: Mr. K. F. Balwin, Chairman Taxation Committee; Mr. Ian Mowatt, Member; Mr. Bruce Ward, Program Director; Mr. Reg Whynott, General Manager; Mr. E. J. Roderick, President.

Messrs. Baldwin and Mowatt made a statement on the brief of the Saint John Board of Trade. (See Appendix 39-B).

Following the questioning of the witnesses, they were thanked by the Chairman, and the Sub-committee adjourned at 3.30 p.m. until 8.00 p.m.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(26)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques reprend l'étude du Livre blanc à 2h de l'après-midi. Le président, M. Clermont, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

Autre député présent: M. Tom Bell.

Également présent: M. C. A. Poissant, conseiller du Comité.

Témoins: *De la Chambre de commerce de Saint John*: MM. K. F. Baldwin, président du Comité sur la fiscalité; Ian Mowatt, membre; Bruce Ward, directeur du programme; Reg Whynott, directeur général; E. J. Roderick, président.

MM. Baldwin and Mowatt font une déclaration sur le mémoire de la Chambre de commerce de Saint John (*Voir Appendice 39-B*).

L'interrogatoire des témoins terminé, le président les remercie et la séance du sous-comité est levée à 3h30 de l'après-midi jusqu'à 8h du soir.

EVENING SITTING
(27)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs resumed its consideration of the White Paper at 8.00 p.m., the Chairman, Mr. Clermont, presiding.

Members present: Messrs. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

In attendance: Mr. C. A. Poissant, Adviser to the Committee.

Witnesses: *From the Province of New Brunswick:* Hon. L. G. Des Brisay, Minister of Finance; Mr. J. L. Williamson, Deputy Minister; Mr. A. D. Haley, Director of Administrative Services, Department of Finance.

SÉANCE DU SOIR
(27)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques reprend l'étude du Livre blanc à 8h du soir. Le président, M. Clermont, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

Également présent: M. C. A. Poissant, conseiller du Comité.

Témoins: *De la province du Nouveau-Brunswick*: L'honorable L. G. Des Brisay, ministre des Finances; MM. J. L. Williamson, sous-ministre; A. D. Haley, directeur des services administratifs, ministère des Finances.

The Chairman introduced Mr. Des Brisay and his officials and invited him to make an opening statement outlining the provincial response to the White Paper on Tax Reform (See Appendix 40-B).

The Members questioned the witnesses.

Mr. Des Brisay tabled an additional document—"*Example of Proposed Graduated Scale of Corporate Income Tax*". (See Appendix 40-B).

At 10.00 p.m., the Chairman thanked the witnesses and the Sub-committee adjourned until 9.00 a.m., July 22, in St. John's, Newfoundland.

Le président présente M. Des Brisay et ses représentants officiels et invite le ministre à faire une déclaration d'ouverture, exposant la réponse de la province au Livre blanc sur la réforme fiscale (Voir appendice 40-B).

Les députés interrogent les témoins.

M. Des Brisay dépose un document supplémentaire—«*Example of Proposed Graduated Scale of Corporate Income Tax*» (Exemple d'un projet d'impôt sur le revenu pour les sociétés, imposé par paliers) (*Voir Appendice 40-B*).

A 10h du soir, le président remercie les témoins et la séance du sous-comité est levée jusqu'à 9h du matin, le 22 juillet, à Saint John's (Terre-Neuve).

Le greffier du sous-comité,

R. V. Virr,

Clerk of the Sub-Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Monday, July 20, 1970

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le lundi 20 juillet 1970

• 0927

The Chairman: Gentlemen, for the first time our Committee is sitting outside Ottawa to consider proposals on the White Paper. Our first sitting outside of Ottawa is at Fredericton, the capital of New Brunswick. We have as our first group of witnesses, members of the Maritime Lumber Bureau.

On my right is Mr. A. G. Rumbold, Past Chairman; next is Mr. Fawcett, Vice-Chairman; and then Mr. Cyril Ross, Member.

Now that I have introduced the witnesses to you, I will introduce to the witnesses the members of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs. On my immediate left, Mr. Danson, York North; Mr. Aurélien Noêl, Outremont; Mr. Henry Latulippe, Compton; Mr. Roberts, York-Simcoe on my right; Mr. Saltsman, Waterloo; and the next one I think does not need any introduction to you, gentlemen, the Honourable Hugh Flemming, Carleton-Charlotte; next Mr. Paproski, Edmonton Centre; and Mr. Walker Deakon, High Park.

I do not think this morning, gentlemen, I have any trouble as Chairman to recognize a quorum, because we start at 9.30 a.m. and the nine members making the trip are here. So maybe as a change of scenery it is not too bad.

Mr. Rumbold, you are the spokesman for the group. Usually we allow a few minutes for opening remarks to the witnesses. According to my press release of December 19 we were not supposed to allow any time for opening remarks, but with time we are getting big hearted or something, so we will allow a few minutes for opening remarks.

Mr. A. G. Rumbold (Past Chairman, Maritime Lumber Bureau): Mr. Chairman, thank you very much indeed for your kind words. We will attempt to keep our remarks just as brief as possible because we realize that you have to listen to many of these briefs. Many

Le président: Messieurs, pour la première fois notre comité siège en dehors d'Ottawa pour examiner les propositions sur le Livre blanc. Notre première séance en dehors d'Ottawa se déroule à Frédéricton capitale du Nouveau Brunswick. Nous avons comme premier groupe de témoins des membres du Maritime Lumber Bureau.

A ma droite se trouve M. A. G. Rumbold, Ancien président; ensuite M. Fawcett, vice-président; et ensuite M. Cyril Ross un des membres de la Maritime Lumber.

Maintenant que je vous ai présenté les témoins, je vais présenter aux témoins les membres du Comité permanent de la finance, du commerce et des affaires économiques. A ma gauche se trouve M. Danson de York nord; M. Aurélien Noël d'Outremont; M. Henri Latulippe de Compton; M. Roberts de York-Simcoe est à ma droite; M. Saltsman, de Waterloo; et le suivant, je pense que je n'ai pas besoin de vous le présenter, messieurs, c'est l'honorable Hugh Flemming de Carleton-Charlotte; ensuite M. Paproski de Edmonton Centre; et M. Walker Deakon de High Park.

Je ne pense pas que ce matin, messieurs, je n'aurais aucune difficulté à avoir un quorum en tant que président parce que nous commençons à 9:30h. du matin et que les 9 membres qui ont fait le voyage sont ici. Ainsi peut-être qu'un changement de paysage n'est pas trop mauvais.

M. Rumbold, vous êtes le porte parole du groupe. Généralement nous accordons aux témoins quelques minutes pour faire des remarques préliminaires. D'après mon communiqué de presse du 19 décembre nous ne sommes pas supposés accorder du temps pour des remarques préliminaires, mais avec le temps notre cœur est devenu généreux ou quelque chose de semblable, si bien que nous accorderons quelques minutes pour les remarques d'ouverture.

M. A. G. Rumbold (ancien président, Maritime Lumber Bureau): Monsieur le président, je vous remercie beaucoup de vos aimables paroles. Nous allons nous efforcez d'être aussi brefs que possible car nous nous rendons compte que vous devez écouter de nombreux

[*Text*]

of the words that we are about to address to you you have heard before, and no doubt will hear again.

The lumber industry of the Maritimes is composed mainly of small units, of small companies, of small family businesses, and I think this should be kept in mind when considering the lumber industry in this area.

We wrote you, sir, a brief in which we outlined three points which we felt were of great importance to our industry in the Atlantic Provinces. Our first point was the proposed capital gains tax. Now, according to your White Paper there is no difference between capital gains and income. The fear of this impending capital gains tax is already causing small landowners in our area to sell their land. In these times it appears that the only ones with sufficient ready cash to take advantage of such sales are members of the pulp and paper industry.

As we all know, many of the pulp and paper companies are foreign owned and we feel that such a transfer of ownership must surely defeat the philosophy behind tax reform. If people are effectively selling now, many more can be expected to follow suit when reform becomes a certainty. This affects the industry inasmuch as the only way that small saw mills can exist is by having a sufficient log supply. They must go out periodically and buy new supplies of logs. Now, if all these small lots and small holdings fall into the hands of the pulp and paper industry, the local saw miller is definitely disadvantaged.

The next point on this is that if we have a capital gains tax on common shares and these shares are revalued every five years, this means that in any increase in value of your shares—and you are taxed at, they say, the common rate which we assume would be 50 per cent on half of your capital gain—once again depletes the cash availability of the saw mill owner. His inventory might have increased, his accounts receivable would have increased, but effectively his cash availability is no longer there. His liquidity position is bad and this means that he cannot expand as he must expand today. He would be standing still.

[*Interpretation*]

mémoires. Une grande partie de ce que nous allons vous dire, vous l'avez entendu auparavant et il ne fait aucun doute que l'entendrez de nouveau.

L'industrie du bois des Maritimes est composée surtout de petites entreprises, de petites sociétés, de petites affaires de famille, et je pense que l'on doit conserver ceci à l'esprit lorsque l'on étudie l'industrie du bois dans cette région.

Nous vous avons envoyé un mémoire dans lequel nous avons fait ressortir trois points qui d'après nous étaient très importants pour notre industrie dans les provinces de l'Atlantique. Notre premier point était le projet d'imposer les gains de capital. Maintenant, d'après votre Livre blanc, il n'y a pas de différence entre les gains de capital et le revenu. La peur de cette imposition sur les gains de capital a pour effet que certains cultivateurs vendent déjà leur parcelle de terrain. A ce moment il semble que les seules personnes qui aient suffisamment d'argent à leur disposition pour profiter de ces ventes soient l'industrie de la pâte et du papier.

Comme nous le savons tous, un grand nombre des industries de la pâte et du papier sont entre les mains étrangères et nous estimons que un tel transfert de propriété va certainement à l'encontre du but proposé par la réforme fiscale. Si il y a déjà des gens qui vendent maintenant leur propriété, il y en aura beaucoup plus qui le feront lorsque la réforme deviendra une certitude. Ceci affecte également l'industrie en ce sens que la seule manière pour les petites scieries d'exister est d'avoir un stock de bois suffisant. Ces scieries doivent acheter de nouveau stock d'une manière périodique. Maintenant, si tous ces lots et petites parcelles tombent dans les mains de l'industrie de la pâte et du papier, le scieur local se verra nettement désavantager.

La considération suivante, c'est que si nous avons un impôt sur les gains de capital sur les actions et que ces actions soient réévaluées tous les 5 ans, ceci veut dire que dans toute augmentation de la valeur de vos actions—et vous êtes imposé, d'après ce qu'ils disent, au taux commun qui nous supposons serait de 50 p. 100 sur la moitié sur votre gain de capital—ceci signifie donc que une fois de plus l'on diminue les disponibilités financières du propriétaire de la scierie. Son inventaire peut avoir augmenté, ses comptes recevables augmenteraient, mais ces disponibilités financières n'existeraient plus. Sa position en argent liquide est mauvaise et ceci signifie qu'il ne peut pas grandir son exploitation comme il doit le faire aujourd'hui. Il sera obligé de rester inactif.

[*Texte*]

The effect of this, we feel, is that many small family corporations will sell their assets in the form of shares or limits in order to raise cash to pay these additional taxes which they will have to pay, and this restricts our industry.

If any of the gentlemen of the Committee wish to ask us questions, we can attempt to the best of our ability to answer those questions, so I will move on to a second point that we made in our short brief. This concerns the removal of the 21 per cent tax on the first $35,000 of profit.

The majority of the members of the Maritime Lumber Bureau, and we would say a minimum of 75 per cent, would turn over less than three quarters of a million dollars worth of business in a year. That is to say, the majority of them would not attain a production of seven million board feet in one year.

Very few operators in our industry make a profit of $5 per thousand feet and therefore there is no way they can make a profit of $35,000 a year. This applies, as I say, to the majority of our members—at least 75 per cent of them.

Business cannot stand still. We must expand or stagnate. If you stand still eventually you are going to be sold or closed out. This heavy taxation, if the 50 per cent taxation is applied, is going to remove the incentive of the small mill owners and this removal of incentive will prevent the expansion; so, in effect, he will be standing still. He needs additional cash because he has to buy more and more machinery to keep up with the present day trends. Under this system, if he no longer is taxed at the low rate on his profits he will not have any operating money left and therefore he cannot handle this expanded business.

Now, we do not wish to be negative and therefore we do suggest a positive approach to the $35,000 low tax rate. In contrast to the removal of the preferred limit we would suggest that the 21 per cent rate be continued up to $35,000 but for each $5,000 profit above $35,000 the preferred limit would be cut down by $1,000 and I give you an example: if the mill makes a profit of $40,000, $34,000 would be taxed at the 21 per cent rate and $6,000 at the 50 per cent rate; $80,000 profit, you go down to $26,000 at the 21 per cent and $54,000 at 50 per cent. Now I give you the example of $200,000 profit which hardly applies in our Maritime industry, but this is the break-even point at which you would be taxed on $2,000

[*Interprétation*]

L'effet de ceci, selon nous, est que de nombreuses petites sociétés familiales vendront les actifs sous la forme de valeurs ou afin d'obtenir de l'argent pour payer ses taxes supplémentaires qu'elles devront payer et ceci naturellement au détriment de notre industrie.

Si l'un d'entre vous, messieurs, désire nous poser des questions, nous chercherons à y répondre au mieux de notre compétence, aussi je vais passer au second point de notre bref mémoire. Celui-ci concerne la suppression de l'impôt de 21 p. 100 sur les premiers $35,000 de bénéfice.

La majorité des membres du Maritime Lumber Bureau, et nous dirions un minimum de 75 p. 100, ont un de roulement de moins de $\frac{3}{4}$ de millions de dollars par an. Cela veut dire que la majorité d'entre eux n'atteindrait pas une production de 7 millions de pieds planche par année.

Très peu d'exploitants de notre industrie font un bénéfice de $5 par mille pieds planche et c'est pourquoi il n'est pas possible pour eux qu'ils fassent un profit de $35,000 par an. Ceci s'applique, comme je l'ai dit, à la majorité de nos membres—au moins à 75 p. 100 d'entre eux.

Les affaires ne peuvent pas rester stationnaires. Nous devons augmenter nos activités sinon nous avons une entreprise stagnante. Dans ce dernier cas il faut vendre ou fermer l'entreprise. Ce lourd impôt, si l'on applique l'impôt de 50 p. 100, supprimera le stimulant des petits propriétaires de scieries et ceci empêchera l'expansion; donc, en fait, il aura une entreprise stationnaire. Il a besoin de fonds supplémentaire parce que il doit acheter de plus en plus d'équipement pour se maintenir à niveau correspondant aux tendances actuelles. En vertu de ce système, s'il n'est plus imposé au taux inférieur sur ces profits, il n'aura plus de fonds de roulement de reste et pour cela il ne pourra plus étendre son activité.

Maintenant, nous ne désirons pas proposer quelque chose de négatif et c'est pour ça que nous suggérons d'aborder d'une manière positive le bas taux d'impôt sur les $35,000. En opposition avec la suppression de la limite préférée, nous suggérons que le taux de 21 p. 100 soit continué jusqu'à $35,000 mais pour chaque $5,000 de bénéfice au-dessus de $35,000, la limite préférentielle serait diminuée de $1,000 et je vais vous donner un exemple: si la scierie fait un bénéfice de $40,000, $34,000 seraient imposés au taux de 21 p. 100 et $6,000 le seraient au taux de 50 p. 100; si elle fait un bénéfice de $80,000, vous descendez à $26,000 au taux de 21 p. 100 et à $5,000 au taux de 50 p. 100. Maintenant je

[*Text*]

at 21 per cent and $198,000 at 50 per cent. We suggest that this is an equitable way of taxing our industry.

The third point we made was that the practice in the past has been to allow us to deduct our convention and educational meeting expenses as an allowed expense. Now I understand the White Paper in future intends to stop this deduction. The conventions of the lumber industry are primarily educational and business gatherings and the lumbermen attend them faithfully. We feel that we are in a unique situation in that although we are very small businesses, our customers are geographically extremely widely separated and many of them are in the United States and far away, and it would be impossible for a firm to provide personnel or even time to make individual visits to each of these buyers.

The lumbermen's conventions give us a chance once a year to get together with these buyers and a certain amount of business is done with them, but it is mainly a cementing of personal relations at these conventions which would be impossible if a small mill operator had to travel around. As you know, we deal from Newfoundland almost into the Midwest, and some of our hardwood people deal with customers as far away as California.

At the same time, lumber conventions are educational meetings and these seminars and meetings which are held at the conventions are attended faithfully by our lumbermen. In the past we have had much discussion on vital and practical problems without which we would not have been able to exist. I cite such examples as the packaging of lumber for overseas. This was a long and detailed struggle that we had with the stevedoring unions, and so on.

• 0940

Methods of packaging and so on was discussed at our conventions. Grading standards of great importance to the industry have been a continual subject at conventions. Moisture content regulations, which now apply in the U.S. under their new standards, have become increasingly important in the industry. Now we are faced with metrication, another subject which our conventions have dealt with and will have to deal with in the future. The

[*Interpretation*]

vais vous donner un exemple d'un bénéfice de $200,000 ce qui ne s'applique guère à notre industrie des Maritimes, mais c'est le point limite auquel vous imposeriez sur $2,000, à 21 p. 100 et $198,000 à 50 p. 100. Nous pensons que se serait là une façon équitable d'imposer notre industrie.

La troisième considération que nous exposons dans le mémoire c'est que jusqu'à maintenant on nous a permis de déduire nos frais de représentation, nos frais de séminaire en tant que dépenses autorisées. Maintenant, d'après ce que je comprends, le Livre blanc à l'avenir se propose d'arrêter cette déduction. Les congrès de l'industrie du bois sont avant tout des réunions éducatives et d'affaires et les hommes d'affaires du bois y assistent avec régularité. Nous estimons que nous sommes dans une situation unique en ce sens que bien que nos entreprises soient très petites, nos clients sont très éloignés les uns des autres du point de vue géographique et beaucoup d'entre eux se trouvent aux États-Unis et au-delà, et il serait impossible pour une firme de fournir le personnel ou même le temps pour faire des visites individuelles à chacun de ses acheteurs.

Les réunions des gens travaillant dans le bois nous donne une chance une fois par an de nous réunir avec les acheteurs et de faire avec eux un certain montant d'affaires, mais c'est principalement un renforcement des relations personnelles à ces réunions qui est visé ce qui serait impossible si un petit exploitant de scierie devait voyager. Comme vous le savez, nos affaires vont de Terre-Neuve au moyen ouest, et certains de nos gens travaillant dans le bois dur ont des clients jusqu'en Californie.

En même temps, ces congrès comptent un caractère éducatif et les séminaires et réunions qui sont tenus lors des congrès reçoivent l'assistance fidèle de nos membres. Dans le passé nous avons eu beaucoup de discussions, sur les problèmes vitaux et pratiques sans lesquels nous ne pourrions exister. Je cite par exemple l'emballage du bois d'œuvre pour les pays d'outremer. Ceci a fait l'objet d'une lutte longue et détaillée que nous avons dû soutenir avec les syndicats de dockers, etc.

Par exemple, les méthodes d'emballage et tout le reste ont été discutées dans nos congrès. Les normes de classification qui sont très importantes dans l'industrie ont été un sujet continuel de discussion lors des congrès. Le règlement concernant la teneur en eau et qui s'applique aux États-Unis maintenant en vertu des nouvelles normes est devenu de plus en plus importante dans l'industrie. Et maintenant nous avons à considérer le sys-

[*Texte*]

final, very important item that is going to come up more and more for our overseas exports is containerization. These problems have been and can only be worked out for local application by study and group participation in national conventions both of the softwood and of the hardwood lumber industry.

Mr. Chairman, that more or less completes my formal presentation of the expansion of our thoughts and if the members have any other questions my other friends here would be only too pleased to answer.

The Chairman: Thank you, Mr. Rumbold.

I would like to introduce to you two gentlemen one of our tax advisors, Mr. Poissant, and, on my immediate left, our clerk, Mr. Virr. Next to him is Mr. Ray.

Members of the Committee will have noticed that the main topics mentioned in the brief are capital gains, small business and convention expenses, and I would appreciate it if you would direct questions on these three topics.

I recognize Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Rumbold a question or two about the extent of the coverage of the organization known as the Maritime Lumber Bureau. I confess immediately that for years I was associated with it. So it is for the benefit of the other members that I really ask the question.

Mr. Rumbold, how comprehensive is your Maritime Lumber Bureau? To what extent does it cover the four provinces?

Mr. Rumbold: Mr. Flemming, our Bureau represents the lumber industry in New Brunswick, Nova Scotia, Newfoundland, and to whatever extent there is a sawn lumber industry in P.E.I. We would represent about 80 per cent of the lumber production in the Atlantic provinces. We have about 150 members. We are supported by the three governments. We consider ourselves the voice of the lumber producers and manufacturers in the Atlantic Provinces. I think, without boasting, that we are held in fairly high esteem by other similar organizations from B.C. eastwards.

Mr. Flemming: The point I wanted to establish was how comprehensive your coverage was and your 80 per cent figure seems to be pretty good.

[*Interprétation*]

tème métrique, autre sujet de discussion dans nos congrès, autant dans le passé que pour l'avenir.

Et, finalement, un point extrêmement très important qui surgira de plus en plus au sujet de nos exportations outre-mer c'est celui des containers. Tout ceci ne peut pas se faire sans la participation de nos membres aux congrès nationaux en ce qui a trait à l'industrie du bois d'œuvre autant franc que mou.

Monsieur le président, ceci complète plus ou moins mon exposé officiel concernant l'évolution de notre association. Si les députés ont des questions à poser, je crois que mes amis ici présents répondront très volontiers.

Le président: Merci monsieur Rumbold.

J'ai l'honneur de vous présenter un de nos conseillers fiscaux, M. Poissant puis, à ma gauche, voici notre secrétaire, M. Virr et près de lui, M. Ray. Les membres du Comité ont sans doute noté que les principaux points du mémoire concernent les gains de capital, la petite industrie et les dépenses du congrès. Que vos questions se limitent à ces trois sujets.

Je passe la parole à M. Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, avec votre autorisation je voudrais poser une ou deux questions à M. Rumbold au sujet de l'étendue de l'organisation de la *Maritime Lumber Bureau.* Il est vrai que pendant des années j'ai été associé à ce bureau, mais je pose ma question pour le bénéfice des autres membres.

Monsieur Rumbold, quelle est l'étendue de votre bureau? Jusqu'à quel point englobe-t-il les quatre provinces?

M. Rumbold: Monsieur Flemming notre bureau représente l'industrie du bois d'œuvre du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et jusqu'à un certain point tout l'équivalent de l'industrie de sciage du bois de l'Île du Prince-Édouard. Nous représentons environ 80 p. 100 des exploitants du bois dans les provinces Maritimes. Nous groupons environ 150 membres et trois gouvernements nous appuient. Nous sommes comme le porte-parole officiel de ce secteur d'activité dans les Maritimes et sans exagérer, je crois que nous sommes bien vus par des organismes semblables jusqu'en Colombie-Britannique.

M. Flemming: C'était vraiment ce que je voulais, à savoir dans quelles mesures vous représentiez bien les Maritimes et votre proportion de 80 p. 100 me semble bonne. A

[*Text*]

How long has the organization been functioning, and during that period do you consider you have made progress as far as the industry is concerned?

Mr. Rumbold: Yes sir, we have. We have been functioning since 1939. We certainly have saved our members a great deal of money. For example, in the area of transportation we always have kept a very close eye on any increases in freight rates which have affected our industry. I think we have kept the lumber standards of our industry very high, particularly on the overseas market for which we were originally established. We have established conformity of grading. Our grading inspection service is considered about the best in Canada. I think I can say modestly that our grading service is, bar none, as good as you can find anywhere in the world. The grading rules that the Maritime Lumber Bureau have written are considered an example for other rules-writing bodies.

Mr. Flemming: Have you had meetings with your membership to discuss the so-called White Paper proposals?

Mr. Rumbold: Yes, we have a tax committee—Mr. Fawcett is Chairman of it—and ever since the White Paper was first published we have been very concerned about this, sir.

Mr. Flemming: Generally speaking, does your submission embody the feelings of your organization?

Mr. Rumbold: Yes. Perhaps Mr. Fawcett would like to answer that. He is the Chairman of our Tax Committee.

Mr. George Fawcett (Vice-Chairman, Maritime Lumber Bureau): Yes, this is very true. We had our annual meeting a short time ago and this was discussed there. All the lumbermen are very concerned over the proposals that we have here due to the wide area of stumpage which they have to hold for inventory and such things. I believe this represents very closely the feelings of all the lumbermen associated with us.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, Mr. Rumbold mentioned a figure of $35,000 as being the exception rather than the rule, profitwise, for individual members of the lumber industry. Would he like to elaborate a bit more on that? It presumably means that production is reasonably small. Does this mean that sawmills are located in various communities?

[*Interpretation*]

quand remonte votre activité et, durant tout ce temps, avez-vous fait quelque progrès en ce qui concerne l'industrie?

M. Rumbold: Oui, monsieur. Nous existons depuis 1939. Nous avons certainement fait économiser beaucoup d'argent à nos membres. Surtout dans le domaine du transport, par exemple où nous avons toujours surveillé de près toute augmentation des tarifs du *fret* qui a affecté notre industrie. Nous avons toujours maintenu très élevées les normes de qualité du bois d'œuvre dans notre industrie surtout pour le marché d'outre-mer qui est à l'origine de notre existence. Nous avons établi l'uniformité de classification du bois. Notre service d'inspection pour cette classification est considéré comme le meilleur au Canada. Disons modestement qu'il est un des meilleurs du monde et les normes que le *Maritime Lumber Bureau* a déterminées, servent d'exemple à des organismes semblables.

M. Flemming: Avez-vous eu des réunions avec vos membres pour discuter des propositions du Livre blanc?

M. Rumbold: Oui, nous avons mis sur pied un comité fiscal dont M. Fawcett est le président. Dès sa parution le Livre blanc nous a beaucoup préoccupés.

M. Flemming: Et votre mémoire représente-t-il bien le point de vue de votre association?

M. Rumbold: Oui. Je pense que M. Fawcett aimerait bien répondre à cela. Il est le président de notre comité fiscal.

M. George Fawcett (vice-président, Maritime Lumber Bureau): Oui, c'est vrai; nous avons eu une réunion annuelle il y a peu de temps et nous en avons discuté. Tous les exploitants manifestent beaucoup d'inquiétudes à propos de ce projet de réforme fiscale puisque nous avons ici de vastes étendues de bois qu'ils devront inventorier et tout le reste. Je crois que ceci représente de très près les sentiments de tous ces hommes d'affaires qui sont associés avec nous.

M. Flemming: Monsieur le président, M. Rumbold a cité le chiffre de $35,000 comme étant un exception en ce qui concerne les bénéfices de chacun des exploitants de l'industrie du bois. Pourrait-il nous donner des indications un peu plus détaillées à ce sujet? Cela veut dire, probablement, que la production est relativement faible. Cela signifie-t-il que les scieries sont situées dans différentes localités?

[*Texte*]

Mr. Rumbold: Perhaps Mr. Fawcett would like to elaborate on that, Mr. Flemming. I would say the great majority of our members do not produce a sufficient amount of lumber to enable them to make $35,000.

Mr. Fawcett: There are of course a few exceptions, very large operators, but most of them are connected with pulp mills and such companies which have very large holdings. We know nothing of course about their profit picture. We are talking about the majority of members that we have in our association, and they definitely are only producing three million, two million, four million. We know from experience that the five dollar figure we have is a realistic one. So it does not add up in lumber alone to a $35,000 profit picture when all expenses are taken care of.

Mr. Flemming: The contribution the industry makes to the whole question of employment is very vital to this Committee. Could you give us some idea of the number of persons employed? I realize it probably will be a pretty rough guess, but you would know pretty well.

Mr. Rumbold: I wonder if our Secretary Manager has any idea of the number of people employed in the sawmilling industry. That would include your sawmilling operators, the woodsworkers, logging crews and so on.

Mr. Alison Byers (Secretary Manager, Maritime Lumber Bureau): I am sorry I have not the exact answer to this. It depends so much on how far you wish to take the processing.

Mr. Flemming: I had in mind the logging as well as the manufacturing.

Mr. Byers: And to what point of processing as well?

●0950

Mr. Flemming: Until it is either consumed or else shipped out of the country.

Mr. Byers: It accounts for a tremendous amount of employment in the Maritime Provinces and these figures are only available from DBS. I do not have them on hand at the present time.

Mr. Flemming: What is your recollection of the last figure that you have seen?

Mr. Byers: This is pretty hard to say.

[*Interprétation*]

M. Rumbold: Peut-être que M. Fawcett aimerait vous donner des explications, M. Flemming. J'ai simplement dit que la grande majorité de nos membres n'ont pas une production assez grande pour faire $35,000 de revenu.

M. Fawcett: Il y a certainement quelques exceptions, surtout parmi les grands exploitants, mais la plupart d'entre eux sont rattachés à des moulins de pâtes à papier et autres compagnies qui ont des capitaux considérables. Nous ne savons rien de leurs bénéfices. Mais nous parlons de la majorité des membres de notre Association qui, de toutes façons, ne produisent pas plus que deux, trois, quatre millions de pieds de planche. L'expérience nous montre que le montant de cinq chiffres que nous avons, est réaliste. Ce n'est pas seulement dans l'industrie du bois qu'il ne s'élève pas à $35,000 de profit, une fois soustraites toutes les dépenses.

M. Flemming: La participation de l'industrie à toute la question du plein emploi est très importante pour ce Comité. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre de personnes employées? Je sais que vous ne pouvez nous en donner le nombre exact, mais sûrement un nombre approximatif.

M. Rumbold: Je me demande si notre secrétaire et directeur a une idée du nombre de personnes qui travaillent dans l'industrie du sciage de bois, y compris les bûcherons, ceux qui travaillent le bois, ceux qui manipulent l'outillage, etc.

M. Allison Byers (secrétaire et directeur, Maritime Lumber Bureau): Je regrette de ne pouvoir répondre exactement à cette question. Cela dépend tellement jusqu'où vous voulez suivre la filière.

M. Flemming: J'ai autant en tête la coupe du bois que l'usinage.

M. Byers: Mais jusqu'à quel point?...

M. Flemming: Jusqu'à ce que ce soit consommé ou expédié hors du pays.

M. Byers: Cette industrie procure un nombre astronomique d'emplois dans les provinces maritimes et ces chiffres ne peuvent être obtenus que du Bureau fédéral de la statistique. Je n'ai pas ces chiffres sous la main présentement.

M. Flemming: De mémoire, quels sont les derniers chiffres que vous ayez vus?

M. Byers: Il m'est très difficile de répondre.

[*Text*]

Mr. Rumbold: We used to say, sir, as you remember, that in new Brunswick half of every dollar was earned from the woods industry.

The Chairman: But would you say, gentlemen, that the lumber industry from logging to selling employs between 25,000 to 30,000 people?

Mr. Rumbold: I would say yes, sir.

Mr. Flemming: Yes. Thank you, Mr. Chairman. I only have one or two more questions that I think are important because I feel that the association—the Maritime Lumber Bureau—have made a tremendous contribution to the growth of the industry and are a very reliable organization. Under their guidance, more or less, the industry has made progress.

I would like to ask Mr. Rumbold if he finds that the reputation of Maritime lumber in general has improved since the inception of the organization Maritime Lumber Bureau. Do you find that in world markets it is being accepted to a much greater extent and with less difficulty to individual producers than it was previous to your taking over?

Mr. Rumbold: There is no question in my mind about that, sir. I can speak personally about the U.K. market where Eastern Canadian spruce is extremely well received. I have, as an officer of the Bureau, travelled from Vancouver to St. John's and I do know that our lumber is well received in all markets. This includes the West Indies, the Eastern Seaboard, the Central States, Upper Canada, Eire and the United Kingdom. Our lumber is well received in all markets. And I think it is due to the Maritime Lumber Bureau's constant vigilance on grade and maintaining of the standards that we do rejoice in this position.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I think that is all the questions. Rather than to ask questions pertaining to the particular points, I was trying to establish for the Committee that under the guidance of this association the lumber business had made great progress and that their representations should be listened to with great respect. I hope I have made that point.

The Chairman: Mr. Flemming, when the spokesman for the group mentioned the good lumber products coming from the Maritimes, I can vouch for it too. I am a former purchaser of Maritime lumber. Mr. Danson?

[*Interpretation*]

M. Rumbold: Au Nouveau-Brunswick, on disait que 50 p. 100 du revenu de la province était tiré de l'exploitation forestière.

Le président: Diriez-vous, Messieurs, que l'industrie du bois, de l'abattage à la vente, emploie de 25 à 30 mille personnes?

M. Rumbold: Oui.

M. Flemming: Je n'ai plus qu'une ou deux questions encore qui sont importantes, parce que j'estime que l'Association du *Maritime Lumber Bureau* a contribué énormément à l'essor de ce secteur d'activité. Cette organisation est digne de confiance: l'industrie a plus ou moins progressé grâce à ses directives. Je voudrais demander à M. Rumbold si la réputation du bois des Maritimes, en général, s'est améliorée depuis la création de cette association—le *Maritime Lumber Bureau.* Constatez-vous que, sur le plan mondial, le bois des Maritimes est plus recherché depuis que votre association a pris la situation en main?

M. Rumbold: C'est vrai, c'est absolument vrai, monsieur. Je puis parler sans hésitation du marché du Royaume-Uni où le bois d'épinette provenant de l'Est du Canada, est très bien accepté. A titre de représentant de notre organisation, j'ai voyagé entre Vancouver et St-Jean, et j'ai pu voir que notre bois profite d'une bonne réputation sur tous les marchés. Ces débouchés sont très variés: les Antilles, les provinces centrales du Canada, l'Irlande et le Royaume-Uni. Notre bois est bien accepté et c'est grâce à la surveillance constante de notre Bureau en matière de sélection et de qualité de nos produits.

M. Flemming: Monsieur le président, j'ai terminé. Au lieu de poser des questions sur les points particuliers du mémoire, je voulais faire comprendre au Comité que l'essor formidable de l'industrie du bois est dû en grande partie à l'action de la *Maritime Lumber Bureau* et que, conséquemment, les suggestions de cette dernière devraient être sérieusement prises en considération. J'espère fortement avoir atteint cet objectif.

Le président: Monsieur Flemming, l'un des représentants du groupe disait que le bois d'œuvre des Maritimes est excellent; je puis appuyer ses dires car je suis un ancien acheteur de bois des Maritimes. Monsieur Danson?

[*Texte*]

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, I believe Mr. Rumbold mentioned that the $35,000 profit was the exception rather than the rule because of the size of the average mill in the Maritimes. Would you hazard a guess at what an average profit picture might be for the average mill within your association?

Mr. Rumbold: Mr. Fawcett, you are closer to that than I am, sir.

Mr. Fawcett: This would be very difficult for us to know because, as you know, profits usually are not made public. But in calculating it, we have a production of approximately 400 million feet and we have 150 members in our organization, which would represent approximately 3 million feet production per member. And we are saying that if they can maintain $5 per thousand profit, which would be $15,000 on $3 million, this is the nearest I think we can give you to an accurate figure of this. So I think it would be between $15,000 and $35,000.

Mr. Danson: This would be in addition to salaries drawn out by the shareholders, of course.

Mr. Fawcett: Oh, yes. This is corporation tax we are thinking of—after salaries and after expenses.

Mr. Danson: Yes. Again I know it is ball park figures that we are talking about here. How many of a family unit or how many owners of the company would be employees and drawing salary in addition?

Mr. Fawcett: It is difficult but most of our corporations are made up of small family business and you usually have two or three brothers or relatives involved in them. Some are much higher, some are less, but most of them are small family business. And I would think two to three was an average.

Mr. Danson: Again I am dealing with broad figures. Would there be any sort of ball park salary range which an average operator would draw? I am not intending to get personal, but because of the integration provisions I think it is rather significant.

Mr. Fawcett: Right.

Mr. Danson: Would these people normally draw $10,000 to $15,000 a year a piece?

[*Interprétation*]

M. Danson: Je crois que M. Rumbold soulignait qu'une marge de bénéfices de $35,000 est plutôt exceptionnelle à cause de l'importance moyenne des scieries dans les Maritimes. Quel est le bénéfice moyen réalisé par les entreprises d'importance moyenne groupées dans votre association? Pouvez-vous me donner un chiffre approximatif?

M. Rumbold: Monsieur Fawcett, vous êtes plus en mesure de répondre que moi.

M. Fawcett: Il m'est très difficile de le dire, parce que, vous savez, les bénéfices ne sont généralement pas rendus publics. Mais la production totale des entreprises de notre association est de 400 millions de pieds planche et nous groupons 150 scieries; donc, la production approximative de chaque membre est 3 millions de pieds planche se basant sur un profit de 5 dollars par 1000 pieds planche, le bénéfice se chiffre à peu près à $15,000—je dirais que la moyenne serait de $15,000 à $35,000.

M. Danson: En plus des dividendes touchés par les actionnaires?

M. Fawcett: Naturellement. C'est ce chiffre qui nous préoccupe en ce qui concerne l'impôt sur les revenus des sociétés car les salaires et frais d'exploitations ont déjà été soustraits.

M. Danson: Je sais que les chiffres cités sont approximatifs, mais pourriez-vous nous dire combien d'unités familiales ou combien d'actionnaires sont au même temps des employés de la compagnie et retirent un salaire en plus?

M. Fawcett: C'est difficile à dire, mais la plupart de nos membres sont des entreprises familiales généralement, il y a deux ou trois frères qui sont co-propriétaires. Quelques entreprises ont une plus grande importance, mais elles sont très souvent des entreprises familiales. La moyenne serait de 2 à 3 personnes.

M. Danson: Auriez-vous une idée approximative du salaire que peut retirer un employé moyen. Je ne veux pas être indiscret mais cela pourrait se révéler très pertinent à cause des provisions d'intégration.

M. Fawcett: C'est exact.

M. Danson: $10,000 à $15,000 par année, par personne?

[*Text*]

Mr. Fawcette: I know of no exorbitant salaries being drawn. You usually hear of this if there are. But most of them are going on a fair living wage and the rest goes into the corporation. Any small corporation has to leave a very large portion of its capital there as working capital to cover such things as increased inventory, increased accounts receivable, which always plague a corporation. So you cannot take it all out or you do not stay there too long—in small family businesses.

Mr. Danson: Generally speaking, then, it is a fairly tight operation.

Mr. Fawcett: It is a very close operation, yes, this is right.

Mr. Danson: On the capital gains tax, I believe Mr. Rumbold mentioned that the fear of this is causing people to sell now. Do you believe this is a justifiable fear, Mr. Rumbold?

Mr. Rumbold: Yes.

Mr. Danson: What would the advantage be in selling now? I believe you mentioned that it would become even worse after the proposals are implemented, if they are implemented in their present form. What would cause someone to sell now in fear of a capital gain with the knowledge, if the knowledge is there, that it would only apply to gains occurring after the valuation day?

Mr. Rumbold: I think there are two fears there, sir. One is the fear of the impending capital gains tax, and secondly, the fear of the estate tax, I think. This is another thing. I think that they do not know when V-Day comes how much they are going to be assessed at. Therefore, they want to get out now. It is a scare rather than anything else. Is it not psychological, sir, rather than sort of something you can definitely put your finger on?

Mr. Danson: Yes, this is the point I was trying to get at, as a matter of fact. With reference to this, may I say that I feel wholeheartedly that it is a scare and it is psychological more than real. But then you mentioned the possibili'y of the concern about the valuation itself. What basis of valuation is there in this industry? Obviously when people sell to take their capital gain, they sell for value received. It must have that value to the purchaser or he would not be buying it. He must be counting on a proper return for that investment. So if it is there for the purchaser, presumably it would be there for the seller

[*Interpretation*]

M. Fawcett: Je ne crois pas que des salaires exorbitants soient perçus. La plupart touchent un salaire leur assurant une vie respectable mais le reste est réinvesti dans la société. Mais toute société de faible importance doit conserver une part importante de son capital pour couvrir l'accroissement des frais d'exploitation, augmentation qui nemace constamment de telles sociétés. On ne peut retirer les bénéfices au complet car cela amène inévitablement la faillite dans le cas des petites entreprises familiales.

M. Danson: Généralement, la marge de sécurité d'une telle entreprise est très mince.

M. Fawcett: Oui.

M. Danson: En ce qui concerne l'impôt sur les gains de capital, M. Rumbold a souligné que la crainte de ces mesures pousse les gens à vendre. Pensez-vous que ces craintes sont justifiés?

M. Rumbold: Oui.

M. Danson: Quel intérêt y aurait-il à vendre dès maintenant? Je crois que vous avez dit que la situation empirerait une fois les nouvelles propositions mises en vigueur, si celles-ci conservent leur forme présente. Quelle considération pourrait pousser quelqu'un à vendre immédiatement par crainte du futur impôt sur les gains de capital tout en sachant que cet impôt ne touche que les gains réalisés après le jour d'évaluation?

M. Rumbold: Je pense qu'il y a deux facteurs en cause. D'abord, il y a la crainte d'un impôt sur les gains de capital imminent et deuxièmement, il y a la crainte de l'impôt sur les biens transmis par décès. Je pense qu'ils ne savent pas quand viendra le jour d'évaluation, et à combien leurs biens seront évalués dès maintenant. Ils veulent donc liquider les affaires dès maintenant. C'est une crainte en somme, c'es psychologique, c'est quelque chose qu'on ne peut pas trop bien préciser.

M. Danson: C'est justement ce que je cherchais à vous faire dire. En ce qui concerne cette question, je suis parfaitement d'accord que cette réaction de crainte est quelque chose de plus psychologique que réel. Or, vous soulignez la possibilité, d'une crainte en ce qui concerne l'évaluation elle-même. Quelle est la base d'évaluation dans cette industrie? Il est évident qu'une personne voulant toucher son gain de capital vend au prix du marché. Or, les actions doivent effectivement avoir la valeur du marché pour l'acheteur; sans cela, il n'achèterait pas. Ce dernier doit nécessairement compter sur un bon ren-

[*Texte*]

too if he hung on. But on what basis can you value the type of operation which you represent?

Mr. Rumbold: On today's values, sir?

Mr. Danson: Yes.

Mr. Rumbold: We have in this province an assessed value. In this province they have assessed every piece of real estate. At least, every property has been assessed and I assume that is one ground. Mr. Cy Ross, perhaps lately you have had experience of land transactions. Perhaps you can say how you assess the market value of any one given piece of land.

Mr. Danson: Or a business. A lumbering business with rights and inventory and so forth. Is there a formula used depending on the extent of the rights or the part performance of the business?

• 1000

Mr. Rumbold: It is pretty hard to say, sir. A hearing is now going on in Fredericton concerning a case where the government expropriated and they are trying to assess the true value of these lands. The figures quoted have ranged from $5.75 an acre and I believe the American company involved are talking in terms of $90 an acre, so there is a wide span. Perhaps Mr. Ross can...

Mr. Cyril Ross (Member, Maritime Lumber Bureau): Of course, the value of the land depends to a large extent on the amount of timber on it. Cut-over land could be sold as cheaply as $5 to $10 an acre. I think perhaps a fair rule of thumb to follow would be good land in the $20 to $30 per acre bracket.

Mr. Danson: I hope you will move some of that $5 to $10 an acre land down around Toronto where I live. We could use it.

Mr. Ross: I think these figures are realistic in this area.

Mr. Danson: Is this a realistic price when selling a business? In other words, what I am really trying to get at here are the problems of valuation. If we have a valuation day we will all have to be concerned about these things and I am trying to determine how difficult it will be to do this. Can you say that if it is cut over it has a certain value and if it is not it has a different value—or

[*Interprétation*]

dement. Si ce rendement peut subsister pour l'acheteur, sans doute le pourrait-il pour le vendeur. Mais quelles sont les bases d'évaluation du genre d'entreprise que vous représentez?

M. Rumbold: Selon la valeur actuelle?

M. Danson: Oui.

M. Rumbold: Dans cette province toutes les propriétés foncières ont été évalué. Cette évaluation peut servir à nous donner une idée de la valeur de ces entreprises. Monsieur Cy Ross, peut-être avez-vous mené dernièrement des transactions foncières; vous pourriez peut-être nous faire part des méthodes d'évaluation de la valeur marchande d'une propriété?

M. Danson: Ou d'une entreprise. Par exemple, pour évaluer les stocks et droits d'une entreprise de bois d'œuvre. Existe-t-il une formule basée sur l'étendue des droits ou sur le rendement antérieur de l'entreprise?

M. Rumbold: Je pense qu'il y a des audiences en cours à Fredericton à l'heure actuelle. Le gouvernement a exproprié certains terrains et il cherche à évaluer leur véritable valeur. Les chiffres cités varient de $5.75 l'acre et je pense que la compagnie américaine parle de $90 l'acre, donc il y a un écart extrêmement considérable ici. Peut-être que Cyril Ross pourrait nous donner de plus amples explications à ce sujet.

M. Cyril Ross (Membre du Maritime Lumber Bureau): Eh bien, la valeur de la terre ou du terrain dépend dans une large mesure de la quantité de bois qui s'y trouve. Les terres déboisées peuvent être vendues $5 ou $10 l'acre, mais je pense qu'en général une bonne terre serait de $20 à $30 l'acre.

M. Danson: J'aimerais bien que de tels terrains à $5. ou $10. l'acre se trouvent à proximité de Toronto. Nous en ferions bon usage.

M. Ross: Dans cette région, ce sont là les prix habituels.

M. Danson: Est-ce là le prix réel lorsque vous vendez une entreprise? Autrement dit j'aimerais qu'on aborde les questions d'évaluation. Si on instaure une journée d'évaluation, il faudra tous se préoccuper de ces choses-là même si c'est difficile. Pouvez-vous nous dire si la valeur d'un terrain varie selon qu'il est boisé ou non et si les essences qui s'y trouvent lui ajoutent une certaine valeur?

[*Text*]

depending on the type of product on it—that you can reach certain values, or how do these people who are selling out value their business?

Mr. Ross: As far as tax is concerned, of course, it depends on how much of the land is depleted or written off.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Ross: Are you referring to it from a tax point of view?

Mr. Danson: I was really considering that if you had to put a commercial value on a business today is it difficult to determine this? I know that if it were Mr. Flemming's property the price would be exorbitant, but if your members had to determine the value of their own properties and reach an agreement, presumably, with the Department of National Revenue would this be a very difficult thing to determine?

Mr. Ross: It would indeed.

Mr. Rumbold: That would be difficult, sir. In the last three years in this province we have had court cases because there was a disagreement between the buyer and the seller. In fact, in one case the province was involved. They said the value was such and such and their experts came in and said it was worth $17 an acre. Then the other side brought an expert in and he said, "No way! It is worth $35 an acre." Surely this is a matter of agreement between the purchaser and the seller. The purchaser knows what is on the land and he know what he can get out of it, therefore he is prepared to pay so much. I cannot honestly see an official of a board going around taking a land inventory and saying that this part of the map is coloured dark blue, therefore it is worth $75, and this part down here is scrub and it is worth $5. I do not think there is any way anyone can do that.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Rumbold: They will have to accept a compromise of some sort. The present market value is $30 an acre because a purchase was made recently at $30 and we think this is a fair price. I do not think there is any other way you can do it.

Mr. Danson: Yes. I assume in those cases where there is litigation that they are expropriation cases, where the government is always considered fair game, but for commercial purposes it really is the only basis on which the tax value can be determined.

[*Interpretation*]

Comment les personnes évaluent-elles leur propriété lorsqu'il s'agit de la vendre?

M. Ross: En ce qui concerne l'impôt, tout dépend évidemment si la terre est épuisée ou amortie.

M. Danson: Oui.

M. Ross: Du point de vue fiscal? Est-ce bien ce à quoi vous faites allusion?

M. Danson: Autrement dit, si vous deviez mettre une valeur commerciale sur une propriété, est-ce que cette valeur est difficile à déterminer? S'il s'agissait de la propriété de Monsieur Flemming, le prix en serait exorbitant, mais si vos membres devaient établir l'évaluation de leurs propriétés et tenter d'en venir à un accord avec le ministère du Revenu National, est-ce que cela leur serait difficile?

M. Ross: Certes oui.

M. Rumbold: Ce serait difficile. Nous avons eu au cours des trois dernières années au Nouveau-Brunswick des procès parce qu'il y avait désaccord entre l'acheteur et le vendeur. Dans un cas, par exemple, la province était en cause et elle a dit que la valeur était telle et les experts-évaluateurs sont venus, et ont dit que le terrain valait $17 l'acre. L'autre partie a fait venir un spécialiste qui a dit: «Non, ça vaut $35. l'acre». En fait, il s'agit bel et bien d'une question d'entente entre acheteur et vendeur. L'acheteur sait évidemment ce qui se trouve sur ce terrain et ce qu'il peut en tirer, il est donc prêt à y mettre le prix: Mais en toute franchise, maintenant, je pense qu'un agent d'une commission qui va sur une terre et dit: bien cette partie de terrain vaut, par exemple $75, ailleurs, c'est $5, eh bien je pense qu'on ne peut pas procéder de cette façon-là.

M. Danson: Oui.

M. Rumbold: Ce n'est pas une façon de procéder. Il faut accepter un compromis de quelque sorte. Actuellement, la valeur commerciale est $30 l'acre, car dernièrement, on vient d'acheter une terre à ce prix-là et c'est un bon prix. C'est comme ça que la valeur commerciale s'établit.

M. Danson: Oui, j'admets que dans certains litiges, les cas d'expropriation par exemple où le gouvernement a toujours beau jeu, ce soit la véritable base pour établir l'évaluation de l'impôt, mais pour des fins commerciales.

[*Texte*]

Mr. Rumbold: Right.

Mr. Danson: Would people in the industry—yourself, sir, or a group of your colleagues—be able to look at various businesses and determine really from the viewpoint that if I bought that what would I pay for it? About the only way that you can really arrive at its honest value is what someone will pay for it.

Mr. Rumbold: Yes.

Mr. Danson: Are the people in the industry sufficiently qualified or is there sufficient uniformity so that you can really assess the value of an individual business?

Mr. Fawcett: One of the problems in assessing value, particularly of land—probably not of machinery and the buildings, and so on—is the fact that the location of the land primarily determines what it is worth. If you have swamp ground and very bad ground to get off, it may take very expensive equipment to get it off, and again the larger corporation is probably the only one that can afford to do this. Roads are another problem; if it is accessible to roads or railways, and in the Maritimes, and particularly in Newfoundland, it is very difficult to get roads into all the lands that people own. This is why there is such a vast variation in the cost of the lumber or the limits, and this is very hard to assess because some of the land is worth three times what other land is because of its location. Of course, the grades and species are also a problem but most of them are usable now.

Mr. Danson: Mr. Chairman, if the five-year revaluation were not to apply in the final legislation would this make a very great difference in your objections to a capital gains tax per se, or to a tax on gains which are now capital gains?

Mr. Rumbold: Assuming that it were possible to revalue every acre of land in the provinces every five years, yes, it would make a difference because once again if the value of your land has appreciated and the tax then becomes, as I think they set out, 50 per cent on 50 per cent, this would once again drain off any ready cash.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Rumbold: Although your land has increased in value, your inventory in the yard has increased in value and your mill has had improvements and this has increased in value, you will probably still be cash poor even

[*Interprétation*]

M. Rumbold: Vous avez raison.

M. Danson: Est-ce que les gens de l'industrie, vous-même ou certains de vos collègues, pourraient déterminer après avoir étudié différentes entreprises ce que je devrais payer si j'achetais ce terrain par exemple? La seule façon de connaître la valeur réelle de ces terrains est de savoir ce que l'acheteur est prêt à débourser pour l'acquérir.

M. Rumbold: Oui.

M. Danson: Est-ce que les gens de l'industrie sont suffisamment compétents et existe-t-il suffisamment d'uniformité dans cette industrie pour évaluer une entreprise en particulier?

M. Fawcett: Évidemment, lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur d'un terrain—ceci n'entre pas tellement en ligne de compte pour évaluer la machinerie ou un immeuble—la localisation de la terre compte beaucoup. Si, par exemple, vous avez des marécages, un terrain difficile à exploiter, l'exploitation ou la coupe des arbres pourrait être plus difficile et plus coûteuse et seules les grandes sociétés peuvent se permettre de l'acheter. Il y a le problème de routes aussi. S'il y a des voies d'accès, de chemins de fer, ou des routes, ceci donne plus de valeur aux terrains. Il est difficile, bien sûr, de faire poursuivre des routes, des voies d'accès dans toutes les régions, dans les Maritimes et à Terre-Neuve notamment, et ceci évidemment rend l'évaluation des terres encore plus difficile selon la localisation. Il y a aussi un problème d'essences d'arbres quoiqu'on puisse maintenant utiliser la plupart d'entre-eux.

M. Danson: Monsieur le président, si l'évaluation quinquennale n'était pas appliquée, est-ce que ceci modifierait vos objections quant à l'impôt sur les gains de capitaux ou quant à l'impôt sur les profits qui sont maintenant des gains de capitaux?

M. Rumbold: Eh bien, en supposant qu'il serait possible de réévaluer chaque acre de terrain dans les provinces tous les cinq ans, ceci entraînerait une différence car, je le répète, si la valeur de la terre a été augmentée et si l'impôt ensuite, comme on dit, est de 50 p. 100, ceci nous retirerait si l'on veut tout l'argent en espèces que nous pourrions obtenir.

M. Danson: Oui.

M. Rumbold: Même si votre terrain et vos produits ont acquis de la valeur, même s'il y a eu des améliorations à l'usine, à la fabrique, et que cela en ait augmenté la valeur, vous seriez toujours à la recherche d'argent en

[*Text*]

though your shares may have increased in value—let us take ball park figures again—by $5. If we are then taxed on the $5, we are presumably taxed on $2.50 at 50 per cent, which is $1.25. This $1.25 may be very important in enabling the man to grow. He has to expand and he has to put that money back into his business, as we tried to explain earlier. It is strictly a shortage of cash and you will have to produce cash every five years in order to pay this capital gains tax and we fear—rightly or wrongly—that several of the smaller operators would either have to sell their limits or their shares to pay this cash.

Mr. Danson: Yes, that is what I am asking about. If the five-year provision for payment of capital gains tax on deemed realizations were removed would that remove a large portion of your objection to the principle of capital gains tax?

Mr. Rumbold: Oh, no, I do not think it would remove our objection to the principle of capital gains tax but it would be a step in the right direction, sir.

Mr. Danson: Yes. I assume the five-year provision is a pretty major one when you have stumpage which you have to maintain and extend. I assume this is part of your continuing investment in this industry. Is that so?

Mr. Rumbold: That is right.

Mr. Danson: Thank you.

The Chairman: Mr. Rumbold, you mentioned in your brief that most of your small businesses have profits of under $35,000, which means that most of them must be closely-held corporations and there is no stock listed on the market. I am sure you are aware that in the White Paper there is no question of a capital gains tax except on stock which is listed on the market. That is very important and it makes a difference. In your case you mention that most of your firms make a profit of $35,000 or less.

Mr. Rumbold: Yes.

The Chairman: And the five-year revaluation only applies to stock listed on the market. There is no revaluation every five years on land or on houses, it is only on stock listed on the market. I am sure that many of your firms are considered to be closely-held corporations.

• 1010

Mr. Rumbold: Correct.

[*Interpretation*]

espèces même s'il y a eu une augmentation de valeurs, par exemple, de $5. Mais si nous sommes imposés sur les $5, nous sommes imposés sur $2.50 à 50 p. 100 cela fait $1.25. Ce $1.25 peut être très important lorsqu'il s'agit de l'accroissement de l'entreprise, de son expansion et du réinvestissement dans l'industrie. Donc, en somme, il y aurait pénurie d'argent en espèces. Il faut produire de l'argent tous les cinq ans pour payer cet impôt sur les gains de capital et nous craignons à tort ou à raison que les petits entrepreneurs devront vendre leurs entreprises, soit leur limite à bois, ou leurs actions, afin de payer justement cet argent.

M. Danson: Donc, est-ce que la suppression de cette disposition quinquennale pour le paiement de l'impôt sur les gains de capital et les gains réalisés annihilerait vos objections concernant le principe de l'impôt sur le gain de capital?

M. Rumbold: Non, mais en tout cas ce serait un pas dans la bonne voie.

M. Danson: Je suppose que cette disposition quinquennale est très importante évidemment lorsqu'il s'agit d'assurer l'expansion de vos entreprises. Je suppose que c'est pour cette raison que vous réinvestissez continuellement dans cette industrie.

M. Rumbold: Oui, c'est juste.

M. Danson: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Rumbold, vous mentionnez dans votre mémoire que la plupart des petites entreprises ont des bénéfices de moins de $35,000, c'est-à-dire que la plupart sont des sociétés fermées et qu'il n'y a pas d'actions de ces sociétés inscrites à la bourse. Vous savez que d'après le Livre blanc, il n'est pas question d'imposer les gains de capitaux sauf les actions inscrites à la bourse. Je pense que c'est une distinction importante à faire. Dans votre cas, vous mentionnez que la plupart de vos compagnies ont des profits de $35,000 et moins.

M. Rumbold: Oui.

Le président: Et la réévaluation quinquennale s'applique pour les actions inscrites à la bourse. Il n'y aura pas de réévaluation tous les cinq ans sur les terres, sur les maisons, seulement sur les actions incrites à la bourse et je pense que nombre de vos sociétés sont considérées comme étant des sociétés fermées.

M. Rumbold: Exact.

[*Texte*]

The Chairman: Their stock will not be listed on the market, according to the White Paper. There will be no five-year re-evaluation. It is only on stock listed on the market.

Mr. Rumbold: Mr. Chairman, we were not aware of that fact. Thank you very much for pointing that out to us.

The Chairman: I think it is very important for the record to make a difference.

Mr. Danson: May I have a supplementary on that, then, Mr. Chairman?

The Chairman: I will finish. Many people in the public have the impression that a principal residence will be re-evaluated every five years. That is not the case according to the White Paper. There will be capital gains considered on a principal residence only when the house is sold.

The five-year re-evaluation, according to the White Paper will apply only on stock listed on the market. Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. I also appreciate that clarification to the witnesses. Could I ask if any of their members are public companies, widely-held corporations in the definition of the paper. Are they listed on one of the recognized stock exchanges in Canada?

Mr. Rumbold: I will just cite some examples. The Fraser Companies, the Irving Holdings, Scott Maritimes Ltd., and Mersey-Bowaters would all be publicly-held companies. They would be fairly representative.

Mr. Danson: What percentage of the turnover of your association would they represent?

Mr. Rumbold: Once again to quote your words, sir, "ball park figures", we think that there would not be more than 12 operators who are producing more than a round 10 million feet a year. Obviously, those names I have just mentioned would fall into the 10-million-feet-a-year class.

Mr. Danson: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Roberts followed by Mr. Deakon.

Mr. Roberts: First of all, Mr. Chairman, I did want to re-emphasize the point that you had just made. One of the fundamental proposals of the White Paper is really to draw a distinction between those companies which are closely-held and those which are widely-held. Widely-held companies have

[*Interprétation*]

Le président: ...leurs actions ne sont pas inscrites à la bourse et d'après le Livre blanc, bien sûr, il n'y aura pas de réévaluation quinquennale. C'est seulement sur les actions inscrites à la bourse.

M. Rumbold: Monsieur le président, nous n'étions pas au courant de ceci. Je vous remercie de ce renseignement.

Le président: Je pense qu'il faut bien préciser ou faire une distinction à ce sujet.

M. Danson: Puis-je ajouter quelque chose.

Le président: Laissez moi terminer. Plusieurs personnes ont l'impression qu'une résidence principale sera réévaluée tous les cinq ans; eh bien, tel n'est pas le cas d'après le Livre blanc. Il y aura des gains de capitaux sur la résidence principale, seulement lorsque la maison est vendue.

La réévaluation quinquennale, d'après le Livre blanc, ne s'appliquera qu'aux actions inscrites à la bourse. Monsieur Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président. Je suis heureux que vous ayez donné cette précision. Pourrais-je demander si certains de leurs membres sont constitués en sociétés ouvertes telles que définies dans le Livre blanc. Est-ce que ces sociétés sont inscrites aux bourses canadiennes.

M. Rumbold: Il y a la compagnie *Fraser,* par exemple, la compagnie *Irving,* il y a la *Scott Maritime.* et la *Mersey—Bowaters.* Je pense que toutes ces sociétés sont des sociétés ouvertes. Elles sont très représentatives.

M. Danson: Quel pourcentage des chiffres d'affaire de ces sociétés représente-t-il au sein de votre groupe?

M. Rumbold: Eh bien, pour reprendre votre mot, en ce qui concerne la moyenne, il y a plus de 12 sociétés qui produisent plus de 10 millions de pieds par année. Je pense que ces sociétés que j'ai mentionnée produisent plus de 10,000,000 de pieds par année.

M. Danson: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Roberts, suivi de monsieur Deakon.

M. Roberts: Tout d'abord, monsieur le président, je tiens à insister sur ce que vous venez de préciser: l'une des principales propositions citée dans le Livre blanc est de faire une distinction bien nette entre les sociétés ouvertes et les sociétés fermées. Les sociétés ouvertes ont inscrit leurs actions aux bourses

[*Text*]

their shares listed on stock exchanges. It seemed to me that when Mr. Rumbold was presenting the difficulties with the five-year re-evaluation proposal, he was discussing namely small family businesses and those who would find that this forced realization tax every five years would cut into their funds for growth.

The point which the Chairman has made is extremely important. Whatever the faults of the proposal—and I think, myself that there are some—the kind of situation you described was not terribly appropriate to that proposal since it would not really apply to that kind of company.

I wondered if we did not have somewhat the same difficulty in the earlier part of your presentation when you discussed the small land-owner's fear of the capital gains tax provisions and that these fears were leading him to sell now. I wonder if there is not perhaps the belief which would be a mistaken belief that the capital gains tax would apply to gains that he has made now and that is why he is selling. He feels if he sells now, he will escape a tax which he would have to pay if the proposals in the White Paper came in to effect which of course, is not the case because the White paper system would only apply to gains which were made after it went into effect. This gain would be the difference between the selling price and the valuation day value. In other words, if that is the fear of the individual, it is irrational. He is not escaping any tax by selling now as opposed to selling later.

Mr. Rumbold: That is true. But I think you will realize that we are not very well versed in this. We are probably better versed than the majority of people and therefore if we are unaware of these finer points, the average farmer or small land-owner is even less aware of this. As we said earlier, this is perhaps a psychological fear. He feels that he is gong to be hit by a capital gains tax and if not, by an estate tax.

Mr. Roberts: That is one of the reasons we are so happy to be down here and have the opportunity to talk to people like you.

Mr. Rumbold: Thank you very much.

Mr. Roberts: I was looking at the figures you presented attached to the letter you sent Mr. Clermont on April 15. When you compare that the present taxes and proposed taxes on

[*Interpretation*]

canadiennes. M. Rumbold a souligné les difficultés relatives à la réévaluation quinquennale; il a parlé de petites entreprises familiales et des autres qui devraient payer les impôts sur les gains de capitaux tous les cinq ans.

Je crois que ceci concerne quelques unes. Le genre de situation que vous avez présenté n'était pas tellement approprié à ce cas-ci et ne s'applique pas à ce jenre de société.

Je me demandais si nous n'avions pas rencontré les mêmes difficultés dans les années passées lorsque vous aviez parlé dans votre exposé des craintes des petits propriétaires fonciers, des gens qui ont peur de la disposition de l'impôt sur les gains de capitaux. Est-ce que l'on croit que l'impôt sur les gains de capitaux, que le régime fiscal relatif aux gains de capitaux s'appliquera aux gains faits actuellement ou réalisés actuellement? Et c'est pourquoi ils vendraient dès maintenant, car ils pensent qu'en vendant maintenant, ils éviteraient de payer un impôt qu'ils devraient payer si le Livre blanc devenait Loi. Ce n'est pas le cas d'ailleurs. Le Livre blanc ne s'appliquerait qu'aux gains qui seront faits après la mise en vigueur du Livre blanc. Ce gain serait la différence entre le prix de vente et la valeur au jour de l'évaluation. Donc, si telles sont les craintes de ces personnes, eh bien, c'est tout à fait irrationnel. Ils n'échappent pas à l'impôt en vendant leur maison maintenant.

M. Rumbold: Juste! Mais vous vous rendez compte que nous ne sommes pas bien au courant de ces questions mais nous le sommes peut-être plus que la plupart des gens. Pourtant, nous ne sommes pas au courant de tous les détails. Je pense que les cultivateurs et les petits propriétaires fonciers sont absolument ignorants de ces choses-là. Il existe peut être une crainte psychologique chez eux, car ils estiment qu'ils devront payer l'impôt sur les gains de capitaux, alors que si ce n'est pas l'impôt sur les successions, ils se disent: «Je vais vendre.»

M. Roberts: Voilà pourquoi nous sommes si heureux de venir vous parler ici, aujourd'hui.

M. Rumbold: Merci.

M. Roberts: J'ai étudié les chiffres indiqués dans votre lettre. Il s'agit de la lettre envoyée à M. Clermont le 15 avril. Quand vous comparez l'impôt actuel et ceux qui toucheront les

[*Texte*]

various companies. I wondered if inadvertently the figures were not considerably misleading in the sense that they do not take two factors into account. After all, they show pretty dramatic increases in taxes under the proposed system.

First of all, they do not take into account that under the present tax system that there would be a further tax on the assets of the company that have been taxed at 21 percent when they were ultimately redistributed to the shareholders. That is to say, they will pay their personal tax on it at a special rate, actually.

Nor do they take into account one of the proposals in the White Paper. Taxes paid by the company would be creditable tax to the holder of the shares of the company. In effect, if you carried your figures on further to show what the effect would be on the tax position of the individual shareholders of the companies, you would have a very different comparison than the one which you presented.

Would you perhaps like to comment on that because it takes us down to one of the central proposals of the White Paper—the proposal to allow the individual shareholders of the company to claim credit on their personal income tax for taxes that have already been paid as it were on their behalf by the company.

Mr. Rumbold: This is within the 2.5 years?

Mr. Roberts: To be able to claim it, they have to distribute a dividend within 2.5 years. That dividend does not have to be in the form of cash. It could be, for instance, a stock dividend. Your figures here do not really show this. They go half way. In other words, your figures show what the White Paper proposals would take away with one hand but they give no indication of the very generous give on the other hand through the integration proposal.

The fact that the tax already paid by the company is then credited to the shareholders of the company in these particular cases and depending upon what the personal tax rate of the individual was, might mean that you would have a very, very favourable tax position compared with the one that you were in previously. Would you like to make some comments on your views of the principle that taxes paid by a company should be credited to the shareholder on his personal income tax? Is this a desirable principle as far as you are concerned or would you prefer to continue with the old system of having what is in some ways a double taxation—a taxation on the corporation at the first instance and on the individual at the second.

[*Interprétation*]

diverses compagnies, je me demande si ce sont des chiffres trompeurs. On a oublié deux facteurs, car ils indiquent une augmentation considérable des impôts d'après le projet de réforme fiscale.

D'abord, on ne tient pas compte que, d'après le régime fiscal actuel, il y aura un autre impôt sur la valeur active de la compagnie qui a déjà été taxée à 21 p. 100 alors qu'elles étaient rédistribuées aux actionnaires. Ceci signifie qu'elles auront à payer leur impôt individuel à un taux spécial.

Et puis, on ne tient pas compte non plus d'une proposition du Livre blanc. Les impôts payés par les compagnies seront des avoirs fiscaux pour les actionnaires de la compagnie. En fait si vous allez encore plus loin, pour montrer quel serait la position fiscale de l'actionnaire, vous aurez en somme une comparaison très différente de celle que vous nous avez présenté ici.

Et je vous invite à faire des commentaires là-dessus, car c'est une des propositions essentielles du Livre blanc. C'est une proposition permettant aux actionnaires de la compagnie de réclamer un crédit d'avoir fiscal pour leur impôt personnel sur l'impôt déjà payé en leur nom par la compagnie.

M. Rumbold: Dans les deux ans et demi?

M. Roberts: Nous devrons distribuer les dividendes dans deux ans et demi, mais pas nécessairement sous forme d'argent en espèce; mais ça pourrait être les actions qui seraient payées. Je pense que vos chiffres n'expliquent pas complètement la situation. Vous dites, évidemment, ce que le Livre blanc vous enlèvera, mais vous ne dites pas ce que le Livre blanc donnera d'autre part.

Grâce à la proposition d'intégration, c'est-à-dire que l'impôt déjà payé par la compagnie est crédité à l'actionnaire, et selon le taux de l'impôt sur les particuliers, vous aurez peut-être une position fiscale très favorable par rapport à ce qui existait précédemment. Alors je me demande si vous ne voulez pas faire quelques remarques à ce sujet et nous faire connaître votre point de vue sur le principe de l'impôt versé par les compagnies qui devrait être crédité à l'actionnaire, compte tenu de son impôt sur les particuliers? D'après vous, est-ce que c'est souhaitable, ou est-ce que vous préféreriez l'ancien système, c'est-à-dire le double imposition: l'imposition sur la société d'une part, et sur les particuliers de l'autre.

[*Text*]

Mr. Rumbold: I, personally, cannot answer you on that one, sir.

Mr. Roberts: In your discussion of small businesses, you emphasize the advantage of the low rate on the first $35,000 profits because this enabled companies which were growing to accumulate the kind of capital they needed for further development. How would you react to the idea that we should try and develop tax provisions, not simply for all small businesses, but to reward, in effect, small businesses for growth or provide incentives for growth. That is we should tie the tax incentive to growing companies and not simply the small company that stays static. If we accept your arguments which I think are very attractive about the necessity of encouraging growth, then would it not make sense to tie the tax treatment to those companies that do in fact grow? That is to say, if growth is what we want, let us design the tax system to promote growth and not just to aid all small businesses. How would you react to that?

• 1020

The Chairman: Mr. Fawcett?

Mr. Fawcett: This is one of our problems in the Maritimes. We are small as far as companies and individuals are concerned but we are concerned with growth. This is one of the reasons we are objecting to taking away our growth capital. As we said earlier, anything that disturbs this concerns us greatly. But if an incentive is put in there for business to grow, it would be quite a benefit for us and it would allow us to keep that incentive. We feel that no corporation or individual can stand still. He is going to go behind or ahead. In the event of an incentive, this would encourage him to step forward and expand because our economy here is growing and we have to keep up with the times. As I say, we are very concerned that this may prevent us from keeping our expansion programs up to keep up with the times because we are, no doubt, behind the other parts of Canada. We want to keep our pace up and maybe even go a bit faster than they are going.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Deakon?

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman. Most of the questions I had have been asked by Mr. Roberts. I presume you are aware of the fact that this 21 per cent rate is only

[*Interpretation*]

M. Rumbold: Personnellement, je ne peux pas répondre à cette question.

M. Roberts: Lorsque vous avez parlé des petites entreprises, vous avez souligné les avantages des taux bas sur les premiers $35,000 dollars de bénéfice, car elles permettent aux sociétés en croissance d'accumuler un pécule pour l'expansion future. Alors, je me demande quelle serait votre réaction face à l'idée, qu'il faudrait chercher à mettre au point des dispositions fiscales, non seulement pour les petites entreprises, mais en fait pour permettre aux petites entreprises de s'accroître, de fonctionner? Le principe vaudrait pour les compagnies dynamiques, non pas seulement pour les petites compagnies qui demeurent statiques. Je pense que votre thèse est intéressante quant à l'encouragement en vue d'assurer la croissance des compagnies, et de ne pas rattacher le traitement fiscal aux compagnies qui sont en pleine expansion. Alors que ce soit des compagnies en expansion ou non, il faudrait fournir un stimulant fiscal. Qu'est-ce que vous en pensez, messieurs?

Le président: Qu'est-ce que vous en pensez, monsieur Fawcett?

M. Fawcett: Je pense que c'est un des problèmes qui se posent dans les Maritimes. Nous avons de petites entreprises, mais nous sommes préoccupés par la croissance. Donc, c'est une des raisons pour laquelle nous nous opposons à ce que l'on enlève notre capital de croissance. Eh bien, ceci nous préoccupe énormément. Mais si nous pouvons amener un stimulant en vue d'assurer la croissance, je pense que ceci serait très avantageux pour nous et ceci nous permettrait d'assurer notre expansion. Je pense que toute entreprise ne peut pas rester dans un état de stabilité. Si elle ne prenait pas d'expansion, eh bien elle décroîtra. Si notre économie ici est en expansion, nous devons en suivre le rythme. Nous sommes préoccupés du fait que cela nous empêche de suivre des programmes d'expansion, car nous ne sommes pas évidemment au même rythme que les autres parties du Canada. Il faudrait même rattraper le retard, que nous avons ici dans les Maritimes. Il n'y a pas de doute que ceci serait avantageux pour nous.

M. Roberts: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Deakon?

M. Deakon: Je pense que la plupart des questions que j'avais à poser ont été posées par M. Roberts. Je suppose que vous êtes au courant que ce 21 p. 100, ce taux de 21 p. 100

[*Texte*]

applicable to incorporated companies. It does not apply to sole proprietorships or partnerships. What percentage of the members of your association are incorporated?

Mr. Rumbold: Again using the term "ball park figures", it is a minimum of 75 per cent.

Mr. Deakon: I see. I am very sympathetic to your argument. I must say that I agree that something must be done to encourage and give incentive to small businesses to expand and in fact to encourage them to broaden out. The thing is that you do not really give any alternative in your submission. I say this because there are all kinds of businesses that have the same problem that you are referring to here and there are individuals and firms who cannot incorporate and may not take advantage of this existing 21 per cent tax rate. I am referring to professionals for example, not these in the resource industry but professionals like accountants, lawyers, doctors who cannot incorporate and take advantage of this. What other alternative could you suggest that would encourage small industries to expand given some benefits in this regard. I like Mr. Roberts' idea about encouraging only those who want to expand and not those who are staying still. What suggestion would you make to the Committee in this regard?

Mr. Rumbold: Sir, may I say one thing before I attempt to answer you? Although we are small companies, the amount of money we have to spend on equipment is probably out of proportion compared to other small industries. We have to have the largest tractors. Our sawmills have to produce the maximum that a machine can do. This reflects harder on our industry than it would on a professional partnership because their assets would be a very expensive board room table and a nice pleasant office and that would be it. We have to go into the woods with the finest equipment that we can buy and this is probably out of proportion compared to other small companies.

As for other suggestions, would you give an incentive to other small industries.

Mr. Deakon: You would have to have some solution to it. You could not make an exception of one company. You cannot have an exception in this tax range just because you are in the lumbering business.

Mr. Rumbold: Right.

[*Interprétation*]

ne s'applique qu'aux sociétés constituées. Cela ne s'applique pas aux entreprises individuelles et aux sociétés. Quel pourcentage des membres de votre assocation sont constitués en sociétés?

M. Rumbold: En utilisant évidemment un chiffre de moyenne, il y en a un minimum de 75 p. 100.

M. Deakon: Je vois. Donc je suis d'accord avec votre idée. Il faut faire quelque chose pour encourager et favoriser l'expansion des petites entreprises et en fait même pour les encourager à accroître leurs exploitations. Mais, dans votre mémoire, vous ne nous donnez pas véritablement de solution de rechange j'ajoute cela parce qu'il y a toutes sortes d'entreprises qui font face aux mêmes problèmes, que vous exposez ici et il y a des individus et des entreprises qui ne peuvent se constituer en sociétés, et qui ne tiront pas profit de ce taux d'impôt de 21 p. 100. Par exemple, il y a les professionnels, comme les membres des professions libérales, les avocats, comptables, médecins qui ne peuvent pas tirer avantage de ceci. Donc quelles seraient les autres mesures qui pourraient encourager les petites entreprises à croître. Je reprends ici les idées de M. Roberts soit qu'il faudrait encourager uniquement les compagnies qui veulent s'accroître et non pas les autres qui préfèrent la stabilité. Qu'est-ce que vous diriez à ce sujet, monsieur?

M. Rumbold: Eh bien avant de répondre, je voudrais faire un petit commentaire. Même si nous avons de petites compagnies ici, l'argent que nous devons dépenser en équipment est probablement disproportionné en comparaison d'autres petites industries. Nous devons avoir les plus gros tracteurs. Nos scieries doivent produire le maximum ceci bien sûr se traduit par des dépenses beaucoup plus considérables pour notre industrie que pour des associations de professionnels, par exemple, car leurs investissements matériels consistent tout simplement en un bureau et des meubles. Chez nous, c'est tout à fait différent, nous devons acheter les pièces d'équipement ou la machinerie la plus moderne, la plus coûteuse et c'est probablement disproportionnée comparativement aux autres petites compagnies.

En ce qui concerne les autres suggestions, il faudrait qu'il y ait des stimulants pour les petites industries.

M. Deakon: On ne peut pas faire d'exceptions pour une compagnie, par exemple, simplement pour l'industrie du bois.

M. Rumbold: C'est exact.

[*Text*]

Mr. Deakon: You have got to reach a happy medium which would be satisfactory to most of the industries to encourage them to expand et cetera.

Mr. Rumbold: We felt that this proposal of a sliding inverse scale could be applied to all small businesses.

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Rumbold, one of your replies has given me the impression that your association is against capital gains tax. Furthermore, your organization is against capital gains on unrealized profit. To avoid the lock-in profits, would you consider death as realization?

Mr. Fawcett: I do not think you could say that we were against capital gains tax. We feel that there is a realistic way of collecting this capital gains tax. Being small corporations and small businesses, we are very concerned with the taking of our capital growth money on capital gains. However, you enlightened us on the fact that this is only on listed corporations and this relieves us considerably. This is one of the advantages we feel we have had by being here. We will naturally take this back to our members and inform them of this because this is one of their large worries. As far as other forms of capital gains, I cannot say that we are against it because a number of our members are involved in it as well. We have heard no complaints on this. Our complaints are strictly due to our lumber limits and our capital growth because we are small corporations and small individuals trying to grow with the expansion of our provinces.

The Chairman: Gentlemen, suppose that we go with capital gains. In the White Paper proposal it is suggested that on V day, the evaluation will be the stock market. In reading a lot of briefs that were sent to the committee, some suggestions were made, for instance, either market or costs. Which one would you prefer? Only the market one or costs, or the higher of the two or the option, either one.

Mr. Rumbold: This is on V day?

The Chairman: Yes, in the White Paper proposal regarding the capital gains, there will be, according to the proposal a Valuation Day. The suggestion in the White Paper is what V day will be the market value for the listed shares. The suggestion was made that

[*Interpretation*]

M. Deakon: Je pense qu'il faut arriver à quelque chose qui serait satisfaisant pour la plupart des industries qui encourageraient leur croissance.

M. Rumbold: Nous estimons que cette proposition de barèmes variables peut s'appliquer à toutes les petites entreprises.

M. Deakon: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Rumbold, en tenant compte évidemment de ce que vous avez dit au sujet de l'impôt sur les gains de capitaux, vous m'avez donné l'impression que votre association s'oppose à l'imposition sur les gains de capitaux même plus, votre association s'oppose aux gains de capitaux sur des profits non réalisés. Pour éviter justement les bénéfices emprisonnés, considéreriez-vous la mort comme une réalisation?

M. Fawcett: Je ne pense pas qu'on puisse dire que nous étions contre l'impôt sur les gains de capitaux. Il faut être réaliste sur la façon dont on l'impose. Comme nous sommes de petites entreprises, nous sommes particulièrement touchés par les déductions des capitaux de réinvestissements faites sur nos gains de capitaux. Malgré tout, vous nous avez clairement indiqué que c'est uniquement pour les sociétés enregistrées et ceci nous soulage beaucoup. C'est un des avantages à être ici. Bien sur, il faut que nous expliquions tout cela à nos membres parce que c'est un de leurs plus grands soucis. Concernant les autres formes de gains de capital, nous ne sommes pas directement contre. Car un grand nombre de nos membres y sont impliqués et nous n'avons pas entendu de plaintes à ce sujet. Nos plaintes proviennent uniquement du fait de nos limitations, puisque nous sommes de petites entreprises qui essaient de croître au même rythme que nos provinces.

Le président: Messieurs, supposons que nous imposions les gains de capitaux. Dans le Livre blanc, il est prévu un jour où l'évaluation se fera sur le marché des valeurs. En lisant beaucoup de mémoires qui nous ont été envoyés, on nous proposait que ce soit le marché des valeurs ou les frais. Lequel des deux préférez-vous? Uniquement le marché des valeurs ou les frais, ou le plus élevé des deux, ou l'un ou l'autre?

M. Rumbold: C'est le jour d'évaluation?

Le président: Dans le Livre blanc, à propos du gain des capitaux, on fixera un jour d'évaluation. Au Livre blanc, ou suggère que l'évaluation soit la valeur marchande des actions enregistrées. Mais certains disaient qu'au lieu de tenir compte seulement de la valeur mar-

[*Texte*]

instead of only market cost there is the option, market or cost, the highest of the two.

Mr. Fawcett: Taking the market may be difficult because from there on the market can change drastically.

The Chairman: Especially with the experience we are getting right now.

Mr. Fawcett: This is our problem so probably cost would be more a realistic figure at the time.

The Chairman: I am sure that I express the feeling of the members of this Committee when I say there is a lot of sympathy for what we call small business. We are trying to find out what do we mean by small business. Have you any suggestion? The examples that you have given in your table, Mr. Rumbold, in your opening remarks, gives an indication that the small business will be protected. According to 1967 figures, there were over 90,000 corporations that paid income tax. Out of that, 10,000 had more than $35,000 profits and those 10,000 had an average profit of $300,000. And I doubt very much if there will be a lot of sympathy among the members to keep that 21 per cent rate in favour of those 10,000 that have at least $300,000 in profits. What would you consider as a small business? Do you think that the example that you have given in your remarks will take care of that?

• 1030

Mr. Rumbold: To my knowledge there is nobody amongst our members who are closely-held corporations and who make $300,000 in a year. There is no way. Say we have 150 members. If there are 10 or 12 of those who are making more than $35,000 profit I think that would be it.

What is a small company? I do not know. It is all relative, is it not? For purposes of this presentation, I would say anyone making up to $35,000 a year is a good cut-off point. Somebody thought that was a good point somewhere along the line.

The Chairman: You mentioned that the 21 per cent is very important for the small business to grow. Gentlemen, sometimes I wonder really if the 21 per cent is an incentive to grow because after $35,000 we are saying that they will pay 50 per cent income tax. From 21 per cent to 50 per cent represents quite a difference. Is the 21 per cent rate on the first $35,000 encouraging growth or not?

Mr. Rumbold: Mr. Chairman, are we inclusively accepting that everybody makes

[*Interprétation*]

chande, il y aurait un choix à faire, le marché ou les frais, le plus élevé des deux.

M. Fawcett: De tenir compte de la valeur marchande serait difficile, parce que le marché peut se modifier radicalement.

Le président: Surtout avec l'expérience que nous entrions actuellement.

M. Fawcett: C'est votre problème actuellement. Alors, je pense que tenir compte des frais serait un critère plus réaliste.

Le président: J'exprime ici le point de vue des membres du comité, en disant que nous avons beaucoup de sympathie pour ce que nous appelons «petites entreprises». Mais qu'est-ce que nous voulons dire par «petites entreprises»? Avez-vous une idée de la définition? Et deuxièmement, dans les exemples que vous avez donnés dans votre tableau, monsieur Rumbold, d'après cela, les petites entreprises seraient protégées; selon les chiffres de 1967, il y a plus de 90,000 entreprises qui ont payé un impôt sur le revenu; 10,000 d'entre elles avaient des bénéfices de plus de $35,000 et sur ces 10,000 le profit moyen était de $300,000. Je doute beaucoup que les membres du Comité continueront à penser qu'il faut garder ce taux de 21 p. 100 pour ces 10,000 qui ont au moins $300,000 de profits. Qu'appelez-vous une petite entreprise? Pensez-vous que l'exemple que vous avez donné s'applique?

M. Rumbold: A mon avis, aucun de nos membres des sociétés fermées ne fait un chiffre d'affaires de $300,000. C'est impossible. Supposons que nous ayons 150 membres. Si dix ou douze d'entre eux font plus de $35,000 de bénéfices, je crois que ce serait cela.

Qu'est-ce qu'une petite société? Je ne sais pas. Tout est relatif, n'est-ce pas? Pour les objectifs de ce mémoire, il me semble. Quelqu'un pensait que c'était un bon point.

Le président: Vous avez dit que le 21 p. 100 est très important pour la croissance d'une petite affaire. Messieurs, je me demande réellement si le pourcentage de 21 p. 100 est un encouragement à s'étendre car, après $35,000, il y aura un impôt sur le revenu de 50 p. 100, à payer. De 21 à 50 p. 100, c'est assez différent. Le taux de 21 p. 100 sur les premiers $35,000 encourage-t-il l'extension ou pas?

M. Rumbold: Monsieur le président, acceptons-nous que tout le monde fasse $35,000? Je

[*Text*]

$35,000? I think it is at the lower end where people are making $10,000 or $12,000 profit that the 50 per cent would hit the high note.

The Chairman: My other question, gentlemen, will deal with convention expenses. I have had some experience since I was in the lumber business previously. I attended some of the lumber conventions. Would you think it is fair to say that these conventions are 80 per cent business and 20 per cent social?

Mr. Rumbold: Yes, very fair.

The Chairman: Would you agree with the system that receipts for all expenses occurring from these conventions and all other conventions include the date, the names of the persons met and the object of the expenses. Would you favour that?

Mr. Rumbold: To make it a tax deductible expense?

The Chairman: Yes.

Mr. Rumbold: Yes.

The Chairman: Thank you. Mr. Paproski.

Mr. Paproski: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Rumbold, now that you have had all these leading questions put to you by the other side of the House, I would like to ask you if other than the three proposals which disturb you, there is anything else that you would like to add or suggest to this Committee before you end your presentation.

The Chairman: Mr. Paproski, I will allow your question but it is our usual policy to deal with the brief we have before us. However, I will allow your question.

Mr. Paproski: Thank you.

Mr. Rumbold: Sir, because we felt that our brief was going to be the main subject of discussion, we had not formulated many thoughts on the other points. There certainly are a lot of them. Our main concerns were these three points that we brought out.

Without going into details there is the question of partnerships, for example. There are other points but I do not think we are really sufficiently prepared to answer on other points.

Mr. Paproski: That is fine.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for your presence here which has added more information to the brief that you have presented to this Committee.

[*Interpretation*]

crois que c'est à une plus basse fin où les gens font $10,000 à $12,000 de bénéfice que 50 p. 100 atteindrait une note élevée.

Le président: Je vais parler des frais de représentation, frais de congrès. J'ai eu quelque expérience auparavant dans le commerce du bois. J'ai assisté à ces congrès. Est-ce qu'il est juste de dire que 80 p. 100 de ces congrès sont en raison de 80 p. 100 de travail et 20 p. 100 de vie sociale?

M. Rumbold: Oui, c'est juste.

Le président: Est-ce que vous convenez que tous les reçus pour toutes les dépenses faites pour ces congrès ou tous les autres congrès incluent la date, les noms des personnes rencontrées et l'objet de ces dépenses. Seriez-vous en faveur de cela?

M. Rumbold: Pour en faire un impôt sur les dépenses déductibles?

Le président: Oui.

M. Rumbold: Oui.

Le président: Oui. Monsieur Paproski.

M. Paproski: Merci M. le président. Monsieur Rumbold, maintenant que toutes les questions importantes vous ont été posées par l'autre côté de la Chambre, je voudrais vous demander, en plus des trois considérations qui vous préoccupent s'il n'y a pas autre chose que vous voudriez ajouter ou proposer au Comité avant de mettre fin à votre exposé?

Le président: Monsieur Paproski, je vous autoriserai, généralement, ce n'est pas la bonne façon de procéder mais j'autorise votre question.

M. Paproski: Merci.

M. Rumbold: Monsieur, puisque nous estimions que notre mémoire serait le sujet principal de la discussion, nous n'avons pas formulé beaucoup de considérations sur d'autres points. Il y en a beaucoup certainement. Notre soucis principal porte sur les trois points que nous avons exposés.

Oui, naturellement, sans entrer dans les détails, il y a la question des associations, par exemple. Il existe d'autres points, mais nous ne sommes pas suffisamment préparés à répondre là-dessus.

M. Paproski: C'est bien.

Le président: Merci, messieurs, de votre présence qui a ajouté plus de renseignements au mémoire que vous avez présenté à ce Comité.

[*Texte*]

Mr. Rumbold: Mr. Chairman, thank you.

The Chairman: I would suggest a 15-minute break to the members before we hear the other group. Your Chairman will start in 15 minutes.

(AFTER RECESS)

• 1042

The Chairman: Order, gentlemen. Our second group of witnesses are representatives of the Saint John Port and Industrial Development Commission. On my right, Dr. S. H. Weyman, Commission member; Mr. J. K. Logan, Treasurer; and Mr. W. J. Wienand, Executive Director. It is a pleasure for me to say that we have with us another member of Parliament, Mr. Tom Bell, member for Saint John-Lancaster. Mr. Weyman.

Dr. S. H. Weyman (Commission Member, Saint John Port and Industrial Development Commission): Thank you very much, Mr. Chairman. As the Chairman has told you we represent the City of Saint John Port and Industrial Development Commission. I believe our name explains our aim to attract new business, commerce and industry to Saint John which has been designated as the major growth centre of New Brunswick and as you all know is one of the major seaports of Eastern Canada.

Mr. Chairman, I understand our official commentary on the proposals on tax reform has been circulated to members of this Finance Committee of the House of Commons. We do not intend to summarize the 11 points covered but will emphasize two or three issues briefly prior to the questions your members may have.

Your commendable legislation with plans to cope with regional economic disparity is already providing helpful programs and incentives. However, we feel very strongly that tax reform should complement rather than offset these incentives.

We are particularly apprehensive about the drain on the capital of our many small businesses if the proposed system of tax reform is enacted, and I am sure you know we refer to the suggested change in the special low corporate tax rate for corporations earning less than $35,000, the changes in the method and timing of distribution of undistributed or retained earnings, capital gains.

We believe the family-owned closely-held type of particularly the small corporations in the Maritimes should be marked as a recognized channel for encouragement of local

[*Interprétation*]

M. Rumbold: Merci, monsieur le président.

Le président: Je proposerais aux députés une interruption de quinze minutes avant recommencera d'ici 15 minutes.

(APRÈS LA PAUSE)

Le président: Nous avons maintenant les représentants de la Commission du développement et Commission de l'industrie de Saint-Jean. A ma droite est le Dr. S. H. Weyman, membre de la commission; M. J. K. Logan, trésorier et M. D. J. Wienand, directeur exécutif. Et nous avons le plaisir de saluer M. Tom Bell de Saint-Jean Lancaster.

M. S. H. Weyman (membre de la commission de développement portuaire et industrielle de Saint-Jean): Merci beaucoup, monsieur le président. Nous représentons la ville de Saint-Jean, la Commission de développement portuaire et industrielle de Saint-Jean. Notre nom explique notre but de provoquer de nouvelles activités dans le port de Saint-Jean, désigné comme centre, pôle de développement du Nouveau-Brunswick et comme sous le savez tous un des ports les plus importants de l'Est du Canada.

Monsieur le président, notre mémoire officiel sur le Livre blanc a été envoyé aux membres du comité de la Chambre des communes. Nous ne pourrons pas revenir sur tous les différents points que nous avons relevés mais nous voulons faire ressortir plusieurs points importants avant que vous nous posiez des questions.

Vous établissez déjà des programmes excellents dans le cadre des régions à développer qui fournissent déjà des programmes d'aides et d'incitations. Toutefois nous estimons que le Livre blanc devrait complèter ces projets au lieu de les contracarrer.

Nous avons des appréhensions très grandes à propos de la disparition des capitaux de nos petites entreprises si les dispositions du Livre blanc devenaient réalité. Vous êtes tous au courant des changements du tarif spécial d'imposition pour les entreprises gagnant moins de $35,000, les changements dans la façon de distribuer et de retenir les bénéfices.

Nous croyons que les types de sociétés privées unifamiliales dans les Maritimes devraient faire l'objet d'un principe particulier pour l'encouragement au développement

[*Text*]

business development. The joint effect of the proposed tax on capital gains and the recently enacted estate and gift taxes will be an oversized drain of capital out of family-owned businesses.

Further, we think it unfair to create tax liability on capital gains prior to realization by disposal of the assets involved. Surely then, this is only another property tax unrelated to ability to pay and creating potential danger and damage to small businesses especially. Almost all jurisdictions today agree on limiting or moving away from an overburdening property tax, indeed, an archaic type of tax.

If there were to be a capital gains tax we feel it should be a tax on realized gains at a lower rate than proposed and of a non-graduated kind. Presumably tax reform is to make for more equitable distribution of tax burden. Perhaps this will be partly achieved if many of the proposals become law. But should tax reform destroy initiative to earn and to save whether by the individual or by the business? If citizens sense the futility of saving for investment then even prudent savers will spend more freely rather than have investment of savings depleted by more taxes. Mr. Chairman, I am sure your members are aware that in the Province of New Brunswick with our economy and our needs we are now paying heavy taxes, a sales tax of 8 per cent which some other jurisdictions have and a surtax on income tax of 10 per cent.

The final item in our brief as presented formally is titled "Taxation with Incentive to Save". You may feel this deferred income scheme has merit as it is designed to give the individual incentive to earn and to save.

Mr. Chairman, we observed with the first brief presented this morning that most of the time was spent on questions. Mr. Logan, the Treasurer and Chairman of our Finance Committee is with me as well as Mr. Wienand, our General Manager; we would be glad to participate in discussion on our presentation.

The Chairman: Thank you, Mr. Weyman. You may have any questions directed to you answered by Mr. Logan or Mr. Wienand if you so wish. Gentlemen of the Committee, the main subjects dealt with in the brief are corporations, capital gains, personal exemptions, averaging income, expense accounts, federal sales taxes and taxation with incentive to save. I will receive your questions within the main subjects discussed. And as for you, gentlemen, your brief has been circulated ahead of time to our members and has been

[*Interpretation*]

des entreprises locales. L'effet conjoint de la taxe proposée sur les gains de capitaux, les décès, les dons entraînera l'écoulement de capitaux en dehors des entreprises unifamiliales.

De plus nous estimons qu'il est injuste de créer des créances fiscales sur l'avoir avant que l'avoir ne soit réalisé. Naturellement, ce n'est qu'une autre taxe foncière sans aucun rapport avec la faculté contributive, qui crée un réel danger et fait du tort aux petites entreprises tout particulièrement. La plupart de nos membres sont d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il est grand temps de mettre fin à un système archaïque d'imposition beaucoup trop onéreux et trop lourd.

Si on doit imposer les gains de capitaux, nous estimons que cet impôt devrait frapper les gains réalisés à des taux inférieurs à ceux proposés et non progressifs. La réforme fiscale doit assurer une répartition plus équitable, ceci peut-être serait réalisé moyennant certaines dispositions prévue.

Mais est-ce que l'impôt devrait diminuer l'encouragement à investir et à épargner que ce soit d'un particulier ou d'une entreprise? Si les citoyens sentent l'inutilité d'économiser pour des investissements, alors même les contribuables prudents dépenseront plus librement plutôt que d'économiser s'ils sont trop imposés. Je suis sûr, monsieur le président, que dans le Nouveau-Brunswick à cause de notre économie et de nos besoins, nous payons une taxe de vente de 8 p. 100 laquelle d'autres députés paient et un impôt en plus de 6 p. 100, de 10 p. 100.

Et finalement dans notre mémoire, nous parlons de «l'imposition avec incitation à l'épargne». Vous pensez peut-être que cet impôt a le mérite d'inciter l'individu à épargner et à gagner.

Monsieur le président, nous avons remarqué que dans le premier mémoire présenté ce matin, on a passé presque tout le temps aux questions. M. Logan, notre trésorier, président de notre comité financier, et monsieur Wienand, notre directeur général, et moi-même répondrons volontiers à toutes vos questions.

Le président: Toutes les questions auxquelles vous pouvez répondre, vous êtes invités à le faire. Messieurs du comité, les sujets principaux dans ce mémoire sont les corporations, les gains de capitaux, les déductions personnelles, l'épargnement du revenu, les frais de dépenses, la taxe de vente fédérale et l'imposition avec encouragement à l'épargne. Je vous invite à poser des questions dans le cadre des questions discutées et dans cette session messieurs, votre mémoire a déjà été introduit à tous les députés, analysé et résumé

[*Texte*]

analyzed and summarized by one of our tax advisers. Mr. Saltsman.

Mr Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. All the briefs I have looked at from the Maritimes seem to have a common theme: many of the businesses in the Maritimes are small businesses and therefore we have to be particularly concerned; there is a need for development in the Maritimes and therefore we should not do anything to our tax system that would interfere with this kind of development.

A number of questions arise as a result of this emphasis. To what extent has our tax system, as generous as it has been to small businesses, really helped the situation? After all we have had this position of the lower rates on small businesses for a long time. Has it really been of any help to the Maritimes?

Dr. Weyman: Well, of course, Mr. Saltsman, we would love to have many more big businesses in the Maritimes. To answer your question I think perhaps it has only prevented some of the things that we see happening...

Mr. Saltsman: Well, do you have any experience...

Dr. Weyman: ...slow down, that is.

Mr. Saltsman: ...yes. How long have these small family businesses been operating? Are they old businesses? How long have they remained small? To what extent have they used the benefits that have arisen as a result of our tax system for consumption purposes rather than for reinvestment purposes?

Dr. Weyman: Mr. Chairman, Mr. Wienand has had a good deal of business experience in the Maritimes and perhaps he could answer this question.

The Chairman: Mr. Wienand.

Mr. W. J. Wienand (Executive Director, Saint John Port and Industrial Development Corporation): In reference to that I could name quite a few companies in the Maritimes which have not remained small. They have expanded; they have used every dollar they could generate from their profits for reinvestment and for expansion.

Without mentioning any names I have in mind a company with which I was associated, which today employs almost 1,000 people in the Maritimes. Some 40 years ago this company was a small manufacturer. They started out by making their product in the winter

[*Interprétation*]

par l'un de nos conseillers. Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Tous les mémoires que nous avons reçus des Maritimes, semblent avoir le même thème. C'est que plusieurs des sociétés des Maritimes sont petites et elles doivent être protégés de façon particulière. Il faut développer les Maritimes et on ne devrait pas compromettre un tel progrès avec notre système de taxe.

Des questions me viennent à l'esprit par suite de l'emploi de ces termes. Dans quelle mesure notre régime fiscal, généreux pour les petites entreprises, a-t-il réellement amélioré la situation? Après tout, il y a longtemps que le taux est bas pour les petites entreprises. Est-ce que cela n'a réellement pas aidé les provinces des Maritimes?

M. Weyman: Oui, bien sûr! Nous aimerions avoir de plus grosses entreprises dans les Maritimes. Mais pour répondre à votre question, cette situation a peut-être seulement prévenu ce qui se passe actuellement.

M. Saltsman: Eh! bien, avez-vous quelque expérience?

M. Weyman: Ralentissez...

M. Saltsman: Depuis combien de temps ces entreprises familiales fonctionnent-elles? Sont-elles de vieilles entreprises? Depuis quand sont-elles petites? Et dans quelle mesure elles ont bénéficié des dispositions fiscales avantageuses pour la consommation plutôt que pour leur réinvestissement?

M. Weyman: Monsieur le président, M. Wienand a beaucoup d'expérience en ce qui concerne les Maritimes. Et il pourra peut-être répondre à cette question.

Le président: Monsieur Wienand.

M. J. W. Wienand (directeur exécutif Corporation développement portuaire et industriel St-Jean): Il y a bon nombre d'entreprises, je pourrais en citer quelques-unes des Maritimes, qui ne sont pas restées petites; elles se sont agrandies. Elles ont utilisé tous les dollars qu'elles ont retiré des bénéfices aux fins de réinvestissement et d'agrandissement.

Je pense, en m'abstenant de dire les noms, à une compagnie à laquelle j'ai collaboré qui, aujourd'hui, emploie près de 1,000 ouvriers des Maritimes. Il y a 40 ans cette compagnie était une petite entreprise de fabrication. Elle a commencé par vendre les produits qu'elle

[*Text*]

and selling it in the summertime using a horse and wagon.

• 1100

Now if that is not small, I do not know what is, and selling it by taking potatoes, pigs and cows in trade. Then they would turn that into cash and manufacture again.

That company today sells across Canada, from Vancouver to Newfoundland. They enjoy a good reputation in some lines in an aircraft field, selling as far afield as California. And still another line—they have rejuvenated and made over a part of their plant so as to be competitive today.

This is just one instance and I cite this case, slanted toward this company. But I could name several others who have done the same thing. The only reason they have been able to do that is because they could generate profit: they did not pay it all out to shareholders or put it in their pockets, they invested it which made for an expansion of industry. And the fall off in the expansion of industry is keeping our native population home and happy with a good income. This is an over-all fact of many companies in the Maritimes.

Mr. Saltsman: What percentage of the businesses in the Maritimes do you think have developed along this line?

Mr. Wienand: A percentage figure is not a good figure because if you have one customer and you get two, it is 100 per cent improvement. The important factor is how many more people you have employed in the Maritimes. That figure I cannot give you but I am sure that our employment in the Maritimes in manufacturing has grown and we are recognized as having manufacturing potential or as a growing manufacturing community.

The New Brunswick Department of Economic Growth and Regional Expansion is encouraging any number of small companies. Another company that manufactures school equipment has enlarged and also has gone into the American, the New England, market. Another company in the middle of our province, not too many miles from here, also started with about 5 or 7 employees and today they are responsible for more than 50, which is quite a growth in a small time. I

[*Interpretation*]

fabriquait pendant l'hiver et qu'on distribuait pendant l'été avec une charette tirée par des chevaux.

Si cela n'est pas petit, je ne sais pas ce qui l'est, et le vendre en faisant le commerce des pommes de terre, des porcs et du bétail. Ensuite ils transformaient cela en argent comptant et recommençaient la fabrication.

Cette entreprise aujourd'hui vend dans tout le Canada, de Terre-Neuve à Vancouver. Elle a pu se faire une bonne réputation par certaines variétés de produits dont le domaine de l'aéronautique, vendant aussi loin qu'en Californie. Et dans un autre domaine encore elle a rajeuni et refaçonné une partie de sa machinerie de manière à être concurrencielle à l'heure actuelle.

Ce n'est qu'un exemple, je mentionne ce cas, en rapport avec cette compagnie. Mais je pourrais en citer plusieurs qui ont fait la même chose. Et s'ils ont pu réaliser un tel objectif, c'est qu'elles ont pu faire des bénéfices; elles n'ont pas versé tous ces bénéfices sous forme de dividendes, elles ne les ont pas empochés non plus, elle les ont investis, ce qui a permis une expansion de l'industrie. Et le ralentissement de cette expansion garde la population au pays, satisfaite de son revenu encourageant. Voilà l'histoire de bon nombre de compagnies dans les Maritimes.

M. Saltsman: Quel pourcentage des entreprises dans les Maritimes ont procédé de cette façon?

M. Wienand: Des chiffres donnés en pourcentage ne sont pas de bons chiffres car, si vous avez un client et que vous finissez par en avoir deux, c'est une amélioration de 100 p. 100. Le facteur important c'est de savoir le nombre de personnes pour lesquelles on a pu trouver des emplois dans les Maritimes. Ce chiffre, je ne peux pas vous le donner mais je suis certain que l'emploi dans les Maritimes dans la fabrication s'est accru et nous sommes reconnus comme ayant un potentiel de fabrication ou comme une communauté de fabrication sans cesse croissante.

Le ministère du Progrès économique et de l'Expansion régionale du Nouveau-Brunswick encourage bon nombre de petites compagnies. Une autre compagnie qui fabrique du matériel scolaire s'est agrandie et s'est engagée dans le marché des États-Unis, de la Nouvelle-Angleterre. Une autre compagnie au centre de notre province, pas trop loin d'ici, a commencé également avec 5 ou 7 employés et maintenant elle emploie plus de 50 ouvriers, ce qui est un progrès assez encourageant dans

[*Texte*]

would say our paper box industry has expanded.

There is hardly a company that you would want to name which does not have a similar story, but I think you have to make a canvass, a real survey, asking where they were yesterday, where they are today and where they hope to be tomorrow, for an answer to your question.

Mr. Saltsman: It is estimated that there are about 600,000 small businesses in Canada. Of that, how many do you think would be in the Maritimes? Do you have any figures on how many small businesses are in the Maritimes?

Mr. Wienand: I have no figures on that, no.

Mr. Saltsman: Would you say it would be a rather small percentage of that 600,000?

Mr. Wienand: Oh, when you figure 600,000, that is quite a tremendous number, and I would say it would be a very small percentage.

Mr. Saltsman: The reason I ask this is that I do not think anyone on this Committee doubts for one minute that we have to find some way of assisting you in the Maritimes to do what you have already started to do—expand and develop. The question is, do we do it by altering the entire tax system or preventing changes in the entire tax system, since the number of small businesses affected would be relatively small in the Maritimes, or do we have a general tax system that takes into account the general conditions across the country and then make special provisions for regions like yours—and there are other regions like yours—as we have done under the area incentives program, where we can provide special concessions rather than fundamental changes in the tax system. In order to help you, it may work adversely as far as the reform of the tax system is concerned.

Dr. Weyman: I agree with you there, Mr. Saltsman, that there should be concessions or special arrangements for the Maritimes. Our plea in small business applies just as much to the man in Saskatoon or Wetaskiwin as it does in Sussex.

Mr. Saltsman: Yes.

The Chairman: Excuse me, Mr. Saltsman. In reply to your question about small business in New Brunswick, I have some figures. According to 1967 income tax figures, from $1 to $1,999—310; from $2,000 to $4,999—238;

[*Interprétation*]

une période de temps assez courte. Je dirais que notre industrie de boîtes de papier s'est agrandie. Il y a à peine une compagnie dont l'histoire diffère de celle-ci, mais je crois qu'il faut vraiment faire un dépouillement des faits, une enquête, pour savoir à quel point elles étaient hier, où elles en sont aujourd'hui et quels sont les objectifs pour demain, pour répondre à votre question.

M. Saltsman: On calcule qu'il y a environ 600,000 petites entreprises au Canada. De ce chiffre, combien sont situées dans les Maritimes? Avez-vous des chiffres?

M. Wienand: Non, je n'ai pas de chiffres à ce sujet.

M. Saltsman: Disons un petit pourcentage de ces 600,000?

M. Wienand: Lorsque vous calculez 600,000 entreprises, c'est un chiffre énorme, et je dirais un pourcentage très restreint.

M. Saltsman: Si je vous demande cela, c'est que je ne crois pas que qui que ce soit à ce comité doute un seul instant qu'il nous faut trouver un moyen de vous aider dans les Maritimes à faire ce que vous avez déjà commencé à faire, l'expansion et l'exploitation. Le problème est le suivant: le faisons-nous en réformant le régime fiscal en entier, puisque cela toucherait un très faible nombre d'entreprises dans les Maritimes, ou avons-nous un régime fiscal général qui tient compte des conditions économiques de tout le pays et ensuite prend des dispositions spéciales pour les régions comme la vôtre, et il y a d'autres régions similaires, comme nous l'avons fait dans le programme de développement régional, où nous assurons des concessions spéciales sans apporter de changements fondamentaux au régime fiscal. De façon à vous aider, cela peut agir tout au contraire, autant que cela concerne la réforme du régime fiscal.

M. Weyman: J'admets avec vous, monsieur Saltsman, qu'on devrait assurer des concessions spéciales ou faire des arrangements spéciaux pour les Maritimes. Notre justification pour les petites entreprises s'applique tout autant au type de Saskatoon ou de Wetaskiwin qu'à celui de Sussex.

M. Saltsman: Oui.

Le président: Excusez-moi, monsieur Saltsman. J'ai quelques chiffres en réponse à votre question au sujet des petites entreprises au Nouveau-Brunswick. D'après les chiffres de l'impôt sur le revenu en 1967, de $1 à $1,999

[*Text*]

from $5,000 to $9,999—272; from $10,000 to $19,999—284; from $20,000 to $34,999—256; and over $35,000—125. This is for New Brunswick, according to 1967 figures.

Mr. Saltsman: Well, it looks like under 2,000 businesses out of the 600,000 that we are talking about, in Canada. It would seem to me that one of the things that you might be asking this committee is for special consideration for businesses in developing areas, rather than calling for a change or preventing a change in the entire tax system.

Mr. J. K. Logan (Treasurer, Saint John Port and Industrial Development Commission): Mr. Saltsman, I would suggest to you that that is a rather narrow approach to a basic business problem. It seems to me that the principle which we have adopted and put forth as being particularly desirable for the City of Saint John and the Province of New Brunswick has as much application and should have equal force in every business area in every province of Canada. It ought not be narrowed down to what you can do to help this poor Province of New Brunswick but what you can do to help small business everywhere in Canada of which New Brunswick is an integral part.

Mr. Saltsman: You are saying in effect that you are not just speaking for this area, you are not speaking about special problems in this area?

Mr. Logan: No.

Mr. Saltsman: You are speaking about small business generally?

Mr. Logan: Yes.

Mr. Saltsman: Do you think then that the area incentives that we have offered for the Maritimes and for other areas should be applied to all business in Canada?

Mr. Logan: I would not think so.

Mr. Saltsman: Well, why? You make one argument that all small businesses should be treated alike and you are speaking for small businesses, then you switch your argument and say that the special privileges that you have now in the Maritimes should not be extended to everyone else.

Dr. Weyman: I think you are talking on entirely different things, Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Oh, are we really? I mean an incentive is an incentive, no matter which way it shows up.

[*Interpretation*]

—310; de $2,000 à $4,299—238; de $5,000 à $9,999—272; de $10,000 à $19,999—284; de $20,000 à $34,999—256 et passé $35,000—125. C'est pour le Nouveau-Brunswick d'après les chiffres de 1967.

M. Saltsman: Les chiffres disent: 2,000 entreprises sur les 600,000 petites entreprises qui existent au Canada. Alors, j'ai l'impression qu'une des choses que vous pourriez demander au Comité plutôt que de demander ou de prévoir des réformes dans le régime fiscal entier serait des faveurs spéciales pour les entreprises dans les régions en voie de développement.

M. J. K. Logan (trésorier, Saint John Port & Industrial Development Commission): Monsieur Saltsman, c'est une méthode un peu étroite pour aborder un problème de base en affaires. Il me semble que les principes que nous avons adoptés et mis de l'avant, croyant qu'ils pourraient être utiles à la ville de St-Jean et à la province du Nouveau-Brunswick, pourraient aussi bien s'appliquer et ce, avec autant de force à toutes les provinces, à toutes les zones commerciales du Canada. On ne devrait pas vraiment restreindre cette méthode à la façon d'aider la province pauvre du Nouveau-Brunswick, mais comment peut-on aider les petites entreprises partout au Canada dont le Nouveau-Brunswick fait partie?

M. Saltsman: Alors, vous ne parlez pas seulement pour cette région précise, vous ne parlez pas des problèmes précis de cette région?

M. Logan: Non.

M. Saltsman: Vous parlez des petites entreprises en général.

M. Logan: Oui.

M. Saltsman: Croyez-vous alors que les stimulants que nous avons offerts aux Maritimes devraient être appliqués à toutes les entreprises au Canada?

M. Logan: Je ne crois pas.

M. Saltsman: Pourquoi pas? Vous dites que toutes les petites entreprises devraient être traitées de la même façon et après vous changez d'argument et dites que les privilèges spéciaux dont vous jouissez à l'heure actuelle dans les Maritimes ne devraient pas être assurés à toutes les autres provinces.

M. Weyman: Monsieur Saltsman, je crois que vous parlez de choses très différentes.

M. Saltsman: Ah! vraiment? Enfin, les stimulants sont les stimulants, quelle que soit la façon dont ils se révèlent, n'est-ce pas?

[*Texte*]

Dr. Weyman: An incentive is to get into business, in my opinion, and the tax system may or may not put small businesses out of business.

Mr. Saltsman: Most of the incentives that I have seen have been applied to businesses already in business, helping them expand, rather than to new businesses starting up.

Dr. Weyman: It seems to be working out that way. We hope that it might bring us some more new business.

Mr. Saltsman: I think that those are all my questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. I just want to follow on Mr. Saltsman's questioning, because there seems to be an ambivalence here. The pages are not numbered, but in the first main page of your brief you say:

> This type of commendable planning should be coupled with moderate taxes to obtain maximum conception and development of industry. Tax reform should complement these incentives rather than intrude as disincentives.

Somewhere further on you mention that average earnings in Saint Joyn are below the national average.

• 1110

Perhaps the largest individual program of the federal government today is the regional expansion program which we, in all parts of Canada, hope will really give the incentive to grow and expand that is deserved in this part of the country. So far we have benefited by the export of brains from this part of the country to Central Canada. There is no reason why they should not be employed here, as obviously they are, to an even greater extent.

In effect, in your brief, you are saying that there are special considerations here, which, of course, there are, and are, asking us to modify the tax system of all of Canada because of these special considerations. I am suggesting, perhaps repeating, what Mr. Saltsman has said that tax laws, of necessity, must be equal across the country. This part of the country perhaps benefits from what might be greater revenues in other parts of the country because of equalization payments and the ability to generate programs—I think it is $250 million under regional expansion and

[*Interprétation*]

M. Weyman: Un stimulant incite à faire des affaires, selon moi, et le régime fiscal peut ou ne peut pas faire se retirer des affaires les petites entreprises.

M. Saltsman: La plupart des stimulants que j'ai vus s'appliquaient à des entreprises déjà dans les affaires en les aidant à s'accroître, plutôt qu'à des entreprises entièrement nouvelles.

M. Weyman: Cette façon de faire semble efficace. Nous espérons que ça nous attirera quelques autres entreprises.

M. Saltsman: Ce sera tout, monsieur le président.

Le président: M. Danson.

M. Danson: Merci monsieur le président. Je tiens à faire suite aux questions de M. Saltsman, car il y a une certaine ambiguï é. Les pages ne sont pas numérotées, mais dans les premières pages de votre mémoire, vous dites:

> Cependant, pour créer les conditions les plus favorables à la naissance et à la croissance de nouvelles industries, cette forme tout à fait acceptable de dirigisme doit s'accompagner d'une fiscalité raisonnable. Une réforme fiscale devrait viser au renforcement de ces stimulants plutôt qu'à combattre leurs effets.

Et vous avez mentionné un peu plus loin, que le revenu moyen à St. Jean est inférieur à la moyenne nationale.

Le plus gros programme du gouvernement fédéral aujourd'hui, c'est le programme d'expansion régionale qui, nous l'espérons, pourrait aider toutes les régions du Canada à se développer comme on le fait dans cette région-ci du pays. Jusqu'ici, il y a eu l'exode des cervaux de cette région, vers le centre du Canada. Je ne vois pas pourquoi on ne devrait pas employer ces cervaux, ici, dans une plus grande mesure.

Dans votre mémoire vous dites qu'il y a certaines aspects qui exigent une attention spéciale et vous nous demandez de modifier le régime fiscal pour le Canada à cause de ces aspects. Alors, pour répéter les propos de M. Saltsman, je crois que les droits fiscaux doivent être les mêmes dans tout le pays. Cette région du pays bénéficie de ce qui pourrait être des plus grands revenus ailleurs dans le pays, à cause des paiements de péréquation et de la capacité à produire des programmes. Je pense que c'est 250 millions de dollars qu'on dépense ici en vertu de l'expansion régionale

[*Text*]

such programs as the industrial development banks, small business loans, PAIT and IRDIA programs. These are the ways to help those parts of the country that need it but, in order to generate the capital for this, revenue has to come from other areas.

One of the tasks which Mr. Benson has charged this Committee with is to try and find ways, in addition to what is outlined in the White Paper proposals, to help small business. Perhaps I am not asking a question as much as making a statement. We on the Committee have to be careful what we are doing, being very well aware of the problem which you bring to our attention, but is this the way to solve it?

Dr. Weyman: Maybe we have not made ourselves clear but our understanding was that the present proposals for tax reform in the White Paper would harm small businesses in all parts of Canada by the changes that we mentioned—the removing of the special low corporate rate, changes in distribution of retained earnings, the capital gains tax and so on. So that, if these are made law, they would harm small businesses and would then offset the very good work that you have done in making legislation to help undeveloped or low economic areas such as ours. That is the point we are making.

Your Committee, as you mentioned, is charged with coming up with some other way of helping small businesses and we are merely saying what we think might be a good way of doing it. We are trying to be helpful.

Mr. Danson: Fine. Thank you. As long as you make that distinction because otherwise it does cloud the issues.

Dr. Weyman: Those are on page 4, I think. Our pages are numbered, on the copy I have.

Mr. Danson: Yes, I am sorry. I guess it was just the first page which was unnumbered.

On page 4, item 4, your suggest increasing the dividend tax credit from 20 per cent to a maximum of 50 per cent, not exceeding the personal tax payable on the dividend. In another section, you suggest a 25 per cent flat corporation tax for the businesses with earnings of under $35,000. The intention, as I understand it, Dr. Weyman, of the dividend tax credit is to compensate for corporation taxes already paid. Is that your understanding as well?

Dr. Weyman: Yes.

Mr. Danson: Then when you ask for a 50 per cent dividend tax credit. . .

Dr. Weyman: Up to 50 per cent.

[*Interpretation*]

et pour des programmes tels que le développement industriel, des banques, les petits prêts, PAIT et IRDIA. Voilà la façon d'aider ces régions du pays qui sont défavorisées, afin de produire des capitaux. Pour cela, les recettes doivent émaner d'autres régions.

En outre, un des rôles que M. Benson a confié au Comité, c'est de trouver des moyens, en plus des propositions du Livre blanc, pour aider les petites entreprises. Je fais une déclaration, plus que je ne pose une question. Nous devons être très prudents dans nos efforts, sachant que les problèmes que vous nous avez signalés sont sérieux, mais, est-ce la façon de le faire?

M. Weyman: Peut-être que nous ne nous sommes pas exprimés assez clairement mais je crois que les propositions de réforme fiscale contenues dans le Livre blanc causeraient du tort aux petites entreprises de notre région du Canada. S'ils devenaient lois, les changements que nous avons mentionnés, comme la suppression du taux d'imposition des sociétés et la distribution des réserves, l'impôt sur les gains de capitaux, pourraient nuire aux petites entreprises et effacer les efforts que nous avons faits en appliquant des lois visant à aider des régions défavorisées comme la nôtre. Voilà ce que nous soutenons.

Alors, votre Comité doit trouver le moyen pour aider les petites entreprises, nous vous proposons un moyen. Nous voulons seulement aider le Comité.

M. Danson: Cela vraiment précise les questions que nous discutons.

M. Weyman: C'est à la page 4, nos pages sont numérotées.

M. Danson: A la page 4, paragraphe 4, vous proposez que l'on augmente le crédit d'impôt sur les dividendes jusqu'à concurrence de 50 p. 100, sans dépasser le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers, applicable à ces dividendes. Dans un autre article, vous demandez un taux de 25 p. 100 pour les bénéfices de moins de 35,000 dollars. Je crois comprendre que l'abattement d'impôt sur les dividendes, sert à compenser les impôts déjà versés, n'est-ce pas?

M. Weyman: Oui.

M. Danson: Alors lorsque vous réclamez un impôt sur les dividendes de 50 p. 100 . . .

M. Weyman: Jusqu'à 50 p. 100. . .

[*Texte*]

Mr. Danson: . . .you are asking for double the amount of the corporation tax that you are asking be paid.

Dr. Weyman: I think you have a good point there. I will pass this along to Mr. Logan.

The Chairman: Mr. Logan.

Mr. Logan: Page 4 of our brief outlined an alternative tax structure and the basic principle behind it is that we do not think the present two-rate structure is that bad that it needs to be revised totally. One of the things that we would like to see you do is eliminate a second tax on corporate profits by eliminating the present 15 per cent tax on undistributed income; get the tax once from the corporation and stop there.

In item 4, which you are questioning, we suggest that the shareholders should receive dividend tax credit up to 50 per cent just simply because that would be the maximum tax rate but it would not exceed the amount of personal income tax payable on the dividend. In other words, we would like you to stop taxing dividends; get the money from the corporation. For that particular reason, in item 2, we suggest that the low rate of corporate tax be increased from 21 per cent to 25 per cent and that you hold it there, so that businessmen have a static tax figure on which to base their whole enterprise operation.

Mr. Danson: You mean a flat corporation tax rate of 25 per cent and nongraduated, no matter what the level, or just under $35,000?

Dr. Weyman: In the lower bracket.

Mr. Logan: We are even asking you to raise those limits from $35,000 to $50,000. But that low rate of 25 per cent which we suggest should be pegged would apply to $50,000 profits and under; above that your advocated rate of 50 per cent would apply.

Mr. Danson: But you are still asking for the 50 per cent dividend tax credit?

Mr. Logan: Up to.

Mr. Danson: Up to?

Mr. Logan: Up to 50 per cent. Not exceeding the tax paid by the corporation.

Mr. Danson: If I may move on then to your capital gains tax. In the last sentence of the first paragraph, you say that a lower nongraduated rate of say 20 per cent ought to be applied to all capital gains. On what did you base the 20 per cent?

[*Interprétation*]

M. Danson: Vous demandez le double du montant de l'impôt versé.

M. Weyman: Vous avez raison, alors je transmets la question à M. Logan.

Le président: M. Logan.

M. Logan: A la page 4 de notre mémoire, nous proposons une nouvelle formule fiscale et le principe est que le taux double n'est pas si mauvais qu'on doive le réformer totalement. Nous aimerions qu'on élimine une deuxième taxe sur les bénéfices des sociétés en éliminant la taxe de 15 p. 100 sur les revenus non distribués; recueillez l'impôt de la société et restez en là.

Mais, à l'article 6 nous proposons que l'actionnaire reçoive un dégrèvement d'impôt sur les dividendes jusqu'à 50 p. 100 parce que ce serait le taux maximum d'impôt. Mais cela ne dépassera pas le taux de revenu des particuliers s'il est versé sur les dividendes. Alors nous aimerions que vous cessiez d'imposer les dividendes. Il faut imposer la société. Voilà pourquoi nous proposons à l'article 2 qu'on porte ce taux de 21 p. 100 à 25 p. 100 pour que les hommes d'affaires puissent tenir compte de ce taux d'imposition pour organiser leurs activités.

M. Danson: Vous voulez parler du taux de 25 p. 100 forfaitaire, et qui ne soit pas progressif, quelque soit le niveau inférieur à $35,000?

M. Weyman: Dans une plus basse catégorie.

M. Logan: Nous voulons que le taux soit porté de $35,000 à $50,000. Mais ce taux de 25 p. 100 s'appliquera à des bénéfices de $50,000 ou moins. Au-dessus de cela, le taux de 50 p. 100 pourrait s'appliquer.

M. Danson: Vous demandez toujours un dégrèvement de 50 p. 100?

M. Logan: Jusque là?

M. Danson: Jusque là?

M. Logan: Il irait jusqu'à 50 p. 100. Il ne dépasserait pas les impôts versés par les sociétés.

M. Danson: Dans la dernière phrase du premier paragraphe, vous dites qu'il faudrait appliquer un taux non progressif, de 20 p. 100 aux gains de capitaux. Comment avez-vous calculé ce chiffre de 20 p. 100?

[*Text*]

Dr. Weyman: I can only answer, before again passing along to Mr. Logan, that I think our Commission generally—I am not speaking as an individual—felt that we must face up to perhaps some capital gains tax in Canada. Lots of us feel, perhaps, we should not. But the Commission did feel that if there has to be a capital gains tax, let us keep it as low as possible and let us not graduate it. The proposal, I believe, of 50 per cent on some capital gains and 25 per cent on others is in the White Paper. Perhaps this figure of 20 per cent was more or less an ad hoc one. Mr. Logan might comment on that.

Mr. Logan: Yes. To answer your question regarding the rate, you notice that we say that it is simply a generalization—a lower nongraduate rate of "say 20 per cent".

Mr. Danson: Yes.

Mr. Logan: We do not know what the rate ought to be but we do not think that capital gains should be integrated and taxed as part of ordinary income. Again, on this particular phase of taxation we felt the rate should be pegged at what you might call a reasonable level rather than have it related totally to the ability to pay.

Mr. Danson: Yes. So, in effect, you are saying that the proposals do not suggest a capital gains tax, there are just no capital gains, and you object to that provision.

Mr. Logan: I do not think I understand your statement.

Mr. Danson: Well, in effect, the proposals do not propose a capital gains tax. They simply propose the elimination of capital gains, that all income is income.

Mr. Logan: Yes.

Mr. Danson: Right.

Mr. Logan: We would like to see capital gains retained as a distinct item subject to a fixed rate of tax.

Mr. Danson: Yes. Well, you know, we, as a Committee, are getting close to the end of many, many months of hearings and we have to face some moments of very serious truth, we have to decide. I would ask you, sir, if you believe in taxation in accordance with your ability to pay? In other words, do you think this is a fair method of taxation, a graduated tax?

• 1120

Dr. Weyman: It seems to me that that would be fairest.

[*Interpretation*]

M. Weyman: Avant de transmettre la question à M. Logan je pourrais répondre que notre commission en général je ne parle pas en mon nom personnel, sent qu'il faut faire face à l'impôt sur des gains de capitaux.

Ce chiffre de 50 p. 100 sur les gains de capitaux et 25 p. 100 sur d'autres gains sont proposés dans le Livre blanc, nous avons choisi ces chiffres plutôt arbitraires.

M. Logan devrait commenter ceci.

M. Logan: Pour répondre à votre question à propos de ce taux, vous remarquez que nous déclarons qu'il s'agit d'une généralisation de plus-value non progressive, de par exemple de 20 p. 100.

M. Danson: Oui.

M. Logan: Nous ne savons pas quel devrait être le taux mais nous pensons que les gains de capitaux doivent être imposés comme le revenu régulier. Au cours de cette étape d'imposition, nous pensons que le taux doit être établi à ce qu'on appelle un niveau raisonnable plutôt que de le rattacher à la faculté de payer.

M. Danson: Alors vous dites que les propositions ne visent pas une taxe sur la plus-value mais plutôt la plus-value elle-même.

M. Logan: Je n'ai pas compris votre déclaration.

M. Danson: Les propositions ne proposent pas un impôt sur les gains de capitaux, elles proposent seulement l'élimination des gains de capitaux.

M. Logan: C'est exact.

M. Danson: Exact.

M. Logan: Nous aimerions que les gains de capitaux soient considérés comme une article à part, assujetti à l'impôt.

M. Danson: C'est là la fin de plusieurs mois d'audience et nous approchons du moment de la vérité. Je vous demande, si vous êtes partisans de l'imposition sur la faculté de payer. Pensez-vous que c'est une formule juste d'avoir un impôt progressif?

M. Weyman: Ce serait beaucoup plus juste.

[*Texte*]

Mr. Danson: It might sound like a silly question, but would you mind interpreting for me your view of what a capital gain is? What does it represent, where does it come from, and why does it occur? Why is it different from other income?

Mr. Logan: It is the profit on the sale of a capital asset which has been used for a fairly lengthy period to earn income which is being taxed at current graduated rates.

Mr. Danson: But why is that a different category from income you would earn as a result of having that capital investment?

Mr. Logan: It is of a windfall nature. It is not recurring, and usually it represents a substantial investment in a single asset by an individual taxpayer. We do not think that he should be subjected to the total tax at the top of his bracket on that type of transaction.

Mr. Danson: If we take the rates as proposed in the White Paper, the maximum rate cuts in close to the $24,000 to $25,000 range, so that the top rate comes in on any significant substantial income. But why then does this capital gain differ? The windfall is, of course, a most attractive thing to all of us.

I am not immune to this. I am trying to think where this sort of income is really different from other income. Why should someone who has invested money and earned a good return from it get a special break when he sells it?

Mr. Logan: I do not think that is bad. You are trying to make the case that this is improper or that it should not be differentiated. We simply contend that it should. We have explained to you already why we think it should receive a special treatment.

The Chairman: Will you allow your colleague a supplementary question?

Mr. Danson: Yes, a short supplementary.

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask the witness about his definition of capital gains. What would you say of a person who has sufficient money available and does not work but sits in the stock exchange and keeps on jockeying with the stocks, making a very, very substantial profit. Should that be taxed on a capital gains basis or on a personal income basis?

Mr. Logan: To give my personal opinion, I think the Department of National Revenue is already remiss in not taxing that type of

[*Interprétation*]

M. Danson: C'est peut-être une question futile, mais pourrez-vous m'expliquer, selon vous, de qu'est un gain de capital, ce qu'il représente, d'où il vient et pourquoi il est différent des autres revenus?

M. Logan: C'est le bénéfice provenant de la vente d'un bien d'qéuipment qui a été utilisé pendant une assez longue période de temps pour gagner des revenus et qui est imposé à des taux progressifs.

M. Danson: Pourquoi s'agit-il d'une catégorie différente de celle des revenus qu'on touche par suite de cet investissement?

M. Logan: C'est comme la manne. Les bénéfices ne sont pas renouvelables. Ces bénéfices représentent un investissement d'un contribuable dans un article. Nous ne pensons pas qu'il lui faille payer l'impôt global sur une telle transaction.

M. Danson: Si nous nous référons à l'impôt composé dans le Livre blanc, on trouve le taux maximum dans la catégorie de $24,000 à $25,000. Le taux maximum touche donc un revenu assez important. Pourquoi alors ce gain de capital est-il différent? Je sais que ce bénéfice subit plaît à tous.

Je me demande en quoi ce revenu est différent des autres revenus. Pourquoi une personne qui vend des investissements qui lui ont rapporté une importante somme d'argent reçoit-elle d'autres bénéfices pour cette somme?

M. Logan: Je ne pense pas que ce soit déplorable. Vous voulez démontrer qu'il s'agit d'une chose répréhensible, qui ne devrait pas être considérée différemment. Nous, nous prétendons le contraire. Nous vous avons déjà expliqué pourquoi cette forme de transaction devrait bénéficer de conditions spéciales.

Le président: Permettez-vous à M. Deakon de poser une question supplémentaire?

M. Danson: Oui une brève question supplémentaire.

M. Deakon: Merci, monsieur le président. J'aimerais demander aux témoins leur définition des gains de capitaux. Que pensez-vous d'une personne qui a une certaine somme et qui ne travaille pas, qui spécule à la bourse et fait des bénéfices énormes, doit-on la taxer comme s'il s'agissait d'un impôt de capitaux ou comme un impôt sur le revenu des particuliers?

M. Logan: Personnellement, je pense que le ministère du Revenu national est déjà très négligent de ne pas imposer ce genre de trans-

[*Text*]

transaction under the present Income Tax Act. But this is departmental policy and nobody wants to argue about it. Everyone who is in this position enjoys it and loves it, and the Department of National Revenue does not pursue it or try to tax it.

Mr. Deakon: I would just like to say, Mr. Logan, that I have no love for the Department of National Revenue either.

Mr. Danson: I realize the windfall, and none of us likes taxes, and certainly I am a great believer in a capital gains tax after I have made my capital gain. I am really trying to think it through. Why does a businessman go into business? I am asking that as a question.

Mr. Logan: We are not talking about capital gains on business assets only. We are talking about capital gains on all assets, business assets and non-business assets.

Mr. Danson: Let us start with the business, then. Does a man go into business for the ultimate capital gain, or does he go into business for the money he is going to earn, or the revenue he is going to get?

Mr. Logan: The answer to that is obvious. He is after an annual income, of course, because he cannot wait to find his livelihood and his spending money out of something he might hope to realize 10, 15 or 20 years later.

Mr. Danson: Yes. So the capital gains then becomes in the nature of a fortunate windfall, a reward for effort, a special reward for the effort and perhaps risk that others do not have an opportunity to take, depending on the nature of their vocation. If a man is a professional, a lawyer or a doctor, he does not have that opportunity to make that gain on the sale because he does not have the assets in a business.

Mr. Logan: He may not have the opportunity in business assets, but there is certainly lots of room with all other types of assets. I myself am enjoying capital gains and I am delighted with the results. I am not running a business; I am running a professional accounting practice.

Mr. Danson: But it is all income.

Mr. Logan: Well, that is your word, sir.

Mr. Danson: Yes, but prove me wrong.

Mr. Logan: I think I am doing a poor job of selling you my view. That is what I think.

Mr. Danson: I am not convinced of my own. Was it in your brief that you asked for valua-

[*Interpretation*]

action, en vertu de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu. Mais c'est une politique du ministère que personne ne veut contester. Tous ceux qui bénéficient de cette position en sont heureux et le ministère n'a pas osé les imposer.

M. Deakon: Vraiment, je ne prends pas la défense du ministère du Revenu national.

M. Danson: Personne n'aime l'imposition. C'est après avoir réalisé ma plus-value de capital que je suis en faveur de l'imposition des gains de capital. Pourquoi un homme d'affaires choisit-il cette profession? Je vous pose la question.

M. Logan: Nous ne parlons pas seulement des gains de capitaux sur les avoirs commerciaux mais sur tous les avoirs.

M. Danson: Prenons d'abord les avoirs commerciaux. Un homme s'engage-t-il dans le monde des affaires en vue du gain de capital qu'il recevra à la fin ou en vue de l'argent qu'il peut y gagner?

M. Logan: La réponse est évidente. Il désire un revenu annuel. Ce qu'il espère gagner dans dix, quinze ou vingt ans d'ici ne lui rapporte pour le moment aucun revenu.

M. Danson: Les gains de capitaux constituent donc, à ce moment-là, une récompense pour l'effort qu'on a fourni et le risque qu'on a pris, risque que tous ne peuvent prendre étant donné leur métier ou profession. Tout dépend du genre du travail que l'on fait: un médecin, un avocat n'ont pas la chance de réaliser un tel gain sur la vente de ces avoirs car ils n'ont pas d'avoirs commerciaux tels quels.

M. Logan: Il n'a peut-être pas de chance dans les avoirs commerciaux mais il peut investir dans bien d'autres domaines. Je profite moi-même des gains de capitaux et je suis enchanté des résultats. Il n'ai pas d'entreprise commerciale mais une entreprise de comptabilité.

M. Danson: Il s'agit quand même de revenu.

M. Logan: Ah! C'est vous qui le dites.

M. Danson: Alors, si je me trompe, corrigez-moi.

M. Logan: Je ne pourrai pas vous convaincre de mes opinions.

M. Danson: Je n'ai pas de convictions précises, je vous demande simplement quelques

[*Texte*]

tions in advance, or am I getting confused? No. Then that concludes my questions for the moment, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Danson.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I would like to return to the question of a 21 per cent corporate tax on small profits under $35,000. I wanted to ask Dr. Weyman—I presume that his concern is the concern of any of us who have a special interest in the Atlantic Provinces relative to the corporate tax on the lower level. It is that there is such a greater proportion of the total tax coming into that category down here. Is that correct?

Dr. Weyman: I think that is correct, Mr. Flemming. I think the figures that the Chairman quoted showed approximately 1,000 businesses under $35,000 or in the lower bracket, and only 150 or so over $35,000.

The Chairman: It was 125 over $35,000, according to the the 1967 figures.

Dr. Weyman: So I think these figures confirm that.

Mr. Flemming: The organization that you represent naturally is very concerned about this particular type of suggestion that that 21 per cent be eliminated and be replaced with 50 per cent.

Dr. Weyman: This is very much our concern, Mr. Flemming, and related to this fact, as one of your members said, the regional expansion incentives and programs seem so far to be helping the expansion of already existing small industries rather than attracting many new ones, large or small. Therefore, we feel anything that will offset that would be very detrimental.

Mr. Flemming: I do not think it is very unnatural that you should bring up the point. In fact, I would think that you were not doing your job if you did not bring up the point. I think it is a very valid point too.

Mr. Logan speaks of the corporate tax and says that if it is applied once, that should be sufficient and it should not be applied again on distribution to the shareholders. Is this a recommendation of your organization, the Port and Industrial Development Commission, that once having assessed the 50 per cent against corporations, there should be a credit to any dividends paid subsequently to the shareholders, not to exceed the amount of the 50 per cent?

[*Interprétation*]

éclairissements. N'est-ce pas dans votre mémoire que vous demandiez une évaluation préable? C'est juste n'est-ce pas? Alors c'est tout pour le moment, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Danson.

M. Flemming: J'aimerais que l'on discute de nouveau de la question du taux d'imposition de 21 p. 100 sur les petites entreprises dont les projets sont inférieurs à $35,000. Ma question s'adresse au docteur Weyman. Je suppose qu'il si'ntéresse autant que nous à l'impôt sur le revenu des sociétés dans les Maritimes. C'est qu'il y a une très forte proportion de l'impôt total qui provient de cette catégorie, ici dans les Maritimes. Est-ce que ce n'est pas vrai?

M. Weyman: Oui, c'est vrai, monsieur Flemming. Les chiffres cités par le président montraient qu'environ 1,000 entreprises faisaient des projets inférieurs à $35,000, tandis qu'il n'y en a que 150 au-dessus de $35,000.

Le président: Selon les rapports de 1967, il y avait 125 entreprises dont les profits dépassaient $35,000.

M. Weyman: Les chiffres le confirment donc.

M. Flemming: Ainsi l'organisation que vous représentez s'intéresse beaucoup à la recommandation visant à l'élimination éventuelle de ce 21 p. 100 qui seraient remplacé par 50 p. 100.

M. Weyman: En effet, nous nous en préoccupons beaucoup. Comme le disait un de vos membres, les encouragements au développement régional ont aidé au développement nos petites entreprises au lieu d'en attirer des nouvelles, quelles soient importantes ou non, de sorte que tout ce qui contrebalancerait cette tendance serait nuisible.

M. Flemming: Je trouve votre remarque très naturelle.

M. Logan, en parlant de l'impôt des entreprises, disait qu'il serait bien suffisant de l'imposer une fois seulement et qu'il ne devrait pas frapper les actionnaires. Est-ce que c'est la recommandation de votre organisation que vous exposez à savoir qu'une fois faite l'évaluation de 50 p. 100 frappant les corporations, il devrait y avoir un crédit sur tout dividende versé aux actionnaires par la suite et ne dépassant pas le montant de 50 p. 100.

[*Text*]

Mr. Logan: This was submitted in detail to our Commission and the Commission voted unanimously for this provision. My answer to your question is yes.

Mr. Flemming: That is very interesting, I must say. In arriving at your conclusion relative to a capital gains, and putting it in a different category that it should be subject to a percentage tax, I find it most intriguing. You suggest 20 per cent. Would you mind elaborating on the basis of the 20 per cent tax on capital gains?

Mr. Logan: If we were more knowledgeable about capital gains taxes and the subject as a whole, and if we had experience in this line, I think we could suggest a useful tax rate in this category. But we are novices in this area, as are virtually all the people who sit at this table. There has not been in Canada a capital gains tax, so that everyone is speaking out of the knowledge of what is going on in other countries, if they have any knowledge at all. Or they are speaking of their ideas or what they have learned from others about this subject. So we cannot be more helpful than we have been, sir. We do not have a basis for suggesting 20 per cent as a rate. It just seems that one fifth of such a profit is plenty for the Department of National Revenue to glean out of those transactions.

• 1130

Dr. Weyman: I might add, Mr. Chairman, that I do not think that anybody on the commission wants a capital gains tax.

Mr. Logan: True.

Mr. Flemming: Yes. Since you had mentioned the figure of 20 per cent, I was wondering if it had any relationship to the United States rate of 25 per cent, for instance.

Mr. Logan: No, it has no direct bearing on that, sir.

Mr. Flemming: Now going along to this matter of incentives on page 11, I wonder, Mr. Chairman, if we could have a little amplification of the incentive to save money. I happen to belong to the group of people—I presume there are fewer of us all the time—that have an idea that the fellow that saves something should be encouraged to save for the proverbial rainy day, but I think that group is disappearing quite fast. But I would like to know if you would elaborate a bit on this.

Dr. Weyman: There are too few Scots left. Is that it, Mr. Flemming?

Mr. Flemming: Well, it could be.

[*Interpretation*]

M. Logan: Ceci a été présenté en détail à la commission et celle-ci a voté à l'unanimité en faveur de cette idée. Je vous réponds donc oui.

M. Flemming: C'est très intéressant, je dois le dire. J'arrive à votre conclusion à propos de la plus-value de capitaux faisant partie d'une catégorie particulière, et ce qui m'intrigue le plus, c'est ceci: vous proposez 20 p. 100. Voudriez-vous expliquer comment vous arrivez à ce taux de 20 p. 100 sur les gains de capitaux?

M. Logan: Si nous étions mieux informés sur l'impôt des gains de capital, nous pourrions proposer un taux plus approprié. Mais nous sommes des novices dans ce domaine, comme tous ceux qui sont ici, autour de cette table. Il n'y a pas eu jusqu'à maintenant au Canada un impôt sur les gains de capitaux de sorte que nous savons seulement ce qui s'est passé dans les autres pays. Plusieurs d'entre nous émettent des opinions personnelles ou bien ce qu'ils ont appris d'autres personnes. Nous n'avons donc pas de connaissances pour étayer notre proposition de 20 p. 100. Il semble cependant que le ministère du Revenu national ait bien assez du cinq pour cent qu'il retire sur ces transactions.

M. Weyman: Je ne pense que personne à la Commission ne veut cet impôt sur les gains de capitaux.

M. Logan: C'est exact.

M. Flemming: Comme vous aviez proposé 20 p. 100, je me demandais si ceci se rapportait au taux américain de 25 p. 100.

M. Logan: Non. Aucun rapport.

M. Flemming: Et maintenant, passons à cette question des stimulants à la page 11. Voudriez-vous me développer ce point sur la nécessité économique. J'ai le sentiment que celui qui fait des épargnes, qui économise, devrait être encouragé à continuer à économiser pour les jours durs, mais le groupe de ceux qui préconisent une idée semblable disparaît, diminue. En fin de compte, j'aimerais bien savoir si vous pourriez donner quelques explications là-dessus.

M. Weyman: Il reste trop peu d'Écossais. En est-ce bien la cause, M. Flemming?

M. Flemming: Peut-être.

[*Texte*]

An hon. Member: You cannot save if you are not making the salary.

Dr. Weyman: This is a sort of deferred income scheme, a rather simple type compared to some others that have been suggested and we just thought we should come up with something positive before your Committee, the Finance Committee of the House of Commons, and I am sure Mr. Logan might be pleased to say a word about this.

The Chairman: Mr. Logan?

Mr. Logan: The taxation with incentive to save is a basically simple concept. I believe it is standard that when a government raises tax rates its intention is to siphon off the surplus money. Perhaps it even ties in with control of inflation—I am not positive on that point. But at that time, we think that rather than paying additional moneys into government coffers, the taxpayers should be entitled to pay into a savings fund and it should be reserved for their benefit, being the representative of their blood, sweat and toil. Then at some time at their option they should be allowed to withdraw it and pay the tax then. We believe that the motive to withdraw of most of the prudent savers would be to withdraw when tax rates are low. In other words, when the governments are not demanding more and more revenues from us.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I think that this is something new that has not been presented to the Committee before.

The Chairman: But do you not think, Mr. Flemming, that it may be hard for either the provincial or federal government to prepare a budget?

Mr. Flemming: No doubt there are difficulties, but I still think they deserve a lot of credit for presenting something of this nature.

Dr. Weyman: There would be no income that year.

Mr. Flemming: One final question. You were speaking about hindering growth. How do you find growth in general in your city? Is it improving over the last few years? Do you find more employment or less employment—in the aggregate, I mean.

Dr. Weyman: I was going to say, Mr. Flemming, that I try to be a bit objective in my remarks, having perhaps some subject to feelings. I think that we can say that with the push on construction and urban renewal in Saint John, becoming a designated area, becoming now a so-called "special area"

[*Interprétation*]

Une voix: Il est impossible d'économiser si on ne travaille pas.

M. Weyman: C'est une sorte de plan de revenu différé, étalé, au lieu de compliquer, nous avions l'intention de proposer ici un projet bien défini à votre Comité, le Comité de finance de la chambre des Communes, et M. Logan serait très heureux de vous donner des renseignements plus détaillés.

Le président: M. Logan.

M. Logan: L'imposition avec un élan à l'épargne est une idée très simple; lorsqu'un gouvernement prélève des impôts à un taux, c'est qu'il veut faire une ponction de l'excédent des revenus, peut-être, compte tenu de l'inflation. Je n'en suis pas sûr, mais au lieu de payer des fonds supplémentaires au Trésor, le contribuable devrait le mettre à une caisse d'épargne, afin de prouver qu'il gagne sa vie à la sueur de son front, et à un moment donné, pouvoir retirer cet argent et payer de l'impôt. Alors le motif de cette épargne devrait être lorsque les taux d'imposition sont bas et non pas quand les taux d'imposition sont élevés, et en d'autres termes, lorsque les gouvernements n'exigent pas de recettes fiscales de notre part.

M. Flemming: Monsieur le président, c'est quelque chose de neuf qui ne fut jamais présenté au Comité.

Le président: Ne pensez-vous pas qu'il serait très difficile pour le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral de préparer un budget en fonction de cela?

M. Flemming: Sans doute. Mais il me semble que les auteurs de cette idée méritent nos félicitations.

M. Weyman: Il n'y aurait pas de revenu cette année.

M. Flemming: Et une dernière question. Vous parlez de l'empêchement à la croissance. De quelle façon la croissance de l'activité économique a-t-elle pris naissance dans votre province, est-ce que sa situation s'améliore au cours des dernières années, ou bien est-ce qu'elle augmente ou diminue?

M. Weyman: Je vais vous dire, monsieur Flemming, que je chercherais à être tant soit peut objectif dans mes remarques compte tenu de mes sentiments personnels. Disons que avec le projet de rénovation urbaine, étant donné que Saint-Jean devient une région désignée spéciale dans le cadre du pro-

[*Text*]

under the Department of Regional and Economic Expansion, and also being designated as a growth centre—we have had these three different designations over the last few years—we have as one of the older cities in Canada jumped in early on urban renewal and proceeded with two major areas of urban renewal. And now with the growth centre concept and the Canada-New Brunswick Growth Centre Committee working closely with Mr. Marchand's Department, there is a lot going on in Saint John and employment is pretty good. We are not falling behind that far when we see some of the slow downs in other parts of Canada, because these things have been bearing fruit in the last few years and particularly this year, together with perhaps some rather better planning that has gone on for some years—the planning that has gone on in the last five to ten years.

Mr. Flemming: I think that is all, Mr. Chairman, for the time being.

The Chairman: Thank you, Mr. Flemming. Mr. Roberts?

Mr. Roberts: That is if I could carry on Mr. Flemming's line of questioning and the fund which I think is an attractive idea—their savings fund. What would happen at death with the fund? Let us assume that somebody had kept putting a large part of his income, which would then be non-taxable, into his saving fund and he elected not to draw it out at various times and when he died the fund was still there. Would you assume that it was paid out so that it would pay a tax, or would it transfer to heirs without paying a tax? What would ultimately happen? There would be a tendency, I suppose, to keep building up this—I guess it would be a nest egg which you would be building up—asset. What eventually happens to it?

The Chairman: Mr. Logan?

Mr. Logan: I think the answer is relatively simple. The Estate Tax Act would catch it and those rates would apply to it. I do not see how they could avoid them.

What we are proposing is something of benefit during the lifetime of the taxpayer, and if death overtakes his planning he would have to be prepared to pay the appropriate estate tax on those savings.

Mr. Roberts: I think in your brief, though, you suggest, and I feel sympathetic towards this too, that the estate tax should be either removed or drastically reduced...

Mr. Logan: Correct.

[*Interpretation*]

gramme du Ministère de l'expansion économique régionale, et que c'est aussi un pôle de croissance,—nous avions eu ces trois qualificatifs, ces dernières années,—comme c'est une des Îles les plus vieilles du Canada, nous avons passé très rapidement à la rénovation urbaine. Nous avons des secteurs importants, maintenant, grâce à l'idée de l'accroissement de l'activité économique. Nous collaborons étroitement avec le ministère de M. Marchand. Tout ce programme va de l'avant, compte tenu du ralentissement dans certaines autres régions du Canada, car tout ceci a donné des résultats satisfaisants peut-être parce qu'on a fait de meilleurs plans, on s'est organisé beaucoup mieux ces dernières années...

M. Flemming: C'est tout monsieur le président.

Le président: Merci M. Flemming. Monsieur Roberts.

M. Roberts: J'aimerais revenir sur les questions de M. Flemming. Ce fonds d'épargne est une bonne idée. Qu'est-ce qui arriverait si ce fonds avait un déficit, si par exemple, quelqu'un avait inséré une forte partie de ses fonds qui seraient par la suite non-imposable, choisissant de ne pas les retirer, lorsqu'il meurt, cet argent sera encore placé. Est-ce que vous supposez que ceci serait retiré par sa succession et imposé, ou alors, est-ce que ses héritiers laisseraient cet argent dans le fonds. Qu'arriverait-il? Ce serait une succession qui laisserait cet argent s'arrondir, qu'est-ce qui arriverait alors?

Le président: Monsieur Logan.

M. Logan: La réponse est relativement simple. La loi de l'impôt sur les successions s'y appliquerait. Ce taux s'appliquerait. Je ne verrais pas comment on peut l'éviter.

Ce que nous proposons, c'est quelque chose qui profiterait à l'industriel ou au commerçant pendant sa vie. Et s'il meurt, sa succession devra payer l'impôt de succession sur ces fonds économisés.

M. Roberts: Je suis d'accord avec vous. Ces fonds doivent être ou retirés ou diminués...

M. Logan: C'est juste.

[*Texte*]

Mr. Roberts: ...if you went ahead with some kind of capital gains tax provision.

Mr. Logan: Right.

Mr. Roberts: Under those circumstances, would you want a capital gains tax applied to it? Assuming you did away with estate tax, would you then have a capital gains tax applied to it?

Mr. Logan: I do not think that would require any particular problem. The accumulation in a savings account would be over a long period of years and I think you would have to apply the fixed capital gains tax rate that we are advocating, if you accept our principles as to how capital gains should be taxed.

Mr. Roberts: But you have been arguing that when funds are brought out by the person who puts them in, he should pay an income tax on them.

Mr. Logan: Correct. But that is during his lifetime.

Mr. Roberts: During his lifetime, but at death you would not take income tax out of it. In other words, the man who took income out six months, or say, six weeks or six days before he died would pay an income tax, but if he left it in and then died six days later they would pay probably a much reduced rate—the 20 per cent rate that you are suggesting.

Mr. Logan: That may be very helpful in settling the estate, particularly if it is a large one, and it would be a very fine source of collecting estate taxes.

Mr. Roberts: If I could go back for a moment to the line of Mr. Danson's questioning briefly—I do not want to go on with it for very long—it seems to me . . . I want to get it clear in my own mind because it seemed to me what Mr. Danson was saying was that one of the principles in taxation was taxation on the ability to pay and there was some indication that that was perhaps a good way tor looking at a tax system: pay on the ability to pay. I think that really his argument was that a capital gain increases your ability to pay and that therefore this would be one of the areas you should look at for taking taxes. Your argument, if I understood it correctly, was that in that circumstance we reject the proposition that taxation should be based upon ability to pay. I assume that your reason for that is that you think that in this particular area of capital gains growth is perhaps more important than this principle of taxation on ability to pay. Am I right in your argument or not?

[*Interprétation*]

M. Roberts: de beaucoup...

M. Logan: D'accord.

M. Roberts: ...par conséquent, voulez-vous encore que l'on y applique l'impôt sur les plus-value de capitaux?

M. Logan: Je ne pense pas que ceci créerait des problèmes. L'accumulation se ferait sur un grand nombre d'années. Il faudrait appliquer le taux courant, s'ils veulent l'appliquer, plutôt que d'adopter cette idée de l'impôt sur les plus-value de capitaux.

M. Roberts: Mais la personne devra payer un impôt sur les revenus.

M. Logan: Oui. Durant sa vie.

M. Roberts: Autrement dit, celui qui soustrait un certain montant, six mois ou six semaines avant de mourir, devrait payer un impôt sur le revenu, mais si il l'avait retiré bien avant, il paierait un taux inférieur aux environs de 20 pour cent.

M. Logan: C'est vrai, c'est bon, ce serait utile pour la succession, surtout si c'est une forte succession, c'est un excellent moyen de récolter de l'impôt sur la succession.

M. Roberts: J'aimerais revenir, un instant, aux commentaires de M. Danson, ce ne sera pas trop long. Il me semble, et ce que M. Danson disait, c'est ceci: l'un des principes par l'imposition, c'est d'imposer en fonction de l'abattement. C'est peut-être une façon saine d'aborder le problème de l'imposition, et de sorte que l'impôt sur les bénéfices de capitaux, les gains de capitaux augmente votre abattement. Dans ce cas-là, il convient de l'imposer. Mais vous vous y opposez. Je suppose que c'est dans ce domaine que le principe d'imposition en fonction de l'abattement parait peut-être le plus important. Est-ce exact ou non?

[*Text*]

Dr. Weyman: There is a happy medium in there.

Mr. Roberts: I mean your argument is not simply that because you are enjoying capital gains, therefore capital gains should be exempted. You are saying really...

Dr. Weyman: It is entirely the same thing, like a regularly earned income.

Mr. Roberts: You want to keep capital together in order to promote growth.

Dr. Weyman: They both must come part way. I think it is a happy medium.

Mr. Logan: May I make this comment. The only time that a capital gain enhances a man's ability to pay is in the year he realizes it.

Mr. Roberts: That is right.

Mr. Logan: In all other years he does not have that ability to pay. Even though it may be lying dormant, it has not increased his cash resources.

Mr. Roberts: No, but it is an increase in his ability to pay in the year he realizes...

Mr. Logan: It is an increase in his assets but not in his liquid assets.

• 1140

Mr. Roberts: So that you might, for instance, under these circumstances want to consider very generous averaging provisions so that the capital gain could reflect the fact that it is an asset that has grown over a period of years.

Mr. Logan: Yes. You have several notable examples in the Income Tax Act now where that is applied on lump-sum payments and blended payments—Sections 35 and 36—and you also recognize it in a sort of way in Section 76, relating to payments into registered pension plans in respect of past services.

Mr. Roberts: There is one last area I would like to ask you about—I think I am within the limits the Chairman has set—that really comes down to our basic problem. Many groups appear before us and I think we have never had a group that suggested that taxes should be increased in any area of particular importance to them, but throughout your brief almost all your suggestions are for changes that would decrease the tax burden in various areas.

[*Interpretation*]

M. Weyman: Il y a une bonne moyenne à sauvegarder.

M. Roberts: Vous ne dites pas que c'est parce qu'on fait des gains de capitaux, qu'il faut les imposer.

M. Weyman: Non. C'est justement la même chose, disons que c'est pareil à un revenu régulier.

M. Roberts: Vous voulez maintenir le capital intact pour pouvoir le réinvestir?

M. Weyman: Oui. Je pense que c'est une bonne méthode.

M. Logan: Puis-je dire quelques mots? La seule fois qu'un gain de capital augmente la possibilité qu'une personne a de payer, c'est l'année où il le réalise.

M. Roberts: C'est exact.

M. Logan: Sans cela, même s'il est dormant, immobilisé, sa capacité de payer n'est pas augmentée.

M. Roberts: Non, c'est une augmentation qui facilitera sa possibilité de payer durant l'année où il le réalise.

M. Logan: Il augmente son capital, mais pas son capital liquide.

M. Roberts: Ainsi vous voudriez par exemple dans les circonstances, prévoir des dispositions très généreuses d'étalement de sorte que le gain de capital puisse refléter le fait qu'il a été accumulé pendant plusieurs années.

M. Logan: Oui. Il y a plusieurs exemples dans la loi de l'impôt sur le revenu où cela s'applique maintenant aux paiements uniques ou réunis (articles 35 et 36) de même qu'aux paiements versés à une caisse de retraite en remerciement des services antérieurs (section 76).

M. Roberts: Il y a une dernière question que je voudrais vous poser—dans le cadre des limitations imposées par le président—revenons à notre problème essentiel. Bien des groupes se sont présentés au Comité, et aucun n'a proposé d'augmenter l'impôt dans un domaine qui le frappe plus particulièrement. Dans tout votre mémoire, vous proposez des changements qui diminueraient l'impôt dans divers secteurs.

[*Texte*]

If we could do it, of course, we would like to remove taxation from everybody and every form of taxation because all taxes are a disincentive, but basically it seems to me you have to say that the present distribution of the burden is the right one or else, if it is the wrong one, you have to recognize that in easing the burden in one area you are inevitably going to increase it in another. No matter what the total tax burden is going to be, it has to be distributed, and if you are suggesting that the distribution should be lighter in one area then that burden you are going to have to collect is going to have to increase in other areas.

For instance, if you decrease the corporation taxes that means that your sales taxes or your personal income taxes are going to increase; you cannot reduce everywhere in the system and collect the same amount of money. If you are going to ease the burden in one area it is going to go up in another. So I would ask you two questions. Do you really think the basic distribution of the burden—not the quantity, but the percentage of the distribution—is roughly right now and if not, given the areas in which you want to see the taxation burden reduced, in what areas are you prepared to see the burden become heavier?

Mr. Logan: I think there is a real, very basic answer to that. Noted critics have advised the federal government that their estimates of the revenue which the implementation of this White Paper suggests is very, very low. I think the Province of Ontario advised you that you would get a good deal more revenue, perhaps as much as twice as much revenue and, if I am not mistaken, it was in the area of capital gains.

Your estimate of tax revenue from the implementation of that was, they think, deliberately pegged very low and I do not think what we are suggesting to you means any tax imposition; that is, I do not believe you will end up with a shortage of funds. We would like to believe that the tax reforms being advocated were something more than an attempt at uniformity.

Mr. Roberts: I do not think you have grasped my point. The point is not whether or not these proposals would bring a surplus of government revenue. No matter what he burden is going to be, you are still going to have the question of how the proportions of it should be applied, whether the Ontario figures are accurate, or whether the Department of Finance figures are accurate or whether you are going to collect no increase at all,

[*Interprétation*]

Si nous pouvions le faire, nous diminuerions les impôts pour tous parce que les impôts sont toujours une mesure qui décourage plutôt qu'une qui encourage l'activité. Ou bien on accepte le système actuel comme équitable ou alors si on le trouve injuste, et si l'on diminue les impôts dans un secteur, il faudra les augmenter dans un autre. Quel que soit le fardeau fiscal, il devra être réparti.

Par exemple, si vous diminuez l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur la vente ou sur le revenu des particuliers augmentera. Vous ne pouvez pas diminuer tous les impôts et percevoir les mêmes sommes. Si vous allégez certains secteurs, vous devez sanctionner d'autres plus lourdement. Je voulais vous demander si la répartition du fardeau fiscal est juste, ne parlons pas de sommes mais de pourcentage. S'il ne l'est pas, et si vous préconisez une diminution de l'impôt dans certains domaines, dans quel autre domaine, faudrait-il l'augmenter?

M. Logan: Des critiques connus ont fait remarqué au gouvernement fédéral que l'application des propositions du Livre blanc ne rapporterait que peu de revenus. La province d'Ontario a dit que les recettes fiscales seraient doublées par l'imposition des gains de capital.

Vos estimés étaient bas et je ne pense pas que nous proposons une augmentation de l'impôt; vous ne connaîtrez pas de déficit. Nous aimerions que la réforme fiscale préconisée, ait un but autre que l'uniformité.

M. Roberts: Je ne pense pas que vous ayez compris. Il ne s'agit pas de savoir si ces propositions entraîneront un excédent de recettes. Quel que soit le fardeau fiscal, le problème de la répartition demeure. L'évaluation ontarienne ou celle du ministère des finances est-elle juste? Vos recettes seront-elles augmentées?

[*Text*]

which is what the government has suggested they are going to do.

To put it in other terms, if you have a cookie sale going and you are trying to allocate the cookies among six children you still have the problem of proportions whether you are allocating two dozen cookies or a dozen cookies. It deos not matter what the total size is. The question is, what proportion of the amount that you have to distribute is going to be distributed to the various sectors? No matter what the burden is, whether it is more or less than has been suggested by the various estimates of what the revenues would be, no matter what the level is, what way do you want to distribute that burden? No matter how big the pie is, how are the various slices going to be calculated when you distribute slices to the taxpaying public?

It is not the total quantity question. It is a question of proportion, of allocation of burden, and you face that problem no matter what size the revenue you are trying to get out of the system is going to be. So if you are constructing your system, if you are going to ease the proportion of the burden on any one group, then the proportion on another group is going to go up, no matter how big or how small that total burden is. It is not a question of quantities; it is a question of proportion.

Mr. Logan: I am not so sure that I am in a position to answer you properly. I think some thought would have to be given to what you are saying. I think you are a little out of my province in trying to divide up government revenues. I cannot really make any worthwhile contribution to that.

One thing that does worry us about dividing up this pie, as you call it, is that you have brought to us proposals for major tax reform without telling manufacturers what you are proposing to do with sales taxes, which are vitally important and come off the top dollar. While we may be proposing some things that are problems to you, we think you have the staff, the energy and the brains to work them out. If we could help you, we would, but I think you have ventured into an area where I cannot help you. Perhaps my colleagues can, but I do not think I can.

Mr. Roberts: So you are prepared to indicate that there are certain areas which should be more favourably benefited by the tax system than they are now, but you cannot really tell us which areas of the tax system should be disbenefited by the changes in the system.

Dr. Weyman: I think we have indicated that although we are not asking for a capital

[*Interpretation*]

En d'autres mots, si vous vendez des biscuits et vous voulez partager les biscuits entre six enfants, vous avez un problème de répartition que vous vendiez deux douzaines ou une. Peu importe la somme totale. Que le fardeau fiscal soit supérieur ou inférieur au montant prévu, de quelle façon voulez-vous répartir les charges fiscales?

Le problème n'est pas la somme totale mais la répartition des impôts. Si vous modifiez le système, si vous allégez un groupe, la charge d'un autre groupe augmentera. Ce n'est pas une question de quantité, c'est une question de proportion.

M. Logan: Je ne suis pas certain de pouvoir vous répondre. Il faudrait réfléchir à ce que vous dites. Vous dépassez mon champ de compétence à propos de la répartition des recettes fiscales en général.

Ce qui nous inquiète à propos de cette répartition, c'est que vous préconisez une réforme totale sans révéler aux fabricants vos intentions quant à l'impôt sur les ventes qui jouent un rôle de première importance. Si nous soulevons ces problèmes. C'est que nous pensons que vous avez les capacités techniques et scientifiques ainsi que le personnel voulu pour les solutionner. Si nous pouvions vous aider, nous le ferions, mais nous ne pouvons vous suivre à moins que mes collègues puissent vous apporter des suggestions utiles. Quant à moi, je ne le puis pas.

M. Roberts: Ainsi vous dites que certains groupes devraient faire l'objet d'un traitement moins strict mais vous ne dites pas quels groupes devraient subir un impôt plus lourd.

M. Weyman: Bien que nous ne préconisions pas l'impôt sur les gains de capital nous pen-

[*Texte*]

gains tax, we feel that this group would have a disbenefit, as you call it, the people that would be paying it, and this perhaps would make total revenues such that some of the other burdens could be lessened as we suggest.

Mr. Roberts: Thank you.

Mr. Wienand: May I ask a question, please?

The Chairman: Yes, sir.

Mr. Wienand: It just occurred to me that I would like to know what consideration is given on the capital gains tax, if it is to be a fact, to the shrinkage of the dollar? The dollar that we invested 20 years ago is not the dollar we have today, and with enhancing values the 10 cents, 20 or 30 years ago, is probably a buck today, but it has also shrunk in purchasing power. So what consideration is being given in looking at gains tax under this light?

The Chairman: I am sorry; the Committee is here to receive information, not to give any, but I am sure the members have taken note of your question, sir.

Mr. Wienand: Good.

The Chairman: Gentlemen, in your alternative treatment of corporations you are suggesting a raise in the upper limits of the lower bracket of corporations from $35,000 to $50,000. I think in a way it is an unusual recommendation because most of the briefs I have read are asking to retain the 21 per cent on the first $35,000 but not to increase it from $35,000 to $50,000. Suppose we take your $50,000. Have you any suggestions how we treat between what we consider small businesses and big enterprises, because if we agree to your $50,000 the big enterprises will benefit. I am told that up to now the 21 per cent to the 10,000 companies that are said to be over $25,000 cost the federal treasury $100 million.

How much will it cost if we agree to your $50,000? I said before to the other group of witnesses that the members of this Committee I am sure are very sympathetic to what we call small businesses, but we need an alternative recommendation to look after those big companies. Personally I will not agree that, say, for instance—I am just picking a name—Bell Canada benefit from that 21 per cent.

Dr. Weyman: I think, Mr. Chairman, our answer to that might relate to a point Mr. Wienand just brought up, that the cost of

[*Interprétation*]

sons qu'un groupe serait pénalisé. Le total serait tel qu'il permettrait d'alléger le fardeau de d'autres.

M. Roberts: Merci monsieur.

M. Wienand: Puis-je poser une autre question?

Le président: Oui.

M. Wienand: Je voudrais savoir quelles études s'effectuent sur l'impôt sur les gains de capitaux. Cela entraînera-t-il une diminution du pouvoir d'achat? Par exemple, le dollar d'il y a vingt ans ne vaut pas le dollar d'aujourd'hui. Ce qui coûtait 10, 20, 30 cents il y a 20 ans, vaut 1 dollar aujourd'hui. Il y a une diminution du pouvoir d'achat. En tient-on compte en voulant prélever des impôts sur les gains de capitaux?

Le président: Je regrette; Le Comité n'est pas ici pour donner des renseignements mais pour en obtenir mais je suis sûr que les députés ont noté votre question.

M. Wienand: Merci.

Le président: Messieurs, en ce qui concerne l'imposition des sociétés, vous préconisez de reculer la limite à $50,000. Or, la plupart des mémoires recommandent le maintien de l'impôt de 21 p. 100 sur les premiers 35,000 dollars mais non sur les premiers 50,000. Mais à supposer que nous retenions votre idée, avez-vous une idée du critère à appliquer pour faire la différence entre une petite et une grande entreprise? Les grandes entreprises n'en bénéficieront-elles pas? On me dit que jusqu'à maintenant, les 21 p. 100 des 10,000 entreprises, qui ont un revenu supérieur à 25,000 dollars coûtent 100 millions de dollars au trésor fédéral.

Avec votre proposition, quels seraient les frais? Comme je le disais tout à l'heure, les membres du Comité sont pleins de bienveillance à l'égard des petites entreprises. Mais nous devons penser à autre chose pour les grandes entreprises. A mon avis, Bell Canada ne devrait pas bénéficier du taux de 21 p. 100.

M. Weyman: Notre réponse se rattache à la question soulevée tout à l'heure. Si le coût de la vie monte, l'impôt sur le revenu lui, n'aug-

[*Text*]

living is tied into wage formulas in union negotiations today, but the exemptions under the Income Tax Act do not seem to be escalating very rapidly and that perhaps this relates to what a dollar is today.

Mr. Deakon: You pay on the net, you do not pay on the gross, though.

The Chairman: You are aware, too, that only one third of the workers are unionized so they do not all benefit by those increases, and the senior citizens or those people living on a fixed income are not benefited by any increase.

Dr. Weyman: Yes. I think the only point I am making is that the White Paper proposes an incerased exemption for the individual. We think there should be a small increase in exemption for the small business.

• 1150

The Chairman: At pages 4 and 5 of your brief, gentlemen, you say that it is.

> ...unfair to create tax liability on capital gains prior to realization...

I am sure you are aware that in the White Paper proposals the five year revaluation is only for stock listed on the market.

Dr. Weyman: Yes. We heard your remarks to the previous group.

The Chairman: I also have asked this same question of the previous group. Would you consider that convention expenses broken down 80 per cent for business and 20 per cent for entertainment fair? I note the gentleman at the end shaking his head. What does that mean, yes or no?

Mr. Wienand: No.

The Chairman: Do you mean it should be 100 per cent?

Mr. Wienand: I think so, for the reason that most business men travel enough for business without saying that if they go to Montreal or Miami, or where have you, they are going to have some fun. I think if a businessman wants to take a trip he will take a trip and charge it up to a pure and simple holiday. Over the years I have had to attend many meetings and I must tell you that when going to the Queen Elizabeth Hotel, or any other hotel that you want to mention, I do not move away from there for any enjoyment whatso-

[*Interpretation*]

mente pas aussi rapidement. Le dollar d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier.

M. Deakon: Vous êtes imposés sur le revenu net non sur le revenu brut.

Le président: Le tiers seulement des travailleurs sont syndiqués de sorte qu'ils n'en bénéficient pas tous, et les travailleurs agés liés à un revenu fixe ne profitent pas de l'augmentation.

M. Weyman: Oui mais nous trouvons qu'on devrait augmenter les exemptions pour les petites entreprises comme on le suggère pour les particuliers.

Le président: A la page 4 et 5 de votre mémoire, messieurs, vous dites ce qui suit:

> «... il est injuste de frapper les gains de capital d'une obligation fiscale avant leur réalisation.

Vous savez certainement que dans le Livre blanc l'évaluation de cinq ans n'est prévue que pour les actions cotées en bourse.

M. Weyman: Oui, monsieur le président, nous avons entendu ce que vous avez dit au témoin précédent.

Le président: A propos des frais de représentation, messieurs, j'ai posé la même question au groupe antérieur. Croyez-vous qu'il est normal de compter comme dépense les frais de congrès où l'activité est répartie comme suit: 80 p. 100 de travail et 20 p. 100 de divertissements sociaux? Je vois que quelqu'un me fait signe de la tête. Est-ce que ça veut dire oui ou non?

M. Wienand: Non.

Le président: Vous estimez que les frais de représentation devraient être de 100 p. 100?

M. Wienand: Je crois que oui parce que la plupart des hommes d'affaires qui voyagent pour leur travail ne se disent pas qu'en allant à Montréal, à Miami ou n'importe où ailleurs, ils vont s'amuser. Je crois que si un homme d'affaires veut faire un voyage, il le fera à titre de vacances. Depuis des années j'ai dû assister à de nombreuses réunions, et je dois vous dire que lorsque je me rends à l'hôtel Queen Elisabeth ou n'importe quel autre hôtel, je ne quitte pas l'hôtel pour m'amuser. J'y reste pour assister aux réunions, rencontrer des

[*Texte*]

ever. I am in there attending meetings and meeting people continuously, and after three days of that you are darned glad to go home.

The Chairman: Are you saying that all these meetings are 100 per cent business?

Mr. Wienand: All meetings that I have attended are 100 per cent business. You do not consider the fact of having a dinner or a drink personal enjoyment because at many business conferences you have, even private luncheons, you do a great deal of business, perhaps more than by going to the office. I still feel if a businessman is obligated to go to a convention because of the nature of his business or the people who are going to be there that 100 per cent of it should be charged to that cost.

The Chairman: Would you have any objection to only expenses supported by receipts showing the date, the reason of the meeting and the person or persons that you are meeting, could be accepted?

Mr. Wienand: An over-all answer to that would be no, but on the other hand there is not one business trip that any businessman ever has made that it did not take something out of his pocket—additional taxicabs, additional tips, the odd time in the bar when you are still meeting people. I think all you people who have been travelling across the country have been subjected to the same thing, and you know what I am talking about.

The Chairman: I will come back to capital gains tax. You think it unfair to create tax liability on capital gains prior to realization. You think it should not be until after realization?

Mr. Logan: Mr. Chairman, may I revert to expense accounts?

The Chairman: Yes.

Mr. Logan: We think the Department of National Revenue already has plenty of teeth in the Income Tax Act to enforce and police expense accounts. We do not think you need to revise the law because of that. If you think it is being abused I suggest that your civil servants need to be more diligent in carrying out their work. Now if this is impractical I suggest also to you that you bear the additional tax loss and put the saving of administration in your pocket to offset it and forget it. I do not think what we have is all that bad that there need be that much hullabaloo about it.

[*Interprétation*]

gens, et je vous dis qu'après trois jours de cette vie vous êtes très heureux de rentrer chez vous.

Le président: Vous voulez laisser entendre que ces congrès représentent 100 p. 100 d'entrevues d'affaires?

M. Wienand: Toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, oui. Prendre un verre au déjeuner avec quelqu'un n'est pas un divertissement parce que durant ces congrès, vous discutez d'affaires au cours des déjeuners en privé et vous accomplissez peut-être beaucoup plus de travail à ces occasions que dans votre bureau. Il est de mon avis que si un homme d'affaires est obligé de se rendre à un congrès à cause de son entreprise ou pour rencontrer les gens qui y assisterait, il devrait pouvoir défalquer 100 p. 100 de ses frais.

Le président: Est-ce que vous trouvez que seules les dépenses étayées de reçus datés sur lesquels on indiquerait le motif de la réunion et les personnes rencontrées pourraient être déduites?

M. Wienand: La réponse générale serait non, mais, d'un autre côté, il faut dire que pas un seul homme d'affaires fait un voyage d'affaires sans qu'il ne lui en coûte quelque chose; par exemple des taxis, des pourboires, un verre lorsque vous rencontrez des gens. Vous tous, vous avez voyagé dans le pays, vous avez dû faire face aux mêmes dépenses et vous savez exactement ce dont je parle.

Le président: Reprenons le sujet de l'imposition du gain de capital non réalisé. Vous trouvez qu'il est injuste d'imposer les gains de capital avant qu'ils soient réalisés? Vous croyez qu'ils devraient être imposés après leur réalisation?

M. Logan: Monsieur le président, puis-je revenir sur les frais de représentation?

Le président: Oui.

M. Logan: Nous pensons que le ministère du Revenu a déjà suffisamment de dispositions dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour contrôler les frais de représentation. Il est inutile de reviser la loi à ce sujet. Si vous croyez qu'il y a abus, je crois qu'il faudrait que vos fonctionnaires soient plus diligents dans l'accomplissement de leurs fonctions. Si ce n'est pas pratique, je vous conseille de faire les frais de ce manque d'impôts supplémentaire et d'économiser sur le coût d'administration que cela pourrait entraîner. Je crois que notre système est assez bon et qu'il est inutile de pousser des hauts cris.

[*Text*]

I have noticed in my years of tax practice that every now and again the Department of National Revenue makes statements in the press, issues bulletins and so forth saying about how tough they are going to be in their administration, particularly of expense accounts. It strikes me that it is just a lot of talk and that there is not any real substance to it. In some cases they do get real tough, but I think there is a laxity on the part of the administration in this regard. I think there is more intention than implementation. I think the present law is a darn good one, and I do not think it is being seriously abused. If it is I would like to know how it is done so that I can get in on it. I cannot see any particularly large benefit to this sort of thing, in our area at any rate. But if you would not mind publishing it we would all like to enjoy it, so that there is equality in taxation.

The Chairman: What about my question on capital gains?

Mr. Danson: May I have a supplementary on that, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, sir.

Mr. Danson: Mr. Logan, this is a really tough area, but I think part of the problem is that the mass of the population who do not have expense accounts believe they are being abused to a greater extent than they are. Nevertheless I think, as an accountant, you probably agree there are some abuses. But should we start developing a police state to find these out, or is it worth it? Is that the way you want to live?

Mr. Logan: It probably is like political patronage; you cannot bring it to the surface too easily.

Mr. Danson: No, we cannot even find it in Ottawa, fortunately.

Mr. Logan: Yes, but we know it is there.

Mr. Danson: I do not. Perhaps I have not my hands in the right pockets. But there are expenses and expenses and while there are extreme examples used in the proposals—yachts, fishing camps and so forth—these are probably areas of questionable practice. While they are not common to all businesses they do exist. One common one that sometimes disturbs me is that of club memberships. And I say this as a businessman who has a company and has key people who do belong to clubs. Now they do on occasion—gosh, we are on the record, but let it go—use them to enter-

[*Interpretation*]

J'ai remarqué ces dernières années que le ministère du Revenu émet des communiqués et des déclarations comme quoi l'administration sera très rigoureuse dans l'application des dispositions concernant les frais de représentation. Ce ne sont que des mots et à mon avis, c'est sans fondement. Dans certains cas les fonctionnaires sont très sévères, mais il me semble que l'administration n'est pas assez rigoureuse. Je pense que l'on parle beaucoup plus que l'on agit. Notre système de lois est très bon et je ne crois pas qu'il y a tellement d'abus. Par ailleurs, s'il y en a, je voudrais qu'on me le dise afin que j'en profite aussi. Mais pour nous, je n'y vois pas grand avantage. Cependant si cela ne vous fait rien de le publier, nous en serions tous très heureux car il pourrait alors y avoir une plus grande égalité fiscale.

Le président: Et ma question sur les gains de capital?

M. Danson: Est-ce que je peux poser une autre question à ce sujet, monsieur le président?

Le président: Oui, monsieur.

M. Danson: Monsieur Logan, ceci est vraiment un domaine très délicat, mais je crois que ce problème est dû en partie au fait que ceux qui n'ont pas de frais de représentation, croient qu'on abuse d'eux beaucoup plus qu'on le fait en réalité. Cependant, à titre de comptable, vous êtes d'accord pour dire qu'il y a des abus. Mais si nous devons avoir recours à une force policière pour les mettre à jour, est-ce que cela en vaut la peine? Est-ce vraiment le genre de vie que vous voulez?

M. Logan: C'est en quelque sorte du patronage politique; on ne peut les mettre à découvert facilement.

M. Danson: Non, heureusement, on ne peut même pas en découvrir à Ottawa.

M. Logan: Oui, mais on sait qu'ils existent.

M. Danson: Je ne sais pas. Je ne m'y prends peut-être pas de la bonne façon. Mais il y a dépenses et dépenses, et même si dans les propositions du Livre blanc, nous citons des exemples extrêmes, tel que l'utilisation des bateaux de plaisance, des excursions de pêches, etc., ceux-ci ne sont pas pratiques courantes pour toutes les entreprises. Un problème qui me préoccupe est celui de l'appartenance à un club. Je dis ceci en tant qu'homme d'affaires d'une compagnie dont le personnel-clé fait partie d'un club. Quelquefois, ils reçoivent leurs clients, les amènent

[*Texte*]

tain customers and take people to play golf. But, generally speaking, this is sort of a fringe benefit we give key people. In effect, you and the rest of the taxpayers and myself are subsidizing this sort of thing. Do you feel that this type of membership is a legitimate sort of business expense? I am not talking about travelling and conventions, because anybody who has gone through it would rather pay the money and not go through it after the first couple of years.

Mr. Logan: I think it is a legitimate expense. I am a member of one yacht club and I own a yacht. I charge up my club dues. I meet a great many businessmen there. The possibility of my obtaining clients is connected to it. It is a dickens of a lot easier to meet a man on a business basis and talk over his business problems if you have some social contact with him—the ice is broken.

As to abuses, I well recognize that they can be there, but there is nothing I can do to control them. I think the Department of National Revenue is already handsomely gilded with all the machinery to do the policing. Any experience I have had with the Department of National Revenue is that when they do pursue these avenues they do it very well. It is not as though they do not know how.

Le président: Monsieur Latulippe, est-ce une question supplémentaire que vous voulez poser?

M. Latulippe: J'ai une seule question à poser.

Le président: Alors je suis à vous dans quelques minutes. Gentlemen, may I have a reply now to my question on capital gains. Will that be considered on realization? I might mention that if we have no realization date you may have to place what we call the lock-in profit.

Dr. Weyman: Yes, there must be a realization date at death. I think this is covered either by capital gains or by estate tax.

The Chairman: Yes, but I am speaking about capital gains.

Mr. Logan: I do not think I fully understand your question. Could you repeat it again.

The Chairman: You are saying in your brief that it is

> ...unfair to create tax liability on capital gains prior to realization...

[*Interprétation*]

jouer au golf, mais en général, ceci est un traitement préférentiel accordé aux gens importants. En réalité, ce sont nous, les contribuables qui subventionnons ce genre de chose. Pensez-vous que ces dépenses de club peuvent être légitimées? Je ne pense pas aux frais de déplacement et de conférence, parce qu'après avoir assisté pendant quelques années, on préfère payer le montant et ne pas y aller.

M. Logan: Je crois que c'est une dépense légitime. Je fais partie d'un club de yachting et j'ai un yacht. Je défalque mes cotisations, j'y rencontre beaucoup d'hommes d'affaires susceptibles de m'envoyer des clients. Il est beaucoup plus facile de faire des connaissances et discuter affaires lorsque vous avez un premier contact social parce que c'est une excellente façon de briser la glace.

Naturellement il y a des abus, mais je ne vois pas comment nous pouvons y mettre fin. Il me semble que le ministère du Revenu national est bien armé pour contrôler ces abus. Par mes rapports avec le ministère du Revenu national j'ai appris que lorsqu'il s'occupe de ces cas, il réussit très bien. Le ministère sait comment s'y prendre.

The Chairman: Mr. Latulippe, do you want to ask a supplementary question?

Mr. Latulippe: I have only one question to ask.

The Chairman: I will come back to you in a few minutes.

Messieurs, pourrait-on répondre à ma question sur les gains de capital? Est-ce qu'on les accepte à l'étape de leur réalisation? Je dois souligner que si aucune date de réalisation est indiquée, il faudra incorporer la marge des bénéfices.

M. Weyman: Oui, en cas de décès, on doit pouvoir trouver une date de réalisation. Je crois que ceci est couvert soit par les gains de capital ou les droits successoraux.

Le président: Oui, mais je parle de gains de capital.

M. Logan: Je crois que je n'ai pas bien compris votre question. Pourriez-vous répéter?

Le président: Dans votre mémoire on voit

> «...il est injuste de frapper les gains de capital d'une obligation fiscale avant leur réalisation.»

[*Text*]

Will you consider that as a realization?

Mr. Logan: Yes.

• 1200

The Chairman: Mr. Paproski.

Mr. Paproski: My question is in regard to the mining industry. Since the White Paper has come out, how many mines have closed or stopped functioning in this area in New Brunswick?

Dr. Weyman: Mr. Chairman, I do not think we could really answer that. We represent the City of Saint John. There are no mines operating in the city and I do not know that we really could give you an answer on that. I think possibly later today you may hear something on this from government or from the Atlantic Provinces Economic Council.

Mr. Paproski: I see. But you said that plans for opening new mines could be shelved due to the present uncertainty.

Dr. Weyman: Yes, we feel this is a general statement. Do you have any information about that, Jack?

Mr. Logan: No. One thing we would like to say is that New Brunswick's economy has been greatly enhanced in recent years by opening new mines and smelters and other mining operations. And I would not be a bit surprised that all of those were undertaken with the carrot held out to them under the present Income Tax Act and anyone advocating expansion of existing mines or going into new ones would probably just put the plans away and wait and see what the government intends to do before they commit themselves to investing thousands and millions in mining ventures. We think it is a significant factor to anybody in this field. New Brunswick does not have a large economy and this type of resource development we feel is very important to us, and nothing should be done we feel to deter it.

Mr. Paproski: Thank you.

The Chairman: Gentlemen, this is information for the witnesses. The next questions will be in French. You are aware that French and English are official languages in the House of Commons and in Canada and we have the staff available for interpretation.

Mr. Latulippe.

[*Interpretation*]

Pensez-vous que ceci soit une réalisation?

M. Logan: Oui.

Le président: Monsieur Paproski.

M. Paproski: Ma question concerne l'industrie minière. Depuis la publication du Livre blanc, pourriez-vous me dire combien de mines du Nouveau-Brunswick ont été fermées ou ont cessé de fonctionner?

M. Weyman: Monsieur le président, il nous serait très difficile de répondre à cette question. Nous représentons la ville de Saint-Jean et il n'y a aucune mine là. C'est pourquoi je ne vois pas comment nous pourrions vous donner une réponse précise. Il est possible que le gouvernement ou le Conseil économique des Maritimes vous en disent quelque chose aujourd'hui.

M. Paproski: Je vois. Cependant, vous avez dit que les projets concernant l'exploitation de nouvelles mines pourraient être retardés à cause du climat actuel d'incertitude.

M. Weyman: Oui, nous le croyons. Jack, avez-vous des renseignements à fournir à ce sujet?

M. Logan: Non. L'économie du Nouveau-Brunswick a connu récemment un grand essor grâce à l'ouverture de nouvelles mines, de fonderies et d'une augmentation générale de l'activité minière. Je ne serais pas surpris que toutes ces entreprises qui ont vu le jour grâce à la Loi actuelle plus libérale en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, ainsi que tous les projets d'expansion des mines existantes ou d'ouverture de nouvelles attendent que le gouvernement prenne une décision avant de s'engager à investir des dizaines de millions de dollars. C'est là un facteur important pour tous ceux qui s'engagent dans ce secteur. Le Nouveau-Brunswick n'a pas une économie très prospère. C'est pourquoi une telle exploitation des ressources nous est très importante et rien ne devrait compromettre leur avenir.

M. Paproski: Merci.

Le président: Messieurs, voici un renseignement pour les témoins. Les prochaines questions seront posées en français. Vous êtes conscients du fait que l'anglais et le français sont les deux langues officielles de la Chambre des Communes et du Canada. Nous avons de plus le personnel qui pourra vous interpréter les questions.

Monsieur Latulippe.

[*Texte*]

M. Latulippe: Merci, monsieur le président. Je vois que ces messieurs sont passablement bien renseignés sur la fiscalité et sur toutes les propositions du Livre blanc. Je voudrais savoir s'ils admettent que le gouvernement du Canada favorise beaucoup plus les grandes entreprises au détriment de la masse des citoyens, des petites sociétés et des petits contribuables. Je veux dire par là que les sociétés capitalisent beaucoup trop, d'après les chiffres que j'ai ici, et que les particuliers paient beaucoup plus d'impôt qu'elles. Il y a une énorme différence entre les sociétés qui capitalisent et les particuliers qui le font. Il y a aussi une énorme différence entre l'impôt payé par ces deux groupes. Pouvez-vous nous donner des renseignements sur ces faits?

Dr. Weyman: I am having a little difficulty with my set and I am very sorry that I am not bilingual.

I think if I may phrase the question, it is related to the capitalization of small businesses and whether the effect of the proposals would be greater on increasing the capital structure of small businesses. I am not sure that I heard the translation properly.

The Chairman: Mr. Latulippe's question was whether you think the way that the big companies are using depreciation is unfair to small businesses and to individuals, and that big businesses are paying less compared to small businesses and individuals.

Dr. Weyman: I am sorry I did not understand the question. Do you want to comment on that, Jack?

Mr. Logan: I would think that the Department of National Revenue should be able to answer that precisely, whereas in our little corner all we can do is guess at what the truth to that statement is. But I do not think the present depreciation policies under the present Income Tax Act are out of the way at all. I think they favour businesses to some small degree, but with the recapture provisions thrown in, there is no real advantage that I can see to business by reason of depreciation write-offs.

Le président: Monsieur Latulippe.

M. Latulippe: Monsieur le président, je voudrais montrer quelques chiffres tirés de l'*Annuaire du Canada;* ces chiffres très précis viennent du ministère des Finances. En 1968 par exemple, les particuliers ont eu des revenus de 9,500 millions de dollars. Or ils ont capitalisé 4 milliards de dollars; ils ont donc payé 5,500 millions de dollars d'impôt, donc plus d'impôt que de capitalisation. Et les grandes corporations ont fait un surplus de 24

[*Interprétation*]

Mr. Latulippe: Thank you, Mr. Chairman. I was going to say that these gentlemen are fairly well informed on the taxation system and on all the proposals made in the White Paper. I would like to know from these gentlemen if they agree that the Canadian government encourages bigger businesses to the prejudice of citizens, small businesses and small taxpapers. By that, I mean that companies capitalize too much according to the figure I have before me, and that people pay more taxes than companies. A big difference exists between companies and individuals when they capitalize. There is a great disparity between people who pay more taxes than corporations by capitalizing less. Can you give us some information about these facts.

M. Weyman: J'ai de la difficulté avec mon écouteur et je regrette de n'être pas bilingue. Si je peux me permettre de poser la question de cette façon-ci, vous parlez de la capitalisation des petites entreprises et des conséquences favorables de ces propositions sur leurs investissements. Je n'ai pas bien entendu l'interprétation.

Le président: Monsieur Latulippe voulait savoir si vous pensez que la façon dont la grosse entreprise emploie la dépréciation est injuste pour la petite entreprise et pour les particuliers et si les grosses entreprises paient moins d'impôt par rapport à eux.

M. Weyman: Je m'excuse, je n'avais pas entendu la question. Pourriez-vous répondre, Jack?

M. Logan: Je pense que le ministère du Revenu national pourrait vous répondre assez précisément alors que tout ce que nous pouvons faire, c'est de tenter de deviner juste. Mais je ne crois pas que la politique de dépréciation de la Loi de l'impôt actuelle soit inappropriée parce qu'elle favorise dans une certaine mesure les petites entreprises. Mais comme il y a des dispositions de compensation, je ne vois pas d'avantages réels pour les entreprises en raison de l'amortissement de dépréciation.

The Chairman: Monsieur Latulippe.

Mr. Latulippe: Mr. Chairman, I would like to show you some figures taken from the Canada Year Book. These figures of the Finance Department are very accurate. For example, in 1968, individuals income totalized $9.5 billions. They have capitalized $4 billions and they have paid $5.5 billions in taxes. So they have paid more taxes than they have realized in capital. The corporations have earned surpluses of $24 billions and have

[*Text*]

milliards de dollars et capitalisé 22 milliards de dollars. Ils ont payé 2 milliards d'impôt tandis que les particuliers, sur un revenu de 9,500 millions on payé 5,500 millions d'impôt. Je voudrais savoir si vous pensez qu'il y a là injustice dans cette forme de taxation.

Le président: Monsieur Latulippe, j'ai demandé que les questions traitent autant que possible de la même chose que le mémoire. J'admets que le mémoire traite de la fiscalité en général et de l'impôt sur les corporations, mais je laisse aux témoins la liberté de répondre à votre question ou de refuser.

Dr. Weyman: My interpretation of the question is that Mr. Latulippe gives capital amounts that are depreciated by major companies versus small companies, and this relates, I suppose, to their assets. I do not know if that is the answer to his question. Is that your understanding of this question, Jack?

Mr. Logan: I am afraid I am strapped by the language barrier. I do not understand the question and I cannot interpret what is being said over this dual system. I think the system is faulty and inadequate to our purpose.

Le président: Avez-vous d'autres questions monsieur Latulippe?

M. Latulippe: Je pourrais peut-être simplifier, ma question. Les corporations paient 2 milliards de dollars d'impôt alors qu'elles capitalisent 22 milliards. Les particuliers paient 5,500 millions d'impôt et capitalisent 4 milliards de dollars. Je voudrais savoir si vous pensez que cette situation telle qu'elle se présente présentement au Canada est normale.

Mr. Danson: Mr. Chairman, on a point of order. I wonder, because of the inadequacy of the mechanical system, if it would be helpful if our adviser could rephrase the question so that it might be a little more understandable to the witness.

Dr. Weyman: I am willing to answer if we could be sure of what we are answering to.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, could we have direct translation? Could we have it translated directly either by you, Mr. Chairman, or by our translator?

The system is not working. It just is not working. The French comes over the English, the English comes over the French. There is no way you can make this system work. I think where we need direct translation it

[*Interpretation*]

capitalized $22 billions. They have paid $2 billions in taxes whereas the individual on an income of $9.5 billions have paid $5.5 billions in taxes. I would like to know if you think there is unfairness and injustice in this taxation formula.

The Chairman: Mr. Latulippe, I have asked that, as far as possible, the questions be put according to the brief which has been submitted to us. I admit that the brief deals with taxation in general and corporation tax. All members are free to answer or not your questions.

M. Weyman: Je crois comprendre, d'après cette question, que M. Latulippe mentionne les amortissements des grandes sociétés par rapport à ceux des petites entreprises et cela porte, je suppose, sur leurs immobilisations. J'ignore si j'ai bien répondu à la question. L'avez-vous compris de cette façon, Jack?

M. Logan: De mon côté, j'ai de la difficulté à cause de la langue. Je n'ai pas compris la question et je ne comprend pas l'interprétation. Je pense que le système est défectueux et qu'il ne correspond pas à nos besoins.

The Chairman: Do you have other questions to put, Mr. Latulippe.

Mr. Latulippe: I will simplify my question by saying that corporations pay $2 billions in taxes while they capitalize $22 billions. Individuals pay $5.5 billions in income tax and capitalize $4 billions I would like to know whether it is fair or not.

M. Danson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. A cause de la défectuosité mécanique de cette installation, notre collègue pourrait-il reprendre la question pour que les témoins puissent la comprendre?

M. Weyman: Cela ne me fait rien de répondre quand je suis certain de ce à quoi je dois répondre.

M. Saltsman: Pourrions-nous avoir la traduction directe. Vous, monsieur le président, ou notre interprête pourriez-vous traduire directement?

Le système ne fonctionne pas, l'installation est défectueuse. Les deux langues se chevauchent et il n'y a pas moyen de faire fonctionner ces appareils. Ce qu'il nous faut, c'est une traduction directe parce que moi aussi, j'ai le

[*Texte*]

should be done directly because there is no way around it that I can see. I have been having the same difficulty—except that I am not as outspoken as our witness is.

Mr. Danson: He does not get re-elected.

• 1210

Mr. Latulippe: In 1968, the corporations paid $2 billion in income tax on $22 billion. Individuals paid $5.5 billion in income tax on $4 billion. I want to know if the witness considers fair such a difference between the large companies and the people.

The Chairman: Mr. Latulippe said that according to his figures, companies have made $24 billion profit but have paid only ten per cent of their profit, or $2 billion, whereas individuals have paid $4 billion out of $9 billion of income, and he is asking if you think such treatment fair.

Mr. Logan: I am not competent to answer that question. My basic statement is that I am not familiar with the figures. I have not had time to consider their content, and how I could formulate an answer is beyond me. I think there might be one basic difference between the two propositions. Perhaps in the case of the larger corporations, the salaries of the owners are being charged in, which would be very substantial; and perhaps in the case of the smaller ones they are unincorporated businesses and partnerships and proprietorships and would not have the owners' salaries charged, and naturally the net incomes would come out basically different in the proposition. But that is pure guesswork. I really do not feel competent to answer the question.

The Chairman: Mr. Latulippe.

Mr. Latulippe: There is a big difference between the small company and the people, and the great organization. The great corporations capitalized $22 billion and they paid just $2 billion income tax. The people, private individuals, paid $5.5 in income tax, and they made just $4 billion capitalization. There is a very big difference.

Le président: Monsieur Latulippe je regrette beaucoup mais les témoins ont donné une réponse et M. Logan a ajouté qu'il ne se croyait pas qualifié pour répondre à votre question. Ils ont compris votre question.

[*Interprétation*]

même problème et je n'ai pas le franc-parler de notre témoin.

M. Danson: Il n'a pas à faire face à l'électorat.

M. Latulippe: En 1968, les compagnies ont payé sur $22 milliards, quelque $2 milliards d'impôts. Les individus ont payé pour leur part $5.5 milliards sur leurs $4 milliards. Je veux donc demander à notre témoin s'il considère comme juste une telle disproportion entre les deux contributions précédentes.

Le président: D'après les calculs de M. Latulippe, les profits de $24 milliards des compagnies n'ont été imposés qu'au taux de 10 p. 100, soit $2 milliards alors que les individus ont payé $4 milliards sur leurs $9 milliards de revenu. Il vous demande donc si vous trouvez cela juste ou non.

M. Logan: Mon expérience ne me permet pas de répondre à une telle question. Je ne connais pas très bien ces statistiques et je n'ai pas eu le temps de les examiner, de les approfondir au complet; comment pourrais-je donner une réponse précise, cela me dépasse. Il y a peut-être une différence entre ces deux affirmations parce que dans le cas des grandes entreprises, les traitements des propriétaires sont très substantiels; dans le cas des petites entreprises, parce qu'il s'agit d'entreprises incorporées établies sur une base conjointe ou de propriété simple, on ne compterait pas de la même façon les traitements des propriétaires. Alors le revenu net serait différent aux termes des chiffres. Mais ce sont là des spéculations et je ne me sens pas qualifié pour discuter de la question.

Le président: Monsieur Latulipe.

M. Latulippe: Il y a une bonne différence entre les petites entreprises et les citoyens d'une part et les grosses entreprises d'autre part. Les grandes entreprises capitalisent $22 milliards de dollars et elles ne paient que $2 milliards de dollars, d'impôt sur le revenu alors que les entreprises personnelles ou les simples citoyens paient $5.5 milliards de dollars sous forme d'impôt et, ils font $4 milliards de dollars de capitalisation, alors il y a une différence énorme.

The Chairman: I am sorry Mr. Latulippe because the witnesses have given an answer and Mr. Logan added that he is not competent to elaborate on this matter. They have understood your question.

[*Text*]

Monsieur Noël.

Mr. Noël: May I explain. I will try to explain the point Mr. Latulippe wants to stress. He has figures indicating that the corporations, all the corporations in Canada...

The Chairman: Including small and big.

Mr. Noël: ...small and big, all corporations, not the small compared to the big or in opposition to the big—although I heard Mr. Latulippe mention the big and the small corporations—all corporations pay $2 billion of income tax, while individuals, on their salaries or income or revenues from their professions, pay $5.5 billion of income tax. He makes the comparison between what the corporations pay in income tax and what the corporations capitalize in fixed assets or otherwise, and what the individuals pay in income tax—$4 billion—and what they capitalize. My answer to that is that the individuals have revenues to live on, to eat and enjoy life, while corporations produce goods and they have to capitalize. With what they have left they pay dividends to their shareholders if they can. I think there is no relationship at all between what the individuals pay for income tax and what the corporations pay in income tax, because you cannot compare those two things. It is as though you compared a rabbit with a horse. They do not serve the same purpose. The horse is to carry a load and the rabbit is to be eaten.

The Chairman: I will have to stop you there, Mr. Noël. As I said before, Mr. Noël and Mr. Latulippe, the Committee came down to Frederiction and will call at Halifax and St. John's, Newfoundland, to receive information...

Mr. Noël: That is right, but I wanted to clear up their minds.

The Chairman: ...and if we need any information from Mr. Noël we will try to get it in Ottawa.

Monsieur Latulippe, avez-vous d'autres questions?

M. Latulippe: Non, pour le moment je n'en ai pas d'autres. Mais j'aurais bien aimé éclaircir ce point. Si la chose avait été possible.

Le président: Monsieur Latulippe, les témoins, par l'entremise de M. Logan ont donné une réponse à votre question mais ils préfèrent ne pas élaborer davantage; et je ne puis les forcer à vous donner d'autres détails.

Si vous n'avez pas d'autres questions...

[*Interpretation*]

Mr. Noël.

M. Noël: Je pourrais expliquer ce que M. Latulippe voulait dire. Il possède des chiffres démontrant que les compagnies, les grandes compagnies...

Le président: Ce qui inclut les petites et les grandes...

M. Noël: Toutes les sociétés commerciales—petites ou grandes, paient $2 milliards de dollars sous forme d'impôt sur le revenu alors les particuliers avec leur traitement ou leur revenu ou les récettes de leur profession, paient 5.5 milliards de dollars d'impôt. Il a établi une comparaison entre ce que paient les sociétés sous forme d'impôt et ce qu'elles capitalisent sous une fforme ou une autre alors que les individus paient en impôts $4 milliards pour garder quoi, je me le demande! Les individus passent leur solaire à defenser pour manger, se recréer et vivre alors que les sociétés produisent ces biens et accumulent l'argent, une fois qu'elles ont payé des dividendes à leurs actionnaires, si elles le peuvent. A mon avis, cette comparaison ne peut se faire car les objets sont différents, comme le seraient un cheval et un lapin. Les finalités sont différentes: à chacun sa fonction.

Le président: Je dois vous couper la parole, Monsieur Noël: comme je l'ai dit plus tôt le Comité est venu à Frédéricton et ira à Saint-Jean, Terre-Neuve, et à Halifax pour obtenir des renseignements...

M. Noël: C'est vrai, mais je voulais connaître le fond de leur pensée.

Le président: Si nous voulons questionner M. Noël, nous le ferons venir à Ottawa.

Mr. Latulippe do you have other questions to put?

Mr. Latulippe: No more questions but I would like to clarify this point if it were possible.

The Chairman: The witnesses, through Mr. Logan, have given a certain answer to your question that they prefer not to elaborate further, so I do not want to really force them to give you more details. If you do not have more questions to put to your witnesses at this stage—I will...

[*Texte*]

Mr. Bell: Mr. Chairman, I only want to ask two short questions that I hope will...

Je parle le français aussi.

... that will emphasize the two points that were mentioned in the brief and brought up by questioning. I appreciate that the witnesses probably do not have figures available, and the Committee may want to keep them in mind and pick the subjects up when you get to Halifax where, as Dr. Weyman says, the APEC's organization would probably have the detailed figures.

The first subject that the witnesses very commendably emphasized was the small business aspect of the proposals, and I will just ask it in the form of a question. We had the information given, first of all, that there are about 2,000 small businesses in the Maritimes out of 600,000. I realize this has just been put forward and it looks to me about right because we always take the yardstick about one thirtieth of national figures.

The Chairman: Mr. Bell, your 2,000 are in the whole of the Atlantic provinces?

Mr. Salsman: If you take the Atlantic Provinces, you are talking about 6,000.

The Chairman: Yes, because in New Brunswick there are over 1,300.

Mr. Bell: Oh, I see. Anyway, Mr. Chairman, thank you for correcting me.

• 1220

The point is—and perhaps the witnesses would like to comment on this—that is it not part of your argument, regardless of what percentage that small business is of the total business of the Maritimes, that small businesses loom larger to us? Their success in the future is more important to us in the Maritimes than it may be in other parts of the country because of the fact that they keep their money here and they may have a greater appreciation of local conditions *vis-à-vis* the large corporations. Would you like to comment, Dr. Weyman or Mr. Logan, on the fact that for different reasons small businesses really loom much larger to us in the Maritimes.

Dr. Weyman: I think it is correct, Mr. Chairman, that they loom larger. Our Com-

[*Interprétation*]

M. Bell: Monsieur le president, je veux seulement poser deux petites questions qui, je l'espère...

I also speak French.

En somme, les deux points mentionnés dans le mémoire et soulevés pendant la période de questions, j'apprécie le fait que les témoins n'ont pas les statistiques nécessaires avec eux. J'espère que le Comité se le rappellera et qu'il remettra ces questions sur le tapis lorsqu'il siégera à Halifax alors que, comme l'a dit M. Weyman, de l'APEC, ils auront ces chiffres sous la main.

Le premier sujet abordé et souligné par notre témoin est justement l'approche des recommandations en fonction des petites entreprises. J'en parlerai en formulant une question sur le sujet. D'après nos renseignements, on dénombre dans les Maritimes quelque 2,000 petites entreprises sur un total de 600,000. Je conviens du fait qu'on vient tout juste de sortir ces chiffres mais ils me semblent d'autant plus exacts que notre place dans les statistiques nationales nous définissent habituellement se définit en trentième du tout.

Le président: Monsieur Bell, ces 2,000 entreprises font-elles ainsi parti du tout que constituent les Maritimes?

M. Salsman: Si vous parlez uniquement des Maritimes, il faut parler d'environ 6,000 entreprises.

Le président: Oui, parce qu'au Nouveau-Brunswick, il y en a plus de 1,300.

M. Bell: Je vois. De toute façon, monsieur le président, je vous remercie de m'avoir corrigé.

En ne considérant pas la proportion que représentent les petites entreprises dans la totalité de l'industrie des Maritimes n'est-il pas exact de dire que leur succès dans l'avenir est plus important pour nous parce qu'elles gardent leurs argents dans la région; elles comprennent mieux les conditions de vie locales que les grosses sociétés? Avez-vous quelque chose à dire, M. Weyman ou M. Logan?

M. Weyman: C'est exact monsieur le président; elles semblent plus importantes. Votre

[*Text*]

mission believes this, and this is particularly the case in trying to expand and find new businesses. We find we can get something going with small businesses first.

Mr. Bell: Then there is the further point that I think you were quite right in emphasizing, and that is that there has been considerable tension to small businesses through regional development incentives.

Dr. Weyman: I think Mr. Wienand would back me up when I say that under the new incentives we are getting somewhere with small businesses faster.

Mr. Bell: The only other point I wanted to ask a question on, Mr. Chairman, is related to some extent to the new thoughts that you had on savings. Do you have any figures on the ability of the Maritime people to save? For example, I have always heard it said that we are quite thrifty and save our money. Do you have any figures to show if we have put more money in the banks and insurance companies than people have done in other parts of the country?

The Chairman: Before you reply, Doctor, I would appreciate it if any discussion between the members is not carried on within range of the loudspeaker.

Mr. Bell: I know I am not a regular member of this Committee, Mr. Chairman, but I think these Upper Canadians should accord me the courtesy of listening to Maritime matters.

The Chairman: Mr. Bell, you know very well that as a member of Parliament you are entitled to ask questions and this is your privilege, and I am pleased to receive them.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, on a point of order, I think they are just getting back at Mr. Bell because they have to listen to him so much in the House of Commons!

The Chairman: Dr. Weyman.

Dr. Weyman: Mr. Chairman, I do not think we have any figures. Perhaps Mr. Logan has a comment to make on this. Perhaps this again is not as factual as it once was, and maybe it was always a myth. Perhaps it is just because many of us have Scots ancestors. Do you have comments to make Mr. Logan?

Mr. Logan: Yes. The only comment I would like to make is that in the Maritimes the ploughback system has been the mainstay of

[*Interpretation*]

Comité l'affirme surtout en ce qui a trait à l'expansion et à l'établissement de nouvelles entreprises.

M. Bell: Vous avez eu raison de les faire ressortir. On exerce une forte tension sur les petites entreprises à cause de certaines conditions spéciales qu'on leur accorde par le programme de stimulants au développement régional.

M. Weyman: Je crois que M. Wienand m'appuiera si je dis que les petites entreprises se développent beaucoup plus rapidement grâce à ce programme.

M. Bell: Je voulais poser une question à propos des nouvelles propositions portant sur les épargnes. Avez-vous les chiffres corroborant la croyance populaire selon laquelle les gens des Maritimes sont de bons épargnants? Avez-vous les chiffres qui prouvent que nous mettons davantage dans les banques et les compagnies d'assurance que les gens des autres régions du pays?

Le président: Avant que vous ne preniez la parole, M. Weyman, je voudrais demander à tous les membres de bien vouloir parler dans le microphone.

M. Bell: Je sais que je ne suis pas un membre régulier du Comité mais je pense que les membres du Canada central devraient au moins être assez polis pour me permettre d'écouter les discussions sur les problèmes des Maritimes.

Le président: Monsieur Bell, en tant que député vous avez le droit et le privilège de poser des questions et je suis heureux de les écouter.

M. Saltsman: Monsieur le président, je pense qu'il ne s'agit que d'une petite vengeance de leur part parce qu'ils doivent toujours écouter M. Bell à la Chambre des Communes.

Le président: M. Weyman.

M. Weyman: Je ne crois pas que nous ayons de chiffres. Peut-être M. Logan a-t-il quelque chose à ajouter? Il est possible que cette croyance ne s'appuie pas sur des faits, qu'elle ne soit qu'une légende reliée à notre ascendance écossaise. Avez-vous des commentaires, M. Logan?

M. Logan: Nous savons que le réinvestissement dans les Maritimes est primordial pour les entreprises. Les réserves peuvent s'accu-

[*Texte*]

business. It is not uncommon for retained earnings to be built up over long periods of 20, 30, 40 and 50 years and only small parts of it are paid out in dividends. In some cases perhaps, expansion takes up all of it so that none of it gets paid out in dividends. When we want to raise capital in the Maritimes about the only way we can get it is to go out and work and sweat for it and make the profits and leave them in the business. There are not too many people who want to underwrite us.

Mr. Bell: Then you would agree, Mr. Logan, with the contention that has been made many times that we put into the large corporations through our savings our investments, and the like, a much greater percentage of our money, our wealth and our economy than we get back from them. In other words, we have often felt that the banks and the insurance companies with their head offices in Montreal and Toronto are not as ready to invest. These institutions do not recognize our housing needs, and the like, in a way that is at least in some ratio to our savings and our returns to them.

The Chairman: Mr. Bell, before the witness replies, they do not mention any head offices in Toronto or Montreal in the brief.

Mr. Bell: Yes. That gives me a chance to say that I am just trying to draw a comparison, and I appreciate Mr. Logan's comment.

The Chairman: I know what you are driving at, Mr. Bell.

Mr. Bell: In comparison, small businesses loom large to us for different reasons. One reason is that the large corporations take money back to their head offices and they are not as ready to serve us in matters of investment, development, housing, and the like. Do you agree with that?

The Chairman: Dr. Weyman.

Dr. Weyman: I think this is perhaps partly a matter of opinion rather than a matter of fact. I do feel that we have felt this way for some time, and perhaps this goes back to the three changes in government between 1864 and 1867. Do you have any comment to make on that?

The Chairman: Mr. Logan.

Mr. Logan: I have no figures with which to make a sensible reply. I think I will have to waive a reply in this case, Mr. Bell.

[*Interprétation*]

muler pendant 20, 30, 50 ans pendant qu'on en débourse qu'une faible partie sous forme de dividendes. L'expansion souvent absorbe toutes ces épargnes. Il arrive même que l'expansion de l'industrie mange les réserves au point où on ne peut rien verser sous forme de dividendes. L'unique moyen d'amasser des fonds dans les Maritimes c'est de travailler comme des décharmés et de réinvestir les bénéfices.

M. Bell: Vous admettez alors, monsieur Logan, l'affirmation selon laquelle nous consacrons aux grosses entreprises par voie de l'épargne et de l'investissement un pourcentage plus grand de nos ressources, de nos fortunes et de notre économie que nous n'en recevons jamais. Autrement dit, les banques et les compagnies d'assurance qui ont leur siège social à Montréal et à Toronto ne sont pas disposées à investir. Elles ne répondent pas à nos besoins dans la même proportion que nous leur déboursons épargnes et primes.

Le président: Monsieur Bell, avant que le témoin ne réponde, j'aimerais dire que le mémoire ne mentionne pas de sièges sociaux à Toronto ou à Montréal.

M. Bell: J'en profite pour dire que je ne fais qu'essayer d'établir une comparaison; j'apprécie le commentaire de M. Logan.

Le président: Je sais à quoi vous voulez en venir.

M. Bell: Les petites entreprises sont plus importantes pour nous pour différentes raisons. Une d'entre elles est parce que les grosses sociétés absorbent des sommes qu'elles déposent à leurs siège social; elles ne sont pas disposées à investir chez nous, à assurer notre progrès dans le domaine du logement, etc. Êtes-vous d'accord?

Le président: M. Weyman.

M. Weyman: Je crois que c'est en partie une question d'opinion plus qu'une question de faits. Je sais que nous avons ce sentiment depuis longtemps. Peut-être ceci revient aux trois changements du gouvernement entre 1864 et 1867. Avez-vous quelque chose à ajouter?

Le président: M. Logan.

M. Logan: Je n'ai pas de chiffres me permettant de vous fournir une réponse raisonnable. Je crois que je devrai renoncer à répondre.

[*Text*]

Mr. Bell: May I just add that I suggest that Mr. Saltsman who originally brought this subject up, as well as Mr. Danson and others, may wish to keep this in mind for the experts in Halifax who I think will have some pretty good figures that will astonish this Committee in relation to these two matters.

The Chairman: I do not agree with you, Mr. Bell. In my opinion the three witnesses we have here are also considered to be experts.

Mr. Bell: Thank you very much.

Mr. Saltsman: On a point of privilege, Mr. Chairman, Mr. Bell is referring to a matter that I raised and I want to make sure that Mr. Bell understands my position. My position, to put it very clearly, is this; that there is probably a need for assisting business in the Maritimes and I do not dispute this for a moment, and that a case can be made that business in the Maritimes tends to be smaller than business in other parts of the country and that this should not be done by changing the entire tax system but rather that is should be done on a more selective basis.

The Chairman: As the Speaker of the House of Commons would say, Mr. Saltsman, your question is not a question of privilege but a clarification.

Mr. Saltsman: Mr. Roberts does not listen to any clarification points, though, Mr. Chairman.

Mr. Chairman: Gentlemen, are there any more questions? If not, on your behalf I wish to thank the representatives of the Saint John Port and Industrial Development commission for the presentation of their brief and for their presence here today to enlarge on their brief. Thank you very much, gentlemen.

Dr. Weyman: Thank you.

The Chairman: The Subcommittee is adjourned until this afternoon at 2 o'clock in this room. At that time we will hear from representatives of the Saint John Board of Trade, gentlemen.

AFTERNOON SITTING

• 1400

The Chairman: Gentlemen, we are sitting this afternoon for the consideration of the White Paper on tax proposals. We have representatives of the Saint John Board of Trade. On my right is Mr. K. F. Baldwin, Chairman Taxation Committee. I will ask him to introduce the gentlemen who are with him today. Mr. Baldwin.

[*Interpretation*]

M. Bell: Puis-je ajouter que c'est M. Saltsman qui a été le premier à soulever la question. M. Danson et ses collègues voudront peut-être le noter pour le transmettre aux spécialistes à Halifax; ces derniers ont d'excellents chiffres qui étonneront le Comité.

Le président: Je ne suis pas d'accord avec vous. A mon avis, les trois témoins que nous avons eus sont eux-mêmes des experts.

M. Bell: Merci.

M. Saltsman: J'invoque le règlement. Je pose la question de privilège. M. Bell revient sur une question que j'ai soulevée. Je voulais m'assurer que M. Bell comprend ma position qui est celle-ci: il est probablement nécessaire d'aider les entreprises des Maritimes. Je ne le conteste pas du tout. On peut prétendre que les entreprises des Maritimes sont de façon générale plus petites que les autres. On ne devrait pas le faire en modifiant toute la structure fiscale mais par des mesures beaucoup plus sélectives.

Le président: Monsieur, pour emprunter les mots de l'orateur de la Chmbre, votre question de privilèges, n'est pas une question de privilège, mais c'est plutôt un éclaircissement.

M. Saltsman: M. Roberts ne se soucie pas des éclaircissements.

Le président: Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser? Sinon, en votre nom, je remercie les représentants de la Commission portuaire et industrielle de Saint-Jean de leur mémoire ainsi que des renseignements complémentaires qu'ils nous ont fournis.

M. Weyman: Merci messieurs.

Le président: Le sous-comité lève la séance jusqu'à 2 h. cet après-midi. Nous entendrons alors les représentants de la Chambre de Commerce de Saint-Jean.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: ...pour entamer nos délibérations en vue d'étudier le Livre blanc sur la réforme fiscale, nous avons ici les représentants de la Chambre de commerce de St-Jean. J'ai à ma droite M. K. F. Baldwin, président du Comité des impôts. Je l'invite à présenter les membres qui l'accompagnent.

[*Texte*]

Mr. K. F. Baldwin (Chairman, Taxation Committee, Saint John Board of Trade): Mr. Chairman, gentlemen, on my right is Mr. Ian Mowatt, Co-Chairman of the Taxation Committee of the Board of Trade. Next to him Mr. Reg Whynott, Director of the Board of Trade, next to him is Mr. F. J. Roderick, the President of the Board of Trade and next to him is Mr. Bruce Ward, the Program Director of the Board of Trade.

The Chairman: Mr. Baldwin, I understand you will act as spokesman for the group, If you feel somebody else in your group should reply to questions you are welcome to invite them do so. I understand you have opening remarks for the Committee.

Mr. Baldwin: Yes, sir, we have. Mr. Mowatt and I will be introducing the brief. We will share the questions between us.

The brief has studied the effects of the White paper upon both small businesses and individuals throughout all Canada, not particularly as it applies to the Maritimes.

We have been particularly concerned as to when the incidence of taxation begins to affect the incentive of both small businesses and individuals. We were also particularly concerned as to what steps are or will be taken to limit or restrict the federal spending power.

Although it was pointed out this morning the Committee is here to ask questions and not to answer them, numerous questions came to our minds. We question many statements and assumptions that were made in the White Paper.

Does small business generally compete only with small business and large businesses with large businesses? Is the distinction between closely-held and widely-held Canadian companies realistic? With the present income tax laws are many businessmen able to incorporate numerous companies to avail themselves of the low rate of taxes as was suggested in the White Paper?

Are there many, if any, circumscripts being carried out at the present time? Many abuses were mentioned. No examples of these abuses appear to have been given. Why? If abuses are known why are they not attacked?

We suggest that some of the statements reflect quite seriously upon the abilities of the income tax assessors. This particular point was brought out this morning. The law has got the teeth in it and we feel that is sufficient.

[*Interprétation*]

M. K. F. Baldwin (Président, Comité des impôts, Chambre de commerce de Saint-Jean): Monsieur le président, messieurs; à ma droite, M. Ian Mowatt, co-président du comité des impôts de la Chambre de commerce; ensuite, M. Reg. Whynott directeur de la Chambre de commerce; puis, M. F. J. Roderick, président de la Chambre de commerce de St-Jean, enfin, M. Bruce Ward, directeur des programmes de la Chambre de commerce de St-Jean.

Le président: Monsieur Baldwin, je crois comprendre que vous serez le porte-parole du groupe; si vous considérez que quelqu'un d'autre de votre groupe doit répondre à certaines questions, on vous invite à le faire. Je crois que vous avez quelques remarques à faire au Comité dès l'ouverture de cette séance.

M. Baldwin: En effet, M. Mowatt et moi-même présenterons le mémoire et nous allons répondre aux questions.

Le mémoire consiste en une étude des conséquences du Livre blanc pour les petites entreprises et pour les particuliers dans tout le Canada et non seulement dans les provinces Maritimes. Nous nous sommes préoccupés de savoir à quel moment l'incidence de l'imposition commencera à toucher les stimulants des petites entreprises et des particuliers. Nous sommes préoccupés également des mesures qui seront prises en vue de limiter ou de restreindre les pouvoirs de dépenses du fédéral.

Le Comité est ici pour poser des questions et non pas pour y répondre. Il y a bien des questions qui nous sont venues à l'esprit ce matin et nous avons mis en doute des déclarations et des hypothèses du Livre blanc.

Les petites entreprises concurrencent seulement les petites, et les grandes, les grandes? La distinction entre sociétés canadiennes fermées et ouvertes, est-elle réaliste? Les lois actuelles en matières fiscales permettent-elles aux hommes d'affaires d'incorporer plusieurs sociétés afin de bénéficier d'un taux d'impôt assez faible?

Existe-t-il des restrictions d'impôt en application à l'heure actuelle? Bien des abus ont été notés et aucun exemple de ces abus n'a été donné semble-t-il; pourquoi? Si les abus sont connus, pourquoi ne s'y attaque-t-on pas.

Nous prétendons que certaines déclarations critiquent sérieusement les évaluateurs fiscaux et ceci a été souligné ce matin. Nous prétendons que la loi est suffisante. Qu'est-ce qui justifie les déductions d'impôt pour les

[*Text*]

What proof or authority is given that it is desirable on social grounds to permit a tax deduction for child care? Statements are made but they are not backed up with any authority.

A further point: on the basis of equity why was it not decided or deemed advisable to tax the earnings of members of clerical orders, for instance, nuns employed as teachers, nurses, et cetera? That income still remains untaxed; I should say in certain cases, not in all cases but in many cases I understand the income is not taxed.

The Chairman: Of whom?

Mr. Baldwin: Of members of clerical orders, such as nuns who have vows of perpetual poverty.

I will now pass the resumé of the second section, which is the small businesses, to Mr. Mowatt.

Mr. Ian Mowatt (Member, Saint John Board of Trade): Mr. Chairman, we were concerned with the effects of adopting a single rate of corporate tax and the effects this may have on small corporations which up to now have been able to defer income taxes and use that deferral for the purpose of financing expansions. In our view there is a valid distinction between a large corporation and a small corporation. The cost of raising capital in the case of a small corporation is tremendously larger than in the case of a large corporation. The small corporations, as has been noted before, do not have as ready access to capital as do large corporations.

The objectives enjoyed by large corporations sometimes differ widely with those of a small corporation. We are of the opinion that the deferral afforded now by a dual rate of corporate tax in the case of small businesses is warranted. In the case of large businesses it may not be.

One of the arguments used to suggest that a single rate of corporate tax may be appropriate is that a corporation will have a so-called partnership election which will allow the shareholders to pay taxes rather than the corporation. Even if this election is exercised the combined tax on the shareholder and the corporation could be almost $10,000 a year more than under the dual system as it exists at present. We have an example of this calculation where the details are shown on page eight of our brief.

Not only does this election not compensate totally for the withdrawal of the dual rate, it is available in rather restrictive circumstances. Corporations with two classes of

[*Interpretation*]

enfants, les déclarations ont été faites, mais n'ont été appuyées par aucune autorité. En outre, si l'on considère qu'il faut être juste, pourquoi n'a-t-on pas décidé par exemple d'imposer les revenus des membres de communautés religieuses, les religieuses enseignantes, ou infirmières par exemple, ces revenus ne sont pas imposés à l'heure actuelle. Je crois savoir que dans plusieurs cas leur revenu n'est pas imposé.

Le président: Le revenu de qui?

M. Baldwin: De membres des communautés religieuses, par exemple, les religieuses qui ont fait vœu de pauvreté.

On passera maintenant à l'exposé de M. Mowatt sur les petites entreprises.

M. Ian Mowatt (Membre de la Chambre de commerce de St-Jean): Donc, monsieur le président, nous nous sommes préoccupés de la conséquence de l'adoption d'un seul taux d'impôt sur les sociétés. Ceci pourrait nuire aux petites entreprises qui ont pu différer les paiements d'impôts aux fins d'expansion industrielle. Il y a une distinction très nette à établir entre petites entreprises et grandes entreprises. Il est plus difficile d'obtenir du capital pour une petite entreprise que pour de grandes sociétés. Les petites entreprises n'ont pas aussi facilement accès au capital que les grandes entreprises.

Les objectifs des grandes entreprises diffèrent parfois beaucoup de ceux des petites sociétés. Par exemple nous pensons que le renvoi à plus tard, grâce à une double imposition est tout à fait justifié dans le cas des petites sociétés, mais non dans le cas des grandes.

L'un des arguments utilisés pour encourager l'adoption d'un seul taux d'imposition sur les sociétés est qu'une société pourra procéder au choix d'associés, ce qui permettra justement aux actionnaires de payer l'impôt au lieu de la société. Si on procède à cette option, l'ensemble des impôts sur les sociétés et sur les actionnaires sera de 10,000 dollars de plus par année que d'après le système double qui existe à l'heure actuelle. Nous avons eu un exemple de ce calcul et les détails se trouvent à la page huit de notre mémoire.

Non seulement cette option ne compensera-t-elle pas entièrement pour le retrait du taux double, mais c'est également disponible dans d'autres circonstances. Les sociétés avec deux

[*Texte*]

shares or with minority shareholders may not make this election. This, by the way, may result in the creation of a new class of one-share sweenies in this country.

In our brief we have suggested that where warranted a tax deferral of about the same amount as is currently allowed may be permitted. We have also suggested how unwarranted deferrals may be avoided. The suggestion that accelerated capital cost allowances or capital grants for fixed assets do not assist those businesses which have few or relatively inexpensive fixed assets such as those employed in the insurance business, a professional practice or in any corporation in the service industries.

The two-and-a-half-year time limit suggested in which creditable tax is to be paid by a corporation to its shareholders, if it is not to be lost, seems unnecessarily restrictive. It is our view that revenue will not suffer severely if there were no time limit. If it were possible by means of stock dividends to allocate creditable tax to shareholders it would appear that with the same administrative problems encountered in allowing corporations to allocate its creditable tax without the use of stock dividends, revenue will face the same problem with the passing on of creditable tax by means of stock dividends.

The requirement that corporate bodies accumulate noncreditable tax on accumulated capital cost allowances and on—and I use this in quotes—"goodwill" is in effect a retroactive tax to which we are opposed. The distinction drawn in the White Paper between closely-held and widely-held corporations having received some attention in the press is unfortunately as significant to taxpayers as the distinction is tenuous. The status of closely-held will carry with it considerable tax savings in certain circumstances.

There is concern that by the application of the specific qualifying factors as set out in the White Paper many companies will be subjected to what most simply can be described as the luck of the draw. Many corporations having authorized preferred shares for purposes of estate planning or for purposes of allowing subsidiary members of a family to participate in a small corporation may find this election not open to them. This distinction we feel is unfortunate.

Those conclude our brief summary of the main points in our submission. We would be pleased to entertain any questions you may have.

[*Interprétation*]

catégories d'actions ou avec des actionnaires minoritaires ne procéderont peut-être pas à ce choix. Ceci peut entraîner justement la création de nouvelles catégories d'actionnaires impotents au Canada.

Dans notre mémoire, nous avons laissé entendre que lorsque c'était nécessaire, un renvoi d'impôt devrait être permis comme c'est le cas en ce moment. Mais nous prétendons aussi qu'il faudrait peut-être l'éviter. En ce qui concerne maintenant les déductions pour amortissement, ou les subventions pour les valeurs fixes, nous croyons qu'elles n'aident pas ces entreprises qui ont des valeurs actives fixes, par exemple, dans le domaine des assurances, dans les secteurs professionnels ou dans toutes les sociétés dont les industries de service.

La limite de deux ans et demi pendant laquelle une société doit verser à ses actionnaires l'avoir fiscal, semble injustement restrictive. A notre avis, s'il n'y avait pas cette limite de temps le revenu n'en subirait pas de conséquences. Donc, si au moyen de dividendes et d'actions, il était permis d'accorder des avoirs fiscaux aux actionnaires, le même problème administratif surviendrait lorsqu'on permet aux sociétés de verser l'avoir fiscal sans se servir des dividendes en actions. Le même problème surviendra donc lors du versement de l'avoir fiscal au moyen de dividendes en actions.

La stipulation selon laquelle les sociétés ne peuvent accumuler d'avoir fiscal sur les déductions pour amortissements accumulées et sur, entre parenthèses, la clientèle, est en quelque sorte un impôt rétroactif auquel nous nous opposons. La distinction qui est établie dans le Livre blanc entre les sociétés ouvertes et les sociétés fermées et dont les journaux ont parlé, est malheureusement aussi importante pour le contribuable que cette distinction est faible. Dans certains cas, évidemment, il pourrait y avoir une certaine économie.

Il y a également d'après l'application de ces dispositions du Livre blanc, nombre de compagnies qui seront soumises au hasard. Plusieurs sociétés, ayant des actions privilégiées, par exemple, à des fins de planification ou pour permettre à des membres d'une famille de participer à des petites sociétés ne pourront tenir compte de cette option. Nous croyons que cette distinction est mauvaise.

Ceci je pense conclut le bref résumé de notre mémoire; il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, Mr. Mowatt. Gentlemen, the brief we have for consideration deals with the following subjects: economic effect, averaging, expenses, small businesses and integration. I hope you will keep your questions on these subjects. Mr. Danson.

• 1410

Mr. Paproski: I have one question...

The Chairman: Yes, Mr. Paproski.

Mr. Paproski:...if I may? It was told to me by the other people represented here just before you people came in, that you would be able to give us some idea of the mining industry in New Brunswick.

The Chairman: No, I think they will be the witnesses we hope to hear in Halifax, sir.

Mr. Paproski: Halifax. All right, thank you.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: Mr. Chairman, I am just a little surprised at the statement that certain people are exempt from tax and I was trying to find examples of it. The only reference I know of in the White Paper is in the case of some members of religious orders previously or under existing law who, I believe, are now allowed to be taxed as married persons because they have to maintain a household and staff and so forth, and that is to be excluded under the proposals. Could you elaborate on just what you had in mind there, sir?

Mr. Baldwin: Yes. Members of a clerical order who make vows of perpetual poverty have their incomes turned over to the order to which they belong and no tax is deducted therefrom to my understanding.

Mr. Danson: Would this not then be in the same category as a charitable donation they are making really?

Mr. Baldwin: Charitable donations are by the Act limited to 10 per cent of one's income.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Baldwin: Therefore this is in effect a 100 per cent deduction.

Mr. Danson: Yes. Let me say that I am one of those who do not agree with the 10 per cent limit; I did not in this particular context. But for other reasons perhaps best known in this part of country where great Canadians

[*Interpretation*]

Le président: Messieurs, le mémoire que nous avons ici traite des sujets suivants: répercussions économiques, étalement, dépenses petites entreprises et intégration.

Messieurs, je vous invite à vous en tenir à ces sujets-là.

Monsieur Danson.

M. Paproski: Est-ce que je puis poser une question?

Le président: Oui, M. Paproski.

M. Paproski: Le groupe qui vous a précédé a dit que vous pourriez nous donner une idée de l'industrie minière au Nouveau-Brunswick.

Le président: Je pense que ce sont les témoins que nous devrons entendre à Halifax, monsieur.

M. Paproski: Halifax, très bien, merci.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président. Je suis un peu surpris justement du fait que certaines personnes sont exemptées de l'impôt. Je cherche de tels exemples. Je pense que, dans le *Livre blanc* le seul exemple est celui des membres d'ordres religieux qui, d'après la loi actuelle d'ailleurs sont considérés sur le même plan que les gens mariés parce qu'ils doivent entretenir une maison, cela est à exclure des propositions. Je vous inviterais maintenant à élaborer un peu ce que vous vouliez nous dire ici.

M. Baldwin: Eh bien! un membre d'un ordre religieux, s'il a fait vœux de pauvreté, les revenus sont donc donnés à la communauté et il n'y a pas d'impôt déduit de ce revenu.

M. Danson: Est-ce que ceci n'entrerait pas dans la même catégorie, par exemple, que les dons de charité?

M. Baldwin: Oui. Les dons de charité sont limités à 10 p. 100 du revenu, bien sûr.

M. Danson: Oui.

M. Baldwin: En fait, c'est une déduction de 100 p. 100.

M. Danson: Oui, je ne suis pas d'accord avec la limite de 10 p. 100. Peut-être que, pour des raisons mieux connues dans cette partie-ci du Canada, des gens canadiens qui sont venus de ce pays ont été très généreux

[*Texte*]

who came from this part of the country have been very generous to it, I do not think they should have had to wait until we collected from their estates, especially in one of the notable cases, to enjoy the benefits of their labours.

In the first paragraph of your brief, you say:

> It is much more than a series of enunciated changes in the present form of assessing one's liability for tax and much less than a clearly reasoned, and, thus, easily understood philosophy of social reform.

To what extent do you feel the White Paper represents social reform as opposed to tax reform?

Mr. Baldwin: Would anyone on the panel care to answer that? I will make an attempt to answer.

The Chairman: Mr. Baldwin.

Mr. Baldwin: I think it would appear to be a shifting of income from particularly the middle income taxpayers to the lower income taxpayers. Without a doubt the middle income people are taxed more heavily than any others and it is mentioned within this introduction:

> The White Paper, in probably its only admitted inflationary trend, suggests that "these differences . . .

That is in the middle income pay rates between this country and other countries

> . . . could best be met in the market by adjusting the pay scales".

So the middle income taxpayers, as the schedule on page 5 shows, pays appreciably more tax than does the lower taxpayer or for that matter the higher taxpayer. For a middle income taxpayer—and of course what is middle income and what is low and high—it shows an increase of 13.5 per cent there, whereas for the lower income taxpayer it shows an 8.1 per cent increase and the highest one we have got which is $17,350—and do not forget we are talking in this particular schedule about the Maritimes only—they increase 6.6 per cent: that is for the single taxpayer.

For the married taxpayer with two dependent children, the middle income taxpayer goes up either 4.7 or 7.1 per cent, whereas the lower taxpayer decreases by 32.1 per cent. I think this was the one part of the social reform that we were talking about, shifting of

[*Interprétation*]

pour les autres, ont aidé. Je pense qu'il n'était pas nécessaire d'attendre que nous ayons leur succession justement pour avoir l'avantage de leur travail et leur argent.

Dans l'introduction de votre mémoire, au premier paragraphe, vous dites:

> «C'est bien plus que la liste des modifications annoncées au système actuel d'évaluation des impôts à payer par chacun, et bien moins qu'un projet raisonné et donc facilement compréhensible de réforme sociale.»

Jusqu'à quel point croyez-vous que le Livre blanc est une «réforme sociale» par opposition à une «réforme fiscale»?

M. Baldwin: Est-ce que quelqu'un peut répondre à ceci? Bon, je vais essayer d'y répondre.

Le président: Monsieur Baldwin.

M. Baldwin: Nous pensons que ce serait un transfert de revenus de la classe, c'est-à-dire du contribuable moyen, vers le contribuable à un revenu marginal. Le contribuable à revenu moyen est donc taxé plus que tout autre. Ceci est contenu dans l'introduction:

> Le *Livre blanc* reconnaît les tensions inflationnistes et laisse entendre que ces différences . . .

> . . . on pense qu'il vaudrait mieux ajuster l'échelle des salaires.

Le contribuable à revenu moyen, comme l'indique clairement le tableau de la page 5, paie plus d'impôt que le contribuable qui gagne moins ou qui gagne plus. Par exemple, dans la catégorie du contribuable à revenu moyen —évidemment qu'est-ce qu'un «revenu moyen élevé»?—on indique une augmentation de 13.5 p. 100 alors que pour le contribuable à faible revenu elle n'est que de 8.1 p. 100. Le revenu le plus élevé est de 17,350. Dans le cas qui nous intéresse, les Maritimes, le contribuable célibataire reçoit une augmentation de 6.6 p. 100.

Le contribuable marié des Maritimes, avec deux enfants à charge, reçoit une augmentation de 4.7 ou 7.1 p. 100 alors que le contribuable à faible revenu subit une diminution de 32.1 p. 100. Ceci, je crois, est une partie de la réforme sociale dont il est question. C'est

[*Text*]

the incomes between the two brackets of taxpayers. It leaves the incidence to tax.

Mr. Danson: This is interesting because of the way you have put it here. This is a major social reform document. There are some differences here, but even in those figures which you state on page 5, the highest increase, if we put it in terms of dollars, is $365 for the single taxpayer with an income of $13,750.

Mr. Baldwin: Yes.

Mr. Danson: That is about $30 a month, and a bit. Would you consider this a major change for a single person in that income group? Do you think it really affects the society of the country or standard of living?

Mr. Baldwin: Perhaps it does, perhaps it does not; that is probably hard for me to answer personally. I do not fit in that tax bracket so I would not know.

Mr. Danson: I do not know if you are a bachelor either?

Mr. Baldwin: I am not a bachelor either; I am not on the chart. I live with many children. But on this, really I cannot say personally.

Mr. Danson: The more typical one perhaps would be the married taxpayer with two dependent children. This has been thrown about, you know, in quite a bit of the discussion, and it seems to be reasonable, a sort of average Canadian family—not that you can deal with averages too much because I understand the average steps at the river there is about three feet, but if you try to walk across you would drown in the middle. But even at a $10,000 income the increases are something like $88. The reason I make the point is because I think there is a social implication here as well as in the brief we heard just before lunch where it was asked that special exemptions be given for lower income people.

I think this is a very important part of the thrust of the Paper and one that perhaps, as that brief pointed out, if the general incomes were lower, a greater percentage of the population in this area of the country would benefit by being relieved of tax payments. So that in saying we have shifted it in a major way on these middle income taxpayers—and again, you know, what is middle income? I think the $10,000 to $25,000 group is paying the increases; that is hardly the statistical income, but this seems to have come about in our discussions—it is a price to pay.

[*Interpretation*]

un déplacement, en quelque sorte, du revenu entre les deux catégories de contribuables. Cela maintient l'incidence fiscale.

M. Danson: Ceci est intéressant parce que de la façon dont vous l'avez présenté il s'agissait d'un document de «réforme sociale». Il y a des divergences ici mais, même dans ces chiffres que vous mentionnez à la page 5, le chiffre le plus élevé d'augmentation, par exemple en dollars, est de $365 pour le contribuable célibataire qui a un revenu annuel de $13,750.

M. Baldwin: Oui.

M. Danson: Ce qui fait près de $30 par mois. Alors, est-ce que vous estimez que c'est une modification considérable pour le célibataire de ce groupe de contribuables? Est-ce que ceci touche vraiment la société et le niveau de vie canadien?

M. Baldwin: Peut-être que oui; peut-être que non. Ça m'est assez difficile de répondre à titre personnel. Je n'entre pas dans cette catégorie fiscale.

M. Danson: Je ne sais pas non plus si vous êtes célibataire ou non.

M. Baldwin: Non. Je ne suis pas visé par cela. J'ai plusieurs enfants. Non, je ne puis pas apporter de réponse à cela.

M. Danson: En ce qui concerne le contribuable marié avec deux enfants à charge, je pensais qu'il y avait eu beaucoup de discussions à ce sujet. On a dit que c'était la famille canadienne moyenne. Évidemment on ne peut pas trop tenir compte de moyenne. Je pense que la profondeur moyenne d'une rivière est de trois pieds. Si vous cherchez à la traverser à pied, en son milieu, vous allez vous noyer. Même sur un revenu de $10,000, l'augmentation serait de $88.00. Je pense qu'il y a ici des incidences sociales, tout comme dans le mémoire que nous avons entendu avant le déjeuner, alors qu'on a demandé des exemptions spéciales pour les gens à faible revenu.

Ceci, je pense, est un des buts du *Livre blanc*. Comme le mémoire le signale, une grande partie de la population de cette région serait soulagée si elle n'avait pas à payer l'impôt selon ces catégories. Il y a donc un transfert plus considérable ici en ce qui concerne les contribuables à revenu moyen. Qu'est-ce que c'est que le «revenu moyen», bien sûr? C'est de $10,000 à $25,000 par année. Je pense que c'est à peu près ce qui s'est dégagé de nos délibérations. Alors, il faut, bien sûr, en payer le prix.

[*Texte*]

The point we all have to determine as Canadians is whether this is a price worth paying to relieve those people in those lower income scales from taxation at all. The impression I get from your brief is that you suggest it is not worth paying this price.

Mr. Baldwin: As mentioned in the introduction not to the extent of beginning to affect a person's incentive—particularly when we are so close to the United States and the effect it might have on his movement to that country—especially when you compare him with the individual earning the same income in the United States.

Mr. Danson: This is a tough one, one we have to face and I think the help that these hearings give us is terribly important. You know there have been a lot of fuzzy figures thrown about here in the comparisons, and as you point out we use a high tax area for a comparison and there are other cases where they have used a very low tax area, not taking into consideration the social benefits we get in this country and also the other types of taxes which exist in other jurisdictions. And it is pretty tough to compare apples to apples.

Generally I understand from people who are much more familiar with the system than I am that in the lower tax brackets we are lower, in the higher tax brackets we are lower, but in this middle income group that we are talking about, or which we are calling the middle income group, we are higher.

When I asked you about the examples you gave on page 5 of "how much higher is the cost and (a) is it worth it? and (b) does that kill incentive?" you said it should not kill incentive. Do we really feel that is sufficient to kill incentive, or are these not the incentive factors you are concerned about?

• 1420

Mr. Baldwin: We really did not come out with the answer to that. We were concerned by them, and these are part of our comments on the White Paper. In addition we have to remember that in New Brunswick we have a 10 per cent surtax on the tax we pay, which is another fact to bear in mind. If the 50 per cent tax rate is considered maximum and equitable, why should it be 50 plus 10 per cent, 55 per cent in New Brunswick?

Mr. Danson: That presents a real question.

[*Interprétation*]

Il s'agit, à titre de Canadiens, de déterminer si cela vaut la peine de payer pour soulager les contribuables à faible revenu, les gens qui justement seraient exemptés. Mais d'après ce que je puis dégager de votre mémoire, eh bien! vous prétendez que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

M. Baldwin: Comme on le constate dans les remarques préliminaires, pas au point de décourager les gens; surtout dans votre cas puisque nous sommes si près des États-Unis, dans la mesure où cela le pousse à immigrer aux États-Unis. Compte tenu du revenu de l'Américain, qui se trouve dans la même situation.

M. Danson: Bien sûr que c'est un problème très particulier, un problème difficile auquel il faudrait faire face et que ces séances sont très utiles. Il y a eu des chiffres assez peu sûrs. Évidemment il y a des secteurs d'impôts élevés. Dans d'autres domaines, on a utilisé évidemment des secteurs à faible revenu. Il y a également les prestations sociales au Canada et d'autres types d'impôts qui existent dans d'autres secteurs provinciaux et municipaux. Il est donc difficile de comparer ces choses-là.

Mais je crois savoir, d'après les gens qui connaissent le système beaucoup mieux que moi, que, dans la catégorie élevée, nous payons moins; dans la catégorie basse, nous payons moins aussi; mais dans la catégorie des contribuables à revenu moyen, que nous considérons ici, nos impôts sont plus élevés.

Dans les exemples que vous avez donnés à la page 5, ce sont les coûts qui sont les plus élevés. Quand j'ai posé la question, vous dites qu'il ne faudrait évidemment pas tuer la poule aux œufs d'or. Est-ce que vous estimez que ceci va éliminer en quelque sorte les stimulants? Est-ce que nous estimons qu'il suffit de tuer le stimulant, ou est-ce que ce ne sont pas les facteurs stimulants qui vous intéressent?

M. Baldwin: Cette question nous préoccupe. Nous n'avons pas véritablement de réponse au problème. En tout cas, il faut se rappeler, qu'au Nouveau-Brunswick nous avons une surtaxe de 10 p. 100 sur les impôts que nous payons déjà. C'est un autre facteur dont il faut tenir compte. Si le taux de 50 p. 100 est considéré comme un maximum équitable, pourquoi devrait-il y avoir 10 p. 100 en plus, 55 p. 100 au Nouveau-Brunswick?

M. Danson: Ceci, évidemment, pose un véritable problème.

[*Text*]

Mr. Baldwin: This of course is provincial government and this is federal legislation, but all these things have to be considered in this equity. These were part of our concerns.

Mr. Danson: Then on page 2 in the third paragraph you say

> ...many of the proposals seem to ignore the Canadian Fact and "fly in the face" of the aims of tax reform in achieving equity and neutrality between taxpayers.

Of course this is what we are anxious to find out. Do you have any specific examples in mind? These certainly are the sort of things we would like to search out.

Mr. Baldwin: Are there any other observations? Mr. Mowatt, have you any?

Mr. Mowatt: There are two things that occur to me which that comment would refer to. One would be that Canada has been very proud of its ability to grow from the grass roots, the small business developing into the large business and then turning out to be a Canadian General Motors, if there were such a thing. What we are concerned with here is that the "Canadian Fact" is a fact that we probably are not the most wealthy country in the world and probably we have to suffer some less than optimum levels of social justice to permit our growth in equity in industry, our growth in our economic base, and we are concerned that by applying the cycle at the level indicated in the White Paper that we are going to slow down business growth and our ability to develop our economic base. That is what we would call "flying in the face of the Canadian Fact." The other type of thing that suggests there is an inequity here is that while we probably are unhappy about revenue making business decisions on our behalf we are equally unhappy when the decisions are not made uniformly across the country, and the country in that sense is going to have to include both large and small corporations, both widely-held and closely-held ones. And when you get into a definition of widely-held or closely-held corporations, which is of significance, you find that the distinction is simply whether you happen to be organized the way Eaton's are as opposed to the way Simpsons-Sears are, and we feel this is an inequity. I think both of these things fly in the face of what we Canadians would like to see ourselves faced with. We do not like an academic approach to a question that is basic. We do not like a line drawn and

[*Interpretation*]

M. Baldwin: Il s'agit là du gouvernement provincial; ici, il s'agit d'une loi fédérale. Il faut tenir compte de tous ces facteurs dans le domaine de l'équité, ce qui fait partie de nos préoccupations générales.

M. Danson: A la page 2 du mémoire, au troisième paragraphe vous dites:

> ...beaucoup des propositions du Livre blanc semblent ne pas tenir compte de la réalité canadienne et vont à l'encontre des buts de la réforme fiscale par la réalisation d'un équilibre entre les contribuables.

C'est ce que nous essayons de savoir.

Avez-vous des exemples particuliers à nous donner à ce sujet-là? Voilà des choses que nous voudrions mieux connaître.

M. Baldwin: Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Mowatt?

M. Mowatt: Oun, deux choses me viennent à l'esprit en ce qui concerne ce paragraphe. D'abord, le Canada a été très fier d'avoir pu développer des petites entreprises et les transformer en très grandes sociétés telles une General Motors canadienne, si cela existe. Mais ce qui nous préoccupe ici c'est que nous ne sommes pas un des pays les plus riches du monde et nous devons sans doute assurer notre base économique et notre conscience économique. Ce qui nous préoccupe, c'est que nous allons ralentir, ici, la croissance économique, ainsi que notre possibilité de développer notre base économique. C'est ce que nous pourrions appeler aller à l'encontre de la réalité canadienne. Ceci, je pense, nuirait beaucoup à notre société canadienne. Donc, nous ne voyons pas d'un bon œil le fait que le ministère du Revenu prenne les décisions à notre place, alors que ça n'est pas fait de façon uniforme à travers le Canada, et qu'il faudra inclure les petites et grandes sociétés ainsi que les sociétés publiques et privées. Et quand vous arrivez à définir sociétés publiques et privées dans le cas de sociétés importantes et quand vous constatez à la fin que cette différence c'est tout simplement la comparaison qui existe entre Eaton et Simpsons-Sears, vous trouvez que ceci est injuste. A notre avis, ce sont deux choses qui nuisent à l'expansion économique du Canada, et qui ne tiennent pas compte de la réalité canadienne. Nous ne voudrons pas avoir d'approches académiques pour régler un problème pratique comme celui-ci. Ceci, justement, semble aller à l'encontre de l'équité.

[*Texte*]

told if you fall on one side you are in the pot and if you do not fall on that side you get an advantage. This seems to fly in the face of equity.

Mr. Danson: Yes, it does create problems and it is so difficult to differentiate between what is an academic approach but is fact as opposed to what is a non-academic approach and is sort of part of our gut feelings and emotions but cannot be backed up by facts. These are the sort of things I think at times that we have to try and differentiate between. That is why I asked these questions.

I believe that Mr. Baldwin made the statement that there should be a greater restriction on the federal spending power. I do not think any of us would disagree with this. It is trying to find the areas in terms of competing demands. What sort of areas are you thinking of? The regional expansion program is the major government program at the present time. I do not know if you suggest that that be reduced. Is it programs that you have in mind?

The Chairman: Or close a few naval bases, like Halifax.

Mr. Danson: I do not think I would agree, Mr. Chairman.

Mr. Baldwin: We are suggesting that we are concerned as to what steps are and will be taken to limit or restrict the federal spending power. There seems to be ever increasing demands by the federal government for taxation dollars. Certainly some steps have been taken, but we would like to see something a little more concrete. I think we suggest in this brief the extension of Parkinson's law.

Mr. Danson: He is not in the government; he is just an adviser.

Mr. Baldwin: Right. I cannot just put my finger on it but it is in connection with the taxation of capital gains.

Mr. Danson: In the second paragraph on page 4 you refer to Parkinson's law.

Mr. Baldwin: That is it. We fear it will present tremendous administrative difficulties. This will mean a further extension of the federal tax department. I think that has been proven in the U.K. where they introduced capital gains tax. Unfortunately they introduced capital gains tax and revised the income tax law at the same time. They are in a dickens of a bind there in having to extend the staff, more overtime is required and so

[*Interprétation*]

M. Danson: Oui, ça crée des problèmes sans doute; il est très difficile d'établir une différence entre la méthode académique et une méthode qui ne l'est pas qui serait émotive, mais qui ne serait pas appuyée sur des faits. Alors, je pense que c'est ce genre de choses que nous devrons chercher à différencier. Voilà pourquoi j'ai posé ces questions.

Je pense que M. Baldwin a dit qu'on devrait restreindre davantage le pouvoir de dépenses du fédéral. Je pense que tout le monde est d'accord. Il s'agit de définir les secteurs pour soutenir la concurrence. A quels secteurs faites-vous allusion? L'expansion économique régionale est un programme gouvernemental important à l'heure actuelle. Est-ce que vous prétendez qu'il faudrait la réduire ou sont-ce des programmes que vous visez ici?

Le président: Ou fermer des bases navales comme celle d'Halifax.

M. Danson: Je ne pense pas que je serai d'accord, monsieur le président.

M. Baldwin: Nous prétendons qu'il s'agit de connaître les méthodes qui seront prises pour limiter les pouvoirs de dépenses du gouvernement fédéral. Nous prétendons que toute augmentation de dépenses fédérales entraîne une augmentation d'impôts. Nous voudrions qu'il y ait des mesures plus concrètes prises dans ce domaine. Dans ce mémoire, nous parlons de l'application de la Loi de Parkinson.

M. Danson: Il n'est pas membre du gouvernement, c'est tout simplement un conseiller.

M. Baldwin: C'est exact. Je ne peux pas arriver ici à préciser la chose, mais il s'agit tout simplement de l'imposition des gains de capital.

M. Danson: Au deuxième paragraphe de la page 4, vous faites allusion à la loi de Parkinson.

M. Baldwin: Nous pensons que ceci posera d'énormes problèmes administratifs. Cela entraînera une intervention plus intensive du ministère du Revenu. On l'a remarqué aux Nations-Unies lorsqu'on a imposé les gains de capital. Malheureusement, on a imposé les gains de capital et remanié en même temps la Loi de l'impôt. Alors, ils interviennent de façon excessive en augmentant le personnel. Ils font face à de graves difficultés. Il faut

[*Text*]

on. They are having real problems there. It takes ages to get decisions. This is costly both for the federal government and for the taxpayer.

Mr. Danson: This is so, but I think at the same time it was indicated that in so far as expense accounts and so forth are concerned a greater diligence on the part of the revenue officials within the framework of our existing legislation would be adequate. Yet surely this is asking for a greater bureaucracy and a greater Parkinsonian influence. It is just a matter of bodies here and almost a frame of mind of people delving into things, which we object to on the other hand. So that could be counter-productive.

Also on page 4 it says that:

> ...it is essential that provision be made for rulings, by the department, on valuations as and when requested by taxpayers.

Again this is a desirable thing. Should we do it, because it is going to increase the cost of administration? But yet it may be desirable. These are the choices we have to make. In cutting out programs and cutting back there are always competing forces for it. I did not mean to be facetious, or perhaps I did, when I referred to regional economic expansion. The people that I represent do not benefit from this, but yet I would fight like the very dickens before I ever saw a dollar of that reduced. Yet ultimately we benefit by it too I think, because Canada benefits by it and we all benefit.

Mr. Baldwin: But it was pointed out this morning that these regional development incentive programs have not really for this area been responsible in enticing, if that is the correct word, much new industry into this area; it has been used almost exclusively by industry that is presently located here.

Mr. Danson: This of course brings up another whole series of questions too of whether you can accomplish all ends if...

The Chairman: You have only two minutes left of your time.

Mr. Danson: Well, this is a whole new question about whether we create jobs or create new businesses or both, and I think we try to do both.

You say also on page 4:

> It is suggested that, with the exception of houses, items costing in excess of, say, $20,000 must be accounted for and that realized profits in excess of, say, $10,000 in any one year be taxed.

[*Interpretation*]

toute une période avant d'arriver à des décisions. C'est un processus assez onéreux tant pour le gouvernement que pour le contribuable.

M. Danson: On a indiqué aussi en même temps que, pour ce qui est des notes de frais, les fonctionnaires de l'impôt pourraient faire preuve de plus de diligence et cela suffirait dans le cadre de la loi actuelle pour régler ce problème. Cela demande une plus grande influence de la bureaucratie et de la loi de Parkinson. Cela pourrait décourager la productivité.

A la page 4:

> ...il est essentiel que, avec l'imposition des gains de capital, le Ministère prévoie des règlements en ce qui concerne les évaluations, comme et quand les contribuables le désirent.

C'est un objectif louable, mais cela augmentera le coût de l'administration. Alors, il faut faire un choix entre la restriction des programmes et l'intensification d'autres programmes qui entrent en concurrence. Je ne voulais pas paraître drôle lorsque je parlais de l'expansion économique régionale. Ceux que je représente ne bénéficient pas de ces programmes et il faudra du temps avant qu'on réduise la somme consacrée à ces programmes, mais on en bénéficiera, en règle générale, parce que tout le Canada en profite.

Mr. Baldwin: On a aussi signalé ce matin que les programmes de stimulation du développement régional ne visent pas à entraîner de nouvelles industries dans cette région. Cela a été utilisé par des industries qui sont déjà installées ici.

M. Danson: Voilà qui suscite d'autres questions, à savoir si nous atteignons nos objectifs si...

Le président: Il ne vous reste plus que deux minutes.

M. Danson: J'ai une question plus générale. Nous savons que si nous créons de nouveaux emplois, installons de nouvelles industries, cela joue sur les deux plans. A la page 4, on lit:

> Nous proposons que, à l'exception des maisons, l'on tienne compte des biens coûtant plus de, disons, $20,000, et que les bénéfices réalisés s'élevant à plus de, disons, $10,000, en un an, soient imposés.

[*Texte*]

This is quite a wide departure from any proposals that we have made before and a $10,000 gain in any one year, when you are in a transaction that big, could be spread over a couple of years and tax eliminated very neatly. It would be a practical application. I am terribly interested in this, because I think frankly the proposals are restrictive in their nature, with the $500 limit—although we really must ask ourselves how many people have assets in their homes worth more than $500 which are appreciating in effect. Washing machines and furniture do not appreciate. What was the basis for the figure of $20,000?

• 1430

Mr. Mowatt: The purpose of putting that in was twofold. One was that we were of the opinion that the useful purpose of capital gains tax was to tax those individuals who earn their living by making capital gains which heretofore have been tax free. We felt that it was largely unproductive to tax the average householder who makes a once-in-a-lifetime or perhaps twice-in-a-lifetime capital gain. This type of provision would release these occasional or very rare transactions of individuals not obviously earning their living by making capital gains.

However, knowing full well that taxpayers seem to arrange their affairs in such a way that the annual earning of the capital gain or the once-in-a-lifetime turns out to be $7 million prepaid sort of thing, we said there has to be a line here just to protect revenue that we think would be acceptable for 90 per cent of the people. That is far better than taxing people who sell their boats, or their motorcycles or their family paintings and so on.

You can argue with the limit suggested but the principle we feel should be to exclude the normal buy-sell arrangement of the family who is not earning its income by that means and limiting the necessity for that group of people to account for all their assets. It is not uncommon for people to enjoy a capital gain on the sale of a boat or a painting and so on of something in the order of $10,000 if they have held it for a while. What is the purpose in taxing that? Surely it is not to protect revenue against people earning their living buying and selling boats. That can be taxed on income if they are earning their living buying and selling boats or paintings.

The Chairman: I am sorry, Mr. Danson, your time is up on your first round.

[*Interprétation*]

Cela va à l'encontre des propositions que nous avons faites jusqu'à présent. Lorsque nous faisons un gain de 10,000 dollars par année, on peut étaler les bénéfices sur plusieurs années et éliminer ainsi les impôts, ce qui serait vraiment l'application pratique de cette proposition.

Je m'intéresse à ce passage, parce que je pense que ces propositions respectives établissent une limite de 500 dollars. Nous devons nous demander, combien de personnes ont chez elles un avoir de plus de 500 dollars. Les machines à laver et les meubles n'entrent pas dans cette catégorie. Comment avez-vous choisi le chiffre de 20,000 dollars?

M. Mowatt: Il y avait à cela deux raisons. Premièrement, nous croyons que l'impôt sur les gains de capital nous permettra d'imposer les particuliers qui gagnent leur vie en réalisant des gains de capitaux tout en ne payant pas d'impôt. Cela ne nous rapporte rien d'imposer celui qui ne réalise des gains de capital qu'une ou deux fois pendant sa vie. Une telle disposition permettrait des transactions chez des personnes qui ne gagnent pas leur bien en réalisant des gains de capital.

Sachant très bien que le contribuable semble organiser ses affaires de façon à ce que le revenu annuel des gains de capital soit de 7 millions, on doit trouver un moyen de protéger les revenus qui conviendrait à 90 p. 100 des citoyens. C'est mieux qu'imposer ceux qui vendent leur bateau, leur motocyclette ou leurs tableaux de famille. On peut contester les limites, mais ce principe devrait exclure les transactions directes d'une famille qui ne touche normalement pas ses revenus par cette voie, et éliminer l'obligation pour ces gens de rendre compte de tous leurs biens. Il n'est pas rare qu'une personne retire un gain de capital d'environ $10,000 sur la vente d'un bateau ou d'un tableau qu'elle a depuis un certain temps. Quel est le but d'une telle imposition? Ce n'est certainement pas pour protéger un revenu contre ceux qui gagnent leur vie en achetant et vendant des bateaux. Dans ce cas, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu.

Le président: Je regrette, monsieur Danson, votre temps de parole est expiré pour l'instant.

[*Text*]

Mr. Danson: It is just a point of clarification which I think is terribly important.

The Chairman: We have other members who would like to ask questions, Mr. Danson. If your additional question is a short one I will allow it, otherwise I will move to Mr. Saltsman. Mr. Danson.

Mr. Danson: I just think that it is terribly important for the understanding and proper context of the White Paper to differentiate between a painting and a motorcycle or a boat. Do motorcycles and boats and this sort of things appreciate? I think this is a misunderstanding. I just wanted to make that comment.

Mr. Mowatt: When I say boat, I am referring to a pleasure craft and they appreciate from time to time. I have never owned a motorcycle and I do not wish to. The painting most certainly does appreciate especially if the painter happens to die.

Mr. Danson: Fine, thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: As I understand some of your comments, you are not opposed to a capital gains. You simply want to make sure that a capital gains tax on the ordinary sale of a home is eliminated. You want that assurance but you are in favour of a capital gains tax generally.

Mr. Baldwin: That is correct. We state it right there.

Mr. Saltsman: The Minister of Finance has on numerous occasions before the Committee—and he has been reported publicly on this—said that he has no intention of imposing a capital gains tax on the ordinary sales of homes and that if the present position in the White Paper is not adequate then he is willing to change it. I mean his intention was never to tax homes. Are you not satisfied with his explanation or do you have some doubts about the way that explanation came out?

Mr. Mowatt: One of the purposes of a brief such as this is to show some areas where we were concerned. That was one. I suspect that I will not be happy with his exclusion of just houses or homes. For instance, I would rather see it include any household article owned for your personal use and enjoyment as long as you are not making your living buying and selling items used for your personal enjoyment.

[*Interpretation*]

M. Danson: Ce n'est que pour préciser un point qui est, selon moi, très important.

Le président: D'autres députés aimeraient poser des questions. Si votre question est brève je vous le permets sinon, j'accorde la parole à M. Saltsman. Monsieur Danson.

M. Danson: Je crois qu'il est très important pour la compréhension et le contenu du Livre blanc de faire la différence entre un tableau, une motocyclette et un bateau. Haussent-ils les valeurs? Je crois qu'il y a un malentendu. Je voulais simplement faire cette remarque.

M. Mowatt: Lorsque je parle de bateau, je parle d'embarcation de plaisance qui parfois ont de la valeur. Je n'ai jamais été propriétaire d'une motocyclette et je ne le souhaite pas. Les tableaux ont de la valeur surtout si l'auteur est décédé.

M. Danson: Très bien, merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Si j'ai bien compris, vous ne vous opposez pas aux gains de capital. Vous voulez seulement que l'impôt sur les gains de capital obtenus par la vente effectuée par un particulier soit éliminé. Vous voulez vous en assurer, mais vous n'avez rien contre l'impôt sur les gains de capital en général.

M. Baldwin: C'est exact. Nous le précisons aussi dans notre texte.

M. Saltsman: A plusieurs reprises, devant le Comité, et même publiquement, le ministre des Finances a dit qu'il n'a pas l'intention d'imposer les gains de capital réalisés sur la vente de maisons, et que si les présentes dispositions du Livre blanc ne conviennent pas, il est disposé à y apporter des changements. Il n'avait nullement l'intention d'imposer les maisons. N'êtes-vous pas satisfait de son explication ou avez-vous des doutes là-dessus?

M. Mowatt: Un des buts d'un tel mémoire est de montrer les secteurs qui nous préoccupent. Je ne voudrais pas du tout qu'il exclut seulement les maisons. J'aimerais qu'on inclut tous les biens ménagers qui sont pour l'usage et pour l'agrément des membres du foyer, pourvu qu'on ne fasse pas commerce de tels articles en les achetant pour ensuite les vendre.

[*Texte*]

Mr. Saltsman: So you are suggesting therefore a lifetime exemption similar to what Carter recommended for every family and depending on where the ceiling is set, you can decide how much exemption each person gets. You feel this would simplify this problem.

Mr. Mowatt: Right. That would be a suitable alternative to our proposal.

Mr. Saltsman: Then you are prepared to accept the capital gains tax on everything else.

Mr. Mowatt: Yes.

Mr. Saltsman: All right. One of the difficulties with a document like the White Paper that tries to achieve certain social objectives is that you get into a large number of trade offs. We know that every kind of tax to some extent is a disincentive. You are trading off one against another. You are trading off benefits to lower-income people against taxing people with higher incomes. I would like to ask you for your judgment on the various suggestions that have been made in the White Paper because obviously we can make some changes.

For instance, we could reduce the marginal rates of personal income tax very considerably, perhaps to below the rates in the United States. We could reduce the rates for middle-income people if we wanted to make some other changes, for instance, a full capital gains tax. If we introduced a full capital gains tax, then we could reduce the marginal rates in any way we wanted, either raise exemptions for those at the lower end or reduce them on the middle-income people. If we removed the 20 per cent tax credit or we got rid of the integration proposals, again we could make substantial reductions in the marginal rates.

Which of these various things we are talking about do you think is most desirable? Do you think a lower marginal rate is more desirable than lower capital gains or the 20 per cent tax credit or the other features in the tax proposals? If you were writing this paper, what would you place the emphasis on—reducing marginal rates or other things?

Mr. Baldwin: Secrecy.

Mr. Mowatt: The problem here is that I think there is a judgment on your part that the proposal we have made to remove from revenue, net capital gains of or under certain amounts would result in a loss of a very big revenue.

Mr. Saltsman: There is no calculation on homes at all. We are not anticipating any

[*Interprétation*]

M. Saltsman: Vous demandez donc une exemption permanente, comme l'a recommandée M. Carter pour toutes les familles; le plafond décidera de la limite des exemptions accordées. Vous croyez que cela simplifiera la question.

M. Mowatt: Ce serait un moyen.

M. Saltsman: Alors, vous êtes disposés à accepter l'impôt sur les gains de capital sous toutes les autres transactions?

M. Mowatt: Oui.

M. Saltsman: Une des difficultés dans un document comme le Livre blanc qui vise certains objectifs sociaux, est que les transactions sont plus nombreuses. Nous savons que tout impôt est d'une certaine façon décourageant. Il faut faire des concessions. Vous accordez des bénéfices à ceux qui ont un faible revenu et vous imposez ceux dont le revenu est plus élevé. J'aimerais connaître votre opinion au sujet des diverses suggestions du Livre blanc pour qu'on puisse y apporter quelques changements.

Nous pouvons, par exemple, réduire le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu des particuliers, peut-être même à un taux inférieur à celui des États-Unis, réduire l'impôt sur les revenus moyens et si on peut faire d'autres changements, établir par exemple, un impôt global sur les gains de capital. Si on pouvait réduire l'impôt global sur les gains de capital, on pourrait réduire le taux le plus élevé à volonté, soit en accordant plus d'exemptions aux défavorisés, soit en les limitant pour ceux, qui ont un revenu moyen. Si nous abolissions le 20 p. 100 du crédit d'impôt ou la proposition sur l'intégration, nous pourrions réduire considérablement les taux les plus élevés.

D'après vous, qu'est-ce qui serait préférable? Pensez-vous qu'un taux réduit est préférable à une réduction d'impôt sur les gains de capital ou à une réduction du 20 p. 100 de crédit d'impôt? Si vous aviez à rédiger ce document sur quels points insisteriez-vous?

M. Baldwin: La discrétion.

M. Mowatt: Vous croyez que la proposition de ne pas compter comme revenu les gains de capital ne dépassant pas une certaine somme, entraînerait des pertes de recettes fiscales.

M. Saltsman: Il ne faut pas du tout compter sur les maisons; il ne faut pas s'attendre à en

[*Text*]

revenue at all from that. We are talking about other capital gains outside of homes and personal property.

Mr. Mowatt: You are saying, would I rather have a capital gains tax as proposed, or raise the limit and decrease personal exemptions or increase personal exemptions and so on?

Mr. Saltsman: Yes.

Mr. Mowatt: I would prefer to have a capital gains tax. As we have suggested, we should have a capital gains tax in Canada. If that allows a reduction in the marginal rates of personal income taxes, well and good. I am delighted. As long as the capital gains tax is what I would call a tidy one that removes these rather petty things and removes tax on items that should not be taxed at all.

Mr. Saltsman: The way to make it tidy is to have a full capital gains tax instead of the semi-capital gains tax which is being proposed. In other words, you do not differentiate between imcome of one kind or another and you tax it all at marginal rates.

Mr. Mowatt: Here you are asking me to sacrifice something a tiny bit more serious than what we are auggesting here.

If we put all capital gains into income and tax them as such, we are then in a problem with the shares of widely-held corporations and those held by foreigners. We get into the question of what we do with our American cousins? How do we tax Americans in Canada? What effect will this have on the marketability of Canadian secuities in the U.S.? We are sacrificing a little bit more than marginal rates of income taxes for individuals. We have to be careful.

We are indeed in favour of a comprehensive tax on capital gains but we would like to warn you that we have to be careful with the shares of widely-held corporations held in the U.S. and the effect that such a tax might have on the marketability of those securities.

We have a whole new set of judgments. Can Canada afford to develop itself or does Canada depend to some extent at least on capital that will come from the U.S. and other countries, such as Great Britain? These all fit in. You will probably find that we need a capital gains tax. You will probably find that we have to make some concessions so that we can attract capital to Canada by investment in Canadian companies which by definition will be widely-held.

[*Interpretation*]

retirer des revenus. Nous parlions des autres gains de capital, autres que les maisons et les biens personnels.

M. Mowatt: Vous me demandez si je préfère un impôt sur les gains de capital, élever le montant limite et réduire les exemptions personnelles ou accroître les exemptions personnelles, ainsi de suite...?

M. Saltsman: Oui.

M. Mowatt: Je préférerais un impôt sur les gains de capital au Canada. Si cela peut entraîner une réduction du taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu des particuliers, alors c'est parfait, j'en suis heureux. Pourvu que l'impôt sur les gains de capital est bien perçu avec justice et qu'il est un impôt impeccable qui exclut des choses nécessaires, qui nous débarrasse de l'impôt mis sur des articles pour lesquels il ne devrait pas exister.

M. Saltsman: Cela pourrait se faire avec un impôt sur les gains totaux de capital plutôt qu'avec un impôt partiel. Ainsi, aucune distinction ne sera faite entre les différents genres de revenus et l'impôt sur le taux le plus élevé.

M. Mowatt: Vous demandez de faire des concessions beaucoup plus graves que ce que l'on propose ici.

Si l'impôt est sur tous les gains de capital, tous considérés comme un revenu, les actions des sociétés publiques et de celles qui appartiennent à des étrangers nous causeront des problèmes. Quelles mesures prendrons-nous contre nos cousins américains? Comment allons-nous imposer les revenus des Américains au Canada? Quelles seraient les conséquences sur la valeur marchande des titres canadiens aux États-Unis? Nous renconçons à plus qu'à des taux plus élevés pour l'impôt sur le revenu des particuliers.

Il faut faire attention. Nous voulons vraiment avoir un impôt sur les gains de capitaux, un impôt acceptable, mais nous devons tenir compte des actions des sociétés publiques détenues aux États-Unis et des conséquences que pourraient avoir ces impôts sur la valeur marchande de ces titres.

Nous avons donc autre chose à considérer. Le Canada peut-il vraiment se développer lui-même ou doit-il compter sur des capitaux venant des États-Unis ou d'autres pays, comme la Grande-Bretagne? Tout cela se tient. Vous trouverez sans doute qu'il nous faut un impôt sur les gains de capital, et qu'il faut faire certaines concessions pour pouvoir attirer des capitaux au Canada, qui seront investis dans les sociétés canadiennes qui seront naturellement des sociétés publiques.

[*Texte*]

• 1440

Mr. Saltsman: Thank you. I was wondering whether anyone else would like to comment on that.

Mr. Baldwin: Rather than siding with what some 600-odd members of the Board of Trade may think, I would certainly like to see the shift to lower marginal rates of income tax and capital gains introduced because they will give incentive to a greater group of taxpayers by lowering taxation rates than by not adopting capital gains.

Mr. Saltsman: Thank you. I want to return to the question of Parkinson's laws and government expenditure. It seems that in most of the briefs we have received from the business community this matter arises that one of the ways in which we could lower taxes in Canada is to cut down on government expenditure. It seems to be a widely-held opinion in the business community that this is possible. I think that it is always possible to effect savings in government as it is in business. Every attempt should be made to do so. However, is it really realistic to make this kind of suggestion?

In order to assess whether it is being realistic, we have in all these cases asked people, as Mr. Danson did, what specifically would you cut out. What specific program would you cut out? Up until now I have never received a satisfactory answer because it depends on which part of Canada you come from as to what program you would cut out. In some ways, the effectiveness of the presentation before us tends to be reduced when this kind of suggestion is made without being backed up with specific ideas. Have you gone beyond making a general statement and have you looked at specific government programs? Which ones you would cut out and how much would be saved by doing so?

The Chairman: Mr. Baldwin or Mr. Mowatt?

Mr. Baldwin: I would say that it is perhaps rather a generalization. Mr. Mowatt may not agree with me. He can follow up later. As you just said Mr. Saltsman, we might suggest let us cut out the St. Lawrence Seaway and other people might say, let us cut out regional development incentives. It depends which side of the fence you are on.

Mr. Mowatt: I have just one comment. It is Parliament's prerogative to set priorities and I bow to that prerogative very quickly because they have the research facilities which no other organization has.

[*Interprétation*]

M. Saltsman: Merci. Je me demandais si quelqu'un d'autre aimerait faire des commentaires à ce sujet.

M. Baldwin: A l'encontre de ce que pensent les quelque 600 membres de la Chambre de Commerce, j'aimerais pour ma part qu'on réduise les taux d'impôt et les gains de capital parce qu'ils encouragent un plus grand groupe de contribuables en réduisant les taux fiscaux plutôt qu'en n'adoptant pas les gains de capital.

M. Saltsman: Merci. Je tiens à revenir à la question de la Loi de Parkinson et des dépenses gouvernementales. Il semble que dans la plupart des mémoires reçus du monde des affaires, on dit que l'un des moyens de réduire les impôts au Canada est de réduire les dépenses gouvernementales. L'opinion que cela soit possible est très répandue dans le monde des affaires. Je pense qu'il est toujours possible d'économiser, autant au gouvernement qu'en affaires. L'on devrait prendre des mesures à cette fin. Toutefois, est-il vraiment réaliste de faire une telle proposition?

Pour évaluer l'aspect réaliste de cette proposition, nous avons demandé aux gens, comme l'a fait M. Danson, quel secteur des dépenses ou quel programme pourriez-vous réduire? Jusqu'ici je n'ai pas obtenu une réponse satisfaisante parce que tout dépend de quelle région du Canada vous venez et quel programme vous voulez voir réduire. De plusieurs manières, l'efficacité des exposés tend à être réduite lorsque le genre de suggestions est fait sans être accompagnées d'idées précises. Avez-vous fait plus que de faire une déclaration générale et avez-vous examiné des programmes gouvernementaux précis? Quels programmes pourriez-vous réduire et combien pourrait-on épargner en faisant cela?

Le président: M. Baldwin ou M. Mowatt?

M. Baldwin: Je dirais que c'est plutôt une généralisation. M. Mowatt peut être en désaccord avec moi. Il parlera après moi. Comme vous venez de le dire monsieur Saltsman, nous pourrions suggérer de réduire la voie maritime du St-Laurent et d'autres pourraient suggérer de réduire le programme du développement régional. Tout dépend de la position adoptée par chacun.

M. Mowatt: Je n'ai qu'un commentaire à faire. C'est une prérogative du gouvernement d'établir des priorités et j'accepte cette prérogative parce qu'ils ont des facilités de recherche que les autres organismes n'ont pas.

[*Text*]

The second thing is that that question is only fair if you tell us how much tax we are giving away by suggesting changes in the proposals. I do not think that in our suggested changes to the proposals, we have really cost revenue a great deal of money. Could we answer that question by saying just leave your expenditures exactly where they are and adopt our suggestions and we will break even. Would that be an acceptable type of answer?

Mr. Saltsman: I asked you this question because on the whole listening to your comment, I think you are being very fair and very sensible in many of your suggestions. I think some of your suggestions are very useful but I am always disturbed when I see included in a brief this sort of businessman's syndrome, the assumption that government is wildly extravagant and that fantastic savings can be effected by removing certain programs when in effect these have all been political judgments that we make to keep this country together.

The wheat farmer would take violent objection to having $100 million subsidy removed from him at this time. The Maritimers would be very unhappy to see transfer payments from the federal government removed. We have never been able to get any satisfactory answer on specific programs. I hope that this kind of suggestion will not be made as we go along unless people can back it up. I think that is all the comments I have to make except to say thank you very much. You have been very helpful.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Mowatt. He said that he favoured a comprehensive capital gains tax. Is that the opinion of the majority of his members of the Board of Trade of Saint John?

Mr. Mowatt: I cannot answer that. We have formed a committee of the Board members and the committee drafted a brief. That brief was then reviewed by the executive of the Board of Trade. They approved of it and it was submitted. The Board of Trade is a body of some 800 people and we do not ask all 800 people to signify their approval or disapproval of any particular motion. It is left to the executive and to the committee the executive chooses. All I can say is the executive of the Board of Trade approve of that suggestion. The committee that was formed to draft the brief and consider the White Paper on behalf of the Board of Trade conceded that that was a worthwhile type of tax.

[*Interpretation*]

La seconde chose est que cette question n'est vraiment juste que si vous nous dites combien d'impôt nous donnons en suggérant des changements dans les propositions. Je ne pense pas que les changements que nous avons suggérés en ce qui concerne les propositions ont coûté beaucoup d'argent au ministère du Revenu. Pourrions-nous répondre à cette question en leur disant de stabiliser les dépenses et d'adopter nos suggestions? Est-ce là une réponse acceptable?

M. Saltsman: Je vous ai posé cette question parce qu'après avoir entendu vos commentaires, je vois que vous avez été très objectif, très logique. Je pense que quelques-unes de vos suggestions sont très utiles, mais je suis troublé lorsqu'on inclut dans un mémoire ce genre d'obsession des hommes d'affaires, la supposition que le gouvernement fait des dépenses extravagantes et qu'on pourrait réaliser des épargnes considérables en supprimant certains programmes, alors qu'en effet ce sont des saisissements politiques que nous prenons pour préserver l'unité du pays.

Les producteurs de blé s'opposeraient violemment si on leur enlevait maintenant leur subvention de 100 millions. Les gens des Maritimes seraient vraiment mécontents de voir que les paiements des pensions du gouvernement fédéral soient supprimées. Nous n'avons jamais pu obtenir une réponse satisfaisante au sujet de programmes précis qu'on aimerait voir réduire. J'espère qu'on ne fera pas de telles propositions avant que les gens ne puissent les justifier. C'est tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie, vous avez été très utile.

M. Flemming: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à M. Mowatt. Il a dit qu'il était en faveur d'un impôt sur les gains de capitaux. Est-ce là l'opinion de la majorité des membres de la Chambre de commerce de St-Jean?

M. Mowatt: Je ne puis répondre à cela. Nous avons constitué un comité composé des membres de la Chambre de commerce et nous avons rédigé un mémoire. Celui-ci a été revisé par l'exécutif de la Chambre de commerce qui l'a approuvé et on présente le mémoire maintenant. La Chambre de commerce est composée de 800 personnes et nous ne demandons pas à tous ces membres d'exprimer leur adhésion ou leur désaccord à une motion quelconque. Cela est à la discrétion de l'exécutif et du comité choisi par l'exécutif. L'exécutif a approuvé cette proposition. Le comité qui a été constitué pour rédiger le mémoire et étudier le Livre blanc au nom de la Chambre de commerce, a décidé que c'était un impôt valable.

[*Texte*]

Mr. Reg Whynott (General Manager, Saint John Board of Trade): Mr. Chairman, if I could add to that very briefly? When approving the draft, the Executive circulated the highlights of the draft to the members of the Board and they were asked to comment on it. In the circulation to the members of the Board it was spelled out that these were some of the highlights of the brief and if they wanted to voice objection could. None of our members came back and voiced any objection to the brief in its general content.

Mr. Flemming: That was really the substance of my question.

When you say that you think that there should be some exceptions made from capital gains tax do you confine that entirely to paintings and personal things that one might accumulate as a hobby? I would like to have a little more information about what you have in mind that you would exclude. I know you exclude paintings.

Mr. Mowatt: My basic philosophy is that if I am not making a living by buying and selling it I would like it excluded and the closest way to get to that is: Did I obtain that for the purpose of enjoying its use or enjoying its possession or did I buy it to sell it again at a profit?

The other point is that we should have rather generous dollar limits so that we do not get involved in having to account for things which we may sell at a future date.

Mr. Flemming: Now I want to transfer a bit of emphasis if I might to the country in general. Do you consider that Canada has made some progress under our existing tax laws and without any tax on capital gains in the last 15 to 20 years?

Mr. Mowatt: We have definitely made progress.

Mr. Flemming: Would you say that a part of that progress is due to the fact that we have been able to develop our natural resources?

Mr. Mowatt: Yes.

Mr. Flemming: Would you say that in the process of developing our natural resources, we have been assisted by our existing tax laws?

Mr. Mowatt: We have been hampered less than in some other countries.

Mr. Flemming: Would you consider that an undeveloped country such as Canada is...

[*Interprétation*]

M. Reg Whynott (Directeur général, Chambre de Commerce de Saint-Jean): Monsieur le président, pourrais-je ajouter quelque chose? Lorsque l'exécutif a approuvé le mémoire on a fait circuler le texte aux membres de la Chambre et nous avons demandé des commentaires. Lorsqu'on a fait circuler la liste aux membres de la Chambre, nous avons expliqué qu'il s'agirait seulement des faits saillants du mémoire et que ceux qui désiraient exprimer leurs objections pouvaient le faire. Aucun de nos membres n'a exprimé des objections quant au contenu général du mémoire.

M. Flemming: Tel était le but de ma question.

Quand vous dites qu'on devrait prévoir certaines exceptions dans le domaine de l'impôt sur le gain de capital vous bornez-vous à parler de tableaux ou de biens personnels que l'on peut accumuler en tant que violon d'Ingres? J'aimerais avoir un peu plus de renseignements sur ce que vous pensez d'exclure. Je sais que vous excluez les tableaux.

M. Mowatt: Mon principe c'est que si je ne gagne pas ma vie en l'achetant et en le vendant, j'aimerais que cet article soit exclu et le moyen le plus rapide d'y arriver est: Ai-je acheté le bien pour mon agrément personnel ou si je l'ai acheté dans le but de le revendre après en touchant un bénéfice?

L'autre question est que nous devrions avoir une limite financière pour qu'on n'ait pas à tenir des comptes pour des articles que nous pourrons revendre plus tard.

M. Flemming: J'aimerais parler de la situation générale du pays. Pensez-vous que le Canada a réalisé des progrès en vertu de la loi fiscale actuelle et sans impôt sur les gains de capitaux depuis 15 ou 20 ans?

M. Mowatt: Nous avons certainement réalisé des progrès.

M. Flemming: Pouvez-vous admettre qu'une part de ce progrès s'explique parce que nous avons pu exploiter nos ressources naturelles?

M. Mowatt: Oui.

M. Flemming: Dans l'exploitation des ressources naturelles, admettez-vous que nous avons été secondés par nos lois fiscales?

M. Mowatt: Nous avons été moins paralysés que d'autres pays.

M. Flemming: Pensez-vous qu'un pays non-développé, comme le Canada...

[*Text*]

The Chairman: Underdeveloped country, Mr. Flemming?

Mr. Flemming: An undeveloped country.

The Chairman: Do you consider Canada as an underdeveloped country?

Mr. Flemming: No. I said "undeveloped".

The Chairman: I am sorry.

Mr. Flemming: Do you not consider that an undeveloped country such as Canada is would do well to continue to avoid any tax on capital gains?

• 1450

Mr. Mowatt: I would think that a country could do well if it could avoid that provided it does not have to pay too big a price. One of the prices we have to pay in excluding any form of capital gain in the inequity involved in such a system. You are going to find disgruntled professional people leaving because his counterpart in business is earning his living and not paying tax on it while he is paying full tax on his income. This inequity is serious for two reasons. It discourages one type of person while encouraging another and it breeds distaste for tax law and fights against the rules of compliance in our tax system. To say generally that we can do without a capital gains tax would be a nice thought. It would be nice if we could do without a lot of our taxes or get them back down to rates where people do not really care much about them. However, requiring as we do such a level of government expenditures a capital gains tax is probably a fairer way to treat people, the costs of having it are outweighed by the equity considerations.

Mr. Flemming: Perhaps there is an argument from the professional's point of view. However, I am talking now about development really of a country and of its resources. I cannot see how the professionals can help but benefit by the development of natural resources. It brings about a demand for their services which otherwise will not exist. Presumably, that comes down to an argument between you and me. It is one which I am not anxious to get into. Apparently you and I are not on the same wave length on that one.

You do not agree that an undeveloped country should be forming their tax laws so as to attract the greatest possible amount of interest and financial participation in the

[*Interpretation*]

Le président: Un pays sous-développé, M. Flemming?

M. Flemming: Un pays non-développé.

Le président: Considérez-vous le Canada comme un pays sous-développé?

M. Flemming: Non. J'ai dit «non-développé».

Le président: Je regrette.

M. Flemming: Pensez-vous qu'un pays non développé comme le Canada ferait...bien d'éviter tout impôt sur les gains de capitaux comme par le passé?

M. Mowatt: Je pense qu'un pays pourrait réussir s'il pouvait éviter cela à la condition de ne pas devoir payer un prix trop énorme. L'un des prix que nous devons payer en excluant toute forme de gain de capital est l'injustice d'un tel système. On trouvera des professionnels mécontents qui émigrent parce que leurs homologues dans le domaine des affaires peuvent gagner leur vie sans payer d'impôts sur leurs bénéfices alors qu'eux, ils paient l'impôt complet sur leurs revenus. Cette injustice est grave pour deux raisons: d'abord, cela décourage une catégorie de gens et en encourage une autre; ensuite, cela suscite le mépris des lois fiscales et encourage les gens à frauder de telles lois. Ce serait parfait si nous pouvions nous passer de nos impôts sur les gains de capitaux. Ce serait idéal si nous pouvions nous passer de beaucoup de nos impôts ou si nous pouvions les réduire au point que les gens ne s'en inquiéteraient plus. Cependant, les dépenses gouvernementales nécessaires sont si élevées que l'impôt sur les gains de capitaux se révèle un moyen assez juste de distribution du fardeau fiscal, si on pense que la part qui revient à chacun est déterminée par un souci d'équité.

M. Flemming: Du point de vue professionnel, il y a peut-être une objection. Néanmoins, il s'agit maintenant de mise en valeur d'un pays et de l'exploitation de ses ressources. Je ne vois pas comment les gens de métier ne pourraient pas bénéficier de l'exploitation des ressources naturelles. Cela suscite un appel à leurs services, appel qui ne serait pas là autrement.

Vous ne croyez pas qu'un pays sous-développé fait bien de rédiger lui-même ses lois fiscales de façon à susciter l'intérêt et à attirer les participations financières les plus considé-

[*Texte*]

development of those resources. Perhaps I am making more of an assertion now than asking you a question. The Committee has very keenly in mind the differentiation between those two points of view.

I am quite surprised that a Board of Trade with 800 members would not have received any comments on the brief if you have said to the members that you are favourably disposed towards a capital gains tax.

Mr. Whynott: Mr. Chairman, if I may on that. I did not say we did not receive any comments. I said, "from the members about our bulletin". The committee that was made up presented a draft on the brief to the executive and to our council members and our board of directors. There were many comments added by the board of directors or by the executive. Changes were made to the original draft of the brief.

We have some 850 members representing some 650 businesses.

The majority of them are people who employ somewhere between one and fifty employees. They are not large corporations such as the people on the Toronto and Montreal Boards of Trade and Chambers of Commerce. We have a lot of small businessmen.

I do not think we have as many people making the returns on capital gains as you would find in some of the other cities in Upper Canada. Perhaps this is the reason we did not get the response. Our executive and our board of directors did have some comments on these areas but they did accept this as the best alternative to the proposals.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, generally speaking, I presume that your members would be representative of secondary industry rather than primary industry.

Mr. Whynott: Yes, sir.

Mr. Baldwin: In answer to your question Mr. Flemming, U.S. investment in Canada is in excess of 50 per cent. They have made capital gains and they are subject to capital gains tax in the U.S. It is probably Canadians you are thinking of more than the Americans who do pay capital gains tax. We are talking then of about less than 50 per cent of the development of Canada.

[*Interprétation*]

rables possible dans l'exploitation de ces ressources. C'est peut-être une affirmation que je vous fais ici plutôt qu'une question mais le comité a bien présente à l'esprit la différence entre ces deux points de vue.

Je trouve surprenant qu'une chambre de commerce réunissant 800 membres, n'aurait eu aucun commentaire concernant le mémoire si vous avez dit à vos membres, que vous étiez pour l'impôt sur les gains de capitaux.

M. Whynott: Je n'ai pas dit que nous n'avons pas eu de remarque. J'ai dit «venant des membres, à propos de notre bulletin». Le présent comité crée un avant-projet du mémoire à la direction, à nos membres du conseil et au conseil d'administration. Toutes ces personnes ont ajouté des commentaires et des remarques sur cet avant-projet. Nous avons donc modifié notre brouillon, notre avant-projet de mémoire. Nous avons quelque 850 membres qui représentent 100 entreprises environ. La plupart d'entre elles emploient de 1 à 50 personnes. Il ne s'agit pas de grandes sociétés, il s'agit de petites entreprises, ce n'est pas comme les chambres de commerce de Toronto et de Montréal. Nous avons beaucoup de petits entrepreneurs.

Nous n'avons pas autant de gens chez nous, qui font leur déclaration de gains de capitaux, que vous pourriez en dénombrer dans quelques autres villes du haut Canada. Voilà peut-être la raison pour laquelle nous n'avons pas obtenu de réponse. Notre conseil d'administration et la direction en ont eu, des commentaires, à propos des sujets traités, mais ils ont accepté la chose comme étant la meilleure solution parmi les propositions qui ont été faites.

M. Flemming: De façon générale, monsieur le président, je suppose que vos membres sont des représentants de l'industrie secondaire plutôt que de l'industrie primaire.

M. Whynott: Oui, monsieur.

M. Baldwin: En réponse à votre question, monsieur Flemming, l'investissement américain, au Canada, excède les 50 pour cent. Les investisseurs américains ont réalisé des gains de capitaux et sont sujets à l'impôt sur ces gains aux États-Unis. C'est probablement aux Canadiens que nous pensez plutôt qu'aux Américains, pour ce qui est de payer de l'impôt sur les gains de capitaux. Nous parlons ici de stimulants pour les Canadiens plutôt que pour les Américains, qui de toute façon paient l'impôt sur les gains de capitaux. Nous parlons donc de moins de 50 p. 100 du développement du Canada.

[*Text*]

Mr. Flemming: Do you not consider that there is a great deal of difference between the extent of development in the United States and in Canada. The very fact that they have a capital gains tax is no particular reason why Canada should have one. I do not think there is any particular reason why they should not have one either. My point is that the process of development and the extent of development that has been carried on in those two countries is entirely different. Do you agree to that Mr. Baldwin?

Mr. Baldwin: To a certain extent. Generally, the U.S. develops anywhere in the world where it can get the best return on its money. Whatever they invest would presumably be subject to capital gains tax. It is not just on U.S. income, it is determined on the world-wide income.

Mr. Flemming: Mr. Baldwin, would you agree that in Canada we must attract capital to a greater extent than is available at home.

Mr. Baldwin: Yes.

Mr. Flemming: Having said that—and I do not want to put words in your mouth or attempt to—you might also agree that a taxation law attractive to people who invest capital should receive tremendous consideration by any country.

Mr. Baldwin: If there are incentives in the tax law to encourage industry to come to a certain country that is all well and good. I think it stands to the benefit of that country, so it should be considered.

Mr. Flemming: I was carefully avoiding committing you to any particular stand on it one way or another by using the word "consider". Thank you, Mr. Chairman. I think that is all for the moment.

The Chairman: Gentlemen, in your brief on page 4, you are suggesting that a system for advanced rulings with respect to valuation be given by the Department of National Revenue officials. What type of ruling do you have in mind?

Mr. Baldwin: I would think, as the White Paper presently stands, valuation of personal possessions. While you are not putting them on the market, you want a valuation as of a

[*Interpretation*]

M. Flemming: Ne pensez-vous pas qu'il y a une différence considérable dans l'ampleur du développement aux États-Unis et au Canada. Le seul fait qu'il existe là-bas un impôt sur les gains de capitaux, ne justifie pas le Canada d'en avoir un ou de n'en pas avoir. Je ne pense pas qu'il existe une raison valable pour laquelle les États-Unis ne devraient pas en avoir non plus. Mon opinion est que le processus et l'ampleur du développement réalisés dans les deux pays sont tout à fait différents. Êtes-vous d'accord là-dessus, M. Baldwin?

M. Baldwin: Dans une certaine mesure, oui. Les États-Unis s'occupent de mise en valeur partout dans le monde où ils peuvent retirer le meilleur rendement de la somme investie. Quelque soit la somme investie, ils seront assujettis à l'impôt sur les gains de capitaux. Il s'agit non pas simplement de l'impôt américain mais de l'impôt dans tous les pays du monde.

M. Flemming: M. Baldwin, êtes-vous d'accord que nous devons attirer au Canada plus de capitaux, à une plus grande échelle, que ceux qui sont disponibles chez nous.

M. Baldwin: Oui.

M. Flemming: Ceci dit, je ne voudrais pas vous faire dire des choses que vous n'avez pas dites, mais il me semble que vous devriez aussi être d'accord sur le fait qu'une loi fiscale qui est attrayante et qui attirerait des capitaux, devrait être étudiée à fond par tous les pays.

M. Baldwin: Bien sûr, s'il y a des stimulants dans les lois fiscales pour encourager, favoriser l'établissement d'industries dans un pays en particulier, c'est très bien, et ceci est à l'avantage du pays en cause. Cela doit certainement être étudié.

M. Flemming: J'ai évité de faire en sorte que vous vous engagiez d'une façon ou d'une autre en utilisant le mot «consider». Merci, monsieur le président. Ce sera tout pour l'instant.

Le président: Messieurs, à la page 4 de votre mémoire, vous suggérez qu'un ensemble de règlements avant-gardistes soient émis en ce qui concerne l'évaluation, par les fonctionnaires du ministère du revenu. A quoi songez-vous exactement quand vous parlez de ces règlements?

M. Baldwin: Il s'agirait de l'évaluation des biens personnels, même si vous ne les mettez pas sur le marché. Autrement dit, tout le monde fera face au jour d'évaluation à un

[*Texte*]

certain day. In other words, everybody is going to be faced with valuation day some time or other. Second, it would be valuation of shares particularly in closely-held corporations. As of valuation day you have got to come up with something there.

I think it is essential when you have capital gains tax to be able to get advanced rulings so you know where you stand.

Mr. Danson: A supplementary, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, Mr. Danson.

Mr. Danson: Are you aware of the testimony before this Committee, Mr. Baldwin, by Mr. Brown of the Department of Finance. It did not receive very much notice so unless you read the transcripts I do not think you would have seen it. There has been agreement reached with the Department of National Revenue to be able to evaluate closely-held corporations (a) by agreement amongst the shareholders and (b), transferring that agreement and getting concurrence from the Department of Revenue. It is the first time in my experience that the government has committed themselves to a prior valuation with reference to closely-held corporations.

Mr. Baldwin: I do not think I was aware of that. This brief incidentally was written many, many months ago when the snow was flying.

Mr. Danson: There is more than snow now.

Mr. Baldwin: Some of these things could have transpired since this was written. I do not know when it started but it was quite early in the year, January or February.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Baldwin: Lots of water has gone under the bridge since then and many pronouncements have been made by Mr. Benson and others since that time. Please consider that this was prepared probably five or six months ago.

Mr. Danson: That was a commitment which was rather interesting in the context of the question.

Mr. Baldwin: Yes, it certainly is. That ties in with what we are saying to a certain extent.

Mr. Danson: Thank you, sir.

The Chairman: Gentlemen, regarding small business, on page 3 of your brief you say that the partnership election for small companies

[*Interprétation*]

moment ou l'autre. Deuxièmement, il s'agit de l'évaluation d'actions dans les sociétés fermées. Le jour de l'évaluation, il faudra, je pense, présenter quelque chose.

Il est essentiel, lorsqu'on paie un impôt sur les gains de capitaux, d'avoir des règlements afin de se situer.

M. Danson: Une question encore, monsieur le président?

Le président: Oui, monsieur Danson.

M. Danson: Est-ce que vous êtes au courant des témoignages donnés devant ce comité, monsieur Baldwin, par M. Brown, du ministère des Finances? On n'y a pas accordé beaucoup d'attention. Ainsi, à moins d'avoir lu le compte rendu écrit, je ne pense pas que vous l'ayez remarqué. Il y a eu une entente conclue avec le ministère du revenu pour évaluer les sociétés fermées, a) une entente reposant sur l'assentiment des actionnaires et b) un transfert d'entente pour obtenir l'approbation du ministère du revenu national. Et c'est la première fois, que je sache, que le gouverneemnt s'est engagé à une évaluation première en ce qui concerne les sociétés fermées.

M. Baldwin: Non, je n'étais pas au courant de ça. Ce mémoire a été rédigé, soit dit en passant, il y a plusieurs mois, pendant l'hiver, il neigeait à ce moment-là.

M. Danson: La situation est très différente maintenant.

M. Baldwin: Il y a des choses qui ont pu se produire depuis, je pense qu'il a été rédigé en janvier ou février.

M. Danson: Oui.

M. Baldwin: Il y a bien sûr beaucoup d'eau qui a coulé sous le pont depuis lors. M. Benson et d'autres ont fait des déclarations depuis cette époque. Donc, considérez, messieurs, que ce document a été rédigé il y a déjà près de cinq ou six mois.

M. Danson: C'est un engagement qui s'est avéré assez intéressant, dans son contexte.

M. Baldwin: Il l'est sûrement. Ceci se rattache, dans une certaine mesure, à ce que nous venons de dire.

M. Danson: Merci, monsieur.

Le président: En ce qui concerne maintenant les petites entreprises, vous dites à la page 3 de votre mémoire que le choix des

[*Text*]

is less than a reassuring argument. Could you expand on this point?

• 1500

Mr. Ward: The suggestion that the so-called partnership election will mitigate any hardship caused by taxing small corporations at a single rate is something less than reassuring for two reasons. As I suggested one is that the tax incidents on the shareholder-owner of the corporation and the corporation will still be something like $10,000 a year more under the proposals than it is under a dual rate of corporate tax. That is one of the reasons why it is less than reassuring.

The second reason is that the partnership election is offered in very restricted circumstances. That is many, many small corporations have preferred minority shareholders either for estate planning purposes or for purposes of allowing an employee to acquire a few shares by way of incentives. We then are in the position of having two classes of shares and they are prevented from making the partnership elections.

Secondly, people who set up this shareholding this way did so without the knowledge that it could cost them the right to make a partnership election in the future.

The third thing is that one share now in a company is becoming worth a great deal more money than it used to be because the one shareholder can say, "I am sorry, I do not want to be taxed as a partner this year. We will pay at the 50 per cent rate". If you want to buy my share, I might elect or you can elect yourself then.

The Chairman: I am sure you have to keep in mind that all the credit of the tax in a closely-held corporation would be transferred to the shareholders.

Mr. Mowatt: Yes, but depending on the shareholders' individual marginal rates an election may or may not be of advantage so that one shareholder's marginal rate may be such that he will not want to elect. The other problem here, of course, is if you happen to find that one of your son's has a share; if you then move to the U.S., you cannot elect to being taxed as a partnership.

The Chairman: In pages 10 to 12 of your brief you agree with the integration concept except that you suggest an allocation system similar to that proposed by the Royal Commission.

Mr. Mowatt: Right.

[*Interpretation*]

associés n'est pas un fait très rassurant. Pouvez-vous expliciter?

M. Ward: Ce choix de dite association adouciera le coup dur subi par les petites sociétés assujetties à l'impôt à taux unique. Ceci n'est pas rassurant du tout pour deux raisons. D'abord parce que l'incidence de l'impôt sur les propriétaires actionnaires de la société, et sur la société sera de $10,000 de plus par an d'après les propositions que d'après le taux double d'impôt sur les sociétés. Voilà pourquoi ce n'est pas rassurant.

Deuxième raison: l'élection de société de personnes offerte dans des conditions assez restrictives. C'est-à-dire qu'il y a plusieurs petites sociétés qui ont préféré des actionnaires minoritaires soit pour planification immobilière soit pour permettre à un employé d'acheter quelques actions, et ceci est très stimulant pour les employés. Alors, vous avez donc deux catégories d'actions qui sont dans l'impossibilité de procéder aux élections de société.

Deuxièmement, les gens qui créent ainsi la possession d'actions n'ont plus droit ensuite de procéder à une élection de société à l'avenir.

Troisièmement, maintenant, une action dans une compagnie rapporte beaucoup plus d'argent qu'auparavant parce qu'un actionnaire peut dire par exemple: «je ne veux pas être assujetti à l'impôt en tant qu'associé cette année. Nous allons payer un taux de 50 p. 100». Si vous voulez acheter mon action, je pourrais élire ou bien vous élirez vous même.

Le président: Vous savez que pour les sociétés fermées tout le versement de l'impôt sera transférré aux actionnaires.

M. Mowatt: Un autre problème: si vous constatez que l'un de vos fils a une action et qu'alors vous déménagez aux États-Unis, vous ne pouvez pas choisir de payer l'impôt comme un associé.

Le président: De la page 10 à 12 de votre mémoire, vous acceptez l'intégration, mise à part votre suggestion d'un système d'allocation semblable à celui proposé par la Commission Royale.

M. Mowatt: C'est exact.

[*Texte*]

The Chairman: But you are not satisfied with the two-and-a-half-year limitation period.

Mr. Mowatt: Right.

The Chairman: What period would you have in mind? Five years, ten years, or what?

Mr. Mowatt: I think my objection with the two and-a-half years was restrictive and the necessity for it escapes me because you are saying in effect that revenue is going to suffer because no one will receive any dividends for a while. Certainly 10 years would be adequate. I cannot see the reason for a restriction there. I suppose you could interpret that as saying any restriction is unnecessary and therefore we are against it; but 10 years would be adequate.

The Chairman: Could you explain what you mean in your brief by "superfluous assets".

Mr. Mowatt: Yes. I have suggested we allow tax deferrals where warranted. "Superfluous assets" is a term not unfamiliar to the Department of National Revenue as they choose to value a corporation on the basis of its earnings and then add superfluous assets to that value. Those are assets which are not necessary to earn the earnings on which the business is being valued. If I have a company that is earning $5,000 a year and the Department of National Revenue says that an appropriate rate of capitalization is 10 times earnings so the company is worth $50,000, and it also has $1 million worth of Canada Savings Bonds, that $1 million is added to my $50,000 as being superfluous assets, assets not employed in the business. It simply means that these assets are not used in the business to earn income.

The Chairman: Are there any more questions, gentlemen?

Mr. Danson: Was also the term "capital" employed in business?

Mr. Mowatt: Right.

Mr. Danson: What is the definition of "capital" employed in this case.

Mr. Mowatt: It is the converse of superfluous assets. It means those assets which are deemed necessary to the operation of the business. It would include not just fixed assets which is my problem with grants for fixed assets or for incentive grants or accelerated depreciation; both are dependent upon the

[*Interprétation*]

Le président: Mais vous n'êtes pas d'accord pour la période de limite de deux ans et demi.

M. Mowatt: C'est vrai.

Le président: Quelle période voudriez-vous proposer: Cinq ans, dix ans, ou quoi encore?

M. Mowatt: Je pense que mon objection de la période de 2 ans ½ était restrictive et sa nécessite m'échappe parce que vous dites en effet, que les revenus en souffriront, à cause des dividendes que personne ne recevra pendant un bout de temps. Dix ans seraient certainement satisfaisants. Je ne vois pas pourquoi il y aurait une restriction. Vous pouvez dire que toute restriction est inutile, mais je pense que 10 ans seraient satisfaisants.

Le président: Pouvez-vous nous expliquer ce que vous voulez dire dans votre mémoire par «des biens superflus»?

M. Mowatt: Nous permettons des ajournements d'impôts une fois garantis. Ce que j'ai laissé entendre ici, c'est que les «biens superflus», c'est une expression bien connue au ministère du Revenu. Ainsi, ils choisissent pour valeur une société selon ses revenus, puis ils ajoutent à cette valeur les biens superflus. Il s'agit de biens qui ne sont pas nécessaires pour gagner les revenus sur lesquels la société est évaluée. Donc, si j'ai une compagnie qui gagne par exemple $5,000 par an, et que le Revenu National dit que le taux approprié de capitalisation est 10 fois le revenu, la Compagnie vaut alors $50,000. Ainsi, j'ai évidemment $1 million de dollars d'obligations d'épargne du Canada et qui sont ajoutées à mes $50,000, en tant que biens superflus, non-employés dans l'entreprise. Cela signifie simplement que ces biens-ci ne sont pas utilisés pour l'exploitation de l'entreprise.

Le président: Vous avez des questions, messieurs?

M. Danson: Est ce que le terme «capital» était employé dans l'entreprise?

M. Mowatt: Oui.

M. Danson: Comment définiriez-vous le mot «capital employé» dans ce cas?

M. Mowatt: C'est l'inverse de biens superflues. Il s'agit de valeurs nécessaires pour le fonctionnement de l'entreprise. Alors, ceci ne comprend pas seulement les valeurs fixes. C'est un problème, évidemment, qui se posait en ce qui concerne les subventions pour les valeurs fixes, ou pour les subventions d'inci-

[*Text*]

fixed assets employed in the business. But an insurance agency, for instance, to double its volume must double its receivables; perhaps it is office furniture which could be two desks instead of one, and in other businesses, double inventories. Assets employed in the business would include inventories, accounts receivable, such cash as is necessary in a bank, fixed assets that are necessary for the operation of a business.

Mr. Danson: Everything that is at the left hand side of a balance sheet.

Mr. Mowatt: With the exclusion of those assets which are superfluous and are not necessary to that business such as my $1 million worth of Savings Bonds.

Mr. Danson: I might want to come back to this again. But if I could just go back to the advanced valuations, is it your intention to include advanced rulings as well as advanced valuations?

Mr. Mowatt: Something near to every accountant's heart is to get advanced rulings. What we are suggesting in the brief is advanced valuations because this is a minimum required for people to plan their affairs. If I sell my block of real estate, how much am I going to tax and how much am I going to be able to re-invest? I have to make that decision before I know whether I should sell my real estate or hang on to it. I would also like advanced rulings where they can say, "We think this is taxable and this is not". This is another argument I do not think we intended to bring up in the brief but certainly a very desirable thing.

Mr. Danson: This is an interesting area. We get to our Parkinson again and we have to bring him into the picture. I assume it requires highly qualified staff to do this. Do you feel the value of the rulings would justify this additional cost to government?

Mr. Mowatt: To have the capital gains tax based on something that is indeterminable by the taxpayer is unfair. I think the valuation should be considered in the context of the additional revenue raised by the capital gains tax.

Mr. Baldwin: If I might just interject there. I think expenses would not increase because there would be a big transfer of emphasis from the appeal board if advanced rulings were given. In other words, you could shift the emphasis from the appeal board and all

[*Interpretation*]

tation ou pour la dépréciation accélérée. Ceci dépend bien sûr des valeurs fixes de l'entreprise mais une agence d'assurance par exemple pour doubler son chiffre d'affaires, doit doubler ses comptes recevables; peut-être est-ce une agence où il y a 2 bureau au lieu d'un et d'autres entreprises doublent leurs stocks. Il s'agit des valeurs qui comprennent les stocks les comptes recevables l'argent en espèce à la banque, les valeurs fixes qui sont nécessaires pour l'exploitation de l'entreprise.

M. Danson: Tout ce qui est du côté gauche du bilan.

M. Mowatt: Exclusion faite des biens qui sont superflus et inutiles à cette entreprise, telles que mes obligations d'épargne d'une valeur de $1 million de dollars.

M. Danson: En ce qui concerne l'évaluation d'avance, est-ce que vous avez l'intention d'inclure les décisions avancées ainsi que les évaluations d'avance?

M. Mowatt: Évidemment, c'est le désir de tous les comptables. Ce que nous proposons ici dans le mémoire, ce sont des évaluations d'avance qui sont un minimum exigé pour les gens qui veulent planifier leurs affaires. Si je vends tous mes immeubles, il s'agit de savoir combien vais-je payer d'impôt et combien vais-je pouvoir réinvestir. Je dois prendre d'avance cette décision avant de vendre un immeuble ou de le garder. Je pense que nous devrions avoir des décisions d'avance pour savoir si telle ou telle chose sera imposable ou non. Il n'y a pas de doute que ceci est une chose très souhaitable, même si nous ne l'avons pas mentionnée dans notre mémoire.

M. Danson: C'est un domaine intéressant. Nous allons revenir à Parkinson, une fois de plus. Il faut en parler. Ceci exige sans doute un personnel hautement qualifié. Estimez-vous alors que la valeur justement de cette décision justifierait le gouvernement qui paiera ainsi un personnel supplémentaire?

M. Mowatt: Il n'est pas juste qu'il y ait un impôt sur les plus values, fondé sur quelque chose d'indéterminé pour le contribuable. Et je pense que l'évaluation ne devra être considérée que dans le contexte de revenu supplémentaire obtenu par l'impôt sur les gains de capitaux.

M. Baldwin: Puis-je ajouter une chose, ici? Je crois que les dépenses n'augmenteraient pas à cause d'un transfert d'importance de la commission d'appel si on donnait des décisions d'avance. Autrement dit, vous pourriez récupérer le surplus de la commission d'appel

[*Texte*]

the necessary additions thereto and transfer that into the advanced rulings. This is where you get your rulings, by going through the court. If you could go to the Department to get a ruling, it would save all the cost of going through court. This was not considered.

Mr. Deakon: Yes, but you would not restrict or eliminate the taxpayer's right to appeal.

Mr. Baldwin: They could still appeal.

Mr. Deakon: I do not believe in the Tax Appeal Board too much either.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: I do not know the possibility of frivolous requests would increase the burden of the Department of National Revenue in this respect. Do you think a fee for advanced rulings would be in order and acceptable?

Mr. Mowatt: If that were the prerequisite in which we could obtain rulings the fee would be well justified, but it is something like asking the victim in the pot to buy a recipe book on the cooking of victims.

Mr. Danson: I was thinking in terms of the demands on departmental staff in this case to eliminate the frivolous request such as a deductible clause in your insurance which is sometimes a deterrent.

The other area of valuations was with reference to personal effects. I think this seems to concern us all. On personal valuables that are likely to come within the scope of the proposals and even of your counter-proposals, it would seem anyone who has assets of those values would certainly have them insured or should if they do not and for insurance purposes should require valuation. In other words, this can be a very helpful and healthy thing. Do you think it would be a healthy and helpful thing if people did make a point of making certain they had values on personal valuables?

• 1510

Mr. Mowatt: I think there is not doubt that every insurance agent in the country tells you that he has asked his clients to fill in the

[*Interprétation*]

et toutes les additions nécessaires à cela, et les transformer en décisions avancées. C'est là que vous obtenez vos décisions, en passant par le tribunal. Si vous pouviez vous adresser tout de suite au ministère pour avoir une décision, eh bien vous pourriez épargner l'argent qu'on dépense devant les tribunaux. C'est une chose dont il faut tenir compte, je pense.

M. Deakon: Oui, mais vous n'allez pas restreindre ou éliminer le droit d'appel du contribuable.

M. Baldwin: Non. Bien sûr, l'appel est maintenu bien sûr

M. Deakon: D'ailleurs je n'y crois pas trop, aux Commissions d'appel.

Le président: Mr. Danson.

M. Danson: Je ne sais pas dans quelle mesure les demandes de plainsantins augmenteraient le travail du Ministère du Revenu national dans ce domaine. Pensez-vous que on pourrait imposer par exemple un droit à payer pour une décision d'avance?

M. Mowatt: Eh bien c'est un préalable pour obtenir des décisions. Je pense que le droit serait bien justifié. Mais c'est demander en quelque sorte à une victime d'acheter un livre de recettes culinaires pour faire la cuisine.

M. Danson: Il s'agissait-là, en somme, d'une proposition faite au personnel ministériel, en vue d'éliminer les demandes ridicules, telle que les avenants déductibles de votre assurance qui est quelque fois préventive.

L'autre domaine des évaluations avait rapport aux effets personnels, je pense que ceci semble vous concerner autant que nous, il semble que sur les valeurs personnelles qui sont visées par les propositions, et même dans vos propres propositions, vous pensez qu'il faut faire assurer ces valeurs, et aux fins d'assurance, on exigerait une évaluation. Donc, ça pourrait être une chose très saine, très utile si les gens s'assurait qu'ils ont fait évaluer leur valeur personnelle. Pensez-vous qu'il serait bien et utile que les gens s'efforcent de vérifier s'ils ont évalué leurs biens personnels?

M. Mowatt: Il n'y a pas de doute que tout agent d'assurance demande à ses clients de remplir un petit livret pour indiquer les

[*Text*]

little booklet called "Inventory of Assets" and put a value on them. I would like to know the percentage of returns they get in their replies. I think it would be very sensible if everybody insured all their assets and valued them all but I do not think they are going to.

Mr. Danson: I am suggesting this is an incentive, particularly if the value were to be above $500; it is neglect really for people who have assets of any value.

Mr. Mowatt: What you are saying is that you are going to force them to.

Mr. Danson: In a sense, encourage them to. In any event, they do not have to but it would be in their best interest to do so. I think that is all. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Bell.

Mr. Bell: I do not want to appear to wind up the debate, Mr. Chairman. But would Mr. Baldwin or Mr. Mowatt elaborate on the contention they make in their brief that any relief for small businessmen might work against the interest of the professional person? What action might be taken to assist the professional if such extra assistance were given to the small businessmen?

Mr. Mowatt: The suggestion was made in the brief that unincorporated businesses which unfortunately include professionals could elect to be taxed as a small corporation. We have suggested that this is appropriate just as Revenue has suggested that a small corporation elect to be taxed as a partnership. The partnership should also be entitled to be taxed as a small corporation.

Mr. Bell: As professionals or noncorporate entities they would not really give up any of the other benefits if there were any.

Mr. Baldwin: Just for taxation purposes. I think this is in effect in certain parts of the U.S., if not the whole country. A partnership can be taxed as a corporation. That is correct, is it, Ian?

Mr. Mowatt: Yes.

Mr. Bell: Mr. Chairman, the subject we are discussing this morning interests me and I know others asked questions. Because the Saint John Board of Trade have said that they represent small businessmen in a very real sense, would you take just a moment to comment on whether you feel the small businessmen in the Maritimes have an even

[*Interpretation*]

valeurs de leurs biens personnels. Je me demande combien leur répondent. Ils devraient le faire mais je ne pense pas qu'ils le fassent.

M. Danson: Oui, ce serait avantageux pour une valeur au-delà de 500 dollars; on néglige de le faire.

M. Mowatt: Voulez-vous dire que nous allons les forcer à le faire?

M. Danson: Nous allons du moins les y encourager. Ils n'y sont pas obligés mais il y va de leur intérêt. C'est tout. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Bell.

M. Bell: Je ne voudrais pas sembler vouloir terminer le débat. Mais M. Baldwin ou M. Mowatt pourraient-ils commenter les déclarations de leur mémoire c'est-à-dire que tout soulagement pour un petit entrepreneur pourrait aller à l'encontre de l'intérêt des professionnels? Quelle mesure pourrait être prise pour assurer les professionnels, si une assistance supplémentaire est donnée aux petits entrepreneurs.

M. Mowatt: Nous laissons entendre dans notre mémoire que les entreprises non constituées en société qui malheureusement comprennent des professionnels, pourraient choisir d'être imposées comme de petites sociétés. Cela pourrait se faire tout comme le laisse entendre le ministre du Revenu. Certaines petites sociétés choisissent d'être imposées en nom collectif et les sociétés «en nom collectif» peuvent être imposées comme de petites sociétés.

M. Bell: En tant que professionnels ou entreprises non constituées en société, ils ne voudraient perdre aucun avantage.

M. Baldwin: Enfin en ce qui concerne l'impôt. C'est en vigueur dans certaines parties des États-Unis. Les sociétés «en nom collectif» peuvent être considérées comme une société.

M. Mowatt: Oui.

M. Bell: Le sujet que nous avons étudié ce matin m'intéresse; je sais qu'un certain nombre d'autres membres ont posé des questions là-dessus. La Chambre de commerce de Saint-Jean dit qu'elle représente de petites entreprises au véritable sens du mot. Pourrions nous nous demander si les petites entreprises des Maritimes ont un rôle plus impor-

[*Texte*]

greater role to play? This morning I asked whether you felt small businessmen are a greater factor in the community life of Saint John or the Maritimes generally. In this same connection, do you feel large businesses are perhaps taking savings, money and resources out of our economy and not giving the same return as they might in larger centres?

I hope I make myself clear. I feel it is quite important that figures should be made available eventually to the Committee. Although I am not a regular member, I think you should try to pick up figures from experts in Halifax as to what percentage small business plays, particularly in the Maritimes, vis-à-vis the total business that is done. And secondly where it appears that large concerns are not going to be penalized as greatly as the small business under this legislation, are taking more out of it and do not have the same feeling the small business might have, would you take a moment to comment on that?

The Chairman: Mr. Bell, before I allow the witnesses to reply to your question, the White Paper is not legislation but proposals. You said "under this legislation", but the White Paper contains proposals.

Mr. Bell: Thank you very much, Mr. Chairman. I certainly hope it never will be legislation. Maybe it is a Freudian slip but I hope the witnesses understand the basic point. It centres around this small business part of the legislation on which I would appreciate comments.

The Chairman: Mr. Baldwin or Mr. Mowatt.

Mr. Baldwin: I do not know whether I can answer this at all. Our Chairman probably has some figures available that may enlighten us on this subject. We really did not consider this. You have got to define large business and small business. Nobody asked us this. We were at a loss as to what was a large business and what was a small business. I think this has got to be determined first.

Mr. Bell: There is some kind of a definition floating around this Committee, is there not, of what we understand loosely to be a small business?

Mr. Flemming: I believe we have been talking about $100,000...

Mr. Baldwin: A profit of $100,000!

Mr. Flemming: ...as being a small business.

Mr. Saltsman: There is a definition for disclosure purposes which are businesses with

[*Interprétation*]

tant à jouer? Ce matin j'ai demandé si l'on croyait que les petits hommes d'affaires étaient très importants dans la vie de la collectivité de Saint-Jean et des Maritimes. De même, croyez-vous que les grandes entreprises enlèvent peut-être les économies et les ressources de l'économie et ne donnent pas sans la faire profiter en retour comme elle le fait souvent dans les grands centres?

Je pense que c'est une question très importante et on devrait nous donner des chiffres à ce sujet; même si je ne suis pas membre régulier du Comité, je crois que vous devriez vous informer auprès d'experts à Halifax pour connaître dans quel pourcentage les petites entreprises, jouent un rôle dans les Maritimes vis-à-vis l'ensemble des affaires; et deuxièmement, pour savoir si les grandes entreprises ne sont pas aussi pénalisées que les petites d'après cette loi, font de gros profits et ne partagent pas l'opinion des petites entreprises. Alors est-ce que vous pourriez nous faire un petit commentaire à ce sujet-là?

Le président: Oui, mais monsieur Bell avant de permettre aux témoins de répondre à votre question, je veux spécifier que nous parlons de propositions et non de lois du Livre blanc.

M. Bell: Je vous remercie infiniment, monsieur le président, j'espère bien que ça ne sera jamais une loi. C'est peut-être comme dirait Freud, un *lapsus*, mais je pense que les témoins ont compris. J'aimerais bien que l'on commente le problème des petites entreprises.

Le président: Monsieur Baldwin ou monsieur Mowatt.

M. Baldwin: Je ne sais pas si je peux répondre. Notre président a sans doute en main des chiffres qui pourraient nous éclairer. Nous n'avons pas vraiment étudié cette question. Il nous faut définir petites et grandes entreprises; personne n'y a songé.

M. Bell: Il y a en quelque sorte une défini en gros ce qu'est une petite entreprise?

M. Flemming: N'avons-nous pas mentionné un chiffre d'affaires de 100,000 dollars?

M. Baldwin: Un bénéfice de 100,000 dollars!

M. Flemming: Étant une petite entreprise.

M. Saltsman: Pour nous comprendre, nous avons défini la petite entreprise comme ayant

[*Text*]

assets of less than $5 million, is it? A turnover of about $10 million and it has nothing to do with profit. It has to do with assets and turnovers: assets of less than $5 million and a turnover of $10 million.

Mr. Baldwin: I suggest we are nearly all small businesses around here then.

Mr. Flemming: May I make a supplementary, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, Mr. Flemming.

Mr. Flemming: I think Mr. Bell's point is that such a large percentage of our total business consists of small business that the taxation base for the small business is more important to our provinces down here than it might be in other parts of Canada.

Mr. Baldwin: We do come up with suggestions which will give you virtually the same benefit to any corporation—no, just to the small corporation—that it had before. I will let Mr. Mowatt reply to this because it is his baby.

Mr. Mowatt: We have tried to draw a distinction between the need for a small business as opposed to a large business to get a tax deferral of a specified amount. The reason we have applied this general rule to small business across Canada is because we did not come here to be regional or to barter this off against area development grants and so on; we said this is for small business across the country, to a small business in Bloor Street in Toronto or to King Street in Saint John.

We said the distinction is real and if there is a case to be made for a deferral of tax to small businesses, it should be made in those cases where the deferral of tax will be used for expansion of the business. And we have provided a formula for this deferral in those cases only in which a deferral is used for expansion.

The reason this is so important in Fredericton is that we have a preponderance of small business here. Notwithstanding the fact that it is tremendously useful for the small shop on Bloor Street or on Bleury Street, it is just as important for the chap on King Street and we have got more chaps on King Street than they have on Bloor Street. That is all. So that really what we are saying is that this is more important to us than it is in Ontario, if you want to use that province, or in many other provinces. It is more important to us but it is not any more important to the particular business or to the particular taxpayer.

[*Interpretation*]

des valeurs de moins de 5 millions de dollars, n'est-ce pas? Un chiffre d'affaires de 10 millions de dollars n'a rien à voir avec les bénéfices réels. Cela signifie des valeurs de moins de 5 millions de dollars et un roulement de 10 millions de dollars.

M. Baldwin: Alors nous avons donc un bon nombre de petites entreprises.

M. Flemming: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Oui, monsieur Flemming.

M. Flemming: Je crois que M. Bell veut dire que le gros pourcentage de nos entreprises sont des petites entreprises; que les mesures d'imposition prises à l'égard des petites entreprises sont plus importantes dans nos provinces maritimes que dans d'autres parties du Canada.

M. Baldwin: Nous pourrions apporter des suggestions qui accorderaient les mêmes avantages qu'auparavant à toutes les entreprises, non seulement à la petite. Je laisse M. Mowatt vous répondre, car c'est son problème.

M. Mowatt: Nous avons tenté de discerner les besoins d'une petite entreprise par rapport à ceux d'une grande pour obtenir un certain montant d'impôt différé. Nous appliquons cette règle générale à toutes les petites entreprises du Canada car ce n'est pas notre rôle de prendre une optique régionale. Ce que nous proposons ici doit s'appliquer à toutes les entreprises du Canada, que ce soit la petite entreprise de Bloor Street à Toronto ou celle de King Street à Saint-Jean.

La différence est réelle et s'il y a lieu de prévoir un paiement différé d'impôt pour les petites entreprises, cela doit se faire lorsque la somme impliquée est investie pour permettre l'expansion entreprise et nous l'avons prévu.

C'est important car à Fredericton, il y a surtout des petites entreprises. Bien sûr, il y a des petites entreprises ailleurs, mais ceci est très important pour les gens de King Street ici à Fredericton et ils sont plus nombreux que les gens de Bloor Street.

C'est plus important pour nous que pour les autres provinces mais ce n'est pas plus important pour cette entreprise ou pour ce contribuable en particulier.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Bell: You explained these points much better than I did. Then would you also agree there may be an inconsistency—I hope this is a fair question—in government legislation which assists generally small industry through industrial incentives on which the government is moving very commendably now? There may be an inconsistency if they are assisting small businesses in one method and yet leaning pretty heavily on them if these proposals take some form as we now know which will be tougher on small business. There is an inconsistency at least, sir.

Mr. Danson: Mr. Chairman, on a point of order. If you were not referring to "we all" I would like to be excluded.

Mr. Bell: You can explain why you should be excluded later.

The Chairman: I recognize Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I am sorry, Mr. Bell. Have you finished?

Mr. Bell: I did not know whether Mr. Mowatt wanted to comment further on that.

The Chairman: Mr. Mowatt, would you care to comment on the last statement made by Mr. Bell?

Mr. Mowatt: I do not get the question.

• 1520

An hon. Member: There is an inconsistency.

Mr. Mowatt: Yes. I am sorry I had forgotten that point. There is an inconsistency here but I think it is not the same inconsistency as many people refer to it. What I am concerned about is the inconsistency as it applies to a small business that uses any tax deferral to expand its business and not the inconsistency when applied to a small business that has no need for a deferral and does not use any tax deferral. In other words, a football coach who incorporates a company that coaches football teams get a tax deferral at the moment. The approach taken by government at the moment is not inconsistent with my views here. To the extent that a small business uses the deferral to expand, there is an inconsistency. To the extent that small business does not use a deferral to expand or in its business, there is not an inconsistency.

Mr. Bell: I guess I am not knowledgeable enough but I thought that as our method of

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Bell: Vous avez mieux expliqué ce problème, en effet, que je pourrais le faire. Seriez-vous prêt à admettre que la politique gouvernementale en ce qui concerne l'aide aux petites industries qui dans notre cas, grâce à certaines mesures d'encouragement est inconsistante? J'espère que ma question est pertinente. Si, d'une part, le gouvernement aide les petites entreprises mais si d'autre part, il leur impose comme nous le savons un fardeau, en adoptant certaines autres propositions sa politique manque de consistance.

M. Danson: Monsieur le président, j'aimerais bien que l'on sache que je ne partage pas cet avis.

M. Bell: Vous pourrez vous expliquer plus tard.

Le président: La parole est à M. Saltsman.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président.

Le président: Je m'excuse, aviez-vous terminé monsieur Bell?

M. Bell: Je me demandais si M. Mowatt veut faire un commentaire là-dessus?

Le président: Monsieur Mowatt, aimeriez-vous commenter le dernier exposé de M. Bell?

M. Mowatt: Je n'ai pas compris la question.

Une voix: Il y a une contradiction.

M. Mowatt: Oui. Je m'excuse, j'avais oublié ce propos. Il y a bien sûr un manque de logique, mais ce n'est pas le même que ce à quoi on songe habituellement. Ce qui me préoccupe ici, c'est ce manque d'uniformité telle qu'appliquée aux petites entreprises qui utilisent les paiements différés pour assurer leur propre expansion, non pas cette *Inconsistance* qui s'applique aux entreprises qui n'utilisent pas les paiements différés. En d'autres mots l'instructeur d'une équipe de football qui organise une équipe obtient un paiement différé d'impôt à l'heure actuelle. La méthode adoptée par le gouvernement à l'heure actuelle ne coïncide pas avec ce que je soutiens maintenant. Dans la mesure où les petites entreprises utilisent le paiement différé pour s'épanouir et bien, il y a justement un manque de logique. Mais si ce n'est pas un manque de logique on n'utilise pas cet argent pour développer son entreprise.

M. Bell: Je suppose que je ne suis pas assez intelligent mais je pensais que, pour aider

[*Text*]

assisting industry, we got away from the tax deferral or the tax holiday method. Now we are on this direct method of straight government loan to industry and other formulas.

Mr. Saltsman: You are talking about the split rate on corporation as a deferral because it is taxed when it comes out.

Mr. Mowatt: Yes, I am talking about the dual rate of tax as a deferral of tax.

Mr. Bell: I think the Committee should examine the inconsistency there. However, I am not going to be with you in Halifax and Saint John. Thank you.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, I see Mr. Bell has been up to his usual practice. He does not discriminate between you and Mr. Speaker. A ruling comes over and he just goes ahead anyway. That was 10 minutes of my time, you took up Bill.

I would like to ask Mr. Bell a question since he is from this area?

The Chairman: I am sorry, I cannot allow it.

Mr. Saltsman: I think it might clear up a matter.

The Chairman: You can make a statement.

Mr. Saltsman: Yes. I will ask you and if Mr. Bell is listening, he can answer.

The Chairman: That is different.

Mr. Bell: It is on your time.

Mr. Saltsman: Yes, on my time.

The Chairman: You address your question to the Chairman.

Mr. Saltsman: I am addressing it to the Chairman and I wish Mr. Bell would listen in. Mr. Bell was saying that he has the feeling that a large or a significant amount...

The Chairman: You mean the member for Saint John-Lancaster.

Mr. Saltsman: The honourable member for Saint John-Lancaster and the estimable whip of the Conservative Party.

The Chairman: Good.

Mr. Saltsman: I do not have to repeat that, I hope. He was suggesting that there are more savings collected in the Maritimes than are

[*Interpretation*]

l'industrie, nous nous sommes éloignés de ce dégrèvement fiscal. Nous en sommes maintenant aux prêts purs et simples du gouvernement à l'industrie.

M. Saltsman: Vous parlez de la fragmentation du taux de l'impôt des sociétés qui constitue une remise jusqu'à ce que les dividendes soient versés.

M. Mowatt: Oui, je veux parler évidemment du double taux d'impôt comme renvoi du paiement de l'impôt.

M. Bell: Je pense que le comité devrait étudier cette question de manque de logique. Je ne serai pas avec vous à Halifax et à Saint-Jean. Merci.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Monsieur le président, je vois que M. Bell a fait comme d'habitude. Il n'a pas établi de discrimination entre vous-même et M. l'orateur. Il a pris dix minutes de mon temps. Je voudrais maintenant poser une question à M. Bell.

Le président: Non, je m'excuse. Je ne puis pas vous le permettre.

M. Saltsman: Ceci pourrait nous permettre d'apporter des éclaircissements.

Le président: Vous pouvez émettre une déclaration.

M. Saltsman: Donc, je vais vous la poser à vous, et si M. Bell écoute, il vous répondra.

Le président: C'est différent.

M. Bell: C'est sur votre temps.

M. Saltsman: Oui.

Le président: Vous posez votre question au président.

M. Saltsman: Donc, je m'adresse au président et j'espère bien que M. Bell écoutera. Monsieur Bell, disait qu'à son avis un gros montant...

Le président: Vous voulez parler du député de Saint-Jean-Lancaster.

M. Saltsman: De l'honorable député de Saint-Jean-Lancaster et de l'appel du parti conservateur.

Le président: Bien.

M. Saltsman: On laissait entendre qu'il y a plus d'économie dans les Maritimes qu'ici. Les «Maritimois», en quelque sorte, ont tendance

[*Texte*]

used here. In other words, the Maritimers have a tendency to save. They put thier money into institutions and that money has a tendency to go out of this part of the country into Central Canada and is not used here. Were you making this suggestion?

Mr. Bell: Yes.

Mr. Saltsman: Fine. Therefore, this would indicate that the difficulties being experienced in the Maritimes do not come about through any shortage of savings or shortage of capital. Would this not be a fair assumption?

The Chairman: Mr. Mowatt or Mr. Baldwin.

Mr. Baldwin: We just did not consider this. Your fractional figures may be correct. I do not know.

Mr. Saltsman: I think Mr. Bell is probably quite correct. I have seen some figures to indicate that there is a tendency for more savings to be taken out of the Maritimes than are brought back here.

Mr. Baldwin: Perhaps they save it for a rainy day, Mr. Saltsman, I do not know.

Mr. Saltsman: I rather like the proposal you are making—the idea of differentiating between businesses that need retained earnings for growth as against those who are simply using this present split rate as a benefit to themselves. There really is not a justification for this sort of thing. The original idea of the split rate was to provide opportunities for small businesses to be developed. It has been somewhat discredited because it is true that some small businesses have used it for this purpose but there is also considerable evidence that other businesses have been getting it and really can not justify its use. It has really been an augmentation of their income which has not received the same level of taxation as other people's incomes. Your proposal is then interesting.

I do not think there is any shortage of capital in the Maritimes from what I can see. The greater problem seems to be a lack of opportunity. If you had the opportunities for developing here and for manufacturing or the markets or access to the markets, then the capital would come into the Maritimes instead of it going the other way. Would you say that that is a fair statement?

The Chairman: Mr. Baldwin.

Mr. Baldwin: It just depends where this capital is centered. It may be centered in certain individuals who have no interest to invest in the Maritimes any more. It may not

[*Interprétation*]

à économiser. Ils investissent dans des banques et dans des institutions bancaires. Cet argent s'achemine vers le centre du Canada et il ne reste pas ici. Et vous voudriez que ce soit plutôt utilisé ici. Donc, c'est bien ce que vous avez dit?

M. Bell: Oui.

M. Saltsman: Ceci pourrait expliquer peut-être que les difficultés des Maritimes ne découlent pas d'un manque de capitaux ou d'économie. Est-ce une hypothèse juste?

Le président: Monsieur Mowatt ou monsieur Baldwin.

M. Baldwin: Nous n'avons pas pris conscience de cela. Vos chiffres fragmentaires sont peut-être exacts. Je l'ignore.

M. Saltsman: Je crois que M. Bell a raison. J'ai pris connaissance de certains chiffres qui indiquaient qu'il y avait une tendance de retirer l'économie des Maritimes plutôt que de l'apporter ici.

M. Baldwin: Peut-être économisent-ils pour les jours de pluie! Je ne sais pas.

M. Saltsman: J'aime bien la thèse que vous exposez, à savoir la différence entre les commerces qui ont besoin de réserves pour leur expansion et les autres qui sont sujets à utiliser ce taux pour leur propre avantage. Il n'y a aucune justification à faire pour ce genre de chose. L'idée de taux double serait de permettre aux petites entreprises de se développer. C'est une idée qui a été discréditée parce que les petites entreprises ont été visées à cette fin, mais on voit d'autres entreprises qui bénéficient de ces avantages et ce sont des avantages sans justification. Il s'agit d'une hausse de leur revenu qui n'a pas été imposé, comme les revenus des autres personnes. Votre proposition devient ici très intéressante. Je ne constate pas de pénurie de capitaux dans les Maritimes. Le problème semble plutôt devoir à un manque de chance de développement. Si toutes ces chances existaient pour la fabrication ou le découlement pour les marchés, les capitaux pourraient être rapportés dans les Maritimes plutôt que d'être exportés. Pensez-vous que j'ai raison?

Le président: Monsieur Baldwin.

M. Baldwin: Tout dépend où se trouve le capital. Certaines personnes n'ont peut-être aucun intérêt à investir dans les Maritimes. On n'insiste peut-être pas assez auprès de la

[*Text*]

be centered in the younger generation who are the ones who are looking for capital. They just may not be able to pry it out of the older generation. The facts and the figures that you stated do not quite indicate where this capital lies.

Mr. Saltsman: Yes.

The Chairman: Mr. Mowatt.

Mr. Mowatt: I think your statement was that Maritimers save money religiously and put it in a pot. You attribute this statement to somebody else. You then say it is taken out of the area. Who takes it out? In my experience, if we accumulate savings in the Maritimes and put them in a pot and if that pot happens to be an insurance company or a mortgage company, it is not the local people who take it out of this area, it is the mortgage company or the insurance company that find that they must use that capital to satisfy their larger customers centered in areas other than New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island or Newfoundland. Our capital markets tend to dry up sooner in times of shortage of capital than do capital markets in Toronto, Montreal and Vancouver. That is one reason why I think that while that statement is perfectly true, there is a smaller capital pool in the Maritimes. I do not think it is the Atlantic region taking it out. This decision to take the money out is made outside the Atlantic region.

Mr. Saltsman: The assumption that has often been made or is generally accepted is that capital will always go where it can get the highest return. That is really terribly important. We have seen evidence of this in Canada that you do not have to have your own capital in this country. You can import it from Germany or from the United States or Japan. Also, you do not have it on one locality in Canada because it can come from other localities. However, the problem is not the shortage of capital. This is what I was getting at. In fact, the Maritime region tends to generate more savings than it is able to employ from an investment point of view here according to the people who make the investment decisions. They may be wrong in terms of their investment decisions but they obviously feel that they cannot get the rate of return in the Maritimes that they can get elsewhere. This is one of the reasons that the capital leaves here.

The whole point of what I was trying to say was, to some extent, to support what you were saying but also to support the White Paper position on abolishing the split rate of tax of corporations. The problem here is not

[*Interpretation*]

jeune génération qui veut trouver des capitaux. Ils sont peut être incapables de rejoindre l'ancienne génération. Les chiffres n'indiquent pas où se situent ces capitaux.

M. Saltsman: Oui.

Le président: Monsieur Mowatt.

M. Mowatt: Vous avez parlé des gens des Maritimes, qui épargnent des sommes de façon religieuse. Ils les déposent dans une institution et ces sommes sont exportées hors de la région. Alors qui absorbe ces sommes? Car, si nous accumulons des épargnes dans les Maritimes et nous les déposons dans des institutions, qui peuvent être une société d'assurance ou une société hypothécaire, ce ne sont pas les industries de la région même qui les transfèrent hors de la région, mais plutôt les sociétés d'assurance qui doivent utiliser ces capitaux pour desservir leur plus gros consommateur qui habite les régions hors des Maritimes. Notre marché de capitaux s'épuise. On voit une pénurie de capitaux et les marchés de capitaux de Toronto et de Montréal peuvent prospérer. Vous avez raison de dire qu'il y a une réserve de capitaux plus restreinte dans les Maritimes. Ce sont des décisins prises hors des Maritimes qui permettent l'exportation de ces capitaux.

M. Saltsman: On prétend que les capitaux sont dirigés dans des endroits qui permettent un gros profit. Et c'est très important. Nous avons constaté un tel phénomène au Canada où vous n'avez pas besoin d'avoir votre propre capital. Vous pouvez importer des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne. Vous n'avez pas à concentrer les capitaux dans une région précise du Canada car ils viennent de l'extérieur. Le problème ne concerne pas le manque de capitaux. C'est ce que j'essaie de vous expliquer.

D'après ceux qui prennent des décisions pour les investissements, la région des Maritimes produit plus d'épargnes qu'ils peuvent investir. Ils peuvent se tromper quant à ces décisions, mais ils estiment qu'ils ne peuvent pas obtenir un bénéfice dans les Maritimes, aussi bien qu'ils peuvent l'obtenir d'ailleurs. Voilà pourquoi les capitaux sont exportés hors de la région.

Ce que j'essayais d'expliquer est que, en quelque sorte, j'appuie votre argument mais aussi celui du Livre blanc au sujet de l'abolitions de ces taux pour les sociétés. Ce n'est pas un problème de manque de capitaux; c'est

[*Texte*]

an absolute shortage of capital. It stems from other problems. Abolishing the split rate on corporations would not affect you significantly in the Maritimes.

Mr. Mowatt: I do not think I agree with that comment. Granted there is a shortage of capital because it cannot earn as much here as it can earn elsewhere. However, as long as there are individuals in this area who are prepared to put their earnings to work expanding small businesses, then we should take advantage of that. If we lose the dual rate, we will lose say $11,000 a year out of every small business that earns $35,000 or more. We are not going to be able to attract it back by way of borrowings and so on as you can in other parts. You can if you are a large corporation but you cannot if you are a small corporation. To that extent, I think that you are disturbing us considerably when you change the dual rate.

Mr. Saltsman: If we accept or we find it is possible to accept your proposal that distinction be made between the expanding business and a static business, then this does not affect you or assist you.

Mr. Mowatt: That is what we are proposing.

• 1530

Mr. Saltsman: That is why I think it is a good suggestion. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. On behalf of the members, my thanks to the representatives of the Saint John Board of Trade for the submission of their brief and their presence here today to reply to questions directed to them by the members. Thank you very much, gentlemen.

EVENING SITTING

• 1958

The Chairman: Gentlemen, for the consideration of the White Paper on tax proposals, we have representatives of the Province of New Brunswick. On my right I have the Honourable L. G. Des Brisay, Minister of Finance; next, Mr. J. L. Williamson, Deputy Minister and Mr. A. D. Haley, Director of Administrative Service of the Department of Finance.

Mr. Minister, I will introduce our members. On my left, Mr. Barnett Danson, member for York-North, in Ontario; and Mr. John Roberts, member for York-Simcoe, Ontario.

And on my right, this gentleman does not need any introduction for you. Honourable

[*Interprétation*]

un problème qui relève d'autres facteurs. L'abolition de ces taux pour les sociétés ne pourrait pas modifier la situation dans les Maritimes.

M. Mowatt: Je ne pourrai pas adhérer à une telle observation. Il y a un manque de capitaux parce que les capitaux ne peuvent pas apporter autant d'argent qu'ailleurs. Des particuliers sont disposés à investir dans l'expansion des petites entreprises et nous devons en profiter. Et si nous perdons ce taux double nous perdrons environ un taux de 1,000 dollars par année pour les petites entreprises qui gagnent $35,000 dollars ou plus. Nous sommes dans l'impossibilité de remonter la côte en faisant des emprunts ou autres choses du genre, comme vous pouvez le faire dans d'autres régions. Vous pouvez, si vous représentez une société importante, mais vous ne pouvez le faire si vous représentez une petite entreprise. Je crois que vous dérangez nos plans lorsque vous parlez de modifier les taux doubles.

M. Saltsman: Si nous acceptons votre proposition, qu'on établisse une distinction entre les entreprises en pleine croissance et celles qui demeurent statiques. Cela ne nous touche pas du tout.

M. Mowatt: C'est ce que nous proposons.

M. Saltsman: Alors c'est une bonne proposition, merci.

Le président: Merci. Au nom des membres du Comité, je remercie les membres de la Chambre de commerce de St. John d'avoir présenté le mémoire et d'avoir répondu aux autres questions qui leur ont été posées par les députés. Merci beaucoup, messieurs.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Messieurs, pour examiner le Livre Blanc sur les propositions d'impôt, nous avons des représentants de la province du Nouveau-Brunswick. A ma droite, se trouve M. L. G. Des Brisay, ministre des Finances, puis son sous-ministre, M. J. L. Williamson et M. A. D. Haley, directeur des services administratifs, du ministère des Finances. Monsieur le ministre, je vais vous présenter nos députés. A ma gauche, M. Barnett Danson, député de York-Nord, en Ontario et M. John Roberts, membre du York-Simcoe, Ontario.

A ma droite, cet homme qui n'a pas besoin de présentation, l'Honorable Hugh John

[*Text*]

Hugh John Flemming, member for Carleton-Charlotte, New Brunswick. Next to him is Mr. Steven Paproski, member for Edmonton Centre, Alberta; Mr. Walter Deakon, member for High Park in Ontario.

Mr. Minister, have you any opening remarks for the committee?

Hon. L. G. Des Brisay (Minister of Finance, Province of New Brunswick): Mr. Chairman and gentlemen, I would welcome an opportunity to make a few brief remarks although you have our presentation which is the response to the proposals which was forwarded to you some time ago. If I could have a few brief remarks by the way of summation as to what we have said, then I would suggest that if you do wish to question us on the presentation we made, we would be available to attempt to answer any questions.

Mr. Chairman and gentlemen, I realize that you have probably gone out of your way to make yourselves available to us on this beautiful evening on the St. John River Valley. I say: "Welcome to New Brunswick". I understand it is your first trip outside of Ottawa. We hope that you will enjoy your stay and have a pleasant visit through Atlantic Canada.

As I mentioned, I would like to review some of the points mentioned in our brief which was forwarded to you a short time ago.

New Brunswick's response to the White Paper is a general one in which we have tried to restrict our approach to matters of general concern and to principles rather than attempt to deal with the details of so many complex and intricate matters.

The Government of New Brunswick favours the concept of tax reform but we have some serious reservations about the proposals presently before us.

We favour the move to a more equitable tax system with relief at the lower income levels and recognition of such items as child care and employment expenses. We also view favourably the introduction of some form of capital gains tax, the absence of which has been a large but necessary gap in our over-all taxation system until now.

Mr. Chairman, I might say that I realize that you have instantaneous translation equipment here so I will confine my remarks this evening to English.

New Brunswick believes that tax reform should result in more equitable treatment for all taxpayers, both individual and corporate. We also believe in the development of a tax system which will advance the economic

[*Interpretation*]

Flemming, membre de Carleton-Charlotte, Nouveau-Brunswick. Près de lui se trouve M. Steven Paproski, député de Edmonton-Centre, Alberta; M. Walter Deakon député de High Park en Ontario.

Monsieur le ministre, avez-vous quelques remarques à formuler au Comité?

M. L. G. Des Brisay (Ministre des Finances Province du Nouveau-Brunswick): Monsieur le président, messieurs. Je suis très heureux de profiter de l'occasion pour formuler quelques brèves remarques, bien que vous ayez reçu notre mémoire répondant...aux propositions qui vous ont été envoyées il y a quelque temps. Permettez-moi de faire un bref résumé de ce que nous avons dit, ensuite, si vous voulez nous poser des questions sur le mémoire, nous chercherons à répondre le mieux possible. M. le président, messieurs, je suis très heureux d'avoir cette possibilité de m'exprimer ici, je sais que vous avez fait l'impossible pour sacrifier votre soirée au bord de notre magnifique vallée de la rivière St-Georges. Je vous souhaite la «bienvenue au Nouveau-Brunswick». Je constate que c'est votre premier voyage à l'extérieur d'Ottawa. Nous espérons que vous serez content de notre région et de votre visite dans les Provinces de l'Atlantique du Canada.

Comme je le disais, j'aimerais reviser certains points dans notre mémoire qui vous ont été envoyés il y a peu de temps. Dans la réaction du Nouveau-Brunswick au Livre blanc, en général, nous nous en sommes tenus à de grands principes plutôt qu'aux détails, touchant des sujets si complexes, si imbriqués les uns dans les autres. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est en faveur d'une réforme fiscale mais, nous avons de grandes réserves à formuler à propos du projet qui nous est présenté. Nous proposons de changer pour un système fiscal plus équitable avec des allègements plus grands, à des niveaux inférieurs du revenu et des amendements de tels sujets telle la garde des enfants et les dépenses du travail. Nous favorisons aussi l'introduction d'un certaine forme d'impôt sur les gains de capitaux qui, en l'absence, a été une grosse lacune mais nécessaire dans notre régime fiscal que nous avons eu jusqu'à maintenant.

Monsieur le président, je me rends compte que vous avez tout ce qui faut pour l'interprétation, voilà pourquoi je m'en tiendrai à l'anglais ce soir.

Le Nouveau Brunswick croit que la réforme fiscale devrait être plus juste pour tous les contribuables, les individus et les sociétés. Nous croyons aussi à l'instauration d'un régime fiscal qui favorisera la croissance éco-

[*Texte*]

growth of the nation. However, we have serious doubts about the abillty of the White Paper proposals to meet these objectives.

In our opinion, the income tax field is a joint responsibility of the federal and provincial governments. The White Paper has set what it considers to be the maximum rates of income taxation consistent with economic growth and has arbitrarily determined what the provincial share of that tax limit shall be. New Brunswick believes that the proposal does not take into account the increasingly heavy demand on all provinces to provide for their constitutional responsibilities.

If the White Paper's assumption that a 51.2 per cent rate is the maximum consistent with sound economic development, then there is no room for the provinces to move in future without exceeding this limit.

Consumer and property taxes which are regressive and less productive and already stretched almost to their limits. By bringing all taxes—personal, corporate and capital gains—into one rate schedule and determining the maximum rate, there is a possibility that the needs of the provinces would soon lead to total rates in excess of 51.2 per cent. The revised taxation of corporate earnings and the introduction of a capital gains tax at rates higher than those in countries with which we compete could have serious economic effects. It is unrealistic to assume that the proposed rate of 51.2 per cent in inflexible as the White Paper does.

We believe that personal and corporate income and capital gains should all be taxed on separate rate schedules in order to permit flexibility in dealing with each of these major tax areas. A single rate structure does not permit a flexible approach to the problems of the individual, the corporation, small business, capital gains, or incentives for resource development.

On the matter of personal income tax, we believe that the maximum rate of 51.2 per cent which is reached at the $24,000 tax-income level is reached much too soon. We believe the maximum rate should be set further along the income scale in order to reduce the tax burden on the middle-income earners. There should also be some relief for those presently taxed at the very highest rates. But not on the basis proposed which integrates corporate and capital gains income and appears to be rather favourable tax treatment.

[*Interprétation*]

nomique du pays. Toutefois, nous avons des doutes graves à propos de la capacité du Livre blanc de pouvoir réaliser ces objectifs.

Selon nous, le secteur concernant l'impôt sur le revenu représente une responsabilité double de la province et du gouvernement fédéral. Le Livre Blanc a établi quels étaient les taux maximums de l'impôt sur le revenu en relation avec la croissance économique et a arbitrairement déterminé quelle serait la partie provinciale de cette limite fiscale. Le Nouveau-Brunswick estime que le projet ne tient pas compte des demandes de plus en plus fortes de toutes les provinces d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles.

Si un taux de 51 p. 100 est le maximum pour assurer un développement sain et bon, il ne reste plus de possibilité pour les provinces pour agir dans le facteur sans dépasser cette limite.

Les impôts fonciers et ceux du consommateur qui sont régressifs et moins productifs, sont déjà imposés au maximum. En rendant toutes les formes d'impôt en une cédule d'impôt et pour déterminer le taux maximum, il est très possible que les besoins de la province dépassent rapidement l'excédent de 51.2 p. 100. La taxation revisée des salaires des sociétés et l'introduction d'un impôt sur les gains de capitaux à des taux qui sont plus élevés que ceux des pays avec lesquels nous faisons concurrence, peuvent avoir des effets économiques graves. Il est peu réaliste...d'admettre que le taux proposé de 51.2 p. 100 soit inflexible comme le dit le Livre Blanc.

Nous estimons que le revenu des sociétés, des particuliers et les gains de capitaux devraient tous être taxés en fonction de tarifs différents pour assurer suffisamment de souplesse dans chacune de ces régions déterminées. Un seul tarif ne donne pas assez de souplesse pour répondre aux exigences de l'individu, la corporation, la petite entreprise, les grandes entreprises, des gains de capitaux et des besoins de capitaux pour le développement.

Au sujet de l'impôt sur le revenu d'un individu, nous croyons que le taux maximum de 51.2 p. 100 est atteint beaucoup trop tôt à un niveau d'impôt sur le revenu de $24,000. Nous croyons que le taux maximum devrait être fixé beaucoup plus loin dans l'échelle du revenu pour diminuer la charge fiscale chez les salariés qui ont un revenu moyen. Nous croyons qu'il faudrait imposer le maximum mais pas dans la mesure proposée qui inclut les gains des sociétés et les gains de capital et semble être plutôt un traitement fiscal favorable.

[*Text*]

We are concerned about the effects of higher taxes on the middle-income groups. The Maritime Provinces have first-hand knowledge of the effects of emigration by its younger, better-trained and more productive population. We believe the proposed higher rates could well make the United States tax scene sufficiently attractive and would induce a larger level of Canadian emigration and intensify the pattern of emigration from the Maritime Provinces.

With regard to corporate income tax, New Brunswick favours the retention of the low rate on the first $35,000 of taxable income. However, we suggest that it be phased out for firms whose taxable profits exceed $35,000 until all those firms reporting profits of approximately $100,000 are taxed at the full rate on total profits. The White Paper proposals strike very hard at the small companies and we do not think that this is equitable nor do we think that the introduction of generous capital cost allowances would be an acceptable alternative.

The flaw in the present system is the eligibility of all companies, large or small, to be taxed at the lower rate on initial profits. We believe that this right can be gradually withdrawn from the larger companies without affecting their operations in any significant way.

On the matter of a capital gains tax, we think the proposed rates are much too high to start with. The White Paper gives us no real idea of what the economic effects of that rate will be. In our opinion, we would be better advised to begin with a low rate, evaluate our experience at that level and then decide if higher rates are feasible if and when they are required in the future.

The substantial additional tax revenue flowing from personal, corporate and capital gains income will all have the effect of impairing the economic development of Canada. In our opinion the country requires more capital investment by private individuals and enterprises. There is no proof that such large sums, if received by government, will be invested any more wisely than if left with individuals.

Canada also requires a healthy economic climate to attract foreign capital and to induce development by our own people and our own institutions. New Brunswick believes that the proposals before us could well have the opposite effect. We could also become less competitive in world markets as our corpo-

[*Interpretation*]

Nous redoutons les effets des impôts plus élevés dans les classes moyennes.

Les Provinces Maritimes se rendent très bien compte des effets de l'émigration par l'élite de la population. Nous croyons qu'un tarif d'impôt plus élevé pourrait rendre le système d'impôt des États-Unis suffisamment attrayant et entraînerait un niveau plus élevé de l'émigration canadienne et intensifierait le mouvement d'émigration des Provinces Maritimes.

A propos de l'impôt sur le revenu des sociétés, le Nouveau-Brunswick est en faveur de la fixation d'un taux peu élevé sur les premiers $35,000 du revenu imposable. Toutefois, nous proposons qu'il soit mis en phase pour les entreprises dont les bénéfices imposables dépassent $35,000 jusqu'à ce que toutes ces entreprises annoncent un bénéfice de $100,000 soit imposées au maximum sur tous les bénéfices. Le Livre blanc frappe durement les petites entreprises et nous ne pensons pas que ce soit équitable, nous ne croyons pas non plus que l'introduction de généreux amortissements serait une possibilité acceptable.

La lacune dans le système actuel réside dans la possibilité que toutes les entreprises petites ou grandes soient imposées à des taux inférieurs pour la première tranche de bénéfice. Nous pensons que ce droit peut être supprimé graduellement pour les grandes entreprises sans que leurs bénéfices ne soient touchés en aucune façon.

Au sujet de l'impôt sur les gains de capitaux, les taux proposés sont beaucoup trop élevés pour commencer. Le Livre blanc ne nous donne pas une idée définie des effets économiques de ce que sera ce taux. Nous ferions mieux de commencer avec un taux inférieur, évaluer les résultats puis décider de voir si des taux plus élevés sont possibles, si et à quel moment ils seront exigés plus tard.

Les impôts provenant des trois sources auront toujours pour effet d'entraver le développement économique du Canada. A notre avis, le pays a besoin de plus d'investissements par les individus et les entreprises. Rien ne prouve que des sommes si importantes perçues par le gouvernement seraient investies avec plus de sagesse que si c'était les individus qui le faisait.

Le Canada aussi a besoin d'un climat économique sain pour attirer des capitaux étrangers et pousser le développement par notre propre population et institutions. Le Nouveau-Brunswick croit que le projet devant nous a un effet inverse. Nous pourrions de moins en moins soutenir la concurrence des

[*Texte*]

rate rates move apart from those of our international competitors.

A desirable and essential result of tax reform should be the development of a simplified tax system. Unfortunately, such is not the case with the White Paper proposals. Under those proposals, it appears that a larger and more complex administrative system will be needed. The evaluation of personal and real property will not be as simple a matter as may have been inferred by some of the White Paper's spokesmen. The integration of personal and corporate income will result in a much more complex system.

The ordinary taxpayer's lot will also be complicated by the necessity of keeping real and personal property records to satisfy the tax collectors' scrutiny. With credits applicable to both federal and provincial corporate taxes, tax assessments will become much more involved for ordinary taxpayers who derive other income than salaries and wages.

In our opinion, a person's principal residence and personal property should not be subject to capital gains tax for reasons of simplicity and equity. We believe that the desire of the White Paper to tax the capital gains of property speculators hits unfairly at ordinary home owners and at those who acquire personal property for reasons other than capital appreciation.

The Minister of Finance has recently informed this Committee that the White Paper proposals will not be used to raise additional revenues. That statement is most welcome at this time.

• 2010

Mr. Chairman and gentlemen, I hope that New Brunswick's opinion and comments and suggestions as to how those revenues should be left with the taxpayers will prove to be useful contributions to this whole debate that was started some months ago.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. Mr. Minister if you feel that any question directed to you should be answered by one of your officials, you are welcome to refer it.

I recognize Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman. In reading the brief the New Brunswick government has put forward, one's immediate attention is caught by the conclusion. If you look at the second last paragraph, you come out pretty firmly against the White Paper proposals. You believe that they will adversely affect

[*Interprétation*]

pays étrangers au fur et à mesure que notre tarif d'impôt s'écarte du tarif des concurrents internationaux.

La réforme fiscale devrait être la simplification du régime. Malheureusement, ce n'est pas le cas du Livre blanc. En vertu de ce projet, il me semble qu'une administration beaucoup plus complexe sera nécessaire. L'évaluation de la propriété personnelle et réelle ne sera pas aussi simple que certains des porte-parole du Livre blanc l'ont dit. L'intégration du revenu des particuliers, des sociétés, amènera un mécanisme beaucoup plus compliqué.

Le tout sera compliqué encore par la nécessité de garder des dossiers pour être présentés aux inspecteurs d'impôt. Puis le résultat des impôts fédéraux, provinciaux, fera que l'évaluation d'un individu sera beaucoup plus compliqué que l'individu qui touche son revenu d'autres choses, qui n'est pas tout simplement un salaire.

De plus, l'évaluation de la propriété privée, particulière, ne devrait pas être touchée par l'impôt sur les plus-values de capitaux tant pour des besoins de justice que de simplification. En voulant toucher les spéculateurs, on briserait de façon injuste les petits propriétaires et ceux qui achètent des maisons pour autre chose que les fins de spéculation.

Le ministre des Finances nous a tout récemment dit que le projet du Livre blanc ne serait pas à augmenter les recettes fiscales et nous en sommes très heureux.

Monsieur le président et messieurs, j'espère que l'opinion, les commentaires et les suggestions du Nouveau-Brunswick sur la façon dont ces revenus devraient être laissés aux contribuables sera utile au débat commencé il y a quelques mois.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur le ministre, toutes questions qui vous seront posées, vous pourrez les transmettre à un de vos délégués si vous pensez que d'autres sont plus à même d'y répondre. La parole est à M. Roberts.

M. Roberts: En lisant le mémoire présenté par votre province, notre attention va immédiatement aux conclusions. En examinant l'avant-dernier paragraphe, on voit très bien que vous vous heurtez au Livre blanc. Vous croyez qu'il aura une action directe sur l'initiative individuelle qui diminuera le climat

[*Text*]

individual initiative and reduce the attractive investment climate which presently exists in the country.

It seems to me in reading through your brief that one would come to that conclusion because you almost entirely ignored the effect of the integration proposals and what they would do in terms of giving individual Canadians an enormously strong incentive to invest in their country. You have touched very briefly on integration in your remarks here this evening. However, it is the treatment of capital gains in conjunction with the integration proposal which is the whole core of the White Paper proposals on tax reform.

I wonder if you could perhaps expand and give us in a bit more detail, your views on the gross-up and credit provisions. Are you firmly opposed to the idea of integration? Do you feel that it might be a desirable thing to proceed with although there are practical difficulties in its way? Do you simply reject the whole conception of this attempt to get away from what is now a double taxation procedure, a taxation on corporation profits and then again a taxation on those profits when they are distributed in the form of dividends?

Mr. Des Brisay: Mr. Chairman, I would prefer to deal in a very general way with it and how we arrived at these conclusions. In the White Paper itself there is a general statements made on the tax proposals. I quote:

> ...are expected to have relatively modest impacts upon the Canadian economy...

That is page 90 in the White Paper. It was determined before the Senate Standing Committee, your counterpart, that there was no working paper or study dealing specifically with the inflationary or deflationary effects of the formulas proposed in the White Paper. Secondly there are no projections of gross national products for the next five years contemplated in the White Paper.

The Department of Finance has merely assumed that economic growth rate will be at 7 per cent with a slower price rise than at present. This is an assumption that has been made, as far as we know without any real background information. The economic effects of the White Paper are not known really and have not been forecast other than giving the effect of increasing spending and decreasing savings.

There was a general statement from the Department of Finance that the inflationary

[*Interpretation*]

favorable aux investissements dans le pays.

En lisant votre mémoire il me semble que l'une des raisons pour lesquelles vous arrivez à cette conclusion c'est que vous laissez complètement de côté l'effet des propositions d'intégration ce qui aurait pour résultat de pousser les Canadiens à investir dans leur propre pays. Vous avez quelque peu effleuré le sujet, ce soir. Malgré tout c'est la question des gains de capitaux avec les propositions d'intégration qui est le point central du Livre blanc.

Pouvez-vous nous donner de façon plus détaillée votre vue sur les méthodes de remise à l'état brut et du crédit d'impôt? Êtes-vous fermement opposé au principe d'intégration? Pensez-vous que c'est préférable malgré les nombreuses difficultés? Rejetez-vous tout simplement cette idée de la procédure de double imposition, imposition sur les profits qui sont distribués comme dividendes aux actionnaires?

M. Des Brisay: Je préférerais m'en tenir à des remarques générales pour vous expliquer comment nous en sommes arrivés à ces conclusions. Dans le Livre blanc on dit de façon générale que

> ...tout ceci aura des effets relativement modestes, sur l'économie canadienne...

C'est à la page 90 du Livre blanc. On a déterminé au comité sénatorial, qu'il n'y avait aucun document de travail sur les effets inflationnistes et déflationnistes des propositions du Livre blanc.

Deuxièmement, il n'y avait aucune projection sur l'accroissement du produit national brut établi pour les cinq années à venir en fonction du Livre blanc.

Le ministère des Finances a tout simplement estimé que le rythme d'augmentation serait de 7 p. 100 avec une plus lente baisse de prix qu'actuellement. C'est une supposition faite sans avoir des renseignements plus poussés. Les effets économiques du Livre blanc sont inconnus et n'ont pas été prévus, sinon que l'on sait qu'ils augmenteront les dépenses et diminueront les épargnes.

Le ministère des Finances a dit de façon générale que les effets inflationnistes seraient

[*Texte*]

tendencies would be slight. Again I point out that we have not seen statistical background information to justify these statements if any is available.

I am speaking in a very general way, as you mentioned originally, about the integration of capital gains, corporate and personal taxation. We do not feel that there has been sufficient background study done on the overall projections at the present time.

Mr. Roberts: Do you feel that the failure to have these studies available, makes it impossible for you to come to any decision about whether the integration proposals are wise or unwise?

Mr. Des Brisay: We feel that it would be rather difficult to come to some conclusions which they apparently have reached without this background information. For instance, there is no background information to show the flow of capital in and out of the country. For instance we have in New Brunswick substantial amounts of European capital being invested here. Under the tax paper proposals there are no tax credits for those investors and those shareholders of European corporations in Canadian corporations which we feel would have a deterrent effect on potential investors within our province and certainly within other provinces. Whether you have integration or not, I do not think that would answer that particular problem.

Mr. Roberts: I can see that the failure to have certain estimates or certain background planning would have a considerable effect in terms of the way in which you wanted to change the tax reform system in order to alter the revenue effects of the system, in terms of your total quantity revenue effects.

However, you are able to come to certain conclusions about other aspects of the White Paper's proposals, for instance in relation to small businesses and so on. It seems to me that in that case sauce for the goose is sauce for the gander. If you are going to be prevented by the lack on these studies from coming to some conclusions about some parts of the White Paper, you are going to have a similar effect in other parts.

Frankly, I find it discouraging and disappointing that you have not presented in your paper any real discussion of the basic principle of reform that is involved in the White Paper. In effect you are saying, "Look at the way in which growth would be affected unfavourably by these specific suggestions" without even indicating that those suggestions are part of a package which includes other provisions expressly designed to encourage Canadian investment by Canadians.

[*Interprétation*]

légers, mais nous n'avons pas eu les données détaillées sur lesquelles s'étayaient ces déclarations.

Je parle d'une façon très générale de l'intégration, l'intégration de l'impôt sur les gains de capitaux, sur les sociétés, et sur les particuliers. Nous pensons qu'on n'a pas fait suffisamment d'études pour étayer toutes ces propositions du Livre blanc.

M. Roberts: Vous pensez que le fait que ces études n'existent pas, vous rend impossible toute décision sur la validité du principe d'intégration?

M. Des Brisay: Il nous est difficile de les juger sans avoir ces données de base qui manquent. Il n'existe pas de données de base montrant les entrées et les sorties de capitaux du pays. Nous avons par exemple au Nouveau-Brunswick des sommes très fortes de capitaux européens. Il n'y a aucun crédit fiscal pour ces investisseurs et actionnaires européens dans le pays ici et ceci aura des effets néfastes sur notre province et sur toutes les autres provinces que l'on ait l'intégration ou non.

M. Roberts: Je vois que le manque de ces données empêche de proposer un autre système en contre-partie de celui qui est proposé. Mais je ne vois pas pourquoi, puisque vous arrivez à certaines conclusions à propos de certaines autres propositions du Livre blanc pour les petites entreprises notamment. Je ne vois pas pourquoi vous ne pouvez pas conclure sur des parties du Livre blanc.

Je trouve qu'il est décourageant que vous ne présentiez pas dans votre document une contre-partie de certaines des réformes proposées. En fait, vous dites que l'économie sera touchée défavorablement par ces propositions sans mentionner les autres propositions qui font contre-partie pour encourager, notamment, les investissements des Canadiens dans des entreprises canadiennes.

[*Text*]

There are provisions which attempt to deal with equity problems in tax reform and there are other provisions. Indeed one of the main provisions is an attempt to deal with the growth problem. It seems to me that is some ways what you have said to us is that you are more concerned about the growth problem than you are about the equity problem. Is that an unfair statement?

Mr. Des Brisay: There is one other aspect. In the whole White Paper, we have failed to see any general long-term statement on the role of risk-taking in economic development. After all, that is an important factor and there is very little if any reference to it in the White Paper.

Mr. Roberts: You made some suggestions about where tax relief should be given. Whatever the level of burden is, high or low, you can only favourably affect the distribution of that burden as far as some taxpayers are concerned by imposing a new burden on others. As Minister of Finance, I know that you are aware of this kind of problem. If you ease up in one place in the economy, you are going to have to collect that money some place else. The books in the end have to balance.

In what areas would you ease up in and where should the increased burden be placed? What you are going to give away with one hand, you are going to take from some other place. Would you suggest that the tax system we have now is basically a fair distribution of the burden to the Canadian public or do you think that there should be some alteration of the burden? If so, where should that increase fall?

Mr. Des Brisay: We make several references to that particular subject. In the personal field. We feel that it is a good thing at the lower level. The proposal is to eliminate some 750,000 taxpayers from the rolls. We think this is probably fair and equitable as the White Paper suggests.

We do not think it is quite fair and equitable for 146-odd people in Canada who have incomes in the $400,000 bracket to have their rates reduced from 82.4 per cent to 51.2 per cent. We think that may be switching it a little too fast. There probably should be some reduction in the top rates but at a more modest rate to spread the burden equally. In other words, perhaps at 82 per cent we are getting close to confiscatory levels of taxation. However, the number of people in Canada affected is very small. It is less than 200.

[*Interpretation*]

Il y a des propositions concernant l'équité. Il y a d'autres dispositions qui sont des encouragements et qui s'attaquent à ce problème. Il me semble que vous vous inquiétez beaucoup plus du développement de l'activité que de la considération de l'équité, n'est-ce pas vrai?

M. Des Brisay: Ceci est le pendant de ce que je disais tout à l'heure. Dans le Livre blanc nous n'avons pas trouvé de déclaration sur le rôle à longue échéance du développement économique, car, somme toute, c'est une question très importante et le Livre blanc n'en parle pour ainsi dire pas.

M. Roberts: Vous avez proposé certains allégements pour certaines catégories de contribuables au détriment d'autres. A titre de ministre des Finances, je sais très bien que vous êtes au courant de ces problèmes. Si vous allégez un certain secteur, vous devez vous faire sentir sur un autre.

Quels sont les secteurs qui feront l'objet de ces allègements d'après vous? Et lesquels feront l'objet d'un renforcement des mesures fiscales car si vous donnez d'une main il vous faudra prendre de l'autre. Est-ce que vous estimez que la répartition fiscale existe ou si elle est injuste d'après vous, ou devons-nous faire des changements. Si oui, dans quels secteurs?

M. Des Brisay: Nous revenons à plusieurs reprises là-dessus. Dans le domaine des particuliers, ce sera bon à l'échelon inférieur. La proposition éliminera quelques 750,000 contribuables. Nous pensons que c'est juste.

Nous ne pensons pas qu'il soit juste pour 146 contribuables dont le revenu est en gros autour de $400,000, qu'ils passent dans la catégorie des 51 p. 100. Il me semble qu'il devrait y avoir une réduction mais une réduction plus modeste pour étaler avec plus de justice le fardeau fiscal. Le nombre de contribuables affecté est très faible au Canada, moins de 200.

[*Texte*]

Mr. Roberts: Yes but the amount of revenue you can get from their taxation is almost miniscule. If you are going to relieve burden on the lower taxpayers, there simply are not enough taxpayers at that level that you are talking about to make much of a contribution towards reducing the rate at lower levels.

Mr. Des Brisay: That is one phase in the personal aspect. There are others that we suggest. In the corporate field at the present time, incorporated small businesses in Canada have profits of $846 million. At 21 per cent, this would yield $177 million. If you tax that $846 million at 50 per cent, you go up to $423 million or an additional revenue of $245 million from that particular group.

• 2020

The effect on our province would be that we would move roughly from a $3 million revenue on those small businesses to $7.3 million or an increase of about $4.2 million.

The interesting thing about those figures is that from the group with taxable incomes of over $35,000 in 1967, the effect of taxing their first $35,000 of profits at the full 50 per cent rate would have yielded an extra $100 million or slightly more. That $100 million is less than half what would have been taken from small firms.

Mr. Roberts: But you are not in favour of raising the small firm rate, are you?

Mr. Des Brisay: Yes, we are. We are in favour of taking the small firm rate up on the basis that on up to $35,000, they would be taxed at 21 per cent; from $35,000 to $50,000, only your first 30,000 would be taxed at 21 per cent; in the taxable income range of $50,000 to $65,000, only $25,000 would be taxable at 21 per cent. In other words, the proportion of the taxable income at 21 per cent would materially reduce as your taxable income rises until you reach $105,000 when you would be paying the full 50 per cent rate on dollar one.

Mr. Roberts: Perhaps I misunderstood you but were you not quoting the effects of having a full 50 per cent rate on all.

Mr. Des Brisay: As the White Paper proposed, yes.

[*Interprétation*]

M. Roberts: Tout dépend du montant et le montant de leurs impôts est presque minime. Si vous allégez la charge fiscale à l'échelon inférieur, il n'y en a pas assez pour réduire à l'échelon supérieur.

M. Des Brisay: C'est une proposition mais dans le domaine des sociétés. Par exemple, pour les provinces à l'heure actuelle, les petites entreprises au Canada ont des bénéfices de 846 millions de dollars. A 21 p. 100, cela donne 177 millions de dollars. Je parle des petites entreprises. Si vous les imposez à 50 p. 100, vous arrivez à 423 millions de dollars ou un supplément de revenu de 245 millions de dollars.

L'effet, dans notre province, serait une augmentation des revenus des petites entreprises de l'ordre de 4.2 millions de dollars; ainsi, le revenu total passerait de 3 millions à 7.3 millions de dollars.

Ce qui est intéressant à propos de ces chiffres, c'est que, des groupes dont le revenu imposable était de plus de $35,000 en 1967, on aurait pu récolter un supplément de 100 millions de dollars ou légèrement plus, si on avait imposé leur première tranche de $35,000. Cette somme de 100 millions de dollars est moins de la moitié de l'impôt qui frapperait les petites entreprises.

M. Roberts: Mais vous n'êtes pas en faveur d'une hausse de l'imposition des petites entreprises, n'est-ce pas?

M. Des Brisay: Au contraire, nous sommes en faveur d'une telle hausse selon les critères suivants: un taux de 21 p. 100 sur les revenus ne dépassant pas 35,000 dollars; un taux égal sur la première tranche de 30,000 dollars sur les revenus imposables varient entre 35,000 et 50,000 dollars; 21 p. 100 sur la première tranche de 25,000 dollars pour un revenu imposable de 50,000 à 65,000 dollars. Autrement dit, la tranche du revenu imposable au taux de 21 p. 100 diminuerait au fur et à mesure que le revenu imposable augmente jusqu'à la somme de 105,000 dollars, revenu qui serait frappé de l'impôt intégral de 50 p. 100 sur chaque dollar.

M. Roberts: Je ne sais si je vous ai mal compris, mais releviez-vous les effets possibles d'un taux d'imposition intégral de 50 p. 100 sur toutes les entreprises?...

M. Des Brisay: Considérant les propositions du Livre blanc, oui.

[*Text*]

Mr. Roberts: Do you have any estimate of the revenue effects of your proposal? What would that bring in in terms of increased revenue?

Mr. Des Brisay: No, we have not.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Paproski?

Mr. Paproski: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, I was interested in one comment that you made:

> The Maritime Provinces have first hand knowledge of the effects of emigration by the younger, better trained and more productive part of its population. We believe the proposed higher rates could well make the U.S. tax scene sufficiently attractive to induce a larger level of Canadian emigration and intensify the pattern of emigration from the Maritime Provinces.

At this stage of the game, with the White Paper proposals in front of the people of Canda, is this happening now in the Maritime Provinces?

Mr. Des Brisay: I would not say it is happening any more now than it has been in the past. I think it is safe to say that people really do not know what the outcome of the decisions of the White Paper proposals are going to be. I am merely suggesting that perhaps with the implementation of the proposals as originally suggested that we would have an even more adverse effect of emigration to our neighbouring United States. However, at the moment I do not think it is really affecting it that much.

Mr. Paproski: Are you saying that you feel that there is none whatsoever at this stage of the game? Do you feel that there is a possibility of the people who are making the $24,000 saying, "Well, to hell with it, I am going to move across to the United States before valuation day"?

Mr. Des Brisay: To the United States, this could happen but we are having it happen, of course, within our own country where we have people moving out to Western Canada and to Central Canada. Many people are doing that. One of our problems of course is to keep trained people and not only in New Brunswick. I think Mr. Flemming will remember his days of trying to recruit trained people and to keep them. We train them and the first thing we know they have

[*Interpretation*]

M. Roberts: Pouvez-vous évaluer les conséquences de votre proposition sur le plan des revenus fiscaux. Quelle somme supplémentaire cela rapporterait-il?

M. Des Brisay: Non, je ne peux pas.

M. Roberts: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Paproski?

M. Paproski: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, je suis fort intéressé par les propos suivants:

> Les provinces Maritimes connaissent fort bien les conséquences de l'émigration de la jeunesse laquelle est l'élément le mieux formé et surtout le plus productif de la population. Nous croyons que la mise en vigueur de l'augmentation proposée des taux pourrait fort bien rendre le contexte fiscal américain assez attrayant pour pousser un plus grand nombre de Canadiens à émigrer et ainsi, accroître l'émigration des provinces Maritimes vers les États-Unis.

A l'étape où nous en sommes—les propositions du Livre blanc sur la fiscalité étant connues des Canadiens—cette situation se produit-elle dans les Maritimes?

M. Des Brisay: Ce n'est pas plus fréquent qu'auparavant. On peut même dire que le public ne connait pas tellement quel serait les résultats de l'application du *Livre blanc*. Je disais tout simplement qu'avec l'application de ces dispositions, nous aurions pour résultat une émigration beaucoup plus prononcée vers les États-Unis. Toutefois, le Livre blanc n'affecte pas beaucoup la décision des Canadiens.

M. Paproski: Vous pensez, par conséquent, que cette influence est complètement inexistante à l'heure actuelle. Pensez-vous que les personnes ayant un revenu de 24,000 dollars se diront: «Bah! aussi bien émigrer aux États-Unis avant le jour d'évaluation.»

M. Des Brisay: Émigrer vers les États-Unis? La chose pourrait se produire tout comme elle existe présentement à l'intérieur de nos frontières. En effet, beaucoup de gens quittent le Nouveau-Brunswick pour s'établir dans l'Ouest ou le Centre du Canada. Un de nos problèmes principaux est de garder les personnes que nous avons formées. D'ailleurs, ce n'est pas seulement le problème du Nouveau-Brunswick. M. Flemming doit se rappeler de l'époque où il s'efforçait de recruter du

[*Texte*]

gone to the federal government who offer much higher wages than we can pay.

Mr. Danson: That is how we got Mr. Flemming.

Mr. Des Brisay: In answer directly to your question, I do not think at the moment that that effect is apparent. We are only suggesting that it is a probable effect.

Mr. Paproski: I see. Thank you.

The Chairman: Mr. Deakon?

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman. First of all before I go into the questioning I would like to bring to the attention of the Minister that on page 11 of your response to the federal government proposals in the second last paragraph you indicate your concern about the estimated amount of revenue realized in regard to these new tax proposals. I trust you are aware of the fact that Mr. Benson has made a statement in this regard. He is going to give it back to the taxpayers. That should make the paragraph following that redundant.

Mr. Des Brisay: In the originals of the White Paper there were estimated revenues in excess of $600 million. If I am wrong please correct me but my understanding is that the Minister of Finance has subsequently said that it is not the intention of the White Paper proposals to increase revenue.

The Chairman: That is what he said in a letter addressed to the Chairmen of the Senate Committee and the House of Commons Finance Committee dated June 11.

Mr. Des Brisay: In my opening remarks I said we welcome that decision but I do point out that if the original proposals were implemented this is what it would mean. As a matter of fact, as you know, there are a number of varying estimates.

Mr. Deakon: Yes, I realize that. One is from the province of which I happen to be a member and the other one is from the Government of Canada.

My next question is "Who collects the property taxes in this province?"

Mr. Des Brisay: The province.

Mr. Deakon: Does the province make the assessment?

[*Interprétation*]

personnel qualifié et de le garder. Nous les formons, et à la première occasion, ils partent pour occuper un poste au gouvernement fédéral qui leur offre un traitement bien supérieur au nôtre.

M. Danson: C'est de cette façon que nous avons obtenu les services de M. Flemming.

M. Des Brisay: Pour répondre directement à votre question, je pense que cet effet ne se fait pas sentir pour l'instant. Nous disons seulement que c'est une des conséquences possibles.

M. Paproski: Merci, monsieur.

Le président: Monsieur Deakon.

M. Deakon: Merci, monsieur le président. Avant de poser mes questions, je voudrais signaler au ministre qu'à l'avant-dernier paragraphe de la page 11 de vos commentaires sur les propositions du gouvernement fédéral, vous nous faites part de vos préoccupations en ce qui concerne le montant de revenus que permettrait de percevoir cette nouvelle proposition fiscale. Vous êtes sans doute au courant du fait que M. Benson a fait une déclaration à ce sujet. Il a dit qu'il remettrait ceci aux contribuables. Cette déclaration rend le dernier paragraphe superflu.

M. Des Brisay: Le Livre blanc original évaluait les revenus fiscaux à plus de 600 millions de dollars. Par la suite, et, on me corrigera si je me trompe, je crois comprendre que le ministre des Finances a dit que les propositions du Livre blanc n'avaient pas pour but d'accroître les revenus du gouvernement.

Le président: C'est ce qu'il a dit au président du Comité du Sénat et au Comité de la Chambre sur les finances dans une lettre datée du 11 juin.

M. Des Brisay: Au début de mes commentaires, j'ai dit accueillir favorablement cette décision. Il n'en demeure pas moins que les propositions originales—eussent-elles été mises en vigueur—auraient eu pour conséquence l'augmentation des revenus fiscaux. De fait, il existe différentes estimations concernant cette somme.

M. Deakon: J'en suis conscient; une évaluation a été faite par le gouvernement provincial dont je suis membre; l'autre vient du gouvernement du Canada. Une autre question que je voudrais poser: qui perçoit les impôts fonciers dans cette province?

M. Des Brisay: C'est la province.

M. Deakon: Et la province fait l'évaluation également?

[*Text*]

Mr. Des Brisay: Yes.

Mr. Deakon: Does the province levy any estate taxes?

Mr. Des Brisay: We have an agreement with the federal government whereby we get 75 per cent of estate taxes collected in New Brunswick and 25 per cent goes to the federal government.

Mr. Deakon: Would you be agreeable to collecting all estate taxes if the federal government relinquished their right to collect the taxes on estates?

Mr. Des Brisay: This would then give us 100 per cent of the estate taxes?

Mr. Deakon: Yes.

Mr. Des Brisay: It would be an interesting discussion following the discussions that we will be having within the next year with the federal government on the whole field of tax-sharing, cost-sharing programs and equalization payments. As you are aware, our agreement runs out in 1972 and this is part of our agreement. To take one specific item of the whole package is pretty difficult for me to answer directly at this time.

Mr. Deakon: I know. However, you would be willing to consider that would you?

Mr. Des Brisay: We would be willing to consider it.

Mr. Deakon: I understand that your main concern is in the small business field especially in this province. From the previous witnesses whom we have heard today, we understand that in the Province of New Brunswick, small businesses are in the predominance. On page 8 in the third paragraph from the bottom, you refer to the 21 per cent tax on the first $35,000 and you want to let it go up to $105,000 with a graduated scale after the $35,000. What about people who are not incorporated, who cannot be incorporated and do not benefit in this regard? What alternative would you give to them? What about people who cannot incorporate such as professionals and other groups?

Mr. Des Brisay: We have not given any specific consideration to that because the income coming in by way of income tax to the federal and provincial governments is much greater from the corporate field than it is from the private field at those levels.

[*Interpretation*]

M. Des Brisay: Oui, c'est exact.

M. Deakon: Est-ce que la province perçoit les impôts sur les successions?

M. Des Brisay: Nous avons une entente avec le gouvernement fédéral selon laquelle nous recevons 75 p. 100 de l'impôt sur les successions perçu au Nouveau-Brunswick; le reste va au fédéral.

M. Deakon: Si le gouvernement fédéral voulait abandonner son droit de percevoir, est-ce que vous seriez d'accord pour percevoir tout l'impôt sur les successions?

M. Des Brisay: Cela nous donnerait 100 p. 100 de ces impôts?

M. Deakon: Oui.

M. Des Brisay: Eh bien! ce serait une proposition intéressante à la suite des délibérations que nous aurons d'ici un an avec le gouvernement fédéral sur l'ensemble du partage fiscal des programmes à frais partagés ainsi que des paiements de péréquation. Vous savez que nos ententes se termineront en 1972. Il est donc très difficile pour moi de prendre un seul élément de cet ensemble et de répondre à votre question.

M. Deakon: Oui, mais seriez-vous prêt à prendre la chose en considération?

M. Des Brisay: Bien sûr.

M. Deakon: Votre principale préoccupation semble toucher les petites entreprises. En tout cas, au Nouveau-Brunswick, il semble que ce soit la préoccupation principale, car, dans cette province, la majorité des entreprises sont de faible importance. Or, à la page 8, au troisième paragraphe, partant du bas de la page, vous parlez du taux de 21 p. 100 sur la première tranche de 35,000 dollars et vous voulez maintenir ce taux pour les revenus allant jusqu'à 105,000 dollars, mais en établissant une échelle progressive des revenus imposables après 35,000 dollars. Que dire maintenant des entrepreneurs, des hommes d'affaires qui ne sont pas constitués en sociétés et qui ne tirent pas profit de cette disposition? Quelle solution de rechange pourriez-vous proposer? Quelle solution offrir aux personnes qui ne peuvent se grouper au sein d'une société à titre de professionnels ou autres?

M. Des Brisay: Nous n'avons pas songé particulièrement à ce domaine, car les revenus qui sont perçus, par le fédéral et le provincial, proviennent principalement de l'imposition des sociétés et non du secteur privé.

[*Texte*]

Mr. Deakon: Have you given any serious consideration to what the integration system of taxation proposed by the White Paper would do to these small businesses?

Mr. Des Brisay: As an example, it is proposed to increase the capital cost allowances. I should point out that we have a large number of small businesses, small corporations, small enterprises, that have relatively small capital investment. They are supplying what is normally a local market with very little potential for expansion. They are not going to go out and buy a new $100,000 machine if the market is not there. The company that has that advantage of being able to add additional capital goods and get a faster write-off has much more advantage. Our service industries, most of which are incorporated, have relatively small capital investments.

• 2030

Mr. Deakon: In that case, Mr. Minister, let us give an example. Say a small incorporated business makes $20,000. Under the present scheme what would that person in a small corporation earning $20,000 pay in income tax under the present scheme compared with what he would pay if he took advantage of the integration portion of the proposed White Paper proposal on tax reform? New Brunswick is composed of mainly small businesses and I figure $20,000 net profit is roughly what you would make.

Mr. Des Brisay: I could easily get this information but I do not have it available with me tonight. There are so many aspects of it. You have to look at succession duties and the estate taxes involved at the same time when you are dealing with an individual. And you have to look at the proposal of undeclared surplus in an incorporated company.

Mr. Deakon: Well, Mr. Minister, if you are going to talk in that manner, every one of these tax proposals are going to revolve around a person's individual financial setup. I am talking about one specific factor of a small corporation; I am not interested in any other factors that may be concerned. If you are going to talk about that in this way, every proposal is going to have this involvement. All individuals are different. You may be involved with other companies. One individual corporation might be a close-knit one, a family compact in other words, and it might be involved in three or four other little corporations. It might be personally involved too. It might be involved financially outside the country. So you cannot put any roadblocks in

[*Interprétation*]

M. Deakon: Est-ce que vous avez songé sérieusement, aux conséquences pour les petites entreprises du système d'intégration proposé par le Livre blanc?

M. Des Brisay: A titre d'exemple, on propose d'augmenter l'allocation des coûts de capitaux. Je signale que nous avons un grand nombre de petites entreprises, de petites sociétés qui ont relativement peu d'investissements de capitaux. Elles fournissent un petit marché qui offre peu d'occasions d'expansion. Je pense que ces sociétés n'achèteront pas une nouvelle machine de 100,000 dollars évidemment si le marché ne se présente pas. Donc il est beaucoup plus avantageux d'obtenir un amortissement plus rapide. Les industries de service, par exemple, dont la plupart sont constituées en sociétés, investissent peu de capitaux.

M. Deakon: Prenons un exemple, monsieur le ministre. Supposons qu'une petite entreprise fait $20,000. D'après le régime actuel, combien paie d'impôt, une personne qui gagne $20,000 en comparaison de ce qu'il paierait si elle avait tiré avantage des dispositions d'intégration des réformes fiscales? Le Nouveau Brunswick a beaucoup de petites entreprises et il est possible à mon avis de réaliser un profit net de $20,000.

M. Des Brisay: Je pourrais évidemment obtenir ce renseignement pour vous mais je ne l'ai pas ici. Il y a tellement d'aspects de cette question. Il faut regarder les droits de succession l'impôt sur les biens transmis par décès qui est impliqué lorsqu'il y a une transaction avec un individu. Il faut aussi s'occuper des propositions des excédents non déclarés dans une compagnie constituée.

M. Deakon: Monsieur le ministre, toutes ces propositions fiscales, sont fondées sur la situation personnelle ou la situation financière de chacun. Je vous pose une question ici sur les petites entreprises non pas sur les autres éléments. Si vous parlez dans ce sens-là, il y aura une implication dans chaque proposition. Tous les individus sont différents. Il se peut que l'un soit impliqué avec les autres compagnies. Une société industrielle peut être privée, une entreprise familiale; en d'autres mots, elle peut avoir des intérêts avec trois ou quatre autres petites sociétés. Il se peut qu'elle soit personnellement impliquée aussi. Elle peut même avoir des intérêts à l'extérieur du pays. Alors, de ce point de vue-là, vous ne pouvez y mettre un blocus. Je vou-

[*Text*]

the way. I just want to know if you would be good enough to tell me, if you can, what the difference in the tax structure would be between an incorporated company having a $20,000 income in relation to one which is also incorporated but would utilize the integration principle under the White Paper proposals.

Mr. Des Brisay: Under the proposal that we suggest an incorporated company making $20,000 taxable income would continue to pay at the 21 per cent rate.

Mr. Deakon: Four thousand, two hundred dollars.

Mr. Des Brisay: Right.

Mr. Deakon: What about the integration part?

Mr. Des Brisay: The integration on personal?

Mr. Deakon: It is an incorporated company. It is a small company, a private company, a minimum of three shareholders and has made $20,000 net. Say, he takes $10,000 out of the company and there is $10,000 left; I want to know whether he would benefit by taking into account integration as proposed in the White Paper proposals or whether he would be at a disadvantage.

Mr. Des Brisay: I do not have the figures on that but I could easily get them. There are some interesting things though in respect of small corporations. In the taxable income range of corporations in New Brunswick $14.6 million is received by small corporations having a taxable income of under $35,000, which represents a little over 20 per cent of the total taxable income of all corporations in New Brunswick, which amounts to $71 million. So $56 million of taxable income is made by corporations earning over $35,000, which represents almost 80 per cent of all our corporations in New Brunswick, which is one of the highest in Canada. Prince Edward Island is lower. Saskatchewan, Alberta and British Columbia are lower than New Brunswick on the larger corporations.

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Minister, but that is not the question.

Mr. Des Brisay: No, I know that is not the question.

Mr. Deakon: I just want to clarify this. I will give you an example. I am reading from a newspaper article here.

[*Interpretation*]

drais tout simplement savoir si vous pouvez me dire quelle serait la différence en matière de régime fiscal entre une société incorporée avec un revenu de $20,000 et une société incorporée qui utiliserait les dispositions d'intégration du Livre blanc.

M. Des Brisay: D'après les dispositions du Livre blanc, nous pensons qu'une société constituée faisant $20,000 de revenus imposables paierait le taux de 21 p. 100.

M. Deakon: $4,200.00.

M. Des Brisay: Oui.

M. Deakon: Et au sujet de l'intégration?

M. Des Brisay: L'intégration des impôts sur le revenu des particuliers.

M. Deakon: C'est une société constituée. C'est une petite compagnie privée ayant trois actionnaires, qui a réalisé un revenu de $20,000. Disons qu'il prend $10,000 de cette compagnie, il en reste encore $10,000 et cette personne veut savoir si elle aura avantage de cette disposition sur l'intégration ou, au contraire, si elle sera désavantagée par cette disposition d'intégration.

M. Des Brisay: Je n'ai pas les chiffres sous les yeux mais je pense pouvoir les obtenir assez facilement. Il y a une chose intéressante au sujet des petites sociétés. Pour ce qui est du revenu imposable au Nouveau-Brunswick, les petites sociétés reçoivent $14.6 millions dont moins de $35,000 est imposable; ce qui représente un peu plus de 20 p. 100 du revenu imposable de toutes les sociétés au Nouveau-Brunswick qui se chiffre à environ 71 millions de dollars. Donc 56 millions de dollars du revenu imposable est réalisé par des sociétés qui gagnent $35,000 par année ce qui représente environ 80 p. 100 de toutes nos sociétés au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire un des plus hauts pourcentages au Canada. L'Île du Prince-Édouard en a moins. La Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, toutes ces provinces sont à un niveau plus faible que le Nouveau-Brunswick à ce sujet.

M. Deakon: Ce n'est pas la question que je vous posais.

M. Des Brisay: Non, je sais que ce n'est pas la question.

M. Deakon: Je voulais tout simplement avoir un éclaircissement. Je vais vous donner un exemple, je lis un article de journal.

[*Texte*]

The Chairman: Could you mention the name of the paper?

Mr. Deakon: I think it is the Toronto *Telegram,* but I have not the date on here.

I quote from this article:

> Let us take a tailor who earns $20,000 per year in his business. If his business is incorporated, the corporate income tax at present is $4,200.

This is exactly what I said before.

> If he draws the other $15,800 out of the business either on which to live, or partially on which to live, and puts the balance back into the business, he receives a tax credit against his personal income tax of 20 per cent...

Mr. Des Brisay: Right.

Mr. Deakon: In other words, he gets $3,160.

> This is $1,040 less than was paid by the corporation. Under the provisions of the White Paper the corporation would pay $10,000 in income tax,

Fifty per cent business

> but when the owner draws the other $10,000 as dividend, he is deemed to have received $20,000 and he is taxed on $20,000.
>
> Say this is approximately $6,000. The Government would then rebate to him...

This is something that is not understood by the public

> ...$4,000 of the $10,000 it received from the corporation.
>
> The net result is that under the White Paper, this small business man would be left with more money than he has at the present time. If the tailor doesn't require the full amount that he takes out of the business, there is nothing to stop him from putting it back for the purpose of growth.

Do you agree with that?

Mr. Des Brisay: I think that is a fair statement, yes.

Mr. Deakon: In other words, he would benefit by the White Paper proposal if it takes into account integration.

Mr. Des Brisay: A nonincorporated business.

[*Interprétation*]

Le président: Pourriez-vous indiquer le nom du journal?

M. Deakon: C'est le Toronto *Telegram,* je n'ai pas la date malheureusement.

Je cite cet article:

> Prenons par exemple, un tailleur qui gagne $20,000 par année dans son entreprise et je suppose, si son entreprise est constituée en société l'impôt sur les sociétés serait de $4,200.

C'est exactement ce que j'ai dit avant.

> Et d'autre part s'il tire 15,800 dollars de son entreprise soit pour vivre ou en partie pour vivre et réinvestit le solde dans son entreprise, il reçoit un avoir fiscal en comparaison de son revenu particulier de 20 p. 100...

M. Des Brisay: Oui.

M. Deakon: En d'autres mots, il reçoit $3,160.

> Et ceci est $1,040 de moins que ce qui est payé par la société. Aux termes des dispositions du Livre blanc, la société paierait $10,000 d'impôt sur le revenu.

50 p. 100 de l'entreprise

> et si le propriétaire retire un autre $10,000 comme dividendes il est donc censé avoir reçu $20,000 et il est imposé sur les $20,000. Donc, ceci est environ $6,000. Et le gouvernement alors, lui donnerait un abattement de...

C'est ce que le public ne peut pas comprendre.

> ...$4,000 sur les $10,000 qu'il reçoit de la société.
>
> Et le résultat à date, c'est-à-dire d'après les dispositions du Livre blanc, le petit homme d'affaires aurait plus d'argent qu'il n'en aurait à l'heure actuelle. Et, si le tailleur n'a pas besoin du montant total il n'y a rien qui l'empêche de réinvestir pour assurer la croissance de son entreprise.

Êtes-vous d'accord avec ceci?

M. Des Brisay: Je pense que c'est juste, oui.

M. Deakon: Donc, les dispositions du Livre blanc sont à son avantage s'il tient compte de l'intégration.

M. Des Brisay: Une entreprise non constituée.

[*Text*]

Mr. Deakon: An incorporated business, I said.

Mr. Des Brisay: Incorporated.

Mr. Deakon: Thank you.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: I would like to follow up, Mr. Minister, on what Mr. Deakon said. I think this is probably one of the core proposals in the reform and yet it is one of the most difficult things to understand. Frankly, I do not understand it all the time. When I sit down and study and understand it I say that this is great, but five minutes later I forget the details. As you know, I am not used to it and I would rather live with the devil I know than the devil I do not know. Yet, it is a highly favourable proposal. It is a very difficult thing. You would know better than we would the difficulties in explaining anything new in tax laws. The integration proposal as proposed in the White Paper really can be highly beneficial but one of our tough jobs is even to understand it ourselves, explain it, and then believe it.

If I may get on to some of the other matters, I imagine the question of provincial involvement in the income tax field, as you mentioned, is extremely important. You mentioned the 51.2 per cent rate, which we consider sort of the maximum that we can live with now. I believe you have a surcharge in the Province of New Brunswick now of 10 per cent.

Mr. Des Brisay: Yes, that is right.

Mr. Danson: I am not suggesting this is tolerable or that you like having the surtax but obviously people are living with it.

Mr. Des Brisay: I should just make this remark at this stage. You know, there are five provinces in Canada that are over 28 per cent right now.

Mr. Danson: Not only New Brunswick?

Mr. Des Brisay: No, there are five other provinces, half of Canada. Manitoba is higher than we are.

Mr. Danson: On page 94 of the White Paper the provincial revenues are dealt with under Table 14 and it would indicate in the first year of the proposals that New Brunswick would receive an additional $588,000. If the

[*Interpretation*]

M. Deakon: J'ai dit une entreprise constituée.

M. Des Brisay: Constituée.

M. Deakon: Merci.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Je voudrais enchaîner sur ce que vient de dire M. Deakon, monsieur le ministre. Je pense que c'est une proposition fondamentale dans la réforme et c'est un des problèmes les plus difficiles à comprendre. En toute franchise je dois vous dire que je ne comprends pas toujours. Des fois je me dis, je comprends, et, 5 minutes plus tard eh bien je me dis que je ne comprends plus. Comme vous le savez, je n'y suis pas habitué et je préférerais vivre avec un diable que je connais qu'un diable que je ne connais pas. C'est une proposition très favorable. C'est une chose très difficile. Vous vous y connaissez peut-être mieux que nous en ce qui concerne les difficutés à expliquer le nouveau système au sujet des lois fiscales. La proposition d'intégration telle que proposée dans le Livre blanc peut être très avantageuse. Je pense que c'est une de nos tâches les plus difficiles que de le comprendre d'abord et l'expliquer aux autres et ensuite le croire.

En tout cas, je suppose que la question de la participation provinciale dans les champs d'imposition sur le revenu est extrêmement importante. Et vous avez dit, je pense, qu'il y avait un taux de 51.2 p. 100, c'est-à-dire le niveau maximum acceptable à l'heure actuelle. Et je pense que vous avez une surcharge au Nouveau-Brunswick de 10 p. 100, c'est bien ça?

M. Des Brisay: Oui, c'est exact.

M. Danson: Eh bien je ne dis pas que ce serait une chose tolérable et que vous aimez payer une surtaxe mais, en tout cas ça existe et les gens paient cet impôt n'est-ce pas?

M. Des Brisay: Je ne veux que faire remarquer ceci. Il y a 5 provinces au Canada qui ont plus de 28 p. 100 actuellement.

M. Danson: Ce n'est pas seulement le Nouveau-Brunswick?

M. Des Brisay: Non. Il y a 5 autres provinces, soit la moitié du Canada. Le Manitoba en a plus que nous.

M. Danson: A la page 94 du Livre blanc au tableau 14 sont indiqués les revenus des provinces et ceci indique que la première année des propositions, le Nouveau-Brunswick recevrait $588,000 de plus. Si les propositions ne

[*Texte*]

proposals remained as they are this presumably would increase as the system is phased in—except for Mr. Benson's letter of June 11 in which he made a commitment to reduce accordingly. Presumably this would reduce rates proportionately so that the provinces would be left greater room in that field. Would that be a reasonable assumption to make?

Mr. Des Brisay: The amount that you have mentioned, $588,000, is a relatively small amount in the first year. I have not looked at the projections recently. On Table 13, out of $588,000 that you use, which I guess is rounded out to $6 million, $561,000 would be additional equalization payments and we would get tax revenues less $684,000.

• 2040

Mr. Danson: You mean your net?

Mr. Des Brisay: I am quoting from Table 13 and Table 14, which shows that. The effect is that by looking at these figures we would become more dependent on equalization payments than we are at present. Our equalization goes up by almost $600,000.

Mr. Danson: According to Table 14 that is $385,000.

Mr. Des Brisay: Table 14 shows $561,000 for equalization payments.

Mr. Danson: I must be looking at the wrong line, I am sorry. Pardon me, it is the right line but the wrong column. If the rates were to remain the same and the revenue increased proportionately, I presume the equalization payments would increase proportionately as the system is phased in because, as I understand it, these tables deal with the first year. Conversely, if the rates are reduced so that there is not an increase in total revenues, this should leave greater room and flexibility for the provinces, should it not?

Mr. Des Brisay: In the income tax field?

Mr. Danson: Yes.

Mr. Des Brisay: It seems to me that we would probably have less flexibility.

Mr. Danson: If we are talking in terms of reaching a saturation point, whatever that is, then presumably under the proposals and in view of Mr. Benson's clarification of June 11, which was really a clarification of a clarification, the federal rates would reduce to reflect

[*Interprétation*]

changent pas, ce serait une augmentation nette sauf si l'on tient compte, évidemment, de la lettre du 11 juin de Monsieur Benson où il s'engage à faire une réduction proportionnelle. Nous pensons que ce taux réduit permettrait à la province d'avoir un plus vaste champs d'action dans ce domaine. Est-ce une supposition raisonnable?

M. Des Brisay: Vous mentionnez $588,000; c'est un montant assez peu élevé pour la première année. Je n'ai pas considéré les extrapolations récemment, au tableau 13 à part $588,000 que vous utilisez; je pense qu'on peut arrondir à 6 millions.

$561,000 deviendraient des paiements de péréquation supplémentaires et nous aurions des revenus d'impôt moins de $684,000.

M. Danson: Vous parlez des revenus nets?

M. Des Brisay: Je suis aux tableaux 13 et 14, à la page 105. Donc, les conséquences sont les suivantes: d'après ces chiffres nous dépendrons davantage des paiements de péréquations qu'à l'heure actuelle et ces derniers augmentent de 600,000 dollars.

M. Danson: Je m'excuse c'est 385,000 dollars d'après le tableau 14.

M. Des Brisay: Le tableau 14 indique $561,-000 dollars comme paiements de péréquation.

M. Danson: Je m'excuse, je devais regarder la mauvaise ligne. C'était la bonne ligne, mais ce n'était pas la bonne colonne. Si les taux sont les mêmes et si les revenus augmentent proportionnellement, je pense que les paiements de péréquations augmenteraient proportionnellement puisque le système, est en phase et puisque ce tableau s'applique à la première année. D'autre part, si les taux sont réduits, s'il n'y a pas d'augmentation du total du revenu, ceci devrait donner un plus grand champ d'action aux provinces, n'est-ce pas?

M. Des Brisay: Dans le domaine de l'impôt sur le revenu?

M. Danson: Oui.

M. Des Brisay: Il me semble que nous aurions moins de souplesse.

M. Danson: Si nous parlons d'atteindre le point de saturation, quel qu'il soit, alors, on peut supposer, d'après les propositions du Livre blanc et d'après l'éclaircissement apporté par M. Benson, le 11 juin, qui est, évidemment un éclaircissement d'un éclaircis-

[*Text*]

the increased revenues, whatever they may be—Canada's figures or Ontario's figures.

Mr. Des Brisay: We pointed out that we really do not know how the reductions are going to be applied across the board. It is hard to make an assessment without knowing how the reductions will be applied.

Mr. Danson: Yes. I think there are a lot of difficulties involved here and I do not know where good faith begins and ends and co-operative federalism resumes. Presumably you meet periodically with your fellow provincial ministers of finance and the federal Minister of Finance and you should be able to work out equitable formulas. The need, of course, is apparent. The provincial basis is far too narrow, and I think everybody acknowledges that, and if the federal government acknowledges that these rates will be reduced it should leave some elbow room in terms of the total tax load.

Mr. Des Brisay: I am sure you are all aware of the fact that for some years now we have had a tax structure committee which is composed of officials who have been working on all levels of taxation—municipal, provincial and federal—and some interesting discoveries were made public within the last six months which showed at the present base of taxation the increased costs as they are projected for all levels—again municipal, provincial, and federal—and it showed that provincial and municipal growth is growing at a much faster rate than the federal expenditures. If that is correct, then in effect the provinces should have more tax room in the projected basis for the future. We are now limited to what we think are somewhat more regressive forms of taxation, such as sales tax. Sales tax is not too bad a thing but we are limited to other fields, to gasoline taxes, and so forth, which does not take in the ability to pay. I think the ability to pay is very important in all taxation matters. In the income tax field, with the 10 per cent surcharge that we presently have, we are pretty well limited, and I think the provinces generally feel this way.

Mr. Danson: Yes, and this is one of the great problems in our tax system. I was suggesting that with the commitment to reduce rates as the system is phased in that hopefully this would leave more elbow room for the provinces. I do not think there is anyone in government who denies these facts. Actually the federal spending as a percentage of the gross national product has been reducing, it is

[*Interpretation*]

sement, eh bien les taux fédéraux seraient réduits pour tenir compte de l'augmentation du revenu quel qu'il soit, ainsi que des chiffres du Canada et de l'Ontario.

M. Des Brisay: Nous ne savons vraiment pas comment on pourra appliquer sur toute la ligne ces réductions. Il est difficile d'évaluer comment on appliquera ces réductions.

M. Danson: Je pense qu'il y a, en effet, beaucoup de difficultés ici et je ne sais pas où commence et finit le fédéralisme coopératif. En principe, vous rencontrez périodiquement vos homologues des provinces ainsi que le ministre fédéral des Finances; vous devriez pouvoir arriver à une formule équitable. Les besoins s'imposent. La base provinciale est trop étroite et je pense qu'on pourra remédier à cette situation. Si le gouvernement fédéral reconnaît justement que ces taux devraient être réduits, ceci devrait vous permettre d'agir davantage, en ce qui concerne l'ensemble de la charge fiscale.

M. Des Brisay: Vous savez tous que, depuis un certain nombre d'années, nous avons eu un Comité du régime fiscal, composé de fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux; on a constaté dernièrement et on l'a rendu public, d'ailleurs, au cours de ces six derniers mois, que d'après l'assiette fiscale actuelle, le coût d'augmentation projetée pour tous les niveaux (provincial, municipal et fédéral) et la croissance municipale et provinciale s'accroît à un rythme beaucoup plus considérable que les dépenses fédérales, si bien, que je pense les provinces devraient avoir un champ d'imposition fiscale plus vaste. Ceci est fondé évidemment sur les extrapolations. Nous sommes limités, à l'heure actuelle, à ce qui, à notre avis, est considéré comme une forme régressive d'imposition, comme les taxes de vente qui ne sont pas trop mauvaises. Mais nous sommes limités, par exemple, à l'impôt sur l'essence qui ne nous permet pas de payer. Dans le domaine de l'impôt sur le revenu, avec la taxe supplémentaire de 10 p. 100 que nous avons pour l'instant, nous sommes assez limités. Les provinces, je pense, partagent cet avis.

M. Danson: C'est évidemment un des grands problèmes dans le régime fiscal actuel. Je pense qu'avec cet engagement de réduire les taux, ceci devrait permettre aux provinces d'avoir plus de liberté d'action. Je pense que le gouvernement reconnaît ces faits. Les dépenses fédérales ont été réduites régulièrement, alors qu'au contraire, les dépenses provinciales et municipales augmentent. Ceci

[*Texte*]

small but steady, whereas the municipal and provincial are increasing and they have to have the tax base to do it. This might provide that opportunity. I realize when you wrote this that Mr. Benson's statement was not clarified.

Mr. Des Brisay: While agreeing with you, I think we would hope that by a reduction of the rates we would have somewhat more flexibility but at the moment, without knowing the total application, it would be rather difficult to determine.

Mr. Danson: Yes. There are many unknowns and, as a matter of fact, your final paragraph on page 14 reads:

> The Province of New Brunswick believes that its suggested modifications would permit tax reform and at the same time continue a favorable climate for economic development while resulting in more equitable tax treatment for all.

That is also an unknown and I certainly take it, sir, in good faith but, by the same token, in commenting on the White Paper's proposals on page 4 you say that they adversely affect the much needed accumulation of private risk capital. On page 5 you say that they adversely affect the propensity to save. On page 13 you say that they adversely affect individual initiative and on page 14 you say that the federal government failed to show that the proposals would not adversely affect the economic development of Canda. These are also pretty broad statements but I have yet to see the evidence, sir, that these statements are correct either, that it would adversely affect all these things. I think people fear they might, and indeed they might. I do not think there is any more assurance of that than there is assurance that the counter-proposals would continue the favourable tax climate and give us an equitable tax system. What would adversely affect the much needed accumulation of private risk capital?

Mr. Des Brisay: I am sure I referred to this in my opening remarks but I just cannot find it in our brief. We suggest that we would like to have it proven to us that on the basis of a study that the federal government could prove that there would not be any adverse effects to economic development. We are not completely convinced that this is the case and we do not really have any information to back that up and I do not think any has been provided—at least I have not seen it and none of our people have seen it.

Mr. Danson: Certainly your experience in this field is much greater than mine but I

[*Interprétation*]

devrait justement vous fournir l'occasion d'agir. Je constate que quand vous avez rédigé ceci, M. Benson n'avait pas éclairci sa première déclaration.

M. Des Brisay: Nous espérons, en effet, que la réduction des taux nous donnera plus de souplesse. A l'heure actuelle, ne connaissant pas l'application globale, il est difficile pour nous de déterminer dans quelle mesure elle se produira.

M. Danson: A la page 14, dans votre dernier paragraphe, vous dites:

> La province du Nouveau-Brunswick croit que les modifications proposées permettront une réforme fiscale et, en même temps, le maintien d'un climat favorable en vue de l'expansion économique. Ceci permettra de créer un traitement fiscal équitable pour tous.

D'autre part, à la page 4, vous dites que ceci pourrait affecter notre capacité d'obtenir des capitaux. A la page 5, vous dites que cela affectera l'épargne. A la page 13, vous dites que ça brimera l'initiative intellectuelle, l'initative personnelle et à la page 14, vous parlez également de l'expansion économique qui est entravée au Canada. Il s'agit de déclarations assez globales. Donc, je voudrais qu'on me démontre, bien qu'elles soient justifiées, que ceci entravera tous ces domaines. Certaines personnes le croient, mais je voudrais bien qu'on nous l'assure. Pensez-vous que le maintien du système actuel nous permettrait justement d'avoir cette croissance que nous cherchons tous. Comment ceci nuira-t-il à l'accumulation de capitaux utilisés dans les entreprises comportant certains risques?

M. Des Brisay: Je pense l'avoir dit dans mes remarques d'ouverture,—je ne peux pas le retrouver dans notre mémoire. On a laissé entendre que nous voudrions qu'on nous démontre que d'après une étude le gouvernement fédéral pourrait prouver qu'il n'y aura pas d'entraves à l'expansion économique. Nous n'en sommes pas convaicus et nous n'avons pas de renseignements qui permettraient de justifier la chose. En tout cas, personne ici n'a eu ces renseignements.

M. Danson: Je ne doute pas que votre expérience en ce domaine soit plus vaste que la

[*Text*]

suspect that both economics and taxation are rather inexact sciences and there cannot be any guarantees, but I do not see that there is anything there that says they would, either. That the proposals in the paper would adversely affect the accumulation of private capital, the propensity to save, individual initiative or the climate for development. These things are terribly important to us because they do and many people have said this. Our job, sir, like yours, is to safeguard the interests of the people we represent, and if we think that this is the case then we must be very much on our guard. But people make these statements and your colleagues from the Province of Ontario made some, but they ignored certain core proposals in the White Paper and have yet to convince us—I should not say "us" because I cannot speak for everyone—that these will be the effects. Some people say that you have not convinced them that these will not be the effects and that sort of leaves us in limbo. Under those circumstances the best thing to do is to do nothing. I do not think that is the object of the exercise and yet everybody agrees there is a need for tax reform and for greater exemptions for those people in the lower income groups.

• 2050

Mr. Des Brisay: The thing that does concern us—and in the briefs you have read and we have read, this is a thread that seems to run through many of them—is that while the White Paper was released in November, it is a relatively short period of time in which to do the type of studies that would appear to be needed to be done by the various groups in Canada as it affects economic development, and as it affects all development in Canada, social development as well. The federal government have naturally been in a more favourable position, let us say, than the provinces, some private corporations, and dealers' associations because they have had a research staff who have been working on this.

I for one do not believe that it is possible that we in New Brunswick could come up with alternate proposals on a six-months or even a one-year base. We just simply do not have the staff to do that, and we do not have the expertise to do it. So I think what we are saying is, all right, if there is no adverse economic effect, why cannot we have some more positive firm information to indicate that this is probably the case?

Mr. Danson: I believe that this was offered in the case of the Province of Ontario on a reciprocal basis, but it was not reciprocated.

[*Interpretation*]

mienne; cependant, l'économique et la taxation sont des sciences inexactes. Il n'y a pas de garantie que l'on puisse donner, mais il n'y a rien non plus qui prouve le contraire. Rien ne prouve que les propositions du Livre blanc entraveraient l'expansion économique, les possibilités d'épargnes ou brimeraient l'initiative personnelle. Je pense qu'il s'agit ici de quelque chose de très important, car bien des gens l'ont répété. Notre fonction ici, monsieur, comme la vôtre, est de sauvegarder l'intérêt de ceux qu'on représente. Si nous pensons que tel est le cas, nous devons bien sûr être sur nos gardes. Mais, vous avez fait cette déclaration et vos collègues de l'Ontario ont fait également des déclarations de ce genre sans tenir compte de certaines dispositions du Livre blanc et ils doivent essayer de nous convaincre. Il faudrait nous prouver que le Livre blanc aura bien ces conséquences-là. En pareil cas, le mieux serait de ne rien faire; d'autre part, la réforme fiscale s'impose pour soulager les gens à faibles revenus.

M. Des Brisay: D'apès les mémoires que vous avez lus, et que nous avons également lus, il y a une inquiétude qui semble planer et qui nous concerne, à savoir que même si le Livre blanc a été publié en novembre, c'est là une période assez brève pour nous permettre de faire les études qui semblent s'imposer chez les divers groupements économiques canadiens en ce qui concerne les répercussions sur l'économie et toute l'expansion économique et sociale du Canada. Le gouvernement fédéral était naturellement mieux placé que les provinces, les associations de vendeurs ou les compagnies, car le fédéral a un personnel de recherches qui a travaillé sur ce projet.

Je ne pense pas qu'il soit possible que nous, du Nouveau-Brunswick, pouvions vous présenter des solutions de rechange au cours d'un délai de six mois ou d'un an. Nous n'avons pas le personnel requis, nous n'avons pas non plus les compétences pour le faire. Alors, voilà tout ce que nous pouvons vous dire: «Ça va», s'il n'y a pas de conséquences facheuses. Pourquoi alors ne pas nous présenter des renseignements positifs et bien nets, qui nous prouverait que tel ne serait pas le cas?

M. Danson: Je pense que l'on a offert cet arrangement à la province de l'Ontario sur une base réciproque. Mais elle n'a pas rempli

[*Texte*]

So this does make the job a little more difficult.

Mr. Des Brisay: I understand that situation.

Mr. Danson: Yes. You mention emigration, which is another matter that is often brought up. In the part of Canada I come from we have benefited from emigration from your part of the country. On the other hand, we do not think that is necessarily good for all of Canada. Do the people really emigrate because of a tax climiate, or do they emigrate for reasons of opportunity, because of 10 per cent surcharge, for example? This surely cannot be why people emigrate from New Brunswick, because they have not enough income to pay taxes on.

Mr. Des Brisay: I think it would be a very hazardous thing to make a general statement in that regard, because it all depends. You know, there are various reasons for emigration, and certainly opportunity is a main one. If taxes are a factor at all, it is way down on the list of reasons for moving, except to the United States where there is a more favourable tax climate today, coupled with the additional opportunities that would seem to be available to the young well-trained individual.

Mr. Danson: Of course, there are other types of climate that affect people in that position too, a social position.

Mr. Des Brisay: My point is, I am being very careful not to make a general statement, an all-encompassing statement, and say this is the reason. There are any number of factors, and I have enumerated a few.

Mr. Danson: Yes. We have had a lot of comparisons between Canadian and American rates, and they are quite difficult to come by. We were discussing this earlier in the day with one of the other groups that was with us, and it would seem that it is very difficult. We have tried in this Committee to make comparisons, and you do not know when you are comparing apples with apples. If you deal with straight income tax rates, it depends which state you are dealing with. The level of social and educational services and the way education is financed have a very great bearing. Whether you live in a house or in an apartment has a very great bearing. So it is very difficult to relate these.

By the same token, I think that Canadians have accepted the fact that we pay a premi-

[*Interprétation*]

ses engagements, et la tâche n'en a été que plus ardue.

M. Des Brisay: Je comprends.

M. Danson: Oui. Vous avez parlé de l'émigration; c'est une autre question qui a été soulevée à plusieurs reprises. Dans la région que j'habite, nous avons sans doute tiré grand avantage de l'émigration. D'autre part, nous reconnaissons que cette situation n'est pas toujours favorable. Est-ce que les gens émigrent vraiment à cause du climat fiscal ou bien s'ils recherchent des possibilités d'emploi en raison de la surtaxe de 10 p. 100? Ceci n'explique pas l'émigration en provenance du Nouveau-Brunswick, car les habitants de cette province ont des revenus plutôt modestes sur lesquels ils ne paient pas d'impôts.

M. Des Brisay: Je pense qu'il serait difficile de faire une déclaration de portée générale à ce sujet. Il y a diverses raisons qui expliquent l'émigration. Certes, les occasions d'emploi en constituent une. Si le fardeau fiscal constitue un des facteurs, ce n'est sûrement pas le principal, sauf en ce qui concerne l'émigration vers les États-Unis où le climat fiscal est plus intéressant de nos jours et où les occasions d'emploi peuvent attirer les jeunes qui ont pu bénéficier d'une bonne formation.

M. Danson: Évidemment, il y a divers facteurs qui influencent le particulier comme la situation sociale.

M. Des Brisay: Je suis évidemment très prudent à ce propos, car je ne voudrais pas faire de déclaration globale et affirmer qu'il s'agit de telle raison. Il y a plusieurs facteurs et j'en ai énumérés quelques-uns.

M. Danson: Oui. Nous avons établi plusieurs comparaisons en ce qui concerne les taux canadien et américain; il est assez difficile d'établir des rapprochements. C'était là le sujet de notre discussion avec un des groupes qui nous accompagnait, plus tôt dans la journée; il me semble qu'il soit assez difficile d'arriver à une discussion approfondie à ce sujet. Le Comité a tenté d'établir des comparaisons, mais il arrive qu'on ne sache pas établir les rapprochements. Si l'on parle simplement des taux d'impôt sur le revenu, on doit tenir compte des différences entre les États. Les services d'éducation et les services sociaux de même que les moyens de financement de l'éducation influencent grandement ces taux. Le fait de vivre dans une maison ou dans un appartement joue aussi. Il est très difficile de faire un rapport entre les divers facteurs.

Mais du même coup, les Canadiens ont accepté le fait que nous devions payer plus

[*Text*]

um this way for living in Canada. We have a big country and few people, and probably we do not have the economies of scale that the Americans have. They can do many things we cannot. But by the same token, I think it is generally accepted by tax technicians and specialists that in the lower groups and in the higher groups we have lower rates, but it is that middle group, or what we have come to call the middle group, who earn from $10,000 to $25,000—I hope the day comes when that is the middle-income group in Canada—who are hit by any increases.

The Chairman: I am sorry, Mr. Danson, your time is up on your first turn.

Mr. Danson: Perhaps we can come back.

The Chairman: If you have noticed my remark, I said your time is up on your first turn.

I recognize Mr. Flemming. You know the rules, Mr. Flemming. I am sorry, Mr. Danson. If you want to come back on a second turn, you are allowed another 15 minutes. On the third turn, you are allowed 10 minutes.

An hon. Member: On the fourth turn?

The Chairman: Fourth turn, two minutes.

An hon. Member: One would be dizzy by that time.

An hon. Member: I could not stand a third one.

Mr. Flemming: In the brief, at the bottom of the first page, the statement is made that New Brunswick believes that this income tax field is an area in which the federal and provincial governments each have an equal constitutional responsibility, which I agree with entirely. I am wondering if the Minister is in a positon to say whether the association that they have had thus far leads him to believe that the federal government is willing to accommodate its views to the suggestion, and to the positions as outlined in that particular paragraph?

Mr. Des Brisay: In my association with the federal government, and with the various ministers of finance with whom I have dealt, and with the officials, I think it is safe to say that this is generally the case, and that they recognize the joint constitutional field of income taxation. We really have very few problems with either officials or ministers in discussing that basic idea.

[*Interpretation*]

cher pour vivre au Canada. Le pays est vaste et peu peuplé. Nous n'avons peut-être pas les mêmes avantages que les Américains; nous ne pouvons pas nous permettre tout ce qu'ils se permettent; mais les spécialistes des questions fiscales admettent généralement que les taux d'imposition des classes inférieures et supérieures sont moins élevés alors que la classe moyenne—dont le revenu varie entre $10,000 et $25,000 subit les conséquences d'augmentations successives.

Le président: Je regrette, monsieur Danson, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Danson: Nous pourrons peut-être y revenir.

Le président: J'ai dit que vous aviez épuisé votre temps de parole. Je donne la parole à M. Flemming. Vous connaissez les règlements, monsieur Flemming. Je suis désolé monsieur Danson. Si vous voulez reprendre la parole un peu plus tard, on vous accordera 15 minutes et 10 minutes si vous prenez la parole pour une troisième fois.

Une voix: Et la quatrième fois.

Le président: La quatrième fois, deux minutes.

Une voix: Il y aurait quoi avoir des vertiges.

Une voix: Je ne pourrais pas me résigner à faire une troisième intervention.

M. Flemming: Au bas de la première page du mémoire, on affirme que le Nouveau-Brunswick considère que, dans le domaine de l'impôt sur le revenu, les gouvernements fédéral et provincial ont une responsabilité constitutionnelle égale. Je suis d'accord. Le ministre est-il en mesure de nous dire si l'association formée jusqu'à présent le porte à croire que le gouvernement fédéral est disposé à tenir compte de son point de vue considérant la suggestion et les positions telles qu'exposées dans ce paragraphe?

M. Des Brisay: D'après mon travail en collaboration avec le gouvernement fédéral, les différents ministres des Finances et les fonctionnaires, je puis affirmer que c'est généralement le cas. On admet le partage de la responsabilité constitutionnelle dans le domaine de l'imposition. Nous avons eu très peu de peine à nous faire comprendre tant des fonctionnaires que des ministres, en parlant de cette question fondamentale.

[*Texte*]

Mr. Flemming: Yes. That has actually been my own experience too. I feel that there is a recognition of that particular point, and I think it is tremendously important. So I come to the next question. It has to do with this business of migration, and on page 3 of your brief you say very positively that in your opinion the proposed new rates are far too concentrated in reaching the maximum level of 51.2 per cent, and in your opinion this distorts the tax burden on an important segment of the working population, which will have an adverse effect on work incentives and the country's ability to retain some of its trained, capable and highly mobile residents.

This causes me a great deal of concern, because you say categorically that that is your opinion. It is my opinion also, I might say, and I think that that point has not been stressed enough by people who have come to make representations to our Committee. I think the retention of young people, especially with ability and with training, is tremendously important. This applies especially to our province, of course, and we want to retain them. They feel that the tax burden and the amount of so-called take-home pay that they may receive with which to pay their bills when getting started after they have married, perhaps, is important. I wonder if you would like to amplify that statement on page 3.

Mr. Des Brisay: Mr. Chairman, this ties in with a remark that we were discussing earlier when Mr. Danson pointed out that the people in the $12 to $15 thousand income tax range will have the highest rate of increase. We point this out on page 2, that married taxpayers earning over $9,000 have to pay more income tax on their earnings, but the greatest increase is for those in the $12 to $15 thousands income range. So what you say, Mr. Flemming, is absolutely true. These are the people, let us say recent university graduates, who would find themselves within a few years in that range. It seems to me that they are the people we should be retaining. They are our technical graduates as well as our university graduates, in all types of employment. We have a large group of these people who would see fields abroad where they could probably better their situation. This does concern us.

• 2100

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I would like to ask the Minister to go to the latter part of

[*Interprétation*]

M. Flemming: Moi aussi, j'ai fait la même expérience. On tient compte en général de ce point et c'est très important. Voilà pourquoi je passerai à la deuxième question qui se rapporte à l'émigration. A la page 3 de votre mémoire, vous dites de façon catégorique que la proposition concernant les nouveaux taux vise de façon trop marquée à atteindre le maximum de 51.2 p. 100. A votre avis, cette mesure défavoriserait la répartition du fardeau fiscal sur une catégorie importante des contribuables, ce qui aurait un effet regrettable concernant l'encouragement au travail. De plus, vous craignez que le pays ait de plus en plus de peine à garder son élite mobile et bien formée.

Ceci m'inquiète beaucoup, car vous dites catégoriquement que c'est votre opinion. C'est la mienne aussi et je crois que ce point n'a pas été souligné suffisamment par ceux qui nous ont présenté des mémoires. Le fait de garder les jeunes gens doués et déjà formés constitue un point très important. Ceci s'applique particulièrement à notre province, bien sûr, et nous tenons à les garder. Ils ont le sentiment que le fardeau fiscal et le revenu net dont ils peuvent disposer pour leur famille sont très importants. Peut-être voudriez-vous développer davantage ce point à la page 3.

M. Des Brisay: Monsieur le président, ceci est en relation avec ce que nous discutions auparavant, lorsque M. Danson a fait remarquer que les gens faisant partie de la catégorie des revenus imposables variant de 12,000 à 15,000 dollars subiraient le taux d'augmentation le plus élevé. Nous disons à la page deux que le contribuable marié qui gagne plus de 9,000 dollars payera davantage d'impôt sur ces gains, mais que c'est la catégorie dont les revenus varient entre 12,000 et 15,000 dollars qui subira l'augmentation la plus élevée. Ce que vous dites, monsieur Flemming, est absolument vrai. Ce sont les diplômés d'université qui se trouveront dans quelques années dans cette catégorie. Il me semble que ce sont ceux-là que nous devrions garder chez nous, nos diplômés d'écoles techniques ou d'universités, spécialisés dans divers domaines. Nous en avons un grand nombre qui se verront offrir de meilleures situations ailleurs. Voilà notre problème.

M. Flemming: Je demanderais au ministre de commenter cette dernière partie du même

[*Text*]

the same paragraph and comment on the statement:

> ...that no significant or major increase in emigration will result from its proposals. New Brunswick does not believe that such major tax changes should be proposed and justified on the basis of hunches.

I would like for him to comment on that. I agree with it and I think everybody agrees with it, but what makes him think that they are going ahead on the basis of hunches?

Mr. Des Brisay: Mr. Chairman, again I think it goes back to what has been said previously, that the White Paper says only modest effect on work incentives. Yet to my knowledge there has really been no work paper, background information, prepared to show this, so we may use the word "hunch" without the background to know the actual, factual effects. I think that is what we are saying.

Mr. Flemming: My next question has to do with the top of page 6, the second paragraph in which the brief points out that:

> We do not share the Department of Finance's optimistic view that the Department of National Revenue will be realistic or understanding in its treatment of individuals and the assessment of capital gains items.

It goes on to say:

> To expect the present breed of tax collector to be more understanding or sympathetic and less zealous in his pursuit of the tax dollar under the new system is straining one's credulity to the breaking point.

That is pretty strong language. I do not say it is not justified and I can understand New Brunswick and I sympathize with their approach because it is a tremendously serious situation. You have pointed out already that under these proposals, New Brunswick taxpayers would be required to pay something like $4 million more on one item alone, which is the change in the rate from 21 per cent to 50 per cent on one item alone, and it would amount to $245 million, I believe, in all Canada. What do you think we are going to accomplish by this change? It has been argued that it is not fair to professional people because they cannot organize, they cannot form a company to carry on business and enjoy this advantage. I wonder if you consider that in New Brunswick you have the small businesses largely incorporated compa-

[*Interpretation*]

paragraphe où il est question de ceci:

> Le nouveau-Brunswick n'estime pas qu'il faille modifier le régime fiscal en fonction d'indices.

Je suis d'accord et je pense que tout le monde aussi, mais qu'est-ce qui vous fait croire qu'on a procédé sur la base d'indices tout simplement?

M. Des Brisay: Ceci revient à ce qu'on a dit tout à l'heure. Le Livre blanc n'a que des effets peu sensibles sur l'activité économique. Voilà pourquoi nous parlons du mot indices puisque nous n'avons pas les données de base sur lesquelles s'étaie le Livre blanc. C'est ce que nous disons.

M. Flemming: Ma question maintenant se rapporte au début de la page 6, deuxième alinéa. Il est dit:

> la province ne partage pas l'optimisme du ministère des Finances à propos de la compréhension et du réalisme du ministère du Revenu national sur sa façon de traiter les individus et d'évaluer les gains de capitaux.

En plus, on ajoute:

> Espérer plus de compréhension ou de sympathie, et moins de zèle de la part des percepteurs d'impôts, c'est vraiment abuser de la crédulité des gens.

Vous ne mâchez pas vos mots. Je comprends le Nouveau-Brunswick, je comprends ce qui le pousse à dire cela dans son mémoire, car leur situation est très sérieuse. Vous avez mentionné qu'en vertu du Livre blanc, le contribuable du Nouveau-Brunswick devrait payer quelque chose comme 4 millions de dollars de plus pour un article de budget ce qui change le taux de 21 p. 100 à 50 p. 100. Ce qui équivaudrait à un total de 245 millions environ, dans le pays entier. Qu'allons-nous accomplir grâce à ce changement. On a déjà dit que ceci serait injuste à l'égard des professions libérales qui ne peuvent pas s'organiser ou ne peuvent pas se constituer en corporation pour exercer leur activité et en profiter. Au Nouveau-Brunswick ne croyez-vous pas que les petites entreprises sont pour la plupart constituées en corporations. Ces peti-

[*Texte*]

nies. The small businesses we are talking about that would probably qualify in the $35,000 or less bracket are probably quite largely incorporated companies. That is my impression also, and I never could see and I wonder if you would care to comment on the point that professional people are not able to incorporate. Do you consider that a valid argument for changing this rate from 21 per cent to 50 per cent?

Mr. Des Brisay: I should be careful here as I will be bargaining with some of these professional people before long. No, I think that is one side of the argument, that they can incorporate and take some advantage that appears to exist for incorporated companies, such as expenses and this type of thing, but on a general basis, I think that professional people who cannot incorporate are in a much higher bracket, income taxable bracket. I do not have any figures to back this up, mind you, but it is my impression that they would be in a much higher income tax income bracket than the average small business.

Mr. Flemming: And then not fighting the climate, the rain and the snow and everything that goes with it, I submit that they are not properly comparable, really.

At the top of page 9, the second paragraph, the brief speaks of the rates of five provinces above the 28 per cent federal rebate level. In order for provinces to secure any additional revenue, do you envisage that they have to increase even the surtax which presently might exist in various provinces?

Mr. Des Brisay: Mr. Chairman, that is certainly one avenue. It would be my personal hope and desire not ever to have to do that, and I will even go further to say that we applied it as what we hoped would be a temporary measure. And I think all the provinces have looked at it this way. Certainly talking to my colleagues in the five provinces who have done it, I think it has been their philosophy that if at all possible, if other sources of revenue can be found, if equalization payments are increased, if the new federal-provincial agreement is signed in 1972, which is going to be more beneficial, this is one area that will probably be removed.

Mr. Flemming: Turning to page 10, you say:

> We believe the federal government has failed to understand the importance to the provinces of securing capital investment, and hence our vital concern that nothing be done to make this provincial responsibility more difficult to fulfill.

[*Interprétation*]

tes entreprises dont nous parlons qui se situent dans la catégorie de $35,000 ou plus sont pour la plupart constituées en corporation. C'est aussi mon avis, et je voudrais demander ce que vous pensez du fait que les professions libérales ne peuvent pas s'organiser en société. Pensez-vous que c'est un argument valable pour changer ce taux de 21 p. 100 à 50 p. 100?

M. Des Brisay: Je devrai faire attention parce que je vais exprimer mes arguments en face de personnes de profession libérale. C'est une partie du désavantage tenant à leur profession, compte tenu des dépenses également, mais de façon générale, il me semble que les professions libérales qui ne peuvent pas se constituer en corporation sont dans une catégorie imposable beaucoup plus élevée. Je n'ai pas de chiffres pour le prouver, mais j'ai le sentiment qu'ils constitueraient une catégorie de contribuables beaucoup plus élevée que celle de l'homme d'affaires moyen, ou du petit entrepreneur.

M. Flemming: Et, s'il ne combattent pas les éléments naturels, tels la pluie, la neige, etc., alors, on peut difficilement faire une comparaison valable.

Au début de la page 9 deuxième alinéa, le mémoire souligne les taux de cinq provinces qui sont au-dessus du 28 p. 100 du niveau fédéral de rabais. Pour que les provinces puissent s'assurer un revenu additionnel, pensez-vous qu'elles auront à augmenter la surtaxe qui existe dans plusieurs provinces?

M. Des Brisay: C'est un moyen, et je souhaite ne jamais devoir le faire, et je dirai même plus que nous l'avons appliqué en espérant que ce serait une mesure temporaire. Je crois que toutes les provinces ont le même point de vue. J'en ai parlé à des collègues des provinces qui l'ont fait. C'est notre point de vue, s'il était possible, si d'autres recettes pouvaient se trouver, si les versements de péréquation sont augmentés, s'il y a un nouvel accord fédéral-provincial sur les arrangements fiscaux signé en 1972, nous aurons du changement.

M. Flemming: Page 10, dites-vous:

> Nous estimons que le gouvernement fédéral n'a pas compris l'importance pour la province d'obtenir des investissements de capitaux et comme rien n'a été fait la charge entière de ce problème très délicat retombe sur la province.

[*Text*]

I can understand your concern about this and I wonder if you have a concrete illustration of the difficulty of securing capital investment for the province.

Mr. Des Brisay: Yes, Mr. Chairman. On that I could go on towards the bottom of page 10, some of the specific proposals whereby shareholders of foreign corporations doing business in Canada would receive no tax credit for Canadian corporation taxes paid. It would seem to us that this would make it somewhat less attractive for foreign investors, particularly Europeans we are thinking of at this stage, to invest in our province.

An hon. Member: Nontreaty countries.

Mr. Des Brisay: Nontreaty, yes. The rate on nontreaty countries would go from 15 to 25 per cent on the withholding tax rate.

Mr. Flemming: Do you believe that eventually this will be modified?

Mr. Des Brisay: We would hope so, yes.

Mr. Flemming: You say on page 11, in a very short paragraph:

> New Brunswick recommends that any proposals which would inhibit foreign investment in Canada be dropped.

What have you particularly in mind in proposals that would inhibit it? Is it partly the fact that the foreign corporations would not receive any tax credit?

Mr. Des Brisay: That is one.

Mr. Flemming: That is one.

Mr. Des Brisay: Unrealized capital gains.

Mr. Flemming: Yes.

Mr. Des Brisay: Shareholders of foreign companies, income acquired in Canada by foreigners. In many cases, as we know, foreign-owned firms send some technicians to a country on start-up of a new enterprise; then they may stay for six months or six years. Under the present system as we understand it, there would be no tax credits for the money earned in Canada by that individual as well, so there would be less incentive for them to actually stay and provide the technology which was probably required at start-up.

Mr. Flemming: You think we would do much better to retain what we have, in that

[*Interpretation*]

Je vous comprends. Est-ce que vous pourriez nous donner un exemple concret des difficultés que vous avez à trouver les capitaux nécessaires pour les immobilisations dans la province.

M. Des Brisay: Oui, monsieur le président, je pourrais vous signaler la page 10, par exemple, les actionnaires étrangers exerçant une activité au Canada ne recevraient aucun crédit fiscal pour les impôts payés par les sociétés canadiennes. Ceci attirerait moins les investisseurs étrangers, surtout les Européens, qui se risqueraient à investir dans notre province.

Une voix: Les pays qui ne sont pas liés par le traité.

M. Des Brisay: Oui. Les taux conclus dans les accords fiscaux d'un pays à l'autre portent sur 15 à 25 p. 100 sur le taux de revenu fiscal.

M. Flemming: Vous pensez que ceci éventuellement sera modifié?

M. Des Brisay: Nous l'espérons, oui.

M. Flemming: A la page 11, dans un paragraphe très court, vous dites:

> Le Nouveau-Brunswick recommande que toutes les propositions qui freinent les immobilisations étrangères soient abandonnées.

Qu'est-ce qui vous fait écrire cela? Est-ce surtout à cause du fait qu'il n'y aura pas de crédit fiscal pour les étrangers?

M. Des Brisay: C'est cela.

M. Flemming: Bon.

M. Des Brisay: Les gains de capitaux non réalisés.

M. Flemming: Oui.

M. Des Brisay: Le fait est que les actionnaires des sociétés étrangères ont un revenu acquis au Canada. Dans plusieurs cas, comme nous le savons, les entreprises envoient les ingénieurs ou le personnel technique au Canada pour faire partir l'entreprise. Ils peuvent rester six mois ou six ans en vertu du système actuel, il n'y a pas de crédit fiscal accordé à cette personne, de sorte qu'ils seront moins portés à rester, à apporter leurs connaissances, leur savoir technique qui nous permet d'accroître l'activité économique.

M. Flemming: Il est question de trois mesures concrètes dans la page 12 de votre

[*Texte*]

regard anyway. On page 12 you mention three concrete ways of dealing with the projected increase. I wonder if you would care to make any suggestions about—you suggest reduction of proposed personal income tax rates so that they become more gradual.

Mr. Des Brisay: We are not quarrelling with the large group at the lower level who will be deleted from the taxrolls. We think this is probably equitable. We suggest that the rate applicable above $9,000 per year might be tapered somewhat downward so that it does not take that sharp rise beginning in the order of $9,000 to $10,000, affecting those earning between $12,000 to $15,000 more seriously than people in other brackets. And as

• 2110

you go up the scale that, instead of going from 82 per cent at the top level to 51 per cent, you might have a gradual rise from the $24,000 level up to the $400,000 level, that you would have a gradual rate of increase. To balance, now this would have to be worked out mathematically to produce the revenue that is required, of course, but we believe that could be done.

Mr. Flemming: You do not find $12,000 to $15,000 salaries nearly as scarce as they used to be a few years ago, do you?

Mr. Des Brisay: No.

Mr. Flemming: I personally think that there are more and more people qualifying year after year for taxation in that particular bracket. I suppose that the statistics which the federal government have at their disposal are much more accurate than any opinion I might have but I find it difficult to find anyone with any great degree of responsibility that is working for less than $12,000 to $15,000 today.

You mentioned that on the $35,000 maximum rate for the 21 per cent you had a table. You do not submit it in your brief.

Mr. Des Brisay: No.

Mr. Flemming: We have had other tables presented to us along the same line.

Mr. Des Brisay: This is for illustrative purposes and we would be happy to supply that. We can get this for your Committee, Mr. Chairman, if it is of any use.

The Chairman: If you would send that table to our Clerk, he will arrange to distribute copies of it to the members of the Committee, and, if it is in time, maybe to print it as an appendix to today's proceedings.

[*Interprétation*]

mémoire, à propos des projets d'augmentation. Voulez-vous nous formuler des propositions à propos de l'abaissement du taux sur le revenu des particuliers afin qu'ils soient plus graduels.

M. Des Brisay: Nous ne reprochons pas au groupe important du niveau inférieur qui sera éliminé de la liste des contribuables. Ceci est équitable. Nous proposons que le taux s'appliquant au-dessus de $9,000 par année soit légèrement diminué afin qu'il ne prenne pas toute cette augmentation brute de 9,000 à 10,000, touchant ceux de 12,000 à 15,000 beaucoup plus sévèrement que les autres groupes. Au lieu d'aller de 82 à 51 p. 100, qu'on ait plutôt une augmentation graduelle du niveau de $24,000. à celui de $400,000. Ce serait alors une augmentation graduelle. Naturellement, il faudrait appliquer un calcul mathématique pour avoir le revenu requis, mais nous croyons fermement pouvoir le faire.

M. Flemming: Vous ne pensez pas que les traitements de 12,000 à 15,000 sont aussi rares qu'ils étaient il y a quelques années.

M. Des Brisay: Non.

M. Flemming: Personnellement, je crois qu'un nombre grossissant de personnes touchent ce salaire par année. Les données statistiques données par le gouvernement fédéral sont beaucoup plus exactes que l'opinion que je pourrais en avoir, mais il est difficile qu'une personne ayant beaucoup de responsabilités puisse travailler pour moins de $12,000. ou même moins de $15,000, à l'heure actuelle.

Vous avez dit que vous avez un tableau sur le 21 p. 100 pour le taux maximum de $35,000. Vous ne l'avez pas inclus dans votre mémoire.

M. Des Brisay: Non.

M. Flemming: Nous avons eu d'autres tableaux sur le même sujet.

M. Des Brisay: C'est à titre d'information. Nous serions heureux de vous le fournir s'il peut vous être utile.

Le président: Nous le ferons reproduire et nous le distribuerons à tous les membres du Comité, ou peut-être nous le ferons figurer en appendice dans le compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

[*Text*]

Mr. Des Brisay: We can get it to you very quickly, in the morning if you would like.

The Chairman: If it is sent to Ottawa this week, it will be in time. I am sure our proceedings will not be printed this week.

Mr. Flemming: I have just one question about page 13 where you say:

> In our opinion a document proposing such profound changes should by this time have elicited a larger degree of public acceptance or agreement than is evident so far.

Have you received, from people in business and citizens in general in your province, a request that you should use your influence to have these proposals modified before they are presented for legislation?

Mr. Des Brisay: Mr. Chairman, many of our briefs have been received from national bodies and we have received copies of all those which have been presented directly to the Minister of Finance, which of course affect us as well. But we have received a large number from branch groups and individuals in New Brunswick pertaining strictly to the province.

In answer to your question, I would say, yes, but not to use our influence as such. They have pointed out their views. And we have met with quite a number of groups of people and individuals to discuss the proposals. So that when we say that "we find the public reaction", I think this is true.

I have read a large number of the briefs and I think that there is only one that is really suggesting there is a lot of merit in the White Paper. And by the way, you will notice that we have only selected four items for discussion. We are not arguing about many of the other things. We are not arguing about capital gains, we are arguing about the application of capital gains, corporate taxes, federal-provincial relations and personal income tax. There are many other aspects of the White Paper that we think are probably workable and I think that this is the way that New Brunswickers feel in general, in answer to your question. There are certain aspects that they do not like.

I know one gentleman who makes $400,000, not in New Brunswick by the way. He thinks that the rate should be reduced from 82 per cent to 51 per cent over a few years, and he personally cornered me. Not in New Brunswick, I point out.

[*Interpretation*]

M. Des Brisay: Nous pouvons vous le fournir rapidement, dans la matinée, si vous voulez.

Le président: S'il est envoyé à Ottawa cette semaine ce sera parfait je suis sûr que nos comptes rendus ne seront pas imprimés cette semaine.

M. Flemming: A la page 13. Une seule question.

> A notre avis, le document proposant un changement aussi radical aurait dû amener une plus grande confirmation de la part du public qu'il n'en a été question jusqu'à maintenant.

Avez-vous reçu des hommes d'affaires, des particuliers en général, de votre province, la demande d'exercer votre influence pour faire modifier ce projet avant qu'il ne devienne loi?

M. Des Brisay: Monsieur le président, un grand nombre de nos mémoires ont été envoyés par des organismes nationaux et nous avons des copies de ceux qui ont été envoyés directement au ministre des Finances. Nous avons reçu un grand nombre de mémoires de particuliers et de groupes de succursales du Nouveau-Brunswick se rapportant spécialement à la province.

Pour répondre à votre question, je dirais oui, mais non pas pour exercer notre influence comme tel. Ils nous ont exposé leurs points de vue, et nous avons rencontré un grand nombre de ces groupes et de ces individus, pour parler des propositions. Nous avons rencontré l'opinion publique.

J'ai lu un grand nombre de ces mémoires et un seul trouve le Livre blanc assez bon. Tous les autres sont d'un avis contraire. Vous avez remarqué que nous n'avons choisi que quatre points pour la discussion. Nous ne parlons pas des autres points. Nous ne parlons pas des gains de capitaux, nous parlons de l'application des gains de capitaux, des taxes sur les sociétés, des relations fédérales-provinciales et de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il y a bien d'autres dispositions du Livre blanc qui sont probablement valables et je pense que c'est la façon dont le Nouveau-Brunswick réagit, en général. Il y a certains aspects du Livre blanc que nous n'aimons pas.

Je connais une personne qui a un revenu de $400,000, pas du Nouveau-Brunswick, cependant. Il estime que le taux devrait être abaissé de 82 p. 100 à 51 p. 100 pour quelques années. Il m'a personnellement coincé.

[*Texte*]

The Chairman: I am sorry, Mr. Flemming, but I do hope that you are coming to the end of your first period of questions because you are over your 20 minutes.

Mr. Flemming: Could I ask one more question?

The Chairman: Oh, yes.

Mr. Flemming: It is relative to your statement that investment-capital-enterprising individuals can only be attracted and retained by competitive and not punitive tax treatment. I am sure everybody agrees with that but do you consider that the proposals as written constitute punitive tax treatment?

Mr. Des Brisay: To make a general statement on that. . .

Mr. Flemming: Let us say, without amendment.

Mr. Des Brisay: Without amendment? I would prefer to answer you by saying that we would like to see some amendments made.

Mr. Flemming: I understand, Mr. Minister. If you are going to deal with them, you do not want to say too much that is going to get you in wrong around this table. Thank you, Mr. Chairman. That is all.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. May I first of all apologize to you, and to you, Mr. Minister, for being late and not hearing your opening remarks.

I have read your brief and was listening to your remarks. You want the slope to be more gradual and this is a problem that bothers many of the people on the Committee and I am one of them.

How do you make the slope more gradual? How do you achieve what you and I would agree are some of the worthwhile objectives in the White Paper without taxing the group that are being taxed? There just are not enough rich people, so the Minister tells us, to get this money from the very rich in Canada and that the only way the money can be obtained is to have a steep-slope income tax schedule as projected in the White Paper.

We can make one of two choices. We can either reduce some of the programs that the government has embarked on or we can raise the revenue that is necessary for those programs. Do you have any suggestions as to which one we should make, or do you

[*Interprétation*]

Le président: Je regrette monsieur Flemming, mais j'espère que vous arrivez à la fin de votre question parce que vous avez dépassé votre limite de vingt minutes.

M. Flemming: Puis-je poser d'autres questions?

Le président: Oui.

M. Flemming: Relativement à votre déclaration voulant que les investissements personnels de capitaux soient plus attirés par des mesures d'impôt compétitives et non pas punitives. Je suis sûr que tout le monde est d'accord avec cela, mais pensez-vous que ces propositions comme telles constituent des mesures punitives?

M. Des Brisay: Pour me prononcer de façon générale,. . .

M. Flemming: Disons, sans modifications.

M. Des Brisay: Sans modifications? Je préférais vous dire que nous préférions y voir des modifications.

M. Flemming: Je puis vous comprendre. tées, il était disposé à apporter des allégevous ne voulez pas vous prononcer trop ouvertement, trop catégoriquement. Merci monsieur le président. C'est tout.

Le président: M. Saltsman.

M. Saltsman: Merci monsieur le président. Tout d'abord, je m'excuse d'être arrivé en retard et je n'ai pas entendu ce que vous disiez au début.

J'ai lu votre mémoire, je vous ai écouté. Je vous entends dire que vous voulez que la gradation se fasse plus lentement. Ceci préoccupe un grand nombre d'entre nous dont moi.

Comment ralentiriez-vous ce taux d'augmentation? Comment réaliser les buts du Livre blanc sans imposer ceux qui sont imposés? Il n'y a pas assez de riches d'après ce que nous dit le ministre pour obtenir les recettes des gens très riches au Canada et la seule façon d'obtenir ces recettes, c'est d'avoir un tarif progressif; comme celui qui nous est donné dans le Livre blanc.

On a deux possibilités. Ou bien diminuer certains des programmes lancés par l'État ou alors augmenter les recettes fiscales nécessaires pour financer ces programmes. Quelle est la solution que nous devrions adopter? Avez-vous une solution qui nous montre que les

[*Text*]

have some information that would indicate that the benefits that are proposed for the lower-income group in the White Paper could be given and the slope made more gradual?

Mr. Des Brisay: I certainly would not want to philosophize on taxation. If it is true that the proposals would yield anywhere from $660 million to $1.2 billion as some people project, it seems to me a question of which comes first? If those expenditures are in effect needed, then it seems to me that Parliament should raise the taxes in certain aspects to provide those funds required. But if it is true that they are going to produce $600 million—let us take that low figure—what is the money going to be used for?

Mr. Saltsman: Mr. Benson has indicated to the Committee that the proposals in the White Paper are not designed to increase federal government revenues. He has also pointed out that, if it should happen that they increase the federal government revenues, then he is prepared to make adjustments in these rates to make sure that that is eliminated.

I know this is a point of controversy. The Province of Ontario feels very strongly that he is going to have his revenues increased. But I think that Mr. Benson does make a valid point and it does seem to be a promise to this Committee that he has no intention of using it for that purpose. If his figures are wrong and it turns out that government revenues are increased, then he is going to make adjustments to make sure that that is not the case. This is my interpretation of Mr. Benson's statement to the Committee.

Mr. Des Brisay: In answer to the first part of your question which you asked when you first started to speak, Mr. Saltsman, on page 12 we are suggesting reducing the proposed personal income tax rates so that they become more gradual as one ascends the income scale and providing preferential tax relief to those in the lower-income brackets, which the proposal does do, and the second method of leaving the proposed tax increases with the taxpayers, as originally suggested.

Some of our brief is based on the original proposals of the taxpayer. Subsequently, Mr. Benson has made that statement, and I for one believe that he means that, that they will not provide additional revenue, but that was not in the White Paper originally.

• 2120

Mr. Saltsman: May I go on to another theme that seemed to arise in your remarks.

[*Interpretation*]

bénéfices proposés pour les gens à revenu faible, dans le Livre blanc, soient donnés et que l'échelle soit plus graduelle?

M. Des Brisay: Je ne voudrais pas faire de philosophie, en matière fiscale. S'il est vrai que les dispositions du Livre blanc amèneraient de $660 millions à $1.2 milliard d'augmentation comme certains le prétendent, il me semble, c'est mon opinion personnelle, que c'est une question de priorité. Ou bien ces dépenses sont nécessaires et dans ce cas-là, le Parlement devrait augmenter les impôts dans certains secteurs pour obtenir ces recettes fiscales nécessaires. Mais si c'est vrai qu'on obtiendra $600 millions—disons que c'est un minimum—à quoi servira cet argent?

M. Saltsman: M. Benson disait au Comité que les projets du Livre blanc ne sont pas conçus pour augmenter les recettes fiscales de l'État. Il disait également que si c'était le cas, si les recettes de l'État étaient augmentées, il était disposé à apporter des allégements aux tarifs pour l'élimination de ces augmentations.

C'est matière à controverse. L'Ontario estime réellement que ces recettes seront fortement augmentées. Mais M. Benson semble avoir promis au Comité qu'il n'a pas l'intention de se servir du Livre blanc à cette fin. Si ces chiffres sont incorrects et si on constate que les augmentations sont fortes, alors, il modifiera les tarifs pour qu'il en soit autrement. En tout cas, c'est ce que j'ai pu saisir de la déclaration de M. Benson.

M. Des Brisay: Pour répondre à la première partie de votre question, à la page 12, nous disons que l'abaissement du taux de l'impôt sur le revenu du particulier pour le rendre plus dégressif et en assurant des allégements fiscaux aux catégories des revenus faibles, comme le mentionnent les propositions, et la deuxième méthode, c'est que les augmentations projetées soient laissées à la charge des contribuables, comme on l'avait suggéré auparavant.

Une partie de notre mémoire est basée sur les première propositions des contribuables. M. Benson a dit par la suite qu'il n'y aurait pas d'augmentation des recettes fiscales mais cela n'était pas mentionné au Livre blanc, à l'origine.

M. Saltsman: Et maintenant vous semblez avoir une attitude critique à l'égard du Livre

[*Texte*]

You seem to have an over-all critical stand on the White Paper, particularly in this matter of federal-provincial relationships. Now, I think you have touched on a very important controversy in the Whole White Paper, because it seems to me that much of the so-called revenues that the government is going to get is not really new revenue at all but revenue that other people have been getting in the past—the provinces. In our questioning of some of the witnesses before the Committee it became quite clear—for instance, in the oil and mining industries—that to the extent the federal government moves in on them with the removal of depletion allowances or lower depletion allowances, removal of tax holidays, there is going to be that much less room for the provinces to tax these companies.

In the oil industry in particular the Western provinces have been getting three to four times as much tax out of the oil companies as has the federal government, which is a most unusual situation compared to other industries, so you have this competition between the federal and the provincial governments.

You cannot tax a company out of existence. Everyone recognizes this, so if the federal government does tax some of these areas fairly heavily, it means there is less room for the province to tax. Is this one of your concerns?

Mr. Des Brisay: Well, obviously...

Mr. Saltsman: I am putting it in very straightforward terms.

Mr. Des Brisay: Obviously not as much concern as it would be to certain provinces in the West where there are major oil producers, but we have somewhat the same problem here, not necessarily in oil production but in mining production. Our mining development has increased a great deal in the last few years and there is still a lot of exploration going on. The potential exists there, so we would be concerned that through depletion allowances on mining it might be reduced. Again, it would not affect us to the same extent that it would, let us say, Alberta, as an example.

Mr. Saltsman: Yes.

Mr. Des Brisay: But we are partly concerned about it.

Mr. Saltsman: Correct. One of the disturbing things to me anyway in the development of Canada has been the way the provinces have played each other off, I think to the mutual disadvantage of everyone and to the

[*Interprétation*]

blanc surtout pour ce qui est des relations fédérales-provinciales et là vous abordez un sujet très controversé du Livre blanc, car il me semble qu'une grande partie des recettes qu'obtiendra le fédéral ne constituent pas des recettes neuves mais des recettes que d'autres ont obtenues jusqu'à maintenant. Devant les dépositions de certains témoins, concernant par exemple l'industrie du gaz et du pétrole, elle perdra ses allégements et étant plus taxée par les taxes fédérales les provinces pourront moins les taxer.

En ce qui concerne l'industrie du pétrole les services de l'Ouest ont obtenu trois ou quatre fois plus de recettes fiscales des compagnies d'huile que le gouvernement fédéral, ce qui est inhabituel. Il y a cette tension qui existe entre les deux paliers de gouvernement.

On ne peut pas imposer une entreprise pour qu'elle en meure. C'est connu. Si le gouvernement fédéral taxe ce secteur très fortement, alors la province pourra imposer d'autant moins. Est-ce un de vos soucis?

M. Des Brisay: Eh bien, apparemment...

M. Saltsman: J'en parle très franchement.

M. Des Brisay: Oui, c'est un de mes soucis, mais pas un des soucis aussi important que certaines des provinces de l'Ouest qui sont des provinces pétrolières importantes, mais nous avons de tels soucis pas nécessairement pour le pétrole mais en ce qui concerne l'extraction minière qui a augmenté beaucoup ces dernières annés et il y a encore beaucoup de travail qui se fait. Et naturellement nous serions touchés par les déductions pour épuisement sur les mines, par exemple, pas dans la même mesure que l'Alberta.

M. Saltsman: Oui.

M. Des Brisay: Mais néanmoins ceci nous toucherait aussi.

M. Saltsman: Une des choses qui m'inquiète dans le développement de l'activité économique canadienne c'est la façon dont les provinces se sont fait concurrence au détriment des provinces et pour le bien des industries.

[*Text*]

companies' advantages that located in Canada. Some of the provinces that have been very keen for resource development have offered advantages which I think were not wise and eventually were matched by the other provinces, with the result that nobody really benefited from this thing.

The advantage of the federal government's having a uniform application of tax rules across the country is obvious in the sense that it means all companies, no matter where they go, are going to be subject to similar conditions. I am not quite sure of what bothers you most in this matter. For instance, when we come to the question of room for the province to operate in, is it a matter of provincial pride to you that you do not want the federal government to take the taxes and then give them back to you, or is it a concern that the federal government will take the taxes and not make sufficient equalization payments available to you?

Mr. Des Brisay: To answer the first part of the question, we would have no concern about the federal government's collecting the taxes and repaying us on a formula acceptable by agreement. We have no objection to that. There is no provincial pride. I always say money has no nationality, when it comes to that, or there is no provincialism in it. We would not be concerned about that whatsoever.

Mr. Saltsman: Is your concern, then, that you are not getting a big enough share of the revenues that are collected by the federal government?

Mr. Des Brisay: That is partly true. We feel, in the light of the tax structure committee's findings right across the nation, that the federal government and the provincial governments have to sit down and rewrite a new tax sharing formula. As I said previously, we are left with the fields that are the more regressive forms of taxation, whereas the income tax field is to many experts—and I agree—one of the fairest methods of taxation that we have found, certainly in the western world, that we know of, and if the White Paper fixes the top rate of income tax at 51.2 per cent...

Mr. Saltsman: We have to review. It means you are thrown back on additional regressive taxes.

Mr. Des Brisay: Right.

Mr. Saltsman: So it really seems what you are saying is that to make the White Paper fair to the provinces you cannot look at the

[*Interpretation*]

Certaines provinces voulant absolument développer leurs activités ont offert des avantages pas toujours judicieux, d'autres provinces ont fait de même, ont surenchéri de sorte que personne n'en a bénéficié.

C'est à l'avantage du gouvernement fédéral que l'application des dispositions financières soit uniforme. Je ne suis pas très sûr de ce qui vous préoccupe le plus dans cette question. Par exemple, quand nous en venons à la question de la liberté d'opération des provinces, est-ce qu'il s'agit de fierté à vos yeux pour que vous ne vouliez pas, par exemple, que le fédéral s'empare des impôts qu'il vous remettrait ensuite sous forme de dividendes, ou est-ce que vous êtes préoccupés du fait que le Fédéral prendrait les impôts et ne vous remettrait pas ensuite suffisamment de paiements de péréquation?

M. Des Brisay: Pour répondre à la première partie de la question, évidemment il ne nous importerait pas que le Fédéral perçoive l'impôt et le rembourse, mais d'après une formule équitable et acceptable, acceptée par suite d'une entente. Nous n'avons aucune objection. Il ne s'agit pas de fierté provinciale. L'argent n'a pas de nationalité alors il n'a pas de province non plus. Bref, ceci ne nous préoccupe nullement.

M. Saltsman: Donc est-ce que vous pensez que vous n'auriez pas une part suffisante du revenu perçu par le Fédéral?

M. Des Brisay: C'est partiellement vrai. Nous estimons que, à la lumière des constatation du comité du régime fiscal à travers le Canada, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent rédiger un nouveau régime de partage fiscal. Je répète donc que nous avons les domaines les moins progressifs en matière de fiscalité la formule d'impôt sur le revenu, dans le monde occidental, est le système le plus équitable. Si le Livre blanc fixe ceci à 51.2 p. 100 que nous restera-t-il?

M. Saltsman: Autrement dit on vous laisse seulement les impôts régressifs ou les moins progressifs.

M. Des Brisay: Exact.

M. Saltsman: Pour que le Livre blanc soit juste pour les provinces, vous ne pouvez pas considérer le Livre blanc tout simplement

[*Texte*]

White Paper just as a taxation document. You also have to consider it in the light of what kind of arrangements they are prepared to make on the sharing of these revenues with the provinces.

Mr. Des Brisay: It becomes a little more than a taxation paper; it becomes somewhat of a social reform paper as well.

Mr. Saltsman: And it closes the door to you in terms of progressive taxation...

Mr. Des Brisay: Right.

Mr. Saltsman: ... or closes the door to some extent.

Mr. Des Brisay: To some extent, yes.

Mr. Saltsman: Would some of your objections be minimized if, concurrent with the introduction of some of the reforms suggested in the White Paper, the federal government were to indicate to the provinces that if the revenue exceeds their expectations, that revenue would be shared with the provinces on some kind of basis or made available to the provinces. Would your objections be somewhat reduced if such a thing were done?

Mr. Des Brisay: I think they would be softened considerably. This, of course, ties in very closely with the projected agreement which will have to be signed, I assume, unless the old one is going to be revised to carry on for a few more years. But 1972 it runs out on March 31, 1972. Apparently we would have to have a new agreement by then, so this partly answers your question.

Mr. Saltsman: You have had no indication of what the federal government is going to do about it.

Mr. Des Brisay: None whatsoever.

Mr. Saltsman: Had there been some indication along this line your position might have been somewhat different than it is at the moment.

Mr. Des Brisay: I am sure it very well could have been.

Mr. Saltsman: So our job will perhaps be to press the Minister of Finance at the federal level to make such a statement so you will have some indication of where you stand.

Mr. Des Brisay: We would appreciate that.

Mr. Deakon: He will listen to you, Max.

Mr. Saltsman: Pardon?

[*Interprétation*]

comme un document sur la fiscalité, mais comme des ententes qui pourront être faites dans le partage de ces revenus avec les provinces.

M. Des Brisay: C'est plus qu'un livre sur la fiscalité. Il s'agit en quelque sorte d'une réforme sociale.

M. Saltsman: Et cela ferme la porte aux impôts progressifs.

M. Des Brisay: Exact.

M. Saltsman: Ou du moins jusqu'à un certain point.

M. Des Brisay: Oui.

M. Saltsman: En ce qui concerne certaines de vos objections, est-ce que l'on ne pourrait pas les minimiser, si parallèlement à l'adoption des propositions du Livre blanc, le gouvernement fédéral laissait entendre aux provinces que si leur revenu dépasse ces ententes alors ce revenu serait partagé avec les provinces d'après un barème. Est-ce qu'alors on pourrait atténuer vos objections si le fédéral agissait ainsi?

M. Des Brisay: Je pense que ça pourrait les réduire largement. Bien sûr ceci se rattache très étroitement à l'entente projetée et qu'il faudrait signer, je pense, à moins de prolonger et de reviser l'entente actuelle. Je pense que c'est en 1972 que cela expire, l'année financière 1972, c'est-à-dire mars 1972. Alors il faudrait avoir une nouvelle entente.

Donc ceci répond partiellement à votre question.

M. Saltsman: Vous n'avez recu aucune indication sur ce que le fédéral fera à ce sujet.

M. Des Brisay: Aucune.

M. Saltsman: Si vous aviez eu les indications en ce sens, peut-être que votre position serait différente?

M. Des Brisay: En effet elle pourrait l'être.

M. Saltsman: Alors notre travail sera d'insister auprès du ministre des Finances au niveau fédéral pour qu'il fasse une telle déclaration afin que vous puissiez savoir où vous en êtes.

M. Des Brisay: Nous vous en remercierions.

M. Deakon: Il vous écoutera.

M. Saltsman: Pardon?

[*Text*]

Mr. Deakon: He will listen to you a lot.

Mr. Saltsman: Well, it will be a new experience for me if he does. I think those are all the questions I had. Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mr. Minister.

Mr. Paproski: One supplementary, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Paproski.

Mr. Paproski: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, with regard to the mining industry, I would like to go back just a little. You mention the fact that this White Paper proposal does have some bearing on the mining industry here in New Brunswick. Are there any privately-owned mines here that have closed or are thinking of closing because of the proposals in the White Paper?

Mr. Des Brisay: I do not know of any now excluding the coal mines which have closed, but not because of the White Paper. I have to be careful that I do not mislead you in saying that mines have not closed. There have been some mines closed but they were specifically in coal and they are being phased out gradually. I do not personally know of any mines that have closed. There have been indications that some of the corporations that have spent large sums on resource development and research might reduce the amounts to be spent if the White Paper proposals as suggested are implemented.

Mr. Paproski: Have any new mines in the last year or in the last six months or so in this province closed down or have stopped exploration because of the White Paper?

• 2130

Mr. Des Brisay: No, because they would not be affected presently. I do not think that would be the case, no.

Mr. Paproski: You say the coal mines were probably going to close down anyway or were slowly depleting. Could you explain that, sir.

Mr. Des Brisay: There are two factors. The quality of our coal in New Brunswick is somewhat less than it is in other parts of Canada. With the additional cost of mining these days, most of it is strip mining here; there is some shaft mining but the bulk of the coal comes from stripping which they strip as deep as 30 and 40 feet and this has become very costly. The quality of the coal which

[*Interpretation*]

M. Deakon: Il vous écoutera beaucoup.

M. Saltsman: Eh bien s'il m'écoute ça va être quelque chose de nouveau pour moi. Ce sont toutes les questions que j'avais à poser, monsieur le président, je vous remercie. Merci, monsieur le ministre.

M. Paproski: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Paproski.

M. Paproski: Merci monsieur le président. Monsieur le Ministre en ce qui concerne l'industrie minière je voudrais revenir un peu à ce que vous avez dit plus tôt. Vous avez laissé entendre que cette proposition du Livre blanc visait l'industrie minière du Nouveau-Brunswick. Existe-t-il des mines appartenant à l'entreprise privée qui ont été fermées ou qui y songent à cause des propositions du Livre blanc?

M. Des Brisay: Je n'en connais pas, sauf, l'industrie houillière, mais ce n'est pas à cause du Livre blanc. Je ne dois pas vous induire en erreur. Il y a eu certaine fermeture de mines, notamment dans les mines de charbon. Je ne connais pas personnellement de mines qui ont fermé leur porte par suite des dispositions du Livre blanc... Certaines sociétés toutefois qui ont dépensé de grandes sommes d'argent pour développer leurs ressources et pour faire de la recherche réduiraient peut-être leurs dépenses si on appliquait le Livre blanc.

M. Paproski: Est-ce que des mines nouvelles datant des dernières années ou des derniers six mois, dans la province du Nouveau-Brunswick, ont fermé ou ont mis fin à leur exploitation à cause du Livre blanc?

M. Des Brisay: Non. Elles ne seraient pas affectées à l'heure actuelle. Je pense que ce ne serait pas le cas.

M. Paproski: Vous dites que les mines de charbon auraient fermé ou diminué leurs activités de toute façon. Pourriez-vous nous donner une explication là-dessus, monsieur?

M. Des Brisay: Il y a deux facteurs. D'abord, la qualité de notre charbon, au Nouveau-Brunswick, est inférieure à celle des autres parties du Canada. La plupart de nos exploitations sont faites en profondeur. Nous faisons aussi quelques exploitations en surface, mais la plus grande partie de notre charbon provient d'une profondeur de 30 ou 40 pieds et cela devient très dispendieux à

[*Texte*]

they had, the markets that they were supplying have gradually disappeared. The federal subsidies played a very important part in maintaining the operations both in Nova Scotia and New Brunswick. We had a much smaller scale than in Nova Scotia but, at the same time, without the federal subsidy, these coal mines, in my opinion, could very well have been closed some years ago.

Mr. Paproski: Are these privately-owned or publicly-owned companies?

Mr. Des Brisay: Most of them are privately owned but there are some publicly owned, some wholly owned subsidiaries of public companies.

Mr. Paproski: Thank you.

Mr. Des Brisay: What has happened to phase them out is that in lieu of paying a continuing subsidy there was an arrangement made with the federal government to allocate I think $19 million for a phase-out program, $2 million of which was used up in continuing subsidies, leaving a balance of $17 million which is now being used to phase out these mines. In effect, we have set up a corporation called the Grand Lake Development Corporation which has purchased these mines. In the order of 80 or 90 per cent of the total output today goes to our electric power commission for their use. So it is a gradual phaseout.

Mr. Paproski: You are phasing out the coal power.

Mr. Des Brisay: Right.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, I may have a few minutes left on my time yet. On the matter of how there should be a distribution of the federal revenue, from your point of view, which is preferable—that the money be given to the province in a lump sum on some formula basis or that we provide, for instance, credits to the individual taxpayers for provincial taxes or for municipal taxes on their federal income tax?

Mr. Des Brisay: I think perhaps you have to have both. In certain fields of endeavour our province would require lump sums of money for economic development purposes, for educational programs, for health programs. For some of these rapidly growing fields we need large sums of money, on one side of the ledger. On the other side, I think that because we have a relatively lower per capita income than the rest of Canada, which

[*Interprétation*]

cause des coûts prohititifs de l'exploitation, à l'heure actuelle. La qualité du charbon a diminué et les marchés disparaissent. Les subventions fédérales ont joué un rôle très important dans le maintien de ces exploitations au Nouveau-Brunswick et, sur une plus petite échelle, en Nouvelle-Écosse. Mais à mon avis, sans la subvention fédérale, ces mines de charbon auraient fermé leurs portes, il y a déjà un certain nombre d'années.

M. Paproski: S'agit-il de sociétés de droit privé ou de sociétés publiques?

M. Des Brisay: La plupart sont des sociétés de droit privé mais il y en a quelques-une qui sont publiques.

M. Paproski: Merci.

M. Des Brisay: Pour les faire fermer progressivement, au lieu de leur accorder une subvention permanente, un accord a été conclu avec le gouvernement fédéral pour leur accorder, je pense, $9 millions dont $2 millions ont été utilisés pour des subventions permanentes et 17 millions pour fermer ces mines. Nous avons créé une compagnie, la «*Grand Lake Development Corporation*», qui a acheté ces mines. De 80 à 90 pour cent de la production de ces mines est acheminée vers notre industrie hydroélectrique, à l'heure actuelle. C'est donc une fermeture graduelle.

M. Paproski: Vous êtes en train de faire disparaître l'usage du charbon comme générateur d'énergie.

M. Des Brisay: Oui.

M. Saltsman: Monsieur le président, il reste peut-être encore quelques minutes du temps qui m'était alloué, j'aimerais poser une brève question au sujet de la répartition de l'impôt fédéral. Selon vous, serait-il préférable que l'argent soit donné globalement aux provinces, d'après une formule quelconque, ou est-ce qu'on ne devrait pas plutôt fournir des crédits aux contribuables pour les impôts provinciaux et municipaux sur leur formule d'impôt fédéral?

M. Des Brisay: Je pense qu'il faudrait avoir les deux formules. Dans certains domaines d'activité, notre province aurait besoin d'une somme globale pour des fins d'expansion économique, des programmes éducatifs, des programmes de santé et d'hygiène. Ces domaines ont une croissance rapide et c'est pourquoi, ils ont besoin de beaucoup d'argent. D'autre part, à cause d'un revenu *per capita* moins élevé qu'ailleurs au Canada, 30 p. 100 de moins

[*Text*]

is close to 30 per cent below Ontario, about 30 per cent below in New Brunswick, perhaps there should be some reduction in rates as well—individual.

Mr. Saltsman: I am thinking in terms of a credit against provincial taxes. This is a suggestion that has been made I think in the Carter recommendations.

Mr. Des Brisay: For the provincial government, do you mean, and not for the individual?

Mr. Saltsman: To the individual. In other words, a lump sum payment to the province or a tax credit for provincial taxes paid or realty taxes paid to the individual on his income tax form as they have in the United States, something similar to that. I do not like the way it works in the United States, but something similar to that would be somewhat more fair.

Mr. Des Brisay: There have been certain suggestions made by certain provinces in that field for a number of years now; that for the basis of equalization all taxes should be taken into consideration. This is not the method that has been used in the past for a number of years, but that has been suggested.

Mr. Saltsman: Thank you.

The Chairman: Mr. Minister, in your brief and in your opening remarks and in some replies you have given, you do not seem to favour so fast a reduction in the top rate from 81.2 per cent to 51.2 per cent. Have you any maximum rate in mind?

Mr. Des Brisay: Mr. Chairman, we are not suggesting a maximum rate. We are suggesting that the rise from the $10,000 level to the $24,000 should be more gradual; that the decrease on the other end be more gradual from the 82 per cent to the 51.2 per cent as proposed. We are not suggesting any figure.

The Chairman: Do you think it is realistic, Mr. Des Brisay, to have different maximum rates for corporations and individuals? If I refer to Table 15, page 95 of the White Paper, number 9, the cost to the Treasury for full reduction of top rates in rate schedule is $40 million in the fifth year. When the Minister of Finance for Canda, Mr. Benson, was before the Committee he mentioned this.

Mr. Des Brisay: That is in the fifth year, is it?

[*Interpretation*]

qu'en Ontario, par exemple, il faudrait peut-être qu'il y ait une réduction des taux d'impôt des particuliers.

M. Saltsman: Je parle ici de crédits par rapport à l'impôt provincial. C'est une suggestion qui, je crois, a été faite dans le rapport Carter.

M. Des Brisay: Voulez-vous dire pour le gouvernement provincial et non pour le contribuable?

M. Saltsman: Pour les contribuables. En d'autres mots, une somme globale serait versée aux provinces ou la somme payée en impôt provincial et foncier serait créditée au contribuable lorsqu'il remplit sa formule de rapport d'impôt, tout comme on le fait aux États-Unis ou d'une manière s'en rapprochant. Je n'aime pas tellement la façon dont cela fonctionne aux États-Unis, mais on pourrait s'inspirer de l'idée afin d'obtenir un système de taxation plus équitable.

M. Des Brisay: Plusieurs provinces ont fait un certain nombre de suggestions à ce sujet depuis bon nombre d'années, elles suggéraient qu'à des fins de péréquation, tous les impôts soient étudiés. Telle n'est pas la méthode qui a été utilisée dans le passé.

M. Saltsman: Merci.

Le président: Monsieur le ministre, d'après votre mémoire, vos remarques préliminaires et les réponses que vous avez données, vous ne semblez pas être en faveur d'une réduction très rapide du taux maximal qui descendrait ainsi de 81.2 pour cent à 51.2 pour cent. Lequel suggérez-vous?

M. Des Brisay: Monsieur le président, nous ne suggérons pas de taux maximal. Tout ce que nous disons c'est que le passage d'un niveau de $10,000, à celui de $24,000 devrait être graduel ainsi que la diminition telle que proposée de 82 pour cent à 51.2 pour cent. Donc, nous ne proposons aucun chiffre.

Le président: Pensez-vous que ce soit réaliste, monsieur Des Brisay, d'avoir des taux maximaux différents pour les sociétés et pour les individus? Si je me rapporte au tableau 15, à la page 95 du Livre blanc, numéro 9, je lis qu'il en coûterait 40 millions en cinq ans au Trésor pour une réduction complète des taux maximaux du barème. M. Benson l'a mentionné lorsqu'il est venu témoigner devant nous.

M. Des Brisay: Pour cinq ans?

[*Texte*]

The Chairman: Yes. He had some doubt that it was realistic to have a different maximum rate for corporations and individuals. He was wondering how many of those people in the rate over 50 per cent are paying it.

Mr. Des Brisay: It is pretty difficult to answer that question. It is a matter of philosophy to a great extent.

The Chairman: Again if I refer to that table, in the fifth year it will be a loss to the Treasury of $40 million. I agree that $40 million is a lot of money, but some people have the impression, as mentioned by Mr. Saltsman, that we do not seem to have that many wealthy people in Canada.

Mr. Des Brisay: That is right.

The Chairman: At page 4 of your brief dealing with capital gains tax, you say the imposition of capital gains at full marginal rate is much too severe at the present and will affect adversely the market capital. Do you not think, Mr. Des Brisay, that the United States, which have had a capital gains tax for 46 years, were not hurt by that measure?

Mr. Des Brisay: My recollection of looking at figures is that even today the capital gains tax in the United States is substantially lower than the proposed marginal rates as set out by the White Paper. It is still much lower.

The Chairman: Again for capital gains at page 5 of your brief, you are suggesting a 15 per cent maximum rate of tax on capital gains.

Mr. Des Brisay: Yes.

The Chairman: What minimum do you suggest?

Mr. Des Brisay: What minimum?

The Chairman: Yes.

Mr. Des Brisay: This is a maximum we are suggesting at 15 per cent.

The Chairman: Yes, but do you think it would be worth establishing capital gains at a maximum of 15 per cent which may give for the first year about $15 million and for the fifth year, roughly $60 million?

Mr. Des Brisay: I do not recall ever having seen those projections being prepared by the federal government at a rate of 15 per cent. I

[*Interprétation*]

Le président: Oui. Il se demandait s'il était réaliste d'avoir un taux maximal pour les sociétés différent de celui pour les individus. Il se demandait combien de ces gens qui sont dans la catégorie du taux supérieur à 50 p. 100 le paient vraiment.

M. Des Brisay: C'est très difficile de répondre à une telle question. Je pense que c'est plus une question de principe qu'autre chose.

Le président: Si je jette un coup d'œil sur ce tableau, à la cinquième année le Tésor aurait perdu 40 millions, je suis d'accord pour dire que 40 millions, c'est beaucoup d'argent, mais beaucoup de gens ont l'impression, comme le disait M. Saltsman qu'il n'y a pas tant de gens riches au Canada.

M. Des Brisay: C'est vrai.

Le président: A la page 4 de votre mémoire, vous dites que l'imposition d'un gain de capital au taux maximal est une mesure beaucoup trop sévère à l'heure actuelle et nuira à l'obtention de capitaux. Ne croyez-vous pas, monsieur Des Brisay, qu'aux États-Unis, par exemple, où l'impôt sur les gains de capital existe depuis 46 ans, l'expansion américaine n'a pas été affectée par cette mesure?

M. Des Brisay: D'après les chiffres dont je me souviens, même à l'heure actuelle, l'impôt sur les gains de capital aux États-Unis est beaucoup plus bas que le taux le plus élevé proposé dans le Livre blanc. Il est beaucoup plus bas.

Le président: A la page 5 de votre mémoire, vous proposez un taux maximum de 15 p. 100 sur les gains de capital.

M. Des Brisay: Oui.

Le président: Quel serait le minimum que vous proposeriez?

M. Des Brisay: Quel minimum?

Le président: Oui?

M. Des Brisay: C'est un maximum que nous suggérons et il serait de 15 p. 100.

Le président: Mais alors, vous pensez que cela vaudrait la peine d'établir un impôt sur les gains de capital avec un maximum de 15 p. 100 qui rapporterait 15 millions la première année et 60 millions en cinq ans.

M. Des Brisay: Je ne me souviens pas d'avoir vu de telle extrapolation du gouvernement fédéral pour un taux de 15 pour cent.

[*Text*]

am under the impression that 15 per cent capital gains tax would yield considerably more than that.

We are simply suggesting 15 per cent as a start and then it could be graduated up as the requirement for additional funds by the federal government arises. But start out at 15 per cent maximum. We are not saying that that should remain forever or even necessarily a long while, but it could be adjusted. After all, United Kingdom, with a long-developed economy, only introduced the capital gains tax five years ago. They started, and even today my information is that it is only 30 per cent maximum.

The Chairman: If you refer to Table 15, the first year at 30 per cent it will yield $60 million.

• 2140

Mr. Des Brisay: What number is that Mr. Chairman?

The Chairman: That is Table 15, item 10. That is how I arrive at the $15 million for the first year.

Mr. Des Brisay: You are taking a quarter of it?

The Chairman: Yes.

Mr. Des Brisay: You are taking a quarter of the proposed yield?

The Chairman: Yes. Anyhow we are not going to have an argument over it, sir. Who knows what will be the rate if we have a capital gains tax? I do not think we will spend any more time on that, Mr. Minister. I now will yield to Mr. Danson, if he has any more questions.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman.

The Minister mentioned that he has a new agreement to negotiate with the federal government in 1972. We also have to bear in mind we have a new agreement to negotiate with the people in 1972.

Mr. Minister, we were discussing the premium—I am sorry I just do not have the page number where you refer to this—how much of a premium can we be expected to pay as Canadians for the privilege of being Canadians. And we were discussing the increased rates for the $10,000 to $25,000 group.

If we look at Table 6 on page 29 of the Paper, we see the effect of new exemptions, new rate schedules, and new deductions from

[*Interpretation*]

J'ai l'impression qu'un impôt sur les gains de capital rapporterait beaucoup plus que cela.

Nous disons tout simplement que 15 p. 100 serait un départ et que ce taux pourrait être augmenté graduellement suivant l'augmentation des besoins du gouvernement fédéral. Mais on pourrait commencer avec un maximum de 15 p. 100. Nous ne disons pas que ce taux devrait rester le même pour toujours ou pour très longtemps, mais qu'il pourrait être ajusté. Après tout, le Royaume-Uni qui a une économie très avancée a commencé à imposer les gains en capital il y a 5 ans seulement et même à l'heure actuelle, on me dit que le maximum est de 30 p. 100.

Le président: En ce qui concerne le tableau 15, un taux de 30 p. 100 rapporterait 60 millions la première année.

M. Des Brisay: Quel numéro est-ce, monsieur le président?

Le président: C'est le Tableau 15, numéro 10. C'est là que je me base pour arriver à 15 millions de dollars pour la première année.

M. Des Brisay: Vous prenez le quart, je pense?

Le président: Oui.

M. Des Brisay: Vous prenez un quart du rendement proposé.

Le président: Oui, mais je pense que nous ferions mieux de ne pas entamer une discussion là-dessus. Qui sait quel sera le taux de l'impôt sur les gains en capitaux, s'il est institué? Je ne pense pas que nous devrions passer plus de temps là-dessus, monsieur le ministre. Je vais maintenant céder la parole à M. Danson, s'il a d'autres questions à poser.

M. Danson: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre a dit qu'il y aurait une nouvelle entente à négocier avec le fédéral en 1972. Cette année-là, nous aurons également une entente à négocier avec le peuple.

Monsieur le ministre, nous parlions des primes. Je m'excuse, je ne sais pas à quelle page vous en parliez, vous demandant combien d'argent s'attend-on qu'on doit verser en tant que Canadiens pour le privilège de l'être. Vous avez parlé d'une augmentation des taux de la catégorie de contribuables qui gagnent de $10,000 à $25,000.

Si nous jetons un coup d'œil au Tableau 6 à la page 29 du Livre blanc, une personne qui gagne $10,000 par année verserait annuelle-

[*Texte*]

employment income. The net effect on a person making $10,000 a year is an additional $17 a year. The highest, I think, in that whole range, is at $15,000 where it is $177.

What is the straw that breaks the camel's back is, I guess, what we should ask. Do you think that for people in that sort of income group, considering other benefits that are accruing to the nation as a result of the proposals, and particularly the fact that I think Canadians generally are in favour of reducing or eliminating taxes on the lower income groups, this is too severe a bite, that it is the sort of thing that is going to send people running to other countries?

Mr. Des Brisay: In direct answer, I do not think that that is too severe a bite, no. But if you carry on and look at the $20,000 and $25,000 income groups, their increase is only $60 and $47 respectively, which are lower than the $15,000 group. It is not a graduated scale.

The Chairman: Mr. Minister, we were told that, according to the experience of other countries, they would be group that would be hit the most with capital gains tax, if we have a capital gains tax.

Mr. Des Brisay: In the group above $15,000?

The Chairman: Yes.

Mr. Danson.

Mr. Danson: On page 10 of the White Paper, in the latter part of paragraph 1.31, it says:

> As the estimates in Chapter 8 indicate, based on 1969 incomes by the fifth year of the new system the inclusion of capital gains in taxable income should add about $345 million to personal income taxes,...

this is very significant in view of the previous discussion

> ... while the reduction of the top rates to 50 per cent on other income should cost about $40 million.

The implication or the conclusion drawn there is that as income increases, the earned income on which tax is paid, a greater amount of income is taken in the form of capital gains. Now we assume that this is a valid assumption that has been well thought out and documented, computerized and fed back. So that we are not giving up an amount

[*Interprétation*]

ment $17 de plus, l'augmentation la plus marquée est de $177 pour ceux qui gagnent 15,000.

Mais la goutte qui fait déborder le vase, c'est, à mon avis, combien nous devrions demander. Si l'on prend en considération les avantages que les propositions du Livre blanc accordent au reste de la population et le fait que les Canadiens sont en faveur de la réduction ou de la suppression des impôts pour les gagne-petit, ne pensez-vous pas que ce soit trop sévère pour les gens qui ont un tel revenu. Est-ce qu'un tel impôt pourrait avoir pour effet de chasser les gens du Canada?

M. Des Brisay: Pour répondre franchement, je ne crois pas que ce soit trop sévère. Pour ceux qui gagnent $20,000 et $25,000, par exemple, l'augmentation est seulement de $60 et de $47 ce qui est beaucoup moins que pour ceux qui gagnent 15,000. Ce n'est donc pas une échelle graduée.

Le président: Monsieur le ministre, d'après l'expérience des autres pays, si nous avons un impôt sur les gains en capital, il y aura un groupe qui sera frappé plus que les autres.

M. Des Brisay: Ceux qui gagnent plus de $15,000?

Le président: Oui.

Monsieur Danson.

M. Danson: A la page 10 du Libre blanc, paragraphe 1.31 dernière partie, on dit:

> Comme il ressort au chapitre 8 de nos estimations basées sur les revenus de 1969, au cours de la cinquième année du nouveau régime l'incorporation des gains de capital au revenu imposable majorera d'environ $345 millions l'impôt sur le revenu des particuliers,

Cela est très significatif par rapport à la discussion précédente.

> ...alors que la réduction des taux maximaux qui baisseraient à 50 p. 100 à l'égard des autres revenus se traduira par une perte de recettes d'environ $40 millions.

La conclusion de cela est que, à mesure que le revenu imposable augmente, une plus grande partie de celui-ci est transformée en gains en capital. Nous sommes certains que c'est une opinion valide qui a été méditée, documentée et évaluée. On n'abandonne donc pas une partie du revenu en réduisant les taux à ce niveau mais on en conclue plutôt

[*Text*]

of revenue by reducing the rates at those levels but are capturing a great deal that was formerly diverted into capital gains. That is the proposal there.

If we go to a 15 per cent tax as you suggest, I just did the very fast calculation that $345 million would reduce to something in the range of $100 million. So there would be a $240 odd million revenue loss, if my arithmetic is correct.

So there is not that much there. It seems, as you would know, sir, better than I, that your broad tax base is in that so-called middle-income group, which does create a problem.

Mr. Des Brisay: It does create a revenue problem, no question. We have been very careful here in not suggesting maximum figures. We think that some readjustment of these rates could be made whereby the $40 million in the top brackets, some of it, might be retained, and some of the $245 million in the lower brackets might be less with the taxpayer, a little more balanced.

Mr. Danson: It could give a little balance. I do not know how many...

Mr. Des Brisay: There is really not that much room, I agree with you. There is not that much room, but there is some room.

Mr. Danson: Yes. Of course, the 50 per cent rate is so key to the symmetry of it, and I think you make reference to the symmetry in your proposal. It is important in this case because it affects your revenues so much. Whereas if you go into a system where you have to differentiate, specifically in capital gains and this certainly has to be something that we have to look at seriously, you get into the problems of interpretation.

I do not know what your experience is with that, sir, but in speaking to tax specialists I understand it is very difficult. I read a copy of letter to *The Times* of London, as it so happens, written a little facetiously to a very highly-qualified and respected tax specialist and he said that it was not funny. If I could take the time, Mr. Chairman; and I do not think it will take much time, I will read it. The letter is addressed to the editor of *The Times* and is dated March 3, 1970, from a Mr. Hardcastle. It reads:

[*Interpretation*]

une bonne part qui allait auparavant du côté des impôts de gains de capitaux. C'est ce qu'on propose ici.

Si, comme vous le suggérez, on établit le taux à 15 p. 100 par un calcul rapide, j'en arrive à la conclusion que les $345 millions seraient réduits à $100 millions, ce qui ne représente qu'une perte de revenus de l'ordre de $240 millions, si mon calcul est juste.

Ce n'est pas tant que cela. Il me semble, messieurs, et vous le savez mieux que moi, que vous retirez le gros de l'impôt chez ceux qu'on a convenu d'appeler les gens à revenu moyen et ils vous causent des problèmes.

M. Des Brisay: Cela crée certainement un problème de revenu. Nous avons pris bien soin de ne pas proposer le chiffre maximum. Nous pensons qu'il y aura des réajustements par lesquels les 40 millions, ou du moins une grosse fraction de ceux-ci, qui sont dans la partie supérieure du barème pourraient être conservés et par lesquels on prendrait moins que 245 millions, tel qu'escompté pour la partie inférieure de l'échelle, dans les poches du petit contribuable, ce qui serait plus juste pour tout le monde.

M. Danson: Cela aiderait un peu, je ne sais pas combien.

M. Des Brisay: Il n'y a pas tellement de liberté d'action mais il y en a un peu tout de même.

M. Danson: Oui, bien sûr. Le taux de 50 p. 100 est la solution pour rendre le barème symétrique. Je crois que vous en avez déjà parlé. C'est important ici parce que cela affecte beaucoup les revenus. Cependant, si on choisit un système dans lequel on devra établir des distinctions, spécialement dans le domaine des gains en capital, on aura à résoudre des problèmes d'interprétation. C'est certainement quelque chose qu'il faut regarder avec le plus grand sérieux.

Je ne sais pas quelle expérience vous avez dans ce domaine, monsieur, mais à parler avec des spécialistes de la question fiscale, je me suis rendu compte que c'est très difficile. J'ai lu une copie d'une lettre envoyée au *Times* de Londres. Elle était plutôt moqueuse et s'adressait à un expert en fiscalité compétente et respecté, mais celui-ci ne l'a pas trouvée très drôle. Si je peux me permettre de prendre quelques minutes supplémentaires, monsieur le président, et je ne crois pas que ce soit très long, je lirai cette lettre qui a été envoyée à l'éditeur du *Times* de Londres par M. Hardcastle, le 3 mars 1970. Voici ce qu'on y lit:

[*Texte*]

Last week I had cause to refer to the *Finance Act* 1967 Section 33-4-(6) in connection with the Capital Gains Tax.

It reads as follows:

> "Where subsection (1) above is displaced by an election under this section, subsection (5) above shall have effect in substitution for sub-paragraphs (1), (2) and (3) of paragraph 23 of Schedule 6 to the Finance Act 1965 (assumed sale and re-acquisition at market value) but subject to sub-paragraph (4) of that paragraph, construing references to sub-paragraph (2) of that paragraph as references to subsection (5) above, and the sale and re-acquisition under subsection (5) above shall be deemed to be at market value".

Apparently these are the problems that we get into in interpreting it. That may be an exaggerated example. This person indicated it is not. Do you find difficulty in determining what is capital gains and what is not, to be complex?

The Chairman: You cannot expect the witness to reply to such a statement, Mr. Danson.

Yes, Mr. Deakon.

Mr. Deakon: I submit it is poor drafting on the part of the justice department.

Mr. Danson: Well, the problems are apparently quite immense in determining what is a capital gain.

Mr. Des Brisay: We all know of many cases, do we not?

Mr. Danson: Yes.

Mr. Des Brisay: Well, they have been taken to court. Some of them have been settled, some of them are still pending. But many of them eventually get to be court decisions because of the way the law is written.

Mr. Danson: These are the alternatives that we face.

On pages 5 and 6 you refer to personal property when you say:

> The federal government will not succeed in simplifying the tax system if personal property is to be taxed as proposed. Once again, in order to tax the well-to-do investor who puts his money into personal property in the hopes of realizing a profit, the system would at the same time ensnare a great many average income earners.

[*Interprétation*]

La semaine dernière, j'ai eu besoin de consulter le *Finance Act* 1967, section 33-4-(6) en ce qui concerne les gains en capital. On y lit ce qui suit:

> «Lorsque la sous-section (I) ci-dessus est rendue caduque par une élection en vertu de la présente section, la sous-section (5) ci-dessus sera applicable en lieu et place des sous-paragraphes (I), (2) et (3) du paragraphe 23 de l'annexe 6 à la loi de 1965 (supposées ventes et réacquisitons sur le marché des valeurs), mais au sujet du sous-paragraphe (4) de ce paragraphe, expliquant le renvoi du sous-paragraphe (2) de ce paragraphe à la sous-section (5) ci-dessus et la vente et le rachat à la sous-section ci-dessus doivent être au marché des valeurs.»

Apparemment, ce sont des problèmes auxquels nous devrons faire face dans l'interprétation d'une telle loi. C'est peut-être un exemple exagéré, mais il est vrai. Trouvez-vous qu'il est difficile de déterminer ici ce qui est un gain en capital et ce qui ne l'est pas?

Le président: Vous ne pouvez vous attendre à ce que le témoin réponde à cette question, monsieur Danson?

Oui, monsieur Deakon.

M. Deakon: Il n'y a pas lieu de féliciter le ministère de la Justice pour le libellé de la loi.

M. Danson: Eh bien, le problème est fort grave quand il s'agit de déterminer ce que sont les gains en capital.

M. Des Brisay: Nous avons tous entendu parler de plusieurs cas, n'est-ce pas?

M. Danson: Oui.

M. Des Brisay: Oui, ils ont été portés devant la Cour. Plusieurs ont été réglés, d'autres ne le sont pas encore. Mais beaucoup seront des décisions du tribunal à cause de la manière dont la loi a été rédigée.

M. Danson: Voici les alternatives auxquelles nous faisons face:

Aux pages 5 et 6, vous parlez des biens personnels quand vous dites:

> Le gouvernement fédéral ne réussira pas à rendre le système fiscal plus simple si les biens personnels sont imposés comme il est proposé, une fois de plus, pour faire payer des impôts au gros investisseur qui investit son argent dans des biens personnels dans l'espoir de faire un profit, le système devrait en même temps frapper un rand nombre de ceux qui gagnent un revenu moyen.

[*Text*]

What sort of personal property in this case are we dealing with that would really ensnare the average-income earner?

Mr. Des Brisay: One point would be a home, the person's private dwelling.

Mr. Danson: Yes.

• 2150

Mr. Des Brisay: That is a large one.

Mr. Danson: Yes, this is an important one and there has been indication that we will develop a formula to make certain the normal transaction is not affected, if that proposal remains.

Mr. Des Brisay: There are a number of other things in personal property, but the home is the one that is apparent to all of us. The White Paper, I remember, talks of coin collections, stamp collections, objects d'art, Rembrandts which have been collected.

Mr. Danson: If people have these, do they not have a pretty specific value on them, if they trade in them, first of all. If they are in it for the business, it is not a capital gain in any event. If they are dealers and collectors, they have a pretty good idea on record of that, do they not?

Mr. Des Brisay: If they are large collectors, they would have a record of it, but we are simply suggesting that it is quite likely that you would get a large number of average income earners who do this type of thing.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Des Brisay: On a much smaller scale, of course.

Mr. Danson: You suggest that the ceiling of $500 is inadequate, and I think you make reference somewere else to the British system where they use 1,000 pounds. Have you any ball park figures of what you think might be an equitable or a better figure than the $500?

Mr. Des Brisay: It is very difficult to assess across the nation. I was reading an article the other day where the average price of a home in metropolitan Toronto today is something in the order of $42,000.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Des Brisay: I am assuming that that has gone up by a very large percentage in the last few years. You might find various places in Canada where that increase of value has not risen so rapidly.

[*Interpretation*]

Dans ce cas, quelle sorte de biens personnels sont considérés comme touchant les personnes à revenu moyen?

M. Des Brisay: D'abord, il y a la maison, la résidence.

M. Danson: Oui.

M. Des Brisay: C'en est un grand.

M. Danson: Oui, évidemment, il est important. On nous a dit qu'il faudrait mettre au point une formule qui ferait en sorte que les transactions normales ne seraient pas affectées si la proposition reste telle quelle.

M. Des Brisay: En tout cas, il y a aussi un bon nombre de choses qu'on peut inclure dans les biens personnels en dehors de la résidence qui est la plus évidente, par exemple, les collections de pièces de monnaie, de timbres, d'objets d'art, de peintures.

M. Danson: Quand les gens en ont, n'ont-ils pas une valeur bien précise s'ils les vendent? S'ils le font pour leur travail, ce n'est certainement pas un gain en capital. S'ils sont négociants et collectionneurs, ils ont une bonne idée de ce qu'ils ont, n'est-ce pas?

M. Des Brisay: Si ce sont de gros collectionneurs, ils en ont sûrement une bonne idée. Nous suggérons tout simplement qu'un grand nombre de gens à revenu moyen font également la même chose.

M. Danson: Oui.

M. Des Brisay: Sur une plus petite échelle, bien sûr.

M. Danson: Vous semblez croire que le plafond de $500 n'est pas approprié. Je pense que vous avez fait allusion quelque part au systéme britannique où il est de 1000 livres. Auriez-vous un chiffre plus équitable à suggérer que les $500?

M. Des Brisay: Il est assez difficile de suggérer quelque chose pour tout le pays. Je lisais l'autre jour un article dans lequel on disait que le prix moyen d'une maison dans la région métropolitaine de Toronto est de $42,000.

M. Danson: Oui.

M. Des Brisay: Je suppose que ceci a augmenté énormément au cours de ces dernières années. Dans certaines régions du Canada, le coût n'a pas augmenté aussi rapidement.

[*Texte*]

Mr. Danson: I am sorry, I meant aside from homes, which are a very special consideration.

Mr. Des Brisay: I am told that the Canadian Museums Association have suggested a $5,000 maximum figure.

Mr. Danson: Yes. Ours is a $2,000 total, if I recall, $500 for individual items. I cannot recall the Canadian Museums. Is that $2,000 per item?

Mr. Des Brisay: They eliminate the evaluation and set a figure of $5,000.

Mr. Williamson: Perhaps it was not the Canadian Museums Association but a group representing public museums which suggested a $5,000 limit in order to do away with the difficulty of evaluating personal property. They see a great problem in the lack of trained evaluators to come around and put price tags on all these personal objects.

Mr. Danson: Is that an exemption per year, or is that a lifetime exemption?

Mr. Williamson: It was an exemption per object.

Mr. Danson: Per object?

Mr. Williamson: I think.

Mr. Danson: I see. I am concerned about this because I frankly think the $500 is a little low, and am trying to determine what might be a fair figure so that we are not ensnaring, as you say, so many people and yet are getting the people who are perhaps dealing in them and really getting an appreciated value.

I think that is all I have. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I would have had to stop you, Mr. Danson, because your time for a second turn is over.

Are there any more questions, gentlemen? If not, on your behalf, my thanks to the Minister and his officials for the submission of their brief to this Committee on the White Paper tax proposals and their presence here tonight to reply to questions directed to them. Thank you very much, Mr. Minister.

Do not leave please, members of the Committee. I have a message for you, after I yield to the Minister.

Mr. Des Brisay: I would just like to say, Mr. Chairman and gentlemen, that I do appreciate, as I said at the outset, you taking

[*Interprétation*]

M. Danson: Je suis désolé, je parlais d'autres choses que des résidences.

M. Des Brisay: On me dit que l'Association canadienne des musées avait proposé le chiffre maximum de $5,000.

M. Danson: Nous avons suggéré $2000 dont $500 pour des articles en particuliers. Je ne peux me souvenir de celui des musées canadiens. Est-ce $2000 par article?

M. Des Brisay: Ils ont mis de côté l'évaluation et ont mis de l'avant un chifre rond de $5000.

M. J. L. Williamson: Ce n'était peut-être pas l'Association canadienne des musées mais plutôt un groupe de représentants des musées qui proposait une limite de $5,000 pour éviter les difficultés de l'évaluation du patrimoine personnel. Ils croient que c'est très difficile de trouver des évaluateurs compétents pour estimer les biens personnels.

M. Danson: Est-ce une exemption annuelle ou à vie?

M. Williamson: C'était une exemption par objet.

M. Danson: Par objet?

M. Williamson: Je le crois.

M. Danson: Je vois. Ceci m'intéresse beaucoup parce que je pense que $500 n'est pas tout à fait assez et j'essaie de trouver le chiffre le plus juste qui ne toucherait pas tant de gens et qui, quand même, nous permettrait d'imposer ceux qui profitent de l'augmentation de la valeur de leur collection.

Je crois que la période de temps qui m'était allouée est écoulée. Merci, monsieur le président.

Le président: Il aurait fallu que je vous arrête, monsieur Danson, le temps qui vous était accordé pour le deuxième tour est écoulé.

Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs? Sinon, en votre nom, je remercie le ministre et ses collaborateurs du mémoire qu'ils nous ont soumis et d'être venus parler avec nous de leurs projets, au sujet du Livre blanc et de leur présence ici. Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Ne partez pas, messieurs. J'ai un message pour nous après avoir cédé la parole à monsieur le ministre.

M. Des Brisay: Monsieur le président, messieurs je vous remercie beaucoup d'avoir bien voulu nous écouter ce soir. Merci de votre

[*Text*]

the time to hear our brief this evening. Thank you very much for being so attentive and for so many questions.

The Chairman: Thank you very much again, Mr. Minister. The Committee is adjourned until 9 o'clock Wednesday, July 22 in St. John's, Newfoundland. Thank you.

[*Interpretation*]

attention, merci des nombreuses questions que vous nous avez posées.

Le président: Merci encore, monsieur le ministre. La séance est levée. Elle reprendra à 9 heures, mercredi le 22 juillet, à Saint-Jean, Nouvelle-Écosse. Merci.

APPENDIX 37-B

MARITIME LUMBER BUREAU

April 15, 1970

Mr. Gaston Clermont, M.P.
Chairman of the Parliamentary Committee
on Finance, Trade, and Economic Affairs
Room 237 - WB, House of Commons
Ottawa 4, Ontario
Dear Sir:

We of the Atlantic Provinces Lumber Industry are very disturbed regarding some of the implications included in the proposed white paper for tax reform.

The three main proposals which disturb us are: (1) The proposed capital gains tax, (2) the proposed removal of the low rate of tax on the first $35,000 of annual profits, and (3) the proposed disallowance of conventions, seminars, and conference expenses as a legitimate expense for taxation purposes.

The Lumberman in the Atlantic Provinces have had to pay *Provincial Fire Tax* and *Municipal Land Tax* for many years. In addition to these, the recently passed *Estate Tax* means an additional threat to the growth of small mills in this area. Now, on top of all this, the government is proposing to levy a *Capital Gains Tax,* to be imposed on unrealized as well as realized gains. This latest form of taxation would have an even more damaging effect on the Lumber Industry in the Atlantic Provinces, which is made up primarily of small mills under $35,000 annual profit.

The second point which disturbs us is the abolition of the 21 per cent tax rate on the first $35,000 of annual profits. This low rate has been a protective measure for the small operator. Without this low rate, the working capital of small businesses will be impaired to the point where there is no incentive to grow. We are attaching a few examples to demonstrate the impact the proposed rate will have on small operators as opposed to larger ones.

The third point that we wish to comment upon is the disallowance of conventions, seminars, and conference expenses as being deductible. Continued growth is a must for this Atlantic Region, and these forums are a means of contributing toward this end. There is an ever continuing need for education in the successful management of a business, and

APPENDICE 37-B

MARITIME LUMBER BUREAU

Le 15 avril 1970

M. Gaston Clermont, député,
Président du Comité permanent des finances,
du commerce et des questions économiques,
Pièce 237, E.O.
Chambre des communes,
Ottawa 4, Ontario
Cher monsieur,

Nous, représentants de l'industrie du bois des Provinces Maritimes, sommes très inquiets des effets des propositions de réforme fiscale contenues au Livre blanc.

Les trois principales propositions qui nous préoccupent sont: (1) l'imposition des gains de capital, (2) l'abolition du taux réduit de l'impôt sur les premiers $35,000 de bénéfice annuel et (3) le refus d'admettre les frais de congrès, séminaires et conférences comme dépenses légitimes aux fins d'imposition.

Les exploitants forestiers des Provinces Maritimes ont dû payer pendant longtemps la *Provincial Fire Tax* et l'impôt foncier municipal. De plus, le nouvel impôt sur les successions constitue un danger supplémentaire pour le développement des petites scieries de cette région. Maintenant, de surcroît, le gouvernement propose de lever un impôt sur les gains de capitaux réalisés ou non. Cette dernière formule d'imposition aurait des effets encore plus désastreux sur l'industrie du bois dans les Provinces Maritimes puisqu'elle est composée essentiellement de petites scieries dont le bénéfice annuel est inférieur à $35,000.00.

Le second point qui nous inquiète est la suppression du taux de 21 p. 100 sur les premiers $35,000 de bénéfice annuel. Ce taux réduit protégeait le petit entrepreneur. Sans lui, les fonds de roulement des petites entreprises seraient diminués au point d'étouffer tout désir de croissance. Quelques exemples vont démontrer l'impact que pourrait avoir le taux proposé sur les petits entrepreneurs, par opposition aux plus grands.

Le troisième point que nous voulons discuter est le refus d'accepter un dégrèvement pour frais de congrès, de conférences et séminaires. La croissance continue est impérative pour cette région atlantique et ces forums sont un moyen pour y parvenir. Le besoin de cours de perfectionnement pour une gestion heureuse des affaires est constant. Sans ces

without these conventions, seminars, and conferences the means of attaining education on new developments is greatly reduced.

We feel that the government is completely out of touch with reality when it classes the above mentioned forums on the same level as hunting and fishing lodges and yachts.

We would hope that the government would take these particular problems of the Atlantic Provinces Lumber Industry into consideration before implementing any scheme for tax reform.

Respectfully submitted,

Maritime Lumber Bureau
A. G. Rumbold
Chairman

congrès, ces séminaires et ces conférences, le moyen de connaître les nouvelles techniques s'en trouve grandement réduit.

Nous estimons que le gouvernement est tout à fait hors de la réalité lorsqu'il classe dans une même catégorie les frais d'organisation de ces forums et ceux encourus pour la construction de camps de chase et de pêche ou l'achat de yachts.

Nous espérons que le gouvernement tiendra compte des problèmes particuliers à l'industrie du bois des Provinces Maritimes avant de mettre tout projet de réforme fiscale à exécution.

Respectueusement vôtre,

Maritime Lumber Bureau
(signé) A. G. Rumbold
Président

Note 1.

Company earns $5,000 annual profit		
Proposed Tax Liability		
$5,000 at 50%		$ 2,500
Present Tax Liability		
$5,000 at 21 %		1,050
Increase in Tax Liability		$ 1,450
Company earns $15,000 annual profit		
Proposed Tax Liability		
$15,000 at 50%		$ 7,500
Present Tax Liability		
$15,000 at 21%		3,150
Increase in Tax Liability		$ 4,350
Company earns $25,000 annual profit		
Proposed Tax Liability		
$25,000 at 50%		$12,500
Present Tax Liability		
$25,000 at 21%		5,250
Increase in Tax Liability		$ 7,250
Company earns $50,000 annual profit		
Proposed Tax Liability		
$50,000 at 50%		$25,000
Present Tax Liability		
$35,000 at 21%	$7,350	
$15,000 at 50%	7,500	14,850
Increase in Tax Liability		$10,150

Note 1.

Compagnie réalisant un bénéfice annuel de $5,000		
Impôt proposé:		
$5,000 à 50 p. 100		$ 2,500
Impôt actuel:		
$5,000 à 21 p 100		1,050
Augmentation:		$ 1,450
Compagnie réalisant un bénéfice annuel de $15,000		
Impôt proposé:		
$15,000 à 50 p. 100		$ 7,500
Impôt actuel:		
$15,000 à 21 p. 100		3,150
Augmentation:		$ 4,350
Compagnie réalisant un bénéfice annuel de $25,000		
Impôt proposé:		
$25,000 à 50 p. 100		$12,500
Impôt actuel:		
$25,000 à 21 p. 100		5,250
Augmentation:		$ 7,250
Compagnie réalisant un bénéfice annuel de $50,000		
Impôt proposé:		
$50,000 à 50 p. 100		$25,000
Impôt actuel:		
$35,000 à 21 p. 100	$7,350	
$15,000 à 50 p. 100	7,500	14,850
Augmentation:		$10,150

APPENDIX 38-B

COMMENTARY ON
"PROPOSALS FOR TAX REFORM"
WHITE PAPER
OF
HON. E. J. BENSON
MINISTER OF FINANCE
SUBMITTED ON BEHALF OF THE
SAINT JOHN PORT & INDUSTRIAL
DEVELOPMENT COMMISSION
SAINT JOHN, NEW BRUNSWICK
MURRAY F. MCCAVOUR
ACTING EXECUTIVE DIRECTOR
FEBRUARY 27, 1970

PROPOSALS FOR TAX REFORM
INDEX TO COMMENTARY

1. Growth may be hindered
2. Capital in short supply
3. Alternative treatment of corporations
4. Capital gains tax
5. Mining
6. Personal exemptions
7. Averaging income
8. Expense accounts
9. Prospect of more taxes
10. Federal sales taxes not dealt with
11. Taxation with incentive to save

COMMENTARY ON "PROPOSALS FOR TAX REFORM"

1. GROWTH MAY BE HINDERED

Expansion of the economy of the City of Saint John as a growth centre depends on the stability of existing businesses and the establishment of many more financially-healthy new industries. The Saint John Port & Industrial Development Commission is dedicated to the task of attracting new business and helping them to settle in the City. Ever since Saint John became a designated area, many additional enquiries have and are being received from businessmen anticipating the benefits of Federal Incentive Grants to industry.

A number of these programs are now in operation to cope with regional economic dis-

APPENDICE 38-B

COMMENTAIRE DES «PROPOSITIONS
DE RÉFORME FISCALE» DE
L'HONORABLE
E. J. BENSON, MINISTRE DES FINANCES
PRÉSENTÉ PAR
LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT
PORTUAIRE ET INDUSTRIEL DE
SAINT-JEAN
SAINT-JEAN (NOUVEAU-BRUNSWICK)
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE,
MURRAY F. McCAVOUR
Le 27 février 1970

COMMENTAIRE DES
«PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE»
SOMMAIRE

1. Le risque d'un effet de freinage sur la croissance économique
2. Rareté des capitaux
3. Contre-propositions relatives aux sociétés
4. L'imposition de la plus-value
5. L'industrie minière
6. Les exemptions personnelles
7. L'étalement du revenu
8. Les comptes de dépenses
9 Vers une fiscalité plus lourde?
10. L'absence de propositions relatives à la taxe de vente fédérale
11. La fiscalité et l'incitation à l'épargne

COMMENTAIRE DES «PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE»

1. LE RISQUE D'UN EFFET DE FREINAGE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Pour que Saint-Jean puisse jouer, en développant son activité économique, son rôle de pôle régional de croissance, il faut y assurer à la fois la stabilité des entreprises déjà existantes et l'implantation d'un grand nombre d'industries nouvelles et financièrement viables. La Commission de développement portuaire et industriel de Saint-Jean se consacre activement à y amener de nouvelles entreprises et à les aider à s'y implanter. Depuis que Saint-Jean a été constituée en «zone désignée», de nombreux hommes d'affaires, désireux de se prévaloir des subventions fédérales au développement industriel nous ont adressé des demandes de renseignements supplémentaires.

Un certain nombre de ces programmes de subventions contribuent à réduire les inégali-

parity. This type of commendable planning should be coupled with moderate taxes to obtain maximum conception and development of industry. Tax reform should complement these incentives rather than intrude as disincentives.

Our economic outlook here in this Province is already bleak. Given the assumption of a continued tight money policy through 1970, there are reasons for pessimism about the outlook for New Brunswick. Figures of gross provincial product are not as precise as those for gross national product but the cyclical pattern of activity is reasonably clear. After a recession, the Province recovers more slowly than the rest of the country (for example 1961-63); if the expansion continues long enough, the Province's growth rate catches up with the National growth rate (1964-65). As efforts are made by the central government to curb inflationary pressures in the rest of the country, the Province starts sliding downhill again more rapidly, ending up with slower growth than the Canadian average.

While we rejoice in the atmosphere of new hopes of industrial expansion in this Province, we are apprehensive about the drain to be placed on the capital of our many small businesses due to the system of tax reform proposed in the Federal Government's "White Paper". We are glad to see that new industries are getting substantial aid but are concerned that existing industries are about to lose the very useful advantage of the low corporate tax rate.

2. CAPITAL IN SHORT SUPPLY

Businesses in New Brunswick consist mainly of the family-owned, closely-held type of corporations. Often they began with shoestring capital and ploughed back retained earnings as their best means of financing the acquisition of additional assets that were needed as steady growth built up these businesses over a long period of years.

Many incorporated businesses in New Burnswick have accumulated substantial amounts of retained earnings and have deliberately postponed the elective option to pay the 15 per cent tax on such undistributed income (presently permitted under Section 105 of the Income Tax Act, 1948). The obvious reason for the postponement is that these funds have found their way into growing segtés de développement entre les diverses régions du pays. Cependant, pour créer les conditions les plus favorables à la naissance et à la croissance de nouvelles industries, cette forme tout à fait acceptable de dirigisme doit s'accompagner d'une fiscalité raisonnable. Une réforme fiscale devrait viser au renforcement de ces incitations, plutôt qu'à combattre leurs effets.

Les perspectives de développement, dans notre province, ne sont pas très encourageantes. Si l'on prend pour acquis le maintien des restrictions du crédit en 1970, il y a lieu de s'inquiéter de l'avenir du Nouveau-Brunswick. Les statistiques du produit provincial brut ne sont pas aussi précises que celles du produit national brut, mais on discerne tout de même assez bien les mouvements cycliques de l'économie provinciale. La province se remet plus lentement que l'ensemble du pays, à la suite d'une récession (par exemple, en 1961-1963); si l'expansion se prolonge suffisamment, le rythme de la province finit par rejoindre celui du pays (1964-1965). En ce moment, le gouvernement central s'efforce de freiner l'inflation dans les autres parties du pays; la province a repris son mouvement décroissant, à un rythme de plus en plus rapide, et jouit en définitive d'un taux de croissance inférieur à la moyenne nationale.

Certes, nous nous félicitons des perspectives de développement industriel qui s'ouvrent pour la province; mais les charges qu'imposerait à de nombreuses entreprises de petite taille dans notre région le système fiscal que propose le gouvernement fédéral dans son *Livre blanc* ne laissent pas de nous inquiéter. Heureux de voir de nouvelles entreprises bénéficier d'une aide considérable, nous sommes préoccupés par la perspective du retrait aux entreprises existantes de l'avantage précieux que représente pour elles le taux inférieur d'impôt sur le revenu des sociétés.

2. RARETÉ DES CAPITAUX

Au Nouveau-Brunswick, la plupart des entreprises sont des sociétés de type familial ou privé. Très souvent, elles ne disposaient au départ que d'un capital très réduit; pour acquérir d'année en année les actifs indispensables à leur croissance, elles ont, de préférence, choisi de réinvestir leurs bénéfices non-distribués.

Un grand nombre des entreprises qui, dans notre province, sont constituées en sociétés ont accumulé sans les distribuer d'importants bénéfices; elles ont préféré attendre avant d'exercer le droit (que leur confère actuellement l'article 105 de la loi de 1948 sur l'impôt sur le revenu) de payer un impôt de 15 p. 100 sur ce revenu non-distribué. Ce choix s'explique, évidemment, par le fait que ces bénéfices

ments of the business such as buildings, machinery, equipment, inventories and receivables. Since cash resources are slim, distribution to the shareholders is impractical. These funds are locked in and working to keep the business competitive.

The current proposals require closely-held corporations to distribute their retained earnings either in cash dividends or by a stock dividend within 2½ years. When a shareholder resides in a Province where his combined rate of Federal and Provincial income tax exceeds 50%, no relief from double taxation would be given as an offset to the 50 per cent tax already paid on those profits by the corporation. Failure to do so, will result in no tax credit being given to a shareholder if dividends are received subsequent to the 2½ year period. Thus stock dividends would be brought into the shareholder's tax return to be taxed at the high graduated rate of his top bracket.

3. ALTERNATIVE TREATMENT OF CORPORATIONS

Surely there are other means of levying corporate taxes that would ease the strain on the Provincial economy and, for that matter, give it some impetus. We are therefore proposing the following alternative tax structure that would greatly increase the incentive for proprietors to expand small businesses:

The small corporation of the family-owned closely-held type should be marked as the recognized channel for encouragement of local business development.

The structure which we propose is similar to what is now being done with notable improvements:

1. Raise the upper limit of the lower bracket of corporate income from $35,000 to $50,000.

2. Increase the corporate tax rate in the lower bracket from 21 per cent to 25 per cent and peg it there.

3. Abolish the special elective 15 per cent tax on the undistributed income of small corporations. The intention being that corporate profits would be taxed only once—in the year of earnings.

4. Increase the dividend tax credit from 20 per cent to a maximum of 50 per cent not

constituent maintenant une part de plus en plus considérable des divers éléments de l'entreprise (bâtiments, machines, équipement, matières premières, comptes recevables). Comme ces entreprises ne disposent par ailleurs que de liquidités réduites, il n'est pas avantageux pour elles de distribuer leurs bénéfices à leurs actionnaires. Ces fonds sont donc immobilisés et contribuent à préserver la capacité de concurrence de ces entreprises.

Selon les propositions du *Livre blanc*, les sociétés privées seraient obligées de distribuer les bénéfices qu'elles accumuleraient, sous forme de dividendes en espèces ou en actions, dans un délai de deux ans et demi. Si un actionnaire est domicilié dans une province où le taux global de l'impôt fédéral et provincial sur son revenu dépasse 50 p. 100, ces bénéfices seront imposés deux fois, en dépit du fait que la société aura déjà payé sur eux un impôt de 50 p. 100. Si la règle n'est pas respectée, et si les dividendes sous forme d'actions sont versés après le délai de deux ans et demi, l'actionnaire ne recevra aucun crédit d'impôt. Ainsi, ces dividendes devraient apparaître à la déclaration de revenu de l'actionnaire, et seraient imposés au taux applicable, selon le barème progressif, à la tranche dont relèverait son revenu.

3. CONTRE-PROPOSITIONS RELATIVES AUX SOCIÉTÉS

Il existe sûrement d'autres façons d'imposer les sociétés, qui allégeraient la charge fiscale des entreprises de la province, qui favoriseraient même leur activité. Nous vous soumettons donc les contre-propositions suivantes, dont l'économie inciterait nettement plus les propriétaires d'entreprises à développer leur activité:

Il importe de reconnaître à la société de type familial ou privé le rôle de moteur premier du développement industriel dans une région donnée.

Le régime que nous proposons ressemble à celui que nous connaissons aujourd'hui, mais y apporte des correctifs non négligeables:

1. Report de $35,000 à $50,000 de la limite supérieure de la tranche bénéficiant du taux d'impôt réduit sur le revenu des sociétés.

2. Augmentation de 21 à 25 p. 100 du taux d'impôt réduit sur le revenu des corporations, et plafonnement à ce niveau.

3. Abolition de l'impôt optionnel de 15 p. 100 sur le revenu non-distribué des petites sociétés. Cette modification assurerait l'imposition unique, durant l'année où ils sont réalisés, des bénéfices de sociétés.

4. Augmentation du crédit d'impôt sur les dividendes jusqu'à concurrence de 50 p. 100,

exceeding the personal tax payable on the dividend.

5. Retain the corporate tax rate of 50 per cent on profits over $50,000.

4. CAPITAL GAINS TAX

The decision to tax capital gains is not unexpected, but we are keenly disappointed to find they are being fully integrated with earned income to be taxed at full personal graduated rates of tax; subject to a few exceptions—notably gains on shares of widely held corporations. A lower non-graduated rate of say 20 per cent ought to be applied to all capital gains.

The joint effect of the proposed tax on capital gains and the recently enacted estate and gift taxes will be an over-sized drain of capital out of family-owned businesses. New Brunswick needs investment capital, however, citizens already sense the futility of saving for investment. Otherwise prudent savers will tend to spend more freely rather than have their wealth depleted by more taxes.

There appears to us to be a duplication of taxes involved in the proposal to tax capital gains on the disposal of assets as well as to tax estate assets on death. The rates of tax are too high in both cases. These should be lowered substantially or estate taxes should be abolished.

Further, we think it unfair to create tax liability on capital gains prior to realization by a disposal of the asset(s) involved.

The capital gains tax ought to be made equitable in respect to shares of widely held corporations. A gain on these should be measured by reference to the higher of their acquisition cost or their value on the proposed Valuation Day. This principle has already been declared applicable to bonds and mortgages. There is no valid reason known to us for withholding it from shares.

5. MINING

The mining industry in New Brunswick is in its infancy and is rapidly developing. One of the basic changes of the White Paper is to substantially alter the tax exemptions to the mining industry.

sans dépasser le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers applicable à ces dividendes.

5. Maintien à 50 p. 100 du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés, pour les bénéfices de plus de $50,000.

4. L'IMPOSITION DE LA PLUS-VALUE

Il faut s'attendre, à notre avis, à l'imposition de la plus-value; mais nous avons été profondément déçus d'apprendre qu'on envisageait de l'assimiler complètement aux gains constituant le revenu, et de l'assujettir aux taux progressifs de l'impôt sur le revenu des particuliers, sous réserve de certaines exceptions, en particulier dans le cas des gains réalisés sur des actions de sociétés publiques. Il faudrait plutôt, à notre avis, appliquer à la plus-value un taux non-progressif, par exemple de 20 p. 100.

Si l'on ajoute l'impôt sur la plus-value à l'impôt auquel on a récemment assujetti les successions et les donations, on va créer une charge démesurée pour le capital des entreprises familiales. Le Nouveau-Brunswick réclame des capitaux à investir mais, d'ores et déjà, les épargnants qui songeraient à investir ont le sentiment de divertir inutilement leurs capitaux. Les plus avisés préféreront dépenser davantage, plutôt que de voir leur fortune grevée d'un surcroît d'impôt.

Il nous semble que l'on crée un dédoublement d'impôt, en proposant d'imposer la plus-value au moment de l'aliénation des actifs et les actifs de la succession au moment du décès. Dans l'un et l'autre cas, les taux d'imposition sont trop élevés. Il y aurait lieu, soit de les réduire sensiblement, soit de supprimer l'impôt sur les successions.

De plus, nous estimons injuste d'assujettir la plus-value à l'impôt avant même qu'elle ne soit réalisée par l'aliénation de l'actif en question.

Dans le cas des actions de sociétés publiques, il faudrait réviser le système d'imposition de la plus-value de façon à le rendre plus équitable. Le gain réalisé sur ces actions devrait être calculé à partir de leur coût à l'achat ou de leur valeur à la date d'évaluation, selon celui de ces deux chiffres qui est le plus élevé. On a déjà appliqué ce principe aux obligations et aux hypothèques. Il nous paraît impossible de concevoir pourquoi il ne serait pas applicable aux actions.

5. L'INDUSTRIE MINIÈRE

L'industrie minière du Nouveau-Brunswick n'en est encore qu'à ses balbutiements; mais elle prend rapidement de l'importance. Or, l'une des transformations fondamentales que préconise le *Livre blanc* est la modification, dans une large mesure, des exemptions fiscales accordées aux entreprises minières.

It now enjoys a 3 year complete exemption from taxes. This exemption is to be cancelled and a system of accelerated depreciation of fixed assets, together with more rigid control of depletion allowances is to be substituted.

We fear that present plans for opening new mines could be shelved due to the uncertainty that the prospect of this change is generating.

6. PERSONAL EXEMPTIONS

Personal exemptions are being increased by $400 for a single person and by $800 for a married person. This is good news for our workers. The change upward to $1,400 and $2,800 is long overdue. Lack of revision has added to tax burdens. The cost of living has risen substantially but exemptions have not changed. To cope with these circumstances, the Dominion Bureau of Statistics should be given the task of formulating new personal exemptions every year based on the previous year's cost of living. We advocate that the personal exemptions should be increased in proportion to any increase in the cost of living index.

Average earnings in Saint John are below the national average so it is extremely important that full personal exemption, moving annually, be granted to our workers. Our economy is depressed because of a low standard of earnings. It is further and seriously aggravated when inadequate personal exemptions cause these people to pay income taxes with money they should rightly have to purchase goods, especially goods produced in our own Province.

7. AVERAGING INCOME

The principle of averaging income over a 5 year period is commendable but the stipulation of a one-third variation, plus the proposed threshholding method of calculation, negates any practical value this provision might have had. We request that the variation be reduced to 10 per cent or be removed altogether and that the threshholding method not be used.

8. EXPENSE ACCOUNTS

The White Paper proposals to eliminate alleged expense account abuses are both surprising and unnecessary.

With respect to convention and similar expenses, we doubt whether the full economic

Elles jouissent en ce moment d'une exemption complète pour 3 ans. On propose de supprimer cette exemption, et de la remplacer par un amortissement accéléré de leurs immobilisations, assorti d'un contrôle plus rigoureux des déductions pour épuisement.

Il y a lieu de craindre que ces modifications éventuelles, par l'incertitude qu'elles font naître, n'entraînent l'abandon d'un certain nombre de projets comportant l'ouverture de nouvelles mines.

6. LES EXEMPTIONS PERSONNELLES

On propose d'augmenter les exemptions personnelles de $400 dans le cas des célibataires et de $800 dans celui des personnes mariées. Notre personnel a tout lieu de s'en réjouir. Il y a déjà longtemps qu'on aurait dû porter ces exemptions à $1,400 et $2,800. L'absence d'adaptations périodiques a aggravé les charges fiscales. Le coût de la vie a considérablement augmenté, mais les exemptions ne l'ont pas suivi. Pour parer à ces contingences, il y aurait lieu de faire déterminer chaque année par le Bureau fédéral de la statistique de nouvelles exemptions, correspondant au coût de la vie durant l'année précédente. A notre avis, le niveau des exemptions personnelles devrait s'élever dans les mêmes proportions que l'indice du coût de la vie.

Les gains moyens, dans la région de Saint-Jean, sont inférieurs à la moyenne nationale; il est donc essentiel que notre personnel bénéficie au maximum d'exemptions personnelles, adaptables chaque année.

La faiblesse de notre économie est attribuable au bas niveau des gains. Elle est encore aggravée par l'insuffisance des exemptions personnelles, qui contraint les salariés à affecter au paiement de l'impôt sur leur revenu des sommes qu'ils devraient normalement consacrer à l'acquisition de biens, notamment de biens produits dans notre province.

7. L'ÉTALEMENT DU REVENU

Le principe de l'étalement du revenu sur 5 ans est parfaitement défendable, mais en prévoyant une variation d'un tiers et en le calculant d'après la méthode des «seuils», on annule pratiquement l'effet de cet étalement. Nous demandons que cette variation soit réduite à 10 p. 100, ou même qu'elle disparaisse complètement, et qu'on renonce à la méthode des «seuils».

8. LES COMPTES DE DÉPENSES

Les propositions du *Livre blanc* visant à supprimer ce qu'il considère comme des abus du système des comptes de dépenses, sont à la fois étonnantes et inutiles.

En ce qui a trait aux dépenses engagées à l'occasion de congrès, et aux frais analogues,

implications of the White Paper have been considered. It seems inevitable that the level of convention activity in Canada will be sharply reduced. This will be particularly hard on the Saint John area which is only now embarking on an intensive program to promote more extensive use of the City's tourist and convention facilities. Conventions will of course continue to be held in this Country but it seems likely that they will be more and more concentrated in the very large centres which offer special attractions not available in cities the size of Saint John.

Equally serious is the proposal to prohibit the deduction of expense for business promotion, entertainment, certain travelling costs and club dues. It is doubtful that there is any substantial evidence that there is widespread abuse at present, at least in terms of aggregate revenue loss. The existing provisions of the Income Tax Act prohibit expenses for these purposes unless they are valid and legitimate business outlays. Such expenses are deductible only to the extent that they are reasonable and necessary for business purposes and if any individual receives any personal benefit, such benefit is considered part of his salary and is taxable. It is submitted that the Department of National Revenue has all the required means at present to prevent abuse in this area.

9. PROSPECT OF MORE TAXES

All the Provincial Premiers have been pressing Ottawa for a larger share of Federal Tax revenues. Prime Minister Trudeau has advised them "to cut expenditures". Our province has not announced any cuts in expenditures. It is generally believed that public expenditures in New Brunswick are running ahead of our ability to pay. Recently we experienced a hike of 2 per cent in sales tax and 10 per cent in the surtax on income taxes. We are anxious that neither Provincial nor Federal taxes be increased.

10. FEDERAL SALES TAXES NOT DEALT WITH

Many new taxes are introduced in the White Paper but nothing specific is being said about Federal sales taxes which vitally affects manufacturing. We feel that this should be made known to the business community before the proposals of the White Paper are introduced as legislation.

on peut se demander si les auteurs du *Livre blanc* ont envisagé toutes les conséquences de leurs propositions. Inévitablement, il se tiendra beaucoup moins de congrès au Canada. Cet état de choses porterait particulièrement préjudice à la ville de Saint-Jean, qui, depuis peu, a entrepris, à grands frais, d'attirer chez elle le tourisme et les congrès. Bien sûr, on continuerait à tenir des congrès au Canada, mais on le fera de préférence dans les très grandes villes, qui offrent des avantages dont ne disposent pas les villes de l'importance de Saint-Jean.

On peut également s'inquiéter de la suppression éventuelle des déductions pour frais de représentation, pour certains frais de déplacements, et pour cotisation à des clubs. Il n'est pas établi que le régime actuel donne lieu à des abus généralisés, en privant l'État d'un revenu considérable. Les dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* n'autorisent la déduction de ces dépenses qui si elles constituent des dépenses légitimes d'entreprise. Elles ne peuvent donc être déduites que si elles présentent un caractère rationnel et nécessaire pour les fins de l'entreprise; si un particulier en tire personnellement quelque profit, ce bénéfice fait partie de son traitement et devient imposable. A notre avis, le ministère du Revenu national dispose en ce moment de tous les moyens nécessaires pour empêcher tout abus en cette matière.

9. VERS UNE FISCALITÉ PLUS LOURDE?

Les Premiers ministres de toutes les provinces ont réclamé au gouvernement d'Ottawa une plus grande part des impôts levés par le fisc fédéral. Le Premier ministre Trudeau leur a conseillé de «réduire leurs dépenses». Notre province n'a annoncé aucune réduction des siennes. L'opinion pense généralement que les dépenses publiques du Nouveau-Brunswick dépassent notre capacité de les défrayer. On a récemment vu la taxe de vente augmenter de 2 p. 100, et la surtaxe d'impôt sur le revenu de 10 p. 100. Nous jugeons indispensable de ne pas aggraver les impôts fédéral et provincial.

10. L'ABSENCE DE PROPOSITIONS RELATIVES À LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE

Le *Livre blanc* propose un bon nombre d'impôts nouveaux, mais ne fait aucune suggestion précise relativement à la taxe de vente fédérale, qui présente pourtant une importance vitale pour l'industrie manufacturière. Nous croyons qu'il y aurait lieu de remédier à cette lacune, et d'informer les milieux d'affaires à ce sujet, avant la présentation de projets de loi donnant suite aux propositions du *Livre blanc*.

11. TAXATION WITH INCENTIVE TO SAVE

A deferred income scheme to enable taxpayers to save out of gross income should be made available. High taxation is widely believed to be a disincentive to saving and this could have a stultifying effect upon the development of the economy.

The man who is not prepared to increase his efforts for too small a reward has three legal alternatives open to him:

1. He can take up residence abroad.

2. He can devote less time to his business and more to his leisure pursuits.

3. He can occupy an increasing proportion of his time in arranging his financial affairs to obtain the most favourable tax results.

In each case the country is the loser.

It is the man in the third category who comes under the severest attack. As various methods of organising affairs are seen to be effective, the Department of National Revenue produces new laws to block the "loopholes".

It is not easy to counter these arrangements without also striking at other types of arrangement which have official approval, and the outcome, therefore, has been the adoption of extremely complicated new rules which very few people fully understand.

This proposal is designed to give the individual incentive to earn and to save.

A deferred income scheme could have attractions for all taxpayers and it need not raise administrative difficulties. It would work as follows:

1. A savings fund should be opened into which any individual *could deposit as much as he wished to save* out of his earned income. The amount deposited would be treated as reducing his earned income for the year. These savings accounts would be identified by social insurance numbers and it would therefore be possible for employers to pay in a part of a man's wages and record it on his T4 return at the end of the year. A self-employed man would work on the basis of his own accounting year and would obtain a receipt at his own year end, which could be attached to his tax return along with his financial statements.

2. These savings accounts would earn interest which would not be treated as investment

11. LA FISCALITÉ ET L'INCITATION À L'ÉPARGNE

Il y aurait lieu de créer un système d'ajournement de revenu, qui permette au contribuable d'épargner sur son revenu brut. On considère généralement une fiscalité lourde comme une contre-incitation à l'épargne; par là, elle est susceptible de produire sur l'économie un effet paralysant.

Un contribuable qui juge hors de proportion le surcroît d'efforts qu'il pourrait consentir et le rendement de ce travail peut envisager trois solutions:

1. Il peut élire domicile à l'étranger.

2. Il peut consacrer moins de temps à son travail et davantage à ses loisirs.

3. Il peut consacrer de plus en plus de temps à prendre les dispositions comptables qui lui permettront de payer le moins d'impôt possible.

Dans tous les cas, le pays ne peut qu'y perdre.

C'est en choisissant la troisième solution que le contribuable s'expose au plus grand nombre de complications. A mesure que les contribuables découvrent de nouveaux artifices comptables, le ministère du Revenu national entreprend, au moyen de nouvelles lois, de combler ces «brèches».

Or, il est difficile d'interdire ces artifices sans porter atteinte, du même coup, à des méthodes officiellement admises; il en découle une réglementation extrêmement complexe, que peu de gens connaissent vraiment à fond.

Notre proposition vise à fournir aux particuliers une incitation au gain et à l'épargne.

Un système d'ajournement de revenu pourrait bénéficier à tous les contribuables, sans pour autant poser de problèmes administratifs. Voici quelles en seraient les modalités:

1. Un particulier pourrait ouvrir un compte d'épargne, *où il pourrait verser, à même ses gains, la somme de son choix*. Ce dépôt réduirait d'autant ses gains pour l'année. Ce compte pourrait porter le numéro d'assurance sociale de cette personne; son employeur pourrait dès lors y verser directement une partie de son salaire, qui apparaîtrait à son relevé T4 en fin d'année. Si cette personne n'est pas salariée, son compte serait géré par années comptables; on lui remettrait, en fin d'année, un état de compte, qu'elle pourrait produire, en même temps que ses états financiers, avec sa déclaration d'impôt sur le revenu.

2. Cette épargne porterait intérêt; celui-ci ne serait pas considéré comme revenu prove-

income of the year in which credited and therefore would not be subject to tax at this point.

3. Withdrawal would be subject to short notice.

4. When money is withdrawn income tax should be withheld at the standard rate.

This scheme would have the effect of treating interest on savings from earnings as earned income. People would be encouraged to save in years when tax rates are high and to withdraw when rates are low, thereby giving a regulator of money supply.

This is far more simple to administer than the extremely complicated retirement programs of deferred income now existing such as registered pension plans, registered savings plans and deferred profit sharing plans.

Respectfully Submitted
Saint John Port & Industrial
Development Commission
Murray F. McCavour
Acting Executive
Director

nant de placements durant l'année où il est perçu; il ne serait donc pas imposé à ce titre.

3. Le contribuable pourrait, moyennant un court préavis, retirer des fonds de son compte d'épargne.

4. Les fonds retirés seraient frappés d'impôt, au taux ordinaire, lors du retrait.

Dans ce système, l'intérêt touché sur l'épargne déposée à même les gains est considéré comme un gain. Le contribuable est incité à l'épargne pendant les années où le taux d'imposition est élevé, et à retirer ces fonds lorsqu'il est abaissé; l'on dispose ainsi d'un moyen d'action sur la masse monétaire.

La mise en œuvre de ce système présente beaucoup moins de complications que les régimes d'ajournement de revenu actuellement reconnus, notamment les régimes de pension enregistrés, les régimes d'épargne-retraite enregistrés et les régimes différés de participation aux bénéfices.

Respectueusement soumis par
La Commission de développement portuaire
et industriel de Saint-Jean
Le directeur général intérimaire,
Murray F. McCavour.

APPENDIX 39-B

SUBMISSION TO THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS FROM THE SAINT JOHN BOARD OF TRADE SAINT JOHN, NEW BRUNSWICK

INTRODUCTION

The "White Paper on Taxation" must be assessed from two distinct points of view. It is much more than a series of enunciated changes in the present form of assessing one's liability for tax and much less than a clearly reasoned and, thus, easily understood philosophy of social reform.

The range of debate which has greeted the "White Paper" underlies the validity of both statements.

This brief will study the Federal Government's "White Paper on Taxation" and the effects its implementation would have upon both small businesses and individuals in all of Canada; determine the basic objections to the "White Paper" and suggest constructive alternatives which might be acceptable to the Government.

Before giving specific objections to various substantive proposals and possible alternatives to remedy them, some consideration must be given to the general problems faced in assessing the "White Paper".

While Canadian taxpayers have been invited to make representations on the "White Paper", they are distinctly at a disadvantage in being able to support their point of view. Financially, they are limited by the resources available to them; statistically, they are without most of the data upon which the Department of Finance asserts its assumptions are based, and emotionally, they are frustrated by the encompassing umbrella of subjectivism in assessing the impact the proposals have on each taxpayer.

Already taxpayers have been notified by the Minister of Finance of some specific changes which are to be made in the "White Paper". They have been further advised that some proposals are unworkable and that others will have to be changed. Editorial comment has already suggested that tables in the "White Paper" comparing Canadian and United States taxpayers are unrealistic as the persons living in the U.S. State chosen are from one of the most heavily taxed States in that country.

APPENDICE 39-B

MÉMOIRE du SAINT JOHN BOARD OF TRADE SAINT JOHN, NOUVEAU-BRUNSWICK au COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

INTRODUCTION

Il faut examiner le «Livre blanc sur la réforme fiscale» de deux points de vue différents. C'est bien plus que la liste des modifications annoncées au système actuel d'évaluation des impôts à payer par chacun, et bien moins qu'un projet raisonné et donc facilement compréhensible de réforme sociale.

Ceci est confirmé par les nombreuses discussions auxquelles a donné lieu la parution du Livre blanc.

Le but du présent mémoire est d'étudier le Livre blanc sur la réforme fiscale du gouvernement fédéral et ses répercussions sur les petites entreprises et les particuliers dans l'ensemble du Canada, de formuler les objections principales au Livre blanc, et de proposer des solutions constructives pouvant être acceptées par le gouvernement.

Avant de formuler des objections précises à certaines propositions du Livre blanc, et de proposer les moyens possibles pour y remédier, nous aimerions parler des problèmes qui se posent lorsque l'on examine ce document.

On a demandé aux contribuables canadiens d'exprimer leur opinion au sujet du Livre blanc, mais ils sont désavantagés pour défendre cette opinion. Du point de vue financier, ils ne disposent pas de suffisamment de ressources; du point de vue statistique, ils ne disposent pas de la plupart des données sur lesquelles le ministère des Finances affirme avoir basé ses hypothèses; du point de vue sentimental, il leur est difficile d'évaluer objectivement les répercussions qu'auront les propositions du Livre blanc sur chaque contribuable. Le ministre des Finances a déjà annoncé aux contribuables certaines modifications à apporter au Livre blanc. On leur a fait savoir également que certaines des propositions étaient inapplicables, et que d'autres devraient être changées. Les commentateurs ont déjà signalé que les tableaux figurant au Livre blanc et donnant une comparaison de la situation des contribuables au Canada et aux États-Unis manquent de réalisme, puisque les contribuables américains qui ont été choisis

These developments, together with the additional taxation which middle income earners are being asked to pay, have not served to produce the constructive criteria requested by the Minister of Finance. Certainly, some resolution of the question of when the incidence of taxation begins to affect incentive is required as well as the question of restricting or limiting Federal spending power.

Though laudable are the aims of equating tax loads of people in similar circumstances and designing tax systems which do "not interfere seriously with economic growth and productivity", many of the proposals seem to ignore the Canadian Fact and "fly in the face" of the aims of tax reform in achieving equity and neutrality between taxpayers.

The assumption that small business generally competes with small business and large with large is not self-evident, nor is the distinction between closely held and widely held Canadian Companies realistic. What is self-evident is the fact that there are large Canadian Corporations with varying numbers of shareholders, intricate corporate structures with vast material and human resources on the one hand, and small "one man" operations on the other. To suggest that each should carry the same tax burden on the assumption that each has the same problems in operation is to ignore reality and place unwarranted and perhaps intolerable obstacles in the way of smaller business operations.

If, as has been suggested, there is to be complimentary legislation to assist small businesses in the area of grants or financing expansion, then such legislation should be produced in order that the entire picture can be assessed. Furthermore, legislation should be produced to fully outline the promises made by the government to assist the so called "depressed" areas, where the overall effects of the proposals will inhibit the business development in these regions.

INDIVIDUALS

TAXATION OF CAPITAL GAINS

Under the White Paper proposals, capital gains will be included in taxable income. There is not to be a separate capital gains tax as is the case in most countries which tax capital gains. There is general public acceptance to the taxation of capital gains if all taxpayers are to be treated equally. Equity

l'ont été dans un des États des États-Unis où les impôts sont les plus élevés. Ces éléments, ainsi que les impôts supplémentaires que devront payer les individus à revenu moyen, ne contribuent pas à créer ce critère constructif demandé par le ministère des Finances. Il est évident qu'il faudra résoudre la question de savoir dans quelle mesure l'impôt touche le dynamisme, et le problème de la restriction ou de la limitation des dépenses du gouvernement fédéral.

Pour louables que soient les buts d'un équilibre des charges fiscales supportées par des individus se trouvant dans des situations similaires, et de l'instauration de systèmes d'imposition qui «n'affectent pas sérieusement l'expansion économique et la productivité», beaucoup des propositions du Livre blanc semblent ne pas tenir compte de la réalité canadienne et vont à l'encontre des buts de la réforme fiscale par la réalisation d'un équilibre entre les contribuables.

L'hypothèse selon laquelle les petites entreprises sont en concurrence avec les grandes n'est pas nécessairement valable, et la distinction qui est faite entre les sociétés fermées et ouvertes n'est pas très réaliste. Ce qui est certain, c'est qu'il y a de grandes sociétés canadiennes avec un nombre d'actionnaires variable, des structures complexes disposant de vastes ressources en main-d'œuvre et en matériel d'une part, et de petites exploitations individuelles d'autre part. Dire que chacun devrait supporter les mêmes charges fiscales, en supposant que chacun a les mêmes problèmes à résoudre, c'est faire fi de la réalité et créer des difficultés dangereuses et peut-être insurmontables pour les petites exploitations commerciales.

Si, comme on l'a déclaré, de nouvelles lois seront mises en vigueur pour aider la petite entreprise sur le plan des subventions ou du fiancement, il faudrait établir cette nouvelle loi pour pouvoir juger de l'ensemble du projet. De plus, de nouvelles dispositions légales devraient être adoptées pour traduire dans la réalité les promesses faites par le gouvernement de venir en aide à ce que l'on a appelé les «régions défavorisées», lorsque les propositions limitent l'expansion économique de la région.

PARTICULIERS

IMPOSITION DES GAINS EN CAPITAL

En vertu des propositions du Livre blanc, les gains en capital seront considérés comme revenu imposable. Aucun impôt spécial n'est prévu sur les gains en capital, comme c'est le cas dans la plupart des pays où l'on impose ce type de gain. On accepte généralement l'imposition des gains en capital si tous les contri-

demands that taxpayers who earn their income from capital gains should pay equal taxes to those taxpayers earning their income from wages or salaries.

The proposal, however, goes further than simply righting a present inequity. It will bring into income capital gains that are not realized; and it will also include realized profits on items acquired for personal use and enjoyment. The first proposal is completely unacceptable. There is no justification for taxing unrealized gains. There should always be an ability to pay tax and, under the above circumstances, cash may not be available to do so. Furthermore, most capital gains include an element of inflationary gains. It is submitted that consideration should be given to this factor in any capital gains tax legislation.

It would not seem necessary to tax profits on items acquired for personal use and enjoyment to prevent taxpayers avoiding their fair share of tax. This would appear to present tremendous administrative difficulties, further extend "Parkinsons Law" and render Canadians "a nation of bookkeepers." It will, of course, be necessary to protect revenue from possible abuses. It is suggested that, with the exception of houses, items costing in excess of, say, $20,000 must be accounted for and that realized profits in excess of, say, $10,000 in any one year be taxed.

With the taxation of capital gains, it is essential that provision be made for rulings, by the department, on valuations as and when requested by taxpayers.

MIDDLE INCOME GROUP

These taxpayers will bear the brunt of tax increases. This situation will be compounded by normal pay increases resulting from present inflationary trends; and by the taxation of various "Fringe benefits" which will come within the tax net. The following table shows the effects of the above:—

buables sont traités de la même manière. La justice exige que les contribuables qui tirent leur revenu de gains en capital paient des impôts égaux à ceux qui tirent leur revenu de leur salaire ou de leur traitement.

La proposition, cependant, fait plus que corriger simplement une injustice. Elle considère comme revenus les gains en capital non encore réalisés, ainsi que les bénéfices réalisés tirés de biens acquis pour usage personnel. La première proposition est entièrement inacceptable. On ne peut justifier l'imposition de gains non réalisés. Le contribuable devrait toujours avoir la possibilité de payer ses impôts et, dans les circonstances qui viennent d'être énoncées, il se peut que les fonds nécessaires lui manquent. De plus, la plupart des gains en capital comprennent un élément à caractère inflationniste. Il faudrait tenir compte de ce facteur dans toutes les dispositions légales relatives à l'imposition de gains en capital. Il ne semblerait pas nécessaire d'imposer les bénéfices réalisés sur des biens acquis pour usage personnel, pour empêcher que les contribuables ne paient pas leur dû. Il semble que ceci présenterait d'énormes difficultés administratives, étendrait la portée de la Loi Parkinson, et ferait des Canadiens une nation de comptables. Il sera, bien sûr, nécessaire d'empêcher tous les abus possibles. Nous proposons que, à l'exception des maisons, l'on tienne compte des biens coûtant plus de, disons, $20,000, et que les bénéfices réalisés s'élevant à plus de, disons, $10,000, en un an, soient imposés.

Il est essentiel que, avec l'imposition des gains en capital, le Ministère prévoie des règlements en ce qui concerne les évaluations, comme et quand les contribuables le désirent.

GROUPE D'INDIVIDUS À REVENU MOYEN

C'est ce groupe qui devra supporter le gros des augmentations d'impôt. Cette situation sera accompagnée d'une majoration normale des salaires résultant des tendances inflationnistes actuelles et de l'imposition de différents avantages sociaux, qui seront alors assujettis à l'impôt. Le tableau suivant illustre les répercussions de cette situation:—

	1	2	3	4	5
Maximum Annual Income before Exemptions or deductions	$ 4,400	$ 7,200	$10,400	$13,750	$17,350
SINGLE TAXPAYER—					
No Dependents—					
Present Federal Tax & 28% Provincial Tax	654	1,434	2,355	3,583	5,131
New Federal Tax & 28% Provincial Tax	707	1,569	2,673	3,948	5,468
Increase $	53	135	318	365	337
Increase %	8.1%	9.4%	13.5%	10.2%	6.6%
MARRIED TAXPAYER—					
2 Dependent Children—					
Present Federal Tax & 28% Provincial Tax	283	994	1,876	2,973	4,480
New Federal Tax & 28% Provincial Tax	192	951	1,964	3,185	4,665
Increase $	(−91)	(−43)	88	212	185
Increase %	(−32.1)	(−4.3)	4.7	7.1	4.1

NOTE 1: The Income Tax shown does not reflect the effects in New Brunswick of a Provincial sur-tax of 10% in addition to the 28%. Although this would result in higher taxes, the rate of increase should remain much as shown.

NOTE 2: Above is based on salary, only. The effect of the White Paper on other income which may be taxable is not shown. The White Paper itself states that, as compared to their U.S. counterparts, the Canadian middle income group will pay higher taxes. Various comparisons have been made which indicate this difference is substantial and certainly more than used in the government's examples. The White Paper, in probably its only admitted inflationary trend, suggests that "these differences...could best be met in the market by adjusting the pay scales".

	1	2	3	4	5
Revenu annuel maximum avant exemptions ou déductions	$ 4,400	$ 7,200	$10,400	$13,750	$17,350
CONTRIBUABLE CÉLIBATAIRE—					
Aucune personne à charge—					
Impôt fédéral actuel et impôt provincial de 28%	654	1,434	2,355	3,583	5,131
Nouvel impôt fédéral et impôt provincial de 28%	707	1,569	2,673	3,948	5,468
Augmentation $	53	135	318	365	337
" %	8.1%	9.4%	13.5%	10.2%	6.6%
CONTRIBUABLE MARIÉ—					
2 enfants à charge—					
Impôt fédéral actuel et impôt provincial de 28%	283	994	1,876	2,973	4,480
Nouvel impôt fédéral et impôt provincial de 28%	192	951	1,964	3,185	4,665
Augmentation $	(−91)	(−43)	88	212	185
" %	(−32.1)	(−4.3)	4.7	7.1	4.1

REMARQUES: 1) L'impôt sur le revenu, tel qu'indiqué au tableau ci-dessus, ne reflète pas l'influence, au Nouveau-Brunswick, d'un impôt supplémentaire de 10 p. 100, en plus des 28 p. 100. Bien que ceci provoque une augmentation d'impôts, le taux d'augmentation devrait rester semblable à celui indiqué.

REMARQUES: 2) Le tableau ci-dessus est basé sur le traitement uniquement. Les répercussions du Livre blanc sur les autres revenus pouvant être imposables ne sont pas indiquées. Le Livre blanc lui-même établit que les membres du groupe à revenu moyen au Canada paieront plus d'impôts que leurs homologues américains. On a fait de nombreuses comparaisons qui indiquent que cette différence est substantielle; elle est certainement plus importante que ne l'indiquent les exemples donnés par le Gouvernement. Selon le Livre blanc,—c'est d'ailleurs la seule tendance inflationniste qui y est reconnue,—on pourrait pallier ces différences d'une manière beaucoup plus adéquate en rajustant les échelles de salaires.

AVERAGING PROVISIONS

The proposed method of averaging contained in the White Paper is not generous enough. The complicated calculations involved will generally be beyond the ability of the average taxpayer. Granted these will be performed by the computers but they are not available in the early years when the high tax rates are in existance.

Progressive tax rates applied on a widened base require more generous averaging provisions. A moving average basis or a block averaging system, as proposed in the Carter Report, would be more appropriate. With the ability of the computers presently in use, there should be no major administration problems to this latter suggestion.

EXPENSE ACCOUNT LIVING

These provisions are particularly harsh and unrealistic. The most avid tax assessor must agree that certain types of (if not all) businesses require expenditures of the "promotional" or "entertainment" nature. Mr. Benson himself has already stated that he is willing to compromise on the provisions, as presently set out.

Furthermore, it is submitted that the premises upon which the proposals are based are not correct, or relate to so few taxpayers as to be not applicable to the vast majority. It is submitted that the law, as it presently stands, has sufficient "teeth" to tax any taxpayers enjoying the benefits outlined in the White Paper. A study of a few recent court decisions will amply bear this out; the taxpayer was unsuccessful in every case.

REAL ESTATE

The proposal in the White Paper which prohibits taxpayers from deducting from their income, losses on real estate caused by real estate taxes, interest and/or capital cost allowances is considered too severe. Since real estate taxes and interest are an actual cash expense (and a necessary one) their disallowance would unduly penalize taxpayers and even discriminate against a taxpayer whose principal income is from real estate. To the extent that capital cost allowance reflects actual "depreciation" its deduction should be allowed.

DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DES MOYENNES

La méthode proposée pour le calcul des moyennes par le Livre blanc n'est pas assez généreuse. Les calculs complexes qu'elle entraîne dépasseront généralement les possibilités du Canadien moyen. Ces calculs seront effectués par des ordinateurs, mais ceux-ci ne seront pas disponibles au cours des premières années d'application des taux d'imposition élevés.

Pour appliquer un impôt progressif sur une base élargie, les dispositions relatives au calcul des moyennes devraient être plus généreuses. Une base de moyennes variables, ou un système de moyennes globales, comme le propose le Rapport Carter, conviendrait mieux. Étant donné les possibilités des ordinateurs utilisés actuellement, ceci ne devrait pas provoquer de problèmes administratifs importants.

TRAIN DE VIE

Ces dispositions sont particulièrement sévères et peu réalistes. Le plus avide des contrôleurs des contributions doit admettre que certaines entreprises (sinon toutes) encourent des frais du type promotionnel ou de représentation. M. Benson, lui-même, a déjà déclaré qu'il était prêt à faire des concessions au sujet de ces dispositions.

De plus, les données sur lesquelles ces propositions sont basées sont fausses ou se rapportent à si peu de contribuables qu'elles ne peuvent être appliquées à la grosse majorité. La loi, dans sa forme actuelle, a suffisamment de poids pour imposer tous les contribuables jouissant des avantages énoncés dans le Livre blanc. Une étude des récentes décisions des tribunaux confirmera ceci; dans chaque cas, le contribuable a perdu.

BIENS IMMOBILIERS

Nous estimons que la proposition du Livre blanc interdisant aux contribuables de déduire de leur revenu les pertes encourues sur les biens immobiliers, et provoquées par les impôts fonciers, l'intérêt et/ou les allocations du coût en capital est trop sévère. Étant donné que les impôts fonciers et les intérêts sont un débours réel (et nécessaire), cette interdiction porterait préjudice au contribuable, et celui qui tire son revenu principal de biens immobiliers ferait l'objet d'une discrimination. Dans la mesure où l'allocation du coût en capital reflète un amortissement réel, cette déduction devrait être autorisée.

Many taxpayers have constructed or purchased real estate and obligated themeslves to long-term financing on the assumption that tax deferral arising from the allowance of the above expense will assist in this financing. Consideration should be given, at least, to continuing these deductions to taxpayers who entered into long-term commitments prior to the release of the White Paper.

De nombreux contribuables ont construit ou acheté des biens immobiliers et se sont lancés dans un financement à long terme, en supposant que le crédit d'impôt découlant de cette autorisation les aiderait dans leur financement. Il faudrait au moins examiner la possibilité de continuer à autoriser ces déductions pour les contribuables qui ont pris des engagements à long terme avant la publication du Livre blanc.

SMALL BUSINESS

A single 50 per cent rate of corporate tax has been proposed to replace the present dual rate of 21 per cent on the first $35,000 of taxable income and 50 per cent on the amount exceeding $35,000. If this proposal is implemented, corporations earning $35,000 or more a year will pay $10,730 more tax per year. For corporations earning less than $35,000 per year the tax increase will be less.

The arguments advanced in support of a single corporate rate are:

(a) In circumstances where the small business cannot survive or will be unduly restricted by a 50 per cent tax, the shareholders may elect to pay the tax at their personal rates, with the corporation paying no tax at all and

(b) there is no valid distinction for tax purposes between large and small closely-held corporations, and that a dual rate permits deferral of tax until corporate earnings are paid out to shareholders in the form of taxable dividends.

The first argument in most circumstances is somewhat less than reassuring.

If you assume a taxpayer owns all the outstanding shares of a corporation that earns $47,000 before any salary to the owner and the owner requires a salary of $12,000 per year, then the combined tax payable if the present corporate rate is used, compared to the proposed system, is as follows:

PETITE ENTREPRISE

On a proposé qu'un taux simple de 50 p. 100 soit appliqué pour l'impôt sur les sociétés pour remplacer le taux double actuel de 21 p. 100 sur la première tranche de $35,000 de revenu imposable, et de 50 p. 100 sur le montant dépassant cette limite de $35,000. Si cette disposition est appliquée, les sociétés ayant un revenu de $35,000 ou plus par an devront payer $10,730 de plus par an en impôt. Pour les sociétés ayant un revenu de moins de $35,000 par an, l'augmentation de l'impôt sera moindre. Les arguments présentés en faveur d'un taux simple sont les suivants:

a) Dans le cas où la petite entreprise ne pourrait subsister, ou s'il y avait un préjudice trop important de par cette imposition au taux de 50 p. 100, les actionnaires peuvent choisir de payer l'impôt au taux personnel; la société ne paierait aucun impôt, et

b) il n'y a aucune distinction valable aux fins de l'impôt entre les grosses et les petites sociétés fermées, et le taux double permet de différer le paiement de l'impôt jusqu'à ce que les bénéfices de la société aient été distribués aux actionnaires sous forme de dividendes imposables.

Dans la plupart des circonstances, le premier argument n'est pas très rassurant.

Si l'on suppose qu'un contribuable détient l'ensemble des actions en circulation d'une société dont le revenu est de $47,000 avant que le propriétaire n'ait reçu sa rétribution, et si l'on suppose que le propriétaire demande une rétribution de $12,000 par an, la comparaison entre l'impôt combiné payable si le taux actuel est appliqué, et le montant payable si le nouveau système est appliqué, se présente comme suit:

	Tax Payable		
	Owner	Corporation	Total
	$	$	$
Present system for corporation but with proposed rates applicable to individuals	3,840	7,350	11,190
Proposed rates for both corporation and individuals	3,840	17,500	21,340
Proposed rates if shareholder elects to be taxed as proprietorship	20,678	—	20,678

	Impôt à payer		
	Propriétaire	Société	Total
Système actuel d'impôt sur les sociétés mais avec taux applicables aux particuliers, selon les propositions du Livre blanc	3,840	7,350	11,190
Taux applicables aux sociétés et aux particuliers, selon les propositions du Livre blanc	3,840	17,500	21,340
Taux applicables selon les propositions du Livre blanc si un actionnaire choisit d'être imposé en tant que propriétaire	20,678	—	20,678

Thus, while in the example the combined tax can be reduced by some $650 if an election is made, the combined tax rate is nearly doubled under the new corporate system. It should also be pointed out that corporations having more than one class of capital stock may not be permitted to make the election.

The second argument, that tax is deferred if a dual rate of tax is used is true. However, it is also true that "small business" needs some tax deferral to finance expansion and development expenses. A distinction between "large" and "small" businesses is valid for several reasons. In comparison to "large businesses", "small businesses" do not have a ready access to commercial financing, periodic changes in monitary conditions affect them first and for longer periods, and the cost of obtaining financial assistance is proportionately much greater than in the case of "large businesses". Deferral of tax is only warranted in the case of those "small businesses" which need accumulated funds to finance expansion and/or development expenses. Deferral, as results from the present dual rate of corporate tax is not warranted in the case of many corporations which do not expand or which exist solely for the purpose of taking advantage of the tax deferral. For this reason the dual rate of corporate tax should not be continued. A system that permits "small businesses" to defer tax only in appropriate circumstances should be adopted.

Ainsi, alors que, dans l'exemple, l'impôt combiné peut être réduit de quelque $650 si un choix est fait, le taux d'impôt combiné est presque doublé selon le nouveau système. Il est à remarquer également que les sociétés disposant de plus d'un type d'action pourraient se voir refuser le droit de choisir.

Le second argument, selon lequel le paiement de l'impôt est différé si l'on utilise un taux d'imposition double, est exact. Cependant, il est également vrai que la petite entreprise a besoin d'un ajournement d'impôt pour financer ses frais de croissance et d'expansion. Une distinction entre les grosses et les petites entreprises est valable pour plusieurs raisons. Comparées aux grosses entreprises, les petites entreprises n'ont pas un accès facile au financement; les changements périodiques qui se produisent dans la situation monétaire les touchent en premier lieu et pour des périodes plus longues, et les frais d'assistance financière sont proportionnellement plus grands que dans le cas des grosses entreprises. Le crédit d'impôt n'est autorisé que pour les petites entreprises qui ont besoin de fonds accumulés pour couvrir leurs frais de croissance ou d'expansion.

L'ajournement d'impôt, tel qu'il découle de taux doubles qui sont utilisés actuellement pour imposer les sociétés, n'est pas utilisé pour les nombreuses sociétés qui ne se développent pas ou qui n'existent que dans le but de tirer profit des ajournements d'impôt. C'est la raison pour laquelle il ne faudrait pas poursuivre l'application du taux double pour l'impôt sur les sociétés. Il faudrait adopter un système permettant aux petites entreprises de différer le paiement de leur impôt uniquement dans certaines circonstances particulières.

One method of allowing tax deferrals in appropriate circumstances would be to provide for a single 50 per cent rate of corporate tax but permit expanding businesses to deduct from taxable income the lesser of twice the amount by which capital "employed in a business" increases in a year, or $22,000. Such a provision would allow "small businesses" to defer up to $11,000 per year, approximately the amount currently permitted by the dual rate, while preventing any unwarranted tax deferrals. If dividends were paid by corporations taking advantage of such a provision, the shareholders would pay any tax deferred. If "capital employed in a business" were adequately defined, to exclude superfluous assets, then unwarranted deferrals could be prevented. Similarly, if "capital employed in a business" decreased in any year, then twice the amount of the decrease would be added to taxable income to the extent of previous deductions for increases less dividends paid. The operation of such a system can be illustrated as follows:

Assume that at the beginning of a year "1" a "small corporation" has "capital employed in a business" of $300,000 and that at the end of year "1" it has $350,000 of capital employed in the business. At the end of year "2", no dividends having been paid, "capital employed" is $300,000 ($50,000 being on hand in superfluous marketable investments). Its earnings for the years were:

Year "1"	$40,000
Year "2"	$35,000

Taxable income and tax payable would be calculated as follows:

Une méthode acceptable serait de prévoir un taux simple de 50 p. 100 d'impôt sur les sociétés, mais de permettre aux sociétés en expansion de déduire du revenu imposable deux fois le montant de l'augmentation annuelle du capital utilisé dans l'entreprise, ou $22,000 si ce second montant est moins élevé. Une telle disposition permettrait aux petites entreprises de différer le paiement jusqu'à $11,000 par an, c'est-à-dire approximativement le montant permis actuellement si l'on applique le taux double, tout en empêchant tout ajournement d'impôt non autorisé. Si les dividendes étaient payés par des sociétés tirant profit d'une telle disposition, les actionnaires devraient payer tous les impôts différés. Si le capital utilisé dans une entreprise était défini de façon adéquate, de manière à en exclure tout avoir superflu, les ajournements non autorisés pourraient être évités. De même, si le capital utilisé dans une entreprise diminuait au cours d'une certaine année, le double du montant de la diminution serait ajouté au revenu imposable jusqu'à concurrence du montant des déductions antérieures pour augmentation moins les dividendes payés. Ce système fonctionnerait de la manière suivante:

Supposons qu'au début d'une année «1», une petite entreprise a un «capital utilisé dans une entreprise» de $300,000, et qu'à la fin de cette année «1» ce capital s'élève à $350,000. A la fin d'une année «2», aucun dividende n'ayant été payé, le capital utilisé est de $300,000 ($50,000 étant disponibles en investissements négociables superflus).

Les gains pour ces deux années étaient de:

Année «1»	$40,000
Année «2»	$35,000

Le revenu imposable et les impôts à payer seraient calculés de la manière suivante:

	Year "1"	Year "2"	Total
	$	$	$
Net earnings before tax	40,000	35,000	75,000
Less: Twice (increase) decrease in "capital Employed in business" ($350,000–$300,000) maximum—$22,000	(22,000)	22,000	—
Taxable Income	18,000	57,000	75,000
Tax @ 50%	9,000	28,500	37,500
Tax deferral	11,000	(11,000)	—

	Année «1»	Année «2»	Total
	$	$	$
Gains nets avant l'imposition	40,000	35,000	75,000
Moins: Deux fois (la diminution) ou l'augmentation du «capital utilisé dans l'entreprise» ($350,000–$300,000) maximum—$22,000	(22,000)	22,000	—
Revenu imposable	18,000	57,000	75,000
Impôt à 50 p. 100	9,000	28,500	37,500
Ajournement d'impôt	11,000	(11,000)	—

Another method of allowing corporations to defer tax that has been used in the past has been to permit the use of accelerated rates of capital cost allowance. While this does permit tax federal, it is only helpful to those businesses whose investments in fixed assets are significant and which increase. No deferral is permitted when expansion requires increases in inventories, accounts receivable or other non-depreciable assets.

One argument advanced against giving "small corporations" special treatment is that they would have an unfair advantage over small unincorporated businesses. In most circumstances "small businesses" can incorporate to take advantage of special treatment.

If, as the proposals suggest, the government's intention is to be equitable, consideration should be given to various other businesses which cannot incorporate but nevertheless require working capital for operating purposes. Professional people fall into this category and in the past have had no recognition given to this requirement. It is submitted that steps should be taken to rectify the situation. One suggestion is that they be permitted to elect to be taxed as corporations under the provisions outlined above.

CREDITABLE TAX

It is proposed that shareholders be given credit for tax paid by corporations. In the case of "closely held" companies, shareholders will get full credit. In the case of "widely held" companies shareholders will get credit for half of the tax paid.

Shareholders will get credit for tax paid by corporations provided:

(a) the corporation pays a dividend within 2½ years from the year end in which the tax was paid and

(b) the corporation has "creditable tax" available to shareholders.

The requirement that corporations pay dividends to their shareholders to pass on credit for tax paid seems reasonable. In some cases, a corporation may have accumulated earnings for tax purposes but no surplus from which to issue dividends. In circumstances such as these, under corporation law, it would

Une autre méthode qui permettrait aux sociétés d'ajourner le paiement de l'impôt et qui a été utilisée dans le passé était de permettre l'utilisation de taux accélérés d'allocation du coût en capital. Bien que ceci permette effectivement un ajournement d'impôt, ce système n'est utile qu'aux entreprises dont les investissements en avoirs fixes sont importants et qui sont en expansion. Aucun ajournement n'est permis lorsque l'expansion exige des augmentations dans les inventaires, les comptes à recevoir et autres avoirs qui ne sont pas à amortir.

Un des arguments présentés contre le fait de donner aux petites sociétés un traitement spécial est qu'elles jouiraient d'un avantage anormal, comparé aux petites entreprises non constituées en sociétés. Dans la plupart des circonstances, les petites entreprises peuvent se constituer en sociétés pour tirer profit de ce traitement de faveur.

Si, comme cela est établi dans les propositions, le gouvernement a l'intention de faire régner la justice, il faudrait tenir compte de nombreuses autres entreprises qui ne peuvent se constituer en sociétés mais qui, cependant, ont besoin de fonds de roulement pour couvrir leurs frais d'exploitation. Les indépendants tombent dans cette catégorie, et jamais cette nécessité ne leur a été reconnue. Nous proposons que des mesures soient prises pour remédier à cette situation. Nous pensons que l'on devrait leur permettre de choisir d'être imposés comme sociétés, en vertu des dispositions mentionnées ci-dessus.

AVOIR FISCAL

Nous proposons que l'on accorde aux actionnaires un dégrèvement pour les impôts payés par les sociétés. Dans le cas des sociétés fermées, les actionnaires recevront un dégrèvement complet. Dans le cas des sociétés ouvertes, les actionnaires recevront un dégrèvement jusqu'à concurrence de la moitié des impôts payés.

Les actionnaires jouiront d'un dégrèvement pour les impôts payés par les sociétés, à condition

a) que la société paye des dividendes dans les 2½ ans à compter de la fin de l'année au cours de laquelle les impôts ont été payés, et

b) que la société dispose d'un avoir fiscal pour les actionnaires.

La condition que les sociétés payent des dividendes à leurs actionnaires pour obtenir un dégrèvement pour les impôts payés semble raisonnable. Dans certains cas, une société peut avoir accumulé des gains aux fins de l'impôt, mais aucun bénéfice qui pourrait produire des dividendes. Dans de telles circons-

not be permitted to issue dividends, whereas failure to do so may penalize shareholders for tax purposes.

The Carter Report suggested a system for "allocating" credit for corporate tax paid to shareholders without paying dividends. This suggestion was rejected in the White Paper on the grounds that such allocations were fraught with administrative difficulties. If corporations are permitted to have as many classes of capital stock as they have shareholders, and if credit for tax can be passed on by the declarations of stock dividends, the same administrative problems exist.

The 2½ year limitation also appears to be unnecessarily restrictive. The White Paper suggests that this is necessary to protect revenue from periodic financial problems that would arise if all corporations postponed dividends until shareholders could obtain refunds —i.e., when they had personal tax rates of less than 50 per cent. The likelihood of revenue being embarrassed in this way appears remote. If marginal tax rates for individuals reach 50 per cent or more at the $24,000 per year level the vast majority of shareholders will never be entitled to refunds as a result of receiving credit for corporate tax, nor is it likely that shareholders, in general, will be willing to forego receipt of dividends until they wish to dispose of their shareholdings.

In certain circumstances taxes paid by corporations will not be creditable. Tax paid on disallowed expenses will not be creditable. In addition, the White Paper proposes that corporations accumulate non-creditable tax equal to:

> (a) 50 per cent of capital cost allowances claimed by the corporation before the date of implementation on assets owned by the corporation on that date.
>
> (b) 50 per cent of "goodwill" included in the value of the corporation as at "valuation day".

This non-creditable tax will be accumulated at the rate of 50 per cent of the tax paid by the corporation each year until the required amount is set aside.

This proposal will result in the retroactive tax being levied against companies having any "goodwill". This result makes the propos-

tances, en vertu de la Loi sur les sociétés, il ne serait pas permis de verser les dividendes, alors que le fait de ne pas en payer peut porter préjudice aux actionnaires, aux fins de l'impôt.

Le Rapport Carter propose un système selon lequel on «allouerait» un dégrèvement de l'impôt sur les sociétés payé aux actionnaires, sans que des dividendes ne soient versés. Cette proposition a été rejetée dans le Livre blanc parce qu'un tel système risquait d'entraîner des difficultés d'ordre administratif. Si l'on permet aux sociétés d'avoir autant de types d'actions qu'elles ont d'actionnaires, et si les dégrèvements d'impôt peuvent être obtenus en déclarant les dividendes d'actions, le même problème administratif existe.

Il semble également que la limite des 2½ ans soit trop restrictive. Selon le Livre blanc, ceci est nécessaire pour protéger le revenu des problèmes financiers périodiques qui se présenteraient si toutes les sociétés différaient le versement des dividendes jusqu'à ce que les actionnaires puissent obtenir un remboursement, c.-à-d. jusqu'à ce que le taux d'imposition personnel soit inférieur à 50 p. 100. Il semble peu probable que le revenu puisse souffrir d'une telle situation. Si les taux d'imposition marginaux pour les particuliers atteignent 50 p. 100 ou plus au niveau de $24,000 par an, la grosse majorité des actionnaires n'auront jamais droit au remboursement à cause des dégrèvements reçus pour l'impôt sur les sociétés; il est peu probable également que les actionnaires, en général, désireront anticiper la réception des dividendes jusqu'à ce qu'ils désirent vendre leurs titres.

Dans certaines circonstances, les impôts payés par les sociétés ne pourront faire l'objet d'un dégrèvement. Les impôts payés sur les dépenses non autorisées ne pourront faire l'objet d'un dégrèvement. De plus, le Livre blanc propose que les sociétés accumulent des impôts ne pouvant faire l'objet d'un dégrèvement d'un montant égal à:

> *a*) 50 p. 100 des allocations du coût en capital réclamées par la société avant la date d'entrée en vigueur, pour les avoirs possédés par la société à cette date.
>
> *b*) 50 p. 100 de l'élément clientèle compris dans la valeur de la société au jour de l'évaluation.

Cet impôt qui ne peut faire l'objet d'un dégrèvement sera accumulé au taux de 50 p. 100 de l'impôt payé par la société chaque année, jusqu'à concurrence du montant requis.

En conséquence, les sociétés disposant d'un élément clientèle seront frappées d'un impôt rétroactif. Cette conséquence rend la proposi-

al totally unacceptable, notwithstanding the rather complicated administrative problems it may solve.

CLOSELY HELD AND WIDELY HELD CORPORATIONS

The recognition of "integrated income" as exemplified by the White Paper's attempt to classify "Widely Held" corporations and "Closely Held" corporations is commended. There would appear to be some striking examples where serious competitive differentiations would exist under the proposed system of qualification (i.e. Simpsons vs. Eatons—GM vs. Ford); and it seems safe to assume that there are *many* more, less obvious, situations where the same hardship, if it can be termed this, would apply.

In considering a revision of this area of the White Paper, it is hoped that the principle of integrated income will be maintained both with respect to small businesses and subsidiary companies.

However, there is concern that, by the application of the specific qualifying factors as set out in the White Paper, many companies will be subjected to what most simply can be described as "the luck of the draw".

When the White Paper applies distinct qualifying rules to the capital structuring of corporations, it involves itself in an area that has traditionally allowed an almost infinite variety of combinations, none of which are really related to the objectives and intent of the White Paper but rather, to a bewildering variety of personal and corporate situations.

We recognize that the administrative difficulties presented by the proposed classes of corporations require the establishment of specific rules to govern qualifica'ion. We submit, however, that these rules must be formulated to achieve the objectives intended and not on the arbitrary basis of chance as represented by capitalization. Some formula involving "vo'ing control" is the only sensible basis of designating closely held corporations after allowing for:

(1) Dispersal of shares within family groups

(2) The need for qualifying directors

If the government still considers capitalization rules necessary then existing companies should be allowed a period of time to restructure their capital to qualify under any such rules. Additionally, in borderline cases, com-

tion entièrement inacceptable, nonobstant les problèmes administratifs complexes qu'elle peut résoudre.

SOCIÉTÉS FERMÉES ET SOCIÉTÉS OUVERTES

Nous recommandons la reconnaissance d'un revenu intégré illustré par la tentative du Livre blanc de classer les sociétés ouvertes et les sociétés fermées. Il semble qu'il y ait des exemples frappants où des différences sérieuses sur le plan concurrentiel existent si l'on applique le système de classification proposé par le Livre blanc (par exemple, Simpsons et Eatons—GM et Ford); et l'on peut supposer qu'il y a d'autres situations, moins évidentes, où le même problème se poserait.

Au cours de la révision de ce chapitre du Livre blanc, nous espérons que le principe du revenu intégré sera maintenu à la fois en ce qui concerne les petites entreprises et les sociétés filiales.

Cependant, l'on craint que, à cause de l'application des facteurs de qualification particuliers établis dans le Livre blanc, ce soit la chance qui décide du sort de nombreuses sociétés.

En appliquant différents règlements de qualification à la structure financière de la société, le Livre blanc se plonge dans un domaine où une quantité infinie de combinaisons ont toujours été possibles, combinaisons qui n'ont aucun rapport réel avec les buts et les objectifs du Livre blanc, mais qui se rattachent plutôt à une grande variété de situations dans lesquelles pourraient se trouver des personnes ou des sociétés.

Nous admettons que les difficultés administratives qu'entraîne le projet de classification des sociétés exigent la mise au point de règlements spéciaux qui régiront la classification. Nous proposons, cependant, que ces règlements soient formulés de telle manière qu'ils réalisent les objectifs fixés, qu'ils ne soient pas basés d'une manière arbitraire sur le hasard que représente la capitalisation. La seule base acceptable pour la désignation des sociétés fermées serait une formule comprenant un certain système de contrôle, en tenant compte de:

(1) la dispersion des actions dans les groupes familiaux;

(2) la nécessité d'avoir des cadres qualifiés.

Si le gouvernement considère encore que les règlements sont nécessaires, il faudrait accorder aux sociétés un laps de temps pour leur permettre de restructurer leur capital, afin de le rendre conforme à ces règlements.

panies should be given the option of electing to be treated as either widely held corporations or closely held corporations.

The obvious criticism, that such a proposal might permit existing public companies with control concentrated in a small group of people to seek advantages in closely held corporation status, is considered invalid in view of the huge cash requirements of such an attempt in all but the small business category.

The following examples of corporate structures in which the shares are presntly closely held will, it is felt, best exemplify the concern:

COMPANY "A"

5% Bonds	$20,000
Common NPV Shares	10,000
	$30,000

COMPANY "B"

5% Redeem. Pref. Shares	$20,000
Common NPV Shares	10,000
	$30,000

COMPANY "C"

Secured Notes at Bank	$20,000
Common NPV Shares	10,000
	$30,000

COMPANY "D"

Common NPV "A" Shares with fixed dividend limit	$20,000
Common NPV "B" Shares voting	10,000
	$30,000

In the case of Company B the preferred shares have a limited "over the counter" market and similarly so in the case of the "A" shares of Company D. It can easily be seen that there are two cases (A and C) where closely held corporation status occurs and two (B and D) where widely held corporation status occurs; yet in each case possible options are clearly available and the capitalization selected probably bears no relation to anything except circumstances and preference.

It is therefore submitted that it is grossly unfair to apply totally new rules to a set of circumstances which have hitherto been structured by completely unrelated considerations, without affording an opportunity to those affected to reconsider their position under these rules.

De plus, pour les cas marginaux, les sociétés devraient avoir la possibilité de choisir d'être considérées comme sociétés ouvertes ou comme sociétés fermées.

Nous considérons que l'argument selon lequel cette proposition permettrait aux sociétés publiques existantes contrôlées par un petit groupe de personnes de tenter de tirer profit du statut de société fermée n'est pas valable, étant donné les énormes besoins en liquidité que cela entraînerait partout, sauf dans la catégorie de petites entreprises.

Voici quelques exemples de sociétés fermées, qui expliqueront ce qui précède:

SOCIÉTÉ «A»

Obligations à 5%	$20,000
Actions sans valeur nominale normales	10,000
	$30,000

SOCIÉTÉ «B»

Actions de priorité remboursables à 5%	$20,000
Actions sans valeur nominale normales	10,000
	$30,000

SOCIÉTÉ «C»

Billets garantis en banque	$20,000
Actions sans valeur nominale normales	10,000
	$30,000

SOCIÉTÉ «D»

Actions sans valeur nominale normales, avec limite de dividende	$20,000
Actions sans valeur nominale »B«,—vote	10,000
	$30,000

Dans le cas de la société B, les actions de priorité ont un marché limité; la même chose est vraie en ce qui concerne les actions «A» de la société D. On voit clairement qu'il y a deux cas (A & C) de sociétés fermées et deux cas (B & D) de sociétés ouvertes; dans les deux cas les choix sont possibles, et le type de capitalisation choisi n'a rapport qu'aux circonstances et à la préférence.

Nous pensons qu'il est anormal d'appliquer entièrement les nouveaux règlements à des situations qui ont dépendu jusqu'ici d'éléments entièrement étrangers, sans accorder aux entreprises touchées par ces mesures la possibilité de reconsidérer leur position en tenant compte de ces règlements.

APPENDIX 40-B

Response of the

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

to the

FEDERAL GOVERNMENT'S WHITE PAPER

on

PROPOSALS FOR TAX REFORM

June 1970

INTRODUCTION

The Province of New Brunswick welcomes the opportunity to present its views to the Department of Finance on the "Proposals for Tax Reform" which were made public last autumn. Since that time a vigorous debate has developed on the pros and cons of the various proposals outlined by the federal government. Of the many comments and suggestions put forward since November 7th, one of the most encouraging has been the federal government's repeated assertion that the White Paper contains exactly what its title says,—"proposals". New Brunswick is reassured by the fact that the changes outlined in the White Paper do not represent hard and fast policies, but rather suggestions to be reviewed objectively by the federal government after a discussion of the problems they present and consideration of alternative courses of action.

The debate which the federal government has asked for must be allowed to run its course. The changes proposed are so many and fundamental that ample time must be taken to hear representations and consider the mass of material which is accumulating for study. Three must be a full and open-minded consideration of the issues in Parliament and between the federal and provincial governments. Adequate time must be provided for each of these steps to ensure that decisions on tax changes and implementation dates are not imposed arbitrarily and without due consideration for the views of all concerned.

This paper will deal in a general way with each of four main subjects: personal income tax, capital gains tax, corporations, and the federal-provincial aspects of the White Paper proposals.

APPENDICE 40-B

Réponse
de la
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
au
LIVRE BLANC
du
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
sur les
PROPOSITIONS
de
RÉFORME FISCALE
Juin 1970

INTRODUCTION

La province du Nouveau-Brunswick est heureuse de pouvoir profiter de l'occasion pour exposer ses vues au ministère des Finances sur les «Propositions de réforme fiscale» rendues publiques l'automne dernier. Ce livre blanc a depuis fait l'objet d'un vigoureux débat sur les avantages et désavantages des diverses propositions soumises par le gouvernement fédéral. Parmi les nombreux commentaires et suggestions faits par le gouvernement fédéral depuis le 7 novembre, il est très encourageant de noter particulièrement l'affirmation répétée que le Livre blanc renferme précisément ce qu'indique son titre, soit des «propositions». Le Nouveau-Brunswick est rassuré par le fait que les changements exposés dans le Livre blanc ne représentent pas des politiques rigoureuses et immuables, mais constituent plutôt des suggestions qu'étudiera objectivement le gouvernement fédéral après avoir discuté des problèmes qu'ils présentent et tenu compte des autres mesures possibles.

Il faut que le débat demandé par le gouvernement fédéral puisse suivre son cours. Les changements proposés sont si nombreux et fondamentaux qu'il importe de prendre tout le temps voulu pour recevoir les observations et étudier la masse sans cesse croissante de documents soumis à cette fin. Les questions discutées doivent faire l'objet d'une étude approfondie et objective au Parlement et entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Il faut accorder un délai suffisant pour chacune de ces étapes afin d'éviter que les décisions concernant les changements fiscaux et les dates de mise en application soient imposées arbitrairement et unilatéralement.

Le présent document abordera d'une façon générale chacun des quatre sujets principaux: l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les gains de capital, les corporations et les aspects des propositions du Livre blanc intéressant et le fédéral et les provinces.

New Brunswick is particularly concerned about the federal-provincial aspects of this subject. Too often in the past the provinces have, individually and collectively, been handed federal policies on a take-it or leave-it basis. This must not occur with tax reform.

New Brunswick believes the income tax field is an area in which the federal and provincial governments each have an equal constitutional responsibility. The federal government must be willing to accommodate its views to the suggestions and positions of the provincial governments. This is essential in order to ensure a strong and harmonious federal-provincial relationship.

As for the White Paper itself, the Government of New Brunswick declares itself in favour of tax reform. By this we mean the following:

1. Equitable treatment for individual taxpayers according to their ability to pay.

2. Equitable treatment for each corporate taxpayer taking into account the nature and size of the business conducted by it.

3. A broadening of the tax base to include some form of capital gains tax.

4. Closing tax loopholes and other avenues of income tax avoidance.

5. A tax system which will promote the economic development of the country.

Personal Income Tax

New Brunswick welcomes the federal government's intention to free 750,000 persons in the low income brackets from the payment of income taxes. However, we do not believe that the proposed treatment for other taxpayers is equally commendable.

The White Paper speaks of "fairness" in the distribution of the tax burden. The revised tax tables will over a five-year adjustment period, have the maximum rate reduced from 82.4 percent to 51.2 percent on all taxable incomes of $24,000 and over. The new rates will mean that married taxpayers earning over $9,000 will be asked to pay more income tax on their earnings, with the greatest increase on those in the $12,000 to $15,000 income range. At the same time, the rates on

Le Nouveau-Brunswick s'intéresse particulièrement aux aspects fédéraux-provinciaux de cette question. Trop souvent dans le passé, le gouvernement fédéral adoptait des politiques concernant les provinces, individuellement ou collectivement, sans leur donner d'autre choix que de les adopter ou les rejeter. Il ne faut pas que cela se répète en ce qui concerne la réforme fiscale.

Le Nouveau-Brunswick croit que l'impôt sur le revenu est un domaine où les gouvernements fédéral et provinciaux ont chacun le même niveau de responsabilité du point de vue constitutionnel. Le gouvernement fédéral doit consentir, dans sa façon d'envisager la chose, à tenir compte des suggestions et positions des gouvernements provinciaux. C'est là une condition essentielle au maintien de rapports dynamiques et harmonieux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

En ce qui concerne le Livre blanc même, le gouvernement du Nouveau-Brunswick se déclare en faveur de la réforme fiscale. Par ces termes, nous entendons ce qui suit:

1. Traitement équitable applicable aux contribuables particuliers selon leur faculté contributive.

2. Traitement équitable de chaque contribuable constitué en société compte tenu de la nature et de l'importance du commerce exploité.

3. Élargissement de l'assiette de l'impôt de façon à inclure une forme quelconque d'impôt sur les gains de capital.

4. Suppression des échappatoires en matières d'impôt et des autres moyens d'évitement de l'impôt sur le revenu.

5. Système fiscal propre à encourager le progrès économique du pays.

Impôt sur le revenu des particuliers

Le Nouveau-Brunswick se réjouit de l'intention du gouvernement fédéral de soustraire au paiement de l'impôt sur le revenu 750,000 personnes dont le revenu est peu élevé. Nous ne croyons toutefois pas que soient autant recommandables les mesures proposées en ce qui concerne les autres contribuables.

Le Livre blanc parle d'«équité» dans la répartition des charges fiscales. Les tables révisées de l'impôt auront pour effet de réduire, sur une période d'ajustement de cinq ans, de 82.4 p. 100 à 51.2 p. 100 le taux maximum d'impôt sur tous les revenus taxables de 24,000 dollars et plus. L'application des nouveaux taux obligera les contribuables mariés ayant un revenu supérieur à 9000 dollars à payer plus d'impôt sur le revenu sur leurs gains alors que les plus fortes aug-

those with taxable incomes in excess of $40,000 will be reduced below their current levels.

We can see no fairness or equity in assessing the taxable income of a person reporting $24,000 at the same marginal rate as the taxable income of those people with much higher earnings. New Brunswick does not accept the argument that because a wealthier individual's capital gains are now to be taxed that it is justified to reduce so drastically the maximum rate to be applied to that person's much higher total income.

What in fact is being proposed is a reduction in rates for those in the high income brackets at the expense or partial expense of those salary and wage earners who have very few opportunities to realize any capital gains worth speaking of.

The Province believes that the progression of the proposed new rates are far too concentrated in reaching their maximum level of 51.2 percent at the $24,000 taxable income level. In our opinion this distorts the tax burden on an important segment of the working population which will have an adverse effect on work incentives and the country's ability to retain some of its trained, capable, and highly mobile residents. The Government of New Brunswick believes the imposition of the proposed rates will provide a very real temptation for such people to move to areas of significant tax saving. Canadians already pay a high tax premium, and accept a lower standard of living relative to the united States, for the privilege of living and working in this country. In making that privilege more expensive for an important element of our population the White Paper makes a bold and unsubstantiated assumption that there may be only a "modest" effect on work incentives and that no significant or major increase in emigration will result from its proposals. New Brunswick does not believe that such major tax changes should be proposed and justified on the basis of hunches. Nor do we believe that because recent changes in the U.S. immigration laws have made it more difficult for Canadians to emigrate there, that this is an acceptable reason for justifying the imposition of higher tax rates.

mentations frapperont les personnes gagnant entre 12,000 et 15,000 dollars. Du même coup, les taux applicables aux revenus imposables de plus de 40,000 dollars seront portés à un niveau inférieur à ce qu'ils sont présentement.

La répartition, au même taux marginal, de l'impôt sur le revenu des personnes déclarant 24,000 dollars et de celles dont le revenu déclaré est nettement supérieur ne nous semble ni juste ni équitable. Le Nouveau-Brunswick rejette l'argument selon lequel ce sont les nouvelles mesures permettant désormais de taxer les gains de capital qui justifient une si importante réduction du taux maximum proposé sur le revenu total nettement supérieur de ces personnes.

Le Livre blanc propose en réalité une réduction des taux pour les personnes dont le revenu se situe dans les tranches supérieures aux dépens ou en partie aux dépens des personnes dont les gages ou le salaire permet rarement de réaliser des gains de capital dignes de mention.

La Province estime que, dans leur progression, les nouveaux taux proposés sont beaucoup trop concentrés pour atteindre leur maximum de 51.2 p. 100 au niveau de revenu imposable de 24,000 dollars. Nous sommes d'avis qu'une telle mesure déforme la charge fiscale aux dépens d'un important segment des travailleurs et aura malheureusement un effet néfaste sur l'incitation au travail et la capacité qu'a notre pays de conserver un certain nombre de ses résidents formés, capables et très mobiles. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick croit que l'imposition des taux proposés incitera réellement ces personnes à aller vivre dans des régions où il est possible de bénéficier de dégrèvements sensibles. Les Canadiens paient déjà de fortes taxes et acceptent un niveau de vie relativement inférieur à celui des États-Unis pour avoir le privilège de vivre et de travailler dans notre pays. En rendant ce privilège plus dispendieux pour un important segment de notre population, le Livre blanc se fonde sur l'hypothèse audacieuse et non fondée qu'il n'en résultera qu'un effet «modeste» sur l'incitation au travail et que ses propositions ne créeront aucune augmentation sensible ou importante dans l'émigration. Le Nouveau-Brunswick ne croit pas que l'on doive proposer et justifier de tels changements majeurs en matière d'impôt en se fondant uniquement sur des pressentiments. Nous ne croyons pas non plus que les changements récents apportés aux lois de l'émigration aux États-Unis et qui ont pour effet de rendre plus difficile l'émigration des Canadiens vers ce pays permettent de justifier l'imposition de taux d'impôt plus élevés.

On the assumption that some "modest" emigration might take place, it is suggested that to retain those people who will be subject to larger taxes compared to the United States, Canada must be prepared to pay competitive salaries to offset the attractiveness of the U.S. situation. This is an inflationary suggestion which is not acceptable, and hardly seems appropriate in the present economic circumstances.

The Province does not wish to imply from the foregoing that tax reform should necessarily mean tax decreases for everyone. Certainly we must provide tax relief for those in the low income brackets; but on the other hand tax reform should not mean large tax increases, expecially for a very important part of our population.

New Brunswick does not believe that all taxpayers, rich and poor alike, need be given the same exemptions. This is expensive in terms of tax revenue and such exemptions tend to lose their value as a tax benefit to those who need them most. By limiting increased personal exemptions to those individuals at the lower end of the income scale and permitting the deduction of defined employment expenses, rather than general exemptions, revenue that would otherwise have been lost will flow in.

Capital Gains Tax

The Government of New Brunswick believes the introduction of a capital gains tax can lead to a more equitable tax system, but only if modifications are made to the White Paper proposals.

The imposition of the capital gains tax at full marginal rates is much too severe a step to take as an introductory measure when compared with capital gains taxes in developing and particularly industrialized nations, and at the present stage of development of the Canadian economy.

The rate of capital gains tax in a mature economy such as the United Kingdom is only 30 percent for persons other than companies. Principal residences are exempt, as are private automobiles, government and government guaranteed securities, and private property valued up to one thousand pounds. It is worth noting that the U.K. capital gains tax was only introduced within the last five years, well after that country had reached economic maturity.

Étant donné l'hypothèse d'une «modeste» émigration possible, il est suggéré que le Canada doit se préparer à payer des salaires concurrentiels pour faire contrepoids à l'attrait présenté par la situation aux États-Unis afin de garder dans notre pays les personnes qui devront y payer des impôts plus élevés. Cette suggestion inflationniste n'est pas acceptable et semble difficilement appropriée dans la conjoncture économique actuelle.

La Province ne veut pas laisser entendre par ce qui précède que la réforme fiscale devrait nécessairement entraîner des réductions d'impôt pour tous. Il nous faut certainement alléger les impôts des personnes à faible revenu; par ailleurs, la réforme fiscale ne devrait pas entraîner de fortes augmentations d'impôt, en particulier pour une très importante partie de notre population.

Le Nouveau-Brunswick ne croit pas à la nécessité d'accorder les mêmes dégrèvements à tous les contribuables sans tenir compte de leur faculté contributive. L'application de telles mesures aurait pour effet de réduire les recettes fiscales globales et, pour ceux qui en ont le plus besoin, ces exemptions ont tendance à devenir moins avantageuses du point de vue fiscal. En n'accordant des augmentations personnelles accrues qu'aux particuliers dont le revenu se situe dans la catégorie inférieure et en permettant la déduction de dépenses d'emploi déterminées au lieu d'exemptions générales, il en résulterait une rentrée de recettes qui autrement auraient été perdues.

Impôt sur les gains de capital

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick croit que l'adoption d'un impôt sur les gains de capital peut créer un système fiscal plus équitable, mais à la condition toutefois que soient apportées des modifications aux propositions contenues dans le Livre blanc.

L'application de l'impôt sur les gains de capital aux taux limites revêt un aspect beaucoup trop rigoureux comme mesure d'introduction si on tient compte des impôts sur les gains de capital appliqués dans les pays en voie d'expansion, plus particulièrement dans les nations industrialisées, et aussi du stade actuel d'expansion de l'économie canadienne.

Au Royaume-Uni, région économiquement développée, le taux d'impôt sur les gains de capital n'est que de 30 p. 100 sauf dans le cas des sociétés. Sont exempts les résidences privées, les voitures particulières, les titres du gouvernement ou titres garantis par le gouvernement ainsi que les propriétés privées évaluées à ou plus de mille livres. Il est bon de noter que l'impôt sur les gains de capital n'a été appliqué au Royaume-Uni qu'au cours des cinq dernières années, soit bien après que

In the United States the capital gains tax has been in effect for a much longer time, but its rates are also well below those proposed by the White Paper. The U.S. rates will add considerably to the tax attractiveness of the United States if the White Paper proposals remain as written.

Several commentators have pointed out that Australia, a country in terms of its economic development much like Canada, has no capital gains tax. We accept the validity of that comparison and believe that the White Paper proposals will adversely affect the much needed accumulation of private risk capital in our developing country. The accumulation of capital by private entrepreneurs must be encouraged, rather than penalized. If development risks are to be taken, there must be rewards. We believe that Canada is still too raw and undeveloped a country in which to introduce such a drastic tax rate which could stifle the creative and enterprising spirit of private individuals, and diminish the flow of investment capital into the economy.

The Government of New Brunswick believes the rates on capital gains as proposed in the White Paper will have an adverse effect on the propensity for Canadians to save, with a corresponding increase in consumption and a falling off in capital investment.

New Brunswick recommends that a modified capital gains tax be introduced with a separate rate schedule and at much lower rates than presently proposed. It has been suggested that 15 per cent is the highest rate that would not result in serious economic distortion. We suggest that the federal government consider this figure for its initial rate.

The inclusion in the capital gains tax of profits on the sale of homes is not acceptable. The Minister of Finance has said on more than one occasion that the federal government's intention is to exempt the taxation of capital gains on the sale of homes by ordinary home-owners. In our opinion, it is unnecessary to introduce such a wide-ranging scheme requiring valuations, record keeping, an increased assessment staff and then to offset the would-be gains with sufficient exemptions to arrive at (hopefully) zero revenue. The Government would merely create another welter

ce pays eut atteint son point de maturité économique.

Les États-Unis appliquent un impôt sur les gains de capital depuis beaucoup plus de temps, mais là aussi les taux sont bien inférieurs aux taux proposés dans le Livre blanc. Les taux appliqués aux États-Unis contribueront eux aussi très largement à rendre ce pays attrayant du point de vue fiscal si les propositions du Livre blanc demeurent inchangées.

Plusieurs commentateurs ont fait remarquer que l'Australie, pays dont le développement économique ressemble beaucoup à celui du Canada, n'a aucun impôt sur les gains de capital. Nous acceptons la justesse de cette comparaison et croyons que les propositions du Livre blanc influeront défavorablement sur l'accumulation de capital privé à risques dont a grandement besoin notre pays en voie d'expansion. Il faut encourager au lieu de pénaliser l'accumulation de capital par les entrepreneurs particuliers. S'il faut prendre des risques en matière de développement économique, il faut également obtenir des récompenses. Nous croyons que le Canada n'est pas encore suffisamment industrialisé et développé pour permettre l'adoption d'un si rigoureux taux d'impôt susceptible d'étouffer l'esprit créatif et entreprenant de particuliers et de diminuer l'apport de capital de placement dans l'économie.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick croit que les taux sur les gains de capital, tels qu'ils sont proposés dans le Livre blanc, auront une influence défavorable sur le goût d'épargne des Canadiens et qu'il en résultera une augmentation correspondante de la consommation et une réduction des dépenses d'investissement.

Le Nouveau-Brunswick recommande l'adoption d'un impôt modifié sur les gains de capital ainsi qu'un barême modifié des taux présentant des taux beaucoup inférieurs à ce qui est présentement proposé. Il a été suggéré que 15 p. 100 serait le taux le plus élevé applicable sans entraîner pour autant de graves distorsions économiques. Nous proposons que le gouvernement fédéral considère ce pourcentage comme taux initial.

L'inclusion de l'impôt sur les gains de capital réalisés comme profits sur les ventes domiciliaires n'est pas acceptable. Le ministre des Finances a affirmé à maintes reprises l'intention du gouvernement fédéral d'exempter de l'impôt les gains de capital provenant de la vente de maisons par des propriétaires domiciliaires ordinaires. A notre avis, il est inutile d'adopter un si vaste programme obligeant d'effectuer des évaluations, de tenir des dossiers et d'augmenter le personnel de contrôle des contributions s'il faut ensuite neutraliser les présumés gains en accordant des exemp-

of red tape for the ordinary home-owner who is already subjected to more than enough complications in tax matters from the various levels of government under which he resides.

We believe that if the federal government's aim is to tax the wealthy individual who invests in real estate for profit rather than the ordinary home-owner, then a total exemption for an individual's principal residence will achieve that goal. By limiting this exemption to an andividual's principal residence (including farms) any speculative profits would quite probably be reduced to a negligible amount. It is our belief that it is not the ordinary home-owner who indulges in property speculation, although a few such persons may from time to time realize a windfall gain. In our opinion this is the exception, rather than the rule, and such windfall gains do not constitute an inequity of sufficient magnitude to require all ordinary homeowners to be subjected to a complex, bureaucratic process which is planned to raise no net revenue in the final analysis.

The inclusion of other personal property in the capital gains tax base will also give rise to more red tape, and increased record keeping for individuals. The federal government will not succeed in simplifying the tax system if personal property is to be taxed as proposed. Once again, in order to tax the well-to-do investor who puts his money into personal property in the hopes of realizing a profit, the system would at the same time ensnare a great many average income earners.

We do not share the Department of Finance's optimistic view that the Department of National Revenue will be realistic or understanding in its treatment of individuals and the assessment of capital gains items. National Revenue has built up a reputation for being concerned solely with the amount of money it can obtain. To expect the present breed of tax collector to be more understanding or sympathetic and less zealous in his pursuit of the tax dollar under the new system is straining one's credulity to the breaking point.

tions suffisantes pour (espérer) produire un revenu néant. Le gouvernement ne ferait que compliquer ainsi, par un autre désordre de chinoiseries administratives, l'existence du propriétaire domiciliaire ordinaire déjà obligé à se soumettre à plus que sa part de complications en matière d'impôt causées par les divers paliers de gouvernement auxquels il est assujetti.

Si le gouvernement fédéral vise à taxer les particuliers riches qui font des investissements immobiliers en vue de réaliser un profit plutôt que les propriétaire domiciliaires ordinaires, nous croyons qu'accorder un exemption totale sur la résidence principale du particulier permettra d'atteindre cet objectif. En n'accordant cette exemption que sur la résidence principale (y compris les exploitations agricoles) des particuliers, tous les profits spéculatifs deviendraient très probablement réduits à un montant négligeable. Nous estimons que ce n'est pas le propriétaire domiciliaire ordinaire qui s'adonne à la spéculation sur les propriétés, quoique quelques-uns d'entre eux peuvent à l'occasion profiter d'une aubaine dans ce domaine. A notre avis, de telles aubaines constituent l'exception plutôt que la règle et les gains réalisés dans ces circonstances ne constituent pas une inéquité grave au point d'obliger tous les propriétaires domiciliaires ordinaires à se soumettre à un procédé complexe et bureaucratique visant en dernière analyse à ne pas augmenter le revenu net.

L'inclusion des autres propriétés personnelles dans l'assiette de l'impôt sur les gains de capital créera également de nouvelles formalités et obligera les particuliers à tenir un plus grand nombre de dossiers. Le gouvernement fédéral ne réussira pas à simplifier le système fiscal s'il donne suite à la proposition de taxer les propriétés personnelles. Ici encore, afin de taxer l'investisseur aisé qui place son argent dans des biens personnels dans l'espoir de réaliser un profit, le système prendrait en même temps au piège un grand nombre de personnes gagnant un revenu.

Nous ne partageons pas l'optimisme du ministère des Finances qui prétend que le ministère du Revenu national fera preuve de réalisme et de compréhension en ce qui concerne les particuliers et l'évaluation des postes de gains de capital. Le Revenu national est maintenant notoire comme organisme intéressé uniquement au montant d'argent qu'il peut obtenir. S'attendre à ce que les percepteurs d'impôt du type actuel seront plus compréhensifs ou sympathiques et moins zélés dans leur travail de perception en vertu du nouveau système, voilà une chose vraiment trop difficile à croire.

The Government of New Brunswick believes that the proposal to tax gains on the sale of personal property should be dropped or failing that, the exemption limits should be raised substantially above the proposed $500 ceiling.

We have commented on what we believe to be an undesirably high level of tax on capital gains. There is another element of the capital gains tax proposal with which we disagree and that is the five year revaluation of shares of widely-held corporations. The reasons for the introduction of this provision may have validity in relation to other provisions and the tax structure as a whole but the proposal itself lacks two essentials. First it ignores ability to pay. The requirement to pay tax on revaluation could necessitate the disposal of some other assets because deemed realizations do not generate cash. We do not agree that Canadians should be asked to pay taxes with cash on unrealized capital appreciation.

The second deficiency in the proposal is that government would inject itself into the private investment decision-making process by requiring the disposition of assets to pay taxes irrespective of whether or not the time is expedient or the affairs or desires of the investor would suggest such action. This is an unwarranted intrusion by government into managements' affairs and one which Canada, in its present state of economic growth, can ill afford to experiment with when no other developed country has seen fit to introduce it.

We understand the technical and revenue reasons for the proposal but we believe it would be far more acceptable to drop the five year revaluation and to tax gains on death rather than to provide a "roll-over" at death as now suggested. We believe people can understand and anticipate this event and would be more agreeable to this procedure than the proposal contained in the White Paper.

There is little discussion in the White Paper on the subject of estate and gift taxes. We believe that the effects of the proposed capital gains tax, when combined with the estate and gift taxes, could prove onerous or punitive to individuals. New Brunswick recommends that the special rules mentioned in the White Paper, which are needed to avoid inequitable

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick estime qu'il faudrait rejeter la proposition d'imposer une taxe sur les gains réalisés à la vente de propriétés personnelles ou, du moins, que les limites d'exemption devraient être sensiblement supérieures au plafond proposé de 500 dollars.

Nous avons exprimé des commentaires sur ce qui nous paraît être un niveau trop élevé de taxe sur les gains de capital. Il existe un autre élément dans la proposition de taxer les gains de capital sur lequel nous sommes en désaccord; il s'agit de la réévaluation tous les cinq ans des actions des corporations ouvertes. Les motifs justifiant l'introduction de cette disposition peuvent être valables par rapport aux autres dispositions et de la structure d'impôt dans son ensemble, mais il manque deux éléments essentiels à la proposition même. En premier lieu, elle ne tient pas compte de la faculté contributive. L'obligation de payer des impôts à la suite de réévaluations pourrait obliger de vendre d'autres biens parce que les réalisations censées être obtenues ne produisent pas de comptant. Nous n'acceptons pas la proposition qui voudrait obliger les Canadiens de payer comptant des impôts sur l'évaluation de capital non réalisé.

En second lieu, la proposition est déficiente en ce sens que le gouvernement s'immiscerait dans les décisions concernant les investissements privés en rendant obligatoire la vente de biens pour acquitter des impôts, peu importe que le moment soit opportun ou non, que cette mesure corresponde ou non aux souhaits de l'investisseur ou soit propice à la bonne marche de ses affaires. Ceci constitue une intrusion injustifiée par le gouvernement dans le monde des affaires, et le Canada, dans l'état actuel d'expansion de son économie, peut difficilement se payer le luxe d'expérimenter dans ce domaine quand aucun autre pays développé n'a jugé bon de le faire.

Nous comprenons les raisons techniques et fiscales apportées à l'appui de la proposition, mais nous croyons qu'il serait beaucoup mieux de laisser tomber la réévaluation tous les cinq ans et de taxer les gains au décès plutôt que de prévoir le «roulement» au décès selon la suggestion actuelle. Nous croyons que la population peut comprendre et prévoir un tel état de chose tout en l'accueillant plus volontiers que la proposition du Livre blanc.

Le Livre blanc discute peu des impôts sur les dons et sur les biens transmis par décès. Nous croyons que les effets de l'impôt proposé sur les biens de capital, si on l'ajoute aux impôts sur les dons et sur les biens transmis par décès, peuvent s'avérer onéreux ou punitifs pour des particuliers. Le Nouveau-Brunswick recommande que les règles spéciales

treatment when gifts and bequests are made, be released and debated before any capital gains tax is imposed.

Corporations

Within the economic structure of our country, the small corporations play an important role. In order to permit these businesses to generate the cash necessary to finance their growth, to provide an incentive for enterprising individuals to undertake new ventures, or merely to permit small local businesses to exist as viable community enterprises, the Government of New Brunswick believes that some form of graduated, corporate income tax is required. However, we believe that it need not be applied as widely as the present tax. The proposal to eliminate completely the differential tax rate on corporations gives us cause for concern and we do not agree with it. In our opinion the White Paper's suggestion is extreme and can be modified.

It is true that many small businesses are unincorporated and so would not be affected by the White Paper's proposal. Bu there are small incorporated businesses which have a legitimate need for the existing form of differential tax treatment. There has in the past been a great deal of abuse by larger companies splitting their operations in order to qualify for the lower rates. However, the corporate splitting loophole has been effectively closed and it appears that the only remaining abuse of any magnitude is the eligibility of all corporations to be taxed at the lower rate on their first $35,000 profit. The return to large companies from the split rate system is small, and means little in terms of their overall financial situations.

The White Paper proposal will result in a substantial cash drain from small incorporated firms who have less ready access to capital markets than do larger firms.

Calculations based on figures supplied by the Department of Finance show that if the proposed new corporate rate had been applied across the country in 1967, firms with profits of less than $35,000 would have paid an extra $245 million in corporate income tax. New Brunswick companies would have contributed $4.2 million of this additional tax revenue.

mentionnées dans le Livre blanc, règles nécessaires pour éviter les traitements injustes en cas de dons et de legs, soient rendues publiques et discutées avant l'imposition de tout impôt sur les gains de capital.

Corporations

Les petites corporations jouent un rôle important dans la structure économique de notre pays. Afin de permettre à ces entreprises d'accumuler suffisamment de fonds pour financer leur expansion, d'encourager des particuliers entreprenants à lancer de nouvelles entreprises risquées ou tout simplement de permettre aux petites entreprises locales d'exercer un commerce rentable dans les collectivités, le gouvernement du Nouveau-Brunswick croit à la nécessité d'un impôt progressif sur le revenu des corporations. Toutefois, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de l'appliquer aussi généralement que l'impôt actuel. La proposition d'éliminer complètement le taux d'impôt différentiel sur les corporations nous préoccupe et n'obtient pas notre assentiment. Nous estimons que la suggestion du Livre blanc est très sévère et qu'elle peut être modifiée.

Il est vrai que de nombreuses petites corporations ne sont pas constituées et ne seraient donc pas atteintes par la proposition du Livre blanc. Il existe toutefois des petites entreprises constituées en corporation qui ont un besoin légitime de la forme actuelle de traitement d'impôt différentiel. Par le passé, des compagnies plus importantes ont fait de nombreux abus en divisant leurs activités afin de pouvoir bénéficier de taux réduits. Toutefois, l'échappatoire qu'offrait la division des corporations a été effectivement supprimé et il semble que le seul abus de quelque importance qui reste soit la possibilité pour toutes les corporations d'être taxées à un taux inférieur sur leurs premiers 35,000 dollars de profits. Les grandes compagnies bénéficient peu du système de division des taux qui ne revête qu'une très faible importance par rapport à leur situation financière globale.

La proposition du Livre blanc aura pour effet d'épuiser dans une très large mesure les fonds des petites sociétés constituées en corporation qui peuvent moins facilement avoir accès aux marchés des capitaux que les sociétés importantes.

Des calculs fondés sur des chiffres fournis par le ministère des Finances révèlent que si le nouveau taux applicable aux corporations avait été mis en vigueur partout au pays en 1967, les sociétés réalisant des bénéfices inférieurs à 35,000 auraient payé un montant supplémentaire de 245 millions de dollars en impôt sur le revenu des corporations. Les

We do not believe that it is sufficient merely to introduce generous capital cost allowances for smaller firms in place of the low, initial rate. This would not take into account the small incorporated business which does not have any, or has only small, capital asset requirements subject to depreciation; or those smaller incorporated firms which are at their optimum size in serving a small geographic area or population base and have no real need to expand.

New Brunswick recommends that a limit be established below which a company would qualify for a reduced rate of taxation on its taxable business profits. We suggest that this limit might be set at some level such as $105,000 which is apparently considered by the Department of Finance to be the dividing line between small and large corporations.

We have in mind the establishment of a graduated scale which would permit any company with a taxable income of less than $35,000 to be taxed entirely at the 21 percent rate. As a small company's taxable income rises above $35,000 the amount subject to the 21 percent rate would decrease, and the amount subject to the 50 percent rate would increase. This would continue to the point where a taxable income of $105,000 or more would be taxed entirely at the 50 percent rate.

This approach would recognize the special cash needs of the smallest companies and at the same time reduce the amount of taxable income subject to the 21 percent rate in a more orderly and equitable fashion than by simply abolishing it altogether.

Federal Provincial Aspects

New Brunswick believes that the White Paper proposals would effectively prevent the provinces from making future additional use of the income tax field. The federal government assumes that 51.2 percent is the highest acceptable tax rate which is compatible with economic development and which would not deter individual initiative. If this is true it follows that provinces would be forced to rely in future on regressive, less productive, and less equitable forms of taxation such as sales and property taxes. The only alternative is to accept the odium of pushing income taxes to intolerable levels, with resulting adverse economic effects.

compagnies du Nouveau-Brunswick auraient contribué pour la somme de 4.2 millions dans ces recettes fiscales supplémentaires.

Nous ne croyons pas qu'il suffit tout simplement d'introduire de généreuses allocations de coût en capital pour les plus petites sociétés à la place du taux initial peu élevé. Cette mesure ne tiendrait pas compte de la petite entreprise non constituée ayant peu ou point d'avoir en capital susceptible de dépréciation; ou les petites sociétés constituées ayant atteint leur grandeur optimum parce que leur territoire ou la base de la population ne justifient en réalité aucune expansion.

Le Nouveau-Brunswick recommande l'établissement d'une limite en deçà de laquelle une compagnie serait admissible à bénéficier d'un taux réduit d'imposition sur ses revenus commerciaux imposables. A notre avis, il conviendrait de fixer cette limite à un niveau tel que celui de 105,000 dollars que le ministère des Finances semble considérer comme ligne de partage entre les petites et grandes corporations.

Nous songeons à l'établissement d'une échelle progressive permettant à toute compagnie ayant un revenu imposable inférieur à 35,000 dollars d'être taxée entièrement aux taux de 21 p. 100. A mesure que le revenu imposable de la petite compagnie passerait au-dessus de 35,000 dollars, le montant assujetti au taux de 21 p. 100 diminuerait alors qu'augmenterait le montant assujetti au taux de 50 p. 100, jusqu'au point où un revenu imposable de 105,000 dollars ou plus serait taxé en totalité au taux de 50 p. 100.

Cette approche tiendrait compte des besoins spéciaux en espèce des petites compagnies et réduirait en même temps le montant de revenu imposable assujetti au taux de 21 p. 100, constituant ainsi une méthode plus ordonnée et efficace que la simple abolition de ce taux.

Aspects intéressant le gouvernement fédéral et les provinces

Le Nouveau-Brunswick croit que les propositions du Livre blanc auraient pour effet d'empêcher effectivement à l'avenir les provinces de faire un usage additionnel du domaine de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement fédéral présume que 51.2 p. 100 constitue le taux d'impôt maximum acceptable qui soit compatible avec le développement économique sans toutefois décourager l'initiative personnelle. S'il en est ainsi, les provinces seraient donc à l'avenir obligées de recourir à des formes d'impôt régressives, moins productives et moins équitables telles que les taxes de vente et les impôts fonciers. Le seul autre choix possible est de recourir à une mesure

In determining the maximum acceptable income tax rate of 51.2 percent and its own share, the federal government has failed to take proper notice that five provinces, exclusive of Quebec, have already found it necessary to raise their personal income tax rates above the 28 percent federal rebate level in order to finance the heavy demands being made on provincial services. By defining the outer limits of the income tax field, and unilaterally declaring what its own share will be, the federal government places the provinces in a very difficult and unnecessary situation.

It is our understanding the special 15 percent tax on corporations' "undistributed income on hand" is intended to flow directly and entirely to the federal government. Any revision in corporate tax which is designed to bring such funds into a taxable position, must provide the provinces with their shares.

The proposed flow of additional corporation tax revenues to Ottawa and the imposition of a large capital gains tax will, we believe, have an adverse effect on investment incentives in Canada. New Brunswick believes the country needs more private capital investment, and its accumulation must not be impeded.

If a portion of the present pool of private investment capital is siphoned off and sent to the federal treasury, the provinces will suffer as a result. Any curtailment in the rate of capital investment will be felt most severely in those parts of the country where the industrial sector is marginal in its operations, or operates under locational disadvantages. We believe the federal tax proposals will have a much more noticeable and serious effect on capital investment in eastern Canada than in the more industrialized central and western portions of the country.

Generating capital investment is a matter of vital concern for each provincial government. The provision of adequate social capital such as roads, schools and hospitals is a direct provincial responsibility, and the provincial governments are answerable to their electorates for their actions in this area. Likewise, the attraction of private capital investment is also a major item of accountability for which provincial governments must answer.

impopulaire qui consiste à augmenter les impôts sur le revenu à un niveau intolérable, avec tout le cortège de répercussions économiques défavorables qui en découlent.

En fixant à 51.2 p. 100 le taux maximum d'impôt sur le revenu acceptable ainsi que sa propre part, le gouvernement fédéral n'a pas dûment tenu compte du fait que cinq provinces, à l'exclusion du Québec, ont déjà jugé nécessaire d'augmenter leurs taux d'impôt sur le revenu des particuliers au-dessus du niveau de remise fédérale de 28 p. 100 afin de défrayer le coût fort élevé de leurs services provinciaux. En définissant les limites extérieures du domaine de l'impôt sur le revenu et en déclarant unilatéralement ce que sera sa propre part, le gouvernement fédéral place inutilement les provinces dans une situation très difficile.

Nous croyons comprendre que l'impôt spécial de 15 p. 100 sur le «revenu non distribué en main» des corporations est destiné à revenir directement et totalement au gouvernement fédéral. Dans toute revision de l'impôt sur les corporations visant à taxer de tels fonds, il faut prévoir la part qui revient aux provinces.

Nous estimons que la rentrée projetée à Ottawa des recettes fiscales supplémentaires sur les corporations ainsi que l'imposition d'un impôt élevé sur les gains de capital auront pour effet de décourager les investissements au Canada. Le Nouveau-Brunswick croit que notre pays a besoin de capital de placement privé supplémentaire, et il ne faut pas mettre des obstacles à l'accumulation de ce capital.

Si une partie de la source actuelle de capital de placement privé est absorbée pour être envoyée au trésor fédéral, les provinces en subiront le contrecoup. Toute réduction du taux des investissements se fera très péniblement sentir dans les régions du pays où le secteur industriel exerce des activités marginales ou opère dans des conditions locales désavantageuses. Nous croyons que les propositions fiscales fédérales influeront beaucoup plus fortement et gravement sur les investissements dans l'Est du Canada que dans les régions plus industrialisées du Centre et de l'Ouest du pays.

L'apport de capitaux d'investissement est une question qui intéresse très vivement chaque gouvernement provincial. L'établissement d'un capital social adéquat tel que routes, écoles et hôpitaux tombe sous la responsabilité directe des provinces, et les gouvernements provinciaux sont responsables auprès de leurs électeurs de leurs actions dans ce domaine. De même, l'apport d'investissements privés constitue également un autre

These are not the issues on which federal campaigns depend. They are however, the lifeblood of provincial political activity. We believe the federal government has failed to understand the importance to the provinces of securing capital investment, and hence our vital concern that nothing be done to make this provincial responsibility more difficult to fulfill.

The Government of New Brunswick believes that the extraction of large capital gains taxes and increased corporate taxes on small companies will reduce private investment incentives, especially in marginal areas; while the failure to share these additonal revenues on a more equitable basis with the provinces ignores the growing need for social capital and the provinces' responsibility to provide it.

New Brunswick is also concerned about the implications of the White Paper proposals on foreign investment. The Atlantic Region has particular needs for investment capital which to date have not been entirely forthcoming from domestic sources. As a result, New Brunswick is actively seeking foreign capital to expand its secondary manufacturing sector. We have carefully reviewed the White Paper proposals as they affect foreign source investment.

In our opinion the proposals discriminate against foreign investors and will have an adverse effect on the desire and willingness of foreigners to seek capital investment opportunities in Canada.

Some of the specific proposals would discourage foreign investment in the following ways:

1. Shareholders of foreign corporations doing business in Canada would receive no tax credit for Canadian corporation taxes paid.

2. Withholding tax rates on interest and dividends remitted to non-treaty countries would be increased from 15 percent to 25 percent.

3. Unrealized capital gains would be taxed.

The White Paper itself recognizes the possibility of adverse effects when it states that ". . .these changes affecting non-residents are

grand secteur de responsabilité des gouvernements provinciaux.

Les campagnes électorales du gouvernement fédéral ne sont pas fondées sur ces points de discussion qui sont à la base même de l'activité politique des provinces. Nous croyons que le gouvernement fédéral n'a pas réussi à comprendre l'importance que revête pour les provinces l'obtention d'investissements; pour cette raison, nous veillons de près à ce que rien ne soit fait pour compliquer la tâche des provinces obligées de s'acquitter de cette responsabilité.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick croit d'une part que la levée de lourds impôts sur les gains de capital et l'augmentation des impôts sur les corporations en ce qui concerne les petites compagnies auront pour effet de réduire les stimulants sur le plan des investissements privés, en particulier dans les régions marginales, et d'autre part que le défaut de partager ces recettes additionnelles d'une façon plus équitable avec les provinces ne tient pas compte du besoin grandissant d'obtenir de l'équipement social et de la responsabilité des provinces dans ce domaine.

Le Nouveau-Brunswick se préoccupe également des implications des propositions du Livre blanc sur les investissements étrangers. La région de l'Atlantique a tout particulièrement besoin de capitaux de placement qui jusqu'ici ne sont pas parvenus exclusivement de sources canadiennes. En conséquence, le Nouveau-Brunswick cherche activement à obtenir du capital étranger pour développer son secteur industriel secondaire. Nous avons sérieusement étudié les propositions du Livre blanc et leurs répercussions sur la source des investissement étrangers.

Nous estimons que les propositions font preuve de distinctions injustes à l'endroit des investisseurs étrangers et qu'elles dissuaderont les étrangers intéressés et disposés à trouver des occasions d'investissements au Canada.

Certaines des propositions particulières dissuaderaient les investisseurs étrangers pour les motifs suivants:

1. Les actionnaires des corporations étrangères faisant affaires au Canada ne recevraient aucun dégrèvement pour les impôts payés sur les corporations canadiennes.

2. Les taux d'impôt de retenue sur l'intérêt et les dividendes remis aux pays qui n'ont pas signé de convention fiscale seraient portés de 15 p. 100 à 25 p. 100.

3. Les gains sur les capitaux non réalisés seraient taxés.

Le Livre blanc même reconnaît la possibilité d'effets défavorables lorsqu'il précise ce qui suit: . . . «on ne prévoit pas que ces

not expected to cause any substantial reduction in foreign investment in Canada. . ."

The obvious questions then arise:

What is meant by substantial? In what part of the country would the reductions in foreign investment take place? How much more difficult will it become for Canada, and areas such as New Brunswick, to attract foreign investment? There are no answers to be found. The generalized assumption on the part of the authors of the White Paper does not consitute an acceptable assurance to New Brunsiwck that "substantial amounts" of foreign capital will not be diverted away from Canada. World competition for capital investment is too keen to risk making such significant changes in our tax policies relating to international income flows and capital investments.

New Brunswick takes strong exception to the proposal to limit the exemption from withholding taxes of interest earned on federal, provincial and municipal debt obligations to residents of tax treaty countries only. Several provinces have recently created markets for their debentures in overseas areas where much of the selling is on a very widespread retail basis. This proposal will make it more difficult for provinces to raise debt capital in world markets.

New Brunswick recommends that any proposals which would inhibit foreign investment in Canada be dropped.

The Province of New Brunswick is concerned over the large increases in revenue which will be taken from the economy as a result of the White Paper proposals. These are estimated anywhere from $600 million to over $1 billion, yet no plans have been advanced for the use of these new tax revenues. We view this as a dangerous departure from the fundamental parliamentary practice of outlining revenue requirements before imposing additional taxation.

The Province of New Brunswick believes that the proper course for dealing with the projected revenue increase, whether it is $600 million or twice that amount, is to leave it with the taxpayers in three main ways.

modifications touchant les non-résidents entraîneront un fléchissement sensible des investissements étrangers au Canada. . .»

Voilà qui soulève visiblement les questions suivantes:

Que signifie le mot sensible? Dans quelle partie du pays le fléchissement des investissements privés aurait-il lieu? Dans quelle mesure le Canada, et des régions comme le Nouveau-Brunswick, auraient-ils plus de difficultés à attirer des investissements étrangers? On ne trouve aucune réponse à ces questions. L'hypothèse généralisée de la part des auteurs du Livre blanc ne constitue pas, aux yeux du Nouveau-Brunswick, une garantie acceptable que des «montants importants» de capital étranger ne seront pas détournés du Canada. La concurrence mondiale sur le plan des investissements est trop forte pour nous permettre de prendre des risques en effectuant de tels changements importants dans nos politiques fiscales en matière de circulation des revenus et des investissements sur le plan international.

Le Nouveau-Brunswick élève de fortes objections contre la proposition de limiter aux seuls résidents des pays qui ont conclu des ententes fiscales l'exemption d'impôt de retenue sur l'intérêt gagné par des obligations de dettes fédérales, provinciales et municipales. Plusieurs provinces ont récemment créé des marchés pour leurs obligations dans des pays d'outre-mer où une bonne partie des ventes se font au détail dans une très large mesure. Cette proposition rendra beaucoup plus difficile la mobilisation de capital emprunté sur les marchés mondiaux par les provinces.

Le Nouveau-Brunswick recommande d'abandonner toute proposition susceptible d'empêcher la rentrée d'investissements étrangers au Canada.

La province du Nouveau-Brunswick s'inquiète des fortes augmentations de recettes qui seront retirées de l'économie à la suite des propositions du Livre blanc. Il est estimé que le montant de ces recettes se situera entre 600 millions et plus de 1 milliard de dollars, et pourtant aucun plan n'a été proposé concernant l'affection de ces nouvelles recettes fiscales. A notre avis, cette façon d'agir s'éloigne dangereusement de la pratique parlementaire fondamentale consistant à déterminer les besoins fiscaux avant d'imposer des nouvelles taxes.

La province du Nouveau-Brunswick croit que la façon appropriée de traiter des augmentations fiscales projetées, qu'elles se chiffrent à 600 millions ou à plus du double de ce montant, consiste à laisser ces sommes aux contribualbes de trois façons principales.

First, by reducing the proposed personal income tax rates so they become more gradual as one ascends the income scale; and by providing preferential tax relief to those in the lower income brackets.

The second method of leaving the proposed tax increases with the taxpayers would involve reducing the proposed capital gains tax to a level which is much less likely to have a distorting effect on the nation's economy, establishing a separate capital gains rate schedule, and exempting any gains from the sale of an individual's principal residence and personal property.

The third method would retain for small companies with taxable incomes of less than $35,000 the 21 percent rate of corporate income tax. This rate would apply to a smaller portion of a company's taxable income as its total taxable income increases. At taxable income levels of $105,000 and over, the 50 percent rate would apply to a company's entire taxable income.

Conclusion

New Brunswick shares the view expressed by others that the White Paper proposes not only tax reform, but also tax increases and social reform. In our opinion the changes proposed are so large and sweeping that the White Paper has been unable to deal with them thoroughly, either individually or in combination, as to their consequences on the economic and social structure of the country.

The melding of tax reform, tax increases, and social reform into one paper has made the interpretation of the proposals and an assessment of their implications a very difficult and complex task. Many questions and suggestions about the White Paper's proposals have been submitted by the public. Some have been answered or accepted by the Department of Finance as reasonable and changes made. Others have been set aside awaiting the final reports of the Parliamentary Committees and the Department's own review.

The Public has been asked to make its views known, but at the same time it has been suggested by the Department of Finance that alternative proposals should deal with

Tout d'abord, en réduisant les taux proposés d'impôt sur le revenu des particuliers en sorte qu'ils deviennent plus progressifs à mesure qu'augmente le revenu; et en accordant un allègement fiscal préférentiel aux personnes dont le revenu se situe dans les tranches inférieures.

La deuxième façon de laisser aux contribuables les augmentations d'impôt proposées serait en réduisant la taxe proposée sur les gains de capitaux à un niveau moins susceptible de nuire à l'économie du pays, en établissant un barème distinct des taux sur les biens de capital et en exemptant tous gains provenant de la vente de la résidence principale et de la propriété personnelle des particuliers.

La troisième méthode consisterait à conserver à 21 p. 100 le taux d'impôt sur le revenu des corporations dens le cas des petites compagnies ayant un revenu inférieur à 35,000 dollars. Ce taux s'appliquerait à une partie réduite du revenu taxable d'une compagnie à mesure qu'augmenterait son revenu imposable total. Lorsque le niveau de revenu imposable atteindrait 105,000 et plus, le taux de 55 p. 100 s'appliquerait à tout le revenu imposable de la compagnie.

Conclusion

Le Nouveau-Brunswick partage l'opinion exprimée par d'autres selon laquelle le Livre blanc propose non seulement une réforme fiscale, mais également des augmentations d'impôt et une réforme sociale. A notre avis, les changements proposés sont si importants et vastes que le Livre blanc a été incapable de les analyser à fond, soit individuellement ou en groupe, pour traiter de leurs conséquences sur la structure économique et sociale du pays.

L'annonce à la fois d'une réforme fiscale, d'augmentations d'impôt et d'une réforme sociale dans un même livre a rendu très difficile et complexe l'interprétation des propositions et l'étude de leurs implications. Le public a soulevé de nombreuses questions et présenté de nombreuses suggestions au sujet des propositions du Livre blanc. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une réponse ou ont été acceptées par le ministère des Finances qui a effectué des changements parce qu'elles lui semblaient raisonnables. D'autres ont été mises de côté dans l'attente de la présentation des rapports finals des comités parlementaires et la propre étude du ministère.

Le public a été invité de faire connaître ses opinions, mais le ministère des Finances a proposé en même temps que les propositions suppléantes, au lieu d'être présentées isolé-

their effects on all relevant aspects of the White Paper, and not just suggested in isolation.

New Brunswick does not believe this is an acceptable rule on which to judge the worth of submissions. Certainly some cognizance of an alternative proposal's effects should be noted; but the White Paper's proposals are so diverse that it is doubtful if any business firm, government or individual could carry out the type of analysis which we understand has been implied as necessary if a submission is to receive the careful consideration of the Department of Finance. New Brunswick believes that the Department of Finance itself, with all its resources, has not entirely lived up to the exacting standard which it has asked others to meet. The suggestions and comments of those who are directly involved in specific fields such as mining, investment, international trade and finance, manufacturing and a host of other areas must be examined very closely in order to learn from their direct experience what they believe the effects of the White Paper will be.

The Government of New Brunswick has the impression that the proposals represent an idealistic concept of taxation reform which, if put into effect, would be injurious to Canada's general economic well-being. We are concerned about the apparent lack of research data or economic analysis on which some of the White Paper's conclusions are based. The White Paper has a disturbing propensity to rely on the argument that a proposal is "fair" or "equitable" without further definition or debate.

We are also concerned with what appears to be the one-sided nature of public reaction to the White Paper. There has been little general support evident for the proposals that we are aware of, despite the declared fairness and equity which reside in them. In our opinion a document proposing such profound changes should by this time have elicited a larger degree of public acceptance or agreement than is evident so far. Surely this fact, and the positions being taken by the provinces, must indicate that the White Paper proposals and their consequences are neither as fair or as acceptable as the authors had originally hoped.

In reviewing the White Paper and commenting on the personal, corporate and capital gains tax proposals and the resulting federal-provincial aspects, the Government of New Brunswick has concluded that the White Paper proposals as they presently stand will adversely affect individual initiative and

ment, traitent de leurs répercussions sur tous les aspects pertinents du Livre blanc.

Le Nouveau-Brunswick ne croit pas que cette règle soit acceptable pour juger de la valeur des propositions. Il faut assurément faire preuve d'une certaine connaissance des effets des propositions suppléantes; toutefois, à cause de la grande variété des propositions du Livre blanc, il est permis de douter qu'une entreprise commerciale, un gouvernement ou un particulier quelconque puisse effectuer le genre d'analyse apparemment exigée pour qu'une présentation puisse être étudiée soigneusement par le ministère des Finances. Le Nouveau-Brunswick croit que le ministère des Finances même, malgré toutes ses ressources, n'a pas entièrement respecté les normes élevées qu'il exige des autres. Il faut étudier de très près les suggestions et commentaires de ceux que concerne des domaines spécifiques comme l'exploitation minière, les investissements, le commerce et les finances sur le plan international, la fabrication, etc., pour savoir ce qu'ils pensent des effets du Livre blanc en se fondant sur leur expérience directe.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a l'impression que les propositions représentent un concept idéaliste de réforme fiscale et que, si elles sont mises en vigueur, elles seraient préjudiciables au bien-être économique général du Canada. Nous nous inquiétons de l'absence apparente de données de recherches ou d'analyses économiques sur lesquelles sont fondées certaines des conclusions du Livre blanc. On note avec inquiétude dans le Livre blanc une tendance à affirmer qu'une proposition est «juste» ou «équitable» sans qu'elle soit définie ou discutée davantage.

Nous notons également que la réaction du public à l'endroit du Livre blanc semble se ranger partout du même côté. A notre connaissance, les propositions semblent avoir obtenu très peu d'appui général, même si elles sont prétenduement justes et équitables. Nous sommes d'avis qu'un document proposant des changements si radicaux aurait dû obtenir manifestement jusqu'ici davantage l'acceptation ou le consentement du public. Ce fait, ainsi que les positions qu'adoptent les provinces, doivent sûrement indiquer que les propositions du Livre blanc et leurs conséquences ne sont pas aussi justes ni aussi acceptables que ne l'avaient espéré au début les auteurs de ce livre.

En étudiant le Livre blanc et en discutant des propositions d'impôt sur les particuliers, les corporations et les gains de capital ainsi que de leurs aspects intéressant le gouvernement fédéral et les provinces, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a conclu que les propositions du Livre blanc, dans leur état

reduce the attractive investment climate which presently exists in our country. Canada is still very much in the development stage and requires large amounts of capital investment and individuals with skill and initiative. Investment capital and enterprising individuals can only be attracted and retained by competitive, not punitive, tax treatment. Our residents and institutions must be induced to save and invest in Canada. The federal government has failed to show that its White Paper proposals would not adversely affect the economic development of the country.

The Province of New Brunswick believes that its suggested modifications would permit tax reform and at the same time continue a favorable climate for economic development while resulting in more equitable tax treatment for all.

actuel, influeront sur l'initiative personnelle et rendront notre pays moins attrayant aux yeux des investisseurs. Le Canada est encore en plein stade de développement et a donc besoin d'importants investissements ainsi que de personnes compétentes et pleines d'initiative. Il n'est possible d'obtenir et de conserver du capital de placement et des particuliers pleins d'initiative que par un traitement fiscal compétitif et non pas punitif. Il faut inciter nos résidents et institutions à épargner et faire des investissements au Canada. Le gouvernement fédéral a négligé de montrer que les propositions du Livre blanc ne seraient pas préjudiciables au progrès économique du pays.

La province du Nouveau-Brunswick croit que les modifications qu'elle propose permettraient d'effectuer une réforme fiscale et de conserver en même temps un climat favorable au développement économique tout en établissant un traitement fiscal plus équitable pour tous.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

(SUB-COMMITTEE A)

Chairman Mr. Alastair Gillespie

(SOUS-COMITÉ A)

Président

No. 75

TUESDAY, JULY 21, 1970

LE MARDI 21 JUILLET 1970

WINNIPEG
MANITOBA

LIBRARY
NOV 12 1970

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman — M. Gaston Clermont — *Président*
Vice-Chairman — Mr. Alastair Gillespie — *Vice-président*

and Messrs. — et Messieurs

Burton,
Danson,
Deakon,
Flemming,
Gauthier,
Kaplan
Latulippe,
Lambert (*Edmonton West*),
Leblanc (*Laurier*),
Mahoney,
McCleave,
Noël
Perrault,
Ritchie,
Roberts,
Saltsman,
Thompson (*Red Deer*),
Whicher.

Le greffier du comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

WINNIPEG, TUESDAY, July 21, 1970.
(29)

Sub-Committee A of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met in Winnipeg, Manitoba, at 9.35 a.m. this day, the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Gillespie, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, McCleave, Osler, Perrault, Ritchie, Whicher—(10).

Also present: Messrs. Dinsdale, Kaplan, Reid and Smerchanski.

In attendance: Ronald Robertson, Q.C., senior adviser to the Committee.

Witnesses: Representing the Canadian Retail Building Supply Council: Messrs. Jim Wright, President; Fred Leeds, Vice-President of Western Retail Lumbermen's Association; A. M. Cook, Director of Western Retail Lumbermen's Association; C. A. McLeod, Director of Western Retail Lumbermen's Association; Lorne Wood, Director of Western Retail Lumbermen's Association; *Representing the Iron Bay Trust:* Messrs. D. A. Huntley, Trustee; A. C. Mosher, President, Chimo Gold Mines Limited; W. E. Goodlet, Partner Riddell, Stead & Co.; *Representing Chimo Gold Mines:* The same as those for the Iron Bay Trust.

The Sub-Committee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

The Chairman introduced the representatives of the Canadian Retail Building Supply Council who were questioned (*See Appendix A-43*).

The questioning having been concluded, the Chairman thanked the witnesses, who withdrew.

The representatives of the Iron Bay Trust were called and Mr. Huntley made a brief opening statement. The witnesses

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

WINNIPEG, le MARDI 21 juillet 1970
(29)

Le sous-comité A du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit à Winnipeg (Manitoba), à 9h 35 du matin. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Gillespie, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, McCleave, Osler, Perrault, Ritchie, Whicher—(10).

Autres députés présents: MM. Dinsdale, Kaplan, Reid et Smerchanski.

Également présent: Ronald Robertson, C.R., conseiller principal du Comité.

Témoins: Représentant la Canadian Retail Building Supply Council: MM. Jim Wright, président; Fred Leeds, vice-président de *Western Retail Lumbermen's Association;* A. M. Cook, directeur de *Western Retail Lumbermen's Association;* C. A. McLeod, directeur de *Western Retail Lumbermen's Association;* Lorne Wood, directeur de *Western Retail Lumbermen's Association; représentant la Iron Bay Trust:* MM. D. A. Huntley, trustee; A. C. Mosher, président de *Chimo Gold Mines Limited;* W. E. Goodlet, associé chez Riddell, Stead & Co.; *représentant la Chimo Gold Mines:* mêmes représentants que pour *Iron Bay Trust.*

Le sous-comité reprend l'étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Le président présente les représentants de la *Canadian Retail Building Supply Council* qui répondent aux questions des députés (*Voir appendice A-43*).

L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins qui se retirent.

Les représentants de Iron Bay Trust sont convoqués et M. Huntley fait une brève déclaration d'ouverture. Les repré-

22451—1½

were then questioned (*See Appendix A-44 for the Iron Bay Trust brief*). The questioning having been concluded, the witnesses were thanked by the Chairman and withdrew.

The Chimo Gold Mines representatives were next called and Mr. Mosher made a brief statement and the witnesses were questioned (*See Appendix A-45 for the brief of Chimo Gold Mines*). The questioning having concluded, the Chairman thanked the witnesses, who withdrew.

The Sub-Committee then sat *in camera* to discuss procedure for the next day's proceedings.

At 1:15 p.m., the Sub-Committee adjourned until 8:45 a.m. on Wednesday, July 22, 1970.

sentants répondent aux questions des députés (*Voir appendice A-44, mémoire de la Iron Bay Trust*). L'interrogatoire terminé, les témoins reçoivent les remerciements du président et se retirent.

Les représentants de *Chimo Gold Mines* sont ensuite convoqués et M. Mosher fait une brève déclaration à la suite de quoi les témoins sont interrogés par les députés. (*Voir appendice A-45, mémoire de Chimo Gold Mines*). L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins qui se retirent.

Le sous-comité siège ensuite *à Huis clos*, pour discuter de la procédure à suivre pour la séance de la journée suivante.

A 1h 15, de l'après-midi, la séance du sous-comité est levée jusqu'au mercredi 22 juillet 1970 à 8h 45 du matin.

Le greffier du Comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(Recorded by electronic apparatus)

Tuesday, July 21, 1970.

• 0937

The Chairman: This meeting, the second meeting in Winnipeg of the House of Commons Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs, Subcommittee A, is hereby opened, and it is my pleasure to welcome the representatives of the Canadian Retail Building Supply Council.

Mr. Jim Wright, the Executive Director, is sitting on my immediate right. I have asked Mr. Wright to introduce the members of his Council to us, and I believe that Mr. Wright would like to make a brief opening statement.

Mr. Jim Wright (Executive Director, Canadian Retail Building Supply Council): Thank you, Mr. Chairman. Sitting with me this morning is Mr. Fred Lees of St. Boniface, Manitoba. He is a Director of the Western Retail Lumbermen's Association and President of Thompson Lumber and Fuel Ltd. Next to him is Mr. A. M. Cook of Brandon, also a Director of the Western Retail Lumbermen's Association and Vice-President of Cook Lumber and Supply Co. Ltd. of Brandon. Then there is Mr. C. A. McLeod, another Director of the Western Retail Lumbermen's Association and the Assistant Secretary Treasurer of Beaver Lumber Company Ltd. Finally, there is Mr. Lorne Wood, another Director of the Western Retail Lumbermen's Association and Vice-President of North American Lumber Ltd.

The only opening statement I would like to make has nothing whatever to do with our brief. I was down here yesterday and obviously you gentlemen have been doing your homework, and there is no need for me to recapitulate what we already presented in writing. Perhaps, though, I should make it clear that we are appearing here as the Canadian Retail Building Supply Council, which is simply an affiliation of all of the regional lumber and building supply dealers' associations in Canada, and for the sake of geographic convenience, I am supported entirely by Directors of the Western Retail Lumbermen's Association.

The Chairman: Thank you, Mr. Wright. We will go right into questions then, and I recognize Mr. Burton.

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 21 juillet 1970

Le président: La deuxième réunion à Winnipeg, du Comité des Finances, le sous-comité «A» est maintenant ouverte. Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue aux représentants du Canadian Retail Building Supply Council.

Jim Wright, directeur exécutif, est assis à ma droite. Je vais demander à M. Wright de nous présenter les membres de son Conseil. M. Wright, je pense, désirera faire une déclaration d'ouverture ce matin.

M. Jim Wright (président du Canadian Retail Building Supply Council): Messieurs, voici M. Fred Lees de Saint-Boniface, au Manitoba. Il est directeur de Western Retail Lumberman's Association et président de Thompson Lumber and Fuel Ltd. A côté de lui, M. A. M. Cook, de Brandon, qui est aussi directeur de Western Retail Lumbermen's Association et vice-président de Cook Lumber and Supply Co. Ltd, de Brandon; M. Charles McLeod, autre directeur de Western Retail Lumbermen's Association et secrétaire-trésorier de Beaver Lumber Company Ltd. et enfin, M. Lorne Wood un autre directeur de Western Retail Lumbermen's Association et vice-président du North American Lumber Ltd.

La seule déclaration d'ouverture que je voudrais faire n'a absolument rien à voir avec notre mémoire, car je ne suis ici que depuis avant-hier; il est évident que vous avez travaillé la question, messieurs, et il n'est pas nécessaire que je récapitule ce que nous avons déjà dit par écrit. Cependant, je devrais sans doute dire clairement que je suis présent ici en tant que représentant du Canadian Retail Building Supply Council qui est affilié à toutes les associations canadiennes de détaillants du bois et pour des raisons simplement géographiques, je suis accompagné uniquement de représentants de Western Retail Lumbermen's Association.

Le président: Merci monsieur Wright. Je passe maintenant la parole à M. Burton, nous passons à la période des questions.

[*Text*]

Mr. Burton: Mr. Chairman, a major portion of the brief presented by this organization deals with the matter of taxation of co-operatives, and I was pleased to see that the organizations states that it is not opposed to co-operatives. However, I do have some questions with regard to the proposals presented here. The first one on which I would like to ask a question is the suggestion that if more than 5 per cent of the gross business of a co-operative is done with nonmembers, the co-operative should lose its status as a co-operative for income tax purposes. I was just wondering, as a matter of practicality, how you would consider that this would be administered. Would it be practical in any sense at all?

Mr. Wright: Well, of course, if co-operatives were taxed in exactly the same way as the other companies with whom they compete for business, there would be no need whatever for that distinction. It would simplify it.

Mr. Burton: Yes, but still you do suggest this, along with your other proposals which are geared in the direction that you suggest.

Mr. Wright: If they are to be taxed separately, yes.

Mr. Burton: Pardon?

Mr. Wright: They do have to distinguish now under the present Act, because under the present Act they are taxed in the same way as any other company in respect of their business with nonmembers.

Mr. Burton: Their nonmember business. That is quite right.

Mr. Wright: Correct. So the distinction is already being made.

Mr. Burton: Yes, but my question is, how would you suggest, just as a matter of practicality, that you would really force a co-operative organization to limit its nonmember business to 5 per cent without losing its essential status of being a co-operative? If I might illustrate...

Mr. Wright: The business they now do with nonmembers is already being segregated for tax purposes, and if that exceeds 5 per cent, then they would cease to be treated as co-operatives.

Mr. Burton: But then you are suggesting that if it looks as if their business with nonmembers is going to be over 5 per cent, then they would have to say, "I am sorry, we cannot serve you". I can give you an example.

[*Interpretation*]

M. Burton: Monsieur le président, la plus grande partie du mémoire présenté par cette Association se rapporte à la question de l'imposition des coopératives. Je suis heureux de constater que l'Association n'est pas opposée aux coopératives. Cependant, j'ai quelques questions à poser au sujet des propositions avancées ici. La première porte sur les 5 p. 100 des affaires faites avec des non membres. La coopérative, dans ce cas, devrait perdre son statut de coopérative pour des fins d'impôt sur le revenu. Au point de vue pratique, comment pensez-vous administrer cela? Serait-ce pratique de tous les points de vue?

M. Wright: Bien entendu, les coopératives étaient taxées de la même façon que les autres compagnies avec lesquelles elles sont en concurrence, il ne serait pas nécessaire de faire cette distinction. Ce serait plus simple.

M. Burton: Cependant vous suggérez cela dans le cadre de votre mémoire.

M. Wright: Si elles doivent être taxées séparément, oui.

M. Burton: Excusez-moi.

M. Wright: On doit faire la distinction dans le cadre de la Loi actuelle, car elles sont taxées comme les autres compagnies quant à leurs transactions avec des non-membres.

M. Burton: Leurs transactions avec des non-membres. C'est très juste.

M. Wright: Oui. La distinction est donc déjà établie.

M. Burton: Oui, la question est donc celle-ci. Comment peut-on forcer une coopérative à limiter ses non-membres à 5 p. 100 sans perdre son statut de coopérative?

M. Wright: Les affaires traitées actuellement avec les non-membres sont traitées séparément aux fins d'imposition, et si ces affaires dépassent 5 p. 100, elles ne sont plus considérées comme des coopératives.

M. Burton: Vous suggérez donc que si leurs transactions avec des non-membres s'élèvent à plus de 5 p. 100, elles doivent répondre: «Nous nous excusons, mais nous ne pouvons pas vous servir». Je peux vous donner un exemple.

[*Texte*]

Mr. Wright: Either that, or play the game by the same rules by which the rest of us play it.

Mr. Burton: We can skin the cat in some ways too, but I can give an example. I pass through Portage la Prairie, for instance, on my way between Saskatchewan and Eastern Canada on many occasions. It so happens that the manager of the Portage co-operative is an old acquaintance and friend of mine. So I have stopped there and done business on a number of occasions. Is he to tell me that he cannot do business with me because that will put him over the 5 per cent category? Or do we just skin the cat and I will say, well look, I will put it on your membership number?

Mr. Wright: I would say it is a problem that the co-operatives would have to solve as a means of being allowed to be taxed in the preferential way that they are taxed.

Mr. Burton: I would suggest that you are attempting to impose an impossible condition on them, and it seems to me that there are a number of impossible conditions being suggested here.

This brings me to the second point that I wanted to raise with you, which is that you state that patronage dividends to be deducted from the taxable income must be unconditionally paid in cash to the extent of one half thereof within six months of the fiscal year end. The fact is, of course, as you know, that the greater proportion of dividends paid out by co-operatives are subject to income tax in the hands of the recipient, regardless of whether they are paid out in cash or not. Are you going to tell that co-operative and its members how they are to control their cash? This would be the same as telling you that you, in effect, cannot plough money back into your own business either.

Mr. Wright: I know there is a big difference. We plough money back into our own business. It is exposed to corporation income tax first. Theirs is not.

Mr. Burton: Oh, I beg your pardon, but that is the point I just made, that their income has been exposed to tax, and without any benefit of tax credits or integration or any other such feature.

Mr. Wright: Very slightly in the case of consumers' co-operatives.

Mr. Burton: Well, sir, are you aware that the Co-operative Union of Canada has made representations to this Committee?

Mr. Wright: Yes.

[*Interprétation*]

M. Wright: Elles peuvent faire cela ou suivre les mêmes règles que nous.

M. Burton: On peut toujours tricher, mais je vais vous donner un exemple. Je suis passé plusieurs fois par Portage La Prairie sur mon chemin entre la Saskatchewan et l'Est du pays. Le directeur de la coopérative de Portage est un vieil ami à moi. Je m'y suis donc arrêté souvent pour y faire des affaires. Est-ce qu'il peut me dire: «Je suis désolé, nous ne pouvons pas faire affaires avec vous, car nous nous trouvons dans la catégorie supérieure à 5 p. 100, ou alors on peut toujours tricher en mettant la transaction sur sa carte de membre.

M. Wright: C'est un problème que les coopératives devront résoudre afin de pouvoir être taxées avec le taux de préférence actuellement en vigueur.

M. Burton: Vous essayez de poser une condition impossible pour les coopératives, et il me semble qu'il y a un certain nombre de conditions impossibles qui sont suggérées ici.

Cela m'amène au deuxième point que je voulais soulever. Vous dites que les dividendes aux clients déduits du revenu taxable doivent être payés en espèce dans les six mois de l'année financière. Le fait est, comme vous le savez, que la plus grande partie des dividendes payés par les coopératives sont soumis à l'impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, qu'ils soient payées en espèces ou non. Est-ce que vous allez dire à une coopérative et à ses membres comment ils doivent contrôler leur liquidité, c'est comme si je vous disais que vous ne pouvez pas réinvestir de l'argent dans vos propres affaires.

M. Wright: Il y a une grande différence. Nous réinvestissons dans nos affaires, et seulement, cet argent est imposé.

M. Burton: Je m'excuse, mais c'est justement la remarque que j'ai faite à savoir que leur revenu est taxable sans aucun bénéfice de crédits d'impôt.

M. Wright: Ce n'est pas du tout le cas pour les coopératives de consommateurs.

M. Burton: Monsieur, savez-vous que le *Cooperative Union of Canada* a des représentants à ce comité?

M. Wright: Oui.

[*Text*]

Mr. Burton: In these they have proposed—possibly you heard this yesterday in some of the discussions here—that there be no special status granted to co-operatives, that in effect 95 per cent of their dividends be subject to taxation in the hands of the recipients, that all undistributed reserves be taxed on the basis of an income tax rate, and that in effect when those reserves are at some time in the future distributed to members in the from of dividends they be again subject to tax, in effect, double taxation. Now I would ask, do you have any basic objection to those proposals?

Mr. Wright: Very much so. First of all, with respect, sir, I think you have over-simplified the co-operative position. Their position is that the moneys they retain and do not pay out by way of dividends be taxed at a special rate. As a matter of fact, what they say in their submission is that it would be subjected to provincial income tax only, but possibly they do not mean that. Still it is what they say.

Mr. Burton: I interpret that to be the income tax rate in that province.

Mr. Wright: Yes. As I say, they may just have stated it badly, that it should be subject to a special rate of tax to be determined by finding out the average tax paid by individuals in that province. I think all our members who compete with co-operatives would be very happy to be able to build up reserves that had been exposed only to the average individual rate, which has to be fairly nominal considering the number of people who do not pay any tax. I can see that it would be quite unacceptable to us, because with tax rates as they are, I can see no justification whatsoever for having two separate breeds of cat for taxation purposes.

Mr. Burton: I would suggest, Mr. Chairman, that in fact the co-operatives are not asking for any special status, and the fact is that they have not asked for any integration with respect to the taxation of their income and the taxation of dividends that are paid out. And as such I think that this is a very reasonable proposal, and as well I think it should be noted that in this brief before us at this moment it is suggested that likely co-operatives would ask that the three-year tax exemption which the White Paper is proposing to do away with be retained. The fact is that, of course, the Co-operative Union in its representation accepted the elimination of the three-year exemption.

[*Interpretation*]

M. Burton: Elles proposent—vous en avez sans doute déjà entendu parler hier au cours des discussions—qu'il n'y ait pas de statut particulier accordé aux coopératives, que 95 p. 100 de leurs dividendes soient soumis à l'imposition au niveau des bénéficiaires, et que toutes les réserves non distribuées soient taxées sur la base d'un impôt sur le revenu normal, et que ces réserves soient à l'avenir distribuées aux membres sous forme de dividendes, et qu'elles soient de nouveau soumises à la double imposition. Avez-vous quelque chose à répondre à ces propositions?

M. Wright: Oui. Tout d'abord, en toute déférence, monsieur, vous avez très simplifié la position des coopératives. Elles pensent que l'argent conservé et non payé sous forme de dividende devrait être taxé à un taux spécial. En fait, dans la soumission, il est dit que cela pourrait être soumis à un impôt sur le Revenu provincial, mais c'est peut-être ce qu'elles ne veulent pas dire.

M. Burton: Il s'agit du taux d'imposition sur le revenu dans cette province, si je comprends bien.

M. Wright: Oui. Comme je l'ai dit, c'est peut-être tout simplement mal expliqué. Que ce soit soumis à un taux d'imposition spécial qui serait déterminé en calculant l'impôt moyen par un individu dans cette province. Tous nos membres qui sont en concurrence avec les coopératives seraient très heureux de pouvoir établir des réserves soumises à un impôt très faible, puisque beaucoup de personnes ne paient pas d'impôt. Ce n'est pas acceptable pour nous, car quand on considère les taux d'impôt, il n'y a absolument aucune raison d'établir deux catégories pour des gains d'impôt.

M. Burton: Les coopératives ne demandent pas un statut spécial. Elles ne demandent pas à être intégrées en ce qui concerne l'imposition de leurs revenus, et l'imposition des dividendes versés. C'est pourquoi, à mon avis, cette proposition est très raisonnable. Je pense que l'on doit remarquer dans le mémoire qui nous est soumis maintenant, qu'il est suggéré que les coopératives demandent une exemption de 3 ans que le Livre Blanc veut supprimer. Le fait est que l'Union des coopératives a accepté l'élimination d'exemption de 3 ans.

[*Texte*]

It seems to me that as such, it is a very reasonable set of proposals that have been put forward by co-operative organizations. I see no reason for other business organizations to object to the type of approach that has been suggested by them.

• 0947

Mr. Wright: May I correct you, sir. Nowhere in that brief does it state that the co-operatives would be likely to object to the three year discontinuance.

Mr. Burton: Are you aware of the representations on page 52 of their brief?

Mr. Wright: I am not talking about the co-operatives' brief; I am talking about the brief that is before you at the moment.

Mr. Burton: Oh, yes.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, on a point of order, we are discussing the brief before us and I do not think reference should be made to any other brief that some other organization submits.

The Chairman: Mr. Burton, the witnesses are not of course under any obligation to answer any questions they do not wish to answer. So far I have felt that Mr. Burton's questions were quite pertinent to our White Paper discussions.

Mr. Burton: At the bottom of page 3 of their brief it states:

> The White Paper does state that the present three year tax exemption for co-operatives is to be discontinued and that is as it should be. It is unlikely that the...

I am sorry, I made an error on that one. I will withdraw. That concludes my questioning, Mr. Chairman.

The Chairman: I recognize Mr. Ritchie followed by Mr. Leblanc.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, my question is on the subject of co-op taxation and small business in all communities, a very live issue in Western Canada. I myself never have been exactly clear on it. Let us say a co-op lumber outfit and an independent make a dollar's gross profit. The corporation will pay approximately 50 per cent in tax leaving 50 cents over. You say the co-op makes a dollar but he can reduce his tax by paying a patronage dividend.

Mr. Wright: By not paying it, by allocating it.

[*Interprétation*]

Il me semble que c'est une proposition très raisonnable apportée par les coopératives. Je ne vois pas pourquoi les autres organismes d'affaire s'opposeraient à la perspective qui vous a été suggérée de prendre.

M. Wright: Nous ne disons pas dans notre mémoire que les coopératives s'opposeraient à la suppression de la période de trois ans.

M. Burton: Savez-vous ce qu'on affirme à la page 52 du mémoire?

M. Wright: Je ne parle pas du mémoire des coopératives mais du mémoire que vous avez sous les yeux présentement.

M. Burton: Très bien.

M. Smerchanski: Monsieur le président, question de privilège. Nous parlons du mémoire qui nous est somis. Je pense que nous ne devrions pas discuter des mémoires soumis par d'autres organismes ou nous y référer.

Le président: Monsieur Burton, les témoins ne sont absolument pas obligés de répondre aux questions qui leur sont posées, s'ils le veulent. Jusqu'ici les questions de M. Burton m'ont semblé tout à fait pertinentes, tout à fait conformes à notre mandat.

M. Burton: On peut lire à la page 3 de leur mémoire...

> Le Livre blanc affirme que l'exonération de trois ans en matière d'impôt devra cesser d'exister et cela est bien ainsi. Il est improbable que...

Je retire ce que j'avais à dire. J'ai fait une erreur, pardon. C'est tout ce que j'avais à dire monsieur le président.

Le président: Je passe la parole à M. Ritchie suivi de M. Leblanc.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais poser une question se rapportant à l'imposition des coopératives et aux petites entreprises, question très d'actualité dans l'Ouest. Je n'ai jamais très bien compris la chose moi-même. Prenons un exemple. Une coopérative forestière et un marchand indépendant font un profit brut de $1. La société indépendante paiera 50 p. 100 d'impôt et empochera le reste. La coopérative gagne $1 et peut réduire son impôt en versant un dividende.

M. Wright: Pas en la payant, en l'attribuant.

[*Text*]

Mr. Ritchie: Let us say they allocate it or pay it, whatever they wish, including all of the dollar if they so wish.

Mr. Wright: That is right.

Mr. Ritchie: They also can pay interest in respect of what their members have loaned them in capital and the residue, if any, is taxable as a corporation. I always have heard that it is felt this dividend should be paid to the shareholders in cash.

Mr. Wright: It certainly would remove a lot of our objections if it was.

Mr. Ritchie: And therefore that the co-op, having paid the member in cash, if they wish to use further money they would have to borrow it back from him. Do you feel that the co-op has had an unnatural advantage by allocating cash but not actually giving it to the member until they desire to do so?

Mr. Wright: That is correct, sir.

Mr. Ritchie: Therefore, although the tax is eventually paid on it your argument is that it is a tax deferment and this money can be used in expansion to the detriment of its competitor.

Mr. Wright: Very definitely. That is right, sir.

Mr. Ritchie: In other words, you argue that this tax money is deferred and is not available to pay for the local hospital or whatever the service is.

Mr. Wright: That is right.

Mr. Ritchie: It can be used for expansion and the tax deferred to a later date.

Mr. Wright: That is right, while their competitors are having to pay tax as they go along on monthly or quarterly instalments.

Mr. Ritchie: This is your main objection to the present or the proposed law?

Mr. Wright: It is one of the main objections. Our position, in a nutshell, is that the members of co-operatives, just like the members of any partnership or a limited company, get themselves into that position for the purpose of improving their economic or financial status and we think that the extent to which they achieve their objective should be subject to the same tax as in the case of any other group that are competing for business.

[*Interpretation*]

M. Ritchie: Disons que cela soit attribué ou payé, au choix. Et cela peut inclure tout le dollar s'ils le veulent.

M. Wright: C'est exact.

M. Ritchie: La coopérative peut également verser des intérêts pour l'argent prêté à titre de capital et ce qui reste, s'il y en a, est soumis aux barèmes de l'impôt sur les corporations. J'ai toujours eu l'impression que cet argent, ces dividendes doivent être versés aux actionnaires en argent liquide.

M. Wright: Cela supprimerait une bonne partie de nos objections, si tel était le cas.

M. Ritchie: Les coopératives ayant payé les membres en argent, elles le leur emprunteront à nouveau si elles en ont besoin. Ne pensez-vous pas que la coopérative a eu un avantage indu en attribuant ainsi de l'argent à ses membres sans vraiment le lui donner à moins qu'il ne le veuille expressément?

M. Wright: C'est exact.

M. Ritchie: Donc, bien que l'impôt versé, soit versé en fin de compte, il s'agit d'un impôt différé qui peut être utilisé pour des fins d'expansion et cela au détriment de ses concurrents.

M. Wright: C'est exact.

M. Ritchie: Donc, vous voyez que cet impôt différé ne peut pas être utilisé pour payer les hôpitaux locaux ou quelque autre service.

M. Wright: Vous avez raison.

M. Ritchie: On l'utilise pour agrandir et les versements d'impôt sont remis à plus tard.

M. Wright: Exact. Les concurrents doivent payer leurs impôts au fur et à mesure et cela, à tous les trimestres ou à tous les mois.

M. Ritchie: Voilà notre argument principal contre les privilèges qu'ils possèdent ou qu'on se propose de leur accorder.

M. Wright: C'est là une objection majeure. A notre avis, les membres des coopératives tout comme les membres d'associations ou de compagnies limitées se trouvent dans cette situation pour améliorer leur situation économique et financière et nous pensons que s'ils atteignent leurs objectifs, ils devraient payer les mêmes impôts que n'importe quel autre groupe qui essaie de leur faire concurrence.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Do you feel that the proposed three-year tax exemption, or loss of it, improves it slightly?

Mr. Wright: Slightly, yes.

Mr. Ritchie: If co-operatives had to pay their patronage dividends in actual cash would this remove the objection to their not being treated as a corporation.

Mr. Wright: Let me put it this way: It would make the White Paper proposals a great deal more acceptable. I mean this business of expansion capital hurts. We do not think it right that the co-op across the street can expand their yard with money that has been either not exposed or very nominally exposed to tax while on our side of the street you pay 50 cents on the dollar and with the remaining 50 cents you try and pay your shareholders some dividends and try and expand your business. You know, this business of downfield blocking for one team and not the other is no good.

Mr. Ritchie: You feel it would be more fair that the individual shareholder of a co-operative should pay tax on this; in other words he should receive the money, pay his tax, and then if he wishes to loan it back to a co-operative, that is his business.

Mr. Wright: Yes, that would be his business then.

Mr. Ritchie: If all co-operative members did loan back then you still would be subject to the same competitive rules, would you not?

Mr. Wright: No, the amount they loaned back would be reduced somewhat.

Mr. Ritchie: So you feel an unfair business advantage is being generated. You implied that the shareholder has his money available but that in actual practice he does not have it available until he is 70 or something like that.

Mr. Wright: Yes. There is a case in Kilarney, Manitoba, where a co-operative member had some kind of a disagreement with his co-op and decided to quit doing business with them. He owed them a couple of hundred dollars. He told them they could take that out of his reserves, since he had a good deal more than that in reserves. They promptly sued him for the money he owed and collected it.

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Vous pensez que l'exemption d'impôt de trois ans qui a été proposée, améliore légèrement la situation?

M. Wright: Légèrement, oui.

M. Ritchie: Si les coopératives devaient payer des dividendes à leurs clients en argent liquide, est-ce que cela supprimerait vos objections d'après lesquelles elles ne sont pas traitées comme des entreprises privées?

M. Wright: Disons que les propositions du Livre blanc seraient ainsi beaucoup plus acceptables. Ce capital d'expansion nous gêne. Lorsqu'une coopérative de l'autre côté de la rue peut se développer avec de l'argent qui n'a pas été réellement taxé ou qui l'est de façon symbolique, alors que de l'autre côté de la rue on paie 50 cents par dollars et qu'avec les 50 cents qui restent on essaie de payer des dividendes et de développer ses affaires. En fait les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour les deux équipes.

M. Ritchie: Au cas où les coopératives ne seraient pas traitées comme des sociétés aux fins d'imposition, vous suggérez qu'il serait plus juste que l'individu paie des impôts là-dessus? En d'autre mots, l'actionnaire d'une coopérative doit recevoir son argent et payer ses impôts et ensuite le prêter à la coopérative à nouveau, s'il le désire.

M. Wright: Oui, il pourrait le faire évidemment.

M. Ritchie: Je vois. Si tous les membres des coopératives prêtaient leur argent à nouveau, vous feriez face aux mêmes conditions de concurrence qu'à ce moment-ci, n'est-ce pas?

M. Wright: Non. L'argent prêté à nouveau, le serait en quantité moindre.

M. Ritchie: Donc, vous pensez que les coopératives sont favorisées de façon injuste, car les membres des coopératives disposent uniquement en théorie de leur argent mais n'en disposent pas en pratique avant l'âge de 70 ans.

M. Wright: Oui. Je connais un cas, au Manitoba, où un membre d'une coopérative a été en désaccord avec sa coopérative et qui a voulu retirer sa participation. Il leur devait quelques centaines de dollars. Il leur a dit de prendre ces quelques centaines de dollars à même ses réserves qui étaient suffisantes. La coopérative a poursuivi cet adhérent et a obtenu le remboursement de la dette alors que ses réserves représentaient beaucoup plus que quelques centaines de dollars.

[*Text*]

Mr. Ritchie: So at the present time and in the future, under the White Paper proposals, you still feel co-ops will have this self-generating expansion capital available to them and that this is being perpetuated even under the White Paper?

Mr. Wright: That is correct, sir. As a matter of fact it was stated in the White Paper that they could still divest themselves of tax by a combination of patronage dividends and interest to members.

Mr. Ritchie: In paragraph 11 on page 4 you say that while you feel the co-ops still will have this capital available closely-held corporations are put in the same position as public companies. What did you mean by that?

Mr. Wright: I am sorry, but I did not get that question.

Mr. Ritchie: In paragraph 11 on page 4 you state:

> the... White Paper advocates a 238 per cent increase in the tax of closely-held corporations to put them in the same straitjacket as public companies...

Mr. Wright: If a private company does not elect to be taxed as a partnership, in fact if even one of their members objects to them being taxed as a partnership, their tax rate goes up from 20 or 21 per cent to 52 or 53 per cent in the Province of Manitoba. I think that is about 238 per cent.

• 0957

Mr. Ritchie: I see. Retail lumber is an area in which the co-ops and the retail outlets seem to come into collision more often than others in my experience in my own community, and so on. What about the retailing lumber business that lends itself to this collision of interests? Co-ops in other businesses seem to live together a little more easily than the lumber people do.

Mr. Wright: For one thing, if in the lumber business tenders are called by a contractor or by a government department for a substantial supply of material, the co-operatives tender on that and quite often get the tender—not always by any means—and they are plunging right into getting away from the idea of self-help for their members. They are getting out on the street and seeking business. As a rule their manager is an aggressive and able man. If somebody is building a house 50 miles away he will get into his car and drive out there—and we have authenticated cases of

[*Interpretation*]

M. Ritchie: Vous pensez que les coopératives disposent et disposeront de vastes possibilités d'auto-financement, et que ce privilège est maintenu par le Livre blanc?

M. Wright: C'est exact. Dans le Livre blanc, on déclare que les coopératives pourront éviter des impôts en payant des ristournes et des intérêts à leurs membres.

M. Ritchie: Au paragraphe 11 de la page 4, vous dites, bien que les coopératives auront toujours ce capital à leur disposition, que les sociétés fermées sont dans la même situation que les compagnies publiques. Que voulez-vous dire par là?

M. Wright: Je m'excuse, j'ai mal compris la question.

M. Ritchie: Au paragraphe 11 de la page 4, vous dites:

> Le Livre blanc propose une augmentation de 238 pour cent de l'impôt sur les sociétés privées afin de les mettre sur le même pied que les sociétés publiques...

M. Wright: Si une compagnie privée refuse d'être imposée comme une société à propriété conjointe, ou si un seul des propriétaires ne veut pas être imposé de cette façon, leur taux d'imposition passe aussitôt de 20 ou 21 pour cent à 52 ou 53 pour cent dans la province du Manitoba. Je crois que cela correspond à une augmentation de 238 pour cent.

M. Ritchie: La vente au détail du bois semble être un domaine dans lequel les commerces de détail et les coopératives ont plus de conflit que dans d'autres. C'est le cas dans ma ville et ailleurs. Comment se fait-il qu'il y ait une contradiction d'intérêts? Les coopératives dans les autres secteurs semblent beaucoup mieux s'entendre que dans le secteur du bois.

M. Wright: Dans le commerce du bois, s'il y a un appel d'offre par un entrepreneur ou par le gouvernement, les coopératives peuvent obtenir les contrats, pas toujours, mais très souvent. En fait, elles ne servent pas seulement leurs membres, elles font des affaires. Les directeurs sont des gens entreprenants. Règle générale, si quelqu'un se construit une maison à une distance de 50 milles, ils vont s'y rendre. Nous pouvons prouver que ceci arrive, et souvent ils ne tiennent même pas compte du fait que la personne soit membre ou non de la coopérative. Je ne crois pas que

[*Texte*]

this—to seek that business regardless of whether that man is a co-op member or not. I do not imagine they do that as much with groceries, for instance.

Mr. Ritchie: If they strictly had to do business with their own members would this remove these collisions at all?

Mr. Wright: I do not think it would entirely. I still think that people who make a profit by investing their money, whether it be in a co-op or in an ordinary company, should be exposed to the same tax. I cannot see the justification for this different breed of cat.

Mr. Ritchie: That is all I have at this time, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. I think this is a very well-expressed brief. I would like to discuss the second point that is raised in this brief, which deals with paragraph 5.9 of the White Paper regarding entertainment and related expenses. I believe you mention in your brief that perhaps as an alternative there could be a per diem allowance of some sort. What criteria would you use to arrive at the amount of a per diem allowance of some sort for that type of entertaining?

Mr. Wright: At one time in my life I used by be in the civil service and if our expense accounts exceeded a certain amount per diem we got them back again in an awful hurry. They managed to arrive at a reasonable figure by checking up on the menus in the various hotels that we had to stay in. I think it could be done. It is done all the time in connection with certain commissions, and so on, that get a per diem allowance for expenses.

Mr. Leblanc (Laurier): Suppose, for instance, that a convention took place here in this hotel instead of at a second-rate hotel, that would cost more. If you have a fixed per diem of let us say, $10 a day a person would of course be out quite a lot of money. The per diem may vary, I suppose, from site to site or from hotel to hotel.

Mr. Wright: That is entirely possible but generally speaking conventions are held in the larger and therefore the more expensive hotels. For instance, at the moment in Winnipeg there is one and possibly two hotels that could probably handle any sizable convention. Certainly you do not have a great deal of choice in the West no matter where you go for a convention. You go to the hotel that has enough rooms to provide sleeping accommodation for your people.

[*Interprétation*]

ceci se produise dans le domaine de l'épicerie, par exemple.

M. Ritchie: Si elles n'avaient de commerce qu'avec leurs membres, cela éviterait-il ce genre de problèmes?

M. Wright: Pas entièrement. Je suis toujours convaincu que des gens qui font un bénéfice en investissant leur argent, que ce soit dans une coopérative ou dans une compagnie ordinaire, devraient être assujettis aux mêmes impôts.

M. Ritchie: C'est tout pour l'instant.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, je trouve que le mémoire est très intéressant, et je voudrais discuter d'un deuxième point, au paragraphe 5.9 du Livre blanc, au sujet des frais de représentation. Dans votre mémoire, vous dites, que nous pourrions peut-être à la place de ceci accorder une prime quotidienne. Quel critère utiliseriez-vous pour établir le taux des allocations quotidiennes, pour ce genre de dépenses?

M. Wright: A un moment donné, j'ai été fonctionnaire et si nos comptes de dépenses dépassaient un certain montant, on nous les renvoyait très rapidement. Ils faisaient en sorte d'en arriver à un chiffre raisonnable en contrôlant le prix des repas dans les hôtels. Je crois que ce serait possible. On le fait constamment, dans le cas de certaines commissions, et de ceux qui reçoivent une allocation de tant par jour pour ces dépenses.

M. Leblanc (Laurier): Mais s'il y a un congrès dans cet hôtel, au lieu d'un hôtel de seconde classe, les frais seraient plus élevés. Si vous avez fixé l'allocation à $10 par jour, alors cette somme sera vite dépensée. Donc l'allocation par jour peut varier selon les endroits ou les hôtels.

M. Wright: C'est très possible, mais dans l'ensemble les congrès ont lieu dans les grands hôtels. A Winnipeg, par exemple, il y a deux hôtels où on peut tenir des congrès assez importants. On n'a pas un grand choix, ici dans l'Ouest, on doit tenir les congrès dans des hôtels où il y a assez de chambres pour loger tous les congressistes.

[*Text*]

Mr. Leblanc (Laurier): That is why I mentioned that the *per diem* allowance will vary from one place to another, from one region to another and from one province to another. I am sure that if you were having a convention at the Queen Elizabeth Hotel in Montreal it would be very expensive, and it costs less at other place. This is why I have a hard time in seeing how we could arrive at a standard *per dium*. I do not believe that we could have a standard *per diem* thoughout the country.

Mr. Wright: My suggestion may not be very practical and I am quite prepared to admit that it may not, but the fact remains that income tax assessors are quite capable and quite able to go through expense accounts and knock out unreasonable expenses, and they do so right now.

Mr. Leblanc (Laurier): They do now, yes.

Mr. Wright: Yes.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Before recognizing the next speaker, who will be Mr. Lambert, on my list I have the names of Mr. Lambert, Mr. McCleave, Mr. Mahoney and Mr. Dinsdale in that order. Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Thank you, Mr. Chairman. Initially I want to take up a minor point that developed from Mr. Leblanc's questioning. That is, that in effect your assessors now work on a rule of thumb which includes, shall we say, their estimate of a *per diem* rate with regard to convention expenses. There is no question about it that you can go to some of the more expensive night spots and really, to use the current term, "blow the bundle" and put it on your expense account and get away with it. All too often too many taxpayers come to you and say that the assessors are being far too difficult about these things. It seems to me that there is much ado about nothing in these proposals in the White Paper with regard to convention expenses. This is window dressing.

However, in paragraph 2 on page 2 of your brief you say:

> As a preliminary we want to record our general approval of the White Paper proposals for:

And I will read the third one:

> (c) a capital gains tax (with reservations)

[*Interpretation*]

M. Leblanc (Laurier): Oui, c'est pourquoi je dis que l'allocation par jour peut varier d'une province à une autre. Si vous teniez un congrès à l'Hôtel Reine-Elizabeth, à Montréal, ce serait très coûteux, alors qu'à d'autres endroits, ce le serait moins. C'est pourquoi je ne vois pas comment on peut arriver à établir un prix uniforme dans tout le pays.

M. Wright: Oui, ma proposition n'est pas très pratique, j'en conviens, mais il n'en demeure pas moins que les taxateurs, peuvent très bien vérifier les comptes de dépenses et supprimer certaines dépenses. Ils le font en ce moment.

M. Leblanc (Laurier): Oui, ils le font en ce moment.

M. Wright: Oui.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

Le président: Avant de donner la parole à M. Lambert, je dois vous donner les noms de ceux qui prendront la parole, il s'agit de MM. Lambert, McCleave, Mahoney, Dinsdale. Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur le président. Je veux commenter un point qu'a développé M. Leblanc dans son exposé. Il s'agit du fait que vos taxateurs travaillent selon un procédé approximatif qui comprend l'évaluation du montant accordé quotidiennement pour les dépenses de congrès. Il n'est pas question de se rendre dans des boîtes de nuit très chères de faire des dépenses excessives que l'on pourrait inscrire sur le compte de dépenses. Plusieurs contribuables disent que les taxateurs sont trop sévères à ce sujet. Donc je trouve la tâche beaucoup trop importante en ce qui concerne les dépenses pour les congrès.

Toutefois, à la page 2 de votre mémoire, au paragraphe 2, vous dites:

> Nous voulons approuver en général les propositions du Livre blanc, en ce qui concerne:

Et je vais lire le troisième point:

> c) un impôt sur les gains de capital (avec certaines réserves.)

[*Texte*]

You approve with reservations. In what way do you approve of a capital gains tax?

Mr. Wright: Those are loose remarks that were made at the beginning of the brief, but on the capital gains tax I think there should be a distinction between long and short term capital gains. Capital gains that occur in a period of six months, or something of that sort, I think are business income and are quite properly taxed as business income. Capital gains that accrue more or less accidentally over a period of five or ten years are another thing altogether.

Mr. Lambert (Edmonton West): In so far as business is concerned I think you would agree, Mr. Wright, that there is now no such thing, really, as a capital gain on a short-term basis.

Mr. Wright: With the possible exception of the stock market or a poker game, I think that is true.

Mr. Lambert (Edmonton West): I do not know that business plays a poker game, but certainly if your company has some spare cash hanging around and you are astute enough to invest it in the market and make a short-term capital gain, you will do so, but that is the rare exception.

Mr. Wright: That is right.

Mr. Lambert (Edmonton West): Were you thinking that the White Paper proposal makes no provision for an inflation factor?

Mr. Wright: That is true. Of course, there is a built-in provision for inflation in that you are paying the tax with inflated dollars.

Mr. Lambert (Edmonton West): I want to pin this down because you say you approve of a capital gains tax but with reservations. Am I right? We now want to know what these reservations are.

Mr. Wright: Our chief reservation is that the White Paper does not distinguish between long and short-term capital gains.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is that your only reservation?

• 1007

Mr. Wright: Ones that grow out of that. I do not think long-term capital gains should be thrown in with your ordinary income; it should be more like the American system of having a special tax rate.

[*Interprétation*]

Vous approuvez ces propositions mais avec certaines réserves. Mais comment pouvez-vous approuver un impôt sur les gains de capital?

M. Wright: Eh bien, je crois qu'en ce qui concerne l'impôt sur les gains de capital, il faudrait faire une distinction entre les gains de capital à long et à court terme. S'ils sont effectués sur une période de 6 mois, ils sont considérés comme revenus provenant d'entreprises et doivent être imposés en conséquence. Les capitaux qui s'accumulent au cours d'une période de 5 ou de dix ans, sont considérés différemment.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En ce qui concerne les affaires, vous remarquerez qu'il n'y a pas vraiment de gains de capitaux, à court terme.

M. Wright: A l'exception de la bourse ou d'une partie de poker, je crois.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si votre compagnie a des fonds disponibles, que vous les investissez et que vous faites un gain de capital à court terme, ce sera possible, mais c'est assez rare.

M. Wright: C'est vrai.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Croyez-vous que les propositions du Livre blanc ne tiennent pas compte d'un facteur d'inflation?

M. Wright: C'est vrai. On prévoit l'inflation, étant donné qu'on paie les impôts avec des dollars.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je tiens à préciser cela parce que vous avez dit que vous approuviez un impôt sur les gains de capital, mais avec certaines réserves. Quelles sont ces réserves?

M. Wright: Notre principale réserve concerne le fait que le Livre blanc ne fait pas de distinction entre les gains de capitaux à court terme et à ceux à long terme.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Est-ce que c'est la seule réserve que vous faites?

M. Wright: Je ne crois pas que les gains de capital à long terme devraient être ajoutés à votre revenu. Nous devrions avoir un système d'imposition semblable à celui des Américains.

[*Text*]

Mr. Lambert (Edmonton West): In other words, a particular holding period.

Mr. Wright: Yes. This is a neat little package for an income tax assessor. I am sure you well know, sir, that in appeal cases on income tax I suppose half of them are cases where they are trying to distinguish between the capital gain and ordinary income; of course, taxing all capital gains at ordinary income tax rates does away with all that problem. This taxing of all capital gains as income would be a very nice thing for the Income Tax Department but I do not think it is very fair in the case of long-term gains.

Mr. Lambert (Edmonton West): Do you accept the proposals with regard to capital gains on principal residences? After all, you say that you approve of capital gains.

Mr. Wright: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): With reservations. I am going to go through them one by one to see what you think of them.

Mr. Wright: For most parts of Canada, a $1,000-a-year exemption on residences, especially if they were also taxed at a special rate because most residence sales are long term, would be very reasonable. I quite understand there may be spots in Canada where $1,000 a year is not an adequate allowance for capital gains.

Mr. Lambert (Edmonton West): You might check with the Chairman on that one. Do you approve of the five-year revaluation and the payment of capital gains on stocks of widely-held Canadian companies?

Mr. Wright: No.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is one of your reservations.

Mr. Wright: That is one realization, I think.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, we cleared that up with regard to capital gains. Perhaps you might explain to us the sentence that follows:

> Also, we want to record our serious misgivings about the recommended methods for applying the proposed capital gains tax and the fact that despite the introduction of this new tax many middle income Canadians are to be faced with viciously increased personal tax rates that will prevent the disadvantages of discontinuance of the two-rate corporate

[*Interpretation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Autrement dit, une période de rétention.

M. Wright: Oui. Il s'agit d'une bonne répartition d'impôt. Vous savez comme moi, monsieur, que la plupart des cas, concernant l'impôt sur le revenu, se rapportent à faire une distinction entre les gains de capital et les revenus. Nous devons éviter le problème d'imposer tout gain de capital comme un revenu ordinaire. Ce genre d'imposition du gain de capital serait très agréable pour le service de l'Impôt sur le Revenu, mais je ne crois pas que ce soit juste dans le cas des gains à long terme.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Acceptez-vous les propositions en ce qui concerne les gains de capital sur les résidences principales? Après tout, vous approuvez les gains de capital.

M. Wright: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Avec réserves. Nous allons étudier les cas un par un pour savoir ce que vous en pensez.

M. Wright: Pour une grande partie du Canada, une exemption de $1,000 sur les résidences, surtout si elles sont imposées à un taux spécial, puisque la plupart des ventes des résidences sont à long terme, serait très raisonnable. Je comprends très bien qu'à certains endroits une exemption de $1,000 dollars par année est insuffisante pour les gains de capital.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous pouvez vérifier cela avec le président. Approuvez-vous l'idée de réévaluation et du paiement des gains de capital sur la marchandise des entreprises canadiennes publiques, à tous les cinq ans?

M. Wright: Non.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est une de vos réserves.

M. Wright: C'est une réalisation, je crois.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bon. Alors maintenant, vous pourriez peut-être expliquer la phrase qui suit:

> Nous avons aussi de graves doutes quant aux méthodes d'application des gains de capital. Malgré l'entrée en vigueur de ce nouvel impôt, un bon nombre de Canadiens de la classe moyenne seront lourdement grevés, de sorte que cela compensera la suppression du système bivalent d'imposition des sociétés qui présentait bien des inconvénients. On récupérera ces

[*Texte*]

tax system being substantially offset by the option to have the earnings of closely-held corporations taxed in the hands of the shareholders.

I must confess that maybe I am a little thick at times but I wonder what arguments you are combining here in order to arrive at this distinction. Are middle-income taxpayers going to face substantially increased personal tax rates or tax assessments which will more than offset what gains they might make through the integration scheme that is proposed in the White Paper with regard to closely-held companies?

Mr. Wright: Under the White Paper proposals—and I am speaking from memory, I may be a little bit out here—an individual reaches a 50 per cent tax rate at around $25,000 a year. This being so, the partial integration that the White Paper approves of under certain circumstances for closely-held companies if they are very prosperous at all, does not differ a great deal from taxing them as if they were publicly-held companies. They are going to hit the 50 per cent rate very quickly in any event.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. How does that tie in with the capital gains tax? Are you making a separate point in your brief when you are saying that because of the increase in the incidence of tax in the middle-income group, what they lose there they will lose there whatever advantage they may have gained by the...

Mr. Wright: Integration.

Mr. Lambert (Edmonton West): ...integration principle?

Mr. Wright: I think that is right. I think the tax rates are such that any advantage integration gives them is being taken away.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. All right, that clarifies that point. Can you tell us, within your association, particularly in the Western Provinces, what percentage of the businesses are incorporated as against either parterships or sole ownerships?

Mr. Wright: I cannot tell you precisely; the vast majority are incorporated.

Mr. Lambert (Edmonton West): Would you go as high as 75 per cent?

Mr. Wright: I would say so, yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes.

Mr. Wright: Probably higher.

[*Interprétation*]

recettes fiscales en imposant les actionnaires des entreprises privées.

Mais de quels facteurs tenez-vous compte pour faire cette distinction? Est-ce que les contribuables de la classe moyenne verront augmenter leur impôt sur le revenu personnel, ce qui compensera les gains qu'ils pourraient réaliser par la mise en application du système fiscal proposé dans le *Livre blanc* en ce qui concerne des sociétés privées?

M. Wright: D'après les propositions du *Livre blanc,* et je peux me tromper ici, un particulier doit payer 50 p. 100 d'impôt sur $25,000 dollars par année. La taxation imposée dans le *Livre blanc,* dans certaines circonstances, pour les sociétés privées et je crois que ce sont celles qui sont prospères, ne diffère pas tellement de celle imposée aux sociétés publiques. Elles atteindront très rapidement le 50 p. 100 de taxation.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. Comment faites-vous le lien avec la taxation des gains sur le capital? Voulez-vous dire qu'à cause de l'augmentation des impôts dans les classes moyennes, ils perdront tous les avantages qu'ils auraient pu obtenir à cause du principe...

M. Wright: D'intégration.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): ...du principe d'intégration?

M. Wright: Oui. Si les taux d'imposition sont tels, je crois qu'on enlève tout avantage qu'ils auraient pu avoir autrement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. Pouvez-vous nous dire, dans votre société et surtout dans les provinces de l'Ouest, quel pourcentage de vos affaires est constitué en sociétés en tant que sociétés appartenant à une seule personne par rapport aux sociétés associées?

M. Wright: Je ne peux vous dire précisément. La plupart sont constituées en sociétés.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pouvez-vous élever le pourcentage à 75 p. 100?

M. Wright: Oui, c'est cela.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui.

M. Wright: Peut-être plus.

[*Text*]

Mr. Lambert (Edmonton West): Are any of your members in the category of widely-held Canadian companies?

Mr. Wright: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Can you give any estimate of the percentage?

Mr. Wright: I cannot be certain about the status of all of our members. As a rough rule of thumb, an educated estimate, the number of lumber yards in the three Prairie Provinces owned by widely-held companies would be perhaps 10 or 15 per cent less than the number of lumber yards in the Prairie Provinces owned by co-operatives.

Mr. Lambert (Edmonton West): Owned by co-operatives.

Mr. Wright: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Ah yes, but I am not talking about co-operatives.

Mr. Wright: They are privately owned. Let me put this way: I would say evenly proportioned or a little less than evenly proportioned between publicly-owned companies and co-operatives, closely-held companies and proprietorships, and partnerships all thrown into one group; they would be about one third each roughly.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, I see, fine. Looking at it from the point of view of the closely-held Canadian company you are talking about here and those so-called certain advantages that may accrue to the shareholders, you are aware of the conditions that are applicable though for the shareholders of any closely-held company to obtain the privilege of being taxed as a partnership: they are all resident in Canada, there must be unanimous approval and there are two or three other conditions.

Mr. Wright: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Do these conditions affect the number of closely-held companies in your association who might take advantage of the proposals of the White Paper?

Mr. Wright: I doubt if there is any serious effect. The whole business of having separate tax rates for closely-held and widely-held companies seems to me to be an absurdity in any event. Surely the sensible thing to do with corporate tax is to have some kind of a graduated tax, for argument sake, say of 10 per cent on the first $10,000 of profit, 20 per

[*Interpretation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Est-ce que vos membres sont dans la catégorie des sociétés publiques?

M. Wright: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pouvez-vous nous donner le pourcentage?

M. Wright: Je ne suis pas certain du statut de chaque membre, mais je pense *grosso modo* que la mise en chantier, l'exploitation forestière des provinces des Prairies, qui appartiennent à des sociétés publiques, sont de 10 à 15 p. 100 de moins que le nombre de chantiers appartenant à des coopératives.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Appartenant à des coopératives.

M. Wright: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais je ne parle pas des coopératives.

M. Wright: Elles appartiennent à des particuliers. Il y a une plus ou moins grande proportion entre les sociétés publiques, les coopératives, les sociétés privées et les propriétés; tous regroupées, à peu près un tiers de chaque genre d'entreprise.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. En ce qui concerne les sociétés canadiennes privées, vous parlez de certains avantages qui reviennent aux actionnaires; vous ignorez les conditions que doivent remplir les actionnaires des sociétés privées pour avoir le privilège d'être taxés comme étant une société collective. Nous devons être unanimes à ce sujet et il y a deux ou trois conditions.

M. Wright: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Est-ce que ces conditions affectent le nombre de sociétés privées de votre association qui pourraient profiter des propositions du *Livre blanc*?

M. Wright: J'en doute. Le fait que les taux soient séparés pour les sociétés de firmes publiques et pour les sociétés privées me semble assez ridicule. Ce serait raisonnable d'avoir un barème progressif pour les impôts sur les sociétés. Disons 10 p. 100 pour les premiers $10,000, 20 p. 100 pour les seconds $10,000, 30 p. 100 pour les troisièmes, 40 p. 100

[*Texte*]

cent on the second $10,000, 30 per cent on the third $10,000, 40 per cent on the next $10,000 and then go into the 50 per cent rate. Have it apply to everybody.

Mr. Lambert (Edmonton West): This is as a scheme for corporate taxation.

Mr. Wright: For corporate taxation whether they be widely-held, closely-held or co-operatives. Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): In the view of the proposals of the White Paper to eliminate its corporate two-tier system of taxation, would you agree with the figure that on the basis of the $35,000 profit, the White Paper proposals of the one flat rate of 50 per cent would mean an additional tax of about $9,800—I think perhaps it is a little more in this province than in Ontario?

• 1017

Mr. Wright: I would be inclined to agree with you.

Mr. Lambert (Edmonton West): Right. In your estimation how is this going to affect the ability of small businesses to accumulate the capital they may require for expansion, the financing of greater inventories or a greater line of credit and so forth?

Mr. Wright: It is going to affect it very seriously.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. Let us assume the government does implement this proposal with some form of compensating credit scheme which would allow businesses to borrow if they needed it to expand. How would this affect the expansion or the continuation of your type of business?

Mr. Wright: That is a hypothetical question. One would have to see the scheme first.

Mr. Lambert (Edmonton West): This is what has been proposed by the Minister of Finance and others who have said that if you eliminate this two-tier system it would be a form of assistance to small business, but you must then provide some other means.

Mr. Wright: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): We have been hearing suggestions that there be some sort of scheme through the Industrial Development Bank where you could borrow money at lower rates of interest, or there be some other form of credit-granting institution.

Mr. Wright: Going all the way around the world to get next door. They could do the

[*Interprétation*]

pour les quatrièmes, et ainsi de suite jusqu'à 50 p. 100 de taux. Et ceci s'applique à tous.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est pour aider les impôts sur les sociétés.

M. Wright: Oui. Quel que soit le genre de société, privée, publique ou coopérative.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Étant donné les propositions du *Livre blanc* pour éliminer le système trivalent de taxation, seriez-vous d'accord que, sur un profit de $35,000, les propositions du *Livre blanc*, soit de plafonner l'impôt à 50 p. 100, signifieraient une taxe additionnelle d'environ $9,800 dollars? Je crois que le montant est plus élevé pour cette province-ci que pour la province d'Ontario.

M. Wright: Je suis de votre avis.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): A votre avis, quel sera l'effet sur la possibilité des petites entreprises d'accumuler les capitaux dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion et pour financer leur stock sur une plus grande échelle de crédit?

M. Wright: L'effet sera assez important.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Admettons que le gouvernement applique cette proposition avec une compensation de crédit quelconque, permettant aux entreprises d'emprunter, disons pour se développer; comment est-ce que ceci affecterait l'expansion de votre genre d'affaires?

M. Wright: C'est une hypothèse. Il faudrait voir le programme avant.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre des Finances et d'autres ministres ont dit que si on élimine ce système des deux niveaux d'imposition, ce sera profitable pour les petites entreprises, mais il faudra le remplacer par autre chose.

M. Wright: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Nous avons entendu certaines suggestions proposant l'établissement d'une espèce de plan avec soit la coopération de la Banque de développement industriel où il serait possible d'emprunter à un faible taux d'intérêt, soit une autre institution de crédit.

M. Wright: C'est chercher de midi à quatorze heures. On pourrait arriver au même

[*Text*]

same thing by graduating the first $40,000 or $50,000 of corporate tax to treat everyone alike.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is that what your suggestion is?

Mr. Wright: That is right.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, fine. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I would like to ask you a supplementary question by way of clarification. You were giving us a breakdown of the operations of lumber yards across Canada and you mentioned one third of the yards would be co-ops, one third private partnerships and one third widely-held. Was this for the whole of Canada or just Western Canada?

Mr. Wright: As I understood Mr. Lambert's question, sir, he was asking me about this area.

The Chairman: Western Canada.

Mr. Wright: If I am wrong in that I would not make an estimate.

Mr. Lambert (Edmonton West): For clarification, my question was for Western Canada.

The Chairman: Right, all right. The second point which comes from that is this: would the number of yards also reflect fairly accurately the business done? In other words, in terms of volume would the same breakdown apply so far as Western Canada is concerned?

Mr. Wright: It is an interesting way to come at it and I think it might. I suggested the co-operative yards were one third and in the last figures I have seen, co-ops sold 37 per cent of the building materials in the Province of Saskatchewan; so it probably would reflect this.

The Chairman: Thank you. I recognize Mr. McCleave.

Mr. McCleave: Thank you. I am glad Mr. Wright and I will be able to form the start of the progressive tax party. Mr. Wtight, your remark about the menus brought to mind a cloak and dagger operator being hired by the Department of National Revenue, who was licensed to run around and snitch hotel menus.

However, sir, I have one question for you. The part of your brief on expenses is excellent, but perhaps one addition suggests itself: if the Benson-Trudeau proposals were put into effect one of the probable effects would

[*Interpretation*]

résultat en prélevant graduellement les premiers $40,000 ou $50,000 d'impôt sur les sociétés afin d'être justes pour tous ceux concernés.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est la suggestion que vous faites?

M. Wright: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien. Merci, monsieur le président.

Le président: Je voudrais vous poser une question supplémentaire, un éclaircissement. Tous, vous donniez un aperçu des opérations des chantiers à travers le Canada. Tous, vous avez dit qu'un tiers formerait des coopératives, un autre, des propriétés conjointes et enfin le dernier, des sociétés publiques. Parliez-vous de l'ensemble du Canada ou de l'Ouest seulement?

M. Wright: Si j'ai bien saisi la question de M. Lambert, il parlait de l'Ouest.

Le président: L'Ouest du Canada.

M. Wright: Je ne voudrais pas faire d'estimation pour l'ensemble du Canada.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question portait sur l'Ouest du Canada.

Le président: Bon, très bien. Le deuxième point est celui-ci: est-ce que le nombre de chantiers reflète assez exactement le chiffre d'affaires, c'est-à-dire est-ce que le volume des affaires subirait une baisse pour ce qui concerne l'Ouest du Canada?

M. Wright: C'est une façon intéressante d'aborder la question; cela pourrait se produire. J'ai dit que les coopératives représentaient le tiers; d'après les chiffres les plus récents que j'ai vus pour la Saskatchewan, les coopératives ont vendu 37 p. 100 des matériaux de construction.

Le président: Merci. Je donne la parole à M. McCleave.

M. McCleave: Je suis heureux que M. Wright et moi pourrons commencer le parti de l'impôt progressif. Vous avez parlé des inspecteurs du Revenu qui peuvent se rendre dans les hôtels pour inspecter jusqu'au menu.

J'aurais cependant une question. La partie de votre mémoire qui porte sur les dépenses est excellente mais il faudrait y ajouter que si les propositions Benson-Trudeau étaient mises en œuvre, un des effets probable serait que

[*Texte*]

be that conventions would tend to be centralized within any region in which the convention companies were to gather. Would that not be so? That is they would go to Ontario if they were national groups?

Mr. Wright: I think it might stop those people who decide to hold a convention in New Delhi or somewhere, yes.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, I call that the centrifrugal principle, c-e-n-t-r-i-f-r-u-g-a-l. Thank you.

The Chairman: Do you have a French translation for that?

Mr. McCleave: C'est la même chose, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman. I will relate my questions strictly to the second part of your brief which happens to be an area in which you are very much on the same wavelength as the co-operatives; they too were very concerned about their conventions. In reading paragraph 5.9, there are a couple of conspicuous omissions from your brief which we might profitably attempt to account for.

In addition to alluding to the costs of attending or sending employees to conventions paragraph 5.9 also refers to the denial of deduction for entertainment expenses and the cost of dues for membership in social or recreational clubs. Do I take it from the omission of those particular items from your brief that you are in accord with the proposals in the White Paper that entertainment expenses are not a legitimate business promotion expense with which you are concerned?

Mr. Wright: No, sir, you cannot assume that we agree with the White Paper proposals in that respect because within reason you cannot distinguish between entertainment expenses and advertising. All the omissions like that from our brief only mean that we did not have the expertise nor the volume of statistics available to us that the people who wrote the White Paper did.

Mr. Mahoney: As retailers I think you would be very intimately concerned with entertaining customers to a certain extent. Most of the contractors I know expect to have the odd meal bought for them now and then.

Mr. Wright: Within reason we think entertainment expenses should be allowed although we purposely did not cover that in our brief.

[*Interprétation*]

les congrès se centraliseraient dans une région où les sociétés se rassembleraient. Est-ce que j'ai tort? Elles iraient en Ontario, si elles étaient des groupes nationaux.

M. Wright: Cela pourrait empêcher d'aller tenir des congrès à la Nouvelle-Delhie ou ailleurs.

M. McCleave: Je dis, monsieur le président, que c'est le principe centrifuge, C-E-N-T-R-I-F-U-G-E. Merci.

Le président: Avez-vous la traduction?

M. McCleave: It's the same thing, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président. Mes questions porteront strictement sur la deuxième partie de votre mémoire qui est un domaine où vous êtes à peu près sur la même longueur d'ondes que les coopératives; elles aussi se préoccupent beaucoup de leurs congrès. En lisant l'alinéa 5.9, il y a des omissions évidentes, dans votre mémoire que nous pourrions avantageusement tenter d'expliquer.

En plus de faire allusion au coût de l'envoi d'employés en congrès, l'alinéa 5.9, parle aussi du refus de déduire ces dépenses de même que les frais de représentations et d'inscription à des clubs sociaux et récréatifs. Dois-je conclure que ces omissions veulent dire que vous approuvez les propositions du Livre blanc, à savoir que les frais de représentation ne sont pas des dépenses légitimes pour la promotion des ventes.

M. Wright: Non, vous ne pouvez pas supposer que nous approuvons le Livre blanc sous ce rapport. Il est difficile de distinguer entre les frais de représentation et la publicité. Toutes ces omissions veulent dire, en réalité, que nous n'avons pas à notre disposition les mêmes statistiques que ceux qui ont préparé le Livre blanc.

M. Mahoney: En tant que commerçants, je sais que vous êtes fortement intéressés à divertir vos clients. Tous les entrepreneurs que je connais s'attendent à ce qu'on leur paye un repas de temps à autre.

M. Wright: Dans la mesure où la chose est raisonnable, nous croyons que les frais de représentation devraient être permis même si nous ne l'avons pas mentionné dans notre mémoire.

[*Text*]

Mr. Mahoney: Are you aware of any of your own membership who have been harassed by the tax collector because of alleged abuses of this particular right that exists now?

Mr. Wright: I am not aware of any, no.

Mr. Mahoney: So far as you are aware the existing system has worked well in your industry: there has been no evidence of large scale abuses that have incurred the wrath of the tax collector.

Mr. Wright: I do not know of any.

Mr. Mahoney: What about this club membership business? Is that a problem to you in your scale of business operation

Mr. Wright: I think it has to be a problem. Most people in business belong to at least some clubs: the Chamber of Commerce...

Mr. Mahoney: For purposes of promoting business.

Mr. Wright: For purposes of promoting business, yes. If you want to sell building materials or anything else you get around and mix and get to know what the people want, and the members can help you out.

Mr. Mahoney: That would be the primary purpose for which your employees would join a curling or golf club to sell building materials

Mr. Wright: I would want a careful definition of the word "primary." In some cases I am sure it is and in others it might not be.

Mr. Mahoney: We are referring here, of course, to social or recreational clubs on which there is some sort of limitation. Do you not think there is a definite distinction within the three types of activity? You have excellent case in your brief for the retention of allowances of convention expenses; I think it is very well expressed and very well articulated. An equally good case could probably be made for entertainment expenses. But I think I have to question you seriously on the business of dues and social and recreational clubs.

Mr. Wright: I think there is probably some abuse of social and recreational club expenses from time to time but by and large the expenses are incurred for the purpose of increasing business.

• 1027

I know that if I were sent out to some town where I was unknown to manage a lumber yard, one of the first things I would do is get

[*Interpretation*]

M. Mahoney: Savez-vous s'il y a de vos membres qui ont été importunés par le percepteur d'impôts à cause de prétendus abus?

M. Wright: Non, je n'en connais pas.

M. Mahoney: Donc autant que vous sachiez, dans votre industrie le régime actuel a donné de bons résultats, il n'y a pas de signe d'abus évidents qui auraient irrité les percepteurs.

M. Wright: Pas que je sache.

M. Mahoney: Est-ce que l'inscription à des clubs sociaux vous pose des problèmes?

M. Wright: Oui, cela doit poser un problème. La plupart des hommes d'affaires appartiennent à un club: la Chambre de Commerce, par exemple.

M. Mahoney: Pour stimuler l'entreprise.

M. Wright: Oui. Si vous voulez vendre des matériaux de construction ou n'importe quoi d'autre, vous devez vous mêlez aux gens et essayer de découvrir ce qu'ils veulent. Les membres d'un club peuvent vous y aider.

M. Mahoney: C'est pour cette raison principale que vous adhérez à des clubs de curling ou de golf?

M. Wright: Dans certains cas oui, dans d'autres non.

M. Mahoney: Nous parlons ici des clubs sociaux et récréatifs où il y a certaines limites. Ne croyez-vous pas qu'il y a une distinction très nette à faire entre ces trois genres d'activités? Je crois que vous avez exposé une excellente thèse dans votre mémoire pour la retenue de cette déductibilité des dépenses et je pourrais en dire autant pour les frais de représentations; je crois cependant avoir des doutes sur la validité des clubs sociaux et récréatifs en ce qui concerne les frais qu'ils impliquent.

M. Wright: Il y a probablement des abus à l'occasion au chapitre de ces dépenses mais dans l'ensemble, les dépenses ont pour objet d'attirer la clientèle.

Et si je dois me rendre dans une ville où je suis inconnu pour diriger un chantier, mon premier souci serait de me faire membre de

[*Texte*]

into any clubs that existed in that town—curling clubs, golf clubs, lawn bowling clubs—or get connected with a church or something with the clearly ulterior motive of getting known and getting to know people and getting an opportunity to buy somebody a drink once in a while. Certainly if I stayed in my own office with the door shut, I would never get to know anyone, would I?

Mr. Mahoney: Evidently there is very little sign of abuse in your industry, at least in the past conduct of the tax collector relative to it. Perhaps the conclusion is that there is quite an element of overkill in the White Paper in this particular area.

Mr. Wright: When I first read the White Paper proposals—I think it was the first night it came in—I heard someone say on television that the government had gone elephant hunting with a rabbit gun. Insofar as convention and entertainment expenses are concerned, I thought they had gone rabbit hunting with an elephant gun.

Mr. Perrault: A supplementary, Mr. Chairman. Where do you usually hold your conventions? Do you hold them in Paris, Tahiti or in Regina?

Mr. Wright: We hold our conventions in Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina or Winnipeg. I am talking about the Western Retail Lumbermen's Association.

Mr. Perrault: Pretty close to the market, that is right.

Mr. Wright: Our friends in Ontario, as the Chairman well knows, hold their convention in Toronto every year.

The Chairman: Mr. Dinsdale.

Mr. Dinsdale: As a nonmember of the Committee I appreciate your courtesy, Mr. Chairman, in affording me this opportunity to ask a question. I appreciate that the points that have been raised by the brief are particularly pertinent to Western Canada in as much as the co-operative movement has been pretty strong in Western Canada and has some substantial and growing economic significance. It is on this basis that I want to ask two questions arising from the brief.

The brief proposes in the first instance that co-operatives should be declared as corporations within the meaning of the Income Tax Act. Now, I would like to ask Mr. Wright if this suggestion is made because he feels that with the changes in the operations of the co-operative enterprises they are now in most

[*Interprétation*]

clubs, club de curling, club de golf, club de bowling ou d'un club social, le motif principal c'est sans doute de se faire connaître, de se mêler aux gens, et d'avoir la possibilité d'offrir un verre à quelqu'un de temps en temps. Si je restais dans mon bureau continuellement, je ne rencontrerais personne.

M. Mahoney: De toute évidence, il y a peu d'abus au sein de votre industrie du moins selon le dernier rapport du percepteur. Peut-être faut-il conclure que le Livre blanc a beaucoup exagéré dans ce domaine.

M. Wright: Oui, lorsque j'ai lu le Livre blanc pour la première fois, j'ai entendu quelqu'un dire à la télévision le premier soir que le gouvernement allait à la chasse aux éléphants avec une carabine pour tuer les lièvres et en ce qui concerne les dépenses occasionnées par les congrès et les sorties c'est peut-être l'inverse qui se produit maintenant.

M. Perrault: Question complémentaire. Où ont lieu vos congrès? A Paris, à Tahiti ou à Regina?

M. Wright: Nous tenons nos congrès à Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina ou Winnipeg. Je parle ici de la *Western Retail Lumbermen's Association.*

M. Perrault: Je parle de l'Association de l'Ouest, tout près de votre marché.

M. Wright: Nos amis de l'Ontario ont leur congrès à Toronto chaque année.

Le président: Monsieur Dinsdale.

M. Dinsdale: Je ne fais pas partie du Comité et je vous remercie de votre courtoisie, monsieur le président, de me fournir l'occasion de poser quelques questions. Je me rends compte que les points qui sont soulevés dans le mémoire sont tout à fait pertinents pour l'Ouest canadien dans la mesure où le mouvement de coopératives est passablement fort dans l'Ouest et qu'il est d'une importance économique croissante. En me basant sur cela je voudrais poser deux questions qui me sont inspirées par votre mémoire.

Vous proposez d'abord que les coopératives soient déclarées sociétés au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je voudrais demander à M. Wright si cette proposition nous est faite lorsqu'il estime qu'étant donné des changements apportés à la direction des entreprises coopératives, elles sont maintenant, dans la

[*Text*]

instances acting as regular business enterprises rather than co-operatives as such, the mutual self-help programs for membership. Is this the reason you are making this recommendation?

Mr. Wright: It is one of the reasons but not the primary one. I do not think you can make fish of one and flesh of another. I think that co-operative members form a co-operative to improve their economic position. In fact, they say so in the submission tabled in the House of Commons last November. To the extent that they achieve that purpose, they should pay exactly the same tax that the shareholder of any other company pays or that any other companies pays as their economic lot is improved.

Mr. Dinsdale: I have put the question in that form because in another section of the brief you make the proposal that if more than 5 per cent of the gross business of the co-operative is done with nonmembers, that co-operative should lose its status as a co-operative for income tax purposes. There seems to be a relationship between these two recommendations. You are suggesting that a co-operative be taxed for income tax on purposes as a regular corporation and then on the other hand you say that if more than 5 per cent of their gross business is done with non co-operative members, it should lose its status as a co-operative. Are you suggesting in these recommendations that the tendency of the co-op movement as such is in the direction of regular business enterprise rather than a mutual self-help for its membership? One of the complaints that we get in Western Canada is that the co-op as such has lost its identity as a grass-roots organization.

Mr. Wright: I think they definitely have. If you pick up a Regina *Leader-Post,* there are co-operative ads in it. There are co-operatives tendering to build a house, or to supply lumber for a building or something in that way to a contractor or independent business. That gets a long way away from the self-help idea. I might say that one of the big factors in doing business with nonmembers is that although under the present Act the co-operatives' business with nonmembers is subjected to corporation tax, business with nonmembers increases the buying power of the co-op. It lets them buy at better prices because of their volume purchases and that is passed on to the co-op member. That benefit in buying power is reflected in the dividends he receives or does not receive.

[*Interpretation*]

plupart des cas, en quelque sorte des entreprises commerciales ordinaires plutôt que des coopératives proprement dites, c'est-à-dire des sociétés dont le but principal est d'aider leurs membres? Est-ce pour cette raison que vous faites cette recommandation?

M. Wright: Non, mais c'est une des raisons. La raison principale de cette recommandation, je crois qu'on peut faire une distinction nette entre les deux. Les gens forment des coopératives dans le but d'améliorer leur situation économique. C'est ce qu'ils ont dit dans leur mémoire déposé en Chambre en novembre dernier. Dans la mesure où ce but est atteint, ces sociétés devraient payer les mêmes impôts que les actionnaires de toute autre compagnie.

M. Dinsdale: J'ai posé ma question sous cette forme parce que dans une autre partie du mémoire, vous proposez que si plus de 5 p. 100 du chiffre d'affaires brut de la coopérative se fait avec des non-membres, cette coopérative doit perdre son statut de coopérative aux fins de l'impôt sur le revenu. Il semble y avoir un rapport entre ces deux recommandations. Vous proposez que les coopératives soient taxées aux fins de l'impôt sur le revenu comme sociétés ordinaires et, d'autre part, vous dites que si plus de 5 p. 100 de leur chiffre d'affaires se fait avec des personnes qui n'en font pas partie, elles doivent perdre leur statut. Voulez-vous dire par ces recommandations que la tendance du mouvement des coopératives s'oriente vers le statut d'entreprises ordinaires plutôt que sociétés d'assistance mutuelle? C'est là une des plaintes, que nous recevons dans l'Ouest, à savoir que les coopératives ont tendance à perdre leur identité en tant qu'assistance mutuelle.

M. Wright: De fait, nous voyons dans le *Leader Post* de Regina, par exemple, des annonces de coopératives qui s'offrent pour construire des maisons, pour fournir du bois à un entrepreneur ou à un particulier pour la construction d'une maison. Cela est très loin de l'assistance mutuelle. Je pourrais dire qu'un des facteurs principaux qui engendrent les affaires des coopératives avec des non membres, bien que, aux termes des lois actuelles, ce genre d'affaires soit assujetti à l'impôt sur les sociétés, est que ces affaires augmentent le pouvoir d'achat de la coopérative. Ils peuvent acheter à meilleur prix à cause d'un volume d'achat plus élevé, et ce sont les membres de la coopérative qui en profitent. Cela se reflète dans les dividendes qui sont ou ne sont pas versés aux membres.

[*Texte*]

Mr. Dinsdale: Is there any particular reason why the percentage is placed at 5 per cent of the gross business done with nonmembers?

Mr. Wright: No, there is not. Probably it should have been at zero, that is any business outside.

I will admit there are cases where somebody is passing through a town where a friend manages a co-op and he wants a package of cigarettes or something like that.

Mr. Dinsdale: One of the reasons for the co-op movement was the problem of costs and prices in the smaller communities of Western Canada. Do you find that the co-operative organizations that have developed in recent years as huge retail enterprises have an unfair competitive advantage over the incorporated retail enterprise because they are able to keep prices down by reason of lower costs?

Mr. Wright: No. I think the big advantage that a co-operative gets is the access to virtually untaxed expansion capital. If co-operatives want to price-out and just become a discount house instead of paying dividends and sell to their members at 10 per cent less, I do not think in the long run we would complain too much.

Mr. Dinsdale: Do you find that they are pretty rough competitors price-wise?

Mr. Wright: I have not heard too many complaints about their pricing but they are holding forth this promise of a patronage dividend which usually is paid in actual money.

Mr. Dinsdale: It is not feasible to look at the problem in reverse and the corporations adopting the co-operative techniques in order to enjoy the same advantages. That would be an impossibility. You are recommending that co-ops become incorporated or be regarded as corporations for income tax purposes.

Mr. Wright: Co-ops were regarded as corporations for income tax purposes. When it was found out that the tax department had been delinquent in not taxing them, the government of that day rushed through these amendments to the Act allowing co-operatives and others, if they are in a position to do so, to pay patronage dividends and things of that description or to allocate patronage dividends and avoid taxation by so doing.

I cannot do any better than repeat what I have said before. The co-operative is incorporated. They are in the business of seeking

[*Interprétation*]

M. Dinsdale: Y a-t-il une raison particulière pour que le pourcentage soit fixé à 5 p. 100 du chiffre brut d'affaires avec les non-membres?

M. Wright: Non, on aurait dû mettre 0 p. 100. On aurait dû dire toute affaire conclue avec des non-membres. Il y a des cas où quelqu'un passe par une ville, s'achète un paquet de cigarettes ou ainsi de suite.

M. Dinsdale: Une des raisons de la montée du mouvement des coopératives c'est le problème du coût des prix dans les petites collectivités de l'Ouest. Est-ce que vous trouvez que les coopératives qui sont devenues de grandes entreprises de détail ces dernières années jouissent d'un avantage injuste sur le plan de la concurrence vis-à-vis des autres détaillants parce qu'elles peuvent maintenir leurs prix plus bas, parce que leurs coûts sont plus bas?

M. Wright: Non, je crois que le gros avantage des coopératives c'est l'accès au capital d'expansion pour ainsi dire non imposable. Si les coopératives veulent diminuer leurs prix et devenir un magasin à prix réduits au lieu de payer des dividendes à leurs sociétaires et de vendre à ceux-ci 10 p. 100 moins cher, je ne crois pas qu'à la longue nous nous plaindrions.

M. Dinsdale: Trouvez-vous qu'ils sont de très durs concurrents sur le plan des prix?

M. Wright: Du moins, je n'ai pas reçu trop de plaintes au sujet de leurs prix. Évidemment ils promettent des ristournes qui sont versées argent comptant.

M. Dinsdale: Il n'est pas possible d'envisager le problème à rebours et que les sociétés adoptent les méthodes des coopératives pour profiter des mêmes avantages, ce serait impossible n'est-ce pas? Vous voulez que les coopératives soient constituées en sociétés, qu'elles soient considérées comme des sociétés aux fins de l'impôt sur le revenu.

M. Wright: De fait, elles l'étaient, mais lorsque l'on a constaté que le ministère du Revenu avait négligé ses devoirs à cet égard, on a modifié la loi pour permettre aux coopératives et à d'autres de verser des ristournes, c'est-à-dire l'autorisation de distribuer des ristournes.

Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit. Une coopérative est constituée en société, elle recherche le dollar du consommateur tout

[*Text*]

the consumer dollar just as assiduously as we do and if anybody does not believe that, take a look at the ads in the Regina *Leader-Post* or in the Winnipeg *Free Press* or any other paper from time to time. On the difference between the selling price of the material and the cost and the overhead, they should be taxed the same as we are.

• 1037

Mr. Dinsdale: I have a final question, Mr. Chairman.

One of the problems in Western Canada, as you know, Mr. Wright, is the decline of the smaller rural communities. Do you think that the co-operative type of business organization has a special contribution to make in sustaining the smaller rural community by establishing a co-operative enterprise in these communities? Has this been the trend that you have noticed, or are the co-op enterprises following the regular trend of moving into the larger centres and becoming larger and larger.

Mr. Wright: Yes, and planning a several million dollar shopping centre over here in East Kildonan. That is right.

Mr. Dinsdale: Could you expand on that? In Manitoba this seems to be the case. You are familiar with Saskatchewan and Alberta.

Mr. Wright: Let me put it this way, sir. I am speaking on my own now, but I think it is self-evident and true. The small towns scattered all over the Prairies, and I was brought up five or six miles from one of them, were located there originally because they were, roughly speaking, within range of the farms in the area. A fellow could get into town and back out again in one day with a team of horses and a wagon. Today roads are good, everybody has a truck, and a farmer or any one else thinks nothing of it, if there is something they want to buy 50 miles down the road—they go and buy it. In the building materials industry I think it is generally true that it is better to have one good well-stocked yard every 30 or 40 miles than to have little tiny yards in each town. I think the co-operatives are finding out exactly the same thing is so. Because of the availability of transportation people are no longer satisfied to shop in a small understocked establishment.

Mr. Dinsdale: So what you are saying then is that the co-ops as such have followed the regular trend towards bigger business and bigger communities and the government should recognize this fact.

[*Interpretation*]

autant que nous. Si quelqu'un ne le croit pas il n'a qu'à lire les annonces dans le *Leader Post* de Regina ou la *Free Press* de Winnipeg ou dans tout autre journal. Sur la différence entre le prix de vente, le prix de revient et les frais généraux, elle devrait être imposée tout comme nous le sommes.

M. Dinsdale: Une dernière question, monsieur le président.

Un des problèmes de l'Ouest, comme vous le savez monsieur Wright, c'est le déclin des petites collectivités rurales. Croyez-vous que des entreprises à caractère coopératif peuvent contribuer de façon particulière à soutenir les petites collectivités rurales en établissant une coopérative dans ces localités? Est-ce bien ce qui arrive ou est-ce que les coopératives ont plutôt tendance à s'établir dans les grands centres pour s'étendre continuellement?

M. Wright: Oui, ils proposent de construire un grand centre commercial au coût de plusieurs millions ici à East Kildonan. C'est vrai.

M. Dinsdale: Pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet? Au Manitoba, cela semble le cas. Vous connaissez aussi la Saskatchewan et l'Alberta.

M. Wright: Je dirai ceci, monsieur. Je parle en mon nom personnel, mais ce que j'ai à dire est vraisemblable et existe. Les petites villes sont disséminées dans les Prairies, parce que, initialement, elles avaient été fondées afin d'être à la portée des fermes des alentours; j'ai été élevé à 5 ou 6 milles de l'une d'elles. Le cultivateur, avec sa charrette, pouvait s'y rendre et revenir en une journée. Aujourd'hui, les routes sont bonnes, les cultivateurs ont des camions, et s'ils veulent acheter quelque chose à 50 milles de leur ferme, ils y vont. Dans l'industrie des matériaux de construction, règle générale, il est préférable d'avoir une bonne cour à bois à 30 à 40 milles de loin, plutôt que d'avoir des petits entrepôts dans chaque petite ville. Les coopératives ont constaté exactement la même chose. Depuis que les gens peuvent se déplacer aisément, ils ne sont plus satisfaits d'aller acheter dans de petits entrepôts où les réserves sont insuffisantes.

M. Dinsdale: Donc vous pensez que les coopératives en tant que telles ont suivi la tendance normale des choses; elles veulent devenir des entreprises d'envergure, se dirigent vers les grandes villes et que le gouvernement devra reconnaître cela?

[*Texte*]

Mr. Wright: That is my understanding, but I am sure that one of their people could answer that question better than I could.

Mr. Dinsdale: That is fine.

The Chairman: Mr. Wright, I have just a couple of brief questions. One of the things I am curious about is the rate of return on the retail lumber industry. If you could give us some figures on this it might help us to assess the problem that you have highlighted in your report—the problem of private business competing with co-operatives.

Mr. Wright: What figures were you wanting?

The Chairman: I am thinking about the net profit before or after tax on the capital invested, which would be the equity in the corporation plus any long-term debts.

Mr. Wright: I cannot give you that figure, sir, I am sorry. I do not see my members' profit and loss accounts. I can tell you that I saw a recent survey—I cannot speak for its accuracy—which indicated that building supply yards were having a tough time to net 2 per cent on their sales after taxes.

The Chairman: Have you any idea what the ratio of sales would be for the capital employed.

Mr. Wright: Not really, to give you a precise answer.

The Chairman: How often would you turn over your inventory?

Mr. Wright: Again, in the rural yard it would not turn over so fast. In a well-managed city yard inventory would turn over faster. But I am not a lumberman, so I really do not know.

The Chairman: Would any other member of your delegation like to comment on this.

Mr. Fred Lees (Vice-President of the Western Retail Lumbermen's Association and President of Thompson Lumber and Fuel Ltd., St. Boniface, Manitoba): In our case our inventory would turn over approximately every two months.

The Chairman: Is yours a cash or credit business, or both?

Mr. Lees: Both.

[*Interprétation*]

M. Wright: C'est ce que je crois. Je pense que les gens des coopératives pourraient mieux répondre à cette question que moi.

M. Dinsdale: Très bien.

Le président: Monsieur Wright, une autre question. Je voudrais savoir quel est le taux des recettes pour l'industrie des détaillants du bois. Si vous nous donnez quelques chiffres, nous pourrons mieux évaluer les difficultés que vous signalez dans votre mémoire, c'est-à-dire la concurrence entre les coopératives et l'entreprise privée.

M. Wright: Quels chiffres voulez-vous?

Le président: Je pense aux chiffres des profits avant imposition et après imposition sur les investissements, ce qui nous donnerait l'avoir de la corporation, plus les dettes à long terme.

M. Wright: Je ne peux pas vous donner ces chiffres, monsieur, j'en suis désolé. Le montant des profits et pertes n'est pas indiqué. J'ai vu une étude qui a été faite là-dessus, je ne sais pas si elle est valable ou non, mais elle démontrait que les cours à bois avaient du mal à gagner net 2 p. 100 sur leurs ventes après impôts.

Le président: Savez-vous quel est le taux de vente par rapport aux immobilisations?

M. Wright: Pas vraiment.

Le président: A quel rythme devez-vous renouveler vos stocks?

M. Wright: Le roulement est lent dans les cours à bois des campagnes. Dans les cours à bois, lieux administrés des villes, les stocks se renouvellent plus rapidement. Je ne suis pas marchand de bois moi-même, donc je ne le sais pas.

Le président: Est-ce que les membres de votre délégation pourraient faire des commentaires à ce sujet?

M. Fred Lees (de St-Boniface, Manitoba, vice-Président de la Western Retail Lumbermen's Association et président de la Thompson Lumber & Fuel Ltd): Dans notre cas, nous avons environ un roulement tous les deux mois.

Le président: Est-ce que vous faites des affaires à crédit ou avec des paiements comptants ou les deux?

M. Lees: Les deux.

[*Text*]

The Chairman: So your capital would be tied up both in your inventory and in your receivables?

Mr. Lees: That is correct.

The Chairman: I am not asking for information about your own firm but would you or any member of this delegation have any idea what the rate of return on capital employed or invested might be in this industry?

Mr. C. A. McLeod (Director of the Western Retail Lumbermen's Association and Assistant Secretary-Treasurer of Beaver Lumber Company Ltd., Winnipeg, Manitoba): I could not speak for the industry, Mr. Chairman. In my own particular company we set out to achieve a 10 per cent return on sales after tax, but what we set out to achieve and what we actually do achieve is not always the same. As for return on equity, I do not want to make any firm statements on that at this point.

The Chairman: The reason I raise this is that I think this is really the key question when you are making comparisons between yourselves and the co-ops. It is one thing to talk about margins on sales. But in the last analysis you are not in business for that; you are in business to get a reasonable rate of return on your invested capital. If you are finding you are being made uncompetitive by what you consider to be favourable tax treatment for co-operatives it would be helpful if you were able to supply us with figures of this nature and perhaps extend your analysis based on such figures. Would you like to consider undertaking this as a supplementary presentation to us at a later date—one that might be sent through the mail?

Mr. Wright: That might be possible, Mr. Chairman, but I would like to say that if your suggestion is that the co-operatives sort of police the inventory in regard to pricing the only fair way for them to police the industry is, first...

The Chairman: I said nothing about co-operatives policing the industry, Mr. Wright.

Mr. Wright: That is what I understood. It related to co-operatives keeping our prices in mind.

The Chairman: No, what I said was that you have indicated the co-operatives are getting a better tax deal and that they are able to generate funds.

[*Interpretation*]

Le président: Donc votre capital est immobilisé par les comptes échus et les stocks?

M. Lees: C'est exact.

Le président: Je ne vous demande pas de renseignements au sujet de votre société, mais est-ce que vous, ou un autre membre de la délégation, a une idée de ce que serait la rémunération du capital investi dans cette entreprise?

M. C. A. McLeod (de Winnipeg, Manitoba, Directeur de la *Western Retail Lumbermen's Association* et Secrétaire-trésorier adjoint de la *Beaver Lumber Company Ltd):* Je ne pourrais pas parler au nom de l'industrie générale, monsieur le président. Dans notre société, nous essayons d'avoir 10 p. 100 de bénéfices sur les ventes après imposition. Malheureusement, les résultats obtenus ne sont pas toujours conformes à ce que nous voulons. En ce qui concerne le rendement du capital social, je ne voudrais pas faire de déclarations précises à ce sujet.

Le président: Je pose cette question pour la raison suivante. Pour moi, c'est une question-clé lorsqu'on veut établir des comparaisons entre notre entreprise et les coopératives. C'est une chose de parler du marché des ventes, mais selon notre dernière analyse, vous ne travaillez pas pour ça, vous travaillez pour obtenir une rémunération raisonnable du capital investi. Si, selon vous, le traitement fiscal accordé aux coopératives, vous rend la concurrence très difficile, cela nous aiderait si vous pouviez nous donner les chiffres pour le prouver et il faudrait peut-être approfondir votre analyse en vous basant sur ces chiffres. Voulez-vous envisager de faire cela en tant qu'exposé complémentaire, exposé qui pourrait nous être envoyé par la poste?

M. Wright: C'est peut-être possible, monsieur le président, mais je voudrais dire que, si vous suggérez que les coopératives font des efforts pour contrôler les prix, la seule bonne façon de le faire serait de contrôler l'industrie...

Le président: Je ne parle pas de coopératives qui contrôlent l'industrie, monsieur Wright.

M. Wright: C'est ce que j'avais compris. Cela portait sur le fait que les coopératives se préoccupent toujours de nos prix.

Le président: Car, ce que j'ai dit c'est que vous soulignez que les coopératives ont un traitement fiscal préférentiel et, qu'elles peuvent obtenir plus de fonds.

[*Texte*]

Mr. Wright: That is an indisputable fact, sir.

The Chairman: And that they therefore have a competitive advantage which works to your disadvantage.

Mr. Wright: Correct, sir.

The Chairman: What I am curious about is the kind of rate of return on the capital employed you actually do get. It might well show that you are not getting an adequate capital return, or return on your capital employed. If it did, this would support your argument; if it did not, it would not. This is the reason I put the question to you.

Mr. Wright: I am sorry but I do not have that information. I cannot give it to you. With respect, I cannot see the relevance of it because, after all, we are selling at the same price, generally speaking. In the first instance we are selling at around the same price that our co-operative competitors are, they also have capital employed, and our only argument is that people playing the same game should play by the same rules.

The Chairman: Are they getting a better rate of return than the interest rate the Bank of Canada pays plus 1 per cent.

Mr. Wright: I have no figures or information available to say they are or they are not. I am saying that under the White Paper proposals the interest rate you are referring to, the government bond rate plus 1 per cent, is less than a commercial rate of interest. The White Paper glibly talks about it as a full commercial rate of interest. It is not. Go out and try and borrow money on the market for developing a private lumber yard and you will find you pay a good deal more for it than the government's bond rate plus 1 per cent.

The Chairman: I think you make that point well.

• 1047

Mr. Burton: Mr. Chairman, I had not quite finished. I have just a couple of more questions I would like to put. Mr. Chairman, with respect to co-operatives, Mr. Dinsdale referred earlier to the rural origins and function that was served in the rural areas by co-operatives, and I take it that Mr. Wright really was not taking any argument that they have served a very useful function in that

[*Interprétation*]

M. Wright: C'est absolument vrai.

Le président: Donc, qu'elles ont un avantage concurrentiel qui est à votre détriment.

M. Wright: Exact.

Le président: Ce que je voudrais savoir est votre rémunération sur les capitaux investis, que vous obtenez. Cela démontrerait peut-être que vous n'obtenez pas un rendement suffisant de vos capitaux. Si tel était le cas, cela appuierait votre argument, dans le cas contaire vos arguments s'effondreraient. C'est pourquoi je vous pose cette question.

M. Wright: Je suis désolé, mais je ne dispose pas de ces chiffres. Je ne peux pas vous les donner. Je ne penserais pas que ça serait vraiment pertinent, car après tout, de façon générale, nous vendons aux mêmes prix. En premier lieu, nos prix sont à peu près les mêmes que les coopératives qui nous font concurrence, elles se servent également de capitaux et notre argument est que ceux qui jouent le même jeu doivent suivre les mêmes règles.

Le président: Est-ce que les coopératives ont un taux de bénéfices plus élevé que le taux d'intérêt payé par la Banque du Canada plus 1 p. 100?

M. Wright: Je n'ai pas de chiffres ou de données pour démontrer que c'est le cas ou non. Je dis que d'après les propositions du Livre blanc le taux d'intérêt dont vous parlez, les taux d'intérêt des obligations du gouvernement plus 1 p. 100 est inférieur aux taux d'intérêt commercial. Le Livre blanc en parle comme si c'était le taux d'intérêt commercial reconnu. Ce n'est pas le cas. Si vous essayez d'emprunter l'argent sur le marché des affaires pour une cour à bois privée, vous verrez que les intérêts sont plus élevés que le taux des obligations du gouvernement plus 1 p. 100.

Le président: Vous avez très bien exposé votre point de vue.

M. Burton: Monsieur le président, je voudrais poser encore quelques questions. Monsieur le président, en ce qui concerne les coopératives, M. Dinsdale a rappelé, tout à l'heure, leurs origines rurales et le rôle qu'elles ont joué dans ces régions. M. Wright reconnaît qu'elles ont joué un rôle très utile à cet égard. Cependant, on a mentionné leur actuelle extension dans les grands centres

[*Text*]

regard. But reference was made to their extension now into the urban scene, the large urban scene where, of course, you are dealing with a completely different dimension in terms of their operations. I just wanted to make it clear that you are not arguing that co-operatives do not have a function to serve in today's urban communities, are you?

Mr. Wright: I am saying that people who own co-operatives have a perfect right to go in business wherever they please as long as they pay their fair share of the tax.

Mr. Burton: Very well. Then you indicated, sir, in answer to questions from Mr. Dinsdale as well, that the private lumber industry has remained competitive with the co-operatives. It seems to be an open question of who has been policing whom or what the pricing structure of the industry is in that regard. Nevertheless you have indicated that prices are competitive. Mr. Gillespie was also asking for come information with respect to the over-all economic situation of the private lumber industry, and it seems to me this would be very useful if any information could be supplied, and I recognize their limitations in terms of information you may want to supply. This would have to be at your discretion, of course.

It seems to me as well that what would be most useful would be if any information could be supplied which would show what effect the favourable tax treatment which you are suggesting co-operatives have has had in terms of giving them an advantage. You have stated that they do have an advantage. Very well, let us have some measurement of what sort of an advantage it is. What sort of measurable advantage is it? It would be very useful, it would seem to me, if this sort of thing could be supplied as well—any analysis that you can supply in that regard.

Mr. Wright: It would be difficult to do. Any information we can supply we gladly will. We would want to be certain it was very factual, though, and I do not know how you can get hold of members' profit and loss accounts and balance sheets, but assuming you do, you do not even know what the income tax department did to that financial statement after it was filed there and some of these things become quite meaningless. As far as my suggestion is concerned that the co-operatives receive favourable tax treatment, I would say it is a self-evident fact that if they did not receive favourable tax treatment, they would be perfectly willing to be taxed as other corporations are.

[*Interpretation*]

urbains où vous traitez leurs opérations d'une façon tout à fait différente.

Vous ne mettez pas en doute le fait que les coopératives n'ont pas de rôle à jouer dans les agglomérations urbaines aujourd'hui, n'est-ce pas?

M. Wright: Je dis simplement que des gens qui sont propriétaires des coopératives peuvent opérer où ils le veulent à condition qu'ils paient des impôts comme tout le monde.

M. Burton: En réponse à des questions de M. Dinsdale, vous avez dit que l'industrie privée du bois est restée en concurrence avec les coopératives. Il semble qu'il s'agisse de savoir qui l'emporte sur l'autre ou quelle est la structure des prix à cet égard. Néanmoins vous avez indiqué que les prix sont concurrentiels. M. Gillespie demandait des renseignements au sujet de la situation économique générale de l'industrie privée du bois. Il serait très bon de disposer de cette information. Je pense qu'il y a des limites quant aux renseignements que vous pourriez nous fournir; c'est à vous d'en décider, bien sûr.

Il me semble, quand même, que les renseignements les plus utiles seraient ceux qui montreraient quel effet a le traitement fiscal préférentiel des coopératives; dans quelle mesure cela leur donnent-elles un avantage? Vous avez déclaré que les coopératives sont favorisées. Quel est l'avantage dont elles bénéficient. Il serait très utile, à mon avis, que ce genre de renseignement nous soit fourni ainsi qu'une analyse que vous pourriez nous donner à ce sujet.

M. Wright: Il serait difficile de vous fournir tous les renseignements mais nous vous donnerons avec plaisir ceux qu'il nous sera possible de vous procurer. Nous voudrions être assurés qu'ils soient fondés cependant, car je ne sais pas comment on pourrait contrôler les comptes des profits et pertes et les bilans des membres. Même si nous le pouvions, nous ne savons quand même pas ce que le ministère du Revenu a fait à ces états financiers une fois qu'ils les ont reçus. J'ai bien dit que les coopératives recevaient un traitement fiscal de faveur, mais il est évident que si elles n'avaient pas été ainsi favorisées, elles auraient volontiers accepté d'être imposées comme toutes les autres sociétés.

[*Texte*]

Mr. Burton: Well, Mr. Chairman, this then brings me to the other area that I wanted to raise again, and that is the submissions that have been made by the co-operative organizations. There might be some argument on specifics but in fact the principle that they have enunciated to this Committee is one of not asking for any special treatment and not to ask for any special advantages, but that they be taxed in such a way that it will enable them to carry on their operations in a co-operative manner in the way co-operatives have been operating.

Their submission has been that in fact what would be imposed under the White Paper proposals would make it impossible for them to function as a co-operative. And I think it must be recognized—and I am sure you would agree—that a co-operative raises its share capital differently than a private corporation. The only way that the share capital is built up in a co-operative organization is through the patronage dividend route and then the retention of a portion or all of those dividends, depending on the policy that is decided upon locally by that particular association or group of members. Further than that, it seems to me as well that account has to be taken that you state on page 4 of your brief that:

> ... for tax purposes there is no difference between patronage dividends and ordinary corporate dividends.

I suggest that this has to be taken into account. I suggest that I cannot agree with that statement, that in fact patronage dividends from a co-operative are based on patronage, on the amount of business given to that co-operative by a member. And secondly, that ordinary corporate dividends, as you refer to it, depend upon the share ownings of the shareholders of that particular corporation. And it seems to me that thus a different structure has to be devised for dealing wih co-operatives than for dealing with a private corporation.

Mr. Wright: Well, we just disagree.

Mr. Whicher: There are others that disagree with him too. We agree with you, Mr. Wright.

Mr. Chairman, we could end this discussion very easily by just having Mr. Burton agree that they should pay just exactly the same as everybody else: no more, no less.

Mr. Burton: I have already made that clear; that they are not asking for any special advantages.

[*Interprétation*]

M. Burton: Monsieur le président, ceci m'amène alors à parler d'une autre chose. Il s'agit des mémoires présentés par les organisations coopératives. Il y a peut-être des controverses sur les détails, mais le principe énoncé au Comité par les coopératives était non pas qu'elles voulaient un traitement spécial ni des avantages particuliers, mais qu'elles soient taxées de façon à pouvoir fonctionner selon les principes de coopération qui ont toujours présidé leur fonctionnement.

En fait, d'après les propositions du Livre blanc, il serait impossible aux coopératives de fonctionner en tant que telles. Je pense qu'il faut reconnaître, et je suis sûr que vous serez d'accord, que la coopérative et la société privée obtiennent leur capital en actions de façon différente. La seule façon dont les coopératives peuvent obtenir leur capital en actions est de retenir une partie ou la totalité des dividendes versés aux actionnaires. De plus, il me semble qu'il ne faut pas oublier, comme vous le dites à la page 4 de votre mémoire:

> qu'aux fins d'imposition, il n'y a pas de différence entre les dividendes versés aux actionnaires et les dividendes ordinaires des sociétés.

Je sais qu'on doit en tenir compte, mais je dis aussi que je ne suis pas d'accord avec cet énoncé qui veut que les ristournes des coopératives soient basées sur l'encouragement, sur le chiffre d'affaires qu'un membre permet à la coopérative d'atteindre.

Deuxièmement, ces dividendes auxquels vous avez fait allusion, dépendent du nombre d'actions qu'un actionnaire détient dans cette société. Il me semble qu'une structure différente doit être conçue pour les coopératives et les sociétés privées.

M. Wright: Nous ne sommes pas d'accord, un point, c'est tout.

M. Whicher: Je pense qu'il y en a d'autres qui ne sont pas d'accord avec lui. Nous sommes de votre avis, monsieur Wright.

Monsieur le président, nous pourrions peut-être clore ce débat très facilement en demandant à M. Burton d'accepter qu'elles paient exactement la même chose que tout le monde: ni plus, ni moins.

M. Burton: J'ai déjà dit clairement que les coopératives ne demandent pas de traitement préférentiel.

[*Text*]

Mr. Wright: We have not read the same submission.

The Chairman: Mr. Burton, have you concluded?

Mr. Burton: Yes, I have concluded, sir.

Mr. Whicher: It would be a hard job to run Canada if only the co-operatives were paying taxes. The old age pension would go down to $10 a month.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman to Mr. Wright, for clarification in view of what has gone before us, in your opinion there is a definite distinction between patronage dividend of a co-operative and the corporate company dividend as it stands today in terms of taxation responsibility?

Mr. Wright: Very definitely, yes.

Mr. Smerchanski: Your organization or your group are asking for the same type of taxation to be levied on other people engaged in exactly the same type of business as you are engaged in. Is this correct?

Mr. Wright: That is correct, sir.

Mr. Smerchanski: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Whicher: Mr. Burton agrees with that so I am sure...

The Chairman: Will you address your remarks to the Chair, please.

Mr. Whicher: I address them to anybody who wants to listen.

The Chairman: I would like to thank the representatives of the Canadian Retail Building Supply Council, and in particular I would like to compliment you on the way you have prepared your brief, concentrating on two particular areas which were of concern to you and on which you are knowledgeable. You resisted the temptation that some others have not been able to resist to pronounce on all aspects of the White Paper. For that reason your presentation was particularly helpful. Thank you for coming.

Mr. Wright: Thank you.

The Chairman: I believe there will be coffee at 11 o'clock so I suggest we have a few minutes' stretch and supply ourselves with coffee, and we will meet again around the table in about 10 minutes with the representatives of the Iron Bay Trust, to be followed later by Chimo Gold Mines.

[*Interpretation*]

M. Wright: Nous n'avons pas lu le même rapport.

Le président: Vous avez terminé, monsieur Burton?

M. Burton: J'ai terminé, monsieur.

M. Whicher: Il serait difficile d'administrer le pays s'il n'y avait que les coopératives qui payaient des impôts. Les pensions de vieillesse diminueraient peut-être de $10 par mois.

M. Smerchanski: Monsieur le président, je voudrais un éclaircissement. A la suite de ce qui nous a été dit, à votre avis, y a-t-il une distinction entre les dividendes des coopératives et les dividendes des entreprises privées en ce qui concerne la responsabilité fiscale?

M. Wright: Absolument.

M. Smerchanski: Votre groupe demande que les mêmes impôts soient exigés de ceux qui ont le même genre d'entreprise. Est-ce exact?

M. Wright: C'est exact, monsieur.

M. Smerchanski: Merci, monsieur le président.

M. Whicher: M. Burton est d'accord, aussi suis-je certain.

Le président: A l'ordre!

M. Whicher: Je m'adresse à tous ceux qui veulent écouter.

Le président: Je voudrais remercier les représentants du *Canadian Retail Building Supply Council* et les féliciter pour la façon dont ils ont préparé leur mémoire en s'en tenant surtout aux deux domaines particuliers qui les intéressent tout spécialement et qu'ils connaissent bien. Vous avez résisté à la tentation à laquelle d'autres ont succombé, c'est-à-dire de discuter tous les points du Livre blanc. C'est pourquoi votre exposé nous a été particulièrement précieux. Merci d'être venus.

M. Wright: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous prendrons le café à 11 heures. Nous allons donc lever la séance pour quelques instants. Nous reprendrons la séance dans dix minutes avec les représentations de l'*Iron Bay Trust* et ensuite avec ceux de la *Chimo Gold Mines*.

[*Texte*]

• 1115

The Chairman: It is my pleasure to introduce Mr. Huntley representing The Iron Bay Trust. With him are Mr. Goodlet and Mr. Mosher. Mr. Mosher will be on again in a few minutes as President of Chimo. Mr. Huntley I believe you would like to make a brief opening statement.

Mr. D. A. Huntley (Trustee, The Iron Bay Trust and Secretary Treasurer, Chimo Gold Mines Limited): Yes, I would Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Huntley, the floor is yours.

Mr. Huntley: Mr. Chairman, we appreciate the opportunity of appearing before you and bringing to your attention the problems of our organization with the White Paper on tax reform.

The Iron Bay Trust is not a company, but a trust. It has approximately 1,700 unit-holders. The units are listed and traded on the Toronto Stock Exchange. The trust owns an 80 per cent interest in a mining property which is now known as The Griffith Mine. The mine is operated by the Steel Company of Canada, Limited. The trust receives a royalty based on production. The only function the trust has the power to perform is to receive the royalty and disburse it to the trust unit-holders in the calendar year of receipt.

It should be emphasized that the trust has no power to extend its activities beyond this point and is strictly a conduit.

The Iron Bay Trust is affected by the White Paper in two principal areas. Firstly, it is affected by the proposal to eliminate nonoperator's depletion allowance. Secondly and much more importantly, it is affected by the proposal to tax widely-held trusts in the same way as widely-held corporations.

We will deal first with the proposal to eliminate nonoperators' depletion allowance. Our brief points out that for royalty arrangements presently in existence the proposal is retroactive in effect. The White Paper proposals provide for recovery of cost of mining properties out of income, in lieu of percentage depletion based on revenue. This proposal may be equitable for royalty-producing properties obtained in years subsequent to implementation of the legislation but will be no alleviation to situations in existence prior to enactment of the legislation.

Our recommendation is that royalty agreements that were in existence prior to the time

[*Interprétation*]

Le président: J'ai le plaisir de vous présenter M. Huntley de la *Iron Bay Trust;* à ses côtés, M. Goodlet et M. Mosher. Monsieur Mosher, je crois que vous allez comparaître de nouveau en qualité de président de *Chimo Gold Mines.*

Monsieur Huntley, je crois que vous avez une déclaration à faire.

M. D. A. Huntley (membre du conseil d'administration de la Iron Bay Trust et secrétaire-trésorier de la Chimo Gold Mines Limited): Oui, c'est exact, monsieur le président.

Le président: Vous avez la parole, monsieur Huntley.

M. Huntley: Monsieur le président, nous vous remercions de nous fournir l'occasion d'exposer les problèmes de notre organisation face à la réforme fiscale proposée par le Livre blanc.

La *Iron Bay Trust* n'est pas une société, mais un fonds de fiducie qui compte près de 1,700 actionnaires. Les actions sont enregistrées et cotées à la Bourse de Toronto. Le cartel a 80 p. 100 des intérêts d'une propriété minière connue sous le nom de *Griffith Mine.* La mine est exploitée par la *Steel Company of Canada Limited.* Le fonds de fiducie reçoit des redevances basées sur la production. La seule fonction du fonds de fiducie est de recevoir les redevances et de les redistribuer aux actionnaires au cours de l'année.

Il nous faut préciser que le cartel ne peut outrepasser ses fonctions et ne sert que d'intermédiaire.

La *Iron Bay Trust* est touchée en deux points par le Livre blanc:

> par la proposition visant à la suppression des déductions pour épuisement et, ce qui est encore plus important, par la proposition visant à imposer les fonds de fiducie publics tout comme les sociétés publiques.

Nous allons d'abord étudier le premier point. Notre mémoire souligne que, en ce qui concerne les dispositions quant aux distributions de redevances qui existent actuellement, la proposition a un effet rétroactif. Les propositions du Livre blanc prévoient le recouvrement du coût des propriétés minières sans imposition fiscale, au lieu d'un épuisement de pourcentage basé sur le revenu. Cette proposition est peut-être équitable pour les propriétés à redevances acquises au cours des années qui ont suivi l'instauration de la loi, mais n'améliore en rien le sort de celles en place avant la promulgation de la loi.

Nous recommandons que les accords sur les redevances antérieures à la parution du Livre

[*Text*]

when the White Paper was released be allowed to continue with nonoperators' depletion allowance on the present basis.

In addition, the White Paper proposal to tax The Iron Bay Trust as if it were a widely-held corporation has serious implications for the unit-holders of the trust. The problem arises because only 50 per cent of the tax payable by the trust would flow through to the unit-holders.

Under presently-existing legislation, income flowing through a trust does not attract taxation in the trust but is taxed in the beneficiaries' hands. This is consistent with the function of the trust—namely to be a conduit between the source of the income and the beneficial owners purely for administrative convenience.

The proposal to tax The Iron Bay Trust as if it were a widely-held corporation gives rise to additional taxes of approximately $150,000. This amount would be in addition to taxes payable by unit-holders on their receipts from the trust and would amount to 25 per cent of the total receipts of the trust.

The White Paper suggests that a reason for taxing trusts like corporations is that trusts are in business and are operating in competition with corporations.

Our brief points out that The Iron Bay Trust is not in business and does not have the power to engage in business. Therefore, The Iron Bay Trust is not and cannot be in competition with any business, corporate or otherwise.

The White Paper also states: "we consider it likely that some level of corporation tax is passed on to customers in the price which the corporations charge for their goods and services".

We would like to point out that when this rationale is applied to The Iron Bay Trust, the logic breaks down. The royalty of this trust is fixed by an agreement made in 1965 and is not subject to renegotiation.

The concept of The Iron Bay Trust involves a traditional function of trusts—a trust is a conduit and merely acts as a pipe-line for income to flow to beneficiaries. Present Canadian income tax law has recognized the conduit principle and taxed income flowing through trusts only in the hands of ultimate beneficiaries. Our brief demonstrates the inequitable results that will accrue to unit-holders of The Iron Bay Trust if this principle is not continued.

Those are the extent of my remarks, Mr. Chairman, are there any questions?

[*Interpretation*]

blanc puissent être maintenues tout comme les déductions d'épuisement.

De plus, la proposition du Livre blanc d'imposer la *Iron Bay Trust* tout comme une société privée porte sérieusement à conséquence pour les actionnaires du fonds de fiducie. Le problème réside dans le fait que les actionnaires ne paieraient que 50 p. 100 des impôts.

En vertu de la présente législation, ce n'est pas le fonds de fiducie qui paie l'impôt sur le revenu mais bien les bénéficiaires. Ceci est lié à la fonction même du fonds de fiducie—par définition celui-ci ne sert que d'intermédiaire entre la source des revenus et le bénéficiaire, et ce simplement pour faciliter l'administration.

La proposition visant à imposer la *Iron Bay Trust* comme s'il s'agissait d'une société publique provoquera une imposition fiscale additionnelle de près de 150,000 dollars; cette somme serait ajoutée aux impôts que paient les actionnaires sur les sommes reçues du fonds de fiducie et constitueraient 25 p. 100 des recettes totales du fonds de fiducie.

Une des raisons pour lesquelles le Livre blanc suggère d'imposer les fonds de fiducie au même taux que les sociétés c'est que tous deux sont en affaires et en concurrence.

Notre mémoire souligne que la *Iron Bay Trust* n'est pas en affaires et n'a pas le pouvoir d'entrer en affaires. C'est pourquoi, la *Iron Bay Trust* ne concurrence pas et ne peut pas concurrencer avec d'autres sociétés.

Le Livre blanc dit aussi: «Nous considérons vraisemblable qu'une partie des impôts des sociétés est pris en charge par les clients dans le prix que ces sociétés demandent pour leurs marchandises et leurs services.»

Nous voudrions souligner que ce raisonnement, appliqué à la *Iron Bay Trust,* n'est plus logique du tout. La redevance de ce fonds de fiducie est fixée par un accord, signé en 1965, et n'est pas sujette à de nouvelles négociations.

Le concept de la *Iron Bay Trust* implique une fonction traditionnelle des fonds de fiducie; un fonds de fiducie est un tuyau et ne sert que de pipe-line pour acheminer les revenus aux bénéficiaires. La présente Loi canadienne de l'impôt sur le revenu a reconnu ce «principe du tuyau» et ne taxe les revenus qu'une fois entre les mains des bénéficiaires. Notre mémoire démontre les injustices qui en résulteront pour les actionnaires de la *Iron Bay Trust* si ce principe n'est pas maintenu.

Et voilà qui termine mes remarques monsieur le président. Y a-t-il des questions?

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Huntley. I recognize Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Mr. Huntley, through you Mr. Chairman, is a trust such as your own a very usual form of business vehicle in the mining industry?

Mr. Huntley: No. It is very unusual, Mr. Mahoney. There is only one other that I know of that is like it or very similar to it.

Mr. Mahoney: Was there some particular reason for organizing yourselves in this way?

Mr. Huntley: Yes, there certainly was. I wonder if you would like to answer that Alec?

Mr. A. C. Mosher (President, Chimo Gold Mines Limited): Later on I will comment on the Chimo. The Iron Bay Trust goes back for many years. During the time of development we often discussed this between those of us who put up the original money. As the years passed, it appeared that we would be able to get finance. After all this operation cost somewhat in the neighbourhood of $85 million to put into production. This money is not found every day. Therefore, we decided that if a deal could be made, we should form some kind of trust because there would be great funds paid over a period of years. The ore body would be good for 50 or 75 years and we would be dead and gone.

As you know, companies with large sums of money that in their treasuries are raided from time to time. We saw this years ago. We discussed this very subject of forming a trust. We decided that we would form the trust when we made the deal. We set aside 80 per cent that would go directly into the shareholders' pockets instead of going into the treasury of the company. When this money is passed from The Steel Company of Canada to The Iron Bay Trust there is nothing added to it. There is nothing taken away other than a small nominal amount of money for administrative purposes and it is paid directly out to the unit holders.

Mr. Mahoney: I see.

Mr. Mosher: That was the purpose of it.

Mr. Mahoney: Basically it was to ensure that the money be distributed rather than accumulated in the company treasury.

Mr. Mosher: That is right.

[*Interprétation*]

Le président: Merci, monsieur Huntley; je donne la parole à M. Mahoney.

M. Mahoney: Monsieur Huntley, pourriez-vous me dire, si un fonds de fiducie tel que le vôtre est habituellement employé dans l'industrie minière?

M. Huntley: Non, monsieur Mahoney. Je n'en connais qu'un autre du même genre ou très rapproché.

M. Mahoney: Y avait-il une raison particulière pour que vous vous groupiez de cette façon?

M. Huntley: Oui. Alec, voudriez-vous répondre à cette question?

M. A. C. Mosher (président de la Chimo Gold Mines Limited): Je parlerai plus tard de la *Chimo*. La *Iron Bay Trust* remonte à plusieurs années. Au début, nous avons souvent discuté de cette question entre nous qui avions investi le capital de base. Au cours des années, il nous a semblé que nous pourrions obtenir des capitaux. Après tout, cette opération de mise en route coûte aux environs de 85 millions de dollars. Ce n'est pas une somme que l'on trouve tous les jours. C'est pourquoi nous avons décidé que, si cette affaire pouvait être conclue, nous devrions former un fonds de fiducie; à longue échéance, c'est la solution la plus rentable. Le gisement pourrait être exploité pendant 50 ou 75 ans et, à ce moment-là, nous ne serions plus de ce monde.

Comme vous savez les compagnies qui ont d'importantes sommes d'argent dans leur coffre sont pillées de temps en temps. La chose s'est produite il y a quelques années. Nous avons discuté afin de savoir si nous allions former un fonds de fiducie. Nous avons décidé que oui quand nous avons traité l'affaire. Nous avons mis de côté 80 p. 100 qui irait directement dans les poches des actionnaires au lieu d'aller dans les coffres de la compagnie. Quand cet argent passe de la *Steel Company of Canada* à la *Iron Bay Trust*, on y ajoute rien. On n'y retire qu'une petite somme nominale pour les frais administratifs et les sommes sont versées directement aux actionnaires.

M. Mahoney: Je vois.

M. Mosher: C'était là le but de la chose.

M. Mahoney: Au départ, c'était pour nous assurer que l'argent serait distribué plutôt qu'accumulé dans les coffres de la compagnie.

M. Mosher: C'est exact.

[*Text*]

Mr. Mahoney: Regardless of how widely-held your units are, you are in fact behaving as though you were a closely-held corporation in the concept that the White Paper would have it—a company that seems to be distributing its earnings as earned.

Mr. Huntley: I do not think we are really acting like a corporation in any way really. It is really just an administrative vehicle for distributing these royalties. It is not a business. It is certainly not in competition with anyone.

Mr. Mahoney: It is purely a conduit.

Mr. Huntley: Right.

Mr. Mahoney: I would like to use the bulk of my time here to discuss the last half of your brief. I do not know how closely you have been following the Committee's proceedings but we have been getting very interesting and diverse opinions on depletion allowances from various segments of the resource industries. I have come to the conclusion that the expression "depletion allowance" as it is regarded by most of the mining industry and certainly by the petroleum industry is somewhat misleading.

From their point of view, it is really a tax incentive to encourage people to invest in a somewhat risky enterprise rather than a bank or something like that. It is not a depletion allowance at all. However, when we come to the nonoperators' depletion allowance I suspect we are getting back to an expression which means what it says.

I do not suppose that you have entered into this or any other contract on the assumption that tax laws are immutable for 75 years. It seems to me that if the nonoperators' depletion allowance is valid and is to be valid in the future, it must be justified on some other basis than simply the assertion that there are contracts outstanding, the benefits of which will be adversely affected by any change in the tax law, this one included. Tax laws do change from time to time.

• 1125

I wonder if you could advance any reasons to the Committee, aside from the fact that contracts presently exist and that this changes the results of those contracts, for maintaining this nonoperator's depletion allowance.

[*Interpretation*]

M. Mahoney: Sans tenir compte du fait que vos actions soient publiques, vous agissez comme si votre société était privée selon la conception même du Livre blanc—une compagnie qui distribue ses gains tels quels.

M. Huntley: Je ne crois pas qu'en aucun cas nous agissions comme une société. Il s'agit simplement d'un moyen administratif pour distribuer ces redevances. Ce n'est pas une affaire. Et elle ne concurrence sûrement pas avec qui que ce soit.

M. Mahoney: Il s'agit simplement d'un intermédiaire.

M. Huntley: Exact.

M. Mahoney: Je voudrais utiliser la majeure partie de mon temps à discuter de la seconde moitié de votre mémoire. Je ne sais pas si vous avez suivi de près les débats de notre Comité. Nous avons eu l'occasion d'entendre diverses opinions intéressantes sur les déductions pour épuisement de la part de différents secteurs de l'industrie d'exploitation des ressources naturelles. J'en suis venu à la conclusion que l'expression «déduction pour épuisement» d'après la majorité des industries minières et spécialement d'après l'industrie pétrolière est quelque peu trompeuse. A leur avis, il s'agit réellement d'une incitation fiscale pour encourager les gens à investir dans une entreprise quelque peu risquée plutôt que dans une banque ou une entreprise du même genre. Il ne s'agit pas du tout d'une déduction pour épuisement. Quoi qu'il en soit, quand nous arrivons aux déductions pour épuisement accordées à ceux qui ont cessé d'exploiter une mine, je crains que nous ne retournions à une expression qui veut dire ce qu'elle veut dire.

Je ne crois pas que vous ayez passé un contrat en supposant que la loi fiscale est immuable pour une période de 75 ans. Il me semble que si les déductions d'épuisement accordées à ceux qui ont cessé d'exploiter une mine sont et demeurent valables, il faut les fonder sur autre chose que sur la promesse de contrat en suspens dont les bénéfices seront affectés par tout changement apporté à la loi fiscale, celui-ci inclus. Les lois fiscales sont modifiées de temps en temps.

Pourriez-vous donner au Comité des raisons autres que l'existence actuelle des contrats et le fait que cela peut modifier les effets de ces contrats, d'autres raisons, dis-je, pour maintenir cette allocation d'épuisement pour les non-exploitants?

[*Texte*]

Mr. Huntley: There are a number of underlying theories for depletion. I think the one that applies to this situation is that your royalty that is coming in is partly a return of capital. It is not all pure income. Some of it reflects the fact that your asset is wasting away and that eventually there will be no more mine there and the people that own the units of this trust, while they have a value today, eventually when that ore body is exhausted there will be no value left in the unit. So, I think you have to recognize...

Mr. Mahoney: In this case is this wasting asset in fact the property of the nonoperator or is it a Crown mineral right which the nonoperator has acquired and is disposing of?

Mr. Huntley: It was originally a Crown property. In this case the Crown is doing very well out of it too with respect to the Ontario mining tax. Is that the sort of...

Mr. Mahoney: I do not know whether you regard the Ontario mining tax as either being a royalty or embracing a royalty as well as a tax.

Mr. Lambert (Edmonton West): It is a royalty pure and simple.

Mr. Mahoney: I will ask you later, Marcel. Right now I am asking the witness.

Mr. Lambert (Edmonton West): I can also comment.

Mr. Huntley: Bill Goodlet, do you have anything to add to this?

The Chairman: Mr. Goodlet.

Mr. W. E. Goodlet (Partner, Riddell, Stead & Co.): I think the only thing I might add on the rationale for a wide depletion allowance being continued for nonoperators' depletion is that if one attempts to value something at the present day value one is really taking the discounted value of a future cash flow. This is going back prior to the introduction of the White Paper. As Mr. Huntley remarked, some part of the cost of this is the capital that is being refunded. If somebody buys a royalty interest now, they will be allowed to deduct the cost of that royalty interest. At the moment the present owner of a royalty interest will be unable to deduct any cost, and the only time he will be given a deduction for his capital loss—if one can use that expression—is in 50 or 60 years from now when the thing is exhausted and is worth nothing at that point. I would suggest that the discount value of a loss claim 60 years in the future is worth nothing at present day figures, and the

[*Interprétation*]

M. Huntley: Il y a plusieurs théories touchant les allocations d'épuisement. Celles qui s'appliquent ici, je pense, c'est que vos redevances sont en partie un rendement sur le capital; ce n'est pas un revenu pur et simple. Votre actif s'épuise et en fin de compte la mine finira par être complètement épuisée, bien qu'elle ait une valeur aujourd'hui. Lorsqu'elle sera épuisée elle ne vaudra plus rien. Vous devez donc reconnaître que...

M. Mahoney: Cet actif qui s'épuise est-il la propriété du non-exploitant ou appartient-il à la Couronne?

M. Huntley: C'était initialement une propriété de la Couronne. Celle-ci s'en tire passablement bien car l'impôt ontarien sur les mines lui apporte passablement d'argent.

M. Mahoney: Je ne sais pas si vous considérez cet impôt comme une redevance ou comme une redevance en même temps qu'un impôt.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est une redevance pure et simple.

M. Mahoney: Je vous le demanderai plus tard, Marcel. Pour le moment, c'est le témoin que j'interroge.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je peux aussi ajouter des commentaires.

M. Huntley: Bill Goodlet, voulez-vous ajouter quelque chose?

Le président: Monsieur Goodlet.

M. Goodlet (Associé, Riddell, Stead and Co.): La seule chose que je puis ajouter pour le maintien de l'allocation de déduction pour les non-exploitants, c'est que la valeur qu'elle a aujourd'hui est moindre que celle qu'elle aura dans quelque temps. Comme l'a dit M. Huntley, les redevances constituent des dépenses. Celui qui achète une redevance peut aujourd'hui en déduire les frais tandis que le propriétaire d'une redevance aujourd'hui ne pourra déduire aucun frais; on lui accordera une déduction dans 50 ou 60 ans, au moment où la mine sera épuisée et ne vaudra plus rien. Cette déduction qu'il recevra dans 60 ans ne vaut rien aujourd'hui et le propriétaire ne reçoit, dans le moment, aucune allocation pour le coût du capital.

[*Text*]

individual is really getting no allowance for his capital cost at this point in time.

Mr. Mahoney: Then in respect of the acquisition of mineral rights, even from the Crown, prior to the implementation of any tax reform or any proposals that are contained in this paper there are in fact still outstanding some acquisition costs which the operator was neither allowed to write off nor to depreciate over a period of time. There are distinctly capital costs there to be recovered.

Mr. Goodlet: Yes, sir. If I could go back to your original question about the origin of the depletion allowance, this has developed a bit. If you go back in the oil industry, at one point they were not allowed the cost of the acquisition of oil rights and they were not allowed to depreciate them. A number of years back—I cannot remember the exact year—it was changed and they were allowed to get deductions for oil rights. The mining industry was not allowed any deduction for costs of mining rights. The proposal now is that people in the mining industry be allowed a deduction for mining rights, but not those who incurred the costs originally. They are not going to get any amortization or benefit of their costs until some time away in the future.

Mr. Mahoney: When it is all over, when it is exhausted and a final accounting is done. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I would like to start by seeing if we can draw a parallel between the situation as it applies to you, as I see it, and also to the royalty trust agreements and the participants in the royalty trust agreements as applied in the oil industry in Alberta, because a lot of the independent operations in the early fifties were financed on the basis of royalty trust agreements, and what have you.

I take it that you are now to be equated with a widely-held corporation first on the ground that you are listed on the stock exchange and second that presumably you are in competition with other businesses and that this is not really a trust. In other words, it is a business. Under the terms of your trust agreement—and I think you have outlined those in your brief—there was very little latitude. In other words, your trustees could only do certain things. Your trustees were not in a position to engage in any further exploration with any of the money that might be in the reserve funds or whatever is in the hands of Iron Bay Trust. Am I right?

[*Interpretation*]

M. Mahoney: En ce qui concerne l'acquisition de droits miniers, même venant de la Couronne, avant la mise en œuvre d'une réforme fiscale, il existe des frais non encore acquittés que l'exploitant n'a pas pu amortir ni déprécier au cours d'une certaine période de temps. Il y a là des frais d'acquisition à récupérer.

M. Goodlet: Je me reporte à votre question initiale au sujet de l'origine de la déduction pour épuisement. Prenons l'industrie du pétrole au moment où elle n'était pas autorisée à déduire le coût de l'acquisition; il y a quelques années, je ne me souviens plus quand exactement, des changements on tété apportés et des déductions ont été autorisées. L'industrie minière n'avait droit à aucune déduction pour les frais d'acquisition de droits miniers. Il n'y aura pas d'amortissement ou d'avantage avant un certain temps.

M. Mahoney: Pas avant que tout soit fini et que les derniers calculs soient faits. Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président je voudrais d'abord voir si nous pouvons établir un parallèle entre votre situation et celle des participants dans l'industrie du pétrole en Alberta. En effet, beaucoup d'opérations indépendantes au début des années 1950 ont été financées par des acheteurs de redevances et quoi encore.

Je suppose que vous pouvez être comparés à une société publique d'abord parce que vous êtes quotés à la bourse, ensuite parce que vous faites sûrement concurrence à d'autres sociétés; ceci veut dire que vous n'êtes pas en réalité une entreprise de fiducie mais plutôt une entreprise commerciale. Je crois que vous avez exposé votre régime de fiducie dans votre mémoire. Vos fiduciaires ont bien peu de pouvoirs. Ils ne peuvent se servir de l'argent en réserve pour des explorations. De toute façon, ils ne peuvent toucher aux réserves de la *Iron Bay Trust*. Ai-je raison?

[*Texte*]

Mr. Huntley: That is quite correct. The only powers that the trustees have under the terms of the indenture are to receive the royalties from Stelco and disburse them to the unit holders. There is no provision whatsoever for spending any money on exploration. The trust indenture has a certain stated life; it cannot go past April 1, 2040. It must be wound up on that date because that is the date when the lease arrangement on the property ends.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, it is predicated upon that lease. If the property still has some value, other arrangements then have to be made by the unit holders, presumably, who are the lessors.

Mr. Huntley: The indenture covers that and it says that the trustees must sell and realize on that value and then distribute what they realize to the unit holders.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. All right.

Mr. Reid: It must be wound up completely.

Mr. Huntley: It must be wound up completely not later than April 1, 2040.

Mr. Lambert (Edmonton West): In other words, there would be a forcible sale of the lessor's interests?

Mr. Huntley: Yes, although there are no rigid time restrictions on this, so if the trustees needed a year or so to properly dispose of it, that it would not be a...

Mr. Lambert (Edmonton West): It could also be sold on a long term agreement for sale. There are other ways of doing it but in effect there has to be a sale.

Mr. Huntley: Right.

Mr. Lambert (Edmonton West): The Iron Bay Trust cannot earn any depletion under the proposals in the White Paper by further expenditures on exploration and development, which is to be the criteria for earned depletions.

Mr. Huntley: That is quite correct. In the first place, the Iron Bay Trust could not spend money on exploration and therefore could not earn depletion.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, but we have to be careful here. Of course, as you know, there is a fish hook in this thing and if earned depletion is claimed by, shall we say, the operator, it cannot be passed through to the ultimate beneficiaries of the dividends on

[*Interprétation*]

M. Huntley: Vous avez tout à fait raison. Les seuls pouvoirs qu'ont les fidéicommis, aux termes de l'accord, c'est de toucher les redevances et de les distribuer aux propriétaires de certificats. Nous ne sommes pas autorisés à passer des fonds à des fins d'exploration. Les fonds de fiducie ont une durée limitée, soit jusqu'au premier avril 2040. C'est à ce moment-là que se termine le bail.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cela est fondé sur ce contrat. Si la propriété conserve une certaine valeur il faudrait que d'autres arrangements soient pris par les propriétaires de certificats ou par les bailleurs de fonds.

M. Huntley: Oui, le contrat prévoit cela et stipule que les fidéicommis doivent vendre les valeurs puis distribuer les fonds aux propriétaires.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. C'est très bien.

M. Reid: Tout doit être terminé.

M. Huntley: Oui, avant le premier avril 2040.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est donc dire que l'on vendrait plusieurs des intérêts du bailleur de fonds?

M. Huntley: Oui, bien qu'aucune échéance n'ait été fixée, si bien que même s'ils doivent prendre un an pour le faire, cela ne constituera aucun...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y a d'autres façons de procéder mais il faudra que la vente se fasse.

M. Huntley: C'est ça.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En vertu des propositions du Livre blanc, la *Iron Bay Trust* ne peut profiter d'allocations pour épuisement, même en faisant plus de dépenses ou d'exploration, qui sont les critères pour arriver à l'épuisement acquis.

M. Huntley: C'est juste. La *Iron Bay Trust* ne peut pas investir dans l'exploration et ne peut donc pas acquérir l'épuisement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il faut être prudent. Il y a un piège ici. Si l'épuisement acquis est réclamé par l'exploitant, il ne peut pas être distribué aux bénéficiaires de dividendes, parce qu'on croit parfois que c'est un crédit qui est accordé et, qu'aux termes du

[*Text*]

whatever income there is because somebody has an idea that earned depletion is a credit that has been granted and therefore under the principle of integration it cannot be of any benefit to the ultimate shareholder.

Mr. Huntley: I have seen that worked out and I...

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. Unfortunately it is all too true, but since you and the Steel Company of Canada are not in a position to even consider depletion, your shareholders are not going to be affected in any way by this nonsensical business of earned depletion not being passed on under integration.

Mr. Huntley: They can get no benefit from that, no.

Mr. Lambert (Edmonton West): Nor can they suffer any loss.

I now want to try to develop your situation. I do not know what is going to be presented in the Province of Alberta with regard to this but I can see hundreds and thousands of unit holders under royalty trust agreements that are being operated by Montral Trust, Royal Trust and the Prudential Trust as trustees that are precisely in the same boat as your unit holders are.

Mr. Huntley: They would be in the same boat except that many of them might be considered closely-held corporations rather than widely-held corporations.

Mr. Lambert (Edmonton West): They are not even on the corporation side.

Mr. Huntley: No, but under the White Paper you must consider a trust as a corporation. You have a choice, it could be either widely-held or closely-held.

Mr. Lambert (Edmonton West): Some of them actually may be closely-held and I know of some that will be widely-held. I think that widely-held companies such as Western Minerals may hold some units in warranty trust agreements whereby properties were developed, but this was always under the development with independence and they acquired these on an investment basis. To that extent there would be this complication. To what degree, I cannot say. However, I am very appreciative of the fact that this particular aspect has come up so that we can see how those people in Alberta will be affected.

[*Interpretation*]

principe de l'intégration, l'épuisement ne peut pas profiter à l'actionnaire.

M. Huntley: J'ai vu cette tactique mise en œuvre et je...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Hélas! c'est bien vrai. Mais étant donné que la compagnie *Steel Company of Canada* et la vôtre ne peuvent pas acquérir l'épuisement, vos actionnaires ne seront pas importunés par le fait que l'épuisement acquis n'a aucun moyen d'exister dans l'intégration.

M. Huntley: En effet, elles n'en retirent aucun profit.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Elles n'en souffrent pas non plus, car elles ne peuvent rien perdre.

Je voudrais donner un aperçu de votre situation. Je ne sais pas quels faits on présentera en Alberta, mais je m'aperçois qu'il y a des milliers de propriétaires de certificats dont les affaires sont, selon les contrats, entre les mains du *Montreal Trust,* du *Royal Trust* et du *Prudential Trust* et qui sont dans le même cas que vos propriétaires.

M. Huntley: Ces sociétés seraient peut-être dans la même situation si certaines d'entre elles n'avaient pas la possibilité d'être considérées comme des sociétés privées et non publiques.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): On ne peut même pas les associer à des sociétés.

M. Huntley: Non, mais en vertu du Livre blanc, vous devez considérer le trust comme une société, soit privée soit publique.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En fait quelques-unes peuvent bien être privées mais j'en sais qui deviendront publiques. Je pense que les sociétés publiques comme *Western Minerals* peuvent posséder des unités de la *Royal Trust;* ils acquièrent ces actions sous forme de placements. Cela complique les choses; dans quelle mesure, je ne le sais pas. Mais je me rends parfaitement compte que cet aspect particulier a été soulevé; nous devons nous demander comment ces gens, en Alberta, seront affectés.

[*Texte*]

• 1135

Mr. Mahoney has dealt with the non-operator's depletion allowance. I think those are the two points that you make principally, and that is all I will say, Mr. Chairman.

The Chairman: I recognize Mr. Kaplan, and in recognizing him I welcome him back to the Committee. I am delighted to have him here again. Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Thank you, Mr. Chairman. I was interested in the observation that was made that the trust root was established as an administrative convenience to try and prevent rating. Was there not also an income tax advantage in using a trust as a convent for royalties?

Mr. Huntley: There was probably at the time an income tax disadvantage, because if it had been left in the corporation it would have had a three-year tax-free period which it did not have by forming the trust.

Mr. Kaplan: But of course, you are thinking of a 75-year lease. I was interested in the reservation you just expressed. Is there not another reservation or possible reservation relating to the manner in which the trust shares, if I can call them that, are held? You say there are 1,700 shareholders. But is Chimo, whose brief I had a chance to read this morning, the largest shareholder?

Mr. Huntley: Yes, it is.

Mr. Kaplan: It holds a million of two and one-half million outstanding trust shares.

Mr. Huntley: Right.

Mr. Kaplan: Are there other substantial shareholders, or is the balance of the shares genuinely widely held?

Mr. Huntley: There are some individuals who own quite substantial numbers—two or three perhaps. And then the balance is very widely held.

Mr. Kaplan: Would you say that 70 per cent of the shares or 80 per cent of the shares are held within a rather small group?

Mr. Huntley: No, it would not be nearly that high. It would be 40-odd per cent, probably, and of course that includes Chimo's, its million shares being 39 per cent of the total.

Mr. Kaplan: Right. The problem that I want to get at is that your situation is an

[*Interprétation*]

Monsieur Mahoney a parlé de la question des déductions pour épuisement. Je crois que ce sont les deux points sur lesquels vous vous appuyez. C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

Le président: Monsieur Kaplan. Je lui souhaite de nouveau la bienvenue. Nous sommes heureux de l'avoir de nouveau parmi nous. Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Merci, monsieur le président. J'ai été intéressé par une observation, à savoir qu'une société de fiducie a été établie pour tenter d'empêcher l'évaluation. Est-ce qu'il n'y a pas aussi un avantage du point de l'impôt sur le revenu?

M. Huntley: A l'époque, il y avait un inconvénient à propos de l'impôt sur le revenu, car autrement nous aurions eu un congé fiscal de trois ans que nous avons perdu parce que nous avons formé une société de fiducie.

M. Kaplan: Mais, bien entendu, vous songez au bail de 75 ans. J'ai été intéressé par la réserve que vous venez de faire. Est-ce qu'il y en a d'autres touchant la façon dont les actions sont détenues? Vous dites qu'il y a 1,700 actionnaires, mais *Chimo* est le plus grand actionnaire d'après son mémoire que j'ai pu lire ce matin.

M. Huntley: Oui, il l'est.

M. Kaplan: Il détient un demi-million d'actions en suspens de fonds de fiducie.

M. Huntley: C'est exact.

M. Kaplan: Est-ce qu'il y a d'autres gros actionnaires ou est-ce que les autres actions sont assez bien réparties?

M. Huntley: Quelques particuliers détiennent un nombre assez élevé d'actions—deux ou trois peut-être. Le reste est bien réparti.

M. Kaplan: Diriez-vous que 70 ou 80 p. 100 des actions sont détenues par un petit groupe?

M. Huntley: Non, ce n'est pas aussi élevé. Ce serait 40 p. 100 et cela comprendrait le million d'actions de *Chimo* qui représentent 39 p. 100 du total.

M. Kaplan: Votre situation est intéressante, mais je me demande si elle diffère de bien

[*Text*]

interesting one. But I wonder if it is really different from many other situations where perhaps it has not occurred to management to take advantage of the incorporation of a trust for tax and other benefits.

For example, there is the situation of a long-term shopping centre lease which might be held by a public company that would be in very much the same position as the management of the trust. It would simply have the matter of collecting rents on a long-term basis and distributing them to shareholders. It seems to me that the problem which the proposals of the White Paper create affect you particularly, because you have chosen to take advantage of a perfectly acceptable method that existed under the old Income Tax Act to obtain, on a long-term basis, substantial tax relief.

Mr. Huntley: I think we have expressed a primary reason for forming the trust very well, in that the directors of the company, Iron Bay Mines Limited, were very interested in making good their promise that a large proportion of these royalties would be paid out to the unit holder, to the shareholders. This was the way it could be organized, so that this was guaranteed for the length of the property lease.

Mr. Kaplan: Let us take the normal situation after the three-year tax period has expired. Assuming that you had not set up the trust, do you have figures to show what your tax position would have been then as compared to how it will be under the White Paper? Can you comment on that?

Mr. Goodlet: I think the only comment one could make is that if it had been left in that fashion, it would have borne normal corporate tax. It would have been entitled to the depletion allowance, and the shareholders would have been entitled to the 20 per cent dividend tax credit. But I think the distinction that must be made is that this is a distribution of assets to the shareholders as such, and it could have been done by giving them undivided interest in the property. However, this is an extremely clumsy way of doing the thing, I think you would agree.

It is rather different from the shopping centre concept you have suggested in that the shopping centre concept is in the business of running shopping centres. It can expand; it can acquire new shopping centres; it can sell the one it has; it can continue in business. This is strictly a very limited purpose trust which is acting merely as an administrative convenience for channelling royalties from the operator through to the individuals who

[*Interpretation*]

d'autres où la direction n'a pas profité de la possibilité de se constituer en société de fiducie.

Par exemple, les baux à long terme des centres commerciaux qui peuvent être détenus par une compagnie publique qui se trouve dans la même situation qu'une société de fiducie; on n'a qu'à percevoir les loyers et les distribuer aux actionnaires. Il me semble que le problème que crée le Livre blanc, vous touche en particulier parce que vous avez voulu profiter d'une méthode très acceptable existant sous l'ancien régime de l'impôt sur le revenu pour obtenir un soulagement fiscal à long terme.

M. Huntley: Je pense que nous avons expliqué la raison principale pour laquelle nous avons créé une société de fiducie. Les administrateurs de la *Iron Bay Mines Limited* voulaient tenir leur promesse d'après laquelle une bonne partie de ces redevances seraient payées aux actionnaires. Voilà comment nous avons pu y arriver, et cela pour la durée du bail.

M. Kaplan: Prenons, par exemple, une situation normale. Après la période d'exemption fiscale de trois ans, en supposant qu'on n'ait pas créé la société de fiducie, est-ce que vous avez des chiffres permettant de montrer quelle aurait été la situation fiscale par rapport à celle du Livre blanc?

M. Goodlet: Le seul commentaire qu'on puisse faire est celui-ci. Nous aurions eu droit à l'allocation d'épuisement et il y aurait eu un crédit fiscal de 20 p. 100 par les actionnaires. Mais, il y a une distinction à faire. S'il s'agit d'une distribution d'actif aux actionnaires, on peut la faire en leur donnant une partie des intérêts non distribués de la propriété, mais cela est une méthode maladroite de le faire.

C'est différent. Je pense que vous serez d'accord. Les centres commerciaux peuvent se développer, peuvent se vendre, peuvent se multiplier. Ici, il s'agit simplement d'une société de fiducie très limitée qui nous permet de canaliser les redevances des exploitants jusqu'aux individus qui sont propriétaires des intérêts non distribués.

[*Texte*]

own the undivided interest, only it is not in that form.

Mr. Kaplan: But the restrictions only apply because you have made the decision to operate in this limited way. If you were the management of the shopping centre company, you could make the same decision, I suppose, that is, that you would not expand, that you would distribute the rent as you received it. You could set up a trust, and I think you would agree with me that under the present law your taxes would be much less if you decided to do that than if you were to continue to operate in a corporation.

Mr. Goodlet: I think it would depend on the shopping centre. We are getting into a hypothetical situation, but if you had large capital cost allowances under the present system, there would be no tax paid by the corporation and the shareholder might well be entitled to a 20 per cent dividend tax credit on any dividends of the company after that. It depends on the particular circumstances of the operation, I think.

Mr. Kaplan: Right. On page 4 of your brief, I wonder if you would be willing to prepare another column and let us see exactly what the present treatment would be if your company had decided not to use the trust but had operated by receiving the royalty income and distributing it by way of dividends.

Mr. Goodlet: Under the present tax system, without any allowance for the White Paper at all.

Mr. Kaplan: Yes, except I suppose to make it consistent with the rest. You would assume the elimination of the non-operator depletion. I do not mean for you to do it now. The point I wanted to make is that I think the proposals work very hard on you because you took advantage, as you are entitled to do, of a wrinkle under the present Income Tax Act that provides considerable benefits.

Mr. Goodlet: I am not sure I appreciate the use of the word "wrinkle" in these circumstances because this is an option that is open to anybody.

Mr. Kaplan: I agree.

Mr. Goodlet: They can hold the asset directly or through a corporation. There is no particular wrinkle in that aspect of it.

Mr. Kaplan: I agree with that. I was not characterizing it in a pejorative sense at all.

Mr. Huntley: When you compare it, as Mr. Lambert suggested, to oil arrangements, you

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Cette restriction s'applique seulement parce que vous avez décidé d'opérer de cette façon limitée. Si vous faisiez partie de l'administration d'un centre commercial, vous pourriez prendre la même décision; c'est-à-dire que vous pourriez distribuer le loyer à mesure que vous le percevriez. Je pense que vous reconnaîtrez avec moi qu'avec la loi actuelle les impôts seraient bien inférieurs si vous faisiez cela au lieu de continuer à opérer en tant que société.

M. Goodlet: Je pense que cela demanderait beaucoup de la part du centre commercial. Nous faisons de la théorie; si on tient compte du coût de capital, la Société ne paierait pas d'impôt et les actionnaires auraient peut-être droit à 20 p. 100 de crédit fiscal sur les dividendes de la compagnie. Cela dépend des conditions particulières de l'exploitation.

M. Kaplan: A la page 4 de votre mémoire, je me demande s'il vous serait possible, de préparer une autre colonne qui nous permettrait de voir exactement quel serait le traitement actuel si votre société avait décidé de ne pas avoir une caisse de fiducie, mais de recevoir les recettes des redevances distribuées.

M. Goodlet: Dans la situation actuelle du système fiscal sans tenir compte du tout du Livre blanc?

M. Kaplan: Oui, vous tiendrez compte de l'épuisement. Je ne veux pas dire que vous devez le faire maintenant. Cette proposition est très mauvaise pour vous, car vous avez profité comme vous le pouvez de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu qui prévoit des avantages substantiels.

M. Goodlet: Je ne suis pas sûr que les termes que vous avez employés soient vraiment appropriés, car tout le monde peut profiter de cette option.

M. Kaplan: Je suis d'accord.

M. Goodlet: Ils peuvent utiliser directement leur actif; il n'y a aucune faille là-dedans.

M. Kaplan: Je suis d'accord. Je ne voulais pas du tout le considérer d'un point de vue péjoratif.

M. Huntley: Si l'on compare cela, comme M. Lambert l'a suggéré, aux arrangements de

[*Text*]

will find a great many royalty interests in a particular well that will not be gathered together in a trust. They will just be a royalty interest of a percentage, and they are not going to be treated as a widely-held corporation or a closely-held corporation. The royalty goes direct. This is the position we have tried to place these people in, as if they were getting the royalty directly, and the trust is an administrative thing to deal with this and to administer it.

Mr. Kaplan: Have you given any consideration to the use of the limited partnership concept in the event that the White Paper proposals as they affect you are implemented in their present form?

Mr. Goodlet: Do you mean the partnership option?

Mr. Kaplan: No, the use of a limited partnership, converting the trust into a limited partnership so that you would avoid that extra tier of taxation that the White Paper proposes to impose.

• 1145

Mr. Huntley: There are problems there because it is so difficult to make arrangements when you have so many people involved. If you had a situation where you had 50 unit holders it might be a different thing, but when you are dealing with 1,700 it is pretty hard to change the present arrangements, particularly...

Mr. Kaplan: Well, it was done back in the nineteenth century. It was very common.

Mr. Huntley: ...particularly—I was just going to emphasize—particularly when you are operating under a trust agreement which has quite stringent terms.

Mr. Kaplan: The only other thing I wanted to ask about is whether, considering transitional provisions of some sort that might be more realistic than the transitional provisions that are proposed in the White Paper that do not seem to be of much help to you, how far ahead do you think the revenue of the units are discounted by the present owners of the units? Do you think a ten-year transitional provision moving into the White Paper proposals in their present form would affect the value of your units if for ten years the present system were to continue?

Mr. Huntley: I will say one thing; the White Paper certainly marked down the value of those units in the minds of people.

[*Interpretation*]

pétrole, il y a un pourcentage pour ces redevances. On ne considérera pas cela comme une société publique ou privée. Les redevances sont payées directement. Nous avons essayé de faire comme si ces gens recevaient directement des redevances. La caisse de fiducie est un dispositif administratif visant à résoudre et administrer cette question.

M. Kaplan: Est-ce que vous avez envisagé l'utilisation de la conception des associations limitées au cas où la proposition du Livre blanc devienne effective dans leur forme actuelle.

M. Goodlet: Parlez-vous de l'option de l'association?

M. Kaplan: Non, transformer la caisse de fiducie en une association limitée afin d'éviter le tiers d'impôt supplémentaire que le Livre Blanc veut imposer.

M. Huntley: On a des problèmes, car lorsqu'il y a tant de gens intéressés, il est difficile d'en arriver à une solution. Il n'y a pas que 50 actionnaires, il y en a 1,700; alors, il est assez difficile de modifier le statut actuel.

M. Kaplan: Ça c'est fait au XIXe siècle, c'était très courant.

M. Huntley: Je voulais dire particulièrement lorsqu'il y a un accord de fiducie; il y a des conditions très rigides à ce moment là.

M. Kaplan: Je voulais vous poser une autre question. En tenant compte de dispositions transitoires qui seraient plus réalistes que celles proposées dans le Livre blanc, et qui ne semblent pas vous être d'un grand secours, combien de temps à l'avance, les profits de nos actions sont-ils découlés? Pensez-vous qu'une disposition transitoire de dix ans, contenue dans le Livre blanc affecterait la valeur de nos actions?

M. Huntley: Je vous dirai autre chose; le Livre blanc a fait baisser la valeur de ces actions dans l'esprit des gens.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: Well, some other things might have marked them down too.

Mr. Huntley: When you start talking about present values it gets a little complicated too because you must know what production rates are going to be, how stable they are going to be, things like that. I do not have any figures on what would be the present value.

Mr. Kaplan: Is there a minimum royalty that you are obliged to receive or are entitled to receive every year?

Mr. Huntley: Forty thousand dollars a year is the minimum royalty.

Mr. Kaplan: I noticed in the Chimo brief that they refer to $230,000 a year of revenue which is substantially less than the revenue of the Trust for 1969. Is there any explanation for that?

Mr. Huntley: That would be Chimo's revenue only. The production rate going at the plant at the moment is 1.5 million tons and that provides revenue to the Trust of about $600,000 a year.

Mr. Kaplan: This is in 1968 it was $121,000?

Mr. Huntley: Right. That was the year it started when they were getting over their initial difficulties. The plant is now running at 1.5 million tons.

Mr. Kaplan: Those are my questions, Mr. Chairman.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I think we had a misconception when I was questioning in that there was likely a difference between the Iron Bay Trust and those oil royalty trust agreements of which I have made mention. The White Paper provisions, however, do not provide for incorporation. They can be unincorporated and therefore there is no distinction between widely-held or closely-held companies so far as a trust is concerned. I think if you look at paragraph 5.56 you will see the distinction:

> If the number of unit holders and marketability of the units warrant it,...

which would be your case

> ...the trust would be treated as a widely-held corporation.

Now comes the other.

If such a trust were a mutual fund—and presumably a half point which is the transferrable unit or the point that is the transferrable unit under an oil royalty agreement

[*Interprétation*]

M. Kaplan: D'autres facteurs ont pu aussi en être la cause.

M. Huntley: Lorsqu'on commence à parler de la valeur actuelle, la situation se complique, car il faut savoir quels seront les taux de production, quelle en sera la stabilité, etc. Je n'ai pas de chiffre au sujet de la valeur actuelle.

M. Kaplan: Est-ce qu'il y a une redevance minimum que vous devez recevoir, ou à laquelle vous avez droit chaque année?

M. Huntley: 40 mille dollars par an; c'est un minimum.

M. Kaplan: Je remarque, dans le mémoire de Chimo, que l'on parle de 230,000 dollars par année de profits ce qui est inférieur aux profits de la caisse de fiducie pour 1969. Comment expliquez-vous cela?

M. Huntley: Il ne s'agit que des revenus de Chimo. Le taux de production des installations est de 1 million et demi de tonnes; cela donne des revenus d'environ 600,000 dollars par an à la caisse de fiducie.

M. Kaplan: Il s'agit de 1968 lorsque vous parlez de $121,000?

M. Huntley: Oui, il s'agit de l'année pendant laquelle elle a commencé à fonctionner. Elle essayait alors de surmonter les difficultés. La production est maintenant d'un million et demi de tonnes.

M. Kaplan: C'est tout ce que je voulais dire, monsieur le président.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je crois que vous avez mal compris lorsque j'ai expliqué la situation. Il y a une différence entre *Iron Bay Trust* et les redevances du pétrole dont j'ai parlé. Les dispositions du Livre blanc ne prévoient pas la constitution en corporation. Il peut s'agir d'organismes non constitués en corporation; c'est pourquoi il n'y a pas de distinction entre les sociétés privées et publiques, en ce qui concerne cette caisse de fiducie. Si vous vous reportez au paragraphe 5.56 vous verrez la différence:

> si le nombre des actions et leur valeur sur le marché le permet...

ceci serait votre cas

> la caisse de fiducie serait considérée comme une société publique.

Si une telle caisse de fiducie était un fonds mutuel... et que l'action transférable correspondait à ½ point ou à un point pour la caisse de fiducie alimentée par des redevances, dans

[*Text*]

trust—it would be treated as an incorporated mutual fund. I thought I would draw attention to the distinction. I was proceeding on the wrong assumption.

The Chairman: I recognize Dr. Ritchie followed by Mr. Smerchanski.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask the witness, assuming the tax changes go through, as you see it, what options are open to you now or what might you do? Would you sell this royalty? How would you conduct your business? What can you do? You can, of course, carry on as a corporation, but what else is open?

Mr. Huntley: We do not have any options that I can see. We certainly cannot sell the royalty.

Mr. Ritchie: Can you sell the ore, say, to the Iron Ore Company of Canada?

Mr. Huntley: In effect that is what we are doing. We are selling it to them as far as the Trust is concerned for 40 cents a ton. Are you saying are there any alternative arrangements that could be made to get outside this widely-held corporation bit? Is that what you are asking?

Mr. Ritchie: Let us say that you decide that it is likely to go through between now and inauguration of the White Paper proposals. Can you sell it?

Mr. Huntley: No.

Mr. Ritchie: You could not. Why can you not sell it all in one year?

Mr. Mahoney: It would fix up their taxable income.

Mr. Huntley: In other words, you are saying, sell the whole royalty and distribute the proceeds.

Mr. Ritchie: Well, I am just asking if this can be done.

Mr. Huntley: I do not know who would buy it in the first place. Our trust indenture, even if we had a purchaser, requires 90 per cent approval for something like that. You would not need very many dissenters. I do not see how anything like that would be practical.

[*Interpretation*]

le secteur pétrolier... elle serait considérée comme un fonds mutuel constitué en corporation.

Je voulais attirer l'attention sur cette distinction. Je partais d'une fausse théorie.

Le président: Je donne la parole à M. Ritchie; ce sera ensuite le tour de M. Smerchanski.

M. Ritchie: Je voudrais poser une question aux témoins. En ce qui concerne les modifications fiscales mises en vigueur comme prévu, quelles seront les possibilités qui vous seront ouvertes? Vendriez-vous ces redevances? Comment allez-vous procéder? Que pouvez-vous faire? Vous pouvez continuer à exister comme société constituée en corporation, mais quelles sont les autres possibilités qui vous sont offertes?

M. Huntley: Nous n'avons aucune possibilité. Nous ne pouvons certainement pas vendre les redevances.

M. Ritchie: Pouvez-vous vendre le minerai, disons à l'*Iron Ore Company of Canada?*

M. Huntley: C'est ce que nous faisons. Nous le leur vendons. Nous vendons le minerai 40 sous la tonne. Demandez-vous si d'autres accords pourraient-être conclus. Pour sortir de cette conception de la société publique?

M. Ritchie: Disons que cela s'appliquera entre maintenant et le moment d'entrée en vigueur du Livre blanc? Est-ce que vous pouvez vendre?

M. Huntley: Non.

M. Ritchie: Pourquoi ne pouvez-vous pas tout le vendre en un an?

M. Mahoney: Ceci permettrait de déterminer leur revenu imposable.

M. Huntley: Autrement dit, vous voulez que l'on vende les redevances et qu'on distribue les produits de la vente.

M. Ritchie: Je demande seulement si cela peut être fait.

M. Huntley: Je ne sais pas qui achèterait cela. Notre contrat, même si nous avions un acheteur, exige que 90 p. 100 des actionnaires soient en faveur de ce genre d'action. Il suffirait que très peu de gens ne soient pas d'accord. Ce n'est pas si facile.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: So, then, either any changes have to be made in the White Paper or else negotiation with the tax department on an integral basis.

Mr. Huntley: We think the thing to do is to make some distinction between trusts that are actually in business and acting like corporations, and trusts like ours that are just administrative vehicles that receive something with one hand and pass it right out with the other.

Mr. Ritchie: You are suggesting that trusts have many different uses and your use as a conduit should be recognized and allowance made for it.

Mr. Huntley: Exactly, exactly.

Mr. Ritchie: This is the only way around the White Paper you can see.

Mr. Huntley: And the most logical way that we can see.

Mr. Ritchie: Do you suggest that certain trusts are benefiting by our tax laws and that the White Paper makes it fairer?

Mr. Huntley: If there are trusts that are in business and acting like corporations, I suppose there is no reason why they should not pay tax like a corporation if they are essentially the same thing.

Mr. Ritchie: Well, did the Americans not limit their philanthropic trusts?

Mr. Goodlet: There is a provision in our Income Tax Act now which is specifically directed at nonresident trusts engaging in business in Canada. The general effect of that is to deny them treatment as trusts and tax them in a much more onerous way because they are engaging in business and perhaps being considered to take unfair advantage of our present legislation. But here we have a trust that is not engaging in business.

There has been a philosophy in our Income Tax Act for a number of years. A typical example is Section 69—*Investment Company.* There is provision for a special low rate of corporate tax of 21 per cent, and provided the income is distributed to the shareholders, it is entitled to that low rate and with the 20 per cent dividend tax credit that we presently have a sort of balance comes out. It is almost like a conduit. We made special provision for this in the past in our income tax legislation.

As an incentive I suggest we allow the smaller investor to spread his risks in a way he otherwise could not do. The proposal here, while perhaps appropriate for a trust engaged in active business, is quite inappropriate and

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Donc, il faudra soit modifier le Livre blanc, soit négocier avec le ministère du Revenu.

M. Huntley: Il faut établir une distinction entre les caisses de fiducie qui sont déjà en affaires et qui agissent comme des sociétés et les caisses de fiducie comme notre fondation, qui ne sont qu'un dispositif administratif qui reçoit d'une main qui le rende immédiatement de l'autre.

M. Ritchie: Vous dites que les caisses de fiducie comme votre fondation servent à plusieurs fins et que notre rôle comme canal de distribution doit être reconnu.

M. Huntley: C'est exact.

M. Ritchie: C'est la seule façon de contourner le Livre blanc.

M. Huntley: Et c'est la façon la plus logique que vous concevez.

M. Ritchie: Êtes-vous d'avis que certaines caisses de fiducie profitent de nos lois fiscales et que le Livre blanc justifie cette situation?

M. Huntley: Si des fonds de fiducie agissent comme des sociétés, je crois qu'il n'y a aucune raison pour qu'ils ne paient pas d'impôt comme une société.

M. Ritchie: Les Américains n'ont-ils pas limité leurs fondations?

M. Goodlet: Il y a des dispositions dans notre Loi de l'impôt sur le revenu qui se rapporte directement aux caisses de fiducie dont le siège social n'est pas au Canada, mais qui font affaire au Canada. La solution serait de les empêcher d'opérer comme des caisses de fiducie et de les imposer de façon beaucoup plus importante parce qu'ils profitent de notre loi actuelle.

Une certaine ligne de conduite apparaît dans notre Loi de l'impôt sur le revenu depuis un certain nombre d'années. Un exemple de ceci se trouve à l'article 69, *Société de placement.* Dans la loi on prévoit un taux inférieur d'impôt sur les revenus des sociétés, soit de 21 p. 100, à condition que les revenus soient distribués aux actionnaires. Elles ont droit à ce taux réduit, et avec les crédits d'impôt pour dividendes, on arrive à un certain équilibre.

Je suggère que l'on permette aux petits investisseurs de répartir leurs risques d'une façon différente. Ces propositions quoique appropriées pour un fonds de fiducie déjà engagé dans les affaires, ne le sont pas et vont à

[*Text*]

runs contrary to that prior philosophy, and I think that should be maintained.

• 1150

Mr. Ritchie: The original idea of a trust was that a business, generally a family business, became successful which gave it philanthropic purpose, was it not? Was that not the original idea of a trust?

Mr. Huntley: I have heard of that but there are many, many types of trusts. They are not standard.

Mr. Ritchie: So, therefore, the term "trust" really should not be used any more?

Mr. Huntley: There are a variety of trust arrangements, I am sure. However, this conduit principle that was just mentioned is really an old established principle in law that has really been recognized by the income tax laws as well.

Mr. Ritchie: The other thing is, do you think that the tax laws in general can be made for a 75-year period? Do you think that Parliament can make tax laws for that far ahead, in a sense? Do conditions not change that almost make it mandatory that we cannot look 75 years ahead?

Mr. Huntley: Our main argument is that you are trying to tax something as if it is a business when in fact it is not a business. So why not recognize the fact that it is not a business and write the tax laws accordingly, and exclude this type of trust.

Mr. Ritchie: So there is no strong feeling that the arrangement under which you are now operating has been inequitable to the other taxpayers? There has been no feeling against you?

Mr. Huntley: I do not think so. When our trust unit holders receive their royalty, they are taxable on that. That is taxable income in their hands and they report it as such, and pay their income taxes. There is no suggestion of trying to avoid tax.

Mr. Ritchie: That is all for now.

Mr. Reid: May I have a supplementary, Mr. Chairman? Are they permitted depletion allowances on the moneys they receive?

Mr. Huntley: The non-operators' depletion allowance of 25 per cent.

The Chairman: Mr. Ritchie, have you finished?

[*Interpretation*]

l'encontre de cette ligne de conduite antérieure qui, je crois, devrait être conservée.

M. Ritchie: L'idée à l'origine des fonds de fiducie était qu'une affaire, généralement une affaire de famille, connaissait le succès, ce qui lui conférait un but philanthropique, n'est-ce pas? N'est-ce pas là l'origine des fonds de fiducie?

M. Huntley: J'ai déjà entendu cela, mais il y a de nombreux types de fonds de fiducie. Ils n'ont pas tous les mêmes normes.

M. Ritchie: Donc, le terme «fonds de fiducie» ne devrait plus être employé?

M. Huntley: Il y a toutes sortes d'accords pour les fonds de fiducie. Ce principe de distribution qu'on vient de mentionner est un principe depuis longtemps établi dans la loi et qui a vraiment été aussi reconnu par les lois fiscales.

M. Ritchie: Pensez-vous que des lois fiscales peuvent en général être instituées pour une période à venir de 75 ans? Pensez-vous que le Parlement peut faire des lois fiscales pour une période aussi éloignée? Est-ce que les conditions changent au point qu'on ne puisse prévoir pour 75 ans à l'avance?

M. Huntley: C'est qu'en fait on essaie d'imposer quelque chose comme s'il s'agissait d'une entreprise alors que ce n'en est pas une. Pourquoi ne pas reconnaître le fait qu'il ne s'agit pas d'une entreprise et rédiger les lois fiscales en conséquence pour exclure ce genre de fonds de fiducie?

M. Ritchie: N'y a-t-il pas un fort sentiment que les arrangements selon lesquels vous fonctionnez actuellement ne sont pas justes pour les autres contribuables? On ne vous a jamais rien manifesté à cet égard?

M. Huntley: Je ne le crois pas. Lorsque les dépositaires de notre fonds de fiducie reçoivent leurs redevances, ils paient de l'impôt. C'est un revenu imposable et ils le rapportent comme tel et paient leur impôt. Il n'est pas question d'essayer d'éviter cet impôt.

M. Ritchie: C'est tout pour le moment.

M. Reid: Une autre question, monsieur le président. Ont-ils droit à une déduction sur l'argent qu'ils reçoivent?

M. Huntley: On accorde 25 p. 100 d'allocation d'épuisement aux non-exploitants.

Le président: Monsieur Ritchie vous avez terminé?

[*Texte*]

Mr. Ritchie: Yes, that is all for now.

The Chairman: Mr. Smerchanski.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, I would like to ask, is it your opinion that the proposals under the White Paper really do not give you any proper identification or classification because the two sections we have are the closely-held and widely-held corporations, and you take the position that you are not covered by either one of these?

The Chairman: Mr. Huntley?

Mr. Huntley: Under the White Paper, we definitely fit right in as a widely-held corporation. Our point is that we are not acting like a corporation, widely-held or closely-held, the criterion of a corporation being that it is a business, usually in competition with other corporations or other businesses. Iron Bay Trust does not fit into any of these things. It is receiving a royalty in total and distributing it in 1,700 little pieces.

Mr. Smerchanski: In other words, you are a peculiar setup in that under the proposals of the White Paper there is no provision to cover your type of an operation?

Mr. Huntley: Certainly nothing to set us aside from the people that are actually in business, and this is our point.

Mr. Smerchanski: Then really the burden that is placed upon your trust is that, under the present system, you have a depletion allowance, whereas the proposals in the White Paper come up with an earned depletion which, of course, because of your peculiar situation, you are not able to take advantage of so as to replace the depletion allowance that the proposals in the White Paper are suggesting should be abandoned or changed?

Mr. Huntley: That is quite correct insofar as depletion is concerned. The biggest problem, though, is treating it as a widely-held corporation where the trust would pay corporate tax, but since it is widely-held, only 50 per cent of that corporate tax would flow through to the unit holders. This is where the big tax loss comes in.

Mr. Smerchanski: What would your reaction be if there was a provision made to offset or to replace the present depletion allowance with a similar situation? In other words, instead of having an earned depletion under the proposals of the White Paper, supposing that under this particular arrangement on

[*Interprétation*]

M. Ritchie: Oui, c'est tout pour le moment.

Le président: Monsieur Smerchanski.

M. Smerchanski: Monsieur le président, je voudrais savoir si vous croyez que les propositions du Livre blanc sont complètes, il n'y a que deux types de sociétés, les sociétés ouvertes et les fermées; vous n'entrez dans aucune de ces deux catégories?

Le président: Monsieur Huntley?

M. Huntley: D'après le Livre blanc, nous sommes considérés comme une société ouverte, mais nous n'agissons pas comme une entreprise ouverte ou fermée. Une corporation est une entreprise ordinairement en concurrence avec d'autres sociétés ou d'autres entreprises. L'*Iron Bay Trust* ne fait rien de tout cela. Il reçoit des redevances globales et les distribue en 1,700 petites parts.

M. Smerchanski: Autrement dit, vous êtes une organisation particulière, car, d'après les propositions du Livre blanc, il n'y a rien qui classe votre genre d'activité.

M. Huntley: Rien qui nous distingue des gens qui font des affaires, voilà tout.

M. Smerchanski: Alors le fardeau qui pèse sur votre fonds de fiducie est que, dans le présent système, vous bénéficiez d'une déduction pour épuisement, tandis que les propositions du Livre blanc recommandent une déduction acquise dont vous ne pourriez tirer avantage à cause de votre situation particulière. Et les propositions du Livre blanc suggèrent justement d'abandonner ou de changer cette déduction pour épuisement.

M. Huntley: C'est exact en ce qui concerne l'épuisement. Le plus gros problème c'est de nous considérer comme une société ouverte où le fonds de fiducie paierait des impôts sur le revenu comme les sociétés; mais il s'agit d'une société ouverte, 50 p. 100 seulement de ces impôts seraient perçus parmi les dépositaires. C'est là que serait l'énorme perte de recettes fiscales.

M. Smerchanski: Quelle serait votre réaction si une disposition était adoptée pour compenser ou remplacer l'actuelle déduction pour épuisement avec une situation comparable? Autrement dit, au lieu d'avoir une déduction acquise selon les propositions du Livre blanc, supposons, qu'en accord avec

[*Text*]

royalties which is a recapture of capital, they had a special category where they would be given depletion allowances under the present setup, how would this fit into your scheme of affairs?

Mr. Huntley: That would certainly recognize that the royalties our people receive are a return of capital.

Mr. Smerchanski: That would satisfy your situation would it?

Mr. Huntley: Essentially you are suggesting what the present law is.

Mr. Smerchanski: That is right. In other words, retain that same depletion allowance, as you have had it under the present tax law, under the proposals of the White Paper; that is, that it simply be continued on the same basis, allowing the final recipient, the shareholder, a 25 per cent tax credit on royalties. Would you people then have any objection to this arrangement?

Mr. Huntley: We are suggesting that that be done, and that is what our brief says. We are saying it particularly in relation to agreements that are entered into prior to the legislation because the White Paper suggests that, with regard to arrangements entered into after that date, you could at least write off whatever your property cost you.

Mr. Smerchanski: Under the proposals of the White Paper, item 5.43, the White Paper does recognize that royalty is in a sense a return of capital expenditure. If the depletion allowance were to be continued, this might well resolve all your problems in reference to the royalty payments?

Mr. Huntley: So far as depletion is concerned, it would.

Mr. Smerchanski: Are there any other factors?

Mr. Huntley: Yes. This problem with treating the trust as if it were a widely-held corporation which I explained just a few minutes ago, and the fact that the trust would pay tax at a 50 per cent rate while only half of the tax that the trust would pay would flow through to the unit holders. In other words, half of it would be lost on the way.

[*Interpretation*]

cette entente spéciale au sujet des redevances qui est comme un remboursement du capital, il y ait une catégorie particulière où on accorderait des déductions pour épuisement, selon l'actuelle situation, croyez-vous que cela concorderait avec votre genre d'activité?

M. Huntley: Il est certain que cela ferait reconnaître que les redevances distribuées à nos dépositaires sont une rémunération de capital.

M. Smerchanski: Cela conviendrait à votre situation n'est-ce pas?

M. Huntley: En somme, vous préconisez ce que la loi a déjà institué.

M. Smerchanski: C'est vrai. Autrement dit, conserver cette même déduction pour épuisement comme vous l'avez eue selon les lois fiscales actuelles et aussi d'après les dispositions du Livre blanc; ce qui continuerait de permettre au dernier concerné, l'actionnaire, de bénéficier d'un crédit d'impôt de 25 p. 100 sur les redevances. Est-ce que vous vous opposeriez à cela?

M. Huntley: Nous suggérons que cela soit fait et c'est cela que nous demandons dans notre mémoire. C'est particulièrement vrai dans le cadre des accords conclus avant la mise en vigueur de la Loi parce que le Livre blanc suggère qu'en ce qui concerne les accords conclus après ce temps, vous pouviez au moins déduire tout ce que vous coûtait votre propriété.

M. Smerchanski: Monsieur le président, d'après les propositions du Livre blanc, au paragraphe 5.43, le Livre blanc reconnaît que les redevances sont, dans un sens, considérées comme remboursement de capitaux. Je pense que si les déductions pour épuisement étaient maintenues, cela pourrait résoudre toutes les difficultés qui se posent pour vous au sujet du paiement des redevances.

M. Huntley: En ce qui concerne l'épuisement, oui.

M. Smerchanski: Y a-t-il d'autres facteurs?

M. Huntley: Oui. Le problème vient du fait que l'on considère le fonds de fiducie comme une société ouverte, comme je l'ai expliqué, il y a quelques minutes, et aussi du fait que le fonds de fiducie paierait des impôts à 50 p. 100 du taux exigé, tandis que la moitié seulement de l'impôt que le fonds de fiducie paierait serait perçu parmi les détenteurs d'unités. En d'autres termes la moitié serait perdue en chemin.

[*Texte*]

Mr. Smerchanski: So, in other words, if you were considered under the proposals of the White Paper as coming under the classification of a widely-held corporation, then you would be subject to a further 50 per cent tax, or whatever the rate was?

Mr. Huntley: I think it works out to a net of 25 per cent. The tax on the trust would be 50 per cent; half of that would flow through and the unit holder would be able to use it as a credit on his taxes.

Mr. Smerchanski: So that, in addition, the fact that you are acting as a conduit and are not engaged in the type of business that a widely-held corporation usually is, places another burden on you?

Mr. Huntley: That is right. We are suggesting, since we are not in business, that we be treated separately from those trusts which are in business.

Mr. Smerchanski: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Huntley: Have you anything to add to those comments, Bill?

Mr. Goodlet: I would only like to add one comment. Because this is treated as a widely-held trust and no allowance is being made for the capital cost, we are being taxed on a return of capital as we go along through the years under the proposals. Eventually, when the capital is all consumed and the thing is worthless, because it is a widely-held corporation, we will only be allowed 50 per cent of the loss, despite the fact of our having been taxed 100 per cent on the return of capital on the way through. So, we get it coming and going, as it were. In other words, this design does not cover the type of trust we are discussing here at all. It does not fit at all within the concept.

The Chairman: If there are no further questions, I suggest we turn to Chimo Gold Mines.

Mr. Leblanc?

Mr. Leblanc (Laurier): Have you ever considered the possibility of being regarded by Income Tax as a private company? Would that not settle your case, if you were a private company?

Mr. Huntley: We point that in our brief.

Mr. Leblanc (Laurier): The company would not pay any income tax and the unit holders would pay their own income tax. I wonder if you could not qualify?

[*Interprétation*]

M. Smerchanski: Autrement dit, si d'après la proposition du Livre blanc vous étiez considéré comme une société ouverte, vous devriez alors payer 50 p. 100 de plus d'impôt, ou quelque chose du genre?

M. Huntley: Je pense que ceci revient environ à 25 p. 100. La taxe imposée au fond de fiducie serait de 50 p. 100; la moitié, serait exigée du bénéficiaire qui pourrait s'en servir comme crédit sur ses impôts.

M. Smerchanski: Les choses étant ainsi, le fait que vous remplissiez le rôle des distributeurs et que vous n'êtes pas engagé dans le genre d'affaires des sociétés ouvertes, ne nous cause pas d'autres genres de difficultés?

M. Huntley: En effet. Nous demandons, puisque nous ne sommes pas en affaires, d'être traités d'une façon différente de ces entreprises fiduciaires qui font des affaires.

M. Smerchanski: Merci, monsieur le président.

M. Huntley: As-tu quelque chose d'autre à ajouter, Bill?

M. Goodlet: Je ne veux ajouter qu'une chose. Parce que nous sommes considérés comme un fonds de fiducie ouvert et qu'aucun amortissement ne nous est accordé, nous serons imposés sur la rémunération de capital tout au long des années, comme le veulent les propositions. Éventuellement, lorsque le capital sera épuisé, ce qui n'aura pas d'importance, parce que ce sera une société ouverte, on ne nous déduira que 50 p. 100 des pertes bien que nous ayons toujours payé 100 p. 100 de l'impôt sur la rémunération du capital. Donc, nous en serions toujours au même point. En d'autres termes, ce schéma ne convient pas au genre de fonds de fiducie dont nous discutons ici.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, je propose que nous entendions les représentants de *Chimo Gold Mines*. Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Est-ce que vous n'avez jamais songé à la possibilité d'être considérés comme une entreprise privée par l'impôt sur le revenu?

M. Huntley: Nous en parlons dans notre mémoire.

M. Leblanc (Laurier): La compagnie privée ne paierait aucun impôt sur le revenu. Les détenteurs d'unités paieraient leur propre impôt. Je me demande si vous ne pourriez pas entrer dans cette catégorie?

[*Text*]

Mr. Huntley: We point out in our brief that, if we were treated as a closely-held corporation, we would get 100 per cent flow through, which would sort of get us back to the same position we are in now. I think the words we use are that that would be a less acceptable alternative. In other words, it would put us in approximately the same position, but it still leaves us lumped in with trusts that are in business.

Mr. Leblanc (Laurier): You know what I mean—a private company. The Act mentions right now that if you qualify as a private company you are not taxed at all.

An hon. Member: Not a private company; a closely-held or non-profit.

Mr. Leblanc (Laurier): No, no. A private corporation.

Mr. Mahoney: A personal corporation.

Mr. Leblanc (Laurier): A personal corporation. That is right. I am sorry. I got my terms mixed. A personal corporation—that is what I mean.

Mr. Goodlet: I do not think there is any way the trust could qualify as a personal corporation. There are too many shareholders and too diverse interests in the corporation. It could not possibly fit within the present definition of a personal corporation, nor do I think it could be made to fit within it either. This would solve the problem unquestionably, if it could.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, it could solve your problem.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): I thought that you were suggesting, as an alternative to the personal corporation, they would convert from a publicly-held company, which they are because they are on the stock exchange, to a private corporation, which, of course, is the closely-held corporation. But does that then introduce another potential tax liability?

The Chairman: Mr. Huntley?

Mr. Huntley: If the trust were taxed as a closely-held corporation, the tax the trust would pay would be the same as if it were a widely-held corporation. The difference would come about because, as a closely-held corporation, it could flow through 100 per cent of the tax it paid to its shareholders. As a widely-held, it can only flow through half of what it pays. It would get us back close to what we are suggesting which is to leave it as a con-

[*Interpretation*]

M. Huntley: Dans notre mémoire, nous soulignons que si nous étions traités comme une société fermée, nous aurions 100 p. 100 du transfert fiscal, ce qui reviendrait à nous placer dans la situation où nous sommes actuellement. Ce choix ne serait pas tellement avantageuse. Autrement dit, cela nous placerait dans à peu près la même situation, mais nous laisserait encore dans la catégorie des fonds de fiducie qui sont en affaires.

M. Leblanc (Laurier): Vous savez ce que je veux dire par société privée. La loi stipule déjà que si vous êtes vraiment une compagnie privée, vous n'avez à payer aucun impôt.

Une voix: Non pas une compagnie privée, mais une société fermée, sans but lucratif.

M. Leblanc (Laurier): Non, non, une compagnie privée.

M. Mahoney: Une société individuelle.

M. Leblanc (Laurier): Une société individuelle, en effet. Je regrette d'avoir confondu les termes. Je voulais parler d'une société individuelle.

M. Goodlet: Je ne pense pas qu'on puisse considérer un fonds de fiducie comme une société individuelle. Il y a trop d'actionnaires et d'intérêts divers, dans l'entreprise. Elle ne pourrait répondre à la définition actuelle d'une société individuelle et ne pourrait pas non plus s'y encadrer. Cela résoud la question dans la mesure du possible.

M. Leblanc (Laurier): Ceci pourrait résoudre notre problème évidemment.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je croyais que vous suggériez qu'au lieu d'être considérés comme une société individuelle, ils auraient pu être convertis, d'une société ouverte publique, ce qu'ils sont parce qu'ils font partie de la Bourse, à une société fermée. Mais ne leur incomberait-ils pas alors une autre obligation fiscale?

Le président: Monsieur Huntley.

M. Huntley: Si le fonds de fiducie était traité fiscalement comme une société fermée, il paierait le même impôt que s'il était une société ouverte. Il y aurait quand même une différence parce qu'en tant que société fermée, il pourrait passer 100 p. 100 des impôts qu'il paie à ses actionnaires. En tant que société ouverte, il ne peut que leur en passer la moitié. Ceci nous ramène de près à ce que nous suggérions: continuer à le consi-

[*Texte*]

duit and make a distinction between trusts that are in business and those that are not in business. And do not treat those that are not in business as corporations.

The Chairman: You are next Mr. Burton but, before you start, I would just like to draw the attention of the Committee to the hour and the fact that Chimo Gold Mines Limited are the next on our agenda. Also the group before us is substantially the same for both occasions. I wonder whether it might not be possible at this hour to move to Chimo Gold Mines Limited with the thought, perhaps, that whatever questions you do have, Mr. Burton, might be dealt with at that time? Or is yours particularly on Iron Bay Trust?

Mr. Burton: Just one short question, Mr. Chairman, arising out of a point made earlier. Does the non-operator, as such, hold the property through outright ownership or through Crown disposition, or Crown lease or leases?

Mr. Huntley: There are patented mining claims. Some of them are patented mining claims and some of them are licences of occupation. The trust does own an 80 per cent interest in those patented mining claims, in trust for benefit of the unit holders.

Mr. Burton: Thank you.

Mr. Smerchanski: I have one short one in reference to the Iron Bay Trust, Mr. Chairman. Were the initial shareholders of Iron Bay Trust responsible for the development of this iron ore company, that is, for the mining operations?

Mr. Mosher: Mr. Chairman, I think these two subjects could go along in parallel. The questions being asked now pertain to Chimo as well as the Iron Bay Trust. I think we could go along, Mr. Smerchanski.

The Chairman: Is it agreed, gentlemen, that we move now to hear from Chimo Gold Mines Limited?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Mosher, would you like to make a brief introductory statement?

Mr. Mosher (Chimo Gold Mines Limited): Yes. Mr. Chairman and members of this Committee, I wish to extend my thanks for having this opportunity of appearing before you today. My remarks will be very condensed as you already have the Chimo and the Iron Bay Trust briefs.

[*Interprétation*]

dérer comme un distributeur et faire une distinction entre les fonds de fiducie qui font des affaires et ceux qui n'en font pas. Et surtout ne pas traiter ces derniers comme des sociétés.

Le président: Vous êtes le suivant monsieur Burton, mais avant que vous ne commenciez, je voudrais faire remarquer au Comité: l'heure avance et la compagnie *Chimo Gold Mines* est la suivante à l'ordre du jour. De plus, le groupe est intéressé aux deux entreprises. Je me demande si nous ne pourrions pas passer à cette heure-ci, à la *Chimo Gold Mines Ltd.* et alors, monsieur Burton, vous pourriez poser les questions que vous aimeriez entendre discuter. Ou bien est-ce que votre question se rapporte à l'*Iron Bay Trust* en particulier?

M. Burton: Une simple petite question, monsieur le président, découlant de ce qui a été dit tout à l'heure. Est-ce que le non-exploitant est réellement propriétaire ou s'il ne dispose que d'un bail de la Couronne?

M. Huntley: Il y a deux sortes de concessions minières, celles qui comportent un droit de possession et celles qui comportent un droit d'occupation. Le fonds de fiducie possède 80 p. 100 des intérêts des premiers par fidéicommis au bénéfice des détenteurs d'unités.

M. Burton: Merci.

M. Smerchanski: J'ai une question qui se rapporte à l'*Iron Bay Trust*, monsieur le président. Est-ce que les premiers actionnaires de l'*Iron Bay Trust* sont responsables du développement de cette compagnie de minerais de fer, c'est-à-dire, de l'exploitation minière?

M. Mosher: Monsieur le président, je pense que ces deux sujets peuvent être traités en parallèle; les questions qu'on pose présentement s'appliquent autant à *Chimo* qu'à l'*Iron Bay Trust*. Je crois que nous pouvons continuer, monsieur Smerchanski.

Le président: Si vous êtes d'accord, messieurs, nous allons maintenant entendre les représentants de *Chimo Gold Mines Ltd.*

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Mosher, voudriez-vous faire un bref exposé?

M. A. C. Mosher (Chimo Gold Mines Limited): Je le veux bien. Monsieur le président et membres du Comité, je vous remercie de me fournir l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui. Je serai bref puisque vous avez déjà les mémoires de *Chimo* et du *Iron Bay Trust*.

[*Text*]

As President of Chimo Gold Mines and Calmor Iron Bay Mines Limited, originally the Iron Bay Mines, I am vitally interested in certain proposals set out in the White Paper on tax reform, as they directly affect our income for exploration and development purposes.

I am appearing here as a non-professional person, as the term may apply. It may be of interest to you that I have been a prospector for some 47 years. My first Ontario miner's licence was issued on May 10, 1923 and has been trained to this date.

During my prospecting years I have prospected in practically every province in the Dominion of Canada, including the Northwest Territories, and as far north as the Arctic Circle, gambling my time and, on many occasions, my life. It was my good fortune, during this period of time, that I did acquire and was a staker and co-staker of two gold mines that did produce something in the neighbourhood of over $100 million in wealth, and they operated here up until recently. At the same sime, I was fortunate enough to stake an iron mine, which is for discussion today. It took me some 15 years, after the staking of the property, to reach the time of production. The mine was brought into production in 1968 at a probable cost of somewhere in the neighbourhood of $85 million.

Mr. Smerchanski's question comes here. The first moneys for prospecting and staking were put up by myself, a total amount of somewhere in the neighbourhood of $10,000, and part of it was later provided by my friends and several small prospecting companies that we did have at that time. Later, after the original staking and exploration were carried out, and it was decided that this appeared to be an orebody of some dimension from the general appearance, I interested the Chimo Gold Mines to come in and they provided the initial funds.

I was asked how much it would cost to have a look, and I said between $250,000 and $500,000. This is stretching your imagination and your thoughts of what it was thought could be accomplished from the appearance of the physical aspects of this orebody. Or this magnetite deposit,—it was just iron. So they agreed to come in. This mine is now known as the Griffith Mine which supplies the Steel Company of Canada Limited with 1.5 million tons of high grade iron ore.

What has developed through this? The personnel numbers approximately 400 employees. They have developed a townsite of about 1,500 persons; they have constructed a rail-

[*Interpretation*]

En ma qualité de président de Chimo Gold Mines et de Calmor Iron Bay Mines Limited qui était au début l'Iron Bay Mines, je suis vivement intéressé par certaines propositions du Livre blanc sur la réforme fiscale en ce qu'elles touchent directement notre revenu pour l'exploration et le développement.

Je ne me présente pas ici en tant que spécialiste, mais j'ai quand même été prospecteur pendant 47 ans. J'ai obtenu mon premier permis en Ontario le 10 mai 1923 et il a toujours été validé depuis.

Pendant toutes les années où j'ai fait de la prospection, j'ai travaillé dans presque toutes les provinces du Canada, y compris les Territoires du Nord-Ouest et jusqu'au cercle Arctique. Souvent, j'ai pris de grands risques, mais j'ai eu de la chance pendant ces années et j'ai piqueté, avec un autre, deux mines d'or qui ont produit pour environ 100 millions de dollars et ont fonctionné jusqu'à récemment. J'ai eu aussi la chance de piqueter une mine de fer qui est aujourd'hui sujet de discussion. Il m'a fallu attendre 15 ans avant que cette mine ne produise. Ce n'est qu'en 1968 qu'elle a commencé à produire au coût probable de 85 millions de dollars.

C'est ici que je peux répondre à la question de M. Smerchanski. J'ai payé moi-même les premiers frais de prospection et de piquetage, soit environ $10,000. Une partie a été fournie plus tard par des amis et quelques petites entreprises de prospection que nous avions à ce moment-là. Plus tard, après que le piquetage et la prospection furent effectués, ce gisement minier semblait d'une dimension beaucoup plus importante. J'ai convaincu la Chimo Gold Mines de venir et elle a fourni les premiers fonds.

On m'a demandé combien il en coûterait pour «sonder le terrain» et j'ai répondu, entre 250,000 et 500,000 dollars. L'apparence physique de ce gisement a quelque peu enflammé notre imagination quant à son rendement. Or, il s'est avéré que ce dépôt de magnétite n'était que du fer. La compagnie a quand même convenu de s'y intéresser. Cette mine est maintenant connue sous le nom de Griffith Mine et elle fournit à la Steel Company of Canada Limited plus de 1.5 million de tonnes de minerai de fer de haute qualité.

Qu'est-il advenu de tout ça? Le personnel compte environ 400 employés. Une agglomération de plus de 1,500 personnes s'est constituée aux abords de la mine. On a construit

[*Texte*]

road of 70 miles; they have constructed a nine-inch gas pipeline of some 80 miles; and also the improvement of the iron ore docks at Fort William. Thus you will appreciate that in mining we have no yardstick to secure what we are dealing with, and we did not at that time. We were gambling, and gambling our money at that time, which we were prepared to lose. And it was an unknown factor until great expenditures had been made.

In the case of the Iron Bay Trust, I, as President of Iron Bay Mines Limited, and the directors, did not have the opportunity of being part of the operation of the property. We could not dispose of the property for stock in the company or cash. This is a closed corporation, and I have travelled over Europe and the greater part of the United States and Canada to try to get someone interested in putting this type of money up. After all, it is pretty hard to pick up $100 million, under those circumstances. I think if you will look in *Hansard* that this was passed with regard to the construction of the railroad by the CNR.

We had to deal this off in small pieces and those small pieces were in the form of a royalty. The Steel Company of Canada said that they would have no part of us. We tried to participate in the development of Iron Bay at one time with our own money or money that we knew of, but they would have no part of us. They said that we were closed; that we take a royalty or get nothing. So we took it in small pieces rather than in one lump sum. The royalties were set at a fair price at that time and not subject to change, only due to the escalation of the price of iron ore.

On behalf of my shareholders, I suggest that the depletion allowance with respect to our royalties be left as is for the people who had the courage to invest their money in the future and development of Iron Bay, and leave with us the incentive for finding and developing the mineral resources of Canada.

In my opinion, the White Paper will distract those who are creative and who will gamble to develop our natural resources, and who do not expect any form of repayment if they do not succeed. That is really the feeling of the mining people today who take these chances. I feel that we cannot continue in our search for minerals unless we are left with the initiative to do so. Without it, steel production in Canada will decline. This decline will not be affected and you will not see

[*Interprétation*]

une ligne de chemin de fer d'une longueur de 70 milles et un pipeline pour gas d'environ 80 milles de long et neuf pouces de diamètre. On a aussi amélioré les quais pour l'embarquement du minerai de fer à Fort Williams. Vous reconnaîtrez alors, que dans le domaine minier, nous n'avons pas de barème sur lequel nous baser, encore moins à ce moment-là. Nous jouions gros jeu et nous envisagions même de tout perdre. Nous étions dans l'inconnu tant que nous n'avons pas eu dépensé de très fortes sommes.

Pour ce qui est de l'*Iron Bay Trust,* les administrateurs et moi, en tant que président de la *Iron Bay Mines Limited,* n'avions pas la chance d'avoir une part de propriété. Nous ne pouvions donc pas en disposer pour lever des titres dans la compagnie ou trouver de l'argent comptant. C'est une société fermée et j'ai dû voyager en Europe et dans presque tous les États-Unis et le Canada pour trouver quelqu'un qui voudrait s'intéresser à nous passer cet argent. Il n'est pas facile de trouver 100 millions de dollars dans de telles conditions. Dans le hansard, vous verrez que cela s'est passé à cause de la construction de la ligne de chemin de fer du CN.

Nous avons dû vendre la mine par petites parcelles sous forme de redevances. La *Steel Company of Canada* ne voulait pas s'associer à nous. Nous avons tenté un moment de prendre part au développement de la *Iron Bay* avec notre propre argent ou celui que nous savions pouvoir avoir. Mais la SCC ne voulait aucunement s'associer avec nous; puisque nous étions une société fermée, nous devions accepter les redevances ou n'avoir rien du tout. Nous avons donc accepté des petits versements plutôt qu'un montant forfaitaire. Les redevances étaient équitables à ce moment-là et ne devaient fluctuer qu'avec la hausse des prix du minerai de fer.

Au nom de mes actionnaires, je propose que la déduction pour épuisement concernant nos redevances, demeure telle quelle pour les gens qui eurent le courage d'investir dans la *Iron Bay* et afin de nous encourager à découvrir et exploiter les ressources minérales du Canada.

Le Livre blanc, à mon avis, va décourager les gens qui sont prêts à prendre des risques pour développer nos ressources naturelles, s'ils savent d'avance qu'ils ne retireront aucune compensation en cas d'échec. C'est le sentiment des entreprises minières en ce moment. J'estime que nous ne pouvons pas continuer à chercher du minerai à moins qu'on ne nous laisse l'initiative de le faire. Sans cela, la production de l'acier va baisser au Canada; déclin, évidemment que nous ne

[*Text*]

indications of it for 10 or 15 years. To find new mines takes about 5 to 10 years, and then another 5 years to put them into production.

So it will do away with the prospector, the small companies, the groups of individuals. We shall eradicate these people at one of the greatest stages in the development of our mineral wealth. If we do not give some incentive to the prospector, geologist, engineer, and their backers, who will do this type of work for wages? There are very few people who would. And I strongly suggest that you retain section 83 of the Income Tax Act for those of us who try, gamble, lose and win, not only for ourselves but for the betterment of Canada.

There is one point that has been discussed in the House of Commons for some time, and more especially of late, of which no doubt you gentlemen are aware, and that is that we are speaking of retaining greater control of our companies in Canada. I am very much in favour of this. In the House last week, I believe it was mentioned that we should see at least 51 per cent of our companies retained in Canada for the benefit of Canadians, and I am very much in accordance with it.

• 1215

If I may be excused for pointing this out, The Iron Bay Trust is owned by Canadians to the extent of 97 per cent. Chimo Gold Mines is controlled in Canada by 97 per cent. It is a Canadian company owned by Canadians. I point this out because I think it is important. You have before you the brief of Chimo Gold Mines Limited whose problems under the White Paper are extensive on the problems of The Iron Bay Trust. Chimo's only business is the exploration of new mines. Chimo's only significant income is royalty income obtained from ownership of units of The Iron Bay Trust. Chimo's brief points out that taxes payable to The Iron Bay Trust will reduce its funds available for exploration by at least 27.4 per cent, or some $57,000 per year, which carries out a lot of exploration. Thank you, gentlemen.

The Chairman: Thank you, Mr. Mosher. Mr. Perrault.

Mr. Perrault: Mr. Mosher, I have listened with interest to your submission. You mentioned in your introduction that the effect of the elimination of the three year mining exemption will retard further mining exploration and development. Let me ask you

[*Interpretation*]

constaterons pas avant 5 ou 10 ans. Il faut compter de 5 à 10 ans pour découvrir un gisement. Ensuite, il faut 5 autres années pour qu'elles puissent produire.

Ainsi disparaîtraient les prospecteurs, les petites compagnies et d'autres groupes d'individus, tous gens de première nécessité à l'un des stades très importants du développement de notre richesse minière. Si nous n'encourageons pas les prospecteurs, les géologues, les ingénieurs et leurs commanditaires, qui alors acceptera ce genre de travail? Très peu le feraient. Je suggère fortement qu'il faudrait garder l'article 83 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour ceux d'entre nous qui font des efforts, qui prennent des risques, qui perdent et qui gagnent non seulement pour eux-mêmes, mais pour le mieux-être du Canada.

Une question qui est étudiée à la Chambre des communes depuis longtemps et plus spécialement ces derniers temps et dont vous êtes sûrement conscients, messieurs, est celle d'un plus grand contrôle de nos compagnies au Canada pour lequel je suis tout à fait en faveur. A la Chambre des communes, la semaine dernière, je crois qu'on a mentionné que nous devrions au moins contrôler 51 p. 100 de nos compagnies pour le bénéfice des Canadiens; et je suis parfaitement d'accord.

L'*Iron Bay Trust*, si vous me permettez de vous le signaler, appartient à des Canadiens à raison de 97 p. 100; *Chimo Gold Mines* est contrôlée par 97 p. 100 de Canadiens. C'est une société canadienne appartenant à des Canadiens. Je vous le signale parce que c'est important. Vous avez le mémoire de *Chimo Gold Mines Limited* dont les problèmes sont considérables et celui de l'*Iron Bay Trust*. La *Chimo* s'occupe simplement de l'exploration de nouvelles mines. Son revenu provient des royautés de l'*Iron Bay Trust*. Le mémoire de la *Chimo* mentionne que l'impôt payable au fonds de fiducie de *Iron Bay* réduira ses ressources pécuniaires nécessaires pour l'exploration d'au moins 27.4 p. 100 ou de 57,500 dollars par année. Merci messieurs.

Le président: Merci monsieur Mosher. Monsieur Perrault.

M. Perrault: Monsieur Mosher, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre déclaration. Vous avez dit au début que si on éliminait les exemptions de trois ans pour les mines, l'exploration des mines serait retardée. Permettez-moi de vous demander si vous êtes d'ac-

[*Texte*]

whether you are in agreement with a proposal made yesterday by the Conwest Exploration Company Limited when they suggested:

> We suggest that this situation, which we believe is responsible for most of the criticism of this incentive,...

This is on page 11

> ...would be corrected by limiting the tax exempt income to three years or recovery of invested capital whichever occurred sooner,

Would you like to see that modification made?

Mr. Mosher: I believe it is workable; yes, I do. I have thought about this. Whether it is workable with everyone or not or everybody is agreeable—that is on return of capital.

Mr. Perrault: Do you think some abuses have taken place in certain mining operations in Canada under the present three-year tax exemption?

Mr. Mosher: I do not know of them, but I will say yes. There are some, yes. I have no proof of it, though.

Mr. Perrault: Do you think there may be some merit in this Conwest proposal?

Mr. Mosher: There could be. I have never investigated it.

Mr. Perrault: How do you explain, Mr. Mosher, the high degree of mining activity in the United States and various other countries of the world in the absence of any three-year tax exemption in these other jurisdictions? We have heard from the mining industry that grievous consequences are going to flow from any change in the present situation; yet there is a high degree of mining activity in many, many other countries.

Mr. Mosher: We have a prospector working in Australia at the present time. We participate in a small prospecting party in Australia. There are certain concessions that they grant us down there that we do not have here, but my personal feeling, so far as other foreign countries are concerned—I know little about them and I am not interested in working in them—I figure we have greater opportunities here in Canada so long as this incentive is left with us.

Mr. Perrault: Are there any other incentives, to your knowledge, extended to mining companies in the United States that you would like to see brought in?

[*Interprétation*]

cord avec ce que la Société d'exploration de Conwest a dit hier:

> Nous proposons que cette situation qui est responsable des critiques qu'on adresse à cette entreprise,

à la page 11:

> devrait être améliorée en limitant le revenu taxable à 3 ans.

Voudriez-vous que l'on fasse cette modification?

M. Mosher: Oui je crois que c'est possible. Je pense que cela peut ou non donner des résultats pour tout le monde. Et tous sont d'accord que ceci se fait sur le bénéfice.

M. Perrault: Croyez-vous qu'il y a eu des abus dans certaines explorations minières au Canada à la suite de l'exemption de trois ans?

M. Mosher: Je ne suis pas au courant, mais je le crois. Je n'ai pas de preuve.

M. Perrault: Mais vous croyez que les propositions soumises par *Conwest* peuvent être valables?

M. Mosher: C'est possible. Je n'ai jamais investi.

M. Perrault: Monsieur Mosher, comment expliquez-vous le pourcentage élevé des activités minières aux États-Unis et dans d'autres pays dû à l'absence d'exemption de trois ans. Nous avons entendu dire de la part de l'industrie minière qu'il y aurait des conséquences très graves si on apporte des changements à la situation actuelle; pourtant, il y a beaucoup d'activité minière dans d'autres pays.

M. Mosher: Nous avons un prospecteur qui travaille en Australie en ce moment. Nous participons à une petite entreprise de prospection là-bas; on nous accorde certaines concessions non existantes ici; pour ma part, en ce qui concerne les autres pays, je ne suis pas très au courant de ce qu'on y fait et je ne m'y intéresse pas. Je sais que nous avons de meilleures possibilités, ici, au Canada, du moment qu'on nous encourage.

M. Perrault: Est-ce qu'il y a d'autres moyens d'encouragement que l'on accorde aux entreprises d'exploitation minière aux États-Unis et que vous souhaiteriez voir appliquer ici au Canada.

[*Text*]

Mr. Mosher: There are a couple in Ireland but we have never introduced them here.

Mr. Perrault: What are these?

Mr. Mosher: Twenty years. But I do not see...

Mr. Perrault: You are not advocating that?

Mr. Mosher: No, I am not. Personally as a taxpayer—and I happen to be one of the unit holders of Iron Bay Trust—I pay lots of taxes through this, and we all pay taxes through this, and that is why I would like to point out this 97 per cent. That is all money paid into Canada. The American interests are very, very small. They might amount perhaps to 1½ per cent.

Mr. Huntley: Three per cent.

Mr. Mosher: Three per cent. All right, 3 per cent. There are two of us in The Iron Bay Trust that pay a high income tax over this Iron Bay Trust, very high after we see this and I do not mean small, I mean large.

Mr. Perrault: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Smerchanski.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, how did you make this discovery of the iron ore deposit and why did not somebody else make it, Mr. Mosher?

Mr. Mosher: Mr. Smerchanski, that is a good question and it is very simple to answer. I think we first have to go back into history a bit, if I may be permitted a few moments to answer your question. Back in 1912 this very property was drilled, and there are two vertical holes there. You can see them for yourselves if you ever have the occasion to go up there, one in the north ore body and one in the south ore body.

Nothing is new. We located this by keen observation within the Ontario Department of Mines. This ore body was outlined and discussed in the report of 1920 or 1925, and it sounded interesting. At that time The Steel Company of Canada, the United States Steel, most of the American companies were looking for iron ore in Canada of his type because it was going to be a beneficiated ore and a tailored ore is in demand today, so three of us decided it would be a good thing to go up and have a look at it. After we had looked at it, it had dimensions, or appeared to be, because we carried out a survey on it and from there on in we started putting our money into it. We said, we will take a chance on this. Now,

[*Interpretation*]

M. Mosher: Il y en a quelques-uns en Irlande que nous n'avons jamais eus ici.

M. Perrault: Quels sont-ils?

M. Mosher: Vingt ans, mais je ne vois pas...

M. Perrault: Ce n'est pas ce que vous préconisez?

M. Mosher: Non. Personnellement, à titre de contribuable, je détiens des unités de la *Iron Bay;* nous payons tous des impôts passablement élevés et c'est pourquoi je signale que 97 p. 100 de nos actionnaires sont Canadiens. Tout cet argent est payé au Canada. L'intérêt américain peut représenter 1½ p. 100.

M. Huntley: 3 p. 100.

M. Mosher: Mettons 3 p. 100. Deux d'entre nous payons des impôts sur le revenu très élevés au fonds de fiducie de l'*Iron Bay*.

M. Perrault: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Smerchanski.

M. Smerchanski: Monsieur le président, comment se fait-il que vous avez fait cette découverte d'un gisement de minerai de fer? Monsieur Mosher, comment se fait-il que ce n'est pas un autre qui l'a découvert?

M. Mosher: C'est une excellente question monsieur Smerchanski et il est facile d'y répondre. Je crois qu'il suffit de remonter dans le passé. En 1912 on a procédé à des forages dans cette propriété et actuellement il y a là deux puits, l'un sur la rive Nord et l'autre sur la rive Sud. Vous pouvez le voir si vous vous y rendez.

Il n'y a rien de nouveau. Nous l'avons trouvé grâce à des observations très précises du ministère des Mines de l'Ontario. Nous avons consulté le rapport de 1920 ou de 1925 et cela nous a paru très intéressant. A ce moment-là la Société d'aciéries du Canada et d'autres sociétés américaines recherchaient du minerai de fer au Canada parce que le fer rapportait beaucoup et il était très en demande. Par conséquent, trois d'entre nous avons décidé que c'était une expérience qui pourrait être profitable. Le gisement semblait avoir de grandes dimensions; nous avons procédé à un relevé et nous avons commencé à y placer des fonds. Nous avons pris des risques, nous avons essuyé bien des refus—il a fallu

[*Texte*]

we were turned down many times. I was to the oat box four or five times before I succeeded in getting a deal.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, then it would appear your curiosity and your determination, Mr. Mosher, and your peculiar training as a prospector, because of the incentive that has been given to the prospector in Canada, urged you on to this discovery, and your determination and your fighting and eating mosquitoes and black flies...

Mr. Mosher: We had a lot of those, that is quite true, but I might give you some background. My family has been in Canadian mining for 120 years. I am the third generation and I am now over 70 years old, and therefore that goes a long way back.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, I am very much impressed by Mr. Mosher's presentation, basically on the basis that here is a newly created wealth which something that never existed there before, a new industry. It is good for the economic development of Canada, for the growth of Canada, and I would like to ask the witness, based on this capital outlay of $85 million, what, roughly, is the present yearly expenditure at the Griffith Mine in terms of labour, material and supplies?

Mr. Mosher: I will say this: the material that is shipped out there, 1½ million tons, is worth about $25 million a year. Now, not only do they benefit from the operation of the mine, but they benefit from the railroad, they benefit from Ontario Power, they have the shipping, they have the loading and unloading and the benefits they derive from that. What is spent up there? I do not know, Dave; perhaps $20 million?

Mr. Huntley: It is really not information that we have.

Mr. Mosher: We cannot get it.

Mr. Huntley: It is Stelco's.

Mr. Mosher: But I would say $20 millions.

Mr. Smerchanski: But, Mr. Chairman, a very substantial amount is being spent now and the expenditure of this money creates income tax deductions, other revenue, sales tax, and this has been brought about by your discovery?

Mr. Mosher: That is right. There is no other reason, but as I state for a period of 15 years.

[*Interprétation*]

que je m'y prenne 4 ou 5 fois avant d'obtenir une transaction.

M. Smerchanski: Monsieur le président, à cause de votre curiosité, de votre détermination et aussi à cause de votre formation de prospecteur, à cause des stimulants assurés aux prospecteurs du Canada, vous et M. Mosher, avez subi tous les inconvénients possibles pour découvrir cette mine?

M. Mosher: C'est tout à fait vrai, mais je dois vous dire que ma famille s'occupe de mines depuis 120 ans, je suis de la troisième génération et j'ai plus de 70 ans; donc cela remonte à très loin.

M. Smerchanski: Monsieur le président, je suis fort impressionné par l'exposé de M. Mosher. Voici donc une richesse nouvellement créée, quelque chose qui n'existait pas auparavant; cette industrie contribue à la croissance et au développement économique du Canada. Ce que je voudrais demander au témoin c'est qu'étant donné ces dépenses de capital de 85 millions de dollars, quelles sont les dépenses annuelles à la mine *Griffitts* sur le plan de la main-d'œuvre?

M. Mosher: Je dirai ceci: tout ce qui y est expédié représente un montant de 25 millions de dollars par année. On profite non seulement de l'exploitation de la mine mais aussi du chemin de fer, des ressources hydro-électriques, du chargement, du déchargement; vous voulez savoir ce qu'on dépense là-bas? Je ne sais pas exactement, peut-être 20 millions de dollars?

M. Huntley: Vous ne nous donnez pas beaucoup de renseignements.

M. Mosher: Nous ne pouvons vous les procurer.

M. Huntley: C'est la *Stelco*.

M. Mosher: Je dirais 20 millions de dollars.

M. Smerchanski: Mais monsieur le président, une somme très importante y est dépensée. Ces dépenses créent des déductions d'impôt, d'autres revenus des taxes de ventes et tout cela découle de votre découverte?

M. Mosher: C'est exact; mais je parle d'une période de 15 ans.

[*Text*]

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, in reference to the metal industry in Canada, and in view of the fact that all or most of our metal production in Canada has to compete in international markets, what is your reaction in that our Canadian tax structure under the proposals in the White Paper are going to be localized, they are going to be considered as local Canadian taxes when you take the gambit of the international markets? What is your reaction to our trying to retain a competitive position in the international world markets of metal prices?

Mr. Mosher: We must continue to be competitive, because if you consider and look back over the last 50 years of mineral production and the prices compared with as of today, that in the year of 2,000 the demand for metals will be twice as much and possibly the prices will be twice as high. Therefore, we will bring in a lot of low grade ore bodies that is not ore today but in the next 10 or 15 or 20 years will be ore. The case of Iron Bay was a shining example of it. It was not ore in 1912. It was not ore in 1953 until such time as these great benefits were worked out in Europe as well as in the United States. The great contribution was made by the Germans in bringing forth the pelletization of magnetite iron ore.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, am I to understand that the present tax regulations are laws which give the mining industry a three-year tax exempt period as compared to the proposals in the White Paper; that really what you have developed and found and what has been contributed to the economic development of Canada is the three-year tax exempt period and is a wonderful inducement and incentive to the mining industry, and you would like to see this continued?

Mr. Mosher: Oh, yes.

Mr. Smerchanski: Well, Mr. Chairman, I simply want to end on this and I do not want to belabour the questioning period. I have known Mr. Mosher for many years, since 1932, and all I want to do is to pay a compliment to a sturdy pioneer in the field of prospecting and mineral development. Let me tell you this: if we remove the three-year tax exempt incentive you are not going to develop the same kind of sturdy prospecting pioneers that we have in Alec Mosher and others. Thank you.

Mr. Mosher: Thank you, sir.

The Chairman: I recognize Mr. Dinsdale followed by Dr. Ritchie.

[*Interpretation*]

M. Smerchanski: Pour ce qui est de l'industrie des métaux au Canada et, étant donné que la plupart de nos mines de métaux doivent se tenir en concurrence sur les marchés internationaux, quelle est votre réaction vis-à-vis les propositions du Livre blanc au sujet de nos impôts canadiens, à savoir qu'ils seront considérés comme des impôts locaux si on se place au point de vue du marché international? Quelle est votre réaction vis-à-vis notre essai de maintenir notre situation concurrentielle dans les marchés internationaux?

M. Mosher: Il nous faut continuer à pouvoir soutenir la concurrence. Si vous remontez à 50 ans, et que vous comparez la production et les prix aux prix d'aujourd'hui et à ceux de l'an 2000, la demande de métaux sera peut-être doublée et les prix plus élevés. Par conséquent, il faudra découvrir d'ici 10, 15, 20 ans, de nouveaux gisements de minerai. La mine de *Iron Bay* dont je parle en est un bon exemple, lorsqu'elle a été découverte en 1912, il n'y avait pas de minerai. Il n'y avait pas de minerai en 1953 alors qu'en Europe et aux États-Unis on retirait beaucoup de profits dans cette industrie. Les Allemands ont contribué largement à certains procédés, tels que le boulettage de la magnétite.

M. Smerchanski: Monsieur le président, dois-je comprendre que les règlements constituent des lois qui assurent un congé fiscal de trois ans à l'industrie minière comparativement aux propositions du Livre blanc; ce que vous avez trouvé et mis en œuvre pour l'expansion économique du Canada est donc le congé fiscal de trois ans et un encouragement pour l'industrie minière? Vous voudriez que cela se continue?

M. Mosher: Oui, certainement.

M. Smerchanski: Bien, monsieur le président, je ne veux pas trop insister. Je connais M. Mosher depuis longtemps (1932) et tout ce que je veux faire est de le complimenter pour son œuvre d'avant garde dans le domaine minier. Laissez-moi vous dire que si nous supprimons le congé fiscal de trois ans, vous ne formerez pas le même genre de pionniers que nous avons eus à l'exemple de M. Mosher ou autres. Merci.

M. Mosher: Merci.

Le président: Monsieur Dinsdale, ensuite monsieur Ritchie.

[*Texte*]

Mr. Dinsdale: Mr. Chairman, I was interested in Mr. Mosher's comment that as a real genuine, thoroughbred prospector he had worked in the Northwest Territories and even in the high Arctic, and also in his comments that he was a strong supporter at the principle of Canadian ownership and Canadian participation. Now, on the basis of his experience in the Northwest Territories, are you in agreement with the regulations which, for a number of years now, have insisted on Canadian participation rather than ownership? I ask this question, arising from what Mr. Smerchanski has said and arising from what Mr. Mosher himself has said, that there has to be pretty generous encouragement given to go out and prospect in anticipation of the future needs of the country. So, in regard to participation or ownership, would you emphasize Canadian participation and ownership at the exploration level or at the production level?

Mr. Mosher: That is a good question. So far as the exploration arm is concerned, we have lots of know-how in Canada to take care of those early stages. There is no doubt about that, because if we have not we are out of business. Concerning the other part of your question, I would like to see it this way but it is not always that you can get this money. Now, let us look at The Iron Bay as a shining example but it was made possible. It is quite possible to do these things if you try hard enough and stay with it long enough.

Now, a shining example; I tried the Ford motor people and they set aside $500,000 just to have a look at what I had carried out over the period of 10 years. They set aside these moneys and yet I had been away down in the Southern states, I was in Europe with this but I came right back home and it was sold here to Canadians for Canadians. Now, The Steel Company of Canada put this money up but it was on their terms and it was a good deal.

Mr. Reid: It was a good deal for whom?

Mr. Mosher: It was a good deal for The Steel Company of Canada. They are delighted with it.

Mr. Dinsdale: Mr. Chairman, would Mr. Mosher, as a prospector, encourage the idea of substantial Canadianization at the exploration level on the same basis, say, as at the development level in more remote areas of Canada where the going is tough for prospectors, the Northwest Territories, the Yukon, the high Arctic? Do you think we can get sufficient activity in these parts of Canada to ensure the supply of the demand that will be doubled as Mr. Mosher indicated by the end

[*Interprétation*]

M. Dinsdale: Monsieur le président, j'ai été intéressé aux commentaires de M. Mosher. C'est un prospecteur des plus authentiques; il a travaillé dans les Territoires du Nord-Ouest et même dans l'Arctique. Il dit qu'il appuie nettement le principe de la propriété canadienne et de la participation canadienne. Se fondant sur son expérience dans les Territoires du Nord-Ouest, est-ce que vous êtes d'accord avec les règlements qui, depuis un certain nombre d'années, insistent sur la participation canadienne plutôt que sur la propriété canadienne? Je pose la question d'après ce qu'a dit M. Smerchanski et ce que M. Mosher a lui-même répondu; faudrait-il encourager les prospecteurs en prévision des besoins futurs du pays? Pour ce qui est de la propriété ou de la participation, est-ce que vous insisteriez plutôt sur la participation et sur la propriété étrangère au niveau de l'exploration ou au niveau de la production?

M. Mosher: C'est une excellente question. Pour ce qui est de l'exploration, nous possédons passablement de connaissances au Canada pour poursuivre ses premières étapes. Il n'y a aucun doute là-dessus et si oui, nous sommes des hommes d'affaires. J'aimerais que ce soit ainsi mais on ne possède pas toujours l'argent nécessaire. L'*Iron Bay* en offre un exemple frappant à savoir que c'est possible de le faire si vous avez assez de persistance et si vous demeurez assez longtemps avec la même entreprise.

La société Ford avait mis de côté 500,000 dollars pour jeter un coup d'œil sur la prospection que j'avais faite pendant une période de 10 ans. Je suis allé jusque dans les États du Sud; je suis allé en Europe et quand je suis revenu, on a vendu aux Canadiens et pour les Canadiens. La *Steel Company du Canada* ne pouvait pas fournir cet argent et pourtant c'était une excellente transaction.

M. Reid: Une bonne transaction pour qui?

M. Mosher: Pour la *Steel Co. of Canada.* Ils en sont fiers.

M. Dinsdale: Monsieur le président, est-ce que M. Mosher, à titre de prospecteur, encouragerait l'idée d'une canadianisation prononcée au niveau de l'exploration tout comme au niveau du développement dans les régions les plus reculées du Canada: les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Arctique? Croyez-vous que nous pouvons avoir assez de travail dans ces parties du Canada pour répondre à la demande qui doublera, comme l'a dit M. Mosher, avant la fin du siècle et en comptant

[*Text*]

of the century by depending exclusively on Canadian operations in these remote areas?

Mr. Mosher: So far as I am concerned, no area is tough. You never stop to consider it, because I do believe that as well as a prospector you have to be somewhat of an explorer. You must have this in your blood, otherwise you do not succeed too well. But coming to your question, I think it is quite possible to develop this on straight Canadian money. I think it is possible, quite possible, without outside help.

Mr. Dinsdale: It has not been possible yet at the exploration level. Most of the developments going into operation now are based on substantial contributions of foreign capital, even from Japanese and German sources. Now, if you think this can be handled exclusively by Canadians—and I am talking about the exploration, the prospecting level which is your specialty—what incentives would be needed in terms of incentives to Canadians to participate and become involved?

Mr. Mosher: I think if we just leave Section 83 as it is it would help a great deal. That would be a great answer to it and that is what really kept a lot of us going, especially Section 83(2) which we live under, or have been in the past.

Mr. Dinsdale: So what Mr. Mosher is saying is that if Section 83 goes we are going to be dependent more than ever on foreign operations in this regard, so that a new emphasis on Canadian participation and ownership is working at cross purposes with the recommendations in the White Paper.

Mr. Mosher: If you take into consideration the few people that are involved in this and the amount of wealth that they create, the taxes do not mean a great deal. Let us take this shining example of what is happening right now in regard to expenditures. We have an income here in Chimo of $200,000 this year. I am carrying on an operation now east of here in the Province of Ontario up at Matagawa Lake where we are carrying on prospecting, diamond drilling, geophysical work, airborne geophysical surveys on nearly 17,000 acres of land. We are taking this Chimo money—you are talking about this money, can we induce people to do this? Yes, we can. We take this money ourselves and we do this.

This is where our money is coming or flowing through Iron Bay Trust into Chimo and going right back into the ground again and that was one reason why one trust was

[*Interpretation*]

exclusivement sur une exploitation canadienne dans ces régions reculées?

M. Mosher: Pour ma part, il n'y a pas de région qui pose des difficultés insurmontables. Il faut être non seulement un prospecteur, mais aussi un explorateur. Vous devez avoir cela dans le sang, autrement vous ne réussirez pas. Pour revenir à votre question, je crois qu'il est possible d'assurer ces développements avec de l'argent canadien. Je crois que c'est tout à fait possible sans participation étrangère. Cela a été possible jusqu'ici au niveau de l'exploration.

M. Dinsdale: La plupart des travaux effectués jusqu'ici ont été faits grâce à des contributions importantes de la part de sources étrangères même de sources japonaises et allemandes. Si vous croyez que les Canadiens pourraient se tirer d'affaires seuls dans le domaine de l'exploration, de la prospection, qui est votre spécialité, quels seraient les stimulants nécessaires pour encourager les Canadiens à y participer.

M. Mosher: Si on laissait l'article 83 tel qu'il est, cela ferait déjà beaucoup. Ce qui nous a maintenus, c'est l'article 83, surtout l'alinéa 2 qui nous est essentiel.

M. Dinsdale: Donc, d'après M. Mosher, si l'article 83 est supprimé, nous devrons dépendre de plus en plus de la participation étrangère et cela ira à l'encontre de notre but: la participation canadienne.

M. Mosher: Si vous tenez compte du petit nombre de gens qui sont en cause et de la somme de richesses qu'ils produisent, ces impôts ne voudront pas dire grand-chose. Prenons comme exemple ce qui se passe en ce moment pour nos propres dépenses; nous avons cette année à Chimo un revenu de 200,000 dollars. Nous avons des installations en Ontario, au Lac Matagami; nous faisons de la prospection, du forage, des relevés géophysiques sur 17,000 acres de terre. Nous prenons l'argent de Chimo. Nous prenons cet argent et nous accomplissons nous-mêmes ces travaux.

C'est notre argent qui passe de l'*Iron Bay* à *Chimo* et c'est la raison pour laquelle nous avons fondé un fonds de fiducie. Nous ne pensions même pas aux impôts à ce

[*Texte*]

formed. We were not even thinking of taxes then, not thinking of taxes at all because at that time we were interested in how much money we would get to spend again. As far as our own personal income is concerned, we pay lots on this. I am not complaining about paying taxes. I would be the last man in the world to complain about paying taxes.

Mr. Dinsdale: If I could bring this down to the specific point, Mr. Chairman, I take it that Mr. Mosher is saying that the White Paper recommendations with respect to depletion allowance, et cetera, run counter to Canada's...

Mr. Mosher: That is right.

Mr. Dinsdale: ...desire to Canadianize this industry.

Mr. Mosher: That is right. There is no doubt about it.

The Chairman: Does that conclude your questions, Mr. Dinsdale? Dr. Ritchie?

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask what percentage of new mines is found by people who come under the prospector and grubstakers' clause? Can you give any opinions? I know they are just judgments. At the present time in new mines how big a percentage is involved by people who operate under Section 83 as opposed to employees of large companies?

Mr. Mosher: That is a pretty hard question to answer for the simple reason that we do not know. There are so many in the prospecting game today that you never hear of.

Mr. Ritchie: But are operating under Section 83?

Mr. Mosher: Yes, are operating under Section 83 but you hear of nothing that they have ever accomplished. They have not been just that fortunate until perhaps 20 or 25 years have passed and then, all of a sudden, they blossom out with something, so it is hard to say. We have the people who are weekend prospectors, who are holiday prospectors and they are scattered from British Columbia to Newfoundland.

Mr. Ritchie: The taking of these claims as capital gains you feel would seriously diminish this number?

Mr. Mosher: Yes, I do. They are diminishing right now due to the fact that possibly a lot of the younger generation have no desire to go out and to overcome these obstacles in

[*Interprétation*]

moment-là parce que nous étions intéressés à savoir combien d'argent nous aurions à dépenser là-bas. Et pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, nous en payons énormément et je serai le dernier à me plaindre d'avoir à payer des impôts.

M. Dinsdale: Je crois que M. Mosher veut dire que les recommandations du Livre blanc au sujet des allocations d'épuisement etc., vont à l'encontre du désir du Canada de...

M. Mosher: C'est exact, il n'y a pas de doute là-dessus.

M. Dinsdale: ...de canadianiser l'industrie.

M. Mosher: C'est exact.

Le président: Est-ce que vous avez terminé monsieur Dinsdale? Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais savoir quel est le pourcentage des nouveaux gisements trouvés par les prospecteurs ou leurs commanditaires? Avez-vous une opinion là-dessus? A l'heure actuelle, dans les nouvelles mines, quel est le pourcentage de gens qui sont en cause ou qui profitent de l'article 83 par rapport aux autres employés des grandes entreprises?

M. Mosher: C'est assez difficile d'y répondre pour la bonne raison que nous ne possédons pas ces renseignements. Il y en a beaucoup qui sont des prospecteurs dont on n'entend pas parler.

M. Ritchie: Est-ce qu'ils se soumettent à l'article 83?

M. Mosher: Oui, mais nous n'entendons pas parler de leurs travaux; ils n'ont pas eu de chances et tout à coup ils s'en sont sortis avec quelque chose; c'est donc assez difficile à dire. Nous avons les prospecteurs de fin de semaine, les prospecteurs de vacances. Ils sont dispersés de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve.

M. Ritchie: Vous estimez que l'impôt sur les gains de capitaux en diminuera le nombre sensiblement?

M. Mosher: Oui, je le crois. Leur nombre diminue en ce moment étant donné qu'un grand nombre de jeunes n'ont plus le désir, la détermination de surmonter ces obstacles

[*Text*]

locating and developing our mineral wealth. I am speaking of the prospector's angle only.

Mr. Ritchie: Moving on to the Chimo Mines, let us say that a majority shareholder in Chimo Mines is faced with five-year evaluation. He has to sell some of his shares to pay this. Who is likely to buy them?

Mr. Mosher: American interests; there is no trouble to dispose of them today to them.

Mr. Ritchie: Yes.

Mr. Mosher: Because you have a good income.

Mr. Ritchie: Let us say a majority shareholder eventually passes away and his estate is exposed to death duties. Who is going to buy his shares, Canadian or American?

Mr. Huntley: It is kind of hypothetical, is it not?

Mr. Ritchie: Well, perhaps it is, but it is a very practical problem we have to face if we are going to argue about who should own the resource industries of Canada.

Mr. Huntley: Anything that is worth something can be sold. Right? Obviously shares in a company such as this can be sold. If someone died and had a substantial block it could well be American interests that might bid for them, but it could well be Canadians, too.

Mr. Ritchie: Under the White Paper proposals who would it be most attractive to—the Americans or the Canadians or would they be equally attractive?

Mr. Mosher: I would say the Americans.

Mr. Ritchie: Why?

Mr. Mosher: Well, they are looking around very closely at everything they can get into that has a good basic approach, some ingredient that they can get their hands into. The case of The Iron Bay Trust or the Chimo is a shining example of it. Here is something that is protected for years. The American interests will go for stuff like this.

Mr. Ritchie: Do you think then, Mr. Chairman, that these Americans are more interested in the basic economics of the community rather than secondary things such as manufacturing?

Mr. Mosher: They are very much interested in our mining today because of our mineral wealth. We have abundance of mineral

[*Interpretation*]

pour le développement de nos richesses minières. Je parle à titre de prospecteur seulement.

M. Ritchie: Pour passer à la mine Chimo, la majorité des actionnaires de *Chimo Gold Mines* doivent faire l'évaluation de 5 ans. L'actionnaire doit vendre une partie de ses actions pour payer son impôt. Qui les achètera?

M. Mosher: Des Américains. Il n'est pas difficile de les vendre. Elles rapportent passablement.

M. Ritchie: Oui.

M. Mosher: A cause de votre revenu élevé.

M. Ritchie: Disons qu'un actionnaire majoritaire meurt et que sa succession contient des dettes. Qui achètera ses actions: des Canadiens ou des Américains?

M. Huntley: C'est une question assez hypothétique.

M. Ritchie: Peut-être, mais un problème d'ordre pratique qui peut se présenter. Je voudrais savoir qui doit être propriétaire de nos industries.

M. Huntley: Tout ce qui a quelque valeur peut être vendu non? Les actions d'une société comme celle-là peuvent se vendre. Si quelqu'un meurt et en laisse une partie importante, ce pourrait fort bien être des intérêts américains, mais aussi des Canadiens.

M. Ritchie: Aux termes du Livre blanc, qui serait le plus attiré: les Américains ou les Canadiens; ou les deux?

M. Mosher: Je dirais les Américains.

M. Ritchie: Pourquoi?

M. Mosher: Ils suivent de près la situation et aiment à participer à des sociétés réputées. L'*Iron Bay Trust* et la *Chimo* en sont des exemples frappants. Ces compagnies existent depuis longtemps et les Américains sont prêts à y investir des fonds.

M. Ritchie: Monsieur le président, pensez-vous que les Américains s'intéressent davantage aux éléments économiques de base de la collectivité.

M. Mosher: Ils s'intéressent aux mines et à la richesse minérale du Canada. Nous avons beaucoup de richesses non mises en valeur au

[*Texte*]

wealth in Canada and the Americans are quite aware of this.

Mr. Ritchie: The brief of the Mining Association quoted a geologist suggesting that the number of finds this last decade had been less than what actually has been developed. Would you agree with this?

• 1240

Mr. Mosher: The technique of prospecting and exploration today is entirely different from what it was a few years back. There are more tools to work with and when you apply yourself it is surprising what you can find. Let us use as a shining example, in reply to your question, Sturgeon Lake, the Metagama Lake Mines. This country had been prospected over and over and over and yet they go back. What do they have there today? They have a terrifically large base metal mine that is going into production within the next year or two.

The Chairman: Mr. Smerchanski, do you have another question?

Mr. Smerchanski: No, Mr. Chairman. Thank you.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I want to develop a point about the effect of the White Paper. What we are getting after is the combination of the capital gains tax proposal with regard to shares of such a widely-held Canadian company as Chimo, plus the incidence of the estate taxes as now designed. In the case of substantial Canadian shareholder, or even the controlling shareholder, there is a tax force built into our tax system which does tend to make Canadian ownership much more vulnerable to foreign take-over.

I will use Mr. Mosher as a hypothetical example. In the event that he were the dominant and controlling shareholder of Chimo, with the five-year revaluation under the capital gains provisions for shares of widely-held Canadian stocks it is conceivable that if Chimo is somewhat more successful, that there has been a capital appreciation in its shares, say, five years hence, he would have to sell some of them to pay the tax, even though he had not realized it. So there is more stock going onto the market. Mr. Mosher, although he has been successful, cannot escape the grim reaper.

Mr. Mosher: I am trying to.

Mr. Lambert (Edmonton West): You are trying to, all right. But nobody can escape that. There is also the question then of estate

[*Interprétation*]

Canada et les Américains en sont très conscients.

M. Ritchie: Dans le mémoire de l'Association des mines un géologue cite que les découvertes, au cours de cette dernière décennie, ont été inférieures au nombre de mines mises en valeur. Est-ce que vous êtes d'accord?

M. Mosher: Non. Les techniques de prospection et d'exploration sont très différentes de ce qu'elles étaient il y a quelques années. Nous disposons davantage d'outils et lorsqu'on s'y met, il est surprenant de voir tout ce qu'on peut découvrir. L'exemple suivant répondra à votre question; pensez au Metagawa, à *Sturgeon Lake*. Cette région a été prospectée à de nombreuses reprises. Aujourd'hui, on a réussi à y trouver quelque chose. Les mines y entreront en exploitation d'ici un an ou deux.

Le président: Est-ce que vous avez d'autres questions, monsieur Smerchanski?

M. Smerchanski: Non, merci, monsieur le président.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais soulever une question concernant l'un des effets du Livre blanc. Nous aboutissons à la combinaison de la proposition de l'impôt sur les gains de capitaux et des dividendes d'une société canadienne comme la *Chimo* en plus de l'incidence de ce qu'on appelle les taxes indirectes. Dans le cas où il y a beaucoup d'actionnaires canadiens ou même là où le contrôle financier appartient à des Canadiens, alors il existe un phénomène dans notre système fiscal qui a pour effet de rendre la propriété canadienne beaucoup plus vulnérable au contrôle éventuel des étrangers.

Je prends l'exemple de M. Mosher à titre d'hypothèse. Supposons que ses actions dans la *Chimo* lui en donnent le contrôle. Si l'évaluation quinquennale des gains de capitaux était en vigueur, selon les recommandations s'appliquant aux entreprises gérées par des Canadiens, M. Mosher devrait sans doute vendre certaines de ses actions pour payer ses impôts sur des bénéfices non réalisés. Il me semble concevable de penser que *Chimo* ait prospéré et que ses actions aient monté depuis cinq ans. Ainsi les actions sont remises sur le marché. En somme M. Mosher, bien qu'il soit prospère, ne peut pas échapper à la marre.

M. Mosher: J'essaie.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous essayez mais personne ne peut y échapper. Il y a aussi la question des impôts sur les biens

[*Text*]

taxes as they now exist. Then what happens? Substantial blocks of shares of this kind have to be put on the market to pay the estate tax. And if they come on the market in substantial blocks we know what happens to them—they go, they are gone.

I put it to you that there is, in addition to that, the American incentive to buy in that they do not have to worry about the level of Canadian estate tax and that once shares or properties fall into the hands of either an American corporation or an American individual it is gone forever in so far as the Canadian government is concerned as a taxable asset. They have death duties but they are much lower than ours. Their margin is such that they actually can come in and bid higher than Canadians for those very same assets. So there is the answer. We have built a tax system that is just an invitation to take-over and this unfortunately accentuates the tendency that the Canadian tax system has had.

Mr. Mosher: This is really one good reason for forming the Iron Bay Trust. It is solid. There is no take-over there. Nobody can take that over. But it could have been very easy, and the Americans were interested.

Mr. Lambert (Edmonton West): It can be taken over I submit to you, Mr. Mosher, in that if a foreign interest can acquire control of Chimo to that extent they can divert the funds that flow through Iron Bay Trust to American sources.

Mr. Mosher: To American shareholders but not to any other source.

Mr. Lambert (Edmonton West): No. I mean that fund would not remain in the hands of Canadians; ultimately the control . . .

Mr. Mosher: Oh yes, that $200,000.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is all, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman. I take it from Mr. Lambert's last question that he approves of the proposals in the White Paper to tax nonresidents on gains realized overseas as a deterrent to U.S. take-over?

Mr. Lambert (Edmonton West): I certainly do not. That is the worst possible thing. That is a complete breach of any taxation principle.

[*Interpretation*]

transmis par succession? Qu'arrivera-t-il aux actions de ce genre qui doivent être mises sur le marché pour payer l'impôt? Si ces actions sont mises sur le marché en grande quantité, voilà ce qui arrive: elles dégringolent.

Donc, en dehors de cela, il y a les incitations américaines à l'achat. Les Américains n'ont pas à s'inquiéter des impôts sur les biens transmis par succession au Canada. Une fois que des actions tombent aux mains d'Américains, sociétés ou particuliers, elles sont partis pour toujours en tant qu'actifs taxables. Les impôts existent aussi aux États-Unis, mais ils sont bien inférieurs aux nôtres. Ils permettent aux acheteurs américains de compter sur une marge qui leur permette d'offrir un meilleur prix que les Canadiens pour les mêmes actions. Voilà la réponse. Nous avons un système fiscal qui est une invitation au rachat de nos entreprises par les Américains et cela accentue malheureusement la tendance qui existait déjà dans le système fiscal canadien.

M. Mosher: C'est la raison pour laquelle nous avons créé l'*Iron Bay Trust*. Il n'y a pas de reprise possible. Personne ne peut le faire même si la chose eut été facile et qu'elle intéressait les Américains.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur Mosher, à mon avis, cela peut être racheté si quelqu'un acquiert un intérêt étranger contre *Chimo*. Dans cette mesure, on peut détourner des fonds de l'*Iron Bay Trust* au profit d'actionnaires américains.

M. Mosher: Ces crédits iraient à des Américains et à personne d'autre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): A mon avis, ces sommes d'argent ne resteraient pas aux mains des Canadiens. Ultimement, le contrôle . . .

M. Mosher: Oh, ce 200,000 dollars?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président. Je reprends la question de M. Lambert à savoir qu'il est d'accord avec les propositions du Livre blanc concernant l'imposition des gains de capitaux des non-résidents comme une invitation aux Américains de prendre la relève.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Absolument pas. Ce serait la pire chose. Cela irait à l'encontre de n'importe quel principe en matière d'imposition.

[*Texte*]

Mr. Mahoney: We will get you in the chair later too.

More seriously, Mr. Chairman, Mr. Mosher has qualified himself as not being an expert, which puts him in common with most of us at the table. However, as an experienced man in the mining industry, I wonder if he would care to comment on the likely effect of paragraph 5.26 of the White Paper, which is the paragraph that eases up the principal business test and allows other taxpayers not engaged primarily in the mining or petroleum industries or related industries to offset 20 per cent of their investment in exploration and development against other income. Do you feel that this is likely to be an important measure to induce additional Canadian participation in the extractive industries?

Mr. Mosher: I will ask Mr. Huntley to reply to that, Mr. Chairman.

Mr. Huntley: I think that is going to be an inducement, Mr. Mahoney. Presently anyone that spends money in a mining venture, a grub stake or something like that, cannot write off that expenditure against his other income, but under Section 83(2), if he is successful and makes some money on it, then that income is not taxable either. But so far as Chimo's problems are concerned, our specific concern with the White Paper is the reduction in exploration funds that it will have because of the way the Iron Bay Trust will be taxed. And as we discussed earlier, because it will be subject to a higher level of taxation there will be that much less to distribute to Chimo and Chimo will have that much less to spend on exploration. It is presently committing all its funds to exploration, something in the order of $200,000 a year. That does not put it in a class with a Noranda or something like that, but it is a pretty hefty expenditure for a small company.

Mr. Mahoney: You have made that point very well. That has been covered and this was just something that had not been dealt with at all during the morning. I would have to feel that on the basis of experience in other countries, which have perhaps even more generous opportunities for taxpayers to take a flier in the extractive industries, this should be a distinct plus factor.

Mr. Huntley: Would you comment on this, Mr. Goodlet?

Mr. Goodlet: I think unquestionably it is going to bring more funds into the exploration field. People who previously could not get any deduction for their exploration

[*Interprétation*]

M. Mahoney: On vous invitera au banc à votre tour.

Pour être plus sérieux, monsieur le président, M. Mosher a dit qu'il n'était pas expert, ce qui nous met sur le même pied que nous tous autour de cette table. Mais en tant que spécialiste de mines, pourrait-il nous dire quels sont les effets probables du paragraphe 5.26 du Livre blanc, paragraphe qui prévoit l'élargissement de certains barèmes industriels et qui permet à des contribuables dans l'industrie minière ou pétrolière ou dans des industries connexes, de déduire 20 p. 100 de leurs revenus pour l'exploration et le développement de ces entreprises. Ne croyez-vous pas que cette mesure importante incitera les Canadiens à investir dans l'exploitation des richesses naturelles?

M. Mosher: Je demanderai à M. Huntley de répondre à cette question, monsieur le président.

M. Huntley: Oui, je pense que ça sera une incitation, monsieur Mahoney. Pour l'instant, ceux qui dépensent de l'argent dans les mines, ne peuvent déduire ces dépenses de leurs revenus mais l'article 83(2) les exempte d'imposition s'ils en tirent quelques revenus. Mais pour autant que la *Chimo* est impliquée, notre vrai problème en rapport avec le Livre blanc est qu'il réduit les crédits disponibles pour l'exploration en raison de l'imposition de l'*Iron Bay Trust*. Comme nous l'avons dit plus tôt, comme l'imposition sera plus élevée, il y en aura autant de moins à distribuer à la *Chimo*. Et *Chimo* aura moins à dépenser pour l'exploration. A l'heure actuelle, tous les crédits de *Chimo* sont versés à l'exploration, soit environ 200,000 dollars par année. Évidemment elle ne se trouve pas dans la même catégorie que la Noranda mais c'est une dépense importante pour une petite société.

M. Mahoney: Vous l'avez très bien expliqué. Voilà un sujet dont nous n'avons pas du tout parlé ce matin. Je pense que sur la base de l'expérience d'autres pays, qui ont des possibilités bien meilleurs pour les investisseurs intéressés à l'industrie de l'extraction, c'est un facteur tout à fait positif.

M. Huntley: Quels sont vos commentaires là-dessus, monsieur Goodlet?

M. Goodlet: Cela permettrait de canaliser sans aucun doute d'importants crédits vers l'exploration. Ceux qui ne pouvaient pas obtenir de déduction pour les dépenses d'explora-

[*Text*]

expenditures will be more likely to engage in this field. But I question just how many people presently will be interested in this area, particularly with the liberalization of the exploration and development expenditures a number of years back and anybody who is fabricating metal can now get into this deal. These are the people who would have an interest in that respect. I question whether many of us around this table would be interested in putting much money into direct exploration expenditure on the grounds that we could deduct 20 per cent of it against our other income. I think you have to be in the business related to it before you would be interested in doing so. I think it definitely will bring some additional funds into the exploration field, but I question how much.

Mr. Mahoney: Has that been the experience of people who have organized drilling funds in the United States with dentists, doctors and so on?

Mr. Goodlet: They have a peculiarly great incentive down there to do it that way. There is no question that many doctors have done it in the form of joint ventures and partnership participations where they do not actively engage in it but put the funds into it. I suggest that it improves the odds of your success. You get a deduction now for a loss in respect of a profit you may or may not make at some time in the future.

Mr. Huntley: The deduction is a lot greater than 20 per cent.

Mr. Mahoney: Thank you.

The Chairman: On a point of clarification, Mr. Goodlet, does this mean that you can only deduct in total 20 per cent of your expenses, or that you can only deduct 20 per cent per year?

Mr. Goodlet: I assume the tax is 20 per cent per year.

The Chairman: So that you could over a period of years perhaps deduct the whole amount.

Mr. Goodlet: Yes.

Mr. Mahoney: Not quite. It is a declining balance.

Mr. Goodlet: Essentially, it gets down pretty low after about nine years.

The Chairman: Mr. Kaplan.

[*Interpretation*]

tion auront davantage tendance à participer à cette activité. Mais je me demande combien de gens s'intéresseront à ce domaine, en particulier, avec la libéralisation dans l'acceptation rétroactive des dépenses d'exploration et de developpement? Tous ceux qui participent à l'industrie sidérurgique jouissent de ces avantages et ce sont ceux-la qui seraient les premiers intéressés. Je me demande s'il y a beaucoup de gens autour de cette table qui s'intéresseraient à investir de l'argent pour des explorations s'ils pouvaient un déduire 20 p. 100 de leurs revenus. Je pense qu'il faut participer à ce genre d'activité pour vraiment s'intéresser à cela. Cela permettra de développer l'exploration. Le tout est de savoir dans quelle mesure.

M. Mahoney: Ne faites-vous pas allusion à cette expérience tentée par certaines gens qui ont réuni des crédits pour le forage, aux États-Unis, parmi des dentistes et des docteurs?

M. Goodlet: Aux États-Unis, on a instauré un excellent stimulant pour inciter les gens à ce genre d'investissement. De nombreux médecins l'ont fait sous forme d'initiative conjointe ou par association d'intérêts, même s'ils ne s'engageaient pas directement dans ce genre d'aventure et qu'ils se contentaient d'y apporter leur argent. A mon avis, cela permet d'avoir plus de chances de réussir. On leur accorde une déduction pour la perte qu'ils pourraient éventuellement accuser en tentant d'obtenir un profit hypothétique.

M. Huntley: Les déductions permises sont bien supérieures à 20 p. 100.

M. Mahoney: Merci.

Le président: Un éclaircissement, s'il vous plaît, monsieur Goodlet. Je ne sais pas si ça veut dire, qu'on peut déduire 20 p. 100 des dépenses totales ou qu'on peut déduire 20 p. 100 chaque année.

M. Goodlet: C'est 20 p. 100 chaque année.

Le président: Donc au bout d'un certain nombre d'années, le tout pourrait avoir été déduit.

M. Goodlet: Oui.

M. Mahoney: Pas tout à fait. Il y a un solde qui diminue progressivement.

M. Goodlet: Au fond, il est réduit à presque rien au bout d'environ neuf ans.

Le président: Monsieur Kaplan.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, I wanted to make a comment about the arguments that you raised with Mr. Smerchanski relating to incentive. The reason I cannot accept that argument that incentive to prospect for example will be affected by the removal of Section 83(3) is that it is impossible to know how much the cost of the tax burden is going to be when you set out as a prospector. You do not know what you are going to find, you do not know what its value is going to be, and you cannot actually say what this tax change is going to mean to you. So how can you assert that it affects incentive? You have made three mines, as I understand it from your earlier evidence, and that is a good deal more than the average prospector, yet when a prospector starts up he cannot really anticipate whether the mine is going to produce $100 million, as you indicated one of yours did, or whether it is going to be $5 million or $8 million. How can he really say that his incentive is reduced by the prospect that if he makes some money he is going to pay some tax?

Mr. Mosher: If, for instance, we decide that we are going to go out and do some prospecting and this is my first year going prospecting, I start out with a couple of thousand dollars, you may come along as a partner, we decide we are going out, we take a small nominal fee or a salary and we get a large interest. The smaller the salary the larger the interest. So we are going out on the basis that on everything we find we will get 20 per cent of it. So we find nothing and we do not pay any taxes—we have nothing to pay on. But if we find something 20 per cent is an awful lot of a big deal. Very few prospectors become very wealthy. There are a few but not that many. But you gamble your time. Mr. Kaplan, time never can be replaced, money can be. So we go out and gamble this money. We say that we will take a six month's sojourn into the bush and if we find something, wonderful, we will make a lot of money out of this if it makes a mine. If it does not, we make nothing; we make the small salary that we received during the summer months.

Mr. Kaplan: I see the incentive argument in two phases. In the initial phase when you are exploring you cannot really calculate how much of a disincentive taxes are to you because you do not know what you are going to find. In the second phase, when you have found something and you have do decide whether to go ahead and develop it, then you can figure in taxes and decide, considering the taxes, whether or not it is worth doing. I can see an incentive argument relating to that

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Monsieur le président, je voudrais faire un commentaire au sujet de l'argumentation de M. Smerchanski au sujet des stimulants. Je ne peux pas accepter cet argument d'après lequel les stimulants à la prospection seraient affectés par la suppression de la section 83(3). La raison en est que l'on ne peut prévoir ce que sera le fardeau fiscal qu'un prospecteur devra supporter. On ne peut savoir ce que l'on trouvera; on ne sait pas quelle en sera la valeur de même qu'on ne peut pas dire ce qu'apportera cette modification du système fiscal. Comment pouvez-vous donc supposer que cela affectera les stimulants? Vous avez découvert trois mines; c'est supérieur à la moyenne pour un prospecteur. Lorsqu'un prospecteur débute, il ne peut pas savoir si la mine produira 100 millions de dollars comme cela se produit pour une de vos mines ou seulement de 5 à 8 millions de dollars. Comment peut-on affirmer que la motivation d'un prospecteur est affectée par l'hypothèse qu'il devra payer des impôts sur les profits réalisés?

M. Mosher: Nous décidons de faire la prospection. Disons que c'est la première année que je m'y mets. Je commence avec quelques milliers de dollars et vous pouvez vous joindre à moi à titre d'associé. Nous vous concédons soit un petit salaire ou une sorte de cachet et nous aurons un intérêt élevé. Plus le salaire est petit, plus l'intérêt est grand. Partons sur cette base. Tout ce que nous trouverons nous avons décidé d'en garder seulement 20 p. 100. Si nous ne trouvons rien, nous ne payons pas d'impôt car nous n'avons rien qui puisse être imposé. Mais si nous trouvons quelque chose, le 20 p. 100 est alors toute une affaire. Il y a peu de prospecteurs qui finalement deviennent très riches. Il y en a quelques-uns mais c'est tout. Dans la prospection, on parie son temps. Monsieur Kaplan, le temps ne peut jamais être remplacé; l'argent peut l'être. On se dit: «Nous passons six mois dans la brousse, et si nous trouvons quelque chose, nous ferons beaucoup d'argent si cela devient une mine. Si ce n'est pas le cas, nous devrons nous contenter d'un petit salaire pendant ces quelques mois d'été.

M. Kaplan: Il devrait y avoir une incitation qui s'appliquerait en deux phases successives. Dans la première, soit pendant l'exploration, on ne peut entrevoir comment l'impôt nous frappera tant qu'on ne sait pas ce qu'on trouvera. Dans la deuxième phase, lorsqu'on a trouvé quelque chose et qu'il faut décider si l'on veut mettre le gisement en valeur ou non, la question des impôts pourra déterminer le choix final. Je conçois qu'un stimulant devrait pouvoir influencer ce choix final mais je ne

[*Text*]

phase but I just cannot see how repealing Section 83(3) for example is going to make any difference to prospectors.

Mr. Mosher: It makes a vast difference. If, for instance, I go out and, say, I prospect for 20 years and put up my own money of, say, $20,000, as a yardstick, for 20 years and I have no way of writing this off. It comes back to the question raised by someone across the table here. I have no way of writing this off. I have no desire to write off the $20,000. I am gambling $1,000 a year for prospecting purposes now. But I know, if I find something, what the tax is going to be; it is going to be capital gains. That is what I am after—capital gains. And Section 83 (2) is the umbrella that I come under, or we did come under and still do.

Mr. Kaplan: It is not technically a capital gain. Technically it was exempt income.

Mr. Mosher: Well, I have been through this since 1932.

Mr. Kaplan: Do you think the fact that the top rate is being reduced to 50 per cent over a transitional period tends to overcome the objection that you have just raised? Is it one thing to have to pay half of it away in taxes but another to have to pay 80 per cent of it away.

Mr. Mosher: I do not mind paying personal tax to that extent but I think as far as the energy you put into your work is concerned that I am entitled to all of it. But I do not care if I am taxed 60 per cent afterwards once it becomes my own personal property—as in the case of Iron Bay Trust. I am paying a high tax on this. There are three of us who pay a high tax on this because it comes into our hands directly through the Iron Bay Trust.

Mr. Kaplan: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Are there any further questions? If not, gentlemen, I would like to thank you on behalf of the three members of Chimo Gold Mines Limited and Iron Bay Trust for their two presentations this morning. They were illuminating, constructive and most helpful.

Mr. Mosher: Thank you.

The Chairman: Before rising I think it might be an appropriate occasion to make a couple of announcements and conclude our hearings. I want to put a couple of questions to you.

The first is an item of information.

[*Interpretation*]

vois pas en quoi la suppression de la section 83(3) peut influencer ou toucher les prospecteurs.

M. Mosher: Cela fera une énorme différence. Par exemple, si je décide de faire de la prospection pendant vingt ans et que j'y consacre mon propre argent, disons que j'y mette 20,000 dollars. Je n'ai aucun moyen d'amortir le tout. Nous en revenons à la question posée par quelqu'un tout à l'heure. Je ne peux me rattraper sur rien et je ne pense pas pouvoir rattraper ces 20,000 dollars. Je parie $1,000 par an dans la prospection. Mais je sais que si je trouve quelque chose, je sais ce que sera l'impôt. Ma découverte sera considérée comme un gain de capital. Et justement, à ce propos, la section 83(3) me protège comme ce fût et c'est encore le cas.

M. Kaplan: Techniquement, ce n'est pas un gain de capital; c'est un revenu exonéré.

M. Mosher: Ce sont là des problèmes courants pour moi depuis 1932.

M. Kaplan: Ne pensez-vous pas que la diminution du taux maximum à 50 p. 100 et le fait qu'on l'applique à la période de transition, répond à votre objection de tantôt? C'est une chose que d'avoir à payer 50 p. 100 d'impôts mais c'en est une autre que de devoir sacrifier 80 p. 100.

M. Mosher: Ça ne me dérange pas de payer de forts impôts en tant qu'individu. Mais c'est différent si je songe à l'énergie que je mets dans ce travail, j'ai droit de tout conserver. Je suis prêt à payer 60 p. 100 d'impôt lorsque cet argent devient ma propriété comme dans le cas de l'Iron Bay Trust. Je paie de gros impôts là-dessus. Nous sommes trois dans cette affaire et nous payons de lourds impôts parce que cet argent échoue directement dans nos mains de l'Iron Bay Trust.

M. Kaplan: Merci, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Dans le cas contraire, messieurs, je voudrais remercier de votre part les trois représentants de la Chimo Gold Mines Limited et de l'Iron Bay Trust pour leurs deux exposés de ce matin. Ces exposés ont été constructifs, intéressants et utiles. Merci.

M. Mosher: Merci.

Le président: Avant de lever la séance, il nous semble bon maintenant de faire quelques annonces, de terminer les audiences. Je voudrais vous poser quelques questions.

Tout d'abord, une question d'information.

[*Texte*]

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, I think we could excuse the witnesses.

The Chairman: You are right, Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): And I think the newspaper men too.

The Chairman: I think they might like to hear the first part of my comment. We will excuse them for the second part.

The first piece of information is that we have arranged to meet the Provincial Treasurer of the Province of Saskatchewan at 8.45 tomorrow morning in Regina. He will be making a presentation to us and that presentation and whatever questioning we can get in will be concluded by 9.30 a.m.

It is expected that we will receive copies of the Saskatchewan brief by noon today. This is to give us an opportunity overnight to read it.

In concluding the formal part of our hearings I would like to say that I think we all have benefited from the number of different groups. The briefs that have been presented to us have been an excellent sample and have covered a wide range of the proposals in the White Paper. They have in many instances acknowledged important improvements in the White Paper or, to put it another way, important improvements in our tax system, which the White Paper proposals represent, and in many instances they have criticized constructively the proposals which they do not feel will suit their particular interests or indeed the national interest. I think that we have benefited considerably from them.

I also would like to acknowledge the part that our staff is playing in these hearings. I have not publicly acknowledged this heretofore but I think it important that we do so. They have the task of setting up our equipment. They often have to start early in the morning ahead of time to get it set up. They will be dismantling it very shortly. There is also of course the interpretation staff, the Committee's staff—Miss Ballantine and Miss Savard—and others.

I think we also should acknowledge the hotel's co-operation and assistance, and we certainly acknowledge the co-operative assistance of the press who have attended our meetings. When I say the press I am also including radio and TV. To them we acknowledge their assistance in reporting on our affairs.

I think I also should acknowledge the perceptive contribution of our supporting colleagues, Mr. Dinsdale, who joined us today,

[*Interprétation*]

M. Leblanc (Laurier): Nous pourrions excuser les témoins.

Le président: Vous avez raison, monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Les journalistes également.

Le président: Je crois que ces derniers seront intéressés à entendre le début de mes commentaires. Pour la suite, nous les excuserons.

Tout d'abord, nous devons rencontrer le trésorier provincial de la province de la Saskatchewan à 8.15 à Regina, demain matin. Il nous fera un exposé. Cet exposé et les questions se termineront à 9 heures et demie.

Nous recevrons, je pense, des exemplaires du mémoire de la Saskatchewan à midi aujourd'hui. Ainsi, nous aurons l'occasion de l'étudier cette nuit.

Pour terminer, je dirais que nous avons tous, nous avons beaucoup appris. Les mémoires présentés ont été un échantillonnage excellent de l'opinion de la province à propos des propositions contenues dans le Livre blanc. On a ainsi suggéré des améliorations importantes au Livre blanc, des améliorations au système fiscal proposé dans le Livre blanc. Dans certains cas, des personnes ont critiqué de façon constructive des propositions qui ne correspondent pas à leur intérêt ou à l'intérêt national. Donc, nous avons beaucoup tiré de ces audiences. Je voudrais également remercier le personnel du Comité M[lles] Ballantine et Savard, ainsi que les autres.

Je remercie la gérance de l'hôtel pour sa coopération ainsi que la presse qui a suivi attentivement nos délibérations. Lorsque je parle de la presse, j'entends par là aussi la radio et la télévision qui a assuré une grande diffusion à nos préoccupations.

Nous remercions aussi nos collègues, et M. Dinsdale, qui s'est joint à nous aujourd'hui; M. Smerchanski qui a été parmi nous à deux

[*Text*]

Mr. Smerchanski who has been with us on two occasions and on many other occasions has served as a member of the Finance Committee, and to Mr. John Reid who has joined us today, the distinguished Member for Kenora-Rainy River, the Chairman of the Broadcasting and Cultural Affairs Committee. We are delighted to have this additional support and I hope that we may look forward to this kind of assistance in other centres across Canada.

Mr. Osler: I might ask Mr. Reid why he did not come up on Sunday with me.

The Chairman: Mr. Osler, I am glad you raised your voice. Of course I acknowledge you as a valuable member of the Committee.

There are some housekeeping matters. At this point I would like to ask the press if they would leave us. I think we now can terminate the transcription and operate in camera. I would ask the staff to recognize that.

[*Interpretation*]

reprises, a représenté le Comité des finances et M. John Reid, le distingué député de Kenora-Rainy River; le président du Comité de la radiodiffusion et des affaires culturelles. Nous avons été très heureux de cette aide supplémentaire et j'espère que nous pourrons compter sur pareille collaboration partout ailleurs au Canada.

M. Osler: Puis-je demander à M. Reid la raison pour laquelle il ne m'a pas accompagné dimanche?

Le président: Je suis content de vous entendre. Vous êtes un des hommes éminents de ce Comité, c'est certain.

Il y a des questions de régie interne à régler et je demanderais donc aux journalistes de nous laisser. Je pense que maintenant nous pouvons faire cesser la transcription et nous réunir à huis clos. Je demande donc au personnel d'en tenir compte.

APPENDIX A-43

SUBMISSION
to the
HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE
on
FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS
concerning the
PROPOSALS FOR TAX REFORM
outlined in the
GOVERNMENT'S WHITE PAPER

***

by
THE CANADIAN RETAIL BUILDING SUPPLY COUNCIL

on behalf of its affiliates

The Atlantic Building Supply Dealers Association,

The Quebec Retail Lumber Dealers Association,

The Ontario Retail Lumber Dealers Association,

The Western Retail Lumbermen's Association,

The Building Supply Dealers Association of British Columbia
and, as an endorser,
The Canadian Lumbermen's Association

***

February 20, 1970

SUMMARY OF SUBMISSION
to
The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs
by
The Canadian Retail Building Supply Council

Introduction

The Council, which represents the regional retail lumbermen's and building supply associations from every province in Canada, briefly records its approval of the proposed higher personal exemptions, lower maximum personal tax rates, the option permitting the profits of closely held companies to be taxed in the hands of the shareholders and the capital gains tax but not without serious misgivings about the mechanics of its application. The increased tax rates in the middle income areas are also condemned.

APPENDICE A-43

MÉMOIRE
soumis au
COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
relativement aux
RÉFORMES EN TAXATION QUE PROPOSE LE LIVRE BLANC DU GOUVERNEMENT DU CANADA

***

par
LE CONSEIL CANADIEN DES DÉTAILLANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

au nom de ses filiales
The Atlantic Building Supply Dealers Association

L'Association des détaillants de bois du Québec

The Ontario Retail Lumber Dealers Association

The Western Retail Lumbermen's Association,
et

The Building Supply Dealers Association of British Columbia

***

le 20 février 1970

SOMMAIRE DU MÉMOIRE
soumis au
Comité Permanent de la Finance, du Commerce et des Affaires Économiques
par
Le Conseil Canadien des Détaillants de Matériaux de Construction

Introduction

Le Conseil, qui représente les associations régionales de marchands de bois et de matériaux de construction de toutes les provinces du Canada, tient à signaler brièvement son approbation des exemptions personnelles plus élevées, des taux maximum de taxes moins élevées, ainsi que l'option permettant de taxer les profits des détenteurs de compagnies privées et la taxation des gains de capitaux, mais non sans appréhension quant à la façon dont sera appliquée la taxe. Nous condamnons de même les taux accrus de taxes sur les revenus moyens.

Taxation of Co-operatives
(Page 57 of White Paper)

The Council then turns to the taxation of co-operatives which is the first of the two issues that it discusses at more length because co-operatives compete unfairly with retail lumbermen. It is contended that while the White Paper proposals are more equitable than the present law, they still leave co-operatives with a unique ability to generate untaxed working capital that can and will be used to expand business with members and non-members alike. It is also pointed out that the rate of interest paid on government bonds is wrongly described in the White Paper as a "full commercial rate of interest".

Major remedial suggestions are that in the amended Income Tax Act:

(1) a more realistic commercial rate of interest be substituted for the government bond rate advocated in the White Paper;

(2) co-operatives be required to pay all of their interest to members and one half of their patronage dividends unconditionally in cash before being permitted to deduct these items from profit when determining taxable income; and

(3) co-operatives lose their right to be taxed as co-operatives if they do more than 50 per cent of their gross business with non-members.

La taxation des coopératives (Page 57 du Livre blanc)

Le Conseil se penche ensuite sur la taxation des coopératives et c'est le premier des deux points qu'il tient à discuter plus longuement, parce que les coopératives exercent une concurrence injuste auprès des détaillants de bois. Si les propositions contenues dans le Livre blanc sont plus équitables que la présente loi, elles laissent toujours néanmoins aux coopératives le pouvoir de générer du capital d'exploitation non taxé qui peut être utilisé—et il le sera—pour l'expansion du volume de leurs affaires transigées aussi bien avec leurs membres qu'avec ceux qui ne le sont pas. Nous tenons aussi à souligner que le taux d'intérêt payé pour les obligations du gouvernement est décrit inadéquatement dans le Livre blanc comme taux d'in érêt commercial entier. A titre de recommandations susceptibles de remédier à la Loi de l'impôt sur le revenu, nous suggérons:

(1) Que l'on établisse un taux d'intérêt commercial plus réaliste pour les obligations du gouvernement que celui préconisé dans le Livre blanc;

(2) Que les coopératives soient tenues de payer en espèces tous les intérêts destinés à leurs membres, ainsi que la moitié des ristournes, ou dividendes privilégiés, avant qu'elles soient autorisées à déduire ces item du profit, lorsque vient le temps de déterminer le montant du revenu taxable; et —

(3) Que les coopératives perdent leur droit d'être taxées comme coopératives si elles font plus de 5 p. 100 du chiffre de leurs affaires avec des clients qui ne sont pas leurs membres.

Disallowance of Convention Expenses
(Page 61 of White Paper)

It is contended that literal implementation of the White Paper proposal will not only seriously harm a great many trade associations but will also seriously harm the travel industry and inter-regional understanding in Canada.

As an alternative to complete disallowance the Council suggests that Canada's revenue can be adequately protected by properly instructed Income Tax Assessors and, if necessary, by distinguishing between trade associations on the one hand and associations that have no direct part in earning the income of their members on the other, as well as by placing per diem and geographic limits on convention travel expenses.

Refus d'exempter de taxation les dépenss de congrès (Page 61 du Livre blanc).

On soutient en plusieurs milieux que l'application à la lettre de cette proposition du Livre blanc causera un tort considérable, non seulement aux associations d'affaires, mais qu'elle sera aussi préjudiciable à l'industrie du tourisme et à celle des transports, ainsi qu'à la bonne entente entre les diverses régions du Canada.

Comme une alternative à une dénégation totale de l'exemption de taxe des dépenses de congrès, le Conseil suggère que le Revenu du Canada peut très bien être protégé adéquatement par ses contrôleurs de contributions et, si la chose s'avère nécessaire, en faisant une distinction entre les associations d'affaires d'une part, et d'autre part, les associations qui n'ont rien à voir avec le gain du revenu de leurs membres—aussi bien que par l'imposition de limites géographiques des congrès quant à ce qui a trait aux dépenses de voyage.

Conclusion

The Council requests that their representative be heard by the Committee so that he can provide any needed additional information and explanation.

Mr. Gaston Clermont, M.P., Chairman, Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs

Gentlemen:

1. This Council represents retail lumber and building supply dealers from the Atlantic to the Pacific and is grateful for this opportunity to have its views considered by such a representative, responsible and respected committee while the legislation concerned is still in its formative stages. It is hoped our views will be reflected in your report and in the legislation that is finally adopted.

2. As a preliminary we want to record our general approval of the White Paper proposals for:

(a) enlarged minimum personal exemptions;

(b) reduced maximum individual tax rates;

(c) a capital gains tax (with reservations); and

(d) an option to permit closely held corporations to be taxed as partnerships.

Also, we want to record our serious misgivings about the recommended methods for applying the proposed capital gains tax and the fact that despite the introduction of this new tax many middle income Canadians are to be faced with viciously increased personal tax rates that will prevent the disadvantages of discontinuance of the two-rate corporate tax system being substantially offset by the option to have the earnings of closely held corporations taxed in the hands of the shareholders.

3. There is a strong temptation to enlarge on the foregoing paragraph but anything we say is likely to be a repetition of what will be said at length by many other people and for that reason, as well as out of respect for the magnitude of the task your committee has undertaken, we will refrain from further comment. This will enable us to confine our comments to two areas of the White Paper that are of vital concern to us—areas where our comments may be more helpful in your deliberations.

Conclusion

Le Conseil sollicite que quelques-uns de ses représentants soient autorisés à se faire entendre par le Comité, de sorte qu'il lui soit possible de fournir toute information ou explication additionnelle qui pourrait s'imposer.

M. Gaston Clermont, m.p., président, Comité permanent de la Finance, du Commerce et des Affaires Économiques.

Messieurs,

1. Le conseil représente les détaillants de bois et de matériaux de construction d'un océan à l'autre et il vous est reconnaissant de lui fournir l'opportunité de soumettre ses vues à un comité aussi représentatif, responsable et respecté que le vôtre, alors que la législation concernée est encore au stade d'étude. Nous osons espérer que nos vues se reflèteront dans votre rapport ainsi que dans la législation qui sera définitivement approuvée.

2. En premier lieu, nous tenons à enregistrer notre approbation en général des propositions suivantes que contient le Livre blanc:

(a) exemptions personnelles minimum augmentées;

(b) réduction des taux maximum des impôts individuels;

(c) taxe sur les gains des capitaux (avec réserve ici) et

(d) option permettant aux corporations privées d'être taxées comme sociétés d'affaires publiques.

Par ailleurs, nous tenons à souligner notre inquiétude et notre appréhension au sujet des méthodes recommandées pour l'application de la taxe sur les gains des capitaux le fait qu'en dépit de l'introduction de cette nouvelle taxe, plusieurs Canadiens au revenu moyen devront envisager des taux d'impôt critiquement accrus qui préviendront les désavantages de la discontinuation du système à double taux de taxation des corps constitués qui est substantiellement compensé par l'option voulant que les corporations privées soient taxées au niveau des détenteurs d'actions.

3. Nous serions grandement tentés de nous étendre sur le sujet traité au paragraphe précédent; mais, tout ce que nous pourrions dire ne serait qu'une répétition des opinions qu'exprimeront les autres et c'est pour cette raison—et aussi à cause du respect que nous éprouvons pour votre comité, en regard de l'amplitude de la tâche qu'il a entreprise que nous nous abstiendrons de tout commentaire additionnel. Nous limiterons donc nos commentaires à deux sujets que traite le Livre blanc, sujets qui nous touchent de près

The Taxation of Co-operatives

4. May we, therefore, now direct our attention to the White Paper proposals for changes in those portions of the existing Income Tax Act that deal with the taxation of co-operatives. This is the first area where we are seeking your help but before going into any detail we want to make two things abundantly clear. Firstly, we were in no way opposed to co-operatives although we are opposed to tax laws that place our members at a tax disadvantage as compared to their co-operative competitors and, secondly, co-operatives are our competitors. They seek the same consumer's dollar just as assiduously as we do and they seek it from non-members as well as from members. The people who own the co-operatives, i.e., the members, enjoy all the privileges of Canadian citizenship—privileges that are made possible by our tax dollars. They get married and their children are born in tax subsidized hospitals, they draw tax subsidized family allowances, their children receive a tax subsidized education and finally they retire to the shelter of old age security provisions that are paid for in part at least by a levy on corporate income. Co-operatives do not, under the existing Income Tax Act, pay an equitable proportion of the cost of these and other services that their owners enjoy.

5. The people who own co-operatives do so to improve their financial position and, to the extent that they succeed in so doing, the form in which their company is incorporated should not be permitted to protect their gain from the tax it would attract under a different form of incorporation.

6. May we now direct your attention to page 57 of the White Paper commencing at paragraph 4.68 through to and including paragraph 4.71. Unfortunately, this portion of the White Paper is vague and, to some extent, misleading. But one message comes through quite clearly. After a co-operative has determined its profit according to accepted accounting principles it may, by the allocation of patronage dividends, reduce its profit to an

et pour lesquels nos commentaires seront plus utiles à vos délibérations.

La taxation des coopératives

4. Qu'il nous soit dès lors permis d'attirer votre attention sur les propositions du Livre blanc quant aux changements ayant trait à la loi actuelle de l'Impôt sur le revenu qui traite de la taxation des coopératives. C'est le premier point au sujet duquel nous recherchons votre aide; mais, avant d'entrer dans les détails, nous voulons clarifier nettement deux choses. En premier lieu, nous ne nous opposons aucunement aux coopératives, bien que nous soyons contre les lois de l'impôt qui placent nos membres dans une situation désavantageuse de taxation, par rapport à leurs concurrents des coopératives et, en second lieu, les coopératives sont nos compétitrices. Elles sont à la recherche du même dollar que nous auprès du même consommateur que nous et avec autant d'assiduité, aussi bien parmi leurs membres que parmi ceux qui ne le sont pas. Les gens qui possèdent une coopérative—i.e., leurs membres, jouissent de tous les privilèges auxquels ont droit les citoyens canadiens, privilèges rendus possibles par les dollars provenant des taxes. Ils se marient et leurs enfants naissent dans des hôpitaux subventionnés par nos taxes; ils touchent des allocations familiales aussi subventionnées par nos taxes; leurs enfants reçoivent une éducation rendue possible grâce à des écoles pareillement subventionnées et enfin, lorsqu'ils se retirent, au moment de leur retraite, dans une maison de vieillards, ils touchent des prestations payées en partie à même le revenu des taxes imposées aux corporations. En vertu de la loi de taxation actuelle, les coopératives ne paient pas une proportion équitable du coût des services énumérés précédemment, cependant que leurs membres en profitent.

5. Les gens possèdent une coopérative dans le but d'améliorer leur situation financière et, dans la mesure où ils réussissent à atteindre cet objectif, la forme sous laquelle leur compagnie est incorporée ne devrait pas leur permettre de soustraire à la taxation leurs gains qui, dans le cas des compagnies identifiées sous une autre forme d'incorporation, seraient imposées.

6. Nous attirons maintenant votre attention sur la page 57 du Livre blanc, en débutant au paragraphe 4.68 pour se terminer inclusivement au paragraphe 4.71. Il est malheureux que, jusqu'à un certain point, le texte de cette partie du Livre blanc soit vague et qu'il porte à la confusion. Ce que semble indiquer clairement ce texte, c'est qu'à partir du moment où une coopérative a établi son profit, selon les principes admis de la comptabilité, elle

amount not less than the product obtained by multiplying its capital employed by the current yield on government bonds plus 1%.

7. The remainder of its profit may be further reduced by the amount of interest paid in respect of members' loans and capital and the residue, if any, is the taxable income of the co-operative and subject to corporation tax.

8. We want to emphasize that, under the present law, patronage dividends need not be actually paid in cash to be deductible from profit and there is no suggestion in the White Paper that any change in the method of payment is contemplated.

9. Where paragraph 4.71 states that interest to members may be used to "eliminate taxable income", it clearly seems to include interest already written off as an expense in determining the otherwise taxable income of the co-operative.

10. The White Paper does state that the present three year tax exemption for co-operatives is to be discontinued and that is as it should be. It is unlikely that the co-operative spokesmen will seriously contest the discontinuance because it is clearly subjective and discriminatory legislation that is difficult, if not impossible, to defend logically and, in any event, for many profit-making co-operatives the exemption is needless. Under the proposed revision of the Act they will still be able to divest themselves of all or virtually all their tax liability by a perfectly legal combination of patronage dividends and interest to members.

11. It follows that co-operatives will continue to have self-generated expansion capital readily available to them and, while this ability would be perpetuated for co-operatives, the same White Paper advocates a 238 per cent increase in the tax of closely-held corporations to put them in the same straight jacket as public companies insofar as self-generated capital is concerned—and "a fair distribution of the tax burden" is said to be one of the goals of the White Paper.

12. It has always been and still is our contention that the only way to tax co-operatives and corporations to precisely the same extent under all circumstances would be to declare in the Income Tax Act that co-operatives are corporations within the meaning of that Act,

peut, en allouant des ristournes ou dividendes privilégiés, réduire son profit à un montant non inférieur au produit obtenu en multipliant son capital utilisé pour le rendement courant des obligations du gouvernement plus 1 p. 100.

7. Le reste de son profit peut être encore réduit davantage par le montant d'intérêts payés en rapport avec les emprunts des membres et le capital; et, le reste, s'il s'en trouve, est considéré comme le revenu taxable de la coopérative et sujet à la taxation des corporations.

8. Nous tenons à souligner que, d'après la présente loi, les ristournes, ou dividendes privilégiés, n'ont pas été payés en espèces pour être déductibles du profit et le Livre blanc ne prévoit aucune suggestion qui puisse laisser entrevoir tout changement.

9. A l'endroit du paragraphe 4.71 qui dit que l'intérêt aux membres peut être utilisé pour l'«élimination du revenu taxable», on semble distinctement inclure l'intérêt déjà inscrit comme une dépense en déterminant le revenu de la coopérative qu'on ne peut faire autrement que taxer.

10. Par ailleurs, le Livre blanc n'énonce pas clairement non plus que l'actuelle exemption de la taxe pour une durée de trois ans accordée aux coopératives sera discontinuée—ce qui devrait être. Il est peu probable que les porte-parole des coopératives contestent sérieusement cette discontinuation, parce que c'est une législation subjective et discriminatoire qu'il est difficile, sinon impossible, de défendre logiquement et, à tout événement, l'exemption s'avère inutile pour nombre de coopératives rapportant des profits. Avec la revision proposée de la loi, il leur sera encore possible d'éluder en grande partie—ou virtuellement—toutes leurs responsabilités en taxation, par la même combine parfaitement légale des ristournes, ou dividendes privilégiés, et de l'intérêt payé aux membres.

11. Il s'ensuit que les coopératives vont continuer à avoir facilement à leur disposition un capital d'expansion autogénéré et, pendant qu'on perpétue cette capacité légale pour les coopératives, le même Livre blanc préconise une augmentation de 238 p. 100 de la taxe des corporations privées, les plaçant dans la même chemise de force que celle des compagnies publiques quant à ce qui a trait au capital autogénéré—et l'un des objectifs du Livre blanc est «une distribution équitable du fardeau des taxes»!

12. Nous avons toujours soutenu et nous serons toujours d'avis que le seul moyen d'en arriver à taxer les coopératives et les corporations dans la même mesure et en toutes circonstances serait de déclarer dans le texte de la loi de l'Impôt sur le Revenu que

and that for tax purposes there is no difference between patronage dividends and ordinary corporate dividends. We contend that complete uniformity of tax treatment is achievable in no other way and this we submit is a self-evident fact.

13. We believe that the Minister of Finance has undoubtedly considered an approach similar to that outlined in the preceding paragraph and discarded it in favour of the White Paper proposals for reasons that, to him at least, seem valid. We would of course like you to recommend that he reverse his stand but, should you not be able to see your way clear to do so, the White Paper approach would be more realistic and acceptable if, as a bare minimum, you recommend:

(1) the interest rate defined in paragraph 4.70 be replaced by a more realistic commercial rate;

(2) that the interest to members must be unconditionally paid in cash and reported in detail to the Taxation Division to qualify as a deduction in determining taxable income;

(3) that patronage dividends may only be deducted in determining taxable income if they are unconditionally paid in cash to the extent of at least one half thereof within say six months after the close of the fiscal year of the co-operative and reported in detail to the Taxation Division; and

(4) that doing in excess of 5 per cent of its gross business with non-members should cause a co-operative to lose its status as a co-operative for income tax purposes.

Disallowance of Convention Expenses

14. Page 61 of the White Paper, paragraph 5.9 to be exact, states that the Income Tax Act should be amended to "specifically deny deduction for...the cost of attending or sending employees to conventions...". This is the second area where we are seeking your help. We are asking you to recommend substantial modification and in doing so we take the liberty of reminding you that the dictionary meaning of 'modification' is "make less severe".

les coopératives sont des corporations au sens de la loi et, qu'aux fins de taxation, il n'existe pas de différence entre les ristournes, ou dividendes privilégiés, et les dividendes provenant des valeurs des corporations. Nous sommes persuadés qu'un traitement uniforme en taxation ne peut se réaliser d'aucune autre façon et nous vous soumettons ceci comme un fait manifestement évident.

13. Nous croyons que le ministre des Finances a sans doute envisagé une approche semblable à celle décrite au paragraphe précédent et qu'il a peut-être dû l'écarter pour favoriser les propositions du Livre blanc pour des raisons qui lui semblaient valides. Nous aimerions naturellement lui recommander de repenser son point de vue; mais, si la chose ne s'avère pas possible, vous nous obligeriez beaucoup en recommandant, comme strict minimum, les suggestions suivantes qui rendraient plus réaliste et acceptable le Livre blanc:

(1) Que le taux d'intérêt défini au paragraphe 4.70 soit abandonné en faveur d'un taux commercial plus réaliste comme, par exemple, le taux courant des banques;

(2) Que l'intérêt payé aux membres soit inconditionnellement payé en espèces et rapporté à la Division de l'Impôt afin de pouvoir se qualifier comme déduction, lorsqu'on établira le revenu taxable;

(3) Que les ristournes, ou dividendes privilégiés, ne puissent être déductibles, lors de la détermination de l'impôt sur le revenu que si elles ont été inconditionnellement payées en espèces jusqu'à concurrence de la moitié d'entre elles, disons dans les six mois qui suivent la fin de l'année fiscale de la coopérative concernée et qu'elles soient rapportées en détail à la Division de l'Impôt; et

(4) Que le fait de transiger plus de 5 p. 100 de ses affaires globales avec des clients qui ne sont pas ses membres fasse perdre à une coopérative son «statut de coopérative» quant aux fins de taxation.

Dénégation des dépenses de congrès

14. A la page 61 du Livre blanc, au paragraphe 5.9 pour être exacts, on stipule que la Loi de l'Impôt sur le Revenu devrait être amendée pour «refuser spécifiquement une déduction... des frais de ceux qui assistent à des congrès ou qui y délèguent des employés...». Voici un autre sujet au sujet duquel nous sollicitons votre aide. Nous vous recommandons d'insister pour obtenir une modification substantielle et nous prenons la liberté de vous rappeler qu'en définissant le terme «modification», le dictionnaire dit «rendre moins sévère».

15. It may be that convention expense accounts have sometimes been manipulated to confer taxable benefits in such a way that there was no exposure to tax and, if so, we can understand the desire to curb such abuses but we cannot understand the failure to discriminate between abuses and legitimate uses. That is why we are looking to you to exercise the discretion that is lacking in the offending paragraph of the White Paper. We look to you to distinguish between proper and improper convention expenses and, perhaps, to distinguish between different types of organizations.

16. We represent a group of trade associations that exist because responsible and hard-headed businessmen believe that the dues they pay enhance the profits of their company and, since they share their profits with the Taxation Division, the dues they pay also enhance Canada's revenue. Not all organizations that hold conventions exist to increase the taxable income of their members and you may, therefore, think it is essential to draw some lines of demarkation to reflect this distinction.

17. Complete disallowance of convention expenses for tax purposes will retard the growth of greater understanding between Canadians at a time when understanding is so badly needed. Disallowance of convention expenses will virtually terminate the growth of Canada's tourist and travel industry and sound the death knell of at least some trade associations—associations that often render a substantial service to governments as well as to their own members.

18. The media seems to delight in emphasizing Canada's racial, religious and regional differences by devoting a disproportionate share of their headlines to the acts of the extremist few but those of us who have been attending and making lasting friendships at conventions for many years do not judge Canadians by headlines. Our understanding is based on the people we have met at conventions, people we have entertained in our homes and in whose homes we have been entertained in the Maritimes, Quebec, Ontario, the Prairies and British Columbia. They are good people, not fanatics or extremists, and they prove conclusively that scare headlines are very often very misleading. Fewer conventions will mean less of that

15. C'est peut-être parce que les comptes de dépenses de congrès ont parfois pu être manipulés au détriment des profits, pour obtenir leur exemption de taxation qu'on éprouve le désir de refréner de tels abus, mais nous n'arrivons pas à comprendre qu'il ne soit pas possible de discerner les abus des pratiques légitimes. Voilà pourquoi nous nous adressons à vous à ce sujet et nous laissons à votre discrétion la rectification de ce qui fait défaut dans ce paragraphe choquant du Livre blanc. Nous comptons sur vos bons offices pour faire établir un discernement entre les dépenses de congrès justes et celles qui sont injustifiées et, peut-être aussi, pour établir une distinction entre les différents types d'organismes concernés.

16. Notre groupe est constitué d'associations d'affaires qui doivent leur existence à des hommes d'affaires positifs et progressifs persuadés que les cotisations qu'ils paient contribuent à l'augmentation des profits réalisés par leur compagnie, et comme ils partagent leurs profits avec la Division des Impôts, les cotisations qu'ils paient font aussi accroître le revenu du Canada. Toutes les organisations qui tiennent des congrès n'existent pas toutes pour contribuer à l'augmentation du revenu taxable de leurs membres et, s'il en est ainsi, vous pourriez peut-être croire essentiel d'établir une ligne de démarcation pour refléter cette distinction.

17. Un dénégation intégrale d'exemption de taxe de dépenses de congrès nuira au développement d'une meilleure compréhension entre Canadiens en un temps où une bonne compréhension s'impose plus que jamais auparavant. Une telle attitude mettra virtuellement un frein à la croissance du tourisme au Canada et elle nuira considérablement aussi à l'industrie du transport et des voyages; elle sonne le glas d'un bon nombre d'associations qui souvent rendent grandement service aussi bien aux gouvernements qu'à leurs représentants.

18. Les média d'information semblent éprouver une certaine jouissance à faire ressortir les controverses raciales ou religieuses et les différends régionaux en leur consacrant une importance disproportionnée dans leurs titres et leurs manchettes où les rares extrémistes reçoivent une grande publicité. Mais ceux qui, comme nous, ont assisté durant des années à des congrès ou ils ont scellé des amitiés durables, ne jugent pas les canadiens d'après les titres des manchettes des journaux. Notre compréhension se base sur des gens que nous avons rencontrés à travers le pays, des gens que nous avons reçus chez nous et qui nous ont reçus chez eux, ceci dans les Maritimes, au Québec, en Ontario, dans les Prairies et en Colombie-

understanding and Canada cannot afford the loss.

19. Fewer conventions would also damage Canada's travel industry at a time when governments are spending many millions of dollars in an attempt to stimulate that industry. Are these dollars to be wasted?

20. Fewer conventions would mean fewer trade associations because the so-called conventions that trade associations hold are usually nothing more than annual meetings enlarged to include some pertinent seminars and perhaps a trade show. Neither Switzerland nor the Caribbean hosts our conventions and it is doubtful if we can continue to be of worthwhile service to members who cannot expense the cost of attending our annual meetings despite being able to expense their dues.

21. In passing, we want to emphasize the need to carefully define the word 'convention'. It means many different things to many different people. If the word 'convention' is interpreted to mean trade shows and educational seminars it would seem to follow that manufacturers could no longer expense the cost of exhibiting their merchandise at either Man and His World or at rural agricultural fairs and it would likewise seem to follow that all costs related to employee training would be disallowable at a time when Canada Manpower is providing substantial dollar assistance for exactly that purpose. Surely it is not the intention of government to inhibit all training except government sponsored training—hence, the need to define the word 'convention'.

22. We believe that by asking you to recommend modification of the complete disallowance proposal we have accepted the responsibility of suggesting alternative ways to control any abuses. Our criticism should be constructive.

23. Income Tax Assessors regularly check all expenses that are written off to Profit and Loss. They add back disallowable charges and certainly the disallowable items uncovered do not necessarily relate to conventions—far from it. We believe that the assessors are

Britannique. Ce sont de braves gens, aucunement fanatiques ou extrémistes et ils demeurent la preuve que les grands titres des journaux induisent en erreur. Une diminution du nombre des congrès ne peut que signifier un amoindrissement de cette belle compréhension—et le Canada n'a pas les moyens de se permettre la perte d'un tel atout.

19. Une diminution du nombre des congrès serait de même préjudiciable pour l'industrie du transport et des voyages au moment où les gouvernements dépensent des millions de dollars pour la promotion de cette industrie. Gaspillera-t-on tous ces dollars?

20. Une diminution du nombre des congrès signifierait un nombre moindre d'associations d'affaires, car les congrès annuels que tiennent les associations d'affaires sont doublés de séminars et parfois d'expositions pour la promotion du commerce. A nos congrès, nous n'avons pas comme visiteurs des gens de la Suisse ou des Caraïbes et il est douteux que nous puissions continuer de rendre service à ceux qui ne pourront défrayer les frais de nos congrès annuels en dépit du fait qu'ils soient en mesure de payer leur cotisation.

21. En passant, nous voulons souligner la nécessité de bien définir le terme «congrès». Pour différentes personnes, il peut prendre une signification différente. Si le mot «congrès» sert à signifier des réunions d'hommes d'affaires doublées d'expositions commerciales et de séminars éducatifs, il s'en suit nécessairement que les manufacturiers ne pourront plus défrayer le coût de l'exposition de leurs marchandises en des endroits comme à Terre des Hommes ou aux Salons d'Agriculture—et, dans le même ordre d'idées, tous les coûts relatifs à l'entraînement des employés deviendraient prohibitifs en ce temps où le ministère de la Main-d'œuvre pourvoit à une assistance monétaire substantielle exactement pour cette fin. Le gouvernement n'a certainement pas l'intention d'interdire tout entraînement qui ne relève pas de lui—de là l'importance de définir le mot «congrès».

22. Nous croyons qu'en vous demandant de recommander une modification complète de la proposition déniant l'exemption de taxe aux dépenses de congrès, il nous fallait accepter la responsabilité de suggérer des alternatives pour le contrôle des abus. Notre critique se doit, en effet, d'être constructive.

23. Les contrôleurs des contributions vérifient toutes les dépenses déduites comme pertes et profits et ils additionnent à nouveau les charges non permises. Il est évident que les items non permis qu'on met ainsi à découvert ne concernent pas nécessairement

very able men who, if properly instructed, can and do protect Canada's revenue but, if you feel that their efforts do not and cannot provide adequate protection, we submit that there are other possibilities for control that stop short of complete disallowance. Per diem limits on hotel expenses and geographic limits on travel expenses are two controls that suggest themselves.

24. If the proposed complete disallowance becomes law we can foresee the time when the only groups that will be able to hold conventions are the undertaxed few such as co-operatives and credit unions. Disallowance of the expense will not be so meaningful to them nor will it be meaningful to organizations that use their tax deductible dues to pay delegates' convention expenses.

Conclusion

25. Mr. Chairman and Gentlemen, we have tried to assist you in your onerous task by being concise and the fear that we may have sacrificed clarity for the sake of brevity causes us to respectfully request an opportunity to provide additional oral explanations.

Respectfully submitted on behalf of
THE CANADIAN RETAIL BUILDING SUPPLY COUNCIL
(J. Wright) President

les congrès—loin de là! Nous avons foi en la capacité des contrôleurs. S'ils reçoivent des instructions adéquates, ils pourront très bien partager les intérêts du Ministère du Revenu Canadien. Mais, advenant que vous soyez sous l'impression que leurs efforts ne sauraient assurer adéquatement une elle protection, nous nous permettons de suggérer qu'il existe des possibilités autres que celle d'abolir complètement les exemptions: une limitation du montant des dépenses quotidiennes à l'hôtel durant un congrès, par exemple, ou encore, quant à ce qui a trait aux dépenses de voyage, la limitation géographique des déplacements; tels sont autant de moyens qui nous viennent à l'esprit.

24. Si l'abolition des exemptions devient loi, nous entrevoyons le temps où seuls les groupes insuffisamment taxés, comme les coopératives et les unions de crédit, pourront se payer le luxe de tenir des congrès. L'absence d'exemptions ne saurait être aussi significative pour de tels groupes, ni pour les organismes qui défraient les dépenses de leurs délégués aux congrès à même leurs déductions d'impôts.

Conclusion

25. Monsieur le président, messieurs, nous avons cherché à vous aider à accomplir votre tâche pénible en vous soumettant un texte plutôt concis. La crainte que nous éprouvons d'avoir peut-être sacrifié la clarté à la brièveté nous incite à solliciter de votre part l'opportunité de vous fournir oralement des explications additionnelles.

Respectueusement soumis au nom du
CONSEIL CANADIEN DES DÉTAILLANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
(J. Wright, président)

APPENDIX A-44

THE IRON BAY TRUST

Suite 1000-11 King Street West
Toronto 1, Ontario

Submission to the Committee on Finance, Trade and Economic Affairs
White Paper on Tax Reform

I Introduction

This submission is made on behalf of the "trust shareholders" of The Iron Bay Trust to describe the effect of the tax reform proposals on them and to demonstrate the inequitable results of the implementation of the tax reform proposals as presently outlined.

The comments confine themselves to the following proposals set out in the White Paper:

(a) the proposal that a trust be treated as a corporation in certain circumstances (paragraph 5.56 of the White Paper);

(b) the proposal to eliminate non-operators' depletion allowance (paragraph 5.43 of the White Paper).

In addition, certain comments will be made relating to the effect the proposals have had on the value of the "trust shares" and the need for an early announcement of any modification of the proposals if the "trust shareholders" are not to be unfairly penalized.

II Nature of The Iron Bay Trust

Although reference has been made to "trust shareholders" and "trust shares", it must be emphasized that The Iron Bay Trust ("the trust") is not a corporation nor are the "trust shares" referred to shares in the capital stock of a corporation. The expressions "shares" and "shareholders" are merely phrases of convenience; the first is used to describe the fractions into which the entire beneficial interest in the trust property is divided and the second to describe the cestuis que trustent under the trust being the persons entitled to participate in the trust.

Under the terms of the Trust Indenture, the functions of the trust and its trustees are

APPENDICE A-44

THE IRON BAY TRUST

Exposé présenté au Comité des Finances, du Commerce et des Affaires économiques
LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE

I Introduction

Le présent exposé est présenté au nom des «actionnaires en fonds de fiducie» de la Iron Bay Trust pour décrire les pertes qu'ils subiraient par suite de l'application des propositions de réforme fiscale et aussi pour démontrer les effets injustes qu'occasionnerait la mise en vigueur des propositions de réforme fiscale dans leur forme actuelle.

Les commentaires portent seulement sur les propositions suivantes du Livre blanc:

a) La proposition qui stipule qu'un fonds de fiducie doit être considéré dans certains cas comme une société (alinéa 5.56 du Livre blanc);

b) la proposition visant à éliminer la déduction pour épuisement accordée aux sociétés non exploitantes (alinéa 5.43 du Livre blanc).

De plus, on trouvera certains commentaires au sujet de l'effet que les propositions ont déjà exercé sur la valeur des «actions en fonds de fiducie» et sur la nécessité d'annoncer le plus tôt possible toute modification qu'on jugerait à propos d'apporter aux propositions afin que les «actionnaires en fonds de fiducie» ne soient pas pénalisés outre mesure.

II Composition de la Iron Bay Trust

Bien qu'on ait employé les expressions «actionnaires en fonds de fiducie» et «actions en fonds de fiducie», il est important de noter que la Iron Bay Trust (le «trust») n'est pas une société et que les «actions en fonds de fiducie» ne sont pas des actions dans le capital-actions d'une société. Les expressions «actions» et «actionnaires» ne sont que des expressions d'utilité pratique; la première a été employée pour décrire les unités qui constituent le fonds de fiducie et la deuxième a été employée pour décrire les personnes en faveur de qui le fonds de fiducie a été constitué.

Les fonctions d'un fonds de fiducie et des actionnaires dans un fonds de fiducie sont

severely restricted. The powers of the trust and its trustees are limited to the following:

(a) to receive royalties based on production from a certain mining lease;

(b) to disburse the royalties to the "trust shareholders" in the calendar year of receipt, and

(c) on termination of the mining lease, to dispose of the trust property and wind up the trust.

The trust has approximately 1,700 "shareholders", and its "shares" are listed on the Toronto Stock Exchange. Consequently, by the criteria set out in paragraph 5.56 of the White Paper it would be treated as a widely-held corporation.

More detailed information concerning the trust is set out in Supplement "A" attached.

III Taxation of Trusts as Corporations

In paragraph 5.58 of the White Paper it is stated that there is a dearth of information as to uses to which trusts are put and consequently it is not possible to foretell all of the effects of this proposal. Accordingly, taxpayers were particularly invited to make known any unfair treatment so that modifications could be considered. It will be apparent that the proposal to tax trusts as if they were corporations is entirely inappropriate in the case of The Iron Bay Trust and the consequences cannot be anything other than unfair.

The rationale for taxing trusts in the same fashion as is proposed for corporations is set out in paragraph 5.56 of the White Paper. The main thrust of the argument advanced is that

"Some of these trusts are in direct competition with *widely-held public corporations* and have as many beneficiaries...as some public corporations have shareholders."

and

"The tax rules give these trusts an advantage over their competitors."

The phrase "with widely-held public corporations" (which has been underlined for emphasis) is, in essence, the operative phrase because it is the widely-held corporation that is to be limited to passing on only 50 per cent of the corporate tax as a credit to its share-

considérablement restreintes en vertu du contrat relatif au fonds de fiducie. Les Pouvoirs d'un fonds de fiducie et de ses actionnaires se limitent aux pouvoirs suivants:

a) recevoir les redevances fondées sur la production en vertu d'un bail de location d'une propriété minière;

b) distribuer les redevances aux «actionnaires» du fonds de fiducie au cours de l'année de leur réception, et

c) disposer de la propriété du fonds de fiducie et dissoudre le fonds de fiducie à l'échéance du bail de location d'une propriété minière.

Le fonds de fiducie a environ 1,700 «actionnaires» et ses «actions» sont inscrites à la Bourse de Toronto. En conséquence, si l'on se réfère aux normes qui sont énoncés à l'alinéa 5.56 du Livre blanc, il serait considéré comme une société ouverte.

On trouvera à l'Appendice «A» ci-annexée de plus amples renseignements au sujet du fonds de fiducie.

III Imposition des fonds de fiducie en tant que sociétés

L'alinéa 5.58 du Livre blanc déclare qu'il y a pénurie de renseignements au sujet des différents rôles des fonds de fiducie et qu'il est pas conséquent impossible de prévoir tous les effets de cette proposition. C'est pour cette raison que l'on a demandé aux contribuables de faire connaître toute situation que l'on considérerait injuste afin que l'on puisse modifier les propositions. Il est évident que la proposition visant à taxer les fonds de fiducie au même titre que les sociétés est tout à fait inappropriée dans le cas de la Iron Bay Trust et les résultats ne peuvent être qu'injustes.

Le raisonnement qui explique pourquoi les fonds de fiducie doivent être taxés au même titre que les sociétés est énoncé à l'alinéa 5.56 du Livre blanc. Le trait principal de l'argument que l'on avance est que

«Certaines de ces sociétés de gestion font directement concurrence à des *corporations ouvertes au public* et comptent autant de bénéficiaires... que certaines corporations publiques ont d'actionnaires».

et que

«le régime fiscal confère un avantage à ces fonds par rapport à leurs concurrents»

L'expression «corporations ouvertes au public» (qu'on a soulignée pour la mettre en lumière) est en somme l'expression opérante parce que c'est bien à la société ouverte au public qu'on impose une limite de 50 p. 100 dans le transfert de l'impôt de la société

holders. The basis for this restriction is set out in paragraph 4.34 of the White Paper:

> "...a Canadian widely-held public corporation competes with other corporations."

and

> "...we consider it likely that some level of corporation tax is passed on to customers in the price which the corporations charge for their goods and services."

An analysis of the operations of the trust and the highly restricted powers of its trustees as outlined in paragraph II above make it quite clear that the overall rationale has no application to the circumstances of this trust.

> *First,* the trust is not in direct competition with either widely-held public corporations nor with closely-held corporations. It does not carry on any business activity.
>
> *Second,* there is no way in which the trust can pass on to the lessee any corporate tax that may be levied. The terms of the royalty were determined in 1965 in an arm's length transaction, and those terms cannot now be renegotiated.
>
> *Third,* the trust was formed solely as an administrative convenience to act as a conduit for the distribution of royalties received from the lessee to the various "trust shareholders" strictly in proportion to their interests, and equity requires that the final tax burden be no greater than if they had held that interest directly.

The adverse tax consequences to the "trust shareholders" of the trust being taxed as a widely-held corporation are quite simply demonstrated by a table based on $100 of royalty income comparing the after-tax amount remaining at various marginal tax rates with the equivalent after-tax amount if the trust is treated as at present or as a closely-held corporation.

comme dividende aux actionnaires. Le raisonnement de cette restriction est décrit à l'alinéa 4.34 du Livre blanc:

> «...une corporation canadienne ouverte est en concurrence avec les autres corporations ouvertes.

et

> «...nous pensons qu'une certaine partie de l'impôt sur les corporations est vraisemblablement transmise aux clients dans le prix que ces corporations demandent pour leurs produits et services».

Une étude de l'exploitation du fonds de fiducie et des pouvoirs très restreints de ses actionnaires, comme on l'a déjà décrit à l'alinéa II, démontre sans l'ombre d'un doute que le raisonnement général ne peut s'appliquer à l'exploitation de ce fonds de fiducie.

> *En premier lieu,* le fonds de fiducie n'est en concurrence directe ni avec les sociétés ouvertes ni avec les sociétés fermées. Il ne s'occupe aucunement de la conduite des affaires.
>
> *En deuxième lieu,* le fonds de fiducie ne peut d'aucune façon transmettre à l'actionnaire une partie de l'impôt sur la société qui a été prélevé. Les termes de la redevance ont été établis en 1965 par une transaction dont les termes sont assez stricts et ces termes ne peuvent être négociés de nouveau à l'heure actuelle.
>
> *En troisième lieu,* le fonds de fiducie n'a été établi que dans le seul but d'utilité administrative pour agir comme agent dans la distribution des redevances reçues du locataire aux divers «actionnaires» du fonds de fiducie compte tenu des intérêts qu'ils détiennent seulement, et la clause relative au partage prescrit que le fardeau fiscal final ne soit pas plus considérable que celui qu'ils devraient supporter s'ils avaient eu un intérêt direct.

Les conséquences fâcheuses qui en résulteraient pour les «actionnaires du fonds de fiducie» si le fonds de fiducie était taxé au même titre qu'une société ouverte sont expliquées très clairement dans le tableau ci-dessous qui prend comme base un revenu de redevances de $100 dans lequel on compare le montant retenu après impôt selon divers taux marginaux d'imposition au montant après impôt équivalent qui serait retenu si le fonds de fiducie était considéré comme il l'est à l'heure actuelle ou à titre de société fermée.

AFTER-TAX AMOUNT REMAINING

Marginal tax rate	Present or closely-held corporation treatment	Proposed widely-held corporation treatment	% reduction in after-tax income
	$	$	
20%.....	80.00	60.00	25
30%.....	70.00	52.50	25
40%.....	60.00	45.00	25
50%.....	50.00	37.50	25
60%.....	40.00	30.00	25
70%.....	30.00	22.50	25
80%.....	20.00	15.00	25

NOTE: The above table assumes the elimination of non-operators' depletion, which also has substantial adverse effects on "trust shareholders". This is dealt with in the next section.

The above computations assume that provincial corporate tax rates will not exceed the proposed abatement of 10 per cent. At present several provinces levy rates in excess of 10 per cent with Ontario and Quebec levying 12 per cent. In the event that any excess of provincial rates over 10 per cent will not be recognized for credit purposes, then the percentage reduction in after-tax income is still further increased to 28 per cent. The 60 per cent to 80 per cent marginal tax rates are shown to illustrate the effect during the transitional period.

Recommendation

Trusts not engaged in business and which are merely conduits through which passive income flows on a current basis should continue to be taxed only on retained income or as a less appropriate alternative, as closely-held corporations. Either of these proposals would produce approximately the same tax on Canadian taxpayers whether such passive income is received directly or through the medium of a trust. This conforms with the philosophy set out in paragraph 4.20 of the White Paper and would place the Canadian "trust shareholders" in relatively the same position as individuals owning a portion of an oil or other royalty. There is precedent in the existing Income Tax Act for distinguishing between trusts carrying on business and those not doing so and providing different tax treatment—see Section 63(4b).

It should be observed that while treatment of trusts such as this as closely-held corporations provides a reasonable measure of equity for Canadian taxpayers, it seriously preju-

MONTANT RETENU APRÈS IMPÔT

Taux marginal de l'impôt	Traitement actuel ou en tant que société fermée	Traitement de société ouverte proposé	% de la diminution dans le revenu après impôt
	$	$	
20%.....	80.00	60.00	25
30%.....	70.00	52.50	25
40%.....	60.00	45.00	25
50%.....	50.00	37.50	25
60%.....	40.00	30.00	25
70%.....	30.00	22.50	25
80%.....	20.00	15.00	25

NOTE: Le tableau ci-dessus suppose l'élimination de la déduction pour épuisement accordée aux non exploitants, mesure qui a elle aussi des effets fâcheux considérables sur les «actionnaires du fonds de fiducie». On traitera de cette mesure à l'article suivant.

Les calculs ci-dessus supposent que le taux de l'impôt provincial sur les sociétés ne dépassera pas la réduction de 10 p. 100 qui a été proposée. Plusieurs provinces prélèvent à l'heure actuelle des taux qui dépassent 10 p. 100, ainsi l'Ontario et le Québec, par exemple, prélèvent des taux de 12 p. 100. Dans le cas ou tout excédent dépassant 10 p. 100 dans l'impôt provincial ne serait pas reconnu pour fins de crédit, la réduction pourcentuelle dans le revenu après impôt serait ainsi accrue jusqu'à 28 p. 100. On a indiqué les taux marginaux d'impôt de 60 p. 100 à 80 p. 100 pour démontrer l'effet qui en résulterait au cours de la période transitoire.

Recommandation

Les fonds de fiducie qui ne sont pas engagés dans l'exploitation et qui sont simplement des canaux par lesquels le revenu «passif» est employé d'une façon courante devraient continuer à être taxés seulement sur le revenu retenu ou, comme deuxième solution moins acceptable, en tant que sociétés fermées. L'une ou l'autre de ces propositions produirait le même montant d'impôt versé par les contribuables canadiens, que le revenu passif soit reçu directement ou par l'entremise d'un fonds de fiducie. Cela est conforme à la philosophie exposée à l'alinéa 4.20 du Livre blanc et mettrait les «actionnaires en fonds de fiducie» du Canada à peu près dans la même situation que les personnes qui possèdent une portion de redevance sur des propriétés pétrolières ou autres. Il y a un précédent de ce fait dans la loi actuelle de l'impôt sur le revenu, qui établit une distinction entre les fonds de fiducie engagés dans l'exploitation et ceux qui ne le sont pas et qui subissent un traitement différent devant l'impôt. Voir article 63 (4b).

Il faut noter que, bien que le traitement des fonds de fiducie comme celui-ci en tant que société fermée assure une mesure raisonnable de justice à l'égard des contribuables

dices the position of non-resident "trust shareholders" vis-à-vis non-residents obtaining their royalty income direct. Non-resident "trust shareholders" will obtain no credit for the "corporate" tax levied on the trust. Consequently, we recommend that trusts of the nature of Iron Bay Trust continue to be taxed on retained income only.

IV Elimination of Non-Operators' Depletion Allowance

The proposal to eliminate non-operators' depletion allowance is justified in paragraph 5.43 of the White Paper by suggesting that the proposed rules concerning the amortization of the cost of acquiring mineral rights would more accurately recognize that royalties are, in part, a return of capital.

This proposal may have validity when applied to royalties from mineral rights acquired subsequent to the introduction of provisions for the amortization of their cost but its application to existing royalties, especially in the particular circumstances of this trust, can produce only inequities. Although it may be argued that the proposal is not retroactive in fact because only future royalties will be affected, it is retroactive in effect. The granting of a lease to extract ore from a mineral property for a period of 75 years terminating in the year 2040 in exchange for a royalty based on ore produced is essentially equivalent to a sale on deferred terms. You will observe from Supplement "A" that the lease (or sale equivalent) was entered into in 1965 long before the publication of not only the White Paper but the Carter Report. When this royalty arrangement was entered into, the regulations concerning non-operators' depletion allowances had been part of the Canadian tax scene for many years and there was no indication it would be suddenly withdrawn. The arm's length negotiations between lessor and lessee as to terms took into account the existence of non-operators' depletion and this fact was used by the lessee as a negotiating point to argue for reduced royalty. The terms were fixed then (i.e. in 1965) and, consequently, the thought expressed in the last sentence of paragraph 5.28 of the White Paper that there would be increased prices resulting from the future deductibility of cost of mining rights has no validity either by way of analogy or otherwise.

canadiens, il est sérieusement préjudiciable aux «actionnaires en fonds de fiducie» non résidents en comparaison des non résidents qui obtiennent directement leur revenu provenant de redevances. Les «actionnaires en fonds de fiducie» non résidents n'obtiendront pas de crédit pour la taxe corporative prélevée sur les fonds de fiducie. En conséquence, nous recommandons que les fonds de fiducie comme la *Iron Bay Trust* continuent à être taxés exclusivement sur le revenu retenu.

IV Élimination de la déduction pour épuisement des non exploitants

La proposition d'éliminer la déduction pour épuisement accordée aux non exploitants est justifiée à l'alinéa 5.43 du Livre blanc où il est suggéré que les règles proposées au sujet de l'amortissement du coût de l'acquisition de droits miniers reconnaîtraient avec plus de précision que les redevances sont, en partie, un revenu de capital.

Cette proposition pourrait être valide quand elle est appliquée à des redevances provenant de droits miniers acquis après la mise en vigueur de dispositions concernant l'amortissement de leur coût, mais son application à des redevances actuelles, surtout dans les circonstances particulières de notre fonds de fiducie, ne peuvent que produire que des injustices. Bien qu'on pourrait soutenir que la proposition n'est pas rétroactive en principe, étant donné que seules les redevances futures seront touchées par la législation en question, elle est rétroactive en pratique. L'octroi d'un bail pour l'extraction de minerai sur une propriété minière pendant une période de 75 ans se terminant en l'an 2040 en échange d'une redevance fondée sur le minerai extrait est absolument équivalent à une vente à paiements différés. Vous remarquerez à l'Annexe «A» que le bail de location (ou l'équivalent d'une vente) a été signé en 1965, longtemps avant la publication, non seulement du Livre blanc, mais aussi du Rapport Carter. Lorsque cette disposition concernant les redevances a été mise en vigueur, les règlements au sujet des déductions pour épuisement accordées aux non exploitants avaient été incorporés à la législation fiscale du Canada depuis plusieurs années et rien n'indiquait qu'elles seraient soudainement abolies. Les conventions strictes intervenues entre le locateur et le concessionnaire au sujet des conditions du bail prenaient en considération l'existence de la déduction pour épuisement des non exploitants et le concessionnaire se servait de ce fait comme argument de négociation pour obtenir une réduction des redevances. Les conditions furent établies à cette époque (c'est-à-dire en 1965) et, en conséquence, la

Even if the royalty receipts are considered to be partial sales, the lessors will be denied the benefit of the special transitional rule set out in paragraph 5.28. This special transitional rule covers a period of nine years and was apparently provided to mitigate the effects of the proposals on owners of mineral rights who sold their properties during that period. This trust appears to be exposed to all the disadvantages with none of the reliefs.

The extremely inequitable and adverse effect of treating this trust as a widely-held corporation has already been illustrated under Section III of this submission. The following table illustrates the even more dramatic compound effect of treatment as a widely-held corporation when combined with elimination of non-operators' depletion. The table hardly needs amplification but any increase in tax burden (even at the proposed maximum rates) of a magnitude of 67% or a reduction of 40% in the net after-tax is so obviously out of proportion as to indicate a need for substantial modification.

TABLE SHOWING THE AFTER-TAX EFFECT OF $100 OF ROYALTY INCOME

Marginal tax rate	Present after-tax amount remaining	After-tax amount remaining if depletion withdrawn and deemed to be a widely-held corporation	% increase in tax burden	% reduction in after-tax income
	$			
20%.....	85.00	60.00	167	29.4
30%.....	77.50	52.50	111	32.3
40%.....	70.00	45.00	80	35.7
50%.....	62.50	37.50	67	40.0
60%.....	55.00	30.00	56	45.5
70%.....	47.50	22.50	48	52.6
80%.....	40.00	15.00	42	62.5

Recommendation

To alleviate the obvious hardship that follows from withdrawal of non-operators' depletion allowance in respect of previously negotiated agreements, it is recommended

suggestion exprimée dans la dernière phrase de l'alinéa 5.28 du Livre blanc, à savoir qu'il y aurait une augmentation des prix par suite de la déductibilité future du coût des droits miniers, n'a aucune valeur ni par voie d'analogie ni autrement.

Même si le versement de redevances est considéré comme une vente partielle, les locateurs ne pourront profiter de la règle transitoire spéciale mentionnée à l'alinéa 5.28. Cette règle transitoire s'applique à une période de neuf ans et a été introduite apparemment pour adoucir les effets des propositions à l'endroit des propriétaires de droits miniers qui vendraient leurs propriétés au cours de cette période. Notre fonds de fiducie semble être exposé à tous les désavantages sans jouir d'aucun avantage.

L'effet contraire et extrêmement injuste qui résulterait du traitement de notre fonds de fiducie en tant que société ouverte a déjà été démontré dans la section III du présent exposé. Le tableau suivant illustre l'effet encore plus néfaste du traitement de notre fonds de fiducie en tant que société ouverte, si on y ajoute l'abolition de la déduction pour épuisement accordée aux non exploitants. Ce tableau n'a guère besoin de plus amples commentaires, mais une augmentation du fardeau fiscal (même aux taux maximums proposés) qui s'élèveraient à 67 p. 100 ou une réduction de 40 p. 100 du revenu net après impôt sont tellement hors de proportion que l'on constate qu'il y a évidemment lieu d'introduire des modifications considérables.

TABLEAU INDIQUANT L'EFFET APRÈS IMPÔT SUR UN REVENU DE REDEVANCES DE $100

Taux marginal de l'impôt	Montant qui reste actuellement après l'impôt	Montant après impôt si on retire la déduction pour épuisement et si on considère l'entreprise comme société ouverte	% d'augmentation du fardeau fiscal	% de réduction du revenu après impôt
	$	$		
20%.....	85.00	60.00	167	29.4
30%.....	77.50	52.50	111	32.3
40%.....	70.00	45.00	80	35.7
50%.....	62.50	37.50	67	40.0
60%.....	55.00	30.00	56	45.5
70%.....	45.50	22.50	48	52.6
80%.....	40.00	15.00	42	62.5

Recommandation

Pour diminuer les désavantages évidents qui résulteraient de l'abolition de la déduction pour épuisement accordée aux non exploitants à l'égard des contrats déjà

that non-operators' depletion allowance be continued at least in respect of agreements negotiated prior to November 8, 1969.

V Effect of Proposals on Price of "Shares"

As already stated, the "shares" of The Iron Bay Trust are traded on the Toronto Stock Exchange. On November 7, 1969 the last board lot was traded at $3.60 per share. From that date there has been a decline to below $3.00 and further decline is possible as the effect of the proposals become more apparent. If modification to the proposals is not announced until after "valuation day", the "trust shareholders" will be faced with a very depressed valuation that would recover very quickly if modification to the proposals is announced thereafter. The depressed price on "valuation day" followed by recovery would expose the "trust shareholders" to capital gains tax on an unreal and completely illusory gain.

Recommendation

It is recommended that the modifications which have been demonstrated to be essential in this area be announced well before "valuation day" to ensure equitable treatment to the "trust shareholders".

Respectfully submitted,
D. A. Huntley,
Trustee,
The Iron Bay Trust.

February 28, 1970.

Supplement "A"

HISTORY OF THE IRON BAY TRUST

Introduction

The Trust was formed on December 12, 1966, to hold an 80 per cent interest in an iron ore property that was previously owned 100 per cent by Iron Bay Mines Limited. Calmor Iron Bay Mines Limited (formerly Iron Bay Mines Limited) retained the remaining 20 per cent interest.

The mining property involved is located near Red Lake, Ontario, and was discovered about 1953. Iron Bay Mines Limited was incorporated to explore and develop the property. Because of the remote location of the property, the grade of the ore was not economic for direct shipping purposes. With the development of iron ore pelletizing processes,

négociés, nous recommandons que la déduction pour épuisement accordée aux non exploitants soit maintenue au moins à l'égard des contrats négociés avant le 8 novembre 1969.

V L'effet des propositions sur le prix des «actions»

Comme on l'a déjà mentionné, les «actions» de la Iron Bay Trust sont inscrites à la Bourse de Toronto. Le 7 novembre 1969, le dernier paquet d'actions s'est vendu à $3.60 l'action. Depuis cette date, le prix est descendu en dessous de $3.00 et il est possible que le prix baisse encore à mesure que l'effet des propositions deviendra plus évident. Si une modification des propositions n'est pas annoncée avant le «jour de l'évaluation», les «actionnaires du fonds de fiducie» auront à faire face à une évaluation très diminuée, qui cependant remontera rapidement quand la modification des propositions sera annoncée. Le prix diminué lors du «jour de l'évaluation» et suivi d'une remontée exposerait les «actionnaires du fonds de fiducie» à un impôt sur les gains de capital calculé sur un gain irréel et complètement illusoire.

Recommandation

Nous recommandons que les modifications que nous avons indiquées comme essentielles dans ce domaine soient annoncées bien avant le «jour de l'évaluation» afin d'assurer aux «actionnaires du fonds de fiducie» un traitement équitable.

(Signature)
D. A. Huntley,
Fiduciaire
The Iron Bay Trust

Le 28 février 1970.

ANNEXE «A»

HISTORIQUE DE LA IRON BAY TRUST

Introduction

Le Trust a été constitué le 12 décembre 1966 en vue d'assurer la possession de 80 p. 100 de la valeur d'une propriété de minerai de fer qui auparavant était entièrement la propriété de la Iron Bay Mines Limited. La Calmor Iron Bay Mines Limited (antérieurement la Iron Bay Mines Limited) conservait la possession des autres 20 p. 100.

La propriété minière en question est située près de Red Lake (Ont.) et a été découverte vers 1953. La Iron Bay Mines Limited a été constituée en corporation pour explorer et exploiter ladite propriété. En raison de l'éloignement de la propriété et de la basse teneur en fer du minerai, son expédition du minerai n'était pas rentable. Mais la valeur

the economics of the property changed.

In May of 1965 the property was leased to The Steel Company of Canada, Limited. The lease is for a period of 75 years and terminates on April 30, 2040. The consideration for the lease is a royalty of 50c per ton of iron ore pellets shipped from the property.

The project is now known as The Griffith Mine and development involved capital outlays in the order of 85 million dollars by The Steel Company of Canada, Limited, Canadian National Railways, Valley Camp Coal Company and others.

Production from the property commenced in March 1968. The planned rate of production is 1,500,000 tons of iron ore pellets per annum. During 1969 the plant was still suffering start-up problems and production for the 1969 calendar year was about 900,000 tons.

Reasons for Establishing the Trust

The iron mining industry in Canada is by and large a captive of the steel-producing companies. For many years all major steel producers have owned, or controlled, their own iron mines. This fact makes development of an iron ore body by an independent almost impossible because of lack of markets for the product.

The Directors of Iron Bay Mines Limited recognized this problem and realized that development of the property would be contingent on the requirements of a major steel-producer. In addition, Canada has several known undeveloped iron ore properties and the Iron Bay property was only one of several available to a prospective developer.

During the years that the property was inactive, the Directors of Iron Bay Mines Limited negotiated with various iron ore mining and steel-producing companies in an attempt to have the property developed. Throughout these frustrating years the shareholders of Iron Bay Mines Limited were advised that, if and when a production agreement was negotiated, the consideration to the Company would probably be some sort of a royalty arrangement. In addition, the shareholders were promised that a very high proportion of the royalty earnings of Iron Bay Mines Limited would be distributed to shareholders.

économique de la propriété a augmenté grâce à la mise au point du procédé de mise en boulettes du minerai de fer.

Au mois de mai 1965, la propriété fut louée à la Steel Company of Canada Limited. Le bail a été fait pour une période de 75 ans et se terminera le 30 avril 2040. Le prix de location est une redevance de 50c la tonne de boulettes de minerai de fer expédiée à partir de la propriété.

L'entreprise est connue maintenant sous le nom de Griffith Mine et son exploitation a comporté un déboursé de capital de l'ordre de 85 millions de dollars par la Steel Company of Canada Limited, les Chemins de fer nationaux du Canada, la Valley Camp Coal et d'autres sociétés.

La production a commencé au mois de mars 1968. Le taux projeté de la production est de 1,500,000 tonnes de boulettes de minerai de fer par année. Au cours de 1969, l'entreprise avait encore à résoudre des problèmes de mise en marche et la production ne fut que de 900,000 tonnes environ.

Les raisons qui ont motivé la formation du Trust

L'industrie de l'extraction du fer au Canada est presque exclusivement soumise aux sociétés productrices d'acier. Pendant plusieurs années, tous les grands producteurs d'acier ont possédé en tout ou en partie leurs propres mines de minerai de fer. Cela rend presque impossible la mise en valeur d'un gisement de minerai de fer par une société indépendante, en raison du manque de marchés pour ce produit.

Les aministrateurs de la Iron Bay Mines Limited ont compris ce problème et se sont rendu compte que l'exploitation de la propriété dépendrait des besoins d'un grand producteur d'acier. De plus, il y a au Canada un bon nombre de gisements de minerai de fer non exploités et la propriété de l'Iron Bay n'était qu'une des nombreuses propriétés qui s'offrait à un exploitant éventuel.

Pendant les années où la propriété n'était pas exploitée, les administrateurs de la Iron Bay Mines Limited ont négocié avec diverses sociétés d'extraction de minerai de fer et de production d'acier en vue de mettre cette propriété en valeur. Durant ces années difficiles, on a averti les actionnaires de la Iron Bay Mines Limited que, lorsqu'un contrat de production serait conclu, le règlement serait probablement une redevance. De plus, on leur promit qu'une forte proportion des redevances de la Iron Bay Mines Limited serait distribuée aux actionnaires.

In late 1965 and early 1966 when it became apparent that Stelco intended to put the property into production, the Directors considered their promise of a very high payout to shareholders and decided that the best way to guarantee this would be to form a Trust. Accordingly, an 80% interest in the mining property was transferred to The Iron Bay Trust. Transferable units of the Trust were created and one unit of the Trust was issued to the shareholders of Iron Bay Mines Limited on a share for share basis. One of the major provisions of the Trust Indenture is that all receipts must be distributed to shareholders in the calendar year of receipt.

The creation of the Trust thus guaranteed that the shareholders would be treated as promised throughout the period of the property lease, regardless of the management or control of Iron Bay Mines Limited.

A la fin de 1965 et au commencement de 1966, quand on constate que la Stelco avait l'intention de s'engager dans la production, les administrateurs prirent en considération leur promesse de verser aux actionnaires un revenu élevé et ils convinrent que la meilleure façon d'assurer ce versement serait de constituer un fonds de fiducie. En conséquence, une proportion de 80 p. 100 de la propriété minière fut transférée à la Iron Bay Trust. On établit des unités transférables du Trust qui furent émises en faveur des actionnaires de la Iron Bay Mines Limited en raison d'une action de la nouvelle société pour chaque action de l'ancienne. Une des dispositions principales du contrat du Trust est que toutes les recettes réalisées au cours d'une année civile soient réparties entre les actionnaires.

La formation du Trust garantissait ainsi aux actionnaires que, durant toute la durée du bail, ils seraient traités selon la promesse qui leur avait été faite, quelles que puissent être l'administration ou la gestion de la Iron Bay Mines Limited.

APPENDIX A-45

CHIMO GOLD MINES LIMITED
Suite 1000 - 11 King Street West
Toronto 1, Ontario

Submission to the Committee on Finance, Trade and Economic Affairs

WHITE PAPER ON TAX REFORM

I Introduction

Chimo Gold Mines Limited is an active mining exploration company, all of its resources being committed to exploration for new mineral occurrence in Canada. Consequently, this company is greatly concerned with the effect of the proposals outlined in paragraphs 5.23 to 4.45 in the Proposals for Tax Reform published on November 7, 1969.

It is not the intention of this submission to make representations concerning the adverse effects of the proposals on mining exploration and development generally. As to this aspect, we believe it is sufficient for our purposes to make a point that is so self-evident as to require little elaboration, namely, that the cancellation of the prospectors' and grubstakers' exemption, the elimination of the three-year mining exemption, the withdrawal of non-operators' depletion allowance, and the substantial reduction in operators' depletion allowance must inevitably reduce the volume of funds that will be expended on mining exploration and development. Others, including the industry associations, are better able to deal with these broad-gauge considerations and we are happy to leave representations on these aspects to them.

The purpose of this submission is to demonstrate from a factual situation, the reduction in expenditures on mining exploration that will be forced on *one* company as a result of only *two* of the White Paper proposals.

II Background Information

As already stated, all the resources of Chimo Gold Mines Limited are committed to active mining exploration, either carried out directly or, occasionally, through the financing of other companies. In 1954 and 1955, Chimo Gold Mines Limited provided initial financing to Iron Bay Mines Limited by purchasing 1,000,000 shares of that company's capital stock. By the sequence of events

APPENDICE A-45

CHIMO GOLD MINES LIMITED
Suite 1000 - 11 King Street West Toronto 1, Ontario

Exposé Présenté au Comité des Finances, du Commerce et des Affaires Économiques

LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE

I Introduction

Chimo Gold Mines est une entreprise d'exploration minière active dont toutes les ressources sont consacrées à l'exploration de nouveaux gisements miniers au Canada. Il s'ensuit que cette entreprise s'inquiète beaucoup des suggestions qui sont faites dans les alinéas 4.45 à 5.23 des Propositions de réforme fiscale présentées le 7 novembre 1969.

Le but de cet exposé n'est pas de faire des représentations au sujet des effets sérieux des propositions sur l'exploration et le développement minier en général. Il nous suffit, à ce sujet, de présenter un point de vue si évident qu'il est inutile de l'élaborer; c'est que l'abolition de l'exemption accordée aux prospecteurs et aux commanditaires de prospection, l'élimination de l'exemption de trois ans pour l'exploitation d'une nouvelle mine, l'abolition de la déduction pour épuisement consentie aux non exploitants et la réduction considérable de la déduction pour épuisement accordée aux exploitants, tout cela doit inévitablement réduire le volume du capital qui sera dépensé pour fins d'exploration et d'exploitation minière. D'autres personnes, y compris des représentants d'associations industrielles, sont plus en mesure de traiter de ces considérations de grande envergure et nous leur laissons le soin d'exposer ces aspects de la question.

Le but du présent mémoire est de démontrer, à partir d'une situation de fait, la réduction de dépenses pour fins d'exploration minière qui sera imposée à une entreprise par suite de deux seulement des propositions du Livre blanc.

II Données documentaires

Comme nous l'avons dit précédemment, toutes les ressources de la Chimo Gold Mines sont engagées dans l'exploration minière active exécutée directement ou, parfois, par l'entremise du financement de certaines autres entreprises. En 1954 et 1955, la Chimo Gold Mines Limited a fourni le financement initial de la Iron Bay Mines Limited par l'achat d'un million d'actions du capital de

outlined in the submission of The Iron Bay Trust (copy attached as Appendix A), Chimo became the owner of 1,000,000 "shares" in that trust and these "shares" have been retained to provide a steady supply of funds for Chimo's mining exploration activities. At this time, the royalty revenue received through The Iron Bay Trust is Chimo's only significant source of income.

III Effect of White Paper Proposals on Chimo

The two proposals (referred to in the introduction) that have an immediate impact on Chimo are:

(a) the proposed withdrawal of non-operators' depletion allowance, and

(b) the proposal to tax widely-held trusts in the same way as widely-held corporations.

The Iron Bay Trust submission (Appendix A) has demonstrated the effect of these proposals on its shareholders generally. The illustration below follows from the effects shown there and demonstrates how Chimo's mining exploration programme will have to be substantially curtailed as a consequence of the implementation of the White Paper.

It is calculated that production of 1,500,000 tons of iron ore pellets per annum from the property would result in net income before taxes to the Trust of approximately 23¢ per share. Under present legislation, therefore, Chimo would receive income of $230,000 from its holding of 1,000,000 shares of The Iron Bay Trust and all of its available funds would be expended on mining exploration. A comparison of the funds available for exploration under the existing legislation and the proposed legislation follows:

cette société. En raison d'événements mentionnés dans l'exposé de la Iron Bay Trust (voir copie annexée à l'Appendice «A») la société Chimo devint propriétaire d'un million d'actions de cette société de portefeuille et ces actions ont été réservées dans le but de fournir un approvisionnement régulier de ressources financières pour l'exploration minière de la société Chimo. A l'heure actuelle, l revenu provenant des redevances versées par la Iron Bay Trust est la seule source importante de revenus de la société Chimo.

III Effets des propositions du Livre blanc sur la société Chimo

Voici les deux propositions (mentionnées dans l'introduction) qui ont un effet immédiat sur la société Chimo:

a) Le retrait projeté de la déduction pour épuisement accordée aux non exploitants et

b) la proposition de taxer l'actif des sociétés de portefeuille au même titre que les sociétés ouvertes.

L'exposé de la Iron Bay Trust (Appendice «A») a démontré l'effet de ces propositions sur l'ensemble de ses actionnaires. Le tableau qui suit indique les effets des propositions en question et démontre de quelle façon il faudra réduire le programme d'exploration minière de la Chimo si les recommandations du Livre blanc sont mises en vigueur.

On calcule que la production de 1,500,000 tonnes de boulettes de minerai de fer par année dans une propriété minière donnerait à la Iron Bay Trust un revenu net d'environ 23c l'action avant le paiement de l'impôt. En conséquence, en vertu de la législation actuelle, la société Chimo recevrait un revenu de $230,000 du fait qu'elle possède un million d'actions de la Iron Bay Trust et tous ses fonds disponibles seraient consacrés au financement de l'exploration minière. Le tableau ci-dessous indique le montant disponible pour l'exploration en vertu de la législation actuelle et en vertu de la législation projetée:

ILLUSTRATION

	Present Legislation	Proposed Legislation
	$	$
Cash received as distribution on 1,000,000 shares of The Iron Bay Trust at 23¢.....	230,000	115,000 (Note 1)
Interest income.....	15,000	15,000
	245,000	130,000
Less: Administration costs.....	35,000	35,000
	210,000	95,000
Add: Maximum income taxes recoverable in respect of distribution from trust....	—	57,500 (Note 2)
Maximum funds available for mining exploration....	210,000	152,500 (Note 1)

NOTE 1: These amounts assume that the combined federal and provincial corporate tax rate would be 50%. If the Province of Ontario maintains its corporate rate at 12%, these figures would be reduced by a further $4,600.

NOTE: 2: In fact, this amount would not be recoverable until a subsequent year and could not be expended currently, but it has been assumed that funds to this amount have been borrowed or made available otherwise to be expended on a current basis so that the tax is recoverable. The interest cost of the borrowed funds has not been illustrated.

TABLEAU COMPARATIF

	Législation actuelle	Législation proposée
	$	$
Revenu provenant d'un million d'actions de la Iron Bay Trust à 23c l'action.....	230,000	115,000 (Note 1)
Revenu provenant de l'intérêt.....	15,000	15,000
	245,000	130,000
Moins: Frais d'administration.....	35,000	35,000
	210,000	95,000
Plus: Maximum d'impôt sur le revenu recouvrable à l'égard du revenu provenant des actions de la société de portefeuille....	—	57,500 (Note 2)
Montant maximum disponible pour fins d'exploration minière.....	210,000	152,500 (Note 1)

NOTE 1: Ces montants sont établis en supposant que le taux d'imposition combiné du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial sur le revenu des sociétés serait de 50 p. 100. Si la province d'Ontario maintient son taux d'imposition sur les sociétés à 12 p. 100, ces montants seraient réduits d'un montant supplémentaire de $4,600.

NOTE 2: De fait, ce montant ne serait recouvrable qu'au cours d'une année subséquente et ne pourrait pas être dépensé pendant l'année d'imposition; mais on a supposé qu'un montant égal a été emprunté ou obtenu d'une autre façon en vue d'être dépensé au cours de l'année d'imposition afin que l'impôt soit recouvrable. Le coût de l'intérêt sur les montants empruntés ne figure pas au tableau.

It will be seen from the above illustration that Chimo's mining exploration programme must be reduced by $57,500 per annum or 27.4 per cent. This decision is not one made at the discretion of Chimo but is imposed by the White Paper proposals. If allowance is made for an additional 2 percentage points for Ontario corporation tax and for the additional interest costs referred to in Note 2 above, Chimo's exploration programme will have to be reduced by almost 32 per cent.

Le tableau ci-dessus indique que le programme d'exploration minière de la société Chimo doit être réduit de 27.4 p. 100 par année, soit de $57,500. Cette décision n'a pas été prise arbitrairement par la société Chimo; elle lui est imposée par les propositions du Livre blanc. Si l'on ajoute 2 p. 100 de plus pour l'impôt de l'Ontario sur les sociétés et pour les frais d'intérêt supplémentaires mentionnés à la Note 2 ci-dessus, la société Chimo devra réduire son programme d'exploration minière d'environ 32 p. 100.

IV Conclusion

As stated in the introduction, it is not the purpose of this submission to discuss those effects of the White Paper proposals that will undoubtedly reduce the incentive to further mining exploration. What has been demonstrated is that two of the proposals will compel this company to reduce its mineral exploration programme by approximately one-third simply because its cash flow has been reduced by that amount. As stated previously, these figures illustrate the effect on one company only. Multiply this effect by the

IV Conclusion

Comme nous l'avons dit dans l'introduction, notre but n'est pas de traiter de tous les effets des propositions du Livre blanc qui auront pour résultat certain de diminuer l'encouragement à l'exploration minière. Ce que l'on a démontré, c'est que deux des propositions forceront notre société à réduire d'environ un tiers son programme d'exploration minière pour la simple raison que la disponibilité d'argent a été réduite d'autant. Comme nous l'avons dit précédemment, ces chiffres démontrent l'effet

total number of companies similarly affected and the impact on mining exploration in general must be significant.

From the point of view of this company and its shareholders, the effects of the two proposals referred to are not only inequitable and unreasonable but are in fact crippling. We strongly support the arguments advanced by The Iron Bay Trust that there is no basis for taxing trusts of that nature in the same manner as widely-held corporations and there is a serious inequity in the proposal to eliminate non-operators' depletion allowance in respect of royalty agreements entered into prior to November 8, 1969.

Recommendations

1. Trusts not engaged in business and which distribute their income on a current basis should continue to be taxed on retained income only.

2. If non-operators' depletion allowance is to be withdrawn that the withdrawal apply only to those agreements entered into after November 7, 1969.

Respectfully submitted
A. C. Mosher
President
Chimo Gold Mines Limited

February 27, 1970.

des propositions en question sur une seule société. Multipliez ce résultat par le nombre de sociétés touchées par ces propositions et vous constaterez que l'effet sur l'exploration minière en général sera considérable.

Du point de vue de notre société et de ses actionnaires, les effets des deux propositions en question ne sont pas simplement injustes et inéquitables mais ils sont vraiment paralysants. Nous appuyons sans réserve les arguments présentés par la Iron Bay Trust, à savoir qu'il n'y a aucune raison de taxer les sociétés de portefeuille de la même façon que les sociétés exploitantes et qu'il y a une grave injustice dans la proposition visant à éliminer la déduction pour épuisement accordée aux sociétés non exploitantes à l'égard des ententes relatives aux redevances qui ont été établies avant le 8 novembre 1969.

Recommandations

1. Les sociétés de portefeuille qui ne sont pas engagées dans l'exploitation et qui distribuent leurs revenus sur une base continuelle devraient continuer à être taxées exclusivement sur le revenu des montants qu'elles ont en mains.

2. Si la déduction pour épuisement accordée aux sociétés non exploitantes est supprimée, il faudrait que le retrait ne s'applique qu'aux ententes intervenues après le 7 novembre 1969.

(Signature)
A. C. Mosher,
Président
Chimo Gold Mines Limited

Le 27 février 1970

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON
FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE
(SUB-COMMITTEE A)

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES
(SOUS-COMITÉ A)

Chairman Mr. Alastair Gillespie *Président*

No. 76

LIBRARY
OCT 14 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

REGINA, SASKATCHEWAN

WEDNESDAY, JULY 22, 1970

LE MERCREDI 22 JUILLET 1970

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

22452—1

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman — M. Gaston Clermont — *Président*
Vice-Chairman — Mr. Alastair Gillespie — *Vice-président*
and Messrs. — et Messieurs

Burton
Danson
Deakon
Flemming
Gauthier
Kaplan
Latulippe
Lambert
(*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Mahoney
McCleave
Noël
Perrault
Ritchie
Roberts
Saltsman
Thompson (*Red Deer*)
Whicher

Le greffier du comité,
Dorothy F. Ballantine,
Clerk of the Committee.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

Regina, WEDNESDAY, July 22, 1970.
(30)

Sub-Committee A of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:55 a.m. this day in Regina, Saskatchewan, the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, McCleave, Perrault, Ritchie, Whicher—(10).

Also present: Messrs. Benjamin and Douglas.

In attendance: Mr. Ronald Robertson, Q.C., Senior Adviser to the Committee.

Witnesses: Representing the Government of Saskatchewan: The Hon. D. G. Steuart, Provincial Treasurer; Messrs. David Dombrowsky, Deputy Provincial Treasurer; Roy Lloyd, Director, Budget Bureau. *Representing the Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd.:* Messrs. P. N. Thorsteinsson, Counsel; J. N. Turvey, President; J. D. Maclennan, Financial Vice-President. *Representing the Regina Board of Trade:* Messrs. Orris J. Keehr, Chamber President, Manager, London Life Insurance Co., K. R. MacLeod, Immediate Past Chairman of the Chamber Taxation Committee, a lawyer with the firm Balfour, MacLeod & Co.; Ian Forbes, Chairman of Chamber Taxation Committee, Chartered Accountant with Clarkson, Gordon & Co. *Representing the Saskatchewan Chamber of Commerce:* Messrs. A. R. Burroughs, President; Wolfgang Wolf, C.A. *Representing the Saskatoon Board of Trade:* Messrs. R. H. Smith, Chairman; M. Belsher, Member; H. C. Pinder, Member; M. Shaw, Member. *Representing the National Farmers Union:* Messrs. Roy Atkinson, President; Keith Higgins, Income Tax Consultant.

The Sub-Committee resumed its consideration of the White Paper on Tax Reform.

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Regina, le MERCREDI 22 juillet 1970.

Le Sous-comité A du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce matin à 8h 55, à Regina (Saskatchewan). Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, McCleave, Perrault, Ritchie, Whicher—(10).

Autres députés présents: MM. Benjamin et Douglas.

Également présent: M. Ronald Robertson, C.R., principal conseiller du Comité.

Témoins: Représentant le gouvernement de la Saskatchewan: l'honorable D. G. Steuart, trésorier de la province; MM. David Dombrowski, sous-trésorier de la province; Roy Lloyd, directeur du Bureau du budget. *Représentant l'Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd:* MM. P. N. Thorsteinsson, conseiller juridique; J. N. Turvey, président; J. D. Maclennan, vice-président, finances. *Représentant le Regina Board of Trade:* MM. Orris J. Keehr, président de la Chambre, gestionnaire, London Life Insurance Co.; K. R. MacLeod, président sortant du comité fiscal de la Chambre, avocat chez la firme Balfour, MacLeod & Co.; Ian Forbes, président du comité fiscal de la Chambre, comptable agréé chez Clarkson, Gordon & Co. *Représentant la Chambre de Commerce de la Saskatchewan:* MM. A. R. Burroughs, président; Wolfgang Wolf, C.A. *Représentant le Saskatoon Board of Trade:* MM. R. H. Smith, président; M. Belsher, membre; H. C. Pinder, membre; M. Shaw, membre. *Représentant l'Union nationale des cultivateurs:* MM. Roy Atkinson, président; Keith Higgins, conseiller fiscal.

Le sous-comité reprend son étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

22452—1½

The Chairman introduced the representatives of the Government of Saskatchewan; the Hon. Mr. Steuart made an opening statement and was questioned. (*For the brief of the Government of Saskatchewan, see Appendix A-46*). The Chairman thanked the witnesses, who withdrew.

The representatives of the Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd. were called and questioned. (*See Appendix A-47 for their brief.*)

The Sub-Committee agreed to hear simultaneously the briefs of the Regina Board of Trade, the Saskatchewan Chamber of Commerce and the Saskatoon Board of Trade and the representatives of these organizations were called.

Mr. Keehr welcomed the Members to Regina. Messrs. MacLeod, Burroughs and Smith made opening statements and the witnesses were questioned. (*See Appendix A-48 for the brief of the Regina Chamber of Commerce; Appendix A-49 for that of the Saskatchewan Chamber of Commerce and Appendix A-50 for that of the Saskatoon Board of Trade*). On conclusion of the questioning, the Chairman thanked the witnesses, who withdrew.

The representatives of the National Farmers Union were called, Mr. Atkinson made an opening statement and he and Mr. Higgins were questioned. (*See Appendix A-51 for the brief of the National Farmers Union*).

At 12:37 p.m., the Sub-Committee adjourned until 2:00 p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(31)

The Sub-Committee resumed at 2:15 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, McCleave, Perrault, Ritchie, Whicher—(10).

Also present: Messrs. Benjamin and Douglas.

Le président présente les représentants du gouvernement de la Saskatchewan; l'honorable D. G. Steuart fait une déclaration d'ouverture et répond aux questions des députés. (*Voir à l'appendice A-46 le mémoire du gouvernement de la Saskatchewan.*) Le président remercie les témoins qui se retirent.

Les représentants de l'Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd répondent aux questions des députés. (*Voir leur mémoire à l'appendice A-47.*)

Le sous-comité convient d'entendre simultanément les mémoires du Regina Board of Trade, de la Chambre de Commerce de la Saskatchewan et du Saskatoon Board of Trade, et l'on cède la parole aux représentants de ces organismes.

M. Keehr souhaite la bienvenue aux députés à Regina. MM. MacLeod, Burroughs et Smith font des déclarations d'ouverture et les témoins répondent aux questions des députés. (*Voir à l'appendice A-48 le mémoire du Regina Board of Trade; à l'appendice A-49 celui de la Chambre de Commerce de la Saskatchewan, et à l'appendice A-50 celui du Saskatoon Board of Trade.*) L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins qui se retirent.

Les représentants de l'Union nationale des cultivateurs sont appelés, M. Atkinson fait une déclaration d'ouverture et lui-même et M. Higgins répondent aux questions des députés. (*Voir à l'appendice A-51 le mémoire de l'Union nationale des cultivateurs.*)

A 12h 37 p.m., le Sous-comité lève la séance jusqu'à 2h de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(31)

Le Sous-comité reprend ses travaux à 2h 15, le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, McCleave, Perrault, Ritchie, Whicher—(10).

Autres députés présents: MM. Benjamin et Douglas.

In attendance: Mr. Ronald Robertson, Q. C., Senior Advisor to the Committee.

Witnesses: Representing the National Farmers Union: The same as at the morning sitting. *Representing the Canadian Co-operative Wheat Producers Ltd.:* Messrs. W. R. Purslow, Treasurer, Saskatchewan Wheat Pool; E. K. Turner, President, Saskatchewan Wheat Pool; R. H. D. Phillips, Director, Research Division, Saskatchewan Wheat Pool; R. E. Moffat, Assistant General Manager, Manitoba Pool Elevator; W. C. MacDonell, Treasurer, Manitoba Pool Elevators; H. B. Sneath, Chairman, Board of Directors, Manitoba Pool Elevators. *Representing the Saskatchewan Wheat Pool Employees Association:* Messrs. W. G. Gilbey, Secretary-Manager; George Mills. *Representing the Regina Bottlers Limited:* Mr. Melville Sandomirsky.

Questioning of the National Farmers union representations was continued.

In reply to a question from Mr. Burton, Mr. Atkinson agreed to prepare a statement showing the effects of taxation on a farm that has been passed from one generation to another.

The questioning being concluded, the Chairman thanked the National Farmers Union representatives, who withdrew.

The Chairman called the representatives of the Canadian Co-operative Wheat Producers Ltd. Mr. Turner made an opening statement and introduced the other witnesses. (*See Appendix A-53 for their brief*).

In reply to a question, the witnesses offered to make available to the Sub-Committee a copy of their representations to the Carter Commission in 1967. The question of whether this document should be requested by the Sub-Committee was referred to the Sub-Committee on Agenda and Procedure for consideration.

The Chairman thanked the witnesses at the conclusion of the questioning and they withdrew.

The representatives of the Saskatchewan Wheat Pool Employees Association were then called. (*See Appendix A-54 for their brief*).

Également présent: M. Ronald Robertson, C. R., conseiller principal du Comité.

Témoins: Représentant l'Union nationale des cultivateurs: les mêmes qu'à la séance du matin. *Représentant la Canadian Co-operative Wheat Producers Ltd:* MM. W. R. Purslow, trésorier du Syndicat du blé de la Saskatchewan; E. K. Turner, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan; R. H. D. Phillips, directeur des recherches, Syndicat du blé de la Saskatchewan; R. E. Moffat, directeur adjoint, Manitoba Pool Elevators; W. C. MacDonell, trésorier, Manitoba Pool Elevators; H. B. Sneath, président du Conseil, Manitoba Pool Elevators. *Représentant la Saskatchewan Wheat Pool Employees Association:* MM. W. G. Gilbey, secrétaire-directeur; George Mills. *Représentant Regina Bottlers Limited:* M. Melville Sandomirsky.

L'interrogatoire des représentants de l'Union nationale des cultivateurs continue.

Répondant à une question de M. Burton, M. Atkinson consent à préparer une déclaration illustrant les répercussions de l'imposition fiscale sur une ferme transmise de père en fils.

L'interrogatoire terminé, le président remercie les représentants de l'Union nationale des cultivateurs qui se retirent.

Le président cède la parole aux représentants de la Canadian Co-operative Wheat Producers Ltd. M. Turner fait une déclaration d'ouverture et présente les autres témoins. (*Voir leur mémoire à l'appendice A-53.*)

En réponse à une question, les témoins offrent de mettre à la disposition du Sous-comité une copie de leurs instances à la Commission Carter en 1967. On renvoie à l'étude du Sous-comité du programme et de la procédure la question de savoir si ce document devrait être demandé par le Sous-comité.

Le président remercie les témoins à la fin de l'interrogatoire et ils se retirent.

On cède la parole aux représentants de la Saskatchewan Wheat Pool Employees Association (*voir leur mémoire à l'appendice A-54.*)

Mr. Gilbey made an opening statement during which he tabled a copy of Work Description Outlines on various classifications in grain elevator crews. On motion of Mr. McCleave, the documents were accepted for distribution to Members who are interested.

Mr. Gilbey also tabled documents dealing with living-away allowances for elevator employees, descriptions of repairs and alterations, and related subjects.

At the conclusion of the questioning, the Chairman thanked the witnesses who then withdrew.

Mr. Sandomirsky of the Regina Bottlers Ltd. was called and made a brief statement. (*See Appendix A-55 for this company's brief*). After questioning, the Chairman thanked Mr. Sandomirsky, who withdrew.

The Sub-Committee agreed to accept briefs presented by the Students' Union, Regina Campus, and Mr. Lloyd P. Anram and to print them as appendices. (*See Appendices A-56 and A-57 respectively*).

At the request of the Sub-Committee, Mr. Holgate of the Students' Union confirmed that he had been authorized by the Union to submit the brief.

At 5:35 p.m., the Sub-Committee adjourned until 9:30 a.m., Thursday, July 23, 1970.

M. Gilbey fait une déclaration d'ouverture et dépose un document intitulé *Work Description Outlines* portant sur diverses classifications chez les employés des élévateurs à grain. Sur une motion de M. McCleave, on convient de distribuer les documents aux députés intéressés.

M. Gilbey dépose également des documents portant sur les indemnités de séjours pour les employés des élévateurs, des descriptions de réparations et de modifications, et des sujets connexes.

A la fin de l'interrogatoire, le président remercie les témoins qui se retirent.

M. Sandomirsky de Regina Bottlers Ltd. prend le parquet et fait une brève déclaration. (*Voir à l'appendice A-55 le mémoire de cette compagnie.*) Après les questions, le président remercie M. Sandomirsky qui se retire.

Le Sous-comité convient d'accepter les mémoires présentés par le Syndicat des étudiants du Campus de Regina, et par M. Lloyd P. Anram et de les imprimer en appendices. (*Voir les appendices A-56 et A-57 respectivement.*)

A la demande du Sous-comité, M. Holgate, du Syndicat des étudiants, confirme que le Syndicat l'a autorisé à présenter le mémoire.

A 5 h 35, le Sous-comité lève la séance jusqu'à 9h 30 du matin, le jeudi 23 juillet 1970.

Le greffier du comité,
Dorothy F. Ballantine,
Clerk of the Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Wednesday, July 22, 1970.

• 0852

The Chairman: It is my pleasure to open the proceedings in Regina, the second leg of our western tour. I think that it is more than appropriate that our first witnesses this morning should be representatives of the Saskatchewan government. I think we are all going to be very much aware of Saskatchewan and very much aware too of Regina in the course of the day.

I am delighted to be able to welcome to our Committee, to our proceedings today, Mr. Benjamin, member for Regina-Lake Centre and of course, we recognize Mr. John Burton, a very valuable member of this Committee, member for Regina East.

Perhaps by way of preview I might say that before Mr. Steuart takes the floor, the Committee as a whole regards the views of the provinces as enormously important in this whole process of tax reform, the whole process of reviewing and discussing and determining a new taxation system for Canada.

We have already heard from the Province of Ontario. I believe, judging by the news reports, that Subcommittee B has heard from the New Brunswick government within the last couple of days. Yesterday we had a brief discussion with Mr. Cherniack, the Provincial Treasurer in Manitoba, and we were provided with documents which will form part of our proceedings. Therefore, we are more than happy to be able to welcome, even at a somewhat late hour, the presentation of the Saskatchewan government.

As I have discussed with Mr. Steuart, we are going to have to maintain the schedule which earlier had been determined. We are going to receive and hear eight briefs today and our first witnesses from the private sector will be heard at 9.30. So in order to make the most of our time, Mr. Steuart is going to make a brief introductory statement. Everybody has a copy of the Saskatchewan government brief. Mr. Steuart will make a brief opening statement and we will proceed right into questions but I shall have to cut it off at 9.30. Mr. Steuart.

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mercredi 22 juillet 1970

Le président: Je suis très heureux d'ouvrir la séance, à Régina. C'est la deuxième étape de notre voyage dans l'Ouest, et comme il convient, les premiers témoins, ce matin, sont des représentants du gouvernement de la Saskatchewan. Je pense qu'aujourd'hui, nous parlerons beaucoup de la Saskatchewan et de la ville de Regina.

Je suis très heureux de présenter M. Benjamin, député de Regina-Lake-Centre et M. John Burton, membre éminent du Comité, député de Regina-Est.

A titre de préface, je pourrais peut-être dire avant que M. Steuart prenne la parole, que la Comité dans son ensemble, prend en considération le point de vue de la Province dans l'étude de la réforme fiscale pour le Canada.

La province de l'Ontario a déjà témoigné. D'après les rapports, je pense que le sous-comité «B» a entendu le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ces derniers jours. Hier, nous avons discuté avec M. Cherniak, trésorier de la province du Manitoba. Il nous a donné des documents qui seront incorporés à notre compte rendu. Nous sommes très heureux de vous souhaiter la bienvenue et d'entendre maintenant l'exposé de la Saskatchewan.

Comme je l'ai dit à M. Steuart, nous devrons respecter le programme fixé plus tôt. Nous allons recevoir et entendre huit mémoires aujourd'hui et les premiers témoins du secteur privé seront entendus à 9 heures et demie. Donc, pour tirer le meilleur parti de notre temps, M. Steuart va faire une courte déclaration d'ouverture. Nous avons tous un exemplaire du mémoire de la province de la Saskatchewan. M. Steuart fera une brève introduction et nous passeront immédiatement à la période des questions que je devrai interrompre à 9 heures et demie Monsieur Steuart.

[*Text*]

Hon. D. G. Steuart (Provincial Treasurer, Government of Saskatchewan): Thank you very much, Mr. Chairman, ladies and gentlemen. I would like to thank the Committee very much for allowing us to be heard today and to consider our brief. We had always intended to make a presentation to the parliamentary committee when it came to Saskatchewan but I am not sure how the communications—I will not blame them on the mail—just got mixed up and we did not realize you were coming until the last minute. We appreciate very much the fact that you have accommodated us.

The concern of the Government of Saskatchewan is really over the basic philosophy behind or inherent in the White Paper on tax reform and I have tried to express this very bluntly and very plainly in the very short statement that I have submitted to the Committee.

The Government of Saskatchewan will also be making further representations to Mr. Benson, to his Department, on some of the details supporting some stands taken by other groups I am sure will appear before you and have appeared before Mr. Benson and the Senate Committee, but today, recognizing that you have a limited amount of time, I think it is important from the Government of Saskatchewan's point of view that you recognize very clearly our concern in the basic philosophy. As I say, I have tried to make this clear.

We think that the White Paper goes too far too fast. We believe that the tax system is something like the balance of nature; that society, the economy, the business community, labour organizations, the individuals themselves learn to live and adjust and to adapt to a tax system. And the tax system we now have, while it is imperfect and certainly needs reforming in many areas, has allowed this country, this nation, to expand and to grow and to develop a very equitable, a very high standard of living and, by and large compared to most other places in the world, a very equitable standard of living. At the same time, we recognize that there are inequities and there is need for reform.

But our greatest concern, and I suppose the central theme of our presentation to Mr. Benson over the past months and to this Committee is to go slow, to take another look at this. Many of the changes proposed in the White Paper we think go too far and we really hope and we are very pleased that the government have taken the attitude they have taken and are taking, that they have first come out with some proposals then come out with the White Paper, have had this tremendously broad discussion right across the coun-

[*Interpretation*]

Hon. D. G. Steuart (Trésorier du gouvernement de la Saskatchewan): Merci, monsieur le président. Mesdames et messieurs. Je voudrais remercier chaleureusement le Comité qui nous a permis d'être entendus aujourd'hui pour étudier notre mémoire. Nous avons toujours eu l'intention de nous présenter au Comité parlementaire lorsqu'il siègerait en Saskatchewan. Nous n'avons pas reçu votre message, je ne dirai pas que c'est la faute des postes, et nous avons appris votre venue, à la dernière seconde. Nous sommes très heureux que vous ayez bien voulu nous recevoir néanmoins.

Le gouvernement de la Saskatchewan, se préoccupe de la philosophie de base du Livre blanc sur la réforme fiscale et j'ai essayé d'exprimer clairement ses soucis dans la courte déclaration que j'ai soumise au Comité.

Le gouvernement de la Saskatchewan présentera d'autres exposés à M. Benson, à son ministère, au sujet de certains détails qui justifient les attitudes de certains groupes qui ont comparu devant vous et qui comparaîtrait devant M. Benson et au Comité du Sénat, mais, aujourd'hui, puisque vous disposez de peu de temps, je pense qu'il est important, pour le gouvernement de la Saskatchewan, que vous connaissiez clairement nos inquiétudes portant sur la philosophie de base sur laquelle le Livre blanc est fondé. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer.

Nous trouvons que le Livre blanc va beaucoup trop loin et trop vite. Nous pensons que le régime fiscal ressemble quelque peu à l'équilibre écologique, que la société, l'économie, le monde des affaires, les syndicats, les individus mêmes, apprennent à vivre et à s'adapter à un système fiscal le régime fiscal actuel bien qu'il soit imparfait et qu'il ait besoin d'être réformé dans bien des domaines, a permis à notre pays, à notre nation, de se développer, de croître et d'atteindre un niveau de vie très élevé, et un niveau de vie juste par rapport aux autres pays du monde. Il y a bien sûr des injustices et place pour des réformes.

Dans notre exposé, ce qui importe le plus est que nous disions au Comité et à M. Benson, d'aller moins vite et d'étuder encore les propositions du Livre blanc. Nous sommes très heureux que le gouvernement ait agi comme il l'a fait, c'est-à-dire: faire des propositions, présenter un Livre blanc, puis avoir un débat dans tout le pays. Maintenant, je crois que le gouvernement va étudier tous les renseignements qu'il a reçus et décidera ce qu'il soumettra au Parlement sous forme de loi fiscale.

[*Texte*]

try, and I presume now are going to go back and digest the tremendous wealth of information they have received and at that time decide what they will present to Parliament in the form of any changes in the tax laws.

Again, we simply urge that they go slow. Here in Western Canada, for example, the extractive industries were just beginning to get into the mining business. We need, probably not more than the Maritimes but certainly more than some parts of Central Canada and the West, investment capital; we need risk capital. Anything that will harm or slow down the flow of risk capital especially into our mining and oil industries will hurt this part of the country maybe even to a greater extent than the more established parts of Canada. Someone said to me, "Do you think the mining industry, for example, gets a fair deal under the present taxation system or gets too good a deal or too much subsidy?" I cannot answer that. All I can say is that we have a good mining industry in this country, we are competing in this part of the country with the rest of Canada and we are competing in Canada with the rest of the world and we have been successful. I am not sure we should tamper with that success. At the same time, I recognize that every industry, every part of our society should be prepared and must be asked to carry its fair share of the tax burden.

So, I guess my central plea is to do what you are doing, take a second and a long look at the proposals in the White Paper and, hopefully, to implement some of them, not implement some of them at all, and others in stages and very slowly.

The Chairman: Thank you, Mr. Steuart. I recognize Mr. Mahoney, Mr. Lambert, Mr. Burton.

Mr. Hahoney: How long are we to have for questioning, Mr. Chairman?

The Chairman: Five minutes each.

Mr. Mahoney: Five minutes. Thank you. As the Minister has said, his presentation deals with the philosophy, as he asserted bluntly and plainly, and I think some of us might also add colourfully in places. However, it does come dangerously close to dealing with the facts in one or two instances, and I would like to ask him a question or two in that area.

At the bottom of page 3, the presentation asserts that the Government of Ontario used the same 100,000 tax returns in its computer run as the Canadian government did. The Ontario government was before this Committee for a full day and I do not recall their

[*Interprétation*]

Encore une fois, nous demandons instamment au gouvernement d'agir lentement. Ici, dans l'Ouest du Canada, les industries d'extraction commencent à peine à exploiter des mines. Nous avons besoin, peut-être, pas plus que les provinces Maritimes, mais certainement davantage que d'autres provinces pour des fonds d'investissement, de capital d'immobilisation. Tout ce qui peut ralentir le rythme de fonds investis, particulièrement pour nos industries extractives et nos industries de pétrole, nuira aux Prairies pas plus qu'aux autres parties les plus développées du Canada. Quelqu'un m'a demandé si je pensais que le régime fiscal actuel rendait justice à l'industrie minière ou si on lui accordait trop de subventions.

Je ne peux pas y répondre. Tout ce que je sais, c'est que nous avons d'excellentes industries minières au Canada, et que l'Ouest est compétitif avec le reste du pays, et que nous faisons concurrence sur le marché mondial. Jusqu'ici nous avons très bien réussi. Je ne pense pas que nous devrions atténuer cette réussite. Cependant, je reconnais que toutes les industries, tous les éléments de notre société désirent porter leur poids du fardeau fiscal.

Donc, ce que je vous demande est de faire votre travail, d'examiner de très près et en profondeur le Livre blanc, et d'appliquer certaines des propositions, d'autres pas du tout et celles qui sont déjà acceptées, de les appliquer progressivement.

Le président: Merci, monsieur Stewart. Je passe la parole à M. Mahoney, M. Lambert, M. Burton.

M. Mahoney: Combien de temps par question, monsieur le président?

Le président: Cinq minutes, chacune.

M. Mahoney: Merci. Comme le Ministre l'a dit, son exposé se rapporte à la philosophie du Livre blanc, il a parlé directement, brutalement, et parfois même de façon coléreuse. Cependant, dans certains cas, le mémoire touche presque le fond du problème. C'est pourquoi je voudrais lui poser une question ou deux.

Au bas de la page 3 de l'exposé, on déclare que le gouvernement de l'Ontario s'est servi, dans son ordinateur, de 100,000 déclarations d'impôt de même que le gouvernement fédéral. Le gouvernement de l'Ontario a comparu au Comité, un jour entier, et je ne me sou-

[*Text*]

making that assertion. I wonder what the basis of that statement is because frankly, it is news.

Mr. Steuart: The basis of my statement is that twice this was said at two separate meetings of the Ministers of Finance and Treasurers in the presence of Mr. Benson and his tax experts and it was never denied. Charlie MacNaughton said this to me in private discussions we had. I just took this for granted. It may be wrong. I heard it said twice and I never heard it denied.

Mr. Mahoney: You would agree, though, Mr. Minister, in all fairness, that even assuming the same basis of factual input into a computer projection of this nature, the variations as a result of assumptions could very well result in very substantial differences.

Mr. Steuart: Yes. I have witnessed several arguments about the assumptions, and even as being the farthest thing from a tax expert, I came to the conclusion that the figure that came out of the other end of the machine depended to a tremendous extent on the assumptions they both made. The two sets of experts from Ontario and Ottawa spent a great deal of time arguing about whether or not their assumptions were correct. I tried to go down the middle.

• 0902

Mr. Mahoney: In the third paragraph of your brief, on the first page, you imply that there are some worthwhile recommendations contained in the White Paper and yet in no place in the brief do you recommend them. I think it would be very helpful to this Committee in its work if we could have the views of the Province of Saskatchewan on what the worthwhile recommendations are.

Mr. Steuart: For example, we certainly do not oppose a capital gains tax. We think a reasonable capital gains tax that is competitive with the United States, for example, is timely and worthwhile. We think, for example, that some of the relief given to working people to allow them to deduct certain expenses is overdue and worthwhile. We think plugging some of the tax loopholes on expense accounts, for example, again is timely and should be proceeded with, without going to the extreme. We are concerned that if we go to the extreme in this area, as I tried to point out in my statement, we will end up with tax inspectors watching the tax inspectors and I hope we do not want this.

[*Interpretation*]

viens pas qu'il ait dit cela. Je ne sais pas sur quoi il se base pour dire cela, car franchement, pour moi, c'est nouveau.

M. Steuart: Pour affirmer ceci, je me base sur le fait qu'à deux reprises cela n'a pas été nié, lors de deux réunions différentes, entre les ministres du Revenu et les Trésoriers, en présence de M. Benson et de ses experts en fiscalité. M. MacNaughton me l'a mentionné lors d'entretiens privés. Je l'ai pris pour acquis. C'est peut-être faux, mais j'en ai entendu parlé deux fois, et personne ne l'a contredit.

M. Mahoney: Vous reconnaîtrez, monsieur le ministre, en toute justice, que même en supposant que la même base fut employée dans une projection faite par un ordinateur, les différences pourraient bien être très marquées.

M. Steuart: Oui. J'ai déjà apporté plusieurs arguments au sujet de ces affirmations, même si je suis très loin d'être un expert en fiscalité. J'en suis arrivé à la conclusion que les chiffres fournis par l'ordinateur de la machine dépendaient énormément des hypothèses de base. Deux groupes d'experts du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement d'Ottawa ont passé beaucoup de temps à discuter la justesse de leurs hypothèses de base. J'ai essayé d'en arriver à un juste milieu.

M. Mahoney: Au troisième paragarphe de votre mémoire, à la première page, vous supposez qu'il y a certaines recommandations valables dans le Livre blanc. Cependant, nulle part dans le mémoire, vous ne les recommandez. Nous aimerions avoir le point de vue de la province de la Saskatchewan en ce qui concerne les recommandations du Livre blanc, qu'elle considère comme valables.

M. Steuart: Par exemple, nous ne nous opposons pas à l'impôt sur les gains de capitaux. Nous pensons qu'un impôt sur les gains de capitaux, comparable à celui des États-Unis, par exemple, vient au bon moment et est valable. Nous pensons que l'aide aux travailleurs leur permettant de déduire certaines dépenses est valable, nous pensons que certaines des lacunes fiscales en ce qui concerne les comptes de dépenses doivent être comblées sans toutefois aller à l'extrême. Si nous sommes trop radicaux dans ce domaine, comme j'ai essayé de le faire remarquer dans ma déclaration, nous allons nous retrouver avec des contrôleurs des contributions directes qui surveilleront d'autres contrôleurs et nous ne voulons pas ça.

[*Texte*]

Mr. Mahoney: Would you be prepared to entertain the suggestion that you might prepare a list for supplementary submission to this Committee at a later date in order perhaps to indicate in a more comprehensive way just what the worthwhile recommendations are? I appreciate it is unfair to ask you in the time limited here to go into it in any detail, but I think it would be very helpful to us to have it.

Mr. Steuart: Certainly. I say in the brief, for example, that we are quite prepared to support the federal government in the capital gains tax. We support the idea of raising the exemptions for the lower income groups. We think this can be done without some of the tremendous changes that are suggested in the White Paper. We would be happy to do that. Who would we submit it to?

The Chairman: I think if you were to address it to the Chairman, Mr. Gaston Clermont in Ottawa, Mr. Steuart, it would be very much appreciated. Could you give us some idea of when we might expect such a statement?

Mr. Steuart: We could have it in a week or 10 days.

The Chairman: That would be very much appreciated. We will be back in Ottawa in about 10 days time and we will be meeting again as a committee on that occasion.

Mr. Steuart: I think we should point out at the same time, Mr. Mahoney, that we are concerned about the package.

Mr. Mahoney: Yes.

Mr. Steuart: But certainly I have tried to indicate in here some of the things that we support...

Mr. Mahoney: That is correct, and you do...

Mr. Steuart: ... that I would outline in detail.

Mr. Mahoney: The message to go slow and not really to upset the apple cart in a drastic way comes through very loud and clear, but you also do urge the immediate plugging of loopholes. I think that as you can see those that require immediate attention, again it would be helpful to us if we had a more detailed indication of just what they are. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Lambert?

[*Interprétation*]

M. Mahoney: Seriez-vous prêt à accepter l'élaboration d'une liste de requêtes supplémentaires au Comité? Plus tard, bien sûr. Ainsi vous pourrez mieux préciser quelles sont les recommandations que vous jugez acceptables. Je sais que je ne peux pas vous demander cela ce matin. Nous n'avons pas suffisamment de temps, mais cela nous serait très utile plus tard.

M. Steuart: Je dis dans le mémoire, par exemple, que nous sommes en faveur de l'impôt sur les gains de capitaux proposé par le gouvernement fédéral. Nous sommes aussi en faveur de l'exemption pour les groupes à revenus faibles. Nous pensons que cela peut être fait sans les changements très radicaux du Livre blanc. Nous sommes prêts à faire cela. A qui soumettrons-nous nos recommandations?

Le président: Vous pourrez les soumettre au président, M. Gaston Clermont, à Ottawa. Cela serait très apprécié, monsieur Steuart. Pouvez-vous nous dire quand nous pourrions attendre une telle déclaration?

M. Steuart: D'ici une semaine, ou une dizaine de jours.

Le président: Merci beaucoup. Nous serons de retour à Ottawa, dans dix jours environ et nous nous réunirons à ce moment-là.

M. Steuart: Nous aimerions vous faire remarquer en même temps que nous nous intéressons aussi à l'ensemble.

M. Mahoney: Oui.

M. Steuart: J'ai essayé d'indiquer ici, certains des éléments avec lesquels nous sommes d'accord.

M. Mahoney: C'est juste, et vous...

M. Steuart: ...je l'indiquerai en détail.

M. Mahoney: Vous nous dites clairement d'aller doucement, de ne rien bouleverser, mais cependant vous voulez que l'on comble les lacunes assez rapidement. Il nous serait bon de savoir quelles sont les lacunes qui demandent une attention immédiate. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lambert?

[*Text*]

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, Mr. Steuart made a statement a few moments ago that the Government of Saskatchewan would approve the implementation of a capital gains tax. This is what—unqualified?

Mr. Steuart: Oh, no. I have said in here, and I thought I was saying, that we would not oppose a capital gains tax; we would support a reasonable capital gains tax.

Mr. Lambert (Edmonton West): I was wondering what the farmers of Saskatchewan thought about the capital gains tax as proposed in the White Paper and as supported by people who say that the White Paper does not go far enough in capital gains. How does this work with the sale of farms in Saskatchewan or in Western Canada? How does it affect basic herds and how does it affect the resale on farm machinery on trade-ins? I would like to know your views on that.

Mr. Steuart: The change in the basic herd concept we think will hurt the farmer. I think this has been something they have had, how many of them take full advantage of it is questionable, but we have said in previous representations that we have made to Mr. Benson and the federal government that, for example, the gain he now has on depreciation will disappear under this capital gains and is going to hurt when he can ill afford to be hurt.

There is a saying in this part of the country that farmers live poor and die rich. If the capital gains tax that is proposed in here comes into effect they will live poor and they will die poor. We think the rates are too high; we think there should be some exemptions for our basic industry—agriculture for example—along some of the lines that you have suggested.

I would like to make it very clear. I said we would support—we would not oppose—we would support a capital gains tax, not the rates or the breadth of capital gains tax as suggested in the White Paper. A modest capital gains tax I think we would support.

Mr. Lambert (Edmonton West): I was particularly interested, because we have heard some statements from this province that the White Paper is fine, but when we start talking about capital gains on farms, that is a very tender area. I also want to put up one problem and ask whether you have considered it, and that is the question of the capital gains on principal residences as it affects a farmer. How do you separate the valuations of the farm buildings from the farm?

[*Interpretation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, M. Steuart a déclaré, il y a quelques instants, que le gouvernement de la Saskatchewan approuverait la mise en vigueur d'un impôt sur les gains de capitaux. Voulez-vous dire que ce n'est pas applicable?

M. Steuart: Non, non. Je voulais dire que nous ne nous opposerions pas à un impôt sur les gains de capitaux, un impôt raisonnable.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je me demande ce que pensent les agriculteurs de la Saskatchewan au sujet des impôts sur les gains de capitaux tels que proposés dans le Livre blanc, et approuvés par les gens qui trouvent que le Livre blanc ne va pas encore assez loin dans ce domaine. Dans quelle mesure cela affecte-t-il les troupeaux, la vente de fermes, les reventes de machines agricoles en Saskatchewan ou dans l'ouest du Canada? Quel est votre point de vue?

M. Steuart: Nous pensons qu'un changement dans la conception de ce qu'est un troupeau gênerait les agriculteurs. Je ne sais pas combien d'agriculteurs en profitent. Nous avons dit antérieurement à M. Benson et au gouvernement fédéral, par exemple, que le gain qu'il obtient de la dépréciation, disparaîtra. Et cela sera mauvais pour lui.

Ici, nous disons que les agriculteurs vivent pauvres et meurent riches. Si l'impôt sur les gains de capitaux est appliqué à eux, ils vivront pauvres et ils mourront pauvres. Les taux sont trop élevés à notre avis. Il devrait y avoir des exemptions pour notre industrie de base, pour l'agriculture par exemple, comme vous l'avez suggéré.

Je voudrais dire clairement que nous ne nous opposerons pas, nous appuierons un impôt sur les gains de capitaux mais non pas les taux ni l'application prévue dans le Livre blanc. Nous appuierons un impôt modéré sur les gains de capitaux.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai été très intéressé d'entendre de la part de cette province que le Livre blanc est excellent, mais lorsque nous parlons de gains de capitaux sur les fermes, c'est tout de même plus délicat. Je voudrais cependant savoir si vous considérez les conséquences qu'auront ces gains capitaux sur les résidences principales pour le agriculteurs. Comment peut-on faire une distinction entre les bâtiments destinés à l'exploitation et les bâtiments d'habitation en ce qui concerne leur évaluation?

[*Texte*]

Mr. Steuart: I do not have a pat answer to indicate what we would support in the way of capital gains. We would be very concerned about a capital gains tax that affected the basic industry of agriculture. For example, as an indication of the view that has been taken in Saskatchewan over the years of farm buildings, they are not taxed for municipal purposes. We think any stiff capital gains tax would affect the transfer of farms from one generation to another—from the father to the son, or to the next generation—or even enable him to sell it.

Mr. Lambert (Edmonton West): In the same light does the Government of Saskatchewan accept the implications of the capital gains tax as proposed in the White Paper combined with the estate tax provisions that now exist?

Mr. Steuart: No. We do not object to some of the estate tax provisions that now exist; some of the changes were made where they could hand on from the husband to the wife we supported, but the very fact that we exempt bona fide resident of Saskatchewan from estate tax I think indicates that we oppose this particular form of taxation.

• 0912

Mr. Lambert (Edmonton West): That is fine.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, on behalf of Les Benjamin and myself, I want to welcome the members of the Committee to Regina and to Saskatchewan. I trust they have already noted that it was not without too much effort that someone, I suspect neither Mr. Steuart nor us, turned on the nice sunny Saskatchewan day for the members during their visit here. I was also pleased to note that the first witness this morning is a constituent of Regina East, Mr. Steuart, appearing on behalf of the Government of Saskatchewan.

Mr. Steuart, in your brief you touched on a number of matters of considerable importance to the people of Saskatchewan. But I wonder why one area was not treated in the brief; that has to do with the area of co-operatives and the effect the White Paper will have on them, because after all, co-operatives are very important on the Saskatchewan scene.

I believe the 1968 report of your Department of Co-operation states that the value of services and sales of Saskatchewan Co-Ops was something in the order of almost $600 million in that year. I wonder what the views of your government are with respect to the

[*Interprétation*]

M. Steuart: Je n'ai pas de réponse précise en ce qui concerne les gains de capitaux. Nous nous intéressont particulièrement à l'impôt sur les gains de capitaux qui touche l'industrie agricole. Par exemple, depuis des années, en Saskatchewan, les bâtiments de la ferme ne sont pas taxés au niveau municipal. Nous pensons qu'un impôt trop élevé sur le gain de capital, empêcherait le transfert d'une ferme d'une génération à l'autre, d'un père à un fils, ou même l'empêcherait de la vendre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le gouvernement de la Saskatchewan accepterait-il les implications de l'impôt sur les gains de capitaux tel qu'on l'a proposé dnas le Livre blanc, lié à l'impôt successorial sous sa forme actuelle?

M. Steuart: Non, nous ne nous opposons pas à certaines des dispositions de l'impôt successorial sous sa forme actuelle. Nous sommes prêts à accepter la disposition concernant la transmission de mari à épouse, mais le fait que l'on exempte les résidents de la Saskatchewan de l'impôt successorial indique que nous nous opposons à cette forme particulière d'impôt.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien, merci.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, tout d'abord, au nom des Benjamin et en mon nom personnel, je voudrais souhaiter la bienvenue aux membres du Comité à Regina et en Saskatchewan. Je suppose qu'ils ont déjà apprécié la belle journée ensoleillée. M. Steuart et moi n'y sommes pour rien. J'étais heureux d'apprendre que le premier témoin que nous entendrons ce matin est un électeur de la région Est de Regina; il s'agit de M. Steuart qui parlera au nom du gouvernement de la Saskatchewan.

Monsieur Steuart, dans votre mémoire, vous avez touché un certain nombre de sujets très importants pour la Saskatchewan. Je me demande pourquoi dans votre mémoire, vous n'avez pas parlé des coopératives et de l'effet que le Livre blanc aura sur elles; après tout, les coopératives sont très importantes en Saskatchewan.

Dans son rapport de 1968, je crois que votre ministère de la Coopération a dit que la valeur des services et des ventes de la Saskatchewan Co-ops ont été d'environ $600 millions cette année-là. J'aimerais connaître l'opinion de votre gouvernement sur les effets qu'au-

[*Text*]

White Paper proposals as they affect co-operatives?

Mr. Steuart: I hope I can avoid getting into a discussion with you on what is profit and what is not profit in co-operatives. We would support the idea that the co-operative should pay a reasonable federal tax and we do not think the White Paper proposals are unreasonable in this area.

Mr. Burton: Are you aware of the objections to these proposals that have been made by the Co-operative Union and other co-operative organizations? They maintain that the White Paper proposals will make it impossible for them to continue their operations as a co-operative, and they, in fact, have submitted an alternative proposal which I will not mention at the moment. I wonder what your views are with respect to their observations and their recommendation, if you are able to do so?

Mr. Steuart: I know they have objected to the proposals in the White Paper by which they would be subjected to any further federal tax. As I say, we would support a reasonable tax on the profits of the Co-Op movement; if it is reasonable, I do not see why this should put them out of business any more than the taxation on private businesses will put them out of business. They have survived the taxation. I do not know if the small business will survive this one although they have survived the taxation we have had to date; I think the Co-Op movement can do the same thing.

Mr. Burton: Mr. Chairman, the second series of questions I want to ask is similar to the point just raised by Mr. Lambert concerning the question of capital gains on farm lands. I note you had some observations on this matter in the appendix to your brief, and of course, the important question is what should we do about it? There has been a number of proposals made including such proposals as giving an option to value farm lands at cost price rather than at the market valuation that may be placed on V. Day assuming this feature is continued in the plan.

There have been proposals for roll-over provisions whereby farmers could reinvest their funds from the sale of farm land in another farm, assuming they are changing from one location to another. It seems to me there is another particular problem with respect to the matter of farm homes which was mentioned earlier, and that is that there are a great many farmers in Saskatchewan who do not actually live on the farm but in a

[*Interpretation*]

ront le Livre blanc sur les coopératives.

M. Steuart: Je ne voudrais pas discuter de ce que représente un bénéfice pour les coopératives. Nous pensons que les coopératives devraient payer un impôt fédéral raisonnable et nous ne pensons pas que ce qui est suggéré dans le Livre blanc soit excessif.

M. Burton: Est-ce que vous êtes au courant des objections soulevées par les syndicats de coopératives et par d'autres organisations du même genre? Elles maintiennent que les propositions du Livre blanc ne leur permettront plus de continuer à fonctionner en tant que coopératives. Elles ont, de fait, fait une contre-proposition dont je ne parlerai pas présentement. Pourriez-vous me donner votre opinion sur les remarques qu'ils ont formulées ainsi que sur leurs recommandations?

M. Steuart: Je sais qu'elles se sont opposées aux propositions du Livre blanc, voulant qu'elles soient soumises à une augmentation des impôts fédéraux. Comme je l'ai déjà mentionné, nous accepterions un impôt raisonnable sur les bénéfices des coopératives. Je ne vois pas en quoi cela pourrait leur causer un tort plus grand qu'aux petites entreprises. J'ignore si les petites entreprises pourront supporter le poids d'un impôt additionnel même si elles ont tenu le coup jusqu'ici. Je crois que les coopératives devraient pouvoir en faire autant.

M. Burton: Monsieur le président, je voudrais poser une autre question comparable à la question de M. Lambert. Il s'agit des gains de capitaux pour les fermes. Vous avez quelques remarques à ce sujet dans l'appendice à votre mémoire. La question à se poser est la suivante: Que devrions-nous faire dans ce domaine? Il y a un certain nombre de propositions qui ont été avancées, y compris la possibilité d'option pour l'évaluation des exploitations agricoles au prix coûtant au lieu de le faire à la valeur du marché le jour de l'évaluation en supposant que cette caractéristique soit maintenue dans le régime.

On a fait des recommandations pour changer la loi en vertu de laquelle les agriculteurs pouvaient réinvestir les fonds obtenus de la vente d'une ferme dans une autre ferme, en supposant, qu'ils changent de région. Il existe un autre problème, celui des habitations situées sur les fermes; le problème a déjà été mentionné. En Saskatchewan, il y a beaucoup d'agriculteurs qui ne demeurent pas sur leur terre, mais dans un village ou une ville à

[*Texte*]

nearby town or village. It seems to me that consideration should be given to this particular feature if farmers are going to be able to take advantage of the special provisions regarding farm homes. Does your government have any views on these particular proposals?

Mr. Steuart: Let me say our government is not proposing these tax changes; the federal government is. We were not really all that upset with the system as it was. In capital gains tax we say the White Paper is going too far. When the Government of Canada considers the White Paper we hope they will not go this far, especially with the farming industry. We have put our objections out that we think the present proposals in the White Paper go too far and will hit the farmer and many other people too hard as well.

I have said I hope they send most of these provisions back to another committee of practical Canadians to look the thing over. I am not a tax expert. We think they have gone too far; we think they will hurt the farmer who is already in a damn bad way. We think they are gambling with the future of the mining and oil industry in Saskatchewan and in Canada; we do not think they have the right to gamble with it.

We do not think the people who proposed this White Paper are as practical as they should be. We are suggesting they send it back. We are suggesting they try to refrain from implementing any new programs for a while, take the surpluses they have now and will have, and if they feel it is time to bring in some tax relief to the lower income groups as we think it is, to do so.

If they want to put a competitive form of capital gains tax, to do so. If they want to plug some of the more outstanding loopholes that are mentioned in the White Paper, and of which we are all aware of, to do so; and we will put some of these down on paper.

Mr. Burton: Mr. Chairman, these types of . . .

The Chairman: Mr. Burton, I am going to have to pass to the next questioner, I am afraid, to be fair to everybody. I recognize Mr. Kaplan to be followed by Dr. Ritchie and Mr. Perrault. Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, Mr. Minister, the Government of Saskatchewan is unalterably opposed to the basic philosophy of the White Paper on taxation reform. From reading the next few pages of your brief, I take it that you interpret the basic philosophy to be

[*Interprétation*]

proximité. Il me semble que l'on devrait tenir compte de cette caractéristique, si les agriculteurs veulent pouvoir profiter des prêts spéciaux pour les maisons de ferme. Votre gouvernement a-t-il une opinion sur ces propositions?

M. Steuart: Permettez-moi de vous rappeler que ce n'est pas le gouvernement de la Saskatchewan mais le gouvernement fédéral qui fait ces propositions de réformes fiscales. Nous n'étions pas si mécontents du système existant; nous disons simplement qu'à notre avis, en ce qui concerne l'impôt sur les gains de capitaux, le Livre blanc va trop loin. Nous espérons que lorsque le gouvernement du Canada étudiera le Livre blanc, qu'il n'ira pas aussi loin surtout en ce qui concerne l'agriculture. Nous exposons nos objections et disons que les propositions du Livre blanc vont trop loin et sont au désavantage des agriculteurs ainsi que bien d'autres gens.

J'ai dit que j'espérais que ces propositions soient mises à l'étude d'un autre Comité composé de Canadiens ayant le sens pratique. Je ne suis pas un expert, nous pensons que c'est mauvais pour les agriculteurs qui sont déjà dans une très mauvaise situation. Je pense que l'on joue avec l'avenir des industries minières et pétrolières de la Saskatchewan et d'ailleurs. On n'a pas le droit de le faire.

Nous ne croyons pas que ceux qui ont rédigé le Livre blanc ont beaucoup le sens pratique. Nous suggérons le renvoi des propositions. Il faudrait aussi essayer d'éviter la mise en œuvre de nouveaux programmes pendant un certain temps et d'utiliser leurs surplus actuels et futurs. Si c'est le moment d'alléger le fardeau fiscal des moins fortunés, comme nous le pensons, le moment est arrivé. Si l'on veut établir un programme compétitif d'impôt sur les gains de capitaux, pourquoi ne pas agir. Si l'on veut combler quelques-unes des lacunes les plus graves du Livre blanc et que personne n'ignore, pourquoi attendre; nous en ferons une liste.

M. Burton: Monsieur le président, ce genre de . . .

Le président: Monsieur Burton, je dois céder la parole à quelqu'un d'autre; il faut être juste pour tout le monde. Nous entendrons d'abord M. Kaplan suivi de M. Ritchie puis de M. Perrault. Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Monsieur le président, monsieur le ministre, le gouvernement de la Saskatchewan s'oppose vivement à un principe de base du Livre blanc. En lisant un peu plus loin dans votre mémoire, vous estimez que ce principe consisterait à baisser les impôts sur

[*Text*]

lowering the taxes on lesser-income people and increasing the taxes on those with greater ability to pay.

Mr. Steuart: No; that is not the philosophy we see in the White Paper.

Mr. Kaplan: What is the basic philosophy?

Mr. Steuart: The basic philosophy is again to impose taxes on the middle-income earners and the high-income earners based on the feeling that there is the need to raise the exemptions. Mr. Benson said this himself; he said if we want to raise the exemptions on the lower income groups—and this is like mother love, everybody agrees with this—we have to raise the tax on the middle-income earners and the high-income earners.

We say, not necessarily so: we could cut some expenses, we could cut some cost back. Also, we think the rates they are imposing will produce far more money than is necessary to bring the tax relief proposed in the White Paper to low-income earners.

I believe Mr. Benson said recently in Parliament or somewhere that they will adjust the rates so there is no over-all increase in total taxes. We appreciate this; we welcome this. We would like to see what he is talking about first before we can say we agree with it.

As we see it, the basic philosophy behind this White Paper is what it will do. We are afraid it will be one more step to take the initiative away from the people who make this country go and to use the excuse or the reason that we need to help the poor. Sure, we need to help the poor, and we can help the poor. But, we think there are other ways of doing it than by hamstringing the people who really make the productivity of this country click.

We think that is the basic philosophy, not some idea to raise the exemption of the lower-income earners.

Mr. Kaplan: The co-operation of the provincial governments is going to be a very important part of the implementation of tax reform. From your unalterable opposition that if the final proposals of the federal government involve increasing the rates on those with greater ability to pay and reducing the rates on those with lesser ability to pay, can we take it that your province will not collect its income taxes through the federal machinery as has been provided in the past?

Mr. Steuart: No, I did not say that. We may not have any choice. And we will not leave

[*Interpretation*]

les revenus bas et à les augmenter pour les autres.

M. Steuart: Non, ce n'est pas ainsi que nous voyons les choses.

M. Kaplan: Quel est donc le principe de base?

M. Steuart: C'est d'imposer les revenus moyens et plus élevés en se fondant sur la nécessité d'augmenter les exemptions. Mr. Benson a lui-même dit que si nous voulons augmenter les exemptions pour les revenus faibles nous devons aussi le faire pour les revenus moyens.

Nous, nous disons qu'il ne doit pas en être nécessairement ainsi; il serait possible de réduire les dépenses. Nous estimons aussi que les taux imposés apporteront beaucoup plus d'argent qu'il n'en faut pour qu'il y ait abattement de l'impôt.

M. Benson a dit que les taux seraient ajustés pour qu'il n'y ait pas d'augmentation générale. Très bien, mais nous voudrions voir de quoi il s'agit exactement, avant de dire que nous sommes d'accord. Tel que nous le voyons, le principe de base du Livre blanc repose sur les effets que produiront les réformes fiscales. Nous craignons que ceci ne freine l'initiative des dirigeants du pays et s'appuie sur l'excuse qu'il faut aider les pauvres. Bien sûr qu'il faut faire quelque chose pour eux; il ne faudrait pas pour cela restreindre le champ d'action de ceux qui dirigent la productivité du pays.

A notre avis, le principe de base du Livre blanc, c'est ce que nous venons de dire; ce n'est pas de hausser l'exemption de ceux qui gagnent peu.

M. Kaplan: Évidemment, la coopération des gouvernements provinciaux joue un rôle très important dans l'application de la réforme fiscale. D'après votre position, devons-nous comprendre que si les propositions finales du gouvernement fédéral visent à augmenter les taux pour les gens qui peuvent payer davantage en réduisant les taux pour les moins favorisés que votre province ne percevra pas ses impôts par le truchement du gouvernement fédéral comme par le passé?

M. Steuart: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit; il est possible que nous n'ayons pas le choix,

[*Texte*]

the country. You know, we will not go away mad or anything. The federal government has the right to impose these taxes whether or not the provinces agree.

Mr. Kaplan: Yes.

Mr. Steuart: But we oppose them; we oppose them very strongly. We just think there are alternative methods. If the Parliament of Canada changes the laws of the country why, of course, the Government of Saskatchewan will co-operate like I presume every other provincial government.

Mr. Kaplan: I would like to assure you of this: this Committee and certainly this member is as eager as anybody to find a way in which tax relief can be provided without increasing anybody's taxes. If any of the hundreds of people who have been before us are able to present a way of doing that, we will grab it.

Mr. Steuart: We are not saying they should not increase somebody's taxes; we are not saying taxes should not be increased. We are not saying they should not have a capital gains tax. You had a surplus this year of $300 million. The tax study that was carried out by the federal government in co-operation with the provinces indicates that the only level of government in this country that is now in a surplus position, and will continue to move into a surplus position if you do not start any new costly programs, is yours.

• 0922

Mr. Kaplan: Mr. Minister, it has to be appreciated that these surpluses are being taken and being held for monetary purposes, and that it is part of the government's fiscal and monetary policy to have surpluses as a way of trying to regulate the economy. You are not suggesting that it is undesirable for the federal government to have surpluses, at times when...

Mr. Steuart: We think surpluses are good. We have had five in a row and we think the federal government should have five in a row. But you cannot have it both ways. I mean, you say you need more money. I say you have more money. You say, but that money does not count.

Mr. Kaplan: But you are saying that the surpluses...

The Chairman: Mr. Kaplan, I am sorry but for the reasons I have already given, I have to advocate...

[*Interprétation*]

Nous n'allons certainement pas quitter le pays pour cela. Nous ne partirons pas mécontents. Le gouvernement fédéral a le droit d'imposer ces impôts, que les provinces le veuillent ou non.

M. Kaplan: Oui.

M. Steuart: Nous nous y opposons très fermement; nous croyons qu'il y a d'autres moyens. Si le fédéral changeait les lois du pays, il est évident que le gouvernement de la Saskatchewan se soumettrait. Je suppose que ce serait la même chose pour les autres provinces.

M. Kaplan: Je tiens à vous rassurer sur le point suivant: le Comité et moi aussi sommes très désireux d'assurer un abattement fiscal sans qu'il y ait hausse pour qui que ce soit. S'il y a quelqu'un parmi les centaines de personnes qui se sont présentées devant nous qui a une suggestion à faire, nous le prions de le dire.

M. Steuart: Nous ne disons pas qu'il ne faut pas augmenter les impôts pas plus que nous disons qu'il ne faut pas y avoir d'imposition sur les gains de capitaux. Cette année, vous avez enregistré un surplus de $300 millions. L'étude fiscale, entreprise par le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces, démontre que le seul niveau de gouvernement dans ce pays qui soit dans une situation excédentaire et qui continuera à l'être si vous ne mettez pas sur pied de nouveaux plans dispendieux, est le vôtre.

M. Kaplan: Monsieur le ministre, il faut se rendre compte que ces surplus sont retenus pour des fins monétaires et que cela fait partie de la politique fiscale et monétaire du gouvernement d'avoir des surplus pour réglementer l'économie. Vous ne voulez pas dire qu'il est peu désirable pour le gouvernement fédéral d'avoir des surplus, parfois lorsque...

M. Steuart: Nous croyons qu'il est bon d'avoir des surplus. Nous en avons cinq de suite et, d'après nous, le gouvernement fédéral devrait en avoir cinq de suite. Mais l'on ne peut l'avoir des deux façons. Je veux dire, vous dites qu'il vous faut plus d'argent. Je dis que vous avez plus d'argent. Mais vous dites que cet argent ne compte pas.

M. Kaplan: Mais vous dites que les surplus . . .

Le président: Je m'excuse mais je dois, pour les raisons que j'ai déjà données, soutenir . . .

[*Text*]

Mr. Kaplan: May I ask just one short question? Do you think that farms should have capital gains applied to them in the same way that small businesses should?

Mr. Steuart: Yes, if there is a capital gains tax.

The Chairman: Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask the Minister, having considered the White Paper as fully as possible and tried to ascertain its over-all effect, do you think the White Paper will solidify Central Canada economically, financially, and industrially, say in Montreal, Ottawa, Toronto, as opposed to the hinterlands, the periphery of the country? Does it favour one area of the country over another?

Mr. Steuart: We have been told by the mining industry—they may be leading us down the garden path, I do not know—that if the mining prospects that we have in Northern Saskatchewan right now, which are 170 miles from the nearest road, in the Wollaston Lake area, were in central Ontario where there are already smelters, railroads, and so on, they would now be developing some of them. They are tremendously costly to develop in this part of the country because we have no infrastructure up there yet.

We are told by the mining industry that many marginal developments, if the proposals in the White Paper become law, just will not be profitable, will not be viable. Since a great many of these marginal developments are in our part of the country, because we are just beginning to move into the mining industry, we think we will suffer. Those areas that relatively already have it made in the mining industry will not suffer to the same extent. The risk capital will tend to go to areas already proven. There will be less incentive for them to go into areas that are brand new, like Saskatchewan.

Mr. Ritchie: Therefore, you feel that this is a centralizing proposal, so far as the industrial and...

Mr. Steuart: We think it will hurt Saskatchewan far more than it will hurt Ontario, for example.

Mr. Ritchie: Secondly will the White Paper proposals decrease the power of the provinces and increase the power of Ottawa in the total

[*Interpretation*]

M. Kaplan: Encore une petite question. Pensez-vous qu'on devrait imposer les gains de capital des cultivateurs de la même façon qu'on le fait pour les petites entreprises?

M. Steuart: En effet, s'il existe un impôt sur les gains de capital.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, ayant étudié à fond le Livre blanc et ayant cherché à m'informer de tous ses effets, je voudrais demander au ministre s'il croit que le Livre blanc consolidera le Canada central économiquement, financièrement, et industriellement, disons à Montréal, Ottawa, Toronto, par opposition à l'arrière-pays, la périphérie du pays. Favorise-t-il une région du pays plus qu'une autre?

M. Steuart: Les responsables de l'industrie minière nous ont laissé entendre qu'il se peut qu'ils nous conduisent à l'arrière-pays, j'ignore si les gisements miniers que nous avons dans le Nord de la Saskatchewan actuellement, situés à 70 milles du chemin le plus proche, dans la région de Wollaston Lake, se trouvaient dans la partie centrale de l'Ontario, où il existe déjà des fonderies et des chemins de fer, etc., ils mettraient alors en valeur certains d'entre eux. Dans cette région, cela coûte excessivement cher de les mettre en valeur, parce que nous n'y avons pas encore d'infrastructure.

Les responsables de l'industrie minière nous ont laissé entendre que plusieurs entreprises marginales, si les propositions du Livre blanc ont force de loi, ne seront tout simplement pas rentables. Puisqu'un très grand nombre de ces entreprises marginales se trouvent situées dans notre région, parce que nous faisons l'apprentissage de l'industrie minière, nous pensons en souffrir. Ces régions où l'industrie minière est déjà bien établie ne souffriront pas jusqu'au même point.

Les capitaux spéculatifs vont aller dans des endroits où le succès est plus ou moins assuré. Il y a, en effet, pour ceux qui possèdent ces capitaux, beaucoup moins d'incitation à aller dans des régions encore totalement inexploitées telle la Saskatchewan.

M. Ritchie: Donc, vous pensez que c'est une proposition visant à la centralisation, en autant que l'industrie et . . .

M. Steuart: Nous pensons que ceci fera beaucoup plus de tort à la Saskatchewan qu'à l'Ontario, par exemple.

M. Ritchie: Deuxièmement, est-ce que les propositions du Livre blanc diminueront le pouvoir des provinces et augmenteront celui

[*Texte*]

financial field of tax structure of the two levels of government?

Mr. Steuart: I suppose it depends upon whether or not the total tax burden is raised, if in fact what happens is just a change in incident in taxation. One thing we are inclined to forget in Canada is that there is only one taxpayer. We are all taking a slice out of him. People say, this is our taxpayer, federal or provincial or municipal.

If the federal government moves in, they have more tools in this area. I was going to say weapons, in this regard, but I guess tools is a better word. Though the taxpayer would think they are weapons. They have a wider power in this area than the provinces, and we have wider power than municipalities. If they take more, then there is less for us, at least if you work on the theory that the taxpayer has only so much money. If the federal government takes it, there is not much left for the provinces or the municipalities.

Mr. Ritchie: In your opinion, would the White Paper proposals increase the divisive forces or help in the cohesion, in an economic or in a tax sense, of the country as a whole?

Mr. Steuart: To the extent that it harms development in Western Canada, it will not bind the country together.

We think that we are already operating under great difficulties. We sell our products on the open markets of the world, and take the market price of the world. We buy a tremendous amount of what we buy from Eastern Canada which is protected by tariffs. We face discriminatory freight rates, and we think that a discriminatory tax system—maybe one not intended to be discriminatory but whose effects are discriminatory in that it favours the already developed parts of Canada over the undeveloped parts of Canada—will be just one more straw, or it could be the final straw. It will not help bind this country together.

The Chairman: Thank you, Mr. Ritchie.

Mr. Perrault.

Mr. Perrault: Thank you, Mr. Chairman. I will move along as quickly as possible.

Mr. Minister, you have not to this time commented on the possible effect on federal-

[*Interprétation*]

d'Ottawa dans le domaine de la structure fiscale des deux niveaux de gouvernement?

M. Steuart: Cela dépend, je pense, si oui ou non on augmente le fardeau fiscal, si en fait ce qui arrive est simplement un changement d'incidence de l'impôt.

Nous avons tendance au Canada à oublier qu'il n'y a qu'un contribuable. Nous tous en prélevons une part. Les gens disent que c'est notre contribuable, qu'il soit fédéral, provincial, ou municipal.

Si le gouvernement fédéral s'y mêle, ils ont plus de moyens d'action dans ce secteur. J'allais dire des armes, à ce propos, mais je crois qu'il est mieux de dire des moyens d'action. Cependant, le contribuable penserait que ce sont des armes. Ils ont beaucoup plus de pouvoir dans ce secteur que les provinces, et nous avons plus de pouvoir que les municipalités. S'ils prennent plus, alors il en restera moins pour nous, du moins si l'on se base sur la théorie que le contribuable possède seulement tant d'argent. Si le gouvernement fédéral met la main dessus, il n'en reste pas beaucoup pour le gouvernement provincial et les municipalités.

M. Ritchie: Est-ce que vous croyez que les propositions du Livre blanc vont augmenter les forces de division ou vont, dans un sens économique ou fiscal aider le pays dans son ensemble?

M. Steuart: Dans la mesure ou ceci affecte le développement dans l'Ouest du Canada, ceci ne va certainement pas unifier les diverses régions du pays.

Nous estimons que nous travaillons déjà avec de grandes difficultés. Nous vendons nos produits sur les marchés du monde, et adoptons le prix des marchés. Nous importons beaucoup de l'est du Canada, qui est protégé par des tarifs. Nous avons des taux de transport de marchandise qui sont injustes à notre égard et nous pensons qu'un régime fiscal préférentiel peut bien être un qui ne soit pas destiné à être discriminatoire, mais dont les effets sont injustes en ce sens qu'il favorise les régions déjà développées du Canada sur celles qui ne le sont pas. Alors il ne manquerait plus que cela. Le Livre blanc pourrait causer beaucoup de difficultés, diviser davantage le pays...

Le président: Je vous remercie, monsieur Ritchie.

Monsieur Perrault.

M. Perrault: Merci, monsieur le président. Je vais tâcher d'être bref.

Monsieur le ministre, jusqu'à présent, vous n'avez pas fait de commentaires au sujet des

[*Text*]

provincial tax-sharing agreements of this alleged increase in federal revenue. Is it not a fact that substantial benefits would flow to Saskatchewan and the other provinces if, as you suggest, greater revenue will be collected by the federal government?

You have a paragraph on page 4 for example, which says...

> The federal government has not announced what it intends to do with this new money..

If, in fact, new money is going to be created then it seems to me there will be more benefits for you under existent tax-sharing agreements?

Mr. Steuart: There may be, but what they giveth with one hand, they taketh away with the other. Lately, they have been making movements, and I do not disagree with them, to close some open-ended tax sharing agreements like post-secondary education, medical care and hospitalization.

Mr. Perrault: But over the past ten years there has been a monumental transfer of federal monies to the provinces under one form or another?

Mr. Steuart: There has been, yes, I agree.

Mr. Perrault: That is correct?

Mr. Steuart: You are saying that, if there were a tax increase as a result of this White Paper, while we would oppose the principle behind it, we would be happy to take our share of it.

Mr. Perrault: Yes, in effect.

Mr. Steuart: What are your principles worth? We would take our share. But we would sooner get it another way.

Mr. Perrault: Let us come to one of the other points that you make on page 8 where you suggest that Canada requires, and I quote:

> ...incentives to earn and produce, a philosophy not reflected in the White Paper.

Specifically what kind of incentives do you have in mind? Could you suggest one or two to the Committee, incentives that you think should be instituted in order to get the economy more productive?

Mr. Steuart: There should be greater emphasis in this country—and I am not sure

[*Interpretation*]

incidences possibles de cette prétendue augmentation des revenus provinciaux sur les accords de partage d'impôts passés entre le gouvernement fédéral et les provinces. N'est-ce pas un fait que des bénéfices importants iraient à la Saskatchewan et aux autres provinces si, comme vous le suggérez, le gouvernement fédéral percevait de plus gros revenus? Il y a un paragraphe à la page 4 qui dit ceci:

> Le gouvernement fédéral n'a pas annoncé ce qu'il a l'intention de faire avec cet argent...

Si, en effet, il va y avoir de l'argent frais, à mon avis, il y aura plus de profits pour vous dans le cadre des ententes sur le partage des impôts.

M. Steuart: Ça ce peut, mais ce qu'ils donnent d'une main, ils le reprennent de l'autre. Récemment, des tendances se sont manifestées et je ne les désapprouve pas, en vue de mettre fin à certains accords de partage d'impôt tels que ceux relatifs à l'instruction post-secondaire, aux soins médicaux et à l'hospitalisation.

M. Perrault: Mais au cours des dix dernières années, il y a eu un transfert considérable de fonds du gouvernement fédéral aux provinces sous une forme ou sous une autre.

M. Steuart: Oui, en effet, je suis d'accord.

M. Perrault: Cela est exact?

M. Steuart: Vous dites que, s'il y a une augmentation d'impôt, ce qui serait dû au Livre blanc, alors que nous nous opposions aux principes qui en découlent, nous serions heureux d'y participer.

M. Perrault: Oui, en effet.

M. Steuart: Que valent nos principes? Nous allons y apporter notre part. Mais nous l'obtiendrons bientôt d'une autre façon.

M. Perrault: Passons à l'un des points dont vous parlez à la page 8 où vous proposez que le Canada exige, et je cite:

> ...des encouragements pour gagner et produire, une philosophie que le Livre blanc ne reflète pas.

Précisément, à quelle sorte d'incitations songez-vous? Pourriez-vous suggérer un ou deux au Comité, je parle de ces stimulants ou de ces moyens que, vous croyez, on devrait avoir pour rendre l'économie plus productive?

M. Steuart: Je crois qu'on devrait insister davantage dons ce pays..., et je ne crois pas

[*Texte*]

it needs to come from the tax department—to produce, to make our industries far more competitive in world markets.

Mr. Perrault: Would you extend government subsidies in order to achieve this, or how would you go about it?

Mr. Steuart: Right now we are extending government subsidies tremendously under the Department of Regional Economic Expansion, but I do not think this is going to improve our position.

Mr. Perrault: I know, but I mean an extension of the concept.

Mr. Steuart: I do not think it is going to be subsidies that are going to make our industries competitive. If we load them down, the competitive industries we have now that are mostly situated in Central Canada and British Columbia, the potash industry in Saskatchewan, the agricultural industry, we cannot win. I do not think it is going to be subsidies that are going to make our industries competitive. It is going to be a tax system that does not load them down with a burden. I am afraid this system will make them non-competitive.

Mr. Perrault: Mr. Minister, it has been suggested to us by some of the groups who have appeared before the Committee that the process of dialogue is causing uncertainty, and people are refraining from making decisions because they do not know what is going to happen to the tax system. Yet we find on page 7 of your brief that you recommend that the White Paper recommendations go back to a committee of practical Canadian people for further consideration. How would you define "practial Canadian people"? Who would they be, and how long would this additional process take? Do you think it would make a notable contribution to resolving the tax situation in Canada and providing that climate of certainty which apparently is needed?

• 0932

Mr. Steuart: Well, I think the Government of Canada should decide fairly quickly—and I am sure they will after we have had these various hearings—to change whatever laws they are going to change to implement whatever they are going to implement in the White Paper. I would hope that the controversial sections—for example, I hope they never put in this valuation day and some of these mind-boggling loads they are going to put on the average taxpayer.

[*Interprétation*]

que cela doit venir du secteur fiscal, je veux dire cette incitation à produire, à rendre nos industries beaucoup plus en mesure d'entrer en concurrence sur les marchés mondiaux.

M. Perrault: Augmenteriez-vous les subventions du gouvernement à cet effet, ou alors comment vous y prendriez-vous?

M. Steuart: Actuellement nous étendons énormément les subventions gouvernementales par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, mais, d'après moi, ceci n'améliorera pas notre position.

M. Perrault: Je le sais, mais je veux dire une extension de la notion.

M. Steuart: Je ne pense pas que ce sont des subventions qui vont aider nos industries à faire face à la concurrence. Si nous les grèvons trop, les industries compétitives que nous avons maintenant, qui sont pour la plupart situées dans la partie centrale du Canada et en Colombie-Britannique, l'industrie de la potasse dans la Saskatchewan, l'industrie agricole, nous ne pouvons pas gagner. A mon avis, les subventions ne rendront pas nos industries compétitives. Ça doit plutôt être un régime fiscal qui ne soit pas pour elles un fardeau. Je crains que ce système ne les rende point aptes à supporter la concurrence.

M. Perrault: Monsieur le ministre, quelques-uns des groupes qui se sont présentés devant le Comité nous ont laissé entendre que la méthode du dialogue cause de l'incertitude, et les gens se gardent de prendre des décisions parce qu'ils ignorent ce que va devenir le régime fiscal. Cependant, nous trouvons à la page 7 de votre mémoire que vous proposez que les recommandations du Livre blanc soient encore revues par un comité de citoyens pratiques pour un examen plus approfondi. Comment définissez-vous «citoyens canadiens pratiques»? Qui seraient ces gens et combien de temps durera cette procédure additionnelle? D'après vous, est-ce que cela contribuera considérablement à résoudre la situation fiscale au Canada et créer ce climat de certitude dont on a certes besoin?

M. Steuart: Eh bien, je crois que le gouvernement du Canada devrait décider rapidement de changer les lois, et je pense qu'il le fera après ces rencontres, j'espère que les secteurs controversés comme, par exemple, le jour d'évaluation ne seront pas mis en œuvre.

[*Text*]

There is a tremendous controversy on whether or not you should change the incentives for the extractive industries. I would hope that these changes would not be proceeded with until we are much surer than we are now of what effect it will have.

Mr. Perrault: But you would form a citizen's committee beyond...

Mr. Steuart: Well, I think a practical committee of some people from the labour movement and from the business groups. These are the people who have had experience meeting a payroll, and the people who have had experience making a living in the competitive world.

Mr. Perrault: You are urging the immediate plugging of loopholes in our present tax system. Specifically, could you describe one or two loopholes that we should plug in order to make sure that there is greater efficiency in our tax system?

Mr. Steuart: Mr. Mahoney asked us if we would outline, and we will. I think that some of the loopholes pointed out in the White Paper on conventions, expenses, and some of these should be plugged.

Mr. Perrault: You think some of these convention expenses have been exploited.

Mr. Steuart: I think they have been a little. Yes. When some groups decides that they want to hold a convention in a faraway country, I think it is a strain that the Canadian taxpayer should have to consider all this as a real expense of doing business.

Mr. Perrault: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Steuart, I think this has been a very useful, but all too brief, exchange of views with you. I think it has been helpful because it has helped us to clarify in our minds some of the statements that you made in your brief. Perhaps one might describe some of them as more eye-catching statements than those you have made in your brief. I think it is most helpful that you are willing to prepare a supplementary statement for us, and we look forward to receiving this in about a week's time, in about 10 day's time.

I would like to thank you and your two officials who are present with you this morning for being here and for entering into this useful dialogue.

Mr. Steuart: Mr. Chairman, again I would like to thank you and the Committee for allowing us to come at short notice. We cer-

[*Interpretation*]

Il y a controverse quant à savoir s'il faudrait changer le moyen d'encouragement à l'industrie extractive. J'espère qu'on ne fera pas de changement à cet effet, avant d'être très sûr des conséquences.

M. Perrault: Vous estimez qu'il faudrait un comité des citoyens...

M. Steuart: Oui, des gens du milieu du travail et de celui des affaires. Ils ont l'expérience des salariés et de la compétition.

M. Perrault: Pour tâcher de remplir les lacunes dans notre régime fiscal actuel, voulez-vous nous expliquer une ou deux lacunes à éviter pour amener une plus grande efficacité du système fiscal?

M. Steuart: M. Mahoney nous a dit d'expliquer ce sujet. Je crois qu'il y a certaines lacunes au sujet des congrès, des dépenses, etc...

M. Perrault: Vous pensez que certaines de ces dépenses de conventions ont été exagérées?

M. Steuart: Oui, un peu. Je crois que quand des gens décident de tenir un congrès dans un autre pays, c'est trop demander au contribuable d'accepter ces dépenses comme nécessaires à la bonne marche des affaires.

M. Perrault: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Steuart, je crois que cet échange nous a beaucoup aidé à comprendre certaines déclarations que vous avez faites dans votre mémoire, même certaines ont attiré notre attention beaucoup plus que celles du mémoire. Je crois qu'il sera bon de savoir que vous êtes prêts à préparer une déclaration supplémentaire. Nous espérons que vous pourrez nous faire parvenir d'ici 7 à 10 jours.

Je tiens à vous remercier, ainsi que vos deux collègues, d'être venus ce matin, et d'avoir participé à cette rencontre.

M. Steuart: Je vous remercie, monsieur le président, de nous avoir permis d'être venus, alors que nous vous en avions donné avis à la

[*Texte*]

tainly will send you the request that was made. I hope that your deliberations which go across Canada are fruitful, because all of Canada is very anxiously awaiting the outcome of your deliberations and others that will lead to the tax changes that we know will take place. Thank you very kindly.

The Chairman: Thank you, Mr. Steuart. I have received a request from the Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd. to be heard ahead of the two chambers of commerce and the one board of trade, and I believe that the two chambers of commerce and the board of trade are agreeable to this on the assumption that the Interprovincial hearing will not last more than half an hour.

If there is disagreement on that, would someone please so signal? If not, I will invite Mr. Thorsteinsson, Counsel for Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd. to come to the table.

It is my pleasure to start with our private sector hearings, Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd. Mr. Thorsteinsson will introduce the members of his delegation and make a brief opening statement.

Mr. P. N. Thorsteinsson, (Counsel, Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd.): Thank you, Mr. Chairman, on my right is Mr. J. N. Turvey, President of Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd.; and on his right is Mr. MacLennan, Financial Vice-President of the company.

Interprovincial Steel and Pipe, known around here as IPSCO, is the largest single industrial employer in the Province of Saskatchewan. It employs approximately 700 people at a plant west of Regina and in sales offices elsewhere in Western Canada. It generates sales aggregating approximately $24 million a year, and its concern with the White Paper is, for present purposes, restricted to the proposal to abolish deductibility for entertainment expenses.

We are not very big on conventions. We are talking about entertainment expenses as such. The reason, as is elaborated in the brief which I do not propose to go over, is simply this. We run a kind of business where entertainement is the way you solicit and keep customers, and as we see it, arbitrarily abolishing deductibility for that kind of cost of doing business, which is significant in our operation, is arbitrarily disallowing one of our costs of doing business, and therefore placing taxes on something more than income.

As far as the abuses that are referred to in the White Paper are concerned, we see no

[*Interprétation*]

dernière minute. Nous vous enverrons certainement ce que vous nous avez demandé. J'espère que vos délibérations à travers le Canada seront fructueuses, car tout le pays attend fébrilement le résultat de vos discussions qui pourront amener une modification du régime fiscal.

Le président: Merci, monsieur Steuart.

J'ai reçu une requête du *Interprovincial Steel and Pipe Lines Ltd.* qui voudrait être entendu avant les deux Chambres de commerce, et le *Board of Trade*, et je crois que les Chambres de commerce, et le *Board of Trade*, sont d'accord, en pensant que cette présentation ne durera pas plus d'une demi-heure.

Si quelqu'un n'est pas d'accord, qu'il veuille bien lever la main. Si non, je vais inviter M. Thorsteinsson, conseiller d'*Interprovincial Steel and Pipe Line Ltd.* à bien vouloir prendre place à la table.

M. Thorsteinsson voudra bien nous présenter ses collègues, et faire une brève déclaration d'ouverture.

M. P. N. Thorsteinsson (Conseiller, Interprovincial Steel and Pipe Lines Corporation Ltd.): A ma droite, M. J. N. Turvey, président; à sa droite, M. Maclennan, vice-président de la compagnie.

La compagnie connue sous le nom de IPSCO est le plus important employeur dans l'industrie en Saskatchewan. Elle emploie environ 700 personnes à son usine de Regina et dans les bureaux de vente ailleurs dans l'Ouest du pays. Ses ventes atteignent environ $24 millions par année. La proposition visant à abolir les déductions pour les dépenses de représentation nous touche directement.

Nous ne sommes pas portés vers les conventions. Nous parlons des dépenses de représentation comme telles. Nous avons le genre d'affaires où la représentation est la façon de rencontrer les clients. Abolir ces déductions est une décision arbitraire. La possibilité de déduire les frais est très importante, pour nous. Ceci consiste à désavouer notre façon de traiter les affaires. Nous ne voyons pas pourquoi on ne pourrait pas s'y prendre d'une autre façon.

En autant que nous parlons des abus mentionnés au Livre blanc, nous ne voyons pas

[*Text*]

reason why they cannot be handled by more aggressive assessing practices by the Department of National Revenue under powers already available to them, with the courts arbitrating such disputes as they arise.

Our brief makes mention of one of those disputes that happened to us. We had a case. We went and resolved it with the tax department, and we think that is the way it ought to be handled rather than this rather Draconian measure of suddenly saying, here is a type of cost of doing business that we are going to throw out entirely as a deduction because there have been some abuses in the past.

That is really about all I have to say by way of opening. The three of us are here now to answer your questions if you have any.

The Chairman: Mr. McCleave.

Mr. McCleave: I have a few questions, Mr. Chairman. The point is brief, but I think it is a well-made one.

What sort of expenses besides those of meals do the salesmen of this company incur? I understand you are a consultant to it and not an employee. Am I correct?

Mr. Thorsteinsson: That is correct. I will ask Mr. Turvey to answer that question, if I may.

Mr. J. N. Turvey (President, Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd.): The sales expenses are for travelling, entertainment, meals, football games, whatever the individual customer prefers. What his desire is, our salesmen will fit to him to get the order. If he wants to go to prize fights, they like prize fights. We do whatever is necessary to get the business.

Mr. McCleave: What sort of customers are you dealing with? Are you selling pipes to them or are you selling gas to them?

Mr. Turvey: Pipe.

Mr. McCleave: You are selling pipe to them.

Mr. Turvey: Steel pipe, yes.

Mr. McCleave: And these deals are consummated at prize fights and hockey games and football games.

Mr. Turvey: No, that is not so.

Mr. McCleave: You have to get them in a receptive frame of mind.

Mr. Turvey: That is it. You get a personal contact with them. The bulk of the business

[*Interpretation*]

pourquoi ils ne peuvent être éliminés différemment par le ministère du Revenu national, compte tenu de leurs pouvoirs déjà existants en plus des tribunaux.

Notre mémoire mentionne un de ces différends. Nous avons eu un cas. Nous l'avons réglé avec le ministère et c'est de cette façon qu'il faut s'y prendre au lieu d'interdire les déductions de ces frais parce qu'il y a eu des abus.

C'est tout ce que j'avais à dire. Nous sommes prêts à répondre à vos questions si vous en avez.

Le président: Monsieur McCleave.

M. McCleave: J'ai quelques questions à vous poser. C'est bref, mais important.

Quel genre de dépenses à part les coûts de repas vos vendeurs doivent-ils payer? Vous agissez comme consultant non pas comme employé, n'est-ce pas?

M. Thorsteinsson: C'est exact. Je vais demander à M. Turvey de répondre.

M. J. N. Turvey (Président, Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd.): Les frais de vente comprennent les frais de déplacements, de réception des clients, de repas, des joutes de football, enfin ce que préfère le client. Si un client veut aller voir un match de boxe, notre vendeur est prêt à l'y conduire. Nous faisons ce qu'il faut faire.

M. McCleave: Quels genres de clients avez-vous? Est-ce que vous vendez des tuyaux, ou des pipelines?

M. Turvey: Non, des tuyaux.

M. McCleave: Vous leur vendez des tuyaux.

M. Turvey: Oui.

M. McCleave: Et ces ventes se font devant les matches de boxe ou les parties de hockey ou de football?

M. Turvey: Non.

M. McCleave: Vous devez les mettre à l'aise.

M. Turvey: C'est pour établir un contact personnel. La qualité du produit de diverses

[*Texte*]

and the quality of the product from the various companies is equal. The price is equal, and therefore it boils down to whether you like this particular salesman or that particular salesman. Do you have confidence in him or do you not? The way you build confidence in him is to get to know him thorougly and he gets to know you thoroughly. Therefore he prefers to do business with you.

Mr. McCleave: Well, I recognize that everybody has to eat, Mr. Chairman. But I do not know whether everybody has the right to take their customers to prize fights and what not, and use that as a legitimate expense. Do the salesmen have the right to deduct the prize fight tickets on their...

Mr. Turvey: Yes, sir.

Mr. McCleave: This is regarded as part of the hazards of being a salesman for a pipe corporation.

• 0942

Mr. Turvey: That is a good statement, sir. We require our salesmen not less than four nights a week to have a customer out at some function in some way or other. He can take his wife along or not as he sees fit. But he has to entertain to that extent. That is the thrust of our sales effort.

Mr. McCleave: And the Department of National Revenue has given its blessing to this...

Mr. Turvey: Yes, sir.

Mr. McCleave: Could I ask one other question. As a tax consultant, can you think of any other measures, or even measures in this field, that need tightening up in the administration by the Department of National Revenue?

Mr. Thorsteinsson: I think that the Department has been less aggressive than it might, because the cases are troublesome, in assessing to cure these alleged abuses that take place. I also think that the abuses that are talked of are somewhat exaggerated. It sounds like fun in the abstract, for instance, to go to a prize fight. But you try it four nights a week, week after week after week. It is no fun at all; it is part of your job, particularly when there is some person who is not particularly a personal friend of yours to start with that you are trying to sell a load of pipe to at the other end of the table.

The Department of National Revenue, partly due they would say I am sure to lack of staff, partly because the cases are messy and troublesome, have not been as astute at

[*Interprétation*]

compagnies est la même et le prix des produits est le même, dès lors, il s'agit surtout d'établir un contact entre le vendeur et le client. Vous avez confiance en lui ou non. C'est ainsi que les affaires se font.

M. McCleave: Je reconnais que tout le monde doit manger, mais je ne sais pas si on peut conduire un client à un match de boxe ou de football et ensuite le déduire comme dépense légitime de représentation. Le vendeur a-t-il le droit de déduire les billets du match de boxe...

M. Turvey: Oui.

M. McCleave: C'est une chance d'être vendeur pour une telle compagnie.

M. Turvey: Oui, en effet. Nous exigeons que nos vendeurs amènent les clients à un endroit ou à un autre, ces clients peuvent se faire accompagner ou non par leur femme. Mais c'est notre politique de vente. Nos efforts portent là-dessus.

M. McCleave: Et le ministère du Revenu national a donné son consentement au sujet de...

M. Turvey: Oui, monsieur.

M. McCleave: Une autre question. Y aurait-il d'autres mesures dans ce domaine que le ministère du Revenu national doit renforcer dans le cadre de l'administration?

M. Thorsteinsson: Le ministre a été moins sévère qu'il aurait pu l'être en essayant d'enrailler les abus qui se produisent. Je pense également que ces abus sont quelque peu exagérés. On croirait que c'est amusant d'entrer en compétition. Mais essayez-le quatre soirs par semaine, une semaine après l'autre. Ce n'est pas toujours très amusant. Mais cela fait partie du travail, surtout lorsque vous êtes en face de quelqu'un qui n'est pas un de vos amis et à qui vous devez essayer de vendre des tuyaux.

Le ministère du Revenu national, je crois, en raison de son manque de personnel, et parce que ces affaires sont compliquées, disent-ils, n'a pas été aussi astucieux qu'il

[*Text*]

pursuing this area as they might. I think there is room for them to move to stricter enforcement of the existing rules. The rules that exist, I think, are adequate. They are detailed in our brief. And all that is wanted in this area in my view—and as a matter of fact I suspect that really all Mr. Benson wants—is some rationale to get a little tighter rather than really talk about abolition. I think that is a starting point to get the debate going.

Mr. McCleave: I thought Halifax was just about the only place left where they did have prize fights in Canada and we do not have them four nights a week down there. Private fights yes, but...

My final question in this area. Is no regard made for the fact that the salesman does have to have his three square meals a day, and normally you take this out of his salary—so to offset some of the expenses that the salesman himself is claiming...

Mr. Thorsteinsson: That problem is, I think, dealt with by some decided case law in England that decreed some years ago that if it is a legitimate business entertainment function, it is a little silly to be able to deduct the martini you buy your customer and not your own. And I say that because I think the Department of National Revenue follows that rule and I think we get down to a point of its being *de minimis* to start dividing up the cheque and saying: "What you bought your customer is deductible but what you bought yourself is not because you have to eat anyway." That, as I understand it, is the rule to which the Department of National Revenue operates. Given the fact that it is a legitimate, deductible entertainment function, they do not require you to parse and divide your cheque to take out the part that is your own consumption.

Mr. McCleave: No, I was thinking actually of the difference say between the normal expense that one would be subjected to in buying one's meals or the cost if one lived at home, and the extra cost of the meals as obtained, say, in the Hotel Saskatchewan.

Mr. Thorsteinsson: Yes.

Mr. McCleave: That is where I was trying to offset...

Mr. Thorsteinsson: The entertaining, of course, tends to go on in the Hotel Saskatchewan rather than a home, and the cost as laid out for that is what is the subject matter of the deduction. Our whole point here is that other companies promote and hold business by advertising through mass media. There is

[*Interpretation*]

aurait pu pour s'attaquer à cela. Je pense qu'il pourrait appliquer les règles actuelles de façon plus stricte car elles sont appropriées. Je pense que M. Benson veut renforcer les règles déjà existantes et non les abolir. Je crois que c'est le point à discuter.

M. McCleave: Je croyais que ce genre de compétition n'existait encore qu'à Halifax et même que là-bas ce n'est pas quatre soirs par semaine. Sur le plan industriel oui, mais...

Une dernière question dans ce domaine: est-ce que l'on tient compte du fait que le vendeur doit avoir trois repas complets par jour et que naturellement cela lui est retiré de son salaire pour payer certaines dépenses du vendeur?

M. Thorsteinsson: Ce problème a été tranché je pense par les tribunaux, en Angleterre, qui ont décrété que, s'il s'agit de dépenses d'affaires, il est ridicule de déduire le martini offert au client et de ne pouvoir le faire pour celui qu'on a soi-même consommé. Le ministère du Revenu national suit cette ligne de conduite et divise le chèque en deux en voulant dire: «Ce que vous avez déboursé pour votre client est déductible, mais pas ce que vous déboursez pour vous-même car d'une façon ou d'une autre il vous faut manger». Puisque c'est une dépense administrative et déductible, ils n'exigent pas que vous excluiez de la note les frais de votre consommation.

M. McCleave: Je pensais à la différence entre le coût d'un repas normal au restaurant et celui qu'on prend chez soi, ou le coût supplémentaire si l'on va à l'hôtel Saskatchewan.

M. Thorsteinsson: Oui.

M. McCleave: C'est à cela qu'il faut pourvoir.

M. Thorsteinsson: Bien sûr, on a tendance à recevoir à l'hôtel Saskatchewan plutôt que chez soi. C'est pourquoi il y a une déduction. D'autres sociétés prennent d'autres moyens pour leur publicité. Nous ne procédons pas ainsi. Nous n'avons que très peu de clients, il ne sert à rien d'insérer des annonces dans les

[*Texte*]

no point of our doing that. We have only a few actual and potential customers, a relative few, and there is no point in our putting ads in magazines because that is not how we sell pipe. And we are therefore driven to this method. And the success of the company I suppose attests to the merit of the decision that we were faced with.

Mr. McCleave: It is based strictly on the fact that you have a superb sales force.

Mr. Thorsteinsson: That is correct.

Mr. McCleave: Fine. Thank you very much.

The Chairman: Mr. Kaplan, followed by Mr. Burton.

Mr. Kaplan: There is no question from what you give us in the brief that you have been very successful in getting a share of the market and in holding on to it. And I think we have to take seriously the suggestion that entertainment expenses have been a very important part of it. Have you ever had in your experience in the company a salesman who has overdone it?

Mr. Turvey: The policy of the company is this: that for our senior salesmen, if they do not spend up in the level of $1,000 a month or over, then their accounts hits my desk and I am going to have a talk with them to see if they have lost interest in the company or what is the matter.

Mr. Kaplan: What would be the sales...

Mr. Turvey: Anything under $1,000 is dealt with in a routine way. But overspending? Sure, we have had men who have made mistakes. An in a particular instance they get carried away but they are quickly brought back into line. And you can count the instances on your hand. These are pretty superior men.

Mr. Kaplan: What would be a man's sales earned on $1,000 of entertainment expenses?

Mr. Turvey: We have 12 salesmen and we do $24 million a year. They have to sell about $2 million a piece a year. On the average they are not out after $100 or $1,000 orders. Their type of sales run in $25,000, $75,000, $50,000 and that type of thing, or a million, or in some cases, $6 million.

Mr. Kaplan: And the number of people that a salesman would entertain with that $1,000 a month would be rather small, I suppose, would it not?

[*Interprétation*]

magazines, car ce n'est pas comme cela que nous pourrons vendre des tuyaux. Il faut donc s'en tenir à notre méthode. Le succès de la compagnie montre à quel point nous avons bien réussi.

M. McCleave: C'est basé sur le fait que vous avez d'excellents vendeurs.

M. Thorsteinsson: Exactement.

M. McCleave: Très bien. Merci beaucoup.

Le président: M. Kaplan, auquel suivra M. Burton.

M. Kaplan: D'après ce que vous nous dites dans le mémoire, vous avez très bien réussi à obtenir une part du marché et à la conserver. Il faut tenir compte de ce qu'on a avancé, c'est-à-dire que les frais de réception y ont joué un grand rôle. Avez-vous connu des cas où le vendeur en abusait?

M. Turvey: La politique de notre société est celle-ci: si un vendeur ne dépense pas $1,000 par mois ou plus son compte arrive chez moi et je l'interrogerai pour savoir qu'est-ce qui se passe, s'il n'est plus intéressé.

M. Kaplan: Les ventes seraient de quel ordre...

M. Turvey: Moins de $1,000 c'est de la routine. Des dépenses exagérées? Bien sûr, certains ont fait des erreurs. Ils sont emportés par les dépenses mais ils sont vite rappelés à l'ordre. Vous pouvez les compter sur vos dix doigts. Ce sont des gens de valeur.

M. Kaplan: A combien montent les ventes de quelqu'un qui dépense $1,000 de frais de réception?

M. Turvey: Nous avons 12 vendeurs et nous encaissons 24 millions par année. Chacun doit vendre 2 millions annuellement. En moyenne, ils ne s'intéressent pas aux ventes de $100 ou de $1,000. Leurs ventes se chiffrent plutôt autour des $25,000, $75,000 ou $50,000 ou un million de dollars parfois même 6 millions.

M. Kaplan: Et le nombre de gens qu'un vendeur puisse solliciter avec $1,000 est plutôt limité, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Turvey: Yes, not too many.

Mr. Kaplan: He might spend several hundred dollars just entertaining one individual.

Mr. Turvey: Oh, yes, easily, easily. You go down to the United States. A lot of sales contacts are made in the United States. You go down and live it up in Omaha, for instance. There is a brand new group of people that you have got to meet. You have got to meet them quickly to get to know them and influence them. And he may take out 20 different men there in a period of four days.

Mr. Kaplan: And how do you control the expenditures of the salesmen? Do they have to bring in vouchers?

Mr. Turvey: Yes, completely vouchered names, events.

Mr. Kaplan: The amount spent on a particular occasion on a particular individual?

Mr. Turvey: Yes, and his position in the company. The information is quite complete.

Mr. Kaplan: I see. If you got, for example, a bill for a dinner for $110 or $120, you would want to know who was entertained?

Mr. Turvey: Yes, and his position in the company and so on.

Mr. Thorsteinsson: This relates, Mr. Kaplan, to the experience referred to in our brief where we had expenses of one of our salesmen challenged by the Department of National Revenue on the ground (a), that they seemed excessive, and (b), that they might be a benefit to him, as a matter of fact. You know, a personal benefit. And when we went through the whole thing and produced our vouchering and our records of what was done, we were able to resolve it on the basis that the assessment was vacated. And that of course is the way we are suggesting this problem should be dealt with.

Mr. Kaplan: Thank you.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I think there is a point of interest in this brief, and we might get away from the prize fights as such. It seems to me that the basic point, as you suggest, does involve the fact that the way you secure your business is through personal contact by the salesman rather than by the advertising programs that are indulged in by many other forms of business. You have already suggested that in fact enforcement,

[*Interpretation*]

M. Turvey: Oui, ils ne sont pas nombreux.

M. Kaplan: Il peut dépenser plusieurs centaines de dollars pour un seul client.

M. Turvey: Oui, très facilement. Nous avons beaucoup de contrats de vente aux États-Unis. Vous vous y rendez, par exemple, et vous vous intallez à Omaha. Vous avez là un nouveau groupe à rencontrer. Il faut le faire rapidement pour les connaître et arriver à les influencer. Il peut intéresser 20 individus en quatre jours.

M. Kaplan: Comment contrôler les dépenses d'un vendeur, est-ce qu'il doit rapporter des reçus?

M. Turvey: Oui, des noms certifiés, des preuves.

M. Kaplan: Les sommes dépensées dans un tel cas pour un tel individu?

M. Turvey: Oui, ainsi que son poste au sein de la compagnie. Les renseignements doivent être assez complets.

M. Kaplan: Je vois. Si par exemple vous avez une note pour un dîner de $110, ou $120, vous voulez savoir pour qui c'était offert, n'est-ce pas?

M. Turvey: Oui, et son poste dans la compagnie, ainsi de suite.

M. Thorsteinsson: Dans notre mémoire le ministère du Revenu national reprochait à un vendeur, (a) d'avoir des dépenses excessives, (b) qu'il en retirait lui-même profit. Un profit personnel, entendons-nous. Lorsque nous avons fourni les reçus et les dossiers on a résolu le problème en se basant sur le fait que l'évaluation avait été faite. Nous pensons que c'est ainsi que le problème doit être réglé.

M. Kaplan: Merci.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, ce mémoire est intéressant, on pourrait peut-être laisser de côté les questions de la concurrence. Comme vous l'avez dit, le point principal est la façon dont vous faites affaire, par l'entremise des vendeurs plutôt que par la publicité. Vous avez déjà signalé qu'en sévissant nous pourrions régler le problème.

[*Texte*]

and possibly stricter enforcement, is the way to control this problem.

Would you consider that some form of upper limit on your sales expenditures, your sales costs, together with your advertising, would be a suitable approach as well?

Mr. Turvey: Not on the individual thing, sir, but in the over-all. Now in our case our sales expense runs around 2 per cent per year, and there is no other company in the industry whose sales expenses are that low. I know that Stelco's run over 5 per cent. We have given you a list of other companies here where they show 8 per cent and so on. I do not think you can assess it down to an individual event because to open, say, with Consolidated Natural, who are newly come to Canada here, proposing to spend up in the millions and millions—we right now have an order from them for $6 million providing they get energy approval. Now to make the initial contacts with that company—we had no business or anything—to finally work yourself into a position to get a $6 million order in hand, you are prepared to spend a lot of money.

To handle, though, an account—say, like Imperial Oil, we sell day to day to day to day, you are not breaking through a barrier.

Mr. Thorsteinsson: I resist the idea of limitations because in three years they are always obsolete. We have been through that with exemptions and that sort of thing. If you made it a percentage of sales, we privately ourselves have got no problem. If you will relate it to total sales cost, we are well below the industry average and well below almost anybody you can name. It just happens that our sales effort goes out in this form as opposed to media or institutional TV or whatever and in that area we have got no quarrels at all.

• 0952

Mr. Turvey: The profit motive is always there to put the natural limitation on. That is about the best one you can give.

Mr. Burton: You indicated your sales cost is about 2 per cent.

Mr. Turvey: Yes, that is total sales.

Mr. Burton: Sales resulting out of the efforts of your salesmen.

Mr. Turvey: Yes, our cost of sales. Our cost of sales expense, the whole ball of wax advertising, everything.

Mr. Burton: I see. Does that it include expenditures beyond the $153,000.

Mr. Turvey: No.

[*Interprétation*]

Pensez-vous qu'en imposant un montant limite aux dépenses, au coût de vente et à la publicité, le problème serait également résolu?

M. Turvey: En général, mais pas sur le plan individuel. Nos dépenses de vente tournent autour des 2 p. 100 par an et dans aucune autre compagnie de cette industrie les dépenses ne sont aussi faibles. Je sais que la Stelco dépense au-dessus de 5 p. 100. Il y a d'autres compagnies en liste qui en ont pour 8 p. 100 et plus. Je ne crois pas qu'on puisse évaluer cela dans chaque cas. Il y a des nouvelles sociétés comme la *Consolidatd Natural* qui s'installent au Canada qui sont prêtes à dépenser des millions et des millions; nous avons une commande de 6 millions de dollars à condition d'avoir une approbation. Pour entrer en contrat avec cette société qui n'était pas parmi nos clients, et pour arriver à obtenir une commande de 6 millions de dollars, on est prêt à dépenser beaucoup d'argent.

Mais pour conclure un contrat avec l'Imperial Oil on vend au jour le jour, et ainsi on ne crève pas le plafond.

M. Thorsteinsson: Je m'oppose aux limites car, au bout de trois ans, elles seront désuètes. Cela s'est déjà vu pour les exemptions et autres choses. S'il s'agit d'un pourcentage des ventes nous n'y voyons pas d'inconvénients car nous sommes en dessous de la moyenne de l'industrie, en dessous de qui que ce soit. Il se trouve que nos efforts de vente se font de cette manière plutôt que sous forme de publicité dans les journaux, à la télévision.

M. Turvey: Le désir d'un profit important limite actuellement les dépenses. C'est la meilleure solution.

M. Burton: Vous dites que vos frais de ventes sont de l'ordre de 2 p. 100.

M. Turvey: Oui, de toutes nos ventes.

M. Burton: Ce sont des ventes obtenues par vos vendeurs.

M. Turvey: Oui, ce chiffre représente nos frais de vente: ces frais englobent la publicité, enfin tout.

M. Burton: Je vois. Est-ce que cela comprend les dépenses excédant les $153,000?

M. Turvey: Non.

[*Text*]

Mr. Burton: I thought you said your gross presently is in the order of $24 million. That comes to a good deal less than 2 per cent.

Mr. Turvey: We are talking about sales expenses here. You must take sales taxes, salaries, cars and that sort of thing on top.

Mr. Burton: I understand.

Mr. Turvey: These others are not dealt with in our brief.

Mr. Burton: I wonder, Mr. Chairman, if I might just ask briefly about one other matter that I would think would be of interest to Interprovincial Steel & Pipe Corporation Ltd. which they did not touch on in their brief. I think all of us in Regina can say that IPSCO is one of the real success stories of this city and of this province. It started in the late nineteen-fifties, went through an initial period of difficulties and in the early nineteen-sixties turned into an outstanding success that provides a large measure of employment in Regina. You are now involved in an expansion program that will raise your capacity to some 250,000 tons of steel per year, if I am not mistaken. Most or all of that goes into your pipe mill I believe. You are using steel scrap or scrap that you collect as your source of supply. I believe you range quite far afield if necessary to obtain that scrap depending on a number of factors. Do you envisage that in the foreseeable future, you will be able to continue your operations on the basis of scrap as a source of supply?

Mr. Turvey: Scrap is not a problem, sir.

Mr. Burton: Yes, I see. I wanted to ask this question, Mr. Chairman, of Mr. Turvey because we have had representations from the large steel companies who of course are carrying on an integrated operation in terms of their iron ore subsidiaries. The major thrust and major point of their brief was that they were crying about doing away with the mining depletion allowances. This was their major area of concern in their representations to us. Of course, you are not involved in this sort of thing at all.

Mr. Turvey: We do not get that benefit.

Mr. Burton: Would you care to comment at all as to whether you would consider that doing away with the mining depletion allowances or changing them as proposed in the White Paper or possibly adopting some other forms as well would in effect remove some

[*Interpretation*]

M. Burton: J'ai cru comprendre que votre revenu brut était à peu près de 24 millions de dollars. Dans ce cas, vos frais de vente sont de beaucoup inférieurs à 2 p. 100.

M. Turvey: Nous parlons de frais de vente: cela comprend la location de voitures, les taxes de vente, les salaires et ainsi de suite.

M. Burton: Je comprends.

M. Turvey: Nous n'avons pas touché ces questions dans notre mémoire.

M. Burton: Monsieur le président, je voudrais poser une question rapide qui serait peut-être intéressante pour *Interprovincial Steel & Pipe Lines Ltd.*, dont il n'est pas question dans leur mémoire. IPSCO représente un des plus grands succès dans le monde des affaires à Régina et dans toute la province. Cette société a été créée vers la fin des années 50 et, après quelques difficultés, elle est devenue au début des années 60, une compagnie qui emploie beaucoup de gens à Régina. Vous entreprenez un programme de développement qui, je crois, vous permettra d'atteindre une production annuelle de 250,000 tonnes d'acier. Toute cette production ou presque sert à alimenter votre fabrique de tuyau, n'est-ce pas? D'ailleurs, les matériaux de base de l'usine sont de la ferraille et des rebuts d'acier que vous achetez parfois très loin. Pensez-vous que dans un avenir prévisible vous pourrez continuer à produire à partir de ferrailles?

M. Turvey: La disponibilité de ferraille ne pose pas de problèmes.

M. Burton: Je pose cette question à M. Turvey, monsieur le président, car nous avons eu des représentations des compagnies sidérurgiques importantes qui possèdent aussi les mines de fer alimentant leur sidérurgie. Ces compagnies s'élevaient contre l'abolition des allocations d'épuisement. Évidemment, vous n'avez pas ce genre de problème.

M. Turvey: Nous ne bénéficions pas de telles mesures.

M. Burton: Est-ce que vous auriez un commentaire à faire à ce sujet. Pensez-vous que l'abolition ou les transformations des allocations d'épuisement telles que proposées par le Livre blanc ou suivant tout autre proposition, favoriseraient votre société sur le plan con-

[*Texte*]

disadvantage from your firm in competing against the other large producers in this country.

Mr. Turvey: I am never very friendly with my competitors but in public I never knock them. I think I had better stay out of that one.

Mr. Burton: Very good. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I am going to move away from this chapter in the White Paper which I call "much ado about nothing" because I think it is window-dressing. The regulations are there and if there are difficulties, they can be easily corrected by administrative action.

However, I am concerned about whether the White Paper proposals are going to provide scope for the economic development. Do you consider that the tax system that would arise out of the White Paper will allow you to develop as you have done in the past and will allow the Western Canadian economy on which you rely to expand so that you will be able to keep moving forward?

Mr. Thorsteinsson: Mr. Lambert, that is a very large question and it entails a large answer. I think any western businessman feels a little bit of the regional pinch in looking at the White Paper as a whole inasmuch as we rely proportionately more heavily out here on extractive industries which unquestionably are being asked to pay more taxes. We have not gone into those areas of the White Paper on the assumption that this Committee has heard all sorts of ideas in that area already and for us it would be reiteration. We just have to beg off the question on the basis that we did not come here prepared to talk about it. It is a large question and I think we share the basic sentiments of most western businessmen about the area effect. We have seen fit to confine our comments, for purposes of today's hearings, to the one question that is in our brief.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is all, Mr. Chairman.

The Chairman: I have got two more names on my list here. I would propose that we complete our questions to the Interprovincial Steel & Pipe Corporation after we have heard from these two questionners, Mr. Leblanc and Mr. Perrault. Is that agreed? Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): I will be very brief, Mr. Chairman. The brief relates only to Sec-

[*Interprétation*]

currentiel avec les centres producteurs importants?

M. Turvey: Je ne suis jamais en termes très amicaux avec mes concurrents. Je pense qu'il vaut mieux que je ne réponde pas à cette question.

M. Burton: Bon. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne parlerais pas de ce chapitre qui, à mon avis, est beaucoup de bruit pour rien. Les règlements existent et s'il y a des problèmes, on peut facilement les contourner au niveau administratif.

Toutefois, je me demande si les propositions contenues dans le Livre blanc offrent la possibilité d'une croissance économique à l'avenir. Pensez-vous que le système fiscal proposé par le Livre blanc vous permettra de vous développer comme vous l'avez fait par le passé et permettra à l'économie de l'Ouest du pays, qui est importante pour vous, de se développer?

M. Thorsteinsson: Monsieur Lambert, c'est une question très vaste qui demande une réponse assez développée. Tout homme d'affaires de l'Ouest, lorsqu'il examine le Livre blanc se rend compte du fait que nous sommes désavantagés car notre activité dépend d'industries d'extraction qui, indubitablement, seront frappées plus durement par le fisc. Nous n'avons pas étudié cette partie du Livre blanc car le Comité a déjà entendu beaucoup de commentaires à ce sujet. Nous ne voudrions pas répéter les propos des autres. Nous ne répondons pas à cette question simplement parce que nous ne nous sommes pas préparés à y répondre. Nous sommes d'accord avec la plupart des industriels de l'Ouest à ce sujet. Nous nous sommes préparés à répondre à un seul sujet, celui dont il est question dans notre mémoire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai terminé, monsieur le président.

Le président: J'ai deux autres noms sur ma liste. Je propose que nous terminions nos questions après avoir entendu ces deux personnes. Monsieur Leblanc, monsieur Perrault, vous êtes d'accord?

M. Leblanc (Laurier): Je serai très rapide, monsieur le président. Le mémoire ne se rap-

[*Text*]

tion 5.9 of the White Paper which is found on page 61. And I understand the statement of the Minister of Finance, we would like to entertain some suggestions regarding the way that we can cut off the abuses and to what extent we should go in our recommendations. Would you not have any definite alternatives to suggest to us regarding the type of expenses that should be allowed, to what extent they should be allowed, and what criteria we could use in various companies? In some companies the sales figure is not the right figure. For instance, if you are selling equipment at $100,000 a piece, you may sell $1 million worth. However, the sales expenses or entertaining expenses would be quite different than if you had sold them at $1 a piece and had the same volume.

Mr. Thorsteinsson: Our alternative is simply this. Leave the thing alone. If the government is concerned about abuses there is a mechanism and means for pursuing those abuses by normal assessing action under the present rules which are perfectly stringent enough, if applied, to deal with them all. I realize it is a messy problem but that is the name of the game. Business is a complicated affair.

I would like to see the market place and, as Mr. Turvey has indicated, management's concern for profitability as the basic limitation on spending of unnecessary dollars as indeed it is in every other kind of business expenditure. Management has a responsibility for making sure that dollars of expense are laid out productively for the profitability of the company in which the Department of National Revenue has a considerable interest.

That is the basic limitation right there. You cannot have one salesman running away with a blank cheque and the others not doing so and the rest of the company suffering accordingly. That is your basic limitation. If it is thought that Mr. Turvey has a rather liberal view compared to one of his competitors then let the department assess and let us argue it out in the normal way. That is our alternative. We reject the notion of guidelines, limitations, dollar amounts or any kind of legislative limitation expressed in numbers simply because in the long run they get awkward and you cannot predict all the circumstances. In a word, our alternative is just leave it alone and you can assess more aggressively. Personally, I kind of suspect that this is what Mr. Benson wants to hear us say so that he can then assess more aggressively and say, "You asked for it". That is fine. That is as it should be.

Mr. Leblanc (Laurier): The assessment would be made through the Department of

[*Interpretation*]

porte qu'à l'article 5.9 du Livre blanc, à la page 61. D'après les déclarations du ministre des Finances, nous voudrions envisager les possibilités de réduire les abus et dans quelle mesure nous devrions appliquer des recommandations. Je me demande si vous n'auriez pas de suggestions précises au sujet des sortes de dépenses qui doivent être acceptées; dans quelle mesure elles doivent être acceptées et sur quels critères se baser pour réglementer ce domaine? Les chiffres d'affaires de certaines compagnies peuvent être trompeurs. Une compagnie peut vendre des marchandises totalisant 1 million de dollars, mais les frais de vente ne seront pas les mêmes si l'unité vaut 100,000 dollars ou 1 dollars.

M. Thorsteinsson: Il existe des moyens dans le cadre de la loi actuelle de vérifier les abus, d'empêcher les abus. C'est un problème compliqué. Les affaires sont complexes.

J'aimerais, comme l'a dit M. Turvey, que le premier souci de toute administration—la rentabilité—soit le facteur de contrôle des dépenses inutiles, comme c'est le cas pour les autres dépenses. L'administration doit s'assurer que l'argent est consacré au rendement de la compagnie qui est de première importance pour le ministère du Revenu national.

Le profit est un moyen de contrôle par excellence. Un vendeur ne peut pas avoir un chèque en blanc car la société en souffrirait. Si M. Turvey a un point de vue libéral par rapport à ses concurrents, que le ministère l'évalue. Nous rejetons la notion d'après laquelle il devrait y avoir des limites précises, des sommes fixes et des directives chiffrées, car à long terme, ces mécanismes de contrôle perdent leur sens. Laissons la situation comme elle est, mais que l'évaluation fiscale soit plus sévère. En fait, je pense que c'est ce que M. Benson veut. Ainsi les évaluations seront plus sévères et il pourra dire: «Vous l'avez voulue». Très bien. C'est ainsi que cela devrait fonctionner.

M. Leblanc (Laurier): L'évaluation sera faite par le ministère du Revenu national, non

[*Texte*]

National Revenue though, not through the Minister of Finance.

Mr. Thorsteinsson: Yes, sir, under the present rules.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Perrault.

Mr. Perrault: Just a brief question, Mr. Chairman. We have been told today that the salesmen of this company are in fact disciplined if they do not spend at least $1,000 a month on entertainment. When this news becomes public I am sure you will have a flood of job applications.

Mr. Chairman, as an alternative to this arduous round of entertaining by the salesmen, has the company considered the possibility of competition based on better prices and product advantage? You say in your brief the company sells essentially the same product at essentially the same price to essentially the same customers as its competitors. Is there a possibility of some price competition to eliminate this need to have an arduous round of entertaining by the salesmen?

Mr. Turvey: First of all, sir, I doubt that a flood of applicants is likely to occur. I do not mean to be cruel on this but in the last eight months two of our salesmen have died of heart attacks. The most recent one was Friday. These men live a very difficult life but they must do it. I would not do it myself. In fact, I do not think I could. However, those are the rules that they have to live by or they do not work for us.

• 1002

Secondly, as far as price competition, the industry is composed of small people like ourselves and very few giants. One giant is Stelco. They set the rules of the game and we must live by them or they will clobber us. This is known as price leadership. It is perfectly legal but we must stay in line with whatever policies Stelco impose on us. We do not make any rules.

Mr. Perrault: You are suggesting that the only way you can achieve an advantage is by having this highly-organized effective corps of salesmen.

Mr. Turvey: That is right, sir. Even if the rules changed and these expenses were not deductible, I am firmly of the opinion that we would have to continue this method of selling and take it as a tax nondeductible. I do not know of any other sales policy that we could adopt that would hold your position against

[*Interprétation*]

par le ministre des Finances.

M. Thorsteinsson: Oui, suivant les règlements actuels.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Perrault.

M. Perrault: Monsieur le président, on nous a dit aujourd'hui que les vendeurs de cette compagnie sont raisonnables, s'ils ne dépensent pas au moins $1,000 par mois pour les distractions; lorsque ces nouvelles seront rendues publiques, vous serez débordés par les demandes d'emploi.

Monsieur le président, au lieu d'imposer ce travail épuisant aux vendeurs qui sortent quatre fois par semaine, est-ce que la compagnie a envisagé de faire concurrence au niveau des prix? Vous dites dans votre mémoire que vous vendez les mêmes produits aux mêmes prix et aux mêmes clients que vos compétiteurs. Serait-il possible de concurrencer les prix au lieu des frais de représentation?

M. Turvey: Je ne pense pas qu'il y aura trop de demandes d'emploi. Je n'ai pas l'intention d'être morbide mais au cours des 8 derniers mois, deux de nos vendeurs sont morts d'attaque cardiaque; le dernier est mort vendredi. C'est une vie très difficile mais ils n'ont pas le choix. Je ne serais pas prêt à faire ce genre de travail, en fait, je ne crois pas que j'en serais capable. Or ces personnes doivent respecter les règles ou travailler ailleurs.

Deuxièmement, en ce qui concerne la concurrence des prix, je souligne que le monde industriel est formé de petites entreprises comme la nôtre et de quelques grosses entreprises. L'une de ces grosses entreprises est la *Stelco*. Elle fait la loi et nous devons la respecter ou alors nous nous faisons massacrer. Elle détermine les prix. C'est légal. Nous devons respecter toute politique de la *Stelco*. Ce n'est pas à nous de déterminer les règles.

M. Perrault: Autrement dit, vous ne pouvez faire de profits qu'à l'aide d'une équipe efficace de vendeurs.

M. Turvey: C'est cela. Même si les règles changeaient et même si les dépenses ne pouvaient être déduites, je suis convaincu que nous devrions continuer à vendre de cette façon-là. Je ne connais aucune autre politique de vente possible pour faire face aux firmes qui font de la publicité de prestige.

[*Text*]

the people who can indulge in institutional advertising and this sort of thing.

Mr. Perrault: What type of club memberships are purchased for the salesmen?

Mr. Turvey: Two of the men have golf club memberships. That is their principal contact. All of the salesmen have club privileges.

Mr. Perrault: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Turvey, Mr. Thorsteinsson and Mr. Maclennan, many thanks for coming this morning and presenting your brief and supporting it in a very straightforward, hard hitting way. We have all been impressed by the candour of your remarks and the rigours of salesmanship under your management.

I am not sure that we are not also wondering whether you do not have a special health insurance, early retirement plans and so forth as well. However, I do not think that is a subject for the White Paper.

Thank you for being here today.

Mr. Thorsteinsson: Thank you.

The Chairman: I wonder if the representatives of the Saskatchewan Chamber of Commerce, the Regina Chamber of Commerce and the Saskatoon Board of Trade would come to the table.

I understand it is your wish to appear as a group and to support your three separate briefs. How many members are here as we may have to do a shift of some kind here?

• 1015

Before introducing the members of the two Chambers of Commerce and the Saskatoon Board of Trade to the Committee, I think it might be appropriate if I were to introduce the members of the Committee to the witnesses and to those who are over-seeing and watching our proceedings here today.

I will start on the left. First there is Miss Ballantine, the Clerk of our Committee, who is travelling with us. Mademoiselle Savard is beside her. Normally sitting at the end of the table here is Mr. Ron Robertson, but he has temporarily disappeared. He is our senior tax adviser travelling with the Committee.

I am sure that most of the people in this room have seen the next person. He is Mr. Ab Douglas, the member of Parliament for Assiniboia, our distinguished colleague. Mr. Robert Kaplan, the member for Don Valley, is out for a moment. Then we have Mr. Ray

[*Interpretation*]

M. Perrault: A quels clubs appartiennent les vendeurs?

M. Turvey: Deux d'entre eux font partie du club de golf. C'est leur principal moyen de se faire une clientèle. Tous les vendeurs sont membres de clubs.

M. Perrault: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Turvey, monsieur Thorsteinsson, monsieur Maclennan, nous vous remercions chaleureusement d'être venus ce matin nous présenter votre mémoire et de l'avoir soutenu de façon si directe et efficace. Nous avons tous été impressionnés par votre franchise et la discipline de votre équipe de vendeurs.

Nous nous demandons probablement si vous avez une assurance-santé ou un plan de retraite anticipé, mais cela n'entre pas dans le cadre du Livre blanc.

Nous vous remercions d'être venu ici aujourd'hui.

M. Thorsteinsson: Merci.

Le président: Je me demande si les représentants de la Chambre de commerce de la Saskatchewan, de la Chambre de commerce de Regina et de la Chambre de commerce de Saskatoon sont prêts à prendre la parole.

Je comprends que vous désirez comparaître en tant que groupe et soutenir vos trois différents mémoires. Combien êtes-vous? Nous devrons peut-être réorganiser la salle.

Avant de vous présenter les membres des deux Chambres de commerce et du Board of Trade de la Saskatchewan, je crois qu'il conviendrait de vous présenter les membres du Comité.

Voici M[lle] Ballantine, secrétaire du Comité, M[lle] Savard à sa gauche et, au bout de la table M. Ron Robertson notre conseiller en matière fiscale.

Vous avez reconnu M. Ab. Douglas, député d'Assiniboïa. M. Robert Kaplan, député de Don Valley, qui est sorti pour le moment; M. Ray Perrault, député de Burnaby-Seymour; M. Fernand Leblanc, député de Laurier; M. Ross Whicher, député de Bruce; et M. Pat

[*Texte*]

Perrault, the member for Burnaby-Seymour, our B.C. representative; Mr. Fernand Leblanc, member of Parliament for Laurier; Mr. Ross Whicher, member of Parliament for Bruce, sometimes known as the member for hayfork centre; and Mr. Pat Mahoney, the member of Parliament for Calgary South. Going around the table—and missing the members of the press, although they may wish to introduce themselves to us later, and we are very pleased that they are here, incidentally—there is Mr. Lambert, the member of Parliament for Edmonton West.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, if you want to continue as Chairman, you had better learn where the constituencies are.

The Chairman: I think I know the next one, though. Mr. Robert McCleave probably has the longest-sounding constituency in Canada. He is our Nova Scotia representative from Halifax-East Hants. Then we have Dr. Gordon Ritchie, member of Parliament for Dauphin, and John Burton, who was introduced to you earlier, from Regina East. Mr. Benjamin was also introduced to you earlier. He is from Regina-Lake Centre. We are delighted to have you with us, Mr. Benjamin.

Mr. McCleave: How about yourself, Mr. Chairman?

The Chairman: Your Chairman is Alastair Gillespie, member of Parliament for Etobicoke.

An hon. Member: Where is that?

The Chairman: Close to Toronto.

It is my pleasure to introduce Mr. MacLeod on my right. I am now speaking to the Committee. He is going to speak for the Regina Chamber of Commerce. Mr. A. R. Burroughs is beside him, and he is President of the Saskatchewan Chamber of Commerce. At the end of the table is Mr. R. H. Smith, the Chairman of the Saskatoon Board of Trade. Mr. Keehr, who is the President of the Regina Chamber of Commerce, is just behind me, and he wishes to make a few opening remarks. He will be followed by Mr. Mac Leod, Mr. Burroughs and Mr. Smith, in that order.

They will comment very briefly on some aspects of their presentations. He will then go straight into questions, and the questions can be directed through me to any of the particular Chambers of Commerce or Boards of Trade. If any member wishes to be heard, all he has to do is signal.

[*Interprétation*]

Mahoney, député de Calgary-Sud; ensuite, les journalistes, je ne vous les présenterai pas pour le moment, je suis heureux que vous soyez là évidemment messieurs. M. Lambert, député d'Edmonton-Ouest.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, si vous voulez demeurer président, il faudrait savoir où sont nos circonscriptions.

Le président: M. Robert McCleave, député de Halifax-East-Hants; M. Gordon Ritchie, député de Dauphin; M. John Burton, député de Regina-Est; M. Benjamin, député de Regina-Lake-Centre. Nous sommes très heureux que vous soyez là monsieur Benjamin.

Mr. McCleave: Et vous, monsieur le président?

Le président: Votre président est Alastair Gillespie, député d'Etobicoke.

Une voix: Où est-ce?

Le président: Près de Toronto.

Il me fait plaisir de vous présenter M. MacLeod qui va prendre la parole au nom de la Chambre de commerce de Regina; M. A. R. Burroughs président de la Chambre de commerce de la Saskatchewan et M. R. H. Smith du *Board of Trade de Saskatoon*; M. Keehr, président de la Chambre de commerce de Regina. Il est derrière moi et il fera un discours d'ouverture. Il sera suivi par M. MacLeod, M. Burroughts et M. Smith.

Ils feront de brefs commentaires sur certains aspects de leur mémoire. Nous allons ensuite passer aux questions et s'il y a des députés qui veulent prendre la parole ils n'ont qu'à lever la main.

[*Text*]

Now I will turn the microphone over to Mr. Keehr.

Mr. Orris J. Keehr (President, Regina Chamber of Commerce): Ladies, Mr. Chairman and members of the Committee, my role at the moment is simply to welcome you to our city. I hope that someone else has done that from City Hall up to this point, but it would be a terrible mistake if none of us had the opportunity of welcoming you to this city on such a marvelous day. We are glad you came here and gave us this opportunity. Mr. MacLeod.

The Chairman: Thank you, Mr. Keehr. We are delighted to be here, and the weather was just as nice last night when we arrived.

Mr. Keehr: Good. The Chamber is working hard.

The Chairman: This is all very informal. The meeting can be handled with everyone sitting, unless you feel happier standing. All I ask is that you be sure there is a microphone reasonably close to you when you speak. Mr. MacLeod.

Mr. K. R. MacLeod (Immediate Past Chairman of the Chamber Taxation Committee): Mr. Chairman and gentlemen, on behalf of the Regina Chamber of Commerce, we have presented in our brief what we hope is a very concise comment on those things which we thought were worth presenting from ourselves. We have made 16 points, and they are not all of equal importance. We are prepared and would like the opportunity to be prepared to supplement most of our points. There are one or two in particular that we would like to deal with, because we have attempted to come here today armed not only with argument, but we would like to present some examples and points in support of what we have to say.

Among the subjects which we consider important, I should like to mention business and entertainement expenses, which was dealt with by the previous witnesses before this Committee. I should like to deal specifically with one or two other points in particular. We have a commentary or two on the pensions, and we have some references to capital gains.

We would like to be given the opportunity to deal with some of the other matters also, but among those things on which we do not want to waste your time or ours is the subject of small businesses. You have undoubtedly heard a great deal about that, and on the subject of small business we support the brief of the other Chambers in Saskatchewan, and

[*Interpretation*]

Je donne donc la parole à M. Keehr.

M. Orris J. Keehr (président, Chambre de commerce de Regina): Mesdames, monsieur le président, messieurs les députés. Pour le moment je voudrais simplement vous souhaiter la bienvenue dans notre ville. J'espère que quelqu'un d'autre l'a fait, mais il serait regrettable qu'on n'ait pas saisi l'occasion de vous souhaiter la bienvenue par une si belle journée. Nous sommes très heureux que vous soyez ici.

Le président: Nous sommes tous très heureux d'être ici, il faisait tout aussi beau quand nous sommes arrivés hier soir.

M. Keehr: Bien. La chambre travaille ferme.

Le président: Maintenant, je vais vous demander de vous assurer que le microphone n'est pas trop éloigné quand vous prenez la parole. Monsieur MacLeod.

M. K. R. MacLeod (Président sortant du Comité fiscal de la Chambre): Monsieur le président, messieurs. Au nom de la Chambre de commerce de Regina, dans notre mémoire nous avons traité avec concision les questions qui nous semblaient les plus utiles. Nous avons étudié 16 points qui ne sont pas tous aussi importants les uns des autres. Nous sommes prêts à expliquer plus en détail. Nous voudrions traité un ou deux points précis, car nous sommes venus aujourd'hui non seulement avec des arguments mais nous voudrions vous donner certains exemples à l'appui de ce que nous avons à vous dire.

Ce qui nous semble très important ce sont les frais de représentation dont il a déjà été question ce matin. Je voudrais traiter de un ou de deux autres points en particulier. Il s'agit de commentaires sur les pensions et les gains de capitaux.

Mais nous ne voulons pas nous attarder sur des questions concernant les petites entreprises. Vous avez certainement entendu beaucoup d'exposés à ce sujet. Nous appuyons les mémoires des autres Chambres de commerce de la Saskatchewan à ce sujet et nous n'avons rien à ajouter sur les petites entreprises.

[*Texte*]

we have no further words to say ourselves on that.

I might say that on the small business subject, we particularly endorse the examples which are submitted by the Law Society of Saskatchewan. We think their brief was extremely well written, and we would like to support the examples given in that.

We support the examples, particularly under small businesses, showing the rather devastating effect, we think, of the operations. We wish to say nothing further at this time on that.

You have undoubtedly heard a great deal about the accrual system. There is a very strong point that we would like to make about the accrual system as it relates to professions. We oppose the suggested alteration, but we are quite sure that you have heard so much about it that there is nothing further we would like to add, except that we do oppose it.

As to capital gains, we do not want to speak about the widely-held corporations because we are concerned about this as an unworkable or problem area, and we are concerned about administration. We would rather have our discussion limited to the three or four topics I indicated. Of course there are the advance rulings. We would like to add our voice to those who think that advance rulings are a necessary adjunct to our tax system. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. MacLeod. I will now call on Mr. Burroughs.

Mr. A. R. Burroughs (President, Saskatchewan Chamber of Commerce): The Saskatchewan Chamber has concerned itself with those things that have a particularly adverse effect on the citizens or general economy of Saskatchewan. We have limited ourselves to the individual, to the farmer and the small businessman.

We think that Saskatchewan is particularly vulnerable to changes in tax structure, and we think it very necessary that people be encouraged to continue to take risks and invest in Saskatchewan.

I think there are about four points that we want to emphasize. They are the small business, the elimination of the low tax rate on the first $35,000, the capital gains as it affects farms, and valuation day as it affects farmland. We also have a comment or two of a general nature on the middle-income group in Canada and the increasing tax load there. Thank you, Mr. Chairman.

[*Interprétation*]

Je dois dire que nous appuyons les exemples fournis par la *Law Society of Saskatchewan.*

Nous appuyons les exemples qui sont donnés, et en particulier ceux qui concernent les petites entreprises et qui démontrent l'effet destructeur de leurs opérations. Je ne désire pas en parler plus longuement.

Vous avez certainement entendu parler du système cumulatif, nous voudrions développer ce point en ce qu'il concerne le domaine professoral. Tout ce que nous avons à dire est que nous nous opposons aux modifications proposées.

En ce qui concerne les gains de capitaux, nous ne voulons pas parler des sociétés publiques, parce que nous considérons que c'est un domaine problématique et impraticable, et que nous sommes aussi intéressés au domaine administratif. Nous préférons nous limiter aux quelques sujets que je vous ai signalés. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur MacLeod. Monsieur Burroughs.

M. A. R. Burroughs (président, Chambre de commerce de la Saskatchewan): La Chambre de commerce de la Saskatchewan se préoccupe de toutes les questions qui ont un effet défavorable sur les citoyens et sur l'économie générale de la Saskatchewan. Nous nous sommes limités aux particuliers, aux petites entreprises et aux agriculteurs.

Je crois que la Saskatchewan est particulièrement touché par toute réforme fiscale et qu'il faut encourager la population à prendre des risques à investir des capitaux en Saskatchewan.

Il y a 4 points que nous voulons développer, ils concernent la petite entreprise, la suppression du taux réduit d'impôt sur les premiers $35,000, les gains de capital, en ce qu'ils touchent les fermes et le jour d'évaluation dans ses effets sur les fermes. Nous avons aussi un ou deux commentaires généraux à faire au sujet du groupe à revenu moyen au Canada et de l'accroissement du fardeau fiscal sur ce groupe. Merci, monsieur le président.

[*Text*]

• 1025

The Chairman: Thank you, Mr. Burroughs. Mr. Smith.

Mr. R. H. Smith (Chairman, Saskatoon Board of Trade): Mr. Chairman and gentlemen, I would like to say that our Committee spent a good deal of time studying the White Paper proposals and drawing up our brief. I do not suggest though that you will not be able to tear it apart.

I would like to emphasize that we did not have a lot of professional and expert assistance in so doing. Generally speaking, the committee that sudied it and wrote the proposals consisted of small businessmen who received professional help in the field of accountancy and so forth.

We tried to look at the proposals as they would affect Saskatchewan, Saskatoon in particular, farmers, small businessmen and this sort of emphasis. Wherever we found it possible we tried to make suggestions that we thought might alleviate some of the disadvantages that the proposals, if implemented, would exert on these areas.

I would like to introduce the other members of the committee who have come down from Saskatoon with us, except my friend, Allan, who has come up from Estevan. You are not living in Regina permanently now. We probably are some of the few out-of-towners who are here. When the questioning comes up I hope you might permit some of the other members of the committee to speak up and not expect it all to be done by myself because I am not necessarily the most capable of the group.

On my immediate right is Mr. M. Belsher, who is a small businessman in the construction field in Saskatoon. Mr. H. C. Pinder, I do not know whether he is a small businessman, but a businessman in Saskatoon and is well-known, I am sure, to many of you. Mr. Malcolm Shaw, a chartered accountant with a national accounting firm. Each of us may have comments in areas in which we could reply to better than the other, so I trust this will be permitted, Mr. Chairman. Other than that, Mr. Chairman, we are willing to await your pleasure.

The Chairman: Thank you, Mr. Smith. Let me assure you that we would be pleased to hear from any member at the table who has something to add on a particular point. All he needs to do is to signal to me that he would like to speak and I will recognize him.

Mr. Smith: Thank you.

[*Interpretation*]

Le président: Merci, monsieur Burroughs. Monsieur Smith.

M. R. H. Smith (président de la Chambre de commerce de Saskatoon): A titre de président, messieurs, j'aimerais simplement dire que notre comité a passé beaucoup de temps pour étudier les propositions du Livre blanc et préparer notre mémoire. Je ne dis pas que vous ne pourrez pas les réfuter.

J'ajouterai que nous n'avions pas beaucoup d'aide de la part de personnes expertes. Généralement parlant, le comité qui a étudié ces questions et rédigé les propositions est composé d'hommes d'affaires, de comptables qui ont reçu de l'aide professionnelle en comptabilité.

Nous avons essayé d'étudier les propositions qui concernent la Saskatchewan, Saskatoon tout particulièrement, les agriculteurs, les petites entreprises et ce qui touche ce domaine. Et il nous a été possible de faire des suggestions qui, à notre avis, pourraient alléger un peu quelques-uns des désavantages que les principes du Livre blanc, s'ils sont rendus effectifs, ont mis en œuvre dans ces milieux.

Je voudrais vous présenter les autres membres du Comité venus de Saskatoon à l'exception de mon ami, Allan, qui est venu de Estevan. Vous ne demeurez pas à Régina en permanence maintenant. Nous faisons partie de ceux qui viennent de l'extérieur. Et quand viendra le temps de poser des questions, j'aimerais que les autres membres du comité puissent parler parce que je ne suis pas le plus compétent du groupe et ne vous attendez pas à ce que je fasse le travail seul. A ma droite est M. M. Belsher, un homme d'affaires dans la construction à Saskatoon. M. H. C. Pinder, je ne sais s'il est un petit homme d'affaires, mais je sais que plusieurs d'entre vous le connaissez comme homme d'affaires à Saskatoon où il est bien connu. M. Malcolm Shaw est comptable agréé et possède une société de comptabilité nationale. Il est permis, je pense, de donner des commentaires dans des domaines auxquels nous pourrons mieux répondre. Autrement, je crois que nous sommes prêts à répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser.

Le président: Merci, monsieur Smith. Je serais très heureux d'entendre n'importe quel membre qui aurait quelque chose à ajouter sur un point en particulier. Tout ce qu'il doit faire, c'est de m'avertir qu'il désire parler et je lui laisserai la parole.

M. Smith: Merci.

[*Texte*]

The Chairman: We will lead off into questions then. The first three questioners will be Mr. Mahoney, Mr. McCleave and Mr. Burton in that order.

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman. I should certainly assure the witnesses that nobody on this Committee and certainly not I regard our function as tearing briefs apart. We are here to be instructed and perhaps coincidentally and by accident give some instructions where there are areas of misunderstanding. But certainly the function is not to tear apart.

Frankly, I do not think I have identified the areas of priority in your brief in quite the same way as you have, and I am afraid I am going to have to exercise my right to question on areas in which I feel I want answers rather than those you have selected as your priorities.

Mr. Chairman, before I start on the briefs, however, I do not recall this Committee having received the brief of the Law Society of Saskatchewan.

The Chairman: We will take that under advisement, Mr. Mahoney; Mr. Robertson may be able to advise us later.

Mr. Mahoney: Certainly having heard it advertised the way it has I am most anxious to see it if it is not already on my deak, among the stacks, yes. However, the Saskatoon Board of Trade brief in paragraph 2.3 on page 10 and actually carrying over on to page 11 gives us a general allegation that pension plans in Eastern Canada are being more favourably treated than perhaps they are in Western Canada.

I wonder if the witnesses could elaborate on that suggestion. Is it a suggestion of some discrimination or impropriety or is it a suggestion founded on the concept that the business activities in the two areas are carried on in somewhat different forms?

Mr. Smith: Mr. Chairman, I think Mr. Shaw is best qualified to speak to this.

Mr. M. Shaw (Saskatoon Board of Trade): Mr. Mahoney and gentlemen, I think the reason for this is the fact that in Saskatchewan we are basically small businessmen, people who have for various reasons incorporated their operations. The employer and the shareholder are one and the same person

[*Interprétation*]

Le président: Nous allons commencer les questions, donc. Les trois premiers qui poseront des questions seront M. Mahoney, M. McCleave et M. Burton respectivement.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président. Je veux assurer les témoins qu'aucun membre du Comité et sûrement pas moi, considérant notre fonction, ne veut démolir les mémoires qu'ils nous ont présentés.

Nous sommes ici pour avoir des éclaircissements et peut-être, qu'à l'occasion, nous développerons les points où il y a eu des malentendus. Mais il est sûr que notre fonction n'est pas celle de détruire. Sincèrement, je ne pense pas avoir identifié les domaines de priorité de votre mémoire de la même façon que vous. Et j'ai bien peur de devoir user de mes droits pour poser des questions sur des points où je désire des réponses plutôt que les questions que vous avez choisies comme des priorités.

Monsieur le président, avant que je ne commence sur les mémoires, je ne me souviens pas d'avoir reçu le mémoire de l'Association du Barreau de la Saskatchewan.

Le président: Nous en prenons note, monsieur Mahoney. M. Robertson pourra très certainement vous en avertir plus tard.

M. Mahoney: Bien sûr, j'en ai tellement entendu parler que j'ai bien hâte de le voir, s'il n'est pas déjà sur mon bureau, parmi la pile. Toutefois, le mémoire de la Chambre de commerce de Saskatoon, au paragraphe 2.3 de la page 10 continuant à la page 11, nous donne une idée générale des plans de pension dans l'Est du Canada sont traités de façon plus favorable que dans l'Ouest du Canada.

Je me demande si les témoins pourraient nous donner quelques explications à ce sujet. S'agit-il d'une suggestion de quelque distinction ou d'inexactitude ou une distinction fondée sur le concept que les activités dans les affaires dans les deux milieux se poursuivent de différentes formes?

M. Smith: Je crois que M. Shaw pourrait vous répondre.

M. M. Shaw (Chambre de commerce de Saskatoon): Monsieur Mahoney et messieurs, je crois que la raison de tout cela est le fait qu'en Saskatchewan nous sommes des hommes d'affaires de petites entreprises, des gens qui ont transformé leurs opérations en société pour différentes raisons. Les employés

[*Text*]

in the type of operation we have in Saskatchewan, whereas my thinking here is that in Eastern Canada we have corporations of a similar or larger size which have numerous employees or more employees than we have here in the province.

Under the present Departmental rules a pension plan which is set up primarily for the benefit of the shareholder of the company is, of course, not an allowable plan or a non-registerable plan for tax purposes. Whereas in Eastern Canada where you have companies with many employees, you can institute a plan to include all of these employees or some of them as well as the senior shareholders with the result that this is a registerable plan.

Because of the departmental rules and the situation here in the province, a lot of people who would otherwise wish to set up a plan and provide for their retirement are denied this privilege.

Mr. Mahoney: Your suggestion in the brief, and I will just quote it:

> ...we recommend that reforms include provision to allow a small shareholder-businessman to provide for his retirement on the same basis as his counterpart in the more prosperous areas of Canada.

I take it his counterpart is also a small shareholder businessman. At least that is what the word "counterpart" would indicate to me.

Mr. Shaw: To some extent, yes, I will agree with you there. As I tried to point out the difference is that in Eastern Canada the counterpart has employees whereas in Western Canada or at least in Saskatchewan particularly, the employee is the shareholder.

Mr. Mahoney: Surely a small shareholder businessman is a small shareholder businessman wherever his geography takes him. The shareholder of Imperial Oil who, coincidentally, works for Imperial Oil is scarcely a counterpart of the man who owns and operates his own business.

Are you suggesting—and I am very serious about this—that there is discrimination between people who are on comparative basis in various parts of Canada? Or are you suggesting merely that because big business is more common in Central Canada than it is here there are more people here who have problems with the existing pension regulations?

Mr. Shaw: This is right, sir.

[*Interpretation*]

et les actionnaires sont les mêmes personnes pour ce genre d'entreprises en Saskatchewan. Tandis que dans l'Est du Canada, je pense, qu'il y a des sociétés semblables qui ont beaucoup d'employés ou plus d'employés que nous ici dans cette province.

En vertu des règlements actuels du ministère, un régime de pension, qui est avant tout institué pour l'avantage des actionnaires des sociétés, ne peut être enregistré aux fins d'impôt. Tandis que dans l'Est du Canada, vous avez des sociétés avec beaucoup d'employés, vous pouvez avoir un régime pour tous ces employés ou quelques-uns d'entre eux de même que les actionnaires principaux de sorte que ce sont des plans que l'on peut enregistrer.

A cause des règlements du ministère, et de la situation qui existe dans cette province, tous ceux qui, autrement désirent établir un régime de pension pour leur retraite ne peuvent recevoir ce privilège.

M. Mahoney: Votre suggestion dans le mémoire, et je veux vous citer ceci:

> ...nous recommandons que les réformes comprennent les dispositions nécessaires pour permettre au petit actionnaire/homme d'affaires de prévoir des plans de pension semblables à ceux qu'il y a dans d'autres régions plus prospères du Canada.

Je pense que l'autre est un petit actionnaire. Au moins, c'est ce que j'en déduis.

M. Shaw: Dans une certaine mesure, je vous approuve ici. Comme je l'ai souligné, la différence est que, dans l'Est du Canada, l'homologue a des employés traités tandis que dans l'Ouest du Canada, ou du moins en Saskatchewan l'employé, c'est l'actionnaire.

M. Mahoney: Oui, le petit actionnaire qui est propriétaire d'une affaire est le même partout. L'actionnaire d'Imperial Oil qui travaille pour cette compagnie n'a pas les moyens de celui qui est propriétaire et qui gère lui-même l'entreprise.

Est-ce que vous estimez qu'il y a des injustices, envers des gens qui sont dans les mêmes situations dans différentes parties du Canada? Ou estimez-vous que c'est parce que les entreprises sont plus connues dans le Canada central qu'ici? Ici il y a plus de gens qui ont des problèmes avec les règlements de pension actuels.

M. Shaw: C'est vrai, monsieur.

[*Texte*]

Mr. Mahoney: Would you agree with the suggestion that was made to us the other day in Winnipeg in which all Canadians whether employed or self-employed should have the opportunity under a tax-sheltered arrangement to achieve retirement benefits on the same level as the Government of Canada has seen fit to extend to its own public servants?

Mr. Shaw: I am not too familiar with the government pension scheme.

Mr. Mahoney: I can assure you it is far more generous than that which the present tax laws permit for either a self-employed person or indeed an employer-employee pension plan in the private sector.

Mr. Shaw: I would agree with that, sure, certainly.

Mr. Mahoney: My next question refers to the Regina Chamber of Commerce brief and appears at page 5 where the recommendation is made that a reasonable amount for under graduate scholarships and bursaries be exempt from tax. What would you regard as a reasonable amount, gentlemen? Let us say he is a single undergraduate student.

Mr. MacLeod: Mr. Mahoney? Our suggestion is that if a student earned $100, $200 or even $300 as a scholarship during his undergraduate years this need not be added to his income for tax purposes.

• 1035

A distinction may well be drawn between a man who gets that type of a scholarship and the graduate bursaries and graduate work scholarships that really amount to many thousands of dollars. We know students who have got $4,000 and $5,000 and sometimes $8,000 or $9,000 for post-graduate work which is really a study-work type of thing. But I might also add, Mr. Mahoney, we really do not feel strongly about it; it is a mere suggestion.

Mr. Mahoney: I appreciate that but it is also a rather unusual one. It has been made before but not by too many people, so there is an element of novelty that invites some questioning here.

In seriously thinking about it would you really feel that if that student had $2,000 or $3,000 of other income, that the $300 prize should be exempted from taxation? How do you justify that compared to the fellow who makes $3,300 a year digging ditches?

[*Interprétation*]

M. Mahoney: Seriez-vous d'accord pour dire, comme on l'a dit à Winnipeg l'autre jour, que tous les Canadiens qui sont employés ou qui travaillent à leur compte devraient avoir l'occasion d'avoir des prestations de retraite de la même façon que les fonctionnaires du gouvernement fédéral?

M. Shaw: Je ne suis pas très au courant du régime de pension du gouvernement.

M. Mahoney: Je puis vous assurer que c'est beaucoup plus généreux que ce qui est prévu par les lois en ce moment pour ceux qui travaillent à leur compte ou un employeur-employé du régime de pension dans le secteur privé.

M. Shaw: Oui certainement, je suis d'accord.

M. Mahoney: Ma seconde question se rapporte au mémoire de la Chambre de commerce de Regina à la page 5 où on recommande qu'un montant raisonnable de bourses et prêts d'étude pour un étudiant sous-gradué soit exempté d'impôt. Quel serait le montant raisonnable, selon vous, messieurs? Disons qu'il s'agit d'un étudiant sous-gradué célibataire.

M. MacLeod: Nous disons que si un étudiant gagne $100, $200 ou même $300 en bourse d'étude durant ses années d'études sous-graduées, il ne faudrait pas ajouter ce montant à ses revenus aux fins d'impôt sur le revenu. Il faut faire une distinction entre l'homme qui obtient ce genre de bourse, la bourse de diplômé et la bourse de travail d'un diplômé qui se chiffre à plusieurs milliers de dollars. Nous connaissons des étudiants qui ont eu $4 ou $5,000 et quelques fois $8,000 ou $9,000 pour un travail postscolaire ce qui revient au même qu'un travail d'études. Mais, dois-je ajouter, monsieur Mahoney, que nous n'avons pas tellement confiance en cela; c'est une simple idée.

M. Mahoney: Oui, mais il me semble que c'est assez inattendu. On en a déjà parlé, mais pas trop souvent, et c'est donc pour cette raison que je vous posais cette question. En y réfléchissant sérieusement, estimez-vous que, si un étudiant a $2,000 ou $3,000 d'un autre revenu, que les $3,000 de prix devraient être exemptés de l'impôt? Comment justifiez-vous cela comparé à quelqu'un qui creuse des fossés et gagne $3,300 par an?

[*Text*]

Mr. MacLeod: Quite frankly, as I indicated before, I am not prepared to push it because no matter what you do you can get a millionnaire's son, who is an undergraduate, who has bond income of $10,000, $12,000 or $15,000 perhaps and then you say, "Why should he get $200 or $300 in scholarships?

Mr. Mahoney: Well the scholarship itself does not bring him into a taxable position...

Mr. MacLeod: It certainly does not.

Mr. Mahoney: ....this $1,400 a year exemption....

Mr. MacLeod: That is right, there is no question...

Mr. Mahoney: ...takes care of reasonable scholarships, it would seem to me.

Mr. MacLeod: Indeed, there is no question about that. We just felt there were so many little...

Mr. Mahoney: Frankly, I think it is a pretty tenuous case that is made in this area.

Mr. MacLeod: On the other hand, there are 20 and 21-year-old students who are earning, say, $1,500 or $1,800. Their expenses are high, travelling perhaps to the mines in the North as we used to do to work in the summer and then came back to Regina or Saskatoon and another $50 scholarship, really....

Mr. Mahoney: I admit it may be picayune in areas but in principle...

Mr. MacLeod: Yes, it did not seem to be a necessary thing. I am not trying to shut this off, Mr. Mahoney, I am merely not trying to make a big issue of it.

Mr. Mahoney: No right. My third point, Mr. Chairman. In the Saskatchewan Chamber of Commerce brief at page 4 there is the suggestion that pension funds should be allowed to invest in an increased amount of assets outside Canada. How do you square that with the generally accepted objectives that Canadians should own more of Canadian business than they do?

Mr. Burroughs: I think there is a matter of judgment here and we would say that 10 per cent is too low; it is too restrictive. On a number of pension funds, or some in particular this should be raised.

Mr. Mahoney: Do you have actual experience on this? Have any particular cases given rise to this particular recommendation? You

[*Interpretation*]

M. MacLeod: Très franchement, comme je vous l'ai dit, je ne suis pas prêt à insister là-dessus, parce que, quelque que soit votre profession, vous pouvez avoir un fils de millionnaire, qui n'a pas de diplôme, qui a un revenu d'obligations de $10,000, $12,000 ou $15,000 peut-être et au sujet duquel on se demandera pourquoi il a obtenu $200 ou $300 de bourse.

M. Mahoney: La bourse en elle-même ne l'oblige pas à payer l'impôt...

M. MacLeod: Certainement pas.

M. Mahoney: ..cette exemption annuelle de $1,400...

M. MacLeod: C'est exact, il n'est pas question...

M. Mahoney: ..tiens compte de bourses justifiées...

M. MacLeod: En effet, cette question est évidente. Nous estimons qu'il y avait si peu de...

M. Mahoney: Franchement, je pense que c'est une question peu importante.

M. MacLeod: Il y a des étudiants qui ont 20 et 21 ans, qui gagnent $1,500 ou $1,800; leurs dépenses sont élevées car ils se rendent dans les mines, comme on le faisait autrefois pour les travaux d'été, ensuite ils reviennent à Regina, où à Saskatoon et en leur versant une autre bourse de $50...

M. Mahoney: J'admets que la question n'est pas importante, mais en principe...

M. MacLeod: Comme je vous le disais, monsieur Mahoney, c'est une question sur laquelle je n'insiste pas particulièrement.

M. Mahoney: Troisièmement, dans le mémoire de la Chambre de Commerce de la Saskatchewan, à la page 4, on dit que les fonds de pension devraient permettre d'investir davantage, à l'extérieur du Canada. Comment conciliez-vous ceci avec le principe généralement accepté que le Canada devrait prendre part au développement des affaires au Canada dans une plus grande mesure?

M. Burroughs: Nous estimons que le 10 p. 100 est trop limité. Il faudrait augmenter ce chiffre sur un certain nombre de fonds de pension.

M. Mahoney: Cela veut dire que vous avez eu connaissance de certaines choses qui se sont produites...et qui vous poussent à faire

[*Texte*]

do not have to answer this if it is confidential information but if you could I would appreciate it because this bothers me.

Mr. Burroughs: I will ask my colleague, Mr. Wolfgang Wolf, a chartered accountant from Regina. Do you have any comments?

Mr. Wolfgang Wolf (C.A., Saskatchewan Chamber of Commerce): So far as investment of pension funds is concerned perhaps it would have to be said that the trustees of a fund would be under the obligation to obtain the best possible return of funds invested. If this is a valid premise then it is difficult to see why they should be limited in their investment decisions to 10 per cent of foreign securities.

Mr. Mahoney: Has the pure laissez-faire theory of citizenship been accepted generally in other areas for quite considerable time? Is everybody legitimately entitled to maximize their profits without considering other objectives of the nation?

Mr. Wolf: I am not suggesting this is so. I am simply stating that so far as investment of funds are concerned one would believe this is the reason why one finds it difficult to see a limit of 10 per cent as being acceptable. This is quite distinct from whatever administrative difficulties are connected therewith. How do you enforce it in practice? Can you invest for a period of time? Do you have to have 10 per cent at the end of a fiscal period? Is it the market value? Is it the cost? But these kinds of things are more of an administrative nature.

Mr. Mahoney: These are funds that the...

The Chairman: Before you proceed, I am not sure whether Mr. Burroughs or Mr. MacLeod also wanted to make a comment at this point. Mr. MacLeod?

Mr. MacLeod: Mr. Mahoney, I could add that the thinking that brought this particular type of thing into our brief is that as regards securities a pension fund requires a broad investment. Take a Regina pension plan: it is a far better and more secure pension plan if invested outside as well as inside Regina, and outside Saskatchewan through the rest of Canada as well as just in Saskatchewan. And equally so it would be more secure if a portion of it could be invested across the North American continent or even elsewhere. It becomes a safer pension plan more broadly based in securities.

The second thing is that the government appears to be proposing an investment propo-

[*Interprétation*]

cette recommandation. Vous n'avez pas besoin de répondre à mes questions, s'il s'agit de questions confidentielles, mais j'apprécierai une réponse, car ce problème me tracasse.

M. Burroughs: M. Wolfang Wolf est comptable agréé à Régina et pourrait peut-être vous répondre.

M. Wolfgang Wolf, C.A. (Chambre de Commerce de la Saskatchewan): En ce qui concerne l'investissement des fonds de pensions, peut-être est-il bon de signaler que l'administrateur d'un capital est sous l'obligation d'obtenir le meilleur rendement possible des fonds investis. Dans ce cas, on voit mal pourquoi ils devraient être limités dans leur investissement à 10 p. 100 des valeurs étrangères.

M. Mahoney: Cela fait-il longtemps que l'on a accepté la théorie du pur «laissez-faire» de la citoyenneté dans d'autres domaines? Est-ce que tout le monde a le droit de maximiser leurs bénéfices, sans songer aux autres objectifs du pays?

M. Wolf: Non ce n'est pas ce que je dis. C'est simplement qu'en ce qui concerne les investissements de fonds, il est difficile de voir une limite de 10 p. 100 acceptée; ceci n'a aucun rapport avec toute difficulté financière administrative. Comment l'appliquer en fait? Pouvez-vous investir pour un certain temps? Devez-vous avoir 10 p. 100 à la fin de l'exercice financier? Est-ce la valeur du marché? Est-ce le prix? Ce sont plutôt des questions d'administration.

M. Mahoney: Ce sont les fonds que...

Le président: Avant de commencer, M. Burroughs ou M. MacLeod, avez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

M. MacLeod: A ce sujet, nous avons parlé, dans notre mémoire, des fonds de pension qui, pour des raisons de sécurité doivent être investis de façon assez large: le plan de pension de Regina, par exemple, est un plan beaucoup plus sûr si on en investit les fonds hors de Régina, aussi bien qu'à Régina, et hors de la Saskatchewan, dans le reste du Canada, aussi bien qu'en Saskatchewan-même. Il serait plus sûr d'en investir une partie dans tout le continent nord-américain ou même ailleurs. Le plan de pension devient plus sûr, mieux fondé. Le gouvernement semble d'autre part, soumettre une proposition d'investissement et non d'impôt. Qu'ont les 10 p. 100 à voir avec l'investissement extérieur?

[*Text*]

sition and not a tax proposition. What in the world has 10 per cent got to do with outside investment, we do not know. It seems they are talking about an investment decision and not a tax proposition at all. What do they care if a man puts a pension fund away not entirely in Canada but partly elsewhere presumably with a Canadian trustee. We do think this is important: that the trustee be Canadian and that the man who is getting the benefit obviously has to be a Canadian because he is the taxpayer.

Mr. Mahoney: I would put it to you that they have no particular right to care at all so long as the dollars being invested are tax-paid dollars. But the moment the Crown gives you or your pension fund the opportunity to defer taxes on the moneys put into pension funds, the state indeed does have a right to suggest certain limitations on how those funds might be invested as soon as a tax advantage is granted.

Mr. MacLeod: I have no quarrel with that whatsoever. It is obvious they have the right. We do not suggest they do not have the right. We are saying, they should recognize what they are doing, that they are in effect saying that we are making an investment decision for you now and we are limiting the area within which you may invest. We are arguing and submitting to you, Mr. Mahoney, that they are in fact making this investment decision and I cannot see any sense in it.

For example, we know that Americans own a good deal of Canada. Is there any reason why we should not buy a little of the United States, through our pension fund. I see no reason why we cannot go and buy some of them.

Mr. Mahoney: Seriously do you feel you buy much of the U.S.A. when you buy a few casual shares in I.B.M. or Jersey Standard?

Mr. MacLeod: Not a bit. A percentage of them; we do not buy much.

Mr. Mahoney: I trust we distinguish between portfolio investment which is the type of investment that...

Mr. MacLeod: There is no question about it.

Mr. Mahoney: ...pension funds go in for, and direct investment such as Massey-Ferguson and other Canadian companies have achieved.

Mr. MacLeod: The final argument we would have is as to the 10 per cent. If it is

[*Interpretation*]

... Nous n'en savons rien. Ils parlent de décision d'investissement, semble-t-il, et non pas de proposition d'impôt. Peu importe si quelqu'un dépose sa caisse de pension, pas intégralement au Canada, mais partiellement autre part, supposément avec l'aide d'un administrateur. Il est important, pensons-nous, que l'administrateur soit canadien et que celui qui en profite le soit également puisque c'est lui qui paie des impôts.

M. Mahoney: Eh bien, non. Ils n'ont aucun droit de s'en faire, puisque les dollars investis sont des dollars libérés d'impôt. Du moment que la Couronne vous permet d'ajourner les impôts sur l'argent investi dans les fonds de pension, dès qu'il y a un avantage fiscal, le pays a le droit d'imposer certaines limites sur l'investissement de ces fonds.

M. MacLeod: Nous sommes d'accord, nous ne disons absolument pas qu'il n'en a pas le droit. Nous pensons qu'il doit reconnaître ce qu'il fait; c'est-à-dire qu'en fait nous décidons l'investissement à votre place, que nous limitons le domaine dans lequel vous pouvez investir. Nous pensons que cette décision d'investissement est prise à notre place, à mon sens, c'est absurde.

Nous savons que les Américains sont propriétaires d'une bonne partie du Canada. Pourquoi ne pas acheter un petit peu des États-Unis grâce à notre caisse de pension? Pourquoi ne pas le faire?

M. Mahoney: Vous pensez sérieusement, que vous achetez beaucoup des États-Unis en achetant quelques actions dans l'IBM ou dans le «Jersey Standard»?

M. MacLeod: Non, pas beaucoup; un certain pourcentage seulement.

M. Mahoney: On peut distinguer entre les investissements par portefeuille.

M. MacLeod: Il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. Mahoney: ...qui intéressent les fonds de pension, et les investissements directs, comme Massey-Ferguson et d'autres compagnies canadiennes.

M. MacLeod: Le dernier argument, le 10 p. 100, si ça doit vraiment être 10 p. 100, et nous

[*Texte*]

intended to be 10 per cent and we assume they mean what they say, then reduction in the valuation of the Canadian portfolio or an increase in the value of the U.S. or other portfolios will throw that out of whack. And as a result a safe trustee obviously cannot invest to the full 10 per cent, he can only invest to 6, 7 or 8 per cent. What we are really doing is putting an arbitrary ceiling below the 10 per cent.

Mr. Mahoney: Would not that arbitrary ceiling exist if the figure were 20 or 30 per cent?

Mr. MacLeod: Indeed it would, but why not make it 50 per cent?

Mr. Mahoney: I think you have a bona fide practical problem in that figure in your last point.

Mr. MacLeod: Yes, make it 50 per cent.

The Chairman: Mr. Mahoney, I was going to recognize Mr. Keehr but he has just mentioned to me that the point has now been covered.

I draw your attention to the time limitations. I recognize Mr. McCleave.

• 1045

Mr. McCleave: Mr. Chairman, I have six points. Some of them will be remarkable indeed for their brevity. First of all, with regard to the supplementary brief of the Regina Chamber of Commerce, there are seven effects given at pages 3 and 4 for cutting out the convention and entertainment deductions. I was going to suggest an eighth and ask the author whether he would agree with me that the eight effect would be to tend to centralize conventions within the geographical bounds of the association or group that was conventioneering.

Mr. MacLeod: Mr. McLean, I am in total agreement with that.

Mr. McCleave: The only thing you do not agree on with me then, is my name which is not McLean but McCleave.

The second point, Mr. Chairman is that two of the briefs have noted that there may be a number of people struck off the tax rolls who make Canada Pension Plan contributions. It is suggested that the T4 slips in effect take the place of having to fill in income tax returns. I ask for no comment on that put simply to note that we will follow that point up when we have the Minister of National Revenue before us in Ottawa to see if it is administratively feasible.

[*Interprétation*]

pensons que ces gens sont sérieux, alors une réduction de la valeur du portefeuille canadien ou une augmentation de la valeur du portefeuille américain ou autre bouleversera le tout. En conséquence, un fiduciaire ne peut investir que 7 ou 8 p. 100, donc en fait nous fixons un plafond arbitraire en-dessous du 10 p. 100.

M. Mahoney: Est-ce que vous pensez que le plafond arbitraire n'existerait pas si c'était 20 ou 30 p. 100?

M. MacLeod: Bien sûr ça existerait. Mais pourquoi ne pas le faire à 50 p. 100?

M. Mahoney: Il s'agit d'une solution de bonne foi, un problème réel.

M. MacLeod: Oui, faites le à 50 p. 100.

Le président: Monsieur Mahoney, j'aurais passé la parole à M. Keehr mais il vient de me dire que ce point est clos maintenant. Le temps de parole est écoulé. Je passe la parole à M. McCleave.

M. McCleave: Monsieur le président, j'ai six points à développer, certains brièvement. En ce qui concerne le mémoire supplémentaire présenté par la Chambre de commerce de Régina, aux pages 3 et 4, on donne 7 moyens de couper les frais de congrès et de réceptions. Je voudrais en proposer un huitième et je vais demander au témoin s'il est d'accord: on pourrait centraliser les congrès dans la région géographique du groupe représenté.

M. MacLeod: Je suis entièrement d'accord, monsieur McLean.

M. McCleave: Notre seul point de désaccord est mon nom qui n'est pas McLean mais McCleave.

Deux des mémoires disent que de nombreuses personnes rayées des listes des contribuables versent leurs contributions de régime de pension du Canada. Il suggère que le T-4 remplace la feuille d'impôt. J'ai l'impression que nous suivrons cela. Nous allons demandé au ministre du Revenu national si c'est possible du point de vue administratif.

[*Text*]

Mr. MacLeod: Thank you.

Mr. McCleave: The third point deals with the suggestion that there be no capital gains on homes. Do you restrict this to principal residences?

Mr. MacLeod: Yes, Mr. McCleave, we do. Our thinking, without statistical support, us that homes generally fall into several clearly-defined categories. The first one is a man who is in a residence and who sells it and may or may not make a profit. We suspect, without knowing so, that only one out of 1,000 will actually attract tax but 999 people will be worried about it. We also know that there is that group of people who do buy and sell houses. They move into a house, sell it, move into another house, sell it and they almost make it a business. We know that they have already been caught, if that may be the word. They now pay tax on those profits. They are in the business and the present laws actually tax those people. We see no purpose in this particular proposal other than to trouble a lot of people for a very small gain.

Mr. McCleave: What about the classic case where you have a home and a very large amount of land around it so that in effect when the home is sold, the surplus land to that home will be sold really for purposes of turning it into a subdivision.

Mr. MacLeod: We did consider that as a third point. A man has a home that has always been used as a home on a very choice corner. He sells it but not to serve as a home for the next man. We know that the next man's purpose is to build a service station.

Mr. McCleave: The gasoline-alley culture in Canada is taking over.

Mr. MacLeod: It may be argued that it is unfair to attribute to the vendor a purpose which is really the purchaser's. The point is the vendor got the additional money because of the purposes of the purchaser. I think if the purpose of the purchase is not to continue it as a residence but to convert it to something else, the gain should be taxable. A man knows if he is sitting on a valuable piece of land. He paid $10,000 for this as a home 12 years ago but today, an oil company wants to build a service station on that and they now pay $30,000. He knows his house is not worth any more. He knows it is not going to be used as a residence. That area should easily be made taxable.

Mr. McCleave: Thank you. Point number four, page 6, of the Saskatchewan Chamber

[*Interpretation*]

M. McLeod: Merci.

M. McCleave: Troisième point. Ils suggèrent qu'il n'y ait pas de gain de capital pour les maisons. Est-ce que vous limitez cela à la résidence principale?

M. MacLeod: Sans donner de statistiques, nous pensons que les maisons sont de différentes catégories. Tout d'abord, un homme qui a un domicile et qui vend sa maison peut ou ne peut pas faire un bénéfice. Nous pensons qu'il serait opportun que un sur mille devra payer des impôts, mais 999 personnes s'en inquiéteront. Nous savons également qu'il y a un groupe de gens qui achètent et qui vendent des maisons, qui emménagent dans une maison, qui la vendent, qui réemménagent, etc, et qui en font presque un commerce. Ces gens ont été pris, si vous voulez, et paient des impôts sur les bénéfices. En fait, ils font des affaires et ces gens sont imposés dans le cadre de la loi actuelle. Pour nous cette proposition ennuyera beaucoup de gens et cela pour un bénéfice très faible.

M. McCleave: Il y a une autre catégorie. Si vous avez une maison avec beaucoup de terrain, lorsque la maison est vendue, le terrain excédentaire sera vendu et quelqu'un en fera une sous-division.

M. MacLeod: Nous avons considéré cela comme un troisième point. Un homme a une maison qui a toujours été utilisée comme domicile dans un coin rêvé. Il la vend à un individu qui lui n'en fera pas son domicile. Nous savons qu'il va y construire une station service.

M. McCleave: Au Canada, c'est actuellement l'ère des stations-services.

M. MacLeod: On ne peut pas attribuer au vendeur l'objectif de l'acheteur, mais le vendeur tire davantage d'argent parce qu'il sert à que veut fiare l'acquéreur. Un homme sait qu'il a un terrain valable. Il l'a payé $10,000 en tant que maison il y a 12 ans. Aujourd'hui une compagnie pétrolière veut construire une station service et lui offre $30,000. Il sait que sa maison ne vaut pas plus, il sait que sa maison ne sera pas utilisée comme domicile. Ce terrain devrait-être imposable.

M. McCleave: Merci. A la page 6 du mémoire de la Chambre de commerce de la

[*Texte*]

of Commerce brief deals with valuation. I think one area is left out. I simply suggest that there may be land that is willed and to establish the value there, one would look at probate. Would this commend itself?

Mr. MacLeod: Yes.

Mr. McCleave: As for my fifth point, Mr. Chairman, I would like the opinion briefly of the witnesses on progressive corporation tax, that is with an exemption at the lower level for corporations.

Mr. Macleod: May I ask Mr. Pinder to answer that?

The Chairman: Mr. Pinder.

Mr. H. C. Pinder (Saskatoon Board of Trade): Mr. Chairman, we have in effect a progressive corporate tax now. Ihave heard it stated many times that there is an advantage to those corporations inthe lower tax rate and I suppose that would be the case if you consider that earning less money is in fact an advantage. The same advantage is available under the Income Tax Act. The less you earn, the less you pay. It is a questionable advantage indeed. We see no reason to disturb the progressive rate on corporate tax as it is now in effect. To disturb it creates a very, very heavy burden on those whose major earnings are in the low-tax rate whereas it is nothing to those at the $1 million level where the additional $10,000 would amount to a 1 per cent effective tax increase. For those up to the $35,000 it can amount to as much as a 150 per cent tax increase. We subscribe wholeheartedly to the present progressive level. Any addition to that, I think, would be acceptable but any reduction from it, we would find very, very difficult. Most particularly, since all of these briefs apply to Saskatchewan, you would be hard pressed to find corporations in the heavy-earnings category and you cannot find, to any extent, public corporations here. We think changes would be devastating in this province.

• 1055

Mr. Burroughs: Could I make a comment on this?

The Chairman: Mr. Burroughs?

Mr. Burroughs: Firstly, we are certain that in Saskatchewan there must be an incentive so that people will be willing to continue to take risks to develop business which in turn develops our economy. We think that a

[*Interprétation*]

Saskatchewan, se rapportant à l'évaluation, il y a un domaine qui est laissé de côté. Je pense qu'il y a des terrains qui sont donnés par successions et je pense que pour les évaluer il faudrait voir l'homologation. Êtes-vous d'accord?

M. MacLeod: Oui.

M. McCleave: Je veux l'opinion du témoin au sujet de l'impôt graduel sur les sociétés, une exemption au niveau inférieur.

M. MacLeod: Puis-je demander à monsieur Pinder de répondre a cette question?

Le président: Monsieur Pinder.

M. H. C. Pinder (Chambre de commerce de Saskatoon): Monsieur le président, nous avons un impôt progressif sur les sociétés à l'heure actuelle. Il a été dit à de nombreuses reprises qu'il y a avantage pour les sociétés qui paient moins d'impôts, et je pense que ce serait le cas si l'on considérait que gagner moins d'argent est un avantage. De nombreux avantages existent dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Moins on gagne, moins on paye, c'est un avantage douteux. Nous ne voyons pas pourquoi on devrait changer le taux progressif de l'impôt qui est en vigueur actuellement, car si on le change, cela entraînera des frais nouveaux pour ceux dont les principaux revenus sont imposés à un taux peu élevé alors que ce n'est pas grand chose pour celui qui gagne un million de dollars, et pour qui $10,000 de plus représente une augmentation fiscale de 1 p. 100. Pour ceux qui ont $35,000 cela peut représenter 150 p. 100 d'augmentation d'impôt. Donc, nous souscrivons pleinement au système d'augmentation progressive. Toute augmentation serait acceptable, mais une réduction ne le serait pas. Surtout, puisqu'il s'agit de la Saskatchewan, il serait difficile de trouver des sociétés qui gagnent beaucoup et on ne peut pas trouver de sociétés publiques. Et j'ai l'impression que dans cette province les effets de cette disposition seront absolument épouvantables.

M. Burroughs: Puis-je me permettre de faire une remarque?

Le président: Monsieur Burroughs.

M. Burroughs: Tout d'abord, nous sommes certains qu'il faudra en Saskatchewan trouver un moyen d'encourager les gens à prendre le risque de créer des entreprises qui servent au développement de notre économie. Nous pour-

[*Text*]

progressive corporate tax is necessary to achieve this.

Let me just cite an example that would serve as the present position. Again we make the point that Saskatchewan is made up of a lot of small corporations and very, very few large corporations. In altering the tax structure from the present to the proposed, we will take 1,000 corporations generating an income in 1970 of $35,000 each, or a total of $35 million per annum. Under these circumstances a working capital of $27 million per annum would be generated, $35 million less taxes of about $8 million. As a direct result of the new proposals, this sum would drop to about $17 million or a loss in working capital of almost $10 million as it would affect us here. By contrast, assume that under identical circumstances, the same income was generated by 10 big corporations. These larger corporations would earn $3.5 million each. For these corporations the reduction in working capital would amount to about $100,000 per annum. We get this $10 million versus about one-tenth of a million and we think that this would affect us adversely in Saskatchewan.

You can put this another way. To generate we assume this working capital, the group of small companies that has a before-tax profit margin of 10 per cent, would have to increase their sales from $350 million to about $553 million. The large corporations would not have to make only a very insignificant increase in sales to gain back this amount of money.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, I thank the witnesses for their answers. By a progressive rate of taxation on corporations, I had actually meant something that would be a sort of straight line upwards rather than two-step provisions. I was not arguing on behalf of the proposal in the White Paper for a one shot or one rate provision.

My final question deals with what I think is one of the major weaknesses in the attempts of tax reform and that is on the administrative side, I am surprised that we are really not getting more opinion from the business community, perhaps even from specific segments of the community as to where they and the tax collectors are in real disharmony or in real friction over the method of administration. Perhaps some of the witnesses would like to comment on that? I think I still have about four minutes of my time left.

The Chairman: Mr. Macleod?

Mr. MacLeod: We do agree totally with you in your comment. One of the difficulties that

[*Interpretation*]

rions pour ce faire, inaugurer un programme d'impôt progressif sur les sociétés.

Dans le cadre de cette proposition, je citerai un exemple, celui de la Saskatchewan où l'on trouve de nombreuses petites entreprises et seulement quelques grosses entreprises. Si nous modifions la structure fiscale actuelle, en tenant compte des propositions, 1,000 sociétés qui gagnent 35,000 dollars par année, soit la somme totale de $35 millions par an, pourraient conserver un capital de fonctionnement de 27 millions de dollars par an, soit 35 millions moins 8 millions d'impôt par an. Les nouvelles propositions diminueraient cette somme à 17 millions de dollars et entraîneraient une perte de 10 millions de dollars en capital de fonctionnement. Par contre, si dans les mêmes conditions, ce capital était la propriété de 10 sociétés d'importance, gagnant 3.5 millions de dollars chacune, ces sociétés auraient une réduction de capital de fonctionnement de 100,000 dollars par an. D'une part, 10 millions de dollars, d'autre part, 1/10 de millions de dollars. Cela aurait certes des effets très défavorables en Saskatchewan.

En d'autres termes, pour conserver leur capital de fonctionnement, les petites compagnies qui font par exemple, un profit brut de 10 p. 100, devront passer d'un chiffre de vente de 350 millions de dollars à celui d'environ 553 millions de dollars, alors que les grosses sociétés ne devront effectuer qu'une augmentation minime.

M. McCleave: Monsieur le président, je remercie les témoins de leurs réponses. J'espérais que le taux progressif d'impôt sur les sociétés, dont je parlais serait augmenté proportionnellement aux revenus et non divisé en deux catégories: petites et grosses entreprises. D'autre part, je ne défends pas la proposition du Livre blanc visant à un seul taux pour toutes les entreprises.

Je veux pour clore mon exposé, discuter de la plus grande faiblesse, à mon avis, de la réforme fiscale, soit l'aspect administratif. Je m'étonne que le monde des affaires et que certains groupes de la collectivité, réagissent si peu pour montrer leur désaccord avec les percepteurs d'impôt sur l'application de la loi. Des témoins désireront peut-être faire des commentaires à ce sujet Nous disposons de quatre minutes.

Le président: Monsieur MacLeod.

M. MacLeod: Je suis d'accord avec vous. L'une des difficultés auxquelles nous nous

[*Texte*]

we think we face is that first of all we are so busy chewing at the meat of this thing that we have not quite got down to the procedural problems as yet. However, we have recognized them and we have commented on them in some small way in our brief. In our brief, we have suggested advance rulings. Secondly, as part of that, we have felt that the advance rulings should be by a commissioner independent of the tax-gathering authority.

We frequently appear in the offices of the local district taxation office and occasionally they fight against it but also occasionally, the tax assessor will say, "Well, I cannot do it, why should you?" Over the years he lives in a bit of a cocoon. I can recognize this because during my army career I realized how much of a cocoon I was living in. I think each of us treats the whole world as we see it with our own eyes. The tax assessor does the same thing. This is particularly bad in the case of the tax assessor because he is always looking at it from the point of view of fact. A life insurance man who is desperately tracking down a $50,000 life insurance policy takes a prospective purchaser to lunch. He wants to wine him and dine him and treat him nicely and prove that his company is the best one to deal with because of his own concern for this prospective client. He spends say $5 or $10 on this adventure. It turns out the client in the end does not buy from him. It is very easy for the tax assessor to say, "You did not make nickel off that" and it is true. However, the tax assessor does not have a true appreciation of what makes business go.

We could talk all day on this subject. I am in total agreement with you. We had a specific case about eight years ago. An Eastern company was reported to have looked for a plant site. They wanted to study the best site possible and they looked at four locations. This cost them money. Finally they selected a site and built on that site. The department said the cost of looking at that site may of course be added to the cost of the property and a proportion allocated to the building and used to depreciate it. However, you have no way of writing-off as an expense, the cost of looking at the three that you did not choose. To me this is patently and clearly ridiculous. I think it was a ridiculous interpretation by the department and I am sad to say, a ridiculous interpretation by the courts.

The Chairman: Any further comment, Mr. Belsher?

Mr. Belsher: I would like to just make one comment, Mr. Chairman, to Mr. McCleave in connection with administration. It did strike me in respect of the taxation of the profes-

[*Interprétation*]

heurtons, c'est qu'il nous est si difficile de comprendre les propositions, que nous n'avons pas encore songé à leur application. Cependant, nous avons perçu quelques-uns des problèmes administratifs et nous les avons commentés brièvement dans notre mémoire. Nous avons suggéré que les règlements soient établis à l'avance par un commissaire ne faisant pas partie du personnel du bureau d'impôt.

Nous nous rendons souvent aux locaux de l'impôt et, à l'occasion, le répartiteur nous dira: «Je ne peux pas le faire, je ne vois pas comment vous pourriez le faire!»

Au cours des années, ce dernier s'est enfermé dans sa tour d'ivoire. Je comprends cela car j'ai fait carrière dans l'armée et j'ai vécu cette situation. Chacun voit le monde à sa façon et le répartiteur d'impôt ne voit que les faits. C'est grave. Le vendeur d'assurance sur la vie qui veut vendre une police d'assurance de 50,000 dollars, invite son client éventuel à dîner; il est aux petits soins avec lui pour lui prouver que la société qu'il représente, la meilleure, agira de la même façon. Il lui en coûtera de 5 à 10 dollars même si le client n'achète pas la police. Ce n'est rien pour le répartiteur de dire: «Cela ne vous rapporte pas cinq sous», et c'est vrai. Mais le répartiteur n'a pas le sens véritable des affaires.

Nous pourrions nous attarder toute la journée sur ce sujet. Je suis d'accord avec vous. J'ai en tête un exemple bien typique. Il y a 8 ans, une entreprise de l'Est cherchait un emplacement pour une usine. Elle voulait choisir le meilleur emplacement possible et a étudié quatre emplacements, ce qui lui a coûté passablement cher. Ensuite elle a fait son choix et y a construit son immeuble. Le ministère a dit que le coût de cette étude pouvait être additionné au coût de la propriété et qu'une fraction du coût pourrait être rattachée à l'immeuble et servir de dépréciation. Mais il n'était pas possible de déduire directement ces frais d'étude, ce qui m'apparaît insensé. Le ministère, à mon avis, a fait fausse route et les tribunaux de même.

Le président: Un autre commentaire, monsieur Belsher?

M. Belsher: J'aimerais adresser une remarque à M. McCleave au sujet de l'administration. L'imposition des professions, sur la base du cumul présente tout un problème adminis-

[*Text*]

sions on the accrual basis, that that would be a very cumbersome administrative function for the department. A number of years ago, I spent a short time with the Department of National Revenue and therefore appreciate some of their problems. However, I think of three professions in particular; law, medicine and accountancy. Although it is not impossible at all to accrue income, I think that the whole system would be very awkward and would really achieve no net result. In other words, I suggest this: be patient, like to the Receiver General you will get it all anyway, you will receive all this money.

If the assessor has to go to one of the professions, say medicine, and look into a file to decide whether or not it has been accrued properly, it seems to me that that is a very, very cumbersome effort, an expensive and wasted one. It actually came to me when you mentioned the administrative function. In other words, why should we as public servants or taxpayers be caused to pay for this kind of administrative detail when it can more or less be easily circumvented. Stay on the cash basis.

I would like to see far more stream-lined methods and efficient methods so that you do not need one assessor for each kind of transaction. Anything more I might say, would be redundant. I have practised as a chartered accountant and I have practised as a lawyer. I am now in industry and have been in industry for about five years. I speak with some experience and background.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, I think my time is up. In thanking the witnesses may I paraphrase a remark I made in Winnipeg. The administration of tax collection is likened under puritanism, a great gnawing fear that somewhere, somehow, somebody is possibly having fun without paying taxes.

Mr. Belsher: May the witnesses applaud?

The Chairman: No resaon why you should not indicate your point of view in any way that you see fit. Mr. Burton?

Mr. Burton: Mr. Chairman, I was going to ask some questions on the matter of advanced rulings but I think that has already been covered. It has been brought increasingly to our attention recently and I certainly can indicate my sympathy for the points raised in that regard. I think they have a good deal of validity.

Mr. Chairman, I was interested in the comments of the Saskatchewan and Regina Chambers with respect to the White Paper

[*Interpretation*]

tratif au ministère. Il y a quelques années, j'ai travaillé quelque temps au ministère du Revenu national et pris conscience de leurs problèmes. Je pense à trois professions en particulier: le droit, la médecine, et la comptabilité. Bien qu'il ne soit pas impossible de cumuler des revenus, le système semble peu pratique et ne donne pas de résultats positifs. Bref, soyez patients. Le receveur général finira par toucher tout cet argent.

Si le répartiteur doit inspecter par exemple les dossiers du médecin pour déterminer si le cumul est exact, ce sera un effort coûteux et inutile. Cela m'est venu à l'idée lorsque vous avez parlé des problèmes de l'administration. Et pourquoi, devons-nous, nous, contribuables, payer pour tous ces détails administratifs, qui pourraient facilement être simplifiés? Contentez-vous d'encaisser. On pourrait moderniser les méthodes les rendre plus efficaces de façon à ce qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir un répartiteur pour chaque genre de transactiins. Je ne veux pas me répéter. J'ai de l'expérience en comptabilité et en droit. Je suis maintenant dans l'industrie depuis environ 5 ans. Je me base donc sur une certaine expérience.

M. McCleave: Monsieur le président, je crois que mon temps est expiré. Je répète ce que j'ai dit à Winnipeg, l'administration qui régit la perception des impôts souffre de puritanisme, de la crainte morbide que quelqu'un, quelque part, puisse s'amuser sans payer d'impôt.

M. Belsher: Les témoins peuvent-ils applaudir?

Le président: Exprimez vos opinions comme il vous plaît de le faire. Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, j'allais poser des questions sur la planification des règlements. On en a parlé beaucoup récemment et j'appuie les remarques qui ont été faites car elles sont très pertinentes.

J'ai été intéressé par les commentaires des Chambres de la Saskatchewan et de Régina sur les propositions du Livre blanc, de per-

[*Texte*]

proposal that a limit of 10 per cent of pension fund assets may be invested outside of Canada. They are proposing that the limit of 10 per cent be raised but no specific figure is suggested.

It has been noted that there is a mechanical difficulty involved. Any fluctuation in value of the assets held outside of Canada could result in the figure rising to above the 10 per cent level through no action on the part of the fund. I think this would have to be acknowledged and certainly should be taken into account in some way. Coming to the more fundamental points involved, would the Chambers not feel that we do have to take into account that in today's society, pension funds do represent a major form of capital accumulation. They do, in fact, represent the savings of Canadians and I think it is part of the viewpoint of the White Paper, with which I would have to express some sympathy as was indicated earlier by another member, that in fact it would be of assistance to Canada to have the greater part of this investment carried out in Canada.

In this regard, I must note with some surprise one phrase in the Saskatchewan Chamber of Commerce brief where they state that there are not many prime-quality investment situations available in Canada. I must suggest, with all respect, that this is the first time I have heard a Chamber of Commerce carry on this type of advertising. The usual type of approach of a Chamber of Commerce, and with which I take no argument, is in exactly the opposite direction. I must quarrel with this both in terms of the psychology of the statement and also on the fact of the matter as well. I would just like to place this point of view before the Chamber and to ask them if they do not feel that they should reconsider this particuler aspect of their brief in terms of the fundamental considerations which I have attempted to place before you?

Mr. Burroughs: I will agree with the wording that you picked a hole in there. We wonder ourselves how that crept in there. We say that the first thing that must be considered on investment of pension funds is a return on investment. I think that as a Chamber, we are exceptionally good Canadians. I do not think that we are so nationalistic that we would lose sight of benefits accrued from either investing in foreign nations or foreign investment in Canada. I think there is many ways of controlling this. We have implied that some regulation here is probably all right but that 10 per cent is too low.

Mr. Burton: You are simply suggesting an increase to 15 to 20 per cent or is it a much

[*Interprétation*]

mettre l'investissement hors du Canada d'un maximum de 10 p. 100 de l'actif des caisses de retraite. On propose que ce chiffre soit plus élevé mais on ne cite pas de chiffres précis.

Nous nous heurtons ici d'abord à une difficulté d'ordre technique. Toute fluctuation des valeurs sur le marché international peut faire sauter la limite de 10 p. 100 sans que les administrateurs de la Caisse en soient responsables. Il faut donc tenir compte de ce fait. En ce qui concerne les points de vue fondamentaux, la Chambre n'estime-t-elle pas qu'il faudrait comprendre que de nos jours les Caisses de retraite ne sont pas l'un des moyens principaux d'accumuler des capitaux. Elles représentent en fait les épargnes des Canadiens. Je crois que c'est le point de vue qu'exprime le Livre blanc et avec lequel je suis en accord. Il vaudrait mieux pour le Canada d'investir d'abord et avant tout chez lui.

Cependant, je m'étonne de lire dans le mémoire de la Chambre de commerce de la Saskatchewan que les possibilités d'investissement profitables ne sont pas nombreuses au Canada. C'est la première fois que j'entends une Chambre de commerce promouvoir une telle politique. C'est le contraire qui se produit ordinairement et je m'en réjouis, car c'est absurde, tant au point de vue psychologique qu'au point de vue pratique. Je vous ai fait part de mes préoccupations pour inviter la Chambre à reconsidérer ce passage de son mémoire en tenant compte des points fondamentaux que j'ai tentés d'exposer.

M. Burroughs: Je suis d'accord qu'il y a là une faille. Comment cela a-t-il pu nous échapper? Nous devons d'abord étudier quelle rémunération peut rapporter le placement des caisses de retraite. Nous sommes vraiment Canadiens à la Chambre de commerce mais pas nationalistes au point de perdre de vue les avantages que nous rapportent les placements à l'étranger. Il y a plusieurs façons de solutionner le problème. Nous sommes d'accord que l'on impose une limite mais nous trouvons que 10 p. 100 c'est trop peu.

M. Burton: Est-ce que vous proposez une simple augmentation à 15 ou 20 p. 100 ou

[*Text*]

more fundamental change you are after?

Mr. Burroughs: I do not think so. I think it is something greater than 10 per cent and I would say that 20 per cent would probably suffice for our membership.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I note that both the Saskatchewan Chamber and the Saskatoon Board of Trade have made some comments with respect to the taxation of co-operatives. This, of course is a matter of some interest in the Province of Saskatchewan in particular. You have noted that you are not wishing to pick any fight with the co-operatives, if I might paraphrase it in that way, and that you are simply asking in effect that there be no favoured tax treatment for them.

I would just like to draw to your attention, as I have drawn to the attention of other witnesses as well, the comments of the Co-operative Union of Canada, speaking really for the co-operative movement in Canada where they state that in fact the proposals of the White Paper would make it virtually impossible for co-operatives to function as co-operatives and to carry through their philosophy into their operations.

They have presented an alternative proposal which in effect would involve 95 per cent of the patronage dividends paid out by co-operatives in Canada and would make them subject to tax in the hands of the recipient at personal income tax rates; that secondly reserves or unallocated surplus of co-operatives would be subject to a rate of tax equivalent to the average of personal income tax rates in the province involved; and third, that if reserves were distributed at some time in the future, they would again be subject to taxation in the hands of the recipients. This is in effect double taxation which they were prepared to accept. I do not expect any detailed comment if you have not had a chance to study these proposals. However, do you have any objection in principle to this type of approach which has been suggested by the co-operative movement?

The Chairman: Mr. Smith?

Mr. Smith: Mr. Burton, I personally am not familiar with the presentation of co-operative unions to which you refer. I think that all we in Saskatoon are saying is that we think that businesses who are engaged in the same type of business and are competitive with one another should be taxed on the same basis. We did not go into detail because we did not feel qualified to do so but our thinking is that it should be the same or nearer than it is at the present time.

[*Interpretation*]

est-ce que vous désirez un changement plus radical?

M. Burroughs: Non. Nous voulons plus de 10 p. 100, 20 p. 100 suffirait.

M. Burton: Monsieur le président, je note que la Chambre de la Saskatchewan et celle de Saskatoon ont fait des commentaires au sujet de l'imposition des sociétés coopératives. Cette question intéresse surtout la province de la Saskatchewan. Vous avez bien spécifié que votre but n'est pas d'attaquer les coopératives, si je puis m'exprimer ainsi, mais d'empêcher qu'elles ne soient pas favorisées par la loi de l'impôt.

Je vous signale, comme je l'ai signalé à d'autres témoins, que les commentaires de l'Union des coopératives du Canada, parlant au nom du mouvement des coopératives du Canada, déclarent qu'en fait les propositions du Livre blanc, rendraient à peu près impossible le fonctionnement des coopératives en tant que telles, et la mise en pratique de leur doctrine.

Aussi l'Union a-t-elle proposé que l'on impose au taux de l'impôt sur le revenu des particuliers, 95 p. cent des ristournes distribuées par les coopératives canadiennes aux bénéficiaires; que l'excédent non distribué soit assujetti à un taux d'impôt équivalant au taux provincial de l'impôt sur le revenu des particuliers si l'excédent est distribué plus tard, le bénéficiaire paiera à son tour un impôt sur cette somme; ce qui équivaudrait à une double taxation que les coopératives sont prêtes à accepter. Je ne m'attends pas à des commentaires détaillés. Vous n'avez peut-être pas eu la chance d'étudier ces propositions, mais je me demande si vous avez des objections de principe à ce que propose le mouvement des coopératives.

Le président: Monsieur Smith?

M. Smith: Je connais peu les unions coopératives. A Saskatoon, nous croyons tout simplement que l'on doit percevoir les mêmes impôts des entreprises qui se font concurrence. Nous ne sommes pas entrés dans les détails parce que nous n'avons pas, à notre avis, la compétence voulue pour le faire. Nous pensons que l'imposition pourrait être mieux répartie qu'elle ne l'est en ce moment.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Wolf would like to comment.

Mr. Wolf: I understand that among other things the proposal involves, that items be placed into the individual's income, patronage dividends from the point of view of the co-op? Is that right?

Mr. Burton: Yes, 95 per cent of patronage dividends paid out in effect.

Mr. Wolf: The point one would perhaps have to thknk of here is that it would not seem equitable that anyone should place any itiem into his income, if it is merely a return refund of expenditures which were previously made and not deductible. For example, if in a co-op one would purchase an appliance, say a refrigerator the cost of which is not deductible for tax purposes, it would seem unreasonable to say that a patronage dividend on that very purchase should now be placed into income. This is the only point I would like to make.

Mr. Burton: Fine. I think this is really the principle that is involved in asking for the exemption of dividends on consumer purchases in effect.

The Chairman: Mr. Macleod or Mr. Burroughs, have either of you a comment.

Mr. Burroughs: I will be just a bit general here. We certainly think that a co-operative doing business on a large scale, competing with some other business doing the same type of business, that their eventual tax return to a government should be about the same. Anything that varies from this puts one at an advantage or at a disadvantage. There are several ways of getting there. If the final result is the same, then we would agree with it and that is all we ask.

Mr. Burton: Yes. I might just note that the approach of the co-operative union was that they were not asking for any special tax treatment for co-operatives. They were asking simply that it be structured in such a way that they should continue their operations along the basis of the philosophy that they follow.

The Chairman: Do you wish to speak Mr. MacLeod?

Mr. MacLeod: We have in our committee, a number of co-operative people. The President of the Co-operative Union of Canada has attended our committee meetings. His comment really in plain English is that co-ops are in fact big business. They know they are big business and they also intend to be good cor-

[*Interprétation*]

Le président: M. Wolf désire prendre la parole.

M. Wolf: Si j'ai bien compris, les ristournes seraient inposées avec les revenus des partiliers. C'est l'opinion des coopératives, n'est-ce pas?

M. Burton: Oui. 95 p. 100 des ristournes distribuées.

M. Wolf: Remarquez qu'il me semble injuste que quelqu'un doive compter comme revenu un simple remboursement de dépenses faites antérieurement et alors imposables. Si par exemple, un membre de la coopérative achète un réfrigérateur dont le coût ne peut être déduit lors de l'imposition, il semblerait illogique qu'une ristourne sur cet achat soit maintenant considérée comme un revenu. C'est ce que je veux faire remarquer.

M. Burton: Bien. C'est précisément le principe que l'on invoque pour demander des exemptions d'impôt sur les achats des biens de consommation.

Le président: Monsieur MacLeod et Monsieur Burroughs, vous désirez parler?

M. Burroughs: Je m'exprime peut-être en termes généraux, mais je crois que la coopérative qui fait un bon chiffre d'affaires et qui entre en concurrence avec les autres entreprises doit payer les mêmes impôts que ces dernières. Autrement l'on favorise l'une au détriment de l'autre. Il y a plusieurs solutions possibles au problème.

M. Burton: Je voudrais faire remarquer que les coopératives n'ont pas cherché à obtenir de faveurs sur le plan fiscal. Elles ne demandent qu'une certaine structure qui leur permette de poursuivre la mise en œuvre de leur doctrine.

Le président: Monsieur MacLeod, désirez-vous la parole?

M. MacLeod: Nous avons plusieurs membres de coopératives au sein de notre comité. Le président du mouvement des coopératives du Canada a assisté aux assemblées et a déclaré en termes très simples que les coopératives sont de grandes entreprises. Elles le savent et veulent en bon citoyen payer leur

[*Text*]

porate citizens and are prepared to pay their share of tax. They are prepared to pay their burden without any qualms at all. How it is structured is something that we did not attack simply because we had completed our study before we heard about the co-ops proposals. We do not have any quarrel with what you say, but the Carter Commission Report made it clear that co-ops were not the only ones getting favoured treatment. Some people have overlooked the fact that the Carter Commission listed about five other organizations receiving favoured treatment.

Mr. Kaplan: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Kaplan, on a point of order.

Mr. Kaplan: What are some of those other organizations?

Mr. MacLeod: They went into the financial area and they listed banks, life insurance companies, trust companies, credit unions, and co-operatives as being a group enjoying favoured tax treatment.

Mr. Burton: Mr. Chairman, both the Saskatchewan and the Regina Chamber of Commerce have made some comments with respect to capital gains on homes and they in fact have asked that the taxation of capital gains on homes be eliminated. I must express some sympathy for the problems raised in these briefs and also on many other occasions before the committee. It has also been noted that the amount of revenue achieved through this source, if it is put into effect, will not be that great.

I would just like to place before the witnesses this morning, one point that does bother me in this regard and which I think should be considered. If in fact there is no capital gains on homes at all, the sky is the limit in effect. If there is no capital gains tax at all on homes, will there not be a tendency for speculative capital to begin to concentrate on the housing market, with the possibility that this could have a detrimental effect on the housing market as such where in fact the provision of shelter is such a crucial item on the Canadian scene with the environmental conditions we have to face in this country?

Mr. MacLeod: I think that logistically it would be impossible. We are talking about homes, we are not talking about houses used for investment or rentals or anything else. If a man buys an apartment block with 24 individual family residences, a sale of that by

[*Interpretation*]

part d'impôt sans protester. Nous n'avons pas abordé le problème des structures car nous avions complété notre mémoire avant d'être mis au courant des propositions des coopératives. Le rapport Carter a souligné que les coopératives ne sont pas les seules à bénéficier d'un traitement de faveur. Cinq autres genres d'entreprises en bénéficient en effet et on ne les a pas mentionnées.

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Question de règlement, monsieur Kaplan?

M. Kaplan: Quelles sont ces entreprises?

M. MacLeod: La Commission a fait enquête dans le monde des affaires et a dressé la liste des banques, des sociétés d'assurance, des sociétés fiduciaires, des coopératives de crédit et des coopératives qui en tant que groupes bénéficient d'exemptions fiscales.

M. Burton: Les Chambres de commerce de la Saskatchewan et de Regina ont commenté les gains de capitaux sur les maisons et demandé de ne pas les imposer. Je reconnais les problèmes que soulève le mémoire et qu'ont soulevés d'autres témoins. Les revenus ainsi perçus ne sont pas élevés.

Une question, cependant, m'inquiète, et mérite d'être étudiée. S'il n'y a pas de taxe sur les gains de capitaux sur les maisons, la porte sera ouverte aux spéculateurs qui concentreront leurs efforts sur le marché du logement. Cela ne pourrait-il pas avoir un effet préjudiciable sur le marché du logement, dans cete période de crise actuelle que traverse le Canada?

M. MacLeod: Logiquement, c'est impossible. Nous parlons de maisons non d'immeubles de location ou autres placements immobiliers. Si quelqu'un achète un collectif d'habitation pouvant loger 24 familles, s'il le vend ou bien il réalise un gain, ou bien il perd un capital,

[*Texte*]

him obviously is a capital sale resulting in eigher gains or losses depending on whatever the situation is. He will either be taxed or get a benefit out of it.

We can only live in so many houses and if we live in a house, I do not just see how it is possible for us to multiply this very much. I think that logistically it is impossible.

Mr. Burton: I know acknowledge the comments made in this regard by Mr. MacLeod. I would just note as well that already even under the present situation you have got a good deal of moving around by many people where they gain advantage for a variety of reasons. I think the basic point still does require some further consideration.

Mr. Chairman, there is just one further point I did want to ask a question on, if I may?

The Chairman: This is one of your brief questions, Mr. Burton?

Mr. Burton: Correct. Both chambers have really not indicated opposition in principle to doing away with the split rate if in fact there were other means of helping small business devised. Without going into detail, what are your thoughts in terms of the direction that such incentives or such assistance should take that would be of real help to small business which is undoubtedly facing a difficult situation even with the special tax rate for small business at the present time.

Mr. MacLeod: I would prefer to supplement remarks made by other members.

The Chairman: Mr. Pinder?

Mr. Pinder: Mr. Chairman and Mr. Burton, I think it would be difficult to find in the Saskatoon brief, a preference for incentive by regulation or legislation to one which now exists under the tax structure. If there is to be a change, I think many briefs have said that it must be supplemented by something else. We do not see why there must be a change. From the Saskatchewan point of view, which I am sure interests you greatly, we are very leary and would be extremely concerned about incentives which are regulatory and to be granted because our percentage of business and of population and indeed of membership in the House of Commons has led us to believe from time to time that we have a most difficult problem in sharing equally in such incentives whereas under a tax system available equally to all, there is no question about the sharing of either the benefit or advantage or in fact the existing rate.

[*Interprétation*]

cela dépend des circonstances.

Il devra payer l'impôt ou obtenir un allègement. Mais on ne peut habiter qu'un certain nombre de maisons. Il y a une limite logique.

M. Burton: Je remercie M. MacLeod de ses commentaires. On déménage beaucoup ces temps-ci et plusieurs en tirent des profits pour diverses raisons. Il faudra approfondir ce point.

Je voudrais poser une autre question...

Le président: S'agit-il d'une des questions abordées dans votre mémoire?

M. Burton: En effet. Les deux Chambres ne se sont pas opposées en principe à la suppression du double taux si l'on pouvait aider les petites entreprises par un autre moyen. Je me demandais comment vous songiez à aider et à encourager vraiment les petites entreprises qui sont dans une situation difficile même si elles profitent de taux spéciaux à l'heure actuelle?

M. MacLeod: Je préfère écouter d'abord les autres commentaires.

Le président: Monsieur Pinder?

M. Pinder: Monsieur le président, monsieur Burton, il est difficile de déceler dans le mémoire de Saskatoon si l'on désire augmenter les mesures d'encouragement par des lois et des règlements nouveaux ou maintenir celles que donne le régime fiscal actuel. S'il doit y avoir un changement, il devra, comme on l'a souligné dans d'autres mémoires, être contrebalancé. Nous ne croyons pas qu'il devrait y en avoir un. La Saskatchewan, qui vous intéresse beaucoup, j'en suis sûr, craint une réglementation des mesures d'encouragement, car son chiffre d'affaires, sa population et sa représentation à la Chambre des communes sont tels qu'elle a fini par comprendre qu'il lui était très difficile de bénéficier des mesures d'encouragement. Tandis que sous un même régime fiscal pour tous, il ne serait pas question de partage de bénéfices, d'avantages ou d'équilibre de taux.

[*Text*]

Mr. Burton: I hope Mr. Pinder's comments on the representation in the House of Commons refer to quantity and not to quality, sir.

• 1120

Mr. Pinder: We only refer to quantity. As you know, we once had 21 and we now have 13 of excellent quality indeed, but there comes a time when quantity is also important.

The Chairman: Are there any further comments at this point?

Mr. MacLeod: If I may respond briefly to that point, the Carter Commission came to grips with this and clearly recognized that it was a problem. The Carter Commission, struggling with logic, recommended an alteration, but, faced with the problem, they recommended that it be solved in some other way. However, they did not offer a solution. They did not say in what way it could be done but merely in effect—this was in one of the few areas in which they just could not come up with an answer—just simply said, "We do not know what should be done, but something has to be done." The White Paper has followed the Carter propoposal without in any way coming to grips with the solution and I suggest that unless somebody can do it, then perhaps we will just have to discard this proposal and leave it the way it is.

The Chairman: I would like to list the names of the people that I have on my list: Mr. Leblanc, Mr. Ritchie and Mr. Douglas. I believe that Mr. Leblanc is going to put his questions in French, so this might be a good opportunity for the witnesses around the table to test the translation equipment.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président. Je voudrais me référer au mémoire soumis par le *Board of Trade* de Saskatoon, concernant l'article 21 où on discute des augmentations des taux. On y parle en particulier de l'effet de la réduction de l'impôt à payer par les petits salariés et sur l'impôt à payer par les salariés moyens. Normalement, quelqu'un doit supporter le fardeau que nous enlevons aux économiquement faibles. Je voudrais savoir des témoins quelle est leur définition d'un revenu moyen; ils semblent inquiets du fait que la charge sera plus lourde sur les gens à revenu moyen. J'aimerais savoir ce que vous entendez par «revenu moyen»?

The Chairman: Mr. Smith.

Mr. Smith: I trust that Mr. LeBlanc will pardon me if I reply in English because my French is not that good.

[*Interpretation*]

M. Burton: J'espère que les commentaires de M. Pinder sur la Chambre des communes portent sur la qualité et non pas sur la quantité.

M. Pinder: Nous nous référons seulement à la quantité. Nous en avions 21 autrefois et nous en avons 13 d'excellente qualité en effet, mais il vient un temps où la quantité est aussi importante.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

M. MacLeod: Je pourrais répondre brièvement. La Commission Carter s'est attaqué à ce problème et a reconnu que ce problème existait. La Commission Carter a recommandé une modification, mais en face au problème ils recommandèrent qu'il soit résolu de quelque autre façon. Toutefois ils n'ont pas soumis de solution. Ils n'ont pas dit de quelle façon on devrait procéder. Mais, de fait, c'était un des rares domaines où il ne lui a pas été possible de trouver de solution de rechange, quoiqu'elle reconnaisse que quelque chose doit être fait. Le Livre blanc a suivi la proposition de Carter sans s'attaquer à la solution et à moins que quelqu'un puisse le faire, il faudrait laisser de côté cette proposition telle qu'elle est.

Le président: Je voudrais donner les noms de ceux que j'ai sur ma liste: MM. Leblanc, Ritchie et Douglas. Je crois que M. Leblanc va poser ses questions en français, c'est ainsi une bonne occasion pour les témoins qui sont autour de la table de vérifier le matériel de traduction.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you Mr. Chairman. I would like to refer to the brief submitted by the Board of Trade of Saskatoon concerning Section 21 about rate increases, and in particular about the effect of reductions for small wage earners, or middle wage earners while normally everybody should pay the share that will no longer be paid by the low wage earners. What is your definition of middle income? You seem to say that the burden will be heavier for middle income. I would like to know what is your definition of middle income?

Le président: Monsieur Smith.

M. Smith: Je vais répondre en anglais parce que mon français n'est pas très bon.

[*Texte*]

My colleagues suggest that Mr. Benson—and I presume they mean the Department of Finance—considers that middle income is in the range of $10,000 to $25,000 per year.

M. Leblanc (Laurier): Savez-vous combien de contribuables seraient dans cette catégorie, entre $10,000 et $25,000 et quelle est la proportion de ces gens par rapport à tous les contribuables canadiens?

The Chairman: Mr. Shaw.

Mr. Shaw: Perhaps I can answer that question. I believe there are approximately 500,000 taxpayers in this range of from $10,000 to $25,000. I believe this represents somewhere in the neighbourhood of about 6 or 7 per cent of the total taxpaying public, and from the statistics that I have read I believe that these people are paying something in the neighbourhood of 24 to 25 per cent of the total tax bill of this country.

M. Leblanc (Laurier): Même s'ils représentent seulement environ 6 p. 100 des contribuables, vous considérez quand même que les revenus de cette classe d'individus représentent les gens qui ont un revenu moyen.

The Chairman: Mr. Shaw.

Mr. Shaw: I believe this is Mr. Benson's comment, on this point, but I...

M. Leblanc (Laurier): Je vous demandais votre définition du revenu moyen et vous m'avez dit qu'il était situé entre $10,000 et $25,000. Vous me dites maintenant que cela représente à peu près 6 p. 100 des contribuables. Voulez-vous dire que 6 p. 100 des contribuables représentent le revenu moyen?

Mr. Shaw: That is right.

M. Leblanc (Laurier): Je vous remercie. Vous dites que ces gens vont subir une augmentation d'impôt pour la classe entre $10,000 et $25,000. Selon le tableau 4 du Livre blanc, un contribuable célibataire ayant un revenu de $10,000 devra payer en impôts, selon les propositions du Livre blanc, $251 de plus par année. Croyez-vous qu'il s'agit là d'une augmentation que le contribuable ne peut pas subir, si on considère que nous allons diminuer les impôts d'environ 4 millions de personnes, donc, quelqu'un d'autre devra payer cela. Les augmentations ne semblent pas être trop grosses pour remplacer cela.

The Chairman: Mr. MacLeod.

Mr. MacLeod: Mr. Leblanc, I must say that the Regina Chamber of Commerce studied

[*Interprétation*]

Mes collègues disent que M. Benson, et, je suppose qu'ils veulent dire le Ministère des Finances, considère que le revenu moyen est de $10,000 à $25,000 par année.

Mr. Leblanc (Laurier): Do you know how many taxpayers would be in that category, between $10,000 and $25,000, and what is the proportion as to the whole number of taxpayers in Canada? What would be the proportion?

Le président: Monsieur Shaw.

M. Shaw: Je peux répondre à cette question. Je crois que de $10,000 à $25,000 il y a environ 500,000 contribuables. Cela représente environ 6 ou 7 p. 100 du public contribuable et d'après les statistiques que j'ai vues, ces gens paient environ 24 ou 25 p. 100 de cet impôt.

Mr. Leblanc (Laurier): Even though they represent only six per cent, you can say that this category of wage earners are what we call the middle income people.

Le président: Monsieur Shaw.

M. Shaw: C'est l'idée de M. Benson, je crois, mais je...

Mr. Leblanc (Laurier): I was asking your own definition of middle income, and you say it is between $10,000 and $25,000. You say that this accounts for about six per cent of the taxpayers. Do you mean that six per cent of the taxpayers represent the middle income?

M. Shaw: C'est exact.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you.

You say that between $10,000 and $25,000, there will be an increase in taxes. Here, on Table 4 of the White Paper for a single taxpayer earning $10,000 according to the White Paper proposals the increase will be $251 more a year. Do you believe that proportionately this is too heavy if you consider that we are going to decrease taxation for about 4 million taxpayers, therefore somebody else will have to pay that. To compensate for that, the increases do not seem too large.

Le président: Monsieur MacLeod.

M. MacLeod: Monsieur Leblanc, la Chambre de commerce de Régina a étudié ce point.

[*Text*]

this and our problem is exactly the one that you have posed. Quite frankly, we recognize that this is the very group that has been requesting more social and other measures for the benefit of all Canadians and for reduced taxes for some Canadians. Somebody has to pay for it and we appreciate the difficulty.

We are concerned about three areas. One is that in the $10,000 category this represents more than a 10 per cent increase in the tax that he now pays, and that is a bit of a jump. When you add to that the overriding increase resulting from provincial taxation, we then have a rather substantial increase beyond the 10 per cent level of a man's taxes if he is earning $10,000 a year.

This group of people who earn $10,000 or more in many ways represents that part of the structure of society that makes society work. I was going to mention lawyers, but it is not easy for a man who is earning $15,000, $20,000 or $30,000 a year to leave Canada because he has his roots down, but on a comparative basis we have to worry a little bit about the man who is now graduating from university and who looks at the tax consequences of his income in Canada as compared to those of other areas. He is still in a mobile situation and he may well determine that it is to his advantage to go elsewhere. I do not know what the effect of this will be in the long run. It may be that I am worried about nothing, but I nonetheless express to you the concern of the Regina Chamber of Commerce about this and I do recognize the corresponding problem.

The other point is this. We appreciate the suggestion that was brought out by the Carter Commission and carried forward in the White Paper that 50 per cent should be the top level of taxation. Quite frankly, we do not understand why this should be so. We do not understand why there should not be a continuation of the graduated tax. If we believe in that form of taxation, why is it that in effect we reduce the taxes on a man earning $70,000 or $100,000 a year? Then $100,000 a year man, when the proposal is fully put into effect on his income as it is now defined, would receive a reduction under Table 4 of $5,400. We do not understand why he should receive a tax reduction of 5.5 per cent of his income. We think the graduated tax should be carried on up as it is at present.

M. Leblanc (Laurier): Vous savez que le fait d'avoir changé les taux de 50 à 85 p. 100 n'est pas ce qui coûte le plus cher au pays. J'essaie de trouver le chiffre, je ne sais ce qui serait le plus cher pour le pays.

[*Interpretation*]

Notre problème précisément, est celui que vous posez. Franchement, nous reconnaissons que c'est ce groupe qui demande d'autres mesures de bien-être pour le profit de tous les Canadiens et une réduction d'impôt pour certains Canadiens. Quelqu'un doit payer la note. Nous reconnaissons la difficulté.

Trois points nous préoccupent. La première représente, dans la catégorie de $10,000, une augmentation d'impôt de plus de 10 p. 100 qu'il paie maintenant, c'est toute une augmentation. Lorsqu'on ajoute à cela l'augmentation qui résultera des impôts provinciaux, cela donne une augmentation appréciable au-delà de 10 p. 100 pour celui qui gagne $10,000 par année.

Ce groupe de personnes qui gagnent $10,000 ou plus représente cette partie de la structure sociale qui fait fonctionner la société. J'allais faire allusion aux avocats, mais, il n'est facile pour celui qui gagne $15,000, $20,000 ou $30,000 par année de quitter le Canada parce qu'il a ses racines ici. Mais sur une base comparative, il faut nous inquiéter de celui qui est diplômé de l'université et qui envisage les conséquences fiscales de son revenu canadien par rapport à celles de d'autres régions. Il est encore dans une situation mobile, si je puis dire. Il peut reconnaître que le fait d'aller vivre ailleurs représente un avantage. Je ne sais pas quels seront les effets à long terme. Peut-être que je n'ai pas raison de m'inquiéter, mais je vous exprime quand même l'inquiétude de la Chambre de commerce de Régina. Je reconnais qu'il existe un problème correspondant.

Nous comprenons la proposition de la Commission Carter qui a été mise en œuvre par le Livre blanc, à savoir, que 50 p. 100 doit être le niveau maximum d'imposition. Franchement, nous ne comprenons pas pourquoi il doit en être ainsi. Nous ne comprenons pas pourquoi on ne doit pas maintenir l'impôt progressif. Si nous avons foi dans ce régime de taxation, pourquoi réduire l'impôt pour celui qui gagne $70,000 par année ou $100,000 par année? Celui qui gagne $100,000, d'après les propositions, lorsqu'elles auront été mises en œuvre, sur son revenu, il recevra une réduction de $5,400 d'après le Tableau 4. Pourquoi son impôt serait-il réduit de 5.5 p. 100? Nous croyons que l'impôt progressif doit se maintenir tel qu'il est en ce moment.

Mr. Leblanc (Laurier): You realize that the fact that we change the rates from 50 to 85 per cent is not the most expensive thing now. I am trying to locate the figure,—I do not know what would be the most expensive for the country.

[*Texte*]

Si je ne me trompe pas, c'est quelque chose qui coûterait environ 40 millions de dollars. D'un autre côté, il faut considérer que nous essayons de rendre les taux aussi équitables que possible. Le propriétaire d'une affaire qui n'est pas incorporée selon les lois fédérales ou provinciales ne doit pas, selon nous, payer plus ou moins d'impôts qu'une personne dont l'entreprise est incorporée. A l'heure actuelle, une personne dont le taux d'imposition atteint 85 p. 100 en paierait seulement 50 p. 100 une fois son entreprise incorporée. C'est une des raisons pour laquelle nous l'avons. Comme je le mentionnais tout à l'heure, cette procédure ne peut coûter tellement cher au pays. Ça équilibre peut-être le fait de gagner un revenu que ce soit comme contribuable privé ou comme compagnie. Nous n'avons peut-être pas cité les mêmes chiffres qui concernant le $10,000. Le tableau 4 est exact, au tableau 5, un contribuable qui est célibataire sans personne à charge a une augmentation de $56.00; deux enfants de moins de 16 ans à charge, une augmentation de seulement $17, ceci pour un revenu de $10,000. Pour un célibataire, nous l'avons mentionné tout à l'heure, les augmentations ne me semblent pas si grosses, $15,000 deux enfants, $177. Vous nous avez laissé entendre que ces augmentations peuvent mener à un exode de cerveau. Je ne suis pas d'accord avec vous mais je peux discuter avec vous. Aimeriez-vous faire un commentaire sur ce que je viens de dire.

[*Interprétation*]

If I am not mistaken it would be about 40 million, on the other hand, we should take into account the fact that we are trying to be as fair as possible with these rates. Somebody who is doing business without being incorporated under federal or provincial acts, should not pay more or less taxes than the person whose business is incorporated. Somebody whose tax rate would reach 85 per cent would say only 50 per cent. This is one of the reasons why we have this, and as I stated earlier, this is not the most expensive item for Canada, and this might balance out earning a revenue as a private taxpayer or as a company. We might not have quoted the same figures as concerns the $10,000. On Table 4 it is all right, and Table 5, a single taxpayer without any dependent has an increase of $56; for two children under 16, the increase is only $17 on a $10,000 revenue; for a single taxpayer, the increases do not seem to me so important, $15,000 to children, $177. You led us to understand that these increases could lead to a brain drain. I do not agree with you, but I could discuss it with you. Maybe you would like to comment on what I just stated.

The Chairman: Mr. MacLeod and then Mr. Smith.

Le président: Monsieur MacLeod, ensuite monsieur Smith.

Mr. MacLeod: Thank you very much. As I said earlier, I am not in a position to say that there will be a brain drain. In fact, Mr. Leblanc, it may well be that there will not be because comparisons of your employment do not just begin and end with the tax structure or the amount of tax that you pay. Quite frankly, I am prepared to pay more taxes in order to live in Saskatchewan, where in my opinion the quality of life surpasses that of most other areas of the world. This is a decision which I have made, and presumably others will make the same decision in order to live in Canada despite the fact that we will probably have to pay more taxes. It is a concern but I do not argue that I am right.

The one thing that I am concerned about is the growth theory of a tax structure. We are all knowledgeable, to some extent, in the present structure. It is also true that because of that knowledge we have built certain things. Many businesses have now been created and are operating on a set of ground rules which have more or less been in effect for many,

M. MacLeod: Merci beaucoup. Comme je l'ai dit plus tôt, je ne peux pas vous dire s'il y aura un exode de cerveaux. En effet, monsieur Leblanc, il se peut fort bien que cela ne se produise pas car les comparaisons de votre emploi ne se limitent pas uniquement à la structure fiscale ou au montant d'impôt que vous payez. Franchement, je suis prêt à payer plus d'impôts pour vivre en Saskatchewan où la qualité de la vie est supérieure à celle de la plupart des autres régions du monde. C'est une décision que j'ai prise et, je pense que d'autres prendront le même genre de décision, et vivront au Canada même si nous devons payer plus d'impôts. C'est une inquiétude, mais je ne suis pas certain d'avoir raison.

Il y a une chose qui me préoccupe: la croissance même de la structure fiscale. Nous connaissons tous assez bien la structure actuelle. Il est également vrai qu'en raison de cette connaissance, nous avons construit certaines choses. Bien des entreprises sont créées et fonctionnent sur la base de règles en vigueur depuis bien des années. Il est vrai qu'il y a eu

[*Text*]

many years. Certainly it is true that the change was from $20,000 to $35,000 in the low rate of tax for businesses, but we built businesses knowing what the ground rules were and in many cases we have formed our life around that set of ground rules. I suppose there are many arguments that it should have been altered. We wish that 11th Avenue in Regina were wider but I suggest, Mr. Leblanc, that we just cannot wreck what has been built to get what we would like to have.

The Chairman: Mr. Smith.

Mr. Smith: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Leblanc; I would like to defend the paragraphs in our Saskatoon brief to which I believe you referred.

What we were trying to say in our brief, Mr. Leblanc, was not a discussion of the amount of the increase in the middle income group but as I understand the proposals, if they were implemented the net result would be a reduction of the higher rates of tax and therefore a reduction for the high income people, a reduction for the low income people and some increase for the middle income people. We are saying that we suspect—I do not suppose we have any statistics, I do not think we could find any statistics to prove this—that Saskatchewan, being what it is, has a higher proportion of middle income people than Canada as a whole. I think Mr. Shaw was quoting statistics from memory of all of Canada, but it is our suspicion that there are a greater proportion of middle income people in Saskatchewan and therefore the proposals would have a detrimental effect on this area of the country.

The Chairman: Mr. Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président. Je voudrais maintenant discuter du paragraphe 22 de notre mémoire, «Averaging Formula».

Le président: Votre temps est écoulé.

M. Leblanc (Laurier): Je discuterai avec ces gens plus tard.

The Chairman: Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to have an opinion from the witnesses on the averaging provisions of the income tax proposals. Do you believe that the averaging of income tax is a step in the right direction?

Mr. MacLeod: Yes.

Mr. Ritchie: One of the comments of one of the Department of Revenue officials was that

[*Interpretation*]

un changement de 20 à 30,000 dollars pour les faibles impôts, pour les entreprises. Nous avons construit des affaires en nous basant sur certaines règles. Et toute notre vie est construite autour de ces règles. Peut-être qu'on aurait dû les modifier. Si la onzième avenue à Régina était plus large, tout serait très bien, mais on ne peut pas détruire ce qui a été construit pour obtenir ce que l'on veut.

Le président: Monsieur Smith.

M. Smith: Merci, monsieur le président. Monsieur Leblanc, je voudrais me porter à la défense des paragraphes de notre mémoire de Saskatoon, auquel vous avez fait allusion.

Ce que nous essayons de dire dans notre mémoire ne consistait pas dans une discussion du montant de l'augmentation dans le groupe à revenu moyen mais tel que je comprends les propositions le résultat not, s'ils étaient implantés, serait une réduction des taux plus élevés de l'impôt pour les gens à gros revenus, une réduction pour les gens qui ont un revenu peu élevé et une augmentation pour les gens à revenus moyens. Nous soupçonnons ici, mais nous n'avons pas de statistiques pour étayer cela. Je ne pense pas que nous puissions trouver des statistiques pour appuyer cela: nous pensons que la Saskatchewan étant ce qu'elle est, a beaucoup plus de gens à revenus moyens que l'ensemble du pays. D'après les chiffres de M. Shaw, il citait des statistiques de mémoire, nous pensons qu'il y a beaucoup de gens à revenus moyens en Saskatchewan, c'est pourquoi ces propositions auraient un effet défavorable sur cette régon du pays.

Le président: Monsieur Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you Mr. Chairman, and now I would like to deal with paragraph 2.2 in your brief, "Averaging Formula."

The Chairman: Your time is out.

Mr. Leblanc (Laurier): I will discuss this later with these gentlemen.

Le président: M. Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'aimerais avoir l'avis des témoins au sujet des dispositions de moyennes dans les propositions fiscales. Croyez-vous que la moyenne des impôts sur le revenu est un pas dans la bonne direction?

M. MacLeod: Oui.

M. Ritchie: Un des commentaires d'un des fonctionnaires du ministère du Revenu était

[*Texte*]

it was too expensive to the tax structure at this time to give a true five-year averaging. Do you suggest that we should proceed with this averaging as soon as reasonable even if it cannot be fully implemented at any one time?

Mr. MacLeod: Yes.

Mr. Ritchie: Do you feel that increased taxes on the middle income group, of which you feel your province has more than the usual number...

An hon. Member: I am not sure...

Mr. Ritchie: Is averaging becoming more and more essential?

Mr. MacLeod: I cannot answer that statistically. I simply do not know. I am not sure that I agree with the previous witness with respect to the proportion. I know that we have fewer people in the high category, in the over 50 per cent, and therefore it is likely to benefit us far less than perhaps it will benefit other provinces.

Mr. Ritchie: Do you believe that averaging would remove some of the inequities, and particularly your concern about people who have a fairly high degree of technical skill leaving the province or leaving Canada?

Mr. MacLeod: It is pretty hard to tell. I think that our province is perhaps the same as many others, and I think what the averaging provisions are intended to do is to deal with individuals and to average out the peaks and lows in their income. One of the difficulties in connection with this averaging provision is that if a man has four bad years and one good year it will help him, but it he has one good year and four bad years it will not. In other words, he can take an advantage on today's income. If he has a good fat year, he can save money by the fact that he has had three or four bad years. The fellow who made the same amount money but who did it in reverse order does not get the benefit, and we do not think that is fair. It is not equitable.

Mr. Ritchie: Would you or any other witness care to comment on what averaging has done for the farmers in Saskatchewan.

Mr. MacLeod: I think it has saved them money. I am referring to a true averaging in the sense that he can take a block of five years and average it out. It is true that two years later he cannot go back and reaverage over a previous period that has already been included in the averaging, but he makes the selection himself. He says to himself, "This is the year that I will average", and he can

[*Interprétation*]

que pour donner une moyenne véritable de 5 ans, cela serait beaucoup trop onéreux avec le système actuel. Pensez-vous que nous devrions mettre en vigueur cette moyenne dès que possible même si cela ne peut pas être entièrement mis en vigueur n'importe quand?

M. MacLeod: Oui.

M. Ritchie: Pensez-vous que l'augmentation des impôts pour les gens à revenus moyens, qui sont plus nombreux dans votre province qu'ailleurs...

Une voix: Je ne suis pas sûr...

M. Ritchie: Cette moyenne devient-elle de plus en plus essentielle?

M. MacLeod: Je ne peux pas répondre à cette question sur la statistique. Je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit le dernier témoin en ce qui concerne la proportion. Nous avons moins de gens à revenus très élevés, plus de 50 p. 100, c'est pourquoi nous en tirons moins d'avantages que d'autres provinces.

M. Ritchie: Pensez-vous que la moyenne supprimerait certaines des inégalités et en particulier votre inquiétude au sujet des gens qui quittent la province et le Canada, et qui ont des compétences techniques assez élevées?

M. MacLeod: Il est difficile de répondre. J'ai l'impression que notre province est comparable à bien d'autres. Les dispositions de moyennes ont pour objectif d'avoir affaire avec les individus et d'établir la moyenne des hauts et des bas de leur revenu. Si un homme a 4 mauvaises années et une bonne année, cela l'aidera mais s'il a une bonne année et 4 mauvaises années, cela ne l'aidera pas. Autrement dit, il peut tirer profit du revenu d'aujourd'hui. S'il a une bonne grosse année, il peut économiser à cause du fait qu'il a eu 3 ou 4 mauvaises années. L'individu qui a fait le même montant d'argent mais qui l'a fait dans le sens contraire, n'obtient pas le profit et nous ne croyons pas que cela est juste.

M. Ritchie: Est-ce que vous ou un autre témoin pouvez nous dire l'effet de la moyenne pour les agriculteurs de Saskatchewan?

M. MacLeod: Cela leur a permis d'économiser de l'argent. Je fais allusion à la vraie moyenne dans ce sens qu'il peut prendre un bloc de 5 ans et en faire une moyenne. Il est vrai que 2 ans plus tard, il ne peut pas revenir et faire une moyenne pour une période antérieure qui a déjà été incluse dans la moyenne, mois c'est à lui de choisir. Il se dit à lui-même que c'est l'année durant laquelle il

[*Text*]

average back over five years and get the advantage of a good year four years ago or a good year this year, but this is a true averaging. The fact is that it is beneficial and the farmer is still permitted to elect that way of doing it, and it certainly has helped him. We have saved money. We have arranged averagings through our office.

Mr. Ritchie: Do you think that if you had not had it the effect would have been marginal or that it would have been very bad? Has it saved many farmers from disaster?

Mr. MacLeod: I think it has, but I think the chartered accountants would know more about that than I do. In my judgment the way it goes out here is that one year you can sell all the grain you have and the next year you cannot sell any. This is the way it has been all my life and I think that as a result we get big incomes and little incomes and, Dr. Ritchie, I say it has helped.

Mr. Ritchie: Speaking of capital gains, and particularly applying it to farmland, do you feel this is a significant departure in our tax structures so far as agriculture in Saskatchewan is concerned?

Mr. MacLeod: I am sorry, Dr. Ritchie, I did not quite catch your question.

Mr. Ritchie: Speaking of capital gains and proposed capital gains and in trying to ascertain its effect on farmlands and farmers, do you feel that this is going to have a major effect on western farmers?

Mr. MacLeod: That is a loaded question, Dr. Ritchie. I think it will have an effect, and it has had an effect in some odd ways. One of the things that has happened up to now is that in effect a farmer has lived poor and died rich. In many cases a farmer who has come to the end of his farming days will sell out. We have known of cases where a farmer has bought land at $10 an acre and sold it for $100 an acre, but he sold it at a time when he was selling out and moving to British Columbia and in effect he was no longer going to be a farmer. In many cases capital gains were not made by these people as farmers but as people who were terminating their farming activity and were simply selling out and going to some other province. Mr. Gaglardi indicated that his province made from $5 million to $7 million per year on people from Saskatchewan who came with their money to British Columbia. This is a significant advantage to them and a disadvan-

[*Interpretation*]

fera la moyenne. Il peut avoir une moyenne rétroactive de 5 ans, il peut avoir eu une bonne année il y a 4 ans ou une bonne année cette année, mais c'est une véritable moyenne. Le fait est que c'est avantageux et que l'agriculteur peut toujours faire cela s'il le veut. Cela l'a aidé. Nous épargnons de l'argent par l'entremise de notre bureau. Nous avons fixé la moyenne.

M. Ritchie: Pensez-vous que si vous n'aviez pas eu cela, l'effet aurait été marginal ou très mauvais, très défavorable? Est-ce que cela a économisé beaucoup d'argent aux agriculteurs de la province?

M. MacLeod: Je pense que oui, mais je pense que les comptables agréés le savent mieux que moi. Vous pouvez vendre toutes les céréales qu'on veut pendant une année et l'année suivante vous ne réussirez à rien vendre. Cela a toujours été le cas depuis que je suis né. Nous avons eu de gros revenus et de petits revenus, et, monsieur Ritchie, je pense que cela a aidé.

M. Ritchie: En ce qui concerne les gains de capital et la mesure dans laquelle ils affectent les exploitations agricoles, pensez-vous que c'est important pour les agriculteurs de la Saskatchewan?

M. MacLeod: Je n'ai pas très bien compris votre question, monsieur Ritchie.

M. Ritchie: En ce qui concerne l'impôt sur les gains de capital proposés et en essayant d'évaluer leurs effets sur les fermes et les agriculteurs, pensez-vous que cela aura un effet important pour les agriculteurs de l'Ouest?

M. MacLeod: C'est une question tendancieuse, monsieur Ritchie. D'une certaine façon, oui. Il y a une chose qui s'est produite jusqu'ici: un agriculteur a vécu pauvre et est mort riche. Dans plusieurs cas, un agriculteur qui est arrivé à la fin de sa vie active, vend sa ferme. Parfois il a acheté la terre à $10 l'acre et il l'a vendue à $100 l'acre pour ensuite aller s'installer en Colombie-Britannique et il ne sera plus jamais fermier. Dans bien des cas, les gains de capital ont été faits non pour les agriculteurs mais par ceux qui cessent leur activité; ils vendent tout simplement et ils vont s'installer dans une autre province. M. Gaglardi a dit que sa province faisait de 5 à 10 millions de dollars par an avec ces gens de la Saskatchewan qui venaient avec leur argent en Colombie-Britannique. C'est très avantageux pour la Colombie-Britannique et très désavantageux pour nous. Toutefois, cet argent est arraché à la province de toute façon. Je ne m'oppose pas à un impôt sur les

[*Texte*]

tage to us. However, they took money out of here anyway. I do not object to a capital gain tax which taxes a man who in effect is no longer going to farm and leaves the job. What we do object to is the way it treats people who are still farmers.

Mr. Ritchie: I think most people agree on the matter of capital gains and yet certain suggestions have been made. One of those suggestions is that a farmer is abnormally locked in, as it is called, to his investment, whereas those people who deal in the stock-market can sell much easier and realize on any percentage of their holdings they wish. Do you agree that the farmer is in a special position—and some other citizens as well—with respect to this locked-in feature?

Mr. MacLeod: I think many people are locked in. I know that business people are frequently locked in. We know of a number of men who own businesses who are really locked in. You sell out all at once but all your money is tied up in your business. The same thing is true of a farmer.

Mr. Ritchie: Do you therefore feel that capital gains on farms have to be treated differently than capital gains in certain other areas if they are going to be equitable or reasonable?

Mr. MacLeod: I would have to answer yes. The next question is how. Of course, one of the ways is averaging and one of our complaints is that the proposals do not give a true averaging.

The Chairman: Mr. Pinder, I think you have a comment to make.

Mr. Pinder: Yes, Mr. Chairman. Dr. Ritchie, the proposals in the White Paper specifically suggest in Section 1.12, that in particular capital gains will not bring into a tax position a gain earned before a date to be announced in the future. This has a particular bearing on farms and in an agricultural community. I am sure your colleagues, Mr. Douglas, will explain to you at length what has happened to the values of farm land and indeed all properties in Saskatchewan in the last year and a half. Value date of course bears on this tremendously because farmers will be brought into a position of capital gain on gains from a loss back to the price at which they purchased land, a land which sold at $140 or $150 an acre which might now be valued at $75, $60, $80, whatever you can find, if indeed you can establish a price on land.

[*Interprétation*]

gains de capital qui imposent l'homme qui, en fait, n'exploitera plus et quitte la ferme. Nous nous opposons à la manière dont sont traités les fermiers.

M. Ritchie: Au sujet des gains de capital, la plupart des gens sont d'accord, cependant certaines suggestions ont été faites. On peut dire qu'un agriculteur est bloqué avec son investissement de façon anormale, alors que ceux qui jouent à la bourse peuvent vendre plus facilement et peuvent réaliser un pourcentage des gains qu'ils désirent. Pensez-vous que l'agriculteur se trouve dans une situation spéciale comme d'autres citoyens, si on considère ce blocage.

M. MacLeod: Bien des gens sont bloqués. Les entrepreneurs sont souvent bloqués. Il y a un nombre de propriétaires d'une entreprise qui sont vraiment bloqués. On ne peut pas vendre. Tous vos capitaux, tout votre argent sont bloqués dans une affaire. C'est la même chose pour un fermier.

M. Ritchie: Pensez-vous que les gains de capital sur les fermes doivent être traités de façon différente que des gains de capital dans d'autres régions, s'ils sont justes ou raisonnables?

M. MacLeod: Je répondrai oui. La question suivante est: comment? Une des façons réside dans l'établissement de la moyenne et une de nos plaintes est que ces propositions ne donnent pas une moyenne réelle.

Le président: Monsieur Pinder, vous avez un commentaire, je crois.

M. Pinder: Oui, monsieur le président. Docteur Ritchie, les propositions du Livre blanc suggèrent à l'article 1.12, qu'en particulier les gains de capitaux ne permettront pas à quelqu'un dans une situation fiscale des gains qui seront gagnés à l'avenir à une date indéterminée. Cela est important pour les fermes et la collectivité agricole. M. Douglas vous expliquera longuement ce qui est arrivé à la valeur des fermes et de toutes les propriétés en Saskatchewan depuis un an et demi. La date d'évaluation a une très grande importance car il y a des agriculteurs qui se trouveront dans une situation où ils auront des gains de capitaux. Il s'agit de terrains qui ont été vendus à $140 ou $150 et qui ne valent pas plus que $60, $75, $80, si on peut fixer un prix sur les terres.

[*Text*]

If farms are valued as of a date which has been subsequent to a higher price than they pay, then just getting back to value will bring them into a capital tax position which will be tax retroactivity which the Paper specifically suggests it should avoid and will bear very heavily on the cost of farm production in Saskatchewan. No matter when that tax may be levied, it must be considered to be a part of all farm production costs in this Province—indeed in all provinces, but we speak about Saskatchewan because we are so heavily involved in agriculture.

There are other sections of tax retroactivity in the White Paper although it is stated objective is to avoid it, so that the selection of value date, if there must be and if indeed there is to be a capital gains tax, we think will fall disproportionately on farmers.

With regard to your point, sir, about a farmer being locked in in relation to other forms of investment, it is very difficult for a farmer or a small businessman in the Province of Saskatchewan—and indeed elsewhere, but the proportion is higher here—to protect himself by selling a portion of his interest, because it has become necessary over the last many years to keep adding to the land holdings in order to support the price of machinery and to create more and better economic units in farming.

There is just no way that you can cut back or to be levied a tax on a unit which means disposition of part of a farm can do anything but up the cost of production in Saskatchewan agriculture. I think this can be pursued to small holdings in business as well, but it is most particular in agriculture and in an agricultural community.

Mr. Ritchie: I would like to comment on the 10 per cent of investment control in Canadian. I would like to suggest to, let say, a manager of a portfolio of a pension plan based on Saskatchewan agriculture, farmers and so on in Regina, is faced with value stock, which his people use, made all outside of Canada virtually, or a mine in, say, Northern Ontario, which is of little peripheral value to him. Do you think by political laws or so on that in fact if they are both equal on the face of it economically, he should be required to buy the mine when, in fact, he probably would be helping his people who put up the money for his pension by buying an American stock that makes tractors outside of Canada? Virtually they are all made outside of Canada anyway. Particularly with our argument about the price of tractors, would get a chunk of the so-called excess

[*Interpretation*]

Si les fermes sont évaluées à une certaine date à un prix plus élevé qu'ils ne payent, le fait d'arriver à la vraie valeur les mettrait dans une situation de gain de capital qui devra être imposé rétroactivement. Le Livre blanc spécifie qu'il faut éviter l'imposition rétroactive, car cela augmenterait beaucoup trop le coût de la production agricole en Saskatchewan. Si des impôts sont payés, peu importe le moment, ils font partie des coûts de production agricole en Saskatchewan et dans toutes les provinces. Nous parlons toujours de la Saskatchewan parce que l'agriculture est notre activité principale.

Le Livre blanc prévoit d'autres cas d'imposition rétroactive quoique son objectif soit de l'éviter. Or, si un impôt sur les gains de capital est inévitable et entrera réellement en vigueur, le choix de la date de l'évaluation défavorisera nettement les agriculteurs.

Vous avez parlé des agriculteurs dont le capital est gelé en comparaison avec d'autres formes d'investissement. Or, il est très difficile pour un agriculteur ou pour un petit entrepreneur en Saskatchewan et ailleurs aussi—toutefois la proportion est plus importante ici—de se protéger en vendant une partie de sa propriété car il est devenu nécessaire au cours de ces dernières années d'acquérir continuellement de nouvelles terres pour financer l'équipement agricole et pour arriver à une production rentable.

Donc, pour payer les impôts sans pour cela devoir vendre une partie de sa propriété, il ne reste qu'une solution: augmenter le coût de production agricole en Saskatchewan. Cela est particulièrement vrai de l'agriculture même si cela est vrai des petites entreprises.

M. Ritchie: Je voudrais apporter quelques commentaires au sujet de la limite de 10 p. 100 d'investissement à l'étranger. Prenons le cas, par exemple, d'un courtier qui gère une caisse de retraite pour le compte des agriculteurs et de tout le secteur agricole dans la région de Régina. Il a le choix d'acheter des actions d'une usine de tracteurs qu'utilisent les gens qu'il représente et qui sont fabriqués hors du Canada ou d'acquérir une mine du nord de l'Ontario qui n'a que peu de valeur pratique pour lui. Pensez-vous que, ces deux alternatives s'équivalant sur le plan économique, nous devons le forcer par des mesures législatives à acheter la mine alors qu'en fait, il aiderait les gens qui ont contribué à la caisse de retraite, en achetant des actions d'une usine américaine de tracteurs fabriqués hors du Canada; on peut dire que de toute façon la quasi-totalité des tracteurs sont

[*Texte*]

profits of the tractor manufacturers coming back to the Saskatchewan people? Now, is this right or not or what is the comment?

The Chairman: Mr. MacLeod, are you trying to signal someone or making a comment with your head?

Mr. MacLeod: I was trying to hand off the ball to some of the back-fielders here if I could. It sounds reasonable. We think Dr. Ritchie made a pretty sound comment.

The Chairman: Mr. Ritchie, I think I could use your time. Do you have a point of order, Mr. Lambert?

Mr. Lambert (Edmonton West): No I was hoping that if you had some excess time I would like to toss in a couple to Mr. MacLeod, because I think he made an outrageous statement a while ago.

Mr. MacLeod: Not me!

The Chairman: You may or may not have the time, Mr. Lambert. I regret that I cannot promise you a hearing.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is all right.

Mr. McCleave: That sounds like an awful reflection on the record against Mr. MacLeod. I hope he has a chance to clear it up.

The Chairman: I recognize Mr. Douglas.

Mr. Douglas (Assiniboia): Thank you, Mr. Chairman. I would like add my words of welcome to the members of the Committee from other parts of Canada to Saskatchewan. My constituency comes up very close to Regina so when you take off you may or may not fly over part of my constituency.

I have a few questions, Mr. Chairman, at least one relating to at least each one of the three or four briefs that we have before us. The Chamber of Commerce in Regina dealt extensively with the question of conventions and entertainment expenses in their supplementary brief. It is my understanding that such expenses are not deductible in the United Kingdom. I was wondering if the Chamber had examined the situation in the United Kingdom and whether or not it has detrimentally affected the tourist industry, the food, hotel-motel industry and travel industries in that area?

Mr. MacLeod: Of course, the people who go to the United Kingdom probably are from outside the United Kingdom in many cases.

[*Interprétation*]

fabriqués en dehors du Canada. Compte tenu du prix de vente des tracteurs içi, diriez-vous que les gens retireraient une fraction du prétendu excédent de bénéfice de l'industrie des tracteurs? Est-ce vrai ou non? Qu'en dites-vous?

Le président: Monsieur MacLeod, essayez-vous de tirer l'attention de quelqu'un ou faisiez-vous des commentaires dans votre tête?

M. MacLeod: Je voulais tendre la perche à un de mes collègues. Son commentaire nous paraît raisonnable. Nous croyons que le Dr Ritchie a fait un commentaire judicieux.

Le président: Je crois que je pourrais utiliser votre temps. Voulez-vous invoquer le règlement, monsieur Lambert?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, j'aimerais poser quelques questions à M. MacLeod, je pense qu'il a fait une déclaration inacceptable il y a quelques instants.

M. MacLeod: Je n'ai rien fait de tel.

Le président: Je ne sais si vous aurez le temps de poser votre question. Je ne vous promets rien.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est bon.

M. McCleave: Cette réflexion porte grand préjudice à M. MacLeod. J'espère qu'il aura l'occasion de clarifier cette affaire.

Le président: M. Douglas a la parole.

M. Douglas (Assiniboia): Je voudrais à mon tour souhaiter la bienvenue aux membres du Comité qui viennent d'ailleurs et qui sont maintenant en Saskatchewan. Ma circonscription est très proche de Regina et lorsque vous partirez vous risquez de survoler une partie de ma circonscription.

J'ai quelques questions, monsieur le président, une question se rapportant à chacun des quatres mémoires que nous avons ici. La Chambre de commerce de Régina a traité des congrès et des frais de représentation dans son mémoire supplémentaire. Si je comprends bien, ces dépenses ne sont pas déductibles au Royaume-Uni. Je me demandais si la Chambre de commerce a examiné la situation du Royaume-Uni et si cela a eu des effets défavorables sur l'industrie touristique, l'industrie alimentaire, l'industrie hôtelière et les compagnies de transport?

M. MacLeod: Les gens qui vont au Royaume-Uni viennent de l'étranger bien souvent. Nous n'avons pas étudié la question

[*Text*]

We did not study it, though, to see how many people went from London to London, which is, I suppose, the big convention centre over there. Quite frankly, we did not go into that although one of your members had spent a year there; we just did not have anything worth while on the English system. We did, however, wish to observe that the Canadian system is pretty clearly set forth and in the Income Tax Act, Section 11 (1) (ia) it says that you can deduct an amount paid by a taxpayer on account of expenses attending in connection with a business or profession, not more than two conventions in a year, by a business or professional organization. Now, that is the law which is fairly clear.

I may say that in Tanzania, formerly a British colony, when it became independent, they decided that the tax laws which had heretofore been written in English should thereafter be written in Swahili and it has been suggested that in Canada the tax laws which have heretofore been written in Swahili should be written in English. But this one is clear, and I might say that the examples given under it actually show the type of thing that happens.

Here in the case of Griffith in 1954, convention expenses which the taxpayer attempted to deduct, convention expenses which did not directly relate to the earning of income, were not allowed. That is the same in the Rogers case in 1960. In 1966, however—this is one that is not fair—an employed teacher was not allowed to deduct convention expenses.

That is not fair and the type of thing we should remedy is the Carson case in 1966, and in 1964 a medical doctor attempting to claim expenses for a trip to Naples for a medical convention was not allowed those expenses. It was clearly a holiday for him and not truly a convention.

Now, the cases clearly go against suggestions that are in the White Paper. The White Paper is just dead wrong in its suggestions and I am disappointed in Mr. Benson when he says, "Why should a man be allowed to deduct a trip to Naples?" The truth of the matter is Dr. Cormack was not allowed those expenses.

Now, in connection with that very same type of point, subsection 12(2) says that in computing income no deductions shall be made with respect to any expense except to the extent that it was reasonable in the circumstances. That, too, is plain English.

The case is supported all the way down. The purchase of a Cadillac in 1958 for a man

[*Interpretation*]

pour savoir combien de Londoniens vont à Londres qui est un grand centre de congrès. Cependant un de nos membres a demeuré pendant un an là-bas; nous n'avons rien trouvé de particulièrement intéressant dans le système britannique. Nous voulons faire remarquer que le système canadien est très précis. Ainsi, il est clairement dit dans la Loi de l'impôt sur le revenu à l'article 11, paragraphe (1), alinéa *a*), que le contribuable peut déduire une certaine somme déboursée à l'occasion de congrès professionnels ou d'hommes d'affaires et ce, pas plus de deux fois par an. La Loi est bien précise, bien claire.

A l'instar de la Tanzanie, ancienne colonie britannique, où la Loi de l'impôt sur le revenu a été traduite en Swahili lors de l'indépendance, nous pourrions écrire notre Loi sur l'impôt qui n'est que du chinois, en anglais. Toutefois, la partie précitée de cette Loi est parfaitement compréhensible; d'ailleurs, les exemples donnés à l'appui démontrent bien toutes les implications de cette Loi.

Ainsi, dans l'affaire Griffith en 1954, la déduction des frais de représentation n'ayant pas un rapport direct avec le revenu n'a pas été autorisée. Il en fut de même dans l'affaire Rogers en 1960. Par contre, en 1966, un instituteur n'a pas pu déduire des frais de congrès; ce n'est pas juste.

Or, le genre de chose que nous devrions éviter est démontré par l'affaire Carson en 1964 ainsi que celle d'un médecin qui a essayé de déduire le coût d'un voyage à Naples en disant qu'il devait s'y rendre pour assister à un congrès médical. On ne lui a pas permis d'effectuer ces déductions car il était évident que le médecin avait fait un voyage d'agrément.

En fait, ces cas démentent les propositions du Livre blanc qui fait complètement fausse route. De plus, je suis désappointé par M. Benson lorsqu'il dit: «Pourquoi permettre la déduction d'un voyage à Naples?» En fait, on n'a pas permis au Dr Carmack de déduire le prix de son voyage.

A l'article 12 paragraphe (2) de la Loi sur l'impôt, il est stipulé à ce propos que dans le calcul du revenu, il n'est opéré aucune déduction à l'égard d'une somme déboursée ou dépensée autrement déductible, sauf dans la mesure où cette somme était raisonnable dans les circonstances.

C'est encore bien clair et ce fut toujours mis en pratique. Ainsi, en 1958, l'achat d'une

[*Texte*]

was considered to be extravagant and not permitted. The reasonableness of advertising expenses was reduced because they had overexpended clearly in an area where they could not have hoped to get any business.

Another one, a company in 1967, Multer Bros. Sand and Gravel Ltd., paid $13,000 to the wife of the owner. It was not allowed; it was not reasonable. It seems to me that the current law, Mr. Douglas, is clearly adequate to deal with some of these problems.

Mr. Douglas (Assiniboia): I have a further question on this point. The brief appears to assume that if such expenses were not allowed as income tax deductible to the employer or the employee, those sort of expenditures would almost completely dry up. Is that the correct interpretation?

Mr. MacLeod: Yes, I believe that is true. For example, if a lawyer is earning, say, $20,000 a year I believe he is now in the 50 per cent bracket. Let us suppose he goes to a convention in Halifax—and in Canada distances are, as you know, phenomenal—and suppose he spends $500 to do so. He must make $1,000, and yet he is doing something which will make him a better lawyer and earn him more money.

In my judgment—and I do not like to express things in exaggerated form although I do occasionally, a fact noted now by the outsiders—this provision borders on the ridiculous, that Section 5.9 and 2.11. But we do think it will dry up. I think if you spent $250 or $500 to go to Halifax but you have to earn $1,000 to go there, you will not go. Then what happens, of course, if we cannot spend it to go to Halifax when we have persuaded them to have it in Regina, they are not going to come here either. It is bound to make a big difference on the economy.

Mr. Douglas (Assibinoia): Mr. Chairman, I do not want to spend all of my time on this particular phase of the briefs because, as a farmer, I do not get involved too much in the expense of conventions, but I just thought this was a point that might very well be covered.

Mr. MacLeod: Yes.

Mr. Douglas (Assiniboia): Now I want to go to the Saskatchewan Chamber brief with regard to Valuation Day or cost. On page 6 I think they suggest with regard to farmland that farmers should be able to choose eiher Valuation Day or cost—the value on Valuation Day or cost—when computing their capital gains if in the future they sold their farms. This point has been covered to a cer-

[*Interprétation*]

Cadillac était considéré extravagant et on ne pouvait le déduire. Les dépenses de publicité ont été jugées excessives car on dépensait ces sommes dans un secteur où il était presque impossible de conclure une affaire.

Un autre cas fut celui de Multer Bros. Sand and Gravel Ltd., qui avait remis $13,000 à la femme du propriétaire en 1967. Cette compagnie n'a pu déduire cette somme: elle était excessive. Enfin, il me semble, monsieur Douglas, que la loi actuelle suffit pour régler quelques-uns de ces problèmes.

M. Douglas (Assiniboia): Le mémoire semble avancer que, si de telles dépenses n'étaient pas déductibles par le patron ou l'employé, elles disparaîtraient presque complètement. Est-ce que c'est une interprétation correcte?

M. MacLeod: Oui, je pense que c'est vraï. Par exemple, si un avocat gagne $20,000 par an, son revenu est imposable au taux de 50 p. 100. Supposons maintenant qu'il doit assister à un congrès à Halifax et, s'il lui en coûte $500, il doit gagner $1,000; pourtant, il assiste à ce congrès dans le but de s'améliorer et de gagner plus d'argent.

A mon avis—je n'aime pas employer des termes trop violents quoique cela m'arrive parfois; les gens de l'extérieur auront pu s'en apercevoir—les dispositions de l'article 5.9 et 2.11 frisent le ridicule. Nous pensons que ces dépenses disparaîtront car personne n'est intéressé à gagner $1,000 pour pouvoir payer $250 ou $500 dans le but d'aller à Halifax. Alors, si nous ne pouvons dépenser cet argent pour aller à Halifax et, si nous persuadons les gens de tenir le congrès à Régina ce sont eux qui ne viendront pas. Cela aura une grande influence sur l'économie.

M. Douglas (Assiniboia): Monsieur le président, je ne veux pas consacrer mon temps à cette partie des mémoires car, en tant qu'agriculteur, je n'ai pas souvent l'occasion d'assister à des congrès. Mais à mon avis, c'est un point qu'il faut couvrir.

M. MacLeod: Oui.

M. Douglas (Assiniboia): Je voudrais maintenant discuter le mémoire de la Chambre de commerce de la Saskatchewan en ce qui concerne la date d'évaluation ou les frais. A la page 6, il est suggéré que pour les terrains agricoles, l'agriculteur puisse choisir soit le jour d'évaluation soit le coût—c'est-à-dire la valeur au jour d'évaluation ou bien le coût lorsqu'il calcule son gain de capital en vue de

[*Text*]

tain extent in the recent exchange, but it seems to me that farmers are not so much concerned with this point because there have not been that many farms bought in recent years at that high price from which the value of land has receded, as Mr. Pinder pointed out a moment ago, very significantly. Most farmers that are worried about the capital are those who bought their farms a good many years ago, but if they were to assume the value on Valuation Day, which probably would occur fairly soon, it would be an assumed value that would be much below what they hope it will be some time in the future; that is, a lot of farmers have confidence that the value of land which is depressed now will eventually come back and that is where the whole concern is. What they paid for the land some time ago really is not significant to a lot of farmers. Had you taken this into account in the Saskatchewan brief? You did not touch on that aspect of it.

Mr. Burroughs: No, we did not. We recognize this fully and this should have been covered in our brief, Mr. Douglas. We agree with you just 100 per cent.

The Chairman: Mr. Belsher, do you have any comments?

Mr. Belsher: Mr. Chairman and Mr. Douglas, I will be very brief here. I would like to refer you to the Saskatoon Board of Trade brief, page 14, paragraph 3.2 in particular. I believe that your concern is our concern there as well and while speaking with some, in rural areas as well, in various parts of Saskatchewan I also would like to endorse and have it on the record that this is of great concern by people that I would call in the twilight of their years. It is not the point of age exactly, but they are very much concerned and I think the word "fictitious" comes to me here; in other words, if land were valued at, say, $150 an acre and now it is $75, and let us pick November 9 hypothetically as Valuation Day, the value then would be $80. You see the problem.

Mr. Douglas (Assiniboia): Yes.

Mr. Belsher: In our Committee we tried to come with various alternates, so to speak, and we just did not feel we were qualified or had the time, but we would particularly draw your attention to that problem. Maybe there has to be an averaging over the last three years. How are you going to value land over the last three years? I do not think it is particularly difficult. I have spoken with rural agriculture representatives and there are other ways, but there needs to be a safety

[*Interpretation*]

la vente future de sa propriété. Il en a été question récemment, mais il me semble que les agriculteurs ne s'intéressent pas particulièrement à cela, car il n'y a pas eu tant d'achats au cours des dernières années à un prix très élevé, prix qui a ensuite connu une baisse assez marquée, comme l'a fait remarqué M. Pinder. La plupart des agriculteurs qui ont peur de l'impôt sur les gains de capital sont ceux qui ont acheté leur ferme il y a quelques années déjà; mais si on procédait à l'évaluation à un certain jour donné, ce qui ne saurait tarder, la valeur des terres serait bien inférieure à ce qu'ils espèrent pour l'avenir; en fait, beaucoup d'agriculteurs sont persuadés que la valeur des terres qui est très faible, remontera éventuellement. Tous les problèmes se posent à ce niveau. Le prix qu'ils ont payé les terres il y a quelque temps n'a pas une grande signification pour eux. Est-ce que vous avez tenu compte de cela dans le mémoire de la Saskatchewan? Vous n'en parlez pas.

M. Burroughs: Nous reconnaissons cela, nous aurions dû en parler dans notre mémoire. Nous appuyons pleinement votre position.

Le président: Monsieur Belsher, avez-vous des commentaires?

M. Belsher: Je serai très bref. Je vous renvoie à la page 14, paragraphe (3.2) du mémoire de la Chambre de commerce de Saskatoon. Je crois que nous partageons vos préoccupations ainsi que celles des gens de différentes régions du Saskatchewan. J'aimerais appuyer votre position en disant que cette question fait l'objet d'une grande préoccupation chez les gens approchant au terme de leur vie. Ce n'est pas existement une question d'âge, mais ils sont très inquiets. Or l'évaluation est fictive. Si le terrain valait $150 l'acre il vaut maintenant $75; disons que le 9 novembre, soit le jour de l'évaluation, la valeur ce jour-là serait de $80. Vous voyez le problème.

M. Douglas (Assiniboia): Oui.

M. Belsher: Dans notre Comité, nous avons essayé d'arriver à différentes solutions, pour ainsi dire, mais nous ne nous sentions pas compétents pour ce faire et d'ailleurs nous n'en avions pas le temps. Mais nous voulons attirer votre attention sur ce problème. Peut-être qu'il faudrait arriver à une moyenne sur les trois dernières années. Comment évaluer le terrain sur les trois dernières années? Ca ne semble pas tellement difficile. J'en ai parlé avec des spécialistes; il semble y avoir d'au-

[*Texte*]

valve here. There are problems here. I just wanted to get that on the record.

Mr. Douglas (Assiniboia): Thank you, very much. I have another question, and by the way, I approve very much of the one brief that suggested that farmers should be given the roll-over privilege.

Mr. MacLeod: That is the Regina Chamber brief.

Mr. Douglas (Assiniboia): Yes, that was in the Regina Chamber brief where, if they sold one farm and bought another, it should be treated very much like the proposal in the White Paper with regard to a home, because the farm, generally speaking, is also the home. That is one reason, I presume, that lies behind that.

Mr. MacLeod: We have observed on occasion that a farmer will sell a half section. In fact, I handled such a case two years ago where a farmer sold a half section in order to buy his neighbour's land. He sold his half section at $100 an acre and bought his neighbour's full section at $100 an acre. Therefore, it was simply a roll-over, but I know he paid no more than $30 an acre for the farm he sold.

Mr. Douglas (Assiniboia): Mr. Chairman, in the Saskatchewan Chamber brief on page 7 it was recommended that farms be allowed to be transferred by sale or gift to the farmer's child or children without attracting any capital gains or gift tax. From my point of view this would be very attractive, but there are other people besides farmers in business in Canada and in Saskatchewan.

I wonder how you would justify that special treatment for farmers compared with some other people that are locked in as mentioned earlier, such as a retail merchant or a professional man, perhaps. How can you justify to the general population this special treatment?

Mr. MacLeod: It would be a mistake to assume that we are talking simply of farmers. We are talking of people who want to pass on something to their children. Now, the White Paper recognizes that a man might want to pass assets through to his children and may do so without attracting a capital gains tax. This may well be a business which the father wishes to pass on the father's death to the son or a farm, but the father may want to do it a little bit before he dies. Therefore if we accept the principle that you can pass on an

[*Interprétation*]

tres méthodes, mais il faut une soupape de sûreté. En fait, il y a des problèmes. Je tenais à faire ce commentaire.

M. Douglas (Assiniboia): Merci beaucoup. J'ai une autre question. Soit dit en passant, j'approuve le mémoire qui préconise que les cultivateurs aient le privilège du roulement.

M. MacLeod: C'est le mémoire de la Chambre de Regina.

M. Douglas (Assiniboia): Oui, selon ce mémoire la vente d'une ferme et l'achat d'une autre devraient être considérés de la même façon que le Livre blanc considère l'achat d'une maison. Peut-être qu'une des raisons de cette proposition est le fait que bien souvent la ferme est en même temps le domicile.

M. MacLeod: Nous avons constaté que parfois un cultivateur vend la moitié de ses terres. C'est arrivé il y a quelques années; l'agriculteur avait vendu la moitié de sa propriété pour acheter la ferme du voisin. Il avait vendu la moitié de ses terres à $100 l'acre et avait acheté la propriété entière de son voisin au même prix. C'était simplement un roulement de fond, mais je sais que la ferme qu'il a vendue ne lui avait coûté que $30 l'acre.

M. Douglas (Assiniboia): A la page 7 du mémoire de la Chambre de la Saskatchewan, on propose que les fermes puissent être transférées par vente ou par don à un enfant ou aux enfants du cultivateur sans impôt sur les gains de capital ou sur les dons. Il me semble que c'est une proposition très avantageuse, mais il y a d'autres gens que les cultivateurs qui sont en affaire au Canada ou en Saskatchewan.

Je me demande comment vous pourriez justifier ce traitement de faveur pour les cultivateurs alors que d'autres personnes ont aussi leur fonds immobilisé: un professionnel par exemple. Comment pouvez-vous justifier vis-à-vis de la population en général ce traitement de faveur?

M. MacLeod: Nous ne parlons pas seulement des cultivateurs, nous voulons parler de tous ceux qui veulent céder des biens à leurs enfants. Le Livre blanc reconnaît que quelqu'un veuille transmettre des biens à ses enfants en échappant à l'impôt sur les gains de capital. C'est peut-être une entreprise que le père veut laisser au moment de sa mort à son fils ou encore une ferme. Mais celui-ci peut vouloir le faire quelque temps avant sa mort. Si nous acceptons le principe selon lequel on peut transmettre un bien à un fils

[*Text*]

asset to a son or a daughter without attracting capital gains at that time, there is no reason why you could no do it while the father is still alive. The same principle should apply.

Now, remember, of course, that the White Paper says that the son or daughter will take the same capital base—that is the cost—that the father took, so if the father paid $25 an acre for a farm, died and gave that farm to his son, when the son disposes of it he starts to attract capital gains from $25 an acre. But the same situation could exist with the man alive. Why should we wait until the man dies? The father is 73 and in darn good health. The son of a gun will live until he is 100. The son just is not going to wait.

The Chairman: I believe Mr. Wolf has a commment to make.

Mr. Wolf: Thank you, Mr. Chairman. Mr. MacLeod has covered most of what I might have had in mind. I would like to add one point, perhaps, and that is with regard to the distiction between the farmer and the small businessman. There seems to be a pronounced tendency for farmers to have a degree of continuity of a son carrying on the business that father has carried on that is not necessarily present to the same extent in other businesses. Not necessarily would you be a grocer because your father was a grocer, but it seems to be more natural for a farmer's son to carry on the family business. Therefore, there is a distinguishing feature of sorts between the farmer on the one hand and the small businessman on the other. Thank you.

Mr. Douglas (Assiniboia): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I propose now to conclude our hearing with the two Chambers and the one Board of Trade and to express on behalf of the members of the Committee our appreciation to you. I think we have had a wide-ranging discussion. I compliment you on a very constructive tone; I think the coverage has been comprehensive and I think that we have all benefited from your views, particularly those that interpret the White Paper from a Western and a Saskatchewan point of view. Gentlemen, thank you.

Mr. Wolf: Thank you, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: I would like to invite the representatives of the National Farmers Union, Mr. Atkinson and Mr. Higgins. Order, please!

Gentlemen, we are meeting now with the representatives of the National Farmers

[*Interpretation*]

ou à une fille sans avoir à payer l'impôt sur les gains de capital à ce moment-là, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire pendant que le père est encore en vie.

Le Livre blanc dit que l'évaluation des biens pour le fils ou la fille sera la même que pour le père. Donc, si ce dernier a payé $25 l'acre, les biens du fils seront imposés à partir de $25 l'acre. Mais la même situation pourrait se produire du vivant du père; alors, pourquoi attendre qu'il soit mort, surtout si le père a 73 ans et en parfaite santé. Le fils n'attendra pas.

Le président: Je crois que M. Wolf a un commentaire à faire.

M. Wolf: M. MacLeod a à peu près tout dit ce que j'avais à dire. Je voudrais cependant ajouter un point au sujet de la distinction entre le cultivateur et le propriétaire d'une petite entreprise. Il semble y avoir une plus grand tendance pour le fils d'un cultivateur de le devenir à son tour que pour le fils d'un homme d'affaire. Vous ne devenez pas nécessairement épicier parce que votre père était épicier. Il semble plus naturel qu'un fils devienne cultivateur si son père l'était. Il faut donc faire une distinction entre le cultivateur et le chef d'une petite entreprise.

M. Douglas (Assiniboia): Merci, monsieur le président.

Le président: Je propose que nous terminions notre séance avec les représentants de ces deux Chambres et de la Chambre de commerce. Au nom des membres du Comité, je désire leur exprimer nos remerciements. Nous avons eu une discussion très approfondie; je crois que nous avons tous profité de l'expression de vos opinions, surtout ceux qui nous ont donné l'interprétation du Livre blanc telle que l'entendent la Saskatchewan et l'Ouest. Merci messieurs.

M. Wolf: Merci monsieur le président.

Le président: Je voudrais inviter les représentants du Syndicat National des cultivateurs: M. Atkinson et M. Higgins.

A l'ordre, messieurs.

Nous avons maintenant devant nous les représentants du Syndicat national des culti-

[*Texte*]

Union. I propose that we rise about 12.30, and reconvene at 2 o'clock, which is the scheduled time to reconvene with the representatives of the National Farmers Union. Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: I will then ask Mr. Atkinson, the President of the National Farmers Union, who we welcome to our proceedings, and Mr. Higgins, the tax consultant who is with him, to make a brief opening statement, and we will then go straight into questions.

Mr. Roy Atkinson (President, National Farmers Union): Mr. Chairman, on behalf of the National armers Union, I welcome the opportunity of appearing before the House of Commons Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs To discuss the implications of the proposed White Paper on taxation on the farming community. Our submission to you is reasonably concise and direct.

We are presenting to you the proposition that farming as a business differs in nature from large industrial business. We have the peculiar problems of weather and production, and therefore some of the difficulties of predicting the levels of production per farm or on the total farm. With this, of course, are the problems of rate variability in income, both gross and net.

One of the significant elements in the farm business is the fact that farmers generally look upon their accumulation of assets, whether in land or other enterprise on the farm, as a necessary position to invest their earnings, and therefore they are forced to look upon that business or that enterprise as their (retirement fund). With the proposed introduction of a capital gains tax, and with the changes in the gift tax and the resulting estate taxes, it will be virtually impossible for this kind of farm enterprise to continue when one considers the necessity of passing the farm from one generation to another.

In addition to this, public policy has been structured in such a way that the costs of transferring people out of the farm community has in general terms been the responsibility of those farmers who have purchased their business, and this differs somewhat from other forms of business enterprise and other peoples in the total economy.

The farmer has an inability, either together or singly, to price his product into the market, at least to this point in history. They will return him what the businessman refers to as a proper return on investment. On the other hand, he faces the industrial environ-

[*Interprétation*]

vateurs. Je propose de lever la séance vers 12 h 30 et de nous réunir à 2 h 00, l'heure prévue pour rencontrer le Syndicat national des cultivateurs. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je vais demander à M. Atkinson, président du Syndicat national des cultivateurs, à qui je souhaite la bienvenue, et à M. Higgins, le conseiller fiscal, de nous faire un bref commentaire et, par la suite, nous passerons aux questions.

M. Roy Atkinson (président, Syndicat national des cultivateurs): Monsieur le président, au nom du Syndicat national des cultivateurs, je suis heureux de comparaître devant le Comité permanent des Finances, du Commerce et des questions économiques, de la Chambre des communes pour discuter le contrecoup du Livre blanc sur la réforme fiscale et de ses effets sur la collectivité agricole. Notre mémoire est assez concis et direct.

Nous y indiquons que l'agriculture, en tant qu'entreprise, diffère des grandes entreprises industrielles. Nous avons des problèmes particuliers de production, de température et, de plus, il nous est difficile de prévoir quel sera le niveau de production totale ou par ferme. Évidemment, aussi notre revenu varie énormément aussi bien dans notre revenu brut que dans notre revenu net.

Un des éléments importants de l'agriculture, c'est que, règle générale, les cultivateurs considèrent l'accumulation de biens, que ce soit des terrains ou d'autres entreprises sur la ferme comme une nécessité de réinvestir leurs gains. Ils doivent donc forcément envisager cette entreprise comme leur caisse de retraite. Dans l'introduction, selon la proposition d'un impôt sur les gains de capitaux, de changements à l'impôt sur les dons et à l'impôt sur les biens transmis par décès, il sera à peu près impossible pour ce genre d'entreprise agricole de se maintenir lorsque l'on considère qu'il est nécessaire que ses biens soient transmis d'une génération à une autre.

De plus, la politique publique a été structurée de telle façon que le coût de transférer les gens hors de la collectivité agricole, a été la responsabilité des cultivateurs qui ont acheté leurs entreprises, et ceci diffère des autres formes d'entreprises commerciales et des autres personnes de l'économie en général.

Le cultivateur, ne peut ni collectivement ni individuellement établir le prix de son produit sur le marché, du moins jusqu'ici dans l'histoire du monde. On lui proposera un prix qui lui rapportera un rendement raisonnable sur ses investissements. D'autre part, le culti-

[*Text*]

ment, and I can make reference to the practice of implement companies, which has been revealed by the Royal Commission on Farm Machinery, commonly known as the Barber Commission, where by the implement companies have taken a high level of profit out of the farm business, bordering on—and I would not say only bordering—but one could describe it properly as exploitation. So, in the proposals of the White Paper, we recommend to you that modifications be introduced into the proposals for gift taxes, the capital gains and estate tax, with a view to maintaining the widest possible distribution and ownership of farm property.

We also suggest, with respect to the gift tax, that it is on the low side, and we were proposing a figure of something in the order of $50,000. I think that is the basis for the discussion into which we will launch.

The Chairman: Thank you for those introductory comments, Mr. Atkinson. I recognize Mr. Whicher.

Mr. Atkinson: Before Mr. Whicher speaks, I would like to say that Mr. Higgins is in charge of our taxation division, and if it is permissible, I will be deflecting many of the questions his way because he is much more technically capable in that area than I am.

The Chairman: That is entirely permissible. Mr. Whicher.

Mr. Whicher: Mr. Chairman, first I would like to congratulate Mr. Atkinson on his brief. He is always militant in supporting the farmers, and it is something that most certainly should be encouraged.

In the conclusion of your brief, you summarized by really being against all estate taxes and a capital gains tax, but you of course appreciate the fact that the government must have taxes to support such programs as operation LIFT, which you may or may not disagree with. However, in any event it costs the government considerable sums of money.

What would be your choice here? Do you think that if a capital gains tax is brought into being, estate taxes should be done away with? Or would you prefer to have the estate tax and not have a capital gains tax? Have you any views on this?

Mr. Atkinson: I would like to refer to your original question in order to clarify our position on LIFT. I understand the Minister in charge of the program indicated to the House that we supported that program. I want to say

[*Interpretation*]

vateur fait face au milieu industriel, notamment les compagnies de vendeurs de produits agricoles dont la question a été étudiée par la Commission royale d'enquête sur l'équipement de fermes, où les fabricants d'instruments aratoires ont retiré aux cultivateurs des profits très élevés de leurs ventes, qui sont en réalité de l'exploitation. Pour ce qui est des propositions du Livre blanc, nous proposons que des modifications soient apportées soit pour l'impôt sur les dons, soit sur les gains de capital, ainsi que sur les biens transmis par décès, en vue de maintenir une plus grande répartition possible de la propriété agricole.

Également, en ce qui concerne l'impôt sur les dons, nous proposons un chiffre de l'ordre de $50,000. Nous croyons que le chiffre proposé est beaucoup trop bas. Je crois que cela peut servir de base à la discussion.

Le président: Merci de ces remarques préliminaires. Je reconnais d'abord M. Ritchie.

M. Atkinson: Avant de laisser la parole à M. Whicher, je voudrais signaler que M. Higgins est directeur de notre division de l'impôt; si c'est possible je préférerais poser des questions à M. Higgins, parce qu'il est beaucoup plus en mesure d'y répondre que moi.

Le président: Permission accordée.

M. Whicher: Monsieur le président, je dois d'abord féliciter M. Atkinson de son mémoire. Il a toujours défendu la cause du cultivateur et il faut certes l'encourager.

Dans vos conclusions, vous vous prononcez contre tous les impôts sur les gains de capital et sur les biens transmis par décès. Vous devez vous rendre compte que le gouvernement doit retirer des revenus quelque part pour mettre en œuvre des programmes comme l'opération Lift. Vous êtes peut-être d'accord ou non mais en tout cas, cela coûte des sommes très élevées au gouvernement.

Quel serait votre choix? Croyez-vous que si la loi de l'impôt sur les gains de capitaux devient réalité, on doit supprimer l'impôt sur les biens transmis par décès? Préférez-vous que la Loi sur les droits successoraux soit maintenue et qu'on supprime plutôt la Loi sur les gains de capitaux? Avez-vous une idée là-dessus?

M. Atkinson: Pour revenir à notre première question je pourrais élucider notre attitude au sujet du Lift. Le ministre de qui relève ce problème a dit à la Chambre que nous avions approuvé ce programme. Je dois dire catégo-

[*Texte*]

here before this Committee that it is unequivocally not true. We did not support the program.

Mr. Kaplan: Are you saying that you oppose the program?

The Chairman: On a point of order, Mr. Kaplan?

Mr. Kaplan: For clarification.

Mr. Atkinson: You are correct in that assumption. I want to say that the program and the expenditures of the money related to that program are expenditures of money that do not accrue directly to the farmers in the community, but are costs associated with the operations of summer fallow, whether it is minimal or otherwise. That will accrue to others in the economy. We have a weed now on that land that is commonly referred to as the "lang weed".

The Chairman: Mr. Atkinson, to the point.

Mr. Atkinson: May I proceed then, to answer your question? Probably one of the greatest problems that the farmer faces at the moment is securing income. Much of what will appear to be capital gains has been as a result of income already taxed. Much of it is in energy expended on the farm by the family, and therefore it is our position that because of the difference in nature, as I said earlier, between the farm enterprise and industrial enterprise, we feel that capital gains will certainly disadvantage the maintenance of that family farm type of operation.

With respect to estates taxes, it is our view that much of this too can be heavy effective double taxation, and therefore this disadvantages the perpetuation of that farm as a unit. So my answer to you would be that we would prefer to have neither capital gains taxes nor estates taxes imposed on that farm unit.

Mr. Whicher: I am sure that we would all like that in any type of business.

In the event that there is a capital gains tax, and supposing a farmer were allowed a rollover privilege in the sale of one farm to purchase another, how long would you suggest would be a reasonable time for him to reinvest in another farm? A year?

Mr. Atkinson: I would think that you would have to judge every case on its merit. If it was a case of a farmer selling one farm to purchase another farm and staying in the business, then of course I would think that

[*Interprétation*]

riquement que ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas approuvé le programme.

M. Kaplan: Voulez-vous dire que vous n'êtes pas d'accord avec le programme?

Le président: Au sujet d'un rappel au règlement, monsieur Kaplan?

M. Kaplan: Il y a un éclaircissement que donne le témoin.

M. Atkinson: Je veux dire que le programme et ses dépenses de fonds pour l'exécution de ce programme sont des dépenses qui ne profitent pas directement aux cultivateurs. Le coût de la jachère d'été, d'autre part, profitera à d'autres qui sont au sein de l'économie. C'est une sorte de mauvaise herbe qu'on appelle «herbe folle».

Le président: Monsieur Atkinson, venez-en au point.

M. Atkinson: Puis-je répondre? Il est probable qu'un des plus graves problèmes du cultivateur en ce moment, c'est d'obtenir un revenu assuré. Une bonne part de ce qui semble être des gains de capitaux provient de revenus déjà taxés. Une bonne part est représentée par les efforts du cultivateur ou de la famille sur sa ferme, et par conséquent, à notre avis, parce que l'entreprise agricole et l'entreprise industrielle sont différentes, nous estimons que les gains de capitaux seront au désavantage de la ferme familiale.

Pour ce qui est des impôts transmis par décès, nous estimons qu'une bonne part également est peut-être, en somme, une double imposition et que c'est, par conséquent, au désavantage de la survivance de l'unité agricole familiale, nous préférerions n'avoir ni l'un ni l'autre des deux impôts.

M. Whicher: Tout le monde aimerait çà, bien entendu.

Mais s'il y a un impôt sur les gains de capitaux, et supposons que les cultivateurs puissent établir une moyenne, vendre une ferme pour en acheter une autre, quel serait le délai raisonnable pour le réinvestissement dans une autre ferme? Est-ce que c'est une année?

M. Atkinson: Il faudrait juger chaque cas à son mérite. S'il s'agit d'un cultivateur qui vend une ferme pour en acheter une autre et qui demeure cultivateur, cela devrait être autorisé. Si c'est le cas d'un cultivateur qui

[*Text*]

that should be allowable. If it is a case of a person who in fact becomes a real estate agent for purposes of speculation, then I would believe determination would be made on the number of incidences there were in farm transactions, and if he is in fact engaged in buying and selling land, then of course following his first transaction, all other transactions should be charged for capital gains. We are not here arguing that a dollar earned should not be taxed; we are arguing the equity of that kind of proposition. I want to make that clear to the Committee.

Mr. Whicher: In your brief, you make quite a point about farm machinery and its trade-in value, and obviously it is true that machinery companies do allow substantially more than probably that tractor or whatever it is is worth. But in reality you are already paying tax on that now, are you not? That goes into your operation. You have that tractor written down to a certain amount, and in a trade-in—supposing there was a $3,000 difference—when that new tractor is set up, there is a value. Are you not paying tax? If you make $500 on the deal in turning in an old tractor on a new one, really you are paying tax on it, are you not, if the farmer is in a tax bracket?

The Chairman: Mr. Higgins.

Mr. Keith Higgins (Income Tax Consultant, National Farmers Union): I do not know exactly what to answer to that. There are many cases of these extra-high trade-ins on farm machinery. They are unrealistic in many ways, because a number of these trade-ins in recent years have been in excess of the original cost, and on that basis maybe there have been tax advantages when it comes to taking depreciation on a fictitious figure. I do not know if I made myself clear on that.

The Chairman: Mr. Whicher.

Mr. Whicher: My point is that I think that you are paying tax on it now. If you make a deal, you recapture all the capital anyway.

Mr. Higgins: Yes, you are getting a capital gain in a good many cases now.

The Chairman: Mr. Atkinson.

Mr. Atkinson: I may also make the point that the merchandising practices that have been engaged in, or the trading practices, have contributed to the inflationary costs of machinery. To that extent they have increased the unit costs of production related to that particular transaction or that machine in terms of the product that is produced,

[*Interpretation*]

devient en quelque sorte un agent d'immeubles à des fins de spéculation, j'estime qu'il faudrait tenir compte du nombre de transactions qu'il a effectuées. Si, de fait, il vend et achète des terres, après la première transaction, toutes les autres devraient être assujetties à la taxe sur les gains de capitaux. Nous ne soutenons pas qu'un dollar gagné doive échapper à l'impôt. Nous nous en prenons à l'équité de cette proposition. Je veux que cela soit bien entendu de la part du Comité.

M. Whicher: Dans votre mémoire, vous parlez des instruments agricoles, de leur valeur de rechange et c'est vrai que les fabricants de machines ont plus d'avantage. Mais en réalité vous payez des impôts là-dessus, n'est-ce pas puisque cela fait partie de vos opérations? Vous avez un tracteur que vous amortissez jusqu'à une certaine somme et dans un échange, supposons qu'il y a une différence de $3,000, lorsque vous avez un nouveau tracteur, est-ce que vous ne payez pas d'impôt? Si vous réalisez $500 sur l'échange d'un vieux tracteur pour un neuf, vous payez des impôts là-dessus, si le cultivateur gagne assez d'argent pour le payer?

Le président: Monsieur Higgins.

M. Keith Higgins (Conseiller en impôt sur le revenu pour le National Farmers Union): Je ne pas trop quoi répondre. Il y a tellement de cas différents de ces échanges de machines agricoles. Dans bien des cas, on ne sait pas trop à quoi s'en tenir. Les échanges de ces dernières années, ont dépassé le coût initial. Sur ce plan il y a peut-être eu des avantages fiscaux, quand la dépréciation est basée sur des chiffres actifs. Je ne sais pas si vous me comprenez.

Le président: M. Whicher.

M. Whicher: Ce que je veux dire c'est que je crois qu'actuellement vous payez des impôts là-dessus. En tout cas, si vous faites une transaction, vous récupérez tout votre capital.

M. Higgins: Oui, en ce moment il y a un gain de capital dans bien des cas.

Le président: Monsieur Atkinson.

M. Atkinson: Pour ce qui est du coût des machines agricoles les méthodes de vente ont contribué à l'inflation. Le coût de production par unité a augmenté et cela n'a pas été avantageux pour le producteur. Je crois que le gain de capital est en quelque sorte factice. C'est un gain sur papier. Le gain de nature tout à fait temporaire.

[*Texte*]

and that has not been an advantage to the producer. I think the capital gain has been somewhat fictitious too. It is a paper kind of thing. It does not always hold water, except in a temporary way.

Mr. Whicher: That certainly would be a very major problem if a person had to pay a capital gains tax in a change of machinery. The number of reports that would flow into government would be fantastic.

Mr. Atkinson: I think that is really another question that relates to the proposal in the White Paper and the way depreciation would be taken if there were a capital gain. But I suspect that that would be largely overcome by a shift in the merchandising practice and the trading practice relative to that machine.

Mr. Whicher: Do you see some good things in the White Paper, Mr. Atkinson? I am sure you like bringing the exemptions to $1,400, and things like that. But for the farming community, do you see any benefit in it at all?

The Chairman: Mr. Higgins.

Mr. Higgins: Going back to the brief on page 7, I think there are two points which have been stressed that we go along with on the White Paper. One was the retention of the cash basis, and the other is keeping the averaging provisions, which we already have.

Mr. Whicher: That is about all with which you agree in the White Paper.

Mr. Atkinson: To the extent that the tax base will be broadened by placing taxes on dollars earned that are now not taxed, this should accrue as a common good to the total economy, not just to the farmer. In other words, there should be a broader base for taxation.

Mr. Whicher: Is your organization in general in favour of a capital gains tax, what you might describe as a reasonable one?

Mr. Atkinson: I would say that our organization is in favour of equity in taxing dollars earned. If you earn a dollar, then it justly should pay its share of the costs of operating the country or the community. Therefore, one would have to say that, in principle, if there are capital gains made, then these capital gains should pay their share of taxation.

Mr. Whicher: That is all, Mr. Chairman.

[*Interprétation*]

M. Whicher: Ce serait un problème majeur s'il fallait payer un impôt sur le gain de capital au moment d'un échange d'une machine agricole. Le nombre de rapport, de déclarations qui seraient soumis au gouvernement serait fantastique.

M. Atkinson: C'est une autre question qui se rattache à la proposition du Livre blanc sur le dépréciation dans le cas de gains de capitaux. Cela serait dans une large mesure compensé par un changement des méthodes de vente pour ces machines.

M. Whicher: Est-ce que vous trouvez de bonnes choses dans le Livre blanc, monsieur Atkinson? Je suis sûr que vous êtes en faveur de l'exemption à $1,400 pour les cultivateurs. Est-ce que vous y voyez d'autres avantages pour la collectivité agricole?

Le président: Monsieur Higgins.

M. Higgins: Pour revenir au mémoire, à la page 7, il y a deux points que nous avons soulignés au sujet du Livre blanc, points que nous acceptons. D'abord la comptabilité d'exercice, ensuite l'établissement des moyennes. Ce qui existe déjà, évidemment.

M. Whicher: C'est à peu près ce que vous trouvez de bon dans le Livre blanc.

M. Atkinson: Dans la mesure où l'assiette fiscale sera élargie, puisqu'on imposera les sommes gagnées qui ne sont pas en ce moment imposées, je crois que cela devrait être avantageux pour l'économie dans son ensemble et non pas particulièrement pour le cultivateur. En d'autres termes, il devrait y avoir un équilible dans la taxation.

M. Whicher: Est-ce que votre association est en faveur de l'impôt sur les gains de capital? Est-ce un impôt raisonnable?

M. Atkinson: Notre association, notre syndicat est en faveur de l'équité, dans la taxation des dollars gagnés. Si vous gagnez un dollar, vous payez votre part du coût d'administration des affaires du pays. Par conséquent il faut dire qu'en principe s'il y a des gains de capitaux, ces gains de capitaux devraient être assujettis à l'impôt.

M. Whicher: C'est tout, monsieur le président.

[*Text*]

The Chairman: I think we have time for perhaps five or so minutes, Mr. Lambert. Then we will adjourn part way through your questioning, if that is agreeable.

Mr. Lambert (Edmonton West): Oh fine. I am not worried. The only thing is that perhaps I could complete it. It might tidy the thing up, then we can go on to somebody else. We are not going to be that much over our time.

I am particularly interested, Mr. Chairman, in the brief's references to the problems of estate tax and capital gains, particularly as they affect farms. You may recall that I made a comment with a previous witness who made what I thought was an outrageous statement with regard to capital gains on farms. I would like to see if Mr. Atkinson would agree with the proposition when I say that a capital gain on a sale of a farm by a man who was retiring is a tax on good husbandry, because the value of the farm may be up as a result of 40 years of good husbandry. Whereas right across the road, similar land that has been operated for a period of time by a person who subscribes to the principle of live it up and live it hard is not going to attract capital gains. I fail to see why a farmer who has worked hard and ploughed back his funds into his farm should at the end of 40 years be hit by a capital gains tax.

Mr. Atkinson: I think the total original statement, if I received it correctly, was that "a farmer lives poor and buys rich", and then, "I do not object to a capital gains for a farmer who terminates and moves out." I thought that statement was really a contradiction. It goes back, I think, to the nature of the farm. I would argue that a farmer who terminates his farming operation should not be subject to capital gains because he has ploughed back into that business, in order to stay in business, everything that he has earned and probably borrowed over time, and has not been able to set aside a pension or a retirement fund. His farm is actually his retirement fund. Therefore, he should have the advantage of that retirement fund to retire and live in dignity.

I think the other aspect of this, in terms of this argument, is that public policy and practice have been such that over time, for those farmers who moved out of that farming community and whose farmers have been taken over by other farmers in that community, their retirement fund has been financed by those farmers who took on that added obligation and paid for it through working their own unit. So I think there are two arguments

[*Interpretation*]

Le président: Il nous reste 5 ou 6 minutes, monsieur Lambert. Je vais vous laisser commencer vos questions.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je pourrais peut-être même terminer en résumant un peu.

Je m'intéresse tout particulièrement, monsieur le président, au fait que l'on a parlé rapidement des impôts sur les gains de capital et sur les biens transmis par succession, dans la mesure où ils affectent les cultivateurs. J'ai dit que le témoin avait fait une déclaration invraisemblable au sujet des gains de capitaux sur les fermes. J'aimerais savoir s'il est d'accord sur le fait que, un gain de capital sur la vente d'une ferme par des gens à la retraite est un impôt sur la bonne gestion, car la valeur de la ferme peut être augmentée en raison de 40 ans de mauvaise gestion. Alors que de l'autre côté de la route, un type qui a souscrit au principe de vivre pour aujourd'hui et aime bien s'amuser, n'aura pas d'impôt sur les gains de capital car il n'aura pas de gain. Je ne vois absolument pas pourquoi un agriculteur qui a travaillé dur, qui a réinvesti ses gains dans sa ferme, devrait au bout de 40 ans être frappé d'un impôt sur les gains de capital.

M. Atkinson: La déclaration originale, si le l'ai bien comprise, était qu'un agriculteur vit pauvre et meurt riche et je ne m'oppose pas à un impôt sur les gains de capital d'un agriculteur qui cesse ses activités. C'était une contradiction à mon avis. Tout dépend de la nature de la ferme. Si un agriculteur cesse ses activités agricoles il ne devrait pas être soumis aux gains de capital, car il a réinvesti dans son entreprise, afin d'y demeurer; tout ce qu'il a gagné et peut être tout ce qu'il a emprunté et n'a pas pu mettre de côté un fonds de retraite. Sa ferme est en fait son fonds de retraite. C'est pourquoi il devrait pouvoir disposer de cet argent pour prendre sa retraite et vivre dignement.

Il y a un autre aspect à cet argument. La politique de l'État et la pratique ont été telles qu'à mesure que le temps a passé, les fermes qui ont été abandonnées par les agriculteurs ont été reprises par d'autres agriculteurs. Leur fonds de retraite a été financé par les agriculteurs qui les ont achetés et qui ont rendu cette obligation supplémentaire en exploitant leur unité. Donc il y a deux arguments contradictoires ici en ce qui concerne

[*Texte*]

here in terms of reasons for not subjecting those farms—and I am talking about the family or the private entrepreneurial farm—to capital gains.

I think if a capital gains tax were to be imposed, then the criteria that is established to determine the elements which constitute capital gains must be very precisely established. Otherwise the farmers will be exposed to double taxation.

Mr. Lambert (Edmonton West): I think we are on the same wavelength really to some degree but I thoroughly disagree though, if I may say so. In paragraph 25 on page 5 you create some exceptions with regard to the sale of a farm. You say there:

> ...where the sale of the land is made by an owner other than a person who is a farmer by profession,...

Right away are you going to suggest that if a well operated stock farm owned by a dentist, a doctor or a lawyer—as I know many are and which are damn good farms and operated as a farm—is sold to another farmer or to someone else, the man should have to pay capital gains?

Mr. Atkinson: We can look at a number of situations that you have here. We could look at a person who speculates in land.

Mr. Lambert (Edmonton West): He is already caught under the Act now.

Mr. Atkinson: Not necessarily.

Mr. Lambert (Edmonton West): I beg to differ.

Mr. Atkinson: Not necessarily. He could be a businessman, a doctor, a lawyer, or an oilman who operates the farm as a hobby and in the interim, from time to time, takes advantages of losses through a tax dodge and at the end of x number of years cashes in.

Mr. Lambert (Edmonton West): I beg to differ, Mr. Atkinson. The law now states, that if 50 per cent of your income does not come from the farm, you cannot charge up the losses of your farming operation against your other income. That is the law now. That is the George Steer case, I know that one. But there is no suggestion though that if a man, whi is an oilman or practises another profession, operates a farm and operates it well, even though you may say it is a hobby because it is not his principal occupation although he may live on the farm, why is he not a farmer? Why should he not be entitled to a capital gain if he has had a good stock

[*Interprétation*]

les raisons de l'entrepreneur agricole ou de la ferme familiale. Si l'impôt sur les gains de capital est imposé, les critères établis afin de dé erminer l'élément qui constitue un gain de capital doivent être établis de façon très précise, sans quoi les agriculteurs seront exposés à la double imposition.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je pense que nous sommes sur la même longueur d'ondes, dans une certaine mesure, mais je ne suis pas du tout d'accord. Dans le paragraphe 25 de la page 5, vous créez des exceptions ayant trait à la vente d'une ferme. Vous dites ceci:

> ...dans les cas où le propriétaire du terrain à vendre....n'est pas un cultivateur de profession....

Tout de suite, suggérez-vous que si une ferme dont le propriétaire est un dentiste, un médecin ou un avocat, et j'en connais beaucoup, est vendue à un autre agriculteur ou à quelqu'un d'autre, cet homme devrait payer un gain de capital?

M. Atkinson: Nous pouvons examiner de nombreuses situations. Nous pourrions étudier le cas d'une personne qui spécule sur les terres.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il est déjà concerné par la loi maintenant.

M. Atkinson: Pas nécessairement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Permettez-moi d'être d'un autre avis.

M. Atkinson: Pas nécessairement. Il peut s'agir d'un homme d'affaires, d'un médecin, d'un avocat, d'un pétrolier qui a une ferme d'agrément et qui, de temps à autre, bénéficie des pertes en évitant les impôts et, après x années, fait des bénéfices.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Permettez-moi d'être d'un autre avis, monsieur Atkinson. La loi affirme que si 50 p. 100 de votre revenu ne vient pas de la ferme, vous ne pouvez pas déduire les pertes de votre exploitation agricole de vos autres revenus. Telle est la loi. C'est l'affaire George Steer. Mais on ne dit pas que si un homme, qui peut être pétrolier ou exercer une autre profession, a une ferme, qu'il exploite bien, même si vous dites que c'est un passe-temps parce que ce n'est pas son obligation principale, même s'il vit sur la ferme, pourquoi n'aurait-il pas droit à un gain de capital s'il a eu une bonne ferme?

[*Text*]

farm? If you want to come to Edmonton I will show you lots of them. They are highly professionally operated farms raising pure-bred cattle. I would like to know why he should not get a capital gain?

Mr. Atkinson: This man in fact is farming as a sideline and it is not his main business; therefore it is in competition with those people who secure all their livelihood out of their farms.

Mr. Lambert (Edmonton West): I will put it to you though that in so far as the betterment of the cattle breed you ought to come around and see the individuals who raise good cattle on this basis.

Mr. Atkinson: I am not suggesting they have not made a good contribution to better husbandry in terms of good cattle, but people who are engaged in the cattle business as a livelihood have made probably a greater contribution in that they have developed the new strains of cattle. There are exceptions to this. They have developed the systems of operating those cattle operations in the Communities. Some of the people you talk about are people who have the capital to invest in improved facilities by buying breeding stock from other farmers who have made this their total livelihood and they have had that advantage.

Mr. Lambert (Edmonton West): Should they be penalized? Should this be deterred?

Mr. Atkinson: I would say "yes", because they are in direct competition with the family farm operation. Many times these are operated as a hobby and they are subsidized.

Mr. Lambert (Edmonton West): Do you mean to tell me that adjoining farmers or other farmers are thereby penalized if there is competition?

Mr. Atkinson: I would say that at times, to the extent that hobby farmers are producing products, marketing them in competition and the volume of products moves up, they disadvantage those people who are having to make their total livelihood out of it. When hobby farmers have a loss they make it up from earnings in other places; there are examples of this.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, and I can show you examples of rundown farms which have become damn good farms as a result of these operations.

Mr. Atkinson: I will not take exception to the fact that the farmers whom you are dis-

[*Interpretation*]

Je vous montrerai un bon nombre de gens si vous voulez bien venir à Edmonton. Ce sont des fermes qui sont exploitées sur des principes professionnels et qui élèvent des animaux de pur sang. J'aimerais savoir pourquoi il ne pourrait pas avoir de gain de capital?

M. Atkinson: Pour cet homme l'agriculture est un à-côté et ce n'est pas sa principale occupation, pour cette raison il est en concurrence avec les personnes qui gagnent leur vie de cette façon.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En ce qui concerne l'amélioration des races, vous devriez venir voir les individus qui élèvent du beau bétail de cette façon.

M. Atkinson: Je ne veux pas dire qu'ils n'ont pas amélioré la race, mais ceux qui sont des éleveurs de profession contribuent davantage car ils ont développé une belle race de bétail. Il y a des exceptions à cette règle. Ils ont créé des systèmes pour exploiter ce domaine dans les communautés. Certaines personnes dont vous parlez sont des gens qui ont des capitaux à investir dans des conditions améliorées en achetant du bétail à d'autres éleveurs professionnels et ils ont profité de cela.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Devraient-ils être punis? Est-ce qu'on devrait décourager cela?

M. Atkinson: Je dirais oui, car ils sont en concurrence directe avec les exploitations agricoles familiales. Souvent elles sont un passe-temps et elles sont subventionnées.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Voulez-vous me dire que des agriculteurs voisins ou d'autres agriculteurs sont punis s'il y a concurrence?

M. Atkinson: Je disais que, dans la mesure où les agriculteurs pour qui c'est un passe-temps produisent des produits, les vendent en concurrence et le volume de la production augmente, ils désavantagent les gens qui doivent gagner leur vie par cela. Lorsque ces agriculteurs ont des pertes, ils les compensent par d'autres gains. Il y a des exemples de cela.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, et je puis vous montrer des exemples de fermes délabrées qui sont devenues de très bonnes fermes après ces opérations.

M. Atkinson: Les agriculteurs ou les investisseurs dont vous parlez ont des capitaux

[*Texte*]

cussing or the investors whom you are discussing have capital available to them to invest in that operation it appears to be a good operation. They are able to buy the paint for the buildings; they are able to buy equipment; they are able to buy the livestock; and therefore obviously they have an advantage in developing these kind of operations. And to that extent they disadvantage those farmers who have to make their livelihood by the sweat of their brow to the soil and I would say they should be discouraged.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is all.

The Chairman: This is perhaps a good time to adjourn our hearings. It is now 12.30 p.m. We will reconvene in this same room with the same witnesses at 2 p.m. The first questioner will be Mr. Burton.

AFTERNOON SITTING

• 1408

The Chairman: Order, please. Mr. Higgins, we would be pleased if you could join us, and Mr. Atkinson.

We may have two more presentations at the end of the afternoon, if we have the time. Now, we have a considerable agenda this afternoon, continuing with the National Farmers Union followed by the Canadian Co-operative Wheat Producers Limited, the Saskatchewan Wheat Pool Employees Association and the Regina Bottlers Limited.

The two others that have indicated an interest in appearing are Mr. Lloyd Avram who describes himself as a businessman from Indian Head, Saskatchewan and he is presenting a brief.

A second brief has been presented to us by Mr. Ed Holgate, The Students' Union, Regina Campus. I have told Mr. Avram and Mr. Holgate that if we have time at the end of the afternoon, after having heard the others, we would be most pleased to provide time to have at least an introductory comment, or a general over-all comment, on the briefs that they have presented to us.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Is the second brief presented in a representative capacity or is it presented by an individual?

The Chairman: Which one, Mr. Avram's?

Mr. Kaplan: No. Mr. Holgate's.

[*Interprétation*]

disponibles pour investir dans les opérations qui semblent bonnes. Ils peuvent acheter de la peinture pour les bâtiments, ils peuvent acheter du matériel, ils peuvent acheter du bétail, et pour cette raison il est évident qu'ils sont favorisés. Et, dans cette mesure, ils mettent dans une situation défavorable les agriculteurs qui doivent gagner leur vie à la sueur de leur front, et nous devrions décourager ce genre d'exploitation.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est tout.

Le président: C'est peut-être le bon moment de lever la séance. Il est midi et demi passé. Nous reprendrons la séance avec les mêmes témoins ici même à deux heures. Monsieur Burton sera le premier à poser des questions.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Monsieur Higgins et monsieur Atkinson, veuillez venir vous asseoir ici.

On nous présentera peut-être deux autres mémoires à la fin de l'après-midi, si nous en avons le temps. Nous avons un programme très chargé cet après-midi. Nous continuons d'abord avec le syndicat national des cultivateurs, ensuite, la *Canadian Co-operative Wheat Producers Ltd.*, l'Association des employés du syndicat de blé de la Saskatchewan et les *Regina Bottlers Limited.*

Deux autres personnes sont intéressées à comparaître devant nous. M. Lloyd Avram, homme d'affaires de Indian Head, Saskatchewan désire nous présenter un mémoire.

Un autre mémoire nous a été présenté par M. Ed. Holgate représentant de l'Union des étudiants de l'université de Regina. J'ai dit à MM. Holgate et Avram que, si nous avions le temps à la fin de l'après-midi, après avoir entendu les autres, nous serions très heureux de leur accorder du temps, du moins pour leurs commentaires préliminaires et généraux.

M. Kaplan: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Le deuxième mémoire est-il présenté pour le compte d'une association ou à titre personnel?

Le président: Lequel, celui de M. Avram?

M. Kaplan: Non, celui de M. Holgate.

[*Text*]

The Chairman: This is something that we would have to clarify later. I am not sure, Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: I have not had a chance to read that, but I have had a chance to look through Mr. Avram's and I hope you will hear Mr. Avram's second.

The Chairman: Well, perhaps between now and then we can answer the question you have asked and I ask our Clerk to do so. Continuing from our session this morning with the National Farmers Union, I am going to recognize Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman and Mr. Atkinson, in your brief you deal with the impact of the estate tax changes and plan as it exists now, as it affects farmers or its impact on farmers and farming situations. Since the new act has come into effect within the past year, would you have any experiences or case examples that could be made available to the Committee by way of illustration of problems that can and have arisen in terms of the application of the new act to the situation of farmers and farms?

Mr. Atkinson: I am sure we could arrange to make available to the Committee examples of what we are talking about here. Mr. Higgins may be able to express it in greater detail.

Mr. Higgins: Actually not right at the moment. We have not got any...

Mr. Burton: Do you think it would be possible to make available one or more cases where problems have arisen to illustrate the points that you are making in your brief?

Mr. Higgins: Yes, we could have some hypothetical situations.

Mr. Burton: I wondered about actual cases, without using names, of course. I would not want to have anything that would identify a person or identify a case, but something that would really illustrate something that happened. I think this would be most useful and would help us to put it in a better context than dealing with hypothetical cases which, too often, is the only way we have of dealing with things.

Mr. Higgins: You are discussing that act as it now applies?

Mr. Burton: Yes.

Mr. Higgins: Yes, I believe we can do it.

[*Interpretation*]

Le président: Il faudrait élucider ce point plus tard, je n'en suis pas sûr.

M. Kaplan: Je n'ai pas eu la chance de le lire; j'ai lu le mémoire de M. Avram, cependant. J'espère que nous pourrons entendre ce monsieur.

Le président: Nous pourrons peut-être répondre à votre question d'ici là. Maintenant, nous reprenons la séance avec le Syndicat national des cultivateurs. Monsieur Burton, vous avez la parole.

M. Burton: Monsieur Atkinson, dans votre mémoire vous traitez des conséquences des changements qu'on propose à la loi sur les biens transmis par décès pour les cultivateurs en particulier. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, l'année dernière, est-ce que vous avez eu connaissance de cas qui pourraient nous être présentés sous forme d'exemple, de problèmes qu'a pu poser la nouvelle loi pour les cultivateurs de la province.

M. Atkinson: Je suis sûr que nous pourrions vous donner des exemples à l'appui de nos propos. Je crois que mon collègue, M. Higgins, pourrait nous en parler plus longuement.

M. Higgins: En fait, ce serait impossible maintenant.

M. Burton: Croyez-vous qu'il serait possible de nous fournir un ou plusieurs exemples de cas où des problèmes se sont posés pour appuyer les points que vous soulevez dans votre mémoire?

M. Higgins: Nous pourrions vous citer des cas hypothétiques.

M. Burton: J'aurais aimé parler de cas réels, sans donner les noms, bien entendu. Sans les identifier, vous pourriez quand même donner des exemples de ce qui a pu arriver. Je crois que ce serait très utile et que peut-être cela nous permettrait de mieux comprendre qu'en utilisant des cas hypothétiques.

M. Higgins: Vous parlez de la loi telle qu'elle est appliquée en ce moment.

M. Burton: Oui.

M. Higgins: Je crois que c'est possible, monsieur Burton.

[*Texte*]

Mr. Burton: It would be very useful, Mr. Chairman.

The Chairman: Just to be absolutely clear on what you are undertaking to do Mr. Higgins, would you tell us precisely what it is that you would be prepared to present?

Mr. Higgins: In this situation I believe we can get an actual case of an estate being settled under the present law.

Mr. Atkinson: And the effects it has had on the people involved and on the parcel of land involved, or the farm involved, in order to satisfy the taxing authorities.

The Chairman: This will be a case history of a farm which was seriously affected by estate taxes?

Mr. Atkinson: Well, let us put it this way: affected by estate taxes.

The Chairman: Which was affected by estate taxes in transferring from one generation to the other?

Mr. Atkinson: Correct.

The Chairman: Is this what you are after Mr. Burton?

Mr. Burton: Yes, it is, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it something that you are proposing should be included in our Proceedings?

Mr. Burton: Either included with the proceedings or at least circulated to members. I think it would be useful if it could be included with our Proceedings at some point.

The Chairman: It has been suggested by Mr. Burton that such a statement be included with our Proceedings. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Kaplan: Will this be an actual case?

Mr. Atkinson: Yes, it will.

An hon. Member: With names?

Mr. Atkinson: No. I would say that we would want to keep the name anonymous but the case that you will receive will be an actual case.

The Chairman: It will be actual, it will be attested in the sense that it will be authenticated.

Mr. Kaplan: What will it prove?

Mr. Atkinson: Well, it will answer the question that was raised by Mr. Burton and

[*Interprétation*]

M. Burton: Cela nous serait très utile.

Le président: Pouvez-vous nous dire exactement ce que vous pouvez nous présenter à titre d'exemple?

M. Higgins: Je crois que nous pourrons citer un cas réel de règlement de succession suivant les dispositions de la présente loi.

M. Atkinson: Et qui illustre les effets de la loi sur les intéressés, sur les terrains, sur la ferme et ainsi de suite, pour satisfaire à la loi sur l'impôt.

Le président: Est-ce un cas où la propriété a été sérieusement frappée par l'impôt sur les biens transmis par décès?

M. Atkinson: Disons que la propriété a été touchée par cet impôt.

Le président: S'agit-il d'une transmission de biens d'une génération à l'autre?

M. Atkinson: Oui.

Le président: Est-ce cela que vous voulez savoir, monsieur Burton?

M. Burton: Oui.

Le président: Est-ce que vous voulez que cela soit inclus dans le procès-verbal de nos délibérations?

M. Burton: Cela pourrait être inclus dans nos délibérations ou simplement distribué aux membres de ce Comité. Toutefois, je crois qu'il serait bon de l'inclure.

Le président: M. Burton propose que cela soit ajouté à nos délibérations. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Kaplan: Est-ce que ce sera un cas réel?

M. Atkinson: Oui.

Une voix: Avec les noms mentionnés?

M. Atkinson: Les noms ne seront pas mentionnés, mais le cas sera réel.

Le président: L'authenticité du cas sera établie.

M. Kaplan: Qu'est-ce que cela va prouver?

M. Atkinson: Cela va répondre à la question soulevée par M. Burton, et montrer les

[*Text*]

show the effects of taxation on a farm that is passed from one generation to another. It is an illustration of the effect of that on those taking over that operation—the son, the daughter.

The Chairman: Recognizing it will be only one example, I do not think it would be in any way without principle for us to adopt it as part of our Proceedings, and I suggest we agree to include it with our proceedings. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Thank you. Mr. Chairman and Mr. Atkinson, in your presentation you, of course, deal with the impact as you see it of both the estate tax law now as it affects farmers and the capital gains tax as it will affect the situation of farmers and farm units as well, and it seems to me some of these problems are inherent in the approach that has been used by the government in dealing with estate taxes completely separately as a separate package from the income tax situation, and I would be interested in having your views whether you are in sympathy with the approach that was recommended by the Carter Commission which involved an integration of income and estate taxes.

• 1418

Mr. Atkinson: I think the Carter Commission did not deal with the total tax situation as it applies, in this case, specifically to farmers, in that they did not deal with the matter of property tax and the question of the financing of elementary and secondary education from property. Therefore, I would say in this respect the Carter study was not a total study which is, in effect, what a study ought to be. I believe the Carter study and its integrated approach is a more appropriate way of handling the tax situation than ad hoc policies adding to, or modifying, the existing tax structure.

Mr. Burton: The principal concern of your brief, as has been mentioned...

Mr. Atkinson: May I just revert to my earlier remark bearing on elementary and secondary education and its financing from property? As a general principle across Canada, farmers pay from two and a half to three and a half times more in the financing of elementary and secondary education from the property tax base than do folks in urban centres, and this principle holds throughout the country which indicates the inequities in the taxing system.

[*Interpretation*]

effets de l'impôt sur une ferme qui passe d'une génération à une autre. C'est un exemple des effets de la loi, dans ce cas-là, sur les nouveaux propriétaires, le fils, la fille.

Le président: Comme ce ne sera qu'un seul exemple, je ne vois pas d'inconvénient à l'ajouter à nos délibérations. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président. Monsieur Atkinson, dans votre mémoire vous parlez de l'impact de la loi sur les biens transmis par décès et de l'impôt sur les gains de capitaux qui touchera les cultivateurs ainsi que les unités agricoles. Il me semble que certains de ces problèmes viennent du fait que le gouvernement a voulu que la loi sur les biens transmis par décès soit une loi complètement distincte de la loi de l'impôt sur le revenu. Est-ce que vous approuvez la méthode recommandée par la Commission Carter, soit l'intégration de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les biens transmis par décès?

M. Atkinson: La Commission Carter n'a pas traité de la situation fiscale prise dans son ensemble et concernant expressément les cultivateurs, puisqu'elle n'a pas pu traiter de la question de l'impôt sur les propriétés et du financement des écoles primaires et secondaires. Par conséquent ce rapport n'est pas une étude complète. L'étude Carter adopte une attitude d'intégration; c'est peut-être là une façon plus appropriée de considérer la situation fiscale que les politiques spéciales pour modifier le régime fiscal actuel.

M. Burton: Ainsi que mentionné, la question principale dont traite votre mémoire...

M. Atkinson: Puis-je revenir sur ma remarque précédente au sujet de l'éducation élémentaire et secondaire, subventionné grâce à l'impôt sur les biens immobiliers? Généralement au Canada, les cultivateurs paient 2 à 3 fois plus d'impôts fonciers pour le financement de l'éducation élémentaire et secondaire que les citadins; cela vaut pour l'ensemble du pays. Ce qui donne une idée de l'iniquité du régime fiscal.

[*Texte*]

Mr. Burton: I think there would be general agreement with that point as an area that requires further consideration. In the area of capital gains about which you have expressed considerable concern, one of the matters of concern in Saskatchewan and Western Canada at the present time, of course, is the sharp drop in land prices that has taken place within the last three years. As a result of economic conditions, I wonder if you have any figures or any indicators of the extent of the drop in land prices that has taken place over the past three years.

Mr. Atkinson: My impression is that if a farmer is able to sell his farm at the moment, compared to the prices that were being paid three or four years ago land values have dropped from 35 to 50 per cent right across the board. Fifty per cent, I think, would be a reasonable estimate.

Mr. Burton: In some areas I gather it is really difficult to establish a market price, because there just is not any land moving for a number of reasons.

Mr. Atkinson: There is no demand at the moment.

Mr. Burton: Yes. There have been a number of proposals placed before the Committee concerning the problem of capital gains as they will affect farmers, and I wondered if there were any observations you wanted to make about the proposals. I recognize that you are really suggesting that there should be no capital gains tax at all on farm property as long as it stays within the family situation and in a farm situation.

There have been a number of proposals placed before us concerning the valuation of farm land on V. Day which you will be familiar with, the roll-over provision which was discussed this morning and also another problem, the matter of the association of the farm home with the farm and the special provisions that are made for farm homes of tax exempt capital gains and the situation in Saskatchewan where there are, in fact, a considerable number of farm units where the farm family lives in a home which is not on the farm land itself—in other words, people are living in a nearby town or village. I wondered if you had any observations on these particular proposals which you think should be taken into account by the Committee.

Mr. Atkinson: I think a general observation would be that a farmer who, in fact, is non-resident on his farm ought to be given the same treatment as if he lived on the farm because, on many occasions—if we are speak-

[*Interprétation*]

M. Burton: Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus; c'est un point qu'il faudra étudier plus à fond. Il y a aussi les gains de capitaux qui vous causent beaucoup d'inquiétude. Une chose qui nous préoccupe ici en Saskatchewan et dans l'Ouest canadien, c'est la baisse du prix des terres survenue depuis trois ans. En ce qui a trait à la situation économique, avez-vous des chiffres qui peuvent nous donner une idée de l'étendue du fléchissement qui a eu lieu depuis?

M. Atkinson: J'ai l'impression que si un cultivateur peut vendre sa ferme en ce moment comparativement au prix qu'il pouvait obtenir il y a trois ou quatre ans, la valeur des terres a baissé de 35 à 50 p. 100. Disons que le fléchissement a été approximativement de 50 p. 100.

M. Burton: Dans certaines régions, il est difficile d'établir un prix du marché puisque pour toutes sortes de raisons, il ne se fait pas de transaction.

M. Atkinson: Il n'y a pas de demande actuellement.

M. Burton: Oui. On a soumis plusieurs propositions au Comité concernant le problème des gains de capital quand il s'agit des cultivateurs. Avez-vous des remarques a faire à ce sujet? Vous proposez qu'il n'y ait aucun impôt sur les gains de capital sur les propriétés agricoles pourvu qu'il s'agisse d'une ferme familiale.

Plusieurs propositions nous ont été faites pour l'évaluation des terres agricoles au moment de leur vente ou de leur abandon. Vous êtes au courant de ces propositions: les fonds de roulement dont on a parlé ce matin, l'intégration du domicile et de la ferme, les dispositions spéciales prises pour les domiciles situés sur les fermes au sujet de l'impôt sur les gains de capital, et le cas, en Saskatchewan, où souvent le cultevateur n'habite pas sur sa ferme mais dans une ville ou un village avoisinant. Avez-vous des commentaires à ce sujet dont vous croyez que le Comité devraient tenir compte?

M. Atkinson: Un cultivateur qui n'habite pas sur sa ferme devrait être placé sur le même pied que s'il habitait sa ferme. Dans bien des cas, on parle de la Saskatchewan en particulier, la nécessité d'habiter ailleurs que

[*Text*]

ing specifically of Saskatchewan—the necessity for living off the farm is a matter of an opportunity for his children to be close to reasonably good quality education and therefore, because of distances, he has chosen to live in the urban centre rather than out on the farm.

Mr. Burton: Do you have any idea of the percentage of farmers in Saskatchewan who live at location other than the farm?

Mr. Atkinson: No. It is a small percentage. I do not have a specific figure, but in the reorganization of the centres of education or schools in the province there are situations where a quality school is some distance from the farm. There is the whole matter of weather and roads, and therefore people choose to place their families in the urban centre for the purposes of education.

I might follow that up by saying it is my observation that following the period during which elementary and secondary education takes places, these people generally move back to the farms.

Mr. Burton: When farmers make capital improvements to their farm unit they, of course, will have to buy materials and possibly buy other services and items as well, but as a rule at least the labour input of the farmer and possibly his family is not given a precise value in terms of the valuation of that capital improvement, whether it is helping to clear land or whether it is building a fence or erecting a building. This question might possibly be most appropriately directed to Mr. Higgins. Does he see any problems in this regard in terms of dealing with the capital gains tax as it will affect farmers?

Mr. Higgins: Not really. In this situation, because you are on a cash basis—going back to your question of the farm labour involved in building granaries or whatever it might be—somebody has to receive cash if cash is going to be put out and it is just a matter of a book entry. If the farmer were to charge it as an expense for his own business he would have to show it as income, which would offset it, so it would be of no value to do this.

Mr. Atkinson: I think the point here, though, is that if you are looking towards capital evaluation at a later date there is a labour content which would be affixed to the capital structure which is not really a cash investment but rather an input by way of labour, and under the proposal, as I understand it now, unless the criteria used state specifically that it would not be, it would be subject to the capital gains tax. This was one of the elements that we were considering in the recommendations we were making.

[*Interpretation*]

sur la ferme n'est que pour fournir l'occasion à ses enfants d'être raisonnablement près des écoles; ainsi, à cause de la distance, il a préféré vivre en ville.

M. Burton: Avez-vous une idée du pourcentage des cultivateurs en Saskatchewan qui n'habitent pas sur la ferme?

M. Atkinson: Non. Ce n'est qu'un faible pourcentage. Je n'ai pas de chiffres précis à ce sujet; mais lors de la réorganisation des centres d'éducation ou des écoles dans la province, l'école est parfois assez éloignée de la ferme. Les conditions du temps et des routes entrent aussi en ligne de compte et certaines familles préfèrent habiter la ville pour être près des écoles.

Par la suite après le niveau secondaire, ces familles retournent sur leur ferme.

M. Burton: Lorsque les cultivateurs apportent des améliorations sous forme d'immobilisation à leur unité agricole, évidemment, il leur faut acheter des matériaux, de l'équipement. En règle générale, du moins, le facteur main-d'œuvre provient de la famille et on ne lui attribue pas une juste valeur dans l'évaluation, soit pour défricher la terre, élever une clôture ou construire une maison. Je crois que cette question pourrait s'adresser à M. Higgins. Est-ce qu'il envisage certains problèmes concernant l'impôt sur les gains de capital dans la mesure où cela touche les cultivateurs?

M. Higgins: Pas vraiment. Dans ce cas, puisqu'il s'agit d'argent liquide à distribuer, en revenant sur ce que vous avez dit au sujet des cultivateurs qui construisent des granges ou autre chose, quelqu'un bénéficiera de cet argent. C'est une question de comptabilité. Si le cultivateur mettait cela au nombre des dépenses, il devrait l'accuser également comme revenu; cela compenserait et reviendrait au même.

M. Atkinson: Je crois que si vous reportez à plus tard l'évaluation du capital il y a un élément travail qui en fait partie, qui n'est pas un investissement en argent, mais plutôt un travail effectué, et qui serait, si je comprends bien, et s'il n'est précisé que c'est le cas contraire, sujet à l'impôt sur les gains de capital. C'est un des éléments dont nous avons tenu compte en formulant nos recommandations.

[*Texte*]

Mr. Burton: What is your view of the White Paper proposals with respect to the basic herd provisions of income tax law? Do you feel changes are required in the White Paper proposals?

Mr. Higgins: Actually, so far as the basic herd is concerned, our experience has been that we do not really deal enough with the basic herd to comment on it one way or the other. We have a number of basic herds but we are dealing only with three or four years, so it really does not make any difference. The herds are not that big.

Mr. Burton: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Kaplan.

• 1428

Mr. Kaplan: Mr. Atkinson, this is the second time since I have been on the Finance Committee that we have had evidence from the National Farmers' Union, the first time in connection with interest rates and now in connection with tax reform. I did not have the opportunity to ask questions when you appeared before us dealing with interest rates, but I must say I am inclined to agree with Mr. Lambert that the views that you express in connection with tax reform, at any rate, are outrageous, if I may say so, and betray, at the very least...

Mr. Lambert (Edmonton West): On a point of privilege, I did not say that Mr. Atkinson's entire views on this were outrageous. I said some conceptions with regard to the nature of what he calls the hobby farmer and the professional who has a farm are outrageous, but I think I made it quite clear that I was in agreement with the rest of his complaints about capital gains.

Mr. Kaplan: I was going to say, Mr. Lambert, that this is the first time that I agreed with you and now I have to retract even that.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is quite right. I have maintained my purity then.

Mr. Kaplan: You have portrayed, if I may say so, so narrow minded a view of the problem from the point of view of the farmers that I frankly find it hard to believe that a national association supports the views. What I would like to ask, to begin with, is how this brief was prepared and what consultation you had with farmers across the country to put it together and what degree of consensus there

[*Interprétation*]

M. Burton: Que pensez-vous des propositions du Livre blanc au sujet des dispositions, concernant les troupeaux relatives à la Loi de l'impôt sur le revenu?

Pensez-vous qu'il faudrait y apporter des modifications?

M. Higgins: En fait, nous n'avons pas assez traité de ces dispositions pour les commenter de quelque façon que ce soit. Il y a un certain nombre de troupeaux, mais nous nous limitons à ce qui se fait dans une période de trois ou quatre ans; cela ne change donc pas grand-chose. Les troupeaux ne sont pas très grands.

M. Burton: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Monsieur Atkinson, c'est la deuxième fois, depuis que je suis au Comité des finances, que nous recevons un témoignage de l'Union nationale des fermiers. Vous avez parlé des taux de l'intérêt; maintenant, vous venez discuter les réformes fiscales. Je suis d'accord avec M. Lambert que votre point de vue sur la réforme fiscale est outrageant et trahi à mon avis...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Question de privilège. Je n'ai pas dit que le point de vue de M. Atkinson est entièrement outrageant. J'ai dit que ses conceptions de la nature de ce qu'il appelle le fermier «dilettante» et le professionnel qui possède une ferme, sont outrageuses, mais il est clair que je suis d'accord avec le reste de ses plaintes au sujet des gains de capital.

M. Kaplan: J'allais dire, Monsieur Lambert, que c'était la première fois que j'étais d'accord avec vous, mais je dois retirer cela.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien.

M. Kaplan: Vous avez un point de vue si étroit, de l'agriculture qu'il me semble difficile de comprendre qu'une association nationale ait pu adopter cet avis. Je voudrais vous demander tout d'abord comment ce mémoire a été préparé, quelles consultations avez-vous avec les agriculteurs de tout le Canada pour regrouper cela? Quelles mesures de concensus y a-t-il au sujet de ces recommandations?

[*Text*]

is about the recommendations that are made. How many members does the National Farmers' Union have?

Mr. Atkinson: I will answer your last question first by not answering it. The policy of the organization is that we do not divulge the number of members. But if you want to have a reception some time you can ask us and we can probably bring out 7,000 or 8,000 at a time. I am now speaking of Saskatchewan. We have varying degrees of success in other parts of the country.

Mr. Kaplan: Was this brief prepared at a reception?

Mr. Atkinson: This brief was prepared by our office. It was prepared on the basis of resolutions and discussions held with our locals across the country and is a reflection of the consensus of those locals. We want to be precise in the number of locals we have across Canada. Since we began organizing the National Farmers' Union effectively, January 1 this year, we have 153.

With respect to the narrow mindedness of the brief, my only comment is that it may reflect a lack of understanding on the part of the questioner as to the nature of the farm enterprise and the effects of taxation on that enterprise.

Mr. Kaplan: That of course is a possibility, but what I think it may also reflect is a lack of understanding on the part of some farmers or some farmers' representatives of the way the rest of the economy works specifically and the tax burden that is borne by other kinds of businessmen than farmers—and that is what I would like to come to. But before I do that, you make a statement on the first page of your brief that as a consequence of national policy farmers and farming have long been discriminated against in such a way as to hasten its exodus and so on. I searched for examples in your brief of the discrimination of national policy and I find low and unstable prices, variable level of cash return and imperfect market conditions and uncertain weather. I do not think any of those are national policies and I wonder whether you could enumerate any of the national policies that you think constitute discrimination?

Mr. Atkinson: National policy in this country with respect to farming and food production has been struck so as to use the hinterland as a base for the production of wealth and the policies that have followed have had the effect of transferring the wealth produced

[*Interpretation*]

Combien de membres avez-vous au syndicat des agriculteurs du Canada?

M. Atkinson: S'il n'y a pas d'autres questions, je n'y répondrai pas. Nous ne divulguons pas le nombre de nos membres, mais si vous voulez avoir une réception à un moment ou à un autre, vous pouvez le demander. Nous pourrons peut-être faire venir 7,000 ou 8,000 adhérents en Saskatchewan. Nous avons des succès inégaux dans les autres parties du pays.

M. Kaplan: Est-ce que ce mémoire a été préparé lors d'une réception?

M. Atkinson: Ce mémoire a été préparé par notre bureau et il est préparé sur la base de résolutions et de délibérations dans le cadre de nos locaux d'entreprises dans tout le pays. Ce mémoire représente le concensus d'autres millions de ces locaux. Nous voulons être précis sur le nombre de nos locaux à travers le Canada. Depuis le début de l'organisation efficace du syndicat national des agriculteurs, le 1er janvier de cette année, nous avons 153 locaux.

En ce qui con concerne l'étroitesse d'esprit du mémoire, j'ai un seul commentaire à faire. Peut-être ne comprenez-vous pas bien la nature de l'activité agricole et de l'effet des impôts sur cette activité.

M. Kaplan: C'est bien entendu une possibilité, mais certains agriculteurs et certains représentants des agriculteurs, ne comprennent pas le fonctionnement du reste de l'économie et particulièrement du fardeau fiscal supporté par d'autres entrepreneurs que les agriculteurs, et voilà où je veux en arriver. Avant de faire cela, vous dites à la première page de votre mémoire que cette politique nationale a eu pour résultat, de longue date, de nuire au secteur agricole et aux cultivateurs, et d'encourager ainsi l'exode rural. Je cherche des exemples dans votre mémoire de la discrimination de la politique du gouvernement: les prix bas et instables—variation des profits en espèces,—conditions des plus imparfaites d'un marché, et le temps. Je pense que ces éléments ne sont pas des éléments de la politique nationale. Je voudrais que vous nous parliez donc des éléments de la politique de l'État qui vous feront subir une discrimination.

M. Atkinson: La politique de l'État au Canada, qui a trait à la production alimentaire et à l'agriculture, a toujours été orientée vers l'utilisation de l'arrière-pays en tant que base de la production de richesses, et la politique qui en découle a eu pour effet de trans-

[*Texte*]

into the metropolitan centres, like the suburbs of Toronto, Montreal, Vancouver and so on.

An hon. Member: Regina?

Mr. Atkinson: Regina is relatively a small metropolitan centre, but the fact is still contained there.

Policies have been operational in this country and they have taken the rural population and transferred them to man the plants. The transportation system has been geared to transporting the wealth out. At the moment the effect of high interest rates is certainly discriminatory against the farmer, and it does not matter where he is. For example, a study of John Bossons by the Economic Council of Canada has indicated that between 1956 and 1966 the farm community did not generate sufficient income to recapitalize itself. I think policies with respect to credit have been designed to sabotage existing capital structures and to replace them with new ones, the effect of which has been to hasten the departure of people from the rural communities. So in that sense food production at the farm level has been used as an exploitive resource to build an industrial economy.

Mr. Kaplan: I have extracted from what you have said three national policies.

Mr. Atkinson: There are many more.

Mr. Kaplan: Well, I would like to look at these three because I do not think your comments in respect of any of them are fair, if I may say so.

The Chairman: Mr. Kaplan, before you go on I would like to draw your attention to the fact that you are dealing with matters of tax reform and that while we could get into a very interesting discussion, and it is an interesting one about national policies vis-à-vis the farming community, we might not be spending our time as profitably as we could.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, I accept, as I ought to do, your comment and I will refrain from giving the reasons I dispute the assertion that those are national policies that discriminate against farmers, and I will deal only with tax matters.

Looking at the tax position, to start with, I would say that there are very few business men who would not trade the tax system that applies to them for the tax system that has applied to farmers over the years. So if you want one national policy which is discriminated in favour of farmers, it has been the tax system. There are no businessmen that would not welcome the opportunity to report their

[*Interprétation*]

férer cette richesse produite par les centres métropolitains, comme les banlieues de Toronto, Vancouver, Montréal, etc.

Une voix: Regina?

M. Atkinson: Regina est relativement un petit centre métropolitain, mais ce fait y est quand même illustré.

La politique du Canada a arraché la population rurale pour faire marcher les usines. Le système de transport sert à exporter nos richesses. Pour l'instant, le fait des taux d'intérêt élevés joue contre les agriculteurs au Canada où qu'ils soient. Par exemple, une étude de John Bosson, du Conseil économique du Canada, a indiqué qu'entre 1956 et 1966 la collectivité agricole n'a pas eu suffisamment de revenus pour se refinancer. La politique des crédits a saboté les structures capitalistes et les a remplacées par d'autres. En conséquence, l'exode des campagnes s'est accéléré. Par là même façon, au niveau des fermes, on s'est servi de la production alimentaire comme base d'économie industrielle.

M. Kaplan: J'ai tiré de ce que vous avez dit 3 facteurs de la politique de l'État.

M. Atkinson: Il y en a bien d'autres.

M. Kaplan: Je voudrais examiner ces trois éléments, car je crois qu'aucun de vos commentaires à ce propos n'est justifié.

Le président: Monsieur Kaplan, avant de continuer, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit ici de réforme fiscale. C'est une discussion intéressante au sujet de la politique du gouvernement vis-à-vis de la communauté agricole. Peut-être ne pourrions-nous pas discuter de façon aussi profitable que nous le pourrions.

M. Kaplan: Je dois accepter votre décision; je ne dirai pas pourquoi je ne suis pas d'accord avec ces assertions. Il paraît qu'il s'agit de politiques nationales allant à l'encontre des intérêts des agriculteurs. Je m'intéresserais uniquement donc à la situation fiscale.

Je dirais qu'il y a beaucoup d'hommes d'affaires qui ne seraient pas prêts à troquer le système fiscal qui s'applique à eux pour celui qui s'applique depuis des années aux agricultures. L'ancienne politique nationale qui est discriminée en faveur des agriculteurs, c'est un système fiscal. Les hommes d'affaires seraient prêts à faire des moyennes, avant une dépréciation directe, à déclarer leur

[*Text*]

income on a cash basis, to average, to have straight-line depreciation, to apply an equivalent of the basic herd concept to their own businesses and they are not allowed to do it. But those are advantages which the farmers until now have enjoyed. I am not questioning that the advantages should be continued or not continued; I am just dealing with the allegation that in the tax area there is discrimination against the farmer.

I would like to put to you the case of a businessman, and I have lots of them in my riding. I do not have farmers but I have businessmen. Let us take one who has built up a small business in his lifetime, is reaching the age of retirement and wants to pass the business on to his children. What I would like to assert is that he has more problems than the farmer does vis-à-vis the tax system. If he wants to pass it on to his children it is a lot harder to sell a business than it is to sell a farm, because farming is a more standardized type of operation than a business is. Even a very simple business tends to reflect more the personality and characteristics of the family that runs it than a farm does.

What I would like to ask you is whether you believe that the businessman in the example I have just given you is not entitled to every bit as much consideration and, if I could say so, special treatment as the farmer who you seem to be so particularly concerned about?

Mr. Atkinson: Before I discuss it with you maybe we should define our terms. Would you give me a definition of businessmen? What kind of an enterprise are you referring to?

• 1438

Mr. Kaplan: Just so we will have something concrete to talk about, I will use as an example a man who has built up a general insurance business of which he is the owner. It is incorporated, he owns all the shares, his son works for him, his wife works for him, and he wants to retire.

Mr. Atkinson: You are discussing a private entrepreneurial kind of business?

Mr. Kaplan: Right.

Mr. Atkinson: You are not discussing with me, then, an industrial complex?

Mr. Kaplan: No.

Mr. Atkinson: All right. I have no quarrel with your proposition in that respect.

[*Interpretation*]

numéraire. Ils ne peuvent pas le faire. Ce sont des avantages dont disposent les agriculteurs jusqu'ici. Je ne dis pas qu'il faut cesser ou non ces avantages. Je réponds à la question d'après laquelle dans le domaine fiscal il y a discrimination contre les agriculteurs.

Je voudrais vous parler d'un homme d'affaires. Il y en a beaucoup dans ma circonscription. Ce ne sont pas des agriculteurs mais des hommes d'affaires. Prenons un homme d'affaires qui a créé une petite entreprise et qui a atteint l'âge de la retraite. Il veut transmettre son affaire à ses enfants. Il a plus de difficulté que l'agriculteur dans le cadre du système fiscal. S'il veut transmettre cela à ses enfants, il est beaucoup plus difficile de vendre une entreprise que de vendre une ferme, car l'agriculture est une industrialisation plus normalisée qu'une entreprise. Prenons une entreprise très simple qui correspond davantage au corps de la famille qui la gère, qu'une ferme.

Je voudrais vous demander si vous pensez que l'homme d'affaires, dans l'exemple que je viens de vous donner, n'a pas droit à toute la considération de votre plan spécial que l'agriculteur qui vous préoccupe tant, semble-t-il?

M. Atkinson: Avant de discuter cela avec vous, nous devrions peut-être définir les termes que nous employons. Pourriez-vous nous donner une définition, lorsque vous parlez d'hommes d'affaires. A quel genre d'entreprise faites-vous allusion?

M. Kaplan: Pour avoir un cas concret dont nous pouvons parler, prenons l'exemple d'un homme qui s'occupe d'assurances, en général. Il est propriétaire de son bureau. C'est une société constituée en corporation dont il détient toutes les actions; son fils et sa femme travaillent pour lui. Il veut prendre sa retraite.

M. Atkinson: Vous parlez d'une entreprise privée?

M. Kaplan: Exactement.

M. Atkinson: Vous ne parlez donc pas d'établissements industriels?

M. Kaplan: Non.

M. Atkinson: Bon. Je suis d'accord avec vous, dans ce contexte.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: So the problems of high interest rates, the problems of financing a succession are exactly the same.

Mr. Atkinson: When you discuss the matter of a private entrepreneurial business, and it is becoming much more difficult to maintain that kind of business, it parallels the farm situation. I will not argue that.

Mr. Kaplan: Then are you conceding...

Mr. Atkinson: The discussion I have engaged in here has to do with those kinds of businesses that re integrated vertically and horizontally and are massive in nature. I am saying that public policy is geared to that kind of creation, or I will put it this way: the effects of public policy are geared to the creation of that kind of an economy.

Mr. Kaplan: Are you saying that your constituents, the farmers, do or do not require special concessions in tax reform that my constituents do not?

Mr. Atkinson: If we are discussing a business that has accelerated depreciation, tax concessions, which may be classes of private entrepreneurial business, then I would say they are different from the farm. If they are different from that kind of business I described on the farm it is our view that they do not require the kind of spacial treatment we have outlined here with respect to farmers. If their fall into a clsssification by definition and description, then I think they would have similar kinds of problems. They would have an inability to generate sufficient income to reinvest in the development or the maintenance of their business and, therefore, to the degree that they are disadvantaged in a manner similar to the farmer I have no quarrel with the proposition.

Mr. Kaplan: If we have come to the proposition that vis-à-vis taxation the farmer is not unique, I think we have come a long way.

Mr. Atkinson: But if one accepts that proposition, one has to accept it within the description that I have given you—the private entrepreneurial description.

Mr. Kaplan: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Before recognizing Mr. Benjamin I would like to put a couple of questions to you, Mr. Atkinson. At various times there has been reference to some farms being incorporated and most farms being not incorporated. I wonder if you could give us

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Ainsi, le problème des taux d'intérêt élevés et les problèmes de financement des successions sont exactement les mêmes.

M. Atkinson: Lorsque vous discutez des petites sociétés privées, c'est de plus en plus difficile de les maintenir, vous parlez autant de la situation dans les fermes. Je ne discuterai pas ce point.

M. Kaplan: Alors, vous admettez que...

M. Atkinson: Ici, j'ai parlé des entreprises qui sont intégrées horizontalement et verticalement et qui sont gigantesques. Je dis que la politique de l'État favorise ce genre d'instauration, ou plutôt: la politique réelle de l'État a pour objet de favoriser ce genre d'économie.

M. Kaplan: Pensez-vous que vos cultivateurs ont besoin ou non de traitements spéciaux dans la réforme fiscale?

M. Atkinson: Si nous discutons d'une entreprise qui a une dépréciation accélérée, des concessions fiscales, qui pourrait correspondre, au secteur privé de l'entreprise, alors je dirais que la situation est différente de celle de l'agriculture. C'est différent de ce dont je vous ai parlé. Alors, nous sommes d'avis, qu'ils n'ont pas besoin des traitements spéciaux désignés pour les agriculteurs. Mais, s'il s'agit d'une catégorie qui, par définition et description, correspond aux entreprises, alors, je pense que les problèmes seront les mêmes. Ils ne pourront pas créer suffisamment de recettes pour réinvestir afin de développer ou de veiller à l'entretien de leurs affaires et, par la suite, dans la mesure où ils ont des inconvénients comparables aux agriculteurs, alors je suis d'accord.

M. Kaplan: Si nous en arrivons au fait que dans le domaine fiscal, l'agriculteur n'est pas un cas unique, je pense que nous aurons réalisé beaucoup.

M. Atkinson: Si on accepte cette théorie, il faut reconnaître la description que je vous ai donnée de l'entreprise privée.

M. Kaplan: Merci, monsieur le président.

Le président: Avant de donner la parole à M. Benjamin, je voudrais vous poser une ou deux questions, monsieur Atkinson. A de nombreuses reprises, on a parlé des fermes constituées en corporation et la majorité d'entre elles ne le sont pas. Pourriez-vous nous

[*Text*]

any idea of the percentage of farms that are, in fact, incorporated?

Mr. Atkinson: We do not have that information available to us in precise terms.

The Chairman: Would there be 1,000 farms that are incorporated?

Mr. Atkinson: In Canada?

The Chairman: In Canada or amongst your membership.

Mr. Atkinson: Oh, of course. I think so, amongst our membership. Now, let me be very clear about that; that is a guess. We are just guessing.

The Chairman: So there might be 1,000 farms incorporated amongst your own membership?

Mr. Atkinson: I would accept that as a possibility.

The Chairman: What would be the advantages of incorporating a farm? What are the pluses and minuses that a farmer would consider before deciding to incorporate?

Mr. Atkinson: Under the old ground rules one of the factors in making a decision to incorporate would be the transfer of that business from one generation to another without being subject to estates tax, bearing in mind Saskatchewan has modified the estates tax situation.

Another opportunity, I suppose, would be to give greater flexibility in managing the direction of the income accrued, either to the business or to the people involved. I think the other one is the level of taxation to which the farm would be subjected. It is our view that unless a farm were returning a gross return of, say $100,000 a year it would be a disadvantage to incorporate it.

The Chairman: Would you expect the White Paper proposals to accelerate or decelerate any trend there might be towards incorporation?

Mr. Atkinson: That is a very difficult question to answer because you have to look at both a short run and a long run situation. I think the White Paper would be a disincentive in the short run for the private entrepreneur to incorporate. However, I think there are other factors that would begin to

[*Interpretation*]

donner une idée du nombre d'exploitations agricoles qui sont constituées en corporation? Quel est le pourcentage des fermes qui sont constituées en corporation?

M. Atkinson: Nous n'avons pas cette information. Nous n'avons pas de chiffres précis à ce sujet.

Le président: Est-ce qu'il y a 1,000 exploitations agricoles constituées en corporation au Canada?

M. Atkinson: Au Canada?

Le président: Au Canada ou parmi vos adhérents.

M. Atkinson: Je le crois, monsieur le président, certainement parmi nos adhérents. Vous comprenez que c'est une estimation.

Le président: Alors, il y a peut-être 1,000 exploitations agricoles?

M. Atkinson: C'est sûrement possible.

Le président: Quel serait l'avantage à constituer une ferme en corporation? Quel est le pour et le contre dont un agriculteur a à tenir compte avant de décider de se constituer en corporation?

M. Atkinson: Selon l'ancienne loi, l'un des facteurs de cette décision, de constitution en corporation est le transfert de cette affaire d'une génération à l'autre tout en évitant de payer l'impôt sur les biens transmis par héritage. En Saskatchewan, la Loi a été modifiée à cet égard.

Une autre possibilité serait de donner une plus grande souplesse dans l'administration des revenus. Une autre serait le niveau de taxation auquel serait soumis la ferme. Nous pensons qu'à moins qu'un agriculteur ne rapporte 100,000 dollars par an, il serait désavantageux de constituer la ferme en corporation.

Le président: Croyez-vous que les propositions du Livre blanc accélèrent ou retardent les possibilités de constitution en corporation?

M. Atkinson: C'est une question très délicate, car il faut tenir compte de la situation à court et à long terme. Je crois que le Livre blanc nuirait à l'entreprise privée constituée en corporation, à cour terme. Je pense qu'il y a d'autres facteurs qui jouent. Cela dépasse le cadre du Livre blanc.

[*Texte*]

play, which would change the nature of farming from the private entrepreneurial type, and this is beyond the White Paper.

The Chairman: Would the question of capital gains on the sale of equipment apply to an incorporated farm in the same way it would apply to a unincorporated farm? I am not talking about the proposals, but now. Would the incorporated farm gain the same advantage that an unincorporated farm gets in the treatment of capital gains?

Mr. Higgins: Yes, so far as the incorporated farms are concerned, I understand they would have the diminishing balance so far as depreciation is concerned or capital cost allowance as they call it.

The Chairman: No recapture?

Mr. Higgins: There could be a recapture. I have not made too much of a study of that.

The Chairman: You do not advise incorporated farms.

Mr. Higgins: No, I do not touch them at all.

The Chairman: Would you consider the incorporated farm a desirable form of organization for farming today?

Mr. Atkinson: It depends on the situation. Each situation would have to be judged on its own merit. I would say there are many disadvantages to the average farmer in incorporation—for example, the whole question of borrowing, which is outside of taxation; the whole question of the situation if you want to unincorporate—to change it back—I think there are a number of disadvantages.

However, as the ground rules have been some farmers have found advantages, and the advantages basically are the level of taxation, the flexibility, managing the income of your organization, and also transferring from one generation to another.

The Chairman: Suppose you were interested in transferring, not from one generation to another but, in fact, selling your farm. Is your farm any more or less saleable? Is it more marketable in an incorporated form or an unincorporated form?

Mr. Atkinson: From my knowledge I do not think it really makes much difference. If there is a demand for a farm, whether it is incorporated or unincorporated that demand is there.

[*Interprétation*]

Le président: Par exemple, est-ce que la question des gains de capitaux sur la vente de matériel s'appliquerait de la même façon à une ferme constituée en corporation et à une ferme non constituée en corporation? Je ne parle pas de la proposition, je parle de la situation actuelle. La ferme constituée en corporation aurait-elle les mêmes avantages que la ferme non-constituée en corporation pour ce qui a trait aux gains de capital?

M. Higgins: Oui en autant que l'on considère les fermes constituées en corporation. Elles auront une balance déficitaire en autant que l'on parle de dépréciation ou d'amortissement.

Le président: Il n'y a pas de récupération?

M. Higgins: Il pourrait y en avoir. Je n'ai pas étudié la situation.

Le président: Vous ne conseillez pas les fermes constituées en corporation?

M. Higgins: Non pas du tout.

Le président: Pensez-vous que les fermes constituées en corporation seraient une forme souhaitable de l'exploitation à l'heure actuelle?

M. Atkinson: Cela dépend de la situation. Il faudra juger chacune selon ses caractéristiques. Il y a des inconvénients pour l'agriculteur moyen à se constituer en corporation. Par exemple, la question des emprunts qui ne dépend pas de la fiscalité, si vous voulez cesser d'être une corporation, alors il y a quelques inconvénients. En se basant sur les règles, il y a certains avantages comme le niveau de taxation, la souplesse dans la gestion et aussi la transmission d'une génération à l'autre.

Le président: Advenant que vous vendiez votre ferme. Est-ce que cette ferme est plus facile ou non à vendre, si elle est constituée en corporation?

M. Atkinson: A ma connaissance, je ne pense pas que ça fasse une grosse différence. Que la ferme soit constituée en corporation ou non, elle est vendable, s'il y a demande.

[*Text*]

The Chairman: I have a last question. You were referring to certain types of industry gaining advantages which the farming industry does not enjoy, and I wonder whether you would feel that the mining industry has in the past, through tax holidays and depletion allowances, received a better deal than the farming industry.

Mr. Atkinson: I am glad you asked that question. We look at the oil industry or the potash industry in Saskatchewan, or the circumstances surrounding the Prince Albert Pulp and Paper—well, that is not mining but the potash industry; there would be kinds of depletion allowances. This is a straight giveaway, and when one recognizes that the community is charged basically with the responsibility for providing the social capital for the infrastructure that services these industries, I think they are getting away with murder.

• 1448

I understand deposits of potash under some of those mines are from 500 to 800 years. If we look at the extractive industries and mining I think it is time that some order be brought into that and they be subject to paying their own way, at least to the degree of providing the infrastructure at the local level that services them.

And in addition to that, there are other tax concessions. For example, provincial jurisdictions or urban jurisdictions compete with one another to make it more attractive to attract that industry here and in fact we find that the public is subsidizing that industry and it becomes established on an artificial base which is paid for by the general community.

The Chairman: I think in your last remarks perhaps you have done as much as anyone has to dramatize for the Committee and the public generally the great problem involved in tax reform and the great problem in designing a tax system which is fair to everybody. I think I am not being unfair to you when I say that you feel that the farming community have not enjoyed the benefits that some other sections of the community have and they should receive special considerations in the future. We have heard from other groups, including the mining industry, who feel that they require the particular special treatment that they are getting now if they in fact are to continue to contribute to Western Canada in particular and to Canada generally. So it is not just a regional question that we are dealing with here.

[*Interpretation*]

Le président: Une dernière question. Vous avez parlé de certains types d'industries qui ont des avantages que n'a pas l'industrie agricole. Pensez-vous que l'industrie minière, par le passé, à cause des allocations d'épuisement et des paiements différés a connu une meilleure situation que l'industrie agricole?

M. Atkinson: Je suis heureux que vous ayez posé cette question. Si on examine l'industrie du pétrole ou celle de la potasse, en Saskatchewan, ou la situation de la *Prince Albert Pulp and Paper,* il ne s'agit pas de mine ici mais de potasse, alors il y aurait des catégories d'allocations d'épuisement. On reconnaît que la collectivité a les responsabilités de fournir le capital social pour l'infrastructure de ces industries. Sous quelques-unes de ces mines, il y a des dépôts de potasse de 500 à 800 ans. En ce qui a trait aux industries minières, je pense qu'il est temps d'y mettre de l'ordre et qu'elles soient sujettes à payer à leur manière, au moins dans la mesure de pouvoir fournir l'infrastructure au niveau local qui leur procure les services.

Et en plus de cela, il y a d'autres concessions fiscales. Par exemple, la juridiction provinciale ou la juridiction urbaine se font concurrence entre elles pour attirer les industries ici et, en fait, nous constatons que le public subventionne cette industrie qui s'établit sur une base artificielle financée par la collectivité.

Le président: Je pense que dans votre dernière intervention, vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir pour dramatiser aux yeux du Comité et du public le grand problème de la réforme fiscale et le problème d'établir un système fiscal qui soit juste à l'égard de tous. Je pense que je ne suis pas injuste envers vous lorsque je dis que vous avez l'impression que la collectivité agricole n'a pas apprécié les avantages qu'ont certains secteurs de la collectivité et qu'ils devraient être l'objet de considérations spéciales à l'avenir. Nous avons entendu dire de la part d'autres groupes, dont l'industrie minière, qui ont l'impression qu'ils ont besoin du traitement préférentiel dont ils jouissent maintenant s'ils doivent continuer à aider l'Ouest du Canada en particulier et le Canada en général. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une question régionale.

[*Texte*]

I recognize Mr. Benjamin now, with the thought that we may be able to wind up our hearing with the National Farmers Union after Mr. Benjamin. Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman. I appreciate your letting me ask a couple of questions. I will keep it brief. I am not a member of the Committee and I waited till last.

I would like to question Mr. Atkinson on a more specific basis concerning the points that are made in the brief under capital gains, the pricing practices of the farm implement industry. Your brief says that:

> Without changes in the merchandising tactics of farm implement companies, farmers would be required to pay a capital gains tax on a purely illusionary gain.

Could you be a little more specific and say what changes are needed in merchandising tactics of the farm implement industry and if we can expect any of those changes to be done by the industry, or will government have to require those changes?

Mr. Atkinson: I do not think the industry has improved till this point in time so that it is prepared to change its merchandising practices and I think that probably a number of things have to happen. For example, there has to be some kind of process introduced, and I would think this should be through public policy, to create competition among the merchandisers of machines. I think the other side of it, which was not mentioned in this brief, is that farmers have to begin to develop a practice in which they can bargain and introduce competition between the machine manufacturers and sales agencies.

Mr. Benjamin: This is hypothetical but if you did have proper merchandising and pricing tactics by the industries, then would you say that any capital gain that was made by farmers, assuming there was a capital gains tax system for farmers, which you do not want, but assuming there was, and if there were proper pricing tactics by the industry, then should farmers be liable for capital gains tax after they have made their trade-ins on purchases of new machinery?

Mr. Atkinson: I think if we had competitive practices with respect to pricing of machines among firms, the imposition of a capital gains would be minimal because the capital gains

[*Interprétation*]

Je donne la parole à M. Benjamin, en espérant terminer la séance avec l'Union canadienne des cultivateurs. Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Merci, monsieur le président de me laisser poser quelques questions. Je serai bref. Je ne suis pas membre du Comité et j'ai attendu jusqu'à maintenant. Je voudrais questionner M. Atkinson sur les points du mémoire qui concernent les gains de capitaux, la procédure de l'évaluation de l'industrie des instruments agricoles. Votre mémoire dit:

> Sans modifications des méthodes de ventes aux agriculteurs ces derniers devront payer des impôts sur des gains de capitaux purement illusoires.

Pourriez-vous être plus précis et nous dire quelles sont les modifications des méthodes de commercialisation des instruments agricoles et si nous pouvons nous attendre à ce que quelques-uns de ces changements soient faits par l'industrie ou est-ce que c'est le gouvernement qui devra exiger ces changements?

M. Atkinson: Je ne pense pas que l'industrie se soit améliorée à ce point pour être préparée à changer les méthodes de commercialisation; je pense que certaines choses doivent se produire. Par exemple, il faudra introduire un genre de processus, et je pense que cela doit se faire par l'intermédiaire d'une politique publique, afin de créer de la concurrence entre les marchands de machinerie. L'envers de la médaille, qui n'a pas été mentionné dans ce mémoire, est que les agriculteurs devraient commencer à marchander et favoriser la concurrence entre les revendeurs de machines et les organismes de vente.

M. Benjamin: Cela est hypothétique, mais s'il y avait des modes de commercialisation et d'évaluation plus justes de la part des industries, diriez-vous alors que tout gain de capital fait par les agriculteurs, en supposant qu'il y ait un système d'impôt sur les gains de capitaux pour les fermiers, ce dont vous ne voulez pas, mais en supposant qu'il y ait un tel système, et s'il y avait des méthodes d'évaluation justes de la part des industries, est-ce que les agriculteurs devraient payer des impôts sur les gains de capitaux après avoir fait leurs reprises en compte dans leurs achats de nouvelles machineries?

M. Atkinson: Je crois que si nous avions des méthodes concurrentielles tenant compte de l'évaluation des machines entre les compagnies, l'imposition d'un gain de capital serait

[*Text*]

that would accrue would be minimal because of the changes in merchandising practices.

Mr. Benjamin: May I go over also to this matter of retirement funds. We have heard a great deal about this from a number of organizations and I think it is pretty well accepted that in the case of the family-owned and operated farm or small business, that is in effect a retirement fund, whatever it is worth, when the person retires and sells it or passes it on to his son. Is there not now provision for people selling their farms or family-operated businesses to take some part or all of the capital realized out of that sale and buy an annuity or pension fund? Is this not something that they can already do? I guess it still would be subject to a capital gains tax—I am getting more into a retirement fund. But is there any enlargment of this concept that you think would be useful in the context of a capital gains tax system?

Mr. Atkinson: You are talking now of the Carter proposal in which moneys could be invested over time or paid out, if you will.

Mr. Benjamin: Yes. Say I was 65, sold my farm and got $100,000 and put all $100,000 into an annuity which started the next month paying me $250 a month, for example.

Mr. Atkinson: That is certainly an option that could be made available. I think probably if you are talking about the present practice of registered retirement funds, this would envisage a farmer generating sufficient income from his farming operation during the year that he would be able to set aside funds for investment in a registered retirement fund. And the situation on the farm in Canada today is that there are very, very few farms that are generating that kind of income.

Mr. Benjamin: Yes.

Mr. Atkinson: All the income is required for operations. As a matter of fact most of the time it is negative.

Mr. Benjamin: No, I was thinking in the context of the capital gains tax system if the entire farm was sold. In that context would they be allowed to incorporate some provisions of this nature?

Mr. Atkinson: This would certainly remove some of the pressures from the liquidation of that farm that the farmer would be sujbected

[*Interpretation*]

minimale parce que les gains de capitaux seraient minimaux en raison des changements dans les méthodes de commercialisation.

M. Benjamin: Puis-je revenir aussi au fonds de retraite? Nous en avons entendu parler par un certain nombre d'organismes et je crois qu'il est accepté que, dans le cas d'une ferme familiale ou d'une entreprise familiale, qui sont en fait un fonds de retraite quoi qu'en soit la valeur, lorsque la personne se retire et la vend ou la transmet à son fils, n'est-il pas maintenant possible pour des gens qui vendent leur ferme ou leur entreprise de prendre tout leur capital ou une partie afin d'acheter un fonds de pension ou d'obtenir des versements annuels? N'est-ce pas quelque chose qu'ils pensent déjà faire? Je suppose que ce serait encore sujet à un impôt sur les gains de capitaux? J'en obtiens plus d'un fonds de retraite. Mais est-ce que vous pensez qu'il puisse y avoir un élargissement de ce concept qui puisse être utile dans le contexte d'une système d'impôt sur les gains de capitaux?

M. Atkinson: Vous parlez maintenant de la proposition Carter pour des investissements échelonnés dans le temps.

M. Benjamin: Oui. Disons que j'ai 65 ans et que je vends ma ferme 100,000 dollars que je place le $100,000 pour une annuité commençant le mois prochain et me payant $250 dollars par mois, par exemple.

M. Atkinson: Cela pourrait être possible. Si vous parlez de la pratique actuelle des fonds de retraite, il faudrait que l'agriculteur ait suffisamment de rentrées pour se financer une telle retraite. Aujourd'hui au Canada il y a très peu d'agriculteurs qui ont ce genre de revenu.

M. Benjamin: Oui.

M. Atkinson: Ils ont besoin de toutes leurs rentrées pour leurs frais de fonctionnement. En fait, la plupart du temps, ils ont un revenu négatif.

M. Benjamin: Non, je pensais dans le cadre du système d'impôt sur les gains de capitaux si la ferme entière était vendue. Dans ce cadre, leur permettrait-on de prendre des dispositions de ce genre?

M. Atkinson: Cela supprimerait certaines des pressions de la liquidation de cette ferme auxquelles le fermier serait sujet si les gains

[*Texte*]

to if immediate capital gains were applied and it would also assure him of a way of receiving income during his retirement period without being disadvantaged by immediate application of capital gains.

Mr. Benjamin: Also in the context of capital gains, frankly I cannot have much sympathy with an extremely large farm operation that brought in several million dollars in capital gains without paying some share. What about the provision of an exemption of some sizeable and reasonable amount?

Mr. Atkinson: If you are discussing a farm that is worth several million dollars, it seems to me that you are going beyond what we now commonly call a private entrepreneurial farm and you are going towards a corporation kind of farm, which I think is a different kettle of fish. But if you are putting the proposition whether there should be a limit in terms of the capital or would it be acceptable to establish a maximum that would be tax exempt, I would have to answer yes. Then of course there would be the question of determining what that level would be.

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I overlooked Dr. Ritchie. I apologize, Dr. Ritchie. I think you have a question.

Dr. Ritchie: One question. On balance, Mr. Atkinson, do you feel the White Paper will complicate the business life of the farmer, particularly the young farmer, in a business way in the future? In other words, when he makes his business decision of running his farm, will he have to look at what effect this has on either his income tax or his capital gains tax when the various other changes are being introduced by this White Paper?

Mr. Atkinson: I would say that the White Paper will cause some complication in the farm operation in order to meet the terms and conditions that are then laid down under the method of taxation. I suppose the other complication is that one will always have to have an eye to the future and the question then I suppose will be whether the complications will attract people into the business. That answer I cannot give. I think the more complicated it becomes, the less incentive there is to come into the business.

Mr. Ritchie: Therefore you feel the White Paper does increase the complications of farming in a business way to the individual?

Mr. Atkinson: As it is presently proposed, yes.

Mr. Ritchie: Thank you, Mr. Chairman.

[*Interprétation*]

de capitaux étaient imposés et cela lui permettrait d'avoir un revenu pendant la retraite sans être désavantagé par un impôt sur les gains de capitaux.

M. Benjamin: Encore dans le cadre des gains de capitaux je n'ai pas une grande sympathie pour une très grosse ferme ayant des gains de capitaux de plusieurs millions et ne payant aucune part. Ne peut-on faire une exemption se montant à une somme considérable mais raisonnable?

M. Atkinson: Si vous parlez d'une exploitation agricole qui vaut plusieurs millions de dollars, je pense que l'on dépasse ce que l'on appelle une ferme privée. Vous parlez d'un genre de ferme coopérative qui est quelque chose de différent. Mais si vous proposez qu'il devrait y avoir des limites en ce qui concerne le capital ou si nous serions d'accord pour accepter un maximum en exemption de base, je répondrai oui. Ensuite, il faudrait savoir quel serait le plafond.

M. Benjamin: Merci monsieur le président.

Le président: J'ai oublié monsieur Ritchie. Je m'excuse. Je crois que vous avez une question.

M. Ritchie: Une question. Dans l'ensemble, monsieur Atkinson, pensez-vous que le Livre blanc compliquera les affaires de l'agriculteur, particulièrement des jeunes, à l'avenir? Autrement dit, lorsqu'il prend la décision de gérer la ferme, devrait-il étudier l'effet que cela aura sur son impôt sur le revenu ou son impôt sur les gains de capitaux lorsque les différents autres changements seront introduits par le Livre blanc?

M. Atkinson: Il me semble que le Livre blanc entraînera des complications dans l'exploitation d'une ferme afin de satisfaire les termes et les conditions maintenant posées par le régime fiscal. Je suppose qu'une nouvelle complication est qu'il faudra toujours songer à l'avenir et se demander si ces complications vont attirer des gens vers l'exploitation agricole. Je ne saurais vous le dire. Plus c'est compliqué, moins il y a d'encouragement à s'établir dans ces entreprises.

M. Ritchie: Vous croyez donc que le Livre blanc complique davantage la situation du cultivateur.

M. Atkinson: Aux termes des propositions actuelles, oui.

M. Ritchie: Merci monsieur le président.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Atkinson, I would like to thank you for your brief. I think that it has done what you wanted it to do. It has stimulated discussion, it has stimulated our thoughts. At times I think you could even describe it as being slightly provocative—if not the report, then at least perhaps your presentation and some of the questions of the members. And I think this is as it should be. Thank you for your participation.

Mr. Atkinson: Thank you very much, gentlemen.

The Chairman: Would the Canadian Co-operative Wheat Producers Limited please come forward.

• 1458

We have with us now the representatives of the Canadian Co-operative Wheat Producers Ltd. Mr. Turner, the President of the Saskatchewan Wheat Pool is second on my right. He will make a brief opening statement and introduce the other members of his delegation.

In noting the names you may wish to put numbers beside them because they do not appear in the same order as on our agenda. Mr. Turner.

Mr. E. K. Turner (President, Saskatchewan Wheat Pool): Thank you. Mr. Chairman, members of the Committee and ladies and gentlemen. I would like to express our pleasure at having this opportunity of appearing before the Committee to present our views on the proposed White Paper on taxation.

I might offer a word of explanation by saying that this is a joint submission of the Manitoba Pool Elevators and the Saskatchewan Wheat Pool. It is not a submission of the Canadian Co-operative Wheat Producers Ltd. because Alberta Wheat Pool, who makes up the third member of that Association, will be appearing before you on another occasion. I think it is fair to say that these two organizations are among the largest co-operative organizations in Canada; we represent quite a significant number of farmers in matters of general public policy as it pertains to agriculture and other matters affecting the welfare of farmers and co-operatives.

We have submitted a brief to you and hope you have had the opportunity to read it, but we would like to review a few of the highlights with you.

As the name implies, the Saskatchewan Wheat Pool is made up and owned by farmers in Saskatchewan, as is the Manitoba Pool Elevators by farmers in the Province of Manitoba. We are engaged in a number of

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Atkinson, je désire vous remercier pour votre mémoire. Je crois que vous avez atteint votre but. Il a amorcé une excellente discussion, et nous force à refléchir. Peut-être a-t-il été un peu provocateur—sinon le rapport, du moins votre exposé et quelques-unes des questions des députés. Je crois que c'est normal. Merci de votre participation.

M. Atkinson: Merci beaucoup, messieurs.

Le président: Est-ce que la *Canadian Co-operative Wheat Producers* voudrait bien se présenter.

Nous avons avec nous les représentants de la *Canadian Cooperative Wheat Producers* Ltd. A ma droite, M. Turner, président du syndicat du blé de la Saskatchewan, qui fera les observations préliminaires et présentera ses collègues.

Vous voudrez peut-être numéroter les noms parce qu'il ne sont pas dans l'ordre où ils figurent au programme. Monsieur Turner.

M. E. K. Turner (président du syndicat du blé de la Saskatchewan): Merci. Monsieur le président, membres du Comité, Mesdames, Messieurs, je voudrais vous remercier de nous fournir cette occasion de comparaître devant le Comité et de vous exposer nos points de vue sur le Livre blanc sur la réforme fiscale. Je pourrais vous donner une explication dès le début. Il s'agit d'un mémoire conjoint du Syndicat du blé de la Saskatchewan et du «*Manitoba Pool Elevators*». Le troisième tiers de cette Association, le Syndicat du blé de l'Alberta, comparaîtra plus tard. Il s'agit des deux associations, celle du Manitoba et celle de la Saskatchewan. On peut dire que ces deux organismes sont parmi les plus importantes coopératives du Canada, et ont joué un grand rôle et sont très importantes pour le nombre de cultivateurs qu'ils représentent en ce qui concerne la politique agricole générale et tout ce qui a trait au bien-être des cultivateurs et des coopératives.

Je vous ai présenté un mémoire, j'espère que vous avez eu l'occasion de le lire. Prenons quelques faits saillants.

Comme son nom l'indique, le Syndicat du blé de la Saskatchewan appartient aux cultivateurs de la Saskatchewan et le *Manitoba Pool Elevators,* aux cultivateurs de la province du Manitoba. Nous nous livrons à toutes

[*Texte*]

commercial activities ranging from the handling of grain and livestock, the distribution of farm supplies, the publishing of papers, processing of flour and vegetable oil and are engaged in joint ventures with others in the manufacture of fertilizers and chemicals. And so our commercial activities are fairly extensive.

But perhaps the most significant function of the organization is presenting the views of farmers on policy matters. Our numbers are roughly these: Manitoba Pool Elevators, some 27,000 members and Saskatchewan Wheat Pool about 107,000 members. Each year approximately 70,000 farmers do business with the Saskatchewan Wheat Pool and participate in our organization. The others are still on the books as non-active members.

Our presentation touches on two main areas, that of the agricultural field and on the co-operative area. In helping me make the presentation today I have two of my colleagues from the Saskatchewan Wheat Pool with me: on my left, Bill Purslow, who is the Treasurer of the Saskatchewan Wheat Pool; and on my right, Bob Phillips, Director of Research. From the Manitoba Pool Elevators, on my right, Bob Moffat, the Assistant General Manager of the Manitoba Pool Elevators; next to him, Walter MacDonell, the Treasurer of Manitoba Pool Elevators; and Harold Sneath, the Chairman of the Board of Manitoba Pool Elevators.

It is our intention to share the discussion gently with you between the six of us here.

We are concerned in the areas of how the tax proposals tend to affect farmers. One of the chief concerns is the implications of the capital gains proposal. In the area of the general taxation structure on co-operatives we are concerned about some misconceptions that are held generally by those who are not closely associated with co-operatives and about the participation of co-operatives and their members as taxpayers in Canada.

Mr. Chairman, with your permission I would just like to read Chapter 28 from our brief to emphasize this latter point.

> The Wheat Pools and their members believe in principle and in practice that the earnings of the Pools, if any, belong collectively to the membership. If earnings are retained in the co-operative they become taxable as corporate income at the prevailing rates for corporations and if earnings are allocated to members they

[*Interprétation*]

sortes d'activités commerciales depuis la manutention des céréales et du bétail, la distribution de l'équipement agricole, la publication de journaux, le traitement de la farine et de l'huile végétale; nous avons aussi des entreprises conjointes pour la fabrication d'engrais chimiques et d'autres produits. Donc, notre domaine d'activités est assez étendu.

Notre fonction, la plus importante peut-être, c'est d'exposer les vues des cultivateurs sur des questions de politique générale. Voici le nombre grosso modo de membres: Le *Manitoba Pool Elevators,* environ 27,000 membres et le syndicat du blé de la Saskatchewan, environ 107,000. Chaque année, environ 70,000 cultivateurs font affaires avec le Syndicat du blé de la Saskatchewan et participent à notre organisation. Les autres figurent encore dans nos livres comme membres inactifs.

Notre mémoire porte sur deux domaines principaux, celui de l'union agricole et des coopératives. Pour m'aider aujourd'hui, j'ai deux de mes collègues du Syndicat du blé de la Saskatchewan, d'abord M. Purslow, trésorier de notre syndicat; à ma droite j'ai M. Bob Phillips, directeur de la division de recherche. Du *Manitoba Pool Elevators,* nous avons, à ma droite, R. Moffat, gérant général adjoint; M. MacDonell, trésorier, et M. Sneath, président du Conseil d'administration.

Nous nous proposons de discuter avec vous des questions qui vous intéressent.

Ce qui nous intéresse c'est l'effet de la réforme fiscale sur les cultivateurs et aussi des effets de la proposition sur l'imposition des gains de capitaux et tout ce que cela peut entraîner. Aussi, nous nous intéressons à l'imposition des coopératives; nous croyons que ceux qui ne sont pas associés directement aux coopératives se font une fausse idée de la participation des coopératives et de leurs membres en tant que contribuables au Canada.

Monsieur le président, je voudrais vous lire le chapitre 28 de notre mémoire pour souligner ce dernier point.

> Le syndicat et ses membres croient en droit et en fait que les gains, si gains il y a, doivent retourner collectivement aux membres. S'ils sont retenus dans la coopérative, ils deviennent taxables au taux courant et s'ils sont attribués aux membres, ils deviennent taxables aux mains du membre au taux courant pour les par-

[*Text*]

become taxable in the members' hands at the prevailing rates for individuals. This position appears to be wholly compatible with the general thesis in the White Paper.

Mr. Chairman, after those few introductory remarks I pause and allow you to pursue whatever areas you wish by way of questioning.

The Chairman: Thank you, Mr. Turner. Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I would like to compliment the Saskatchewan Wheat Pool on its presentation. I think it has taken a very constructive approach. It is willing to accept change as such in the tax system. I also notice comments with respect to the need for a total view or an overview of the entire tax field which is one of the points of concern that has been raised in our hearings from time to time, although this in some respects becomes even more complex than the complex study we are now undertaking on income tax alone.

• 1508

Mr. Chairman, first of all I would like to deal with what is undoubtedly one of the most important points, or possibly the most important point, of the brief presented to us, the taxation of co-operatives. On page 14 of your brief you state, Mr. Turner, that:

> The Wheat Pools find totally unacceptable the White Paper proposal that the Wheat Pools and other co-operatives determine a corporate earning on the basis of investment in the co-operative activity...

and so forth.

I wonder if there is any way you could describe for the Committee, to the extent that you may care to, the impact of the White Paper proposal as you interpret it on an operation such as the Saskatchewan Wheat Pool or the Manitoba Pool. I think it would be very useful if you could give us any sort of a picture.

Mr. R. E. Moffat (Assistant General Manager, Manitoba Pool Elevators; Canadian Co-operative Wheat Producers Limited): I could try a first answer on it. Quite frankly we did not understand that particular paragraph of the White Paper and therefore it is quite impossible to know exactly what the implication would have been.

The basic position is that, at the end of the year when a certain amount of money is available and a certain proportion of that, nearly all of it in most cases, is allocated to

[*Interpretation*]

ticuliers. Cela semble tout à fait compatible avec la thèse générale du Livre blanc.

D'après ces quelques observations préliminaires, monsieur le président, je m'arrête ici afin que vous puissiez poser toutes les questions que vous voudrez.

Le président: Merci, monsieur Turner. Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, d'abord, je voudrais féliciter le Syndicat du blé de la Saskatchewan de son mémoire; je crois qu'il a adopté une étude très positive, il est prêt à accepter des changements sur la réforme fiscale. J'ai noté aussi ses commentaires sur la nécessité d'une vue d'ensemble du régime fiscal qui est un point qui est revenu souvent sur le tapis au cours de nos audiences et est encore plus complexe que l'étude que nous avons entreprise sur l'impôt sur le revenu. Je voudrais tout d'abord m'arrêter à ce qui me paraît être un des points les plus importants, sinon le plus important, du mémoire qui nous est présenté sur l'imposition des coopératives. A la page 14 de votre mémoire, vous dites, monsieur Turner, que

> le Syndicat du blé juge tout à fait inacceptable la proposition du Livre blanc voulant que les syndicats du blé et autres coopératives établissent un revenu de société d'après les investissements dans le secteur coopératif...

Pourriez-vous nous dire, dans la mesure où vous le voudrez bien, quelles seront les répercussions des propositions du Livre blanc, telles que vous les concevez, sur le Syndicat du blé de la Saskatchewan ou le Syndicat du blé du Manitoba par exemple. J'aimerais que vous nous disiez ce que vous en pensez.

M. Moffat (directeur général adjoint, Manitoba Pool Elevators; Canadian Co-operative Wheat Producers Limited): Nous n'avons pas compris cet alinéa du Livre blanc. Par conséquent, il est impossible de savoir exactement quelles en seront les répercussions.

Mais en somme, à la fin de l'année, lorsqu'une certaine somme d'argent est disponible et que la plus grande partie, dans plusieurs cas, en est attribuée au cultivateur, celui-ci

[*Texte*]

the individual farmers, then the farmers pay tax on it. Any of it that is not allocated to the farmers, the company pays tax on.

Our fundamental proposition is that we think this is perfectly sensible. We do not see why anybody should put in any kind of artificial rules as to how you do one thing or another, including this one about something on the invested income.

But if you ask specifically what would happen if that rule went into effect, it is so indefinite that we do not know quite what would be the effect of it.

Mr. Burton: In determining the taxable income of the Pools, you have the old 3 per cent formula based on your investment. The new proposal of the White Paper, of course, is to tie it in in a formula similar to the method by which such things as farm improvement loans are detemined, as you would know. Is it correct that in the Wheat Pool you have, on the basis of your past policy decisions taken on the basis of then existing tax laws and the methods you were able to operate under, a fairly large amount of retained earnings, as such, in your corporation?

Mr. MacDonell: Mr. Chairman, I would suggest that the amount of retained income varies considerably over the years but, generally speaking, all income is allocated to members and as such becomes patronage dividends. It is taxed immediately in the hands of the member and then, to the extent of 3 per cent of the employed capital, is taxed also in the hands of the co-operative. So you get that element of double taxation.

Mr. Burton: Just a point of clarification. Would the allocated dividends, or the dividends which are retained by the Pools, would that be considered employed capital in your understanding?

Mr. MacDonell: It is, yes. It is the basic amount of employed capital in the organizations.

The Chairman: Mr. Burton, would you permit me a supplementary here by way of clarification because I think it is something we are all interested in, and the more factual information we have, the more it would help us in this particular presentation.

First, are the figures public on your retained earnings?

Mr. MacDonell: Definitely. I have copies of financial statements here if the Committee would like to see them.

[*Interprétation*]

doit payer l'impôt là-dessus. Sur toute somme qui n'est pas attribuée au cultivateur, la compagnie paie l'impôt.

Nous croyons que c'est tout à fait logique. Nous ne voyons pas pourquoi on établirait des règles artificielles, au sujet des revenus de placement par exemple.

Mais si vous me demandiez expressément ce qui arriverait si ce règlement était mis en vigueur, nous ne le saurions pas réellement.

M. Burton: En déterminant le revenu imposable des syndicats, vous avez l'ancienne formule de 3 p. 100 basée sur vos investissements. Le Livre blanc propose de recourir à une formule analogue à celle qui a été conçue pour déterminer les prêts pour l'amélioration du développement agricole. Est-ce exact que, dans le syndicat au blé d'après vos décisions passées, et en fonction des lois fiscales déjà existantes, vous avez une somme assez importante de retenues dans votre corporation?

M. MacDonell: La somme du revenu imposable que la compagnie retient varie considérablement d'une année à l'autre, mais, en principe, tous les revenus distribués aux membres, deviennent des ristournes. Cette somme est imposée au montant où elle appartient au nombre pris, jusqu'à 3 p. 100 du capital utilisé, elle est aussi imposée à la coopérative. Il s'agit donc d'une double imposition.

M. Burton: Les dividendes distribués ou ceux qui sont retenus par les syndicats, sont-ils considérés comme un capital utilisé?

M. MacDonell: Oui.

Le président: Permettez-moi une question supplémentaire, un éclaircissement. C'est un point qui nous intéresse tous. Et plus nous aurons de renseignements, mieux nous serons en mesure de nous prononcer. Les chiffres sont-ils publics au sujet de vos retenues?

M. MacDonell: Oui. J'ai ici un état financier.

[*Text*]

The Chairman: Just a supplementary to Mr. Burton, what are the retained earnings of the Pools? This is a figure which would be helpful to all of us.

Mr. Moffat: While Mr. MacDonell is getting out the actual figures, I think we should make one clarification about what are retained earnings. We have earnings which are retained in the corporation as such and then we have a very large amount which is allocated to the farmer—the farmer receives credit for it, pays income tax on it and loans it back. We are not talking about the loan back element, which is the bigger element. The amount that is actually retained in the corporation is a different thing.

The Chairman: Well, if he has both sets of figures, that will clarify it.

Mr. MacDonell: As at July of 1969, which is the end of our last fiscal year, we had some $10.8 million in general reserve position upon which corporate income tax had been paid. We had some $6.7 million in the form of patronage dividend loans and surplus that was in process of allocation upon which the member had paid personal tax and upon which the corporation had also paid an element of tax. This is Manitoba Pool only.

The Chairman: Thank you, Mr. MacDonell.

Mr. W. R. Purslow (Treasurer, Saskatchewan Wheat Pool; Canadian Co-operative Wheat Producers Limited): Saskatchewan Pool had capital outstanding as at July 1969 of $44,800,000. This is made up of $1 shares which the present membership has purchased and the rest is made up entirely of retained patronage dividends. In addition, we have built up a reserve of $15,341,000 which is made up, first, of the balance remaining of our taxable income after the tax has been paid, roughly 50 per cent, and then the balance, which is, generally speaking, small adjustments, but also includes capital gains.

In addition to that, we have a further loan from our members which was a retained dividend of $8 million, roughly, which was used to help us in building a terminal in north Vancouver.

The Chairman: Thank you.
Mr. Burton.

Mr. Burton: How is the policy of the Pools decided with respect to the allocation of dividends out of its surplus? Is this decided by the board of directors or is it decided by the annual delegates' meeting?

Mr. MacDonell: In the Manitoba Pool elevators it is decided by the board of directors

[*Interpretation*]

Le président: Quelles sont les retenues des Syndicats? Ce sont des chiffres qui nous seraient utiles.

M. Moffat: Pendant que M. MacDonell cherche les chiffres exacts, il faut faire une mise au point et dire en quoi consistent ces retenues. Certains revenus sont retenus par la compagnie comme tels, il y a aussi une très grande somme qui est attribuée aux cultivateurs. Cette somme est portée au crédit du cultivateur, il paie l'impôt sur cet argent puis il prête à nouveau cet argent. Nous ne parlons pas du nouveau prêt qui est l'élément le plus important. Cette somme retenue par la société est quelque chose de différent.

Le président: S'il a les deux données numériques, elle éclaircira la situation.

M. MacDonell: En juillet 1969, fin de notre exercice financier, nous avions environ $10,-800,000 dans nos réserves générales et sur lesquelles l'impôt sur le revenu des sociétés avait été payé. Et nous avions $6,700,000 sous forme de prêts sur des ristournes et d'excédents en voie d'être distribués, sur lesquels les membres avaient payé un impôt, ainsi que la société. Il s'agit simplement du Pool du Manitoba.

Le président: Merci.

M. W. R. Purslow (trésorier, Syndicat du blé de la Saskatchewan; Canadian Co-operative Wheat Producers Limited): Le Syndicat de la Saskatchewan, avait un bilan de $44,-800,000 en juillet 1969. Ceci se composait d'actions de 1 dollar détenues par les membres actuels, et le reste de dividendes accordés à titre de ristournes. Nous avons aussi une réserve de $15,341,000 qui comprend ce qui reste du revenu imposable une fois l'impôt payé, c'est-à-dire environ 50 pour cent et petit rajustement qui comprend aussi des gains de capitaux.

De plus, nous avons des prêts de nos membres, soit des dividendes retenus de $8 millions, environ, qui ont été utilisés pour nous aider à construire un élévateur terminal au nord de Vancouver.

Le président: Merci. Monsieur Burton.

M. Burton: Quelle est la politique du Syndicat pour ce qui est de la distribution de dividendes, à même son excédent? Est-ce que cela est décidé par le Conseil d'administration, par l'assemblée annuelle?

M. MacDonell: Au *Manitoba Pool Elevator*, c'est décidé par le Conseil d'administration et

[*Texte*]

and then confirmed by the delegates in annual meeting.

Mr. Purslow: It is just about the same for the Saskatchewan Wheat Pool. The decision is made first by the directors as a recommendation to the delegates. The delegates then decide at their annual meeting whether to reject it or confirm it. Generally speaking they confirm it.

Something that I think should be pointed out is that these retained dividends are retained by permission of the shareholders through the delegate body. They are not just arbitrarily retained.

Mr. Burton: Do you consider that the proposal you present on page 17 as an alternative to the White Paper proposal is consistent with the proposal presented by the Co-operative Union of Canada to this Committee?

Mr. R. H. D. Phillips (Director, Research Division, Saskatchewan Wheat Pool; Canadian Co-operative Wheat Producers Limited): Mr. Chairman, I would be pleased to answer that but I would like to go back just a moment if I may and make a comment in response to Mr. Burton's original question, to make very clear to this Committee why the Wheat Pools that you are now receiving evidence from object to what the White Paper says.

The figures which my colleagues have been giving you say and imply that the total earnings of these two organizations are taxed either in the hands of the corporation if they are retained or in the hands of the members if they are distributed, and there is nothing other than the taxable income. The quarrel with the White Paper is that the White Paper says there is a technique that must be adopted in the distribution, that is to say that the first portion of your earnings you distribute must be called a return on capital.

It seems to us that the authors of the White Paper were unclear about how co-operatives are now taxed when they did this because it must only be inferred and assumed that what the authors of the White Paper are saying is that some of the income or revenue of co-operatives is escaping taxation by being distributed to members. This is not true with respect to the Pools that you are hearing. Whether the revenue is called earnings on capital or whether it is called anything else, it is in fact taxed.

Now to Mr. Burton's specific question. The short answer is, yes. These are consistent with the propositions put by the Co-operative

[*Interprétation*]

confirmé par les délégués à la réunion annuelle.

M. Purslow: C'est à peu près la même chose pour le syndicat du blé de la Saskatchewan. D'abord, la décision est prise par le Conseil d'administration qui fait une recommandation en ce sens aux délégués. Les délégués décident s'ils doivent approuver ou rejeter cette recommandation et habituellement elle est approuvée.

Je crois qu'il y a lieu de rappeler que ces dividendes sont retenus avec l'autorisation des actionnaires, et non pas arbitrairement.

M. Burton: Croyez-vous que la proposition que vous présentez, à la page 17, comme solution de rechange à celle du Livre blanc, est en accord avec la proposition présentée par la Co-operative Union of Canada au Comité?

M. R. H. D. Phillips (Directeur, Service de recherches, Syndicat du blé de la Saskatchewan; Canadian Co-operative Wheat Producers Limited): Je serais très heureux de répondre à cela, mais qu'on me permette avant de faire un commentaire, en réponse à la question initiale de M. Burton. Il faut que le comité comprenne clairement pourquoi les Syndicats du blé s'opposent au Livre blanc.

Les chiffres qu'on vient de vous citer, montrent que les gains totaux de ces deux associations sont imposés, que ce soit la compagnie qui les possède s'ils sont retenus, ou les membres s'ils sont distribués. Alors il n'y a rien d'autre que le revenu imposable. Ce que nous reprochons au Livre blanc, c'est qu'une technique doit être adoptée pour la distribution, c'est-à-dire que la première portion distribuée doit être considérée comme une rémunération du capital.

Il me semble que les auteurs du Livre blanc ne se rendent pas compte de la façon dont les coopératives sont imposées actuellement, car les auteurs du Livre blanc laissent entendre qu'une part du revenu des coopératives échappe à l'impôt en étant distribué aux membres. Ce n'est pas vrai pour ce qui est des deux Syndicats en cause ici. Donc, quel que soit le nom qu'on lui donne, tout revenu est imposable.

En ce qui concerne la question précise de M. Burton, la réponse est oui. Cela est compatible avec les propositions présentées par la

[*Text*]

Union of Canada, with one exception, and I think we should point this out. What we say in paragraph (b) is that the earnings retained by the co-operatives should be taxable in the corporation's hands at whatever rates prevail for corporations.

The Co-operative Union of Canada put that slightly differently, if you have followed their argument. We are persuaded that this would be the way we would be inclined to support it. The difference is a matter of degree rather than substance, I think. But other than that there is great consistency, and, we think, consistency between this position and what the White Paper is suggesting.

Mr. Burton: The White Paper's basic philosophy?

Mr. Phillips: Yes, we think so.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I note that the Pools accept the elimination of the three-year exemption for taxation but they do suggest that there is a need for continuing government support for new co-operatives by means of other types of incentives. What sort of incentives would you have in mind? What steps do you think are required?

Mr. Phillips: The White Paper itself, as you recall, suggested that it is better if you want to encourage activity in a given direction to encourage it by, shall we say, subsidy—by direct government aid rather than by tax relief. What we are saying is that we are not advocating elimination of the exemption for co-operatives but we do not quarrel with the White Paper's proposition. The White Paper itself suggests that the alternatives ought to be direct payments rather than less direct support through a tax system. I think we would agree with that.

Mr. Burton: I take it you would also feel that a federal co-operatives' act would be very helpful to all co-operatives?

Mr. Phillips: I think everybody would say that, yes.

Mr. Moffat: Mr. Chairman, we have some doubts about that, but this is off the subject—some doubts if it happens to be too restrictive. This is the problem.

The Chairman: Mr. Moffat, I am going to rule you out of order.

Mr. Moffat: Yes, that's right. I have ruled myself out of order already.

Mr. Burton: One other question on this subject, Mr. Chairman, just for the record. I believe that other companies in fact have the

[*Interpretation*]

Co-operative Union of Canada, à une exception près, et qu'il y a lieu de signaler ce que nous disons à l'alinéa b), c'est que les gains retenus par les coopératives doivent être imposables alors que la sociétés les a encore en sa possession, au taux courant des sociétés.

La *Co-operative Union of Canada* s'est exprimée un peu différemment. Nous sommes persuadés que c'est une question de degré plutôt qu'une de fonds. Et nous croyons qu'il y a compatibilité entre cette attitude et ce que propose le Livre blanc.

M. Burton: L'idée fondamentale du Livre blanc?

M. Phillips: Oui, nous le croyons.

M. Burton: Monsieur le président, je note que les Syndicats acceptent la suppression de l'exemption de trois ans, mais ils proposent que le gouvernement continue à donner son appui à de nouvelles coopératives par d'autres stimulants. De quels autres stimulants, voulez-vous parler? Quelles sont les mesures qui seraient nécessaires, selon vous?

M. Phillips: Le Livre blanc lui-même propose qu'il vaut mieux encourager l'activité, par une aide gouvernementale directe plutôt que par des dégrèvements fiscaux. Mais ce que nous disons, c'est que nous ne préconisons pas de supprimer l'exemption pour les coopératives mais nous ne nous en prenons pas à la proposition du Livre blanc. Le Livre blanc propose que la solution de rechange soit des paiements directs plutôt qu'un soutien indirect sur le plan fiscal.

M. Burton: Je suppose que vous seriez aussi en faveur d'une loi fédérale sur les coopératives. Elle serait très utile pour toutes les coopératives.

M. Phillips: Je crois que tous seraient d'accord.

M. Moffat: Nous avons des doutes là-dessus, mais là n'est pas la question. Si cette loi est trop restrictive, ça pourrait causer des problèmes.

Le président: Je vais devoir déclarer votre question irrecevable.

M. Moffat: Je l'ai déjà retirée.

M. Burton: D'autres compagnies, de fait, ont choisi de payer des ristournes sur le chiffre d'affaires de la compagnie. Est-ce exact si

[*Texte*]

option of paying patronage dividends on business received by the company. Am I correct in stating that other elevator companies, who in fact are in competition with the Pools, have engaged in this practice, which then had some tax benefit as well?

Mr. Turner: Yes. That is right.

Mr. Burton: Turning to the question of capital gains, Mr. Chairman, I would like to ask the witnesses the same question I asked the National Farmers Union and that is what observations they could make about the extent of the drop in land prices over the past three years, which, I think, would be the period in question when land prices began to change and the whole agricultural situation took a sharp change? Do you have any indicators or suggestions or measurements on that, that would be useful to the Committee?

Mr. Turner: Certainly it is very difficult to give levels because there has been very little farm land traded in recent months, whereas three years ago it was moving quite readily. But it would seem to me that in some cases the reduction in land values has been in the neighborhood of 40 to 50 per cent from what it was three years ago.

Mr. Burton: I think this certainly is the basic reason for the concern about the question of valuation which you have noted in your brief and certainly I sympathize with that point of view as well as with some of the other proposals that you made made in this regard.

• 1518

The Chairman: Mr. Burton, notwithstanding the intervention which I have taken into consideration, I regret to inform you that your time has expired.

Mr. Burton: May I ask one more question?

The Chairman: Is it right on his brief and is it likely to elicit a brief reply?

Mr. Burton: I hope so. I think so. This is simply on the question of the proposal made by the pools that farmers be allowed to divert a part of the proceeds of the sale of land or farm units in which a capital gain may be involved, into a registered retirement savings plan. It is just a question of how you would go about determining the deductible amounts that a farmer could transfer to such a fund. Have you any thoughts on that?

Mr. MacDonell: I would suggest, Mr. Chairman, that the amount to be deducted would

[*Interprétation*]

je dis que d'autres compagnies d'élévateurs qui font concurrence à vos Syndicats en ayant recours à ce moyen, en profitent sur le plan fiscal?

M. Turner: Oui, c'est vrai.

M. Burton: Pour revenir à la question des gains de capitaux, je voudrais demander au témoin la question que j'ai posée au Syndicat national des cultivateurs, à savoir, dans quelles mesures les prix de terrains ont-ils fléchi depuis trois ans, période qui nous occupe plus précisément, alors que les prix des terrains ont commencé à varier, et que la situation de l'agriculture s'est sensiblement modifiée? Pouvez-vous nous donner des chiffres qui pourraient nous être utiles?

M. Turner: C'est très difficile. Les transactions de terrains ont été très rares ces derniers mois, tandis qu'il y a trois ans, elles étaient fréquentes. Il me semble que dans certains cas le fléchissement de la valeur des terres a été d'environ 40 à 50 p. 100 par rapport à il y a trois ans.

M. Burton: Je crois que c'est la principale raison pour laquelle on s'inquiète de l'évaluation, comme vous l'avez remarqué dans votre mémoire, et je suis en accord avec ce point de vue ainsi qu'avec certaines des propositions que vous avez faites à ce sujet.

Le président: Monsieur Burton, en dépit de mon intervention dont j'ai tenu compte, je dois vous signaler que votre temps de parole est expiré.

M. Burton: Puis-je poser une autre question?

Le président: Est-ce que cela a rapport au mémoire? Est-ce que la réponse à votre question sera brève?

M. Burton: Je l'espère. Il s'agit de la proposition faite par le syndicat, à savoir que les cultivateurs peuvent mettre de côté une partie des bénéfices réalisés, lors de la vente d'un terrain ou d'une ferme dans lesquels on peut inclure un gain de capital pour l'affecter à un régime de pensions. Comment détermineriez-vous la somme déductible qui pourrait être transférée à cette caisse de pension? Avez-vous déjà étudié la question?

M. MacDonell: La somme à déduire serait toute somme correspondant aux gains de

[*Text*]

be any amount up to the amount of the capital gain. All it suggests is that the capital gains tax be deferred until such time as you take it out in the form of an annuity.

The Chairman: Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, on the patronage payment, is it always made to the producer or is it allocated to his account at times?

Mr. Purslow: Generally speaking, over the past few years when we have had heavy capital expenditures, it has been credited to his account, as I said, with his permission at the annual meeting through the delegate group.

Mr. Ritchie: If he did not give his permission, do you make the payment?

Mr. Purslow: Yes, we would have to if it was decided. The whole thing really is a question of what the shareholders wish to do with it. They are a strange breed. I would like to make this point right now. They are a strange breed. They are quite prepared, for the advancement of our organization and to provide them with facilities they want, to leave their patronage refunds as capital equity with the company and also to pay income tax on it. They have never even suggested that we should be paying them interest on the capital that we have taken from them and retained. They look on this patronage that is retained almost as a sort of retirement allowance. This is one of the things that I would like to stress in which a co-operative is different from a non co-operative company.

We are committed or obligated to revolve our capital. In other words, we have four or five categories in which we feel bound to repay them as they reach these particular categories. One is at death; the other is over 70; the other is disability; the other is if they retire from farming completely. We feel that we have to retain most of the year's earnings in order to roll these over year after year after year. This is different. This is why we say we are different; we are different in this respect.

Mr. Ritchie: We heard yesterday, I believe, a suggestion that co-operatives have an advantage in access to expansion capital not available to private entrepreneurs. By virtue of this, if it was so that the patronage payment was or had to be made to the individual and then if he loaned it back to the company—that was his privilege—would this make the financing of the pools impossible?

[*Interpretation*]

capital. Ce que nous proposons, c'est que l'impôt sur les gains de capitaux soit différé jusqu'à ce que la vente commence à être payée.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: A propos des ristournes accordées au producteur, est-ce qu'elles sont toujours versées au producteur ou portées à son compte simplement?

M. Purslow: En règle générale, depuis quelques années, alors que nous avons eu de fortes immobilisations, cela a été crédité au compte du membre, avec son autorisation à la réunion annuelle, par l'entremise des délégués.

M. Ritchie: S'il ne vous donne pas cette permission, est-ce que vous faites le paiement?

M. Purslow: Oui, nous devons le faire s'il en est décidé ainsi. Il s'agit de savoir ce que veulent les actionnaires. Ce sont de drôles de numéros. Nous leur assurons les services qu'ils veulent, et ils sont prêts à laisser ces ristournes à titre de part résiduaire entre les mains de la compagnie et à payer de l'impôt là-dessus. Ils n'ont jamais laissé entendre que nous devions leur payer des intérêts sur les capitaux que nous avons retenus. Ils considèrent ces ristournes qui sont retenues, comme une sorte d'allocation de retraite. C'est un des points sur lequel j'aimerais insister et qui différencie une coopérative d'une autre entreprise.

Nous sommes tenus de renouveler notre capital. Nous avons quatre ou cinq catégories et nous devons rembourser nos membres lorsqu'ils entrent dans ces catégories, notamment au décès, après 70 ans lorsqu'ils deviennent invalides ou lorsqu'ils prennent leur retraite. La plupart des gains sont accumulés durant ces années, c'est pourquoi nous sommes différents des autres entreprises sous ce rapport.

M. Ritchie: On nous a dit hier que les coopératives ont un avantage lorsqu'ils s'agit d'emprunter les capitaux d'expansion, contrairement à d'autres entreprises privées. Précisément à cause de cette disposition, si des ristournes étaient versées aux particuliers et s'ils les prêtaient à la compagnie, ce qu'ils peuvent faire, est-ce que votre financement deviendrait impossible?

[*Texte*]

Mr. MacDonell: May I suggest, Mr. Chairman, that the financing of a co-operative is so radically different from the financing of an ordinary joint stock company that you cannot properly compare them. The co-operative does not have the ability normally to go out on the money market and borrow money. Its basic capital is now in a position of being held at discretion within the co-operative, and the bases for borrowing funds from outside are not as satisfactory as if it was in the form of capital stock. There is no basic capital stock. Therefore, you have this revolving fund which moves out automatically instead of as dividends are declared in the ordinary joint stock company. The co-operative has the advantage of being able to persuade, if you like, its members to leave their earnings in in the form of loans. The joint stock company has the advantage of being able to go to the market and borrow its funds or to have them put up in the form of share capital.

Mr. Ritchie: Therefore, you feel that this patronage dividend must remain as sort of a collective decision by a board or by the members to dispose of as they see fit.

Mr. MacDonell: There is no other capital.

Mr. Ritchie: Therefore, if this was lost to you, it would be almost impossible to finance.

Mr. Moffat: This is the basic proposition of a co-op. The members who are using the service are putting up their own capital. This is fundamental of a co-op. In the other cases, the fellow who is putting up the capital is trying to make a profit out of it. Here it is a self-help proposition to the very fundamental extent that the people who are using it are putting up the capital as part of the arrangement when they come into the membership. They are agreeing at the time they come into membership that the decision on this will be a joint decision by their elected representatives. This is a very fundamental part of a co-op set up.

Mr. Ritchie: Yes. Would you suggest that the grain handling business and storage business is an intensely competitive business as of this last number of years?

Mr. Moffat: It always has been.

Mr. Ritchie: It always has been. What is happening to the handling of the grain? Are the line companies holding their own? Is there any change in percentage in these last few years?

[*Interprétation*]

M. MacDonell: Le financement d'une coopérative est tellement différent de celui d'une compagnie à actions limitées que les deux ne peuvent se comparer. La coopérative ne peut pas normalement emprunter. Les capitaux sont détenus par la coopérative et les emprunts de l'extérieur ne peuvent se faire sous la forme de capital-actions. Nous n'avons pas de capital-actions. C'est pourquoi nous avons cette caisse renouvelable qui se constitue automatiquement au lieu de la déclaration de dividendes, comme c'est le cas pour une société par actions. La coopérative a l'avantage de pouvoir persuader, si vous voulez, ses membres de laisser leurs gains sous forme de prêts. Une compagnie par actions a l'avantage de pouvoir emprunter ses fonds, ou de les obtenir sous forme de capital-actions.

M. Ritchie: Donc vous estimez que ces ristournes doivent demeurer une sorte de décision collective prise par le Conseil d'administration ou par les membres qui peuvent en disposer.

M. MacDonell: Nous n'avons pas d'autres capitaux.

M. Ritchie: Si vous perdiez cela, votre financement deviendrait impossible.

M. Moffat: C'est là le fondement même de la coopérative. Ceux qui utilisent les services fournissent eux-mêmes les capitaux. C'est le principe fondamental. Dans d'autres cas, la première préoccupation des actionnaires est de réaliser des profits. Ici, ce sont ceux qui profitent des services qui fournissent les capitaux. Ils conviennent, au moment de leur adhésion, que cette décision serait conjointe par les représentants élus. C'est un point fondamental des coopératives.

M. Ritchie: Pensez-vous que la société des grains est une entreprise qui fait concurrence depuis quelques années?

M. Moffat: Il en a toujours été ainsi.

M. Ritchie: Qu'advient-il de la manutention des céréales? Est-ce que les compagnies ont à cet effet leurs propres services? Avez-vous enregistré certains changements dans le pourcentage depuis quelques années?

[*Text*]

Mr. Moffat: I can answer for Manitoba. We handle just a shade over 50 per cent, so we are just a shade larger than the other companies. This is Manitoba Pool. This is of the grain part of the business. The United Grain Growers, of course, have a section of it too.

Mr. Ritchie: Of the 51 per cent or the balance?

Mr. Moffat: No, no. This is our own share. It is just over 50 per cent.

Mr. Ritchie: Yes.

Mr. Moffat: That share has been down a little bit in the last couple of years when we were short of boxcars and we were not getting as good a share of boxcars as we thought we should have. It looks as if it might be up a little bit this year compared to last year. That is percentagewise

Mr. Ritchie: What was your percentage, say, 10 years ago? Can you recall?

Mr. Moffat: It was 57 or 58 per cent—something like that

Mr. Ritchie: I see.

Mr. Moffat: And we got down to about 52 per cent, and it looks as if we might be up just slightly this year.

Mr. Ritchie: Is Saskatchewan approximately the same?

Mr. Turner: Very similar to it.

Mr. Ritchie: Do you credit this, that the tax position of the two groups is basically in line or the fact that a certain segment of farmers want to be co-operatives, others do not, and you have reached some sort of a balance.

Mr. Turner: I am not quite sure I get the full gist of your question.

Mr. Ritchie: I wish to know whether this sort of balance you seem to have reached is due to the tax structure or to the fact that a certain number of people do not wish to deal with co-ops.

Mr. Turner: I think it is fair to say that there are a great number of other factors, among them the distribution of box cars, which has certainly borne heavily on this and it is not the tax system as such, I think. It is despite this other factor that this has happened. But they have been able to do it. The fact that they want to patronize the organiza-

[*Interpretation*]

M. Moffat: En ce qui concerne le Manitoba, il y a un peu plus de 50 p. 100 des céréales qui nous passent entre les mains, aussi pouvons-nous dire que nous sommes un peu plus importants que les autres compagnies. La compagnie *United Grain Growers* a aussi sa part, bien entendu.

M. Ritchie: Des 51 p. 100 ou du reste?

M. Moffat: C'est notre part à nous de faire un peu plus de 50 p. 100.

M. Ritchie: Oui.

M. Moffat: Au cours des dernières années, cette part a été un peu inférieure car nous avions moins de wagons de chemins de fer et nous n'avons pu obtenir autant de wagons que nous l'espérions. Il semble que la situation s'est améliorée cette année comparativement à l'an passé.

M. Ritchie: Mais quel était votre pourcentage, mettons, il y a dix ans?

M. Moffat: 57 ou 58 p. 100.

M. Ritchie: Je vois.

M. Moffat: Nous l'avons baissé à 52 p. 100. Cette année, je crois qu'il y aura une légère augmentation.

M. Ritchie: En Saskatchewan, c'est à peu près la même chose?

M. Turner: Oui.

M. Ritchie: Est-ce que cela dépend de la situation fiscale des deux groupes qui est sensiblement la même ou du désir d'un certain nombre d'agriculteurs de se constituer en coopératives, alors que d'autres ne le veulent pas? Avez-vous essayé d'atteindre un certain équilibre?

M. Turner: Je ne sais pas si je comprends très bien ce que vous voulez dire.

M. Ritchie: Vous en êtes arrivés à ce compromis à cause du régime fiscal ou parce que certaines personnes ne veulent pas traiter avec les coopératives.

M. Turner: Il y a beaucoup d'autres facteurs, entre autres, la distribution des wagons de chemins de fer joue un rôle important. Ce n'est pas le régime fiscal en tant que tel qui en est la cause. Le fait qu'ils veulent se servir de leurs propres organisations, c'est surtout là la raison.

[*Texte*]

tion that they themselves own is the motivation and it would be greater if some of the other factors were corrected.

Mr. MacDonell: Mr. Chairman, I would like to suggest that there is no competing grain company in Canada that is short of working capital. This is not a factor at all in the grain business. This accumulation of capital, through taxation or otherwise, has nothing to do with the competitive position of the grain companies. They all have adequate capital. They are investing in other enterprises now.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I was suggesting then that the amount of grain handled is more dependent on factors other than taxation and raising of capital than it was in the past. Are the allocation of boxcars the main factors that are really external to both line and pool companies?

• 1528

Mr. Moffat: We are into a considerable number of other activities in Manitoba besides grain and some of the capital is being used there of course. But so far as the grain handling is concerned we are now in the position of maintaining facilities and staying there rather than expanding. As Mr. MacDonell pointed out, the other private companies certainly have not been held back by capital; they have been investing in other things. I do not know the situation in Saskatchewan.

Mr. Ritchie: Right. Now I would like to ask your opinion on farm financing on the basis of the capital gains tax. As we are aware, approximately 90 per cent of the farms change hands now through the Farm Credit Corporation. Under the White Paper proposal if a farmer is faced with, say, a $10,000 capital gain, leaving aside averaging, he would be liable for the full amount of $10,000 in one year. Yet if he takes his payments at $2,000 a year he can spread that considerably. What effect in your opinion would this have on farm financing? Would it go back to financing by the retiring farmer to the new operator? Have you given any thought to this?

Mr. MacDonell: Mr. Chairman, I do not think there would be any effect whatever. I believe the assumption here is that the farmer who is retiring is going to leave the investment of his funds in a farm for some other farmer. That capital would not be available for that other farmer. I do not think it is a viable proposition.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I think you misunderstood me. If a farmer who is selling

[*Interprétation*]

M. MacDonell: Dans ce domaine, j'estime qu'il n'y a pas d'entreprises concurrentes au Canada qui manquent de capitaux. Ce facteur ne joue pas dans un commerce des céréales. Cette accumulation de capital n'a rien à voir avec la situation concurrentielle des entreprises de céréales. Elles ont toutes suffisamment d'argent. Elles investissent maintenant dans d'autres entreprises.

M. Ritchie: Est-ce que vous pensez que cette industrie dépend davantage de facteurs autres que l'imposition et le rassemblement de capitaux que par le passé? Est-ce que l'attribution des wagons couverts est bien le principal facteur qui ne concerne ni les syndicats de chemins de fer ni ceux du blé?

M. Moffat: Dans notre cas, au Manitoba, nous avons beaucoup d'autres activités à part le commerce des céréales. En ce qui concerne la manutention du blé nous sommes maintenant en mesure de maintenir des installations non pas de les agrandir. Comme M. MacDonell l'a mentionné, les autres compagnies n'ont certainement pas été retardées à cause du manque de capital. Elles ont investi dans d'autres domaines. Je ne connais pas la situation en Saskatchewan.

M. Ritchie: Maintenant je voudrais connaître votre opinion sur le financement des fermes selon le principe des gains de capital. Comme vous le savez, la plupart des fermes changent de mains par l'entremise de la *Farm Credit Corporation*, dans une proportion de 90 p. 100 je crois. Si un fermier, en vertu du Livre blanc, faisait un gain de capital de $10,000—il serait responsable de cette somme pour une année. Mais s'il prend des paiements de $2,000 par année il peut étaler ce montant. Quel effet est-ce que ceci, aurait selon vous, sur le financement? Est-ce que le financement passerait aux mains du nouveau propriétaire? Avez-vous réfléchi à cela?

M. MacDonell: Non, il n'y aurait aucun effet, je pense. Je propose que l'agriculteur qui prend sa retraite laissera son investissement entre les mains d'un autre agriculteur. Ce dernier ne pourrait pas toucher au capital. Je ne pense pas que cette proposition soit viable.

M. Ritchie: Monsieur le président, je pense que vous m'avez mal compris. Si un fermier

[*Text*]

his farm makes a $10,000 capital gain he can reduce it by having the buyer pay him over a period of five years or whatever he decides; whereas, at present he will receive all his money at one time due to the form of financing through the Farm Credit Corporation which tends to pay off the retiring farmer completely. What effect would this have on the transfer from one operator to another?

Mr. Moffat: Not very much.

An hon. Member: It is a question of the agent.

The Chairman: Does any other witness wish to comment?

Mr. Phillips: Mr. Chairman, in the example that Dr. Ritchie has used it depends on the age of the vendor. According to the farmers, we have spoken to, our experience is that generally speaking the transfer occurs at the point of the vendor's retirement; for example, if he is 70 years old he will have less ability to phase this payment out over a long period of time. So it would have some effect on that.

Mr. Ritchie: That is what I am getting at. Is this going to put the price of land up or is it going to bring the price of land down? What effect is it going to have on the price the new operator has to pay. Have you any opinions on this?

Mr. Phillips: We have never examined that question. I would not like to give an off-the-top-of-the-head response. We discussed other issues which seemed to have greater implication for us than that one.

Mr. Ritchie: There is another point on income tax which may not have been covered and on which I would like an opinion. It is often considered that a farm housewife is much too involved in the family income. As a matter of fact last fall a farmer told me the only hired man he could find at harvest time was his wife. Should we be looking at income tax splitting as a means of giving a fair assessment of the income of a farmer and whoever else is involved in the farm family's income?

Mr. Phillips: Mr. Chairman and Dr. Ritchie, we have not considered this but we did consider a proposition by Carter that family income be put in a bag and we had some rather unacceptable views on that one. You are talking about splitting it; we have not really considered it.

The Chairman: Mr. Douglas.

[*Interpretation*]

qui vend sa ferme fait un bénéfice de $10,000, il peut réduire ce montant en prenant des dispositions pour que l'acheteur le rembourse sur une période de 5 ans, tandis que par l'intermédiaire de la *Farm Credit Corporation*, il recevrait tout l'argent en même temps. Quelles en seraient donc les conséquences lorsqu'une ferme change de propriétaire?

M. Moffat: Cela aurait très peu d'effet.

Une voix: Cela dépend beaucoup de l'agent immobilier.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires?

M. Phillips: Eh bien, monsieur le président, cela dépend de l'âge du vendeur. Nous avons constaté que la plupart des agriculteurs cèdent leur propriété lors de leur retraite. Donc, si un fermier a 70 ans, il est beaucoup moins certain qu'il puisse échelonner les paiements sur plusieurs années. Ceci aurait évidemment des conséquences.

M. Ritchie: Voici ce à quoi je veux en venir. Est-ce que cela va faire augmenter le prix des terres ou non? Quel effet cela aura-t-il sur le prix au nouvel acquéreur? Qu'en pensez-vous?

M. Phillips: Nous n'avons jamais songé à cela. Je ne voudrais pas répondre à la légère. Nous avons étudié d'autres questions qui nous semblaient plus importantes.

M. Ritchie: Au sujet de l'impôt sur le revenu, j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet: on estime que la ménagère sur une ferme prend part au revenu dans une trop large mesure. Un agriculteur me disait que le seul ouvrier qu'il pouvait trouver au temps de la moisson c'était sa femme. Croyez-vous que le fait de partager l'impôt sur le revenu soit une bonne méthode pour évaluer le revenu d'un agriculteur et de toute personne impliquée dans ce revenu?

M. Phillips: Monsieur le président et monsieur Ritchie, nous n'avons pas étudié cette question. Nous avons cependant étudié une proposition de la Commission Carter à savoir que le revenu d'une famille devrait être considéré comme un tout. Nous n'étions pas tout à fait d'accord avec cette proposition. Pour ce qui est de partager l'impôt, nous n'y avons pas pensé.

Le président: Monsieur Douglas.

[*Texte*]

Mr. Douglas (Assiniboia): Mr. Chairman, I do not propose to ask many questions about the operation of the wheat pools. I have been a wheat pool member for nigh on to 30 years you might say, and really the accumulated savings I have received would amount to somewhere in the neighbourhood of an average of $100 a year; so this is not really a significant thing in a farmer's financial situation. It is a nice little nest egg to get when you retire or for your family to get when you die, or if you sell your farm and get right out of the business. I do not think it has a great deal of influence on the price of land or on decisions of farmers to continue farming or not.

I would like to ask some questions with regard to the items in the brief which have to do with individual farmers. I was going to ask about the limits that might be placed on a registered retirement fund from the proceeds of the sale of a farm, some of which might be capital gain, but that question has already been asked.

In paragraph 18 on page 9 of your brief you suggest an integration of the capital gains tax and the estate tax. In other words, when the estate tax is paid this should be considered as having dealt with or settled any capital gains taxes that might have accrued.

This would apply only in the case of an estate. Would there not be some inequity in this as against the farmer who happened to sell his farm shortly before he died or sometime before he died? Have you anything to suggest to overcome it?

Mr. Moffat: I agree with you; there would be some inequity. But the inequity of not working this thing as a complete package may be worse; it is not a matter of coming up with any concrete proposal as to how it should be done but simply to say, "Here is something that needs to be looked at". One of the most important factors here is the financing. If you are getting hit with both items at the same time then you have got to take a look at them in terms of how they will be financed over a period of years and how the payments are going to be worked out.

Mr. Douglas (Assiniboia): A witness who appeared before us earlier today suggested there should be no estate taxes or capital gains taxes on farm land. You do not go that far in your solution to the problem.

Mr. MacDonell: Yes, Mr. Chairman, it does not apply to the farm land, it applies to the farmer or the ex-farmer. You are not going to disrupt the family farm when the man retires

[*Interprétation*]

M. Douglas (Assiniboia): Monsieur le président, je n'ai pas beaucoup de questions à poser au sujet de l'exploitation des syndicats du blé. Je suis membre d'un tel syndicat depuis près de 30 ans et les épargnes que j'ai faites sont environ de $100 par année, ce qui ne compte pas beaucoup dans la situation financière d'un agriculteur. Ce dernier aime bien en profiter, cependant, lorsqu'il prend sa retraite, ou lorsqu'il vend sa ferme. Sa famille reçoit cette somme lorsque l'agriculteur meurt. C'est très utile. Je ne crois pas que ces épargnes aient des répercussions sur le prix des terres ou sur la décision des agriculteurs de continuer ou non à travailler.

J'ai quelques questions à poser sur certaines recommandations faites dans le mémoire et qui se rapportent aux agriculteurs. On a posé des questions au sujet des limites qu'on pouvait imposer, et les limites qui pourraient être placées dans un fond de retraite provenant de la vente d'une ferme.

A la page 9 de votre mémoire, au paragraphe 18, vous dites qu'il faudrait intégrer l'imposition des gains de capital et des droits de succession. Autrement dit, la taxe sur les droits de succession lorsqu'elle est payée, inclut toute taxe qui aurait pu s'accumuler sur les gains de capital.

Ceci ne s'appliquerait que dans le cas d'une succession. Est-ce qu'il n'y aurait pas une certaine injustice pour un agriculteur qui vendrait sa ferme peu de temps avant sa mort. Est-ce que vous avez quelque chose à proposer pour qu'on puisse éviter cela?

M. Moffat: Oui, je suis d'accord avec vous; il y aurait une certaine injustice. Mais il y a quelque chose là qu'on devra considérer. L'un des facteurs les plus importants c'est celui du financement. Si l'on vous impose deux sommes en même temps, vous devez voir comment vous les financerez au cours des ans et comment vous ferez les versements.

M. Douglas (Assiniboia): Un autre témoin aujourd'hui a suggéré qu'il n'y ait pas d'impôt de succession ou de gains de capital sur les terres agricoles. Vous ne poussez pas votre solution jusqu'à ce point, n'est-ce pas?

M. MacDonell: En effet, monsieur le président, ceci ne s'applique pas aux terres agricoles mais à l'agriculteur ou à celui qui a été agriculteur. Si un homme est déjà à sa

[*Text*]

from farming. This has to be kept clear. Any proposals in the White Paper that might be said to disrupt the family farm can be very confusing because as a rule the situations they are talking about is that when the man is no longer a farmer there is no longer a family. We say they should be treated as anyone else but we should try to preserve the family farm by making the transition from one member of the family to another possible.

Mr. Douglas (Assiniboia): I note, Mr. Chairman, that again this situation of roll-over privileges, where a farmer sells some land and buys some more should be granted on the same basis as that of the White Paper proposals for residences and it is an admirable suggestion. But do you think there should be any limit on the time that should elapse between the sale of a property and the purchase of another property before the roll-over privilege expires?

Mr. Phillips: There is no question of a limitation, Mr. Douglas and Mr. Chairman. We have simply said that the 12-month roll-over proposition in the White Paper ought to be looked at in terms of farm land; 12 months may not be long enough but it is certainly a great limitation. This is not just an academic proposal because at this time of rationalization of a great deal of agriculture in the West there is considerable selling and buying of whole farms, moving out of one area into another. The irrigation of the Saskatchewan River is contributing in part to this, but there is a fair bit of this. A brief period; I do not think this group would stick to 12 months but the White Paper suggested 12 and that seems to be a reasonable period.

Mr. Douglas (Assiniboia): Mr. Chairman, I have a question that has to do with the inflation factor; paragraph 21 of the brief suggests that some sort of an inflation index ought to be applied to a capital gain which would operate to reduce the taxable capital gain. There could be a deflation of course and the index of capital gain might go down. Would you propose that losses in such cases be deductible?

Mr. Moffat: This is what is in the White Paper as it is now. If you have a capital loss it is absorbed in this part as the general situation, which means that it becomes deductible as part of the total.

Mr. Douglas (Assiniboia): Yes, you are extending this principle a little bit farther. You are talking about an inflation index, this is not in the White Paper and I wondered if your proposal would work both ways?

[*Interpretation*]

retraite, vous n'allez pas détruire la ferme familiale qu'il possédait. Toute proposition du Livre blanc à ce sujet peut être très embarassante car, règle générale, on considère la famille comme démembrée lorsque son chef meurt. Nous suggérons que la ferme familiale soit préservée en la cédant à un autre membre de la famille.

M. Douglas (Assiniboia): Je crois, monsieur le président, que le régime des privilèges par roulement, dans le cas où un agriculteur vend ses terres et en achète d'autres, devrait être appliqué suivant les propositions du Livre blanc qui s'appliquent aux habitations. Je trouve cette suggestion remarquable. Croyez-vous qu'il devrait y avoir une limite de temps entre la vente d'une propriété et l'achat d'une autre, en ce qui concerne l'expiration des privilèges par roulement?

M. Phillips: Il n'y a aucune question de limitation, monsieur Douglas et monsieur le président. Nous disons simplement que la proposition de roulement pour une période de 12 mois devrait être étudiée, en tant qu'appliquée aux terres agricoles.

La période de douze mois n'est peut-être pas assez longue mais c'est certainement une limite assez éloignée. Cette proposition n'est pas que théorique. Elles sera mise en pratique car les ventes de terres agricoles sont très nombreuses dans l'Ouest. Les agriculteurs quittent leur région. L'irrigation de la rivière Saskatchewan en est surtout la cause. Je ne crois pas que ces agriculteurs soient d'accord avec cette proposition. Pour ma part, je la trouve très raisonnable.

M. Douglas (Assiniboia): Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet de l'inflation. On suggère, au paragraphe 21 du mémoire, d'appliquer un indice d'inflation sur les gains de capital afin de réduire les gains de capital imposables. Il pourrait y avoir déflation, évidemment et l'indice des gains sur les capitaux pourrait baisser. Croyez-vous que les pertes dans ces cas pourraient être déduites?

M. Moffat: C'est ce que propose le Livre blanc sous sa forme actuelle. Si vous subissez une perte en capital, elle se trouvera résorbée automatiquement en ce sens qu'elle pourra être déduite comme une partie du tout.

M. Douglas (Assiniboia): Oui, je crois que vous généralisez un peu trop. Vous parlez d'un indice pour la déflation. Il n'est pas question dans le Livre blanc. Je me demande si votre proposition s'avérerait efficace dans les deux sens.

[*Texte*]

Mr. Moffat: It would have to in principle, yes.

Mr. Douglas (Assiniboia): When it comes to the valuation of a farm—I am not sure that this is touched on in your brief—the concern of a lot of farmers is that valuation day may be established during this time of deflated farm values in western Canada whereas by the time the farm is sold—the owner may die sometime in the near future—prices may have come back up. We may have come out of the farm depression and prices may come back to where they were three years ago. I think this is of great concern to those farmers who have not been buying land in recent years but who may have inherited their land or got it 20 years ago when farm values were much lower. Have you given any thought to this problem and have you any solutions, if a capital gains tax is established on farm land, whereby a farmer would not suffer so much as they fear they may suffer under this system?

Mr. Turner: Yes, we cover this in paragraph 39 on page 21. Basically we are saying the greater of valuation day or cost.

Mr. Douglas (Assiniboia): Yes, but the cost does not help, which is the point I am trying to make. It would help a few farmers who bought when the price was high in recent years, but I would suggest the majority are not in the situation where such a proposal would help.

Mr. MacDonell: Mr. Chairman, is this not a question of valuation? If the value is not adequate on valuation day then you have trouble, but if it is valued properly then from there on it is true inflation. Is that not correct?

Mr. Douglas (Assiniboia): Then you are suggesting that the value on valuation day should not be set as the values are then, if it happens to be in a depression, but perhaps that it should be set on a longer term basis. What do you mean by that?

Mr. MacDonell: I believe the brief tries to suggest that where the actual purchase was prior to valuation day and that figure is higher than the value on valuation day then that higher figure should be used. So it is not a continuing problem, it is a transitional one.

Mr. Douglas (Assiniboia): It is a transitional one in a way, but I would suggest more farmers are going to be affected by the change from value on valuation day to the value

[*Interprétation*]

M. Moffat: En principe, oui.

M. Douglas (Assiniboia): Quand on parle de l'évaluation d'une ferme,—je ne sais pas s'il en est question dans votre mémoire,—beaucoup d'agriculteurs sont préoccupés par le fait que le Jour de l'évaluation peut survenir au moment où les valeurs des fermes sont à la baisse dans l'Ouest du Canada, alors que pendant ce temps, il peut arriver que la ferme se vende ou que le propriétaire meure ou que la valeur des fermes augmente. Les valeurs des terres peuvent être à la baisse et atteindre le niveau qu'elles occupaient trois années auparavant. Je crois que ceci constitue l'une des grandes préoccupations des agriculteurs qui ont hérité de leur terre il y a 20 ans alors que les valeurs des terres étaient de beaucoup inférieurs. Avez-vous étudié ce problème, avez-vous ébauché des solutions qui permettraient aux agriculteurs de ne pas trop souffrir de l'application aux terres cultivables de l'impôt sur les gains de capital?

M. Turner: Oui, il en est question à l'alinéa 39, page 21. En principe, il s'agit du Jour et du coût de l'évaluation.

M. Douglas (Assiniboia): Oui, mais le coût n'aiderait nullement et c'est ce que je tiens à faire remarquer. Il ne profiterait qu'à un petit nombre d'agriculteurs qui auraient acheté leurs fermes récemment et à un prix élevé. Mais il me semble que la majorité des agriculteurs ne pourraient pas profiter d'une telle mesure.

M. MacDonell: Monsieur le président, est-ce qu'il ne s'agit pas d'un problème d'évaluation? Vous aurez des difficultés si la valeur n'est pas satisfaisante. Mais si l'évaluation est exacte, on aura l'inflation n'est-ce pas?

M. Douglas (Assiniboia): Alors, vous proposez que la valeur, le Jour de l'évaluation, ne soit pas déterminée comme elle est en réalité, si l'on est en période de crise, mais plutôt qu'elle soit fixée à long terme. Qu'entendez-vous par là?

M. MacDonell: Nous disons dans le mémoire, je crois, que lorsque l'achat d'une ferme a été fait avant le Jour de l'évaluation et que le chiffre est plus élevé que la valeur déterminée le Jour de l'évaluation, il faut retenir plutot ce chiffre. Donc, c'est une difficulté temporaire.

M. Douglas (Assiniboia): Oui, mais le fait de retenir la valeur réelle d'une propriété dont on dispose soit par testament soit pour l'avoir achetée plutôt que l'évaluation, désa-

[*Text*]

when the farm is disposed of either through will or by sale and sometime in the future, if prices come back to normal, far more farmers will be detrimentally affected that way than those who would have bought at a higher price than the value on valuation day. I do not think the insertion of that loophole, you might say, which is applied in the White Paper I believe to bonds bought whereby you would either use the value on valuation day or the cost of the bond, if that is what you are suggesting, should be applied to farmland. But the problem is that the cost of farmland may have been even lower up until a few years ago than the value on valuation day, so it would not help.

Mr. MacDonell: That is true, Mr. Chairman. Really all we are trying to guard against here is the man who in recent times has bought a farm at inflated prices. Prices have been going up very considerably in the last 10 years. If he was unfortunate enough to buy it at those very high prices he should get some relief on valuation day. This is really all we are asking for. We are not asking for the next step—anyone who owns land now but if he had bought it recently would have paid a high price. He bought it 30 years ago and therefore he does not get any relief. We say he has to rely on valuation day. We just are referring to the man who bought at very high prices in recent times.

Mr. Douglas (Assiniboia): I think that completes that line of questioning, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Douglas. Mr. Mahoney is next.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, I do not recall from anything we have seen that the United Grain Growers are going to appear before us and I have a couple of general questions I would like to ask which I think these witnesses can answer. First, is not the UGG a producer co-operative, in general terms?

Mr. MacDonnell: It is a farmer-owned corporation.

Mr. Mahoney: It is not a co-op.

Mr. MacDonell: It pays patronage dividends. Whether it meets the other requirements of co-operative philosophy, I do not know.

Mr. Mahoney: Would you have any idea what percentage of the business on the prairies they do in terms of grain buying?

[*Interpretation*]

vantagera un nombre plus grand d'agriculteurs, si les valeurs reviennent subséquemment à la normale, que la catégorie constituée par ceux qui ont acquis leurs domaines à un prix supérieur à l'évaluation. Je ne crois pas que cette échappatoire qui, dans le Livre blanc s'applique aux obligations par lesquelles vous pouvez choisir entre l'évaluation et le coût de l'obligation, puisse s'appliquer aux terres cultivables. Mais il est possible, que le prix des terres cultivables ait été inférieur à l'évaluation, jusqu'à ces dernières années et c'est là le problème. Cela n'aiderait donc pas.

M. MacDonell: C'est exact, monsieur le président. En fait, tout ce que nous essayons de faire, c'est de protéger ceux qui ont acheté dernièrement une entreprise agricole à des prix très élevés. Les prix ont considérablement augmenté pendant les 10 dernières années. Si ces personnes ont eu la malchance d'acheter des terres à des prix exorbi ants, il faudrait qu'on les ménage, au Jour de l'évaluation. C'est tout ce que nous demandons. Nous ne demandons pas que cela s'applique à tous les propriétaires terriens mais seulement à ceux qui ont acquis leurs terres récemment, à des prix élevés. Celui qui a acheté ses terres voilà 30 ans, n'est, par conséquent, nullement ménagé. Il doit s'en remettre à l'évaluation. Nous ne faisons allusion qu'à ceux qui ont acheté des terres dernièrement et à des prix très élevés.

M. Douglas (Assiniboia): Je crois que cela vide la question. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Douglas. Je donne la parole à M. Mahoney.

M. Mahoney: Monsieur le président, je ne pense pas que les représentants des *United Grain Growers* s'adresseront à nous. J'aurais quelques questions d'ordre général, qui s'adresseraient particulièrement à eux. La UGG ne forme-t-elle pas une coopérative de producteurs?

M. MacDonell: C'est une société qui appartient aux agriculteurs.

M. Mahoney: Ce n'est pas une coopérative.

M. MacDonell: Nous payons des ristournes. J'ignore s'il s'agit là d'une caractéristique des coopératives.

M. Mahoney: Savez-vous quel pourcentage d'affaires provient de l'achat de grain, dans les Prairies?

[*Texte*]

Mr. MacDonell: We understand it is 15 to 17 per cent.

Mr. Mahoney: And what percentage does the wheat pools do?

Mr. MacDonell: About 50 per cent.

Mr. Mahoney: So about two thirds of this particular business is presently owned by the producers one way or another?

Mr. MacDonell: That is correct.

Mr. Mahoney: Do you do any business at all with non-members—that is, business at the purchasing end?

Mr. MacDonell: Some of it, incidentally. I believe the latest figure we have is from some years ago. The tax assessor does not even look any more. It is a small fraction of one per cent.

Mr. Mahoney: That is a figure which you segregate.

Mr. MacDonell: We do not do it any more because it is too small to bother with.

Mr. Mahoney: Are new producer-owned co-operatives being formed with an sort of regularity?

Mr. Moffat: In our particular province a substantial number of them have been eliminated recently by amalgamation into one big one.

Mr. Mahoney: That was in what business?

Mr. Moffat: In some of our own subsidiary groups.

Some of them have come together into a big one. But I do not know of any new ones in recent times. Consumer co-ops are coming along and new credit unions are coming along.

Mr. Mahoney: But the three year tax holiday is of pretty academic interest as far as the producer co-operatives is concerned?

Mr. MacDonell: It never has been a factor with any of the existing commercial co-operatives that is worth talking about.

Mr. Mahoney: Mr. Burton was questioning you on the comments on page 8 regarding retirement savings and the possibility of putting the capital gains realized into a retirement savings plan. I think this is one of the more original thoughts that we have had put forward to us and one that may very well be worth while taking a long look at. I would

[*Interprétation*]

M. MacDonell: De 15 à 17 p. 100.

M. Mahoney: Et les syndicats du blé, quel est leur pourcentage?

M. MacDonell: Environ 50 p. 100.

M. Mahoney: Donc, il y a environ deux-tiers de ces affaires qui sont contrôlées par les producteurs d'une façon ou d'une autre?

M. MacDonell: Oui.

M. Mahoney: Est-ce que vous traitez avec ceux qui ne sont pas membres de votre association?

M. MacDonell: Oui, quelquefois. Le dernier pourcentage que nous ayons remonte à quelques années déjà et représente une petite fraction de 1 p. 100. Le répartiteur ne s'en occupe pas.

M. Mahoney: C'est un chiffre que vous écartiez.

M. MacDonell: Nous ne le faisons plus parce qu'il est minime.

M. Mahoney: S'est-il formé de nouvelles coopératives appartenant à des producteurs?

M. Moffat: Dans notre province, il y a plusieurs qui ont disparu par suite d'une fusion.

M. Mahoney: Dans quelle entreprise?

M. Moffat: Dans certaines de nos filiales. Quelques-unes se sont fusionnées mais je n'en connais pas qui se sont formées récemment. Les coopératives de consommateurs et les coopératives de crédit se développent progressivement.

M. Mahoney: Mais en ce qui concerne les coopératives de producteurs, le sursis fiscal de trois ans représente un intérêt plutôt restreint, n'es-ce pas?

M. MacDonell: Il n'a jamais influencé les coopératives commerciales d'une certaine importance.

M. Mahoney: M. Burton vous posait des questions au sujet de ce que vous dites à la page 8, à propos de l'épargne-retraite et de la possibilité de verser dans un régime d'épargne-retraite, les gains en capital. Je pense que c'est l'idée la plus nouvelle que l'on nous ait proposée et qu'il vaudrait la peine de l'étudier de très près. Toutefois, si le Livre blanc

[*Text*]

assume though that if the recommendations of the White Paper are that the tax shelter benefits of these retirement savings plan be related to the benefits to be derived from the plan rather than the moneys put in it would seem equitable that your suggestion be integrated with that in the same way as perhaps a private individual would be.

Mr. MacDonell: Yes.

Mr. Mahoney: In that case perhaps a very large capital gain derived by a man of probably senior years might incur partial taxation at the time it is realized.

Mr. Phillips: May I respond to that, Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Yes, please.

Mr. Phillips: Yes, certainly the suggestion here is not that the provisions that would apply to a farmer be in the future different from those available to other taxpayers, which is one of the points you are making, but that the farmer have some opportunity to acquire a retirement fund that he now does not have. I might, if I may, just make one further point, because there was discussion of it earlier. That was the question whether we are saying there ought to be or ought not to be a maximum allowed. We really have not said this specifically but we have implied that there ought to be. I just direct your attention to the middle of paragraph 17 on page 8. What we are saying is that the amount to be allowed for this lump-sum payment is of course a matter for debate and we would like to be in the debate when it comes. We are not suggesting a maximum here. What we are suggesting is that the maximum should not necessarily be related to his last five years of income, because we know that life in Western Canada has very great ups and downs and the last five in farming are not always the best five, which they may well be for some occupations.

• 1548

So we are not saying there should not be a maximum. I think we would like to underline that point.

Mr. Mahoney: That is certainly a point well taken, but the general thrust is that probably these tax-sheltered pension plans should be related to the benefits rather than to the moneys put into them and there has not been too much objection to that suggestion from any quarter. If you, as an organization, have not considered it then please say so. But if you have, perhaps you might indicate wheth-

[*Interpretation*]

recommande que les exemptions d'impôt de ce régime d'épargne-retraite soient accordées aux bénéfices retirés de ce régime plutôt qu'aux investissements qui y sont consacrés, il semblerait juste que votre proposition soit complétée de la même façon que dans le cas d'un individu.

M. MacDonell: Oui.

M. Mahoney: Dans ce cas, une imposition partielle pourrait s'appliquer aux gains en capital très importants possiblement réalisés par un homme d'âge mûr, par exemple.

M. Phillips: Puis-je répondre, monsieur Mahoney?

M. Mahoney: Oui.

M. Phillips: Les dispositions qui s'appliquent aux agriculteurs ne devraient pas être différentes de celles dont jouissent les autres contribuables mais les agriculteurs devraient pouvoir bénéficier d'un fonds de retraite. J'aimerais ajouter quelque chose au sujet de la discussion précédente à savoir si l'on devrait ou non fixer un maximum. Nous ne l'avons pas précisé mais nous croyons qu'il devrait y en avoir un. J'attire votre attention sur l'alinéa 17, page 8. Il faudrait discuter la question avant de fixer cette somme et nous désirerions participer à la discussion. Nous ne suggérons pas un maximum ici. Disons que le maximum ne devrait pas nécessairement se rapporter aux revenus des cinq, car la vie dans l'Ouest du Canada a connu des hauts et des bas ces dernières années, et que les cinq dernières années n'ont pas été les meilleures en agriculture comme elles l'ont été dans d'autres domaines.

Nous ne voulons donc pas dire qu'il ne devrait pas y avoir le maximum.

M. Mahoney: Mais ces projets de pension qui ne sont pas imposables devraient se rapporter plutôt aux bénéfices qu'à l'argent investi; on ne s'est pas trop opposé à cette idée. Mais si vous ne l'avez pas étudiée, dites-le nous; mais si vous y avez songé, dites-nous si vous estimez que ce ne serait une bonne idée ou non.

[*Texte*]

er or not you feel that it is a proper and equitable suggestion.

Mr. Phillips: In respect to this document, we have not considered it. I think that is the short answer.

Mr. Mahoney: I also would note the comments made on page 15 that you do not find any reason whatever for the tax-collecting officers of the federal government to say to any taxpayer what shall be deemed his deemed return on investment, a statement which you reiterate again on page 16, paragraph 30.

I suppose that almost all taxpayers would endorse that particular proposition and yet it is not a proposition that is generally accepted even today in the realm of tax law. In the non-armslength transaction, and certainly many transactions between corporations and their shareholders are regarded as being non-armslength, there are deemed to be certain benefits passed whether or not, in fact, the cash is passed. Do you not feel that that principle is fairly extended to the relationships between a co-operative and its members?

Mr. Moffat: Mr. Chairman, the proposition that underlies this is the proposition that people should pay tax in proportion to whatever income they have, and that the size of the income the individual gets should be the determining factor on what tax he pays, not the source.

If he earned it by working, if he earned it by investing, if he earned it by capital gains, if he earned it by patronage dividends, if he gets the money as earnings then the rate should be related to that with relatively little attention paid to which particular type of business organization it came from or what sources. If he has this income, then the tax relates to it.

From that point of view, it then becomes a rather academic question, whether you call it investment income or whether you call it patronage dividends. If he gets it, then he pays tax on it.

Mr. Mahoney: Yes, but it seems to me that really the only substantive provision or recommendation in the White Paper that could be deemed to affect adversely the producer co-operative, bearing in mind that the three-year tax holiday is of academic interest to you, is the suggestion that you must in fact pay the interest out in cash to your member and that it must be paid out at a rate that is probably considerably higher than you have been accustomed to paying.

[*Interprétation*]

M. Phillips: Nous n'avons pas considéré la question.

M. Mahoney: Je remarque également les commentaires que vous faites à la page 15 où vous dites que vous ne trouvez pas de raisons pour que les autorités du fisc du gouvernement fédéral disent aux contribuables ce qu'ils doivent faire de leur investissements. Vous en reparlez à la page 16 au paragraphe 30.

Je suppose que tous les contribuables seraient d'accord avec ce que vous dites mais ce n'est pas une proposition qui est acceptée par tous même aujourd'hui dans le cadre de la loi sur l'impôt sur le revenu. Les transactions entre les sociétés et les actionnaires sont considérées comme donnant certains avantages. Ne croyez-vous pas que le principe s'applique plus ou moins aux rapports entre les coopératives et leurs membres?

M. Moffat: La position à la base de ceci c'est que les gens devraient payer des impôts en proportion de leur revenu et que la largeur des revenus d'un individu devrait déterminer les impôts qu'il paie et non pas leur source.

S'il les gagne en travaillant, par des investissements dans des gains de capital, par des dividendes, les taux devraient se rapporter à cela en tenant peu compte du genre d'organisation d'où elles proviennent. S'il a ce revenu, l'impôt s'y rapporte.

De ce point de vue, cela devient un argument stérile de s'avoir s'il s'agit de revenus de placements ou de ristournes. S'il reçoit cet argent, il doit payer des impôts.

M. Mahoney: Oui, mais il me semble que la seule disposition du Livre blanc qui pourrait causer ces difficultés aux coopératives, étant donné les trois ans non imposables, est d'un certain intérêt pour vous, car vous devez payer l'intérêt en espèce à nos membres à un taux qui est probablement plus élevé que celui que vous avez l'habitude de payer.

[*Text*]

Mr. Moffat: No, no. There is nothing about paying it out in cash. There is no suggestion of that.

Some of the American proposals were that way, but there is nothing here about paying it out in cash. The proposal seems to be, and we are not too sure what they said, that there should be an additional tax calculated in this way, and the proposition that we are making is that, regardless of what you call the income of the member, his tax should be calculated according to what he gets.

Mr. Purslow: This matter was brought up with your officials in Ottawa of the Treasury Department and a lot of things we asked them, they were not able to answer. And this was one of them. But they assumed that it would not be any different, as far as they were concerned, whether we paid it out in cash or whether we credited it to the member's account.

Our whole concept is that the Treasury does not lose anything. Whether we pay it out in patronage or whether we pay it out as interest, or whether we allocate it as patronage or allocate it as interest, it is still taxable in the hands of the member.

Mr. Mahoney: I certainly agree with you that the White Paper itself is vague because our own research staff had come to quite the opposite conclusion, their conclusion being that the requirement would be that this be paid out in cash. So, perhaps, if nothing else, this exercise will have pointed out the vagueness.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I recognize Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, there are a number of points that I would like to touch on. The first one follows on what Dr. Ritchie has said. I think this is one of the mysteries of the White Paper in that, on the capital gains on the sale of a farm, a term sale, if the farmer takes either a mortgage or an agreement for sale, the capital gain that he might realize on the sale is apportioned according to what cash payment he receives. He is going to pay as capital gains tax at the marginal rates that year. The unpaid portion of the capital gain is prorated over the payments, over the balance of the agreement, and so therefore is at the lower marginal rates, over the term of the agreement.

Why Dr. Ritchie indicated that this may change the pattern of farm sale financing is that rather than taking it all in cash and getting one lump capital gain at a higher

[*Interpretation*]

M. Moffat: Non, non il n'est pas question de faire des versements en espèces. Aucune suggestion n'a été faite à ce sujet. Certaines propositions américaines allaient en ce sens, mais on ne fait aucune allusion aux versements en espèces. On proposerait qu'un impôt supplémentaire soit calculé de cette façon, et nous proposons que l'impôt soit calculé en tenant compte du revenu de chacun.

M. Purslow: Nous en avons parlé à Ottawa avec les autorités du ministère des Finances. Nous leur avons posé beaucoup de questions auxquelles ils n'ont pas pu répondre. Ce qui précède faisait partie de ces questions, mais souvent ils nous ont dit que cela ne ferait aucune différence pour eux que nous fassions nos versements en espèces ou que nous créditions le compte des membres.

Nous pensons que le Trésor ne perd rien, que nous versions ceci sous forme de ristourne ou d'intérêt, c'est encore une somme qui est imposable.

M. Mahoney: Je suis certainement d'accord que le Livre blanc est vague parce que notre personnel de recherche en est venu à une conclusion opposée, à savoir qu'il faudrait que cela soit versé en espèce. En tout cas, nous avons pu nous rendre compte du caractère vague de la proposition.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, il y a un certain nombre de points que je voudrais souligner. Le premier se rattache à ce qu'a dit le docteur Ritchie. C'est un des mystères du Livre blanc que pour les gains de capital sur la vente d'une ferme, si le cultivateur accepte une hypothèque de vente à tempérament, il accepte une hypothèque sur un gain de capital et le répartit entre l'argent en espèce qu'il touche, il paiera l'impôt sur les gains de capital au taux marginal pour cette année-là et le reste est réparti sur la durée de remboursement de l'hypothèque.

M. Ritchie a dit que bien que cela puisse modifier le mode de financement, des fermes c'est que au lieu de tout obtenir en espèce et de faire un gain de capital important cette

[*Texte*]

marginal rate, there would be an inducement to the vendor to sell on terms, he himself assuming the obligation, you see. Or I should say, becoming the vendor under an agreement for sale and therefore not resorting to financing the whole of the amount of the sale through the Farm Credit Corporation.

Mr. Moffat: Mr. Lambert, I think the fair answer to that is that we had not really thought of it until you raised it here just now. Our quick reaction is, it will not be of any great significance, but nobody wants to give a definite answer.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, but the point is that this has only come up by way of explanation from the officials. This is part of the iceberg.

• 1600

Mr. Moffat: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): I was a little startled by the proposition put forward by Mr. Phillips, I think, that the co-ops would prefer that if there was to be any assistance to business, encouragement to business, it be done by way of grants or subventions of one sort rather than tax incentives. I would suggest to you that that is the wrong foot, that in order to get people to do something, you would give them an incentive, that grants and so forth are money being paid by government. Government has to raise that money. Under the question of a tax incentive the government does not have to raise one cent. It does not pay out anything on the basis of a tax incentive. And it is for that reason that I suggest to you that from an economic point of view, it is better and much preferable to have incentives rather than grants and subventions or easy loans.

Mr. Phillips: The only comment I would make, Mr. Lambert, is that I have been led into saying something that I did not intend to say. The question was about the position we had stated in respect to the elimination of the three-year exemption. I would like to read the sentence because this is what I was trying to repeat. It is on page 18, paragraph 32:

> As for the proposal that the three-year exemption be eliminated for new co-operatives, the Wheat Pools have never argued strongly for its retention. However, there may be reason for continuing government support for new co-operatives. If alternatives to tax exemption are in fact found there can be little objection to elimination of this exemption

[*Interprétation*]

année-là, le vendeur sera amené à vendre à tempérament. C'est lui qui en quelque sorte deviendra le vendeur et ne voulant pas financer toute la vente en espèce en passant par la *Credit Farm Corporation.*

M. Moffat: Nous n'y avons pas pensé avant que vous ne souleviez la question. En quelques mots, nous ne croyons pas que cela n'aura peut-être pas une importance primordiale. Mais personne ne veut donner une réponse définitive.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce sont des explications que nous avons eues des fonctionnaires, cela fait partie du tout. En quelques mots, nous croyons que cela n'aura peut-être pas une importance primordiale.

M. Moffat: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'étais un peu effrayé par la proposition émise par M. Phillips, à savoir que les coopératives préféreraient que, si nous voulons encourager les affaires, il faudra le faire sous forme de subventions et non sous forme d'abattements fiscaux. Il me semble que c'est partir du mauvais pied. Pour amener les gens à faire quelque chose, il faut les y encourager. Les subventions sont déjà payées par le gouvernement. En ce qui concerne l'incitation fiscale, le gouvernement n'a pas à prélever un sou, car il ne paie rien. Et c'est pour cette raison qu'à mon avis, du point de vue économique, il est beaucoup plus profitable d'offrir des subventions plutôt que des prêts faciles.

M. Phillips: Monsieur Lambert, je veux ajouter que j'ai été amené à dire ce que je ne voulais pas dire. Cela concernait notre situation vis-à-vis l'abolition de l'exemption de 3 ans. C'est à la page 18, paragraphe 32:

> En ce qui concerne la proposition pour l'abolition de l'exemption de 3 ans pour les nouvelles coopératives, le syndicat du blé n'a jamais discuté son maintien. Toutefois, le gouvernement a quelques raisons de soutenir les nouvelles coopératives. Si on trouve plusieurs solutions de rechange à cette incitation fiscale, cela peut susciter quelques objections à l'abo-

[*Text*]

per se both for co-operatives and for other kinds of new ventures.

I understood Dr. Ritchie to ask me what I had in mind about the alternatives, and my response was not what I had in mind but that the White Paper had said that for example, the alternatives could be direct government payment or subsidy. We are not offering any alternatives, sir.

Mr. Lambert (Edmonton West): This is borrowed from Carter and I think...

Mr. Phillips: We are not making a point on that issue.

Mr. Lambert (Edmonton West): ...one of the weaker features of Carter.

With regard to the child care allowance to which you refer on page 6, paragraph 14, I also would like to point out something that came up when we started investigating the iceberg. In those businesses, sole ownerships, or where a wife works as her husband's nurse-receptionist if he is a doctor or a dentist, or if she works as a stenographer in his legal office or in the so-called "ma" and "pa" operations, that is in a store, she is not deemed under the Income Tax Act to be a separate taxpayer. Therefore, any moneys that she might pay out up to the allotted amount for child care will not be allowed to her under this child care exemption allowance. I think you had better make note of that because it is not as generous as may seem. Three are many, many restrictions on the child care allowance and I thought perhaps you would be aware of it, and perhaps examination of the transcript of evidence by the officials on this point would be of some assistance.

Mr. Phillips: This is not a subject on which we have dealt at any length. What we have tried to do in respect to some of the general observations of the White Paper which appear to have implications for our members who are members of co-operatives—farmers, small businessmen and large businessmen in the agricultural sense—is to reflect their view in respect to some of these things and it is a qualified view. So your observations are welcome. Thank you.

Mr. Lambert (Edmonton West): The other point. You seem to have adopted the proposal of the White Paper that equity and fairness in the tax system is the first principle or the main principle and as you may recall, there is some sort of a nodding acceptance of the fact that a taxation system should not hurt the economy. If you would take a look at the

[*Interpretation*]

lition de cette exemption en soi pour les coopératives ou tout autre entreprise.

M. Ritchie m'a demandé ce que je proposais dans mes solutions de rechange. J'ai répondu que dans le Livre blanc, il était dit, par exemple, que les solutions de rechange pourraient être des paiements directs ou des subventions de la part du gouvernement. Nous ne proposons pas de solutions de rechange.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cela vient de la Commission Carter et je crois que...

M. Phillips: Nous n'allons pas en faire une montagne.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): ...une des carences de la Commission Carter.

En ce qui est des allocations pour le soin des enfants que vous mentionnez au paragraphe 14, page 6, j'aimerais vous signaler quelque chose qui s'est tenu lors de notre enquête concernant ce problème de taille. Dans ces entreprises où le propriétaire est seul ou quelquefois avec sa femme qui travaille comme réceptioniste s'il est médecin ou dentiste, comme sténographe s'il est avocat, ou même dans un commerce venu des parents, la femme n'est pas considérée comme un contribuable distinct, selon la Loi de l'impôt sur le revenu. Donc, tout ce qu'elle peut verser pour le soin de ses enfants ne lui sera pas déductible au terme de cette allocation. Il faudrait que vous en teniez compte, car ce n'est pas aussi généreux qu'on le croirait à première vue. Il existe de nombreuses restrictions sur les allocations pour le soin des enfants et peut-être qu'un examen des délibérations aidera les hauts fonctionnaires sous ce rapport.

M. Phillips: Ce n'est pas un sujet que nous avons étudié à fond. Ce que nous avons voulu faire par rapport aux observations générales sur le Livre blanc qui semblent avoir de l'importance pour nos membres qui sont membres de coopératives par exemple des hommes d'affaires, souvent de gros hommes d'affaires sur le plan agricole, c'est d'exprimer leurs vues, vues exprimées avec certaines mesures. Nous vous remercions de vos commentaires.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous semblez avoir adopté la proposition du Livre blanc que l'équité soit le premier principe principal d'un régime fiscal; si vous vous souvenez, on semble avoir accepté le fait que le régime fiscal ne doit pas nuire à l'économie. Si vous jetez un coup d'œil sur le Livre blanc, page 7, alinéa 1.10, on dit ceci:

[*Texte*]

White Paper paragraph 1.10 on page 7, it says:

> 1.10 The second main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity.

They having said, of course, that the first thing is to introduce so-called equity. I would suggest to you that the priorities are reversed, that the main objective of a tax system is that it shall encourage economic growth and productivity. Then secondly, you come in under equity in the burden of taxation, because unless you have an economic system that is going to be active and growing, a tax system is doomed.

I would just like to have your observations, first of all on your justification for the acceptance of the priorities of the White Paper and your comments on my suggestions that they are reversed.

Mr. MacDonell: I wonder, Mr. Chairman, if I can comment on his comments first. My comment would be that the economist will probably agree with him; the population of Canada will not agree with him.

Mr. Lambert (Edmonton West): My answer to that is that you will agree if you have got a job.

Mr. Moffat: Mr. Lambert, surely both factors are important.

Mr. Lambert (Edmonton West): I do not deny that.

Mr. Moffat: As to whether one is more important than the other, they are both important and you try to get them both. At some stage you have to make choices but I think there is a very fundamental proposition in what Mr. MacDonell said, and that is, first of all, that you have to get this thing acceptable. If it is not acceptable, then it is not going to produce the kind of growth you would like to see; and something that may theoretically produce growth, if it is not acceptable and accepted by the community as being reasonably fair, will not go. So you have to try to do both. I do not think you can say you will do either one to the exclusion of the other.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, but for instance in the White Paper on the proposals with regard to the oil and gas industry—I mean on questions of depletion and so forth—it is alleged that this is being unfair maybe to some other types of businesses and that there is inequity in this type of thing. The only answer is that if it was not fair, there would not be that industry.

[*Interprétation*]

> 1.10 Le deuxième objectif de la réforme fiscale, c'est de voir à ce que le système fiscal ne nuise pas gravement à la croissance économique et à la productivité.

Tout d'abord, il faut assurer l'équité. Je suggérerais d'inverser les objectifs à savoir que le principal objectif d'un régime fiscal serait d'encourager la croissance économique de la productivité, et en deuxième lieu viendrait l'équité parce que, a moins que vous ayez un régime économique actif, positif et croissant, le système fiscal échouera.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez; tout d'abord, pourquoi vous acceptez les priorités du Livre blanc et vos commentaires sur ce que je viens de dire, ma suggestion.

M. MacDonell: Je me demande, tout d'abord si je puis commenter les commentaires du député. L'économiste serait probablement d'accord avec lui, mais la population du Canada ne l'est pas, j'imagine.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous accepterez si vous avez un emploi.

M. Moffat: Monsieur Lambert, les deux facteurs sont importants.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne le nie pas.

M. Moffat: Ils sont tous deux importants, il faut viser à atteindre les deux objectifs. A un moment donné, il faut faire un choix, mais ce sont deux propositions fondamentales. D'abord il faut que le régime soit acceptable, car s'il n'est pas acceptable, il ne donnera pas la croissance que vous en attendez. Un régime qui théoriquement produit, ne produira pas s'il n'est pas acceptable et accepté par la population comme étant raisonnable et juste. Il faut donc viser à atteindre les deux objectifs, non pas l'un à l'éclusion de l'autre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Par exemple, dans le Livre blanc, les propositions au sujet du pétrole et des industries de l'essence, je veux parler du système de dépréciation et ainsi de suite, on prétend que cela a été injuste envers d'autres entreprises et qu'il y a des iniquités dans ce genre de choses. La seule réponse à cela, c'est que si cela n'était pas juste, l'industrie n'existerait pas.

[*Text*]

That is all I am going to say, Mr. Chairman.

Mr. Phillips: Could I just respond, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Phillips.

Mr. Phillips: I do not want to get into a discussion on this but I think it might be of interest to the Committee to know that we raised these points in 1963 when we made a submission to Carter which started this exercise. At that time, we discussed our view on the role of government in the modern economy and then our views about some of the principles of taxation. I personally do not disagree one bit with your comment about the role of government but we have not discussed this as a farm organization in this submission. We did in 1963. On the question of the equity, we reviewed this because Carter reported on it, because the White Paper observed on it and because we thought we had raised the question seven years ago and that it was worth recalling that we had raised it in the first place. On the role of government that is another matter and we really have not, as an organization, become involved in that debate at all. Perhaps we should.

Mr. Lambert (Edmonton West): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: There are one or two who have indicated they would like to put a brief question. We have two more groups to hear who are on our agenda. There are two others who have indicated a wish to be heard. I am not sure whether we are going to be able to hear them. I told them earlier when they applied that it might not be possible but that at least we could accept their briefs, and this is the way it looks at the moment. I would also like to point out that we are going to have an opportunity to have an informal discussion with the representatives of the wheat pools later on this afternoon. Having said that, I would recognize Mr. Mahoney on his point for clarification. I believe Mr. Benjamin has a question or two, and I think Mr. McCleave has a question. Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Just to clarify the conclusion of the line of questioning I was on earlier, I would like to quote the last sentence of paragraph 4.70 of the White Paper on page 58:

> It is also proposed that only interest paid to members on their loans and capital be taken into account after the deduction of patronage dividends.

Is that the sentence that was being alluded to and have you the interpretation from the officials of the Department of Finance that the

[*Interpretation*]

C'est tout, monsieur le président.

M. Phillips: Puis-je répondre, monsieur le président?

Le président: Monsieur Phillips.

M. Phillips: Je ne veux pas entamer une discussion là-dessus, mais il est bon de dire au Comité que nous avons soulevé ces points en 1963 lorsque nous avons présenté un mémoire à la Commission Carter. A ce moment-là, nous avons exposé nos vues sur le rôle du gouvernement dans l'économie moderne et nos vues sur certains des principes d'imposition. Je ne suis pas du tout en désaccord avec vous sur le rôle du gouvernement, mais nous n'en avons pas discuté en tant qu'organisation agricole. Nous l'avions fait en 1963. Pour ce qui est de l'équité, nous sommes revenus là-dessus parce que Carter a mentionné ce sujet, que le Livre blanc l'a commenté et que nous avons cru bon de revenir sur cette question déjà posée, il y a sept ans. Mais en ce qui concerne le rôle du gouvernement, c'est autre chose, et nous n'avons pas participé en tant qu'association aux débats sur cette question. Peut-être aurions-nous dû le faire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur le président.

Le président: Il y en a un ou deux qui voudraient poser une brève question. Nous avons deux autres groupes à entendre; ils sont au programme. Il y en a deux autres qui ont manifesté le désir d'être entendus; je ne sais pas si nous pourrons les entendre. Je leur ai déjà dit plus tôt, que ce ne sera peut-être pas possible, mais que nous pourrions quand même accepter leur mémoire. C'est là que nous en sommes pour le moment. Nous aurons aussi une discussion officieuse avec les représentants des syndicats du blé plus tard cet après-midi. Cela dit, je veux inviter M. Mahoney à donner un éclaircissement. Je crois que M. Benjamin a une question ou deux, et M. McCleave également.

M. Mahoney: Un simple éclaircissement au sujet des questions que j'ai posées plus tôt. Je voudrais citer le dernier alinéa du paragraphe 3.70 du Livre blanc, page 58.

> On propose également que seulement l'intérêt payé aux membres sur leurs prêts et capitaux entreront en ligne de compte après la déduction des ristournes.

Est-ce que c'est à cette phrase que vous faisiez allusion, et avez-vous obtenu l'interprétation des fonctionnaires du ministère des

[*Texte*]

word "paid" in there is to be regarded as "paid or credited"?

Mr. Purslow: This was "off the cuff". We were sitting around the table and we asked them if this meant what it said and they said that maybe it meant allocated as well. They were not sure, sir.

Mr. Mahoney: But this was the particular sentence that was under discussion and this is one on which we can question the officials of the Department of Finance later. Thank you.

The Chairman: Mr. MacDonell.

Mr. MacDonell: I would suggest, Mr. Chairman, that if the interpretation of this paragraph is otherwise, then you have no co-operatives left in Canada.

The Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, first I noticed that the pools make reference in one or two places in their brief to a letter that the three pools submitted to Mr. Benson about the White Paper. I do not whether or not that letter has been made public but I was wondering if there is anything in that letter that would be of use to the Committee that has not been said in your briefs or answers so far. Would it be useful to have it made available to the Committee?

Mr. Phillips: What the letter is, Mr. Chairman, is an early response to the White Paper and there is nothing substantively in it different from this. The Presidents of the two organizations here would have no objection to tabling it if you wish a copy. We do not have one with us but we can certainly make it available to you.

Mr. Benjamin: I was anxious that we got everything that you people had to say, and prior to this occasion as well. I would like to ask you about this matter of exemptions in relation to two or three areas of taxation. You did not make reference to the increase in personal exemptions and you urge that it be brought into effect on January 1 of this year so that when we are paying our tax at the end of next April we would have the benefit of the increased exemptions. I concur with that. I would like to ask if the pools, either the delegate body or you gentlemen, have or are prepared to express a position on the adequacy of the increase in the exemptions to $1,400 and $2,800 respectively. Do you feel this sufficient? Do you feel this realistic in today's terms?

[*Interprétation*]

Finances à savoir que le mot payé est équivalent au mot crédité ici?

M. Purslow: C'était une discussion officieuse. Nous étions tous assis autour de la table et nous leur avons demandé la signification de cela. Ils ont répondu que cela voulait dire «attribué» mais ils n'étaient pas tout à fait sûrs, monsieur.

M. Mahoney: Nous pourrons donc interroger plus tard les fonctionnaires des Finances au sujet de cette question. Merci.

Le président: Monsieur MacDonell.

M. MacDonell: J'ajouterais, monsieur le président, que si l'interprétation de ce paragraphe est modifiée, alors il n'y a plus de coopératives au Canada.

Le président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Monsieur le président, j'ai remarqué que les syndicats font allusion, à une ou deux reprises, dans leur mémoire, à une lettre adressée à M. Benson à propos du Livre blanc. Je me demande si cette lettre a été rendue publique, mais j'ignore si, dans cette lettre, quelque chose non-mentionné dans les mémoires ou les réponses a été de quelque utilité au Comité? Il serait utile que nous ayons cette lettre pour le Comité?

M. Phillips: Cette lettre est une réponse au Livre blanc; on n'y trouve rien qui soit nettement différent de notre mémoire, les présidents des deux organisations n'auront aucune objection à ce qu'on vous en envoie une copie. Nous n'en possédons pas ici, mais nous pouvons vous en adresser une certainement.

M. Benjamin: Je voulais m'assurer que nous avions tout ce que vous avez à dire à ce sujet. A propos des exemptions en rapport avec l'imposition, j'aimerais vous rappeler que vous n'avez pas parlé de l'augmentation de l'exemption personnelle et vous demandez qu'elle entre en vigueur au premier janvier de cette année; ainsi, lorsque nous paierons nos impôts la prochaine fois, en avril, nous profiterons de cette allocation supplémentaire. Je suis d'accord avec cela. Je voudrais savoir si les syndicats, même les délégués ou vous, pouvez vous prononcer sur la suffisance de cette augmentation de l'exemption de $1,400 à $2,800, respectivement. Croyez-vous que c'est suffisant? Croyez-vous que c'est réaliste dans le contexte actuel?

[*Text*]

Mr. Turner: I think that in the past we have been on record as favouring higher amounts than this, a more generous allowance.

Mr. Benjamin: That is right, as I recall. I think two or three years ago, your annual meeting of the Saskatchewan pool passed, I think, $2,000, $3,000 or something like that. So you are not by inference, then, saying that you think these exemption increases sufficient. You are just welcoming what is there and hoping it is instituted earlier than might otherwise be?

Mr. Turner: That is the proper interpretation.

Mr. Benjamin: Have your organizations, either of them or both, considered what Mr. Carter had to say about exemptions and would you care to comment or say what you feel about his proposal of tax credits rather than exemptions on personal income tax?

Mr. Moffat: I think the answer is the same as to some of these other questions. These are questions that we have all talked about personally but there is no over-all view.

Mr. Benjamin: I see.

Mr. Moffat: We did not consider it a fundamental part of the proposition we wanted to make on this presentation.

Mr. Phillips: In further response, and not to contradict my colleague, Mr. Chairman, we could make copies available to you, if you wish, within a day or three. At the time the Carter Report came out, the then Minister of Finance raised some questions publicly and asked people who had a view to record what their view was and we did send a document at that time and we discussed some of these matters which are not now in the debate because they are not part of the White Paper. If you would like this, we can certainly make it available. It is a public document. It was dated in 1967.

Mr. Benjamin: Another question I have might relate to this too, then, in terms of what you said in earlier times. I was wondering what the feelings of the pools are with respect to Carter's proposals of integrating income and estate tax provisions. Have you expressed any views on this?

Mr. Phillips: We talked about this at the time, yes.

Mr. Benjamin: So these other documents that you have filed at an earlier time you could make available if we wanted them on those two points?

[*Interpretation*]

M. Turner: Je crois que, par le passé, nous nous sommes prononcés en faveur d'exemptions plus généreuses que celles-là.

M. Benjamin: C'est exact si je me souviens bien. Il y a deux ou trois ans, à votre réunion annuelle, vous aviez proposé $2,000 et $3,000 n'est-ce pas? Par conséquent, vous ne dites pas que ces exemptions sont suffisantes, mais vous les approuvez et vous auriez aimé qu'elles viennent plus tôt?

M. Turner: Exactement.

M. Benjamin: Est-ce que vous avez considéré ce qu'a dit M. Carter au sujet des exemptions? Qu'est-ce que vous pensez de ces propositions sur les crédits d'impôts plutôt que celles sur les exemptions sur l'impôt personnel?

M. Moffat: La réponse est toujours la même. Nous en avons parlé privément mais nous n'avons pas jugé que c'était un point fondamental, et aucun mémoire n'a été rédigé.

M. Benjamin: Je comprends.

M. Moffat: Nous n'avons pas pensé à cela comme faisant partie fondamentale de la proposition que nous vous avons présentée.

M. Phillips: Je ne voudrais pas contredire mon collègue, mais nous pouvons mettre à votre disposition des exemplaires, d'ici deux ou trois jours. Quand la Commission Carter a paru, le ministère des Finances a posé des questions publiquement et a demandé aux gens d'exposer leurs vues. Nous avons adressé un document à ce moment-là et nous avons discuté plusieurs points qui ne font pas partie du Livre blanc. Si vous désirez un exemplaire de ce document, nous vous l'adresserons volontiers. Il remonte à 1967.

M. Benjamin: Une autre question qui se rattache à ce que vous avez déjà dit. Je voudrais savoir ce que les syndicats pensent des propositions Carter touchant l'intégration des impôts sur les revenus sur les biens transmis par décès. Avez-vous exprimé votre opinion là-dessus?

M. Phillips: Nous en avons parlé à ce moment-là.

M. Benjamin: Vous pourriez donc nous fournir ces documents si nous en manifestions le désir?

[*Texte*]

Mr. Phillips: If you wish them, yes.

Mr. Benjamin: I am not a member of the Committee, Mr. Chairman, so I will leave it to the Committee. I would be interested in them but I can ask for them myself sometime. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Does the Committee want to consider this matter now or take it under advertisement? Shall we refer it to the steering committee?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Then Mr. McCleave.

Mr. McCleave: Thank you, Mr. Chairman. I think my question will be brief and it is to this effect. What effect does the White Paper have on American or other nonresident operators of land as farmers in Canada relative to nay advantages or disadvantages with their Canadian counterparts? I suppose, first of all, I should ask if this has been examined by the witnesses.

Mr. Phillips: No, we have not examined this question.

Mr. McCleave: I wondered if it would be possible, if you thought the question had any relevance, to ask your research divisions to take a look at it and see whether it would be worthwhile sending us a memorandum. Agreed?

Mr. Phillips: Agreed that we examine them.

Mr. McCleave: Thank you.

Mr. MacDonell: Mr. Chairman, I can make the statement that the only knowledge that we would have within the organizations of the effect of tax on Americans owning farmlands in Western Canada would be the fact that there is a withholding tax which we have to recognize. Other than that, we do not know the subject. We have no way of knowing the subject; it is not a matter that the pool organizations would deal with. You have to get an American tax consultant to give you an answer to this question.

The Chairman: I would like to put two short questions to you. They have to do with the question of the closely-held, widely-held distinction. Do you feel that the distinction is a useful one from the point of view of taxing corporations?

Mr. Moffat: We consider that we are closely-held corporations because we are integrated right in the whole financial set-up. That is about as far as we have gone. As to what the

[*Interprétation*]

M. Phillips: Si vous les voulez, oui.

M. Benjamin: Je ne suis pas membre du comité, monsieur le président, et je m'en remets au Comité. Quant à moi, ils m'intéressent, mais je ne peux pas faire cette demande moi-même. Merci, monsieur le président.

Le président: Est-ce que le Comité veut discuter cela maintenant ou le prendre en considération et se prononcer plus tard! Doit-on le référer au Comité de direction?

Des voix: D'accord.

Le président: Alors, monsieur McCleave.

M. McCleave: Merci, monsieur le président. Ma question sera brève; voici donc: quel est l'effet du Livre blanc sur les Américains ou les non-résidents qui exploitent des terres au Canada comme fermiers par rapport aux avantages ou inconvénients de leurs homologues canadiens? Je devrais d'abord demander si cette question a été examinée par les témoins?

M. Phillips: Non, nous n'avons pas étudié cette question.

M. McCleave: Est-ce qu'il est possible de vous demander, si vous jugez que cette question est pertinente, que votre division de recherche étudie cette question et nous adresse un mémoire là-dessus? D'accord?

M. Phillips: D'accord, nous étudierons cette question.

M. McCleave: Merci.

M. MacDonell: Monsieur le président, tout ce que nous connaissons des effets de l'impôt sur les fermiers américains possédant des terres dans l'Ouest c'est qu'il y a une taxe de retenue. Au-delà de ce renseignement, nous ne connaissons pas le sujet. Nous n'avons aucun moyen de nous renseigner là-dessus. Ce n'est pas une question qui préoccupe nos organisations de syndicats; il faudrait un conseiller fiscal américain pour répondre à votre question.

Le président: Je voudrais vous poser deux brèves questions; elles portent sur la distinction entre les sociétés privées et publiques. Estimez-vous que la distinction est utile du point de vue de la taxation des corporations?

M. Moffat: Nous considérons que nous sommes une société fermée parce que nous nous sommes bien integrés au milieu financier. Quant à notre attitude vis-à-vis les socié-

[*Text*]

position should be on the widely-held ones we have not really gone into it.

The Chairman: Are you saying that you identify with the closely-held corporation, and identify with the benefits of full integration the closely-held corporation would enjoy?

Mr. MacDonell: The closely-held corporation electing as a partnership would fit the co-operative position exactly.

Mr. Purslow: Not the Saskatchewan Wheat Pool, because we have too many corporate shareholders for one thing and nonresident members for another, and there is the point of getting permission from each member.

The Chairman: Are you saying that you have reservations about the integration proposal?

Mr. Purslow: As it affects us, yes.

The Chairman: I think that you have answered my questions.

Gentlemen, I think this has been a very interesting presentation, a very interesting brief in a key area. We look forward in an informal way a little later in the day to following up on some of the questions that we have asked you. The question that was raised by Mr. Benjamin with respect to your response to the Carter Commission proposals will be considered by the steering committee, and if we decide that it might be helpful to our considerations of this White Paper, we will be in touch with you. Thank you for your presentation.

• 1620

The Chairman: Now, gentlemen, it is my pleasure to introduce to you Mr. W. G. Gilbey, the Secretary-Manager of the Saskatchewan Wheat Pool Employees Association, a distinguished servant of the Association and, I am told, as well, an important office holder in the province as President of the Saskatchewan Federation of Labour. Mr. Gilbey we are very pleased to have you with us today and to hear from the Saskatchewan Wheat Pool Employees Association. To you, too, Mr. George Mills, our appreciation for having you here today. Would you like to make a brief opening statement?

Mr. W. G. Gilbey (Secretary-Manager, Saskatchewan Wheat Pool Employees Association): Mr. Chairman, perhaps I could facilitate the submission by simply going right through

[*Interpretation*]

tés publiques, nous n'avons pas étudié le point.

Le président: Dites-vous que vous vous identifiez aux sociétés privées et que vous pouvez profiter des avantages d'une intégration complète?

M. MacDonell: La société fermée établie comme nom collectif profiterait exactement des avantages de la situation d'une coopérative.

M. Purslow: Non, les syndicats du blé de la Saskatchewan, parce que les actionnaires et les membres non résidents ici, sont trop nombreux à l'intérieur d'une coopérative. Ici, il s'agit d'obtenir une permission pour chacun.

Le président: Avez-vous dit que vous avez des réserves concernant la proposition de l'intégration?

M. Purslow: En tant que cela nous touche, oui.

Le président: Je crois que vous avez répondu à mes questions.

Messieurs, vous nous avez présenté un mémoire très intéressant dans un domaine plus qu'important pour nous. Nous espérons, plus tard dans la journée, pouvoir donner suite à certaines des questions que nous vous avons posées. La question qui a été posée par M. Benjamin au sujet de votre réponse aux propositions de la Commission Carter sera étudiée par le Comité de direction. Si nous jugeons que cela est nécessaire à l'étude du Livre blanc, nous entrerons en contact avec vous. Merci de votre mémoire.

Le président: Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter M. W. G. Gilbey, secrétaire directeur de l'Association des employés du Syndicat du blé de la Saskatchewan, et membre distingué de l'Association. Je suis très heureux de vous avoir parmi nous aujourd'hui et d'entendre le mémoire de l'Association des employés du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Vous également, M. George Mills, nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous aujourd'hui. Aimeriez-vous faire une déclaration d'ouverture?

M. W. G. Gilbey (secrétaire-directeur, Association des employés du syndicat du blé de la Saskatchewan): Monsieur le président, je pourrais peut-être simplifier les choses en

[*Texte*]

it. I have a bit of supporting material to offer you as I go along.

The Chairman: We are going to have a problem here, Mr. Gilbey. One of our rules, which we have never broken precedent on, is that we do not permit any person who is presenting a brief to read it to us. The brief has been presented to us, it has been researched, and members of the Committee are familiar with it. Any opening statement that you make we would ask you to make by way of introduction, highlighting those aspects of the brief which you would like to be questioned on.

Mr. Gilbey: Fine. Mr. Chairman, I have left with you 15 copies of a summary which I wish to use in elaboration of our submission of January 21. I will let the major portion of it rest on its own terms and you can read it later, but I would come to page 2 of our January submission and offer you now some supporting material.

First of all, the original ruling of the chief assessor with regard to the construction and repair employees of the Saskatchewan Wheat Pool was relaxed to the extent that the construction employees, but not the repair employees, that were engaged in new construction were allowed to deduct board allowance expense. I want to illustrate by offering you copies of the work descriptions of both the construction employees and the repair employees, and if you compare them you will find that their duties, their work methods, and essentially all of the work situation that they participate in, are practically identical.

The Chairman: Just before you go on. You have handed me here quite a substantial number of sheets. We are not, of course, in the position to arbitrate on an issue of this kind. I think you are really concerned with the principle of distinctions between two types of employees. I would think perhaps for that reason that it would not be necessary for us to accept such a substantial documentation of this case but just for you to indicate in broad terms the nature of the principle at stake.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, on a point of order, perhaps it could be tabled and left with the Clerk of the Committee for any of us who wish to examine it, instead of it being printed as part of the record.

The Chairman: There has been a suggestion from Mr. McCleave. Mr. Burton?

Mr. Burton: That was essentially what I was going to suggest as well, Mr. Chairman, that some of this supporting material could be

[*Interprétation*]

vous lisant le mémoire qui sera appuyé par certains documents tout au cours de la lecture.

Le président: Monsieur Gilbey, nous faisons face à un problème maintenant. L'un de nos principes, qui garde toujours son aspect traditionnel, ne permet à qui que ce soit de nous soumettre un mémoire par la lecture. Nous avons reçu le mémoire, nous l'avons étudié et ceci n'est pas étranger aux membres du Comité. Nous vous demandons de nous donner simplement les points saillants de votre mémoire et sur lesquels nous pourrions vous poser des questions.

M. Gilbey: Monsieur le président, je vous ai donné 15 copies d'un résumé du mémoire daté du 21 janvier. Le gros du travail sera présenté dans ses propres termes. Vous pourrez lire tout ceci mais, à la page 2 de notre mémoire du mois de janvier, je voudrais ajouter quelques commentaires.

Le règlement de l'évaluateur en ce qui concerne les employés chargés des réparations et autres travaux sera porté aux employés de la construction qui s'occupaient de nouvelles constructions et qui pouvaient déduire des frais de pension. Je voudrais vous donner une description des emplois des employés de la construction et des réparations et vous constaterez que les travaux qu'ils font, les méthodes de travail et surtout l'ambiance du travail à laquelle ils prennent part, sont identiques pour ainsi dire.

Le président: Avant de poursuivre, vous avez ici beaucoup de feuilles; nous ne pouvons pas rendre de jugement à ce sujet. Je pense que vous vous intéressez au principe des distinctions qui existe entre les deux genres d'employés et, c'est la raison pour laquelle je pense qu'il ne serait pas nécessaire d'accepter un document aussi important à ce moment-ci à moins que vous indiquiez en termes ouverts et clairs la nature du principe en vigueur.

M. McCleave: J'invoque le règlement. On pourrait peut-être déposer ces documents pour que nous puissions les étudier au lieu de les ajouter au compte rendu.

Le président: Il y a eu une proposition de M. McCleave. Monsieur Burton?

M. Burton: J'allais proposer aussi que ces documents soient distribués aux députés, afin qu'ils s'en servent quand bon leur semble.

[*Text*]

circulated to members, and then it is on hand for them to use as they wish.

The Chairman: It has been moved that we accept the material for circulation to those members who are interested. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: There is one other document here and perhaps we ought to deal with that. This was the supplementary statement, Mr. Gilbey, which you had had prepared to read. This is something we could accept on the same basis.

Mr. Gilbey: I was going to outline this to you verbally but I thought it was well to have it mimeographed and leave it with you.

The Chairman: Right.

Mr. Gilbey: I wish also to offer you here two copies each of a certified letter with regard to the comparisons that are referred to here which show the board allowances for both categories of employees as being identical, one allowed and one not allowed, details of proposed spring schedule of work of the construction crews, work orders of construction crews, and work orders of repair crews, so as to show the complete comparison of the two work areas. I will leave that material with you. That is essentially our argument on this matter that we want to put forward to you.

The Chairman: You are leaving this matter with us on the same basis as the earlier exhibits.

Mr. Gilbey: Right. It elaborates on the brief, as exhibits. Now, Mr. Chairman, if you care, I am ready for any questions that I might be able to answer.

The Chairman: I recognize Mr. Perrault.

Mr. Perrault: Mr. Gilbey, how many employees make up the Saskatchewan Wheat Pool Employees Association?

Mr. Gilbey: Some 1,530, but not in this category.

Mr. Perrault: It is 1,530 in total. How many of these employees then would be affected by the interpretation of Section 11 of the Income Tax Act?

Mr. Gilbey: At this moment, this year, and for the past year, but not so in previous

[*Interpretation*]

Le président: Vous proposez que nous acceptions ces documents pour distribution.

Des voix: D'accord.

Le président: Il y a un autre document ici, c'est la déclaration supplémentaire de M. Gilbey dont vous avez donné lecture et nous pourrions procéder de la même façon.

M. Gilbey: J'allais simplement vous donner les grandes lignes de ceci mais je les ai miniographiées et je vous laisserai ce document.

Le président: D'accord.

M. Gilbey: Je voudrais aussi vous faire part de deux copies respectivement accompagnées d'une lettre certifiée au sujet des comparaisons et au sujet des allocations de pension pour les deux catégories d'employés. Dans un cas, les frais de dépenses sont permis et dans l'autre cas, ils ne le sont pas et aussi on vous fera part des instructions de travail des deux groupes de travailleurs pour que vous puissiez comparer le travail de ces deux groupes d'employés.

Le président: Donc, vous nous remettez ces documents?

M. Gilbey: Oui, ceci donne certaines explications supplémentaires au sujet du mémoire. Maintenant monsieur le président je suis prêt à répondre aux questions qui seraient à ma portée.

Le président: Monsieur Perrault.

M. Perrault: Monsieur Gilbey, combien d'employés font partie de l'Association des employés du Syndicat du blé de la Saskatchewan?

M. Gilbey: Environ 1,530 mais ils ne sont pas tous de cette catégorie.

M. Perrault: 1,530 au total. Et combien de ces employés seraient affectés par l'application de l'article de la Loi des impôts?

M. Gilbey: Moins de 100 pour cette année et l'année dernière, mais pas autant durant

[*Texte*]

years, less than 100. In some previous years, there would be closer to 300.

Mr. Perrault: The number is down this year because of unemployment?

Mr. Gilbey: Generally, construction is way down in this province.

Mr. Perrault: In terms of dollars, what amount of money are we talking about? I see that you cited examples on page 2 of your supplementary brief of living-away allowances of $486, an average of $475. That would carry for the 100?

Mr. Gilbey: That would be a fair figure.

Mr. Perrault: You feel discrimination exists against a section of these employees?

Mr. Gilbey: That is correct.

Mr. Perrault: That is under the most recent interpretation of the section?

Mr. Gilbey: It existed for all of them at one time. The chief assessor relaxed it with regard to those that were characterized as construction crew members.

Mr. Perrault: Yes, under the example cited here.

You make reference to paragraph 2.13 of the White Paper proposals, the paragraph relating to a general deduction for employment expenses. I take it that you believe that to be inadequate, the $150 maximum?

Mr. Gilbey: That is correct.

Mr. Perrault: Do you think that there should be no limit of any kind imposed?

Mr. Gilbey: Oh, no. I think that there should be limits that should, if possible, clearly demonstrate that they are direct employment-related expenses.

Mr. Perrault: Would you place a maximum at all? Again, how many dollars are we talking about, would you say?

Mr. Gilbey: I will go to those types of employment I am familiar with. I would say I know of types of employment where those kind of expenses, aside from board and room, could be as high as $550 a year.

Mr. Perrault: How are these expenses incurred? Could you give us an example of the type?

Mr. Gilbey: With the job descriptions I have filed there they require the man to have

[*Interprétation*]

les années précédentes.

M. Perrault: Et le nombre a baissé à cause du manque d'emploi?

M. Gilbey: Oui, en général, la construction est à la baisse en ce moment dans cette province.

M. Perrault: De quelle somme s'agit-il? Vous avez donné des exemples à la page 2 de votre mémoire au sujet des allocations de $486 et dans votre supplément vous parlez d'une moyenne de $475. Ce serait pour les 100 alors?

M. Gilbey: Oui.

M. Perrault: Et vous prétendez que cette catégorie d'employés est victime de certaines injustices?

M. Gilbey: C'est juste.

M. Perrault: Est-ce d'après la plus récente interprétation de la section?

M. Gilbey: Tous ont eu à subir le même sort pendant un certain temps. L'évaluateur agissait avec beaucoup plus de bienveillance envers les employés de la construction.

M. Perrault: Oui, suivant l'exemple précité. Maintenant vous parlez du paragraphe 2.13 du Livre blanc au sujet d'une déduction générale pour les frais d'emploi. Vous estimez que le maximum de $150 est insuffisant?

M. Gilbey: Oui, en effet.

M. Perrault: Vous estimez qu'il ne faudrait apposer aucune limite?

M. Gilbey: Non, j'estime qu'il faudrait établir des limites et qu'il faudrait clairement démontrer ce que sont des frais qui se rapportent directement à l'emploi.

M. Perrault: Ne placeriez-vous pas un maximum? De quelle somme s'agit-il?

M. Gilbey: Je vais vous parler de ce genre d'emploi que je connais bien. C'est un genre d'emploi où ce genre de dépenses à part les frais de pensions pourraient être de $550 par année.

M. Perrault: De quelle façon ces dépenses se sont-elles occasionnées? Pourriez-vous nous citer quelques exemples?

M. Gilbey: Eh bien, avec la description des emplois que vous trouverez là, ces gens doi-

[*Text*]

tools, and to keep them in condition and replace them. Some of them are expandable on an hours-of-work basis.

Mr. Perrault: They are quite expensive tools, are they?

Mr. Gilbey: In some cases they are quite expensive, yes. That is one feature of equipment.

Mr. Perrault: So you would like to see justifiable expenses qualify as a deduction?

Mr. Gilbey: That is right.

Mr. Perrault: Without any arbitrary limit imposed, but you think it would run around $500 a year maximum?

Mr. Gilbey: We see no objection to giving the option of, say, $150, but we certainly think that, when expenses run to $300, $400 and $500, they should not be limited to $150. To save bookkeeping, to save administration, if you are going to allow $150 and take your chances on whether you only spend $90 that year, fine. But once they consistently or almost every year exceed $150, we do not think it is fair to have a ceiling of $150.

Mr. Perrault: Yes.

You state in your brief dated July 22, the supplementary submission, that you have consistently supported the principal points of the report of the Royal Commission on Taxation chaired by the late Kenneth Carter. I take it then that generally you support the White Paper proposals?

Mr. Gilbey: We support the White Paper proposals, generally speaking. We feel that the White Paper only goes part way towards the Carter proposals, and to the extent that it goes to the Carter proposals, we support it.

Mr. Perrault: Where do you think its weaknesses lie in comparison with the Carter Commission report? Do you have any specific area where you think the White Paper document is less valuable than the Carter Commission report?

Mr. Gilbey: As we read it, and there are sections that you can read two ways, we do not feel that it goes far enough. For instance, in the exemption area to start with, Carter talked about establishing, so to speak, a poverty level, and that there should be literally no taxation below that.

Mr. Perrault: You welcome the increase in the basic exemptions for married and single people, however?

[*Interpretation*]

vent avoir des outils, ils doivent les remplacer quand ils sont usés.

M. Perrault: Ils sont assez coûteux?

M. Gilbey: Oui, certains sont très coûteux.

M. Perrault: Donc, vous estimez qu'il faudrait permettre des dépenses raisonnables?

M. Gilbey: Oui.

M. Perrault: Ceci se chiffrerait à environ $500 par année?

M. Gilbey: Je n'y verrais aucun inconvénient à accorder un choix, disons $150, mais quand les dépenses sont de $500 il ne faudrait pas limiter ceci à $150 pour éviter les frais de comptabilité mais presque à chaque année ces dépenses dépassent les $150, il ne faut pas établir un plafond de $150 selon nous.

M. Perrault: Oui.

Dans votre mémoire que vous avez soumis le 22 juillet vous dites que vous avez appuyé les principes énoncés par la Commission Carter. En général vous êtes d'accord avec les propositions du Livre blanc?

M. Gilbey: Oui, dans l'ensemble. Nous estimons que le Livre blanc ne tient compte des propositions de la Commission Carter que dans une certaine mesure.

M. Perrault: Et où sont les faiblesses du Livre blanc comparativement au rapport de la Commission Carter? Est-ce qu'il y a un endroit où vous pensez que le Livre blanc serait moins utile que le rapport de la Commission Carter?

M. Gilbey: Eh bien, il y a certaines parties qui ne vont pas assez loin. En ce qui concerne l'exemption la Commission Carter a parlé d'établir un niveau de pauvreté et il ne faudrait pas d'imposition en dessous de ce niveau.

M. Perrault: Vous approuvez l'augmentation des exemptions pour les gens mariés, les gens célibataires.

[*Texte*]

Mr. Gilbey: Yes, but we do not think it goes far enough.

Mr. Perrault: What kind of minimums would you suggest?

Mr. Gilbey: I would suggest that the exemption for single persons, for instance, should be in the area of $2,000.

Mr. Perrault: Rather than the $1,400 proposed?

Mr. Gilbey: Right.

Mr. Perrault: So, in other words, you would like to see another $600. What would you say for married couples?

Mr. Gilbey: We think it should be increased about $1,000 to $1,100 beyond what the White Paper proposes.

Mr. Perrault: It is $2,800, the figure we are talking about.

Mr. Gilbey: Yes. Increased to $3,900—around $4,000.

Mr. Perrault: So you are suggesting $3,900. Has the Federation estimated the effect on government revenues of this proposal? Do you have any figures that might give us an indication?

Mr. Gilbey: At the moment, I am not appearing for the Federation.

Mr. Perrault: Or your Association?

Mr. Gilbey: The Canadian Labour Congress has done a certain amount and in their submission, I think, came to this matter, and we support the Congress brief.

Mr. Perrault: A few moments ago we talked about paragraph 2.13. It brings to mind a matter we have been discussing at some length today, whether certain entertainment expenses should be allowed or whether they should not be allowed. What is the view of your Association on this subject?

Mr. Gilbey: We feel that that should be a very restricted area. It should not be so restrictive that nobody could ever buy anybody a meal, pick up a lunch tab, but beyond that we think that an organization ought to be able to gather people together, to invite people to bring expert knowledge, to some conference or gathering or something like that in terms of the function of an association or for that matter a company, the direct function of it. But the sales promotion thing, the goodwill type of entertainment expense, we are opposed to it, both within our own movement and within business generally.

[*Interprétation*]

M. Gilbey: Oui, mais nous ne pensons pas qu'elles vont assez loin.

M. Perrault: Quel genre de minimum proposeriez-vous?

M. Gilbey: Eh bien, l'exemption pour les gens célibataires devrait être aux environs de $2,000.

M. Perrault: Au lieu des $1,400 que l'on propose?

M. Gilbey: Exact.

M. Perrault: En d'autres mots, vous aimeriez y ajouter encore $600. Et en ce qui concerne les gens mariés?

M. Gilbey: Nous pensons qu'on devrait l'augmenter de $1,000 à $1,100, au-delà des propositions du Livre blanc.

M. Perrault: Le chiffre dont il s'agit est $2,800.

M. Gilbey: Oui, il a été augmenté jusqu'à $3,900. Disons environ $4,000.

M. Perrault: Ainsi vous proposez $3,900. Est-ce que la Fédération a étudié les effets de ces propositions, les effets possibles? Avez-vous des statistiques qui pourraient nous renseigner?

M. Gilbey: Je ne comparais pas au nom de la Fédération.

M. Perrault: Ni à celui de votre Association.

M. Gilbey: Le Congrès canadien du Travail a fait des études à ce sujet et nous appuyons le mémoire du Congrès.

M. Perrault: Nous avons lu l'article 2.13. Là il est question d'un sujet que nous avons traité assez longuement soit la question des frais de représentation, s'il faut les permettre, que'est-ce que vous en pensez?

M. Gilbey: Il faudrait qu'il y ait certaines restrictions mais pas à tel point que personne ne pourrait amener un client déjeuner mais une organisation devrait pouvoir inviter des gens à faire valoir leurs connaissances en participant à une conférence ou prendre part à une assemblée ou autre, dans le genre d'une association ou de préférence une société. Nous nous opposons à la promotion des ventes et au genre de clientèle et aux frais de représentation.

[*Text*]

Mr. Perrault: The suggestion has been brought before the Committee by more than one witness that expenses of this kind should be restricted to meetings held within a certain region or area. Would you go that far? For example, if an association convention of employees were to be held, would you say that perhaps the expense should be allowable if the convention is held in Canada or Western Canada but that it should not be permitted if it is going to be in Turin, in Italy, or some place?

• 1640

Mr. Gilbey: I have not really thought that one through but, again, this is a difficult area because sometimes you could have a very pertinent, hard working convention. Let me give an example. Last September three labour people went to a very important conference in Paris convened by the Organization for Economic Co-operative Development. Now, how would you measure it? It was a very important, vital, there was an excellent report of real concern to Canada people.

I think in the main it should lean towards the inner function or the purpose related to the company, its administration, its function and the same with any organization other than a business organization.

Mr. Perrault: Does your association favour a capital gains tax?

Mr. Gilbey: Yes.

Mr. Perrault: Do you support the level proposed in the White Paper, or do you think it should be more or less? Have you taken any position on that?

Mr. Gilbey: It is not a sort of a more or less proposition. So far as we understand it—and I am perhaps speaking for myself now; it is a rather complex thing to follow, at least for a layman like me, I am not an economist—it seems to me that Carter, as I read him, proposed a much more direct approach to the question than the White Paper does. I do not necessarily think the White Paper has got at it so far as measuring capital gains.

Mr. Perrault: Thanks, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I have one brief comment to make with regard to the proposal in the brief put forward by this Employees Association. It is one of the indications how little thinning of the administrative jungle was accomplished by the White Paper. I think the witnesses would

[*Interpretation*]

M. Perrault: Plusieurs témoins nous ont dit que les dépenses de ce genre devraient être restreintes pour une certaine région. Si, par exemple, un congrès de l'Association était tenu, croyez-vous qu'on devrait tenir compte des dépenses si ce congrès a lieu au Canada et non pas dans un autre pays?

M. Gilbey: Je n'y avais pas vraiment réfléchi. C'est très difficile à dire parce que parfois une convention est utile et fait vraiment du bon travail. Permettez-moi de vous donner un exemple. En septembre dernier, trois travailleurs se sont rendus à Paris à une importante conférence convoquée par la coopérative d'entraide économique. Comment peut-on savoir si cette conférence a été vraiment utile? Elle était très importante, vitale même pour le Canada.

Je pense qu'en gros, elle tentait de définir ce que devrait être le fonctionnement interne d'une compagnie et de son administration et même, de n'importe quelle autre société non commerciale.

M. Perrault: Est-ce que vous seriez en faveur de l'imposition des gains en capital?

M. Gilbey: Oui.

M. Perrault: Êtes-vous d'accord avec les propositions du Livre blanc à ce sujet ou croyez-vous qu'on devrait imposer moins, ou davantage? Avez-vous pris position à ce sujet?

M. Gilbey: Ce n'est pas une question de plus ou moins. Comme nous le comprenons, peut-être aussi que je ne parle que pour moi en ce moment, c'est plutôt difficile à suivre, surtout pour un profane comme moi, car je ne suis pas un économiste. Il me semble que le Rapport Carter avait été plus direct à ce sujet que ne l'est le Livre blanc. Je ne pense pas que le Livre blanc soit aussi près du but en ce qui concerne les gains en capital.

M. Perrault: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, j'ai un bref commentaire à faire au sujet de la proposition du mémoire mise de l'avant par cette association d'employés. On voit par là que la jungle administrative n'a guère été touchée par les propositions du Livre blanc. Je pense que les témoins seront d'accord avec moi.

[*Texte*]

agree that tax reform means also correcting of abuses or improper practices and so forth. You have shown one here. It is purely administrative. The White Paper perhaps would have been better preoccupied with clearing away some of this jungle than with some of the things they have done.

Mr. Gilbey: Oh, I could agree with you that the White Paper could be concerned with this, but I think too, that the White Paper might well be concerned with opening a channel for these kinds of employee taxpayers to find a method to correct this kind of an administrative error. Even if you do refine the tax system and simplify it to avoid this as much as possible, I still think a channel should be open. If I were to go into all of the detail of the efforts of this organization to correct this, including having a member of Parliament present a private members bill on the matter—and yet the matter is becoming quite ancient and no redress as yet.

It is very difficult, and perhaps this Committee should look very carefully at an apparatus and a means for this kind of taxpayer who may only be injured to the extent of $60, $70, $80 a year—that much tax involved—to get somewhere where he can get an adjudication and get a hearing on this kind of thing, because this organization ran into road block after road block. The people they communicated with were limited in what they had power to do.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, it is not quite the same. I suggest to you that if there is an appeal against the assessment and the tax is paid, you could then get a review up to the Deputy Minister and then you can go to the Tax Appeal Board. That is the redress that you have, that I have, that anyone else has. Was any attempt made at this? I am not trying to justify it.

Mr. Gilbey: I think a very considerable attempt was made. Mr. Mills was working on it for some time, and on no less than three trips of mine to Ottawa in connection with a position I hold, I took it up, and it is not that simple. I think that perhaps corporations, large organizations, have channels and have people trained and knowledgeable that can get redress but I think that a repairman, a construction man, an electrician, a welder, neither has the time nor the facility to take the time to go through this kind of process. This is a man who works most of the year from one job site to the other around the

[*Interprétation*]

Réformer veut également dire arrêter les abus et les pratiques malhonnêtes, le Livre blanc aurait mieux fait de s'occuper de ces lacunes que de plusieurs des choses auxquelles il s'est intéressé.

M. Gilbey: Oui, je suis d'accord avec vous quand vous dites que le Livre blanc devrait se préoccuper de cette question mais, à mon avis, il ne devrait pas oublier non plus cette catégorie de contribuables afin d'empêcher qu'ils soient à la merci d'une erreur administrative sans espoir d'une correction. Même si vous cherchiez à créer un système fiscal plus simple afin d'éviter autant que possible ce genre d'erreur, je pense qu'il y aurait toujours possibilité qu'il s'en produise quelques-unes. Cette société a fait de nombreux efforts en vue de mettre fin à cela. Un membre du Parlement a même présenté un bill sur cette question, qui n'est donc pas nouvelle. Mais on n'a pas encore apporté à cette situation les correctifs nécessaires.

Cette situation est très difficile et c'est pourquoi ce comité devrait peut-être se pencher très attentivement sur ce problème afin de trouver un moyen par lequel ces contribuables ne perdraient pas $60, $70, $80 par année à cause d'erreurs de l'administration et auraient un endroit où on les écouterait pour leur donner justice, au lieu de la situation actuelle où ils doivent frapper à plusieurs portes sans beaucoup de succès. Les gens avec qui ils entraient en contact étaient en effet limités dans leurs pouvoirs.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce n'est pas tout à fait la même chose. A mon avis, si on veut en appeler de l'imposition et que l'impôt est payé, on devrait pouvoir faire reviser le cas par le sous-ministre et ensuite soumettre le cas à la Commission d'appel de l'impôt. C'est le moyen d'obtenir justice, pour moi, pour vous, pour tout le monde. A-t-on vraiment fait des efforts pour cela? Je n'essaie pas de le justifier.

M. Gilbey: Je crois qu'on a fait passablement d'efforts. M. Mills s'est occupé de la question assez longtemps. J'ai fait au moins trois voyages à Ottawa, j'ai abordé la question et ce n'est pas très simple. Peut-être que de grandes sociétés peuvent obtenir une correction parce qu'elles connaissent des moyens et ont du personnel qualifié dans ce domaine, mais un réparateur, un employé de la construction, un électricien, un soudeur n'a ni le temps, ni les moyens de passer par toute la filière. Celui qui change de lieu de travail plusieurs fois par année doit avoir la possibilité de recourir à quelqu'un rapidement.

[*Text*]

province and needs something immediately accessible to make an appeal.

Mr. Lambert (Edmonton West): The same thing applies to the average taxpayer whether he is a store clerk or something else. I have seen cases of store clerks, I have seen cases of farmers. I am not going to differentiate as between who is the more preoccupied, who has the greater difficulty but I think you will agree with me that if more time had been spent on ways and means of clearing up administrative difficulties in the White Paper we might be further ahead. That is all I have to say.

Mr. Gilbey: In connect with this appealing, I think it was our legal advice that said the way the act was written we had no legal claim. We might have had a just claim, as you can readily see from the brief, but I think our legal advisor said, you have no legal claim the way the act is written.

Mr. Lambert (Edmonton West): The answer to that is that you cannot go before any tribunal who will change the act.

Mr. Gilbey: We went to Parliament. It was the tribunal we went to to try to get it changed.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, if they decided not to, then that is the ultimate answer.

Mr. Gilbey: I do not know whether you could say they decided not to. The system of private members bills hardly brings Parliament to the question in a distinct way.

The Chairman: Mr. Lambert, have you concluded your questions?

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, I have.

The Chairman: Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, I had the opportunity to speak during the private members' hour when your resolution was considered and I should first observe that Mr. Mahoney spoke as well. It was not a bill that was proposed, and the reason that it was not a bill was because you were asking for a change in the Income Tax Act, and matters of that sort involving the government revenue have to be raised by a cabinet minister, not by an ordinary member of Parliament.

Mr. Gilbey: Correct; it was a resolution.

[*Interpretation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est la même chose pour le contribuable moyen, qu'il soit commis de magasin, cultivateur, ou quelque chose d'autre. Je l'ai constaté plusieurs fois. Je n'entends pas décider ici qui éprouve le plus de difficultés mais, si on avait consacré plus de temps au moyen de supprimer les difficultés administratives, le Livre blanc aurait peut-être été meilleur. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. Gilbey: En ce qui concerne cet appel, notre conseiller juridique nous a dit que nous n'avions pas de recours légal à cause de la manière dont la loi était rédigée. Il est possible que notre réclamation ait été juste, comme vous pouvez vous en rendre compte dans notre mémoire mais, d'après notre conseiller juridique, nous n'avons aucun recours possible sur le plan juridique, à cause de la façon dont la loi était rédigée.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): La réponse à cela, c'est qu'aucun tribunal ne changera la loi.

M. Gilbey: Nous sommes allés jusqu'au Parlement. C'est le tribunal qui aurait dû tenter de la changer.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): S'ils ont décidé de ne pas le faire, c'est la réponse définitive.

M. Gilbey: Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'ils aient décidé de ne pas le faire. Il est très difficile d'amener le Parlement à penser autrement à cause du système des propositions de loi présentées par des députés.

Le président: Monsieur Lambert, vous avez terminé vos questions?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui.

Le président: Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Monsieur le président, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à ce sujet lors de l'heure consacrée aux députés alors que votre résolution a été étudiée. Je dois dire d'abord que M. Mahoney a pris la parole lui aussi. Ce n'était pas un projet de loi qui a été soumis parce que vous demandiez qu'on apporte une modification à la Loi de l'impôt sur le Revenu et que les questions touchant le revenu du gouvernement doivent être soulevées par un membre du Cabinet et non pas par un simple député.

M. Gilbey: C'était donc une résolution.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: As much as I agree with the position you are seeking to redress, as much as I feel that you ought to be allowed to deduct those expenses, I must say I still do not agree with the particular amendment you propose. What I cannot understand is why you did not follow the legal recourse that you had to appeal and try to get a more favourable interpretation of the section of the act because, as I read it, it seems to me that a very good case can be made, and that a case should have been made, to try for a judicative review of the situation.

I think the administrative interpretation you got was wrong, and that if you had appealed you would very likely have been successful. It seems to me you have gone to a great deal of trouble to try to change the effect of the act when there is a direct method that you could, and should, have resorted to. I wonder if the organization that represents the employees really should not consider, even today, making an issue of one of the particular expense items and carrying it through to the Exchequer Court, if necessary, and getting a proper judication.

The Chairman: Mr. Gilbey, before you reply to the question put by Mr. Kaplan, I think I should warn you and Mr. Kaplan—or perhaps Mr. Kaplan and you in that order—that we seem to be gravitating to an area which is somewhat off the main stream so far as the White Paper proposals are concerned. I agree that it is related in the sense that your submission deals with this area, but as far as the actual White Paper proposals are concerned, and the particular issue that you want to discuss, I think we are drifting off. However, having said that, more as a gentle warning, the floor is yours to answer Mr. Kaplan.

Mr. Gilbey: Mr. Chairman, the suggestion of Mr. Kaplan might serve this specific purpose and handle this specific case. However, I would urge that your Committee take into account that this is rather expensive and cumbersome method for workers who perhaps are not endowed with even an organization to process a matter of this kind, and if it will rest upon individuals or small groups of people to process all the way through to the Exchequer Court, then injustice in rulings could obtain forever rather than be redressed. It is an expensive and cumbersome procedure and I think we would propose that your Committee come to this and try to figure out if you cannot add a recommendation in any revisions that you make in your report to the White Paper for a much easier system of umpire, if you like, in such instances rather than a resort to the courts.

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Bien que je sois d'accord avec vous et que je crois que vous devriez avoir droit à ces déductions, je ne suis pas d'accord avec l'amendement que vous avez proposé. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas utilisé votre droit d'appel et tenté d'obtenir une interprétation plus généreuse de la Loi. Quand je la lis, il me semble que vous auriez pu invoquer d'excellents arguments pour obtenir une revision de votre cas.

L'interprétation administrative que vous en avez obtenue me paraît erronée et, si vous en aviez appelé, vous auriez très probablement réussi. Il me semble que vous vous êtes donné beaucoup de peine pour tenter de changer l'effet de la Loi, alors qu'une méthode directe était à votre portée. L'association des employés devrait peut-être encore aujourd'hui porter la question devant la cour de l'Échiquier, au besoin, pour obtenir un jugement favorable.

Le président: Monsieur Gilbey, avant que vous ne répondiez à la question de monsieur Kaplan, je pense que je dois vous avertir ainsi que monsieur Kaplan que vous semblons dévier de la discussion sur les propositions du Livre blanc. Je conviens qu'un rapport existe entre les deux, mais en ce qui concerne les propositions du Livre blanc et le point particulier dont vous voulez discuter, nous nous écartons du sujet. Cependant, après avoir fait ce qui n'était en somme qu'une indulgente mise en garde, je vous cède la parole pour répondre à M. Kaplan.

M. Gilbey: Monsieur le président, la suggestion de M. Kaplan pourrait peut-être être utile pour régler ce cas en particulier. Je demande cependant à votre Comité de tenir compte du fait que c'est une méthode coûteuse et peu commode pour les travailleurs qui n'ont souvent même pas d'association pour les appuyer. A procéder de cette façon, laissant à des individus ou à de petits groupes le soin de tout faire eux-mêmes jusqu'à la cour de l'Échiquier, il est fort probable que l'on perpétuerait les injustices au lieu de les faire disparaître. Votre Comité devrait présenter, si c'est possible, lors du rapport sur le Livre blanc, une recommandation visant à l'instauration d'un régime beaucoup plus généreux dans des cas comme celui-ci, plutôt qu'un recours aux tribunaux...

[*Text*]

Mr. Kaplan: I think there is a very inexpensive procedure available for appealing and it is one which a taxpayer can take advantage of without even having recourse to a lawyer. The fact is that you do have an organization, and you have such an efficient and effective organization that you have a whole hour of parliamentary time devoted to this subject which is worth many thousands of dollars to the taxpayers—at least, that is what it costs if you want to put it in financial terms—and your particular complaint could have been redressed, I think, in a relatively simple manner.

Mr. Gilbey: This was not specifically our advice in any case, Mr. Chairman, but I suggest to you that had that matter processed through parliament been redressed it might have resulted in what I speculate are many thousands of taxpayers who have similar rulings imposed and who do not know even of the right to redress let alone have the facilities to go through the channel.

The Chairman: I think at that point we ought to shift to another subject, Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Let me only comment and just leave it on the record that the particular amendment that you proposed to redress the situation discriminates against bachelors and also people living in sin. I want to...

An hon. Member: Discriminates in favour of them or against them?

Mr. Kaplan: Well, against them. Under your proposal if you are a bachelor of if you are living in sin, your lunch would not be expensable, but if you are a married man, living with your wife, your lunch would be expensable which is a peculiar result.

Mr. Gilbey: We are aware of that additional discrimination that would still be involved had we processed and won this case.

Mr. Kaplan: I wanted to ask you a couple of other questions about subjects that were raised earlier. You were talking about sending a member to an OECD conference in Europe. Who actually ended up footing the bill for that trip?

Mr. Gilbey: The Labour movement, out of its funds.

Mr. Kaplan: And there was no suggestion that would be includable in the income of the person who got the money, or was it?

Mr. Gilbey: No, we are simply describing the type of organization or association purpose behind this thing that I think should not

[*Interpretation*]

M. Kaplan: Il existe une procédure très peu coûteuse d'appel et les contribuables peuvent en profiter sans même avoir à consulter un avocat. Votre association est très efficace et elle l'est même tant que vous avez absorbé une heure entière de la période parlementaire, qui coûte plusieurs milliers de dollars aux contribuables. C'est ce que cela coûte, si ce sont des chiffres que vous voulez. Il vous aurait été très facile, à mon avis, de résoudre votre problème.

M. Gilbey: Nous ne croyons pas qu'il en soit ainsi dans toutes les situations, monsieur le président, mais si la question avait été étudiée à fond par le Parlement, cela aurait pu aider des milliers de contribuables qui sont dans le même cas qui ne connaissent pas même leurs droits et qui ne peuvent pas, par conséquent, les faire respecter.

Le président: Je crois que nous devrions passer à un autre sujet, monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Qu'on me permette de faire un commentaire. L'amendement particulier que vous avez proposé pour remédier à la situation exerce une discrimination envers les célibataires et ceux qui vivent en concubinage...

Une voix: S'exerce-t-elle pour ou contre eux?

M. Kaplan: Contre eux. D'après vos propositions, les célibataires et ceux qui vivent en concubinage ne peuvent déduire leurs repas, alors que les hommes mariés vivant avec leur femme peuvent le faire.

M. Gilbey: Nous sommes conscients de cette discrimination, mais encore là, cela aurait pu être réglé en portant la cause devant un tribunal.

M. Kaplan: Je voulais vous poser une couple d'autres questions au sujet de questions soulevées plus tôt. Vous parlez d'envoyer un membre en Europe, à une conférence de l'O.C.D.E. Qui a payé les frais de ce voyage?

M. Gilbey: Le mouvement ouvrier.

M. Kaplan: A-t-on suggéré d'inclure dans le revenu de l'individu la somme ainsi perçue ou l'est-elle déjà?

M. Gilbey: Non, nous nous bornons à dire qu'on ne devrait même pas penser à considérer cela comme un revenu.

[*Texte*]

be even looked at for taxes, assuming that it has not been loaded with a whole lot of non-expenses.

Mr. Kaplan: But normally when a labour movement finances someones trip to a conference with those objectives there is no question that it is included in anybody's income and that anyone has to pay tax on it.

Mr. Gilbey: No, to my knowledge there has been very little questioning of it.

Mr. Kaplan: Do you think it would be appropriate for income of unions to be taxed?

Mr. Gilbey: No, I do not think so. I do not agree with the proposition that a union which chooses to set aside money for purposes of strike funds, legal funds, various funds of this kind, from dues contributed by members should be taxed.

Mr. Kaplan: If they earn income with those funds?

Mr. Gilbey: Even if they earn income, a non-profit organization, unless they engage in commercial enterprise as a few unions have. They have gone into banking, housing, and so on, and it would become, in my view, a little different matter.

Mr. Kaplan: Do you think, for example, that if a union constructs an apartment building it ought to pay taxes on the rental revenue?

Mr. Gilbey: I think it should be in the same position as anyone else who constructs an apartment building. With respect to that part of the operation, it definitely should.

Mr. Kaplan: What about its investment portfolio; members' contributions that are not required for its day to day operation that it invests?

Mr. Gilbey: To my knowledge they are usually strike funds or legal funds and they are sitting there. They are collected and prepared for emergency situations and for specific expenditures of that knid. I have seen a quarter of a million dollar fund shrink to $7,000 in four months right in this province. That is what they are collected for, for use for specific purposes.

Mr. Kaplan: I see.

Mr. Gilbey: They are not collected for purposes of investments, you know, an enterprise or production or anything of that sort.

Mr. Kaplan: Let us try to break those down and talk about the strike fund, for example.

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Mais normalement, lorsqu'un mouvement ouvrier accorde des frais de représentation à quelqu'un pour se rendre à une telle conférence, il est indiscutable que cela fait partie du revenu et que c'est imposable.

M. Gilbey: Non, je crois qu'au ministère du Revenu, il en a été très peu question.

M. Kaplan: Croyez-vous qu'il serait approprié que le revenu du syndicat soit imposé?

M. Gilbey: Non, je ne crois pas. Je ne suis pas d'accord avec l'idée qu'un syndicat qui veut mettre de côté une partie des cotisations des membres pour constituer un fonds de grève, de contentieux ou pour des services, devrait être imposé.

M. Kaplan: S'ils en retirent un revenu?

M. Gilbey: Même si elles en retirent un revenu on doit considérer d'une façon tout à fait différente une société à but non lucratif qui se livre à des opérations bancaires ou qui construit et loue des logements. Tout comme le font quelques syndicats.

M. Kaplan: Si un syndicat construit une maison à appartements, devrait-il payer des impôts sur le revenu du loyer?

M. Gilbey: Sous ce rapport, il devrait se trouver sur le même pied que les autres contribuables. Il le devrait vraiment.

M. Kaplan: Et que dire de son portefeuille d'investissements? Des cotisations des membres qui ne sont pas nécessaires pour sa gestion quotidienne?

M. Gilbey: Il s'agit d'habitude de fonds de grèves, de fonds pour le service du contentieux, ces fonds sont perçus et mis de côté en vue de faire face à des situations exceptionnelles. En quatre mois, un fonds est passé de $250,000 à $7,000, ici, dans notre province. C'est pourquoi on met de côté de l'argent pour les situations extraordinaires.

M. Kaplan: Je vois.

M. Gilbey: Et non pour l'investir.

M. Kaplan: Parlons donc plutôt des fonds de grève, par exemple. Croyez-vous que lors-

[*Text*]

Do you think when a striking worker receives strike pay that that ought to be included in his income in the sense that he ought to pay taxes on it as he does on his salary?

Mr. Gilbey: Yes, it depends on the manner in which the fund was collected. If he contributed on an assessment basis and paid taxation on the dollars he put in originally, I do not think he should be paying it when it comes out to him.

Mr. Kaplan: No, that is fair, but if he...

Mr. Gilbey: For instance, the International Typographical Union assesses a certain amount. He does not get dues relief under the Union dues exemption on his income tax for that, and he pays his tax at whatever his rate was when he earned that money. If he gets payment out of it subsequently I do not think he should pay tax again on it.

Mr. Kaplan: No, that sounds reasonable, but what about the case where the strike fund is built up out of pre-tax income?

Mr. Gilbey: I think you have to look at it and determine whether it is double taxation or not.

Mr. Kaplan: So if the contributions to the strike fund are deductible to the employee you think when he is on strike and receives strike pay that he ought to treat it as ordinary income and pay tax on it if it is a taxable amount.

Mr. Gilbey: I think it is a fair proposition. If there has not been taxation imposed on that dollar before in the form of income tax, I do not think it is unfair that it is taxed at the other end. I am against the proposition of double taxation, that is all.

Mr. Kaplan: Right. Well, you mention that you are in favour of more stringent rules on expense allowances.

Mr. Gilbey: Yes, I do not think that any organization, to give examples, should make facilities that are not employment connected available to employees in the form almost of a bonus, dues to clubs that are not essential and the kinds of things that are beyond reason. Again, I am not talking about picking up a single lunch tab once a month or twice a month. I am talking about a consistent expense that is obviously overloaded in terms of any return that it offers in terms of legitimate promotion of business activity, and so on.

The Chairman: Mr. Kaplan, I will remind you that your time is fast running out.

[*Interpretation*]

qu'un travailleur touche un salaire de grève, il devrait être inclus dans son revenu et être imposable tout comme son salaire?

M. Gilbey: Oui, tout dépend de la façon dont le fonds a été perçu. S'il a versé les contributions au prorata, il n'y a aucune raison pour qu'on les impose de nouveau.

M. Kaplan: Non, c'est juste, mais s'il...

M. Gilbey: Par exemple, le Syndicat international des typographes exige de ses membres une cotisation. Comme chacun paie un impôt sur cet argent, si celui-ci lui est remis par la suite, il ne devrait pas être taxé de nouveau.

M. Kaplan: Cela me paraît raisonnable. Que pensez-vous du cas où le fonds de grève est constitué à partir du revenu brut?

M. Gilbey: Je crois que vous devez étudier le cas pour déterminer s'il y a ou non double imposition.

M. Kaplan: Donc, si les cotisations au fonds de grève sont déductibles, le salaire de grève devrait être considéré comme un revenu normal et être imposable.

M. Gilbey: Cela me paraît juste. Si l'employé n'a pas déjà payé d'impôt sur cette somme, il ne me semble pas injuste qu'il en paie lorsqu'il reçoit le salaire de grève. Mais je suis contre la double imposition, c'est tout.

M. Kaplan: Bien. Vous dites que vous êtes en faveur de règlements plus sévères pour les frais de représentation.

M. Gilbey: Je ne crois pas qu'une association doive mettre, à la disposition de ses employés, des services qui ne sont pas directement reliés à leur travail, par exemple des cotisations à des clubs sociaux, alors que ce n'est pas nécessaire, et d'autres extravagances. Je ne parle pas de payer un repas à un client une ou deux fois par mois. Je parle de l'habitude de faire des dépenses qui sont exagérées et qui n'ont aucun rapport avec ce qu'elles peuvent rapporter.

Le président: Monsieur Kaplan, je dois vous rappeler que votre temps est presque achevé.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: I will ask just one more question. Would you apply the same expense test rules to expense allowances that are paid by unions?

Mr. Gilbey: Oh, definitely. I think unions pretty well do it now. I do not differentiate; I do not believe anybody, again outside of that little lunch situation I am talking about and so on, should be provided with facilities willy-nilly day in and day out that they might only be able to justify three or four days a year in terms of their employment, the processes connected with their employment and their work function. I think it should be even-handed all the way across the board.

Mr. Kaplan: If, for example, the OECD conferee got an allowance which was in excess of the amount that he required as a reasonable amount to attend that conference, do you think that the balance ought to have been added to his income?

Mr. Gilbey: Definitely. If he got a good comfortable living expense while he was there, a comfortable form of travel and his wage loss compensation, then he should be taxed.

Mr. Kaplan: Thank you.

The Chairman: Are there any other questions? Mr. Benjamin?

Mr. Benjamin: This was touched on briefly earlier, Mr. Chairman. I appreciate that the case Mr. Gilbey presented would appear to affect only a very narrow group of people.

Have you done any research or have you any knowledge on how extensive this kind of problem is regarding the expenses of workers whose employment requires them to move around from job to job? Is it just those, for example, who are in construction, or does it involve in practice a significantly large number of employees who because of this and other kinds of rulings in the past are unjustly treated by our present tax law, or not allowed for in any proposed new tax law?

Mr. Gilbey: I think there are a considerable number. I could not put a figure on it. Over the years you hear people's tax complaints. Everybody complains about taxes, and of course I suppose you discount by 50 per cent what you hear. However, there are service men in the business of repair, check up, inspection and so on, who periodically go out and incur expenses with which they do have difficulty. I would suspect that there are a considerable number of workers across this country who run into this problem. You do

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Je ne vais poser qu'une seule autre question. Est-ce que vous appliquez le même critère pour les frais de représentation des syndicats?

M. Gilbey: Oui, certainement. Je ne fais pas de distinctions à part ces déjeuners d'affaires et ainsi de suite, ils ne peuvent souvent justifier leurs frais généraux dans le cadre de leur emploi que trois ou quatre fois par année. Ou bien c'est l'un, ou bien c'est l'autre.

M. Kaplan: Si par exemple le conférencier de l'OCDE a eu une allocation qui dépassait la somme dont il avait besoin pour assister à cette conférence, croyez-vous que le solde doit être ajouté à son revenu?

M. Gilbey: Certainement. S'il a eu plus que le montant nécessaire pour ses frais de séjour et ses frais de transport, cette somme devrait être imposable.

M. Kaplan: Merci.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Benjamin?

M. Benjamin: C'est au sujet du mémoire présenté par M. Gilbey. Je suis heureux de savoir que l'exemple présenté par ce dernier ne concerne qu'un très petit groupe de gens.

Savez-vous jusqu'à quel point le problème est grave en ce qui concerne les dépenses des travailleurs qui doivent se déplacer d'un endroit à un autre pour leur travail? S'agit-il par exemple des travailleurs de la construction ou d'un très grand nombre d'employés qui, à cause de ces anciens règlements ne sont pas actuellement traités de façon juste ou est-ce qu'on leur refuse la proposition d'une nouvelle loi d'imposition?

M. Gilbey: Il y a un nombre assez considérable. Je ne pourrais pas vous dire le nombre exact, mais on entend bien des plaintes. Tous se plaignent de l'impôt et bien sûr, je suppose que vous ne tenez compte que de 50 p. 100 de ce que vous entendez. Cependant il y a des travailleurs des services des réparations, de vérification et ainsi de suite qui doivent se déplacer, ce qui, par conséquent, implique des dépenses. Je suppose qu'il y a beaucoup de travailleurs au Canada qui sont dans la même situation. Ce n'est pas le cas pour les grands

[*Text*]

not run into it as a rule on a large regularized project, a large construction project that is in the North or something. That is easily discernible and is easily recognized by the tax authorities. But I think there are a considerable number of small groups and individuals who very often do not get allowance for this kind of thing when they are just as legitimately, in my view, entitled to them as the construction worker who works in an isolated area.

Mr. Benjamin: I noticed your paragraph on the second page regarding the averaging options for people who terminate employment with an employer and receive a lump sum payment of their equity that is in a retirement fund. With the mobility of people from one kind of employment to another that we have at present, there seems to be a fair amount of difficulty when one goes to a new employer. In fact, I suspect that it is next to impossible in most cases to take the money that you got out of a previous retirement plan and put it in a lump sum into a plan with a different employer, and maybe in an entirely different kind of employment. Do you think there is an area here in which the government could legislate some form of portability in terms of transferring these lump sum payments to what in effect are private pension plans, not public plans? Or would you prefer to see it left as a matter of bargaining between employer and employee groups?

Mr. Gilbey: No, we welcomed the very limited legislation that was passed under the Pension Benefits Standards Act, and some provinces have passed reciprocal legislation. It is very limited, but that is one interpretation of portability, namely that you freeze what you have with this employer and leave it in there, and under the Pension Benefits Standards Act he is bound to make an annual return for the government to determine that it is properly funded and that indeed it will be there when he reaches pension age. You could have four or five employers and leave frozen funds with each.

Portability in the sense of transferring funds seems to me to be better. But even if you proceed with the minimal legislation that now exists, I think the 10 years with one employer with the provision of at least 45 years of age is an awfully limited thing. I would like to see the government get with it and extend that, so that pension funds become pensions for people, and that they do not get drained away. When an employee leaves one employment he draws his money. He cannot deposit it with the next employer and he fritters it away, and when he reaches about 63 he realizes that he has no pension.

[*Interpretation*]

chantiers de construction dans le Nord ou ailleurs. Les autorités fiscales la reconnaissent. Mais je crois qu'il y a beaucoup de petits groupes et de particuliers qui ne peuvent pas déduire ces frais, alors qu'ils pourraient le faire, tout comme les travailleurs dans des régions isolées.

M. Benjamin: A la page 2, vous parlez de l'établissement d'une moyenne pour les gens qui quittent un employeur et qui reçoivent la somme globale de l'équité qui est le fonds de retraite. Étant donné la modalité de la main-d'œuvre actuelle, il semble y avoir des contraintes quand un travailleur se présente chez un autre employeur. Il est presque impossible pour plusieurs cas de retirer l'argent qu'ils ont versé dans un plan de pension pour le reverser dans un autre. Croyez-vous que le gouvernement pourrait prévoir certaines modalités, en trouvant le moyen de transférer ce montant global entre les plans de pension privés et non publics? Préféreriez-vous que les employeurs et les employés négocient entre eux?

M. Gilbey: Non, nous avons adopté la loi relative aux prestations de pension et les provinces ont aussi des lois à ce sujet. C'est assez limité, mais c'est ainsi qu'on comprend. Un travailleur qui a versé à un fonds chez un employeur, peut s'assurer que ce montant sera là quand il en aura besoin au moment de la retraite. Vous pouvez avoir 4 ou 5 employés et leur laisser à chacun des fonds bloqués.

Portabilité, au sens de transférer les fonds, me semble la meilleure solution, mais vu la loi actuelle, je crois que la période de 10 ans avec provision d'un minimum d'âge de 45 ans est très minime. J'estime qu'il faudrait trouver d'autres moyens d'assurer que ces fonds de pension, et que les cotisations versées par un employé ne soient pas perdues lorsqu'il quitte son emploi. Un employé ne peut retirer son argent d'un régime de pension pour le reverser dans celui de son nouvel employeur et lorsqu'il atteint 63 ans il s'aperçoit qu'il n'a pas de pension. J'aurais préféré la première proposition que vous avez faite, soit d'assurer

[*Texte*]

I think that of the two approaches, I would prefer the one you suggested first, namely portability in the sense of taking that money and putting it into the plan where he goes and getting credit for it there. I think it is the best. If you take the other route that the federal government has started on, I think they are moving all too slowly. Maybe they cannot get the provinces to agree to any more, but it is an awfully slow way to build portability of pensions in this day and age, in my view. We have no objection to it being legislated rather than wait for the bargaining process to bring it about.

Mr. Benjamin: On this matter of averaging these lump sums that one would get out of a retirement fund, did you make any inquiries of the taxation officials as to their interpretation of what is in the White Paper concerning this?

Mr. Gilbey: The only person who spoke to us—I suppose you could call it informal—was guessing as much as we were. I must confess that I did not write to any senior official in Ottawa. I stayed on the local scene. A couple of us inquired. We really do not know whether the White Paper does intend to change from the simple three-year averaging system now into the—or rather I will put it another way. We interpret the White Paper to offer a system of averaging as good as the three years or possibly better. This is if we read it right, as I say, but we are not experts.

Mr. Benjamin: You are suggesting that this might be another area where the Committee might try to get more specifics than those available.

Mr. Gilbey: That is the reason it is in there. We urge that the Committee do so, and that they do nothing less than the three-year averaging. We are not saying that a dollar should escape taxation, but we say that because some money is drawn out in a lump sum, it should not be taxed at a higher rate than it would have been taxed had it been taxed at the time it was put into the fund. We are saying that we hope the Committee would see that this is preserved, and perhaps extended a little.

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Benjamin has covered part of what I was going to ask about. It seems to me that the significance of this presentation goes beyond the immediate point that is raised by the Saskatchewan Wheat Pool Employees Association. It seems to me that it

[*Interprétation*]

la possibilité à un employé de retirer son argent pour le reverser dans celui de son nouvel employeur. Je crois que c'est la meilleure solution. Si vous pensez au chemin que le gouvernement fédéral avait entrepris, je crois qu'il procède trop lentement. Peut-être que les provinces ne sont plus d'accord mais le procédé de fonder la portabilité des pensions, est trop lent. Nous ne nous objectons pas à ce que ce soit légalisé plutôt que d'attendre le marchandage.

M. Benjamin: En ce qui concerne l'établissement d'une moyenne de ces sommes est-ce que vous avez consulté les autorités fiscales sur leur façon de comprendre ces principes énoncés dans le Livre blanc?

M. Gilbey: La seule personne que nous avons approchée devinait autant que nous. Je dois vous dire que je n'ai pas écrit à aucun supérieur d'Ottawa. Je suis resté sur place. Quelques-uns ont fait des demandes. Nous ne savons pas vraiment si le Livre blanc prévoit un changement de ce système dans une période de 3 ans, ou plutôt, nous pensons que le Livre blanc propose une meilleure méthode que par le passé. Et encore là, nous ne sommes pas sûrs.

M. Benjamin: Vous proposez que c'est un domaine où le Comité doit essayer d'avoir plus de précisions.

M. Gilbey: Oui. Nous estimons qu'il ne faudrait pas établir la moyenne pour plus d'une période de 3 ans. Il ne faudrait pas que le montant soit taxé à un taux plus élevé au moment où l'employé retire cette somme. Nous estimons qu'il faut tenir compte de ceci.

M. Benjamin: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: M. Benjamin a résumé les questions que j'allais moi-même poser. Il me semble que lorsque nous avions parlé de déduction par épuisement pour les mines, des problèmes des sociétés de trust et d'autres organisations du genre, il y a un très grand

[*Text*]

indicates that while we have been talking about mining depletion allowances and the problems of trust companies and other organizations, there are many little people in this country who have a variety of problems of this sort that involve sums of money which are not that important in terms of the global tax collection picture, but are very important to the people concerned. I seems to me that this is part of the significance of this presentation, and that it needs to be taken account of in our developing an approach to the White Paper on Proposals for Tax Reform.

There is a point I wanted to ask Mr. Gilbey about, going beyond what Mr. Benjamin was dealing with, as I understood it, concerning other expenses where there are difficulties encountered similar to this. From your own experience in the labour movement, what can you say has been the incidence of problems involving working people where there has been a great deal of difficulty in resolving situations not necessarily involving expenses, but possibly other categories of problems as well? I was wondering if you could comment on that at all.

Mr. Gilbey: These are the kinds of things you run up against. A technician drives out in a vehicle and takes his expensive tools. His vehicle is broken into, and the kind of insurance that is carried by him or the company does not cover this. He is sunk, and he runs into maybe $1,030 or $1,400 expenses replacing those tools.

You also have the situation where people go out who are not regularly living away, but they go out on what could be called servicing or inspection tours, and they do not always get an accounting and get an allowance for their board and room. They run into difficulties of this kind, because they are not "regularly" working in this fashion. Again you have the technicality of a ruling that they are not regularly doing it. A person might do it only eight working days this year, and then the senior serviceman has a lot of illness the next year and he might do it for three months out of the 12 months the next year. But he is not regularly doing it. It is not called for by his position. These kinds of discriminations take place constantly. It might amount to $30 of taxes in his tax year. It might amount to less then $100, but none the less they are difficulties, and I say the system is altogether too rigid in accounting for these kinds of things.

Mr. Burton: If the employee carries insurance on his tools, for instance, is that deductibel from his income tax?

[*Interpretation*]

nombre de gens du pays pour qui des problèmes d'argent sont importants, alors que ces problèmes semblent moins importants pour le recouvrement global d'impôt. Il me semble que nous devons prendre en considération cette partie du mémoire et nous devons en tenir compte pour la mise en application des propositions du Livre blanc au sujet de la réforme fiscale.

Je voulais poser une question à M. Gilbey, pour faire suite à ce que M. Benjamin a dit concernant les dépenses. Selon vous, est-ce qu'il y a eu beaucoup de difficultés à résoudre les problèmes des travailleurs non seulement au sujet des dépenses mais aussi pour tout genre de problèmes? Je me demandais si vous pourriez répondre à cela.

M. Gilbey: Ce sont là des situations devant lesquelles on se trouve. Si un technicien prend une voiture avec son outillage; si on lui vole ses outils et qu'il n'est pas couvert par l'assurance, il devra dépenser $1,300 ou $1,400 pour remplacer ces outils.

Vous voyez parfois des gens qui se rendent à leur travail, qui d'habitude ne s'éloignent jamais de chez eux; s'ils font une tournée d'inspection à l'extérieur de la ville, ils ne reçoivent pas toujours une indemnité pour leur pension et le logement. Ils doivent faire face à des difficultés de ce genre, parce qu'ils ne font pas ce travail régulièrement. Une personne ne pourrait le faire que huit jours ouvrables cette année; si le technicien du grade plus élevé est malade l'année suivante, il pourrait le faire pendant trois mois sur les douze mois de l'année à venir; mais il ne le fait pas régulièrement. Cela n'est pas exigé par sa situation. Les discriminations ont lieu constamment. le montant de son impôt annuel peut s'élever à $30 ou moins de $100, mais les difficultés demeurent toujours. Je dis que le système actuel est trop sévère pour ce genre de situation.

M. Burton: Et si un employé assurait ses outils, est-ce que ce serait déduisible de son impôt sur le revenu?

[*Texte*]

Mr. Gilbey: He can carry fire insurance, you see, but he cannot carry—oh, if he takes what they call a floater policy, that is not deductible, and if you tried to get a floater policy and paid the premium to get that kind of policy for a tool chest bolted to the back of a service truck, you see what the premium is. You would rather gamble on them not being stolen.

Mr. Burton: Very well, thank you.

The Chairman: Mr. Gilbey, do you understand that if an employee involved in a skill can show, through receipts, expenditures of over $150 a year, he will be able to claim in addition to the $150 across-the-board provision proposed in the White Paper?

Mr. Gilbey: We were not quite sure of that. We though that is what it meant, and that is why we mentioned it. We hoped that is what it meant, that if a man replaced a drill and these things that are quite expensive, and this year ran into $300, next year he might only run into $80, depending on what he used, or what replacements were necessary.

The Chairman: In the kind of example that Mr. Burton mentioned, if it added up to over $150 along with other expenses, then it might be covered.

Mr. Gilbey: We are hopeful that that was the correct interpretation.

Mr. Kaplan: May I ask a supplementary question, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Which would you rather have? Would you rather have $150 that does not have to be vouchered, or nothing unless you can voucher it and then add up vouchers to a reasonable amount in respect of actual expenses?

Mr. Gilbey: I think that you can have a combination of both.

Mr. Kaplan: Businessmen do not, you know. If they want to deduct entertainment expenses, they do not get a guaranteed amount. They have to prove evey penny, and then they get everything that they prove. I wonder if perhaps the same thing might be better. Then you get to the nation of bookkeepers, where everybody has to keep these little records.

Mr. Gilbey: Yes. I recognize that, and I presumed that in the proposal in the White Paper—perhaps I presumed something that was no so—they struck in that figure as being a sensible and reasonable one. I might only

[*Interprétation*]

M. Gilbey: Il peut avoir une assurance-incendie. Mais s'il a une police flottante, ceci n'est pas déductible. Si vous essayez d'obtenir cette police flottante et si vous payez la prime pour assurer une boîte d'outillage dans la voiture, vous voyez quel est le genre de prime. Vous devrez compter là-dessus pour ne pas être volé.

M. Burton: Merci.

Le président: Monsieur Gilbey, comprenez-vous que si un employé se trouve dans une telle situation, il peut démontrer, à l'aide de reçus, ses dépenses qui s'élèvent à $150 par année et peut réclamer en plus les $150 proposés dans le Livre blanc.

M. Gilbey: Je n'en suis pas tout à fait sûr. Nous pensions que c'était ça, mais nous n'étions pas certains; c'est pourquoi nous avons soulevé la question. Nous comprenons que si un homme doit remplacer une foreuse qui coûte assez cher cette année, elle coûte $300, l'an prochain, ça lui en coûtera $80, suivant les outils qu'il devra remplacer.

Le président: Selon l'exemple indiqué par M. Burton, si le montant s'élève à plus de $150 en plus des autres dépenses, alors là, il pourra être couvert.

M. Gilbey: C'est ce que nous espérons.

M. Kaplan: Puis-je ajouter quelque chose, monsieur le président?

Le président: Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Qu'est-ce que vous préférez? Préférez-vous les $150 qui ne peuvent être couverts, ou rien du tout, à moins que vous puissiez fournir des preuves d'un montant raisonnable en ce qui a trait aux dépenses actuelles?

M. Gilbey: Vous pouvez avoir une combinaison des deux.

M. Kaplan: Les hommes d'affaires ne l'ont pas. S'ils veulent déduire les frais de représentation, ils n'obtiennent pas de montant garanti. Ils doivent fournir des preuves pour chaque sou dépensé et à ce moment-là ils l'obtiennent. Je me demande si la même chose serait peut-être mieux. Ensuite nous devenons une nation de comptables ou chacun doit garder ses archives.

M. Gilbey: Je le reconnais. Je suppose que dans les propositions du Livre blanc, peut-être que je fais erreur ici, ils ont l'impression que ce chiffre est raisonnable. Peut-être que je ne dépasserai pas $40 cette année mais je

[*Text*]

spend $40 this year, but I get $150. I might spend $140 next year, and I am getting a little break because of the bookkeeping factor.

Mr. Kaplan: Well, that is the theory anyway.

Mr. Gilbey: I say I just presumed that they arrived at that, based on some kind of information. I would not quarrel with you that if I were filing a whole bunch of receipts for $2.53 and $7.10, coming to $123, that is a tremendous amount of bookkeeping. When I put my medical expenses on my income tax form a few years ago when my wife had a serious illness, I was very sorry for whatever clerk had to go through those 43 receipts or something. I think it is a bit foolish.

Mr. Kaplan: If you had to choose between the unvouchered $150 and nothing unless vouchered, do you think the unvouchered $150 is a better approach?

Mr. Gilbey: Well, it simply does not meet—I cannot buy it as meeting the fellow for whom it can be clearly anticipated in advance that he is going to exceed $150. I do not think it is at all fair.

Mr. Kaplan: But of course Section 11 (9) (a) will still be in the Act.

Mr. Perrault: You are calling for a $150 minimum, are you not?

Mr. Gilbey: Yes.

Mr. Perrault: And if he can produce receipts for $199.27, then he would get that.

Mr. Gilbey: Right.

The Chairman: That was a useful clarification of that point. I think perhaps one should not pass over it without noting that the $150 a year on an across-the-board basis is estimated to cost $235 million, one of the more expensive items in the White Paper proposals.

There is a great temptation for all of us to want to spend a great deal of time with you. We are not going to have the opportunity and the pleasure, unfortunately, of meeting with the CLC in Ottawa next week. I believe the other Committee may well do so.

While some of our questions have not been directly related to your brief here, they have been directed to a real interest of ours as far as your organization is concerned.

I would like to put one question in that context to you. It follows from some of the questions that Mr. Kaplan was asking a moment ago. There is a tendency sometimes

[*Interpretation*]

gagne $150 dollars. Je pourrais dépenser $140 l'an prochain et cela me donne une chance à cause de ce facteur de comptabilité.

M. Kaplan: De toute façon, c'est la théorie.

M. Gilbey: J'imagine qu'on en est venu à ce chiffre en se fondant sur certains renseignements. Si j'avais toutes sortes de reçus au montant de $2.53, de $7.10 allant jusqu'à $123., je crois que c'est beaucoup trop de comptabilité. Lorsque j'ai préparé mes dépenses médicales, sur ma formule d'impôt sur le revenu, alors que ma femme avait eu une grave opération, il y a quelques années, j'étais navré pour le comptable qui devait étudier les 43 reçus. Je crois que c'est un peu stupide.

M. Kaplan: Si vous aviez à choisir entre $150 sans preuve et rien du tout, croyez-vous que la proposition des $150 sans preuve est plus profitable?

M. Gilbey: Je ne crois pas qu'un contribuable puisse savoir d'avance s'il dépassera la somme de $150. Je ne crois pas que tout ceci est justifiable.

M. Kaplan: Mais l'article 11 paragraphe 9(a) demeurera quand même.

M. Perrault: Vous demandez un minimum de $150 dollars, n'est-ce pas?

M. Gilbey: Oui.

M. Perrault: Et s'il peut avoir des reçus pour $199.27 il aura droit à ce montant.

M. Gilbey: Exactement.

Le président: Je crois qu'on a bien éclairci ce point. Il y a lieu de noter que le $150 par année coûtera $235 millions au Trésor. C'est un des points les plus coûteux des propositions du Livre blanc.

Nous sommes tous tentés de passer plus de temps avec vous, mais nous n'aurons pas cette occasion ni ce plaisir d'entendre le conférencier du CLC à Ottawa la semaine prochaine. L'autre Comité pourra peut-être le faire.

Certaines questions ne portaient pas directement sur votre mémoire. Elles démontrent que les points soulignés nous intéressent autant que vous.

Je voudrais vous poser une seule question dans ce contexte. Elle découle de certaines des questions déjà posées par M. Kaplan. Parfois, on semble avoir tendance à justifier les

[*Texte*]

to justify the payments by the international unions, that is the Canadian branches of the international unions, to their parent unions in the United States on the basis that these represent know-how payments or services of this kind, perhaps as a subsidiary firm might pay an engineering fee.

If this parallel is a valid one, in the latter instance firms would pay withholding tax to a United States parent or some other United States source. Do you think that this parallel is a legitimate one and, if so, would you agree that Canadian unions making payments to international unions should be subject to the same withholding tax?

Mr. Gilbey: No, I do not think you can parallel the two cases. If I understand your question, you are talking about a per capita portion of the dues going as per capita to the international, and a portion of it is for the publication, and a portion of it is for research, education and so on. In my own experience here, because of a peculiar piece of legislation that is unpopularly knows as Bill 2 in this province, when we faced 36 days of arbitration board hearings, we brought in from Denver, Colorado, the research director of the international union that I was then employed with, and he gave his services on the spot. We had paid for them previously, of course, by our per capita tax.

I think these are difficult things to measure. I think you can measure a company's services that are contracted for better than you can determine when you reach the point of getting your return, or how much of the dollar you are paying goes to it and how much return you get for it. I think it is a very difficult thing to measure. If I understand your question correctly, I think it is a very difficult thing to come to, and I do not think the two are parallel.

The Chairman: I think in principle it is also a very difficult thing to distinguish because many companies pay stand-by fees on the same basis, and would pay withholding tax.

We have had a lively and comprehensive discussion with you on your brief and other points, and I thank you and Mr. Mills very much for presenting your brief so well and so articulately this afternoon. Thank you very much.

• 1720

Gentlemen, we have Mr. Sandomirsky, the President and Managing Director of the Regina Bottlers Limited. Mr. Sandomirsky, welcome to the Committee, sir.

[*Interprétation*]

paiements effectués par les syndicats internationaux, c'est-à-dire les filiales canadiennes, des syndicats internationaux, aux organisations mères des États-Unis, pour la raison que cela représente des versements au titre d'expertise ou de services analogues, peut-être lorsqu'il s'agit d'une filiale qui paie certaines redevances.

Dans ce dernier cas, ces maisons auraient à payer aux États-Unis une taxe de retenue. Croyez-vous que ce parallèle est légitime et que les syndicats canadiens qui versent les paiements à des syndicats internationaux devraient être assujettis à la même taxe de retenue?

M. Gilbey: Non, je ne crois pas que les deux cas soient comparables. Si je comprends bien, vous parlez lorsqu'une partie des cotisations par tête est affectée aux publications, une autre partie aux recherches, à l'éducation et ainsi de suite. D'après ma propre expérience, à cause d'une loi non connue sous le nom de Bill 2 dans cette province, lorsque nous avons eu 36 jours d'audience devant une commission d'arbitrage, nous avons fait venir le directeur des recherches du Syndicat international de Denver, Colorado. J'étais à ce moment-là employé et il nous a rendu plusieurs services. Nous avions payé d'avance ses services au moyen d'une cotisation par tête.

Je crois que ce sont des choses difficiles à mesurer. Vous pouvez calculer les services d'une société qui est plus en mesure que vous de répondre aux questions de finances à savoir: combien d'argent recevez-vous ou combien dépensez-vous pour obtenir les recettes. Si j'ai bien compris votre question, je crois qu'il est difficile d'y répondre et je ne crois pas que les deux soient comparables.

Le président: Il est aussi très difficile de faire la distinction parce que beaucoup de sociétés paient des taux fixes et sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Nous avons eu une discussion très animée, très compréhensible au sujet de votre mémoire. Je vous remercie, ainsi que M. Mills de nous avoir si bien soumis votre mémoire cet après-midi. Merci.

Messieurs, nous avons M. Sandomirsky, président directeur de la *Regina Bottlers Limited.* Vous êtes bienvenu au Comité, monsieur Sandomirsky.

[*Text*]

Mr. Melville Sandomirsky (President and Managing Director, Regina Bottlers Limited): Thank you, sir.

The Chairman: We have a small problem, Mr. Sandomirsky, because while you indicated earlier this year that you wished to appear before the Finance Committee and therefore met all the initial procedural qualifications, we did not receive your brief until last night. As a result we have not had a chance to process it through our research staff and we may not be able to spend as long with it as we normally would. Certainly it will be tabled as part of our proceedings. I believe there may be one or two members who may wish to ask questions. I say that by way of a preliminary remark because, normally, we would not expect someone to take a stand unless it had been screened previously for comment by our research staff. Would you like to comment briefly?

Mr. Sandomirsky: Yes, Mr. Chairman. The brief was filed late and probably has not been read by members of the Committee. Would you care to give me some direction in respect of my remarks?

The Chairman: I have invited others to tell us what it is that they want to be questioned on. Many briefs cover half a dozen or more points.

Mr. Sandomirsky: All right, sir.

The Chairman: Is there one particular point that you are trying to make?

Mr. Sandomirsky: I think so. I will tell you very briefly who I am. I am a member of a family that operates by way of a private corporation within the context of the White Paper. It is a small business. It has been a business in the City of Regina for 50 years and was incorporated in the Province of Saskatchewan. Its aggregate sales in the course of a year do not exceed $1 million. It employs some 30 families directly in the city.

I want to speak to you strictly as a small businessman who operates through the media of a private corporation. You are quite aware of all the various proposals that apply to small business and what is intended to be accomplished in the reforms set out in the White Paper proposals.

May I say at the outset that I am not presenting a case for the retention of the tax formula as you now have it, the rate of 21 per cent on the first $35,000 and a higher rate with the remainder. However I do argue for a retention of some form of tax formula or tax

[*Interpretation*]

M. Melville Sandomirsky (président-directeur de la Regina Bottlers Limited): Merci, monsieur.

Le président: Nous avons un petit problème, monsieur Sandomirsky, parce qu'au début de cette année, vous nous avez dit que vous vouliez comparaître devant le Comité des finances et vous êtes passé par toute la filière administrative et nous n'avons pas reçu votre mémoire avant hier soir. En conséquence, nous n'avons pas eu le temps de le faire étudier par notre service de recherche et nous ne pourrons pas lui consacrer autant de temps qu'à d'autres mémoires. Il sera certes déposé et annexé à nos délibérations. Il y a peut-être un ou deux députés qui voudraient vous poser des questions. C'est là une observation préliminaire parce que normalement, on ne s'attend pas à ce que quelqu'un comparaisse à moins que son mémoire ait été filtré par notre personnel de recherche. Est-ce que vous aimeriez faire un bref commentaire?

M. Sandomirsky: Oui, monsieur le président. Le mémoire a été présenté en retard et il n'a probablement pas été lu par les membres du Comité. Pouvez-vous me dire sur quoi je devrais porter mes remarques.

Le président: J'ai invité d'autres personnes à nous dire sur quoi ils voulaient être interrogés. Plusieurs mémoires portaient sur plusieurs points...

M. Sandomirsky: Très bien, monsieur.

Le président: Est-ce que vous avez un point particulier à signaler?

M. Sandomirsky: Je crois. Brièvement, je vais vous dire qui je suis. Je fais partie d'une famille qui exploite une entreprise privée dans le contexte du Livre blanc c'est une petite entreprise. Pendant 50 ans, elle a été une entreprise de Regina et a été incorporée dans la province de la Saskatchewan. Ses ventes ne dépassent pas le million par année. Elle emploie 30 familles de la ville.

Je désire vous parler strictement à titre de petit homme d'affaires qui exploite par l'entremise d'une société privée. Vous êtes au courant des propositions touchant les petites entreprises et des réformes que projette d'apporter le Livre blanc.

Je n'expose pas une thèse en faveur de la retenue de la formule fiscale telle qu'elle existe en ce moment, c'est-à-dire le taux de 21 p. 100 pour le premier $35,000 et un taux plus élevé pour le reste. Toutefois, je voudrais qu'on retienne une sorte de formule d'impôt

[*Texte*]

saving that rewards or is a tax assist to a small business, because as I read through the proposals in the White Paper what strikes me is that the corporate entity is regarded as a non-entity and an entity is nothing more than simply a tax avoidance thing. You follow through with the individual and there is a complete pay out of profit. The question I would like to ask is where does the source of working capital come from for a small business?

The Chairman: Could we leave it right there?

Mr. Sandomirsky: Yes.

The Chairman: We really do not have much more than five minutes. I would like to recognize Mr. McCleave, I believe that Mr. Leblanc has a question, and Mr. Mahoney may have a question.

Mr. McCleave: Thank you, Mr. Chairman. I have two questions of Mr. Sandomirsky, both related to the matter of realizing savings in certain types of small corporations, these savings to be used for the purposes of making the business grow larger.

There is a statement at the bottom of page 6 that some qualification should be required of a small business if it is to be able to achieve savings and one of the qualifications suggested on page 7 would be owner-management participating on a day-to-day basis. Mr. Sandomirsky, do you not lay yourself open to a very serious position if you leave it to either ministerial or bureaucratic discretion as to whether any company qualifies under what you have suggested here? It seems to me it is a very amorphous type of situation and capable of decisions by one bureaucrat in favour of the company and by another against the company.

Mr. Sandomirsky: If it comes out in terms of bureaucracy, yes. However I do feel this way. You suggest in terms of small business, and this is laid out in the White Paper proposals, that you identify, divide the private corporation from the public corporation, since there is close identification between shareholders and the company. What is not spelled out meaningfully to me as a small businessman is the fact that it is the participation in the business by owner-management that makes that business a success or a failure. If there are assigned duties and owner-management is expected to contribute of his energies and his resources—I am not talking about money resources—then there is a case to be made.

Now it is true you lay yourself open to attack as to what is the day-to-day involve-

[*Interprétation*]

qui puisse aider une petite entreprise, car en lisant les propositions du Livre blanc, ce qui me frappe, c'est qu'on considère l'entité incorporée comme n'étant pas une entité, et qu'une entité n'est qu'une mesure visant à éviter l'impôt. Vous suivez l'individu et il y a une dépense complète des profits. La question que je me pose est d'où vient le fonds de roulement des petites entreprises?

Le président: Est-ce qu'on pourrait en rester là?

M. Sandomirsky: Oui.

Le président: Nous n'avons pas plus que cinq minutes. Je voudrais donner la parole à M. McCleave et je crois que MM. Leblanc et Mahoney ont des questions.

M. McCleave: Merci, monsieur le président. J'ai deux questions à poser à M. Sandomirsky. Les deux portent sur les épargnes dans certaines sortes de petites entreprises, et qui peuvent être utilisées pour permettre à la petite entreprise de s'étendre.

Au bas de la page 6, l'on affirme que quelques qualifications devraient être exigées d'une petite entreprise si elle est dans la mesure d'épargner et l'une des qualifications suggérées à la page 7 serait la participation quotidienne du propriétaire directeur. Monsieur Sandomirsky, est-ce que vous ne vous placez pas dans une position difficile si vous vous en remettez au ministre ou à l'administration pour déterminer si une compagnie a droit aux avantages que vous proposez ici? Il me semble que c'est une situation assez indécise et qu'un bureaucrate pourrait se prononcer en faveur de la compagnie et un autre contre.

M. Sandomirsky: Oui, sur le plan de l'administration. Toutefois, ce sont là mes sentiments. En ce qui concerne les petites entreprises, et cela est dit dans les propositions du Livre blanc, vous séparez les corporations privées de celles qui sont publiques, puisqu'il y a identification entre les actionnaires et la compagnie. Ce qui n'est pas dit de façon assez claire, selon moi, en tant que petit homme d'affaires, c'est la participation de la direction dans l'entreprise qui fait de cette entreprise un succès ou un échec. S'il y a des fonctions d'assignées et que la direction soit supposée de contribuer ses energies et ses ressources, je ne parle pas des ressources financières, alors, il faut faire des réclamations.

Il est vrai que vous vous exposez à certaines attaques en ce qui concerne l'engagement

[*Text*]

ment in the business. Yet that strikes me as being the key ingredient in any formula. I want to say one thing and I know this is not the time to say it, because time is running out.

I get a feeling somewhere along the line that it is not only taxes. Taxes is a way of raising money and that is one thing; an equitable system of tax that is respected by people because it is fair to all is another. What I want to emphasize is this. Somewhere along the line, getting close to age 60, I have a feeling that growing out of the abundance of natural resources that we have in Canada, with the 20 million people that we have, we seem to have developed some apathy and some indifference coming out of this abundance. There is not attentiveness to our jobs; there is not attentiveness on the part of business; there is not attentiveness on the part of labour to things that should be done. If you do it in relation to the world as a whole and to the economic growth about us in the world as a whole, I think you would be losing out. This is a point of emphasis. I think we have to apply ourselves to the job and get down to the bone and muscle of what is happenig rather than think that it is going to go on forever. That is my point of raising that about the involvement in business. It is true, you leave yourself open to objection.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, the other question seems to point out a contradiction in what I would call the Sandomirsky formula. This is the paragraph on page 10 where he suggested a consideration of taxation at the rate of 50 per cent on the first $20,000 of profit and a scaling off rate on the next $30,000 of profit, and this would yield a saving to the taxpayer which presumably would be used to build up the business.

Mr. Sandomirsky: What I call a tax assist, yes.

Mr. McCleave: The reason I say I think it is a contradiction in your formula is that you would have to achieve a certain measure of success before the incentive formula would work. You would have to suddenly grow up like a giant overnight, like a sunflower, if you were lucky enough to get in a position to achieve this success.

Mr. Sandomirsky: Right. So what I am trying to suggest is a bare minimal level where you get over the hump. But it is an indication that you are trying and you are managing your resources. Now I would not profess to be a tax expert on this. I happen to know what happened in 1967, how many cor-

[*Interpretation*]

quotidien dans les affaires. Mais cela me semble être l'élément essentiel de toute formule. Je tiens à dire une chose et je sais que ce n'est pas le temps de le faire, car nous manquons de temps.

J'ai le sentiment que ce ne sont pas simplement les impôts. Les impôts sont un moyen de prélever des fonds, et cela est une chose; un système d'impôt équitable et respecté par la population parce qu'il est juste envers tous en est une autre. C'est ceci que je veux souligner. Ayant près de 60 ans, j'ai le sentiment qu'étant donné l'abondance des ressources naturelles du Canada et les 20 millions de population que nous avons, il semble que nous avons versé dans l'apathie, l'indifférence venant de cette richesse. Nous ne portons pas d'intérêt à nos travaux, à nos affaires, il n'y a pas d'intérêt de la main-d'œuvre de faire des choses qui devraient être faites. Si vous faites cela en relation avec le monde entier et son essor économique, je crois que nous perdons du terrain. Cela est à souligner. Je crois que nous devons nous mettre au travail et entrer dans le cœur des choses plutôt que de penser que cela continuera toujours. C'est le point que je soulève en ce qui concerne l'engagement dans les affaires. Il est vrai que vous vous exposez à certaines critiques.

M. McCleave: Monsieur le président, l'autre question semble découvrir une contradiction dans ce que j'appellerais la formule Sandomirsky. C'est au paragraphe de la page 16 où il a suggéré que l'on considère l'imposition au taux de 50 p. 100 pour les premiers $20,000 de profit et une échelle invariable des taux pour le prochain $30,000 de profit, et ceci apportera une épargne au contribuable qui, supposément, serait utilisée pour bâtir l'entreprise.

M. Sandomirsky: Ce que j'appelle une aide à l'impôt.

M. McCleave: La raison pour laquelle je dis qu'il y a une contradiction dans votre formule est qu'il faudra obtenir un certain succès avant que la formule d'encouragement donne des résultats. Vous devriez alors grandir comme un géant, comme une fleur de tournesol, du jour au lendemain, si vous avez eu assez de chance pour être en mesure d'atteindre un tel succès.

M. Sandomirsky: C'est vrai. Ainsi, je suggère un niveau minimum pour franchir l'obstacle. Mais cela indique que vous faites des efforts et que vous ménagez vos ressources. Je ne dirais pas que je suis un spécialiste de la fiscalité. Je sais ce qui est arrivé en 1967, combien de corporations ont payé l'impôt et

[*Texte*]

porations by and large paid tax and how many did not qualify for the full benefits of 21 per cent on $35,000. Somewhere along the line I get a feeling that a lot of people were not trying very hard. I am trying to suggest an incentive in meaningful terms. Now whether you want to take it at 20 per cent, or drop it down to 10 per cent to get them over the first hump, let them keep showing you by demonstration that they are trying.

Mr. McCleave: I was going to say that $20,000 seemed to be a pretty large hump to start with. I do not think even a Canadian olympic hurdler would be able to take that within his stride.

Mr. Sandomirsky: That is one of the hurdles. I want to put a hurdle up to show that the man is trying to get into the hurdle races and out of the flat race.

Mr. McCleave: Thank you very much, Mr. Chairman. The brief is very interesting. I have read it three times and finally its philosophy is beginning to come through.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): I just want to ask a question, Mr. Chairman. On page 11 of the brief the witness discusses the capital gains tax. Apparently, if I assume properly, you favour such a tax, but it would seem that you do not favour the way that it is proposed in the White Paper. Is my assumption correct?

Mr. Sandomirsky: You are right, sir. I differ in one respect.

Mr. Leblanc (Laurier): You seem to differentiate between a short-term and a long-term gain.

Mr. Sandomirsky: Irrespective of whether it is Canadian or American stock. Where I differ from the proposal of the White Paper is that the White Paper proposals suggest that if you make an investment in shares of a Canadian corporation their tax treatment will be preferable. What I am saying is that if it is a short-term gain it should make no difference to the taxing authority whether that purchase of shares was made in a Canadian corporation of any foreign corporation. That is the distinction I made. I say this because I regard it as speculation on a short-term basis, not an investment.

Mr. Leblanc (Laurier): And your definition of short-term would be 90 days?

Mr. Sandomirsky: I would say so. I would get away from the American scheme which takes it up to three or six months.

[*Interprétation*]

combien n'ont pu bénéficier du taux de 21 p. 100 sur $35,000. J'ai eu l'impression qu'il y a beaucoup de personnes qui ne font pas d'efforts. Je suggère de les encourager dans des termes concrets. Maintenant, que vous conserviez le taux de 20 p. 100, ou que vous l'abaissiez à 10 p. 100, afin de les aider à franchir l'obstacle, laissez-les vous montrer qu'ils font des efforts.

M. McCleave: J'allais dire que ce chiffre de $20,000 semble un assez grand obstacle. Je ne crois pas qu'un sauteur d'obstacles olympique pourrait le franchir.

M. Sandomirsky: C'est là un des obstacles. Je veux qu'il y ait un obstacle pour montrer que l'homme fait des efforts pour les vaincre.

M. McCleave: Merci beaucoup, monsieur le président. Le mémoire est très intéressant. Je l'ai lu trois fois et je commence à le comprendre.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Je voudrais poser une seule question, monsieur le président. A la page 11 du mémoire, le témoin parle de l'impôt sur les gains de capital. Apparemment, si je ne me trompe, vous êtes en faveur de cet impôt mais vous n'êtes pas en faveur de la façon dont il est proposé dans le Livre blanc. Est-ce bien ça?

M. Sandomirsky: Vous avez raison. Je ne suis pas d'accord sur une question.

M. Leblanc (Laurier): Vous semblez faire une distinction entre un gain à court terme et un gain à long terme.

M. Sandomirsky: Sans faire de différence entre les fonds canadiens ou américains. Là où je ne suis pas d'accord avec la proposition du Livre blanc c'est qu'il suggère que si vous faites un investissement dans une société canadienne, vous aurez une préférence sur le plan fiscal. Je dis que si c'est un gain à court terme, l'autorité fiscale ne devrait pas faire de différence entre un achat d'actions d'une société canadienne ou d'une société étrangère. C'est là la distinction que j'ai faite. Je le dis parce que je considère que c'est de la spéculation à court terme et non un investissement.

M. Leblanc (Laurier): Votre définition de court terme serait 90 jours?

M. Sandomirsky: Oui. Je m'éloigne du schéma américain pour qui c'est de trois à six mois.

[*Text*]

Mr. Leblanc (Laurier): I suppose that short-term gain should be taxed as ordinary revenue on top of the other revenues, in your mind, and then the long-term gains should be taxed differently, at a specific rate or included again in the revenue.

Mr. Sandomirsky: Quite frankly, I would be inclined to set a capital gain aside in a separate schedule and tax it at about the 35 per cent rate in the first 60 days, if you are asking for a specific suggestion. In other words, it is a fortuitous circumstance. We are talking, in terms of an equitable tax structure, of realized money and, if you are looking at an investment, I say then to tax it at the effective rate of income in the hands of that individual.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, I have just one question. I too have had an opportunity to read this brief a number of times and I want to congratulate the witness for being one of the rather rare breed who has taken the time to offer suggestions and new ideas rather than merely criticisms and observations. A lot of work has gone into this as well as at lot of original thought. However, my question to the witness is based on the underlying premise that his brief adopts and that is the suggestion, contrary to that advanced to date by the government at least, that the recognized need for assistance to small business should be through the tax system rather than in a more direct way by way of subvention or subsidy, as has been suggested by other people. I wonder if he could indicate to the Committee the reasoning by which he perhaps arrived at the conclusion that this assistance to small business should be offered through the tax system.

Mr. Sandomirsky: Quite frankly, I think it should be in terms of a subsidy or in terms of something that is not an ingredient of some permanent character. If I as a businessman am climbing ahead, even though I make my own decisions and form my own plans, I have to look ahead 5 or 10 years. As it so happens, I had to compete in this market with an international corporation, not with a partnership and not with another small corporation. In trying to plan ahead I had to have something that I could look forward to, and planning ahead 10 years gives me something by way of permanence. A subsidy can be given and removed. You could have accelerated depreciation in one budget and the next minister could remove it or change or vary the rate. Now

[*Interpretation*]

M. Leblanc (Laurier): Je suppose que ce gain à court terme serait imposé en tant qu'un revenu ordinaire en plus des autres revenus et les gains à long terme seraient imposés de façon différente, selon un taux particulier ou seraient inclus dans le revenu.

M. Sandomirsky: Franchement, je mettrais les gains de capital dans une cédule séparée et l'imposerais au taux de 35 p. 100 pour les premiers jours, si vous me demandez une suggestion précise. C'est une circonstance fortuite. Dans le domaine d'une structure fiscale équitable, nous parlons d'argent gagné et, si vous regardez l'investissement, je suggère alors de l'imposer selon le taux effectif du revenu de cet individu.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Monsieur le président, je n'ai qu'une seule question. J'ai eu l'occasion de lire le mémoire plusieurs fois et je félicite le témoin d'être l'une des rares personnes qui ait pris le temps de nous faire des propositions et de nous suggérer de nouvelles idées plutôt que de faire des critiques et des observations. Cela demande beaucoup de travail et beaucoup de réflexion. Toutefois, ma question est basée sur le principe fondamental du mémoire, c'est-à-dire la suggestion qui est contraire à ce qui a été suggéré par le gouvernement, que l'assistance nécessaire aux petites entreprises devrait être donnée par l'intermédiaire du régime fiscal plutôt que par des subventions, comme l'ont suggéré d'autres personnes. Je me demande si le témoin pourrait expliquer au Comité le raisonnement par lequel il est arrivé à la conclusion que l'assistance donnée aux petites entreprises devrait être offerte par l'intermédiaire du régime fiscal.

M. Sandomirsky: Franchement, je crois que cela devrait être fait par l'intermédiaire de subsides ou d'une façon qui n'ait pas de caractère permanent. Si je veux progresser en tant qu'homme d'affaires, même si je prends mes décisions moi-même, forme mes projets, je dois prévoir pour les 5 ou 10 prochaines années. Je devais faire concurrence avec une entreprise internationale, non avec une association ni avec une autre petite entreprise. En essayant de prévoir l'avenir, je devais avoir un but et de prévoir pour les 10 prochaines années me donne quelque chose de façon permanente. On peut accorder un subside et ensuite l'enlever. On peut avoir accéléré la dépréciation dans un budget et le ministre suivant peut l'enlever ou changer les taux.

[*Texte*]

these things, as I see it, do not give me the type of long-term assist in terms of direction and guidance while I undertake the commitment. That is my point. I do not think that subsidies are the answer. I think it should be part of the tax structure and laid on. The danger of course is that the whole tax structure can be thrown out the window.

Mr. Mahoney: I was just going to observe we are finding now that perhaps the tax structure is not immutable either.

Mr. Sandomirsky: Except that we all know the need for money keps going up; I have not heard anyone suggest it is coming down.

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Sandomirsky: I have one small point which has nothing to do with small business of otherwise. You read through a company, a small fellow, you read through him as a personal shareholder and you tax him. Then I suggest you maybe read through that shareholder to see who he is—because you talk about varying circumstances. You read that shareholder as maybe a fellow who manages his business and tries to look after employees. He is also a fellow who is trying to educate a family. I have gone over that route. I have three children, all university educated. Two things come up and I am going to say them because maybe this is the time and the place. One is right in the White Paper.

As it so happens, one of my sons is a young surgeon down at Kingston, Ontario. He is one of the neurologists on that Montreal team. The other lad is practising law. Right here in this White Paper proposal someone said out loud that if a young lad going to university was fortunate enough to win a scholarship that scholarship should be part of the income upon which he should pay tax as any other Canadian. On that I am going to ask one simple question. How impatient can taxing authority get before it wants to tax that fellow? I say to leave him alone. Do not run out of paitence with him. As it so happened in 1959 and 1960, when Mr. Diefenbaker was up there and Mr. Fleming was the Minister of Finance, the supplementary or baby budget of April, 1961 was brought down and there was the provision about the $950 earned by the student over and above his tuition fee. I brought that across to him in two letters, although it did not come out my way. That was part of it. He did not go far enough because, the Carter Commission notwithstanding, I felt that a dollar is not a dollar when it comes to the kind of dollar I need to

[*Interprétation*]

Ces choses, à ce que je vois, ne donnent pas le genre d'aide à long terme en ce qui concerne la direction lorsque je fais un engagement financier. C'est là mon point de vue. Je ne pense pas que des subsides règleraient la question. Je pense que cela devrait faire partie de la structure fiscale. Bien sûr, il y a danger que toute la structure fiscale soit jetée par la fenêtre.

M. Mahoney: J'allais vous faire observer qu'actuellement nous pensons que la structure fiscale n'est pas immuable non plus.

M. Sandomirsky: Excepté que nous savons tous qu'on a de plus en plus besoin d'argent; jamais je n'ai entendu quelqu'un dire que ce besoin diminuait.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président.

M. Sandomirsky: J'ai encore une question qui ne concerne pas les petites entreprises. Vous considérez un petit employé d'une société comme non-actionnaire et vous l'imposez. Je suggère alors que vous étudiez qui est cet actionnaire, parce que vous parlez de circonstances variées. Vous considérez peut-être cet actionnaire en tant qu'individu qui gère son entreprise et surveille ses employés. Il est aussi un individu qui tente d'éduquer une famille. Je suis passé par là. J'ai trois enfants qui ont fait leurs études universitaires. Je vous dirai deux choses, car je crois que c'est l'endroit et le moment pour les dire. L'une de ces choses figure dans le Livre blanc.

L'un de mes fils est un jeune chirurgien de Kingston, en Ontario. Il est un des neurologistes de l'équipe de Montréal. Mon autre fils pratique le Droit. Dans l'une des propositions du Livre blanc, l'on dit que si une jeune personne fréquentant l'université a la chance de gagner une course d'études, cette bourse devrait être considérée comme étant une partie de ses revenus pour lesquels il devrait payer un impôt comme tous les autres Canadiens. J'ai une question à poser à ce sujet. A quel degré d'impatience peut atteindre l'autorité fiscale avant de vouloir imposer cet individu? Je vous dis de le laisser en paix. Ne perdez pas votre patience avec lui. Comme il est arrivé en 1959-1960, lorsque M. Diefenbaker était premier ministre et M. Fleming était ministre des Finances, le budget supplémentaire d'avril 1961 a été annoncé et il y avait l'article concernant la somme de $950 gagnée par l'étudiant et dépassant ses frais de scolarité. Je lui en ai parlé dans deux lettres, même si cela n'a pas marché comme je l'aurais souhaité. Cela n'est pas allé très loin parce qu'un dollar est peu de choses pour envoyer un garçon à l'université. Ainsi, si un garçon

[*Text*]

send a boy to university. So if that boy is good enough in his own right in competition to win a major scholarship, do not get too impatient—leave him alone. He is bright enough to win, leave him alone. When he steps out of university and gets into gainful employment that will be the time to treat him as a fellow who should be paying taxes.

The Chairman: Mr. Sandomirsky, I think that you stated your case very well and we thank you very much for coming.

Before concluding our hearings in Regina I think perhaps we should observe that it has been a most educational day.

What would you suggest in respect of these two briefs?

Mr. Mahoney: I suggest that they be received.

The Chairman: That they be received, tabled and printed as part of our proceedings?

Mr. Mahoney: I have one reservation in that respect that can be answered very quickly, Mr. Chairman. The brief presented by Mr. Holgate, which would appear to be on behalf of the Students' Union of the Regina Campus, alludes to a brief presented to us by the Winnipeg Chamber of Commerce about two days ago. I think before we assume that the Students' Union of the Regina Campus has in fact given its seal of approval to this brief Mr. Holgate might be given the opportunity of asserting just that or, on the other hand, indicating that this is his personal effort.

The Chairman: Mr. Holgate, would you come to the table and clarify Mr. Mahoney's point?

Mr. Holgate: It is a personal effort, so to speak, on behalf of the Students' Union. It has not been in any way ratified or endorsed by the Students' Union. I think it would be a bit far-fetched to say that any of the briefs on behalf of any organizations have been endorsed by the organization by a referendum or anything like that. So I think it is similar to most of the briefs.

Mr. Kaplan: Were you authorized by the organization to prepare the brief and submit it on its behalf?

Mr. Holgate: Yes, I have been authorized to submit the brief on behalf of the Students' Union.

Mr. Burton: What is your position?

Mr. Holgate: I am first Vice-President of the Students' Union of the Regina Campus.

[*Interpretation*]

est en mesure d'obtenir une bourse, ne devenez pas trop impatient avec lui et laissez-le tranquille. Il pourra remporter la victoire. Lorsqu'il quittera l'université, il aura un emploi rémunérateur, et c'est à ce moment-là que vous pourrez le traiter en tant que contribuable.

Le président: Monsieur Sandomirsky, vous avez très bien expliqué votre point de vue et nous vous remercions d'être venu.

Avant de terminer nos séances à Regina, je dois dire que cette journée a été des plus intéressantes.

Qu'est-ce que vous pensez en ce qui concerne ces deux mémoires?

M. Mahoney: Je suggère qu'ils soient reçus.

Le président: Qu'ils soient reçus et imprimés comme faisant partie du procès-verbal?

M. Mahoney: J'ai une réserve à faire à ce sujet, à laquelle on peut répondre rapidement, monsieur le président. Le mémoire présenté par M. Holgate, au nom de l'Organisation des étudiants de l'Université de Regina, fait allusion à un mémoire de la Chambre de commerce de Winnipeg qui nous a été présenté il y a deux jours. Avant de penser que l'Organisation des étudiants de l'Université de Regina a donné son consentement au mémoire, l'on pourrait demander à M. Holgate d'affirmer que cela doit être le cas ou de dire que ceci est dû à son effort personnel.

Le président: Monsieur Holgate, voudriez-vous vous approcher et répondre à M. Mahoney?

M. Holgate: C'est un effort personnel, pour ainsi dire, au nom de l'Organisation des étudiants. Cela n'a été ratifié ou appuyé d'aucune façon par l'Organisation. Je pense qu'il serait tiré par les cheveux de dire que tous les mémoires faits au nom d'organismes aient été appuyés par l'organisation au moyen de référendums ou de choses du genre. C'est la même chose pour tous les mémoire, je pense.

M. Kaplan: L'organisation vous a-t-elle autorisé à préparer ce mémoire en son nom et à le soumettre?

M. Holgate: Oui, on m'a autorisé à soumettre ce mémoire au nom des étudiants de l'Université de Regina.

M. Burton: Quelle est votre situation?

M. Holgate: Je suis premier vice-président de l'Union des étudiants de l'Université de Regina.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Mahoney. Gentlemen, what is your pleasure. Is it agreed that both should be printed as part of our proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: We all regret that we have not been able to enjoy more of the outdoors of Regina. It has been all too brief. We have enjoyed a very comfortable, congenial room and the hospitality of many.

I suppose one might say that we now proceed from the Buffalo Days of Regina to the Klondike days of Edmonton. This meeting is adjourned until 9.30 a.m. at Edmonton tomorrow morning.

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Mahoney. Messieurs, acceptez-vous que ces deux mémoires soient imprimés et ajoutés au comte rendu?

Des voix: Accepté.

Le président: Nous regrettons tous de ne pas avoir eu plus de temps pour profiter de la belle ville de Regina. Tout a été trop court. Nous avons été installés dans une salle très confortable et avons été heureux de l'hospitalité que l'on nous a manifestée.

Je suppose que l'on pourrait dire que nous passons des *Buffalo Days* de Regina aux jours du Klondike d'Edmonton. La réunion est ajournée jusqu'à 9 heures et trente à Edmonton, demain matin.

APENDIX A-46

Representation by the Government of Saskatchewan to the Parliamentary Committee on Tax Reform

The Government of Saskatchewan is unalterably opposed to the basic philosophy of the White Paper on taxation reform.

We believe it should be reconsidered in its entirely before any major changes are made in our present tax laws.

We are convinced the worthwhile recommendations contained in the White Paper can be accomplished without imposing an unnecessarily high and restrictive tax structure on the people and enterprise of Canada which will dampen incentive and slow down our economic development.

On page six of the White Paper it states that one of the aims of the proposed reforms will be to develop a tax system that makes for wide-spread understanding of and voluntary compliance with tax laws.

The introduction of a capital gains tax, the accounting necessary to prepare for valuation day, keeping proper records of home improvement costs, validating receipts for child care expenses are just a few examples of the load being placed on individual taxpayers if they hope to understand and comply with the new tax laws.

The new "Big Brother is Watching" philosophy that will demand every ounce of flesh due the government will never lead to a voluntary compliance by Canadian taxpayers.

Tax dodging will become the second greatest indoor sport in Canada as it is now in many over-taxed European countries.

Again, on page 7 of the White Paper it states that the second main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with the economic growth and productivity of the nation.

However, on page 93 the White Paper admits that some marginal mining projects may be abandoned or deferred as a result of the proposed tax change.

This could prove to be the understatement of the decade and it also displays a staggering ignorance of the mining industry, where many of our largest mines were begun as marginal short-run projects.

APPENDICE A-46

Mémoire présenté par le Gouvernement de la Saskatchewan au Comité Parlementaire de la réforme fiscale

Le gouvernement de la Saskatchewan s'oppose toujours à la logique du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Nous croyons qu'on devra la réexaminer entièrement avant d'apporter des changements importants à nos lois fiscales actuelles.

Nous sommes convaincus que les recommandations utiles du Livre blanc peuvent être mises en œuvre sans qu'il soit nécessaire d'imposer à la population et aux entreprises du Canada un régime fiscal inutilement lourd et restrictif qui atténuerait l'effet des incitations et ralentirait notre développement économique.

A la page 6 du Livre blanc, il est dit que l'un des objectifs de la réforme proposée est de créer un système fiscal qui assure une bonne compréhension dans tout le pays des lois fiscales et donne le souci de s'y conformer volontairement.

La mise en vigueur d'un impôt sur les gains de capital, la comptabilité nécessaire à la préparation de l'évaluation, la tenue réglementaire des livres concernant les frais d'amélioration à l'habitat, la validation des reçus des frais de puériculture ne sont que quelques exemples des fardeaux que devra supporter le contribuable s'il veut comprendre les nouvelles lois fiscales et s'y conformer.

La nouvelle logique du patron-qui-vous-regarde, qui exigera jusqu'à la dernière miette de pain redevable au gouvernement, n'incitera jamais les contribuables canadiens à s'y conformer volontairement.

La fraude fiscale va devenir notre second sport national d'intérieur, comme elle l'est déjà dans plusieurs pays européens surimposés.

A la page 7 du Livre blanc, il est dit que le second objectif principal de la réforme est de veiller à ce que le régime fiscal n'entrave pas gravement le développement économique et la productivité nationales.

On admet cependant à la page 104 du Livre blanc que certains projets miniers peu profitables seront abandonnés ou ajournés par suite de la réforme fiscale proposée.

Cette affirmation pourrait bien se révéler l'euphémisme du siècle; elle démontre en même temps une ignorance renversante à l'endroit de l'industrie minière, ou plusieurs de nos plus grandes entreprises ont débuté comme projets à court terme peu profitables.

The question of the effect the proposed tax changes will have on private and corporate savings is given very off-hand and casual treatment on pages 92 and 93.

It is suggested that the reduction in personal and corporate savings might amount to $525 million a year, after the fifth year.

I have seen this estimate put closer to a billion dollars a year by reputable tax authorities, a significant sum in a country crying for more capital, especially Canadian capital.

That small business will be hurt by the White Paper recommendations is indisputable by anyone with the least measure of practical knowledge about small business in this country.

Thus the White Paper promises a simple straightforward tax system, it offers in fact a complicated mess that will prove a nightmare to most laymen but a bonanza to accountants or tax experts.

It pleads for acceptance and compliance, yet by adding to the already heavy burden of the middle income earner and small businessman, the White Paper will probably have the opposite effect and bring our tax laws into greater contempt than ever before.

It claims to encourage economic development and yet by its own admission will stifle expansion, reduce savings and capital investment and deliver a body blow to small business.

The White Paper on page six states the six main points to be met by what it calls tax reform, all of them laudable and worthy of support.

Not included is the question of increasing tax revenue for the Federal Government.

Later in the paper it admits that in five years revenues should increase by a modest $625 million.

The Government of Ontario, using the same 100,000 tax returns as Ottawa did, calculates the increase in revenue will be $1.3 billion, or double Mr. Benson's estimate.

If the correct figure falls somewhere between at about $1 billion, it is a substantial tax increase.

The federal government has not announced what it intends to do with this new money beyond a vague reference by Mr. Benson that the provinces and municipalities always need more money so they will have no trouble spending it.

La question de l'effet que les changements fiscaux proposés auront sur l'épargne des particuliers et des sociétés a été abordée superficiellement et brièvement aux pages 102 et 103.

On prétend que la réduction de l'épargne des particuliers et des sociétés pourrait se chiffrer à 525 millions de dollars par an au bout de cinq ans.

Cette évaluation se situe plus près du million de dollars d'après certaines autorités respectées en matière de fiscalité, somme importante pour un pays qui a besoin de capitaux, surtout de capitaux canadiens.

Quiconque possède la moindre parcelle de connaissances pratiques sur les petites entreprises canadiennes ne peut nier que celles-ci auront à souffrir des recommandations du Livre blanc.

Le Livre blanc promet un système fiscal simple et direct; il offre en fait un fouillis inextricable qui sera un cauchemar pour la plupart des profanes, mais une mine d'or pour les comptables ou les experts en fiscalité.

Il fait appel au libre consentement et au bon vouloir, mais en ajoutant au fardeau déjà lourd du salarié moyen et du petit entrepreneur, le Livre blanc provoquera probablement l'effet contraire en exposant nos lois fiscales à un mépris encore plus grand qu'auparavant.

Il prétend encourager le développement économique et pourtant, de son propre aveu, il freine l'expansion, réduit l'épargne et les investissements et porte un coup bas à la petite entreprise.

A la page 6 du Livre blanc, on énumère les six principaux points auxquels il faut répondre par la soi-disant réforme fiscale: tous sont louables et méritent notre appui.

La question de l'augmentation des recettes fiscales du gouvernement fédéral n'y est cependant pas mentionnée.

Un peu plus loin, on admet qu'au bout de cinq ans les recettes devraient s'accroître de la modeste somme de 625 millions de dollars.

Le gouvernement de l'Ontario, utilisant les mêmes 100,000 formules d'impôt dont s'est servi Ottawa, calcule que l'accroissement des revenus sera de 1.3 milliards de dollars, soit le double de l'estimation de M. Benson.

Si le montant exact se situe entre les deux, a environ 1 milliard de dollars, il s'agit d'une augmentation d'impôts élevée.

Le gouvernement fédéral n'a pas parlé de ce qu'il comptait faire avec ces nouveaux fonds; M. Benson s'est contenté de déclarer vaguement que les provinces et les municipalités ont toujours besoin de fonds supplémentaires et qu'elles n'auront aucun mal à les dépenser.

This is not good enough; surely it is a basic principle of parliamentary government that the need for more revenue and the use to which it will be put are announced before any tax increase.

As for giving it to the provinces, the track record of the federal government lately has been to withdraw or limit its help to the provincial governments.

These then are some examples of the contradictions and even misrepresentations contained in the White Paper on tax reform.

We have been told repeatedly that if the lower income groups are to receive tax relief then it must be loaded on someone else.

It would appear that the proposed tax reductions on the lower income groups will be used as an excuse to raid the earnings of our middle and upper income earners and business enterprise.

Waiving these tax reductions like mother love, our would be reformers have moved into the rest of the income tax field with the meanest, most restrictive proposals that will result in one of the toughest tax systems in the western world.

The truth is there are many ways the federal government could accommodate all the tax relief they propose passing on to the lower income groups.

These reductions, including raising the basic exemptions, deductions for employment expenses and child care allowances will cost about $1.3 billion.

The federal government had a surplus last year of $300 million, before distributing it in pre-payments to the provinces and using the balance for other new programs.

The study carried out by the tax structure committee, on which the federal government was represented, and whose findings they have never questioned, showed that on the present tax base and using rates now in effect and with their present spending responsibilities, the federal government would move into a surplus position.

This has happened, and by 1971 the earliest probable date the tax changes could be implemented, the federal treasury could be looking at a $700 million surplus or more.

At the present time Ottawa is planning some limits on the increase of their share of

Ceci n'est pas satisfaisant. Les principes du parlementarisme exigent sûrement que la raison d'un accroissement des revenus de l'État et l'utilisation à laquelle on les destine soient annoncés avant toute augmentation d'impôts.

Quant à la cession de fonds aux provinces, on a vu que la tactique du gouvernement fédéral a été dernièrement de retirer ou de limiter l'aide accordée aux gouvernements provinciaux.

Voilà donc quelques exemples des contradictions et même des erreurs grossières que contient le Livre blanc sur la réforme fiscale.

On nous a dit à maintes reprises que si les classes inférieures de revenus devaient recevoir un allégement fiscal celui-ci devait être récupéré ailleurs.

Il semble que les réductions d'impôt proposées à l'intention des classes inférieures de revenus vont être invoquées comme une excuse pour rafler les gains de nos classes moyennes et supérieures de revenus et ceux des entreprises commerciales.

Agitant ces réductions d'impôt à la manière d'une bonne maman, nos réformateurs en herbe se sont introduits dans le reste du domaine fiscal avec des propositions des plus minables et des plus restrictives, qui donneront l'un des régimes fiscaux les plus durs du monde occidental.

A vrai dire, le gouvernement fédéral pourrait accommoder de nombreuses façons tous les dégrèvements fiscaux qu'il propose à l'intention des personnes à revenus modestes.

Ces réductions, combinées à la hausse des exemptions de base, aux déductions pour dépenses occasionnées par l'emploi et aux déductions pour frais de garde d'enfants coûteront environ 1.3 milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral avait l'année dernière un excédent de 300 millions de dollars avant de le distribuer aux provinces sous forme de paiements anticipés et d'utiliser le solde pour d'autres nouveaux programmes.

L'étude effectuée par le comité du régime fiscal, où le gouvernement fédéral était représenté, et dont il n'a jamais contesté les conclusions, a montré qu'avec la présente assiette fiscale, les taux actuels et les engagements actuels en matière de dépenses, le gouvernement fédéral obtiendrait un excédent.

C'est ce qui s'est produit, et dès 1971, date qui paraît la plus précoce pour la mise en vigueur de la réforme fiscale, le trésor fédéral pourrait compter sur un excédent budgétaire d'au moins 700 millions de dollars.

A l'heure actuelle, Ottawa envisage de mettre un frein à l'accroissement de sa parti-

medicare, hospitalization and post-secondary education costs.

We discussed this at the finance ministers meeting held recently in Winnipeg and Saskatchewan welcomes this move by the federal government and will give it our support.

Ottawa's cost for these three programs last year was $2,275 million, their target for saving about $254 million.

Add this to their surplus of around 700 or 800 million dollars and they will have over $1 billion to help the poor without disturbing the present tax system.

But we all recognize there are loopholes in our present tax system that need plugging and most people will support a reasonable competitive tax on capital gains.

Couple these changes with the surplus and the reductions in provincial cost sharing programs and it will add up to enough to allow the tax reductions proposed for our low income earners, without tearing the present tax system apart and causing problems that no one can possibly foresee.

We are aware of the statement by Mr. Benson that the tax changes will not result in an over-all tax increase.

While welcoming this assurance we will continue our opposition until we see an outline of the changes he proposes to effect this reduction.

Needless to say the government of Saskatchewan, while supporting tax relief for low income earners, is strongly opposed to the implementation of most of the recommendations contained in the White Paper.

It will hurt our mining and oil industries, just now beginning to develop in a major way.

It will cost our farmers more because of the removal of the basic herd concept and loss of depreciation as a capital gain.

Small business, the back-bone of our business community, will be hurt by the increase in taxes.

The bond market, already difficult for Saskatchewan municipalities will be adversely affected.

cipation à l'assurance-santé, à l'assurance-hospitalisation et au programme d'enseignement post-secondaire.

Nous avons abordé la question à la réunion des ministres des Finances qui a eu lieu récemment à Winnipeg; la Saskatchewan approuve ce geste du gouvernement fédéral et l'appuie.

Les frais assumés par Ottawa pour ces trois programmes étaient de 2,275 millions de dollars, montant que le gouvernement fédéral s'était fixé pour épargner environ 254 millions de dollars.

Ajouter à cela un excédent de 700 ou 800 millions de dollars, et le gouvernement fédéral aura plus d'un milliard de dollars pour aider les pauvres, sans bouleverser le système fiscal actuel.

Nous reconnaissons tous cependant qu'il y a dans notre système fiscal actuel des échappatoires qu'il faudra colmater, et la plupart des gens seront en faveur d'un impôt raisonnable et compétitif sur les gains de capital.

En combinant le résultat de ces changements à l'excédent et aux réductions de la participation fédérale aux programmes provinciaux à frais partagés, on obtiendra suffisamment de fonds pour pouvoir accorder les réductions proposées aux personnes a revenus modestes, sans démanteler le système fiscal actuel et s'exposer à des problèmes que personne ne peut prévoir.

Nous sommes au courant de la déclaration de M. Benson selon laquelle la réforme fiscale ne se traduira pas par une augmentation générale des impôts.

Tout en accueillant favorablement cette assurance, nous poursuivrons notre opposition jusqu'à ce que nous voyions se dessiner les changements qu'il propose pour mettre en pratique cette réduction.

Il va sans dire que le gouvernement de la Saskatchewan, tout en appuyant l'allégement fiscal que l'on doit accorder aux personnes à faibles revenus, s'oppose vigoureusement à la mise en œuvre de la plupart des recommandations du Livre Blanc.

Celles-ci porteraient préjudice à nos industries minière et pétrolière, qui ne font que commencer à prendre leur grand essor.

Le système coûtera plus cher à nos cultivateurs, à cause de la suppression du concept de base qu'est le troupeau et de la perte des déductions pour amortissement, l'amortissement étant devenu gain de capital.

Les petites entreprises, qui sont le nerf de notre monde des affaires, auront à souffrir de l'augmentation des impôts.

Le marché des obligations, déjà difficile pour les municipalités de la Saskatchewan, sera gravement affecté.

The tragedy of the whole exercise is that it is dangerous and absolutely unnecessary.

The federal government should go a step at a time because if those opposing these changes are right, our economy, already in the doldrums, could be seriously damaged.

We ask the federal government to implement tax relief for the low wage earners as fast as its growing surpluses will allow.

We suggest that a reasonable capital gains tax be put into effect.

We urge the immediate plugging of loopholes in our present tax system.

We then plead with them to take the rest of the White Paper recommendations back to a committee of practical Canadian people for further consideration.

The White Paper is a negative document, it proposes to help the poor by hamstringing the affluent.

That the energetic middle and high income earners will be hurt by the White Paper proposals is unquestionable.

The help given to the poor will be marginal at best and is not the answer to their problem.

Surely this answer will be found in better jobs, higher pensions and other individual assistance, all of which depend on a more prosperous and productive economy.

This will be accomplished by incentives to earn and produce, a philosophy not reflected in the White Paper.

The single greatest weakness in the White Paper is its failure to recognize the importance of savings, investment and inititative in increasing the nations production upon which the prosperity of all Canadians must finally rest.

I still believe the present White Paper is largely the brain child of high priced, ivory tower, federal bureaucrats.

They are playing God with our economy and they have neither the practical experience nor the right to do this and they should be stopped.

Background Appendix

Tax Reform or Tax Increase

The White Paper has been presented as a proposal whereby the burden of taxation is distributed in a more equitable basis.

We submit that the implementation of the changes originally proposed would amount to

Le tragique de l'histoire est que tout cela est dangereux et absolument sans nécessité.

Le gouvernement fédéral devrait procéder par étapes, car si ceux qui s'opposent à ces changements ont raison, notre économie, déjà dans le marasme, pourrait être gravement atteinte.

Nous demandons au gouvernement fédéral d'accorder des allègements fiscaux aux petits salariés aussitôt que ses excédents sans cesse croissants le lui permettront.

Nous proposons l'institution d'un impôt raisonnable sur les gains de capital.

Nous demandons que les échappatoires qui existent dans le système fiscal actuel soient immédiatement supprimées.

Nous prions instamment les autorités fédérales de renvoyer le reste des recommandations à un comité formé de Canadiens à l'esprit positif qui l'étudieront plus à fond.

Le Livre blanc est un document négatif: il propose d'aider les pauvres en coupant les jarrets des riches.

Il est incontestable que les classes dynamiques à revenus moyens et élevés seront affectées par les propositions du Livre blanc.

L'aide accordée aux pauvres sera au mieux peu considérable et n'est pas la réponse à leurs problèmes.

Cette réponse, on la trouvera dans de meilleurs emplois, des pensions plus élevées et d'autres allocations personnelles, toutes choses qui dépendent d'une économie plus prospère et plus productive.

On y parviendra en offrant des incitations à réaliser des gains et à produire, principe qui n'a pas sa place dans le Livre blanc.

La plus grande faiblesse du Livre blanc est de ne pas reconnaître l'importance que prennent l'épargne, l'investissement et l'initiative privée dans l'accroissement de la production nationale, dont dépend en fin de compte la prospérité de tous les Canadiens.

Je persiste à croire que l'actuel Livre blanc est en grande partie une création de l'esprit de bureaucrates fédéraux présomptueux isolés dans leur tour d'ivoire.

Ils se prennent pour les pontifes de notre économie alors qu'ils n'en ont ni le droit ni l'expérience pratique; on devrait les empêcher de poursuivre leur œuvre.

Annexe générale

Réforme fiscale ou augmentation d'impôt?

Le Livre blanc a été présenté comme une proposition qui permettrait de répartir le fardeau fiscal de façon plus équitable.

Nous sommes d'avis que la mise en œuvre des changements originalement proposés occa-

one of the largest single increases in income tax ever effected in our country's history.

The Minister of Finance has subsequently indicated that changes will be made in the proposals which will effectively eliminate this tax increase.

However, until the Minister demonstrates what the downward adjustments are to be, then the obvious question we as citizens must ask is what is to be the dispostion of these increased revenues?

Will increased transfers be made to provincial and municipal governments?

What new federal programs will be instituted?

Before a government is given a mandate to raise increased revenues, it should be under some compulsion to inform the electorate of its plans and new programs to spend the additional monies.

The White Paper and The Redistribution of Income

The introduction of the higher personal exemptions are welcomed, however, in considering the dollar impact of these exemptions and the balnacing increases necessary to achieve these reductions some serious questions are brought to mind.

How much better off will the low income earner be in the long run when we consider the changes necessary in the tax system to achieve a very annual benefit to him. For example, the single individual earning:

Earnings	Annual Tax Savings	Monthly Tax Savings
$1,200	15	$1.25
2,000	37	3.08
3,000	7	.58

On the other hand, to achieve this end significantly higher taxes must be levied on those in the middle and upper income groups, capital gains taxed and incentives to industries wiped out—all measures which would tend to reduce investment capital and the development of our nation's resources.

It is our opinion that a tax system which encouraged savings, investment and initiative would be more effective in terms bettering the lot of the low income earner. That is, development of our natural resources and growth in our national product is likely to provide more relief to those in the low income brackets than these marginal reductions.

sionnerait l'une des plus fortes augmentations d'impôts que le pays ait jamais connue en une seule fois.

Le ministre des Finances a déclaré par la suite que des changements seraient apportés aux propositions, qui élimineraient effectivement cette augmentation d'impôt.

Cependant, tant que le ministre n'a pas fait état de la nature de ces réductions, la question qui vient naturellement à l'esprit des citoyens que nous sommes porte sur l'affectation de ces revenus supplémentaires.

Y aura-t-il une augmentation des transferts aux provinces et aux municipalités?

Quels nouveaux programmes fédéraux vont être institués?

Avant qu'un gouvernement ne soit investi du pouvoir de lever des impôts supplémentaires, il devrait être de quelque façon tenu d'informer l'électorat de ses projets et des nouveaux programmes auxquels les deniers supplémentaires seront affectés.

Le Livre blanc et la redistribution des revenus

La hausse des exemptions personnelles est une bonne chose; toutefois, si l'on considère la valeur comptable de ces exemptions et les augmentations correspondantes nécessaires pour la mise en vigueur de ces réductions, plusieurs questions graves se posent.

De combien vont augmenter les revenus des petits salariés, à long terme, compte tenu des changements à apporter au système fiscal, qui leur donneront une augmentation annuelle très négligeables? Voici un exemple, d'après les salaires:

Salaire	Dégrèvement annuel	Dégrèvement mensuel
$1,200	15	$1.25
2,000	37	3.08
3,000	7	.58

D'autre part, pour parvenir à cela, des impôts beaucoup plus élevés devront être perçus dans les classes moyennes et supérieures de revenus, les gains de capital seront imposés et les incitations aux industries supprimées—tout autant de mesures qui tendent à diminuer les capitaux de placement et à ralentir le développement des ressources nationales.

Nous sommes d'avis qu'un système fiscal qui encouragerait l'épargne, l'investissement et l'initiative privée contribuerait de façon plus efficace à améliorer la situation des personnes à revenus modestes. Autrement dit, la mise en valeur de nos richesses naturelles et l'augmentation du produit national est susceptible d'apporter une aide plus appréciable aux personnes qui se situent dans les catégories

Impact on Investment Capital

I need not reiterate how important and necessary investment capital is to the future development of the Western Provinces.

Saskatchewan's current plight is ample evidence of the need for diversification and industrial expansion.

Taken together, the White Paper proposals will reduce the level of Canadian savings available for investment.

Further, the increased tax rates, reduction of incentives to the extractive industries, and the imposition of a capital gains tax will make Canada relatively less attractive to foreign investors.

Given this, one must seriously question the wisdom of implementing these proposals at this particular point in time.

Reduction of the Incentives to the Extractive Industries

1. Mineral Industries

Several questions must be asked with respect to the proposed withdrawal of the three year tax holiday, as well as the current corporate and shareholders' depletion allowances.

Without these inducements how effectively will these industries be able to compete in the international commodity markets?

How much longer will it take for new resources to be developed in Canada, and how many jobs will be foregone because without incentives it was not feasible to develop our resources, and they lay dormant in the ground.

If Canada was the only place such resources existed, the changes might be reasonable, however, it must be remembered that we must compete with other nations for investment capital and if we are to attract capital, our incentives must be competitive.

Further to this, if these incentives are to be abolished, then would it not be reasonable to extend the industrial incentives offered under the Department of Regional Economic Expansion to the Mineral Industry.

2. Petroleum and Natural Gas

The same problems exist with the elimination of the depletion allowances granted corporations and shareholders in the petroleum industry.

inférieures de revenus, que ces réductions négligeables.

Conséquences sur les capitaux de placement

Point n'est besoin de rappeler l'importance et l'utilité que représentent les capitaux de placement quant au développement futur des provinces de l'Ouest.

La situation actuelle de la Saskatchewan démontre amplement la nécessité d'une diversification et d'une expansion des industries.

Dans leur ensemble, les propositions du Livre blanc abaisseront le niveau de l'épargne nationale consacrée aux placements.

D'autre part, l'augmentation des taux d'imposition, la réduction des incitations aux industries extractives et l'imposition des gains de capital rendront le Canada relativement moins attrayant aux yeux des détenteurs de capitaux étrangers.

Compte tenu de tout cela, l'on doit sérieusement douter de l'opportunité de mettre en œuvre ces propositions en ce moment-ci.

Réduction des incitations aux industries extractives

1. Les industries minières

Plusieurs questions se posent en ce qui concerne le retrait proposé de l'exemption fiscale de trois ans, ainsi que les déductions pour épuisement de la société et des actionnaires.

Sans ces incitations, les industries en question seront-elles en mesure de résister efficacement à la concurrence sur le marché international des denrées?

Combien de temps faudra-t-il pour mettre en valeur de nouvelles ressources au Canada, et combien d'emplois faudra-t-il perdre, car sans incitations, il n'est pas possible d'exploiter nos ressources, qui gisent dans notre sous-sol.

Si le Canada était le seul pays ou ces ressources existent, les changements en question pourraient être raisonnables, mais il ne faut pas oublier que nous devons compter avec d'autres pays en matière d'investissements et que si nous voulons attirer les capitaux, les incitations que nous offrons doivent être compétitives.

D'autre part, si ces incitations devaient être abolies, il serait raisonnable d'accorder à l'industrie minière les incitations industrielles offertes par le ministère de l'Expansion économique régionale.

2. Le pétrole et le gaz naturel

Les mêmes problèmes se posent dans l'industrie pétrolière avec l'élimination des déductions pour épuisement dont bénéficiaient les sociétés et les actionnaires.

The precise action which companies may take is somewhat uncertain.

It is possible that the petroleum industry may choose to reduce expenditures rather than curtailing activity. This could possibly be achieved by reducing the prices paid to the four Western Provinces for the right to explore on Crown lands.

Thus, the impact of the change could be a straight transfer of the money currently being paid to Manitoba, Alberta, Saskatchewan and British Columbia to the federal government.

The other alternative would be to merely increase the price of petroleum and natural gas products.

Impact on the Small Businessman

Under current legislation corporate profits under $35,000 are taxed at a rate of 21 per cent, whereas all profits over that amount were taxed at the 50 per cent rate.

The dual rate structure was introduced to allow the small corporation to defer tax and build up capital funds for expansion.

This objective we believe to be sound, however, it is proposed that the dual rate structure be eliminated and that the earnings be taxed at the marginal rates of the shareholders.

This will sharply reduce the amounts of capital available to be plowed back into the business and provide little incentive for expansion.

If the loopholes which the dual rate structure provided are too great to plug, I would suggest other inducements to be provided to encourage the small firm to expand.

Impact on Farmers

The proposal which will have the most adverse impact on the farm segment is the proposal to tax capital gains.

With land values at their current low level due to the depressed agricultural economy, the imposition of a capital gains tax could be extremely harsh when conditions and prices improve.

The farmer's lifetime savings and retirement fund is often represented by the increase in the value of his land. The imposition of a capital gains tax at full personal rates will severely eat into these if he should choose to sell.

Impact on the Bond Markets

Taken as a whole, the proposals are likely to have an adverse effect upon the bond market. The proposals, if adopted, would

Le mode d'action que pourront adopter les sociétés est quelque peu incertain.

Il est possible que l'industrie des pétroles décide de restreindre les dépenses plutôt que de ralentir son activité. Elle pourrait pour ce faire diminuer le montant des droits qu'elle verse aux quatre provinces de l'Ouest pour prospecter les terres de la Couronne.

Ainsi, le changement aurait pour effet de provoquer un transfert direct des fonds actuellement versés au Manitoba, à l'Alberta, à la Saskatchewan et à la Colombie-Britannique au gouvernement fédéral.

L'autre solution serait simplement d'augmenter le prix du pétrole et du gaz naturel et des produits dérivés.

Les conséquences sur la petite entreprise

Selon la loi actuelle, les profits des sociétés inférieurs à $35,000 sont imposés au taux de 21 p. 100, et tous les profits en sus de ce montant sont imposés à raison de 50 p. 100.

Le régime du double taux a été adopté pour permettre aux petites entreprises de différer le paiement de l'impôt et de se constituer un capital pour l'expansion.

Nous croyons que cet objectif est sain; cependant, on se propose d'éliminer le régime du double taux pour imposer les gains aux taux les plus élevés des actionnaires.

Ceci réduira considérablement la quantité de capitaux à réinjecter dans l'entreprise et offrira peu d'incitations à l'expansion.

Si les échappatoires auxquelles donnait lieu le régime du double taux sont trop difficiles à éliminer, je propose qu'on accorde d'autres incitations pour encourager la petite entreprise à prendre de l'expansion.

Conséquences sur les agriculteurs

La proposition qui aura la conséquence la plus fâcheuse sur le secteur agricole est celle qui a trait à l'imposition des gains de capital.

Le prix des terrains étant actuellement bas à cause de la crise qui sévit dans l'agriculture, l'imposition des gains de capital pourrait être extrêmement dure à supporter lorsque les conditions et les prix s'amélioreront.

Le fonds d'épargne et de retraite que l'agriculteur accumule pendant toute sa vie est souvent représenté par l'accroissement de la valeur de sa terre. La mise en vigueur d'un impôt sur les gains de capital à un taux personnel maximum entamera considérablement ce fonds, s'il devait décider de vendre.

Conséquences sur le marché des obligations

Dans l'ensemble, les propositions sont susceptibles d'avoir un effet déplorable sur le marché des obligations. Les propositions, si

result in a reduction of savings, thus reducing the pool of capital available for borrowing and investment. Secondly, the proposals will make the ownership of shares in Canadian corporations relatively more attractive in comparison to bonds.

The implication of these two factors is that those bodies now finding it difficult to raise money in the capital market will likely experience even greater difficulty if these proposals are implemented. That is, municipalities, school and hospital boards are likely to have even greater difficulty in raising the funds necessary to carry out their functions.

elles sont adoptées, entraîneraient une diminution de l'épargne, restreignant ainsi les réserves de capitaux disponibles pour les emprunts et les placements. En second lieu, les propositions rendront l'acquisition des actions de sociétés canadiennes relativement plus attrayante que celle des obligations.

La conséquence de ces deux facteurs est que les organismes qui éprouvent actuellement quelque difficulté à lever des fonds sur le marché des capitaux sont susceptibles d'éprouver des difficultés plus grandes encore si ces propositions sont mises en œuvre. Ainsi, les municipalités, les commissions scolaires et les hôpitaux auront probablement plus de mal à lever les fonds nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

APPENDIX A-47

Standing House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs

Submission Re White Paper on Tax Reform

Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd.
Regina, Saskatchewan

I Introduction

Interprovincial Steel and Pipe Corporation Ltd. is a Saskatchewan corporation formed in 1956. Its shares are listed for trading on the Toronto and Vancouver Stock Exchanges and are owned 98.5 per cent by Canadians who comprise 95.4 per cent of its shareholders by number. The company operates a steel and pipe mill located just west of Regina, Saskatchewan. It manufactures steel in electric arc furnaces, using as its raw material scrap purchased from sources in Western Canada and the United States. The steel thus produced is manufactured into a range of steel and pipe products that are marketed throughout Canada and the United States, primarily in Western Canada.

The company supplies approximately 40 per cent of the available market for pipe in Western Canada: its principal competitors are Canadian Phoenix Steel and Pipe Co. Ltd. in Edmonton, Calgary and Vancouver, Prudential Steel Limited in Calgary and Steel Company of Canada in Camrose, Alberta, Welland and Montreal. Pipe of American and Japanese manufacture is also competitive to a considerable extent.

The company's success in capturing 40 per cent of the Western Canada market for steel pipe, operating from a manufacturing base that represents about 15 per cent of Canadian capacity is attribuatable to the fact that it is to a very great extent a sales-oriented enterprise. The company sells essentially the same product at essentially the same price to essentially the same customers as its competitors, and its rise from a zero beginning to 40 per cent of the market in the space of fourteen years is due primarily to the enterprise and initiative of its small but effective sales force.

The company employs twelve sales representatives whose business it is to canvas

APPENDICE A-47

Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances, le commerce et les questions économiques

Mémoire relatif au Livre blanc sur la Réforme fiscale

Interprovincial Steel & Pipe Corporation Ltd.
Regina, Saskatchewan.

I Introduction

L'Interprovincial Steel & Pipe Corporation Ltd. est une société de la Saskatchewan fondée en 1956. Ses actions figurent sur la liste des valeurs négociables aux bourses des valeurs de Toronto et de Vancouver; elles appartiennent dans la proportion de 98,5 p. cent à des Canadiens et, numériquement parlant, 95,4 p. cent des actionnaires sont Canadiens. La société exploite une aciérie et usine de fabrication de tuyaux située immédiatement à l'ouest de Régina (Sask.). Elle fabrique de l'acier dans des fours à arc électrique, en utilisant comme matière première de la ferraille achetée à divers endroits de l'ouest du Canada et aux États-Unis. L'acier alors produit sert à fabriquer divers articles en acier et des tuyaux qui sont commercialisés dans tout le Canada et les États-Unis, et essentiellement dans l'ouest du Canada.

La société fournit environ 40 p. cent des tuyaux demandés sur le marché de l'ouest du Canada. Ses principaux concurrents sont: la Canadian Phoenix Steel & Pipe Ltd. à Edmonton, Calgary et Vancouver, la Prudential Steel Limited à Calgary et la Steel Company of Canada à Camrose (Alb.), Welland et Montréal. Les fabricants américains et japonais de tuyaux constituent également, dans une large mesure, des concurrents sérieux.

La réussite de la société, qui s'est emparée de 40 p. cent du marché des tuyaux dans l'ouest du Canada et dont la capacité de production représente environ 15 p. cent de la capacité totale du Canada, est due au fait que cette entreprise est, dans une très large mesure, très axée sur la vente. La compagnie vend sensiblement le même article à peu près au même prix et sensiblement aux mêmes clients que ses concurrents, et son ascension de zéro à quarante pour cent du marché en quatorze ans est due essentiellement à l'esprit entreprenant et à l'initiative d'un petit mais efficace groupe de vendeurs.

La société emploie douze représentants dont le travail consiste à visiter les quelque 300

the approximately 300 existing and potential customers for pipe products with a view to seeking orders for the products of the company's Regina plant. The company in all its history has made sales to not more than 200 customers, and no business is carried on directly with the public.

Apart from a relatively small amount in trade journals, the company does no advertising in the normal sense. Its business does not come from the public or persons who can be reached in any effective way through the normal mass advertising media. Sales effort is accordingly concentrated in personal contact between the company's sales representatives and potential and continuing customers.

II submission re White Paper Proposal to Abolish Deductibility of Business Entertainment Expense

This company is seriously concerned with the White Paper proposal to deny deduction for tax purposes of one of its costs of doing business. It discriminates against taxpayers in this company's general line of business to require sales promotion expense of the particular kind that is effective in this line of endeavour to be met out of after-tax income. This company encourages its salemen to incur entertainment expense because it is a proven method of obtaining, increasing and maintaining business. In terms of its responsibility to its public shareholders, the management of this company will continue despite implementation, if it comes, of the White Paper proposal, to encourage expenditures of that kind. Management will continue to do so because to do otherwise would be a dereliction of its duty to manage the ecompany on the most profitable basis for the benefit of the shareholders, and incidentally of the Department of National Revenue.

However, the company does protest the inherent unfairness of requiring it to forego tax deductibility for one of its basic costs of doing business where no such limitation is proposed with respect to outlays on advertising and that kind of business promotion activity.

Taking customers to dinner and entertainment of that type is a proven successful method of this company carrying on its business. We make no case for the deduction of the costs of yachts, hunting and fishing lodges.

clients existants et en puissance pour la tuyauterie, en vue d'obtenir des commandes pour les produits fabriqués à son usine de Regina. Depuis sa création, la société n'a pas vendu à plus de 200 clients, et aucune affaire n'est traitée directement avec le consommateur.

A l'exception de quelques petites annonces dans les journaux professionnels, la société ne fait pas de publicité au sens normal du mot. Les affaires qu'elle réalisent ne lui viennent ni du grand public ni de ceux que l'on peut atteindre efficacement par les moyens de grande information habituels. En conséquence, ses efforts de vente sont concentrés dans des contacts personnels entre ses représentants et ses clients habituels et en puissance.

II Mémoire concernant les propositions du Livre blanc relatives à la suppression de la déduction des frais de représentation.

La société est très inquiète des propositions du Livre blanc qui visent à contester la déduction, aux fins d'imposition, de certains des frais occasionnés par la conduite des affaires. Ces propositions sont discriminatoires à l'égard des contribuables actionnaires de notre société, puisqu'elles exigent que les frais de promotion des ventes, qui sont particuliers à notre genre d'activité, soient prélevés sur les revenus après impôt.

La société incite ses vendeurs à engager des frais de représentation, car cette méthode s'est avérée un excellent moyen pour elle de réaliser des affaires, de les augmenter et de les conserver. En raison de ses responsabilités à l'égard de ses actionnaires dans le public, la direction de la société continuera à encourager des dépenses du genre, même si les propositions du Livre blanc sont effectivement mises en application. La direction continuera à agir ainsi, car agir autrement constituerait un manquement à ses devoirs de direction de la société dans les conditions les plus rentables, pour le bénéfice de ses actionnaires et, par ailleurs, du ministère du Revenu national.

La société, toutefois, proteste vivement contre l'injustice qui consiste à refuser la déduction fiscale de certains de ses frais essentiels occasionnés par la conduite de ses affaires, alors qu'aucune limitation de ce genre n'est prévue en ce qui concerne les frais de publicité et cette méthode de promotion des affaires.

Inviter des clients à déjeuner et engager des dépenses de ce genre s'est avéré un moyen efficace pour la société de réaliser des affaires. Nous ne formulons pas d'objections relativement aux frais de yachts, de pavillons de chasse et de pêche.

Income subject to tax is commonly regarded as gross income minus the cost of earning it, with adjustments imposed by various provisions of the Income Tax Act. If some of the appropriate costs of earning gross income are arbitrarily disallowed, the result is the taxation of an amount that is greater than income, and that is the effect on this company, as we see it, of the proposal to abolish deductibility for entertainment expenses. In principle, there is no distinction between business promotion cost represented by entertainment expense and that represented by advertising, and different businesses of course adjust to their own circumstances in terms of the relative proportions of their sales promotion budgets that will be allocated to each.

As a matter of law and commercial practice, entertainment expense in proper cases has long been accepted as a legitimate cost of earning income. (Reidle Brewery Ltd. v. M.N.R. 1938-39 C.T.C.; Bentleys, Stokes and Lawless v. Beeson (1952) 33 T.C. 491; Royal Trust Company v. M.N.R. 1957 C.T.C. 32.)

From this company's point of view there is simply no difference in principle between customer entertainment outlays made by one of its salesmen, and paid for by the company, and remuneration paid directly to the same salesman. As noted, the proposal to abolish deductibility for entertainment expense amounts to discrimination against those kinds of business—the profit from which of course remains fully taxable—that find their most effective means of promoting and maintaining business to be selective contacts involving individual customer entertainment rather than mass media advertising.

The White Paper suggests that there have been abuses, and refers to the evil of "expense account living". This company believes that more vigorous application by the Department of National Revenue of the existing rules could deal adequately with the abuses. There is no reason why strict vouchering cannot be made a condition of deductibility of entertainment expenses: whoever chooses not to maintain records, will pursue his course at the risk of non-deductibility if challenged. The Department of National Revenue has power now to move against the common

Il est d'usage de considérer le revenu soumis à l'impôt comme étant le revenu brut moins les frais occasionnés pour le gagner, compte tenu de certains redressements prévus par diverses dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Si la déduction des frais réels engagés pour gagner le revenu brut est arbitrairement supprimé, une telle mesure aura pour résultat d'imposer un montant supérieur au revenu et, pour autant que nous puissions en juger, c'est ce qui se produirait pour notre société, en vertu des propositions qui visent à supprimer la déduction des frais de représentation. En principe, il n'y a pas de différence entre les frais de promotion des affaires constitués par les frais de représentation et ceux constitués par la publicité, et chaque entreprise les engage en fonction des conditions qui lui sont particulières, sous forme de pourcentage alloué pour chacun de ces frais, prélevés sur leur budget de promotion des ventes.

En matière d'usage juridique et commercial, il y a longtemps que les frais de représentation ont, dans des affaires jugées bien précises, été acceptés en tant que frais légitimes occasionnés pour gagner un revenu. (Reidle Brewery Ltd. C/M.N.R. 1938-39 C.T.C.; Bentleys, Stokes and Lawless C/Beeson (1952) 33 C.T.C. 491; Royal Trust Company C.M.N.R. 1957 C.T.C. 32.)

Du point de vue de notre société, il n'y a strictement aucune différence de principe entre les frais de représentation engagés pour un de ses clients par un de ses représentants, frais qui sont payés par la société, et la rémunération directement versée au même représentant. Comme il a été indiqué, la proposition qui tend à supprimer la déduction des frais de représentation revient à faire de la discrimination à l'égard des catégories d'entreprises (dont les bénéfices sont évidemment entièrement imposables) qui estiment que le moyen le plus efficace de promouvoir et de conserver leurs affaires consiste à voir des contacts personnels avec des clients choisis, ce qui entraîne des frais de représentation vis-à-vis de ces clients, plutôt que de faire de la publicité par les moyens de grande information.

Le Livre blanc prétend qu'il y a eu des abus, et fait allusion aux néfastes «comptes de dépenses justifiant un certain train de vie». Notre société pense qu'une application plus rigoureuse par le ministère du Revenu National des règlements existants permettrait de réprimer efficacement les abus. Il n'y a aucune raison pour que la déduction des frais de représentation ne soit pas soumise à la stricte production de pièces justificatives: celui qui déciderait de ne pas tenir un compte des frais engagés le ferait au risque d'avoir la déduction de ces frais refusés. Le ministère

"abuses" that are alleged—its failure to do so should not be confused with inability and used as a reason for abolishing the phenomenon of deductibility entirely.

In this company's business, customers are relatively few and their business is obtained by man to man contacts between our salesman and the customer in a relationship to which any alternative form of advertising would be simply irrelevant. The cost of entertainment that is the cost of obtaining those sales is a cost of earning this company's income; to deny its deductibility is to tax this company on a discriminatory basis because of its particular kind of business on something more than its true income.

To the extent that this company competes with foreign—notably U.S. and Japanese—pipe suppliers, it will be appreciated that their selling costs in the nature of entertainment expense are not required to be paid out of after-tax earnings. The disadvantage under which the company would be put in this area is of serious concern and as a Governmental proposal it runs flatly counter to other indicated policies tending to favour domestic production of manufactured goods to reduce dependence on imports.

Reference has been made to the existing rules, more rigorous application of which would deal with whatever abuses are thought to exist in this general area. The rules are contained in the present Income Tax Act: section 12(1)(a) which prevents deduction of any expense not incurred for the purposes of gaining or producing income, section 12(2), prohibiting deduction of any expense except to the extent that it was reasonable in the circumstances, and section 137(1), prohibiting the deduction of any expense that would unduly or artificially reduce income.

Paragraph 5.9 of the White Paper states the government's belief that provision should be made for the deduction of legitimate business expenses that have not previously been deductible and then states the belief that the present system permits deduction of certain types of expense "which taxpayers should be expected to meet out of tax-paid income". The proposal follows to deny deduction for

du Revenu National a actuellement les moyens de sévir contre les prétendus «abus» courants; le fait qu'il ne l'ait pas fait ne doit pas être confondu avec celui qu'il ne peut pas le faire, et ne doit pas être pris comme prétexte pour supprimer entièrement le système des déductions.

Dans le genre d'affaires que réalise notre société, les clients sont relativement peu nombreux, et les commandes sont obtenues par des contacts d'homme à homme entre notre représentant et le client et étant donné ce genre de relations, toute autre forme de publicité serait tout bonnement inopportune. Les frais de représentation c'est à dire les frais engagés pour obtenir ces commandes sont des frais occasionnés pour gagner le revenu de la société; contester la déduction de ces frais revient à imposer arbitrairement notre société, rapce qu'en raison de la nature particulière des affaires qu'elle traite, elle serait imposée sur plus que son véritable revenu.

Dans la mesure où notre société soutient la concurrence des fournisseurs étrangers de tuyaux, notamment des États-Unis et du Japon, il ne faut pas se dissimuler que les frais de vente de ces derniers ne sont pas grevés de frais de représentation à payer sur leurs revenus après impôt. La situation défavorable dans laquelle notre société serait placée à cet égard est très inquiétante, et, en tant que projet du gouvernement, la proposition du Livre blanc va froidement à l'encontre d'autres politiques déclarées qui visent à favoriser la production nationale des produits fabriqués, afin que le pays soit moins tributaire des importations.

Il a été fait allusion aux règlements en vigueur, dont une observation plus rigoureuse permettrait, dans ce domaine en général, de réprimer tous les prétendus abus. Les règlements figurent dans l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu: l'article 12 (1) (a) qui interdit la déduction de toute dépense qui n'est pas contractée en vue de gagner ou de produire un revenu, l'article (12) (2) qui interdit la déduction de toute dépense, sauf dans la mesure où cette somme était raisonnable dans les circonstances, et l'article 137(1) qui interdit la déduction de toute dépense contractée qui, si elle était permise, réduirait indûment ou de façon factice le revenu.

Il est indiqué à l'alinéa 5.9 du Livre blanc que le Gouvernement estime qu'il convient de prendre certaines dispositions en vue de permettre dorénavant la déduction de frais légitimes de représentation qui n'avaient pas jusqu'ici été autorisés, et qu'il est également d'avis que le régime actuel autorise la déduction de certains genres de dépenses «auxquels les contribuables devraient faire face à l'aide

entertainment expenses. It is the law and a universal commercial concept that entertainment expense is in principle a legitimate cost of doing business. It is unfortunate that the White Paper does not articulate any reason for proposing to deny deduction for this particular kind of cost of earning income, the effect of which as noted is to increase the taxable quantum to an amount more than true income. We are left to surmise that the difficulty lies in abuses and to presume that abuses in respect of this kind of expense are in some fashion more rampant or more difficult to deal with than abuses of any other aspect of the income computing process. This submission has stated the belief of this company that such abuses as are thought to exist can be fully and adequately dealt with by resort to assessing procedures available under the existing rules in the Income Tax Act. No case to the contrary has been made out or even hinted in the White Paper itself.

One aspect of the oft-alleged abuses relates not so much to deductibility by the employer of entertainment expense reimbursed to an employee as to the element of personal benefit the employee is thought to derive from the fact of that reimbursement. One of this company's sales representatives was recently assessed by the Department of National Revenue to include in his income a portion of his business entertainment expense that had been expended on the company's behalf and accordingly reimbursed to him by the company. A Notice of Objection was filed, discussions were held with the officials of the Department of National Revenue in the course of which the nature of the expenditures, the reasons for their outlay and the reimbursement were explained and in the result the assessment was vacated. Apart entirely from the happy result in that particular case, it exemplifies the kind of approach this company believes should be taken to the problem.

The statement has been made that most of this company's sales effort is concentrated in the area of personal contact and entertainment as opposed to media advertising. For example, while we do not have a breakdown between entertainment expense and travel expense (which for our purposes are incurred with the same object in mind—contact with the customer) our figures for 1969 show approximately $153,000 spent on travel and

de leurs revenus libérés de l'impôt.» Il est ensuite proposé d'interdire toute déduction pour frais de représentation. C'est la loi et c'est également une conception du commerce universellement reconnue que les frais de représentation sont en principe des frais légitimes contractés pour faire des affaires. Il est regrettable que le Livre blanc ne parvienne pas à donner de raison qui justifie sa proposition de refuser toute déduction pour ce genre de frais en vue de gagner un revenu, proposition qui, comme on l'a vu, aurait pour résultat de porter le quantum imposable à un montant supérieur à celui du revenu réel. On nous laisser conjecturer que la difficulté réside dans les abus, et supposer que les abus relatifs à ce genre de dépenses sont considérablement plus nombreux et plus difficiles à combattre que ceux afférents à tout autre aspect du procédé de calcul du revenu. Il a été déclaré dans ce mémoire que notre société pense que ces prétendus abus peuvent être efficacement et totalement empêchés en ayant recours aux procédures disponibles en vertu des règlements prescrits par la Loi de l'impôt sur le revenu. Rien qui contredise cette affirmation n'a été indiqué ou même suggéré dans le Livre blanc proprement dit.

L'un des aspects des prétendus abus auxquels on fait fréquemment allusion porte moins sur le fait que l'employeur peut déduire les frais de représentation d'un employé que sur le fait que l'on pense que ce dernier tire un bénéfice personnel de ce remboursement. L'un des représentants de notre société a récemment fait l'objet d'une imposition par le ministre du Revenu national qui comprenait dans son revenu une partie des frais de représentation qu'il avait engagés pour le compte de notre société et que nous lui avions, par conséquent, remboursés. Un avis d'opposition fut déposé, des entretiens eurent lieu avec les fonctionnaires du ministère du Revenu national, entretiens au cours desquels furent expliqués la nature des dépenses, les raisons pour lesquelles ces dépenses furent engagées et remboursées, et l'imposition fut levée. Tout à fait indépendamment de l'heureux dénouement de ce cas particulier, voilà bien un exemple de la façon dont notre société pense que le problème doit être abordé.

Nous avons dèjà déclaré que la plupart des efforts de vente de notre société sont concentrés dans des relations personnelles avec les clients et les frais de représentation que nous engagons pour eux, plutôt que de faire de la publicité par les moyens de grande information. Par exemple, bien que nous n'ayons pas de répartition entre les frais de représentation et les frais de voyage (qui, en ce qui nous concerne, sont engagés avec les mêmes objec-

entertainment as opposed to $19,000 spent on the ordinary type of advertising, most of which went for advertisements in one industry trade magazine that circulates among our customers, actual and potential.

Some random comparisons of sales expense related to gross sales may also be of interest: the data on the U.S. corporations is taken from 'Financial Trends in the Iron and Steel Industry' by Morton Research Corporation, Industry Fact Studies, 1666 Newbridge Road, Bellmore, New York:

Selling Expenses as a Percentage of Sales

	1963	1968
International Steel & Pipe Corporation Ltd.	1.3	2.6
United States Steel Corp.	4.8	not published
Bethlehem Steel	4.4	4.4
Republic Steel Corp.	4.4	4.5
Armco Steel Corporation	8.3	7.7
National Steel Corporation	3.8	4.6
Jones & Laughlin	4.7	not published
McLouth Steel	3.7	3.1
Kaiser Steel	6.8	7.2
Youngstown Steel & Tube	4.9	5.8

tifs présents à l'esprit: le contact avec le client) notre comptabilité pour 1969 indique qu'environ 153,000 dollars ont été dépensés en frais de voyage et de représentation, alors que 19,000 dollars ont été consacrés aux moyens classiques de publicité, et dont la plupart étaient des annonces dans la revue professionnelle d'une industrie, qui est distribuée à nos clients actuels et en puissance.

Il peut également être intéressant de faire, au hasard, quelques comparaisons des frais de vente par rapport aux ventes brutes: Les éléments d'information sur les sociétés des États-Unis ont été relevés dans la revue «*Financial Trends in the Iron and Steel Industry,* éditée par la Morton Research Corporation, Industry Fact Studies, 1666 Newbridge Road, Bellmore (New-York).

Frais de vente exprimés en pourcentage des ventes brutes

	1963	1968
Interprovincial Steel & Pipe Corporation Ltd.	1.3	2.6
United States Steel Corp.	4.8	non publié
Bethlehem Steel	4.4	4.4
Republic Steel Corp.	4.4	4.5
Armco Steel Coropration	8.3	7.7
National Steel Corporation	3.8	4.6
Jones & Laughlin	4.7	non publié
McLouth Steel	3.7	3.1
Kaiser Steel	6.8	7.2
Youngstown Steel & Tube	4.9	5.8

APPENDIX A-48

The Regina Chamber of Commerce
Submission to
Standing Committee on
Finance, Trade
and
Economic Affairs
Respecting Proposals for Tax Reform

March 23, 1970.

The Regina Chamber of Commerce respectfully make the following submission:

Tax Returns:

1. Proposal—New exemptions are proposed. As a result, the White Paper says that fewer people will be required to pay income tax.

Comment—The Canada Pension Plan requires a calculation separate from income tax calculations. Therefore, those Canadians for whom the revised exemptions would eilminate the payment of tax, will still be required to complete and file tax returns.

Recommendation—(a) That a separate return for Canada Pension Plans be permitted, or alternatively, (b) That the T4 returns be regarded as a filing for Canada Pension Plan, also for income tax.

Expenses for Business Promotion

2. Proposal—(a) Section 2.10 proposes that certain expenses of earning a living be deductible but within strict limits. (b) Section 2.11 puts great stress on elimination of expense account living.

Comments—(a) The proposal in Section 2.10 to allow certain deduction in earning income is long overdue but Section 2.11 proposes to eliminate the deductions of expenses which are necessary and desirable. The proposals thereby remedy a situation and create a new defect. (b) Paragraph 2.11 seems to infer that business and professions are the bad guys, and to this we take exception. It is our feeling there is as much so called expense account living in government and quasi government positions (with less justification) than in business and professions where the individual has a substantial investment in his operation and many years of his life involved. (c) There are many reasonable expenses included in promotion which the tax gathering oriented assessor sometimes fails to recognize or understand.

APPENDICE A-48

Mémoire relatif aux propositions de réforme fiscale présenté au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes par la Chambre de commerce de Regina

Le 23 mars 1970

La Chambre de commerce de Regina émet respectueusement les considérations suivantes:

Déclarations d'impôt:

1. Proposition—De nouvelles exemptions sont proposées. En conséquence, le Livre blanc déclare que moins de personnes seront obligées de payer des impôts.

Remarques—Le Régime de pensions du Canada demande un calcul distinct des calculs de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, les Canadiens qui en raison de la révision des exemptions ne seront plus soumis au paiement de l'impôt, seront encore obligés de remplir et d'envoyer une déclaration d'impôt.

Nous préconisons—*a*) Qu'on permette une déclaration séparée pour le Régime de pensions du Canada ou, sinon, *b*) Qu'on considère la formule T4 comme une déclaration pour le Régime de pensions du Canada ainsi que pour l'impôt sur le revenu.

Frais professionnels

2. Proposition—*a*) Le numéro 2.10 propose que certaines dépenses faites pour gagner sa vie soient déductibles, mais veut imposer des restrictions rigoureuses. *b*) Le numéro 2.11 insiste sur la nécessité d'abolir le train de vie du compte de dépenses.

Remarques—*a*) La proposition énoncée au numéro 2.10 et visant à permettre certaines déductions de frais professionnels constitue une réforme dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps, mais le numéro 2.11, se propose d'abolir la possibilité de déduire des dépenses qui sont nécessaires et désirables. Les propositions en somme corrigent un mal d'un côté pour en créer un nouveau ailleurs. *b*) Le numéro 2.11 semble donner à entendre que les hommes d'affaires et les gens qui appartiennent aux professions libérales ont une conduite répréhensible, et c'est un point de vue que nous ne pouvons accepter. A notre avis, les fonctionnaires appartenant à des organismes officiels et quasi-officiels profitent tout autant des prétendus comptes de dépenses, et ce avec moins de justification, que les

Paragraph 2.11 mentions some of the extremes which, to our knowledge, have not been permitted and in fact have been disallowed under the present laws and assessing methods. There are many legitimate business expenses which are a form of advertising and should not be denied because they may include what others may pay for as entertainment. Most conventions or conferences relate to one's livelihood and offer an opportunity of self improvement which in return means larger incomes and hence more taxes. Section 2.11 is therefore generally unfair and unreasonable. Niggardly and picayune assessments only aggravate the taxpayer and do not encourage respect from him. (d) Certain types of club and other memberships based on a man's business or profession and expenses relating thereto, are a normal cost of doing business and should be permitted. The present law is sufficient to curb abuses, the only problem being that the assessor, using hindsight, may not give adequate scope to the range of judgment required of the person who does not have this benefit. Just because an expense may prove to have been excessive, unnecessary or unwise should not make it non-deductible if there is a possibility that it might have been reasonable when the expense was incurred.

Recommendation—That proposal 2.11 be eliminated.

Averaging

3. Proposal—That the taxpayer be allowed a form of averaging.

Comment—The proposal is hardly a form of averaging. It is a step in the right direction but could go much further. It is of no benefit to the person whose income is reduced.

Recommendation—(1) That all taxpayers be allowed a form of averaging such as is permitted to farmers and fishermen: (2) That the taxpayer be permitted to make the election, rather than leave the matter entirely to

hommes d'affaires ou les hommes de profession libérale et pourtant ces derniers engagent d'importants investissements et de nombreuses années de leur vie dans leurs activités. c) Nombreux sont les frais professionnels justifiés que le répartiteur de l'impôt, ayant l'esprit fixé sur la perception, refuse parfois d'admettre ou de comprendre. Le numéro 2.11 décrit quelques cas extrêmes qui, à notre connaissance, ne sont pas permis et d'ailleurs sont rejetés en vertu des lois et des méthodes d'imposition actuellement en vigueur. Il existe de nombreuses dépenses légitimes faites pour des raisons commerciales, qui représentent une forme de publicité et qu'il ne faut pas refuser simplement parce qu'elles comprennent ce que d'aucuns considèrent comme divertissements qu'ils doivent payer à leurs propres frais. La plupart des congrès et des conférences sont à mettre en rapport avec le gagne-pain des gens et leur donnent l'occasion d'augmenter leurs connaissances, donc de gagner davantage et par conséquent de payer plus d'impôts. Généralement parlant, le numéro 2.11 est donc inéquitable et déraisonnable. Des impositions sordides et mesquines ne font qu'irriter le contribuable et lui font perdre son respect pour l'administration. d) D'après les activités commerciales ou professionnelles d'un homme, il est normal qu'il soit membre de certains organismes ou autres groupements et les dépenses que ce fait entraîne sont des dépenses commerciales normales qui devraient être tolérées. Notre législation actuelle suffit pour réprimer les abus, le seul problème étant que le répartiteur de l'impôt, jugeant après coup, peut ne pas tenir suffisamment compte des qualités de jugement requises d'une personne qui n'a pas cet avantage. On ne devrait pas refuser la déduction d'une dépense pour la seule raison qu'elle pourrait se révéler avoir été excessive, inutile ou peu judicieuse s'il existe une possibilité qu'elle aurait pu être considérée comme raisonnable au moment où elle a été faite.

Nous préconisons—Qu'on abolisse la proposition 2.11 du Livre blanc.

Étalement

3. Proposition—Permettre une certaine forme d'étalement au contribuable.

Remarque—La proposition représente à peine une forme d'étalement. Elle constitue un pas dans la bonne direction mais pourrait aller beaucoup plus loin. Elle n'accorde aucun avantage à une personne dont le revenu diminue.

Nous préconisons—1) Qu'on accorde à tous les contribuables une formule d'étalement semblable à celle qui est accordée aux agriculteurs et aux pêcheurs; 2) Qu'il soit permis au contribuable de faire lui-même son choix,

the computer, and (3) That the averaging provisions take effect as soon as possible.

Income Additions and New Deductions

4. Proposal—That the tax treatment of certain expenses and income.

Comments—(a) We agree with the proposal to allow unemployment insurance contributions as a deduction from income and also that the benefits received from unemployment insurance should be taxed, along with certain other items, such as post-graduate scholarships and grants which sometimes run into substantial amounts. (b) We agree that the deduction of child care allowances are desirable and long overdue.

Recommendations (a) That a reasonable amount in the way of scholarships and bursaries for the under-graduate be exempt from tax. (b) hat the provisions respecting child care deductions be so drafted that excessive administrative problems are not created.

Pensions and Registered Retirement Savings Plans

5. Proposal—Section 1.46 provides for a flat rate of tax on retirement pensions paid from Canada to persons residing outside Canada.

Comment—(a) This creates hardships upon persons who are least able to withstand them. The statement in the White Paper suggesting that there will be provisions for lower or higher rates if the circumstances of the recipient warrant, is so vague that no adequate comment can be made with respect to it. (b) Persons who have already retired and who have moved to a foreign country very often have been obliged to make a difficult decision in this regard which involves a separation from the associations which have prevailed for most of their lives. In a sense, they have made a contractual bargain with the Government on the basis of the non-taxability of their pension under the present Act. It is now suggested that in some cases they would be subject to a tax of 25 per cent on their pension which under the proposed rates is the equivalent of a married taxpayer's domestic tax on an income of approximately $18,000. If the beneficiary lived in a country where the 15 per cent rate was applicable, the equivalent domestic income would be approximately

plutôt que de s'en remettre entièrement au calculateur, et (3) Que les dispositions d'étalement soient mises en vigueur aussitôt que possible.

Augmentations du Revenu imposable et nouvelles déductions

4. Proposition—Qu'on modifie la manière d'imposer certaines dépenses et certains revenus.

Remarques *a*) Nous approuvons la proposition visant à permettre de déduire les cotisations d'assurance-chômage du revenu imposable et à rendre imposables les prestations d'assurance-chômage ainsi que certaines autres prestations telles que les bourses et les subventions accordées à des étudiants diplômés, qui s'élèvent parfois à des montants relativement considérables. *b*) Nous partageons le point de vue que la déduction des frais de garde d'enfants est souhaitable et qu'il s'agit d'une réforme dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps.

Nous préconisons—*a*) Que les bourses d'études et subventions destinées à des étudiants non diplômés et ne dépassant pas un montant raisonnable soient exemptes de taxe.

b) Que les dispositions concernant les déductions pour frais de garde d'enfants soient rédigées de manière à éviter la création de difficultés administratives excessives.

Les régimes de pension et les régimes d'épargne-retraite enregistrés

5. Proposition—Le numéro 1.46 prévoit l'assujettissement à un taux uniforme d'impôt des pensions de retraite payées du Canada à des personnes domiciliées à l'étranger.

Remarques—*a*) Cette mesure aurait des répercussions néfastes sur les personnes qui sont le moins à même d'y résister. La déclaration dans le Livre blanc suivant laquelle on prévoit des barèmes moins élevés ou plus élevés selon que le justifiera la situation du bénéficiaire, est si vague qu'il ne nous est pas possible d'émettre de remarque appropriée à ce sujet. *b*) Pour les personnes qui ont déjà pris leur retraite et sont allées s'établir dans un pays étranger, il s'agissait très souvent de prendre une décision difficile qui entraînait une séparation des habitudes et du milieu qu'ils avaient connus la plus grande partie de leur vie. Dans un certain sens, elles avaient conclu avec le gouvernement un contrat fondé sur la non-imposabilité de leur pension en vertu de la législation actuelle. Il est maintenant proposé d'assujettir leur pension dans certains cas à un impôt de 25 p. 100 qui, selon les barèmes proposés, équivaudrait à l'impôt dû par un contribuable marié résident qui toucherait un revenu d'environ $18,000. Si le bénéficiaire vit dans un pays

$9,000. The large bulk of pensions fall far short of these taxing brackets.

Recommendation—That the recipient be permitted to elect to file a domestic tax return which would only include his income from within Canada and pay tax on that basis in lieu of the withholding tax.

6. Proposal—That rules respecting registered pension plans remain substantially the same as presently exist, at least for the present time. (Sections 2.48 to 2.50).

Comments—We believe that current contribution and benefits levels for employee pension plans should be clearly defined and set out in the Income Tax Act and not subject to retroactive adjustment or to departmental rulings. Contributions by individual taxpayers to registered retirement savings plans should permit some consideration for previous years when contributions were not: made, and should allow lump sum payments for people with widely fluctuating incomes who may find it desirable to make one large deductible payment in a high income year. These payments would be applied against his eligible contribution level over succeeding years before a further payment could be made. Serious coneideration should be given also to adjusting the present maximum deductible payments to Retirement Savings Plans as a result of increasing income levels and continued inflation. The administrative complexities of relating on an actuarial basis a "benefits" maximum, particularly to contributions required for funding the benefits of a registered retirement savings plan, which are invested in an equity type vehicle, are almost insurmountable for the large number of individual taxpayers permitted to have such plans.

We consider that pension plans for employee-shareholders who are bona fide employees should be permitted registration if they meet all the prescribed benefits and investments standards for registered pensions plans. We agree that abuse should be con-

dont le résident n'est taxé qu'au taux de 15 p. 100, il est encore placé sur le même pied qu'un résident canadien jouissant d'un revenu d'environ $9,000. La masse des pensions est loin d'atteindre de telles tranches de revenu.

Nous préconisons—Qu'il soit permis au bénéficiaire, s'il le désire, de faire une déclaration d'impôt de résident dans laquelle il déclarerait uniquement le revenu provenant du Canada et de payer l'impôt dû sous ce régime en lieu et place de la retenue fiscale.

6. Proposition—Conserver la réglementation relative au régime d'épargne-retraite enregistré pratiquement telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, au moins pour le moment. (Numéros 2.48 à 2.50).

Remarques—Nous estimons que les niveaux actuels des cotisations et des prestations en matière de régimes de pension d'employés devraient être clairement établis et exposés dans la Loi de l'impôt sur le revenu et qu'ils ne devraient pas être sujets à des modifications rétroactives ni à des réglementations ministérielles. On devrait permettre aux contribuables individuels qui versent des cotisations à des régimes d'épargne-retraite enregistrés de tenir compte des années précédentes au cours desquelles les n'ont pas versé de cotisation et on devrait permettre aux gens dont les revenus varient fortement d'une année à l'autre d'effectuer un versement en une somme globale lorsqu'ils désirent effectuer un gros versement déductible au cours d'une année où ils ont joui d'un revenu élevé. De tels versements seraient portés en compte pour un certain nombre d'années successives en prenant en considération le montant des cotisations qu'il leur est loisible de faire et ils ne pourraient donc faire un nouveau versement avant une certaine date. En raison de la hausse du niveau des revenus et de l'inflation continuelle, il faudrait également examiner la possibilité d'adapter les montants maximums des cotisations à un régime de pension-retraite qu'il est permis de déduire des revenus imposables. Les complications administratives que demande l'établissement d'un rapport actuariel entre un maximum de «prestations» et, en particulier, le montant des cotisations requises pour capitaliser les prestations d'un régime de pension-retraite enregistré lorsque les placements consistent en parts de capital, sont presque insurmontables pour le grand nombre de contribuables individuels auxquels il est permis de souscrire à un tel régime.

Nous estimons qu'on devrait permettre l'enregistrement des régimes de pension en faveur des employés actionnaires qui sont d'authentiques employés, s'ils répondent à toutes les normes en matière de prestations et d'investissements prescrites pour les régimes

trolled, but that such employees should not be denied retirement consideration or be discriminated against.

Recommendation—(a) That the plan be simplified. (b) That shareholders owners be permitted to register plans under the Act if they meet reasonable requirements. (c) That the amounts permitted to be invested in these plans be gradually increased to meet the changing cost of living.

7. Proposal—Section 2.52 proposes that a limit of 10 per cent of pension fund assets may be invested outside Canada.

Comments—(a) We feel strongly that the proposed limitation will have a very detrimental effect on most pension plans. There are many prime quality investment situations not available in Canada and as a result the present quality standards and policies of all pension fund managers including corporate trustees will have to be reviewed to be able to place the trust assets in investments that are entirely compatible with investment objectives. (b) The investments of a greater proportion outside Canada would give additional diversity and therefore stability to the fund. (c) Any upward fluctuation in value of the assets outside Canada could result in having more than 10 per cent invested outside Canada. The trustee would need a safety margin and the effective limit is probably somewhat less than 10 per cent (d) There are a number of trade and economic advantages to Canada to have money invested in other countries earning income for Canadians.

Recommendation—That the limit of 10 per cent be raised.

Capital Gains

8. Proposals—That capital gains on homes (subject to certain limitations) be subject to tax.

Comments—(a) Very few home transactions will attract tax; and accordingly they will represent a nuisance or an uncertain fear rather than a real threat to most taxpayers. The worry and cost of dealing with this problem, to the taxpayer and the department, is out of proportion to the value of the revenue from occasional sales which would produce a taxable capital gain. (b) The present laws are

de pension-retraite enregistrés. Nous admettons qu'il faut empêcher les abus, mais trouvons que de tels employés ne devraient pas se voir refuser la jouissance d'une retraite ni subir de discrimination.

Nous préconisons—*a*) Une simplification du régime. *b*) Qu'on permette à des propriétaires actionnaires d'enregistrer des régimes de pension en vertu de la Loi s'ils répondent à des exigences raisonnables. *c*) Qu'on augmente graduellement les montants qu'il est permis de placer dans ces régimes afin de suivre les modifications du coût de la vie.

7. Proposition—Le numéro 2.52 propose de limiter à un maximum de 10 p. 100 la partie de l'actif des fonds de pension qui pourra être placée hors du Canada.

Remarques—*a*) Nous sommes convaincus que la restriction proposée aura des répercussions très défavorables sur la plupart des régimes de pension. Il y a de nombreuses possibilités de placements de première qualité qui n'existent pas au Canada, de sorte qu'il faudra réviser les normes de qualité et les lignes de conduite actuellement appliquées par tous les gérants de fonds de pension, y compris les sociétés fiduciaires, afin qu'ils soient à même d'effectuer avec les actifs qui leur sont confiés en fiducie des placements pleinement compatibles avec leurs objectifs de placements. *b*) Une plus grande proportion d'investissements hors du Canada donnerait à un fonds plus de diversification, donc plus de stabilité. *c*) Toute hausse de valeur des actifs situés hors du Canada pourrait avoir comme résultat un dépassement du maximum de 10 p. 100 qui peut être investi hors du pays. Le fiduciaire se verrait obligé de garder une réserve de sécurité de sorte que la limite réelle s'établirait probablement à un peu moins de 10 p. 100. *d*) Du point de vue commercial et économique, il est avantageux pour le Canada d'avoir des capitaux investis à l'étranger qui procurent des rentrées à des Canadiens.

Nous préconisons—De relever la limite de 10 p. 100.

Les gains de capital

8. Proposition—Frapper d'un impôt les gains de capital sur les habitations (sous réserve de certaines restrictions).

Remarque—*a*) Très peu d'opérations concernant des habitations seront passibles de l'impôt; aussi la plupart des contribuables les trouveront gênantes ou vaguement effrayantes plutôt que réellement dangereuses. Les soucis et les frais que ce problème entraînera, pour le contribuable comme pour le ministère, sont disproportionnés au montant des recettes que l'État retirera des ventes qui occasionnel-

adequate to deal with those who "trade" in homes.

Recommendation—That the taxation of capital gains on homes be eliminated.

9. Proposal—That capital gains be subjected to a progressive tax as part of the general income tax system.

Comments—Due to the change in economic conditions, increased cost of financing, and the inability to sell grain, there has recently been a substantial decrease in the value of farm land, with the result that the value of the farm land on "valuation day" will, in many instances, be lower than the cost paid by the farmer for the farm land.

Recommendation—(a) That in order to avoid hardship and injustice, the taxpayer be permitted to deduct from the proceeds of the sale of the farm land, the greater of either the cost of the farm land or the value of his farm land as determined on "valuation day". (b) That this should apply to all assets, and that the taxpayer be permitted to take the value on "valuation day" or cost, whichever is greater.

10. Proposal—That capital gains be subjected to a progressive tax as part of the general income tax system.

Comments—There are many instances where a farmer sells one parcel of land for the purpose of arranging the purchase of other or larger parcels of farm land. A farmer would not be likely to do this if he is subjected to capital gains tax on the land he sold.

Recommendation—That the sale of one farm and the purchase of a new farm be treated as a non-taxable transaction, similar to the "rollover" provisions relating to the sale of a home.

11. Proposal—That a person may leave his land by Will to his children and a capital gains tax will not accrue at the time of death.

Comments—(a) The provision is too narrow. A taxable capital gain would accrue if a farmer sells or gives the family farm to his children during his lifetime, or if his children purchase the family farm from the executor or administrator of his estate.

Transactions involving the passage of the family farm to children properly include sales

lement produiraient un gain de capital imposable. *b*) Les lois actuelles sont suffisantes pour s'occuper des gens qui spéculent avec des habitations.

Nous préconisons—L'abolition de l'impôt sur les gains de capital en matière d'habitations.

9. Proposition—Frapper les gains de capital d'un impôt progressif faisant partie d'un régime généralisé d'impôt sur le revenu.

Remarques—L'évolution de la situation économique, le coût accru du financement et l'impossibilité de vendre des céréales ont entraîné ces derniers temps une considérable baisse de valeurs des terrains agricoles, de sorte que, dans de nombreux cas, la valeur des terres agricoles le «jour de l'évaluation sera inférieure au prix d'achat de l'agriculteur.

Nous préconisons—*a*) Afin d'éviter de lui causer des difficultés ou de commettre une injustice à son égard, qu'il soit permis à un contribuable de déduire du produit de la vente d'une terre agricole, soit son coût, soit sa valeur au jour de l'évaluation, selon que l'un ou l'autre sera le plus élevé. *b*) Que ce choix soit applicable à tous les actifs et qu'il soit permis au contribuable d'utiliser la valeur au jour de l'évaluation ou le prix coûtant selon que l'un ou l'autre montant sera plus élevé.

10. Proposition—Frapper les gains de capital d'un impôt progressif faisant partie d'un régime généralisé d'impôt sur le revenu.

Remarques—Il arrive souvent qu'un agriculteur vende une parcelle de terrain en vue de pouvoir en acquérir une autre ou une plus étendue. Il est probable qu'un agriculteur n'effectuerait pas ce genre d'opération si la vente d'une terre le rendait redevable d'un impôt sur les gains de capital.

Nous préconisons—Qu'on considère la vente d'une exploitation agricole et l'achat d'une nouvelle exploitation agricole comme une transaction non imposable, en s'inspirant des dispositions de «roulement», applicables à la vente d'une habitation.

11. Proposition—Qu'une personne puisse léguer son terrain par testament à ses enfants sans qu'il y ait un impôt sur le gain de capital au moment du décès.

Remarques—*a*) La disposition est trop restrictive. Un impôt sur les gains de capital serait dû si un agriculteur vendait ou donnait une ferme familiale à ses enfants pendant la vie, ou si ses enfants achetaient la ferme familiale de l'exécuteur ou du curateur de la succession.

Des opérations impliquant le transfert de propriété d'une ferme familiale du père à des

to children during the father's lifetime, and should be encouraged.

Hardship would result if a father is required to devise his land to his children rather than give it to them or sell it to them. (b) Many farms are incorporated and it does not appear that the White Paper properly recognizes these as "farms".

Recommendation (a) To facilitate the continuance of the "family farm", that capital gains tax not be attracted on the disposition in any manner of the "family farm", whether by gift, sale or devise to the children, or purchase from the executor or administrator of the estate, that is, when the "family farm" continues to be owned by one or more members of the family, but that the child or children be treated as if they had purchased the "family farm" at the cost to the father. (b) That the same rules should apply even where a man has incorporated his farm, and that "family farm" be defined accordingly.

Small Businesses

12. Proposal That the low rate of tax applicable to the first $35,000 of taxable income be eliminated.

Comments—This proposal would seriously impair the growth abilities of small companies, and fails to provide adequate replacement for such loss.

Recommendation—(a) That the proposal be eliminated, or (b) That the proposal we withdrawn and, if presented again, be accompanied by an appropriate plan to replace the loss of the lower rate.

Tax Rates

13. Proposal—The White Paper proposals would impose heavier taxation on the middle income group.

Comments—That this would work a hardship on the group which as a group is to a considerable extent responsible for the stability and progress of our country.

Recommendation—That the government search for ways to obtain necessary tax dollars without increasing the tax burden on this group.

Accrual System

14. Proposal—That people in the professions be required to report on the accrual basis.

enfants comprennent des ventes faites aux enfants durant la vie du père et devraient être encouragées.

Obliger un père de léguer ses terrains à ses enfants par testament plutôt que de pouvoir le leur donner ou vendre causerait des difficultés. b) De nombreuses fermes sont constituées en société et il ne semble pas que le Livre blanc les reconnaisse à proprement parler comme «entreprises agricoles».

Nous préconisons—*a*) En vue de faciliter la perpétuation de l'«entreprise agricole familiale», qu'il ne soit pas dû d'impôt sur les gains de capital lors de l'aliénation, de quelque manière qu'elle soit faite, de l'«entreprise agricole familiale» c'est-à-dire que ce soit par donation, vente ou legs aux enfants, ou par achat chez l'exécuteur ou curateur de la succession, autrement dit, lorsque l'«entreprise agricole familiale» continue d'appartenir à un ou à plusieurs membres de la famille, donc que cet enfant ou ses enfants soient considérés comme ayant acheté «l'entreprise agricole familiale» au prix qu'elle a coûté au père. b) Que la même réglementation reste d'application même lorsqu'une personne a constitué son entreprise agricole en société et que le terme «entreprise agricole familiale» soit défini en conséquence.

Les petites entreprises

12. Proposition—Abolir le taux d'impôt réduit applicable aux premiers $35,000 de revenu imposable.

Remarque—Cette proposition entraverait gravement les possibilités de croissance des petites sociétés et ne prévoit aucune mesure pour réparer la perte subie.

Nous préconisons—*a*) Qu'on annule la proposition ou *b*) Qu'on retire la proposition et, si on décidait de la présenter de nouveau par après, qu'on y joigne des dispositions visant à compenser la perte du taux réduit.

Les taux d'impôt

13. Proposition—Le Livre blanc propose de lever un impôt plus élevé sur la catégorie des contribuables à revenu moyen.

Remarque—Cela pénaliserait la classe de la population sur laquelle repose en grande partie la stabilité et la marche vers le progrès de notre pays.

Nous préconisons—Que le gouvernement s'efforce de trouver des méthodes lui procurant les recettes fiscales indispensables sans accroître la charge fiscale pesant sur cette classe de la population.

La comptabilité d'exercice

14. Proposition—Obliger les personnes appartenant aux professions libérales à calculer leur revenu imposable en appliquant la comptabilité d'exercice.

Comments—That if this proposal benefits the treasury to any extent (which we doubt) the benefits are insignificant when compared to the difficulty this imposes on the professional practitioner.

Recommendation—That this proposal be eliminated.

Advance Rulings

15. Proposal—The proposals do not follow the Carter Commission recommendation that advance rulings be made available to taxpayers.

Comments—The failure to provide an adequate system of advance rulings is regretted; and taxpayers, especially businessmen, will be required to proceed with uncertainty to actions where the tax consequences are in doubt.

Recommendation—That the government insitutute a system of advance rulings as to the tax consequences of proposed transactions, provided that the rulings be by a commissioner independent of the tax gathering authority.

Unrealized Capital Gains

16. Comments—The taxation of accrued capital gains on shares of widely held corporations is not considered to be a workable proposal. It may present serious financial difficulties in the retention of control by a Canadian resident controlling shareholder. If the shares have gone up substantially over cost or value on valuation day, he may have to sell some of his holdings in order to pay the tax. The most likely market is in a countions, provided that the rulings be by a exemption from such a tax and this is clearly against Canadian Public Policy. Alternatively, he may persuade the company to pay dividends or redeem previously issued stock dividends which may embarrass the company in its growth plans.

Recommendation—The Chamber recommends that this proposal be dropped in favour of taxation on realization either by the owner or by his estate or beneficiairies.

All of which is respectfully submitted.

Regina Chamber of Commerce
Orris J. Keehr, President

Regina, Sask.,
March 25, 1970.

Remarque—Même si cette proposition offre quelque avantage au Trésor, ce dont nous doutons, cet avantage est insignifiant en regard des difficultés qu'elle causera aux membres des professions libérales.

Nous préconisons—L'abolition de la proposition.

Les décisions anticipées

15. Proposition—Le Livre blanc ne suit pas le vœu de la Commission Carter qui a préconisé qu'on éclaire les contribuables par des décisions anticipées.

Remarque—Il est regrettable qu'on ne prévoie pas de régime satisfaisant de décisions anticipées et que les contribuables, les hommes d'affaires en particulier, se verront obligés, en toute ignorance, de poser des actes dont les conséquences fiscales sont incertaines.

Nous préconisons—Que le gouvernement crée un régime de décisions anticipées qui renseignera les contribuables sur les conséquences fiscales des transactions, à condition que les décisions soient rendues par un commissaire indépendant des services administratifs qui perçoivent les impôts.

Les gains de capital non réalisés

16. Remarques—Nous considérons que la proposition d'imposer les gains de capitaux acquis provenant d'actions de sociétés ouvertes est irréalisable. Elle peut causer de graves difficultés financières à un actionnaire majoritaire résident canadien qui désire garder le contrôle de l'entreprise. Si les actions sont en hausse considérable par rapport au prix coûtant ou à la valeur au jour de l'évaluation, il peut se voir obligé de vendre une fraction de sa participation pour pouvoir payer l'impôt. Il aura le plus de chance de trouver preneur dans un pays (tel que les États-Unis) avec lequel existe un accord fiscal prévoyant l'exemption d'un tel impôt, et il est clair que c'est contre l'intérêt public du Canada. Il pourra convaincre la société de verser des dividendes ou de racheter des dividendes en actions précédemment émis, ce qui peut entraver le programme de croissance de la société.

Nous préconisons—La Chambre de commerce préconise d'abandonner cette proposition et d'imposer les gains de capital au moment de leur réalisation par le propriétaire, par sa succession ou par les bénéficiaires.

Très respectueusement,
Chambre de commerce de Regina
Le président,
Orris J. Keehr.

Regina (Sask.)
le 25 mars 1970

APPENDIX A-49

The Saskatchewan Chamber of Commerce
Submission to
Standing Committee on
Finance, Trade and Economic Affairs
Respecting Proposals for Tax Reform

July 10, 1970.

The Saskatchewan Chamber of Commerce respectfully make the following submission:

General Comments:

1. (a) Throughout our brief, we shall try to show that a substantial number of the suggested reforms will have a particularly adverse effect on the citizens and the general economy of Saskatchewan. We want the Committee to realize that the reforms which may be acceptable in other parts of Canada, may be very detrimental in our part of the country. (b) With respect to the general economy, we lend our support to the position taken in the Canadian Chamber of Commerce Brief. We are concerned about the tendency toward an even more government-oriented economy. We are concerned that the White Paper proposals will have the effect of providing the heaviest tax increase ever made by a Canadian Government. (c) Saskatchewan is particularly vulnerable to tax structure changes which will result in disincentives for saving and investment. It is most important to us that our people be encouraged to invest and to take risks, to build our economy.

Tax Returns:

2. Proposal—New exemptions are proposed. As a result, the White Paper says that fewer people will be required to pay income tax.

Comment—The Canada Pension Plan requires a calculation separate from income tax calculations. Therefore, those Canadians for whom the revised exemptions would eliminate the payment of tax, will still be required to complete and file tax returns.

Recommendation (a) That a separate return for Canada Pension Plans be permitted, or alternatively, (b) That the T4 returns be regarded as a filing for Canada Pension Plan and for income tax where no additional payment of taxes would be required.

APPENDICE A-49

Mémoire relatif aux
propositions de Réforme fiscale
présenté au
Comité permanent des finances,
de commerce et des questions économiques
de la Chambre des communes
par
la Chambre de Commerce de la Saskatchewan

10 juillet 1970

La Chambre de commerce de la Saskatchewan émet respectueusement les considérations suivantes:

Remarques d'ordre général:

1. *a*) Tout au long de notre mémoire, nous nous efforcerons de démontrer qu'un bon nombre des réformes proposées auront un effet particulièrement défavorable sur les citoyens et l'économie en général de la Saskatchewan. Nous voudrions que le Comité se rende compte que les réformes peuvent être acceptables dans d'autres régions du Canada et se révéler néfastes dans notre partie du pays. *b*) En ce qui concerne l'économie en général, nous appuyons la position prise dans le mémoire de la Chambre de commerce du Canada. La tendance vers une étatisation encore plus poussée de l'économie nous inquiète. Nous craignons que les propositions énoncées dans le Livre blanc auront pour effet la plus forte augmentation d'impôts jamais introduite par un gouvernement canadien. *c*) La Saskatchewan est particulièrement vulnérable à des modifications du régime fiscal ayant pour effet de décourager l'épargne et l'investissement. Il est terriblement important pour nous que notre population soit encouragée à investir et à prendre des risques, à assurer le progrès de notre économie.

Déclarations d'impôts:

2. Proposition—De nouvelles exemptions sont proposées. En conséquence, le Livre blanc déclare que moins de personnes seront obligées de payer des impôts.

Remarque—Il faut faire des calculs distincts pour le Régime de pensions du Canada et pour la déclaration d'impôts sur le revenu. Par conséquent, les Canadiens qui, en raison de la révision des exemptions, ne devront plus payer d'impôts, seront encore obligés de remplir et d'envoyer une déclaration d'impôts.

Recommandation—*A*) Qu'on permette une déclaration séparée pour le Régime de pensions du Canada ou sinon, *b*) Qu'on considère les formules T4 comme des déclarations pour le Régime de pensions du Canada ainsi que pour l'impôt sur le revenu dans les cas où il n'y a pas d'impôts supplémentaires à payer.

Income Additions and New Deductions

3. Proposal—It is proposed that the tax treatment of certain expenses and income be altered.

Comments—(a) We agree with the proposal to allow unemployment insurance contributions as a deduction from income and also that the benefits received from unemployment insurance should be taxed, along with certain other items, such as post-graduate scholarships and grants which sometimes run into substantial amounts. (b) We agree that the deduction of child care allowances are desirable and long overdue.

Recommendation—(a) That a reasonable amount in the way of scholarships and bursaries for the under-graduate be exempt from tax. (b) That the provisions respecting child care deductions be so drafted that excessive administrative problems are not created.

Tax Rates

4. Proposal—The White Paper proposals would impose heavier taxation on the middle income group.

Comments—We believe this would work a hardship on the group which is to a considerable extent responsible for the stability and progress of our country.

Recommendation—That the government search for ways to obtain necessary tax dollars without increasing the tax burden on this group.

Pensions for the Benefit of Shareholders

5. Proposal—It is proposed that pension plans that are primarily for the benefit of shareholders be denied registratin until the switch is made to a benefit limit.

Comments—While there have been abuses of the income tax rules and regulations respecting registered pension plans and registered retirement savings plans, we do not concur inthe overall denial of pension plans that are primarily for the benefit of major shareholders. In any free enterprise system, it is incumbent on each businessman to provide for his own retirement. There is nothing wrong with a businessman diligently saving during his working life, to provide for an anticipated standard of living upon reachnng his retirement. In this way, the individuals concerned will not be heavily dependent upon

Augmentations du revenu imposable et nouvelles déductions

3. Proposition—Il est proposé de modifier la manière dont on considère certaines dépenses et certains revenus du point de vue fiscal.

Remarques—a) Nous approuvons la proposition visant à permettre de déduire les cotisations d'assurance-chômage du revenu imposable et à rendre imposables les prestations d'assurance-chômage ainsi que certaines autres prestations telles que les bourses et les subventions accordées à des étudiants diplômés, qui s'élèvent parfois à des montants assez considérables. b) Nous partageons le point de vue que la déduction des frais de garde d'enfants est souhaitable et qu'il s'agit d'une réforme dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps.

Recommandation—a) Que les bourses d'études et subventions destinées à des étudiants non diplômés et ne dépassant pas un montant raisonnable soient exemptes de taxes. b) Que les dispositions concernant les déductions pour frais de garde d'enfants soient rédigées de manière à éviter la création de difficultés administratives excessives.

Les taux d'impôt

4. Proposition—Le Livre blanc propose de lever un impôt plus élevé sur la catégorie des contribuables à revenu moyen.

Remarque—Cela pénaliserait la classe de la population sur laquelle repose en grande partie la stabilité et la marche vers le progrès de notre pays.

Recommandation—Que le gouvernement s'efforce de trouver des méthodes lui procurant les recettes fiscales indispensables sans accroître la charge fiscale pesant sur cette classe de la population.

Pensions à l'avantage des actionnaires

5. Proposition—Il est proposé que les régimes établis avant tout pour procurer des avantages aux actionnaires se voient refuser l'enregistrement aussi longtemps qu'un nouveau régime comportant des restrictions sur les prestations n'aura pas été adopté.

Remarques—Tout en admettant qu'il y ait eu des abus en matière de réglementation de l'impôt sur le revenu applicable aux régimes de pensions et aux régimes d'épargne-retraite, nous ne sommes pas d'accord avec le principe de refuser tous les régimes de pensions qui sont établis principalement pour procurer des avantages aux plus gros actionnaires. Dans tout régime de libre entreprise, il incombe à chaque homme d'affaires de pourvoir à sa propre retraite. Il n'y a aucun mal à ce qu'un homme d'affaires épargne consciencieusement pendant sa vie active afin de s'assurer un certain niveau de vie lorsqu'il aura atteint

government measures to provide them with an adequate standard of living. The economy of this area is based upon the small businessman, a considerable number of whom are the sole shareholder and sometimes the sole employee of a private company.

Recommendation—That reforms include liberal provisions to allow a small shareholder-businessman to provide for his retirement.

Limitation of Foreign Investments in Pension Funds

6. Proposal—Section 2.52 proposes that a limit of 10 per cent of pension fund assets may be invested outside Canada.

Comments—(a) We feel strongly that the proposed limitation will have a very detrimental effect on most pension plans as there are not many prime quality investment situations available in Canada. (b) Having investments from outside Canada of a greater proportion would give additional diversity and, therefore, stability to the fund. (c) Any upward fluctuation in value of the assets outside Canada could result in having more than 10 per cent invested outside Canada. (d) There are a number of trade and economic advantages to Canada to have money invested in other countries.

Recommendation—That the limit of 10 per cent be raised.

Averaging

7. Proposal—It is proposed that the taxpayer be allowed a form of averaging.

Comments—The proposal is a poor form of universal averaging. It is a step in the right direction but could go much further. It is of no benefit to the person whose income is reduced.

Recommendation—(1) That all taxpayers be allowed a form of averaging such as is permitted to farmers and fishermen. (2) That the taxpayer be permitted to make the election, rather than leave the matter entirely to the computer, and (3) That the averaging provisions take effect as soon as possible.

Capital Gains Tax

The majority of the Saskatchewan Chamber of Commerce members have been consistently opposed to a capital gains tax because

l'âge de la retraite. Ainsi, les personnes en question ne dépendront pas en grande partie de mesures gouvernementales pour leur assurer un niveau de vie convenable. L'économie de notre région est basée sur le petit homme d'affaires et un grand nombre d'entre eux sont l'actionnaire unique et parfois l'unique employé d'une société fermée.

Recommandation—Que les réformes comprennent des dispositions libérales qui permettent à un petit actionnaire-homme d'affaires de s'assurer une retraite.

Limitation des investisseurs à l'étranger permis aux fonds de pensions

6. Proposition—Le numéro 2.52 propose de limiter à un maximum de 10 p. 100 la partie de l'actif des fonds de pensions qui pourra être placée hors du Canada.

Remarques—*a*) Nous sommes convaincus que la restriction proposée aura des répercussions très défavorables sur la plupart des régimes de pensions car il n'y a pas beaucoup de possibilités de placements de première qualité au Canada. *b*) Une plus grande proportion d'investissements hors du Canada donnerait à un fond plus de diversification, donc plus de stabilité. *c*) Toute hausse de valeur des actifs situés hors du Canada pourrait avoir comme résultat un dépassement du maximum de 10 p. 100 qui peut être investi hors du pays. *d*) Du point de vue commercial et économique, il est avantageux pour le Canada d'avoir des capitaux investis à l'étranger.

Recommandation—Qu'on relève la limite de 10 p. 100.

Étalement

7. Proposition—Il est proposé de permettre aux contribuables une certaine forme d'étalement.

Remarque—La proposition constitue une piètre forme d'étalement universel. Elle est un pas dans la bonne direction mais pourrait aller beaucoup plus loin dans ce sens. Elle n'accorde aucun avantage à la personne dont le revenu diminue.

Recommandation—1) Qu'on accorde à tous les contribuables une forme d'étalement semblable à celle qui est accordée aux agriculteurs et aux pêcheurs. 2) Qu'on permette au contribuable de faire lui-même son choix, plutôt que de laisser celui-ci entièrement au calculateur, et 3) Que les dispositions d'étalement soient mises en vigueur aussitôt que possible.

Impôt sur les gains de capital

La majorité des membres de la Chambre de commerce de la Saskatchewan se sont constamment opposés à un impôt sur les gains de

of the burdonsome record keeping task it would pose for every Canadian, and because the amount of revenue obtained is not justification for the added effort placed on both government and taxpayers. However, we concede that the Canadian tax structure has offered a major premium for short-term speculation yielding capital gains that should really be classified as income. With respect to the proposals for the imposition of a capital gains tax, we present the following comments and recommendations:

A. Capital Gains on Homes

Proposal—It is proposed that capital gains on homes (subject to certain limitations) be subjected to tax.

Comment—(a) Very few home transactions will attract tax. The cost of dealing with this problem, to the taxpayer and to the department, is disproportionate to the value of the tax revenue resulting from occasional sales which would produce taxable capital gains. (b) The present laws are adequate to deal with those who "trade" in homes.

Recommendation—That the taxation of capital gains on homes be eliminated.

B. Valuation Day and Rollovers

Proposal—It is proposed that capital gains be subjected to a progressive tax as part of the general income tax system.

Comments—(a) Due to the change in economic conditions, increased cost of financing and the inability to sell grain, there has recently been a substantial decrease in the value of farm land, with the result that the value of the farm land on "valuation day" will, in many instances, be lower than the cost paid by the farmer for the farm land. (b) There are many instances where a farmer sells one parcel of land for the purpose of arranging the purchase of other or larger parcels of farm land. A farmer would not be likely to do this if he is subjected to capital gains tax on the land he sold.

Recommendation—(a) That in order to avoid hardship and injustice, the taxpayer be permitted to deduct from the proceeds of the sale of the farm land, the greater of either the cost of the farm land or the value of his farm land as determined on "valuation day". Furthermore, that this should apply to all assets, and that the taxpayer be permitted to take the value on "valuation day" or cost, whichever is greater. (b) That the sale of one

capital car l'inflation en fait un impôt sur le capital, car elle imposerait des tâches ardues d'écriture à chaque Canadien, et car la quantité de recettes fiscales qui en résulterait ne justifierait pas l'effort supplémentaire demandé au gouvernement et aux contribuables. Toutefois, nous admettons que le Régime fiscal canadien a donné une forte prime à la spéculation à court terme produisant des gains de capital qui devraient en réalité être classés comme revenus. Concernant les propositions visant à imposer les gains de capital, nous présentons les remarques et recommandations suivantes:

A. Gains de capital sur les habitations

Proposition—Il est proposé de frapper d'un impôt les gains de capital sur les habitations (sous réserve de certaines restrictions).

Remarques—*a*) Très peu d'opérations concernant des habitations appelleront un impôt. Les frais que ce problème entraînera pour le contribuable comme pour le ministère sont disproportionnés au montant des recettes fiscales que l'État retirera des ventes qui occasionnellement produiraient un gain de capital imposable. *b*) Les lois actuelles sont suffisantes pour disposer de ceux qui font de la spéculation avec les habitations.

Recommandation—Qu'on supprime l'impôt sur les gains de capital en matière d'habitation.

B. Jour de l'évaluation et roulement

Proposition—Il est proposé de frapper les gains de capital d'un impôt progressif faisant partie d'un régime généralisé d'impôts sur le revenu.

Remarques—*a*) L'évolution de la situation économique, le coût accru du financement et l'incapacité de vendre des céréales, ont entraîné ces derniers temps une considérable baisse de valeur des terrains agricoles, de sorte que, dans de nombreux cas, la valeur des terres agricoles le «jour de l'évaluation» sera inférieure au prix d'achat. *b*) Il arrive souvent qu'un agriculteur vende une parcelle de terrain en vue de pouvoir en acquérir une autre ou une plus étendue. Il est probable qu'un agriculteur n'effectuerait pas ce genre d'opération, si la vente d'une terre le rendait redevable d'un impôt sur les gains de capital.

Recommandations—*a*) Afin d'éviter de lui causer des difficultés ou de commettre une injustice à son égard, qu'on permette au contribuable de déduire du produit de la vente d'une terre agricole, soit sa valeur du jour de l'évaluation, soit son coût, selon que l'un ou l'autre montant sera le plus élevé. *b*) Qu'on considère la vente d'une exploitation agricole et l'achat d'une nouvelle exploitation agricole comme une seule transaction non-imposable,

farm and the purchase of a new farm be treated as a non-taxable transaction, similar to the "rollover" provisions relating to the sale of a home.

C. Family Farms

Proposal—It is proposed that a person may leave his land by Will to his children and a capital gains tax will not accrue at the time of death.

Comments—(a) The provision is too narrow. A taxable capital gain would accrue if a farmer sells or gives the family farm to his children during his lifetime, or if his children purchase the family farm from the executor or administrator of his estate. Transactions involving the passage of the family farm to children include sales to children during the father's lifetime. Such transactions should be encouraged.

Hardship would result if a father is required to devise his land to his children rather than give it to them or sell it to them. (b) Many farms are incorporated and it does not appear that the White Paper properly recognizes these as "farms".

Recommendation—(a) That capital gains tax not be attracted on the disposition in any manner of the "family farm", whether by gift, sale or devise to the children, or purchase from the executor or administrator of the estate, and that the child or children be treated as if they had purchased the "family farm" at the cost to the father. (b) That the same rules should apply even where a man has incorporated his farm and that "family farm" be defined accordingly.

D. Unrealized Capital Gains

Comments—The taxation of accrued capital gains on shares of widely held corporations is not considered to be a workable proposal. It may present serious financial difficulties in the retention of control by a Canadian resident controlling shareholder. If the shares have gone up substantially over cost or value on valuation day, he may have to sell some of his holdings in order to pay the tax. The most likely market is in a country (such as U.S.A.) with a tax treaty providing exemption from such a tax and this is clearly against Canadian Public Policy. Alternatively, he may persuade the company to pay dividends or redeem previously issued stock dividends which may embarrass the company in its growth plans.

en s'inspirant des dispositions de «roulement». applicables à la vente d'une habitation.

C. Fermes familiales

Proposition—Il est proposé qu'une personne puisse léguer son terrain à ses enfants par testament sans qu'un impôt sur le gain de capital ne devienne dû au moment du décès.

Remarques—*a*) La disposition est trop restrictive. Un impôt sur les gains de capital serait dû si un agriculteur vendait ou donnait une ferme familiale à ses enfants pendant sa vie, ou si ses enfants achetaient la ferme familiale de l'exécuteur ou du curateur de la succession.

Des opérations impliquant un transfert de propriété d'une ferme familiale du père à ses enfants, comprennent des ventes faites aux enfants durant la vie du père et devraient être encouragées.

Obliger un père à léguer ses terrains à ses enfants par testament plutôt qu'à pouvoir le leur donner ou vendre causerait des difficultés. *b*) De nombreuses fermes sont constituées en société et il ne semble pas que le Livre blanc les reconnaisse à proprement parler comme «entreprises agricoles».

Recommandations—*a*) Qu'il ne soit pas dû d'impôts sur les gains de capital lors de l'aliénation, de quelque manière qu'elle soit faite, de l'«entreprise agricole familiale», c'est-à-dire que ce soit par donation, vente ou legs aux enfants, ou par achat chez l'exécuteur ou curateur de la succession et que cet enfant ou ces enfants soient considérés comme ayant acheté l'«entreprise agricole familiale» au prix qu'elle a coûté au père. *b*) Que la même réglementation reste d'application même lorsqu'une personne a constitué son entreprise agricole en société et que le terme «entreprise agricole familiale» soit défini en conséquence.

D. Gains de capital non réalisés

Remarques—Nous considérons que la proposition d'imposer les gains de capital acquis provenant d'actions de sociétés ouvertes est irréalisable. Elle peut causer de graves difficultés financières à un actionnaire majoritaire résident canadien qui désire garder le contrôle de l'entreprise. Si les actions sont en forte hausse par rapport au prix coûtant ou à la valeur au jour de l'évaluation, il peut se voir obliger de vendre une fraction de sa participation pour pouvoir payer l'impôt. Il aura le plus de chances de trouver preneur dans un pays, tel que les États-Unis, avec lequel existe un accord fiscal prévoyant l'exemption d'un tel impôt, et il est clair que c'est contre l'intérêt public du Canada. Il pourra sinon convaincre la société de verser

Recommendation—That this proposal be dropped in favour of taxation on realization either by the owner or by his estate or beneficiaries.

Small Businesses

9. Proposal—It is proposed that the low rate of tax applicable to the first $35,000 of taxable income be eliminated.

Comments—In the areas represented by our Association in the Province of Saskatchewan, essentially all businesses are of a small private nature. They are largely one or two-man enterprises where the owner/shareholder takes an active part in the management. In our area, as in others, these are the nucleus of our employment and living standard structure.

Our province is primarily agricultural. We have had diversification in the last decade into minerals and resource development, with the accompanying expansion of manufacturing and service industries. Saskatchewan is an economy having branches of public companies competing with private Saskatchewan developments. There are practically no widely-held enterprises where control or operating decisions are made within the province.

The economy of our province has been dealt a severe blow in recent years. Problems in the agricultural industry have been increasing, as they have, more recently, in one of our major mineral industries. Small privately-owned businesses in the retail, wholesale, service and manufacturing fields have suffered and are in financially vulnerable positions with no foreseeable relief or solution available. Any cash reserves accumulated during times of greater prosperity and growth are being depleted to sustain business life. We suggest that given a province abundant with natural resources, minerals and agriculture; a people with energy and with active and latent potential for creativeness and management; that the determinant for economic growth, expansion and productivity lies in incentives in the tax structure applicable to these people.

des dividendes ou de racheter des dividendes en action précédemment émis, ce qui peut entraver les programmes de croissance de la société.

Recommandation—Qu'on supprime cette proposition et qu'on impose plutôt les gains de capital au moment de leur réalisation par le propriétaire, par sa succession ou par les bénéficiaires.

Petites entreprises

9. Proposition—Il est proposé de supprimer le taux d'impôt réduit applicable aux premiers $35,000 de revenu imposable.

Remarques—Dans les régions de la province de la Saskatchewan représentées par notre association, pratiquement toutes les entreprises sont de petites entreprises privées. Ce sont en général de petits établissements exploités par une ou deux personnes et le propriétaire-actionnaire prend une part active dans la gestion de l'affaire. Dans notre région, comme dans bien d'autres, ces entreprises constituent le noyau de nos structures d'emploi et de niveau de vie.

Notre province s'adonne principalement à l'agriculture. Au cours de la dernière décennie, la mise en valeur des ressources minières et autres nous a apporté une certaine diversification et a été accompagnée de l'expansion de l'industrie manufacturière et de l'industrie des services. L'économie de la Saskatchewan comprend des succursales de grosses sociétés en concurrence avec des établissements privés de la Saskatchewan. Il n'existe pratiquement pas de société ouverte dont le contrôle ou les décisions d'exploitation soient faites dans la province.

L'économie de notre province a reçu un coup dur ces dernières années. Les difficultés de l'industrie agricole se sont accrues tout comme, plus récemment celles d'une de nos principales industries extractives.

Les petites entreprises privées actives dans le commerce au détail ou en gros, dans la fourniture de services et dans le domaine de la fabrication ont souffert de la récession et sont financièrement vulnérables ou aucun allégement, aucune solution à leurs difficultés ne se profilent à l'horizon. Les réserves accumulées aux époques de plus grande prospérité et croissance sont utilisées pour garder les affaires en vie.

Nous estimons que la province est richement pourvue de ressources naturelles, minières et agricoles; que sa population énergique est dotée d'un potentiel actif et latent de créativité et de capacité de gestion; que c'est en dotant la population d'un régime fiscal comportant des stimulants qu'on déterminera la croissance, l'expansion et la productivité de son économie.

Allowable Business Expense

10. Proposal—Section 5.9 proposed to deny entertainment and related expenses as a deduction in determining income.

Comments—We concur with the White Paper in that rigorous limits should be set to check 'expense account living'. At the same time, we respectfully submit that this sort of thing is not nearly as rampant as is indicated. Many of the restrictions to be imposed are unnecessarily harsh and would be harmful in many ways. For example, professional people are precluded from radio, television or newspaper advertising by their respective rules of conduct. Frequently, medical and legal conventions deal with matters for the public good. It is our opinion that the present laws and restrictions, carefully enforced, are adequate and that no further restriction is necessary.

Recommendation—That proposal 5.9 be eliminated.

Goodwill

11. Proposal—It is proposed to tax the proceeds from the sale of goodwill.

Comments—Saskatchewan has a preponderance of small businesses. Their ability to remain in existence is largely dependent on the elements of goodwill built up over the years. Its value, though real, is impossible to accurately determine in terms of dollars. We view with great alarm paragraph 5.8 of the White Paper proposals and the suggestion to tax goodwill created in the past but sold after the proposed system comes into effect. It is retroactive taxation to tax in the future what was earned in the past and is in conflict with paragraph 1.12 of the proposals.

Recommendation—That a method of determining the value of a business be devised which will eliminate any possibility that the goodwill built up in that business prior to valuation day would ever be taxed.

Accrual System

12. Proposal—It is proposed that people in the professions be required to report on the accrual basis.

Comments—If this proposal benefits the treasury to any extent (which we doubt) the benefits are insignificant when compared to

Frais professionnels déductibles

10. Proposition—Le numéro 5.9 propose d'interdire toute déduction pour frais de représentation et dépenses connexes lors du calcul du revenu imposable.

Remarques—Nous sommes d'accord avec le Livre blanc sur la nécessité d'imposer de sévères restrictions pour empêcher le «train de vie du compte de dépenses». Toutefois, nous aimerions exposer respectueusement que ce genre de chose est loin d'être aussi répandu qu'on ne le déclare. Un bon nombre des restrictions qu'on veut imposer sont inutilement sévères et pourraient nuire de plusieurs façons. Ainsi par exemple les règles déontologiques des professions libérales empêchent les gens qui en font partie de faire de la publicité à la radio, à la télévision et dans les journaux. Souvent les congrès de médecins et de juristes sont consacrés à des questions d'intérêt public. Nous sommes d'avis qu'il suffit d'appliquer soigneusement les lois et restrictions actuelles et qu'il est inutile de prévoir de nouvelles restrictions.

Recommandation—Qu'on supprime la proposition 5.9.

Clientèle

11. Proposition—il est proposé d'imposer le produit de la vente d'une clientèle.

Remarques—Les petites entreprises prédominent en Saskatchewan. Leur survie dépend en grande partie de leur capacité de s'assurer l'attachement d'une clientèle au cours des ans. Cette clientèle a une valeur réelle, même s'il est impossible de mesurer celle-ci avec précision en termes de dollars. C'est avec une vive appréhension que nous envisageons les propositions énoncées au numéro 5.8 du Livre blanc, qui visent à imposer la valeur d'une clientèle crée dans le passé mais vendue après l'entrée en vigueur du régime proposé. Imposer dans l'avenir ce qui a été gagné dans le passé constitue une imposition rétroactive, qui est d'ailleurs en opposition avec la teneur du numéro 1.12 du Livre blanc.

Recommandation—Qu'on conçoive une méthode permettant de déterminer la valeur d'une entreprise, qui supprime toute possibilité de rendre un jour imposable la valeur d'une clientèle créée avant le jour de l'évaluation.

La comptabilité d'exercice

12. Proposition—Il est proposé d'obliger les personnes appartenant aux professions libérales à calculer leur revenu imposable en appliquant la comptabilité d'exercice.

Remarque—Même si cette proposition offre quelque avantage au Trésor, ce dont nous doutons, cet avantage est insignifiant en

the difficulty this imposes on the professional practitioner.

Recommendation—That this proposal be eliminated.

Co-Operatives

13. Proposal—Paragraph 4.71 proposes to allow co-operatives to continue to eliminate taxable income by a combination of patronage dividends and interest to members.

Comments—We recognize that co-operatives have as rightful a place in the Canadian business economy as any other form of business organization. This submission is not a criticism of co-operatives nor of credit unions, and we hope it will not be construed as such. We do, however, quarrel with tax laws which result in one form of corporate organization escaping some of the tax burden to which its direct competitors are subjected. That any income tax ought to fall with equal weight on business in direct competition with one another is an equity principle that would meet with wide acceptance. The proposed reforms seem to permit an inequity.

Recommendation—The co-operatives be subject to income taxes on the same basis as other businesses.

Advance Rulings

14. Proposal—The proposals do not follow the Carter Commission recommendation that advance rulings be made available to taxpayers.

Comments—The failure to provide an adequate system of advance rulings is regretted. Taxpayers, especially businessmen, will be required to proceed with uncertainty to actions where the tax consequences are in doubt.

Recommendation—That the government institute a system of advance rulings as to the tax consequences of proposed transactions, PROVIDED that the rulings be by a commissioner independent of the tax gathering authority.

All of which is respectfully submitted.

THE SASKATCHEWAN CHAMBER OF COMMERCE
Allyn R. Burroughs, President

regard des difficultés qu'elle causera aux membres des professions libérales.

Recommandation—Qu'on supprime cette proposition.

Les coopératives

13. Proposition—Le numéro 4.71 propose qu'il soit permis aux coopératives de continuer à éliminer le revenu imposable grâce au jeu de la ristourne et des intérêts versés aux membres.

Remarques—Nous admettons que les coopératives ont le même droit d'exister dans l'économie canadienne que n'importe quelle autre forme d'organisme commercial. Le présent mémoire ne constitue pas une critique des coopératives ni des syndicats de crédit, et nous espérons qu'il ne sera pas considéré comme tel.

Toutefois, nous réprouvons des lois fiscales qui ont pour effet de permettre à une forme de société commerciale d'éluder une partie de la charge fiscale à laquelle ses concurrentes sont soumises. Que tout impôt sur le revenu doive grever de manière égale les entreprises en concurrence directe, est un principe de justice qui sera généralement admis. La réforme proposée semble permettre une injustice.

Recommandation—Que les coopératives soient assujetties aux mêmes impôts sur le revenu que les autres entreprises commerciales.

Les décisions anticipées

14. Proposition—Le Livre blanc ne suit pas le vœu de la Commission Carter, qui a préconisé de donner des décisions anticipées aux contribuables.

Remarque—Il est regrettable qu'on ne prévoie pas de régime satisfaisant de décisions anticipées. Les contribuables, et spécialement les hommes d'affaires, se verront obligés de poser à l'aveuglette des actes dont les conséquences fiscales sont incertaines.

Recommandation—Que le gouvernement crée un régime de décisions anticipées qui renseignera les contribuables sur les conséquences fiscales des transactions, A CONDITION QUE les décisions soient rendues par un commissaire indépendant des services administratifs qui perçoivent les impôts.

Très respectueusement,

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA SASKATCHEWAN
Le président, Allyn R. Burroughs.

APPENDIX A-50

Submission
by
The Saskatoon Board of Trade
on
The White Paper
on Tax Reform
to the
Standing Committee on Finance,
Trade and Economic Affairs
House of Commons
Ottawa, Canada

April, 1970

Summary of The Brief of
the Saskatoon Board of Trade
on the White Paper on Taxation

1. General Comments (Section I)

(a) Throughout our brief, we try to show that a substantial number of the suggested reforms will have a particularly adverse effect on the citizens and the general economy of Saskatoon, and of Saskatchewan. We want the Committee to realize that so called reforms which may possibly be acceptable in other parts of Canada, may be very detrimental and work considerable hardship in our part of the country.

(b) With respect to the general economy, we lend our support to the position taken in the Canadian Chamber of Commerce Brief, and for purposes of emphasis, repeat a few pertinent paragraphs from that brief. We are concerned that the tendency seems to be toward an even more government-oriented economy, and that ohe White Paper proposals will have the effect of providing the heaviest tax increase ever made by a Canadian Government.

(c) Saskatchewan is particularly vulnerable to tax structure changes which will result in disincentives for saving and investment. It is most important to us that our people be encouraged to invest and to take risks, to build our economy.

2. Tax Rate Increases (Paragraph 2.1)

We express our concern that the proposed increase in taxes payable by the middle-income taxpayer will have a more serious effect on our area and its people than on people in similar circumstances living in a more diversified economy.

APPENDICE A-50

Board of Trade
de
Saskatoon
Soumission du
Board of Trade de Saskatoon
Mémoire relatif au
Livre blanc sur la Réforme fiscale
soumis au
Comité permanent des Finances, du
Commerce et des Questions économiques
Parlement, Ottawa, Canada

Avril 1970

Résumé du mémoire du Board of Trade de Saskatoon, soumis à propos du Livre blanc sur la Réforme fiscale.

1. Généralités et commentaires (section 1)

a) Tout au long de notre mémoire, nous avons essayé de démontrer qu'un nombre substantiel des réformes proposées auront un effet particulièrement préjudiciable sur les citoyens et l'économie générale de Saskatoon et du Saskatchewan. Nous voudrions que le Comité se rende compte du fait que les prétendues réformes qui pourraient être acceptables dans d'autres parties du Canada, pourraient être très mauvaises dans notre région.

b) En ce qui touche à l'économie générale, nous appuyons la position prise par la Chambre de Commerce du Canada et, pour mieux la souligner, nous en répétons quelques paragraphes. Ce qui nous préoccupe, c'est que la tendance vers une économie subordonnée au gouvernement semble s'accentuer et que les propositions du Livre blanc auront pour effet la plus forte hausse fiscale qu'un gouvernement canadien ait jamais appliquée.

c) La Saskatchewan est particulièrement vulnérable à des modifications fiscales qui constitueront un facteur décourageant en ce qui concerne l'épargne et les investissements. Il est de la plus grande importance que la population de notre région soit encouragée à faire des placements et à courir des risques afin que notre économie soit érigée.

2. Augmentation fiscales (Paragraphe 2.1)

Nous tenons à exprimer notre souci que l'augmentation projetée des impôts redevables par le contribuable de revenus moyens provoquera une conséquence plus grave sur notre région et sur sa population que sur les habitants de régions dont l'économie est diversifiée.

3. Averaging Formula (Paragraph 2.2)

We condemn the proposed averaging formula as being complicated, unworkable and difficult to understand. We strongly suggest a complete revision of the formula.

4. Retirement and Pension Provisions (Paragraph 2.3)

We point out that provisions for retirement and pensions work very seriously to the detriment of the small business owners who are prevalent in our area; and that there should be included in the reforms new rules which will give our people similar opportunities to provide for their retirement as are available to people of Eastern Canada and other prosperous areas of the country.

5. Taxation of Capital Gains (Section III)

Taxation of Capital Gains will have particularly adverse effects on Saskatchewan. Our argument, however, is largely that if we must have it, then we must have it in a much different application than is proposed in the White Paper. We endorse serious study of the recommendation of the Canadian Chamber of Commerce. Alternatively, we suggest a flat rate of not more than 25 per cent. In Paragraphs 3.2 to 3.4, we argue that the proposals with regard to valuations, personal property and taxation of inflation will have particularly damaging influence in Saskatchewan. In Paragraph 3.5, we suggest that if capital gains are taxed in the future, the present estate tax should be eliminated, as a capital gains tax is simply a prepaid estate tax.

6. Taxation of Corporations and Their Shareholders, and Business Income—(Section IV)

(a) We emphasize that in our area and in the Province of Saskatchewan generally, essentially all businesses are of a small private nature. There are practically no widely-held enterprises where control or operating decisions are made within the province. Our economy has been dealt a severe blow in recent years, and many of these small businesses (including farm operations) are in a financially vulnerable position at the present time. It is a most inappropriate time to introduce reforms which result in higher taxes.

(b) We say that the determinant for economic growth, expansion and productivity lies in incentives in the tax structure applicable to our people.

3. Formule d'étalement (Paragraphe 2.2)

Nous condamnons cette formule pour sa complexité, parce qu'elle n'est pas pratique et qu'elle est difficile à comprendre. Nous suggérons énergiquement un remaniement complet de cette formule.

4. Dispositions relatives à la retraite (Paragraphe 2.3)

Nous soulignons que ces dispositions seront appliquées nettement au détriment des petites entreprises dont le nombre est prépondérant dans notre région; nous soulignons aussi que de nouvelles règles devraient être incorporées pour qu'elles donnent à nos habitants les mêmes possibilités relatives à la retraite que celles dont disposent l'Est du Canada et d'autres régions prospères du pays.

5. Impôts sur les gains de capital (Section III)

La taxation du gain de capital aura un effet particulièrement préjudiciable sur la Saskatchewan. Cependant, si elle est nécessaire, il faut que son application soit très différente de ce que propose le Livre blanc. Nous sommes en faveur d'une étude sérieuse de l'opinion avancée par la Chambre de Commerce du Canada. Alternativement, nous suggérons un taux uniforme maximum ne dépassant pas 25 p. 100. Dans les paragraphes 3.2 et 3.4, nous arguons du fait que les propositions relatives aux évaluations, à la propriété personnelle et à la taxation de l'inflation auront un effet particulièrement préjudiciable sur le Saskatchewan. Au paragraphe 3.5, nous suggérons que si les gains en capital sont taxés à l'avenir, les droits de succession actuels devraient être abolis car un impôt sur la plus-value du capital est simplement un impôt anticipé sur la succession.

6. Taxation des sociétés, de leurs actionnaires et des revenus commerciaux—(Section IV)

a) Nous soulignons que dans notre région en particulier et dans la Saskatchewan en général, la plus grande partie des firmes sont petites et privées. Il n'y a pratiquement pas de grandes entreprises publiques dont les décisions majeures se fassent dans la Province. Notre économie a subi un coup sérieux récemment et beaucoup de nos petites affaires (y compris des exploitations agricoles) sont financièrement vulnérables en ce moment. L'introduction de réformes serait singulièrement inopportune actuellement.

b) Nous déclarons que le facteur déterminant de l'expansion économique et de la productivité consiste en la création de stimulants fiscaux en faveur de notre population.

(c) We express the opinion that under the proposals for reform, the greatest percentage increase in taxes to be paid by corporations will be borne by small business. Thus Saskatchewan, where almost all businesses are small, will bear a disproportionate share of the increase. There will be a trend toward more dependence on government services, to large public companies, and toward monopoly situations. Our future as a base for attracting investment would seem to be placed in considerable jeopardy.

(d) We state most emphatically that the removal of the low rate of tax on initial income of corporations is completely unacceptable unless replaced by a system which will retain the incentives and opportunities for growth presently provided.

(e) *Goodwill and Undistributed Income on Hand (Paragraphs* 4.11 *to* 4.12)

We are very concerned that interpretation of the proposals seems to indicate an element of retroactive tax, applicable to small business. This is a most important matter to us, and we try to state in clearly understandable language the reason for our concern. We make a recommendation that we hope will receive very careful and favorable consideration.

(f) We oppose the proposal to have the professions compute their taxable income on an accrual basis. We suggest that inequities in the system of taxation of co-operatives be removed. We suggest that the present rules for allowable business expenses are adequate if properly enforced, and the suggested prohibitions are unfair and unnecessary.

(g) Finally, we strongly urge that there be incorporated into the reforms a system of making prior rulings at the request of the taxpayer, such rulings to be binding on the department.

Brief of
the Saskatoon Board of Trade
on the White Paper on Taxation

Section I—Introduction and General Comments

1.1 The Saskatoon Board of Trade is a voluntary non-profit association of united citizens whose aims and objects are to promote the commercial, industrial, civic, and agricultural interests of the community and the district which it serves, and to work for sound legislation and efficient administration at the community, provincial and federal levels of government.

c) Nous exprimons l'opinion qu'en vertu des propositions de la réforme, le plus fort pourcentage d'augmentations d'impôts sur les sociétés seront subis par les petites firmes. C'est ainsi que le Saskatchewan, où la plupart des firmes sont petites, supportera une partie de la hausse qui est hors de proportion. Il y aura une tendance qui mènera à la sujétion aux institutions gouvernementales et vers les sociétés publiques ainsi que vers la monopolisation. Notre avenir dont les promesses pourraient logiquement attirer des capitaux serait ainsi fortement compromis.

d) Nous déclarons avec la plus grande emphase que la suppression du taux fiscal inférieur sur la première partie du revenu des sociétés est complètement inacceptable à moins qu'il ne soit institué un système de stimulants et de possibilités d'expansion que la structure actuelle contient.

e) Clientèle et bénéfices disponibles non distribués (Paragraphes 4.11 à 4.12)

Nous sommes très inquiets du fait que l'interprétation des propositions semble indiquer un élément de taxe rétroactive qui est applicable aux petites affaires. Il s'agit là d'une question extrêmement grave pour nous et nous essayons d'exprimer clairement la raison de notre souci. Nous espérons que ce que nous recommandons sera étudié à fond et favorablement.

f) Nous nous opposons à la proposition selon laquelle les professionnels devront calculer leur revenu taxable sur une base de croissance. Nous suggérons que soient éliminées les injustices du système de taxation des coopératives. Nous déclarons que les règles actuelles sur les frais commerciaux autorisés sont satisfaisantes si elles sont convenablement imposées et que les restrictions proposées sont injustes et superflues.

g) Finalement, nous recommandons fortement que soit incorporé dans les réformes un système qui établirait des règles sur la demande du contribuable et que ces règles lient le Ministère.

Mémoire du
Board of Trade de Saskatoon
relatif au Livre blanc sur la fiscalité

Section I—Introduction et généralités

1.1 Le Board of Trade de Saskatoon est une organisation sans but lucratif de citoyens qui ont pour objectifs de promouvoir les intérêts commerciaux, industriels, civiques et agricoles de la Communauté qu'il dessert et d'œuvrer en faveur d'une légifération solide ainsi que pour l'exercice administratif aux niveaux de la communauté, de la Province et du Fédéral.

1.2 At the outset, we should like to commend the Government of Canada for its democractic procedural decision to place the White Paper before the public and to encourage and invite discussion before legislating suggested reforms.

1.3 Our board, unfortunately, does not have available the time, money, and expert assistance to adequately study the possible effects of the proposals on the Canadian economy. However, we have been consulted by the Canadian Chamber of Commerce in the preparation of its brief on this matter, and it is our wish to completely endorse in its entirety the section of that brief headed "National Objectives". Particularly, we wish to call attention to the following paragraphs taken from that brief:

"The nation's first economic objective is prosperity for all Canadians. This can be achieved only through the generation of the maximum amount of wealth, with the broadest possible equitable distribution of that wealth amongst our people. Such a statement may sound like a truism, but it is precisely to this objective that we feel obliged to record it at the outset. Emphasis by Government on equity as the primary objective of tax reform overlooks the fact that priority must be given to generating wealth if Canadians are to have reasonable living standards."

"...By concentrating throughout on equity, the White Paper avoids consideration of the economic impact of the proposals which would prove seriously detrimental to prosperity to personal incomes and to employment for Canadians."

"There are three economic divisions of a nation or three broad purposes for which national income must be used—for consumption, for government, and for investment. At any one time, national policies lean preponderantly in one of these directions, with the emphasis moving from time to time, as dictated by current conditions. In Canada, we have moved significantly to a government-oriented economy in the last decade, which has substantially contributed to the inflationary crisis. Such countries as Japan and Germany, whose policies are investment-oriented, are rapidly gaining in the world race towards affluence. Countries such as the U.K. and France, which have been consumer-oriented for too many years, have undergone recurring monetary crises. Government orientation, or assumption by government of a rapidly growing share of national income, can only be categorized as a low-growth rate situation."

1.2 De prime abord, nous aimerions louer le Gouvernement du Canada d'avoir pris la décision démocratique de publier le Livre blanc et d'inviter, d'encourager sa discussion avant que les réformes proposées ne soient promulguées.

1.3 Notre Board ne dispose malheureusement pas du temps, de l'argent ni de l'aide d'experts qui lui permettraient d'étudier à bon escient les effets possibles qu'auraient les propositions sur l'économie canadienne. Cependant, nous avons été consultés par la Chambre de Commerce du Canada lors de la rédaction de son mémoire sur la question et nous souhaitons appuyer sans réserves et intégralement la section dudit mémoire intitulée «Objectifs nationaux». En particulier, nous attirons l'attention sur ces paragraphes dudit mémoire:

«Le premier objectif économique de la nation est la prospérité pour tous les Canadiens. Il ne peut être atteint qu'en générant un maximum de richesses et que par leur répartition la plus équitable entre nos concitoyens. Ceci résonne peut-être comme un truisme mais c'est précisément à cause du fait que les propositions du Gouvernement vont rapidement à l'encontre de cet objectif que nous nous sentons contraints de le poser tout au début. Le Gouvernement souligne que l'équité est l'objectif numéro un de la réforme fiscale en oubliant que la priorité doit être accordée à la création des richesses pour autant que les Canadiens doivent avoir des moyens de vie convenables.

«...En ne se préoccupant constamment que d'équité, le Livre blanc omet l'examen de l'influence économique des propositions qui s'avéreraient gravement préjudiciables à l'accroissement des revenus personnels et à celui de l'emploi parmi les Canadiens.

«Il y a trois divisions d'une nation ou trois destinations principales auxquelles le revenu national doit être consacré: à la consommation, au gouvernement et aux placements. Alternativement, la politique nationale penche de manière prépondérante vers l'une ou l'autre de ces trois directions en mettant l'accent sur une nécessité changeante, telle que les circonstances peuvent l'édicter. Au Canada, au cours des dix dernières années, nous avons fait des progrès évidents vers une économie orientée par le gouvernement et c'est là une politique qui a contribué de manière substantielle à la crise inflationniste. Des pays tels que le Japon et l'Allemagne dont la politique est axée sur l'investissement, font de victorieux progrès au sein de la compétition mondiale, tendant ainsi vers l'opulence. Des pays tels que le Royaume-Uni et la France dont la politique, depuis de trop nombreuses années, s'est orientée vers la consom-

"Thus, to grow, Canada must follow policies which will channel the greatest possible share of her national income to savings for investment... The White Paper proposals have exactly the opposite effect. While it is held out as a tax reform proposal, the White Paper is in fact one of the heaviest tax increase proposals ever made by a Canadian Government."

"It is a matter of historical record that economic growth has benefitted the poor relatively much more than the wealthy. The percentage of population that may be classed as 'wealthy' in the developed countries has not changed noticeably for centuries. But the percentage that can truly be classified as 'poor' has dropped drastically and almost in direct relationship to economic growth.

1.4 In addition to these specifically quoted paragraphs, we also subscribe to and support the statements of the Canadian Chamber which deal with Canada's competitive position, inflation, incentives for growth and Federal-Provincial considerations.

1.5 The reforms proposed by the White Paper are so numerous and so encompassing that it is not possible to adequately or with any degree of certainty assess the effect on the Canadian economy, now or in the immediate future. Many of the areas being dealt with and the proposals contained therein are completely new and untried in the field of taxation. At best, it could be said this introduces a high level of risk to the stability of our developing economy.

1.6 Further to this, we wish to emphasize that Saskatchewan is particularly vulnerable to tax structure changes which will result in disincentives for saving and investment. Because we are an area which is underpopulated and underdeveloped, which has to dispose of the major portion of its production outside of the country, and which must purchase a substantial proportion of its needs from outside the province, it is even more important to us that our people be encouraged to invest and to take risks, to build our economy.

1.7 The remainder of our brief will consist of review of the proposals in three more sections, as follows:

mation ont subi des crises monétaires périodiques. L'orientation gouvernementale ou la prétention du gouvernement à une partie rapidement croissante du revenu national ne peut être tenue que pour une situation de lents progrès.

«Par conséquent, pour pouvoir croître, le Canada doit suivre une politique qui canaliserait la plus grante partie possible de son revenu national vers l'épargne et les placements... Les propositions du Livre blanc auront exactement l'effet contraire. Bien qu'il soit présenté sous forme de réforme fiscale, le Livre blanc est en fait l'une des hausses les plus fortes qui aient jamais été faites par un gouvernement canadien.

«L'histoire nous démontre que la croissance économique a beaucoup plus profité aux pauvres qu'aux riches. Depuis des siècles, le pourcentage de gens tenus pour «riches» n'a pas sensiblement changé. Mais le pourcentage de «pauvres a très fortement baissé et de manière directement proportionnelle à la croissance économique.»

1.4 Outre ces paragraphes spécifiques, nous appuyons également et souscrivons aux déclarations de la Chambre de Commerce du Canada qui traitent de la position du Canada par rapport à la concurrence, à l'inflation et aussi des stimulants nécessaires à l'expansion ainsi que des considérations relatives à la Province et au Fédéral.

1.5 Les réformes proposées par le Livre blanc sont si nombreuses et elles embrassent tant d'aspects qu'il n'est pas possible d'en évaluer les effets, à quelque degré que ce soit, sur l'économie canadienne ni maintenant ni à brève échéance. Beaucoup des aspects couverts et les propositions du Livre blanc sont complètement neufs et n'ont jamais été mis à l'éprouve dans le domain fiscal. Au mieux, l'on pourrait dire que le Livre blanc introduit un fort élément de risque quqnt à la stabilité d'une économie en voie de développement.

1.6 De plus, nous voulons souligner que la Saskatchewan est particulièrement vulnérable à des modifications de structure fiscale qui auraient pour résultante de décourager l'épargne et l'investissement. Comme notre région n'est ni assez peuplée ni assez développée, comme elle doit exporter la majeure partie de sa production et comme elle doit acheter la plupart des biens de consommation des autres provinces, il nous semble encore plus important d'encourager nos habitants à faire des placements et à courir des risques pour l'érection de notre économie.

1.7 Le reste de notre mémoire passera en revue les autres propositions sur les trois sections:

Section II—Individual and Family taxation

Section III—Taxation of Capital Gains

Section IV—Taxation of Corporations and their Shareholders; and Business Income

Section II—Individual and Family Taxation

2.1 Rate Increases

A significant proposal of reform is the increase in personal exemptions with the result that many individuals will be relieved from paying income tax, or will pay lower income taxes. While this is a desirable method of helping the low income earner and, assuming the reform allows the premise to remain that "all taxpayers must bear their fair share", there appears to be an increased load placed on what is commonly referred to as the middle income group.

The economy of Saskatchewan and the City of Saskatoon in particular is largely dependent on the middle income taxpayer. This group is now bearing a substantial portion of the tax load. There is a strong need to develop a more diversified economy, one which will attract taxpayers in the upper income groups. Only by doing this will the growth of the economy of this underdeveloped province and our area rise to the level enjoyed by other areas of Canada. We are very concerned that the incidence of a higher rate of tax on the middle income group will have a more serious effect on our area and its people than on people in similar circumstances living in a more diversified economy. We are particularly concerned that the very kind of people required to develop our area such as young technicians, junior executives, and professionals will leave to reside in areas where opportunity may be more evident; or, they may tend to emigrate to the United States.

2.2 Averaging Formula

The inclusion in the reforms of the concept of averaging income is in itself laudable. However, the statement in the White Paper that "The formula is necessarily complicated but this would not concern taxpayers because it can be applied on their behalf" is frightening and denies a fundamental right. Surely, a taxpayer must be able to determine his tax liability and know precisely his financial position without waiting... hoping... fearing the result of the formula as "applied on their behalf". We urge that an averaging formula be devised which is simple, fair, and easily followed by all taxpayers.

SECTION II—Taxation individuelle et familiale

SECTION III—Taxation des gains de capital

SECTION IV—Taxation des sociétés, de leurs actionnaires et des bénéfices commerciaux.

Section II—Taxation individuelle et familiale

2.1 Augmentation des taux

Une proposition importante de réforme fiscale est celle relative à l'augmentation des exemptions personnelles qui permettra à beaucoup de particuliers de ne plus payer d'impôts ou d'en payer moins. Bien que cela constitue une méthode souhaitable d'aider les petits salrariés et en présumant que la réforme admet le maintien du principe qui estime que «tous les contribuables doivent participer équitablement», il semble qu'une charge plus lourde est placée sur ceux qu l'on appelle couramment le groupe aux revenus moyens.

L'économie du Saskatchewan et de la Ville de Saskatoon en particulier dépend largement de ce dernier groupe de contribuables. Il doit maintenant supporter une partie substantielle du fardeau fiscal. Il est fortement nécessaire de faire progresser une économie plus diversifiée du genre qui puisse attirer des contribuables à revenus supérieurs. Ce n'est que de cette manière que l'économie de notre région croîtra pour atteindre le niveau dont jouit le reste du Canada. Nous sommes très préoccupés par l'incidence d'un taux plus élevé sur le revenu des classes moyennes qui aura un effet plus grave sur notre région et sur sa population que sur celles d'autres régions où l'économie serait plus diversifiée. Notre souci tient au fait que le genre même de personnes nécessaires au développement de notre région, les jeunes techniciens et cadres, les professionnels s'en iront résider dans les provinces aux possibilités plus évidentes ou, encore, ces personnes émigreraient aux États-Unis.

2.2 Formule d'étalement

L'incorporation dans les réformes du concept de la formule d'étalement est en soi louable. Cependant, la déclaration du Livre blanc selon laquelle «la formule est obligatoirement compliquée mais cela ne concernerait pas les contribuables parce qu'elle serait appliquée à leur sujet» est effarante en ce qu'elle les prive d'un droit fondamental. Il est certain qu'un contribuable doit être capable de déterminer son obligation fiscale et de savoir avec précision où en est sa situation financière sans avoir à attendre... à espérer... à craindre... le résultat d'une formule «apliquée à son sujet». Nous insistons sur l'urgence de libeller une formule qui soit simple, équitable et que les contribuables puissent facilement observer.

2.3 Retirement and Pension Provision

While there have been abuses of the income tax rules and regulations respecting registered pension plans and registered retirement savings plans, we do not concur in the overall denial of pension plans that are primarily for the benefit of major shareholders. In any free enterprise system, it is incumbent on each businessman to provide for his own retirement. There is nothing wrong with a businessman diligently saving during his working life, to provide for an anticipated standard of living upon reaching his retirement. In this way, the individuals concerned will not be heavily dependent upon government measures to provide them with an adequate standard of living. The economy of this area is based upon the small businessman, a considerable number of whom are the sole shareholder and sometimes the sole employee of a private company. Because of the rules applied by the assessors, these people are denied their basic right to provide an adequate post-retirement income. These people are not in the same position, as a similar shareholder in a much larger company. In this latter case, which is prevalent in Eastern Canada, a pension plan is acceptable for registration by the tax department. There is an inequity in this situation; therefore, we recommend that reforms include provision to allow a small shareholder/businessman to provide for his retirement on the same basis as his counterpart in the more prosperous areas of Canada.

Section III—Taxation of Capital Gains

3.1 Rates and Methods of Implementation

Our Board has reached the conclusion, albeit not unanimous, that the time has come for Canada when a Capital Gains Tax is inevitable. At the same time, we believe that this type of tax will be particularly damaging to the growth of the economy of areas such as Saskatchewan. Therefore, we are very much concerned with the method of application of the tax; that is, how and to what extent? While it may rightly be argued that realization of a capital gain increases a recipient's ability to pay, this argument must be weighed against the possible reduction in incentive to seek such gain. The decision to tax must be balanced with the effect on economic growth, a matter of particular concern for Saskatchewan. We submit that such a tax will cause a disproportionate burden because of the nature of our area with its high level of risk to investment. The higher the effective rate of the tax, the more reluctance there will be to invest in our area. We certainly do not agree with the

2.3 Dispositions relatives à la retraite

Bien qu'il y ait eu des abus à propos des divers règlements relatifs à des régimes de retraite et à l'épargne en vue de la retraite, nous ne partageons pas l'opinion qui veut que les régimes de retraite soient complètement supprimés; ils sont surtout faits à l'avantage 540 des gros porteurs de parts. Dans n'importe quel système de libre entreprise, il incombe au chef d'entreprise de pouvoir à sa propre retraite. Il n'y a rien à redire lorsque celui-ci pratique une épargne diligente au cours de sa vie active afin de se préparer le mode de vie qu'il espère mener après sa retraite. De cette manière, les intéressés ne dépendront pas beaucoup des mesures gouvernementales à propos de leur train de vie. L'économie de cette région dépend des petits chefs d'entreprises dont beaucoup sont les porteurs de parts uniques et les seules employés de sociétés privées. Du fait des règles appliquées par le contrôleur des contributions directes, ces chefs d'entreprises sont privés de leur droit fondamental de pourvoir à leurs revenus après leur retraite. Ceux-ci ne se trouvent pas dans la même position qu'un actionnaire similaire de sociétés plus importantes. Dans ce dernier cas, fréquent dans l'Est du Canada, un régime de retraite est acceptable aux autorités fiscales. Cette situation est injuste; par conséquent, nous recommandons que les réformes comprennent des dispositions qui autorisent le petit chef d'entreprise/porteur de parts, de pourvoir à sa retraite aux mêmes termes que son homologue dans les régions plus prospères du Canada.

Section III—Taxation de Gains de Capital

3.1 Taux et méthode de mise en œuvre.

Notre Board a tiré la conclusion—bien qu'il n'ait pas été unanime à ce sujet—que l'heure a sonné d'estimer que l'impôt sur les gains de capital est inévitable. Cependant, nous croyons que ce genre d'impôt sera particulièrement préjudiciable au développement de régions telles que le Saskatchewan. Par conséquent, nous sommes très préoccupés à propos de la méthode d'application de la taxe; comment sera-t-elle appliquée et dans quelle mesure? Bien que l'on puisse soutenir à juste titre que la réalisation d'un gain de capital augmente la possibilité de payer, on devrait opposer cet argument au désir de l'intéressé de réaliser un tel gain. La décision de taxer doit être juxtaposée à l'effet que cela aura sur le développement économique, chose qui est d'un grave intérêt pour le Saskatchewan. Nous déclarons qu'une telle taxe sera un fardeau hors de proportion du fait de la nature de notre Province qui représente un grand risque pour le capital investi. Plus le taux de l'impôt sera élevé et plus réticent sera le capital dans notre région. Nous ne sommes certai-

philosophy of treating capital gains as income, and taxing them accordingly. We submit that even with the modifications of this general principle embodied in the White Paper, the resultant incidence of the tax would be overly burdensome, and most harmful to our economy. We, therefore, strongly urge that the entire proposal with respect to the taxation of capital gains be reviewed and a system devised which will eliminate these objections. We appreciate that you would like us to make specific suggestions and we have considered a number of proposed schemes. With the resources available to us, it is not possible to adequately study these alternative proposals and their effect on the other proposals in the White Paper.

However, our board does feel that the suggested alternative proposed by the Canadian Chamber has a great deal of merit, and we urge careful study of it. For convenience, we repeat herein the basic proposal, although we will not bore you with repeating the entire argument:

> "All gains realized on the disposition of assets held for less than five years should be taxed at full income rates and losses should be allowed in full. Where gains or losses are realized on assets held for more than five years, 50 per cent of the gains should be taxed and 50 per cent of the losses should be deductible."

The proposal is, of course, coupled with the following provisos:

1. That there be no tax on unrealized gains;

2. That full integration be permitted for dividends from all Canadian companies;

3. That gains arising from the sale of a principal residence and from personal property held for personal use and enjoyment be not taxed.

A second method suggested would be to tax a capital gain at a flat rate of not more than 25 per cent. We strongly believe that our method of taxing capital gains must not be dissimilar to that of our close neighbour, the U.S.A.

3.2 Valuations

We are concerned with the problems of valuations from which any system of taxation of capital gains would start. In establishing a base from which to measure the value of all

nement pas en accord avec la philosophie qui veut que les gains de capital soient traités comme des revenus et qu'ils doivent être traités de la même manière. Nous estimons que même avec les modifications de ce principe général contenues dans le Livre blanc, l'incidence fiscale sera trop lourde et des plus préjudiciables à notre économie. Nous déclarons donc qu'il set impératif que toute la proposition relative à la taxation des gains de capital soit remaniée et qu'un système soit conçu qui élimine ces objections. Nous nous rendons compte du fait que vous voudriez nous voir soumettre des suggestions spécifiques et nous avons étudié un certain nombre de projets. Les seuls renseignements dont nous disposions ne nous permettent pas d'étudier convenablement ces alternatives ni l'effet qu'elles auraient sur d'autres propositions du Livre blanc.

Cependant, notre Board croit fermement que l'alternative suggérée par la Chambre de Commerce du Canada présente beaucoup d'avantages et nous en recommandons expressément une étude sérieuse. Il convient que nous en transcrivions la proposition fondamentale mais nous ne vous importunerons pas en en répétant tous les aspects:

> «Tous les gains réalisés à la vente d'actifs détenus pendant moins de 5 ans devraient être pleinement imposés et les pertes devraient être intégralement déduites. Si des gains ou des pertes apparaissent sur un actif qui aura été détenu pendant plus de 5 ans, seuls 50 p. 100 des gains seraient imposés et seuls 50 p. 100 des pertes pourraient être déduits.»

La proposition est naturellement assortie des conditions:

1. Qu'il n'y ait pas d'impôts sur des gains non réalisés;

2. Que la pleine intégration soit autorisée pour les dividendes de toutes les sociétés canadiennes;

3. Que les profits émanant de la vente d'un lieu principal de résidence ou de toute autre propriété personnelle acquise pour usage personnel et jouissance ne soit pas taxée.

Une deuxième méthode a été suggérée qui taxerait un gain de capital à un taux uniforme ne dépassant pas 25 p. 100. Nous croyons fermement que notre méthode de taxer les gains de capital ne devrait pas être différente de celle adoptée par notre voisin immédiat, les États-Unis.

3.2 Évaluations

Nous nous préoccupons des problèmes d'évaluation qui seraient la base de n'importe quel système de taxation de gains en capital. En établissant la base qui permette d'évaluer

property, it seems to us that valuation must be on a basis that denies retroactive tax, pitfalls, or entrapment to a taxpayer because of changing economic values over a period of time. In this regard, the present state of our extremely depressed agricultural industry in Saskatchewan, and of many small businesses as well, makes the determination of worth most hazardous. Land which was $140.00 per acre two or three years ago is presently selling at $75.00 per acre. The reason for concern on valuation day is obvious.

n'importe quel actif, il nous semble que l'évaluation devrait se faire sur une base qui écarte la taxe rétroactive et évite que le contribuable tombe dans l'erreur ou un piège du fait de fluctuations économiques qui se produiraient au bout d'une certaine période. A ce sujet, la crise extrêmement sérieuse de notre agriculture dans la Saskatchewan et celle aussi de nombreuses petites entreprises rend très hasardeuse toute détermination de valeur. Des terrains qui se vendaient à 140 dollars l'acre il y a deux ou trois ans sont actuellement à 75 dollars l'acre. La raison de notre souci sur l'évaluation est évidente.

3.3 Property held for Personal Use and Enjoyment

We reiterate once again that gains on property held for personal use and enjoyment should not be taxed or subject to the perusal of taxation officials. To ensure that there will be no need for unnecessary invasion of the principal of the right of privacy, the exemption of such gains should be set sufficiently high to accomplish public acceptance even if this might mean some loss of equity or tax.

3.3 Propriété à usage et jouissance personnels

Nous soulignons à nouveau que ce genre de propriété ne devrait pas être taxée ni soumise à l'inspection des services fiscaux. Afin d'assurer qu'il n'y aurait nul besoin de se voir exposés à une invasion de l'intimité, l'exonération devrait être assez forte, ce qui entraînerait l'approbation des intéressés et ce malgré le fait que cela signifierait quelque perte de recette fiscale.

3.4 Taxation of Inflation

We appreciate the statement of the Minister that an attempt was made to devise a system of exempting purely inflationary gains from taxation, and the conclusion was reached that it would not be possible to devise a workable system. It seems to us that it would be quite simple for an announcement to be made once a year that the inflationary factor for that year was "x" per cent, and that only gains in excess of that percentage would be subject to taxation. If the property was held for several years, it would only be necessary to add up the factors for each year, or deduct a factor should the cost of living have declined in any year. We urge that an attempt be made along these lines to arrive at a workable system, and thus remove any built-in tendency for taxing authorities to gain revenues from purely inflationary factors.

3.4 Taxation de l'inflation

Nous apprécions la déclaration du Ministre selon laquelle il a été tenté de rédiger un système qui exempte des gains émanant uniquement de l'inflation; en conclusion, il ne serait pas possible d'établir un tel système qui fonctionne. Il nous semble qu'il serait très simple d'annoncer tous les ans le pourcentage de l'inflation et que tous gains qui dépasseraient ce pourcentage seraient taxables. Si la propriété a été conservée plusieurs années ces pourcentages s'additionneraient ou il y aurait une soustraction à faire si le prix de la vie avait baissé au cours d'une année. Nous insistons pour qu'un effort soit fait dans ce sens afin de parvenir à un système qui fonctionne, ce qui éliminerait la tendance du Fisc à augmenter ses recettes par l'inflation.

3.5 Estate Tax in Relation to Capital Gains Tax

Capital accumulation under the present Canadian tax system does not escape taxation completely, merely because they are not treated as income for income tax purposes—they meet the Receiver General at the end of the road with his demand for death duties. Should capital gains be taxed in the future, we suggest that the present estate tax should be eliminated, as it seems reasonable to suggest that a capital gains tax is simply a prepaid estate tax.

3.5 Comparaison des droits de succession avec le gain de capital.

L'accumulation de capital n'échappe pas complètement à l'impôt sous le régime fiscal actuel du Canada bien que ce gain ne soit pas maintenant assimilé à un revenu et cela tout uniment du fait des droits de succession. Si les gains de capital sont taxés à l'avenir, nous suggérons l'élimination des droits de succession actuels car il semble logique de soutenir qu'un impôt sur un gain de capital est tout simplement un droit de succession anticipé.

Section IV—Taxation of Corporations and their Shareholders and Business Income

4.1 In the areas represented by our Association and in the Province of Saskatchewan in general, essentially all businesses are of a small private nature. They are largely one or two-man enterprises where the owner/shareholder takes an active part in the management. They are in our area, as in others, the nucleus of our employment and living standard structure.

4.2 Our province is primarily agricultural. We have had diversification in the last decade into minerals and resource development, and accompanying expansion of manufacturing and service industries. Saskatchewan, however, is an economy of branches of public companies competing with private Saskatchewan developments. There are practically no widely-held enterprises where control or operating decisions are made within the province.

4.3 The economy of our province has been dealt a severe blow in recent years. Problems in the agricultural industry have been increasing, as they have more recently in one of our major mineral industries. Small privately-owned businesses in the retail, wholesale, service and manufacturing fields have suffered and are in financially vulnerable positions with no foreseeable relief or solution available. Any cash reserves accumulated during times of greater prosperity and growth are being depleted to sustain business life.

4.4 We suggest that given a province abundant with natural resources, minerals, and agriculture; a people with energy and with active and latent potential for economic growth, expansion and productivity lies in incentives in the tax structure applicable to these people.

4.5 Included in the proposals for tax reform is the suggestion that the lower rate of taxation applicable on the first $35,000.00 of corporation taxable income be eliminated. We submit that regardless of the method of integration, or of the option to elect to be taxed as a partnership, in all cases the end result is more cash removed from the business for the payment of tax. This additional removal of cash will be felt particularly by small privately-owned business, which is essentially all we have in Saskatchewan.

4.6 It has been suggested that the two-rate system of taxation for corporations has

Section IV—Taxation des sociétés et de leurs actionnaires ainsi que des bénéfices commerciaux.

4.1 Dans les régions que notre Association représente, en général dans le Saskatchewan, la plupart des entreprises sont essentiellement petites et privées de nature. Il s'agit surtout de firmes comprenant un homme ou deux associés dans lesquelles le propriétaire/actionnaire dirige l'affaire activement. Ces entreprises constituent dans notre région comme ailleurs les embryons de notre structure de l'emploi et du standard de vie.

4.2 Notre Province est essentiellement agricole. Dans les dix dernières années, nous nous sommes lancés dans l'exploitation des minerais et autres ressources, ce qui a été conjugué à la crèation d'une industrie de fabrication y afférente. Le Saskatchewan, cependant, a une économie qui comprend des succursales de sociétés publiques en concurrence avec des entreprises privées locales. Il n'y a pratiquement pas de sociétés publiques dont les décisions majeures soient prises dans la Province.

4.3 L'économie de notre Province a subi un coup assez rude au cours des années récentes. Les problèmes agricoles se sont aggravés et, aussi, récemment, dans l'une des exploitations minières principales. Les petites firmes privées de vente au détail, en gros, de service et des ateliers de fabrication ont tous vu leurs affaires baisser et se trouvent dans des situations financières vulnérables tout en n'ayant pas en vue la perspective d'une amélioration. Toutes les réserves liquides qui ont été accumulées lors de meilleures années sont en baisse et servent de fonds de roulement.

4.4 Nous croyons que dans le cas d'une province qui dispose d'abondantes ressources naturelles, minières et une agriculture, habitée par des gens actifs, pleins d'idées et sachant gérer leurs entreprises, le facteur déterminant de l'expansion économique, de la productivité, réside dans les encouragements fiscaux dans le cadre de la structure de taxation.

4.5 Les propositions contiennent la suggestion que le taux plus bas fiscal sur les premiers $35.000 de revenus taxables soit éliminé. A notre avis, quel que soit le système d'intégration ou malgré la latitude d'être imposé comme association, il y aura dans tous les cas une diminution de l'argent nécessaire aux affaires qui devra être versé au percepteur. Cette diminution se fera particulièrement sentir parmi les petites entreprises privées qui constituent l'essentiel du commerce au Saskatchewan.

4.6 Il est suggéré que le système du double taux des sociétés a des lacunes, qu'il ne s'ap-

shortcomings and is not equitabe in some instances. However, no tax system is void of shortcomings or viewed by all as completely fair. Surely it is preferable to strike a balance between equity and the discretion to allow for encouragement to invest, expand, and assume risks—with people, materials, and machinery in order to stimulate growth and productivity. It is largely upon the initiatives shown by this kind of enterprise that Canada's economic development and the revenues of government are derived.

4.7 Under the proposals for reform, the greatest percentage increase in taxes to be paid by Corporations will be borne by small business. Within our province we will incur a disproportionate share of the increased tax because our businesses are almost all small and closely-held.

4.8 One of the aims of the proposed reform, as we understand it, is to encourage Canadians to invest in their own country. We suggest that precisely the opposite reaction seems natural. The state of mind which brings the desires and attitudes to start new businesses definitely and certainly will shift to a dependence on government services. A situation will gradually develop in which large public companies, not necessarily efficient, will be providers of most of the goods and services. The trend could be toward a monopoly situation.

4.9 Given the prospect of yet more income tax, given the high risk of investment in almost any venture in this province, given the prospect of a capital gain being treated as ordinary income, our future as a base for attracting investment of capital, both domestic and foreign, would seem to be placed in considerable jeopardy.

4.10 We believe that it is vital that incentives and opportunities for growth of small business be provided. And, it seems to us that there is no fairer or more effective way to provide these than through a system of tax deferral or abatement. Though such a system may result in some reduction of government income during the early years of a corporation's existence, we believe that this is more than compensated for in the long run because faster growth enables the corporation to more quickly increase its earnings and pay increased taxes. We are, therefore, irrevocably opposed to the removal of the

plique pas à tous les cas. Cependant, il n'y a pas de système fiscal parfait et il n'est jamais reconnu parfait de tous. Il est sûrement préférable de s'en tenir à la juste moyenne entre l'équité et la nécessité d'encourager les placements, l'expansion et la prise de risques en ce qui touche les gens, les matières premières et l'équipement afin de stimuler l'expansion et la productivité. C'est surtout grâce aux initiatives que démontre la petite entreprise que le développement économique du Canada peut se faire et grâce auquel les recettes fiscales du gouvernement augmentent.

4.7 Dans le cadre des proposition de réforme fiscale, le plus grand pourcentage de hausses d'impôts que devront payer les sociétés sera imputé aux petites entreprises. Dans notre province, nous aurons à faire face au paiement d'une partie qui est hors de proportion dans la structure fiscale, parce que nos entreprises, presque toutes, sont petites et de nature privée.

4.8 L'un des buts de la réforme proposée, comme nous la comprenons, est d'encourager les Canadiens à investir dans notre pays. Nous croyons que la réaction nettement opposée semble naturelle. L'état d'esprit qui incite le désir de démarrer de nouvelles entreprises évoluera certainement et d'une manière nette vers la dépendance aux services du gouvernement. Une situation croîtra graduellement dans laquelle de grandes sociétés publiques, qui ne seraient pas obligatoirement efficaces, seront les fournisseurs de la plupart des biens de consommation et des services. La tendance pourrait se dessiner vers la monopolisation.

4.9 Étant donné que l'impôt croîtra et que les investissements courront de grands risques dans n'importe quelles entreprises lancées dans cette Province, attendu que le gain de capital serait éventuellement traité en tant que revenu ordinaire, notre avenir serait considérablement compromis en ce qui concerne des investissements provenant et du pays même et de l'étranger car ils ne seraient plus attirées par notre région.

4.10 Nous croyons qu'il est d'un intérêt vital que tous les encouragements, toutse les possibilités d'expansion de la petite entreprise soient accordés. Il nous semble qu'il n'y a pas de méthodes plus efficaces ni plus équitables que d'accorder ces avantages par le truchement d'impôts réduits ou différés. Bien qu'un tel système puisse causer une certaine diminution des recettes fiscales au cours des premières années d'une société, nous croyons que cela sera amplement compensé à la longue car la croissance de ladite société lui permettra de faire de plus gros bénéfices ergo de payer des impôts accrus. Par conséquent, nous nous

two-rate system of corporation tax unless it is replaced by a system which will retain the incentives and opportunities for growth provided under the present system.

4.11 Goodwill

Saskatchewan has a preponderance of small businesses. Their ability to remain in existence is largely dependent on the elements of goodwill built up over the years. Its value, though real, is impossible to accurately determine in terms of dollars. We view with great alarm paragraph 5.8 of the White Paper proposals and the suggestion to tax goodwill created in the past but sold after the proposed system comes into effect. It is retroactive taxation to tax in the future what was earned in the past and is in conflict with paragraph 1.12 of the proposals. We earnestly request that a method of determining the value of a business be devised which will eliminate any possibility that the goodwill built up in that business prior to valuation day ever be taxed.

4.12 Undistributed Income on Hand

Paragraph 4.78 of the proposals in respect of the taxation of earnings accumulated before the new system begins is causing our businessmen grave concern. As any reduction of the accumulated earnings will similarly reduce the beginning value of the company's shares, any subsequent sale of those shares at a price greater than the reduced value will result in a gain subject to tax. The implication would appear to be the retroactive tax on the capital (share value) which has been accumulated prior to valuation day and which value is not affected by distribution of the accumulated earnings.

This is in direct conflict with Paragraph 1.12 of the White Paper proposals wherein it is stated reforms should not apply to incomes earned in previous years. We endorse the principles of the Paragraph 1.12.

Inasmuch as there are many private companies, the shares of which are equally as valuable before as after a distribution of the accumulated earnings, we respectfully recommend that:

(a) the special 15 per cent tax be levied on the distribution of the earnings only, accumulated prior to the beginning of the new system, but:

(b) such a reduction should not be considered as a return of capital to the shareholders nor should this distribution

opposons irrévocablement à la suppression du double taux d'impôt des sociétés à moins qu'il ne soit remplacé par un système qui contienne des encouragements et des possibilités, comme dans la structure actuelle.

4.11 Capital-clientèle

Le Saskatchewan contient un nombre prépondérant de petites firmes. Elles se maintiennent surtout par le climat de confiance qu'elles ont créé au cours des années. La valeur de ce climat, bien que réelle, ne saurait être chiffrée. C'est avec une grande inquiétude que nous considérons le paragraphe 5.8 des propositions du Livre blanc et la suggestion de taxer le capital-clientèle, ce climat de confiance lentement établi mais qui se vendra dès la mise en vigueur des mesures proposées. Il s'agit là d'un impôt rétroactif qui sera déclaré dans l'avenir et cela entre en conflit avec le paragraphe 1.12 des propositions. Nous demandons fermement qu'une méthode soit trouvée grâce à laquelle la valeur d'une affaire serait déterminée; cette méthode éliminerait toute possibilité que soit jamais taxée la valeur-clientèle de la firme, avant qu'elle ne soit sujette à l'évaluation.

4.12 Bénéfices disponibles non-distribués

Le paragraphe 4.78 des propositions, relativement à la taxation de bénéfices accumulés avant l'entrée en application du nouveau système est en train de causer de graves inquiétudes à nos hommes d'affaires. Comme toute réduction des bénéfices accumulés réduirait la valeur des actions de la société au départ, toute vente future de ces actions à un prix supérieur à la valeur réduite se soldera par un gain subordonné à l'impôt. Cet impôt apparaîtrait comme taxe rétroactive sur le capital (valeur d'action) qui s'est accumulée avant le jour de l'évaluation et dont le montant n'est pas affecté par la distribution des bénéfices accumulés.

Ceci est en conflit ouvert avec le paragraphe 1.12 des propositions du Livre blanc qui déclare que des réformes ne devraient pas s'appliquer à des bénéfices réalisés au cours d'années antérieures. Nous approuvons les principes du paragraphe 1.12.

Comme il y a de nombreuses sociétés privées, dont les actions ont autant de valeur avant et après la distribution des bénéfices accumulés, nous recommandons respectueusement que:

a) la taxe spéciale de 15 p. 100 soit uniquement appliquée à la distribution des bénéfices qui se sont accumulés avant le début du nouveau système, mais que

b) cette réduction ne soit pas considérée comme un remboursement de capital aux actionnaires ni que cette distribution affecte

affect the value for tax purposes of the shares which may later be sold.

4.13 Taxpayers in the Professions

We oppose the proposal to have the professions compute their taxable income on the accrual basis. The change would offer acceleration of payment of tax: but in the long run will produce no additional tax. The acceleration of payment of tax may well be reduced by an averaging provision. The accrual basis would cause a complex, troublesome, expansive accounting burden to the professions and the public. The uniqueness of a professional fee for service makes determining accurately the value of work in progress very difficult. It would also appear that in the case of a lawyer or doctor, the file of the client would have to be opened to a tax assessor. In this case, the importance of privileged communication comes to mind.

4.14 Co-operatives

We recognize that co-operatives have as rightful a place in the Canadian business economy as any form of business organization. This submission is not a criticism of co-operatives nor of credit unions, and we hope it will not be construed as such. We do, however, quarrel with tax laws which result in one form of corporate organization escaping some of the tax burden to which its direct competitors are subjected. That any income tax ought to fall with equal weight on businesses in direct competition with one another is an equity principle that would meet with wide acceptance. The proposed reforms seem to permit an inequity.

4.15 Allowable Business Expense

This board concurs with the White Paper in that rigorous limits should be set to check 'expense account living'. At the same time, we respectufly submit that this sort of thing is not nearly as rampant as is indicated. Many of the restrictions to be imposed are unnecessarily harsh and would be harmful in many ways. For example, professional people are precluded from radio, television, or newspaper advertising by their respective rules of conduct. Frequently medical and legal conventions deal with matters for the public good. It is our opinion that the present laws and restrictions, carefully enforced, are adequate and that no further restriction is necessary.

la valeur à des fins fiscales des actions qui peuvent être vendues plus tard.

4.13 Contribuables professionnels

Nous sommes contre la proposition qui veut que les professionnels calculent leur revenu imposable sur la base d'exercice. Le changement offrirait l'accélération du paiement de la taxe. Cette accélération peut être réduite par une clause d'étalement. La base d'exercice créerait un fardeau complexe, difficile et cher pour les professionnels et le public. Le caractère unique des honoraires professionnels rend très difficile l'évaluation exacte du travail fourni ou en cours. Tel serait le cas d'un avocat ou d'un médecin; le dossier d'un client ou d'un patient aurait lieu d'être communiqué au percepteur. Dans ce cas, l'importance du secret professionnel nous est remise en mémoire.

4.14 Coopératives

Nous reconnaissons que les coopératives ont droit à leur place dans l'économie canadienne, tout aussi bien que n'importe quelle autre forme d'organisation commerciale. Cette soumission n'est pas une critique des coopératives ni des corporations ou caisses populaires et nous espérons qu'elle ne sera pas interprétée dans ce sens. Cependant, nous avons à redire au sujet de lois fiscales qui aboutissent à une certaine forme d'organisation corporative qui échappe à une partie du fardeau fiscal à laquelle sont soumis ses concurrents directs. Que n'importe quel impôt sur le revenu tombe d'un poids également réparti sur des entreprises engagées dans une concurrence directe nous semble être un principe d'équité qui aurait l'assentiment général. Les réformes proposées semblent permettre une injustice.

4.15 Frais commerciaux autorisables

Ce Board est en accord avec le Livre blanc quant à la nécessité d'établir de strictes limites sur les «comptes de frais de vie» Simultanément, nous proposons respectueusement que cette pratique n'est pas aussi généralisée qu'on l'indique. Plusieurs des restrictions imposées sont inutilement rigoureuses et seraient préjudiciables de plusieurs façons. Par exemple, les professionnels sont éliminés de la publicité par radio, télévision ou par voie de presse de par leur éthique. Il est fréquent que des congrès d'avocats ou de médecins s'occupent de questions dont le dessein est le bien-être de la communauté. A notre avis, les lois actuelles et les restrictions en vigueur, si elles sont soigneusement observées et imposées, sont suffisantes et des restrictions plus rigides ne sont pas utiles.

4.16 Prior Rulings

One of the great restrictions on enterprise today is the complete inability or at least great difficulty, in obtaining from the income tax authorities a prior ruling on the tax implications if a certain course of action is taken. Although it is appreciated that this presents considerable difficulty for the department, and that errors might from time to time be made, it seems to us that many people would be much more inclined to take risks which on the whole would presumably benefit the economy as well as themselves, if they could at least feel that the tax implications were not one of those risks.

We, therefore, strongly urge that there be incorporated into the reforms a system of making prior rulings at the request of a taxpayer, such a ruling to be final and binding on the department.

Conclusion:

The words of Alfred Whitehead, a philosopher gifted with insight, come to mind:

> "A Great Society is a society in which its men of business think greatly of their functions."

It naturally follows that society as a whole receives the rewards of each individual's success, through job opportunities and taxation. The spirit of such men of business must not be dampened, for the advantages which would be lost to society in the long run far outweigh the desirability of collecting more tax to do useful and important things for society now. With respect, we ask for your consideration of our comments.

All of which is respectfully submitted by the Saskatoon Board of Trade to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs, House of Commons, Ottawa, and the Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, this Fifteenth Day of April, Nineteen Hundred and Seventy.

Tom R. Alexander,
President,
Saskatoon Board of Trade.
Rnold H. Smith,
Vice-President and Chairman of the
Taxation Committee,
Saskatoon Board of Trade.

4.16 Règlements antérieurs

L'une des grandes restrictions imposées aujourd'hui à l'entreprise est l'incapacité complète ou du moins la grande difficulté qu'il y a à obtenir un règlement antérieur des autorités fiscales sur les répercussions fiscales dans le cas où une certaine ligne de conduite est adoptée. Bien que nous nous rendions compte du fait que cela présente une grosse difficulté pour le Ministère et que des erreurs peuvent se produire de temps à autre, il nous semble que beaucoup de gens seraient bien plus incités à courir des risques qui, dans l'ensemble, seraient profitables à l'économie aussi bien qu'aux gens courant ces risques, pour autant que ceux-ci estiment que les obligations ultérieures fiscales ne sont pas parmi les risques encourus.

Par conséquent, nous insistons fermement sur le fait que dans les réformes soit incorporé un système qui permette de délimiter les règlements antérieurs, sur la demande d'un contribuable étant entendu qu'un tel règlement serait définitif et lierait le Ministère.

Conclusion:

Les mots prononcés par Alfred Whitehead, un philosophe doué d'un esprit pénétrant, reviennent à l'esprit:

> «Une société idéale est celle dont les hommes d'affaires ont une conception idéale de leurs fonctions.»

Il s'ensuit naturellement que la société dans son ensemble récolte les fruits des succès remportés par chacun de ses membres dans l'exercice de ses fonctions ou par la fiscalisation. L'esprit entreprenant de tels hommes ne devrait pas être découragé car les bénéfices que la société en retirerait à la longue dépassent de beaucoup l'intérêt qu'il y a à accroître les recettes fiscales dans l'intention de faire des choses utiles et importantes aujourd'hui. Nous nous permettons de solliciter votre attention et vos commentaires sur tout ce qui précède.

Tout cet exposé est respectueusement soumis par le Board of Trade de Saskatoon au Comité permanent des Finances, des Échanges et des Affaires économiques, Parlement, Ottawa et au Comité sénatorial de la banque, des Échanges et du Commerce, en ce quinzième jour du mois d'avril, mil neuf cent soixante-soixante-dix.

Tom R. Alexander
Président du
Board of Trade de Saskatoon.
Rnold H. Smith
Vice-Président et Président
du Comité des questions fiscales,
Board of Trade de Saskatoon.

APPENDIX A-51

National Farmers Union
Submission
to the
House of Commons Committee
on
Finance, Trade and Economic Affairs
Ottawa, Canada

May 12, 1970

1. The National Farmers Union accepts the opportunity of presenting its views on the White Paper on Taxation of November 7th last, with particular emphasis on the manner in which some of these proposals on tax reform will affect farm people.

Farming—An Exploited Industry

2. We believe there are several important factors which distinguish the farming industry from other forms of productive enterprise in Canada.

3. The emphasis of our national agricultural policy has been to draw farm people from the land into the industrial centres of the nation. In this respect, Canadian objectives have not varied appreciably from those of other nations whose goals have been to transfer from an agricultural to an industrial economy.

4. As a consequence of National policy, farmers and farming have long been discriminated against in such a way as to hasten the exodus from the land by transferring the wealth produced from the land to the industrial economy. Low and unstable prices for farm products have at best returned a low return on the farmer's labour and invested capital. The variable level of cash return to the farmer; a highly imperfect market condition over which he has little or no control; and the unpredictable vagaries of nature have all contributed toward a situation which has encouraged movement out of farming.

5. Further, the farmer has not been able to compete successfully with the industrial sector in the payment of farm wages. Much farm work is seasonal; therefore unable to attract workers seeking secure employment. In recent years, the farm labor shortage has often proven critical.

6. Where full time employment of workers was required, farming was long discriminated against by law in offering to employees such benefits as workmen's compensation or unemployment insurance. Pension plans, too,

APPENDICE A-51

Syndicat national des cultivateurs
Mémoire destiné au
Comité de la Chambre des communes
des finances, du commerce et des questions
économiques
Ottawa (Canada)

le 12 mai 1970

1. Le Syndicat national des cultivateurs accepte de pouvoir faire connaître ses vues au sujet du Livre blanc sur la réforme fiscale, déposé le 7 novembre dernier, en particulier quant aux répercussions de certaines réformes projetées ur la collectivité agricole.

L'agriculture, industrie exploitée.

2. Nous estimons que l'agriculture, sous plusieurs aspects importants, se distingue nettement des autres secteurs canadiens de la production.

3. La politique canadienne, en matière d'agriculture, s'est employée à favoriser l'exode des ruraux vers les centres industriels. A cet égard, ses objectifs généraux ne diffèrent pas sensiblement de ceux des autres pays où l'industrie doit se substituer à l'agriculture comme fondement de l'économie.

4. Cette politique nationale a eu pour résultat, de longue date, de nuire au secteur agricole et aux cultivateurs, et d'encourager ainsi l'exode rural, en orientant les richesses de la terre vers le secteur idustriel. Les prix faibles et instables des produits agricoles ont engendré, au mieux, de faibles bénéfices, par rapport au travail fourni par le cultivateur et au capital qu'il investit. La variation des profits en espèces qu'il en retire, les conditions des plus imparfaites d'un marché qui échappe plus ou moins à son emprise, les caprices imprévisibles de la nature, toutes ces choses ont donné naissance à une conjoncture qui favorise l'amenuisement du secteur agricole.

5. Le cultivateur, en outre, n'a pu soutenir la concurrence avec le secteur industriel à l'égard des salaires de la main-d'œuvre. Les travaux agricoles, de nature largement saisonnière, n'offrent aucun attrait à ceux qui recherchent un emploi stable. Ces dernières années, la pénurie de main-d'œuvre agricole a fréquemment atteint des proportions alarmantes.

6. Là où le travail à temps plein s'impose, le secteur agricole s'est vu désavantagé par la législation ouvrière (indemnisation des accidents de travail, assurance-chômage). Qui plus est, le secteur industriel a pu se prévaloir de

were available in the industrial sector long before the introduction of the Canada Pension Plan which today is applicable to farmers and many farm workers. The farmer has long suffered discrimination and exploitation in this country.

Changes in the Organization of Farming

7. As a consequence of these various conditions and circumstances, the farmer has been forced to reinvest large amounts of his earnings from the sale of his products back into the productive plant of his farm. By replacing labor with capital in the form of increased mechanization and expanded land holdings, the farmer has expanded his productive efficiency.

8. In this sense, he has received the generous encouragement of government through lending programs which, in turn, contributed toward rising inflation in land prices but has unquestionably contributed greatly toward the rehabilitation or retirement funds of those farmers who liquidated their land holdings. Is is our belief this has been more by government design than by accident. In this sense, many of those farmers remaining in farming today have made a great social contribution to the nation.

9. Nonetheless the principle has long ago been established. The displaced farmer, often with few assets, regarded his land holdings as his retirement fund. Similarly, the present day farmer has been forced by economic circumstances to reinvest his cash assets in order to maintain his levels of efficiency and productivity in the race against rising inflation and narrower margins of return on each unit of output.

10. As his non-liquid assets have increased, his options and opportunities to liquidate diminish. He has been forced into a savings trap from which escape becomes more difficult. His retirement funds has become "locked in".

The Impact of the Estates Tax

11. While reference is made to the farmer's equity in his farm as being his "pension fund", it is a fact that the entire farm family has a stake in the success of a farm operation and in thousands of instances unpaid family labor makes a substantial contribution to the capital worth of a farm.

12. In innumerable cases at least one and sometimes two or more sons may follow a father in taking over the operation of a farm while other members of the family seek

régimes de retraite longtemps avant l'instauration du Régime de pensions du Canada, lequel englobe désormais les cultivateurs et plusieurs catégories de travailleurs agricoles. Il y a des années que le cultivateur canadien est exploité et injustement traité.

Évolution des structures agricoles

7. Dans ces conditions et circonstances diverses, le cultivateur doit transformer en éléments productifs de son exploitation, une bonne partie des revenus qu'il retire de la vente de ses produits agricoles. En substituant le capital à la main-d'œuvre, au moyen de la mécanisation et de l'agrandissement de son entreprise, le cultivateur augmente le rendement de sa production.

8. A cette fin, lee cultivateur est fortement encouragé par les pouvoirs publics dont les programmes de prêts, même s'ils sont partiellement responsables de la hausse inflationniste du prix des terrains, ont incontestablement grossi les caisses de réadaptation ou de retraite destinées aux cultivateurs ayant liquidé leurs biens. Selon nous, le gouvernement l'a voulu ainsi; il ne s'agit pas d'une conséquence fortuite de ses programmes. On peut affirmer, en ce sens, que bien des cultivateurs qui persévèrent toujours fournissent au Canada un important apport social.

9. Néanmoins, le principe est établi depuis bien longtemps. Le cultivateur devant se déplacer, souvent avec un maigre actif à son compte jadis envisageait sa terre comme un fonds de retraite. Dans la même veine, le cultivateur d'aujourd'hui, sous la pression des forces économiques, doit remettre des fonds dans son exploitation, s'il veut conserver son efficacité et sa productivité, sans être distancé par l'inflation galopante, face à la baisse croissante de ses bénéfices par unité d'intrant.

10. A mesure que son actif non liquide augmente, il a de moins en moins le choix ou la possibilité de liquider ses biens. C'est une forme d'épargne qui le met dans une situation toujours plus inextricable. Son fonds de retraite devient «bloqué».

Les répercussions de l'impôt sur les biens transmis par décès

11. Bien que nous ayions parlé des biens fonciers du cultivateur comme d'un fonds de retraite, il reste que la famille entière de l'exploitant agricole compte sur le succès de l'entreprise; dans des milliers de cas, la main-d'œuvre familiale non rémunérée constitue un apport sensible à la valeur immobilière de l'exploitation.

12. Dans un nombre incalculable de cas, au moins un des fils du cultivateur, sinon deux, même plusieurs, prend en main la succession de l'entreprise, alors que les au-

occupations and professions elsewhere. The operation of the farm may continue undisturbed while contributing toward the support of the retired parents.

13. We believe this to be an ideal situation in perpetuating the concept of a family-farm-based food production industry.

14. The Estates Tax introduced in October, 1968, makes it extremely difficult to maintain such family units as viable and efficient farm units. Farm operations of $100,000 value are now common. The Estates tax on an operation of this size is $15,600; $32,700 on $160,000, and so upwards until a tax of $89,200 on $300,000 plus 50 per cent on the excess is reached.

15. As has been stated previously, during his lifetime a farmer is frequently cash short. The implication to a family upon the death of a father is liquidation of a portion of a viable farm unit in order to settle the Estates tax.

16. The seriousness of the problem in the maintenance of a family farm unit of the Estates Tax has already been recognized by the Alberta and Saskatchewan governments who are making refunds to estates of the provincial share of this tax.

Gift Tax and Capital Gains Tax

17. The White Paper, it appears, has anticipated the possible impact on the federal government's Estate Tax fortunes if too generous a Gift Tax exemption were allowed. In the context of maintaining a viable farm unit, the $10,000 once-in-a-lifetime gift provision is, in our view, inadequate and should be increased to at least $50,000.

18. While the current Estates Tax and proposed Gift Tax provisions in themselves present serious problems to the future maintenance of second generation farm units, the Capital Gains Tax will certainly assist in further disinheriting the farm family.

19. A partial sale of farm property may be required to settle the Estates Tax. Unless the farm then continues to be operated as an estate by a remaining son, the impact of the Capital Gains Tax may come into play. In circumstances where other members of a family demand settlement of an estate upon the death of a parent or parents, the son remaining on the farm will become the

tres enfants se lancent dans des carrières ou professions différentes. Il arrive parfois que l'exploitation de l'entreprise contribue à faire vivre les parents à la retraite.

13. Nous estimons que c'est là la situation idéale pour conserver le principe d'une industrie de production alimentaire fondée sur l'entreprise agricole familiale.

14. L'impôt sur les biens transmis par décès, instauré en octobre 1968, permet difficilement à de telles entreprises d'être viables et efficaces. De nos jours, les exploitations agricoles qui valent $100,000 sont monnaie courante. Pour une telle exploitation, l'impôt susmentionné s'établit à $15,600; il atteint $32,700 si l'exploitation vaut $160,000, et ainsi de suite jusqu'à l'entreprise évaluée à $300,000 (impôt de $89,200), alors que le pourcentage s'élève à 50 p. 100.

15. Le cultivateur, nous le répétons, est souvent à court d'argent comptant. Lorsque le père meurt, il arrive parfois qu'une partie viable de l'exploitation agricole doive être liquidée, afin que la famille puisse acquitter l'impôt sur les biens transmis par décès.

16. Déjà, les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont pris conscience de la gravité du problème pour les exploitations agricoles familiales; ils remettent désormais aux successions la quote-part provinciale de l'impôt exigé sur les biens transmis par décès.

L'impôt sur les dons et l'impôt sur les plus-values

17. Le Livre blanc, semble-t-il, a prévu ce qu'il adviendrait de l'impôt fédéral sur les biens transmis par décès, si l'exonération fiscale relative aux dons était trop libérale. Pour ce qui est de la viabilité des exploitations agricoles, les dispositions visant un don unique de $10,000, fait du vivant du donateur, nous semblent inappropriées; il faudrait que le montant autorisé soit au moins de $50,000.

18. Alors que l'impôt actuel sur les biens transmis par décès, de même que les dispositions fiscales projetées à l'égard des dons, suscitent de graves difficultés pour la survie des exploitations agricoles transmises de génération en génération, l'impôt sur les plus-values fera sûrement agoniser les entreprises familiales.

19. Dans certains cas, il faudra écouler une partie des biens agricoles pour acquitter l'impôt sur les biens transmis par décès. A moins qu'un des fils de l'exploitant défunt prenne en main la succession de l'entreprise, l'impôt sur les plus-values pourra jouer un rôle capital. Si les autres enfants exigent le règlement de la succession, à la mort du père, de la mère ou du dernier parent, le fils qui se conserve l'ex-

purchaser of the farm from the estate. The members of the estate (including the son) then become liable for the payment of the Capital Gains Tax.

20. If such a transaction takes place ten or even twenty years from the day of valuation, the Capital Gains tax in such a situation might be substantial, requiring the family purchaser to pay tax on the land he purchases to the extent of his share of the estate.

21. A further factor related to the valuation of farm land for the future assessment of a Capital Gains Tax is the fluctuating price levels which can and do prevail in the sale of farm lands. Market values are at best imperfect. Economic and market conditions play key roles. Government policies relative to commodity supports and credit are further important factors.

22. An outstanding example at present is farming land in much of the prairie region. Few sales in farm land are taking place because of adverse market conditions. The farmer is truly "locked in". He cannot market grain and he cannot liquidate without substantial sacrifice.

23. Valuation today is certainly a far cry from valuation of three years ago. Valuation three years hence may be another matter, and on a present-day valuation, the "capital gain" of ten years hence might be extreme.

24. For the various reasons outlined above, we urge abandonment of a Capital Gains concept in the transfer and sale of farm property.

25. The above recommendation should not, however, in our view, exempt farm land from a Capital Gains Tax where the sale of land is made by an owner other than a person who is a farmer by profession, a retired farmer, or whose chief source of livelihood has been derived from the production of food on the land being sold. Land purchased for speculative gain through resale as industrial sites or use should be assessed a tax on

26. The introduction of a Capital Gains tax to the recapture of depreciation deserves careful examination. Such a tax will render the straight line depreciation method less advantageous to the farmer than under the present method of taxation.

ploitation agricole doit l'acheter de la succession. Tous les héritiers de la succession (y compris le fils acheteur) deviennent alors assujettis à l'impôt sur les plus-values.

20. Si pareille transaction s'effectue dix ans, ou même vingt ans, après le jour de l'évaluation, l'impôt sur les plus-values pourrait alors être considérable et correspondre, pour l'acheteur de l'exploitation, au montant qu'il hérite de la succession.

21. Un autre facteur qui se rattache à l'évaluation de la propriété agricole pour l'imposition éventuelle des plus-values, c'est la fluctuation possible, d'ailleurs effective, du prix de vente des terrains. Au mieux, le marché se comporte de manière imparfaite. La conjoncture économique et les conditions du marché y jouent un rôle primordial. Il faut aussi tenir compte des mesures gouvernementales touchant le crédit et les subventions relatives aux produits agricoles.

22. Les terrains situés dans les Prairies illustrent abondamment, pour la plupart, cet état de choses. Il s'en vend fort peu, le marché actuel y étant défavorable. Le cultivateur est vraiment «bloqué». D'une part, il ne peut écouler son grain, d'autre part, il ne peut liquider ses biens, sauf s'il consent à une perte importante.

23. La valeur des choses a certes bien changé depuis trois ans. Il se peut qu'elle se modifie tout autant d'ici trois ans, de sorte que la «plus-value» d'ici dix ans, pourrait fort bien être considérable.

24. Pour les divers motifs précités, nous préconisons que le principe de la plus-value ne s'applique pas à la cession et à la vente des biens agricoles.

25. A l'égard de la proposition formulée ci-dessus, nous aimerions toutefois que les biens agricoles ne soient exonérés de l'impôt sur les plus-values que dans les cas où le propriétaire du terrain à vendre est un cultivateur de profession, un cultivateur à la retraite ou une personne dont le principal moyen de subsistance est la production agricole du terrain en cause. L'impôt sur les plus-values devrait s'appliquer à l'achat de terrains que l'on croit pouvoir revendre à l'industrie ou aménager à des fins industrielles.

26. L'imposition, à titre de plus-value, de l'amortissement récupéré, mérite un examen approfondi. Une telle formule, par rapport à celle qui est présentement en vigueur, jouerait au désavantage du cultivateur qui se prévaut de la méthode d'amortissement dite à ligne droite.

27. An outstanding example might be in the manner in which a Capital Gains Tax might apply in the trade-in by a farmer of an old farm implement for a new one.

28. The trade-in allowance policy practised currently by farm machinery companies almost always allows a greater value on an old machine than its depreciated value and occasionally even greater than its original purchase value.

29. It is a well known fact that farm machinery companies price their products and sell them like Arab rug peddlers. The resemblance between the list price of a farm machine and its real value is often illusionary.

30. It is ludicrous to suggest farmers be taxed on so-called "Capital Gains" of such transactions. The pricing practices of farm implement companies as they presently are conducted first require drastic overhaul and standardization of true value pricing.

31. Without changes in the merchandizing tactics of farm implement companies, farmers would be required to pay a Capital Gains Tax on a purely illusionary gain. It would make it difficult for them to maintain and modernize their farm machinery.

Taxation, Middle Income Farmer

32. As is the case in other similar income levels in other occupations and professions, the middle income farmer with taxable revenue from $10,000 to $25,000 will bear a disproportionate rate of taxation to the higher income groups. One justification advanced for this proposal is the assumption that higher income earners invest greater amounts of risk capital.

33. We respectfully point out that all of a farmer's assets are a form of risk capital. The inability to determine production levels because of weather or government policy, imperfect market conditions, declining farm prices and rising farm costs make farming a total risk proposition at all levels.

34. A more equitable rate of taxation for middle income farmers is therefore fully justified.

Other Aspects of the White Paper

34. Not all aspects of the White Paper are regarded as detrimental to farmers.

35. We urge retention of the cash basis of accounting by the farmer as promised by the White Paper.

27. A titre d'exemple frappant de l'application de cette formule, citons le cas d'un cultivateur qui se propose de moderniser son outillage agricole.

28. A l'heure actuelle, les fabricants de machines agricoles ont presque toujours pour ligne de conduite d'accorder, lors d'un échange, un rabais supérieur à l'amortissement de l'appareil échangé, ou même au prix d'achat d'origine de celui-ci.

29. C'est un fait bien connu que les fabricants de machines agricoles fixent leurs prix de vente à la manière des marchands arabes. Il serait vain, bien souvent, de chercher un rappor tentre le prix coté d'une mcahine agricole et sa valeur réelle.

30. Il est absurde de préconiser que les cultivateurs soient frappés d'un impôt sur les plus-values, lors de telles transactions. Il faudrait auparavant modifier de manière radicale les pratiques actuelles des fabricants de machines agricoles en matière des prix, en arriver à normaliser les prix réels de ces machines.

31. Si aucun changement n'intervient dans la ligne de conduite de ces fabricants, le cultivateur devra verser un impôt sur une plus-value tout à fait illusoire. Il lui sera alors difficile de maintenir et de moderniser son équipement agricole.

L'imposition du cultivateur à revenu moyen

32. A l'égal des personnes à revenu analogue dans d'autres occupations ou professions, le cultivateur à revenu moyen, dont le revenu imposable se situe entre $10,000 et $25,000, sera plus lourdement frappé par le fisc que s'il jouissait d'un revenu supérieur. Pour justifier cet état de choses, on a soutenu, en particulier, que les personnes ayant un revenu important seraient celles qui prennent plus de risques avec leurs capitaux.

33. Nous tenons respectueusement à signaler que tout l'actif du cultivateur peut être qualifié d'aléatoire. La production agricole est chose imprévisible, pour diverses raisons (temps, politique gouvernementale, conditions imparfaites du marché, baisse des prix agricoles, hausse des frais agricoles), ce qui rend l'agriculture aléatoire à tout point de vue.

34. Voilà pourquoi un taux d'imposition plus équitable pour les cultivateurs à revenu moyen se justifierait pleinement.

Autres aspects du Livre blanc

34. Les propositions du Livre blanc ne sont pas toutes défavorables aux cultivateurs.

35. Nous préconisons le maintien de la méthode comptable à base de gestion pour les cultivateurs, ainsi que le promet le Livre blanc.

36. The retention of the averaging provision is necessary and is to continue.

Conclusion

37. The recommendations we have advanced in this submission reflect our genuine concern over the future of the farming industry in Canada. We respectfully suggest that under the combined effects of the present Estates Tax and the proposed Gift Tax and Capital Gains Tax provisions outlined in the White Paper, the family farm as we know it cannot long survive in the hostile climate for transition to succeeding generations which will be created. We urge re-examination and a more favorable philosophical approach toward family farm than is now embodied in the White Paper.

38. Your careful consideration of our views is requested.

All of which is respectfully submitted by

The National Farmers Union.

36. L'étalement projeté des revenus est chose nécessaire, qu'il importe de maintenir pour les cultivateurs.

Conclusion

37. Les propositions que nous formulons dans le présent mémoire traduisent notre préoccupation sincère quant au devenir de l'agriculture au Canada. Nous soutenons respectueusement qu'au titre combiné des dispositions actuelles de l'impôt sur les biens transmis par décès, et des dispositions fiscales projetées à l'égard des dons et des plus-values, telles qu'elles figurent dans le Livre blanc, l'exploitation agricole familiale, dans sa forme actuelle, est condamnée à brève échéance, dans le climat hostile qui pèsera sur ses futurs tenants. Nous plaidons en faveur de la remise à l'étude des dispositions publiées dans le Livre blanc, en vue de favoriser davantage l'entreprise agricole familiale.

38. Nous vous prions d'accorder l'attention la plus sérieuse à nos propositions.

Veuillez agréer l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Le Syndicat national des cultivateurs

APPENDIX A-53

Submission on Proposals for Tax Reform
Made Jointly by
The Wheat Pools of Manitoba and
Saskatchewan

Index

I. The Wheat Pools, Their Members and Their Activities
II. The Aims of Tax Reform
III. The Individual and The Family
IV. Capital Gains As Income
V. Co-Operative Associations and Their Members
VI. Business and Property Income
VII. Other Matters
VIII. Conclusions

Introduction

1. This submission is made jointly by Manitoba Pool Elevators and Saskatchewan Wheat Pool on behalf of their farmer members. It contains comments on behalf of Prairie farmers about a number of matters in the government's White Paper "Proposals for Tax Reform" as they appear to affect the Wheat Pools which are co-operative associations and their members who are farmers engaged for the most part in the production of grains and livestock. Alberta Wheat Pool will make available a separate submission to discuss its position on these questions.

2. To assist in discussion of its contents this document has been organized in chapters, each relating more or less to the chapters in the White Paper itself.

I. The Wheat Pools, Their Members and their Activities

3. The three Wheat Pools were organized in 1923 and 1924 by grain farmers in each of the three Prairie Provinces to market member grain on a pooled basis.

4. From their start as grain selling agencies the three Pools have extended their activities in many directions and separately they now are active in a wide range of service enterprises to assist their farmer members including the following: operators of country and terminal elevators as agents of the Canadian Wheat Board, grain merchants in the purchase and sale of non-Board grains, operators of livestock marketing agencies, merchants of seed, fertilizer, chemicals and other farm inputs, processors of grain into flour and vegetable oil products, publishers of

APPENDICE A-53

Propositions de réforme fiscale
Mémoire conjoint de la
Manitoba pool elevators
et de la
Saskatchewan wheat pools
Saskatchewan wheat pools sur les

Table des matières

I. Les «Wheat Pools», leurs membres, leurs activités
II. Les buts de la réforme fiscale
III. Célibataires et couples
IV. Les plus-values de capital
V. Les coopératives et leurs membres
VI. Revenus provenant d'entreprises ou de biens
VII. Questions diverses
VIII. Conclusion

Introduction

1. Le présent mémoire est le résultat d'un travail entrepris, pour le compte de leurs adhérents, par le *Manitoba Pool Elevators* et le *Saskatchewan Wheat Pool*. Ces deux organismes se font ici les interprètes des agriculteurs et éleveurs des Prairies en commentant les passages du Livre blanc du gouvernement «Propositions de réforme fiscale» qui les concernent comme ils concernent leurs membres, des céréaliers et des éléveurs de bétail pour la plupart. L'*Alberta Wheat Pool* fera connaître sa position dans un mémoire séparé.

2. Pour en faciliter l'exposé, ce document a été divisé en chapitres qui se rapportent plus ou moins aux chapitres du Livre blanc.

I Les «Wheat Pools», leurs membres, leurs activités

3. C'est en 1923 et 1924 que naquit dans chacune des provinces des Prairies, un «*Wheat Pool*», coopérative créée par les producteurs de blé pour écouler leur production.

4. A l'origine organismes vendeurs de grain, les trois Coopératives étendirent leur activité dans de nombreux secteurs et maintenant chacune d'elles pour sa part fournit à ses adhérents une large gamme de services. C'est ainsi que pour le compte de l'Office canadien du blé elles gèrent de vastes installations de silos tant dans les grands centres que dans les compagnes, qu'elles se font commerçants en grain dans les opérations d'achat et de vente qui ne relèvent pas de l'Office, qu'elles tiennent des agences de commercialisation du bétail, qu'elle font le négoce des semences,

books, newspapers and other printed material. Jointly and in co-operation with others the Pools are also engaged in a number of related activities.

5. In all Pool activities from the beginning the focus has been on serving individuaal farmers at cost. Each of the Pools as organized at the outset as a co-operative and all of their activities in co-operation with each other and with others have also been co-operative activities. The essence of these operations has been that individual members bear the full cost of the venture and share any surplus or earning on the basis of their patronage.

6. Together the Pools represent an estimated 150,000 active farmers in the three Prairie Provinces each of which makes his living from producing grains, livestock or other farm produce. It is a condition of membership that each member be first a farmer. At July 31, 1969 total Pool membership was 187,555 (Alberta 52,649; Manitoba estimated 27,000; Saskatchewan 107,906.) The discrepancey arises because some farmers remain Pool members after they retire from active farming.

II. The Aims of Tax Reform

7. Discussion of the White Paper proposals must begin where the White Paper begins with an obseervation on the aims of tax reform. In Chapter One of the White Paper the following (paragraph 1.6) appears:

> "A number of goals and standards have guided the government in its approach to reform. They include a fair distribution of the tax burden based upon ability to pay; steady economic growth and continuing prosperity; the recognition of modern social needs; widespread understanding of and voluntary compliance with tax laws, combined with enough detail to block loopholes; and, finally, a system that can and will be used by the provinces as well as Canada."

8. The three Wheat Pools recently sent a letter to the Minister of Finance about the White Paper saying that the main points (paragraph 1.5) identified for attention in the

des engrais, des produits chimiques et autres éléments de la production de céréales et de bétail, qu'avec le grain de leurs adhérents elles font de la farine et de l'huile végétable, qu'elles éditent des livres, journaux ou autres publications. Qu'elles pratiquent l'association entre elles ou avec d'autres organismes, ces coopératives s'occupent encore de toutes sortes d'activités connexes.

5. Dans toutes les Coopératives et dès le début le mot d'ordre a été de servir l'adhérent au prix coûtant. Chaque Coopérative appliquait les principes de base tant dans ses activités propres que dans celles qu'elle menait en association avec les autres Coopératives ou avec des tiers. On sait que, dans ce genre d'associations, l'adhérent prend le risque complètement à sa charge et partage le profit dans le mesure de son intéressement.

6. Les Coopératives totalisent environ, dans les trois provinces des Prairies réunies 150,000 adhérents qui tirent leurs moyens d'existence de la production de céréales, de bétail ou d'autres produits fermiers. Pour être membre, il faut avoir l'agriculture comme occupation première. Au 31 juillet 1969, les Coopératives comptaient 187,555 adhérents (L'Alberta 52,649, le Manitoba 27,000 (environ) la Saskatchewan 107,906). La différence entre ce total et le premier que nous avons donné vient de ce que certains agriculteurs restent membres de leur coopérative après avoir cessé toute activité.

II. Les buts de la réforme fiscale

7. L'exposé et la critique du Livre blanc commenceront par là où ce document commence lui-même, c'est-à-dire par une observation sur les buts de la réforme fiscale. Nous trouvons au chapitre I (paragraphe 1.6) la suivante déclaration de principes:

> «Pour entreprendre cette réforme, le Gouvernement s'est fondé sur un certain nombre d'objectifs et de normes. Ceux-ci comprennent une répartition équitable du fardeau fiscal en fonction de la faculté contributive; une croissance économique et une prospérité soutenues; l'admission des besoins sociaux d'un pays moderne; une bonne compréhension dans tout le pays des lois fiscales et le souci de s'y conformer volontairement ainsi que des lois suffisamment détaillées pour supprimer les échappatoires; et, en dernier lieu, un système qui pourra être utilisé, et qui le sera, aussi bien par les provinces que par le gouvernement fédéral.»

8. Les trois Coopératives ont écrit récemment au ministre des Finances pour l'informer de ce que les buts principaux, tels qu'ils apparaissent au paragraphe 1.6 du Livre

White Paper "appears to us a reasonable starting point" and the Pools commended the Minister for beginning his discussion of tax reform in that manner.

9. In a joint submission to the Carter Royal Commission on Taxation in 1963 the three Wheat Pools said that "for any given level of government expenditure revenues must be raised for the most part from those most able to pay in such a way as to exercise impartiality among individuals and groups and with a major concern for equity and fairness."

10. Consequently, the Pools were impressed and said so at the time that the Carter Commission found in its principal thesis that equity and fairness were most essential. It will be recalled that the Carter Commission report said at page four of Volume One the following:

> "The first and most essential purpose of taxation is to share the burden of the state fairly among all individuals and families. Unless the allocation of the burden is generally accepted as fair, the social and political fabric of a country is weakened and can be destroyed. History has many examples of the severe consequences of unfair taxation. Should the burden be thought to be shared inequitably, taxpayers will seek means to evade their taxes. When honesty is dismissed as stupidity, self-assessment by taxpayers would be impossible, and the cost of enforcement high. We are convinced that scrupulous fairness in taxation overrides all other objectives where there is conflict among objectives.?

11. The Wheat Pools represented by this submission would be inclined to hold with the report of the Carter Commission that fairness is a paramount and must commend the White Papers observation that fairness is paramount. This matter is considered in some detail in the White Paper's Chapter One.

III. The Individual and The Family

12. The Pools tend to favor the White Paper proposal (paragraphs 2.2 to 2.4) that personal exemptions be increased to reduce the number of low-income individuals subject

blanc leur apparaissent comme «un bon point de départ» et pour le féliciter d'entreprendre l'exposé de la réforme fiscale de cette manière.

9. Les trois Coopératives ont présenté un mémoire conjoint à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité de 1963 (Commission Carter). On pouvait y lire: «Pour toute dépense à tout palier de gouvernement les recettes doivent provenir essentiellement des contribuables les plus en mesure de payer, politique qui permet un traitement impartial des groupes et des particuliers dans la justice et l'équité.»

10. Ainsi les Coopératives trouvèrent remarquable à l'époque—et le dirent—que la Commission Carter ait posé comme principe de base que la justice et l'équité sont essentielles. Rappelons en effet que le rapport de la Commission Carter, page 4, volume I, s'exprimait comme suit:

> «Le premier objectif de la taxation fiscale, et son objectif le plus essentiel c'est de partager équitablement le fardeau des dépenses publiques entre les individus et les familles. Si cette répartition du fardeau fiscal est généralement reconnue comme équitable, alors est évité l'affaiblissement et la destruction consécutive de la trame dont est faite la structure politique et sociale d'un pays. On trouve dans l'histoire de nombreux témoignages des sévères conséquences d'une injuste fiscalité. C'est alors que les contribuables cherchent par tous les moyens à ne pas payer leurs impôts. Lorsque l'honnêteté fiscale devient synonyme de stupidité, il n'est plus possible de demander aux contribuables de faire eux-mêmes le calcul de leur imposition et l'application de la loi fiscale devient d'un coût très élevé. Nous sommes convaincus que lorsqu'il y a conflit entre les obejctifs, une scrupuleuse équité dans la taxation est un objectif qui l'emporte sur tous les autres.»

11. Les Coopératives dont la voix se fait entendre par le présent mémoire seraient tentées de s'en tenir à la déclaration de la Commission Carter selon laquelle l'équité est un objectif de toute première importance et jugent qu'elles doivent féliciter les auteurs du Livre blanc de l'avoir reprise à son compte. Nos lecteurs pourront se reporter avec profit, à cet égard, au chapitre I du Livre blanc.

III Célibataires et couples

12. Les Coopératives penchent pour le soutien de la proposition du Livre blanc (paragraphes 2.2 à 2.4) visant à réduire le nombre des contribuables assujettis à l'impôt sur le

to the income tax and welcome the increase to $1,400 from $1,000 for single persons and to $2,800 from $2,000 for married couples.

13. The delegates of Saskatchewan Wheat Pool, for example, have urged on other occasions an increase of the personal exemptions and following publication of the White Paper proposal resolved at their 1969 annual meeting to urge that the exemption be introduced for taxation year 1970 if possible. The Saskatchewan resolution approved at the November 1969 meeting said:

> "THAT the proposed personal tax exemption be brought into effect January 1, 1970."

The position of this submission is to urge that this proposal be considered and if possible be implemented sometime before the conclusion of calendar 1970.

14. Proposals for married persons who both work outside of the home (paragraphs 2.7 to 2.9) to claim exemption for certain child care expenses and for salaried persons to claim some relief from employment expense allowances (paragraphs 2.10 to 2.15) are both welcomed and supported.

IV. Capital Gains as Income

15. The Pools have been traditionaly opposed to inclusion of capital gains as income or to a tax on capital gains mainly because of the effect this expansion of the tax base would have on the ability of the farmer to accumulate a retirement fund through his farm land capitalization. In their joint submission to the Carter Commission in 1963 the three Pools discussed the various arguments against including capital gains in the tax base and concluded as follows:

> "However, if all these were resolved we would still fear that many of our farmers whose equity in a farming operation is their only estate might become subject to a capital gains tax were they to liquidate their asset for retirement. The result would either be that they would remain in farming long after advancing years allowed them to operate successfully or they would liquidate the equity and pay capital gains taxes only to find their retirement fund inadequate for their needs . . ."

revenu par le relèvement des abattements à la base. Ce résultat serait obtenu en portant l'abattement des personnes célibataires de $1,000 à $1,400 et celui des couples de $2,000 à $2,800, mesure qui bénéficierait en tout premier lieu aux petits contribuables.

13. A l'occasion, les délégués de la *Saskatchewan Wheat Pool* avaient demandé l'augmentation des abattements à la base et, à leur congrès annuel de 1969 qui faisait suite à la publication du Livre blanc, avaient réclamé l'introduction des nouveaux taux dans le régime d'imposition des revenus de l'année fiscale 1970, si la chose était possible. La résolution de novembre 1969 portait

> «que l'abattement proposé soit en vigueur le 1er janvier 1970».

Nous demandons ici que la proposition soit mise à l'étude et si possible en vigueur avant la fin de l'année civile 1970.

14. Les Coopératives font bon accueil et donnent leur appui à deux autres propositions, celle qui permettrait aux couples qui travaillent à l'extérieur de leur maison (paragraphes 2.7 à 2.9) de déduire certaines dépenses de garde d'enfant et celle qui autoriserait les personnes salariées à déduire de leur revenu des frais professionnels (paragraphes 2.10 à 2.15).

IV Les plus-values de capital

15. Les Coopératives se sont traditionnellement opposées à l'assimilation des plus-values de capital à un revenu et à l'imposition conséquente de ce prétendu revenu parce que cet élargissement de l'assiette de l'impôt aurait pour effet d'empêcher l'agriculteur de se constituer un fonds de retraite grâce à la plus-value acquise par ses terres. Dans le mémoire conjoint qu'elles ont adressé à la Commission Carter en 1963, les trois Coopératives exposait les divers arguements qui militent contre l'inclusion des plus-values de capital dans l'assiette de l'impôt et concluaient comme il suit:

> «Et même si ces arguments trouvaient réplique, nous continuerions à redouter, pour nos nombreux adhérents qui n'ont pour toute ressource que leur capital d'exploitation, l'assujettissement à une imposition sur les plus-values de capital au moment même où ils liquideraient leurs biens en vue de se créer un fonds de retraite. Ils auraient alors à choisir entre la prolongation de leur activité à un âge qui leur rendrait difficile toute réussite professionnelle et la cessation de cette même activité à la suite de la liqui-

dation de leurs biens, cette dernière ne leur assurant plus, par suite de la ponction effectuée par l'imposition, les moyens de vivre décemment de leur retraite...»

16. The concern of the farmers who own and operate the three Pools about the White Paper proposals to include capital gains as income remains for the reasons stated in 1963. The position of Manitoba and Saskatchean Pool is that this concern could be alleviated were a number of additional proposals to be included in any tax-reform measures. The additional proposals are as follows:

16. Pour les même raisons qu'en 1963 les agriculteurs membres des trois Coopératives demeurent fort contrariés de la proposition du Livre blanc d'instituer un impôt sur les plus-values de capital. Ceux du Manitoba et de la Saskatchewan déclarent qu'ils se sentiraient quelque peu soulagés si l'on arrivait à inclure dans la proposition de réforme fiscale certaines corrections ou additions. En voici quelques-unes:

17. Retirement Allowances: The White Paper appears to suggest (paragraph 2.50) that the government believes in principle that a system should be worked out to allow members of a registered retirement plan to make a lump sum payment at irregular intervals. In this context, the Pools suggest that arrangements be devised to allow a farmer or other proprietor of small business who accumulates what may be classed as sizeable capital gains from the sale of his farm or other proprietory business to transfer these sums or a portion of them into some form of registered retirement plan without having to pay the income tax on the capital gain at that time. The farmer would then become taxable when he withdrew the payments from the plan for annual spending as now are members of existing registered retirement plans. How much should be allowed for lump sum deposit into such a scheme is a matter for debate. The maximum allowable should not necessarily be related to the farmer's previous income because many farmers deny themselves income during their working years to improve their capital asset and expect to receive better retirement income than they did while working. This proposal to allow farmers lump sum payments into a retirement fund should also be allowed at any time and not only on the sale of the business asset.

17. Allocations de retraite. Si l'on en croit le Livre blanc (parag. 2.50) le gouvernement pense qu'une exception pourrait être faite aux limites de cotisation imposées aux participants à des plans d'épargne-retraite en autorisant ces derniers, à faire, dans des conditions à déterminer, et à des intervalles irréguliers, des versements par sommes globales. Dans ce contexte, les Coopératives suggèrent de trouver le moyen de permettre aux cultivateurs ou autres propriétaires de petites entreprises qui accumulent ce qu'on pourrait classer comme plus-values d'une certaine importance à la suite de la vente de leur ferme ou de leur entreprise privée, de transférer tout ou partie de ces sommes à quelque plan de retraite enregistré sans avoir à payer l'impôt sur le revenu au titre des plus-values à cet instant même. L'agriculteur serait imposable lorsqu'il ferait des retraits de son fonds pour ses dépenses annuelles comme le font actuellement les participants à ce genre de régimes. Quant à l'importance de la somme qui pourrait être versée à un tel fonds, la question pourrait être discutée. Le maximum de versement ne devrait cependant pas être relié au revenu précédent de l'agriculteur parce que beaucoup de fermiers se privent de revenu pendant leurs années actives pour augmenter leur capital et espèrent ainsi se procurer un revenu de retraite meilleur que celui de leurs années actives. Les versements, en outre, devraient pouvoir être faits à n'importe quel moment et non pas seulement sur le produit de la liquidation finale.

18. Inheritances: The White Paper proposal (paragraph 3.42) that capital gains be added to income only when realized and not be deemed to have accrued at the time of death tends to reduce the concern. The proposal is that the person who inherits the asset be treated as if he had purchased the asset at its cost to the deceased. This so-called roll-over provision appears to provide some immediate relief but in the long-run this may pose a problem for the person who eventually sells the asset and realizes a capital gain. This matter has been discussed in more detail in a

18. Successions. On pourrait trouver un motif de satisfaction dans la proposition du Livre blanc (paragraphe 3.42) de n'inclure les plus-values de capital dans le revenu qu'au moment de leur réalisation par l'exécuteur testamentaire ou l'héritier et non pas dans le revenu du de cujus, dans l'année de son décès. «Le Gouvernement propose que le gain de capital ne soit pas calculé au moment du décès, mais que la personne qui hérite de l'actif soit traitée comme si elle l'avait acheté au prix payé par le défunt.» Cette clause de reconduction (parfois dite improprement «de

submission prepared by the Canadian Federation of Agriculture. In general it may be said here that the Pools would urge that some clearer rules be provided which would result in an integration at the time of death of the various death duties (estates tax for the federal government and succession duties where applicable for the provincial governments) *and* the tax obligations for capital gains. The CFA proposal (which appears to be viable) is that the payment of the vari ous death duties ought to meet in full any capital gains obligations for the estate of the deceased without any payment of tax on deemed capital gain and that on inheritance the new valuation for the inheritor for future capital gain on resale comprise the total of the valuation for death duties plus the actual expenditures required to acquire the inherited asset. This proposed integration of the capital gains tax obligation with those of the death duties appears in some respects similar to the existing practice in the United States.

19. Principal Residences: The White Paper proposals (paragraphs 3.19 to 3.21) to allow exemptions in the sale of a principal residence to apply to residences on farms is welcomed and helps to alleviate the concern about the inclusion of capital gains in the income tax base. However, when the farm is an incorporated business with two or more farmer shareholders, each of whom has a principal residence on the same farm, provision should be made to allow the exemption from the capital gain on the sale of a farm to apply to all residences on that farm actually declared as principal residences. This same provision should apply to co-operative farms where the number of individuals residing on the actual farm might be more than two.

20. Roll-over Provisions: The White Paper's roll-over provision (paragraph 3.20) which allows a person exemption from including capital gains in income when he re-invests the receipts from the sale of a principal residence in the purchase of a second residence within 12 months should also be extended to apply to farms. When Prairie farmers are attempting to improve their operational base there are frequent farm sales and repurchases in a second location and this kind of transac-

roulement») est en effet de nature à apporter un apaisement dans l'instant même, mais à long terme elle peut être une source de difficultés pour la personne qui vend le bien et réalise de ce fait une plus-value. La Fédération canadienne de l'agriculture s'est expliquée plus longuement sur ce sujet dans son rapport. D'une façon large nous pouvons dire ici que les Coopératives voudraient voir établir des règles plus claires dont le résultat serait d'intégrer au moment du décès les divers impôts de succession (impôts du gouvernement fédéral et impôts des provinces éventuellement) aux impôts perçus au titre de la plus-value. La proposition de la CFA—proposition très réaliste—voudrait que le paiement des divers impôts de succession couvre intégralement l'imposition éventuelle du défunt au titre de la plus-value, et que lors de la dévolution de la succession la nouvelle évaluation, aux fins de la future imposition de l'héritier au titre de la plus-value lors de la revente, comprenne l'évaluation totale de la succession pour les droits après décès, plus les débours réellement effectués pour entrer en possession des biens. Cette fusion des impositions aux titres du décès et de la plus-value nous rapprocherait à certains égards de la législation des États-Unis.

19. Résidence principales. La proposition du Livre blanc (paragraphes 3.19 à 3.21) d'accorder à la maison de ferme la même exemption qu'aux autres résidence principales en ce qui concerne les plus-values est naturellement bien accueillie ici et concourt à diminuer l'inquiétude que fait naître en nous la proposition d'imposer les plus-values de capital au titre d'un revenu. Il ne faudrait pas cependant oublier de mentionner dans la loi future le cas des fermes constituées en sociétés où plusieurs actionnaires peuvent demeurer sur la même ferme. L'exemption des maisons de ferme de l'impôt sur les plus-values perçu lors de la vente des biens de ferme devrait en effet s'appliquer à toutes les maisons déclarées alors comme résidences principales. La même exemption devrait s'appliquer aux fermes coopératives, lorsque le nombre des individus résidant dans la ferme présente dépasse le nombre de deux.

20. Clauses de reconduction. Il conviendrait d'étendre aux agriculteurs la clause d'exonération de l'impôt de plus-value appliquée aux personnes qui consacrent le produit de la vente de leur résidence principale à l'achat, dans les douze mois de la vente, d'une autre résidence principale. (Livre blanc, paragraphe 3.20) Dans les Prairies beaucoup de ventes de fermes ont pour cause le désir de l'exploitant d'améliorer son fonds d'exploitation par l'achat de nouvelles terres et dans ce cas la

tion should be excluded from the tax on capital gains.

21. Inflationary Factors: Despite all of the foregoing, the Pools remain inclined to the view that there should be a distinction between capital gains which arise in the short run and those which result from the sale of an asset held for a number of years and are accounted for by capital appreciation rather than fortuitous gain. As a consequence your attention is directed to the proposal advanced on this matter by the Canadian Federation of Agriculture which suggests that an inflationary factor be built in to the question of asset appreciation. The CFA suggests, for example, that the shelter component of the consumer price index be a useful guide in the matter.

V. Co-Operative Associations and their Members

22. The White Paper treatment of the taxing of co-operatives (paragraphs 4.68 to 4.71) is so brief that it leaves questions of vital concern completely unresolved. Furthermore, it suggests to the careful reader that its authors may themselves have been confused about the nature of some Canadian co-operatives and the basis on which they and their members operate and pay income tax.

23. Speaking generally, all of the earnings of the three Wheat Pools belong in the first instance to their members and are allocated by elected representatives of the members either to the member or to the co-operative as a corporation. If allocated to the member, whether paid to him in cash or not, the member is obliged by the present Income Tax Act to include all such allocations in his income for the year in which the allocation is made. If retained by the cooperative, the co-operative is obliged by the present Income Tax Act to include such retention in its income for the year in which retention is made. As a consequence all of the income from all activities undertaken by the three Wheat Pools does in fact become income in the hands of either the member or the co-operative and in each instance becomes part of the income base for each and subject to the income tax, either at personal or corporate rates.

24. The present Income Tax Act provides special rules in Section 73(1) and Sections 75(1) to (6) which apply to co-operatives and these include the following:

(i) A special three-year exemption for new co-operatives.

plus-value réalisée sur la terre vendue devrait être exemptée de l'impôt correspondant, sous réserve de l'application de la clause de reconduction.

21. Les facteurs d'inflation. Malgré les considérations précédentes, les Coopératives se laissent aller à penser qu'il conviendrait de distinguer entre les plus-values qui apparaissent sur une courte période de temps et celles qui se découvrent lors de la vente d'un bien tenu pendant de nombreuses années et correspondent alors à une valorisation de capital plutôt qu'à un gain fortuit. Nous nous permettons donc d'attirer votre attention sur la proposition avancée en cette matière par la Fédération canadienne de l'Agriculture et selon laquelle le facteur inflation devrait être considéré dans l'appréciation des biens, en prenant pour guide, par exemple, l'indice des prix au consommateur, article «habitation».

V. Les coopératives et leurs membres

22. Si brève est la partie du Livre blanc qui traite des coopératives (paragraphes 4.68 à 4.71), qu'elle laisse sans réponse des questions d'un intérêt primordial. En outre elle donne à penser, si on regarde le texte de plus près que ses auteurs eux-mêmes étaient mal informés de la nature de certaines coopératives canadiennes et de la base sur laquelle leurs membres et elles-mêmes font leurs opérations et paient l'impôt sur le revenu.

23. D'une façon générale, dans chacune des coopératives connues sous le nom de Wheat Pools, les profits sont en l'espèce la propriété des coopérateurs et sont distribués par leurs représentants élus, soit au membre, soit à la Coopérative en tant que bénéfice social. Si ce bénéfice, ou dividende, est distribué au membre en espèces ou autrement, il devient un bénéfice imposable et déclarable par le membre pour l'année de sa distribution. Si le dividende n'a pas été distribué, la Coopérative doit alors le déclarer de même, pour l'année où il a été retenu. Dans un cas comme dans l'autre, nous retrouvons l'application de la loi actuelle dite loi de l'impôt sur le revenu. Il résulte de ce que nous venons de dire que tout le revenu en provenance des activités des trois Coopératives devient revenu soit du coopérateur, soit de la coopérative et, comme élément de revenu, est imposable, soit à titre personnel, soit à titre social.

24. La loi en vigueur (loi de l'impôt sur le revenu) contient dans ses articles 73(1) et 75 (1 à 6) des dispositions spéciales sur les coopératives, notamment:

(i) Une exemption spéciale de trois ans pour les nouvelles coopératives.

(ii) Taxable income of any corporate taxpayer may be reduced by payments made to customers or patrons on the basis of their patronage during the year, subject to certain limitations. This rule applies to any corporate taxpayer and is in fact utilized by other taxpayers than co-operatives.

(iii) The limitations (mentioned in (ii) above) provide that taxable corporate income may not be reduced to an amount below the larger of three per cent of capital employed at the beginning of the fiscal year (less interest paid to other than banks and credit unions) and earnings on non-member business not refunded or allocated.

(iv) In the hands of the recipient the patronage payment becomes taxable or non-taxable depending on the kind of transaction over which the payment arose. Transactions between the Wheat Pools and their members are principally transactions of a producer nature rather than a consumer nature and all payments to Pool members from the Wheat Pools have been considered taxable income in members' hands.

25. The White Paper proposal (paragraph 4.69) appears to imply that some co-operative members are not taxed on all payments received from the co-operatives. In its comment on the present limitation mentioned in paragraph 24 (iii) above the White Paper says "this might be thought to ensure that members are taxed on some return on their investment in the co-operative." The Pools are inclined to challenge this observation in the White Paper with some vigor but suspect the challenge may not be necessary when the members of your Parliamentary Committee and officials of the federal finance department come to realize that for the Wheat Pools all payments made to members, no matter what they are called, are in fact subject to tax in the members' hands.

26. The Co-operative Union of Canada has also made a submission to this Parliamentary Committee in which it says categorically that for all practical purposes something like 90 per cent of all co-operative payments to members throughout Canada become part of the recipient's taxable income. The Wheat Pools say that in fact all of the payments made or allocated to Wheat Pool members become part of the recipient's taxable income.

(ii) Le revenu imposable de tout contribuable-société peut être diminué des versements effectués à des clients ou à des commanditaires sur la base de leur apport commercial et dans certaines limites. Cette règle s'applique à n'importe quel contribuable-société et est en fait utilisée par d'autres contribuables que les coopératives.

(iii) Les limites mentionnées en (ii) ci-dessus signifient que le revenu social imposable ne peut être réduit à un montant inférieur à trois pour cent du capital employé dans l'entreprise au commencement de l'année financière (moins l'intérêt payé à d'autres prêteurs que les banques et les caisses de crédit) ou aux profits réalisés sur des non-membres qui n'ont pas été remboursés ou distribués, selon le plus élevé de ces chiffres.

(iv) Dans les mains de celui qui la reçoit, la ristourne peut être imposable ou non, selon la nature des opérations qui donnent lieu à la ristourne. Or les opérations entre les Coopératives et leurs coopérateurs concernent la production plus que la consommation, c'est pourquoi les versements faits aux membres ont toujours été classés comme imposables entre les mains de leurs bénéficiaires.

25. Au paragraphe 4.69, les auteurs du Livre blanc semblent admettre que certains coopérateurs ne sont pas taxés sur tous les versements reçus de la Coopérative. Dans son commentaire sur la limitation présente (celle que nous avons mentionnée au paragraphe 23 (iii) ci-dessus), le Livre blanc déclare: «On pourrait croire que cette règle taxe les membres sur une partie du revenu de leur investissement dans la coopérative.» Les Coopératives seraient tentées de relever vertement cette remarque du Livre blanc, mais elles se demandent si cette protestation est bien nécessaire lorsque des membres de votre comité parlementaire se joignent à des fonctionnaires du ministère fédéral des Finances pour constater que tous les versements faits à des coopérateurs des *Wheat Pools*, quelque nom qu'on leur donne, sont en fait imposables entre les mains de ceux-ci.

26. Votre comité parlementaire a reçu également de la Co-operative Union of Canada un rapport dans lequel cet organisme déclare catégoriquement qu'en pratique quelque 90 pour cent de tous les versements effectués par les coopératives canadiennes à leurs membres sont imposables entre les mains de leurs bénéficiaires.

27. Because payments made or allocated by the Pools to their members are in fact taxable in the members' hands the Pools oppose strongly the proposal in the White Paper which purports to establish a formula for defining what payments to members should be called and how they should be calculated. The Wheat Pools find totally unacceptable the White Paper proposal that the Wheat Pools and other co-operatives determine a corporate earning on the basis of investment in the co-operative activity at a rate described in the White Paper (paragraph 4.70) as a rate "set in accordance with a formula comparable to the formula used to determine the rate on farm improvement loans—that is, the rate would vary from year to year depending upon the interest rates paid on government bonds." The Pools do not find any reason whatever for the tax collecting offices of the federal government to say to any taxpayer what shall be his deemed return on investment. If the taxpayer wishes to operate without any return on his investment that ought to be his own affair, providing any earning he does make by whatever name it is called becomes a part of his taxable income. As a matter of record most co-operatives are limited by statute in the return they may pay to a member on his investment or equity and for most co-operatives the limitation is at a rate lower than that described in the White Paper.

28. The Wheat Pools and their members believe in principle and in practice that the earnings of the Pools, if any, belong collectively to the membership. If earnings are retained in the co-operative they become taxable as corporate income at the prevailing rates for corporations and if earnings are allocated to members they become taxable in the members' hands at the prevailing rates for individuals. This position appears to be wholly compatible with the general thesis in the White Paper.

29. Wheat Pool members created the Pools as corporate ventures for their collective use rather than for the promise or expectation of a return on the required investment. The fixed assets of the Pools were acquired for the most part from earnings allocated to members, and on which members paid personal income tax but left in the Pools as equity capital. This procedure continues at the present. Because this matter has continually perplexed non-co-operative persons the Pools dealt at some length with the matter in the 1963 joint submission to the Carter Commission and concluded with the following comments:

27. Étant donné l'imposition de fait qui frappe toutes les sommes versées à leurs adhérents par les Coopératives, celles-ci s'opposent vigoureusement à la proposition du Livre blanc d'établir une formule qui permettrait de qualifier ces versements et d'en établir le calcul. Elles jugent absolument inacceptable la proposition selon laquelle les Wheat Pools et les autres coopératives détermineraient le bénéfice social sur la base de l'investissement dans les affaires coopératives au taux décrit au paragraphe 4.70 comme étant «établi suivant une formule semblable à celle qui sert à déterminer le taux des prêts destinés à des améliorations agricoles: le taux varierait donc d'année en année suivant le taux d'intérêt payé sur les obligations de l'État.» Les Coopératives ne peuvent trouver aucune raison valable qui permette aux bureaux de recouvrement du gouvernement fédéral de dire à un contribuable quel est, selon ces bureaux, l'intérêt qu'il est censé retirer d'un placement. Si le contribuable veut faire travailler son argent sans intérêt, cela devrait être son affaire, à condition bien entendu que tout profit qu'il pourrait retirer de ses opérations (et quel que soit le nom qu'on donne à ce profit) soit un revenu imposable. A titre d'information, notons que la plupart des coopératives sont statutairement limitées en ce qui concerne la fixation de l'intérêt qu'elles peuvent verser à leurs membres sur leur part de capital social et que, pour beaucoup d'entre elles, ce taux est plus bas que ne veut bien le dire le Livre blanc.

28. La théorie et la pratique, pensent les coopérateurs, s'accordent pour démontrer que les bénéfices des Coopératives, s'il en est, appartiennent collectivement aux membres. S'ils ne sont pas distribués, ils sont imposables comme bénéfices sociaux au taux régnant pour les sociétés, et s'ils sont versés, ils sont alors imposables entre les mains du contribuable aux taux applicables aux particuliers. C'est là une position qui apparaît tout à fait compatible avec la thèse généralement exprimée dans le Livre blanc.

29. Les risques financiers de l'entreprise n'ont pas échappé à l'attention des fondateurs des Coopératives, mais ceux-ci les ont créées pour en faire un instrument collectif, et non pour la promesse ou l'espoir de recevoir un intérêt sur la part de capital exigée d'eux. Cet été d'esprit est illustré par le fait que les premiers adhérents ont préféré laisser dans la caisse sociale les dividendes qui leur étaient alloués, et sur lesquels ils payaient cependant l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est ainsi que les Coopératives ont pu acquérir leurs immeubles et autres immobilisations, et cela continue encore aujourd'hui. Cette situation rend perplexes les personnes qui ne

"It seems to be particularly disturbing to non-co-operative people that thousands of Prairie farmers willingly agree among themselves to give up discretion over a portion of their annual earnings without promise of interest on the retained loan (the member equity) and without promise of actually getting back the loaned money until after they retire. But the simple fact is that Prairie farmers who are members of the three Wheat Pools do just this and believe in their own minds that they are taking an action that is in their own self-interest. If they do give up control over funds voluntarily and demand no return on its earnings what matters it to others who are not willing to do the same? The farmers who own the Pools believe they are rewarded indirectly when their co-operative is able to extend facilities and improve services all directed at helping the farmer..."

30. The Pools would repeat that how the investment is acquired and what payment is made for its retention remains solely a concern for the co-operative and is not a subject of concern to the tax collector. The tax collector's concern ought to remain solely in the realm of taxability and tax collected.

31. In concluding the discussion of tax reform as it affects co-operatives the Pools suggest the Income Tax Act be amended as required to allow the practical operation of co-operatives in the manner they wish to operate by providing at least the following:

(a) That co-operatives continue to be able to distribute members earnings, if any, subject to no limitations whatever. This position appears to be consistent with the general tenor of the White Paper.

(b) That all earnings retained by co-operatives as corporations (excluding the earnings which are allocated to members) should be taxable in the corporation's hands at whatever rates prevail for corporations. This appears to be consistent with the existing Income Tax Act and with the general tenor of the White Paper.

vivent pas en milieu coopératif, aussi les Coopératives ont cru bon de s'expliquer assez longuement sur ce sujet dans le mémoire qu'elles ont présenté en 1963 à la Commission Carter:

«Il semble très déroutant à des personnes qui ne sont pas des coopérateurs que des milliers d'agriculteurs des Prairies conviennent entre eux d'abandonner le contrôle d'une partie de leurs profits annuels sans recevoir la promesse d'un intérêt sur ce qui devient en fait un prêt (le capital social du membre) et sans même recevoir la promesse que l'argent prêté leur sera rendu avant leur retraite. Mais la réalité est que des agriculteurs des Prairies qui sont membres de l'une ou l'autre des trois Coopératives agissent de cette façon et sont intimement persuadés qu'ils protègent ainsi leur propre intérêt. S'ils veulent bien abandonner volontairement le contrôle de leurs fonds et ne demander aucun intérêt sur les profits réalisés grâce à cet abandon, qu'est-ce que cela peut bien faire à ceux qui ne veulent pas agir de même? Les agriculteurs qui sont propriétaires de leur Coopérative pensent qu'ils sont récompensés indirectement quand cette dernière peut agrandir ses installations et améliorer des services qui sont tous orientés vers l'aide aux coopérateurs...»

30. Les Coopératives ne croient pas inutile de répéter que la façon dont se forme l'investissement et celle dont il convient de rémunérer ceux qui abandonnent le contrôle de leurs capitaux est l'affaire de la Coopérative et non celle du percepteur. Le percepteur devrait rester dans son domaine, qui est celui de l'imposition et du recouvrement des impôts.

31. Pour conclure cette critique de la réforme fiscale dans ceux de ses aspects qui touchent les Coopératives, la loi de l'impôt sur le revenu devrait selon nous être modifiée dans un sens qui permettrait aux coopératives de fonctionner de la manière qu'elles désirent, ce qui supposerait:

a) que les coopératives devraient pouvoir continuer à distribuer à leurs adhérents les profits éventuels de leur exercice, sans limitations d'aucune sorte. Cette proposition semble compatible avec le contenu général du Livre blanc.

b) que tous les profits qui sont retenus par les coopératives en tant que profits sociaux (ce qui exclut les profits distribués aux adhérents) soient imposables au taux courant imposé aux sociétés. Cette proposition semble compatible avec l'actuelle loi de l'impôt sur le revenu et avec le contenu d'ensemble du Livre blanc.

(c) That earnings allocated by producer-type co-operatives like the Wheat Pools to their members be treated in the recipient's hands as taxable income as at present.

32. As for the proposal that the three-year exemption be eliminated for new co-operatives, the Wheat Pools have never argued strongly for its retention. However, there may be reason for continuing government support for new co-operatives. If alternatives to tax exemption are in fact found there can be little objection to elimination of this exemption per se both for co-operatives and for other kinds of new ventures. The White Paper appears to argue that incentives other than tax exemption are more desirable and the Pools cannot disagree.

VI. Business and Property Income

33. Observations about proposals affecting business and property income will be confined to three main subject areas: capital cost allowances, entertainment and related expenses and special provisions relating to farmers.

34. Capital Cost Allowances: The White Paper discusses this topic (paragraphs 5.11 to 5.14) in general terms but does not advance any proposals for change. Instead the White Paper observes that the Carter Royal Commission "did not recommend reductions in depreciation rates" and "perhaps for that reason the rates were not generally an issue in the public debate on tax reform." The White Paper concludes that "the government intends in due course to invite briefs on the system and rates of capital cost allowance." The Pools' view is that they would want to be heard should the government decide in the future to invite briefs on the system and rates of capital cost allowances. The suggestion (paragraph 5.51) that most farmers will adopt the asset class or accrual accounting basis for calculating depreciation poses no particular problems for farmers prepared to change.

35. Entertainment and Related Expenses: The Wheat Pools and other groups of organized farmers were disturbed to see the White Paper proposal (paragraphs 5.9 and 5.10) that the Income Tax Act "specifically deny deduction for entertainment expenses, the costs of attending or sending employees to conventions, and the cost of dues for membership in social or recreational clubs." There may be

c) que les profits distribués à leurs membres par des coopératives orientées vers la production telles que les *Wheat Pools* soient considérés comme profits imposables entre les mains de leurs bénéficiaires, comme c'est le cas à présent.

32. En ce qui concerne la suppression de l'exemption fiscale accordée aux nouvelles coopératives, les *Wheat Pools* n'ont jamais bataillé pour le maintien de ce privilège. Cependant il peut y avoir de bonnes raisons pour que le gouvernement conserve son appui à ces nouvelles venues. Si l'on trouvait en fait une autre forme de soutien que cette exemption fiscale, il ne devrait guère y avoir d'objections à la suppression de l'exemption elle-même, qu'il s'agisse de coopératives ou d'autres formes d'entreprises à risques. Si le Livre blanc marque sa préférence pour d'autres formes d'encouragement, les Coopératives seraient mal venues à dire le contraire.

VI Revenus provenant d'entreprises ou de biens

33. En ce qui concerne les revenus qui proviennent d'entreprises ou de biens, nos observations se limiteront à l'examen de trois domaines principaux: les amortissements, les frais de représentation et autres frais connexes, enfin la législation particulière aux agriculteurs.

34. Amortissements: Les paragraphes 5.11 à 5.14 du Livre blanc contiennent des généralités sur cette question, mais non des propositions de réforme. Au contraire on peu y lire que la Commission Carter «n'a recommandé aucune réduction des taux d'amortissement. C'est peut-être pour cette raison que la question des taux n'a pas prêté à controverse au cours des discussions publiques...» et aussi «que le Gouvernement se propose d'inviter les intéressés à lui présenter des mémoires sur la méthode de calcul et les taux qu'il conviendrait d'appliquer aux amortissements.» Ce sont là des questions sur lesquelles les Coopératives voudraient bien être entendues le moment venu. Les agriculteurs préféreront-ils, pour le calcul de leurs amortissements, le système de la catégorie de biens et la comptabilité d'exercice, les auteurs du Livre blanc (paragraphe 5.51) penchent pour l'affirmative. Cela ne posera en tout cas aucun problème aux agriculteurs préparés au changement.

35. Frais de représentation et autres: Les Coopératives, suivies par d'autres groupes d'agriculteurs organisés, ont manifesté du mécontentement devant les propositions du Livre blanc (paragraphes 5.9 et 5.10) tendant à ce que «la loi de l'impôt sur le revenu interdise de façon précise toute déduction pour frais de représentation, frais de participation à des congrès ou frais de déplacement

evidence that some taxpayers take advantage of the present allowances in claiming extravagantly for conventions, entertainment and similar activities but farmer organizations like the Wheat Pools are certainly not among those who do. Organizations like the Wheat Pools survive because they are able to engender farmer-member support both for their operations and their policies and they succeed because they hold a wide variety of member meetings. During any year each of the Pools, for example, holds several hundreds of these meetings attended by both employees and elected officials and expenditure for this attendance is claimed by the organizations as exempt from corporate income taxes. The Pools urge that any actual change in the Income Tax Act not exclude legitimate deductions for expenditures on attending meetings and holding conventions for organizations like the Wheat Pools.

36. Special Provisions for Farmers: The Pools welcome the proposal in the White Paper (paragraph 5.48) that farmers be allowed to continue computing their income on the cash basis. The Pools were extremely disturbed by the proposal of the Carter Commission report requiring farmers to adopt instead the accrual method. The proposal to convert the present basic herd to capital inventory (paragraph 5.50) valued on the date of the beginning of the new tax system appears reasonable providing the valuation of animals on that date is at least equal to the original purchase price and not less. If valuation of the herd, especially breeding stock, should happen to be less on valuation day than on the date of original purchase, the farmer should be able to declare the greater of the two valuations.

VII. Other Matters

37. Two other observations require special mention: the income averaging proposal and the question of valuation day.

38. Income Averaging: The Pools on many occasions advocated an income averaging system for taxpayers other than farmers and fishermen and welcome the White Paper's proposal (paragraphs 2.55 to 2.59) to introduce an averaging system for all taxpayers. Retention of the present averaging system for farmers (paragraph 2.57) is particularly welcomed because it is understood by many

des employés appelés à y assister et cotisations à des clubs sociaux ou récréatifs». On pourrait évidemment démontrer que certains contribuables prennent avantage du système actuel en demandant des déductions extravagantes pour des frais de congrès, de représentation ou autres frais professionnels. Ce n'est pas le cas des organisations d'agriculteurs telles que les Coopératives qui ne durent qu'en obtenant de leurs adhérents agriculteurs qu'ils soutiennent leurs opérations et les principes qui les dirigent. Et ce soutien, elles le doivent à la variété et au nombre des congrès qu'elles organisent à longueur d'année et auxquels assistent des employés et des représentants élus. Les dépenses entraînées par l'assistance à ces congrès sont déduites, à la demande des organisations, de l'impôt social sur le revenu. C'est pourquoi les Coopératives insistent pour le maintien, en cas de modification à la loi de l'impôt sur le revenu, du régime de déductions des dépenses entraînées par l'assistance à des congrès ou l'organisation de ceux-ci, tout au moins pour des organisations comme les Coopératives.

36. Législation particulière aux agriculteurs: Les Coopératives accueillent favorablement la proposition du Livre blanc (paragraphe 5.48) de laisser les agriculteurs continuer à calculer leur revenu selon la comptabilité de caisse. Elles avaient été profondément inquiétées par celle de la Commission Carter qui ne tendait pas à moins qu'à obliger les agriculteurs d'adopter la comptabilité d'exercice. La proposition (paragraphe 5.50) d'inventorier le troupeau de bétail de base à sa valeur à la date choisie pour l'instauration du nouveau système fiscal semble une proposition raisonnable sous réserve que l'évaluation des animaux, à la date en question, donne un chiffre au moins égal au prix d'acquisition initial. Si, toujours à cette date, l'évaluation du troupeau, et spécialement des reproducteurs, devait se trouver moindre que le prix d'acquisition, alors l'agriculteur devrait être autorisé à déclarer le plus important de ces deux chiffres.

VII. Questions diverses

37. Deux autres points du Livre blanc demandent à être commentés spécialement. Il s'agit de la question de l'étalement des revenus et de celle du jour de l'évaluation.

38. En bien des occasions les Coopératives ont défendu l'idée d'un système d'étalement des revenus pour des contribuables autres que les agriculteurs et les pêcheurs, aussi accueillent-elles volontiers la proposition du Livre blanc (paragraphes 2.55 à 2.59) d'introduire un système d'étalement pour tous les contribuables. Elles font meilleur accueil encore à l'idée de ne pas supprimer la formule actuelle d'éta-

farmers and is being used to their advantage by increasing numbers for whom a change might pose a disadvantage. The Pools also agree that farmers should be offered a choice between the two averaging systems, the present and the proposed.

39. Valuation Day: Because of recent changes downwards in the market price of Prairie farmland the Pools suggest the proposed valuation day (paragraph 3.16) may find some farmers with a land valuation on that date, whenever it is to be, lower than the price they actually paid for the land. The federal Finance Minister has announced since publication of the White Paper that bond holders may take as the valuation day value of their securities either the market price on that date or the actual purchase price whichever is the larger. The Pools urge that a similar policy be introduced in respect to the valuation of farm land.

VIII. Conclusions

40. The Pools' joint submission to the Carter Royal Commission on Taxation in 1963 offerred a general observation about the total package of taxation as it affects Wheat Pools members and part of that observation merits repetition in this context. In that submission the Pools said:

> "The position of Canadian Co-operative Wheat Producers Limited and the 160,000 farmers for whom it speaks is that your (Carter) commission must find opportunity to give the fullest study to the whole gamut of taxation questions which beset not only governments which seek revenue to meet the mounting costs of public participation in economic and social affairs at all levels of jurisdiction, but also taxpayers in all jurisdictions who must meet the demands of government to finance desired policies and programs. We welcome the frankest and fullest examination of all of the questions raised within your terms of reference and indeed of any other matters which you may find during the process of your investigation to be germane..."

lement pour les agriculteurs (paragraphe 2.57) parce qu'elle est comprise par un grand nombre d'agriculteurs et utilisée à leur avantage par un nombre croissant d'entre eux, au point qu'un changement leur ferait tort, ou pourrait le faire. Les Coopératives conviennent également de l'opportunité d'offrir aux agriculteurs le choix entre les deux systèmes, le présent, et celui que propose le Livre blanc (paragraphe 2.56).

39. Jour d'évaluation. En raison des baisses constatées récemment dans la valeur marchande des exploitations des Prairies, les Coopératives font remarquer que le «jour de l'évaluation», tel qu'on propose de le fixer au paragraphe 3.16, risque de trouver certains agriculteurs, ce jour-là, en perte par rapport au prix qu'ils ont payé pour leurs terres. Le ministre fédéral des Finances a fait savoir, depuis la publication du Livre blanc, que les détenteurs d'obligations pourraient choisir comme prix du jour d'évaluation de leurs titres soit le prix du marché à cette date soit le prix qu'ils ont réellement payé pour ces titres. Les Coopératives réclament l'introduction d'une semblable mesure en ce qui concerne les terres agricoles.

VIII Conclusion

40. Dans leur mémoire à la Commission Carter en 1963, les Coopératives se sont livrées conjointement à des commentaires généraux sur l'ensemble des propositions de la réforme fiscale en ce qu'elles touchent leurs propres activités. Nous pensons que, dans le contexte actuel, il n'est pas superflu de rappeler ces commentaires:

> «La position de la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited et des 160,000 agriculteurs dont elle est le porte-parole est la suivante: Votre Commission (la Commission Carter) doit trouver le temps et les moyens d'étudier à fond la gamme entière des questions fiscales qui obsèdent non seulement les gouvernements en quête des recettes qui leur permettraient d'affronter les coûts ascendants de la participation du secteur public dans les affaires économiques et sociales à tous les niveaux de juridiction, mais aussi les contribuables qui doivent faire face au financement des programmes de toutes sortes dont ils ont réclamé l'établissement. Nous sommes pour l'examen le plus franc et le plus complet possible de toutes les questions qui se présentent dans le cadre de votre mandat et même de toutes celles dont la connexité vous apparaîtrait pendant les opérations de votre enquête...»

41. While the Pools did not accept without question all of the recommendations of the Carter Commission they did register early commendations for the breadth and depth of the Commission's studies. In a statement to the then minister of finance in 1967, the Pools said:

> "There is no question in the minds of the Wheat Pools and their farmer members that the work of the Carter Commission is of immense importance to the future of Canadian taxation at all levels of government. Whether the Carter recommendations are implemented or not the Report simply by its existence has directed many in Canada to view differently than before a number of questions relating to taxation. If implemented many of the Carter recommendations will do no less than revolutionize Canada's system of taxation."

42. Since that time the federal government has made certain revisions in the Estates Tax Act and now proposes certain changes in the taxation of personal and corporation income. The question of consumption taxes or what most people call sales taxes remains a wide area of concern to governments at both federal and provincial level. The question of property taxes, largely a concern for local governments, is a further matter which needs early consideration. In a recent letter to the present Minister of Finance the Pools concluded with the following comment:

> "We would reaffirm on behalf of the farmers who own and operate the three Prairie Wheat Pools, our view that reform of the tax system as it applies to the income tax is both necessary and vital. We believe that other taxation policies also need revision, especially the sales tax used by both federal and provincial governments, and the land tax used mainly by municipal and local governments. We find both of these other kinds of taxes particularly burdensome for farmers and farming and urge you to provide an opportunity for early consideration of further tax reform measures."

43. In conclusion, Manitoba and Saskatchewan Pools urge this Parliamentary Committee

41. Bien que les Coopératives n'aient pas accepté sans discussion toutes les recommandations de la Commission Carter, elles ont témoigné de bonne heure leur approbation pour la vitalité et la profondeur des études de la Commission. Dans une déclaration au ministre des Finances d'alors, elles s'exprimaient comme il suit:

> «Il n'y a pas de doute, pour les Coopératives et leurs adhérents agriculteurs, que le travail accompli par la Commission Carter sera d'une importance extrême pour l'avenir du système d'imposition canadien à tous les niveaux de gouvernement. Par sa seule existence, le rapport de la Commission a conduit beaucoup de personnes au Canada à modifier leurs vues sur un grand nombre de questions relatives à l'imposition. Si les recommandations de la Commission sont mises en vigueur certaines d'entres elles ne feront pas moins que révolutionner le système canadien de l'imposition fiscale.»

42. Depuis cette époque, le gouvernement fédéral a fait certaines modifications à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès et maintenant il propose des changements dans l'imposition tant des sociétés que des particuliers. La question des taxes à la consommation (celles qu'on appelle dans le public des «taxes de vente») reste un vaste domaine de préoccupations pour le gouvernement fédéral et pour les provinces. La question de l'impôt foncier, qui concerne dans l'ensemble les gouvernements locaux, les municipalités, est une autre question dont il conviendrait de s'occuper assez rapidement. Dans une lettre récente au ministre des Finances, les Coopératives concluaient comme il suit:

> «Nous tenons à réaffirmer, au nom de nos adhérents, ces agriculteurs qui possèdent en fait et animent nos Coopératives, les trois Wheat Pools des Prairies, notre conviction que la réforme fiscale de l'imposition sur le revenu est à la fois nécessaire et vitale. Nous pensons que d'autres parties de notre système d'imposition demandent aussi à être revues, en particulier les taxes à la vente, lesquelles sont du domaine du gouvernement fédéral et aussi de celui des provinces, et l'impôt foncier, qui ressortit aux municipalités et autres autorités locales. L'une et l'autre de ces deux dernières impositions sont, à notre avis, particulièrement pénibles pour l'agriculture et les agriculteurs et il conviendrait de prendre dans ce domaine sans tarder d'autres réformes fiscales.»

43. En manière de conclusion, les Coopératives de la Saskatchewan et du Manitoba

to make a direct observation about these other forms of taxation in its report to Parliament so that all of Canada may become aware that there is a mounting concern about the problems in other taxation matters as well as the income tax.

All of which is respectfully submitted jointly by,

Manitoba Pool Elevators
and
Saskatchewan Wheat Pool
On Behalf Of Their Farmer Members.

May 1970

demandent instamment au Comité parlementaire de faire une observation directe au sujet de ces autres formes d'imposition dans son rapport au Parlement, de sorte que tous les Canadiens prennent conscience de l'inquiétude croissante qui se forme tant autour de l'impôt sur le revenu que d'autres champs d'imposition.

Mémoire présenté conjointement par les Manitoba Pool Elevators et par la Saskatchewan Wheat Pool, pour le compte de leurs adhérents.

Mai 1970

APPENDIX A-54

To The Finance, Trade and Economic Affairs Committee of the House of Commons.

A Submission by the Saskatchewan Wheat Pool Employees' Association on behalf of the Employees of the Saskatchewan Wheat Pool engaged in the Construction and Repair of Country Grain Elevators, Annexes and Cottages owned by the Saskatchewan Wheat Pool.

The Saskatchewan Wheat Pool Employees' Association is the certified bargaining agent for the employees of the Saskatchewan Wheat Pool engaged in the construction and repair of country grain elevators, annexes and cottages owned by the Saskatchewan Wheat Pool.

The value of, or allowances in respect of expenses incurred by all of these employees in the pursuit of their employment or received by them for board were not allowed as a deductible expense for income tax purposes.

The refusal to consider claims for meal expenses by men engaged in this work is based upon Section 11 (9)(a) of the Income Tax Act which reads, "where the employee's establishment to which he ordinarily reports for work is established." The department has ruled that the ordinary place of business for these employees is the particular place that they may be employed at, even if the period of employment at that place is only for a day or so.

Webster's Dictionary defines the word "ordinarily" as "usually, generally, as a rule." The elevator repair workers may work one day at Buffalo Gap, the next day at Big Beaver, the next four days at Yellow Grass and the next two weeks at Spring Valley. In fact, having completed one day's work at Big Beaver, they may not return to that place in the next two or three years. Nevertheless, the Income Tax Department maintains that Big Beaver is the establishment to which these workers report for work, "usually", or "generally" or "as a rule". On the face of it, this is simply not correct.

These men are not casual workers hired temporarily at certain locations, but are permanent employees hired (under the terms of the Agreement) at the Company's place of business at their Head Office, to move to different places in the Province to carry out their ordinary duties of repairing the Company's facilities.

APPENDICE A-54

Au Comité des finances, du commerce et des affaires économiques de la Chambre des communes.

Présenté par la Saskatchewan Wheat Pool Employees' Association au nom des employés du syndicat du blé de la Saskatchewan affectés à la construction et à la réparation des élévateurs à grains régionaux des dépendances et maisons appartenant au syndicat du blé de la Saskatchewan.

La Saskatchewan Wheat Pool Employees' Association est l'agent négociateur accrédité des employés du syndicat du blé de la Saskatchewan affectés à la construction et à la réparation des élévateurs à grains régionaux, des dépendances et maisons appartenant au syndicat du blé de la Saskatchewan.

Aucun de ces employés n'a pu déduire pour les besoins de l'impôt sur le revenu les frais ou allocations pour frais engagés par eux dans l'exécution de leurs fonctions ou reçus par eux en compensation de leur logement.

Ces employés ne peuvent faire reconnaître leurs frais de repas en raison de l'article 11(9) *a)* de la Loi de l'impôt sur le revenu qui se lit comme suit: «où était situé l'établissement de l'employeur où il se présentait habituellement pour son travail.» La Division a déclaré que le lieu de travail ordinaire de ces employés est l'endroit particulier où ils peuvent être employés, même si la période d'emploi à cet endroit n'est que d'un jour ou à peu près.

Selon le dictionnaire Webster's, l'adverbe «ordinairement» signifie «habituellement, en règle générale». Les ouvriers préposés à la réparation des élévateurs peuvent être appelés à travailler une journée à Buffalo Gap, une autre à Big Beaver, les quatre jours suivants à Yellow Grass et deux semaines à Spring Valley. En réalité, après leur journée de travail à Big Beaver, ils peuvent ne pas y revenir avant deux ou trois ans. Néanmoins, la Division de li'mpôt sur le revenu maintient que Big Beaver est l'établissement où ils travaillent «habituellement en règle générale». A priori, ce n'est pas exact.

Ces hommes ne sont pas des employés occasionnels, engagés temporairement en certains endrois, mais des employés permanents engagés (aux termes de la convention) au lieu de travail de la compagnie, à son siège social, et appelés à travailler en différents endroits de la province pour remplir leur fonctions ordinaires qui consistent à réparer les installations de la société.

It is our contention that the expenses for meals incurred by these employees is a necessary and legitimate expense in the carrying out of the requirements of their employment, and if paid by the employer, should not be considered as income; and if paid by the employee, should be a deductible item of expense.

Just prior to the publication of the Report of the Royal Commission on Taxation, the ruling was partially relaxed by the Chief Assessor. The new ruling was to the effect that those construction employees engaged in new construction could have this expense deductible under Section 5(2)(a) of the Income Tax Act.

This ruling had the effect of creating an even more obvious discrimination in that some workers were now permitted to deduct the value of their expense allowance from their taxable income, while others employed by the same Company in the same or similar classification and often engaged in work of a similar nature at the same site, were not allowed this deduction. The eligibility to deduct the expense allowance being now based solely upon the definition of the word "construction"; the Department ruling that the word "construction" meant new construction and any worker engaged only in the repair of existing facilities was not allowed this deduction. For instance, when the Company decided to install a cleaner at an existing grain elevator, even though a new shed is required—but—because there is no new construction with respect to the elevator itself; then, this is classified as repair rather than construction.

Therefore, in order to clarify the position of these men and to eliminate these obvious inequities of the Act and its regulations, we recommend that Section 11 (9)(a) of the Income Tax Act be amended by deleting after the word "where" the words, "the employer's establishment to which he ordinarily reported for work was located", and substituting the words, "he maintained a self-contained domestic establishment in which he resided and actually supported a spouse or a person dependent upon him for support and connected with him by blood relationship, marriage or adoption."

OR

That some other provision be made in the Act to provide that the employees referred to above be allowed to claim amounts expended in respect of meals consumed while absent

Nous prétendons que les frais de repas de ces employés sont une dépense légitime et nécessaire, requise par leur emploi, et que si elle est payée par l'employeur, elle ne doit pas être considérée comme un revenu, mais doit être déductible à titre d'article de dépense.

Immédiatement avant la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, le vérificateur en chef a relativement assoupli cette règle. Dorénavant, les employés de la construction affectés à des travaux de nouvelle construction peuvent déduire ces frais en vertu de l'article 5 (2) *a*) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cette règle a eu pour effet de créer une situation encore plus injuste, en ce sens que certains travailleurs peuvent maintenant déduire la valeur de leur allocation de dépenses de leur revenu imposable tandis que d'autres, employés par la même société, faisant partie de la même classe ou d'une classe semblable, et accomplissant souvent un travail analogue, au même endroit, ne peuvent faire cette déduction. La possibilité de déduire l'allocation de dépense repose maintenant sur la définition du terme «construction»; la Division de l'impôt sur le revenu a déclaré que le terme «construction» signifiait de nouveaux travaux de construction et que tout travailleur affecté à la réparation des installations déjà en place ne pouvait tenir compte de cette déduction. Par exemple, lorsque la société a décidé d'installer un nouveau nettoyeur dans un élévateur à grains déjà en place, bien qu'un nouvel entrepôt n'est pas fait de tort, l'opération a été tenue pour un travail de réparation plutôt que de construction, aucune construction nouvelle n'étant venue modifier l'élévateur lui-même.

Par conséquent, pour clarifier la position de ces hommes et pour éliminer cette injustice flagrante de la Loi et de son règlement, nous recommandons que l'article 11(9) *a*) de la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée par l'abrogation, après le terme «où» des mots «est situé l'établissement de l'employeur où il doit habituellement se présenter pour son travail», et de remplacer ceux-ci par les mots suivants: «il maintient un établissement domestique d'un seul tenant dans lequel il demeure et subvient aux besoins d'un conjoint ou d'une personne à sa charge pour son soutien et unie à lui par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption.»

OU

Qu'une disposition de la Loi permette aux employés susmentionnés de déduire les montants dépensés pour leur repas alors qu'ils étaient absents de leur lieu ordinaire de résí-

from their ordinary place of residence; similar to the allowance now granted to construction employees, to employees of a transportation company, or salesmen on commission basis, or numerous other categories of employment.

Respectfully submitted on behalf of the Saskatchewan Wheat Pool Employees' Association, with the support of the Saskatchewan Wheat Pool.

W. G. Gilbey,

Secretary-Manager.

dence; comme c'est le cas actuellement des employés de la construction, des employés des compagnies de transport, des vendeurs rémunérés à la commission ou de nombreuses autres catégories d'emploi.

Respectueusement soumis au nom de la Saskatchewan Wheat Pool Employees' Association, avec l'appui du syndicat du blé de la Saskatchewan

Le secrétaire-gérant,

W. G. Gilbey.

APPENDIX A-55

A Brief Submitted by
Mr. Melville Sandomirsky
President and Managing Director of
The Regina Bottlers Ltd., Regina,
Saskatchewan

This company was incorporated in Saskatchewan some 50 years ago. It is a small, private corporation of a family type, which engages in the manufacturing distribution of soft drinks in southern Saskatchewan.

The views which Mr. Sandomirsky expresses here, are personal reflections of his own, relating to the Proposals for Tax Reform and suggested improvements, and it should be stated at the outset that there is an honest recognition of the purposes and the goals which the While Paper Proposals endeavor to accomplish both in the attainment of the overall financial objectives required by Government, and a fair equitable distribution of the tax load based upon the relative ability of the taxpayer.

Mr. Sandomirsky would like to devote his remarks fundamentally in the area of the small business man who enages in his business through a privately held company.

In reading through the White Paper Proposals, it is noted and stated frankly that "The needs of the Federal and Provincial Governments for money to do useful and important things are so great that we cannot afford now to reduce the overall revenues from personal and corporate income tax". Later, it is stated in seeking equity and our economic objectives, we must recognize the social realities in modern Canada. Our taxpayers live with, benefit from and pay for many social development programs which affect their needs and their incomes, their institutions and their attitudes. The reformed income tax must further the proper development of this changing society.

There is also a frank admission contained at the outset, of the White Paper Proposals, that goes on to say this—The second main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity. Taxes by their nature cannot always promote all our economic goals, but they should interfere as little as possible with incentives to work and invest and with the direction our economy follows in meeting demands of consumers and foreign markets.

APPENDICE A-55

Mémoire présenté par M. Melville
Sandomirsky,
Président-directeur général de
The Regina Bottlers Ltd, Regina,
Saskatchewan

Cette société a été constituée en Saskatchewan il y a 50 ans. Il s'agit d'une petite entreprise privée de type familial, qui se consacre à l'embouteillage et à la distribution de boissons non alcoolisées dans le sud de la Saskatchewan.

Les opinions qu'exprime ici M. Sandomirsky sont des réflexions personnelles qui ont trait aux propositions de réforme fiscale et aux améliorations proposées; l'on doit s'empresser de noter que l'on a honnêtement reconnu le bien-fondé des buts et objectifs que les propositions du Livre blanc se proposent d'atteindre, tant en ce qui concerne la réalisation des impératifs d'ordre financier du gouvernement que la répartition juste et équitable du fardeau fiscal en fonction de la capacité relative du contribuable.

M. Sandomirsky s'attarde essentiellement sur le cas du petit homme d'affaires qui exploite son entreprise par l'intermédiaire d'une société privée.

A la lecture des propositions du Livre blanc, on note que «les besoins financiers des gouvernements fédéral et provinciaux, qui ont d'importants et d'utiles projets à réaliser, sont si grands que nous ne pouvons maintenant nous permettre de réduire l'ensemble des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations». Plus loin, on déclare que pour rechercher l'équité et la réalisation de nos objectifs d'ordre économique, il nous faut reconnaître les réalités sociales du Canada moderne. Nos contribuables vivent, profitent et assurent le financement de nombreux programmes de bien-être social qui affectent leurs besoins et leurs revenus, leurs institutions et leurs attitudes. La réforme fiscale doit favoriser l'épanouissement de cette société en plain changement.

On admet aussi clairement dès le début des propositions du Livre blanc que le second objectif de la réforme fiscale est d'assurer que le système fiscal ne pose aucun obstacle sérieux à la croissance et à la productivité économiques. Les impôts ne peuvent toujours, de par leur nature, promouvoir tous les objectifs économiques à la fois, mais devraient gêner le moins possible les incitations au travail et à l'investissement, et l'orientation que prend notre économie lorsqu'il lui faut satisfaire les demandes des consommateurs et des marchés étrangers.

Some Proposals in this Paper are intended to ensure that the incentive to work and invest is not unduly inhibited and that investments needed for productivity and other purposes are not rejected in favor of less desirable alternatives just because of the tax consequences. Then, in proposing a new system, for the taxing of corporations, reference here is made to 140 and 141 of the White Paper Proposals and here quoted'—'for closely held corporations which are usually smaller business managed by the shareholders, the tax should be related as closely as possible to rates paid by individuals and shareholders. There is usually a close identity between the shareholders and the corporation. These corporations usually compete in markets with unincorporated businesses subject only to personal income tax. Under the proposed plan, the Federal income tax, paid by such corporations, would be treated as a pre-payment of the personal income tax on behalf of individual resident shareholders. Under certain conditions the corporation could be elect to be taxed as a partnership of its shareholders. In other cases, the shareholders would pay tax on a sum which includes their dividends, plus a related amount of corporate tax already paid and they would then claim credit for the corporate tax paid and qualify for a refund if their own rates are lower than the corporate rate.

Then, 141—the Government believes that this is a fair way of taxing the income of Canadians, which goes through corporations than the existing system with its lower rate of corporate tax on $35,000.00 of profits annually. It proposes to remove this lower rate gradually over a period of 5 years. Thereafter, the benefits of low rates of tax would go to shareholders with small incomes, rather than to corporations with small incomes.

It is recognized that many small businesses which are incorporated are likely to be closely held corporations. The Minister of Finance has stated many times, that the White Paper Proposals are designed to produce the same tax whether an individual carries on business in his own name or whether he incorporates it. If certain conditions are met, a corporation can elect to

Certaines propositions du présent mémoire ont pour objet d'assurer que l'incitation au travail et à l'investissement n'est pas anormalement compromise et que l'investissement nécessaire à la productivité et à d'autres fins n'est pas délaissé au profit de solutions moins intéressantes pour la seule raison des conséquences sur le plan fiscal. En proposant un nouveau régime d'imposition du revenu des sociétés, l'on fait référence aux articles 1.40 et 1.41 des propositions du Livre blanc, que voici:

«1.40 Pour ce qui est des corporations fermées, qui sont ordinairement des entreprises de faible envergure dirigées par les actionnaires, l'impôt serait rattaché autant que possible à celui des actionnaires. L'identité de la corporation et des actionnaires est en général très forte. Ces corporations sont habituellement en concurrence avec des entreprises non constitutées dont les propriétaires ne sont assujettis qu'à l'impôt sur le revenu des particuliers. Aux termes du régime proposé, l'impôt fédéral sur le revenu versé par ces corporations constituerait en réalité une avance a valoir sur l'impôt personnel des actionnaires résidents. Dans certaines circonstances, la corporation pourrait choisir d'être assujettie à l'impôt en tant que corporation en nom collectif formée de ses actionnaires. Dans d'autres cas, les actionnaires acquitteraient l'impôt sur une somme qui comprendrait les dividendes qui leur ont été versés, en plus d'un montant correspondant d'impôt déjà versé par la corporation; puis ils pourraient réclamer un dégrèvement pour l'impôt versé par la corporation et, lorsque les taux d'imposition qui les touchent seraient inférieurs à celui qui frappe la corporation, ils deviendraient admissibles à un remboursement.

1.41 Le Gouvernement estime que ce mode d'imposition du revenu des Canadiens qui traverse les corporations est plus équitable que le barème actuel avec son taux d'imposition peu élevé que doivent acquitter les corporations sur la tranche annuelle de bénéfices s'élevant à $35,000. Aussi se propose-t-il de supprimer progressivement au cours d'une période de cinq ans ce taux d'imposition moins élevé. L'avantage d'un taux d'imposition peu élevé favoriserait par la suite les actionnaires à faible revenu plutôt que les corporations à faible revenu.

On admet que bon nombre de petites entreprises constituées en sociétés sont souvent des sociétés privées. Le Ministre des Finances a déclaré à plusieurs reprises que les propositions du Livre blanc ont pour but d'égaliser les impôts de celui qui exploite une entreprise sous son propre nom et de celui qui constitue cette entreprise en société. Si elle satisfait à certaines exigences, une société peut choisir

be taxed as a partnership—under this option the corporation would not pay any corporation tax but each shareholder would pay personal taxes each year on his share of the corporation profits. In the case of those closely held corporations not treated as partnerships, the taxable income of this corporation would be taxed on 50 per cent, that when the net profits are distributed to the shareholders, credit would be given for the full amount of the tax paid by the corporation on those profits.

From a viewpoint of an equitable tax structure, one might not quarrel with these proposals as being a fair and effective manner of reaching the money objective of the taxing authority. However, though it may well seem that this proposal is a simple, effective and impartial way of taxing the income of the small, privately held corporation, it is here suggested that what is sadly overlooked is the economic impact upon the entity and business of that small corporation, more so when the Proposals are analyzed and seen in terms of negating the source of working capital that is vitally needed in the continuity of business carried on by that small, privately held corporation.

Let's examine for a minute, historically, the origin of the so-called preferential tax rate which applied to the small business corporation and then endeavor to examine briefly some of the defects and abuses which came about; endeavor as well to determine whether or not in fact the defects and abuses need have come about even under the so-called dual rate of taxation applicable to corporations carrying on business in Canada.

The lower rate for portion of the corporation tax was introduced in 1949. At that time, only the first $10,000.00 of taxable income was made eligible and the reduced rate of 10 per cent. One of the reasons for introducing the lower rate was to reduce a tax disadvantage which could arise at that time from incorporating a small business. It has been stated by Mr. Benson that over the years the provision has come to provide tax advantages to a business man who incorporated compored with other individuals.

Some, referring to the present corporate tax structure, suggest that the so-called preferential tax rate is inefficient and unfair. It would say (1) it is available to large corporations who do not need it, but (2) it is not available to a great number of un-incorporated businesses and (3) it is available to corporations even the small,

de payer ses impôts en tant que société de personne; cette option lui permettrait de ne pas payer d'impôt sur le revenu des sociétés, chaque actionnaire payant annuellement sa part d'impôt sur le revenu des particuliers pour les bénéfices qu'il retire de la société. Dans le cas des sociétés privées qui ne sont pas considérées comme des sociétés de personne, le revenu imposable de la société est frappé d'un taux d'imposition de 50 p. 100; ensuite, lorsque les profits nets sont distribués aux actionnaires, un crédit net est accordé pour le montant total de l'impôt payé par la société sur ces profits.

Du point de vue de l'équité du régime fiscal, l'on ne peut reprocher à ces propositions d'être un moyen honnête et efficace d'atteindre l'objectif financier de l'autorité fiscale. Néanmoins, même si l'on reconnaît que cette proposition est une façon simple, efficace et impartiale de percevoir l'impôt sur le revenu des petites sociétés privées, l'on prétend ici que l'on a malheureusement sous-estimé les conséquences économiques qu'elles pourraient avoir sur la situation et la prospérité de la petite entreprise, surtout si l'on considère, après les avoirs étudiées, que les propositions du Livre blanc restreignent le capital d'exploitation, qui est d'une importance vitale au maintien de l'activité commerciale des petites sociétés privées.

Examinons brièvement l'origine du taux d'imposition dit préférentiel accordé à la petite entreprise et tentons de voir certains des inconvénients et des abus qui en ont résulté; nous essayerons ensuite de déterminer si de fait ces inconvénients et ces abus allaient devoir se manifester sous le régime du double taux d'imposition, applicable aux sociétés exerçant leur activité au Canada.

Le taux d'imposition réduit pour une partie de l'impôt sur le revenu des sociétés a été adopté en 1949. A cette époque, les premiers $10,000 de revenu imposable seulement donnaient droit au taux réduit de 10 p. 100. L'une des raisons pour lesquelles on a adopté le taux réduit était de diminuer le désavantage fiscal qui pouvait frapper les petites entreprises lorsqu'elles se constituaient en sociétés. M. Benson a déclaré que cette disposition a peu à peu conféré un avantage fiscal aux entreprises qui se constituaient en sociétés, par rapport aux particuliers.

Certains, parlant du régime actuel d'imposition du revenu des sociétés, prétendent que le taux d'imposition dit préférentiel est inefficace et injuste. On entend par là que les grosses entreprises qui n'en ont pas besoin en profitent, alors que bon nombre de sociétés privées ne peuvent y avoir droit et que les petites sociétés privées peuvent tou-

privately held corporations even if such corporations do not require finances for expansion.

Others would indict the present corporate tax rate and described it as having its shortcomings and unfairness because of the present dual rate for corporations large and small and, in this description of unfairness, probably had in mind the practice which is commonly described as dividend stripping, or other tax avoidance devices of a similar character.

Another difficulty referred to, in the White Paper Proposals, is that practice growing up from the lower rate of tax on the first $35,000.00 by the reference to the practice of an individual incorporating diverse activities in a number of separate private corporations in order to take advantage of the lower tax rate for each corporation. This is the problem area which came under scrutiny in the associated company regulations and certainly as the writer sees it, was an abuse that could have been corrected a long time ago.

The Government has had to cope with the difficulties and inefficiencies that seemed to have cropped up in the across-the-board availability of the dual tax rate applicable to all companies.

There are a number of points that should be made here. At the moment, it is not only a question of presenting a case for the retention of the present tax rate on corporate income. The fact is, that some mistakes were made at the very inception. There was no valid reason for having a lower tax rate on the first $35,000.00 of corporate income applied to large corporations. The fact is, the amount was insignificant and of no consequence to a large corporation. What kind of money are we talking about? Twenty-one percent of the first $35,000.00 and a full tax rate over and above the remainder—approximately $10,000.00 a year. Now what is the significance of a savings in tax of $10,000.00 a year to a large corporation whose gross income, before taxes, is a million dollars or upwards? Very little in practical effect.

Secondly, if the present system was abused in terms of the so-called associated companies, there was a very simple remedy available—a regulation could have been enacted that would have made it mandatory for the principal shareholder to elect and designate one principal company in which he could claim the benefit of a lower tax rate and no other. Supplementary to this

jours s'en prévaloir même si elles n'ont pas besoin de fonds pour leur expansion.

D'autres feront le procès du taux actuel d'imposition du revenu des sociétés et diront qu'il a sa part d'inconvénients et d'injustice en raison du double taux d'imposition du revenu des sociétés, qu'elles soient grosses ou petites. Lorsqu'on dit qu'il est injuste, on songe probablement à la tactique du dépouillement des dividendes ou autres méthodes semblables d'évasion fiscale.

On fait mention d'une autre difficulté inhérente aux propositions du Livre blanc, à savoir l'usage qu'on fait du taux réduit d'imposition sur les premiers $35,000 lorsqu'il s'agit d'un particulier qui constitue plusieurs activités en autant de sociétés privées, afin de profiter du taux d'imposition réduit pour chaque société. Ce problème a fait l'objet d'une étude durant l'élaboration des règlements concernant les sociétés associées; selon les rédacteurs, il s'agissait d'un abus qu'on aurait pu supprimer il y a longtemps.

Le gouvernement a dû faire face aux difficultés et aux insuffisances qui semblent s'être manifestées quant à la disponibilité générale du double taux d'imposition, applicable à toutes les sociétés.

Il faut faire ici un certain nombre de mises au point. Pour le moment, il ne s'agit pas seulement de présenter des arguments à l'appui du système actuel d'imposition du revenu des sociétés. Le fait est que des erreurs ont été commises des le début. Il n'y avait aucune raison valable d'offrir un taux d'imposition réduit sur les premiers $35,000 de revenus aux grandes sociétés. En fait, la somme était insignifiante et sans conséquences pour une grosse entreprise. De quel montant s'agit-il au juste? Vingt-et-un pour cent sur les premiers $35,000 et le taux ordinaire d'imposition pour tout le reste—c'est-à-dire approximativement $10,000 par année. Que peut bien représenter pour une grosse société dont le revenu brut, avant déductions, est égal ou supérieur à un million de dollars, une épargne fiscale de $10,000 par année? Très peu, en pratique.

Deuxièmement, si le système actuel était contourné par le biais des sociétés associées, il y avait un remède très simple: on aurait pu adopter un règlement qui anrait obligé l'actionnaire principal à choisir et désigner une seule société principale où il aurait pu profiter de l'avantage du taux d'imposition réduit. En plus de ce choix à faire, il aurait été contraint de désigner les personnes, membres de sa

designation or election, would have been a requirement of designating any nominees, members of families or otherwise, who may have constituted the shareholders and other corporations under his control in which he was directly or indirectly the beneficiary of the income so produced.

What size of business in terms of sales, better still—profits—should we be concerned about here? Within the realm of a savings of $10,000.00 per year, in terms of the year's tax bill—we must come to grips with the basic problem. What is a small business? What limitations should apply or what qualifications should obtain if a case can be made for the continuation of some mode of tax treatment at a lesser rate?

Before getting into the consideration of what might properly be regarded as small business, within the framework of a corporate tax structure that is equitable and fair to all, let's see what can be gleaned out of the White Paper Proposals in themselves.

It is noted, for example, that under the proposed integrated system of corporate tax and personal tax in the hands of the shareholders themselves, that it is suggested that the present lower tax rate on the first $35,000.00 will be phased out over a period of years. In effect, this means that the present benefit which amounts to $10,000.00 a year, the second year will be $8,000.00 and the third year will be $6,000 until it is reduced to point zero. Or, in other words, there is a phasing out, and the benefit is reduced to the extent of $2,000.00 per year and it is stated that the reason for this is that the small company may have undertaken some financial commitments, which will have to be honored and therefore, $2,000.00 per year is of some significance.

It is further noted that the benefit of the 5 year phasing out period will not apply if the business income exceeds $105,000.00 per year.

Based upon this latter criteria, it might be suggested that small business might be defined in tangible terms in relation to the annual volume of dollar sales per year. It might be suggested that transposing the figure or $105,000.00 in business income per year, that we might be looking at a figure of a million or a million and a quarter of annual sales.

It might be submitted here, not because this criteria is contained in the White Paper Proposals, but because it happens to be in keeping with the size of the business that the writer thinks is a pretty fair proximation of the relevant size of small businesses operating

famille ou autres, qui auraient été les actionnaires et auraient pu constituer les autres sociétés soumises à son contrôle et dont il tirait directement ou indirectement des revenus.

A quel genre d'entreprise, du point de vue des ventes—ou mieux encore, des profits—devrons-nous nous arrêter? Puisqu'il est question d'un allègement fiscal de $10,000 par année, il faut en venir au fait. Qu'est-ce qu'une petite entreprise? Quelles limites doit-on lui donner, quelles conditions doit-elle remplir si l'on veut qu'elle continue de bénéficier d'un traitement fiscal à taux réduit?

Avant de déterminer ce que l'on pourrait raisonnablement considérer comme une petite entreprise, dans le cadre d'un régime d'imposition du revenu des sociétés qui soit équitable et juste, voyons ce que l'on peut tirer des propositions du Livre blanc lui-même.

On note par exemple qu'en vertu du système proposé d'intégration de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés aux mains des actionnaires, l'actuel taux d'imposition réduit pour les premiers $35,000 sera abandonné par étapes sur une période de cinq ans. En fait, cela veut dire que l'actuel dégrèvement, qui équivaut à $10,000, par an, sera de $8,000 la deuxième année, de $6,000 la troisième, et ainsi de suite jusqu'à zéro. Autrement dit, on le surprime progressivement, le dégrèvement diminue à raison de $2,000 par an; la raison, dit-on, est que la petite entreprise peut avoir contracté des engagements financiers qui devront être respectés. Par conséquent, ces $2,000 par année ont une certaine importance.

Il est noté d'autre part que l'avantage de la réduction progressive sur 5 ans ne s'appliquera pas si les revenus industriels et commerciaux se dépassent pas $105,000 par année.

En se fondant sur ce dernier critère, l'on peut déduire que la petite entreprise est définissable en termes concrets, selon le volume annuel des ventes, exprimées en dollars. Si l'on transpose le chiffre de $105,000 de revenus industriels et commerciaux par an, on peut obtenir le chiffre d'un million ou d'un million et quart de dollars de ventes annuelles.

L'on peut dire dès maintenant, non parce que ce critère figure dans les propositions du Livre blanc, mais parce qu'il est précisément conforme à la dimension de l'entreprise qui, selon le rédacteur, est une assez bonne approximation de ce qu'est la petite entreprise

in Canada, that need and deserve a tax formula to ensure that the small business ends up with a minimal but adequate level of working capital.

Therefore, it is now submitted that some qualifications should be required of a small business if it is to qualify for some type of incentive or some type of formula that will yield in its favor a savings of $10,000.00 to $20,000.00 per year in its annual corporate tax bill if it can be justified on the basis, not essentially of expansion, but of productive economic growth that is vital in today's business world. Size in itself, however, is not the essential consideration.

One of the cardinal, if not the cardinal, ingredient of any small business operating either in the form of an incorporated company or in the form of a partnership, which under regulations could elect for tax purposes to be treated in the same manner as a privately held corporation, would be the requirement that in order to qualify for any preferred or incentive type of tax assist, would be for owner management to participate on a day to day basis in the conduct of the company's normal business activities. These are the essential ingredients—participation of owner management day to day, normal conduct of the company's business or with the idea of being productive, efficient and making a profit. This would preclude some of the activities that, by some stretch of the imagination, at times might be construed as contributing to business income—this be the directors' meetings—this be the seminars for studies—this be the conventions (I am not talking about this type of activity at all)—I am talking about the activity in the conduct of a day's business that puts the dollar in the cash register and puts a few cents of profit on the margin sheet too.

Thirdly, I suggest that we have to look at some aspects of a small company's business where a matter of $5,000.00, $10,000.00 or $15,000.00 a year in terms of a tax saving or tax reward might be meaningful. Certainly, businesses have need for money. It is not only governments today that require money to finance and carry on all the various activities and demands that society makes of them. The same thing is also true in business and in the light of the economic conditions of the past 5 years, I suggest that the need of money becomes more of an essential ingredient than hitherto. This, apart from inflationary trends which give rise to the need for more dollars to produce the same results. I am talking about the trends that develop in business of all types whether it be in buildings,

au Canada, il est juste et nécessaire d'avoir un régime fiscal qui assure à la petite entreprise un capital d'exploitation minimum qui soit suffisant.

Par conséquent, il est proposé que les petites entreprises répondent à certaines normes pour avoir droit à certaines incitations ou bénéficier de certaines formules qui leurs permettraient d'épargner de $10,000 à $20,000 par an à chaque déclaration d'impôt sur le revenu des sociétés, à condition que cette épargne soit justifiée, non pas surtout par l'expansion, mais par l'augmentation de la productivité économique, essentielle dans notre monde des affaires. La dimension en elle-même n'est cependant pas la considération essentielle.

L'un des éléments principaux—sinon le principal—de toute petite entreprise exploitée sous forme de société constituée ou sous forme de société de personne, qui selon certains règlements pourrait choisir, aux fins de l'impôt, d'être traitée de la même façon qu'une société privée, serait l'obligation pour le propriétaire, s'il veut avoir droit à des exemptions fiscales de type préférentiel ou à certaines incitations, à participer de façon permanente à la conduite des activités commerciales normales de la société. Ce sont là les éléments essentiels—la participation des propriétaires à l'exploitation quotidienne, normale, de l'entreprise, par souci de productivité et d'efficacité, et pour réaliser un bénéfice. Ceci rendrait impossibles certaines activités qui parfois, par un effort de l'imagination, pourraient être susceptibles de contribuer aux revenus industriels et commerciaux—qu'il s'agisse de réunions de directeurs, de journées d'étude, de conventions; je ne parle pas de ce genre d'activité, mais bien de la gestion des affaires du jour, qui permet d'encaisser les dollars et aussi d'enregistrer quelques cents sur la feuille des profits.

Troisièmement, il nous faut considérer certains aspects de l'activité d'une petite entreprise lorsqu'un dégrèvement ou un allégement fiscal de $5,000 ou $10,000 ou $15,000 par an sont importants pour elle. Il est certain que les entreprises ont besoin d'argent. Ce ne sont pas seulement les gouvernements qui ont besoin de fonds pour financer et exécuter toutes les activités que la société peut exiger d'eux et les demandes qu'elle leur présente. La même chose est vraie des entreprises, et à la lumière de la situation économique des 5 dernières années, je crois que les besoins financiers sont devenus plus forts que jamais, mises à part les tendances inflationnistes qui nécessitent plus de fonds pour un résultat identique. Je parle ici des tendances de tous genres qui se manifestent dans l'entreprise,

developments, fixtures, inventories, equipment and all the things that seem to add up to what it takes to make a successful business go today. And yet, in a fair assessment of what a tax system might provide, and here I go away from the suggestion because I do recognize that taxes in themselves don't help in a positive way to promote and stimulate business activity and in themselves, at best they can be neutral, more oft than not for obviously they will have the tendency to inhibit. A dollar that is taken out of business is a dollar that isn't available for growth and expansion. But, if it has to be, and it is a necessary must in governmental life today, I suggest too that that dollar in business is a necessary must even more so possibly than those people in government would care to admit.

Here I would like to make the point—the governments administering the affairs in the best interest of the people in their society and confronted with all the changing and growing social needs which modern society would impose upon their governments, does not detract from the fact that, at best, governments, at all levels, are simply managers of money contributed to the public coffers by the individuals within that social and tax scheme who make that dollar in the first place. And, whether the government wishes to recognize or not, it may well be that in some areas the dollar left in business—the dollar left with which the business owner manages, for he too also manages money, and manages people, and he in some vital areas may have a greater need for that dollar than government. In the final analysis, he may be a better manager for he may be a better judge of the priorities in which that dollar should be spent for the health and welfare of his business and those who participate in it, not only himself, his employees, indirectly their families and the general well-being of the communities in which those businesses exist.

If the information which I have before me is correct, it would appear that in the year 1967 there were only some 100,000 corporations who paid tax in that year. Of these, only 46,000 had assets of under $100,000.00.

In a recent statement attributed to the Minister of Finance, it was stated that the maximum annual tax saving that could be possible, because of the preferred 21 per cent rate which is about $10,000.00, was obtained by only some 11,000 corporations in 1967. It

qu'il s'agisse de la construction, des améliorations, de l'aménagement, des inventaires, de l'équipement et de toutes les choses qui semblent nécessaires pour assurer le succès de l'entreprise. Pourtant, en évaluant honnêtement les effets d'un régime fiscal et ici je m'éloigne un peu de la proposition—je reconnais que l'impôt en soi ne contribue pas de façon positive à promouvoir et à stimuler l'activité commerciale; il peut au mieux avoir un effet neutre, le plus souvent, parce qu'il a naturellement tendance à contraindre. Un dollar que l'on retire du commerce est un dollar qui n'est pas disponible pour la croissance et l'expansion. Cependant, s'il doit l'être—et c'est une absolue nécessité dans l'administration gouvernementale d'aujourd'hui—je crois également que ce dollar est une absolue nécessité dans l'entreprise, plus encore que les fonctionnaires du gouvernement ne voudraient le reconnaître.

J'aimerais faire ici une mise au point. Le fait que les gouvernements administrent des affaires dans le meilleur intérêt de la société et qu'ils aient à faire face aux besoins sociaux changeants et de plus en plus forts que les sociétés modernes exigent de leur gouvernement, n'enlève rien au fait que les gouvernements, à tous les paliers, sont simplement les administrateurs des fonds versés dans les coffres-forts publics par les individus qui font partie de cette structure sociale et fiscale et qui produisent, a l'origine, ces dollars. Et, que le gouvernement le reconnaisse ou non, il se pourrait bien que dans certains domaines le dollar qu'on a laissé dans l'entreprise—celui dont se sert le propriétaire pour diriger l'entreprise, car lui aussi administre des fonds et des personnes—soit nécessaire à ce dernier, dans certains secteurs essentiels, beaucoup plus qu'au gouvernement. En dernière analyse, il peut se révéler meilleur administrateur, parce qu'il est meilleur juge des priorités selon lesquelles son dollar doit être dépensé, pour la santé et le bien-être de son entreprise et de ceux qui y participent—non seulement lui-même, mais encore ses employés, et indirectement leurs familles et en général la collectivité où existent ces entreprises.

Si mes renseignements sont exacts, il semble qu'en 1967 seulement 100,000 sociétés ont payé l'impôt. Sur ce nombre, seulement 46,000 possédaient des avoirs de moins de $100,000.

Dans une récente déclaration attribuée au Ministre des Finances, on note que le dégrèvement annuel maximum que l'on puisse obtenir—grâce au taux préférentiel de 21 p. 100, soit environ $10,000—n'a été atteint que par 11,000 sociétés en 1967. L'on peut déduire

might therefore be taken from this statement that some 89,000 corporations, or of the 100,000 corporations who paid tax in the year 1967, did not attain a sufficient income up to the $35,000.00 and therefore, having failed to reach that income, did not obtain the maximum benefit available under the lower or preferred tax rate. This would seem to point to the fact that the vast majority of corporations carrying on business in Canada, in the year 1967, were not productive of too great a profit.

It has been stated hitherto, that size itself of a corporation is not itself the significant factor. Here again, it is suggested that what should be taken cognizance of is not the dollar value, or the size of the assets of the size of the control of the company, but rather how well the assets are used in seeking a profitable conclusion.

For governments to realize the revenue they require, it becomes an economic fact of life that those who carry on business, those who produce goods and services must be producing efficiently, or there will be no profits to tax.

It might be suggested, in some quarters where business has need of working capital related to capital needs for equipment and productive resources which are employed in the gainful pursuit of the company business, that incentives might be provided in forms other than concessions within the tax structure itself. That is so far as the form of rates of tax structure are concerned. The type of incentives that is sometimes thought of is that which applies by way of a grant—for example to a manufacturing industry or it may be in the form of special depreciation allowances in relation to some specific items within the productive resources.

This may be one approach, but it is suggested that it may not be the best approach. Depreciation allowances can be varied by government in each succeeding budget, but this does not make for the type of stability that a business man should have in planning the future of his business.

Finally, to suggest effectively the tax structure that in a positive way provides an incentive for efficient management for productive effort, for constant and continuous attention to the conduct of business, government might well consider, even within the framework of the White Paper Proposals, a tax formula for privately held corporations where the rate is say fixed at 50 per cent might be taken on the first $20,000.00 of profit in any one year and a reduced rate on the next $30,000.00, would yield a savings of $10,000.00 or $15,000.00 a year to the taxpayer. This suggestion is by way of

que quelque 89,000 sociétés—sur les 100,000 qui ont payé l'impôt en 1967—avaient un revenu inférieur à $35,000 et que par conséquent, n'ayant pas atteint ce chiffre, ces mêmes sociétés n'ont pas obtenu l'avantage maximum en vertu du régime du taux d'imposition réduit ou préférentiel. Ceci semble démontrer que la grande majorité des sociétés établies au Canada en 1967 ne réalisaient pas de bénéfices très considérables.

On a déjà souligné que la dimension d'une société n'est pas en soi un facteur décisif. Là encore, on propose de tenir compte non pas de la valeur en espèces, ni de l'importance des avoirs, ni de l'étendue du contrôle de la société, mais plutôt de la manière dont les avoirs sont employés dans la réalisation d'une formule profitable.

Pour que les gouvernements puissent réaliser les recettes dont ils ont besoin, il est évident, économiquement parlant, que ceux qui produisent des biens et offrent des services doivent travailler efficacement, sans quoi il n'y aura aucun bénéfice à imposer.

L'on peut proposer que dans certains secteurs où les entreprises ont besoin de capitaux d'exploitation plus que de fonds d'immobilisation ou de facteurs de production (qui contribuent à la productivité de l'entreprise), les incitations soient offertes sous d'autres formes que des concessions fiscales. Voilà pour le régime fiscal. Le genre d'incitation auquel on fait parfois allusion est celui qu'on accorde par voie de prestation—à une industrie manufacturière, par exemple—qui peut prendre la forme de déductions spéciales pour amortissement, en ce qui concerne certains éléments spécifiques de l'éventail des ressources productives.

Cela peut être une solution, mais pas forcément la meilleure. Les déductions pour épuisement sont susceptibles d'être changées par le gouvernement à chaque présentation du budget et ceci n'est pas de nature à garantir à l'homme d'affaires la stabilité dont il a besoin lorsqu'il planifie l'avenir de son entreprise.

Enfin, pour en venir effectivement à un système fiscal qui incite réellement les hommes d'affaires à administrer et à produire efficacement, à s'occuper constamment et sans relâche de la gestion des affaires, le gouvernement pourrait envisager l'adoption—même dans le cadre des propositions du Livre blanc—d'une formule d'imposition à l'intention des petites entreprises, selon laquelle le taux serait fixé à 50 p. 100 pour les premiers $20,000 de profit annuel, réduit pour les $30,000 de profit qui suivraient et déterminé, pour cette seconde tranche, de manière à permettre au contribuable de réaliser une

creating some incentive to work a little harder, manage better, and end up with needed working capital.

Somewhere along the line, there seems to have developed some thinking that business automatically goes on from year to year on a profitable basis. This might be deemed wishful thinking.

When the Directors of large public corporations deem that it is in the best interest of their company to reduce dividend payouts, with a view of conserving working capital, it may well be asked—what about the position of the small business? Is there not a similar or greater need on the part of small business to do the same?

There is one specific proposal relating to the small business, or privately held corporation, to which strong objections must be voiced. That is the provision that if the various proposals contained in the White Paper come to pass, that on Valuation Day it will be deemed that the company has sold its physical assets, and that if the value of such assets exceeds book value, that there will be an obligation on the part of the company to pay the government the recaptured depreciation. This could be extremely onerous, notwithstanding that there is not an immediate obligation to pay up, but that some 2 year's time is provided to take up this liability. A simple hypothetical case—let us assume a small company has a profit of $25,000.00 in that year; let us assume that owner management has drawn $20,000.00 by way of salary—as proposed, within the integrated feature of the Proposal, the $45,000.00 would be taxable in the hands of the shareholder at his marginal tax rate; but the credit for the corporation tax paid, which normally would be credited to him, would be offset by the liability arising from the recaptured depreciation. Therefore, until such time as the liability for recaptured depreciation was paid off, the shareholder would be confronted over a period of 2 to 3 years with a substantially increased tax against himself in his own personal capacity.

I suggest that this deemed feature of the sale of the physical assets is to be strenuously objected to because it does deem to be a sale to be made when in fact, no sale is made, and secondly, creates a liability in point of time and a requirement of the discharge of that liability within the short space of 2 or 2½ years, which from the taxpayer's point of view, could be completely unmanageable, unless he has resources or income apart from the business.

épargne fiscale de $10,000 à $15,000 par an. Cette formule aurait pour effet d'inciter le contribuable à travailler un peu plus, à mieux administrer son entreprise, et lui permettrait d'obtenir le capital d'exploitation qu'il lui faut.

A ce propos, il semble qu'on ait pris pour acquis que l'entreprise réalise automatiquement des profits d'année en année. Cette notion risque d'être sans fondement.

Lorsque les directeurs des grandes sociétés publiques jugent qu'il y va de l'intérêt de leur entreprise de diminuer les versements de dividendes pour conserver le capital d'exploitation, l'on peut se demander quelle est la situation de la petite entreprise. Celle-ci n'éprouve-t-elle pas un besoin comparable, sinon plus grand, de faire la même chose?

Il y a une proposition en particulier, qui concerne les petites entreprises ou les sociétés privées, à laquelle il faut opposer de fortes objections. Il s'agit de la disposition selon laquelle, advenant l'adoption des propositions du Livre blanc, on considérera que le jour de l'évaluation la société aura vendu son actif immobilier, et que si la valeur de cet actif dépasse leur valeur comptable, la société sera contrainte de rembourser au gouvernement l'amortissement récupéré. Cette opération pourrait être extrêmement onéreuse, même s'il n'y a pas d'obligation de remboursement immédiat, puisqu'on a prévu deux ans pour l'acquittement de la dette. Prenons un exemple simple. Supposons qu'une petite entreprise réalise un profit de $25,000 en un an; supposons que le propriétaire retire $20,000 en guise de salaire; selon la proposition relative à l'intégration, les $45,000 seraient imposables aux mains de l'actionnaire, à son taux le plus élevé; cependant, le crédit pour l'impôt sur le revenu des sociétés versé, qui normalement devrait lui revenir, serait rendu sans effet par la dette de l'amortissement récupéré. Par conséquent, tant que la dette de l'amortissement récupéré n'est pas remboursée, l'actionnaire doit payer pendant 2 ou 3 ans un impôt beaucoup plus élevé, qui le frappe en sa capacité personnelle.

Je crois que cet aspect proposé de la vente des actifs immobiliers doit être fermement combattu parce que l'on considère que la vente a effectivement eu lieu alors que ce n'est pas le cas; en second lieu, il crée à un moment donné une obligation et exige l'acquittement de cette dernière pendant la courte période de 2 ans ou 2 ans et demi, ce qui, du point de vue du contribuable, pourrait être un obstacle insurmontable en ce qui concerne la gestion de l'entreprise, à moins qu'il

I don't propose to be a tax expert, but it is manifest that if the White Paper Proposals seek reform and equity in the distribution of the tax load, that a capital gains tax must be implemented. There are 2 or 3 specific proposals where I would venture to offer some suggestions, and these come by way of the proposed tax rate, under varying circumstances. I would like to suggest that we do not follow too closely the pattern of the American system. I am suggesting that if anyone in Canada makes a capital gain on the purchase and sale of securities in the stock market within a short period not exceeding 90 days, that the government might be justified in requiring a goodly portion of this fortuitous windfall.

Secondly, I suggest that on these capital gains realized in this short space of time, that no distrinction should be made whether the capital gain arose from a transaction in the stock of a Canadian company, as opposed to the stock of a foreign corporation. The rationale or approach is the same, because if it is a rather quick in and out transaction, how does one measure or judge the intent and purpose of entering into the transaction initially? If it is the desire of government to encourage Canadians to invest in Canadian companies, the government might well be advised to consider a capital gains tax after the stock has been held for a period of not less than 1 year, at a rate lower than what is now proposed. Only in the passage of time and the longer the stock is held can the intention of the individual be judged as an investment, and not a speculation.

n'aille chercher à l'extérieur d'autres ressources ou d'autres revenus.

Je ne prétends pas être un expert en matière de fiscalité, mais il est évident que si les propositions du Livre blanc ont pour but de remanier et de rendre plus équitable la répartition du fardeau fiscal, un impôt sur les gains de capital doit être mis en vigueur. Il y a deux ou trois propositions au sujet desquelles je me risquerai à faire quelques suggestions, celles qui ont trait au taux d'imposition proposé, variable selon les circonstances. J'aimerais proposer qu'on ne suive pas de trop près le système américain. J'entends par là que si une personne au Canada réalise un gain de capital en achetant et en revendant des obligations sur le marché de la bourse pendant une courte période ne dépassant pas 90 jours, le gouvernement serait en droit de réclamer une bonne partie de cette fortune inattendue.

Deuxièmement, je propose qu'en ce qui a trait aux gains de capital réalisés pendant cette courte période, on ne fasse aucune distinction quant à leur provenance, qu'ils soient le résultat d'une transaction des valeurs d'une société canadienne ou qu'ils proviennent d'une société étrangère. Le raisonnement et le procédé sont les mêmes, car si la transaction s'opère rapidement, comment estimer ou juger l'intention ou l'objectif visé, qui sont à l'origine de la transaction? Si le gouvernement désire encourager les Canadiens à investir dans des sociétés canadiennes, il ferait bien d'envisager l'imposition des gains de capital réalisés à la suite de transactions ayant duré un an ou plus à un taux inférieur à celui de transactions ayant duré un an ou plus à un taux inférieur à celui qu'il propose à l'heure actuelle. Ce n'est que le temps pendant lequel une personne conserve ses actions qui permet de dire si son intention était de faire un placement ou de faire de la spéculation.

APPENDIX "A-56"

Brief to
Commons Committee on Finance
Regina, Sask. July 23, 1970.
by
Lloyd P. Avram

Gentlemen:

My submission to you regarding the Government's 'white paper' on taxation may appear somewhat revolutionary. However, I sincerely believe a thorough examination of these proposals will offer some relief to the Canadian taxpayer from an already burdensome and unnecessarily high tax load.

APPENDICE «A-56»

Mémoire présenté
au Comité des finances
de la Chambre des communes
Regina (Saskatchewan) le 23 juillet 1970
par
Lloyd P. Avram

Messieurs:

Le présent mémoire relatif au Livre blanc du Gouvernement sur la fiscalité pourra vous sembler quelque peu révolutionnaire. Cependant, je crois sincèrement qu'un examen approfondi de mes propositions serait susceptible de soulager le fardeau fiscal du contribuable canadien déjà plus onéreux qu'il ne l'est nécessaire.

I assume most of the briefs presented to this Committee have dealt with ways and means of increasing taxes and thereby Government revenues—Within The Confines Of The Existing Financial System. I submit, however, that rather than expending time and energy exploring the imposition of new taxes or the re-structuring of the existing tax system—we explore the possibility of increasing Government revenues from sources other than taxation.

Mr. Benson, Federal Minister of Finance, has stated that the implementation of the 'white paper' will increase Federal Government revenues by some half billion dollars annually. Other qualified people have challenged this figure and have stated a figure of close to two billion dollars would be more realistic. Regardless of which figures one chooses to accept—the intent of the 'white paper' is to increase Government revenues.

I believe the majority of Canadians recognize that an expansion in Government services entails an expansion in Government revenues—either through a direct or indirect system of taxation, or through a process of deficit financing.

I suggest, however, that what we have in our nation today is a real scarcity of money. Now when you commence to re-distribute a scarcity—irrespective of what method of re-distribution you may choose to employ—the end result does not change, inasmuch as you end up with scarcity.

This Commission can be likened to a Physician diagnosing an ill patient. Prior to subscribing a prescription, performing an operation, or recommending any other cure for his patient, the physician would first embark on a thorough medical examination. I challenge this Commission to conduct a thorough investigation of our Existing financial system. I suggest our present financial system has certain defects which are inimical to Governments at all levels and to society as a whole. To assist you in your diagnosis, I submit the following for your consideration.

Problem—Scarcity

The Government of Canada is confronted with a scarcity of money and is unable to discharge it's responsibilities to the people of Canada. However, the Federal Government is not alone in this regard, inasmuch as all Provincial and most Municipal Governments as well as School Boards and Hospital Boards are in an identical financial position. In Saskatchewan our Premier was recently

Je suppose que la plupart des mémoires qui vous ont été soumis traitaient de différents moyens pour accroître l'impôt et donc les recettes gouvernementales dans le CADRE DU RÉGIME FISCAL ACTUEL. J'aimerais pour ma part proposer qu'au lieu de dépenser du temps et de l'énergie à explorer la possibilité de nouveaux impôts ou à restructurer le régime actuel de fiscalité, nous recherchions des moyens pour accroître les recettes gouvernementales à partir de sources autres que l'imposition.

Selon le ministre fédéral des Finances M. Benson, la mise en application des propositions contenues dans le Livre blanc permettra au gouvernement fédéral de retirer un demi milliard de dollars de plus par année. Certains individus compétents en la matière croient plutôt que l'augmentation approcherait les deux milliards de dollars. Que l'on accepte l'une ou l'autre des prévisions, il n'en reste pas moins que l'intention du Livre blanc vise l'accroissement des recettes du gouvernement.

La grande majorité des Canadiens sont sans doute d'avis que l'élargissement des services gouvernementaux exige la hausse des recettes gouvernementales, qu'elle se fasse au moyen d'une imposition directe ou indirecte ou par un procédé de financement déficitaire.

Le problème essentiel au pays aujourd'hui est à mon avis la pénurie monétaire. Quand on veut distribuer de l'argent qui fait défaut, quelle que soit le mode de répartition employé, on aboutira toujours au même résultat, soit une pénurie monétaire.

Les travaux de votre Commission pourraient s'apparenter au diagnostique d'un médecin. Avant de prescrire une ordonnance, d'effectuer une intervention chirurgicale ou de recommander un traitement quelconque, le médecin entreprend d'abord un examen médical approndi du malade. Je défie votre Commission de mener une enquête approfondie sur notre système financier ACTUEL. Ce dernier comporte présentement des anomalies défavorables à tous les niveaux de gouvernement et à la société toute entière. Voici donc quelques propositions qui vous aideront à établir le diagnostique.

Problème—La pénurie

Le gouvernement du Canada se voit aux prises avec une pénurie monétaire et il est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses responsabilités envers le peuple canadien. Toutefois le gouvernement fédéral ne fait pas cavalier seul, puisque tous les gouvernements provinciaux, la plupart des gouvernements municipaux, de même que les commissions scolaires et les bureaux de direction des hôpi-

quoted as saying "my government does not have any problems which money cannot solve".

Cause—Private Monopoly

Only a small percentage of people in Canada understand how our present money system functions. In the granting and the renewing of bank charters, Parliament has placed with the private banks the exclusive privilege of creating the Nation's currency and credit. We became a sovereign Nation in 1867, but it was not until March 11, 1935, that the Bank of Canada was brought into existence. During this period the private banks printed their own money and expanded credit within certain limits. In my judgement the Bank of Canada is used as a smoke screen to deceive the populace into believing this institution creates the nation's money supply, whereas in fact, it is the private banks.

In testifying before the Banking and Commerce Committee of Parliament in 1939, Mr. Graham Towers, the then Governor of the Bank of Canada was asked the following question:

> Question—But there is no question about it that the Banks do create that medium of exchange? Mr. Towers—"That is right. That is what they are there for... That is the banking business, just in the same way that a steel plant makes steel. (page 287)
>
> The manufacturing process consists of making a pen and ink or typewritten entry on a card or in a book. That is all". (page 76)
>
> Question—When the Government delivers a $1,000 bond to the bank, what does the bank use to purchase it with? Is that the creation of additional money? Mr. Towers—"It is the creation of additional money".

The Encyclopeadia Britannica, Volume 15, under 'Money' states "Banks lend by creating credit; they create the means of payment out of nothing".

There is a voluminous amount of material to prove that private chartered banks in Canada, and ONLY the private chartered banks, do create the Nation's money supply. While it is true the Bank of Canada prints the Nation's money, this printed money is channeled into the private banks at no cost to them. These Bank of Canada notes constitute the primary bank reserves and it is on the strength of these notes that the chartered

taux se trouvent dans une situation financière identique. En Saskatchewan, notre premier ministre aurait dit récemment que «(son) gouvernement n'a aucun problème qui ne pourrait être résolu par de l'argent».

Cause—Le monopole privé

Seule une infime minorité de Canadiens comprennent les rouages de notre système monétaire actuel. En accordant des chartes aux banques et en les renouvelant, le Parlement a remis aux banques privées le privilège exclusif de créer la monnaie et le crédit de tout le pays. Nous avons obtenu la souveraineté en 1867, mais ce n'est que le 11 mars 1935 que la Banque du Canada a vu le jour. Au cours de cette période, les banques privées ont créé le numéraire et ouvert leur crédit à l'intérieur de cetaines limites. A mon avis, la Banque du Canada n'est qu'un écran de fumée propre à décevoir le peuple en lui faisant croire que sur cette institution repose l'émission de la monnaie canadienne, quand en fait cette dernière dépend des banques privées.

Au cours de son témoignage devant les membres du Comité de la Banque et du Commerce en 1939, M. Graham Towers qui était alors gouverneur de la Banque du Canada se fit poser la question suivante:

> D. Mais il n'y a pas le moindre doute que les banques créent cet intermédiaire d'échange?—R. C'est exact. C'est pour cela qu'elles existent... C'est la nature même des affaires bancaires, tout comme la fonction de l'aciérie est de produire de l'acier. (p. 299)
>
> Le procédé consiste à faire une inscription à l'encre ou à la machine à écrire sur une carte ou dans un livre. C'est tout.
>
> D. Lorsqu'un banquier achète une obligation de $1,000 au Gouvernement, de quoi se sert-il pour la payer? Est-ce qu'il crée de la nouvelle monnaie?—R. Il crée de la nouvelle monnaie.

D'après l'«Encylopeadia Britannica», les banques prêtent en ouvrant leur crédit; elles créent de toutes pièces les moyens de paiement («Money», volume 15).

Il y a de nombreuses sources de référence pour prouver qu'au Canada, les ressources monétaires du pays dépendent des banques à charte privées et UNIQUEMENT des banques à charte privées. S'il est vrai que c'est la Banque du Canada qui imprime le papier-monnaie canadien, celui-ci est canalisé vers les banques privées sans qu'il ne leur en coûte rien. Ces billets de la Banque du Canada constituent les réserves-encaisse des

banks then expand bank credit at a ratio of approximately 15 to 1.

I attach hereto for your perusal a copy of a publication issued by the Economic Research Department of the Royal Bank of Canada in Montreal. This publication is entitled 'How The Canadian Money Supply Is Affected By Various Banking And Financial Transactions And Developments'. Illustration no. 1 in this publication shows how the chartered banks are able to expand the money supply by seven hundred and fifty million dollars, in the form of bank credit, through the process of FOUR bookkeeping entries. The same technique can command into existence whatever amount of money may be required. This document is marked Exhibit "A".

Defects

Our present money supply originates with the chartered banks.

Since the chartered banks are the sole creators of our existing money supply, they are also the sole proprietors of the entire money supply.

Under our existing system all money is loaned into circulation as an interest bearing debt.

If all bank creditors repaid their loans—our money supply would be reduced to NIL.

The major portion of the national debt, which exceeds 26 billion dollars, is held by the chartered banks or their subsidiaries.

Public debt charges at the federal level are approximately 1800 millions of dollars annually. These monies are not liquidating debt, but simply servicing the debt.

Under our existing system national debt is unextinguishable and is to last in perpetuity.

It is impossible for anyone in Canada to have a dollar in his pocket or any credit in his bank account without first someone having to incur a similar debt to our chartered banks.

Being a monopoly, the chartered banks are able to demand and receive exorbitant rates of interest.

From 1871 until 1944 bank interest was legislated at 7 per cent by the Parliament of Canada. This legislation was designed to protect Canadians from the monopolistic position of the chartered banks. In 1944 the

banques et c'est sur ces dernières qu'elles s'appuient pour ouvrir leur crédit dans une proportion de 15 à 1 environ.

Vous trouverez ci-joint à votre intention un exemplaire d'une publication du département de Recherche économique de la Banque royale du Canada à Montréal. La publication en langue anglaise a pour titre: «How the Canadian Money Supply is Affected by Various Banking and Financial Transactions and Developments». L'illustration numéro un démontre de quelle façon il est possible pour les banques à charte d'accroître leurs ressources monétaires de sept cent cinquante millions de dollars, sous forme de crédit bancaire et au moyen de quatre inscriptions comptables. Le même procédé peut servir à faire apparaître n'importe quel montant d'argent voulu. Cette publication constitue le Document «A».

Anomalies

Nos ressources monétaires actuelles proviennent des banques à charte.

Les banques à charte étant les uniques créateurs des ressources monétaires en existence, elles en sont aussi les uniques propriétaires.

Dans le cadre de notre régime monétaire, l'argent est mis en circulation sous forme de prêt et constitue une dette portant intérêt.

Si tous les créditeurs remboursaient leurs emprunts, nos ressources monétaires tomberaient à ZÉRO.

La majeure partie de la dette nationale, qui dépasse les 26 milliards de dollars, est détenue par les banques à charte ou leurs succursales.

A l'échelon fédéral, les frais de la dette publique s'élèvent à environ 1,800 millions de dollars annuellement. Il ne s'agit pas ici de l'amortissement de la dette mais simplement de son entretien.

Dans le cadre de notre régime monétaire, la dette nationale est inextinguible et doit durer à perpétuité.

Il est impossible pour quiconque au Canada de posséder un dollar ou d'avoir un crédit à son compte d'épargne sans qu'à prime abord quelqu'un ait encouru une dette correspondante envers les banques à charte.

Puisqu'elles forment un monopole, les banques à charte peuvent demander et recevoir des taux d'intérêt exorbitants.

De 1871 à 1944, le taux d'intérêt des banques était de 7 p. 100, conformément à une loi votée par le Parlement canadien. Cette dernière avait pour but de protéger les Canadiens contre le monopole des banques à

Federal Government discovered bank profits were exorbitant and legislated reduced interest charges on bank loans to 6 per cent. While much of our economy is presently depressed, bank profits have soared to unprecedented levels with the removal of the 6 per cent ceiling on bank loans.

Professor Irving Fisher, a former economist at Yale University, in his excellent book called "One Hundred Percent Money" states the only reason for the dirty thirties in North America was the "artificial contraction of bank credit".

It was a bookkeeping entry created by the chartered banks which took our nation from the depression of the thirties into the unheralded prosperity created by the last world war.

Alternative

The British North America Act has retained for the Government of Canada complete jurisdiction over the "issuance and control of the Nation's currency and credit". I believe the Government of Canada ought to respect our constitution and thereby re-claim for itself the privilege of creating the Nation's currency and credit. Numerous prominent Canadians have advocated this alternative at one time or another.

On June 27, 1934, Mr. W. L. MacKenzie King, then Leader of the opposition, is quoted in Hansard as saying "Once a Nation parts with the control of it's currency and credit, it matters not who makes the Nation's laws. Usury, once in control, will wreck any Nation. Until the control of the issue of currency and credit is restored to Government and recognized as its most conspicuous and sacred responsibility, all talk of the sovereignity of Parliament and of democracy is idle and futile".

In 1937, speaking in the House of Commons, Mr. Walter Tucker, Liberal MP for Rosthern, Saskatchewan, advocated the Government print $350,000,000.00 and spend this amount on public work projects in order to alleviate unemployment and stimulate the economy.

Again in 1939 when the first billion dollar war bond issue was debated in Parliament it met with strong opposition. The then Minister of Finance, Mr. J. L. Illsey, advised the House of Commons that the Government was arranging to sell one billion dollars in bonds to the chartered banks, who would pay for them with privately created money.

charte. En 1944, le gouvernement fédéral, s'apercevant que les profits des banques sont exorbitants, adopte une loi abaissant à 6 p. 100 le taux d'intérêt sur les prêts bancaires. Et actuellement, quand notre économie est surtout en dépression, les profits des banques s'élèvent à des niveaux jamais atteints, depuis que le plafond de 6 p. 100 sur les prêts bancaires a été retiré.

L'économiste Irving Fisher, autrefois de l'université Yale, déclare dans son excellent livre intitulé «*One Hundred Percent Money*» que la seule raison des sales années trente en Amérique du Nord reposait sur «la contraction artificielle du crédit bancaire».

C'est une inscription comptable créée par les banques à charte qui nous a permis de sortir de la dépression des années trente pour nous faire pénétrer sans tambour ni trompette dans la période de prospérité ayant pour origine la dernière guerre mondiale.

Remède

De par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement canadien possède complète juridiction sur l'émission de la monnaie et le contrôle du crédit au pays. Le gouvernement du Canada devrait respecter notre constitution et réclamer à son avantage la mainmise sur notre monnaie et notre crédit. Au cours des années, de nombreuses personnalités canadiennes ont évoqué cette possibilité.

Le 27 juin 1934, M. W. L. Mackenzie King, qui était alors chef de l'Opposition, s'exprimait ainsi: «...dès qu'une nation a abandonné la haute main sur son crédit et sa monnaie, il importe peu de savoir qui fait ses lois. Le règne de l'usure a vite fait de ruiner une nation. Jusqu'à ce que le droit d'émission de la monnaie et le contrôle du crédit auront été rendus au Gouvernement et reconnus comme l'une de ses responsabilités les plus importantes et les plus sacrées, il est oiseux et futile de parler de la souveraineté du Parlement ou de la démocratie». (*Débats*, p. 4347).

En 1937, M. Walter Tucker, député libéral de Rosthern (Saskatchewan) demandait, devant la Chambre des communes, que le Gouvernement émette 350 millions de dollars à des fins de travaux publics dans le but d'enrayer le chômage et de stimuler l'économie.

De nouveau en 1939, la première obligation de guerre de l'ordre de un milliard de dollars faisait l'objet d'une forte opposition au cours des débats parlementaires. M. J. L. Ilsley qui était alors ministre des Finances annonçait aux députés que le Gouvernement s'apprêtait à vendre un milliard de dollars sous forme d'obligations aux banques à charte, qui allaient en défrayer le coût au moyen d'une monnaie de création privée.

When this program was undertaken, Arthur Slaght, M.P. and Gerry McGeer, M.P. strongly criticized it in a Parliamentary debate reasoning that these bonds should be financed through the Bank of Canada. In this way, the Canadian people would not be burdened with perpetual interest charges.

Finance Minister Illsey defended the policy stating that if the Bank of Canada bought the bonds, the cash reserves of the chartered banks would increase $1 billion and they would be in a position to expand credit by ten times that amount which, of course, would lead to inflation.

Gerry McGeer called this statement tommyrot and explained that the additional cash reserves of the chartered banks could easily be neutralized by raising their cash reserve requirements.

I believe you gentlemen can readily understand that this action could easily have been done.

I would like to draw to your attention that the American constitution is similar to ours, inasmuch as it also reserves for the Congress of the United States jurisdiction over the control and issuance of their money supply. However, the American Government have also circumvented their constitution and this privilege has fallen into the hands of private companies—as it has in Canada.

It is interesting to note, however, that in 1938 when Andrew Jackson became President, his government re-claimed this perogative. During his seven year tenure in office the Jackson government liquidated all American government debt and upon his retirement left the American treasury with a surplus of funds. This was the one and only time in the history of our good neighbours to the South when their federal government was wi hout debt and actually had money in the bank.

Abraham Lincoln followed this same pattern. During Lincoln's tenure in office as President of the United States, the country became involved in civil war. It was during this period that President Lincoln required four hundred million dollars to help finance the cost of the war. When he approached the financial houses they assured him they would be happy to print this money for him, but they insisted they receive an exorbitant rate of interest. President Lincoln reasoned that if the American government borrowed this money at exorbitant rates of interest, it would have to impose burdensome taxes on the citizens of the United States to repay the loan, together with the interest.

Les députés Arthur Slaght et Gerry McGeer ont fermement critiqué ce programme dès ses débuts devant le Parlement, alléguant que ces obligations devaient être financées par la Banque du Canada. De cette façon, le peuple canadien n'aurait pas à subir les frais d'intérêt à perpétuité.

Le ministre des Finances M. Ilsley se porta à la défense du programme en déclarant que si la Banque du Canada devait acheter les obligations, les réserves des banques à charte s'accroîtrait de un milliard de dollars, ce qui leur permettrait d'élargir leur crédit jusqu'à dix fois ce montant, amenant ainsi, bien entendu, l'inflation.

Gerry McGeer répondit que cette déclaration ne tenait pas debout et expliqua qu'il serait facile de neutraliser les fonds monétaires additionnels des banques à charte en haussant le montant des fonds exigibles.

Je suis certain que vous comprenez facilement, Messieurs, qu'il aurait été possible d'adopter cette mesure.

J'aimerais attirer votre attention sur la constitution américaine qui ressemble à la nôtre en ce sens qu'elle accorde elle aussi au Congrès des États-Unis juridiction en matière de la mise en circulation et du contrôle de la monnaie américaine. Toutefois, les gouvernements américains ont eux aussi circonvenu leur constitution et ce droit est tombé entre les mains des compagnies privées, comme au Canada.

Il est intéressant de noter cependant qu'en 1938, lorsque Andrew Jackson accéda à la présidence, son gouvernement se fit remettre cette prérogative. Pendant les sept années de l'administration Jackson, le Gouvernement liquida toute la dette publique américaine et au terme de ces sept années, le Trésor américain possédait des fonds excédentaires. Ce fut le seul moment dans l'histoire de nos bons voisins du Sud que le Gouvernement s'est trouvé sans dette aucune, possédant même de l'argent en banque.

Abraham Lincoln suivit la même ligne de conduite. Pendant sa période d'activité en tant que Président des États-Unis, le pays s'engagea dans la guerre civile. Lincoln eut alors besoin de quatre cent millions de dollars pour aider au financement de cette guerre. Lorsqu'il s'enquit auprès des maisons financières, il se fit répondre qu'elles seraient heureuses d'émettre cet argent, tout en insistant pour recevoir un taux d'intérêt exorbitant. Le Président se dit que si le gouvernement américain empruntait l'argent dont il avait besoin à un taux d'intérêt si exorbitant, il faudrait ensuite grever le peuple américain de lourds impôts afin de rembourser capital et intérêts.

President Lincoln chose not to borrow the money. He instructed the Secretary of the Treasury to print Four Hundred Million Dollars—which was done. The four hundred million dollars was printed by the Government—the cost of the war was paid for—and it did not cost one American citizen one penny. The Government created and spent four hundred million dollars, but it did not create any debt, was not required to pay any interest and therefore did not have to impose any additional taxes.

It was during this era that Lincoln commented as follows:

> Government possessing the power to create and issue currency and credit as money, and enjoying the right to withdraw both currency and credit from circulation by taxation and otherwise, need not and should not borrow capital at interest as a means of financing Governmental work and public enterprise. The Government should create, issue and circulate all the currency and credit needed to satisfy the spending power of the Government, and the buying power of consumers. The privilege of creating and issuing money is not only the supreme prerogative of Government, but is the Government's greatest creative opportunity.

And again in 1939 while testifying before the Banking and Commerce Committee, Graham Towers was asked why a government with power to create money would give that power away to a private monopoly and then borrow that which Parliament can create for itself, back at interest, to the point of national bankruptcy? Mr. Towers replied "Now, if Parliament wants to change the form of operating the banking system, then certainly that is with the power of Parliament". (page 394)

Advantages

I suggest that Government created money, PAID and SPENT into circulation, is the first step required if we are to achieve a "just society".

During the year 1967 the money supply in Canada was increased by over three billions of dollars. This money was created by the chartered banks out of NOTHING—and loaned into circulation at interest to themselves. However, had the Government created these three billions of dollars and spent it into circulation —

> Three thousand schools, each costing a million dollars, could have been built and paid for without costing any Canadian five cents.

Le Président Lincoln préféra ne pas emprunter l'argent. Il chargea le secrétaire au Trésor d'émettre QUATRE CENTS MILLIONS DE DOLLARS—ce qui fut fait. Le Gouvernement émit les quatre cents millions de dollars: on avait payé la guerre sans qu'il en coûte rien au citoyen américain. Le Gouvernement créa quatre cents millions de dollars qu'il mit en circulation, mais il ne créa pas de dette, n'eut pas d'intérêt à payer et ne fut donc pas obligé d'imposer un surplus de taxes.

A cette époque on rapporte de Lincoln le commentaire suivant: Le gouvernement qui possède le pouvoir de créer de l'argent sous forme de monnaie ou de crédit et de le mettre en circulation, et qui jouit du droit de retirer de la circulation la monnaie et le crédit, par le truchement des impôts ou autrement, n'a pas besoin d'emprunter du capital portant intérêt afin de financer les travaux du gouvernement et l'entreprise publique, et il ne devrait pas le faire. Le gouvernement devrait créer et mettre en circulation toute la monnaie qu'il faut et ouvrir tout le crédit nécessaire pour satisfaire au pouvoir d'achat du gouvernement et du consommateur. Non seulement le privilège d'émettre de l'argent et de le mettre en circulation est-il la prérogative suprême du gouvernement, mais c'est aussi sa plus grande possibilité créatrice.

De nouveau en 1939, lors de son témoignage devant le Comité de la Banque et du Commerce, quand on demanda à Graham Towers pourquoi un gouvernement qui possède le pouvoir de créer de l'argent passe ce pouvoir à un monopole privé et ensuite emprunte ce que le Parlement peut créer lui-même, en payant des intérêts au point de mettre le pays en banqueroute, M. Towers répondit: «Or si le Parlement désire changer le mode de fonctionnement du système bancaire, il en a sûrement le pouvoir». (p. 409)

Avantages

Je suis d'avis que la première démarche nécessaire en vue d'arriver à la «société juste» est d'abord pour le Gouvernement d'émettre lui-même sa monnaie, de la payer et de la mettre en circulation.

Au cours de 1967, les ressources monétaires au Canada se sont accrues de trois milliards de dollars. Ce sont les banques à charte qui ont créé cette monnaie DE TOUTES PIÈCES, et qui l'ont mise en circulation en la prêtant avec intérêt en leur faveur. Par contre, si le Gouvernement avait émis lui-même ces trois milliards de dollars et les avait mis en circulation,

> On aurait pu défrayer le coût de construction de trois mille écoles à un million de dollars chacune, sans qu'il en coûte un cent aux Canadiens.

We could have built and paid cash for two hundred hospitals each costing fifteen million dollars—without costing any Canadian one penny.

Or this money could have been made available to the needy, thereby abolishing poverty—without taxation.

Or it could have been used to reduce taxes and thereby reduce the cost of living.

From 1955 to 1968 the money supply was increased by over TWELVE BILLIONS OF DOLLARS. I ask the Commission to ponder—why has this increase not created by the Government?

A copy of the Bank of Canada weekly financial statement is attached hereto for your perusal. This statement is marked exhibit "B". This statement, dated July 15, 1970, confirms that the Bank of Canada does not have any gold whatsoever—neither has it granted any loans to the chartered banks.

Also attached and marked Exhibit "C" are the weekly financial statements of the chartered banks which are issued by the Bank of Canada. The first statement for period June 17 to 24, 1970, indicates an increase in the money supply of three hundred twenty millions of dollars. If the Federal Government requires additional revenues—why did the Government not create this money for itself?

The second statement for period July 1 to 8, 1970, indicates an increase of four hundred and seventy six millions of dollars. I suggest this increase in the money supply ought to have been created by the Government of Canada.

In spite of the increase of 790 millions of dollars in less than a month—the private banks had an excess of .16 on their cash reserves and an excess of 1.40 on their secondary reserves. The chartered banks are still in a position to expand credit by billions of dollars due to their excess reserve ratio. Bank of Canada statement marked Exhibit "D" attached to confirm.

By living within the confines of our constitution and creating the Nation's currency and credit the government would be in a position to liquidate the national debt. Our government is indebted in excess of 26 billions of dollars—but there is—nothing to prevent the government of Canada from printing 26 billions of dollars and liquidating this debt. A substantial increase in bank reserve requirements would prevent an expansion of credit and would not increase

On aurait pu défrayer au comptant le coût de deux cents hôpitaux valant quinze millions de dollars chacun sans qu'il en coûte un cent à personne.

Ou encore aurait-on pu mettre cet argent à la disposition des nécessiteux, abolissant ainsi la pauvreté autrement qu'au moyen des impôts.

Ou on aurait pu l'employer à réduire le fardeau fiscal, abaissant ainsi le coût de la vie.

De 1955 à 1968, les ressources monétaires se sont accrues de DOUZE MILLIARDS DE DOLLARS. Je prie les membres de la Commission de réfléchir à cette question: pourquoi cette hausse n'a-tèelle pas été l'œuvre du Gouvernement?

Je joins au présent mémoire un exemplaire d'un feuillet financier hebdomadaire de la Banque du Canada. Il constitue le document «B». Cette publication en date du 15 juillet 1970 confirme le fait que la Banque du Canada ne possède absolument pas d'or et qu'elle n'a pas accordé non plus de prêts aux banques à charte.

Vous trouverez également à votre intention le document «C» qui comprend deux bulletins financiers hebdomadaires des banques à charte que publie la Banque du Canada. Le premier, qui couvre la période allant du 17 au 24 juin 1970 indique une hausse de trois cent vingt millions de dollars dans nos ressources monétaires. Si le gouvernement fédéral a besoin de revenus supplémentaires, pourquoi n'a-t-il pas créé lui-même cet argent?

Le deuxième bulletin va du 1er au 8 juillet 1970 et laisse voir une hausse de quatre cent soixante-seize millions de dollars. Je crois que cette augmentation de nos ressources monétaires aurait dû être l'œuvre du gouvernement du canada.

En dépit de cette hausse de 790 millions de dollars en moins d'un mois, les banques privées accusaient un excédent de .16 dans leurs réserves encaisse et un excédent de 1.40 dans leurs réserves secondaires. Les banques à charte sont encore en mesure d'élargir leur crédit par milliards de dollars grâce à leur pourcentage de réserves excédentaires. Ci-joint, le bulletin de la Banque du Canada intitulé document «D» nous le confirme.

Si le Gouvernement respectait les termes de notre constitution en créant notre propre monnaie et notre crédit, il se trouverait en mesure de liquider notre dette nationale. Celle-ci dépasse les 26 milliards de dollars, mais rien n'empêche le Gouvernement du Canada d'émettre 26 milliards de dollars pour liquider cette dette. Il s'agirait de hausser suffisamment le montant des réserves bancaires exigible pour prévenir un accroissement du crédit et pour maintenir au niveau les ressources

the money supply available to the public. However, this would result in a surplus of 1800 millions of dollars annually to the treasury.

It is also reasonable to state that an expanding economy requires an expanding money supply. If we use the intolerable mediocre rate of expansion experienced over the past decade—we can still look to a safe expansion of our money supply of approximately one and a half billions of dollars annually. With the savings of approximately two billions of dollars garnered through the liquidation of our national debt—together with a normal monetary expansion of one and a half billions of dollars annually—the federal treasury can enjoy additional revenues for services of approximately 3½ billions of dollars annually. An unleashed economy with the necessary incentives to produce to peak capacity would increase our gross national product to a point whereby a much greater monetary expansion could safely be achieved.

Foreign Capital

Our reliance on foreign capital is completely intolerable and unwarranted. During the period 1939 to 1945 this Nation spent fifteen million dollars per day to achieve an objective. We played a prominent role in overthrowing a Government whose philosophy was nauseating and repulsive to thinking men everywhere. During the war period 1939 to 1945 Canadian industries produced more than one thousand ships, fifteen thousand planes, one million four hundred thousand machine guns and small arms, one and a half million tons of war chemicals and explosives, seven hundred and forty five thousand mechanical and armoured vehicles. Canada produced enough bullets to shoot every man, woman and child in the entire world—two times. Enough steel ingots to build a double-track railway around the world; enough lumber to build two and a half million homes, as well as other materials and supplies. Not only did we manufacture all of the above mentioned—but we paid for them in cash—WITHOUT THE AID OF ANY FOREIGN CAPITAL WHATSOEVER.

The premise that our development and prosperity is dependent on the influx of foreign capital is an insult to all knowledgeable Canadians. Being the creature of law, money can be commanded into existence if, and as, and when required—in whatever amounts we choose. Under our present financial system foreigners are doing

monétaires à la disposition des citoyens. Par ailleurs, la mesure rapporterait 1800 milliards de dollars par année au Trésor.

En toute logique il nous est permis de déclarer qu'une économie en croissance exige un accroissement des ressources monétaires. Même en utilisant le taux d'accroissement médiocre que nous avons connu au cours de la dernière décennie, nous pouvons encore envisager avec certitude une hausse annuelle de nos ressources monétaires de l'ordre d'environ un milliard et demi de dollars. La liquidation de notre dette nationale nous faisant glaner une épargne de deux milliards de dollars par année environ, de concert avec la hausse monétaire normal de un milliard et demi de dollars par année, le Trésor fédéral peut donc compter pour ses services sur des recettes supplémentaires annuelles d'environ 3 milliards et demi de dollars. Une économie libérée offrant les appuis nécessaires pour pousser la productivité au maximum porterait notre produit national brut à un niveau tel qu'il accélérerait l'accroissement de notre monnaie.

Capital étranger

Il est intolérable et injustifiable de compter comme nous le faisons sur le capital étranger. Entre les années 1939 et 1945, notre pays a dépensé 15 millions de dollars par jour dans un seul objectif. Nous avons joué un rôle important dans le renversement d'un gouvernement dont la philosophie répugnante avait réussi à dégoûter partout dans le monde les individus de bonne foi. Durant ces années de guerre, l'industrie canadienne produisit plus d'un millier de navires, quinze mille avions, un million quatre cent mille mitrailleuses et armement léger, un million et demi de tonnes de produits chimiques et d'explosifs destinés à la guerre, sept cent quarante-cinq chars blindés. Le Canada produisit assez de balles pour tirer—à deux reprises—sur les hommes, les femmes et les enfants du monde entier. Assez de lingots d'acier pour construire une double voie ferrée autour de la terre; assez de bois de construction pour construire deux millions et demi de maisons, et une quantité énorme d'autres matériaux. Non seulement avons-nous fabriqué toutes ces choses, mais nous les avons payées comptant, sans aucun apport de capital étranger.

L'hypothèse selon laquelle notre développement et notre prospérité dépendent de l'afflux du capital étranger est une insulte à la face de tous les Canadiens moyennement intelligents. L'argent ne dépend que d'une législation et il peut donc être créé chaque fois que le besoin s'en fait sentir et quelle qu'en soit la quantité désirée. Dans le cadre de notre

for Canadians—that which Canadians refuse to do for themselves.

Conclusion

The privilege of creating the Nation's money must be removed from the chartered banks and placed with the Bank of Canada—which for all intents and purposes if the Government of Canada. This action would not entail nationalizing or dispensing with the chartered banks. It would simply remove the power of creating credit from these institutions. The chartered banks can then act as the custodians and administrators of a communities true savings.

The Bank of Canada would then be entrusted with the responsibility of issuing money in the right amount. An over supply would, of course, create inflation and financial chaos. An insufficiency would create recessions and depressions. Determining what amount is RIGHT would not be difficult. We ought to have sufficient money to feed Canadians, to clothe Canadians, to house Canadians, to educate our young people, to tend to the ill, the aged, the less fortunate. Sufficient money to build the roads, the schools, the hospitals we need and can build. Ample money to develop our resources with our own money and to employ our human and industrial capacity to the full.

I would like to remind you Gentlemen that in 1939 when we embarked on a program to create widows and orphans and death and destruction—no commission was required to search for funds. The necessary funds were commanded into existence in the amounts required. Today, however, we find that in order to distribute our abundance amongst ourselves, commissions are formed to devise new and more subtle methods of pilfering the individuals earnings. I would also like to remind you Gentlemen that the power to tax is the power to destroy.

The White paper on taxation is just another step in the destruction of initiative and incentive. I submit that the problem in our Nation is money—the solution is the Bank of Canada. If you fail to recognize the problem, or if you are reluctant to recommend the solution, then your committee will be just another vehicle in the parade of financial futility.

Respectfully submitted—

régime monétaire actuel, les étrangers font pour les Canadiens ce que les Canadiens refusent de faire pour eux-mêmes.

Conclusion

Il faut départir les banques à charte du privilège de créer la monnaie du pays et le remettre entre les mains de la Banque du Canada pour répondre à volonté à tous les besoins du Gouvernement canadien. Cette mesure ne donnerait pas lieu à la nationalisation des banques à charte et ne signifierait pas leur disparition. Elle ne ferait qu'enlever à ces institutions le privilège de la création monétaire. Les banques deviendraient ainsi les gardiens et les administrateurs des vraies épargnes des citoyens.

Il appartiendrait donc à la Banque du Canada de créer de l'argent selon les besoins. Une offre trop abondante entraînerait bien entendu le marasme financier et l'inflation. Une insuffisance produirait par contre la récession et la dépression. Mais il ne serait pas difficile de déterminer des montants convenables. Les Canadiens doivent posséder l'argent dont ils ont besoin pour se nourrir, se vêtir, se loger, s'instruire, prodiguer des soins aux malades, aux vieillards, aux nécessiteux. Il nous faut les fonds nécessaires à la construction des routes, des écoles, des hôpitaux dont nous avons besoin et que nous sommes en mesure de construire. Il nous faut posséder suffisamment d'argent pour exploiter nos richesses naturelles et pour utiliser pleinement nos ressources humaines et industrielles.

J'aimerais, Messieurs, vous rappeler qu'en 1939, quand nous avons entrepris ce vaste programme de mort et de destruction, propre à créer des veuves et des orphelins, il n'a pas fallu de commission pour trouver de l'argent. Nous avons fait naître les fonds nécessaires en quantité suffisante. Et aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de répartir entre nous les fruits de notre abondance, il nous faudrait des commissions pour mettre au point des méthodes nouvelles et plus subtiles pour chaparder les revenus des particuliers? J'aimerais également vous rappeler, messieurs, que le pouvoir d'imposition est un pouvoir de destruction.

Le Livre blanc sur la fiscalité est un autre pas vers la destruction de l'esprit d'initiative et de l'encouragement. Le problème auquel notre pays doit faire face est un problème d'argent—la solution répose entre les mains de la Banque du Canada. Si vous ne pouvez reconnaître le problème ou si vous refusez d'en recommander la solution, votre Commission ne sera alors qu'une voiture de plus dans la parade de la futilité financière.

Respectueusement vôtre

BANK OF CANADA

Statement of Assets and Liabilities

AS AT Wednesday, July 15th, 1970

Assets			Liabilities		
1. Gold Coin and Bullion		$	1. Capital Paid Up		$ 5,000,000
2. Deposits Payable in Foreign Currencies:			2. Rest Fund		25,000,000
(a) Pounds Sterling and U.S.A. Dollars	53,853,680		3. Notes in Circulation		3,511,450,722
(b) Other Currencies	250,814		4. Deposits:		
Total		54,104,494	(a) Government of Canada	$ 76,207,635	
3. Bills Discounted			(b) Provincial Governments		
4. Advances to:			(c) Chartered Banks	1,067,357,738	
(a) Government of Canada			(d) Other	34,613,553	
(b) Provincial Governments			Total		1,178,178,926
(c) Chartered and Savings Banks			5. Liabilities Payable in Foreign Currencies:		
Total			(a) To Government of Canada	25,096,274	
5. Bills Bought in Open Market, Not Including Treasury Bills		1,789,236	(b) To Others	969,823	
6. Investments:			Total		26,066,097
(a) Treasury Bills of Canada	535,335,735		6. All Other Liabilities		122,752,015
(b) Other securities issued or guaranteed by Canada maturing within three years	1,801,833,317				
(c) Other securities issued or guaranteed by Canada not maturing within three years	1,750,645,216				
(d) Securities issued or guaranteed by a province of Canada.					
(e) Bonds and debentures issued by Industrial Development Bank	386,999,268				
(f) Securities issued by the United Kingdom and the United States of America	67,212,250				
(g) Other securities	2,633,197				
Total		4,544,658,983			
7. Industrial Development Bank: Total Share Capital at cost		53,000,000			
8. Bank Premises		26,897,162			
9. All Other Assets		187,997,885			
Total		$4,868,447,760	Total		$4,868,447,760

Total amount of Bills included in item 5 of above Assets held under Purchase and Resale Agreements $ 1,789,236

Total amount of securities included in items 6 (a) and (b) of above Assets held under Purchase and Resale Agreements $ 40,303,428

EXHIBIT "B"

BANQUE DU CANADA

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

AU mercredi, le 15 juillet 1970

ACTIF			PASSIF		
1. Monnaies et lingots d'or		$	1. Capital versé		$ 5,000,000
2. Dépôts payables en devises étrangères:			2. Fonds de réserve		25,000,000
a) Livres sterling et dollars des États-Unis d'Amérique	53,853,680		3. Billets en circulation		3,511,450,722
b) Autres devises	250,814		4. Dépôts:		
Total		54,104,494	*a*) Gouvernement du Canada	76,207,635	
3. Effets escomptés			*b*) Gouvernements provinciaux		
4. Avances:			*c*) Banques à charte	1,067,357,738	
a) Au gouvernement du Canada			*d*) Autres dépôts	34,613,553	
b) aux gouvernements provinciaux			Total		1,178,178,926
c) aux banques à charte et aux banques d'épargne			5. Passif payable en devises étrangères:		
Total			*a*) Au gouvernement du Canada	25,096,274	
5. Effets achetés sur le marché libre, bons du trésor exceptés		1,789,236	*b*) à d'autres	969,823	
6. Placements:			Total		26,066,097
a) Bons du Trésor du Canada	535,335,735		6. Tout autre passif		122,752,015
b) Autres titres émis ou garantis par le Canada, échéant dans les trois ans	1,801,833,317				
c) Autres titres émis ou garantis par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	1,750,645,216				
d) Titres émis ou garantis par une province du Canada					
e) Obligations émises par la Banque d'expansion industrielle	386,999,268				
f) Titres émis par le Royaume-Uni et par les États-Unis d'Amérique	67,212,250				
g) Autres titres	2,633,197				
Total		4,544,658,983			
7. Banque d'expansion industrielle: Prix d'achat de tout le capital-actions		53,000,000			
8. Immeubles de la banque		26,897,162			
9. Tout autre actif		187,997,885			
Total		$4,868,447,760	Total		$4,868,447,760

Montant total des effets compris dans les postes de l'actif ci-dessus détenus en vertu de conventions d'achat et de revente ..... $ 1,789,236

Montant total des titres compris dans les postes 6 *a*) et 6 *b*) de l'actif ci-dessus détenus en vertu de conventions d'achat et de revente ..... $ 40,303,428

	Prelim.	Increase to June 17/70 from		
	June 24/70	June 17/70	June 10/70	June 18/69
		(Millions of Dollars)		
CHARTERED BANKS				
Major Assets—				
More Liquid Canadian Assets—				
Bank of Canada deposits	1,061	1,057	−11	−50
Bank of Canada notes	607*	606	10	22
Day-to-day loans	272	290	—	102
Treasury bills	2,658	2,619	46	372
Other Government securities—				
3 years and under	3,178	1,554	32	138
over 3 years		1,614	16	−106
Call loans to stockbroker		75	−6	−73
Call loans to investment dealers	333*	289	33	113
Sub-total	8,110*	8,104	121	518
Net Foreign Assets		−115	45	32
Less Liquid Canadian Assets				
Loans to provinces		110	14	53
Loans to municipalities		830	3†	59
Loans to grain dealers		843	−23	−113
Canada Savings Bond loans		93	−6	2
Loans to instalment finance companies		213	28	−84
General loans		14,892	113	232
Mortgages insured under the N.H.A.		1,036	4	127
Other residential mortgages		315	1	35
Provincial securities		357	−7	12
Municipal securities		367	3	−7
Corporate securities		815	34	125
Sub-total		19,868	166†	442
Total Major Assets		27,856	332†	992
Canadian Dollar Deposit Liabilities				
Personal savings deposits		15,839	12	1,389
chequable		(5,275)	(−17)	(−959)
non-chequable		(6,448)	(8)	(1,392)
fixed term deposits		(4,116)	(21)	(955)
Non-personal term and notice deposits		4,262	103	55
Demand deposits (less float)		5,850	140†	30
Total held by general public		25,952	255†	1,474
Government of Canada deposits	449	398	76	−468
Total Deposits (less float)		26,349	332†	1,007
Estimated float		632	−17†	−59
Total Canadian Dollar Deposits		26,982	315	948
Foreign Currency "Swapped" Deposits[1]	1,289	1,292	−90	−183
Bankers' Acceptances Outstanding		312	25	161
Debentures issued and Outstanding		40	—	—
CURRENCY AND CHARTERED BANK CANADIAN DOLLAR DEPOSITS				
Currency outside banks—				
coin		438	—	27
notes		2,807	−12	176
Demand deposits		5,850	140†	30
Total Currency and demand deposits		9,095	129†	233
Personal savings and non-personal term and notice deposits		20,101	115	1,444
Total Can. $ deposits and currency held by general public		29,197	243†	1,677
Government of Canada deposits		398	76	−468
Total Currency & Chartered Bank Can. $ Deposits		29,594	increase 320†	1,210

[1] Funds converted into a foreign currency, usually U.S. dollars, which have been placed on term deposits with a bank and which the bank has undertaken through a forward contract to convert back into Canadian dollars at maturity.

*Estimated.

†Figures for the previous week have been revised.

EXHIBIT "C"

	Chiffres provisoires le 24 juin/70	le 17 juin/70	Augmentations au 17 juin/70 depuis le 10 juin/70	18 juin/69
BANQUES À CHARTE		(en millions de dollars)		
Principaux avoirs				
Avoirs de première liquidité en dollars canadiens				
Dépôts à la Banque du Canada	1,061	1,057	−11	− 50
Billets de la Banque du Canada	607*	606	10	22
Prêts au jour le jour	272	290	—	102
Bons du Trésor	2,658	2,619	46	372
Autres titres du gouvernement canadien—				
Échéance de trois ans ou moins	3,178	1,554	32	138
Échéance de plus de trois ans		1,614	16	−106
Prêts à vue aux agents de change	333*	75	− 6	− 73
Prêts à vue aux négociants en valeurs mobilières		289	33	113
Total partiel	8,110	8,104*	121	518
Avoir net en monnaies étrangères		−115	45	32
Avoirs de seconde liquidité en dollars canadiens				
Prêts aux provinces		110	14	53
Prêts aux municipalités		830	3†	59
Prêts aux négociants en céréales		843	−23	−113
Prêts pour l'achat d'obligations d'épargne du Canada		93	− 6	2
Prêts aux sociétés de financement des ventes à crédit		213	28	−84
Prêts généraux		14,892	113	232
Prêts hypothécaires L.N.H.		1,036	4	127
Autres prêts hypothécaires à l'habitation		315	1	35
Titres de provinces		357	− 7	12
Titres de municipalités		367	3	− 7
Titres de sociétés		815	34	125
Total partiel		19,868	166†	442
Total général		27,856	332†	992
Dépôts en dollars canadiens				
Dépôts d'épargne des particuliers		15,839	12	1,389
Dépôts sujets à tirage par chèques		(5,275)	(−17)	(−959)
Dépôts non sujets à tirage par chèques		(6,448)	(8)	(1,392)
Dépôts à échéance fixe		(4,116)	(21)	(955)
Autres dépôts à terme ou préavis		4,262	103	55
Dépôts à vue du public[1]		5,850	140†	30
Ensemble des dépôts du public[1]		25,952	255†	1,474
Dépôts du gouvernement canadien	449	398	76	−468
Total des dépôts[1]		26,349	332†	1,007
Chèques et autres effets en voie de compensation (estimations)		632	−17†	− 59
Total des dépôts en dollars canadiens		26,982	315	948
Dépôts «swaps» en monnaies étrangères[2]	1,289	1,292	−90	− 183
Acceptations bancaires en circulation		312	25	161
«Débentures» en circulation		40	—	—
MONNAIE HORS BANQUES ET DÉPÔTS EN DOLLARS CANADIENS DANS LES BANQUES À CHARTE				
Monnaie hors banque—				
Pièces		438	—	27
Billets		2,807	−12	176
Dépôts à vue[1]		5,850	140†	30
Total (monnaie hors banques et dépôts à vue)		9,095	129†	233
Dépôts d'épargne des particuliers plus les dépôts à terme ou préavis autres que ceux des particuliers		20,101	115	1,444
Total (disponibilités monétaires du public en dollars canadiens)		29,197	243†	1,677
Dépôts du gouvernement canadien		398	76	− 468
Total général (monnaie hors banque et dépôts en dollars canadiens dans les banques à charte)		29,594	hausse 320†	1,210

[1]Moins les chèques et autres effets en voie de compensation.

[2]Fonds convertis en monnaies étrangères, généralement en dollars des États-Unis, et placés dans une banque sous forme de dépôts à terme, dont la conversion en dollars canadiens à l'échéance est prévue par un contrat de change à terme entre le titulaire et la banque intéressée.

*Estimations.

†Les chiffres de la semaine précédente ont été rectifiés.

MONEY MARKET

	As at July 8/70	Average* Week ending June 8/70	Average* last half June /70
1. Chartered Bank Ratios to Statutory Deposits			
Cash Reserves[1]			
Actual Ratio (%)	6.20	6.08	6.17
Required Minimum Ratio (%)	6.04	6.04	6.06
Excess	.16	.04	.10
	As at July 8/70	Average* Week ending July 8/70	Average* month of June /70
Secondary Reserves[2]			
Actual Ratio (%)	10.40	10.69	10.92
Required Minimum Ratio (%)	9.00	9.00	8.00
Excess	1.40	1.69	2.92

	As at		
	July 8/70	July 1/70	June 24/70
	(Millions of Dollars)		
2. Potential cash reserves effect of certain uncompleted Bank of Canada transactions to the next weekly statement date—(increasing cash +; decreasing cash−)			
Net float	+58.6	−109.9	−6.4
Securities held under resale agreements	−78.3	−32.7	−3.2
Net amount of other uncompleted securities transactions with dealers and banks in Canada	−8.2	−8.3	—

	High	Low	Close	Average of Closing Rates
3. Money Market Rates[3] and Government Security Yields				
Day-to-Day Loans				
Week ending July 8, 1970	6	5¾	6	5.95
Week ending July 1, 1970	6⅛	5¾	6	6.03
Week ending June 24, 1970	6⅛	5½	6⅛	5.95

Average Treasury Bill Rate at Tender	July 9/70	July 2/70	June 25/70
91 day bills	5.90	5.94	5.94
182 day bills	5.92	5.95	5.98

Government Bond Yields[4]	July 8/70	July 1/70	June 24/70
7% —Oct. 1/70	6.49	6.41	6.36
5% —June 1/71	6.34	6.31	6.34
7¼%—Apr. 1/72	6.42	6.52	6.57
4¼%—Sept. 1/72	6.18	6.31	6.27
8% —Feb. 1/73	6.59	6.62	6.66
5¼%—April 1/76	7.32	7.51	7.61
8% —July 1/78	7.58	7.68	7.68
5¼%—Aug. 1/80	7.74	7.84	7.92
4¼%—Sept. 1/83	7.76	7.90	8.01
5¼%—May 1/90	8.05	8.08	8.11
5¾%—Sept. 1/92	8.01	8.01	8.09
6½%—Oct. 1/95	8.02	8.09	8.09
Long-Term Average	7.98	8.03	8.09

[1]The minimum cash reserve requirement is 12% of demand deposits and 4% of notice deposits all calculated on a statutory basis. The figures for June were: demand deposits $6,851.6 million, notice deposits $19,694.7 million, till money $576.7 million and the minimum average deposit requirement with the Bank of Canada $1,033.2 million. The revised figures for July are: demand deposits $6,839.2 million, notice deposits $19,931.8 million, till money $588.9 million and the minimum average deposit requirement with the Bank of Canada $1,029.1 million.

[2]Includes cash reserves in excess of the minimum required.

[3]The Bank Rate has been as follows effective from the date shown in brackets: 4¼% (Nov. 24, 1964); 4¾% (Dec. 6, 1965); 5¼% (March 14, 1966); 5% (Jan. 30, 1967); 4½% (April 7, 1967); 5% (Sept. 27, 1967); 6% (Nov. 20, 1967); 7% (Jan. 22, 1968); 7½% (March 15, 1968); 7% (July 2, 1968); 6½% (July 29, 1968); 6% (Sept. 3, 1968); 6½% (Dec. 18, 1968); 7% (Mar. 3, 1969); 7½% (June 11, 1969); 8% (July 16, 1969); 7½% (May 12, 1970); 7% (June 1, 1970).

[4]Based on Wednesday closing mid-market prices.

*Average of business days. "First half" comprises business days up to and including the fifteenth of the month and the "last half" comprises all other business days in the month.

EXHIBIT "D"

MARCHÉ MONÉTAIRE

	Au 8 juil./70	Moyenne* Semaine prenant fin le 8 juil./70	Moyenne* la dernière moitié de juin/70
1. Banques à charte—Coefficients des réserves (par rapport aux dépôts statutaires)			
Réserves-encaisse[1]			
Coefficient effectivement détenu (en %)	6.20	6.08	6.17
Coefficient minimum requis (en %)	6.04	6.04	6.06
Excédent (en %)	.16	.04	.10
	Au 8 juil./70	Moyenne* Semaine prenant fin le 8 juil./70	Moyenne* au mois de juin/70
Réserves secondaires[2]			
Coefficient effectivement détenu (en %)	10.40	10.69	10.92
Coefficient minimum requis (en %)	9.00	9.00	8.00
Excédent (en %)	1.40	1.69	2.92
	Juil. 8/70	Juil. 1/70	Juin 24/70
2. Incidence prévue, sur les réserves-encaisse des banques, des opérations de la Banque du Canada non encore complétées—(augmentation (+) ou diminution (−) des réserves)		(Millions de dollars)	
Effets en voie de compensation (net)	+58.6	−109.9	−6.4
Titres pris en pension	−78.3	−32.7	−3.2
Autres opérations sur titres avec les banques et les négociants en valeurs au Canada (net)	− 8.2	− 8.3	—
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne à la clôture
3. Taux pratiqués sur le marché monétaire[3] et rendements des titres du gouvernement				
Taux des prêts au jour le jour				
Semaine prenant fin le 8 juillet 1970	6	5¾	6	5.95
Semaine prenant fin le 1er juillet 1970	6⅛	5¾	6	6.03
Semaine prenant fin le 24 juin 1970	6⅛	5½	6⅛	5.95
	Juillet 9/70	Juillet 2/70	Juin 25/70	
Rendement moyen des bons du Trésor à l'adjudication				
Bons à 91 jours	5.90	5.94	5.94	
Bons à 182 jours	5.92	5.95	5.98	
	Juillet 8/70	Juillet 1/70	Juin 24/70	
Rendement[4] des obligations du gouvernement				
7% —Oct. 1/70	6.29	6.41	6.36	
5% —Juin 1/71	6.34	6.31	6.34	
7¼%—Avril 1/72	6.42	6.52	6.57	
4¼%—Sept. 1/72	6.18	6.31	6.27	
8% —Fév. 1/73	6.59	6.62	6.66	
5½%—Avril 1/76	7.32	7.51	7.61	
8% —Juil. 1/78	7.58	7.68	7.68	
5½%—Août 1/80	7.74	7.84	7.92	
4½%—Sept. 1/83	7.76	7.90	8.01	
5¼%—Mai 1/90	8.05	8.08	8.11	
5¾%—Sept. 1/92	8.01	8.01	8.09	
6½%—Oct. 1/95	8.02	8.09	8.09	
Rendement moyen des obligations à long terme	7.98	8.03	8.09	

[1]Le minimum requis pour les réserves-encaisse est égal à 12% des dépôts à vue plus 4% des dépôts à terme, d'après la formule prévue par la Loi. Les chiffres pour le mois de juin étaient: dépôts à vue, $6,851.6 millions dépôts à terme $19,694.7 millions, billets de la Banque du Canada en caisse $576.7 millions, dépôt minimum moyen à la Banque du Canada $1,033.2 millions. Les chiffres rectifiés pour le mois de juillet sont: dépôts à vue $6,839.2 millions, dépôts à terme $19,931.8 millions. billets de la Banque du Canada en caisse $588.9 millions, dépôt minimum moyen à la Banque du Canada $1,029.1 millions.

[2]Y compris l'excédent des réserves-encaisse sur le minimum requis.

[3]Le taux officiel de l'escompte a été fixé à 4½% le 24 novembre 1964, puis à 4¾% le 6 décembre 1965: à 5½% le 14 mars 1966; le 30 janvier 1967: le 7 avril 1967; le 27 septembre 1967; le 20 novembre 1967; le 22 janvier 1968; le 15 mars 1968; le 2 juillet 1968; le 29 juillet 1968; le 3 septembre 1968; le 18 décembre 1968; le 3 mars 1969; le 11 juin 1969; le 16 juillet 1969; le 12 mai 1970; le 1er juin 1970.

[4]Basé sur la moyenne des cours acheteur et vendeur à la clôture le mercredi.

*Moyenne des jours ouvrables. L'expression «1re quinzaine» signifie les jours ouvrables du 1er au 15 du mois et l'expression «2e quinzaine» signifie les jours ouvrables du 16 à la fin du mois.

APPENDIX "A-57"

Brief to the Commons
finance committee
on
"The Proposals for Tax Reform"
The Students' Union
Regina Campus

Prepared by Ed Holgate

The basic premise underlying this brief is the belief that public expenditures are in our society undervalued, and private expenditures are over valued. This implies more government intervention to cure our many problems—problems only people working together, through their government can perform, such as pollution; crises in our cities; crime, welfare, poverty, young people, old people; crises in the country, people leaving the farm, corporate farming, etc.

Following from this is the further conviction that taxes should be born equitably, with those in a better position to pay higher taxes paying them. This implies graduated income taxes and no arbitrary privileges for special interest groups such as mining and oil companies, small businesses and those rich enough to be able to convert their income into capital gains. By arbitrary privileges it must be understood to mean privileges due to force of habit i.e. "it's always been done that way" pressure exerted behind the scenes and the like. Obviously exceptions can and must be made.

The statement of the Winnipeg Chamber of Commerce that the White Paper discriminates against Western Canada as an undeveloped and industrially immature section of Canada bears looking into.

There is no doubt some truth in the statement. In a country as large and diverse as Canada, with industrial complexes as large as any in the world, and with a province such as Saskatchewan, dependant on agriculture.

We must beware of claiming at all times however that the east discriminates against the West. The usual problem is just capitalism being too successful—i.e. monopoly

APPENDICE «A-57»

Mémoire présenté au Comité des finances
de la Chambre des communes
sur les
Propositions de réforme fiscale
par
L'Union des étudiants du campus de Regina

préparé par
Ed Holgate

Le présent mémoire se fonde sur l'idée que l'on sous-estime dans notre société les dépenses d'ordre gouvernemental, alors qu'on surestime les dépenses d'ordre privé. Il s'ensuit une plus grande intervention de la part du gouvernement afin de régler nos nombreux problèmes, problèmes que seuls des individus travaillant ensemble peuvent régler, par l'intermédiaire de leur gouvernement: ce sont la pollution, les crises dans nos centres urbains; le crime, le bien-être social, la pauvreté, la question des jeunes et des personnes âgées; la crise de l'agriculture, les paysans qui délaissent la terre, les corporations agricoles, et ainsi de suite.

Par conséquent, nous sommes de plus en plus fermement convaincus que les impôts devraient être répartis équitablement, de sorte que ceux qui sont en mesure de payer des impôts élevés les paient. L'impôt sur le revenu doit donc suivre une courbe ascendante, et le régime ne doit pas accorder de privilèges arbitraires à certains groupes d'intérêt comme les compagnies d'exploitation minière et pétrolière, les petites entreprises et ceux qui sont assez riches pour convertir leur revenu en gains de capital. Il faut entendre par privilèges arbitraires ceux qui relèvent d'une habitude et pour lesquels on dit qu'«on a toujours fait ainsi», ceux qui résultent d'une politique de coulisse et ainsi de suite. Il est entendu que l'on peut et que l'on doit cependant faire des exceptions.

La déclaration de la Chambre de commerce de Winnipeg à l'effet que le Livre blanc constituerait une discrimination contre l'ouest du Canada, cette partie du pays souffrant d'une mauvaise politique du développement et d'une immaturité industrielle, vaut la peine qu'on s'y arrête.

Il y a certainement un fond de vérité dans cette déclaration. Dans un pays aussi vaste et aussi diversifié que le Canada, possédant des complexes industriels des plus importants, et avec une province comme la Saskatchewan qui dépend tellement de l'agriculture.

Gardons-nous bien cependant de clamer constamment la discrimination de l'est contre l'ouest. Le vrai problème est celui du capitalisme qui réussit trop bien, c'est-à-dire le

capitalism. Making profits is the name of the game—Eastern interests have always regarded Western Canada as a place to make money they still do. In fact risk capital for mining exploring and development usually comes fom highly developed economies, witness the high U.S. ownership of oil and gas companies in Canada.

Thus it would appear foolish to say Western Canada is being discriminated against by the East. It is Western resources we are talking about, but not Western money, it is Eastern and Foreign money—and profits.

It seems reasonable to presume that in our society all individuals should be treated equitably as far as possible. That is if two men have the same income in the same time period, the tax they pay should be similar, of course barring averaging procedures, family exemptions and so forth.

If there is need in Canada to promote small businesses, this should be part of government policy. Indeed there are devices, such as special guaranteed loans to small businesses. However as section 4.28 of the White Paper states, with the new proposals the benefits would go to shareholders with small incomes rather than to corporations with small incomes.

Surely it is not the small closely held corporation making a profit of say $30,000 or more for its working owners that we are concerned with. Rather it should be the marginal business that we are concerned with. The ones clearing $10,000 on investment and Labour.

It does not seem logical to lump both these varieties of business together. An individual with a $30,000 annual income should pay taxes like everyone else, he needs no special concessions.

Since at present income transferred to the owners of a closely held corporation, in the form of dividends for example is taxed at normal individual rates, with appropriate credit given for tax paid, there would be little difference in this area between the proposed system and the present one.

The difference would obviously occur in the income of the corporation field by the corporation in the form of retained earnings.

monopole capitaliste. Le jeu s'appelle: réaliser des bénéfices. Les groupes d'intérêt dans l'est du pays ont toujours considéré les provinces de l'Ouest comme un endroit propre à s'enrichir; ils le font encore. En fait, les capitaux placés dans des opérations à risques élevés comme l'exploitation minière et le développement proviennent habituellement d'organismes économiques solidement ancrés, à témoin les capitaux américains investis dans les compagnies minières et pétrolières au Canada.

Il semble donc futile de dire que l'ouest du pays est victime de mesures discriminatoires de la part des provinces de l'Est. Nous voulons plutôt parler des richesses naturelles et non pas des capitaux, par rapport aux capitaux provenant de l'est du pays et de l'étranger, et du profit qu'ils permettent de réaliser.

Il semble raisonnable de croire que dans notre société on devrait autant que possible traiter tous les individus sur un même pied d'égalité. Deux particuliers dont le revenu s'équivaut, dans une période de temps donnée, devraient donc payer les mêmes impôts, en tenant compte, bien sûr, de l'étalement de leur revenu, de leurs obligations familiales, et ainsi de suite.

Si au Canada il est nécessaire de promouvoir les petites entreprises, cette mesure devrait s'encadrer dans la politique gouvernementale. Il existe évidemment des moyens comme les prêts spéciaux que le gouvernement consent aux petites entreprises. Cependant, comme on l'indique à l'article 4.28 du Livre blanc, avec le nouveau régime, les bénéfices iraient aux actionnaires à faible revenu plutôt qu'aux corporations à faible revenu.

On ne s'inquiète certainement pas des petites corporations fermées dont les propriétaires-employés réalisent des profits de l'ordre d'environ $30,000, mais bien des entreprises marginales, celles qui réalisent des profits nets de $10,000 grâce à leurs investissements et à leur travail.

Il ne semble pas logique de vouloir regrouper ces différents genres d'entreprise. Un particulier dont le revenu annuel s'élève à $30,000 devrait payer des impôts comme tout le monde, sans concession spéciale.

Puisque sous le régime actuel le revenu réparti sous forme de dividendes entre les actionnaires d'une corporation fermée, par exemple, est imposé au taux normal du revenu des particuliers, compte tenu du dégrèvement pour impôt payé, il y aurait peu de différence dans ce domaine entre le régime actuel et le nouveau régime.

La différence se ferait sentir lorsqu'une corporation déciderait de s'approprier son revenu pour quelque temps. Il est possible

At present it is possible to retain earnings in this manner, and use these tax free earning to finance expansion and hence produce greater future income. There is certainly nothing wrong with investment in order to produce future income. However when this is done on tax free income, at the partial expense of the average Canadian taxpayer there seems to be little justice in the procedure. When ordinary Canadians invest in bonds, stocks, or whatever, no ne complains about it. But that money is income that has paid full taxes, not a cut rate. It should be this way with all Canadians.

The outburst of protest over the proposed tax reforms as applied to small businesses appears to be backed by little besides hot air. Not that the critics of the White Paper can be faulted entirely, for there is a singular lack of small business statistics. DBS is mute on the subject, the income tax statistics do no group corporations according to size. A press release from the Department of Finance on March 6 specifically issued to aid this committee does however give some information.

These figures do reveal some interesting facts. Obvious is the preponderance of large business over small businesses, and among what would be called the small businesses there is obvious preponderance of the larger ones among these. Figures for Saskatchewan are.

> 23.7 per cent of corporate taxable income under $34,999
> 76.3 per cent of corporate taxable income over $35,000

The comparable figures for Canada are 18.1 per cent and 81.9 per cent. Combining these figures with another table we discover that only 14 per cent of the taxable corporate income is from corporations with less than $20,000. As far as numbers are concerned there were 3303 corporations with incomes under $34,999.

So it must be concluded that we are hardly a nation of small businesses, to borrow a phrase "the small business community is a small but highly vocal minority".

Other proposals that have come under fire include the oil and mining provisions. In the

actuellement de s'approprier ce revenu et de profiter de l'exemption d'impôt que cela entraîne pour financer le développement de l'entreprise et espérer ainsi en un accroissement du revenu. Investir en vue de faire fructifier son revenu ne comporte en soi rien de mauvais. Mais quand cela se fait avec un revenu jouissant d'une exemption d'impôt, en partie aux dépens du contribuable canadien moyen, l'opération semble injuste. Quand Monsieur-tout-le-monde investit son argent dans des obligations, des actions ou quoi que ce soit, personne ne s'en plaint; mais il s'agit alors d'un revenu pleinement imposé, sans taux spécial. Il devrait en être ainsi pour tous les Canadiens.

Il semble que le déchaînement de protestations qu'ont entraîné les propositions de réforme fiscale visant les petites entreprises ne s'appuient à peu près que sur du vent. La faute n'en repose pas entièrement sur les critique du Livre blanc, car les données statistiques touchant les petites entreprises font singulièrement défaut. Le Bureau fédéral de la statistique reste muet sur le sujet: les données touchant l'impôt ne tiennent pas compte de l'importance des corporations. Toutefois, un communiqué de presse du ministère des Finances en date du 6 mars et publié dans le but de venir en aide à votre Comité nous fournit quelques renseignements.

On y trouve des données intéressantes. De toute évidence, les grandes entreprises occupent une place prépondérante par rapport aux petites entreprises, et parmi ces dernières les plus importantes occupent a leur tour une place prépondérante. Pour la Saskatchewan, on trouve les données suivantes:

> 23.7 p. 100 des corporations ont un revenu imposable inférieur à $34,999
> 76.3 p. 100 des corporations ont un revenu imposable supérieur à $35,000

Pour l'ensemble du Canada, les chiffres sont de 18.1 p. 100 et 81.9 p. 100. En combinant ces données avec celles d'un autre tableau, on s'aperçoit que seulement 14 p. 100 des corporations ont un revenu imposable inférieur à $20,000. En matière de nombres, il y avait 3,303 corporations avec un revenu inférieur à $34,999.

Nous devons donc en conclure qu'il y a assez peu de petites entreprises au pays et pour emprunter une phrase: «la petite entreprise est une minorité faible en nombre mais hautement sonore».

Parmi les autres propositions qui ont fait l'objet de critiques, il y a celles qui touchent

past the companies exploiting the oil fields and mines have made large profits from their finds, and have also recieved handsome tax exemptions.

There is no question that oil drilling and mining and prospecting are risky ventures. Also under no dispute is that in a free enterprise economy an incentive is needed to promote such ventures. The only dispute is with the size of the incentive offered. It should be obvious that the incentive should be large enough to promote exploration, and not too large so as to subsidize successful mine owners at a large expense to the taxpayer.

Obviously a mistake in either direction will distort the optimum allocation of resources from the ideal. Too much subsidy or incentive will promote too great an investment in exploration, too little a subsidy will promote not enough investment in exploration in relation to the optimum investment from the viewpoint of the economy as a whole.

Under the proposed White Paper provisions, exploration and development expenses will be deducted from the income of the corporation as soon as possible.

This would seem to provide and adequate answer. No taxation of the mines or wells until it is guaranteed that it will be profitable.

This scheme still gives the corporation some subsidy since it is paying no taxes for those years, it is receiving roads, government services and trained personel at a very low cost, subsidized by the taxpayer. The mine if successful of course will perhaps pay large taxes.

The present system, under which the first three years of production are tax free is so archaic and useless as to be merely a gift for oil and mining companies.

It is difficult to judge whether, as some claim, that increasing the tax rates for upper middle class Canadians will drive them from the country. If this were to be the case, it would probably already have happened, taxes already are lower in the U.S. and incomes are higher.

Canadians are an odd lot however, and taxes and incomes probably influence but do

les compagnies pétrolières et les mines. Les compagnies qui exploitent les terrains miniers et pétroliers ont par le passé effectué des bénéfices importants grâce à leurs découvertes, tout en recevant des exemptions fiscales alléchantes.

Il est vrai que l'exploration et l'exploitation dans le domaine des mines et du pétrole sont des aventures comportant des risques élevés. Et au sein d'une économie de libre entreprise, il est bien entendu qu'il faut encourager ces opérations financières. S'il y a querelle, c'est quant à l'importance des encouragements. Ceux-ci devraient être évidemment assez substantiels pour promouvoir l'exploration mais non pas tellement importants qu'ils constituent une subvention permettant aux propriétaires miniers de s'enrichir au grand détriment des contribuables.

De toute évidence, une erreur dans l'une ou l'autre direction fera dévier de la voie idéale l'allocation optimale de nos ressources. Un trop grand appui, de trop fortes subventions vont encourager d'une façon démesurée les investissements dans le domaine de l'exploration par rapport à ce qui serait l'investissement idéal dans le cadre de la politique économique globale.

Le nouveau régime prévoit que les frais d'exploration et de développement devront être déduits du revenu des corporations aussitôt que possible.

On pourrait trouver dans cette mesure la réponse au problème. Pas d'impôt sur les mines et les puits de pétrole avant d'avoir la garantie de leur rentabilité.

A l'intérieur de ce programme, les corporations continuent à bénéficier d'une subvention puisqu'elles ne paieront pas d'impôt pendant un certain nombre d'années et qu'elles profiteront des routes, de services gouvernementaux et de personnel compétent à un coût très bas, subventionné par le contribuable.

Notre régime actuel qui accorde une exemption d'impôt pour les trois premières années de production est si archaïque et si inutile qu'il constitue presque un cadeau de la part du gouvernement aux compagnies minières et pétrolières.

Il est difficile de savoir si la hausse des taux d'imposition à l'égard de la partie supérieure de la classe moyenne incitera ces Canadiens à quitter le pays, comme certains le prétendent. Dans ce cas, la chose se serait probablement produite déjà, puisque l'impôt est moindre aux États-Unis et les revenus supérieurs.

Les Canadiens sont cependant de drôles de gens et si la question de l'impôt sur le revenu

not decide the place of residence. Peaceful cities, a different political setup, less pollution, smaller cities, no Vietnam probably all influence the decision whether or not to move. The "Standard of Living" may be high in an American city or anywhere for that matter—but the "Quality of Life" may be poor indeed.

joue un rôle dans le choix d'un lieu de résidence, il n'est certainement pas décisif. Des villes paisibles, un système politique différent, un degré moindre de pollution, des villes plus petites, pas de Vietnam ont probablement aussi un rôle à jouer dans ce choix. Le niveau de vie est peut-être élevé aux États-Unis ou encore ailleurs, mais la «qualité» de vie est peut-être en fait assez pauvre.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE

ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS AND EVIDENCE

(SUB-COMMITTEE B)

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

(SOUS-COMITÉ B)

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

No. 77

LIBRARY
NOV 12 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

Newfoundland St. John's, Terre-Neuve

WEDNESDAY, JULY 22, 1970 LE MERCREDI 22 JUILLET 1970

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre Blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings) *(Voir Procès-verbaux)*

22453—1

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*
Vice-Chairman Mr. Alastair Gillespie *Vice-président*

and Messrs. et Messieurs

Burton
[1]Carter
Danson
Deakon
Flemming
Kaplan
Latulippe
Lambert
(*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Mahoney
McCleave
Noël
Paproski
Perrault
Ritchie
Roberts
Saltsman
Whicher

Le greffier du comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

[1] Replaced Mr. Gauthier on July 20, 1970.

Conformément à l'article 65(4)(*b*) du Règlement.

[1] Remplace M. Gauthier le 20 juillet 1970.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, July 22, 1970.
(28)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day in St. John's, Newfoundland, at 9.12 a.m., the Chairman, Mr. Clermont, presiding.

Members present: Messrs. Carter, Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman —(10).

Also present: Mr. Lundrigan, M.P.

In attendance: Mr. C. A. Poissant, Adviser to the Committee.

Witnesses: *From the British Newfoundland Corporation Limited*: Mr. W. D. Mulholland, President and Chief Executive Officer; Mr. H. W. Macdonell, Q.C., Vice President; Mr. J. C. Wilson, Consultant; Mr. M. S. Nicholson, Vice President and General Manager; Mr. R. C. Berry, Vice President, Finance; Mr. E. G. Squires, Manager Labrador Area; *From the Newfoundland and Labrador Chamber of Commerce*: Mr. Merrill Bélanger, Director; Mr. Anthony G. Ayre, General Manager; Mr. R. W. Innes, President, St. John's Board of Trade; *From the Newfoundland Association of Architects*: Mr. Frank Noseworthy, Member of Council; Mr. David Baird, C. A., Association Auditor; Mr. G. W. Cummings, Member of Council; *From the Newfoundland Institute of Chartered Accountants*: Mr. Merrill Bélanger, Councillor; Mr. Colin Baird, Past President.

The Chairman introduced the representatives of BRINCO, who, following a statement by the President, Mr. Mulholland, were questioned on their brief (*See Appendix 41-B*).

At 10.55 a.m., following a brief recess, the representatives of the Newfoundland and Labrador Chamber of Commerce were

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 22 juillet 1970.
(28)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce matin, à Saint John's (Terre-Neuve) à 9h12. Le président, M. Clermont, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Carter, Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(10).

Autre député présent: M. Lundrigan.

Également présent: M. C. A. Poissant, conseiller du Comité.

Témoins: *De la British Newfoundland Corporation Limited*: MM. W. D. Mulholland, président et agent exécutif en chef; H. W. Macdonell, C.R., vice-président; J. C. Wilson, expert conseil; M. S. Nicholson, vice-président et directeur général; R. C. Berry, vice-président, finances; E. G. Squires, directeur du secteur du Labrador; *De la Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador*: MM. Merrill Bélanger, directeur; Anthony G. Ayre, directeur général; R. W. Innes, président de la Chambre de commerce de Saint John's; *De l'Association des architectes de Terre-Neuve*: MM. Frank Noseworthy, membre du conseil; David Baird, c.a., vérificateur de l'association; G. W. Cummings, membre du conseil; *De l'Institut des comptables agréés de Terre-Neuve*: MM. Merrill Bélanger, conseiller; Colin Baird, ancien président.

Le président présente les représentants de BRINCO qui après une déclaration du président, M. Mulholland, répondent aux questions des députés sur leur mémoire (*Voir appendice 41-B*).

A 10h55, après une courte pause, les représentants de la Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador sont

22453—1½

introduced, made a statement, and were questioned by the Sub-committee on their brief (*See Appendix 42-B*).

The Chairman then introduced the representatives of the Newfoundland Association of Architects who made an opening statement and were questioned on their submission (*See Appendix 43-B*).

The representatives of the Newfoundland Institute of Chartered Accountants were invited to make an opening statement, following which they were questioned on their brief (*See Appendix 44-B*).

At 12.40 p.m., the Chairman thanked the various witnesses for appearing and the Sub-Committee adjourned until 9.30 a.m., July 23, 1970, at Halifax.

présentés, font une déclaration et répondent ensuite aux questions des députés sur leur mémoire (*Voir appendice 42-B*).

Le président présente ensuite les représentants de l'Association des architectes de Terre-Neuve qui font une déclaration d'ouverture et sont interrogés par les députés. (*Voir appendice 43-B*).

Les représentants de l'Institut des comptables agréés de Terre-Neuve sont ensuite invités à faire une déclaration d'ouverture, à la suite de quoi ils répondent aux questions des députés sur leur mémoire (*Voir appendice 44-B*).

A 12h40, le président remercie les divers témoins et la séance du sous-comité est levée jusqu'au 23 juillet 1970 à 9h30 du matin, à Halifax.

Le greffier du sous-comité,

Timothy D. Ray,

Clerk of the Sub-Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Wednesday, July 22, 1970.

• 0914

The Chairman: Gentlemen, we are one short of a quorum, but I will ask your indulgence and start right away as it is past 9 o'clock.

First I will introduce the witnesses before us. It is a pleasure for me to welcome a representative of the British Newfoundland Corporation Limited on my right, Mr. W. D. Hulholland, President and Chief Executive Officer, and I will ask him to introduce the other members of his group.

Mr. W. D. Mulholland (President and Chief Executive Officer, British Newfoundland Corporation Limited): Thank you, Mr. Chairman. On my right is Mr. Macdonell, Vice-President of BRINCO at Churchill Falls; Mr. James Wilson, Partner at Peat Marwick and Mitchell, our accountants and advisers on tax matters; Mr. Nicholson, Vice-President of BRINCO and President of British Newfoundland Exploration; Mr. Berry, Financial Vice-President of BRINCO at Churchill Falls.

The Chairman: Thank you, and I will introduce the members present here now. Mr. Barney Danson, member for York North in Ontario; next is Mr. John Roberts, member for York-Simcoe; on my right is the hon. Mr. Flemming, member for Carleton-Charlotte, New Brunswick. My name is Gaston Clermont and I represent the riding of Gatineau in the Province of Quebec.

We are allowing Mr. Mulholland a few minutes for opening remarks.

Mr. Mulholland: Thank you, Mr. Chairman. I will only require a few minutes; I just have a few notes here.

As you are unquestionably aware, we are a Newfoundland company. We were incorporated in 1953. Since that time we have been engaged in a number of projects all within the Province of Newfoundland, the most prominent of which is the Churchill Falls project. Our shareholders have grown from seven originally to approximately 22,000 today. Over the same period, we started with all our shareholders in the United Kingdom; we now have 40 per cent of our holdings here

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mercredi 22 juillet 1970

Le président: Messieurs, il nous manque un député, mais nous allons commencer immédiatement car il est passé neuf heures.

Je vous présente les témoins de ce matin. J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au représentant de la British Newfoundland Corporation Limited, W. D. Mulholland président et directeur général de la société, et je lui demanderais de bien vouloir présenter les membres de son groupe.

M. W. D. Mulholland (président et directeur général, British Newfoundland Corporation Limited): Merci monsieur le président. A ma droite se trouve M. Macdonell vice-président de la BRINCO à Churchill Falls; M. James Wilson, de Peat Marwick and Mitchell, comptable et spécialiste en matière fiscale; M. Nicholson, vice-président de la BRINCO et président de British Newfoundland Exploration; M. Berry, vice-président général du service financier de la BRINCO à Churchill Falls.

Le président: Merci. Je vais vous présenter les membres du Comité. M. Barney Danson, député de York-Nord, Ontario; M. John Roberts, député de York-Simcoe. A ma droite, l'honorable Hugh John Flemming, député de Carleton-Charlotte, N.-B. Je me nomme Gaston Clermont et je représente la circonscription de Gatineau au Québec. Nous accordons à monsieur Mulholland quelques minutes pour des commentaires d'introduction.

M. Mulholland: Merci, monsieur le président. Je prendrai seulement quelques minutes, car j'ai peu de notes.

Comme vous le savez sans doute, nous sommes une entreprise de Terre-Neuve constituée en société en 1953. Depuis lors, nous avons executé plusieurs travaux dans la province de Terre-Neuve dont le plus important est celui de Churchill Falls. Nos actionnaires sont passés de sept au début à 22,000 maintenant. Au cours de la même période, tous nos actionnaires se trouvaient au Royaume-Uni; maintenant 40 p. 100 de notre avoir est détenu par des Canadiens. Au fur et

[*Text*]

in Canada. Over these eventful years we have succeeded in raising approximately $1 billion for various projects within the province.

In order to avoid covering ground that has been dealt with previously by your Committee, I might note here that we are familiar with the remarks made on previous occasions, particularly the submission by a group of public utilities and the testimony of Mr. Harrington and others. I would say that we subscribe to Mr. Harrington's general remarks on the effect of the White Paper on utilities and if I may I shall comment briefly on some matters that we feel affect us beyond those matters mentioned in earlier submissions.

First, unlike most utilities, our tax situation is the subject for the most part of binding agreements which last for the period of the primary power contract, which is a period of 40 years. One of our principal problems arises from the proposal with respect to tax credits accompanying dividends paid to shareholders of companies, which credits are not available to shareholders of public utilities.

The suggestion was made in the White Paper that recourse should be had to the provinces which receive the remittances from the federal government. We would like to emphasize that in our case, at least, that is not possible since the rebates which we receive from the Province of Newfoundland have already been committed by way of a reduction in the price of power to the Province of Quebec which, as you know, is represented by a Crown corporation. Therefore, it is impractical for us to have recourse to the province for the relief of our shareholders.

Second, our commercial arrangements are the subject of fixed contracts as are, practically speaking, some of our tax arrangements. When those arrangements were entered into we felt we were entitled to count on the basic tax structure of the country remaining for the most part the same; we would bear our share of increased costs of government like any other corporation. We did not anticipate that we would be required, in effect, to bear a disproportionate share of those costs, or that a change in taxation in the future would have the effect of levying exceptionally high tax against either our company or our shareholders.

Third, we relied on the policy of the government at the time, which is represented by the Public Utilities Income Tax Transfer Act, and certain statements made by the minister in office at the time, and we feel that some of the proposals being made today are tan-

[*Interpretation*]

à mesure des années nous avons réussi à obtenir 1 milliard de dollars pour l'aménagement de projets dans la province.

Pour éviter de revenir sur les points déjà exposés et discutés par votre comité, je tiens à vous dire que nous sommes au courant des observations formulées auparavant, surtout par un groupe de sociétés d'utilité publique, par M. Harrington et, par d'autres. Nous sommes tout à fait du même avis que M. Harrington, d'après ses commentaires en ce qui concerne les effets du Livre blanc sur les services d'utilité publique. Je vais parler brièvement des sujets qui nous touchent plus directement que les sujets présentés auparavant.

Premièrement, contrairement à la plupart des sociétés d'utilité publique, notre régime fiscal tient, la plupart du temps, à des contrats d'une durée de 40 années. Pourtant, l'un de nos grands problèmes découle du fait de la proposition de réunir les crédits d'impôt et les dividendes payés aux actionnaires des sociétés, alors que ces crédits ne sont pas mis à la disposition des actionnaires des services d'utilité publique.

On a proposé, dans le Livre blanc, d'avoir recours aux provinces qui recoivent les remises du gouvernement fédéral. Cette disposition n'est pas favorable à notre entreprise, car les rabais que nous touchons de Terre-Neuve ont déjà été engagés sous forme de réduction du prix de l'énergie vendue à la province de Québec, représentée, comme vous le savez, par une société de la Couronne. Par conséquent, nous ne pouvons avoir recours à la province pour en faire bénéficier nos actionnaires.

Deuxièmement, nos ententes commerciales font l'objet de contrats fixes, tout comme certaines de nos ententes fiscales. Par ces ententes, nous pensions que nous pourrions compter sur le maintien de la structure fiscale du pays dans ses grandes lignes et que nous payerions nos impôts comme toutes les autres sociétés. Nous ne nous attendions pas à payer une partie disproportionnée des charges fiscales ou que tout changement d'imposition à l'avenir aurait pour effet d'imposer beaucoup trop notre entreprise ou nos actionnaires.

Troisièmement, nous nous basions sur la politique fédérale à ce moment-là, représentée par la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique et par des déclarations du ministre à ce moment-là. Nous estimons que certaines pro-

[*Texte*]

tamount to a reversal of this policy. You will recall that the policy annonced at the time was to place privately-owned and provincially-owned utilities on a substantially and equally competitive footing. The effect of some of these proposals would be substantially to reverse that policy, and certainly would in our case.

• 0920

I would like to cite particularly the proposals with respect to capital cost allowances in the White Paper. The effect of these is to discourage a corporation from paying dividends out of other than tax-paid income. In many cases the effect of that proposal is going to be eligible. In our case it is going to be very important because in a project such as ours which represents something in the order of $950 million of fixed depreciable assets and an extemetly long construction period, this has a maked effect on the cash flow available for disbursement to shareholders. Its applicability in the future will be to alter substantially for the worst, I might say, the economics of entering into a project of this nature with a particularly long construction period.

Finally, I would like to mention in particular that these proposals have some fairly serious implications for future projects. If we were contemplating today a project similar in nature to the Churchill falls project, let us say in size, in the time period required for its construction and commercial arrangements extending over several decades, the effect of these proposals would be to render highly doubtful whether or not you could responsibly undertake to do it as a private company or a company such as ours where our shareholders in Churchill Falls are a mixture of both government and private organizations.

Mr. Chairman, I would be delighted to answer any questions you or your colleagues have. I know my colleagues would also.

The Chairman: Thank you Mr. Mulholland. Mr. Mulholland, if you so wish you may have someone else from your group answer questions directed to you as psokesman. For members of the Committee, the main subject dealt with in the brief is utility and natural resources development and refers especially to paragraphs 4.63, 4.64 and 4.65 of the White Paper. Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I am sorry, Mr. Danson. Gentlemen, more members have joined us. Sitting next to Mr. Roberts we have Mr.

[*Interprétation*]

positions actuelles vont à l'encrontre des dispositions appliquées à ce moment-là. L'on se souviendra de la déclaration faite; c'était que les sociétés d'utilité publique privées et provinciales étaient mises sur le même pied concurrentiel. Certaines propositions actuelles changeraient considérablement la politique, ce qui se produirait certainement dans notre cas.

Je voudrais parler des propositions concernant les déductions pour amortissement prévues dans le Livre blanc. L'effet de ces dispositions serait de décourager les entreprises à payer des dividendes sur les revenus non imposés. Dans bien des cas, cette disposition n'aura pas grand effet. Dans notre cas l'effet sera très important parce que nos projets d'aménagement représentent environ 950 millions d'immobilisations, valeurs qui s'étalent sur une très longue période de temps, ce qui a un effet marqué sur les rentrées et les sorties d'argent pour paiement aux actionnaires. A l'avenir, ceci modifierait, de façon désavantageuse, tous les grands faits régissant les réalisations de projets à long terme.

Et finalement, j'ajouterais, que ces dispositions auraient des répercussions très graves sur l'aménagement de d'autres entreprises. Si nous envisagions à l'heure actuelle des travaux de la même envergure que ceux de Churchill Falls, où la période d'aménagement, et les dispositions commerciales s'étendent sur plusieurs décennies, ces propositions du Livre blanc nous feraient douter de la possibilité d'aménager ces projets de passer à leur réalisation à titre de société privée, car nos actionnaires de Churchill Falls sont autant du gouvernement que du secteur privé.

Monsieur le président, je serais enchanté de répondre à vos questions où à celles de vos collègues et ceux qui m'accompagent le seraient aussi.

Le président: Merci monsieur Mulholland, toutes les questions vous seront adressées, mais si vous estimez que ce sont vos collègues qui devrait y répondre, vous êtes libre de leur céder la parole. Messieurs les membres du Comité, le sujet principal traité dans le mémoire se rapporte aux entreprises d'utilité publique et à la mise en valeur des ressources naturelles se rapportant tout spécialement aux paragraphes 4.63, 4.64 et 4.65 du Livre blanc. Monsieur Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président.

Le président: Je m'excuse, monsieur Danson. Messieurs, d'autres députés sont arrivés.

[*Text*]

Steve Paproski, member for Edmonton Centre; next is Mr. J. Lundrigan, member for Gander-Twillingate; next is Mr. Walter Deakon, member for High Park; and next to the Hon. H. J. Flemming is Mr. Max Saltsman, member for Waterloo and Mr. Carter from St. John's. Mr. Poissant, one of our tax advisers, is also present. Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. I assume my time starts now.

The Chairman: Yes, your time starts now.

Mr. Danson: Mr. Chairman, I would like to ask the witnesses if they are primarily presenting the brief as a utility operation rather than as a resource-oriented company? Are your prime concerns in relation to the White Paper proposals those of a utility company or a power-producing company?

Mr. Mulholland: Yes, as you will recall in our brief we mentioned that we were not going into great detail on a number of items in the White Paper that affected mining companies as the subjects had been dealt with very thoroughly and we think most of the salient features brought out already. Generally we endorse the submissions already made to the Committee in that area without going into great detail on the particulars of the points as there are a number of ways of meeting the problems raised by the White Paper and we do not pretend to have a unique way.

The White Paper generally tends to inhibit further mining development. It puts into the marginal category prospective projects which under the existing rules would be quite clearly projects that should go ahead. If you are prepared to accept those consequences, then one can bear the White Paper; if one is not prepared to accept those consequences, then obviously some further consideration has to be given to it.

Mr. Danson: Thank you. You mentioned that your agreement with Hydro-Quebec is for a 40-year period, and if I recall there is a 20-year renewal period.

Mr. Mulholland: A 25-year option period.

Mr. Danson: Is the option at the ame rates?

Mr. Mulholland: At the same price?

Mr. Danson: At the same price.

[*Interpretation*]

A côté de M. Roberts se trouve M. Paproski député d'Edmonton-Centre. Il y a ensuite M. Lundrigan, député de Gander-Twillingate et ensuite M. Deakon, député de High Park, à côté de l'honorable H. J. Flemming il y a M. Saltsman, député de Waterloo, M. Carter, de St-Jean et aussi M. Poissant, un de nos conseillers fiscaux. Monsieur Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président. Je suppose que mon temps commence maintenant.

Le président: Oui, c'est bien ça.

M. Danson: Monsieur le président, puis-je demander aux témoins s'ils présentent leur mémoire en tant qu'entreprise d'utilité publique au lieu d'une société d'exploitation des ressources? Votre position vis-à-vis du Livre blanc est-elle celle d'une compagnie d'utilité publique ou d'une société productrice d'énergie?

M. Mulholland: Oui, comme nous l'avons déjà indiqué dans notre mémoire nous ne voulons pas revenir de façon détaillée sur toutes les discussions du Livre blanc concernant les entreprises minières car le sujet a été débattu à fond et nous estimons que la plupart des points saillants ont déjà été exposés. De façon générale, nous acceptons les propositions qu'on a présenté au comité à propos du Livre blanc de sorte que nous ne voyons pas l'utilité de revenir sur les points particuliers et sur les détails étant donné qu'il y a plusieurs façons de répondre aux questions soulevées par le Livre blanc et nous ne prétendons pas avoir la solution finale.

Le Livre blanc a pour effet d'empêcher l'expansion de l'activité minière. Il impose des limitations aux projets qui, sous le régime fiscal actuel seraient certainement réalisés. Si l'on est prêt à accepter ces conséquences on peut alors accepter le Livre blanc; si l'on n'est pas disposé à accepter ces conséquences, naturellement, il faudra alors revenir au Livre blanc.

M. Danson: Merci. Vous dites que votre accord avec l'Hydro Québec vaut pour une période de 40 ans et si je me rappelle bien il y est possible de le prolonger pour 20 ans.

M. Mulholland: Il y a une possibilité de renouvellement pour une période de 25 ans.

M. Danson: Est-ce que le renouvellement est au même taux?

M. Mulholland: Au même prix?

M. Danson: Au même prix.

[*Texte*]

Mr. Mulholland: No, it is at a reduced price.

Mr. Danson: I see. Is there anything in your agreement with Hydro-Quebec which allows for unforeseen eventualities? This is pretty long-range stuff and things do change as we see all too quickly.

Mr. Mulholland: Not of this nature.

Mr. Danson: When you say not of this nature, Mr. Mulholland—I hope I am not asking something that is confidential and it is your privilege not to answer—are there allowances for unforeseen eventualities in such long-range contracts?

Mr. Mulholland: We have certain specific eventualities which are allowed for, but none of those provisions would cover the subject of our meeting today. One example is gain or loss on foreign exchange. The largest portion of our indebtedness is in U.S. funds as you doubtless know, whereas we do business in Canadian funds; we sell our products in Canadian funds, we pay our wages in Canadian funds, buy materials in Canadian funds, so that when the time comes to pay interest in sinking fund on our debt, we have to purchase U.S. dollars to service the debt.

To the extent that we realize gains and losses over the years on those transactions, we have a formula which provides in the first instance for a sharing of the gain and loss and beyond a certain point it is for the account of our customer. There are some specific eventualities provided for but not, unfortunately, this one.

Mr. Danson: I see. Yet it seems to be one that is likely in a long-term arrangement like this where the taxation question is one of rather serious consequence.

Mr. Mulholland: One of the main thrusts is upon our shareholders which is a difficult thing for a company to provide for anyway because there are so many different ways in which that can happen. As I mentioned earlier, if you take the rub of the green in taxes generally, we never did feel that we were justified in asking for a guarantee that our income tax rate should be frozen at a certain percentage rate. We may have conditions where everybody is asked to bear sacrifices and pay higher taxes. We are prepared to accept that, except that we have in some instances taxes that go up to a 50 per cent or 60 per cent increase: that is a little more than one might have anticipated.

[*Interprétation*]

M. Mulholland: Non, c'est à prix réduit.

M. Danson: Je vois. Il n'y a rien dans votre accord avec l'Hydro Québec qui prévoit des éventualités? Ce sont plutôt des choses à longue échéance et la situation évolue comme on peut facilement s'en rendre compte.

M. Mulholland: Pas de cette façon.

M. Danson: Je ne veux pas demander de renseignements confidentiels, monsieur Mulholland, et vous pouvez ne pas me répondre, mais quand vous parlez de ce genre d'accord à longue échéance est-ce que vous parez toutes les éventualités?

M. Mulholland: Oui, nous prévoyons certaines éventualités, mais aucune des dispositions ne porteraient sur les cas que nous examinons aujourd'hui. Un exemple vient des gains et des pertes des opérations de change. Le plus clair de nos dettes est en monnaie américaine, comme vous le savez sans doute, même si nous faisons nos affaires en dollars canadiens, nous payons nos créanciers en dollars canadiens, nous payons nos salaires et achetons nos matériaux en dollars canadiens, à un moment donné, lorsqu'il nous faut payer l'intérêt sur nos dettes, nous devons prendre sur notre fonds de roulement pour payer la prime sur le dollar américain.

Nous avons une formule qui nous permet, de partager les gains et les pertes subies pendant l'année et à partir d'un certain point ça touche le compte de nos clients. Certaines éventualités sont prévues, mais, malheureusement pas celle-là.

M. Danson: Je vois. Cependant il semble que cette éventualité est probable dans le cas d'un arrangement de ce genre où la question d'impôt est d'assez grande importance.

M. Mulholland: L'une des conséquences retombe uniquement sur les actionnaires car dans notre entreprise il est très difficile de prévoir parce que ça peut se produire de tellement de manières. Comme nous l'avons déjà dit en parlant de problèmes fiscaux, nous n'avons jamais estimé être en mesure d'exiger une garantie quant à un taux fixe d'impôts à payer. Il se peut qu'il y ait des conditions où tout le monde doit payer des impôts plus élevés. Nous sommes disposés à accepter le fardeau sauf que dans certains cas, nos impôts augmentent de 50 à 60 p. 100: c'est un peu plus que ce qu'on aurait pu prévoir.

[*Text*]

Mr. Danson: Yes, I can appreciate that.

Mr. Mulholland: And that is the effect on some of our shareholders.

Mr. Danson: Yes, it is pretty apparent in your brief. And you also say that the proposals would discourage subsequent development of a similar nature. Would this really discourage them to the extent that they woud not take place, or would a company such as yours adjust like all businessmen to whatever circumstances are and then make their deals according to the new rules?

Mr. Mulholland: One of the principal reasons for being a private business is that it justifies our existence and our willingness to take risks. In this particular project, BRINCO, the parent company, had invested $115 million prior to the end of 1968 before we had a power contract. One does it, of course, assessing the risks and the returns. The problem under these rules in the future in another project, is where would you raise the equity capital to get something like this started again. They do not, as a rule, spring forth full-blown with all of the uncertainties removed so that one goes to the market and raises money with no risk or uncertainties at all.

• 0930

That was not the history of the Churchill Falls project. It is a history of great credit, I think, to private enterprise because individual shareholders of whom there are a great many right here in this province did have faith and confidence enough in the project to invest their money when it was not at all certain that all of these things would come to fruition and the project would go forward. Under this régime it is very difficult to see how one could responsibly ask people to do that, much less how one would persuade them if you were going to ask them.

Mr. Danson: I think you make a pretty compelling case. As a matter of fact in having heard the other utilities it became pretty obvious that this is a very special situation that was affected very much by the proposals. In my opinion some adjustment had to be made. You have a sort of double whammy here. In agreeing that something must be done you have a couple of problems that the others to not have. It is pretty difficult to figure out what must be done; from a government viewpoint a lot of the onus could be shifted to the provinces. That does not solve all the problem and it creates other problems. If we could reverse our roles—I do not know

[*Interpretation*]

M. Danson: Oui, je peux m'en rendre compte.

M. Mulholland: Et c'est ce qui se fait sentir sur quelques-uns de nos actionnaires.

M. Danson: Oui, c'est assez évident dans votre mémoire et vous dites aussi que les dispositions décourageraient des aménagements semblables à l'avenir. Est-ce que ceci les découragerait dans le sens qu'on ne passerait pas à leur réalisation ou bien est-ce qu'une société telle que la votre s'y adapterait comme tous les hommes d'affaires et passerait à l'aménagement, mais en vertu du nouveau règlement.

M. Mulholland: L'une des principales raisons qui nous pousse à faire partie des entreprises du secteur privé, est ce ça justifie notre existence et notre volonté d'encourir les risques. Voilà pourquoi la BRINCO, la société-mère avait placé 650 millions de dollars avant la fin de 1968, avant d'avoir signé un contrat de pouvoir électrique. Nous l'avons fait en évaluant les risques et le rendement. Selon le règlement qui prévaudra dans un aménagement semblable à l'avenir, le problème sera d'obtenir les capitaux nécessaires. De façon générale, on ne vient pas nous offrir de l'argent sans savoir les risques, de sorte qu'on ne peut pas s'adresser au marché sans exposer les risques.

Ce n'est pas ce qui s'est produit dans le cas de l'entreprise de Churchill Falls. On doit beaucoup, je crois, à l'entreprise privée car les actionnaires individuels, qui sont en grand nombre dans cette province ont eu assez de confiance et de foi dans ce projet pour y investir leur argent, alors qu'il n'était pas du tout sûr qu'on puisse arriver à mener à bien toute l'entreprise. En vertu du régime proposé par le Livre blanc, il nous serait très difficile de demander la confiance des actionnaires et encore moins de les persuader d'avoir confiance.

M. Danson: Je pense que vous avez dit quelque chose de très important; après avoir entendu les compagnies de service public la situation affectée par les propositions du Livre blanc s'est avérée tout à fait particulière et selon moi il fallait arriver à certaines mises au point ou certaines modifications du Livre blanc. En somme, je pense que vous avez un ou deux problèmes que les autres sociétés n'ont pas. Maintenant, je pense qu'il faut faire quelque chose, mais il est difficile de faire exactement ce qu'il faut; le fardeau pourrait être confié aux provinces. Par ailleurs, ceci ne résoudrait pas tous les problèmes et pourrait même en créer d'autres. Si

[*Texte*]

if this is a fair question—could you make suggestions on how you would do it?

Mr. Mulholland: We are very loathe to get into the details of tax policy. I have been following these hearings and have noticed a number of companies have; one is always on rather poor ground because we really are not experts on tax policies: that is the long and short of it.

Mr. Danson: We start off even in that case.

Mr. Mulholland: It is very easy to make a suggestion that meets our particular problems but you and the Minister, the Cabinet and so on have to think of what effect it has on other people. We are not really in a position to assess all those effects. So far as we are concerned—I am speaking only as it affects us now, not other people throughout Canada—the present arrangement of no tax on intercorporate dividends and a tax credit arrangement is a perfectly workable, sound arrangement and one of the philosophical underpinnings of the White Paper; but we do not really agree with it because we think there is a little bit of confusion in thinking here between the collection of funds and the disbursement of funds. The fact that it is a matter of government policy is determined to make these financial arrangements with the provinces for certain remittances a bit like any other appropriation of federal funds and it has nothing to do with the means by which you collect them.

In other words, we do not feel it is sound reasoning to deny the tax credit to holders of utility companies if it is generally available to shareholders of other companies because the federal government happens to remit certain funds to the provinces. We think that is incidental. The decision as to whether or not to remit is something that presumably is a decision arrived at for quite other reasons; it had nothing to do with whether or not this credit was made. In fact that is historically correct.

Mr. Danson: Have you anything further to add that might be of guidance to us in your specific situation?

Mr. Mulholland: When you come down to it, of course, a number of the particular problems and mechanics arise really because of the basic premise, integration of personal and corporate taxes, and a host of complications arise from that. We happen to be one but

[*Interprétation*]

nous pouvions renverser les rôles—j'ignore si la question est juste—pourriez-vous nous dire comment le faire, monsieur Mulholland?

M. Mulholland: Eh bien, nous n'osons guère entrer dans les détails de la politique fiscale. J'ai assisté à de nombreuses réunions où étaient représentées un bon nombre de compagnies et je pense que nous ne sommes guère bien placés, car nous ne sommes pas des experts de la politique fiscale; voilà en somme la situation.

M. Danson: Nous devons quand même en discuter.

M. Mulholland: Il est facile de proposer des solutions à nos problèmes particuliers mais vous-mêmes et le ministre de même que les membres du cabinet devez tous tenir compte des conséquences que ceci aurait sur l'ensemble de la population. Mais nous pouvons difficilement le faire; donc, en ce qui nous concerne—et je laisse de côté le reste de la population—les ententes actuelles, c'est-à-dire pas d'impôt sur les dividendes, et un système de crédit d'impôt, sont acceptables et constituent l'implication philosophique du Livre blanc; nous ne sommes pas vraiment d'accord avec ces dispositions parce qu'il y a confusion, je crois, en ce qui concerne la perception des fonds et la dépense de fonds. Le fait que ceci relève de la politique gouvernementale contribue à ce que ces accords financiers avec les provinces, au sujet de certains remboursements ressemblent à n'importe quelle autre affectation de fonds du gouvernement fédéral, et ceci n'a rien à voir en réalité avec les moyens de les percevoir.

On ne voit pas pourquoi évidemment, on interdirait ce crédit d'impôt aux actionnaires d'une compagnie de service public, alors qu'on l'accorde aux actionnaires des autres compagnies, sous prétexte que le gouvernement fédéral remet des fonds aux provinces; ce fait est accidentel. C'est une question de rembourser ou non et c'est sans doute une décision qui a été prise pour une toute autre raison qui n'a rien à voir avec cette question de demande de crédit. Et en fait, historiquement, c'est juste.

M. Danson: Vous n'auriez rien d'autre à ajouter qui pourrait nous aider à prendre une décision dans votre cas particulier?

M. Mulholland: Il y a évidemment les problèmes techniques, les détails qui surgissent lorsqu'on approfondit la question. En somme, il y a le principe de base c'est-à-dire l'intégration de l'impôt des particuliers et des sociétés et je pense que ceci nécessite beaucoup de

[*Text*]

there are a great many others in other walks of life. Do you want to add something there?

Mr. H. W. Macdonell, Q.C. (Vice President, British Newfoundland Corporation Limited): Yes, I think I would. It may sound as if we have not made an effort and I would like to assure you that we have made a very strong effort. Mr. Wilson has assisted us and we have examined a number of possible solutions to this. We found that many of the solutions that have come up were very complicated from one standpoint or another and that we would get into even more difficulties perhaps than those proposed by the White Paper.

After considerable analysis we came back to the point that the only way of dealing with utilities fairly was to allow the credits to flow through just like any other corporation and to overcome some of the problems of a large project of this kind such as capital cost allowances to retain the dividend tax credit system: in other words, tax for intercorporate dividends with a dividend tax credit. But it is not because we did not look at other things. We thought in terms of a limited partnership option, for example, for a flowthrough between corporations. We found that ran into terrible problems in the area of loss carry forward and loss carry back.

Mr. Danson: If we did not have integration then a lot of problems would be solved.

Mr. Macdonell: That is right.

Mr. Mulholland: That is a fact.

Mr. Danson: I think it applies to others as well.

Mr. Macdonell: Unfortunately—if you will it may be fortunately from another point of view—utilities which are generally thought to provide a fairly important service involving to a very important degree the public interest do not have any special favours when it comes to raising money in the market-place. You have to compete not only with other utilities but with mining companies, paper companies, shoe companies and everything else. When you have put your securities as you are doing at a very substantial disadvantage vis-à-vis securities of other companies you are going to suffer in the market-place. There is no way we can get around it.

Mr. Danson: If I recall correctly it seems there were special provisions made for your company in relationship to your financing in

[*Interpretation*]

complications. Il y a bien d'autres compagnies qui sont frappées par cette disposition. Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Macdonell?

M. H. W. Macdonell, C.R. (Vice-président, British Newfoundland Corporation Limited): On pourrait croire que nous n'avons pas fait d'efforts à ce sujet, et je dois vous dire que ce n'est pas le cas. M. Wilson nous a aidés et nous avons étudié plusieurs solutions à ces problèmes. Nous avons retenu un certain nombre de solutions, mais elles sont très complexes, très compliquées d'un point de vue ou d'un autre et elles pourraient causer des difficultés plus considérables que celles qui découlent du Livre blanc. En somme, après une vaste étude, nous pensons que la seule façon de traiter correctement le service public, c'est de permettre le crédit comme dans toutes les autres sociétés et pour surmonter les difficultés, comme par exemple les allocations de coût, etc., il faut recueillir le crédit d'impôt pour dividende: en d'autres mots, il faudrait un impôt sur les dividendes inter-sociétés avec un crédit d'impôt pour dividende. Alors, ce n'est pas parce que nous n'avons pas étudié d'autres solutions. Nous avons songé par exemple à l'option de société en nom collectif mais nous avons constaté que ceci aurait probablement entrainé des problèmes très considérables en ce qui concerne les pertes à reporter.

M. Danson: Sans l'intégration, beaucoup de problèmes seraient déjà résolus.

M. Macdonell: C'est vrai.

M. Mulholland: Oui, c'est un fait.

M. Danson: Ceci s'applique à d'autres également.

M. Macdonell: Malheureusement, de notre point de vue, les services publics fournissent bien sûr un service très important qui met en cause l'intérêt public. Mais ces compagnies de service public ne se trouvent pas dans une situation spécialement avantageuse lorsqu'il s'agit d'emprunter. Elles doivent soutenir la concurrence des autres services de même que des sociétés minières, des papetiers, des sociétés de fabrication de chaussures, etc... Si une société a placé ses valeurs d'une façon désavantageuse, comme vous l'avez fait, par rapport aux valeurs de d'autres sociétés sa situation sur le marché laisse inévitablement à désirer.

M. Danson: Je pense que vous aviez conclu une entente spéciale, en ce qui concerne l'obtention de capital aux États-Unis. Il y avait

[*Texte*]

the United States. This was a special arrangement, as I recall, with reference to United States witholding tax or Canadian withholding tax.

Mr. Mulholland: I assume you are referring to the Order in Council which remitted the withholding tax with respect to interest on our bonds.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Mulholland: It is no longer a provision for contingencies because the event has occurred. In our arrangements with Quebec Hydro, for instance, because of the very long and complicated negotiations spanning a long period of time and the fact that market conditions do not hold still for you, we finally settled on a basic interest cost for the project. We made our commercial arrangements on that and included an escalator for interest rates in the power contract so that over and above certain stated amounts any increase in interest costs was for the account of Quebec Hydro. As you know interest rates were rising and they did to a very considerable degree after the fact as well. We finally did the financing where a part of our interest costs were reimbursable by Quebec Hydro.

Now, the principal effect of the withholding tax on interest is pure and simple on your interest cost. Provincially-owned utilities have no withholding tax on their interest; we do. The added cost of that would be simply passed on to Quebec Hydro and in turn would be reflected in power rates in the province. When the federal government was asked to remit the withholding tax that they were being asked to do, is not to tax Quebec Hydro because they were the ones that were paying the bill. It is a matter of indifference to us: it did not affect our cost or profitability one way or another.

Mr. Danson: Yes, thank you very much. That is all the questioning I have.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Mulholland a basic question regarding his submission this morning; it may be general in character but still I think it is an appropriate question. There is a great concern: is it due to the changes which are suggested and the proposals which he did not contemplate and which will have great effect on his company's financial health in the future?

Mr. Mulholland: Yes, we have a very real concern for our shareholders who have com-

[*Interprétation*]

par exemple une retenue fiscale aux États-Unis.

M. Mulholland: Vous parlez du décret du Conseil qui remettait cette retenue fiscale par rapport aux intérêts indirects sur obligations.

M. Danson: Oui.

M. Mulholland: Désormais ce n'est plus une disposition pour cas imprévus parce que la chose a eu lieu. A la suite d'une longue négociation avec l'Hydro-Québec alors que le marché évoluait, nous avons fini par accepter un taux d'intérêt de base pour le projet. A partir de cela, nous avons fait nos arrangements commerciaux et avons même dans le contrat de construction du barrage, établi un taux d'intérêt progressif tel qu'au-dessus d'un certain montant, toute augmentation du taux d'intérêt revienne à l'Hydro-Québec. Et vous savez, bien sûr que les taux d'intérêt ont monté considérablement après la signature de ce contrat, si bien que nous avons fait le financement là où une partie de nos frais étaient remboursables par l'Hydro-Québec.

La principale conséquence d'une retenue fiscale sur l'intérêt est très simple: les services publics provinciaux n'ont pas de retenue fiscale sur les intérêts nous en avons; nous pourrions passer tout simplement ce coût supplémentaire à l'Hydro-Québec et en retour ce sont les utilisateurs des services publics qui, à la fin, paieraient la note. Quand on a demandé au gouvernement fédéral de remettre la retenue fiscale, on lui demandait de ne pas imposer l'Hydro-Québec parce que c'est ce dernier qui payait la note en fait, ça ne touche pas du tout à notre rentabilité de quelque façon que ce soit. On transmet tout simplement ce coût à quelqu'un d'autre.

M. Danson: Merci. Je n'ai plus de questions à poser.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, je voudrais poser à M. Mulholland une question fondamentale qui découle du mémoire qu'il nous a présenté ce matin. Elle est de caractère général, mais je pense qu'elle est tout à fait appropriée. Est-ce que ces préoccupations sont dues aux modifications incluses dans les propositions du Livre blanc et qui auraient des répercussions considérables sur la situation financière de cette société?

M. Mulholland: Oui, nous avons des préoccupations considérables pour nos actionnaires

[*Text*]

mitted their funds and we now find will be very adversely affected. They already have been, practically speaking, because as I am sure you are aware market prices of utilities stock have generally been adversely affected vis-à-vis the market generally. We are sensitive to this; of course, I have to answer the shareholders' letters. I see them in person and every time I come to St. John's I invariably have a chat with some of our shareholders and they have been severely hurt; there is no question about it.

• 0940

Part of our job, of course, is to look after the interests of our shareholders. We would be very remiss if we ignored the effect on our shareholders. Some of these effects are on the company as a corporation and some on the shareholders. Concern number one is our shareholders. I think it is quite clear that they are adversely affected. The degree depends on where they are and whether they are individuals, corporations and so on and so forth.

A further concern is our ability to do anything in the future other than simply sit and carry out what we have already set our hand to. We feel that we would be at a substantial disadvantage in undertaking any project in the future. Certainly, we will be as long as we are or own a utility and as long as the capital cost is large enough and the construction period is long enough to make these recommendations on capital costs allowance a substantial factor in one's calculations. Those are the two main concerns. They are not the only ones but those seem a bit larger than others.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, does Mr. Mulholland think that if the suggestions are implemented pretty much as they are written, it would constitute a repudiation of an implied understanding that his company had when they started the project?

Mr. Mulholland: I think I would be a little loath to put it in those terms.

Mr. Flemming: How would you put it?

Mr. Mulholland: We feel that it is certainly changing the ground rules in a very substantial way. I do not think that anybody has a guarantee from any government that the ground rules will not change. One has to con-

[*Interpretation*]

qui ont engagé leurs fonds et qui constatent maintenant qu'ils seront affectés. Ils l'ont déjà été. Vous savez très bien, je n'en doute pas, qu'il y a eu répercussion sur les prix des services publics sur le marché; nous sommes évidemment touchés par ceci, et je dois répondre aux lettres des actionnaires. Je les rencontre personnellement chaque fois que je viens à St-John's ce qui arrive assez souvent. Ils ont été touchés gravement par cette disposition.

Une partie de notre travail, bien sûr, consiste à défendre les intérêts de nos actionnaires et nous ne nous acquitterions pas de nos devoirs si nous ne le faisions pas. Certaines de ces conséquences, évidemment, touchent la compagnie comme entité et d'autres conséquences visent directement les actionnaires. Notre premier souci a trait à nos actionnaires. Alors, il est bien évident qu'ils sont touchés de façon défavorable dans une certaine mesure, dans quelle mesure cela les touche dépend de leur lieu de résidence ou s'il s'agit d'individus ou de sociétés et ainsi de suite.

Deuxièmement, ce qui nous préoccupe en plus, c'est l'impossibilité de faire quoi que ce soit à l'avenir sauf d'attendre et de nous acquitter de ce que nous avions l'intention de faire. Nous croyons que ce serait à notre grand désavantage d'entreprendre tout projet dans l'avenir. Certes nous le serons tant que nous serions les propriétaires d'un service public et que l'amortissement sera suffisamment élevé et que la période de construction ne sera pas assez longue pour que ces recommandations concernant l'amortissement soient un facteur important dans les calculs. Ce sont les deux principales préoccupations. Ce ne sont pas les seules, mais je pense que celles-ci sont les plus importantes.

M. Flemming: Monsieur le président, est-ce que M. Mulholland pense que si les propositions du Livre blanc sont appliquées, comme elles sont écrites présentement, que ceci va à l'encontre d'une situation qui existait au moment ou la société à commencé ses travaux?

M. Mulholland: Je ne répondrais peut-être pas de cette façon.

M. Flemming: Comment le diriez-vous?

M. Mulholland: Nous croyons que ceci modifierait sans doute les règles du jeu de façon considérable. Je ne pense pas que personne ait une garantie de quelque gouvernement que ce soit disant que les règles du jeu

[*Texte*]

cede the right of a government to change them. At the same time there is a serious question of policy and a question as to whether or not that sort of thing ought to be done in other than the most extreme circumstances such as a national emergency or something like that.

It is not a good thing to do. If one may say without being presumptuous, it is really not quite consistent with Canada's history in these areas. Canada has generally been singled out as a country which is pretty well know throughout the world for its political and economic stability. It has a history of scrupulous dealings with business, with investors and so on and so forth. Drastic changes of this nature do tend to shake one a little bit.

Mr. Flemming: Subsequent to that answer, I would like to ask Mr. Mulholland if in his opinion the project would have been started had the changes which the White Paper suggested been contemplated by his organization?

Mr. Mulholland: One never knows for a certainty. My opinion would be that it would not have been started.

Mr. Flemming: This huge project is so tremendous that I think it is entitled not only to great respect but admiration from every Canadian. In the event that a tax change is necessary, should this huge development be treated as a special situation by the Government of Canada in the formation of its tax laws?

Mr. Mulholland: Personally, I am very, very leery of special legislation for any company, no matter how worthy its claim to such legislation. As a general principle, I do not like it. As a businessman, I cannot say. As a citizen, as a taxpayer, I think it is to be avoided if it possibly can.

Sometimes, there are conditions which make it necessary. There is an exception to everything. We are the subject of special legislation in the Province of Newfoundland, for instance and it is, I think, for very good and sufficient reasons. However, it is not something I would like to recommend lightly as a general rule.

Mr. Flemming: Supplementing Mr. Danson's question, is there any other way to deal with it except as a special situation?

[*Interprétation*]

ne seront pas modifiées. Il faut reconnaître que le gouvernement a le droit de changer les règles. Mais en même temps il y a une question de politique et il s'agit de savoir si oui ou non ceci doit être fait sauf dans des conditions très extraordinaires, comme un cas d'urgence nationale, ou quelque chose du genre.

Je ne pense pas que ce soit une bonne chose à faire et sans faire preuve de présomption je pense que ceci n'est pas du tout conforme à l'histoire du Canada dans se domaine. Notre pays a toujours été considéré comme un pays jouissant d'une grande stabilité politique et économique, et qui s'est toujours montré consciencieux envers les sociétés et les investisseurs qui plaçaient leur argent ici. Donc, des changements radicaux de cette nature sans doute ébranlent un peu la confiance qui existait jusqu'ici.

M. Flemming: A la suite de cette réponse, je voudrais demander à M. Mulholland s'il pense que le projet aurait vu le jour si à l'époque, la compagnie avait envisagé les modifications proposées dans le Livre blanc?

M. Mulholland: On ne sera jamais sûr à ce sujet-là. Mais je pense que le projet n'aurait pas été réalisé.

M. Flemming: Cette entreprise considérable est tellement grande qu'elle mérite, à mon avis, non seulement le plus grand respect mais même l'admiration de la part de tous les Canadiens. Si la modification fiscale s'impose, est-ce que vous pensez que le gouvernement canadien devrait traiter cette situation spéciale de façon particulière lorsque celui-ci établira les nouvelles lois fiscales?

M. Mulholland: Personnellement, j'hésite beaucoup à ce que le gouvernement adopte des lois spéciales pour toute compagnie, peu importe la validité de sa demande. En principe, je n'aime pas les lois spéciales. A titre d'homme d'affaires, je ne sais pas. A titre de contribuable, de simple citoyen, je pense qu'il faut éviter dans toute la mesure du possible ces lois spéciales. Parfois, évidemment, il y a des conditions qui les rendent nécessaires. Il y a des exceptions à toutes les choses. Ainsi, nous faisons l'objet, d'ailleurs d'une loi particulière dans la province de Terre-Neuve. C'est pour de bonnes raisons, d'ailleurs, Mais ce n'est pas quelque chose que je recommanderais à la légère et à titre de règle générale.

M. Flemming: Pour enchaîner avec les questions de M. Danson, est-ce qu'il y a d'autres façons de traiter cette question, sauf, au moyen de mesures spéciales?

[*Text*]

Mr. Mulholland: Within the framework of the White Paper?

Mr. Flemming: Yes.

Mr. Mulholland: I do not think we have a way that does not cause as many problems as it solves, as Mr. Macdonell pointed out. I think there are ways of doing it. You can always advance a way of solving your own problems at someone elses expense. We do not want to do that.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, you remember it is not entirely strange to us to have requests for special attention and special consideration. We have the Athabasca Tar Sands, for instance.

Mr. Mulholland: It is unfamiliar to me.

Mr. Flemming: Those people have asked for special consideration due to the very special position in which they are. I do not think Mr. Mulholland needs to think that he is alone in that respect.

Mr. Mulholland: I think, sir, that part of my reluctance stems from the fact that I would hope that I would live to see the day when this would not be special, that it would be the rule rather than the exception. We would like not to sit and rest on our laurels and admire the past. We would like to do it again. The question arises: "Then should you have special legislation, a second and a third and a fourth time?" As a matter of fact, we have in various stages of planning and study a couple of other projects that are of sufficient size to elicit more than a casual interest. If they appear to be practical and a good thing to do, we like to do them. We would like to think that the conditions are such that these can be done in the ordinary course because we think that in the long run not just us, but lots of other organizations in Canada are increasingly going to turn to projects that are comparable in scope, in size and in time span to this one. Certainly, if one is going to achieve a degree of development in the establishment of communities in the North, that is going to be necessary. You cannot ask the government to do it all.

Mr. Flemming: As I understand it, there is a considerable amount of development to be done subsequent to the main development at Churchill Falls. Will the implementation of these White Paper proposals interfere with the future development of additional power on that river?

[*Interpretation*]

M. Mulholland: Dans le cadre du Livre blanc?

M. Flemming: Oui.

M. Mulholland: Je ne pense pas qu'il y ait aucun moyen qui ne soulèverait autant de problèmes qu'il en résout, comme M. Macdonell l'a signalé. Je crois qu'il y a moyen d'y arriver. Vous pouvez toujours présenter une solution aux dépens d'une autre. Mais nous ne voulons pas procéder comme ceci.

M. Flemming: Monsieur le président, vous nous rappelez qu'il est déjà arrivé dans le passé, qu'on nous demande des considérations et une attention particulières, par exemple, en ce qui concerne les sables bitumineux de l'Athabasca.

M. Mulholland: Je ne savais pas ça.

M. Flemming: Ces personnes nous ont demandé des considérations spéciales à cause de leur situation particulière. Alors, M. Mulholland n'est pas seul à ce sujet.

M. Mulholland: Si j'hésite, monsieur, c'est parce que j'espérais qu'un jour ce ne serait plus spécial, mais que ce serait la règle plutôt que l'exception. Nous ne voudrions pas, ici, nous reposer sur nos lauriers et admirer le passé. Nous aimerions reprendre cet esprit d'initiative. Alors, il s'agit de savoir s'il faut avoir une loi spéciale, une fois, deux fois ou trois fois. En fait, nous avons à l'étude quelques autres projets, qui sont suffisamment importants pour qu'ils méritent plus qu'un intérêt passager. S'ils se révèlent pratiques, nous les entreprendrons. Nous voulons bien croire que ceci pourra se réaliser de la façon habituelle, car à la longue, nous ne sommes pas les seuls en cause. Un bon nombre de compagnies canadiennes envisageront des entreprises aussi considérables que celle-ci et qui s'échelonneront sur une certaine période de temps. Évidemment, s'il faut développer des centres d'habitation dans le Nord, cela deviendra nécessaire. On ne peut pas demander au gouvernement de tout entreprendre.

M. Flemming: Je pense qu'il faudra procéder à des aménagements considérables aux chutes Churchill, à la suite de la construction des premiers travaux. Est-ce que, donc, l'application des propositions du Livre blanc, entravera la construction d'autres barrages sur cette rivière?

[*Texte*]

Mr. Mulholland: It will cause severe and possibly fatal handicaps in raising capital, particularly the most sensitive kind of capital which is equity capital. That is a pretty sizeable project. It is smaller than Churchill but by any other standards, it would be considered a very large project indeed. To do the thing soundly, we really should add some equity capital and not attempt to trade too far on our existing equity. You see around you today all sorts of examples of what happens to people who try to do too much of that. We do not want to be another one. We will have a great deal of difficulty raising that capital under these proposals.

Mr. Flemming: I guess that is all, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: I have no question, Mr. Chairman.

• 0950

The Chairman: Mr. Mulholland, in your opening remarks you said that it will not be possible to ask the provincial government for relief. Why?

Mr. Mulholland: If I can start back at the beginning...

The Chairman: According to paragraph 4.65 of the White Paper the federal government intends asking Parliament to return the other 5 per cent to the provinces.

Mr. Mulholland: As you know we have already given that 5 per cent away. If you recall Mr. Sharp's statements which preceded the actual legislation in the House, there was not any inkling that he would be talking of 95 per cent rather than 100 per cent and we assumed on the strength of the statements that 100 per cent was involved and committing the rebates which we receive from the Government of Newfoundland to Quebec. On the power tariff we in fact are committed on the basis of a 100 per cent remittance on tax to the provincial governments, not 95 per cent, so that in point of fact at the moment we are somewhat out of pocket on the transaction. We have given away more than we have received and the reason we cannot have recourse to the provincial government is that a substantial part of those income tax funds which are remitted by the federal government to the provincial government have already been committed and we cannot of course receive them twice. The balance is retained by Newfoundland and represents the equivalent of funds which they would have

[*Interprétation*]

M. Mulholland: Je pense que ceci nous empêchera gravement d'obtenir le capital nécessaire, surtout le capital-actions. C'est un projet d'une assez grande envergure, mais qui est moins grand que celui des chutes Churchill. De toute façon, il serait en fait assez considérable. Donc, pour réaliser ce projet solidement, je pense qu'il faudra faire appel à des capitaux et ne pas essayer de marchander notre présent capital. Il y a plusieurs exemples de ce qui arrive à des personnes qui essaient de faire cela et nous ne voudrions pas être un autre exemple. Il est très difficile en ce moment d'avoir du capital, en vertu de ces dispositions.

M. Flemming: Je crois que c'est tout, monsieur le président.

Le président: Vous avez la parole, monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Je n'ai aucune question, monsieur le président.

Le président: Vous avez dit, dans vos remarques du début, qu'il ne serait pas possible de demander des allégements aux gouvernements provinciaux. Pourquoi?

M. Mulholland: Si je peux recommencer au début...

Le président: D'après le paragraphe 4.65 du Livre blanc, le gouvernement fédéral a l'intention de demander au Parlement de remettre les autres 5 p. 100 aux provinces.

M. Mulholland: Nous avons déjà donné ces 5 p. 100. Si vous vous rappelez la déclaration de M. Sharp qui avait précédé l'adoption de la loi à la Chambre des communes, on se doutait bien qu'il ne parlerait pas de 95 p. 100 mais plutôt de 100 p. 100 et nous avons supposé que 100 p. 100 était en cause étant donné sa déclaration, et accordant au Québec les remises que nous avons reçues du gouvernement de Terre-Neuve. Relativement au taux en matière d'électricité, nous remettons 100 p. 100 de la taxe aux gouvernements provinciaux et non 95 p. 100, si bien qu'à l'heure actuelle nous manquons d'argent. Nous avons donné plus que nous avons reçu en réalité, et la raison pour laquelle nous ne pouvons pas avoir recours au gouvernement provincial, c'est qu'une partie importante du fonds d'impôt qui a été donnée par le fédéral aux provinces a déjà été remise et nous ne pouvons pas évidemment recevoir cet argent deux fois. Le solde est retenu par Terre-Neuve et constitue l'équivalent des fonds que la province aurait normalement reçus d'après la combinaison de taxes provinciales et de remises du

[*Text*]

received in the ordinary course from a combination of provincial taxes and rebates from the federal government under the previously existing system of rebates to provincial governments on certain natural resource projects which I think was the subject of an Order in Council quite a long time ago. The basic agreement between the two provinces and ourselves was that development would proceed without requiring a financial sacrifice from the Govenrment of Newfoundland which, as we all know, is not in a position to make that kind of sacrifice. The balance of those funds would go to reduce the price of power to Quebec to make the price of this power as closely comparable as possible to the price of power generated by a company that is tax exempt such as a provincially-owned company.

The Chairman: Mr. Mulholland, on the basis of equity, how can you expect the federal treasury to give tax credits on something that will not keep a nickel? I understand from your remarks and Mr. Macdonell's remarks that you are referring to equalization payments or transfer payments but in the case of utilities, 100 per cent of income tax will be returned to the provinces. Will it not be considered a straight subsidy if Parliament accepts to give credit to the shareholders on tax if it does not keep a nickel of it?

Mr. Mulholland: I think, sir, if I may say so with all respect, that the inconsistency is notional and has no more nor less validity than, for instance, if one said to the shareholders of shoes companies that they cannot have a tax credit because the federal income tax collected from shoe companies is spent on vocational education. It depends on one's point of view.

The Chairman: Yes. It may be your point of view but I do not follow it all the way.

Mr. Macdonell: If I may make a comment on that.

The Chairman: Yes, Mr. Macdonell.

Mr. Macdonell: You used the word "subsidy", Mr. Chairman, and I think what Mr. Mulholland is saying is that the benefit of these rebates does not go to Churchill Falls (Labrador) Corporation. It goes to the Province of Newfoundland and Quebec Hydro but nothing is retained by Churchill Falls. In fact, Churchill Falls, because of negotiations, has actually given more of the rebates away than it in fact receives, so that I do not think

[*Interpretation*]

gouvernement fédéral dans le cadre de l'ancien système de remises aux gouvernements provinciaux sur l'exploitation de certaines ressources naturelles qui furent l'objet d'un arrêté ministériel il y a assez longtemps. Selon l'entente fondamentale entre ces deux provinces et le Gouvernement fédéral, l'expansion ne se ferait pas au détriment du gouvernement de Terre-Neuve qui n'est pas en mesure de faire ce sacrifice. Le reste de ces fonds servirait à diminuer le prix de l'électricité rendue au Québec pour que le prix en soit comparable autant que possible à celle produite par une société provinciale exempte d'impôts.

Le président: Selon la justice, comment pouvez-vous vous attendre à ce que le Trésor fédéral donne des crédits d'impôt sur quelque chose qui ne rapporte pas un sous? D'après vos observations et celles de M. Macdonell, je crois que vous faites référence des paiements de transfert ou des paiements de péréquation, mais dans le cas de services publics, 100 p. 100 de l'impôt sur le revenu seront retournés aux provinces. Est-ce que ceci ne sera pas considéré comme subvention si le Parlement accepte de donner crédit aux actionnaires sur l'impôt?

M. Mulholland: Je pense que c'est théorique et que cela n'a pas plus de sens si je disais aux actionnaires d'une société de chaussures qu'ils ne peuvent pas avoir de crédit d'impôt parce que l'impôt fédéral perçu auprès des compagnies de chaussures est dépensé par exemple pour la formation professionnelle. Cela dépend du point de vue de chacun.

Le président: Cela peut être votre point de vue, mais je ne vous suis pas sur toute la ligne.

M. Macdonell: Puis-je ajouter un commentaire là-dessus?

Le président: Oui.

M. Macdonell: Vous avez employé le mot «subvention», monsieur le président, mais les avantages de ces abattements ne sont pas à la compagnie Churchill Falls. En fait la compagnie Churchill Falls, à cause des négociations, a redistribué plus d'abattements qu'elle n'en a reçu. Aussi, je ne crois pas que le mot subvention soit juste. Comme M. Mulholland l'a dit, nous parlons ici de la disposition des impôts.

[*Texte*]

"subsidy" is right. What Mr. Mulholland is saying is that we are now talking about disposition of tax.

The Chairman: Gentlemen, some other utility companies before our Committee have made the suggestion that contrary to what paragraph 4.65 indicates, instead of returning the last 5 per cent to the provinces, the federal government should keep say 15 or 20 per cent to allow the tax credit. What do you think of such a suggestion?

Mr. Macdonell: I can answer that. I think that when the utilities presented their figures to this Committee they made the point that on a 5 per cent retention by the federal government, taking into account the three-year lag between receipts by the federal government and payments to the provinces, the federal government would not, on their figures, be out of pocket. I do not have those figures here but I believe that that is the position they took when they presented their briefs to this Committee.

I would like to add to that, however, that if you take our specific case, that is Churchill Falls (Labrador) Corporation, once you reduce the amount of the rebate by one percentage point below the 5 per cent retention—in other words, reduce the 95 per cent to 94 per cent—the full weight of that 1 per cent falls upon Churchill Falls, because the retention by the Province of Newfoundland is fixed by agreement and the price to Hydro Quebec is fixed by agreement.

The Chairman: I will ask you my next question and maybe it has been partly answered. Do the problems envisaged in your brief arise mainly because of the particular corporation set up which you have or are these problems general throughout the utility business?

Mr. Mulholland: I will answer that generally and then ask Mr. Macdonell to elaborate. I think in large part, although not entirely, they are attracted to the utility business, and to the extent they are, we are affected, as are other utilities. Secondly, to a degree we are affected in a way that other utility companies are not because of the rather unique relationship between the two provinces in this interprovincial relationship and our position, which is essentially standing between the two provinces, which is a situation in which I think other utilities do not really find themselves. Do you want to add to that, Mr. Macdonell?

The Chairman: Mr. Macdonell.

[*Interprétation*]

Le président: Quelques autres sociétés d'utilité publique ont suggéré, devant notre comité, que contrairement à ce que dit le paragraphe 4.65, au lieu de rétrocéder la dernière tranche de 5 p. 100 aux provinces, le gouvernement fédéral devrait en garder 15 et 20 p. 100 pour autoriser un crédit fiscal. Qu'est-ce que vous en pensez?

M. Macdonell: Je peux répondre. Je crois qu'au moment où les sociétés d'utilité publique ont présenté leurs chiffres au comité, elles ont fait ressortir qu'une rétention de 5 p. 100 du gouvernement fédéral, compte tenu de l'espace de 3 ans entre l'obtention de la part du gouvernement fédéral et le remboursement aux provinces, ne le ferait pas manquer d'argent.

Et j'ajouterais, en ce qui concerne le cas de la Churchill Falls (Labrador) Corporation, que réduire le montant de l'abattement de 1 p. 100 en dessous du montant retenu de 5 p. 100, en d'autres mots réduire de 95 à 94 p. 100, la charge fiscale complète retombe sur Churchill Falls parce que la rétention opérée par Terre-Neuve est fixée par accord, de même que le prix de vente à l'Hydro-Québec.

Le président: Je vous pose une autre question à laquelle on a pu partiellement répondre. Les problèmes mentionnés dans votre mémoire découlent-ils surtout de la constitution de votre compagnie ou bien découlent-ils du fait que vous êtes une société d'utilité publique?

M. Mulholland: Je vais répondre d'une façon générale et M. Macdonell donnera les informations supplémentaires voulues. En grande partie, quoique pas entièrement, ils se rattachent aux services d'utilité publique, et jusqu'à un certain point nous en sommes affectés, comme le sont d'autres services. Deuxièmement, nous sommes affectés plus que d'autres sociétés d'utilité publique dans une certaine mesure, à cause du rapport assez exceptionnel entre les deux provinces dans ces relations interprovinciales, et notre position est d'être essentiellement entre les deux provinces, situation que d'autres sociétés d'utilité publique n'ont pas.

Le président: Monsieur Macdonell.

[*Text*]

Mr. Macdonell: Yes, I would like to add to that. We are unique amongst utilities, I think, only in the sense that we bring some of the problems out in sharp relief.

Let us take the capital cost allowance problem, which affects us very seriously. We will be spending almost $1 billion, and at the moment we are not earning any income at all. Our calculations show that from the original equity investment to a return under the existing system of taxation would be 21 years. In other words, it would be 21 years from the time the first equity was invested in this project to the time we would see its first return under existing conditions.

If, in fact, the shareholder is to pay tax when the Corporation pays no tax, the net result will be to postpone the payment of dividends until such time as there is an offsetting tax credit. That could mean in fact lengthening the lead time on return by several, many, years. Just considering capital cost allowance alone, you cut the value of that original equity investment very substantially by lengthening that lead time.

I think the only other reason why you might call us unique is that in our case, Newfoundland did exactly what the federal government asked the provinces to do when it passed the Public Utilities Income Tax Transfer Act. It was stated in *Hansard* by the Honourable Mitchell Sharp at the time that he expected the provinces to pass on part of the rebates to the consumers of power. Now, that is in fact what has happened in our case and it has been done contractually with Hydro Quebec. We are being specifically penalized, I suggest, in the area of rebates because we did what the government asked us to do. Had we not done that perhaps we could change our prices for power and thereby compensate or pass on the tax put upon our Corporation.

• 1000

The Chairman: At page 18 of your brief, in subparagraph (c) you say that BRINCO has been instrumental in bringing nearly $700 million of foreign investment into Canada over the last decade. If the White Paper proposals are implemented the chances of repeating this performance over the next decade are very low. On page 4 of your brief, you have $103 million as your equity capital. According to that brief, only eleven per cent is foreign funds which means about ten or eleven million, most of which is in bonds. There is no question in the White Paper of changing the ground rules about bonds.

[*Interpretation*]

M. Macdonell: J'ajouterais que nous avons une situation exceptionnelle parmi les sociétés publiques, dans ce sens que nous faisons bien ressortir certains problèmes.

Prenons le problème des amortissements qui nous affecte gravement. Nous dépenserons presque un milliard de dollars, et à l'heure actuelle nous n'avons aucun revenu. Nos calculs montrent qu'à partir de l'immobilisation initiale jusqu'au rapport de ce capital, il s'écoulera 21 ans. Autrement dit, il faudra atteindre 21 ans pour avoir un revenu quelconque sur le milliard de dollars que nous aurons investi.

Si les actionnaires paient un impôt alors que la société n'en paie pas, le résultat net sera de retarder le paiement de dividende jusqu'à ce qu'on ait un crédit fiscal. Il s'agirait d'allonger le «temps mort» de plusieurs années. Si on considère uniquement l'amortissement on constate que la prolongation du temps coupe la valeur du placement initial.

La seule raison pour que nous fassions exception, c'est que dans notre cas, la province de Terre-Neuve a fait exactement ce que le gouvernement fédéral a demandé aux provinces de faire quand il a adopté la Loi sur les dividendes versés par les sociétés d'utilité publique. M. Mitchell Sharp, à ce moment-là disait qu'il s'attendait à ce que les provinces transmettent une partie de cet abattement aux usagers de l'électricité. C'est ce qui a été fait dans notre cas et de façon contractuelle avec l'Hydro-Québec. Nous sommes tout particulièrement handicapés dans le domaine des abattements parce que nous avons fait ce que le gouvernement nous a demandé de faire. Si nous ne l'avions pas fait nous pourrions peut-être changer le prix de notre bail d'électricité et compenser d'une autre manière ou transmettre la taxe imposée à notre société.

Le président: A la page 18 de votre mémoire, au sous-alinéa *c*), vous dites ceci: Au cours des dix dernières années, BRINCO a attiré au Canada près de $700 millions d'investissements étrangers. Si les propositions du Livre blanc sont appliquées, il y a très peu de chance qu'une initiative de cet ordre se répète dans notre pays au cours de la prochaine décennie. En page 4 de votre mémoire, il est indiqué que votre capital-actions est de $103 millions. Toujours selon le mémoire, 11 p. 100 seulement du capital-actions appartient à des étrangers soit environ 10 ou 11 millions dont la majeure partie est en obligations. Mais, le

[*Texte*]

Mr. Mulholland: About 16 per cent of our equity capital is owned outside the country.

The Chairman: Is it not only 11 per cent?

Mr. Mulholland: No. We have two large foreign shareholders who together account for about 49 per cent. In addition to those two, we have several hundred foreign shareholders who in the average would account for that 11 per cent. Those two single shareholders plus several hundred non-resident shareholders account for about 60 per cent of our equity capital. About 40 per cent is owned in Canada.

The Chairman: I will use your figures. Sixty per cent out of $103 million is 60 million but the bulk of your foreign investments are now in the form of bonds.

The ground rules have not changed for bonds. There is no proposal to change the ground rules for bonds in the White Paper. There is no question to change the 15 per cent withholding taxes except that there have been rumours that it may go up to 25 per cent. This cannot be changed unless there is another agreement signed between Canada and the United States in one case.

Mr. Mulholland: The relative size of the amounts you cite are not indicative of their importance. Equity capital is the hardest money to get, it is the most expensive money to get, and it is the riskiest money because generally speaking you have to get it first. You get your debt money when matters are progressed to the point where a good deal of the risk has been eliminated. Over the years the equity capital that went into this project went in before we had the major financing arranged, before we had a power contract. In fact, a good part of it went in before we even had the gist of the commercial deal. I might just point out that we have done what most men in public life say private companies should do more of. We have thought very, very long term. We have risked our money in very sizable amounts without any guarantee that we would get it back, much less earn a return on it. We have consistently done all of those things. We have done them year in and year out in the part of the country where we think we are making a real contribution. We honestly do not think that because we do these things, we should be penalized. We are not asking to be specially singled out and favoured because we think that is our job.

[*Interprétation*]

Livre blanc ne fait pas allusion à des changements de dispositions concernant les obligations.

M. Mulholland: Environ 16 p. 100 de notre capital-actions est détenu par des étrangers.

Le président: N'est-ce pas seulement 11 p. 100.

M. Mulholland: Deux grands actionnaires étrangers, en détiennent 49 p. 100. De plus, nous avons quelques centaines d'actionnaires étrangers qui représentent dans l'ensemble 11 p. 100 de notre capital-actions, de sorte que ces deux actionnaires et les autres centaines d'étrangers constituent environ 60 p. 100 du capital-actions. L'autre 40 p. 100 appartient à des actionnaires qui habitent le Canada.

Le président: Je vais me servir de vos chiffres: 60 p. cent de $103 millions, fait environ 60 millions mais le gros de vos investissements étrangers se fait sous forme d'obligations.

Les dispositions relatives aux obligations n'ont pas changé. Le Livre blanc ne propose pas de modifications aux dispositions originelles quant aux obligations. Il n'est pas question de modifier la retenue fiscale de 15 p. 100 si ce n'est qu'il y avait des rumeurs voulant qu'elle pourrait s'élever à 25 p. 100. Cela dépendrait entre autre de la signature d'un autre accord canado-américain.

M. Mulholland: L'ordre de grandeur entre les montants que vous avez mentionnés ne montre pas leur importance. Le capital-actions est le plus difficile à obtenir, le plus dispendieux et le plus risqué car, de façon générale, il faut l'obtenir en premier lieu. On obtient l'argent pour ses créances seulement lorsqu'une bonne part des risques n'existe plus et que les affaires ont marqué du progrès. Autrefois, le capital-actions investi dans une entreprise précédait les principaux accords financiers et le contrat de plein pouvoir. En fait, une grande part des capitaux a été investie avant que nous n'ayons le fondement de l'affaire. Je ferai remarquer que nous avons fait ce que la plupart des hommes de la vie publique encouragent chez les compagnies privées. Nous avons vu les choses à très long terme. Nous avons risqué des capitaux, dans des proportions énormes, sans avoir l'assurance de pouvoir les retirer ou d'en même tirer quelque revenu. Nous avons fait tout cela pendant des années et des années dans les régions du pays où notre présence constitue un apport actif à l'économie après avoir investi tant d'argent pendant tant d'années, nous ne croyons pas que nous devrions être pénalisés. Nous ne demandons pas un traite-

[*Text*]

We do not really think that because we put our money in, many many years before we can expect a return, and before the uncertainties are taken out of the project, that that should be a cause of our being penalized.

The Chairman: You mention at pge 18, $700 million. How much of that $700 million is represented by equity capital. That is my question. You are saying that in the last decade you have brought more than $700 million of foreign investment here.

Mr. Mulholland: About 540 million of that would be U.S. funds and bonds. The balance must be equity.

Mr. Macdonell: Yes, that is right.

The Chairman: That means that for $540 million the ground rule will not be changed Mr. Mulholland.

Mr. Mulholland: That is right, except that one cannot get the 540 million without getting the other money.

The Chairman: No argument on that.

Mr. Mulholland: All right.

The Chairman: That is why I wanted some clarification of that. If somebody reads that you have the impression that that is all capital equity.

Mr. Roberts: I have just one question, Mr. Chairman. It is really to clarify what has been said. It relates to this problem of not having a creditable tax because of the capital cost allowance. There going to be a lot of companies in that position. Are you suggesting that the White Paper proposals be changed to take into account that problem for all companies or are you arguing that in utilities there is such a massive capital investment that the problem is not one of degree but one of kind. There should be a relief in the White Paper proposals for the utility companies in this regard. The problem is not serious enough to require a special treatment in terms of the White Paper proposals for all companies who do not have creditable tax because of the cost allowance provisions.

Mr. Mulholland: In accelerated amortization, your capital cost allowances are intended in the first place as a form of incentive to

[*Interpretation*]

ment préférentiel, car nous avons fait notre travail mais nous avons risqué des capitaux pendant des années et des années avant d'obtenir quelque revenu et nous avons assumé toutes les incertitudes des opérations et cela ne devrait pas nous être une cause de pénalisation.

Le président: Vous mentionnez, en page 18 la somme de 700 millions de dollars. Combien de cette tranche de 700 millions de dollars le capital actions représente-t-il? Vous dites que ces dix dernières années, vous avez attiré 700 millions de dollars d'investissements étrangèrs.

M. Mulholland: Environ 540 millions de cette somme représentent des fonds américains sous forme de fonds et d'obligations. Le reste représente le capital actions.

M. Macdonell: Oui, en effet.

Le président: Ceci veut dire que sur $540 millions, les règles de base ne seront pas changées.

M. Mulholland: C'est juste, pourtant, on ne peut pas obtenir les 540 millions sans avoir le reste.

Le président: Il n'y a pas à discuter là-dessus.

M. Mulholland: Très bien.

Le président: Je voulais des éclaircissements parce qu'en lisant votre mémoire on a le sentiment que tout ce dont vous parlez c'est du capital actions.

M. Roberts: Une question, monsieur le président. Je voudrais des éclaircissements sur ce qu'on a dit tout à l'heure à propos du problème du manque d'avoir fiscal à cause de l'amortissement. Bien des entreprises seront dans cette position. Pensez-vous que les dispositions du Livre blanc devraient être modifiées pour tenir compte de ce problème pour toutes les compagnies ou défendez-vous le fait que les sociétés de service public représentent de telles immobilisations, que le problème n'est pas un problème de degré mais un problème de nature? Il devrait y avoir à cet égard des traitements spéciaux pour les compagnies de service public. Le problème n'est pas si grave qu'il faille accorder un traitement spécial en fonction des propositions du Livre blanc à toutes les sociétés qui n'ont pas d'avoir fiscal à cause des dispositions relatives aux amortissements.

M. Mulholland: L'amortissement a d'abord pour but d'encourager le public à investir. On peut appliquer ces stimulants de façon géné-

[*Texte*]

encourage people to do certain things. They are to encourage people to invest capital funds. You can have these incentives across the board for any capital investment. You can design them as a matter of government policy to apply to certain industries, certain types of equipment, depending on what it is you want to encourage which is a matter of public policy. All I would say with respect to us is that it certainly is an incentive. There is no question about that. It was a very substantial incentive in this particular instance. If the purpose of having it in the first place was to provide an incentive, we will vouch for the fact that it served its purpose.

Secondly, I think that having held the incentive out and having had it accepted, one should not change the rules in midstream. We have counted on receiving it and withdrawing it. To skip the complication, these proposals very substantially alter the financial results that we would expect to receive and on the strength of which, people did go forward.

A general answer to your question would be that it simply depends on public policy. It does not really make any sense to me to hold the incentive out with one hand and then to implement a proposal which takes it away with the other.

Mr. Roberts: It particularly does not make sense to take it away later when you have given it earlier.

Mr. Mulholland: We think that is a little unfair.

Mr. Roberts: It is not only unfair but it does not make sense.

Mr. Macdonell: May I comment on that Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Macdonell.

Mr. Macdonell: I will be more general than Mr. Mulholland. We are all aware that the effect of integration in fact is to tax what has not been taxed in the underlying company. Now superficially that seems to have some appeal. However, when you look very carefully into the reasons why there is no tax in the underlying corporation, it just does not stand up.

Let us start with utilities. Utilities pay the full tax. It is just that you specifically say here they will be denied a credit which does not seem to make sense. Take foreign income from subsidiaries in treaty countries. They pay full tax in the foreign countries. It does not seem fair to suggest that they have paid no tax at all in their income. Yet, that would be the effect of integration. When you take

[*Interprétation*]

rale pour tous les investissements de capitaux. On peut les concevoir comme politique gouvernementale pour les appliquer à certaines entreprises, certains genres d'installations, selon ce qu'on veut encourager; c'est là une question politique. Mais quant à nous, c'est certainement un stimulant. Ça ne fait pas de doute. C'était un encouragement très considérable dans notre cas particulier. Son premier but, c'était de fournir un stimulant; nous reconnaissons que ça a atteint son objectif.

Deuxièmement, une fois le stimulant mis en pratique et accepté, on ne devrait pas modifier les règles du jeu en cours de route. Nous avons compté le recevoir et le retirer. Sans tenir compte des complications, ces propositions changent beaucoup les résultats financiers espérés qui motivaient grandement les gens.

On pourrait répondre à votre question que cela ne dépend que de la politique. Il ne me semble pas normal de présenter le stimulant d'une main et de le retirer ensuite par une nouvelle disposition.

M. Roberts: Il semble bizarre, de retirer une mesure que l'on vient d'instaurer.

M. Mulholland: Je crois que c'est un peu injuste.

M. Roberts: Ce n'est pas seulement injuste, c'est insensé.

M. Macdonell: Puis-je ajouter une remarque, monsieur le Président.

Le président: Monsieur Macdonell.

M. Macdonell: Je parlerai de façon plus générale que M. Mulholland. Nous savons tous que l'intégration a pour effet d'imposer ce qui n'a pas été imposé dans les compagnies mères. En surface, cela semble avoir quelque attrait. Toutefois, en examinant très attentivement les raisons pour lesquelles il n'y a pas d'impôt pour les compagnies mères on se rend compte que ça ne tient pas.

Prenons les compagnies d'utilité publique; elles paient l'impôt au complet; c'est simplement parce que vous décidez de refuser de leur reconnaître un crédit fiscal; ce qui est insensé. Prenez le revenu étranger des filiales dans les pays liés par un traité fiscal; elles paient le plein impôt dans les pays étrangers. Il n'est pas juste de prétendre qu'elles ne paient pas d'impôt sur le revenu. Pourtant, ce

[*Text*]

capital cost allowance, it is not that the underlying income is not taxed, it is merely that the tax is deferred. The tax is eventually paid. It is not really completely untaxed.

Finally, when you come to incentive legislation such as in the mining companies or in depressed areas and that sort of thing, there does not seem to be any sense in their taking the incentive away that has been granted to the company. I would suggest that the superficial statement, that you should not get credit for taxes that are not paid in the underlying company, just does not stand up under careful investigation. Mr. Mulholland of course has dealt with it as it specifically applies to Churchill Falls.

• 1010

Mr. Roberts: This is, I guess, parenthetical, but you could argue that in fact the deferred tax never gets paid. In fact, the companies keep expanding and have an enormous incentive to keep expanding.

Mr. Mulholland: Of course, that is the purpose of having it in the first place, is it not?

Mr. Roberts: Yes, that is the reason you have it in the first place.

Mr. Mulholland: As you expand, of course, you generate other income which is taxed.

Mr. Macdonell: The other thing, if I may comment further on this, is that there seems to be some feeling that the shareholder gets more because of this deferred tax. In fact that is not what happens. If you are setting up deferred tax on the books, the same dividend would be paid in either case, whether you are taxable or whether you are setting up deferred tax. But if you are setting up deferred tax and you pay the same dividend, it becomes taxable. The point I am suggesting is that the incentive remains with the company. The shareholder does not get any direct benefit. He does not get any basic tax incentive through the dividends.

Mr. Roberts: Would it be fair to characterize the difference in the systems in this way, that in one case there is an incentive to pay dividends to shareholders, and in the other there is encouragement to retain earnings for further expansion? So that in effect the one system encourages self-financing and the other encourages you to pay out in dividends and go to the market for financing. I know that is an enormous simplification.

[*Interpretation*]

serait là le résultat de l'intégration. La déduction pour amortissement, par exemple, ne veut pas dire que le revenu de base n'est pas imposé, mais simplement, que l'impôt est différé.

Il sera payé un jour. Ce n'est pas une complète exemption d'impôt.

Finalement, lorsque vous décidez d'instaurer des mesures législatives concernant les encouragements pour les entreprises minières ou dans des régions défavorisées, n'est-il pas incensé de supprimer l'encouragement qui avait été accordé à une entreprise? Voilà pourquoi je dirais que la déclaration selon laquelle vous ne devrez pas accorder de crédit à une entreprise mère qui ne paie pas d'impôt, ne passe pas l'examen. M. Mulholland s'en est particulièrement occupé pour le cas de la Churchill Falls.

M. Roberts: Il s'agit sans doute d'une parenthèse, mais vous pourriez dire qu'effectivement, les impôts différés ne sont jamais payés. Les entreprises continuent de prendre de l'importance et elles sont énormément incitées à le faire.

M. Mulholland: Oui, mais c'est là sa raison d'être, n'est-ce pas?

M. Roberts: Oui, en effet.

M. Mulholland: Mais à mesure que vous prenez de l'importance, vous accumulez encore plus de revenu qui doit être imposé.

M. Macdonell: Il y a autre chose aussi, si je puis en parler encore un peu; il semble que l'actionnaire reçoit davantage par suite de cet impôt différé. Ce n'est pourtant pas ce qui arrive. Si vous établissez un impôt différé, le dividende sera payé que vous soyez imposable ou que vous établissiez un impôt différé. Cependant, si vous établissez un impôt différé, et que vous payiez le même dividende, celui-ci devient imposable. Ce à quoi je veux en venir, c'est que l'entreprise garde toujours l'incitation. L'actionnaire n'est pas dans une situation plus avantageuse. Il n'a pas d'incitation fiscale par suite des dividendes.

M. Roberts: Pourrait-on différencier les deux systèmes en disant que d'une part il y a de l'incitation à payer des dividendes aux actionnaires, et que d'autre part, on encourage l'accumulation des revenus pour une expansion future de l'entreprise? Donc le second système favorise l'auto-financement et le premier vous encourage à payer des dividendes et à chercher ailleurs des capitaux.

[*Texte*]

Mr. Mulholland: I guess as you know, we relied fairly heavily on this as a method of internal financing. We had our problems raising this amount of money, and as I guess everybody knows, we had some severe problems in attempting certain financing within Canada. This has been spectacularly unsuccessful. These funds which are retained as a result of these incentives, as really deferral of taxes, are a very substantial help, and of course the larger the project gets the more help they really are because in a country such as Canada with a limited capital market, you get a very large project such as this and you simply out-grow your capital market, and any way in which you can rely on it less heavily is of course helpful.

One tends to look at these capital cost allowances and taxes and so on and these incentives in terms of investment. You are quite right that you may defer indefinitely paying those taxes. You do it by doing other things, which in turn generate income. But in tax discussion the thing that people typically lose sight of is another benefit, which is that every time you do something else and expand, you are putting more people to work, and there are more people every year who need to have jobs. If you get a system which simply maintains the status quo and divides up the pie with exquisite accuracy and delicacy, you are not going anywhere and you have to find something for those people to do to earn a livelihood. Our immediate problem is what to do with 6,000 men in 1972, and this is making the job a lot tougher.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Mulholland gentlemen.

The Chairman: Mr. Latulippe.

M. Latulippe: Monsieur le président, la société croit-elle que les aspects essentiels de la question sont: premièrement, la gravité et la confusion que l'accroissement prévu des recettes publiques feraient planer sur l'étude d'ensemble de la modification éventuelle du régime fiscal? Deuxièmement, croit-elle que le déplacement d'une part croissante du produit national brut vers le secteur public...

Le président: Je m'excuse, monsieur Latulippe, j'ai demandé que les questions touchent aux paragraphes 4.63, 4.64 et 4.65 du Livre blanc. Les autres membres qui ont posé des questions l'ont fait. Ces articles 4.63, 4.64 et 4.65 traitent des entreprises d'utilité publique.

M. Latulippe: C'est ce à quoi j'en venais, monsieur le président.

[*Interprétation*]

M. Mulholland: Comme vous le savez, nous en dépendions en grande part pour le financement interne. Nous avons eu des difficultés à obtenir ce montant d'argent, et je suppose que tout le monde sait qu'on a eu des difficultés à financer nos entreprises au Canada. Nos efforts ont échoué de façon lamentable. Les fonds qui sont retenus sous forme d'impôt différé, par suite des incitations, sont très utiles et plus le projet prend de l'envergure plus ces fonds sont importants, car dans un pays comme le Canada où le marché est restreint, dès que les investissements sont dépassés, il devient très utile de ne pas en dépendre en trop grande partie.

On a tendance à considérer les déductions pour amortissement, les impôts et les incitations comme des placements. Il est bien vrai de dire que vous pouvez différer indéfiniment le paiement des impôts. Vous pouvez le faire en vous occupant d'affaires qui produisent un revenu. Mais il y a une chose que les gens oulbient; chaque fois que vous vous lancez dans une nouvelle activité pour prendre de l'expansion, vous employez une main-d'œuvre plus abondante, et chaque année il y a plus de gens en quête d'emploi. Si vous avez un système qui ne fait que maintenir le statu quo et qui divise les fonds avec une grande exactitude, vous n'êtes pas plus avancé, car il vous faut trouver du travail pour ces personnes. Le problème est de savoir ce qu'il faudra faire avec 6,000 hommes en 1972 et ceci nous complique de beaucoup la vie.

M. Roberts: Monsieur Mulholland, messieurs, merci.

Le président: Monsieur Latulippe.

Mr. Latulippe: Mr. Chairman, does the company believe the essential aspects of the questions to be the following: first of all the seriousness and the confusion the suspected growth of public revenue would create when trying to have an over-all look at the possible changes in the tax system; secondly, does the company believe that the moving of an increasing part of the gross national product towards the public...

The Chairman: Mr. Latulippe, I'm sorry, but I asked that the questions pertain to paragraphs 4.63, 4.64 and 4.65 of the White Paper. The other members that asked questions did so. The paragraphs deal with public utilities.

Mr. Latulippe: That is what I was getting at, Mr. Chairman.

[*Text*]

Le président: Vous parlez du produit national brut. A ce rythme nous aurons le même problème qu'à Fredericton, monsieur Latulippe. Posez une question à la fois pour donner une chance au témoin d'y répondre; après, vous reviendrez avec une autre.

M. Latulippe: Les aspects essentiels de ma première question touchent à la gravité et à la confusion de l'accroissement prévu des recettes publiques, celles-ci augmentant au détriment des recettes privées.

Le président: Ce n'est pas le sujet des trois paragraphes en question mais je vais accepter la question. Je vous demanderais cependant de respecter le programme établi.

M. Latulippe: En un mot, je parle du déplacement d'une part croissante du produit national brut vers le secteur public, et ce au détriment du secteur privé. Troisièmement, l'accroissement du fardeau fiscal touchera-t-il d'une façon particulière les contribuables qui fournissent le travail et les investissements nécessaires au progrès de toute l'économie canadienne?

Mr. Mulholland: Mr. Chairman, on the first question, I do not really feel qualified to answer because we do not really have any information of our own on that. All I know about it consists of what one reads in the newspapers, and there seems to be quite a dispute going on as to what broadly speaking the effect of these proposals is on public revenues, and I certainly do not know.

The Chairman: No doubt, Mr. Mulholland, you are aware of a letter addressed to the Senate Committee and the Finance Committee by the Minister of Finance dated June 11 about the argument of actual revenues between the Ontario government and the federal government. Mr. Latulippe.

M. Latulippe: Devons-nous laisser la population exploiter les ressources du pays? Les contribuables ne désirent-ils pas une réforme fiscale plutôt qu'une augmentation des impôts?

Le président: Je regrette, monsieur Latulippe. Le mémoire que nous avons devant nous ne traite pas de ces sujets-là. Les représentants de la compagnie Brinco ont bien spécifié, au début de leur mémoire, que beaucoup des propositions du Livre blanc leur seront défavorables mais qu'ils voulaient traiter surtout des sujets couverts par les paragraphes 4.63, 4.64 et 4.65.

[*Interpretation*]

The Chairman: You are talking about gross national product. At that rate, we will have the same problem as in Fredericton, Mr. Latulippe. Ask one question at a time so that the witness can answer; you can come back with another one after.

Mr. Latulippe: The essential aspects of my first question deal with the seriousness and the confusion of the suspected growth of the public revenue which is growing at the expense of private revenues.

The Chairman: It is still not the subject matter of the three paragraphs, but I will accept your question. However, I will ask you to keep within the established program.

Mr. Latulippe: In a nutshell, what I'm talking about is the shifting of a growing part of the gross national product towards the public sector at the expense of the private sector.

Thirdly, will the tax burden increase specifically affect the taxpayers who work and produce the necessary funds for the progress of Canadian economy?

M. Mulholland: Pour ce qui est de la première question, je ne suis pas en mesure d'y répondre parce que nous n'avons pas vraiment de renseignements à ce sujet. Tout ce que j'en sais, c'est ce que nous lisons dans les journaux. Il y a toute une controverse qui se fait actuellement au sujet de l'influence qu'auront les propositions sur le revenu public. Réellement, je ne pourrais pas répondre à cette question.

Le président: Vous êtes sans doute au courant, monsieur Mulholland, d'une lettre du ministre des Finances adressée au Comité sénatorial et au Comité des Finances, et qui parle des revenus mêmes du gouvernement ontarien et du gouvernement fédéral. Monsieur Latulippe.

Mr. Latulippe: Should we let the people exploit the country's resources? Would the taxpayers prefer or not a tax reform instead of an increase in taxes?

The Chairman: I am sorry, Mr. Latulippe, the brief before us does not deal with those things. The representatives of the Brinco company were quite specific in the beginning of their brief. There are many provisions in the White Paper that will be unfavourable to them but they want to cover specifically the subjects within paragraphs 4.63, 4.64 and 4.65.

[*Texte*]

M. Latulippe: Très bien, monsieur le président, mais je n'ai pas vu le mémoire. Je voudrais savoir si c'est la population qui doit exploiter les ressources du pays ou le gouvernement par le biais de la taxation.

Le président: Vous demandez qui du secteur privé ou du secteur public devrait exploiter les ressources naturelles?

M. Latulippe: C'est ça.

Le président: C'est une question qui regarde le mémoire.

I am sure you will see that it is the private sector.

Gentlemen, the question is, do you think our national resources should be exploited by the public sector or by the private sector?

• 1020

Mr. Mulholland: I could answer that only with considerable temerity. I would say that the answer depended on what it was intended to do with the funds in the public sector in order to make a fair comparison and I do not believe that has been dealt with.

The Chairman: Mr. Latulippe.

M. Latulippe: Croyez-vous que le niveau d'expansion de l'impôt sur le revenu et sur les gains de capital en particulier a ou aura une influence énorme sur l'épargne des individus ou sur leurs investissements?

Mr. Mulholland: Perhaps I can deal with some of this by saying that philosophically speaking I regard taxation as an unpleasant but necessary evil that one hopes will be minimized to the greatest extent possible, but I think we must face reality and realize that there must be taxes and one does have to pay one's share. Broadly speaking, I am inclined to concur with those who feel that the overall effect of the White Paper would be to tend to inhibit investment from the private sector. I am pretty well convinced of that. The public question is whether or not this is a reasonable price to pay for some benefit to be gained, and I just do not have an answer.

Again, we do not know what the other side of the coin is.

Le président: Monsieur Latulippe.

M. Latulippe: Pour compléter ma question, croyez-vous que l'augmentation des impôts sur le revenu et sur les gains de capital dans le cadre d'une réforme fiscale pourrait réduire sérieusement l'épargne ainsi que les investissements qui sont la clef de la croissance économique et de la prospérité future?

[*Interprétation*]

Mr. Latulippe: Very well Mr. Chairman, but I have not read their brief. I would like to know whether it is the public who is to exploit the country's resources, or if it is the government, by way of taxation?

The Chairman: You want to know whether it is the public sector or the private sector who should exploit the natural resources?

Mr. Latulippe: That's exactly what I am asking.

The Chairman: That is a question that is dealt with in the brief.

Je crois que vous vous rendrez compte que c'est le secteur privé.

Messieurs, la question est la suivante: est-ce le secteur privé ou le secteur public qui doit exploiter nos ressources naturelles?

M. Mulholland: Je ne peux répondre qu'avec audace. Je dirais que la réponse dépend de ce que l'on avait l'intention de faire avec les fonds du secteur public afin de faire une juste comparaison, mais je ne pense pas que l'on en ait traité dans le Livre blanc.

Le président: Monsieur Latulippe.

Mr. Latulippe: Do you believe that the level of expansion of income tax and capital gains tax in particular has or will have an enormous influence on individual savings or investments?

M. Mulholland: Je peux peut-être répondre à ces questions en disant que, sur le plan théorique, l'impôt selon moi est un mal nécessaire, et on espère qu'il sera minimisé dans la plus grande mesure du possible, mais on doit regarder la vérité en face et se rendre compte qu'il faut avoir des impôts et en payer sa part. De façon générale, je suis porté à être d'accord avec ceux qui estiment que l'effet général du Livre blanc sera d'entraver les investissements du secteur privé. J'en suis convaincu. La question publique est de savoir si cette perte d'investissements est un prix raisonnable à payer pour les avantages éventuels. Mais je n'ai vraiment pas de réponse.

Encore une fois, nous ne savons pas quel est le revers de la médaille.

The Chairman: Mr. Latulippe.

Mr. Latulippe: To supplement my question, do you believe that the increase of income tax and capital gains tax in the framework of fiscal reform would seriously reduce the savings and investments which are the keys to economic growth and future prosperity?

[*Text*]

Mr. Mulholland: I think probably that will be the result.

M. Latulippe: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Gentlemen, if integration as proposed in the White Paper were passed, has your company calculated how much tax by way of credit the federal government will give to your shareholders?

Mr. Mulholland: Sir, I did not fully understand the question.

The Chairman: If integration as proposed in the White Paper were passed by Parliament, have you figured how much tax your shareholders would receive through that integration?

Mr. Mulholland: Perhaps Mr. Wilson would like to comment, but I would like to say that really is not possible, because you have to decide exactly when each unit will come on stream, exactly what power you will be delivering at any given time and then decide what your capital costs allowance procedure will be, when debt will be repaid, and then come up with something that is highly theoretical even based on that.

I think the only way you can really analyse it is to do as we have done on page 13 of our brief and make comparative tax effect calculations. These really calculate what the additional tax effect will be on payments out to various kinds of shareholders. It is very difficult to tell what your dividend policy is going to be, and then you have to take each kind of shareholder in this new system to figure out what the tax effect is upon him. It is almost an impossibility but you can pick ranges, which we have done.

Mr. J. C. Wilson (Consultant, Peat Marwick Mitchell and Co.): I could not add anything to that. I do not think it is possible to answer the question specifically as you put it, Mr. Chairman.

The Chairman: But there is no doubt that if integration as proposed in the White Paper were adopted by Parliament there will be quite an amount of money transferred to your shareholders.

Mr. Wilson: I really do not understand that question.

The Chairman: If integration were accepted by Parliament, in closely-held corporations the shareholder will receive 100 per cent credit. In the widely-held corporation the shareholder will receive 50 per cent.

Mr. Wilson: Yes.

[*Interpretation*]

M. Mulholland: D'après moi, c'est probablement ce qu'il en résultera.

Mr. Latulippe: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Messieurs, en cas de l'adoption de l'intégration proposée dans le Livre blanc, est-ce que votre société a calculé combien d'impôt, combien de crédit fiscal le gouvernement accorderait à vos actionnaires?

M. Mulholland: M. le président, je n'ai pas bien compris la question.

Le président: Si l'intégration proposée dans le Livre blanc était adoptée par le Parlement, avez-vous calculé combien d'impôt vos actionnaires recevraient?

M. Mulholland: Peut-être M. Wilson aimerait dire quelque chose. Mais je tiens à dire que ce n'est pas réellement possible de répondre à votre question. Il faudrait préciser la distribution de chaque élément et la quantité d'électricité que vous devriez livrer à un moment donné; puis il faudrait spécifier quel sera la méthode d'amortissement et quand les dettes seront encaissées. En fin de compte, on arriverait à quelque chose de très théorique.

D'après moi, la seule façon d'analyser le problème, c'est de faire ce que nous avons fait à la page 13 du mémoire: faire des calculs comparatifs des effets de l'impôt. Il est très difficile de prévoir votre politique des dividendes; ensuite il faut tenir compte des différentes catégories d'actionnaires, et puis évaluer l'effet de l'impôt. C'est presque impossible, mais nous avons établi une échelle.

M. J. C. Wilson (consultant, Peat Marwick Mitchell & Co.): Je ne peux rien ajouter. Je ne pense pas qu'il est possible de répondre d'une façon précise à la question telle que vous l'avez posée, monsieur le président.

Le président: Cependant, si le Parlement adoptait l'intégration proposée dans le Livre blanc, sans doute un certain montant serait transféré à vos actionnaires.

M. Wilson: Je ne comprends pas cette question.

Le président: Si le Parlement adoptait l'intégration, les actionnaires des sociétés fermées recevraient 100 p. 100 du crédit. Dans les sociétés ouvertes, les actionnaires recevraient 50 p. 100.

M. Wilson: Oui.

[*Texte*]

The Chairman: In your case you have a closely-held corporation that owns 49 per cent of your equity shares.

Mr. Wilson: Yes. All right; I understand.

The Chairman: So your shareholders, in either a closely-held corporation or a widely-held corporation will receive, if integration...

Mr. Wilson: What bothers me, Mr. Chairman, is that the original tax which is levied on Churchill Falls is not credited at all under the proposals. You have to pay an extra tax on top of that that other people are not paying at the BRINCO level before you get any creditable tax. That is hardly a gain. It is just simply additional tax which you get back or get half back. It depends on your category. But if you are looking at the original tax that Churchill Falls pays, the proposal does not provide for any creditable tax to come through. It is zero.

The Chairman: My last remark will be to qualify the use of the 11 per cent nonresident share of your equity capital. I refer to page 2 second paragraph:

> BRINCO is a widely-held Canadian resident corporation whose shares are listed on the Montreal and Toronto Stock Exchanges. It has some 20,000 Canadian resident shareholders who hold 40 per cent of its issued shares.
>
> The Canadian resident shareholders are distributed across Canada in ratio to the distribution of population. About 14,000 shareholders hold less than $1,000 worth of stock each. Thornwood Investments Limited, a closely-held Canadian resident corporation, holds 49 per cent of BRINCO's issued shares. Thornwood Investments Limited is controlled by the Rio Tinto-Zinc Corporation with Bethlehem Steel Corporation as a minority shareholder. Eleven per cent of BRINCO's issued shares are held directly by nonresidents.

That is where I use the 11 per cent.

Mr. Mulholland: Yes, 11 per cent in addition to the 49 per cent.

The Chairman: But that closely-held Canadian corporation—how is the stock distributed?

Mr. Mulholland: There are two. Rio Tinto-Zinc and Bethlehem. Rio Tinto-Zinc, I think, owns about 80 per cent of Thornwood and Bethlehem about 20 per cent.

[*Interprétation*]

Le président: Votre société est fermée, et elle possède 49 p. 100 des actions ordinaires.

M. Wilson: Oui. C'est parfait; je comprends.

Le président: Donc vos actionnaires, ou dans une société fermée ou dans une société ouverte, recevraient, si l'intégration...

M. Wilson: Ce qui m'ennuie, c'est que l'impôt imposé à l'origine à l'entreprise de Churchill Falls n'est pas remboursé du tout selon les propositions. Il faut payer un supplément, que les autres au niveau de BRINCO ne doivent pas subir, avant d'obtenir un crédit fiscal. Ce montant n'est presque jamais un gain; c'est simplement un impôt supplémentaire qu'on vous rembourse en partie ou en entier. Ça dépend de la classification. Mais, si vous examinez l'impôt payé à l'origine par Churchill Falls, la proposition ne comprend pas de crédit fiscal. C'est nul.

Le président: Ma dernière question serait de faire des réserves à propos de la disposition de 11 p. 100 du capital effectif détenu par des non-résidents. Je me reporte à la page 2, deuxième alinéa:

> BRINCO est une corporation canadienne ouverte dont les actions sont cotées en bourse à Montréal et à Toronto. Quelque 20,000 résidents canadiens sont actionnaires de BRINCO, et ils en détiennent 40 p. 100 des actions émises.
>
> La répartition géographique des actionnaires canadiens résidents correspond à celle de la population canadienne. A peu près 14,000 d'entre eux détiennent moins de $1,000 en actions chacun. Une corporation canadienne fermée, Thornwood Investments Limited, possède 49 p. 100 des actions émises par BRINCO. Cette société est contrôlée par Rio Tinto-Zinc Corporation; Bethlehem Steel Corporation est l'actionnaire minoritaire. Onze p. 100 des actions émises par BRINCO sont détenues directement par des non-résidents.

C'est là où je mentionne les 11 p. 100.

M. Mulholland: Oui, 11 p. 100 en plus du 49 p. 100.

Le président: Mais qui sont les actionnaires de cette société canadienne fermée?

M. Mulholland: Il y en a deux: Rio Tinto-Zinc et Bethlehem. Je pense que Rio Tinto-Zinc possède à peu près 80 p. 100 des actions de Thornwood, et Bethlehem en possède 20 p. 100.

[*Text*]

Mr. Macdonell: Roughly; Rio Tinto-Zinc is a little higher than that.

The Chairman: To reply to Mr. Lundrigan to distribute some questions, did you refer to the research and comments prepared by our advisers? There are some questions, Mr. Lundrigan, suggested and it is up to the members to read it.

Mr. Lundrigan: Do not be so touchy this early in the morning.

The Chairman: It is up to you to read it, sir.

Mr. Lundrigan: Do not be so touchy this early in the morning, but I do feel it would be justice to distribute questions to all members.

The Chairman: I am very sorry, Mr. Lundrigan. I read the brief. I read the brief and I can prepare my own questions and some questions are suggested.

Mr. Lundrigan: Mr. Chairman, you are doing a tremendous job in presenting the government's point of view this morning so I think you should continue.

An hon. Member: You have got the press now.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, on a point of order, I do not think we are doing anything terribly useful by this exchange. The questions that you asked were made available to all members of this Committee. They had an opportunity of asking those questions if they chose to do so and I would suggest that we go on with our work.

An hon. Member: Hear, hear.

The Chairman: Are there any more questions, gentlemen?

Mr. Lundrigan: You should have put your party on record...

Mr. Carter: Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Carter.

Mr. Carter: I have two or three questions of the witness. On page 12 he makes reference to the fact that if the proposals of the White Paper were put into effect it could result in delaying the payment of dividends to 20,000 Canadians who hold shares in BRINCO. I am sure these 20,000 Canadians would be interested in knowing just how long. How much longer will it delay the payment of dividends to them?

Mr. Mulholland: My answer is, I do not know.

[*Interpretation*]

M. Macdonell: A peu près; Rio Tinto-Zinc en possède un peu plus que 80 p. 100.

Le président: Pour répondre à la question de M. Lundrigan à propos de la distribution des questions, avez-vous, consulté le document préparé par nos conseillers? Ce document propose des questions, M. Lundrigan, et c'est aux membres de le lire.

M. Lundrigan: Ne vous piquez pas si tôt le matin.

Le président: C'est à vous de le lire, M. Lundrigan.

M. Lundrigan: Ne vous piquez pas si tôt le matin. Je pense qu'il faut distribuer les questions à tous les membres.

Le président: Je m'excuse, M. Lundrigan. J'ai lu le mémoire. Je l'ai lu; je peux préparer mes propres questions, et on propose d'ailleurs un certain nombre de questions.

M. Lundrigan: M. le président, ce matin vous représentez très bien le point de vue du gouvernement, et je pense que vous devez continuer de le faire.

Une voix: Voilà, vous avez tiré l'attention de la presse.

M. Saltsman: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je pense que cet échange n'est pas très utile. Les questions dont vous parlez sont accessibles à tous les membres du Comité. Ils pouvaient poser ces questions s'ils le désiraient. Je propose maintenant que nous retournions au travail.

Une voix: Bravo!

Le président: Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser?

M. Lundrigan: Voilà, votre parti va figurer au procès-verbal...

M. Carter: Monsieur le président.

Le président: Oui, M. Carter.

M. Carter: J'ai deux ou trois questions à poser au témoin. A la page 12, il se reporte au fait que la mise en œuvre des propositions du Livre blanc entraînerait un retard des paiements des dividendes à 20,000 Canadiens qui possèdent des actions dans la société BRINCO. Sans doute, les 20,000 Canadiens voudraient savoir quelle sera la durée du retard du paiement.

M. Mulholland: Eh bien! je ne le sais pas.

[*Texte*]

• 1030

Mr. Carter: Would you care to make a guess—five years, two years, ten years?

Mr. Macdonell: I can try to answer. As I explained earlier, it is very difficult to tell because it depends upon when units come on stream what your income is for given periods and what your repayment of debt is, but I would make a guess right here that it is something in the order of five years—it could be more. You do have the option, of course, of paying a great deal more tax in order to pay out a smaller dividend, but I would think that the order you are talking of here is five or more years.

Mr. Wilson: I think you have to take your question partly in a qualified way. You could pay the dividends without any creditable tax and they could be paid earlier. I think what you mean is how much delay would there be to pay dividends that would have full creditable tax. I would say Mr. Macdonell's answer is pretty close but I do not think that that should be taken as gospel.

The Chairman: Mr. Mulholland would like to add to the answer to your question, Mr. Carter.

Mr. Mulholland: The dilemma one faces is whether or not to pay dividends immediately and subject one's shareholders in the long run to double taxation which is what you are doing, or to defer the dividends in order to avoid the double taxation, which means that in the aggregate you will reduce the income taxes you pay but extend the period over which the shareholders have to wait for a dividend and, of course, there are an infinite number of combinations between those extremes. That is really why it is very difficult to answer your question.

Mr. Carter: Mr. Chairman, on page 3 of the brief reference is made to contracts with Quebec Hydro, 40 years with a renewable period of 25 years. If the White Paper proposals become law, will this mean you will have to renegotiate your contract with Quebec Hydro? Are these contracts firm; will they stand?

Mr. Mulholland: Well, I would say first of all that it takes two to renegotiate something.

Mr. Carter: At least, will you have to attempt to renegotiate?

Mr. Mulholland: One could attempt it. I would not be terribly sanguine about the

[*Interprétation*]

M. Carter: Pouvez-vous dire à peu près, cinq ans, deux ans, dix ans?

M. Macdonell: Je peux essayer de répondre. Comme je l'ai dit plus tôt c'est très difficile à dire parce qu'il faut savoir quand vous commencez à produire quel est votre revenu pour telle ou telle période, quel est le rythme du paiement des dettes. C'est peut-être de l'ordre de 5 ans, ça pourrait être plus. Vous pouvez, si vous payez beaucoup plus de taxes, évidemment, vous allez payer des dividendes moins élevés, mais je pense que ce serait cinq ans ou plus, en tout cas.

M. Wilson: Je pense qu'il faut apporter certaines réserves à cette réponse. Vous pouvez, bien sûr, payer des dividendes, sans qu'il y ait d'avoir fiscal et celles-ci peuvent être versées plus tôt. Je crois que vous voulez savoir quel serait le retard dans le paiement des dividendes qui auraient un plein avoir fiscal. Je dirais que la réponse de M. Macdonell est à peu près juste, mais je ne crois pas que l'on puisse la prendre à la lettre.

Le président: M. Mulholland voudrait ajouter quelque chose, monsieur Carter.

M. Mulholland: Le dilemme auquel on fait face est de savoir si l'on paie des dividendes immédiatement et qu'on laisse les actionnaires subir la double imposition, ce que vous faites, ou si l'on retarde le paiement des dividendes pour éviter la double imposition, ce qui signifie que dans l'ensemble, normalement, vous allez réduire l'impôt sur le revenu payé et vous allez différer le paiement des dividendes. Il y a évidemment entre les extrêmes une multiplicité de solutions. Voilà la raison pour laquelle il est très difficile de répondre à votre question.

M. Carter: Monsieur le président, à la page 3 du mémoire, on parle d'un contrat de 40 ans avec l'Hydro-Québec avec une période de renouvellement de 25 ans. Si les propositions du Livre blanc devenaient Loi, est-ce que ceci veut dire qu'il faudrait alors renégocier le contrat avec l'Hydro-Québec? Est-ce que le contrat est stable et est-ce qu'il resterait tel quel?

M. Mulholland: Bien, il faut tout d'abord être deux pour renégocier quelque chose.

M. Carter: En tous cas, est-ce qu'il vous faudra essayer de renégocier?

M. Mulholland: On pourrait l'essayer. Il est difficile de déterminer ce qui pourrait pousser

[*Text*]

prospects since one has difficulty in seeing what incentive they have to renegotiate.

Mr. Carter: Also, Mr. Chairman, on page 14, I believe it is, reference is made to the Gull Island project. Can you state now definitely, if these proposals become law, whether this project will be called off? Will it be not feasible to proceed with it? Is this what you are suggesting in your brief?

Mr. Mulholland: That is what we are suggesting. No one knows for certain until one tries it, but we believe the effect of this will be substantially to impair one's ability to raise equity capital, or require one to raise it on extremely onerous terms—and we are talking about a fair amount of capital. It makes it, if not impossible, extremely difficult to do. It is just not the sort of thing that you want to take to the market, because it is not an attractive proposition to the shareholders of that utility company.

Mr. Carter: What is this going to mean in relation to the economy? What loss will this mean to the economy of Canada?

Mr. Mulholland: Our fond hope is that we will be able to proceed in due course with that project. The timing will be such that we will be able to absorb the decline in our labour force as the peak of work passes at Churchill. We will pick up the labour which is available and is, by then, skilled labour. They have had a lot of experience in building power plants, which is a shame not to put to good use. Second, of course, we will have a very skilled supervisory team whose responsibilities will be lessening with time as we go further along with Churchill we would like to divert, too. Third, it is the most efficient use of capital, because those lower river sites become practical of development only when you achieve up-stream regulation, and having spent nearly a billion dollars to create the Churchill project, a necessary part of which is regulation of the river, it makes it both technically and economically sensible to proceed with the developments down-stream which could not haul proceeded otherwise. In essence, we are talking about an economy in the use of resources strongly dictates moving on to that project next, say in two years time.

Mr. Carter: Mr. Chairman, a last question. With the prospects of the White Paper

[*Interpretation*]

à la renégociation; je ne serais donc pas trop optimiste à ce sujet-là.

M. Carter: A la page 14 du mémoire, monsieur le président, vous parlez du projet de *Gull Island*. Pouvez-vous nous dire maintenant de façon précise si ces propositions deviennent une Loi, le projet sera supprimé. Est-ce que ces projets deviendront impossibles? N'est-ce pas ce que vous dites dans votre mémoire?

M. Mulholland: C'est ce que nous estimons. On ne peut savoir sûrement à moins de l'avoir essayé, mais nous croyons que les conséquences du Livre blanc seraient de nous mettre dans l'impossibilité d'avoir du capital, ou de rendre les conditions extrêmement onéreuses: il s'agit de montants considérables. Ça devient très difficile sinon impossible à réaliser. On ne peut pas s'adresser au marché parce qu'on ne présente pas quelque chose d'intéressant aux actionnaires de sociétés de services publics.

M. Carter: Quelles en seront les conséquences pour l'économie? Quelle perte ceci entraînerait-il pour l'économie du Canada?

M. Mulholland: Eh bien, nous espérons pouvoir procéder, en temps et lieu, à la réalisation de cette entreprise. L'horaire sera tel que nous allons pouvoir absorber la diminution de notre main-d'œuvre comme le gros du travail sera terminé, à Churchill. Nous allons prendre les travailleurs disponibles, et qui, à ce moment-là, seront qualifiés. Ils ont déjà de l'expérience dans la construction de barrages hydro-électriques et il serait mal de ne pas en profiter. Deuxièmement, bien sûr, nous aurons des équipes de surveillance extrêmement compétentes dont la tâche deviendra graduellement plus légère au fur et à mesure que les travaux de Churchill progresseront et que nous aimerions pouvoir nous en servir. Troisièmement, c'est la meilleure utilisation du capital, car cet aménagement en aval ne peut se faire que lorsqu'on établit un contrôle en amont. Après avoir dépensé presque un milliard de dollars pour établir les travaux de Churchill dont une partie essentielle était de régulariser la rivière, ce qui permet au point de vue technique et économique de procéder aux aménagements autrement impossibles en aval de la rivière. En gros il s'agit d'économie dans l'utilisation des ressources et ceci nous pousse à procéder ensuite, mettons dans deux ans, à la réalisation de ce projet.

M. Carter: Une dernière question maintenant, monsieur le président. Si les proposi-

[*Texte*]

proposals becoming law, would you have started BRINCO today, were it 21 years ago?

Mr. Mulholland: I honestly do not think so.

Mr. Carter: Thank you very much.

The Chairman: Are there any more questions, gentlemen? Yes, Mr. Lundrigan?

Mr. Lundrigan: Mr. Chairman, I just have one simple question. First of all, on behalf of Mr. Carter and myself, I would like officially to welcome the Committee to our province and, of course, offer our best wishes for a good stay and, hopefully, that the fog does not lift the ceiling and you will have to stay an extra night and enjoy the fine hospitality which we think we have in Newfoundland. Also, I congratulate the members of the BRINCO Corporation who are here who have done a tremendous job in the presentation of their brief which was well prepared—I think we have all read it—and also, I think, have done an excellent job in fielding the various questions which have been raised today.

I want to ask the President whether the company has presented its point of view to the Minister of Finance prior to the present preparation and presentation of the brief?

The Chairman: Mr. Mulholland.

Mr. Mulholland: Yes sir, we have. Thank you for your kind remarks.

Mr. Lundrigan: Could you, then, give us an indication of the response you have received? I must admit that I am not capable of understanding the deep details. I am sure the people before us do and I am sure the Chairman does, but I do not understand the deep details involved in the White Paper or the presentation before us, but could you indicate whether you have received a response from the Minister and whether some of the proposals to which you are now taking exception are officially to be rescinded?

Mr. Mulholland: I would say that we were received, we always have been, promptly, courteously and patiently by the Minister. We received no indication of his thinking. He was quite non-committal, and I think I would have to say that in his position I would be the same.

Mr. Lundrigan: I really have no further questions. You have summed up the Minister beautifully, so that is fine with me.

The Chairman: Thank you, Mr. Lundrigan, and on behalf of the members of the Commit-

[*Interprétation*]

tions du Livre blanc devenait une Loi, est-ce que vous auriez créé la Brinco dans les conditions actuelles, il y a 21 ans.

M. Mulholland: Non, je ne pense pas.

M. Carter: Merci beaucoup.

Le président: D'autres questions, messieurs? Oui, monsieur Lundrigan?

M. Lundrigan: Monsieur le président, j'ai une question bien simple à vous poser. Tout d'abord, je tiens, au nom de M. Carter et de moi-même, à souhaiter la bienvenue au Comité dans notre province et, bien sûr a lui offrir nos vœux les plus sincères. Nous espérons que le brouillard restera sur la ville et que, ne pouvant partir, vous pourrez jouir de l'hospitalité chaleureuse de Terre-Neuve. Je tiens aussi à féliciter les représentants de la société Brinco qui ont présenté un mémoire très intéressant. Il s'agit d'un document bien préparé et en ce qui concerne les questions qui ont été soulevées aujourd'hui, on a pu constater qu'ils ont très bien répondu.

Je voudrais demander, par l'entremise du président, si la compagnie a présenté son point de vue au ministre des Finances, avant la préparation et la présentation de son mémoire?

Le président: Monsieur Mulholland.

M. Mulholland: Oui, monsieur, nous l'avons fait. Je vous remercie de vos compliments.

M. Lundrigan: Pourriez-vous nous dire quelle réaction il y a eu. Je dois reconnaître que je suis incapable de comprendre tous les détails de cette question. Je sais que les gens d'ici le savent et nul doute que le président le sait, je ne comprends pas tous les détails du Livre blanc ou du mémoire, mais en tout cas, est-ce que le ministre vous a donné une réponse, et est-ce que certaines des propositions auxquelles vous vous opposez seront abrogées?

M. Mulholland: Eh bien, nous avons toujours été reçus par le ministre avec promptitude, courtoisie et patience. Il ne s'est pas du tout engagé envers nous, il ne nous a pas révélé ce qu'il pensait et je pense que si j'étais à sa place je ferais la même chose.

M. Lundrigan: Vous avez très bien décrit le ministre en quelques mots.

Le président: Merci, monsieur Lundrigan. Au nom des membres du Comité, je vous

[*Text*]

tee I thank you for the welcome on behalf of you and Mr. Carter. On behalf of the members, my thanks to the representatives of the British Newfoundland Corporation Limited for the presentation of their brief. Your brief has been circulated to the members of the Committee, has been analysed and summarized by our advisers. I thank you for your presence today to reply to questions and to give clarification of your brief. Thank you, very much.

Gentlemen, we will have a ten minute break and then we will hear the representatives of the Newfoundland Board of Trade.

(After recess)

• 1058

The Chairman: The next group we have before us for consideration of the White Paper on Proposals for Tax Reform are representatives of the Newfoundland Board of Trade. We have a summary from them, we did not receive a brief.

Mr. Merrill Belanger (Director, Newfoundland and Labrador Chamber of Commerce): Right. There is no change.

The Chairman: This summary covers the following six topics:

1. Additional Elements of Income to be Subject to Tax.
2. Taxation of Withdrawals of Pension Fund . . .
3. Taxation of Gains on Residences and Other Property . . .
4. Shares of Canadian Corporations.
5. Small corporations.
6. Entertainment and Related Expenses.

We have before us the Newfoundland Board of Trade. Sitting next to me is Mr. Belanger, and I will ask him to introduce the other gentlemen with him.

Mr. Bélanger: I would first like to clarify a couple of things. I would like to have Mr. Anthony Ayre, the General Manager of the Newfoundland and Labrador Chamber of Commerce—we are in a transition period—explain our position at the present time.

Mr. Anthony G. Ayre (General Manager, Newfoundland and Labrador Chamber of Commerce): Mr. Chairman, very briefly, first

[*Interpretation*]

remercie, bien sûr, de votre accueil et de celui de M. Carter. Je dois remercier maintenant les représentants de la Brinco qui nous ont présenté un mémoire. On l'a remis à tous les membres du Comité, et il a été analysé et résumé par nos conseillers. Nous vous remercions d'être venus répondre à nos questions et apporter des éclaircissements. Merci, messieurs.

Messieurs, nous aurons maintenant une pause de dix minutes. Ensuite nous aurons les représentants de la *Newfoundland Board of Trade*.

(Après la pose)

Le président: Messieurs, le groupe avec lequel nous allons étudier les propositions du Livre blanc, concernant la réforme fiscale sont les représentants du bureau du commerce de Terre-Neuve. Nous avons un résumé qui vient d'eux, nous n'avons pas reçu votre mémoire.

M. Merrill Bélanger (directeur de la Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador): C'est bien. Il n'y a aucun changement.

Le président: Le résumé étudie les six sujets suivants:

1. Éléments additionnels de revenu devant être assujettis à l'impôt.
2. L'imposition du retrait des fonds de pension.
3. L'imposition des gains sur les résidences et les autres propriétés.
4. Les actions des sociétés canadiennes.
5. Les petites sociétés.
6. Les frais de divertissement et les frais connexes.

Nous avons devant nous les représentants du bureau du commerce de Terre-Neuve. Près de moi, il y a M. Bélanger et je vais l'inviter à présenter les autres membres du groupe qui l'accompagne.

M. Bélanger: D'abord, j'aimerais mettre au clair certaines choses. J'aimerais dire que M. Anthony Ayre est gérant général de la Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador, et que nous sommes dans une période de transition. Voilà ce qui explique notre position présentement.

M. Anthony G. Ayre (directeur général de la Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador): Au nom de notre président, qui

[*Texte*]

of all, on behalf of our president who is unavoidably absent in the centre of the island 260 miles away, I would like to say how much we appreciate the privilege of appearing before you and also in being associated with the remarks of the two Newfoundland members of Parliament earlier on, and we wish to assure you that if there is anything we can do for you professionally, privately or even socially during your all too short stay, please let us know.

The Newfoundland and Labrador Chamber of Commerce requires a bit of explanation in that it was only formed, sir, on May 8 as the successor to the Newfoundland Board of Trade which had been in existence for over 60 years. As such, the Newfoundland and Labrador Chamber of Commerce takes over the provincial function and serves as a body that is interested, along with other chambers of commerce, in the social, economic and civic welfare of the province, and in particular it submits views to the provincial government, the federal government and to Committees such as your good selves.

I think it is important to remember that this particular organization represents 15 boards of trade and chambers of commerce throughout this rather far-flung province ranging from small ones such as the new one begun the other day at Bishop's Falls, which amounts to only 17 business and professional people, to the Board of Trade of St. John's, which is likewise new but nevertheless has many historic connections and it amounts to 600 or 700 members, and my colleague on my left, Mr. Bob Innes, is the President of the St. John's Board of Trade. They range in distance from places like Marystown and Burin on the south coast, down north—as we say advisedly in Newfoundland—to two chambers in Labrador North and Labrador West.

I feel we are extremely privileged to have Mr. Merrill Belanger, C.A., a partner of H.R. Doane & Co., with us to act as our spokesman. He is a past president of the Corner Brook Chamber of Commerce. He is not only the treasurer but he is also director of the Newfoundland and Labrador Chamber of Commerce. Mr. Belanger.

The Chairman: Mr. Belanger.

Mr. Bélanger: Thank you. I do not know what procedure you want to follow.

The Chairman: I do not expect you to read your summary, Mr. Belanger, because it was circulated to the members of the Committee sometime ago.

[*Interprétation*]

a dû s'absenter pour aller au centre de l'île à quelque 260 milles d'ici, je tiens à préciser que c'est un privilège pour moi d'être présent ici et de m'associer également aux remarques présentées par les deux députés de Terre-Neuve, plus tôt, et je puis vous donner l'assurance que si nous pouvons faire quelque chose pour vous, socialement ou professionnellement ou autrement, au cours de votre court séjour ici, vous n'avez qu'à nous le dire.

Nous avons besoin de nous expliquer un peu ce qu'est la Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador car elle a été formée, monsieur, le 8 mai par suite de l'abolition du bureau du commerce de Terre-Neuve et du Labrador qui avait existé depuis 60 ans. Donc, la Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador prend en main la fonction au niveau provincial et s'occupe du bien-être économique et social de la province et notamment, nous soumettons nos points de vue tout comme les autres Chambres de commerce au gouvernement provincial, au gouvernement fédéral ainsi qu'à des comités comme celui-ci.

Je pense qu'il faut se rappeler que notre organisation représente quinze Chambres de commerce à travers notre province très étendue. Il y a les petites Chambres de commerce, comme celle qui fut justement fondée à Bishop's Falls et qui groupe dix-sept personnes et il y a la Chambre de commerce de Saint-Jean, d'autre part, qui est nouvelle également mais cependant qui a maintes relations historiques et qui compte 600 ou 700 membres et mon collègue à gauche, M. Bob Innes, est président de la Chambre de commerce de Saint-Jean, Terre-Neuve. Il y a évidemment des Chambres de commerce qui sont situées très loin, comme Marystown et Burin, sur la côte sud jusqu'au Nord et il y a des Chambres de commerce au Labrador Nord et au Labrador Ouest.

Je pense que nous avons un privilège tout à fait particulier d'avoir parmi nous aujourd'hui à titre de porte-parole, M. Merill Bélanger, c.a., associé de H.R. Doane and Co. Il est ancien président de la Chambre de commerce de Corner Brook et qu'il est non seulement trésorier mais administrateur de la Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador. Monsieur Bélanger.

Le président: Monsieur Bélanger.

M. Bélanger: Merci messieurs, je ne sais pas quelle méthode vous voulez suivre.

Le président Je ne vous invite pas, monsieur Bélanger, à lire votre résumé parce que je pense que les membres l'ont lu précédemment.

[*Text*]

Mr. Bélanger: Thank you, Mr. Chairman. The only statement I would like to make, which we did not mention in the original brief we presented to you, is the fact that we have seen and read the Canadian Chamber of Commerce brief presented to your Committee and we wholly support it.

The Chairman: Yes, they had a full day before our Committee.

Mr. Bélanger: Right, and we support their brief. The only thing we have done is to expand on certain areas within the brief. We circulated the brief to our members and asked for their opinions and we went on from there, and based on that information we presented this summarized brief.

The Chairman: I have introduced you gentlemen to the members and I will now introduce the members to you. Mr. Aurélien Noël (Outremont), Mr. Barney Danson (York North), Mr. Henry Latulippe (Compton), Mr. John Roberts (York-Simcoe), Mr. Steven E. Paproski (Edmonton Centre), Mr. Walter Deakon (High Park) and the Hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte). Mr. Walter Deakon.

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman. I do not have too many questions to ask. On the first issue that was brought up by Mr. Belanger regarding additional elements of income to be subject to tax, I notice that they recommend the inclusion of strike benefits, social assistance payments received from private or governmental bodies as well as family allowances. I would first of all like to comment, Mr. Chairman, if I may that the whole social structure on payments is presently being reviewed by the government and I would assume that payments of family allowances and social assistance payments will only be given to people who are in dire need of it, so I do not think it would serve any purpose to have it included here because the persons who are going to be receiving it will probably not be taxable anyway.

Mr. Bélanger: If that is the case, then why is there an objection to including it in income? I think you can see the problem that we are heading towards. There is an awful lot of talk about negative income tax and I do not yet quite understand what it means, but there is talk about it. Presumably negative income tax means the total inclusion of all forms or sources of income no matter what the nature of it is. There is also the fact that you have expanded the tax base of the other taxpayers considerably and I see no objection to this if the exemptions are properly

[*Interpretation*]

M. Bélanger: Merci, monsieur le président. La seule déclaration que j'aimerais faire et que nous n'avons pas mentionnée dans notre premier mémoire, c'est que nous avons lu le mémoire de la Chambre de commerce du Canada présenté à votre Comité, et nous appuyons complètement ce mémoire.

Le président: Oui, ils sont venus une journée complète devant ce Comité.

M. Bélanger: Nous appuyons leur mémoire. Nous n'avons qu'élaboré sur certains points du mémoire. Nous avons fait lire le mémoire et nous avons demandé l'opinion de nos membres et nous avons résumé nos idées à la suite de ces déclarations.

Le président: Donc, je vais vous présenter maintenant M. Aurélien Noël d'Outremont, M. Barney Danson de York-Nord, M. Henry Latulippe de Compton, M. John Roberts de York-Simcoe, M. Steven E. Paproski, Edmonton-Centre et M. Walter Deakon, qui est de High Park et l'honorable Hugh John Flemming qui est de Carleton-Charlotte. Monsieur Walter Deakon, vous avez la parole.

M. Deakon: Merci, monsieur le président. Je n'ai pas beaucoup de questions à poser. Concernant le premier point soulevé par M. Bélanger, j'ai remarqué qu'on parle d'éléments additionnels de revenu qui seraient imposables; on parle d'inclure les paiements d'assistance sociale ainsi que les prestations de grève ainsi que les allocations familiales. Je tiens à signaler que tout le régime social de prestation est en train d'être révisé dans ce moment par le gouvernement et je crois bien que les versements des allocations familiales, et les paiements d'assistance sociale n'iront qu'à ceux qui en auront grandement besoin. Je pense qu'inclure ces prestations ne servira à rien parce que les gens qui toucheront ces prestations ne seront pas imposés de toute façon.

M. Bélanger: Si tel est le cas, pourquoi ne pas les inclure dans le revenu? Je crois que vous voyez le problème qui se présente. On parle beaucoup bien sûr de l'impôt négatif, mais je ne comprends pas encore ce que cela veut dire. En tout cas, on en parle beaucoup. Je pense que c'est probablement l'inclusion de toute forme de revenu quelles que soient les sources, quelle que soit la nature de cet argent. Il y a également le fait que vous avez accru l'assiette fiscale des contribuables considérablement et je ne m'y oppose pas à condition que les déductions soient bien

[*Texte*]

designed or are of a sufficient amount to provide a person with the supposedly poverty level of income, or whatever these people decide on, and I do not think there should be any objection to including these amounts in income for taxation purposes.

Mr. Deakon: I mean that it might be superfluous to put it in, and this is the point.

Mr. Bélanger: Perhaps in some cases it is not.

Mr. Deakon: You are saying that it should be put in relation to abuses.

Mr. Bélanger: I am not worried about abuses. If you are thinking of equity of inclusion of income, if a person is on welfare for three months and works for nine months and his neighbour works for 12 months, why not include the welfare pension as part of his gross income?

Mr. Deakon: I see. With reference to the Province of Newfoundland, do you know whether it charges or levies estate taxes?

Mr. Bélanger: The Province of Newfoundland has the same agreement, except for certain prescribed provinces, with respect to estate tax. It is collected by the provincial government and so much is remitted to the province.

Mr. Deakon: No, does the provincial government as such levy its own estate taxes?

Mr. Bélanger: No, the policy on estate tax as set up by Ottawa is under the licensing agreement or the agreement between the provinces and the federal government.

Mr. Deakon: I see. I was wondering, if they were given the right to collect their estate taxes themselves, whether that would be...

Mr. Bélanger: I think they have the right. All they have to do is to withdraw from the agreement with Ottawa.

Mr. Deakon: Thank you, that is all.

The Chairman: Mr. Bélanger, I think you said that you support the Canadian Chamber of Commerce brief?

Mr. Bélanger: Yes.

The Chairman: When I said they had a full day before us I made a mistake. It was the Canadian Institute of Chartered Accountants that had a full day. I understand that you

[*Interprétation*]

établies ou soient d'un montant assez suffisant pour donner à des gens même au seuil de la pauvreté, un revenu convenable. Alors pourquoi devrait-on s'opposer à ce que l'on inclue ceci aux fins d'impôt?

M. Deakon: Je veux dire que c'est tout simplement superflu, de les inclure.

M. Bélanger: Peut-être dans certains cas ce n'est pas superflu.

M. Deakon: Vous dites que cela devrait être inclus concernant les abus.

M. Bélanger: Les abus ne me préoccupent pas. Si vous pensez à l'équité d'inclure le revenu, si une personne par exemple reçoit une prestation pendant trois mois et travaille pendant neuf mois, et que son voisin travaille pendant douze mois, pourquoi ne pas inclure justement cette prestation pendant trois mois comme faisant partie de son revenu?

M. Deakon: Je vois. En ce qui concerne la province de Terre-Neuve, savez-vous si la province de Terre-Neuve impose des droits sur les biens transmis par décès?

M. Bélanger: La province de Terre-Neuve a les mêmes accords, sauf pour certaines provinces désignées au sujet de l'impôt sur les biens transmis par décès. Le gouvernement provincial les perçoit et une partie revient à la province.

M. Deakon: Est-ce que le gouvernement provincial perçoit ses propres impôts sur les biens transmis par décès?

M. Bélanger: Non. La politique établie au sujet de l'impôt sur les biens transmis par décès a été imposée par Ottawa aux termes d'une entente avec les provinces.

M. Deakon: Je vois. Je me demandais si vous aviez le droit de percevoir vous-même l'impôt sur les biens transmis par décès?

M. Bélanger: Je pense qu'ils ont le droit bien sûr mais tout ce qu'il faut faire c'est de se retirer de l'entente réalisée avec Ottawa.

M. Deakon: Merci. C'est tout.

Le président: Monsieur Bélanger, vous avez dit que vous appuyez le mémoire de la Chambre de commerce du Canada?

M. Bélanger: Oui.

Le président: J'ai commis une erreur lorsque j'ai dit qu'ils avaient passé une journée devant nous. En fait, il s'agissait plutôt de l'Institut des comptables agrées du Canada

[*Text*]

represent the Newfoundland Institute of Chartered Accountants. Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. In item 2 you talk about withdrawals from pension funds at ordinary rates. Are you not satisfied with the averaging provisions that are provided in the...

Mr. Bélanger: In a word, no.

Mr. Danson: Do you have a suggestion to make for more acceptable averaging provisions?

Mr. Bélanger: Personally I like the idea of the block averaging provision that is suggested in the Carter Report, and probably even a bit more liberal than that in the sense that the averaging be both a forward and backward movement and that the threshold amount be much less. I agree with the idea suggested in the White Paper that in the averaging provisions they do not want to be involved being caught in the inflation. I do not feel it is such a bad thing anyway. I think in this case, especially when you are going to have the inclusion of capital gains in income, that your averaging provisions must change. As they are now they are just too restrictive.

Mr. Danson: I see. Thank you. The other question I had in mind was in relation to item 4. You make an interesting suggestion there which presumes that you are going to differentiate between capital gains and other types of income.

Mr. Bélanger: That is right.

Mr. Danson: Which of course is not set forth in the proposals. You suggest a rate of 50 per cent rather than full rates. Is that correct?

Mr. Bélanger: The recommendation is that we forget about the differences between the widely-held and the closely-held corporations and go for the widely-held concept totally for all corporations in Canada.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Bélanger: Then at that point only the half inclusion of capital gains for a specified period and then a step-down basis during a period of time.

Mr. Danson: Reduced over a length of time until you reach a level of 25 per cent.

[*Interpretation*]

qui était venu témoigner. Ici même à Terre-Neuve, vous représentez l'institut des comptables agrées. Monsieur Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président. En ce qui concerne l'article 2, vous parlez de retrait des fonds de pension aux taux ordinaires. Est-ce que vous n'êtes pas satisfait des dispositions relatives à l'établissement d'une moyenne prévues ici?

M. Bélanger: En un mot, non.

M. Danson: Est-ce que vous avez une suggestion à nous faire concernant les dispositions relatives à l'établissement d'une moyenne?

M. Bélanger: Personnellement, j'aime l'idée d'établir la moyenne en bloc, ce qui est proposé dans le rapport Carter, et peut-être plus libéral que cela. En somme, on tiendrait compte du va-et-vient, il y aura un montant au seuil qui serait inférieur. Je suis en faveur de l'idée du Livre blanc voulant qu'on ne soit pas pris dans la spirale inflationniste en ce qui concerne les dispositions relatives à l'établissement d'une moyenne. Je ne crois pas que ce soit une si mauvaise chose de toute façon. Je crois que dans ce cas-ci, notamment puisqu'il y aura l'insertion des gains de capital, il faut changer les dispositions relatives à l'établissement d'une moyenne. Les dispositions sont trop strictes présentement.

M. Danson: Je vois. Merci. L'autre question que j'avais à poser concerne l'article 4. Vous faites une suggestion intéressante qui suppose que vous allez établir une distinction entre gains de capital et autres types de revenu.

M. Bélanger: C'est vrai.

M. Danson: Ceci évidemment n'est pas inclu dans les propositions. Donc, vous proposez un taux de 50 p. 100 plutôt que le taux intégral. C'est correct?

M. Bélanger: En fait, nous proposons qu'on laisse tomber la distinction qui existe entre la société privée et la société publique. Nous pensons que toutes les sociétés au Canada devraient être publiques.

M. Danson: Oui.

M. Bélanger: Donc, on inclut à moitié, les gains de capital pour une période spécifiée et ensuite il y a un barème régressif qui s'échelonne au cours d'une période de temps.

M. Danson: Réduit pendant une période de temps jusqu'à ce qu'on atteigne un niveau de 25 p. 100.

[*Texte*]

Mr. Bélanger: Ten to twelve years later.

Mr. Danson: Another point I want to bring up, which is perhaps not specific to your brief, but implied in some of the things you have said and the fact that you support the Chamber of Commerce brief, which had some interesting points to make, is part of the concern the number of factors that business has to contend with generally? First of all, there are the normal concerns of business of financing, your market, your competitive position, production, tariff, personnel, labour relations, and so forth, and then at the current time when we are in the process of discussing tax reform—I do not know if there is ever a good time to discuss tax reform—but we have just gone through and are adjusting to the effects of the Kennedy Round and now we have a tight money situation and high cost money and high interest rates and there is a certain uncertainty as a result of the position of the stock market at the present time and I think a concern that is justified and it is not uncertainty as a result of the proposals in the hearings that we are participating in. In other words, except for some obvious exceptions which have been isolated, if the proposals in their main form were introduced but were phased-in over a long period of time so that business would have an opportunity to adjust to perhaps one or two changes at a time rather than an awful lot of changes at one time would this relieve your concern?

Mr. Bélanger: I think this is a loaded question, but I think the implementation of certain aspects, certain sections of the White Paper, could be carried out step by step over a period of years. This is the only problem I would worry about then, not knowing what would happen with respect to the transitional or the connecting legislation to carry this out, and whether this is possible in certain aspects I am not sure. However, I am afraid that if you threw the whole White Paper the way it is now into the economy—I am not an economist—there would be a reaction to the White Paper, or certain aspects of it, and which one is it and how much does it cost? I am not sure, and I do not think anybody is sure, especially when I hear Ontario bickering with other provinces.

• 1110

Mr. Danson: Yes, but what we are trying to get at is not asking you really if you accept all the proposals.

Mr. Bélanger: No, no. What I am saying for example, let us take the proposals relating to real estate.

[*Interprétation*]

M. Bélanger: De 10 à 12 ans après.

M. Danson: J'aimerais soulever un autre point. Ceci ne se rattache peut-être pas directement à votre mémoire, mais est implicite dans ce que vous dites. Puisque vous appuyez évidemment le mémoire de la Chambre de commerce, qui avait présenté des points intéressants, est-ce que les entreprises doivent accepter un certain nombre de soucis comme ceux-ci? D'abord il y a le financement, il y a une position concurrentielle à défendre, la production, les tarifs, les douanes, le personnel et les relations ouvrières et le marché. En ce moment, puisque nous discutons de réforme fiscale, (je ne sais pas s'il y a un bon moment de le faire), mais en tout cas, nous nous ajustons bien aux conséquences des négociations Kennedy et puis il y a le haut taux d'intérêt bien sûr, la restriction de la monnaie, le coût élevé de la monnaie. Il existe une certaine incertitude en ce qui concerne la position de la bourse. Bref, cette incertitude découle peut-être des propositions du Livre blanc et de toutes ces délibérations sur la réforme fiscale. Autrement dit, sauf pour quelques exceptions mises à part, si les propositions pouvaient être introduites graduellement afin que l'industrie puisse s'ajuster à un ou deux changements à la fois plutôt que de procéder à une modification radicale, est-ce que cela diminuerait nos soucis?

M. Bélanger: C'est une question vaste. Je pense que l'application de certains aspects, de certaines dispositions du Livre blanc pourrait être faite graduellement au cours d'une certaine période de temps. Je ne connais pas évidemment ce qui arriverait aux projets de lois transitoires et s'il est possible d'appliquer ceci graduellement. Si vous appliquiez immédiatement les propositions du Livre blanc, il y aurait une réaction au Livre blanc, ou au sujet de certains aspects. Combien est-ce que ça va coûter? Je ne sais pas. Personne n'est sûr en fait, surtout quand je vois l'Ontario se quereller avec les autres provinces.

M. Danson: Oui, mais je ne vous demande pas vraiment si vous acceptez toutes les propositions.

M. Bélanger: Non, non. Ce n'est pas ce que je veux dire. Prenons par exemple la proposition qui touche aux immeubles et biens immobiliers.

[*Text*]

Mr. Danson: Yes.

Mr. Bélanger: Now, what effect is that going to have on the realty market? What about the other aspect with widely-held and closely-held corporations if we have realty companies, public companies? Maybe the two are intertwined, maybe they are not, I do not know. I would like to see these things implemented on a one-by-one basis.

Mr. Danson: In other words, part of the concern is the fear of the consequences? If you have an opportunity to see what the consequences are, then you can move onto stage two?

Mr. Bélanger: That is right. If you can and the point is, if you throw it in one bundle what part do you take out to correct something in which you are not quite sure what happened?

Mr. Danson: That is part of our problem too. Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, representations are being made by the Newfoundland Board of Trade and the emphasis is on growth. In the third paragraph of item 5 on page 2, the somewhat unique suggestion is made that investment credit be granted in the increase in the investment and business assets, and a couple of lines below that the equity base be defined as the aggregate of business income.

Could we have a little elaboration? I can see a situation where fixed assets might not be utilized in their present ownership. If a small company acquired them it might lead to a good deal more development and a good deal more growth. Do you have in mind that this would be included as an incentive towards that sort of thing?

Mr. Bélanger: Again, the bulk of the discussion or the arguments I have heard on small companies in Canada is the fact that in the formative years these corporations should be allowed a certain incentive. It is pretty well predominant in the Common Market countries that there be some sort of incentive or investment credits allowed these small companies. Going back to equity to some extent, this incentive or this lower tax rate, call it what you will, has got to be only for a certain amount or a certain time. After that if a company is not viable I do not think it has a right to exist; but in the formative years, yes.

[*Interpretation*]

M. Danson: Oui.

M. Bélanger: Quelles répercussions futures y aura-t-il sur le marché? Les dispositions sur les sociétés publiques et les sociétés privées s'il y a des sociétés d'immobilisation, des sociétés publiques? Les deux sont peut-être reliées, peut-être que non, je ne sais pas. J'aimerais que ces choses soient mises en œuvre une à la fois.

M. Danson: En d'autres mots une partie de votre préoccupation c'est la crainte des répercussions? Si vous avez le moyen de voir quelles sont les répercussions, vous pouvez alors passer à la deuxième étape?

M. Bélanger: C'est exact. Si vous le pouvez et c'est là le point; si l'on considère l'ensemble à quelle partie faut-il remédier quand on est pas sûr de ce qui s'est produit?

M. Danson: C'est aussi un de nos problèmes. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, la chambre de commerce de Terre-Neuve présente des instances et insiste sur la croissance économique. Au 3e paragraphe de l'article 5 de la page 2 on fait une proposition assez spéciale au sujet des crédits qu'on devrait accorder en vue de l'augmentation des valeurs d'une entreprise. On dit que la base de l'équité doit être définie d'après l'ensemble du revenu.

Est-ce qu'on pourrait nous donner quelques éclaircissements? Il me semble que l'on pourrait se trouver devant la situation où une valeur fixe ne serait peut-être pas utilisée. Si une petite compagnie achetait ces valeurs, ça pourrait assurer une croissance plus considérable. Est-ce que ceci ne pourrait pas être inclus en vue d'assurer un stimulant économique à ce fait?

M. Bélanger: La plupart des discussions au sujet des petites compagnies au Canada est que dans leurs premières années on devrait leur accorder des stimulants. C'est évident dans les pays du Marché commun, il existe là-bas des stimulants pour l'investissement. Pour revenir à l'équité, ces stimulants ou ce taux d'impôt plus bas ne doivent être accordés que pour un certain montant ou pour un certain temps. Autrement, je pense que si une société n'est pas rentable elle ne devrait pas exister, mais pendant la période où elle s'établit, elle a droit à cette aide.

[*Texte*]

Mr. Flemming: You are saying "viable". How would you measure the growth?

Mr. Bélanger: Presumably, if the arguments you hear that most of the small corporations would go bankrupt because of the change in the tax structure, then, I think there is something wrong. If a company cannot be profitable enough to support itself after a certain number of years of being allowed tax-free credit from the taxing authorities then this company really does not belong in our community. It is just not supporting itself; it is not performing its proper role.

Mr. Flemming: Yes. I was more interested, Mr. Chairman, in the mechanics of doing it than I was in the fact that if a company does not grow and prosper presumably it goes out of business. In the Common Market that is mentioned...

Mr. Bélanger: I think they have different ways of doing it but I would suggest any number of ways in which this could be done to help the smaller corporations. I imagine it has already been suggested to you, if you look at some...

The Chairman: Excuse me, I suggest that is what Mr. Flemming is asking you. You said you may suggest a number of ways; would you suggest a few to the Committee?

Mr. Bélanger: I have suggested one, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes but do you have others?

Mr. Bélanger: Well, another suggestion I made is that you look at some of the other countries in the Common Market and the other industrialized nations to see what they are doing with their small corporations.

Mr. Flemming: I presume the smaller corporations form the greater part of the corporate life of your province?

Mr. Bélanger: As a matter of fact, Mr. Flemming, I do not know how many Newfoundland companies are publicly listed but I think you can put them on my one hand.

Mr. Flemming: Yes, well, it is not unusual in the Atlantic Provinces. I know something about it. That is all, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Mr. Roberts.

[*Interprétation*]

M. Flemming: Comment allez-vous mesurer maintenant la viabilité ou la croissance d'une compagnie?

M. Bélanger: S'il est vrai que la plupart des petites compagnies, feraient faillite à cause de la modification du régime fiscal, alors là je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Si une compagnie ne peut pas être rentable de façon à être autonome après un certain nombre d'années de crédits d'impôt, eh bien cette compagnie n'a pas vraiment sa place dans notre société. Elle n'est pas rentable, elle ne joue pas bien son rôle.

M. Flemming: Oui. Ce qui m'intéresse davantage, ce sont les modalités de réalisation plutôt que dans le fait que si une compagnie n'a pas une croissance normale, elle fait faillite et disparaît. Vous avez parlé du Marché commun, comment...

M. Bélanger: Je pense qu'ils ont d'autres méthodes de réaliser cet objectif, mais il y a un grand nombre de moyens qui nous permettraient d'agir ainsi auprès de ces petites compagnies. J'imagine qu'on vous en a déjà proposé, si vous en étudiez...

Le président: Excusez-moi, c'est justement ce que M. Flemming vous demande. Vous dites que vous pouvez nous proposer un certain nombre de méthodes, pourriez-vous le faire devant le Comité?

M. Bélanger: J'ai déjà proposé une méthode, monsieur le président.

Le président: Oui, mais est-ce que vous en avez d'autres?

M. Bélanger: Eh bien vous pouvez tout simplement vous tourner vers les pays du Marché commun ou d'autres pays industriels et voir ce que l'on fait dans le cas des petites sociétés.

M. Flemming: Je suppose qu'à Terre-Neuve vous avez surtout des petites sociétés?

M. Bélanger: En fait, monsieur Flemming, je ne sais pas combien de sociétés publiques il y a à Terre-Neuve, mais je crois qu'on pourrait les compter sur les doigts d'une seule main.

M. Flemming: Oui, eh bien ça ne surprend pas dans les Provinces atlantiques. J'en sais quelque chose. C'est tout, monsieur le président. Merci.

Le président: Monsieur Roberts.

[*Text*]

Mr. Roberts: I want to direct my questions to section 4 which refers to a distinction between Canadian corporations and artificial criteria and I assume you are referring to the difference between closely-held and widely-held corporations in the White Paper. You then go on to suggest that on share gains the taxation be on a uniform basis for all companies, whether closely-held or widely-held or no distinction at all. But you talk in terms of share gains and you do not mention the provisions for passing on the creditable tax arrangements. Would you also argue that these should be on a uniform basis and presumably on the 50 per cent basis?

Mr. Bélanger: The same way as with the widely-held corporation concept.

Mr. Roberts: So that you would suggest treating what the White Paper calls closely-held corporations as widely-held corporations?

Mr. Bélanger: There would be only one-concept corporation.

Mr. Roberts: Do you not see enormous advantages to trying to maintain the distinction in the sense of encouraging small businesses because of the 100 per cent creditable tax arrangement they would have under the White Paper? You go on in section 5 to proposals for the encouragement of small businesses, but how much thought have you put to the advantages to the small business—because most closely-held corporations would be small businesses—of this 100 per cent creditable tax arrangement?

Mr. Bélanger: Well, right off the top of my head if the corporation is out for growth, then, surely it will not pass out all its retained earnings; it has to retain some. What do you do with the creditable tax which is never paid, especially the two and a half year...

Mr. Roberts: You could pay it in the form of a stock dividend rather than cash.

Mr. Bélanger: But again, why bother? I am sure for most companies integration is fine if you are thinking of a small proprietorship which has its capital base and does not need any more and you can whip it all out. Fine.

Mr. Roberts: If you had adopted the arrangement you suggested in section 4 of treating all companies as if they were widely-held corporations, would the small business not get in fact all the advantages of integration anyway by simply paying out a salary out of its earnings?

[*Interpretation*]

M. Roberts: Je veux poser des questions au sujet de l'article 4 qui traite des différences entre les sociétés canadiennes et des critères théoriques. Je suppose qu'il s'agit de les différences entre les sociétés privées et les sociétés publiques qui sont établies dans le Livre blanc. Puis vous ajoutez que dans le cas de gains en actions l'impôt devrait être uniforme pour toutes sociétés quelles soient publiques, privées ou sans critères. C'est bien en ce qui concerne les gains d'actions, mais vous ne parlez pas ici de dispositions pour acheminer l'avoir fiscal. Pensez-vous qu'il devrait y avoir une base uniforme et que la base de 50 p. 100 soit satisfaisante?

M. Bélanger: Ce serait la même chose que pour les sociétés ouvertes.

M. Roberts: Autrement dit, vous traiteriez ce que le Livre blanc appelle société privée de la même façon que les sociétés publiques?

M. Bélanger: Je pense qu'il devrait y avoir un seul type de sociétés.

M. Roberts: Ne trouvez-vous pas qu'il soit très avantageux de maintenir cette distinction en vue d'encourager les petites entreprises à cause de l'entente de 100 p. cent sur l'avoir fiscal? Vous passez ensuite à la cinquième disposition relative aux stimulants, mais je me demandais si vous avez pensé aux avantages de cette disposition de 100 p. 100 de l'avoir fiscal pour les petites entreprises car la plupart des sociétés fermées seraient des petites sociétés?

M. Bélanger: Eh bien, sans préciser davantage, si une société est en expansion, je pense qu'elle va et qu'elle doit sûrement garder certains revenus. Que faites-vous de l'avoir fiscal qu'on ne paye pas, surtout deux ans et demi...

M. Roberts: Ça peut être payé sous forme de dividendes d'actions plutôt qu'en argent.

M. Bélanger: Mais pourquoi s'en donner la peine? Je suis sûr que l'intégration est avantageuse pour la plupart des sociétés si vous pensez à une compagnie qui a son capital qui n'en a pas besoin davantage et qui peut se passer de ses gains. Ça va.

M. Roberts: Si vous aviez adopté l'accord que vous avez proposé à l'article 4 selon lequel toutes les sociétés sont vues comme des sociétés ouvertes, est-ce qu'en fait les petites sociétés n'auraient pas tous les avantages de l'intégration en versant simplement un traitement provenant de leurs gains?

[*Texte*]

Mr. Bélanger: Again, you know, what are you after? If a company wants to do it that way, especially now with your rates on your middle-income group where you are hit 50 per cent on $24,000, where are you? I do not know what the Committee has done. If I can just go ahead. We do know that England gave up integration two years ago and I wonder if this Committee has thought of talking to the people at the Exchequer in Great Britain why this was done?

Mr. Roberts: I would like to respond to you, I know it is all right for you to wonder and speculate but the Chairman will not let you ask me any questions...

Mr. Bélanger: Oh, I am sorry.

Mr. Roberts: ...which I would love to reply to.

The Chairman: Mr. Bélanger, the Committee is here to get information as much as possible.

Mr. Roberts: I suppose I might wonder out loud that I think we have looked at some of those situations.

In section 4 you say if the distinction is to be maintained and you do not want it maintained, it should be done on the basis of size and growth. What criteria would you suggest we consider as constituting a small or a closely-held company as opposed to a large or widely-held one?

Mr. Bélanger: Any number of criteria. I suggested $250,000 retained earnings when I spoke of the small corporation whereas the criteria established by the union for corporation tax was $500,000 or $1 million, I am not sure. I think it is something the Department of Finance is going to have to look at on a basis of what the revenue consideration is going to be. I do not think you can withdraw from small corporations what they have now especially when you think some of the lending arrangements that have been made on any number of contracts. Do you just say "I am sorry? Your cash flows change as of tomorrow."

Mr. Roberts: Does size relate to assets or to profits?

• 1120

Mr. Bélanger: I think it would be a combination of both. You know, either/or.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Lundrigan.

[*Interprétation*]

M. Bélanger: Vous savez, où voulez-vous en venir? Si une société veut procéder de cette façon, surtout maintenant avec les taux des contribuables à revenus moyens qui s'élèvent jusqu'à 50 p. 100 sur une somme de $24,000, où en êtes-vous? Je ne sais pas ce que le Comité a fait. Je vais tout simplement continuer. Nous savons que l'Angleterre a abandonné l'intégration il y a deux ans, et je me demande si votre Comité a songé à consulter le ministère des Finances en Grande-Bretagne pour voir pourquoi on l'a fait?

M. Roberts: J'aimerais pouvoir vous répondre. Vous avez parfaitement raison de spéculer, mais le président ne vous permettrait pas de me poser des questions...

M. Bélanger: Mes excuses.

M. Roberts: ...auxquelles je serais ravi de répondre.

Le président: Ces réunions du Comité ont pour but d'obtenir des renseignements autant que possible, monsieur Bélanger.

M. Roberts: Si on me permet de répondre je puis vous dire que, en effet, on a songé à ces autres cas.

En ce qui concerne l'article 4, vous dites que si l'on maintient la distinction, ce que d'ailleurs vous ne voulez pas, ça devrait être établi selon l'ampleur et la croissance de la société. Quel barème proposeriez-vous pour faire la distinction entre une société petite ou privée et une société publique ou grande?

M. Bélanger: Il y a plusieurs façons. J'ai proposé la somme de $250,000 par exemple pour une petite société. Le rendement de $500,000 ou 1 million, je ne sais pas au juste. C'est, je crois, quelque chose que le ministère des Finances ou le Trésor devra étudier contre lesdits revenus. Je ne crois pas que l'on puisse enlever aux petites sociétés ce dont elles jouissent présentement, surtout lorsque vous songez aux ententes sur les prêts qu'elles ont pu faire dans nombre de contrats. Est-ce qu'on dit simplement, «Je m'excuse. Votre caisse sera de tel montant à compter de demain?»

M. Roberts: Est-ce que l'ampleur se rattache aux valeurs ou aux profits?

M. Bélanger: Je crois que ça se rapporte aux deux à la fois, ou à l'un ou l'autre.

M. Roberts: Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Lundrigan.

[*Text*]

Mr. Lundrigan: Thank you, Mr. Chairman.

Page 2, section 5 refers to small corporations. The presentation of the brief indicates that the impact on Newfoundland would be relatively greater if the present incentive is eliminated for small corporations because of the fact that in Newfoundland we have higher ratio of small corporations to corporations generally than we do, say, in most provinces in Canada. Could you give us some indication of whether you can substantiate that or not.

Mr. Bélanger: The last share list number in the registry office here, ourselves, shows 3,600 as the number of companies that have been registered for shares. A number of these are dormant. I think I mentioned a minute ago that I do not believe there are more than four or five companies in Newfoundland—and maybe I am even exaggerating this figure—listed on the stock exchange. That is an indication of the number of closely-held or privately-held firms that there are in Newfoundland.

Mr. Lundrigan: Have you made any effort to solicit the opinions of small businessmen, small corporate enterprises around the province, and would you say that your presentation, your position and your attitude towards the White Paper reflects the business community of Newfoundland?

Mr. Bélanger: If you take an average, yes, whatever an average is worth. To a point it does.

We did send questionnaires around to all our members as a matter of fact. We received certain replies which we would think were, more than likely, from the most informed, and from there we just prepared our paper.

Mr. Lundrigan: The reason I asked the question is that, like most elected members of the House of Commons, we are interested in the proposed reforms. There has been a minimum of response from the Newfoundland community. I do not know how many thousands of letters I have received from every province across Canada but there have been very few from the province of Newfoundland. I wondered what was the reason for this. This was the basis for my question.

Can you indicate whether you have had any indication from small business people that they will not expand or will not invest in or develop their businesses to the extent that they have been doing if the proposed White Paper is implemented into legislation?

Mr. Bélanger: No.

Mr. Lundrigan: You have not?

[*Interpretation*]

M. Lundrigan: Merci, monsieur le président. A la page deux, article cinq, vous parlez de petites sociétés. Selon le mémoire, les répercussions sur Terre-Neuve seraient plus considérables si les stimulants actuels étaient supprimés pour les petites entreprises parce que, à Terre-Neuve, il y a une beaucoup plus grande proportion de petites entreprises par rapport, par exemple, à la plupart des autres provinces du Canada. Alors, pourriez-vous nous dire si vous pouvez ou non, justifier cette affirmation?

M. Bélanger: D'après le bureau d'enregistrement ici, il y a 3,600 compagnies qui ont des actions. Quelques-unes sont inactives. Je crois avoir déjà dit que je ne pense pas qu'il y ait plus de 4 ou 5 compagnies terre-neuviennes inscrites à la Bourse et peut-être que j'exagère même. Ceci vous indique combien de sociétés privées il y a à Terre-Neuve.

M. Lundrigan: Mais est-ce que vous avez cherché à obtenir l'opinion des petits hommes d'affaires dans la province et votre attitude face au Livre blanc traduit-elle bien l'opinion des hommes d'affaires terre-neuviens?

M. Bélanger: En moyenne, oui, si l'on peut donner de la valeur à une moyenne. Jusqu'à un certain point, oui.

Nous avons envoyé des questionnaires à tous nos membres. Nous avons reçu un certain nombre de réponses qui étaient probablement des mieux avisées et à partir de là, nous avons rédigé notre mémoire.

M. Lundrigan: Si je pose cette question c'est que comme la plupart des députés à la Chambre des communes, nous nous intéressons à la réforme fiscale. Il y a eu un minimum de réponse de Terre-Neuve. Nous avons reçu, je ne saurais dire combien de mille lettres de toutes les provinces du Canada, mais très peu de Terre-Neuve. Je me demande à quoi cela tient et c'est d'ailleurs le fondement de mes questions.

Pouvez-vous nous dire si les petits hommes d'affaires vous ont dit qu'ils ne connaîtraient pas d'expansion, qu'ils n'investiront plus ou n'agrandiront plus comme autrefois si les propositions du Livre blanc était mis en œuvre?

M. Bélanger: Non.

M. Lundrigan: Vous n'en avez pas reçues?

[*Texte*]

Mr. Bélanger: You discuss things with people. I think the problem right now is that people do not realize the full impact of this closely-held and widely-held corporation change or the loss if the lower tax rate to small corporations is taken out. It has to have an effect because it will lower the cash flow—anywhere from $6,000 to $11,000 more will flow into the federal Treasury than flowed before. It has to have an effect on the small corporation.

Mr. Lundrigan: Could I ask whether your Board has made an official representation to Ottawa over and above what you are now presenting and, if so, with what response.

Mr. Bélanger: No.

Mr. Lundrigan: You have not made any.

Mr. Chairman, I could ask many questions on small businesses but I guess the position which is presented here today is typical of the positions presented right across the nation. The Committee has had many, many similar presentations and there has been exhaustive questioning and responses. So I will pass.

The Chairman: To add to the information you requested, Mr. Lundrigan, according to the 1967 figures on the distribution of taxable corporations by province and profit size, there were, in Newfoundland, 854 companies. Of those, 722 had a profit of $34,999 or less. Only 132 had a profit of $35,000 or more.

Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, I would like to ask some questions on this matter of treating all corporations alike.

Can I assume from some of your statements that you would prefer a continuation of the present system withsome changes, if corrections are needed, rather than the integration proposal? For instance, you are suggesting that all companies be treated alike. One of the difficulties at the present time in our present tax system is that they are not treated alike and that there are advantages to incorporating at certain points. Therefore, it tends to distort business decisions.

Mr. Bélanger: I think that as long as there will be taxation, part of the consideration in your organization or corporation will be taxation. I do not care what system you follow—

[*Interprétation*]

M. Bélanger: On discute de ces choses-là avec les gens, mais le problème qui se pose, c'est que les gens ne se rendent pas compte de toutes les répercussions de la réforme fiscale en ce qui concerne notamment cette distinction entre les sociétés publiques et privées si l'on supprime le taux fiscal inférieur dans le cas des petites sociétés. Cela va réduire le mouvement des capitaux et de $6,000 à $11,000 de plus va se rendre au Trésor fédéral, ce qui entraînera sûrement des répercussions sur les petites sociétés.

M. Lundrigan: Puis-je demander maintenant si votre Chambre de commerce a présenté des instances officielles à Ottawa en plus ce que vous présentez ici et quelles réactions avez-vous eu d'Ottawa.

M. Bélanger: Non.

M. Lundrigan: Vous n'en avez pas présentées.

Monsieur le président, je pourrais poser bien sûr plusieurs questions sur les petites entreprises, mais je pense que la position adoptée ici est tout à fait typique à celle que nous avons vue à la plupart des régions du Canada. Le comité a eu un grand nombre de mémoires semblables et il y a eu amplement de questions et de réponses. Je vais donc passer outre.

Le président: Pour ajouter aux renseignements que vous avez demandés, monsieur Lundrigan, d'après les chiffres de 1967, la distribution des sociétés imposables par province et par montant de profit, il y avait à Terre-Neuve, par exemple, 854 sociétés dont 722 ont fait un profit de $34,999 et moins. Seulement 32 avaient des profits de $35,000 et plus.

Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Monsieur le président, je voudrais poser des questions à propos de cette idée de traiter toutes les sociétés de la même façon.

Puis-je conclure que vous préférez le maintien du régime actuel avec quelques modifications, s'il y a lieu, plutôt que les propositions visant l'intégration? Vous proposez, par exemple, que toutes les sociétés soient soumises à des conditions semblables. Une des difficultés courantes de la structure fiscale actuelle est qu'elles ne le sont pas et qu'il y a certains avantages à intégrer. Par conséquence, cela tend à brouiller les décisions émanant du monde des affaires.

M. Bélanger: Je pense que tant que la fiscalité existera, il faudra que votre organisme ou votre société en tienne compte. Qu'il s'agisse de n'importe quel méthode, de l'intégration,

[*Text*]

integration, non-integration, closely-held or widely-held corporations—it is going to be there.

Mr. Saltsman: The purpose of integration is to make it more difficult, as I gather it, for these kinds of things to take place. In other words, to sort of jockey around the form of organization for tax benefit. The attempt from integration, as I understand it, is to say that no matter which form you are in, people are going to be treated pretty much the same way.

You made a remark to the extent that if we are going to have integration then all corporations should be treated as widely-held. We could correct some of the abuses in the present system without integration by doing the same thing, by treating all corporations as widely-held for tax purposes. Any business over a certain size would, for tax purposes, have to be considered widely-held as against what we now have where some are treated on one basis and some are treated on another basis.

Would you agree to that kind of a change? Or do you think that kind of a change would be preferable to the provisions in the White Paper?

Mr. Bélanger: My objection basically to the two corporations is that it creates two classes of corporations again. We will have the same problem we are having now.

I must say in the last three or four years the administration of the Department of National Revenue has tightened up the rules and the problem we had with associated corporations has disappeared. A number of things have gone. A number of things which were permissible a number of years ago are no longer so. Administratively they could do it, or by this change in legislation, like ministerial discretion.

I like half-integration. My problem is, I am wondering why England gave it up. I would like to know why. If there are some specific reasons why they gave it up, I think Canada should consider these very strongly.

Mr. Saltsman: They have not given up half-integration.

Mr. Bélanger: They have given up integration altogether, as far as I know.

Mr. Saltsman: Well, the complete integration that Carter recommended. They have half-integration on widely-held and full integration on closely-held corporations.

[*Interpretation*]

de la non intégration, de sociétés fermées ou ouvertes, le problème de la fiscalité se fera sentir.

M. Saltsman: Le but de l'intégration, à ce que je peux voir c'est d'essayer d'éviter de telles choses le plus possible. En d'autres mots de bouleverser l'organisation aux fins fiscales. Selon l'intégration, à ce que je peux comprendre, quelle que soit la constitution des sociétés, elles seront traitées à peu près de la même façon.

Vous avez dit que si nous adoptons l'intégration toutes les sociétés devraient être considérées comme sociétés publiques. Nous pourrions éviter certains abus du système actuel sans l'intégration, en faisant la même chose, toutes les sociétés comme sociétés publiques aux fins de l'impôt. Toute société ayant un certain chiffre d'affaire serait considéré comme société publique au lieu du système actuel selon lequel on traite certaines sociétés d'une façon et d'autres sociétés d'une autre. Êtes-vous d'accord avec cette modification? Ou pensez-vous qu'un tel changement soit préférable aux dispositions du Livre blanc?

M. Bélanger: Mon objection à ces propositions, c'est qu'elle maintient toujours deux genres de sociétés. Nous aurons le même problème que nous avons présentement.

Le ministère du Revenu, au cours des trois ou quatre dernières années a rendu ces règles plus sévères, et le problème des corporations associées a disparu. Nombre de choses ont disparu. Des choses qui étaient admissibles il y a quelques années ne le sont plus. Au point de vue administratif, il serait possible de le faire au moyen d'une modification à la loi, par exemple un arrêté ministériel.

Je préfère le demi-intégration. Mais je me demande pourquoi l'Angleterre y a renoncé. J'aimerais savoir pourquoi. S'il y a des raisons précises pourquoi elle l'a fait, je crois que le Canada devrait y voir de près.

M. Saltsman: L'Angleterre n'a pas abandonné la demi-intégration.

M. Bélanger: Ils l'ont abandonnée tout à fait, en autant que je sache.

M. Saltsman: Eh bien, ils ont abandonné l'intégration complète proposée par la Commission Carter. Ils ont gardé la demi-intégration et ils admettent encore l'intégration totale pour les sociétés privées.

[*Texte*]

Mr. Bélanger: Have they not given up integration altogether two years ago?

Mr. Saltsman: You mean Great Britain?

Mr. Bélanger: Great Britain, yes.

Mr. Saltsman: Yes.

Mr. Bélanger: I would like to know the reasons why.

Mr. Saltsman: I imagine it is because of its administrative problems, possibly.

Mr. Bélanger: I do not know.

Mr. Saltsman: I think it is a good thing for this Committee to look at.

The Chairman: Any more questions, gentlemen? If not, on your behalf, I would like first to thank Mr. Baird for his welcome to the Committee, to St. John's, Newfoundland, to thank the witnesses for the summary they have presented to this Committee and for their presence here today. Thank you very much, gentlemen.

Mr. R. W. Innes (President, St. John's Board of Trade): If I may, Mr. Chairman, have a word as Past President of the Newfoundland and Labrador Chamber of Commerce, I would just like to thank you gentlemen for being here and for giving those of us in business the opportunity to present our cases.

There are a few other words I would like to say. I am, at present, President of the St. John's Board of Trade and the objects of our constitution are that we are interested in the economic, the civic and the social welfare of the community. These today, in 1970, are all interrelated. We cannot separate one from the other. Past images may have put the business person down as only interested in the economic field.

A feeling I have on taxation experts and royal commissions is that we should have in Canada a royal Commission of behavioural scientists to look into the motivation, the initiative of the individual. What motivates him to produce, because our gross national product is probably one of the most important things in Canada. Royal commissions, taxation committees and various things could be subcommittees, because these would look after the work the behavioural scientists would work on. Taxation as far as money is concerned, welfare, unemployment, labour, the importance of a job to an individual—all these things are important in the motivation of an individual to produce.

[*Interprétation*]

M. Bélanger: N'ont-ils pas abandonné l'intégration tout à fait il y a deux ans?

M. Saltsman: Vous parlez de la Grande-Bretagne?

M. Bélanger: Oui, de la Grande-Bretagne.

M. Saltsman: Oui.

M. Bélanger: Je voudrais connaître les raisons.

M. Saltsman: J'imagine que c'est à cause de problèmes administratifs, peut-être.

M. Bélanger: Je ne sais pas.

M. Saltsman: Le Comité ferait bien d'y réfléchir.

Le président: Vous n'avez pas d'autres questions, messieurs? Alors, au nom du Comité, je voudrais remercier M. Baird de son accueil au Comité à St-Jean, Terre-Neuve. Nous remercions les témoins du résumé qu'ils nous ont présenté et d'être venus. Merci beaucoup, messieurs.

M. Innes (Président, Chambre de commerce de St-Jean): Monsieur le président, en tant qu'ancien président de la Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador je remercie ces gens d'être venus pour nous permettre, nous les hommes d'affaires, d'exprimer nos convic ions.

J'aimerais ajouter quelques mots. Je suis actuellement président de la Chambre de commerce et l'objet de notre constitution est que nous sommes intéressés au bien-être économique, et social de la collectivité. Nous ne pouvons pas de nos jours, dissocier nos intérêts économiques, tout se touche. Par le passé on a pu croire que les hommes d'affaires ne s'intéressaient qu'au domaine économique.

L'impression que j'ai des spécialistes de l'impôt et des commissions royales d'enquête c'est qu'il devrait y avoir au Canada une commission royale du comportement pour étudier la motivation, l'initiative de la personne. Qu'est-ce qui la pousse à produire, parce que le produit national brut, c'est probablement la chose la plus importante au Canada. Les commissions royales d'enquête, les comités de l'impôt et d'autres pourraient être des sous-comités, parce que ceux-ci s'occuperaient du travail auquel les spécialistes du comportement seraient affectés. L'impôt en autant qu'il s'agit de l'argent, le bien-être, le chômage, le travail, l'importance de l'emploi à la personne, sont autant de choses qui poussent la personne à produire.

[*Text*]

I would also like to make a remark here in connection with small business. Mr. Lundrigan has mentioned small business. I am very concerned about small business, in Newfoundland in particular.

Possibly one of the things wrong with the Chamber of Commerce in Newfoundland is that we do not have sufficient small business people within the organization. Of course, we are aiming to enlarge the number to encourage individuals, professional people, trade people, business people, to join the Chamber of Commerce. The idea is that we could be more able to speak for small businesses. A lot of small businesses do not have a spokesman. This is the great difficulty. When it comes to the small business people, they are divided and are conquered.

• 1130

My concern here in the Newfoundland is not a province for handouts—is that we have the motivation, that we have the initiative and the ability provided so that we can produce ourselves, so that we can pull ourselves up by our own bootstraps, and in this regard I am concerned about the growth in Newfoundland of chain operations. We see this not only here. We see this on the mainland where we see hundreds of small little individual operators taken out where chain operations are going in. Where taxation has its part, I do not know. But I think the small business people, the small closely-held corporations, need some special incentive, whichever it is, to be able to give them an opportunity to stay in there.

In the United States there is the Senate committee on small business. There is a Senator who is very, very active because I think he agrees, and the Senate Committee agrees, that the basis in the States of their ability to produce has been as private individuals, with the individual who has the initiative, who is motivated to produce, and the United States was built on this particular basis.

I often think that we do not have the same in Canada. I think we are going more for a planned economy, and there is a difference here that we are losing the initiative of the individual. I do not think it is possible today for an individual to become a George Weston or an E. P. Taylor. Whether you consider that this is good or not, I do not know. But in Newfoundland in particular we are witnessing, as in Ontario, that the towns will start to look all alike, with the chains of operations going down the street, and we are possibly going to lose our business individual working in the community, which I think is the strength of the community as well.

National organizations no doubt have their place, but in a community I often wonder,

[*Interpretation*]

J'aimerais aussi faire une petite remarque à propos des petits commerces dont a parlé M. Lundrigan. Les petits commerces me préoccupent beaucoup, surtout en ce qui a trait à Terre-Neuve.

Une des choses qui manquent à la Chambre de commerce de Terre-Neuve est que nous n'avons pas un assez grand nombre de petits commerçants au sein de notre organisme. Nous nous efforçons, bien sûr, d'augmenter le nombre de personnes, d'encourager les gens d'affaires à faire partie de la Chambre de commerce. L'idée est que l'on pourrait avoir de meilleurs porte-parole pour les petits commerces. Bon nombre de petits commerces n'ont pas de porte-parole. C'est le grand problème. Lorsqu'il s'agit des petits commerçants, ils sont divisés et conquis.

Nous savons très bien que Terre-Neuve n'est pas dans une position facile; cependant, nous avons l'initiative et la capacité de produire des choses nous-mêmes. Nous pouvons vraiment voler de nos propres ailes; je m'intéresse surtout à la croissance des opérations à la chaîne à Terre-Neuve. Des centaines de particuliers sont engloutis par les grosses entreprises. Je pense que les petites sociétés fermées ont besoin d'un encouragement quelconque pour qu'elles puissent vraiment concurrencer.

Aux États-Unis, il existe un comité du Sénat qui s'occupe des petites entreprises. Il y a un sénateur qui travaille énormément parce que, selon moi, il est d'accord, ainsi que le comité, pour dire que la motivation concernant la production aux États-Unis vient de l'individu qui veut produire à tout prix; les États-Unis sont un pays qui s'est formé grâce à cette initiative.

Nous n'avons pas les mêmes talents au Canada; nous nous dirigeons plus vers une planification de l'économie et nous perdons l'initiative de l'individu. Je ne crois pas qu'il soit possible pour un individu aujourd'hui de devenir un George Weston ou un E. P. Taylor. A Terre-Neuve, surtout, nous constatons, comme en Ontario que toutes les villes se ressemblent avec les autorités commerciales anciennes et que le travail individuel disparaît dans la communauté, c'est pourtant ce qui faisait sa force.

Les organisations nationales ont vraiment un rôle à jouer. Je me demande souvent quels

[*Texte*]

apart from providing employment, what other benefits they do bring to an area. We are witnessing in Newfoundland at the present time the growth of chains, of chain operations coming in, who possibly have 200 chain stores and can subsidize or undersell or cut their gross profit until such time as they can gain a good share of the market. In the meantime your private individuals, your private firms, are suffering from the competition that this brings about.

I want to thank you once again for the opportunity of being able to present our views here, and I want to welcome you and thank you for coming to Newfoundland, and giving us this opportunity.

The Chairman: Thank you, Mr. Innes. I am sure that the members on an individual basis will take your remarks into consideration. You have mentioned that in the United States they have a committee called the small business committee, but in the House of Commons the rules for committees are different. We study and take for consideration only matters that have been referred to us by the House of Commons, but I am sure the members on an individual basis will take your remarks into good consideration.

Again, gentlemen, thank you very much.

Mr. Innes: Thank you.

The Chairman: Now, gentlemen, members of this Committee, I will ask your guidance. We have on our list another group, the Newfoundland Association of Architects, and the policy laid down in Ottawa was that your Committee hear only those who have submitted briefs ahead of time.

About two weeks ago or 10 days ago, the Newfoundland Institute of Chartered Accountants asked to be heard when your Committee was in St. John's, Newfoundland, and they were told that no doubt the members would agree if they have time available. Secondly, it was suggested to me that if you decide to hear the Newfoundland Institute of Chartered Accountants and we have the other group, the Chairman will forget about the clock and we will go on until the time we are through with the first or the second group. Is it agreed on both counts?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: I will ask the representative of the Newfoundland Association of Architects to come to the front.

Mr. Paproski: Are both groups represented?

The Chairman: Yes, sir. The Institute of Chartered Accountants is represented by Mr. Bélanger.

[*Interprétation*]

avantages sociaux, hors le travail fourni dans la communauté, elles apportent à un secteur. A Terre-Neuve, nous sommes témoins de la croissance de ces activités, des magasins à chaînes qui ont à peu près 200 succursales et qui peuvent fournir des subsides, vendre à bon marché, réduire les profits jusqu'à ce qu'ils puissent obtenir des bonnes actions sur le marché. Les sociétés privées souffrent de la concurrence.

Je vous remercie une fois de plus de nous permettre de dire notre opinion et je veux vous souhaiter la bienvenue et vous remercier d'être venus à Terre-Neuve.

Le président: Merci, monsieur Innes. J'espère que les députés tiendront compte de vos remarques. Vous avez mentionné qu'aux États-Unis il y a un comité sénatorial appelé le comité des petites entreprises mais, à la Chambre des communes, les règlements sont différents pour les comités. Nous étudions et nous ne tenons compte que des questions qui nous sont confiées par la Chambre des communes, mais je sais que les députés, sur le plan personnel, tiendront compte de vos remarques.

Merci.

M. Innes: Merci.

Le président: Maintenant, messieurs membres du Comité, je demande vos conseils. Sur notre liste nous avons l'Association des architectes de Terre-Neuve. A Ottawa nous avions décidé d'écouter seulement ceux qui avaient présenté des mémoires.

Il y a 10 jours, l'Institut des comptables agréés de Terre-Neuve a demandé à exprimer ses opinions lorsque notre comité était à Saint-Jean de Terre-Neuve et on a apprit que les députés accepteront de les entendre s'ils en ont le temps. Deuxièmement, on avait proposé, si vous vouliez entendre l'Institut des comptables agréés de Terre-Neuve, que le président oublie l'horaire et nous accepterons d'entendre le mémoire avec la première ou la deuxième association. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je demande aux représentants de l'Association des architectes de Terre-Neuve de se présenter à la table.

M. Paproski: Les deux groupes?

Le président: Oui monsieur. L'Institut des comptables comptables agréés représenté par M. Bélanger.

[*Text*]

Gentlemen, we have before us the representative of the Newfoundland Association of Architects. On my right is Mr. Frank Noseworthy, Member of Council, and I will ask him to introduce the other members with him today.

Mr. Frank Noseworthy (Member of Council for Newfoundland Association of Architects): On my right is Mr. David Baird of the chartered accountants firm of Baird and Baird who were our consultants in preparing this brief, and Mr. George Cummings who is also a Member of the Council of the Newfoundland Association of Architects.

Gentlemen, briefly the Newfoundland Association of Architects is an incorporated body representing the members of the profession on a provincial level and also a component association of the Royal Architectural Institute of Canada, representative of this profession on the national level.

The brief submitted by the Institute and the provincial association to the Commons Committee has, we fell, strongly indicated our concern regarding the government White Paper proposals for tax reform as it affects the architectural profession. Since most matters relative to the architectural profession and the construction industry are well covered in other briefs, we as representatives of the Association which to clarify three recommendations in our brief which we feel should be elaborated on.

Recommendation No. 1 is that architects continue to be able to pay tax on either the cash or the accrual basis. Further to this recommendation, determing taxable income on the accrual basis will necessarily include accounts receivable and the estimated value of work in progress. This is going to be extremely difficult to establish for large projects continuing over a period of more than one year. Progress ceilings are not the answer because payment is never guaranteed within a reasonable period of time, but quite often within the next year.

Some architectural firms have switched to the accrual system in an effort to establish a more accurate financial picture of their operations. However, the cost of hiring in large and continuing projects has imposed hardships necessitating increased working capital. We therefore feel that practising architects should be allowed to choose the cash or the accrual system to pay taxes.

The other recommendation is that all architects continue to be able to deduct from income those expenses that can be established as essential for the development of their practice, including club dues, entertainment, pro-

[*Interpretation*]

Messieurs, nous accueillons le représentant de l'Association des architectes de Terre-Neuve. A ma droite, il y a M. Frank Noseworthy, membre du conseil, à qui je demanderais de présenter ses collègues.

M. Frank Noseworthy, (Membre du Conseil—Association des Architectes de Terre-Neuve): A ma droite, M. David Baird, comptable agréé de l'entreprise Baird and Baird qui nous a aidé à préparer ce mémoire et M. George Cummings, membre du conseil des architectes de Terre-Neuve.

Messieurs, l'association des architectes de Terre-Neuve est un organisme à charte qui est représenté par des membres de la profession au niveau provincial; nous sommes aussi associés à l'Institut royal des architectes du Canada au niveau national.

Le mémoire présenté au Comité des Finances indique nos préoccupations à propos des propositions du Livre blanc sur la fiscalité en ce qui touche la profession, puisque tous les problèmes ayant trait à notre profession et à l'industrie de la construction sont traités dans d'autres mémoires, nous, en tant que représentants de l'Association, désirons éclaircir trois recommandations de notre mémoire qui méritent une explication.

Recommandation numéro 1: que les architectes paient des impôts selon ce qu'ils reçoivent au comptant ou selon la comptabilité d'exercice. Outre ces recommandations, le fait de déterminer le revenu imposable selon la comptabilité d'exercice comprend nécessairement les comptes recevables, ainsi que la valeur approximative du travail en cours. Ce sont des projets qui prendraient plus d'un an pour se réaliser. Les versements ne seraient jamais garantis pendant une période raisonnable. Il faudra attendre jusqu'à l'année prochaine.

Certains bureaux d'architectes ont trouvé de nouveaux régimes pour établir un tableau financier plus favorable de la situation. Mais, de tels projets ont créé des hausses du roulement de capital. Nous croyons que les architectes doivent pouvoir choisir un système favorable aux fins d'impôt.

Nous recommandons que tous les architectes puissent déduire des revenus les dépenses qui sont essentielles au développement de leur bureau y compris les frais de club, de promotions de voyage. Nous reconnaissons

[*Texte*]

motion, travel, and so on. Further to this, we acknowledge the fact that expense account living can be subject to abuse, which we feel is the basis for the White Paper's proposals, to introduce a check on deductible expenses. However, it will impose hardships on the architectural profession because architects are not, as professionals, allowed to solicit business by advertising. Thus our only recourse to client contact and business development is through the media of entertainment and club membership. Our recommendation has considered all the aspects of this item and we request deductions only of expenses legitimately shown as related to the development of architectural practice.

In No. 3, the NAA recommends that educational seminars and conventions continue to be deductible from income for both architects and their employees where these expenses are necessary for them to do business. Further to this item, which we feel is well covered in our brief, consideration must be given to the inherent regional problem concerning the necessity for continuing education which seminars and conventions provide, that is, the impracticability of organizing such affairs in a small province with few professional people. Such affairs are usually held in the larger Canadian cities and necessitate travel expenses on the part of the Newfoundland architect attending. For instance, educational seminars regularly held by the National Research Council are usually conducted several times a year in Ottawa. For the majority of architects in Canada, continuing education is necessary in order to keep pace with advancing technology, and we have no other recourse but to travel and hope that this can be a tax deductible item. This covers the three areas, gentlemen, that we are concerned with as they relate to our practice in this province.

• 1140

The Chairman: Thank you very much, sir.

The main subjects in the brief that you have before you, gentlemen, are income, entertainment expenses, capital cost allowance and averaging. Mr. Deakon.

Mr. Deakon: I have only one question, Mr. Chairman. I notice that you are representing only the architectural profession. Would you not also agree that this should be applicable to the engineering profession, the law profession, and other professions that are not allowed to advertise their services, and who also would, I think, agree with your proposals?

[*Interprétation*]

que des dépenses ne peuvent pas faire l'objet d'abus qui est l'objet des propositions du Livre blanc. Toutefois, la profession d'architecte sera éprouvée parce que les architectes ne peuvent pas, en tant que professionnels, solliciter les gens par annonces. Les seuls recours pour entrer en relation avec le client et le développement des affaires, ce sont les moyens de divertissement et le fait d'être membre d'un club. Après avoir examiné tous les aspects, nous recommandons de déduire seulement les dépenses nécessaires au développement de l'architecture.

Numéro 3: L'Association des Architectes de Terre-Neuve (NAA) recommande que les dépenses causées par les journées d'études et les congrès soient déductibles du revenu pour les architectes et leurs employés lorsque ces dépenses sont nécessaires à leurs affaires. Après ce problème, lequel, selon nous, a été traité à fond dans notre mémoire, nous devons nous occuper du problème régional concernant la nécessité de l'éducation permanente à l'aide de journées d'études et de congrès, ce qui est presque impossible à réaliser dans une petite province où il y a peu de professionnels. Si telles choses réalisent dans les grandes cités canadiennes et nécessitent des frais de voyage de la part de l'architecte qui vient de Terre-Neuve. Les journées d'études tenues régulièrement par le Conseil national de recherches ont lieu habituellement à Ottawa. Pour la majorité des architectes du Canada, l'éducation permanente est nécessaire pour améliorer la technologie et nous n'avons pas d'autre solution que celle de voyager et espérer que les dépenses soient déductibles. Le mémoire que vous avez entre les mains, messieurs, traite des trois secteurs qui nous concernent.

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

Le mémoire que vous avez en main, messieurs, a trait principalement aux revenus, aux frais de divertissements, aux amortissements et aux dispositions d'étalement. Monsieur Deakon.

M. Deakon: Je n'ai qu'une seule question à poser. Je remarque que vous ne représentez que les architectes. Ne croyez-vous pas que vous pourriez aussi parler au nom des avocats, des ingénieurs et des autres professions qui ne peuvent pas avoir recours à la publicité de leurs services et qui, selon moi, pourraient aussi appuyer vos propositions?

[*Text*]

Mr. Noseworthy: Yes, we agree that it should be extended to all professions that cannot advertise.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: I have two or three questions, Mr. Chairman. One is perhaps a question of fact. Let us assume that an architect has a project that takes several years. Do I gather correctly that he waits until the three years work is done before he bills the client?

Mr. Noseworthy: No, there are progress billings as the work progresses at various stages. Probably the most difficult thing to determine is the value of the work as the job progresses from preliminary sketches to working drawing specifications and so on. The biggest problem we find is getting the money in.

Mr. Roberts: When you make your interim billing, you also receive the payment, do you not?

Mr. Noseworthy: Pardon?

Mr. Roberts: When you make your interim billing as the project goes along, do you not also receive payments as a result of that billing?

Mr. Noseworthy: In the majority of cases I would say that—let us say in 50 per cent of the cases we receive payment. But in many cases, for some reason or other payment to the architectural profession seems to be deferred.

Mr. Roberts: I am not a businessman and I would probably want to defer to the member from York North here on this kind of question, but that would seem to me to be an unwise way of proceeding. I would have thought that the architect should insist upon receiving his payment as he goes along. If the primary objection to accrual billing is that you have to wait until your work is done before you get paid, then presumably you might want to develop different billing methods. But really what you should address yourself to is ensuring that you are paid as you go along, rather than be content to wait and be paid at the end.

Mr. Noseworthy: Well, I tell you I do not operate on the accrual system. I believe Mr. Cummings does, and I know Mr. Cummings has run into problems with this system.

[*Interpretation*]

M. Noseworthy: Nous sommes d'accord. Vraiment, notre représentation devrait s'appliquer à toutes les professions qui n'ont pas droit à la publicité.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: J'ai deux ou trois questions, monsieur le président. L'une d'entre elles a trait à un fait précis. Imaginons qu'un architecte mène des opérations qui s'échelonnent sur une période de plusieurs années. Si j'ai bien compris, il attendra la fin des opérations avant de présenter le compte au client?

M. Noseworthy: Non, il y a un mode progressif de facturation au fur et à mesure que les travaux se poursuivent. Le plus difficile est certainement de déterminer la valeur du travail tandis que les opérations avancent, depuis les premières ébauches jusqu'aux détails des plans de travail et ainsi de suite. Le problème le plus ardu consiste à se procurer de l'argent.

M. Roberts: De vos factures en cours de travail vous recevez, n'est-ce pas, des paiements?

M. Noseworthy: Pardon?

M. Roberts: Lorsque vous faites votre facture pendant les travaux, n'en recevrez-vous pas des versements?

M. Noseworthy: Dans la plupart des cas, disons, dans 50 p. 100 des cas, nous recevons des paiements. Mais dans plusieurs cas, on reporte les paiements des architectes à plus tard.

M. Roberts: Je ne suis pas homme d'affaires. Il faudrait peut-être laisser ce genre de question au député de York-North, mais je ne me sentirais pas très sage d'agir de cette façon. Je croyais que l'architecte exigeait de recevoir ses honoraires au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux. Si vous vous opposez d'abord à l'accumulation des factures parce que vous devez attendre que tous les travaux soient terminés avant d'être payés, vous devez alors, j'imagine, chercher à mettre au point d'autres méthodes de facturation. Vous devriez plutôt voir à vous assurer vos honoraires en cours de travail plutôt que de vous contenter d'attendre la fin des travaux pour être payés.

M. Noseworthy: Eh bien, à vrai dire, je ne me sers pas de l'accumulation. Je sais que M. Cummings a connu certains problèmes avec cette méthode.

[*Texte*]

Mr. G. W. Cummings (Member of Council, Newfoundland Association of Architects): One of the problems that we do run into here is establishing the percentage of work that is done on a project. For instance, we can bill at the end of the preliminary stage, and sometimes at the extent of 70 per cent completion. But when you turn a set of drawings over to a client that is 70 per cent complete, in the majority of cases he really does not know whether these are 25 or 30 per cent complete, or whether they are 80 or 90 per cent complete. So really there is always a large leeway there. If you are going to collect on a 70 per cent completion, you have to be more than 70 per cent complete to be able to assure your client that you are not billing him for something that you have not already done.

Mr. Roberts: One question I have relates to the recommendation about travel expenses and so on. I would have thought that architects would be in the privileged position of travelling almost anywhere and claiming this as a business expense. You could go to Chandragah and look at Corbusier buildings. You could travel almost anywhere in the world and find something of interest architecturally to justify the cost of your trip.

How would you distinguish between the legitimate travel expenses of an architect and those that were really for pleasure or perhaps as much pleasure as business? What kind of dividing line or guideline could you give for the assessment of travel expenses for architects? You might even come to Toronto, for instance, and find something of interest there architecturally.

Mr. Cummings: As a matter of fact, sir, there is a showplace on school design in Toronto sometime in October that I would hope to attend.

I am currently doing three schools. If the clients find that I am not interested enough to go to Toronto and find out what is new in school design, then maybe the next commission goes to someone else. So I have to go, whether it is deductible taxwise or whether it is not.

Mr. Danson: I have a supplementary. Would you not agree that it is a pleasure going to Toronto too?

Mr. Cummings: Most decidedly so. I like Toronto very much.

The Chairman: That is not a supplementary. Mr. Danson, you blamed Mr. Flemming for doing this before.

[*Interprétation*]

M. G. W. Cummings (membre du conseil de la Newfoundland Association of Architects): L'un de nos problèmes consiste à établir le pourcentage de travail accompli dans un plan particulier. Par exemple, nous pouvons envoyer des factures à la fin de l'étape préliminaire, et parfois lorsque 70 p. 100 du travail est déjà terminé. Mais, lorsqu'on remet à un client des plans qui sont terminés à 70 p. 100, la plupart du temps il ne sait pas le pourcentage réel d'achèvement; 25 ou 30, 80 ou 90 p. 100. Il y a vraiment toujours là une marge importante. Si nous recouvrons des fonds pour un travail terminé à 70 p. 100, il faut prouver au client qu'on ne le facture pas pour des travaux qu'on n'a pas encore exécutés.

M. Roberts: A propos des recommandations relatives aux frais de voyage, j'aurais cru que l'architecte est en mesure de voyager partout et de déduire ses déplacements en frais de voyage. Il peut aller à Chandigarh pour étudier les réalisations de Le Corbusier. Il peut parcourir le monde pour y trouver des valeurs architecturales et trouver par là une justification à ses dépenses.

Comment peut-on différencier les dépenses d'un voyage pour l'architecture et celles d'un voyage touristique ou encore un mélange des deux? Quel critère peut justifier les dépenses de voyage d'un architecte? Toronto peut à la rigueur, offrir un intérêt strictement professionnel à un architecte.

M. Cummings: En passant, il y a effectivement une exposition sur les plans d'écoles à Toronto en octobre et j'espère y être.

Je travaille présentement à faire trois écoles. Si le client apprend que je ne suis pas assez intéressé pour aller à Toronto voir les nouveautés en matière de conception scolaire, le prochain contrat ira à un autre. Aussi dois-je y aller, que ce soit déductible ou pas.

M. Danson: J'ai une question complémentaire. Ne croyez-vous pas que ce soit également un plaisir d'aller à Toronto?

M. Cummings: Évidemment. J'aime beaucoup Toronto.

Le président: Ça n'a rien de complémentaire, monsieur Danson. Vous avez déjà reproché à M. Flemming de faire une chose semblable.

[*Text*]

May I ask a supplementary, Mr. Roberts? Will you accept as a criteria 80 per cent business and 20 per cent social in such a trip?

Mr. Cummings: I think that would be sensible.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: You would not particularly argue that you should be able to go to Sao Paulo or Buenos Aires and come back and say you looked at quite a few buildings while you were there.

Mr. Cummings: I find it difficult to substantiate an argument like that.

Mr. Roberts: One of the things that caught my eye was your suggestion in relation to Item 6 on the incorporation of professional firms, where it seems to me that you indicate enormous concern about the damaging effects of something that you do not have already. You suggest that if architectural firms incorporated, they would then not be getting the low tax rate on the first $35,000, and this would prevent them from accumulating the working capital necessary to operate a successful professional office. But in point of fact, at least in Newfoundland, they do not have that low rate at the present time.

It is difficult to see why they would be damaged in comparison to their present situation by that change. In fact it would not affect you adversely at all. It would be denying something that you might in the future, if you were setting up an architectural firm, wish to take advantage of, but it is not something that you have now.

Mr. Cummings: I think this particular point is looking to the future. We hope to revise our act, and we feel that we suffer from not being able to incorporate while the engineers can. So really it is a case of getting this point changed in our act, and I think it is really something that we have to go after.

Mr. Roberts: What I would suggest is that you are rushing as fast as you can to take advantage of a loophole that the White Paper is rushing as fast as it can to take away from you. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Paproski.

Mr. Paproski: Thank you, Mr. Chairman. Gentlemen, how many architects are there in Newfoundland?

Mr. Noseworthy: Eighteen.

[*Interpretation*]

Puis-je vous poser une question complémentaire, monsieur Roberts? Seriez-vous d'accord pour accepter comme échelle de valeur 80 p. 100 des dépenses d'affaires et 20 p. 100 des dépenses sociales en pareil cas?

M. Cummings: Ce serait raisonnable.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Vous ne prétendiez pas pouvoir aller à Sao Paulo ou Buenos Aires sous prétexte que vous y visitiez deux ou trois immeubles, sans autre raison?

M. Cummings: Il me serait très difficile de me justifier.

M. Roberts: A l'article 6, sur la constitution des entreprises professionnelles, vous semblez être préoccupé du fait que ces entreprises, une fois constituées, ne bénéficieront plus du bas taux fiscal des premiers $35,000, ce qui les empêcherait d'accumuler les fonds de roulement nécessaires pour faire fonctionner un bureau professionnel. En fait, du moins à Terre-Neuve, les Bureaux professionnels ne jouissent pas, à l'heure actuelle, de ce bas taux.

Alors, je ne vois pas comment leur position devrait être défavorable lors de ce changement. Cela ne vous nuira pas du tout. Ce serait nier quelque chose dont vous pourriez, à l'avenir, tirer profit si vous vouliez fonder une entreprise d'architectes, mais dont vous jouissez à l'heure actuelle.

M. Cummings: Je crois que ceci est conçu en prévision de l'avenir. Nous voulons réviser notre charte, car nous sommes défavorisés, faute de pouvoir nous constituer en société à l'exemple des ingénieurs. Il s'agit vraiment de travailler à modifier sur ce point notre charte. Nous devons vraiment atteindre cet objectif.

M. Roberts: Moi, je dis que vous vous dépêchez de jouir d'une échappatoire que le Livre blanc s'empresse de vous retirer. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Paproski.

M. Paproski: Merci. Combien y a-t-il d'architectes à Terre-Neuve?

M. Noseworthy: Dix-huit.

[*Texte*]

Mr. Paproski: Do you find that there is enough work to keep you people busy?

Mr. Noseworthy: Of the 18 architects, I believe 14 are practicing architects. The other four are employed with other organizations. Yes, I would say there is enough work to keep us busy.

Mr. Paproski: Could I ask one more question, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Paproski: Since the White Paper has been implemented, has there been a delay of construction work or jobs or projects that you can see that would have been carried on with had the White Paper not been implemented?

Mr. Cummings: It is difficult to say what to attribute this to, but during the past year the architectural profession in Newfoundland has suffered very greatly. In our office we paid off something like 10 or 12 people last year, and as a result we suffered very greatly as a firm. We lost money that we are now trying to pick up again. There was a serious regression of business in Newfoundland in the past year.

Mr. Paproski: But it was not a reluctance because of the White Paper, or was it a reluctance because...

Mr. Cummings: It is difficult to say.

Mr. Paproski: I see. That is fine, thank you.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I want to ask a question following Mr. Roberts' question relative to the cash and the accrual form of accounting. Would it not be fair and reasonable to report income actually received when the bill is made, and is that what is usually done now?

• 1150

Mr. Noseworthy: Yes, for cash received.

Mr. Flemming: You render a bill, you get your cash, then you include it in your income...

Mr. Noseworthy: Yes.

Mr. Flemming: ...in the year it is received. Is there anything much wrong with that?

Mr. Noseworthy: No.

Mr. Flemming: Is that not what is being done at the moment?

[*Interprétation*]

M. Paproski: Y a-t-il assez de contrats pour vous garder en affaires?

M. Noseworthy: Sur ces dix-huit architectes, quatorze sont en exercice, quatre autres travaillent pour d'autres organismes. Oui, je pense qu'il y a assez de travail pour nous garder occupés.

M. Paproski: Une dernière question, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Paproski: Depuis la publication du Livre blanc, y a-t-il retard dans la construction à cause des propositions qui y sont contenues?

M. Cummings: Il serait difficile d'établir les relations de causes à effets, mais les architectes de Terre-Neuve ont ressenti de lourdes baisses. Dans notre bureau, nous avons licencié dix à douze personnes, et nous avons en cours par là des pertes énormes. Nous essayons encore de rattraper les fonds perdus. L'an passé, à Terre-Neuve, les affaires ont beaucoup baissé.

M. Paproski: Ce n'était pas à cause de la publication du Livre blanc mais plutôt...

M. Cummings: On ne saurait dire.

M. Paproski: Je comprends. Très bien. Merci.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Je voudrais poser une question pour faire suite à celle de M. Roberts, portant sur la base de gestion et la base d'exercice. Ne serait-il pas juste de déclarer le revenu réel reçu au moment de la facturation et est-ce là ce qu'on fait habituellement?

M. Noseworthy: Oui, pour l'argent reçu.

M. Flemming: Vous remettez une facture, vous recevez l'argent, puis vous faites entrer l'argent dans votre revenu...

M. Noseworthy: Oui.

M. Flemming: ...dans l'année où vous recevez l'argent. Est-ce qu'il y a quelque chose de répréhensible à cela?

M. Noseworthy: Non.

M. Flemming: N'est-ce pas ce qu'on fait maintenant?

[*Text*]

Mr. Cummings: If you are doing a large job you could have the job, say, 60 per cent complete but you could bill only when it is 70 per cent complete and most of us go to the 100 per cent completion stage before we bill. Now if you do not pass the transition period at the end of your year with 60 per cent completion you cannot get that cash.

Mr. Flemming: Is this a regulation of your Association or is it just a custom?

Mr. Cummings: It is probably a combination of both. I think the architects across Canada usually bill on this basis and then perhaps it becomes a custom. But it is a very difficult thing to establish with a client that he owes you X dollars because you have a drawing 20 or 30 per cent complete. In fact we as architects find it very difficult to say whether a job is in fact 20 per cent or 40 per cent complete. We keep records in our office on how long it takes to do a job and what drafting time is in it but usually it is difficult to establish definitely what percentage of completion you have arrived at.

Mr. Flemming: And I suppose it has to be pretty uniform or else some other architect would do the business.

Mr. Cummings: That is right.

Mr. Flemming: In respect of entertainment expenses do you think expenses incurred from attending architectural association meetings should be completely chargeable as a proper expense?

Mr. Noseworthy: I think I would have to be very honest about that and say no. I would think there would have to be a percentage arrangement involving business and pleasure. I think the percentage should lean towards the business side of it. But there is a certain amount of pleasure activities involved in attending conventions. It is really a combination of both.

Mr. Flemming: Do you think 80-20 might be out of the way?

Mr. Cummings: I personally do not think so.

Mr. Flemming: That is all, Mr. Chairman. Thank you.

Mr. Roberts: Is there no flexibility at all on this billing procedure? Whether it has any validity or not, the objection to the billing procedure is that that would give you over a three or four-year project considerable leeway in deciding when you were going to

[*Interpretation*]

M. Cummings: Dans un grand projet, les travaux pourraient être terminés, disons, à 60 p. 100, mais vous pourriez seulement facturer votre travail lorsque les travaux atteindraient 70 p. 100. La plupart d'entre nous attendent la fin des travaux pour envoyer la facture. Si l'exécution des travaux n'a pas atteint 60 p. 100 à la fin de l'année, vous ne pouvez obtenir l'argent.

M. Flemming: Est-ce une tradition ou un règlement de votre association?

M. Cummings: Probablement un mélange des deux. Les architectes dans tout le Canada envoient des factures de cette façon et ça devient une tradition, je crois. Il est très difficile de dire à un client qu'il vous doit tant de dollars parce que vos plans sont achevés à 20 ou 30 p. 100. De fait, en tant qu'architectes, nous pouvons difficilement dire si le travail est terminé à 20 ou à 40 p. 100. Nous gardons des dossiers au bureau sur le temps d'exécution d'un travail et le temps consacré aux plans, mais d'habitude, il est difficile de déterminer où l'achèvement en est rendu.

M. Flemming: Vous devez vous en tenir au même critère, je suppose. Sinon, un autre architecte ferait l'affaire.

M. Cummings: C'est exact.

M. Flemming: En ce qui concerne les dépenses de représentation, pensez-vous que les frais subis aux réunions de l'Association des architectes devraient être complètement imputables comme de véritables frais?

M. Noseworthy: Je dirais non pour être très honnête. Il faudrait fixer un pourcentage pour tenir compte des affaires et du divertissement. Le pourcentage devrait être plus favorable aux affaires. Toutefois, les congrès comprennent un certain montant de plaisir. Il s'agit vraiment d'un mélange des deux.

M. Flemming: Croyez-vous que 80-20 serait juste?

M. Cummings: Je ne le crois pas.

M. Flemming: C'est tout, monsieur le président. Merci.

M. Roberts: Est-ce que la façon de faire les factures n'est pas flexible? Valable ou pas, l'objection à la façon de faire les factures est qu'elle donnerait, pendant un travail de trois ou de quatre années, assez de liberté pour décider quand vous enverriez la facture, ce qui

[*Texte*]

bill, and there could be tax advantages to that for you. You know, you have to bill at certain times in the project. Does the present system really give you some considerable discretion on when you are going to bill? I assume the provision in the White Paper is attempting to deal with the problem that comes from the discretionary aspect of billing that many of the professional people have, particularly for achitects because tehir projects go over such a long period of time.

Mr. Noseworthy: I think the majority of architects really prefer to operate on a cash basis because it does give them control over funds carried from one year to the next. Our main objection really to the accrual system is establishing the basis of payment for jobs that carry over and continue into a number of years. This is particularly true of certain types of work. For instance, hospital work is extremely complicated and involves a lot of professions other than architectural.

The Chairman: Mr. Danson?

Mr. Danson: With reference to the cash basis you mentioned that it gives you the control to carry over your billings into another year. Is not the purpose of the consideration of the change from a cash to an accrual basis the fact that it gives professionals the option of deferral and of averaging at their pleasure, whereas other people in business do not have that privilege?

Mr. Noseworthy: In discussions I have had on the basis of accrual and cash basis of operation I never have felt that this was the argument in favour of it. As a matter of fact—I do not know if you can elaborate on this, David—we felt that the accrual basis was going to be more difficult to implement operating under the present cash system.

Mr. David Baird, C.A., (Auditor, Newfoundland Association of Architects): Yes, I think it is fair to say that, accounting-wise, it obviously is going to be much more complicated to work on the accrual basis. I think the point you are trying to make is that architects and maybe other professional groups are taking advantage of a cash income—in other words billing to suit themselves.

However, I do not think it is really that serious because at some point it has to come in and you have to pay tax on it. Accounting-wise, it probably is a fairly serious problem to set up an architectural practice on the accrual basis because of things that these two

[*Interprétation*]

pourrait vous rapporter des avantages fiscaux. Vous savez que vous devez envoyer une facture à certains moments, au cours des travaux. Est-ce que le système actuel vous laisse assez libre pour décider quand vous enverrez une facture? Je suppose que l'article du Livre blanc essaie d'aborder le problème causé par le pouvoir discrétionnaire de facturer, dont jouissent plusieurs professionnels, surtout les architectes, parce que leurs travaux s'étendent sur une si longue période.

M. Noseworthy: A mon avis, la plupart des architectes préfèrent une base de gestion parce qu'ils peuvent ainsi contrôler l'argent d'une année à l'autre. Notre principale objection au système d'exercice est l'établissement d'une base de paiement pour des travaux qui se continuent pendant quelques années. Le cas s'applique surtout à certains genres de travaux. Par exemple, la construction d'un hôpital est très compliquée et comprend le travail de plusieurs professions autres que l'architectonique.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Je reviens à la base de gestion. Vous avez dit que la base vous permettait de reporter vos factures à une autre année. Si l'on pense changer d'une base de gestion à une base d'exercice n'est-ce pas parce que cela permet aux professionnels de retarder et d'étaler à leur guise, alors que d'autres hommes d'affaires ne jouissent pas de ce privilège?

M. Noseworthy: Au cours des discussions que j'ai eues au sujet de la base d'exercice et de la base de gestion, jamais ai-je estimé que ceci était en faveur de tel ou tel système. Nous pensions que la base d'exercice serait plus difficile à appliquer que le système de gestion actuel.

M. David Baird, expert comptable, (vérificateur, Association des architectes de Terre-Neuve): Il est juste de dire, je crois, que du point de vue de la comptabilité, il sera évidemment plus difficile de travailler sur une base d'exercice. Je crois que vous voulez faire ressortir l'argument selon lequel les architectes et d'autres groupes professionnels, peut-être, profitent d'un revenu en argent comptant; en d'autres mots, qu'ils fassent des factures pour se satisfaire. Cependant, je ne crois pas que la situation soit si grave parce qu'à un moment donné, il faut que l'argent arrive, et il faut payer l'impôt. Du point de vue de la comptabilité, je pense qu'il est assez difficile

[*Text*]

gentlemen refer to in partial billings, state of completion at year-ends and this type of thing.

Mr. Danson: I am in a small private business, which gets smaller the longer I stay in Parliament, and we do not have that option. You use whatever the existing tax laws are to your best advantage. I think that is considered perhaps a legitimate abuse, if you want to put it in those terms. So the object is to get the most fair tax system that we can so that we are not subject to these great temptations.

By the same token, if I had a particularly good year, if I had a big project and if I were an architect and was getting two big fees in one year which were not likely to occur the following year, I guess I would be inclined to defer my building until the following year on one of those projects. Then I would be averaging beyond that which is permitted other people in trade and commerce.

Mr. Cummings: Mr. Chairman, may I suggest that in my opinion the accrual basis is open to more abuse in that direction from professions like our own than the cash basis for the very reason, which I mentioned a little while ago, that it is almost impossible to say whether a job is 20 per cent or 40 per cent completed. So at the end of the fiscal year an unscrupulous person certainly could work that to his advantage and I would day that nobody but the architectural firm involved really could say what state of completion the job was at.

Mr. Danson: That brings me to my next question. If work in progress were eliminated from the requirement to go on the accrual basis would this then be a much more satisfactory arrangement? In other words, that you specifically can determine, perhaps in consultation with your client, what is billable but eliminate any other work in progress which is questionable. This applies to other professions as well.

The Chairman: Would you include cash and receivables in your suggestion, Mr. Danson?

Mr. Danson: Once they are billed. In other words you do not take work in progress you cannot charge for, if it is a disputable amount?

The Chairman: But they are objecting to both; they are objecting to work in progress and to receivables.

[*Interpertation*]

de faire en sorte qu'un bureau d'architectes fonctionne d'après une base d'exercice, à cause de factures incomplètes, de l'état d'achèvement à la fin de l'année, etc.

M. Danson: Je suis dans une petite entreprise qui devient de plus en plus petite au fur et à mesure que je passe mon temps au Parlement. Nous n'avons pas cette option. On utilise les lois fiscales actuelles à son avantage: c'est un abus légitime si vous voulez. Il s'agit d'obtenir le système fiscal le plus juste possible, pour ne pas subir ces tentations.

Si je connaissais une bonne année, si j'avais un travail important, si j'étais architecte et si je recevais de gros traitements pour une seule année que je ne recevrais pas l'année suivante, je crois que je serais enclin à ne pas se les lois fiscales actuelles à son avantage; A ce moment-là, j'étalerais mon revenu au-delà de la limite permise à d'autres commerçants.

M. Cummings: A mon avis, monsieur le président, la base d'exercice peut donner lieu à plus d'abus de la part de professions comme la nôtre que la base de gestion pour la raison que j'ai mentionnée il y a quelque temps, à savoir qu'il est presque impossible de dire si un travail est terminé à 20 ou 40 p. 100. A la fin de l'année financière, les personnes peu scrupuleuses pourraient très certainement tirer avantage de la situation et personne, sauf la compagnie d'architectes, peut vraiment dire à quel point en sont rendus les travaux.

M. Danson: Ceci m'amène à mon autre question. Si les travaux en cours étaient éliminés des exigences pour aller sur la base d'exercice, est-ce que l'entente serait plus satisfaisante? En d'autres mots, pourriez-vous déterminer, en consultant le client, ce qui peut être facturé et éliminer les travaux en cours dont vous pourriez douter? Le cas s'applique aux autres professions aussi.

Le président: Est-ce que vous allez inclure l'argent et les effets à recevoir, monsieur Danson?

M. Danson: Une fois qu'ils sont facturés. Autrement dit, vous ne pouvez pas accepter des travaux en cours pour lesquels vous ne pouvez demander d'argent, si le montant est contestable.

Le président: On s'oppose aux travaux en cours et aux effets à recevoir.

[*Texte*]

Mr. Danson: But I am asking if we took work in progress out, the same as you might with a lawyer who has a case that goes on. In some cases he can bill, in other cases he cannot bill. It is beside the fact whether or not he receives the money. But there is this whole question of work in progress, which gets pretty hairy at times, and I can see it more so in your profession than in many others. Would this relieve the situation considerably?

• 1200

In other words, if you have arrived at a point where it is definite and you can bill, it is defined and it is perhaps acceptable to your client, you can bill and then it will not be on an accrual basis and it will take the grey area of work in progress out.

Mr. Cummings: I do not know if I completely understand your question, but work in progress could be a substantial amount of your business, and this is the indefinable thing that we are talking about.

Mr. Danson: Yes. As I understand the proposal, to go on an accrual basis it would include work in progress whether you had billed it or not.

Mr. Cummings: Yes.

Mr. Danson: You wold have to put a value on it.

Mr. Cummings: Yes.

Mr. Danson: I am suggesting that if this provision were removed and it is only that which you could give him a bill for and have a legitimate right to expect to collect, then the accrual basis would not be as cruel.

The Chairman: I understand that Mr. Deakon has a supplementary question.

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman. I wonder if the gentleman ever encountered a situation in the architectural profession which was similar to a legal matter. For example, the situation can arise in the legal profession where a case is being litigated, and perhaps for years, and the litigant decides to take the case out of the hands of the particular lawyer that is handling it at that time and the lawyer will bill for the services he rendered but he may not receive any moneys at all. He has to bill immediately on turning the trial over to someone else but he will not get paid until the case is disposed of. Do you ever have the situations where your contract to deal with a certain project is taken out of your hands and given to a different architect?

[*Interprétation*]

M. Danson: Je demande si l'on a éliminé les travaux en cours comme on le ferait dans le cas des avocats dont les causes durent. Dans certains cas il peut facturer, dans d'autres, il ne le peut pas. Il importe peu qu'il reçoive ou non l'argent; il y a toute la question des travaux en cours, qui devient parfois très difficile à régler et surtout dans votre profession plus que dans d'autres. Est-ce que la situation serait plus claire si l'on éliminait les travaux en cours?

En d'autres termes, vous en arrivez à un point où le projet est bien défini et où vous pouvez facturer; on pourrait éliminer la zone grise des travaux en cours et les diriger au moyen d'une comptabilité d'exercice très juste.

M. Cummings: Je ne sais pas si je comprends très bien la question mais les travaux en cours constituent une part très importante de votre entreprise et est la chose indéfinissable dont nous parlons.

M. Danson: Oui. Tel que je comprends la proposition, la compabilité d'exercise comprendrait les travaux en cours que vous les ayez facturés ou non.

M. Cummings: Oui.

M. Danson: Vous allez devoir attribuer une valeur à ceci.

M. Cummings: Oui.

M. Danson: Si cette disposition était supprimée là, vous auriez le droit de vous attendre légitimement à percevoir et alors la comptabilité d'exercice ne serait pas aussi cruelle.

Le président: Vous avez, je crois, une question à ajouter, monsieur Deakon.

M. Deakon: Merci, monsieur le président. Je me demande si ces messieurs ont déjà fait face, en architecture, à une situation semblable à celle qu'on rencontre dans la profession d'avocat par exemple? Une cause est contestée pendant plusieurs années et la partie plaidante décide de retirer sa cause; alors l'avocat présente ses honoraires pour le travail qu'il a fait. Il le fait aussitôt qu'on lui retire les dossiers mais il n'est pas payé tant que l'affaire n'a pas été tranchée ou jugée. Alors, vous arrive-t-il que des entrepreneurs vous enlèvent des contrats pour les donner à un autre architecte?

[*Text*]

Mr. Noseworthy: I have not personally. I do not know if Mr. Cummings has.

Mr. Deakon: This happens.

Mr. Danson: If on the basis of that question—and my question is really supplementary—then if that were the case could you not have, as any business has, a reserve for bad accounts?

Mr. Deakon: You pay tax on it but you might not get it.

Mr. Danson: You can have a reserve.

The Chairman: The businessman also pays tax.

Mr. Deakon: But they have an inventory. They still render a service. They give a product but they get the product back if they do not get paid for it.

The Chairman: When it is attached to a house?

Mr. Deakon: They take the house. It is a product. There is a difference between a service and a product.

Mr. Danson: If at the end of the fiscal year you have some very doubtful accounts, you set those up as a reserve and, as I understand it, you are not taxed on that reserve, and I assume that would apply to architects as well as to anyone else.

The Chairman: Mr. Danson, right now they are making their report on cash receipts only, no receivables.

Mr. Danson: All right. It is all part of the same ball of wax. However, if we can go on from there, if your billings were taxable would this not give you more leverage with your clients in connection with your collections? I believe you mentioned that you might bill but the client just does not pay. As a matter of fact, I think people are pretty careless about paying professionals; doctors, lawyers, accountants and everyone, including architects. I do not know if there is anything sacrosanct about professionals, but they are that way. However, if you were on an accrual basis would this not give you greater leverage in connection with your collections?

The Chairman: Would you care to comment on this, Mr. Noseworthy?

[*Interpretation*]

M. Noseworthy: Personnellement non. Je ne sais pas si cela est déjà arrivé à M. Cummings.

M. Deakon: Cela arrive quelquefois.

M. Danson: Donc je reviens sur cette question—je voudrais y ajouter quelque chose—si tel était le cas, ne pourriez-vous pas, comme dans toute entreprise, avoir des réserves pour les mauvaises créances?

M. Deakon: Oui mais il faudrait payer de l'impôt là-dessus ou peut-être que nous ne pourrions pas avoir cette réserve.

M. Danson: Vous pouvez avoir une réserve.

Le président: L'homme d'affaires paie des impôts également.

M. Deakon: Oui, mais eux, les hommes d'affaires font tout un inventaire; ils vendent un produit mais peuvent le reprendre s'ils ne sont pas payés.

Le président: Même quand c'est attaché à une maison?

M. Deakon: Ils prennent la maison; c'est un produit. Un service ou un produit, ce sont deux choses différentes.

M. Danson: Oui, mais si vous avez des comptes douteux à la fin de l'année financière, vous en faites une réserve qui, si je comprends bien, n'est pas imposée; je présume que ceci s'applique aussi bien aux architectes qu'aux autres.

Le président: Monsieur Danson, à l'heure actuelle il ne s'agit pas d'un rapport sur les comptes à recevoir, mais sur une quittance en espèces.

M. Danson: Très bien. Alors, si vos factures étaient imposables, est-ce que ceci ne vous donnerait pas un avantage sur vos clients en ce qui concerne la perception? Vous avez dit, je crois, que vous envoyez votre compte mais que souvent le client ne paie pas. En fait, il y a bien des gens qui négligent de payer les professionnels tels les médecins, les avocats, les comptables y compris les architectes. Je ne sais pas s'il y a quelque chose de sacro-saint au sujet des hommes de profession libérale mais c'est ainsi; la comptabilité d'exercise vous donnera sans doute plus de liberté en ce qui concerne la perception de vos comptes.

Le président: Aimeriez-vous faire quelques commentaires à ce sujet, monsieur Noseworthy?

[*Texte*]

Mr. Cummings: I do not feel that it would. I would like to say that when I first went into business I was on a cash basis but I shifted to an accrual basis. I now find that as a result of this we have to have a lot of working capital and I have given serious thought to trying to get back to a cash basis. I realize now that you cannot keep switching back and forth but the hardships have been very great on an accrual basis.

It is true that professionals are perhaps not paid with the same promptness and regularity that some other businesses are, and we find that this a great hardship. If you get into a really big job that runs into millions of dollars, as some of them do, on the accrual basis you could be in a position where on the books you have earned a substantial amount of money that is not yet collectable. I do not mind saying that on numerous occasions over a period of years I have paid interest at the bank for taxes that I have paid on money that I have not yet received.

Mr. Danson: My only comment before concluding, Mr. Chairman, is that as a businessman I have been doing that ever since I have been in business. I do not say that it is right, I only offer my sympathy.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, the thing I have to resolve in my mind is whether the arguments I have heard advanced are really such as to draw a distinction between the business activities of professionals and the business activities of ordinary business. I wonder if you are not being paid, perhaps, on the same basis as ordinary business is paid because those who are indebted to you know that you do not have to pay your taxes. In other words, it may be a function of the tax system and if we revise the tax system you will then be in an entirely different position. You can go to your clients and say, "Look, I have to pay, and whatever reasons may have existed before for your deferring payment no longer exist because I have to go to the bank and borrow the money if you do not give it to me."

In some of the businesses I have seen I know that this sort of thing takes place all the time just when the bank changes its rules. If the bank is very liberal with you, nobody puts any pressure on their accounts receivable, but as soon as the bank starts tightening up on your line of credit you will start to call

[*Interprétation*]

M. Cummings: Je ne le pense pas, en réalité. Lorsque je suis entré en affaire, j'avais la comptabilité de caisse; ensuite, je suis passé à la comptabilité d'exercice. Mais je constate maintenant que nous devons avoir un capital de fonctionnement considérable par suite de ce système. J'ai songé sérieusement à revenir maintenant à la comptabilité de caisse. Évidemment on ne peut pas constamment aller d'un système à l'autre. Les charges sont excessives sur le régime de comptabilité d'exercice.

Il est vrai que les professionnels ne sont peut-être pas payés aussi rapidement et régulièrement que d'autres et nous savons que c'est très ennuyeux. S'il s'agit d'un bon travail qui se chiffre dans les millions de dollars, comme dans certains cas par exemple, d'après le régime de comptabilité d'exercise vous apparaîtriez dans les livres comme ayant gagné une somme considérable d'argent qui n'est pas encore percevable. J'avoue qu'au cours d'un certains nombre d'années, à plusieurs reprises j'ai payé des intérêts à la banque pour des impôts payés sur de l'argent que je n'avais même pas reçu.

M. Danson: Avant de terminer, monsieur le président, je voudrais dire qu'à titre d'homme d'affaires, je le fais depuis que je suis en affaires. Je ne vous dis pas que c'est bien, je ne fais qu'offrir mes sympathies à ce sujet.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Monsieur le président, est-ce que la thèse présentée ici nous permet d'établir une distinction entre l'activité administrative des professionnels et celle des hommes d'affaires ordinaires? Alors, je me demande dans quelle mesure vous n'êtes pas payés sur la même base qu'un homme d'affaires ordinaire parce que ceux qui vous doivent de l'argent savent que vous n'avez pas à payer vos impôts? En d'autres mots, cette situation découle peut-être du régime fiscal actuel et si nous révisons ce régime, nous serons alors dans une position entièrement différente. Vous pouvez dire à vos clients: «Je dois payer mes impôts tout de suite. Alors, quelles que soient les raisons qui aient pu exister pour retarder le paiement, eh bien! elles n'existent plus parce que je dois aller à la banque pour emprunter si vous ne donnez pas cet argent.» Je sais, par exemple, que dans certaines entreprises ceci se produit souvent, lorsque les banques changent de règlements. Si la banque est très libérale, évidemment personne n'exerce de pression en ce qui concerne les comptes à recevoir. Mais si au contraire, la banque devient plus exigeante le professionnel va

[*Text*]

up your customers and say, "I can no longer extend the kind of credit I extended to you before. I have to pay the bank and you have to pay me now."

May I ask if you do not think that the practice of paying and billing within the profession would change if the tax system changed? Would you not be in a different position in terms of your attitude towards your clients?

Mr. Noseworthy: This is a hypothetical question and it is extremely difficult to answer. It may and it may not. It depends entirely on the client. We have had several instances this year on projects which we were handling on a personal basis for clients where the client was not paying the various contractors who were involved in the project promptly and the contractors immediately gave notice that they would charge 1.5 to 2 per cent interest on these unpaid accounts. This has had no effect whatsoever on the client actually paying the account on time.

Mr. Saltsman: But you are a very strong and powerful organization. For instance, I know of very few examples where an architect's fee structures are different from the fee structures of another architect, and within your association you seem to be able to maintain a fairly strong discipline in connection with those things on which you want to maintain a strong discipline. Would this not be equally true in terms of your billings, if you chose to do so? After all, what can they do about it when all the architects sort of stick together, as they do in many areas. They do not compete with each other in certain ways. They compete with each other in many ways but they have decided that in certain areas they are not going to do certain things, and to my knowledge there is not an architect in Canada who breaks the ground rules of the association.

Mr. Deakon: The client pays the bill...

Mr. Saltsman: I am not asking you the question.

Mr. Deakon: I am giving you the answer.

Mr. Saltsman: If we changed the tax laws—and your association is aware of these tax laws—is your association not in a position to say that the tax laws have been changed and these are the new rules?

Mr. Cummings: No, the client does not care anything about agreed tax laws between us and him. He does not even know the tax laws exist. I am faced with a situation now where a school board owes me a substantial amount

[*Interpretation*]

téléphoner à ses clients et leur dire: «Je dois payer la banque et vous devez me payer.»

Donc ne pensez-vous pas, monsieur, que l'usage actuel pour ce qui est du paiement et de la facturation au sein des professions changerait si le régime fiscal était modifié lui-même? Est-ce que vous ne seriez pas là dans une position différente face à votre client?

M. Noseworthy: C'est une question hypothétique. Il est très difficile d'y répondre. Peut-être bien que oui; peut-être bien que non. Ceci dépend entièrement du client bien sûr. Nous avons eu plusieurs cas, cette année de projets dont le client ne payait pas les entrepreneurs suffisamment tôt; ces derniers leur envoyaient alors un avis disant qu'ils imposeraient un intérêt de 1½ à 2 p. 100 sur les comptes non payés. Ceci n'a pas eu de conséquences pour les clients qui payaient leur compte à temps.

M. Saltsman: Vous avez une organisation puissante. Je connais très peu de cas où le barème de traitements des architectes n'est pas le même pour tous. Vous semblez en mesure de maintenir une discipline au sein de votre association, à ce sujet; ceci ne pourrait-il également s'appliquer en ce qui concerne la facturation? Après tout, que peuvent-ils faire si tous les architectes font preuve de solidarité; il n'y a pas de concurrence dans plusieurs domaines. Que je sache, il n'y a pas un architecte canadien qui viole les règlements de base de l'Association des architectes.

M. Deakon: Le client paie la note...

M. Saltsman: Je ne vous demande pas la question, monsieur.

M. Deakon: Moi, je vous donne la réponse.

M. Saltsman: Donc si nous modifions les lois fiscales, et que votre association est au courant de ces lois, ne peut-elle pas dire: «Bien sûr, les lois ont été modifiées et voici les nouveaux règlements d'architecture?

M. Cummings: En bien! non l'association ne s'occupe pas des lois fiscales; souvent elle ne sait même pas que ces lois existent. A l'heure actuelle, je fais face à la situation suivante: une commission scolaire me doit

[*Texte*]

of money and I have pointed out to them that I have been paying interest on this money at the bank for quite some time. Arrangements are now being made to pay me but this is certainly not because I already pay taxes on the money.

Mr. Saltsman: Yes.

Mr. Cummings: No, I do not think this influences the client one bit.

Mr. Saltsman: All right. Let us go over the reasons one by one why you should be treated differently. You say there is difficulty in accounting. Every businessman will say there is difficulty in accounting.

• 1210

Every businessman will ask to be on a cash basis rather than accrual basis because this obviously poses problem for him. In which way are you different from any other businessman? As far as collecting bills is concerned, I know that plumbers, who are in the service industry, can sometimes have bills outstanding for three or fours years. You see, it is not just merchandise sales; it is people who are in service industries and who are in business who face exactly the same kinds of problems that you face, and yet they have to pay on an accrual basis. The government does not recognize their right to choose to be on the cash basis.

Mr. Noseworthy: I would like to like to point out one thing. The implication here seems to be for arguing wholly for payment on an accrual basis. Actually, we recommend that we have a choice of either. Any architect who prefers to pay on an accrual basis can do so and any architect who prefers to pay on a cash basis can do so. We are not wholly in favour of the cash system and I know of other architectural firms, although they are not in this province, that prefer the accrual system.

Mr. Saltsman: But you are asking for an option which is not available to other businessmen. If other businessmen had this option, then I would say in fairness that you should be entitled to the same option. However, one of the main things about the entire White Paper proposals is an attempt to establish equity between various people in our society, and this is where this proposal comes

[*Interprétation*]

une somme considérable d'argent et je lui ai signalé que je devais payer de l'intérêt à la banque sur cette somme depuis un certain temps; on prend des mesures maintenant pour me payer, mais ce n'est certainement pas parce que je paie des impôts là-dessus car le client n'est pas au courant.

M. Saltsman: Oui.

M. Cummings: Non, je ne pense pas que ceci puisse avoir quelque influence que ce soit sur le client.

M. Saltsman: Maintenant, passons en revue les raisons pour lesquelles vous devriez être traité différemment. Vous dites que vous avez des difficultés de comptabilité. Tout homme d'affaires dira qu'il y a des difficultés de comptabilité.

...Tout homme d'affaires préférera travailler sur une base de gestion plutôt que sur une base d'exercice, car celle-ci lui cause des problèmes. En quoi vous distinguez-vous des autres hommes d'affaires? Pour ce qui est du recouvrement des factures, je sais que les plombiers, travailleurs du secteur tertiaire, peuvent avoir des comptes en suspens pendant trois ou quatre ans. Voyez-vous, ce n'est pas simplement la vente de marchandise; il s'agit de personnes qui travaillent dans le secteur tertiaire et qui sont en affaires; elles font face aux mêmes difficultés que vous, et pourtant elles doivent payer selon une base d'exercice. Le gouvernement ne reconnaît pas leur droit de choisir d'être sur une base de gestion.

M. Noseworthy: J'aimerais signaler ceci: tout le monde semble être en faveur des paiements sur une base d'exercice. En réalité, nous aimerions qu'il y ait le choix. Tout architecte qui préfère payer d'après la base d'exercice peut le faire, et celui qui préfère la base de gestion peut y recourir. Nous ne sommes pas entièrement en faveur du système de gestion et nous savons que les bureaux d'architectes préfèrent la comptabilité d'exercice, même s'ils demeurent dans d'autres provinces que celle-ci.

M. Saltsman: Oui, mais vous demandez quelque chose qui n'est pas offert aux autres hommes d'affaires. Si ces hommes d'affaires avaient ce choix, je pense que vous devriez aussi avoir le même choix. Cependant, l'ensemble des propositions du Livre blanc tentent d'amener la justice pour l'ensemble de la société canadienne, et c'est ici qu'entre en jeu la proposition en question. Elle dit que si

[*Text*]

in. It says that if businessmen are treated generally in this way, then those who conduct business in society should all be subject to the same rules and one group should not have an advantage over another group in being able to defer taxation. Bills are disputed and this happens in every single business, so architects or lawyers are not alone in having their bills disputed and in being taken to court and perhaps waiting for years for payment.

As I pointed out, the bulk of business in Canada today is service, it is no longer manufacturing, so they are faced with similar problems to yours in terms of determining how much service has been provided at any given time. If the rules were the same for you as they are for other businesses, and other businesses seem to be able to manage fairly effectively—they have gotten used to it now and they seem to manage fairly effectively with it—I really do not see where you would have a grievance.

Mr. Noseworthy: I think our grievance stems wholly from the fact that we find it difficult to collect accounts. The account Mr. Cummings referred to was to a school board. School boards, prticularly in Newfoundland, and possibly due to the fact that they are structural school boards in Newofundland, are notorious for nonpayment of fees or partial payment of fees to architects. Everybody on the project gets paid but the architect, he is left until the last, and this is one specific area that I know of where we have had grave problems.

Mr. Saltsman: But this problem is not restricted to architects; many people have trouble collecting accounts. Many people have to wait for years in order to get their accounts paid. For instance, if the school is not paying you it may also not be paying the plumber or someone else as well.

An hon. Member: The teachers.

Mr. Saltsman: And the teachers in some cases. However, generally speaking, if they are slow in paying they are slow in paying everyone. They do not single out the architects and say, "We are not going to pay the architects." It is a problem of business generally and it will vary depending on business conditions. Sometimes people pay quickly; sometimes they do not. Of course, you do not offer a cash discount, which may be one of your problems, as other businesses do. You see, you have rules that prohibit this sort of

[*Interpretation*]

l'homme d'affaires est, d'une façon générale, traité de cette façon, ceux qui ont des entreprises, devraient tous être assujettis au même règlement, et il ne devrait pas être plus facile pour un groupe en particulier de différer l'imposition. Les factures engendrent de nombreux litiges, dans tous les secteurs des affaires. Les architectes et les avocats ne sont pas les seuls à avoir ces problèmes. Leurs factures sont mises en cause et il faut parfois attendre des années pour recouvrer les paiements. Comme je crois l'avoir déjà mentionné, les affaires, au Canada, se situent en grande partie dans le secteur tertiaire. Ce ne sont plus les industries manufacturières qui priment. Le même problème que le vôtre revient donc, à savoir comment déterminer l'ampleur des services à tel ou tel moment. Si donc les lois étaient les mêmes pour vous comme pour les autres hommes d'affaires, et ceux-ci semblent avoir assez bien réussi, ils s'y sont habitués et je ne vois pas comment vous pourriez justifier ce que vous demandez.

M. Noseworthy: Je pense que notre grief découle du fait qu'il nous est difficile de recouvrer des comptes. M. Cummings a parlé du compte d'un conseil scolaire. Les conseils scolaires sont reconnus pour être lents à payer, entièrement ou en partie, les honoraires des architectes. Ce fait est encore plus manifeste à Terre-Neuve, car les conseils scolaires de cette province sont structurés. Tous ceux qui ont travaillé au chantier sont payés, sauf l'architecte; il est toujours en dernier. C'est là un domaine où l'on a vu surgir de graves problèmes.

M. Saltsman: Oui, mais ce problème ne se pose pas uniquement aux architectes. Bien des gens ont de la difficulté à recouvrer leurs comptes. Bien d'autres doivent attendre des années avant d'y parvenir. Par exemple, si une école ne vous paie pas, elle ne paiera peut-être pas le plombier, ou tout autre travailleur.

Une voix: Les enseignants.

M. Saltsman: Et parfois les enseignants. De toute façon, si ces gens sont lents à payer, ils sont lents à payer tout le monde. Ils ne choisissent pas seulement les architectes en disant: «On ne paiera pas les architectes». C'est un problème d'entreprises en général et qui varie selon les conditions des affaires. Parfois, les gens sont prompts à payer, parfois ils ne le sont pas. Il est vrai que vous n'offrez pas de rabais en cas de paiement comptant comme le font certaines autres entreprises, et c'est peut-être là un de vos problèmes.

[*Texte*]

thing, so if you are not paid as quickly as others it may be because of your rules. Barney Danson will give you one of his Cashex cards.

Mr. Deakon: I give discounts. I do not collect anyway.

The Chairman: Are there any more questions?

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Cummings, two or three times in your answers you have mentioned that you have had to pay interest either at the bank or at another financial institution. Is interest not considered an expense in your income tax report?

Mr. Cummings: Yes, it is.

The Chairman: That means that you do not bear the full cost of that interest.

Mr. Cummings: That is right. We do not bear the full cost but it still works a hardship on us.

The Chairman: I know. You mentioned that your income tax report is made on a cash basis, that is only cash. Even if you have a bill that is not paid, you do not report it, Mr. Noseworthy. How would you feel if the proposal for an accrual basis only included cash and receivables and that the work in progress be abandoned? How would you react to this?

Mr. Noseworthy: I would not like that at all. It would not show a picture of the business that we conduct in our office at all.

The Chairman: Right now you are operating on an accrual basis and you are including everything; you are including...

Mr. Cummings: That is right. I feel that it averages out over a period.

The Chairman: Mr. Cummings, as Mr. Saltsman said, why should your profession or any other profession have a special privilege? If they have bills on account and even if that account is not paid, why should that not be considered as income with a reserve for bad debts?

Mr. Saltsman: As an asset rather than as income.

The Chairman: Yes.

[*Interprétation*]

Vous avez des règlements qui vous interdisent ce genre de transaction. Donc, si vous n'êtes pas payés aussi vite que les autres, c'est peut-être à cause de vos règlements. M. Barney Danson nous donnera une de ses cartes Cashex.

M. Deakon: J'accorde des rabais. Mais je ne recouvre pas mes comptes pour autant.

Le président: Y a-t-il d'autres questions, messieurs?

M. Saltsman: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Cummings, a deux ou trois reprises, vous avez dit que vous deviez payer l'intérêt aux banques ou aux autres institutions financières. Est-ce que l'intérêt n'est pas considéré comme une dépense dans votre rapport d'impôt?

M. Cummings: Oui.

Le président: Autrement dit, vous n'en supportez pas seul tout le poids.

M. Cummings: Non, bien sûr, mais c'est tout de même difficile pour nous.

Le président: Je sais. Vous dites que votre rapport d'impôt est fait selon une base de gestion. Même si vous avez un compte qui vous est dû, vous ne le rapportez pas monsieur Noseworthy. Quelle serait notre réaction si la proposition pour une comptabilité selon une base d'exercice ne comprenait que l'argent en espèces et les comptes à recevoir, et si on laissait tomber les travaux en cours?

M. Noseworthy: Je n'aimerais pas cela, car cette comptabilité ne traduirait pas fidèlement l'état de notre entreprise.

Le président: A l'heure actuelle, vous fonctionnez selon une base d'exercice et vous y incluez tout; vous y incluez...

M. Cummings: C'est exact. Je crois que cela s'étale au cours d'une période.

Le président: Monsieur Cummings, comme l'a dit M. Saltsman, pourquoi votre profession, ou toute autre profession, aurait-elle des privilèges spéciaux? Si on a envoyé une facture et si le compte n'est pas payé, pourquoi ne pas le considérer comme un revenu tout en faisant une réserve pour les comptes douteux?

M. Saltsman: Comme un actif plutôt que comme un revenu?

Le président: Oui.

[*Text*]

Mr. Cummings: I do not know that we should be a privileged group.

The Chairman: But you are right now. If you bill an account and if that account is not paid by December 31 you do not include it in income for that year.

Mr. Cummings: This is the way other people operate but it is not the way I operate.

The Chairman: I know, because you are working on an accrual basis. The question was asked by different members of this Committee of other professional groups, how they would react if an accrual basis only included cash and receivables and we abandoned the work in progress.

Mr. Cummings: I would prefer Mr. Noseworthy to answer that question because he is on a cash basis and it will affect him...

Mr. Noseworthy: I was going to say before Mr. Cummings spoke that it would be acceptable to me in relation to the cash basis that I am operating under now.

The Chairman: On page 5 of your brief you recommend that educational seminars and conventions be deductible. How do you define educational seminars and conventions in your case?

Mr. Noseworthy: I am sorry, I did not hear the question. How would I define...

The Chairman: How would you define educational seminars and conventions in your case?

Mr. Noseworthy: These are rather easily defined. Educational seminars are those that are conducted specifically to bring the architectural profession up to date on various aspects of construction, new materials, and so on. As I mentioned earlier, the National Research Council conduct several of these a year in the Central and Western sections of Canada. These are educational seminars and can be verified as such. Conventions usually run a percentage of education and a percentage of bringing yourself up to date on the business of your association and a percentage of entertainment.

The Chairman: My last question, gentlemen, deals with capital allowance, the fact that under our present law a person with a high income can pay little or no tax by virtue of deducting capital cost allowance, and this

[*Interpretation*]

M. Cummings: Je ne vois pas pourquoi nous serions un groupe privilégié.

Le président: Mais vous l'êtes en ce moment. Si vous facturez un compte et que celui-ci n'est pas payé au premier décembre, vous ne l'incluez pas dans votre revenu pour cette année-là.

M. Cummings: C'est comme cela que d'autres agissent, mais pas moi.

Le président: Je sais, parce que vous travaillez selon une base d'exercice. Certains membres du Comité ont demandé comment réagiraient des groupes d'autres professions si une comptabilité selon une base d'exercice ne comprenait que les comptes à recevoir et l'argent en espèces, et si on laissait tomber les travaux en cours.

M. Cummings: Je préférerais que ce soit M. Noseworthy qui réponde à cela, car il travaille selon une base de gestion et cela le touchera...

M. Noseworthy: Avant que M. Cummings ne parlât, j'allais dire que, selon moi, ce serait acceptable en relation avec la base de gestion que je connais.

Le président: A la page 5 de votre mémoire, vous recommandez que les congrès et les colloques éducatifs soient déductibles Comment définiriez-vous cela?

M. Noseworthy: Je m'excuse, je n'ai pas compris la question. Comment définirais-je...

Le président: Comment pourriez-vous définir les colloques éducatifs et les congrès, dans votre cas?

M. Noseworthy: C'est assez facile. Il s'agit de colloques destinés à mettre les architectes au courant des nouvelles méthodes de construction, des nouveaux matériaux, etc. Comme je l'ai déjà dit, le Conseil national de recherches a tenu plusieurs colloques de ce genre dans les régions de l'Ouest et du centre du Canada. Il s'agit de colloques éducatifs et on peut le prouver.

En ce qui concerne les congrès, certains sont consacrés à l'éducation, d'autres à la mise au courant de l'activité de l'entreprise ou à des divertissements.

Le président: Ma dernière question, messieurs, a trait à l'amortissement et au fait, qu'en vertu de la loi actuelle, une personne dont le revenu est élevé peut ne pas payer d'impôt, ou en payer très peu, grâce à une

[*Texte*]

is considered by some people to be inequitable. How will you avoid abuses of this? Some wealthy people because of capital allowance pay no tax or a small amount of tax, and some people find this inequitable. How will you avoid such abuses?

Mr. Baird: It is probably going to be very difficult, but I think the proposal...

The Chairman: It will be easy if we accept the proposal in the White Paper.

Mr. Baird: But then at the same time...

The Chairman: The White Paper proposals say that capital allowance should be deducted only on the...

Mr. Baird: On the individual...

The Chairman: Yes, not on the full income of the individual.

Mr. Baird: It seems to me that if that proposal is adopted in its entirety you will probably slow up people who want to take their extra money and put it into a project.

The Chairman: Yes.

Mr. Baird: This may slow down housing, for example, or apartments, this type of thing. This is really the only answer.

The Chairman: Are there any other questions, gentlemen? If not, on behalf of the members of the Committee I wish to thank the representatives of the Newfoundland Association of Architects for the submission of their brief and their presence here today to reply to questions directed to them by the members. Thank you very much, gentlemen.

I will now call upon the representatives of the Institute of Chartered Accountants.

• 1220

Gentlemen, the fourth group before us for consideration of the White Paper on tax proposals are representatives of the Newfoundland Institute of Chartered Accountants. On my right, Mr. Merrill Belanger, Councillor, and Mr. Colin Baird, Past President. Mr. Bélanger.

Mr. Merrill Bélanger (Councillor, Newfoundland Institute of Chartered Accountants): Gentlemen, I am sorry that we did not get the brief to you before your arrival here, and I apologize for that. One thing I will say, again—it seems to be a habit of mine—I sup-

[*Interprétation*]

déduction pour amortissement. Certaines personnes trouvent cela injuste. Comment vous y prendrez-vous pour éviter les abus? Par suite des amortissements, des gens riches peuvent payer très peu d'impôt, ou même ne pas en payer du tout, et ceci est jugé injuste. Comment évitez-vous de tels abus?

M. Baird: Je pense qu'il sera assez difficile de le faire, mais je crois que la proposition...

Le président: Ce sera facile si nous acceptons la proposition du Livre blanc.

M. Baird: Mais alors, en même temps...

Le président: Le Livre blanc nous dit bien qu'il y a déduction pour amortissement seulement si...

M. Baird: Seulement s'il s'agit d'un particulier.

Le président: C'est ça, pas sur le revenu global d'une personne.

M. Baird: Il me semble que si cette proposition était adoptée dans sa totalité, elle pourrait dissuader ceux qui voudraient investir leur argent.

Le président: Oui.

M. Baird: Cela pourrait ralentir la construction de logements, ou d'immeubles d'habitation, etc.—C'est là la seule réponse qui vaille.

Le président: Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Sinon, au nom des membres du Comité, j'aimerais remercier les représentants de l'Association des Architectes de Terre-Neuve, pour le mémoire qu'ils nous ont présenté et pour les réponses qu'ils ont bien voulu apporter aux questions que leur ont posées les membres du Comité. Merci messieurs.

Je vais maintenant inviter les représentants de l'Institut des comptables agréés.

Le quatrième groupe ici est composé de représentants de l'Association des comptables agréés de Terre-Neuve. A ma droite, il y a M. Merrill Bélanger, conseiller ou avocat, ainsi que M. Colin Baird, ancien président. Monsieur Bélanger.

M. Merrill Bélanger (Conseiller de l'Association des comptables agréés de Terre-Neuve): Messieurs, je m'excuse, mais nous n'avons pas pu vous remettre le mémoire avant votre arrivée ici. Je tiens à dire que j'appuie le mémoire de l'Institut canadien des

[*Text*]

port the brief of the Canadian Institute of Chartered Accountants, Possibly one of the reasons is that I was a member of the taxation committee that wrote that brief. But again we have certain points we would like to bring out here that apply not only to Newfoundland but...

Mr. Danson: On a point of order. Is there a brief?

An hon. Member: I have not received any brief.

An hon. Member: Do you have a copy?

The Chairman: Yes, I have a copy of their summary, gentlemen. You must have yours. The brief is being presented on behalf of the Newfoundland Institute of Chartered Accountants. Yes, Mr. Belanger, you may go ahead.

Mr. Bélanger: There are certain areas which we thought we would like to comment on. We did comment on the family unit. We feel the averaging provisions provided in the White Paper are much too restrictive and really useless. We much prefer the recommendations made by the Carter Report so far as the averaging provisions are concerned; probably even a bit liberalized.

We fail to see the reason for the substantial increase in taxation on the middle income taxpayer, especially with the result of the Carter Report Commission which recommended that the middle income tax group have a reduction in taxes, and also since the 1969 United States Reform Tax Act which over a transitional period will substantially reduce the income tax of the middle income group.

The two classes of corporations—we have been through that before. The partnership option as offered in the White Paper is much too restrictive to be very useful. We oppose the inclusion of goodwill as both a deductible item and an item to be included in income for two reasons: first, the complexities that may arise in certain partnerships especially large legal or other partnerships where we have rather very intricate and very complex methods of working our goodwill. Second, we disagree with the White Paper's idea of bringing in goodwill on a retroactive basis by crediting to non-creditable tax provisions. We favour omitting this and that is also part of the CICA brief submitted to you earlier; I think it was June 3.

Entertainment and related expenses, that has been gone through.

Accrual accounting for tax purposes you have gone through with the architects. The only thing I would like to suggest here is that

[*Interpretation*]

comptables agréés. C'est peut-être dû au fait que j'ai été membre du comité qui a rédigé ce mémoire. Je tiens à signaler ici qu'il ne s'applique pas seulement à Terre-Neuve, mais...

M. Danson: Question d'ordre. Est-ce qu'il existe un mémoire?

Une voix: Je n'ai reçu aucun mémoire.

Une voix: En avez-vous un exemplaire?

Le président: J'ai un exemplaire ici, un résumé. Vous devriez avoir les vôtres. Ce mémoire est présenté au nom de l'Institut canadien des comptables agréés. Vous pouvez continuer, M. Bélanger.

M. Bélanger: Il y a certains secteurs dont nous aimerions parler. D'abord, celui qui concerne l'unité familiale. Nous croyons que les dispositions du Livre blanc sont beaucoup trop restrictives et tout à fait inutiles. Nous préférons, les recommandations du rapport Carter en ce qui concerne les dispositions d'étalement.

Nous ne comprenons pas pourquoi on augmenterait si considérablement le contribuable à revenu moyen, notamment depuis la parution du Rapport Carter qui recommandait que les contribuables à revenu moyen paient moins d'impôt, et aussi d'après la Loi américaine de 1969 qui semble réduire justement l'imposition des gens à revenu moyen.

On a parlé de deux catégories de sociétés. L'option de *partnership* qu'offre le Livre blanc est trop restrictive pour être utile. Nous ne sommes pas d'accord avec la disposition de l'achalandage pour deux raisons. D'abord, ceci est extrêmement complexe d'application dans les grands *partnerships*, les associations où il existe des méthodes fort complexes d'appliquer la disposition d'achalandage. Deuxièmement, nous ne sommes pas d'accord avec l'idée du Livre blanc d'amener de la clientèle de façon rétroactive en accordant des dispositions d'impôt non accordées auparavant. Nous aimerions qu'il n'en soit pas question et cela fait aussi partie du mémoire de la CICA présenté plus tôt, le 3 juin je crois.

On a déjà parlé également des dépenses de représentation.

En ce qui concerne l'accroissement de comptabilité pour des fins d'imposition, vous en avez parlé avec les architectes. Mais M.

[*Texte*]

Mr. Saltsman in his questioning referred to the professions as a business; they are, there is no question about that. On the other hand, gentlemen, do you realize that most of the taxpayers of Canada are paying their tax on a cash basis, and that is, the people under employment income. If you really wanted to extend equity, why do you not extend it to all people who are unincorporated on the same basis regardless of profession or otherwise.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman...

Mr. Bélanger: May I finish?

Mr. Saltsman: ... on a point of order...

Mr. Bélanger: All right.

Mr. Saltsman: ... because of the statement you have made. Most taxpayers do not even have that choice; it is deducted at source and they pay tax immediately on their earnings. When you talk about a cash basis you are talking from year-end to year-end. This is not an option that most Canadian taxpayers have. The week in which they get paid their tax comes off.

Mr. Bélanger: There are certain other items of income that they can defer.

Mr. Deakon: We have to pay quarterly too.

Mr. Saltsman: Yes. In very few cases I would not disagree with you; in those cases I would not disagree with you.

The Chairman: I am sorry, gentlemen. Will you continue your statement, Mr. Belanger?

Mr. Bélanger: Gentlemen, that is the extent of our summary.

The Chairman: Thank you. Mr. Roberts.

Mr. Roberts: I have a couple of questions. One relates to item 4 where you suggest that the rates on middle income taxpayers should be reduced, or at least you are unhappy about the increases proposed by the White Paper. Where do you suggest the money should come from? I assume you are not opposed to the White Paper reduction to the tax burden on those married men earning under $9,000 a year. To a considerable extent the relief of burden on them is made up by the increase to those above that level. You are suggesting there should not be an increase of the burden on taxpayers above that level? Where are you going to compensate for that in the system?

[*Interprétation*]

Saltsman a posé des questions, et il a laissé entendre que les professions étaient des entreprises, bien sûr que c'est vrai. Mais d'autre part, vous rendez-vous compte, messieurs, que la plupart des contribuables canadiens paient leurs impôts, d'après la comptabilité de caisse. Si vous voulez être justes, pourquoi ne pas agir de la sorte pour tout le monde, que les gens soient professionnels ou non?

M. Saltsman: M. le Président...

M. Bélanger: Puis-je terminer, s'il vous plaît?

M. Saltsman: C'est un rappel au Règlement.

M. Bélanger: D'accord.

M. Saltsman: C'est au sujet de la déclaration que vous avez faites. La plupart des contribuables n'ont même pas ce choix, c'est déduit à la source et ils paient l'impôt immédiatement sur leurs revenus. Donc, quand vous parlez de la comptabilité de caisse, il s'agit de la fin d'une année à l'autre. Je pense que la plupart des contribuables canadiens paient leur impôt tout de suite, c'est déduit le jour de la paie.

M. Bélanger: Ils peuvent retarder certaines choses.

M. Deakon: Nous avons aussi des paiements trimestriels.

M. Saltsman: Oui, dans peu de cas. Je serais d'accord avec vous dans quelques cas.

Le président: Je vous invite à poursuivre votre déclaration, monsieur Bélanger.

M. Bélanger: C'est tout ce que j'avais à dire.

Le président: Merci. Monsieur Roberts.

M. Roberts: J'ai quelques questions à poser. La première se rapporte à la recommandation 4, lorsque vous dites qu'il faudrait réduire le taux de taxation pour les contribuables à revenu moyen. Vous êtes mécontent des augmentatcons proposées par le Livre blanc. Mais alors, d'où l'argent viendrait-il? Je suppose que vous ne vous opposez pas à la réduction proposée pour les hommes mariés qui gagnent moins de $9,000 par année. Mais cet allègement de leur fardeau ne fait qu'augmenter celui de ceux qui sont à un niveau supérieur. Vous suggérez qu'il n'y ait pas d'augmentation pour les contribuables d'un niveau supérieur? Alors, comment allez-vous compenser?

[*Text*]

Mr. Bélanger: Well, suppose we have a $630 million—I will accept the federal figures—surplus at the end of five years. Right?

Mr. Roberts: No, wrong. Mr. Benson wrote the Committee on Finance on whatever the date is...

The Chairman: In his letter of June 11 he said if there is additional revenue the rate may be changed.

Mr. Bélanger: But on the present rates.

Mr. Roberts: Not only may be changed but would be changed. The indication by Mr. Benson before this Committee several times is that there would not be an increase in government revenue as a result of the tax reform proposals. As a result of considerable public discussion of this point he undertook to ensure that when the reform proposals were made a rate structure would be devised so that there would not be an increase in revenues as a result of the reform.

Mr. Bélanger: Where you hit your maximum rate of 50 per cent on $24,000, we would prefer this rate being reached at $40,000 or $45,000. For one thing I think you have too short a range in which your 50 per cent applies: is it $16,000-$24,000? I think it is the last range or maybe it is less that that. You get distortions because of your rates. I think if you had a longer range in which to apply your rates, you would get a much more even distribution and gross income to tax ratio than you have now.

Mr. Roberts: Yes, but you would then be collecting less than the White Paper...

Mr. Bélanger: Well, maybe, all right.

Mr. Roberts: ... would you then therefore want to give less relief than the White Paper gives to people at a lower income?

Mr. Bélanger: There is a revenue consideration.

Mr. Lundrigan: Mr. Chairman...

Mr. Bélanger: May I finish, please?

Mr. Lundrigan: ... on a point of order. I am not a bona fide member of the Committee but I understood we were here to get the opinions of these gentlemen and not to flaunt their opinions with arguments like are we going to be against giving tax relief to low income people and these kinds of things. I think it is unfair to the witnesses.

[*Interpretation*]

M. Bélanger: Supposons que nous ayons un excédent de $630 millions après cinq ans... D'accord?

M. Roberts: Vous vous trompez. M. Benson nous a écrit à une date quelconque...

Le président: Dans sa lettre du 11 juin, il a dit que s'il y avait un revenu additionnel, on pourrait modifier les taux.

M. Bélanger: Mais il s'agit des taux actuels.

M. Roberts: Non seulement peuvent-ils être modifiés, mais il devraient l'être. M. Benson nous a dit plus d'une fois, ici, que la réforme fiscale ne donnerait pas lieu à une hausse des recettes gouvernementales. A la suite d'une discussion publique importante à ce sujet, il a assuré qu'au moment où on appliquera les dispositions de la réforme, le barême sera modifié de façon à ne pas accuser des recettes par suite de cette réforme.

M. Bélanger: Lorsqu'on atteint le maximum, disons 50 p. 100 de $24,000, nous aimerions que ce taux soit atteint à $40,000 ou $45,000. La série à laquelle le 50 p. 100 s'applique est-elle de $16,000 ou de $24,000? Il y a des bouleversements à cause de ces taux. Il me semble que si on avait un barême plus flexible, il y aurait une distribution plus équitable du revenu et des impôts.

M. Roberts: Vous retireriez moins que ce que propose le Livre blanc.

M. Bélanger: Oui, peut-être.

M. Roberts: Par conséquent, vous aideriez encore moins les gens à faible revenu que ne le fait le Livre blanc?

M. Bélanger: C'est une question de revenu.

M. Lundrigan: Monsieur le président...

M. Bélanger: Puis-je finir, s'il vous plaît?

M. Lundrigan: Objection. Sans être un membre authentique du Comité, je crois comprendre que nous sommes ici pour obtenir l'opinion de ces messieurs, non pas confronter leurs opinions avec des arguments sur la question fiscale. C'est injuste envers les témoins.

[*Texte*]

The Chairman: I am sorry, Mr. Lundrigan, your point of order is not in order. If I accept yours I would have stopped the members many times before.

Mr. Lundrigan: Mr. Chairman, I think we should let these people present their points of view and that the Committee consider them, rather than defeat them here by asking, "Where is the money coming from?" That is an unfair question.

The Chairman: I am very sorry, Mr. Lundrigan. This line of questioning was followed before even by some members of your party and I have accepted them; and I will accept that line of questioning.

Mr. Roberts: Perhaps I could rephrase the question...

Mr. Bélanger: I do not mind.

Mr. Roberts: ... to make this point. No, I am sure you do not. But to make this point absolutely clear, and that is that the Committee has recognized from the outset that it is concerned not only with where we are going to be able to ease the tax burden, but recognizing the fact that the government is going to have to get revenue from some place. It also recognizes that when you ease the burden in one area you are going to have to make it up in terms of revenue in another area, and unfortunately the Committee, which would like to recommend the wiping out of all taxes completely, has to take into account the revenue effect of the tax recommendations which are made to it by groups that come before it.

• 1230

So one of the questions which arises in our minds almost invariably when we are confronted by witnesses who suggest a reduction in some areas is to say to them that it is easy to suggest reductions but where are we going to look for the compensating effects in the system? And that is really the point of my question. You have suggested that the White Paper proposals are an unfortunate addition to the burden for one group of taxpayers. If we accept that recommedation of yours, we then would have to come out with some idea of where we are going to make up that easing of the burden and that is why I have asked you for your suggestions.

Mr. Bélanger: You realize my opinion on the change of the application of the rates and so forth is based on what the White Paper said which suggests a $630 million surplus at

[*Interprétation*]

Le président: Votre rappel au règlement n'est pas justifié. Si j'acceptais le vôtre, j'aurais interrompu les membres bien des fois auparavant.

M. Lundrigan: Je voudrais que ces gens présentent leur opinions et que le Comité les prenne en considération au lieu de les frustrer en leur demandant: «Où prendrez-vous l'argent?» Ce n'est pas juste.

Le président: Je suis très désolé, mais certaines questions ont été posées par des députés de votre parti et je les ai acceptées. J'accepterai donc les autres.

M. Roberts: Je pourrais reprendre la question...

M. Bélanger: Je ne m'y oppose pas.

M. Roberts: ...pour expliquer ce point. Le Comité a reconnu dès le début qu'il est concerné par la question de savoir comment alléger le fardeau de l'impôt, tout en reconnaissant le fait que le gouvernement doit aller chercher son revenu quelque part. Lorsqu'on fait des concessions dans un secteur, il faut se rattraper dans un autre secteur. Le Comité, qui aimerait recommander la liquidation de tous les impôts, doit tenir compte de l'effet sur le revenu des recommandations faites par les groupes qu'il entend.

Alors, une des questions qui nous vient à l'esprit chaque fois que nous accueillons des témoins qui proposent une réduction dans certains secteurs est qu'il est très facile d'imposer des réductions, mais comment allons-nous compenser les pertes après ces réductions? C'est vraiment ce que je voudrais savoir. Vous avez dit que les propositions ajoutaient de façon malheureuse au fardeau d'un groupe de contribuables. Si nous acceptons votre recommandation, il va nous falloir trouver une façon de compenser et c'est la raison pour laquelle je vous ai demandé de proposer quelque chose.

M. Bélanger: Mon opinion en ce qui a trait à la modification des taux se fonde sur le Livre blanc qui propose une excédent de 630 millions à la fin de cinq ans. Le ministre des

[*Text*]

the end of five years. Whatever the Finance Minister has said since, he has not changed his rate schedules, so I have to work on that basis.

Besides that—you know, that is $630 million—I do not know what the full impact would be by changing the rate schedule.

I would also suggest to you that the employment expense allowance, the moving expense allowance and certain other deductions which account for $235 million do not serve the purpose they were intended to. I think the employment expense allowance is just an increase of standard allowance and the moving allowance, by the certain restrictions imposed on it, does not serve much purpose either. Certain other deductions I will go along with, but I do not know the revenue considerations at that point. I do not have the information...

Mr. Roberts: That is a fair answer. You say in terms of moving expenses and employment expense allowance?

Mr. Bélanger: I think these things should be dropped out.

Mr. Roberts: Yes.

Mr. Colin Baird: Mr. Chairman, what we are trying to say is that, for the middle-income taxpayers, the increase can be substantial, as proposed. We all realize that there are going to be increases in taxes in the middle-income group but what worries us is the small businessman who is earning, say, $10,000 to $12,000, who is probably living on $6,000 and trying to plough the rest of it back into his business. These are the people that are going to be hurt.

Mr. Bélanger: Including ourselves.

Mr. Colin Baird: Yes.

Mr. Roberts: In section 7, where you deal with goodwill, it seems to me you want to take all the benefits without suffering the disadvantages. For instance, you recognize the advantage of being able to write off goodwill.

Mr. Bélanger: We will also have capital gains tax, though.

Mr. Roberts: Yes, but one of the effects of that is to make a business, which you are in the process of buying, more attractive to you because you will then have a depreciable cost, so that there will be a capital gain or an increase in the value which stems directly

[*Interpretation*]

Finances n'a pas encore modifié le barème d'impôt, quoi qu'il ait pu dire depuis. Je dois me conformer à cela.

D'ailleurs, il s'agit de 630 millions, vous savez. Je ne sais pas ce qui pourrait résulter d'un changement du tarif d'impôt.

Je proposerais aussi que la déduction pour frais professionnels, la déduction pour frais de déplacements et certaines autres déductions qui se chiffrent à un total de 235 millions ne servent pas aux besoins pour lesquels on les avait établies. Je suis d'avis que la déduction pour frais professionnels ne fait qu'augmenter la déduction ordinaire et que la déduction pour les déplacements, à cause de certaines restrictions qui sont imposées, ne sont pas très utiles non plus. J'accepte certaines autres déductions, mais je ne suis pas au courant des considérations fiscales sur ce point. Je n'ai pas les renseignements...

M. Roberts: C'est une bonne réponse. Vous dites au sujet des déductions pour frais de déplacement et pour frais professionnels.

M. Bélanger: Je crois qu'on devrait les supprimer.

M. Roberts: Oui.

M. Colin Baird: Monsieur le président, ce que nous voulons dire c'est que l'augmentation, telle qu'on la propose, pourra être considérable pour le contribuable moyen. Nous nous rendons tous compte qu'il y aura des hausses d'impôts pour les contribuables moyens, mais ce qui nous inquiète, ce sont les petits hommes d'affaires qui gagnent entre $10,000 et $12,000 et qui doivent probablement se contenter de $6,000 et tâcher de réinvestir le reste dans le commerce. Voilà les gens qui seront les victimes.

M. Bélanger: Nous en sommes.

M. Colin Baird: Oui.

M. Roberts: Vous parlez à l'article 7 de la clientèle, de l'achalandage; il me semble que vous voulez avoir tous les avantages sans subir les inconvénients. Vous croyez, par exemple, qu'on pourrait compter les frais d'achalandage comme amortissement.

M. Bélanger: Cependant, nous aurons aussi l'impôt sur les gains en capital.

M. Roberts: Cela pourrait rendre un commerce que vous êtes en train d'acheter plus attrayant à cause de frais susceptibles de dépréciation de sorte qu'il y aura un gain en capital ou un accroissement de valeur provenant directement de la disposition relative à

[*Texte*]

from the goodwill provision. Is there not then some sense in admitting that that capital gain which stems from goodwill should be taxed as a capital gain? If there is going to be a tax advantage to the purchaser which is going to increase the value to the seller, is there not, in logic, some reason to accept the provision which leads to the effect of that gain being taxed?

Mr. Bélanger: If there is goodwill included in the sale, at that point of sale, yes, I would say so, based though from implementation day on the value established at that point.

Mr. Roberts: That is in effect what the provision does, I think.

Mr. Bélanger: No. It does a bit more than that does it not? Does not the paper put out by the Finance Minister suggest that the valuation of assets should be fixed assets and then depreciated capital cost, goodwill at nil and other assets at cost relative to the basis of valuation. Anything in excess of that will be credited to noncreditable tax. As to the taxes paid, a certain amount will be sloughed off.

Mr. Roberts: If you look at the formula which is a bit complicated and which I once did go through, it works out pretty well that the increase in capital gain attributable to good will in fact compensates for the increase in value...

Mr. Bélanger: That is a debatable question as well.

Mr. Roberts: That in any case is the intention of the provision and I think it works out pretty well that way. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Mr. Bélanger, you are appearing here in your capacity as a member of the accountancy profession, right?

Mr. Bélanger: Yes.

Mr. Saltsman: How much of your income—not yours specifically but an accountant's income—comes from capital gains as against fees and salaries and things like that?

Mr. Bélanger: I think it varies from firm to firm. If you have rather greedy senior partners, very little in the early years.

Mr. Saltsman: But the bulk of your income would really be from fees and salaries?

[*Interprétation*]

l'achalandage. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu, alors, d'accepter que le gain en capital qui provient de la clientèle soit imposé en tant que gain en capital? Si l'avantage fiscal à l'acheteur augmente le profit du vendeur, n'est-il pas logique d'accepter les dispositions qui exigent l'imposition de ces gains?

M. Bélanger: S'il s'agit vraiment de gains de capitaux réalisés au moment de la vente, oui, je suis d'accord, si les gains proviennent directement de l'achalandage et si l'on se fonde sur les taux établis le jour de la mise en œuvre de la mesure en question.

M. Roberts: C'est justement ce qui se produit en vertu de la disposition, je crois.

M. Bélanger: Non. Il y a plus que cela. Le document du ministre des Finances ne prétend-il pas que l'évaluation des avoirs devrait être les immobilisations et ensuite les coûts d'amortissement en capital, l'achalandage à néant et les autres biens relatifs au barème d'évaluation. Tout ce qu'il y a au-delà de cela ne fera pas partie de l'avoir fiscal. Quant aux impôts à payer, on en laissera tomber un certain montant.

M. Roberts: Si l'on examine la formule un peu compliquée, on trouve que la hausse des gains en capital attribuable à l'achalandage compense en fait l'augmentation de valeur...

M. Bélanger: C'est encore là sujet à controverse.

M. Roberts: De toute façon c'est le but de la disposition et je crois que ça se termine assez bien de cette manière. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Monsieur Bélanger, vous êtes ici en tant que représentant des comptables, n'est-ce pas?

M. Bélanger: Oui.

M. Saltsman: Quelle partie de votre revenu, ou plutôt quelle partie du revenu d'un comptable provient des gains en capital plutôt que des honoraires ou des salaires?

M. Bélanger: Cela varie de bureau en bureau. Au début, on n'a presque rien si vous avez des associés plus anciens qui sont plutôt avides.

M. Saltsman: Mais le plus clair de votre revenu vient réellement des honoraires et des salaires?

[*Text*]

Mr. Bélanger: It is earned income, essentially.

Mr. Saltsman: Right. I agree with you on one thing and, because I imagine you are a frank and controversial fellow, like most of the fellows from Newfoundland, I am going to ask you a question.

I believe that the marginal rates of the middle-income people are really too steep and that they should be reduced. I also think that some of the provisions in the White Paper, raising the exemptions and providing allowances for married people, for instance, are good ones and should be retained. So it is a question of juggling around the benefits and the disadvantages within the White Paper.

What would you think of a proposal of the kind that would substantially reduce the marginal rates for everyone, including the middle-income people; that we scrap the integration proposal because this provides a very substantial benefit to holders of capital; that we institute a full capital gains rather than the partial capital gains, and my calculations indicate that this would make available about $1 billion? That $1 billion applied to the marginal rates of personal income tax would substantially reduce personal income tax at that level and in that way create a fairer and more equitable system in the sense that all forms of income would be equally assessed and taxed.

Mr. Bélanger: As far as the integration proposal is concerned, I think I have expressed my opinion on that. I favour a half-integration. I do not know what the savings are. I do not have the information available to me to tell you what the revenue considerations are going to be. But getting on to the second point, full capital gains, how about the inflation factor involved in capital gains? How do you take care of that?

Mr. Saltsman: You cannot.

Mr. Bélanger: Well, you can by a step-down basis.

Mr. Saltsman: Well, that is another problem.

Mr. Bélanger: I mean, this is not a novel idea, believe me.

Mr. Saltsman: I know, I know, but that is another problem. At the moment, the information I have on it, is that it presents some pretty insurmountable obstacles, trying to put this component in. But I do not want to rule it out. I mean it is another consideration. The one does not really hinge on the other.

[*Interpretation*]

M. Bélanger: Il vient surtout des salaires et des honoraires.

M. Saltsman: D'accord sur ce point et comme j'imagine que vous êtes franc et porté à la controverse, comme la plupart des gens de Terre-Neuve, je vais vous poser une question.

Je suis d'avis que le taux marginal pour les contribuables moyens est trop élevé et il devrait être réduit. Je pense aussi que les dispositions du Livre blanc en vue d'augmenter les exemptions et les allocations pour les gens mariés, par exemple, sont de bonnes propositions qui doivent être maintenues. Il s'agit alors de comparer les avantages et les inconvénients du Livre blanc.

Que pensez-vous d'une telle proposition qui pourrait réduire le taux d'imposition pour tout le monde y compris les contribuables à revenus moyens, qui laisserait tomber l'idée d'intégration, parce que cela bénéficie aux détenteurs de capitaux, qui instituerait un impôt général sur les gains de capitaux plutôt qu'un taux partiel? Cela pourrait, selon mes calculs, attirer $1 milliard qui pourrait s'appliquer à réduire les taux d'impôt marginaux qui pourront réduire le taux d'impôt individuel de façon considérable à ce niveau et en conséquence créer un système plus équitable, en ce sens que toutes les formes de revenus seront évaluées et imposées de la même façon.

M. Bélanger: Je crois déjà avoir exprimé mon opinion au sujet de la proposition de l'intégration. Je suis en faveur d'une semi-intégration. Je ne sais pas quelles sont les épargnes. Je n'ai pas les renseignements nécessaires pour vous dire ce qui en est au sujet des considérations du revenu. Pour la deuxième question, pour l'imposition complète des gains de capitaux, comment voir le facteur d'inflation sur les gains de capitaux? Comment allez-vous régler cela?

M. Saltsman: On ne peut pas le faire.

M. Bélanger: On peut le faire par la méthode de la réduction.

M. Saltsman: En bien, ça c'est une autre question.

M. Bélanger: Ce que je veux dire, ce n'est pas une idée nouvelle, croyez-moi.

M. Saltsman: Je le sais, je le sais, mais c'est une autre question. A l'heure actuelle, d'après les renseignements que j'ai à ce sujet, essayer de tenir compte de ce facteur constitue des problèmes presque insurmontables, mais je ne veux pas écarter ce facteur. Je veux dire que c'est une autre considération. L'une ne dépend pas vraiment de l'autre.

[*Texte*]

Your suggestion is, in other words, to make the taxation of all forms of income more equitable by taking into consideration the depreciation of that income or that capital because of inflation. That is something that affects the entire tax system, the entire redistribution system. It affects all forms of income and if you start to implement it, you have to do it right across the board. At the moment I think it is too great a technical problem to cope with. I do not disagree with you that it would be a fairer approach.

Mr. Bélanger: Again, I suggest that we look to Sweden.

Mr. Saltsman: Yes, all right. I am prepared to look at it but that is something separate from what I am suggesting. I am suggesting that all forms of income be brought into the tax picture and be taxed, as against the situation now where some forms of income, in other words, wages and salaries, are brought in totally while capital gains are only brought in partially.

You know the marginal rates do not tell the whole story. I have heard a lot of complaints about how heavily the middle-income group is going to be touched with this White Paper, but they do not put in the compensating features of integration and the fact that capital gains are only being half taxed which means, in effect, that if they are getting some of their income from sources of that kind, they are really not going to be hurt nearly as badly as they claim they are going to be hurt.

Mr. Bélanger: Contrary to what Mr. Conway did for the Toronto Stock Exchange, I would suggest to you that most people up to $24,000 do not deal in the stock market. Not that many get capital gains, in any event.

Mr. Saltsman: That is right. So they would be better off to have their marginal rates reduced on income tax. But you do not want to give me any sort of definite view on that? You do not want to stick your neck out any further than you already have?

Mr. Bélanger: I do not have the information. I wish I had.

Mr. Saltsman: What about your response to it as an individual? Would you favour that change of emphasis? In other words, the total inclusion of capital gains, the elimination of the benefit from integration, and, because we do this sort of thing, we can then substantially reduce marginal rates at the personal income tax level?

[*Interprétation*]

Votre proposition, en d'autres mots, c'est de rendre plus équitable l'imposition de toutes les formes de revenus en tenant compte de la dépréciation de ce revenu et de ce capital à cause de l'inflation. Cela touche tout le système fiscal, tout le système de redistribution. Cela touche toutes les formes de revenus et si l'on décide de la mettre en œuvre, il faut le faire universellement. A l'heure actuelle, c'est un problème trop grand à régler. Je ne dis pas que cela ne serait pas une méthode plus équitable.

M. Bélanger: Je propose de nouveau qu'on regarde le cas de la Suède.

M. Saltsman: Oui, très bien. Je suis disposé à tenir compte de l'exemple de ces lois, mais je propose autre chose. Je propose que toutes formes de revenus soient imposées équitablement, alors qu'actuellement certains revenus, comme les salaires, sont imposés totalement et les gains de capitaux sont seulement partiellement imposés.

Les taux marginaux n'expliquent vraiment pas de quoi il s'agit. J'ai entendu des commentaires selon lesquels les contribuables moyens seront victimes du Livre blanc, mais on ne présente pas le fait que les gains de capitaux seraient seulement taxés à moitié. Ce qui veut dire, en fait, que s'ils prennent une partie de leurs revenus de sources de ce genre, ils ne seront pas atteints aussi sérieusement qu'ils le prétendent.

M. Bélanger: Contrairement à ce que M. Conway a dit pour la Bourse de Toronto, je vous dirais que la plupart des gens dont les salaires vont jusqu'à $24,000, ne s'adressent pas à la Bourse. De toute façon, il n'y en a pas tellement qui perçoivent des gains en capital.

M. Saltsman: C'est vrai. Ainsi, il y aurait avantage à ce que leurs taux d'impôts marginaux soient réduits. Mais est-ce que vous ne voulez vraiment pas vous prononcer plus catégoriquement sur cette question? Vous ne voulez pas vous risquer plus que vous ne l'avez déjà fait?

M. Bélanger: Je n'ai pas les renseignements nécessaires. J'aimerais les avoir.

M. Saltsman: Quelle est votre réaction en tant qu'individu? Auriez-vous préféré cette modification à savoir que les gains de capitaux seraient totalement taxés, que les avantages découlant de l'intégration seraient supprimés et ainsi, nous pouvons réduire le taux marginal d'imposition au niveau des contribuables?

[*Text*]

Mr. Bélanger: I agree with full inclusion of capital gains up to a number of years and then a step-down after that to take care of, as I suggest, inflation.

Integration intrigues me, but then I worry, as I said before, about what happened in Great Britain. I do not know what the problems were, whether they were administrative, whether it was the fact of the type of revenue—the hidden reserves they call them—or what it was, but I would like to know.

The Chairman: In your suggestion, Mr. Saltsman, you are forgetting about the 20 per cent credit tax, too?

Mr. Saltsman: I would have scrapped that a long time ago.

The Chairman: Maybe the people up to $24,000 are not playing in the market but they have some kind of a saving.

Mr. Danson.

Mr. Danson: No, I have no questions. I had questions but they have been asked. It has been delightful listening to Mr. Bélanger and particularly his suggestion that the Committee go to England to look at their experience there.

The Chairman: Gentlemen, on your behalf I will thank the representatives of the Newfoundland Institute of Chartered Accountants for their presence here today to give their views on the White Paper tax proposals. Thank you very much.

Mr. Colin Baird: In closing, could I thank the Committee for allowing us to present this brief, even though it was at a late stage? Thank you very much.

[*Interpretation*]

M. Bélanger: Je suis en faveur de l'imposition totale des gains de capitaux pour quelques années et ensuite, de procéder à une réduction de l'impôt à cause de l'inflation.

L'intégration m'intéresse, mais, comme je l'ai déjà dit, ce qui est arrivé en Grande-Bretagne me préoccupe. Je ne sais pas quels ont été les problèmes, s'il s'agissait de ce genre de recettes, des réserves cachées comme ils les nomment, mais j'aimerais le savoir.

Le président: Vous oubliez aussi dans votre proposition les impôts de 20 p. 100, monsieur Saltsman?

M. Saltsman: Je l'aurais supprimé il y a longtemps.

Le président: Peut-être que les personnes dont les salaires s'élèvent jusqu'à $24,000 ne misent pas à la bourse, mais elles ont certaines épargnes.

Monsieur Danson.

M. Danson: Non, je n'ai pas d'autres questions. Toutes mes questions ont été posées. Cela a été plaisant d'écouter M. Bélanger, surtout lorsqu'il a proposé que le Comité visite l'Angleterre afin d'examiner ce qui s'est passé là-bas.

Le président: Au nom de tous mes collègues, je remercie les représentants de l'Institut des comptables agréés de Terre-Neuve d'être venus nous exprimer leurs vues sur les propositions du Livre blanc. Merci beaucoup.

M. Colin Baird: Pour terminer, je remercie le Comité de nous avoir permis de présenter ce mémoire même si c'était à la dernière heure? Merci beaucoup.

APPENDIX 41-B

SUBMISSION OF
BRITISH NEWFOUNDLAND
CORPORATION LIMITED
TO
THE STANDING COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE
OF THE
HOUSE OF COMMONS
WITH RESPECT TO THE GOVERNMENT
OF CANADA'S PROPOSALS FOR TAX
REFORM

Montreal, Quebec
April, 1970

BRITISH NEWFOUNDLAND
CORPORATION LIMITED

SUMMARY

Brinco is engaged, through subsidiary companies, in developing natural resources in Newfoundland and Labrador. Brinco's major undertaking is the construction by its subsidiary, Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo), of the largest hydro-electric power development in North America at a cost of almost one billion dollars. Another subsidiary, British Newfoundland Exploration Limited (Brinex), is actively engaged in exploring extensive mineral concessions in Newfoundland and Labrador and operates the Whales Back copper mine.

Effects of Proposals

The effect of the White Paper proposals will be to impose greatly increased taxes on investors in public utilities and substantially increase the difficulty in raising equity capital for natural resource developments requiring large capital expenditures. The increase in taxes on utility shareholders is so marked that it is hard to conceive of a new utility project in which the public would be prepared to invest if the proposals are put into effect.

It seems unlikely that Brinco's development of a major hydro-electric facility at Gull Island on the Lower Churchill River (presently under study) could proceed if the proposals are implemented.

APPENDICE 41-B

MÉMOIRE
DE
BRITISH NEWFOUNDLAND
CORPORATION LIMITED
RELATIF
AUX PROPOSITIONS DE RÉFORME
FISCALE
DU GOUVERNEMENT DU CANADA
PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT
DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Montréal (Québec)
Avril 1970

BRITISH NEWFOUNDLAND
CORPORATION LIMITED

RÉSUMÉ

Par l'intermédiaire de filiales, Brinco met en valeur les ressources naturelles de Terre-Neuve et du Labrador. La plus considérable de ses entreprises est la construction —effectuée par sa filiale, Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo)—du plus vaste aménagement hydro-électrique de l'Amérique du Nord, dont le coût atteindra près d'un milliard de dollars. Brinex, autre filiale, explore activement d'importantes concessions minières à Terre-Neuve et au Labrador, et exploite la mine de cuivre de Whales Back.

Conséquences des propositions

Les propositions du Livre blanc auront pour effet d'accroître considérablement les charges fiscales des investisseurs dans les entreprises d'utilité publique et de rendre beaucoup plus difficile la souscription du capital-actions nécessaire à l'exploitation des ressources naturelles, qui exige d'importantes immobilisations. Cette augmentation des charges fiscales sera telle qu'il est difficile de concevoir que le public s'intéresse encore financièrement, à l'avenir, à de telles entreprises, si les propositions sont appliquées.

Les projets de Brinco, notamment, d'implanter une autre grande centrale hydro-électrique à Gull Island, sur le cours inférieur du Churchill (actuellement à l'étude), deviendraient sans doute irréalisables, si les propositions sont appliquées.

Background

CFLCo pays tax to the Federal Government in the same manner as other public utilities. Under the Public Utilities Income Tax Transfer Act, 95 per cent of the Federal tax collected (with the exception of the 3 per cent old age security tax) is then transferred by the Federal Government to Newfoundland.

Relying on the existing tax system, CFLCo entered into agreements with Newfoundland and Hydro-Quebec under which Newfoundland agreed to withhold only a specified proportion of the amounts transferred to it by the Federal Government and the amounts collected by the Federal Government on its behalf. The balance of the tax was to be returned to CFLCo and CFLCo in negotiating its contract for the sale of power to Quebec for 40 years reduced the price of power by the full amount of the rebate received. Thus, the beneficiaries of the tax collected by the Federal Government are the Province of Newfoundland and Hydro-Quebec and no part of the tax is available for CFLCo or its shareholders. Because the agreements with the Province of Newfoundland and Hydro-Quebec run for at least forty years, the burden of any change in the proportion of tax rebates would fall upon CFLCo and not on the beneficiaries of the tax.

Major aspects of the White Paper affecting Brinco and CFLCo

The three aspects of the White Paper proposals which have the most substantial effect on Brinco and CFLCo are as follows:

1. The proposal under sections 4.63, 4.64 and 4.65 of the White Paper under which shareholders of utility companies will be denied credit for taxes paid by the utility company will result in shareholders of these companies being more heavily taxed than shareholders of other industries. The effect of the tax increases under the proposals could reduce the after tax income of Brinco shareholders by as much as 60 per cent.

2. It is not clear, under the proposed tax system, whether the rebate which would be received tax free by CFLCo from Newfoundland would in turn be received free of tax by Brinco. Even if it is so treated the tax burden may be simply shifted to Brinco shareholders.

It should be appreciated that CFLCo has sold its power to Hydro-Quebec at fixed prices for a period of at least 40

Historique

CFLCo, comme toutes les entreprises d'utilité publique, est imposable par le gouvernement fédéral. Aux termes de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, 95 p. 100 de l'impôt fédéral perçu (à l'exception des 3 p. 100 d'impôt de sécurité de la vieillesse) sont ristournés à Terre-Neuve.

Se fondant sur le régime fiscal établi, CFLCo a conclu des accords avec Terre-Neuve et l'Hydro-Québec en vertu desquels Terre-Neuve consentait à ne conserver qu'une proportion déterminée des montants ristournés ou perçus en son nom par le gouvernement fédéral. Le solde devait revenir à CFLCo et cette dernière, en négociant avec l'Hydro-Québec un contrat de vente d'énergie valable pour 40 ans, a tenu compte dans son prix du plein montant du solde qui lui revenait ainsi. Les bénéficiaires de l'impôt perçu par le gouvernement fédéral sont donc la province de Terre-Neuve et l'Hydro-Québec, et rien n'en revient à CFLCo ou à ses actionnaires. Comme les ententes avec Terre-Neuve et l'Hydro-Québec doivent avoir une durée d'au moins 40 ans, ce sera CFLCo, et non les bénéficiaires de l'impôt, qui subira tout le contrecoup des changements apportés à la proportion de l'impôt ristourné.

Principaux aspects du Livre blanc affectant Brinco et CFLCo

Les trois aspects des propositions du Livre blanc susceptibles d'avoir les répercussions les plus défavorables pour Brinco et CFLCo sont les suivants:

1. La proposition exposée dans les paragraphes 4.63, 4.64 et 4.65 refuse aux actionnaires des entreprises d'utilité publique les dégrèvements dont ils devraient bénéficier pour les impôts acquittés par ces entreprises. Ces actionnaires seront donc plus lourdement imposés que les actionnaires d'autres industries. Dans le cas de Brinco, les augmentations d'impôt proposées par le Livre blanc pourraient réduire de 60 p. 100 le revenu après impôt des actionnaires.

2. Il n'est pas clair, d'après les réformes proposées, si la ristourne non imposable que CFLCo doit recevoir de Terre-Neuve sera, à son tour, non imposable en parvenant à Brinco. Même s'il en était ainsi, le fardeau fiscal serait simplement transféré aux actionnaires de Brinco.

Il ne faut pas perdre de vue que CFLCo a vendu son énergie électrique à l'Hydro-Québec à des prix fixés pour une

years and that the prices were fixed after giving a full reduction for rebates to be received.

3. It is projected that by the year 2000 CFLCo's distributable income will exceed the income upon which it has paid tax by approximately $100 million due to CFLCo having claimed capital cost allowances in excess of depreciation recorded in its accounts. If dividend distributions are made out of income in excess of taxed income they will be fully taxable in Brinco's hands under the White Paper proposals even though full tax will eventually be paid on all income of CFLCo as and when book depreciation equals capital cost allowance.

The likely result of this aspect of the proposals will be that no additional tax will be paid but payment of dividends to shareholders will be delayed for some years until dividends can be paid out of taxed income. Projections show that under the present tax system dividends cannot be paid by CFLCo before 1977, a period of 21 years since the first investment in the project. The effect of the proposals would be to delay payment of dividends for many more years, making it even more difficult to raise equity capital for these capital intensive resource developments.

Suggested solutions

It is difficult to propose solutions to the problems because solutions must take into account their effect on all aspects of the proposed tax system. With this in mind, however, it is suggested that:

(a) Since utilities will pay full federal tax, they should be treated no differently than other Canadian corporations. In the same manner as other corporations they should be able to pass on the corporation income taxes which they pay as creditable tax to their shareholders.

(b) With respect to the particular problem of the tax free rebates CFLCo receives from Newfoundland, such rebates should be treated as taxed income and CFLCo should be able to pass on creditable tax to its shareholders equal to the full amount of the rebate.

période d'au moins 40 ans en tenant compte dans ses prix du montant total de la ristourne à recevoir.

3. Les projections établissent que, en l'an 2000, le revenu distribuable de CFLCo dépassera d'environ $100 millions le revenu sur lequel cette compagnie aura payé l'impôt, du fait qu'elle aura réclamé des allocations de coût en capital dépassant les amortissements portés aux livres. Si les versements de dividendes s'effectuent à l'aide du montant excédant le revenu déjà imposé, ces dividendes seront imposables au plein taux entre les mains de BRINCO, aux termes du Livre blanc, même si CFLCo doit en fin de compte acquitter l'impôt complet sur la totalité de son revenu au moment où les amortissements portés aux livres égaleront les allocations de coût en capital.

Le résultat prévisible de cet aspect des propositions ne sera pas d'entraîner des rentrées d'impôt supplémentaires, mais bien d'interrompre les versements de dividendes pendant un certain nombre d'années jusqu'à ce que ces dividendes puissent être versés aux actionnaires à même le revenu imposé. Les projections actuelles indiquent qu'en vertu du régime fiscal existant, CFLCo ne sera pas en mesure de verser des dividendes avant 1977, soit 21 ans après les premiers investissements. Les propositions auraient donc pour effet de retarder de plusieurs années encore les distributions de dividendes, ce qui rendra encore plus difficile la souscription de capital-actions dans les entreprises exigeant des dépenses considérables en immobilisations.

Solutions proposées

Il est difficile de proposer des solutions à ces divers problèmes parce qu'on doit tenir compte de leur incidence sur tous les aspects de la réforme fiscale proposée. Sous cette réserve, nous suggérons que:

(a) les entreprises d'utilité publique acquittant l'impôt fédéral au plein taux, soient traitées sur le même pied que les autres compagnies canadiennes. Comme les autres compagnies, elles devraient pouvoir transmettre à leurs actionnaires un avoir fiscal pour les impôts sur le revenu des compagnies qu'elles ont acquittés;

(b) quant au problème particulier concernant les ristournes non imposables que CFLCo reçoit de Terre-Neuve, ces ristournes devraient être traitées comme revenu imposé et CFLCo devrait pouvoir transmettre à ses actionnaires un avoir fiscal égal à leur plein montant;

(c) With respect to other problems, a possible solution would be to continue the present inter-corporate dividend exemption under any new system.

BRITISH NEWFOUNDLAND CORPORATION LIMITED

This submission has been prepared by British Newfoundland Corporation Limited (BRINCO) and deals with the effects the proposals for tax reform ("White Paper") will have on both resident and non-resident investors in companies engaged in the development of natural resources.

While BRINCO will be affected by many aspects of the proposals, it should be stated, at the outset, that the proposals set out in Paragraphs 4.63, 4.64 and 4.65 of the White Paper, with respect to credits for tax on dividends paid by utilities will result in a very substantial decrease in the after tax income of BRINCO shareholders, whatever their tax position, whereas the White Paper contemplates that integration of corporate and personal taxes should, in most cases, operate to increase after tax income of shareholders in other industries. As a result, shareholders of utilities will be much more heavily taxed than shareholders of other industries. The shareholders of BRINCO will not only bear substantially higher taxes in respect of utility income but will be denied even the partial relief now provided by the 20 per cent dividend credit. The effect of this is so marked that it is hard to conceive of a utility project in which the public would be prepared to invest if the proposals are put into effect. Shareholders locked into existing utility investments will be heavily penalized by the tax proposals unless utility rates are increased to the customer. In the case of BRINCO this method is not available as power has been sold to Hydro-Quebec for 65 years at agreed prices.

BRINCO is a widely held Canadian resident corporation whose shares are listed on the Montreal and Toronto Stock Exchanges. It has some 20,000 Canadian resident shareholders who hold 40 per cent of its issued shares.

The Canadian resident shareholders are distributed across Canada in ratio to the distribution of population. About 14,000 share-

(c) pour ce qui est d'autres problèmes, une solution à envisager serait de maintenir l'exemption actuelle des dividendes intercompagnies dans tout nouveau régime qui serait introduit.

MÉMOIRE DE BRITISH NEWFOUNDLAND CORPORATION LIMITED RELATIF AUX PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE (LIVRE BLANC)

Le présent mémoire, rédigé par British Newfoundland Corporation Limited (Brinco) traite des répercussions que les réformes proposées dans le Livre blanc auront sur les épargnants, résidant au Canada ou à l'étranger, qui investissent dans des entreprises qui mettent en valeur les richesses naturelles.

Nonobstant les autres aspects des propositions qui affecteront BRINCO, il convient d'établir d'emblée que le nouveau régime fiscal, tel qu'il ressort des articles 4.63, 4.64 et 4.65 relatif aux dégrèvements d'impôt pour les dividendes provenant d'entreprises d'utilité publique, aura pour effet de réduire très sensiblement le revenu après déduction d'impôt des actionnaires de BRINCO. Le Livre blanc, par contre, envisage que l'intégration des impôts des compagnies et des impôts personnels devrait avoir pour effet, dans la plupart des cas, d'augmenter le revenu net des actionnaires des autres industries. En conséquence, les actionnaires d'entreprises d'utilité publique seront beaucoup plus fortement imposés que les autres. Non seulement les actionnaires de BRINCO subiront une imposition plus considérable de leurs revenus provenant de services d'utilité publique, mais ils ne pourront pas bénéficier de l'allégement partiel que constitue le dégrèvement pour dividendes de 20 p. 100. L'incidence des mesures envisagées est telle qu'on peut se demander s'il se trouvera encore des entreprises d'utilité publique dans lesquelles le public voudra placer ses capitaux si ces mesures sont mises à exécution. Les actionnaires des entreprises d'utilité publique existantes seront considérablement pénalisés par les propositions à moins que ces entreprises n'augmentent leurs tarifs. Dans le cas de BRINCO cette possibilité est exclue étant donné que l'électricité est vendue à l'Hydro-Québec à des prix fixés pour une durée de 65 ans.

BRINCO est une corporation canadienne ouverte dont les actions sont cotées en bourse à Montréal et à Toronto. Quelque 20,000 résidents canadiens sont actionnaires de BRINCO et ils en détiennent 40 pour cent des actions émises.

La répartition géographique des actionnaires canadiens résidents correspond à celle de la population canadienne et 14,000 d'entre eux

holders hold less than $1,000 worth of stock each. Thornwood Investments Limited, a closely held Canadian resident corporation holds 49 per cent of BRINCO's issued shares. Thornwood Investments Limited is controlled by the Rio Tinto-Zinc Corporation with Bethlehem Steel Corporation as a minority shareholder. 11 per cent of BRINCO's issued shares are held directly by non-residents.

BRINCO is engaged in developing natural resources in Newfoundland and Labrador through three subsidiary companies:

(1) Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) is constructing the largest hydro-electric power development in North America at Churchill Falls in Labrador. BRINCO owns 57 per cent of CFLCo. The development will have an installed capacity of more than 7,000,000 horsepower and will have cost an estimated $950 million on its completion in 1976. After start up, CFLCo will deliver substantially all of its power to one customer, The Quebec Hydro-Electric Commission, under a power contract for a term of approximately 40 years with a renewal for a further 25 years. The availability of this power will enable Hydro-Quebec to supply the Province of Quebec with a substantial part of its power requirements at a price lower than any alternate source.

Approximately 9 per cent of the shares of CFLCo are owned by the Province of Newfoundland and 34 per cent by Hydro-Quebec, neither of which is taxable.

(2) British Newfoundland Exploration Limited (Brinex) (100 per cent owned) has extensive mineral concessions in Labrador and Newfoundland. It is actively engaged in exploration and operates the Whales Back copper mine in Newfoundland.

(3) Twin Falls Power Corporation Limited (TFPCo) (33⅓ per cent owned by CFLCo which holds voting control) has built and operates a 300,000 horsepower hydro-electric plant to supply power to the iron ore mines in Western Labrador.

BRINCO itself also undertakes studies of potential developments and is currently carrying out engineering and site investigations of a further power site which has a power potential of approximately 2,000,000 horsepower on the Lower Churchill River at Gull Island.

détiennent moins de $1,000 en actions. Une corporation canadienne fermée, Thornwood Investments Limited, possède 49 pour cent des actions émises par BRINCO. Cette société est contrôlée par Rio Tinto-Zinc Corporation avec, comme actionnaire minoritaire Bethlehem Steel Corporation. 11 pour cent des actions émises par BRINCO sont détenues directement par des non-résidents.

BRINCO met en valeur les richesses naturelles de Terre-Neuve et du Labrador par l'intermédiaire de trois filiales:

(1) Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) construit présentement le plus grand aménagement hydro-électrique d'Amérique du Nord, à Churchill Falls, au Labrador. BRINCO détient 57 pour cent du capital de CFLCo. Cet aménagement disposera d'une puissance installée de 7,000,000 de HP et, lors de son achèvement en 1976, aura coûté environ $950,000,000. Une fois en service, CFLCo vendra à peu près toute l'énergie produite à un seul client, la Commission hydroélectrique de Québec, aux termes d'un contrat de vente d'énergie d'environ 40 ans, renouvelable pour 25 ans. Cette source d'énergie doit permettre à l'Hydro-Québec de répondre à une part appréciable des besoins d'énergie de la province de Québec à un prix inférieur à celui que commanderait toute autre source.

Environ 9 pour cent des actions de CFLCo appartiennent à la province de Terre-Neuve et 34 pour cent à l'Hydro-Québec, imposables ni l'une ni l'autre.

(2) British Newfoundland Exploration Limited (Brinex) (en propriété exclusive) dispose de vastes concessions minières au Labrador et à Terre-Neuve. Elle s'occupe d'exploration minière et exploite la mine de cuivre de Whales Back, à Terre-Neuve.

(3) Twin Falls Power Corporation Limited (TFPCo) participation CFLCo de 33⅓ pour cent, déterminante en cas de vote) a construit et exploite une centrale hydroélectrique d'une puissance de 300,000 HP qui alimente les mines de fer de l'ouest du Labrador.

BRINCO envisage elle-même d'éventuelles expansions et a entrepris des travaux d'études de génie et d'études de terrain en vue de l'installation d'une autre centrale de 2,000,000 de HP environ, à Gull Island, sur le Churchill inférieur.

To finance these developments, the BRINCO group has been instrumental in arranging for and providing the following funds:

	Millions of dollars
Equity Capital	$ 103
Bonds issued in Canada	150
Bonds issued in the U.S.	590
Line of Credit from Canadian Chartered Banks	150
Mineral exploration expenditures by joint venture partners	3
Earnings and internally generated funds	33
Total	$1,029

Of this amount some $270 million has already been spent on the Churchill Falls Project, approximately $60 million on the Twin Falls plant, $7 million on the development of the Whales Back Mine, $11 million on mineral exploration in Labrador and Newfoundland and $2 million on site investigation and engineering studies of the Gull Island hydro-electric power site.

As is evident, the impact of the BRINCO group's activities upon the economy of Newfoundland, and indeed of Canada is considerable. This has only been possible because of the faith that lenders and investors have had in the stability and enlightened fiscal and tax policies of Canada. Such investors have been prepared to provide the vast sums of money needed for the Churchill Project in the belief that changes in Canadian tax policy would not subject their investment to more onerous treatment than that applicable to industry in general.

The investment of money in grass-roots mineral exploration is a high risk type of investment. The investor cannot be sure of any return and he has to expect that any return will be delayed for a number of years. Nevertheless, it is only the willingness of investors to take such risks that has made possible the present position of the Canadian mining industry. Our subsidiary Brinex has expended approximately $11 million in exploration over the past 17 years and together with partners have budgeted for an expenditure of $3 million during the 1970 season.

The White Paper proposals with respect to taxation of utilities and mining companies, together with the proposed system of tax credits, can only discourage investment in these industries by both residents and non-

Pour financer ces entreprises, le groupe BRINCO est parvenu à réunir les capitaux suivants:

	En millions de dollars
Capital-actions	$ 103
Émissions d'obligations au Canada	150
Émission d'obligations aux États-Unis	590
Marges de crédit de banques à charte canadiennes	150
Déboursés d'exploration minière de nos associés en projets conjoints	3
Bénéfices et auto-financement	33
Total	$1,029

Une partie de cette somme a déjà été dépensée de la manière suivante: $270,000,000 pour les travaux de Churchill Falls, environ $60,000,000 pour la centrale de Twin Falls, $7,000,000 pour la mise en exploitation de la mine de Whales Back, $11,000,000 pour l'exploration minière au Labrador et à Terre-Neuve et $2,000,000, pour les recherches et études relatives à l'aménagement de Gull Island.

De toute évidence, l'influence du groupe BRINCO sur l'économie de Terre-Neuve et même du Canada est considérable. Son oeuvre n'a été rendue possible que par la stabilité et l'esprit éclairé de la fiscalité canadienne qui ont attiré les prêteurs et les investisseurs. Ceux-ci ont été amenés à fournir les capitaux importants nécessaires pour l'aménagement de Churchill Falls, avec la conviction que des changements dans la politique fiscale du gouvernement canadien n'exposeraient pas leurs investissements à un traitement plus onéreux que ceux des autres industries.

Le placement de capitaux dans l'exploration minière de base est très risqué. Le bailleur de fonds n'est jamais assuré d'un rendement et il devra souvent attendre celui-ci pendant un très grand nombre d'années. Pourtant, ce sont les risques pris par les investisseurs dans ce genre d'activité qui ont placé l'industrie minière canadienne au rang qu'elle occupe actuellement. Notre filiale Brinex a dépensé environ $11,000,000 en exploration depuis 17 ans. Avec ses associés, elle a prévu un budget de $3,000,000 à cette fin, pour 1970.

Les réformes envisagées dans le Livre blanc en ce qui a trait à l'imposition des entreprises d'utilité publique et des compagnies minières, jointes au système des dégrèvements fiscaux proposés, ne peuvent que

residents, to the ultimate detriment of Canada.

The rest of this memorandum will deal with the impact of the White Paper proposals on the BRINCO group and its shareholders in relation to utility income derived from CFLCo. The effects of the White Paper on the activities of Brinex, whilst they caused us serious concern, are similar to the effects on other mining and exploration companies and have been dealt with fully by others. The effects on CFLCo are, we believe, unique, and so extreme as to merit the special attention of the committee.

Effects of the White Paper proposals upon BRINCO and its shareholders in relation to income derived from CFLCo.

CFLCo is a utility company and is particularly affected by Paragraphs 4.63, 4.64 and 4.65 of the White Paper and the amendment relating to utilities announced by the Minister of Finance in the House of Commons on 28 November 1969.

Existing tax system:

The present tax position of CFLCo as a public utility is as follows.

CFLCo would pay both federal and provincial income taxes, at the full rate applicable to public utility income. Under the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the federal government would transfer to the Province of Newfoundland 95 per cent of the federal tax collected (with the exception of the 3 per cent Old Age Security Tax). In addition, all the provincial tax collected on Newfoundland's behalf is transferred to the Province. The Province of Newfoundland has agreed to rebate to CFLCo the amount of all taxes received by it in excess of 22.5 per cent of CFLCo's taxable income. Such rebate would be tax free to CFLCo under the provisions of the Public Utilities Income Tax Transfer Act. In the case of CFLCo the price of power which has been charged to Hydro-Quebec has been reduced by the full amount of the rebate. CFLCo is, therefore, merely the vehicle through which the rebates are passed on to the consumers of power.

To understand the reasons for this rebate arrangement, it must be appreciated that provincially owned utilities pay no federal or provincial taxes. It has been the policy of successive Governments of Canada to remove this advantage of public owned utilities over investor owned utilities. An example of the

détourner les investisseurs canadiens ou étrangers de placer leur argent dans ces entreprises, ce qui ne saurait être qu'au détriment du Canada.

Le reste de ce mémoire traitera des répercussions des propositions du Livre blanc sur le groupe BRINCO et ses actionnaires, relativement au revenu provenant de l'entreprise d'utilité publique qu'est CFLCo. Les répercussions sur Brinex, quoiqu'elles nous inquiètent grandement, ne diffèrent pas de ce qu'elles sont pour les autres sociétés minières et de prospection, et plusieurs d'entre elles en ont analysé pleinement les conséquences. Les répercussions pour la CFLCo sont uniques, croyons-nous, et d'une telle importance qu'elles justifient tout l'intérêt du Comité.

Répercussions des propositions du Livre blanc sur BRINCO et sur ses actionnaires, à propos de leurs revenus provenant de la CFLCo.

CFLCo, entreprise d'utilité publique, est particulièrement touchée par les articles 4.63, 4.64 et 4.65 du Livre blanc et par l'amendement visant les entreprises d'utilité publique annoncé par le ministre des Finances à la Chambre des communes le 28 novembre 1969.

Le système fiscal actuel:

En tant qu'entreprise d'utilité publique, CFLCo se trouve présentement dans la situation suivante:

CFLCo est imposée au titre de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu au plein taux applicable aux entreprises de cette nature. En vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, le gouvernement fédéral remet à Terre-Neuve 95 pour cent de l'impôt perçu par lui (à l'exception de 3 pour cent de l'impôt de sécurité de la vieillesse). De plus, tout l'impôt provincial perçu au nom de Terre-Neuve est remis à la province. Terre-Neuve a consenti à ristourner à CFLCo le montant de tous les impôts ainsi reçus, dépassant 22.5 pour cent du revenu imposable de CFLCo. Cette ristourne ne serait pas imposable pour CFLCo en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Dans le cas de CFLCo, le prix de l'énergie n'est, en somme, que l'intermédiaire grâce auquel les ristournes sont transmises aux consommateurs d'énergie.

Pour mieux comprendre ces dispositions fiscales, il convient de signaler que les entreprises d'utilité publique appartenant aux provinces ne paient pas d'impôt fédéral ni provincial. Les gouvernements fédéraux successifs ont eu pour ligne de conduite de supprimer l'avantage que possédaient ces entre-

operation of this policy is the Public Utilities Income Tax Transfer Act of 1966.

It is only because of the actions of the federal and provincial governments in matters such as this, and the provisions of the Income Tax Act with regard to capital cost allowance, that CFLCo has been able to raise the very large amounts of capital necessary for the development of the project without pushing the price of power beyond a reasonable level and without recourse to the use of government monies. In the case of CFLCo, the full benefits of the tax rebates to be received have been passed on to the consumer of power, in the manner contemplated by the Federal Government when the Public Utilities Income Tax Transfer Act was passed.

Under the present system, a dividend from CFLCo to BRINCO would be tax free to BRINCO. Dividends paid by BRINCO would be tax free to other Canadian corporations and taxable to its resident Canadian individual shareholders with a 20 per cent tax credit.

White Paper Proposals

Under the White Paper proposals, CFLCo would be a "closely-held Canadian corporation" and BRINCO would be a "widely-held Canadian corporation". CFLCo would pay the federal and provincial corporation income taxes in the same manner as other Canadian resident corporations. The present provisions for reducing the tax rate on public utility income would be removed.

It is proposed to amend the Public Utilities Income Tax Transfer Act so that the Federal Government would transfer to the Province of Newfoundland 100 per cent of the federal tax collected. Under the agreement between CFLCo and the Province of Newfoundland, CFLCo would receive a rebate of the tax transferred to or collected on behalf of Newfoundland, which is in excess of 22.5 per cent of CFLCo's taxable income. This rebate, as previously explained, would be tax free to CFLCo.

In accordance with the announcement made in the House of Commons on November 28, 1969 by the Minister of Finance, dividends paid by CFLCo to BRINCO would not be taxable to BRINCO to the extent that they were paid out of profits which had borne federal corporation income tax. Dividends

prises du secteur public sur celles du secteur privé. Un exemple d'application de cette politique se trouve dans la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique de 1966.

C'est seulement grâce à l'action des gouvernements fédéral et provinciaux dans des questions de ce genre et grâce aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu relatives aux allocations de coût en capital, que CFLCo a pu se procurer les capitaux très considérables nécessaires à la réalisation de l'aménagement, sans pour autant hausser au-dessus d'un niveau raisonnable le prix de l'énergie et sans avoir recours aux fonds gouvernementaux. Dans le cas de CFLCo, la ristourne profite intégralement aux consommateurs d'énergie, comme le souhaitait d'ailleurs le gouvernement fédéral en faisant adopter la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

Sous le régime actuel, les dividendes versés par CFLCo à BRINCO ne subiraient pas d'imposition. Les dividendes versés par BRINCO ne seraient pas imposables pour les autres compagnies canadiennes mais le seraient pour ses actionnaires particuliers résidant au Canada, avec un dégrèvement de 20 pour cent.

Propositions du Livre blanc

Aux termes des propositions du Livre blanc, CFLCo deviendrait une «corporation canadienne fermée», tandis que BRINCO deviendrait une «corporation canadienne ouverte». CFLCo paierait les impôts fédéral et provinciaux sur les revenus, comme toutes les autres compagnies résidentes du Canada. Les dispositions actuelles permettant de réduire le taux d'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique seraient abolies.

Il est proposé que la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique soit modifiée, de manière que le gouvernement fédéral transmette à la province de Terre-Neuve 100 p. 100 de l'impôt fédéral perçu. Aux termes de l'accord intervenu entre CFLCo et la province de Terre-Neuve, CFLCo recevrait une ristourne de l'impôt transféré à Terre-Neuve, ou perçu au nom de celle-ci, pour la tranche dépassant 22.5 p. 100 du revenu imposable de CFLCo. Cette ristourne, comme nous l'avons indiqué plus haut, ne serait pas imposable dans les mains de CFLCo.

Aux termes de la déclaration faite à la Chambre des communes par le ministre des Finances, le 28 novembre 1969, les dividendes versés par CFLCo à BRINCO ne seraient pas imposables à cette dernière pour autant qu'ils proviennent des bénéfices déjà grevés de l'impôt fédéral sur le revenu des compagnies. Les

paid by BRINCO to its shareholders would carry "creditable tax" only to the extent of one half of the corporation tax actually paid by BRINCO, BRINCO being a "widely held" corporation. Creditable tax would not include any tax paid by CFLCo. Thus BRINCO shareholders are to be denied tax credits which would be available to investors in other types of business.

Two further serious problems arise:

(a) It is not clear, under the proposed tax system, whether the rebate which would be received tax free by CFLCo would in turn be free of tax to BRINCO. We understand that this is the intention but the wording in the White Paper does not make clear how this result is to be accomplished. The calculations used in this submission and its schedules assume that funds distributed out of tax rebates would be taxable in BRINCO's hands. Even if distributions of these funds are exempt from tax in BRINCO's hands, they would appear to be taxable when they are, in turn, distributed to BRINCO's shareholders, with the result that the tax is merely shifted to the BRINCO shareholders.

(b) CFLCo will have very large capital expenditures which will qualify for capital cost allowances. The projections on which the financing of the project was based show that by the year 2000, CFLCo's distributable income will exceed the income upon which it has paid tax by approximately $100 million as a result of claiming capital cost allowances in excess of depreciation recorded in the accounts. If dividend distributions are made out of income in excess of taxed income, they will be fully taxable in BRINCO's hands even though full tax will eventually be paid on all income of CFLCo as and when book depreciation equals capital cost allowances. The effect of this point is illustrated in Schedules 1 and 2 where it will be seen that, under the White Paper proposals, CFLCo's distributable income will be $775 from each $1,000 of operating income whether it is paying current tax or deferring tax by claiming capital cost allowance in excess of accounting depreciation. These two cases, however, result in quite different tax treatment in BRINCO. If CFLCo is paying current taxes the only additional tax BRINCO pays is due to the tax free nature of the tax rebate from Newfoundland which has

dividendes versés par BRINCO à ses actionnaires ne bénéficieraient de «l'avoir fiscal» qu'à concurrence de la moitié de l'impôt des compagnies effectivement payé par BRINCO, cette dernière étant une «corporation ouverte». L'avoir fiscal ne comprendrait aucun impôt acquitté par CFLCo. De ce fait, les actionnaires de BRINCO se verraient refuser un dégrèvement qui, en pareil cas, est accordé aux investisseurs dans d'autres genres d'entreprises.

Deux autres graves questions se posent:

(a) Il n'est pas clair que, aux termes des nouvelles propositions fiscales, la ristourne non imposable qui reviendrait à CFLCo serait également exempte d'impôt pour BRINCO. Nous croyons que telle est bien l'intention du Livre blanc, mais l'énoncé n'exprime pas clairement comment on obtiendrait ce résultat. Les chiffres donnés dans ce mémoire et ses annexes sont présentés comme si les fonds distribués à même les ristournes fiscales étaient imposables aux mains de BRINCO. Même s'ils étaient exempts de l'impôt, il semble qu'ils deviendraient imposables quand ils seraient, à leur tour, distribués aux actionnaires de BRINCO, et le résultat serait alors un simple transfert de l'impôt aux actionnaires de BRINCO.

(b) CFLCo aura d'énormes dépenses en immobilisations qui pourront bénéficier d'allocations du coût en capital. Les projections qui ont servi de base au financement de l'aménagement indiquent qu'en l'an 2000, le revenu distribuable de CFLCo dépassera d'environ $100,000,000 le revenu sur lequel elle aura été imposée, du fait de l'excédent des allocations du coût en capital réclamées sur les amortissements inscrits aux livres. Si les distributions de dividendes se font à même l'excédent du revenu sur le revenu imposé, elles seront intégralement imposables aux mains de BRINCO, bien que CFLCo doive acquitter en fin de compte l'impôt complet sur son revenu, au moment où l'amortissement aux livres sera égal aux allocations du coût en capital. Les effets de cette mesure apparaissent dans les tableaux 1 et 2. On y constatera que, aux termes des propositions du Livre blanc, le bénéfice distribuable de CFLCo sera de $775 par $1,000 de revenu d'exploitation, que l'impôt soit payé immédiatement ou reporté en invoquant des allocations du coût en capital supérieures à l'amortissement aux livres. Dans les deux cas, cependant, les résultats seront très différents pour BRINCO

already been discussed. If CFLCo defers its tax payments, then BRINCO pays tax at the full rate on its dividends from CFLCo. The result is that BRINCO can only distribute $387.5 for each $1,000 of CFLCo income rather than the $637.5 it could distribute if CFLCo were paying current tax. Both these figures should be compared with the $727.5 that BRINCO could distribute under present tax rules. Thus the White Paper proposals will result in extra tax being paid in BRINCO, in these earlier years, which is greater than the tax CFLCo has deferred, despite the fact that the tax deferred by CFLCo will eventually be paid. It follows, therefore, that the tax impact under the proposals is so great that the Company will have two choices: either to claim capital cost allowance at reduced rates in order to pay tax, and hence have sufficient creditable tax to match dividends, or completely refrain from paying dividends until it is required to pay taxes and then limit its dividend payments to taxed income. Few companies can afford the former solution because a new development requires maximum cash flow to meet debt and other commitments in its early years. The likely result will be to stop the payment of dividends to shareholders for some years, which will in no way increase government tax revenues. In many enterprises, this may not be a very significant factor, but it will have a very great effect on public utility projects where the capital costs are enormous and the lead time between initial expenditure of money and the payment of dividends can easily exceed 10 years. In the case of Churchill Falls, the first money was spent in 1956 on engineering studies. The first sale of power will be made in 1972 and the project will not be complete until 1976. It is not expected that dividends can be paid before 1977, a period of 21 years since the first investment. The effect of the proposals could be to delay payment of dividends for many more years.

au point de vue fiscal. Si CFLCo acquitte les impôts courants, le seul impôt additionnel à payer par BRINCO provient du caractère non imposable de la ristourne d'impôt versée par Terre-Neuve et dont nous avons parlé précédemment. Si CFLCo reporte ses paiements d'impôt, BRINCO doit alors payer au plein taux son impôt sur les dividendes perçus de CFLCo. Il en résulte que BRINCO ne peut distribuer que $387.5 par $1,000 de revenu de CFLCo, au lieu des $637.5 si CFLCo acquittait l'impôt courant. Ces deux chiffres sont à comparer avec les $727.5 que BRINCO pourrait distribuer sous la législation fiscale actuelle. Ainsi, les propositions du Livre blanc entraîneraient pour BRINCO, au cours des premières années, le paiement d'un supplément d'impôt plus élevé que le montant d'impôt reporté par CFLCo, en dépit du fait que ce dernier doive, finalement, être payé par CFLCo. Il s'ensuit donc que l'incidence fiscale des propositions, sera telle que la compagnie sera placée devant l'alternative suivante: ou bien réclamer des allocations de coût en capital à des taux réduits afin de payer l'impôt et disposer ainsi d'un avoir fiscal correspondant aux dividendes, ou bien s'abstenir de tout versement de dividendes jusqu'à ce qu'elle soit requise de payer l'impôt et limiter alors ses versements de dividendes au revenu imposé. Peu de compagnies peuvent se permettre d'adopter la première solution parce que toute entreprise nouvelle a besoin du maximum de liquidité pour rembourser les dettes et les autres engagements des premières années. Le résultat le plus vraisemblable sera d'interrompre les versements de dividendes aux actionnaires pendant quelques années, ce qui n'augmentera en rien les revenus fiscaux du gouvernement. Pour plusieurs entreprises, ce facteur peut ne pas avoir une très grande importance, mais il aura de graves répercussions sur les entreprises d'utilité publique qui exigent d'énormes dépenses en immobilisations et où l'intervalle entre les dépenses initiales et le versement de dividendes peut facilement dépasser 10 ans. Dans le cas de Churchill Falls, les premières dépenses sous forme d'études de génie remontent à 1956. Les premières ventes d'énergie ne débuteront qu'en 1972, et l'aménagement ne sera pas terminé avant 1976. On ne peut donc s'attendre à des versements de dividendes avant 1977, soit 21 ans après les premiers investissements. Les propositions pourraient avoir pour effet de reculer ces versements de dividendes de plusieurs années encore.

So far as new projects are concerned, the proposals as they affect the interrelation of dividends and capital cost allowance will, quite apart from the other provisions of the White Paper, greatly increase the difficulty in raising equity capital for a development requiring large capital expenditures.

Reduction in after tax income of a shareholder.

The reduction in the after tax dividend income of a BRINCO shareholder, which will result from the proposals, depends upon the amount of capital cost allowances claimed by CFLCo and the class of shareholder receiving the dividend.

Schedules 1 and 2 show the detailed calculation for various situations and may be summarized as follows.

	Reduction in after tax income	
	Deferred Tax	Current Tax
A resident shareholder of BRINCO who is:		
a closely held corporation	60%	51%
a widely held corporation	47%	35%
an individual with a 20% marginal rate	36%	22%
an individual with a 40% marginal rate	40%	27%
A non-resident shareholder of BRINCO who holds his interest:		
through a closely held Canadian corporation	60%	51%
through a widely held Canadian corporation	47%	35%
directly	47%	12%

These decreases result from:

(a) taxes being paid by BRINCO on dividends from CFLCo out of profits on which CFLCo has not paid tax because it claimed capital cost allowances in excess of depreciation provided in the accounts,

(b) tax rebates received by CFLCo from Newfoundland being taxed in BRINCO or in the hands of BRINCO's shareholders,

(c) no tax credits being passed on to BRINCO shareholders in respect of taxes paid by CFLCo, and

Pour ce qui est des nouveaux projets des entreprises d'utilité publique, si l'on tient compte de la corrélation existant entre les dividendes et l'allocation du coût en capital, et si on laisse de côté les autres dispositions du Livre blanc, les propositions rendront plus difficiles encore la souscription du capital-actions nécessaire aux entreprises exigeant de grosses dépenses en immobilisations.

Diminution du revenu de l'actionnaire après impôt

La diminution du revenu des dividendes après l'impôt qui résultera des propositions pour l'actionnaire de BRINCO dépend du montant des allocations du coût en capital réclamées par CFLCo et de la catégorie d'actionnaire percevant les dividendes.

On trouvera aux tableaux 1 et 2 le relevé détaillé correspondant à diverses situations, et que nous pouvons résumer comme suit:

	Diminution du revenu après impôt	
	Impôt reporté	Impôt courant
L'actionnaire résident de BRINCO qui est:		
une corporation fermée	60%	51%
une corporation ouverte	47%	35%
un particulier au taux marginal de 20%	36%	22%
un particulier au taux marginal de 40%	40%	27%
L'actionnaire non résident de BRINCO qui détient des intérêts:		
par l'entremise d'une corporation canadienne fermée	60%	51%
par l'entremise d'une corporation canadienne ouverte	47%	35%
directement	47%	12%

Ces diminutions résultent:

(a) des impôts payés par BRINCO sur les dividendes versés par CFLCo, et provenant des bénéfices non imposés de CFLCo, du fait que cette dernière a réclamé des allocations du coût en capital supérieures à l'amortissement inscrit aux livres;

(b) des ristournes d'impôt reçues de Terre-Neuve par CFLCo, imposables aux mains de Brinco ou entre les mains des actionnaires de BRINCO;

(c) du fait que BRINCO ne peut faire bénéficier ses actionnaires d'un dégrèvement fiscal pour les impôts payés par CFLCo, et

(d) the fact the BRINCO as a "widely held" corporation can pass on credit for only one-half of the taxes it does pay.

It is evident that the shareholders of BRINCO, whatever their marginal rate of tax, are being subjected to a very substantial increase in taxes from those applicable at the time the project was financed and the effect of the White Paper proposals is to eliminate completely the effectiveness of the tax arrangements on which the low rates for power and the successful financing of the project are based.

The non-resident who holds his investment through a "closely held" Canadian holding company, or through a corporate chain which includes a "closely held" company, will be subjected to an additional tax of 25 per cent on a dividend paid out of income on which the full corporate tax has been paid by BRINCO. In addition, a 50 per cent tax will be imposed on dividends from BRINCO paid out of dividends received from CFLCo which have been fully taxed in CFLCo but which carry no tax credits. When the non-resident withholding tax is taken into account, the total effective rate of Canadian tax on the underlying profits becomes 70-75 per cent. This is illustrated in Schedule 3.

Effects of the White Paper proposals upon BRINCO and its shareholders in relation to income to be derived from future hydroelectric power developments.

Brinco is currently making a feasibility study of a major hydro-electric development at Gull Island on the Lower Churchill River and has already spent approximately $2 million on site investigations and conceptual design work. The project is estimated to cost approximately $500 million and to have a potential capacity of 2 million horsepower. It would take 4 to 5 years to build and would produce no income prior to 1976 or 1977. The project, if it proceeds, would provide continuing employment for those engaged in construction of the Churchill falls plant.

Preliminary calculations show that the rate for power will need to be considerably higher than that applicable before the White Paper proposals to provide the necessary debt service and equity return.

The White Paper proposals would seem to make the building of the project impossible as either the power price would not be competitive or the return on investment would be so low as to make it impossible to attract the necessary equity capital and to provide the necessary interest cover on the funded debt.

(d) du fait que BRINCO, étant une corporation ouverte, ne peut offrir de dégrèvement que pour la moitié des impôts qu'elle a payés.

Il est évident que les actionnaires de BRINCO, quel que soit leur taux marginal d'imposition, vont être beaucoup plus lourdement imposés qu'au moment où le financement de l'entreprise a été effectué. Les propositions du Livre blanc auront pour résultat d'éliminer l'effet des arrangements fiscaux qui avaient permis de fixer des taux modestes pour l'énergie à fournir et d'assurer le financement du projet.

L'actionnaire non résident qui a placé des capitaux par l'intermédiaire d'une société de gestion canadienne «fermée» ou d'une chaîne intersociétés comprenant une société de gestion sera sujet à un impôt supplémentaire de 25 p. 100 sur les dividendes payés à même les bénéfices et pour lesquels BRINCO a déjà acquitté le plein impôt des compagnies. De plus, un impôt de 50 p. 100 grèvera les dividendes de BRINCO payés à même les dividendes reçus de CFLCo, lesquels ont déjà été imposés, mais ne peuvent bénéficier du dégrèvement. Si l'on tient compte de la retenue d'impôt qui frappe les non-résidents, le taux global de l'impôt canadien sur les bénéfices originaux s'élèvera à 70-75 p. 100. Ces chiffres ressortent du tableau 3.

Effet des propositions du Livre blanc sur BRINCO et ses actionnaires en ce qui concerne le revenu découlant de futurs aménagements hydro-électriques.

BRINCO effectue actuellement des travaux préliminaires en vue d'étudier les possibilités d'implantation d'un aménagement hydro-électrique important à Gull Island, sur le Churchill inférieur, et a déjà dépensé $2,000,000 environ en études sur place et en avant-projets. Le coût estimatif de cet aménagement serait de quelque $500,000,000 et la puissance installée atteindrait 2,000,000 de HP. La construction durerait de 4 à 5 ans et ne produirait aucun revenu avant 1976 ou 1977. L'entreprise, si elle se réalisait, pourrait assurer un emploi continu au personnel occupé actuellement à la construction de Churchill Falls.

Les calculs préliminaires indiquent que les tarifs, pour l'énergie produite, devront être beaucoup plus élevés que ceux applicables avant le Livre blanc, afin de pouvoir répondre aux besoins du service de la dette et du rendement sur le capital investi.

Il semble que les propositions du Livre blanc rendent impossible la réalisation du projet. En effet, ou bien le prix de l'énergie produite ne serait pas concurrentiel, ou bien le rendement des capitaux investis serait trop faible pour attirer les investisseurs et assurer la couverture d'intérêt nécessaire sur la dette.

Suggested Solutions

It is difficult at this time to propose solutions to the problems because any solutions must take into account their effect on all aspects of the proposed tax system.

The modification to the White Paper announced by the Minister of Finance on November 28th concerning dividends passing from a utility to its parent company was a welcome indication of the Government's desire to overcome one problem but unfortunately this did not by any means solve that particular problem. There still remains the proposal that no tax credits will be available to shareholders of utility companies. It is difficult to see why a utility which in fact pays full federal taxes should be treated differently from any other Canadian corporation. The fact that certain tax payments are earmarked as a grant to a particular province appears to be irrelevant and any suggestion that the problem should be left to be resolved as between CFLCo and the Province of Newfoundland involves CFLCo in a purely federal-provincial fiscal matter in which it has no place. When the overall plan for developing Churchill Falls was arranged among Newfoundland, Hydro-Quebec and CFLCo, with the cooperation of the Federal Government, part of the plan involved the retention by Newfoundland of only 22.5 per cent of CFLCo's taxable income during the term of the power contract, at least 40 years. The suggestion (White Paper 4.65) that the provinces determine to what extent the rebates "...should be turned over to the corporation or its shareholders" seems unrealistic where the disposition of the rebates has already been agreed upon and reflected in the price of power.

Even if credits for the full taxes paid are allowed to the shareholders the very substantial problem would still remain with respect to the rebates from Newfoundland to CFLCo. These payments which are technically untaxed income should realistically be treated as though they are taxed income. To achieve this, CFLCo has to be able to pass on creditable tax equal to the full amount of the rebate. Any reduction in transfer payments to the Province to cover creditable tax which reduces the transfer payment below the 95 per cent on which the 40 year power price to Hydro-Quebec was based, will not solve this problem because the agreements between CFLCo and Newfoundland would result in a reduction in the amount of rebate received by CFLCo. The solution to this latter problem as

Solutions suggérées

Il nous est difficile actuellement de proposer des solutions à ces différents problèmes parce que nous aurions à tenir compte de leur incidence sur tous les aspects du régime fiscal proposé.

La modification au Livre blanc annoncée par le ministre des Finances le 29 novembre dernier, concernant les dividendes passant d'une entreprise d'utilité publique à sa compagnie mère, témoignait du désir du gouvernement de remédier à un problème particulier mais ne remédierait en rien à ce problème. La proposition demeure toujours de refuser un dégrèvement fiscal aux actionnaires d'entreprises d'utilité publique. On conçoit mal pourquoi ces entreprises particulières qui sont pleinement imposées par le gouvernement fédéral ne bénéficient pas du même traitement que les autres compagnies canadiennes. Le fait que certains impôts particuliers soient destinés à des subventions à une province quelconque nous paraît hors de propos; et la suggestion que le problème soit réglé entre CFLCo et la province de Terre-Neuve aboutirait à mêler CFLCo à des questions fiscales fédérales-provinciales auxquelles cette compagnie n'a rien à voir. A l'époque où l'on a mis au point les modalités de l'aménagement de Churchill Falls entre Terre-Neuve, l'Hydro-Québec et CFLCo, avec la coopération du gouvernement fédéral, les dispositions comportaient la retenue par Terre-Neuve de 22.5 pour cent seulement du revenu imposable de CFLCo pendant la durée du contrat de vente d'énergie, soit 40 ans au moins. La suggestion du Livre blanc (4.65) à l'effet que les provinces déterminent dans quelle mesure les ristournes «...doivent revenir à la compagnie ou à ses actionnaires» nous paraît peu réaliste alors que la disposition des ristournes a déjà été convenue et qu'on en a tenu compte dans l'établissement des tarifs de l'énergie.

Même si l'on accorde aux actionnaires des dégrèvements pour tous les impôts payés, on laisse subsister le grave problème des montants ristournés par Terre-Neuve à CFLCo. Si l'on veut être réaliste, ces versements qui, techniquement, sont des revenus non imposés, devraient être traités comme des revenus imposés. A cette fin, CFLCo doit pouvoir offrir un avoir fiscal égal au plein montant de la ristourne. Toute réduction des montants transférés à la province pour couvrir les avoir fiscaux qui réduiraient ces montants à moins des 95 p. 100 qui ont servi de base à l'établissement des prix consentis à l'Hydro-Québec pour 40 ans, ne résoudrait pas le problème parce que les accords intervenus entre CFLCo et Terre-Neuve auraient eu pour résultat une diminution du montant de la ristourne perçue

well as the tax credit problem is essential to the fair treatment of BRINCO's shareholders.

The further effect on the after tax income of a shareholder in BRINCO which arises because of the payment by CFLCo of dividends which have not borne full tax because of capital cost allowances is difficult to deal with because most possible solutions seem to produce difficulties in other areas of the system. The impact on a non-resident shareholder would be eliminated if his interest were directly held. The impact on Canadian resident corporate shareholders would be eliminated if the present intercorporate dividend exemption were continued into the new system.

Conclusions

(a) Because CFLCo is a utility, the proposals will have a substantial impact on the return which shareholders of BRINCO, both resident and non-resident, will receive and will place investors in utility companies at a severe disadvantage when compared with investors in other industries. Shareholders of BRINCO will, therefore, be severely and unfairly penalized for having invested in a utility project.

(b) If the proposals are implemented, it is extremely unlikely that any new investor owned utility project will be undertaken and all such projects will have to be financed by government moneys.

(c) BRINCO has been instrumental in bringing nearly $700 million of foreign investment into Canada over the last decade. If the White Paper proposals are implemented, the chances of repeating this performance over the next decade are very low.

par CFLCo. La solution de ce dernier problème, ainsi que de celui des crédits d'impôt est indispensable si l'on veut que les actionnaires de BRINCO soient équitablement traités.

Les conséquences supplémentaires sur le revenu après impôt de l'actionnaire de BRINCO, du fait que ce revenu provient du versement par CFLCo de dividendes qui n'ont pas été entièrement imposés en raison des allocations du coût en capital, seraient difficiles à résoudre, la plupart des solutions éventuelles semblant devoir entraîner des difficultés dans d'autres secteurs fiscaux. L'incidence sur l'actionnaire non résident pourrait être évitée si son intérêt était directement détenu. Quant à l'incidence sur la compagnie actionnaire canadienne résidente, elle pourrait être évitée en conservant l'exemption actuelle des dividendes intersociétés dans le nouveau régime.

Conclusions

(a) CFLCo étant une entreprise d'utilité publique, les réformes proposées auront de profondes répercussions sur le rendement que peuvent attendre les actionnaires de BRINCO, résidents ou non résidents. Les propositions désavantageraient sérieusement les actionnaires d'entreprises d'utilité publique par rapport à ceux d'autres entreprises. Les actionnaires de BRINCO seraient donc fortement et injustement pénalisés pour avoir placé leur argent dans une entreprise d'utilité publique.

(b) Si les propositions sont adoptées, il est fort peu probable que d'autres projets d'utilité publique soient encore entrepris à l'aide de capitaux privés. Ces projets devront alors être financés par des fonds publics.

(c) Au cours des dix dernières années, BRINCO a attiré au Canada près de $700,000,000 d'investissements étrangers. Si les propositions du Livre blanc sont appliquées, il y a très peu de chance qu'une initiative de cet ordre se répète dans notre pays au cours de la prochaine décennie.

SCHEDULE 1

EFFECT ON CANADIAN RESIDENT SHAREHOLDER OF BRINCO

Comparison of the treatment of $1,000 of CFLCo operating income distributed through a corporate chain to the ultimate shareholders under the present and proposed tax systems

		Present System		Proposed System	
		Deferred tax	Current tax	Deferred tax	Current tax
		$	$	$	$
CFLCo	Operating profit	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00
	Tax payable: (Note 1)				
	Deferred	272.50	—	225.00	—
	Current	—	272.50	—	225.00
	Available for dividend	727.50	727.50	775.00	775.00
Brinco	Tax paid	—	—	387.50	137.50
	Available for dividend	727.50	727.50	387.50	637.50
To a Canadian resident who is:					
a closely held corporation	Tax paid	—	—	96.88	284.37
	Net after tax income	727.50	727.50	290.62	353.13
	Percentage reduction			60%	51%
a widely held corporation	Tax paid	—	—	—	166.67
	Net after tax income	727.50	727.50	387.50	470.83
	Percentage reduction			47%	35%
an individual with a marginal rate of:					
20%	Tax paid (refunded)	—	—	(77.50)	72.50
	Net after tax income	727.50	727.50	465.00	565.00
	Percentage reduction			36%	22%
40%	Tax paid	145.50	145.50	38.75	213.75
	Net after tax income	582.00	582.00	348.75	423.75
	Percentage reduction			40%	27%

NOTE 1: CFLCo's effective tax rate is at present 27.25% due to the refund of only 95% of Federal tax.

TABLEAU 1

CONSÉQUENCES POUR UN RÉSIDENT CANADIEN ACTIONNAIRE DE BRINO

Traitement comparé de $1,000 en revenu d'exploitation de CFLCo distribué par la chaîne intersociétés jusqu'à l'actionnaire final en vertu des régimes fiscaux actuel et proposé

		Régime actuel		Régime proposé	
		Impôt reporté	Impôt courant	Impôt reporté	Impôt courant
		$	$	$	$
CFLCo	Bénéfice d'exploitation	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00
	Impôt payable: (note 1)				
	reporté	272.50	—	225.00	—
	courant	—	272.50	—	225.00
	Distribuable en dividendes	727.50	727.50	775.00	775.00
Brinco	Impôt payé	—	—	387.50	137.50
	Distribuable en dividendes	727.50	727.50	387.50	637.50
à un résident canadien qui est:					
une corporation fermée	Impôt payé	—	—	96.88	284.37
	Revenu net après impôt	727.50	727.50	290.62	353.13
	Pourcentage de diminution			60%	51%
une corporation ouverte	Impôt payé	—	—	—	166.67
	Revenu net après impôt	727.50	727.50	387.50	470.83
	Pourcentage de diminution			47%	35%
un particulier avec taux marginal de:					
20%	Impôt payé (remboursé)	—	—	(77.50)	72.50
	Revenu net après impôt	727.50	727.50	465.00	565.00
	Pourcentage de diminution			36%	22%
40%	Impôt payé	145.50	145.50	38.75	213.65
	Revenu net après impôt	582.00	582.00	348.75	423.75
	Pourcentage de diminution			40%	27%

NOTE 1: Le taux d'impôt réel de CFLCo est actuellement de 27.25% à cause du remboursement de 95% seulement de l'impôt fédéral.

SCHEDULE 2

EFFECT ON NON-RESIDENT SHAREHOLDER OF BRINCO

Comparison of the treatment of $1,000 of CFLCo operating income distributed through a corporate chain to the ultimate shareholders under the present and proposed tax systems

		Present System		Proposed System	
		Deferred tax	Current tax	Deferred tax	Current tax
		$	$	$	$
CFLCo	Operating profit	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00
	Tax payable: (Note 2)				
	Deferred	272.50	—	225.00	—
	Current	—	272.50	—	225.00
	Available for dividend	727.50	727.50	775.00	775.00
Brinco	Tax paid	—	—	387.50	137.50
	Available for dividend	727.50	727.50	387.50	637.50
To a non-resident who holds his investment:					
Through a closely held corporation	Tax paid (Note 1)	109.13	109.13	140.47	337.34
	Net after tax income	618.37	618.37	247.03	300.16
	Percentage reduction			60%	51%
Through a widely held corporation	Tax paid (Note 1)	109.13	109.13	58.13	237.29
	Net after tax income	618.37	618.37	329.37	400.21
	Percentage reduction			47%	35%
Directly	Tax paid (Note 1)	109.13	109.13	58.13	95.63
	Net after tax income	618.37	618.37	329.37	541.87
	Percentage reduction			47%	12%

NOTE 1: Includes non-resident withholding tax at 15% of dividend paid.
NOTE 2: CFLCo's effective tax rate is at present 27.25% due to the refund of only 95% of Federal tax.

TABLEAU 2

EFFET POUR UN ACTIONNAIRE NON RÉSIDENT DE BRINCO

Traitement comparé de $1,000 de revenu d'exploitation de CFLCo distribué par la chaîne intersociétés jusqu'à l'actionnaire final en vertu des systèmes fiscaux actuel et proposé

		Régime actuel		Régime proposé	
		Impôt reporté	Impôt courant	Impôt reporté	Impôt courant
		$	$	$	$
CFLCo	Bénéfice d'exploitation	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00
	Impôt payable: (note 2)				
	reporté	272.50	—	225.00	—
	courant	—	272.50	—	225.00
	Distribuable en dividendes	727.50	727.50	775.00	775.00
Brinco	Impôt payé	—	—	387.50	137.50
	Distribuable en dividendes	727.50	727.50	387.50	637.50
à un non-résident qui a placé ses fonds					
par l'intermédiaire d'une corporation fermée	Impôt payé (note 1)	109.13	109.13	140.47	337.34
	Revenu net après impôt	618.37	618.37	247.03	300.16
	Pourcentage de diminution			60%	51%
par l'intermédiaire d'une corporation ouverte	Impôt payé (note 1)	109.13	109.13	58.13	237.29
	Revenu net après impôt	618.37	618.37	329.37	400.21
	Pourcentage de diminution			47%	35%
directement	Impôt payé (note 1)	109.13	109.13	58.13	95.63
	Revenu net après impôt	618.37	618.37	329.37	541.87
	Pourcentage de diminution			47%	12%

NOTE 1: Y compris la retenue d'impôt pour non-résidents de 15% des dividendes versés.
NOTE 2: Le taux d'impôt réel de CFLCo est actuellement de 27.25% à cause du remboursement de 95% seulement de l'impôt fédéral.

SCHEDULE 3

EFFECT ON R.T.Z. IN RESPECT OF CFLCO

Comparison of the treatment of $1,000 of CFLCo operating income distributed through a corporate chain to the ultimate shareholders under the present and proposed tax systems

		Present System		Proposed System	
		Deferred tax	Current tax	Deferred tax	Current tax
		$	$	$	$
CFLCo	Operating profit	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00
	Tax payable: (Note 1)				
	Deferred	272.50	—	225.00	—
	Current	—	272.50	—	225.00
	Available for dividend	727.50	727.50	775.00	775.00
Brinco	Tax paid	—	—	387.50	137.50
	Available for dividend	727.50	727.50	387.50	637.50
Thornwood	Tax paid	—	—	96.88	284.37
	Available for dividend	727.50	727.50	290.62	353.13
Tinto Holdings	Tax paid	—	—	—	—
	Available for dividend	727.50	727.50	290.62	353.13
	15% non-resident withholding tax	109.13	109.13	43.59	52.97
RTZ	Received by RTZ	618.37	618.37	247.03	300.16
	Effective rate of Canadian tax	38%	38%	75%	70%

NOTE 1: CFLCo's effective tax rate is at present 27.25% due to the refund of only 95% of Federal tax.

TABLEAU 3

CONSÉQUENCES POUR R.T.Z. SUR LE REVENU PROVENANT DE CFLCO

Traitement comparé de $1,000 de revenu d'exploitation de CFLCo distribué par la chaîne intersociétés jusqu'à l'actionnaire final en vertu des régimes fiscaux actuel et proposé

	Régime actuel		Régime proposé	
	Impôt reporté	Impôt courant	Impôt reporté	Impôt courant
	$	$	$	$
Bénéfice d'exploitation	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00
CFLCo — Impôt payable: (note 1)				
reporté	272.50	—	225.00	—
courant	—	272.50	—	225.00
Distribuable en dividendes	727.50	727.50	775.00	775.00
Brinco — Impôt payé	—	—	387.50	137.50
Distribuable en dividendes	727.50	727.50	387.50	637.50
Thornwood — Impôt payé	—	—	96.88	284.37
Distribuable en dividendes	727.50	727.50	290.62	353.13
Tinto Holdings — Impôt payé	—	—	—	—
Distribuable en dividendes	727.50	727.50	290.62	353.13
15% de retenue d'impôt des non-résidents	109.13	109.13	43.59	52.97
RTZ — Reçu par R.T.Z.	618.37	618.37	247.03	300.16
Taux réel de l'impôt canadien	38%	38%	75%	70%

NOTE 1: Le taux d'impôt réel de CFLCo est actuellement de 27.25% à cause du remboursement de 95% seulement de l'impôt fédéral.

APPENDIX 42-B

SUBMISSION ON PROPOSALS FOR TAX REFORM MADE TO THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS BY THE FINANCE COMMITTEE OF THE NEWFOUNDLAND AND LABRADOR BOARD OF TRADE APRIL 1970

This is the summary of a brief which has been prepared and which will be forwarded to your Committee in the near future.

Rather than attempt to make detailed observations and comments on all the recommendations contained in the White Paper, the Newfoundland Board of Trade has instead decided to comment on those recommendations which will have the greatest impact on this Province. To arrive at some consensus all members were sent a questionnaire covering eleven of the White Paper recommendations.

The replies to the questionnaire are not exactly reflected in the brief but rather it was a means whereby the Finance Committee could expand its commentary on those recommendations in which the membership felt strongest.

In summary form, their comments on the selected recommendations are as follows:

1. Additional Elements of Income to be Subject to Tax—With the proposed increased personal exemptions combined with more liberal deductions it is our opinion that the types of income to be included in the tax base should be widened to include strike benefits, social assistance payments received from private or governmental body and family allowance payments.

2. Taxation of Withdrawals of Pension Fund Savings at Ordinary Rates—There are two main criticisms; (1) that withdrawals during a taxpayer's lifetime or on his death be taxed using liberal averaging provisions. Certainly the effective tax rate resulting should not exceed his effective rate of tax during the last five years in which he was gainfully employed. (2) That the exemption from taxation when the proceeds, in whole or in part, are reinvested by widow be expanded

APPENDICE 42-B

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE SUR LES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE ADRESSÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES PAR LE COMITÉ DES FINANCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR AVRIL 1970

Voici le résumé du mémoire qui a été rédigé et sera envoyé sous peu à votre Comité.

Plutôt que de tenter d'exposer en détail ses observations et remarques sur toutes les recommandations contenues dans le Livre blanc, la Chambre de commerce de Terre-Neuve a décidé de se limiter aux points susceptibles d'affecter le plus cette province. Soucieuse d'exprimer le point de vue du plus grand nombre possible de ses membres, elle leur a envoyé un questionnaire relatif à onze recommandations du Livre blanc.

Sans être le reflet exact des réponses reçues, le mémoire fut cependant, pour le Comité des finances, un moyen de faire connaître son point de vue sur les propositions qui ont les plus touché ses membres.

Voici résumées les remarques qui ont été faites à propos des recommandations étudiées:

1. Autres éléments du revenu devant être assujettis à l'impôt.—Étant donné les exemptions personnelles plus importantes et les déductions plus libérales qui sont proposées, nous estimons que d'autres formes d'impôt (actuellement exonérées), telle que les indemnités de grève, les prestations d'assistance sociale, qu'elles soient accordées par un organisme gouvernemental ou privé, et les allocations familiales devraient être incorporées au revenu imposable.

2. Imposition aux taux normaux des retraits des régimes d'épargne-retraite. Deux commentaires; on recommande (1) que les rentes versées du vivant du contribable ou à sa mort soient imposables selon une formule libérale d'étalement des revenus. Il est bien entendu que le taux réel de l'impôt correspondant ne devra pas excéder le taux réel de l'impôt payé pendant les cinq dernières années de travail remunéré du bénéficiaire; (2) que l'exemption d'impôt dans le cas où les bénéfices

to include children who qualify as a personal exemption.

3. Taxation of Gains on Residences and Other Property held for Personal Use or Enjoyment—The exemptions proposed in the determination of the taxable amount in the sale of these assets are far too niggardly. If the intention is to stem undue speculation in this type of assets, then it is our opinion that this control can still be achieved using far more liberal exemptions—we would suggest that they be tripled.

4. Shares of Canadian Corporations—Creating a distinction between Canadian corporations based on purly artificial criteria is, in our opinion, the continuation of one of the major weaknesses of our present system which prompted tax reform. If a distinction is to be created then it should be based on realistic considerations, namely size and growth. We recommend that only realized gains on shares of Canadian corporations be taxed and that they be taxed on a uniform basis. In this context we would suggest that the rate of tax should be 50% if the asset has been held for two years and thereafter reduced at 5% per year until the rate is reduced to 25%. Capital losses would be treated in a similar manner.

5. Small Corporations—As mentiond in the previous chapter consideration must be given to corporations because of their size and growth. Rather than repeat some of the arguments already advanced to your Committee, we suggest to you that the impact of the increased taxation on the small corporations will be greatest in Newfoundland because a higher ratio of our corporations are small corporations.

Growth is essential to Newfoundland and unless small corporations are given some incentive for growth, then Newfoundland's rate of growth will be diminished.

To achieve this we suggest that an investment credit be granted to all new corporations. This investment credit would be allowed to those corporations with an equity base of $250,000 or less. Equity base would be defined as the aggregate of income, minus losses, for the first ten years. New corporations would include all corporations in existence on implementation day.

6. Entertainment and Related Expenses—The complete disallowance of entertainment and related expenses is either an avowal by

sont entièrement ou partiellement réinvestis par la veuve soit élargie afin d'inclure les enfants donnant droit à une exemption personnelle.

3. Imposition des revenus provenant des résidences et autres biens destinés à l'usage ou à l'agrément personnel.—Les exemptions proposées dans le calcul du montant imposable du prix de vente de ces biens sont infiniment trop mesquines. Si l'intention est de contenir la spéculation illégale sur ce genre de biens, nous croyons que l'on peut atteindre ce résultat avec des exemptions beaucoup plus libérales—trois fois plus importantes, par exemple.

4. Actions des sociétés canadiennes.—Faire une distinction entre les différentes sociétés canadiennes en se fondant sur des critères purement artificiels c'est, à notre avis, maintenir l'une des principales faiblesses de notre régime fiscal actuel, l'une des causes de la réforme proposée. S'il est une distinction à faire, celle-ci devrait être fondée sur des considérations plus concrètes telles que la taille et la croissance de la société. Nous recommandons que seuls les gains sur des actions de sociétés canadiennes réalisés soient imposés et qu'ils le soient d'une façon uniforme. Ceci dit, nous proposons que le taux de l'impôt soit de 50 p. 100 pendant les deux premières années après l'acquisition de l'actif, et qu'il soit réduit par la suite de 5 p. 100 par an jusqu'à ce qu'il soit ramené à 25 p. 100. Des modalités semblables régiraient les pertes de capital.

5. Petites sociétés.—Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, il faut considérer les sociétés en fonction de leur taille et de leur indice de croissance. Plutôt que de répéter certains arguments déjà exposés à ce Comité, nous nous contenterons d'attirer votre attention sur le fait que l'effet d'un imposition plus lourde de petites sociétés sera le plus vivement ressenti en Terre-Neuve parce qu'une proportion plus grande de nos sociétés sont petites.

La croissance est essentielle pour la province; or, à moins que de petites corporations ne jouissent d'une incitation, l'indice de croissance baissera à Terre-Neuve.

Nous proposons que toute nouvelle société jouisse d'un crédit d'investissement; celui-ci serait accordé aux corporations dont le capital-actions serait égal ou inférieur à 250,000 dollars. Par capital-actions l'on entend le revenu moins les pertes des dix premières années. Les nouvelles sociétés comprendraient la totalité des sociétés existant au moment de l'entrée en vigueur du nouveau régime.

6. Frais de représentation et frais connexes. L'interdiction de toute déduction pour frais de représentation et frais connexes est

the government of its inability to apply the legitimate business test to all expenses in the future or an attempt to impose a restricted pattern of business behaviour through taxation.

This type of expense is rooted in the world of business and in some cases is essential. There are abuses but a stricter application of the business test would reduce them to a minimal amount.

This summary, as we mentioned in the beginning, will be followed by an expanded commentary.

soit un aveu de la part du gouvernement de son incapacité d'appliquer dorénavant la définition des frais légitimes occasionnés par la conduite des affaires, ou une tentative d'imposer, en se servant de la fiscalité, une conduite des affaires de type borné.

Ce genre de frais sont un fait établi dans le monde des affaires et ils sont souvent essentiels. Il existe des abus, mais une application plus stricte des critères établis les réduirait à un minimum.

Ce résumé, comme nous l'avons annoncé ci-dessus, sera suivi d'un mémoire plus détaillé.

APPENDIX 43-B

THE HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

THE GOVERNMENT WHITE PAPER PROPOSALS FOR TAX REFORM

A BRIEF PRESENTED ON BEHALF OF THE NEWFOUNDLAND ASSOCIATION OF ARCHITECTS

Newfoundland Association of Architects
Submission To The Committee
On Finance, Trade and Economic Affairs

The Government White Paper Proposals for Tax Reform

1. INTRODUCTION

The President and Executive of the Newfoundland Association of Architects (NAA) wish to state that it supports in its entirety, the brief presented to the Commons Committee by the Royal Architectural Institute of Canada. The NAA also wish to make it known that it is not against tax reform, especially where it will give those people in Canada who are in dire economic need of increased standards of living, higher exemptions and benefits, which will help them attain these increased standards.

However, the NAA wishes to draw the Committee's attention to certain proposals in the White Paper which, in its opinion, will be detrimental to the construction industry in this country as well as to the engineering and architectural professions, for that matter, all other professions engaged in business. Below are outlined these proposed changes and recommendations of the Newfoundland Association of Architects (NAA).

2. ACCRUAL BASIS OF COMPUTING TAXABLE INCOME (chap. 5, para. 5.46 & 5.47)

The Proposal in the White Paper that members of the professions will be forced to change their accounting practices from paying tax on cash income to the accrual basis will probably bring undue hardships to members of the NAA and other professional groups. The NAA's reasoning for this is that as the committee well knows, in the architectural business jobs can carry over two or three year periods and accrual billings may be difficult to obtain. Even if these are obtained, the cost

APPENDICE 43-B

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES AFFAIRES FINANCIÈRES, COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES

LIVRE BLANC DU GOUVERNEMENT PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU NOM DE L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE TERRE-NEUVE

Mémoire de
L'Association des architectes de Terre-Neuve
au Comité sur les affaires financières,
commerciales et économiques

Le Livre Blanc du Gouvernement Proposition de réforme fiscale

1. INTRODUCTION

Le président directeur de l'Association des architectes de Terre-Neuve (AAT) se déclare entièrement en faveur du mémoire présenté au Comité des Communes par l'Institut royal d'architecture du Canada. L'AAT veut également qu'on sache qu'elle n'est pas contre la réforme fiscale, particulièrement si elle aide les Canadiens qui ont sérieusement besoin d'augmenter leur niveau de vie à atteindre ces normes en leur accordant des abattements et des allocations plus importants.

L'AAT souhaite toutefois attirer l'attention du Comité sur certaines propositions contenues dans le Livre blanc et qui, à son avis, nuiraient à l'industrie de la construction dans le pays ainsi qu'aux ingénieurs et aux architectes et, en fait, à tous les travailleurs intellectuels qui sont dans les affaires. On trouvera ci-dessous les changements et les recommandations proposés par l'Association des architectes de Terre-Neuve (AAT).

2. REVENU IMPOSABLE CALCULÉ SUR LA BASE D'EXERCICE (Chap. 5, para. 5.46 et 5.47)

La proposition du Livre blanc selon laquelle ceux qui exercent des professions libérales devraient être obligés de modifier leurs pratiques comptables en adoptant la base d'exercice au lieu de payer des impôts sur leurs revenus comptants mettra financièrement dans l'embarras les membres de l'AAT et ceux d'autres groupes de travailleurs intellectuels. L'AAT fonde ses raisons sur le fait que dans le domaine de l'architecture les travaux peuvent se pourvuivre pen-

of carrying them on the accrual basis will require either increased working capital or higher interest and carrying charges will have to be paid than in the past. Thus, reducing net income.

It is recommended that Architects continue to be able to pay Tax on either the Cash or Accrual basis

3. ENTERTAINMENT AND RELATED EXPENSES (chap. 5, para. 5.9)

The disallowance of certain expenses, such as club dues, memberships, entertainment, etc., which may be considered to be business development and promotion, will impose definite hardships for architects and other professional bodies, who are unable to advertise under their constitutions or regulations and have little recourse to other legitimate expenses for client contact and business development. The NAA considers that the expenses mentioned above and which can be legitimately proved as an expense of doing business should continue to be deductible.

The architectural profession is not allowed to compete or solicit for work through the media of advertising. This is further complicated by the fact that in the majority of cases, unlike clients of other professions, the architects clients are not repeat customers, therefore the architect must endeavour to maintain a work flow of commissions through personal contact with people who might eventually become potential clients.

It is recommended that all architects continue to be able to deduct from income those expenses that can be established as essential for the development of their practice including club dues, entertainment, promotion, travel, etc.

4. CONVENTIONS (chap. 2, para. 2.11, chap. 5, para. 5.9)

The proposals provide that the cost of attending or sending employees to attend seminars or conventions will not be allowed as a deductible business expense.

The NAA contends that the disallowance of convention or seminar expenses, in such a large country as Canada, will have a disastrous effect on all professional associations and

dant plus de deux ou trois années et qu'il est difficile d'avoir la facturation des intérêts accumulés,—ce que le comité sait fort bien. Même si ces chiffres étaient disponibles, le coût d'opération sur la base d'exercice exigerait qu'on augmente les fonds de roulement ou qu'on augmente le taux d'intérêt et les frais généraux, ce qui signifierait donc une réduction du revenu net.

On recommande que les architectes continuent d'avoir le choix entre la base de gestion et la base d'exercice pour payer leurs impôts

3. FRAIS DE REPRÉSENTATION ET FRAIS CONNEXES (Chap. 5, para. 5.9)

L'interdiction de déduire certains frais, comme les droits d'adhésion à un club, les cotisations, les représentations etc., frais qu'on peut considérer comme des frais d'expansion et de promotion, mettront dans la gêne les architectes et les autres membres de professions libérales, à qui leurs constitutions ou leurs règlements interdisent de faire de la publicité et qui n'ont guère d'autres dépenses justifiées à accuser pour les prises de contact avec les clients et l'expansion de leur affaire. L'AAT estime que l'on devrait pouvoir continuer à déduire les frais mentionnés ci-dessus, dont il est facile de prouver qu'ils constituent des frais professionnels. En architecture, il est interdit d'avoir recours à la publicité pour faire de la concurrence ou solliciter des travaux. La chose se complique davantage du fait que dans la plupart des cas, les clients des architectes, contrairement à ceux des autres travailleurs intellectuels, ne sont pas des clients réguliers. L'architecte doit donc toujours s'efforcer d'avoir suffisamment de commandes grâce à des contacts personnels avec des gens qui pourront éventuellement devenir des clients.

On recommande que les architectes continuent d'être autorisés à déduire de leur revenu les frais qui peuvent être prouvés nécessaires au développement de leur clientèle, y compris les droits d'adhésion à des clubs, les frais de représentation, de promotion, de voyage, etc.

4. CONGRÈS (Chap. 2, para. 2.11; chap. 5, para. 5.9)

Les propositions prévoient que les dépenses qu'entraînent la participation personnelle ou celle d'un employé à des séminaires ou des congrès ne pourront être déduites comme frais professionnels.

L'AAT soutient que dans un pays aussi vaste que le Canada, l'interdiction de déduire les frais de congrès ou de séminaires aura des conséquences désastreuses pour toutes les

organized groups which in recent years have become aware of the need of continuously updating the education standards of their members. The disallowance of convention expenses for Architects or their employees will not encourage members to keep up to date with the latest methods or new technology in their fields. It will also hinder their support to their associations. This proposed change will have a very detrimental effect on professional associations who are outside the major cities or provinces in Canada, i.e. Ontario, which is the center and the largest populated area, who undoubtedly will continue seminars due to the large numbers of members within a small geographic area.

Continuing proficiency in the profession by updating personal knowledge, through educational programs and contact with fellow confreres is the prime benefit derived from the Annual Assemblies of the RAIC. Disallowance of the cost of such conventions will prohibit attendance by the majority of members, thus cancelling this function entirely. This, we feel, for any professional body will be detrimental to the continuing function of the body at a time when rapid changes are being witnessed in the practice of such professions.

The rapid changes and advances in today's building technology make it mandatory for the practising architect to participate in programs of continuing education, through the medium of seminars, etc. Such seminars are usually held in the major metropolitan areas necessitating travel expenses for the majority of those attending. The value of such seminars is of unquestionable benefit to the successful operation of an architectural practice, for continuing education is an integral part of such practice if the architect is to fulfill his prime obligation to the society in which he is functioning.

It should be pointed out that in many cases governments and associations run seminars in places such as Ottawa or Toronto due to the large numbers involved. However, a person from Newfoundland wishing to attend such a convention or seminar should be allowed to deduct a legitimate expense in attending such conventions or meetings. The fact that now many organizations hold meetings in smaller areas, provides economic boosts to those

associations professionnelles et tous les groupes organisés qui se sont rendu compte au cours des dernières années de la nécessité de mettre continuellement à jour les normes d'instruction de leurs membres. Le fait que l'on interdise la déduction des frais de congrès encourus par les architectes ou leurs employés n'encouragera pas les membres à se tenir au courant des plus récentes méthodes ou de la dernière technologie dans leur domaine. Cela les découragera également d'accorder leur appui à leurs associations. Le changement proposé aura des conséquences fâcheuses pour les associations professionnelles qui ne se trouvent pas dans les villes ou les provinces les plus importantes du Canada (p.e. en Ontario, qui est une région centrale et qui a la plus grande densité de population, et qui continuera sûrement à organiser des séminaires grâce au grand nombre de membres qui vivent dans cette petite zone géographique).

Le principal avantage qui découle des assemblées annuelles de la SRAC est le maintien de l'aptitude professionnelle par la mise à jour des connaissances personnelles grâce à des programmes d'instruction et aux échanges avec des confrères. Si les frais de ces congrès ne peuvent plus être déduits, la majorité des membres sera incapable d'y assister et la réunion elle-même devra être annulée. Or à notre époque, où les professions libérales connaissent des changements aussi rapides, nous estimons que c'est là un facteur préjudiciable à l'avenir de toute organisation de ce genre.

Les changements et les progrès rapides auxquels nous assistons aujourd'hui dans le domaine de la technique de la construction rendent impérative pour les architectes en activité la nécessité de participer à des programmes d'éducation permanente, par le truchement de séminaires, etc. Ces séminaires se déroulent généralement dans les principales régions métropolitaines et cela entraîne des frais de voyage pour la majorité des participants. Il est incontestable que ces séminaires contribuent à faire de la profession d'architecte une réussite car l'éducation permanente fait corps avec cette profession si l'architecte veut remplir ses principales obligations vis-à-vis de la société dans laquelle il vit.

Il faudrait faire remarquer que dans bien des cas, gouvernements et associations organisent des séminaires dans des villes comme Ottawa et Toronto à cause du grand nombre de participants déjà sur place. L'originaire de Terre-Neuve qui souhaite assister à ce congrès ou ce séminaire devrait toutefois être autorisé à déduire des frais de participation justifiés. Aujourd'hui de nombreuses organisations tiennent leurs réunions dans des agglomé-

areas. This type of convention will cease under the proposed amendments.

The NAA recommends that educational seminars and conventions continue to be deductible from income for both architects and their employees where these expenses are necessary for them to do business.

5. CAPITAL COST ALLOWANCE (chap. 5, para. 5.11, 5.19)

In the proposals regarding the changing of the capital cost allowances avaiable to owners of property, the NAA feels strongly against the proposal that owners or developers of buildings will not be able to write off the losses on one operation against the profits of another. It is felt that this will seriously affect the construction of commercial buildings and private housing developments by investors. It will, therefore, substantially reduce the amount of work available to those who have traditionally made a livelihood from and contributed to the construction industry in Canada in the past. They feel that this step is retrograde and will slow down the overall economic growth of the country.

World population growth has produced, among other social problems, the urgent need in every country for adequate housing. The government of Canada is aware of this problem as it affects our own environment and the architectural profession, among others, are deeply involved and concerned. The moral obligation to find answers to these problems and provide housing for our people will lie in the total participation of all groups in the various levels of the construction industry. The success of such participation will depend entirely on developers and investors not being hampered by any discouraging restrictive measures.

The NAA recommends that capital cost allowance continue to be maintained as at present.

6. INCORPORATION OF PROFESSIONAL FIRMS (chap. 4, para. 4.20, 4.33)

If the NAA as some other provincial architectural associations have done, decides to allow its members to incorporate, they will be penalized in that the twenty-one per cent, or low rate, on the first $35,000 of taxable income will no longer be available. This will

tions moins importantes et cela sert à donner un coup de fouet à l'économie locale. Avec l'adoption des nouvelles modifications, ce genre de réunions disparaîtra.

L'AAT recommande que les frais de participation des architectes et de leurs employés à des séminaires et des congrès éducatifs demeurent déductibles puisque ce sont là des frais nécessaires à la bonne marche des affaires.

5. DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT (Chap. 5, para. 5.11, 5.19)

Parmi les propositions concernant la modification des déductions pour amortissement dont peuvent se prévaloir les propriétaires de biens, l'AAT s'oppose fortement à celle qui voudrait interdire aux propriétaires ou aux constructeurs d'immeubles d'amortir les pertes encourues d'un côté par les gains obtenus d'un autre côté. On estime que cette proposition aura de graves répercussions sur la construction d'immeubles commerciaux et de logements privés. Cela diminuera donc les occasions d'emploi offertes à ceux qui, par le passé, ont contribué à l'industrie de la construction au Canada et en ont fait leur gagne-pain. On estime qu'il s'agit là d'un pas en arrière qui ralentira la croissance économique de tout le pays. Avec la croissance de la population mondiale sont nés plusieurs problèmes d'ordre social, entre autres le besoin urgent de chaque pays d'offrir des logements convenables à ses habitants. Le gouvernement du Canada reconnaît l'existence de ce problème dans la mesure où il influe sur notre propre milieu et les architectes, entre autres, s'intéressent beaucoup à la question. L'obligation morale de trouver des réponses à ces problèmes et de fournir des logements aux Canadiens réside dans la participation totale de tous les groupes, aux divers échelons de l'industrie de la construction. Avec l'adoption de mesures restrictives décourageantes qui constitueraient un obstacle pour les entrepreneurs et les actionnaires, cette participation court à un échec.

L'ATT recommande que l'on puisse continuer à déduire l'amortissement

6. CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS PROFESSIONNELLES EN SOCIÉTÉS ANONYMES (Chap. 4, para. 4.20, 4.33)

Si l'AAT, à l'instar de quelques autres associations provinciales d'architectes, décide de laisser ses membres se constituer en sociétés anonymes, ils en souffriront en ce sens qu'ils ne profiteront plus du taux inférieur de vingt-et-un pour cent sur les $35,000 premiers

deny them the extra amount of working capital which must be accumulated in order to operate successfully a professional office.

The NAA therefore recommends that the low rate of taxation be retained in order to provide incentives for small businesses and professional firms.

7. INCOME AVERAGING (chap. 2, para. 2.55)

The NAA is pleased to see the proposals regarding the averaging of incomes. This has always been regarded by architects as a contentious issue of the existing tax system. One of the continuing hazards of architectural practice is the fluctuation of commissions resulting in prolonged periods of high and low activity. The effect of such fluctuations on business income can be best realized during the period of low activity when reduced production of office staff does not result in a comparable reduction in operating overhead. This inconsistency in the execution of commissions prevents reasonable scheduling of work with the result that staff must be maintained from job to job. Staff reductions can only be considered during periods of acknowleged depression.

The NAA recommends that serious consideration be given to income averaging to architects in any new tax system.

dollars de revenu imposable. Ils n'auront donc plus les fonds de roulement supplémentaires que tout bureau professionnel doit accumuler pour bien fonctionner.

L'AAT recommande donc que l'on maintienne le taux inférieur d'imposition pour encourager les petits commerces et les bureaux professionnels.

7. ÉTALEMENT DU REVENU (Chap. 2, para. 2.55)

L'AAT est satisfaite des propositions relatives à l'étalement des revenus. Les architectes ont toujours considéré la question comme un des points d'architecte est constitué par les fluctuations des commandes qui entraînent des périodes d'activité intense et des périodes creuses. On se rend davantage compte des conséquences qu'elles ont pour le revenu en période creuse quand la baisse de production du personnel de bureau n'est pas compensée par une baisse parallèle des frais d'équipement de l'opération. A cause de cette inconséquence relative à l'exécution des commandes, il n'est pas possible d'avoir un calendrier raisonnable des travaux et il faut donc garder le personnel. Les réductions de personnel ne peuvent être envisagées qu'en période reconnue de dépression.

L'AAT recommande qu'on étudie sérieusement la question de l'étalement des revenus pour les architectes dans tout nouveau système fiscal.

APPENDIX 44-B

SUBMISSION ON PROPOSALS
for Tax Reform made to
THE STANDING COMMITTEE OF FINANCE
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS
by
THE INSTITUTE OF CHARTERED
ACCOUNTANTS OF NEWFOUNDLAND

This Brief is being presented on behalf of the Newfoundland Institute of Chartered Accountants. The Council of the Institute have requested that the following points be brought before your Committee.

1. The Newfoundland Institute wishes to make known to the Committee that it endorses the Brief presented to this Committee by the Canadian Institute of Chartered Accountants.

2. Family Unit—The reasons stated in the White Paper for omitting the concept of the Family Unit are too simplistic to be valid. After the amendments made to the Estate Tax Act and the Gift Tax provisions of the Income Tax Act in October 1968, which, in essence created a Family Unit of husband and wife, then the next step in the orderly development of tax law would be the recognition of this Family Unit in the Income Tax Act.

3. Averaging Provisions—With the more comprehensive tax base the proposed averaging provisions are far too restrictive.

If the averaging provisions are to be meaningful then the ymust truly provide the taxpayer with fluctuating income an "Income Smoothing" formula. This was one of the recommendations of the Carter Report.

We would favour provisions that:

a. Have a five year block averaging moveable on a forward and backward basis.

b. The averaging provisions would become operative when there was a difference of a stated percentage between the lowest and the highest income within the block.

APPENDICE 44-B

MÉMOIRE CONCERNANT LES
PROPOSITIONS
de réforme fiscale présenté au
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES
par
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS
DE TERRE-NEUVE

Le présent mémoire est présenté au nom de l'Institut des comptables agréés de Terre-Neuve. Le Conseil de l'Institut a demandé que les remarques suivantes soient portées à l'attention de votre Comité.

1. L'Institut terre-neuvien tient à déclarer au Comité qu'il appuie le mémoire qui a été soumis à ce dernier par l'Institut canadien des comptables agréés.

2. L'entité familiale—Les raisons énoncées au Livre blanc en faveur de l'élimination de la notion d'entité familiale sont trop simplistes pour être valables. A la suite de modifications apportées, au mois d'octobre 1968, à la Loi sur les biens transmis par décès et aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu traitant de l'impôt sur les dons—modifications qui ont eu pour effet de faire des époux les parties constituantes de l'entité familiale—il serait logique, du point de vue de l'évolution du droit fiscal, de consacrer une telle notion d'entité familiale dans les dispositions propres à la Loi de l'impôt sur le revenu.

3. Les dispositions traitant de l'étalement—Étant donné l'élargissement de l'assiette fiscale, les propositions concernant l'étalement ont une portée beaucoup trop restreinte.

Pour que les dispositions concernant l'étalement aient un sens quelconque, il faudrait qu'elles accordent au contribuable dont le revenu est variable le moyen «d'uniformiser son revenu». C'est là une des recommandations du rapport Carter.

Nous serions en faveur de dispositions comportant:

a. une formule d'étalement sur une période de cinq années consécutives et susceptible d'application tant anticipative que rétroactive.

b. des dispositions concernant l'étalement qui ne s'appliqueraient qu'à la différence enregistrée au cours de la période d'années en question entre le revenu le plus bas et le revenu le plus élevé dépasserait un certain pourcentage.

4. Tax Rates of the Middle Income Taxpayer—The proposed tax rates for the middle income taxpayer represents a significant shift of the tax burden to this group of taxpayers.

This shift seems all the more illogical when you consider that one of the recommendations of the Carter Report was the reduction of the middle income tax rates and that the 1969 United States Reform Tax Act contains substantial reductions for the middle income group.

5. Two Classes of Corporations—we strongly recommend that the distinction between Closely Held and Widely Held Corporations not be adopted, because it will create problems similar to those created by the Associated Companies concept.

6. Partnership Option—The right of Closely Held Corporations to be taxed as a Partnership is far too restrictive. The qualifications required to elect could be eased to make this provision more flexible and thereby allowing more taxpayers to make use of them.

7. Goodwill—we welcome the recommendation that the expenses which were not deductible previously (so called Nothings) be an allowable expense.

However, we are in disfavour of considering Goodwill as such an expense for two main reasons:

a. The complexities of some agreements regarding goodwill, especially in professional firms, would make the calculation of income and deduction extremely difficult.

b. The retroactive taxation of goodwill by insisting on a Non-Creditable Tax provision.

8. Entertainment and Related Expenses—We favour a tightening of the deductible expenses in this category, but we feel that it can be done administratively.

We fear that such sweeping disallowances may spill over and cause a number of legitimate expenses to be classified as non-deductible. Such an expense is the cost of attending educational seminars sponsored by our National body. These seminars are operated

4. Les taux d'imposition s'appliquant au contribuable à revenu moyen—Les taux d'imposition qui ont été proposés à l'égard du contribuable à revenu moyen indiquent un déplacement significatif du fardeau fiscal sur les épaules de ce dernier. Ce déplacement nous paraît d'autant plus illogique lorsque l'on considère que l'une des recommandations du Rapport Carter demandait que l'on réduise les taux de l'impôt sur le revenu des contribuables à revenu moyen; d'autant plus que le *United States Reform Tax Act* de 1969 comporte des réductions d'impôt importantes en faveur des contribuables à revenu moyen.

5. Deux catégories de corporations—Nous recommandons fortement que la distinction entre les corporations fermées et les corporations ouvertes ne soit pas adoptée étant donné qu'une telle distinction donnerait lieu à des problèmes semblables à ceux qui ont été créés par la notion de compagnies associées.

6. Le droit d'opter d'être imposé à titre de société—Le droit des corporations fermées d'être assujetties à l'impôt comme si elles étaient des sociétés est beaucoup trop restreint. Les conditions requises pour être habilité à faire une telle option devraient être moins rigoureuses afin qu'une telle mesure puisse être plus flexible et permette à un plus grand nombre de contribuables de s'en servir.

7. La clientèle—Nous nous réjouissons de la proposition visant à permetre la déduction de dépenses qui ne peuvent, actuellement, être déduites (la déduction de ce que l'on a appelé les avoir incorporels).

Cependant, nous ne sommes pas en faveur que l'on considère la clientèle comme constituant une telle dépense, et ce, pour deux raisons:

a. Les ententes concernant la valeur de la cilentèle présentent des difficultés, spécialement dans le cas de sociétés de professionnels, et, par conséquent, le calcul du revenu et de la déduction à effectuer serait très difficile.

b. On se trouve à frapper la valeur de la clientèle d'un impôt rétroactif lorsque l'on insiste pour qu'il n'y ait pas d'avoir fiscal.

8. Frais de représentation et dépenses connexes—Nous sommes partisans d'une diminution des frais de cette catégorie qui seraient susceptibles d'être déduits mais nous croyons que ce résultat peut être atteint au moyen de mesures simplement administratives.

Nous croyons que le refus clair et net de telles déductions pourra avoir pour effet de refuser la déduction de frais légitimes. Les frais de participation à des rencontres à caractère éducatif organisées par notre organisme national constituent de tels frais légiti-

for educational purposes and are a necessity to our members especially now when the art and the technology of our profession is changing so rapidly.

9. Accrual Accounting for Taxpayers in the Professions—The taxation of professional income on an accrual basis will cause much hardship among the professions in Newfoundland.

Few of the professional firms have the size to support the sophisticated accounting systems that these recommendations will require.

The cash flow of professional firms in Newfoundland has no resemblance to accrual income because of geographic dispersion and professional customs.

Finally since the largest number of taxpayers in Canada are on a cash system, namely employment income, then this privilege should be extended to all individuals having business income.

It is paradoxical that the White Paper in its quest for equity should make a recommendation that widens the gulf between individuals based solely on his type of work.

mes. Ces rencontres sont mises sur pied à des fins pédagogiques et deviennent indispensables à nos membres maintenant que l'art et la technique sous-jacents à notre profession sont en proie à des changements accélérés.

9. La comptabilité d'exercice à l'égard des contribuables exerçant des professions—L'imposition du revenu des professionnels sur une base d'exercice aura pour effet de causer un préjudice énorme aux professionnels de Terre-Neuve.

Peu de bureaux groupant des professionnels sont suffisamment considérables pour se permettre les systèmes de comptabilité élaborés que le contenu des propositions rendrait indispensables.

Les rentrées d'argent des sociétés de professionnels existant à Terre-Neuve n'ont aucun rapport avec le revenu d'exercice étant donné l'éparpillement des localités et les usages professionnels.

Enfin, on devrait accorder à tous les individus tirant leur revenu d'une entreprise de se servir de la comptabilité de caisse étant donné que c'est là la comptabilité employée par le plus grand nombre de contribuables au Canada c'est-à-dire, les contribuables dont le revenu provient d'un emploi.

Il est paradoxal que le Livre blanc, dans sa recherche de l'équité, fasse une recommandation ayant pour effet d'élargir le fossé qui sépare les individus d'après le genre de travail auquel ils s'adonnent.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE
(*SOUS-COMITÉ A*)

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES
(*SUB-COMMITTEE A*)

Chairman Mr. Alastair Gillespie *Président*

UCT 14 1970

No. 78

THURSDAY, JULY 23, 1970

LE JEUDI 23 JUILLET 1970

Edmonton, Alberta

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(*See Minutes of Proceedings*)

(*Voir Procès-verbaux*)

22454—1

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*
Vice-Chairman Mr. Alastair Gillespie *Vice-président*

and Messrs. et Messieurs

Burton,
Danson,
Deakon,
Flemming,
Gauthier,
Kaplan,
Latulippe,
Lambert (*Edmonton West*),
Leblanc (*Laurier*),
Mahoney,
Mazankowski,
McCleave,
Noël,
Paproski,
Perrault,
Roberts,
Saltsman,
Whicher.

Le greffier du comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

EDMONTON, Thursday, July 23, 1970
(32)

Sub-Committee A of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:37 a.m. this day in Edmonton, Alberta, the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, Mazankowski, McCleave, Perrault, Whicher—(9).

Also present: Messrs. Bigg, Downey, Schumacher, Thompson (*Red Deer*), and Yewchk.

In attendance: Mr. Ronald Robertson, Q.C., Senior Advisor to the Committee.

Witnesses: Representing Chevron Standard Ltd.: Mr. H. G. Nicholson, Senior Vice-President and Mr. J. L. Lebel, Vice-President; *Representing Unifarm:* Mr. Paul Babey, President and Mr. Elmer Allan, Economist.

Also: Mr. Peter Lougheed, M.L.A., Leader of the Opposition, Alberta Provincial Legislature.

The Sub-Committee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

The representatives of Chevron Standard Ltd. were called, Mr. Nicholson made a brief opening statement and the witnesses were questioned. (*For Chevron Standard Ltd. brief see Appendix A-58*). The Chairman thanked the witnesses at the conclusion of the questioning and they withdrew.

The Chairman called and introduced the Unifarm witnesses. Mr. Babey made a brief opening statement and the witnesses were questioned. (*The Unifarm brief will be found at Appendix A-59*). At the conclusion of the questioning, the Chairman thanked the witnesses who withdrew.

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

EDMONTON, le jeudi 23 juillet 1970
(32)

Le sous-comité A du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce matin à 9h37, à Edmonton (Alberta). Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton-West*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, Mazankowski, McCleave, Perrault, Whicher—(9).

Autres députés présents: MM. Bigg, Downey, Schumacher, Thompson (*Red Deer*) et Yewchuck.

Également présent: M. Ronald Robertson, C.R., conseiller principal du Comité.

Témoins: Représentant la Chevron Standard Ltd: MM. H. G. Nicholson, vice-président principal et J. L. Lebel, vice-président; *Représentant Unifarm:* MM. Paul Babey, président et Elmer Allan, économiste.

Également: M. Peter Lougheed, leader de l'opposition, législature provinciale de l'Alberta.

Le sous-comité reprend l'étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Les représentants de *Chevron Standard Ltd.* sont invités à prendre la parole. M. Nicholson fait une brève déclaration d'ouverture et les témoins répondent aux questions des députés. (*Mémoire de Chevron Standard Ltd., voir appendice A-58*). Le président remercie les témoins après l'interrogatoire et leur permet de se retirer.

Le président invite et présente les témoins de Unifarm. M. Babey fait une brève déclaration d'ouverture et les témoins répondent aux questions des députés. (*L'appendice A-59 renferme le mémoire de l'Unifarm*). A la fin de l'interrogatoire, le président remercie les témoins qui se retirent.

22454—1½

Mr. Lougheed was then called and made a brief statement and was questioned. (*See Appendix A-60 for his brief*).

The questioning continuing, at 12:33 p.m. the Committee adjourned until 2:00 p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(33)

The Sub-Committee resumed at 2:07 p.m., the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, Mazankowski, McCleave, Perrault, Whicher —(10).

Also present: Messrs. Bigg, Downey, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Schumacher, and Thompson (*Red Deer*).

In attendance: Mr. Ronald Robertson, Q.C., Senior Adviser to the Committee.

Witnesses: Mr. Lougheed; *Representing the Canadian Cattlemen's Association:* Messrs. Guy Rose, British Columbia Beef Cattle Growers' Association, Ross Mitchell, President, Gérard Guichon, B.C.B.C.G.A., R. D. Pilling, Secretary of B.C.B.C.G.A., Charlie Gracey, Manager; *Representing Alberta Roadbuilders Association:* Messrs. D. Gower, member of the firm of accountants McDonald Currie Ltd., S. Boulter, Chairman, Legislation and Taxation Committee, F. G. Missiaen, J. Y. Gouin.

The questioning of Mr. Lougheed was continued. On its conclusion, the Chairman thanked Mr. Lougheed, who withdrew.

The representatives of the Canadian Cattlemen's Association were called, Mr. Mitchell introduced the other witnesses and Mr. Rose made an opening statement. (*See Appendix A-61 for the Canadian Cattlemen's Association brief*). The witnesses were questioned and at its conclusion were thanked by the Chairman, and withdrew.

M. Lougheed est ensuite appelé et fait une brève déclaration avant de répondre aux questions des députés (*Voir appendice A-60 pour son mémoire*).

L'interrogatoire se poursuivant, la séance du Comité est levée à 12h 33 jusqu'à 2h00 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(33)

Le sous-comité se réunit de nouveau à 2h07. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton-West*), Leblanc (*Laurier*), Mahoney, Mazankowski, McCleave, Perrault, Whicher—(10).

Autres députés présents: MM. Bigg, Downey, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Schumacher et Thompson (*Red Deer*).

Également présent: M. Ronald Robertson, C.R., conseiller principal du Comité.

Témoins: M. Lougheed; *Représentant l'Association des éleveurs de bétail canadiens:* MM. Guy Rose, de l'Association des éleveurs de bétail de la Colombie Britannique, Ross Mitchell, président, Gérard Guichon, R. D. Pilling, secrétaire de l'association précédemment nommée, Charlie Gracey, directeur; *Représentant l'Association des constructeurs de routes de l'Alberta:* MM. D. Gower, membre de la société des comptables McDonald Currie Ltd., S. Boulter, président, Comité concernant la législation et la fiscalité F. G. Missiaen, J. Y. Gouin.

L'interrogatoire de M. Lougheed se poursuit. Une fois terminé, le président remercie M. Lougheed qui se retire.

Les représentants de l'Association des éleveurs de bétail du Canada sont convoqués et M. Mitchell présente les autres témoins et M. Rose fait une déclaration d'ouverture. (*Voir appendice A-61, mémoire de l'Association des éleveurs de bétail du Canada*). Les témoins répondent ensuite aux questions des députés. Le président les remercie et ils se retirent.

The representatives of the Alberta Roadbuilders Association were called, Mr. Gower made an opening statement, and the witnesses were questioned. (*See Appendix A-62 for brief of Alberta Roadbuilders Association*). After the questioning, the Chairman thanked the witnesses who withdrew.

At 5:33 p.m., the Sub-Committee adjourned until 9:30 a.m. Friday, July 24, 1970.

Les représentants de l'Association des constructeurs de routes de l'Alberta sont ensuite convoqués. M. Gower fait une déclaration d'ouverture et les témoins répondent aux questions des députés. (*Voir appendice A-62, mémoire de l'Association des constructeurs de routes de l'Alberta*). Après l'interrogatoire, le président remercie les témoins qui se retirent.

A 5h33, la séance du sous Comité est levée jusqu'à 9h30 du matin vendredi 24 juillet 1970.

Le greffier du Comité,

Dorothy F. Ballantine,

Clerk of the Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, July 23, 1970

• 0937

The Chairman: This will formally open our hearings in the Province of Alberta in the capital city, the City of Edmonton, now celebrating Klondike Days, and as I have been thinking about this I have been wondering about the particular symbolism of the House of Commons Finance Committee dealing with tax reform and the city and the Province, the region celebrating Klondike Days. The obvious I suppose connections behind the idea of gold digging, and high grading and natural resource development...

Mr. McCleave: Mr. Chairman, did you notice that we are all wearing our old clothes?

The Chairman: We are, of course, very much aware that one of the members of the Committee is also participating in the two events, though I overheard him say that he looks, or thought he looked, perhaps, more like a riverboat gambler than a prospector. In any event, we are delighted to be here as a Committee and to start our first of two days of sessions.

Perhaps by way of background it might be worth noting that we started on our Western trip at the beginning of the week. We met for two days in Winnipeg and yesterday we spent a very full day in Regina. Altogether we have heard very nearly 20 briefs in those three days and by the time we have concluded our hearings here in Edmonton we will have heard perhaps another 10 briefs.

Altogether we have heard, I suppose, almost 50 witnesses in Winnipeg and Regina and there will be many more, so I think the whole process of participation is being taken advantage of by many and I know that the members of the Committee very much appreciate the opportunities they have had to talk with the various interested groups that have presented briefs to us.

Our first witnesses this morning are representatives of Chevron. They will be followed by Unifarm Limited and our last witness this morning will be Mr. Peter Lougheed, M.L.A.

Mr. Nicholson of Chevron is going to make a brief opening statement. We will go into

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 23 juillet 1970

Le président: Nous ouvrons notre série d'audiences en Alberta, à Edmonton dans la capitale, où se tiennent les festivités commémorant l'époque du Klondike. Je vois un symbolisme dans le fait que le Comité des finances sur la réforme fiscale se réunit dans la ville où ont lieu ces festivités. Il semble y avoir un rapport entre le fait de chercher de l'or et la mise en valeur des ressources naturelles...

M. McCleave: Avez-vous remarqué que nous avons revêtu nos plus vieux vêtements?

Le président: Nous savons qu'un des membres du Comité participe aux deux événements, bien qu'il ait dit qu'il avait plutôt l'air d'un joueur professionnel que d'un prospecteur.

Il serait peut-être bon de rappeler que nous avons commencé notre voyage dans l'Ouest au début de la semaine. Nous nous sommes réunis pendant deux jours à Winnipeg, et hier nous avons passé la journée à Regina. Nous avons entendu près de 20 mémoires en trois jours, et lorsque nous aurons terminé nos audiences ici, à Edmonton, nous aurons entendu probablement près de 10 autres mémoires.

En tout, nous avons entendu près de 50 témoins à Winnipeg et à Regina, et il y en aura bien d'autres. Donc la méthode de la participation est adoptée par un grand nombre de gens et les membres du Comité ont été très heureux de rencontrer ces groupes qui ont présenté des mémoires.

Nos premiers témoins ce matin seront les représentants de Chevron, puis ceux de Unifarm et le dernier sera M. Peter Lougheed, membre de l'Assemblée législative de l'Alberta.

M. H. G. Nicholson de la société Chevron Standard Ltd. fera une déclaration d'ouver-

[*Text*]

questioning immediately following. May I say before he does that we are delighted that Mr. Lebel is with us also at the head table. Mr. Nicholson.

Mr. H. G. Nicholson (Senior Vice-President and Assistant to the President, Chevron Standard Limited): Thank you, Mr. Chairman. Gentlemen, we appreciate very much your courtesy in letting us appear before you, particularly when you are forced to toil through the long, hot summer while others are enjoying the recess.

My name is Howard Nicholson. I am Senior Vice-President and Director of Chevron Standard Limited. I am a Canadian. I was born in Vancouver. I have worked for the Standard of California Group for 36 years, 25 of which have been spent in Alberta.

My colleague, Mr. Lebel, also is a Vice-President and Director of Chevron Standard. He also is a Canadian. He was born in Quebec. He moved to Alberta at an early age and has spent most of his life here and all of his working life working for Standard of California companies in this area.

Chevron Standard Limited is a U.S. corporation, incorporated in Delaware. It is wholly owned by Standard of California. We also are speaking on behalf of Standard Oil Company of British Columbia Limited which is a British Columbia incorporation, incorporated in B.C., and also wholly owned by Standard of California. We operate the exploration and producing operations of Standard of B.C.

Our brief is brief indeed. You have already listened to the pros and cons on many phases of the White Paper and we have decided that we should limit the burden of our plea before you to a single item which is called "depletion".

If I may be excused the liberty, I will summarize the essence of our whole brief which is contained on the bottom of the first page of our submission, "Proposed Alternatives":

> *a.* Our first preference is for a depletion allowance calculated on gross income, not burdened by deductions for expenditures which tend to inhibit the conduct of exploration.
>
> *b.* Our second choice is for the continuation of the present system. While current depletion is reduced by charges for exploration operations, there is a long-range anticipation that the successful company ultimately will enjoy a deduction for depletion.
>
> *c.* We believe that the bare minimum to which we are entitled is the continuance

[*Interpretation*]

ture, nous passerons à la période des questions immédiatement après. Avant qu'on commence, j'aimerais vous dire que nous sommes très heureux que M. Lebel soit avec nous également. Monsieur Nicholson.

M. H. G. Nicholson (premier vice-président, Chevron Standard Ltd.): Messieurs, nous vous remercions de nous permettre de comparaître devant le Comité, surtout parce que vous devez travailler pendant ce chaud été alors que les autres sont en vacances.

Je me nomme H. Nicholson, et suis vice-président et directeur de Chevron Standard Ltd. Je suis né à Vancouver. J'ai travaillé pendant 36 ans pour la société, dont 25 en Alberta.

M. Lebel est aussi vice-président et directeur de Chevron Standard Ltd. Il est aussi Canadien et est né au Québec. Il s'est installé tôt en Alberta. Il a passé la plus grande partie de sa vie ici et a toujours été au service de la Standard of California.

La Chevron est une société américaine, constituée en corporation au Delaware et qui appartient à Standard of California. Nous parlons aussi au nom de Standard Oil Company of British Columbia Limited qui est une société constituée en Colombie-Britannique, et propriété de Standard of California. Nous travaillons pour le compte de Standard of British Columbia.

Notre mémoire est très court. Vous avez déjà entendu le pour et le contre du Livre blanc et nous avons décidé de limiter notre intervention à un seul point, l'épuisement. Si vous m'y autorisez, je vais résumer la teneur de notre mémoire, en vous citant la première page de nos propositions:

> *a)* Nous préférons une déduction pour épuisement basée sur le revenu brut, libre de déductions pour des frais qui tendent à dissuader de poursuivre l'exploration.
>
> *b)* Notre second choix porterait sur le maintien du régime actuel. Même si, à l'heure actuelle, on défalque les frais d'exploration de la déduction pour épuisement, on peut supposer qu'à long terme la société qui réussit bénéficiera à la fin d'une déduction pour épuisement.
>
> *c)* Nous croyons que le strict minimum auquel nous ayons droit est une déduc-

[*Texte*]

of the present depletion provisions with respect to the taxation of income from properties held at the date of the "White Paper".

And our argument here is that we invested our money based on certain assumptions, and when we come to enjoy the fruits of our investment we find these assumptions are incorrect if the provisions included in the White Paper are implemented. We think this is tantamount to retroactive legislation. We are not so impertinent as to say the Government of Canada cannot change the basis of taxation, but this change in the basis of taxation results in approximately a 50 per cent increase in our tax and we say this is rather a drastic change. That, gentlemen, is our submission.

The Chairman: Thank you, Mr. Nicholson. Before going into questions, I would like to welcome to our proceedings this morning Dr. Yewchuk, the Conservative member for Athabasca; beside him is Stan Schumacher, the Conservative member for Palliser; Don Mazankowski who has joined the Committee as a member today, the member for Vegreville; and Bob Thompson, member for Red Deer. We are delighted to have you with us today.

Now we will go into questions and I recognize Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, this brief is indeed commendably brief and it does concentrate on one point only, so I think probably the questioning should be dedicated to eliciting the rationale for the submission here.

Leaving aside for a moment the retraoc'ivity which you complain about and which would certainly appear to be a real problem in your case, what do you see as the proper rationale for the Canadian Treasury's extending to your operation a particular tax incentive in the form of depletion allowances that is not extended to many other types of business activity?

Mr. Nicholson: Mr. Chairman, I think this brings up the whole nature of the oil business. The oil business is highly risky. It is the only one I am acquainted with in detail, but I suggest that investing money on the chance of finding a discovery when our company, for instance, has drilled 40 dry holes in a row is somewhat riskier than a manufacturing concern, and therefore is entitled to somewhat more consideration in the amount of tax imposed.

[*Interprétation*]

tion pour épuisement sur les bénéfices provenant des puits présentement productifs de pétrole et de gaz qui ont été découverts avant la parution du «Livre blanc».

Nous sommes convaincus que nous avons investi notre argent en nous basant sur certaines conditions et lorsque nous bénéficions du fruit de notre investissement, nous constatons que notre supposition était inexacte, au cas où les recommandations du Livre blanc seraient mises en vigueur. Cela correspond à une législation rétroactive. Nous ne nous permettrons pas de dire que le gouvernement du Canada ne peut pas changer ce sur quoi il se base pour l'imposition mais ce genre de changement représente une augmentation de 50 p. 100 de nos impôts et nous disons que c'est un changement radical. Voilà, messieurs, ce que nous avons à dire.

Le président: Merci, monsieur Nicholson. Avant de passer à la période des questions, je voudrais souhaiter la bienvenue ici à M. Yewchuk, député d'Athabasca, à ses côtés, M. Schumacher, député de Palliser, M. Don Mazankowski, député de Vegreville, qui s'est joint au Comité aujourd'hui, et M. Thompson, député de Red Deer. Nous sommes très heureux que vous soyez parmi nous aujourd'hui.

Nous allons maintenant passer à la période des questions. Je passe la parole à M. Mahoney.

M. Mahoney: Monsieur le président, ce mémoire est bref et il se limite à un seul point. C'est pourquoi, nous devons orienter nos questions sur la théorie qui inspire ce mémoire.

Mettons de côté pour l'instant la rétroactivité dont vous vous plaignez qui semble soulever un problème grave dans votre cas. A votre avis, quelle est la véritable justification pour que le Trésor canadien accorde à votre exploitation une incitation fiscale sous forme de déduction pour épuisement qui n'est pas offerte à d'autres entreprises?

M. Nicholson: Monsieur le président, cela soulève toute la question de l'exploitation pétrolière. L'exploitation pétrolière comporte toujours un certain risque. C'est le genre d'entreprise que je connais bien. Je pense que quelqu'un qui investit de l'argent lorsqu'il espère trouver du pétrole, par exemple, lorsque notre compagnie fait 40 forages, c'est plus risqué que de s'engager dans la fabrication et on doit en tenir compte lorsqu'on établit le taux d'imposition.

[*Text*]

Mr. Mahoney: In the ordinary course of events, would not an organization such as that price its products in such a way as to achieve a greater return on its investment?

Mr. Nicholson: The pricing of our products is something that is entirely beyond our control. It is set on the international market and we have no way of raising our prices to cover increased costs. We receive what the buyer is willing to pay and if we think we can make a profit by investing and selling on those terms, we will do so. If we cannot make a profit we will not invest.

Mr. Mahoney: I take it that you do not regard the depletion allowance as compensation for a wasting resource.

Mr. Nicholson: I think it is unfortunate that we used the term "depletion"—depletion means exhaustion. I think depletion as applied to the oil business is strictly incentive. It is a discovery and producing bonus for investing in this type of industry. In fact, when the Americans first started they called it a discovery bonus or discovery allowance, they did not call it depletion. Depletion has crept into the language, I suppose, for want of a better term. We felt that in a risky business we are entitled to a somewhat lower tax rate than the normal industrial concern.

Mr. Mahoney: You have really argued for it in two ways. You have said that it is risky and therefore you are entitled to a greater return, and because you cannot control your pricing that it should come to you through the tax system. You have also indicated that it should be an incentive. The rationale of the White Paper proposal, of course, is that the present system of net depletion allowance—at least arithmetically—would seem to be a disincentive because the more you spend on exploration the lower your net profit and therefore the less you are entitled to claim for depletion.

Mr. Nicholson: There is always the pot of gold at the end of the rainbow and a producing oil field does not get exhausted in one to five years. On the average it is 35 to 45 years. At some future time we hope that we will enjoy depletion. So far under Canadian law we have enjoyed ver very little depletion. In fact, we have some figures here. Last year, as a U.S. corporation, we were required to file two income tax returns. Our Canadian deple-

[*Interpretation*]

M. Mahoney: Normalement, une société comme la vôtre ne fixe-t-elle pas le prix de ses produits de façon à obtenir un rendement supérieur de ses capitaux?

M. Nicholson: Nous ne contrôlons absolument pas la fixation du prix de nos produits. Ce prix est fixé sur le marché international et nous ne pouvons absolument pas relever nos prix pour couvrir nos frais. Nous recevons ce que l'acheteur est prêt à payer, et si nous pensons faire un bénéfice, en investissant et en vendant dans ces conditions, nous agirons de cette façon. Si nous ne pouvons pas faire de profits, nous n'investirons pas.

M. Mahoney: Donc, vous ne considérez pas que l'allocation d'épuisement soit une compensation pour une ressource qui s'épuise.

M. Nicholson: A mon avis, il est malheureux que l'on emploie le terme «épuisement». «Épuisement» signifie disparition. D'après moi, l'«épuisement» dans le cas de l'industrie pétrolière est simplement une incitation. C'est en quelque sorte une prime pour encourager à investir dans ce genre d'activités. De fait, les Américains ont, à leur tout début dans ce genre d'affaires, appelé cela prime à la prospection ou «allocation de découverte». Ils ne l'ont pas appelé épuisement. Le terme «épuisement» a été utilisé parce qu'on n'a pas réussi à trouver un meilleur terme. Nous pensons que notre activité comporte des risques, c'est pourquoi nous devrions avoir une imposition plus légère que les autres activités.

M. Mahoney: Donc vous avez deux arguments: vous dites que vous y avez droit, d'une part parce qu'il y a risque, c'est pourquoi vous devez avoir un meilleur rendement sur vos capitaux; et comme vous ne pouvez pas contrôler vos prix, vous devez donc avoir certains allègements. Vous dites également qu'il doit y avoir stimulation. La théorie du Livre blanc est que le système actuel d'allocation d'épuisement net, du point de vue arithmétique, semble être loin d'encourager quelqu'un car,plus on dépense pour l'exploration, plus le profit net diminue et alors moins on peut réclamer pour l'épuisement.

M. Nicholson: Il y a toujours l'espoir d'atteindre l'Eldorado, car un gisement pétrolifère ne s'épuise pas en cinq ans. En moyenne, cela prend 35 à 40 ans. Dans un certain avenir, nous espérons que nous pourrons bénéficier d'une allocation d'épuisement. Jusqu'ici, nous n'avons pu en profiter que de façon minime, en vertu de la loi canadienne. En fait, nous avons des chiffres à vous citer. L'année dernière, en tant que société américaine, nous de-

[*Texte*]

tion amounted to $217,000 because of these deductions you talk about and our American depletion amounted to $12,526,000. That is the difference between the two.

Mr. Mahoney: Does Chevron Standard Ltd. publish separate financial statements from those of the over-all California organization?

Mr. Nicholson: We submit them to our corporation. They are not published.

Mr. Mahoney: They are not published. They are not public documents?

Mr. Nicholson: They are public in the sense that they are available through the Department of National Revenue.

Mr. Mahoney: I do not think that makes them very public—at least, I hope it does not.

Mr. Nicholson: For the payment of $1 I think you can get a look at them.

An hon. Member: No, you cannot.

Mr. Mahoney: I do not think you can at National Revenue. I suppose the essence of your complaint is the fact that over this past quarter of a century you have gone out and spent upwards of $560 million in exploration and development without regard to what part, if any, of the interest and other expenses might be attributed to that activity. Having done that in anticipation of recovering depletion you find that the proposed change in rules will be an incentive to those people who are going to spend money in the future, but it will totally remove something that you had relied on when you made these very substantial. . .

Mr. Nicholson: For properties held at the time of publication, that is so, and of course strictly from our point of view this is the most costly aspect of the White Paper proposals. It is in essence the denial of depletion for all the properties developed to date. The White Paper permits depletion for the future but not for the past.

Mr. Mahoney: Have you thought of any transitional ideas that might be advanced?

Mr. Nicholson: As I say, these oil fields last for 45 years. If you make the transition period 45 years it would be covered, but that is a long period of transition.

[*Interprétation*]

vions remplir deux formules d'impôt. L'épuisement, d'après l'évaluation canadienne, s'élevait à $217,000 à cause de ces déductions dont vous parlez et, selon l'estimation américaine, l'épuisement était évalué à $12,526,000. Voilà la diférence entre les deux.

M. Mahoney: Est-ce que Chevron Standard Ltd. publie des états financiers distincts de ceux de toute l'organisation de la Californie.

M. Nicholson: Nous soumettons ces états financiers à notre société. Ils ne sont pas publiés.

M. Mahoney: Puisqu'ils ne sont pas publiés, ce ne sont pas des documents publics.

M. Nicholson: Ils sont publiés en ce sens qu'on peut les obtenir par l'intermédiaire du ministère du Revenu national.

M. Mahoney: Je ne crois pas que cela leur donne un caractère public. Du moins, j'espère que ce ne l'est pas.

M. Nicholson: Je crois que pour $1 on peut les examiner.

Une voix: Non, c'est impossible.

M. Mahoney: Je ne crois qu'il soit possible de les examiner au ministère du Revenu national. L'essentiel de votre plainte, je suppose, réside dans le fait qu'au cours de ces 25 dernières années vous avez dépensé plus de 560 millions de dollars en exploitation et en développement sans tenir compte de l'intérêt et d'autres frais découlant de cette activité. Ayant fait cela pour obtenir une compensation d'épuisement, vous pensez donc que les changements suggérés dans les règlements seront un encouragement pour les gens qui, dans l'avenir, vont dépenser de l'argent, mais cela enlèvera entièrement quelque chose sur laquelle vous avez compté lorsque vous avez fait ces très substantiels. . .

M. Nicholson: A notre point de vue, c'est l'aspect le plus coûteux des propositions du Livre blanc. On ne nous reconnaît pas l'épuisement pour tout ce que nous avons fait jusqu'ici. Le Livre blanc tient compte de l'épuisement pour l'avenir mais non pour le passé.

M. Mahoney: Est-ce que vous avez pensé à quelque solution de transition?

M. Nicholson: Comme je l'ai dit, ces gisements pétrolifères peuvent être exploités pendant 45 ans. Si la période de transision est de 45 ans, tout ira bien, mais cette période de transition me semble bien longue.

[*Text*]

Mr. Mahoney: Yes, and $560 million is also a lot of dollars. It will take a long time to do it.

Mr. Nicholson: As an example, I think if you will turn to page 6 it will show the difference. These are just on properties that were held at the time of the publication of the White Paper and we say that under the present regulations our depletion allowance is $266 million spread over the productive life of the fields. Under the White Paper proposal it is $26 million. This is how it is going to hurt us. Our income tax increase on those old properties is about $210 million, to say nothing at all about future discoveries.

Mr. Mahoney: I would like to go into that a bit. First you show a capital investment figure of $359.2 million and on page 2 you indicate that you have spent something on the order of $565.7 millions.

Mr. Nicholson: On page 6 it goes from 1959 to 1968.

Mr. Mahoney: I see. Yes, I am sorry.

Mr. Nicholson: Page 2 goes from 1944 to 1969.We have the reserve developed before 1959.

Mr. Mahoney: How do you calculate that you would be able to even claim $26.6 million of depletion allowance in respect of properties held at 1968?

Mr. Nicholson: We have a transition period.

Mr. Mahoney: I see. That is the amount that the proposed transition period would allow you?

Mr. Nicholson: Yes.

Mr. Mahoney: About 10 per cent of what you would have acquired if it had not changed.

Mr. Nicholson: I have a little speech to make about oil investment in general. Oil money is international money regardless of its origin and the reason people put money in the oil business—and I do not care where they live—is a very complex thing. Many factors enter into it but there are three main ones. The first one is geological opportunity. Canada's geological opportunities are only fair in the world of oil, they are not by any means first class. The second is political stability, and Canada ranks number one in

[*Interpretation*]

M. Mahoney: Et 560 millions de dollars représentent aussi une belle somme. Cela demandera beaucoup de temps pour le faire.

M. Nicholson: Comme exemple, je crois que si vous examinez la page 6, vous pouvez voir la différence. Ceci concerne les propriétés que l'on détenait au moment de la publication du Livre blanc. Nous disons que, d'après les règlements actuels, notre déduction pour épuisement est de 266 millions de dollars, pendant la durée d'exploitation du champ de pétrole. D'après le Livre blanc, notre déduc ion pour épuisement est de $26 millions. Voici comment cela va nous nuire. L'augmentation de notre impôt sur le revenu est d'environ $120 millions, sans tenir compte des découvertes futures.

M. Mahoney: J'aimerais examiner ceci un peu. Tout d'abord, vos investissements s'élèvent à 359.2 millions de dollars, et à la page 2, vous dites que vous avez dépensé quelque chose comme 565.7 millions de dollars.

M. Nicholson: A la page 6, cela va de 1959 à 1968.

M. Mahoney: Ah, oui. Donc veuillez m'excuser.

M. Nicholson: A la page 2, cela va de 1944 à 1969.

M. Mahoney: Comment faites-vous pour dire que vous seriez en mesure de demander 26.6 millions de dollars de déduction pour épuisement pour votre avoir en 1968?

M. Nicholson: Nous avons une période de transition.

M. Mahoney: Je vois. C'est la somme à laquelle vous auriez droit grâce à la période de transition.

M. Nicholson: En effet.

M. Mahoney: Environ 10 p. 100 donc de ce que vous auriez acquis si cela n'avait pas changé.

M. Nicholson: Je voudrais vous parler un peu au sujet des investissements pétroliers en général. L'argent investi dans le pétrole a un caractère international, quelle que soit son origine, et les raisons pour lesquelles les gens investissent de l'argent dans le pétrole, où qu'ils vivent, est quelque chose de très complexe. Il y a beaucoup de facteurs qui jouent, mais il y en a trois en particulier. Le premier concerne les possibilités qu'offre la géologie du pays. Le Canada offre des possibilités géologiques moyennes dans le domaine du

[*Texte*]

political stability. The third is rate of return, and investors are prepared to take a lesser rate of return in Canada than they would in more hazardous areas. However, if you introduce higher cost factors into the rate of return the inducement to invest in Canada is reduced proportionately, whether it is Canadian money, U.S. money or French money. It does not matter what it is. On page 6 we show that our estimated rate of return on these properties that were developed in that 10-year period is a 9.1 per cent rate of return, which by manufacturing standards is a fairly modes rate of return.

If the earned depletion concept is introduced as it is proposed in the White Paper that return will drop to 8.0 per cent, and that is a very substantial reduction and it will cause many people to think twice about investing in Canada. However, there could be offsetting factors. Perhaps we will suddenly become the primary place in the world to look for oil, but at the moment we are not.

Mr. Mahoney: Forgetting again what you have spent in the past and forgetting the unfairness that you attribute to the retroactivity here, you do not feel that the proposal as put forward on an ongoing basis is satisfactory or is as likely to induce investment?

Mr. Nicholson: I would say it damages our rate of return on a nongoing basis as well because you have the limitation that if you earn on a 3 to 1 basis, excluding the purchase of mineral rights and limiting it to 33⅓ per cent of the net, you are damaging depletion in the future. Also, it will lessen the rate of return anticipated and it will lessen the desirability of investment.

Mr. Mahoney: I think the author of the White Paper had getting the best of both worlds in mind when he proposed earned depletion on the one hand and a ceiling on the existing system on the other. Have you thought about the adequacy of the proposed earned depletion if there were no ceiling, if it were all...

Mr. Nicholson: If there were no ceiling and if you introduced all the Section 83. (a) deductions, including the write-off of bonuses, it is very difficult to say whether any particular company would be better or worse off. It depends on their exploration program and it depends on the opportunities in a particular year, what the write offs will be then

[*Interprétation*]

pétrole. De toute façon, elles ne sont pas au premier rang. Le second facteur est la stabilité politique, et le Canada se classe au premier rang sous ce rapport. Le troisième facteur est le rendement et les investisseurs sont prêts à accepter un rendement inférieur au Canada par rapport aux pays moins stables. Toutefois, si l'on introduit des coûts plus élevés dans le rendement, l'incitation à investir au Canada est réduite proportionnellement, qu'il s'agisse d'argent américain, français, ou canadien. Cela importe peu. Nous avons indiqué à la page 6 que le rendement approximatif sur ces entreprises, exploitées durant une période de dix ans, est de 9.1 p. 100 ce qui est assez faible si on le compare à l'industrie de fabrication.

Si les propositions du Livre blanc sont appliquées, le rendement tombera à 8 p. 100 ce qui est un abaissement très significatif, et les gens, sans nul doute, réfléchiront deux fois avant d'investir au Canada. Toutefois il pourrait y avoir d'autres facteurs. Nous pourrions subitement détenir la première place au monde pour la recherche du pétrole mais—pour l'instant, ce n'est pas encore le cas.

M. Mahoney: En oubliant ce que vous avez dépensé par le passé et l'injustice que vous attribuez à l'effet rétroactif du Livre blanc; ne pensez-vous pas que les propositions à long terme soient satisfaisantes ou pourraient encourager les investissements?

M. Nicholson: Je suis porté à croire que cela nuit à notre rendement, même sur une base non permanente, car il y a cette limite de 33⅓ p. 100 du revenu net, sur une base de 3 pour 1 et les droits miniers inclus alors vous nuisez à l'épuisement dans le futur. De plus, cela va diminuer le rendement que l'on espère et attirera moins les investisseurs.

M. Mahoney: Les auteurs du Livre blanc envisagent d'obtenir ce qu'il y a de mieux, c'est-à-dire un plafond du système actuel, d'une part, et l'épuisement d'autre part. Avez-vous pensé à la justesse de l'épuisement proposé s'il n'y avait pas de plafond si c'était...

M. Nicholson: S'il n'y avait pas de plafond et si on introduisait les déductions proposées à l'article 83(a) y compris l'amortissement des bonis alors, il est très difficile de dire qu'une compagnie quelconque sera en meilleure ou pire situation. Cela dépend du programme de recherches et cela dépend des possibilités qui existaient au cours d'une certaine

[*Text*]

as opposed to whether in that year you are prepared to pay income tax rather than invest in deductible items.

Mr. Mahoney: You say it depends on their exploration program. If they had a large progam they would benefit more from it?

Mr. Nicholson: They would benefit from it, that is true, but it is very difficult for any company to say that universally it is going to be better or worse.

Mr. Mahoney: Yes.

Mr. Nicholson: It depends on the corporate policy. With respect to our corporate policy, fortunately we have not been required to provide cash to pay dividends because we are wholly-owned—that is one of the benefits of being wholly-owned—so we have chosen to reinvest all our cash flow in additional property and additional development. If we were forced to pay dividends we would then be forced to get into a taxable position.

Mr. Mahoney: In addition to the other competitive factors that are involved, I take it in your particular situation you have to compete within a large international organization with other branches or other subsidiaries of the over-all operation for capital.

Mr. Nicholson: We spend a great deal of our time telling them to cut the pie for us rather than for some place else.

Mr. Mahoney: I presume it is not only the incentives but it is a significant factor that the people whom you are trying to sell at this point are familiar with the existing system.

Mr. Nicholson: They are quite conversant with our tax position, as they are with the tax position all over the world. That is their business, and it gets right down to why people invest and if we cannot convince them that this is the place to invest rather than South America, Europe or the Middle East, then we lose out to the benefit of these other areas.

Mr. Mahoney: The Chairman has started to look at me a little oddly, so I think I will pass.

Mr. Nicholson: Perhaps I have been too verbose.

The Chairman: Not at all, Mr. Nicholson. You have been giving comprehensive answers and before recognizing Mr. McCleave, the next questioner, I wanted to ask you one

[*Interpretation*]

année. Quels seront les chiffres, alors, si, au cours de l'année, vous êtes prêt à payer l'impôt sur le revenu plutôt que d'investir dans les éléments déductibles?

M. Mahoney: Vous dites que cela dépend de leur programme de recherches. S'ils ont un programme élaboré, en profiteront-ils davantage?

M. Nicholson: Ils en profiteront, c'est vrai, mais il est très difficile de dire universellement, si ce sera mieux ou moins bien.

M. Mahoney: Oui.

M. Nicholson: Tout dépend de la politique de la société. En ce qui nous concerne, on ne nous a pas demandé de payer des dividendes en argent liquide, car nous sommes une filiale. C'est un des avantages d'être une filiale. Alors, nous avons décidé de réinvestir nos liquidités. Si nous devions payer des dividendes, nous devrions payer des impôts.

M. Mahoney: En dehors des autres facteurs concurrentiels, dans votre situation, vous devez faire concurrence à d'autres filiales au sein d'une importante organisation internationale, pour obtenir des capitaux.

M. Nicholson: Nous essayons de les convaincre de nous donner le morceau du gâteau plutôt que de le donner à d'autres.

M. Mahoney: Je pense qu'il n'y a pas que les stimulants mais aussi le fait que les gens que vous tentez de convaincre connaissent le système actuel. C'est significatif.

M. Nicholson: Ils connaissent très bien la situation fiscale au Canada aussi bien qu'ailleurs dans le monde. C'est leur travail. Il s'agit de savoir pourquoi les gens investissent et si nous ne pouvons pas les convaincre qu'il faut investir ici plutôt qu'en Amérique du Sud ou en Europe, ou au Moyen-Orient.

Alors, nous y perdons au... profit des autres régions.

M. Mahoney: Le président me regarde d'un air bizarre. Alors je pense que je vais laisser le sujet.

M. Nicholson: Peut-être ai-je été trop bavard.

Le président: Nullement, monsieur Nicholson. Vous avez donné de bonnes réponses. Avant de passer la parole à M. McCleave, j'aurais une question à vous poser. Vous avez

[*Texte*]

question. You gave three reasons for oil money investment. Was the availability of suppply the first one?

Mr. Nicholson: No, the first one was geological opportunity.

The Chairman: Right. And political stability and rate of return.

Mr. Nicholson: That is right.

The Chairman: Mr. McCleave.

Mr. McCleave: Thank you, Mr. Chairman. As the non-Albertan member of the opposition present this morning, thus adding my ounce of political virginity to the proceedings, may I repeat your remarks about Klondike Week in Edmonton. It really was something of which the people of Edmonton can be proud of themselves.

Mr. Nicholson, you have noted that your company obtains a $12 million plus depletion allowance in the United States. Is this only on your operations in Canada? Are your operations entirely confined to Canada?

Mr. Nicholson: Yes. We operate nowhere else but in Canada and this is just on Canadian operations. It is based, of course, on the figures before they changed their depletion allowance from 27.50 per cent of gross to 22 per cent. These are 1969 calculations.

Mr. McCleave: What was the figure for Canada? Was it somewhere in the...

Mr. Nicholson: It was $217,000, so that we had...

Mr. McCleave: It was approximately 55 times the depletion allowance allowed in the United States as compared with Canada.

Mr. Nicholson: In this particular year. I would not say that that was necessarily a typical year.

Mr. McCleave: I was going to ask, as you spoke about the flow of money for oil exploration, if this is a tremendous advantage which the American companies have—I realize you are also an American company—which operate in Canada?

Mr. Nicholson: Yes, it is. Of course, as I say, there are offsetting factors. The hunting ground is not quite as good in the United States as it used to be, so the geological opportunities may not be sufficient to offset their advantages in depletion. You must consider all the factors. I do not think you can

[*Interprétation*]

donné trois raisons qui incitent à investir dans les pétroles. Est-ce que les réserves disponibles étaient la première?

M. Nicholson: Non la première était d'ordre géologique.

Le président: Bon. Et la stabilité politique et le rendement.

M. Nicholson: C'est exact.

Le président: Monsieur McCleave.

M. McCleave: Merci, monsieur le président. En tant que membre de l'opposition qui ne vient pas de l'Alberta puis-je répéter ce que vous avez dit, au sujet de la semaine du Klondike à Edmonton. Les citoyens d'Edmonton en sont très fiers.

Monsieur Nicholson, vous avez remarqué que votre compagnie reçoit $12 millions et la déduction pour l'épuisement aux États-Unis. Est-ce que c'est pour vos activités au Canada uniquement? Est-ce que vous n'exploitez qu'au Canada?

M. Nicholson: Oui, nous travaillons simplement au Canada et pour des activités canadiennes. Ceci est basé naturellement sur les chiffres que l'on avait avant de changer la déduction d'épuisement de 27.5 p. 100 du revenu brut à 22 p. 100. C'était ce qu'on avait calculé en 1969.

M. McCleave: Quels étaient les chiffres pour le Canada c'était autour de...

M. Nicholson: C'était $217,000 de sorte que nous avions...

M. McCleave: C'était environ 55 fois la déduction d'épuisement accordé aux États-Unis comparativement au Canada.

M. Nicholson: Cette année-là. Je n'irais pas jusqu'à dire que c'était une année typique.

M. McCleave: Puisque vous parlez d'argent pour la recherche est-ce que c'est un gros avantage qu'ont les compagnies américaines—je pense que vous êtes aussi une compagnie américaine; de travailler au Canada?

M. Nicholson: Oui, mais comme je vous l'ai dit, il y a des facteurs d'équilibre. Les territoires ne sont pas tout à fait aussi bien pourvus maintenant aux États-Unis. Donc les possibilités géologiques sont peut-être insuffisantes pour compenser les avantages de l'épuisement. Il faut considérer tous les élé-

[*Text*]

pick out a single item and say that it is better in this country.

Mr. McCleave: Yes. I can see that point, Mr. Nicholson, but you have made the point in your brief about the depletion allowance and this is so one-sided for that particular year that obviously, as you say, it cannot be the whole story.

Mr. Nicholson: No, of course it is not.

Mr. McCleave: And you could live under the present system?

Mr. Nicholson: We could live. We would prefer a gross depletion, of course, because under the present system any exploring company gets hurt, as opposed to a company which is prepared to sit back and produce.

Mr. McCleave: Perhaps just to anchor it on the returns, we have taken the multiplicity of factors involved down to the end result, the return. You say that perhaps even 9.1 per cent is a low rate of return as compared with investment in manufacturing, but 8.0 per cent would be utterly impossible...

Mr. Nicholson: No.

Mr. McCleave: It would drive out some sources.

Mr. Nicholson: It would reduce the desirability of the investment. It is not impossible.

Mr. McCleave: Yes. What about the return in the United States? What would be an acceptable rate of return there?

Mr. Nicholson: It would vary from about 7 to 12 per cent; in that general area.

Mr. McCleave: And they manage to live with 7 per cent?

Mr. Nicholson: Some companies do. There is always the hope that over the hill you will find a bonanza.

Mr. McCleave: Or is it that you have enough wet wells behind you that you will be able to exist even with a dry run, such as your company is apparently experiencing now?

Mr. Nicholson: Well, this is the oil business. It is a highly hazardous business. You cannot really assess this business on the results of one year. These things seem to work in cycles; for instance, the major discoveries in Alberta. They do not come every year, they come periodically. When they come, then

[*Interpretation*]

ments, je ne pense pas qu'on puisse dire que telle chose est préférable dans un pays ou dans un autre.

M. McCleave: Je vois, monsieur Nicholson, mais vous avez dit, dans votre mémoire, concernant la déduction l'épuisement, que cette année, il y a certainement d'autres aspects à considérer.

M. Nicholson: Non, bien sûr que non.

M. McCleave: Et vous pourriez vivre dans le régime actuel?

M. Nicholson: Oui. Nous préférions l'épuisement brut naturellement car toute compagnie qui fait de la recherche a plus de problème sous le régime actuel qu'une autre compagnie prêt à produire.

M. McCleave: Peut-être pour parler de rénumération, nous avons considéré tous les facteurs en jeu jusqu'au résultat final, la rénumération. Vous dites que 9.1 p. 100 peut-être même si c'est un taux assez inférieur de rendement comparé à un rendement sur les investissements dans la fabrication mais 8.0 p. 100 serait pratiquement impossible.

M. Nicholson: Non.

M. McCleave: Cela ferait sortir quelques sources.

M. Nicholson: Cela réduirait l'attrait de l'investissement. Ce n'est pas impossible.

M. McCleave: Oui, mais le rendement aux États-Unis. Quel serait le rendement acceptable là-bas?

M. Nicholson: Il varie de 7 à 12 p. 100, en général.

M. McCleave: Et ils peuvent survivre avec 7 p. 100?

M. Nicholson: Certaines compagnies le font. Elles ont toujours l'espoir de faire mieux par la suite.

M. McCleave: Ou est-ce tout simplement que vous avez assez de réserves pour pouvoir continuer même avec certains échecs?

M. Nicholson: L'industrie du pétrole comporte beaucoup de risques. On ne peut pas évaluer toute l'affaire sur la base de résultats d'une année. Il y a des cycles, voyez les découvertes en Alberta. Ces découvertes se font périodiquement. A ce moment-là, tout le monde s'y intéresse. Actuellement, les choses

[*Texte*]

everybody wants to get in the act. At the present time things are a little blue so bonuses are away down. This thing fluctuates widely.

Mr. McCleave: Yes. May I turn to section (3) on page 4, the last portion thereof where you estimate the total income tax from $7 million in 1970 to $29 million in 1980.

Mr. Nicholson: Yes.

Mr. McCleave: I take it that somewhere between 1975 and 1980 your return by way of income tax will exceed the money that you put out each year for your continuing exploration and development program?

Mr. Nicholson: Of course, in these long-range forecasts you always have to make assumptions which may or may not come to pass, but we have assumed a $20 million to $25 million a year exploration program. It is quite an arbitrary assumption. As I say, if there are major discoveries that may be quite conservative and if there are no discoveries that may be quite liberal, but on those assumptions we anticipate that our corporation will eventually say that they have to get something out of this investment. They are not going to continue to just plough money in.

Mr. McCleave: May I look beyond 1980. Have you worked this out on the basis of an $11 million increase in income tax every five-year period? Is that the basis of your calculations?

Mr. Nicholson: No, the basis of our calculation was to take a year-by-year projection of operating expenses and a relatively arbitrary exploration program for that period.

Mr. McCleave: It seems to have gone from $11 million between 1970 and 1975 to $11 million again between 1975 and 1980.

Mr. Nicholson: I think that is just happenstance.

Mr. McCleave: A coincidence.

Mr. Nicholson: Yes.

Mr. McCleave: As the source of your ownership a mixture of Canadian, American and other international moneys?

Mr. Nicholson: No, ours is strictly Standard Oil Company of California. They own us 100 per cent.

Mr. McCleave: They are the parent company and own you lock, stock, barrel, dry wells, wet wells and...

[*Interprétation*]

sont un peu difficiles, alors, les bonis sont très bas. C'est un domaine où il y a beaucoup de fluctuations.

M. McCleave: Pour me reporter à la section (3) à la page 4, dernière partie, où vous évaluez l'impôt total de $7 millions en 1970 à $27 millions en 1980.

M. Nicholson: Oui.

M. McCleave: Je crois comprendre qu'entre 1975 et 1980, le rendement de l'impôt dépassera l'argent que vous dépensez chaque année pour vos programmes de recherche et de développement?

M. Nicholson: Dans ces prévisions, il faut toujours tenir compte de certaines choses qui arrivent ou n'arrivent pas, mais nous avons supposé un programme de recherches de $20 à $25 millions par année. C'est une supposition tout à fait arbitraire. S'il y a des découvertes importantes, c'est peut-être un chiffre prudent, mais, autrement, s'il n'y en a pas, c'est assez généreux comme calcul. Mais éventuellement, il faut absolument retirer quelque chose de ce placement. On ne va pas continuer à y verser des fonds tout simplement.

M. McCleave: Puis-je regarder plus loin que 1980? Avez-vous songé aux $11 millions d'augmentation dans l'impôt sur le revenu à chaque période de cinq ans? Est-ce la base de votre calcul?

M. Nicholson: Non, nos calculs sont fondés sur une extrapolation annuelle des dépenses d'exploitation et d'après un programme d'exploration assez arbitraire pour cette période.

M. McCleave: Il semble qu'elles seront de l'ordre de $11 millions entre 1970 et 1975, et de $11 millions aussi de 1975 à 1980.

M. Nicholson: Je crois que c'est par pur hasard.

M. McCleave: Une coïncidence.

M. Nicholson: Oui.

M. McCleave: Vos actionnaires sont-ils d'origine canadienne, américaine et d'autres pays?

M. Nicholson: Non, nous appartenons entièrement à la Standard Oil Company of Canada. Ils détiennent à 100 p. 100 de nos actions.

M. McCleave: La société mère possède donc à peu près tout votre avoir...

[*Text*]

Mr. Nicholson: Yes. Our future is in their hands.

Mr. McCleave: Why are you incorporated in Delaware when you operate entirely in Canada?

Mr. Nicholson: Strictly a tax angle. We are allowed to write things off currently on a consolidated basis.

Mr. McCleave: Finally, may I turn to your very first paragraph dealing with the retroactive impact:

> Under the proposed tax reform, depletion must be earned by expenditure of money for certain exploration and development activities. While this may offer some incentive for the future, it provides no relief from the burden of taxes imposed against production profits realized from presently producing fields.

In the hypothetical summary that you have noted on pages 6, do you regard this 8 per cent calculation as a realistic figure, Mr. Nicholson?

Mr. Nicholson: Yes, we do.

Mr. McCleave: Would this apply to other companies in Canada as well?

Mr. Nicholson: Some are more fortunate, some are less fortunate. I am not sure whether we could say....

Mr. McCleave: Your weaker competitor might...

Mr. Nicholson: We think we are pretty good. Of course every company ought to think they are pretty good. We think we do as well as most of the best.

Mr. McCleave: If the White Paper proposals were carried out could you give us a quantitative idea as to how much this would cut down the oil exploration and development in western Canada?

Mr. Nicholson: I do not know, frankly. There could be offsetting factors which would compensate. I really could not say whether the rate of return would be as significant as the geological opportunity if a major discovery were made in the Mackenzie basin for instance. That might attract all sorts of money in a hurry. I suspect the opportunity of production is a stronger incentive than the rate of return.

Mr. McCleave: In the fluctuations that take place you can have spells when nobody is finding oil and other spells when quite a bit of it is found.

[*Interpretation*]

M. Nicholson: Oui. Votre avenir dépend d'eux.

M. McCleave: Pourquoi êtes-vous constitué en société au Delaware alors que votre exploitation se fait entièrement au Canada?

M. Nicholson: C'est une question d'impôts. Nous pouvons procéder à un amortissement suivant le principe de consolidation.

M. McCleave: Au premier paragraphe de votre mémoire, vous dites au sujet de l'impact rétroactif que:

> En vertu de la réforme fiscale, certaines sociétés d'exploitations peuvent obtenir des déductions pour épuisement. Quoique ceci offre un stimulant pour l'avenir il n'offre aucun soulagement pour le fardeau des impôts actuels basés sur les profits des secteurs déjà productifs.

Dans votre hypothèse de la page 6, considérez-vous ce calcul de 8 p. 100 réaliste monsieur Nicholson?

M. Nicholson: Oui.

M. McCleave: Ceci s'applique-t-il à d'autres compagnies? Aussi au Canada?

M. Nicholson: Certains ont plus de chance, d'autres en ont moins. Je ne suis pas certain qu'on puisse dire...

M. McCleave: Vos plus petits concurrents pourraient...

M. Nicholson: Nous croyons que nos affaires vont bien, et je crois que toute compagnie aurait pensé ainsi. Nous croyons réussir aussi bien que les meilleurs.

M. McCleave: Si les propositions du Livre blanc sont appliquées, vous pouvez nous donner une idée de jusqu'à quel point ceci pourrait ralentir l'exploitation du pétrole dans l'Ouest du Canada?

M. Nicholson: Je ne sais vraiment pas. Il y aura peut-être des facteurs de compensation. Je ne sais vraiment pas si le taux de rendement sera aussi si important que les possibilités géologiques de faire une découverte importante dans le bassin du MacKenzie. Ceci pourrait rapidement attirer plusieurs types d'investissements. Je suppose que la possiblité de production est un stimulant plus fort que le taux de rendement.

M. McCleave: Malgré les fluctuations il y a des investisseurs qui conservent l'espoir qu'on n'en trouve pas ou qu'on n'en trouve qu'un peu.

[*Texte*]

Mr. Nicholson: That is so. And I think the investment fluctuates similarly.

Mr. McCleave: So it is not really the rate of return that is the important angle.

Mr. Nicholson: It is one of the important angles. These all enter into the decisions.

Mr. McCleave: You are not really able to answer my question; is there going to be a cutdown or is there...

Mr. Nicholson: I really do not know.

Mr. McCleave: Yes. All right. Thank you.

Mr. Nicholson: We do think we are being abused to the extent of properties held at the time of the White Paper under these proposals.

Mr. McCleave: I suppose your real argument for a special tax consideration is based on the larger element of risk.

Mr. Nicholson: Yes. And I think the White Paper recognizes it in saying the oil industry should have some sort of incentive. The only purpose for it in the White Paper is a recognition that it is a riskier business than business in general, surely.

Mr. McCleave: Thank you.

The Chairman: Before passing to Mr. Kaplan I would like to welcome Mr. Cliff Downey, the member for Battle River, who has been a regular member of the Committee for some time although he joins us today in the capacity of an observer.

Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman and Mr. Nicholson, you will forgive me if I smiled when you referred to the proverbial barrel of oil at the end of the rainbow as if it were a pot of gold.

Mr. Nicholson: It is, believe me. I have been in this racket too long.

Mr. Kaplan: You were talking about three factors that related to the investment decision: geological opportunity, political stability and rate of return. One of the witnesses we had earlier characterized Canada in a very special way with respect to American investment, which is what we are talking about here, when he referred to Canada as being the uninterruptible source of oil for the American market. To me that is a concept that goes a long way to minimizing the relevance of the investment rate of return. Would you agree with that?

[*Interprétation*]

M. Nicholson: Oui, et je crois que les investissements fluctuent de la même façon.

M. McCleave: Non, ce n'est pas tellement le taux de rendement qui est important.

M. Nicholson: C'est un des aspects importants. Les décisions tiendraient compte de tout cela.

M. McCleave: N'êtes-vous pas capable de répondre à ma question. Y aurait-il une baisse?

M. Nicholson: Je ne sais vraiment pas.

M. McCleave: Très bien. Merci.

M. Nicholson: Nous voyons que nous nous sommes trompés en ce qui concerne les propriétés que nous avions au moment de la parution du Livre blanc.

M. McCleave: Je crois que votre argument en faveur d'un taux spécial d'impôt est fondé principalement sur le fait qu'il y a un risque assez important.

M. Nicholson: Oui et je crois que le Livre blanc en tient compte, puisqu'on dit qu'il faut accorder certain stimulant à l'industrie pétrolière. On reconnait autrement dit que les risques sont plus grands dans ce genre d'affaires que dans les affaires en général.

M. McCleave: Merci.

Le président: Avant de donner la parole à M. Kaplan, je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Cliff Downey, député de Battle River, qui a été membre du Comité, mais qui aujourd'hui est venu assister à nos réunions en tant qu'observateur.

Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Excusez-moi si j'ai souri à un moment donné, mais à vous entendre on dirait qu'il s'agit d'un miracle et qu'au bout de vos peines vous découvriez une mine d'or.

M. Nicholson: C'est exact, croyez-moi. J'ai été trop longtemps dans ce genre d'affaires.

M. Kaplan: Vous parlez de trois facteurs qui se rapportent à la décision d'investir; les possibilités géologiques, la stabilité politique et le taux de rendement. Un de nos témoins, en parlant du Canada et des investissements américains, a dit que le Canada était la source ininterrompue de pétrole pour le marché américain. C'est une opinion qui va très loin et qui minimise le bien-fondé du taux de rendement des investissements. Êtes-vous d'accord?

[*Text*]

Mr. Nicholson: I think the American investor probably does not give that a thought. I can only speak for our company and they do not invest in Canada in order to provide a source of oil for the United States. We are free to sell our oil to any taker whether he be Canadian, British, Japanese or American.

Mr. Whicher: Chinese?

Mr. Perrault: Just be careful.

Mr. Nicholson: They have not asked us yet.

Mr. Kaplan: Is it not reasonable to assume that the context of American policy which in a way indirectly will govern investment policies of American companies has to regard Canada in a special position of uninterruptible source to the American market?

Mr. Nicholson: Suppose it does. The individual oil company may be induced through special incentives to adopt the international policies of the State Department.

Mr. Kaplan: That does not mean you will come here and find oil where we do not have it...

Mr. Nicholson: No.

Mr. Kaplan: ...but I think it means you will come and find oil where we do have it.

Mr. Nicholson: If we have the inducement to do it.

Mr. Kaplan: What I wish to suggest—and see if you can agree with me—is that the economic return is a factor that in some ultimate sense is perhaps less important than the uninterruptibility of our sources to American markets.

Mr. Nicholson: Our company has never given us the privilege of saying that. They say you make the return and if you do not make it here we will look somewhere else. So far as our operations are concerned it gets very vague when you start introducing international politics into it. We would like the access to be uninterrupted and larger because that would enlarge the market for our oil.

Mr. Kaplan: Right. Will you turn to page 6 of your brief? From the chart you gave on page 6 I was hoping I could extract a comparison of the rate of return under the old system and the new system during a 10-year period but I cannot tell from this chart. I have a useful answer to one of Mr. Mahoney's

[*Interpretation*]

M. Nicholson: Je pense que l'investisseur américain n'y pense pas. Je ne peux parler que pour notre compagnie; ils n'investissent pas au Canada pour fournir une source de pétrole aux États-Unis. Nous sommes libres de vendre notre pétrole à n'importe qui, aux Canadiens, aux Japonais, aux Britanniques, ou aux Américains.

M. Whicher: Aux Chinois?

M. Perrault: Faites attention.

M. Nicholson: Ils ne nous l'ont pas encore demandé.

M. Kaplan: Il n'y a aucune raison de supposer que le contexte de la politique américaine, qui certainement a une influence sur les politiques d'investissement des compagnies américaines doive considérer qu'il y a une source ininterrompue au Canada pour le marché américain.

M. Nicholson: Supposons qu'il en a. L'industrie pétrolière peut être incitée, grâce à des stimulants spéciaux à adopter les politiques internationales du...

M. Kaplan: Ceci ne veut pas dire que vous allez venir ici et trouver du pétrole là où il n'y en a pas...

M. Nicholson: Non.

M. Kaplan: Vous en trouverez là où il y en a.

M. Nicholson: Si nous sommes encouragés à le faire.

M. Kaplan: Mais le rendement économique est un facteur qui est moins important peut-être que le maintien de nos sources pour le marché américain.

M. Nicholson: Notre compagnie ne nous a jamais permis de le dire. Ils nous ont dit de fournir un rendement et que s'il n'y avait pas de rendement, il faut chercher ailleurs. En ce qui nous concerne, cela devient très vague lorsqu'on commence à parler de politique internationale. Nous aimerions bien qu'il y ait un accès ininterrompu parce que là, nous serions sûrs d'étendre le marché pour notre pétrole.

M. Kaplan: C'est vrai. Voudriez-vous regarder à la page 6 de votre mémoire, au moyen du tableau qui y est, je croyais pouvoir établir une comparaison du taux de rendement sous l'ancien régime et sous le nouveau régime pour une période de dix ans. Mais d'après ce tableau, je ne vois pas. Je pourrais

[*Texte*]

questions. You said it was difficult for a company to say whether it would be better or worse off living under the present proposals on the one hand or under the present Act on the other hand.

Mr. Nicholson: Mr. Mahoney also modified that to say he would eliminate the 33⅓ per cent minimum.

Mr. Kaplan: Let me see if I understand what that means. Under the new rules I think it is possible for a company to do no worse than it would have done under the Income Tax Act but it is impossible to do better. Is that right?

Mr. Nicholson: That is right. So the odds are that they are going to do worse.

Mr. Kaplan: Let us not consider the case of Chevron Standard because I would like to come to that in a moment. Looking at the industry as a whole you would have to agree that under these proposals and depending on its policy, a company may be as well off as it would be under the Income Tax Act.

Mr. Nicholson: Oh, it is conceivable it could be as well off but...

Mr. Kaplan: What would the company have to do in order to be as well off under the proposals as it is under the Income Tax Act?

Mr. Nicholson: I believe it would have to spend 50 per cent of its cash flow in exploration.

Mr. Kaplan: Now let us look at Chevron. Is that what you have done over the past 10 years?

Mr. Nicholson: I do not know whether there are figures to show this or whether we have them here.

Mr. Kaplan: It is a remarkable thing to see a company that has been in Canada for as long as yours without any substantial repatriation of profit or even advances from the parent company. Looking at it I would interpret that to mean that you are a company that would have been as well off under the White Paper proposals as under the Income Tax Act.

Mr. Nicholson: Not quite, I do not think. Under the 83A deductions we have $235 million for mineral rights which would be excluded under the proposals.

[*Interprétation*]

répondre à une des questions de M. Mahoney: vous avez dit qu'il était difficile pour toute compagnie de dire s'il était mieux, ou s'il était pire d'exister, selon les nouvelles propositions ou selon la loi actuelle.

M. Nicholson: M. Mahoney a dit qu'il éliminerait le minimum de 33⅓ p. 100.

M. Kaplan: Ceci veut donc dire qu'en vertu du nouveau règlement il est possible pour une compagnie de ne faire pire que ce qu'elle aurait fait selon la loi de l'impôt sur le revenu, mais qu'il est impossible de faire mieux. Est-ce exact?

M. Nicholson: C'est juste. La chance est qu'ils vont faire pire.

M. Kaplan: Laissons de côté pour l'instant le cas de Chevron Standard. Si l'on prend l'industrie dans son ensemble, vous conviendrez avec moi qu'en vertu de ces propositions et selon sa politique une société peut être aussi prospère qu'elle ne le serait en vertu de la loi relative à l'impôt sur le revenu.

M. Nicholson: On peut concevoir qu'elle puisse être aussi prospère mais...

M. Kaplan: Et qu'est-ce que la compagnie devrait faire pour être aussi prospère en vertu des propositions du Livre blanc.

K. Nicholson: Elle devrait dépenser 50 p. 100 de ses fonds pour l'exploration.

M. Kaplan: Et dans le cas de Chevron, est-ce ce que vous avez fait depuis les dix dernières années?

M. Nicholson: Nous avons des chiffres, je crois, quelque part.

M. Kaplan: Il est étonnant de voir une compagnie telle que la vôtre installée au Canada depuis si longtemps sans avoir rapatrié des profits ou sans avoir reçu des avances de la compagnie-mère. Et nous pensons que vous seriez aussi prospères en vertu des propositions du Livre blanc qu'en vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu.

M. Nicholson: Pas tout à fait. En vertu de l'article 83A de la loi actuelle nous pouvons déduire $235 millions pour les droits miniers alors qu'en vertu des propositions du Livre blanc, cette déduction ne nous serait pas accordée.

[*Text*]

The Chairman: Are you referring now to page 2?

Mr. Nicholson: Page 2, yes.

Mr. Kaplan: I see. Those amounts are deductible.

Mr. Nicholson: They are deductible under 83A; not includible for earned depletion under the White Paper.

Mr. Kaplan: Yes. That is to say you get the one for one formula applied to them, not the three for two.

Mr. Nicholson: You get a direct deduction but no depletion.

Mr. Kaplan: And the deduction is accelerated in the sense that you can deduct it from first profits.

Mr. Nicholson: That is right.

Mr. Kaplan: Can you quantify the effect that the White Paper proposals would have had on you if they had been enforced for the last ten years or from 1959 to 1968?

Mr. Nicholson: Some of my sharp pencil boys could, I am sure. I am sorry I do not have those figures.

Mr. Kaplan: I would be very grateful—I think the whole Committee would—if you would agree to provide them because...

Mr. Nicholson: Yes, we can provide them to you.

Mr. Kaplan: ...it is a critical question. It is obvious that we ought to seek a policy that encourages companies to behave in the way your company has in the last ten years. Not all the companies have done that.

Mr. Nicholson: Although it does not result in payment of income tax you would like those figures to show that investment in large sums in developing industry is possible.

Mr. Kaplan: Right.

Mr. Nicholson: Which in turn results in personal income tax...

Mr. Kaplan: The reason you behaved in this exemplary way in the past 10 years was because you were very well financed, able to do it and you knew you had the incentive of depletion allowance when the company reached maturity.

Mr. Nicholson: That is our whole case right there.

[*Interpretation*]

Le président: Vous parlez de la page 2?

M. Nicholson: Oui.

M. Kaplan: Ces montants sont déductibles.

M. Nicholson: Oui, en vertu de l'article 83A mais ils ne peuvent être inclus pour l'épuisement gagné en vertu du Livre blanc.

M. Kaplan: Vous ne pourriez pas appliquer la formule de trois pour deux, seulement la formule de un pour un.

M. Nicholson: Vous auriez des déductions mais pas pour l'épuisement.

M. Kaplan: Et ces déductions seraient accélérées en ce sens que vous pourriez les prélever sur les premiers bénéfices.

M. Nicholson: C'est exact.

M. Kaplan: Pouvez-vous nous dire quels auraient été les effets des propositions du Livre blanc sur notre société si elles avaient été en vigueur de 1959 à 1968?

M. Nicholson: Si j'avais mes assistants avec moi, je pourrais vous le dire, mais malheureusement, je n'ai pas ces chiffres ici.

M. Kaplan: Je vous serais reconnaissant ainsi que le comité, si vous pouviez nous fournir ces chiffres parce que...

M. Nicholson: Nous pouvons vous les fournir.

M. Kaplan: C'est une question importante. Nous voulons essayer de trouver des moyens d'encourager les compagnies à se comporter comme la vôtre l'a fait depuis dix ans. On ne peut pas en dire autant de toutes les sociétés.

M. Nicholson: Bien que ceci n'ait pas pour effet de payer de l'impôt sur le revenu vous aimeriez démontrer à l'aide de ces chiffres qu'on peut investir de fortes sommes dans l'industrie en cours d'expansion.

M. Kaplan: C'est exact.

M. Nicholson: Mais en retour ceci a des effets sur l'impôt sur le revenu des particuliers...

M. Kaplan: Si vous vous êtes comportés de cette façon exemplaire depuis dix ans, c'est parce que vous étiez très bien financés et que vous étiez encouragés par l'allocation d'épuisement lorsque la société atteignait son plein développement.

M. Nicholson: En effet.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: I want to talk about that for a moment now. Without your financial statement it is hard to give a precise weight to the figures that you offer to show the impact of the changes on you. On page 4, for example, your income tax position is estimated at $6 million. Do you mean that this year you are going to have to pay $6 million in income tax?

Mr. Nicholson: Yes.

Mr. Kaplan: Is that in withholding tax as well as income?

Mr. Nicholson: No, this is Canadian income tax. We have filed our income tax return and we have a $6 million liability.

Mr. Kaplan: I see. Are you proposing to pay dividends to...

Mr. Nicholson: No. We are fortunate, our parent corporation has said: "Keep on investing".

Mr. Kaplan: On page 2, in order to get to this figure of 38 per cent which is paid to the government, you talk about source of funds and distribution of funds and you say, "Net advances from Standard Oil Company". I take it that you have deducted something from the advances of Standard Oil.

Mr. Nicholson: We paid back about $20 million.

Mr. Kaplan: There is a reference to $20 million but is that the only amount that goes...

Mr. Nicholson: It fluctuates from year to year. Some years we pay some back; some yeas we go to the parent for additional funds. This year, for instance, we are going for a very large fund because we have a very heavy capital expenditure budget.

Mr. Kaplan: You appreciate though that if you had aggregated those amounts, the 38 per cent would be a lot smaller would it not? Under "Source of Funds" had you shown all the funds that you received from your parent company and under "Distribution of funds" the funds you paid back including those to your American company, that would go to reduce the 38 per cent. I take issue with that.

I do not think it is a fair comment for you to say, as you do on page 4, at the end of paragraph 2:

> This we believe would compare favourably with any other segment of Canadian industry.

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Sans avoir en main votre bilan, il est difficile de donner une valeur précise aux chiffres que vous soumettez pour indiquer la répercussion des changements sur votre entreprise. A la page 4, vous dites que vous êtes imposables à raison de $6 millions. Vous voulez dire que cette année, vous allez devoir payer $6 millions d'impôt sur le revenu?

M. Nicholson: Oui.

M. Kaplan: Est-ce qu'il s'agit de retenue fiscale et d'impôt sur le revenu?

M. Nicholson: Non, il s'agit ici de l'impôt canadien sur le revenu. Nous devons $6 millions en impôt sur le revenu.

M. Kaplan: Est-ce que vous avez versé des dividendes?

M. Nicholson: Non. Heureusement notre société-mère nous laisse réinvestir nos bénéfices.

M. Kaplan: A la page 2, pour arriver à ce chiffre de 38 p. 100 versé au gouvernement, vous parlez de sources de fonds et de répartition de fonds et vous dites: «avances nettes de la Standard Oil». Vous avez dû déduire certaines sommes des avances de la Standard Oil.

M. Nicholson: Nous avons versé environ $20 millions.

M. Kaplan: C'est le seul montant?

M. Nicholson: Cela varie d'une année à l'autre et il y a des années où nous remboursons quelque chose, d'autres années, la société mère nous donne un fonds supplémentaire. Cette année, par exemple, nous avons des dépenses d'immobilisations très importantes.

M. Kaplan: Vous reconnaissez alors que si vous aviez rassemblé ces montants, les 38 p. 100 seraient moins importants. En vertu de la «source de fonds», tous les fonds que vous recevez de votre compagnie-mère, et ensuite les sommes que vous remboursez y compris celles que vous rendez à votre société américaine, ceci réduirait les 38 p. 100. C'était ma dernière question.

Je ne pense pas que ce soit juste de dire ainsi que vous le faites à la page 4, fin du paragraphe 2:

> Ceci se compare favorablement avec tout autre secteur de l'industrie canadienne.

[*Text*]

The amounts you pay to the government are paid in, if you like, with two hats on. In one sense you pay it to the government because it is the landlord and the owner of the properties you are working on and buying and leasing; in the other sense—the other hat—you pay amounts of money to the government as a tax gatherer in the way other citizens do.

If you compare your position to that of another businessman who pays his rent to a private landlord and buys his properties from a private owner, it indicates you have more or less weighted your figures to produce that argument.

When I took a look at the figure that you have on page 3 "Percentage of gross operating income paid to government" and add the words "as taxes", it would be 3.8 per cent instead of being 38 per cent, which would mean you were paying far less income tax than the ordinary citizen or the ordinary businessman.

Mr. Nicholson: I am sure we are and I think I stated that at first. Our policy is to reinvest rather than to provide dividends.

Mr. Kaplan: That is why I take issue with the allegation you make here that your payment to the government compares favourably with those of other taxpayers. It is a lot less than what other taxpayers pay.

Mr. Nicholson: The income tax is less, yes. The government does have the benefit of having assets to sell or to rent to us which helps finance the government—various governments—as well as income tax.

Mr. Kaplan: That is right. But if another taxpayer rents a building from the government he does not regard the rent as tax paid to the government.

Mr. Nicholson: No, but he is helping to finance the government and government operations.

Mr. Kaplan: He is, but he is doing it on a commercial basis...

Mr. Nicholson: Yes.

Mr. Kaplan: ...not as a taxpayer.

Mr. Nicholson: We were concerned that you might have thought our income tax payment of $17 million was not very much; considering the amount of our gross revenue it is not very much, but we have reinvested our gross revenue in deductible items.

[*Interpretation*]

Les montants que vous versez au gouvernement sont bivalents. D'une part, vous les lui versez parce qu'il est le propriétaire des terres où vous travaillez, que vous achetez et que vous louez; d'autre part, vous payez comme tous les autres contribuables des sommes d'argent au gouvernement, percepteur des contributions.

Si vous comparez notre situation avec celle d'un autre homme d'affaires qui paie son loyer et qui achète ses immeubles d'un particulier, ceci indique que vous avez choisi les chiffres qu'il fallait pour tenir ce raisonnement.

A la page 3, vous parlez «du pourcentage du revenu brut d'exploitation versé au gouvernement» et vous ajoutez ces mots «en impôts», mais le pourcentage est de 3.8 p. 100 plutôt que de 38 p. 100, ce qui signifie que vous payez beaucoup moins d'impôts sur le revenu que le contribuable ou que l'homme d'affaires moyen.

M. Nicholson: Oui, je l'ai dit au départ. Nous préférons réinvestir au lieu de verser des dividendes.

M. Kaplan: C'est pour ça que je suis d'accord avec ce que vous disiez; vous êtes plus favorisés que les autres contribuables. Vous payez beaucoup moins d'impôts que les autres.

M. Nicholson: Les impôts sur le revenu sont moins élevés mais le gouvernement a des avoirs qu'il peut nous vendre ou nous louer. Ceci aide à financer les différents gouvernements et ce, au même titre que les impôts sur le revenu.

M. Kaplan: C'est exact. Mais si un autre contribuable loue un immeuble du gouvernement, il n'en considère pas le loyer comme étant un impôt versé au gouvernement.

M. Nicholson: Non, mais il aide à financer le gouvernement.

M. Kaplan: Oui, mais il le fait sur une base commerciale.

M. Nicholson: Oui.

M. Kaplan: ...pas en tant que contribuable.

M. Nicholson: Vous pouvez croire que l'impôt sur le revenu de $17 millions que nous devons verser est peu de chose; c'est juste si on tient compte de notre revenu brut mais nous avons réinvesti notre revenu brut dans des domaines déductibles.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, this is my concluding question. You indicate that as of 1965 your company is considered to be a mature company and you have made a decision to change the ratio of investment to revenue. Is that a fair assumption?

Mr. Nicholson: There is only so much you can spend on exploration. It is limited by the skill of your people for one thing. We do not want to make bad investments because of the lack of skilled people to make those investments, so you do reach a plateau of exploration related to the scope of your operation. Our income is getting ahead faster than that.

Mr. Kaplan: It is your decision then to spend a smaller percentage of your income on exploration.

Mr. Nicholson: And a larger percentage as income tax.

Mr. Kaplan: Right. Instead of thinking of Chevron, think of the general problem and the problem that we have in trying to set a tax system or recommend setting one. I would have thought the incentive period that is important for us is the one that brings companies to the position that you reached in 1965, and if we are going to have tax incentives it strikes me that that is the right phase to have them in. You have just not chosen to use the depletion which has been available to you all along because, as Mr. Mahoney suggested, the depletion incentive went to the wrong phase of the company's operation. An appropriate incentive really would have been the one of a sort that is now being proposed.

Mr. Nicholson: Or, as we say, better still, a gross income depletion from the start.

Mr. Kaplan: But an earned depletion would have been better.

Mr. Nicholson: No, I do not say that it is better. You would get gross income regardless of your explorations programs.

Mr. Kaplan: It would not have been better for you because you chose to explore anyway.

Mr. Nicholson: It may not be better from the point of view of the investor who up to date has not put any money in the industry. It may not attract him as much as a gross income depletion would.

Mr. Kaplan: I want you to know that I am very sympathetic with the specific problem that companies like yours are in, having reached that stage.

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Une dernière question. En 1965 vous dites qu'on considère notre société comme étant à son plein développement. Vous avez pris la décision de changer le taux d'investissements du revenu. Est-ce une bonne idée?

M. Nicholson: On ne peut dépenser qu'une certaine somme pour l'exploration. Nous ne voulons pas faire de mauvais placements parce que nous manquons de gens expérimentés; aussi devons-nous atteindre un plateau d'exploration en rapport à l'étendue de nos travaux. Notre revenu prend de l'avance plus vite que cela.

M. Kaplan: C'est alors que vous avez pris la décision de dépenser un pourcentage moins élevé de votre revenu pour l'exploitation.

M. Nicholson: Et un pourcentage plus élevé pour l'impôt sur le revenu.

M. Kaplan: Laissons de côté la société Chevron et pensons au problème que nous avons pour établir ou recommander l'instauration d'un régime fiscal. La période d'incitation qui est importante pour nous est celle qui amène les compagnies à la situation que vous avez atteinte en 1965. Et si nous devons bénéficier d'incitations des encouragements fiscales, il nous semble que c'est le moment de les appliquer. Vous n'avez pas voulu profiter de l'épuisement qu'on nous proposait parce que, comme M. Mahoney l'a dit, l'incitation à l'épuisement a été consacrée à une phase défavorable de l'activité de la société. Une incitation appropriée serait une de celles qu'on propose aujourd'hui.

M. Nicholson: Ou encore mieux, un épuisement sur le revenu brut depuis le commencement.

M. Kaplan: Mais un épuisement sur le gain aurait été préférable.

M. Nicholson: Non, je ne dis pas qu'il serait préférable. Vous obtiendrez un revenu brut nonobstant vos programmes d'exploration.

M. Kaplan: Cela n'aurait pas été à votre avantage car vous avez choisi d'explorer de toute façon.

M. Nicholson: Il se peut que ce ne soit pas préférable pour celui qui n'a pas encore investi dans l'industrie. Il peut ne pas être attiré autant que s'il s'agissait d'un épuisement de revenu brut.

M. Kaplan: Je désire vous faire savoir que je comprends très bien le problème en particulier auquel toutes les compagnies telles que la vôtre ont à faire face quand elles ont atteint ce stade.

[*Text*]

Mr. Nicholson: I appreciate your sympathy.

The Chairman: Mr. Thompson.

Mr. Thompson (Red Deer): Thank you, Mr. Chairman. First of all I want to join with my fellow Albertans in welcoming you, Mr. Chairman, and the members of the Committee, particularly those from other parts of our great nation, to the Province of Alberta.

Mr. Nicholson, I would like to ask you some questions relating to Chevron itself, as you are an expert in your field of oil development and production, and probably some questions of you personally to get your opinion on some things that are of interest to all of us.

First of all, you are a Canadian who has spent the greater part of your life working for a wholly-owned American company. I am sure that you have your own convictions regarding the development and the use of our resources, but beyond that there is the responsibility of corporate citizenship. Do you believe that a company like Chevron Standard Limited incorporated in the State of Delaware has carried out its own responsibilities of corporate citizenship as effectively as it would have if it had been Chevron Standard Limited incorporated in Canada, albeit that it were an American company?

Mr. Nicholson: The reason that we are an American company is strictly for tax purposes. Under the American tax law, as an American company, we can be consolidated with our parent corporation. So during the period of initial exploration we were able to write off our unsuccessful exploration against the profits made by the consolidation. In Canada it merely would have been a loss carried forward. That is strictly the reason for it.

I do not see that being a good corporate citizen is really appropriate to this tax angle. As far as being a good corporate citizen, I am just as conscious as anybody about American operations in Canada. We never have been asked to do anything. In fact I think in general probably the American companies are a lot more sensitive to this very thing than possibly Canadian companies are. After all, they are on notice that they must be good corporate citizens. A Canadian company is not.

Mr. Thompson (Red Deer): Does the tax benefit by incorporating in the State of Delaware in any way relate to the Canadian operation or does that simply relate to the parent

[*Interpretation*]

M. Nicholson: J'apprécie votre compréhension.

Le président: Monsieur Thompson.

M. Thompson (Red Deer): Merci monsieur le président. Tout d'abord, je désire me joindre à mes collègues de l'Alberta pour vous souhaiter la bienvenue, monsieur le président et aux membres du comité tout particulièrement à ceux de l'Alberta.

Monsieur Nicholson, je voudrais vous poser quelques questions au sujet de Chevron, puisque vous êtes expert dans l'exploitation et la production du pétrole et également pour obtenir votre opinion personnelle sur des sujets qui nous intéressent tous.

Tout d'abord, vous êtes un Canadien qui a passé presque toute sa vie à travailler pour une compagnie entièrement américaine. Je suis convaincu que vous avez vos propres opinions au sujet du développement de l'utilisation de nos ressources, mais en plus il y a, de surcroît, la question de responsabilité relative à la citoyenneté des sociétés. Croyez-vous qu'une société comme «Chevron Standard Limited» incorporée dans l'État du Delaware a fait face à ses responsabilités aussi bien que si elle avait été constituée au Canada.

M. Nicholson: La raison pour laquelle nous sommes une compagnie américaine est d'ordre fiscal. En vertu de la loi américaine en tant que compagnie américaine nous pouvons être consolidés avec notre maison mère. Durant la période d'exploration initiale nous avons pu déduire les dépenses de nos explorations non rentables des bénéfices réalisés par nos compagnies consolidées.

Au Canada nous aurions simplement reporté ces pertes à un autre exercice. Voilà la raison de notre statut.

Je ne pense pas que le fait d'être une bonne compagnie nationale soit pertinent dans cette question d'impôt. A ce sujet je suis pleinement conscient de l'activité des compagnies américaines au Canada. On ne nous a jamais demandé de faire quoi que ce soit. D'ailleurs en général, je crois que les compagnies américaines sont beaucoup plus sensibles à ce sujet que les compagnies canadiennes. Après tout elles savent qu'elles ont l'obligation de se comporter en bonnes compagnies nationales. Le cas n'est pas le même pour une compagnie canadienne.

M. Thompson (Red Deer): La constitution de la société conformément aux lois de l'État du Delaware et les avantages fiscaux qui en découlent se repercutent-ils sur l'activité de

[*Texte*]

organization and their tax responsibility to the U.S. government?

Mr. Nicholson: The U.S. government. Any benefits they get by writing off our exploration costs is out of the U.S. government's hide.

Mr. Thompson (Red Deer): It has not a direct or indirect relationship to your own exploration costs or your own tax situation in Canada?

Mr. Nicholson: No. We pay the full tax that we would pay if we were a Canadian incorporation.

Mr. Thompson (Red Deer): As we do not have nor can we have access to your financial statements that go into the parent company I would like to ask a couple of basic questions relating to your statistics on pages 2 and 3.

You state that your gross source of funds has been $773 million since the period of time that you have been in Canada and then you show your total Canadian expenditures, being the same amount, on page 3. You also show your advances from the Standard Oil Company of California as being $171 million. What portion of that amount has actually come from the United States and what portion of that represents profits of Chevron Standard Limited?

Mr. Nicholson: The net advances from Standard California?

Mr. Thompson (Red Deer): Yes.

Mr. Nicholson: That is entirely from the United States.

Mr. Thompson (Red Deer): That does not represent investments that come from profits made in Canada by Chevron Standard Limited?

Mr. Nicholson: No. That is included in the $602 million.

Mr. Thompson (Red Deer): You would not have the statistic breaking down the $602 million into actual operating income and net operating income?

Mr. Nicholson: I am sorry, I do not. This is made up of the sale of crude oil and products and small capital gains that we have made, although we have not made many capital gains. That is what it is.

Mr. Thompson (Red Deer): You mention that probably $20 million has been returned to the parent company.

[*Interprétation*]

la compagnie au Canada ou bien se limitent-ils aux entreprises américaines associées et à leur responsabilité fiscale envers le gouvernement des États-Unis.

M. Nicholson: Uniquement envers les États-Unis. Tous les avantages résultant de l'amortissement des frais d'exploitation proviennent du gouvernement américain.

M. Thompson (Red Deer): Il n'y a donc aucun rapport direct ou indirect avec vos propres frais d'exploration ou votre situation fiscale au Canada?

M. Nicholson: Non, nous payons tous les impôts, tout comme si nous étions une société canadienne.

M. Thompson (Red Deer): Nous n'avons pas accès à votre état financier qui est acheminé vers la société-mère, mais j'ai deux questions fondamentales à vous poser, au sujet des chiffres que vous donnez aux pages 2 et 3.

Vous dites que votre source majeure de fonds a été de l'ordre de $773 millions depuis que vous êtes au Canada, et que vos dépenses canadiennes représentent la même somme, comme il apparaît en page 3. Vous indiquez également des avances de $171 millions de la *Standard Oil Company of California.* Quelle proportion vient des États-Unis et quelle autre des bénéfices de *Chevron Standard Ltd.?*

M. Nicholson: Vous parlez des avances de la *Standard California?*

M. Thompson (Red Deer): Oui.

M. Nicholson: Elles proviennent uniquement des États-Unis.

M. Thompson (Red Deer): Cela ne représente pas les investissements qui proviennent de profits du Canada faits par *Chevron Standard Ltd?*

M. Nicholson: Non. Cela est inclus dans le chiffre de $602 millions.

M. Thompson (Red Deer): Vous n'avez pas des statistiques qui donneraient la ventilation des $602 millions des revenus d'opération et des revenus nets?

M. Nicholson: Non je regrette. Ce chiffre est établi à partir de la vente du pétrole brut et des sous-produits de petits gains de capital que nous avons réalisé et ceci même s'ils n'ont pas été nombreux.

M. Thompson (Red Deer): Vous dites qu'environ $20 millions ont été versés à la compagnie-mère.

[*Text*]

Mr. Nicholson: Yes.

Mr. Thompson (Red Deer): What does that represent, a return on investment earning or on capital?

Mr. Nicholson: On our operating income.

Mr. Thompson (Red Deer): There have been no other payments beyond that. You stated also that "depletion" is not a good word. I agree with that, but for lack of a better one we use it.

Mr. Nicholson: That is right.

Mr. Thompson (Red Deer): Your exploration expenditures have amounted to $406,200,000. What portion of that have you been able to claim under the depletion allowances which our present tax system has given you?

Mr. Nicholson: I have it only for the last 10 years. We have claimed a little over $10 million in depletion.

Mr. Thompson (Red Deer): That is all?

Mr. Nicholson: That is all.

Mr. Thompson (Red Deer): What would have been the situation if the White Paper proposals had been in effect during those 10 years?

Mr. Nicholson: That is what I was asked to get. We will provide the Committee with those figures.

Mr. Thompson (Red Deer): Would you say that figure of $10 million represents a greater or a lesser amount, shall we say, in the previous 10 years or in the total average of the time you operated?

Mr. Nicholson: I would say this is almost all that we have claimed since inception. If we carry the White Paper back to our first investment in Canada, we will generate a fair amount of depletion carried forward. It is hard to say what it is going to be. I will have to get that calculated.

Mr. Thompson (Red Deer): It has been said that apart from the oil sands that probably only 7 per cent of Canada's oil and gas reserves have been found and developed. Would you agree with that?

Mr. Nicholson: I am not a geologist but our geologists think that there are large opportunities for discovery off the East Coast, in the Arctic Islands, in the Mackenzie Valley.

[*Interpretation*]

M. Nicholson: Oui.

M. Thompson (Red Deer): Qu'est-ce que cela représente? L'intérêt du capital ou le produit des investissements?

M. Nicholson: Il s'agit des revenus de fonctionnement.

M. Thompson (Red Deer): N'y a-t-il pas d'autres paiements? Vous avez dit que le mot «Épuisement» n'est pas un bon terme. Je vous approuve mais nous manquons de meilleur vocabulaire.

M. Nicholson: C'est exact.

M. Thompson (Red Deer): Vos dépenses d'exploration se sont chiffrées à $406,200,000. Quelle somme avez-vous pu réclamer au titre de la déduction pour épuisement que le présent système de taxation vous octroie?

M. Nicholson: Je dispose des chiffres pour les dix dernières années. Nous avons réclamé un peu plus de $10 millions pour déductions d'épuisement.

M. Thompson (Red Deer): C'est tout?

M. Nicholson: C'est tout.

M. Thompson (Red Deer): Quelle aurait été la situation si les propositions du Livre blanc avaient été en vigueur pendant ces 10 ans?

M. Nicholson: C'est ce qu'on m'a demandé d'obtenir. Nous fournirons ces chiffres au Comité.

M. Thompson (Red Deer): Pensez-vous que le chiffre de $10 millions eut été inférieur ou supérieur au cours des dix années écoulées ou à la moyenne totale depuis le début de votre activité?

M. Nicholson: C'est presque tout ce que nous avons réclamé depuis le début.

Le résultat sera peut-être que si nous reportons le Livre blanc aux premiers investissements, nous aurons pas mal d'épuisement qui pourrait être reporté. Il est difficile de savoir quel sera l'effet. Je demanderai qu'on établisse les chiffres.

M. Thompson (Red Deer): On dit qu'en dehors des sables pétrolifères environ 7 p. 100 seulement des réserves en pétrole et en gaz du Canada ont été découvertes et exploitées. Êtes-vous d'accord?

M. Nicholson: Je ne suis pas géologue. Les géologues pensent qu'il y a de grandes possibilités de découvertes sur la côte ouest, dans les îles de l'Arctique, et dans la vallée du

[*Texte*]

Maybe it is less than 7 per cent, I do not know. But there are big geological opportunities. Now is it not going to be cheap oil. When you talk about Arctic Islands oil, that is expensive oil.

Mr. Thompson (Red Deer): Would you agree with the statement that probably more than three-quarters of the undeveloped reserves or the unknown reserves in Canada lie within areas that are under the jurisdiction of the federal government vis-à-vis provincial government—the Territories, the Arctic, offshore.

Mr. Nicholson: Are you just asking for a personal opinion?

Mr. Thompson (Red Deer): Yes, a personal opinion.

Mr. Nicholson: I cannot speak as an expert on these things but, yes, I think that is so.

Mr. Thompson (Red Deer): Have you ever projected calculations on what effect the White Paper might have on federally-owned reserves as far as income to the federal government is concerned as it would relate under the present tax structure?

Mr. Nicholson: I am afraid we looked at the wrong end of the telescope and concentrated on our own position more than getting into the philosophy of the effect on Canadian industry in general. We were more directly concerned with the direct effect on us as a corporation. It is a little impertinent for a United States company to tell Canada its philosophy is all wrong.

Mr. Thompson (Red Deer): I am not talking about philosophies, I am talking about dollars in this case.

Mr. Nicholson: In respect of your proposals on the future of Canada, I say it would be a little impertinent for an American corporation to tell Canada how to do things.

Mr. Thompson (Red Deer): My only purpose in asking this question is based on the fact that most of the reserves yet to be developed are in federal territory. The White Paper on taxation obviously is concerned about how to produce not only a more equitable but also a larger tax dollar as far as the federal government is concerned. Criticism has been made to the effect that the White Paper is cutting off Canada's nose to save its face because it would reduce in the future the amount of money that might be coming into the tax departments as far as income is con-

[*Interprétation*]

Mackenzie. Peut-être s'agit-il de moins de 7 p. 100, je ne sais pas, mais il y a de grandes possibilités du point de vue géologique. Ce ne sera pas du pétrole à bon marché. Lorsqu'on parle du pétrole des îles de l'Arctique, il s'agit de pétrole coûteux.

M. Thompson (Red Deer): Pensez-vous que plus des trois quarts des réserves inconnues se trouvent dans des régions sous la juridiction du gouvernement fédéral plutôt que sous celle du gouvernement provincial. C'est-à-dire qu'il s'agit de pétrole de l'Arctique ou des Territoires du Nord-Ouest.

M. Nicholson: Vous me demandez mon opinion?

M. Thompson (Red Deer): Oui, simplement votre opinion.

M. Nicholson: Je ne peux pas vous donner une opinion d'expert, mais je pense que c'est exact.

M. Thompson (Red Deer): Avez-vous extrapolé les effets que le Livre blanc pourrait avoir sur les réserves sous juridiction fédérale en ce qui concerne les ressources du gouvernement fédéral avec le système fiscal actuel?

M. Nicholson: Je crains que nous ayons mal considéré la chose et nous nous en sommes tenus à notre situation personnelle plutôt qu'aux effets sur l'industrie canadienne. Nous nous sommes préoccupés des effets directs sur notre société. Il est un peu difficile pour une compagnie américaine de dire au Canada que sa conception est erronée.

M. Thompson (Red Deer): Je ne parle pas de conception, mais de dollars.

M. Nicholson: Au sujet de vos propositions concernant l'avenir du Canada, il serait déplacé pour une société américaine de dire au Canada comment agir.

M. Thompson (Red Deer): J'ai posé cette question parce que la majorité des réserves qui ne sont pas encore exploitées font partie du territoire fédéral. Le Livre blanc sur la fiscalité cherche à obtenir un système fiscal plus équitable, mais également plus rentable pour le gouvernement fédéral. La proposition du Livre blanc qui vise à comprimer les recettes pour sauver la situation a été l'objet de critiques, parce qu'à l'avenir elle réduirait les rentrées que le ministère du Revenu pourrait tirer de l'exploitation des réserves de gaz

[*Text*]

cerned from the development of its oil and gas reserves. Now whether this is correct or not, we do not know.

Mr. Nicholson: I think there is a great danger of that though.

Mr. Thompson (Red Deer): I was just wondering what your own opinion might be in that regard.

One of the problems we have in Canada is the question of capital. It has been said over and over again that even if all the capital in Canada and all the Canadian capital in the world would be returned it would not be enough to meet our needs, if we were to cut off foreign supply. So do you, as a Canadian, representing an American company, see the implementation of the White Paper curtailing or cutting back your own investments as far as your parent company is concerned, your own exploration, or could you carry on with the pace of exploration that you show here in this report, which is a very sizable amount of your total operating expense?

Mr. Nicholson: Our method of selling these projects to our corporation and getting them to put their money in, is to develop a play, to show what the risk is, the chance of reward and what rate of return we are going to get. Our corporation has standards of the rate of return it will accept for investment. If the White Paper puts proposals in which lower that rate of return then it is going to hurt the marginal investments that we otherwise would have made.

Mr. Thompson (Red Deer): When you speak of rate of return what do you actually refer to? Your statistics here show that you are investing a continuing amount of money over and above whatever your earnings might be from the Canadian industry in this development.

Mr. Nicholson: Yes, we would be reluctant to continue that though if the rate of return were cut back far enough. I am talking about individual rate of return. This is over-all rate of return in our statistics. You will appreciate though that we are forced to make lots of investments where we make no rate of return because it is for operating necessity. We do not make much of a rate of return on our office building, for instance, or on many of the assets that we are forced to buy. But in an exploration project we set standards. We at least must have the hope that we will make a certain rate of return before we are permitted to do that exploration. If it will not

[*Interpretation*]

et de pétrole. Est-ce exact ou non, nous ne le savons pas.

M. Nicholson: Je crois que ce danger existe.

M. Thompson (Red Deer): Je me demandais simplement quelle pouvait être votre opinion à ce sujet.

Un des problèmes qui existe au Canada est la question des capitaux. Il a été répété à maintes reprises que même si tous les capitaux du Canada et tous les capitaux canadiens du monde étaient rapatriés, ils ne seraient pas suffisants pour répondre à nos besoins. Si nous arrêtions l'apport étranger, croyez-vous en tant que représentant canadien d'une compagnie américaine, que la mise en vigueur du Livre blanc diminuerait ou freinerait les investissements de votre maison-mère et vos programmes d'exploitation. Poursuivriez-vous la mise en application du programme d'exploration qui figure dans ce mémoire et qui représente une somme importante de vos dépenses totales d'exploitation?

M. Nicholson: Pour faire admettre ces projets à nos sociétés et obtenir qu'elles y investissent leur argent, nous procédons comme suit: nous leur montrons quels sont les risques et les chances de succès et aussi quel taux de rémunération nous allons obtenir. Notre société a des normes de taux de rémunération qu'elle accepte pour les investissements. Si le Livre blanc propose de diminuer le taux de rémunération cela aura des répercussions sur les investissements marginaux que nous ferions en d'autres circonstances.

M. Thompson (Red Deer): Que voulez-vous dire exactement par taux de rémunération? Vos statistiques nous montrent que vous investissez toujours des montants supérieurs à vos gains effectués dans l'industrie canadienne.

M. Nicholson: Nous hésiterions à continuer cette politique si le taux de rémunération diminuait sensiblement. Je parle ici de taux de rémunération personnel. Il s'agit du taux de rémunération global. Cependant vous tiendrez compte du fait que nous devons faire de nombreux investissements sans aucun rendement pour des raisons de bon fonctionnement. Nous ne tirerons pas grand-chose, par exemple de nos bureaux ou des nombreux biens immobiliers que nous sommes obligés d'acheter. Mais dans un projet d'exploration nous avons des normes. Nous devons au moins avoir l'espoir d'obtenir un certain taux de rémunération avant d'autoriser l'explora-

[*Texte*]

come up to those standards we are not permitted to make the investment.

Mr. Thompson (Red Deer): Your basic and really only request, as far as the White Paper is concerned, is that the present system be continued as it is?

Mr. Nicholson: We would prefer the 20 per cent gross depletion to the present system.

Mr. Thompson (Red Deer): This was the question I was getting at. Would you enlarge on that? What do you put in then as your better alternative?

The Chairman: Your time is running out, Mr. Thompson.

Mr. Nicholson: We would prefer 20 per cent gross, then depletion is not injured no matter what your exploration program may be. I have made the submission many times in the past to the Department of Finance that we see no reason the aggressive explorer should be discriminated against as opposed to the producer who does not explore. This is under the present system. At the moment, he is. As evidence, we did not get any depletion until 1965 and we were in operation a long time before that.

Mr. Thompson (Red Deer): Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Before concluding our session with you this morning Mr. Perrault has a brief question.

Mr. Perrault: What are the depletion allowance rates in the United States at the present time? Do they not have a gross depletion allowance system down there?

Mr. Nicholson: They have had a fairly complicated depletion system. They did have 27½ per cent of gross, which has been cut to 22 per cent, not to exceed 50 per cent of net, and in any case no less than cost depletion—and cost depletion comes into play when you have an uneconomic project in which you have spent too much money, and you can write it off over the life of the property even though it exceeds your 50 per cent of net.

Mr. Perrault: In effect you are calling for the application of the American system in Canada then?

Mr. Nicholson: Somewhat modified. The American is on a property by property basis and we are proposing the 20 per cent gross over-all.

[*Interprétation*]

tion. Si les conditions ne répondent pas à ces normes, nous ne sommes pas autorisés à faire les investissements.

M. Thompson (Red Deer): En fait votre seule demande en ce qui concerne le Livre blanc est que le système actuel continue à être appliqué?

M. Nicholson: Nous préférerions avoir 20 p. 100 d'allocations d'épuisement plutôt que le système actuel.

M. Thompson (Red Deer): Voilà où je voulais en venir. Pouvez-vous vous étendre sur ce sujet? Quelle serait, à votre avis, la meilleure solution de rechange?

Le président: Le temps qui vous est alloué est presque écoulé, monsieur Thompson.

M. Nicholson: Nous préférerions les 20 p. 100 bruts, car l'épuisement n'est pas alors perturbé quel que soit votre programme d'exploration. Dans le passé nous avons maintes fois fait savoir au ministère des Finances que nous ne voyons pas pourquoi l'explorateur entreprenant devrait être défavorisé par rapport au producteur qui n'exporte pas. C'est le cas à l'heure actuelle, nous n'avons pas eu d'épuisement avant 1965 et à cette époque nous existions depuis déjà longtemps.

M. Thompson (Red Deer): Merci beaucoup monsieur le président.

Le président: Avant de clore la séance de ce matin y a-t-il des questions? Monsieur Perrault?

M. Perrault: Autrement dit, vous demandez pour épuisement à l'heure actuelle aux États-Unis? Ont-ils un système de déduction brut pour leur épuisement?

M. Nicholson: Leur système est assez compliqué et mauvais. Il était de 27½ p. 100 et a été réduit à 22 p. 100 afin de ne pas dépasser 50 p. 100 du rendement, et il ne saurait en aucun cas être inférieur au coût d'épuisement qui entre en jeu quant vous avez un projet rénumérateur dans lequel vous allez investir trop d'argent. Vous pouvez l'amortir au cours de la durée de l'exploitation, même s'il dépasse 50 p. 100 du revenu net.

M. Perrault: Autrement dit, vous demandez qu'on applique le système américain au Canada?

M. Nicholson: Quelque peu modifié. Le système américain est particularisé et nous proposons 20 p. 100 du revenu brut en général.

[*Text*]

Mr. Perrault: What advantages would that have over the existing system in the United States?

Mr. Nicholson: It has none over the existing system in the United States. It would have considerable over the existing system in Canada.

Mr. Perrault: You have submitted a brief which is really a joint one in conjunction with Standard Oil Company of British Columbia.

Mr. Nicholson: The reason we did that is we are the operators of Standard B.C.'s producing and exploration function.

Mr. Perrault: Technically though they went back in 1965 into the exploration field. What is your present association with Standard of B.C. then?

Mr. Nicholson: Just that we are both children of the same parent.

Mr. Perrault: They provide money to you to undertake their exploration for them?

Mr. Nicholson: We are paid a management fee for their exploration-producing operations.

Mr. Perrault: How much were you paid by Standard of B.C. last year, for example?

Mr. Nicholson: We were paid $50,000.

Mr. Perrault: Was any of that money spent in the Province of British Columbia, to your knowledge?

Mr. Nicholson: We did have a very small exploration program in British Columbia, not very much.

Mr. Perrault: Do you think the long-term outlook for Canadian oil is good in view of the unrest in the Middle East and certain difficulties in other parts of the world?

Mr. Nicholson: Politically, it is good but, economically, we are no hell here.

Mr. Perrault: However, would the projections which you have advanced be on the conservative or optimistic side? You have suggested that we can anticipate with some happiness an inflow of very much greater income taxation from your company in the years to come.

[*Interpretation*]

M. Perrault: Quels seraient les avantages sur le système existant actuellement aux États-Unis.

M. Nicholson: Il n'y en a pas, mais il y en aurait plusieurs par rapport au système existant actuellement au Canada.

M. Perrault: Le mémoire que vous avez présenté est en fait le même que celui de la *Standard Oil* de la Colombie-Britannique.

M. Nicholson: La raison en est que nous dirigeons la production et l'exploration de la *Standard Oil Co.* de la Colombie-Britannique.

M. Perrault: Quoique techniquement ils soient retournés à l'exploitation en 1965. Dès lors quelle est votre association actuelle avec la *Standard Oil Co.* de la Colombie-Britannique?

M. Nicholson: Nous sommes des filiales du même siège social.

M. Perrault: Ils vous fournissent de l'argent afin que vous entrepreniez des explorations pour leur compte?

M. Nicholson: On nous paie les frais encourus par les opérations d'exploration et de production.

M. Perrault: Combien la *Standard Oil Co.* de la Colombie-Britannique vous a-t-elle payé l'année passée par exemple?

M. Nicholson: Elle nous a payé $50,000.

M. Perrault: A votre connaissance, est-ce qu'une partie de cet argent a été dépensée en Colombie-Britannique?

M. Nicholson: Notre programme d'exploration est très peu développé en Colombie-Britannique.

M. Perrault: Croyez-vous que les perspectives d'avenir du pétrole canadien soient bonnes étant donné l'agitation au Moyen-Orient et certaines difficultés qui surgissent dans d'autres parties du monde?

M. Nicholson: Au point de vue politique oui. Mais au point de vue économique, notre situation n'est guère enviable.

M. Perrault: Ces projections que vous avez faites sont-elles optimistes ou pessimistes? Vous avez dit que nous pouvons espérer une rentrée beaucoup plus importance des impôts sur le revenu de votre compagnie dans les années à venir.

[*Texte*]

Mr. Nicholson: That is assuming we continue an exploration program similar to what we have had in the past 20 to 25 years.

Mr. Perrault: That is a pattern which does not take into account for example certain supply situations in the Middle East?

Mr. Nicholson: No.

Mr. Perrault: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Nicholson, I have a question or two to clarify your statement on page 6 of your brief. I am looking at the figures. It has to do with some of the questions that Mr. Kaplan and Mr. Thompson asked in respect to the rate of return. You show an indicated rate of return here of 9.1 per cent on the basis of current tax regulations. Does that mean that the average earnings after tax over that period 1959-68 were 9.1 per cent of $359 million?

Mr. Nicholson: Yes. If you produce the reserve shown at the top over the future, and apply all the deductions and royalties and depletions, we would make 9.1 per cent on that capital investment.

The Chairman: This is based on the estimated life of the properties. It has nothing to do with the profitability of those properties during the period 1959-68. Are we looking at future profitability after 1968?

Mr. Nicholson: Yes, future profitability after 1968 on those properties that were in existence in 1968 in which we had invested. This is what we will make in the future, year by year.

The Chairman: All right. Then if we take $359 million, which as you have indicated is roughly $360 million, and multiply it by 9.1 per cent, we come out with something like $32.5 million, within a point or two, and under the White Paper proposals $29 million, within a point or two.

Mr. Nicholson: That is right. Yes.

The Chairman: Is this the future discounted cash flow?

Mr. Nicholson: Yes. It is the discounted rate of return.

The Chairman: We are looking at a different set of roughly, on average, $3 million a year.

Mr. Nicholson: That is right.

[*Interprétation*]

M. Nicholson: Dans la mesure où nous continuerons notre programme d'exploration tout comme nous l'avons fait au cours des 25 dernières années.

M. Perrault: C'est une situation qu'on tient pas compte des conditions d'approvisionnement au Moyen-Orient.

M. Nicholson Non.

M. Perrault: Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Nicholson, j'aurais une question à poser pour éclarcir ce que vous écrivez à la page 6 de votre mémoire. Il s'agit des questions posées par M. Kaplan et M. Thompson au sujet du taux de rendement qui est de 9.1 p. 100 conformément aux règlements en vigueur sur l'imposition. Est-ce que cela signifie que les gains moyens après imposition pour la période de 1959 à 1968 étaient de 9.1 p. 100 sur $359 millions?

M. Nicholson: Oui. Si l'on fait état des réserves qui figurent en haut et que l'on tienne compte de toutes les déductions, les redevances et épuisements, le rendement de l'investissement serait de 9.1 p. 100.

Le président: Ce chiffre se fonde sur l'évaluation de la durée des biens fonciers. Il n'a rien à voir avec ce qu'ils rapportent pendant la période allant de 1959 à 1968. Tient-on compte des avantages futurs après 1968.

M. Nicholson: Oui. le profit que nous fixerons après 1968 des placements effectués en 1968 c'est ce qui adviendra d'année en année.

Le président: Très bien. Donc, si l'on calcule le bénéfice de $359 millions, disons $360 millions à raison de 9.1 p. 100, on obtient $32.5 millions environ, et conformément au Livre blanc, 29 millions environ.

M. Nicholson: C'est exact.

Le président: Ce chiffre représente-t-il l'apport liquide escompté?

M. Nicholson: C'est le taux de rendement escompté.

Le président: Donc 3 millions de dollars par an en moyenne.

M. Nicholson: C'est exact.

[*Text*]

The Chairman: I have a couple of questions on this point about future profitability that you raised, your third point on the rate of return and the reasons why oil money invests. I have difficulty really in coming to terms with this one, I sense that it is a logical approach, but when a miner is hunting for a mine and he decides to go ahead with it, he is really hoping that there is going to be something there which, after he has paid off all his development costs, is going to be worth, in a lump sum sense, the pot of gold, or in your phrase, the barrel of oil at the end of the rainbow. He is not really in a position to assess what that rate of return is going to be, looking into the future, because there are so many variables over which he has no control.

Mr. Nicholson: Maybe the prospector or the miner or the wildcatter is not, but believe me, we have a bunch of hardheaded people who are. We make our assumptions and they look up the validity of our assumptions, and they do not put their money there unless there is the chance.

The Chairman: It is a whole series of probabilities then, to a degree.

Mr. Nicholson: Yes, it is.

The Chairman: With respect to the reserves themselves.

Mr. Nicholson: Or whether there is going to be a revolution, or any number of things.

The Chairman: The probability of the price of oil.

Mr. Nicholson: The price of oil.

Mr. Thompson (Red Deer): Or of the White Paper.

Mr. Nicholson: Well, so far we...

The Chairman: Or of the taxation policy. I was coming to this, Mr. Thompson, about the possibility of taxation changes.

Mr. McCleave: Sure, and we better get a change in government.

Mr. Whicher: That would be a real disaster.

An hon. Member: I thought you were going to join us?

An hon. Member: He was just going to quit.

The Chairman: Order please. What I am suggesting is that the rate of return now, on

[*Interpretation*]

Le président: J'ai quelques questions à poser au sujet de la rentabilité à venir, le taux de rendement et les raisons d'investissement dans le pétrole. J'ai de la difficulté à comprendre la question. Je me rends compte que c'est logique, mais si l'on cherche une mine et si on décide de l'exploiter, on espère trouver quelque chose qui après les frais d'exploration vaudra son pesant d'or ou, selon votre expression, un baril de pétrole au bout de l'arc-en-ciel. On ne peut pas savoir quel sera le rendement car il y a tant d'impondérables.

M. Nicholson: Peut-être que les prospecteurs sont comme cela, mais nous sommes des gens plutôt difficiles. Nos collaborateurs établissent des hypothèses, les examinent et n'avancent pas d'argent s'il n'y a pas de chance.

Le président: Il y a donc toute une série de probabilités?

M. Nicholson: Oui justement.

Le président: En ce qui a trait directement aux réserves.

M. Nicholson: Ou s'il devrait y avoir des changements radicaux ou autre chose du genre.

Le président: La probabilité du prix du pétrole.

M. Nicholson: Le prix du pétrole.

M. Thompson (Red Deer): Ou du Livre blanc.

M. Nicholson: Jusqu'ici nous...

Le président: Ou de la politique fiscale. Je voulais justement en venir aux changements fiscaux, monsieur Thompson.

M. McCleave: Bien sûr, nous ferions mieux d'avoir un changement de gouvernement.

M. Whicher: Ce serait vraiment un désastre.

Une voix: Je croyais que vous seriez des nôtres?

Une voix: Il allait justement renoncer.

Le président: A l'ordre s'il vous plaît. Le tour de rendement semble, à première vue, un

[*Texte*]

the surface of it, sounds like a nice clean sort of calculation. In fact it is a highly uncertain calculation. It is a combination of many probabilities.

Mr. Nicholson: It is the best we can do, though, rather than pure chance.

Mr. Kaplan: Could I ask a question, Mr. Chairman?

The Chairman: Is this a supplementary, Mr. Kaplan?

Mr. Kaplan: It is. If there is ever an industry that has learned to roll with the punches, I suppose it is the oil industry. If you were to come to Canada for the first time, finding this set of rules instead of the present set—the proposed set instead of the present set—it strikes me that your company anyway would have done exactly what it did under the old rules.

Mr. Nicholson: The oil industry used to be the glamour industry. It is a little punchy now. I am not sure that it is rolling that well right at the moment, as witness the price of the shares on the stock exchange.

Mr. Kaplan: Would you agree with me that if you were to be looking at Canada now for the first time, and finding the proposed set of rules instead of the present set...

Mr. Nicholson: I do not think we would have put this sort of money in. We would have put a lot of money in, undoubtedly. I think we would have been hindered in selling our projects under the proposed rules.

Mr. Kaplan: Then with the sealing off, the proposed set of rules with the sealing off...

Mr. Nicholson: That figure we are going to calculate, and I do not know how it is going to come out.

The Chairman: Perhaps on that point, Mr. Nicholson, I might thank you for your presentation here today and the brief you submitted, and particularly for your very co-operative and helpful attitude. We do appreciate your undertaking to provide us with this kind of statement. It will be very useful to us. Many thanks for being with us today.

Mr. Mahoney: Mr. Lebel did not get a chance to showoff his French.

Mr. Nicholson: He was there for a purpose, just in case we did have a few questions in French. Thank you, Mr. Chairman. Thank you, gentlemen.

[*Interprétation*]

calcul très simple. Mais en réalité c'est plutôt très incertain. C'est une combinaison de probabilités.

M. Nicholson: C'est le mieux que nous puissions faire au lieu de nous fier au pur hasard.

M. Kaplan: Puis-je poser une question, monsieur le président?

Le président: Est-ce une question supplémentaire monsieur Kaplan?

M. Kaplan: Oui. Si jamais une industrie a appris à fonctionner malgré les coups durs c'est bien l'industrie du pétrole. Si vous arriviez au Canada pour la première fois et trouviez un règlement dans le genre de celui qu'on nous propose au lieu du système actuel, votre société ferait exactement ce qu'elle aurait fait d'après l'ancien règlement.

M. Nicholson: L'industrie pétrolière était prestigieuse. Elle subit des coups durs actuellement. Je ne crois pas qu'elle tourne rond ces temps-ci. Il suffit de voir le cours des actions à la Bourse.

M. Kaplan: Reconnaissez-vous que si vous considériez le Canada pour la première fois, et que le système fiscal était le système en projet au lieu du système actuel...

M. Nicholson: Nous n'aurions pas investi les sommes actuelles, nous en aurions investi beaucoup plus nous aurions eu du mal à faire passer nos programmes.

M. Kaplan: En supprimant le plafond...

M. Nicholson: Nous calculerons ce chiffre et nous ne savons pas ce qui en résultera.

Le président: Je voudrais maintenant vous remercier, monsieur Nicholson, pour votre exposé, votre mémoire et en particulier pour votre collaboration. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir fourni ces renseignements, ils nous seront très utiles. Nous vous remercions d'être venu aujourd'hui.

M. Mahoney: M. Lebel n'a pas eu l'occasion de faire état de sa connaissance du français.

M. Nicholson: Il était là au cas où il y aurait eu des questions formulées en français. Merci monsieur le président, merci messieurs.

[*Text*]

The Chairman: Would the representatives of Unifarm please come to the table?

I welcome the representatives of Unifarm to our hearings. They are our second group of witnesses this morning. Mr. Paul Babey is the President, and Mr. Elmer Allan, is the supporting economist for the brief.

Mr. Babey tells me that he would like to make a brief opening statement, and then he will be most pleased to answer my questions.

Mr. Paul Babey, (President, Farmers' Union of Alberta (Unifarm)): Thank you very much, Mr. Chairman and Committee members. First of all, we appreciate the opportunity of appearing before you, and we particularly want to welcome you to the Province and to our City, and more specifically to Klondike Days. Some mention was made this morning that many people are wearing old clothes. I might suggest that the farm community is very much in step, because of the lack of opportunity to change our attire.

With me this morning is Mr. Allan who is the research economist for our organization, and who has done much of the research work. We have one thing in common, that both of us farm.

I believe you have a copy of our submission showing the position that we take in general. We feel that there are many recommendations in the White Paper that will improve the fairness of the tax burden in general, but we are concerned about some of the recommendations which have a direct and an indirect effect for the agricultural industry. So with that, Mr. Chairman, in view of the time, we would prefer to try to answer any questions that the Committee may have.

The Chairman: Mr. Babey, thank you for your statement, and thank you also for keeping it brief. I think that was exemplary. I hope others will follow it in future.

There are four people that have registered an interest in addressing questions to you: Mr. Mazankowski, Mr. Whicher, Mr. Yewchuk and Mr. Leblanc. We will take them in that order.

Mr. Mazankowski: I have had an opportunity to read the brief and have a couple of

[*Interpretation*]

Le président: Les représentants de *Unifarm*, voudraient-ils prendre place s'il vous plaît.

Je souhaite la bienvenue aux représentants de *Unifarm* à notre audience. M. Paul Babey le président et M. Elmer Allan économiste.

M. Babey voudrait disposer d'une minute ou deux pour faire une courte déclaration d'ouverture. Ensuite il sera très heureux de répondre à vos questions. Monsieur Babey.

M. Paul Babey (président, Union des Fermiers de l'Alberta (Unifarm)): Merci beaucoup monsieur le président et membres du Comité. Tout d'abord, nous sommes très heureux de comparaître au Comité et nous voulons vous souhaiter la bienvenue dans notre province et dans notre ville et particulièrement en ce jour du Klondike. On dit que beaucoup de gens portent de vieux vêtements ce matin. La collectivité agricole est tout à fait dans le ton car elle ne peut pas s'acheter de vêtements neufs.

M. Allan est avec moi ce matin. Il est attaché à notre organisation en tant que chercheur et économiste; il est chargé du travail de recherche. Nous avons une chose en commun: nous sommes l'un et l'autre des agriculteurs.

Vous avez, je crois, un exemplaire de notre mémoire dans lequel nous exposons notre point de vue. Nous pensons que plusieurs recommandations du Livre blanc amélioreront le système fiscal et le rendront plus équitable, mais nous nous préoccupons de certaines recommandations qui ont un effet direct et indirect sur l'industrie agricole. Sur ce, monsieur le président, étant donné que nous sommes limités dans le temps, nous préférerions répondre aux questions des membres du Comité.

Le président: Merci beaucoup pour votre discours, monsieur Babey, et pour l'avoir fait en quelques mots. J'espère que d'autres feront de même. Quatre membres aimeraient vous poser des questions. Ce sont M. Mazankowski, M. Whicher, M. Yewchuck et M. Leblanc. Nous leur passerons la parole dans cet ordre.

M. Mazankowski: J'ai eu l'occasion de lire le mémoire rapidement. J'ai quelques ques-

[*Texte*]

questions which I would like to direct to Mr. Babey.

The first one arises out of a statement on page 1, which says:

> We believe that many critics have overstated some of the effects of the White Paper.

Would you care to elaborate on what areas you feel the critics have overstated some of the effects of the White Paper?

Mr. Babey: I think that our reference in that respect is to newspaper headlines. When the White Paper was first proposed some people took the position that this was the end of the country and small businesses as such. I think this is our only reason for raising it. Also I think you can build to some extent the kind of case you want to make it terms of the White Paper. So the over-all general discussion that has been carried on in this country has been good but in some cases it may have been overstated.

Mr. Mazankowski: I somewhat fail to get your point there. You have stated many effects have been overstated but yet you have suggested that it was hearsay resulting from the news media or casual discussion and something to the effect that this would be the end to business. Is that the only area wherein you feel that the critics have overstated their case?

Mr. Elmer Allan (Economist, Farmers' Union of Alberta): Could I field that question for you?

Mr. Mazankowski: Yes.

Mr. Allan: When most critics criticize something they tend to over-exaggerate the point and when it comes to criticizing the White Paper or any document that a person wants to criticize you tend to hear from those people that want to criticize and not from those who are going to derive benefits from reform of any kind in this country. I personally have looked at some of the criticisms for example that were made in regards to agriculture itself, and I will just give you an example.

I believe a lawyer commented on the White Paper in Manitoba recently in a magazine called *Good Farming*. He took a $200,000 farm, transferred it to two children, and came up with the figure of some $175,000 in estate and gift taxes and what have you. I could go through the same calculation, transfer the farm in a different method, and come up with a figure of $4,000 in tax. This is overexaggerating the point, from $4,000 to $175,000.

[*Interprétation*]

tions que j'aimerais adresser à M. Babey. La première se rapporte à une déclaration figurant à la page 1.

> Nous pensons que plusieurs commentateurs ont exagéré certains effets du Livre blanc.

Je me demande si vous seriez prêt à nous dire dans quel domaine vous pensez que les critiques sur les effets du Livre blanc aient été exagérées?

M. Babey: A cet égard, nous nous fondons sur certaines manchettes de journaux. Lorsque le Livre blanc a été déposé pour la première fois, certains ont déclaré que c'était la fin du pays et la fin des petites entreprises. C'est la seule raison pour laquelle nous le soulevons. On peut, dans une certaine mesure, dire ce qu'on veut au sujet du Livre blanc. Le débat qui s'en est suivi au Canada, a été excellent dans l'ensemble, mais dans certains cas, peut-être exagéré.

M. Mazankowski: Je ne suis pas sûr de bien vous comprendre. Vous avez dit qu'on a beaucoup exagéré certaines des répercussions et vous dites que c'étaient des «on-dit» qui venaient de la presse ou de discussions en privé. Certains ont dit que ce serait la fin des petites entreprises. Est-ce que c'est le seul domaine où vous pensez que les critiques ont exagéré?

M. Elmer Allan (économiste, Farmer's Union of Alberta): Est-ce que je peux reformuler la question, pour vous?

M. Mazankowski: Oui.

M. Allan: La plupart des critiques ont tendance à exagérer leurs commentaires lorsqu'il s'agit de critiquer le Livre blanc ou un autre document. On entend beaucoup parler des gens qui critiquent plutôt que de ceux qui profiteront du Livre blanc. Il y a des critiques qui ont été faites au sujet de l'agriculture, et je vous en donnerai un exemple. Un avocat a commenté le Livre blanc au Manitoba récemment, dans le magazine *Good Farming*. Il a pris l'exemple d'une ferme de $200,000 et a dit que l'impôt successoral s'élèverait dans ce cas à $175,000. Je peux calculer de la même façon, transformer un peu les choses et en arriver à un chiffre de $4,000 en impôt. C'est une exagération, quand la différence va de $4,000 à $175,000.

[*Text*]

Mr. Mazankowski: Do you feel then that the criticism as the White Paper relates to the field of agriculture has been overstated in this case generally?

Mr. Allan: No, I am just giving this as an example. I think there has been more criticism in other areas outside agriculture of exaggeration but I have not measured the degree of exaggeration.

Mr. Mazankowski: In other words, what you are saying then is that you feel the criticism in so far as the White Paper relates to agriculture has been more or less justified.

Mr. Allan: I did not say that. I said there has been an over exaggeration of criticism because you are looking only at one side.

Mr. Mazankowski: But not necessarily in the field of agriculture then. Is that correct?

Mr. Allan: That is right.

Mr. Mazankowski: You said, under the section of capital gains, that you would like to point out that certain types of capital gains have different economic values than others. Could you elaborate on how you would propose to differentiate such capital gains, and whether you are referring to short-term or long-term capital gains. Perhaps the question would be how you would define the differentiation in economic values, or are you merely referring here to the long and short-term gains?

Mr. Allan: This is basically what I mean. In other words, some forms of capital gain are more of a liquid nature than others you have to hang on to some of them before you can realize the capital gain. This is precisely what I mean. In other words short-term and long-term would be a good answer.

Mr. Mazankowski: You mention the matter of inflation but you have no proposal wherein you could incorporate the inflationary measure in calculating your capital gain?

Mr. Allan: No, we do not attempt to.

Mr. Mazankowski: You are proposing the exemption for capital gains be increased from $1,000 to $2,000 annually and therein I presume you are referring to those who own residences.

Mr. Babey: In part, but I think our thinking on the question of the proposed increase is that it would apply to the sale of farm property as a unit.

[*Interpretation*]

M. Mazankowski: Dans ce cas, estimez-vous que les critiques concernant les effets du Livre blanc sur l'agriculture aient été exagérés?

M. Allan: Je ne fais que donner un exemple; d'autres critiques exagérées ont porté sur divers autres aspects du Livre blanc mais je n'en connais pas l'étendue.

M. Mazankowski: En d'autres termes et à votre avis, les critiques formulées contre le Livre blanc en ce qui touche l'agriculture étaient plus ou moins justifiées?

M. Allan: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il y avait eu une certaine exagération car on s'est attaché à un seul aspect de la question.

M. Mazankowski: Mais pas nécessairement dans le domaine de l'agriculture alors. Est-ce exact?

M. Allan: C'est exact.

M. Mazankowski: Vous dites, au chapitre des gains de capital que vous aimeriez souligner que certains types de gains de capitaux ont des valeurs économiques différentes des autres. Voulez-vous nous dire comment vous établissez une distinction entre ces gains de capitaux ou si vous parlez de gains de capitaux à long terme, ou à court terme? Comment définissez-vous plutôt la différence entre les valeurs économiques ou ne parlez-vous tout simplement que des gains à long et à court terme?

M. Allan: Voici ce que j'entends par gains de capitaux. En d'autres termes, certains sont réalisables alors qu'il y en a d'autres qu'il faut faire garder avant d'en retirer des gains. C'est cela que je voulais dire. Autrement dit, la différenciation entre les capitaux à long terme et à court terme, constitue une bonne réponse.

M. Mazankowski: Vous parlez de l'inflation, mais vous n'avez pas d'autre proposition où vous pourriez inclure les mesures inflationnistes pour calculer les gains de capital?

M. Allan: Non, nous n'essayons pas de le faire.

M. Mazankowski: Vous proposez que les exemptions des gains de capitaux soient augmentées de $1,000 à $2,000 par année. Vous songez alors sans doute aux gens qui sont propriétaires de leur maison.

M. Babey: En partie, mais au sujet de cette proposition d'augmentation, elle s'appliquerait à la vente de propriétés agricoles.

[*Texte*]

Mr. Mazankowski: I would like you to explain the matter of a unit because you point out that you propose that the farmer should be able to sell off his farm in stages and realize the full exemption. Suppose a man had a section of land and another adjoining quarter and he chose to sell that quarter, how would you propose to prorate the exemption on the quarter that he sold? Or are you proposing this? I may be misinterpreting your recommendation here.

Mr. Babey: I think that our proposal is that the $2,000 exemption be allowed on the unit and I think what you are thinking of is splitting up a unit.

Mr. Mazankowski: Yes, this is the way I read your brief. Am I misinterpreting that part of it? If so, what do you mean then when you say that the full exemption should be available to offset gains which may be realized on separate sales?

Mr. Allan: Perhaps we should go back to the White Paper on Tax Reform. The White Paper on Tax Reform does not specify clearly that this $1,000 capital gains exemption would apply to farm lands and we just assumed that it would apply to farm lands as well as to the farm home. In fact I do not know even if they mentioned that it would apply to farm homes. They say residences, period. So farms have residences and residences have land surrounding them. Now if an individual farmer were allowed a $2,000 annual exemption and he were in a position where he had to sell, say, one-quarter section of land, we do not have to prorate part of the $2,000 annual exemption. We would assume that the federal government would allow the $2,000 exemption to accumulate to build a reserve and if there were any capital gains in the sale of the quarter section of land that this would simply reduce the reserve that the farmer had built up in capital gains exemptions.

Mr. Mazankowski: You would in effect be prorating the exemption then on the increase in the value of that quarter section.

Mr. Allan: Perhaps, but the farmer may in a certain case, for example, have four-quarter sections of land and by selling only one-quarter section of land may use up all his exemptions.

Mr. Mazankowski: The other question I have here relates to the proposal wherein you state it should be the farmer's discretion to bring capital gains into income whenever it is advantageous to him. Could you just elaborate on that and say whether in effect it

[*Interprétation*]

M. Mazankowski: J'aimerais donner quelques explications à cet égard parce que vous proposez que le cultivateur puisse vendre sa ferme par étapes et profiter de l'exemption complète. Si un cultivateur possède un certain terrain et un autre tout près et s'il décide de vendre cette parcelle, comment est-ce qu'on pourrait appliquer cette exemption selon vous? Ou la proposez-vous? Je n'ai peut-être pas bien compris votre recommandation, ici.

M. Babey: Je pense que notre position serait que l'exemption de $2,000 soit permise pour l'ensemble. Et vous pensez à la division d'une ferme dans son ensemble.

M. Mazankowski: Oui. C'est ma façon de comprendre votre mémoire. Est-ce que je comprends mal? Si oui, alors voulez-vous dire que l'exemption complète devrait être accordée pour annuler les gains réalisés, lors de ventes séparées?

M. Allan: Si on se rapporte au Livre blanc, il n'est pas précisé que cette exemption de $1,000 s'appliquerait aux fermes. Nous supposons que cela s'appliquerait autant aux terres agricoles qu'aux résidences, mais on parle de résidences. Alors, les fermes ont des résidences et autour d'elles, il y a des terres. Si on accorde au fermier une exemption annuelle de $2,000 et s'il devait vendre un quart du terrain, nous n'avons pas à répartir au prorata l'exemption annuelle de $2,000. Supposons que le gouvernement fédéral permette cette exemption de $2,000, s'il y avait des gains de capital par cette vente, ceci réduirait la réserve que le fermier a établie en exemption sur les gains de capital.

M. Mazankowski: En fait, vous calculez l'exemption sur l'augmentation de valeur de ce quart de secteur de sa ferme...

M. Allan: Peut-être, mais le fermier, dans certains cas par exemple, peut avoir un terrain et épuiser toute son exemption par la vente d'un quart de ce terrain.

M. Mazankowski: Bien, j'ai une autre question qui se rapporte à votre proposition que le fermier ait le choix d'inclure les gains de capital dans son revenu quand il a avantage à le faire. Pouvez-vous nous en parler et nous dire si, en fait, ce procédé est pratique. Il

[*Text*]

would be practical. It almost would be tantamount to a situation wherein you would have to have a valuation every year. Is that not correct?

Mr. Babey: I do not think so. I think our thought in it was that because of the kind of fluctuation you could have in income, for example, primarily due to factors that are beyond the operator's control, what he could do if he had a loss in any given specific year would be to bring in X number of dollars into capital gain. This may not need to be valued at that particular time but you could average it out over a certain period and if, when you disposed of the property, there was a certain amount of capital gain and part of it was allocated in the years where the income was down, he would have a credit to his account.

I think to some extent farmers do this now with the basic herd provisions under the old system when they have a year that shows a very significant loss. This gives them the opportunity to bring in additional cattle into the herd.

Mr. Mazankowski: In other words, the value of their assets today in effect could be less than they were two years ago but still you would apply it and build up a reserve.

Mr. Babey: I think we have that situation to some extent right now. If you go back about two or three years, land values were much higher than what they are now, particularly in some areas of the province. So you do not have a capital gain at the moment. I think we are enjoying more a capital loss.

Mr. Mazankowski: The other question I have relates to the matter of the basic herd provisions. You would like to see the provision for the basic herd remain. However, you said that you would prefer a system wherein the farmer would report the market value in terms of dollars rather than in numbers.

Mr. Babey: Yes.

Mr. Mazankowski: Is this not sort of a combination of two systems?

Mr. Babey: I think in part, but what it really provides is that you retain the principle of having the provision of a basic herd system and at the same time by putting a value on it it does give the opportunity to bring the increase of that value into income at a specific time.

[*Interpretation*]

faudrait pratiquement faire une évaluation presque chaque année. N'est-ce pas?

M. Babey: Je ne crois pas, étant donné le genre de fluctuation que vous pourriez avoir un revenue dû à des facteurs hors de contrôle de la volonté. S'il subissait une perte à une année donnée il pourrait mettre un nombre X de dollars comme gain de capital. On n'a peut-être pas besoin de faire l'évaluation à ce moment-là mais on peut établir une moyenne couvrant une certaine période et si, à la vente de la propriété il y avait une certaine part du capital dont une partie couvrait les années difficiles, alors, il aurait un crédit à son compte.

Je crois que dans une certaine mesure, les cultivateurs le sont en ce moment avec le cheptel, en vertu de l'ancien système lorsqu'une année, ils subissent des pertes très importantes. Ils ont ainsi l'occasion d'augmenter leur cheptel.

M. Mazankowski: Donc, la valeur des avoirs pourrait être inférieure à ce qu'elle était il y a deux ans mais vous appliqueriez encore cette mesure et vous constitueriez une réserve.

M. Babey: Oui, je crois que c'est ce qui se fait plus ou moins maintenant. Il y a deux ou trois ans, la valeur des terres était beaucoup plus grande que maintenant, surtout dans certaines régions de la province. Donc il n'y a pas de gains de capital pour le moment. Il y a plutôt des pertes de capitaux.

M. Mazankowski: Mon autre question se rapporte aux dispositions relatives au cheptel de base. Vous souhaiteriez que cette disposition soit retenue, mais vous dites que vous préféreriez qu'il y ait un régime selon lequel l'agriculteur fait un rapport de la valeur commerciale en dollars plutôt qu'en nombre de têtes de bétail.

M. Babey: Oui.

M. Mazankowki: Ce serait une combinaison de deux régimes?

M. Babey: Oui mais, en réalité, cela vous permet de conserver la norme du troupeau de base. Et par le fait même, en augmentant la valeur, cela vous fournit l'occasion de retirer un revenu de cette nouvelle valeur à un moment donné.

[*Texte*]

Under the basic herd provisions now you have X number head of cattle. What we are suggesting is that you put a value on them on valuation day and then if there is an increase in value this would be calculated into income.

The Chairman: Mr. Mazankowski, may I draw your attention to the time problem we have. We are trying to allocate time fairly amongst everybody.

Mr. Mazankowski: If I may be permitted, I would like to ask just one more question.

There has been some suggestion that the matter of hobby farmers claiming losses from the result of their farming should be discontinued. I notice you did not express any opinion on that in your brief, but knowing that you people are concerned about the survival and the retention of the family farm unit I was wondering whether you, Mr. Babey, had any feelings on the matter of the provision that is extended to hobby farmers.

Mr. Babey: I think it is a write-off proposition for these people. I think we should have a pretty clear definition on what a farmer is and apply the one set of rules that apply to people that are engaged full time in that particular sector. I think it does offer an advantage to some of these people who are really depending on some other occupation for the major source of their income.

Mr. Mazankowski: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Whicher.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, may I raise a question here for information purposes? I am sure the tax law, Mr. Babey, provides that unless in any taxation year the major source of income comes from a farm you cannot claim yourself as a farmer, certainly not for averaging purposes.

Mr. Babey: Yes, that is right.

Mr. Kaplan: You can have a loss and still be a farmer for that year. So you might have other income that would exceed your farming income in a particular year.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is true. But it is not a case of using a farmer as a sort of an eliminator of your other income. They tried that, but tax laws certainly have caught up with that. There have been many cases on that. You cannot possibly use it as a sponge to absorb income from, say, the practice of medicine or law or anything.

[*Interprétation*]

En vertu de ces dispositions visant le cheptel de base en ce moment, vous possédez tant de têtes de bétail, et nous proposons qu'on leur attribue une valeur le jour de l'évaluation et si la valeur augmente, ce serait calculé comme revenu.

Le président: Monsieur Mazankowski, je dois malheureusement attirer votre attention sur la question de l'heure. Nous essayons de répartir le temps alloué entre toutes les personnes intéressées à poser des questions.

M. Mazankowski: J'ai seulement une autre question à poser.

On a suggéré de laisser de côté la question des «fermiers amateurs» qui subissent des pertes dans l'exploitation de leur ferme. Vous n'en parlez pas dans votre mémoire, mais sachant que la survie et la conservation de la pilule rurale vous tient à cœur, je me demandais si M. Babey pourrait apporter quelques commentaires concernant la législation relative aux «fermiers amateurs».

M. Babey: Pour ces gens, la situation est claire. Nous devrions définir le «cultivateur» et appliquer l'ensemble de règles relatives aux personnes qui s'occupent maintenant de ce secteur à plein temps. Ceci présente un avantage pour ceux qui retirent leur revenu principal d'un autre emploi.

M. Mazankowski: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Whicher.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je poser une question, monsieur le président? Monsieur Babey, je suis convaincu que la loi fiscale prévoit que si le revenu principal provient d'une autre source que la ferme, le contribuable ne peut pas se prévaloir du titre de cultivateur.

M. Babey: Oui, c'est exact.

M. Kaplan: Vous pouvez subir une perte et être encore cultivateur. Vous devriez disposer d'autres revenus, qui dépasseraient le revenu agricole.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est juste. On ne peut pas se servir de la propriété d'une ferme comme échappatoire. On a déjà essayé ce système et les lois fiscales y ont sûrement mis fin. Il y a eu plusieurs cas semblables. On ne peut pas s'en servir comme un buvard qui absorberait le revenu provenant du cabinet d'un médecin ou d'un avocat.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Lambert, I think you are now making a statement rather than seeking an answer.

Mr. Mahoney: On a point of order, Mr. Chairman, surely we should ask our consultant rather than the witness to advise us on what the current tax law is.

The Chairman: I think that would be in order, but if Mr. Babey would like to make a comment, he may do so. The question was directed by Mr. Lambert.

Mr. Babey: I said I think there were advantages for some write-offs. We were thinking specifically of when a loss was incurred this could create an opportunity, depending in what bracket a person is in under the present system, in that by deducting a loss this could put him into a lower tax bracket and, as a result of the farming loss, he would be subjected to less tax.

Mr. Whicher: Mr. Chairman, coming from Ontario the first thing I would like to do is to congratulate the farmers of Alberta in having one organization. When you come to speak to us today you are representing, within reason, all the farmers of Alberta, which I think is most important. It is something that does not happen all over Canada, as a result of which we get conflicting views from various organizations.

Mr. Chairman, as all Committee members know, it is very important to the agricultural industry what recommendations we might give to the Minister of Finance to either endorse portions of the White Paper or not to do so. I thought perhaps we might take an example. I do not have any idea how long the average farmer stays on a farm in Canada, but I thought we might start with a farmer who had a farm and a house worth $100,000. Suppose he farmed that for 30 years. Using your brief as a background, what could he sell that farm for at the end of 30 years without paying any capital gains tax? You are suggesting $2,000 on that home. In other words, using your brief, he would be able to sell it for $160,000 at the end of 30 years of farming with no tax?

Mr. Babey: I think Mr. Allan better take that question.

Mr. Allan: It would be a little more than that even...

Mr. Whicher: Yes.

Mr. Allan: ...because of the fact we also would include the $150 for home improve-

[*Interpretation*]

Le président: Vous interrogez davantage que vous n'affirmez.

M. Mahoney: Point d'ordre, monsieur le président. Je crois qu'il serait plus juste de demander des explications à notre conseiller plutôt qu'au témoin.

Le président: Je pense que ce serait de mise. Si M. Babey désire prendre la parole, il le peut. La question était posée par M. Lambert.

M. Babey: Je crois que certains amortissements ont été avantageux. De façon plus précise, nous songions à la chance que pourrait représenter une perte pour le contribuable selon la catégorie dans laquelle il se trouve dans le présent régime, en ce sens qu'en déduisant une perte il serait classé dans une catégorie inférieure et à la suite d'une perte agricole, il serait soumis à un taux d'impôt moins élevé.

M. Whicher: Étant originaire d'Ontario, une des premières choses que je veux faire, c'est de féliciter les agriculteurs de l'Alberta pour leur organisation unique. Ceux qui sont ici aujourd'hui représentent en quelque sorte la presque totalité des cultivateurs de l'Alberta. C'est une situation assez rare au Canada et il s'ensuit que les opinions diffèrent beaucoup.

Tous les membres du Comité le savent, ce qui importe maintenant ce sont les recommandations que nous soumettrons au ministre des Finances d'accepter ou de rejeter certains points du Livre blanc. Prenons un exemple; je ne sais pas pendant combien d'années le cultivateur moyen vit sur sa terre, mais prenons tout d'abord quelqu'un qui a une ferme et une maison d'une valeur de $100,000. Supposons qu'il y ait travaillé pendant 30 ans. En prenant votre mémoire comme critère de base, combien pourrait-il vendre cette ferme au bout de trente ans sans avoir à payer d'impôt sur les gains de capitaux? Vous avez suggéré $2,000 pour la maison. En d'autres mots, d'après votre mémoire, il pourrait vendre sa propriété $160,000 au bout de trente ans sans payer d'impôt?

M. Babey: Non. Je pense qu'il est préférable que M. Allan vous réponde.

M. Allan: Ce serait même un peu plus.

M. Whicher Oui.

M. Allan: Parce que nous comprendrions aussi les $150 pour les améliorations annuelles

[*Texte*]

ments. But ignoring home improvements, 30 times $2,000 would give you a $60,000 capital gains exemption.

Mr. Whicher: Suppose at the end of 10 years he wished to expand and he bought another 100 acres alongside. This is really an additional unit. Are you suggesting that there should be an additional capital gains on that 100 acres allowed, or are you saying one man, $2,000 per year.

Mr. Allan: It is on the one individual man.

Mr. Whicher: One individual man.

Mr. Allan: Right.

Mr. Whicher: All right. Then, say, his family comes along and one of the boys decides he is going to stay on the farm. So after 25 years from the time the old man started another house goes up on that farm for the son, or maybe two houses. Do you suggest another $2,000 for each house to the end of that time.

Mr. Allan: I would, yes.

Mr. Whicher: Now as you know, Mr. Chairman, many farms have houses now that are not used. The tendency unfortunately, certainly in Eastern Canada, is for these to become larger units but in many instances there are good houses on the farm. What about such a situation?

Mr. Allan: We do mention in our brief if the individual farmer were living, but he would have to live some place.

Mr. Whicher: Yes.

Mr. Allan: If he had a tent some place outside the farm he still should be allowed the $2,000 capital gain exemption annually regardless where he lives as an individual.

Mr. Whicher: Whether the house is being used or not? I am thinking of a farmer, in Ontario who has expanded dramatically which may be an exceptional case but I am sure it is something we have to face when we put recommendations, and there are actually six houses on six different farms that he includes now in one operation. Obviously he can live only in one—I think his son lives in one more. Are we not going a little bit too far when we suggest that we allow him $2,000 on every one of those houses per annum.

Mr. Allan: We are not suggesting $2,000 per house, we are suggesting $2,000 per individu-

[*Interprétation*]

apportées à la maison. En faisant fi de ces améliorations sur cette même période le montant de $2,000 donnerait une exonération d'impôt sur le gain de capital équivalent à $60,000.

M. Whicher: Maintenant, si au bout de dix ans il veut agrandir sa ferme et qu'il achète 100 acres de plus pensez-vous qu'il s'agirait là d'une autre unité? Lui imposerait-on un impôt additionnel sur ces 100 acres ou est-ce que l'exonération demeure au montant fixe de $2,000 par cultivateur et par an?

M. Allan: On se base sur l'individu.

M. Whicher: Un seul individu.

M. Allan: Voilà.

M. Whicher: Très bien. Maintenant supposons qu'il ait une famille et qu'éventuellement un des fils prenne la décision de s'établir sur la ferme de son père. Vingt-cinq ans après on y construit une, peut-être deux maisons. Estimez-vous une autre exonération de $2,000 par année par maison?

M. Allan: Oui.

M. Whicher: Il y a beaucoup de fermes où les maisons sont inhabités. Malheureusement, la tendance actuelle, surtout en ce qui concerne l'est du Canada, favorise l'agglomération des fermes; dans bien des cas, il y a de très bonnes maisons sur les terres. Que fait-on alors?

M. Allan: Nous mentionnons dans notre mémoire un cultivateur «privé» doit avoir un endroit où vivre.

M. Whicher: Oui.

M. Allan: Même s'il vivait sous la tente en dehors de sa ferme il aurait encore droit aux $2,000 d'exonération annuelle sans tenir compte de l'endroit où il habite en tant qu'individu.

M. Whicher: Qu'on se serve de la maison ou non? Il me vient à l'idée l'exemple d'un cultivateur de l'Ontario dont la ferme a pris une expansion formidable. Il s'agit peut-être d'un cas exceptionnel, mais il faut tout de même en tenir compte. Ce cultivateur a maintenant six maisons sur six fermes différentes. Il est évident qu'il ne peut en habiter qu'une seule; je crois qu'un de ses fils en habite une autre. N'est-il pas exagéré de lui accorder une exonération annuelle de $2,000 sur chacune de ses six maisons?

M. Allan: Nous ne proposons pas $2,000 la maison mais $2,000 par personne. Autrement

[*Text*]

al. In other words I do not see why we should discriminate between whether an individual is a home owner in a city, in a town, or on a farm. As the White Paper states, if you are going to give a $1,000 capital gain exemption to a home owner in a city then this very same privilege should be extended to an individual on a farm. And if he has six homes on the farm, that is beside the point; he would still be allowed the $1,000 exemption.

Mr. Whicher: As the White Paper states, yes. We presume the man who had been on a farm with an operation as large as this, $100,000, has got a going concern and he is obviously going to change machinery. What are your views on this? It has been suggested that farm machinery companies give an artificial price on the trade-in and there might be a capital gain. The farm machinery people might allow him $6,000 on a trade-in for a tractor that originally cost $5,000. I would presume that you feel there should be no capital gains on a transaction such as this.

The Chairman: Mr. Ross and Mr. Whicher, I wonder if you would permit me to ask a supplementary on the earlier question to clarify a point? We were talking about the exemptions on a personal basis. Would you consider a man and wife as a person or as two persons?

Mr. Allan: I think they should be considered a family.

The Chairman: A family. But then if there is a son, would you consider that to be two families?

Mr. Allan: We are getting into technicalities. As you know, the White Paper did not get into technicalities or details; neither did we in our presentation.

The Chairman: But I think it is important to the point you are making and to the question Mr. Whicher placed: there might be some successors on a farm.

Mr. Allan: Your question is confusing. Let us suppose there is a family, a father, a mother and a son. When does the son become part of this farm? When he is 5 years old, when he is 10, when he is 15 or when he is 20?

[*Interpretation*]

dit, je ne vois pas pourquoi nous ferions une distinction entre un individu dont la maison est située en ville et un autre qui demeure à la campagne. Le Livre blanc dit que si nous accordons une exonération de $1,000 à quelqu'un dont la maison est située en ville ce privilège devrait s'appliquer à un individu vivant sur ses terres, et s'il possède six maisons dans la ferme; c'est tout à fait à côté de la question; il aurait quand même droit à une exemption de $1,000.

M. Whicher: D'après ce que dit le Livre blanc, c'est exact. Nous supposons qu'un cultivateur dont les frais d'exploitation s'élèvent à $100,000, se préoccupe de questions de développement et qu'il en viendra à changer son équipement. Qu'en pensez-vous? Certains ont prétendu que les compagnies de machines agricoles rachetaient l'équipement de seconde main à des prix fictifs et que cela constituait en quelque sorte un gain de capital. Par exemple, un vendeur d'équipement agricole pouvait racheter, aux prix de $6,000, lors d'un échange, un tracteur que le cultivateur avait payé $5,000. Je suppose qu'à votre avis, on ne peut parler de gain de capital à propos d'une transaction de ce genre.

Le président: Monsieur Ross et monsieur Whicher, avec votre permission je reviendrai sur un détail de la question qui vient d'être posée. Il était question d'exemption personnelle. A votre avis, faut-il considérer un mari et sa femme comme deux entités distinctes ou comme une seule et même personne?

M. Allan: Je crois qu'on devrait considérer qu'il forme une famille.

Le président: Une famille, oui. Mais s'ils ont un enfant, doit-on considérer alors qu'il s'agit de deux familles?

M. Allan: Nous abordons là un problème technique. Comme vous le savez, le Livre blanc n'aborde pas les questions techniques ou de détail de même que nous n'en n'avons pas parlé dans notre mémoire.

Le président: Mais la chose est importante dans le cadre de votre argumentation et elle se réfère directement à la question de M. Whicher; en effet, peut-être qu'il y aura des héritiers dans une ferme.

M. Allan: Votre question est ambiguë. Prenons l'exemple d'une famille: le père, la mère et le fils. Il faut savoir à quel moment le fils devient-il une composante de la ferme? A cinq ans, ou à dix ans? Ou encore à quinze ans ou lorsqu'il atteint vingt ans?

[*Texte*]

Mr. Whicher: When he is a taxpayer.

Mr. Babey: I think we should be clear on this point; the White Paper suggests there should be a $1,000 exemption for home owners in the urban sense and we are saying it should be increased to $2,000 where it applies to agriculture. We would interpret that it applies to a family unit. But if the son goes into a house of his own he is obviously going to be setting up a unit of his own and should be treated just as any other citizen.

The Chairman: Thank you. Back to the question Mr. Whicher put to you on farm machinery and capital gains on turn-ins.

Mr. Babey: Yes. I think the question is really one that illustrates the kind of artificial pricing that we have had in terms of farm machinery. The amount offered for your trade is insignificant today. The important thing is the difference you have to pay. If the capital gains were applied pricing of farm machinery may come back to some reality; and I mean this in a lot of senses.

Mr. Whicher: Then it would not really be a serious matter; pricing and competition would look after this.

Mr. Babey: The equipment and the price placed on it should represent a fair value. For example, I find it very difficult to understand that after using my combine since 1953 somebody can come along today and offer me more money for it. I do not see how that machine could have appreciated.

Mr. Whicher: Even if they did and without a capital gains tax, you would really be taxed on that, would you not? That would go into your financial statement as profit and loss for the year. Would you be taxed on that as income?

Mr. Allan: No, perhaps I could clarify on this. At the present time, using the straight-line method of depreciation, a farmer may make capital gains or recaptured depreciation which does not appear as income; as such he does not bring it into income and pay taxes on it. The White Paper suggests that this provision be done away with and that farmers now use the diminishing balance method of depreciation for farm machinery; thereby

[*Interprétation*]

M. Whicher: Lorsqu'il devient un contribuable.

M. Babey: Je crois qu'il faut clarifier cette question. Le Livre blanc suggère une exemption de $1,000 pour les propriétaires de maisons comme cela se fait dans les villes et nous disons qu'il faut porter cette exemption à $2,000 dans les milieux ruraux. Nous considérons la question sous l'angle de l'unité familiale. Mais si le fils décide d'avoir sa propre maison il est évident qu'il constitue par le fait même une nouvelle unité familiale et qu'on doit le considérer comme un contribuable au même titre que n'importe quel autre citoyen.

Le président: Merci. Revenons à la question de M. Whicher concernant l'équipement agricole et les gains de capitaux que l'on peut réaliser sur les reprises.

M. Babey: Oui, le prix de ces reprises est souvent dérisoire. La seule chose qui compte, c'est la différence qu'il faut payer. Si on imposait les gains de capitaux le prix de l'équipement agricole reviendrait à un niveau raisonnable et ceci à bien des points de vue.

M. Whicher: Alors on pourrait penser que le problème n'est pas grave; les ventes et la concurrence se chargeraient de le régler.

M. Babey: L'équipement lui-même et le prix affiché devraient représenter une valeur raisonnable. Par exemple, j'ai beaucoup de difficultés à comprendre qu'après avoir utilisé une moissonneuse-batteuse depuis 1953, quelqu'un puisse m'offrir un prix supérieur à celui que je l'avais payée. Je ne crois pas comment la valeur de cette machine aurait pu augmenter.

M. Whicher: Même si c'était pratique courante et que les gains de capitaux n'étaient pas imposés, il vous faudrait payer l'impôt sur cette valeur, n'est-ce pas? Cette transaction apparaîtrait dans vos états financiers à titre de profit de l'année. Ne seriez-vous pas imposé sur ce revenu?

M. Allan: Non. Peut-être pourrais-je apporter des précisions à ce sujet. A l'heure actuelle, si l'on utilise la méthode courante pour le calcul de la dépréciation, un cultivateur peut réaliser des gains de capitaux ou échapper à la dépréciation, ce qui n'apparaît pas à titre de revenu. En tant que tel, cela ne constitue pas un revenu imposable. Le Livre blanc propose de ne pas tenir compte de cette disposition et propose aux cultivateurs d'utiliser do-

[*Text*]

capital gains or recapped depreciation would be brought into income.

It would not make any difference what the dealer would ask for the new machine he was selling, whether it was $20,000 or $10,000. It is only the difference the farmer would actually pay that would actually be added to his capital assets. So as such we never even discussed it in our brief.

Mr. Whicher: I know you did not. As I understand it then, the White Paper is asking that so far as depreciation is concerned farmers be treated as other people in business. Is this true?

Mr. Allan: Yes.

Mr. Whicher: Of course, the farmers would like to leave it as it is, I suppose.

Mr. Allan: We never objected because we did not think we could build a case for an objection.

Mr. Whicher: The Farmers' Union objected to it yesterday. Now what about this basic herd? Some of our city friends suggest that farmers have an undue tax advantage with the concept of a basic herd. Could you explain to us why you feel this should be carried on and it is a legitimate tax allowance for those who are engaged in the most important industry of supplying good beef or good hogs for the eating public of Canada?

Mr. Allan: The basic herd provision does not provide any tax concession to farmers. All the basic herd provision does at the present time is allow the farmer to average his income over a greater number of years.

Mr. Whicher: A very long period of years.

Mr. Allan: Yes, a very long period of years.

Mr. Whicher: And it does give him an advantage in that he has a tax which he does not have to pay this year. It is put off for 10 or 20 years, is it not?

Mr. Allan: No, it does not. In fact it does the opposite. By having a basic herd means

[*Interpretation*]

rénavant la méthode composée de calcul de la dépréciation en ce qui concerne l'équipement agricole. Ainsi les gains de capitaux ou la fausse dépréciation seraient convertis en revenu.

Qu'un vendeur demande $20,000 ou $10,000 pour une nouvelle machine agricole, cela importe peu. Ce qui importe, c'est la différence que le cultivateur devra payer et qui accroîtra la valeur de ses biens. Nous n'avons jamais abordé cette question en tant que telle dans notre mémoire.

M. Whicher: Je sais que vous ne l'avez pas fait. Mais dans la mesure où je comprends la chose, le Livre blanc demande, en autant qu'il s'agit de dépréciation, que les cultivateurs soient traités au même titre que n'importe quel autre homme d'affaires. Ne croyez-vous pas?

M. Allan: Oui.

M. Whicher: Bien sûr, je crois que les cultivateurs préféreraient laisser les choses comme elles le sont.

M. Allan: Nous ne nous sommes jamais opposés à la chose parce que nous ne croyons pas nécessaire de tout remettre en cause pour une simple objection.

M. Whicher: Le Syndicat des cultivateurs s'est pourtant opposé hier. Que penser de la question des troupeaux? De nombreux citadins pensent que les cultivateurs jouissent de trop grands avantages fiscaux à cause du concept même du troupeau de base. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, à votre avis, on doit maintenir ce concept et qu'il est juste d'accorder une exemption d'impôts à ceux qui s'occupent de mettre en vente d'excellentes viandes de bœuf ou de porc pour répondre à la demande du marché canadien?

M. Allan: Les mesures tirées de la notion de troupeau de base ne consistent pas en exemptions d'impôt aux éleveurs. Ces mesures permettent tout simplement aux cultivateurs d'être imposés sur la moyenne de leur revenu au cours d'un certain nombre d'années.

M. Whicher: Un grand nombre d'années?

M. Allan: Oui, une très longue période.

M. Whicher: Ce système est avantageux pour lui puisqu'il n'a pas d'impôts à payer chaque année. Il peut en effet reporter ses revenus sur des périodes allant de dix à vingt ans, n'est-ce pas?

M. Allan: Non, ce n'est pas le cas. En somme il s'agit même du contraire. Avoir un

[*Texte*]

that these animals are brought into income so for the farmer that is taxable at all times. By bringing an additional animal into the basic herd, he would have to report more income and as such pay taxes sooner than he would have to if he did not have a basic herd. The only reason we are asking for the basic herd provision is that we think farmers would like to average their income over a long number of years rather than to have to pay a lot of income tax in one large sum when they dispose of the herd on retirement.

Mr. Whicher: Is this what the farmers of Alberta believe?

Mr. Babey: We feel the nature of the beast—the agricultural industry—is such that there are so many factors beyond the control of the individual that even if you can survive such things as the weather and climate, there is also the marketing area, for example, that can have a serious effect on the amount of income you can generate and has no relationship to the productivity in any given year. The basic herd provision provides you with an opportunity to sort of iron out those severe fluctuations beyond your control. To the city friends who are to enamoured with the agricultural industry, I suggest it is rather interesting that in spite of all the advantages so many people are leaving the industry rather than going back into it.

Mr. Whicher: That is right. I am very glad to hear you say that.

The Chairman: Mr. Whicher, even after allowing for the time I took up with one intervention, I have to draw to your attention that your time has expired. Mr. Yewchuk.

Mr. Yewchuk: Thank you, Mr. Chairman. I would like to congratulate you for the fine brief you have presented. I want to ask a few simple questions about some of the things you mentioned. One of them pertains to personal exemptions: you are recommending these be increased above $1,400 and $2,800. Have you any thoughts on where you would like to see the level set?

Mr. Babey: I think we have some thinking on it and the reason for our thinking is simply this. If you take a look at one of the reports of the Economic Council in setting an income for drawing the poverty distinction and using the 1961 statistics, they came up

[*Interprétation*]

troupeau de base, cela signifie que ces animaux sont comptabilisés au revenu de sorte que tous les éleveurs peuvent être imposés là-dessus. Le fait d'ajouter une bête au troupeau constitue un revenu supplémentaire qu'il devra déclarer et ainsi payer une part d'impôt supplémentaire plutôt même que s'il n'avait pas eu de troupeau de base. La seule raison qui nous pousse à demander des mesures concernant le troupeau de base, c'est qu'à notre avis des éleveurs souhaiteraient pouvoir rapporter leur revenu sur un certain nombre d'années plutôt que de payer beaucoup d'impôt lorsqu'il touche l'argent de la vente de leurs troupeaux, au moment où le cultivateur prend sa retraite.

M. Whicher: Est-ce là le point de vue des fermiers de l'Alberta?

M. Babey: Nous croyons que la nature de l'industrie agricole est telle que de nombreux facteurs échappent au contrôle de l'individu et que si la température et le climat vous ont épargnés, les conditions du marché peuvent influencer profondément votre revenu sans que votre production n'entre en ligne de compte. Les mesures concernant le bétail de base permettent d'atténuer les effets des fluctuations de toutes sortes qui échappent au contrôle du cultivateur. Aux gens des villes qui se préoccupent beaucoup de l'industrie agricole, je leur ferai remarquer qu'en dépit de tous les avantages qu'ils prêtent aux cultivateurs ces gens ont plutôt tendance à quitter ce secteur de l'industrie plutôt qu'à s'y intéresser.

M. Whicher: C'est exact. Je suis très content de vous l'entendre dire.

Le président: Monsieur Whicher, même en tenant compte du temps que j'ai pris pour intervenir dans la discussion, je dois vous faire remarquer que votre temps de parole est expiré. Monsieur Yewchuk.

M. Yewchuk: Merci, monsieur le président. Je voudrais féliciter les témoins pour l'excellent mémoire qu'ils nous ont présenté. Permettez-moi de vous poser quelques questions à propos de certaines choses que vous avez mentionnées. L'une d'elle a trait aux exemptions personnelles: vous recommandez justement qu'elles se situent entre $1,400 et $2,800. Où, à votre avis, devrait-on fixer les différents niveaux?

M. Babey: Nous avons réfléchi à la question et voici pourquoi. Si vous examinez l'un des rapports du Conseil économique dans lequel il établit un seuil de pauvreté, en utilisant des statistiques valables pour 1961, vous remarquerez qu'il cite le chiffre de $1,500. Si on

[*Text*]

with a figure of $1,500. If you add almost 5 per cent for inflation since then, it would seem to me that a minimum of $2,000 per individual would be a much more realistic figure in today's climate than the low one as proposed.

Mr. Yewchuk: Are you proposing to try to tie it to what is defined as the poverty line by the Economic Council of Canada?

Mr. Babey: We did not suggest a specific figure although we feel the minimum exemption proposed is out of line. One of the figures we felt would be a very conservative and safe one to rely on would be such that at least these people who are below the poverty line should be exempted.

Mr. Yewchuk: In the setting of this thing would you offer a scale where in view inflation and so on the poverty line changes in the amount of dollars and that sort of thing?

Mr. Babey: I believe exemptions should be reviewed much more often and upgraded to face the realities of the time.

Mr. Yewchuk: Just to change to another subject for a minute, item 6 of your brief, at page 7, is critical of what appears to be a greater increase for the low income group than the upper income group. The White Paper suggests this relatively smaller increase or even a reduction in the taxes for the upper income group would be conterbalanced by the capital gains tax which is being suggested. From what income groups should the capital gains tax be derived and in what amounts? It is suggested here that you do not think the proposed capital gains tax will make up the difference for the upper income group. Do you want to elaborate on that a bit?

Mr. Babey: We disagree with the principle. In examining the rate schedule and particularly when you look at the maximum rate levelling off at 50 per cent, it seems the tax paper does not go far enough; the people in the significantly higher income bracket are getting a much bigger break than the person at the lower end of the scale. To us, this appears to be a Robin Hood approach in reverse: you provide the advantages for those who least need them. We feel very strongly that you are not going to get tax revenues from people who do not have income.

[*Interpretation*]

ajoute 5 p. 100 par année à cette somme à cause de l'inflation, il me semble qu'un minimum de $2,000 par personne serait bien plus réaliste aujourd'hui que le chiffre trop bas qu'on a proposé.

M. Yewchuk: Nous suggérez-vous d'établir le total des exemptions personnelles à ce qui correspond au seuil de la pauvreté, tel que défini par le Conseil économique du Canada?

M. Babey: Nous n'avons pas proposé de chiffres précis même si nous croyons que le minimum des exemptions proposé est trop faible. Nous préférerions que l'on retienne un chiffre raisonnable qui permettrait à tous ceux qui sont au-dessous du seuil de pauvreté d'être exemptés d'impôt.

M. Yewchuk: En nous proposant une chose pareille, pourriez-vous nous offrir une échelle qui tiendrait compte de l'inflation et qui comprendrait une définition, en terme de dollars, du seuil de la pauvreté et autre chose de ce genre?

M. Babey: Je crois qu'il faudrait reviser plus souvent le barème des exemptions et qu'il faudrait en relever le niveau pour faire face aux réalités de l'époque.

M. Yewchuk: Changeons de sujet pour un instant. Dans le sixième article de votre mémoire, à la page 7, vous ne semblez pas d'accord avec ce qui permettra aux groupes défavorisés d'augmenter beaucoup plus leur revenu par rapport aux groupes favorisés. Le Livre blanc croit que cette augmentation relativement mince sera compensée par les gains de capital. A quelle catégorie de salaire cet impôt touchera-t-il et jusqu'à quel point? Je crois que vous ne pensez pas que cet impôt sur les gains de capital changera la façon de voir les choses des groupes à revenus élevés. Pourriez-vous nous en parler un peu?

M. Babey: Nous ne sommes pas d'accord avec le principe. En examinant l'échelle des taux d'imposition, surtout si l'on s'arrête au taux maximum de 50 p. 100, il nous semble que le Livre blanc ne va pas assez loin; ceux qui sont au haut de l'échelle des revenus s'en tirent beaucoup mieux que les personnes qui sont au bas de l'échelle. Cela nous semble une mauvaise approche du problème: vous accordez tous les avantages à ceux qui en ont le moins besoin. Nous croyons fermement que vous ne réussirez pas à tirer de revenus fiscaux de ceux qui n'ont pas d'argent.

[*Texte*]

Mr. Yewchuk: There have been some suggestions that large portions of the capital gains tax derived may not necessarily come from high income people but from middle income or even lower income people. Would you agree with that in your review of the situation?

Mr. Babey: I feel all farmers will have capital gains hopefully. If we do not then it will mean that we will live poor and die poor; and under these conditions one would even question whether it is advisable to carry on. But in terms of capital gains if the proposal is applied favourably I feel it should generate sufficient revenue that we might be able to get relaxation in some other areas.

• 1130

Mr. Yewchuk: Are you basically in favour of capital gain at all?

Mr. Babey: Yes, I think we favour them providing the implications for agriculture are taken into account.

Mr. Yewchuk: Just to move farther down a bit, talking about recaptured depreciation averaging up to about 3 per cent or so, how did you arrive at this figure? That is on the same page but a little farther down.

Mr. Allan: I cannot tell you now how I arrived at it but a lot of statistics and mathematics went into the derivation of the 3 per cent figure.

Mr. Yewchuk: If a farmer were efficient enough to look after his machinery one would think the figure might be a little higher than that; that is why I was wondering about it.

Mr. Allan: I think I was surprised myself when I came up with the figure of 3 per cent; I thought it would be higher. Part of the data I was using compared new prices of farm machinery with the retail outlet here in Edmonton. I inquired what the dealer would pay now on various trade-ins and what the trade-ins were actually worth when purchased; then I calculated the recaptured depreciation and pro-rated it over a number of years. It came to about 3 per cent a year.

Mr. Yewchuk: About a year ago some new estate taxes were brought into effect which I think will affect agricultural industries to some degree. This White Paper will affect it to a further degree still. I did not notice too much in your brief to tie these two things

[*Interprétation*]

M. Yewchuk: On nous a dit qu'une bonne partie des impôts sur les gains de capital ne nous viendraient pas des gens à revenu très élevé mais plutôt de la classe moyenne et même des personnes à faible revenu. Seriez-vous d'accord avec cette affirmation?

M. Babey: Heureusement, je pense que tous les fermiers pourront toucher des gains de capital. Si ce n'est pas le cas, cela signifiera que nous vivrons et mourrons pauvres. Dans ces conditions, on peut se demander si cela vaut la peine de continuer. Mais, à propos des gains de capital, si on applique bien les recommandations, je pense qu'ils seront une source de revenus assez importante pour que d'autres secteurs s'en portent mieux.

M. Yewchuk: Est-ce que vous êtes en faveur, en général, de l'impôt sur les gains de capitaux.

M. Babey: Oui, nous sommes d'accord à condition que l'on tienne compte des répercussions que cela peut avoir sur l'agriculture.

M. Yewchuk: La dépréciation pourrait être de l'ordre de 3 p. 100. Comment arrivez-vous à ce chiffre? C'est à la même page, un peu plus loin.

M. Allan: Je ne peux pas vous dire comment nous en sommes arrivés à ce chiffre mais je peux dire que c'est basé sur des statistiques, sur des mathématiques. Il s'agit d'une dérivation statistique et mathématique.

M. Yewchuk: Si un agriculteur a examiné ces chiffres, tient compte de sa machinerie, le chiffre pourrait sans doute être un peu plus élevé?

M. Allan: J'ai été surpris ce matin moi-même lorsque je suis arrivé à 3 p. 100, je pensais que ce serait plus élevé. En fait je comparais les nouveaux prix des instruments aratoires avec ceux qui sont vendus en gros ici à Edmonton; j'ai essayé de calculer également quels seraient les taux de reprise par rapport au prix d'achat et j'ai calculé la dépréciation qui pourrait être récupérée et j'ai fait un prorata sur la base d'un certain nombre d'années—cela représente environ 3 p. 100 par an.

M. Yewchuk: Il y a environ un an, l'impôt sur les droits transmis par succession a été introduit et à mon avis a affecté les agriculteurs. Le Livre blanc les affectera encore davantage. Je n'ai pas remarqué, dans votre mémoire de corrélation établie entre les deux:

[*Text*]

together: the proposals in the White Paper added to the proposals of the new estate tax. Do you have any comments to make on that?

Mr. Babey: I think one of the advantages of living in the proper province is that you get a fairly significant refund on the estate taxes.

Mr. Yewchuk: Is that all you want to say on that?

Mr. Allan: We analysed the changes in the estate tax and gift tax provisions when they were made in 1968, and with what the President, Mr. Babey, has just said that the Province of Alberta refunds 75 per cent of the estate tax that is levied against the property, we found it was something we could live with.

Mr. Yewchuk: Just one more question that pertains to the small businessman's tax. Am I right in assuming that you favour the changes as proposed in the small businessman's tax basically, or removing this 21 per cent rate which is now set under...

Mr. Allan: Of course we are not in favour of increasing the tax rate from 21 per cent to 50 per cent for the small businessman. If you look at the rate structure proposed by the White Paper, the individual who made $1 would be taxed at 21 per cent so in a sense you cannot say that a corporation that makes $35,000 should also be taxed 21 per cent. We did not go into this but perhaps there should be some happy medium between 21 per cent and 50 per cent that we would agree to.

Mr. Babey: Some of the recommendations we were considering to help small businesses were included in the Carter Report: recommendations on income losses, capital cost allowances and the broader definition of the expenses.

Mr. Yewchuk: Have you done a projection or a calculation of what the ultimate effect of your proposals would be as compared to the old 21 per cent structure?

Mr. Babey: I do not think we have. The only calculation we did was the effect on farmers in the province in terms of relating the tax rate we have now to what it might be under the White Paper.

Mr. Yewchuk: What percentage of farmers are incorporated at the present time?

[*Interpretation*]

les propositions du Livre blanc dans la mesure où il se rapporte au nouvel impôt sur les droits transmis par succession. Vous avez quelque chose à dire à ce sujet?

M. Babey: L'un des avantages de certaines provinces est le remboursement substantiel de la taxe des biens transmis par succession.

M. Yewchuk: Ceci est tout ce que vous désirez dire là-dessus?

M. Allan: Nous avons analysé les modifications de la Loi de l'impôt sur les dons et sur les biens transmis par succession, en 1968, et comme la province de l'Alberta rembourse 75 p. 100 de l'impôt sur les droits transmis par succession perçus sur les biens, tel que l'a indiqué M. Barbey, nous avons constaté que nous pouvions supporter ce genre de taxation.

M. Yewchuk: Une question de plus. Il s'agit de l'impôt sur les petites entreprises. Est-il exact que vous êtes en faveur des changements proposés pour les impôts sur les petites entreprises où est-ce que vous voulez que l'on supprime l'impôt de 21 p. 100?

M. Allan: Bien entendu, nous ne sommes pas en faveur de l'augmentation des taux d'impôt de 21 à 50 p. 100 pour les petites entreprises mais lorsqu'on étudie la structure de taux prévus par le Livre blanc, l'individu qui a gagné $1 serait imposé à 21 p. 100. Dans un sens, on ne peut pas dire que ceux qui gagnent $35,000 devraient également être taxés à 21 p. 100. Nous n'avons pas examiné cela. Il devrait peut-être y avoir une moyenne entre 21 p. 100 et 50 p. 100, une moyenne que nous pourrions accepter.

M. Babey: Certaines des recommandations pour les petites entreprises figurent, je crois, dans le Rapport Carter au sujet du manque à gagner des coûts et capitaux qui définiraient mieux ainsi les dépenses.

M. Yewchuk: Est-ce que vous avez fait une projection, un calcul de l'effet de votre proposition par rapport à l'ancien taux de 21 p. 100?

M. Babey: Non, je ne crois pas. Le seul calcul que nous avons fait se rapportait à l'effet pour les agriculteurs dans les provinces en tenant compte du taux fiscal actuel et ce qu'il pourrait devenir en application du Livre blanc.

M. Yewchuk: Quel pourcentage de fermiers est constitué en corporation actuellement?

[*Texte*]

Mr. Babey: Incorporated? Oh, very low, I think. I am not sure I have the percentage figure but it would be a very small number.

Mr. Yewchuk: This small businessman's tax proposal would not really affect farmers too much.

Mr. Babey: Yes.

The Chairman: As we were talking about the characteristics of the basic herd as a growing resource, I could not help but notice the addition of Mr. Jack Bigg, the member of Parliament for Pembina, we have a hard-working, over-taxed, conservative, basic herd here with us this morning. I recognize Mr. Leblanc.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, we will accept that so long as you do not think it is a lot of bull.

Mr. Allan: If I understand the question correctly, you are wondering whether the $1,000 exemption provided in paragraph 3.19 of the White Paper applies only to the house and perhaps one acre of land, or to the house and all the land the farmer owns. We hope it applies to the house and all the land the farmer owns.

M. Leblanc (Laurier): Les témoins qui sont devant nous, monsieur le président, semblent exprimer dès le début de leur mémoire qu'ils acceptent les propositions de réforme fiscale avec, évidemment, certaines réserves; de plus ils reconnaissent qu'une réforme fiscale s'imposait et croient que le Livre blanc, dans son ensemble, améliorera grandement le sort des Canadiens touchés par le fardeau fiscal. Les principaux points développés dans le mémoire traitent des gains de capital sur lesquels les témoins sont d'accord sauf pour certaines modalités, comme le troupeau de base, les exemptions personnelles, l'unité familiale, le taux d'imposition du revenu des individus, des petites entreprises et le régime d'épargne-retraite.

Monsieur le président, j'aimerais parler de la définition de résidence principale, surtout pour un fermier. Les fermiers entendent-ils définir la «maison de ferme» dont parle l'article 3.19 du Livre blanc comme comprenant, par exemple une ferme de 1,000 arpents avec une seule maison ou si la maison de ferme pourrait comprendre une certaine partie du terrain seulement et que le terrain adjacent à cette maison-là ne pourrait être considéré, lui, comme ne faisant pas partie de la résidence principale?

[*Interprétation*]

M. Babey: En corporation? Oh! un très bas pourcentage, je crois. Je ne le sais pas exactement mais en tout cas c'est très bas d'après moi.

M. Yewchuk: Cela n'affectera pas trop les agriculteurs donc?

M. Babey: Oui.

Le président: Pendant que nous parlions des caractéristiques du cheptel de base en tant que ressource en voie de développement j'ai remarqué M. Jack Bigg, le député pour Pembina; nous avons ici ce matin un cheptel de base conservateur travaillant et surimposé... Je reconnais M. Leblanc.

M. McCleave: Monsieur le président, nous acceptons ceci en autant que vous ne considériez pas nos propos comme du bavardage inutile.

M. Allan: Si j'ai bien compris la question, vous vous demandiez si l'exemption de $1,000 prévue en 3.19 du Livre blanc ne s'applique qu'à la maison et peut-être à un arpent de terrain, ou si cela s'applique à la maison et à tous les terrains de l'agriculteur. Nous aimerions que cela s'applique non seulement à la maison mais à tout le terrain de celui-ci.

Mr. Leblanc (Laurier): The witnesses here today, Mr. Chairman, seem to express from the outset, in their brief, that they agree with the proposals of tax reform except some reservations and they accept that tax reform was really timely, at present. They also believe that the White Paper generally speaking will improve the lot of the Canadians who have to pay taxes. The main points developed in their brief concern capital gain upon which the witnesses agree except for details such as the basic herd, personal exemption, family unit, tax structure tax on small corporations, and on the retirement plans. The first point I want to deal with Mr. Chairman is concerned with the definition of a main residence, particularly as far as farmers are concerned. Do the Federation of Agriculture understand the term "farmhouse" as mentioned in section 3.19 of the White Paper as a land of one acre with one house only, or do they feel that the residence is just part of the land and that the rest of the land could be considered as not part of the main residence?

[*Text*]

Mr. Babey: Yes, I would think it applies to the house. But when you say houses, providing of course you do not have a father and son situation where the son is operating a unit of his own.

M. Leblanc (Laurier): Et ce, quelle que soit la grandeur ou l'importance de la ferme? Selon vous, la proposition 3.19 devrait s'appliquer à la totalité du terrain y compris, évidemment, la ou les maisons qui pourraient exister sur le terrain?

Mr. Allan: No, I think not. I think it should apply to two owners also because in farming today you may have say three married sons operating the farm in the form of a three-way partnership. This would be a large unit and I do not see why the capital gain exemption should not apply to the three families living perhaps in one large farm unit.

M. Leblanc (Laurier): Alors, votre proposition s'appliquerait lorsqu'il y a un seul et unique propriétaire non pas comme vous venez de le mentionner, deux propriétaires?

Mr. Babey: I am not sure I get your point. Are you talking about an individual owning land and a series of houses in the city and having his family live there?

M. Leblanc (Laurier): Comment pourriez-vous comparer la résidence principale d'une personne qui demeure en ville et qui possède un terrain de 100 x 100 et celle d'un cultivateur? Votre définition serait beaucoup plus large pour le fermier que pour la personne qui a une propriété en ville.

Mr. Babey: The agricultural sector is a little difficult to compare with your situation because in my interpretation, if I understand you correctly, you should be eligible to get your exemption on one home, the one you reside in. The others, in my interpretation would be capital gain and if we have the tax you should be subjected to it.

The difference in what we are suggesting is that you have to remember that if this person is operating his own individual home, he is probably deriving his source of income from the agricultural industry, and as such he has got to have a lot of other investments, more so than just a home to live in. He has not got the security of his job and has to generate his income through other investments. I think there is a distinction here in trying to cover the point you raise because it would be a fairer comparison in your case if you as a father had a home in the city and used this as

[*Interpretation*]

M. Babey: Je le pense. Je pense que ça s'applique à la maison, lorsque vous parlez de maisons au pluriel, à condition de ne pas avoir une famille où il y a un père et son fils, le fils exploitant une unité qui lui est propre.

Mr. Leblanc (Laurier): Whatever the importance of the farm? According to you, the proposal in 3.19 should apply to the whole land including the house or houses which might be built on this land?

M. Allan: Non, je ne crois pas. Je pense que cela doit s'appliquer également à deux propriétaires car, dans l'agriculture aujourd'hui, on peut par exemple avoir trois fils mariés qui exploitent la ferme sous forme d'association à trois associés. Ceci constituerait une grande unité et je ne vois pas pourquoi l'exemption des gains de capitaux ne s'appliquerait pas aux trois familles vivant probablement sous forme de grande unité familiale.

Mr. Leblanc (Laurier): Your proposal would then apply only when there is one owner and not as you stated, when there are two owners.

M. Babey: Je ne sais pas si je comprends bien ce que vous voulez dire. Vous parlez d'un individu qui a un terrain et une série de maisons en ville où la famille habite?

Mr. Leblanc (Laurier): How could you compare the definition of the main residence for a person living in a city who might have a land of 100 x 100 and that of a farmer? What I mean is your definition would have much more scope for the farmer than for somebody owning land in a city.

M. Babey: Il est un peu difficile de comparer le secteur agricole à la situation que vous mentionnez car, si je comprends bien, vous devriez pouvoir obtenir votre exemption sur la résidence que vous habitez. Les autres, d'après moi, seraient des gains de capitaux et si nous avons un impôt, vous devriez y être soumis vous aussi.

La différence est celle-ci dans notre proposition. Il faut vous souvenir que si cet individu exploite sa propre maison il retire probablement sa source de revenus de l'agriculture, et comme tel doit avoir d'autres investissements. Il lui faut plus qu'une maison dans laquelle il vit. Il n'a pas de sécurité d'emploi, il doit obtenir ses propres revenus grâce à des investissements qui sont indispensables. Je crois qu'il y a une distinction ici, et la comparaison dans le cas que vous proposez serait plus juste. Si vous, en tant que père, aviez une maison à la ville et si vous vous en

[*Texte*]

your residence and you had another home which your son used; I think this would be comparing the kind of a situation that is favourable to the farm situation which we are trying to outline.

I think we draw the distinction there between the difference in agriculture. We are using the same principle as that suggested in the White Paper. The only thing we are recommending is that we increase it because of the nature of the industry and the need for additional investment.

The final point I want to make is that the White Paper was not altogether specific in this area either. So we had some difficulty as well.

M. Leblanc (Laurier): Non. Je demeure à la ville; supposons que je possède une maison sur un terrain qui serait, par pur hasard d'une grandeur extraordinaire. Si je vends cette maison et ce terrain, qui sont ma résidence principale, je pourrais profiter de la même exemption que vous demandez pour les fermiers. Mais si le terrain où se trouve ma maison est beaucoup plus petit, si j'ai un terrain de 100 x 100 et que je le vende, je devrai payer de l'impôt sur les gains de capital tandis que vous les fermiers, en seriez exemptés?

Mr. Allan: It is hard to say what would actually happen in the future but let us put it this way: today, half the farmers in Alberta have a capital investment of less than $50,000 and if a farm doubled in value, it would be worth $100,000 so the $2,000 per year would look after 25 years. It is difficult to answer your question. Let us say it would look after the majority of farmers.

M. Leblanc (Laurier): Si, comme vous le souhaitez, l'exemption suggérée de $1000 devrait être portée à $2000, croyez-vous que 99 ou 95 p. 100 des fermes seraient, par le fait même, exemptées de l'impôt sur les gains de capital?

Mr. Allan: They have decreased in value at present.

M. Leblanc (Laurier): Est-ce qu'à l'heure actuelle en Alberta le prix de vente des fermes a-t-il tendance à augmenter ou à diminuer?

Mr. Babey: Could you just restate that question again?

Mr. Leblanc (Laurier): If the value of your farm has decreased, I do not see your proposi-

[*Interprétation*]

serviez comme résidence et que vous ayez une autre maison utilisée par votre fils; voilà le genre de situation favorable aux agriculteurs, à la situation dont nous voulons parler maintenant.

Je pense que nous tirons là une distinction entre les différences dans l'agriculture. Nous nous servons du principe suggéré dans le Livre blanc. La seule chose que nous recommandons est celle-ci: que l'on augmente cela en raison de la nature de notre activité et la nécessité de disposer de l'investissement supplémentaire.

Dernier point, le Livre blanc n'était pas très précis dans ce domaine non plus. Donc, nous avons eu certaines difficultés à le comprendre.

Mr. Leblanc (Laurier): No. Let us say, I live in town and I have at present a house on a very extended lot. If I sell this house and this lot which make up my main residence I might have the same exemption that you are requiring for farmers. However, if my lot is much smaller—if I have a land of 100 x 100 which I sell, I would have to pay capital gains tax from which farmers are exempt.

M. Allan: Il est difficile de savoir ce qui se passera à l'avenir. Mais disons qu'à l'heure actuelle, la moitié des agriculteurs de l'Alberta ont un investissement inférieur à $50,000. Aujourd'hui, si la valeur des fermes doublait, si une ferme de $50,000 doublait, elle vaudrait donc $100,000. Ainsi l'exemption de $2,000 permettrait de couvrir une période de 25 ans. Il est difficile de répondre à votre question. Disons que cela couvrirait la majorité des agriculteurs.

Mr. Leblanc (Laurier): If, as you wish, the exemption suggested of $1,000 should become $2,000 do you believe that 99 or 95 per cent of farms would be automatically exempted from capital gains tax?

M. Allan: Il a diminué à l'heure actuelle.

Mr. Leblanc (Laurier): I would like to know whether the value of farms in Alberta tends to increase or decrease at present?

M. Babey: Pourriez-vous répéter votre question?

M. Leblanc (Laurier): Si la valeur de votre ferme a diminué, je ne vois pas votre proposi-

[*Text*]

tion of raising $1,000 to $2,000 because then, at this time anyway, there would not be any tax on capital gains. There would not be any capital gain, it would be a loss.

Mr. Babey: This is true and we are concerned about this point; it depends on when valuation day comes, what the conditions are in agriculture and what is used as the basis for valuation. For example, if you used today's market value for valuation day on land bought by a farmer three years ago, you would treat him very unfairly because you would have it valued at a very low figure, lower than what he might have paid for the land. I think we made that point in our submission.

There should be an option of either using market value or what he paid for it depending on the condition. It is true that in your example, under today's condition and related to two years ago there would be no capital gain; there would really be a capital loss. But you can have a changing effect in this kind of situation where things hopefully—and we are always optimistic—will improve and you will have the upward effect, and you could have a gain in terms of capital.

M. Leblanc (Laurier): Il a diminué. Ce qui veut dire que même si l'exemption est laissée à $1,000, dans le contexte actuel le fermier, lors de la vente de sa ferme, ne paierait pas d'impôt sur le gain de capital puisqu'il n'en ferait pas.

• 1150

Your submission regarding the market value on valuation day could be applied also to types of assets other than farmers' assets—bonds, shares and everything.

Mr. Babey: I would think so, but our role is to deal with the implications for agriculture and I think that these other people are much more competent than we are to look into those aspects.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Leblanc. Are there any further questions?

Mr. Downey: This question is in reference to the first statement that your economist, Mr. Allan, made this morning when questioned by Mr. Mazankowski on that part of the brief which says that many critics have overstated some of the effects of the White Paper. Then, sir, you went on to use the example of the tax lawyer from Winnipeg who used the

[*Interprétation*]

tion de faire passer l'augmentation de $1,000 à $2,000, parce que là il n'y aurait pas d'impôt sur les gains de capitaux, car il n'y aurait pas de gains de capitaux. Ce serait une perte.

M. Babey: C'est vrai. Tout dépend du jour de l'évaluation et quelles sont les conditions de l'agriculture, la situation de l'agriculture, et ce qui sert de base à l'évaluation. Par exemple, je pense que si on se servait de la valeur marchande d'aujourd'hui au jour d'évaluation sur un terrain acheté trois ans passés par un fermier, ce serait injuste, car sa ferme serait évaluée à un prix très inférieur à celui qu'il aurait payé pour le terrain.

Il devrait y avoir une liberté de choix entre la valeur marchande, et ce qu'il a payé, selon les conditions. Il est vrai que dans les conditions actuelles, par rapport à il y a deux ans, il n'y aurait pas de gains de capital; il y aurait une perte de capital. Mais on peut avoir un changement dans la situation. Nous espérons et comme nous sommes toujours optimistes, nous espérons que la situation s'améliorera et que le prix des fermes augmentera et il pourrait y avoir un gain de capital.

Mr. Leblanc (Laurier): It has decreased, which means that even if the exemption were $1,000, in the present context, farmers would not pay capital gains tax when they sell their farms since they would not have any capital gain.

Votre requête au sujet de la valeur marchande au jour de l'évaluation, pourrait s'appliquer à d'autres types de biens autres que ceux des agriculteurs, c'est-à-dire les actions, les obligations, etc.

M. Babey: Je le crois, mais nous devons tenir compte des répercussions sur l'agriculture. Je pense que ces autres personnes sont beaucoup plus compétentes que nous pour examiner ces aspects.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Leblanc. Y a-t-il d'autres questions?

M. Downey: J'aurais une question concernant la première déclaration qu'a faite ce matin M. Allan, économiste, lorsque M. Mazankowski lui posait des questions sur cette partie du mémoire, selon laquelle on a beaucoup exagéré les conséquences du Livre blanc. Puis vous avez pris l'exemple de l'avocat de Winnipeg. Il s'agit du cas d'un impôt

[*Texte*]

example of something like $170,000 tax on a $250,000 or $200,000 estate and said there were variations that you had worked out where this might be reduced to as little as $4,000. But if you will note, the same tax lawyer—I do not know whether we are referring to the same one—went on in a following example, where the father died and left the farm to his two sons rather than as you had stated in your first example where he gifted it to his sons when he was still alive, and the calculation there was $120,000. Now this would seem like a fairly realistic situation that might happen. Would you have any comment as to which you consider in actual fact would be close to a situation that might develop, your calculation of $4,000 or the second calculation of the tax lawyer from Winnipeg of $120,000.

Mr. Allan: First of all, you are asking me whether the farmer is going to live or die, because in the one case the farmer dies and leaves an estate and in the second case the farmer passes the thing on. Now this is up to the individual farmer. If he can get by with, say, $4,000 by passing the thing on and if he knows that he is going to have to pay $120,000 if he dies, it would be more sensible for him to apply the former method of passing on the estate.

The $4,000 figure that I used was perhaps an exaggeration on the minimum side. The point I am trying to make is that there is always some happy medium and taxpayers tend to take the extreme.

In the example the lawyer used he never used the gifting provisions available to us in Canada today, and he never used the capital gain exemptions that the White Paper proposed of $1,000 per year and these sort of things.

Mr. Downey: Well, the $1,000 capital gains provision would only be a matter of, say, $20,000 over 20 years and this would not have that much effect. But looking at the $120,000 figure, this was a case where $45,000 estate taxes of course became due upon his death and in the economic situation that agriculture finds itself in today there may very well be a forced sale, with the estate tax provisions. So the $120,000 would be the direct result of the estate taxes becoming payable on top of the capital gains tax. Do you not consider that this would be really quite a realistic situation?

Mr. Allan: The figure of $120,000 is perhaps more realistic, especially in provinces outside Alberta and Saskatchewan. So if the lawyer is talking about Manitoba, the $120,000 figure

[*Interprétation*]

de $170,000 sur une ferme de $250,000 ou $200,000, vous avez calculé qu'il pourrait être réduit à $4,000. Mais vous remarquerez que le même avocat fiscal—je ne sais pas si nous parlons du même—mais il a poursuivi avec l'exemple d'un père qui à sa mort a laissé la ferme à deux fils, plutôt que, comme vous l'avez dit dans votre premier exemple, de donner sa ferme à ses fils de son vivant, le calcul ici était de $120,000. Ça semble une situation assez réaliste. A votre avis, qu'est-ce qui correspondrait le plus à la réalité? Votre calcul de $4,000 ou le deuxième calcul de $120,000, effectué par l'avocat de Winnipeg?

M. Allan: Tout d'abord, vous me demandez si l'agriculteur va vivre ou mourir, car dans un cas, il meurt et il laisse des biens, et dans l'autre cas, il fait un don. Cela dépend de l'agriculteur. Si l'agriculteur peut s'en sortir avec $4,000 en faisant un don, et s'il sait qu'il devra payer $120,000 s'il meurt, il serait plus sensé pour lui d'utiliser la pemière méthode de transmission.

Ce chiffre de $4,000 est peut-être exagéré, mais à mon avis, il y a toujours un juste milieu et les contribuables ont tendance à aller à l'extrême.

Dans l'exemple qu'il a utilisé, l'avocat ne s'est pas servi des dispositions concernant les dons, qui existent au Canada. Il ne s'est jamais servi de l'exemption de gains de capital de $1,000 par année proposée par le Livre blanc.

M. Downey: Ces $1,000 pourraient ne représenter que $20,000, sur une période de vingt ans, cela n'aurait pas un grand effet. Si on examine le chiffre de $120,000, c'est un cas dans lequel $45,000 d'impôt successoral doivent être payés à la mort. La situation économique dans laquelle se trouve l'agriculture risque d'entraîner une forclusion de l'impôt sur les biens transmis par succession. Donc, en plus des $120,000 payables immédiatement, un impôt sur les gains de capitaux doit être payé. Ne pensez-vous pas que cette situation est tout à fait réaliste?

M. Allan: Le chiffre de $120,000 est peut-être plus réaliste dans les provinces autres que la Saskatchewan et l'Alberta. Et si l'avocat parle du Manitoba, ces chiffres sont exacts.

[*Text*]

probably, is right. We are fortunate in that we rebated 75 per cent of the federal estate tax that is payable.

Mr. Downey: This is a federal tax proposal to be enforced across the country so we can hardly look at the fact that there may be special provisions in some province when in eight out of ten of the provinces this is the case.

Mr. Allan: Right. But you also mentioned in your question that when the farmer died taxes would have to be paid on capital gains, but this is not necessarily so under the White Paper.

Mr. Downey: It would not necessarily be so unless the sale was forced because of estate taxes coming upon capital gains taxes.

Mr. Allan: Yes, this is right and this can quite easily happen.

Mr. Downey: Do you not consider this would be a situation that would be almost impossible to live with?

Mr. Allan: Yes, this could be critical to farmers. For example, if a farmer were leaving some land to four children and only one of them happened to be a son, the other three being girls who in turn wanted to re-sell the farm to their brother, then capital gains would come into income and it would hurt.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, I would like to pose a supplementary along the line of questioning proposed by Mr. Yewchuk and Mr. Whicher respecting the provisions of recaptured depreciation. Am I to take it then that your organization would tend to favour the proposals as contained in the White Paper as it relates to amendments to the recaptured depreciation in light of the fact that it would increase the tax base by about 3 per cent?

Mr. Allan: No, we are not in favour of it. No farmer is in favour of paying more taxes. That is putting it bluntly.

Mr. Mazankowski: In previous questioning I think Mr. Babey or yourself stated that you could live with the matter of recaptured depreciation on machinery and I merely want to get clarification on whether you have an alternative proposal or whether you are prepared to live with this.

Mr. Babey: I think we were somewhat limited in the kinds of areas we could deal with and we felt that the ones that we raised

[*Interpretation*]

Nous avons de la chance. On nous rembourse 75 p. 100 de l'impôt sur les biens transmis par succession fédérale.

M. Downey: Il s'agit d'une proposition fiscale fédérale qui s'applique à tout le pays, donc, on ne peut tenir compte du fait qu'il y a peut-être des dispositions particulières dans certaines provinces alors que dans 8 provinces sur 10, tel est le cas.

M. Allan: C'est exact. Vous avez également dit, je crois, dans votre question, que lorsque l'agriculteur meurt, les impôts doivent être payés sur les gains de capitaux. Ce n'est pas nécessairement vrai selon le Livre blanc.

M. Downey: Cela ne serait pas nécessairement vrai, sauf si la vente devenait obligatoire à cause de l'impôt successoral à payer en plus de l'impôt sur les gains de capitaux.

M. Allan: Oui, c'est exact. Ceci peut se produire très facilement.

M. Downey: Ne croyez-vous que cela serait une situation pénible?

M. Allan: Cela risque de créer une situation difficile pour les agriculteurs. Si un agriculteur laissait un terrain à quatre enfants et que l'un était un fils et s'il y avait quatre filles qui à leur tour voudraient vendre à leur frère, alors les gains de capital seraient incorporés au revenu, et cela serait préjudiciale.

M. Downey: Merci, monsieur le président.

M. Mazankowski: Est-ce que je peux poser une question supplémentaire dans le cadre des questions de M. Yewchuk et M. Whicher, au sujet de la question de l'amortissement récupéré? Dois-je en déduire que votre organisation serait en faveur des propositions du Livre blanc en ce qu'elles s'appliquent aux amendements sur l'amortissement récupéré: même si cela augmenterait l'assiette fiscale de 3 p. 100?

M. Allan: Non, nous ne sommes pas en faveur. Aucun agriculteur ne tient à payer davantage d'impôts.

M. Mazankowski: Au cours de la période de questions, monsieur Babey ou vous-même avez dit que vous pouviez supporter l'amortissement récupéré sur l'outillage. Je me demande si vous avez une autre proposition à faire à ce sujet ou si vous êtes prêts à accepter la situation telle qu'elle est.

M. Babey: Nous avons décidé de ne pas parler de tous les domaines. Nous avons pensé que les points que nous avons soulevés dans

[*Texte*]

in our submissions were the ones that were of greater significance. We did not spend as much time as we would have liked to on that specific area. I think, as Mr. Allan indicated, many of the farm community feel now that we are contributing a greater share of our taxes than a lot of others, particularly if you use as a measuring stick the ability to pay. So using that as a premise, I would suggest we are not favouring any proposal that would increase the total tax for the farm community. But I was wondering whether it necessarily had to take the machinery into account, because I would tend to think that if we were faced with this kind of proposal we might get back to more realistic values in terms of trade-ins and, hopefully, as I read the Barber Report, we will get more realistic prices in terms of new machinery as well.

Mr. Mazankowski: In other words, what you are saying is that if this does in fact come into effect this 3 per cent could be decreased or offset perhaps by a more realistic pricing policy so far as the retail value of machinery is concerned.

Mr. Babey: I think we would be prepared to examine that specific area and provide the Committee with what our thinking is. I think we really should go into it into greater depth than we have.

Mr. Mazankowski: I think it is vital, Mr. Chairman, because, according to the evidence that was put forth by Mr. Whicher, there was some expression of opinion yesterday in Saskatchewan that the farm groups were violently opposed to this section and from your testimony I had arrived at the feeling that you were prepared to live with this provision if you had to.

Mr. Babey: I think what we are prepared to do is take a good hard look at it and provide the Committee with as much information as we can.

The Chairman: Mr. Mahoney?

Mr. Mahoney: I have a final supplementary. When you are preparing this additional information could you also prepare and submit a calculation showing us how you arrived at this 3 per cent figure that you attribute to recapture?

Mr. Babey: Fine.

The Chairman: Mr. Babey, in concluding this part of our hearings I would like to ask when you think we might expect to receive this statement from you?

[*Interprétation*]

notre mémoire étaient les plus importants pour nous. Nous n'avons pas pu consacrer autant de temps que nous l'aurions voulu à ce domaine. Comme l'a dit M. Allan, beaucoup d'agriculteurs pensent que nous payons plus d'impôts que bien d'autres secteurs, en particulier si l'on tient compte des possibilités de paiements. En se basant sur ces prémisses, nous ne sommes pas en faveur des propositions visant à accroître le fardeau fiscal des agriculteurs. Je ne sais pas si c'est nécessaire de tenir compte de l'outillage. Je pense que si une telle proposition nous était soumise, nous aurions peut-être des valeurs plus réalistes en ce qui concerne les reprises. Mais, d'après le Rapport Barber, nous aurons des prix plus réalistes pour les machines agricoles neuves.

M. Mazankowski: Donc, vous dites que si cela entre en vigueur, ces 3 p. 100 pourraient être déduits grâce à une politique de fixation des prix plus réaliste, en ce qui concerne la valeur au détail de l'outillage.

M. Babey: Nous sommes prêts à examiner cette question et à fournir au Comité notre opinion à ce sujet. Nous devons étudier la question plus en profondeur.

M. Mazankowski: C'est un sujet vital, monsieur le président, car d'après les témoignages de M. Whicher, hier, en Saskatchewan, on nous a dit que les agriculteurs s'opposaient violemment à cet article. D'après votre témoignage, j'ai l'impression que vous êtes prêts à accepter cette disposition si on vous l'impose.

M. Babey: Nous sommes prêts à examiner cet article de très près et à fournir au Comité autant de renseignements que possible.

Le président: Monsieur Mahoney?

M. Mahoney: Une dernière question. Est-ce que vous pourriez aussi nous indiquer comment vous êtes arrivé à ce chiffre de 3 p. 100?

M. Babey: Très bien.

Le président: En conclusion quand pensez-vous pouvoir nous remettre ces renseignements?

[*Text*]

Mr. Babey: I think we will try to get it to the Committee as soon as we can, although if we knew there was a sense of urgency this would help to get it that much quicker.

The Chairman: I think if you want to have the statement do the sort of thing you might like it to do, in other words to influence the decisions of the Committee, you should consider getting it in not later than the end of this month.

Mr. Babey: That is possible.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, may I be allowed one more supplementary, the last and final?

The Chairman: You of course realize that this is a Committee and every member of the Committee has an opportunity. We try though to exercise a certain form of restraint, Mr. Mazankowski.

Mr. Mazankowski: We are working on the lunch hour now.

Mr. Mahoney: We are working on Mr. Lougheed's time.

The Chairman: We have been working on Mr. Lougheed's time for a little while. But I will recognize you.

Mr. Mazankowski: Just one final supplementary, Mr. Babey. In as much as the White Paper, as it is proposed, will extract additional revenues as compared to the present system of taxation, does your organization generally favour this principle of transmitting a greater portion of funds into the government sector from the private sector? What is your feeling or your organization's philosophy?

Mr. Babey: I think the general attitude of our organization would be that hopefully we could expect much more efficiency from government so that it would be somewhat comparable to the agricultural industry.

The Chairman: Mr. Babey, for your imaginative, comprehensive and certainly constructive comments, thank you very much.

It is now our pleasure to welcome you, Mr. Lougheed, to our Committee. You and I had a brief chat earlier and you presented us with your brief, which was distributed this morning. As I explained to you at that time, we have not had an opportunity to give it the kind of study that we would like to have done, nor of course has it been referred to our tax advisers, which would have been the normal procedure. However, having said that, I want you to know that we are pleased to

[*Interpretation*]

M. Babey: Nous allons essayer de vous les envoyer le plus tôt possible, mais si c'est vraiment urgent, nous pourrions peut-être l'obtenir encore plus rapidement.

Le président: Si le but de ces renseignements est d'influencer les décisions du Comité il faudrait nous les remettre avant la fin du mois.

M. Babey: Il est possible de le faire.

M. Mazankowski: Une dernière question, monsieur le président.

Le président: Vous comprenez sans doute que chaque membre du Comité doit avoir l'occasion d'émettre ses opinions.

M. Mazankowski: Nous travaillons pendant l'heure du goûter.

M. Mahoney: Nous empiétons sur le temps réservé à monsieur Lougheed.

Le président: Il y a déjà un bon moment qu'on empiète sur le temps de M. Lougheed, mais je vous en accorde encore un peu.

M. Mazankowski: On propose dans le Livre blanc de retirer des revenus additionnels, comparés à ce qu'on obtient en vertu du régime actuel. Votre organisation est-elle en faveur de ce principe plus de fonds au secteur gouvernemental, lesquels ont été retirés au secteur privé?

M. Babey: Je crois que nous nous attendons à ce que le gouvernement agisse de façon beaucoup plus efficace, afin que ce soit comparable à l'industrie agricole.

Le président: Je vous remercie de vos commentaires intéressants et constructifs.

Monsieur Lougheed, nous avons le plaisir de vous souhaiter la bienvenue. Nous avons bavardé un peu tout à l'heure et vous nous avez donné votre mémoire qui a été distribué ce matin, mais nous n'avons pas eu le temps de l'étudier à fond comme nous l'aurions souhaité et nos conseillers n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance comme ils l'auraient fait normalement. Ceci dit, soyez sûr que nous sommes très heureux que vous soyez là et nous sommes intéressés à entendre ce

[*Texte*]

have you here and we are interested in your remarks. But we are under a certain disposition as far as time is concerned. I know that you wish to make a few introductory remarks. I would hope that you might be able to do it in such a way that it would not take more than a couple of minutes, just pointing out to us which areas of your brief you feel you would like to be heard on so that this might act as a guidance to the members of the Committee. Of course your submission will be printed as part of our proceedings.

Mr. Peter Lougheed (M.L.A., Leader of the Opposition, Alberta Legislature): Thank you, Mr. Chairman. I would like to start by extending to all of you from out of the province, as others have, our welcome to the Province of Alberta. As a Calgarian, as Mr. Mahoney knows, we have to be able to adjust to Klondike Day, so it is good that we are here at that particular time as well.

I would like to explain, Mr. Chairman, that in regard to the presentation of the brief I spoke to the Clerk of the Committee. I wrote in April requesting a September date and then I gather the Committee decided on a July 31 cutoff for your Committee hearings. So when the Clerk called me I discussed with her the difficulty I would have in providing you with a brief in advance of your hearing. For that I apologize, and I appreciate it is very difficult for you to deal with it on that basis.

I would like to refer you to the table of contents. Perhaps that is my easiest way of describing to you those matters on which I would welcome your inquiry. The purpose of appearance is quite obvious in the very first page of the White Paper. I was pleased to see the statement that

> The government believes that taxpayers and those who represent them in Parliament and in provincial legislatures should contribute actively at an early stage to the formulation of policies...

For that reason and for the fact that there is really no other avenue for a provincial legislator to appear I am pleased to have this opportunity to appear before this Committee.

The key questions that I raise in my brief are certainly the feelings set out in Part C, of the vulnerability of the Alberta economy to these tax proposals, and the peculiar and special nature of the Alberta economy in relation to the tax proposals.

I deal with the matter of capital gains and small enterprises, and of course you have had a great deal of information on that. On the

[*Interprétation*]

que vous avez à nous dire, mais malheureusement notre temps est limité; si vous avez certaines remarques à faire, j'espère que vous pourrez le faire en quelques minutes uniquement pour nous indiquer quelles parties de votre mémoire vous aimeriez traiter. Ceci pourrait nous aider. Écidemment, votre mémoire sera imprimé avec le compte rendu de la réunion.

M. Peter Lougheed (M.L.A. chef de l'opposition, Législature de l'Alberta): Merci, monsieur le président. Je voudrais souhaiter, à tous ceux qui ne sont pas, de la province la bienvenue en Alberta et je suis très heureux que vous soyez là à l'occasion des journées du Klondike.

J'ai déjà discuté avec le secrétaire du Comité au sujet de la présentation du mémoire. J'ai écrit au mois d'avril pour demander que notre mémoire soit présenté en septembre mais le comité à décidé d'arrêter les audiences le 31 juillet. Donc j'ai averti le secrétaire qu'il me serait difficile de vous remettre un mémoire longtemps à l'avance. Je m'excuse et je comprends qu'il est difficile de traiter de ce sujet dans ces conditions.

Je voudrais que vous regardiez la table des matières ainsi je pourrais mieux vous indiquer les questions qui me préoccupent tout particulièrement. Dans les premières pages du Livre blanc j'ai été heureux de voir cette déclaration

> Le gouvernement estime que les contribuables et ceux qui les représentent au Parlement et au sein des législatures provinciales devraient contribuer activement à l'élaboration des politiques...

Pour cette raison et parce qu'il n'y a pas d'autres moyens pour un membre de la législature provinciale de se faire entendre je suis très heureux d'avoir l'occasion de comparaître devant votre Comité.

Dans mon mémoire, je m'appuie surtout sur la vulnérabilité de l'économie de l'Alberta à ces propositions fiscales et sur la nature peu spéciale de l'économie de l'Alberta par rapport aux propositions du Livre blanc.

Je traite de la question des gains de capital et des petites entreprises. Vous avez reçu beaucoup de renseignements à ce sujet. Au

[*Text*]

consequences of these proposals on our base industries, which is Part F, you have heard of course this morning from agriculture and petroleum. I specifically am interested in the alternatives for fairer tax treatment for the lower income taxpayers. With this credit system it could be possibly developed by tying it together, Mr. Chairman, with a municipal-provincial financial arrangement.

Finally, of course, in the last two sections there is the concern that I express in relation to the many provisions that are referred to, particularly Chapter 7 of the White Paper, the interrelationship between these proposals and the provincial administration.

With that very brief comment I would be happy to answer any questions you might have.

The Chairman: I am very pleased to recognize our own special Klondike contribution to the community, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, Mr. Chairman, something had to be done to bring some spirit of reality to some of the performances, so we joined into the spirit. As one of the Edmonton members, I want to welcome all of you here. I am sure that representatives of the city would have been pleased to do so but they were somewhat otherwise preoccupied this morning.

Mr. Lougheed, having looked at your brief, I am not considering the technicalities of it. Rather, I want to get your reaction as a provincial legislator to the impact of the taxation system on the Canadian taxpayer, who is not divisible, and the fact that one must look at the reformation of taxation as a total package. How do you view proposals with regard to changes in income tax in the over-all picture of taxation, and how do you feel about the lower income group which we all realize should receive relief from tax but fail to do so under these proposals since there is nothing done with regard to property tax and other sales taxes which they pay.

Mr. Lougheed: For the first part of your question, I cannot see an effective tax reform situation in Canada working without pretty well unanimous agreement of the provinces.

• 1210

I note the White Paper makes reference to the fact that perhaps one province or so might not go along and it still would be operative. But I think from a practical point of view and from the taxpayers point of view it is only going to be an effective package of tax reform if the provinces, almost unanimously if not unanimously, are prepared to go along with the ultimate result. Certainly from the

[*Interpretation*]

sujet des conséquences de ces propositions sur nos industries de base on vous a parlé ce matin de l'agriculture et du pétrole. Ce qui m'intéresse le plus c'est que des traitements plus justes soient accordés aux contribuables à faibles revenus. Le système actuel de crédit pourrait être joint à une entente fiscale municipale-provinciale.

Dans les deux dernières parties, j'exprime mes propres opinions au sujet des dispositions dont il est question et surtout au sujet du chapitre 7 du Livre blanc, sur le rapport entre ces propositions et l'administration provinciale.

Maintenant, messieurs, je serais heureux de répondre à vos questions.

Le président: Monsieur Lambert, je suis très heureux de reconnaître votre apport spécial à votre collectivité.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme je suis citoyen de la ville d'Edmonton, je tiens à vous souhaiter la bienvenue ici. Les représentants de la ville auraient bien voulu le faire mais ils sont très occupés ce matin.

Maintenant, monsieur Lougheed, ayant examiné votre mémoire, je ne songe pas aux aspects techniques, mais j'aimerais avoir votre opinion en tant que législateur provincial sur les répercussions du système fiscal sur les contribuables canadiens et sur le fait qu'il faut voir la réforme fiscale dans son ensemble. Comment voyez-vous les propositions de changements de l'impôt sur le revenu dans le cadre général de l'imposition? Et quelle est votre opinion concernant les groupes à faibles revenus celui-là qui devrait être soulagé des impôts mais qui ne l'est pas en vertu de ces propositions puisqu'il n'y a rien de précis en ce qui concerne les impôts fonciers et les taxes de vente qu'ils paient.

M. Lougheed: Je ne vois aucune réforme fiscale valable pour le Canada sans un accord unanime des provinces.

J'ai remarqué que le Livre blanc fait allusion au fait que même si une province ne voulait pas se plier aux réformes, il n'en perdrait pas pour autant son efficacité. En tenant compte du point de vue pratique et de celui des contribuables, je crois que le Livre blanc n'apportera en fait qu'une réforme fiscale si les provinces d'un commun accord sont disposées à en accepter les conséquences. Cela coin-

[*Texte*]

taxpayers' point of view that will be highly desirable. We must ensure that we do not get into a tax jungle, into balkanization, where every province would be different. I think that would be highly undesirable for Canadian unity and Canadian fiscal policy. So I think it extremely important, Mr. Lambert, that there be co-operation but, more than co-operation, that there be actually concurrence with the ultimate legislation. I think to do it without it, particularly to do it without the provinces who are making the positive payments on the equalization side, which are the Ontario, British Columbia and Alberta provinces, would be a mistake.

The second part of it of course, and I refer to this in my brief, is the concept of trying to tie together this income tax proposal, which is what it is, with some pretty badly needed reforms in provincial municipal taxation structures. We certainly have a situation in this province, with property taxation in particular being a great burden on the lower income people, and I think that any system of tax reform should bring into it—that is why I propose something here—a concept of tax credits for the people in the lower income groups for the payment of property tax to municipal government. That is where the burden at the lower income levels lies today, both in the rural areas and in the urban centres, and this province in particular is the only one I can speak about. But I think for that reason it is extremely important the proposal be tied into that. I believe the Government of Ontario submitted a proposition along similar lines to this Committee, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Now with regard to some of the proposals in the White Paper as they affect industry and those which may be of particular importance to the Province of Alberta, what is your reaction to the idea that you can have broad general policies which frankly do not nor may not take into account the peculiar economic development of regions or even of provinces?

Mr. Lougheed: Well, when I first read the White Paper my response to it was that I questioned whether or not there was sufficient awareness of a very unusual fact facing Alberta, and I think it is quite clear that it is different than in any other province. The revenues to the provincial treasury in this province from natural resources exceed the aggregate of the revenues from corporate income and personal income tax. It is about 25 to 30 per cent from the normal income tax

[*Interprétation*]

cide évidemment avec le point de vue du contribuable. Il faut nous assurer que nous ne nous enfoncions pas dans une jungle fiscale, dans la balkanisation, où chaque province serait dans une situation différente. Je crois que ce serait très peu souhaitable pour l'unité canadienne et pour la politique fiscale du pays. C'est pourquoi je suis d'avis qu'il est de première importance, monsieur Lambert, qu'il y ait non seulement une grande collaboration mais aussi concurrence avec la dernière législation. Je crois que ce serait faire fausse route que de tenter d'arriver à la réforme sous cette concurrence et plus particulièrement sans l'aide des paiements de péréquation versés par les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Le deuxième aspect et j'en parle dans mon mémoire, réside dans l'idée de tenter de rattacher ces propositions de réforme fiscale à d'autres réformes très urgentes pour le régime fiscal des municipaliés. Il est bien évident que nous faisons face à un problème dans cette province en ce qui concerne l'impôt foncier qui est très lourd en particulier pour les personnes à revenu modeste. C'est pourquoi, je pense que n'importe quel régime de réforme fiscale devrait tenir compte de cela. Pour y arriver je propose qu'on fasse bénéficier de crédits d'impôt les personnes à revenus modiques, quand il s'agit pour elles de payer l'impôt foncier au gouvernement municipal. En ce moment cette imposition est un fardeau dans les régions rurales et les centres urbains et je ne peux parler que de cette province en particulier. Mais je pense, pour cette raison que les propositions devraient être intégrées à cela. Je crois que le gouvernement de l'Ontario a soumis une proposition semblable au comité monsieur Lambert.

M. Lambert [Edmonton-Ouest): Pour ce qui est de certaines propositions du Livre blanc touchant le domaine industriel et celles qui peuvent être particulièrement importantes pour l'Alberta que pensez-vous de cette idée d'avoir des politiques assez larges qui ne tiendront pas compte du développement économique particulier de chaque région ou même de chaque province?

M. Lougheed: Après une première lecture du Livre blanc je me suis demandé si on tenait suffisamment compte des problèmes particuliers de l'Alberta où la situation est certainement différente de celle des autres provinces. Les revenus du Trésor de cette province provenant de ressources naturelles dépassent le total des revenus des impôts sur les sociétés et des impôts sur le revenu personnel. Et cela dans une proportion de 25 à 30 p. 100 par rapport à la situation normale de

[*Text*]

situation. It has been averaging one third of the aggregate revenues. Of course one answers to that is that we have been able to produce social programs and be the highest spending province in Canada as a result of having those revenues. So any program of tax reform, in this province anyway, has to take into account whether or not it is going to upset that environment. You have heard of course many submissions regarding the petroleum industry and you have recognized the problem with the agriculture industry. But I am particularly concerned that Alberta needs a decade anyway to transform itself from a base now that frankly in my opinion is too highly dependent upon the petroleum industry for its continued and established prosperity. We have to make that adjustment in this province. We are a land-locked province and we are difficult to reach in terms of large centres and in terms of transportation. So we have a tough problem. But we are not going to make that transformation if at the same time the base industries today, which are agriculture and petroleum, are in a setback position. That is my concern, and that is why I take the position that a capital gains tax is premature for Alberta at this time.

Mr. Lambert (Edmonton West): With regard to the question of oil revenues I believe in your brief you do make a reference that this year so far—it is on F-3—oil revenues are only 20 per cent of what they were in 1969, and I think we had Mr. Nicholson previously indicating that there is a real period of doldrums at the present time because of the fact that oil companies are not just bidding at Crown sales—they are just not interested—and that as a result oil revenues are way down this year. How do you as a legislator in this province see this affecting your particular position, bearing in mind the potential impact of the White Paper proposals as they affect the oil industry, and also the mining industry because we have Great Canadian Oil Sands?

Mr. Lougheed: My response to that is that first of all we are going to have difficulty in Alberta maintaining our present committed programs, many of our social programs, if there is a real long-term decline. But to be fair, I have to recognize the fact that the White Paper and the tax reform obviously is only one factor in this pretty dramatic decline. There are other factors: there is the fact that a considerable number of companies have shifted their expenditure into Alaska and northern Alberta; there is the fact of

[*Interpretation*]

l'impôt sur le revenu. Ce qui revient à environ un tiers du total des revenus. Il faut dire, pour expliquer cela, que nous avons pu mettre sur pied des programmes sociaux et devenir ainsi la province qui dépense le plus au Canada étant donné l'importance de nos revenus. Donc, tout programme de réforme fiscale dans cette province devra prendre en considération s'il nuit ou non à cette situation. On nous a présenté plusieurs mémoires à propos de l'industrie pétrolière et vous avez porté attention à la situation existante dans l'industrie agricole. Mais ce qui me préoccupe surtout c'est que l'Alberta a besoin d'une dizaine d'années pour se transformer car à mon avis, elle est pas trop tributaire de l'industrie pétrolière pour son expansion. Cette rectification est nécessaire dans cette province. Elle est vouée à l'agriculture et elle a des difficultés de communication avec les centres importants ainsi que des problèmes de transport. Pour arriver à cette transformation il ne faut pas qu'en même temps les industries de base qui sont l'industrie pétrolière et l'industrie agricole soient dans une position de recul. Voilà ce qui me préoccupe et c'est pourquoi je suis d'avis qu'un impôt sur les gains de capital est prématuré pour l'Alberta en ce moment.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En ce qui concerne les revenus provenant de l'industrie pétrolière vous dites dans votre mémoire que cette année jusqu'à présent cela se trouve au paragraphe F-3, ces revenus ne sont que 20 p. 100 de ce qu'ils étaient en 1969 et je crois que M. Nicholson a fait remarquer qu'il y a actuellement une véritable période de marasme parce que les sociétés pétrolières non seulement ne font plus de soumissions aux ventes organisées par la Couronne, mais ne sont plus intéressées ce qui a pour résultat que les revenus de ces sociétés ont beaucoup diminué cette année. Comment voyez-vous cette situation en tant que législateur, si vous tenez compte des répercussions des propositions du Livre blanc sur l'industrie pétrolière et minière aussi, puisque nous avons les *Great Canadian Oil Sand.*

M. Lougheed: Tout d'abord nous allons avoir des difficultés en Alberta pour maintenir nos programmes prévus en comités et nos programmes sociaux, s'il y avait une baisse réelle. Mais je dois dire, pour être juste que le Livre blanc et sa réforme fiscale n'est qu'un facteur dans cette baisse très importante. Il y a d'autres facteurs, par exemple, plusieurs sociétés orientent leurs dépenses vers l'Alaska et le nord de l'Alberta; il y a aussi l'incertitude de la valeur totale des ressources pétrolières au Canada. Mais on ne

[*Texte*]

uncertainty in the total oil picture in Canada. But it cannot be ignored that long-term investment decisions—and you have heard pretty consistently from the industry—have been adversely affected by the White Paper proposal, and one way they show it is by showing in the first six months of 1970 20 per cent of the previous year. As I say, it is only one factor but it has to be a very significant one. If it continues I do not know what will happen. Alberta has a $1 billion expenditure for a population of 1.5 million. There is going to have to be a serious readjustment of provincial programs if that continues to occur.

Mr. Lambert (Edmonton West): Or is it perhaps an addition to or recourse to other tax sources, in other words that the Province of Alberta is doing like the federal government—taxing up to its expenditures.

Mr. Lougheed: Alberta already has put on an additional tax in addition to the 28 points. It already has five points in addition to that. It is 33 points roughly. So Alberta is at the 105 level already. So there is a limitation on the income tax ability to secure more funds for the provincial programs. We already have taken advantage of that. We have not been as successful as British Columbia in their ability to maintain themselves without increasing that particular portion of tax. So we in Alberta have gone already prior to this time with the additional five points.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I will desist for a number of reasons.

The Chairman: Thank you, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is there not a possibility of resuming questioning at 2 p.m.?

The Chairman: I would like to conclude this session at 12.30 p.m. with a view to resuming again at 2 p.m.

Mr. Lambert (Edmonton West): Thanks very much.

The Chairman: I recognize Mr. Perrault.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, I read with interest Mr. Lougheed's brief, which is most welcome. We have not heard from those in the provincial field as much as perhaps we might have wished.

There is a tone of criticism in this brief. I would like to ask Mr. Lougheed whether he

[*Interprétation*]

peut passer sous silence que la proposition du Livre blanc allait à l'encontre des décisions sur des placements à long terme. Vous en avez d'ailleurs suffisamment entendu parler dans le domaine industriel et on en a la preuve quand on voit que les investissements n'ont rapporté en six mois cette année que 20 p. 100 de ce qu'ils avaient rapporté en 1969. Cette baisse est très importante et si cela continue je ne sais vraiment pas ce qui arrivera. L'Alberta a un budget d'un milliard pour une population de 1.5 million. Si cela continue il sera nécessaire de modifier les régimes provinciaux.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ou bien s'agit-il peut-être d'un complément ou d'un recours à d'autres sources d'impôt. En d'autres termes, l'Alberta fait la même chose que le gouvernement fédéral c'est-à-dire qu'elle perçoit des impôts à concurrence du montant de ses dépenses?

M. Lougheed: L'Alberta a déjà ajouté un impôt complémentaire qui s'ajoute aux 28 points. On y a déjà ajouté cinq points. Ce qui fait environ 30 points. Donc l'Alberta est déjà au niveau de 105. Par conséquent les moyens de l'impôt sur le revenu sont limités quant à leur possibilité d'assurer la stabilité des fonds de régimes provinciaux. Nous profitons déjà de cet avantage. Nous n'avons pas réussi aussi bien que la Colombie-Britannique qui est arrivée à conserver cette stabilité sans avoir à augmenter ce domaine particulier de l'impôt. C'est l'Alberta qui avant le temps a ajouté ces cinq points.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président je me désiste pour plusieurs raisons.

Le président: Merci monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Serait-il possible que nous ajournions pour reprendre à 14 heures?

Le président: Je voudrais si possible poursuivre jusqu'à midi et demi pour reprendre à deux heures.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci beaucoup.

Le président: Je donne la parole à M. Perrault.

M. Perrault: Monsieur le président, le mémoire de M. Lougheed m'a beaucoup intéressé et il arrive juste à point. Les personnes du domaine provincial nous ont moins renseignés que nous l'avions espéré.

On semble beaucoup critiquer dans ce mémoire. J'aimerais demander à monsieur

[*Text*]

sees any good in the White Paper proposals at all and whether he is prepared to support any of them.

Mr. Lougheed: First of all, I think the concept of the increased exemption provisions is a very sound move and I fully endorse them.

Mr. Perrault: You mean the exemption provision for low income groups?

Mr. Lougheed: Yes; the increase of the exemption provisions for lower income groups is a very forward step. My proposal is an alternative to that. I am not saying that is not a good step, I am merely saying I think that the *tax credit approach* might be a more effective way of doing it. But if you cannot do that then I certainly would stay with the concept of the increased exemptions.

I think too the effort to be extremely strong in terms of *business expense allowances* is justified, and I disagree with a number of briefs you have received in this connection.

Mr. Perrault: You think there have been some abuses then of the expense allowance.

Mr. Lougheed: I would concur with the points put forth in the White Paper on that position.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, Mr. Lougheed says in his brief on page A-1:

> . . .my concern is as a legislator and not with the technical or mechanical details of the tax proposals.

However, I think this is an extremely important area. It is almost like saying, do not confuse me with the facts. I say this because while you have advanced a proposal to bring some measure of assistance to the low income groups you have not put a price tag on it.

You are proposing here a form of aid to the lower income groups. You say on page G-2 that credit should be granted against *income tax liability* for *property tax payments*. In other words you are asking the federal government to provide refunds of amounts paid for property taxes during that year. What is the price tag on it? That is awfully important these days?

[*Interpretation*]

Lougheed s'il ne voit aucune avantage dans les propositions du Livre blanc et s'il est disposé à se plier à quelques-unes d'entre elles?

M. Lougheed: D'abord, je pense que l'augmentation des clauses concernant les exemptions est une très bonne idée et je les appuie toutes d'emblée.

M. Perrault: Parlez-vous de la clause qui exempterait le groupe de personnes à revenus modiques?

M. Lougheed: Oui. L'augmentation des clauses concernant les exemptions pour les groupes à faible revenu est un grand pas en avant. Ma proposition est une solution de remplacement ainsi ce n'est pas pour critiquer. Je dis seulement que le système du crédit en matière fiscale serait peut-être un moyen plus efficace pour y parvenir. Mais si cette solution est impossible je suis entièrement d'accord avec l'idée d'augmenter les exemptions.

Je crois aussi que le fait d'adopter une politique très rigide en matière de forfaits, pour les dépenses des entreprises est tout à fait justifié et je ne suis pas d'accord avec les nombreux mémoires que vous avez reçus à ce propos.

M. Perrault: Donc, vous croyez qu'il y a eu des abus dans les forfaits pour les dépenses?

M. Lougheed: Je suis d'accord avec ce qui est dit dans le Livre blanc à ce sujet.

M. Perrault: Monsieur le président, monsieur Lougheed écrit dans son mémoire à la page A-1:

> . . . mes préoccupations sont celles d'un législateur et c'est pourquoi je ne m'intéresse pas aux détails techniques ou mécaniques des propositions fiscales

cependant, je crois que c'est un domaine extrêmement important. C'est presque dire, ne venez pas m'embrouiller avec les détails. Je dis cela parce que vous avez oublié de parler dans vos propositions du prix qu'il en coûterait pour apporter de l'aide aux groupes à faible revenu.

Vous proposez un moyen de venir en aide aux groupes de personnes à faible revenu. Vous dites en page 6-2 qu'on devrait donner un crédit pour réduire l'obligation fiscale sur le revenu afin de faciliter les paiements de l'impôt foncier. En d'autres termes, vous demandez au gouvernement fédéral qu'il remettre de l'argent sur les montants payés en impôt foncier au cours de cette année. Qu'en coûtera-t-il? C'est une question très importante de nos jours.

[*Texte*]

Mr. Lougheed: I think I would concur with the evaluation of the Ontario brief at page 17. Presently there are 1.5 million people who would *file returns* and pay no income tax, and a further substantial number, perhaps 1 million, could be expected to file returns to qualify for refunds. This would mean for example that refundable income tax credits averaging $100 would cost about $250 million. This compares with the $1 billion tax loss from across the board of higher exemptions. I think generally that I would concur with that assessment. I depends on the degree.

I would take issue with your view when I talk about the mechanical and technical aspects. What I am suggesting is that I think in this sort of a situation as a provincial legislator it is important to talk about the sort of ways that you can do it best. I agree with you it is important to put a tag on it and I would concur with the Ontario brief.

Mr. Perrault: I would suggest to you the Ontario estimate is a very rough one indeed. It could go as high as $800 million. It is a very, very rough estimate.

Mr. Lougheed: With due respect, Mr. Perrault, when they say the estimate submitted in here—I forgot the section—would have no effect upon provincial revenues I think the farmers and the people who made the analysis for that would agree that was a very rough estimate too.

Mr. Perrault: In saying this I do not dispute whatsoever the urgent necessity for major reform of provincial taxation in perhaps all the provinces. There is an undue burden now resting on the property owners, as you have stated very well in this brief.

Let me ask you another question. You make the proud claim, and it is a proud claim to make for any province, that Alberta is the highest spending provincial government. It is also a very rich government. Now you are the only province in Canada without a sales tax, although you have plenty of property taxes. Do not think that when we talk in terms of Ottawa providing more tax relief for lower income groups desperately hoping to hold on to their homes that perhaps the Province of Alberta has a responsibility here as well. What about a sales tax with some of those revenues being directed toward an effective reduction in local property taxes through greater grants to the municipalities? In other words, why does Ottawa always have to be hung with the responsibility?

[*Interprétation*]

M. Lougheed: Je crois que l'évaluation faite à la page 17 du mémoire présenté par l'Ontario est très juste. Actuellement il y a 1.5 million de gens qui rempliraient des déclarations et ne paieraient pas d'impôt sur le revenu, et peut-être un million qui auraient le droit de remplir des déclarations en vue d'obtenir des remboursements. Cela voudrait dire par exemple que les crédits fiscaux remboursables d'une valeur de $100 environ coûteraient à peu près $250 millions. Ceci vient en comparaison avec les $7 milliard de perte d'impôt sur les exemptions plus élevées en général. Je crois que je suis d'accord en général avec cette évaluation. Cela dépend du dégré.

Je m'en rapporte à votre point de vue pour ce qui regarde l'aspect technique et mécanique. Étant législateur provincial, je suggère qu'on discute des moyens pour régler la situation le plus parfaitement possible. Je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'il faut en évaluer le coût et le mémoire de l'Ontario nous renseigne bien à ce sujet je pense.

M. Perrault: Permettez-moi de vous faire remarquer que l'évaluation de ce mémoire n'a rien de précis. Elle pourrait s'élever jusqu'à $800 millions. Elle est très très vague.

M. Lougheed: Sauf votre respect, monsieur Perrault, quand ils disent que l'évaluation proposée ici, je ne me souviens pas dans quel paragraphe, n'aurait aucune conséquence sur les revenus provinciaux, je crois que les auteurs de cette analyse sont eux-mêmes conscients de leur précision de leur évaluation.

M. Perrault: En disant cela, mon intention n'est pas de m'opposer à l'idée qu'il est très urgent de procéder à la réponse fiscale de peut-être toutes les provinces. Les propriétaires sont injustement défavorisés, vous l'avez bien fait remarquer dans ce mémoire.

Permettez-moi de vous poser une autre question. Vous dites que l'Alberta est la province qui dépense le plus. Elle a beaucoup de ressources. C'est la seule province qui n'ait pas de taxe de vente bien que son impôt foncier soit très lourd. Ne croyez-vous pas que l'Alberta a les mêmes responsabilités que le gouvernement fédéral, c'est-à-dire diminuer les impôts pour les groupes à faible revenu afin que ces personnes puissent conserver leur propriété? Que penser de l'impôt sur les ventes avec certains de ces revenus tirés d'une réduction des impôts fonciers par le moyen de subventions plus considérables aux municipalités? En d'autres mots, pourquoi est-ce toujours à Ottawa à prendre les responsabilités?

[*Text*]

Mr. Lougheed: I am delighted that that question is asked because, first of all, it is not Ottawa paying, it is the taxpayer paying, and it is the income tax structure that we are talking about. What we are saying is let us take it away from the regressive tax of property tax and put it within the income tax system. It is not Ottawa paying, it is the total income tax system that is paying.

Mr. Perrault: Let me just...

Mr. Lougheed: Could I finish?

Mr. Perrault: Yes, but I just want to interject something.

The Chairman: Mr. Lougheed has the floor, Mr. Perrault.

Mr. Lougheed: I want to deal with this Ottawa point. The point I make is that the income tax system in whatever ultimate arrangement is finally established between the provinces and the federal government—maybe instead of 28 points it is going to be 50 points—will be paying these tax credits to the people who are paying property tax. Now if you want to replace that with sales tax I say you are just going from one poor tax to another poor tax—because I do not like sales tax. I think it is also not an ability to pay tax except when you deal with luxury items, and we get great revenue out of liquor in Alberta and cigarettes and other things.

Mr. Perrault: Let me interject. I have only five minutes so I want to just clear up this point, with you.

Mr. Lougheed: I am sorry.

Mr. Perrault: I am not suggesting that we do not need reform at all levels of taxation. You really have to integrate the whole package because in the total analysis only one person pays the tax, under different categories, and we have to make sure the burden is distributed equitably across the country. I am merely suggesting that while the federal government through White Paper tax reforms or tax proposals in Ottawa can bring in certain legislation surely your provincial government in Alberta, pending that great day when we are working co-operatively and everything is in mesh and proper equity is achieved, can bring in reforms that can provide some of the relief that you are asking for your low income families who are living in homes now.

Mr. Lougheed: Agreed, but surely the answer to that is for a provincial government to say, we are going to rely for our share, if you like—and I think there should be a provincial share of this tax credit situation to the

[*Interpretation*]

M. Lougheed: Je suis ravi qu'on me pose cette question, parce que d'abord ce n'est pas Ottawa qui paie, c'est le contribuable, et nous parlons ici du système de l'impôt sur le revenu. Nous disons qu'il faut s'éloigner du système régressif de l'impôt foncier et se rapprocher du système de l'impôt sur le revenu. Ottawa ne paie pas, c'est le système de l'impôt sur le revenu qui paie.

M. Perrault: Puis-je...

M. Lougheed: Puis-je terminer?

M. Perrault: Oui, mais je veux simplement faire une remarque.

Le président: M. Lougheed a la parole, monsieur Perrault.

M. Lougheed: Je veux faire remarquer que le régime de l'impôt sur le revenu est toujours établi entre les provinces et le gouvernement fédéral et au lieu de 38 points, il est possible que 50 points paient ces crédits fiscaux aux gens qui paient l'impôt foncier. Si vous rattachez cela à l'impôt sur les ventes, vous ne faites que passer d'un piètre impôt à un autre piètre impôt, car je n'aime pas l'impôt sur les ventes. Je crois qu'il n'y a aucun avantage à payer un impôt lorsqu'on achète des objets de luxe. Nous tirons beaucoup de revenus de la vente des boissons alcooliques, des cigarettes et autres choses en Alberta.

M. Perrault: Permettez-moi cette remarque. Je n'ai que cinq minutes et c'est pourquoi je ne veux tirer au clair que ce détail avec vous.

M. Lougheed: Je suis désolé.

M. Perrault: Je ne dis pas que nous n'avons pas besoin de réforme à tous les niveaux d'imposition. Il est nécessaire de prendre le tout parce qu'en dernière analyse une seule personne paie l'impôt dans des domaines différents et nous devons nous assurer que le fardeau est équitablement distribué à travers le pays. Et pendant que le gouvernement fédéral pense de nouvelles lois avec l'aide des propositions en matière fiscale ou des réformes fiscales du Livre blanc, il me semble qu'en attendant le jour où nous travaillerons tous ensemble à une solution équitable, votre gouvernement d'Alberta pourrait apporter des réformes qui assureraient des soulagements pour les familles à faible revenu qui sont maintenant propriétaires.

M. Lougheed: Oui. Mais le gouvernement provincial doit se dire qu'il compte avoir sa part, et j'estime qu'il devrait y avoir portage de ce crédit fiscal provincial entre les contribuables qui paient l'impôt foncier afin de

[*Texte*]

property taxpayer—on other ability to pay taxes. Maybe it is an export tax on natural resources, maybe it is an increase in income taxes, but it has to relate. This is one of the positions I have taken in this Paper. The unfortunate thing is we are dealing with a White Paper before the federal-provincial conferences have established an equitable financial arrangement between them for the long haul. I think that it is clear from the Tax Structure Committee report they are in the position of working down this avenue in terms of financial arrangements between the provinces and the federal government without relationship to this document.

Mr. Perrault: I do not think that any federal government can unilaterally proceed to bring in major proposals which affect the revenues of the provinces without consultation. I do not think it is the intention of the government to do that.

Mr. Lougheed: I am not suggesting it is. I am just urging the importance that it be done before the ultimate legislation.

Mr. Perrault: But obviously you think the tax system is in great need of reform and rehabilitation.

Mr. Lougheed: I would not put it in the sense of the tax system, I think the balance of taxes between income tax and other taxes, forgetting your level of government, is out of whack...

Mr. Perrault: That is what I am saying—taxes generally.

You say in your brief that capital gains taxes are premature in the Province of Alberta. Do you think that capital gains taxation in the United States has been a notable deterrent to progress and prosperity in that country?

Mr. Lougheed: United States is a very mature economy. Alberta is not.

Mr. Perrault: How many years have they had capital gains taxes in the United States?

Mr. Lougheed: They are a mature economy. They are in the position as a mature economy to accept that sort of a tax system. Of course, one of the points I make in my brief is surely our capital gains system will not be more onerous than theirs. But the point really for a province such as Alberta is that until we get away, as I mentioned in my latter remarks, from that overdependency upon the petroleum industry and the natural resource

[*Interprétation*]

faciliter pour eux le paiement de leurs impôts. Ce pourrait être un impôt d'exportation sur les ressources naturelles, ou une augmentation des impôts sur le revenu mais il faut que cela s'y rattache. C'est une de mes prises de positions face à ce rapport. Malheureusement il s'agit d'un Livre blanc. Ce sera long avant que par les conférences provinciales-fédérales on en arrive à un arrangement équitable en matière financière. Le rapport du Comité sur le régime fiscal prouve bien à mon avis qu'on travaille dans le but d'arriver à un arrangement entre le gouvernement fédéral et les provinces sans tenir compte de ce document.

M. Perrault: Je ne pense pas qu'un gouvernement fédéral, quel qu'il soit, puisse agir unilatéralement pour apporter des propositions importantes touchant les revenus provinciaux sans avoir consulté les provinces elles-mêmes. Je ne crois pas que cela soit l'intention du gouvernement.

M. Lougheed: Je n'ai pas dit cela. Je pense seulement qu'il est très important qu'il y ait consultation avant d'arriver à établir la dernière législation.

M. Perrault: Mais vous croyez, de toute évidence, qu'il est absolument nécessaire d'apporter des réformes au régime fiscal.

M. Lougheed: Je ne me limite pas au régime fiscal. Je crois que les autres impôts, en plus de l'impôt sur le revenu, faisant abstraction du niveau gouvernemental, sont complètement désquilibrés.

M. Perrault: C'est ce que je dis, les impôts en général.

Vous dites dans votre mémoire que les impôts sur les gains en capital sont prématurés en Alberta. Croyez-vous que cette imposition aux États-Unis a favorisé le progrès et la prospérité du pays?

M. Lougheed: L'économie est très mûre aux États-Unis. Ce n'est pas le cas pour l'Alberta.

M. Perrault: Depuis quand ont-ils cet impôt sur les gains en capital?

M. Lougheed: Leur économie est mûre. Ils peuvent accepter ce genre de régime fiscal et dans mon mémoire j'insiste bien en disant que notre système d'imposition de gains en capital ne sera pas plus coûteux que le leur. Mais en Alberta, il faudra se libérer de cette dépendance face aux sociétés pétrolières et aux ressources naturelles avant de pouvoir vaincre cette pression, car c'est très alléchant pour une personne de Philadelphie de venir

[*Text*]

base I do not know if we can stand the pressure, because there is a tremendous incentive factor for a person in Philadelphia to say that he is going to Alberta because they do not have a capital gains tax and that is an incentive area for him.

Mr. Perrault: If your proposal that there be no capital gains tax is not accepted by the government would you view with some degree of favour at least a distinction between short-term capital gains and long-term gains as an alternative?

Mr. Lougheed: Yes, I would. I would much prefer though, and I frankly do not know how it can be done, to find a way to tax certain capital gains rather than others, as I mentioned in my brief. I think capital gains in the areas of land speculation and certain stock market transactions should be taxed. But I do not think somebody who develops a going-concern business or a going-concern farm and then ultimately ends up selling that after a lifetime of effort should be taxed. That is a capital gain in the true sense and I do not think it should be subject to tax.

Frankly, Mr. Perrault, I admit real difficulty in distinguishing between the items that you should tax for capital gain and the ones you do not, and I cannot come up with any sort of an answer to you. I think it is more preferable to look in that direction than just the time one though.

Mr. Perrault: On page D-1 you make reference to the capital gains tax on homes and you propose a lifetime exemption of $50,000 for gains on homes and say that would be more reasonable. We have had a number of proposals on this tour with respect to this matter. One suggestion has been made that capital gains taxes on homes should only be applied if the purpose of that conversion is for a non-home use, for example sale of the home or property for the construction of a service station or an apartment block or a business complex, and that apart from that there should be no capital gains taxes on the sale of homes whatsoever. How would you react to that?

Mr. Lougheed: I think there is some validity to that concept. Yes, I would react favourably to it. I think the across-the-board exemption covers the problem for the majority of the people as I propose, for the $50,000 rather than a $1,000-a-year concept. I think it is easier to deal with and the taxpayer at least would understand the position he is in. No, but on the point that you mention I think there is validity in that.

[*Interpretation*]

en Alberta pour la bonne raison que là il n'y a pas d'impôt sur les gains en capital.

M. Perrault: Si le gouvernement n'accepte pas votre proposition, pour qu'il n'y ait pas d'imposition de gains de capital, verriez-vous à faire une distinction entre les gains de capital à court terme et les gains à long terme comme solution de remplacement?

M. Lougheed: Oui. Je préférerais cependant trouver un moyen d'imposer certains gains de capitaux plutôt que d'autres, comme je le dis dans mon mémoire. Je pense que certains gains en capital dans le domaine des spéculations et dans certaines transactions en bourse devraient être imposés. Mais on ne devrait pas imposer quelqu'un qui a une entreprise ou une ferme qui donne de bons résultats et qui vend son affaire après une vie d'efforts constants. C'est un gain de capital qu'il ne faudrait pas imposer.

En réalité, monsieur Perrault, j'ai beaucoup de mal à distinguer entre ce qu'il faudrait imposer comme étant des gains de capital et ceux qui ne le seraient pas. C'est pourquoi je ne peux arriver à vous donner une réponse satisfaisante.

M. Perrault: A la page D-1, vous parlez de l'impôt sur les gains de capital sur des maisons et vous proposez une exemption à vie de $50,000 pour des gains sur des maisons et dites que cela serait plus raisonnable. On nous a fait beaucoup de propositions à ce sujet au cours de notre voyage. On nous a suggéré que les impôts sur les gains de capital pour les régions ne soient appliqués que s'il s'agit de transformer une maison pour d'autres fins que des fins de résidence. Par exemple, pour en faire une station de service, pour transformer la maison en immeuble d'habitation. Autrement, il ne faudrait pas qu'il y ait d'impôt sur des gains de capital. Que pensez-vous de cela?

M. Lougheed: Je suis en faveur de cette idée. Je pense qu'une exemption générale réglerait les problèmes de la majorité des gens avec $50,000 plutôt que l'idée d'avoir $1,000 par année. C'est plus simple à administrer et au moins le contribuable comprend sa situation.

[*Texte*]

Mr. Perrault: Yes. For the record, I think it should be changed too. I think we are now talking in terms of how best it can be done.

Mr. Lougheed: The best way to do it.

Mr. Perrault: Yes. Mr. Chairman, thank you.

Mr. Thompson (Red Deer): Mr. Chairman, could I just interject a question to Mr. Perrault. Could he settle our digestive juices by telling us when that great day comes, or when he expects it to come.

The Chairman: Gentlemen, I would like to draw to your attention that we will be meeting this afternoon at 2 o'clock in the same room and that we will continue with Mr. Lougheed. After Mr. Lougheed we will hear the Canadian Cattlemen's Association followed by the Alberta Roadbuilders Association.

AFTERNOON SITTING

• 1408

The Chairman: We adjourned for lunch. At that time we were part way through our hearing with Mr. Lougheed. Mr. Lougheed made a statement. For those who have just arrived. Mr. Lougheed has made a brief presentation in support of his brief that was tabled with us today and there were questions from Mr. Lambert and Mr. Perrault. We will go on to questions now, but before we do I would like to welcome to our proceedings Mr. Len Marchand, M.P. for Kamloops.

Some hon. Members: There are several M.P.s. Mr. Burton made it too.

The Chairman: And Mr. Burton, of course, who is a regular member of this Committee. After our discussions are concluded with Mr. Lougheed, we will meet with the Canadian Cattlemen's Association, followed by the Alberta Roadbuilders Association. I recognize Mr. Cliff Downey.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman. I want to commend Mr. Lougheed on the brief that was presented to us. I will keep my questions as brief as possible and not attempt to answer them myself, Mr. Chairman. Now, this has nothing particularly to do with your brief, Mr. Lougheed, but in one of the other briefs from the provinces in regard to the taxation system they have said that we should aim for equitable treatment for

[*Interprétation*]

M. Perrault: Je pense qu'on devrait changer cela. Nous parlons de la meilleure façon de le faire.

M. Lougheed: La meilleure façon d'y arriver.

M. Perrault: Oui. Monsieur le président, je vous remercie.

M. Thompson (Red Deer): Puis-je poser une question à M. Perrault? Est-ce qu'il pourrait nous dire quand ce beau jour arrivera?

Le président: Messieurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous nous réunirons à deux heures cet après-midi dans la même salle, et que nous continuerons avec M. Lougheed. Après M. Lougheed, nous entendrons l'Association des éleveurs du Canada et l'Association des constructeurs de routes de l'Alberta.

La séance est levée jusqu'à deux heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Nous avons levé la séance pour déjeuner. Nous avions commencé le témoignage de M. Lougheed. Il a fait son exposé préliminaire. Pour ceux qui viennent d'arriver, M. Lougheed a fait un court exposé de son mémoire qui a été déposé aujourd'hui. Des questions lui ont été posées par M. Lambert et M. Perrault. Nous allons procéder aux questions mais je voudrais auparavant souhaiter la bienvenue à M. Marchand, député de Kamloops-Cariboo.

Des voix: Il y a plusieurs députés. M. Burton aussi est ici.

Le président: M. Burton est un membre régulier du Comité. Une fois terminées nos discussions avec M. Lougheed nous rencontrerons des membres de l'Association canadienne des éleveurs puis l'*Alberta Roadbuilders Association*. Je reconnais M. Cliff Downey.

M. Downey: Merci, monsieur le président. Je félicite M. Lougheed pour le mémoire qu'il nous a présenté. Mes questions seront aussi brèves que possible. Je ne tenterai pas d'y répondre moi-même. Ce que je dis maintenant ne touche pas particulièrement votre mémoire mais je remarque que dans un des mémoires présentés par les autres provinces sur le régime fiscal, il est dit que nous devrions viser à établir un traitement plus

[*Text*]

individual taxpayers according to their ability to pay, and we should aim for a tax system that will promote the economic development of the country. Now, do you believe these two systems can coincide?

Mr. Lougheed: I think there is a natural conflict there between your desire for equity and your desire for economic growth. One of the classic examples that struck me in terms of assessing the White Paper is in the area of small business. There is much made in the White Paper about the abuses and the places in which people were, if you like, avoiding tax, and yet the remedy seems to be to have got away from the two-tier level or some support, or some recognition of the problems of small business.

In a province such as Alberta we desperately need small business enterprises to grow in every possible way to develop the strength of this province, and get away, if you like, from the over-dependency I referred to this morning in terms of the petroleum industry. For that reason I think there is an essential conflict that the farmers of the ultimate legislation are going to have to deal with, because the pursuit of equity at the expense of economic growth, if it goes too far, I think will result in a smaller pie, and hence a less desirable situation for the citizens at large.

Mr. Downey: On one of the back pages of your brief in your overview of the White Paper you state that the consensus of most Canadians and most Albertans is that perhaps the most perplexing and disturbing question facing the Canadian nation is how to preserve Canada and Canadian unity in light of our diversities of race and culture and our significant regional differences.

When we look at the White Paper and its proposals, it is not too hard to envision that the tax changes will not be significant in regard to the major and well developed corporations. On the other hand, of course, the resource industries are going to be very badly damaged by it, and it would seem that agriculturally speaking, because of the capital gains tax against the background of estate tax in this, this could be severely damaged to.

Do you feel that it could create some regional dissatisfaction in terms of its affecting some regions—and I am thinking particularly of our own, possibly in Alberta—and that the particular type of enterprise in these areas would be discriminated against, if you like, by the tax system?

[*Interpretation*]

juste pour le contribuable en fonction de sa capacité de payer et que ce régime fiscal devrait stimuler le développement économique du pays. Croyez-vous qu'il est possible pour ces deux régimes de coïncider?

M. Lougheed: Monsieur Downey, je crois qu'il y a un conflit naturel entre le désir d'assurer en même temps l'équité et la croissance économique. Un des exemples classiques qui m'a frappé en termes d'appréciation du Livre blanc est celui des petites entreprises. Dans le Livre blanc, on parle beaucoup des abus des contribuables qui ont voulu échapper à l'impôt. Il semble que le remède soit d'avoir échappé à la situation des deux poids, deux mesures, du support et de la reconnaissance des problèmes propres aux petites entreprises.

Dans une province telle que l'Alberta, il est essentiel que les petites entreprises se développent afin de renforcer la province et de la détacher de l'industrie du pétrole. C'est pourquoi il y a un conflit de base que les législateurs doivent attaquer car la recherche de l'équité aux dépens de la croissance économique, si elle est poussée trop loin, aura pour résultat la réduction des avantages pour l'ensemble des citoyens.

M. Downey: Dans une des dernières pages de votre mémoire, lorsque vous faites la revue du Livre blanc, vous dites que l'opinion générale des Canadiens, et de la plupart des Albertains, laisse supposer que la question la plus alarmante, à l'heure actuelle, c'est de savoir comment préserver le Canada et l'unité canadienne à la lumière de la diversité de nos nationalités, de nos cultures et des disparités régionales.

Quand nous jetons un coup d'œil sur le Livre blanc et ses propositions, il n'est pas difficile de constater que les changements fiscaux ne seront guère significatifs pour les grandes sociétés déjà solidement établies. D'autre part, les industries de ressources seront frappées lourdement. Il semble que pour ce qui est de l'agriculture, à cause de l'impôt sur les gains de capitaux ajouté à l'impôt sur les propriétés les effets peuvent être mauvais ici aussi.

Croyez-vous que ceci puisse entraîner du mécontentement dans certaines régions parce que ces dernières seraient touchées—je pense à la nôtre—et que le genre d'entreprises qui y serait établi souffrirait de discrimination à cause du régime fiscal?

[*Texte*]

Mr. Lougheed: I think, and that is why I raised it as the final point in my submission, we all would accept that the most perplexing problem for Canada is this question of national unity and the feeling in Alberta, at least my assessment of it, is that it has to be a two-way street, and when it comes to a document such as this I think it is imperative, in order to create goodwill for an over-all Canadian appreciation of unity and understanding, that there be recognition in documents such as this of the peculiar, special natures of the various regions.

We in Alberta, particularly in the tax area, are particularly vulnerable here because we have an economy, and I would like it to be different, where agriculture is one base industry, and we have heard this morning the difficulties that is in. The petroleum industry has created a multiplier effect, a very strong position for the province, but we see that there seems to be some withdrawing; there is, in fact, some shifting to other parts.

We need small business to help us to make the shift to a more mature, if you like, economy, one a little closer to the economy of Ontario, more able to withstand these sorts of things. We are one of the provinces that has been contributing equalization payments, and I think if the framers of the ultimate legislation ignore the position of Alberta, appear to ignore it at least in the final analysis, there is going to be an unfortunate adverse reaction.

Mr. Downey: Do you feel this could be made up in any part—and I do not know whether this is what the government has in mind or not—by additional regional development funds to take the place of the incentives that are there at present?

Mr. Lougheed: There is a great deal of pride in this province and the people would much prefer to do it themselves rather than to feel that somebody was coming in to bail them out, to help support them in a so-called depressed situation. There is a feeling, I think, of pride in this province that we have the talents of people and resources to be able to do it if we are given a framework that permits us to do it. If they had to choose between the two, clearly in my opinion, from talking to the people of the province, very definitely they would like to be able to say, "We will build it with our own resources and our own talent in Alberta. We would much prefer that to some sort of federal scheme that was coming in to build up a depressed area."

Mr. Downey: I notice in one portion of your brief you say that the Canadian tax system in

[*Interprétation*]

M. Lougheed: Voilà pourquoi je l'ai soulevé comme dernier point dans mon mémoire. Nous croyons tous que le problème le plus difficile pour le Canada est celui de l'unité nationale; en Alberta, on croit qu'il faut qu'il y ait des concessions de part et d'autre. Pour faire régner la bonne volonté dans l'ensemble du Canada en vue de favoriser l'unité et la compréhension, il faut qu'on reconnaisse dans des documents comme celui-ci la nature particulière et spéciale des diverses régions.

Nous, en Alberta, surtout sur le plan fiscal, sommes particulièrement vulnérables parce que nous avons une économie où l'agriculture est une industrie de base. L'industrie du pétrole a engendré un effet de multiplication économique mettant ainsi la province dans une très bonne situation; mais nous constatons qu'il semble y avoir des retraits, des déplacements vers d'autres parties du pays.

Nous avons besoin de petites entreprises pour nous aider à changer notre économie pour qu'elle se rapproche de l'Ontario, par exemple, où le marché peut assumer davantage. Nous sommes une des provinces qui contribuent aux paiements de péréquation et je crois que si les législateurs qui préparent la loi oublient la position de l'Alberta ou semblent vouloir le faire, la réaction engendrée par cette attitude sera regrettable.

M. Downey: Croyez-vous que cela pourrait être compensé par un développement régional accéléré grâce à des fonds qui remplaceront les stimulants qui existent en ce moment?

M. Lougheed: Nous sommes très fiers dans cette province et nous aimerions mieux le faire nous-même plutôt que d'avoir à compter sur les autres. Nous avons les talents, les ressources nécessaires pour nous tirer d'affaires pourvu qu'on nous fournisse les moyens. Si nous avions à choisir entre les deux, il est clair que nous voudrions construire notre province avec nos propres ressources et nos propres talents. Nous préférons cela de beaucoup à tout plan fédéral qui aurait pour but d'aider au développement d'une région défavorisée.

M. Downey: Dans une partie de votre mémoire, vous dites que le régime fiscal cana-

[*Text*]

relation to capital gains must be less onerous than that of the United States. Would you care to elaborate on that.

Mr. Lougheed: My response to that, and we were talking to Mr. Perrault this morning about that question, I think we have to accept, and particularly this is so in Alberta, that our economies here are very closely intermeshed with the American economy. Like it or not, that is the fact of the Alberta economic scene and I think, too, we are competing in many areas, certainly in the petroleum and natural resource areas and in mining, for competitive dollars of capital and I think we have to develop a tax system that creates incentives at least not adverse to the American position.

Desirably, I think they should be better, and were we ultimately come out in terms of capital gains taxation, and I think generally it is premature for Alberta in total, but if we do come with it I certainly agree, as I mentioned to Mr. Perrault this morning, there is some advantage in the shorter term adjustment, there is some advantage, I think, in trying to find a way to tax the more obvious areas

• 1418

where people—I do not want to say unjust and rich ones—but that sort of concept as distinguished from lifetime effort, and I think we have to come up with a system so the people, not just in the United States but in the rest of the world, look and say, "There is a place I want to invest $5; I will be treated fairly".

For those people concerned about foreign control, one thing I would have to mention Mr. Downey, that continually seems to be ignored is the regulatory control by provincial government of any natural resource development. If you have been watching the news in Alberta today it is pretty obvious that any effort by companies, no matter where they come from, to develop our natural resources, they are developing under the regulatory control of a provincial administration, and I think that is critical when we talk about foreign ownership.

Mr. Downey: When we look back through history, it seems that a great many civilizations have destroyed themselves by taxing themselves out of existence, perhaps, by being preoccupied with social services and also by ignoring the importance of agriculture in the total concept. This pretty well has taken care of every civilization before ours. Do you con-

[*Interpretation*]

dien pour ce qui est des gains de capitaux doit être moins onéreux que celui des États-Unis. Pourriez-vous nous donner des détails là-dessus?

M. Lougheed: J'ai discuté de cela ce matin avec M. Perrault, et je crois que nous devons accepter et peut-être nous de l'Alberta en particulier, que notre économie est étroitement liée à celle des États-Unis; que nous le voulions ou non, c'est un fait très réel de l'économie de l'Alberta. Nous nous faisons concurrence dans plusieurs domaines, les mines, le pétrole et ainsi de suite, pour les mêmes capitaux et je crois qu'il est nécessaire de mettre sur pied un système fiscal offrant des stimulants qui, au moins, ne sont pas en contradiction avec la situation américaine.

Idéalement, je crois qu'ils devraient être supérieurs; bien qu'il soit un peu tôt pour en parler, je crois qu'il serait avantageux d'établir un régime à court terme si l'impôt sur les gains de capitaux devenait obligatoire. Il est avantageux de chercher un moyen qui permettrait de taxer là où les gens je n'ose pas dire ceux qui s'enrichissent injustement, mais il ne faudrait pas non plus ruiner les efforts de toute une vie. Les gens, dans un nouveau système, non seulement aux États-Unis ou dans le reste du monde, devraient pouvoir dire: «Voilà l'endroit où je veux placer mes dollars. Je serai traité équitablement.»

Pour ceux qui se préoccupent du contrôle étranger, un fait est à souligner, que l'on semble ignorer; celui du contrôle réglementaire des provinces sur tout développement des ressources naturelles. Si vous avez surveillé les nouvelles en Alberta, il est évident que tous les efforts de compagnie, d'où qu'elles viennent, doivent développer nos ressources naturelles selon les règlements de contrôle de l'administration provonciale. Je crois que c'est d'importance capitale en matière de propriété étrangère.

M. Downey: Lorsqu'on se reporte à l'histoire, il semble que plusieurs civilisations se sont détruites par des surtaxes ou des impôts trop lourds pour toutes sortes de services et aussi en niant l'importance de l'agriculture, dans l'ensemble. C'est ce qui est arrivé à toutes les civilisations qui nous ont précédés. Croyez-vous que c'est un cycle inévitable,

[*Texte*]

sider this to be an inevitable cycle or process, this business of centralization of power and big government?

Mr. Lougheed: No, I do not consider it inevitable and I think one of the great strengths of the Canadian federal system is that we do have ten provinces. I think what we have to do is perhaps strengthen municipal government, and that is partly along the lines of some of the proposals that I have made today. I think we have to reverse the trend because in my limited experience in watching and observing, and criticizing and analysing government programs, I am frankly amazed how little of the buck ends up helping the individual that you are aiming to help.

It seems that a great deal of it gets lost in the shuffle as it goes through the bureaucracy to get to the people, and if you can get the voluntary segment of your community and the business segment of your community involved as perhaps even better corporate citizens, I think this is a much more desirable way. An overshift towards either centralization or the public sector is highly undesirable, at least for our economy here in Alberta and I can only speak about that, and I think it would be unwise to see that shift occur. Frankly, I do not think the people want it.

Mr. Downey: Do you feel...

The Chairman: Mr. Downey, your time has expired.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Thank you, Mr. Chairman. In your presentation, Mr. Lougheed, you acknowledge the importance of the emphasis that the White Paper has placed on the necessity, or desirability, that whatever tax system comes out of this particular dialogue it be one that is acceptable to the provinces, and certainly I think we all agree that consultation with the provinces is an essential element and, indeed, an element that is being carried on.

However, in your verbal remarks I got the impression that you were perhaps going a little further and suggesting that concurrence by the provinces in any federal tax reform, at least by a significant majority if not unanimous concurrence, would be a prerequisite to any scheme. I wonder, in the light of the realities of Canada and Canadian politics where, for example yesterday, we had a provincial finance minister saying that he disagreed with the basic philosophy of the White

[*Interprétation*]

que cette centralisation du pouvoir du gouvernement?

M. Lougheed: Non, je ne juge pas que ce soit inévitable. Un des points forts de notre système, c'est que nous avons dix provinces. Ce qu'il nous faut faire, peut-être, c'est de renforcer les gouvernements municipaux, et cela est conforme à certaines des propositions que j'ai faites aujourd'hui. Je crois qu'il faut renverser la vapeur car, d'après ce que j'ai pu observer, critiquer et analyser, je suis renversé de la petite part du dollar qui va pour aider celui précisément qu'on veut aider.

Une grande partie de cet argent se perd dans la bureaucratie avant d'atteindre les gens. Si vous voulez que tous les secteurs soient engagés, je crois que ce serait une meilleure façon de procéder. Une trop forte centralisation dans le secteur public ne serait pas du tout souhaitable, du moins pour une économie comme celle de l'Alberta. Ce serait regrettable. Ce n'est pas ce que notre population veut, j'en suis sûr.

M. Downey: Pensez-vous...

Le président: Monsieur Downey, votre temps de parole est écoulé.

M. Downey: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Merci, monsieur le président. Dans votre exposé, monsieur Lougheed, vous reconnaissez l'importance que le Livre blanc attribue à la nécessité ou à l'opportunité que le régime fiscal soit acceptable pour les provinces. Nous sommes tous d'accord que les consultations avec les provinces sont un élément essentiel, un élément dont on tient compte.

Dans vos observations orales, j'ai eu l'impression que vous êtes allé un peu plus loin qu'il faudrait en suggérant que l'assentiment des provinces à toutes réforme fiscale fédérale, ou du moins, l'assentiment d'une majorité des provinces, serait une nécessité. A la lumière des réalités du Canada et de la politique canadienne, par exemple, hier, nous avons eu un ministre des Finances provincial qui nous a indiqué qu'il n'approuvait pas la doctrine de base de Livre blanc; la veille,

[*Text*]

Paper; where the day before we were in a province whose provincial treasurer has said the tax reform does not go far enough; where we have a province, Ontario, which has all along reserved to itself a separate system of corporation taxation and, of course, the province of Quebec for reasons largely not fiscal, I take it, has chosen to administer its own income tax system throughout the price, whether really that is a position that can be sustained or whether, if the Canadian people deserve a tax reform and if tax reform is indeed a meritorious thing, whether the federal government does not have an obligation to bring it in to the extent that it can.

Mr. Lougheed: Well, Mr. Mahoney, I think there has to be a balance in terms of the final decision made in terms of this document between the concerns of the provinces and the desire for tax reform because to put in tax reform, against three provinces to which you have referred, and let us add Alberta and make it four, to put in tax reform measures of this magnitude and this nature without the concurrence of those four provinces, really, what do you end up with? You end up with a tax reform package that may create more inequities in the ultimate result, because the ultimate result might end up with the balkanization, if you like to use that term, of a number of various jurisdictions approaching the income tax situation in entirely different ways.

In our mobile society I do not think that is desirable and I doubt that the end result would be equitable. I do not believe you can have effective tax reform of the income tax system unless you have the concurrence of a substantial proportion of the provinces.

Mr. Mahoney: Well, when you get right down to it in terms of taxpayers, a substantial proportion of the provinces must, I think, include Ontario and probably should include Quebec, and yet we have Quebec as a province that has opted out of this particular standardized system all along. I certainly would not argue with the desirability of it, but I think perhaps its essentiality might be questioned at some point along the line.

Mr. Lougheed: Well, I am sure Alberta citizens, to respond to that remark, would much prefer an ultimate tax situation that permitted them to continue as we are now, one tax return, preferring a provincial situation and a federal position working hand in hand with the same rules and the same setup. I think that would be a desirable objective and I hope we can reach it so far as Alberta is concerned.

[*Interpretation*]

nous étions dans une province où le trésorier provincial a dit que la réforme fiscale ne va pas assez loin. Nous avons la province d'Ontario qui s'est réservé un système particulier de taxation des corporations et la province de Québec, pour des raisons surtout autres que fiscales, a voulu administrer son propre système d'impôt sur le revenu. Quant à savoir si cette position est soutenable et si la population veut une réforme fiscale, je crois que c'est une chose méritoire même si le gouvernement fédéral n'est pas obligé de la mettre en ordre.

M. Lougheed: Je crois qu'il a dû y avoir une sorte d'équilibre à établir sur les décisions définitives concernant ce document entre les préoccupations des provinces et la volonté d'une réforme fiscale, car adopter une réforme fiscale de cette ordre de grandeur sans l'assentiment des trois provinces dont vous parliez, plus l'Alberta, où aboutirez-vous? Vous aurez une réforme fiscale qui, dans l'ensemble, pourra créer plus d'inégalité, car, en définitive, vous aboutirez à une sorte de balcanisation, si je puis dire, de diverses compétences vis-à-vis de l'impôt sur le revenu.

Dans une société mobile, je ne crois pas que ce soit souhaitable, et je doute que le résultat final soit équitable. Je ne crois pas qu'on puisse avoir une réforme fiscale valable à moins que vous ayez l'assentiment d'un nombre appréciable de provinces.

M. Mahoney: Essayons de voir au fond des choses pour ce qui est des contribuables. Une partie importante des provinces doit comprendre l'Ontario, je suppose, et peut-être aussi le Québec. Pourtant, le Québec s'est retiré de ce système depuis le début. Je n'en discuterai pas le motif, mais peut-être peut-on s'interroger?

M. Lougheed: L'Alberta préférerait un régime fiscal qui nous permettrait de perpétuer le système actuel, soit une déclaration d'impôt, à la fois pour la province et le gouvernement fédéral, et deux gouvernements travaillant de concert dans les cadres d'un même régime. Je pense que c'est souhaitable et j'espère qu'il sera possible d'y arriver, du moins en ce qui concerne l'Alberta.

[*Texte*]

Mr. Mahoney: Paragraph 9 on page 2, I think is an interesting suggestion. Experimental tax reform measures should be implemented in stages, and so on. I am not too sure whether this is an indication that you regard the White Paper proposals as experimental, or whether you are advocating a system by which a government would indulge in experimental tax measures, try them out for size presumably, and if they did not work, try another one. I wonder if you would like to elaborate on that.

Mr. Lougheed: I think one could safely say that the history of Canadian tax legislation has shown that is the record already, if you add up the number of the amendments. What I am proposing, I think, and what I am suggesting, is that the desire to come through with a total package should be reassessed, in the light of some of the objections that have been made to this White Paper proposal. I am thinking particularly of the fields of capital gains and small business, which are two particular areas. Instead of putting in measures in these two areas concurrently, because they do compound one another, there seems to be some merit in saying perhaps we have to do the tax reform in more than one step. In other words, instead of trying to make a document of this nature cover the whole thing in one document, I think some serious consideration in the ultimate legislation should be given to doing just that.

Mr. Mahoney: I take it, then, that the word "experimental" perhaps is not entirely apt.

Mr. Lougheed: Innovative or new, you can use the term you want. I use the word "experimental" because I think a lot of people feel that after experimenting with some of the measures the result will be that they are not working too well and we are going to have to change.

Mr. Mahoney: That may very well be the case. You are quite correct in saying it is evolutionary, our tax system has evolved. Now, also in paragraph 7 I think you make a proposition which very few, if any Canadians could argue with, and that is that the tax system—I am not sure that "reform" means much there—should promote the extension of Canadian ownership of Canadian business, but not in a way tht would restrict the needed flow of capital from outside. That, I take it, implies that you would build into the tax system two thrusts, a positive thrust to encourage Canadians to invest in Canadian enterprise and perhaps a negative thrust as

[*Interprétation*]

M. Mahoney: Au paragraphe 9, de la page 2, vous avez une proposition intéressante. Les mesures expérimentales de réforme fiscale devraient être mises en œuvre par étape. Je ne suis pas sûr si cela veut dire que vous considérez que le Livre blanc est fait à titre d'essai ou si vous préconisez un système où un gouvernement fera des expériences fiscales pour voir ce qu'elles rapportent; et si elles ne rapportent pas, alors il faudra chercher ailleurs. J'aimerais que vous parliez là-dessus.

M. Lougheed: On peut dire que l'histoire de la législation fiscale au Canada démontre que l'on a atteint le nombre record si l'on ajoute les amendements. Ce que je propose ici, c'est que le régime entier doit être réévalué en regard de certaines des objections qui ont été faites au Livre blanc. Je pense surtout au domaine des gains de capital et des petites entreprises, deux domaines particuliers. Au lieu de présenter des mesures parallèles, puisqu'elles sont en inter-relation, peut-être pourrait-on commencer par procéder en plusieurs étapes. Plutôt que d'essayer de tenir compte de tout dans un seul document, il faudrait considérer cette idée.

M. Mahoney: Alors, je pense que le mot «expérimental» ne s'applique pas tout à fait.

M. Lougheed: Vous pouvez employer le mot que vous voulez. Si j'ai employé le mot «expérimental», c'est qu'il y a beaucoup de gens qui estiment que, après avoir fait l'expérience de certaines de ces mesures, les résultats ne seront pas tellement bons et il faudra alors apporter des changements.

M. Mahoney: C'est très possible. Il est exact de dire que notre système fiscal a évolué. Au paragraphe 7, vous formulez une proposition que bien peu de Canadiens peuvent contester, et c'est que le régime fiscal, je ne sais pas si le mot «réforme» devrait se trouver là, devrait favoriser l'extension de la propriété canadienne sans pour autant limiter l'afflux de capitaux étrangers. Cela veut dire que le régime fiscal doit comporter deux choses: d'abord, un élément positif pour encourager les Canadiens à placer leurs fonds dans des entreprises canadiennes et peut-être aussi une réaction contre, pour les décourager d'aller investir à l'extérieur. Seriez-vous d'accord là-dessus? Pour simplifier les choses, je ne pense

[*Text*]

• 1428

well to discourage them from investing outside. Would you agree with that? For simplification, I do not think anybody will argue very strenuously that the positive thrust is desirable. But I would like your comments on the negative thrust, the idea of a tax system which discourages Canadians from investing outside the country.

Mr. Lougheed: I would be inclined not to favour it because the real future of Canada as a nation, in the long term, is that of being an international nation. The degree in which we limit ourselves and become inward and isolated from the rest of the world—we are a trading nation—the more we have people... I will pick a company, for example, ATCO, here in Alberta, which is involved in a worldwide operation, their suppliers are involved, and then we are moving internationally. The fact that people are disposed to develop a branch plant in Australia such as ATCO did, these sort of operations are, in the long term, of benefit to Canada.

I do not think we should build a negative thrust towards investment outside Canada. The positive thrust should be enough, together with the fact that people are dealing on home ground; and I thank the home ground feature will overcome an outward movement of capital to a very large extent.

Mr. Mahoney: The examples of a desirable external investment which you have given, have all been of the direct investment type where it is controlled. Do you feel the same considerations pertain to portfolio investment, buying a couple of hundred shares of IBM when it is purely an investment from the individual's point of view and where there is no hope of exercising any sort of control or Canadian direction to the particular company invested in.

Mr. Lougheed: No, I see the point you are making. I think there is merit in that area for a negative thrust. In terms of that sort of an investment we should try to see that that investment, by the very nature of our tax system, is directed into Canadian interprises; it may need a negative thrust as well as a positive one. But that negative thrust should not involve the sort of direct investment I referred to in my earlier answer.

Mr. Mahoney: Thank you. I would like to go back for a moment to a subject that was

[*Interpretation*]

pas que personne aille soutenir que l'encouragement à cela soit désirable. J'aimerais avoir vos commentaires sur les mesures préventives du régime fiscal qui dissuadent les Canadiens d'investir à l'extérieur de leur pays.

M. Lougheed: Je ne serais pas porté à opter pour cette idée, parce que l'avenir du Canada en tant que nation, est à longue échéance, celle d'une nation internationale. Plus nous nous posons de limites, nous replions sur nous-mêmes et nous isolons du reste du monde—nous sommes une nation commerçante—plus nous avons de gens... Prenons par exemple la société ATCO, ici en Alberta, qui est engagée ainsi que ses fournisseurs dans une activité à l'échelle internationale. Et alors, nous atteignons une portée internationale. Que les gens soient disposés à installer une usine en Australie comme l'a fait la société ATCO, est, à longue échéance, profitable au Canada.

Je ne pense pas que nous devions nous opposer à l'investissement canadien à l'étranger. Une attitude neutre devrait être suffisante, si on tient compte du fait que les gens font affire chez eux; et je pense que le caractère national va supprimer dans une large mesure le mouvement de nos capitaux vers l'étranger.

M. Mahoney: Les exemples que vous avez donnés d'un investissement étranger désirable ont tous été des investissements directs où il peut y avoir contrôle. Croyez-vous que les mêmes considérations s'appliquent à l'investissement portefeuille, à l'achat de plusieurs centaines de titres IBM alors qu'il s'agit purement d'un investissement de la part d'individus et où il n'y a pas de contrôle possible auprès de la société où l'on a investi.

M. Lougheed: Non, je vois où vous voulez en venir. Je pense que l'opposition en cette matière serait bien fondée. En ce qui concerne cette sorte d'investissement, nous devrions essayer de voir que cet investissement, de par la nature même de notre système fiscal, est dirigé dans les entreprises canadiennes; elle peut requérir une attitude neutre aussi bien que des mesure préventives. Mais ces mesures préventives ne devraient pas impliquer cette sorte d'investissement direct dont j'ai parlé plus haut.

M. Mahoney: Merci. J'aimerais revenir pour un instant au sujet qui a été discuté

[*Texte*]

discussed with you earlier by other questioners, Mr. Perrault certainly and I think one other: the suggestion that credits against income tax liability should be given for property tax payments. I quite agree there is only one taxpayer even though there may be a number of tax gatherers and that ultimately his interests have to be considered.

But, on the other hand, do you not feel in our scheme of government, a federal system—and a system where the provincial governments have chosen to delegate many of their responsibilities to the municipal level where again the public directly elects the people who administer their affairs—there is a legitimate case to be made for the people who collect the tax and are directly responsible for the expenditure of the tax, that we should try as much as possible to ensure that the level of government that imposes the tax can stand up and account to the electorate for its disposition of those taxes?

Mr. Lougheed: I think it is a valid assumption but I would like to respond to it in terms of that question and what Mr. Perrault said. Let us assume the income tax arrangements that ultimately develop were 50 per cent to the provincial government and 50 per cent to the federal government. In my view it would be more in line with jurisdictional responsibilities as they now exist. Let us also assume municipal government is in fact a creature of the province because legally it really is.

Then, if you have a situation where you are giving tax credits for property tax responsibilities which are really provincial and that burden is fairly shared between the federal and provincial governments in terms of this tax credit proposal, and say there was a $100 tax credit flowing to the individual it would be my view that $50 of it would come from the provincial side and $50 from the federal side in terms of the tax gatherers.

In terms of responsibility it may even be that in an over-all reform of municipal government one considered that one of the taxes municipal government could levy effectively—I think this has been considered in New Brunswick—is the question of income tax from municipal level. I think too artificial an emphasis on the gatherer having the say over

[*Interprétation*]

avec vous plus tôt par d'autres interrogateurs. M. Perrault et moi pensons l'un et l'autre que la suggestion selon laquelle ces crédits devraient être accordés à des versements au titre de l'impôt sur les propriétés en échange de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu. Je veux bien qu'il n'y ait qu'un contribuable même s'ils se trouvent beaucoup de receveurs des contributions et que les intérêts du contribuable doivent être considérés.

D'autre part, croyez-vous que dans notre forme de gouvernement, un système fédéral et un système où les gouvernements provinciaux ont choisi de déléguer plusieurs des responsabilités qui leur incombent au niveau municipal où le public élit directement les gens qui administrent leurs affaires, croyez-vous qu'on doive faire cas de ces gens qui reçoivent les contributions et qui sont directement responsables de l'usage que l'on fait des impôts? Croyez-vous que nous devions nous assurer dans la mesure du possible que les niveaux du gouvernement qui prélèvent les impôts puissent produire un compte rendu de ces dépenses auprès de ses électeurs, compte rendu qui fasse état de la distribution de ces impôts?

M. Lougheed: Je pense que la proposition est valable, mais j'aimerais y répondre dans les termes mêmes de cette question et dans les termes de M. Perrault. Supposons que la répartition de l'impôt sur le revenu qui dernièrement a augmenté, soit de 50 p. 100 vers le gouvernement provincial et 50 p. 100 pour le gouvernement fédéral. Selon moi, la chose relèverait davantage de la responsabilité juridictionnelle dans leur état actuel. Disons aussi que, selon les lois, le gouvernement municipal dépend de la province.

Donc, si vous êtes dans une situation où vous accordez des crédits fiscaux à des responsabilités s'appliquant à l'impôt sur les propriétés, responsabilités qui sont en fait provinciales, et que le fardeau est également partagé entre les gouvernements fédéral et provinciaux, selon la proposition qui a été faite sur les crédits fiscaux, s'il y a par exemple un crédit fiscal de 100 dollars accordé à l'individu, il serait normal que 50 dollars proviennent du gouvernement provincial et que 50 autres dollars viennent du gouvernement fédéral, jusqu'au receveur des contributions.

En terme de responsabilité, il peut même arriver que, dans une réforme globale du gouvernement municipal, on considère qu'une des taxes que le gouvernement municipal pourrait effectivement percevoir, je pense que la chose a été étudiée au Nouveau-Brunswick, c'est la question de l'impôt sur le revenu provenant du niveau municipal. Je pense qu'un accent

[*Text*]

the result could be overcome by making sure it is split between the federal and provincial levels.

Mr. Mahoney: But who would set the mill rate?

Mr. Lougheed: The mill rate is set by the locally elected people responsible to the provincial government and subject in their total position in our province to being the servant of provincial government; like it or not, that is the way municipal governments have been set up in Canada.

Mr. Mahoney: That is a somewhat startling concept. I realize municipal powers are delegated by the provincial government but I question very much whether the mayor or alderman of many of our Alberta cities would regard themselves as agents or delegates of the provincial government. Indeed they owe their mandate directly to an electorate in that municipality.

Mr. Lougheed: Yes, but when you have a situation where the basic pressure for property tax is coming from education and you swing that responsibility back to the provincial level then you can afford to do what I would like to see, a return of real responsibility to municipal government: leave them with a property tax situation that is much lighter and in essence would overcome the need for the present tax credit situation that is proposed.

Mr. Mahoney: To the extent that the municipal taxes would be offset against income taxes, be they payable to the province or the federal government, it would seem to me the city council would be in a rather relaxed frame of mind when it came to deciding what its priorities would be.

Mr. Lougheed: Mr. Mahoney, the distortion of your question—if I can put it that way—is that you are implying that a total property tax situation is going to be involved in this tax credit position. That is not the proposal at all; in lieu of the idea of the higher exemptions for the lower income people, the proposal is to get the credit to those people through an ability to pay tax. That is dealing, as you know, with a very small percentage of the over-all aggregate property tax paid in Canada. So, to talk about control, the mill rate problem facing municipal government is

[*Interpretation*]

trop superficiel mis sur le receveur des contributions qui a le mot de la fin conséquemment le résultat, pourrait être surmonté en vérifiant si la chose est répartie entre les niveaux provinciaux et fédéral.

M. Mahoney: Mais qui fixera le taux?

M. Lougheed: Le taux est fixé par des gens élus localement et responsables auprès du gouvernement provincial, gens qui sont susceptibles de par leur position dans notre province, d'être au service du gouvernement provincial; que nous le voulions ou non, c'est la façon dont les gouvernements municipaux ont été organisés au Canada.

M. Mahoney: Voilà une idée assez saisissante. Je constate que les pouvoirs municipaux sont délégués par le gouvernement provincial, mais je me demande vraiment si le maire ou le conseiller municipal de beaucoup de nos villes d'Alberta se considérent d'eux-mêmes comme étant des agents des délégués auprès du gouvernement provincial. Bien sûr, ils possèdent un mandat à la suite de l'élection dans cette municipalité.

M. Lougheed: Oui, mais quand vous êtes devant une situation où la pression de base s'exerce vers l'impôt sur les propriétés quand cette pression vient de l'éducation et que vous renvoyez cette responsabilité au niveau provincial, alors vous pouvez vous permettre de réaliser ce à quoi vous visez, c.-à-d. un retour de la responsabilité véritable vers le gouvernement municipal: arrangez-vous pour alléger leur impôt sur les propriétés et cela aurait pour effet à la base de surmonter le besoin pour une solution de crédit fiscal qui est proposé actuellement.

M. Mahoney: Dans la mesure où l'impôt municipal peut venir en déduction de l'impôt sur le revenu, qu'il soit payable au niveau provincial ou au niveau fédéral, il me semble que le conseil municipal prendrait la chose assez à la légère s'il venait à décider quelles seraient ses priorités.

M. Lougheed: Monsieur Mahoney, la déviation de votre question, si je peux parler ainsi, consiste dans le fait que vous croyez qu'une situation d'impôt sur les propriétés sera impliquée dans cette position de crédit fiscal. Ce n'est pas le sens de la proposition; pour remplacer l'idée de fortes exonérations fiscales accordées aux gens de revenu inférieur, la proposition consiste à obtenir le crédit à ces gens, en invoquant leur incapacité à payer des taxes. Il s'agit, comme vous le savez, d'un très petit pourcentage d'impôt global payé au Canada sur les propriétés. Donc, puisqu'il est

[*Texte*]

still going to be there but the people in the lower income levels are going to be relieved of a nonability to pay tax and have that burden paid on an ability...

Mr. Mahoney: I recognized that was your thought and perhaps it could be initially started that way, but I would gather that the ultimate thought would be a full credit.

Mr. Lougheed: No, even as it goes on I think the credit should be at the lower income levels only.

Mr. Mahoney: I appreciate that clarification very much. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Bigg: Mr. Chairman, may I have a supplementary?

The Chairman: Mr. Bigg, a supplementary.

Mr. Bigg: Mr. Lougheed, you mentioned that Alberta was a landlocked province; that was a very interesting remark. Does this have a direct bearing on transportation costs and the fact that it is difficult for us to compete in some markets.

Mr. Lougheed: From an economic growth point of view, say, compared to British Columbia, Alberta's position in trying to develop a stronger industrial base is limited by the fact that it does not have access to ocean transportation as required for certain raw materials. British Columbia so obviously have used their access to ocean transportation; it is one of the key factors in their economic growth.

We do not have that and until we develop effective ways of transporting through pipe lines for example, and we are working on that, I think we have some serious geographic limitations on building an industrial base. That means we have to do everything we possibly can to develop that industrial base and attract it here, which is why this Estate Tax Rebate Act is in force in Alberta.

The Chairman: A supplementary, a brief one, Mr. Kaplan tells me.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, it is a brief one. It is about the point Mr. Mahoney elicited on the question of consultation versus concurrence by provincial governments. One of the facts of our confederation which I think you did not give adequate recognition to is

[*Interprétation*]

question de contrôle ou de direction, le problème du taux en regard du gouvernement municipal demeure, mais les gens des niveaux de revenu inférieur seront dégagés de leur incapacité à payer des taxes et auront ce fardeau attribué à cette incapacité...

M. Mahoney: Je vois quelle était votre idée et peut-être que cette idée au départ aurait pu être appliquée de cette façon, mais je pense que nous en arriverions au crédit total.

M. Lougheed: Non, d'après la marche des choses, je pense que les crédits devraient être appliqués au niveau de revenus inférieurs uniquement.

M. Mahoney: J'apprécie beaucoup cette mise au point. Merci, monsieur le président.

M. Bigg: Monsieur le président, puis-je demander une précision supplémentaire?

Le président: Oui, monsieur Bigg.

M. Bigg: Monsieur Lougheed, vous avez dit que l'Alberta était une province fermée; c'est une remarque très intéressante. Est-ce que la chose influe sur nos coûts de transport, et sur le fait qu'il nous est difficile de concurrencer les marchés?

M. Lougheed: Du point de vue de la croissance économique, disons que comparativement à la Colombie-Britannique, la position de l'Alberta dans sa tentative pour développer une base industrielle plus forte est atténuée du fait que la province n'a pas accès à la mer et le transport de certaines matières premières l'exige. La Colombie-Britannique a tiré un profit évident de son transport maritime; c'est même l'un des facteurs importants de sa croissance économique.

Nous ne bénéficions pas de cet avantage, et à moins que nous ne développions des moyens efficaces de transport par pipelines par exemple, c'est ce à quoi nous travaillons, je pense que nous rencontrerons de sérieuses entraves géographiques pour construire une base industrielle. Ce qui veut dire que nous devons faire tout ce qu'il nous est possible pour développer cette base industrielle et l'adapter ici. Voilà pourquoi la loi sur la diminution de l'impôt sur les propriétés est en vigueur en Alberta.

Le président: Monsieur Kaplan me demande une courte explication à ce sujet.

M. Kaplan: C'est à propos de la question soulevée par M. Mahoney au sujet de la consultation au regard de la concurrence qui nous viennent des gouvernements provinciaux. L'un des apports de notre confédération, auquel vous n'avez pas attribué suffisam-

[*Text*]

that the federal government is not a foreign government so far as Alberta is concerned but a government which reflects the views of the province of Alberta by virtue of having in our Parliament members elected from the province of Alberta. When you bear that in mind, recognizing the way in which the federal government raises its revenues, it is a matter for the federal government to decide. Is it not really more appropriate to have consultation only, and concurrence, not necessarily?

• 1438

Mr. Lougheed: I hope you can get the concurrence of all 19 Alberta members in the ultimate result, but I think from a practical point of view, with the responsibilities that the provincial governments have, and with their need to occupy the income tax field, which I think is without doubt, a tax reform system that affects the taxpayer is only going to be realistic and effective if it involves the concurrence of provincial administrations. Perhaps if you come down to the final result and you cannot get concurrence on a particular item, then that is fine. That may be something if you are dealing with one or two measures, but if it is an across-the-board absence of concurrences, I think you end up with a document that says tax reform, but will not mean tax reform.

I wanted not only to reiterate Mr. Mahoney's objection, which was based on the question of how feasible that is, but also to raise the constitutional question of whether it really is appropriate.

If you want to proceed and pass a tax reform bill from a federal point of view entirely, and if every province—to use the extreme case—comes out with its own tax system, then what have we got in terms of Canadian unity? I do not think that is a desirable result. When you talk about reform, I think you need concurrence and I think you should strive to get it. I think it is a question of bending on both sides.

Mr. Kaplan: I think we should strive to get it too.

Mr. Whicher: May I ask a supplementary question, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Whicher.

Mr. Whicher: On the last subject, I agree completely that we should have concurrence. However, Mr. Lougheed, this is not possible to get. You cannot even get it in your province. With respect, I say to you that if the Government of Alberta agreed with the White Paper, you would be against it.

[*Interpretation*]

ment d'importance, c'est que le gouvernement fédéral n'est pas un gouvernement étranger, mais, en ce qui concerne l'Alberta, un gouvernement qui reflète les opinions de la province d'Alberta par le moyen de délégués élus au Parlement et envoyés par la province d'Alberta. En gardant cela présent à l'esprit, vous reconnaîtrez que la manière dont le gouvernement fédéral prélève ses revenus ne regarde que lui. Convient-il davantage de ne faire place qu'à la consultation, ou qu'à la concurrence? Pas nécessairement.

M. Lougheed: J'espère que vous obtiendrez l'assentiment des 19 représentants albertains, mais je crois qu'en dernière analyse, avec les responsabilités des gouvernements provinciaux, alors qu'ils doivent occuper les domaines fiscaux, un système de réforme fiscal qui affecte le contribuable ne pourra être satisfaisant qu'avec l'accord des provinces. Si on ne peut pas se mettre d'accord sur un certain point, très bien, mais s'il n'y a pas d'accord du tout pour l'ensemble; vous avez alors un document de réforme fiscale, mais qui n'entraînera pas vraiment de réforme fiscale.

Je voulais répéter ce qu'a dit M. Mahoney, à savoir si c'est faisable ou si, au point de vue constitutionnel, c'est vraiment approprié.

Si vous voulez aller de l'avant et adopter un projet de Loi de réforme fiscale purement fédéral et si, par contre, chaque province a son propre système fiscal, où est l'unité canadienne dans tout ça? Le résultat ne me semble pas du tout souhaitable. Lorsqu'on parle de réforme, il faut qu'il y ait un accord et il faut essayer d'y arriver. C'est une question de compromis.

M. Kaplan: Nous devrions essayer d'en arriver là nous aussi.

M. Whicher: Une question supplémentaire rapide, monsieur le président.

Le président: Monsieur Whicher.

M. Whicher: Il faut qu'il y ait un accord entre tous. Mais, M. Lougheed, on ne pourra pas y arriver. On ne peut même pas y arriver dans le cadre d'une seule province. Je vous dirai en toute déférence que si le gouvernement de l'Alberta était d'accord avec le Livre blanc, vous seriez contre le document.

[*Texte*]

Mr. Lougheed: Oh, no.

Mr. Whicher: Well, this happened on policy. It may not happen with you, but it has happened all across Canada since the time of Confederation, that people in opposition oppose, and you know somebody has to be the boss. It is rather tough to say that the federal government necessarily should be the boss, with so many municipalities in Canada—there are about 1,200 in the Province of Ontario—and with the number of provinces that we have. In your brief you suggest that not only should we have consultation with the provinces, but also with the municipalities because there is only one taxpayer.

It is absolutely impossible to get concurrence. We are far more likely to get a civil war, and therefore you must have somebody at the head of the table like our Chairman with a gavel. The way this thing was brought about in 1867, the federal government have that gavel. Of course they must co-operate, but on the other hand, you know somebody has to be boss.

Mr. Lougheed: I may respond to that, Mr. Chairman, in three ways. First of all, one of the three points you make I can agree with. The possibility of municipal concurrence across the board is not a practical point of view. I take exception to your remark that the response of opposition is necessarily to oppose. In the particular case of Alberta, we happen to have a provincial government submission that is basically in roughly the same terms as this submission of mine, with changes and with different emphasis. We did not take the position that they are against the White Paper so we are for it, and I take objection to that.

On the third and most important point, I do not accept for a minute that the federal government is the boss. This is a federal state, with a federal government here and 10 provincial governments there. If we are going to have a nation that works, at least in so far as Albertans are concerned, there is not a boss, or somebody sitting at the head of the table. I cannot accept that.

Mr. Whicher: That is very true what you say, but your members of Parliament from Alberta are representing the feelings of Alberta, and of course they let their feelings be known. When I used the word "boss", of course, it was used loosely, but what I meant by this is that somebody has to be in a position to make a decision. We cannot have a thousand different municipalities, or provinces, or counties, or whatever it may be, fighting amongst themselves. After everybody

[*Interprétation*]

M. Lougheed: Oh non!

M. Whicher: C'est une affaire de politique. Cela s'est produit dans tout le Canada depuis le début de la Confédération. L'opposition contredit toujours le parti au pouvoir et vous admettrez que quelqu'un doit être le patron. Il faut que le gouvernement fédéral détienne toute autorité, car notre pays comprend beaucoup trop de municipalités—il y en a 1,200 en Ontario seulement,—et de provinces pour que chacune prenne elle-même ses décisions. Dans votre mémoire, vous dites que nous devrions consulter non seulement les provinces mais aussi les municipalités, car il n'y a qu'un seul contribuable.

Il est absolument impossible d'obtenir un consensus. On devrait même s'attendre à de profonds désaccords. C'est pourquoi il faut quelqu'un comme notre président, quelqu'un qui a de l'autorité. Le gouvernement fédéral dispose de cette autorité. Il faut que quelqu'un prenne une décision et soit le patron.

M. Lougheed: Je suis d'accord avec trois points que vous avez mentionnés. Vous dites d'abord qu'un accord avec les municipalités en général n'est pas possible, du point de vue pratique .. Je ne suis pas d'accord avec vous, lorsque vous dites que l'opposition doit forcément contester. Dans le cas de l'Alberta, nous avons une requête du gouvernement provincial qui correspond à peu près à ma propre requête. Il y a quelques modifications et nous n'avons pas appuyé sur les mêmes points. Nous ne disons pas que si le gouvernement provincial est contre le Livre blanc, nous serons donc en faveur du document.

Enfin, je ne pense pas que le gouvernement fédéral soit le patron. Nous formons une confédération: nous avons un gouvernement fédéral et dix gouvernements provinciaux. Si l'on veut que le pays soit bien administré, du moins en ce qui concerne les gens de l'Alberta, il ne faut pas qu'un seul organe détienne toute l'autorité.

M. Whicher: Ce que vous dites est vrai, mais vous êtes un député de l'Alberta et les députés de l'Alberta représentent les sentiments des gens de l'Alberta. Ils ont dit ce qu'ils pensent. Lorsque j'ai parlé de patron, c'était au sens général. Je voulais dire que quelqu'un doit pouvoir prendre une décision. Nous ne pouvons pas laisser 1,000 municipalités, provinces ou comtés, comme vous voudrez, se battre entre eux. Une fois qu'on a écouté l'avis de chacun, il faut tirer des con-

[*Text*]

has been heard, conclusions have to be drawn, and it would be impossible for a federal government, no matter who was running it—even King Solomon could not make everyone happy in this country. We would have to resurrect him. Therefore I suggest to you that while it may not be a boss, you have to have somebody at the head of the table to lead the way.

Mr. Lougheed: I would like to be able to answer that observation. As far as I am concerned, if we had in this nation something that gives regional representation to the same degree as in the United States, with two Senators from Montana and two from New York who have a regional voice, that is one thing. We do not have that. So the regional representation comes from provincial legislatures and provincial governments, and if you want to end up with a tax situation where you have tax reform that is made at the federal level, that is unacceptable. I agree that there has to be, to answer Mr. Kaplan's remark, some effort on each side to say, all right, we are not going to move in that direction here, but we expect you to move in this direction there. There has to be give and take, otherwise we will not end up with a tax system that will work for the citizen, and really that is what we should be trying to do.

Mr. McCleave: Could I ask a question?

The Chairman: Before concluding and winding up with Mr. Lougheed, which I would like to do as expeditiously as possible, having put one or two questions myself, I recognize Mr. McCleave.

Mr. McCleave: I was just going to say as a Maritimer that I thoroughly agree with Mr. Lougheed's philosophy in the last series of answers.

The Government of New Brunswick has already made its views known to the group travelling east. I wonder if the witness would tempt others to splash into the same pond that he has splashed into with us, either from the standpoint of members of opposition parties in the legislature or members on the government side.

Mr. Lougheed: You have got me now. I am not sure I follow that.

Mr. McCleave: I wonder if you would recommend this as an experience to be followed by other people at the provincial level. That is really what I am trying to say.

Mr. Lougheed: Oh, I see. I do, and when I looked at the first page, as I mentioned, paragraph 1.4 in the White Paper, I saw that there

[*Interpretation*]

clusions. C'est impossible pour un gouvernement fédéral; même le roi Salomon ne pourrait pas satisfaire tout le monde au Canada. Il faudrait le ressusciter. Donc, même si nous ne le désignons pas sous le nom de patron, il faut qu'il y ait quelqu'un qui prenne les décisions.

M. Lougheed: J'aimerais pouvoir répondre à cette observation. En ce qui me concerne, si au Canada les régions pouvaient être représentées comme celles des États-Unis, ce serait très bien. Ce sont les assemblées législatives provinciales qui nous représentent. Si vous voulez une réforme fiscale qui est faite au niveau fédéral, voilà qui est inacceptable. J'avoue qu'il faut des compromis des deux côtés. Nous n'irons pas vers vous, mais nous espérons que vous viendrez vers nous, à ce sujet. Il faut que chacun fasse des compromis, sans quoi notre régime ne fonctionnera pas. C'est ce que nous devons faire.

M. McCleave: Puis-je poser une question?

Le président: Avant de donner la parole à M. Lougheed, je donne la parole à M. McCleave.

M. McCleave: En tant que représentant des Maritimes, je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Lougheed dans ses dernières réponses.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déjà exposé ses vues au groupe qui voyageait dans l'Est. Je me demande si le témoin pourrait essayer de connaître l'opinion des autres membres sur ce point, que ce soit des membres de l'opposition ou de l'Assemblée législative.

M. Lougheed: Je ne saisis pas très bien.

M. McCleave: En fait, je veux savoir si vous suggérez cette méthode aux gouvernements provinciaux.

M. Lougheed: Comme je le disais, le paragraphe 1.4 du Livre blanc nous invite à participer à la réforme. Je suis très heureux, mon-

[*Texte*]

was an invitation to participate, and frankly, Mr. Chairman, I welcome the opportunity to be here to make my views known in terms of the provincial scene on behalf of the people I represent. I think there is a responsibility for the provincial legislators to come before this Committee.

The Chairman: I would like to put these three brief questions to you. The White Paper proposes that the top rate for personal income tax be 50 per cent, and that the top rate of corporate income tax be 50 per cent as well. I wonder whether you would subscribe to these limits?

Mr. Lougheed: Generally, yes.

The Chairman: Then part of the whole federal-provincial arrangement, I think, is bound up with the symmetry of these 50 per cent rates, 50 per cent as the top rate on personal and 50 per cent on corporate, and the 50 per cent capital gains, or half inclusion, and the full inclusion and so forth. Recognizing that these things are tied together this way, do you think that any provincial government today would bind itself, or could bind itself or its successors, to impose a personal income tax no greater than 50 per cent and a corporate income tax, when taken with its abatements, of no more than 50 per cent?

Mr. Lougheed: I think a provincial government will strive very hard to come up with a system that works in symmetry with the federal system in terms of rates, in terms of exemptions, and in terms of rules. Obviously they cannot bind themselves to the future, but they will leave themselves the option, and it may be an undesirable contest down the road to be able to increase the aggregate amount of tax that they do in fact put on by way of a percentage.

As I understand the White Paper, the federal tax is 100 per cent. A provincial government then comes along and says they will put on 28 per cent or 33 per cent on top, if I understand the proposal. But the point I am making is that a provincial government will leave itself the option to increase that percentage or that addition to the federal tax situation. They have to do that, but they will hopefully strive to have the same percentage rates.

The Chairman: I think the over-all proposal is that a combination of the two would be no greater than 50 per cent, that is, the top personal rates and the corporate rates. A combination of the two would not be more

[*Interprétation*]

sieur le président, de venir ici et de vous dire ce que je pense et ce, de la part des gens que je représente. Les assemblées législatives provinciales doivent venir comparaître devant le Comité.

Le président: Je vais vous poser trois questions très brèves. Le Livre blanc propose que le taux maximum d'imposition des particuliers soit de 50 p. 100 et qu'il en soit de même pour les sociétés. Est-ce que vous êtes d'accord avec ces limites?

M. Lougheed: Oui, en général.

Le président: Les dispositions fédérales-provinciales sont en partie limitées par la symétrie de ces taux de 50 p. 100: 50 p. 100 au maximum pour l'impôt sur le revenu des particuliers, 50 p. 100 au maximum pour l'impôt sur les revenus des sociétés, 50 p. 100 d'impôt sur les gains de capitaux. En tenant compte du fait que tout cela se tient, pensez-vous qu'un gouvernement provincial aujourd'hui se lierait les mains ou lierait les mains de ses successeurs en imposant tout d'abord un impôt sur les revenus des particuliers de 50 p. 100 au maximum et un impôt sur le revenu des sociétés, y compris les dégrèvements, qui ne soit pas supérieur à 50 p. 100?

M. Lougheed: Je pense qu'un gouvernement provincial essaiera énergiquement d'en arriver à un régime qui soit parallèle à celui du gouvernement en ce qui concerne les exemptions, les taux et les lois. Il est certain qu'un gouvernement provincial ne prendra aucune décision pour le futur, mais je crois qu'il est dangereux de se garder la possibilité d'augmenter la taxe, taxe qu'ils ajoutent, en fait, en pourcentage.

Si je comprends bien, l'impôt fédéral est de 100 p. 100 et le gouvernement provincial y ajoute 28 p. 100 ou 33 p. 100 je pense. Ce que je veux souligner c'est que le gouvernement provincial se réserve la possibilité d'augmenter ce pourcentage qui s'ajoute au pourcentage fédéral. Les gouvernements provinciaux doivent le faire, mais essaient quand même de garder les mêmes taux.

Le président: La proposition démontre que la combinaison des taux sur les individus et de ceux sur les sociétés ne dépasserait pas 50 p. 100. Je crois que la plupart d'entre nous sommes d'avis que nous devons avoir un seul

[*Text*]

than 50 per cent. I think most of us would share your view that it is desirable that we have one standard system, but today we have not.

• 1448

There was a new government elected in Manitoba not very long ago and one of the first things it did was to increase personal income taxes and corporate income taxes. Now it seems to me that even under the White Paper proposals this kind of thing could happen in the future regardless of what might be negotiated now. So all I am really saying is that while I think many of us would share your views, it may not be entirely realistic to think that the system that is designed now and is brought into play now can for all time remain unchanged. And if in fact there are likely to be changes in the future then I think that that has a bearing on the kind of systems which we put in right now.

Mr. Lougheed: Mr. Chairman, the only comment I would make is that as you say, the desirable thing with a taxpayer is to be dealing with one return between federal and provincial governments. In rates or percentage additions, you are going to have that fluctuation. But in the rest of the tax reform, the rest of the provisions, hopefully the result will be some concurrence right across the board because otherwise the tax collection agreement with the various provinces will not make sense. If they have ten different exceptions they might as well collect their own tax.

The Chairman: Well, then, let me say that I think that the kind of discussion we have had with you on this point indicates our real interest on the whole question of the provincial-federal interest in the tax system. As you may know, and one member mentioned it, we met with the provincial Treasurer of Saskatchewan very recently and we discussed some of these ideas with him. We very much hope that there may be an opportunity, if not to discuss with the provincial treasurer in Alberta, at least to receive from him a document which sets forth the Alberta Government's position. Ideally it would be very helpful if we were to meet with him and I hope that this message will be conveyed.

Mr. Lougheed: I will convey it.

The Chairman: Let me thank you for a strong, accomplished and very articulate presentation.

Mr. Lougheed: Thank you very much.

[*Interpretation*]

régime reconnu, ce que nous n'avons pas aujourd'hui d'ailleurs.

Il n'y a pas tellement longtemps, on avait élu un nouveau gouvernement au Manitoba et la première chose qu'il a faite fut d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés. Il me semble que même conformément aux propositions du Livre blanc, le même phénomène peut se produire à l'avenir, quel que soit l'état des négociations actuelles. Je me contente donc de dire que bien que la plupart d'entre nous sommes d'accord avec vous, il est peu réaliste de penser que le système d'aujourd'hui peut demeurer ainsi, sans voie de modification. S'il y a possibilités de changements à l'avenir, je crois que cela dépendra du système que nous mettrons en vigueur maintenant.

M. Lougheed: Monsieur le président, la seule observation que j'aurais à faire est qu'il serait souhaitable que le contribuable n'ait qu'une seule formule d'impôt à remplir pour les gouvernements fédéral et provincial. Il y aura une fluctuation en ce qui concerne les taux ou les pourcentages supplémentaires. Mais le reste de la réforme fiscale, le reste des dispositions, espérons-le, permettra d'arriver à un consensus général; autrement, l'accord en matière de perception des impôts pour les provinces n'aura aucun sens. S'il y a dix exceptions, il vaudrait mieux que les provinces perçoivent elles-mêmes leurs impôts.

Le président: Laissez-moi vous dire que le genre de discussion que nous avons eue avec vous démontre bien que nous sommes intéressés à cette question des relations fédérale-provinciales en matière de fiscalité. Comme vous le savez et tel qu'un député l'a mentionné, nous avons rencontré le Trésorier de la Saskatchewan très récemment et nous avons discuté avec lui. Nous espérons avoir la possibilité de discuter, sinon avec le Trésorier de l'Alberta, du moins de recevoir des documents définissant la politique de la province d'Alberta. Nous serions très heureux de pouvoir le rencontrer et j'espère qu'il en sera averti.

M. Lougheed: Je lui en ferai part.

Le président: Je voudrais vous remercier de nous avoir fait un exposé aussi énergique et aussi clair.

M. Lougheed: Merci.

[*Texte*]

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, I do not know what else we owe Mr. Lougheed, but it is the first time I have seen much enthusiasm in the gallery on this particular subject.

The Chairman: Now the Canadian Cattlemen's Association. We are most pleased to welcome the Canadian Cattlemen's Association to our Committee proceedings. Mr. Mitchell, I believe you would like to introduce the members of your group, and if you would like to, please do.

Mr. Ross Mitchell (President, Canadian Cattlemen's Association): Thank you very much, Mr. Gillespie. To the rest of the Committee I would like to introduce the members of our panel here, not panel, but those presenting you the brief. On my left is Mr. Guy Rose from the Kamloops area in British Columbia, a rancher in that area; on my immediate right I have Gérard Guichon, another rancher from the Kamloops area; on my far right is Mr. Ron Pilling, Secretary Manager of the British Columbia Beef Cattle Growers' Association; and sitting behind us here is Mr. Charlie Gracey, Manager of the Canadian Cattlemen's Association. I am Ross Mitchell, a farmer and feedlot operator from Douglas, Manitoba, and President of the Canadian Cattlemen's Association.

It is a pleasure for us to be able to present to you gentlemen this afternoon this brief as we see it from the industry and the business that we are in. I will now turn it over to Mr. Guy Rose, who is going to present our brief.

The Chairman: Mr. Rose and I have discussed this. Mr. Rose is going to highlight his report by referring in particular to the summary which I think has been circulated to all members. I would ask you, Mr. Rose, not to read it in its detail but to indicate to us which of the points you consider important and would like to be questioned on. Then we will go right into questions and I am sure you will find ample opportunity to elaborate on and to make the arguments which your summary in fact covers. Mr. Rose.

Mr. Guy Rose (British Columbia Beef Cattle Growers' Association): Thank you, Mr. Chairman and gentlemen.

First of all, as we state in our summary we consider ourselves not just people deserving special consideration, but we are farmers, ranchers and essentially small business people, and we therefore do not want to ask for any special tax treatment. We feel somewhat like Mr. Lougheed that perhaps our whole tax package should be considered when we are considering something as important as tax reform in the country. Although we cer-

[*Interprétation*]

M. Mahoney: Monsieur le président, c'est la première fois que je vois tant d'enthousiasme de la part du public à ce sujet.

Le président: Je voudrais souhaiter la bienvenue à l'Association des éleveurs de l'Alberta. Monsieur Mitchell, je pense que vous voulez présenter les membres de votre groupe. Allez-y.

M. Ross Mitchell (président de l'Association canadienne des éleveurs): Merci beaucoup, monsieur Gillespie. Je voudrais présenter les membres de notre délégation, c'est-à-dire ceux qui vous présenteront le mémoire. A ma gauche M. Guy Rose de Kamloops, Colombie-Britannique, éleveur de cette région. A ma droite, M. Gérard Guichon, également de Kamloops; à l'extrême droite, M. Pilling, secrétaire administratif de l'Association des éleveurs de Colombie-Britannique, et Charlie Gracey, directeur de l'Association canadienne des éleveurs. Je suis Ross Mitchell, cultivateur et exploitant de terrains d'engraissement de Douglas, Manitoba, président de l'Association canadienne des éleveurs.

Messieurs, nous sommes très heureux de pouvoir vous présenter cet après-midi, un mémoire relatant la position économique de notre région. M. Guy Rose va vous présenter notre mémoire.

Le président: M. Rose a discuté de cela avec moi. Il nous donnera les grandes lignes de son rapport en se référant au résumé qui a été distribué à tous nos députés. Monsieur Rose, si vous voulez bien, ne le lisez pas *in extenso*, mais dites-nous quels sont les éléments importants au sujet desquels vous voulez être interrogé. Ensuite, nous passerons aux questions. Je suis certain que vous pouvez expliciter en détail et que vous pourrez rappeler les différents arguments de ce résumé. Monsieur Rose.

M. Guy Rose (Association des éleveurs de la Colombie-Britannique): Merci monsieur le président.

Messieurs, tout d'abord, comme nous l'avons dit dans notre résumé, nous ne sommes pas uniquement des gens qui recherchent une attention spéciale, mais nous sommes aussi des éleveurs, des agriculteurs et plus particulièrement de petits entrepreneurs. Par conséquent, nous ne voulons pas demander un traitement fiscal préférentiel. Nous pensons comme M. Lougheed, que l'ensemble de notre système fiscal doit être étudié, lorsqu'on pense

[*Text*]

tainly recognize the difficulty of co-ordinating municipalities and provincial governments and federal governments, we do feel that there is certainly one taxpayer and that the whole thing should be considered at this time.

One of our main areas of concern, as farmers and ranchers, is that the combination of the capital gains tax—and we are not against capital gains tax as such—but the combination of estate tax and capital gains tax would be pretty well ruinous to our type of business because we have a large investment in land. We have done a study which is found in the appendices of how the combination of the total tax package as proposed in the White Paper would affect ranchers of various sizes. And we had this done by pretty prominent tax people out at the coast and quite frankly we were shocked when they gave us the results of their study. Their advice to us was that if the White Paper went in in its present form, we might just as well try and get out of business because we would never be able to afford to carry on our business or certainly to pass it on to the next generation, and I think in the back of our minds most of us would like to do that.

• 1458

So here are the other points that we have made here. We feel that the 21 per cent tax privilege, and it certainly has been a privilege which I guess all small business people have got used to, probably will be done away with, should be replaced with some sort of tax incentive to the growing small business. And so we propose in some way to allow people who can prove that they are ploughing funds back into their growing business to get a tax incentive. And we thought of various ways, one of them perhaps being to charge the 50 per cent rate of tax but give a 50 per cent deduction on this if it could be shown that there were no dividends taken out and the money in fact was being put back to make the business grow. I think we all realize that the country does depend on small businesses to help it to grow.

The other area which we consider to be a very dangerous area for our sort of business is the area of valuation. V-Day, Mr. Benson tells us, might not be a day; it might be a period of time. And we are quite worried in that farm and ranch values are down right now because of difficulty in selling wheat and the other factors that enter into it. But farm prices are down, and if they went back to what they were within a year or two, we would find that in fact we would be paying a capital gains tax on something that was just an economic adjustment. And so we hope that

[*Interpretation*]

à la réforme fiscale importante dans tout le pays. Aussi nous reconnaissons qu'il est difficile de coordonner les municipalités, les gouvernements provinciaux, et le gouvernement fédéral, mais nous pensons au contribuable et à l'ensemble du système actuel.

A titre d'agriculteurs, et d'éleveurs, nous sommes inquiets quant à la combinaison de l'impôt sur les gains de capitaux avec l'impôt sur les droits successoraux. Cette proposition nous ruinerait étant donné qu'une grande partie de nos investissements est pour le terrain. Nous avons fait une étude qui figure en appendice et qui démontre que la combinaison des deux impôts en question proposée par le Livre blanc affecteraient les éleveurs, quelle que soit l'importance de leur exploitation. Pour faire cette étude, nous avons eu recours à des gens très compétents et nous avons réellement été ébranlés par le résultat de leur étude. Ils nous ont conseillés, si le Livre blanc entre en vigueur, de cesser nos opérations, car nous ne pourrions absolument pas continuer à fonctionner ni de transmettre nos entreprises à la future génération. Je crois que tous ont l'intention d'arrêter leurs opérations.

L'impôt de 21 p. 100 est un privilège dont bénéficient et auquel se sont habitués tous les petits entrepreneurs, bien que ce taux préférentiel sera probablement abandonné, il faut tout de même prévoir une incitation fiscale aux petites entreprises. Nous voudrions permettre à ceux qui peuvent prouver qu'ils réinvestissent dans leur entreprise, d'obtenir une incitation fiscale. Les 50 p. 100 pourraient peut-être être chargés, en accordant une déduction de 50 p. 100 là-dessus, si on peut prouver qu'il n'y a aucun dividende versé et que l'argent est réinvesti dans l'entreprise. Nous nous rendons tous compte que notre pays a besoin de petites entreprises pour se développer.

Il y a un autre domaine qui nous semble délicat, le domaine de l'évaluation. M. Benson nous dit que le jour de l'évaluation ne sera peut-être pas une journée, mais une certaine période de temps. La valeur des ranchs et des exploitations agricoles est en baisse en ce moment, en raison de facteurs défavorables. Si la situation se normalise d'ici un an ou deux, nous constaterons que nous devrons payer un impôt sur les gains de capitaux sur quelque chose qui n'était rien d'autre qu'une oscillation économique. Nous espérons que le nouveau système fiscal qui introduira l'impôt

[*Texte*]

a new tax system which brings in capital gains will not be too hard on us when it comes to valuation day.

The other area, I guess, would be the area of the basic herd, which some of you will be aware of. You have read our brief. A basic herd is something which enabled us to carry our breeding cows just as a factory carries its plant and equipment. And we did not have to pay tax on the increase in value in cows in a year in which prices would have increased. Though it appears that the basic herd will be thrown out, we hope that there will be some allowance made for people to carry their breeding herd from present book values, which are very low, up to market values without being penalized, because this could be a very serious thing.

I guess you realize that I was really coming prepared to read this brief and so therefore I am just sort of going along and thinking these points out.

The Chairman: May I suggest to you that you covered four important ones and that we go right into questions now. There will be ample opportunity, in answering questions if you happen to think of it, to make a further intervention on any point.

Mr. Rose: Just one point, Mr. Chairman, which I did forget I realize now. We would like a distinction made between long-term capital gains, say of a young fellow starting a farm or a ranch, and speculative capital gains. That is probably the only point I omitted, Mr. Chairman. I am sorry.

The Chairman: All right. Mr. Whicher.

Mr. Whicher: Mr. Chairman, I will try to be brief because I am sure, as the witnesses know, we have had many farm organizations before us, and so many of the questions are repetitious. All of us of course are worried about the valuation day when it comes, not only to ranchers but to farms. If there is a valuation day or a period of time—and I do not know how we would get a period of time as far as the stock market is concerned—we might have it as far as land values go. But if there is a valuation day, how do you think realistically the Minister of Finance could go back? We would have to pick some time, and obviously land values change in various parts of Canada. It would be very difficult to be fair 100 per cent. Would you go back, perhaps, three years, or how far?

Mr. Rose: I think rather than stating it in a definite period of time, Mr. Whicher, where it could be shown that the price paid for the

[*Interprétation*]

sur les gains de capitaux, ne sera pas trop dur pour nous lorsque viendra le jour de l'évaluation.

Il y a un autre domaine, celui du troupeau de base; vous avez lu notre mémoire. Le troupeau de base qui nous permet d'élever des vaches tout comme une usine fabrique du matériel. Nous ne devons pas payer un impôt sur l'augmentation de la valeur des vaches, si leur prix monte au cours d'une année. Il semble que si le cheptel de base est abandonné, on espère qu'on en tiendra compte lorsque le cheptel passera de la valeur comptable, qui est minime à la valeur marchande, sans imposer le propriétaire. Sans quoi tous ces gens se trouveront dans une situation catastrophique.

J'étais venu vous lire ce mémoire, c'est pourquoi, en fait, j'en suis la structure.

Le président: Je pense que vous avez couvert quatre points importants, et nous pourrions passer à la période des questions. Ensuite, vous aurez toute la possibilité, lorsque vous répondrez aux questions, d'approfondir un autre point.

M. Rose: Il y a un autre point que j'ai oublié, monsieur le président. Nous voudrions établir une distinction entre les gains de capitaux à long terme d'un jeune qui se lance dans l'élevage, et les gains obtenus par spéculations. C'est là un aspect du problème que j'avais oublié. Merci, monsieur le président.

Le président: Très bien, monsieur Whicher vous avez la parole.

M. Whicher: Je répète, monsieur le président, je vais chercher à être bref. Comme les témoins le savent, nous avons entendu plusieurs associations agricoles. Beaucoup de questions sont des répétitions. Nous nous préoccupons tous de ce jour de l'évaluation, non seulement pour les ranchers, mais aussi pour les cultivateurs. S'il y a un jour d'évaluation, une période de temps, je ne sais pas comment on pourrait établir une période de temps pour la bourse. Ce sera peut-être possible pour les terres, mais en tout cas, s'il y a un jour d'évaluation, jusqu'où pourra remonter le ministre des Finances? La valeur des terres a changé dans diverses parties du Canada. C'est très difficile d'être tout à fait juste. Vous voudriez remonter à 3 ans?

M. Rose: Au lieu de fixer une période définie, monsieur Whicher, là où l'on peut démontrer que le prix payé pour la terre était plus

[*Text*]

land, the going concern, was greater than the assessed value on V-Day and then it proceeded back up to again a higher valuation, that perhaps the Minister should allow that valuation that the purchaser paid back three years, five years, maybe even ten years, if we had a series of lower land values or a longer period.

Mr. Whicher: As far as land goes, we probably would not have to go back that far. We would with the stock market but probably not with land because there was a substantial increase value just three or four years ago.

On your observations concerning capital gains, you suggest that there is a difference with agriculture, with which I agree, incidentally, and other forms of capital gains. You suggest that the rancher or the farmer ploughs money back into the ranch and it becomes more valuable, so that when he sells it, as the end of a 10-year period, this is not really a capital gain but that it is because you, as a rancher, have made your property more valuable. This is what you mean, is it not?

Mr. Rose: Yes.

Mr. Whicher: Then, in making this land more valuable, did you pay tax on the money that was ploughed into it?

Mr. Rose: Certainly we paid tax on the portion of it which was used for the improvements if the money has been ploughed back in out of profits. I think the same would go for any small business, whether it be a shoe store or whatever. I do not know whether you are in small business or not, but I know in my business we declare quite a nice profit most years. And I guess my wife looks at that financial statement and wonders why she cannot have a new mink coat or something. But in fact the money is never there. We are always improving our ranch and using those funds. There is very seldom a cash profit. And I think this is typical of the shoe store, any small business. He shows a profit if he is successful; if he does not, he should no stay in business too long. But if he is successful he shows a profit but he does not draw that cash out of the business. He is building something up. And I guess it would apply to all of us that way.

Mr. Pilling: Mr. Chairman, may I interject here.

The Chairman: Mr. Pilling.

Mr. Pilling: One of the points that we have made here—and you have hit the nail right on the head—is that the definition of capital gains is incorrect. It is primarily deferred

[*Interpretation*]

élevé que la valeur le jour de l'évaluation, on pourrait remonter en arrière, et le Ministre devra peut-être permettre cette évaluation du prix payé il y a 3 ou 5 ans, ou même dix ans, si les prix des terres ont vraiment baissé.

M. Whicher: Pour ce qui est des terrains, il ne serait pas nécessaire de remonter aussi loin. Peut-être pour la bourse, mais pas pour les terrains, parce qu'il y a eu augmentation nette, il y a trois ou quatre ans.

Concernant les gains de capitaux, vous dites qu'il y a une différence dans l'industrie de l'agriculture, et je suis d'accord là-dessus, et d'autres formes de gains de capitaux. L'éleveur ou le fermier réinvestit son argent dans son entreprise qui prend de la valeur. S'il la vend au bout d'un certain nombre d'années, ce n'est pas un gain de capital, c'est parce que lui-même a donné une plus grande valeur à son entreprise.

M. Rose: Oui.

M. Whicher: Mais est-ce que vous avez payé des impôts sur l'argent qui est réinvesti?

M. Rose: Certainement. Nous payons des impôts sur la partie utilisée pour les améliorations, si cet argent vient des bénéfices. C'est la même chose pour toutes les petites entreprises, un magasin de chaussures, par exemple. Je ne sais pas si vous êtes dans les petites entreprises, vous aussi, mais nous pouvons déclarer d'assez bons bénéfices et ma femme veut en douter parce que nous n'avons pas d'argent en main. Cet argent sert à améliorer le ranch. Je crois que c'est caractéristique du magasin de chaussures, de toutes les petites entreprises. S'il ne réussit pas, il ne devra pas rester en opération trop longtemps. Mais s'il réussit, il ne retire pas cet argent, il le remet dans l'entreprise, et je crois que ça s'applique à tous.

M. Pilling: Puis-je faire une remarque, monsieur le président?

Le président: M. Pilling.

M. Pilling: Un des points qui ressort de votre question est que les gains de capitaux sont un revenu différé qui est remis dans l'entreprise. Comme M. Rose l'a dit, vous

[*Texte*]

income which goes back into this plan or into your place, as Mr. Rose has said. You never had that money. We run into the case of the task force where they say that so many of us are poverty stricken. What a rancher or a farmer does is to take out just enough to get by on. The rest goes back in. And I would say on an unincorporated place, which Mr. Rose is not referring to—he is referring to his own—no, the tax has not been paid. And we feel that the time for cash basis and all of the other ameliorating ad hoc things that have been given to us by the government in the past have been delusions and shams; that really we should be encouraged to come onto a proper basis of accounting and cost these things into the operation properly. And I think at the end of a period, if a man had bought a ranch for $100,000 or inherited it from his father, and after 10 or 15 years it was worth $200,000, you would find that he had lived on $1,000 or $2,000 for this period of time, and he might have been making a gross income or a net income of $10,000. But this $8,000 has been put back into the place. He never took it like a carpenter would have done or somebody like that. He put it right back into his operation. You are correct in that there has been no tax paid on that money. And we feel that to call this a capital gain in the end—you know, "Okay, we will give you this exemption right now. You do not have to pay a tax." But because of our progressive tax rates, it comes at the end when he has felt he has built up a ranch to a certain degree. He has gone without. Some people will say he has used his ranch as a retirement fund. This is not really the case. He has deferred income. He has not gone to Edmonton Klondike Days or something like this. He is stuck on the place and not done these things. So he has not paid taxes on it. We say better that the system has procedures that he pays taxes at his marginal rates which would probably be very reasonable. And then when he comes to the end of the road and he wants to sell his place he gets that money. He has paid his taxes on it; he has deferred his income. It should not then be classed as capital gains and taxed again.

• 1508

Now there is a capital appreciation in the ranch on which you have to differentiate and perhaps is a true capital gain, but this deferred income is not a capital gain and you are right that it is not taxed paid.

Mr. Whicher: Mr. Chairman, this is a most refreshing point of view because it is not one that has been expressed all across Canada by farming organizations. Where would we start

[*Interprétation*]

n'avez jamais cet argent en main. C'est ce qu'un éleveur, un cultivateur fait. Il garde tout juste ce qu'il faut pour vivre. Le reste, il le réinvestit. Dans une entreprise non constituée en société, contrairement à l'exemple de M. Rose, son cas personel, la taxe n'a pas été payée. Nous estimons que la comptabilité d'espèce, tous les avantages qui nous ont été offerts par le gouvernement ont été des illusoires. On devrait nous inviter à établir un système solide de comptabilité. Vous constaterez qu'à la fin d'une période, celui qui a acheté un ranch pour $100,000 ou qui en a hérité de son père, après 10 ou 15 ans, ce ranch vaut $200,000. Vous constaterez qu'il a vécu à même $1,000 ou $2,000 par année pendant tout ce temps et son revenu net aurait pu être de $10,000, mais il a placé les $8,000 dans l'entreprise. Il l'a réinvesti dans son exploitation et n'a pas agi comme un charpentier aurait agi. Donc, aucun impôt n'a été payé sur cet argent, et nous estimons appeler ça un gain de capital en définitive! On nous donne une exemption, mais à cause du taux progressif de l'impôt, cet impôt est payé à la fin et on pourrait même dire qu'il s'est servi de son ranch comme d'une caisse de retraite.

Ce n'est pas réellement le cas ici. Il n'a pas assisté aux festivités du Klondike à Edmonton. Il est resté sur place et n'a pas fait ces choses. Il serait préférable qu'il paie l'impôt aux taux marginaux qui seraient probablement raisonnables et ensuite, lorsqu'il voudra vendre sa propriété, son impôt sera payé. Cela ne sera pas considéré comme un gain de capital.

Il y a une appréciation de capital dans un ranch sur lequel vous devez faire la distinction et peut-être est-ce un vrai gain de capital, mais ce revenu différé n'est pas un gain de capital et il ne doit pas y avoir d'impôt à payer.

M. Whicher: Monsieur le président, c'est un point de vue très réconfortant parce qu'il n'a pas été exprimé très souvent pas les associations agricoles. Où commencerions-nous avec

[*Text*]

on this? We in my area of the Province of Ontario buy about as many of your cattle as anybody does and I want to say they are good cattle and we are glad to get them; if you can get those freight rates down, though, we will appreciate it. Where are we going to start now on this? I am thinking of the fellow who started 10 years ago with probably 50 head of cattle and now has 500 or 600 and he has not paid any tax on this. He has only increased the number of cattle. Where do we start?

Mr. Pilling: He has probably done it in three or four different ways, as we stated in the brief. He may have stayed on the cash basis, which has been held out to us as a concession by government but which we think has been sort of a blind alley and which, incidentally, has been held out by the Minister of Finance as the way to solve all the problems that we are running into. Well, just keep your animals on a cash basis. This is fine if you never sell them but when you come to the day when you have to turn it over to your son—you know, you do not wait to die before you give it to him so you start a share transition program—then the tax assessor says he wants his money, and perhaps rightly so. So where you start, I think, is right at the beginning when that money is earned. He should have paid the tax. Now under the basic herd, he was allowed a system which was an ad hoc system. We met before committees many years ago and hammered this basic herd thing out and we never really cleanly went after the problem and solved it; we patched it.

Then we came along with regulation 1802, the standard unit value, when the Conservatives came into power and Davie Fulton was meeting with Mr. Fleming on our behalf on this. We then thought this was a good method and we patched it. But the tax assessors then came along and said that if it was a good method they would freeze it and the transitional phase which we had tried to achieve was wiped out, so we feel that there must be a transitional period allowed where a person can work from the cash basis, from the accrual basis on the standard unit value with a low book value; there has to be room for this man to move up gradually on market value. Now one of the reasons we have not done it in the past is that the laws of the country state you must do it within one year and nobody can afford that tax penalty, but you could maybe over 10 years have worked up to a proper system. And we propose that one of the things that must be in the new legislation is that this transition period be in there and this

[*Interpretation*]

cela? Dans ma région de l'Ontario nous achetons probablement autant de bétail de vous que n'importe qui, et je tiens à vous dire que c'est du bon bétail que nous sommes heureux d'avoir; mais nous serions reconnaissants si vous laissiez les taux de transport. Mais où allons-nous commencer? Je pense à l'individu qui s'est établi il y a une dizaine d'années, avec 50 têtes de bétail, et qui en a maintenant 500 ou 600 et qui n'a pas payé d'impôt du tout. Il n'a fait qu'accroître le nombre de son cheptel. Où commençons-nous?

M. Pilling: Il l'a probablement fait de trois ou quatre façons différentes, comme nous l'avons dit dans le mémoire. Il peut avoir conservé la comptabilité d'espèce qui est une concession que nous a fait le gouvernement, mais qui ne mène nulle part et qui, incidemment, a été considérée par le ministre des Finances comme étant la façon de résoudre nos problèmes. Vous n'avez qu'à garder vos animaux sur une comptabilité d'espèce. Cela est très bien si vous ne les vendez pas, mais le jour où vous cédez votre propriété à votre fils,—car vous n'attendez pas de mourir pour le faire—vous commencez alors un programme de transitions d'actions, et à ce moment le percepteur d'impôts vous dit qu'il veut son argent, peut-être avec raison. Je crois que vous commencez au début lorsque cet argent est gagné. Il devrait avoir payé l'impôt. D'après le troupeau de base, on lui a accordé un système ad-hoc. Nous avons réuni des comités il y a plusieurs années et avons tenté d'enlever les dispositions du troupeau de base mais nous n'avons jamais réglé de problème à fond, nous n'avons fait que du rapiéçage.

Ensuite nous avons eu le règlement 1802, l'unité standard, lorsque les Conservateurs sont entrés au pouvoir et que M. Fulton a rencontré M. Flemming en notre nom à ce sujet. Nous avons cru que c'était une bonne méthode, et nous l'avons acceptée. Mais les percepteurs ont dit que si c'était une bonne méthode, ils allaient l'immobiliser et la période de transition que nous avons cherché à obtenir, s'est trouvée supprimée. Nous estimons qu'il doit y avoir une période de transition permettant à une personne de passer de la comptabilité d'espèces à la valeur d'unité standard; il doit y avoir possibilité pour cet homme de pouvoir progresser graduellement vers la valeur du marché. L'une des raisons pour laquelle nous n'avons pas pu le faire dans le passé, est que la loi du pays stipule que nous devons le faire au cours d'une année et personne ne peut le faire à cause de l'impôt trop lourd, mais cela sera possible si c'est échelonné sur une période 10 ans. Nous proposons que l'une des choses que doit prévoir

[*Texte*]

redefinition of the procedures and capital gains also be in there.

Mr. Whicher: Well, that is most refreshing. I understand you are incorporated. What percentage of ranchers would be incorporated?

Mr. Rose: I would say probably in cattle numbers, there would be something like half, but in numbers of ranchers there would probably be 20 per cent.

Mr. Pilling: More and more all the time.

Mr. Rose: We have been recommending to our members that they incorporate for the purposes of transferring of estate, not to get out of paying taxes when you get 21 per cent as is implied in the White Paper. I think the main reason for incorporation was to set up a vehicle so that the ranch or farm could keep going into the next generation.

Mr. Whicher: I just have one more question. As I understand it, you fellows are asking for exactly the same tax break as any other type of business in Canada, only you would like a transitional period in the payment on a tax that may have been deferred in the past or may be up to—well, you mentioned 10 years. Is this right?

Mr. Rose: There is the danger, of course, if we have—my cattle are in at a book value of $50, which is what they went in about 12 or 14 years ago, and if on V. Day they were declared to be market and we had to pay the tax within that tax year in which V. Day occurred, we would be in trouble.

Mr. Whicher: Yes, but you would not mind for 10 years?

Mr. Rose: This is not too clearly stated in talks we have had. It is not as clear as it sounds.

Mr. Pilling: Perhaps, Mr. Chairman, I could interject here because people are saying no, no, that is a misconception. There is a very great amount of confusion in this because a man who is on the basic herd basis is going to be allowed to declare up on V. Day but cattle are treated differently, because a man who is on the accrual basis and put his cattle in at $100—we will use for found figures—10 years ago—and the man who put them in the basic herd at $100 10 years ago, the man who is on the basic herd will be allowed to declare up but the man who is on either the cash basis or a standard unit value or on the accrual on the standard unit value will not be allowed to de-

[*Interprétation*]

la nouvelle loi c'est cette période de transition et une redéfinition des procédures et des gains de capitaux.

M. Whicher: C'est très rafraîchissant. Je comprends que vous soyez constitué en société. Quel pourcentage des propriétaires de ranchs sont constitués en société?

M. Rose: Pour le bétail, ce serait la moitié, mais pour le nombre de ranchers, ce serait à peu près 20 p. 100.

M. Pilling: De plus en plus chaque fois.

M. Rose: Nous avons recommandé à nos membres de se constituer en sociétés pour le transfert des biens, non pas pour éviter l'impôt de 21 p. 100 tel qu'annoncé dans le Livre blanc. La principale raison de la constitution en société était de trouver un moyen pour que la ferme puisse être transmise à la génération suivante.

M. Whicher: J'ai une autre question. Si je comprends bien, vous demandez exactement le même changement fiscal que les autres secteurs de l'économie au Canada, seulement vous aimeriez avoir une période de transition en ce qui concerne le paiement des impôts qui ont pu être différés par le passé ou qui pourraient aller, comme vous l'avez dit, jusqu'à dix ans. Est-ce vrai?

M. Rose: Là est le danger, car si la valeur aux Livres de mon bétail est de 50 dollars, c'était leur valeur lorsqu'ils y sont entrés il y a 12 ou 14 ans, et si au jour de l'évaluation on prenait la valeur marchande et que nous devions payer l'impôt là-dessus dans l'année de l'évaluation, nous aurions des difficultés.

M. Whicher: Oui, mais vous ne vous opposeriez pas pour 10 ans?

M. Rose: Ce n'est pas clairement affirmé dans les entretiens que nous avons eus. Ce n'est pas aussi clair que cela semble.

M. Pilling: Monsieur le président, peut-être pourrais-je interjeter appel car les gens disent que c'est un malentendu. Il y a beaucoup de confusion dans cela car un homme qui s'en tient à un nombre défini de bétail pourra faire sa déclaration le jour de l'évaluation mais le bétail est traité différemment, pour dans le cas d'un somme qui augmente son bétail et qui l'a évalué à 100 dollars il y a 10 ans, nous utiliserons des nombres ronds—et dans celui de l'homme qui s'en tient à un nombre défini de bétail qu'il a aussi évalué à 100 dollars il y a 10 ans, l'on permettra à ce dernier de se déclarer mais non celui qui fait une comptabilité d'espèces selon la

[*Text*]

clare up, so cattle are being treated differently than everybody else's assets and we say that it should not be this way.

The Chairman: Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: What do you mean by declare up?

Mr. Pilling: You have a book value or you have an asset value. Say you purchased something 15 years ago. Now on V. Day you are going to be allowed to value that at market value without a penalty, but for a basic herd, only for the cattle on basic herd, are you going to be allowed to do this under the White Paper proposals. We checked this out very thoroughly. We have met with Mr. Benson twice and we have been through this. How do you plan to do this? And we have found that this is how they plan to do it.

Mr. Mahoney: Just to finalize the clarification, your other revaluation that you are concerned with is the revaluation of inventory which would come into income tax, not capital gains tax.

Mr. Pilling: Yes, this is right.

Mr. Mahoney: It has nothing to do with capital gains tax. Thank you.

Mr. Whicher: Which they wish to spread over a 10-year period.

Mr. Pilling: No, I do not think 10 years should be thought of in there. We feel there should be a period, either the V. year or whatever the V. period is going to be. You should allow a person to make a choice. I am either going to stay on with the cash basis; I am going out of business eventually and I am not worried about it. But a person who wants to proceed and progress should be allowed the choice to change his method of valuing his cattle either to the accrual or whatever we decide is the best method.

Mr. Whicher: And from now on anybody starting the business would pay the same as any other business.

Mr. Pilling: Yes.

Mr. Whicher: Right.

Mr. Pilling: But we also feel that if you allow the cash basis to exist still, you should allow a man to bring his herd up. His son inherits it and he says, "Dad, you are doing

[*Interpretation*]

valeur de l'unité standard ou celui qui accroît son cheptel, ainsi le bétail est placé sur un pied différent que les autres biens et nous considérons que ce ne devrait pas être comme cela.

Le président: Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Qu'est-ce que vous entendez par déclarer?

M. Pilling: Vous avez la valeur comptable ou la valeur de l'actif. Disons que vous avez acheté quelque chose il y a 15 ans, le jour de l'évaluation l'on vous permettra de l'évaluer selon la valeur marchande et cela sans aucune pénalité mais ce n'est que pour un cheptel défini que les propositions du Livre blanc vous permettront de faire ceci. Nous avons minutieusement vérifié cela. Nous avons revue cela à deux reprises avec M. Benson. Comment pensez-vous faire cela? Et nous avons découvert que ceci était la façon dont ils entendaient procéder.

M. Mahoney: Pour terminer votre éclaircissement, l'autre réévaluation qui vous préoccupe est la réévaluation de l'inventaire qui sera assujetti à l'impôt sur le revenu, non à l'impôt sur les gains de capitaux.

M. Pilling: Oui, c'est vrai.

M. Mahoney: Cela n'a rien à voir avec les impôts sur les gains de capitaux. Merci.

M. Whicher: Et ils désirent répartir cela sur une période de 10 ans.

M. Pilling: Je ne pense pas que l'on devrait penser à une période de 10 ans. Nous avons le sentiment qu'il devrait y avoir une période, soit l'année de l'évaluation ou la période pendant laquelle l'évaluation aura lieu. Vous devriez permettre à une personne de faire un choix. Je vais conserver la comptablité d'espèces; je vais probablement me retirer des affaires et cela ne me cause pas de soucis. Mais l'on devrait permettre à une personne qui désire continuer et progresser de pouvoir faire un choix pour changer sa méthode d'évaluer son cheptel selon ce que nous déciderons être la meilleure méthode.

M. Whicher: Et dès maintenant, ceux qui commencent paieront la même chose que ceux des autres secteurs de l'industrie.

M. Pilling: Oui.

M. Whicher: C'est vrai.

M. Pilling: Mais nous pensons aussi que si vous permettez encore l'existence de la comptabilité d'espèces, vous devriez permettre à un individu d'accroître son cheptel. Si son fils en

[*Texte*]

it the wrong way. I want to value up to market value on the accrual basis." You should not penalize this chap. You should allow him over a period of years to bring his cattle up rather than bring them all up at one time. You see, there are years of loss in the farm, perhaps a bad market of something where you could bring a few cattle on to market inventory without pushing yourself up into the higher marginal income tax brackets.

The Chairman: I believe, Mr. Guichon has a point he would like to make.

Mr. Guichon: I think the point would be in answer to your question and this is a direct answer. Sir, you asked when or how we are going to make this transition or make this change. I think the answer is that this Committee or the government has to recognize the fact that we have to start with a clean slate and you could call it anything you like—a forgiveness—and we as farmers and cattlemen in the cattle business in the past have tried to get these things cleared up but we were put off with these ad hoc proposals that were temporary solutions that never actually brought the problem right to the fore and put it right where it should be. I think the government has to admit that everyone just has to start from scratch again and you can call it anything that you like such as forgiveness. As Mr. Pilling has said, we have these four different methods that farmers and ranchers in the cattle business are operating under at the moment and we just have to start from scratch from one point again.

Mr. Whicher: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Downey.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman. I want to say, gentlemen, how happy I am to see the cattlemen so well represented here today. There is one point that I would like to clear up regarding recaptured depreciation. There seems to have been not too great a concern over this factor in part of the other farm organizations. In fact, I believe we heard one in Ottawa that intimated that it might even bring down the price of farm machinery, although I cannot see how it would bring it down in so far as the farmer or rancher was in the cash he would have to pay out. But would any of you gentlemen like to elaborate on your Association's feelings with regard to recaptured depreciation?

[*Interprétation*]

hérite il dira à son père que celui-ci s'est trompé et que lui veut atteindre la valeur pénale dans le système de comptabilisation tenant compte des créances acquises et des dépenses engagées. Vous ne devriez pas pénaliser ce garçon. Vous devriez lui permettre d'augmenter son cheptel graduellement plutôt que d'exiger qu'il le fasse d'un seul coup. Vous savez, il y a des années de pertes dans l'agriculture, peut-être y a-t-il un mauvais marché où vous pourriez vendre quelques animaux sans toutefois vous laisser prendre par un impôt, trop élevé sur les revenus.

Le président: Je crois que M. Guichon à une observation à faire.

M. Guichon: Je pense que cette observation est une réponse directe à votre question. Monsieur, vous nous avez demandé quand ou comment nous ferions cette transition ou ce changement. La réponse, selon moi, est que ce Comité, ou le gouvernement, doit reconnaître le fait que tout le monde doit recommencer à zéro, vous pourriez appeler cela une rémission et nous, les fermiers et les éleveurs, avons essayé, par le passé, d'éclaircir ces choses mais nous devions nous contenter de ces propositions qui n'étaient que des solutions temporaires et qui n'ont jamais mis le problème en lumière. Je crois que le gouvernement doit recommencer à zéro et vous pouvez appeler cela une rémission. Comme l'a dit M. Pilling, les agriculteurs et les éleveurs opèrent d'après quatre méthodes différentes maintenant, et nous devons tout recommencer à nouveau, à partir d'un point.

M. Whicher: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Downey.

M. Downey: Merci, monsieur le président. Messieurs, je suis heureux de voir que les éleveurs sont si bien représentés ici aujourd'hui. Je voudrais donner des éclaircissements au sujet de la récupération de la dépréciation. Il semble que les autres organismes agricoles n'ont pas manifesté beaucoup d'intérêt envers ce facteur. Je crois qu'à Ottawa, une association nous a donné à entendre que cela pourra même, peut-être, abaisser le prix des machines agricoles, même si je ne vois pas très bien comment on pourrait les réduire dans la mesure où le cultivateur ou l'éleveur sont en fonds ils seront obligés de les payer. Est-ce que quelqu'un parmi vous pourrait nous exprimer l'opinion de votre organisation en ce qui concerne l'amortissement récupéré?

[*Text*]

• 1518

Mr. Rose: You would be specifically speaking of depreciation on our equipment and buildings.

Mr. Downey: Yes.

Mr. Rose: Because we do not depreciate as they do in the States for land, and I suppose what you are referring to is the fact that on V. day our machinery might be declared at a higher value than we would have it down in our books. Is that what you are referring to specifically? Or the sale of such equipment?

Mr. Downey: Yes. One person might look after his equipment far better than another and it would consequently be worth more as a trade-in and he might recapture more of his depreciation, but in so doing it would then be brought into income and he would be taxed upon it.

Mr. Rose: That is the way in our organization we are presently handling our tax, because we are on an accrual basis of accounting and therefore we do pay recapture on equipment which is sold at a higher price than we have it down for. It is not a serious thing, though.

Mr. Pilling: We found in our investigation, Mr. Chairman, that many ranchers are not asking for it. They are sort of ignoring it. It is a headache. You make your deal with a farm equipment man. It is quite an easy thing to get around. If you are going to get a high recapture on a piece of equipment and you are using your recapture exemption, all you do is get him to price down your trade-in and reduce the price of the piece of equipment. It is a bargaining point. So you can price it down to your book value, your trade-in, and take it off the top of the list price. So it has not been really a point.

We feel we should be treated just like anyone else. We do not want special consideration. Ranchers are a fairly independent lot. We do not want subsidies. In fact, "leave us alone" is almost our motto. But we do not feel that we should be treated differently from anyone else. If we are going to be in business 10 years from now, we have to "cut the mustard" just like anyone else would. People are not really using their recaptured depreciation as much as you think.

Mr. Downey: You do not feel that provision should be put in to recapture the depreciation on some of these old canner cows or anything like that?

Mr. Pilling: May I answer that, Mr. Chairman. If we have the proper accounting procedures this will be taken care of.

[*Interpretation*]

M. Rose: Vous parlez de l'amortissement sur votre outillage et vos bâtiments.

M. Downey: C'est exact.

M. Rose: C'est le cas aux États-Unis, mais pas ici. Vous voulez dire que le jour «j» notre outillage pour être déclaré d'une valeur plus élevée que celle qui apparaît dans nos livres? Ou parlez-vous de la vente d'un tel outillage?

M. Downey: Une personne peut entretenir son outillage beaucoup mieux qu'une autre et obtiendrait beaucoup plus en échange, il pourra recouvrer une plus forte partie de son amortissement, cependant ceci serait joint à son revenu et il devrait l'impôt sur cela aussi.

M. Rose: C'est ainsi que nous procédons pour le moment, nous sommes sur la comptabilité d'exercice et nous payons le recouvrement sur l'outillage que nous revendons à un prix plus élevé.

M. Pilling: Dans nos enquêtes, monsieur le président, nous avons constaté que beaucoup d'éleveurs ne demandent pas cette faveur. Vous faites une transaction avec le vendeur. Si vous obtenez une bonne récupération sur l'outillage et que vous utilisez votre exemption de récupération tout ce que vous avez à faire est de l'amener à baisser le prix d'échange et réduire celui de l'outillage. C'est une question de marchandage. Et cela ne nous préoccupe pas tellement.

Nous demandons à être traités comme tous les autres, nous ne demandons pas des traitements de faveur. Les éleveurs sont assez indépendants, nous ne voulons pas de subventions. Ce que nous voulons c'est être laissés à nous-mêmes, mais nous ne voulons pas être traités différemment des autres. Dans 10 ans nous serons encore en affaires. Il faut nous tirer d'affaires aussi bien que les autres. Les gens n'utilisent pas autant que vous le pensez l'amortissement récupéré.

M. Downey: Vous ne croyez pas qu'il doit y avoir une disposition pour le recouvrement de la dépréciation sur le bétail, les vaches.

M. Pilling: Si nous avions un bon système de comptabilité, il ne se poserait pas de problèmes.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: On a point of order, Mr. Chairman. I did not understand the question. I followed it up until now.

The Chairman: Mr. Downey, would you like to explain your question

Mr. Downey: Well since a cow in a breeding herd is a depreciating asset, I was just suggesting that it should be included here with ranch equipment.

Do you feel that you could live with the proposed rate of capital gains tax along with the estate tax at all?

Mr. Rose: We had examples worked out by Price Waterhouse for us on three specific and real live ranches, and the tax in the one outfit, which was worth something like $1 million—and that is all tax—would be something in the range of $550,000—was it up to $700,000? It was quite prohibitive and we do not feel really that we could live with that sort of taxation.

Mr. Downey: In your brief you mention that these things would dissolve with this tax set-up and you feel that there would be other corporate entities that would take over agriculture.

Mr. Rose: Certainly. I think that there would be a lot of large holding companies, many of them from south of the border, who would come in and buy the land and just hold it for future appreciation. This is the trend and you find that a good many large corporations are diversifying, going into the feedlot business, into land holding companies and so on. I think that you would find that all of the older farms and ranches would gradually pass from the hands of the families who have run them for several generations now and become part of large conglomerates.

Mr. Downey: How do you feel this would work in the long run with regard to the stability of agriculture and the eventual pricing of food to the consumer?

Mr. Rose: Just wait until you have to buy all your beef from GM or some large corporate entity. I should not have mentioned that, I suppose. This would be the sort of thing that would happen. Once most of the enterprises were in the hands of large corporations, the price of food could be dictated a lot more than it is now.

Mr. Downey: It would not be possible for you as ranchers to back up into some form of amalgamation like a Hutterite colony so that you would have a continuing...

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Je n'ai pas compris la question.

Le président: Voulez-vous expliquer votre question.

M. Downey: Puisqu'une vache est un actif qui se déprécie, je voulais dire qu'elle devrait être incluse dans l'équipement d'un ranch.

Croyez-vous que vous pourriez absorber à la fois le taux d'impôt proposé sur les gains de capitaux et l'impôt successoral?

M. Rose: Nous avons fait préparer des exemples par Price Waterhouse et l'impôt d'une entreprise de $1 million serait d'environ de 550,000 à 700,000 dollars. Nous ne croyons pas que nous puissions survivre avec des impôts comme cela.

M. Downey: Dans le mémoire, vous dites que vous devriez cesser vos opérations si ces impôts sont prélevés et qu'il y aurait probablement d'autres entreprises qui prendraient l'agriculture en main.

M. Rose: Oui, il y a plusieurs grandes sociétés qui achèteraient les terres en prévision d'une hausse de valeur. C'est une tendance qui existe déjà. Plusieurs grandes sociétés diversifient leurs entreprises. Ces fermes passeraient graduellement aux mains des grandes corporations.

M. Downey: Quelle influence cela aurait-il à la longue sur la stabilité de l'agriculture et le prix des vivres de culture pour le consommateur?

M. Rose: Attendez d'avoir à acheter du bœuf de GM ou de ces grandes entreprises. Une fois que ces entreprises appartiendront aux grandes sociétés, le prix des aliments, ne pourra plus être réglementé.

M. Downey: Il ne vous serait pas possible de vous unifier comme une colonie Hutterite afin d'avoir...

[*Text*]

Mr. Pilling: Mr. Chairman, may I suggest that the example that we have in Britain is the other alternative. The government is the one that would pay us the going wage and we would produce on the farm just as anyone else. But this is a very heavily subsidized situation which we do not have to get into. We feel that the system that we have is not that bad in so far as ranching and supplying the public with meat, but it is a pretty break-even deal. We just cannot keep on absorbing not only the capital gains tax, but you mentioned recaptured depreciation. That is a small one. Well, the basic herd is gone and that is another one. Increased property taxes is where a rancher or a farm operation that uses a lot of property really is paying a lot of taxes. As we say in the brief, you cannot consider a guy who is running a holding company or an insurance business—with no disrespect to the insurance agents—out of his home with a phone and say you will make him equal with a rancher at the federal level, when the rancher is paying $4,000 and $5,000 worth of property taxes and the other chap is not paying any. You have to have this equity viewing all of these tax structures. We certainly agree with the discussion that went on previously. These cannot be considered in a vacuum; you have to have a breakdown to the grass roots level, which is what we are talking about. And it is not just capital gains; it is the whole impact of these things. The revenue is on the wall for us. We are finished if we cannot get some alleviation. Now we suggest that real double taxation comes in where estate taxes and capital gains taxes are applied. As the Carter Commission phrased it—I think you are familiar with it—to break up family dynasties and pockets of wealth. We think an estate of $200,000, $300,000 or $400,000 is sure as heck no pocket of wealth, especially when the only way you can get it is to sell it. There is perhaps $5,000 or $6,000 a year coming out of it.

To point to example number 2, this man broke his health doing what he did. He finished himself and his family trying to build the ranch up. This is why we had this example of complete evaluation. His eyesight went and everything.

Now you cannot expect this man to do this and hit him with capital gains tax. The incentive is gone and there is no reason to keep going.

The Chairman: Mr. Downey, if we are going to be fair to everyone, I am going to have to pass on to the next member who has signalled me his interest in asking some questions.

[*Interpretation*]

M. Pilling: Monsieur le président, l'exemple de la Grande-Bretagne est une autre solution. Ce serait le gouvernement qui paierait les salaires des agriculteurs qui exploiteraient la ferme comme n'importe qui d'autre. Mais il faut payer de très fortes subventions. Notre système s'est pas tellement mauvais pour ce qui est de l'élevage et de l'approvisionnement de viande pour le marché. Mais nous ne pourrons pas continuer... Nous ne pouvons payer à la fois l'impôt sur les gains de capitaux, et la récupération sur l'amortissement. L'éleveur pait de très lourds impôts fonciers. Vous ne pouvez mettre sur un même pied, au niveau fédéral l'éleveur et celui qui est à la tête d'une compagnie d'assurance, par exemple, alors que l'éleveur pait 4000 ou 5000 dollars en impôt foncier tandis que l'autre n'en paie pas du tout. Il faut tenir compte de tous ces impôts. Nous sommes d'accord avec ce qui a été dit déjà, il faut approfondir la question. Il ne s'agit pas simplement des gains de capitaux, mais de leurs répercussions. C'est fini pour nous si nous n'obtenons pas d'allègement d'impôt. Nous proposons une double imposition lorsque les propositions concernant l'impôt sur les gains de capitaux, et l'impôt successoral seront appliqués. La Commission Carter semble être en faveur de l'abolition des dynasties familiales. Pensez à une succession de 2, 3 ou 400,000 dollars. Ce n'est pas une mine d'or, surtout lorsque la seule façon de s'en sortir est de vendre la propriété.

J'ai l'exemple d'un homme qui a ruiné sa santé, il s'est ruiné, ainsi que sa famille, en tendant de mettre sur pied un ranch rentable.

On ne peut s'attendre à ce que cet homme paie par-dessus cela l'impôt sur les gains de capitaux. Il n'y a plus de stimulants, il n'y a pas de raison pour lui de poursuivre ce qu'il a entrepris.

Le président: Pour être juste envers tout le monde, je dois passer au suivant qui veut poser des questions.

[*Texte*]

Mr. Downey: All right, sir. Thank you.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, just one short question first arising out of the comments just made concerning the impact of property taxes on ranching. Certainly I think a valid point has been made in the Cattlemen's brief regarding the need for more co-ordination of the entire tax field, the entire tax picture, not just one area of taxation but taxation in total as it affects the economy and as it affects individuals and all those concerned. I wondered if there was any way in which you could give an indication to the Committee of the impact or the importance of property taxes within your total cost structure. Would you have any information available that you would care to make available to the Committee?

Mr. Pilling: It depends on your operation. We have been doing a lot of work on property tax within the provinces and within our own province. As you realize, Ontario has talked about a campaign of not paying their property taxes because they feel it has reached the point of no return. It varies from a low of about 3 to 5 per cent of total sales up to about 7 or 8 per cent.

• 1528

Mr. Burton: Thank you. In dealing with the discussion with respect to cattlemen and ranching in general, I wonder if you could give the Committee any indication of the size of the ranches or the value of the ranches that we are dealing with. Do you have any figures available either in terms of the average value of ranches at any given period in time or what the range in either size or value of ranches might be?

Mr. Pilling: We have 167,000 operations relating to beef cattle in Canada I would say that most of these are below the 50 to 70 cow class. It is hard to break the actual size of these down because, as you can understand, as you move from Ontario west the size of the ranches get bigger. Ranch means range, and a cattle operation without a range operation is not what we consider to be a ranch. A livestock man who is perhaps running up to 50 head is usually doing it for his own use. He is diversifying. He has grain to sell and he is using some of this grain that is of such a quality that he cannot market it for livestock. In Manitoba and Saskatchewan you have about 50 cattle operations which are above what we would consider to be a real good-sized place and you have thousands and thou-

[*Interprétation*]

M. Downey: Très bien. Merci.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, une brève question d'abord qui découle des commentaires qu'on vient de faire touchant les répercussions de l'impôt foncier sur l'exploitation des ranchs. Dans le mémoire des cattlemen, on souligne avec raison les nécessités d'une coordination à l'intérieure de l'ensemble du domaine fiscal, et non pas seulement un domaine en particulier, en ce qu'il affecte l'économie et tous les contribuables. Je me demande si on pourrait nous donner une idée des répercussions ou du contre-coup des impôts fonciers dans votre budget global. Est-ce que vous avez des renseignements sur ce point que vous pourriez transmettre au Comité?

M. Pilling: Cela dépend de votre exploitation. Nous avons bien étudié la question des impôts fonciers dans notre propre province, et dans les autres.

Sur les impôts fonciers de notre propre province, Ontario, il y a eu un mouvement pour ne pas payer les impôts fonciers parce qu'ils avaient atteint un point de saturation; cela varie disons de 3 à 5 p. 100 des ventes globales jusqu'à 7 ou 8 pour 100.

M. Burton: Merci. Est-ce que vous pourriez nous donner un idée des dimensions de la valeur des ranches dont nous parlons? Est-ce que vous avez des chiffres sur la valeur moyenne d'un ranch à un moment donné, sur sa dimension afin que le comité puisse porter un jugement?

M. Pilling: Nous avons 167,000 ranches pour l'élevage de bovins au Canada. La plupart ont moins de 50 à 70 vaches. Il est difficile d'en déterminer les dimensions, car elles augmentent. Un éleveur qui a peut-être jusqu'à 50 têtes diversifie son exploitation. Il a des céréales à vendre et se sert des céréales qu'il ne peut vendre pour alimenter son bétail. Au Manitoba et en Sakatchewan, il y a des opérations à 50 têtes qui dépassent les dimensions normales. Il y en a des milliers qui sont au-dessous de cette norme. En ce qui à trait aux exploitations de céréales, il faudrait savoir quelle part est affectée au ranch et quelle part est affectée à la culture; il faudrait aussi en déterminer le coût initial. Nous ne possédons pas de dossier; ils ont la comptabilité d'espèce et ce n'est pas nécessaire pour eux.

[*Text*]

sands of them which are what we consider below—and we are talking about ranches *per se*—but they have grain operations which becloud the thing. How much of it is the ranch operation and how much of it is the grain operation? When we tried to look at these smaller places to find out what their exact costs were we found that they just do not keep records, and this is partly because of this cash thing. They are on a cash basis so they do not keep records, they are not required. We can give you statistics showing the breakdown at each level. I would also say that for the operations of about 50 to 100 head of cattle, there are probably 20,000 above that and this 20,000 produces 65 to 85 per cent of the total beef that we use. The smaller operators who have 5 or 10 cattle on their farms, while they are numerous their volume is not that great. It is about 25 per cent.

[*Interpretation*]

Nous pouvons vous donner des statistiques au-dessus de 50 à 100 têtes, il y en a probablement 20,000 et 20,000 produisent de 65 à 85 p. 100 du boeuf qui est écoulé. D'autres exploitations plus petites, bien qu'elles soient nombreuses ne produisent pas un volume considérable proportionnellement à l'ensemble du marché.

Mr. Burton: I am not quite clear to what extent this includes feed lot operations or straight feeders.

M. Burton: Je ne sais pas dans quelle mesure cela comprend les exploitants de terrains d'engraissement et les éleveurs.

Mr. Pilling: I am talking about beef cows.

M. Pilling: Je parle de bœufs.

Mr. Burton: I see.

M. Burton: D'accord.

Mr. Charlie Gracey (Manager, Canadian Cattlemen's Association): Mr. Chairman, I would like to make the point abundantly clear, though, that the Canadian Cattlemen's Association represents all people who produce market cattle for beef, whether they are breeding herds or have feed lot operations. So, across the country we are equally concerned with the smaller or the more modest type of operation and there are a large number of these in Ontario, the Maritimes and Quebec whose total capitalization would be in the neighbourhood of $50,000 to $100,000. We are equally concerned with the large number of small feed lots and small breeding herd operations in Eastern Canada.

M. Charlie Gracey (directeur de l'Association canadienne des éleveurs): Je serai bref; je voudrais que vous compreniez bien que notre Association représente tous les producteurs, éléveurs de bétail d'alimentation ou de boucherie. Il y a toutes sortes d'entreprises modestes dans l'Ontario, les Maritimes et le Québec dont le capital total sera de 50 à 100,000 dollars; nous nous préoccupons aussi de ce grand nombre de petits éléveurs de l'Est. Merci.

Mr. Burton: Thank you. In your brief you deal with the question of estate taxes and you make the proposal that estate taxes either be discontinued or drastically reduced. What is the present situation? Undoubtedly there are a considerable number of ranches the valuation of which for estate purposes comes to a fair-sized figure, and understandably so. Under our present estate tax law what happens in these cases now and what has been happening? How do people handle the problems involved in such a situation?

M. Burton: Dans votre mémoire, vous parlez de l'impôt sur les biens transmis par décès; vous proposez de la supprimer ou de le réduire. Je me demande quelle est la situation en ce moment? Sans aucun doute, il y a un nombre considérable de ranches où l'évaluation représente un chiffre passablement élevé. Qu'arrive-t-il dans ces cas en ce moment, sous le régime de la loi actuelle, sur les biens transmis par décès? Comment peut-on résoudre les problèmes que pose cette situation?

Mr. Pilling: Our previous laws allowed us to plan our estates in such a manner that we could gradually get these off. When you first

M. Pilling: Les lois antérieures nous permettaient de planifier de façon à pouvoir céder ces biens graduellement par dons. Notre

[*Texte*]

met Mr. Brown and Mr. Bryce they made the statement—which was later clarified somewhat—that people incorporate to avoid taxes. However, this is not true in ranching. We went to the accountants in the ranch areas and said, "Why do you recommend incorporating?" And in almost every case they said that you incorporate to plan your estate. Sometimes it costs more in actual taxes, but this is why you do it. If you could set up a system whereby you would have different classes of shares and retain actual control of the operation, you could drift over a period of years and while you could not pay your son any money for the 20 years that he might work in helping you to build the place up, you could pay him in shares, you could give him a share dividend, and things like this, so when the time came that you passed on and he wanted to make a ranch sale this had been substantially transferred to his hands.

Under the proposals that came in in October of 1968 this has been largely reduced. You just cannot do it the same as you used to. The handwriting is on the wall in this respect. You can go further into the situation. Under the White Paper they say that even though you are incorporated you can elect to pay as a proprietorship or as a partnership but you must have the single class of share, so you have wiped out this method of inheriting again. With the present estate taxes we are already in real trouble unless an estate has been really well set up and passed on, but the new ones are having real problems in trying to plan their estates. Under the previous laws we had a chance, but unless there are drastic revisions under the new proposals we are really going to be in trouble.

The Chairman: I think Mr. Rose would like to make a comment.

Mr. Rose: I think one of the big problems even recently has been that ranches and farms were not being passed on because the sons were not able to pay the estate duties. In order to pay the estate duties they had to sell part of the farm for estate tax and when they sold part of the farm it was not economic, so they probably decided to sell the whole thing. This has happened a lot, so you can certainly visualize what would happen with the addition of a capital gains tax.

The Chairman: Mr. Pilling, do you have a further comment?

Mr. Pilling: Mr. Chairman, I would like to answer that comment. You cannot afford the insurance premiums. We have put this to the

[*Interprétation*]

conseiller fiscal a fait une déclaration disant que les gens se constituaient en corporation pour éviter des impôts dans l'élevage; ce n'est pas possible. On a demandé pourquoi on nous conseillait de nous constituer en société. Dans presque chaque cas, on dit que vous vous constituez en société pour protéger vos intérêts. Nous le faisons parce que l'impôt est parfois élevé. Quand un cultivateur est à l'emploi de son père pendant vingt ans sans être payé, on pourrait le payer en actions, et au lieu de lui vendre la ferme, on pourrait le faire plus tard. Si on se constitue en corporation on peut avoir un accord.

Il est très difficile de prévoir la succession, avec l'ancienne loi, on avait une chance, à moins qu'il y ait une revision profonde de nouvelles propositions, nous allons nous trouver dans une situation catastrophique.

Le président: Monsieur Rose.

M. Rose: L'un des problèmes même très récemment a été que les fermes ne peuvent être transmises lorsque le fils ne pouvait pas payer des droits de succession, il devait vendre une partie de la ferme pour payer des droits de succession. Ensuite, la ferme amputée n'était pas économique et il a dû vendre le tout. Cela s'est produit beaucoup, donc si on a un impôt sur les gains de capital, ce sera pire.

Le président: Monsieur Pilling, avez-vous d'autres commentaires à faire?

M. Pilling: Je voudrais répondre à ce commentaire, monsieur le président. On ne peut pas payer les assurances, nous avons soumis

[*Text*]

accountants. If you will look at the examples you will see the conditions. In Example A, which is the green one, the accountants went on to state:

> 4. It is assumed that no more than $200,000 could be borrowed by the shareholders to pay various taxes and duties.

You can figure out the insurance premium on this. Even on a small ranch where the man is only taking out $3,000 or $4,000 or $1,200, as the blue example shows, there is no money for insurance programs. This is another thing that as cattlemen we resent. People say to us, "Buy insurance, hire a smart lawyer, beat the law". Mr. Benson tells us to get a sharp accountant and there will be no problems with his White Paper. We do not think this is the way it should be run. I feel—and I did a little rough calculation on this—that the government would make more money off estate duties if they just took the insurance premiums. We have a table on this if you want to look at what the federal government is making.

• 1538

Mr. Burton: Mr. Chairman, I want to ask the witnesses whether in fact the people whom they represent presently make use of, or have been making use of, opportunities to defer or to stage out their payments on estate tax, and secondly whether they have considered this feature to be of any value to them in their situation. This is to get around the problem that was raised by Mr. Rose of putting the inheritor of an estate in the position where he had to sell part of the unit in order to pay the tax.

Mr. Rose: I would like Mr. Guichon to answer that.

Mr. Guichon: Generally speaking, I would say that farmers and ranchers have not taken advantage of it, mainly because of lack of advice or knowledge, perhaps.

I think age itself comes into it, individual's age. There is the attractiveness, up to a point, of foreign capital coming in and being willing to buy. Generally speaking, I think in answer to your question that ranchers and farmers in the cattle business have not taken advantage of it.

Mr. Burton: What about the second part of my question? What value do you consider such a provision is to you in dealing with your problems? It is only one part of the picture, I recognize.

Mr. Guichon: To answer the question specifically, our opinion is that estate taxes should be phased out. This is our basic opin-

[*Interpretation*]

cela au comptable. Il y a l'exemple A; les comptables nous ont dit:

> On prétend qu'on ne peut en tant qu'actionnaires emprunter plus de 200,000 dollars pour payer les impôts ou autres frais.

Vous pouvez calculer le coût de la prime. Les gens nous disent d'acheter une assurance engagée à bon comptable. M. Benson nous dit, prenez un bon avocat, vous vous en sortirez.

L'État prend plus d'argent que s'il touche l'assurance.

M. Burton: Je voudrais demander aux témoins, si, en fait, les gens qu'ils représentent en ce moment, se sont servis ou se servent des possibilités existantes pour différer ou échelonner les versements sur les droits de succession, et enfin, s'ils ont examiné l'utilité pour eux d'une telle disposition. Nous en arrivons au cas exposé par M. Rose où un héritier doit vendre une partie de sa propriété afin de régler l'impôt.

M. Rose: J'aimerais entendre la réponse de M. Guichon.

M. Guichon: En général, les agriculteurs et les éleveurs n'ont pas profité des versements différés parce qu'on ne les a pas informés, parce qu'ils étaient mal renseignés peut-être.

L'âge joue un rôle. On peut dire que, dans une certaine limite, les capitaux étrangers exercent un certain attrait. En général, je crois qu'on peut répondre à votre question en disant que les cultivateurs et les éleveurs n'ont pas tiré avantage des moyens mis à leur disposition.

M. Burton: Et la deuxième partie de ma question? J'aimerais que vous me disiez quelle est l'utilité de cette mesure dans la solution de vos difficultés? Ce n'est qu'un aspect de la situation, j'en conviens.

M. Guichon: Monsieur le président, pour répondre à cette question de façon précise, nous pensons qu'on devrait progressivement

[*Texte*]

ion. To defer them, I think we are concerned about having a club over our heads in the future. We are never that sure of our business.

I think ranching or farming is about the biggest gamble there is in Canada. We are gambling with the weather and with everything else right along.

Mr. Burton: Do you basically favour the integration of income and estate taxes, such as was proposed by the Carter Commission?

Mr. Guichon: I would say, no.

The Chairman: Mr. Pilling.

Mr. Pilling: If you integrated to the degree that you took into consideration capital gains and estate taxes and the whole thing, and then set it at a level which was livable and fair, well, yes, we would be in favour of that.

Mr. Burton: You would be in favour of that, but not just simple integration.

Mr. Guichon: This goes on towards what we suggest. We prefer to pay as we go rather than take a deferment, like being on a cash reporting system or something. We suggest that we would like to have a pay-as-we-go policy.

Mr. Burton: Thank you.

The Chairman: Mr. Marchand.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Thank you, Mr. Chairman. I do not have many questions. A number of them that I had in mind have already been answered. I would like first of all to commend my constituents and the others from the Canadian Cattlemen's Association for making a very fine presentation.

Mr. Whicher asked one of the questions that I had in mind, but I would like to go a little further on what he was asking. Is there any relationship between the ranchers who are incorporated and those who are unincorporated, and productivity in term of money produced and efficiency of operation and this sort of thing?

Mr. Rose: I would say that there is probably some relationship. It does not necessarily follow, however, that because he is incorporated he is better.

Because he has been successful, he sees a need to incorporate, in many cases, and a need to ensure that his business be carried on into the next generation and to be handled

[*Interprétation*]

supprimer l'impôt pour les successions. En les différant, on maintient une épée de Damoclès sur nos têtes. Nous ne sommes jamais certains de l'activité que nous entreprenons.

L'élevage et l'agriculture sont une gageure au Canada. Nous sommes à la merci du climat et d'un tas d'autres facteurs contre lesquels nous ne pouvons rien.

M. Burton: Êtes-vous en faveur de l'intégration de l'impôt sur le revenu et des droits successoraux, comme proposé dans le rapport de la Commission Carter?

M. Guichon: Je pense que non.

Le président: Monsieur Pilling.

M. Pilling: Si l'intégration se faisait à une échelle telle que les gains sur les capitaux et les droits successoraux et autres étaient pris en considération et fixés à un taux raisonnable, alors nous serions en faveur.

M. Burton: Vous n'approuveriez donc pas l'intégration pure et simple.

M. Guichon: Cela nous achemine vers notre proposition. Nous préférons payer au fur et à mesure plutôt que de bénéficier d'un sursis; nous aimerions une politique qui nous permettrait de faire un rapport périodique de nos gains et d'acquitter l'imposition par étapes successives.

M. Burton: Merci.

Le président: Monsieur Marchand.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Merci monsieur le président. Je n'ai pas beaucoup de questons à poser; il y en a plusieurs auxquelles on a déjà répondu. Je voudrais d'abord féliciter mes commettants et ceux de l'Association des éleveurs du Canada pour leur excellent exposé.

M. Whicher a touché à une des questions que je voulais poser, mais je voudrais aller un peu plus loin. Y a-t-il un rapport quelconque entre les éleveurs constitués en corporation et ceux qui ne le sont pas, entre la productivité réciproque des uns et des autres en ce qui a trait aux revenus, au rendement etc?

M. Rose: Il y a probablement un rapport. Ce n'est pas parce qu'un éleveur s'est constitué en corporation que sa situation est meilleure.

Lorsque son entreprise a prospéré, il préfère se constituer en corporation pour pouvoir transmettre son exploitation à ses enfants et en assurer la gestion efficace. Je pense que la

[*Text*]

more efficiently. Therefore he incorporates. I think that the incorporation follows the success rather than vice versa.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): I think Mr. Pilling gave the figure of 20 per cent of the ranchers. Twenty per cent of the cattlemen are incorporated. How about the income or money produced by these ranchers? What proportion of the productivity would come from those who are incorporated?

Mr. Rose: Probably 50 per cent. With incorporation, of course, the record-keeping does improve, and things are certainly better. Would it not be that around 50 per cent of the cattle are produced by 20 per cent of the people who are incorporated, or something in that range?

Mr. Pilling: I think Mr. Rose's point is that it is the other way around. With good records, he starts understanding what his operation is. Then he realizes the benefit of estate planning and incorporation, and therefore he goes into it. So the total value is 50 per cent.

The other figure of 20 per cent was out of my head, comparing the figures that have come before this Committee and the Senate Committee on other businesses, and then trying to relate them to our own business. I would say that a substantial amount of the total cattle production is from incorporated ranches because they are the successful ones. They have kept their books right, they have seen the advantage of incorporation, and they are the ones that are really moving ahead.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): The next question I have might require a fairly long answer. I do not know. It gets into the area of the philosophy of tax reform. I notice that at one point in your brief you said that social reform should not be confused with or taken in at the same time as tax reform. I wonder if you might like to elaborate a little on what you mean here, and perhaps on which items in the White Paper you feel most concerned about?

Mr. Rose: Certainly we realize that it takes money to run the country. None of us really likes paying taxes, but we have to be able to keep this country going and therefore we have to pay. We feel that the amount of money it takes to run the country should be divided up and charged out to the taxpayers, and that really the tax system should not be used as a tool to achieve social reforms within the country.

We are not by nature very socialistic anyway, and we feel that we want to pay the bills and let it go at that. But specifically, I

[*Interpretation*]

constitution en corporation suit le succès, et non l'inverse.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): M. Pilling a dit, je crois, que près de 20 p. 100 des éleveurs étaient incorporés. Quel est leur revenu? Quel pourcentage de la productivité représentent ceux qui sont incorporés?

M. Rose: Probablement 50 p. 100. Avec l'incorporation, la tenue des registres s'améliore et tout va mieux. N'est-il pas vrai qu'environ 20 p. 100 de ceux qui sont constitués en corporation fournissent 50 p. 100 du bétail?

M. Phillips: C'est le contraire. L'éleveur qui réussit commence à comprendre son travail; il voit qu'il est dans son intérêt de planifier son actif et de se constituer en corporation. Il s'y engage alors. La valeur totale donc est de 50 p. 100.

Le pourcentage de 20 p. 100 est approximatif. Je l'ai fourni en me fondant sur les chiffres remis à notre Comité, au Comité du Sénat et à d'autres entreprises. Une bonne partie de la production du bétail parvient des élevages constitués en corporation, ceux qui tiennent bien leurs comptes, ceux qui connaissent le milieu des affaires et progressent.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Ma question suivante demandera, je crois, une réponse assez longue. Il s'agit de la philosophie qui inspire la réforme fiscale. Votre mémoire allègue que la réforme sociale ne doit pas être confondue avec la réforme fiscale. Pourriez-vous nous éclairer davantage sur la signification de ces propos et nous dire quels sont les points du Livre blanc qui vous paraissent les plus importants?

M. Rose: Nous savons fort bien qu'il faut beaucoup d'argent pour administrer un pays. Personne ne prend plaisir à remettre sa contribution d'impôt, mais pour assurer l'avancement du pays, les taxes s'avèrent nécessaires. Les sommes nécessaires à la gestion du pays devraient être réparties entre les contribuables et payées par eux; le régime fiscal ne devrait pas constituer l'outil de la réforme sociale au Canada.

Nous ne sommes pas très socialistes par notre nature même. Nous voulons payer la note, rien de plus. Pour être plus précis, je

[*Texte*]

think the combination of capital gains and estate tax would be the worst possible situation for a rancher, in that it would literally wipe him out, and I do not think you can be more socialistic in dealing with landholders than by wiping them out and putting them out of business.

This is probably the most serious thing, and of course the taxation at marginal rates could have quite an effect on those of us who in some years have fairly good profits. That is why we suggest some relief from the 50 per cent rate.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): How about the elevation of the basic exemptions and the inclusion of allowances for working mothers and those kinds of things? Are you concerned about these things, or do you have any comments about this?

Mr. Rose: Well, certainly we all realize that anybody making $3,000 a year has a pretty tough time surviving, and we say that maybe the increase in the basic exemptions will not amount to very much by the time this legislation comes into force. I think we all realize how our total living costs have gone up. These amounts of money raised from the taxpayers in the very low brackets are not such large amounts anyway, and we are in sympathy with the proposals in the White Paper to reduce the tax load on people who are at the poverty level.

Mr. Pilling: Mr. Chairman, may I add to Mr. Rose's comment and explain one of the main reasons why we use this phrase, do not use the tax system as a social measure? The first one of course is the estate tax. You are just taking money from one group to give it to another group, and you are taking it right down into an area where these people cannot afford it. With the old landed gentry and all that stuff, maybe this was the first means of taking taxes. You were going to tax people. So they said, all right, take it after I am gone and there is no problem. But this taking it now when you are trying to plan your estate ahead of time—what you in effect do is move the tax forward through insurance or estate planning or something, and you are paying this tax. And why are you taking this tax? You are taking it to redistribute the wealth of the country. We think that you are taking it from the wrong people. We think there are better ways of doing it.

The other thing is that it makes a very complicated system. When you introduce all these other things—if you can keep your tax proposals simple, you invite less abuse and less complication. I should not say this about

[*Interprétation*]

crains que la combinaison des droits successoraux et des impôts sur les gains de capitaux soit catastrophique pour les éleveurs, en ce sens qu'elle les détruirait. Je crois que le comble du socialisme serait justement de ruiner cette catégorie d'entreprises.

C'est très grave; bien entendu, la fiscalité au taux plus élevé pourrait avoir des effets sur ceux d'entre nous qui aimons réaliser de bons profits au cours des années. C'est pourquoi nous proposons que le taux de 50 p. 100 soit diminué.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Et que pensez-vous de la hausse de l'exemption de base et de l'établissement d'une indemnité pour les mères qui travaillent etc? Vous y intéressez-vous? Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Rose: Bien sûr. Nous savons tous qu'un revenu de $3,000 permet difficilement de survivre. La hausse de l'exemption de base n'arrangera pas grand-chose une fois que cette mesure législative entrera en vigueur. Nous nous rendons tous compte de l'augmentation générale du coût de la vie. Les impôts perçus des économiquement faibles représentent une bien mince contribution et nous appuyons la proposition de cette catégorie de contribuables qui se situent au niveau d'indigence.

M. Pilling: Je voudrais ajouter quelque chose. A mon avis, une des raisons principales pour lesquelles nous vous demandons que le régime fiscal ne soit pas une mesure de réforme sociale est la suivante: l'imposition sur les droits de succession. C'est prendre l'argent d'une poche pour le mettre dans une autre; et ceci touche souvent ceux qui ne peuvent pas payer. A l'époque de la vieille aristocratie terrienne, c'était peut-être une façon de prélever des impôts. On se disait: «S'il faut subir la charge des impôts, il vaut mieux le faire une fois mort.» Mais en prélevant des impôts alors même qu'on se constitue un avoir, c'est en fait accélérer le paiement par le truchement des assurances ou par la planification des biens d'héritage. Pourquoi fait-on ce prélèvement? Pour redistribuer les richesses du pays. Nous croyons que vous ne touchez pas le bon secteur de la population; il y a de meilleures façons d'arriver au même but.

De plus, le régime est très complexe. En y ajoutant toutes les autres mesures et si les propositions du régime sont déjà simples, tout devient plus facile. Je ne devrais pas dire ceci, mais je ne vois pas pourquoi nous avons

[*Text*]

lawyers and accountants, but you do not have to have the advice of lawyers and accountants to keep your books, and when you pay your taxes, it is a straightforward thing.

• 1548

Surely there is enough other work for lawyers and accountants; but a simple system without these things in it would be much easier to administer. And if you want to give somebody the benefit of a few hundred dollars extra exemption it is not going to help him that much. He really needs that help now and he needs it in concrete and physical terms. This should be a country-wide program to take care of these people. We raise the taxes from everybody and then we help the people who really need the help.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): A last question, Mr. Chairman. I would like to turn to your table on page 6. In number 8 you go on to say:

> We suggest that, at a minimum, the exemption should be raised to $400,000 with a phased exemption considerably higher.

This is referring to estate taxes.

Now, if you look at these numbers of estates by their sizes and break them up, you would find that if you eliminate those up to $100,000 3,492 out of total of 6,184 and that group paid $11,628,000. Then you go to the $100,000 to $200,000 group; that group paid about $25.6 million and then from there the $200 thousand to $400 thousand group pays about $28 million in estate taxes. It seems to me that is a pretty productive group in terms of paying estate taxes.

If you want to phase estate taxes out what do you think about coming down to say $100,000 rather than the $400,000 they suggested? Could you elaborate on why you suggested $400,000?

The Chairman: Mr. Marchand, are you referring to page 6?

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Page 6 of the brief, yes.

Mr. Pilling: Mr. Chairman, we would like to see them abolished; we are not starting at $400,000. The reason we said that...

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): You said you would like to see them phased and you picked $400,000. If you are going to phase maybe $100,000 would be a good place to start because you eliminate over half of them

[*Interpretation*]

besoin de comptables ou d'avocats pour payer nos impôts; il n'y a rien de plus simple.

Je suis sûr que les avocats et les comptables ont d'autres occupations. Un système plus simple sera beaucoup plus facile à administrer. Si vous voulez faire bénéficier quelqu'un de quelques centaines de dollars de plus d'exemption, cela ne l'aidera pas tellement. Il nous faut maintenant une aide concrète et réelle. Le pays devrait s'occuper de ces contribuables. Chacun paie des impôts qui se destinent à aider ceux qui en ont besoin.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Une dernière question, monsieur le président. Je voudrais étudier votre tableau de la page 6. Au numéro 8, vous dites:

> «Nous proposons que l'exemption soit portée à $400,000 et une exemption échelonnée beaucoup plus élevée.»

Il s'agit de l'impôt sur les biens successoraux.

Selon l'importance des avoirs et en ne tenant pas compte de ceux qui atteignent $100,000, vous verriez que sur le chiffre de 6,184, 3,492 successions ont payé $11,628,000 d'impôt. Les successions situées entre $100,000 et $200,000 et $420,000 ont payé environ 28 millions d'impôt successoral. Voilà donc un groupe productif d'impôts, n'est-ce pas? S'il faut éliminer les droits successoraux, pourquoi ne pas se limiter à $100,000 au lieu de $400,000 comme on le propose? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez choisi le chiffre de $400,000?

Le président: C'est à la page 6, monsieur Marchand?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Oui, à la page 6 du mémoire.

M. Pilling: Monsieur le président, nous voudrions que cet impôt soit aboli. Nous ne commençons pas à $400,000. Nous avions dit cela car. . .

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Vous avez dit que vous aimeriez que cet impôt soit éliminé progressivement et vous avez choisi le chiffre de $400,000 pour commencer. Celui de $100,000 servirait tout aussi bien pour le

[*Texte*]

already by just going to $100,000. In terms of administrative cost a lot of money would be saved in bookkeeping alone.

Mr. Pilling: This is what we suggest. You would save money because really when you take a look at this, you abate 75 per cent of this so you are back down to around $50,000. And think of the administrative costs that you have on this. It is not a very lucrative deal for the federal government. Two provinces have already said "Look, we do not want the damn thing you know", pardon me, sir, "give it back to the people". And so we are gradually phasing out of the estate taxes in many areas. It is a fiscal tool. We picked $400,000 because we feel that if you are talking about a breeding cow ranch, a grain operation with cattle on it or a feed lot, you need an investment of $300,000 to $400,000 to just keep going; that is an economic unit. Above that you may be piling up real estate or an estate to do something with that is over and above what you need to make a living, but below that, you have $400,000 tied up in an economic ranch. That is why we picked that figure.

The Chairman: Before I recognize Mr. Shumacher, I would like to ask you a few brief questions. You have referred to these documents in the back of your brief, Appendix A, et cetera, which are a very important part of your whole presentation. Have you submitted these to the Department of Finance?

Mr. Rose: Yes, we have.

The Chairman: Have you received any response from them?

Mr. Pilling: We had quite a chat with Mr. Benson and Mr. Farwell and they queried us on some of these points. The orange page which is a comparison on the 21 per cent shows what would actually happen to ranchers under this; you can see the increase in taxes. They suggested we use a share dividend system. We brought this suggestion back to our accountants and they said it was unrealistic.

On an incorporated ranch, in effect, you declare a profit at the end of the year, but there is no money there so you put it in a member's equity or earned surplus. It is a book entry. What you have done is you have borrowed from the bank or you have borrowed from your shareholders and already bought the tractor or the irrigation system that you need.

This would perhaps be a good time to say that one of the unique features of agriculture

[*Interprétation*]

début. On éliminerait ainsi plus de la moitié des successions. Du point de vue administratif, les économies seraient sensibles.

M. Pilling: C'est ce que nous proposons. Vous économiseriez car il y a un dégrèvement de 75 p. 100 et nous nous retrouvons autour de $50,000. Sans oublier les frais administratifs. Ce n'est pas très lucratif pour le gouvernement fédéral. Deux provinces ont déjà dit: «Nous n'en voulons pas. Restituez-le aux contribuables.» Progressivement, nous éliminons la question de l'impôt sur les successions. C'est un moyen fiscal. Nous avons fixé $400,000 car une entreprise d'élevage, une entreprise agricole simple ou mixte nécessite un investissement de $300,000 à $400,000 pour se maintenir. C'est l'unité économique minimum. Au-dessus de ce chiffre, vous constituez des biens qui sont au-delà du nécessaire vital; au-dessous de cette valeur, votre avoir est investi jusqu'à concurrence de $400,000. C'est pourquoi nous avons choisi ce montant.

Le président: Avant de donner la parole à M. Schumacher, je désire vous poser quelques questions très brèves. A la suite de votre mémoire, Appendice A, etc., vous avez mentionné ces documents qui en sont la partie la plus importante. Les avez-vous soumis au ministère des Finances?

M. Rose: Oui.

Le président: Vous a-t-on répondu?

M. Pilling: Nous avons eu une conversation au sujet de M. Benson et M. Farwell, et ils nous ont questionnés au sujet des points soulevés à la page orange qui est un parallèle concernant le pourcentage de 21 p. 100, montrant ce qui attendrait les éleveurs. Vous pouvez constater l'augmentation des impôts. Ils nous ont proposé de nous servir d'un système de dividendes comme pour les actions. Nos comptables, à qui nous en avons parlé, disent que c'est utopique.

Pour un élevage constitué en corporation, on déclare un bénéfice à la fin de l'année, mais il n'y a pas effectivement du numéraire. On augmente dès lors les parts d'actions ou l'avoir. Il s'agit d'un simple écriture comptable. Vous avez simplement emprunté de l'argent de la banque ou d'un actionnaire et acheté le tracteur ou installé le système d'irrigation dont vous avez besoin.

Signalons qu'une des particularités de l'agriculture et de l'élevage en particulier, est

[*Text*]

and especially of ranching is that we are under a tremendous pressure from the technology push: you have just got to keep going or you are out of business. And you have to keep this reinvestment going and your efficiency coming up or you soon find yourself just finished.

So we took this back to Mr. Benson's people who told us to take a share dividend and allow these people the money; we end up with the creditable tax and they get a return on the money they have paid on other things. But if you do not have that money, you cannot get any return on your tax credits. We found it would be completely unworkable to use the system they had described.

We discussed other points with Mr. Benson and Mr. Farwell recently. They were rather awed at the increased amounts that were going to be taken from all these taxes; they had not worked any of these things out but left it up to us. We worked them out, we worked them out on smaller ranches too. But primarily by going to him and saying, "Now, what will happen if we did this and what will have happen if we did that?" we found out that a large static place which was not moving at all would not suffer near as much as a small one which was on the increase, utilizing the basic herd and other means of building the ranch up.

Example C which is on the yellow page is a static ranch and the effect on it is not as pronounced as the effect on the other two. So they appreciated these points, went through them and did a rough check on our bookkeeping, not a detailed one.

The Chairman: Mr. Schumacher.

Mr. Schumacher: Thank you, Mr. Chairman. I would first of all like to congratulate the Canadian Cattlemen's Association on the general tone of their brief and particularly their plea for people to stop interfering with their affairs. It would be nice if more organizations took that view.

My first question relates to the low rate of corporation income tax. As I understood Mr. Rose's comments on that it seemed to be taken for granted that this was going to go. I wonder whether it is the Association's view that it should go if in fact it is going to go or not. Can they think of any better type of system to help the smaller companies get the necessary capital to expand?

[*Interpretation*]

que nous sommes constamment soumis à l'influence de la technologie: il faut aller de l'avant ou alors, on est éliminé. Il faut que les réinvestissements continuent, qu'on ait une rentabilité toujours plus grande sans quoi on ne peut rien faire.

Nous en avons donc parlé aux collaborateurs de M. Benson qui nous ont dit d'instituer des actions à dividendes et de laisser l'argent aux mains des intéressés. Nous aboutissons au régime des avoirs fiscaux, tandis que le contribuable obtient un rendement sur l'argent qu'il a conservé pour d'autres fins. Mais si vous n'avez pas cet argent, vous ne pouvez pas obtenir un rendement sur vos avoirs fiscaux. Nous avons vu qu'avec leur système cela ne pourrait pas marcher, nous nous sommes aperçu que le régime proposé était impraticable.

Nous avons discuté d'autres questions avec M. Benson et M. Farwell. Ils étaient plutôt terrifiés par l'augmentation qui s'ensuivrait. Ils n'avaient pas établi ces chiffres et nous en ont laissé le soin. Nous avons fait le calcul pour les petits élevages. Mais avant tout nous avons demandé à l'éleveur son opinion sur tel procédé ou tel autre. Nous avons constaté qu'une entreprise statique ne souffrirait pas autant qu'une petite propriété en voie de développement.

L'exemple c) à la page jaune, concerne un élevage statique qui subit des effets moins fâcheux que les deux autres. Nos interlocuteurs ont pris note de ces propositions, les ont examinées et ont effectué une vérification sommaire de notre comptabilité.

Le président: Monsieur Shumacher.

M. Schumacher: Merci, monsieur le président. Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Association Canadienne des éleveurs pour le ton de son mémoire et surtout pour avoir réclamé qu'on n'intervienne plus dans les affaires d'autrui. Il serait bon qu'un plus grand nombre d'associations adoptent ce point de vue.

Ma première question se rapporte au taux inférieur d'impôt sur le revenu des sociétés. Si j'ai bien compris ce qu'a dit M. Rose, il faut croire que cette pratique sera supprimée. Je me demande si l'association est d'avis qu'on devrait supprimer ce taux inférieur, si vraiment il en est question. N'y aurait-il pas un meilleur système pour aider les petites sociétés à obtenir les capitaux nécessaires à leur développement?

[*Texte*]

Mr. Rose: After speaking with Mr. Benson on a couple of occasions we had the feeling this was one point on which the government did not want to change too much; but that they certainly did not want to sink small business in Canada. Therefore, his suggestion to us was, "Look, what else can we do besides give the 21 per cent privilege; there must be some other way this could be handled to give relief."

The only thing we could come up with was an incentive for growth. That was really the only excuse we had for wanting to retain more of our earnings than other individual taxpayers. We suggested they get an incentive if the money were ploughed back into the business to make it grow. I think our suggestions were very well received at the last meeting with Mr. Benson.

Mr. Schumacher: Moving to the question of the basic herd, I got the impression that abolishing the basic herd would be a serious thing for the industry; and I may be wrong. Would the Association have any statistics to indicate how popular the basic herd is, amongst its members. Would one quarter or one third of them have basic herds established now?

Mr. Rose: Mr. Pilling might have those figures.

Mr. Pilling: Mr. Chairman, the ones which are productive and on the move are taking advantage of it. There are others on a cash basis which are rather static; they are not taking advantage of it. It is hard to get the figures separated because in the tax statistics on basic herds dairy herds and combination herds are lumped together. So we are concerned with the dairy industry because we represent them to a certain degree, and the meat—you know when the animal is finished it becomes meat. But we could not break these figures out. But I would say it is a very important tool to those who are trying to increase and grow and get up to an economic size ranch. This is very important to them.

Mr. Schumacher: This morning we heard from Mr. Babey that instead of doing away with the basic herd concept it be changed to a dollar value rather than be based on a number of cattle. That might be a worthwhile suggestion. Do you have any comments on that?

Mr. Pilling: I think we would like to see it go one step further and set the whole thing up right on proper accounting procedures.

[*Interprétation*]

M. Rose: Nous avions l'impression, après avoir parlé à M. Benson à quelques reprises, que c'est un point que le gouvernement ne voulait pas trop changer mais qu'il ne voulait surtout pas ruiner la petite entreprise au Canada. M. Benson nous a donc offert d'examiner quelle autre mesure serait de nature à aider ces contribuables, a part le privilège de 21 p. 100. La seule solution que nous avons envisagée était d'inciter à la croissance. C'était la seule excuse que nous avions pour conserver plus de revenus que d'autres contribuables. Nous pensons qu'il faut les encourager s'ils réinvestissent dans les entreprises en vue de les développer. Nos propositions ont été très bien reçues lors de notre dernier entretien avec M. Benson.

M. Schumacher: Si vous me permettez de parler du bétail de base, j'ai l'impression que les propositions qui visent à éliminer ce facteur auront des conséquences graves pour l'industrie; je me trompe peut-être. Je me demande si l'Association a des données statistiques montrant à quel point ces membres sont en faveur de la notion du bétail de base? Le quart ou le tiers d'entre eux détiennent-ils ce bétail présentement?

M. Rose: M. Pilling pourrait vous renseigner.

M. Pilling: Monsieur le président, ceux qui en profitent sont ceux qui sont productifs et qui vont de l'avant. Il y en a d'autres qui sont statiques, qui ont simplement des fonds en argent comptant. Ils n'en retirent aucun avantage. Il est difficile de donner des chiffres spécifiques, car les statistiques fiscales groupent le gros bétail et les animaux laitiers. Il faut donc tenir compte aussi de l'industrie laitière, car jusqu'à un certain point nous la représentons, ainsi que la production de viande. Il est difficile donc d'établir une ventilation. Mais c'est un outil très important pour ceux qui essaient de se développer et d'arriver à avoir une exploitation économique d'une certaine importance. C'est très important.

M. Schumacher: Ce matin, M. Babey nous a dit qu'au lieu d'abandonner l'idée du bétail de base, on pourrait l'évaluer en espèces plutôt qu'en nombre. C'est une bonne idée. Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Pilling: Nous aimerions voir établir un système de comptabilité approprié. Lorsque quelqu'un commence l'élevage du gros bétail

[*Text*]

When a man sets up a basic herd he is doing without something. He is deferring income in order to build his cattle herd. There is not much you can do to the land except husband it really well and increase its productivity. When you do this you have to utilize it, and the way to utilize it is to increase your cattle herd. That is the tool you use.

As Mr. Rose mentioned, this is the machinery of production. It is like the lathes in a plant or the equipment you have; we increase the herd to take added grass. This is the basic tool we work with.

In businesses you can get accelerated write-offs. A young fellow going into the logging business has all sorts of provisions with which to write his equipment off. But our equipment is the herd and in the past you have not been able to depreciate it; you have not been able to do much with it except utilize the basic herd features. And so a person who is increasing it is using this.

If you are going to do away with this, if you are going to institute a capital gains tax, we say let us go back to our original thesis which was put forward in 1948 and come up with a proper method of handling these four methods of accounting and gradually standardize them so that it is on a clean-cut basis. On a dollar basis, yes. The numbers is just a convenient thing because once your value is frozen you are working with numbers of head, and it was just a matter of convenience in reporting.

I would like to mention one thing on the deferred tax. I think everybody who works in this comes to the same conclusion. Our Chairman has an article in one of the papers in which he proposed the 50-50, 50 per cent deferment on the first $50,000. We said 20 per cent with a maximum of $20,000 which is a 20-20, to have some sort of symmetry, but with the other symmetry that we were talking about with Mr. Lougheed, this was acceptable to us.

But we would go further and say that one of the reasons for the abuses in the old system was that it was allowed to everybody, not just to the people who required it. This is on page 12 of our brief; we figure you can tighten this up. Do not just allow it to incorporations for one point; allow this to nonincorporated farms as well. There must be ways of doing it, we suggest these in our brief.

Also, we do not feel this should be extended to a holding company which is working out of an office and using other money sometimes for tax evasion purposes. It should be extended to somebody who is physically going to put the asset back into his ranch or his operation. I feel this is very important. Just

[*Interpretation*]

il part de zéro, il s'endette. Tout ce qu'il peut faire c'est de cultiver sa terre et en augmenter la productivité. Pour y arriver il faut la rendre productive pour accroître le bétail.

Comme l'a dit M. Rose, c'est le moyen de production. On augmente le troupeau pour utiliser le surplus d'herbe. C'est la meilleure façon de travailler.

Dans les entreprises, on peut prévoir des amortissements accélérés. Un bûcheron peut amortir son matériel, mais notre matériel est constitué de bêtes. Jusqu'ici, aucun calcul d'amortissement n'a pu s'effectuer et on a dû recourir à la notion de troupeau de base dont se sert tout exploitant qui augmente son entreprise. Si cette méthode devait faire place à l'impôt sur les gains de capital, nous proposons de revenir à notre première thèse proposée en 1948 et d'unifier les quatre modes différents de comptabilité afin d'en arriver à une solution nette et précise. D'accord pour l'évaluation en espèces. Les chiffres offrent certainement un avantage. Une fois fixée la valeur du troupeau, le nombre de bêtes sert uniquement au fonctionnement de l'entreprise et à l'établissement de son état.

En ce qui concerne les impôts différés, tous ceux qui y ont travaillé sont arrivés à une même conclusion. Notre président a écrit un article de presse où il propose un ajournement de taxes de 50 p. 100 sur les premiers $50,000. Nous avons proposé le pourcentage de 20 p. 100 sur un montant maximum de $20,000 pour maintenir un certain équilibre des proportions. Toutefois, l'autre symétrie dont nous avons discuté avec M. Lougheed, est acceptable.

Nous allons plus loin et affirmons que les abus constatés sous l'empire de l'ancien système, provenaient de fait qu'il était accordé indistinctement à tous les contribuables et non à ceux qui en avaient besoin. Ce point figure à la page 12 de notre mémoire et nous sommes d'avis qu'on peut remédier à cette situation. Ne l'accordons pas aux corporations, mais également aux autres entreprises constituées. Nous proposons dans notre mémoire les moyens d'y parvenir. Nous ne pensons pas qu'une compagnie opérant à partir d'un bureau et qui se sert d'autres montants en espèces pour échapper aux impôts, bénéficie de traitement. On devrait l'accorder uniquement à ceux qui réinvestis-

[*Texte*]

because a thing is abused does not mean that it is all wrong; correct the abuses.

Mr. Schumacher: I agree with you, Mr. Pilling.

Mr. Pilling: Thank you, Mr. Schumacher.

Mr. Schumacher: I would now like to refer to paragraph 1, on page 5 where you talk about capital gains and estate taxes. You say you cannot live with both of them and you have made the choice that you will accept capital gains, but feel that if you do that estate taxes should be repealed. I want to confirm whether or not you agree with what the White Paper does. We really do not have a capital gains tax, we have just had the capital gains concept abolished and it is now treated as income. Because you say we appreciate the simplicity of treating capital gains as income, does that mean you approve of this concept?

Mr. Pilling: We did a lot of soul-searching on this and tried to find ways of working it out by flat rates and different rates. When we came right down to it, we felt it was the estate tax that was unfair because it was not applied to everybody. In the old capital gains system, where one man's capital gain was another man's income, we recognized again the means of abusing this thing.

And so we do appreciate this and see the problem and we feel that if a capital gains tax is required, and we cannot see the logic of treating some income different than others, then it is the estate tax area that we should work on. This is the conclusion we came to.

Mr. Schumacher: Do you agree with treating as income what in other jurisdictions might be classified as a capital gain, as opposed to the American system where they have a special capital tax and special rules applying to these capital gains?

Mr. Pilling: This reinforces the simplicity of the system.

Mr. Schumacher: And do you approve of that?

Mr. Pilling: We approve of it except that we feel there should be some recognition given to income which is invested in a long-term primary resource. This is the type of investment that Alberta needs, that British Columbia needs and we think the whole country needs. Somebody who is going to put

[*Interprétation*]

sent effectivement leur profit dans leur exploitation. La question revêt une grande importance. Ce n'est pas parce qu'on abuse d'un système que celui-ci est mauvais. Corrigeons-le.

M. Schumacher: Je suis d'accord avec vous, M. Pilling.

M. Pilling: Merci, monsieur Schumacher.

M. Schumacher: Je voudrais maintenant me reporter au paragraphe 1 de la page 5, sur les gains de capitaux et sur les impôts successoraux. Vous dites que vous acceptez la Loi sur les gains de capitaux, mais que les impôts sur les biens successoraux devraient disparaître. Il ne s'agit pas de gains de capitaux dont la notion même a disparu en faveur de celle du revenu. Devons-nous comprendre que vous appuyez ce concept? Êtes-vous d'accord sur les propositions du Livre blanc?

M. Pilling: Nous y avons beaucoup réfléchi et cherché le moyen d'y arriver soit par un taux uniforme, soit par des taux différents. Nous avons conclu que l'impôt successoral était injuste, car il n'est pas appliqué à tout le monde. Sous l'ancien régime d'imposition où le gain de capital d'un contribuable était considéré comme revenu pour un autre, il y avait, nous le reconnaissons, place pour des abus.

Nous nous rendons compte des difficultés, et s'il faut un impôt sur les gains de capitaux, nous ne voyons pas pourquoi certains revenus seraient traités différemment que d'autres. Nous devons examiner l'impôt successoral. C'est là notre conclusion.

M. Schumacher: Êtes-vous d'accord pour inclure dans le revenu les montants que d'autres régimes d'imposition considèrent comme gain de capital, par opposition au système en vigueur aux États-Unis où une taxe spéciale sur les gains de capitaux s'applique avec un ensemble de règlements?

M. Pilling: Cela renforce la notion de simplification du système.

M. Schumacher: Et l'approuvez-vous?

M. Pilling: Oui, mais nous voulons qu'on reconnaisse le caractère particulier du revenu qui est investi à long terme dans une industrie extractive première. Ce sont les investissements dont l'Alberta, la Colombie-Britannique et le reste du pays ont besoin. Un investisseur qui prend des risques d'une

[*Text*]

his money into a risk operation like farming or ranching or small businesses without the availability of capital, needs some sort of encouragement. And so long as this is not trading and speculative we feel there is no real harm in this. It is when it becomes trading and everybody takes a wild profit on the thing that it becomes harmful.

• 1600

Mr. Schumacher: My final area of questioning, Mr. Chairman, has to do with ownership. Has there been any large-scale transfer of ranching operations to foreign ownership in recent years?

Mr. Rose: There has been up until about three years ago. There was some legislation in the United States which made it more difficult for people to transfer their assets to Canada and obtain tax concessions as a result. We have noticed that the number of our southern neighbours who have moved up into our area has declined very substantially. There are just not too many here now. But there was a time when it looked like all the ranching land would soon be owned by United States business.

Mr. Schumacher: Do you think there is any likelihood the proposals contained in the White Paper are encouraging this?

Mr. Rose: I do not really think so. As a matter of fact, I feel that if we wanted to discourage these guys we could leave some White Papers with out immigration officers.

Mr. Schumacher: No, no. My question was whether you think the proposals contained in this White Paper would have the effect of increasing foreign ownership of our assets?

Mr. Rose: Only if it went through as is, which would mean that a lot of us would be out of business. Then I would suggest that there is probably more money south of the border, which would be...

Mr. Guichon: Mr. Chairman, it is not just American capital, it is Japanese capital as well.

Mr. Schumacher: I meant all foreign capital.

Mr. Guichon: We are very conscious of Japanese capital in British Columbia.

Mr. Schumacher: In the ranching industry?

Mr. Guichon: Yes.

Mr. Pilling: It would not be individuals who would be doing it, it would be large

[*Interpretation*]

entreprise agricole, d'élevage ou qui met sur pied une petite affaire, sans disposer de capitaux, a besoin d'encouragement. Tant qu'il ne s'agit pas de spéculation ou de commerce, nous n'y voyons pas d'inconvénient à l'encontre des entreprises qui réalisent des profits exorbitants.

M. Schumacher: Mes dernières questions ont trait à la propriété. A-t-on fait des cessions importantes d'entreprises d'élevage à des propriétaires étrangères au cours des dernières années?

M. Rose: Il y en a eu jusqu'à il y a 3 ans. Une loi adoptée aux États-Unis rend plus difficile le transfert d'actifs au Canada et par conséquent l'octroi de concessions fiscales. Nous avons remarqué que le mouvement des Américains vers le Canada a diminué très sensiblement. Il n'y en a pas tellement maintenant. On aurait pu croire que toutes les entreprises d'élevage passeraient sous peu de temps aux mains des Américains.

M. Schumacher: Croyez-vous possible que les propositions du Livre blanc constituent un encouragement dans ce sens?

M. Rose: Je ne crois pas. Si nous voulions décourager la venue de nos voisins, nous n'aurions qu'à adresser le Livre blanc aux autorités de l'immigration.

M. Schumacher: Non, non. Je demandais si, à votre avis, les propositions du Livre blanc auraient pour effet d'accroître la propriété étrangère?

M. Rose: Seulement si elles n'étaient pas modifiées, car elles obligeraient plusieurs d'entre nous à cesser leurs opérations. Il y a donc très probablement plus d'argent chez nos voisins du Sud ce qui serait...

M. Guichon: Les capitaux n'appartiennent pas qu'aux Américains, monsieur le président. Ils appartiennent aussi aux Japonais.

M. Schumacher: Je parlais de tous les capitaux étrangers.

M. Guichon: Nous sommes très conscients des investissements japonais en Colombie-Britannique.

M. Schumacher: Dans l'industrie de l'élevage?

M. Guichon: Oui.

M. Pilling: Ce ne sont pas les particuliers mais plutôt les grandes entreprises qui veu-

[*Texte*]

conglomerate holding companies who see a real advantage in tying up land for long periods of time.

Mr. Schumacher: Thank you. Those are all the questions I have.

The Chairman: As you know, gentlemen, I attempt to give all interests represented here an opportunity to be heard. I am speaking not only of the members of the Committee but also, of course, our witnesses. We have a busy program. We have another important brief this afternoon. I had indicated to the Alberta Roadbuilders that we would see them about four o'clock. In order to complete our proceedings with the Canadian cattlemen and to give effect to the balance that I was speaking of, I will recognize one other person, Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Thank you, Mr. Chairman. I do not think I will take the full amount of time allocated to each questioner. The first is for clarification.

You refer to four different methods of tax treatment that are now available under the present Income Tax Act. I am with you for three of them, but what are the four, again, so that I will have them in front of me.

Mr. Pilling: The first is your cash basis.

Mr. Kaplan: Without a basic herd?

Mr. Pilling: Cash basis, period. Then you have your accrual basis.

Mr. Kaplan: Again without a basic herd.

Mr. Pilling: Yes. Then you have your basic herd.

Mr. Kaplan: Which could be attached to either a cash basis or the accrual basis.

Mr. Pilling: Yes, but it is then a separate part of your herd and an inventory is made separately. You can have all your herd on basic herd, and you then can elect under 1802 to have a standard unit value, which can be applied to either accrual or to basic herd. Now the permutations of these things are probably more than four, but we say that these four main factors are impinging on the valuation.

Mr. Kaplan: Now one of the social goals that you indicated was important was the encouragement of the family ranch operation, in which children would be able to take over the family ranch. Is that in fact a reality? Is there a tendency for children to want to take

[*Interprétation*]

lent s'assurer la possession de terrains pour plusieurs années.

M. Schumacher: Merci, ce sont toutes les questions que j'avais à poser.

Le président: Comme vous le savez, messieurs, j'essaie de donner à tous ceux qui se présentent ici l'occasion de se faire entendre. Je parle non seulement des membres de ce Comité, mais aussi des témoins. Nous avons un horaire très chargé et un autre mémoire important cet après-midi. J'avais dit à l'*Alberta Roadbuilders* qu'ils seraient entendus vers 4 heures cet après-midi. Afin de terminer nos délibérations avec les éleveurs, je donne la parole à un autre député, M. Kaplan.

M. Kaplan: Merci, monsieur le président. Je n'épuiserai pas tout le temps qui m'est alloué. Je voudrais d'abord un éclaircissement. Vous parlez de 4 méthodes différentes d'imposition en vigueur à l'heure actuelle. J'en connais trois, mais je voudrais savoir quelle est la quatrième.

M. Pilling: D'abord, il y a la base de gestion.

M. Kaplan: Sans le troupeau de base?

M. Pilling: Simplement la base de gestion. Vient ensuite la base d'exercice.

M. Kaplan: Sans le troupeau de base.

M. Pilling: C'est ça. Vous avez ensuite le troupeau de base.

M. Kaplan: Il peut-être rattaché à la base de gestion ou à la base d'exercice.

M. Pilling: Oui, mais c'est alors une partie séparée du troupeau pour laquelle il faut dresser un inventaire séparé. Tout votre troupeau peut figurer dans le troupeau de base, quitte à choisir en vertu de 1802, à établir une valeur uniforme pour l'un ou l'autre des deux systèmes de comptabilité. Il y a vraisemblablement plus de quatre permutations possibles, mais les quatre que nous citons sont des facteurs dominants dont on doit tenir compte dans l'évaluation.

M. Kaplan: Un des buts sociaux qui selon vous est important, consiste à encourager les entreprises familiales d'élevage de façon à les léguer à la génération suivante. Est-ce bien la réalité? Les enfants sont-ils portés à succéder à leur père ou bien peut-on comparer le cas à

[*Text*]

over the family ranch, or would you compare it with the farm situation where the evidence we have seems to be that the children, of the wheat farmers anyway, seem to want to leave the farm?

Mr. Pilling: Would you not? The situation has become very discouraging.

Mr. Rose: Actually I think that many of the older and successful operations in ranch cattle raising are into the third generation—some are fourth generation now. I am third generation on the land, and I do hope that one of my four sons will see fit to carry on the business. I had to buy my parents' interests by an arms length transaction, which was subject to all sorts of scrutiny by the Department of Revenue and which passed the test. I think that my son will have to do the same thing. I hope that he will have the opportunity. If, however, the White Paper came in in its entirety in its first form, which I do not think any of us think will happen, then I do not think it will be possible for this to happen. I think that people in a family who have been raised on a place know the place well, they have a love for the land, which is a kind of a corny thing to say in a group such as this, but we do have, and they probably will best be able to weather the storms of financial difficulties, cattle losses, disease and so on. They certainly can do it better than a lot of bright business people who move from town to operate some of these properties.

Mr. Kaplan: So what you are saying then is that there really is a generation that does not own the farm but is working on it, learning about it, and wants to take it over.

Mr. Rose: In many cases they already have been working on it for many years. I think this is something that is quite a factor in ranch production out our way.

The Chairman: Mr. Mitchell, do you have a comment?

Mr. Mitchell: In answer to that question, I do not think that you will see it as a family farm of 20 years ago; you will see it in family corporations and small companies that will carry on the business. And you certainly will see a lot of small farms disappear in the next few years.

The only thought I would like to leave with the Committee is that if the beef business has to be state-owned or nationalized or taken over by big corporate companies, everybody that is a consumer better be prepared to pay at least double what they are paying today for beef. We hear enough cries today about the price of beef.

[*Interpretation*]

celui des enfants des producteurs de blé qui veulent quitter la ferme?

M. Pilling: La situation est très décourageante. Ne feriez-vous pas de même?

M. Rose: De fait, plusieurs entreprises d'élevage prospères en sont à la 3ème ou 4ème génération. J'en suis à la 3ème génération et j'espère qu'un de mes fils pourra me succéder. J'ai dû acheter les intérêts de mes parents au moyen d'une transaction qui a été soumise à toutes sortes d'inspections de la part du ministère du Revenu national et qui a passé l'épreuve. Mon fils devra agir de la sorte, comme je l'espère. Je ne le crois pas si le Livre blanc est adopté sous sa forme actuelle. Les membres d'une famille élevés à un certain endroit connaissent cet endroit, aiment la terre—c'est peut-être un peu étrange de le dire ici, mais c'est vrai—et seront peut-être capables de surmonter les difficultés financières, les pertes de bétail etc. Ils le feront peut-être mieux que d'autres qui viendraient de la ville pour s'installer sur les terres.

M. Kaplan: Vous dites en somme qu'il existe une génération qui travaille sur la ferme sans la posséder qui apprend progressivement à s'en occuper et voudrait en prendre la succession.

M. Rose: Dans bien des cas cette génération est établie depuis de longues années et je crois que c'est un important facteur dans le domaine de l'élevage.

Le président: Avez-vous des commentaires à faire monsieur Mitchell?

M. Mitchell: En réponse à cette question, je ne crois pas que vous considériez l'entreprise à l'instar de la ferme familiale d'il y a 20 ans, mais plutôt comme une société, comme une petite compagnie qui se chargera de l'exploitation. Nous verrons bien de petites fermes disparaître d'ici quelques années.

Une dernière idée que je voudrais exposer au Comité, est que si l'industrie du bétail devait passer aux mains de l'État ou des grandes compagnies, les consommateurs devraient s'attendre à payer 2 fois plus qu'aujourd'hui pour le boeuf. Pourtant on se plaint déjà beaucoup du prix de la viande de boeuf.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: You say this because you do not think big business would run the farms as efficiently?

Mr. Mitchell: The first thing they would have would be labour to contend with, and I am sure this would double the cost of production overnight.

Mr. Kaplan: As you may have guessed by now, I have no personal experience of farm economics whatsoever, but one of the things that has struck me in listening to you and other farm taxpayers is the extent to which many of them do not regard their farm operation as a business; they tend to think of it as a way of life, as a religious precept for example. We had a witness yesterday who I would say regarded farming as a religion. It strikes me that it is important for a rational industry to be run with that attitude, and the refreshing thing about your Association is that more than any other that we have had you consider yourself to be businessmen. Looking at it as businessmen, I would like some information about the three examples you gave. I had another brief from the Canadian Cattlemen's Association that I took to be your brief until your evidence a little while ago, and the answers to the questions I am going to ask may be in this material. I apologize, and perhaps you could draw my attention to it if they are.

I would like to know what a rancher makes a year on an investment of the three types that you have referred to. Let us take a working owner of ranch "A", which looks to me like a million dollars or so of an investment. Am I right about that?

Mr. Rose: Yes, that particular one would be something in the range of a million dollars.

Mr. Kaplan: So here is the case of a man who has a million dollars invested in a business that he wants to encourage his son to go into. What would he be making a year?

Mr. Rose: The figures that we have indicate anywhere from two to five cent return on investment is about what a rancher makes, if he is a successful one. A good many make a lot less than that, but the successful ones of this stature would make that.

An hon. Member: About four per cent on that one.

The Chairman: After paying himself a salary?

Mr. Rose: Yes.

Mr. Kaplan: I am sorry, I missed an exchange there. Are you including a management's salary to the owner before that?

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Est-ce parce que vous croyez que la grande entreprise ne sera pas aussi efficace?

M. Mitchell: Il y aurait d'abord la main-d'œuvre qui doublerait du jour au lendemain le coût de la production.

M. Kaplan: Comme vous vous en êtes sans doute rendu compte, je n'ai aucune expérience de l'économie agricole. Pourtant j'ai été frappé en vous écoutant et en écoutant d'autres contribuables agricoles, par le fait que beaucoup d'entre vous ne considèrent pas leur exploitation comme une entreprise, mais comme un mode de vie, une sorte de précepte religieux. Un témoin, que nous entendions hier, considérait l'agriculture comme une religion. Il me semble qu'il est important pour qu'une industrie soit rationnelle, qu'elle ait cette attitude. Je crois en outre que le fait de vous considérer comme des hommes d'affaires est également réconfortant. A ce titre, je voudrais que vous me donniez des renseignements au sujet des 3 exemples que vous avez fournis. Un autre mémoire a été présenté par la *Canadian Cattlemen's Association*. Je croyais qu'il s'agissait du vôtre. Les réponses que vous me fournirez se trouvent peut-être dans ces documents. Vous pourrez me le dire s'ils s'y trouvent.

Que reçoit un éleveur, par an, sur les investissements de chacun des 3 exemples que vous avez donnés? Prenons le cas du propriétaire d'un élevage «A» soit un investissement d'un million de dollars ou à peu près. Est-ce plus ou moins cela?

M. Rose: Oui. Ce type d'entreprise vaudrait environ 1 million de dollars.

M. Kaplan: Voilà donc un homme qui investit un million de dollars dans une entreprise; il veut encourager son fils à lui succéder. Qu'est-ce qu'il en retire chaque année?

M. Rose: Les chiffres que nous avons indiquent qu'il retirerait un profit variant entre 2 et 5 p. 100 de son capital, si les résultats sont satisfaisants. Plusieurs n'atteignent pas ce pourcentage, mais un éleveur favorisé y parviendra.

Une voix: L'on pourrait envisager une moyenne de 4 p. 100 dans ce cas-là.

Le président: Après s'être payé un salaire?

M. Rose: Oui.

M. Kaplan: Je m'excuse mais je n'écoutais pas. Est-ce que vous incluez le salaire du propriétaire?

[*Text*]

Mr. Rose: Yes, we would be but it would be very modest when you consider the number of assets which this man has under his control.

Mr. Kaplan: So he has a million dollars that he might have invested in anything.

Mr. Rose: That is right.

Mr. Kaplan: And he invests in this which you say is a business.

Mr. Rose: The thing is though that in this situation, and I happen to know this particular one, he would not have had the opportunity to just go out and buy that ranch if he were not able to buy it on a time basis from his parents. He was able over a period of a number of years to make payments plus interest and buy it gradually. He did not have a million dollars to invest. If he did, he probably would not have invested in a ranch because his million dollars would have earned him a lot more money.

Mr. Pilling: A point, Mr. Chairman, that I wanted to add is that the rancher's son is probably his prime customer. If there is a disincentive in the business, and in the grain business, there are factors beyond everybody's control, it is a combination of things, there is discouragement involved. If the sons are not willing to take it over these are put on the market. That million dollar ranch would probably be worth $400 thousand. It is worth it as a going concern, well operated...

Mr. Kaplan: For a return of four per cent?

Mr. Pilling: Well, a real successful ranch might bring in up to seven to eight. We have had some statistics done on this. But for every one that is seven to eight per cent we have others that are minus three and minus four—they are living on the depreciation.

Mr. Kaplan: I do not want to press you on economics because we are talking about tax reform, but I conclude by just saying that I am baffled about the actual economics of running a farm and what you have had to say bewilders me even more, although I can certainly agree with you that if a large corporation were to buy that farm they would not be content with the two or four per cent return. If that man's food prices are going up, and I suppose they are, maybe we need religion in farming as a way of keeping food prices down.

An hon. Member: It is a way of life.

[*Interpretation*]

M. Rose: Oui, mais ce serait un salaire très modeste compte tenu de la somme des investissements qu'il exploite.

M. Kaplan: Donc, il a 1 million de dollars qu'il pourrait avoir placés n'importe où.

M. Rose: C'est exact.

M. Kaplan: Et il investit dans ce genre d'activité que vous dites être une entreprise.

M. Rose: Dans cette conjoncture, je sais que l'éleveur n'aurait pas eu l'occasion d'acheter sa propriété s'il n'avait pas pu l'obtenir à tempérament de ses parents. Il a pu au cours d'une période donnée, opérer des versements de capital et d'intérêt et l'acheter graduellement. Il n'avait pas un million à placer. S'il l'avait eu, il ne l'aurait sûrement pas investi dans un élevage. Il aurait pu faire beaucoup plus d'argent ailleurs.

M. Pilling: Le fils de l'éleveur est probablement le principal client de l'entreprise. Bien qu'il existe des causes de découragement dans cette industrie et dans celle du blé, certains facteurs demeurent incontrôlables. Si les fils ne veulent pas succéder à leur père, la propriété passe alors aux mains d'étrangers et l'élevage valant un million de dollars est alors estimé à près de $400,000, alors qu'il vaut $1 million, en tant qu'entreprise en fonctionnement...

M. Kaplan: Si l'on considère une rémunération de 4 p. 100?

M. Pilling: Un élevage prospère, comme le démontrent des statistiques, peut rapporter jusqu'à 7 ou 8 p. 100. Par contre, il y en a aussi qui n'atteignent même pas 3 ou 4 p. 100. Ils survivent grâce aux réserves d'amortissement.

M. Kaplan: Je ne veux pas insister sur l'économie puisque nous parlons de réforme fiscale mais la façon de diriger les fermes aujourd'hui me surprend beaucoup et ce que vous dites à ce propos, m'étonne encore plus. Je vous accorde qu'une société agricole ne se contenterait pas d'un rendement de 2 ou de 4 p. 100. Peut-être qu'il nous faut une religion agricole comme moyen de maintenir le prix des produits à un niveau raisonnable.

Une voix: C'est un mode de vie.

[*Texte*]

Mr. Pilling: I think, Mr. Chairman, we should just say that there is a group of people, as hard as Mr. Kaplan might find it to believe, who feel that there are more important things than money.

Mr Kaplan: In other words, you do not regard their farm as a business?

Mr. Pilling: We try and run them as much on a business-like basis as we can, but money profit is not the whole thing. It is an accomplishment.

Mr. Rose: You say Mr. Kaplan, to use a modern idiom, it is our bag.

The Chairman: Mr. Kaplan your time is up. I am sorry.

Mr. Mitchell: Mr. Chairman, I would like to thank you very much for the time that you have extended to the association this afternoon.

The Chairman: You can tell, Mr. Mitchell, by the active way in which members have participated in questioning what an impact you have made on us with your brief and your presentation. Thank you.

We will take a five minute break before meeting with representatives of the Alberta Roadbuilders Association.

• 1620

The Chairman: We now are pleased to welcome representatives of the Alberta Roadbuilders Association. Mr. Gower, a member of the firm of accountants, McDonald Currie Ltd., is on my immediate right. Also present are Mr. Boulter, the Chairman of the Legislation and Taxation Committee, Mr. F. G. Missiaen, and Mr. J. Y. Gouin.

I believe that Mr. Gower would like to make a brief opening statement, then we will go straight into questions.

Mr. D. Gower (Member of the firm of Accountants McDonald Currie Ltd., Alberta Roadbuilders Association): Mr. Chairman and hon. members, we are pleased to have been afforded this opportunity to appear before the House of Commons Committee.

The gentlemen attending with me today are representatives of the Alberta Roadbuilders Association. This Association includes in its membership a total of 77 firms, both large and small. The volume of business in roadbuilding and earth-moving fields is difficult to determine accurately due to endeavours in related fields, but it is presumed that it would exceed $1 billion annually.

[*Interprétation*]

M. Pilling: Il y a des gens qui estiment qu'il y a des choses plus importantes que l'argent.

M. Kaplan: Autrement dit, qui ne considèrent pas leur ferme comme une entreprise?

M. Pilling: Nous cherchons à les diriger comme des entreprises, mais nous ne recherchons pas que les bénéfices. L'ouvrage accompli compte également.

M. Rose: Disons, monsieur Kaplan, que c'est notre affaire.

Le président: Monsieur Kaplan, je m'excuse mais votre temps est expiré.

M. Mitchell: Monsieur le président, je voudrais vous remercier de l'attention que vous avez portée à notre association cet après-midi.

Le président: Vous pouvez constater, M. Mitchell, l'effet que votre mémoire a produit sur les membres du Comité. Je vous remercie.

Nous allons suspendre la séance 5 minutes avant de recevoir les représentants de l'*Alberta Roadbuilders Association.*

Le président: Nous sommes heureux d'accueillir les représentants de l'*Alberta Roadbuilders Association.* A ma droite se trouve M. Gower, de *McDonald Currie Ltd.*, comptables agréés. Sont également présents, M. S. Boulter président du comité de la législation et de la taxation, ainsi que M. F. G. Missiaen et M. J. Y. Gouin.

Je crois que M. Gower désire faire une brève déclaration, après quoi nous passerons aux questions.

M. G. Gower (membre du cabinet de comptables agréés, McDonald Currie Ltd., Alberta Roadbuilders Association): Merci monsieur le président et honorables députés. Nous sommes très heureux d'avoir cette occasion de venir devant le Comité de la Chambre des communes.

Les collègues qui m'accompagnent représentent l'*Alberta Roadbuilders Association* qui comprend 77 maisons, grandes et petites. Le chiffre d'affaires de la construction de route est difficile à déterminer mais, on suppose qu'il dépasse $1 milliard par année.

[*Text*]

During the meetings and discussions of the Legislation and Taxation Committee of the Alberta Roadbuilders Association certain guidelines evolved in reference to the preparation of the Association's brief in connection with the White Paper on tax reform.

(1) The brief generally was not to take the form of a lobby directed solely towards the special interests of the members.

(2) The brief was, in so far as possible, to be restricted to the principles enunciated in the White Paper and not become involved in the probable mechanics of assessing and collection.

(3) The brief was to be brief.

I believe in the main the Association has achieved these basic guidelines. It might be well to note at this point that subsequent to submitting this brief and as a result of more leisurely analysis, it is apparent to us now that terminology used in a couple of places is not adequate. I refer, firstly, to the fourth paragraph on page 6, where phrasing may leave doubt as to its exact meaning and, secondly, to the third paragraph on page 7, line 8, where the word "allocation" would be more correct than "distribution." It should read: "allocation of corporate surplus in the case of closely held corporations."

The Chairman: "This is itself would eliminate the need for compulsory"...

Mr. Gower: "Allocation."

The Chairman: "...of corporate surplus'..."

Mr. McCleave: Could we have the correction on page 6 too.

Mr. Gower: There is no correction. I will explain it, if members wish it explained. Primarily the members of the Alberta Roadbuilders Association are interested in the economic future progress, development and expansion of Canada and the well-being of its citizens. While recognizing that humanities must form a major plank in any tax planning, the Association believes the major focal point of any tax reform in Canada must be directed toward the continued growth of our Canadian businesses and the economic development of the country.

Gentlemen, we will be pleased to answer any questions that you may have that we consider ourselves competent to answer in an effort to assist you in your stated objective, or at least, as quoted by the local press, namely to obtain a feeling for the opinions of western Canadians. **Thank you.**

[*Interpretation*]

Durant les discussions du Comité sur la Législation et la taxation de l'*Alberta Roadbuilders Association,* certains principes directeurs ont vu le jour en ce qui concerne la préparation du mémoire relatif au Livre blanc sur la réforme fiscale.

(1) En général, le mémoire ne prenait l'aspect d'une intrigue de couloir au profit des seuls intérêts des membres.

(2) Dans la mesure du possible, le mémoire devait s'en tenir aux principes énoncés dans le Livre blanc sans se perdre dans des rouages de l'évaluation et de la perception.

(3) Le mémoire doit être bref.

Je crois que l'Association atteint ces trois objectifs. Il seraient bon de noter qu'après avoir soumis ce mémoire à une analyse plus approfondie, il nous apparaît que la terminologie utilisée est parfois inappropriée. Je me réfère tout d'abord au quatrième paragraphe de la page 6 où il peut y avoir des doutes quant à l'interprétation, et au troisième paragraphe de la page 7, à la ligne 8 où le mot «allocation» serait plus correct que «distribution». On lirait: «allocation pour un surplus des sociétés dans le cas de sociétés privées.»

Le président: «Ceci éliminerait le besoin pour une...

M. Gower: «Allocation obligatoire.»

Le président: «d'un surplus des sociétés...»

M. McCleave: Pourrons-nous avoir aussi le texte corrigé de la page 6.

M. Gower: Il n'y a pas de correction à y apporter. Je vais l'expliquer si les membres le désirent. Les membres de l'*Alberta Roadbuilders Association* s'intéressent au progrès futur de l'économie, au développement et à l'expansion du Canada et au bien-être de ses citoyens. Tout en reconnaissant que le côté humain doit compter pour beaucoup dans tout régime fiscal, nous croyons que toute réforme fiscale au Canada doit être orientée vers la croissance continue de nos entreprises canadiennes et vers le développement économique du pays.

Messieurs, nous serons heureux de répondre dans la mesure de nos moyens, à toutes vos questions pour vous aider dans les objectifs que vous recherchez. C'est-à-dire d'obtenir les opinions ou les sentiments des gens de l'Ouest canadien. **Merci.**

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Gower. I have five members on my list who have indicated their interest in directing questions to you, and there may be one or two others. I will recongnize Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. I got the impression from the brief that the Alberta Roadbuilders Association is against all proposals of the White Paper. I say this because I do not see any place where they mention there is one thing on which they agree. Is that a right assumption?

Mr. Gower: No, I do not think so, sir. I think we deliberately stayed away from the mechanics of putting a tax system together. I think we are more concerned with the principles which I suppose may boil down to the single concept of how much money should go to the governing bodies as opposed to remaining with the private sector. But as far as the design of the White Paper is concerned, I do not think that in more than possibly one or two places there is any real disagreements.

Mr. Leblanc (Laurier): I understand, Mr. Gower, that you are a chartered accountant. . .

Mr. Gower: That is right.

Mr. Leblanc (Laurier): . . .associated with McDonald Currie.

Mr. Gower: Right.

Mr. Leblanc (Laurier): Would the opinions expressed in the brief be in part the opinions of the firm of McDonald Currie?

Mr. Gower: No. Any organization that has 100 partners in exactly the same sense as Canada with 10 provinces, never gets unanimity of opinion.

Mr. Leblanc (Laurier): I would agree with that.

I would like to refer to page 5 where you discuss the dual rate of the corporate tax. First of all the brief gives us the history of that dual rate and how it arrived at the amount and so on. But then you mention on page 6:

> . . .we would expect a further increase in the low rate base to equate the desired ability of small business to grow and expand with the present day cost structure.

Have you any alternative to offer to this Committee? I ask this because, as you know, we are looking for alternatives. If you do not agree with the removal of that privileged

[*Interprétation*]

Le président: Merci, monsieur Gower. Cinq membres ont manifesté le désir de poser des questions; il y en aura peut-être un ou deux autres. Je donne la parole à monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président. En lisant le mémoire, j'ai eu l'impression que le mémoire de l'*Alberta Roadbuilders Association* est opposé à toutes les propositions du Livre blanc. Je dis cela parce que je ne vois nulle part une approbation quelconque d'une proposition. Est-ce exact?

M. Gower: Je ne le crois pas, monsieur. Nous avons délibérément évité de discuter le mécanisme nécessaire à un système fiscal. Nous nous intéressons davantage aux principes qui peuvent se ramener à la conception unique de la somme d'argent qui doit revenir à l'État au lieu de demeurer dans le secteur privé. En ce qui concerne la conception du Livre blanc, je ne crois pas qu'il y ait désaccord réel, sinon sur un ou deux points particuliers.

M. Leblanc (Laurier): M. Gower, je crois comprendre que vous êtes un expert comptable...

M. Gower: C'est exact.

M. Leblanc (Laurier):...associé au cabinet de Messrs. McDonald Currie.

M. Gower: Oui.

M. Leblanc (Laurier): Les opinions exprimées dans le mémoire correspondent-elles en partie à celles du bureau McDonald Currie?

M. Gower: Non. Toute organisation de 100 associés, à l'instar des 10 provinces, n'arrive jamais à une unanimité d'opinion.

M. Leblanc (Laurier): Je vous le concède.

Je voudrais vous renvoyer à la page 5 où vous discutez du double taux de l'impôt sur les sociétés. Tout d'abord le mémoire nous retrace l'historique du taux double et la façon dont il est calculé etc. Puis vous dites à la page 6:

> ...nous espérons qu'on augmentera l'assiette des taux inférieurs pour vider les petites entreprises à se développer avec la structure actuelle des coûts.

Avez-vous d'autres solutions à proposer au Comité? Je demande cela, car, comme vous le savez, nous essayons de trouver des solutions de rechange. Si vous n'êtes pas d'accord avec

[*Text*]

rate, and since you mentioned you expect a further increase in the low rate, perhaps you would be in a position now to give us a concrete exposé of exactly what you mean.

Mr. Gower: Yes, sir. I do not think we suggest that the low rate should not disappear. We do suggest, with the proposed tax levels, if it was considered desirable that the low rate do disappear, that alternative concessions be granted to companies who would be hurt by the removal of the low rate and the consequent additional tax cost of approximately $10,000. I believe, if you read the brief, you will note it says that the solution can be achieved in one of two ways, either by creating some suitable alternative incentive or leaving the dual rate in existence.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, that is what we are looking for. We are looking for concrete alternatives. Do you have any in mind?

Mr. Gower: The Carter Commission went into it fairly fully. For example, it went into the ability of a company to choose the speed with which it writes off its capital assets—in other words depreciation of capital cost allowance interest-free loans or loans at a low rate equal to the tax that otherwise is paid. Carter had a couple of others that were similar to or in fact were loans in other terminology. For example, tax deferral to a maximum amount, investment reserves and so on.

Mr. Leblanc (Laurier): But the Association has not made up its mind yet on what type of alternative they would prefer if the 21 per cent is removed?

Mr. Gower: No, we did not make any effort to come forth for one alternative as opposed to another. We merely suggest that there should be alternatives to assist the companies that require it, if the dual rate is removed.

Mr. Leblanc (Laurier): Do you say this incentive should be given through the Income Tax Act, or in some other way?

Mr. Gower: I would think, as has been stated on a number of occasions by various people, that a taxing act should not be the means of subsidizing companies throughout the country. Very often the company who pays no tax is the one who needs the subsidy most. But I do believe that the subsidization of companies, if this is in fact what it is, is more easily accomplished through a tax act than by some supplementary means.

[*Interpretation*]

la suppression de ce taux privilégié et puisque vous formulez l'espoir d'une nouvelle augmentation des taux inférieurs peut-être pourriez-vous nous donner un exposé concret de ce que vous voulez dire exactement.

M. Gower: Oui. Nous ne voulons nullement que le taux inférieur ne disparaisse pas. Nous proposons cependant, qu'en égard au niveau de fiscalité prévu, si on jugeait souhaitable de supprimer le taux inférieur, que des concessions soient accordées aux compagnies qui souffriraient de la suppression du taux inférieur et du coût additionnel de $10,000 environ d'impôt. Si vous lisez le mémoire, vous constaterez que la solution peut-être atteinte de deux façons: soit en créant une incitation souhaitable, soit en prévoyant les deux taux existants.

M. Leblanc (Laurier): Oui, c'est ce que nous recherchons. Nous essayons de trouver des solutions concrètes. En connaissez-vous une?

M. Gower: La Commission Carter a étudié très à fond la question, par exemple, la possibilité pour une compagnie de choisir le rythme d'amortissement, c'est-à-dire la dévalorisation des amortissements, des prêts sans intérêt ou des prêts à faible intérêt, jusqu'à concurrence de la taxe qui autrement serait payée. La Commission Carter a fait d'autres propositions qui se ramenaient à des prêts sous forme déguisée tel qu'un impôt maximum différé des réserves pour investissement etc.

M. Leblanc (Laurier): Mais l'Association n'a pas dit quel genre de solution elle préférait si le pourcentage de 21 p. 100 disparaissait.

M. Gower: Non, nous n'avons pas essayé d'avancer une solution plutôt qu'une autre. Nous disons simplement qu'il devrait y avoir des solutions de rechange pour aider les sociétés qui en ont besoin si le taux double était supprimé.

M. Leblanc (Laurier): Pensez-vous que l'incitation devrait être fournie par le truchement de la Loi de l'impôt sur le revenu, ou autrement?

M. Gower: Je pense, comme différentes personnes l'ont dit à plusieurs reprises, qu'une loi d'imposition ne doit pas servir à subventionner les sociétés au Canada. Il arrive souvent qui la société qui ne paie pas d'impôt est celle qui a le plus besoin de subventions. Je pense que les subventions aux compagnies sont, le cas échéant, plus facilement établies par la Loi de l'impôt plutôt que par d'autres moyens.

[*Texte*]

Mr. Leblanc (Laurier): You mention the argument that closely-held companies will have the opportunity to elect to be taxed as a partnership and say that it is not valid. What do you mean exactly when you say it is not valid? This is still on page 6.

Mr. Gower: I think the partnership election stemmed also from the Carter Commission. I think the recommendations in the Carter Commission were intended to accomplish a number of things. One was to inject neutrality into the tax system or into the tax structure where no one was adversely affected or had an advantage by reason of the particular economic form their operation was in. Secondly, I think it was intended to conserve the cash flow by eliminating the necessity of paying the 50 per cent tax and then waiting for the refund that would accrue to the shareholder when he received his dividend and putting this money back into the compnay. It merely shortcircuited this procedure and permitted the taxpayer to pay his ultimate rate of tax.

Now in the Carter proposals this would have been achieved because the top rate individually of 50 per cent did not come into existence until the person had $100,000 income. Under the White Paper proposals the 50 per cent is reached at $24,000. I would suggest that companies earning $20,000 to $35,000 profit already are paying their major shareholders—that is the family corporations personally involved in the business—incomes very close to the $24,000 and consequently there would be no savings of cash flow whatsoever. The tax would be identical.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, but is not one of the purposes that they would try to level off the taxes as a matter of equity, even if they are not incorporated.

Mr. Gower: Right. I am suggesting though that the intention in the Carter report whereby the partnership election was brought in would have affected a cash savings, in so far as cash flow is concerned, within the corporation but that this would not happen now because of the much lower range that the maximum 50 per cent personal rate is achieved at or reached.

Mr. Leblanc (Laurier): Is the Association against the principle of integration?

Mr. Gower: I do not believe so.

Mr. Leblanc (Laurier): You do not believe so?

Mr. Gower: No, it obviously is the simplest way of handling a taxing situation and keeping track of dollars that belong to people.

[*Interprétation*]

M. Leblanc (Laurier): Vous dites que les sociétés fermées auraient la possibilité d'être imposées comme des sociétés de personnes, ce qui ne serait pas valide. Que voulez-vous signifier par là? Je me réfère toujours à la page 6.

M. Gower: Je crois que la commission Carter a été à l'origine de ce choix. La Commission Carter visait plusieurs objectifs à savoir: que le système fiscal ou la structure fiscale soit neutre de façon à éliminer tout inconvénient en raison de la forme économique de l'exploitation. En deuxième lieu, il s'agissait de maintenir la liquidité en ajournant le paiement préalable de l'impôt au taux de 50 p. 100, quitte à en recevoir le remboursement qui viendrait s'ajouter aux dividendes de l'actionnaire au lieu d'accroître l'actif de la compagnie. La Commission a court-circuité le procédé et permis au contribuable de régler ses impôts au taux final qui lui est applicable.

D'après les propositions de la Commission Carter, ce résultat aurait été obtenu, car le taux maximum de 50 p. 100 s'applique à un contribuable lorsque son revenu atteint $100,000. Or, les revenus de $24,000 seront, d'après le Livre blanc, soumis au taux de 50 p. 100. Je pense que les sociétés qui réalisent de $20,000 à $35,000 de bénéfices paient déjà leurs actionnaires, c'est-à-dire les sociétés familiales intéressées dans l'entreprise, des revenus approchant de $24,000. Il n'y aurait donc pas d'économie de liquidités et les impôts seraient identiques.

M. Leblanc (Laurier): L'un des objectifs ne consiste-t-il pas à niveler les taxes, même si les sociétés ne sont pas constituées en corporations?

M. Gower: Oui, mais je pense que le rapport Carter prévoyait que le choix de l'imposition en qualité de sociétés de personnes permettrait une épargne des liquidités à l'intérieur de la société elle-même. Ce résultat ne se produira plus maintenant, en raison du niveau beaucoup plus bas où l'on atteint le taux d'imposition de 50 p. 100.

M. Leblanc (Laurier): Est-ce que l'Association est contraire au principe de l'intégration?

M. Gower: Je ne le crois pas.

M. Leblanc (Laurier): Vous ne le croyez pas?

M. Gower: C'est la méthode la plus simple de gérer une situation fiscale en sachant ce qui revient à chacun.

[*Text*]

Mr. Leblanc (Laurier): Just to make sure that we do not have double taxation?

Mr. Gower: That is right. I think the objection basically is to level the taxation.

Mr. Leblanc (Laurier): Regarding the capital gains tax on page 7, the cattlemen who were before us also mentioned that they would be in favour of a capital gains tax but that a difference would be made between the short-term and long-term gains. What do you have in mind as a short-term gain, a year, six months or three months?

Mr. Gower: I would think probably in the area of six months.

Mr. Leblanc (Laurier): And to your mind a long term gain would be taxed differently from the short-term gain, which would be considered as regular revenue.

Mr. Gower: Right. I believe that a person who makes a gain, let us say for the moment within a six month period is not affected by inflationary happenings within the country. It is too short a period. This is properly a gain. But where a person acquires an asset and holds it for a period of time, a year or two or three or 10 years, the value of that asset at the end of the time and the gain that is apparent is in part the erosion of the dollar and in part gain. And I think it is possible if that we have inflation at a sufficient rate you would start to impair the actual purchasing value of the money he originally started with.

Mr. Leblanc (Laurier): How would you go about taxing the long-term capital gains, or would you say that that should not be taxed at all?

Mr. Gower: No, I would think at a lesser rate,...

Mr. Leblanc (Laurier): At a lesser rate?

Mr. Gower: .. just to recognize the inflationary...

Mr. Leblanc (Laurier): Which in your mind would be what rate?

Mr. Gower: Twenty-five per cent.

Mr. Leblanc (Laurier): Twenty-five per cent?

Mr. Gower: In other words, half rates.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes. That would be a completely separate rate from the rates schedule of the ...

[*Interpretation*]

M. Leblanc (Laurier): Pour éviter une double imposition?

M. Gower: C'est exact. Nous nous opposons essentiellement au nivellement de l'imposition.

M. Leblanc (Laurier): En ce qui concerne l'impôt sur les gains de capitaux à la page 7, les éleveurs qui sont venus nous voir ont également dit être en faveur d'un impôt sur les gains de capitaux à condition qu'on établisse une différence entre les gains à court terme et les gains à long terme. Que considèreriez-vous comme un gain à court terme? Une année, six mois, trois mois?

M. Gower: Je pense environ six mois.

M. Leblanc (Laurier): Six mois. Et un gain à long terme, à votre avis, serait imposé d'une façon différente du gain à court terme qui serait considéré comme un revenu normal?

M. Gower: Oui. Je pense qu'une personne qui réalise un bénéfice dans une période de six mois n'est pas désavantagée par les tendances inflationnistes au Canada, car la période est trop courte. Lorsqu'une personne acquiert un bien et le conserve pour un, deux, trois ou 10 ans, la valeur de cet actif en fin de période tient partiellement compte de l'érosion de la valeur du dollar et en partie du bénéfice. Il est possible si l'inflation est grave, que le capital initial n'ait plus la même valeur.

M. Leblanc (Laurier): Comment imposeriez-vous des gains de capitaux à long terme, ou pensez-vous qu'on ne devrait pas les imposer du tout?

M. Gower: Je pense qu'on devrait les imposer à un taux inférieur...

M. Leblanc (Laurier): A un taux inférieur?

M. Gower: ... pour tenir compte de l'inflation.

M. Leblanc (Laurier): A quoi estimez-vous ce taux?

M. Gower: A 25 p. 100.

M. Leblanc (Laurier): A 25 p. 100?

M. Gower: Autrement dit, la moitié.

M. Leblanc (Laurier): Ce serait un taux entièrement différent de l'échelle de...

[*Texte*]

Mr. Gower: Right.

Mr. Leblanc (Laurier): It would be an entirely separate affair?

Mr. Gower: Right.

Mr. Leblanc (Laurier): But you would consider the short-term as a regular revenue, it would not be a capital gain?

Mr. Gower: Right.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

• 1640

The Chairman: Mr. Thompson.

Mr. Thompson (Red Deer): Mr. Chairman, I would like to commend the Alberta Roadbuilders Association on the way they have approached the problem of taxation reform and avoided the mistaken philosophy of taxation reform which I think the White Paper fell into in that it confused rate structures with basic principles.

I am very interested in the fact that you put inflation at the top of this. You have made a considerable point in the fact that you consider our present situation as it relates to inflation as one of cost-push rather than demand-generated.

We know the cost of roadbuilding has gone up tremendously in the last six or seven years. Could you enlarge just a little bit on the reasons your costs have gone up as much as they have? I am thinking of inflation when I say this.

Mr. Gower: I will refer that to Mr. Gouin, if I may.

Mr. J. Y. Gouin (Alberta Roadbuilders Association): Mr. Thompson, I do not actually quite follow what you are driving at because we were of the impression that the costs of building roads have not gone up at all in the last few years because of the technical changes made and better equipment. We are still bidding dirt at about the same level as we were ten years ago so if that is what you are referring to I am not too sure what you are driving at, sir.

However, the operation costs or the need of more money to be a contractor are certainly with us. We cannot start like we did ten years ago with three or four pieces of equipment and $20,000 and say we are in the construction business. Today a rather small plant costs about $1 million and we are faced with the costs of renewing especially the heavy

[*Interprétation*]

M. Gower: C'est exact.

M. Leblanc (Laurier): Ce serait un taux entièrement différent.

M. Gower: Oui.

M. Leblanc (Laurier): Mais vous considérez comme un revenu normal le rendement des investissements à court terme, qui ne sera pas un gain de capital?

M. Gower: Oui.

M. Leblanc (Laurier): Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Thompson.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, je voudrais féliciter l'*Alberta Roadbuilders Association* pour la manière dont elle s'est attaqué au problème de la réforme fiscale et pour avoir évité de confondre, comme le fait le Livre blanc, les principes de base avec la structure des taux d'imposition.

Mon attention s'est portée sur le fait que vous avez donné priorité au problème de l'inflation. Vous avez souligné avec bonheur que la situation inflationniste actuelle provenait de l'augmentation des frais de production plutôt que de l'augmentation de la demande.

Nous nous rendons compte que le coût de la construction des routes a considérablement augmenté au cours des 6 ou 7 dernières années. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur les raisons de cette augmentation? Je parle ici d'inflation.

M. Gower: Je demanderai à M. Gouin de répondre à cette question.

M. J. Y. Gouin (Alberta Roadbuilders Association): Je ne vois pas très bien où vous voulez en venir, M. Thompson, car nous avons l'impression que le coût de la construction des routes n'a pas du tout augmenté au cours des dernières années, en raison des progrès techniques, et du matériel amélioré. En fait, nos offres sont comparables à celles d'il y a dix ans. S'il s'agit de ce point-là, je ne vois pas du tout où vous voulez en venir.

En ce qui concerne le coût de l'exploitation et nos besoins en capitaux nous ne pouvons pas, comme il y a dix ans, débuter au moyen de 3 ou 4 machines, et $20,000. Aujourd'hui, même une petite entreprise a besoin d'environ un million de dollars et il faut renouveler le matériel, surtout le matériel lourd, tous les 3, 4 ou 5 ans. En fait, nous nous servons de

[*Text*]

equipment every three, four and five years. We renew completely by actually using the depreciation that is given to us.

Mr. Thompson (Red Deer): May I ask a question here? Why has the estimated cost of reconstructing and relocating the Alaska Highway gone up from $125 million to $250 million in the last eight to ten years?

Mr. Gouin: Possibly whoever estimated the cost did not look at it properly because if you will look at all the tenders that have come out in the last ten years, and they are all available, you will find that the price of dirt has not varied very much.

Mr. Gower: May I comment?

The Chairman: Mr. Gower.

Mr. Gower: Thank you, Mr. Chairman. Would this not result from a technological change? You would have a considerable increase in the cost of labour. You have a considerably greater investment in equipment but because of mechanization you can still do a mile of road for the same price it took you to do it with men before. But the inherent cost to do that mile of road would presumably have increased when you consider finance charges et cetera.

Mr. Gouin: Again, where we had to use ten pieces of equipment ten years ago, today we will use three and four and this is where we make up the difference. Certainly our wage cost has gone up considerably. So has the cost of equipment but a piece of equipment today is so much better that there is no comparison. Like I say, one piece of equipment like a D8-CAT today, will do as much work as three and four D8-CATs did ten years ago.

Mr. S. Boulter (Chairman, Legislation and Taxation Committee, Alberta Roadbuilders Association): If I could offer a further explanation, one of the big factors would be the standards discussed in the primary figure you are speaking of which may have been 40 to 50-mile-an-hour standards. Nowadays I do not think they are looking at anything like that: the 70-to-80-mile-an-hour standards would increase the cost of that road tremendously.

Mr. Thompson (Red Deer): Would you enlarge then on why you feel—and you must be presenting your brief from your own standpoint—inflation is so much involved in this? I started out by thinking I was going to commend you in talking about cost-push rather than about the other aspect of inflation which is...

[*Interpretation*]

l'amortissement qui nous est accordé pour opérer ce renouvellement.

M. Thompson (Red Deer): Puis-je poser une question? Pourquoi la reconstruction de la route de l'Alaska et son déplacement sont-ils passés de $125 millions à $250 millions au cours des huit ou dix dernières années?

M. Gouin: En fait, je crois qu'on a mal examiné la situation, car si l'on étudiait les soumissions de ces dix dernières années, on remarquerait que les prix n'ont pas beaucoup augmenté.

M. Gower: Puis-je faire un commentaire?

Le président: Monsieur Gower.

M. Gower: Cela ne provient-il pas de l'évolution de la technique? Le coût de la main-d'œuvre a beaucoup augmenté. Vous avez de plus grosses immobilisations de matériel. Par suite de la mécanisation, vous pouvez construire un mille de route pour le même prix que la construction manuelle. Le coût inhérent pour construire un mille de route a augmenté si on tient compte du coût financier etc...

M. Gouin: Alors qu'on se servait de 10 machines, il y a 10 ans, on se sert maintenant de 3 ou 4: la différence du coût est ainsi compensée. Les salaires ont augmenté parallèlement au coût du matériel, mais une machine aujourd'hui est incomparablement supérieure à celle d'autrefois. Un seul tracteur à chenilles fera aujourd'hui autant de travail que 3 ou 4, d'il y a dix ans.

M. S. Boulter (Chairman, Commission de la Législation et de la Taxation, Alberta Roadbuilders Association): Un des facteurs importants se rapporte aux normes de vitesse qui pouvaient aller de 50 à 60 milles à l'heure. Aujourd'hui, on roule à 80 milles à l'heure et le coût de la construction a, par la suite, considérablement augmenté.

M. Thompson (Red Deer): A votre avis, l'inflation y joue-t-elle un grand rôle? Je pensais que j'allais vous féliciter de parler de la pression du prix de revient plutôt que de l'autre aspect de l'inflation qui est...

[*Tetxe*]

The Chairman: Mr. Thompson, it may be slightly presumptuous of me but before you formulate your question I would like to remind you that we are dealing with the White Paper and not an investigation into the problem of inflation.

Mr. Thompson (Red Deer): No, no but it is right here, you see? Their main comment is in their summary, Mr. Chairman. An interesting point is that it is important for Canada to be sure whether our inflatitnary tendencies are demand-generated or cost-push and one of their three basic items is on inflation and they put inflation as number one. I was trying to get at why they did this and why they were speaking about this. I was not trying to get away from the topic, Mr. Chairman.

The Chairman: I realize that, Mr. Thompson, but I am trying to direct the questions and the answers to the White Paper on tax reform so far as possible.

Mr. Thompson (Red Deer): All right.

The Chairman: Mr. Gower.

Mr. Gower: Mr. Thompson, the comment in connection with inflation in the White Paper and the fact that we may be facing a cost-push rather than a demand-generated inflation would mean that if companies were required to pay additional taxes and individuals were required to pay additional taxes, if it is cost-push then the individuals are going to demand more money which in turn will put up the cost of roads and will add to the inflationary spiral. We were concerned with the statement that the White Paper was anti-inflationary and we merely wanted to make sure this was correct.

We cannot assess whether we are in a demand-generated or a cost-push situation but whoever makes the decision had better be pretty sure because we have had some fairly tragic situations in the past.

Mr. Thompson (Red Deer): Mr. Chairman, that was the answer I was looking for. How many members are there in your Association?

Mr. Boulter: 79.

Mr. Thompson (Red Deer): Does that include associate memberships?

Mr. Boulter: Yes.

Mr. Thompson (Red Deer): How many would be in a bracket of $50,000 or below declared profits and how many would be over that?

[*Interprétation*]

Le président: Avant de formuler votre question, monsieur Thompson, je me permettrai, peut-être avec quelque présomption, de vous rappeler que nous examinons le Livre blanc et non les problèmes de l'inflation.

M. Thompson (Red Deer): Leur commentaire principal figure dans leur mémoire récapitulatif, monsieur le président. Il est intéressant de savoir si les tendances inflationnistes au Canada proviennent de la scission de demande ou du prix de revient. Pour l'Association, l'inflation est le facteur principal. Je lui en demande la raison. Je n'essayais pas de m'écarter du sujet qui nous occupe, monsieur le président.

Le président: Je m'en rends compte, monsieur Thompson, mais j'essaie simplement de limiter les questions et les réponses au Livre blanc, sur la réforme fiscale.

M. Thompson (Reed Deer): D'accord.

Le président: M. Gower.

M. Gower: Les commentaires du Livre blanc sur l'inflation et le fait que nous subissons la pression du prix de revient plutôt que celle de la demande, signifie que si les compagnies et les individus devaient payer plus d'impôt par suite de l'augmentation des prix de revient, les salaires individuels augmenteront alors, et accentueront ainsi la spirale inflationniste. Le Livre blanc est supposément anti-inflationniste. Cette affirmation nous préoccupe et nous voulons nous assurer qu'en fait, c'est bien le cas.

Nous ne pouvons déterminer si la situation provient de la pression du prix de revient ou de celle de la demande, mais ceux qui prennent la décision devront s'en assurer car nous avons connu des situation assez difficiles, dans le passé.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, voilà la réponse que j'attendais. Combien y a-t-il d'adhérents à votre Association?

M. Boulter: Soixante-dix-neuf.

M. Thompson (Red Deer): Ce chiffre comprend-il les membres associés?

M. Boulter: Oui.

M. Thompson (Red Deer): Quel est le pourcentage de ceux qui déclarent $50,000 ou moins de bénéfices par rapport à ceux qui en déclarent plus?

[*Text*]

Mr. Boulter: We do not have any figures.

Mr. Thompson (Red Deer): Approximately?

Mr. Boulter: We had the idea that you might be interested in so formulated a figure and believe me, this is just a guesstimate. We believe between 25 and 40 per cent of our members are earning in excess of $50,000 before taxes; this leaves some 60 to 75 per cent earning less than $50,000 who would thus be affected by this adjustment of rate.

Mr. Thompson (Red Deer): I asked that question in relation to your capital gains statements. You state that you are not opposed to true capital gains but you differentiate those gains that are a product of inflation and I come back to that first part again: "unrealized gains should not be taxed". Would you enlarge on that, particularly as it relates to the smaller and the bigger companies among your membership?

Mr. Gower: Basically I do not think the question of unrealized gains is applicable in the case of the smaller construction companies or the members of the Association because the unrealized or the continual revaluation applies only to widely-held corporations. This would be of importance only if the member companies were classified as widely-held corporations.

Mr. Thompson (Red Deer): Yes, that is true although the rate of taxation is far different for the smaller company below $50,000 or $75,000 than it is for some of your larger companies where it would run into several million dollars.

Mr. Gower: True.

Mr. Thompson (Red Deer): It is the rate that is making the basic problem that I am getting at so far as capital gains are concerned.

Mr. Gower: Right. As regards the smaller companies I would suggest that the effect of the proposed capital gains legislation in the event of a shareholder selling—I presume we are talking about the shareholder's position as opposed to the company's position—is that all the gain he would receive of an arithmetic sort from the value of his shares to the sale price would be taxed at 50 per cent. If this had occurred over a long period of time, the true purchasing power of the dollars he received as gain may not be as arithmetically indicated.

[*Interpretation*]

M. Boulter: Nous n'avons pas ces chiffres.

M. Thompson (Red Deer): A peu près?

M. Boulter: Nous pensions que cela vous intéresserait, c'est pourquoi nous en sommes arrivés à un chiffre qui est une estimation tout à fait approximative. Nous pensons que 25 à 40 p. 100 de nos membres gagnent plus de $50,000 avant imposition. Il résulte donc donc que 60 à 75 p. 100 des membres qui gagnent moins de $50,000, seraient touchés par cet ajustement du taux.

M. Thompson (Red Deer): Je pose cette question à la suite de vos commentaires au sujet de l'impôt sur les gains de capitaux. Vous dites que vous ne vous opposez pas aux véritables gains de capitaux, mais vous établissez une distinction entre les bénéfices provenant de l'inflation. Je reviens à ce que vous disiez: «Les gains non réalisés ne devraient pas être taxés.» Pourriez-vous nous donner plus de détails à ce sujet, en particulier, en ce qui concerne les petites et les grandes sociétés, qui sont membres de votre Association?

M. Gower: Essentiellement, je ne pense pas que les gains non réalisés s'appliquent dans le cas des petites entreprises de construction ou des membres de l'Association, car les gains non réalisés ou une réévaluation contenue ne s'appliquent qu'aux sociétés publiques. Ce serait important si nos membres étaient des sociétés publiques.

M. Thompson (Red Deer): C'est exact, bien que le taux d'imposition soit très différent pour les petites compagnies réalisant des bénéfices inférieurs à ou $50,000, ou $75,000, par rapport à certaines autres pour qui cette différence de taux représenterait parfois, plusieurs millions de dollars.

M. Gower: Exact.

M. Thompson (Red Deer): C'est le taux qui soulève le problème en ce qui concerne les gains de capitaux.

M. Gower: Oui. Je proposerais, en ce qui concerne les mesures législatives au sujet des gains de capitaux pour les plus petites compagnies, que l'actionnaire, dont nous envisageons le cas par opposition à celui de la compagnie, soit imposé à 50 p. 100 sur la différence entre les prix de vente et d'achat des actions vendues. Si le cas s'étalait sur une longue période, le pouvoir d'achat actuel du dollar correspondrait pas à ce calcul arithmétique. Si, par exemple une augmentation de valeur de 50 p. 100 est due à l'inflation, et qu'un individu dont l'avoir et de $50 réalise

[*Texte*]

For example, if we had a 50 per cent appreciation caused by inflation over the years and a person had an asset of $50 and eventually sold it for $100, 50 per cent of that being inflation, the tax would take the entire gain out of his proceeds. He would be left with exactly the same purchasing power as he had when he started possibly 25 years ago.

The Chairman: Mr. Thompson, not only has your time expired, it is overexpired, I regret to inform you.

Mr. Thompson (Red Deer): All right.

The Chairman: Mr. Perrault.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, my questions will be very short; perhaps we can cover more territory. Mr. Gower, I read your brief with interest. I agree with some of the points you have made and you have made some of them very well. I disagree with some of the other statements contained in it and perhaps we can clarify them.

I think the main burden of this brief is that we require a tax system as you say on page 2:

> ...which appropriates either little or most of the Gross National Product to the coffers of the Federal Government.

There is a suggestion here that the federal government has an insatiable desire to collect money from the people. I wonder if you are aware of the fact that since 1960, the payments to the provinces by Ottawa have increased from $518 million to almost $1.2 billion; conditional grants, $382 million to about $1.7 billion; the total payments, in other words transfers from the federal government to other levels of government have been very substantial during that period of time.

Is it really correct to say that we are in fact, appropriating most of the Gross National Product to the so-called coffers of the federal government?

Mr. Gower: It was not intended to be related in that fashion, sir. If I may just find it.

Mr. Perrault: It is on page 2. I think it gets the brief off to a rather bad start to suggest that the only villains in the piece if there are any villains are the people in Ottawa.

Mr. Gower: I was trying to make the point that a tax system should be as fair as possible, with the burden based on equity, pay and so on and drafted to eliminate widespread abuses. We merely suggest that a tax system

[*Interprétation*]

une vente de $100, l'impôt absorberait la totalité du bénéfice et l'intéressé se retrouverait avec la même valeur d'achat qu'au départ, soit peut-être 25 ans auparavant.

Le président: Non seulement votre temps est-il expiré, M. Thompson, mais il est même dépassé. J'ai le regret de vous en informer.

M. Thompson (Red Deer): Très bien.

Le président: Monsieur Perrault.

M. Perrault: Monsieur le président. Je ne prendrai pas beaucoup de temps. J'ai lu votre mémoire avec beaucoup d'intérêt, monsieur Gower et suis d'accord avec certains des points que vous avez très bien exposés. Vous pourrez peut-être éclaircir ceux sur lesquels je ne suis pas d'accord.

L'idée la plus importante de ce mémoire est qu'il nous faut un système fiscal, comme vous le dites à la page 2:

> ...en concevant un régime qui aspire une petite partie ou la plus grande partie du produit national brut dans les coffres du gouvernement fédéral.

Vous semblez dire que le gouvernement fédéral a un appétit insatiable d'argent. Depuis 1960, les versements effectués par Ottawa aux provinces sont passés de $518 millions à $1.2 milliard, les subventions conditionnées, de $382 millions à $1.7 milliard et les versements totaux, autrement dit les transferts du gouvernement fédéral aux autres gouvernements, ont été très importants au cours de cette période. Est-il vraiment exact de dire, que nous acheminons la plus grande partie du produit national brut vers les coffres de l'État?

M. Gower: Notre commentaire n'était pas fait dans cette intention, monsieur. Laissez-moi le retrouver.

M. Perrault: Il se trouve à la page 2. A mon avis, c'est un très mauvais départ pour votre mémoire si les hommes d'Ottawa sont les seules méchantes gens, s'il en est, dans cette conjoncture.

M. Gower: Je voulais simplement dire qu'un système fiscal devait être aussi équitable que possible et fondé sur la justice, les salaires etc, de manière à éliminer les abus. Nous sommes d'avis qu'on peut concevoir un

[*Text*]

can be designed in this fashion whether it takes little of the dollars from the people or whether it takes most of them.

Mr. Perrault: In other words, you would like to clarify that reference to "coffers" which has a rather ominous suggestion?

Mr. Gower: Right.

Mr. Perrault: There are two questions that arise out of this now. The first is a suggestion implicit in the statement in the brief that there is waste in government. What programs of the federal government would you curtail or restrain? I want to keep them on tax reform because the Chairman may look askance at that question but in other words, what are we doing inefficiently even in the tax field that you think should be done better?

Mr. Gower: I am of the opinion that the private sector, by reason possibly of its greed, will be more inclined to work towards profits, expansion, and so on than any government.

Mr. Perrault: And the second question: where do your members derive most of their revenue? Do you get most of your road-building contracts from government or do you get most of it from private enterprise?

Mr. Boulter: Undoubtedly from government.

Mr. Perrault: Can you give us the total amount in dollars that, you have received in the past ten years from the Alberta government in roadbuilding? Do you have that figure?

Mr. Boulter: No, we do not.

Mr. Gouin: We can give him a good figure. Our budget is about $50 million.

Mr. Perrault: $50 million a year and most of it comes from the taxpayer.

Mr. Gouin: This comes from the Department of Highways.

Mr. Perrault: And yet you are calling for a substantial reduction in government expenditures. Am I to assume you would like to see a cutback in roadbuilding in Alberta or in Canada as part of this program to reform our system?

Mr. Gower: We did mention that we were endeavouring to present this brief not with

[*Interpretation*]

tel système fiscal, qu'il absorbe plus ou moins d'argent des contribuables.

M. Perrault: Autrement dit, vous voulez éclaircir cette référence aux «coffres» qui semble bien inquiétante?

M. Gower: C'est exact.

M. Perrault: Il y a deux questions qui découlent de ce point: La conséquence implicite dans le mémoire, selon laquelle une certaine gabegie règne dans le gouvernement. Quels programmes du gouvernement fédéral à votre avis, devraient être limités? Ma question se rapporte uniquement à la réforme fiscale, car le président ne semble pas d'accord là-dessus mais je parle de réforme fiscale. Quels sont les domaines et je n'exclus pas le domaine fiscal, où notre efficacité appelle des améliorations?

M. Gower: Le secteur privé, en raison de son esprit de lucre, est plus enclin à travailler pour le profit que n'importe quel gouvernement.

M. Perrault: D'où proviennent la plupart des revenus de vos membres? Les contrats de construction de routes sont-ils obtenus du gouvernement ou des entreprises privées?

M. Boulter: Certainement du gouvernement.

M. Perrault: Pourriez-vous nous donner le total perçu au cours des 10 dernières années du gouvernement de l'Alberta, pour la construction de route? Avez-vous ces chiffres?

M. Boulter: Non, nous n'avons pas de chiffres.

M. Gouin: Nous pouvons vous en fournir. Notre budget est de $50 millions.

M. Perrault: Cinquante millions de dollars dont la plus grande partie provient des contribuables.

M. Gouin: Ce montant provient du ministère de la Voirie.

M. Perrault: Et cependant, vous demandez une réduction considérable des dépenses de l'État. Dois-je en déduire que vous désirez voir une réduction des programmes de construction de routes au Canada ou dans l'Alberta, comme moyen de réformer notre système?

M. Gower: Nous avons mentionné que ce mémoire n'était pas soumis dans le seul inté-

[*Texte*]

the specific interest of the roadbuilders in mind, but we are attempting to look at it on a Canada-wide basis for the good of the country.

Mr. Perrault: Yes.

Mr. Gower: Following that concept, if in the best interests of the country it was desirable to reduce the total taxes that went to the federal government and in turn to the provincial government and resulted in a cutback of services, then we would have to accept it.

Mr. Perrault: You would accept a cutback in roadbuilding as part of the sacrifice?

Mr. Gower: Right.

Mr. Perrault: I remind you that since 1949 the federal government has contributed $803 million to roadbuilding in Canada, $25 million of that amount has come to Alberta and there is almost $80 million in the other areas so it is quite a bit of money.

You criticize the White Paper proposal with respect to deductions for entertainment expenses, club dues and the rest. We had a presentation made earlier today by Mr. Lougheed, the Leader of Her Majesty's loyal Opposition; he suggested there were abuses in this field. I would like to find out from you whether you think there are in fact abuses. You have said here that:

> The references to conventions in Italy, luxurious hunting lodges and executive aircraft sound . . . something from mythology. In our sphere of operations these are just words.

Have there been examples at all in your industry of abuses of this convention, entertainment and membership expense allowance during the past ten years, for example?

Mr. Gower: I am guessing but I imagine the same situation would exist in any industry. Undoubtedly there have been abuses where somebody takes his girlfriend out to a club and writes it off. These are minor I think.

Mr. Perrault: It is hardly an allowable business expense.

Mr. Gower: That is right. I agree.

Mr. Perrault: Where do you usually hold the conventions of your Roadbuilding Association?

Mr. Gower: I will ask Mr. Boulter to answer that.

[*Interprétation*]

rêt des constructeurs de routes, mais en tenant compte de celui du pays tout entier.

M. Perrault: Oui.

M. Gower: Si l'intérêt du pays réclamait une réduction des impôts perçus par le gouvernement fédéral et des contributions aux gouvernements provinciaux, nous serions disposés à l'admettre, même s'il entraînait une réduction des services.

M. Perrault: Accepteriez-vous une réduction des programmes de construction routière?

M. Gower: Bien sûr.

M. Perrault: Je vous rappellerai que depuis 1949 le gouvernement fédéral a contribué pour $803 millions à la construction des routes au Canada, dont $25 millions dans l'Alberta et $80 millions ailleurs. Ce sont de bien grosses dépenses.

Vous critiquez la proposition du Livre blanc en ce qui a trait aux déductions pour les frais de représentation, cotisations de clubs, etc. M. Lougheed, leader de la loyale opposition de Sa Majesté a dit qu'on commettait des abus à ce sujet. Pensez-vous qu'il y en ait, en fait? Vous dites:

> Les allusions aux congrès tenus en Italie, au pavillon de chasse et aux avions du personnel supérieur de la gestion, sonnent comme un conte de fée. Dans notre sphère d'activité, ce sont là de simples mots.

Y a-t-il dans le domaine de votre activité, des abus de ce genre au cours des 10 dernières années?

M. Gower: J'imagine, sans en être certain, que la même situation existe dans toutes les industries. Sans aucun doute il y a eu des abus. Quelqu'un peut convier sa compagne à un club et déduire cette dépense. Ce sont des abus de moindre importance.

M. Perrault: Ce cas ne constitue pas du tout une dépense déductible.

M. Gower: C'est exact, j'en conviens.

M. Perrault: Où ont lieu d'habitude vos congrès?

M. Gower: M. Boulter voudra bien répondre à cette question.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Boulter.

Mr. Boulter: Within the province or certainly within Canada.

Mr. Perrault: Do you attend any conventions outside North America to study road-building techniques, for example, in Japan, Italy or any other place like that?

Mr. Boulter: As an association, no. Maybe individual members may feel they should and I think they should. Mr. Missiaen brought up a point...

The Chairman: Mr. Missiaen.

Mr. F. G. Missiaen (Alberta Roadbuilders Association): Yes, Mr. Perrault, I would like to comment on this. Some of the entertainment may be considered lavish. It is actually a form of advertising. We would spend any amount of money on newspaper advertisements. The tax people would not disallow this; they would accept it but we would not get a damn nickel's worth of work out of it. But sometimes a bottle of booze and a good steak may get you $100,000 worth of work some place.

• 1700

Mr. Perrault: Your experience indicates that a steak and a bottle of booze and perhaps a football game is more likely to get an order in your industry than advertisement in a magazine?

Mr. Missiaen: This is right. This does not apply to the public sector of the work which is always government tendered. I am referring to private work.

Mr. Perrault: Would you like to leave the regulations as they are at the present time but with more strict observance of the letter of the law?

Mr. Missiaen: Oh, definitely, yes.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, Mr. Thompson made reference, and I thought properly, too, to the question of cost-push inflation, and the Committee has heard representations about the gravity of inflation and the effect of the White Paper proposals on inflation and costs and the rest. Let me ask you this question. What percentage increase in wages have you paid over the past three years? Have you observed a 6 per cent guideline or have you granted increases higher than that level?

Mr. Missiaen: Six per cent per week would be closer to it.

[*Interpretation*]

Le président: M. Boulter.

M. Boulter: Dans la province ou, en tout cas, au Canada.

M. Perrault: Participez-vous à des congrès hors du continent nord-américain pour étudier les techniques nouvelles de construction de routes? Au Japon, en Italie ou ailleurs?

M. Boulter: Pas en tant qu'association, mais c'est une excellente chose pour les membres en tant qu'individus. M. Missiaen a soulevé un point...

Le président: Monsieur Missiaen.

M. Missiaen (Alberta Roadbuilders Association): Oui, monsieur Perrault, je voudrais faire un commentaire à ce sujet. Certains frais de représentation peuvent être considérés comme de la prodigalité. C'est une forme de la publicité. Nous pourrions peut-être mettre des annonces dans les journaux; elles seront déductibles, mais ne rapporteront rien, alors qu'un bon steak et une bouteille d'alcool vous vaudront un contrat de $100,000.

M. Perrault: Votre expérience prouve qu'une partie de football, une bonne bouteille ou un bon steak sont plus avantageux pour vous que la publicité dans les journaux?

M. Missiaen: C'est exact. Je ne parle pas ici du secteur public, dont le gouvernement est soumissionnaire, mais plutôt du secteur privé.

M. Perrault: Est-ce que vous aimeriez laisser les règlements tels qu'ils sont en ce moment, tout en les appliquant plus rigoureusement?

M. Missiaen: Oui, certainement.

M. Perrault: Monsieur le président, M. Thompson, avec raison, je crois, a parlé de l'inflation engendrée par l'augmentation des coûts. Le Comité a entendu des observations au sujet de la gravité de l'inflation, des effets des propositions du Livre blanc sur l'inflation et ainsi de suite. Permettez-moi de vous poser la question suivante: Quel pourcentage d'augmentation de salaire avez-vous payé depuis trois ans? Avez-vous observé le principe de 6 p. 100 pour l'augmentation de salaire?

M. Missiaen: Ce serait plutôt 6 p. 100 par semaine.

[*Texte*]

Mr. Perrault: Well, what percentage? Can you give us an estimate?

Mr. Missiaen: Yes. In the last five years our wages have doubled.

Mr. Perrault: Have doubled?

Mr. Missiaen: Yes.

Mr. Perrault: And has the Association suggested to any of its members that an arbitrary limit on the profits of your members be established, where profits are possible?

Mr. Missiaen: Could I make a point here?

Mr. Perrault: I am just trying to elicit information.

Mr. Missiaen: Yes, but just let me clarify one thing. The road building industry in the Province of Alberta as well as in the Province of Saskatchewan is in a depressed condition. I do not think any of the road builders are too concerned about paying much income tax the last year or two.

Mr. Perrault: But your costs have gone up? Your work bill has gone up?

Mr. Missiaen: Our costs have definitely gone up. In five years, equipment cost has gone up about 50 per cent—60 per cent in certain cases.

Mr. Perrault: Based on your experience, then, would you feel it fair to suggest that perhaps the federal government has to find revenue to meet higher costs in its own sector?

Mr. Missiaen: Oh, I think that is a fair assumption, yes. We have got to pay the bills somehow.

Mr. Perrault: And yet you say in the brief that you would like to see the government retreat more from gathering money from the taxpayer and leave more to the private sector. Do you think in actual fact that that is a practical possibility?

Mr. Missiaen: I think there are certain expenditures which the government can be more selective in. We think a good deal of money that they are spending could perhaps be better directed, or not spent at all.

Mr. Perrault: Could you name a couple of sectors for the Committee where you think that we should be more assiduous in protecting the dollar?

Mr. Missiaen: Yes, your new proposal for unemployment insurance is atrocious. That is one example that is coming out.

[*Interprétation*]

M. Perrault: Oui, mais quel est le pourcentage? Pouvez-vous nous donner une idée là-dessus?

M. Missiaen: Oui. Depuis cinq ans les salaires ont doublé.

M. Perrault: Doublé?

M. Missiaen: Oui.

M. Perrault: Est-ce que l'Association a proposé à ses membres une limite arbitraire sur les bénéfices?

M. Missiaen: Est-ce que je peux préciser?

M. Perrault: J'essaie tout simplement d'obtenir des informations.

M. Missiaen: Oui, mais laissez-moi expliquer un point. L'entreprise de construction des routes dans la province d'Alberta aussi bien qu'en Saskatchewan, n'est pas très prospère en ce moment. Je ne crois pas que les entrepreneurs soient très préoccupés au sujet des impôts depuis un an ou deux.

M. Perrault: Mais vos coûts ont augmenté? Les états de frais ont augmenté?

M. Missiaen: Oui. En cinq ans, le coût de l'équipement a augmenté d'environ 50 p. 100 et 60 p. 100 dans certains cas.

M. Perrault: D'après votre expérience, diriez-vous qu'il est juste de proposer que le gouvernement fédéral doive trouver des revenus pour faire face aux frais plus élevés de son propre domaine?

M. Missiaen: Oh! je le crois. Nous devons tout de même payer nos comptes.

M. Perrault: Et pourtant vous dites dans votre mémoire que le gouvernement devrait s'abstenir de prélever des fonds des contribuables et les laisser plutôt au secteur privé. Croyez-vous qu'à l'heure actuelle ce soit possible?

M. Missiaen: Je vois que le gouvernement peut être plus sélectif au sujet des dépenses. Une bonne partie de l'argent dépensé pourrait être mieux répartie. Sinon économisée.

M. Perrault: Connaissez-vous certains domaines où on devrait être plus en mesure de faire plus d'économies?

M. Missiaen: Oui, vos nouvelles propositions concernant l'assurance-chômage sont horribles. C'en est un exemple.

[*Text*]

Mr. Perrault: You disagree with the proposal to increase the incomes of those who are unemployed, in other words?

Mr. Missiaen: I disagree with making them, as you might say, an attractive alternate to working. We already have a situation where the man on compensation draws, say, 75 per cent of his pay tax-free under the existing system. This man is not a damn bit in a hurry to go back to work, not a bit. He is just as well off. He is sometimes better off at 75 per cent tax-free than he is working.

Mr. Perrault: Have you studied the UIC...

The Chairman: On a point of order, before you comment, I think Mr. Boulter would like to comment.

Mr. Boulter: Since you became or appeared rather upset about a reference to the federal coffers, I would like to comment that, at the time this brief was prepared, Mr. Benson had not seen fit to publish an adjustment to the rates. We were very much afraid that we were looking at one devil of a tax increase, and we did strenuously object to that.

On the basis of things at the time that we wrote this, we would not adjust our thinking or our wording of that particular paragraph. Subsequently, he has seen fit to adjust his rates and we may revise our thinking. But this was dated February 1970.

Mr. Perrault: You welcome that change then, do you?

Mr. Boulter: Yes.

The Chairman: Mr. Perrault, I think I should draw your attention to your time being up.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, I shall abide by your ruling. Thank you very much.

Mr. McCleave: He is just being a Liberal.

The Chairman: He is an anticipatory Liberal.

Mr. McCleave?

Mr. McCleave: Thank you.

Well, I will be a pessimistic Conservative and follow Mr. Thompson's line of questioning which went to page 12, item F—"Depreciation—Capital Cost Allowance", and the remark in the brief that the Association is "appalled", and I am quoting:

> ...we had always presumed that we lived under a democratic form of society where the government existed "to serve the people", not "the people to serve the government".

[*Interpretation*]

M. Perrault: En d'autres mots vous n'êtes pas d'accord avec des propositions d'accroître le revenu des chômeurs?

M. Missiaen: Nous n'aimerions pas que cette assurance constitue une alternative alléchante. Tel est déjà le cas d'une personne qui retire de l'assurance-chômage 75 p. 100, non taxables de son revenu. Elle ne s'empressera pas de retourner au travail et préférera être en chômage, parfois avantageusement.

M. Perrault: Avez-vous étudié l'assurance-chômage?

Le président: Avant de répondre, M. Boulter voudrait dire un mot.

M. Boulter: Puisque vous vous inquiétez de l'allusion faite aux coffres de l'État, je dois vous dire qu'au moment où notre mémoire a été présenté, M. Benson n'avait pas jugé bon de publier un rajustement des taux. Nous craignions une énorme augmentation d'impôt à laquelle nous nous opposions très énergiquement.

Au moment où nous avons préparé ce paragraphe, nous n'étions pas disposés à en changer la pensée, ni la forme. Subséquemment M. Benson a rajusté les taux et nous pouvons tout remettre en question. Mais ce rajustement date de février 1970.

M. Perrault: Vous acceptez donc ce changement?

M. Boulter: Oui.

Le président: Monsieur Perrault, je dois vous interrompre car votre temps est écoulé.

M. Perrault: Je m'en remets à votre décision. Merci beaucoup.

M. McCleave: Il agit comme un Libéral.

Le président: C'est un libéral en puissance, monsieur McCleave.

M. McCleave: Merci.

Je serai un Conservateur pessimiste. Je vais reprendre l'interrogatoire de M. Thompson concernant à la page 12, article F, au sujet de «l'amortissement de l'allocation du coût en capital. Dans le mémoire, vous dites que l'Association, et je cite,

> «a toujours supposé que nous vivions dans un cadre démocratique où le gouvernement est au service du peuple et non pas le peuple au service du gouvernement.»

[*Texte*]

And then going on to the next paragraph dealing with the depreciation rates, and I suppose that expensive equipment is one of the things that all those builders have to learn to live with.

Do you find that the present depreciation system is adequate for your needs, or do you feel that you would like to see the recommendations of the Royal Commission, that is the Carter Commission, put into effect, about a freeing of the rates, so that:

> ...the taxpayer could choose the speed with which he wished to write off his capital cost to a maximum of $250,000...

quoting again from your brief? Do you prefer the present system or do you prefer Carter?

Mr. Gower: From my point of view, and I do not necessarily speak for the rest because we have not discussed this, I prefer a freeing of the rates so that companies could determine a rate that would be suitable for the utilization of the equipment, that is the use in connection with its life, applicable to that particular company.

Mr. McCleave: Thank you, Mr. Gower. Perhaps the other three gentlemen could give quick comments on that—whether they prefer Carter or the present system. Mr. Boulter?

Mr. Boulter: I think our company would definitely prefer Carter.

Mr. McCleave: Mr. Missiaen.

Mr. Missiaen: Yes, Carter.

Mr. McCleave: And Mr. Gouin.

Mr. Gouin: Actually, I see very little wrong with our present system of depreciation. The Carter method is good, but the one we have is not bad at all.

Mr. McCleave: So it is a split opinion I gather in that field then. All right.

I have four other very quick questions, I hope, Mr. Chairman. On page 6 it is suggested that there should be an upward revision of the low-rate base from $35,000 but no upward figure is suggested. Does anybody know—I take it that there was not a consensus on this—in what range this problem was being dealt with?

Mr. Gower: We did not discuss a definitive amount or rate, primarily because we did not have very much time at our disposal to prepare the brief and, secondly, it would require

[*Interprétation*]

Puis au paragraphe suivant, concernant les taux de dépréciation, et je suppose que l'équipement coûteux en fait partie, vous dites que «tous les constructeurs doivent apprendre à s'y conformer.»

Croyez-vous que le système actuel d'amortissement est adéquat pour répondre à vos besoins ou voudriez-vous qu'on mette en œuvre les recommandations de la Commission royale Carter au sujet d'une réévaluation des taux de telle sorte que:

> Le contribuable puisse choisir le rythme d'amortissement de son capital investi, jusqu'à concurrence de $250,000 dollars...

Préférez-vous le système actuel ou la proposition Carter?

M. Gower: Pour ma part, et je ne parle pas au nom des autres membres car nous n'avons pas discuté ce point, je préfère la libération des tarifs afin qu'une compagnie puisse choisir le taux qui convient le mieux à l'utilisation de son équipement, compte tenu de la durée de cet équipement par rapport à cette compagnie.

M. McCleave: Merci, monsieur Gower. Les trois autres témoins pourraient peut-être nous donner quelques brefs commentaires là-dessus et nous dire s'ils préfèrent le rapport de la Commission Carter au système actuel. Monsieur Boulter?

M. Boulter: Notre Société préférerait le rapport Carter.

M. McCleave: Monsieur Missiaen.

M. Missiaen: Oui, le rapport Carter.

M. McCleave: Et monsieur Gouin?

M. Gouin: Je ne trouve rien à redire au système actuel d'amortissement. La méthode Carter est bonne, mais celle-ci n'est pas mauvaise non plus.

M. McCleave: Donc, les opinions sont partagés.

J'ai quatre autres questions très brèves, monsieur le président. A la page 6, on propose une revision du taux inférieur à partir de $35,000, sans indiquer un plafond. Je pense qu'il manquait le consentement unanime sur cette mesure. Quelqu'un le sait-il?

M. Gower: Nous n'avons pas discuté de montant fixe, premièrement, parce que nous n'avions pas beaucoup de temps pour préparer notre mémoire, et deuxièmement, une

[*Text*]

an analysis of the cost increases throughout the year. I presume that the move from $10,000 to $25,000 to $35,000 was based on that, and logically an increase should be based in the same fashion.

Mr. McCleave: I suppose that one of the main factors in there is the compelling need and market circumstances dealing with capital to go into the building up of the small business. I gather, Mr. Gower, you agree with me in that statement. Thank you.

My second point, would you favour a progressive rate of taxation rather than two rates for the corporations?

Mr. Gower: In fact the two-rate situation does give you a progressive rate of taxation as your profits increase and I believe Carter puts this out in fairly good form in a table in volume 4.

Mr. McCleave: Perhaps I disagree on that point, but I think that is an adequate answer.

The third one, the true capital gains which Mr. Thompson mentioned—and you would tax these—is there a further refinement of what you mean by "true"?

Mr. Gower: In the first place, if I may comment for a moment, the term "capital gain" is very nebulous to start with. A capital gain to one is not to another, and so on. I think more correctly one should refer to income and this of course merely ensures that every citizen of Canada would pay tax.

We have some people who have been in positions whereby their income is derived from the stock market, who may not pay tax and yet are far better off than others. I am not sure that I am answering the question you asked, but I would merely say that I think those gains that in fact are profits rather than a mere illusion of the purchasing power of the dollar should be considered as income, as any other income is.

Mr. McCleave: I think that is a reasonable starting place.

My final question is that I think you people are the only people across Canada who have taken a pot shot at Santa Claus. Your group is the only one that I know of, anyway, but probably there are others. None of us has been able to read every brief in its entirety, I am sure. You question the increase in the exemptions. On page 9 of your brief under "C. The High Level of Taxation" you say:

> We question whether the increase in exemptions is appropriate at this time.

[*Interpretation*]

analyse de l'augmentation des prix en cours d'année s'imposait. J'imagine que le passage de $10,000 à $25,000 et à $35,000 se fondait sur cette analyse. Logiquement, l'augmentation devrait s'inspirer du même principe.

M. McCleave: Je présume qu'un des principaux facteurs réside dans les circonstances du marché de capital pour les petites entreprises. Je suppose que vous êtes d'accord avec moi monsieur Gower. Merci.

Une autre question: Êtes-vous en faveur d'un taux progressif au lieu d'un taux double pour les corporations?

M. Gower: En fait, le système double équivaut à un système de taxation progressif, à mesure que vos revenus augmentent. C'est ce que dit le rapport Carter, assez clairement, dans ce tableau au volume 4.

M. McCleave: Je ne suis pas d'accord là-dessus, mais je crois que votre réponse est acceptable.

La troisième question concerne les vrais gains de capitaux dont a parlé M. Thompson et que vous voudriez imposer. Qu'est-ce que vous entendez au juste par «vrais»?

M. Gower: Premièrement, le mot gain de capitaux est très imprécis. Il revêt des significations différentes selon les individus. Il faudrait parler plutôt de revenu, ce qui assurera que tous les citoyens du Canada paieraient leurs impôts.

Quelques-uns tirent leurs revenus de la Bourse et ne paient pas d'impôt, et pourtant, ils se tirent beaucoup mieux d'affaire que d'autres. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais ces gains qui, de fait, sont des bénéfices, plutôt que l'illusion du pouvoir d'achat du dollar, peuvent être considérés comme un revenu.

M. McCleave: Je crois que c'est un bon point de départ.

Ma dernière question est que vous êtes les seuls au Canada à vous être attaqués au Père Noël. C'est le seul groupe que je connaisse en tout cas. Aucun d'entre nous n'a pu lire au complet tous les mémoires. Vous vous interrogez au sujet de l'augmentation des exemptions. A la page 9 de votre mémoire, à l'article c vous mettez en doute l'opportunité d'augmenter des exemptions, et vous dites:

> Nous nous demandons si l'augmentation des abattements est appropriée en ce moment.

[*Texte*]

Because you do raise an interesting point—you raised it as a minority of one, so to speak—you may wish to elaborate on it. I do not know if it will do you any good but you might wish to.

Mr. Gower: I believe the automatic increase in the exemptions is the simplest way of giving those people who are in low-income groups a benefit that they should have, and I do not dispute that they should have the benefit. But it also transfers incidence of tax to the, what I term, middle-income groups in a carte blanche fashion. Now the American tax system achieves the same purpose but not in this form. There are formulas for additional exemption for low-income people and I think that that is a better procedure than the carte blanche increase of exemption.

Mr. McCleave: Oh, I see. So that if a person, on some qualification as to means, proves he or she is in the lower range, then under an American-like system, this in effect adds a credit to the basic exemption for everybody?

Mr. Gower: That is right.

Mr. McCleave: But not in the Canadian system where we take it across the board for everybody?

Mr. Gower: Well, if I understand you correctly, we do in the Canadian system take the simplified way and just say $1,400 for everybody.

Mr. McCleave: Yes, that is right, exactly.

Mr. Gower: In the United States it is more selective.

Mr. McCleave: You earn it in the United States, or merit it in some way, because of special circumstances.

Mr. Gower: Right.

Mr. McCleave: Thank you, Mr. Chairman. I did it all in 10 minutes.

The Chairman: You did well, Mr. McCleave.

Mr. Mahoney?

Mr. Mahoney: Just following up briefly on that last point, at least, I hope it will be briefly. Do you feel that a $1,400 a year exemption is excessive for a single person, or a $2,800 a year exemption is excessive for a married couple?

Mr. Gower: It may be that it is not sufficient.

[*Interprétation*]

C'est un point intéressant. Vous êtes les seuls à l'avoir soulevé. Pourriez-vous nous donner quelques explications là-dessus. Je ne sais pas si cela peut vous avantager, mais vous pouvez le faire.

M. Gower: L'augmentation automatique des abattements est la façon la plus simple de donner aux petits salariés des avantages auxquels ils ont droit. Je ne conteste pas qu'ils y aient droit, mais cela introduit des incidences d'impôt au palier moyen, de façon arbitraire. Le système américain arrive aux mêmes fins, mais par un autre chemin. Il y a des exemptions supplémentaires pour les petits salariés et je crois que c'est une meilleure procédure que celle qu'on nous propose.

M. McCleave: Je vois. Si quelqu'un peut démontrer qu'il est un petit salarié, sous le régime américain, cela lui donne un crédit, sur le plan des exemptions fiscales?

M. Gower: Exact.

M. McCleave: Mais pas sous le régime canadien où l'augmentation s'applique à tout le monde?

M. Gower: Si je vous comprends bien, le régime canadien adopte la méthode la plus simple et donne une exemption de $1,400 dollars à tout le monde.

M. McCleave: Oui, c'est exact.

M. Gower: Donc, aux États-Unis, c'est plus sélectif?

M. McCleave: Vous gagnez l'abattement aux États-Unis ou le méritez à causes de circonstances spéciales.

M. Gower: C'est exact.

M. McCleave: Merci, monsieur le président. J'en ai terminé en 10 minutes.

Le président: Très bien monsieur McCleave. Monsieur Mahoney?

M. Mahoney: A propos de la dernière question, j'espère que je serai bref. Estimez-vous qu'une exemption de $1,400 soit excessive pour un célibataire, ou que celle de $2,800 le soit pour un couple marié?

M. Gower: Elles ne sont peut-être pas suffisantes.

[*Text*]

Mr. Mahoney: Yes, but I asked you if you felt it was excessive.

Mr. Gower: No. If you consider taxation in its total concept, the exemptions that are granted to people are only a part of the picture. The rates that are used are as much a part of the system, and you can negate a $1,400 exemption by high rates on the balance.

Mr. Mahoney: Not as far as the person who meets that exemption is concerned.

Mr. Gower: No, that is true.

Mr. Mahoney: The point I would like to suggest to you here is that, if relief is to be given to people at the low end, it would seem to me that it does not matter whether it is given to them by a blanket exemption or by the opportunity for special exemptions or anything else, assuming that the tax gatherer needs "x" dollars, for every dollar you reduce your tax take at that place, no matter how you do it, you are going to have to increase it some place else. And I am not too sure that any other system would resolve that particular problem.

Mr. Gower: Oh no, I agree.

Mr. Mahoney: The second observation I would make is that we are, of course, talking about a self-assessing system. It seems to me that one of the major legitimate suggestions about the White Paper has been that, in many areas, particularly in the corporate tax area, a very novel system has been proposed, one which the taxpayers are not used to working with and one which is going to be very hard to operate as a self-assessing system for a long time because of the unfamiliarity of the taxpayers with it, regardless of its other merits or demerits. There may indeed be a practical argument in the personal income tax field or staying with a system that we have become familiar with, regardless of its possible defects.

Now that was really not my main subject.

You have, I think, indicated in previous testimony that you are largely a closely-held corporation. Are there any widely-held corporations to your knowledge that are members of your Association?

Mr. Boulter: Yes, there are.

Mr. Mahoney: Who would that be?

Mr. Boulter: DACM for one. They are not great in number. They are very largely closely-held, largely family, organizations.

Mr. Mahoney: Right. The family organization aspect of it might tempt me to go back to

[*Interpretation*]

M. Mahoney: J'ai demandé si elles étaient, à votre avis, excessives.

M. Gower: Non. Si vous considérez l'imposition dans son ensemble, les exemptions qui sont accordées ne sont qu'une partie du tableau. Les taux entrent en ligne de compte et vous pouvez annuler les avantages de l'exemption en adoptant des taux élevés pour le solde du revenu.

M. Mahoney: Non, s'il s'agit de la personne qui fait droit à ces exemptions.

M. Gower: Non, je l'avoue.

M. Mahoney: Ce que j'aimerais proposer ici c'est que, s'il faut accorder un certain soulagement aux petits salariés, peu importe que ce soit une exemption générale ou des exemptions spéciales à supposer que le fisc ait besoin de tant d'argent, chaque fois que vous réduisez vos recettes quelque part, de quelque façon que ce soit, il faut les accroître ailleurs. N'importe quel régime ne saurait résoudre ce problème.

M. Gower: Oh non. Je suis d'accord.

M. Mahoney: Ma deuxième observation se rapporte au système d'auto-évaluation. Une des critiques acceptables du Livre blanc consiste à dire que dans plusieurs domaines, particulièrement dans celui de l'impôt sur les corporations, un régime nouveau est proposé, que les contribuables ne le connaissent pas. Il sera très difficile à appliquer pendant longtemps, parce que le contribuable n'y est pas familiarisé, quels qu'en soient les avantages et les inconvénients. Il existe peut-être une raison pratique pour conserver le système que nous connaissons déjà pour l'imposition individuelle en dépit des imperfections qu'il contient. Mais là n'est pas le sujet principal.

Vous avez dit déjà, dans un témoignage précédent, que vous êtes plutôt une société privée. Y a-t-il des sociétés publiques dans votre Association?

M. Boulter: Oui.

M. Mahoney: Lesquelles?

M. Boulter: Par exemple, DACM. Il n'y en a pas beaucoup. Ce sont surtout des sociétés fermées, des sociétés familiales.

M. Mahoney: Bien. Ceci me ramène à la question de l'assurance et aux difficultés de se

[*Texte*]

the business of being unable to afford insurance. What is the experience in your business? Do you not, as a matter of fact, feel that you must be able to afford insurance to take care of deaths in these closely-held corporations?

Mr. Gouin: Mr. Mahoney, I am rather pleased that we drifted into this field instead of talking about the industry as a whole. We have drifted afield, to what happens to us in the case of death, in the case of passing on the company, and I am talking about private companies now.

To carry insurance, and some of us are getting older all the time...

Mr. Mahoney: All of us are doing that, actually.

Mr. Gouin: ...is very, very expensive. There is no question about that, it is very expensive. It is almost imperative that you have this because, if you do not, your company will not exist after you die. It would be just impossible with the present tax, the estate tax. It is impossible in my view. I have never had a lawyer or a tax expert yet who has been able to take my own situation and give me an answer. The only answer I have is to buy insurance.

Mr. Mahoney: You have to establish your priorities, and one of your priorities has had to be to provide for the purchase of insurance, and presumably that has led you not to acquire somethng else. You have had to deny some other time in order to do that.

Mr. Gouin: Yes. It is another rather large expense and is also one that is not tax deductible.

Mr. Mahoney: Yes.

Mr. Whicher: If it is owned by the company?

Mr. Gouin: Yes, but then that is an asset to the company and then you pay estate tax on it, so it does not solve anything.

Mr. Mahoney: Generally speaking, that rather compounds the problem you are trying to solve, if you run up the company's value on death.

Mr. Missiaen: Could I comment on that, Mr. Mahoney?

Mr. Mahoney: Yes, please do.

Mr. Missiaen: There is a big problem of uninsurability. This poses a real problem.

I know that in our company, and I find other companies are doing the same thing,

[*Interprétation*]

la procurer. Croyez-vous que vous devriez vous assurer pour les cas de décès survenant dans ces sociétés privées?

M. Gouin: Monsieur Mahoney, je suis heureux que nous discutions de ce domaine, plutôt que de parler de l'industrie dans son ensemble. Nous essayons de déterminer notre sort en cas de décès, ou si la société est transmise à d'autres. Je parle ici des sociétés privées. Pour obtenir une assurance au moment où certains d'entre nous vieillissent...

M. Mahoney: Tout le monde le fait.

M. Gouin: ... nous devons payer très cher, mais c'est indispensable. Autrement, une société cesserait d'exister après un décès, par suite de l'impôt successoral actuel. Je n'ai jamais rencontré d'avocats ou de percepteurs qui aient pu fournir une réponse à mon cas. La seule solution consiste à acheter de l'assurance.

M. Mahoney: Il faut établir des priorités, et l'une de ces priorités c'est l'achat d'assurance. C'est pourquoi vous n'avez pas pu acquérir autre chose. Vous avez été dans l'obligation de sacrifier un autre domaine pour pouvoir acheter de l'assurance.

M. Gouin: Oui, et c'est une dépense très importante qui n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

M. Mahoney: Oui.

M. Whicher: Si l'assurance appartient à l'entreprise?

M. Gouin: Oui, mais c'est alors un avoir de l'entreprise sur lequel vous devrez des droits successoraux. Ça ne résout pas le problème.

M. Mahoney: Je dirai que cela ne fait que compliquer plutôt que résoudre le problème.

M. Missiaen: Puis-je répondre à cela monsieur Mahoney?

M. Mahoney: Oui, allez-y.

M. Missiaen: Il y a également la question du risque non-assurable. Notre société ainsi que d'autres agissent de la même manière. Au lieu de prévoir un montant pour désintéresser

[*Text*]

that instead of trying to provide money to, say, pay the widow out of the contractor's estate or something, they are running into extremely long-term, very low-interest-rate purchases, payable over 20 or 30 years, with the hope that the person taking over the business can make enough money. The widow never does acquire a great sum of money but she does acquire, you might say, a reasonable, assured income for the rest of her life. This, I think, is becoming more the trend, because of the high cost of insurance and the uninsurability factor.

Mr. Mahoney: That is more a business question than a tax question, but does that not involve making an assessment of both the motivation and abilities of the person that you are entering into that contract with, at a time when it might be rather difficult to be reasonably certain you are guessing right?

Mr. Missiaen: It is usually done between partners. It is like a hot potato, you always hope that you are going to go before the other fellow does, and that he has to live with the problem.

Mr. Mahoney: Right.

The relatively few widely-held corporations engaged in this business would indicate that this aspect, at least, of the construction industry does not particularly lend itself to public financing in any way. Are you aware of any of your closely-held corporations that have floated any debenture issues? Or, how do you finance? Where does it mostly come from?

Mr. Missiaen: Any debentures used are usually private placements, usually at extremely high interest rates, and other incentives. Generally financing is done through a finance company. Our Canadian banking system does not lend itself to the type of financing required for the construction industry. You pretty well have to rely on established commercial credit houses.

Mr. Mahoney: This is for your fixed asset purchases. What about working capital?

Mr. Missiaen: Working capital can be arranged through the banks.

Mr. Mahoney: What about the internally generated capital? How important is that to you?

Mr. Missiaen: That is very important. This is our only source of growth capital. And with the increasing cost of everything we have to buy, you cannot keep ahead of it.

[*Interpretation*]

la veuve, on investit l'argent dans des achats à long terme, 20 ou 30 ans par exemple, et à un intérêt dérisoire dans l'espoir que le successeur de l'entreprise puisse réaliser suffisamment de bénéfice. La veuve acquiert ainsi un revenu raisonnable pour le reste de sa vie. Ce système devient, je crois de plus en plus populaire à cause du prix élevé des assurances et du risque non-assurable.

M. Mahoney: Il s'agit plus d'une question d'affaires que d'une question d'impôt, mais ceci n'implique-t-il pas l'évaluation des motifs et des capacités de la personne avec laquelle vous vous associez, à un moment où votre appréciation pourrait être erronée?

M. Missiaen: Habituellement cela se fait entre partenaires. Vous espérez toujours devancer l'autre qui se retrouvera avec le problème sur les bras.

M. Mahoney: Exact. Les rares sociétés publiques qui œuvrent dans ce domaine indiquent que l'industrie de la construction de routes ne se prête guère au financement public. Connaissez-vous des sociétés privées qui ont émis des obligations sur le marché? Quelles sont vos sources de financement? D'où proviennent-elles?

M. Missiaen: Les obligations que nous avons sont couvertes par des investissements privés à des taux prohibitifs. Le financement en général se fait par l'entremise de sociétés de finance. Notre régime banquier ne peut pas être adapté à nos entreprises de construction. Vous devez avoir recours aux maisons de financement commercial.

M. Mahoney: Cela s'applique à vos immobilisations. Qu'advient-il du capital de fonctionnement?

M. Missiaen: Le capital de fonctionnement s'obtient des institutions bancaires.

M. Mahoney: Et votre capital interne? Comment le voyez-vous?

M. Missiaen: Il est très important et constitue notre seule ressource de croissance. Compte tenu de l'augmentation générale du coût, nous prenons constamment du retard.

[*Texte*]

Mr. Mahoney: You are really not too much different from the ranchers, when we get right down to it.

Mr. Gouin: If I may, Mr. Chairman, on this? Probably the difference is that, with us, we are faced with the bonding aspect. We need to have a fair amount of cash to get bonded to any degree. It is a ratio of probably 10 to 1. If we have not got the cash we have a great deal of difficulty with our bonding. This is probably what makes us different from the cattle people.

Mr. Mahoney: With the degree of importance that I am sure internally generated capital gives you, I gathered from earlier answers that, while you certainly object to the suggestion that the split rate of taxation on corporate earnings might be done away with, you have not examined any other alternatives which might satisfy the requirements of your industry, should that occur. Is this correct?

• 1720

Mr. Boulter: We would be pleased to do so.

Mr. Mahoney: I think that would be an item of rather high priority, to see what, if any, other alternatives there are. If you had said that you have examined them and found that none were as satisfactory as the system that at present exists, that too would have been an answer.

Mr. Missiaen: I think the honest answer is that nobody has been able to come up with a suitable alternative. This is about the size of it.

Mr. Mahoney: As an individual, Mr. Missiaen, have you given it some thought?

Mr. Missiasen: Yes, very much so, and there is not really too much. You can get into the really involved schemes. As the ranchers pointed out, if you are drawing dividends, you pay it; if you do not, you do not. There are things like this, but the present system seems to work quite adequately, and I do not really see the need to change it.

Mr. Mahoney: In your industry you have a pretty high intensity of capital assets, of appreciable assets. One of the rather simple ideas that has been put forward as an alternative is accelerated depreciation. Why is this not a suitable alternative?

Mr. Gouin: The accelerated depreciation, of course, is just putting off the day we will have to reckon with later, whereas now with

[*Interprétation*]

M. Mahoney: Au fond, vous n'êtes pas très différents des éleveurs.

M. Gouin: Si vous me permettez, monsieur le président, la différence est que nous avons à faire face à l'aspect du cautionnement. Il nous faut un bon montant liquide pour y arriver. Si nous n'avons pas d'argent en espèces, nous éprouvons beaucoup de difficultés sur le plan du cautionnement. Sur ce point, nous sommes très différents des éleveurs.

M. Mahoney: J'imagine, d'après les réponses antérieures, et compte tenu de l'importance du capital interne, que vous vous opposez au régime du double taux d'imposition, mais vous ne proposez aucune solution de rechange qui réponde aux besoins de votre industrie. Est-ce bien exact?

M. Boulter: Nous serions heureux de le faire.

M. Mahoney: Je pense qu'il est urgent de déterminer quelles sont les solutions de rechange. M'avez-vous dit que vous les aviez bien étudiés et que selon vous aucune n'était aussi satisfaisante que le système actuel? Cela aurait pu constituer une réponse.

M. Missiaen: A mon avis, personne n'a pu trouver des solutions de rechange. Voilà le problème.

M. Mahoney: A titre personnel, est-ce que vous y avez réfléchi monsieur Missiaen?

M. Missiaen: Oui beaucoup. Vous pouvez arriver à des systèmes très compliqués. Comme l'ont dit les éleveurs, si vous calculez les dividendes, vous payez, sinon, vous ne payez rien. Mais le système actuel semble donner d'assez bons résultats et je ne vois pas pourquoi on le changerait.

M. Mahoney: Votre activité requiert des immobilisations très élevées. L'une des propositions qui a été soumise concerne l'amortissement accéléré. Pourquoi n'est-elle pas une solution acceptable?

M. Gouin: L'amortissement accéléré n'est qu'un sursis, tandis que l'avantage de l'impôt réduit actuel est concret et immédiat. D'autre

[*Text*]

the lower tax, it is something we get and keep. But the other way, if we take more depreciation, some day when we sell and if we have over-depreciated, we pay tax on it.

Mr. Mahoney: What is the rate of depreciation at present applicable to most of your equipment?

Mr. Gouin: Fifty per cent.

Mr. Mahoney: It might be rather difficult, then, to accelerate that a great deal, might it not?

Mr. Gouin: We are very happy now, I must say. At least I am very happy with the situation that exists now.

Mr. Whicher: What about on tractors?

Mr. Gouin: No, that is not the same rate. It is thirty per cent.

Mr. Mahoney: And that is inadequate.

Mr. Gouin: Yes. That is inadequate as well.

Mr. Mahoney: I am sorry, Mr. Chairman, that my time is up. I wish that I had been able to exercise the restraint in dealing with an industry that I was once engaged in that you, sir, did with the cattle industry.

The Chairman: There are one or two questions that come out of some of these points that perhaps may cover some of these items. You mentioned, Mr. Gouin, that the lower tax is something we get and keep. I think these were the words you were using, and you were contrasting that with one of the suggestions that Mr. Mahoney had put to you, which would be really a tax deferral. Surely the existing system on the split rate is, in fact, a tax deferral. It is not something you get and keep, because ultimately when you pay out the dividends from your corporation, you have to pay tax on them.

Mr. Gouin: I do not quite follow what actually you mean by this. All I know is that we are richer by $10,000 at the end of the year.

The Chairman: I understand that one. But there is a tax deferral built into the existing system, and one of the features of the White Paper was to remove some of those tax deferral problems by making it possible to declare the surplus each year tax-free in the hands of small closely-held corporations. Generally speaking we have not received a particularly sympathetic reaction to this, and I wonder whether any member here would like to comment on such things as the distinction between closely-held and widely-held.

[*Interpretation*]

part si les amortissements sont accélérés et que nous revendions plus tard, nous aurons à payer l'impôt sur cette vente.

M. Mahoney: Quel est actuellement le taux d'amortissement applicable à votre société?

M. Gouin: Cinquante p. 100.

M. Mahoney: Il serait difficile de l'augmenter?

M. Gouin: Personnellement, du moins, je suis très satisfait du régime actuel.

M. Whicher: Qu'en est-il des tracteurs?

M. Gouin: Non, ce n'est pas le même taux. Ce dernier est de 30 p. 100.

M. Mahoney: Et c'est insuffisant.

M. Gouin: En effet, c'est insuffisant.

M. Mahoney: Je regrette que mon temps soit expiré, j'aurais aimé limiter mes échanges avec une industrie à laquelle j'ai déjà été associé comme vous l'avez fait, vous-même, avec celle de l'élevage, monsieur le président.

Le président: Une ou deux questions découlent des points qu'on a déjà soulevés. Vous avez dit, M. Gouin que le taux d'impôt inférieur représente un avantage immédiat, que vous opposiez à la proposition de M. Mahoney relative à un ajournement de l'impôt. En fait, le système actuel de la dualité de taux constitue un impôt différé. Ce n'est pas quelque chose qu'on prend et qu'on garde, car une fois les dividendes payés par votre société, il vous faut régler l'impôt correspondant.

M. Gouin: Je ne vois pas exactement ce que vous entendez par là. Je sais simplement que nous gagnons $10,000 de plus à la fin de l'année.

Le président: Je comprends. Mais le système actuel prévoit l'ajournement d'impôt. L'un des aspects du Livre blanc est de supprimer cette disposition afin de permettre aux sociétés privées de déclarer chaque année l'excédent entre leurs mains sans pour autant se voir astreindre à l'impôt. En général, la réaction à cette proposition n'a pas été très favorable. Je me demande si l'un des membres a des commentaires à faire sur la distinction entre les sociétés publiques et les sociétés privées. Déjà M. Gower a dit qu'il était en

[*Texte*]

I think that already Mr. Gower has said that he favours integration. But we are talking about three related issues. Let us deal first of all with this closely-held or widely-held. Is this a distinction, along with the full integration on the one hand and the half integration on the other, which appeals to you?

Mr. Gouin: Mr. Chairman, I am not an economist. I am not a tax expert and I cannot go into details. All I know is that under the present system—and this is a personal opinion—we are operating at the present time as contractors. I think we have a situation that in my view is quite satisfactory. I am rather happy with what we are doing now.

The thing that I am really concerned about—and I was hoping we could really stress it—is what happens when we pass on. It destroys these private companies. Now, as for the widely-held, no. I say no, but I mean I do not think so. But it will kill private concerns. For other people who do like we did, that is, start with nothing and create new companies, this is an impossibility today because of the rate of money that is needed. Years ago we could start and probably work ourselves up, which many of us did, but I cannot see this happening now, and what I am afraid of is what will happen if most of us, as private companies, disappear from the scene. With the present system, with the estate tax, we will disappear. What happens then? Will the government take over and do the work?

The Chairman: I do not want to interrupt you, but I do want to get to this point because I think it is a very important one when we are talking with a group of people who would be identified with the closely-held corporation as to what their view is. Have they, in fact, considered the advantages to them of full integration and the distinction between the closely-held and widely-held corporations? Have you considered that there would be an advantage to you, that all dividends earned could be distributed tax-free in your hands, with no second tax to be paid?

Mr. Gouin: I am afraid I have to come back with the cattle people.

The Chairman: Have you considered it? That is my question.

Mr. Gouin: Right. We considered this, except that we plough them right back into the company.

The Chairman: Are there any other comments.

[*Interprétation*]

faveur de l'intégration. Nous parlons de trois problèmes reliés les uns aux autres. Voyons d'abord la question des sociétés publiques et privées. Est-ce une distinction qui vous semble attrayante dans le contexte de l'intégration ou de la semi-intégration?

M. Gouin: Monsieur le président, je ne suis ni un économiste; ni un spécialiste fiscal et je ne saurais entrer dans les détails. A mon avis, la façon dont nous fonctionnons à l'heure actuelle en tant qu'entrepreneurs offre des conditions satisfaisantes. J'en suis très heureux. Ce qui me préoccupe le plus et sur quoi je veux insister, c'est de savoir ce qui arrivera à notre mort. Les sociétés privées ne survivront pas, au contraire des sociétés publiques. Je ne le crois pas, du moins.

Aujourd'hui on ne pourrait pas partir à zéro et créer une société à cause du taux de l'argent. Il y a quelques années c'était possible, et beaucoup d'entre nous l'ont fait. Je crains que nos sociétés disparaissent en tant que sociétés privées quand nous mourrons. Les droits successoraux nous feront disparaître. Qu'arrivera-t-il alors? Le gouvernement prendra-t-il la relève?

Le président: Je ne voudrais pas vous interrompre mais je crois que c'est un point très important pour un groupe représentant des sociétés privées. Ont-ils considérés les avantages de l'intégration totale et fait la distinction entre les sociétés publiques et privées. Vous êtes-vous demandé si vous aviez avantage à ce que les dividendes reçus soient exempts d'impôt sans qu'il ait besoin de payer un second impôt?

M. Gouin: J'ai bien peur que nous ayons à revenir à nos éleveurs.

Le président: Y avez-vous pensé? C'est la question que je vous pose.

M. Gouin: Oui, sauf que nous réinvestissons ces dividendes dans la société.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

[*Text*]

Mr. Missiaen: I do not think very many construction companies ever pay dividends. Anything drawn out of them is usually taken by the owners in the form of straight wages.

The Chairman: What you are saying is that the most important thing is the cash flow, and at the end of the line not the ability to distribute the earnings tax-free but perhaps to sell the company without a capital gain or with a low capital gains tax, or to pass it on to your heirs in a way which you say the existing estate tax laws would make very difficult for you to do. Is that essentially the position?

Mr. Missiaen: That is a fair summation. Yes.

The Chairman: Mr. Gower.

Mr. Gower: I have one comment. In so far as the present system goes, the fact that the actual tax after dividends is higher now than it would be under full integration is accepted. But I think the prime point is the fact that the choice of payment of the tax now is up to the person who owns the company. In full integration it would not be. It would be paid now. So that you have again the deferral of tax which provides for working capital within the company.

The Chairman: Gentlemen, thank you very much for your presentation. I applaud you for one of the principles that you enunciated right at the beginning, and that was that you directed your efforts at the principles of the White Paper. You did not approach us as a lobby, and you wanted your brief to be brief.

I would also like to compliment you on getting your brief in early. I like to note the fact that you got your document in in February, and if everybody had acted with the same expedition, it would have made the task of the Committee and of tax advisers just that much easier.

Tomorrow we will meet with the following groups in this order: Banff Oil Ltd.; Loram Ltd.; Alberta Wheat Pool; King Resources Co.; and the Pipe Line Contractors Association of Canada. We will meet in the same room. This meeting is adjourned until 9.30 a.m.

[*Interpretation*]

M. Missiaen: Je ne crois pas que plusieurs entreprises de construction paient des dividendes. Ceux-ci sont versés sous forme de rémunération aux propriétaires.

Le président: Vous voulez dire que la question de liquidité est la plus importante et non la faculté de distribuer les gains exempts d'impôt, mais plutôt la vente de l'entreprise sans paiement d'impôt sur les gains de capitaux pour la transmettre aux héritiers par un procédé que la législation successorale ne vous permet pas? C'est bien là la situation que vous décrivez?

M. Missiaen: C'en est une récapitulation assez correcte.

Le président: Monsieur Gower?

M. Gower: J'ai une observation à faire. Il est claire que l'impôt, après le paiement des dividendes, est plus élevé qu'il le serait sous le régime de l'intégration toale, cependant, le choix relatif au paiement de l'impôt revient aujourd'hui au propriétaire de l'entreprise. Sous le régime de l'intégration totale, il faudrait le payer immédiatement. Vous avez une fois de plus une taxe différée qui permet à l'entreprise d'avoir un capital de roulement.

Le président: Messieurs, je vous remercie pour votre exposé. Je vous félicite de vous être attachés à la discussion des principes du Livre blanc et pour la brièveté de votre mémoire.

Je voudrais également vous féliciter de nous avoir envoyé votre mémoire assez tôt. Je voudrais faire remarquer que ce document nous est parvenu en février. Si chacun avait agi aussi rapidement le travail du Comité et celui de nos conseillers fiscaux en auraient été simplifiés.

Nous rencontrerons demain les groupes suivants: *Banff Oil Ltd., Loram Ltd., Alberta Wheat Pool, King Resources Co.*, et la *Pipe Line Contractors Association of Canada.* La séance est levée jusqu'à demain matin, à 9h30.

APPENDIX A-58

Submission to the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs in connection with the White Paper "Proposals for Tax Reform" presented by the Honourable E. J. Benson, Minister of Finance, November 7, 1969.

CHEVRON STANDARD LIMITED
May 1, 1970

Submission to the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs in Connection with the White Paper "Proposals for Tax Reform" presented by the Honourable E. J. Benson, Minister of Finance, November 7, 1969.

SUMMARY

The following summarizes the position of Chevron Standard Limited and Standard Oil Company of British Columbia Limited with respect to Depletion Allowance in Calculating Taxable Income of Oil and Gas Operators.

1. Retroactive Impact

Under the proposed tax reform, depletion must be earned by expenditure of money for certain exploration and development activities. While this may offer some incentive for the future, it provides no relief from the burden of taxes imposed against production profits realized from presently producing fields. All exploration and development expenditures prior to the issuance of the "White Paper" were made on the assumption that existing depletion regulations would continue throughout the producing life of the fields. The proposed tax reform goes far beyond any normal expectation of a modification of these assumptions. In effect, it takes away a deduction which was promised when the investment was made, and on which its profitability was calculated.

2. Inadequacy of Transition Period

The proposal to terminate the transition period in 1975 does little to redress this loss of depletion of existing producing fields, most of which have a remaining productive life extending for as long as 40 years.

3. Proposed Alternatives

The "White Paper" agrees that any new tax system should continue to contain incentives for the exploration and development of petroleum and natural gas. We would add that it should continue to

APPENDICE A-58

Mémoire à l'intention du Comité des Finances, du commerce et des affaires économiques touchant le Livre blanc des «Propositions de Réforme Fiscale» déposé le 7 novembre 1969 par l'honorable E. J. Benson, Ministre des Finances.

CHEVRON STANDARD LIMITED
1er mai 1970

Mémoire à l'intention du Comité des Finances, du Commerce et des Affaires Économiques touchant le Livre blanc des «Propositions de Réforme Fiscale» déposé le 7 novembre 1969 par l'honorable E. J. Benson, Ministre des Finances.

RÉSUMÉ

Réclamation de déduction pour épuisement dans le calcul du revenu imposable des exploitants de gisements de pétrole et de gaz.

1. Effet de la rétroactivité

Aux termes des propositions de réforme fiscale il faudra que les déductions pour épuisement soient gagnées par des dépenses pour certains travaux d'exploitation et de mise en valeur. Il se peut que cela soit une certaine incitation pour l'avenir, mais cela n'allège pas le fardeau des impôts qui frappent les bénéfices de production réalisés dans l'exploitation des champs présentement en production. Tous les frais d'exploration et de mise en valeur antérieurs à la parution du «Livre blanc» ont été engagés parce qu'on supposait que les règles régissant actuellement l'épuisement resteraient en vigueur durant toute la période productive des champs. La réforme fiscale proposée va bien au-delà de tout ce qu'on pouvait normalement attendre d'une modification de ces postulats. De fait, elle supprime un privilège promis au moment où l'investissement a été fait et sur lequel était fondé le calcul de rentabilité de l'investissement.

2. Insuffisance de la période de transition

La proposition de mettre fin à la période de transition en 1975 ne remédie guère à cette perte de la déduction pour l'épuisement de champs présentement en production et dont la plupart ont encore une vie productive qui peut atteindre quarante ans.

3. Autres propositions

Le «Livre blanc» reconnaît que tout nouveau régime fiscal devrait continuer à présenter certaines incitations pour l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel. Nous sommes portés à

provide an investment climate which will attract funds to Canada in competition with foreign opportunities. The depletion allowance is a major determining factor in the accomplishment of both these objectives. We recommend its continuance in one of the following forms:

(a) Our first preference is for a depletion allowance calculated on gross income, not burdened by deductions for expenditures which tend to inhibit the conduct of exploration.

(b) Our second choice is for the continuation of the present system. While current depletion is reduced by charges for exploration operations, there is a long-range anticipation that the successful company ultimately will enjoy a deduction for depletion.

(c) We believe that the bare minimum to which we are entitled is the continuance of the present depletion provisions with respect to the taxation of income from properties held at the date of the "White Paper".

Submission to the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs in connection with the White Paper "Proposals for Tax Reform" presented by the Honourable E. J. Benson, Minister of Finance, November 7, 1969.

Chevron Standard Limited welcomes this opportunity to present its views on the White Paper "Proposals for Tax Reform". While we are apprehensive about many aspects of these proposals, we are particularly concerned with the retroactive tax effect that would be brought about by the proposed elimination of a genuine depletion allowance and the substitution of an exploration incentive in the taxation of income from production of petroleum and natural gas. Our brief therefore is confined to a discussion of this single matter as it will bear directly on the operations of our Company, Standard Oil Company of British Columbia Limited and the Canadian petroleum industry.

COMPANY OPERATIONS

Chevron Standard Limited commenced operations in Alberta on May 1, 1944. The Company which until 1965, was known as The California Standard Company, was incorporated in Delaware in 1944 as a wholly owned subsidiary of Standard Oil Company of Cali-

ajouter qu'il devrait continuer à assurer un climat d'investissement qui attirera des capitaux au Canada en concurrence avec les possibilités qui s'offrent à l'étranger. La déduction pour épuisement est un élément déterminant dans la réalisation de ces deux objets. Nous recommandons qu'elle soit maintenue sous l'une des formes qui suivent:

a) Nous préférons une déduction pour épuisement établie sur le revenu brut, libre de défalcations pour des frais qui tendent à dissuader de poursuivre l'exploration.

b) Notre second choix se porterait sur le maintien du régime actuel. Même si, à l'heure actuelle, on défalque les frais d'exploration de la déduction pour épuisement, on peut supposer qu'à long terme la société qui réussit bénéficiera à la fin d'une déduction pour épuisement.

c) Nous croyons que le strict minimum auquel nous ayons droit est une déduction pour épuisement sur les bénéfices provenant des puits présentement productifs de pétrole et de gaz qui ont été découverts avant la parution du «Livre blanc».

Mémoire à l'intention du comité des Finances, du Commerce et des Affaires Économiques touchant le Livre blanc des «Propositions de Réforme Fiscale» déposé le 7 nomvembre 1969 par l'Honorable E. J. Benson, Ministre des Finances.

La société Chevron Standard Limited se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de présenter ses vues sur les Propositions de réforme fiscale contenues dans le «Livre blanc». Si nous éprouvons de l'appréhension au sujet de bien des aspects de ces propositions, nous nous préoccupons particulièrement de l'effet fiscal rétroactif qu'entraînerait la proposition de supprimer une authentique déduction pour épuisement et de substituer une incitation à l'exploration dans l'imposition du revenu provenant de la production de pétrole et de gaz naturel. Notre mémoire s'en tient par conséquent à l'examen de cette seule question, parce que celle-ci influera directement sur le fonctionnement de notre société, de la Standard Oil Company of British Columbia Limited et de l'industrie canadienne du pétrole.

EXPLOITATION DE LA SOCIÉTÉ

La Chevron Standard Limited a commencé à fonctionner en Alberta le 1er mai 1944. Jusqu'à 1965, elle s'appelait The California Standard Company constituée au Delaware en 1944 comme filiale appartenant en totalité à la Standard Oil Company of California. La Che-

fornia. Chevron Standard Limited has maintained the same corporate structure and continues to carry on business solely in Canada as a non-resident corporation.

Standard Oil Company of British Columbia Limited was incorporated in British Columbia in 1935 as a wholly owned Canadian subsidiary of Standard Oil Company of California. Between 1939 and 1944 Standard Oil Company of British Columbia Limited was active in exploration in Alberta, but its exploration and producing operations were subsequently taken over by Chevron Standard Limited. Standard Oil Company of British Columbia Limited confined its operations to refining and marketing predominantly in the province of British Columbia until 1962, in which year it re-entered the production and exploration phase of the Western Canadian petroleum industry. The Company has been a substantial investor in the petroleum industry since that date.

The following tables indicate the scope of the combined exploration and producing activities of Chevron Standard Limited and Standard Oil Company of British Columbia Limited in Canada.

vron Standard a conservé la même structure et continue de fonctionner au Canada seulement, comme société non résidante.

La Standard Oil Company of British Columbia Limited a été constituée en Colombie-Britannique en 1935, comme filiale canadienne appartenant en totalité à la Standard Oil Company of California. De 1939 à 1944, la Standard Oil Company of British Columbia a fait de l'exploration en Alberta, mais la Chevron Standard Limited s'est par la suite chargée de ses travaux d'exploration et de production. La Standard Oil Company of British Columbia Limited a limité son exploitation au raffinage et à la mise en marché, principalement en Colombie-Britannique jusqu'en 1962, année où elle a repris son activité de production et d'exploration dans l'industrie pétrolière de l'Ouest canadien. Depuis ce temps-là, elle a placé de gros capitaux dans l'industrie pétrolière.

Les tableaux qui suivent donnent une idée de l'étendue des activités combinées d'exploration et de production au Canada des sociétés Chevron Standard Limited et Standard Oil Company of British Columbia Limited.

CHEVRON STANDARD LIMITED
AND STANDARD OIL COMPANY OF
BRITISH COLUMBIA LIMITED

(Exploration and Producing Department)
CASH EXPENDITURES IN THE CANADIAN PETROLEUM INDUSTRY—1944–1969

Source of Funds		
Net Advances from Standard Oil Company of California		$ 171,000,000
Gross Income from Operations		602,000,000
Cash Inflow		$773,000,000
Distribution of Funds		
Exploration Expenditures		
Geological and Geophysical Expenditures	$ 112,400,000	
Exploratory Drilling	58,800,000	
Land Acquisition and Rentals	235,000,000	
		406,200,000
Development Expenditures		
Development Drilling	$ 101,600,000	
Field Equipment Capital Expenditures	23,600,000	
Secondary Recovery and Pressure Maintenance	9,100,000	
Natural Gas Plants Capital Expenditures	25,200,000	
		159,500,000
Other Capital Expenditures		5,700,000
Operation of Wells and Natural Gas Plants		77,700,000
Interest Charges and Other Miscellaneous Expense		14,500,000
Taxes (Income and other Taxes)		23,400,000
Royalties		86,000,000
Cash Expenditures		$ 773,000,000

CHEVRON STANDARD LIMITED
ET STANDARD OIL COMPANY OF
BRITISH COLUMBIA LIMITED

(Service d'exploration et de production)
DÉPENSES DE CAPITAUX DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE DU PÉTROLE—1944–1969

Source des capitaux		
Avances nettes de la Standard Oil Company of California		$ 171,000,000
Revenu brut d'exploitation		602,000,000
Entrées de capitaux		$ 773,000,000
Répartition des capitaux		
Frais d'exploration		
Frais de recherche géologique et géophysique	$ 112,400,000	
Forages d'exploration	58,800,000	
Acquisition de terrains et loyers	235,000,000	
		406,200,000
Frais de mise en valeur—		
Forages de mise en valeur	$ 101,600,000	
Immobilisations — matériel d'exploitation	23,600,000	
Entraction secondaire et maintien de pression	9,100,000	
Usines de gaz naturel—immobilisations	25,200,000	
		159,500,000
Autres immobilisations		5,700,000
Exploitation de puits et d'usines de gaz naturel		77,700,000
Intérêts et autres frais divers		14,500,000
Impôts (sur le revenu et autres)		23,400,000
Redevances		86,000,000
Dépenses de capitaux		$ 773,000,000

CHEVRON STANDARD LIMITED
AND STANDARD OIL COMPANY OF
BRITISH COLUMBIA LIMITED
(Exploration and Producing Department)
CASH EXPENDITURES IN THE CANADIAN PETROLEUM INDUSTRY—1944–1969

Regional Distribution of Cash Expenditures		
Alberta	$ 624,000,000	
Saskatchewan	27,000,000	
Manitoba	75,000,000	
British Columbia	11,000,000	
Northwest Territories and Yukon	19,000,000	
Canada—General	17,000,000	
Total Canadian Expenditures		$ 773,000,000
Direct Payments to Government		
Petroleum and Natural Gas Rights	$ 127,000,000	
Royalties	50,000,000	
Rentals	26,000,000	
Taxes[1]	23,000,000	
Total Direct Payments to Government		$ 226,000,000
Percentage of Cash Expenditures Paid to Government		29%
Percentage of Gross Operating Income Paid to Government		38%

[1]Direct taxes only; does not include indirect taxes; such as Federal and Provincial sales taxes and import duties.

CHEVRON STANDARD LIMITED
ET STANDARD OIL COMPANY OF
BRITISH COLUMBIA LIMITED
(Service d'exploration et de production)
DÉPENSES DE CAPITAUX DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE DU PÉTROLE—1944–1969

Répartition régionale des dépenses de capitaux		
Alberta	$ 624,000,000	
Saskatchewan	27,000,000	
Manitoba	75,000,000	
Colombie-Britannique	11,000,000	
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	19,000,000	
Canada—en général	17,000,000	
Total des dépenses faites au Canada		$ 773,000,000
Paiements faits directement à l'État		
Droits du pétrole et du gaz naturel	$ 127,000,000	
Redevances	50,000,000	
Loyers	26,000,000	
Impôts[1]	23,000,000	
Total des paiements faits directement à l'État		$ 226,000,000
Pourcentage des dépenses de capitaux versées à l'État		29%
Pourcentage du revenu brut d'exploitation versé à l'État		38%

[1]Impôts directs seulement; cette somme ne comprend pas les impôts indirects, par exemple: les taxes de vente fédérale et provinciale et les droits d'importation.

These statements of cash generation and expenditures by the combined producing and exploration operations of Chevron Standard Limited and Standard Oil Company of British Columbia over a 25-year period indicate the nature of our Canadian operations. They demonstrate a number of points which merit special notation:

(1) These investments were made with the expectation of a long term stable economic and tax environment and we believe that this has been the expectation of the petroleum producing and exploration industry in Canada. Our producing revenues have been continually reinvested in the Canadian economy and a relatively small amount, in the order of $20,000,000, has been returned in the form of debt reduction to the parent corporation.

(2) The expenditure of $773,000,000 represents a considerable contribution to the economy of this country. Although the White Paper proposals suggest that "The mineral industries enjoy special tax benefits... costly in terms of revenue" (paragraph 1.5, page 6) in fact, of the $773,000,000 expenditure incurred in our operations, $226,000,000 was the result of

Ces états des sources et des dépenses de capitaux des entreprises combinées de production et d'exploration de Chevron Standard Limited et Standard Oil Company of British Columbia sur une période de vingt-cinq ans témoignent de la nature de nos entreprises au Canada. Ils font ressortir un certain nombre de points qui méritent d'être signalés de façon spéciale:

(1) Ces investissements se fondaient sur l'expectative d'un milieu économique et fiscal stable à long terme, et nous croyons que c'est sur quoi comptait l'industrie de production et d'exploration pétrolière au Canada. Nous n'avons cessé de reinvestir dans l'économie canadienne les revenus que nous avons tirés de la production et n'avons remis qu'une somme relativement faible, de l'ordre de vingt millions de dollars, pour réduire notre dette auprès de la société-mère.

(2) La dépense de 773 millions de dollars représente un apport considérable à l'économie du Canada. Même si les Propositions contenues dans le Livre blanc affirment que «Les industries extractives jouissent d'avantages fiscaux... perte de recettes fiscales» (paragraphe 1.4, page 6), en réalité, sur les 773 millions de dépenses faites dans notre exploitation, 226

direct payments to various governments in Canada. This represents 29 per cent of our total outlays, but more significantly 38 per cent of our gross income from operations over 25 years. This, we believe, would compare favorably with any other segment of Canadian industry.

(3) The tax authorities of the Government of Canada have no doubt been influenced in their White Paper proposals by the distribution of Government revenues. Of the direct payments to all governments in the amount of $226,000,000 to December 31, 1969, only $17,000,000 constitutes income tax payments. This situation reflects the long term approach to our investment policy in Canada. Under favorable tax write-off provisions we have been willing to defer profits in order to pursue an intensive exploration program. Generally, there is a point in maturity of operations where revenues are sufficient to cover exploration programs as well as generate taxable profits. For Chevron Standard Limited this point was reached in 1965, 21 years after commencement of operations, when income taxes were paid for the first time. In 1969 our income tax position is estimated at about $6,000,000. In a recent compilation of a 10-year forecast of producing and exploration operations for the period 1970-80, prepared for internal use, we have estimated total income taxes for the period of $191,000,000, rising from $7,000,000 in 1970 to $18,000,000 in 1975 and $29,000,000 in 1980. This estimate was based on current tax regulations and assumes a substantial continuing exploration and development program at $20,000,000 to $25,000,000 per year.

It is possible that the petroleum industry may have been judged prematurely with respect to anticipated tax revenues when it can be shown that current tax provisions will provide tax revenues from operations of Chevron Standard Limited and Standard Oil Company of British Columbia Limited over the next ten years which are ten times as great as

millions tiennent à des paiements faits directement à divers gouvernements au Canada. Cette somme représente 29 p. 100 de la totalité de nos dépenses mais, ce qui importe encore plus, elle représente 38 p. 100 de notre revenu brut d'exploitation depuis vingt-cinq ans. Nous croyons que ces proportions soutiennent la comparaison avec tout autre secteur de l'industrie au Canada.

(3) Dans les propositions que présente le Livre blanc, le fisc du gouvernement du Canada a sans doute subi l'influence de la répartition du revenu de l'État. Sur les 226 millions de dollars versés directement à tous les paliers de gouvernement jusqu'au 31 décembre 1969, 17 millions seulement représentent des versement d'impôt sur le revenu, ce qui témoigne de l'orientation à long terme de notre politique d'investissement au Canada. Des dispositions favorables du régime fiscal en matière d'amortissement nous ont encouragés à remettre les bénéfices à plus tard, afin de nous permettre de poursuivre un programme d'exploration intensive. En règle générale, les exploitations atteignent un point de maturité ou les recettes suffisent pour défrayer les programmes d'exploration et produire des bénéfices imposables. Dans le cas de la société Chevron Standard Limited, ce point-là a été atteint en 1965, soit vingt et un ans après le début de l'exploitation, et c'est l'année où la société a, pour la première fois, payé des impôts sur le revenu. En 1969, notre impôt sur le revenu s'établit à environ 6 millions de dollars. Dans une récente prévision décennale de la production et de l'exploration embrassant la décennie de 1970 à 1980, préparée pour notre gouverne intérieure, nous avons prévu pour toute cette période des impôts sur le revenu atteignant au total 191 millions de dollars, impôts qui passeraient de 7 millions en 1970 à 18 millions en 1975 et à 29 millions en 1980. Cette prévision était fondée sur le régime fiscal actuel et suppose un programme considérable et continu d'exploration et de mise en valeur de 20 millions à 25 millions par année.

Il est possible qu'on ait pu porter un jugement prématuré sur l'industrie du pétrole, quant au revenu prévu d'impôts, puisqu'on peut démontrer que le régime fiscal actuel permettra au cours des dix prochaines années de tirer des entreprises de la Chevron Standard Limited et de la Standard Oil Company of British Columbia Limited un revenu fiscal qui est dix

income taxes paid over the past five years.

ELIMINATION OF DEPLETION ALLOWANCE

The "White Paper", (Section 5.24, page 64) gives recognition, not only to the importance of a healthy petroleum industry to the Canadian economy but also to the relatively high risk nature of the industry. However the introduction of the "earned depletion" concept to encourage future investment will, in effect, after the short five year transition period, eliminate the depletion allowance previously held out to the industry as an incentive in respect to all past investment. It is our thought that "earned depletion" as proposed is an exploration incentive rather than a depletion allowance, and as such bears no relationship to the incentive under which expenditures were made to acquire and develop those properties presently held.

The proposed elimination of depletion allowance relative to the substantial investments that have been made in the Canadian petroleum industry to date will severely reduce the profit-ability of these investments and represents retroactive taxation and confiscation of capital. While any investor recognizes that an increase in the tax rate is a normal business risk, the proposed 50 per cent increase in tax rate for the petroleum industry, from an effective rate of 33⅓ per cent to 50 per cent for presently producing properties, is beyond reasonable anticipation and will impose an undue hardship on a vital Canadian industry that could have serious consequences. We cannot believe that a Canadian government would propose nor would the Parliament of Canada sanction the enactment of retroactive taxation of this nature. Such legislation could seriously undermine investor confidence and Canada's reputation of maintaining a favorable investment climate and stable tax environment. This could curtail the much needed flow of both domestic and foreign capital to this important energy sector of the Canadian economy.

To illustrate our concern with the drastic retroactive nature of the proposed elimination of depletion allowance in taxation of income from presently producing properties, we have

fois plus considérable que les impôts sur le revenu versés au cours des cinq dernières années.

SUPPRESSION DE LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT

Au paragraphe 5.24, page 70 du «Livre blanc», le gouvernement reconnaît, non seulement l'importance d'une saine industrie pétrolière pour l'économie du Canada, mais aussi que l'industrie fait face à des risques relativement plus grands. Toutefois, en faisant intervenir la notion de «déduction gagnée pour épuisement», afin de favoriser les investissements à l'avenir, on aboutit effectivement, après la courte période de transition de cinq ans, à la suppression de la déduction pour épuisement qu'on avait offerte comme incitation à l'industrie, relativement à tous les investissements passés. Nous sommes d'avis que la «déduction gagnée pour épuisement», telle qu'elle est proposée, est une incitation à l'exploration plutôt qu'une déduction pour épuisement et, comme telle, n'a aucun rapport avec l'incitation qui a amené à engager des frais pour l'acquisition et la mise en valeur des entreprises que l'on possède présentement.

La proposition de supprimer la déduction pour épuisement en ce qui touche les investissements considérables faits jusqu'à maintenant dans l'industrie canadienne du pétrole aura pour effet de diminuer beaucoup la rentabilité de ces investissements, et elle équivaut à une imposition rétroactive et à une confiscation de capital. N'importe quel investisseur admettra volontiers qu'une augmentation du taux d'imposition est un risque ordinaire des affaires, mais la proposition de relever de moitié le taux d'imposition pour l'industrie du pétrole, soit de 33⅓ p. 100 à 50 p. 100 pour les entreprises présentement en production, va au-delà de toute prévision raisonnable et imposera à une industrie d'importance vitale pour le Canada un fardeau injustifié qui pourrait avoir des conséquences graves. Nous ne pouvons pas croire qu'un gouvernement canadien songerait à proposer, ni qu'un Parlement canadien approuverait, l'application d'un impôt rétroactif de cette nature. Une telle mesure législative pourrait saper gravement la confiance de l'investisseur et la réputation que possède le Canada de maintenir un climat favorable aux investissements et un régime fiscal stable. Cela pourrait ralentir l'apport de capitaux, tant canadiens qu'étrangers, dont cet important secteur de l'énergie a un si grand besoin dans l'économie du Canada.

Afin de montrer à quel point nous préoccupe la nature rétroactive et radicale de la proposition de supprimer la déduction pour épuisement dans l'imposition du revenu pro-

calculated the effect of this proposal on the profitability of our investments in petroleum and natural gas reserves discovered and developed during the past ten-year period, 1959-68, inclusive.

The accompanying table (Page 148) shows a comparative summary of our calculations and indicates the incremental economics of these discoveries on our operations. It is noted that the discovery and development of reserves additions during the past ten years has represented a substantial investment in the order of $360,000,000. While the 9.1 per cent indicated rate of return under current tax regulations represents a barely acceptable after tax rate of return over a 30 to 40 year producing life, it indicates the need for a depletion allowance to compensate for substantial unsuccessful exploratory costs associated with our relatively high risk industry. Exploration costs, amounting to $239,100,000 account for two-thirds of our total investment requirements.

The comparison shows that the proposal to eliminate depletion allowance commencing 1976, will reduce this allowance by $239,500,-000 over the remaining life of these reserves and will result in increased income tax payments in the order of $120,000,000. This substantial increase in tax burden on this segment of our operations considerably reduces our profit expectations, bringing our indicated rate of return down to 8.0 per cent, which can hardly be regarded as a satisfactory return to attract capital to our high risk industry. Further, the loss of future cash flows of this magnitude, in this case $120,000,000, will undoubtedly curtail our Company's investment program and limit our ability to replace these wasting assets. The timing of this proposal to transfer funds from the private sector to the public sector of the Canadian economy is unfortunate in view of the current and apparently continuing difficulty to obtain high cost risk capital.

In view of the foregoing, Chevron Standard Limited, respectfully submits that should the Government of Canada resolve to abandon the concept of a genuine depletion allowance, due consideration be given to maintaining current depletion allowance provisions in respect of production profits from properties held as of the date of the "White Paper" on tax reform. This would eliminate the retroac-

venant d'entreprises présentement en production, nous en avons calculé les effets sur la rentabilité de nos investissements dans les réserves de pétrole et de gaz naturel découvertes et mises en valeur au cours des dix dernières années, soit de 1959 à 1968.

Le tableau qui suit (page 148) présente un résumé comparatif de nos calculs et fait voir l'effet cumulatif de ces découvertes sur notre exploitation. A remarquer que la découverte et la mise en valeur des réserves qui se sont ajoutées au cours des dix dernières années ont représenté un investissement considérable, qui est de l'ordre de 360 millions de dollars. Si le taux de rendement indiqué, de 9.1 p. 100, sous le régime actuel d'imposition est un taux à peine acceptable de rendement après déduction des impôts, sur une durée de production de trente à quarante ans, il fait ressortir la nécessité d'une déduction pour épuisement visant à compenser pour des frais élevés d'exploration engagés en pure perte, fréquents dans notre industrie où les risques sont relativement grands. Les frais d'exploration, qui atteignent $239,100,000, équivalent aux deux tiers de la totalité de nos investissements.

La comparaison montre que la proposition de supprimer la déduction pour épuisement à compter de 1976 réduira celle-ci de $239,500,-000 sur ce qui reste de durée à ces réserves et entraînera une augmentation de l'ordre de 120 millions de dollars des impôts à payer sur le revenu. Cette forte augmentation du fardeau fiscal imposé à ce secteur de nos entreprises diminue de façon considérable nos prévisions de bénéfices, portant notre taux de rendement prévu à 8.0 p. 100, ce qui ne peut guère être considéré comme un rendement satisfaisant pour attirer des capitaux vers notre industrie aux risques élevés. En outre, une diminution si considérable de la création et des entrés futures de capitaux—dans ce cas-ci, de 120 millions de dollars—ne peut manquer de ralentir le programme d'investissement de notre société et de limiter son aptitude à remplacer ces biens non renouvelables. Le moment est mal choisi pour faire cette proposition de transférer des fonds du secteur privé au secteur public de l'économie canadienne, si l'on songe aux difficultés actuelles et, apparemment, persistantes d'obtenir des capitaux de spéculation qui coûtent cher.

Compte tenu de ce qui précède, la Chevron Standard Limited se dit respectueusement d'avis que, si le gouvernement du Canada décidait de renoncer à l'idée d'une authentique déduction pour épuisement, il y aurait lieu de songer à maintenir en vigueur les présentes dispositions touchant la déduction pour épuisement en ce qui a trait aux bénéfices de production provenant des entreprises

tive aspect of "White Paper" proposals with respect to depletion allowance and would preserve the economics of investments which were made in good faith. The token five to six year transitional period for continuation of the depletion allowance on properties acquired prior to the date of the "White Paper" is totally inadequate and does little for the preservation of profitability which must be realized over a thirty to forty year production life.

que les exploitants possédaient le jour où le «Livre blanc» sur la réforme fiscale a paru. Cela ferait disparaître l'aspect de rétroactivité des propositions faites dans le «Livre blanc» relativement à la déduction pour épuisement et maintiendrait l'économie des investissements qui ont été faits de bonne foi. La période symbolique de transition de cinq à six ans pour ce qui est du maintien de la déduction pour épuisement dans le cas des entreprises acquises avant la date du «Livre blanc» est tout à fait insuffisante et n'aura guère d'effet pour conserver la rentabilité qu'il faut réaliser au cours d'une période de production de trente à quarante ans.

CHEVRON STANDARD LIMITED
AND STANDARD OIL COMPANY OF
BRITISH COLUMBIA LIMITED
(Exploration and Producing Department)

COMPARATIVE SUMMARY—ESTIMATED PROFITABILITY OF PETROLEUM AND NATURAL GAS RESERVES DISCOVERED AND DEVELOPED DURING TEN-YEAR PERIOD, 1959–1968

	Basis Current Tax Regulations	Basis "White Paper" Proposals
Petroleum and Natural Gas Reserves (Barrels)*.....	585,900,000	585,900,000
Capital Investment—$		
Exploration.....	239,100,000	239,100,000
Development.....	120,100,000	120,100,000
Total.....	359,200,000	359,200,000
Depletion Allowance—$....	266,087,000	26,587,000
Income Tax—$.....	250,200,000	370,000,000
Indicated Rate of Return—%	9.1	8.0

NOTES: *Includes natural gas reserves converted to crude oil equivalent barrels at 13 Mcf per barrel.

CHEVRON STANDARD LIMITED
ET STANDARD OIL COMPANY OF
BRITISH COLUMBIA LIMITED
(Service d'exploration et de production)

RÉSUMÉ COMPARATIF—(DE LA RENTABILITÉ ESTIMATIVE DES RÉSERVES DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL DÉCOUVERTES ET MISES EN VALEUR AU COURS DES DIX ANNÉES DE 1959 À 1968)

	Base Régime fiscal actuel	Base Proposition du «Livre blanc»
Réserves de pétrole et de gaz naturel (barils)*.....	585,900,000	585,900,000
Immobilisations—$		
Exploration.....	239,100,000	239,100,000
Mise en valeur.....	120,100,000	120,100,000
Total.....	359,200,000	359,200,000
Déduction pour épuisement—$.....	266,087,000	26,587,000
Impôt sur le revenu—$.....	250,200,000	370,000,000
Taux de rendement indiqué—%.....	9.1	8.0

REMARQUE: *Y compris les réserves de gaz naturel exprimées en équivalent de barils de pétrole brut (13 M.p.c. par baril).

DEPLETION ALLOWANCE RECOMMENDATIONS

In the past Chevron Standard Limited has made representations to the Government of Canada advocating the adoption of a depletion allowance for the petroleum and natural gas exploration and producing industry related to a percentage of gross income. We maintain that the Canadian petroleum industry should have the opportunity to operate under tax regulations that are as attractive to risk capital as are those of the United States. Our industry continues to compete in its North American continental environment not only for markets but also for investment funds.

The Canadian petroleum industry is now expanding the scope of its activity to new frontier areas where substantial capital will be required to develop their vast petroleum potential. At this stage we must give particu-

RECOMMANDATIONS VISANT LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT

Par le passé, la société Chevron Standard Limited a préconisé auprès du gouvernement du Canada l'adoption d'une déduction pour épuisement qui équivaudrait à un pourcentage du revenu brut dans le cas de l'industrie de l'exploration et de la production du pétrole et du gaz naturel. Nous continuons d'affirmer que l'industrie pétrolière du Canada devrait avoir la possibilité de fonctionner sous un régime fiscal aussi attrayant pour les capitaux de spéculation que le régime des États-Unis. Notre industrie continue de rivaliser dans son milieu du continent nord-américain, non seulement pour trouver des marchés, mais aussi pour trouver des capitaux.

L'industrie pétrolière du Canada étend présentement son activité à de nouvelles régions vierges où il lui faudra des capitaux considérables pour en mettre en valeur le vaste potentiel pétrolifère. A ce point-ci, il faut

lar recognition to our competitive position in the far north. For example, in exploring the potential of the Mackenzie Delta area we must compete for funds with U.S. companies presently developing the recent Prudhoe Bay discoveries in Alaska under more favorable tax provisions. Also, we must recognize that the United States industry has established a position of leadership in development of offshore petroleum resources encouraged by a favorable tax environment. In order that Canada may reap the benefits of its offshore petroleum potential, our industry must be able to generate and attract the vast sums of capital required for these high cost offshore ventures.

It must be recognized that the Canadian petroleum industry is still in its early development stage. While our industry has made great strides in the past and is now an important segment of the Canadian economy, the opportunity for growth over the next decade, given a favorable investment climate, is spectacular. For example, while the export earnings of the industry at "border" value in 1971 is expected to exceed $1,000 million, this contribution to Canada's balance of payments position has the expectation of reaching $3,000 million by 1980. Our industry must operate in a competitive tax environment in order to realize this potential growth. It seems inappropriate at this time to introduce tax regulations that would reduce the industry's anticipated cash flow by the abandonment of depletion.

The "White Paper" on tax reform has proposed the immediate elimination of depletion allowance on properties acquired after the date of the "White Paper" and by December 31, 1975 on properties held at the date of the "White Paper". The proposal that the so called depletion must now be earned by certain future exploration and development expenditures represents an abandonment of the concept of a genuine depletion allowance and the substitution of an exploration incentive. Chevron Standard Limited believes that continuation of the depletion provisions under current tax regulations would be preferable to the establishment of an exploration incentive related to future expenditures. We reiterate that in any event, as a minimum, the current depletion provisions should be maintained with respect to the taxation of income from properties held at the date of the "White Paper".

reconnaître de façon particulière nos possibilités de concurrence dans l'extrême-Nord. Par exemple, dans l'exploration du potentiel de la région du delta du Mackenzie, nous devons, dans la rechrche de capitaux, rivaliser avec des sociétés américaines qui mettent présentement en valeur, sous un régime fiscal plus favorable, les découvertes faites dernièrement dans la baie de Prudhoe, en Alaska. Nous devons reconnaître aussi que, encouragée par un régime fiscal favorable, l'industrie américaine s'est établie en situation de premier plan dans la mise en valeur des gisements pétrolifères sous-marins.

Il faut admettre aussi que l'industrie pétrolière du Canada en est encore à ses premiers pas. Encore que notre industrie ait fait de grands progrès dans le passé et qu'elle soit devenue un secteur important de l'économie canadienne, elle présente des possibilités de croissance spectaculaire au cours des dix prochaines années si elle bénéficie d'un climat favorable aux investissements. C'est pourquoi, même si l'on prévoit que les gains de l'industrie à l'exportation, d'après la valeur à la «frontière» en 1971, atteindront au-delà d'un milliard de dollars, cet apport à la balance des paiements du Canada pourrait atteindre trois milliards en 1980. Il faut, pour rendre cette croissance possible, que notre industrie fonctionne sous un régime fiscal concurrentiel. Il ne paraît pas opportun à ce point-ci d'imposer un régime fiscal qui réduirait les entrées et la production prévues de capitaux de l'industrie par suite de la suppression de la déduction pour épuisement.

Le «Livre blanc» sur la réforme fiscale propose la suppression immédiate de la déduction pour épuisement dans le cas des champs acquis après la date de parution du «Livre blanc» et la suppression de ladite déduction le 31 décembre 1975 dans le cas des champs qu'on possédait le jour de parution du «Livre blanc». La proposition qui veut qu'il faille maintenant gagner ladite déduction pour épuisement par certaines dépenses futures d'exploration et de mise en valeur équivaut à l'abandon de la notion d'une authentique déduction pour épuisement et à la substitution d'une incitation à l'exploration. La société Chevron Standard Limited est d'avis que maintenir les dispositions actuelles du régime fiscal touchant l'épuisement vaudrait mieux qu'établir une incitation à l'exploration liée à des dépenses futures. Nous répétons que, quoi qu'il arrive, le moins qu'on puisse demander, c'est que les dispositions actuelles relatives à l'épuisement soient maintenues pour ce qui est de l'imposition du revenu provenant de champs exploités à la date du «Livre blanc».

APPENDIX A-59

SUBMISSION
on
TAXATION POLICY
to the
House of Commons Committee on Finance,
Trade and Economic Affairs
by Unifarm
April 23, 1970

Unifarm is pleased to present the following submission on Finance Minister Benson's tax reform, commonly referred to as the "White Paper."

"Unifarm" is the new farm organization in Alberta that was formed by amalgamating the direct member organization, Farmers' Union of Alberta, with the commodity organization, the Alberta Federation of Agriculture. As such we represent practically all the farmers in Alberta.

We commend the government for allowing the citizens of Canada to once again express their views on the proposed changes in the taxation system.

We recognize that tax reform is essential at this time. The White Paper, like the Carter Report, contains many recommendations that would provide for a redistribution of the income tax burden. Increasing the tax base, tightening up on forms of tax escape and loopholes, increasing exemptions, and the changing of tax concessions and the tax rate schedule are but a few major areas that will have a great impact on different taxpayers.

We believe that many critics have overstated some of the effects of the White Paper. We recognize that if changes are to be made they must not be watered-down.

The redistribution of the tax burden, in our opinion, will not be inflationary because of increased spending on consumer goods brought about by larger exemptions. We believe the government has not gone far enough in this regard and should further relieve the tax burden on the low income earner while taxing the higher income earners only if additional tax dollars are required. We strongly believe that inflation is not caused by the low income consumer but by other groups, including governments with their increased spending policies.

The increase in tax revenue that will come from external investors appears reasonable. A decrease of foreign investment in Canada will, in our opinion, not be detrimental to the Country because it would be offset by less

APPENDICE A-59

MÉMOIRE CONCERNANT
la
POLITIQUE FISCALE
Présenté par Unifarm
au
Comité des Finances, du Commerce et
des Questions Économiques de la
Chambre des Communes
23 avril 1970

C'est avec plaisir que nous, d'Unifarm, présentons ce mémoire sur le Livre blanc dans lequel M. Benson expose ses propositions de réforme fiscale.

«Unifarm» est le nom du nouvel organisme agricole de l'Alberta qui groupe la *Farmers' Union of Alberta*, syndicat de cultivateurs, avec la *Alberta Federation of Agriculture*, association de producteurs. C'est ainsi que pratiquement tous les agriculteurs de l'Alberta appartiennent à Unifarm.

Nous louons le gouvernement qui, une fois de plus, a fourni aux citoyens du Canada l'occasion d'exprimer leur opinion sur les propositions de réforme fiscale.

Nous reconnaissons qu'une réforme fiscale s'impose, à l'heure actuelle. Le Livre blanc ainsi que le rapport Carter proposent tous deux une redistribution du fardeau fiscal. L'élargissement de l'assiette fiscale, le contrôle plus serré des échappatoires en matière d'impôt, l'augmentation des exemptions ainsi qu'une modification des concessions fiscales et du barème de l'impôt ne sont que les grandes lignes des changements qui toucheront les divers contribuables.

Nous croyons que plusieurs critiques ont exagéré les effets du Livre blanc. Nous croyons que si des changements doivent être apportés, il ne faut pas qu'ils soient boiteux.

La redistribution du fardeau d'impôt, à notre avis, ne sera pas inflationnaire par suite de dépenses accrues pour des biens de compensation découlant d'exemptions plus étendues. Nous croyons que le gouvernement n'est pas allé assez loin en ce sens et qu'il devrait diminuer davantage le fardeau d'impôt du gagne-petit tout en imposant le contribuable des échelles supérieures, mais seulement en cas de besoin de dollars-impôt additionnels. Nous croyons fermement que l'inflation n'est pas causée par les contribuables du bas de l'échelle mais plutôt par d'autres groupes, y compris les gouvernements avec leur politique de dépenses accrues.

L'augmentation du revenu d'impôt qui découlera des investissements de l'étranger semble raisonnable. Une diminution des investissements étrangers au Canada ne sera pas, selon nous, détrimentaire au pays parce

foreign investment by Canadians. We believe it will have the opposite effect in promoting more Canadian ownership. The U.S. in particular will be investing some 26 per cent of its foreign investments in Canada this year. Surely a larger share of the earning of these billion dollar investments and present foreign investments in Canada should remain in our country.

We believe that the White Paper contains many recommendations that will greatly improve the fairness of the tax burden in general. However, we have certain reservations about some of the recommendations which affect the agricultural industry directly and indirectly.

We are pleased that the government agrees that farmers should not have to shift to the accrual accounting procedure in reporting farm income. Allowing farmers to retain the present five year averaging formula is also appreciated. We assume that provision will be made to allow a farmer who sells his farm to shift to the general averaging provision being proposed.

Farmers across Canada may have more to gain from the increase in personal exemptions than any other group of taxpayers. This is because farmers unfortunately happen to fall into the low income category. Nevertheless, there are certain areas we feel the taxation committee should seriously consider. The major areas with which we are concerned are as follows:

1. Capital gains
2. Basic herd
3. Personal exemptions
4. Family allowance and deduction for dependents
5. Family unit and medical deduction
6. Changes in rate schedule
7. Tax concession to small businesses and depreciation (capital cost allowance)
8. Retirement savings plan

In the discussion that follows we may be getting somewhat involved in commenting on certain details of the proposed tax reform. The White Paper as such has omitted many details, leaving us to read between the lines. In order to guard ourselves from some undesirable tax measures we will cover some of the areas we would like the tax committee

qu'elle serait composée par une diminution des investissements à l'étranger par les Canadiens. Nous croyons qu'elle aurait un tout autre effet, soit de promouvoir un plus grand pourcentage de propriété par les Canadiens. Les États-Unis, en particulier, investiront au Canada cette année, quelque 26 p. 100 de leurs placements à l'étranger. Sûrement, la grande partie des gains de ces investissements d'un milliard de dollars et des investissements actuels de l'étranger au Canada devrait demeurer au pays.

Nous croyons que le Livre blanc dans son ensemble améliorera grandement le sort des Canadiens qui sont touchés par le fardeau fiscal. Cependant, nous nous devons d'émettre quelques réserves à l'endroit de certaines recommandations qui affectent, directement ou indirectement, l'industrie agricole.

Nous sommes heureux de voir que le gouvernement ne cherche pas à forcer les cultivateurs à se conformer à la comptabilité d'exercice dans le rapport de leur revenu. Nous apprécions aussi le maintien de la formule d'étalement du revenu des agriculteurs sur une période de cinq ans. Nous supposons que le gouvernement adoptera une disposition permettant au fermier qui vend sa ferme de revenir au système d'étalement général tel que proposé.

Les cultivateurs du Canada entier, plus que tout autre groupe de contribuables, auront à gagner de l'augmentation des exemptions personnelles. La raison en est malheureusement que les cultivateurs tombent dans la catégorie des contribuables à faible revenu. Il y a néanmoins quelques domaines qu'à notre avis, le Comité devrait sérieusement étudier. Voici nos principaux sujets de préoccupation:

1. Les gains de capital
2. Le troupeau de base
3. Les exemptions personnelles
4. Les allocations familiales et la déduction pour personnes à charge
5. L'unité familiale et l'exemption pour frais médicaux
6. La modification du barème de l'impôt
7. La concession fiscale pour les petites entreprises et l'amortissement (déduction pour amortissement)
8. Le régime d'épargne-retraite

Dans la discussion qui suit, nous allons essayer d'étudier en profondeur certains détails de la réforme fiscale proposée. De nombreux détails ont été omis dans le Livre blanc, de sorte que nous avons souvent dû lire entre les lignes. Afin de nous protéger de certaines mesures fiscales indésirables, nous allons toucher à plusieurs sujets auxquels

to consider when the revised income tax act is finally drawn up.

1. Capital gains

We recognize the need to tax capital gains. However, we would like to point out that certain types of capital gains have different economic values than others. This is recognized by the U.S. government which taxes gains at different rates, depending upon the time it takes to make a gain. While the capital gain in agriculture is long-term in nature, it is unique in that much of the gain on land is the result of technology or farm improvements in addition to inflation. In fact, inflation has actually worked in opposite directions and has frequently held farm land values down. This results from smaller marginal returns to land because costs tend to rise faster than prices.

The taxation committee should consider the effect taxation of capital gains would have on agriculture because of:

(a) Factors contrbuting to the gain,

(b) The effect capital gains have on agriculture as far as resource use and economic growth of the industry is concerned and,

(c) The tendency has been for operators to own their land and we believe this form of land tenure should continue in the future. It has become apparent that it is impossible to refinance family farms with each generation and most future farms will likely be handed down. The accumulation of taxes on capital gains, in addition to present taxes on estates and income, will have a detrimental affect on many farm operations.

The government's proposal to exempt capital gains on the sale of homes within limits indicates that it is more interested in collecting taxes from those activities which are made for the sole purpose of earning income. Those who invest or speculate in real estate or stocks of public corporations appear to be in the Department of National Revenue's prime area of concern.

The latter types of earnings are not clearly defined in the Income Tax Act. The inclusion of all such gains removes the difficulty in

nous aimerions que le Comité des finances prête attention lors de la rédaction finale de la nouvelle Loi de l'impôt.

1. Les gains de capital

Nous reconnaissons qu'il existe un besoin d'imposer les gains de capital. Nous aimerions toutefois souligner que les divers genres de gains de capital diffèrent entre eux quant à leur valeur économique. Ce fait a été reconnu par le gouvernement américain qui impose les gains de capital à différents taux selon le temps nécessaire pour réaliser un gain. Bien que le gain de capital provenant de l'industrie agricole soit un gain à long terme, il est unique en son genre parce qu'il est dû, en plus de l'inflation, surtout au progrès technique et aux améliorations physiques apportées à la ferme. En fait, l'inflation a jusqu'à présent eu un effet plutôt néfaste sur la valeur des fermes qui en est souvent restée assez basse. Une autre des causes en a été la diminution graduelle du profit marginal car les frais ont monté plus rapidement que les prix.

Le Comité de la fiscalité devrait sérieusement étudier l'effet de l'imposition des gains de capital sur l'industrie agricole, à cause:

(*a*) des facteurs qui contribuent à la réalisation d'un gain;

(*b*) de l'effet des gains de capital sur l'agriculture en ce qui concerne l'utilisation des ressources et la croissance économique de cette industrie;

(*c*) de la tendance selon laquelle les fermiers possèdent la terre qu'ils cultivent, tendance qui, à notre avis, devrait persister dans le futur. Il est évidement devenu impossible de financer de nouveau une ferme à son passage d'une génération à l'autre et il semble que, dans l'avenir, la plupart des fermes devront être vendues. L'impôt sur les gains de capital, en s'ajoutant à l'impôt sur le revenu et sur les biens transmis par décès, tournera certainement au détriment de plusieurs entreprises agricoles.

La proposition du gouvernement suivant laquelle la vente de maisons d'habitation serait exemptée de l'impôt sur les gains de capital, prouve que le gouvernement est surtout intéressé à récolter des impôts des gens qui achètent et revendent des maisons dans le seul but de faire un bénéfice. Les investisseurs, les agents immobiliers et les courtiers en valeurs pour les corporations publiques semblent être la principale source de souci du ministère du Revenu national.

Le genre de revenus qu'ils réalisent n'est pas clairement défini dans la Loi de l'impôt: c'est pourquoi l'inclusion de tous ces gains

determining whether they should be taxed or not.

A Canadian who can cash in on his capital gains has an increased ability to purchase and to pay taxes. Homeowners, farmers and small businessmen do not necessarily benefit directly from capital gains. Because the increase in economic power is somewhat different than other forms of gain, we suggest that the standard exemption for small businesses, including farmers, be raised from $1,000 to $2,000 annually.[1] This concession would partly offset the proposed increase in corporate tax rates from 21 to 50 per cent for closely held corporations and the income farmers will have to report from recaptured depreciation.

The proposal not to tax capital gains on farms when property is transferred at the death of the owner has considerable merit and we supported this contention in our submission on the Carter Report. However, because of the large fluctuation in farm income and because the tendency for farmers to keep expanding, live poor, and die rich is becoming more prevalent, we also feel it should be the farmer's discretion to bring capital gains into income whenever it is advantageous to him.

We think that the "rollover" (in the sale of a farm) provision is also sound and useful.

We recommend that taxation of capital gains be applied to farmers with the following provisions:

(a) That the exemption for capital gains be increased from $1,000 to $2,000 annually.

(b) That all costs of improvements such as breaking, land clearing, etc. which may not have been used previously as an expense, be allowed when computing the net capital gain.

(c) That the $2,000 per year exemption for capital gains on the sale of farm

[1]A capital gain exemption of $1,150 annually will nearly cover the gain on a $30,000 residence if inflation is four per cent annually. However, most farms average investment is nearly three times this amount. Therefore a $2,150 gross annual exemption would cover about two-thids of the gain on the average farm.

dans la nouvelle loi, réduirait la difficulté de déterminer s'ils sont imposables ou non.

Un Canadien qui encaisse ses gains de capital en espèces, accroît son pouvoir d'achat et sa faculté contributive. Pour leur compte, les propriétaires de maison, les cultivateurs et les petits commerçants, ne bénéficient pas directement de leurs gains de capital. En effet, puisque l'augmentation de la puissance économique d'un individu est en quelque sorte différente d'une autre forme de gains, nous suggérons que l'exemption uniforme pour les petites corporations, y compris les fermes, passe de $1,000 à $2,000 par année.[1] Cette concession compenserait partiellement l'augmentation des taux d'imposition que l'on propose de 21 à 50 p. 100 dans le cas des corporations fermées ainsi que la déclaration du revenu que les agriculteurs tireront de la récupération de l'amortissement.

Nous apprécions énormément la proposition de ne pas imposer les gains de capital découlant du transfert d'une ferme au décès de son propriétaire; nous avions d'ailleurs soutenu cette proposition dans le mémoire que nous avions présenté à la suite du rapport Carter. Cependant, à cause d'une importante fluctuation dans le revenu de l'agriculteur et d'une tendance accrue chez les fermiers à prendre de l'expansion et à vivre pauvres pour pouvoir mourir riches, nous croyons qu'il devrait être laissé à la discrétion du fermier d'intégrer, quand bon lui semble, ses gains de capital à son revenu.

A notre avis, la mesure de «roulement» (à la vente d'une ferme) est extrêmement valable et utile.

Nous recommandons donc que l'impôt sur les gains de capital soit imposé aux agriculteurs, mais avec les modifications suivantes:

(a) Que l'exemption sur les gains de capital soit augmentée de $1,000 à $2,000 par année.

(b) Que tous les frais d'amélioration de la ferme tels que le défrichage, l'aplanissement, etc., qui n'ont pas été antérieurement déduits, puissent l'être quand il s'agit d'établir les gains de capital nets.

(c) Que l'exemption annuelle de $2,000 sur les gains de capital réalisés lors de la

[1] Une exemption annuelle de $1,500 sur les gains de capital représenterait à peine le gain réalisé sur une résidence de $30,000, admettant un taux d'inflation de 4 p. 100 par année. Cependant, l'investissement moyen d'un fermier dans sa ferme, s'élève à environ trois fois ce montant de $30,000. Par conséquent, une exemption annuelle brute de $2,150 ne représenterait qu'environ les deux tiers du gain réalisé sur la ferme moyenne.

property apply to all the property owned as a unit and not only to that parcel of land upon which the residence is located. (This would allow all farmers full benefit in the $2,000 exemption regardless of the size of their residential holding). Furthermore, the $2,000 exemption should apply to additional land acquisitions or, if the farmer sells his farm in stages, the full exemption should be available to offset gains which may be realized on separate sales.

(d) That the $2,000 annual capital gain exemption apply to each partner, shareholder, or individual farmer who has a separate residence even though there may be more than one residence on a particular farm enterprise.

(e) That the farmer be able to value his farm on valuation day at the actual cost or market value, whichever is the greater.

(f) That if a farmer lives off the farm he should be allowed the option to obtain the $2,000 exemption on the farm rather than the standard exemption for an urban residence.

(g) That a farmer be able to spread his net capital gain on the sale of a farm by receiving the payments gradually (like under a mortage).

(h) That the farmer be allowed to bring capital gains into income at his discretion. For example, he may want to do this when he has a loss, a very low income, or during a five year averaging calculation.

2. Basic Herd

We fail to see any reason why the provision for basic herds should not remain. This provision allows farmers to spread their earnings over their lifetime rather than at the time of disposal.

Taxation of capital gains need not interfere with the basic herd provision. Rather than report the "number" of animals as "mature animal units" a farmer should be required to report the "fair market value" of the basic herd in terms of dollars. In this way it would not be possible to make a non taxable capital gain on a basic herd once initial values were established. The excess in sale value over basic herd value would simply be recorded as income at the time of disposal without having to resort to the accrual system of reporting.

vente d'une propriété agricole, s'applique à la propriété comme un tout et non pas seulement à cette parcelle de terre sur laquelle se trouve la maison de ferme. (Cette mesure permettrait à tous les agriculteurs de bénéficier pleinement de l'exemption de $2,000, quelle que soit la grandeur de leur propriété résidentielle.) De plus, cette exemption devrait encore s'appliquer aux diverses parcelles de terre acquises par la suite, par le fermier; par contre, s'il vend sa terre en lots, il devrait toujours pouvoir profiter de la pleine exemption afin de compenser les gains qu'il réalise sur chaque vente.

(*d*) Que l'exemption annuelle de $2,000 sur les gains de capital, s'applique à tout partenaire, actionnaire ou agriculteur qui a sa propre résidence sur une ferme, même s'il y en a plus d'une sur une même ferme.

(*e*) Que l'agriculteur puisse évaluer sa ferme, le jour de l'évaluation, d'après le plus élevé de deux montants, à savoir le coût original et la valeur marchande.

(*f*) Que l'agriculteur qui ne vit pas sur sa ferme puisse choisir entre l'exemption de $2,000 sur sa ferme et l'exemption uniforme sur sa résidence de la ville.

(*g*) Que le fermier puisse étaler le gain de capital net qu'il tire de la vente de sa ferme s'il reçoit des paiements graduels (comme dans le cas d'une hypothèque).

(*h*) Que le fermier puisse intégrer ses gains de capital à son revenu comme il l'entend. Il peut vouloir le faire, par exemple, lorsqu'il subit une perte, que son revenu est particulièrement bas ou encore lorsqu'il fait l'étalement de son revenu sur une période de cinq ans.

2. Le troupeau de base

Nous ne voyons aucune raison valable pour éliminer la disposition actuelle en ce qui concerne le troupeau de base. Cette disposition permet aux éleveurs d'étaler leur revenu sur toute la durée de leur vie plutôt que de le déclarer au moment de la vente de leur troupeau.

L'imposition des gains de capital ne devrait pas nécessairement changer quoi que ce soit à la disposition originale concernant le troupeau de base. Plutôt que de rapporter le «nombre d'animaux rendus à maturité» qu'il possède, un éleveur devrait pouvoir rapporter la «juste valeur marchande» en termes de dollars, de son troupeau de base. De cette façon, une fois la valeur initiale établie, il ne serait plus possible de réaliser sur le troupeau de base, un gain de capital non imposable. Au moment de la vente du troupeau, le profit réalisé

The inequity that arises from the capital gain on the sale of the basic herd would be eliminated.

3. Personal Exemptions

The personal exemption of $1,400 for a single person and $2,000 for a married couple should be increased.

We realize that the cost of increasing the exemptions to the proposed levels is about one billion dollars. A further increase in exemption would cost millions. This additional cost could be made up by limiting the reduction of top rates in the proposed rate schedule or by the extra revenue that the White Paper indicates will come in. According to many people who have studied the White Paper there will be much more revenue coming in than had been earlier estimated. This under-estimation should more than cover the cost of providing a more realistic exemption for individuals and families.

Looking at the federal, provincial and local tax structure as a whole we find that the tax structure is very regressive on family income up to $4,000.[1] However, federal and provincial income tax does not contribute as much to the regressiveness as does property taxes, sales taxes and excise taxes. If the provincial and federal income and corporation taxes were reduced this would lead to a more desirable and progressive tax system. Provincial and federal income and corporation taxes on family income under $4,000 draw between 6.7 per cent to 9.7 per cent of the family income. If this were reduced substantially it would make the total tax structure progressive whereas today it is regressive up to $4,000 and progressive on higher incomes.

We recognize that more and more social services are being paid for by governments at different levels thus contributing relatively more to low income earners than to others. However, when we look at the large numbers of Canadians in the very low income class, especially rural people, and the widening gap between the have and the have-nots and the rapidly increasing cost for basic family needs, it does not appear justifiable to start taxing an individual on the first dollar which

[1] "Report of the Royal Commission on Taxation", 1966. Volume 2, p. 245-60.

serait tout simplement enregistré comme revenu, sans qu'il ne soit nécessaire de recourrir à la comptabilité d'exercice. L'injustice qui ressort du gain de capital réalisé à la vente du troupeau de base, serait éliminée.

3. Les exemptions personnelles

On devrait augmenter l'exemption personnelle de $1,400 pour la personne célibataire et de $2,800 pour le couple marié.

Nous réalisons qu'il en coûtera près d'un milliard de dollars pour augmenter les exemptions actuelles au niveau proposé par le Livre blanc. Une augmentation supplémentaire coûterait des millions. On pourrait amortir ces frais en élevant les taux d'imposition des contribuables à fort revenu ou encore au moyen du revenu supplémentaire que mentionne le Livre blanc. Certains experts ont affirmé, après avoir étudié le Livre blanc, que le revenu fiscal sera beaucoup plus élevé qu'on ne l'a estimé. Cette sous-estimation devrait suffire à compenser les frais d'une exemption plus réaliste pour les célibataires et les familles.

Lorsqu'on examine le système fiscal fédéral, provincial et local, dans son ensemble, on ne peut s'empêcher de conclure que le régime fiscal est très arriéré en ce qui concerne l'imposition des familles dont le revenu total est inférieur à $4,000.[1] Les impôts fédéral et provincial, toutefois, ne montrent pas tant d'étroitesse que les impôts fonciers, la taxe de vente et les impôts indirects. Si les impôts fédéral et provincial sur le revenu ainsi que l'impôt sur le revenu des corporations étaient réduits, notre système fiscal serait plus désirable et beaucoup plus progressif. Les impôts fédéral et provincial sur le revenu ainsi que l'impôt sur le revenu des corporations, prennent de 6.7 à 9.7 p. 100 du revenu des familles qui gagnent moins de $4,000. Si ces impôts étaient substantiellement réduits, notre régime fiscal deviendrait totalement progressif alors qu'il n'est encore arriéré que pour les contribuables dont le revenu annuel est inférieur à $4,000.

Nous reconnaissons que les divers gouvernements offrent au public de plus en plus de services sociaux dont bénéficient surtout les contribuables à faible revenu. Cependant, lorsque nous réfléchissons aux nombreux Canadiens dont le revenu est extrêmement bas, chez les agriculteurs tout particulièrement, à l'écart toujours plus grand entre les nantis et les défavorisés ainsi qu'à l'augmentation rapide du coût de la vie, il ne semble y avoir aucune justification pour taxer le

[1] Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, 1966, vol. 2, pp. 245-260.

exceeds $1,500 income ($1,400 plus $100 standard deduction).

The income base for low income earners will also be broader if we consider capital gains, recaptured depreciation, unemployment insurance benefits, fringe benefits, grants, scholarships, bursaries, etc. They will also be paying more taxes indirectly in the form of higher rents and other personal and productive inputs.

Considering the above and the rapidly increasing costs of education on property taxpayers, we strongly urge the committee to make the personal exemptions larger, give full consideration to the current tax structure and the ability-to-pay principle (not only at the federal level) and study the combined tax burden of all three levels of government.

4. Family Allowance and Deductions for Dependants

The White Paper states that "family allowance payments" and deductions for dependants from taxable income will not be changed because they are under review.

We believe the Carter Report had merit in suggesting that family allowances and other forms of transfer payments should be taken into income. By not including family allowances in the recipients' income for tax purposes, families in the high marginal tax bracket benefit more than those taxpayers in the low marginal tax bracket. At the same time the government is giving costly transfer payments to people who do not need them and no portion of the payment is returned in the form of taxation. In accordance with our concept of ability to pay we recommend that a tax credit be allowed on all family allowances.

The standard deductions of $300 and $550 for dependants also provides a greater value of exemption to the taxpayer in the higher marginal tax rate bracket. By using a tax credit in place of the standard deduction, all taxpayers would benefit by the same amount. The present exemption provides an allowance which increases in value as income increases.

We recommend that a tax credit system to cover family allowance and deductions should be employed. Such a system would not increase the tax burden on families with taxable incomes up to $7,000 but would reverse the burden on families with incomes over

revenu d'un individu à partir du premier dollar qu'il gagne en plus de son revenu minimal de $1,500 (l'exemption de $1,400 plus l'exemption uniforme de $100).

L'assiette fiscale pour les contribuables à faible revenu s'élargira par ailleurs si on compte les gains de capital, l'amortissement récupéré, les allocations d'assurance-chômage, les avantages sociaux, les subventions, les bourses d'études, etc... Ils paieront plus d'impôts indirects sous la forme de loyers plus élevés et d'autres investissements personnels et productifs.

Compte tenu de ce qui précède ainsi que de l'augmentation rapide du coût de l'éducation pour les propriétaires, nous espérons fortement voir le gouvernement augmenter les exemptions personnelles, accorder sa pleine considération au régime fiscal actuel ainsi qu'à la faculté constructive du contribuable (pas seulement au niveau fédéral) et étudier le fardeau fiscal imposé par les trois niveaux de gouvernement.

4. Les allocations familiales et les déductions pour personnes à charge

Le Livre blanc déclare que les «paiements d'allocations familiales» ainsi que les déductions pour personnes à charge du revenu imposable, ne subiront aucune modification parce qu'ils sont à l'étude.

Nous croyons que le rapport Carter a eu raison de suggérer que les allocations familiales et les autres formes de paiements de transfert devraient être intégrées au revenu. En excluant les allocations familiales de leur revenu, les contribuables à revenu élevé, en tirent encore une fois plus d'avantages que les contribuables à faible revenu. En effet, le gouvernement offre à ses frais des paiements de transfert à des gens qui n'en ont pas besoin et il n'en retire absolument rien sous forme d'impôt. Nous recommandons, en accord avec notre concept de faculté contributive, qu'on alloue des crédits d'impôts à la place de toutes les allocations familiales.

Les déductions uniformes de $300 et de $550 pour les personnes à charge sont-elles aussi plus avantageuses pour le contribuable à revenu élevé. Si l'on substituait un crédit d'impôt à la déduction uniforme, tous les contribuables bénéficieraient du même montant d'exemption. L'exemption actuelle fournit une allocation qui augmente en valeur à mesure que le revenu augmente.

Nous recommandons la substitution d'un système de crédits d'impôts aux allocations familiales et aux déductions. Un tel système n'alourdirait pas le fardeau fiscal des familles dont le revenu s'élève jusqu'à $7,000, mais produirait l'effet contraire sur les familles

$7,000. A tax credit of $150 for a dependent under 16 years old and $220 for those 16 years old and older could be used.

Carrying this sort of philosophy forward there is no reason why the additional exemption for individuals could not also be replaced by a tax credit.

The use of tax credits would provide the same value in tax savings to the average and below average taxpayer while at the same time it would provide the government with more revenue which could be used to relieve the tax burden on the lower income taxpayers.

On March 6, 1970, Finance Minister E. J. Benson submitted a paper which discussed tax credits among other things. On page 4 the paper states, "Provided the rate structure is changed, an exemption system can exactly duplicate any change which can be accomplished by varying a basic tax credit." This statement is correct. However, rather than change the "rate structure" for each specific exemption it would be just as simple to use tax credits. On the other hand since it is possible to devise different rate schedules (similar to those in the United States or as outlined in the Carter Report), we suggest that a more equitable tax system could be derived by employing tax credits. If the government prefers different rate schedules instead we would have to have one rate schedule for individuals, another for married couples where the head works, another for married couples where both work, special schedules for dependents, and those allowed an additional $500 exemption, etc.

5. Family Unit and Standard Medical Deduction

We disagree with the White Paper's claim that adding two incomes together is a "tax on marriage" when a husband and wife add their incomes together and pay more tax than two people with the same income who are not married. We submit that not adding the incomes together is a tax concession to married couples who earn income independently of each other.

The farmer's wife who helps her husband on the farm or the wife of a small businessman cannot receive wages and file a separate income tax return to take advantage of lower tax rates. It should not be necessary for them to incorporate the farm or business to enable

dont le revenu dépasse $7,000. Nous proposons un crédit d'impôt de $150 pour les personnes à charge de moins de 18 ans et de $220 pour celles de 16 ans et plus.

Si l'on pousse ce genre de raisonnement jusqu'au bout, on ne voit vraiment pas pourquoi l'exemption additionnelle pour les individus, ne serait pas remplacée par un crédit d'impôt.

Au point de vue dégrèvement, les crédits d'impôt seraient de la même valeur pour les contribuables à revenu moyen ou faible alors qu'ils représenteraient pour le gouvernement un plus grand revenu qui pourrait être utilisé pour soulager le fardeau fiscal des contribuables à faible revenu.

Le 6 mars 1970, le ministre des Finances, M. E. J. Benson, a soumis un mémoire qui traitait, entre autres, des crédits d'impôt. A la page 4 du mémoire, il soulignait que, pourvu que le barème des taux d'imposition soit modifié, un système d'exemptions pourrait reproduire avec exactitude tout changement qui suivrait la diversification d'un crédit d'impôt de base. Voilà qui est correct, sauf qu'au lieu de changer le barème des taux pour chaque exemption spécifique, il serait tout aussi simple d'utiliser des crédits d'impôt. D'un autre côté, puisqu'il est possible d'établir divers barèmes (comme il se fait aux États-Unis ou comme le propose le rapport Carter), nous croyons qu'un régime fiscal plus équitable découlerait de l'utilisation de crédits d'impôt. Par contre, si le gouvernement décidait d'adopter divers barèmes, il faudrait un premier barème pour les célibataires, un autre pour les couples mariés dont un seul des membres travaille, un autre encore pour les couples mariés dont les deux conjoints travaillent, un barème spécial pour les familles avec personnes à charge, avec exemption additionnelle de $500, etc...

5. L'unité familiale et l'exemption uniforme pour frais médicaux

Nous ne sommes pas d'accord avec le Livre blanc selon lequel l'addition des revenus de deux conjoints consisterait en une forme «d'impôt sur le mariage» parce que leur paiement serait plus élevé que celui des couples non mariés où les conjoints gagnent un salaire indépendamment l'un de l'autre. Nous croyons que la proposition du gouvernement consiste en une concession fiscale aux couples mariés dont les conjoints travaillent indépendamment l'un de l'autre.

La femme du cultivateur qui aide son mari sur la ferme ainsi que la femme du petit commerçant, ne peuvent recevoir de salaires ni remplir des rapports d'impôt séparés afin de tirer avantage des taux d'imposition moins élevés. Il ne devrait pas leur être nécessaire

them to file separate tax returns. The tax system should be structured so that tax loopholes and inequities are reduced to a minimum.

We recommend that all married couples file one income tax return employing a separate tax schedule of family rates similar in design to that in the Carter Report or in the United States.

If both the husband and wife work a family is allowed an additional $100 medical deduction compared to the family where only one person can file a tax return. Since a married couple must pay more for medical insurance we recommend that the standard deduction for married couples be increased to $200.

6. Changes in Rate Schedule

The proposed change in the rate schedule favors the taxpayer at the upper end. The taxpayer at the lower end bears an increase in the tax rates of nearly 7 percentage points (or an increase in rates of 47 per cent). The taxpayer at the upper end will have his tax rate reduced by nearly 31 percentage points (or a decrease of 38 per cent).

The White Paper claims that this change is necessary because the income tax base will be increased at the upper end by adding capital gains etc., to income. On the other hand, the rates were increased for the low income taxpayer because of larger allowable exemptions.

If the proposed rate schedule were allowed to remain unchanged Canada would appear to be one of the world's foremost nations in terms of socking it to the poor to help the rich. Robin Hood in reverse! We suggest that the proposed rate schedule overlooks some very important aspects of an equitable tax system. Some of the areas are:

(a) The increase in individual and family exemptions applies to all taxpayers, not just those at the lower end of the rate schedule. In fact, the exemption provides a greater tax saving to the higher income taxpayer than it does to the lower income taxpayer. The maximum tax saving to a married couple at the upper end from the additional $800 exemption is about $660 at current rates and $118 to a family at the lower end. Under the proposed rates the exemption provides a saving of $410 to the taxpayer at the upper end and $163 to one at the lower end. Therefore, efforts to adjust the rate schedule upwards at the lower end because of increased exemptions are unfounded.

de se constituer en société pour faire deux rapports d'impôt. Notre régime fiscal devrait être de nature à réduire à leur minimum les échappatoires et les inéquités du genre.

Nous recommandons que les couples mariés ne remplissent qu'une seule formule d'impôt sur le revenu et jouissent d'un barème familial spécial, semblable à celui qu'a proposé le rapport Carter ou à celui qui existe aux États-Unis.

Dans le cas d'une famille où mari et femme travaillent, il y a une exemption supplémentaire de $100 pour frais médicaux. Puisqu'un couple marié doit payer une plus forte prime d'assurance médicale qu'un célibataire, nous recommandons l'augmentation de l'exemption uniforme pour les couples mariés à $200.

6. Modifications du barème de l'impôt

Le nouveau barème de l'impôt favorise le contribuable au revenu élevé. Le contribuable qui se trouve dans la tranche inférieure de revenu imposable, voit son taux d'imposition subir une augmentation de 7 points, c'est-à-dire une augmentation réelle de 47 p. 100. Par contre, le contribuable qui se trouve dans la tranche supérieure, voit son taux d'augmentation subir une diminution de 31 points, c'est-à-dire une diminution réelle de 38 p. 100.

Le Livre blanc affirme que ces changements sont nécessaires parce que les gains de capital et autres, élargiront l'assiette fiscale de la limite supérieure. D'un autre côté, il explique l'augmentation des taux à la limite inférieure par l'augmentation parallèle des exemptions.

Si cette proposition de barème était adoptée, le Canada deviendrait l'un des pays les plus habiles à exploiter les pauvres au profit des riches. Robin des Bois à l'inverse! A notre avis, le nouveau barème néglige plusieurs aspects importants d'un régime fiscal équitable. Voici quelques-uns de ces aspects:

(a) L'augmentation des exemptions personnelles et familiales s'applique à tous les contribuables et non pas seulement à ceux qui se trouvent dans la tranche inférieure de revenu imposable. En fait, le contribuable au revenu élevé tire de l'exemption, un meilleur allégement fiscal que le contribuable à faible revenu. L'allégement maximal que tire un couple marié de la tranche supérieure avec l'exemption additionnelle de $800 est actuellement d'environ $660 alors qu'elle n'est que de $118 pour la famille de la tranche inférieure. En vertu du nouveau barème, l'exception procurerait un allégement de $410 au contribuable de la tranche supérieure et de $163 à celui de la

(b) The taxable income base will not only increase for the rich but also for farmers at the lower end. Two major increases in farm income will arise from:

(1) Recaptured depreciation which will increase the tax base by about three per cent and

(2) Capital gains which will add over $1,000 to the average "taxable farm taxpayer" above the $1,150 annual capital gains exemption.[1] There is additional income from gains on basic herds, reduction in allowable expenses, etc., that will also add to the income base.

(c) The proposed rate schedule, coupled with other changes, would shift the tax burden to a large extent to the middle income class. Most of Alberta's farmers, like other farmers across Canada, fall into the lower income class. As a result, one-half the farmers are not affected by the tax reform proposed. Therefore, we are only concerned about "taxable farmers." According to our estimates the proposed rate schedule, coupled with other tax changes, would increase the annual tax burden on Alberta farmers by approximately 27 per cent (Table 1). We estimate about 55 per cent of the farmers who earned less than $5,000 would have paid 21 per cent less income tax if the proposed changes in the White Paper were law. About 2,500 farmers, or eight per cent of the taxable farmers, would be removed from the tax role. However, the rest of the taxable farmers (some 45 per cent) would have to pay 30 per cent more income tax. It does not seem fair to give one-half of the lower income farmers a reduction of about $600,000 in tax and

[1]The average investment in land and buildings of "taxable farmers" in Alberta is approximately $80,000 (in 1966 the upper 53 per cent of Alberta census farmers had an average investment in land, and buildings of $72,000). If land prices rise at three per cent annually the annual capital gain would be $1,250 greater than the $1,150 capital gain exemption.

tranche inférieure. Par conséquent, l'argument selon lequel le Livre Blanc aurait essayé d'ajuster le barème de l'impôt au profit du contribuable de la tranche inférieure, à l'aide d'exemptions accrues, cet argument est sans fondement.

(b) L'assiette fiscale s'élargira non seulement pour les riches, mais aussi pour les cultivateurs de la tranche inférieure. En effet, le revenu des agriculteurs va subir une sérieuse augmentation due à deux facteurs:

(1) La récupération de l'amortissement augmentera l'assiette fiscale de 3 p. 100 et

(2) Les gains de capital ajouteront environ $1,000 au revenu imposable des agriculteurs, ceci en plus de $1,150 d'exemption annuelle pour les gains de capital.[1] L'agriculteur tirera un revenu supplémentaire des gains qu'il réalisera sur son troupeau de base, de la réduction de ses frais déductibles et autres.

c) Le nouveau barème ainsi que quelques autres changements, mettront surtout le poids du fardeau fiscal sur les agriculteurs à revenu moyen. La plupart des agriculteurs du Canada et de l'Alberta tombent dans la catégorie des contribuables à faible revenu. C'est ainsi que la moitié des fermiers ne seront pas affectés par la réforme fiscale. Notre préoccupation, cependant, va vers les fermiers «à revenu imposable». Selon nos recherches, le nouveau barème et quelques autres changements vont augmenter d'environ 27 p. 100 le fardeau fiscal qui pèsera sur les cultivateurs de l'Alberta (voir Tableau 1). Environ 55 p. 100 des fermiers dont le revenu est inférieur à $5,000 paieraient 21 p. 100 moins d'impôts en vertu du nouveau système; quelques 2,500 fermiers, c'est-à-dire 8 p. 100 des fermiers à revenu imposable, cesseraient de payer des impôts. Toutefois, le reste des fermiers (environ 45 p. 100) verraient leurs impôts s'augmenter de 30 p. 100. Il ne semble pas juste de donner à la moitié des fermiers une réduction d'impôt de $600,000, puis

[1]L'investissement moyen d'un fermier de l'Alberta dans sa terre et ses bâtisses agricoles est d'environ $80,000 (le recensement de 1966 a donné pour les premiers 53 p. 100 des fermiers de l'Alberta un investissement moyen de $72,000 dans la terre et les bâtisses agricoles). Si le prix des terres monte d'environ 3 p. 100 par année, le gain de capital annuel dépassera d'environ $1,250 l'exemption de $1,150.

then turn about and demand $6,000,000 additional tax to compensate for this (Table 1). It appears that a more equitable system would give the lower income earners a bigger break and at the same time reduce the tax burden on the upper income class of farmers so that benefits received are more in line with taxes levied and the total tax bill does not increase at all.

If it is desirable to lower the tax burden for the upper income class to promote economic growth it does not stand to reason that the rates of the lower income class should be proportionately increased. Surely the $1,255,000,000 expected revenue from rate schedule changes should not have to come from the middle income taxpayers to provide for reduction of top rates, capital gains, additional exemptions and deductions.

We recommend that the combined federal and 28 per cent provincial tax rate schedule start no higher than 17 per cent at the bottom end and that the rate at the top should not be reduced further than 58.88 per cent after the first four years of reduction is provided. We suggest the maximum rate should not be lowered to less than 60 percent at a taxable income level of $80,000.

7. Tax Concessions to Small Businesses and Depreciation

There is no special concession to small businesses in the White Paper. The one concession of a flat 21 per cent tax rate on corporations reporting up to $35,000 taxable income has been taken away. While it is true that this concession was only given to businesses that incorporated, the White Paper proposes not to treat a small business with taxable income up to $35,000 any different from a business that did not incorporate, providing all the income is paid out to the shareholders.

It is difficult to understand why this special concession was not replaced by something else. It hardly seems fair to take away the concession from some 81,500 firms because some larger firms were abusing it.

The Carter Report recognized the need for some form of special treatment for small businesses. In lieu of the 21 per cent tax rate the Carter Report made recommendations to help small businesses. Among the recommendations were:

de demander aux autres fermiers une compensation de $6,000,000 (voir Tableau 1). Il nous semblerait beaucoup plus équitable d'exempter encore davantage le fermier à faible revenu et en même temps de réduire le fardeau fiscal qui pèse sur le fermier à revenu moyen de sorte qu'un équilibre se créerait entre les bénéfices. reçus et les impôts payés. A notre avis, les recettes fiscales que tire le gouvernement, ne devraient pas augmenter.

S'il est désirable de diminuer le poids du fardeau fiscal qui oppresse le contribuable à revenu élevé, pour promouvoir la croissance économique du pays, nous ne voyons pas pourquoi on augmenterait proportionnellement les taux d'imposition des contribuables à faible revenu. Selon nous, la somme de $1,255,000,000 que le gouvernement s'attend à recueillir avec l'adoption du nouveau barème, cette somme ne devrait pas provenir des contribuables au revenu moyen pour compenser la réduction des taux d'imposition des revenus élevés, les exemptions pour les gains de capital ainsi que les réductions et exemptions additionnelles.

Nous recommandons que le nouvel impôt fédéral et l'impôt provincial de 28 p. 100 soit inférieur à 17 p. 100 pour la tranche inférieure, mais non moins élevé que 58.88 p. 100 pour la tranche supérieure, après les premières quatre années de réduction. Nous suggérons que le taux maximal d'imposition d'un revenu de $80,000 ne soit pas inférieur à 60 p. 100.

7. Les concessions fiscales pour les petites entreprises et l'amortissement

Le Livre blanc ne prévoit aucune concession spéciale pour les petites corporations. La seule concession de 21 p. 100 qui existait pour les corporations dont le revenu était inférieur à $35,000, a été supprimée. Il est vrai que cette concession n'était offerte qu'aux sociétés, mais le Livre blanc ne se propose pas de traiter différemment l'entreprise dont le revenu imposable est de $35,000, de l'entreprise qui n'est pas constituée en société, à condition que tout le revenu soit distribué aux actionnaires.

Il est difficile de comprendre pourquoi l'on n'a pas remplacé cette concession par une autre disposition du genre. Il semble assez injuste de priver 81,500 petites corporations d'une concession parce que les grandes corporations en abusaient.

Le rapport Carter a reconnu la nécessité d'un traitement fiscal spécial pour les petites entreprises. Au lieu de la réduction de l'impôt des petites corporations de 21 p. 100, le rapport Carter a proposé d'autres mesures. Parmi ses recommandations, on notait:

(a) Allowance for business losses against other income be carried forward indefinitely,

(b) New and small businesses that meet certain qualifications be permitted to claim capital cost allowances up to the full actual capital costs in computing taxable income in any one year, or over a period up to 10 years, to a total value of $250,000 without regard to the maximum capital cost allowance rates, and

(c) A broader classification of expenses such as those for goodwill or other intangible assets of indefinite life would be deductible.

We recommend that the special concessions offered to small businesses in the Carter Report be adopted.

Farmers realize that it will be to their advantage to use the declining balance system to calculate depreciation because of the higher rates and the fact that recaptured depreciation on the sale of farm capital assets will not become taxable until the particular "class is sold completely." It is possible for certain assets to become obsolete quickly. With the rapid changes in production that farmers face today it appears that it would be logical to abandon altogether restrictions on allowable rates of depreciation for all farmers, leaving the decision up to the farmer to select what rapid rate he chooses. This would be a concession similar to the one mentioned above that would allow small businesses (including farmers) to write off a total value of $250,000 over a period of 10 years.

8. Retirement Saving Plans

The White Paper proposes to retain the existing amounts that may be put into a registered retirement fund except perhaps for irregular or short-term incomes earned by authors and professional athletes.

We recommend that farmers be allowed a similar opportunity to pay extra amounts into registered retirement savings plans. This would enable the farmer who invested all his money in his farm in order to maintain an economic farm unit, to sell his farm and invest a portion or all of the capital gain plus other taxable income in a lump sum payment in a registered retirement savings plan. This would provide the farmer the same opportunity as a wage earner (who did not have to invest all his earnings to provide himself with a satisfactory return to labor) to spread his earnings over his lifetime.

(a) Le report indéfini des pertes;

(b) La possibilité pour les nouvelles et les petites entreprises de réclamer un amortissement équivalant au coût total de leurs immobilisations, pour une année donnée ou sur une période de dix ans, jusqu'à une valeur totale de $230,000, quels que soient les taux maximaux de déductions pour amortissement, et

(c) Une meilleure classification des frais déductibles, comme la clientèle et d'autres éléments incorporels.

Nous recommandons l'adoption de ces concessions spéciales offertes aux petites corporations par le rapport Carter.

Les fermiers se rendent compte qu'il est à leur avantage d'utiliser le système du solde débiteur pour calculer l'amortissement parce que les taux sont plus élevés et que la récupération de l'amortissement sur la vente de la ferme ne sera pas imposable tant que cette «classe particulière» ne sera pas totalement liquidée. Certains biens perdent très rapidement leur valeur. Devant les changements techniques rapides auxquels font face les fermiers d'aujourd'hui, il semblerait logique d'abandonner pour tous les fermiers les restrictions sur les taux d'amortissement admissibles, en laissant au fermier le choix du taux. Cette concession serait similaire à celle qu'on a déjà mentionnée plus tôt, voulant que les petites entreprises (y compris les fermiers) puissent amortir des biens d'une valeur totale de $250,000 sur une période de 10 ans.

8. Les régimes d'épargne-retraite

Le Livre blanc se propose de retenir les dispositions actuelles concernant les montants qu'un individu peut verser dans une caisse d'épargne-retraite, sauf pour ce qui est des écrivains et des athlètes professionnels dont le revenu est irrégulier ou à court terme.

Nous recommandons que soit offerte au fermier la possibilité de verser des montants globaux dans un régime d'épargne-retraite. Ainsi, le fermier qui a investi tout son argent dans sa ferme afin de maintenir une unité agricole rentable, pourrait à la vente de sa ferme investir, en une somme globale, une portion ou la totalité de son gain de capital ainsi que d'autres revenus imposables, dans un régime d'épargne-retraite enregistré. Cette disposition lui donnerait les mêmes avantages dont jouit le salarié normal qui n'a pas eu à investir tous ses gains pour se procurer de quoi vivre décemment.

We recommend that the maximum payment be at least equivalent to six annual contributions at the maximum rate of $2,500 which amounts to $15,000.

Nous recommandons un paiement maximal équivalant à six contributions annuelles de $2,500, c'est-à-dire un paiement de $15,000.

TABLE 1

EFFECT OF PROPOSED TAX CHANGES ON TAXABLE FARMERS IN ALBERTA EMPLOYING PRESENT AND PROPOSED TAX RATES BASED ON THE 1967 DISTRIBUTION OF AVERAGE FARM INCOMES[1]

Average Income Class	Number of Taxpayers	Taxable Income		Tax Payable		Average Tax Rate		Total Tax Payable	
		1967 Average	Proposed[2] Average	Present Rates	Proposed Rates	Present	Proposed	Present	Proposed
$		$	$	$	$	%	%	$'000	$'000
1,440	2,716	320	—	47		14.8	—	127	—
2,560	4,380	720	200	107	44	14.9	21.8	469	192
3,500	4,985	1,200	690	190	153	15.8	22.2	946	760
4,500	4,107	1,850	1,380	320	316	17.3	22.9	1,314	1,300
5,500	3,115	2,800	2,480	539	604	19.2	24.4	1,595	1,870
6,500	2,250	3,760	3,690	781	936	20.8	25.4	1,756	2,120
7,500	1,811	4,600	4,780	1,003	1,264	21.8	26.4	1,816	2,290
8,500	1,220	5,500	5,900	1,244	1,631	22.6	27.6	1,520	1,990
9,500	1,015	6,500	7,170	1,559	2,058	24.0	28.6	1,580	2,080
12,000	2,402	8,800	10,130	2,199	3,122	25.0	31.0	5,280	7,500
17,000	677	13,600	16,280	3,950	5,620	29.1	34.5	2,670	3,800
22,000	285	18,300	22,300	6,056	8,390	33.0	37.6	1,420	1,970
34,000	179	28,800	35,700	11,117	15,177	38.6	42.5	1,990	2,710
	29,092							22,483	28,582

[1]This table contains the average increase or decrease in income tax for taxable farmers in each class. These are only averages for each classification so that there will be taxpayers in each class with larger or smaller changes than the average. For example, the first class of 2716 taxable (individual) farmers will be removed from the tax roll on the average. But in reality we know there will still be some taxpayers above average who, individually, would still be taxable. Likewise, many married taxpayers earning between $2,560 will be removed from the tax roll because they are below average.

[2]The proposed taxable income allows for the increase in exemptions, recaptured depreciation and capital gains. While it is true that recaptured depreciation and capital gains will not be taxed right away, they are liabilities that will accumulate in due time. The additional exemption varies from $400 to $760 with the total deduction varying from $1,520 to $5,975, of which 95 per cent was for exemptions. The recaptured depreciation was estimated to be three per cent of net income while capital gains were estimated to be 24 per cent of net income less $1,150 allowance for capital gains. The 24 per cent was derived by statistical data which indicates that net income is about one-eighth of the value of investment in farm land alone (excluding improvements and buildings). It was assumed that land values could rise at the rate of three per cent annually in spite of the fact that land prices have risen at the compound rate of seven per cent during the last 30 years (10.6 per cent during the last 10 years). Land investment being eight times net income and a three per cent annual increase in value resulted in a factor of 24 per cent of net income.

TABLEAU 1

EFFET DU NOUVEAU BARÈME FISCAL SUR LES FERMIERS DE L'ALBERTA AU REVENU IMPOSABLE APRÈS COMPARAISON DES TAUX D'IMPOSITION PRÉSENTS ET FUTURS À PARTIR DE LA DISTRIBUTION DU REVENU AGRICOLE MOYEN[1] DE L'ANNÉE 1967

Tranche de revenu moyen	Nombre de contribuables	Revenu imposable		Impôt payable		Taux d'imposition moyen		Total des impôts payables	
		1967 Moyenne	Moyenne[2] proposée	Taux actuels	Taux proposés	Actuels	Proposés	Actuels	Proposés
$		$	$	$	$	%	%	$'000	$'000
1,440	2,716	320	—	47	—	14.8	—	127	—
2,560	4,380	720	200	107	44	14.9	21.8	469	192
3,500	4,985	1,200	690	190	153	15.8	22.2	946	760
4,500	4,107	1,850	1,380	320	316	17.3	22.9	1,314	1,300
5,500	3,115	2,800	2,480	539	604	19.2	24.4	1,595	1,870
6,500	2,250	3,760	3,690	781	936	20.8	25.4	1,756	2,120
7,500	1,811	4,600	4,780	1,003	1,264	21.8	26.4	1,816	2,290
8,500	1,220	5,500	5,900	1,244	1,631	22.6	27.6	1,520	1,990
9,500	1,015	6,500	7,170	1,559	2,058	24.0	28.6	1,580	2,080
12,000	2,402	8,800	10,130	2,199	3,122	25.0	31.0	5,280	7,500
17,000	677	13,600	16,280	3,950	5,620	29.1	34.5	2,670	3,800
22,000	285	18,300	22,300	6,056	8,390	33.0	37.6	1,420	1,970
34,000	179	28,800	35,700	11,117	15,177	38.6	42.5	1,990	2,710
	29,092							22,483	28,582

[1]Ce tableau contient l'augmentation ou la diminution moyenne de l'impôt pour tous les agriculteurs au revenu imposable et dans chaque tranche. Il n'y a que les moyennes d'établies de sorte que, dans chaque tranche, certains contribuables se retrouveront avec des chiffres plus ou moins gros que ceux qui sont indiqués sur le tableau. Par exemple, la première tranche de 2,716 fermiers au revenu imposable (fermiers individuels) se verra presque entièrement exempte d'impôt. Nous savons cependant qu'en réalité, il restera quelques contribuables dont le salaire est au-dessous de la moyenne de cette tranche et qui devront payer leurs impôts. De la même façon, plusieurs contribuables mariés qui gagnent autour de $2,560 seront exempts d'impôts parce que leur revenu imposable est au-dessous de la moyenne.

[2]Le revenu imposable proposé comprend les exemptions additionnelles, l'amortissement récupéré et les gains de capital. Même si l'amortissement récupéré et les gains de capital ne seront pas imposables dans l'immédiat, ils le seront à un certain point. L'exemption additionnelle varie de $400 à $760 alors que la déduction totale allait de $1,520 à $5,975; les exemptions comptaient pour 95 p. 100 de ce montant. La récupération de l'amortissement a été estimée à 3 p. 100 du revenu net alors que les gains de capital ont été estimés à 24 p. 100 du revenu net moins l'exemption de $1,150 pour les gains de capital. On a tiré ce chiffre de 24 p. 100 de données statistiques selon lesquelles le revenu net représente environ le huitième de la valeur des investissements dans la terre seulement (sans compter les améliorations et les bâtiments agricoles). On a supposé que la valeur des terres pouvait augmenter de 3 p. 100 par année, malgré le fait que la valeur des terres a augmenté à un taux cumulatif de 7 p. 100 au cours des 30 dernières années (10.6 p. 100 durant les dix dernières années). A partir de l'investissement dans les terres qui vaut huit fois le revenu net et de l'augmentation annuelle dans la valeur des terres de 3 p. 100, nous en sommes arrivés à cette valeur de 24 p. 100 pour le revenu net.

Summary

The following recommendations or alternatives to proposals for tax reform are suggested:

1. Capital Gains

(a) That the exemption for capital gains be increased from $1,000 to $2,000 annually.

(b) That all costs of improvements such as breaking, land clearing, etc. which may not have been used previously as an expense, be allowed when computing the net capital gain.

(c) That the $2,000 per year exemption for capital gains on the sale of farm property apply to all the property owned as a unit and not only to that parcel of land upon which the residence is located.

(d) That the $2,000 annual capital gain exemption apply to each partner, shareholder, or individual farmer who has a separate residence even though there may be more than one residence on a particular farm enterprise.

(e) That the farmer be able to value his farm on valuation day at the actual cost or market value, whichever is the greater.

(f) That if a farmer lives off the farm he should be allowed the option to obtain the $2,000 exemption on the farm rather than the standard exemption for an urban residence.

(g) That a farmer be able to spread his net capital gain on the sale of a farm by receiving the payments gradually (like under a mortgage).

(h) That the farmer be allowed to bring capital gains into income at his discretion. For example, he may want to do this when he has a loss, a very low income, or during a five year averaging calculation.

2. Basic Herd

That the basic herd provision be retained by permitting livestock farmers to report the value of their basic herd rather than numbers. In this way gains on disposal of capital assets (the sale of the herd) could be recorded as income without having to resort to the accrual accounting method of reporting income.

Résumé

Les recommandations suivantes ressortent de notre étude des propositions de réforme fiscale:

1. Les gains de capital

a) L'exemption pour les gains de capital devrait passer de $1,000 à $2,000 par année.

b) Tous les frais d'amélioration de la ferme, comme le défrichage et le nivellement de la terre, par exemple, s'ils n'ont pas été antérieurement déduits, devraient pouvoir l'être lorsqu'il s'agit de calculer le gain de capital net.

c) L'exemption annuelle de $2,000 sur les gains de capital réalisés lors de la vente d'une propriété agricole, devrait s'appliquer à la propriété comme à un tout et non pas seulement à cette parcelle de terre sur laquelle se trouve la maison de ferme.

d) L'exemption annuelle de $2,000 sur les gains de capital devrait s'appliquer à tout partenaire, actionnaire ou agriculteur qui a sa propre résidence sur une ferme même s'il y en a plus d'une sur une même ferme.

e) L'agriculteur devrait pouvoir évaluer sa ferme, le jour de l'évaluation, d'après le plus élevé de deux montants, à savoir le coût original et la valeur marchande.

f) L'agriculteur qui ne vit pas sur sa ferme devrait avoir le choix entre l'exemption de $2,000 sur sa ferme et l'exemption uniforme sur sa résidence de la ville.

g) Le fermier devrait pouvoir étaler le gain de capital net qu'il tire de la vente de sa ferme s'il reçoit des paiements graduels (comme dans le cas d'une hypothèque).

h) Le fermier devrait pouvoir intégrer ses gains de capital à son revenu comme il l'entend. Il peut vouloir le faire, par exemple, lorsqu'il subit une perte, que son revenu est particulièrement bas ou encore lorsqu'il fait l'étalement de son revenu sur une période de cinq ans.

2. Le troupeau de base

En ce qui concerne le troupeau de base, on devrait retenir la disposition actuelle en permettant aux éleveurs de rapporter la valeur de leur troupeau plutôt que le nombre de têtes. De cette façon, le profit réalisé lors de la vente de troupeau pourrait être enregistré comme revenu, sans qu'il soit nécessaire de recourrir à la comptabilité d'exercice.

3. Personal Exemptions

The personal exemptions for individuals and married couples should be increased.

4. Family allowance and Deductions for Dependents

We suggest that a tax credit system be employed to cover family allowance and deductions for dependents. Family allowances should be brought into income and a tax credit of $150 for children under 16 years of age and $220 for those 16 and over.

5. Family Unit and Standard Medical Deduction

(a) We recommend that all married couples file one income tax return employing a separate tax schedule of family rates and,

(b) That the standard medical deduction for married couples be increased from $100 to $200.

6. Changes in Rate Schedule

(a) We recommend that the federal tax rate on the first taxable dollar start no higher than 13.27 per cent (combined federal and 28 per cent provincial tax would be 17 per cent) and,

(b) That the federal tax rate schedule be reduced no lower at the upper end than to 47 per cent (combined federal and 28 per cent provincial tax would be 60 per cent). This should correspond to a taxable income level of $80,000 rather than $24,000 as proposed.

7. Tax Concessions to Small Businesses

(a) In lieu of the special tax concession of 21 per cent corporation tax we recommend that the concessions proposed in the Carter Report for small businesses be adopted and,

(b) That these concessions be extended to include all farmers enabling them to:

(i) Write off up to $250,000 in capital costs in any one year, or over a period of up to 10 years and,

(ii) To remove the restrictions on allowable rates of depreciation.

8. Retirement Savings Plan

We recommend that farmers be allowed to contribute a lump sum payment of $15,000 into a retirement savings plan.

3. Les exemptions personnelles

On devrait augmenter les exemptions personnelles des célibataires et des couples mariés.

4. Les allocations familiales et les déductions pour personnes à charge

On devrait substituer un système de crédits d'impôt aux allocations familiales et aux déductions pour personnes à charge. Les allocations familiales devraient être intégrées au revenu et la valeur des crédits d'impôt devrait être de $150 pour les enfants de moins de 16 ans et de $220 pour les personnes de 16 ans et plus.

5. L'unité familiale et l'exemption uniforme pour frais médicaux

a) Les couples mariés ne devraient faire qu'un seul rapport d'impôt et jouir d'un barème spécial.

b) L'exemption uniforme pour frais médicaux devrait passer de $100 à $200 dans le cas des couples mariés.

6. Modification du barème de l'impôt

a) Nous recommandons que le taux d'imposition fédéral du premier dollar imposable, ne soit pas plus élevé que 13.27 p. 100 (le nouvel impôt fédéral et l'impôt provincial totaliseraient 17 p. 100) et,

b) Que l'échelle des taux d'impôt fédéral soit réduite au sommet à pas moins de 47 p. 100 (l'impôt fédéral ajouté au 28 p. 100 d'impôt provincial atteindrait 60 p. 100). Cela correspondrait à un niveau de revenu imposable de $80,000, au lieu de $24,000, comme il est proposé.

7. Concessions d'impôt aux petites entreprises

a) Au lieu de la concession d'impôt spéciale de l'impôt des corporations de 21 p. 100, nous recommandons que les concessions proposées dans le rapport Carter pour les petites entreprises soient adoptées, et

b) Que les concessions soient élargies de façon à inclure les cultivateurs, ce qui leur permettrait

(i) de défalquer jusqu'à concurrence de $250,000 en coût-capital en toute année, ou sur une période allant jusqu'à 10 ans, et

(ii) de révoquer les restrictions des taux de dépréciation permis.

8. Régime d'épargne-retraite

Nous recommandons qu'il soit permis aux cultivateurs d'effectuer un versement global de $15,000 dans un régime d'épargne-retraite.

APPENDIX A-60

Submission
by
Peter Lougheed, M.L.A.
Leader of the Opposition
Alberta Legislature
to
The Standing Committee
on
Finance, Trade and Economic Affairs
to assist in the improvement of

"Proposals for Tax Reform"
Edmonton, Alberta
July 23rd, 1970

TABLE OF CONTENTS

A. Purpose of Appearance
B. Guidelines for Tax Reform
C. Vulnerability of the Alberta Economy to the Tax Proposals
D. Alternatives to the Proposal for Capital Gains Tax
E. Incentives and Support for Small Eenterprises
F. Consequences of the Proposals upon Alberta's Base Industries of Agriculture and Petroleum
G. Alternatives for Fairer Tax Treatment for Lower Income Taxpayers
H. Impact on Future Provincial Tax Policies
I. Overview—The Implications of the Proposals upon Federal Provincial Relations

A. Purpose of Appearance

As an elected provincial legislator, charged with the responsibility of Leader of the Opposition, I believe it is my duty to convey to this Parliamentary Committee my deep concern as to the adverse consequences of many of the White Paper tax proposals on the economy of the Province of Alberta.

I am not aware how many other elected provincial legislators have appeared before this Committee, although I am aware that the Provincial Treasurer of the Province of Ontario has made a submission to you. Your Committee represents the only public avenue for a non-government legislator to express his views to the federal level of government. Further, I am sure that the recommendations of this Committee will have a significant effect upon the ultimate federal legislation. In my view, I have a clear responsibility, on behalf

APPENDICE A-60

Mémoire
présenté par
Peter Lougheed, M.A.L.
Chef de l'Opposition au Parlement de l'Alberta
au
Comité Permanent
des
Finances, du Commerce et des Questions économiques
visant à améliorer
«Les propositions de réforme fiscale»
Edmonton (Alberta)
le 23 juillet 1970

TABLE DES MATIÈRES

A. But du mémoire
B. Principes directeurs de réforme fiscale
C. Vulnérabilité de l'économie de l'Alberta face aux propositions fiscales
D. Solutions de rechange à la proposition de l'impôt sur les gains de capital
E. Incitations et aide pour les petites entreprises
F. Répercussions des propositions sur les industries pétrolières et agricoles de base de l'Alberta
G. Solutions de rechange visant une imposition plus équitable des contribuables à revenu inférieur
H. Effets sur les prochaines politiques provinciales en matière d'impôt
I. Aperçu général—les répercussions des propositions sur les relations fédérales-provinciales

A. But du mémoire

En tant que député provincial, à titre de Chef de l'Opposition, je crois qu'il est de mon devoir d'informer le présent Comité parlementaire de l'inquiétude profonde que j'éprouve concernant les effets défavorables de nombreuses propositions fiscales du Livre blanc sur l'économie de la province de l'Alberta.

J'ignore combien d'autres députés provinciaux ont témoigné devant le présent Comité, bien que je sache que le trésorier de la province d'Ontario vous a déjà présenté un mémoire. Votre Comité représente la seule voie possible par laquelle un député, ne faisant pas partie du gouvernement, puisse exprimer ses vues au niveau fédéral de gouvernement. De plus, je suis persuadé que les recommandations du présent Comité auront un effet significatif sur les mesures législatives qui seront adoptées par le gouvernement

of the people I represent, to present directly to you the reasons I believe that the economy of the Province of Alberta would be particularly vulnerable to the implementation of many of these tax proposals.

My submission is brief and in summary form because my concern is as a legislator and not with the technical or mechanical details of the tax proposals. It is upon the broad economic and social consequences of the proposals to Alberta that the emphasis of this submission is placed.

B. Guidelines for Tax Reform

The stated goals and standards of the White Paper proposals (para. 1.6) are often in conflict and are difficult to weigh in terms of emphasis and consequence. Canadian tax reform should have the following guidelines:

(1) Tax reform should be undertaken as a cooperative effort between the Federal Government and the ten Provincial Governments to avoid forcing provinces to establish independent tax systems.

(2) Pursuit of equity in taxation should not have as its obvious consequence the restriction of economic growth or of opportunity for young Canadians to control their own economic destinies.

(3) Initiative, enterprise and risk-taking should be fairly rewarded in tax reform proposals.

(4) Expansion of economic opportunity should go hand in hand with a fair distribution of the tax burden.

(5) Lower income citizens should be given recognition for their burden in paying other taxes, such as property taxes—which do not reflect an ability to pay. A tax reform system should be comprehensive and should take into account the implications of municipal taxes.

(6) Abuses and avoidance of taxes should as much as possible be offset by tighter administration, rather than by implementing across the board reforms, the result of which could unfortunately penalize the productive and unsophisticated taxpayer.

(7) A tax reform system should promote the extension of Canadian ownership of

fédéral. Selon moi, au nom du groupe que je représente, j'ai une responsabilité bien définie de vous faire savoir les raisons qui, à mon avis, rendraient particulièrement vulnérable l'économie de l'Alberta si plusieurs de ces propositions fiscales étaient acceptées.

Le mémoire que je présente est bref et sous forme de résumé parce que l'inquiétude que j'éprouve est celle d'un parlementaire et en conséquence n'est pas imprégné de détails techniques ou mécaniques relevant des propositions fiscales. La portée du mémoire se fonde sur les conséquences économiques et sociales en général des propositions sur l'Alberta.

B. Principes directeurs de réforme fiscale

Les objectifs et les normes des propositions du Livre blanc (paragraphe 1.6) ne concordent pas souvent et leur portée et les conséquences sont difficiles à saisir. La réforme fiscale du Canada devrait être basée sur les principes directeurs suivants:

(1) On devrait concevoir la réforme fiscale comme un effort mutuel entre le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux visant à éviter que les provinces n'établissent leur propre régime fiscal.

(2) La recherche de l'équité dans le domaine fiscal ne devrait pas empêcher la croissance économique ou la jeunesse canadienne de contrôler sa propre destinée économique.

(3) Les propositions de réforme fiscale devraient encourager équitablement l'initiative, l'entreprise et ceux qui prennent des risques.

(4) L'expansion économique doit aller de pair avec une distribution équitable de la charge fiscale.

(5) On devrait tenir compte pour les citoyens à revenu inférieur de leur charge fiscale lorsqu'ils versent d'autres impôts, comme les impôts fonciers—qui n'indiquent pas une faculté contributive. Un régime de réforme fiscale devrait être complet et tenir compte des conséquences des taxes municipales.

(6) On devrait faire échec aux abus et à l'évitement de l'impôt par une administration plus ferme, plutôt que par la mise en œuvre de réformes d'ordre général qui pourraient peut-être pénaliser malheureusement le simple contribuable productif.

(7) Un régime de réforme fiscale devrait promouvoir l'étendue du droit de pro-

Canadian business, but not in a way that would restrict the needed flow of capital from outside our country to assist in developing our natural resources under government regulatory control.

(8) A Canadian tax reform system should recognize the realities of the extensive inter-relationship between the Canadian and the American economies and assure that our incentives and tax burdens are not adverse in comparison with the United States tax system.

(9) Experimental tax reform measures should be implemented in stages to ensure that if a particular measure proves in practise to be unsatisfactory, unworkable or ill-advised, it will not have a compounding effect on other tax measures—and hence, tend to create uncertainty and apprehension.

priété des affaires canadiennes, mais non pas de façon à ce qu'elle puisse diminuer la venue nécessaire de capitaux étrangers dans le but de développer nos richesses naturelles sous le contrôle judicieux du gouvernement.

(8) Un système de réforme fiscale devrait admettre les réalités du rapport qui existe entre l'économie canadienne et américaine et s'assurer que nos incitations et les charges fiscales ne sont pas contraires en comparaison du régime fiscal des États-Unis.

(9) Les mesures expérimentales de la réforme fiscale devraient être appliquées par étapes pour s'assurer que, si une mesure particulière s'avère en pratique peu satisfaisante, impraticable ou non judicieuse, elle ne se répercutera pas sur les autres mesures fiscales—et ainsi, tendre à créer de l'incertitude et de l'appréhension.

C. Vulnerability of the Alberta Economy to the Tax Proposals

The peculiar nature of the economy in Alberta and the factors which have created its present income position are often misunderstood. Alberta's economy is built upon the dual foundation of the agriculture and petroleum industries. Our agricultural economy is more diversified than the other prairie provinces, but we are nevertheless experiencing a severe decline in net farm income (total net income for Alberta farmers dropped almost 20 per cent in 1969 from 1968—and is estimated to decline further in 1970, according to Alberta Department of Agriculture). This is one of the contributing factors in Alberta being the most rapidly urbanizing province in Canada. However, its total population growth has been much less than that of adjacent British Columbia.

The petroleum industry in Alberta has had a very favourable multiplier effect on Alberta's economy since 1947 by virtue of:

(a) the industry's demand for high technical and management skills;

(b) its complementary field service industry, which has had a positive impact on many outerlying centres in Alberta; and

(c) by the industry's contribution to provincial government revenues which has permitted the Alberta Government to establish social expenditure programs to the extent that, on a per capita basis, it is

C. Vulnérabilité de l'économie de l'Alberta face aux propositions fiscales

La nature particulière de l'économie de l'Alberta et les facteurs qui ont entraîné sa situation actuelle en matière de revenu sont souvent incompris. L'économie de l'Alberta dépend des industries pétrolières et agricoles. Notre économie agricole est plus diversifiée que celle des autres provinces des Prairies, mais nous accusons néanmoins une baisse appréciable dans le revenu net provenant de l'exploitation agricole (le revenu net total des cultivateurs de l'Alberta a baissé de presque 20 p. 100 de 1968 à 1969—et nous prévoyons qu'elle s'accentuera en 1970, selon le ministère de l'Agriculture de l'Alberta). Il s'agit là d'un des facteurs qui contribuent à ce que l'Alberta est la province canadienne qui s'urbanise le plus rapidement. Cependant l'accroissement de sa population globale est de beaucoup inférieur à celui de la Colombie-Britannique.

L'industrie pétrolière de l'Alberta a fortement aidé l'économie de cette province depuis 1947 à cause de:

a) la demande industrielle due à sa haute compétence technique et administrative;

b) son industrie complémentaire dans le domaine des services, qui a eu un effet positif sur plusieurs centres de l'Alberta; et

c) la participation de l'industrie aux revenus du gouvernement provincial, ce qui lui a permis d'établir des programmes de dépenses pour amélioration sociale au point que la province possède le gouver-

the highest spending provincial government.

The petroleum industry accounts for over 30% of Alberta's total net value of production by primary industries. The petroleum industry has provided the Provincial Treasury over the past five years with approximately one-third of total general revenue for the province, which is larger than the aggregate revenue from corporate and personal income tax.

The significant growth of the construction and service industries in Alberta has been built upon and is still essentially dependent upon both the stability of the agriculture industry and the growth of the petroleum industry.

Alberta's geographic limitations (land locked—without access to ocean transportation and distant from large population centres) will require aggressive and determined effort over a period of many years in order to develop an economy which is more diversified and hence less dependent upon a natural resource base. However, at least a decade of economic stability will be required in order to make this transformation.

Despite Alberta's average per capita income (the third highest in Canada) this province contains significant areas of poverty (see the report to the Human Resources Research Council dated March 1969). This is confirmed by the extent of social assistance payments required in Alberta. (The province will spend an estimated 46 million dollars on public assistance and allowances this year.) This income disparity requires accelerating provincial government programs of rehabilitation and of adult and vocational training.

Alberta's present economic position can be summarized as follows:

1. It is struggling to overcome the severe problem of decline in farm income.

2. The Alberta petroleum industry continues to require a constant influx of capital but faces growing competition with investment demands for petroleum prospects in other parts of Canada, in Alaska, and throughout the world.

3. It has an insufficient manufacturing and secondary industry base to maintain its present level of per capita income in the event of a serious decline in investment by the petroleum industry within Alberta, particularly if such occurs at the

nement qui a le plus haut niveau de dépenses per capita.

L'industrie pétrolière est responsable de 30 p. 100 de la valeur nette globale de la production des industries de base de l'Alberta. Au cours des cinq dernières années, elle a fourni au trésor provincial environ un tiers du revenu général de la province, ce qui est plus élevé que le revenu moyen provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers.

La croissance appréciable dans le domaine de la construction et des industries de service de l'Alberta dépendait et dépend encore essentiellement de la stabilité de l'industrie agricole et de la croissance de l'industrie pétrolière.

Les limites géographiques de l'Alberta (le territoire fermé—n'ayant pas accès au transport par l'océan et éloigné des grands centres urbains) nécessiteront un effort soutenu pendant plusieurs années afin de mettre en œuvre une économie qui soit plus diversifiée et ainsi dépendant moins d'une base de richesses naturelles. Cependant, il faudra conserver cette stabilité économique pendant au moins dix ans afin d'en arriver à cette transformation.

Malgré la moyenne du revenu per capita de l'Alberta (la troisième plus élevée au Canada) la province comporte de vastes régions pauvres (voir le rapport présenté au Conseil sur la recherche en ressources humaines, en mars 1969). Les nombreuses prestations d'assistance sociale dont l'Alberta a besoin le confirment. (La province dépensera une somme globale d'environ 46 millions de dollars en assistance publique et en forfaits au cours de la présente année.) Cette disparité dans le revenu nécessite de la part du gouvernement provincial des programmes accélérés de formation professionnelle.

On peut résumer ainsi la situation économique actuelle de l'Alberta:

1. Elle lutte pour surmonter les graves difficultés que comporte la baisse du revenu provenant de l'exploitation agricole.

2. L'industrie pétrolière de l'Alberta a toujours besoin de la venue des capitaux mais elle s'oppose à la concurrence croissante des demandes d'investissement pour les prévisions pétrolières dans les autres parties du Canada, en Alaska et à travers le monde.

3. La base de son industrie manufacturière et secondaire n'est pas suffisante pour conserver son niveau actuel de revenu per capita dans l'éventualité d'une baisse appréciable de l'investissement de la part de l'industrie pétrolière en

same time as the agriculture industry struggles to recover its cash income position.

4. The influx of young people into the Alberta labour market is more pronounced than in other provinces and will require at least 20,000 new job opportunities each year over the next decade.

5. Alberta is committed to programs of provincial government activity that are dependent upon continuation of the petroleum industry's contribution to the Provincial Treasury—if a significant restructuring of federal-provincial fiscal arrangements is to be avoided.

It is within this context and assessment of the Alberta economic picture that the consequences of the federal tax reform proposals upon Albertans should be evaluated.

D. Alternatives to the Proposal For Capital Gains Tax

A general capital gains tax is clearly premature for the Alberta economy and is not in the best interests of the citizens of this province.

The following alternatives and ancillary factors should be considered in evaluating the current proposals for capital gains tax.

1. Homes (i.e. principal residences) should be generally exempt from the incidence of capital gains tax. A lifetime exemption of $50,000 for gains on homes would be more reasonable. The acquisition and upkeep of a home is a desirable social goal for Canadians and should be rewarded by general exemption from this type of taxation.

2. Farms should be generally exempted from the incidence of capital gains taxation. A lifetime exemption of $100,000 on farms would be in the best interests of our nation. The preservation of the family farm is a desirable social goal for Canadians. The low return on investment from farming and hence, the difficulties in accumulating savings results in farmers generally providing for retirement income through the capital appreciation of their property.

Alberta, tout particulièrement si cette baisse survient en même temps que l'industrie agricole lutte pour reprendre sa situation de revenu de gestion.

4. L'affluence de la jeunesse sur le marché du travail de l'Alberta est plus marquée que dans les autres provinces et nécessitera au moins 20,000 nouveaux emplois par année au cours de la prochaine décennie.

5. L'Alberta est engagée dans des programmes sous la juridiction du gouvernement provincial et qui se fondent sur l'apport continu de l'industrie pétrolière en faveur du trésor provincial, si l'on doit éviter une restructuration importante des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

C'est dans ce contexte et selon l'évaluation de la situation économique de l'Alberta que l'on devrait apprécier les répercussions des propositions de réforme fiscale du gouvernement fédéral sur les Albertains.

D. Solutions de rechange à la proposition de l'impôt sur les gains capital

Il est vraiment trop prématuré pour l'économie de l'Alberta d'établir un impôt général sur les gains de capital et cet impôt ne servirait pas les meilleurs intérêts des citoyens de cette province.

On devrait considérer les solutions de rechange suivantes et les facteurs subordonnés dans l'évaluation des propositions fiscales actuelles concernant les gains de capital.

1. Les maisons (c.-à-d. les résidences principales) devraient en général être exemptées de l'incidence fiscale sur les gains de capital. Une exemption à vie de $50,000 pour les gains sur les maisons serait plus équitable. L'acquisition et l'entretien d'une maison est un objectif social et souhaitable pour les Canadiens et l'on devrait accorder une exemption générale à même ce genre d'imposition.

2. En général, on devrait exempter les fermes de l'incidence fiscale sur les gains de capital. Une exemption à vie de $100,000 sur les fermes aiderait grandement notre pays. La préservation de la ferme familiale est un objectif social et souhaitable pour les Canadiens. La faible rémunération sur l'investissement provenant de l'exploitation agricole et de là, les difficultés à épargner concourent généralement à permettre aux agriculteurs d'établir leurs revenus de retraite à même l'évaluation du capital de leur propriété.

3. The framers of tax reform should be directed to reconsider the current proposals and produce new proposals distinguishing between various types of capital gains. For example, the gain realized upon a lifetime effort in building from nothing a "going-concern" business operation should obviously be distinguished from a gain accruing from speculative land transactions.

4. Canada's less mature economy requires an exclusive rate of capital investment, particularly in natural resource development. Any capital gains provisions enacted in Canada should hence be significantly less onerous than those prevailing in the United States.

5. The long term decline in purchasing power arising from inflation should be reflected in any capital gains proposal by a reduced rate of tax as the length of asset ownership increases.

6. As has been mentioned in many other briefs, capital gains should be taxed only when realized, or upon death.

7. Agreement by all provincial governments should be obtained before initiating a capital gains tax scheme. Otherwise, a capital gains tax would not be on a uniform basis across Canada. As the Ontario brief noted, "some provinces may refund their share of capital gains tax in order to ameliorate the severe impact on private investment".

3. Les auteurs de la réforme fiscale devraient étudier à nouveau leurs propositions actuelles et en faire de nouvelles qui distingueraient les différents genres de gains de capital. Par exemple, on devrait différencier le gain réalisé pendant toute la durée d'une entreprise personnelle à partir de zéro d'un gain provenant de la vente d'un terrain de façon spéculative.

4. L'économie encore en croissance nécessite un taux d'investissement supérieur, tout particulièrement dans la mise en œuvre des richesses naturelles. Toute mesure sur les gains de capital adoptée au Canada devrait alors être beaucoup moins onéreuse que celles qui prévalent aux États-Unis.

5. La baisse à longue échéance du pouvoir d'achat découlant de l'inflation devrait influencer toute proposition concernant les gains de capital en établissant un taux réduit d'impôt au fur et à mesure que s'accroît la période de temps pendant laquelle l'actif est détenu.

6. Comme il en a été question dans plusieurs autres mémoires, les gains de capital ne devraient être imposés que lorsqu'ils sont réalisés ou au décès.

7. Les gouvernements provinciaux devraient s'entendre entre eux avant d'établir un barème fiscal sur les gains de capital. Autrement, un impôt sur les gains de capital ne serait pas uniforme à travers le Canada. Comme en fait mention le mémoire de l'Ontario, «certaines provinces peuvent rembourser leur part d'impôt sur les gains de capital dans le but de corriger les effets désastreux qui agissent sur l'investissement privé».

E. Incentives and Support for Small Enterprises

A growing number of Albertans are concerned with the domination of our Canadian society by big government, big business and big unions. It creates an impersonality—perhaps even an apathetic withdrawal from the mainstream of life. A desirable social goal is to expand the number of opportunities for an individual (perhaps even more for our young people) to contribute to our society by means of their own enterprise, rather than merely as an employee of a vast, impersonal organization. A fair chance of success in our competitive system should be an aim of tax reform.

E. Incitations et aide aux petites entreprises

Il y a un nombre croissant d'Albertains qui sont handicapés par la domination qu'exercent sur notre société canadienne, un gouvernement, des entreprises et des syndicats puissants. Il en résutle un manque de personnalité—peut-être même de l'apathie envers le rythme normal de la vie. Il existe un objectif social et souhaitable à savoir celui d'augmenter les possibilités pour un individu (peut-être même davantage pour notre jeunesse) afin de s'intégrer à notre société au moyen de sa propre entreprise, plutôt que comme un simple employé d'un organisme vaste et impersonnel. Une chance équitable de succès au sein de notre système de concurrence devrait faire partie des objectifs de la réforme fiscale.

It is well accepted that a small business operator, particularly during the formative years, requires every single dollar of capital in order to survive. The facts of business life favour large established concerns in securing loans from finance institutions, particularly when the enterprise is located in an area remote from financial centres. Tax reform measures should reflect these social and economic factors.

Further, a multitude of smaller enterprises by their very nature create a potential for industrial diversification so needed by the current Alberta economy.

In Alberta there are 8,208 companies with a taxable income of under $35,000 per year, but approximately 79 per cent of the total corporate taxable income in Alberta was earned by companies that had a profit in excess of $35,000 per year (see the letter of the Minister of Finance, dated February 11, 1970). Hence, implementation of the existing proposals by eliminating the lower rate for companies having a taxable income under $35,000 would affect a very large number of concerns but would result in a relatively low increase in revenues. It is important to note that the Federal Minister of Finance has recommended the need for a more detailed appraisal of this matter. (See address by Federal Minister of Finance of May 21, 1970.)

It is suggested that either the present two level corporate rate structure be retained, or *alternatively,* revised proposals be presented, which would effectively assist the genuine "going-concern" smaller enterprises to obtain funds to finance their growth. The recommendations of The Royal Commission on Taxation in this regard should be reconsidered.

One approach suggested is a small business incentive program which would utilize trust administered "Registered Entrepreneurial Savings Plans" (RESP)—analogous from a control point of view to the Registered Retirement Income Plans. This program would permit investments in new companies to be deducted from taxable income with subsequent income from the company being taxes unless re-invested in the company through such a "RESP" (see the synopsis of remarks by Prof. John Bossons presented to the Canadian Tax Foundation Conference in Montreal, March 23, 1970).

The emphasis in any such incentive programs, if practical, should be given to those

On comprend bien qu'un exploitant de petite entreprise, tout particulièrement au cours des années de formation, a besoin de tout son capital pour survivre. Les événements de la vie commerciale favorisent les grandes entreprises en garantissant les prêts des institutions financières, particulièrement lorsque l'entreprise est située dans une région éloignée des centres financiers. Les mesures sur la réforme fiscale devraient tenir compte de ces facteurs économiques et sociaux.

De plus, un grand nombre de petites entreprises, de par leur propre identité commerciale, sont la source d'un potentiel de diversité industrielle dont l'économie actuelle de l'Alberta a tellement besoin.

En Alberta, il y a 8,208 compagnies qui ont un revenu imposable de moins de $35,000 par année, mais environ 79 p. 100 de l'ensemble du revenu imposable des sociétés de l'Alberta provient de compagnies qui ont eu des bénéfices excédant $35,000 par année (voir la lettre du ministre des Finances, du 11 février 1970).

Alors, l'établissement des propositions actuelles en éliminant le faible taux d'imposition pour les compagnies qui ont un revenu imposable inférieur à $35,000, toucherait un grand nombre d'entreprises mais conduirait à une augmentation plutôt faible de recettes. Il est important de remarquer que le ministre fédéral des Finances a laissé entendre qu'une évaluation plus détaillée de cette question est nécessaire. (Voir le discours du ministre des Finances du gouvernement fédéral du 21 mai 1970.)

On recommande que le double taux d'imposition applicable aux sociétés soit retenu, ou que des propositions revisées soient présentées, ce qui aiderait efficacement les petites entreprises qui ont le sens des affaires à obtenir des capitaux pour financer leur expansion. A cet égard, les recommandatiins de la Commission royale sur la fiscalité devraient faire l'objet d'une nouvelle étude.

On recommande un programme d'incitation pour les petites entreprises qui utiliseraient «des régimes d'épargne enregistrés pour les entrepreneurs» (REEE), administrés par une société de fiducie—semblables, au point de vue contrôle, aux régimes de revenu-retraite enregistrés. Ce régime permettrait aux nouvelles compagnies de déduire les investissements du revenu imposable et du revenu subséquent de la compagnie serait imposé à moins qu'il soit réinvesti dans la compagnie par le truchement d'un tel régime «REEE» (voir le résumé des remarques du professeur John Bossons faites à la conférence de la *Canadian Tax Foundation* tenue à Montréal, le 23 mars 1970).

Certains de ces programmes d'incitation, s'ils sont pratiques, devraient toucher davan-

enterprises containing significant job opportunity potential. Tax reform should provide incentives to reward not just growth in itself, but the creation of new job opportunities.

F. Consequences of the Proposals Upon Alberta's Base Industries of Agriculture and Petroleum

1. Agriculture

As mentioned, the Alberta farmer is presently faced with a critical "cost-price squeeze"—increased costs for his services and his materials combined with reduced prices for many of his products. Surely this is no time to further jeopardize his position with unfavourable tax reform measures.

It has been recommended elsewhere in this submission that

(a) the farmer be generally exempted from any capital gains tax provision (see Part D);

(b) the lower taxable rate for small incorporated business operations be maintained, or alternative measures of support be instituted (see Part E);

(c) tax credits for property taxation be instituted as part of a comprehensive tax reform for low income taxpayers (see Part G). This feature would be particularly significant for many Alberta farmers as they pay substantial property taxes yet are struggling to maintain a living from their farm property, and hence, have no or very little taxable income.

The Committee has received, and will be receiving, briefs regarding these tax proposals from representatives of the agriculture industry. Many representatives of agriculture in Alberta are also concerned with the following proposals in the White Paper:

(a) The elimination of the "basic herd" concept. This approach should be retained, perhaps with modifications to allow farmers and cattlemen to spread their earnings over their lifetime. Such a change would be an incentive to young people to enter farming and ranching as a career.

(b) Tax reform of income tax should be tied in with re-evaluation of estate and gift taxes. Perhaps a special provision could be developed to reduce the impact

tage les entreprises qui sont une source importante d'emplois. La réforme fiscale devrait prévoir des incitations pour aider non seulement l'expansion de l'entreprise elle-même, mais aussi la création de nouveaux emplois.

F. Répercussions des propositions sur les industries pétrolières et agricoles de base en Alberta

1. Agriculture

Comme on l'a mentionné, l'agriculteur albertain fait face actuellement à un resserrement critique du prix de revient—soit à un accroissement de frais pour ses services et ses matériaux et à une réduction des prix pour plusieurs de ses produits. Il n'est sûrement pas le temps de compromettre sa situation davantage en adoptant des mesures défavorables de réforme fiscale.

On a recommandé ailleurs dans le présent mémoire que:

a) le cultivateur soit exonéré de toute proposition touchant l'impôt sur les gains de capital (voir la partie D);

b) le taux inférieur pour l'exploitation des petites entreprises constituées soit maintenu, ou des mesures d'aide optionnelles soient établies (voir la partie E);

c) des crédits pour l'impôt foncier soient établis, faisant partie d'une réforme fiscale en faveur des petits contribuables (voir la partie G). Ces crédits seraient fort importants en particulier pour plusieurs agriculteurs de l'Alberta alors qu'ils paient déjà des impôts fonciers appréciables et qu'ils luttent pour conserver un niveau de vie raisonnable provenant de leur ferme, et alors qu'ils n'ont pas ou à peu près pas de revenu imposable.

Le Comité a reçu et continuera de recevoir des mémoires concernant ces propositions fiscales de la part de représentants de l'industrie agricole. Plusieurs représentants de l'agriculture en Alberta s'intéressent également aux propositions suivantes du Livre blanc:

a) On devrait retenir cette proposition, avec peut-être certains changements, visant à permettre aux agriculteurs et aux éleveurs de troupeaux d'échelonner leurs gains tout au cours de leur vie. Ce changement encouragerait la jeunesse à se faire une carrière dans le domaine de l'exploitation agricole et de l'élevage.

b) La réforme fiscale de l'impôt sur le revenu devrait être aussi importante que la réévaluation des impôts sur les biens transmis par décès et des impôts sur les

of estate and gift taxes in order to allow a farm to be passed on to the children of the current operator. This would appear to be a desirable social and economic goal for our tax system.

2. Effect on the Petroleum Industry

The Committee has already had the benefit of many well-prepared submissions from the petroleum industry. It would appear that this base Alberta industry has consistently informed the Committee that the tax proposals are significantly less desirable than the current tax provisions.

The impact of the tax proposals may already be a serious factor in declining Alberta Government revenues from the petroleum industry. The results of the first six months of 1970 Alberta crown lease sales indicate that revenues are only 20 per cent of the amounts received from the comparable period in 1969 (see Oilweek, July 20, 1970—14.4 million dollars compared to 78.7 million dollars). Granted, other factors are involved, but the strong adverse reaction by the petroleum industry to the tax proposals is no doubt a factor in current long term investment decisions that are inherent in bids for Alberta crown lease sale.

(a) Exploration and development expenditures. The proposals should recognize that it is important to Canada to create incentives for taxpayers whose principal business is not in the petroleum industry, to invest in that industry. This particular restriction on deduction for exploration and development expenditures continues to place Canadians at an unwarranted disadvantage with United States citizens. It also works against the objective of increasing Canadian ownership of this industry.

(b) Percentage depletion—operators.
The White Paper recognizes the need for incentives in the mining and petroleum industries because of the high degree of risk and the magnitude of the investment at risk. By implication, it also recognizes the diminishing asset aspect which created the depletion concept. The industry in their submissions appears to have unanimously concluded that the incentives proposed are inadequate having regard to

dons. On pourrait peut-être adopter une nouvelle disposition afin de minimiser les effets des impôts sur les biens transmis par décès de manière à ce que l'exploitant actuel puisse transmettre sa ferme à ses enfants. Il semble que ce soit là un objectif souhaitable au point de vue social et économique pour notre régime fiscal.

2. Effet sur l'industrie pétrolière

Le Comité a déjà bénéficié de plusieurs propositions bien préparées de la part de l'industrie pétrolière. Il semblerait que cette industrie de base de l'Alberta a tenu le Comité constamment au courant du fait que les propositions fiscales sont beaucoup moins souhaitables que les dispositions fiscales actuelles.

Les effets des propositions fiscales sont peut-être déjà un facteur important dans la baisse des recettes du gouvernement de l'Alberta provenant de l'industrie pétrolière. Les résultats des six premiers mois de l'année 1970 des ventes de baux du gouvernement de l'Alberta indiquent que les recettes ne représentent que 20 p. 100 des sommes reçues au cours de la même période en 1969 (voir Oilweek du 20 juillet 1970—14.4 millions de dollars en comparaison de 78.7 millions de dollars). Admettons qu'il y a d'autres facteurs qui entrent en cause mais la forte réaction contraire de l'industrie pétrolière aux propositions fiscales est sans doute un facteur qui influence les décisions actuelles pour les investissements à longue échéance qui font partie des soumissions pour la vente des baux du gouvernement de l'Alberta.

a) Frais d'exploration et de traçage.
Les propositions devraient reconnaître qu'il est très important pour le Canada de créer des stimulants en faveur des contribuables dont la fonction principale ne relève pas de l'industrie pétrolière, afin d'investir dans cette industrie. Cette restriction particulière visant à réduire la déduction des frais d'exploration et de traçage continue à désavantager de façon injuste les Canadiens par rapport aux citoyens américains. Elle va aussi à l'encontre de l'objectif visant à accroître la propriété canadienne de l'industrie pétrolière.

b) Le Livre blanc reconnaît la nécessité des stimulants dans le domaine des industries minières et pétrolières à cause de la forte proportion du risque et de son ampleur face aux investissements. Implicitement, il reconnaît également l'aspect de l'évaluation qui est à la baisse, ce qui conduit au concept de l'épuisement. Dans ces mémoires, il semble que l'industrie a conclu à l'unanimité que les stimulants proposés ne sont pas appropriés si l'on

worldwide competitive demand for such investment dollars (for example, see the Independent Petroleum Association of Canada brief, page 12). Consideration should be given in the ultimate legislation to depletion allowances comparable with those proposed for the United States to assure continuation of the required investment by this industry in Canada. This would involve a gross, rather than net, depletion approach.

Further, the cost of acquiring crown mineral rights should be an eligible expenditure in a depletion allowance system. Such acquisition cost are a necessary part of exploration and development. Their specific exclusion will have a direct adverse affect on Alberta Government revenues and significantly affect the capacity of the Alberta Government to finance desirable social programs.

(c) New mines—three year tax exemption.

The phasing out of the present three year exemption for new mines would appear to have drastically reduced the possibility of Alberta, and in particular the citizens of McMurray, accruing the benefits of a second oil sands development (see the submission by Syncrude of Canada Ltd.).

(d) Taxation of capital gains—as mentioned (see Part D) this proposal eliminates a feature which has created special incentives for international and Canadian investors to risk their capital in the Canadian petroleum industry rather than in other countries.

G. Alternatives for Fairer Tax Treatment for Lower Income Taxpayers

The proposal (para. 1.25) to remove or reduce taxes on lower income taxpayers by increasing the basic personal exemption is of considerable merit. However, in Alberta, for many in the lower income groups the most difficult tax pressure comes from the payment of property taxes. Effective tax reform in Canada will only be accomplished by a system that provides for comprehensive reform of all aspects of taxation, including

tient compte de la demande de concurrence mondiale dans le domaine de ces investissements (par exemple, voir le mémoire de l'association pétrolière indépendante du Canada, page 12). On devrait tenir compte dans la dernière mesure législative des déductions pour épuisement qui se comparent avec celles qui ont été proposées aux États-Unis visant à assurer la poursuite des investissements dont cette industrie a besoin au Canada. Cela impliquerait une proposition d'épuisement brut plutôt que net.

De plus, les frais d'acquisition des droits miniers de la Couronne devraient constituer une dépense admissible au régime de la déduction pour épuisement. Ces frais d'acquisition font nécessairement partie de l'exploration et du traçage. Cette exclusion particulière influera directement dans le sens contraire sur les recettes du gouvernement de l'Alberta et influera d'une manière significative sur la capacité du gouvernement de l'Alberta de financer des programmes souhaitables au point de vue social.

c) Nouvelles mines—exemption d'impôt d'une durée de trois ans.

L'abolition progressive de l'exemption actuelle d'une durée de trois ans pour les nouvelles mines semble avoir diminué considérablement la possibilité pour l'Alberta et particulièrement pour les citoyens de McMurray, d'augmenter les bénéfices d'une deuxième industrie pétrolière qui exploite les sables bitumineux (voir le mémoire de *Syncrude of Canada Ltd.*).

d) Imposition sur les gains de capital—comme on le mentionne (voir la partie D), cette proposition élimine un élément qui a favorisé des stimulants spéciaux pour les investisseurs internationaux et canadiens afin qu'ils risquent leurs capitaux dans l'industrie pétrolière canadienne plutôt que dans d'autres pays.

G. Propositions de rechange visant une imposition plus équitable des petits contribuables

La proposition (paragraphe 1.25) visant à faire disparaître ou à réduire l'imposition des petits contribuables en augmentant l'exemption personnelle de base est très valable. Cependant, en Alberta, pour plusieurs de ces groupes à revenu inférieur, le paiement des impôts fonciers est la charge fiscale la plus difficile à assumer. La réforme fiscale réelle au Canada ne sera valable que par l'établissement d'un régime qui prévoit une réforme

the major items of provincial-municipal tax burden. Any other approach will be of limited effectiveness and could create inequitable tax burdens.

Particularly due to the rising costs of education—but also due to the demand for municipal services—the pressure on property tax has rapidly increased in Alberta. Unfortunately, property tax is based on value of property—not upon ability to pay. No doubt this situation pertains in varying degrees throughout other provinces in Canada. Property tax causes serious hardship to many citizens—particularly those struggling on the smaller farms or living on fixed incomes in urban centres, attempting to keep up their home and simultaneously facing the rising cost of living. Senior citizens are especially penalized by this form of taxation.

This serious situation warrants selective tax measures of relief. It is suggested that the ultimate federal tax legislation should recognize this need. *Credit should be granted against income tax liability for property tax payments* made to municipal governments. Initially, the credit should perhaps only be made available to those citizens not within taxable income brackets. The result would be that a married couple not liable to income tax (i.e. earning under $235 per month) would receive a refund of the amount paid for property tax during that year. This would provide tax relief of substance to the citizens who need it most.

There is considerable debate about the merit of tax credit relative to exemption. Prof. John Bossons (referred to earlier) in his remarks to the Canadian Tax Foundation Conference last March in Montreal (pages 31 and 32) concluded that "it is possible without incurring any revenue loss to extend tax credits that result in a larger tax reduction for low income taxpayers" than a system of higher exemptions.

Further consideration should also be given to the alternative of providing a larger tax credit for pre-school children to working mothers and to single parents who work. If properly established, this approach would

comprenant tous les aspects de l'imposition, y compris les secteurs importants de la charge fiscale provinciale et municipale. Toute autre proposition aura une efficacité limitée et pourrait conduire à des charges fiscales injustes.

Particulièrement à cause des frais d'enseignement croissant, mais aussi à cause de la demande des services municipaux, la pression exercée sur l'impôt foncier a augmenté rapidement en Alberta. Malheureusement, l'impôt foncier est basé sur la valeur de la propriété et non sur la faculté contributive. Il n'y a pas de doute que cette situation relève de différents degrés dans les autres provinces canadiennes. L'impôt foncier cause de graves problèmes à plusieurs personnes—particulièrement à ceux qui luttent pour survivre sur des fermes plus petites ou ceux qui vivent de revenus fixes dans des centres urbains, essayant d'entretenir leur maison et en même temps faisant face au coût de la vie sans cesse croissant. Les citoyens âgés sont tout particulièrement touchés par cette forme d'imposition.

Cette situation grave nécessite des mesures fiscales sélectives d'allégement. On croit que la mesure législative en matière d'impôt que le gouvernement doit adopter devrait reconnaître cette nécessité. *On devrait accorder un dégrèvement sur le revenu imposable applicable sur les paiements d'impôt foncier* versés aux gouvernements municipaux. Au tout début, le crédit ne devrait peut-être être accordé qu'aux personnes qui n'appartiennent pas aux tranches de revenu imposable. Il en résulterait qu'un couple marié qui n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu (c.-à-d. gagnant moins de $235 par mois) recevrait un remboursement de la somme versée en impôt foncier au cours de cette année-là. Cette mesure permettrait un allégement fiscal convenable aux personnes qui en ont le plus besoin.

On discute beaucoup de la valeur du crédit d'impôt par rapport à l'abattement. Dans ses remarques qu'il a faites lors de la Conférence de la *Canadian Tax Foundation* à Montréal, en mars dernier (pages 31 et 32), le professeur John Bossons (voir la note précédente) a conclu «qu'il est possible, sans subir quelque perte de recettes, d'augmenter les crédits d'impôt, ce qui conduirait à une plus forte réduction d'impôt pour les petits contribuables» plutôt qu'établir un régime d'exemptions plus élevées.

On devrait également s'intéresser davantage à la possibilité de prévoir un crédit d'impôt plus élevé aux mères qui travaillent et qui ont des enfants n'étant pas d'âge scolaire et aux parents célibataires qui travaillent. Si

perhaps give more effective tax relief to those working mothers and single parents most in need of support, than the proposal for allowing deductions for child care and expenses.

H. Impact on Future Provincial Tax Policies

Paragraph 7.1 of the White Paper states that it is a major concern of the Federal Government to maintain a high degree of coordination between the federal and provincial tax systems. It also states (para. 7.10) that parallel federal and provincial changes in the form of income taxes are highly desirable. It states (para. 7.7) that "over the long term future it is possible that the provincial use of the personal income tax will come to equal the use made of it by Parliament". The White Paper also reaches the conclusion (para. 7.12) that "it is now accepted that federal and provincial government *must* take into account one another's use of the tax fields".

The concern of a provincial legislator with these statements is that the White Paper appears to have ignored—or disregarded the following factors:

(a) The Report of the Federal/Provincial Tax Structure Committee of February 16-17, 1970 (para. 26) stated that in the forecast period 1969-1970 to 1971-72 the need of the provinces for increased revenues far exceed that of the federal government. On the present basis of distribution of powers this disparity will likely accelerate.

(b) The same report (para. 6) confirms that the relationship between current and projected fiscal trends of all levels of government with the program of federal tax reform remains to be fully explored.

(c) Little progress has been made between the provinces and the federal government indetermining if any changes need to be made in the distribution of powers, in establishing a more permanent fiscal relationship, in concluding future treatment of existing shared cost programs, and in establishing agreement on future equalization payments.

For these reasons it is submitted that the following positions should be an integral part of the final assessment of the ultimate federal tax legislation:

cette proposition était bien pensée, elle pourrait peut-être produire un allégement fiscal plus efficace pour les mères qui travaillent et les célibataires qui ont le plus besoin d'aide, que la proposition visant à accorder des déductions pour frais de garde d'enfant.

H. Effets sur les futures politiques provinciales en matière d'impôt

Au paragraphe 7.1 du Livre blanc, on rapporte que le gouvernement fédéral se soucie de conserver une grande coordination entre son régime d'impôt et celui des provinces. On rapporte également (paragraphe 7.10) qu'il serait très souhaitable de modifier parallèlement la forme de l'imposition à l'échelon fédéral aussi bien que provincial. Il est stipulé (paragraphe 7.7) que «à longue échéance, il est possible que le Parlement et les provinces se partagent également l'utilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers». Le Livre blanc rapporte également comme conclusion (paragraphe 7.12) que «il est maintenant acquis que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent tenir compte de leur présence respective dans les divers champs d'imposition». De par ces déclarations, le législateur provincial se soucie du fait que le Livre blanc ne semble pas avoir tenu compte ou oublie les facteurs suivants:

a) Le rapport du Comité fédéral-provincial du régime fiscal du 16 et 17 février 1970 (paragraphe 26) a laissé entendre que pour la période de 1969-1970 à 1971-1972, on prévoit que la nécessité pour les provinces d'augmenter leurs recettes dépasse de beaucoup celle du gouvernement fédéral. En vertu de la base actuelle de répartition des pouvoirs, cette différence s'accentuera probablement.

b) Le même document (paragraphe 6) confirme que le rapport entre les tendances fiscales actuelles et futures de tous les échelons de gouvernement concernant le programme de la réforme fiscale du gouvernement fédéral demeure entièrement à l'étude.

c) Peu de progrès ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et les provinces pour ce qui est de déterminer s'il y a nécessité d'apporter certains changements dans la répartition des pouvoirs, en établissant un rapport fiscal plus permanent, en reconduisant les programmes actuels à frais partagés et en concluant un accord concernant les futurs paiements de péréquation.

Pour ces raisons, nous croyons que les prises de position suivantes devraient faire partie *per se* de l'évaluation définitive de la mesure législative qu'adoptera le gouvernement fédéral en matière d'impôt:

(a) Provincial views (Government and non-government) that the proposed measures would reduce the future net revenue position of any given province, should be granted much greater weight than the federal departmental analysis of revenues (set forth in tables 13 and 14) which has ignored any adverse affects on non-income tax revenues to the province, such as natural resource revenues.

(b) Due to the stated risk for those provinces having more than an average taxable capacity and not protected by equalization payments (para. 7.25) such as Alberta—consideration should be given to *delaying* implementation of any specific proposals causing concern to both government and non-government representatives of such a province as being likely to jeopardize the future economic growth of such province (e.g. proposals affecting the petroleum industry and small business in Alberta).

(c) As a taxpayer is the same whether he pays to the federal or to the provincial government—tax reform proposals such as this White Paper, which also includes measures to significantly increase federal tax revenues, should be re-assessed in relation to national priorities, to provincial responsibilities and to limitations on provincial governments which may be created by precluding them from establishing tax rates to meet their constitutional obligations within the aggregate limits of the public's ability to pay.

I. Overview—The Implications of the Proposals Upon Federal/Provincial Relations.

The consensus of most Canadians—and most Albertans—is that perhaps the most perplexing and disturbing question facing the Canadian Nation is how best to preserve Canada—Canadian unity, in light of our diversities of race and culture and our significant regional differences.

Many Albertans, in my view, respond quite reasonably to this question with the straightforward reaction that "this is a two-way street"—that sincere effort by Albertans to work towards preserving Canadian unity and mutual goodwill must be met by a corresponding attitude of appreciation of the particular features that have created the vitality and our pride in this part of Canada.

a) Les points de vue provinciaux (du gouvernement et de l'opposition) à savoir que les mesures proposées, à l'avenir, diminuraient le revenu net de toutes les provinces, devraient être plus considérés que l'analyse des recettes du ministère fédéral (énoncées dans les tableaux 13 et 14) qui n'a pas tenu compte des effets contraires sur les recettes que la province tire d'une source autre que l'impôt sur le revenu, comme les recettes provenant des richesses naturelles.

b) A cause du risque pour ces provinces qui ont plus qu'une capacité moyenne d'imposition et qui ne sont pas protégées par les paiements de péréquation (paragraphe 7.25) comme l'Alberta, on devrait songer à ajourner l'application de certaines propositions qui causent des soucis aux représentants du gouvernement et du secteur privé d'une telle province comme devant saper la future croissance économique de cette province (comme les propositions qui affectent l'industrie pétrolière et les petites industries de l'Alberta).

c) Étant donné qu'il en est de même pour un contribuable de payer au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial, les propositions de réforme fiscale, comme celles du Livre blanc, qui comprend également des mesures visant à augmenter sensiblement les recettes du fédéral par le truchement de l'impôt, devraient être réévaluées à la lumière des priorités nationales, des responsabilités provinciales et des restrictions imposées aux gouvernements provinciaux, qui peuvent être occasionnées en les empêchant d'établir des taux d'impôt dans le but d'honorer leurs obligations constitutionnelles dans les limites de la faculté contributive du public.

I. Aperçu général—Les répercussions des propositions sur les relations fédérales-provinciales

L'unanimité de la plupart des Canadiens et des Albertains est à savoir que, peut-être, la question la plus troublante qui se pose à la nation canadienne est de connaître quelle est la meilleure façon de protéger le Canada et l'unité canadienne, à la lumière de nos différences de race et de culture et de nos disparités régionales.

De nombreux Albertains, à mon avis, réagissent bien raisonnablement à cette question en sachant bien qu'il s'agit d'une voie à deux sens, que l'effort loyal déployé par les Albertains à travailler dans le but de protéger l'unité canadienne et la bonne entente continue doivent correspondre à une attitude d'appréciation des événements particuliers d'où découlent notre vitalité et notre fierté dans cette partie du Canada.

A critical manifestation of this counter-response is the manner in which federal government tax reformers have and will make an effort to reflect in the ultimate tax legislation those special features which have contributed to this western vitality, those features that strike each Alberta citizen not merely in his personal chequing account—but also in his view of social values and goals.

The implementation of any scheme of federal tax reform that fails to recognize factors that have and will continue to stimulate the Alberta economy, and is at odds with the views of the majority of the citizens of Alberta, would have significant economic disadvantage to Canada as a nation. It would also tend to offset progress towards creating greater Canadian unity and understanding.

The White Paper declares as one of its major aims a tax system that "can and will be used by the provinces" (para. 1.6). As one of only three provinces not receiving equalization payments (para. 8.33) it would appear desirable for the ultimate tax legislation to take into account those special features whose continuation is necessary in order to maintain the present level of stability and growth in Alberta. These features are the features referred to in this submission.

A balkanization of the Canadian tax structure would be undesirable for all Canadians. A sincere effort of recognition of regional attitudes is more than desirable—it is imperative. Your presence in Edmonton attests to your recognition of this fact. Official intergovernmental consultation is essential, but it has its limitations. This Committee has a special responsibility, in my view, to carefully assess the representations of the various citizens and groups who have made the effort to present their views to the Committee. I am confident you do not pass them off as merely self-interested—that you recognize they are decision-makers whose potential for adverse decision on investment could have a significant and possibly stagnating effect on the future economic growth of the various regions. Perhaps even more important in your visit in the regions is to assess the attitudes and views of the citizens at large—the "silent majority"—so that tax reform ultimately approved by the Canadian House of Commons reflects the strength in diversity of the Canadian federal state.

Cette contre-réponse s'est manifestée de façon critique dans la manière par laquelle les réformateurs fiscaux du gouvernement fédéral ont fait et feront un effort pour refléter dans la législation fiscale les caractéristiques qui ont contribué à la vitalité des provinces de l'Ouest, ces caractéristiques qui touchent chaque citoyen de l'Alberta non seulement dans son compte personnel de chèques mais également dans sa compréhension des valeurs et des objectifs sociaux.

La mise en œuvre de toute réforme fiscale du gouvernement fédéral qui ignore les facteurs qui ont et qui continueront de stimuler l'économie de l'Alberta et qui ne rencontre pas les désirs de la majorité des Albertains, nuirait considérablement à l'économie du Canada en tant que nation. Elle nuirait également au progrès vers une plus grande unité canadienne et une meilleure compréhension.

Le Livre blanc établit comme un de ses principaux objectifs un régime fiscal qui pourrait être utilisé et qui le sera par les provinces (paragraphe 1.6). En tant qu'une des trois seules provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation (paragraphe 8.33) il semble souhaitable que la mesure législative définitive en matière d'impôt tienne compte des caractéristiques qu'il est nécessaire d'observer afin de conserver le niveau actuel de stabilité et de croissance en Alberta. Ces caractéristiques sont celles auquelles on se réfère dans le présent mémoire.

Il ne serait pas recommandable pour tous les Canadiens de balkaniser la structure canadienne de l'impôt. Un effort loyal dans le but de reconnaître les attitudes régionales est plus que souhaitable, c'est primordial. Votre présence à Edmonton démontre que vous acceptez ce fait. Il est essentiel d'avoir une consultation intergouvernementale officielle, mais elle a ses restrictions. Le présent Comité a une responsabilité spéciale, à mon avis, celle d'évaluer soigneusement les représentations des différents groupes et personnes qui se sont efforcés de présenter leurs points de vue devant ce Comité.

Je sais que vous ne croyez pas qu'ils agissent par intérêt personnel, que vous reconnaissez qu'ils sont des réformateurs et que le pouvoir de prendre une décision contraire en matière d'investissement pourrait avoir un effet désastreux sur la croissance économique des différentes régions à l'avenir. Au cours de votre visite, dans les régions, il est peut-être plus important d'évaluer les points de vue des citoyens en général, de la majorité silencieuse, pour que la réforme fiscale approuvée finalement par la Chambre des communes représente un actif vital dans la diversité de l'état fédéral canadien.

APPENDIX A-61

SUBMISSION
by
CANADIAN CATTLEMEN'S ASSOCIATION
to
THE STANDING COMMITTEE
on
FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS
to assist in the improvement of
"Proposals for Tax Reform"
Edmonton, Alberta
July 23rd, 1970

THE STANDING COMMITTEE
ON FINANCE, TRADE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Gentlemen:

SECTION 1

INTRODUCTION

1. The Canadian Cattlemen's Association is the national beef cattle producers' organization, embracing all of the provinces (except Quebec, whose beef production is not appreciable), and representing approximately one quarter of a million farm and ranch operators whose annual production is worth well in excess of one billion dollars. We believe it can, with all modesty claim to be "The Voice of Canadian Cattlemen".

2. We thank you for the privilege of appearing before your committee. We know that the end of your hearings are near and that you have heard much on this subject but we hope we can give you an insight into the workings of our industry and thereby assist you in making recommendations which will improve the taxation system in Canada.

3. This submission was prepared for the Canadian Cattlemen's Association by a committee of members, who are practising ranchers, because we know in the study of the tremendous effects that the 'Proposals for Tax Reform' will have on our country you are vitally interested in having basic opinions directly from the people who will be most affected. We feel the members of our Association represent one of the largest and most important segments of our agricultural industry and that combined with the supply, processing and retailing sectors of our beef industry we make a most substantial contribution to the national economy.

APPENDICE A-61

PÉTITION
de
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL
soumise à la
COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
En vue de contribuer à l'amendement du projet de réforme fiscale
Edmonton, Alberta
le 23 juillet 1970

COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Messieurs,

SECTION I—

INTRODUCTION

1. L'Association Canadienne des Éleveurs de bétail est l'organisation Nationale des Éleveurs de bœuf de consommation englobant toutes les provinces, à l'exception du Québec. Elle représente environ un quart de million de dirigeants de fermes et ranches dont la production annuelle dépasse largement le billion de dollars. Nous pouvons sans fausse modestie la désigner comme la «Voix des Éleveurs Canadiens de Bétail».

2. Nous vous remercions de nous avoir accordé ce privilège de nous présenter à votre Commission. Bien que vos audiences touchent déjà à leur fin et que ce sujet ait été trop longtemps discuté nous espérons quand même pouvoir vous donner un aperçu des travaux de notre industrie et contribuer par nos recommandations à l'amendement du système fiscal du Canada.

3. Cette pétition a été préparée pour l'Association Canadienne des Éleveurs de Bétail par un comité de ses membres des ranchers de profession car nous savons combien vous serez vitalement intéressés à connaître l'opinion des personnes directement touchées et ce après notre étude des effets énormes que produiront sur notre Pays vos «Propositions de Réforme fiscale». Nous sommes convaincus que les membres de notre Association représentent dans leur ensemble l'un des piliers les plus solides de notre industrie agricole. Leurs efforts conjugués avec ceux des secteurs du ravitaillement, transformation et détail produiront une contribution très substantielle à l'économie nationale.

4. Our present Minister of Agriculture, the Hon. H. A. Olson, will tell you that the beef business is one of the bright spots in an otherwise troubled agricultural economy, and we know that you are aware that approximately 25% of all our manufacturing and 42% of the G.N.P. is attributable to the farm sector and its directly related enterprises.[1]

5. We are convinced that long term optimism for the beef business is attributable not only to the fact that we are providing a highly desirable product for an expanding economy and an increasing population, but also because we examine very closely and often resist governmental and institutional suggestions of what is good for our industry.

6. While this may leave us open to accusations of independence to the point of being contrary, we submit that our record over the years is a creditable one, and perhaps more in spite of, than because of government regulations, interventions and programs.

7. Only a small top percentage of our best situated and managed outfits could be described as profitable but ranching provides a living and a free and wholesome life to a lot of people and if Mr. Olson's views are correct we have a potential to continue to provide a livelihood for our members and, perhaps more important, a raw product for our economy, without any help from subsidies, providing we aren't regulated out of business by well intentioned but sometimes impractical policies.

8. Unfortunately the White Paper on taxation falls into this category. In addition the White Paper proposals are particularly depressing to us because they ignore, or pay very shallow attention to, the peculiar nonliquid, high capital requirement, technology pushed, position of the rancher and farmer.

9. In our studies we endeavoured to find out exactly what effect the White Paper would have on actual ranches. We, therefore, searched for ranches which had been evaluated, perhaps for incorporation or estate purposes some years ago and which had been recently re-appraised or revaluated.

10. We took this approach in order that we would have accurate, accountant-verified data. We then had the accountants assume

[1] Bank of Commerce Newsletter October, 1969.

4. Notre actuel Ministre de l'Agriculture, l'honorable H. A. Olson, vous dira que le commerce du bœuf est l'un des points les plus saillants dans une économie agricole autrement troublée. Nous savons que vous êtes au courant qu'environ 25 p. 100 de notre production manufacturée et 42 p. 100 du G.N.P. sont attribués au secteur fermier et ses entreprises connexes.[1]

5. Nous sommes convaincus qu'un optimisme à long terme concernant le commerce du bœuf peut être attribué au fait que non seulement nous fournissons un article de haute qualité pour une économie en expansion et une population croissante, mais aussi parce que nous examinons très minutieusement et souvent objectons aux suggestions, qu'elles soient gouvernementales ou institutionnelles; ce qui est utile pour notre industrie.

6. Alors que ceci pourrait nous exposer à des accusations d'indépendance et, jusqu'à preuve du contraire, nous soutiendrons que notre réputation depuis des années a été honorable et peut-être davantage encore, à cause justement de nos interventions et suggestions aux règlements gouvernementaux.

7. Bien que seulement un petit pourcentage de nos exploitations les mieux situées puisse être cité comme rentable, dans l'ensemble, l'industrie fermière procure à bien des gens une vie saine libre, et bien-être. Si donc les vues de M. Olson sont exactes, nous avons le potentiel de procurer le bien-être à nos membres et, détail plus important encore, une matière première pour notre économie, sans l'aide de subsides, pourvu que nous ne soyons pas affectés par des réglementations impraticables, bien que bien intentionnées.

8. Il est regrettable que le Livre blanc traitant des taxes tombe dans cette catégorie. De plus, les propositions du Livre blanc sont particulièrement déprimantes pour nous, car elles ignorent ou accordent très peu d'attention à la position pécuniaire du manque d'argent liquide,[1] les exigences élevées du capital, développement de la technologie et position du rancher ou du fermier.

9. Dans nos études, nous nous sommes efforcés de prévoir quel serait l'effet du Livre blanc sur nos ranches actuels. A cet effet, nous nous sommes mis à la recherche des ranches qui avaient été évalués il y a quelques années pour des raisons d'incorporation, de succession ou immobilières et qui ont été réestimés ou réévalués récemment.

10. Nous avons fait ce rapprochement pour avoir des données comptables précises et dûment vérifiées. Nous avons laissé nos comp-

[1] Dépêche de la Banque du Commerce, octobre 1969.

that the White Paper was in effect at the time of the original evaluation and recalculate the taxes to the present value. We feel this approach gave us a very accurate analysis of the effect the White Paper will have.

11. In each case the results were most distressing. Some complete examples are attached as Appendix (B) but the results of three examples are summarized in the table on the following page.

tables présumer que le Livre blanc était en exécution au moment de l'évaluation initiale et les avons chargés de recalculer les taxes à leur valeur actuelle. Nous pensons que ce rapprochement nous ait donné une analyse très précise de l'effet anticipé du Livre blanc.

11. Dans chacun des cas envisagés, les résultats se sont avérés désolants. Certains exemples complets figurent à l'annexe (B), alors que trois autres exemples sont résumés au tableau de la page suivante.

TAX IMPACT ON THREE SAMPLE RANCHES

	A		B		C	
	Now	White Paper	Now	White Paper	Now	White Paper
Extra taxes on Prior Years Income		188,000		6,700		21,000
Estate Taxes	452,700	358,700	86,400	87,000	150,000	130,000
Tax on Breakup of Company	62,000		5,200		8,000	
Tax on Capital Gain		165,000		36,600		50,000
Total Taxes	514,700	711,700	91,600	130,300	158,000	201,000
Percent value of ranch retained by inheritor	51%	32%	77%	67%	76%	67%

RÉPERCUSSIONS DES TAXES SUR TROIS EXEMPLES DE RANCHES

	A		B		C	
	Actuellement	Livre blanc	Actuellement	Livre blanc	Actuellement	Livre blanc
	$	$	$	$	$	$
Impôts supplémentaires sur les revenus des années précédentes		188,000		6,700		21,000
Impôts Immobiliers	452,700	358,700	86,400	87,000	150,000	130,000
Impôts sur la dissolution de la Compagnie	62,000		5,200		8,000	
Impôts sur revenus du capital		165,000		36,600		50,000
Total des taxes	514,700	711,700	91,600	130,300	158,000	201,000
Pourcentage de la valeur du ranch conservé par l'héritier	51%	32%	77%	67%	76%	67%

12. A main point was that it was not just the provisions of the White Paper that were onerous nor that the rates of Estate Taxes were increased, because in fact in some cases the actual rates decreased, but that the cumulative effects of increased tax rates, depreciation recapture, loss of basic herd provisions, capital gains taxes on property sales used to acquire better land, reductions of funds to reinvest in the ranch, and changes in gifting procedures and estate planning techniques reduced the earning power to such a degree that a sale would be forced in almost every case. The full impact of previously defered capital gains taxes then became the final blow.

12. Un point essentiel est à souligner. Ce ne sont pas les clauses du Livre blanc qui seraient onéreuses, non plus que les Taxes Immobilières aient été augmentées parce qu'en fait dans certains cas les taux actuels avaient diminué. Ce sont plutôt les effets cumulatifs des taux fiscaux tels que: dépréciation de reprise, abolition des provisions pour perte de troupeau, impôt sur le bénéfice réalisé sur les ventes des propriétés effectuées pour acquérir de meilleures terres, réduction des fonds de réinvestissement dans le ranch et changement des procédures de donation ainsi que les techniques dans le plan successoral. Tous ces facteurs réduisirent le profit à un tel degré amenant à la Vente Forcée dans presque chaque cas. L'entière répercussion de ces Taxes sur les bénéfices du capital transféré a été le coup de massue final.

13. The ranch could not generate either the credit to obtain a loan large enough or premiums sufficent to provide insurance to pay the death duties.

14. Another point is that the impact was greatest on the ranches that were expanding and improving.

15. The only conclusion we could make was that if the White Paper proposals were implemented there would be no incentive to continue ranching. We do not believe we overstate the case.

16. We did not come to this conclusion quickly. We have met with the Hon. Mr. Benson and his tax advisors on two occasions to make certain we understood the details of how they envisaged their proposals would work once they were implemented.

17. We are definitely in favour of tax reform and we commend the government for adopting the White Paper approach to achieve this reform, but we can see no choice other than to severely revise the proposals and the inheritance provisions if we are to be able to continue in business.

18. We believe that the tax system should be used only to levy taxes in a fair and equitable manner. It is by trying to use the system as a social tool that we complicate it and come to so much grief.

19. No tax can be fairly assessed in a vacuum but most be related to other federal taxes and also to provincial and municipal taxes. It is not possible to have tax equity if a farm or other primary producer who pays heavy property taxes is taxed equally by the Federal Government with an insurance broker or holding company working out of a small office and paying negligible property taxes.

20. Consideration must be given to taxes paid at other levels and to the finances available to pay taxes, otherwise efforts to obtain equity can backfire and destory initiative.

21. Our committee has literally spent years in earnestly trying to gain a proper understanding of how the tax system works in order to try and suggest comprehensive and practical improvements and it is in this spirit that we present this brief.

13. Le ranch ne pouvait plus procurer la garantie nécessaire pour l'obtention d'un prêt ou avances suffisantes pour contracter une assurance sur les frais de décès.

14. Autre fait à souligner: la répercussion était plus sensiblement ressentie par les ranches en voie de développement ou d'améliorations.

15. La seule conclusion qu'il nous restait à faire, c'est que si ces propositions du Livre blanc allaient être mises en exécution, il n'y aurait plus eu d'intérêt à continuer le ranching et nous ne croyons pas avoir exagéré en ce disant.

16. Nous ne sommes pas arrivés à cette conclusion hâtivement. A deux occasions, nous avons rencontré l'hon. M. Benson et ses conseillers fiscaux pour bien comprendre dans leurs détails comment ils envisageaient les effets de leurs propositions, une fois mise en exécution.

17. Nous sommes définitivement en faveur de la réforme fiscale et nous louons le gouvernement d'avoir adopté le Livre blanc pour la mise en exécution de cette réforme. Toutefois, nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons que ce commerce survive, que de reviser sévèrement les propositions ainsi que les clauses afférentes à l'héritage.

18. Nous pensons que le système fiscal devrait uniquement être employé à percevoir les taxes d'une manière juste et équitable. L'utiliser tel un instrument social serait le compliquer et en faire une cause de préjudice.

19. Aucune taxe ne peut être imposée indépendamment, mais doit aussi dépendre des autres taxes fédérales aussi bien que provinciales ou municipales. Il est impossible d'avoir une équité fiscale si un fermier ou producteur de matières premières payant déjà des impôts fonciers assez élevés est taxé de la même façon par le gouvernement fédéral qu'un simple courtier d'assurances ou de compagnie de financement travaillant dans un petit bureau et payant des taxes immobilières négligeables.

20. Doivent être prises en considération les autres taxes réglées à d'autres niveaux ainsi que les moyens financiers de régler ces taxes, sinon les efforts pour aboutir à l'équité auront un effet contraire et détruiront l'initiative.

21. Notre comité a dépensé des années essayant sérieusement de comprendre le fonctionnement du Système Fiscal afin de pouvoir suggérer des modifications compréhensives et pratiques, et c'est dans cet esprit que nous présentons ce résumé.

SECTION 2
ESTATE TAXES, GIFTING AND INHERITANCE

1. Our industry cannot continue with death duties and capital gains taxes at the rates proposed. We realize the inequities created by the present capital gains taxation procedures. We appreciate the simplicity of treating capital gains as income and taxing at individual rates.

2. We feel that death duties are anchronisms which are hard to administer and which yield a relatively small amount to federal and provincial treasuries.

3. The difficulties which existed before the changes proposed in the White Paper have prompted at least two provinces to refund their portions of estate taxes and another to reduce succession duties. If the federal government wishes to implement capital gains taxation and still provide some incentive to achieve, then estate taxes must be reduced or better yet abolished.

4. The following table from Taxation Statistics 1968 shows that in 1967 there were 5,963 estates valued under $500,000 from which $77,238,000 was collected.

5. During the same year there were 221 estates over $500,000 from which $95,081,000 was collected.

TABLE 2
TAXABLE CANADIAN DOMICILED ESTATES BY SIZE

Size of Estate	No. of Estates	Tax on Taxable Value
		$000
$ 50,000 to $ 75,000	2,056	4,551
75,000 to 100,000	1,436	7,077
100,000 to 125,000	803	8,017
125,000 to 150,000	452	6,427
150,000 to 200,000	499	11,235
200,000 to 300,000	424	16,939
300,000 to 400,000	179	12,051
400,000 to 500,000	114	10,941
Under 500,000	(5,963)	(77,238)
500,000 to 600,000	62	8,003
600,000 to 700,000	35	5,995
700,000 to 800,000	20	3,708
800,000 to 900,000	28	6,823
900,000 to 1,000,000	11	3,094
1,000,000 and over	65	67,458
Over 500,000	(221)	(95,081)
Total	6,184	172,319

SECTION 2
TAXES SUR LA PROPRIÉTÉ, DONATIONS ET SUR LES SUCCESSIONS[1]

1. Notre industrie ne peut continuer à payer les taxes sur les décès ainsi que sur les revenus du capital aux taux proposés. Nous apprécions la façon simple de considérer le revenu du capital comme imposable et le taxer à des taux individuels.

2. Nous considérons que les impôts sur les successions sont de anachronimes difficiles à administrer et ne représentant qu'un montant relativement faible pour les finances fédérales ou provinciales.

3. Les difficultés existant avant les modifications proposées par le Livre blanc ont poussé au moins deux Provinces à rembourser leurs parts dans l'Impôt sur la Succession[2] et une autre à réduire les charges successorales. Si le gouvernement fédéral veut appliquer une imposition fiscale sur les revenus du capital[3] et par certains encouragements, la mettre en exécution, dans ce cas, l'impôt sur la propriété devrait être réduit ou encore mieux aboli.

4. Le tableau suivant sur les statistiques des Taxes en 1968 démontre qu'en 1967, il existait 5963 propriétés d'une valeur inférieure à $500,000 dont seulement $77,238,000 furent perçus.

5. Durant la même année, sur 221 propriétés dépassant la valeur de $500,000, un montant de $95,081,000 fut perçu.

TABLEAU 2
DOMAINES DOMICILIÉS AU CANADA, TAXABLES

Dimension du domaine	No. des Domaines	Impôt sur la valeur taxable
		$'000
$ 50,000 à $ 75,000	2,056	4,551
75,000 à 100,000	1,436	7,077
100,000 à 125,000	803	8,017
125,000 à 150,000	452	6,427
150,000 à 200,000	499	11,235
200,000 à 300,000	42	16,939
300,000 à 400,000	179	12,051
400,000 à 500,000	114	10,941
Au-dessous de 500,000	(5,963)	(77,238)
500,000 à 600,000	62	8,003
600,000 à 700,000	35	5,995
700,000 à 800,000	20	3,708
800,000 à 900,000	28	6,823
900,000 à 1,000,000	11	3,094
1,000,000 et plus	65	67,458
au-dessus de 500,000	(221)	(95,081)
Total	6,184	172,319

NOTES DU TRADUCTEUR

[1]DANS LE TEXTE ANGLAIS—Inheritance taxes.

[2]ESTATE TAXES—peut être interprété à double sens: Taxes immobilières ou Impôt sur la Succession. Nous pensons qu'il s'agit ici de la seconde interprétation.

[3]CAPITAL GAINS TAXES—Nous avons préféré employer le terme «Taxes ou Impôt sur les revenus du capital», au lieu de Bénéfices sur le capital, considérant que le mot Bénéfice s'applique plutôt à ce qui est commercial (Impôt sur les Bénéfices Commerciaux, ce qui n'est pas le cas ici).

6. If, as the Carter report implied, the purpose of the estate tax is to discourage "the buildup of family dynasties and pockets of wealth" we maintain that the taxation of estates inherited as going concerns under $500,000 does little to achieve that purpose.

7. The sons of ranchers are almost the only potential buyers or inheritors of a ranch. Unless some changes in the proposals are made the only potential buyers will be large land holding corporations or the government itself. We do not believe this is the intent nor that it is desirable.

8. The federal government could show real leadership in the death duty field by either dramatically increasing the exemption from estate taxes or abolishing them altogether. We suggest that, at a minimum, the exemption should be raised to $400,000 with a phased exemption considerably higher.

9. Some federal officials have stated that estate taxes are undesirable but they believe that the provinces would object if the federal government stopped collecting estate taxes for them. They also felt that the death duty field would become a jungle if the provinces were allowed to collect their own.

10. We feel that death duties now are not uniformly applied in Canada and that some provinces have shown they are capable of adjusting their rates despite federal paternalism. Perhaps the use, or better yet, the non-use of death duties could become a worthwhile provincial tool in smoothing out regional disparities in Canada.

SECTION 3

CAPITAL GAINS

1. After much analysis our committee could find no valid reason to treat capital gain differently from normal income. We realize that the proposed rates and procedures if applied will create considerable hardship for many of our members but after considerable soul searching we believe the theory behind capital gains taxation is valid. Given this conclusion and the hardship that would ensue, we decided something else must be wrong.

2. We then turned to finding ways to reduce the impact and examined the implications of the White Paper suggestion that capital gains taxes be deferred until eventual realization. This has a locking-in effect over time and we

6. Si, comme le laisse supposer le Rapport Carter, le but de cette taxe sur la succession est de décourager «la création de dynasties familiales et des clans de richesse», nous maintenons que la taxation sur les héritages inférieurs à $500,000 n'atteindra pas ce but.

7. Les fils de fermiers sont presque le seul élément acheteur ou héritier d'un ranch. A moins de modifications dans ce projet de réforme fiscale, les seuls éventuels acheteurs seraient les grandes corporations foncières ou le gouvernement lui-même. Nous ne croyons pas que ceci soit l'intention ou le désir.

8. Le gouvernement Fédéral pourrait montrer un réel leadership dans le domaine de ces taxes sur la succession, soit en augmentant sensiblement les exemptions, soit en les abrogeant. Nous suggérons qu'au moins l'exonération devrait atteindre les $400,000 avec une graduation plus considérablement élevée.

9. Certains fonctionnaires fédéraux ont déclaré que cet impôt sur la succession n'était pas désirable et que les Provinces auraient objecté si le gouvernement Fédéral avait arrêté leur perception de cet impôt effectué pour leur compte. Ils étaient sous l'impression que ce champ de droits relatifs aux décès serait devenu une jungle si les Provinces étaient autorisées à les percevoir pour leur propre compte.

10. Nous croyons que ces droits sur les successions ne sont pas uniformément appliqués au Canada et que certaines Provinces ont démontré qu'elles étaient capables d'ajuster leurs taux en dépit du paternalisme fédéral. Peut-être que la mise en application ou encore mieux la non-application de ces taxes sur la succession serait un instrument aidant à l'aplanissement de certains différents de nature régionale au Canada.

SECTION 3

REVENUS DU CAPITAL

1. Après plusieurs analyses, notre comité ne put trouver de raisons valides pour traiter le revenu du capital différemment du revenu normal. Nous réalisons que dans le cas où les taux proposés et leurs procédures seraient appliqués, cela créerait des difficultés considérables pour nos membres. Toutefois, après une étude très consciencieusement poussée, nous avons été amenés à croire qu'en théorie la taxation des revenus sur le capital est valide. Étant arrivés à cette conclusion et aux difficultés qui en découleraient, nous avons décidé que quelque chose d'autre devait être erroné.

2. Nous avons essayé de réduire les points de différends et avons examiné les implications du Livre blanc, suggérant que les taxes sur les revenus du capital soient différées jusqu'à éventuelle réalisation. Ceci a un contre-

found that on most occasions, due to the total impact of all the other tax proposals, a sale would be forced and capital gain would be realized and taxed.

3. We examined various means of spreading payments out through such methods as investing in registered retirement funds. While this provision is now available and should be expanded it does not suit many and is, therefore, limited in scope.

4. We examined ideas suggested by others such as flat rates and split rates and found they did not help the rancher appreciably.

5. We finally decided to go right back to the beginning and analyse just how capital gains are generated on a ranch and from this we think we have at least a partial answer to our problem.

6. Ranches often are sold for much more than they cost but it is a mistake to call it a capital gain. Capital gains in the true sense of the word are increases in prices caused by appreciation through increased demand. Some of the increase in ranch prices is caused by increased demand for the resource but it is usually a relatively small proportion.

7. Some of the increase in ranch prices is caused by inflation but the largest increase comes from deferred income. For instance, the normal rancher takes out of ranch income only sufficient monies to live on; many barely exist. The ranch may have generated ten or fifteen thousand dollars but the rancher usually extracts about one-third of that in cash, the rest he uses to improve his place or to keep up with the constantly changing technology. At the end of ten years he may have more than $100,000 plowed back into the operation. This is not really capital gain but under the tax reform proposals it would be taxed as such.

8. Another point, the rancher invests a large sum of money in his ranch, normally with the intention of holding it for the rest of his life. In addition to investing deferred income to increase the ranch value he husbands and manages it well so that its productivity is enhanced. Again this is judged to be capital gains. But is it? It certainly isn't the type of capital gain one gets by investing in stock market, nor is it the type of gain one realizes by buying city property to sell in a few years for an apartment site.

effet de blocage et nous avons constaté qu'en maintes occasions, dû aux différends sur les autres propositions fiscales, il en résulterait une vente forcée et le revenu du capital serait réalisé et taxé en conséquence.

3. Nous avons examiné différents moyens de proroger les paiements par différentes méthodes telles que les fonds de retraite enregistrés. Alors que cette stipulation est prévue et devrait être développée, elle ne conviendrait pas à chacun et, par conséquent, devrait avoir une portée limitée.

4. Nous avons aussi examiné des idées suggérées par d'autres, telles que taux uniformes ou taux partagés et avons constaté qu'elles n'aidaient pas le rancher d'une manière appréciable.

5. Nous avons donc décidé de revenir en arrière et de rechercher la source du revenu sur le capital et engendrée dans le ranch, et nous pensons avoir finalement trouvé une solution partielle à notre problème.

6. Souvent, les ranches sont vendus à un prix supérieur à leur valeur de coût, mais c'est une erreur de désigner ce fait comme un revenu de capital. Les revenus de capital sont au vrai sens du mot l'augmentation des prix causée par une plus-value provoquée par une forte demande. Certaines plus-values d'un ranch sont causées par une demande accrue pour le rendement, mais ce sont des cas assez particuliers.

7. Parfois, la plus-value d'un ranch est provoquée par l'inflation, mais la plus grande augmentation provient de l'impôt différé. Par exemple, normalement un rancher prélève du revenu de son ranch juste assez d'argent pour vivre, et d'autres assez nombreux, à peine de quoi pour survivre. Bien que le ranch ait pu rapporter dix ou quinze mille dollars, néanmoins, le rancher en général ne prélève que le tiers de son argent liquide, le restant étant utilisé pour les améliorations ou pour se mettre à jour avec les dernières évolutions technologiques. Au bout d'une dizaine d'années, il peut avoir investi $100,000 dans son exploitation. Ceci ne peut être considéré comme un revenu de capital mais, selon les propositions de la réforme fiscale, il serait taxé comme tel.

8. Un autre point à relever est que le rancher investit normalement une somme assez importante dans son ranch, avec l'intention de le garder pour le reste de son existence. En plus du fait qu'il investit ses revenus différés avec l'intention d'augmenter la valeur de son ranch, il en prend soin et le dirige proprement pour en accroître le rendement. Ceci de même est considéré comme étant un revenu de capital. En fait, l'est-il? Il est certain que ce genre de revenu du capital ne peut être comparé au bénéfice provenant d'opérations

9. We feel that the present definition of capital gain is too broad. Proper accounting methods should be able to cost in deferred income so it can be differentiated from appreciation due to increased demand or services provided by society. Recognition must be given to the man who makes a long term investment in a productive resource and then husbands it into fruition! A differentiation must be made between primary long term investment and investment for speculative gain!

10. Many say that the farmer or rancher is building a retirement fund in his ranch and, therefore, he should be given special consideration. We don't believe ranchers want special considerations but we do think that considerations such as the cash basis of reporting have had a misleading effect because they allow a ranch to be built on tax free money. When the tax assessor finally comes to collect the inevitable, then through our progressive system it comes at a much higher rate than would have been paid had it been collected in the original instance.

11. The tax collector justifies this by saying "But after all you've had our money for years without paying interest" but the rancher is resentful because he has less than he hoped and the system has mislead him.

12. The Minister of Finance has suggested that he will continue to allow income reporting on the cash system as recognition of the unique position of agriculture. Our committee feels that this may not be such a favour.

13. We believe that while we are at tax reform we should stop these ad hoc and patchwork measures and work towards proper long term reform. The rancher of the future will have to keep proper cost accounts or he will be out of business. While we recognize the problem of the grain farmer we feel the Minister's suggestion is a short term palliative and the proper solution is to provide a transition period with both systems allowed. The better system will then be the one adopted.

boursières, non plus à celui obtenu par l'achat d'une propriété urbaine revendue quelques années plus tard comme emplacement pour appartements.

9. Nous pensons que la définition actuelle du revenu du capital est prise au sens trop large du mot. Des méthodes comptables adéquates devraient être à même d'évaluer le revenu différé de manière à le différencier de la plus-value due à l'accroissement de la demande ou des services fournis par la société. Nous devons être reconnaissants à l'homme qui investit à long terme dans une domaine productif et qui le gère d'une manière fructueuse. Une différenciation devrait être établie entre un investissement essentiellement à long terme et un investissement à but spéculatif.

10. Nombreux sont ceux qui affirment que le fermier ou le rancher se construisent en leur ranch un Fonds de Retraite et qu'en conséquence, ils devraient être l'objet d'une considération spéciale. Nous ne croyons pas que les ranchers méritent des considérations spéciales, mais nous pensons que des considérations telles que la base de la valeur en espèces déclarée ait eu un effet détourné du fait qu'elle permet de construire un ranch avec de l'argent exonéré de taxe. Lorsque le percepteur se présente pour encaisser l'inévitable, il s'ensuit que conformément à notre système progressif, l'impôt dû atteint un niveau plus élevé qu'à la demande originale.

11. Le percepteur des taxes se justifie en disant «Vous avec employé notre argent pendant des années sans payer d'intérêts», mais le rancher est déçu, se rendant compte sur le moment qu'il possède moins que ce qu'il espérait avoir et que le système l'avait induit en erreur.

12. Le Ministre des Finances a suggéré qu'il continuerait à admettre le revenu provenant du système cash en reconnaissance de l'unique position de l'agriculture. Notre commission pense que ceci ne saurait être considéré comme une telle faveur.

13. Nous croyons que pendant que nous sommes en période de réforme fiscale, nous devrions arrêter ces mesures ad hoc et de rapiéçage, et entreprendre un programme de réforme à long terme. A l'avenir, le rancher devra tenir une comptabilité adéquate de son prix de revient, sinon il risquerait de se retirer des affaires. Alors que nous admettons le problème du fermier en grains, nous pensons néanmoins que la suggestion du Ministre n'est qu'un palliatif de faible durée, alors que la meilleure solution serait d'accorder une période transitoire pour l'application des deux systèmes. Dans ce cas, la meilleure serait alors adoptée.

14. The main area where a rancher can increase his return is by adding to his breeding herd. He does this by improving his carrying capacity and adding more cattle. In the past it was primarily the increase in breeding herd numbers that was not capitalized. Land purchases, buildings, or machinery were obvious capital costs.

15. One of the real difficulties in changing from a cash to accrual basis was the fact that it had to be done all at once and full taxes paid on the increased value in the one income year. The basic herd provisions were originally designed to provide a form of recognition that the rancher could not build his breeding herd without some alleviation of tax but the freezing of Standard Unit Value in 1962, again a stop-gap measure, withdrew the incentive to gradually upgrade to market value.

16. We now are faced with the situation that we have four methods of valuing cattle. The first is the cash method. It is simple and straight forward but the tax bite is ferocious especially on a herd that has been building over a long period of time. All sales are income and taxed at full individual rates.

17. Second, we have the accrual system usually valued near market.

18. Third, we have the basic herd system wherein a rancher has been able to treat certain livestock as capital investment, the costs of which were non-deductible and the proceeds non-taxable.

19. Fourth, we have the Standard Unit Value election under regulation 1802 which could be applied to both the accrual or basic herd inventory and which allowed a rancher to choose a value for his standard unit and from then on only work with numbers of head.

20. In the absence of a capital gains tax all of these systems will work well for the type of operation that uses them.

21. Now that capital gains taxes are proposed it is suggested that the man on basic herd will be allowed to value up to market on V day with no penalty. The man on accrual who may have put his cattle into inventory at a value exactly the same as the man on basic herd will not be allowed this privilege and will be exposed to a substantially larger capital gain after V day. The man on the cash

14. La meilleure façon pour un rancher d'accroître son revenu est l'augmentation de son troupeau d'élevage. Il le fait en améliorant ses capacités d'extension en ajoutant plus de bétail à son cheptel. Auparavant, c'était l'augmentation du nombre de troupeaux d'élevage qui n'était pas capitalisé. Étaient seulement considérés comme valeurs réelles les achats de terrains, constructions ou machines.

15. Une des réelles difficultés de la transition d'une valeur cash réelle à une base progressive fut le fait que ceci devait se faire en une seule fois et que la totalité des taxes soit exigibles sur la base d'une valeur augmentée durant une seule année fiscale. Les provisions pour troupeau d'élevage furent établies à l'origine à titre de reconnaissance que le rancher ne pouvait pas former un troupeau d'élevage sans un certain allègement de ses taxes, mais l'immobilisation de la valeur provoquée par la «Standard Unit Value» en 1962—encore une mesure d'arrêt—retira le stimulant nécessaire et graduellement le haussa à la valeur du marché.

16. Pour parer à cette situation, nous avons quatre méthodes d'évaluation du bétail. La première est la méthode «cash». Elle est simple et juste, mais la morsure de l'impôt est féroce, surtout sur un troupeau élevé en un long laps de temps. Toutes les ventes sont considérées comme revenu et taxées à plein taux individuel.

17. La seconde est le système accumulé, habituellement évalué au marché.

18. La troisième, le système du troupeau de base, par lequel le rancher a pu considérer certain de son bétail comme capital investi, dont le coût a été considéré non déductible et les profits exonérés de taxe.

19. Quand à la quatrième, c'est celle du «Standard Unit Value» votée sous la législation de 1802 qui pourrait s'appliquer aussi bien sur la valeur accmulée du troupeau que sur celle de base, et qui permet au rancher de choisir l'unité standard de son assiette fiscale et conséquemment considérer seulement le nombre de têtes.

20. En l'absence de cet impôt sur le revenu du capital, tous ces systèmes fonctionneraient très bien pour le genre d'exploitations qui les emploieraient.

21. Il est suggéré que, puisque les taxes sur le revenu du capital sont proposés, quiconque ayant un troupeau de base serait autorisé à l'évaluer au prix du marché au jour V, sans encourir d'amende. Quand à celui au troupeau accumulé, qui aurait inscrit dans son inventaire son bétail à la même valeur que celui au troupeau de base, il ne lui serait pas accordé ce privilège et il serait exposé à un revenu du

basis is still prevented from moving to accrual because of the difficulty in moving within one year.

22. We repeat, Mr. Benson proposes that, in order to resolve this problem, all will be allowed to report on the cash basis. We believe that a better method would be to allow those who wish to update their accounting to move up without penalty, to fair market value and the accrual system on V day or during V day year. We would also suggest that in future some means be provided to permit a cattleman to move part of his breeding herd each year onto the accrual basis in order to phase in a proper change.

23. To summarize our views on Capital Gains.

(a) Proper accounting procedures should be encouraged in order that deferred income can be properly capitalized into the farm value. This deferred income capitalization would increase the basic cost of the ranch and, therefore, put the true capital gain in a more realistic aspect.

(b) Recognition must be given to long term primary investment and it must not be subject to capital gains tax. All small businesses which are held for a proper period of time, e.g. ten years, should be exempt, or if the money was reinvested in another basic type of business within a certain period, the exemption would also apply.

(c) A period of transition should be implemented to allow the different methods of herd evaluation to be standardized if the herd owner so wishes. In the future, change over to accrual basis should be allowed to be phased in.

INVESTMENT CAPITAL FOR SMALL BUSINESSES

1. In the past the 21 per cent tax rate for small incorporated businesses has provided a most necessary residue of investment capital. We realize that in reality the tax was usually somewhat more than 21 per cent due to the fact that the remaining tax was not exempt, but deferred until taken out as dividends. In most ranches these deferred taxes and the shareholders deferred income pile up in the

capital substantiellement plus grand après le jour «V». Quand à celui qui traite sur la base «cash», argent comptant, il serait empêché de passer de la base accumulée, étant dans la difficulté de le faire en l'espace d'un an.

22. Nous répétons: M. Benson propose que: «afin de résoudre ce problème, tous soient autorisés à adopter la méthode argent comptant». Nous croyons qu'une meilleure méthode serait de permettre à ceux qui désireraient mettre à jour leur comptabilité d'adopter la méthode de la valeur exacte du marché et du système accumulé au jour V ou durant le jour V de l'année. Nous suggérons aussi qu'à l'avenir, certains moyens soient accordés à l'éleveur de bétail pour lui permettre de transférer une partie de la valeur de son troupeau d'élevage à la base accumulée afin d'aboutir à une transition saine.

23. Pour résumer nos vues sur l'Impôt sur le capital:

a) des méthodes comptables adéquates devraient être encouragées de manière à ce que le revenu différé puisse être correctement capitalisé au prorata de la valeur de la ferme. Cette capitalisation du revenu différé augmenterait la valeur de base du ranch et conséquemment placerait le revenu véritable à son aspect réel.

b) une attention toute spéciale devrait être accordée aux premiers investissements à long terme qui ne devraient pas être assujettis à l'impôt sur le revenu du capital. Devront être exemptées, toutes les petites exploitations existant depuis une certaine période de temps, p. ex. dix ans. Cette exemption s'appliquerait aussi dans le cas où l'argent aurait été investi dans un autre genre d'affaires en un certain laps de temps.

INVESTISSEMENTS DE CAPITAL POUR PETITES EXPLOITATIONS

1. Auparavant, le taux fiscal de 21 p. 100 sur les petites exploitations incorporées avait fourni un reliquat des plus nécessaires du capital investi. En réalité, la taxe était légèrement supérieure à 21 p. 100, du fait que la taxe restante n'était pas exempte mais différée jusqu'au moment où elle était retirée comme dividendes. Dans la plupart des ranches, ces taxes et revenus différés des action-

earned surplus column and it is nothing more than a book entry. There certainly is never the cash to match the earned surplus amount until perhaps just before a liquidation when an effort was made to borrow money to repay shareholder loans and pay dividends. Often the marginal rates, when added to the original 21 per cent, would get rather high.

2. This deferred effect notwithstanding, the 21 per cent tax rate is a lifesaver to most small, incorporated businesses. We realize that there have been abuses of the 21 per cent provisions but that does not mean that the program is wrong. It does mean that it should be tightened up and perfected so it benefits the type of business it was intended to benefit. (The effects of the loss of the 21 per cent provision are summarized in appendix (c)).

3. Mr. Benson is now using a definition of a small business which we believe is quite appropriate. "A small business is one which does not have access to the capital markets and public finance". This is a good definition and we believe that some sort of deferred tax program should be provided for businesses which meet that definition. We would suggest an initial rate of 20 per cent with the remaining tax deferred for as long as there are dividends held to match the tax. The dividends would not be allowed to be paid until the deferred tax is remitted. We are certain that details to accommodate the creditable tax and gross-up provisions can be arranged and that a workable maximum can also be decided. We would suggest maximum deferral of $20,000 per year. We also believe that these deferred tax provisions should not be restricted to incorporated businesses.

4. We believe that the provision to allow small corporations to elect to be taxed as partnerships is an excellent one and that in order to prevent inequities that the same form of deferred taxation should be applied to those businesses which choose not to incorporate. Incidentally the requirement that a corporation have only one class of share before it can elect to be taxed as a partnership is unrealistic for very few will be able to use this provision unless the estate tax provisions are changed. Contrary to tax advisors' belief, most small businesses, and certain ranches, do not incorporate to escape income tax,

naires allaient s'ajouter dans la colonne «profits» et constituaient tout simplement une rentrée dans les livres. L'argent comptant égalant le montant des surplus de gains n'était certainement pas disponible, à moins qu'un effort n'ait été effectué pour emprunter de l'argent pour rembourser les prêts des actionnaires et régler leurs dividendes. Bien souvent, les taux marginaux ajoutés au 21 p. 100 initial devenaient assez élevés.

2. Néanmoins cet effet différé, la taxe de 21 p. 100 est une sauvegarde pour la plupart des petits commerces incorporés. Nous réalisons qu'il y ait eu des abus dans la provision de 21 p. 100, mais cela ne veut pas dire que le programme est erroné, cela veut dire qu'il devrait être plus sévère et amélioré, de manière à ce qu'il puisse profiter au genre de commerce auquel il était censé porter bénéfice. (Les effets de la perte de la provision de 21 p. 100 sont résumés dans l'annexe (c).)

3. M. Benson utilise actuellement la dénomination petit commerce, définition que nous trouvons assez appropriée «un petit commerce est celui qui n'a pas accès aux marchés du capital et finances publiques». C'est une excellente définition et nous croyons qu'un certain genre de programme de taxe différée conviendrait aux commerces auxquels cette définition s'appliquerait. Nous aimerions suggérer un taux initial de 20 p. 100 et différer le solde de la taxe autant loin que possible, tant qu'elle serait couverte par des dividendes garantissant ce solde; à la condition que ces dividendes ne soient pas réglés avant règlement du montant de la taxe différée. Nous sommes certains que des modalités pour adopter la taxe créditable et les provisions brutes pourraient être arrangées et qu'un maximum pratique puisse être décidé. Nous suggérons un maximum différable de $20,000 par an. Nous croyons également que ces provisions de taxe différée ne devraient pas s'appliquer uniquement aux commerces incorporés.

4. Nous sommes persuadés que la clause tendant à permettre aux petites corporations de poser leur candidature pour être taxées en qualité d'associés est excellente et qu'afin d'éviter toute injustice, cette même disposition soit aussi appliquée aux commerces n'ayant pas opté pour l'incorporation. Par ailleurs, l'exigence qu'une corporation n'ait qu'une seule catégorie d'actions pour être désignée comme associée est irréalisable parce que très peu d'entre elles pourraient profiter de cette disposition, à moins que les dispositions des taxes foncières ne soient changées. Contrairement à l'opinion des conseillers fiscaux, la

they incorporate as a means of estate transfer.

5. We would also suggest that Mr. Benson's definition of a small business could be further tightened up by limiting the program to small businesses which physically reinvest the deferred tax in their own enterprize. Holding companies and those that are not really at arms length and which are created primarily to take advantage of deferred tax provisions would be excluded. Conversely we wonder if some of the difficulty is not fostered by the tax people themselves when they do not allow consolidated returns for businesses which may have honest mutual losses and which would also report honest mutual profits.

VALUATION

1. We know that your committee and Mr. Benson are aware of the very real problem in agriculture where we find many farm values depressed below their original cost. We know there are many working diligently on this problem and we wish them well in their efforts. Of course we'll soon let you know if we don't believe the formula proposed is a fair one.

2. Many points also have been raised about homes. We wish to point out that many farms and ranches have to maintain homes for more than one family and some provision should be made to allow for appreciation and maintenance of these houses.

In conclusion may we again thank you for the privilege of spending this time with you.

We believe that tax system improvement should be pursued at all times and not left to get into the state where it needs ten years of study before any real action is taken. We have been fully involved since our first submission to the Carter Commission and the end is not in sight yet. While it has been informative, good administration would have made the whole exercise unnecessary. Please don't let the system get more complicated for we believe that a simple system invites less abuse.

The services rendered by government must also bear some relationship to the revenue collected.

plupart des petits commerces et certains ranches ne s'incorporent pas pour échapper à l'impôt sur le revenu, mais plutôt en tant que transfert de propriété.

5. Nous aimerions aussi suggérer que la définition de M. Benson du petit commerce pourrait avoir un effet restrictif en limitant le programme aux petits commerces qui naturellement réinvestissent la taxe différée dans leur propre entreprise. Les compagnies foncières et celles qui ne sont pas à court de bras et qui ont été crées initialement pour profiter de ces dispositions de la taxe différée, devraient en être excluses. Réciproquement, nous nous demandons si une partie de la difficulté n'a pas été créée par les contribuables eux-mêmes n'ayant pas d'entrées garanties de leur commerce qui pourrait occasionner aussi bien des pertes réelles que des profits honnêtes.

ÉVALUATION

1. Nous savons que votre commission et M. Benson sont au courant du problème aigu de l'agriculture, alors que nous constatons que plusieurs fermes ont eu une valeur dépréciée au-dessous de leur coût original. Naturellement, nous ne manquerons pas de vous le faire savoir très bientôt si nous croyons que la formule proposée soit la bonne.

2. De nombreux autres points ont été soulevés concernant l'habitation. Nous voudrions souligner que plusieurs fermes et ranches ont à maintenir une habitation pour plus d'une famille et des dispositions devraient aussi être prises pour tenir compte de l'entretien de ces maisons.

Nous conclurons en vous remerciant une fois encore de nous avoir accordé le privilège de nous entretenir tout ce temps avec vous.

Nous sommes convaincus que l'amendement du système fiscal devrait être poursuivi en tous temps et non être abandonné au point de nécessiter dix années d'études avant de prendre une action effective. Nous avons été très sérieusement impliqués depuis notre première pétition présentée à la Commission Carter et nous ne voyons pas que nous devrions nous arrêter là. Bien qu'elle ait été instructive, une bonne administration aurait dû en rendre l'application non nécessaire. Nous vous prions de ne pas compliquer le système davantage, car un système simple engendrerait moins d'abus.

Le services rendus par le gouvernement doivent aussi être en rapport avec le revenu collecté.

We know that there will be technical questions that relate to our industry that will arise when the legislation is finally proposed. Our Association is always willing to work towards finding the best answer to these questions and we invite members of the committee and other members of parliament to use the expertise of our national and regional offices to assist you in your work.

Respectfully submitted,

THE CANADIAN CATTLEMEN'S ASSOCIATION
EDMONTON, ALBERTA

July 23, 1970.

Nous savons qu'il existe aussi des questions techniques concernant notre industrie et qui seront soulevées quand cette législation sera finalement proposée. Notre Association est toujours prête à travailler en vue de trouver la meilleure solution à ces questions et nous invitons les membres de la commission et les autres membres du parlement d'user de l'expérience de nos bureaux nationaux et régionaux pour vous aider dans votre tâche.

Soumise respectueusement,

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL
Edmonton, Alberta

le 23 juillet 1970.

APPENDIX A

Comprehensive analysis of three example ranches Showing a comparison of financial returns under the previous system and under the system proposed by the White Paper

These examples use actual records and were calculated by certified chartered accountants

Ranch A—Green
Ranch B—Blue
Ranch C—Canary Yellow

Ranch A

Effect of Death Duties and Income Taxes
Ranch Passes From Father to Son

Conditions and Assumptions

1. The ranch is held in a corporation which is owned 100% by the father. The ranch was acquired on May 1, 1957 and ownership remained unchanged until April 30, 1968 when the father died, leaving his interest in the ranch to his son.

2. Ranch values as of April 30, 1968 are based on a recent appraisal of the ranch.

3. It is assumed that the father did not acquire any other assets in his lifetime. This assumption is reasonable in view of the actual salaries and dividends withdrawn during the eleven years 1957 to 1968.

4. It is assumed that no more than $200,000 could be borrowed by the shareholders to pay various taxes and duties. Although the shares in the ranching corporation are worth much more, the average pre-tax corporate earnings over the eleven year period of $40,800 including capital gains would not support a high interest charge as well as repayment of the principal sum borrowed.

5. It is assumed that no more than $50,000 could be realized from the sale of ranch lands without affecting the extent of the operations and the profitability of the ranch. It is assumed that any larger disposition would reduce the value of the remainder to such a degree that instead the owner would be forced to sell the entire ranch as a going concern.

6. For purposes of income tax calculations under both the present Act and the White Paper system it is assumed that the corporation elected to report income on an accrual rather than a cash basis. The reason for this choice is that in the early years investment in breeding stock was being increased and the cash basis would have produced losses that would have been in danger of being unused within the five year limit.

7. For purposes of income tax calculations under the White Paper system it is assumed that without the concept of a basic herd both cattle inventories and investment in breeding stock would have been revalued annually on the basis of current prices.

8. The interest cost of the loans required to finance the extra cost of corporation taxes under the White Paper system during the eleven years 1957 to 1968 has been ignored.

Ranch A Ltd.
Analysis of Extra Taxes on
Prior Years Corporation Profits

Increase in Taxes (Schedule 1).....		188,000
Due to		
1. Tax on Capital Gains 125,000 @ 21%...		26,000
2. Tax on Value of Livestock 224,000 @ 21%.....		47,000
3. Increased Tax rates on		
(a) Presently taxed income..	160,000	26,000
(b) Capital gains.....	125,000	57,000
(c) Tax on Value of Livestock.....	224,000	105,000
	449,000	115,000
		188,000

APPENDICE A

Analyse détaillée d'exemples illustrant une comparaison des revenus réalisés dans trois fermes d'élevage en vertu du régime antérieur et du nouveau régime proposé dans le livre blanc

Des comptables agréés ont établi ces exemples à partir de données réelles

Ferme d'élevage A—Papier vert
Ferme d'élevage B—Papier bleu
Ferme d'élevage C—Papier jaune

Ferme d'élevage A

Effet des droits successoraux et des impôts sur le revenu: l'exploitation passe du père au fils

Conditions et hypothèses

1. Le ranch est constitué en une société dont le père est propriétaire à part entière. Il en a fait l'acquisition le 1er mai 1957 et il en est demeuré le propriétaire jusqu'à sa mort, le 30 avril 1968. Il lègue à son fils ses intérêts dans le ranch.

2. La valeur de cette ferme d'élevage, au 30 avril 1968, se fonde sur une estimation récente.

3. On admet que le père n'a pas acquis d'autres biens de son vivant. Cette hypothèse est plausible étant donné les revenus et dividendes retirés en onze ans d'exploitation, de 1957 à 1968.

4. On admet que les actionnaires ne peuvent emprunter plus de $200,000 pour payer les divers droits et impôts. Même si les actions de la société d'élevage valent bien plus, les gains moyens de la société avant la perception de l'impôt correspondent à $40,800 gains de capital compris, en onze ans; ils ne pourraient pas être grevés d'un intérêt élevé et on ne saurait rembourser l'emprunt.

5. On admet qu'il ne serait pas possible de vendre pour plus de $50,000 de terrains de la ferme d'élevage sans porter atteinte à l'étendue des opérations et à la rentabilité de l'exploitation. On admet que toute cession importante réduirait la valeur du reste à un tel point que le propriétaire se verrait plutôt forcé de vendre le ranch entier comme entreprise exploitable.

6. Pour calculer l'impôt sur le revenu, en vertu du système de la présente loi comme de celui du Livre blanc, on admet que la société a choisi de déclarer des revenus d'exercice plutôt que des revenus de gestion. Cela s'explique du fait que pendant les premières années, on a augmenté l'investissement dans l'élevage, et le calcul selon la base de gestion aurait alors entraîné des manques à gagner susceptibles de ne pouvoir être utilisés dans le délai de cinq ans.

7. Pour calculer l'impôt sur le revenu selon le système du Livre blanc, on suppose que sans le concept d'un troupeau de base, le nombre de têtes et l'investissement dans l'élevage devraient être réévalués annuellement, en fonction des prix courants.

8. On n'a pas tenu compte du coût des intérêts sur les prêts requis pour financer les montants supplémentaires d'impôt sur les sociétés aux termes du Livre blanc, pour les onze années entre 1957 et 1968.

Ferme d'élevage A Ltée
Analyse des impôts supplémentaires sur les bénéfices de la société durant les années précédentes

Augmentation des impôts (Tableau 1).....		188,000
Attribuable à:		
1. Impôt sur les plus-values 125,000 à 21 p. 100.....		26,000
2. Impôt sur la valeur du troupeau 224,000 à 21 p. 100.....		47,000
3. Hausse des taux de l'impôt sur:		
a) le revenu imposable actuel	100,000	26,000
b) les plus-values.....	125,000	57,000
c) l'impôt sur la valeur du bétail.....	224,000	105,000
	449,000	115,000
		188,000

Ranch A Ltd.

Summary of Results under Present Tax Structure and Under White Paper Tax Structure, Assuming Federal Estate Tax

	Present Tax Structure	White Paper Tax Structure
*Forced sale of Ranch Assets to pay all taxes and duties (Schedule 5)	Yes	Yes
Tax Payable		
Extra Taxes on prior years corporation profits (Schedule 1)		188,000
Estate Taxes (line 9 of Schedule 2)	452,700	358,700
Tax on Distribution of Company (Schedule 6)	62,000	164,000
Total Taxes	514,700	710,700
Value of Ranch Assets before above taxes	1,047,000	1,047,000
Value retained (Ranch or proceeds of sale) after taxes	532,300	336,300

*(Under the old system if the ranch had been split between wife and son or between more children a forced sale could have been avoided. Under the White Paper no amount of planning could have avoided a forced sale).

Schedule 1

Ranch A Ltd.

Additional Income Taxes for the Period May 1, 1957 to April 30, 1968 that would have been Payable if the White Paper Proposals had been in Effect.

Earned Surplus as at April 30, 1968		174,000
Add Taxes, Provided for the 11 year period.		21,000
Dividends paid during the 11 year period.		30,000
Corporation Profits (including capital gains) before Income Taxes		225,000
Add Fair Market Value of Closing Livestock Inventory	299,000	
Less Book Value of Closing Livestock Inventory	75,000	
		224,000
Corporation Profits that would have been subject to tax under the White Paper Proposals		449,000
Consisting of:		
Profits subject to tax under Present Tax Structure		100,000
Capital Gains on Land and Basic Herd Disposals		125,000
Excess of Market Value over Book Value of Livestock Inventory		224,000
Total Corporation Profit subject to tax under White Paper		449,000
Average Annual Profit (11 years)		40,800
Average Annual Tax (assuming partnership election used)		
Corporation Profit		40,800
Annual Salary after Exemptions, etc.		5,000
Taxable		45,800

Ferme d'élevage A Ltée

État récapitulatif des effets du régime fiscal actuel et du régime fiscal exposé dans le Livre blanc compte tenu de l'impôt fédéral sur les biens transmis par décès

	Régime fiscal actuel	Régime fiscal selon le Livre blanc
*Vente forcée de l'actif du ranch pour payer tous les impôts et droits (Annexe 5)	Oui	Oui
Impôt exigible		
Impôts supplémentaires sur les bénéfices de la société durant les années précédentes (Annexe I)		188,000
Impôts sur les biens transmis par décès (ligne 9 de l'Annexe 2)	452,700	358,700
Impôt au moment de la liquidation de la société (Annexe 6)	62,000	164,000
Impôts globaux	514,700	710,700
Valeur de l'actif du ranch avant les impôts ci-dessus	1,047,000	1,047,000
Valeur conservée (ranch ou produit de la vente) après impôts	532,300	336,300

*Conformément à l'ancien système, si l'on partageait le ranch entre l'épouse et un fils ou un plus grand nombre d'enfants, on pouvait éviter la vente forcée. Selon le Livre blanc, on ne saurait prévoir quoi que ce soit pour l'éviter.

Annexe 1

Ferme d'élevage A Ltée.

Impôts supplémentaires sur le revenu pour la période du 1er mai 1957 au 30 avril 1968 qui auraient dû être payés si les propositions du Livre blanc avaient été en vigueur.

Excédent gagné au 30 avril 1968		174,000
Plus: impôts prévus pour la période de 11 ans		21,000
Dividendes versés au cours de la période de 11 ans		30,000
Bénéfices de la société (y compris la plus-value) avant impôts sur le revenu		225,000
Plus: juste valeur marchande du troupeau en clôture d'exercice	299,000	
Moins: valeur comptable du troupeau en clôture d'exercice	75,000	224,000
Bénéfices de la société qui auraient été assujettis à l'impôt en vertu des propositions du Livre blanc		449,000
Composés de:		
Bénéfices imposables en vertu du régime fiscal actuel		100,000
Plus-value sur le bien-fonds et les ventes d'animaux du troupeau de base		125,000
Excédent de la valeur marchande sur la valeur comptable du troupeau		224,000
Total des bénéfices imposables de la société en vertu du Livre blanc		449,000
Bénéfices annuels moyens (sur une période de 11 ans)		40,800
Impôt annuel moyen (en admettant l'existence d'une association)		
Bénéfices de la société		40,800
Revenu annuel après exemptions, etc.		5,000
Revenu imposable		45,800

Tax—Individual rates on $45,800	20,300
Less Tax on $5,000 Taxable Income	1,300
Net Tax on Corporation Profits of $40,800	19,000
Total Corporation Taxes—11 years at $19,000	209,000
Less Corporation Taxes under present tax Structure (on $100,000)	21,000
Additional Taxes Under White Paper Proposals	188,000

Impôt—barème individuel sur $45,800	20,300
Moins: impôt sur $5,000 (revenu imposable)	1,300
Impôt net sur les bénéfices de $40,800 de la société	19,000
Total des impôts sur les sociétés—11 ans à $19,000	209,000
Moins: impôt sur les sociétés en vertu du régime fiscal actuel (sur $100,000)	21,000
Impôt supplémentaire en vertu des propositions du Livre blanc	188,000

Schedule 2

Ranch A Ltd.

Federal Estate Taxes on Bequest to Son

	Present Tax System	White Paper System
Federal Estate Tax:		
Value of Estate	1,047,000	859,000
Less Exemption for Son	20,000	20,000
Taxable Value	1,027,000	839,000
Federal Estate Tax:		
on 30,000	89,200	89,200
on Excess at 50%	363,500	269,500
Total Federal Estate Tax	452,700	358,700
Abatement—75%	339,500	269,000
Net Estate Tax	113,200	89,700

Annexe 2

Ferme d'élevage A Ltée.

Impôt fédéral sur les biens transmis par décès lors du legs au fils

	Régime fiscal actuel	Régime fiscal selon le Livre blanc
Impôt fédéral sur les biens transmis par décès:		
Valeur de la sucession	1,047,000	859,000
Moins: exemption accordée au fils	20,000	20,000
Valeur imposable	1,027,000	839,000
Impôt fédéral sur les biens transmis par décès:		
sur 30,000	89,200	89,200
sur l'excédent à 50%	363,500	269,500
Impôt fédéral total sur les biens transmis par décès	452,700	358,700
Abattement de 75%	339,500	269,000
Impôt net sur les biens transmis par décès	113,200	89,700

Schedule 3

Ranch A Ltd.

Taxes Payable Under White Paper Proposals if there is a Forced Sale of the Assets of Ranch A Ltd. Based on April 30, 1968 Values.

	Father
Proceeds (equals Net Value of Ranch Assets)	859,000
Book Value of Ranch costs (equivalent to cost) (Schedule 4)	310,000
Capital Gain	549,000
Tax thereon a 50%	274,000
Net Proceeds after Tax (1—4)	585,000
Additional (Reduced) Tax of Corporation wound up and asset distributed:	Son
Cost base for shares (Equal to Book Value after tax adjustments)	310,000
Add: Portion of Estate Tax and Succession Duties (Schedule 2) added to cost base (Para 3.42 of White Paper)	166,000

Annexe 3

Ferme d'élevage A Ltée.

Impôts exigibles en vertu des propositions du Livre blanc en cas de vente obligatoire des biens de la Ferme d'élevage A Ltée. Fondé sur la valeur au 30 avril 1968.

	Père
Produit (égale la valeur nette des biens du ranch)	859,000
Valeur comptable des frais d'exploitation du ranch (équivalent au coût) (Annexe 4)	310,000
Plus-value	549,000
Impôt prélevé sur 50 p. 100	274,000
Produit net après impôt (1-4)	585,000
Impôt supplémentaire (réduit) après liquidation de la société et distribution de l'actif:	Fils
Prix de base des actions (égal à la valeur comptable après les redressements d'impôt)	310,000
Plus: partie de l'impôt sur les biens transmis par décès et des droits de succession ajoutée au prix de base (Alinéa 3.42 du Livre blanc)	166,000

Adjusted cost base for shares	476,000
Capital Gain on Winding Up (Net proceeds less adjusted costs) (5—8)	109,000
Add: Tax Gross-up (line 4)	274,000
Taxable Capital Gain	383,000
Tax, at 51.2%	196,000
Less Tax Credit (line 10)	274,000
Tax Payable (Refundable)	(78,000)
Summary of Taxes Payable:	
Corporate Taxes (line 4)	274,000
Individual Taxes (Refunds) (line 14)	(78,000)
	196,000

Prix de base modifié des actions	476,000
Plus-value à la liquidation (produit net moins les coûts modifiés) (5—8)	109,000
Plus: remise à l'état brut des impôts (ligne 4)	274,000
Plus-value assujettie à l'impôt	383,000
Impôts sur 51.2 p. 100	196,000
Moins: crédit d'impôt (ligne 10)	274,000
Impôt à payer (remboursable)	(78,000)
Résumé des impôts à payer:	
Impôt sur les sociétés (ligne 4)	274,000
Impôt sur les revenus individuels (remboursements) (ligne 14)	(78,000)
	196,000

Schedule 3 (alt.)

Ranch A Ltd.

Taxes Payable Under White Paper Proposal if there is a Forced Sale of the Assets. Based on April 30, 1968 values

Net proceeds after tax to the corporation (line 5 of Schedule 3)	585,000
Additional (Reduced) Tax if Corporation wound up and assets distributed:	
Cost base for shares (line 8—Schedule 3)	310,000
Add: portion of Federal Estate Tax (line 9 of Schedule 2) added to cost base (Para. 3.42 of White Paper)	229,000
Adjusted cost base for shares	539,000
Capital Gain on Winding Up:	
Net proceeds as above	585,000
Add: tax gross-up (line 4 of Schedule 3)	272,000
	859,000
Less: adjusted cost base as above (line 4)	539,000
Taxable capital gain	320,000
Tax at 51.2%	164,000
Less: Tax Credit (line 6)	274,000
Tax payable (refundable)	(110,000)
Summary:	
Corporate Taxes (line 4 of Schedule 3)	274,000
Individual Taxes (refunds)	110,000
	164,000

Annexe 3 (alt.)

Ferme d'élevage A. Ltée.

Impôts exigibles en vertu des propositions du Livre blanc en cas de vente forcée de l'actif de la Ferme d'élevage A Ltée. Fondé sur la valeur au 30 avril 1968.

Produit net après paiement de l'impôt de la société (ligne 5 de l'Annexe 3)	585,000
Impôt supplémentaire (réduit) en ces de liquidation de la société et de distribution de l'actif:	
Prix de base des actions (ligne 8—Annexe 3)	310,000
Plus: partie de l'impôt fédéral sur les biens transmis par décès (ligne 9 de l'Annexe 2) ajoutée au prix de base (alinéa 3.42 du Livre blanc)	229,000
Prix de base modifié des actions	539,000
Plus-value à la liquidation:	
Produit net ci-dessus	585,000
Plus: remise à l'état brut des impôts (ligne 4 de l'Annexe 3)	272,000
	859,000
Moins: prix de base modifié ci-dessus (ligne 4)	539,000
Plus-value assujettie à l'impôt	320,000
Impôts sur 51.2 p. 100	164,000
Moins: crédit d'impôt (ligne 6)	274,000
Impôt à payer (remboursable)	(110,000)
Résumé:	
Impôt sur les sociétés (ligne 4 de l'Annexe 3)	274,000
Impôt sur les revenus individuels (remboursements)	110,000
	164,000

Schedule 4

Ranch A. Ltd.

Book Values and Fair Market Values of Ranch Assets As at May 1, 1957 and April 30, 1968 under the present Income Tax and under the White Paper Proposals

	Cost at May 1, 1957	Book Value at April 30, 1968 (based on present Income Tax Act)	Book Value at April 30, 1968 (based on White Paper Proposals)	Fair Market Value at April 30, 1968	Unrealized Gains at April 30, 1968 (based on White Paper Proposals)
Assets:					
Livestock	53,000	75,000	299,000	299,000	
Ranchlands	145,000	154,000	154,000	681,000	527,000
Ranch Buildings and Machinery	28,000	63,000	63,000	85,000	22,000
Other Assets	2,000	5,000	5,000	5,000	
	228,000	297,000	521,000	1,070,000	549,000
Liabilities:					
Current	18,000	23,000	23,000	23,000	
Long Term	210,000				
	228,000	23,000	23,000	23,000	
Net Assets (before tax adjustments)	Nil	274,000	498,000	1,047,000	
Net Assets					
Tax adjustments (Schedule 1 Calculation attached)					
Additional Taxes on corporate profits if White Paper proposals had been in effect since 1957			188,000		
Net Assets after tax adjustments			310,000		

Annexe 4

Ranch A. Ltée

Valeur comptable et juste Valeur marchande de l'actif de la ferme d'élevage au 1er mai 1957 et au 30 avril 1968 en vertu du régime fiscal et des propositions du Livre blanc

	Coût au 1er mai 1957	Valeur comptable au 30 avril 1968 (conformément à la Loi actuelle de l'impôt sur le revenu)	Valeur comptable au 30 avril 1968 (conformément aux propositions du Livre blanc)	Juste valeur marchande au 30 avril 1968	Profits non réalisés au 30 avril 1968 (conformément aux propositions du Livre blanc)
Actif:					
Troupeau	53,000	75,000	299,000	299,000	
Terrains	145,000	154,000	154,000	681,000	527,000
Bâtiment et outillage	28,000	63,000	63,000	85,000	22,000
Autres éléments d'actif	2,000	5,000	5,000	5,000	
	228,000	297,000	521,000	1,070,000	549,000
Passif:					
A court terme	18,000	23,000	23,000	23,000	
A long terme	210,000				
	228,000	23,000	23,000	23,000	
Actif net (avant redressements d'impôt)	Nil	274,000	498,000	1,047,000	
Actif net					
Redressements d'impôt (le calcul figure à l'Annexe)					
Impôts supplémentaires sur les bénéfices des sociétés qui auraient dû être payés si les propositions du Livre blanc avaient été en vigueur depuis 1957			188,000		
Actif net après redressements d'impôt			310,000		

Schedule 5

Ranch A Ltd.

Income and Estate Taxes Payable
Under Various Conditions
If the Owner had died on April 30, 1968

	Present Tax System	White Paper Proposals
Net assets before tax adjustments of Ranch A Ltd. (Schedule 4)	1,047,000	1,047,000
Less: additional taxes on corporate profits if White Paper Proposals had been in effect from 1957 to 1968 (Schedule 1)		188,000
Net Assets	1,047,000	859,000
Estate based on share ownership of company	1,047,000	859,000
Federal Estate Taxes (Schedule 2)	452,700	358,700
If payment of estate taxes financed by a bank loan (200,000 maximum)	200,000	200,000
Less: Required to pay additional corporate taxes for prior years (Schedule 1)		188,000
Net Cash Available	200,000	12,000
Deficiency	252,700	346,700

NOTE: To provide for the deficiency out of life insurance would have required insurance with a value of approximately twice the deficiency (to provide for death duties on the insurance as well as the deficiency).

Annexe 5

Ferme d'élevage A Ltée

Impôt sur le revenu et impôt sur les biens transmis par décès payables selon certaines conditions, en admettant que le propriétaire soit décédé le 30 avril 1968

	Régime fiscal actuel	Propositions du Livre blanc
Actif net, avant redressements d'impôt, de la Ferme d'élevage A Ltée (Annexe 4)	1,047,000	1,047,000
Moins: impôts supplémentaires sur les bénéfices des sociétés qui auraient dû être payés si les propositions du Livre blanc avaient été en vigueur entre 1957 et 1968 (Annexe 1)		188,000
Actif net	1,047,000	859,000
Succession prévoyant la copropriété de la société	1,047,000	859,000
Impôt fédéral sur les biens transmis par décès (Annexe 2)	452,700	358,700
Si le paiement de l'impôt sur les biens transmis par décès est financé par un prêt bancaire (200,000 au maximum)	200,000	200,000
Moins: montant requis pour payer les impôts supplémentaires de la société pour les années précédentes (Annexe 1)		188,000
Disponibilités nettes	200,000	12,000
Découvert	252,700	346,700

NOTE: Si l'on avait prévu la possibilité de combler le découvert en prenant une assurance-vie, il aurait fallu que le montant de l'assurance soit à peu près le double de celui du découvert.
(pour ainsi régler les droits de succession et combler le découver avec le montant prévu dans la police d'assurance)

Ranch A Ltd.

Tax on Undistributed Income on Winding Up the Company on May 1, 1968
(Under Present Tax structure)

Earned Surplus as at April 30, 1968:		
Taxable Profits—11 years		100,000
Capital Gains—11 years		125,000
		225,000
Deduct: Income Taxes Paid—11 years	21,000	
Dividends Paid—11 years	30,000	51,000
Earned Surplus—April 30, 1968		174,000

Ferme d'élevage A Ltée.

Impôt sur le revenu non distribué au moment de la liquidation de la société, au 1er mai 1968
(selon le régime fiscal actuel)

Excédent acquis au 30 avril 1968:		
Bénéfices imposables—11 ans		100,000
Plus-values—11 ans		125,000
		225,000
Déduire: Impôts sur le revenu acquittés—11 ans	21,000	
Dividendes versés—11 ans	30,000	51,000
Excédent acquis au 30 avril 1968		174,000

Undistributed Income as at April 30, 1968 and May 1, 1968:		
Taxable Profit as above		100,000
Less: Income Taxes Paid	21,000	
Dividends Paid	30,000	
		51,000
Undistributed Income at April 30, 1968		49,000
Add: Profit on Livestock Inventories on winding up on May 1, 1968:		
Selling values (Schedule 4)	299,000	
Less: cost (Schedule 4)	75,000	
	224,000	
Less: Capital Gain on Basic Herd (709/1484)	107,000	
Taxable Gain	117,000	
Capital cost allowance recapture (Schedule 4)	22,000	
	139,000	
A Less: Corporation tax (using averaging)	32,000	
		107,000
Undistributed Income at May May 1, 1969		156,000
Tax on Distribution: (Assuming Distribution over two years and other taxable income of $5,000 per annum):		
Tax on Section 105 Distribution—72,000 at 15%		11,000
Individual tax on 42,000 in each 1968 and 1969		19,000
B Total Tax on Distribution		30,000
Summary:		
Additional corporation tax on winding up (Line A)		32,000
Tax on distribution (Line B)		30,000
Total Taxes on Distribution		62,000

In 1959 Rancher B entered into negotiations to purchase a large cattle ranch but as he only had a limited sum of money for a down payment the owner sold off about two thirds of the cattle in order to bring the price down to the point where the down payment approximately covered the value of the remaining cattle. The remainder of the selling price which was applicable to Land, Buildings and Equipment was placed on a term payment agreement.

Rancher B applied for and received a Basic Herd on his original purchase of cattle and he decided that he would maintain his books on the Accrual Basis with a standard unit value.

In the first six years of his operation he held back most of his heifer calves and from the sale of his steer calves he paid his expenses and his payments on his Term Agreement. Whenever possible more animals were placed into Basic Herd so that his eventual Basic Herd became increased by about 50%. These first six years were very lean years requiring many long hours of hard work by both Mr. B. and his wife.

In the seventh year the breeding herd had increased to the size where the calf crop produced sufficient income for the ranch to make a profit in spite of a heavy increase in operating costs. This profit increased in 1968 and in 1969. In the latter part of 1969 the ranch was sold to avoid some very difficult health and consequent estate problems.

Revenu non distribué au 30 avril 1968 et au 1er mai 1968:		
Bénéfices imposables ci-dessus		100,000
Moins: Impôts sur le revenu acquittés	21,000	
Dividendes versés	30,000	
		51,000
Revenu non distribué au 30 avril 1968		49,000
Plus: Bénéfice provenant de la vente du troupeau au moment de la liquidation le 1er mai 1968:		
Valeur marchande (Annexe 4)	299,000	
Moins: coût (Annexe 4)	75,000	
	224,000	
Moins: plus-value réalisée sur le troupeau de base (709/1484)	107,000	
Bénéfice imposable	117,000	
Récupération de l'amortissement (Annexe 4)	22,000	
	139,000	
A Moins: impôt sur les sociétés (en faisant la moyenne)	32,000	
		107,000
Revenu non distribué, au 1er mai 1969		156,000
Distribution de l'impôt: (en admettant une répartition sur deux ans et un revenu imposable de $5,000 par an):		
Impôt lorsqu'il y a distribution pour le régime de l'article 105—72,000 à 15 p. 100		11,000
Impôt sur des revenus individuels de 42,000 pour 1968 et pour 1969		19,000
B Impôt total lorsqu'il y a distribution		30,000
Résumé:		
Impôt additionnel sur les sociétés à la liquidation (ligne A)		32,000
Impôt lorsqu'il y a distribution (ligne B)		30,000
Total des impôts lorsqu'il y a distribution		62,000

En 1959, l'éleveur B a fait des démarches en vue d'acheter un grand ranch, mais puisqu'il ne disposait que d'une somme limitée comme acompte, le propriétaire a vendu environ les deux tiers du bétail afin d'abaisser le prix jusqu'à ce que le versement initial couvre à peu près la valeur du reste du bétail. Le reste du prix de vente, applicable à la terre, aux bâtiments et à l'équipement, a fait l'objet d'un accord de paiement par versements.

L'éleveur B a demandé et obtenu un troupeau de base lors de son premier achat de bétail. Il a décidé de tenir ses livres sur le principe de la comptabilité d'exercice et de l'étalon de valeur unitaire.

Au cours des six premières années d'exploitation, il a gardé la plupart des génisses et les gains réalisés par suite de la vente de ses bouvillons lui ont permis de payer ses dépenses et d'effectuer les versements prévus dans l'accord de paiement. Aussi souvent que cela lui a été possible, il a ajouté à son troupeau de base de sorte qu'il l'a augmenté d'environ 50 p. 100. Ces six années n'ont pas rapporté beaucoup à M. B et à sa femme, bien qu'ils aient travaillé pendant de longues heures.

Au cours de la septième année, le troupeau reproducteur s'était accru de sorte que l'élevage des veaux rapportait suffisamment d'argent pour que le ranch fasse un profit, en dépit d'une augmentation substantielle des frais d'exploitation. En 1968 et 1969, les bénéfices ont augmenté. A la fin de 1969, on a vendu le ranch afin d'éviter de sérieux problèmes de santé et par voie de conséquence, de succession.

OBSERVATIONS:

If the White Paper had been in effect in 1959 then the case of Rancher B would have been as follows:

1. In my opinion he would not have been able to build up from where he started from to a successful operation.
2. His inventory would have been taxed each year on the increase in market value over standard unit value and his own Heifers that were added to his herd would have been taxed as if they had been sold at market.
3. He would have no tax free disposal.
4. He would pay a capital gains tax on the sale of his ranch.
5. He would pay a tax on the recapture of depreciation because he would not have been on the straight line basis.

REMARQUES:

Si les propositions du Livre blanc avaient été en vigueur en 1959, le cas de l'éleveur B aurait été le suivant:

1. Selon moi, il aurait été incapable, à partir de ce qu'il avait, de faire de son ranch une exploitation rentable.
2. A chaque année, son troupeau aurait été imposé selon l'augmentation de la valeur marchande par rapport à l'étalon de valeur unitaire. Les génisses ajoutées au troupeau auraient été assujetties à l'impôt comme s'il les avait vendues au marché.
3. Il n'aurait droit de faire aucune vente exempte d'impôt.
4. Il paierait l'impôt sur les plus-values au moment de la vente de son ranch.
5. Il paierait un impôt sur la récupération de l'amortissement parce qu'il n'aurait pas été assujetti à l'amortissement constant.

Rancher B

Present Tax System

Purchase Price	$ 250,000.00	
Down Payment	$ 140,000.00	
Mortgage	110,000.00	
1959 Loss	$ 19,018.82	No Tax
Inventory reduced from cost $55,149.00 to Fixed Value $38,740.00		
1960 Loss	$ 15,299.08	No Tax
Cattle herd increased from 451 head to 631 head		
1961 Loss	6,689.61	No Tax
Cattle herd increased from 631 head to 952 head		
1962 Profit	$ 1,483.61	No Tax
Cattle herd increased from 952 head to 1,115 head		
1963 Profit	$ 22,151.95	No Tax (Losses Applied)
Cattle herd reduced from 1,115 head to 957 head		
1964 Profit	$ 1,329.79	No Tax (Five Year Average)
Cattle herd increased from 957 head to 1,205 head		
1965 Loss	$ 1,225.22	No Tax
Cattle herd increased from 1,205 head to 1,255 head		
1966 Profit was	$ 12,239.52)	(Tax was
Other Income	1,023.84)	$2,414.10)
Cattle herd increased from 1,255 head to 1,331 head		
1967 Profit	$ 43,654.66	(Tax was
Other Income	1,023.84	$17,433.18)
Cattle herd was decreased from 1,331 head to 866 head		
1968 Loss on Cattle	$ 3,412.92	(Applied
Loss on Logging	9,503.20	back to 1967
Other Income	1,092.34	and refund obtained of $6,020.32)
1969 Profit on Cattle	$ 85,260.03	(Five year
Other Income	1,735.19	average—tax was $28,476.85)
Cattle herd was decreased from 866 head to 541 head		

(Mature Equivalent 513½)

Éleveur B

Régime fiscal actuel

Prix d'achat	$ 250,000.00	
Paiement initial	$ 140,000.00	
Hypothèque	110,000.00	
Déficit en 1959	$ 19,018.82	Aucun impôt
Inventaire évalué à $55,149.00 réduit à une valeur fixe de $38,740.00		
Déficit en 1960	$ 15,299.08	Aucun impôt
Augmentation du troupeau de 451 à 631 têtes		
Déficit en 1961	$ 6,689.61	Aucun impôt
Augmentation du troupeau de 631 à 952 têtes		
Profit en 1962	$ 1,483.61	Aucun impôt
Augmentation du troupeau de 952 à 1,115 têtes		
Profit en 1963	$ 22,151.95	Aucun impôt (Compte tenu des pertes)
Réduction du troupeau de 1,115 à 957 têtes		
Profit en 1964	$ 1,329.79	Aucun impôt (Moyenne quinquenale)
Augmentation du troupeau de 957 à 1,205 têtes		
Déficit en 1965	$ 1,225.22	Aucun impôt
Augmentation du troupeau de 1,205 à 1,255 têtes		
1966 profit	$ 12,239.52)	(Montant
autre revenus	1,023.84)	de l'impôt: $2,414.10)
Augmentation du troupeau de 1,255 à 1,331 têtes		
1967 profit	$ 43,654.66	(Montant
autres revenus	1,023.84	de l'impôt: $17,433.18)
Réduction du troupeau de 1,331 à 866 têtes		
1968 pertes sur le troupeau	$ 3,412.92	(Abattement
pertes sur l'exploitation forestière	9,503.20	fiscal pour pertes sur la
autres revenus	1,092.34	déclaration pour 1967 et remboursement d'impôt de $6,020.32)
1969 profit sur le troupeau	$ 85,260.03	(Montant
autres revenus	1,735.19	de l'impôt moyen quinquenal: $28,476.85)
Réduction du troupeau de 866 à 541 têtes		

(Équivalence en animaux adultes 513½)

Ranch B

Present Tax System—Continued and Final Comparisons

Assumed to be sold in 1970:		
486 Cows at $235.00		$ 114,210.00
49 Calves at $140.00		6,860.00
6 Steers at $200.00		1,200.00
TOTAL SALE		$ 122,270.00
Basic Herd Recovery is—		
309½ 513½×$122,270.00	$ 73,695.35	
Less Inventory Value of Basic Herd	36,916.99	
		$ 36,778.36
		$ 85,491.64
Less Inventory Value		61,250.00
TAXABLE SALE		$ 24,241.64
Personal Exemption		1,600.00
		$ 22,641.64
TAX AT 1969 RATES	$ 8,068.00	

Ferme d'élevage B

Régime fiscal actuel (suite) et comparaisons finales

Vente prévues en 1970:		
486 vaches à $235.00		$ 114,210.00
49 veaux à $140.00		6,860.00
6 bouvillons à $200.00		1,200.00
TOTAL DES VENTES		$ 122,270.00
Recouvrement du troupeau de base—		
309½ 513½×$122,270.00	$ 73,695.35	
Moins valeur d'inventaire du troupeau de base	36,916.99	
		$ 36,778.36
		$ 85,491.64
Moins valeur d'inventaire		61,250.00
VENTES ASSUJETTIES À L'IMPÔT		$ 24,241.64
Exemptions personnelles		1,600.00
		$ 22,641.64
IMPÔT AUX TAUX DE 1969	$ 8,068.00	

COMPARISON

Year	Present Tax	White Paper
1966	$ 2,414.10	$ 3,023.03
1967	11,412.86	11,965.81
1968	Nil	Nil
1969	28,476.85	29,868.13
1970	8,068.00	27.107,84
TOTALS	$ 50,371.81	$ 71,964.81
In 1970 Ranch was sold for a Capital Gain of $100,000.00 Taxed at 50%	$ 50,000.00	

COMPARAISON

Année	Impôt actuel	Impôt suivant le Livre blanc
1966	$ 2,414.10	$ 3,023.03
1967	11,412.86	11,965.81
1968	Nil	Nil
1969	28,476.85	29,868.13
1970	8,068.00	27.107,84
TOTAUX	$ 50,371.81	$ 71,964.81
En 1970, le ranch a été vendu avec un gain de capital de $100,000.00 Impôt sur 50 p. 100	$ 50,000.00	

Ranch B

Proposed White Paper

1966 Income was		$ 13,263.36			
Exemptions:					
Married Status	$ 2,800.00				
Over Age 70	500.00				
Medical	100.00	3,400.00	$ 9,863.36		
			7,000.00	Tax at	$ 1,996.80
			2,863.36	35.84%	1,026.23
Total					$ 3,023.03
1967 Income was		$ 44,678.50			
Exemptions		3,400.00	$41,278.50		
			24,000.00	Tax at	$ 9,177.60
				51.2%	8,846.59
Total					$ 18,024.19
1968 Loss was applied back to 1967		$ 11,832.78			
Tax Refund of					$ 6,058.38
1969 Income was		$ 86,995.22			
5 Year Average:					
As Filed	$ (1,225.22)	$ 13,262.36	$ 44,678.50	$(11,832.78)	$ 86,995.22
As Averaged	26,375.81	26,375.81	26,375.81	26,375.81	26,375.81
Less Exemption	3,400.00	3,400.00	3,400.00	2,000.00	2,000.00
Taxable Income	$ 22,975.81	$ 22,975.81	$ 22,975.81	$ 24,375.81	$ 24,375.81
Tax Thereon	8,705.65	8.705.65	8,705,65	9,370.01	9,370.01
Total Tax on 5 yr. Average					$ 44,856.97
Tax Paid on 5 years					14,988.84
Balance of Tax Payable					$ 29,868.13
1970 Income was		$122,270.00			
Less Inventory Value		61,250.00			
		$ 61,020.00			
Less Personal Exemptions		2,000.00			
		$ 59,020.00			
Income Tax Thereon			$ 27,107.84		

Ferme d'élevage B

Selon les propositions du Livre blanc

Revenu de 1966		$ 13,263.36			
Exemptions:					
marié	$ 2,800.00				
en raison d'âge (70 ans et plus)	500.00				
frais médicaux	100.00	3,400.00	$ 9,863.36		
			7,000.00	Impôt	$ 1,996.80
			2,863.36	à 35.84%	1,026.23
Total					$ 3,023.03
Revenu de 1967		$ 44,678.50			
Exemptions		3,400.00	$41,278.50		
			24,000.00	Impôt	$ 9,177.60
				à 51.2%	8,846.79
Total					$18,024.19
Pertes subie en 1968 reportées en 1967		$11,832.78			
Remboursement d'impôts payés de					$ 6,058.38
Revenu de 1969		$86,995.22			
Moyenne quinquennale:					
Déclaré	$(1,225.22)	$13,262.36	$44,678.50	$(11,832.78)	$86,995.22
Moyen	26,375.81	26,375.81	26,375.81	26,375.81	26,375.81
Moins exemptions	3,400.00	3,400.00	3,400.00	2,000.00	2,000.00
Revenu imposable	$22,975.81	$22,975.81	$22,975.81	$24,375.81	$24,375.81
Impôt prélevé	8,705.65	8,705.65	8,705.65	9,370.01	9,370.01
Impôt total sur la moyenne quinquennale					$44,856.97
Impôt payé en 5 ans					14,988.84
Solde de l'impôt exigible					$29,868.13
Revenu de 1970		$122,270.00			
Moins la valeur de l'inventaire		61,250.00			
		$61,020.00			
Moins les exemptions personnelles		2,000.00			
		$59,020.00			
Impôt sur le revenu			$27,107.84		

Appendix A

Ranch C

Effects of the White Paper
Assuming the following facts

1. Two individuals (shareholder A and B) invest $90,000 each in a new company incorporated to require ranch property costing $250,000—debt outstanding is $70,000.
2. Income is reported on an accrual basis.
3. Shareholders have no other incomes.
4. Shareholders will elect to be taxed on partnership basis under proposed system.
5. Both A and B claim married exemption only.
6. Transitional provisions have been ignored.
7. All earnings retained in company have been applied on debt reduction.
8. Ranch sale is based on a net sale price of $420,000 resulting in a gain over cost of $170,000.
9. Estate value determined as follows:

Sale Price	$420,000
Less remaining debt	15,078
	404,922
Say	400,000

Appendice A

Ferme d'élevage C

Conséquences du Livre blanc
compte tenu des faits suivants

1. Deux personnes (actionnaires A et B) placent chacune 90,000 dollars dans une nouvelle société constituée pour exiger le droit de propriété sur une ferme d'élevage de 250,000 dollars. Il reste à payer 70,000 dollars.
2. Le revenu est déclaré d'après une comptabilité d'exercice.
3. Les actionnaires n'ont pas d'autres revenu.
4. Les actionnaires demandent à être imposés en raison de leur participation dans une société de personnes, sous le régime fiscal proposé.
5. Tous deux ne réclament que l'exemption de marié.
6. On n'a pas tenu compte des dispositions transitoires.
7. Tous les bénéfices non distribués de la société ont été employés à l'amortissement de la dette.
8. La vente du ranch est basée su un prix de vente net de 420,000 dollars ce qui donne une plus-value de 170,000 dollars.
9. Valeur de la propriété établie comme il suit:

Prix de vente	$420,000
Moins la dette restante	15,078
	404,922
Total arrondi	400,000

Schedule showing effect of "White Paper" proposals on a ranching operation conducted by a Limited Company owned equally by two shareholders based on the assumptions set out below.

	Year One		Year Two		Year Three		Year Four		Year Five		Year Six		Approximate tax cost of liquidating company ignoring Capital Gains Tax		Total	
	Present Act	White Paper	Present Act	White Paper	Present Act	White Paper	Present Act	White Paper	Present Act	White Paper	Present Act	White Paper			Present Act	White Paper
Corporation Profit before Salaries and bonuses to shareholders	20,000	20,000	24,000	24,000	19,000	19,000	24,000	24,000	29,000	29,000	27,000	27,000			143,000	143,000
Deduct																
Shareholders Salaries—																
Shareholder "A"	5,000		7,000		7,000		7,000		7,000						33,000	
Shareholder "B"	5,000		7,000		7,000		7,000		7,000		7,000				40,000	
Corporation Profit on Electing Partnership Option—																
Shareholder "A"		10,000		12,000		9,500		12,000		14,500		10,000				68,000
Shareholder "B"		10,000		12,000		9,500		12,000		14,500		17,000				75,000
Total Deductions	10,000	20,000	14,000	24,000	14,000	19,000	14,000	24,000	14,000	29,000	7,000	27,000			73,000	143,000
Taxable Income of Corporation	10,000	Nil	10,000	Nil	5,000	Nil	10,000	Nil	15,000	Nil	20,000	Nil			70,000	Nil
Taxable Income of Shareholder "A" after deducting personal exemptions etc. (totalling $2,100 under present system and $3,050 under White Paper)	2,900	6,950	4,900	8,950	4,900	6,450	4,900	8,950	4,900	11,450		8,500			22,500	51,250
Taxable Income of Shareholder "B" after deducting personal exemptions etc. (Totalling $2,100 under present system and $3,050 under White Paper)	2,900	6,950	4,900	8,950	4,900	6,450	4,900	8,950	4,900	11,450	4,950	13,950			27,400	56,700
Income Taxes Payable																
Corporation 21.54%	2,154	Nil	2,154	Nil	1,077	Nil	2,154	Nil	3,231	Nil	4,308	Nil	4,119	Nil	15,078	Nil
Shareholder "A"	564	1,980	1,102	2,696	1,102	1,814	1,102	2,696	1,102	3,629	—	2,534	721	Nil	4,972	15,349
Shareholder "B"	564	1,980	1,102	2,696	1,102	1,814	1,102	2,696	1,102	3,629	1,102	4,625	360	Nil	6,074	12,440
Total Income Taxes	3,282	3,960	4,358	5,392	3,281	3,628	4,358	5,392	5,435	7,258	5,410	7,159	5,200		26,124	32,789
Amount of Increase under White Paper System.		678		1,034		347		1,034		1,823		1,749	5,200			6,665
Earnings retained by Corp. under Present System	7,846		7,846		3,923		7,846		11,769		15,692		1,465			
Retained earnings at end of year	7,846		15,692		19,615		17,461		39,230		54,922		6,665			
Cash to shareholders for living expenses	8,872	8,194	11,796	10,762	11,796	11,449	11,796	10,762	11,796	9,973	5,898	4,149			61,954	55,289

Tableau, fondé sur les hypothèses ci-après, montrant les conséquences des propositions du Livre blanc, sur l'exploitation d'une ferme d'élevage par une société limitée, propriété à parts égales de deux actionnaires

	Première année		Deuxième année		Troisième année		Quatrième année		Cinquième année		Sixième année		Impôt approximatif à la liquidation d'une société sans tenir compte de la taxe sur les gains de capitaux		Total	
	Loi actuelle	Livre blanc	Loi actuelle	Livre blanc	Loi actuelle	Livre blanc	Loi actuelle	Livre blanc	Loi actuelle	Livre blanc	Loi actuelle	Livre blanc			Loi actuelle	Livre blanc
Profits de la société avant distribution des salaires et parts de bénéfice des actionnaires	20,000	20,000	24,000	24,000	19,000	19,000	24,000	24,000	29,000	29,000	27,000	27,000			143,000	143,000
Déductions:																
Rémunération des actionnaires—																
Actionnaire «A»	5,000		7,000		7,000		7,000		7,000		7,000				33,000	
Actionnaire «B»	5,000		7,000		7,000		7,000		7,000		7,000				40,000	
Profits de la société si elle choisit la participation—																
Actionnaire «A»		10,000		12,900		9,500		12,000		14,500		10,000				68,000
Actionnaire «B»		10,000		12,000		9,500		12,000		14,500		17,000				75,000
Total des abattements	10,000	20,000	14,000	24,000	14,000	19,000	14,000	24,000	14,000	29,000	7,000	27,000			73,000	143,000
Revenu imposable de la société	10,000	Nil	10,000	Nil	5,000	Nil	10,000	Nil	15,000	Nil	20,000	Nil			70,000	Nil
Revenu imposable de l'actionnaire «A» après exemptions personnelles, etc. ($2,100 en vertu du régime actuel et $3,050 en vertu du régime proposé)	2,900	6,950	4,900	8,950	4,900	6,450	4,900	8,950	4,900	11,450		8,500			22,500	51,250
Revenu imposable de l'actionnaire «B» après exemptions personnelles, etc. ($2,100 en vertu du régime actuel et $3,050 en vertu du régime proposé)	2,900	6,950	4,900	8,950	4,900	6,450	4,900	8,950	4,900	11,450	4,950	13,950			27,400	56,700
Impôts sur le revenu à verser																
Société 21.54%	2,154	Nil	2,154	Nil	1,077	Nil	2,154	Nil	3,231	Nil	4,308	Nil	4,119	Nil	15,078	Nil
Actionnaire «A»	564	1,980	1,102	2,696	1,102	1,814	1,102	2,696	1,102	3,629	—	2,534	721	Nil	4,972	15,349
Actionnaire «B»	564	1,980	1,102	2,696	1,102	1,814	1,102	2,696	1,102	3,629	1,102	4,625	360	Nil	6,074	12,440
Total	3,282	3,960	4,358	5,392	3,281	3,628	4,358	5,392	5,435	7,258	5,410	7,159	5,200		26,124	32,789
Montant de la majoration en vertu du Livre blanc		678		1,034		347		1,034		1,823		1,749	5,200			6,665
Bénéfices non distribués de la société en vertu du régime actuel	7,846		7,846		3,923		7,846		11,769		15,692		1,465			
Bénéfices non distribués à la fin de l'année	7,846		15,692		19,615		27,461		39,230		54,922		5,665			
Indemnités de subsistance versées aux actionnaires	8,872	8,192	11,796	10,762	11,796	11,449	11,796	10,762	11,796	9,973	5,898	4,149			61,954	55,289

Estate Tax and Income Tax Calculations Assuming "A" and "B" both die leaving their interest to their adult sons and that they subsequently sell.

(Calculations are for one son as estate divided equally)

Calculations excluding B.C. Succession duties

Estate Tax		
Estate value	$ 200,000	
Less exemption	10,000	
Taxable	$ 190,000	
Estate Tax payable		$ 43,200
Income Tax on Capital Gain		
Original capital	$ 125,000	
Add: Estate Taxes	43,200	
		$ 168,200
Less: Selling Price	210,000	
Taxable gain	$ 41,800	
Income Tax Calculation		
On first 24,000	$ 9,178	
On remaining 17,800 at 51.20%	9,113	
Income Tax Payable		$ 18,291

Calculs de l'impôt sur les successions et de l'impôt sur le revenu, dans l'hypothèse que «A» et «B» décèdent tous les deux et lèguent leurs biens à leurs fils majeurs qui vendent par la suite la propriété.

(Les calculs s'entendent pour un fils si l'héritage est divisé à parts égales)

Calculs, droits de succession de C.-B. exclus

Impôt sur les successions		
Valeur de la succession	$ 200,000	
Moins l'abattement	10,000	
Montant imposable	$ 190,000	
Impôt sur les successions à payer		$ 43,200
Impôt sur le gain de capital		
Capital initial	$ 125,000	
Ajouter: Impôts sur les successions	43,200	
		$ 168,200
Soustraire: Prix de vente	210,000	
Plus-value imposable	$ 41,800	
Calcul de l'impôt sur le revenu		
Pour les premiers $24,000	$ 9,178	
Pour le solde de $17,000 au taux de 51.20%	9,113	
Impôt sur le revenu à payer		$ 18,291

Tax Calculation under "White Paper" Assuming "A" and "B" die, leaving their interest to their only adult sons (assuming sons other incomes equal to their personal exemptions and that they subsequently sell).

	Estate Tax	Income Tax
	$ 43,200 "A"	$18,291
	43,200 "B"	18,291
	86,400	36,582
	36,582	
Total Proposed taxes	122,982	
Estate Value	200,000 "A"	
	200,000 "B"	
	400,000	
Death Duties	43,200 "A"	
	43,200 "B"	
Income taxes on gain	18,291 "A"	
	18,291 "B"	
	122,982	
Net estate remaining	138,509 "A"	
	138,509 "B"	
	277,018	

Calcul de l'impôt d'après le Livre blanc, dans l'hypothèse que «A» et «B» décèdent et lèguent leurs biens à leurs fils majeurs seulement (dans l'hypothèse que les autres revenus des fils soient égaux à leurs exemptions personnelles et qu'ils vendent par la suite la propriété).

	Impôt sur les successions	Impôt sur le revenu
	$ 43,200 «A»	$ 18,291
	43,200 «B»	18,291
	86,400	36,582
	36,582	
Total des impôts proposés	122,982	
Valeur de la succession	200,000 «A»	
	200,000 «B»	
	400,000	
Droits de succession	43,200 «A»	
	43,200 «B»	
Impôt sur la plus-value	18,291 «A»	
	18,291 «B»	
	122,982	
Solde net de la succession	138,509 «A»	
	138,509 «B»	
	277,018	

Appendix B

Comparison of income taxes payable under the present Income Tax Act and the White Paper system for a small corporation and its shareholders

The following table shows the effect on various sized ranch corporations of the proposal to increase the tax on the first $35,000 of corporate income from approximately 21% to approximately 50%.

CONDITIONS

1. Ranch operation incorporated primarily to enable father to transfer the going concern to his son.
2. Father owns 51% of voting shares and son owns 49%.
3. Father and son each receive a basic salary of $10,000 per year. When corporation profits after salaries exceed $35,000, equal management bonuses of up to $20,000 each for father and son are paid to reduce corporation profit down to $35,000.
4. Father has wife and no dependent children. Son has wife and two children under sixteen years of age.
5. Tax calculations under the White Paper system are based on post-transitional rates.

Appendice B

Comparaison entre l'impôt sur le revenu exigible en vertu de la loi actuelle et le régime proposé dans le Livre blanc concernant une petite entreprise et ses actionnaires.

Le tableau suivant montre les conséquences, pour les fermes d'élevage d'importance variable, constituées en société, de la proposition en vue d'augmenter approximativement de 21 à 50 p. 100 l'impôt sur les premiers $35,000 de revenu des sociétés.

MODALITÉS

1. La ferme d'élevage a été constituée en société afin de permettre au père de céder l'entreprise à son fils.
2. Le père détient 51 p. 100 des actions avec droit de vote et le fils, 49 p. 100.
3. Le père et le fils touchent chacun un salaire annuel de base de $10,000. Lorsque les bénéfices de la société, après paiement des salaires, dépassent $35,000, le père et le fils reçoivent des primes de gestion égales, jusqu'à concurrence de $20,000, afin de réduire les bénéfices de la société à $35,000.
4. Le père a son épouse, mais aucun enfant à charge. Le fils a son épouse et deux enfants de moins de seize ans à charge.
5. Le calcul de l'impôt en vertu du régime proposé dans le Livre blanc se fait selon des taux postérieurs aux dispositions transitoires.

COMPARISON OF INCOME TAXES PAYABLE UNDER THE PRESENT INCOME TAX ACT AND THE PROPOSED WHITE PAPER SYSTEM FOR A SMALL CORPORATION AND ITS SHAREHOLDERS

	Case 1		Case 2		Case 3		Case 4		Case 5	
	Now	W.P.	Now	W.P.	Now	W.P.	Now	W.P.	Now	W.P.
A. Corporation Profit before salaries and bonuses to shareholders	30,000	30,000	40,000	40,000	70,000	70,000	120,000	120,000	220,000	220,000
Deduct										
Salaries and Bonuses—										
Father	10,000	10,000	10,000	10,000	17,500	17,500	30,000	30,000	30,000	30,000
Son	10,000	10,000	10,000	10,000	17,500	17,500	30,000	30,000	30,000	30,000
Remaining corporation profit on electing Partnership Option—										
Father—51%		5,100		10,200		17,850		30,600		81,600
Son—49%		4,900		9,800		17,150		29,400		78,400
Total Deductions	20,000	30,000	20,000	40,000	35,000	70,000	60,000	120,000	60,000	220,000
Taxable Income of Corporation	10,000	NIL	20,000	NIL	35,000	NIL	60,000	NIL	160,000	NIL
Taxable Income of Father after deducting Personal Exemptions, etc. (Totalling $2,100 under the present system and $3,050 under the White Paper System)	7,900	12,050	7,900	17,150	15,400	32,300	27,900	57,550	27,900	108,550
Taxable Income of Son after deducting Personal Exemptions, etc. (Totalling $2,700 under present system and $3,650 under the White Paper System)	7,300	11,250	7,300	16,150	14,800	31,000	27,300	55,750	27,300	104,750
Income Taxes Payable—										
Corporation	2,100	NIL	4,200	NIL	7,350	NIL	19,850	NIL	69,850	NIL
Father	1,884	3,859	1,884	6,021	4,590	13,427	10,360	26,355	10,360	52,467
Son	1,728	3,552	1,728	5,560	4,330	12,762	10,060	25,434	10,060	50,522
B. Total Income Taxes	5,712	7,411	7,812	11,581	16,270	26,189	40,270	51,789	90,270	102,989
Amount of Increase under White Paper System		1,699		3,769		9,919		11,519		12,719
Percentage Increase under White Paper System		29.74%		48.25%		60.96%		28.60%		14.09%
Figures in brackets indicate tax level for same example if not incorporated under present system		(1,100)		(3,700)		(9,350)		(11,850)		(23,250)
Cash available for reinvestment assuming Father and Son each require $8,000 per annum for living expenses. (A less B and less 16,000 living expenses)	8,288	6,589	16,188	12,419	37,730	27,811	63,730	52,211	113,730	101,011
Amount of Decrease under White Paper System		1,699		3,769		9,919		11,519		12,719
Percentage Decrease of cash available under White Paper System		20.50%		23.28%		26.29%		18.07%		11.18%

	1er cas		2e cas		3e cas		4e cas		5e cas	
	Régime actuel	Régime proposé	Régime actuel	Régime proposé	Régime actuel	Régime proposé	Régime actuel	Régime proposé	Régime actuel	Régime proposé
A. Bénéfices de la société—avant paiement des salaires et des indemnités aux actionnaires	30,000	30,000	40,000	40,000	70,000	70,000	120,000	120,000	220,000	220,000
Déductions:										
Salaires et indemnités:										
père	10,000	10,000	10,000	10,000	17,500	17,500	30,000	30,000	30,000	30,000
fils	10,000	10,000	10,000	10,000	17,500	17,500	30,000	30,000	30,000	30,000
Reliquat des bénéfices de la société après l'option de participation—										
Père—51 p. 100		5,100		10,200		17,850		30,600		81,600
Fils—49 p. 100		4,900		9,800		17,150		29,400		78,400
Abattement total	20,000	30,000	20,000	40,000	35,000	70,000	60,000	120,000	60,000	220,000
Revenu imposable de la société	10,000	NIL	20,000	NIL	35,000	NIL	60,000	NIL	160,000	NIL
Revenu imposable du père, après déduction des exemptions personnelles, etc. (qui totalisent $2,100 sous le régime actuel et $3,050 sous le régime proposé.)	7,900	12,050	7,900	17,150	15,400	32,300	27,900	57,550	27,900	108,550
Revenu imposable du fils, après déduction des exemptions personnelles, etc. (qui totalisent $2,700 sous le régime actuel et $3,650 sous le régime proposé)	7,300	11,250	7,300	16,150	14,800	31,000	27,300	55,750	27,300	104,750
Impôt sur le revenu à payer—										
Société	2,100	NIL	4,200	NIL	7,350	NIL	19,850	NIL	69,850	NIL
Père	1,884	3,859	1,884	6,021	4,590	13,427	10,360	26,355	10,360	52,467
Fils	1,728	3,552	1,728	5,560	4,330	12,762	10,060	25,434	10,060	50,522
B. Impôt sur le revenu total	5,712	7,411	7,812	11,581	16,270	26,189	40,270	51,789	90,270	102,989
Montant de l'augmentation en vertu du régime proposé		1,699		3,769		9,919		11,519		12,719
Pourcentage de l'augmentation en vertu du régime proposé		29.74%		48.25%		60.96%		28.60%		14.09%
Les chiffres entre parenthèses donnent le montant de l'impôt, sous le régime actuel, pour le même cas, lorsque l'entreprise n'est pas constituée en société		(1,100)		(3,700)		(9,350)		(11,850)		(23,250)
Disponibilités de réinvestissement, dans l'hypothèse où le père et le fils prélèvent $8,000 chacun pour leurs frais de subsistance. (A moins B, moins $16,000 de frais de subsistance)	8,288	6,589	16,188	12,419	37,730	27,811	63,730	52,211	113,730	101,011
Montant de la diminution sous le régime proposé		1,699		3,769		9,919		11,519		12,719
Diminution en pourcentage des disponibilités sous le régime proposé		20.50%		23.28%		26.29%		18.07%		11.18%

APPENDIX A-62

Submission
by the
Alberta Roadbuilders Association
with respect to
The White Paper on Tax Reform
February, 1970

TABLE OF CONTENTS

Letter of Transmittal

General:
- Scope of Proposals for Tax Reform
- Economic Impact on Canada

Philosophy of Taxation:
- Corporate Tax Rates—single, dual
- Partnership Elections
- Integration of Taxes
- Alternatives

Assessing Proposals
- High Level of Personal Rates
- Quinquennial Revaluation
- Deductibility of Convention, Entertainment and Membership Expenses
- Depreciation—Capital Cost Allowance
- Regulations Governing Depletion Allowances

ALBERTA ROADBUILDERS
ASSOCIATION
Teephone: (403) 424-3766
10555, 114 street, Edmonton 17, (Alberta)

February 13, 1970

The House of Commons
Standing Committee on Finance,
Trade and Economic Affairs
Ottawa, Canada

Gentlemen:

We, of the Alberta Roadbuilders Association are pleased to be permitted to present the views of our Association and its member firms to the House of Commons Committee.

In total we represent seventy-two firms involved in the road construction industry and related fields. Contractual revenue generated through the endeavors of these firms in Alberta would exceed one billion dollars.

APPENDICE A-62

Mémoire
de
l'Alberta Roadbuilders Association
touchant
Le Livre blanc sur la réforme fiscale
Février 1970.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de présentation

Généralités:
- Portée des propositions de réforme fiscale
- Ses conséquences sur l'économie canadienne

La fiscalité et ses principes directeurs:
- Impôt des corporations—taux double et simple
- Une option: l'imposition comme société en nom collectif
- L'intégration des impôts
- Autres choix

Nouvelles méthodes de calcul:
- Augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers
- Revision quinquennale
- Déduction des frais de participation à des congrès, de représentation et de cotisation.
- Amortissement—Allocation du coût en capital
- Règles régissant les déductions pour épuisement

L'ALBERTA ROADBUILDERS
ASSOCIATION
Telephone: (403) 424-3766
10555, 114e Rue, Edmonton 17 (Alberta)

Le 13 février 1970.

Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques
Chambre des communes
Ottawa, Canada.

Messieurs,

L'Alberta Roadbuilders Association est très heureuse de pouvoir soumettre son avis ainsi que celui de ses membres au Comité de la Chambre des communes.

Nous représentons soixante-douze sociétés qui s'occupent de la construction routière et de ses domaines connexes. Les contrats de ces sociétés en Alberta dépassent le milliard.

This submission has been prepared by our Legislation and Taxation Committee with assistance from Mr. D. A. Gower, B. Comm., C.A.

We realize that in the time available for the preparation of this submission it is not possible to adequately cover all the ramifications contained in the Proposals For Tax Reform, consequently we have restricted our comments to certain main areas:

A. General

Covering the scope of the proposed reform and its probable impact on the economic life of Canada.

B. The Philosophy of Taxation

Specifically those sections concerned with dual rate of corporate tax; integration of personal and corporate tax; and capital gains tax.

C. Assessing Proposals

Primarily regarding the level of tax rates and deductibility of various expense categories.

Respectfully submitted,

THE ALBERTA ROADBUILDERS ASSOCIATION

G. G. Stotts, President

S. R. Boulter, Chairman, Legislation And Taxation Committee

The Canadian Construction Association
The Prairie Roadbuilders Association

General:

In broad terms the Alberta Roadbuilders Association, in common with most Canadians, recognize and support the need for tax reform. However, in the Association's view and those of its members, the term reform is generally defined as being a change for the better.

Upon first reading of the Proposals For Tax Reform contained in Mr. Benson's White Paper one is apt to have a positive impression, but after subsequent readings and some analysis it is quite evident that the full impact of the proposals changes the appearance from a glorious white to an unappetising murky grey. It quickly becomes evident that Canada, if the White Paper proposals are accepted, will have adopted a major social and political reform rather than a mere tax reform.

Notre Comité de la législation et de la fiscalité a rédigé le présent mémoire avec l'aide de M. D. A. Gower, B. Com., C.A.

Vu le peu de temps dont nous disposions, nous n'avons pu toucher à toutes les propositions de réforme fiscale, c'est pourquoi nous nous sommes limités aux idées de base.

A. Généralités:

La portée de la réforme et ses conséquences probables sur la vie économique du Canada.

B. La fiscalité et ses principes directeurs:

En particulier, les articles qui portent sur le double taux d'imposition des corporations, l'intégration de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations et l'impôt sur les gains de capital.

C. Nouvelles méthodes de calcul:

Surtout en ce qui trait au taux d'imposition et à la déduction de diverses dépenses.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre haute considération,

L'Alberta Roadbuilders Association

Le président: G. G. Stotts.

Le président du Comité de la législation et de la fiscalité.

S. R. Boulter.

La Canadian Construction Association
La Prairie Roadbuilders Association

Généralités:

En général, l'*Alberta Roadbuilders Association*, de même que la plupart des Canadiens, admet la nécessité d'une réforme fiscale et lui accorde son entier appui. Toutefois, de l'avis de notre association, une réforme signifie toujours un progrès.

A première vue, les propositions de réforme fiscale du Livre blanc de M. Benson peuvent donner cette impression; mais, une étude plus poussée nous enlève quelque peu de notre bel optimisme. Si les propositions du Livre blanc sont adoptées, de toute évidence, le Canada aura entrepris une grande réforme politique et sociale plutôt qu'une simple réforme fiscale.

One cannot argue with the concepts expressed in the preamble. A tax system should be as fair as possible, the burden should be based on ability to pay. It should be drafted in a fashion that will eliminate widespread abuses. However, these desirable features can be incorporated into a system which appropriates either little or most of the Gross National Product to the coffers of the Federal Government. Consequently the economic impact upon Canadians and Canada should be of much greater concern in formulating a basis for tax reform.

It must be recognized that the curtailment of government expenditures and government involvement in the day to day life of Canda is very difficult, and can only be achieved by denying additional revenues to the Federal Treasury. To provide government with more funds than are required invites the implementation of Parkinson's Law wherein the spending practises expand to utilize available revenues.

It is contended in the White Paper that we as Canadians must recognize the Social Realities of Modern Canada. It is no less important that our elected government representatives recognize the Economic Realities of Modern Canada. We, as a country, despite desires to believe otherwise, have not yet reached maturity as a nation. Our industries and businesses are, for the most part, less than twenty-five years old. Most are faced with growing pains resulting from shortage of working capital. Expansion and the ability to compete, develop the country, provide additional jobs for the youth presently maturing can best be achieved by leaving more of the Gross National Product with the private sector, not less.

The White Paper, although giving lip service to tax relief for the low income segment, working mothers, inclusion of all forms of income in the tax base to create fairness and equity, is in fact a document designed to materially increase the revenues of the Federal Government without much concern for the impact upon the population of increased Provincial levies. It may be a sophisticated approach to resolving the problems of Federal-Provincial relations by effectively denying the provinces the ability to raise revenues required by themselves.

It is the contention of the Alberta Roadbuilders Association and its member firms that the working capital of Canada, namely

On ne peut contester la valeur des principes exposés dans le préambule. Le régime fiscal doit viser à la plus grande équité et doit se fonder sur la notion de faculté contributive. Il faut le concevoir de façon à ce qu'il ne puisse s'y glisser d'abus. Toutefois, on peut mettre ces principes en œuvre en concevant un régime qui aspire une petite partie ou la plus grande partie du produit national brut dans les coffres du gouvernement fédéral. C'est pourquoi, si l'on envisage une réforme fiscale, il faut surtout tenir compte des conséquences qu'elle aura sur la vie économique du Canada et des Canadiens.

Il est très difficile de limiter les dépenses du gouvernement et son intervention dans la vie quotidienne du Canada: on ne peut y parvenir qu'en privant le trésor fédéral de recettes supplémentaires. Fournir au gouvernement plus de revenus qu'il lui est nécessaire implique la mise en vigueur de la loi de Parkinson: augmenter les dépenses afin d'utiliser le surplus des recettes.

Le Livre blanc soutient que les Canadiens doivent s'ouvrir aux réalités sociales du Canada actuel. Il est tout aussi important que nos représentants auprès du gouvernement tiennent compte des réalités économiques du Canada actuel.

Bien que nous ne l'admettions pas, notre pays n'a pas encore atteint au stade de la maturité. Nos industries et nos entreprises ont, en général, moins de vingt-cinq ans d'existence. La plupart doivent résoudre des problèmes de croissance engendrés par le manque de fonds de roulement. L'extension de l'industrie et la concurrence permettent au pays de se développer et créent plus d'emplois pour la jeunesse; c'est en laissant au secteur privé la plus grande partie du produit national brut qu'on favorisera davantage ces deux composantes et non en procédant par l'inverse.

Bien qu'il ne targue d'alléger la charge fiscale des contribuables à bas revenu, des mères au travail, d'inclure toutes les sources de gains dans la calcul du revenu imposable afin d'arriver à plus d'équité et de justice, de fait, le document vise à augmenter les recettes du gouvernement fédéral sans tenir compte des conséquences de l'augmentation de l'impôt provincial sur la population. Il se peut que ce soit une façon détournée de résoudre le problème des relations fédérale-provinciales en ôtant aux provinces la faculté d'augmenter leurs recettes pour faire face à leurs besoins.

L'*Alberta Roadbuilders Association* est d'avis que l'entreprise privée est mieux placée pour administrer le capital

the Gross National Product can be better administered for the further growth of Canada by the private sector. Tax reform in Canada must be directed toward leaving a greater share of the Gross National Product in the hands of Canadians to be used for savings, capital expenditures, and increased working capital.

Our Association is seriously concerned about the impact these proposals will have on the inflationary tendencies presently inherent in our economic life. We realize that governments have used fiscal policy through tax legislation as a tool in their efforts to stabilize the economies of their countries for many years. We also realize that dismal failures have resulted through incorrect assessments of the causes of economic instability.

It has been stated that the White Paper proposals are anti-inflationary and we would have to concur with this view if we were convinced that our inflationary trends were demand generated. That is if the demands of the consuming public by reason of excess purchasing power outweighed the supply of goods available. However, the financial publications contain many articles and comments from knowledgeable men who do not agree with the concept of a demand generated inflation. In their view we are afflicted with a cost push inflation.

If this latter view is true then the proposals in the White Paper, if implemented, will cause serious harm to Canada for instead of being anti-inflationary they will have just the opposite effect with resulting headlong acceleration and ultimate devaluation of the Canadian dollar. We believe that the additional dollars confiscated, under the proposals contained in the White Paper, from employees will have to be replaced by the employers as a result of concerted pressures from Unions and salaried employees. The ultimate passing along of these costs to the consumer will assist the velocity of the inflationary spiral.

Extreme care and study must be undertaken to be absolutely certain that the decision reached concerning the underlying causes of our inflationary spiral is in fact the correct one. An error of judgment here will be a calamity of the greatest magnitude.

Specifics:

The Alberta Roadbuilders Association and its member firms are vitally concerned about specific recommendations contained in the White Paper.

On the one hand we are faced with a philosophy of taxation, much of it stemming from Carter, which is basic to the proposals.

d'exploitation du Canada soit le produit national brut, en vue de la croissance future du pays. Il faut réformer le régime fiscal du Canada de façon à laisser une plus grande partie du produit national brut aux mains des Canadiens sous forme d'épargnes, de dépenses en immobilisations et d'augmentation du capital d'exploitation.

Notre association se préoccupe beaucoup des effets que ces propositions auront sur les tendances inflationnistes de notre économie. Depuis plusieurs années, les gouvernements ont utilisé la législation fiscale, pour équilibrer l'économie du pays. On a parfois essuyé des échecs lamentables parce qu'on avait mal cerné les causes de l'instabilité économique.

On a déclaré que les propositions du Livre blanc visaient à lutter contre l'inflation; nous partagerions cet avis si nous étions convaincus que l'inflation est engendrée par la demande: si, à cause d'un pouvoir d'achat trop élevé, la demande des biens de consommation dépassait la réserve des produits disponibles. Toutefois, les revues financières sont remplies d'articles et de commentaires rédigés par des spécialistes qui ne croient pas que l'inflation soit causée par la demande. A leur avis, nous sommes en présence d'une inflation engendrée par la montée des prix.

Si cette opinion est exacte, alors les propositions du Livre blanc, une fois adoptées, nuiront considérablement au Canada car, au lieu de combattre l'inflation, elles auront l'effet contraire en accélérant la tendance et en dévaluant davantage le dollar canadien. Nous croyons qu'à la suite des pressions des syndicats et des salariés, les employeurs devront compenser pour le supplément d'argent que les propositions du Livre blanc enlèvent aux travailleurs. Le consommateur devra faire face à une hausse de prix qui accélérera la spirale inflationniste.

Il faut entreprendre des études et des analyses approfondies afin d'être absolument certain qu'on a bien cerné les causes profondes de la présente inflation. Une erreur de jugement à l'heure actuelle signifie un désastre de la plus grande ampleur.

Détails:

L'*Alberta Roadbuilders Association* s'intéresse au plus haut point à certaines propositions particulières du Livre blanc.

D'une part, une politique fiscale, inspirée surtout du rapport Carter, gouverne les propositions. Tout changement ou toute

Any change or elimination of these tenets will result in a rethinking of a major part of the suggested reform.

Included in this grouping are:

(a) The elimination of double taxation between corporations and individuals through the integration of personal and corporate taxes with the removal of the dual rate of corporate taxes.

(b) The taxing of capital gains.

On the other hand we are faced with proposed assessing practises that directly relate to the elimination of abuses or setting the level of tax revenues to be extracted from the citizens.

Included in this grouping are:

(c) The high level of taxation on individuals, particularly the middle income group.

(d) Quinquennial revaluation of holdings in Widely Held Corporations.

(e) Deductibility of convention, entertainment and membership expenses.

(f) Depreciation—Capital Cost Allowances.

(g) Change in regulations governing depletion allowances.

A. Dual Rate—Corporate Tax

As a result of the 1946 Royal Commission on Taxation "The Ives Commission", the Income Tax Act which became law in 1949 recognized the absolute necessity of fostering and developing small companies.

The initial concession in the form of a dual rate provided that the first $10,000 of taxable income would be taxed at 10 per cent with the profits in excess of that amount taxed at 33 per cent. As time moved on and costs increased it was further recognized that with an increase in rates to 18 per cent and 47 per cent the original amount of $10,000, attracting tax at the low rate, was no longer sufficient to provide the necessary assistance to small and growing companies that have been the backbone of this country. Consequently this low rate base was raised to $25,000.

A few years later, coupled again with an increase in corporate tax rates, the low rate base was again increased to the present level of $35,000. Since the last revision to this present base of $35,000, costs in all categories have moved upward at an ever increasing velocity.

suppression d'un de ces principes signifie la revision de la plupart des réformes proposées.

De ce groupe, on relève les propositions suivantes:

a) La suppression du régime d'imposition à double taux des corporations et des particuliers en combinant l'impôt sur le revenu des particuliers à celui des corporations et en supprimant le double taux d'imposition des corporations.

b) L'impôt des gains de capital.

D'autre part, on nous propose un nouveau calcul de l'assiette fiscale de façon à supprimer les abus ou à établir le taux d'impôt sur le revenu des particuliers.

De ce groupe, on relève les propositions suivantes:

c) L'augmentation de la charge fiscale des particuliers surtout des personnes à revenu moyen.

d) La revision quinquennale des valeurs des corporations ouvertes.

e) La déduction des frais de participation à des congrès, de représentation et de cotisation.

f) L'amortissement—L'allocation du coût en capital.

g) La modification des règles régissant les déductions pour épuisement.

A. Le double taux—L'impôt des corporations

Suivant les recommandations de la Commission royal d'enquête sur la fiscalité de 1946, «la commission Ives», la Loi concernant les impôts sur le revenu, adoptée en 1949, reconnaissait qu'il était nécessaire d'aider les petites corporations à progresser.

On fit un pas en ce sens en adoptant le régime d'imposition à double taux: la première tranche de $10,000 du revenu imposable était assujettie à un impôt de 10 p. 100 et tout excédent à un impôt de 33 p. 100. Avec le temps, et à cause de l'augmentation des prix, on s'est rendu compte qu'il ne suffisait pas d'élever les taux à 18 p. 100 et à 47 p. 100 (la première tranche de $10,000 pour le taux le moins élevé) pour aider convenablement les petites entreprises qui constituent la base de notre économie. En conséquence, on a porté la tranche imposable au taux inférieur à $25,000.

Quelques années plus tard, à la suite d'une nouvelle augmentation de l'impôt des corporations, on a porté la tranche imposable au taux inférieur à $35,000, mesure encore en vigueur aujourd'hui. Depuis, les prix ont continué de monter et à un rythme toujours plus rapide.

If the logic, resulting from the "Ives Commission" recommendations and adopted by successive governments from 1949 to the present day, was sound, and we have no reason to presume it was not, we would expect a further increase in the low rate base to equate the desired ability of small business to grow and expand with the present day cost structure.

When one couples the high cost of money with the massive outlay required for equipment in our industry, the imposition of a 50 per cent tax on the first dollar of net income will so reduce the ability of our members to improve their working capital positions that it will be impossible for them to expand beyond their present size. In fact, contraction may be the result as more and more dollars will have to be directed to financing operations.

The argument that closely held companies will, in certain cases, have the opportunity to elect to be taxed as a partnership is not valid. The owners of Closely Held Corporations who report corporate income in the $20,000 to $35,000 range are already at a salary level in the middle income group or higher and the election would not provide tax savings of any consequence at all.

The solution to this tax squeeze, if the expansion of our existing industry is a valid economic goal, may be achieved in one of two general ways:

1. If one adopts the premise that a tax system should not be the vehicle whereby industry is subsidized or assisted then there must be suitable alternative incentives to provide Canadian business with funds for growth and expansion—until such alternatives are defined we must not kill the goose that lays the golden egg.

2. The only other alternative is the continuation of the dual rate adjusted to a level realistic with our present economic state. This must take the form of an increase in the low rate base to a higher, more realistic figure with possibly some increase in the low rate tax.

The argument that this would destroy the concept of integration of personal and corporate taxes need not be accepted. Credit for total corporate taxes could still flow through to the shareholders.

It has been stated that the dual rate, due to the size and economic structure of our Widely Held Corporations is not a major consideration, consequently eligibility for dual rate could be restricted to Closely Held Corporations. As the individual shareholder in Closely Held Corporations would be required to pay

Si les recommandations de la «commission Ives», que divers gouvernements ont endossées, de 1949 à nos jours, étaient logiques, et nous n'avons aucun motif d'en douter, nous nous attendons à ce qu'on augmente la tranche imposable au taux inférieur afin de rétablir l'équilibre entre l'indice de croissance des petites entreprises et la conjoncture actuelle.

Si l'on compare le loyer de l'argent aux déboursés énormes que nous devons effectués pour acquérir les installations nécessaires dans notre industrie, l'mpôt de 50 p. 100 sur le premier dollar de revenu net limitera tellement le champ d'action de nos membres qu'ils ne pourront améliorer leur fonds de roulement et qu'il leur sera impossible de croître. De fait, peut-être même qu'ils pérécliteront à mesure que leurs charges financières augmenteront.

On a avancé que la corporation fermée pourrait parfois choisir d'être imposée comme si elle constituait une société en nom collectif: cet argument ne tient pas. Les sociétaires de corporations fermées qui déclarent des bénéfices de $20,000 à $35,000 font déjà partie de la classe moyenne ou supérieure de salariés; ce choix ne leur apporte pas vraiment une diminution d'impôt significative.

Si la croissance de notre industrie est un but économique valable, on peut atténuer les pressions fiscales de deux façons:

1. Si l'on pose en principe que le régime fiscal n'est pas un instrument pour aider ou favoriser l'industrie, alors il faut trouver d'autres moyens de procurer à l'entreprise canadienne les argents nécessaires à sa croissance; d'ici à ce qu'on y arrive, ne tuons pas la poule aux œufs d'or.

2. Autrement, continuons d'appliquer le régime d'imposition à double taux en l'adaptant à la présente conjoncture économique: soit, en élevant de façon réaliste la tranche imposable au taux inférieur, tout en augmentant peut-être le taux le plus bas.

Il n'est pas nécessairement vrai que cette mesure s'oppose à l'intégration de l'impôt sur le revenu des particuliers à l'impôt sur le revenu des corporations; les actionnaires pourraient toujours bénéficier d'un dégrèvement de l'impôt payé par une corporation.

On a affirmé qu'à cause de la taille et de la structure économique des principales corporations ouvertes, le double taux n'a pas beaucoup d'importance et que, par conséquent, il ne devrait s'appliquer qu'aux corporations fermées. Comme l'actionnaire d'une corporation fermée doit payer un impôt supplémen-

additional tax on the withdrwal of retained earnings there would be little likelihood of the government being faced with massive refund claims sometime in the future. This in itself would eliminate the need for compulsory distribution of corporate surplus' in the case of Closely Held Corporations. One should remember that the compulsory distribution of corporate surplus was advocated some years ago but the government of the day was not successful in implementing it then. The introduction of the capital gains tax should effectively block the surplus strip or similar subterfuge.

B. Capital Gains Tax

We, in the Alberta Roadbuilders Association, cannot fault the concept of taxing true capital gains—this provision will serve to clear a lot of uncertainty for the business decisions of many Canadians.

It in turn will rectify considerable inequity and remove much injustice from the taxing system.

One should, however, be cognizant of the fact that many so called capital gains in our present economic state are merely a reflection of the reducing purchasing power of the dollar. To tax these so called gains on a pure arithmetic basis at full personal rates results in what must be considered as an estate tax at full rates while the taxpayer is still living. The net effect of legislation of this sort will be the reduction in the absolute net worth of the individual.

This, we feel, is sufficient reason to follow the concept of short and long term capital gains. Short term gains taxed at full rates as these gains logically would not reflect a mare adjustment in the value of the dollar.

Long term gains to be taxed at something les than full rates to realistically recognize the erosion of the dollar and allow the true value to remain in the hands of the citizen.

In addition, the mechanics as set forth in the White Paper give rise to a great deal of concern. To tax realized gains is sound and justified—to tax unrealized gains is not.

There is a general feeling among the community that Canadians are about to enter the "Age of the Gold Fish Bowl". An age where privacy of the individual is a thing of the past. An age where the tax collector will make periodic excursions through your home to ensure that you still have your stamp collection or your boat or your paintings.

No Canadian should be subjected to invasions of privacy to this degree and as a result

taire s'il retire ses profits, il est peu probable que le gouvernement ait un jour à faire face à une grande demande de réclamations. Ce qui, en soi, supprime l'obligation à laquelle sont astreintes les corporations fermées de distribuer leurs dividendes. On doit se rappeler qu'on a proposé, il y a quelques années, d'obliger les corporations à verser leurs dividendes; le gouvernement d'alors n'a pas réussi à appliquer la mesure. De fait, l'impôt sur les gains de capital supprimerait la marge de surplus ou tout autre échappatoire du genre.

B. Impôt sur les gains de capital

L'*Alberta Roadbuilders Association* n'a rien contre l'imposition des véritables gains de capital; cette disposition des véritables gains de capital; cette disposition dissipera une bonne part d'incertitute en ce qui concerne les décisions d'affaires.

De plus, elle supprimera plusieurs injustices et inégalités de notre régime fiscal.

Toutefois, il faut savoir que dans notre économie actuelle, plusieurs soi-disant gains de capital ne font que refléter la diminution du pouvoir d'achat du dollar.

Imposer des gains du genre selon un calcul purement mathématique des taux personnels en fait un véritable impôt successoral, bien que le contribuable soit toujours vivant. Cette mesure aura pour effet de diminuer la fortune nette des particuliers.

A notre avis, ceci justifie l'adoption d'une distinction entre les gains de capital à long terme et à court terme. Il faudrait imposer le plein tarif sur les gains à court terme, car ils ne font que refléter un simple redressement de la valeur du dollar.

Il faudrait imposer moins que le plein tarif aux gains à long terme, afin de tenir compte de la dévaluation du dollar: ainsi, le bénéficiaire recevrait toujours une valeur réelle.

De plus, les mécanismes que propose le Livre blanc soulèvent plusieurs inquiétudes. Il est sage et juste d'imposer des gains encaissés, ce ne l'est pas d'imposer des gains non réalisés.

La population a l'impression que le Canada connaîtra bientôt l'ère de la loupe, où la vie privée sera chose du passé. Le percepteur pourra alors perquisitionner votre domicile à époques fixes afin de s'assurer que vous avez encore votre collection de timbres, votre bateau ou vos peintures.

Nul Canadien ne doit voir sa vie privée violée à ce point. C'est pourquoi notre associa-

our Association believes that a serious review of the concept of taxing capital gains should be undertaken to ensure that capital gains for income tax purposes exclude personal and residential holdings. Nor should taxes be levied on quinquennial revaluations as this procedure results in taxation before realization.

C. The high level of taxation

The forecasts of additional revenues to be generated if the White Paper proposals are adopted are open to question. Ontario has, through its own computer analysis, stated that the total additional revenues will be considerably more than those projected by the White Paper Analysts. A reveiw of the tables accompanying the White Paper would tend to support the Ontario view as no effort appears to have been made to adjust for increase in the Gross National Product either in terms of true growth of inflationary growth.

The basic personal exemptions for Canadian taxpayers are already higher than in any other comparable country. The increase of 40 per cent results in a shift of the incidence of tax to the middle income groups through sharply increased rates of tax. The cost of the increase in the basic personal exemptions amounts to one billion dollars or about 15 per cent of the total federal income tax. We question whether the increase in exemptions is appropriate at this time.

Because of the reduction in rates to the roughly 50 per cent maximum at $24,000 taxable income and the assumption of responsibility for the present taxes of those to be either removed from the tax rolls or favored with a decrease, the impact lands squarely upon the shoulders of those with incomes ranging from $9,000 to $25,000.

Generally speaking the substantial increase in taxes in the middle income levels is one of the more serious problems precluding the wholehearted acceptance of the White Paper proposals.

The proposed taxes illustrated in the tables accompanying the White Paper are higher than under our present tax legislation. One should realize that if the proposals are adopted the actual taxes levied will probably be still higher for the illustration recognizes no provincial tax levy in excess of 28 per cent of basic tax. Many of the provinces already exceed this level, with Manitoba reaching 39 per cent.

Canadian taxpayers, under the proposed system, will pay substantially higher taxes than their American counterparts with comparable incomes. This disparity will be wid-

tion est d'avis qu'il faudrait revoir le chapitre des gains de capital, afin de s'assurer qu'aux fins de l'impôt, ceux-ci excluent clairement les propriétés et les biens personnels. Il ne faudrait pas non plus, prélever d'impôts sur la base des évaluations quinquennales, car ceci équivaut à imposer des valeurs non encaissées.

C. L'Augmentation de la charge fiscale

On peut douter de la justesse des prévisions portant sur le rendement des impôts suite à l'adoption du Livre blanc. Après avoir fait ses propres calculs, l'Ontario a déclaré que le rendement en sera beaucoup plus élevé que celui qu'ont prévu les analystes du Livre blanc. La lecture des tableaux qui accompagnent le Livre blanc nous porte à opiner dans le même sens que l'Ontario. En effet, il semble qu'on n'a prévu aucune mesure pour compenser à l'augmentation du produit national brut, soit en terme de croissance véritable ou de croissance inflationniste.

Les exemptions personnelles des contribuables canadiens sont déjà plus élevées que dans tout autre pays qui s'y compare. L'augmentation de 40 p. 100 fait porter la charge fiscale sur les groupes à revenu moyen, à cause de la croissance très marquée des taux d'imposition. La hausse des exemptions personnelles de base s'élève à un milliard, soit environ 15 p. 100 du total de l'impôt fédéral sur le revenu. Nous doutons qu'il convienne d'augmenter les exemptions à l'heure actuelle.

A cause de la réduction du taux maximum à 50 p. 100 pour un revenu imposable de $24,000 et de la prise en charge des impôts actuels par ceux qui disparaîtront des rôles d'impôts ou qu'une diminution d'impôt favorise, les personnes dont les revenus s'échelonnent entre $9,000 et $25,000 porteront surtout le fardeau fiscal.

En gros, l'augmentation appréciable de l'impôt pour les contribuables à revenu moyen pose le plus grand obstacle à l'adoption des propositions du Livre blanc.

L'impôt calculé selon les tableaux du Livre blanc est plus élevé qu'en vertu de notre présente Loi concernant l'impôt sur le revenu. Il faut bien se rendre compte que si l'on adopte ces propositions, l'impôt montera encore davantage car, d'après l'exemple donné, on ne tient pas compte de l'impôt provincial excédant 28 p. 100 de l'impôt de base. Or plusieurs provinces ont déjà dépassé ce niveau: le Manitoba atteint 39 p. 100.

En vertu du régime proposé, les contribuables canadiens verseront, a revenu égal, un impôt beaucoup plus élevé que les Américains. La différence sera encore plus

ened still more if the United States proposed tax reductions are adopted.

Many of the comparisons between Canadian and American levels of personal income taxes have been based upon the application of the respective rates to an equal amount of taxable income. This is completely misleading. To properly illustrate the variation one must start with comparable gross incomes for each taxpayer and give effect to the many deductions available to the American taxpayer that are not enjoyed by the Canadian taxpayer. Such items as interest on residential mortgages, property taxes, etc., make a significant difference in the taxable incomes of our two taxpayers with a corresponding difference in the level of tax each is subjected to.

While we recognize that Canadians will always pay higher taxes than the United States citizen because of our comparatively small population we cannot afford to levy taxes that are abnormally higher than those of other countries if we wish to attract men and women of outstanding ability.

It is the view of our Association that Canada must remain competitive in order to provide incentive for the middle income taxpayers who provide the managerial and entrepreneurial thrust which has been and must continue to be a vital segment of the Canadian economy. The Government of Canada must recognize that the imposition of a 50 per cent marginal tax rate at a level of $24,000 taxable income coupled with the elimination of the dual rate verges on confiscatory legislation under our present income levels.

D. Quinquennial revaluation of holdings in widely held corporations

We have discussed our objections to taxation before realization under the subject of capital gains and therefore need to say no more other than to indicate the type of hardships that could be imposed under this philosophy.

1. The forced liquidation of holdings to pay tax on the deemed gain with possible forced loss of control.

2. Financial difficulties resulting from the assignment of shares in financing agreements, escrow arrangements, etc.

3. The hesitation of major closely held companies in going public to the detriment of the economy.

marquée si les États-Unis adoptent les diminutions d'impôts qu'on leur propose.

On a souvent comparé l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada à celui des États-Unis en appliquant leurs taux respectifs à des revenus imposables égaux. Ce qui induit en erreur. Pour bien mettre les différences en relief, il faut tout d'abord choisir des revenus bruts semblables puis en soustraire les nombreuses déductions dont jouit le contribuable américain et qui sont inconnues au Canada. Par exemple, l'intérêt sur hypothèque, les taxes sur les propriétés et d'autres mesures du genre établissent une différence marquée entre les revenus imposables des deux contribuables, ce qui entraîne un écart tout aussi grand dans l'impôt que chacun doit payer.

Bien que nous admettions que les Canadiens soient condamnés à verser des impôts plus forts qu'aux États-Unis, vu notre petite population, nous ne pouvons nous permettre de lever des impôts anormalement plus élevés que les autres pays, si nous voulons attirer des hommes et des femmes de grande compétence.

De l'avis de notre association, le Canada doit être en mesure de soutenir la concurrence afin d'attirer les contribuables moyens, parmi lesquels se recrutent les cadres de la direction et de la petite entreprise, secteur vital de l'économie canadienne. Il faut que le gouvernement du Canada se rende compte que l'adoption du taux de 50 p. 100 pour un revenu imposable de $24,000 et la suppression du double taux équivaut presque à une mesure de confiscation, compte tenu de nos revenus actuels.

D. Revision quinquennale des valeurs des corporations ouvertes

Nous avons déjà posé nos objections à l'imposition des valeurs non converties, au chapitre des gains de capital, par conséquent, nous nous contenterons d'énumérer les autres injustices que peut entrainer cette mesure.

1. La liquidation forcée des valeurs afin de payer sur le calcul supposé des gains, avec perte possible de contrôle.

2. A la suite de la cession des actions, des obstacles à la conclusion d'ententes financières, de contrats de donation et autres.

3. Les corporations fermées hésiteront à s'ouvrir au public, au détriment de notre économie.

E. Deductibility of convention, entertainment and membership expenses

Mr. Benson in his public utterances in connection with deductibility of expenses has been somewhat ambiguous and more than a little political. He has stated that all reasonable business expenses would be deductible and at the same time has gone on at length about the complete banning of convention and related expenses. The references to conventions in Italy, luxurious hunting lodges and executive aircraft sound like something from mythology. In our sphere of operations these are just words. We do know, however, that the membership costs and convention expenses are a real and valuable business expenses. The conventions held by our Association are working conventions where information of value to the whole industry is exchanged.

Memberships in various clubs are a means of contact that may not be possible otherwise.

The excessive use of the type of extravagance mentioned by Mr. Benson can be controlled quite adequately through assessing procedures or regulations without penalizing all business in Canada by denying their fair and legitimate expenditures.

F. Depreciation—capital cost allowance

The discourse in connection with depreciation contained in the White Paper under the section on business and property income provides clues to the attitude contained in the Paper.

After a lengthy description of the mechanics of the Capital Cost Allowance system as presently in force it expresses two conclusions and makes one statement of fact. It concludes that because the system has worked reasonably well between the taxpayer and the tax-gatherer that it may have been too generous.

It also concludes that this over-generosity has acted as an incentive to taxpayers to modernize and improve their business facilities, but naturally at some cost in government revenue.

The inference, as we interpret it, purports to state that the government should not be so generous and that taxpayers should not modernize or improve their facilities. One has the impression that the government feels all funds in the economy rightfully belong to it and it will permit the taxpayer to retain that portion the government deems the people should have. We are appalled, for we had always presumed that we lived under a democratic form of society where the govern-

E. La déduction des frais de participation à des congrès, de representation et de cotisation.

Au chapitre des déductions de dépenses, M. Benson a fait des déclarations publiques ambiguës et pour le moins dictées par des préoccupations politiques. Il a déclaré qu'on pourrait déduire toutes dépenses d'affaires raisonnables et, du même souffle, il a insisté sur le fait que les frais de participation à des congrès et autres dépenses du genre seraient éliminées. Parler de congrès en Italie, de pavaillons de chasse luxueux et d'avions personnels, c'est exploiter nos vieux mythes. Quant à nous, ce ne sont que des mots. Cependant, nous savons pertinemment que les cotisations et les frais de participation à des congrès sont des dépenses d'affaires valables. Les congrès de notre association sont de véritables ateliers de travail où nous échangeons des connaissances précieuses sur notre secteur de l'économie.

Les cotisations à divers organismes permettent des échanges qu'on ne peut faire autrement.

On peut mettre fin aux abus extravagants que M. Benson a dénoncés en fixant des modalités et des règles qui ne pénaliseront pas tous les hommes d'affaires du Canada en supprimant leurs dépenses justifiées et légitimes.

F. l'Amortissement—l'Allocation du coût en capital

L'exposé sur l'amortissement au chapitre des revenus provenant d'entreprises ou de biens en dit long sur les principes qui ont guidé la rédaction du Livre blanc.

Après avoir démonté tout le mécanisme du régime actuel d'allocation du coût en capital, on termine sur deux conclusions et une déclaration de principe. On conclut tout d'abord que, puisque la méthode s'est révélée satisfaisante et pour le contribuable et pour le percepteur, c'est peut-être parce que les taux étaient plutôt généreux.

De plus, conclut-on, cet excès de générosité a poussé les contribuables à moderniser et à améliorer leurs installations, bien entendu, au détriment des recettes fiscales du gouvernement.

Ce qui, à notre avis, laisse entendre que le gouvernement ne devrait pas être aussi généreux et que les contribuables ne doivent pas moderniser ou améliorer leurs installations. Le gouvernement donne ainsi l'impression de croire que tous les argents lui appartiennent de droit: le contribuable n'ayant droit de conserver que la partie de son avoir que le gouvernement juge nécessaire à la population. Nous en sommes consternés, car nous avions toujours cru vivre

ment existed "to serve the people", not "the people to serve the government".

The statement of fact referred to above, which states—"The Royal Commission did not recommend reductions in depreciation rates" appears to be designed to deliberately mislead—certainly the Commission did not recommend a reduction of rates, they recommended just the opposite—a freeing of the rates so that the taxpayer could choose the speed with which he wished to write off his capital cost to a maximum of $250,000.

Statements as misleading as this can do nothing but make all Canadians suspicious of the motives and integrity of the remainder of the White Paper.

G. Depletion allowances

The member firms in our Association are concerned that the restriction of incentives in the form of depletion may adversely affect the volume of work available to them. Many are engaged in the construction of roads into the isolated parts of Western Canada through the exploration activities in the oil, gas and mineral industries. To curtail the depletion incentives could restrict exploration and in turn curtail the business of members of the Association.

In summation, we of the Alberta Roadbuilders Association and its member firms strongly oppose the implementation of the White Paper proposals for tax reform on the grounds that they would result in disastrous curtailment of the economic growth of Canada and adversely affect the well being of the citizens of this country.

dans une société démocratique ou le gouvernement est «au service du peuple» et non «le peuple au service du gouvernement».

La déclaration de principe dont nous avons parlé plus haut porte que: «La commission royal d'enquête n'a recommandé aucune réduction des taux d'amortissement»; ce qui, bien sûr, induit complètement en erreur: certes, la Commission n'a pas recommandé de réduire les taux, elle a proposé le contraire, soit de les libérer pour que le contribuable choisisse le rythme auquel il désire amortir le coût en capital, jusqu'à concurrence de $250,000.

Des erreurs du genre ne peuvent qu'induire les Canadiens à mettre en doute l'honnêteté des motifs qui ont inspiré le Livre blanc.

G. Les déductions pour épuisement

Notre association se préoccupe du fait qu'on ait réduit les déductions pour épuisement, ce qui pourrait diminuer le nombre de nos contrats. Plusieurs de nos membres construisent des routes dans des régions isolées de l'Ouest canadien afin de permettre l'exploration des réserves de pétrole, de gaz et de minéraux. Réduire les allocations pour épuisement pourrait ralentir ce travail d'inventaire, ce qui enlèverait du travail à nos membres.

En résumé, l'*Alberta Roadbuilders Association* s'oppose fermement à l'adoption des propositions du Livre blanc sur la réforme fiscale, parce qu'elles auraient pour effet de ralentir dangereusement la croissance économique du Canada, ce qui nuirait au bien-être de la population du pays.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

LIBRARY
SEP 21 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

STANDING COMMITTEE
ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

(SUB-COMMITTEE B)

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

(SOUS-COMITÉ B)

No. 79

NOVA SCOTIA HALIFAX NOUVELLE-ÉCOSSE

THURSDAY, JULY 23, 1970 LE JEUDI 23 JUILLET 1970

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings) *(Voir Procès-verbaux)*

22455—1

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*
Vice-Chairman Mr. Alastair Gillespie *Vice-président*

and Messrs. et Messieurs

Burton
Carter,
Danson,
Deakon,
Flemming,
Kaplan,
Latulippe,
Lambert (*Edmonton West*),
Leblanc (*Laurier*),
Mahoney,
McCleave,
Noël,
Paproski,
Perrault,
Ritchie,
Roberts,
Saltsman,
Whicher.

Le greffier du comité,
Dorothy F. Ballantine,
Clerk of the Committee.

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, July 23, 1970.
29

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day in Halifax at 9.25 a.m., the Chairman, Mr. Clermont, presiding.

Members present: Messrs. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

Also present: Mr. Forrestall, M.P.

In attendance: Mr. C. A. Poissant, Adviser to the Committee.

Witnesses: From National Sea Products Limited: Mr. H. P. Connor, Chairman of the Board; Mr. C. R. MacFadden, Vice-President, Finance; Mr. H. B. Rhude, Q.C., Solicitor; *From the Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board:* Mr. F. C. Hudson, Chairman, Tax Committee; Mr. J. R. Mills, Executive Secretary; Mr. S. A. Reeves, Member of the Board; Mr. R. L. Rhodenizer, President of N.S. Federation of Agriculture; Mr. E. C. Harris; Mr. D. W. Latimer; Mr. M. Van de sand, Executive Secretary of N.S. Federation of Agriculture; *From Nova Scotia Forests Products Association:* Mr. Jim Wilber; Mr. Larry Doane; Mr. Robert Murray; Mr. C. H. Sproule; Mr. Murray Prest; Mr. Don Eldridge.

The Sub-Committee resumed its consideration of the White Paper on Tax Reform.

Mr. Connor of National Sea Products Limited made an opening statement and responded to questions regarding the brief (See Appendix 45-B).

The Chairman then introduced the representatives of the Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board, who made an opening statement and were questioned on their brief (See Appendix 46-B).

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 23 juillet 1970
29

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce matin à Halifax à 9 h. 25. Le président, M. Clermont, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

Autre député présent: M. Forrestall.

Également présent: M. C. A. Poissant, conseiller du Comité.

Témoins: De National Sea Products Limited: M. H. P. Connor, président du Conseil; M. C. R. MacFadden, vice-président, finances; M. H. B. Rhude, C.R., Avocat; *du Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board:* M. F. C. Hudson, président du comité fiscal; M. J. R. Mills, secrétaire exécutif; M. S. A. Reeves, membre de l'administration; M. R. L. Rhodenizer, président de la Fédération de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse; M. E. C. Harris; M. D. W. Latimer; M. Van de sand, secrétaire exécutif de la Fédération de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse; *de Nova Scotia Forests Products Association:* MM. Jim Wilber; Larry Doane; Robert Murray; C. H. Sproule, Murray Prest, Don Eldridge.

Le sous-comité reprend son étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

M. Connor de National Sea Products Limited fait une déclaration d'ouverture et répond aux questions portant sur le mémoire. (Voir l'appendice 45-B).

Le président présente ensuite les représentants du Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board, qui font une déclaration d'ouverture et répondent aux questions sur leur mémoire. (Voir l'appendice 46-B).

22455—1½

The representatives of the Nova Scotia Forests Products Association were then invited to make an opening statement, following which they were questioned on their brief (See Appendix 47-B).

At 12.35 p.m., the Chairman thanked the various witnesses for being present, and the Sub-Committee adjourned until 2.00 p.m.

AFTERNOON MEETING
(30)

Sub-Committee B of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met this day at 2.00 p.m., the Chairman, Mr. Clermont, presiding.

Members present: Messrs. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

Also present: Mr. Forrestall, M.P.

In attendance: Mr. C. A. Poissant, Adviser to the Committee.

Witnesses: From the Nova Scotia Fruit Growers Association: Mr. E. Peill, Chairman Brief Committee; Mr. Paul Gervason, Economist, N.S. Department of Agriculture; Mr. Paul Elderkin, President, N.S. Fruit Growers Association; Mr. Lawrence Coldwell, Director; *From the Atlantic Provinces Economic Council:* Mr. C. R. MacFadden, President; Mr. Arthur C. Parks, Chief Economist; Mr. Lloyd R. Shaw, Vice-President; Mr. R. W. Smith, Governor; Dr. S. Weyman, Vice-President, New Brunswick; Mr. Harry Flemming, Executive Vice-President; *From the Maritime Provinces Board of Trade:* Mr. Randolph Manning; Mr. W. H. Houston, President; Mr. J. Zatzman, Vice-President; *From the Professional Art Dealers Association of Canada:* Mr. H. Heward Stikeman, Q.C., Counsel; Mrs. Myra Goddard, Association Member; Mr. Walter Moos, Vice-President; Mrs. K. Hoffman; *From the Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia:* Mr. C. W. Hayward, Chairman, Taxation and Research Committee; Professor G. E. R. Zinck, Taxation and Research Committee; Mr. H. Lawrence

Les représentants du Nova Scotia Forests Products Association sont ensuite invités à faire une déclaration d'ouverture, et ils répondent ensuite aux questions sur leur mémoire. (Voir l'appendice 47-B).

A 12 h. 35, le président remercie les témoins et le sous-comité s'ajourne jusqu'à 2 h. de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(30)

Le sous-comité B du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit cet après-midi à 2 h. Le président, M. Clermont, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Clermont, Danson, Deakon, Flemming, Latulippe, Noël, Paproski, Roberts, Saltsman—(9).

Autre député présent: M. Forrestall.

Également présent: M. C. A. Poissant, conseiller du Comité.

Témoins: de la Nova Scotia Fruit Growers Association: M. E. Peill, président du Comité du mémoire; M. Paul Gervason, économiste au ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse; M. Paul Elderkin, président de la Nova Scotia Fruit Growers Association; M. Lawrence Coldwell, directeur: *Du Conseil économique des provinces de l'Atlantique:* M. C. R. MacFadden, président; M. Arthur C. Parks, Chef économiste; M. Lloyd R. Shaw, vice-président; M. R. W. Smith, gouverneur; M. S. Weyman, vice-président, Nouveau-Brunswick; M. Harry Flemming, vice-président exécutif; *Du Board of Trade des provinces Maritimes:* M. Randolph Manning; M. W. H. Houston, président; M. J. Zatzman, vice-président; *De la Professional Art Dealers Association of Canada:* M. H. Heward Stikeman, C.R., conseiller juridique; Mme Myra Goddard, membre de l'Association; M. Walter Moos, vice-président; Mme K. Hoffman; *De l'Institut des comptables agréés de Nouvelle-Écosse:* M. C. W. Hayward, président du comité de l'imposition et des recherches; le professeur G. E. R. Zinck, Comité de l'imposition

Doane, Past President; Mr. R. L. Towler, Executive Director.

The Sub-Committee having resumed consideration of the White Paper on Tax Reform, the representatives of the Nova Scotia Fruit Growers Association were invited to make an opening statement, following which they were questioned on their brief (See Appendix 48-B).

The representatives of the Atlantic Provinces Economic Council made an opening statement and responded to questions on their brief (See Appendix 49-B).

The Chairman then invited the representatives of the Maritime Provinces Board of Trade who made a brief statement and were questioned on their brief (See Appendix 50-B).

The Professional Art Dealers' Association of Canada having made an opening statement, were questioned on their brief (See Appendix 51-B).

The representatives of the Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia made an opening statement and responded to questions on their brief (See Appendix 52-B).

At 6.30 p.m., there being no further questions, the Sub-Committee adjourned until 2.00 Monday, July 27, 1970.

et des recherches; M. H. Lawrence Doane, président sortant; M. R. L. Towler, directeur exécutif.

Le sous-comité reprenant son étude du Livre blanc sur la réforme fiscale, les représentants de la Nova Scotia Fruit Growers Association sont invités à faire une déclaration d'ouverture, puis ils répondent à des questions sur leur mémoire. (Voir l'appendice 48-B).

Les représentants du Conseil économique des provinces de l'Atlantique font une déclaration d'ouverture et répondent aux questions sur leur mémoire. (Voir l'appendice 49-B).

Le président invite ensuite les représentants du Board of Trade des provinces Maritimes qui font une brève déclaration et répondent aux questions sur leur mémoire. (Voir l'appendice 50-B).

La Professional Art Dealers' Association of Canada, après une déclaration d'ouverture, répond aux questions sur son mémoire. (Voir l'appendice 51-B).

Les représentants de l'Institut des comptables agréés de Nouvelle-Écosse font une déclaration d'ouverture et répondent aux questions sur leur mémoire. (Voir l'appendice 52-B).

A 6h. 30 p.m., comme il n'y a plus de questions, le sous-comité lève la séance jusqu'à 2 h., lundi le 27 juillet 1970.

Le greffier du Sous-Comité,
R. V. Virr,
Clerk of the Sub-Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, July 23, 1970

• 0931

The Chairman: Gentlemen, this morning as our first group we have representatives of National Sea Products Limited. Before we start considering their brief and ask them questions, gentlemen, I am seeking your guidance. You have received an agenda that includes six groups to be heard today before your Committee, but I understand the Professional Art Dealers Association of Canada were more or less promised they will have a hearing at the end of our sittings. Also we have received a request about 10 days ago from the Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia.

And yesterday or the day before our Clerk received a telephone call from a representative of the Province of Nova Scotia and they would like to be heard. That means nine groups but on my list and in your list, gentlemen, you have only six. Now I am seeking your guidance.

Mr. Deakon: Mr. Chairman, I suggest we proceed with the ones on the list and see how we progress with this. We will try to hear as many as possible but if it drags on too long with the others, what can we do?

The Chairman: Yes, but Mr. Deakon, we have told the representatives of the Province of Nova Scotia to telephone us at 12 o'clock to see what can be done. I do not think anybody will object to sit this morning, this afternoon and tonight to accommodate these people. But there is no session scheduled for tomorrow morning.

Mr. Danson: Mr. Chairman, we could confine our questioning to the briefs as submitted and cover a wide range of things—I know you keep us very well in order on that any way. We have read the briefs and I am sure the people will understand that we have heard some of the points many times before and others we will want to question on. Then if we can set a tentative schedule of a maximum of an hour a group—it might be less in some cases—we should be able to manage.

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 23 juillet 1970

Le président: Ce matin, nous avons parmi nous les porte-parole de la *National Sea Products Limited.* Avant d'examiner leur mémoire et de leur poser des questions, je vous demande conseil messieurs. Nous avons reçu un ordre du jour comprenant six groupes voulant se faire entendre aujourd'hui par le Comité, mais l'Association professionnelle des galeries d'art au Canada a reçu la promesse de pouvoir se faire entendre à la fin de nos séances. D'autre part, il y a dix jours à peine, nous avons reçu une demande de l'Institut des comptables agréés de la Nouvelle-Écosse.

Hier ou avant-hier, j'ai reçu un appel téléphonique du représentant de la province de la Nouvelle-Écosse qui voudrait se faire entendre aussi. Ceci veut dire que nous aurions neuf groupes de témoins. A l'ordre du jour paraissent six groupes seulement. Puis-je savoir pourquoi?

M. Deakon: Monsieur le président, je suggère qu'on entende d'abord les groupes inscrits à l'ordre du jour. Nous essaierons d'en entendre le plus possible mais si cela prend trop de temps, qu'y pouvons-nous?

Le président: Mais monsieur Deakon, on a dit aux représentants de la Nouvelle-Écosse de nous téléphoner à midi pour voir ce q'on pourrait faire. Je ne crois pas que quelqu'un s'opposera à avoir une séance ce matin, cet après-midi et ce soir pour pouvoir entendre tous ces porte-parole. Par contre, nous n'avons pas prévu de séance pour demain matin.

M. Danson: Monsieur le président, nous pourrions limiter nos questions aux seuls mémoires présentés et ainsi toucher à plusieurs sujets. Je sais que vous veilliez à l'ordre des délibérations. Nous avons lu les mémoires et je suis convaincu que les gens comprendront que nous connaissons plusieurs arguments pour les avoir souvent discutés mais qu'il y en a d'autres sur lesquels nous voudrions poser des questions.

Aussi, si nous pouvons accorder environ une heure par groupe,—peut-être moins dans certains cas—je crois qu'on pourrait s'arranger.

[*Text*]

The Chairman: Any other guidance, gentlemen? Mr. Flemming.

Mr. Flemming: My suggestion would be along the line of Mr. Danson's suggestion that we try to limit our questions by applying a time limit to each brief and try to put them all in. I personally have no objection sitting tonight, Mr. Chairman, if that is your wish; not the slightest.

The Chairman: Thank you, Mr. Flemming. Gentlemen, our first session will start with representatives of National Sea Products Limited. On my right is Mr. H. P. Connor, Chairman of the Board; next, Mr. C. R. MacFadden, Vice-President, Finance; and Mr. H. B. Rhude, Solicitor.

I will introduce the members of this Committee: Mr. Aurélien Noël, Mr. Barnett Danson, Mr. Walter Deakon, Mr. Steven Paproski, the Hon. H. J. Flemming and Mr. John Roberts.

I will ask Mr. Connor to proceed with his opening remarks. Mr. Connor.

Mr. H. P. Connor (Chairman of the Board, National Sea Products Limited): Thank you, Mr. Chairman, members of the Committee and gentlemen.

First a word about our company. National Sea Products Limited carries on the business of catching, processing and marketing sea products.

The company owns 42 deep sea trawlers each manned by a crew of 12 to 18 men. Processing operations are carried on in 16 processing plants: seven are located in Nova Scotia, four in New Brunswick, one each in Prince Edward Island, Quebec and Newfoundland. One of these is the largest fish plant in North America and probably in the world. In addition, subsidiaries of National operate a fish processing and cooked fish plant in Rockland, Maine and a shrimp processing plant in Tampa, Florida.

The various plants process groundfish, lobsters, shrimps, scallops, crabs, oysters and other species into fresh and frozen raw products and also into many cooked, convenient seafood products. Waste from filleting operations as well as vast quantities of herring are converted into fish meal and oil. These by-products are increasingly an important part of operations.

In 1969 gross fish landings at the company's Canadian and American plants were 284 million pounds and sales of $62 million. Fifty-two per cent of these sales were made in Canada and 48 per cent in the foreign mar-

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Flemming, vous avez une autre suggestion?

M. Flemming: Comme le dit, M. Danson, nous devrions chercher à limiter nos questions en fonction du temps prévu. Personnellement, je ne m'oppose pas à siéger ce soir, monsieur le président, si cela vous convient.

Le président: Merci, monsieur Flemming. Nous commençons par le National Sea Products Limited. Monsieur H. P. Connor, le président du Conseil se trouve à ma droite; vient ensuite, monsieur C. R. MacFadden, vice-président, Finance; puis monsieur H. B. Rhude, l'avocat de la société.

Je vais vous présenter les membres de ce Comité. M. Aurélien Noël, M. Barnett Danson, M. Watter Deakon, M. Steven Paproski, l'honorable H. J. Flemming et John Roberts.

Je demanderais à monsieur Connor de faire un exposé préliminaire. Monsieur Connor.

M. H. P. Connor (Président du Conseil, National Sea Products Limited): Merci, monsieur le président, messieurs les membres du Comité, messieurs.

Premièrement, je vais parler de notre entreprise même. La *National Sea Products Limited* s'occupe de la prise, de la transformation et de la vente de produits de la mer.

Nous avons 42 chalutiers de haute-mer comprenant chacun 18 à 20 hommes d'équipage. Nous avons 16 usines de transformation, 7 en Nouvelle-Écosse, 4 au Nouveau-Brunswick et une dans chacune des provinces de l'Île du Prince-Édouard, de Terre-Neuve et de Québec. Parmi ces dernières se trouve l'une des plus grandes usines de transformation du poisson en Amérique du Nord et probablement dans le monde entier. De plus, il y a des filiales qui exploitent une usine de transformation et de cuisson du poisson à Rockland, dans le Maine et une usine de transformation des crevettes à Tampa, en Floride.

Nous transformons le poisson de fond, le homard, les crevettes, le pétoncles, les crabes, les huîtres en produits bruts congelés et frais ou encore en produits pré-cuisinés et utiles. Les restes et une grande quantité de harengs sont transformés en farine de poisson et en huile. Ces sous-produits constituent de plus en plus la majeure partie de notre exploitation.

En 1969, les prises générales de nos usines canadiennes et américaines étaient de 284 millions de livres pour rapporter $62 millions à la vente. 52 p. 100 de ces ventes étaient effectuées au Canada et 48 p. 100 sur les

[*Texte*]

kets. National is one of the four largest fish companies in North America in terms of volume of product and dollar sales. Its processing operations employ approximately 4,100 regular plant employees and 150 full-time office and sales personnel. Upwards of 2,600 fishermen sell their fish to National.

National has an excess of 1,000 common shareholders and 500 preference shareholders. Eighty per cent of all shareholders reside in the Atlantic Provinces. The common shares are listed on the Montreal Stock Exchange so that the company is a widely-held corporation by White Paper definition.

Now the effect of the proposed tax integration on investment in National's shares.

Over the past six years National has invested $22 million in vessels, plant and equipment. A substantial part of the cash required to make this investment came from the cash flow which resulted from claiming capital cost allowances at regular rates and at the accelerated rates permitted by incentive legislation. That is 33⅓ per cent on trawlers, 20 per cent on buildings and 50 per cent on equipment.

The result has been to defer the payment of income tax until the company's rate of capital expansion has slowed or ended. Without this source of cash National could not have expanded at such a rapid pace in recent years.

Cash flow for future company expansion will have to be augmented by funds raised from the sale of new share capital. It is in this context that the White Paper proposals are of the greatest concern to the company.

At present a shareholder of a Canadian corporation receives a 20 per cent dividend tax credit whether or not the paying corporation pays substantial tax, little tax or no tax at all. The White Paper proposes that the dividend tax credit be based on the amount of tax paid by the dividend—paying corporation.

This proposal if implemented would result in a very different tax treatment between the shareholders of capital-intensive expanding companies such as National and noncapital-intensive or nonexpanding companies, mature companies for short.

By claiming capital cost allowances a rapidly expanding company such as National can defer payment of much or all of the taxes otherwise payable until a later year. Until then there is little or no creditable tax that can be passed on to its shareholders in the form of dividend tax credits.

[*Interprétation*]

marchés étrangers. La *National* constitue l'une des 4 plus grandes entreprises de poisson en Amérique du Nord pour ce qui est de la production et des ventes. Nous avons environ 4,100 ouvriers et 150 employés à plein temps aux bureaux et à la vente. Plus de 2,600 pêcheurs nous vendent leurs produits.

Nous avons plus de 1,000 actionnaires privilégiés. 80 p. 100 des actionnaires vivent dans les provinces maritimes. Nos actions sont cotées à la bourse de Montréal de sorte que notre société est une société publique en fonction des dispositions du Livre blanc.

Parlons maintenant des effets de l'intégration fiscale prévue par le Livre blanc de l'impôt sur les actions de la *National*.

Ces six dernières années, la *National Sea Products Limited* a investi $22 millions dans les vaisseaux, les usines et l'équipement. Une bonne partie du capital nécessaire à ces investissements provenait de l'activité courante grâce au taux d'amortissement normal ou accéléré prévu par la Loi. C'est-à-dire 33 1/3 p. 100 sur les chalutiers, 20 p. 100 sur les biens immeubles et 50 p. 100 sur l'équipement.

Nous avons différé le paiement de l'impôt sur le revenu jusqu'à ce que l'amortissement ait été ralenti ou complété. Sans ces fonds la *National* n'aurait pas pu se développer à un rythme aussi accéléré ces dernières années.

Le capital nécessaire à l'expansion future de la société devra être renfloué au moyen de fonds tirés de la vente de nouvelles obligations. C'est cet aspect du Livre blanc qui nous inquiète le plus.

A l'heure actuelle, un actionnaire d'une société canadienne reçoit un crédit fiscal de 20 p. 100 quelque soit l'impôt versé par cette société. Le Livre blanc propose que le crédit fiscal soit calculé en fonction de l'impôt payé par la compagnie.

Tout ça entraînerait des conditions d'imposition très différentes entre les actionnaires des entreprises qui amortissent rapidement comme la nôtre et ceux des entreprises qui n'amortissent rien ou qui n'ont rien pu amortir.

En demandant l'amortissement, une société qui se développe aussi rapidement que la nôtre peut différer les paiements de tous les impôts qui seraient normalement échus jusqu'à plusieurs années plus tard. D'ici là, le crédit fiscal dont pourrait bénéficier les actionnaires est rare sinon inexistant.

[*Text*]

• 0940

There may be some logic in permitting a dividend tax credit to a shareholder only to the extent that the paying corporation has paid tax. But logical or not, such a policy, if implemented, would seriously interfere with economic growth in Canada and particularly with economic growth in the Atlantic provinces. This becomes apparent on considering the ability of an expanding company to raise share capital.

As shareholders of all Canadian companies are treated equally under present tax legislation, National does not suffer any disadvantage merely because it is an expanding company. However, under the White Paper proposals, National would be at a considerable disadvantage in raising share capital compared with the mature company, whose shareholders would be entitled to a substantial tax credit. Obviously, the potential investor would prefer to invest in the shares of the mature company rather than in those of the expanding company.

The anomalous result is that the White Paper proposals induce Canadians to invest in the shares of mature companies which do not need new share capital and discourage the investment in expending companies which do need share capital. To use the words of paragraph 1.10 of the White Paper, "investments needed for productivity...rejected in favour of less desirable alternatives just because of their tax consequences."

While this result will most certainly interfere with economic growth in Canada as a whole, its impact will be greater in the Atlantic Provinces and other slow growth areas than elsewhere. This is so principally for two reasons:

1. All levels of government recognize the need for massive capital investment in the Atlantic region if its economic expansion is to keep pace with the rest of Canada. By discouraging capital investment in expanding businesses, the White Paper discourages the growth of the area;

2. Federal legislation has encouraged economic growth in the Atlantic region by permitting accelerated depreciation of new capital assets such as fishing vessels, production equipment and plant. National and its shareholders have been induced by these incentives to invest large amounts of capital in the Atlantic Provinces. If the economic advantages of these inducements can no longer be passed on to shareholders, then the inducements lose most of their attraction.

Another unintended result is to create an artificial stimulus through the foreign take-

[*Interpretation*]

Il est peut-être logique d'autoriser un crédit fiscal aux actionnaires seulement dans la mesure où la société paie des impôts. Mais, qu'elle soit logique ou non, cette politique, si elle était mise en force contrecarrerait le développement économique au Canada et surtout celui des provinces atlantique. Ceci est évident lorsqu'on considère la capacité d'une entreprise en plein essor essayant de réunir des fonds de capital-action.

Comme les actionnaires de toutes les entreprises canadiennes sont traités également en vertu de la Loi actuelle, notre compagnie n'est pas désavantagée pour la simple raison que nous sommes en plein développement. Toutefois, en vertu du Livre blanc, notre société aurait un désavantage marqué dans le prélèvement de capitaux comparativement aux entreprises anciennes dont les actionnaires pourraient bénéficier d'un dégrèvement. Il est évident que l'investisseur préférerait investir dans une société plus ancienne que dans une société comme la nôtre.

Par conséquent, le Livre blanc pousse les Canadiens à investir dans des entreprises bien établies qui n'ont pas besoin de nouveau capitaux au détriment des autres, de celles qui ont beosin de capitaux. Si l'on se réfère à l'article 1.10 du Livre blanc qui dit: «et que les capitaux, requis à des fins publiques et de productivité ne soient pas écarté pour être affectés à d'autres fins moins souhaitables, en raison présicément des conséquences de l'impôt.» Tandis que cette situation contrecarrerait très certainement le développement économique canadien en général, ces répercussions se feront sentir beaucoup plus fortement dans les provinces de l'Atlantique ou dans les régions à développement lent et ce pour deux raisons. Premièrement, tous les gouvernements reconnaissent la nécessité d'investissements massifs dans les Maritimes pour combler le fossé. Le Livre blanc décourage les investissements de capitaux dans les industries croissantes.

Deuxièmement, la Loi fédérale a encouragé l'expansion économique dans les Maritimes en autorisant l'amortissement accéléré des nouvelles machines, bateaux, usines etc. Notre entreprise a été poussée par ces encouragement à investir énormément dans les provinces de l'Atlantique. Si les avantages économiques ne peuvent plus être cédés aux actionnaires, ces encouragements perdent une bonne partie de leur attrait.

Un autre résultat c'est de créer un encouragement artificiel en faisant dépendre le crédit

[*Texte*]

over of companies such as National. By making dividend tax credits dependent upon the tax paid by the company, shares of expanding companies with little creditable tax are less attractive to Canadian investors than the shares of mature companies. Accordingly the market value of the shares of expanding companies is depressed. However, the foreign investor does not receive and is not concerned with a dividend tax credit, while the depressed price of the expanding company is an inducement to him to purchase.

Another point is the effect of the two-and-a-half year restriction on dividend payments. The White Paper proposes that for a shareholder to receive credit for tax paid by a corporation, the corporation would be required to pay dividends either in cash or in stock within two and a half years from the end of the corporation's tax year. The company submits that this is another aspect of the integration concept which will cause serious problems for both Canadian corporations and their shareholders. Many companies, including National, for various reasons will not be able to declare cash dividends each year equal to the profits earned.

While stock dividends provide the same tax relief, National claims that they are not a satisfactory alternative for the following reasons. For example, even though no cash is received by the shareholder, he must raise cash to pay the tax. Anti-dilution clauses in trust deeds have a disorderly effect on capital structure of the companies concerned.

Another point on the tax on unrealized capital gains. The White Paper also proposes a capital gains tax. As the shares of National are listed on a Canadian stock exchange, it is considered by the White Paper to be a widely-held corporation and its shareholders will be required to include in their taxable income one half of the gain on the sale of their shares. If the shareholder retains his shares, he will be required to revalue them every five years and to include in taxable income one half of the resulting appreciation.

A number of persons engaged in the management of National own large blocks of its commons shares. They have no desire to sell them. The investment by managers in their employers' shares is generally regarded as a healthy incentive. National so regards it. In spite of this, the White Paper proposals, if implemented, would place financial pressure on the shareholders to sell a portion of their shares every five years in order to pay taxes on profits that have not been realized.

[*Interprétation*]

fiscal de l'impôt payé par les compagnies. Les petites entreprises qui ont peu d'impôt et qui payent peu d'impôt n'attirent pas les Canadiens dans la même mesure que les grandes entreprises; suivant le cours, la valeur des actions de nouvelle compagnie est à la baisse. Toutefois l'investisseur étranger ne reçoit pas et peu lui importe ce crédit d'impôts de dividende alors que le courant à la baisse de l'action lui fait acheter des actions.

Un autre point est la restriction du paiement de dividendes de 2 ans et demi. La société selon le Livre blanc, doit payer le dividende ou bien en espèces ou en actions au bout de deux ans et demi et ce pour que l'actionnaire soit crédité de l'impôt payé par la société. La compagnie tient à dire que c'est un autre aspect de l'intégration qui entraînera de graves problèmes tant pour les sociétés canadiennes que pour leurs actionnaires. Un grand nombre de sociétés y compris la *National* ne pourront pas déclarer des dividendes comparativement à leurs bénéfices réalisés.

Même si les allégements fiscaux sont les mêmes, ce n'est pas une solution de remplacement satisfaisante pour notre entreprise pour les raisons suivantes: par exemple, même si l'actionnaire ne reçoit aucun argent comptant, il doit trouver des fonds pour payer l'impôt. Les clauses de non-dissolution dans les actes judiciaires ont un effet néfaste sur la structure du capital de ces compagnies.

Et, un autre point, à propos des gains de capitaux non réalisés, il est question d'imposer les plus-values de capitaux. Comme ces actions sont cotées en bourse canadienne le Livre blanc trouvera que notre société est une société ouverte et les actionnaires devront inclure dans leurs revenus la moitié du dividende. Si l'actionnaire garde ses actions il devra les réévaluer tous les 5 ans et insérer la plus-value de capitaux dans sa déclaration d'impôt.

Certains actionnaires qui ont une part active dans la direction de notre société ont un grand nombre d'actions et ne veulent pas les vendre. On considère que les investissements des ouvriers mêmes de l'entreprise est quelque chose de très sain mais, si le Livre blanc était mis en vigueur il exercerait une pression financière sur les actionnaires pour se défaire chaque 5 ans d'une partie de leurs actions pour payer les impôts sur des revenus qu'ils n'ont pas eux.

[*Text*]

It is respectfully submitted that such action is grossly unfair to these shareholders. It is also unfair to National as it impairs the incentive which exists when a manager is a substantial investor in the company that employs him.

More than 90 per cent of the outstanding common shares of National are owned by Canadian residents. Over the past few years, several United States companies have expressed an interest in acquiring control of National. However, the shareholders of National wish to retain their investment in this company, and all offers received have been rejected. It would be most unfortunate if income tax legislation created pressure on these Canadians to sell their shares to foreign companies. It would be doubly unfortunate if, because of large reserves of deferred taxes and therefore a lack of shareholder tax creditability, National shares were relatively cheaper on the market than otherwise, and therefore more susceptible of foreign takeover.

A point on entertainment expenses. National maintains that entertainment expenses are as necessary as advertising, travel or product promotion expenses. If they are incurred to earn income and are reasonable they should not be disallowed for income tax purposes.

And a final point on the effect on National's employees savings and profit sharing retirement plan.

Seven years ago, National and its employees created a trustee profit sharing and savings plan. The main objective of the plan is to provide the employee, on retirement, with an important lump sum contribution to his future maintenance. The company contributes annually to the plan 10 per cent of its net profits before income tax. The employees contribute up to 5 per cent of their earnings, up to a limit of $750 each. The plan is voluntary. On December 1, 1969, it had 1,360 members, or 58 per cent of these eligible. Most members earn less than $5,000 a year. At the end of 1969, the fund amounted to $1,960,000. The White Paper proposal eliminates the provision of the Income Tax Act which allows the taxpayer the option of having a lump sum payment taxed at the average rate over the last three years. An averaging provision is included in the White Paper, but it is far less favourable to the taxpayer than the present system.

A number of examples in our complete submission illustrate the adverse effect of the White Paper proposal in different cases in National's plan.

[*Interpretation*]

Nous sommes d'avis qu'une telle mesure est très injuste à l'égard des actionnaires. Elle est tout aussi injuste pour la *National* en ce sens qu'elle diminue la motivation de l'employé qui est un investisseur dans la compagnie de son employeur.

Plus de 90 p. 100 des actions de la *National* sont entre les mains d'actionnaires canadiens. Ces dernières années, plusieurs entreprises américaines ont manifesté un intérêt pour obtenir le contrôle de la *National*, toutefois les actionnaires de la *National* veulent maintenir leur participation dans la compagnie et toutes les offres ont été rejetées. Il serait malheureux que la loi fiscale entraîne des pressions pour que les Canadiens vendent leurs actions à des entreprises étrangères. Il serait d'autant plus malheureux si les actions canadiennes étaient cotées plus basses et par conséquent pouvaient être rachetées plus facilement par les étrangers.

Et maintenant quelques considérations sur les frais de représentation. Ils sont tout aussi nécessaires que les frais de publicité et de promotion. S'ils sont faits pour obtenir des recettes et entraîner des affaires, ils devraient pouvoir être apportés en réduction.

Et, enfin, une question sur les fonds de pension.

Il y a sept ans la *National* et ses employés ont créé une caisse de retraite gérée en fiducie. Ce régime assure aux employés qui prennent leur retraite une somme forfaitaire. d'impôt à cette caisse et les employés à raison de 10 p. 100 de ses bénéfices avant déduction d'impôt à cette caisse et les employés a raison de 5 p. 100 de leur salaire à concurrence de $750 par année chacun. Le plan est facultatif. Le 1er décembre 1969 il y avait 1,360 affiliés soit 58 p. 100 des employés. La plupart gagnait annuellement moins de $5,000. A la fin de 1969 le fonds se montait à $1,900,000 environ. Le Livre blanc élimine la disposition de la Loi sur le revenu qui autorise le contribuable à obtenir que l'impôt sur le montant forfaitaire touché à sa retraite soit étalé sur trois ans. Le Livre blanc propose une disposition d'échelonnement, mais il est moins favorable au contribuable que le présent système. Notre mémoire contient quelques exemples qui mettent en lumière l'effet contraire des propositions du Livre blanc en ce qui concerne certains projets de la *National*.

[*Texte*]

In essence these examples indicate an average increase in tax of 143 per cent payable by the retiring employee, as compared with the present basis. Moreover, the burden of the increase generally falls more heavily on those with the lowest income. This is obviously a most undesirable result.

Further it amounts to retroactive legislation and punishes the results of an employee's life's work and retirement saving. Many employees have reached a stage in their career where they would not have sufficient time to adjust their affairs to cope with the income tax proposals. It would probably destroy deferred profit sharing retirement plans as we know them.

It is submitted that the Act as it operates at present is fair and appropriate and we urge a retention of the provision for lump sum payments from such profit sharing funds.

Mr. Chairman, that concludes my remarks.

The Chairman: Thank you, Mr. Connor. Two other members of Parliament have joined us, gentlemen—Mr. Mike Forrestall on my left and Mr. Max Saltsman on my right.

Gentlemen, the brief of National Sea Products Limited was circulated to our members prior to their visit to Halifax. Your supplementary brief has also been circulated and analysed and summarized by our tax experts and will be printed with today's proceedings and evidence.

• 0950

Mr. Connor: Thank you, sir.

The Chairman: All briefs that are presented in person are printed with the day's proceedings and evidence.

The brief deals with dividend tax credit and tax considerations, tax on realized capital gain, and entertainment expenses, and the supplement deals with the effect of two and a half years of restriction on dividends and with the paragraph of the White Paper concerning pension plans. Mr. Flemming.

Mr. Flemming: My question, Mr. Chairman, has to do with the extent to which this company contributes to the general well-being of the fishing industry in the Atlantic Provinces especially, and I note that they have seven plants in Nova Scotia, four in New Brunswick, and one in Prince Edward Island. Would it be too much to ask where those plants are located?

[*Interprétation*]

Ces exemples illustrent, en substance, une augmentation moyenne de l'impôt de 143 p. 100 payé par un employé à la retraite. De plus, l'impôt touche beaucoup plus fortement ceux qui gagnent le moins. C'est un résultat très peu souhaitable.

De plus, c'est une loi rétroactive qui pénalise le travail et les épargnes d'un employé. Bien des employés ont atteint une étape de leur carrière où ils n'ont pas pu ajuster leurs affaires pour payer l'impôt qui sera exigé et ceci touchera leur fonds de pension.

Par conséquent la Loi telle qu'elle existe est juste et nous demandons que les dispositions afférentes aux paiements forfaitaires de ces retraités soient maintenues. Merci monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Connor. Nous avons deux autres députés; M. Forrestall à ma gauche et M. Max Saltsman à ma droite.

Messieurs, le mémoire de la *National Sea Products Limited* a été envoyé à nos membres avant notre arrivée à Halifax. Votre mémoire et votre mémoire supplémentaire ont été distribués; ils ont été analysés et examinés par nos experts fiscaux et ils figureront dans les comptes rendus des délibérations d'aujourd'hui.

M. Connor: Merci, Monsieur.

Le président: Tous les mémoires qui nous sont présentés figurent en annexe dans le compte rendu des délibérations de la séance.

Le mémoire traite du crédit d'impôt sur les dividendes et de considérations fiscales, d'impôt sur les gains de capital et les frais de représentation, et l'appendice traite de l'effet de la restriction de deux ans et demi sur les dividendes et du paragraphe du Livre blanc concernant les régimes de retraite. Monsieur Flemming.

M. Flemming: Ma question, monsieur le président, se rapporte à la mesure dans laquelle cette entreprise participe au bien commun général de l'industrie de la pêche dans les Maritimes particulièrement, et je remarque qu'ils ont sept entreprises en Nouvelle-Écosse, quatre au Nouveau-Brunswick, et une à l'Île du Prince-Édouard. Pourrait-on savoir où sont situées ces industries?

[*Text*]

Mr. Connor: Oh, no sir. I can do it quickly. We have one in Lockeport, one very large one in Lunenburg, one in Halifax, one in Louisburg, and one in North Sydney. We have a fish meal plant near Digby, and we have three lobster plants, one at Pictou, one at Shediac, and one at St. Andrews, New Brunswick. We have a quite large plant in Shippegan, New Brunswick, and one in Burgeo, Newfoundland. This was just recently built, and it is a fish meal plant.

Mr. Flemming: And one at Summerside.

Mr. Connor: Yes, we have another operation in Summerside that was very recently acquired, sir.

Mr. Flemming: Then I think you could properly say that in connection with the fishing industry, your company plays a very important part. Is that right?

Mr. Connor: Yes sir. I think what I said about its size indicates that. We are by far the largest company in Eastern Canada.

Mr. Flemming: Generally speaking, have the last few years been good or poor years in the fishing business? I know the answer, or at least I think I do, but at least it is a good question.

Mr. Connor: As you probably must know, sir, for two and a half years, just ended recently, we have seen the worst recession in the fishing industry since the nineteen thirties.

Mr. Flemming: Do you think that you have now turned the corner, and that you are going the other way?

Mr. Connor: We believe that we have, sir, yes.

Mr. Flemming: And you are concerned about the effect under these various headings. I will not go into them, because they are set forth very well in the brief. You are concerned about these particular aspects of the proposals of the White Paper if it should be implemented.

Mr. Connor: These are the ones that concern us the most as a company.

Mr. Flemming: As you know, sir, I have a special interest in the Atlantic Provinces.

Mr. Connor: Yes, I do.

Mr. Flemming: As a consequence, I am very much impressed with your submission. I

[*Interpretation*]

M. Connor: Certainement. Je peux rapidement vous les énumérer. Nous en avons une à Lockeport, une très importante à Lunenburg, une à Halifax, une à Louisbourg, et une à North Sydney....Nous avons une entreprise de farine de poisson près de Digby, et trois entreprises de homard à Pictou, Shediac, et à St-Andrews, Nouveau-Brunswick. Nous avons une très grande entreprise à Shippegan, Nouveau-Brunswick, et une à Burgeo, Terre-Neuve, qu'on vient de construire, c'est une entreprise de farine de poisson.

M. Flemming: Et une à Summerside.

M. Connor: En effet, nous avons une autre entreprise à Summerside que nous venons d'acheter.

M. Flemming: Par conséquent, vous pouvez prétendre à bon droit à propos de l'industrie de la pêche que votre entreprise joue un rôle considérable, n'est-ce-pas?

M. Connor: Oui, ce que j'ai dit de son envergure le montre. Nous sommes de loin la compagnie la plus importante de l'Est du Canada.

M. Flemming: D'une façon générale, les dernières années ont-elles été bonnes ou mauvaises dans l'industrie de la pêche? Je connais la réponse, ou du moins je crois la savoir, mais tout de même c'est une bonne question.

M. Connor: Comme vous devez le savoir probablement, Monsieur, pour les deux années et demies qui viennent de se terminer, nous avons assisté à la récession la plus grave de l'industrie de la pêche depuis les années trente.

M. Flemming: Et maintenant pensez-vous avoir passé le cap, et que vous allez dans l'autre direction?

M. Connor: Oui, nous pensons avoir passé le cap.

M. Flemming: Et ces différentes catégories du Livre blanc vous inquiètent. Je ne vais pas en parler parce que vous les avez très bien exprimées dans votre mémoire. Vous vous inquiétez de ces aspects particuliers des propositions du Livre blanc, au cas où ils seraient mis en vigueur.

M. Connor: Oui, ce sont les points qui nous touchent le plus, en tant que société.

M. Flemming: Comme vous le savez, monsieur, je porte un intérêt tout particulier aux provinces des Maritimes.

M. Connor: Oui.

M. Flemming: Et, par conséquent, je suis très impressionné par votre mémoire, et je ne

[*Texte*]

do not think at this moment that I will take more time and ask questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Flemming. Another member of our Committee has joined us in the person of Mr. Latulippe.

I recognize Mr. Deakon, followed by Mr. Saltsman.

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman. Sir, I was wondering about your National Sea Products Limited. What proportion of the fishing industry in the Maritimes does your company control?

Mr. Connor: That is a very difficult question for me to answer. I have not the facts at my disposal. I wonder if I might ask Mr. MacFadden, our Vice-President of Finance, if he could help us with that one.

The Chairman: Mr. Connor, I forgot to mention that concerning any questions directed to you as spokesman of the group, if you think that somebody else in your group should reply, you are welcome to say so.

Mr. Connor: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. C. R. MacFadden (Vice-President, Finance, National Sea Products Limited): Mr. Chairman, I am not sure whether or not there is a direct answer to that question. I do not know exactly how you measure the size of one company as against another company. Maybe you do it by sales, and we have not the sales of many of these other companies. Some of them are foreign-owned. I think that probably the best we can do is to say that we are the largest on the East Coast of Canada, and I would think by far the largest.

Mr. Deakon: You mentioned something about the five-year revaluation clauses. Would it not be advantageous for many people now if this were in effect, in that they could deduct some losses they have incurred on the stock market?

Mr. Connor: It is true that losses can be set off, but we are not thinking in terms of this over the years. We are thinking in terms of appreciation and growth. This has been the history of our company, and certainly this is our plan for the future.

Mr. Deakon: Would you not say that the averaging and integration principles which were enunciated in the proposals would alleviate some of the hardships you have

[*Interprétation*]

pense pas maintenant que je m'attarderai aux questions approfondies.

Le président: Merci, monsieur Flemming. Un autre membre de notre Comité, M. Latulippe, s'est joint à nous.

Je donne la parole à M. Deakon qui sera suivi de M. Saltsman.

M. Deakon: Merci, monsieur le président. Monsieur, je m'interrogeais au sujet de la *National Sea Products Limited*. Quelle proportion de l'industrie de la pêche dans les Maritimes votre société contrôle-t-elle?

M. Connor: C'est une question très difficile à répondre. Je n'ai pas de chiffres à ma disposition. Je me demande si je ne pourrais pas demander à M. MacFadden, notre vice-président pour les questions financières, de nous éclairer un peu.

Le président: Monsieur Connor, j'ai oublié de mentionner qu'au sujet des questions que l'on vous pose en tant que porte-parole du groupe, si vous pensez que quelqu'un d'autres dans votre groupe pourrait répondre, vous êtes autorisé à le faire.

M. Connor: Merci, monsieur le président.

M. C. R. MacFadden (Vice-président, Finances, National Sea Products Limited): Monsieur le président, je ne sais pas si l'on peut répondre de façon directe à cette question. Je ne sais pas comment on s'y prend pour mesurer l'ordre de grandeur d'une compagnie par rapport à une autre. Peut-être que ça se fait par les ventes et nous n'avons pas les ventes de plusieurs de ces autres compagnies. Certaines sont entre les mains d'actionnaires étrangers. Le mieux qu'on puisse dire c'est que nous sommes la société la plus importante dans l'Est du Canada, et de loin la plus importante.

M. Deakon: Vous avez mentionné quelque chose au sujet des clauses de réévaluation intervenant tous les cinq ans. Ne serait-il pas avantageux pour plusieurs maintenant si ceci entrait en vigueur, en ce sens qu'ils pourraient déduire les pertes encourues sur le marché des valeurs?

M. Connor: C'est vrai qu'on peut déduire les pertes résultant de la baisse des coûts mais nous ne pensons pas en ces termes au cours des années. Nous pensons en termes d'appréciation et de croissance. Ceci constitue l'histoire de notre société, et certainement ceci figure dans notre plan pour l'avenir.

M. Deakon: Vous ne pensez pas que les principes d'étalement et de l'intégration énoncés dans le Livre blanc mettraient fin à certaines des difficultés que vous avez exposées

[*Text*]

indicated in your brief regarding revaluation and capital gains?

Mr. Connor: I do not know that I follow that exactly, sir.

Mr. Deakon: The opportunity one has to integrate the total amount of his income, his personal income and investment income, by integration principles, and also the averaging principle which is enunciated in the proposals that have been put forward.

Mr. Connor: I have tried to explain in my brief how adversely it affects us in our particular case. We are a company with very large deferred taxes because of our great expansion and the area grants we have had and so on, and certainly the tax integration principle is contrary. It is not beneficial. It is prejudicial to that situation rather than helpful.

Mr. Deakon: I would assume that your company, being as large as it is, does not take advantage of the existing low tax rate on the $35,000 and less annual income companies. Is that right? You are over the $35,000 bracket?

Mr. Connor: Yes.

Mr. Deakon: Regarding the deferred profit retiring schemes you were talking about, this statement you made about tax payable would apply only in the case of a lump sum payment.

Mr. Connor: Yes.

Mr. Deakon: If the party decided to take out these retirement savings over a period of time, this would be applicable.

Mr. Connor: The only means of drawing their benefits from this is by lump sum payment.

Mr. Deakon: Could you not place it in another scheme, some other retirement scheme, where a party could get paid off on a monthly basis?

Mr. Connor: No. You could buy an annuity with it. You could start up a business. But the receipt of cash in your hands at 65 would then become taxable.

Mr. Deakon: No sir. If you transfer it to another plan, it is not taxable.

Mr. Connor: If you bought an annuity?

Mr. Deakon: If you transferred this...

[*Interpretation*]

dans votre mémoire concernant la réévaluation et les gains de capital.

M. Connor: Je n'ai pas très bien compris, monsieur.

M. Deakon: La possibilité qu'on a d'intégrer le montant total de son revenu, son revenu personnel et celui provenant des investissements, par les principes d'intégration ainsi que par le principe d'établissement, énoncé dans les propositions, que l'on a présentées.

M. Connor: J'ai cherché à expliquer dans mon mémoire dans quelle mesure les effets néfastes se faisaient sentir dans notre cas particulier. Nous sommes une société qui diffère des paiements d'impôt à cause de notre très grande expansion et des subventions que nous avions eues etc., et certainement le principe de l'intégration de l'impôt va à l'encontre de nos intérêts. Il n'est pas avantageux, il est beaucoup plus nuisible qu'utile.

M. Deakon: Je suppose que votre entreprise, puisqu'elle est si importante, ne tire pas profit du taux d'imposition peu élevé qui existe pour les sociétés dont le revenu annuel est de $35,000 ou moins, n'est-ce-pas? Vous faites plus de $35,000?

M. Connor: Oui.

M. Deakon: En ce qu a trait au régime de retraite à profit différe» dont vous parliez, la déclaration que vous avez faite à propos d'impôt à payer s'appliquerait seulement dans le cas d'un paiement unique.

M. Connor: Oui.

M. Deakon: Si l'employé décidait de toucher sa pension dans un temps déterminé, ceci pourrait s'appliquer.

M. Connor: La seule façon d'en retirer leur bénéfice est par paiement unique.

M. Deakon: Est-ce que vous ne pourriez pas modifier votre régime de pension de sorte que quelqu'un puisse être payé tous les mois.

M. Connor: Non. Vous pourriez placer votre argent pour retirer les rentes viagères. Vous pourriez monter une affaire. Mais, à 65 ans, les fonds en main deviendraient imposables.

M. Deakon: Non, monsieur. Si vous les transférez à un autre régime, ils ne sont pas imposables.

M. Connor: Si vous placier votre argent en rentes viagères?

M. Deakon: Si vous le transférez...

[*Texte*]

Mr. Connor: May I refer this to Mr. MacFadden?

Mr. MacFadden: If they bought an annuity, I understand that this would be so. Our plan only provides for us to make a lump sum payment to them. If they bought an annuity, this would be so. There is another tax application to it. But this may not be exactly what these people have planned for themselves.

Mr. Deakon: That is all, thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Deakon. Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. In listening to your brief, it seems to me that much of your argument really hinges on the difference between a mature company and a growing company. For instance you seem to feel that the present provisions may be helpful to a mature company that is in a fairly high taxable position as against a growing company that has no creditable tax for its shareholders.

Mr. Connor: Yes.

Mr. Saltsman: How long does a company like yours go on being a growing company, until it becomes a mature company?

Mr. Connor: I do not think anyone could answer that question. We have been at it for 26 years now. When we started our sales were something like 6 million. Now they are 60 million, and we have plans for the next 10 years to make them double again. So I cannot answer that question.

Mr. Saltsman: In other words, you see yourself as a growing company for a long time to come.

Mr. Connor: We certainly do, and not only in the seafood business, but into other businesses too.

Mr. Saltsman: How has your growth taken place? Has it taken place as the result of developing new products and new programs, or has it taken place by acquisition of other companies?

• 1000

Mr. Connor: It has taken place by all the means. First of all we have added largely to our own facilities. We have acquired other

[*Interprétation*]

M. Connor: Puis-je soumettre ceci à M. MacFadden?

M. MacFadden: S'il souscrivait à une rente, il en serait ainsi. Mais notre régime nous permet seulement de leur faire un paiement unique. S'il souscrivait à une rente, il en serait autrement. Il y aurait alors une autre disposition fiscale qui les frapperait. Mais il se peut que ceci ne soit pas exactement ce que ces gens ont décidé pour eux-mêmes.

M. Deakon: C'est tout. Merci.

Le président: Merci, monsieur Deakon. Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président. En écoutant votre mémoire, il me semble que, dans son ensemble, votre argument fait la différence entre une société complètement établie et une société en voie de développement. Par exemple, d'après vous, les dispositions actuelles peuvent être utiles à une société bien établie qui se trouve dans une situation passablement imposable par rapport à une société en voie de développement qui n'a pas d'avoir fiscal pour ses actionnaires.

M. Connor: Oui.

M. Saltsman: Combien de temps faut-il à une société comme la vôtre pour passer son étape de croissance, jusqu'à devenir une société bien établie?

M. Connor: A mon avis, personne ne peut répondre à cette question. Nous existons depuis 26 ans maintenant. Lorsque nous avons débuté, nos ventes étaient de l'ordre de six millions. Maintenant elles sont de soixante millions, et nous projetons dans les dix prochaines années de doubler notre fonds de roulement. Donc je ne puis répondre à cette question.

M. Saltsman: Par conséquent, vous vous considérez comme société en pleine expansion pour longtemps encore.

M. Connor: Bien sûr, et pas seulement dans les produits de mer, mais dans d'autres affaires également.

M. Saltsman: Comment votre expansion, votre croissance s'est-elle faite? Est-ce que c'est par suite de la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux programmes, ou est-ce que cela s'est fait par l'achat d'autres compagnies?

M. Connor: Tous les moyens ont été utilisés. Tout d'abord nous avons accru nos propres sociétés et nous avons mis au point des pro-

[*Text*]

companies and we have developed a lot of new products that have been accepted in the market-place.

Mr. Saltsman: It seems to me the present tax system has enabled companies like yours—and this is not necessarily a bad thing—to use their present provisions for faster growth than might normally have taken place under another tax system. In the United States, for instance, there are certain advantages for the acquisition of companies to write it off at interest rates that are not available here in Canada.

We have certain advantages within our tax system for this growth process, but that is not the general pattern of most companies in Canada. I think you were one of the exceptional companies in that regard. In other words, your growth pattern has been far more rapid than most companies in Canada.

The problem for us is can we design a tax system that is oriented towards the exceptions rather than towards the general run of companies. Do you have some suggestions of what we should do with the tax system that would take into account that most companies in Canada tend to be of the mature kind—so many of them are sort of branch plant operations from foreign countries—and yet make provision for growth companies like your own? For instance, could we have the provisions that are in the White Paper and simply enlarge the grants under regional development and things of that type to compensate for the tax position of the White Paper?

Mr. Connor: I suppose you could use other means of providing inducements to companies for growth. But as I see Canada today it is still not too far removed from its pioneering days. It has probably the greatest natural resources in the world, or amongst those nations with the greatest amount, and we have an enormous job of development to do and a great, vast storehouse of wealth in this Canada of ours. To bring in tax plans that stultify and hold back economic growth particularly at this time in our history is not wisdom. We are not the United States, or Great Britain, or other nations that have developed their economies to a far more mature extent.

I believe our present tax system has some good inducements and as the White Paper proposes to negate a great many of them my point is that I think this is wrong, especially in the Atlantic Provinces and other parts of Canada where natural resources and oppor-

[*Interpretation*]

duits nouveaux qui ont été acceptés sur le marché.

M. Saltsman: Il me semble que ce que le régime fiscal actuel a permis à des compagnies comme les vôtres—et ça n'est pas nécessairement mauvais—d'utiliser les dispositions rapide que normalement aux termes d'un régime fiscal différent. Aux États-Unis, par exemple il y a certains avantages pour l'achat de compagnies, tels les amortissements du taux d'intérêt qui ne sont pas disponibles au Canada.

Nous avons certains avantages ici pour assurer les processus d'expansion, mais ce n'est pas ce qui s'est produit pour toutes les sociétés qui se sont développées au Canada. Je pense que vous êtes une exception, autrement dit votre croissance a été plus rapide me semble-t-il que la plupart des autres sociétés canadiennes.

Alors le problème qui se pose est le suivant: pour mettre au point un régime fiscal qui vise l'exception plutôt que la question générale dans les sociétés. Avez-vous des propositions à nous faire, nous permettant de mettre au point un régime fiscal qui tiendrait compte du fait, qu'ici les compagnies sont pour la plupart bien établies—plusieurs sont des filiales de compagnies étrangères au pays—tout en assurant bien sûr l'expansion d'une société comme la vôtre? En plus des dispositions du Livre blanc ne pourrait-il pas y avoir un accroissement des subventions pour l'expansion économique régionale pour compenser pour le Livre blanc?

M. Connor: Je pense que vous pourriez utiliser d'autres moyens pour stimuler la croissance des sociétés commerciales. Mais il me semble qu'à l'heure actuelle le Canada n'est pas encore très loin de l'époque des pionniers. Nous avons les plus importantes ressources naturelles au monde, et un énorme travail d'exploitation à faire. Si on présente un régime fiscal qui entrave ou peine la croissance économique à cette époque de notre histoire, particulièrement, ça n'est pas très prudent. Nous ne sommes pas au même niveau que les États-Unis, la Grande-Bretagne ou d'autres pays dont l'économie est à un stade beaucoup plus avancé.

Je crois que le régime fiscal actuel offre de bons stimulants et comme le Livre blanc propose de les abolir, mon opinion est que c'est une erreur notamment pour les provinces de l'Atlantique et d'autres régions du Canada aussi où les ressources naturelles et les possi-

[*Texte*]

tunities are not as great as they are in Ontario, British Columbia, Alberta and so forth.

At the moment I am only dealing with the White Paper, Mr. Saltsman, and I cannot deal with something which has not been proposed. That is really what you asked me, a hypothetical question.

Mr. Saltsman: Your position today can simply indicate the disadvantage that the White Paper will impose upon you.

Mr. Connor: Yes, we know what that is and we can deal with it.

Mr. Saltsman: May I ask you something about your industry? I see you employ between 2,000 and 4,000 people. What is the pattern of employment in your industry? For instance, for how many months of the year do your people work?

Mr. Connor: The great majority of our workers work all year round. Our Shippigan plant is closed for about four to five months during the winter season. Our Burgeo operation which is a herring reduction plant works half the year because the herring are not there during the other half. But all our other operations, a shrimp plant in Florida, a big operation in Rockland, Maine and all our ground fish plants in Nova Scotia which are the big employers of labour, all work all year round. The lobster plants in Shediac and Pictou operate a broken season: one operates about half year, the other about two-thirds of the year. The Conley's lobster operation goes all year round. As a quick estimate I would say about 85 per cent are regularly employed all year round.

Mr. Saltsman: What about the fishermen, the sharesmen?

Mr. Connor: The same ratio would prevail there.

Mr. Saltsman: They would go to sea all year round, would they?

Mr. Connor: Yes. We have about forty vessels that fish 365 days of the year. They have a summer refit but every ship has to have that, you know for a month.

Mr. Saltsman: So that is a considerable improvement over the way conditions were in the fishing industry a while ago.

Mr. Connor: Just recently, you mean.

Mr. Saltsman: Well, I am talking about 20 years ago.

Mr. Connor: Ever since we have been associated with it our operation has always

[*Interprétation*]

bilités ne sont pas aussi nombreuses qu'ici en Ontario, en Colombie-Britannique ou Alberta.

A l'heure actuelle je ne traite que du Livre blanc, monsieur Saltsman, et je ne veux pas évidemment traiter de choses qui n'ont pas été proposées.

M. Saltsman: Alors vous nous dites aujourd'hui quels seront les désavantages des dispositions du Livre blanc pour votre société.

M. Connor: Nous les connaissons et nous pouvons trouver la solution.

M. Saltsman: Puis-je vous poser une question au sujet de votre industrie? Je sais que vous employez environ 2,000 à 4,000 personnes, quel type d'emploi avez-vous par exemple, combien de mois par années vos employés travaillent-ils?

M. Connor: La plupart de nos employés travaillent toute l'année, notre usine de Shippigan est fermée pendant quatre ou cinq mois pendant l'hiver, celle de Burges, qui en est une de traitement du hareng, est en fonctionnement pendant six mois environ. Mais toutes les autres dont celles de traitement des crevettes en Floride, de Rockland du Maine et de Nouvelle-Écosse sont en opération et emploient beaucoup d'ouvriers durant toute l'année. De nos usines de traitement du homard de Shediac et de Pictou, une est ouverte la moitié de l'année, l'autre les deux tiers de l'année, et celle de Couley fonctionne toute l'année. Par un calcul rapide, je dirais que 85 p. 100 de nos ouvriers sont employés à l'année.

M. Saltsman: Que dire maintenant des pêcheurs?

M. Connor: Le même pourcentage s'appliquerait dans leur cas.

M. Saltsman: Les gens vont en mer à l'année pour pêcher?

M. Connor: Nous avons environ 40 bateaux qui sont en mer tout l'année, sauf pendant un mois où ils sont réparés.

M. Saltsman: Les conditions de la pêche sont meilleurs qu'autrefois.

M. Connor: Vous entendez récemment.

M. Saltsman: Je parle d'il y a 20 ans environ.

M. Conner: Depuis que nous sommes dans cette entreprise nous avons toujours fonction-

[*Text*]

been of this type. It started in 1909 and has always been the same.

Mr. Saltsman: You have been very helpful because you have pointed out that if these provisions do go through some consideration will have to be provided for industries of your kind.

Mr. Connor: Thank you.

Mr. Saltsman: Thank you.

The Chairman: Mr. Roberts followed by Mr. Forrestall.

Mr. Roberts: You suggested in your brief you would like to see the five-year revaluation proposal done away with. Would you then accept that there should be a realized capital gains at death or not?

Mr. Connor: On top of the recent very heavy taxes on estates I think it would be just confiscatory.

Mr. Roberts: So that somebody for instance investing in stock or equities who then kept them would be able in effect to pass them on to the next generation without them paying any capital gains tax.

Mr. Connor: I assume what you are saying, sir, is that an estate of over roughly $300,000 is taxed now at the rate of 50 per cent. If on top of that we have to pay a capital gains tax on 50 per cent of the stocks of Canadian holdings as proposed in the White Paper you can just see what would be left. It just cleans estates right out. I think that would be very, very wrong myself.

Mr. Deakon: Mr. Chairman, a supplementary?

The Chairman: If Mr. Roberts allows.

Mr. Roberts: Yes.

Mr. Deakon: With all due respect, on estates of $300,000 at the present time whether or not they are taxed depends on who benefits. Spouse of the deceased benefits there is no tax whatever payable on it federally.

Mr. Connor: True.

Mr. Deakon: And I presume you have no estage tax provincially here, have you?

Mr. Connor: No, ours has been rented.

Mr. Deakon: Thank you.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Are you not going to have an inequitable situation when somebody who

[*Interpretation*]

ner comme ceci. Nous avons commencé en 1909 et ça toujours été comme cela.

M. Saltsman: Je pense que vous nous avez beaucoup aidé monsieur, en nous avertissant que si ces dispositions étaient appliquées il faudrait tenir compte, de façon particulière, d'industries comme la vôtre.

M. Connor: Merci.

M. Saltsman: Merci.

Le président: Monsieur Roberts et ensuite M. Forrestall.

M. Roberts: Dans votre mémoire vous demandez que soit abolie la proposition de réévaluation quinquennale. Pensez-vous qu'on doive réaliser un gain de capital à la mort ou non?

M. Connor: Je pense que ce serait une confiscation en quelque sorte.

M. Roberts: Autrement dit si quelqu'un investit par exemple dans des actions ou dans des valeurs, s'il les transmet, il pourraient en fait les transmettre à la prochaine génération sans payer d'impôt sur les gains de capital.

M. Connor: Vous dites, je crois, que sur une succession de $300,000, le taux d'impôt est de 50 p. 100. Si de plus il faut payer un impôt sur les gains de capital, sur 50 p. 100 des actions canadiennes comme il est proposé dans le Livre blanc, vous voyez ce qu'il en restera, c'est-à-dire rien.

M. Deakon: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser.

Le président: Si M. Roberts le permet.

M. Roberts: Oui.

M. Deakon: Sur des successions de $300,000 à l'heure actuelle, qu'il faille payer un impôt ou non dépend de qui en bénéficie; si c'est l'épreuve, il n'y a pas d'impôt à payer au niveau fédéral.

M. Connor: C'est exact.

M. Deakon: Et je suppose qu'ici il n'y a pas d'impôt successoral au niveau provincial?

M. Connor: Non, il n'y en a pas, cela a été accordé au fédéral.

M. Deakon: Merci.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Ne croyez-vous que ceci entraînerait une injustice? Car quelqu'un qui achète

[*Texte*]

buys and sells stocks during his lifetime, paying capital gains on the realization each time, would be for estate purposes the same as somebody who had purchased and kept a block of stocks during their lifetime on which they had paid no realized capital gains tax because there was no realized capital gain and then at death each would be treated equally. In other words, you are going to have inequitable treatment between two individuals, one who keeps and holds a block of stock or without...

Mr. Connor: But he is not there to appreciate it, is he? It has to be divided through his estate.

Mr. Roberts: No, but his confrère, the person who started off in the same position as he did, who purchased, made investments, sold, reinvested, seeking ever to expand his asset portfolio, would have paid capital gains taxes through his lifetime and would be very unfairly treated compared to the man who had not used his intelligence and energy to keep reassessing his stock portfolio by selling and buying.

Mr. Connor: I do not know whether that is a question...

Mr. Roberts: I suppose it leads to the question: would you not, therefore, accept that at some stage there should be a deemed realization of the increase in the assets of a person who holds stocks whether at death or at some time?

• 1010

Mr. Connor: I feel, sir, that if we are going to have a capital gains tax and if we are going to have such extremely heavy estate taxes, that they should be reconciled.

Mr. Roberts: So you might suggest a diminishing of the estate tax across the board.

Mr. Connor: They should be looked at together, not as a separate thing. Your problem is that you are looking at them separately.

Mr. Roberts: It is not my problem, it is the problem of somebody who has an estate.

Mr. Connor: The problem outlined in your question.

Mr. Roberts: You suggest that the effect of integration would be to lower the value of your company if you were trying to sell it.

Mr. Connor: Yes.

[*Interprétation*]

et vend des actions et paie l'impôt sur les gains de capitaux serait soumis aux mêmes conditions que la personne qui a acheté et conservé ses actions et sur lesquelles elle n'aurait payé aucun impôt sur les gains de capitaux car il n'y aurait pas eu de gains de capitaux réalisés. Vous avez d'une part la personne qui conserve ses actions sans payer d'impôt, d'autre part...

M. Connor: Cette personne n'est plus là pour en jouir. Cela doit être divisé.

M. Roberts: Mais la personne qui a connu les mêmes débuts que lui, qui a acheté, investi, vendu, réinvesti, qui a cherché à faire fructifier ses valeurs, aurait payé des impôts sur les gains de capitaux toute sa vie et serait traité injustement comparativement à celui qui n'a pas utilisé son intelligence et son énergie pour réévaluer continuellement ses valeurs en actions, en vendant et en achetant.

M. Connor: Je ne sais pas si c'est une question...

M. Roberts: Ceci mène justement à la question: est-ce que vous ne reconnaissez pas qu'à un certain niveau il doit y avoir un accroissement des valeurs d'une personne qui détient des actions, soit à sa mort, soit à un autre moment?

M. Connor: Je pense monsieur, que si on a un impôt sur les gains de capitaux et qu'on a d'aussi lourds impôts sur les propriétés, on devra rendre possible la coexistence de ces deux impositions.

M. Roberts: Donc, vous suggéreriez que nous diminuions l'impôt sur les propriétés.

M. Connor: Ces deux impositions devraient être considérées ensemble, et non séparément. Le problème tient au fait qu'on les considère séparément.

M. Roberts: Ce n'est pas mon problème, c'est celui de qui a des propriétés.

M. Connor: C'est le problème soulevé par votre question.

M. Roberts: Vous laissez entendre que l'effet de l'intégration serait de diminuer la valeur de votre société, si vous essayez de la vendre.

M. Connor: Oui.

[*Text*]

Mr. Roberts: I do not quite see that myself, and perhaps you could expand upon it because in relation to the foreign purchaser you would be in no different position than you are now, whereas your company would become much more attractive to a Canadian purchaser because of the effect of the gross-up in credit provisions, so why would the value of your company decrease...

Mr. Connor: Will you accept the fact that the tax integration effect on national shares which pays no income tax—or at least has not for several years because of its large capital cost allowances—makes its shares less attractive in so far as dividends are concerned in the hands of the shareholder?

Mr. Roberts: Compared to other Canadian-held companies?

Mr. Connor: Yes, and compared to what it would be if the present system existed. We get 20 per cent now, you see, so therefore our shares are worth less than they are under the present system, and to the extent that they are worth less they are more attractive to somebody wanting to take over. This is my point.

Mr. Roberts: Assuming your pay-out policy stays the same.

Mr. Connor: Yes.

Mr. Roberts: But your pay-out policy would change under the text.

Mr. Flemming: On a point of order. Are we not here to get information and to get the views of the people who come before us? Are we here for the purpose of arguing with them? I submit that this is an argument and Mr. Roberts is trying to advance the government's attitude towards the White Paper proposals, and what we should be doing is...

The Chairman: I am sorry, Mr. Flemming, but I cannot accept your argument. A member of Parliament is entitled to express his views. As Chairman I do not see that Mr. Roberts' line of questions are against the rules.

[*Interpretation*]

M. Roberts: Je ne vois pas très bien comment ceci se pourrait. Peut-être pourriez-vous vous expliquer plus longuement à ce sujet, parce qu'en ce qui concerne l'acheteur étranger, votre position ne serait pas différente de celle que vous avez présentement, position qui rend votre société beaucoup plus attrayante à l'acheteur canadien, en raison de l'influence de l'état brut des facilités de crédit. Alors pourquoi la valeur de votre société baisserait-elle...

M. Connor: Est-ce que vous acceptez le fait que les conséquences de l'intégration fiscale sur les titres nationaux, conséquences qui ne donnent pas d'impôt sur le revenu ou, du moins, qui n'en ont pas produit depuis quelques années en raison d'allocations élevées pour les coûts de capitaux. Êtes-vous d'accord que ces conséquences de l'intégration fiscale rendent ses titres moins attrayants, aussi longtemps que les dividendes sont en jeu, dans les mains des actionnaires?

M. Roberts: En comparaison à d'autres compagnies canadiennes?

M. Connor: Oui, et en comparaison de ce qui se produirait si le système dont il est question était appliqué. Nous avons 20 p. 100 à l'heure actuelle, voyez-vous, alors nos actions valent moins que ce qu'elles vaudraient dans le régime dont on parle; du moment que ces actions valent moins, elles apparaissent plus alléchantes à l'acheteur qui s'y intéresse. Voilà le point que je voulais établir.

M. Roberts: A condition que votre politique de paiement reste la même.

M. Connor: Oui.

M. Roberts: Mais votre politique de paiement est sujette à modifications.

M. Flemming: A propos d'un rappel au Règlement. Ne sommes-nous pas ici pour obtenir des renseignements et pour être mis au courant des opinions des gens qui se présentent devant nous? Sommes-nous ici expressément pour discuter avec eux? Je pense que l'objection de M. Roberts a du poids. M. Roberts tente de faire progresser l'attitude du gouvernement en regard des soumissions du Livre blanc, et la part qui nous revient, c'est de...

Le président: Je m'excuse, monsieur Flemming, je ne peux pas accepter ce que vous dites. Un député a parfaitement le droit d'exprimer ses opinions. Et à titre de président, je pense que M. Roberts respecte bien le Règlement.

[*Texte*]

Mr. Flemming: Just arguing with the witness.

The Chairman: Mr. Flemming, it is like one of the members asking, "Do you think, Mr. Witness, that it is better if the exploration of naional resource are made by the private sector rather than the public sector?" You should not ask such a question of a businessman. You know very well what the answer will be. I cannot stop those questions, Mr. Flemming, and I know the answers, so I do not think Mr. Roberts is out of order at all. If I think a member of Parliament is going to be out of order and will embarrass witnesses, I will act accordingly, Mr. Flemming. If you think the Committee should only ask those questions that will please the witnesses, that is not an examination.

Mr. Flemming: With great respect, Mr. Chairman—and as a rule I have great respect for the way you handle the Committee—you are placing a hypothetical interpretation on what I have said. I submit that members of this Committee should not argue a point with the witnesses when the witnesses are just as entitled to their opinion as are the members of Parliament. Because we are members of Parliament it does not give us any particular reason to try to force our opinions down anyone's throat. As far as handling the Committee is concerned, sir, I have great respect with the way you do it.

The Chairman: But, Mr. Flemming, do you think that I as a member of Parliament should accept everything that is set out in a brief?

Mr. Flemming: I did not say that, sir; I said there should not be an argument. We are not here to argue; we are here to receive submissions from people who are conducting the business of this country.

The Chairman: I am sorry, Mr. Flemming, but I do not accept your point of view. You are entitled to your opinion, but up until now I do not believe that Mr. Roberts has been rude to the witnesses. He is entitled to his opinion.

Mr. Flemming: I did not say "rude", sir. You are misinterpreting what I said. I said there should not be an argument in this Committee. I did not use the word "rude".

The Chairman: I am sorry, Mr. Flemming, but I do not accept your point of order and I

[*Interprétation*]

M. Flemming: Il discute avec le témoin.

Le président: Monsieur Flemming, le cas est semblable à celui d'un membre qui demanderait: «Pensez-vous, monsieur le témoin, qu'il vaut mieux que l'exploitation des ressources naturelles relève d'une entreprise privée ou d'une initiative de l'État? On ne pose pas ce genre de question à un homme d'affaires. Vous connaissez d'avance la réponse. Je ne peux pas interdire ces questions, monsieur Flemming, et j'en sais les réponses; alors je ne pense pas que M. Roberts soit en marge du Règlement. Si je viens à constater qu'un député sort des normes admises et va embarrasser des témoins, je vais intervenir, monsieur Flemming. Si vous croyez que le Comité ne devrait poser que les questions susceptibles de plaire aux témoins, ne parlons pas de mettre une question à l'examen.

M. Flemming: J'ai beaucoup de respect, bien sûr, pour votre façon de diriger le comité, mais monsieur le président vous avez peut-être donné une interprétation hypothétique de ce que j'ai dit. Je pense que les députés ne devraient pas débattre une question avec les témoins quand ces derniers ont autant le droit que les autres d'exprimer leur opinion. Être député n'autorise pas à imposer aux autres ses vues. Pour autant qu'il s'agisse de présider ce Comité, monsieur, je m'incline devant vos façons de procéder.

Le président: Mais, monsieur Flemming, pensez-vous que, comme député, je doive accepter tout ce qui est exposé dans un mémoire?

M. Flemming: Ce n'est pas ce que j'ai dit, monsieur: j'ai dit qu'il ne devrait pas y avoir de débat. Nous ne sommes pas ici pour discuter; notre rôle est d'accueillir les propositions des gens qui sont aux commandes des affaires de ce pays.

Le président: Je m'excuse monsieur Flemming, je n'accepte pas votre point de vue. Vous avez parfaitement droit à vos idées et, jusqu'ici, je ne pense pas que M. Roberts ait été impoli vis-à-vis des témoins. Il est autorisé à exprimer son opinion.

M. Flemming: Je n'ai pas dit «impoli», monsieur. Vous me comprenez mal. J'ai dit qu'il ne devrait pas y avoir d'argumentation à ce comité. Je n'ai pas employé le mot «impoli».

Le président: Je m'excuse, monsieur Flemming, je n'accepte pas votre rappel au Règle-

[*Text*]

will ask Mr. Roberts to continue his line of questioning.

Mr. Roberts: I hope that exchange came off somebody else's time and not mine, Mr. Chairman.

The Chairman: Usually, Mr. Roberts, you do not use up your 20 minutes.

Mr. Roberts: Mr. Connor, if I have embarrassed you—you do not look very embarrassed—I have not been trying to embarrass you and I have not even been trying to defend the government. I sometimes find it difficult to understand the government's positin on many matters.

Mr. Connor: If I have been arguing, I beg the Committee's pardon.

Mr. Roberts: What I have been trying to...

The Chairman: No, Mr. Connor, I did not see any argument between you and Mr. Roberts. I am sorry if Mr. Flemming sees an argument. You are entitled to your views and Mr. Roberts is entitled to ask his line of questions as long as he is not rude to the witnesses. If he is rude I will stop him.

Mr. Roberts: What I am trying to do, and what indeed I usually try to do in talking to the witnesses, is to chase out the implications of the positions they are taking because, after all, in the end the Committee is going to have to recommend a system of tax proposals which will hang together, which will be coherent, and it is often useful for us to see if you take a position to its logical conclusion or if you try to look at all the implications of it to see whether it does lead to a coherent position or whether there are conflicts that would have to be accommodated. That has really been the only purpose of my questions in the way in which I have tried to chase out the implications of your proposal that the five-year evaluation be done away with...

Mr. Paproski: Mr. Roberts, would you get on with the questioning?

Mr. Roberts: Under the rules a member does not have to ask questions. He has the right to speak for 20 minutes.

Mr. Paproski: Then go ahead and speak for 20 minutes.

Mr. Roberts: I know that would be entertaining to all of you but it would not be as entertaining as the next series of questions I have for Mr. Connor, which has to do with

[*Interpretation*]

ment, et je vais inviter M. Roberts à continuer dans le sens qu'il a commencé.

M. Roberts: J'espère que ceci ne sera pas pris sur mon temps, monsieur le président.

Le président: Habituellement, monsieur Roberts, vous ne prenez pas vos vingt minutes.

M. Roberts: Et bien, monsieur Connor, si je vous ai embarrassé ou gêné, vous n'en avez pas l'air, en tout cas. Je n'ai pas cherché à le faire, comme je n'ai même pas cherché à défendre le gouvernement. Je trouve quelquefois difficile de comprendre l'attitude du gouvernement à bien des égards.

M. Connor: Si vraiment j'ai argumenté, je m'en excuse auprès du comité.

M. Roberts: Ce que j'ai tenté de faire, c'est de...

Le président: Non, monsieur Connor, je n'ai vu aucune argumentation entre vous et M. Roberts. Je suis désolé pour M. Flemming, s'il voit un débat quelconque. Vous avez droit à vos opinions, et M. Roberts a parfaitement le droit de poser ses questions, pourvu qu'il demeure courtois avec les témoins. S'il ne l'était pas, j'interviendrais.

M. Roberts: Ce que je cherche à faire, c'est de mettre en lumière les implications des cas qui sont discutés parce qu'après tout, au bout de la course, le Comité devra proposer un régime fiscal cohérent et il nous est parfois utile de vérifier si vous poussez un raisonnement à ses conclusions logiques ou si vous tentez d'arriver à une vision globale de ses implications pour découvrir si votre raisonnement mène à un terme cohérent ou s'il y a des problèmes qui devront être résolus. Voilà le but de mes questions, la manière qui me permettait de traquer les répercussions de votre soumission, à savoir qu'il faudrait abandonner la réévaluation quinquennale.

M. Paproski: Monsieur Roberts, voudriez-vous poursuivre, s.v.p.?

M. Roberts: Selon les règlements, un député ne doit pas nécessairement poser de question. Il a droit de parole durant 20 minutes.

M. Paproski: Alors allez-y et faites vos 20 minutes.

M. Roberts: Donc, il s'agit de savoir si la proposition qui permet les dividendes en actions de préférence aux dividendes en espèces, ne vous place pas dans une situation

[*Texte*]

the question of whether or not the proposal to allow stock dividends rather than cash dividends does not deal with the problem and it places you in a difficult situation, and I did not quite understand the point that you were making in relation to stock dividends. It seemed to me you were saying that that really did not help because I gather it would not give you creditable tax. It would help with another problem and it may be that we are talking about two problems at the same time here.

Mr. Connor: May I expand a bit because I was very brief, Mr. Roberts. I was trying to say that it is an alternative to cash dividends, you see, in order to get under the two and one-half year period. We feel that for several reasons this is not a satisfactory alternative. One is that in the hands of many a stock dividend is unsatisfactory because you have to pay tax on it and all you have is a piece of paper. So, you have to sell that piece of paper or take some cash out of your bank account to pay the tax, whereas if you get a cash dividend you have the cash to pay it with and it is a part of it. So, we do not think this is too satisfactory.

Another thing is that many companies—and National Sea Products Limited is one of these—have anti-dilution clauses in their trust deeds, which means we may not issue more stock. We are bound not to, so we are absolutely in a bind on this, you see, we cannot do it, it is not available to us. Another thing is that every time you issue stock in any company you add more stock to your shareholders' equity in your capital structure. You have odd amounts being added with each issue so you have a very disorderly capital structure, and we do not feel that that is a good thing. Those are my points.

Mr. Roberts: I see. So, the question of not having the cash applies to the individual taxpayer rather than, as in this particular case, to the company?

Mr. Connor: Yes. It is much harder on small shareholders than it is on large shareholders. The large shareholder is much more likely to want to get his tax credit and he will be quite happy with a stock dividend and he has the means of paying the tax on it by one

[*Interprétation*]

difficile. Je n'ai pas très bien compris ce que vous avez essayé d'établir à propos des dividendes d'actions. Vous avez dit, me semble-t-il, que ceci n'aiderait pas, parce que je suppose que ça ne vous donnerait pas de ristournes fiscales. Ça aiderait à résoudre un autre problème. Peut-être parlons-nous de deux problèmes à la fois, en ce moment.

M. Connor: Qu'il me soit permis de m'expliquer davantage là-dessus, car j'ai été très bref, monsieur Roberts. Je voulais dire qu'une solution serait de recevoir le dividendes en argent afin de s'engager dans une période de deux ans et demi. Nous pensons que, pour plusieurs raisons, ce n'est pas une solution satisfaisante. Une de ces raisons est que, pour beaucoup, un dividende en actions n'est pas satisfaisant parce que vous devez payer de l'impôt dessus, et que tout ce dont vous disposez est un billet en papier. Vous devez donc vendre ce bout de papier ou encore retirer un montant de votre compte en banque pour payer l'impôt, alors que si vous avez un dividende en espèces, vous avez par le fait même l'argent pour payer votre impôt, argent prélevé à même votre dividendes en espèces. Donc, nous ne pensons pas que cette solution soit efficace.

Deuxièmement, plusieurs compagnies et parmi elles, la *National Sea Products Limited*, ont prévu des clauses visant à prévenir l'émission excessive d'actions, dans leurs contrats fiduciaires, ce qui veut dire que l'émission des actions est arrêtée. Là-dessus, nous ne pouvons rien, nous sommes liés, ça ne nous est pas accessible. Il faut tenir compte aussi du fait que toutes les fois que vous émettez des actions dans une société, vous ajoutez à la valeur nette de la participation des actionnaires, dans la structure du capital. Vous avez de fortes sommes qui viennent s'ajouter au tout, à chaque émission, de sorte que vous vous retrouvez avec une structure de capital tout à fait désordonnée. Nous ne pensons pas que ce soit là une bonne chose. C'est en tous cas mon opinion.

M. Roberts: Je comprends. Alors, le problème du manque d'argent liquide s'applique au contribuable plutôt qu'à la société, comme c'est le cas présent.

M. Connor: Oui. C'est beaucoup plus difficile pour les petits actionnaires que ça ne l'est pour le gros. Ces derniers désireront plus vraisemblablement obtenir du crédit fiscal et se contenteront facilement d'un dividende en action. Ceux-là ont les moyens de payer leur

[*Text*]

means or another. He wants to maintain his position in the company and not have to sell the stock, which he can do, whereas the small shareholder is more likely to feel that he would either have to sell those shares or some other shares, and it would more likely be those shares because he probably does not have so many others.

Mr. Roberts: The point that you made about restrictions on issuing further stock is an interesting one. I do not recall it ever having been made to the Committee before. Is this a common business practice?

Mr. Connor: May I ask our company solicitor to deal with that. I think it is but he would be more competent to answer. Mr. Rhude.

Mr. H. B. Rhude, Q.C. (Solicitor, National Sea Products Limited): Mr. Roberts, this is the kind of situation I have in mind. A company has convertible debentures, we will say, convertible into shares, or bonds convertible into shares or warrants which are outstanding for a long period of time which are convertible into shares.

• 1020

These conversion privileges are usually protected in favour of a trustee for the persons who may wish to convert. Obviously one of the areas in which protection is required is that the company does not issue a great deal of stock at very low prices and take away the conversion privileges of the holders of the debentures, bonds, convertible warrants or whatever they are. So there are restrictions on what the company can do in issuing its stock and the prices at which that stock may be issued.

In many cases this may not be consistent from a company's point of view and it may not be desirable for the company to issue stock dividends in order to get in the hands of its shareholders a creditable tax within two and a half years because of the problems created with warrant holders and the fact it is under the trustee. This is a very usual kind of provision. Indeed, wherever you see convertible debentures or bonds or warrants outstanding for a long period of time you will find some anti-dilution provisions and some restrictions on the company in issuing stock or restrictions on the price at which the company may issue stock. It is a very usual thing.

[*Interpretation*]

impôt de toute façon. Ils veulent maintenir leur position dans la société sans être obligés de vendre leurs actions, alors que les petits actionnaires se verront vraisemblablement dans l'obligation ou bien de vendre leurs actions ou bien de monnayer d'autres titres, s'ils en ont. Comme il est peu probable qu'ils en aient par ailleurs, ils devront vendre celles qu'ils posèdent, de la société.

M. Roberts: Ce que vous venez de souligner à propos des restrictions sur l'émission des actions est intéressant. Je ne me souviens pas que quelqu'un ait déjà parlé de cela à ce Comité. S'agit-il d'une pratique courante, dans les affaires?

M. Connor: Puis-je demander à notre avocat de répondre à cette question. Je pense qu'il se trouve ici le mieux placé pour nous répondre. Monsieur Rhude.

M. H. B. Rhude, Q.C. (Avocat, National Sea Products Limited): Monsieur Roberts, voici le genre de situation auquel je pense. Une société a des obligations transformables, disons des obligations transformables en titres, ou des obligations transformables en actions ou titres, et qui sont très arriérées.

Ces privilèges de conversion sont généralement protégés en faveur des ficudiaires, pour une personne qui veut convertir ses obligations. L'un des secteurs où la protection est obligatoire c'est pour qu'une compagnie n'émette pas beaucoup d'actions à des prix très faibles et enlève les privilèges de conversion aux détenteurs d'obligations. Donc il y a certaines restrictions en ce qui regarde ce que peut faire la compagnie en émettant ses actions et le prix où ces actions peuvent être émises.

Ceci dans bien des cas peut ne pas être conforme du point de vue de la compagnie en tout cas, et il peut arriver que ça ne soit pas souhaitable pour la compagnie d'émetre des dividendes d'actions afin de remettre aux actionnaires un avoir fiscal dans un délai de deux ans et demi, à cause des problèmes posés par les détenteurs de garantie sous un fiduciaire. Et le cas n'est pas rare. Quand vous voyez par exemple des débentures convertibles, ou des obligations en suspens pour un certain temps, vous constaterez qu'il y a des dispositions anti-déductions et certaines restrictions imposées à la compagnie en ce qui concerne l'émission des actions ou des restrictions sur le coût de ces émissions d'actions. C'est chose assez courante.

[*Texte*]

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman. May I also thank the witnesses for the courtesy with which they have heard my questions.

Mr. Forrestall: Mr. Chairman, as my question was covered by Mr. Roberts I will put a supplementary.

The general impact of your brief would lead me to believe that if you were placed in this position you could turn only to the foreign market acquire the capital that you might require from time to time. You term this as being unfortunate. In terms of your shares are you suggesting that there would be very little Canadian interest or is it the other way around, as you seem to indicate in your brief, that there would be an overwhelming interest from foreign investors, particularly in the United States?

Mr. Connor: I do not think I would go quite as far as that, Mr. Forrestall. What I was trying to say was that the emphasis would have changed considerably. Whereas we have the ability to raise money by the sale of shares and securities in the Canadian market now this would be dampened considerably by this tax integration concept, and whereas foreign interests having an interest in our securities probably the control of the company is of a certain level today that it *ipso facto* would be increased. There is still interest in both markets. I did not intend to infer that the Canadian market would be lost to us as a source of raising funds.

Mr. Forrestall: I was referring particularly, Mr. Connor, to the large block holders in national companies as opposed to others.

Mr. Connor: You make a good point there, sir. Those particularly large management shareholders, and we do have this is national, would be in a particularly vulnerable spot as compared with the present system.

Mr. Forrestall: How serious would you think that would be in terms of the proposal itself as it would relate over the next 20 years to the Canadian content of our own fishing industry.

Mr. Connor: Would it satisfy you if I said that I thought that the pressure from such a quarter would be considerably increased.

Mr. Forrestall: Increased?

Mr. Connor: Yes.

Mr. Forrestall: Is it generally true that while nationals had a very accelerated growth

[*Interprétation*]

M. Roberts: Merci monsieur le président. Qu'il me soit permis de remercier les témoins car ils ont été fort courtois en répondant à mes questions.

M. Forrestall: Je voudrais peut-être enchaîner un peu sur les questions qui ont déjà été posées.

Votre mémoire me porte à croire que si le Livre blanc était appliqué, vous devriez vous tourner vers les marchés étrangers pour obtenir le capital dont vous aurez besoin de temps à autre. Vous dites également que c'est quelque chose de malheureux. En ce qui concerne les actions. Est-ce que vous dites qu'il y aurait plus de capitaux canadiens ou très peu de capital canadien ou, comme le laisse entendre votre mémoire qu'il y aurait une prépondérance de capitaux étrangers, notamment d'investisseurs américains?

M. Connor: Je n'irais peut-être pas aussi loin que ceci, monsieur Forrestall. Ce que je cherchais à vous dire c'est que l'accent aurait changé considérablement. Puisque nous pouvions nous procurer de l'argent par la vente d'actions et de valeurs de titres sur les marchés canadiens à l'heure actuelle, alors ceci serait largement entravé par l'intégration fiscale et puisque les capitaux étrangers qui s'intéressent justement à nos valeurs, à nos titres boursiers qui ont le contrôle des compagnies sont déjà à un certain niveau et alors ce capital étranger augmenterait *ipso facto*. Je ne voulais pas dire qu'il n'y aurait plus d'intérêt du tout. Les marchés canadiens ne seraient pas nécessairement perdus complètement pour obtenir des fonds.

M. Forrestall: Je parlais notamment d'un bloc d'actionnaires, par exemple de la compagnie nationale.

M. Connor: Évidemment tous ces actionnaires administrateurs, et nous en avons à la compagnie nationale, ces gens seraient dans une position particulièrement vulnérable en comparaison du régime actuel.

M. Forrestall: Pour d'ici 20 ans, quels problèmes ceci présenterait-il pour votre industrie de la pêche si le Livre blanc est appliqué?

M. Connor: Eh bien je pense que les pressions venant de ces secteurs seraient considérablement accrues.

M. Forrestall: Accrues?

M. Connor: Oui, accrues.

M. Forrestall: Est-ce généralement vrai qu'alors que la compagnie nationale eut une

[*Text*]

pattern in the last 10 years the total dollar content of the fishing industry has not been quite so dramatic? In other words, what has happened, in the Atlantic fishery anyway, is that there has been a consolidation of a large number of, by and large, privately-held interests into a more broadly defined interest in terms of ownership. What I am trying to get at is that while the mature companies in Canada find themselves in one position as a result of many years of organized growth the fishing industry in Atlantic Canada is just really getting into the mid-life of a mature development in terms of organization of the industry itself. Is that not correct?

Mr. Connor: If you are asking if there has not been really so much growth in the whole industry but rather a consolidation of the companies developing it, my answer would be that there really has been a great growth in the fishing industry of the Atlantic provinces in the last 10 or 15 years. I think it is like so many things that go on slowly around us: we do not really notice them. But think of this for the moment. We now have a very considerable shrimp fishery that did not exist three years ago, we now have a very considerable crab fishery, both red and spider or snow crabs, worth millions of dollars. Shortly after the war the value of scallops landed something like $1 million a year; last year it went to $16 million. Herring reduction was not known in this part of the world seven or eight years ago but today it is a giant industry. There really has been an enormous expansion of this East Coast industry into new fields. At the same time there has been a consolidation of development into such larger companies as ours and others, which I think in the long run is the inevitable trend of the times.

Mr. Forrestall: But has this expansion been the result of consolidation?

Mr. Connor: Yes, to some extent definitely. I think we have been greatly helped by a wonderful Department of Fisheries in Canada. The Fisheries Research Board has done some fine work. They are the ones who discovered the crab and the shrimp and, having discovered them, we have had the ingenuity and the resourcefulness to develop them. But it has been a co-operative effort.

Mr. Forrestall: Thank you.

The Chairman: Mr. Danson?

Mr. Danson: I have no questions. I just want to comment on what I thought was a very well prepared brief, which raises some very interesting points that increases our dilemma.

[*Interpretation*]

expansion considérable et rapide au cours des 10 dernières années, l'argent en matière de pêcherie fut moindre? C'est-à-dire ce qui arriva dans les pêcheries de l'Atlantique en tout cas, est qu'il y eut réunification d'intérêts, une participation plus vaste en terme de propriété. Donc voici ma question. Même si plusieurs compagnies au Canada constatent qu'elles ont une expansion considérable, d'autre part la pêche sur la côte Atlantique se retrouve dans une position de moyenne si l'on veut.

M. Connor: Si vous demandez s'il y a eu croissance dans l'industrie ou plutôt une réunification, une consolidation des compagnies, je vous répondrais qu'il y a eu en effet une bonne croissance dans l'industrie de la pêche, dans les provinces atlantiques au cours de ces 10 ou 15 dernières années. Je pense que les gens ne constatent pas que ça marche mais en réalité nous avons une expansion considérable. Par exemple nous avons une pêche aux crevettes qui n'existait pas il y a trois ans. Nous pêchons aussi deux types de crabe, le crabe noir et l'autre crabe entreprise qui vaut des millions de dollars. Peu de temps après la guerre, leur valeur fut de $1 million par année. L'année dernière, elle fut de 16 millions de dollars. La réduction du hareng n'était pas connue ici il y a 7 ou 8 ans, et maintenant c'est une industrie gigantesque. Il y a eu une expansion considérable de cette industrie dans de nouveaux domaines et en même temps il y a eu une réunification des usines ou des sociétés, comme la nôtre par exemple. On a réussi à regrouper ces petites industries qui est une tendance inévitable de nos jours.

M. Forrestall: Est-ce que cette expansion est le résultat de la consolidation?

M. Connor: Oui, jusqu'à un certain point. Je pense que nous avons été aidés par le ministère des Pêcheries du Canada qui a une commission de recherches, recherches excellentes d'ailleurs, en ce qui concerne les crevettes et les crabes et puis ensuite nous avons eu l'ingénuité puis l'initiative nécessaire pour développer tout ceci. En tout cas ça a été un effort coopératif.

M. Forrestall: Merci.

Le président: Monsieur Danson?

M. Danson: Je n'ai pas de commentaire à ajouter, je voulais tout simplement dire que c'est un mémoire bien préparé et ceci accroît notre dilemme.

[*Texte*]

The Chairman: If there are no other questions, gentlemen, I will ask one for clairification, Mr. Connor.

On page 2 of your supplementary brief you say:

> Once the two and a half year period has run out, the surplus of the company is, in effect, locked in, and the consequences for shareholders receiving any dividends subsequent to this point in time will be serious.

Mr. Connor: Yes, we said that.

The Chairman: Could you expand on the word "serious".

Mr. Connor: These locked-in profits no longer would carry tax creditability when dividends are declared. It will be serious in the hands of the shareholders who have lost it just by a statute of limitations, as it were, on profits which, otherwise, if you just got them in before the period, would have been of financial benefit to the receiver.

The Chairman: Could you explain to the Committee Example 1 on page 3, a married man with an average earning of $4,000 will save $13,873. I also refer to Example 5, a married man with an average income of $6,000 will save only $5,964. Are these two examples only to stress the point?

Mr. Connor: The point I wish to make here, sir, is that the profit-sharing plan has been going only six and a half years.

The Chairman: My point, Mr. Connor, is why would a married man with an average earning of $4,000 save $13,000 or more where as a married man with an average earning of $6,000 a year will save only $5,000.

Mr. Connor: The reason is that in this particular case we just took cases of actual members of the plan and this is the contribution which they have made and the company has made on their behalf in their favour. For instance, the first person in Example 1 may have been an employee who had a great deal of seniority. If you are over 55 your contribution from the pot is five times as much as if you are a junior employee. It would be a case like that that would bring about this result. I might like to check this with Mr. MacFadden again.

• 1030

Mr. MacFadden: Yes, that could be one of the reasons.

[*Interprétation*]

Le président: Messieurs, s'il n'y a pas d'autres questions je vais demander un éclaircissement. Monsieur Connor, à la page 2 de votre mémoire supplémentaire, vous dites:

> Une fois expiré le délai de 2 ans, l'excédent de la société est en fait bloqué; pour les actionnaires qui recevraient des dividendes après ce moment, les conséquences seraient donc graves.

M. Connor: Oui, nous avons dit ça.

Le président: Pouvez-vous nous expliquer un peu ce que vous voulez dire par «sérieux» ici?

M. Connor: Ces profits bloqués ne porteraient plus de crédit d'impôt étant donné les limitations qui s'y rattachent sur les profits qui auraient pu être avantageux juste avant l'application du Livre blanc.

Le président: Je me réfère à la page 3, à l'exemple 1, où l'homme marié gagne $4,000 et reçoit une prestation imposable de $13,873. Aussi à l'exemple 5 où un employé marié a un revenu moyen de $6,000, et reçoit une prestation imposable de $5,964. Est-ce que ces deux exemples appuient ce que vous avancez?

M. Connor: Je voulais dire que le régime de partage des profits existe seulement depuis 6 ans et demi.

Le président: Pourquoi un homme marié qui a un revenu moyen de $4,000 pourra-t-il épargner $13,873 alors que dans l'exemple 5 un homme marié qui touche un revenu de $6,000 n'épargnera que $5,964.

M. Connor: Nous avons tout simplement pris des exemples à notre usine. Il s'agit des contributions d'abord versées par les employés à la compagnie. L'exemple 1, par exemple, ça peut être un employé qui travaille pour nous depuis très très longtemps. S'il dépasse 55 ans, évidemment la contribution est beaucoup plus élevée que s'il était un jeune employé. Donc ce sont des situations comme ceci qui peuvent expliquer la disparité. Je pourrais peut-être vérifier ceci encore une fois auprès de M. MacFadden.

M. MacFadden: Oui, cela peut être l'une des raisons.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much for the clarification. Yes, Mr. Paproski.

Mr. Paproski: Mr. Chairman, you say that your stock, sir, is trading on the Montreal Stock Exchange. Could you tell me, is your share now at its highest or lowest?

Mr. Connor: No, it is not at its highest llke most others.

Mr. Paproski: What is it trading at, by this time?

Mr. Connor: It traded at $7\frac{5}{8}$, I saw yesterday.

Mr. Paproski: At $7\frac{5}{8}$? And what was the highest?

Mr. Connor: The highest? Between 14 and 15 I think.

The Chairman: Is this for your personal information, Mr. Paproski?

Mr. Paproski: No.

The other question is, sir, is a foreign company, Mitsui, interested in buying any shares in your organization? If you want to answer it, you can. If you do not, you do not have to.

Mr. MacFadden: You mean at the present moment?

Mr. Paproski: Yes.

Mr. MacFadden: No.

Mr. Connor: We have had overtures. I think that with every company of any size today, this sort of thing is going on all the time, Mr. Paproski. Yes, this has happened. But not at the moment.

The Chairman: On behalf of the members of this Committee, my thanks to the representatives of the National Sea Products Limited for their brief, their supplementary brief and opening remarks, and their replies to our questions. Thank you very much, gentlemen.

Mr. Connor: May I, on behalf of our group, sir, thank you and the Committee for a very generous hearing. Thank you so much.

The Chairman: Thank you, sir.

Now I will call the representatives of the Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board.

Gentlemen, the second group before our Committee on the consideration of the White Paper on Proposals for Tax Reform are representatives of the Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board. On my right, Mr.

[*Interpretation*]

Le président: Je vous remercie, monsieur, de cet éclaircissement. Oui, monsieur Paproski.

M. Paproski: Vous dites que vos actions sont inscrites à la Bourse de Montréal; est-ce que vos actions sont au plus haut ou au plus bas?

M. Connor: Non, ce n'est pas au plus haut comme la plupart des autres actions.

M. Paproski: A combien sont-elles cotées à l'heure actuelle?

M. Connor: A $7\frac{5}{8}$, hier.

M. Paproski: A $7\frac{5}{8}$? Était-ce le plus haut?

M. Connor: Le plus haut? Entre 14 et 15, je pense.

Le président: Sagit-il ici d'information personnelle, monsieur Paproski?

M. Paproski: Non.

Voici l'autre question, maintenant. Est-ce que la société étrangère Mitsui est intéressée à acheter des actions de votre société? Vous n'êtes pas obligé de répondre.

M. MacFadden: A l'heure actuelle?

M. Paproski: Oui.

M. MacFadden: Non.

M. Connor: Nous avons eu bien sûr des propositions. Je pense qu'on achète de toute part, aujourd'hui. Ceci a pu se produire, oui, mais ce n'est pas le cas présentement.

Le président: Au nom des membres du Comité, je remercie les représentants du *National Sea Products Ltd.* pour leur mémoire supplémentaire, leurs remarques données à nos questions. Merci messieurs.

M. Connor: Puis-je, au nom de notre groupe, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à notre exposé. Merci beaucoup.

Le président: Merci monsieur.

Maintenant, je passe la parole aux représentants du *Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board.*

Messieurs, le groupe qui comparaît maintenant devant notre Comité pour exprimer sa position vis-à-vis le Livre blanc est constitué de membres du *Nova Scotia Voluntary Planning Board.* A ma droite se trouve M. F. C.

[*Texte*]

F. C. Hudson, Chairman, Tax Committee. I will ask Mr. Hudson to introduce the other members of his group. Mr. Hudson.

Mr. F. C. Hudson (Chairman, Tax Committee, Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board): Thank you, Mr. Chairman. On my immediate right, Mr. Roger Mills, Director of the Voluntary Economic Planning Board; next to him, Mr. Reeves from Cape Breton, contractor; Mr. Rhodenizer, from the Federation of Agriculture; Mr. Ed Harris, Legal Consultant; and a road builder, Mr. David Latimer.

The Chairman: Do you have any opening remarks, Mr. Hudson?

Mr. Hudson: I have, sir, if I may.

The Chairman: You may, sir.

Mr. Hudson: First of all, sir, we welcome this opportunity to appear before you. We commend the government for the manner in which it chose to bring its proposals for tax reform before the public and we thank your Committee especially, for coming here during your vacation period to hear the views of people from this part of Canada.

We are sorry that we are not bilingual and that some of your Committee may not listen to us in their native tongue.

The Chairman: Mr. Hudson, for the information of your members, we have instant interpretation in the Committee.

Mr. Hudson: Thank you, sir.

The Chairman: English and French are the two languages in Canada. So you express yourselves in your language and the French-speaking members of this Committee will understand you, either by interpretation or use of their own knowledge.

Mr. Hudson: We just regret we cannot do it in their own language, that is all.

The Chairman: Thank you very much, sir.

Mr. Hudson: The Voluntary Planning Board was formed in 1963, when little was known about economic planning, with the active participatiion of the population on a voluntary, no-fee, no-salary, basis. We represent all geographic and occupational segments of the province—labour, producers and consumers—through committee memberships which number about 700. Generally and comparatively speaking, we are all small business

[*Interprétation*]

Hudson, président, du comité des questions fiscales. Je vais demander à M. Hudson de présenter les membres de son groupe.

M. F. C. Hudson (Président, Comité des affaires fiscales du Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board): Monsieur le président, immédiatement à ma droite, M. Roger Mills, directeur; puis M. S. A. Reeves, contracteur du Cap Breton; M. R. L. Rhodenizer, de la Fédération de l'Agriculture; M. E. C. Harris, avocat et constructeur de routes; et M. David Latimer.

Le président: Avez-vous un exposé à nous faire en guise d'introduction?

M. Hudson: Oui, si vous me le permettez.

Le président: Faites.

M. Hudson: Premièrement, nous sommes très heureux d'avoir la possibilité de vous exposer notre point de vue. Nous félicitons le gouvernement pour la façon dont il a présenté son projet de réforme fiscale au grand public et nous félicitons les membres de votre Comité de sacrifier une partie de leurs vacances pour venir entendre le point de vue des gens d'ici.

Nous sommes désolés de ne pas être bilingues et que certains membres du Comité ne pourront pas nous entendre dans leur langue natale.

Le président: Monsieur Hudson, sachez, vous et vos amis, que nous avons un système d'interprétation simultanée.

M. Hudson: Merci.

Le président: Nous savons que le français et l'anglais sont les deux langues officielles au Canada, de sorte que vous pouvez vous exprimer dans votre langue et les députés de langue française vous comprendront grâce à l'interprétation.

M. Hudson: Nous regrettons simplement de ne pas pouvoir nous exprimer dans les deux langues.

Le président: Je vous remercie.

M. Hudson: Notre organisation a été formée en 1963 lorsqu'on était peu au courant de la planification économique basée sur la participation volontaire et non lucrative des gens. Nous représentons tous les secteurs géographiques et occupationnels de la population, les consommateurs, les producteurs, les syndicats, le patronat et nous comptons environ 700 membres. De façon générale, nous sommes tous de petites entreprises et à ce titre, notre

[*Text*]

men and, as such, this committee here today is a representative cross-section of Nova Scoaia business.

The Board completed its first plan in 1966, in which we set out economic goals for Nova Scotia. The achievement of all five of our goals is directly related to the success or failure of our small businesses, which in turn are greatly influenced by the government's taxing policies whether they be on gifts, estates, sales or incomes. We are therefore, Mr. Chairman, exceedingly interested in any and all tax proposals and we believe we bring to you, by way of our brief, a point of view from a unique and broader private sector organization representing the individual, the small businessman, as well as the corporation.

The Economic Council of Canada has stated that there is a close correlation between the level of educational attainment and per capita income in a particular region or country. Studies by our Board indicate that this relationship between education and income levels exists in Nova Scotia. A comparatively lower level of income in Nova Scotia led the Board to believe that management skills may be lacking in Nova Scotia industry and recommend that a management education survey be carried out. This was done and the report did indeed bear this out.

In fact, sir, the Economic Council of Canada's figures on educational levels as between the United States and Canada showed that Canada's level was 70 p. 100 of that in America, spread through various age groups. The Atlantic Development Board's studies and our own studies here in Nova Scotia indicate that the level of education in this area is considerably below the national average in Canada.

As a means of correcting this deficiency, there are a number of ongoing programs to upgrade management.

The Atlantic Region Work Study Centre provides a practical means for increasing efficiency and productivity in the Atlantic region by offering courses at the supervisory and middle management level.

The Dalhousie Bureau of Industrial Relations provides advanced management training as a joint venture with industry, thus updating the management resource pool. It is also a source of information and counselling, and provides a library on business administration and its problems.

[*Interpretation*]

comité constitue un bon échantillonnage du monde des affaires de notre province.

Nous nous sommes fixés des objectifs économiques pour le développement de la Nouvelle-Écosse en 1966. Nos cinq objectifs sont étroitement liés au développement ou à la faillite de petites entreprises qui à leur tour sont énormément influencées par la politique fiscale du gouvernement, qu'il soit question d'imposer les cadeaux, les successions, la vente ou le revenu. Par conséquent, toute discussion fiscale nous intéresse au plus haut point et—nous tenons à vous exposer, par le biais de votre mémoire, le point de vue d'un groupe unique, très représentatif et bien déterminé de l'entreprise privée.

Le Conseil économique du Canada disait qu'il existe un rapport entre le niveau d'éducation et le revenu *per capita* dans une région donnée. Les études faites par notre organisme indiquent qu'une telle relation se vérifie aussi en Nouvelle-Écosse. Nous croyons qu'un niveau relativement bas de revenu dans la Nouvelle-Écosse est la cause d'une certaine inefficacité administrative. Nous recommandons qu'un effort spécial soit tenté pour combler par l'éducation cette lacune, c'est-à-dire pour améliorer la qualité de la direction des entreprises. Notre centre d'études de la région atlantique s'est donné pour but d'augmenter l'efficacité et la productivité de l'entreprise de la région de l'Atlantique en fournissant des études et des cours pour améliorer les directeurs d'entreprises. C'est au fond ce que recommande le rapport.

En fait, les statistiques du Conseil économique du Canada, en matière d'éducation, révèlent que pour les divers groupes d'âge, le niveau canadien se stabilise à environ 70 p. 100 par rapport à celui de l'Amérique dans son ensemble. Le *Atlantic Development Board* en est venu comme nous à la conclusion qu'ici, en Nouvelle-Écosse, le niveau d'éducation est passablement au dessous de la moyenne canadienne.

Afin de corriger cette lacune, on a mis sur pied un certain nombre de programmes pour améliorer la direction des entreprises.

Le *Atlantic Region Work Study Center* a mis sur un cours pour augmenter la qualité des fonctions administratives au niveau supérieur et intermédiaire en vue d'accroître l'efficacité et la production par ici.

Le Bureau des relations industrielles de Dalhousie offre des cours pour les cadres supérieurs en collaboration avec l'entreprise privée. Il offre également des services d'orientation et d'information de même qu'une abondante documentation.

[*Texte*]

In addition, the Voluntary Planning Board has a 40-page questionnaire of self-audit for manufacturing companies which is being enlarged to other industries as well and this is supported by a management engineering services program.

These programs have the objective of strengthening the capability of local firms to identify and develop opportunities for growth, and to assist local and outside firms to utilize the assets and resources of the province.

I believe you will agree, Mr. Chairman, that my Board and the total Voluntary Economic Planning program is, by what I have described, demonstrating a real concern for the betterment of all the people of our province and is therefore very deeply concerned about the effect of the proposals for tax reform contained in the White Paper.

In 1967, at the time of the Report by the Carter Royal Commission on Taxation, our Board submitted ten conclusions on certain tax proposals of that Commission to the Minister of Finance.

In February 1969, following new legislation with respect to the Estate Tax Act, the Board protested the federal government's action which had been taken without adequate consultation with the province.

In July of the same year, my Board's special tax committee postponed further meetings until the White Paper on Taxation became available. With this background of action, sir, we have, as a special tax committee, been in close touch with taxation matters for more than three years.

• 1040

Earlier this year we submitted our views to you on the proposals for tax reform after advertising in the Nova Scotia daily and weekly newspapers to the effect that the Board would be making a presentation on this subject to the federal government. We invited written submissions and briefs from all groups, associations and individuals. Some thirty responded, principally small businesses. Our brief is therefore a reflection of the situation as seen by the small businessmen of our province.

Our views are presented on five points contained in the proposals for tax reform. Some or all of these points have been referred to in briefs submitted by other agencies to register views in their fields of competency. The Board strongly endorses such submissions and has therefore confined its remarks to the economic consequences of the proposals for tax

[*Interprétation*]

De plus, le Voluntary Planning Board a un questionnaire de 40 pages pour vérifier l'efficacité des entreprises de fabrication et qui peut servir aussi bien à d'autres secteurs. Ce service est accompagné d'un programme d'administration élaboré par des experts.

Ces programmes ont pour objectif d'augmenter le potentiel des entreprises locales, de s'améliorer pour s'étendre et en utilisant mieux les ressources de la province.

Vous conviendrez, monsieur le président, que mon organisme, d'après ce que j'ai démontré, a manifesté un intérêt profond pour le mieux-être de la population de la province et qu'il est très inquiet des répercussions possibles de l'application des dispositions du Livre blanc.

En 1967, lors de la Commission Carter, notre Bureau en était arrivé à dix conclusions sur les propositions fiscales.

En 1969, à la suite d'une nouvelle loi sur les biens successoraux, nous avons protesté contre le geste unilatéral posé par le fédéral qui ne s'est pas préoccupé de l'avis des provinces.

En juillet de la même année notre comité sur les affaires fiscales a dû remettre à plusieurs reprises ses délibérations jusqu'à ce que soient rendues publiques les recommandations du Livre blanc sur la fiscalité. Avec tous ces antécédents, nous considérons que notre Comité, depuis les trois ans qu'il y travaille, est familier avec les problèmes fiscaux.

Nous vous avons déjà présenté au début de l'année notre point de vue à propos des propositions du Livre blanc pour les réformes fiscales et les journaux ont annoncé que le Comité présenterait un mémoire à ce sujet au gouvernement fédéral. Nous avons demandé des mémoires et des soumissions de tous les groupes, les petites entreprises, des associations et les particuliers. Trente ont répondu, dont la plupart des petites entreprises, de sorte que notre mémoire aujourd'hui est un résumé de ces différentes prises de position.

Nous nous concentrons sur cinq points se retrouvant dans le Livre blanc. Certains et mêmes tous ces points ont déjà été repris par les mémoires discutés par certaines organisations afin qu'ils émettent leur point de vue en fonction de leur compétence. L'organisme appuie ces mémoires et par conséquent limite ses remarques aux conséquences économiques

[*Text*]

reform which generally constitute a threat to the Nova Scotia economy.

Our brief contains five points as stated. I would like to summarize them now.

1. Capital gains and estate tax—The five-year revaluation is unsatisfactory and should be abandoned or modified to offset its disadvantages. The Voluntary Planning Board strongly recommends that if the proposals for capital gains are adopted, no level of government should impose estate taxes or succession duties.

2. Small business—The effect of the proposals for tax reform on small business will be adverse owning to the effect on cash flow. The existing 21 per cent rate of tax was designed to postpone the impact of taxes. Some means of achieving this postponement of taxes should be devised at least until there is sufficient capital retained in a business.

The nature of the Nova Scotia economy is such that small business constitutes its backbone. Unless the adverse impact on the cash flow of our small business that would result from the elimination of the low rate of corporation tax is adequately compensated for in some way our economy is bound to suffer very seriously. We are aware of several proposals that have been made within the context of the tax system to provide appropriate relief. Examples are the deferral of corporation tax on a portion of corporation earnings reinvested in the business and the concept of the eroding split rate which we understand will be proposed by another group appearing before you here today.

We have not had an opportunity to consider all the technical aspects of these proposals and appreciate that such an analysis must be made before any of them can be adopted but in our opinion the development of such an alternative should be treated as a prerequisite to the proposed elimination of the low rate of corporation tax.

3. Personal exemptions—It would appear that the proposed changes in personal exemptions are favourable to the large number of people in Nova Scotia who are in the so-called low income bracket.

4. Removal of existing provisions—There is a general problem stemming from the removal of existing provisions that have been under our legislation such as the ADIA. If the provisions are to be denied or withdrawn they should be phased out rather than immediately cut off.

[*Interpretation*]

des dispositions du Livre blanc qui généralement, touchent directement le développement de la Nouvelle-Écosse.

Je vais résumer les cinq points:

1. Impôt sur les gains de capital et sur les biens transmis par décès—L'évaluation sur une période de cinq ans est insatisfaisante et devrait être abandonnée sinon modifiée pour en éliminer les désavantages. Le *Voluntary Planning Board* recommande que si l'impôt sur les gains de capital est adopté, qu'on abandonne l'impôt sur les successions ou les droits de succession à tous les niveaux du gouvernement.

2 Petites entreprises—L'effet de la réforme fiscale sur les petites entreprises sera néfaste étant donné le manque de liquidité. Le taux actuel de 21 p. 100 a été conçu pour différer la répercussion des impôts. On devra mettre au point un autre moyen de renvoyer le paiement de ces impôts jusqu'à ce qu'il y ait un capital assez imposant dans une entreprise.

L'économie de la Nouvelle-Écosse est telle que les petites entreprises en constituent l'épine dorsale. Si en éliminant le taux d'impôt sur les sociétés on n'apportait pas de contrepartie, notre économie en souffrirait beaucoup. Nous sommes au courant de différents projets qui ont été présentés dans le cadre du Livre blanc; dans le but d'apporter un soulagement par exemple, le renvoi de l'impôt sur les sociétés sur la partie du bénéfice qui est réinvesti dans l'entreprise et l'idée du taux inférieur réparti dont un autre groupe vous parlera aujourd'hui.

Nous n'avons pas la possibilité d'examiner tous les aspects techniques de ces propositions et une telle analyse doit être faite avant qu'on puisse les adopter, mais à notre sens, la mise au point, d'une telle possibilité devrait être considérée comme un prérequis à l'élimination du taux inférieur de l'impôt sur les sociétés.

3. Exemptions personnelles—Les propositions de changements en ce qui concerne les exemptions personnelles semblent avantageuses pour la plupart des personnes de la Nouvelle-Écosse qui font partie de ce qu'on appelle le groupe à faible revenu.

4. La suppression des dispositions existantes—Un problème général découle de la suppression des provisions existantes en vertu d'une loi telle que l'ADIA. Si ces dispositions étaient supprimées, elles devraient être supprimées graduellement et non d'un coup.

[*Texte*]

5. Women workers—The Board strongly supports the proposals for tax reform to allow exemptions to working mothers for child care as outlined in your proposals. "It would assist many mothers who work or want to work to provide or supplement the family income, but are discouraged by the cost of having their children cared for".

The Board is of the opinion, however, that these provisions should be amended so that in any family in which there is only one spouse, either husband or wife, a minimum deduction of $1,000 for care of children should be permitted, not on the escalating scale as in the proposal.

That, Mr. Chairman, is our submission this morning.

The Chairman: Thank you, Mr. Hudson. Their brief deals mainly with capital gains, small business, personal exemptions, removal of existing provisions and utilities. Gentlemen of the Committee, I would appreciate if you would direct your questions to these five main subjects. I now recognize Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. In the part that deals with small business and this has been pretty general in our hearings particularly in the Atlantic provinces I wonder, Mr. Hudson, if you and your group had had an opportunity to discuss and study the full impact of the integration provision to see the benefits. I do not say this in a sense to sell the White Paper as some of my colleagues on the Committee might suggest. It is just for a better understanding of it because I believe this is one area which is terribly misunderstood, that there is some distinct advantage to the small business that compensates for the low rate or the split rate.

Mr. Hudson: If I may I would like to call on Mr. Harris.

The Chairman: Yes, Mr. Hudson. If a question is directed to you, you may ask someone else in your group to answer if you wish.

Mr. E. C. Harris (Member of Tax Committee, Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board): Mr. Chairman, I certainly agree there is a great deal of misunderstanding of the effects of the integration proposals and it is very difficult to explain them to a small businessman. The Committee has considered the effect of integration, but we do not have access to sufficient statistics really to be sure how much of the additional tax that would be

[*Interprétation*]

5. Main-d'œuvre féminine—Le Comité appuie fortement toutes les dispositions concernant des exemptions aux mères qui travaillent, afin d'augmenter leur revenu familial et faire garder leurs enfants. «Cela aiderait plusieurs mères qui travaillent ou voudraient travailler afin de se procurer ou d'augmenter leur revenu familial mais qui sont découragées par le fait de devoir payer pour qu'on garde leurs enfants.»

Mais nous estimons que la Loi devrait être modifiée de sorte que dans toutes les familles où il n'y a qu'un parent, ou la femme ou le mari, une déduction minimum de $1,000 soit autorisée pour couvrir les dépenses de garderie.

Monsieur le président, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

Le président: Merci, monsieur Hudson. Votre mémoire se rapporte surtout à l'impôt sur les gains de capital, les exemptions personnelles, l'impôt sur les successions, les petites entreprises. Messieurs, vous voudrez bien poser des questions sur ces 5 points. Je cède la parole à monsieur Danson.

M. Danson: Je vous remercie monsieur le président. Dans la partie du rapport qui touche les petites entreprises, et ceci nous l'avons discuté lors de nos audiences, surtout dans les Maritimes, est-ce que votre compagnie a eu la possibilité d'examiner les conséquences complètes de la proposition de l'intégration afin d'en voir les avantages. Je ne veux pas vous convaincre du bien-fondé du Livre blanc mais je veux simplement mieux comprendre la question, parce que je crois que certains ne comprennent pas que ce projet comporte des contreparties très avantageuses pour les petites entreprises à la suppression du taux de 21 p. 100.

M. Hudson: J'aimerais, s'il est possible, vous référer à M. Harris.

Le président: Oui, monsieur Hudson, toute question qui vous est posée peut être renvoyée à un autre des membres de votre groupe pour qu'il y réponde si vous le désirez.

M. E. C. Harris (Membre du Comité fiscal Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board): Monsieur le président, il est vrai qu'on comprend très mal les effets de l'intégration. Il est très difficile d'en expliquer les conséquences à un petit entrepreneur. Le Comité a examiné les effets de l'intégration mais nous n'avons pas à notre disposition suffisamment de données statistiques pour savoir dans quelle mesure des impôts supplémentai-

[*Text*]

imposed on small corporations might be recovered by individual businessmen under the integration proposals.

I think there is no question that the net effect would be more tax paid to the federal treasury in the form of higher corporate tax than would be recovered in the form of refunds. But we just do not have enough information to express it in dollar terms.

You have to put really three things together: the higher corporate tax, the integration system plus the higher marginal rates of individual tax proposed under the White Paper as compared with the marginal rates of individual tax today. When these three variables are put together, I do not think there is any question that most small businessmen in the Atlantic provinces will end up paying more tax. We cannot say how much in dollar terms.

Mr. Danson: Yes, I think that is the general impression; there is genuine concern about the small businesses. Mr. Benson has indicated that as a result of recommendations of this Committee and various well thought out submissions we will have some proposals in this respect. Mr. Chairman, I wonder if I would be permitted to cite an example which I found a rather simple one. This is a complex part, and I am a small businessman in private life, and even when you understand the integration provisions for five minutes you walk away from them and say: "To heck with it. I know the devil I have been living with for a long time and I will take this."

But yet, there are some valuable pluses in this which I think should be taken into consideration importantly because I think there is a misunderstanding and people can be terribly concerned.

Mr. Paproski: You are not going to go through the tailor bit again?

Mr. Danson: You may have heard it, Mr. Paproski, and you might understand it this time.

The Chairman: Mr. Danson, you are no doubt aware that all our proceedings are printed and these gentlemen I am sure are following closely our meetings and you may have an advantage. I would hope that your tailor example is short.

Mr. Danson: Maybe I could refer to the example: I will cut my cloth to suit my purpose here, Mr. Chairman. If I could refer to our hearings in Fredericton with some of your counterparts I think it is worth studying.

An hon. Member: ...the White Paper proposals to some...

[*Interpretation*]

res frapperaient les petites entreprises et qui pourraient être recouvrés par l'homme d'affaires en particulier, dans le cadre de l'intégration.

Il ne fait pas de doute que l'effet net serait une augmentation des impôts fédéraux sous forme d'augmentations d'impôts sur les sociétés, plus que sous forme de remboursements. Mais nous n'avons pas suffisamment de renseignements pour donner des chiffres précis.

Mais il y aura trois conséquences: des impôts plus élevés sur les sociétés, le régime de l'intégration plus le taux plus élevé de l'impôt des particuliers. En considérant ces trois conséquences, je crois qu'il est faux de dire que la plupart des petites entreprises dans les Maritimes devront payer davantage d'impôts. Nous ne savons pas combien cela fait en argent.

M. Danson: Je crois que c'est l'impression générale; je crois que c'est l'inquiétude générale qui règne dans ce secteur des petites entreprises. M. Benson a dit que, par suite des recommandations de notre Comité et d'excellents mémoires, nous recevrons des propositions à ce sujet. Monsieur le président, puis-je donner un exemple qui est assez simple, car c'est une question très compliquée. Je suis moi-même un petit homme d'affaires et même lorsqu'on comprend la mesure concernant l'intégration, après cinq minutes on s'embrouille.

Mais il y a certainement des avantages dont on devrait tenir compte, surtout parce que le tout prête à malentendus.

M. Paproski: Allez-vous encore nous raconter l'histoire du tailleur?

M. Danson: Peut-être que vous l'avez déjà entendue, monsieur Paproski. Ainsi, vous comprendrez peut-être cette fois-ci.

Le président: Monsieur Danson, vous savez, comme je l'ai dit tout à l'heure, toutes nos délibérations sont imprimées. Ces messieurs, je suis sûr, suivent nos réunions de près. J'espère que votre exemple du tailleur sera court.

M. Danson: Je reviens sur la réunion de Frederic'on, monsieur le président, car le crois qu'il y a quelque chose à examiner.

Une voix: Les propositions du Livre blanc faites à...

[*Texte*]

The Chairman: I am sorry, gentlemen. We have to be careful with those cross...

Mr. Danson: Yes. I am really suggesting a thorough study of the integration provision.

The Chairman: Perhaps you can summarize your tailor but not read it.

Mr. Danson: This is the problem with the integration provision as I see it, Mr. Chairman. It is not simple to understand. Lancelot Smith who is one of the great tax people in this country said at the Canadian Tax Foundation meeting in Montreal that any businessman who rejects integration is out of his mind. Now I do not understand taxes as well as Lancelot Smith; it sometimes takes as simple an explanation as possible and I thought this was achieved in an article in the Toronto *Telegram*.

I am sorry I cannot quote the date. I will try to make it brief. He said let us take the example of a tailor who earns $20,000 a year in his business, which comes in what most people would consider the small business category.

• 1050

If this business is incorporated, the corporate income tax at present is $4,200. Now if the proprietor draws the other $15,800 out of the business either on which to live, or partially on which to live, and puts the balance back into the business, he receives a tax credit against his personal income tax of 20 per cent or $3,160.

This is $1,040 less than was paid by the corporation. Under the provisions of the White Paper, the corporation would pay $10,000 in income tax, but when the owner draws the other $10,000 as a dividend, he is deemed to have received $20,000 and he is taxed on $20,000.

Say this is approximately $6,000, which seems to be an appropriate rate as that level, the government would then rebate to him $4,000 of the $10,000 it received from the corporation.

The net result is that under the White Paper this small businessman would be left with more money than he has at the present time. If the tailor does not require the full amount that he takes out of the business, there is nothing to stop him from putting it back for purposes of growth.

This is a simple explanation that shows really that under the use of the integration provision the proprietor, in a small corporation particularly, is left with more net

[*Interprétation*]

Le président: Je suis désolé, messieurs. Il faut faire attention de ne pas interrompre.

M. Danson: Oui. Je propose une étude approfondie de la proposition de l'intégration.

Le président: Vous pouvez peut-être résumer votre exemple du tailleur sans en faire la lecture.

M. Danson: Il est très difficile d'expliquer ça en raccourci. Lancelot Smith, un des plus grands experts financiers du pays, a dit à la *Tax Foundation*, réunie à Montréal, que tout homme d'affaires qui rejette cette mesure de l'intégration manque d'intelligence. Je ne comprends pas l'intégration aussi bien que Lancelot Smith, mais, à mon avis, l'article du *Telegram* de Toronto donnait une bonne explication.

Je suis désolé de ne pouvoir vous donner la date. J'essaierai d'être bref. Il a pris comme exemple un tailleur qui gagne $20,000 par année dans son entreprise, ce qu'on appelle la catégorie des petites entreprises.

Si cette entreprise est constituée en société, l'impôt serait de $4,200. Si le propriétaire retire les $15,800 de son entreprise pour vivre et qu'il met le reste dans son entreprise, il reçoit un crédit fiscal de 20 p. 100 ou $3,160.

Cela fait $1,040 de moins à payer pour la société. En vertu du Livre blanc, la société paierait $10,000 en impôt sur le revenu, mais lorsque le propriétaire retire $10,000 comme dividende, il est sensé avoir reçu $20,000 sur lesquels il paie l'impôt.

Disons que c'est à peu près $6,000 et c'est un taux qui semble approprié à ce niveau. Le gouvernement lui redonne $4,000 sur les $10,000 qu'il a reçu de la société.

Le résultat net, c'est qu'en vertu du Livre blanc, ce petit homme d'affaires aurait plus d'argent qu'il en a à l'heure actuelle. Si le tailleur n'a pas besoin de tout l'argent qu'il tire de son entreprise, rien n'empêche de le réinvestir.

C'est une explication très simple qui montre que vraiment, qu'en vertu d'une disposition de l'intégration, le propriétaire d'une petite entreprise a un revenu net plus grand. Il y a

[*Text*]

income. Now, I do not say there are not other problems with small business; there are a lot of things that we are not yet familiar with and we have to come to grips with, but I am just pointing that out as one that is worthy of study and a simple explanation.

Mr. Harris: May I comment on that?

The Chairman: Certainly.

Mr. Harris: I would have to see the figures in front of me, but it seems to me that the comparison is not entirely apt. The situation as explained under the present tax system, I think, assumes he pays himself no salary at all, pays the full corporate tax on all his earnings, and then takes out what he wants to live on in the form of dividends, whereas it would seem to me that he could achieve a much lower tax burden by paying out a certain portion of his present earnings in salary rather than as dividends. Under the White Paper he has no such opportunity, because the tax is the same no matter whether he takes it in salary or dividends. I am just not sure the comparison is entirely apt.

Mr. Danson: But he has that option; I think it is fairly flexible in this respect.

Mr. Harris: It is flexible under the present system.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Harris: And I think he would do better by taking at least some of that money out as salary under the present system.

Mr. Danson: Well...

The Chairman: Maybe we could send him a copy of our issue of today?

Mr. Danson: I would be delighted to. As a matter of fact, I think I will send it over while we are discussing further so we do not get into cross-talk.

Mr. Harris: There is one other point. I think, perhaps, the tailor is not a typical example of the kind of small business we are talking about, which is a business that requires a fair amount of capital, and a fair amount of the earnings of the business to be retained and reinvested in order to build the business in order for it to grow, perhaps some day not to be a small business any longer. It is our submission that for that kind of business, where the retention of earnings is important, the tax impact of the White Paper would be quite adverse on cash flow.

[*Interpretation*]

bien d'autres problèmes en ce qui concerne les entreprises qui nous sont beaucoup moins familières, mais ce problème mérite notre attention et c'est pourquoi j'ai cité cet exemple.

M. Harris: Puis-je faire une remarque à ce sujet?

Le président: Certainement.

M. Harris: Il me faudrait les chiffres sous les yeux mais il me semble que la comparaison ne se prête pas entièrement aux faits L'explication donnée dans le cadre du régime fiscal actuel suppose qu'il ne paie aucun salaire, paie l'impôt des sociétés sur toutes ces recettes; puis, il retire ce qu'il veut pour vivre sous forme de dividendes alors qu'il pourrait s'en tirer beaucoup mieux sur le plan fiscal s'il payait une certaine partie, de ses revenus en salaire. En vertu du Livre blanc, il n'a pas cette possibilité parce que l'impôt est le même. Je ne suis pas convaincu que l'exemple est juste.

M. Danson: Mais il a cette possibilité. C'est assez souple de ce côté.

M. Harris: C'est souple dans le régime actuel.

M. Danson: Oui.

M. Harris: Et je crois qu'il aurait intérêt d'employer une partie de cet argent en salaire dans le régime actuel.

M. Danson: Eh bien...

Le président: Nous pourrions peut-être lui faire parvenir une copie de notre séance d'aujourd'hui.

M. Danson: J'en serais ravi. A propos, j'en reparlerai au cours de nos discussions ultérieures afin de ne pas ce mélanger.

M. Harris: Il y a autre chose. L'exemple du tailleur n'est peut-être pas représentatif du genre de petite entreprise qui exige un certain capital et assez de revenus qui devront être réinvestis pour que cette petite entreprise grandisse. Nous croyons que pour ce genre d'entreprise où la retention des revenus est importante, les répercussions des propositions du Livre blanc seraient désavantageuses pour l'encaisse.

[*Texte*]

Mr. Danson: Except that he can put the money back after the tax has been paid, if it is his desire to turn it back as working capital into the business.

Mr. Harris: Yes, quite so, but he has to pay the full personal tax burden under the White Paper before he can reinvest any amount. I think the essence of the proposal here is that if there must be an elimination of the low rate of corporate tax which now permits a businessman to reinvest his earnings in his business with a very low tax impact until such time as he pulls out those earnings, there should be some equivalent relief provided under the new tax system for reinvested earnings in small businesses.

Mr. Danson: Following that line of questioning, do you have any specific suggestions in this respect?

Mr. Harris: You heard Mr. Hudson indicate we really have not had the opportunity to go into the various alternative proposals in all their technical detail, which is really what we would have to do before we stood up and said, we support fully some alternative proposal. We know that alternatives have been presented to you such as the suggestion of deferral of tax, or perhaps the deferral of half the tax, on a certain amount of corporate income as long as it is reinvested in the corporation. This kind of proposal seems attractive and well worth pursuing.

Mr. Danson: Then would your stress be on the small business, because small businesses are a greater portion of the economy in the Atlantic provinces, as opposed to the growing business? In other words, there is a difference there. I gather from what you said in your opening remarks that you are concerned with the growth aspects rather than protecting the small businessman who continues to remain small, and is just looking for personal tax advantage which the unincorporated small business person might not have.

The Chairman: Mr. Harris.

Mr. Harris: Yes, this is certainly the main thrust. In terms of the large business, the elimination of the low rate of tax I do not think is the main problem. There are other problems such as those expressed by National Sea Products earlier today, but this split rate of tax is not really a major factor for any large business.

Mr. Danson: Thank you, very much.

Mr. Hudson: May I add, Mr. Danson, that as a businessman I think you would appreciate that we all have special concern as a

[*Interprétation*]

M. Danson: Sauf qu'il peut réinvestir l'argent après avoir payé l'impôt, s'il compte s'en servir comme capital de travail dans son entreprise.

M. Harris: Oui, mais alors il doit payer l'impôt personnel complet en vertu du Livre blanc avant de pouvoir réinvestir. Le fonds de cette proposition est que, s'il doit y avoir élimination du taux inférieur sur les sociétés qui permet à un petit homme d'affaires de réinvestir ses bénéfices jusqu'au moment où les réalise, il devrait y avoir un allègement en contre-partie, permettant de réinvestir les revenus dans de petites entreprises.

M. Danson: Avez-vous alors une proposition concrète à formuler à ce sujet?

M. Harris: M. Hudson vous a dit que nous n'avons pas eu la possibilité d'examiner les différentes contre-parties possibles et d'en examiner toutes les détails, ce qu'il est nécessaire de faire avant de pouvoir dire, nous appuyons complètement telle ou telle contre-partie. Nous savons que des contre-parties vous ont été proposées, telles que le renvoi de l'impôt ou d'une partie de l'impôt total sur un certain montant du revenu sur les sociétés aussi longtemps qu'il y aurait réinvestissement de bénéfices dans la société. Ceci devrait être examiné plus avant.

M. Danson: Êtes-vous plus en faveur des petites entreprises, étant donné qu'elles représentent une plus grande partie de l'activité économique des Maritimes, par rapport aux entreprises plus importantes? En d'autres mots, il y a ici une différence. D'après ce que vous disiez dans vos remarques préliminaires, ce qui vous intéresse, c'est plutôt l'aspect de l'accroissement que celui de la protection du petit homme d'affaire qui reste petit et ne recherche que des privilèges en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

Le président: Monsieur Harris.

M. Harris: C'est vrai. Du point de vue des grandes entreprises, l'élimination du taux inférieur n'est pas le problème le plus important. Il y en a d'autres, ceux soulevés par la National Sea Products par exemple. Mais cette élimination à un taux inférieur n'est pas réellement un problème très important pour les grandes entreprises.

M. Danson: Je vous remercie.

M. Hudson: Puis-je ajouter quelque chose, monsieur Danson, à titre d'homme d'affaires. Vous vous rendrez compte que nous avons

[*Text*]

small business, and that is borrowing money. One of the big concerns that seems to be bothering a lot of small businessmen is the impact this is going to have one their ability to borrow money. You see, the banks frown on payment of dividends, for instance. The whole climate today for a man in business is so difficult, and when you go to borrow money the banker will say he can get 10 per cent in mortgages so why put it in your business? Why lend my money to you when I can get ten percent on mortgage money?

So, the big thing is business people that we worry about in this. You know, what you say might in fact work out, but how do we know before we let it go? How do we know that this is going to be phased through without our going into bankruptcy in the interim? You see, this is our concern. If you can show us, very definitely guarantee to us, that the changeover can be made and it is going to be like your quotation indicates, all right, but it is our fear that we will be put out of business in the meantime. You know what happens; if a business has to pay taxes on estimated income now, six months ahead of the time that we get the money sometimes, the whole thing just makes us afraid.

That is the big thing. That is our concern and we are just trying, as we have indicated to you, to build up and try to get to the national level, and this whole thing seems to shake us at the very foundation because the average income tax paid by corporations in Nova Scotia in some recent figures is $22,000 at 20 per cent; that is about $4,500 at the present base. Now, if you go back to the 51 per cent base it is $11,000. It is some 160 per cent increase in the tax that we have to pay out immediately and, you see, you have to show us some pretty definite argument how we are going to survive through that period of time.

Mr. Danson: Yes, that is why I am suggesting that there are things that are unknown. I think there is a great deal of fear; some may be legitimate and some may not be. It comes at a time when we are in a tight money, high cost money, situation with a depressed stock market and inflationary problem and many other things, and to have to be concerned about the considerations of tax reform. Of the ultimate answers which I suggested to you, you are right; we cannot be sure.

Would you be more satisfied if some of the provisions could be phased in over a greater period of time so that you would have an opportunity to see and digest the actual consequences—which I suggest even government cannot really know exactly; it is not an

[*Interpretation*]

tous un intérêt particulier en tant que petite entreprise, celui d'emprunter de l'argent.

L'un des grands soucis des petits hommes d'affaires, c'est les répercussions de ces dispositions sur sa possibilité d'emprunter. Les banques examinent les dividendes par exemple. Il y a une tension qui rend les affaires difficiles à l'heure actuelle, et quand on veut emprunter le banquier répond qu'il peut obtenir un taux de 10 p. 100 sur les hypothèques, alors pourquoi prêter de l'argent?

Voilà ce qui nous inquiète. Ce que vous proposez peut peut-être réussir mais rien n'est certain. Comment savoir si cela ne nous mènera pas à la faillite? Si vous pouvez nous garantir que ces changements seront conformes à vos prévisions, nous sommes d'accord, mais nous avons peur de la faillite, entre temps. Vous savez ce qui se passe; si une entreprise doit payer des impôts sur l'estimation de gain de capital, six mois avant d'avoir des revenus quelque fois, vous comprendrez notre crainte.

Nous cherchons tout simplement à édifier notre entreprise, notre activité économique pour devenir une grande entreprise au niveau national. Mais l'impôt nous empêche de le faire. Par exemple, l'impôt moyen payé par des sociétés de la Nouvelle-Écosse, d'après de nouvelles données statistiques, est de 20 p. 100 sur $22,000 ce qui veut dire environ $4,500 comme assiette fiscale. Si l'on considère l'assiette fiscale de 51 p. 100, cela fait $11,000. Cela revient à une augmentation d'environ 160 p. 100 à payer en impôt immédiatement. Il vous reste à nous dire comment nous pourrons survivre pendant ce temps.

M. Danson: Oui, c'est pourquoi je dis qu'on est mal renseigné sur certaines dispositions, et on a peur. Certaines sont légitimes, d'autres pas, surtout en période de resserrement du crédit, de dévaluation, d'inflation et bien d'autres problèmes. Bien des entreprises ont des soucis, surtout si on leur impose une réforme fiscale. Il y a bien des dispositions à propos desquelles on ne peut pas être sûr.

Seriez-vous plus heureux que certaines des dispositions puissent être appliquées de façon graduelle afin que vous ayez la possibilité de faire face aux conséquences? Le gouvernement, lui non plus, ne peut pas savoir exactement quelles sont ces répercussions.

[*Texte*]

exact science and so absorb it a bit at a time rather than in a broader context?

Mr. Hudson: We have suggested, sir, in this connection that if these kinds of reforms have to be made the first thing to be done is to remove the succession duties entirely. This would add a great deal; we would know when we have a dollar that 50 cents of it is ours. At the present time we do not know. We could have been in flight 621 a few days ago and this transfer of assets from one person to another does not work very well, you see. It is very unsettling to a little man.

Mr. Deakon: You ought to get a good lawyer; he would straighten it right out.

Mr. Hudson: It takes all your money in the meantime.

The Chairman: Are you finished, Mr. Danson.

Mr. Danson: Yes, except to suggest that is a two-way street, to eliminate one without the other. One of the criticisms has been that we have not considered many of the other tax methods in the same picture and the other is that we are doing too much at one time, so it is difficult. A government, which is you and me and all of us, has to have some basic revenue to function and has to make certain that it has that revenue. The statement to this Committee of June 11 in the form of a letter by Mr. Benson has assured us that excess revenues will not accrue, so that if we can phase in, this might give us a better opportunity—to the extent we can.

• 1100

Mr. Hudson: We agree, subject to those exceptions, that something can be done in your succession duties.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I am impressed with the fact that we have a voluntary planning board in Nova Scotia, and I was greatly impressed with the fact that we have these gentlemen here this morning acting on a voluntary basis for the good of their province, which could not help but be good for the country at large. I congratulate them on it.

I happen to belong to a group of people who have great respect for voluntary action, for voluntary effort, for people engaged in charitable work. That sort of thing seems to me, Mr. Chairman, as perhaps becoming somewhat old-fashioned in some places, and I for one want to congratulate these gentlemen on having formed such a board and contribut-

[*Interprétation*]

M. Hudson: Nous disions, monsieur, à ce sujet que si une réforme doit se faire, la première des choses à faire, c'est de supprimer l'impôt sur les biens de succession. Cela serait d'une grande aide car nous saurions que 50 p. cent d'un dollar nous appartient. A l'heure actuelle, nous n'en savons rien. La disposition concernant le transfert des biens entre vifs ne marche pas très bien.

M. Deakon: Vous avez besoin d'un bon avocat; il règlerait votre affaire.

M. Hudson: Mais vous perdez tout votre argent, pendant ce temps.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Danson?

M. Danson: Oui. Je voulais simplement dire qu'il y a des avantages et des inconvénients. On nous a reproché de n'avoir pas tenu compte des autres méthodes fiscales et d'en faire trop en même temps.

Un gouvernement, composé de nous tous, doit avoir suffisamment de recettes pour assurer l'administration du pays. Il y a une déclaration de M. Benson du 11 juin qui nous a assuré qu'il y aurait de moins en moins d'excédents de revenus. Donc si nous pouvions intégrer ceci petit à petit, nous aurions plus de chances de réussir.

M. Hudson: Bien sûr il y a des exceptions et il faudrait faire quelque chose dans le domaine des droits successoraux.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Je m'intéresse au fait que nous avons ici une commission volontaire de planification en Nouvelle-Écosse et ces messieurs sont venus nous voir ce matin, c'est tout à fait louable qu'ils agissent bénévolment pour le plus grand bien de leur province et ceci irait sans doute selon les intérêts du Canada également. Je les en félicite, il m'arrive de faire partie d'un groupe de gens qui tiennent en haute estime l'effort bénévole ou volontaire, et les personnes engagées dans des œuvres de bienfaisance. Cette sorte d'action, Monsieur le président, peut sembler quelque peu démodée aux yeux de certains, mais pour ma part je tiens à féliciter ces messieurs qui ont ainsi formé une commission volontaire et

[*Text*]

ing to the welfare of their province as they have.

I have listened with great interest to Mr. Hudson's summing up of their aims and objectives as set forth in the addendum to their brief, and it seems to me that perhaps one of the things they have not emphasized as much as I personally would think is justified is the necessity in the development of any country of harnessing up the latent talents that many individuals possess.

I am sure it is the development and the use of those talents to the ultimate that is one of the objectives of this Planning Board.

Having said that, I wonder if Mr. Hudson would care to elaborate a bit on what he said about strengthening the capability of local firms. I am sure that in the Maritimes, in the Atlantic Provinces, there is more need of developing to the utmost the capability of private citizens than exists in other parts of Canada because of the fact that the opportunities, unfortunately, appear to be fewer.

This is something which we who are here live with. We consider that there are offsetting advantages. We have not chosen to change, but we are all here. Mr. Hudson said that one of the objects of the Voluntary Planning Board is to strengthen the capability of local firms, and I presume by "local firms" he probably means local individuals. Whether they be men or women makes no particular difference. It is the harnessing-up to achieve the ultimate in the public good that I assume is one of the objects of the planning boards here. So I would like to ask him to elaborate a bit on this matter of strengthening the capability. What does the Planning Board do to strengthen the capability?

Mr. Hudson: Thank you very much for giving me that opportunity, Mr. Flemming.

The Chairman: I will call to Mr. Flemming's attention that this is not within the subject dealt with in the brief, but I will accept it. I try to be as open as possible.

Mr. Flemming: Thank you, sir.

The Chairman: Mr. Hudson.

Mr. Hudson: Thank you, sir. I think it is very apropos, if I may be so bold as to say so, because this has been one of the complaints of this region for many years, that our best-trained and our youngest and most vigorous

[*Interpretation*]

qui fournissent un apport considérable au bien-être de leur province.

J'ai écouté avec grand intérêt les propos de M. Hudson qui résume les objectifs de cette commission, objectifs qui sont d'ailleurs précisés dans l'annexe du mémoire. Il me semble que l'une des choses sur lesquelles ils n'ont peut-être pas insisté autant que je l'aurais voulu, c'est qu'il faut, pour développer un pays, mettre en valeur, les talents cachés que beaucoup d'individus possèdent.

Je suis certain que l'un des objectifs de cette commission de planification est le développement et l'utilisation de ces talents au maximum.

Ceci étant dit, je me demande si M. Hudson voudrait bien élaborer un peu sur ce qu'il a dit concernant la possibilité de raffermir les firmes locales. Je suis sûr que dans les Maritimes, dans les provinces de l'Atlantique, on a grand besoin de développer au maximum les possibilité du citoyen privé, du citoyen ordinaire, et ceci est plus vrai ici que dans les autres parties du Canada à cause du fait que les possibilités semblent moins nombreuses.

C'est une situation que nous endurons. Nous considérons qu'il existe en contre-partie des avantages. Nous n'avons pas choisi de changer, mais nous sommes tous ici. M. Hudson a dit que l'un des objectifs de cette commission de planification est de rendre, ou plutôt de raffermir les firmes actuelles, les sociétés, leur donner plus de vigueur, et par ceci je pense qu'il veut dire les individus de l'endroit, hommes ou femmes, cela ne fait pas de différence. Il s'agit en quelque sorte de mettre en valeur les talents, le maximum des talents de tous dans l'intérêt public. Je pense que c'est donc un des objectifs de la commission. Donc, je voudrais lui demander s'il pourrait nous parler justement de ce renforcement des possibilités pour chacun, que fait à ce sujet la commission de planification?

M. Hudson: Merci, monsieur Flemming, de m'avoir donné l'occasion de répondre à ceci.

Le président: Je veux signaler à monsieur Flemming que ceci ne relève pas du sujet traité ici, mais je vais accepter la question toutefois. J'essaie d'être aussi compréhensif que possible.

M. Flemming: Merci, monsieur.

Le président: Monsieur Hudson.

M. Hudson: Je vous remercie, monsieur. Je pense que c'est tout à fait approprié, si l'on me permet de le dire, car ça fait déjà plusieurs années que dans ma région on se plaint du fait que nos jeunes gens les plus brillants,

[*Texte*]

and active people are always moving out of the country.

Mr. Flemming: Oh yes, going up to Ontario.

Mr. Hudson: And the things that we have done, Mr. Flemming, to try and overcome this are quite a number. For nine years now we have had what is known I think throughout the country as the Joint Labour Management Study Committee of the Institute of Public Affairs of Dalhousie University. This is a first in North America, I believe, in voluntary co-operation between labour and management to try and improve industrial relations.

It does not appear to be very successful with the present status of things, but it has been very effective. We have had a voluntary committee between labour and management going for some nine years, trying to improve our industrial relations outside of the bargaining concepts, and that is one of the advisory committees of the Planning Board.

In addition, we found quite early that the work force and management were not as well trained as their counterparts in the rest of the country. This has been justified by studies and in a recent one last year of the Atlantic Development Board, and we decided that we must upgrade this capability of people themselves. So we have sponsored, encouraged and done everything we can to get a large and significant training program going, at both the supervisory and worker levels, right up to senior management, as I mentioned in my remarks, the Atlantic Region Work Study Center and the Dalhousie Bureau of Industrial Relations advanced management centre.

More recently we developed this 40-page questionnaire, which is a self-analysis really. It goes out to any company that wants to participate, and they are given a 40-page questionnaire which is really a very sensible and practical thing and encompasses, I might say, some of the ideas that government departments are using today in long-range planning, asking for five-year plans, for forecasts, for marketing surveys, and all of the things that a well-planned business should consider, but which small businesses, especially around here, have not really been considering.

This questionnaire is sent out to these people who are interested and a team supported by the Planning Board goes out and assists them if they have any problems regarding this questionnaire. The Management Resources Group, as we call it here, then follows up after this questionnaire has

[*Interprétation*]

les mieux formés et les plus actifs quittent la région.

M. Flemming: Bien sûr, ils s'en vont en Ontario.

M. Hudson: Et nous avons vraiment essayé, monsieur Flemming, de limiter cet exode. Ça fait maintenant neuf ans depuis qu'on a eu ce qui, à travers le pays, est connu sous le nom de «Joint Labour Management Study Committee of the Institute of Public Affairs of Dalhousie University». En Amérique du Nord, c'est le premier groupe de coopération sur une base volontaire, je crois, entre le patronat et les ouvriers en vue d'améliorer les relations industrielles.

Peut-être que d'après l'état actuel des choses on semble ne pas avoir eu beaucoup de succès, mais cela a été très efficace. Nous avons un comité bénévole siégeant maintenant depuis neuf ans, qui cherche à améliorer nos relations industrielles en dehors des concepts de négociation, et qui est l'un des comités consultatifs de la commission de planification.

De plus, nous avons constaté très tôt aussi que la population active et les administrateurs n'étaient pas aussi bien formés que dans les autres régions du Canada. Ceci a été justifié par des études et mentionné dans une étude récente—ça date de l'année dernière—de la Commission de développement de l'Atlantique, et nous avons décidé de rendre nos gens plus qualifiés. Nous avons parrainé, encouragé et fait tout ce que nous pouvons pour mettre sur pied un important programme de formation au niveau des survillants, des travailleurs, et même au niveau de l'administration supérieure comme je l'ai mentionné dans mes remarques. Il y a l'École de l'Atlantique, il y a le Centre d'administration avancé à l'université de Dalhousie. Plus récemment, nous avons également mis au point un questionnaire de 40 pages qui a été envoyé à toutes les compagnies qui veulent participer, donc un questionnaire de 40 pages qui est très pratique et qui englobe, je pense, quelques unes des idées que les ministères de l'État utilisent de nos jours pour la planification à longue échéance, demandant des programmes de cinq ans, des prévisions, des études de marchés, en tout cas, ce que toute société bien administrée devrait considérer, mais que les petites entreprises, surtout celles d'ici, n'ont pas fait.

Ce questionnaire est envoyé aux intéressés, et une équipe, appuyée par la commission de planification, les aide évidemment s'ils ont des problèmes au sujet du questionnaire. Le *Management Resources Group*, comme nous l'appelons ici, fait des recommandations particulières aux entreprises après que celles-ci

[*Text*]

been sent in makes specific recommendations to these businesses on how they could improve their efficiency. If they want special knowledge, it suggests the places they can go to get it.

These are other things, Mr. Flemming, that we are doing now, and we hope to develop and expand much more because we realize that our best security, our best incentive to bring other people in here, is to show them that we have a good work force that is well-led, well-organized and is co-operative, and that we have an intelligent group of people to run businesses here.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I wonder if Mr. Hudson would say, speaking again in general terms, that they have been somewhat happy over the results they have achieved by this assistance which they have given to small business?

Mr. Hudson: Yes, indeed we have, Mr. Flemming. We are much encouraged.

Mr. Flemming: You indicate by your presence here that you have a real concern about the continuation of your work because of some of the White Paper proposals. You have some concern about the effectiveness of your work if those proposals should be implemented in their entirety. Is that right?

Mr. Hudson: Yes, we feel that this makes for an element of uncertainty and fear. We are trying to get people to expand and develop and create more jobs, and this seems to be discouraging it.

Mr. Flemming: That is the reason, Mr. Chairman, I submit, that the Committee is here, to hear in as much detail as possible the misgivings that people have, and then to digest them for the general public good.

The Chairman: And I will add, Mr. Flemming, that the White Paper that was made public on November 7 by the Minister of Finance has as its title, *Proposals for Tax Reform*. These are only proposals.

• 1110

Mr. Flemming: I do not want to get into an argument with you, sir. We have had one argument this morning and one a day is enough.

The Chairman: Mr. Flemming, I will not consider the exchange we had before as an argument. We are grown-up people.

[*Interpretation*]

ont répondu au questionnaire afin d'améliorer leur fonctionnement. Si elles désirent avoir certains types de renseignement, le bureau leur indique des endroits où elles peuvent s'y rendre pour les obtenir.

Il y a d'autres choses que nous faisons ici, et nous espérons en faire davantage, car nous pensons que la meilleure façon d'intéresser d'autres gens à nous consulter, est de leur montrer que nous avons ici une population active, bien organisée et coopérative et que nous avons de bons administrateurs qui s'y connaissent.

M. Flemming: Monsieur le président, je me demande si M. Hudson peut nous dire, parlant encore de façon générale, s'ils sont quelqu peu satisfaits des résultats accomplis par cette assistance donnée aux petites entreprises?

M. Hudson: Oui, monsieur Flemming, les résultats sont très encourageants.

M. Flemming: Vous indiquez par votre présence ici que vous vous préoccupez véritablement de la permanence de votre travail étant donné certaines dispositions du Livre blanc. Est-ce que c'est une question que je peux vous poser. Donc vous avez des préoccupations quant à l'efficacité de votre travail au cas où ces propositions devraient-être éxécutées dans leur totalité, n'est-ce-pas?

M. Hudson: Oui, bien sûr. Ceci crée beaucoup d'incertitudes. Nous cherchons à inciter les gens à développer, à aggrandir leur entreprise et à créer plus d'emplois et le Livre blanc semble décourager cela.

M. Flemming: Voilà pourquoi, monsieur le président, je pense que le Comité est venu ici justement pour écouter vos instances, connaître dans le détail vos appréhensions ici. Donc, nous allons pouvoir étudier tout ceci dans l'intérêt public.

Le président: Et j'ajouterais même, monsieur Flemming, que le Livre blanc qui a été rendu public le 7 novembre par le ministre des Finances, est tout simplement une proposition de réforme fiscale. Il ne s'agit que de propositions, ne l'oublions pas.

M. Flemming: Je ne veux pas entamer une nouvelle discussion comme celle de ce matin. Une par jour suffit.

Le président: Monsieur Flemming, je ne considère pas la conversation que nous avons eue ce matin, comme étant une dispute. Nous sommes des adultes.

[*Texte*]

Mr. Flemming: I agree, sir. That is right. You have said that the Board is protesting the combination of capital gains tax and estate tax which of course would simply wipe people off the map as far as their resources are concerned. Did your Board protest the changes made in Estate Tax Act two years ago in Ottawa?

Mr. Hudson: To which part do you refer?

Mr. Flemming: To the changes that were made.

Mr. Hudson: Do you mean passing the estate from spouse to spouse.

Mr. Flemming: Yes, all of those changes.

Mr. Hudson: We felt that it was certainly an added advantage as well as to phase them out of the five-year period for payment.

The Chairman: I agree that capital gains and estate taxes might have some "get together". However, I would appreciate as much as possible that in the White Paper we do not deal with estate tax. Would you reply to Mr. Flemming's question, not about the change brought about by any transfer from the wife to the husband or from the husband to the wife was free but about what you did not like about it.

Mr. Harris, would you reply to Mr. Flemming?

Mr. Harris: The question I believe was whether this Board made any representations at the time the estate taxes were changed a little over a year ago. I think the answer is yes. There was considerable fear expressed by the Board that the level of estate taxation under the new scheme would be extremely burdensome to persons of not great wealth in this area. It might operate as a disincentive to the accumulation of wealth and so on.

The Board also indicated at that time its apprehension that tax reform was being done in stages in the sense that there was a major change in the taxation of gifts and estates being made while the government had not yet shown its hand with respect to income tax reform. It was the submission of the Board that these matters had to be considered together if the total impact was going to be assessed.

Now we have the estate and gift tax changes implemented and we have the proposals for income tax reform. Certainly the Chairman is correct when he says that

[*Interprétation*]

M. Flemming: C'est vrai. Vous dites que le Comité proteste contre la combinaison de l'impôt sur les gains de capitaux et de l'impôt sur les successions. C'est cet ensemble des deux impôts qui supprimerait bien des industries. Est-ce que votre Comité a protesté lorsqu'on a modifié, il y a deux ans, à Ottawa, cet impôt sur les successions?

M. Hudson: De quoi parlez-vous exactement, ici?

M. Flemming: Je veux parler des modifications qu'on a apportées.

M. Hudson: Vous voulez dire le fait de transmettre la succession d'un conjoint à l'autre?

M. Flemming: Oui je parle de tous ces changements.

M. Hudson: Le fait aussi de les exempter des paiements echelonnés sur une période de cinq ans constituait un avantage certain.

Le président: Messieurs, je reconnais que l'impôt sur les gains de capitaux et l'impôt sur les successions pourraient être groupés mais j'aimerais mieux que dans le Livre blanc nous ne parlions pas de l'impôt sur les successions. Alors, voudriez-vous, s'il vous plaît, répondre à la question de M. Flemming, non quant au changement relativement à la transmission de la succession du mari à la femme ou de la femme au mari, mais plutôt quant à ce que vous en pensiez.

Monsieur Harris, voudriez-vous répondre à la question de M. Flemming?

M. Harris: Il s'agissait de savoir, en somme, si le Comité avait présenté des instances lorsqu'on a modifié, il y a plus d'un an, la Loi sur la succession. La réponse était oui. Le comité craignait que le niveau d'imposition des successions permis ne soit un lourd fardeau pour les personnes qui ne sont pas très riches. Ceci pourrait, bien sûr, décourager l'accumulation de richesses.

Je pense que le comité avait dit, à ce moment-là, qu'elle avait, car on faisait déjà des changements importants quant à l'impôt sur les cadeaux et les successions, avant même que le gouvernement n'ait pris position quant à la réforme fiscale.

Le comité avait affirmé qu'il fallait considérer tout ceci en bloc, si l'on voulait évaluer l'ensemble des répercussions.

Maintenant, il y a eu l'application de la modification de la Loi de l'impôt sur les cadeaux et sur les successions et les propositions de réforme fiscale. Le président a raison

[*Text*]

the White Paper does not invite any further discussion on estate taxes but it is our submission that without a discussion of both together, the discussion is not meaningful at all.

The Chairman: I do not think I expressed myself properly, Mr. Harris. I did not say "did not invite" but we are trying as much as possible to deal with the brief we have before us according to the White Paper. We will leave the door open for other discussions.

Mr. Harris: It is our submission, Mr. Chairman, that this other discussion is essential if the discussion is to be meaningful at all.

The Chairman: Thank you. Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, coming back again to the question of the individual and his development. Has Mr. Hudson considered and does he reflect the view of his committee that the development of an individual and his or her talents will ultimately work towards the achievement of the objectives of their Board?

Mr. Hudson: Yes, indeed.

Mr. Flemming: I guess I asked this question before but you must be concerned about some of the proposals of the White Paper to which you have referred to in your brief. I am thinking about estate taxes. Perhaps you think it is because I may not be as young as I used to be but it is not entirely for that reason. I think there is a difference between an estate where the proceeds will be used as a continuing means of the development and utilization of our natural resources as compared with just investing in government bonds. There is a definite difference.

For that reason, I think any government charged with the responsibility of legislating for the benefit of all our citizens must of necessity take that into consideration. Oftentimes that becomes the capital of the surviving members of a person's family. If this is going to be wiped out, the chances are that the business is wiped out. I know of lumber businesses in New Brunswick which were sold to pulp and paper companies. Whole villages and towns in some cases were almost wiped off the map due to the fact that raw material proceeded to be utilized elsewhere.

Mr. Chairman, you may think that I am getting away off the subject and perhaps I am but I still think it is a valid point. I believe

[*Interpretation*]

de dire qu'il est difficile de discuter encore de l'impôt sur les successions dont traite le Livre blanc, mais, si l'on ne discute pas de l'impôt sur les successions en même temps que de l'impôt sur les gains de capitaux, eh bien, la discussion n'aura pas de sens.

Le président: Je crois que je me suis mal exprimé, monsieur Harris. Ce que je dis, c'est que dans la mesure du possible, nous cherchons à discuter des mémoires qui nous sont présentés en relation avec le Livre blanc. Mais nous allons laisser la porte ouverte pour d'autres discussions également.

M. Harris: Nous prétendons, monsieur le président, que cette autre discussion est essentielle, si on veut que ces délibérations soient utiles.

Le président: Merci. Monsieur Flemming.

M. Flemming: Je reviens maintenant à la question de l'individu et de son épanouissement. M. Hudson a-t-il pensé que l'épanouissement des aptitudes de chaque individu aidera le comité à réaliser ses buts?

M. Hudson: Oui, certainement.

M. Flemming: Je pense avoir déjà posé cette question. Vous devez vous préoccuper des propositions du Livre blanc que vous avez soulignés dans votre mémoire. Je songe notamment à l'impôt sur les successions. Je ne suis pas aussi jeune que j'étais, mais ce n'est pas simplement pour ça que je pense à cet impôt. Il y a une différence, je crois, entre une succession dont l'argent serait utilisé pour assurer le développement permanent et l'utilisation de nos ressources en comparaison avec une succession qui est tout simplement un investissement dans des obligations du gouvernement. Je pense qu'il y a une différence bien nette entre ces deux choses-là.

C'est pourquoi tout gouvernement qui a la responsabilité de légiférer pour le bien de l'ensemble des citoyens, doit tenir compte de ce facteur, car souvent, ceci constitue le capital qui permet aux survivants d'une famille de vivre. Si on élimine ceci, les entreprises cesseront d'exister. Je songe à une entreprise de bois au Nouveau-Brunswick qui a été vendue à une compagnie de papeterie. Dans bien des cas, des villes entières ont complètement disparu car les matières premières étaient utilisées ailleurs. Vous croyez peut-être, monsieur le président, que je m'éloigne du sujet, mais je pense que le point est valable. Puisque nous avons la responsabilité de rédiger un rapport sur les propositions de

[*Texte*]

that we have to consider these particular points as we are charged with the responsibility of making a report relative to the taxation proposals. I do not want to get in an argument.

Reform suggests improvement and maybe there is some doubt in our minds as to whether or not the reform in this particular case is all improvement. I am not indicating that I have any preconceived ideas about it but I do think that a good many people view reform as something which must of necessity be desirable. It is only desirable when it is an improvement. Reform in itself is not necessarily desirable unless it is an improvement and unless it creates more equity.

Do you think that if the capital gains tax is imposed as suggested then the estate taxes now existing should be repealed?

Mr. Hudson: Very strongly.

Mr. Flemming: I think those are all my questions now, Mr. Chairman.

The Chairman: On page 6 of your brief, second last paragraph, you say:

> The five-year revaluation proposal should be abandoned or substantially modified to avoid the disadvantages previously referred to. One possible modification could be to add a plan for voluntary tax payment on all unrealized capital gains at reduced tax rates, with proper safeguards, and on the basis of the calendar year only.

Do you think many people will volunteer to be taxed even at reduced rates, gentlemen?

Mr. Hudson: Mr. Harris, would you want to answer.

Mr. Harris: Mr. Chairman, it would certainly depend on the context in which this voluntary revaluation were permitted, and also on the rates that were provided and the alternatives that the i dividual would have to face if he did not voluntarily revalue. I do not think your question can be answered in the abstract.

The Chairman: How many widely-held corporations do you have in Nova Scotia?

Mr. Harris: I do not know that we have information on this. We can probably determine fairly quickly how many listed corporations we have. I think it is probably only a handful, 10 or 12. The proposed definition of widely-held corporation is, as you know, broader than that. I could not venture

[*Interprétation*]

réforme fiscale, nous devons tenir compte de tous ces faits.

Réforme veut dire amélioration et certains doutent peut-être que cette réforme ne soit une amélioration. Je n'ai pas d'idées préconçues, mais je pense que bon nombre de gens considèrent une réforme comme quelque chose de souhaitable. On ne la désire que dans la mesure où c'est une amélioration. La réforme en soi n'est pas nécessairement souhaitable à moins que ce ne soit pour améliorer une chose et pour permettre plus de justice.

Croyez-vous que l'on doive annuler l'impôt sur les successions, si on applique le principe de l'impôt sur les gains de capital?

M. Hudson: Je le souhaite très fortement.

M. Flemming: C'est tout ce que j'avais à demander monsieur le président.

Le président: A la page 6 de votre mémoire, vous dites messieurs: à l'avant-dernier paragraphe, en ce qui concerne

> La proposition de réévaluation quinquennale doit être abandonnée ou modifiée pour éviter les inconvénients dont il a été question. Nous pourrions payer, quand bon nous semble, l'impôt sur les gains de capital éventuels et ce, à un taux réduit. Ces paiements seraient basés sur l'année civile.

Croyez-vous messieurs que les gens consentiront à payer cet impôt, même à un taux réduit?

M. Hudson: Monsieur Harris, voulez-vous répondre?

M. Harris: Je pense, monsieur le président, que ceci dépend du contexte dans lequel est permise la réévaluation volontaire également au taux autorisé et des possibilités que les individus devront affronter s'ils ne veulent pas subir de réévaluation. Je ne pense pas que l'on puisse répondre dans l'abstrait à votre question.

Le président: Combien avez-vous de sociétés ouvertes en Nouvelle-Écosse?

M. Harris: Nous n'avons pas de renseignements là-dessus. Nous pouvons déterminer combien il y a de compagnies d'après notre liste; il n'y en a probablement que 10 ou 12. Par contre, la définition de société ouverte est plus vaste que ça. Je ne me hasarde donc pas à deviner combien de corporations non inscri-

[*Text*]

a guess as to how many unlisted Nova Scotia corporations might still qualify as widely-held under that definition.

• 1120

The Chairman: What sector of your economy in Nova Scotia produced more jobs?

Mr. Hudson: I would tend to think the construction industry did, sir.

The Chairman: On behalf of the members of this Committee my thanks to the representatives of the Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board for the presentation of their report and their presence here today.

Mr. Hudson: Thank you very much indeed. I would just like to mention that there are two other members of our Committee, Mr. Unwin and Mr. Wilbur, but we did not bring them up.

The Chairman: I now will ask representatives of the Nova Scotia Forest Products Association to come forward.

On my right is Mr. Jim Wilber and I will ask him to introduce the other members of his group.

Mr. Jim Wilber (President Elmsdale Lumber Company, member Nova Scotia Forest Products Association and Chairman of Submission on Whi'e Paper): Mr. Chairman and members of the Commons' Committee, I have with me Mr. Larry Doane of the accounting firm of H. R. Doane and Company Limited of this City; Mr. Robert Murray, Woodlands Manager of Scott Paper Company from New Glasgow; Mr. C. H. Sproule, the Manager of Riversdale Lumber Company in Truro and the President of our Association this year; Mr. Murray Prest from Mooseland, Nova Scotia, of Prest Bros. Ltd., sawmillers and the immediate Past President of our Association; and Mr. Donald Eldridge, our Executive Director.

The Chairman: Have you any opening remarks, Mr. Wilber?

Mr. Wilber: Yes, I do have a few, Mr. Clermont, if I may be permitted.

The Chairman: Yes, sir.

Mr. Wilber: Mr. Chairman and Members, our Committee represents the Nova Scotia Forest Products Association. Today's subject,

[*Interpretation*]

tes en Nouvelle-Écosse pourraient répondre à la définition de société ouverte du Livre blanc.

Le président: Quel est le secteur de votre économie qui fournit le plus d'emplois en Nouvelle-Écosse?

M. Hudson: Ce serait la construction.

Le président: Donc, au nom du Comité, je tiens à remercier les membres de la Commission de planification volontaire de la Nouvelle-Écosse. Donc, il s'agit d'une Commission volontaire et nous vous félicitons de nouveau, messieurs, d'être venus ici et des initiatives que vous prenez à ce sujet.

M. Hudson: Merci infiniment, messieurs. Deux de nos membres sont absents: M. Unwin et M. Wilbur, nous ne les avons pas emmenés.

Le président: Je vais maintenant inviter les représentants de l'Association des produits forestiers de la Nouvelle-Écosse, à bien vouloir se présenter ici.

J'invite M. Wilber, à ma droite, de bien vouloir présenter les membres de son groupe.

M. Jim Wilber (Président de Lumber Elmsdale, membre de l'Association des produits forestiers de la Nouvelle-Écosse et président du sous-comité sur le Livre blanc): Monsieur le président, membres du Comité de la Chambre des communes, à ma droite, nous avons ici M. Doane, qui est de la compagnie *H. R. Doane Limited,* de Halifax; Robert Murray, qui est dirigeant d'une société de pâte à papier de New Glasgow; M. Sproule, d'une compagnie de Truro ainsi que le président de notre Association, cette année, M. Murray Prest, qui est de Mooseland, Nouvelle-Écosse de *Prest Bros. Ltd.*, et l'ancien président de notre Association est M. Eldridge, qui est le directeur administratif.

Le président: Est-ce que vous avez des remarques d'ouverture à nous faire, monsieur Wilber?

M. Wilber: Oui, monsieur le président, j'en ai quelques-unes. Si vous me le permettez, je vais procéder.

Le président: Oui monsieur.

M. Wilber: Monsieur le président, membres du Comité, notre Comité représente l'Association des produits forestiers de la Nouvelle-

[*Texte*]

the White Paper proposals, would involve massive restructuring of corporate and personal income tax. The nature and timing of these proposals would have far-reaching effects on the social, economic and political life in this country.

The White Paper preamble seems to display an understanding of desirable goals in a democratic and free enterprise society. Given honourable mention are such things as steady economic growth, con'inuing prosperity, modern social needs, minimum interference with incentives to work and invest, and the development of a simplified tax system.

Also listed in the preamble is "widespread understanding of and voluntary compliance with tax laws". We suggest the phrase "widespread acceptance of" should have been part of this quote.

Full marks must be accorded the fact that eight months after release of the White Paper we are today considering and debating proposals and not draft legislation. The members of the Commons and Senate Committees are performing a very necessary and vital duty in furtherance of this democratic process. The private sector and the provincial governments have probed the depths and corners of the White Paper and have brought forth many assays of its implications. We trust this indepth study will continue as long as need be. Further, that any resulting legislation for tax changes will be in keeping with the future needs and wants of Canadians and not primarily a vehicle for operation of the Federal government.

There exists a number of obvious areas for tax reform. The White Paper deals with only a few of these and only in the corporate and personal income tax fields. This country badly needs a much improved tax system. The White Paper, after several important revisions and deletions are made, may well represent a focal starting point. Gift and estate taxes, federal sales and excise taxes and provincial and municipal taxations should be reviewed and updated. The cumulative effect of all the types and levels of taxation should be assayed.

Our March 11 submission was not confined to only those proposals which had a direct bearing on our industry. However, we did draw attention to certain proposals which would directly and seriously affect us. We omitted mention of several burdensome and unfair tax provisions of the past and present as they lay outside anything referenced in the

[*Interprétation*]

Écosse, et le sujet d'aujourd'hui, est basé sur les propositions de réforme fiscale qui entraîneraient, bien sûr, une restructuration des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers. Ceci aurait des conséquences considérables sur la vie sociale, politique et économique du Canada.

Donc, le préambule du Livre blanc cherche, bien sûr, à réaliser des objectifs tout à fait louables, en régime libre. Il s'agit d'assurer une croissance économique, la prospérité permanente, répondre aux besoins modernes et sociaux. Il ne faut pas décourager l'investissement et le travail. Il faut assurer également de mettre au point un régime fiscal plus simple.

Il y a également d'autres choses, dont il est question dans le préambule, c'est-à-dire une compréhension et un meilleur respect des droits fiscaux. Donc, nous prétendons que cette acceptation vaste aurait dû faire partie de cette citation.

Je pense que huit mois, après la publication du Livre blanc, nous débattons et délibérons des propositions et non pas d'un projet de loi ici et les membres du Comité du Sénat et de la Chambre des communes font un travail extrêmement utile en vue d'assurer la permanence du processus démocratique; le secteur privé et le gouvernement provincial ont signalé évidemment les difficultés du Livre blanc et ont cherché à faire comprendre ses répercussions. Nous pensons que cette étude, en profondeur, se poursuivra aussi longtemps que nécessaire. En outre, tout loi entraînant des modifications de la fiscalité se fera, en tenant compte des besoins des Canadiens, et donc ce ne serait pas un véhicule d'opération du gouvernement fédéral.

Il existe un certain nombre de domaines où il faut réformer la Loi fiscale. Le Livre blanc ne traite que de quelques-uns de ces secteurs seulement, seulement dans le domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. Évidemment il faudrait améliorer notre régime d'impôt. Après plusieurs révisions et suppressions, le Livre blanc pourra peut-être représenter un début, un point de départ. En ce qui concerne, par exemple, les taxes sur les successions, les taxes d'accise, les taxes provinciales, tout ceci doit être revisé et l'accumulation de tous les niveaux d'imposition doivent être réévalués.

Notre mémoire du 11 mars ne s'appliquait pas uniquement à ces réformes du Livre blanc mais à d'autres. Toutefois, des choses qui nous toucheraient, qui nous affecteraient directement. Par exemple, les dispositions qui constituent un fardeau dans la Loi fiscale actuelle, et dont il est question d'ailleurs dans le Livre blanc. Donc, les autres questions doivent tou-

[*Text*]

White Paper. These other matters nevertheless, should be dealt with as they are draining the lifeblood of our industry and badly interfering with the ability of many of our members to continue to produce.

In summary, the White Paper, on balance, stretches credibility. A close inspection of its respective proposals indicates little adherence to the announced goals in the preamble. It would trade one present tax jungle for another and perhaps even a more complex one. It would not promote incentives to work and to save and to plan for the future but, rather, would seem to tend in the opposite direction. It would denegate the popular belief that there is and should be a distinction between certain kinds of bucks. It would create more inequalities than it would displace. It is a piecemeal approach to tax reform, taking no note of the cumulative effects of the several other forms of taxation. There is a total and deplorable lack of any provisions for administrative reform. No law is any better than its acceptability; nor is it usually any better than the efficiency and fairness with which it is administered. The apparent intent of preempting a further significant percentage of gross national product for federal government programs which are not announced and for which the public has not asked casts a grave shadow of doubt.

The foundations of our Canadian way of life are built on freedoms. Amongst these there must be the freedom to exercise our individuals skills and ingenuity. This goes all the way up the line. You gentlemen, our elected representatives, must have the freedom to shape federal government policies and to guide its operations.

• 1130

You must retain the freedom to translate the will of the majority of your constituents into the correct policies and operations. Benevolent despotism was discarded long ago. Within our lifetime Canada has fought two devastating wars in defence of civil liberty and individual freedom. The context of the White Paper is social and political as much as it is economic, and therefore it deserves an especially earnest reappraisal.

We thank you for the privilege of being present here today and to hear and be heard.

We are now prepared to deal with the specifics in the White Paper and in our March 11 submission in any way you wish, Mr. Chairman.

When you feel it is appropriate, we would like to enlarge on the matter of a split rate of tax for corporations and we have a suggestion we would respectfully like to bring forth.

[*Interpretation*]

jours être étudiées, puisque ceci permet, entrave notre industrie et nous empêche de nous maintenir en production.

Bref, le Livre blanc déséquilibre les choses et nous fait perdre confiance des gens. Donc, je pense que le Livre blanc ne reflète pas, ne respecte pas les objectifs qui sont stipulés dans son préambule. Il y a des choses d'ailleurs plus complexes qui surgissent. Ceci ne permet pas d'assurer les stimulants nécessaires pour faire des économies et planifier pour l'avenir. C'est plutôt le contraire qui est vrai. Je pense que les gens croient qu'il doit y avoir des distinctions entre certains types de bucks. Cela engendrait beaucoup plus d'injustices qu'ils n'ont réparées. C'est une façon rragmentaire d'aborder la réforme fiscale, ne tenant pas compte des effets cumulatifs des autres impôts. Il y a une manque de distinctions concernant l'administration fiscale. Aucune loi n'est meilleure que son acceptation et que la justice avec laquelle elle est appliquée. Le fait de se réserver une bonne partie du produit national brut pour des programmes du gouvernement non annoncés par le gouvernement et non voulus par le public nous fait douter du bien-fondé de cette formule.

Notre façon de vivre se fonde sur la liberté d'appliquer nos talents et notre ingéniosité. Ceci venant toute la mesure du possible. Vous alors qui êtes des représentants vous devez avoir la liberté de façonner l'appareil législatif du pays.

Vous devez garder la liberté de transcrire la volonté de vos représentants dans les opérations et politiques pratiques. Le despotisme bienveillant est rejeté depuis longtemps. Le Canada a participé à deux guerres destructrices pour maintenir sa liberté et les droits fondamentaux. Le Livre blanc a des répercussions économiques, sociales et politiques et mérite par conséquent d'être considéré de plus près.

Nous vous remercions de la possibilité de continuer notre point de vue.

Nous sommes disposés maintenant à aborder les questions particulières du Livre blanc et à répondre à toutes les questions que vous nous poserez, M. le président.

Si vous estimez qu'il est approprié, nous voudrions parler du partage des taux concernant les sociétés et nous voudrions exposer ce qui suit.

[*Texte*]

We would also like to advocate strongly that there be an early study of administrative reform.

I thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Wilber. Any questions directed to you as spokesman for the group may be answered by somebody else if you wish. Mr. Roberts?

Mr. Roberts: Mr. Chairman, there is mention of the proposal they have on the split rate. Perhaps we should have that presented to us before we start questioning.

Mr. Wilber: Mr. Roberts, I would like to call on Mr. Larry Doane to answer your question.

Mr. Roberts: Not out of my time.

The Chairman: What kind of brief is this? If it is a 10, 15 or 20-page brief, it will be printed with today's proceedings and evidence.

Mr. Wilber: I guarantee, Mr. Chairman, that Mr. Doane is a brief man.

The Chairman: Mr. Doane?

Mr. Larry Doane (NSFPA, Chartered Accountant, H. R. Doane and Company Limited): Mr. Chairman and gentlemen, perhaps Mr. Eldrige would pass around one page, a sheet of calculations which we have prepared which I think illustrate the suggestion and I will explain it very briefly.

The suggestion is that a split rate should be maintained. We are proposing that it be maintained at the $35,000 level, although the history in the past 20 years since 1949 has indicated an upward revision of the low rate level from $10,000 to $25,000 to $35,000. If history was to be followed it would probably be appropriate about this time to take it up to $50,000. However, we have used $35,000 as a suggestion because it does presently exist in our act.

The suggestion is quite simple. In view of the expression of opinion by an earlier group here today and our own feeling that the larger, more profitable companies would not miss the low rate of tax nearly as much as the small company, and in order to bring this into some sort of proportionate prospective, we are suggesting that the $35,000 limit or such other limit as chosen be eroded at the rate of $1 for every $5 of income over $35,000. My examples indicate various levels of net income of a corporation. In the case of the

[*Interprétation*]

Nous préconisons une étude qui devrait se faire immédiatement sur l'administration même de la loi fiscale.

Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président: Merci monsieur Wilber. Toutes questions qui vous sont posées, à titre de porte-parole du groupe, pourront être transférées par vous-même à un membre de votre délégation. M. Roberts?

M. Roberts: Monsieur le président, il s'agit du double taux. Il serait peut-être préférable qu'on nous le présente avant d'aborder les questions.

M. Wilber: Monsieur Roberts, j'aimerais faire appel à M. Larry Doane pour répondre à votre question.

M. Roberts: Pas durant le temps qui m'est alloué.

Le président: De quel mémoire s'agit-il? C'est un mémoire de dix, vingt, vingt-cinq pages, il sera imprimé avec les témoignages d'aujourd'hui.

M. Wilber: Je vous garantis, monsieur le président, que M. Doane saura utiliser le temps qu'il faudra, ce ne sera pas trop long.

Le président: Monsieur Doane.

M. Doane (comptable agréé de La Société H. R. Doane Limitée): Monsieur le président, messieurs, M. Eldridge vous distribuera une page contenant des chiffres sur lesquels nous avons fait des calculs et je vous les expliquerai brièvement.

Le double taux devrait être maintenu, nous proposons qu'il soit maintenu au niveau de $35,000 bien que les 20 dernières années nous ont montré qu'il y a une courbe ascendante de ces taux de $10,000, $25,000 à $35,000 et si la ligne ascendante continue, on l'estimera jusqu'à $50,000. Toutefois, nous considérons que $35,000 est le chiffre à retenir parce que c'est celui qui a été retenu par la loi.

L'idée est très simple. Nous proposons étant donné l'opinion exprimée par un groupe ici présent est par notre opinion que les grandes entreprises ne subiraient pas de détriment de la perte du taux inférieur autant que les petites entreprises. Voilà pourquoi nous proposons que la limite de 35,000 soit diminuée avec un dollar par cinq dollars de revenu de plus de $35,000. Mes exemples indiqueront les différents niveaux de revenu net d'une corporation. Par exemple, pour un bénéfice de $40,000, cela baisserait à $34,000. Ainsi, le

[*Text*]

$40,000 profit, for example, the erosion would be down to $34,000. So your 21 per cent rate would be calculated on $34,000 and 50 per cent on the balance.

This goes up the line until the 21 per cent rate disappears completely for a corporation making $210,000, but it disappears in proportionate steps upward. I think that is basically the suggestion and I trust that the examples will be clear to you.

Mr. Roberts: Thank you. Could I start my questioning now, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, Mr. Roberts. Thank you, Mr. Doane.

Mr. Roberts: I would like to refer to item 9 because you touched upon this I think again at the end of your remarks, which is the effect of the tax changes on government revenue. I notice that your brief, was prepared on March 11, so I wondered if you would agree since that time the Minister of Finance in a letter to this Commitee, which is dated—I forget what—was it June 11?

The Chairman: June 11.

Mr. Roberts: June 11—has explicitly undertaken not to increase government revenue through the tax reform proposals, whether this would take into account the kinds of objections that you have expressed in item 9, or whether you still have some concerns in that regard?

Mr. Wilber: I think, Mr. Roberts, the concern there is that although Mr. Benson has assured you gentlemen of the Commons committee that this is his intent...

The Chairman: It is not his intent—the government's.

Mr. Wilber: Thank you. Assuming that the White Paper proposals were adopted as written now, and assuming that they produced the various estimates of additional revenue that have been made by people who seem to be qualified to do this, it still does not spell out in which areas Mr. Benson might reduce rates or change parts of his act, or the government's act; there would be still no guarantee or assurance for any particular type of business or individual enterprise that the reductions might occur in his area rather than in some other area.

Mr. Roberts: So you would like, in other words, a bit more indication of where the rate

[*Interpretation*]

taux de 21 pour 100 serait calculé sur les $34,000 et les 50 pour cent de la balance.

Ceci augmentera jusqu'à ce que le taux de 21 pour cent disparaisse entièrement pour une corporation qui réalise un profit de $210,000, mais cela disparaît en proportion avec la ligne ascendante. Je pense que c'est la proportion de base et j'espère que les exemples vous seront claires et précis.

M. Roberts: Merci. Puis-je poser mes questions maintenant, monsieur le président?

Le président: Oui, monsieur Roberts. Merci, monsieur Doane.

M. Roberts: Je reviens au no 9 puisqu'il en a été question à la fin de votre remarque au sujet des modifications fiscales sur les ressources du gouvernement. A ce qu'il paraît, votre mémoire fut préparé le 11 mars. Je me demande si vous ne convenez pas que depuis lors, le ministre des Finances par une lettre adressée au Comité du... je ne me souviens pas très bien de la date... c'était le 11 juin n'est-ce pas?

Le président: Le 11 juin.

M. Roberts: ...s'est engagé à ne pas augmenter les recettes fiscales pour les propositions de la réforme fiscale compte tenu des sortes d'objections formulées par l'article 9. Ou si vous avez encore des études à ce sujet.

M. Wilber: Bien que, M. Roberts, M. Benson ait asuré à vous, les membres du comité, que c'est son intention.

Le président: Ce n'est pas son intention, c'est l'intention du gouvernement.

M. Wilber: Néanmoins, à supposer que les discussions du Livre blanc étaient adoptées telles quelles et à supposer que cette application des dispositions donne des recettes supplémentaires qui ont été prévues, ça ne montre pas encore dans quel secteur M. Benson diminuerait les impôts ou modifierait la loi, nous n'aurions aucune assurance, garantie qu'une entreprise ou un secteur fasse le nécessaire plutôt que d'autres vous aimeriez mieux savoir dans quel secteur le barème serait modifié pour emplir cet engagement financier non pas pour augmenter les ressources du gouvernement par les propositions de la réforme fiscale.

M. Roberts: Autrement dit, vous voudriez savoir avec plus de précision où le barème

[*Texte*]

structure would be changed to implement this commitment not to increase government revenues through the tax reform proposal.

Mr. Wilber: Yes.

Mr. Roberts: I would like to ask a question on the goodwill provision. Perhaps I can preface it with a comment. The proposal under the White Paper is to allow goodwill as a write-off, a depreciable something rather than a nondepreciable nothing, as it has been, so obviously your ability to write off goodwill would increase if you were considering purchasing a company—would increase its purchase price to you. That is an asset that you can write ofr and therefore the value will go up. My understanding of the White Paper proposal is that the gains tax provision is an attempt to recover from the increase in the capital value to the seller in effect what the government would lose through the fact that it is now a depreciation write-off. I am not quite sure what your proposal means. Would you prefer simply to treat goodwill as it has been treated in the past, not as something which would produce a capital gains to be taxable, and not a depreciable write-off?

Mr. Wilber: Mr. Roberts, as you say, there is a provision there in the proposals for the purchaser of goodwill to write it off in the same manner as he would write off other capital assets on a schedule and that would have an advantage to the purchaser and it well could, in some cases, make the shares of a company worth more to the purchaser or the assets worth more, but we do not feel that this would necessarily be so. It would depend on the relationship between the type of purchaser and the type of seller. There could be very large areas of inequity here. For instance, a company might be sold which had an exceptionally good price earnings ratio at the time, or it might be the reverse; there might be no earnings. And price earnings ratio, as you know, has a very large bearing on the sale price of a business. And I think Mr. Doane could give you a couple more points there, if he would.

The Chairman: Mr. Doane?

Mr. Doane: Mr. Roberts, in the matter of calculation of goodwill, there are various ways, none of them very well defined, but one way of doing it and the way the tax department does it, the way tax practitioners do it quite often, is to use a historic earnings basis and determine therefrom if the earnings are surplus or extraordinary to that type of industry and so on, and if they are, then there is considered to be some goodwill involved.

[*Interprétation*]

serait modifié pour tenir l'engagement de ne pas augmenter les ressources du gouvernement au moyen de la réforme fiscale.

M. Wilber: Oui.

M. Roberts: Je voudrais poser une question à propos de la disposition concernant la question de la clientèle ou de l'achalandage. Vous préféreriez qu'on évalue et qu'on puisse l'amortir que le considérer comme amortissable. Ceci serait un actif que vous pouvez amortir. Ma compréhension du Livre blanc concernant le bénéfice est que ... l'impôt sur les revenus de capitaux. Je ne sais pas très bien ce que vous voulez dire. Est-ce que vous préférez que le *Good Will* ou le gain de capital et de réhabilitation soit considéré comme un élément non chiffrable ou bien faire l'objet d'un amortissement?

M. Wilber: Monsieur Roberts, comme vous le dites, il existe une disposition dans le Livre blanc prévoyant que l'achat de la clientèle puisse être amorti comme on le ferait pour tout autre élément d'actif, ce qui dans certains cas pourrait augmenter la valeur des actions d'une compagnie, mais nous ne croyons pas qu'il en serait ainsi. Cela dépendrait du rapport entre le genre d'acheteur et le genre de vendeur. S'il en était ainsi, il pourrait y avoir des injustices très grandes. Par exemple, au moment de sa vente, une compagnie pourrait faire des gains exceptionnellement intéressants, comme elle pourrait faire de mauvaises affaires; comme vous le savez, le rapport du rendement d'une compagnie joue un grand rôle dans le prix de vente d'une entreprise. Monsieur Doane peut vous donner des renseignements.

Le président: Monsieur Doane.

M. Doane: Dans nos calculs de la clientèle et de l'achalandage, et ces façons de calculer sont nombreuses, il s'agit de s'en servir en passant à l'historique de l'entreprise, de revenir sur les fils antérieurs, de voir si les bénéfices ou les pertes sont dans la moyenne pour une entreprise comme ça ou exceptionnels.

[*Text*]

"I think that in the March 19 information from the Minister which, as you mentioned, came out subsequent to our brief, wherein he indicated that goodwill would be taxed, that is goodwill existing at valuation day would be taxed, at least in part, because of the increased value of goodwill because of the deductibility clause which you also mentioned, he ignored the fact that goodwill in its calculation would be decreased by the fact of increased taxation on that corporation because the after-tax earnings which are generally used to calculate goodwill would be less. Therefore your historic earnings basis of calculating goodwill would be predicated on lesser earnings and projected in the future to lesser earnings.

Mr. Roberts: I did not follow the last part of that. Why would the after-tax earnings be less—not because of the goodwill . .

Mr. Doane: The historic ones would not but you generally project those past earnings into the future to obtain a goodwill figure, and in projecting them into the future for a company that makes $35,000, for example, you have $10,000 less earnings.

Mr. Roberts: You mean the earnings would be less because of other provisions in the White Paper and not because of the goodwill figures.

Mr. Doane: Right. Because of the elimination of the split rate provision, the goodwill would therefore be less.

Mr. Roberts: Assuming there were not something corresponding in the legislation to take into account the present concerns or small businesses?

Mr. Doane: That is correct.

Mr. Roberts: But I still do not have an answer and perhaps you cannot give one to my basic question which is whether you prefer just to wipe out the provisions in relation to goodwill and treat it as it has been treated up to the present time.

The Chairman: Mr. Wilber.

Mr. Wilber: Thank you, sir. Mr. Roberts, we feel that there should not be anything happen—at least no more than is absolutely necessary—that would be of a retroactive nature because it has a tendency to destroy faith. If, for instance, a man has worked at a small business for 20 or 30 years and he finally gets to the point where he wants to sell it or has to sell it and proceeds to sell it, it does not seem right that there should be a

[*Interpretation*]

Le ministre disait que si l'achalandage était imposé, existant le jour de l'évaluation sera imposée à cause de l'augmentation de sa valeur et de la clause de déduction. Mais je crois qu'il n'a pas tenu compte du fait que cet achalandage serait diminué à cause de l'augmentation de l'impôt de cette société, et parce que les gains dont les impôts sont déduits, seraient moindres. Par conséquent la méthode de calcul historique ne s'appliquerait plus.

M. Roberts: Je n'ai pas très bien compris. Pourquoi les gains après déductions d'impôt seraient-ils moindres?

M. Doane: Vous faites une projection en fonction des bénéfices antérieurs pour obtenir une bonne valeur capitalisée, donc pour une compagnie dont l'actif est de $35,000 par exemple, vous...$10,000 de moins de gains.

M. Roberts: Vos gains seraient donc inférieurs à cause d'autres dispositions du Livre blanc, et non pas à cause de la valeur capitalisée?

M. Doane: Exactement. A cause de l'abolition de la disposition de taux partagés, le fond de commerce sera inférieur.

M. Roberts: A supposer que dans la législation, il n'y avait rien de semblable pour tenir compte de ce qui nous préoccupe actuellement et des petites sociétés?

M. Doane: C'est vrai.

M. Roberts: Vous ne m'avez toujours pas répondu. Peut-être ne pouvez-vous pas répondre à ma question fondamentale. Préférez-vous abolir les dispositions relatives au fond de commerce et maintenir celles qui étaient en usage jusqu'à maintenant?...

Le président: Monsieur Wilber.

M. Wilber: Monsieur Roberts, nous estimons qu'il ne devrait jamais y avoir de dispositions rétroactives. Cette disposition tue la bonne foi. Si le propriétaire d'une petite entreprise a travaillé pendant 20 ou 30 ans pour la développer et qu'il veut s'en défaire au bout d'un certain temps, il n'est pas juste qu'on le soumette à un impôt rétroactif sur la valeur qu'il a capitalisée durant la période pendant laquelle il a géré son entreprise.

[*Texte*]

retroactive tax on the goodwill that he has built up over the period that he has operated that business.

Mr. Roberts: So you prefer the present arrangements?

Mr. Wilber: Yes, because we feel that retroactivity in taxation is not a good principle.

Mr. Roberts: Perhaps I should go on to soimething else. I think I should really in fairness make the point that what you are talking about is really not retroactivity. You are talking of an increase in value which would result from the changes in the tax system from valuation day on. That is, you are talking about an increase in value which results from the fact that you would then be able to write off goodwill as depreciation. It does not tax back goodwill that is there at the present time. The proposal, which is rather unwieldy and to which I think I would object on the grounds of unwieldiness, in fact is a proposal to tax not retroactively but to tax the increase in value which would result because of the forward look to the ability to write off goodwill as depreciation.

But, in any case, I think you have answered my question, which is that you prefer that we simply wipe out the provisions in relation to goodwill and not treat it in this rather complicated fashion because you would not get the advantage and you would not get the disadvantage of the White Paper proposal on it.

Mr. Wilber: I think, Mr. Roberts, Mr. Doane might have one more word he would like to say on that.

Mr. Doane: Perhaps we are talking about two things: the future write-off of goodwill under the White Paper proposals versus the retroactive taxation of value of a business on valuation day, to which Mr. Wilber referred.

It is my understanding that there is a calculation proposed. I think what is generally called among practitioners "the ransom pouch" wherein there would be a disallowance of the creditable tax, a certain amount of the creditable tax as it related to the goodwill existing in a business on valuation day. Mind you, to us this does have an appearance of retroactive taxation.

Mr. Roberts: Yes, but the value on valuation day has gone up because of the fact that they have...

Mr. Doane: But I say it has also gone down as a result of the way goodwill is calculated, which I explained a few moments ago.

[*Interprétation*]

M. Roberts: Donc, vous préférez les dispositions actuelles.

M. Wilber: Oui, nous ne croyons pas au principe de l'impôt rétroactif.

M. Roberts: Nous estimons que le principe de la rétroactivité n'est pas un bon principe pour ce qui est de l'impôt. Mais vous ne parlez pas de rétroactivité, vous parlez de l'augmentation de la valeur découlant d'un changement dans le régime fiscal au jour d'évaluation et de la possibilité d'amortir la valeur capitalisée. Ce à quoi je m'oppose, en fait, est la proposition d'imposer non pas rétroactivement mais d'imposer l'augmentation de valeur.

De toute façon, vous avez répondu à ma question et il me semble que vous préférez tout simplement qu'on abolisse les dispositions relatives à la valeur capitalisée, car vous n'aurez ni les avantages ni les désavantages des propositions du Livre blanc à ce sujet.

M. Wilber: Monsieur Roberts, je crois que monsieur Doane aurait quelque chose à ajouter à ce sujet.

M. Doane: Nous parlons de deux choses, je crois: un amortissement de la valeur capitalisée, l'impôt rétroactif sur les actifs d'une société le jour de l'évaluation.

A mon avis, il s'agit du mode de calcul que les praticiens appellent généralement le «ransom pouch», et dans lequel il n'est pas tenu compte de l'impôt, cela en fonction de l'importance du fonds de commerce existant le jour de l'évaluation. Cela ressemble, nous semble-t-il, à une imposition avec effet rétroactif.

M. Roberts: Oui, mais la valeur, le jour de l'évaluation, s'est accrue à cause du fait que...

M. Doane: Mais je dis aussi qu'elle a diminué à cause de la façon dont ces calculs sont faits pour obtenir la valeur capitalisée.

[*Text*]

Mr. Roberts: Right.

Mr. Doane: And I feel that the two might balance each other out.

Mr. Roberts: Yes, there are two separate problems there, I think, but I agree with you certainly there is a problem there.

Mr. Wilber: Mr. Roberts, I think also it involves this matter of whether it is possible to get an advance tax ruling. There does not seem yet to be any proposal that the valuation of intangible assets would be given a rubber stamp at valuation day. The owner of a business would still go on after valuation day not really knowing whether the valuation which he established, the one that he felt was the right one, would in fact in later years be acceptable to the tax department.

Mr. Danson: I am not certain that this is a legitimate point of order but it is one of amplification. When the departmental officials were appearing before our Committee, Mr. James Brown indicated that they would accept the valuation that in effect would be an advance valuation. It is the first time in the history of our country that I have known this to happen and this went on on behalf of the department that if the shareholders of a company—we were talking about closely-held corporations—can decide on the value and reach agreement with the Department of Narional Revenue, which is not magic—there may be magic—that would be acceptable and binding. So there is that provision that has come in the form of a commitment through our hearings.

Mr. Roberts: Thank you for the intervention. I have one more question. It relates to your last paragraph on page 9 where you deal with the comparisons of the Canadian tax burden to those of the United States. You suggest—and I am quoting now...

> ...in so far as possible, there should be parity between the U.S. and Canadian taxes;

And that is something, I think, that all the members of the Committee share, but the question is really what you mean by "in so far as possible". And perhaps I could ask for your explanation of what you mean by that. It could mean two things. We are conscious on the Committee—I think most of us are—that the United States obviously is a richer country than Canada. Its average per capita income is about 50 per cent higher than that of the Canadians. So if we are to provide roughly the same level of government services as the United States does, we are going to have a per capita higher average tax burden so as to pay for them. So when we receive a

[*Interpretation*]

M. Roberts: C'est exact.

M. Doane: Il me semble que les deux s'équilibrent.

M. Roberts: Oui, il y a deux problèmes différents ici, je crois, et je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y en a un là.

M. Wilber: Il y a aussi la question de savoir s'il est possible d'obtenir une anticipation de l'impôt. Il ne semble pas encore y avoir de disposition selon laquelle l'évaluation des actifs intangibles recevrait une approbation officielle le jour de l'évaluation. Le propriétaire de l'entreprise, après le jour de l'évaluation, continuerait son activité sans savoir exactement si son évaluation sera acceptée plus tard par le ministère du Revenu.

M. Danson: Je ne sais pas si c'est un point d'ordre mais lorsque M. James Brown du ministère nous disait qu'il accepterait l'évaluation et que ce serait une évaluation anticipée. C'est la première fois que le pays aurait une disposition semblable, c'est-à-dire que si les actionnaires d'une société—il s'agit ici de société fermée—peuvent décider de la valeur et en arriver à un accord avec le ministère du Revenu national, la proposition serait acceptable.

M. Roberts: Merci de cet éclaircissement. J'ai encore une question qui se rapporte à votre dernier alinéa à la page 9, où vous faites des comparaisons entre le fisc canadien et le fisc américain. Vous dites, et je cite:

> ...dans la mesure du possible il devrait y avoir égalité entre les impôts canadiens et américains;

C'est quelque chose que nous voudrions tous, mais qu'entendez-vous par «dans la mesure du possible». Pour vous aider à répondre, je vais peut-être vous dire que cela signifie deux choses. La plupart d'entre nous, nous rendons compte que les États-Unis sont beaucoup plus riches que le Canada, le revenu moyen par personne est de 5 p. 100 plus élevé que celui des Canadiens, de sorte que pour assurer le même niveau de services gouvernementaux que les États-Unis, nous aurons des taxes au prorata de la population beaucoup plus élevées, de sorte que lorsque nous sommes devant une proposition comme celle que vous faites, nous avons le choix de faire, ou bien ce

[*Texte*]

suggestion such as yours, we are faced with the kind of Hobson's choice of saying, "All right; to do that we must either reduce the level of services markedly in order to get down to tax rates comparable to the Americans' or else we must accept having tax rates considerably higher than the Americans." So I wonder if you are suggesting really that we should deal with this problem through reducing government services, or when you use the phrase "in so far as possible", do you mean that as a long-term objective, as the Canadian economy expands and its productivity increases, we would hope eventually to be in a situation where we could have a per capita roughly comparable to the tax burden of the United States because the per capita income for Canadians would be roughly comparable to that of the United States?

The Chairman: Mr. Roberts, when you mention government services, are you including social security in that?

Mr. Roberts: All levels of government—municipal, federal and provincial.

The Chairman: No. Social security?

Mr. Roberts: Yes. The percentage of national gross product to taxation in the two countries is about the same now.

Mr. Wilber: Mr. Roberts, we recognize that for one thing, Canada does not set the tax rates in the United States and they would tend to vary from time to time. We have no control over this. And it would not be entirely a viable situation for Canada if we were making our fiscal policies to fit their shoe year by year. That is one thing we meant by "in so far as possible". The other thing is that at the present time, so far as personal income tax goes, the marginal rates of tax in Canada, particularly on the middle income group, result in quite substantially higher taxes for Canadians than Americans and one would not expect that it would be possible to close that gap immediately. We thought the aim should be to try and close it by whatever means available.

• 1150

In answer to your point about what we felt about government services, we recognize that there are many very vital government services, particularly in a country that is 4,000 miles long and has an effective width of less than 500 miles. We have always had these problems with transportation and communication which do not exist, for instance in France which is a square country, much smaller and much more highly developed.

[*Interprétation*]

que vous demandez, et alors il nous faut réduire les services de l'État de façon considérable pour en arriver au même niveau d'impôt que les Américains, ou alors accepter des impôts plus élevés que les Américains. Proposez-vous réellement que les services de l'État soient réduits lorsque vous dites «pour autant qu'il est possible», ou pensez-vous plutôt à un plan à long terme au fur et à mesure de l'expansion de l'économie et de l'accroissement de productivité. Nous espérons qu'éventuellement nous en arriverons à un taux per capita comparable au fardeau fiscal américain car l'impôt per capita pour des Canadiens serait comparable à celui des États-Unis.

Le président: Monsieur Roberts, lorsque vous parlez des services gouvernementaux, est-ce que cela comprend aussi la sécurité sociale?

M. Roberts: Tous les niveaux gouvernementaux, municipal, fédéral et provincial.

Le président: Non. La sécurité sociale?

M. Roberts: Oui. Le pourcentage du produit national brut consacré à l'impôt est à peu près le même aux États-Unis et au Canada.

M. Wilber: Monsieur Roberts, nous reconnaissons que le Canada ne peut pas copier les États-Unis. Les États-Unis modifient leur impôt périodiquement et le Canada ne pourrait absolument pas adapter chaque année sa politique fiscale à la politique fiscale américaine. Voilà pourquoi nous disons: «autant qu'il est possible». Par ailleurs, à l'heure actuelle, pour ce qui est de l'impôt sur les revenus des particuliers, les taux marginaux d'impôt au Canada surtout pour la classe moyenne, sont beaucoup plus élevés pour cette catégorie de contribuables canadiens que pour leurs homologues américains. Nous devrions nous attacher à diminuer cet écart par tous les moyens possibles. Nous devrions nous attacher à éliminer cet écart par tous les moyens possibles.

En réponse à votre question du côté «service de l'État» nous reconnaissons bien des services d'État très importants surtout dans un pays d'une longueur de 4 mille milles et une largeur effective de moins de 500 milles. Nous avons toujours eu les problèmes de transport, de communication qui n'existent pas en France qui est un pays carré et beaucoup plus petit, beaucoup plus développé.

[*Text*]

At the same time, there is the question of balancing out this matter of the goose and the egg. I think it is fair to say that there is a point of no return in taxation. There is also a point where if the economy is in a climate, where fiscally, federally, provincially and world-wide it is going ahead, this automatically produces more personal and corporate income tax. We feel that governments should attempt to budget in somewhat the same manner as business does. It should initiate and carry out those programs which are possible to pay for but not try to load the Canadian public with a debt load and incidental taxation from year to year which stultifies and denegates growth.

Mr. Roberts: What I would gather from your remarks is that you are not suggesting that we reduce the burden on income tax and increase taxes in other areas of the system nor are you suggesting that there are some programs that we could do away with in order to reduce the total burden of taxation at the present time.

You are really saying that in looking ahead we should be careful to ensure that government programs are can be borne by the tax revenues of the society. Hopefully, we will develop as productive a society as the United States to enable us to have a roughly comparable tax burden. I hope I have not distorted what you were saying.

Mr. Wilber: No, not at all. I think this is one of the tremendous values of these White Paper proposals. Finally and at least we have a very high percentage of Canadians in all age groups and levels of business and government taking a very serious look at where we go from here.

Mr. Roberts: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, thank you. Mr. Wilber, in the brief you mention that the Association is the official voice of the forest industry and has a membership of 117 firms. Do you consider that it is comprehensive so far as geography and representative of all the elements of the lumber industry in the province?

Mr. Wilber: Mr. Chairman, if I may I would like to call on our President, Mr. Sproule, to answer Mr. Flemming.

The Chairman: Mr. Sproule.

Mr. C. H. Sproule (President NSFPA and President of Riverdale Lumber Company): Thank you. I think the Nova Scotia Forests

[*Interpretation*]

Du même coup il existe la question d'équilibre à maintenir. Il est juste de dire qu'il existe en fiscalité un point de non-retour. Nous en sommes aussi à un point où, si le climat fiscal, le climat financier, le climat mondial est mauvais les impôts sur les particuliers et les sociétés augmentent forcément. Nous estimons que le gouvernement devrait établir un budget comme les entreprises; lancer des programmes qui peuvent être financés, mais ne pas écraser le public canadien avec des dettes impossibles et des impôts d'incidence qui paralysent la croissance économique.

M. Roberts: D'après ce que vous dites vous ne proposez pas que nous abaissions l'impôt sur le revenu ou que nous augmentions les impôts dans d'autres domaines. Vous ne proposez pas non plus l'abandon de certains programmes pour abaisser les impôts. Vous dites qu'à l'avenir il faudra s'assurer que les programmes de l'État puissent être financés par les revenus fiscaux. Il nous faudra développer une société aussi productive que la société américaine. J'espère vous avoir bien compris.

M. Wilber: Non, non, c'est juste. C'est une des grandes valeurs du Livre blanc, car, finalement, il force un grand nombre de Canadiens de tous les âges et de toutes occupations à se préoccuper de ce qui se passe ici.

M. Roberts: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Merci, monsieur le président. Monsieur Wilber, vous dites dans votre mémoire que l'Association est le porte-parole officiel de l'Industrie forestière qui groupe 117 entreprises. Estimez-vous que ceci représente vraiment tous les éléments de l'industrie du bois de la province?

M. Wilber: Monsieur le président, je voudrais avec votre accord, demander à M. Sproule, votre président, de répondre à M. Flemming.

Le président: Monsieur Sproule.

M. C. H. Sproule (président de N.S.F.P.A. et président de Riversdale Lumber Company): Oui, je crois que la *Nova Scotia Forest Prod-*

[*Texte*]

Products Association is representative of the industry. There is a difference. Perhaps you are referring to what the Maritime Lumber represents and what the Nova Scotia Forests Products represents. I will leave that one out. I might say that we do have 117 members. Although we do have 318 mills in Nova Scotia, believe it or not, 17 per cent of 56 of these mills produce 78 per cent of the lumber produced. Does that answer your question.

Mr. Flemming: Yes, it does. Does your Association represent the pulp and paper mills also?

Mr. Sproule: It does.

Mr. Flemming: Then I presume you would consider that in general germs it represents the industry in the province?

Mr. Sproule: In the province, it does.

Mr. Flemming: Have you had meetings with your members subsequent to the introduction of the White Paper proposals? Have they had a discussion? Is the consensus pretty well embodied in your submission?

Mr. Sproule: We formed this particular Committee and then took this submission to our members. It is our thoughts. Actually, they are embodied in this submission.

Mr. Flemming: Mr. Wilber, in your introduction you mentioned some bit of change that you think might properly be listed in the language of the White Paper. I just do not understand what you mean. It is on page 1 of your submission where you say:

> Also listed in "widespread understandings of and voluntary compliance with tax laws". We suggest the phrase "widespread *acceptance* of" should have been part of this quote.

Would you elaborate a bit on that?

Mr. Wilber: Well it would be possible to understand the White Paper proposals or any legislation that might result from these proposals without accepting them as being the right proposals or the right resulting legislation.

Mr. Flemming: I am a bit concerned for fear it might be construed as being "widespread acceptance of" the general idea that we have had to increase taxation more than just to meet the social services needs. We do have an assurance from the Minister of Finance that it is not the object of the White Paper proposals to increase the revenue of

[*Interprétation*]

ucts Association représente bien l'industrie forestière. Il y a une différence, vous parlez peut-être de ce que le *Maritimes Lumber Bureau* représente et ce que nous représentons. Nous avons 117 membres. Bien qu'il y ait 318 moulins en Nouvelle-Écosse, 17 p. 100 (soit 56 moulins) produisent 78 p. 100 de la production du bois. Cette réponse vous satisfait-elle?

M. Flemming: Oui. Est-ce que votre association représente les fabriques de papier aussi?

M. Sproule: Oui.

M. Flemming: Par conséquent, de façon générale, votre entreprise, votre société représente toute l'industrie dans la province?

M. Sproule: Dans la province, oui.

M. Flemming: Je voudrais vous demander si vous avez eu des réunions avec vos membres après la parution du Livre blanc? Avez-vous eu des discussions et est-ce que vous tenez compte de leurs points de vue dans votre mémoire?

M. Sproule: Nous avons créé ce comité et avons présenté ce mémoire à nos membres. Autrement dit c'est notre point de vue qui se trouve dans ce mémoire.

M. Flemming: Monsieur Wilber, dans votre préface, vous dites que certains changements pourraient être apportés dans la rédaction même du Livre blanc, dans le texte. Je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire à la page 1 de votre mémoire où vous dites:

> Vous parlez aussi de «compréhension globale et de se conformer volontairement aux lois fiscales». Nous pensons que la phrase «acceptation globale de» devrait être incluse.

Pouvez-vous nous en parler?

M. Wilber: Il serait possible de comprendre les dispositions du Livre blanc ou toute loi qui découlerait de l'application du Livre blanc, sans les accepter comme propositions ou législation adéquate.

M. Flemming: Je crains que l'on ne considère comme «acceptation globale de» notre idée d'augmenter les impôts plus qu'il ne serait nécessaire simplement pour faire face aux besoins des services sociaux. Nous avons eu l'assurance du ministère des Finances que le but du Livre blanc n'est pas d'augmenter les recettes fiscales de l'État fédéral. Et, je n'aime

[*Text*]

the federal government by the application of the proposals. I would be a bit concerned that your phrase "widespread acceptance of" might be construed as being acceptance of the principle. We must of necessity face continuing increase in taxation from year to year. That is what I wanted you to elaborate on.

Mr. Wilber: Mr. Flemming, the fact that the White Paper is a proposal and not draft legislation is a primary indication to me at least, that the government is doing it in this fashion so that what does result in legislation will be widely accepted. These White Paper proposals were put up for the inspection of every Canadian.

Now a great many Canadians are inspecting those proposals and they are trying to translate them into what they think they may do or not do for the good of this country in the future. I guess there has been something like 600 or 700 briefs submitted to your Committee and to the Senate Committee so far. Both your Committee and the Senate Committee have spent endless hours in trying to separate fact from fiction and viability from purely selfish interests of certain groups and so on.

I know we have great faith that you gentlemen are going to have a good cross section of Canadian opinion coast to coast and that you will be well able to translate this to the government. The legislation that will eventually develop will in truth be tax reform and not just tax change.

• 1200

Mr. Flemming: I do not want to argue about how much influence we are going to have with the government because there is a bit of a difference of opinion in that respect.

At the bottom of page 2 of your submission, the last paragraph is, I would say, pretty strong language. I do not say it is any stronger than it should be because that is a matter of opinion. Nevertheless it is pretty strong language. We have also your assurance that you represent the feelings of your 117 member firms. You say, in the last three lines:

> It would denigrate the popular belief that there is and should be a distinction between certain kinds of bucks. It would create more inequalities than it would displace.

These are your words not mine.

The Chairman: Is that from the brief or from the opening remarks?

[*Interpretation*]

pas votre expression «acceptance globale de» parce qu'on peut croire que c'est l'acceptation du principe et que, nécessairement, il faut s'attendre à une augmentation des impôts chaque année. C'est là-dessus que je veux votre mise au point.

M. Wilber: Le fait que le Livre blanc soit une proposition et non pas un projet de loi indique bien, à mes yeux en tout cas, que le gouvernement procède de cette façon afin que le résultat, c'est-à-dire la loi, sera acceptée d'une façon générale. Ces propositions sont faites, évidemment, pour que tous les Canadiens puissent les étudier.

Nombre de Canadiens étudient en ce moment ces propositions et cherchent bien sûr à voir ce que ces propositions pourront faire ou ne pas faire pour le plus grand intérêt du Canada à l'avenir. Près de 600 ou 700 mémoires ont été soumis aux comités de la Chambre et aux comités du Sénat, ces comités ont consacré nombre d'heures à chercher à séparer évidemment la réalité de la fiction et la viabilité des intérêts égoïstes de certains groupes.

D'une façon générale, nous croyons fermement que lorsque votre travail sera parachevé, eh bien, vous allez avoir un bon échantillonnage de l'opinion des Canadiens d'un océan à l'autre et vous pourrez transmettre ces renseignements au gouvernement afin que l'on arrive à mettre au point une loi qui sera une véritable réforme fiscale et non un changement fiscal.

M. Flemming: Eh bien, je ne sais pas quelle influence nous aurons auprès du gouvernement, car il y a des divergences d'opinion à ce sujet et je ne voudrais pas en discuter pour l'instant. A la fin de la page 2 de votre mémoire, le dernier paragraphe je dirais, est rédigé en termes assez forts. Je ne vous le reproche pas d'ailleurs, car c'est une affaire d'opinion, mais néanmoins je trouve les termes assez forts. Nous avons aussi l'assurance que vous exprimez les sentiments de vos 117 succursales. Dans les trois dernières lignes, vous dites:

> Cela ferait disparaître la croyance populaire à savoir qu'il existe et devrait y avoir une distinction entre différentes formes de richesse. Cela créerait plus d'inégalités qu'il n'en déplacerait.

Ce sont vos propres paroles, non les miennes.

Le président: Est-ce que cela se trouve dans le mémoire ou provient-il des remarques du début?

[*Texte*]

Mr. Flemming: From Mr. Wilber's submission at the bottom of page 2, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Mr. Flemming: I presume that it is a fair question to ask you if we are to judge, particularly from this paragraph, that you are very much concerned about the effect of the proposals as submitted.

Mr. Wilber: Yes, we are not only concerned from the point of view of our own industry but we are very much concerned with the effects it would have on our major customers, the construction industry for instance. We are also very much concerned about what we think would tend to destroy to a large degree the family concept in business in Canada and particularly in Nova Scotia.

Mr. Flemming: Do you not think that it would apply to the Atlantic provinces in general?

Mr. Wilber: Yes. They say comparisons are odious but I guess you have to say that the Atlantic provinces are all in the same boat economically.

Mr. Flemming: They may be odious but you have to make them just the same.

Mr. Wilber: Yes.

Mr. Flemming: You say in your submission that you think that the context of the White Paper is social and political as much as economic and deserves an especially earnest reappraisal. You have recommended a formula relative to the application of the split rate that you think should have consideration. Have you any other concrete suggestions to make?

Mr. Wilber: We have made several in our March 11 submission and we are certainly very much prepared, Mr. Flemming, to enlarge on any one of those points. We realize you have had our brief for some time but I imagine you have read so many that you have trouble at times remembering which was which.

The Chairman: Mr. Wilber, your brief was circulated to the members way ahead of time and has been analysed and summarized by a tax expert.

Mr. Wilber: Yes, but we are here and would be very glad indeed to enlarge on any or all of the points that we have made.

[*Interprétation*]

M. Flemming: Ceci se trouve dans l'exposé de M. Wilber, au bas de la page 2, monsieur le président.

Le président: Merci.

M. Flemming: Je suppose que c'est une bonne question à vous poser, si vous devons juger, spécialement à partir de ce paragraphe que vous vous inquiétez beaucoup des effets, des conséquences du Livre blanc tel qu'il existe en ce moment.

M. Wilber: Non seulement nous sommes préoccupés du point de vue de nos propres industries mais également en ce qui concerne les répercussions sur nos principaux clients l'industrie de la construction, par exemple. Et nous nous inquiétons également beaucoup de ce qui, à notre avis, pourrait détruire dans une large mesure l'entreprise familiale au Canada, notamment en Nouvelle-Écosse.

M. Flemming: Ne pensez-vous pas que ceci s'appliquerait en général aux provinces atlantiques?

M. Wilber: Oui, certainement. On dit qu'il est odieux de faire des comparaisons, mais je suppose qu'on doit dire que les provinces atlantiques logent toutes à la même enseigne du point de vue économie en tout cas.

M. Flemming: Elles peuvent bien être odieuses, mais l'on doit quand même les faire.

M. Wilber: En effet.

M. Flemming: Vous dites dans votre mémoire que vous pensez que le contexte socio-politique et économique du Livre blanc mérite une réévaluation en profondeur sérieuse. Vous avez recommandé notamment une formule relative à l'application du taux partagé, qui, à votre avis, mériterait considération. Est-ce que vous avez d'autres suggestions concrètes à faire à ce sujet?

M. Wilber: Eh bien nous en avons fait un certain nombre dans notre mémoire du 11 mars et nous sommes disposés, monsieur Flemming, à élaborer sur les points que vous voudrez bien discuter. Nous savons que vous avez eu notre mémoire depuis un certain temps, mais j'imagine que vous avez tellement lu que vous avez parfois de la difficulté à vous rappeler de certains passages.

Le président: Monsieur Wilber, on a distribué votre mémoire aux membres bien avant qu'il soit dû et un spécialiste en fiscalité l'a analysé et résumé.

M. Wilber: Nous sommes ici et ça nous ferait vraiment plaisir d'expliquer davantage un ou plusieurs points de ce mémoire.

[*Text*]

The Chairman: You will realize too that some of the objections that you have made in your brief have been made by others too.

Mr. Wilber: Yes.

The Chairman: Mr. Flemming?

Mr. Flemming: Mr. Chairman, that is just the reason that I am refraining from asking questions which I know have been asked many many times before. I am trying to bring out this special significance of the White Paper proposals to the lumber industry at the moment in Nova Scotia and the misgivings of those who have knowledge of and day-to-day contact with it. I will not even go into the question of whether or not the industry in general, at the moment, is particularly prosperous because I know it is not. I know from first-hand knowledge that it is not. I do not think that is the point that we as a Committee should consider.

We should consider the continuation of the great benefits that the industry produces for this province. You say in your brief that you consider that the employment is about 10,000. Would that account for a fair percentage of the total employment in Nova Scotia? Is it 10 per cent or 15 per cent? What would you say? Nobody is going to make you prove it.

Mr. Wilber: I expect the total labour force is something in the order of 175,000.

Mr. Flemming: It is a substantial part. Does this include woods labour or just saw milling?

Mr. Wilber: It includes woods labour, both pulp cutters and saw log cutters and it includes employment at pulp mills and saw mills and dressing plants. It does not include general woodworking—mill workers or anything from there on, the making of wood components etc.

Mr. Flemming: You spoke about the effect that the White Paper would be likely to have on your customers. I would like to have some elaboration on that. What did you have in mind?

Mr. Wilber: Of the lumber consumed in this region—I think it is pretty much on a national average, even a North American average—well over half of the total consumption is in home building. There are provisions in the Wite Paper which would, in our opin-

[*Interpretation*]

Le président: Vous constaterez aussi que certaines objections que vous avez signalées ici ont également été signalées par d'autres personnes.

M. Wilber: Oui.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle je ne veux pas poser de questions qui, semble-t-il, ont été posées nombre de fois précédemment. J'essaie ici de faire ressortir les véritables répercussions du Livre blanc sur l'industrie du bois en Nouvelle-Écosse et les appréhensions de ceux qui ont des connaissances et des contacts, qui ont l'expérience journalière de tout ceci. Je n'irai même pas jusqu'à poser la question à savoir si l'industrie d'une façon générale à l'heure actuelle, est particulièrement prospère, car je sais qu'elle ne l'est pas. Je sais depuis longtemps qu'elle ne l'est pas, et je ne pense pas que c'est la question que nous, en tant que Comité, devrions considérer.

Je pense qu'il faut plutôt s'attacher à la permanence des avantages de cette industrie pour la province. Vous dites dans votre mémoire que vous considérez que la main-d'œuvre employée est d'environ 10,000 personnes. Ceci constitue-t-il un pourcentage important de l'emploi en Nouvelle-Écosse? Est-ce que c'est 10 p. 100 ou 15 p. 100? Qu'est-ce que vous en pensez? Personne évidemment ne vous demandera de prouver ceci.

M. Wilber: Je pense que la population active est de l'ordre de 175,000.

M. Flemming: Alors en tout cas c'est un pourcentage important. Est-ce que ça comprend les travailleurs du bois ou simplement les travailleurs des scieries?

M. Wilber: Ça comprend les travailleurs du bois, les coupeurs, les bûcherons ainsi que l'emploi aux scieries et aux usines de pâte à papier. Ça ne comprend pas le travail de menuiserie par exemple pour toutes ces choses-là.

M. Flemming: Vous avez parlé des conséquences du Livre blanc sur vos clients. Je voudrais que vous nous expliquiez un peu ceci. A quoi songez-vous exactement?

M. Wilber: Eh bien en ce qui concerne le bois d'œuvre qui est utilisé ici, je pense que c'est plutôt sur une moyenne nationale et même nord-américaine plus de la moitié de la consommation totale par exemple va à la construction de maisons. Il y a des disposi-

[*Texte*]

ion, be inimical to the best progress of home building.

For one thing, the White Paper would tend to remove or lower pools of capital that might be formed to finance home building. There is hardly a home in Canada that is not built on a mortgage today. That money has to come from somewhere and it can only come from savings as far as we know.

Mr. Flemming: Then you would consider that it would be, as it is written, "detrimental to the general housing and the need of housing".

Mr. Wilber: Yes. Moreover, the average home builder whether he be corporate or operating as an individual is about the same sized enterprise as ours. In other words, it is very substantially made up of small businesses. You will have had the National Home Builders' brief and you would have noted that fact of life that there are only a few large builders in Canada and the rest are relatively small. Most of them operate almost entirely on borrowed money. In order to borrow that money, they have to maintain a certain degree of economic health.

Bankers do not lend money to people who they think are in trouble, to people who cannot manage to go ahead and earn a profit and be able to retain a reasonable proportion thereof. The principle involved there is that theoretically if you give the fellow a loan he is going to do enough with it to make a profit and he is going to be a better customer than he was before you gave him the loan. His ability to repay is the thing that counts with a banker as it should because he is carrying depositors' money.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I do not want to get beyond the question of the Nova Scotia Forest Products Association angle. However, you certainly have opened up another field which if we pursued would take a lot of time. Mr. Chairman, I appreciate the answers that I have received to these questions.

• 1210

The Chairman: As you are aware, Mr. Flemming, the policy that we follow is to deal with the subjects dealt with in the brief submitted to us.

[*Interprétation*]

tions du Livre blanc qui, à notre avis, entraveraient le progrès de la construction d'habitations. Alors le Livre blanc tenterait de supprimer ou de diminuer par exemple les ressources en capitaux qui pourraient être formées pour la construction de maisons. Rares sont, de nos jours, les maisons familiales au Canada qui ne sont pas construites grâce à des hypothèques. Cet argent doit venir de quelque part et ça peut venir des économies seulement.

M. Flemming: Donc vous considéreriez que ce serait, comme il est écrit, «nuisible pour le logement en général et le besoin de logement.»

M. Wilber: Oui. De plus le constructeur moyen, qu'il fasse partie d'une société ou travaille à son propre compte, eh bien c'est une entreprise qui a à peu près la même importance que nous. Autrement dit, c'est constitué en grande partie de petites entreprises. Vous avez lu sans doute le rapport de l'Association des constructeurs du Canada, et vous avez remarqué qu'il existe seulement quelques grands constructeurs au Canada, et que la plupart des autres sont de petits constructeurs d'habitations. La plupart d'entre eux fonctionnent presque entièrement sur de l'argent emprunté. Pour emprunter cet argent, ils doivent maintenir une certaine stabilité économique...

Les banquiers ne prêtent pas d'argent aux gens qui, à leur avis, sont en difficulté, aux gens qui ne peuvent pas s'organiser pour aller de l'avant et faire un profit, et être à même de garder une bonne part de ce bénéfice, de ce profit. Le principe en cause ici c'est que, en théorie, si vous accordez un prêt à quelqu'un il va s'en servir de façon à en tirer un profit, et cette personne-là est censée devenir un meilleur client qu'il ne l'était avant que vous lui ayez accordé le prêt. Son habilité à rembourser est ce qui compte pour un banquier, comme cela devrait l'être, car il est gardien de cet argent, le dépositaire en quelque sorte.

M. Flemming: Monsieur le président, je ne voudrais pas aller au-delà de la question soulevée par l'Association des produits forestiers de Nouvelle-Écosse, autrement ce serait peut-être trop long. Monsieur le président, je remercie les membres ou les représentants des réponses qu'ils m'ont données.

Le président: Notre politique jusqu'ici monsieur Flemming, consiste à traiter des sujets mentionnés au mémoire qui nous a été soumis.

[*Text*]

Mr. Flemming: Yes. I notice that you have been pretty good though. You have allowed us to roam around some.

The Chairman: Maybe I am getting older.

Gentlemen, the next questions will be in French. Will you take your equipment, please?

In the meantime, gentlemen, I am informed that the provincial government of Nova Scotia will present their brief directly to the Minister of Finance. They will provide the Committee with copies at the same time. This means that they are not going to be before our Committee today. Mr. Latulippe.

Le président: Monsieur Latulippe.

M. Latulippe: Monsieur le président, à la page 5 du mémoire que nous avons devant nous, mémoire qui est très bien présenté d'ailleurs, on traite la petite industrie, des petites sociétés privées et des entreprises non constituées en société.

Je crois, monsieur le président, que c'est l'un des premiers mémoires qui reconnaît que la petite entreprise n'était pas traitée sur un pied d'égalité avec les sociétés formées en corporation.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, on a point of order. I do not think the interpretation is coming through.

Mr. Deakon: Mr. Chairman, some of these connections are very poor. As long as you do not move around you are all right. Just sit quietly.

The Chairman: Are the witnesses receiving the proper translation? Continue Mr. Latulippe.

M. Latulippe: Vous favorisez donc une imposition équitable et la fin des échappatoires. Nous devrions être d'accord sur le projet d'imposer le même taux aux particuliers et aux sociétés. Monsieur le président, ce mémoire reconnaît qu'il y avait inégalité, au point de vue taxation, entre les particuliers et les corporations. Il reconnaît implicitement les effets de cette pratique sur la petite entreprise privée. C'est l'une des premières corrections que le Livre blanc devrait apporter et je crois que c'est le seul mémoire qui traite de cette question. Il fait ressortir que les sociétés ou les corporations bénificiaient d'un meilleur taux d'imposition, soit 21 p. 100, ce dont les particuliers n'ont pas l'avantage de bénéficier. Il y avait là une grande injustice à l'endroit des compagnies privées, ce qui faisait que plusieurs d'entre elles se constituaient en corporation pour bénéficier des avantages de la formule.

[*Interpretation*]

M. Flemming: Je constate aussi que vous nous avez donné beaucoup de latitude, monsieur, et je vous en remercie.

Le président: Peut-être que je vieillis et deviens plus souple. En français maintenant.

Entre temps, messieurs, on me dit que le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse présentera son mémoire directement au ministre des Finances et il fournira des copies au Comité au même moment.

Donc le gouvernement ne viendra pas ici aujourd'hui.

The Chairman: Mr. Latulippe.

Mr. Latulippe: Mr. Chairman. On page 5 of the brief now under study, which was very well presented for that matter, we deal with the small industry, small private companies, and unincorporated firms.

Mr. Chairman, I believe that this is one of the first briefs to acknowledge that the small business enterprise is not dealt with on an equal footing with those that are incorporated.

M. Saltsman: Monsieur le président, sur un point d'ordre. Je ne crois pas que l'on capte l'interprétation.

M. Deakon: Certaines communications s'établissent très mal. Il s'agit de s'asseoir sans bouger et tout va mieux.

Le président: Les témoins reçoivent-ils une bonne traduction? Continuez, monsieur Latulippe.

Mr. Latulippe: You favor equal taxation and wish to see no more loop-holes. We should agree on the plan of equally taxing individuals and companies. Mr. Chairman, this brief acknowledges that there was inequality from the point of view of taxation, between individuals and corporations. It acknowledges implicitly the effects of this practice upon the small private enterprises. It is one of the first corrections the White Paper should make and I believe this is the only brief which deals with this question. It brings out the fact that companies and corporations enjoyed a better tax rate, namely 21 per cent, of which individuals do not benefit. There is here a serious injustice towards the private companies, which accounts for the fact that many of them formed corporations so as to benefit from the listed advantages.

[*Texte*]

Je ne sais pas pourquoi le gouvernement a établi ces règlements, mais je voudrais que M. Wilber nous donne plus d'explications au sujet du taux de 21 p. 100 et des taux imposés aux compagnies non incorporées. M. Wilber pourrait-il nous parler des avantages et des désavantages? Je crois que c'est très important.

Le Livre blanc corrigera certainement des choses, et pas seulement en augmentant les impôts, mais en les rendant plus équitables. Dans le passé, les particuliers ne pouvaient pas bénéficier des mêmes avantages que les corporations. Or, tous les citoyens ne peuvent se former en corporations. Monsieur le président, M. Wilber pourrait-il nous donner des explications sur les principales propositions dans son mémoire.

Le président: Je ne crois pas, monsieur Latulippe, que le mémoire recommande l'abolition des taux de 21 p. 100 et de 50 p. 100. Je demanderais à M. Wilber de répondre aux commentaires de M. Latulippe.

M. Latulippe: Ce sur quoi je voudrais insister, monsieur le président, c'est sur le fait de l'égalité des taux pour les particuliers et les sociétés, que les deux soient traités sur un pied d'égalité. C'est ce que dit le mémoire.

Le président: A quelle page?

M. Latulippe: A la page 5.

Le président: Monsieur Wilber.

Mr. Wilber: Mr. Latulippe, I think there are many reasons why a private enterprise may at some stage decide to become incorporated. It may be at widening of the ownership but still within the context of a closely-held corporation. I think there has been some degree of misconcep'ion in the last five or ten years about the major reason why small unincorporated businesses have become incorporated. It is not only to take advantage of a lesser tax rate. There are other reasons. However, as you say it is a fact of life that a corporation has been able to conduct its business from year to year paying tax at the rate of approximately 21 per cent on the first $35,000 of its profit if it gets up that high.

• 1220

You can look at it the other way around too. Suppose the White Paper proposal is adopted and that the rate of tax is 50 per cent from the first dollar earned up. This would

[*Interprétation*]

I do not know why the government makes those rules, but I would like Mr. Wilber to give us more explanations concerning the rate of 21 per cent and of the rates imposed upon the unincorporated companies. Could he tell us about the advantages and disadvantages? I believe it is very important. The White Paper will certainly correct certain things and not only by increasing taxs, but by making them more equitable. In the past, individuals could not benefit from the same advantages as corporations. It so happens that not all citizens can form corporations. Mr. Chairman, could Mr. Wilber give us some explanations on the main proposals in his brief?

The Chairman: I do not think, sir, that the brief recommends the abolition of the rate of 21 per cent and of 50 per cent. I would ask Mr. Wilber to give a reply to Mr. Latulippe's comments.

Mr. Latulippe: Mr. Chairman, I would insist on the fact that the rates for individuals and companies are equal and that both are dealt with on an equal footing. That is what the brief says.

The Chairman: On what page?

Mr. Latulippe: On page 5.

The Chairman: Mr. Wilber.

M. Wilber: Monsieur Latulippe je pense qu'il y a bon nombre de raisons pour lesquelles une entreprise privée peut à certain moment décider de s'incorporer. Ce serait élargir en quelque sorte le droit de propriété mais toujours dans les cadres des sociétés fermées.

Je pense qu'il y a eu une mauvaise compréhension au cours des cinq ou dix dernières années au sujet du pourquoi les petites entreprises se sont incorporées. Si la raison principale dans laquelle les petites sociétés non incorporées se sont incorporées est l'avantage d'un taux d'imposition plus bas, il y a d'autres raisons bien sûr. Toutefois, comme vous le dites, c'est un fait qu'une corporation a été capable de mener ses affaires d'une année à l'autre en payant l'impôt à un taux approximatif de 21 p. 100 sur les premiers $35,000 de son profit s'il s'élève si haut.

Vous pouvez évidemment considérer la question à l'inverse. Supposons, par exemple, qu'on adopte le Livre blanc tel quel et que le taux d'imposition est de 50 p. 100 pour les

[*Text*]

then put the small incorporated business in a much higher tax bracket than if it were not incorporated for profits up to $25,000. The chances are that if the split rate is abolished completely and a flat 50 per cent rate is established for corporations, the *status quo* would go from a position where the corporation enjoys a somewhat better chance of retained earnings on small profits after tax than the individual would to the completely reverse situation.

We recognize there is a proposal in the White Paper which would allow the owners of a small incorporated business to elect to have the profits of the corporation taxed at the respective marginal personal rates of the individuals involved. However, we feel that this could create inequality and the chance for quite a lot of complaint from one or another of the shareholders. If you just take one case where we will say there are two major shareholders in a small corporation, one of whom is in there because he has some money and know-how and the other fellow is in there because he has a good ability to work and know-how.

The Chairman: I am sorry to interrupt you Mr. Wilber but Mr. Latulippe has the impression from your brief at page 4, English version, that you are recommending that a single rate be applied to individuals and to incorporated companies. That is not what you are saying in your brief.

Mr. Wilber: No.

The Chairman: You are saying that you agree with such a proposal but you are afraid of the result that it will bring to the small business.

Mr. Wilber: Right.

The Chairman: Mr. Latulippe said that he is pleased to note that you are suggesting that there is only one rate, one for the individual and one for the corporation. That is not what you are saying in your brief.

Mr. Wilber: No. We are drawing the parallel there but we are not saying that they should be equalized.

Le président: Monsieur Latulippe, dans leur mémoire, les témoins que nous recevons aujourd'hui ne disent pas qu'ils veulent un taux unique pour les particuliers et les corporations...

M. Latulippe: Ils disent:

[*Interpretation*]

premiers dollars et plus. Ceci voudrait dire que les petites compagnies incorporées qui ont des profits jusqu'à $25,000, seraient placées dans une catégorie d'imposition beaucoup plus élevée que si elles n'étaient pas incorporées. Si bien qu'on a tout lieu de croire que si le taux partagé était complètement aboli, et si les corporations étaient appelées à payer un montant de base uniforme de 50 p. 100, le statu quo évidemment évoluerait de la position où les petites compagnies ont meilleure chance de garder de l'argent après avoir payé l'impôt que les particuliers à une situation inverse.

Nous reconnaissons que dans le Livre blanc il y a une disposition qui permet au propriétaire d'une petite compagnie incorporée de choisir que les profits de la corporation soient imposés au taux marginal et personnel selon chacun des individus. Mais nous pensons que ceci pourrait entraîner une injustice et pourrait même donner lieu à des plaintes, à des critiques venant des actionnaires. Comme exemple, supposons le cas de deux grands actionnaires dans une petite compagnie; le premier est là parce qu'il a de l'argent et qu'il a la compétence, l'autre tout simplement parce qu'il est capable de travailler, il a la compétence également...

Le président: Je m'excuse mais M. Latulippe a eu l'impression d'après votre mémoire à la page 4, le texte anglais, que vous recommandez un taux unique pour les individus et pour les compagnies incorporées. Ce n'est pas ce que vous dites dans votre mémoire.

M. Wilber: Non.

Le président: Vous dites que vous êtes d'accord avec cette proposition mais vous auriez peur des résultats pour les petites entreprises.

M. Wilber: C'est exact.

Le président: M. Latulippe a dit qu'il est heureux de constater que vous proposez qu'il y ait un seul taux, un pour les individus et un pour les sociétés. Ce n'est pas ce que vous dites dans votre mémoire ici.

M. Wilber: Non, nous avons établi un parallèle, mais nous ne disons pas qu'il doit y avoir égalité.

The Chairman: Mr. Latulippe, the witnesses here with us today do not say in their brief that they want one same rate for the individuals and the corporations.

Mr. Latulippe: They say:

[*Texte*]

nous devrions être d'accord avec le projet d'imposer au même taux les particuliers et les sociétés.

Le président: «Nous devrions», et après ça ils ajoutent pourquoi ils ne sont pas d'accord. Ce n'est pas tout à fait la même chose...

M. Latulippe: Non, ils...

Le président: Je n'ai pas d'objection à ce que vous les complimentiez sur une telle proposition, mais ils ne l'ont pas faite. Ils recommandent fortement que le taux de 21 p. 100 s'applique dans l'avenir aux premiers $35,000 de profit, pas qu'il y ait un taux unique pour les particuliers et les corporations.

M. Latulippe: Un peu plus loin dans votre mémoire, vous parlez des immobilisations:

> Nous nous permettons de demander de prévoir un ajournement fiscal basé sur la croissance des immobilisations d'une petite entreprise. Nous pensons qu'il est possible de lier l'ajournement fiscal à la croissance des immobilisations d'une entreprise et qu'il faudrait utiliser toute augmentation des immobilisations employée au-dessus du revenu net de la société pour cette année...

Est-ce que vous prévoyez qu'on devrait encourager l'expansion de la petite entreprise pour remplacer le régime actuel à deux taux d'imposition. Ne pourrait-on pas prévoir un système d'amortissement accéléré des crédits fiscaux pour investissements ou une réserve pour investissements? Pensez-vous que ces avantages pourraient être appliqués couramment?

The Chairman: Mr. Wilber or Mr. Doane.

Mr. Wilber: Mr. Chairman, I would like to refer that one to Mr. Doane, if I may.

The Chairman: Mr. Doane.

Mr. Doane: Mr. Latulippe, I think that perhaps there was a bit of confusion in that section that you mentioned perhaps because of the title which referred to closely-held and small corporations and small unincorporated businesses. We perhaps could have expanded a little more on the matter of tax treatment of unincorporated businesses.

It seems to me that the proposal in the White Paper to permit a partnership option, and therefore allow the owners of a corporation to pay tax as individuals could also be turned around the other way and permit a small unincorporated business to elect to be taxed as a corporation. We are presuming, of course, that the corporate split rate would

[*Interprétation*]

we should agree with the proposal of taxing particulars and corporations at an equal rate.

The Chairman: They say: "We should" and they go on to say why they do not agree. It is not quite the same thing.

Mr. Latulippe: No, they...

The Chairman: I have no objection if you compliment them on such a proposal but the fact remains they did not make it. They strongly recommend that the 21 per cent rate be applied in the future to the first $35,000 of profit, not that there be one and only one rate for individuals and corporations.

Mr. Latulippe: A little further in your brief, you speak of fixed capital assets:

> We permit ourselves to ask to foresee a tax postponement based on the growth accumulation of the fixed assets of a small company. We think it is possible to relate the tax postponement to the growth of fixed assets of a company and that we should use any increase of fixed assets used above the net income of the company for this year...

Do you foresee that we should encourage the expansion of the small enterprise to replace the present system comprising two tax rates? Could we not foresee an accelerated "straight-line" system of fiscal credits for capital investment expenditure? Do you think these advantages could be currently applied?

Le président: M. Wilber ou M. Doane.

M. Wilber: Monsieur le président, je vais demander à M. Doane de répondre à cette question.

Le président: M. Doane.

M. Doane: Monsieur Latulippe, je pense qu'il y a peut-être eu un peu de confusion ici dans cet article que vous mentionnez à cause du titre qui vous parle de sociétés fermées et puis de sociétés non incorporées. Nous aurions peut-être pu expliquer davantage sur certaines questions du traitement fiscal des compagnies non incorporées.

Il me semble que la proposition du Livre blanc qui permet justement le choix d'entrer en association et qui par là permet aux propriétaires des sociétés de payer l'impôt en tant qu'individus, pourrait également être abordée d'une autre façon et permettre, par exemple, qu'une petite société non incorporée soit taxée comme société. Nous supposons évi-

[*Text*]

continue to apply. I do not foresee any insurmountable difficulties in such an arrangement and it would perhaps permit additional equities particularly for people who do not wish to incorporate.

There are costs involved in incorporating a company other than just incorporation fees. There are such things as a compliance with companies acts of the province in which you are incorporated. It is necessary to have an audit if you are a limited company although I do not find that a bad suggestion. It is necessary to have annual meetings. It is necessary to have a board of directors and so on. There are a number of complications to being incorporated that some small businessmen might not wish to incur and therefore it could be very beneficial to them to be permitted to elect to be taxed as a corporation in the same way that the corporate owners can elect to be taxed as partners.

Going on to the last point that you made, we were trying to say here that there are various ways that the problems might be overcome. There is this continuation of the split rate which we just mentioned, with the erosion of the upper limit of $35,000 which we mentioned earlier in our appearance. There is a possibility of tax deferral based on the growth in the assets of the company to which, I believe, you just referred. We would prefer to see this to merely an increasing amount of capital cost allowance permitted on fixed assets because many small businesses in this day and age have very little in the way of plant and equipment. Retailers particularly are quite often located in leased premises. Therefore any benefits from accelerated capital cost allowances would be minimal to them. However, they do require working capital funds in their business for increasing receivables and inventories and so on.

We are really trying to say here that there are three or four approaches to the problem. We recognize a tremendous problem for small business and we are saying that there are three or four ways to approach it. We are leaving it up to the House of Commons Committee and the Minister of Finance to find the best solution to the problems of small business in that regard. Thank you.

[*Interpretation*]

demment qu'à ce moment-là le taux partagé pour les sociétés continuerait de s'appliquer. Je ne prévois pas de difficultés insurmontables dans un tel accord et ceci permettrait d'être plus juste notamment pour les gens qui ne veulent pas s'incorporer.

Il y a évidemment des coûts ajoutés aux frais d'incorporation. Il faut par exemple respecter les lois d'incorporation des compagnies dans les provinces où vous vous incorporez. Il est nécessaire d'avoir une vérification comptable également et il faut avoir des réunions annuelles. Il faut avoir un conseil d'administration, etc. Donc il y a un certain nombre de complications ici et certains petits hommes d'affaires ne voudraient pas payer ces frais d'incorporation et il serait donc avantageux pour eux de pouvoir être imposés comme une corporation tout comme un propriétaire évidemment peut choisir d'être imposé comme un partenaire.

Mais pour revenir maintenant au dernier point que vous avez soulevé, nous cherchons à dire qu'il y a diverses façons de surmonter le problème. Par exemple, il y a cette continuation, cette permanence du taux partagé, avec l'érosion des limites supérieures de $35,000 que nous avons mentionnées plus tôt dans notre mémoire. Il est possible évidemment de faire un paiement différé de l'imposition fondé sur l'actif de la compagnie. Nous préférons ceci à une augmentation du coût de capital sur des valeurs fixes car nombre d'entreprises, à notre époque, ont très peu de terrain et de machinerie. Les détaillants plus particulièrement, sont très souvent obligés de louer leurs locaux et alors en pareil cas tout avantage qui découlerait de la location de coût de capital serait minime pour eux. Mais souvent ils ont besoin de fonds d'exploitation pour les comptes à recevoir etc.

Donc, ce que nous cherchons à dire ici c'est qu'il existe trois ou quatre méthodes pour ce problème.

Nous reconnaissons qu'il y a un problème considérable pour les petites entreprises et nous disons qu'il y a trois ou quatre façons d'aborder la question. Nous laissons au Comité des communes et au ministre des Finances de trouver la meilleure solution pour le problème des petites entreprises à ce sujet. Merci.

• 1230

Le président: Monsieur Latulippe, il vous reste encore une minute.

M. Latulippe: Quand vous parlez d'ajournement fiscal à des taux privilégiés d'amortisse-

The Chairman: Mr. Latulippe, you still have one minute.

Mr. Latulippe: When you talk about tax deferral at special depreciation rates, what

[*Texte*]

ment, quelles sont vos suggestions quant aux immobilisations?

Le président: Monsieur Latulippe.

M. Latulippe: Voulez-vous parler du remplacement du régime actuel à deux taux d'imposition par un système d'amortissement accéléré pour la petite entreprise?

Mr. Doane: I think when we refer to deferral of taxes based on a growth in total assets, we are really referring here to the total tangible assets of the firm, both the working capital sssets and the fixed assets. In suggesting for example, that this growth, of total assets grew from $100,000 to $120,000 in a year, we are suggesting that the tax that would otherwise be payable on the profits of the company be left in the company on a formula basis; not all of it but a portion of it, to assist in this growth in assets. I do not know if this clarifies your point.

M. Latulippe: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci monsieur Latulippe.

The Chairman: The Chairman: Are there any more questions, gentlemen?

Mr. Danson: I just have one point for clarification, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Danson.

Mr. Danson: It is on page 4 of the English version relating to valuations for valuation day. There might be something that I am unfamiliar with here in relationship to forest industries. It says:

> timberlands should be valued in two segments; the value of standing timber and young growth, and the residual land value. It is our further opinion that all freehold timberlands should be consolidated into one class on valuation day. We feel that depletion should be allowed, based on the rate of harvesting applied to the fair value as established on valuation day, and that in addition to the depletion write-offs, there should also be provision for deduction of fire losses, blowdown, and infestation losses, and that these write-offs should be timed to occur in the same fiscal period as the loss occurs.

What we are concerned about here primarily is valuation I would presume for valuation day purposes. Is there a genuine problem in

[*Interprétation*]

are your suggestions relating to capital assets?

The Chairman: Mr. Latulippe.

Mr. Latulippe: Does this mean replacing the present two-rate tax system by accelerated depreciation for small businesses?

M. Doane: Je crois que lorsque nous parlons d'ajournement d'un impôt basé sur l'accroissement total des biens, nous parlons seulement des avoirs tangibles d'une entreprise, qui comprennent les capitaux et les biens immobiliers. Si on suppose que le capital immobilier est passé de $100,000 à $120,000 dans une année, nous préconisons que l'impôt qui serait payé sur les bénéfices de l'entreprise lui soient laissées selon un barème préétabli. Il ne faudrait pas tout lui laisser mais une bonne partie l'aiderait dans son expansion. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Mr. Latulippe: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Latulippe.

Le président: D'autres questions, messieurs?

M. Danson: Une question d'information, monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Danson.

M. Danson: Je voudrais revenir à la page 4 de la version anglaise à propos du jour d'évaluation. Il y a là quelque chose que je connais mal à propos de l'industrie forestière. On y dit:

> Les étendues forestières devraient être évaluées de deux façons: sur la valeur du bois «debout» et sur la valeur des arbrisseaux de même que sur la valeur résiduelle de la terre elle-même. A votre avis, toutes les forêts libres devraient être considérées d'un même point de vue le jour de l'évaluation. Nous croyons que l'allocation pour épuisement devrait être accordée, en se basant sur le taux de rendement effectif de la forêt au jour donné de l'évaluation, et ceci en plus des amortissements dus à l'épuisement. Il faudrait qu'on prévoit aussi la déduction des pertes dues aux feux de forêts, aux épidémies ou aux fléaux. Les amortissements qui en découleraient devraient être faits dans la période d'imposition où la perte est survenue.

Nous nous préoccupons ici surtout de l'évaluation en autant qu'il s'agit du jour où elle aura lieu. C'est tout un problème que de pro-

[*Text*]

valuing here? I realize that there are problems in valuing any business but would these not be normal considerations in valuing a business?

Mr. Wilber: Mr. Danson, the point here really is that the present tax law is not adequate in this respect. There is a basic reason why it is not. Here in Nova Scotia we have 75 per cent of the total forested area in freehold...

Mr. Danson: Yes.

Mr. Wilber: And the same thing applies to the southern half of New Brunswick, but elsewhere in Canada, in northern New Brunswick and from there to Victoria, virtually all of the timberland is Crown-owned and is under lease to one or another forest industry; that is under lease at the moment and in the case of the forest industry leasing Crown lands, they are charged as an agreed rate of stumpage per year for whatever they cut off those lands, so that if it is $21 per thousand feet on 100 million feet, which British Columbia Forest Products cut last year, they are sent a bill by the Province of British Columbia, they pay the bill and they charge it up as an expense against the operation in that year. But down here we have largely freehold land and this is in a very fragmented land tenure pattern, I might add, where it is not a case of one forest industry owning, say, five square miles or ten square miles in a block. It is almost for sure that if they had 10 square miles it would be in perhaps a dozen blocks, related to the original grants, to the original settlers. And this is what we mean here by "class" because the tax department, in the absence of adequate wording in the Act, has been considering each one of these separate lots, as they call them, as a separate depletion asset, whereas we say that whatever the timber limits are that one forest industry owns should be considered the timber limit for that industry, and whatever they cut off it from one year end to the next, it should not make any difference whether it came off a piece of land that originally was granted to John Jones in 1812 or whether it came off a piece of land that was originally granted to Timothy Green in 1903, or related to who may have owned the property in the meantime or related to the fact that one of the lots may have been acquired by this present forest industry a year ago and the other might have been acquired 30 years ago and has already been logged once and the timber has grown up again.

Mr. Danson: This is for purposes of depletion?

[*Interpretation*]

céder à cette évaluation comme c'est le cas pour toutes les entreprises. Mais n'est-ce pas là des préoccupations normales lorsqu'on doit le faire?

M. Wilber: Ce que j'allais vous dire, c'est que la loi actuelle n'est pas appropriée. Il y a des raisons profondes à cela. Ici en Nouvelle-Écosse, 75 p. 100 de nos régions boisées sont inexploitées.

M. Danson: Oui.

M. Wilber: La même chose s'applique pour la partie sud du Nouveau-Brunswick, mais dans les autres parties du Canada, jusqu'à Victoria, presque tous les terrains boisés sont propriétés de la Couronne et loués à des industries forestières. Pour l'industrie forestière qui loue des forêts entières à la Couronne, elle paie pour le bois abattu sur la superficie louée. De la sorte, elle paie $21.00 du mille pieds sur un total de 100 millions de peids qui représente la production totale de la *British Comumbia Forest Porducts* l'an dernier. La facture est envoyée par le gouvernement de la Colombie-Britannique. La compagnie paie et la note est portée au chapitre des déductions de l'impôt. Mais ici, nous avons de grandes étendues inexploitées et il n'y a aucun plan de coupe. Ce n'est pas qu'il ne faut pas qu'une industrie possède des étendues de quatre à cinq milles carrés. Si elle possédait une superficie de dix milles carrées, il se pourrait bien que cela soit fragmenté en 12 morceaux qui correspondraient aux anciennes concessions d'antan. C'est la réalité visée par ces «classes» que nous avons et que le ministère du Revenu, par manque de précision des textes de loi, doit considérer séparément et concéder à chacun une allocation d'épuissement quelles que soient les limites de coupe d'une entreprise forestière, quel que soit le volume de l'abattage annuel. Peu importe qu'il s'agisse d'une parcelle de terrain attribuée à John Jones en 1872 ou à Timothy Green en 1903, ou du propriétaire actuel ou le fait que cette industrie forestière ait pu acheter ce boisier il y a un an ou qu'un autre ait éte acheté il y a 30 ans et que le bois était abattu en une seule fois et que les arbres soient repoussés depuis.

M. Danson: Vous parlez toujours de la question d'épuisement des forêts?

[*Texte*]

Mr. Wilber: Yes.

Mr. Danson: In so far as valuation is concerned, does this present a more difficult problem?

Mr. Wilber: What we are saying is that there is not any adequate way of doing this now. The Act is very unclear. The reason it is is that it has not been a major problem in Canada. It has only been a major problem in Nova Scotia and southern New Brunswick. But it should definitely be upgraded and made into something that the tax department and the lumbermen both understand because it has led to a vast amount of misunderstanding on both sides and in many cases it has led to a tax official's interpreting what is said, which is very minimal, in the Act in his way—ministerial discretion if you want to call it this—and slapping an assessment on somebody intended to deprive him of some of the benefits of the depletion that he has claimed.

Mr. Danson: Fine. Thank you. I will not pursue it further. I do not say I am entirely clear; I have some homework to do but I am glad it is on the record so that the tax department and ourselves can discuss it at a future date.

Mr. Wilber: Well, it is one we are very much concerned about here.

Mr. Danson: We have a specific recommendation, which is appreciated.

Mr. Wilber: Thank you very much.

The Chairman: How many of your members are incorporated and how many are not incorporated?

Mr. Sproule: I do not think I could answer that.

The Chairman: Can you hazard a guess, say 40 per cent or 50 per cent of them or...

Mr. Sproule: I would say, as a guess, probably 70 per cent.

The Chairman: Seventy per cent are incorporated?

Mr. Sproule: Right.

The Chairman: Thank you very much. Any other questions, gentlemen? If not, on behalf of the members of this Committee, my thanks to the representatives of the Nova Scotia

[*Interprétation*]

M. Wilber: Oui.

M. Danson: Est-ce que c'est plus compliqué du point de vue de l'évaluation?

M. Wilber: Ce que nous disons, c'est qu'il n'y a pas une façon appropriée de régler à l'heure actuelle ce problème. La loi est très peu claire parce que cela n'a jamais été un problème majeur au Canada. C'est un problème important pour la Nouvelle-Écosse et pour le sud du Nouveau-Brunswick. Mais on devrait vraiment soulever ce problème et le simplifier pour que le ministère du Revenu et les entreprises forestières finissent par se comprendre car dans le passé, ce problème a engendré pas mal d'incompréhension de part et d'autre. Cela a eu pour résultat que souvent les fonctionnaires du ministère ont interprété les quelques brèves références de la Loi de façon très large—parlons ici de discrétion ministérielle—alors que d'un autre côté, ils ont saigné à blanc d'autres personnes qui réclamaient les bénéfices de la déduction pour épuisement dont il se prévalait.

M. Danson: Très bien. Merci. Je n'irai pas plus loin. Je ne prétends pas avoir vidé la question. J'ai autre chose à faire mais je suis satisfait que cela soit enregistré au compte-rendu de sorte que le ministère du Revenu et nous-mêmes pourrons en discuter à un autre moment.

M. Wilber: Voilà une question qui vous préoccupe énormément.

M. Danson: Nous avons une recommandation à vous proposer à ce sujet.

M. Wilber: Merci beaucoup.

Le président: Combien avez-vous de membres constitués en corporation et combien ne le sont pas au sein de votre groupe ou association?

M. Sproule: Je ne pense pas pouvoir répondre à cette question.

Le président: Pouvez-vous risquer un chiffre approximatif comme 40 ou 50 pour cent?

M. Sproule: Je dirais 70 p. 100 environ.

Le président: Soixante-dix pour cent de vos membres sont incorporés?

M. Sproule: En effet.

Le président: Merci beaucoup. Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs? Sinon, au nom des membres du Comité, je remercie les représentants de la *Nova Scotia Forest*

[*Text*]

Forest Products Association for their submission to add to their brief and the replies they have given to questions directed to them. Thank you very much, gentlemen.

Mr. Wilber: We thank you, gentlemen.

The Chairman: Gentlemen, the Committee will meet again at 2 o'clock in the same room.

AFTERNOON SITTING

• 1406

The Chairman: Gentlemen, this afternoon our first group on the consideration of the tax proposals is representative of the Nova Scotia Fruit Growers Association. The main subjects are the combined effects of the proposals and municipal taxation, capital gains, and valuation.

I have on my right Mr. Peill, Chairman of the Brief Committee, and I will ask him to introduce the other members of his group.

Mr. E. Peill (Chairman, Nova Scotia Fruit Growers' Association Brief Committee): Thank you very much, Mr. Chairman. Next to me is Mr. Paul Gervason. He is an economist with the Nova Scotia Department of Agriculture. Next to him is Paul Elderkin, a fruit grower and the President of the Nova Scotia Fruit Growers, and Mr. Lawrence Coldwell. He is also a fruit grower. He is President of Scotian Gold Co-operative, and he is a Director of the Nova Scotia Farm Loan Board.

The Chairman: Do you have any remarks, Mr. Peill?

Mr. Peill: Yes, I have some opening remarks which I would like to read to you.

All farmers, and not just the Nova Scotia Fruit Growers, are interested in equity and support reform of the tax system. But in attempting to create a more equitable tax system, it is at the same time possible, by seeking aggregate equity, to treat individuals or small groups inequitably. It is in the interest of individual equity for the relatively small group of farmers in this country that the Nova Scotia Fruit Growers Association is presenting this brief.

The N.S.F.G.A. represents approximately 600 fruit growers. Capital investment in the fruit industry amounts to over $17 million. The industry is concentrated in three counties in the Annapolis Valley, and 90 per cent of it is in Kings County. Approximately 15 per

[*Interpretation*]

Products Association pour leur mémoire, leurs commentaires et les réponses à nos questions. Nous vous remercions, messieurs.

M. Wilber: Merci, messieurs.

Le président: Messieurs, le Comité se réunira à nouveau à 2 heures, ici même.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, cet après-midi, le premier groupe à venir discuter les recommandations du Livre blanc est composé des représentants de la *Nova Scotia Fruit Growers Association*. Le sujet central sera l'effet conjugué des recommandations du Livre blanc et de l'imposition foncière, de l'imposition des gains de capitaux et de l'évaluation elle-même.

Monsieur Peill, à ma droite, est président du comité du mémoire et je lui demande de bien vouloir nous présenter les autres membres de son groupe.

M. Peill (Président du comité du mémoire de la Nova Scotia Fruit Growers Association): Merci monsieur le président. A côté de moi se trouve M. Gervason, économiste du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse; à côté de lui M. Paul Elderkin, président de la *Nova Scotia Fruit Growers Association*; M. Laurence Coldwell, président de la *Scotian Gold Co-operative* et du *Nova Scotia Farm Loan Board*.

Le président: Avez-vous un exposé préliminaire à nous faire?

M. Peill: Oui, je voudrais vous en donner lecture.

Tous les cultivateurs et pas seulement les membres de la *Nova Scotia Fruit Growers* recherchent la justice et appuient la réforme du système fiscal. Mais en cherchant à créer un régime plus équitable, il est en même temps possible, en cherchant à réaliser l'équité entre les individus, qu'on soit injuste envers d'autres groupes. C'est en vue de protéger les droits des individus par rapport à ceux des petits groupes de fermiers de notre province, que l'Association présente son mémoire.

Nous représentons environ 600 producteurs de fruits. Les investissements de cette industrie dépassent $17 millions. L'industrie se concentre dans trois comtés de la vallée de l'Annapolis, et 90 p. 100 est concentré uniquement dans le comté de Kings. A peu près 15 pour

[*Texte*]

cent of all personal income in Kings County comes from apple production. All this might be negligible compared to other industries in Canada, and of no political consequence. To our region, however, it is of vital importance.

Our submission, which you have in front of you, was written in February of this year. It concentrates on seven major points. We did not discuss those areas of concern which we felt would be brought to the attention of this Committee from other sectors of business. It was also assumed at this time that the Department of Finance would explain and fill the large discrepancies between the intent of the White Paper and its practical effects. This has not been done.

When you are dealing with agriculture as it exists in Nova Scotia, you are dealing with a type of business which in its internal structure and operation and its financial structure is different from other businesses. A drastic change in taxation policy as proposed in the White Paper has to consider existing conditions in agriculture more than it does at present.

The suggested system is complex and its full consequences are understood by few. There is a great danger that people who do not understand this law or proposal will do great financial harm to themselves by using the wrong approach. We further suggest that it will force farmers continuously to seek legal and accounting advice which they cannot afford. We will see a flood of unrealistic mortgages and sales agreements, and there is a great danger that the incentive to maintain a farm in good condition up to the date of sale will disappear.

In addition to our brief, we have prepared two simple sets of figures which are based on the example used in our biref. The results are rather startling. If the Government of Canada wishes actively to discourage farm investment of this type, they should be prepared to say so. Under the White Paper proposals this would represent a significant tax increase at a very modest $5,000 a year income level, and this is not what we would expect of a tax reform which is aimed at reducing tax for individuals in the lower income levels.

Modern farming and farm consolidation and mechanization require large sums of capital, in many cases over $50,000 per permanent job. Our provincial government in its farm loan and grant policy encourages farmers to create larger units and support permanent improvements which will be also of benefit to the following generation. The

[*Interprétation*]

cent des revenus des particuliers dont tout ce comté proviennent exclusivement de la production des pommes. Tout cela peut être jugé négligeable comparativement à d'autres industries canadiennes et d'aucune importance au plan politique. Mais pour notre région, c'est d'une importance vitale.

Notre mémoire a été écrit en février de cette année. Il se résume à sept questions majeures. Nous n'avons pas parlé des dispositions qui seraient abordées par d'autres groupes devant votre Comité. Nous avons pensé aussi que le ministère des Finances voudrait expliquer et combler l'écart entre les intentions claires du Livre blanc et leurs effets réels. Cela n'a pas été fait.

Quand on parle d'agriculture en Nouvelle-Écosse, on est en face d'un type d'entreprise dont la structure interne, le financement et la structure économique diffèrent de tous les autres. Les changements au niveau de la politique fiscale proposés par le Livre blanc doivent tenir compte du contexte actuel dans l'agriculture plus qu'ils ne le font présentement.

Le système proposé est complexe et peu de personnes n'en entrevoient les effets réels. Il est possible que certains ne voient pas que ces recommandations pourraient les affecter, parce qu'ils ne les comprennent pas réellement. Nous pensons que les fermiers devront ainsi recourir aux avocats et se faire assister dans leur comptabilité même s'ils ne peuvent se le permettre. Nous verrons à l'avenir des hypothèques et des contrats de vente irréalistes. Il est de plus probable et dangereux de voir disparaître le *stimulus* principal qui motivait les fermiers à maintenir leur ferme en bon état.

En plus de notre mémoire, nous avons préparé deux séries de statistiques basées sur l'exemple utilisé dans notre mémoire. Les résultats sont plutôt renversants. Si le gouvernement veut effectivement décourager l'investissement agricole, il devrait le dire ouvertement. Les recommandations du Livre blanc frapperaient les fermiers d'un impôt élevé les revenus d'environ $5,000. Ce n'est pas ce que nous attendions de la réforme fiscale dont le but est de diminuer le fardeau fiscal des classes moyennes.

La ferme moderne exige pour son maintien et sa mécanisation d'importants investissements allant souvent jusqu'à $50,000 par emploi. Notre province, par sa politique de prêts et de subventions aux agriculteurs, encourage les fermiers à accroître leurs exploitations et facilite les améliorations à long terme qui profiteront aux futurs généra-

[*Text*]

White Paper proposals, in particular the capital gains tax, would withdraw large sums of money from our farming community, and as such would directly oppose provincial farm policy. The existing estate taxes are aimed in the same direction.

We also suggest that taxation as proposed could prove to be highly inflationary.

It is apparent that the current restructuring of the tax system is aimed at increasing the share of the total tax burden to be borne by those on whom society must depend for initiative and effort, for savings and productive investments. These are precisely the cornerstones of whatever economic growth we as a nation will be able to achieve in the future. We believe that the government should recognize this aspect of the reform proposals.

The removal of incentives to save and to invest and to undertake risk-taking ventures reduces the growth potential of our economy. We believe that our economy in general and agriculture in particular would be better off with more of such incentives rather than less.

In closing I would like to repeat and confirm point one of our submission which says:

> 1. The Nova Scotia Fruit Growers endorse the principle of taxation of actual income and the ability to pay.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, sir. Any questions directed to you as spokesman of the group you are welcome to direct to one of your members for reply.

Mr. Peill: Thank you.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. I notice in the brief that you suggest that municipal taxes prior to valuation day be added to the value of the farm, and that subsequent municipal taxes also be included in the value.

Mr. Peill: Yes, this is part of an attempt—how shall I say—to reduce this large gap which will develop over the years if valuation day value and sales value are set in opposition to each other. The municipal taxes right now are actually an expense as such, but they are based on the capital invested. They have nothing to do with your ability to pay or the income that you actually have, and in our area a good portion of taxes is paid by agriculture.

[*Interpretation*]

tions. Bien des dispositions du Livre blanc et en particulier l'imposition des gains de capitaux supprimeraient une grande partie des liquidités dont disposent les communautés agricoles à l'heure actuelle. Il en est de même présentement pour les impôts sur les biens de succession. De plus, à notre avis, l'impôt proposé est aussi très inflationniste.

Il est évident que la restructuration du système fiscale vise à augmenter le fardeau fiscal de ceux qui, par leur initiative et leur effort, sont la base de l'épargne et de l'investissement productif. Ils sont la pierre angulaire de la croissance économique à long terme de la nation. Nous croyons que le gouvernement doit tenir compte de cette évidence dans ses propositions de réformes fiscales.

La disparition des stimulants à l'épargne et à l'investissement, de même que tout ce qui motive une personne à risquer son argent, réduit en quelque sorte le potentiel économique de la nation. A notre avis, l'économie en général a bien d'autres stimulants de ce genre au lieu qu'on les fasse disparaître.

En terminant, je voudrais souligner et insister sur ce que nous disons dans notre mémoire, à savoir:

> La *Nova Scotia Fruit Growers Association* endosse le principe de l'imposition des revenus effectifs et la capacité de payer des gens.

Merci.

Le président: Merci beaucoup. Vous pouvez diriger toute question que l'on vous adressera à l'un ou l'autre des membres de votre délégation.

M. Peill: Merci.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président. J'ai vu dans votre mémoire que vous proposez que les impôts fonciers devraient être ajoutés à la valeur d'une ferme avant le jour de l'évaluation et que tout autre impôt devrait être ajouté à sa valeur.

M. Peill: Oui, cela constitue un effort pour diminuer cet écart important qui se ferait sentir avec les ans si la valeur au moment de l'évaluation ne coïncide pas avec la valeur commerciale. Les impôts fonciers constituent présentement une dépense mais ils sont basés sur la valeur du capital investi. Ils n'ont rien à voir avec la solvabilité d'une personne ou son revenu actuel. Dans votre région, une bonne partie des impôts provient des exploitations agricoles.

[*Texte*]

Mr. Danson: I think municipal taxes are really for services being provided on a current basis, pretty much on a current basis in any event.

Mr. Peill: Yes. However, the greatest part goes towards education, and this education is provided for all the young people of our country.

Mr. Danson: Yes, and if this was included for farmers, would you suggest also that these taxes be included for other segments of the community?

Mr. Peill: It might be. We have not gone beyond the point of presenting our own case. But it is obvious, and I think we mention it in page one of our brief, that theoretically I could own $10 million and live in a rented apartment. In our community I would pay the so-called occupancy tax which might be $2,000 assessment, so I pay $40 a year. This is all I would pay in municipal taxes. My income comes from shares or interest, and I would not be assessed on anything. If I take a loan of $100,000 to build up buildings, I will have to pay municipal taxes on this from the first day on. There is the discrepancy.

Mr. Danson: Well, of course, we are dealing with federal tax legislation as opposed to municipal, although that is an expense in doing business. I know that in the municipality where I come from the apartment dwellers, for instance, actually pay higher proportionally than the home-owners on the value of their property.

Mr. Deakon: Come on now.

Mr. Danson: Well, I think this is... I am not asking for comments from my colleagues here who obviously have not studied it. But the...

Mr. Deakon: I did.

The Chairman: I am very sorry; maybe after the meeting you can get together.

Mr. Danson: This is a common misconception which can be statistically proved. I do not have the figures with me. In any event, this does present a difficulty. I am sorry for the little interruption, but it is a misconception. Whether this applies in Nova Scotia, of course, I cannot say. I just wanted to cover that point.

You also mentioned that the full consequences of the proposals are understood by few. This brings up a pretty serious question, because I find that very few of us really understand our present tax laws either, and I

[*Interprétation*]

M. Danson: Je crois que les impôts municipaux visent les services d'utilité publique.

M. Peill: C'est ça. La majeure partie vise l'éducation dont bénéficient les jeunes du pays.

M. Danson: Oui. Si ces provisions étaient retenues pour les fermiers, suggéreriez-vous que ces impôts touchent aussi d'autres secteurs sociaux?

M. Peill: Cela pourrait se faire. Nous n'avons pas été jusqu'à nous présenter comme cas-type. Mais c'est quand même évident. Je crois que nous avons précisé à la page 1 de notre mémoire que, théoriquement, une personne pourrait posséder 10 millions de dollars et vivre dans un appartement évalué à $2,000 et ne payer que $40 d'impôt foncier par année. Parce que mon revenu provient de dividendes ou d'intérêts, je n'aurais pas à payer d'impôt. Mais si j'emprunte $100,000 pour construire un édifice, j'aurai à payer un impôt foncier dès le premier jour. Cela fait toute une différence.

M. Danson: On parle ici d'impôt fédéral par opposition aux impôts municipaux même si, dans le monde des affaires, on considère cela comme une dépense. Je sais que dans ma ville, le locataire, par exemple, paie, en proportion, plus d'impôts que le propriétaire n'en paie sur la valeur de sa propriété.

M. Deakon: Mais voyons.

M. Danson: Je pense que c'est le cas... Je ne demande pas leur avis à mes collègues ici présents qui, de toute évidence, n'ont pas étudié la question. Mais...

M. Deakon: Oui.

Le président: Je regrette infiniment; peut-être pourrions-nous nous rencontrer après la réunion.

M. Danson: C'est une fausse conception de la chose qui peut être prouvée statistiquement, je n'ai pas de chiffres avec moi. De toute façon, ceci ne représente pas de difficultés. Je regrette d'avoir interrompu, mais la conception est fausse. Que ceci s'applique ou non en Nouvelle-Écosse, je ne saurais dire, je voulais seulement le mentionner.

Vous avez aussi dit que rares sont ceux qui comprennent le régime fiscal actuel. Ceci suscite une question importante et je me demande combien d'entre nous comprenons réellement les présentes mesures fiscales; je

[*Text*]

am wondering how much of our concern is a matter of the devil we know rather than the devil we do not know. In other words, it is pretty tough to understand our existing laws. They are considered inadequate and pretty complex by most people and I do not know where these are going to be more complex. I really do not know because I do not understand the old ones either.

Mr. Peill: You want to say, in other words, that if a person is incapable of understanding the rules or does not concern himself enough with them it is his own fault if he gets caught. I am putting this a little strongly right now.

As these White Paper proposals stand, primarily the capital gains tax is not a tax that is paid next year. On income tax a person after a year will learn. He will know, because he will be assessed for this or that. Capital gains tax and its full consequences to many of our farmers will not be known until he sells his farm and then comes the big surprise. "Well," he says, "I did not really know", and I think a law should be drawn up in such manner that the people who have to pay the shot should be able to understand it.

That is a pretty broad statement and there is always going to be a certain percentage of our population that just does not care to try to understand it. I have discussed this matter with many good farmers, and they just shake their heads. Take the figures here—I think you have them in front of you—just to elaborate a little. Who can understand them? You know, these people are not accountants. They are not supposed to be.

Mr. Danson: Of course, is this not the problem with the tax laws? In these hearings on the White Paper proposals I think someone referred to an old German expression that sausages and tax laws should not be made in public because they are so complex you would not digest them afterwards.

Is it realistic to expect that the average citizen will really understand? I am a businessman—not a good businessman, but I have made a living at it for a number of years. I have a pretty good idea of the limits within the tax laws as they work now. I know what I can get away with and what I cannot. If I do not, I throw it in the lap of my accountant who fills out a statement which I sometimes understand to a greater or lesser degree.

This is not a good situation, either. I do not know of any jurisdiction where it is. Perhaps

[*Interpretation*]

me demande si votre inquiétude ne se concentre pas davantage sur ce que nous connaissons plutôt que sur ce que nous ignorons. Autrement dit, il est difficile de comprendre nos lois actuelles. Elles sont déjà très complexes, très inappropriées pour la plupart et je ne sais pas comment on peut les rendre encore plus complexes.

M. Peill: Vous voulez dire que si quelqu'un ne comprend pas les lois ou ne s'y intéresse pas assez, tant pis pour lui s'il se fait prendre. J'exagère un peu, bien sûr.

En fonction même des recommandations du Livre blanc, l'impôt sur les gains de capitaux ne sera pas appliqué l'année prochaine. C'est comme l'impôt sur le revenu; après l'avoir payé une fois, on sait ce que c'est. Il comprendra la nature des cotisations. L'impôt sur les gains de capitaux demeure inconnu pour bien des cultivateurs tant qu'ils n'auront pas vendu leurs fermes; c'est à ce moment-là que vient la grande surprise. Ils diront: «Je ne savais pas réellement», et la loi devra être rédigée de façon à ce que les contribuables connaissent les règles du jeu.

Je fais une déclaration assez générale; je sais qu'il y aura toujours un certain pourcentage de la population qui ne cherchera pas à comprendre. Mais j'ai parlé de la question avec un grand nombre de cultivateurs et ils se contentent de hocher la tête. Si l'on regarde les chiffres qui sont devant nous, par exemple, qui d'entre nous peut les comprendre? Les cultivateurs ne sont pas des comptables, ce n'est pas leur rôle.

M. Danson: Est-ce que ce n'est pas le problème des mesures fiscales? Lors d'une réunion de discussions sur le Livre blanc, quelqu'un a mentionné un vieux dicton allemand selon lequel la saucisse et les mesures fiscales ne se font pas en public de peur que la complexité de leur composition nous les rende indigestes.

Serait-ce manquer de réalisme que de s'attendre à ce que le citoyen moyen ne soit pas dépassé par ces messures? Je suis homme d'affaires, peut-être pas un des meilleurs, mais il y a plusieurs années que j'en tire ma subsistance. J'ai une idée assez juste du cadre fiscal dans lequel nous vivons. Je sais ce que je peux ou ne peux pas éviter; si j'ai des doutes sur quelque chose, je charge mon comptable de s'en occuper; il me fournit des explications que je comprends plus ou moins bien.

Ce n'est pas bon comme situation; je ne connais pas de pays où cela le serait, sauf

[*Texte*]

in the Soviet Union they understand the tax laws better.

Mr. Peill: They have no choice though.

Mr. Danson: No; that is a pretty simple system. In other words, so far as simplicity is concerned, if we are only looking at simplicity, would you not suggest that the proposals for the taxing now of what were previously capital gains as income is certainly simple?

Mr. Peill: I do not think we say that the law should be simpler. The consequences of it are so complicated. They are extremely complicated because each case is going to be different. The way the proposals stand now, exemption for the principal residence could be applied towards the whole farm.

In many cases my neighbour might want to buy the land. I am old, I want to live in my house. This man makes a mistake. He does not sell the house with the farm. He is in trouble, unless he knows that he has to sell this principal residence with his farm, the way the proposals stand now. If he does not, he will pay a capital gains tax on all the cumulative inflation and possible gains and he has lost his exemption because that is still on that house.

Mr. Danson: This is really a tough point. I think it is a good point that you have raised. How do you suggest we handle the exemptions that apply to homes as they relate to farms? This is a tough one and I am not even suggesting the proposals are adequate in themselves for the exemptions for homes, but it presents a much more difficult problem for a farmer. I presume you would want the home portion at least treated as well as everybody else's home, the nonfarmers home.

Mr. Peill: There would be no doubt there. I would like to make a statement based on the figures we have worked out, and we have taken fictitious values; whether an acre of land is $100 or $200 does not really matter. The house alone is not the key to it. It is this whole question of inflation that enters into it.

If I plant a tree today I am obliged to nurse this tree along for 10 years before it will give me a crop. I am committed. Also there is one other very important aspect that is normally ignored in business because the conditions are a little different. A farm stands or falls on the capability of the owner-operator to operate it. The revenues are not large enough so that if I get crippled I could hire a farm manager and still live off the farm and pay his wages. At that moment I have to sell.

[*Interprétation*]

peut-être la Russie où on semble mieux comprendre les mesures fiscales.

M. Peill: Les Russes n'ont pas le choix.

M. Danson: Non; le régime est assez simple. En d'autres mots, si on ne tient compte que de la simplicité du régime, ne diriez-vous pas que les dispositions d'imposition dès maintenant sur les gains de capitaux sont assez simples?

M. Peill: Non. Ce n'est pas une question de simplifier la loi. Les conséquences sont très complexes et différentes dans chaque cas. Selon les propositions actuelles, l'exemption pour la maison peut s'appliquer à la ferme en entier.

Il arrive dans bien des cas qu'un cultivateur veuille acheter la terre voisine. Supposons qu'il s'agisse de moi; je suis vieux et je ne veux pas quitter ma maison. Je commets une grave erreur en ne vendant pas la maison avec le reste de la ferme; j'aurai à payer un impôt sur les gains de capitaux sur les profits gonflés par l'inflation et je perdrai l'exemption pour la maison.

M. Danson: C'est là un point très sérieux. Allons-nous appliquer les mesures qui s'appliquent au domicile lorsque celui-ci est situé sur la ferme? La réponse n'est pas facile; je ne dis même pas que les propositions sont suffisantes en elles-mêmes en ce qui concerne l'exemption des domiciles; cela présente un problème beaucoup plus sérieux pour le cultivateur. Je suppose que vous voudriez que le cultivateur, pour ce qui est de sa maison, soit traité comme tous les autres.

M. Peill: Il n'y a pas l'ombre d'un doute. Je dirais qu'en fonction de ce que nous avons calculé—nous nous sommes basés sur des valeurs fictives qu'un acre de terrain soit évalué à $100 ou $200 importe peu. La maison en soi n'est pas tout. C'est l'inflation qui complique tout.

Si je plante un arbre aujourd'hui, je devrai le soigner pendant dix ans avant d'en obtenir une récolte; c'est un engagement que je prends. Il y a un aspect qu'on ignore en affaires parce que les conditions sont différentes. Une ferme existe ou n'existe plus en fonction du cultivateur. Les revenus ne sont pas suffisants pour me permettre au cas d'un accident qui ferait de moi un invalide de payer un homme d'affaires pour s'occuper de mon entreprise. A ce moment-là, ne pouvant plus travailler moi-même, je serais forcé de vendre.

[*Text*]

That means it could come at any time of my investment cycle. Then I have to sell. I might have a neighbour that helps me to get this crop in but then I have to sell, no matter whether the market prices for farm land are booming or whether they are way down as they are in the West. How do you find a fair system, then?

Mr. Danson: That is what we are trying to do, and that is why I was asking.

Mr. Peill: I would suggest—and it has been suggested from other sides, really—that unless farm land is sold for a speculative gain it be exempted from capital gains tax. Now, this is very sweeping. There might be certain limitations that have to be put on this.

Mr. Danson: Do you mean that the normal sale of a farm—say, once in a lifetime for a farmer—would have, perhaps, a once-in-a-lifetime exemption on the sale of a farm?

Mr. Peill: You could even say, if it is sold again for farming purposes.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Peill: We do not have so much in Nova Scotia, as there might be around Toronto, let us say, these sales for large developments. You know, you can sell a building lot next to the village or next to the town, prices are small. The other aspect—and this is why I made this broad statement of exemption—is that the way things work on a day-to-day basis, the farmer reinvests the earnings which he does not need to live on in his farm. He does not draw that money out; he needs it, and when he sells eventually he has practically his life-time earnings and savings in that farm.

Mr. Danson: Yes, I think this is a very special situation. I know the farms in my constituency are in a somewhat different category because they are being sold at high speculative gains for nonfarming purposes. Maybe they are continuing as farms, but they know they are sitting on a gold mine.

Mr. Peill: This is something that might need special consideration.

Mr. Danson: Yes; that is why I am interested particularly in your suggestion. There is one statement that you made, Mr. Peill, that the capital gains tax—and I am not sure I understood the statement correctly—withdraws large sums of money from the farmer's operation.

[*Interpretation*]

Cela pourrait se produire à n'importe quel moment de mon cycle d'investissement. Il y aurait peut-être un voisin pour m'aider à faire la moisson, mais je devrai vendre éventuellement, même si la valeur marchande est très bonne ou très mauvaise comme c'est le cas dans l'Ouest. Comment trouver un régime juste?

M. Danson: C'est ce que nous essayons de faire et c'est pourquoi je me permettais de vous interroger.

M. Peill: Je suggérerais, et on l'a déjà fait, que, à moins qu'une terre soit vendue en vue d'une spéculation foncière, qu'elle soit exemptée de l'impôt sur les gains de capitaux. C'est une façon d'agir assez attirante et il faudrait peut-être y prévoir des limites.

M. Danson: Voulez-vous dire qu'un cultivateur qui vend sa terre, disons que cela se produise une fois dans sa vie, il bénéficiera d'une exonération unique?

M. Peill: Vous pourriez même dire cela si c'était pour des besoins agricoles.

M. Danson: Oui.

M. Peill: En Nouvelle-Écosse, il n'y a pas autant de ventes enregistrées pour des projets domiciliaires que dans la région torontoise. On peut vendre un terrain près d'un village ou d'une ville, le prix est toujours bas. D'un autre côté, et c'est la raison de ma déclaration, au train où vont les choses sur une base «au jour le jour», le cultivateur réinvestit les revenus qui ne lui sont pas nécessaires pour vivre dans sa ferme; il ne retire pas cet argent, il en a besoin. Lorsqu'enfin il vend, ses revenus de toute sa vie se trouvent investis dans sa ferme.

M. Danson: C'est une situation très spéciale. Je sais que les fermes dans ma circonscription sont d'une catégorie très différente parce qu'elles ont été vendues à des prix très spéculatifs pour des fins qui sont autres que des fins agricoles. On les maintient dans la catégorie des fermes, mais elles dorment sur des mines d'or.

M. Peill: C'est peut-être un secteur qui devrait faire l'objet d'une considération spéciale.

M. Danson: Voilà pourquoi je m'intéresse tout particulièrement à votre suggestion. Dans une de vos déclarations, vous dites que l'impôt sur les gains de capitaux,—je ne suis pas sûr d'avoir bien compris—soutire des montants d'argent assez importants du fonds de roulement des cultivateurs.

[*Texte*]

Mr. Peill: I said "from the farming community", and I chose that term on purpose. A farm is not sold to a salesman. It is sold to a farmer. If you tax capital gains as shown on this paper, where over a 10 year period a man would lose 29 per cent of his original investment—the money is gone, it is out—where does the farming community, the farmers as a group, get this money back, because it is out of that group?

Mr. Danson: Is this the one that is in your brief?

Mr. Peill: No, it is in addition to the brief—where we have used these figures and have carried them on.

The Chairman: This was distributed when we came in.

Mr. Peill: I am sorry I did not have it ready before but we both felt—Mr. Gervason was very active in working this up—that this would explain our thoughts further.

Mr. Danson: Is this recommendation 3 or 4?

The Chairman: You will have these sheets for your consideration later on.

Mr. Danson: I will certainly look at that. I do appreciate the answer. Thank you very much.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I am wondering about the general condition of the fruit growing industry in Nova Scotia.

Would Mr. Peill care to comment on the condition of his industry relative to 10 years ago?

Mr. Peill: The outlook right now is rather dim. Nova Scotia had as its traditional market the English market. The English market is today being flooded by fruit from Central Europe, even from East Bloc countries at times, and, as we all know, agriculture in France, Germany and Holland is highly subsidized. Apples reach England from France at a price which we never could think of meeting. So we have to compete on quality and we have ocean freight against us. Now the dollar was freed which, again, has taken a few points away from our price. That means the grower has to pay it. Nobody else absorbs it in between, so the grower gets less for apples. Last year there was a large crop on the North American continent; we understand this year it is not going to be so large. The only way we can survive, and I think we

[*Interprétation*]

M. Peill: J'ai dit de la collectivité agricole et je me suis servi de cette expression volontairement. On ne vend pas une ferme à un commerçant mais à un cultivateur. Si vous imposez les gains de capitaux, sur une période de 10 ans, un homme perdrait 29 p. 100 de son investissement originel; l'argent a disparu complètement. Comment les collectivités agricoles peuvent-elles retrouver l'argent qui leur a été retiré?

M. Danson: Est-ce que c'est dans le mémoire?

M. Peill: Non, c'est en plus du mémoire. Nous avons repris ces chiffres et nous les avons ensuite fait circuler.

Le président: Ils avaient été distribués lorsque nous sommes entrés.

M. Peill: Je regrette qu'ils n'aient pas été prêts avant, mais nous avons tous deux cru que M. Gervason a été très actif dans la préparation de ces chiffres; je crois que ceci expliquerait nos pensées davantage.

M. Danson: S'agit-il de la recommandation 3 ou 4?

Le président: On nous passera les feuilles tantôt.

M. Danson: Oui. Je ne manquerai pas de l'étudier, et je suis reconnaissant pour la réponse fournie. Merci beaucoup.

M. Flemming: Monsieur le président, je me pose des questions au sujet de la situation de la production fruitière en Nouvelle-Écosse.

Est-ce que M. Peill voudrait bien nous éclairer sur le sujet tout en comparant avec la situation existante il y a 10 ans.

M. Peill: Les perspectives ne sont pas réjouissantes. La Nouvelle-Écosse avait comme débouché traditionnel l'Angleterre. Le marché anglais est, à l'heure actuelle, inondé par des fruits de l'Europe centrale. Comme nous le savons tous, en France, en Allemagne et en Hollande, l'agriculture est très subventionnée. Des pommes provenant de la France arrivent en Angleterre et sont vendues à des prix que nous ne pouvons pas égaler; nous devons essayer de faire compétition au point de vue de la qualité; les frais de transport maritimes constituent un fardeau additionnel. Maintenant la réévaluation du dollar joue contre nous; c'est l'agriculteur qui doit en assumer le coût. Il n'y a pas d'intermédiaire pour en absorber une partie de telle sorte que l'agriculteur reçoit moins pour ses pommes. L'année passée, nous avons eu une très forte

[*Text*]

should survive, is through additional capital investment. We have to have young trees; we have to have up-to-date equipment, and our orchards have to be just so. This is why we are concerned that a tax system which might create problems some years from now would not create the climate which we need right now. Would you like to add a comment to this?

Mr. Lawrence Coldwell (Director, Nova Scotia Fruit Growers Association): Going back 10 years, we were in a relatively favourable position compared with today because our traditional markets which were overseas have consistently deteriorated since that time.

Mr. Flemming: The real object of my question is to determine for our benefit the conditions that exist now compared with 10 years ago, and your concern about anything by way of an unusual demand, whether it be taxes or any other expense, on you as an industry and on your various members as components of that industry. I take it that your submission indicates your concern relative to additional expenditure of any sort. In this particular case it happens to be taxation. Our responsibility is to study the effects of this on your particular industry.

How many members do you have in your organization?

Mr. Peill: Approximately 600. I say "approximately" because farm organizations quite often are rather loosely knit. We have no card-carrying members in that sense. I think it would be safe to say that we speak for at least 600 growers.

Mr. Flemming: What portion of their total income would you estimate the growing of fruit is responsible for?

Mr. Peill: A rough estimate is that the total return to the growers is $13.5 million. The percentage for each individual grower is very difficult to pinpoint. Some are entirely in fruit and some are in mixed farming. We have very good growers who might have 25 to 30 acres of orchard, which is a very important part of the operation.

Mr. Flemming: You were speaking about capital gains on the sale of your farms, whether they be for the growing of fruit primarily or a combination, and I take it that you would consider that prospective purchasers of property of people engaged in this business would be becoming fewer and fewer rather than more and more. Is that correct?

[*Interpretation*]

récolte dans le continent nord-américain; cette année, elle ne sera pas aussi importante. Notre seule possibilité de survivre est par des investissements supplémentaires. Il est essentiel d'avoir des arbrisseaux et des machines modernes. Voilà pourquoi nous nous intéressons à tout régime fiscal qui pourrait créer des problèmes pour les années futures et ne donnerait pas la situation qu'il nous faut à l'heure actuelle. Auriez-vous quelque chose à ajouter?

M. Lawrence Coldwell (Directeur de la Nova Scotia Fruit Growers Association): Il y a dix ans, nous étions dans une situation relativement bonne par rapport à celle d'aujourd'hui. Depuis, la situation s'est constamment détériorée du point de vue des marchés d'outre-mer.

M. Flemming: L'objet de ma question était de voir pour la gouverne de tous, quelles étaient, par rapport aux conditions actuelles, les conditions d'il y a 10 ans et quelles sont les préoccupations à propos d'une demande exceptionnelle, qu'il s'agisse d'impôts ou de tout autre déboursé de votre industrie ou d'un des secteurs de cette même industrie. Dans votre mémoire, vous exprimez vos soucis à propos de dépenses supplémentaires quelles qu'elles soient; en l'occurrence, il s'agit d'impôts. Nous avons la charge d'étudier les répercussions de l'impôt sur votre industrie.

Combien y a-t-il de membres dans votre organisation?

M. Peill: Environ 600. Je dis environ parce que vous savez que les associations agricoles ont des liens relativement lâches. Nous ne comptons pas chaque membre pour ainsi dire, mais je crois que nous parlons pour au moins 600 agriculteurs.

M. Flemming: Quelle partie de votre revenu est constituée par la production fruitière?

M. Peill: Grosso modo, environ $31 millions; le pourcentage pour chaque individu est très difficile à établir. Certains ne font que la culture des fruits tandis que d'autres s'adonnent à d'autres formes de cultures. Il y en a qui ont des vergers de 25 à 30 acres; ceux-là constituent une part importante de la production.

M. Flemming: Vous parlez des gains de capital sur la vente de votre exploitation agricole, qu'il s'agisse de la production de fruits ou d'une culture mixte; j'en conclus que vous estimez que les acheteurs éventuels, des personnes qui voudraient continuer ce métier, sont en nombre décroissant. Est-ce exact?

[*Texte*]

Mr. Peill: That may be. I think we have to look forward to farm consolidation.

Mr. Flemming: Do you consider that your present depressed condition, which I presume accurately describes the situation at the moment, is something in which you hope and even expect an improvement?

Mr. Peill: That is the big question. In spite of the trend, which was obvious, we have nice young plantings. People have said they will plant in spite of this, that somebody has to produce the apples and they will do it. If you ask them for their figures on what they get on their investment I think you will find that no such figures exist. These people are fruit growers and they are going to stay fruit growers. Do you understand what I mean?

Mr. Flemming: In other words, you are suggesting it is sort of in their blood.

Mr. Peill: I think in many cases it is. It does not make sense but it is that way.

Mr. Flemming: I think it is a very natural thing and I would hope it does exist.

Mr. Peill: It does not make financial sense, but it is that way.

Mr. Flemming: It may be a sentimental expression. Are young people staying on the fruit farms? Again, I speak in general terms.

Mr. Coldwell: If I was going to answer that question I would say that probably this is not too much different than it is in agriculture anywhere else in Canada. The percentage staying is very, very small.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I have no specific questions to ask. Generally speaking, I think the brief is pretty well along the lines of representations that we have had. Thank you.

The Chairman: At page 7 of your brief, in recommendation No. 4, you say:

> Farmers permitted to increase his v-day value annually by the true amount of additional capital invested.

I do not think the White Paper proposal stands in the way of that.

Mr. Peill: No, and it is not expressed as such. The White Paper says that the farmer shall be permitted to carry on with the cash method of accounting. The cash method of

[*Interprétation*]

M. Peill: Cela se peut. Je crois que nous devons assurer la survie des fermes.

M. Flemming: Croyez-vous que la présente situation de crise—je crois que le mot n'est pas exagéré pour décrire l'état de choses actuel—peut laisser entrevoir un peu d'espoir?

M. Peill: Voilà la question qui se pose; en dépit de la tendance, il y a de jeunes planteurs qui continuent le métier. Si vous leur demandez les chiffres qui corroborent les revenus de leurs investissements, je crois que vous verrez qu'ils n'existent même pas. Ces gens font la culture des fruits et entendent continuer dans la même veine. Me comprenez-vous?

M. Flemming: Autrement dit, vous dites qu'ils l'ont dans le sang.

M. Peill: Dans bien des cas, je dirais que oui. C'est un non-sens mais c'est quand même la vérité.

M. Flemming: Je trouve que c'est une chose tout à fait naturelle. J'espère que c'est un sentiment qui existe.

M. Peill: Oh, ce n'est pas logique au point de vue financier mais c'est comme ça.

M. Flemming: Au risque de paraître sentimental, est-ce que les jeunes restent sur ce genre de fermes? Je parle de façon générale.

M. Coldwell: Si j'avais à répondre à cette question, je dirais que la situation est à peu près la même dans ce genre d'exploitation agricole qu'en tout autre au Canada. Le pourcentage des jeunes qui restent dans les fermes est très petit.

M. Flemming: Je n'ai pas de questions précises à poser. De façon générale, je crois que le mémoire suit assez bien la ligne de ceux que nous avons entendus auparavant. Merci.

Le président: A la page 7, paragraphe 4 de votre mémoire, vous dites que:

> les cultivateurs ont le droit d'accroître annuellement la valeur du jour d'évaluation par la somme réelle qu'il a investie dans son entreprise.

Je ne crois pas que les propositions du Livre blanc vont à l'encontre de cela.

M. Peill: Ce n'est pas ainsi que nous l'avons exprimé. Le Livre blanc a déclaré que le cultivateur devrait pouvoir utiliser la méthode de comptabilité de caisse; cette

[*Text*]

accounting is a simple method but under the new White Paper it will be quite dangerous.

The Chairman: Why?

Mr. Peill: This comes out in our supporting figures. Right now tree plantings are deductible. Actually I cannot capitalize young orchards the way the rules stand right now. Let us say I buy $2,000 worth of young trees this year and I plant them. I can deduct them. I have a tax saving, let us just say for argument's sake, of $300 because I have deducted it from my other income. So actually all I saved from $300. I have $1,700 tax paid money which I have put back into my operation. The way things stand now, and I have a letter from Mr. Benson on this subject, once you have it deducted then it should be taxed for capital gains tax purposes. I suggest that this is an unfair treatment. If I buy stocks or bonds, I do not get taxed again on my original investment. Do you follow my thinking in this? In our farm accounting, it just stays in. It is a income and expenses and you take one off the other. What you have, you pay taxes on, the rest stays in the farm.

The Chairman: Mr. Roberts, is your question a supplementary?

Mr. Roberts: Yes. I have not understood exactly. If you buy machinery or something like that can you not depreciate this as a deduction.

Mr. Peill: Yes.

Mr. Roberts: This would be different from the purchasing of a stock or a bond because you cannot write-off the cost of it over a five- or ten-year period.

Mr. Peill: A stock or bond does not wear out, a tractor does.

Mr. Roberts: A bond wears out.

Mr. Deakon: A stock can drop in price too.

Mr. Roberts: Is it correct that at the present time, you can in improving an investment in increasing the value of your assets, that you can write that off. Therefore, it would seem to be paradoxical if that is the case, that you would then ask, once it is written off, to be able to take the investment and deduct it again from the value of your property when it was increased as a result of these purchases. You would be getting the tax benefit twice. If I have properly understood what you are saying. I may not.

[*Interpretation*]

méthode est très simple, mais avec le Livre blanc, elle risque de devenir dangereuse.

Le président: Pourquoi?

M. Peill: Vous le voyez dans les chiffres que nous vous avons fournis; la plantation des arbres est déductible. Dans l'état actuel des choses, je ne peux pas capitaliser sur la valeur des jeunes vergers. Disons que j'achète pour $2,000 d'arbrisseaux que je décide de planter cette année; je peux les déduire. J'ai moins d'impôt à payer, disons $300, parce que je les ai déduits d'une autre source. Réellement, je n'ai épargné que $300. J'ai $1,700 qui ont été imposés et que j'ai réinvestis dans mon entreprise. A l'heure actuelle, j'ai une lettre de M. Benson pour le confirmer, une fois qu'on vous l'a déduit, on devrait l'imposer pour les fins d'impôt sur les gains de capitaux. Je crois que c'est injuste. En effet, si j'achète des actions ou des obligations, mon investissement initial n'est pas imposé à nouveau. Suivez-vous mon raisonnement? C'est comme cela que les choses se passent dans la comptabilité de nos exploitations agricoles. On paie un impôt sur ce qu'on a, le reste demeure sur la ferme.

Le président: Monsieur Roberts, est-ce une question complémentaire?

M. Roberts: Oui. Je n'ai pas bien compris. Si vous achetez des machines agricoles, vous ne pouvez les déduire de votre revenu.

M. Peill: Oui.

M. Roberts: Cela serait différent de l'achat d'actions ou d'obligations parce que l'on ne peut en amortir le coût sur une période de 5 ou 10 ans.

M. Peill: Une action et une obligation ne s'usent pas, un tracteur le fait.

M. Roberts: Une obligation vient à échéance, n'est-ce pas?

M. Deakon: Une action peut perdre de la valeur aussi.

M. Roberts: Est-il exact qu'à l'heure actuelle vous pouvez considérer comme un investissement la hausse de la valeur de votre actif et en amortir le coût, si tel est le cas, il serait paradoxal qu'après en avoir amorti le coût vous puissiez le déduire à nouveau de la valeur de biens lorsque celle-ci a augmenté à la suite de nouvelles acquisitions. Voilà ce que je trouve exagéré, si j'ai bien compris votre explication.

[*Texte*]

Mr. Peill: I think you understood partly. You have your investments in machinery for example. If you use a tractor for 300 hours a year, it wears out. It is not a question if the price goes down, like it might on a bond. It wears out. It is gone. So if you want to sell this tractor, a man will say well you know, it is worn out. If you keep it for ten years you have a heap of junk, if somebody wants it, he will buy it for $50.

Orchards, which are planted can be deducted the year of planting, but they are not capitalized and they are not being depreciated. They are deducted as an operating expense in that year. The point I want to make is that if you deduct something as an operating expense and you have some tax savings due to this deduction, all you are actually saving is the tax, which you would have had to pay otherwise. The difference is a reinvestment of capital. Do you follow my thinking? Right now this is fine, because we have no capital gains tax. The moment however, this reinvestment is not shown separately and a capital gains tax is introduced and payable, I will have to pay capital gains tax on this money, which was no gain. It was tax paid money that I have put back into the operation.

The Chairman: You would like to have it as an expense for that year and again adding it to your capital.

Mr. Peill: Not the tax which was saved but the actual true amount of capital which I have actually invested. In my example, this was the $1,700. If I save $300 taxes, sure, that was a saving, but the $1,700 was tax paid money that I have put back into the operation.

The Chairman: Mr. Deakon, is your question a supplementary one?

Mr. Deakon: It rotates around what was being just said right now. I consider it as being a supplementary but I have to give it a little bit of a preamble before I ask a question.

Mr. Chairman, I can first of all understand the plight of the farmers, and believe you me, all of us here have heard very, very fine representations on behalf of the farmers in general, not only fruit growers. In fact all I have heard is about wet fish and dry wheat. Your situation here appears to me to be a very different situation from others across the country especially farmers whose farms are

[*Interprétation*]

M. Peill: Vous avez partiellement compris. Parlons de vos investissements en machines, par exemple. Si vous vous servez d'un tracteur 300 heures par an, il se détériore. La question n'est pas que son prix baisse, comme dans le cas d'une action. Il se détériore et devient inutilisable. Si vous voulez le vendre, on vous répondra, et vous le savez bien, qu'il est inutilisable. Si vous le gardez dix ans, il ne sera plus qu'un tas de ferrailles et quelqu'un vous en donnera peut-être $50.

On peut déduire le prix des pommiers l'année où on les a plantés mais il n'est ni capitalisé, ni amorti. Le prix de ces pommiers est considéré comme frais d'exploitation pour cette année-là. Je veux bien vous faire comprendre que si vous déduisez quelque chose au chapitre des frais d'exploitation et que cela vous permet de payer moins d'impôt, tout ce que vous économisez, c'est de l'impôt. La différence est dans le réinvestissement des capitaux. Suivez-vous mon raisonnement? Maintenant, aucun problème ne se pose parce qu'il n'y a pas d'impôt sur les gains de capital mais comme cet investissement n'est pas mentionné séparément, dès qu'on imposera les gains de capitaux, nous devrons payer des impôts sur cette somme qui n'est pas un gain mais plutôt de l'argent réinvesti.

Le président: Vous aimeriez que ce soit considéré comme une dépense pour cette année-là et l'ajouter quand même à votre capital?

M. Peill: Non l'impôt épargné, mais la valeur des capitaux investis dans la plantation. Dans le cas dont je parlais, par exemple, il s'agit d'une somme de $1700. disons qu'on a épagné $300. en impôt. Mais le $1700. a été réinvesti dans l'entreprise et cet investissement est imposable.

Le président: Monsieur Deakon, est-ce que votre question est une question complémentaire?

M. Deakon: Elle concerne ce dont on a parlé juste auparavant. Je la considère comme une question complémentaire, mais j'aimerais faire un bref préambule avant de la poser.

Monsieur le président, je comprends très bien la situation des cultivateurs et, croyez-moi, nous avons tous entendu des exposés très éloquents au sujet des cultivateurs en général et non seulement au sujet de ceux qui cultivent des fruits. En fait, j'ai surtout entendu parler des poissons et du blé.

Votre situation semble très différente de celle des autres cultivateurs du pays surtout

[*Text*]

located in the close proximity of large urban areas. This is a very significant difference. You might be equivalent to other farmers who are in the wide expanses of the prairies, or remote areas.

I am concerned about farmers near large urban centres because in my experiences in practising law—I worked in engineering—I found that some of these farmers who are just imitation farmers so to speak, have made large amounts of money. As a result, it has increased the cost of homes and so on in the vicinity. I fail to see why they should not be subjected to some sort of a tax equivalent to that of a working man who is striving for a livelihood working in a factory and has a home in the city for example. In the long run you as a farmer under the present assessment system, are not assessed as greatly. You have preferential treatment. The city dweller also is subject to inflation. However, I submit with respect that he does not get the benefit on speculative situations that a farmer would get in the vicinity of an urban area.

How do we go about equalizing the situation? I can see that in Nova Scotia a farm is sold at inflated prices but possibly for farming purposes again. I am taking that for granted because I do not for sure. Whereas in the areas I referred to where high prices are leading to large appreciated values, they are probably purchased for other reasons other than farming. Mind you they may farm in order to have that low assessment value. Personally, I think the Committee also would like to know if you could tell us how we can alleviate this discrepancy outside of making a special issue for the people out in the rural areas.

Mr. Peill: Mr. Gervason would like to answer.

Mr. Paul Gervason (Economist, N.S. Department of Agriculture): I think we agree with you entirely. We do not feel that we are characterized in this province by farmers who live in urban areas and farm for the hell of it, or for whatever capital gains they can get tax free under existing law. I think we can agree with you entirely that farmers who live in urban areas should be taxed. we have absolutely no argument with that whatsoever. We do not think that the same logic applies to bona fide bonds or to bona fide sales of bonds from one farmer to another. If we have situations in this province where a farm is sold for industrial use or for housing developments or for any other high-value use and where the farmer receives a substantial gain on the sale of that farm, then we support your position that he should be taxed.

[*Interpretation*]

de ceux dont les fermes sont situées près des grandes villes. C'est une différence énorme. Vous pouvez être dans la même situation que les cultivateurs des Prairies ou des régions éloignées.

Je m'intéresse à ceux qui habitent près des grands centres parce que comme avocat et ingénieur, j'ai constaté que plusieurs d'entre eux ont gagné d'énormes sommes et, par conséquent, le coût des maisons s'est accrû. Pourquoi ne devraient-ils pas être assujettis à une forme d'impôt tout comme le travailleur qui doit gagner sa vie dans une usine et qui loge en ville? A la longue, vous, les cultivateurs, sous le système actuel d'évaluation, êtes favorisés par rapport aux citadins. Le citadin est lui aussi victime de l'inflation. Cependant, je vous fais remarquer qu'il n'a pas pour spéculer les mêmes avantages que les cultivateurs qui habitent près d'une région urbaine.

Comment pourrait-on rétablir l'équilibre? Je vois qu'en Nouvelle-Écosse les fermes sont vendues à des prix inflationnaires, mais pour servir ensuite à l'exploitation agricole. Je prends cela pour acquis car je ne sais pas exactement où les prix élevés correspondent à une valeur réelle élevée. Des fermes sont probablement achetées à d'autres fins que l'agriculture même si l'on continue à les cultiver afin qu'elles soient moins imposées. A mon avis, il serait bon de mentionner au Comité un moyen par lequel on pourrait aplanir cette différence tout en évitant de frapper les cultivateurs des régions rurales éloignées.

M. Peill: Monsieur Gervason aimerait vous répondre.

M. Paul Gervason (économiste, ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse): Nous sommes d'accord avec vous. Les cultivateurs qui habitent près des régions urbaines—tous comme ceux qui se livrent à l'exploitation agricole pour épargner de l'impôt sont rares dans notre province. Je suis d'accord avec vous pour que l'on impose davantage les cultivateurs vivant près des villes. Il n'y a aucun doute là-dessus. Mais on ne peut appliquer la même logique à des achats ou à des ventes sérieuses entre fermiers. S'il se produit dans cette province qu'une exploitation agricole est vendue à des fins industrielles ou pour construire des logements ou à toute autre fin, alors le cultivateur fait un gros profit et nous croyons nous aussi qu'il devrait payer un impôt.

[*Texte*]

Mr. Deakon: Mr. Chairman, that is precisely what I am concerned about. When a farm in the close proximity of an urban area is sold, it may be purchased by a speculator. He will get someone else to work the farm. From the outside, appearances are that his sole intent and purpose is to farm. That is a sideline he has. If he loses money, he can probably deduct it from his other businesses under the present system. The farmer does not care because he has made a real fast buck on it. Personally, I think that is very unjust. I would like to know some way of getting around it.

Mr. Gervason: If someone could sit down and draw up a document as complex as the White Paper but in simple terms as the White Paper is laid out in, and you and I can sit here and discuss an obvious discrepancy in a treatment of a capital gain, which is in fact an income, and is not a capital gain, then one or two other individuals could sit down like we are and decide what is a bona fide farmer and what is a bona fide farm sale without changing the whole damm tax system to do it.

Mr. Danson: May I ask a supplementary on the supplementary?

The Chairman: Yes. I do hope that all those supplementaries will not be on my time.

Mr. Danson: Would it satisfy your purposes if the purchaser's principal source of income or occupation was the farm. That would determine if it was still a farm rather than a speculation to prevent the absentee landholder from just subleasing it.

Mr. Peill: I think you would still have to define what is income. Is it net income? It can happen that in many years you do show a net income on your farm. If you make a dollar somewhere else, suddenly you are not a farmer. Under the present laws even this applies, you are classified as a hobby farmer if you have income from some other source. We have to be careful in this not to be unjust. A man might show on his financial statement $1,000 income from the farm because he has taken depreciation and so on. He might have $1,200 income from something else.

Mr. Danson: I see your point.

Mr. Peill: You are not referring to this but to the fact that he makes $50,000 somewhere else and $5,000 from the farm. It should be spelled out maybe.

[*Interprétation*]

M. Deakon: Monsieur le président, c'est exactement ce qui me préoccupe. Lors de la vente d'une ferme située près d'un centre urbain, il est possible que l'acheteur soit un spéculateur qui engagera quelqu'un pour la cultiver. En apparence, le motif de l'achat est le désir de cultiver cette ferme, mais il n'en est rien. Et si ce spéculateur perd de l'argent, il pourra probablement déduire sa perte de ses autres entreprises, selon le présent système. Le fermier ne se préoccupe pas du fait qu'il ait réalisé rapidement un gros profit. A mon avis, c'est tout à fait injuste et j'aimerais bien connaître des moyens d'éviter cela.

M. Gervason: Si quelqu'un pouvait rédiger un document à la fois aussi complexe et beaucoup plus simple que le Livre blanc et que vous et moi pouvions discuter par quels moyens on pourrait éviter une telle injustice dans la manière de considérer un gain en capital qui est en fait un revenu. Alors un ou deux individus pourraient définir ce qu'est un agriculteur de bonne foi et ce qu'est une vente sérieuse d'une ferme sans qu'on modifie le régime fiscal.

M. Danson: Pourrais-je poser une autre question?

Le président: Oui. J'espère que vous ne prendrez pas tout mon temps pour ces questions supplémentaires.

M. Danson: Vos buts seraient-ils satisfaits si la principale source de revenu de l'acheteur était l'agriculture? On pourrait ainsi déterminer s'il s'agit bien d'une ferme plutôt qu'une spéculation pour empêcher le propriétaire de la sous-louer.

M. Peill: Il faudrait tout de même définir ce qu'est le revenu. Est-ce le revenu net? Il se peut que pendant plusieurs années un revenu net sur votre ferme n'apparaisse pas. Alors si vous gagnez de l'argent dans un autre secteur, vous n'êtes plus un agriculteur. En vertu du régime fiscal actuel, on vous qualifie de jardinier du dimanche, vous avez un autre revenu. Il faut éviter d'être injuste dans ce domaine. Quelqu'un peut inscrire dans son état financier un revenu de $1,000 de la ferme parce qu'il a obtenu un amortissement. Il peut aussi bien avoir un revenu de $1,200 provenant d'ailleurs.

M. Danson: Je vois où vous voulez en venir.

M. Peill: Vous ne vous rapportez à ceci, mais au fait qu'il a un revenu de $50,000 provenant d'ailleurs, et de $5,000 de la ferme.

[*Text*]

Mr. Danson: I am sure that is what the other gentlemen was trying to get at. We have to find a formula.

The Chairman: Coming back to the example you have given us, sir, on the purchase of $2,000 worth of plants. When you purchase those plants, you are getting a credit of $300 of tax because you have to use that $2,000. You want the Committee to consider that you may use that $1,700 twice because you have benefit of that $2,000 because you have saved $300 of tax.

Mr. Peill: Right. Not for income tax purposes but for capital gains tax purposes. The way I understand the White Paper, is that when you sell if you have more purchase power and ability to pay than you before, that is a capital gain. If I put in $1,700 of tax paid money into my operation I should be able to show it as a capital investment because $1,700 will increase the value of my farm. I could pay $300 tax and draw the $1,700 out. I would not have it in the farm.

The Chairman: Which means your recommendation No. 5:

> (5) Part of a farmer's annual re-investment in a farm to be treated as retirement fund contribution.

is plus recommendation No. 4.

Mr. Peill: I would think that the inflation factor—and our example shows it—is so significant over a period of 20 or 30 years that I do not think that we can ignore it.

The Chairman: Coming back to that word "inflation" that is often included in briefs regarding capital gains. What is the difference between inflation on income and capital gains?

Yesterday I bought a magazine from the United States and the headline was "Inflation is a War Problem Now". For instance, Japan for the last 12 months has had an increase of 9. something compared to 4.2 with Canada. Inflation seems to be here for many years although I do hope not for many years to come. It is a world problem. If you want the Committee to consider inflation for capital gains, what about for income? Should we consider it too? How can we do it.

[*Interpretation*]

M. Danson: Je crois que c'est ce à quoi l'autre voulait en venir. Nous devons trouver une autre méthode.

Le président: Si l'on se rapporte à l'exemple que vous avez donné de l'achat de $2,000 de plantes, lorsque vous les achetez vous obtenez un crédit d'impôt de $300 car vous devez utiliser ces $2,000. Vous voulez que le Comité considère que vous pouvez utiliser ces $1,700 deux fois car vous avez bénéficié de ces $2,000 en économisant $300 d'impôt.

M. Peill: C'est exact. Non pas à des fins d'impôt sur le revenu mais à des fins d'impôt sur les gains de capital. Selon ce que je comprends du Livre blanc, il me semble que lorsque vous vendez, si vous êtes plus aptes à payer qu'avant, c'est un gain de capital. Si je place $1,700 d'impôt payé dans mon affaire, je devrais pouvoir les considérer comme investissement de capital car à cause de ces $1,700, la valeur de ma ferme sera augmentée. Je pourrais payer $300 d'impôt et retirer les $1,700, ils ne sauraient plus investir dans mon exploitation agricole.

Le président: Ce qui veut dire que votre cinquième recommandation:

> (5) Qu'une partie du réinvestissement annuel du cultivateur, dans la ferme, soit considérée comme contribution à une caisse de retraite.

Constitue la recommandation n° 4.

M. Peill: Je croirais que le facteur d'inflation, et notre exemple le démontre, a une signification si importante sur une période de 20 ou 30 ans, que je ne crois pas qu'on puisse l'ignorer.

Le président: Revenons au mot inflation qui a été mentionné très souvent dans les mémoires portant sur les gains de capitaux. Quelle est la différence entre l'inflation par rapport au revenu ou par rapport aux gains de capitaux.

Hier par exemple j'ai acheté un magazine américain dont le titre était «Inflation is a War Problem Now.» Le Japon, par exemple, a subi une hausse d'inflation de 9 points...comparativement à une hausse de 4.2 au Canada, cela pour les 12 derniers mois. Il semble que l'inflation dure depuis plusieurs années mais j'espère qu'elle ne se prolongera pas dans les années à venir. C'est un problème mondial. Si vous voulez que le Comité s'occupe du problème de l'inflation quant aux gains de capitaux, qu'en adviendra-t-il quant au revenu? Devons-nous le considérer aussi? Comment le faire?

[*Texte*]

Mr. Peill: Do you not have an adjustment of income? I understand now that our postal workers say $7,000 is not enough because everything has gone up in price. We have a strike or whatever. We hear it from all other sectors. You can believe that we in agriculture are one of the few that are fighting inflation and suffer from it because the price of our equipment is going up from year to year and our land prices will have to follow but we are passive because we cannot sell. If I commit my land to orchards, I wait 10 years for it to bring fruit. Then if I want to get my investment back I have to wait perhaps another 10 or 15 years. Then, after that, there might be a little gravy.

The Chairman: You mention postal workers. I am sure you are aware that only one-third of the labour force is unionized. Two-thirds are not unionized.

Mr. Peill: Fine. In agriculture, we suffer this inflation passively because we cannot do anything about it.

The Chairman: You want the Committee to take into consideration when we deal with capital gains inflation for your group not for the other group and not for the income people.

Mr. Peill: No, we do not say that at all. I do not think you will find it anywhere in our brief.

The Chairman: I am asking what is the difference between inflation for an income and inflation for capital gains. You give me the example of negotiation going on now between the government and the postal people. I mentioned that two-thirds of the labour force are not unionized. That means that these people cannot benefit from any similar increase that unionized people will receive.

Mr. Peill: I do not quite agree with you, sir, if I may. The fact that a third, of our labour force is unionized draws wide circles. If you are farming in an area where there is an industry, where the labour wage is $2 an hour and you want to hire a labourer, you cannot pay him 50 cents.

The Chairman: I do hope you do not want to pay 50 cents an hour.

Mr. Peill: No, I just made the difference a little wide to demonstrate my point. Wages are going up and are being adjusted to this. If you want to compare it with the wage earner.

[*Interprétation*]

M. Peill: N'avez-nous d'ajustement au revenu? Je comprends maintenant que nos postiers disent que $7,000 ne sont pas suffisants car tous les prix ont augmenté. Donc nous avons la grève. Tous les secteurs se plaignent de la même chose. Vous pouvez croire que nous du secteur agricole sommes un des groupes qui luttent contre l'inflation et en souffrent, car le prix de notre outillage augmente d'année en année et les prix de nos terres devront augmenter aussi, mais nous ne pouvons vendre. Si je transforme ma terre en verger, il faudra attendre au moins dix ans avant qu'elle rapporte. Puis, si je veux récupérer mon investissement, il me faudra attendre encore dix ou quinze ans, après on en retirera peut-être un petit profit.

Le président: Vous avez mentionné les postiers. Je suis certain que vous savez que seulement un tiers de la main-d'œuvre est syndiqué, deux tiers ne le sont pas.

M. Peill: C'est exact, mais dans l'agriculture nous souffrons de l'inflation parce qu'il n'y a rien que nous puissions faire pour y remédier.

Le président: Alors vous voulez qu'on tienne compte de l'inflation en ce qui concerne des gains de capitaux pour votre groupe mais non pour les autres ou pour ceux qui ont un revenu fixe.

M. Peill: Ce n'est pas ce que nous disons.

Le président: Je vous demande quelle différence y a-t-il entre l'inflation quant au revenu et l'inflation quant au gain de capital. Vous me donnez l'exemple des négociations qui se poursuivent entre le gouvernement et les postiers. J'ai mentionné que les deux tiers de la main-d'œuvre n'étaient pas syndiqués. Ceci veut dire que ces personnes ne peuvent même pas profiter de la hausse de salaire que reçoivent les syndiqués.

M. Peill: Je ne partage pas tout à fait votre avis parce que le fait que le tiers de nos ouvriers était syndiqué donne une tout autre latitude à la situation. Si vous cultivez dans une région où il y a une industrie, où le salaire industriel est de $2 l'heure, et que vous voulez engager un ouvrier, vous ne pouvez pas le payer 50c. l'heure.

Le président: J'espère que vous ne voulez pas payer 50 cents l'heure.

M. Peill: Je voulais donner la différence pour prouver ce que je veux expliquer. Les salaires augmentent et sont ajustés en conséquence. Si vous voulez comparer notre situa-

[*Text*]

The point which is hard to understand for people who are not faced with this problem is that you sit tight with this new capital gains tax proposal for one generation, you suffer the inflation passively—there is nothing you can do about it—and then you sell, it is supposed to be capital gains and you pay tax on inflation.

Our example shows that any investment over $42,000 approximately would mean that you pay part of your original investment. This is only figured on an inflation of 2 per cent. The Canadian Federation of Agriculture calls it confiscation. We have not used this word but the tax system actually attacks the original capital investment that I made 30 years ago. I do not think that this will create a climate in which we will carry on business of this kind much longer because the young people will find that out very quickly. They will certainly not carry on with this hanging over their heads.

We have this ever increasing obligation. Every year it is like a first mortgage which I suffer passively. I go to the bank and 20 years from now he will say, "Look, how much do you have to pay on capital gains tax if you sell, because your farm is the security?" If you have so many per cent capital gains tax against you, he will say, "Look, they get satisfied first."

The Chairman: What about the fruit growers in the United States who have had capital gains for over 40 years?

Mr. Peill: I do not think I can answer that question. We have just looked at the proposals and looked at our situation. We arrived at these figures. Would you like to add something, Mr. Gervason?

Mr. Gervason: Mr. Chairman, we are all aware that the capital gains tax in the United States is decidedly different from that which is proposed in this country. It is a special tax on capital gains called a capital gains tax with a flat rate. It is not redefinition of income which is essentially the Canadian approach to the taxation of capital gains. The situation of Nova Scotia fruit growers is different from that of New York State fruit growers.

The Chairman: Any more questions, gentlemen? Mr. Noël.

Mr. Noël: At the bottom of page 5, you say:

> Having deducted the total investment of $20,000 as operating expense over the run

[*Interpretation*]

tion à celle d'un salarié. Les gens qui ne connaissent pas ce problème ne comprennent pas jusqu'à quel point cette nouvelle proposition au sujet des gains de capitaux peut nous lier pendant une génération, que vous ne puissiez lutter contre l'inflation et lorsque vous vendez votre bien on le considère comme un gain de capitaux et on doit payer des impôts.

Nous avons constaté que tout placement qui dépasse $42,000 implique un versement sous forme d'impôt du placement initial, disons 2 p. 100. La Fédération canadienne de l'agriculture appelle cela de la confiscation. Le système actuel d'impôt attaque l'investissement de capital que j'ai fait il y a 30 ans. Je ne crois pas que cela favorisera la poursuite de l'entreprise, parce que les jeunes vont constater cela très rapidement. Ils renonceront à ce secteur.

Nous avons des obligations sans cesse croissantes. Chaque année, c'est comme si c'était une première hypothèque. Je vais à la banque et dans 20 ans on va me dire; «Regardez combien avez-vous à payer d'impôt sur les gains de capitaux si vous vendez, parce que votre ferme est une garantie?» Si vous avez un certain pourcentage d'impôt à payer sur les gains de capitaux on vous dira: «Regardez, ils se paient d'abord.»

Le président: Que dire des producteurs de fruits aux États-Unis qui ont des gains de capitaux depuis plus de 40 ans?

M. Peill: Je ne peux répondre à cette question. Nous n'avons qu'étudié les propositions et notre situation. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Gervason?

M. Gervason: Nous savons tous que l'impôt sur les gains de capitaux aux États-Unis, est tout à fait différent de celui qu'on propose ici. C'est un impôt sur les gains de capitaux à taux uniforme. Ce n'est pas une nouvelle définition du revenu que la nouvelle façon canadienne de concevoir l'imposition sur les gains de capitaux. La situation des producteurs de fruits de Nouvelle-Écosse est différente de celle des producteurs de fruits de l'État de New York.

Le président: Avez-vous d'autres questions? Monsieur Noël.

M. Noël: Au bas de la page 5, vous dites:

> Ayant déduit l'investissement total de $20,000 comme frais d'exploitation sur la

[*Texte*]

of 10 years, the farmer has realized some income tax savings,... which however are only a small part of the $20,000.

You argue, Mr. President, that you have put in that orchard $1,700 a year of tax-paid money. That is not right. It is not tax-paid money. You have invested in this orchard out of expenses from which you did not pay tax on. Those expenses were taken into account in your statement at the end of the year. You deducted $2,000 per year out of your revenue. I do not understand that.

Mr. Gervason: Mr. Noel, there is a slight misconception about whether the $1,700 is out of tax-paid income. In fact, the $2,000 is out of income orginally. Any investment that a farmer makes on his farm is made either out of his income or it is made out of borrowed money. He gets a tax advantage by claiming that investment as an expenditure. We are saying that the tax advantage which he gets from making that $2,000 investment may be only $300. The investment itself is going to be attacked. The original investment that the farmer makes out of whatever income sources he has is going to be taxed under the capital gains proposal.

Mr. Noël: I still do not understand. You say that you deduct $400 per acre for 10 years. You counted them as expenses in your declaration of income tax. You cannot have an increment in value out of expenses. It is not a capital outlay that you put in your farm. It seems to be that way but it really comes out of expenses. You have given an increment in value out of deductible expenses for your income tax. It means that you cannot eat your cake and still have it.

Mr. Peill: May I use another example. Let us say you go on a business trip. You buy an airplane ticket for $1,000 or $500 or whatever. It does not make any difference. This is a deductible expense. You come back, the ticket is gone, the trip is over. This $1,000 that you deducted let you save maybe $200 in taxes. The other $800 will never be chalked up against you for capital gains tax purposes. It was an expense and is gone. This investment into the orchard is identical. Later on, I will be made to account for those $1,700 and then they are suddenly taxable capital gain. I do not know whether this example will show it. In one case the expense is used up, it is gone, and it will never show up again.

Mr. Noël: I think that if you want to render your argument valuable, you should say:

[*Interprétation*]

période de 10 ans, le fermier a réalisé quelques économies fiscales—qui, cependant, ne constituent qu'une petite partie de $20,000.

Vous avez dépensé pour le verger $1,700 par an d'argent libéré d'impôt. Ce n'est pas exact parce qu'il ne s'agit pas de somme fiscale proprement dite. Vous avez investi dans ce verger l'argent des dépenses qui n'étaient pas imposables. Ces frais étaient compris dans votre bilan annuel. Vous avez pu déduire $2,000 par année de vos recettes. Je ne comprends pas du tout ce phénomène.

M. Gervason: Monsieur Noël, c'est un malentendu, à savoir si ces $1,700 sont pris du revenu imposé. En fait, les $2,000 proviennent, à priori, du revenu. Tout placement que fait un cultivateur dans sa ferme, il le fait soit à partir de son revenu ou à partir d'emprunts. Il bénéficie d'un avantage fiscal en réclamant ce placement sous forme de dépense. Nous disons que l'avantage fiscal qu'il obtint de ce placement de $2,000 peut se chiffrer à $300. Le placement lui-même sera attaqué. Quelles que soient les sources de revenu du placement initial, le cultivateur aura à payer l'impôt, en vertu de la proposition visant les gains de capital.

M. Noël: Je ne comprends toujours pas. Vous déduisez $400 par acre pendant 10 ans. Vous les avez comptés comme dépenses dans vos déclarations d'impôt. Vous ne pouvez pas avoir une hausse de la valeur par voie de dépenses. Il ne s'agit pas d'un placement comme tel. C'est ainsi mais cela provient des dépenses. Vous avez pu augmenter la valeur de votre entreprise grâce aux dépenses déductibles de l'impôt. Cela signifie que vous ne pouvez pas manger votre gâteau tout en le conservant indéfiniment.

M. Peill: Si vous achetez un billet d'avion pour un voyage d'affaires, ce billet vous coûte $1,000 ou $5,000: c'est une dépense déductible. Cette somme de $1,000 que vous avez déduite vous permet d'épargner $200 d'impôt; celle de $800 ne vous sera jamais imputée aux fins d'imposition des gains de capital car il s'agissait de frais de déplacement, et c'est fini. Il en est de même pour cet investissement dans le verger. Plus tard, ces $1,700 devront être considérés, tout à coup, comme gains de capital imposable. Je ne sais si cet exemple illustre bien ce que je veux dire. Dans un cas, la dépense est consommée, finie et on n'en parlera plus.

M. Noël: Vous justifieriez votre thèse en disant: «A part l'argent sur lequel je paie

[*Text*]

"Out of my money on which I paid my tax, my cash money that I have, I capitalize every year $2,000." After you have paid your taxes, there is still the expense to nurse those trees. If you count the expenses to nurse your trees as an expenditure every year, you cannot count it twice. You see what I mean?

Mr. Peill: Yes, but you have two different taxes. We are not talking about income tax. We are talking about a capital gains tax which might come due thirty years from now.

Mr. Noël: Let us forget the capital gains tax now. Suppose that I am a farmer. I have an orchard, and I take $2,000 a year out of my money to plant and nurse my trees. I take it out of my capital. At the end of 10 years, I invested $20,000 in my orchard which was worth $5,000 10 years before.

Mr. Peill: Right.

Mr. Noël: In capital, I now have invested $25,000. However, that is not the case here. You have invested $20,000 but you have deducted expenses on your income tax returns. That is not the same thing at all. That is an investment of capital.

Mr. Peill: This can be cured very simply by paying the $300 a year in taxes. I take it out and I pay my $300 in taxes. This is in our example. I take the $1,700 out, put it in a different bank account. The next day I bring it back and I show it as a capital investment. It would be identical to what you have just described.

Mr. Noël: No, sir, because you have used this $300 plus this $1,700 as a deductible expense to reach the amount on which you have to pay your income tax. It is not the same thing at all.

Mr. Peill: Could we go over the additional sheet which you have in front of you. I believe it is shown there. It shows very clearly what actually was saved in taxes.

Mr. Noël: Is that sheet No. 4?

Mr. Peill: Notes on recommendation No. 4 is the additional sheet.

Mr. Noël: That is right. It states:

50 ac. land, V-day (a) $100.	$5,000.

Is that the same sheet?

Mr. Peill: Yes.

Mr. Noël: You make an investment of $2,000 annually for 10 years. Let us be precise

[*Interpretation*]

l'impôt, i.e. mon argent liquide, je capitalise chaque année $2,000». Après avoir versé les impôts, il y a toujours les frais d'entretien de ces arbres. Si vous calculez les dépenses d'entretien de ces arbres comme frais annuels, vous ne pouvez pas les considérer deux fois. Vous comprenez?

M. Peill: Il y a deux formes d'impôt. Il ne s'agit pas de l'impôt sur le revenu. Il s'agit de l'impôt sur les gains de capital qui peut être cotisé d'ici trente ans.

M. Noël: Oublions les gains de capital pour l'instant. Supposons que je sois un cultivateur. Je possède un verger et je dépense $2,000 par an pour planter et entretenir des arbres. Après 10 ans, j'ai investi $20,000 dans mon verger qui valait $5,000 10 ans plutôt.

M. Peill: D'accord.

M. Noël: En termes de capital, j'ai investi $25,000. Cependant, tel n'est pas le cas ici. Vous avez investi $20,000, mais vous avez déduit les dépenses dans votre déclaration d'impôt sur le revenu. Ce n'est pas la même chose du tout. C'est un investissement de capital.

M. Peill: On peut payer ces $300 par an sous forme d'impôt. Je verse $300 sous forme d'impôt et je retire les $1,700 et les place dans un autre compte de banque. Le lendemain, je les rapporte et les présente en tant qu'investissement de capital. Ceci est identique à ce que vous venez de décrire.

M. Noël: Non, monsieur, parce que vous vous êtes servis de ces $300 en plus des $1,700, en tant que dépense déductible, pour atteindre le montant pour lequel vous avez à payer l'impôt sur le revenu. C'est différent.

M. Peill: Pouvons-nous revenir sur la feuille supplémentaire que vous avez et vous y verrez très clairement ce qui a été épargné en termes d'impôt.

M. Noël: Est-ce la feuille n° 4?

M. Peill: Notes sur la recommandation n° 4 est la feuille supplémentaire.

M. Noël: C'est exact, j'y lis:

50 acres de terrain, jour de l'évaluation (a) $100	$5,000.

Est-ce la même feuille?

M. Peill: Oui.

M. Noël: Vous avez investi $2,000 par année pendant dix ans. Soyons précis au sujet de

[*Texte*]

on the investment. Do you invest out of your capital or out of your income?

Mr. Peill: I do not think there is any difference.

Mr. Noël: There is a great difference.

Mr. Peill: If I draw up my income tax statement and it shows I have a profit of $5,000, I pay my income tax on it. I end up with $4,000 left net. Is this $4,000 then my own money? Is it my own capital?

Mr. Noël: It becomes capital now.

Mr. Peill: Then I take $2,000 from this capital and reinvest it. Then we would have a situation which you agree is perfect. So actually what we are talking about is a question of the approach we take towards this problem. Because on one hand I can leave it in. I say fine, I have a tax saving. I will certainly not expect to get this tax saving capital gains tax free. It is a question of accounting. Here we come to the point we have made in our submission. It says that farmers will have to employ and continuously seek advice from professional accountants and lawyers in order to protect themselves.

• 1505

I think this discussion was very valuable in bringing out this point because most farmers will not realize these fine points that we have just been talking about.

In 20 years from now, one farmer has done it with the advice of an accountant, and he gets off. The other farmer has not done it because he does not understand these small fine points in the law, and he will get it in the neck.

Mr. Noël: But here, sir, when I read your sentence:

> Having deducted the total investment of $20,000 as operating expense...

You know, "as operating expense" kills the whole argument.

Mr. Peill: It might, but this is the way it is done today. Maybe the choice of words was not the very best. Again, I have to admit we drew this up ourselves because we cannot afford a lawyer to draw it up, and an accountant.

Mr. Noël: If you had had the same as it is said here, "investment of $2,000 out of your paid income tax money," that would be splendid. But you say "as operating expense", so it kills the argument right off.

[*Interprétation*]

l'investissement. Avez-vous investi à partir de votre capital ou à partir de votre revenu?

M. Peill: Je ne crois pas qu'il y ait de différence.

M. Noël: Il y a une grande différence.

M. Peill: Si ma déclaration d'impôt sur le revenu établit que j'ai un bénéfice de $5,000, je paie l'impôt là-dessus. Il ne me reste plus qu'un montant net de $4,000 à la fin. Est-ce que ces $4,000 m'appartiennent en propre? Est-ce mon propre capital?

M. Noël: Ça devient du capital maintenant.

M. Peill: Puis je prends $2,000 sur ce capital et je le réinvestis, ce qui est parfait. Ce dont nous parlons, c'est la façon d'aborder le problème parce que, d'une part, je peux laisser l'argent et économiser sur l'impôt. Je ne m'attends pas du tout à un dégrèvement de gains de capital sans payer d'impôts. C'est une question de comptabilité. Nous revenons à ce que nous disons dans notre mémoire. Les cultivateurs devront constamment demander conseil aux comptables professionnels et aux avocats pour se protéger.

Cette discussion a été enrichissante en faisant ressortir cet aspect du problème, car la plupart des cultivateurs ne se rendent pas compte des problèmes dont nous venons de parler.

Dans vingt ans, le cultivateur l'a fait avec l'aide d'un comptable, et il s'en tire. Un cultivateur ne l'a pas fait parce qu'il ne comprenait pas ces petites dispositions légales et il est pris.

M. Noël: Mais ici, en lisant votre phrase:

> Ayant déduit l'investissement total de $20,000 comme frais d'exploitation...

L'expression «comme frais d'exploitation» détruit tout l'argument.

M. Peill: Peut-être, mais c'est la façon dont ça se fait aujourd'hui. Peut-être que le choix de mots n'est pas très heureux. Je dois admettre que nous avons rédigé cela nous-mêmes parce que nous ne pouvons pas nous payer un juriste et un comptable.

M. Noël: Si vous aviez dit: «investissement de $2,000 sur votre argent, déduction faite des impôts», tout aurait été parfait. Mais vous parlez de «frais d'exploitation» de sorte que cela détruit l'argument.

[*Text*]

Mr. Peill: Well, would you accept then, for this hearing, the last version that I have laid out to you where I say, "Fine, let them pay the income tax. Take it out and then put it back in." Would that be an acceptable argument?

Mr. Noël: If it becomes capital.

Mr. Peill: Yes. I have to say one thing, that this submission was drawn up by us. We have no funds in the Nova Scotia Fruit Growers's Association to go to accountants and pay $500 or $1,000. We have to do it ourselves, so maybe the choice of words was wrong; maybe this is what has caused some confusion in this matter. But maybe you can accept this interpretation and come out with the same thing.

The Chairman: Which shows that a dialogue is often good.

Mr. Peill: It is very good and we certainly welcome this opportunity to be here.

Mr. Noël: I do agree with you, you know to a certain extent, that there might be a capital gains tax due partly to inflation. This, I do agree with because the measure of our dollar is shrinking. If the dollar shrinks a little too fast, the capital gains tax might be a capital tax which nobody will accept.

Mr. Peill: Our example shows that it will turn out so. I pointed it out before when somebody asked me, "Why do you plant young orchards?" But the accountant will tell me that if I would take this and invest it now, I can get a mortgage for 10, 12, 15 per cent somewhere.

Mr. Noël: Yes.

Mr. Peill: It does not really make economical sense to do it.

Mr. Noël: As long as we understand each other.

The Chairman: Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman. I hesitate to go on with this same point that we have covered for so long. I have a couple of other questions but perhaps you could permit one question on this. If I can, I will try and put clearly the sense of unease which I feel about the suggestion that you have made. Perhaps it is an inappropriate one. It would be this.

Let us take a hypothetical orchard manager who has a certain income after expenses each year. He might find himself in the risky situa-

[*Interpretation*]

M. Peill: Aux fins de l'audience, voudriez-vous accepter la dernière version où je dis: «Très bien, on paie l'impôt. On prend le montant et on le réinvestit.» Serait-ce un argument acceptable?

M. Noël: Si cela devient du capital.

M. Peill: Oui. Je dois vous dire une chose, c'est que nous avons nous-mêmes préparé ce mémoire. Nous n'avons pas d'argent dans la *Nova Scotia Fruit Growers' Association* pour aller chez un comptable et payer $500 ou $1,000 pour rédiger un mémoire. Nous devons le faire nous-mêmes de sorte que nous avons peut-être mal choisi nos termes. Voilà ce qui entraîne cette confusion sur la question. Mais vous pouvez peut-être accepter cette interprétation et en tirer les mêmes conclusions.

Le président: Ce qui vous montre que le dialogue est excellent.

M. Peill: Le dialogue est excellent et nous sommes heureux d'être ici.

M. Noël: Je suis d'accord avec vous dans une certaine mesure; il peut y avoir un impôt sur les gains de capital dû en partie à l'inflation, car la valeur du dolllar diminue. Si la valeur du dollar diminue trop rapidement, l'impôt de gains de capital sera un impôt sur le capital que personne n'acceptera.

M. Peill: Notre exemple montre qu'en fait ce sera le cas. Ce qui fait que si quelqu'un me demandait «Pourquoi plantez-vous de jeunes arbres?» Je lui dirais: «Parce que j'en ai besoin». Mais le comptable vous dira que vous devez faire un emprunt hypothécaire à 10, 12, ou 15 p. 100.

M. Noël: Oui.

M. Peill: Cela n'est pas avantageux au point de vue économique.

M. Noël: Aussi longtemps que nous nous comprenons.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: J'hésite à revenir sur les questions, que nous avons déjà longuement traitées, mais j'ai plusieurs questions à poser. Permettez-moi de vous poser une question sur le point suivant. Je vais essayez de vous expliquer le malaise que je ressens au sujet de votre suggestion.

Prenons le cas hypothétique d'un propriétaire de verger qui, après bien des dépenses chaque année, se trouve dans la situation ris-

[*Texte*]

tion of having to pay tax so he says that, instead of paying tax, what he is going to do is take all of that money and invest it in the orchard, and expand, and so on. So that each year, say, over 20 years, he does not pay any income tax. He simply keeps expanding and developing the assets which he has. It seems to me that under your proposal now, there will be practical limitations. There must be a point at which you could not expand the orchard any longer.

You see, under your system, he could, every year, deduct as operating expenses the expansion and improvement of his orchard. Then, after 20 years, when he turns around to sell it, he says, "Aha, but I have put all this money into developing the capital value of the property. Now I want to pull it all back and deduct it from the increase in the capital value." So that, in the first instance, he would use this as operating expenses to avoid paying income tax and then, at the end, turns around and says that now that we do not have a capital gain, he does not pay tax at all.

In other words, what he has done is convert his income each year into a capital appreciation so that he avoids paying the income tax in the first instance. Then you say he should be able to bring it back and avoid paying a tax on the increase of the value of his assets in the second instance. That would be the problem I would see. My area is dairy cattle and that is what dairy farmers do. Every time they are in risk of paying tax, they invest it in more dairy cattle.

Mr. Peill: Fine. First of all, let me say that if we have somebody in this country who is prepared to invest, I think we should be grateful, because he creates a value. It is better than going somehwere and having a good time. That is number one.

Number two, it says in our submission, the true amount of capital reinvested, and I do not think it would be very difficult to arrive at a way of accounting where the man might pay his tax and then reinvest, as arrived at afterwards; and it would be very simple at the end of your financial statement where you show tax payable without this deduction, so much, and you arrive at the difference of tax which was not paid, or, you know, was saved. This amount of tax which was saved should definitely not be exempt from capital gains tax, but the balance should be.

Mr. Roberts: Right.

Mr. Peill: Our biggest problem in agriculture is capital. I cannot go to the bank and say that I want $100,000, give me a mortgage.

[*Interprétation*]

quée de payer des impôts, de sorte qu'au lieu de payer des impôts, il décide de prendre cet argent et de l'investir pour augmenter son verger et ainsi de suite. De sorte que, chaque année, disons sur 20 ans, il ne paie aucun impôt et il continue à développer son avoir. Il me semble que votre proposition renferme des limites d'ordre pratique.

En vertu de votre système, chaque année, il pourrait déduire ses frais d'exploitation comme amélioration du verger, mais, après 20 ans, il se dira: «Oui, mais j'ai consacré tout cet argent à développer mon entreprise. Maintenant, on m'imposera comme gain de capital.» De sorte qu'en premier lieu, il se servira de cela comme frais d'exploitation pour ne pas payer d'impôt sur le revenu, puis, en fin de compte, puisque maintenant nous n'avons pas un gain de capital, il ne paie pas d'impôt du tout.

En fait, ce qu'il a fait, c'est convertir son revenu en augmentation de capital chaque année, et il a ainsi évité de payer son impôt. Ensuite, vous dites qu'il devra encore éviter de payer un impôt sur l'augmentation de la valeur de ses biens. C'est le problème que j'y verrais. Ma région est une région laitière, et c'est ce que font les fermes laitières. Chaque fois qu'il y a risque de payer des impôts, elles augmentent leur troupeau.

M. Peill: Premièrement, disons que, si vous avez quelqu'un dans le pays qui est prêt à investir, nous devrions lui en être reconnaissants. Cela vaut mieux que d'aller ailleurs et d'avoir la bonne vie.

Deuxièmement, notre mémoire parle du montant véritable de capital réinvesti, et il n'est pas très difficile d'arriver à une comptabilité où l'homme paie son impôt et réinvestit comme nous l'avons conclu tout à l'heure; à la fin du bilan financier, on montre l'impôt payable sans cette déduction et on en arrive à la différnce d'impôt qui n'a pas été payé. Le montant d'impôt qui a été épargné ne devrait pas être exempté de l'impôt sur les gains de capital, mais le solde devrait l'être.

M. Roberts: Oui.

M. Peill: Notre plus grand problème dans le monde agricole est le capital. Je ne peux pas aller à une banque et dire que je veux $100,-

[*Text*]

They will ask me where my collateral is and whether I have any stocks or bonds. I tell them that if I had stocks or bonds, I would not come to them because they charge 10 per cent. The only capital you get in Nova Scotia right now is what we get through the loan policies from our provincial government.

Mr. Roberts: Thank you very much.

Could I ask you now a short question about section 15, number 1, where you say:

(1) Municipal taxes...

should

.. be considered part of the total tax burden carried by a farmer.

Do you mean that he should be able to deduct those muncipal taxes from his federal tax or from taxable income? You are not suggesting that, I gather?

Mr. Peill: No. Actually this came out of the White Paper, I must admit, because there it is under suggestion for hobby farmers that they should be permitted to add the annual payments, I think interest payments on both capital and municipal taxes, to their V Day value. The attempt that we made in our submission was to adjust to V Day value, to the point that when the time comes to pay capital gains tax, the man really only pays on the true gain, not on reinvestment of capital and so on.

We felt that the amount of municipal taxes that the property owner pays is larger in percentage than other people might pay, though you can argue how many per cent and I do not want to get in this argument at all. I think you should be given some benefit, for capital gains tax purposes only, for having paid this tax and then contribute it, a larger percentage, towards education or whatever these municipal funds are used for.

Mr. Roberts: I suspect that many of us would say that this problem stems from the inadequacy often of provincial and local taxing systems which unfairly burden the property owner rather than the income-earner.

Mr. Peill: But these questions have to be raised if we talk about a tax system that has so many radical changes contained in itself.

Mr. Roberts: I would like to return now, again very briefly, to section 9 which Mr. Danson was talking about. I am not trying to be combative but I think, in a way, he let you off the hook on section 9.

You say that the exemption for house owners is not adequate to put a farmer on an

[*Interpretation*]

000 pour un emprunt hypothécaire. On me demandera si j'ai des actions ou des obligations, de sorte que je leur dirais que, si j'avais des actions ou des obligations, je ne viendrais pas ici parce qu'ils me demandent 10 p. 100 d'intérêt. Les seuls prêts que nous obtenons actuellement en Nouvelle-Écosse sont ceux de notre gouvernement provincial.

M. Roberts: Merci beaucoup. Puis-je vous poser une question à propos du paragraphe 15, alinéa 1? Il y est dit:

1) Les impôts municipaux...

devraient

...être considérés comme faisant partie du fardeau fiscal global du fermier.

Voulez-vous dire qu'il devrait pouvoir déduire ceux-ci de son impôt fédéral. Est-ce ce que vous dites?

M. Peill: Non. Ceci a été pris du Livre blanc, où il est question des fermes d'agrément, et il est dit qu'elles devraient pouvoir tenir compte des dépenses réellement investies dans leur entreprise. Ce que nous avons cherché à réaliser dans notre mémoire, c'est d'ajuster la valeur au jour de l'évaluation, pour que le jour où l'impôt de gains de capital le frappe, il ne paie pas sur le réinvestissement. Nous estimons que ces impôts municipaux sont plus élevés que ceux que d'autres personnes pouraient payer et l'on pourrait discuter à ce sujet mais je ne le ferai pas. Il faut que le contribuable tire profit, en ce qui concerne les impôts sur les gains de capitaux, de ce qu'il a payé et alors contribue, à plus grande échelle, à l'éducation ou ce à quoi ces fonds municipaux sont consacrés.

M. Roberts: Ceci découle du caractère inadéquat du système d'imposition municipale et provinciale qui surcharge le propriétaire plutôt que celui qui bénéficie de revenus.

M. Peill: Ces problèmes doivent être enlevés si nous parlons d'exemption fiscal qui contient des changements aussi radicaux.

M. Roberts: Je voudrais m'en tenir brièvement, maintenant, au paragraphe 9 dont parlait M. Danson. Je ne veux pas me montrer agressif, mais il nous a laissé tomber au paragraphe 9.

Vous dites que l'exemption pour les propriétaires de maisons ne met pas les fermiers sur

[*Texte*]

equal footing with other taxpayers. But it seems to me, whether the provision is a good one or a bad one, and I think I have some doubts about it, that that is really exactly what it does do. It puts you on an equal footing with other home owners in relation to their home property.

You are saying, suppose he sells the farm and continues to live in his house, then he does not get the value of this provision applied to the farm he sells. That of course, is true also of the striving young plastics machinery manufacturer who sells his business but continues to live his house. That provision was not one arranged for farmers *per se*. It was arranged for house owners *per se*.

There is, admittedly, a difficulty in the farmer's situation of drawing a hard and fast line between the value of his house and the value of the commercial asset—not his residential asset but the commercial asset. What the system tries to do is to say that, as a house owner, you are going to get the advantages which other house owners have but you are not, as the operator of a farm and with the asset of the farm, get an advantage here which the plastics machinery manufacturer or any other small businessman does not have. It seems to me, with respect, that you have confused apples and oranges here.

Mr. Danson: If, as fruit growers, they get apples and oranges confused, there is something wrong.

Mr. Gervason: I thank you for your interpretation of what we are trying to say. I think you spoke it very well, that the exemption was not designed for farmers whatsoever.

Mr. Roberts: Right.

Mr. Gervason: Which is precisely the point we are trying to make, that it is an exemption for house owners. We mentioned it in the brief only because it happens to, in some circumstances, apply to the capital gains taxation of farm properties when they are sold. We are saying if you would apply it to farmers, it is very unadequate.

Mr. Roberts: As farmers, it is not helpful. Right.

Mr. Gervason: So it is not applied to farmers. We are asking something comparable that is designed for farmers and we are not asking for something because it is a great time for asking for things. Under the reform of the tax system, which we support, farmers are being asked to give up a number of things: many of them are self-evident. The advantages, for

[*Interprétation*]

le même pied d'égalité que les autres contribuables. Mais il me semble, que la disposition du Livre blanc soit bonne ou non, je n'en sais rien, que c'est exactement ce que l'on essaie de faire à savoir de le mettre sur un pied d'égalité avec les autres propriétaires de maison.

Supposons qu'un cultivateur vende sa ferme et continue d'habiter sa maison, il n'a plus l'avantage de cette disposition pour la ferme qu'il vend, mais c'est vrai aussi du jeune fabricant de plastique qui vend son commerce, mais continue à habiter dans sa maison. Cette disposition n'a pas été prise pour les cultivateurs, mais pour les propriétaires.

Naturellement, le cas du cultivateur pose un problème, celui d'évaluer de façon indépendante l'entreprise agricole sur le plan commercial, et sa maison sur le plan résidentiel. A titre de propriétaire d'une maison vous aurez droit aux mêmes avantages que les autres propriétaires, mais a titre d'exploitant de la ferme, vous n'aurez pas les avantages qu'un fabricant de plastique ou un autre petit exploitant n'a pas. Il me semble qu'ici vous confondez les oranges avec les pommes.

M. Danson: Si, un particulier confond pommes et orange, où allons-nous?

M. Gervason: Je vous remercie de l'interprétation que vous donnez à ce que nous cherchons à vous dire. Vous avez très bien dit que ce n'avait pas été conçu pour les cultivateurs.

M. Roberts: Exact.

M. Gervason: C'est précisément ce que nous cherchons à dire, que c'est une exemption pour les propriétaires de maison. Nous le mentionnons dans le mémoire parce que, dans certains cas seulement, ceci peut s'appliquer à l'impôt du gain de capitaux de prioriétés agricoles lorsqu'elles sont vendues. Nous disons que, si vous l'appliquez aux cultivateurs, cette disposition serait inadéquate.

M. Roberts: Elle n'aide pas les fermiers.

M. Gervason: De sorte qu'elle ne s'applique pas aux cultivateurs. Nous demandons pour les cultivateurs quelque chose de comparable, et nous ne demandons pas cela, parce que c'est le moment de demander quelque chose. En vertu de la réforme fiscale, que nous appuyons, les cultivateurs sont tentés d'abandonner certaines choses dont certaines sont

[*Text*]

instance, of basic herds, which is a tax advantage that farmers have under existing legislation. The advantage that would accrue to a farmer who in our example year demonstrated in discussion that farm sales, after investing out of non-taxpaid money, represent a recapture of dollars on which no tax is actually paid.

These are things which Mr. Benson is suggesting farmers give up. I think if you are going to ask any group in this country to give up certain things in terms of equity then you should look at their individual problems, their identification of these problems, and say, "Fine, if we are going to ask you for something, then we are also going to alleviate individual circumstances, of a distress which aggregate equity that we are looking for in the White Paper may put upon you as an individual or an individual group."

Thank you.

Mr. Roberts: I think what you are saying is that farmers require assistance and help, and that there is not really sufficient of it in the White Paper proposals. I certainly want to associate myself with those feelings. The farmers have been the most productive and have not received, in the process of rendering themselves increasingly productive, a fair return for their efforts and work over the past 20 years. I certainly would like to associate myself with that kind of sentiment that you have expressed.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Any other questions, gentlemen? If not, on your behalf, my thanks to the representatives of the Nova Scotia Fruit Growers' Association for the submission of their brief, the additional information given in the form of annexes, and their coming here today to reply to questions and provide clarification of their brief. Thank you very much, gentlemen.

Mr. Peill: Thank you very much for the opportunity.

• 1515

The Chairman: Gentlemen, I have on my right Mr. C. R. MacFadden, President of the Atlantic Provinces Economic Council and I will ask him to introduce the other people with him.

Mr. C. R. MacFadden (President, Atlantic Provinces Economic Council): Mr. Chairman and members, the gentlemen immediately on

[*Interpretation*]

évidentes. Les avantages qui leur reviennent du troupeau, du cheptel de base qui est un avantage fiscal pour le fermier sous la présente loi. Comme il a été montré dans une discussion antérieure, la vente des exploitations agricoles, après le réinvestissement d'argent non imposé, représente des recouvrements sur lesquels aucun impôt n'a été payé.

Tous ces points sont des avantages que les cultivateurs devront abandonner. Si on demande à un groupe du pays d'abandonner certains avantages, nous devrions examiner les avantages et les désavantages de ce groupe. Et, si nous leur demandons d'abandonner certains avantages, alors il nous faut considérer leurs problèmes individuels, leur façon de voir les choses. Puis dire: «Très bien, si nous vous demandons cet effort, nous nous sommes prêts à modifier aussi certaines conditions qui les mettent dans une situation très critique et qui empêchent que l'équité dont il est question dans le Livre blanc ne soit réalisée.»

Merci.

M. Roberts: Ce que vous dites, c'est que les cultivateurs ont besoin d'aide et assistance et qu'il n'y en a pas assez dans le Livre blanc. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Les cultivateurs ont été extrêment producteurs et n'ont pas été récompensés des efforts et du travail fournis pendant ces 20 dernières années. Je suis tout à fait d'accord avec les sentiments que vous avez exprimés.

Merci, monsieur le président

Le président: Merci. Avez-vous d'autres questions, messieurs? Par conséquent, en votre nom, je remercie les représentants de la *Nova Scotia Fruit Growers' Association* pour la présentation de leur mémoire, les renseignements complémentaires qu'ils nous ont fournis, et aussi d'être venus ici répondre à nos questions et nous fournir des explications. Merci, messieurs.

M. Peill: Merci de l'occasion.

Le président: Messieurs, j'ai à ma droite, M. C. R. MacFadden, président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Je lui demanderais de nous présenter les personnes qui l'accompagnent.

M. C. R. MacFadden (président, Conseil économique des provinces de l'Atlantique): Monsieur le président, messieurs les mem-

[*Texte*]

my right is our Chief Economist of the Atlantic Provinces Economic Council, Mr. Arthur C. Parks; immediately on Mr. Parks' right is Dr. Stephen Weyman, APEC President for the Province of New Brunswick and a former MLA and Minister of Health for the Province as well as a former mayor of Saint John, New Brunswick. Next is Mr. Harry Flemming, Executive Vice-President of APEC; Mr. R. W. Smith, the Governor for Prince Edward Island, and Mr. L. R. Shaw, Vice-President for Nova Scotia. I might mention that our Vice-President for Newfoundland is fogbound.

The Chairman: I understand you have an opening statement to make.

Mr. MacFadden: Thank you, Mr. Chairman.

The Atlantic Provinces Economic Council is an independent, nonpolitical, nongovernmental organization formed in 1954 to promote and encourage the economic and social development of the whole Atlantic region so that Newfoundland, Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick may share fully in, and make their maximum contribution to, Canada's development. The work of the Council is financed mainly through membership contributions received from individuals, organizations and businesses interested in the Council's aims and anxious to share in the development of this region.

In 1963 the Council was pleased to present a submission to the Royal Commission on Taxation recommending that the Government of Canada implement a comprehensive development scheme to aid the Atlantic Provinces in alleviating the disparities between the region and the rest of Canada. Since that time many developments have taken place which bode well for the development of this region. The most important, of course, has been the formation of the Department of Regional Economic Expansion.

Since the Atlantic Provinces Economic Council is an organization concerned with the general and over-all development of the Atlantic region, this submission is only concerned with the impact which a tax system is likely to have on general and over-all development. Although many members of the Council have competence to deal with the application of the details of the tax proposals as presented in the *Proposals for Tax Reform*, the Council itself is primarily concerned, not with the details of tax application, but rather

[*Interprétation*]

bres, immédiatement à ma droite se trouve notre économiste en chef du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, M. Arthur C. Parks; à la droite de M. Parks se trouve M. Steven Weyman, président du CEPA pour la province du Nouveau-Brunswick, ancien député provincial et ex-ministre de la Santé de cette province, également ex-maire de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Suivent M. Harry Flemming, vice-président exécutif du CEPA; M. R. W. Smith, gouverneur pour l'Île du Prince-Édouard; et M. Lloyd R. Shaw, vice-président pour la Nouvelle-Écosse. Permettez-moi de dire que notre vice-président pour Terre-Neuve est retenu par le brouillard.

Le président: Je crois que vous avez une déclaration liminaire à nous faire.

M. MacFadden: Merci, monsieur le président.

Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique est un organisme autonome, à caractère non politique et non gouvernemental formé en 1954 pour promouvoir et encourager le développement économique et social de la région Atlantique de sorte que Terre-Neuve, l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick puissent prendre part entièrement et contribuer pleinement au développement économique du Canada. Le travail du Conseil est financé uniquement par des apports de particuliers, d'organisations et d'entreprises intéressés par les buts de l'Association et désireux de participer au développement de cette région.

En 1963, le Conseil a été heureux de présenter un mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'impôt recommandant au gouvernement du Canada de mettre en œuvre un plan de développement détaillé et complet pour aider les provinces de l'Atlantique en diminuant les disparités entre cette région et le reste du Canada. Depuis lors, certains événements se sont produits qui sont de bon augure pour le développement de cette région. Le plus important, en effet, a été la formation du ministère de l'Expansion économique régionale.

Puisque le Conseil économique des provinces de l'Atlantique est une organisation qui se préoccupe au premier chef du développement de la région Atlantique, nous nous préoccupons uniquement des répercussions du système fiscal sur le développement général. Bien qu'un grand nombre des membres du Conseil aient les qualifications voulues pour traiter de l'application des détails des dispositions fiscales présentées dans les «Propositions de réforme fiscale», le Conseil lui-même s'occupe surtout non des détails de l'application,

[*Text*]

with the broad impact which the general philosophy of the Proposals is likely to have on over-all development. At the same time, it will be readily appreciated that these general views, concerned with a general impact, may vary, at least in some degree, from those of the individual members of the Council.

As the Council argued before the Royal Commission on Taxation, we suggest again that the use of the tax system is neither the most efficient or the most effective method of inducing economic development in those areas of Canada which suffer from regional disparities. However, it is important that a tax system not impede the development of such areas, either by offsetting the impact of incentives available under other policies or in some other way. In the case of the Atlantic Provinces, taxation policies must not be allowed to dampen the effects of programs which have been implemented to broaden the industrial base of this region.

It should be pointed out that assets purchased—gentlemen, we feel this is a very important point—or those parts of assets purchased, with funds obtained as a grant towards capital costs as an incentive through the Department of Regional Economic Expansion are not depreciable. This not only limits the usefulness of the grants but may also be detrimental to those firms with capital-intensive operations—many of which constitute the growth industries of the future which could significantly alter the industrial structure of the region. This is one area where policies of the government could hinder the intent and success of policies in other areas.

It should also be mentioned that a tax system should not discourage private investment in growing businesses with large investments in depreciable assets, in public utilities or in other areas of activity contributing to economic development. It has been argued, for example, that the tax proposals would discourage investment in the private utilities and in companies with large investment in depreciable assets by reducing or eliminating tax credits to the individual shareholder. We urge that these matters be given every consideration with a view to the fair treatment of all taxpayers.

Small companies encounter numerous problems relative to their larger counterparts. One such handicap is the difficulty in procuring funds for expansion and modernization. They are hampered by limited access to funds and higher costs relative to larger industrial concerns. The principle of the need of small businesses for expansion capital was recognized

[*Interpretation*]

mais des répercussions générales que la nature des propositions peut avoir sur le développement en général. En même temps, on appréciera volontiers que ces vues générales qui touchent les répercussions générales puissent varier, du moins dans une certaine mesure, avec celles des membres individuels du Conseil.

Alors que le Conseil présentait sa cause devant la Commission royale d'enquête sur l'impôt, nous avons encore dit que l'emploi du régime fiscal n'était pas la façon la plus efficace ni la plus dynamique pour lancer le développement économique dans les régions souffrant de disparités régionales. Toutefois, il est important qu'un régime fiscal n'entrave pas le développement de telles régions en contrecarrant l'effet des stimulants disponibles dans le cadre d'autres politiques ou de toute autre façon. Dans le cas des provinces de l'Atlantique, il ne faut pas que les dispositions fiscales modifient les effets des programmes qui ont été lancés pour élargir la base industrielle de cette région. Il convient de relever que les avoirs acquis, et ceci est très important, messieurs, avec les fonds obtenus à titre d'amortissement des immobilisations par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale ne peuvent pas faire l'objet de dépréciation. Ceci limite non seulement la portée des subventions, mais peut aussi nuire aux entreprises qui ont besoin de beaucoup de capitaux pour fonctionner et dont plusieurs constituent les industries expansionnistes de l'avenir, ce qui pourrait sensiblement modifier la base industrielle de la région. C'est un domaine où la politique du gouvernement peut nuire à la réussite des politiques dans d'autres régions.

On devrait également mentionner qu'un régime fiscal ne devrait pas décourager les investissements privés dans les entreprises expansionnistes par d'importants investissements dans des avoirs dévalorisés, dans les services d'utilité publique ou dans toutes les autres activités qui contribuent au développement économique général. On a prétendu par exemple que les dispositions fiscales décourageraient les investissements dans les services d'utilité publique et dans les compagnies exigeant de fortes immobilisations, en diminuant ou en éliminant les crédits d'impôt revenant à chaque actionnaire. Nous demandons au gouvernement de réexaminer tout cela en vue de traiter de même façon tous les contribuables. Les petites entreprises ont de nombreux problèmes par rapport aux grandes entreprises. L'un des handicaps est la difficulté d'obtenir des fonds pour leur expansion et leur modernisation. Elles sont gênées par leur manque de fonds et par la concurrence des grandes

[*Texte*]

through the establishment of the dual rate of taxation on corporate income. The Proposals for Tax Reform does not recognize this principle. We believe that this omission could have serious consequences, and find it difficult to agree with the proposal which would eliminate the dual rate of taxation on corporate income. The principle which was taken into account when the dual rate system was first established—that small businesses are hampered in obtaining funds for expansion—is still relevant today. We do not feel that the integration proposal or the partnership option is sufficient to offset the increased tax burden. We propose then that either the dual rate be retained for those enterprises which use the savings thus obtained for purposes of investment, or some alternative method be devised to obtain the same result.

We have serious reservations concerning the proposed taxation of unrealized capital gains, particularly the proposal to tax deemed gains on the shares of widely-held Canadian corporations every five years. Such a move, we feel, is unwise, unjust and unsuitable to the present stage of Canada's development since it could impose a deterrent to the investment so necessary for continuing economic advance.

We concur with the proposal to raise personal exemptions for purposes of the taxation of personal income and with the wise decision to relate any changes in deductions for dependents to changes in national and social security and social development programs. Proposed deductions for child care expenses, employment expenses and moving expenses related to the changing of jobs, the exclusion from income of living allowances paid under the Adult Occupational Training Act, the taxation of unemployment insurance benefits and the deduction of payments are all proposals that should contribute to the structural changes necessary for economic and social development.

We wish also to express our reservations concerning the treatment proposed for the taxation of business expenses. Existing legislation concerning the treatment of business expenses for tax purposes and the proposal to allow a general deduction for wage and salary earners should be sufficient to offset any imbalance which may have occurred in the past.

[*Interprétation*]

entreprises. Les besoins de capitaux d'expansion des petites entreprises ont été reconnus par le concept du taux double d'imposition sur le revenu des sociétés. Le projet de réforme fiscale ne tient pas compte de ce principe. Nous croyons que cette omission pourrait avoir des conséquences très graves et il nous est difficile d'approuver la proposition qui éliminerait le taux double d'impôt sur le revenu des sociétés. Le principe dont on a tenu compte lorsqu'on a institué en premier lieu le système du taux double—à savoir que les petites entreprises sont désavantagées lorsqu'il faut obtenir des fonds d'expansion—existe encore maintenant. Nous ne pensons pas que la proposition d'intégration ou l'option d'association soit suffisante pour contrebalancer l'augmentation du fardeau fiscal. Nous proposons donc qu'on maintienne le double taux pour les entreprises qui utilisent leurs économies à des fins de réinvestissement, ou qu'on obtienne les mêmes résultats d'une autre façon.

Nous avons des réserves sérieuses à propos de l'imposition projetée des gains de capital non réalisés, surtout la proposition d'imposer les gains sur les actions des sociétés canadiennes ouvertes tous les cinq ans. Une telle initiative serait injuste, préjudicieuse et tout à fait injustifiée au stade actuel de développement de l'économie canadienne car elle empêcherait de nouveaux investissements si nécessaires pour l'expansion du pays.

Nous sommes d'accord avec l'idée de l'augmentation des exemptions personnelles aux fins d'imposition du revenu personnel avec la sage décision de rattacher toute modification dans les déductions pour personnes à charge aux changements dans les programmes de développement social et dans la sécurité nationale et sociale. Les déductions proposées pour la garde d'enfants, les frais d'emploi se rapportant au changement de travail, l'exclusion du revenu des allocations de subsistance payées dans le cadre de la Loi sur la formation professionnelle des adultes, l'imposition des allocations d'assurance-chômage et la déduction de paiements, tout ceci semble être des dispositions qui devraient contribuer aux changements nécessaires pour le développement social et économique.

Nous voulons aussi exprimer des réserves concernant le traitement proposé pour l'imposition des dépenses commerciales. Les lois existantes à propos des dépenses commerciales aux fins d'imposition et la proposition d'accorder une déduction générale aux salariés devraient suffire à contrecarrer tout le déséquilibre manifesté dans le passé.

[*Text*]

Moreover, implementation of the proposal could impede the efforts of businessmen, professionals and their organizations to become familiar with new developments in their respective fields. This takes on special importance where large internal research facilities are not available and to those located in areas removed from the main stream of the most recent developments of technical, managerial and administrative nature. We support the proposal to alleviate a part of the tax burden of those in the lower income categories and recognize that as a result there must be some shifting of the burden to the middle income groups. We recommend, however, that if revenue yields exceed those anticipated this additional burden on the middle income groups should be lightened accordingly.

It is also imperative that the level of taxation in Canada not become significantly out of line with that in other countries with which we must compete for both personnel and capital.

This is especially true with respect to those highly trained, highly mobile personnel who to a great extent would be hit hardest if the tax proposals were to be implemented.

Finally, we with to point out that the Council endorses the general principles of the Proposals for Tax Reform, that of a need for greater equity in the tax system without impinging on economic growth. The Council's concern as expressed in this submission is that those general areas of the proposals may tend to retard over-all development in Canada and more specifically in the Atlantic provinces.

Mr. Chairman, that is a summary, thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. MacFadden. As this is the second time you have appeared before this Committee today, you are aware that if you feel somebody else from your group should reply to questions directed to you as spokesman for your group you are welcome to have them do so. I recognize Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I have listened with great interest to the submission. The Atlantic Provinces Economic Council is not a strange organization so far as I am concerned by any means.

[*Interpretation*]

De plus, l'application de ces dispositions pourrait entraver les efforts des hommes d'affaires, des professionnels et de leurs associations de se mettre au courant des faits nouveaux dans leur domaine respectif. Ceci prend une importance accrue lorsque les moyens de recherche internes ne sont pas disponibles et pour ceux qui se trouvent dans des régions sans aucune attache avec les progrès récents dans les domaines technique, administratif, etc. Nous appuyons la proposition tendant à alléger le fardeau fiscal des gagne-petit et nous reconnaissons que conséquemment il devrait y avoir un certain renversement.

Nous recommandons toutefois que, si les recettes dépassent ce que l'on attend, le fardeau additionnel qui retombe sur les groupes à revenu moyen soit allégé de façon proportionnelle.

Il est important que le taux d'imposition au Canada ne soit pas disproportionné par rapport à celui des autres pays avec qui nous devons faire concurrence tant pour le personnel que pour le capital. C'est vrai, spécialement pour le personnel bien formé et très mobile qui serait le plus touché si les propositions fiscales étaient adoptées.

Finalement, nous sommes d'accord avec le principe général de la réforme fiscale c'est-à-dire celui de la nécessité d'une plus grande justice dans le régime fiscal sans contrecarrer l'expansion économique. Par contre, nous avons peur que certains aspects de ces propositions puissent retarder l'expansion du Canada, tout spécialement dans les provinces de l'Atlantique.

Monsieur le président, c'était un résumé, merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacFadden. C'est la deuxième fois que vous vous présentez devant le Comité aujourd'hui et vous savez que toutes les questions qui vous seront posées, en tant que porte-parole du groupe, vous pouvez les transmettre à un de vos collègues. Monsieur Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, j'ai suivi avec le plus vif intérêt l'exposé du Conseil économique des provinces de l'Atlantique. C'est une organisation que je connais assez bien. Je me rappelle l'année 1954, lorsque feu

[*Texte*]

As a matter of fact I can recall 1954 quite well, in the days of the late Premier Angus MacDonald, when we met in Moncton and out of it came the formation of the Atlantic Provinces Economic Council. As a consequence, I have a sentimental regard for its aims and objectives besides of course having the regard which is natural for one who has spent his lifetime in this particular area.

Mr. Chairman, I would like to ask Mr. MacFadden if in consideration of the comments which have been made on the proposals in the White Paper an attempt has been made to secure the opinion of a cross-section of all the members representing various industries located in the area, and would he care to enlarge on the steps which were taken to secure a consensus which he could submit is a consensus?

Mr. MacFadden: Yes, Mr. Flemming. We sent letters to all our members; we put an advertisement in newspapers throughout the Atlantic Region inviting submissions. I cannot give you the exact number as it is many months ago now, but we did receive a fair number of letters from people and from businesses. Most of these letters had the individual personal problems of that particular individual or business. I think this is a cross-section, this is what you are looking for.

Our Board of Governors as you know, are from all the Atlantic regions represented here today. In this way we made an attempt and I think we had fair success in getting views and opinions from throughout the Atlantic area.

I certainly would not want to pretend it was a complete coverage, I think you would almost have to go door to door to get this type of coverage; but we made an effort and we did receive considerable information that was very helpful to our committee in the preparation of our brief.

Mr. Flemming: I had no doubt you had made such an attempt and achieved a good result; the proposals embodied in your brief are deserving of the greatest amount of consideration.

Mr. Chairman, I agree very much with the general suggestion on the second page that the Council is concerned with the impact that the proposed tax system is likely to have on general and over-all developments, because I consider that we could probably discuss details of the suggested application for the rest of the afternoon and perhaps we would

[*Interprétation*]

le premier ministre Angus MacDonald et moi nous étions rencontrés à Moncton et c'est là que nous avons décidé de la création du Conseil économique des provinces de l'Atlantique. En conséquence, je suis très intéressé par ses buts, ses objectifs, en plus d'avoir un intérêt particulier de celui qui a consacré toute sa vie à cette région.

J'aimerais demander à M. MacFadden si, dans l'étude des commentaires qui ont été faits au sujet des dispositions du Livre blanc, on a tenté de recueillir l'opinion d'un échantillonnage de tous les membres représentant diverses industries de la région. Pourrait-il nous expliquer les mesures qui sont prises pour obtenir un accord ou s'agit-il, en fait, d'un accord déjà réalisé?

M. MacFadden: Oui, monsieur Flemming. Nous avons envoyé des lettres à tous nos membres. Nous avons fait publier une annonce dans les journaux de toutes les régions de l'Atlantique pour inviter les gens à présenter des mémoires. Je ne saurais vous donner un chiffre exact. Cela remonte à plusieurs mois, mais nous avons reçu un assez grand nombre de lettres de personnes ou d'entreprises. La plupart de ces lettres contenaient les problèmes personnels de l'entreprise ou de la personne qui les ont envoyées. C'est un échantillonage d'opinions et c'est le but de cette démarche.

Notre conseil d'administration est constitué de représentants de toutes les régions de l'Atlantique et ils sont ici présents. De cette façon, nous avons tenté, et je crois que nous avons assez bien réussi à obtenir les opinions des gens de la région de l'Atlantique.

Je ne voudrais pas du tout prétendre qu'il s'agissait d'un échantillonnage complet, parce qu'il faudrait faire du porte à porte pour obtenir toutes les opinions. Nous avons reçu des renseignements qui ont été très utiles pour la préparation de notre mémoire.

M. Flemming: J'étais certain que vous aviez fait de telles démarches. Vous avez obtenu des résultats encourageants. Je suis convaincu que les propositions contenues dans votre mémoire méritent un examen approfondi.

Monsieur le président, je suis en faveur de la proposition de la page 2, c'est-à-dire que le Conseil se préoccupe des conséquences que pourrait avoir le Livre blanc sur le progrès de la région. On pourrait même discuter certains détails de la vive explication proposée, nous y passerions tout l'après-midi que nous ne serions peut-être pas d'accord sur tous les

[*Text*]

not agree on all the details. I think we might very properly agree on the general aims and objectives and be concerned with the effect that the proposed tax system is likely to have on general and over-all development.

I happen to belong to the school that considers taxation may be necessary in connection with the carrying on of the duties of government, but I do not think the government should generally just gather in money for the purpose of spending it in any way that suits them. Having had some association with government all my life, I know that all members of governments today probably would not agree entirely with that proposition, but it happens to be my opinion.

My opinion is that governments, generally speaking, should create a climate by which people may do things to make themselves successful and happy rather than attempt to make people successful and happy.

Mr. Chairman, I know you did not come here and neither did these gentlemen to listen to any philosophy out of me.

The Chairman: I did not say a word, Mr. Flemming.

Mr. Flemming: I know sir.

The Chairman: Not only that but if I feel that your words are completely irrelevant to the question, I will say so, sir.

Mr. Flemming: Thank you.

The Chairman: You know me.

Mr. Flemming: The brief uses the word "philosophy"; it says, "but rather they are concerned with the broad impact the general philosophy of the proposal is likely to have on over-all development." I submit the brief lends itself to philosophizing because it deals in generalities rather than in detail.

I would like to ask the question: do you consider after the close examination that you have made that the proposals if carried out would mitigate against the further development and success of what might be called small business? Is that your opinion?

The Chairman: Mr. MacFadden.

Mr. MacFadden: Mr. Flemming, we feel the new tax rate system was set up to accomplish the objective of giving some relief to the small business—I am not defining what a small business is—and we presume for some reason or other it has not been successful or has been abused as the Minister has said on occasions.

[*Interpretation*]

détails. Mais nous pouvons être d'accord avec l'objectif général et nous préoccuper des conséquences de ce nouveau régime fiscal sur le progrès en général.

Je suis d'une école qui croit qu'un impôt peut être nécessaire si l'on considère l'exercice des tâches du gouvernement. Mais le gouvernement ne devrait pas percevoir les impôts dans le but de les dépenser à son gré. Ayant été lié avec le gouvernement toute ma vie, je sais que tous les membres du gouvernement, aujourd'hui, ne seront peut-être pas d'accord avec cette proposition, mais c'est mon opinion.

Je suis d'avis que les gouvernements, de façon générale, devraient créer un climat permettant aux personnes de s'épanouir et de réussir eux-mêmes plutôt que d'essayer de leur procurer le succès.

Monsieur le président, je sais que vous n'êtes pas venus ici pour entendre un exposé philosophique, ni ces messieurs.

Le président: Je n'ai rien dit, monsieur Flemming.

M. Flemming: Je sais, monsieur.

Le président: Si vous vous écartez de la question, je vous le dirai.

M. Flemming: Merci.

Le président: Vous me connaissez assez bien pour cela.

M. Flemming: Le mémoire parle de «philosophie,» mais il touche surtout aux effets de la philosophie de la proposition sur l'expansion en général. Le mémoire se prête vraiment à des exposés philosophiques parce qu'il repose sur des généralités plutôt que sur des détails.

Pensez-vous, après l'examen approfondi que vous avez fait, que les propositions, si elles sont appliquées, pourraient compromettre la croissance et le succès de ce qu'on pourrait appeler les petites entreprises? Est-ce là votre opinion?

Le président: Monsieur MacFadden.

M. MacFadden: Nous estimons, monsieur Flemming, que le nouveau taux d'impôt a été établi pour atteindre l'objectif qui était d'aider les petites entreprises. Je ne définis pas ce qu'est une petite entreprise, mais, pour une raison ou pour une autre, ce système avait été victime d'un abus.

[*Texte*]

We are saying that the small business needs this relief; it needs the funds in order to grow and expand. This is a very, very important matter. If the present tax system is not doing that we say some other method must be found to do it.

I know the Minister has invited people to come up with suggestions as to how these things may be done. We have tried to avoid that because we do not pretend to be tax experts. We are merely saying that if the present system is not working then the objective must be achieved by some other method. We are presuming the government has the tax experts and they can find the method.

Mr. Flemming: Of course, I would like to make the assertion that the very fact that these proposals have been made does not necessarily mean every member of the Committee agrees with them.

Mr. MacFadden: No, I realize that.

Mr. Flemming: I am of the opinion that the objective seeks to achieve the greater development and well-being of all citizens of our great country. I submit it can be attained by different methods and by journeying perhaps in a little different direction but ultimately arriving at the same destination. I guess that is what you had in mind by those remarks of yours.

Mr. MacFadden: Yes. I think we are saying the same thing.

Mr. Flemming: You go into this in your brief; in general terms you feel there should be a retention of the dual system of corporate taxation.

Mr. MacFadden: We feel there could be integration of the system and if there is, methods should be found to continue to give this particular relief we are speaking about to small businesses. We are not saying the dual system must be retained or should be retained. No, I do not think we are; but we say the benefits or the objectives of it should be retained.

Mr. Flemming: May I ask this question? Do you consider that under the dual system the small business has been encouraged in the objectives to which you refer to have been accomplished to a degree?

Mr. MacFadden: Yes, I certainly agree with that. I think this is right.

[*Interprétation*]

La petite entreprise a besoin de cette aide. Elle a besoin de fonds pour se développer. C'est une question extrêmement importante. Si le régime fiscal actuel ne réalise pas cet objectif, il faudra trouver d'autres nouveaux moyens.

Je sais que le ministre a invité les gens à proposer de nouvelles formules. Nous avons tenté d'éviter cette façon de faire parce que nous ne sommes pas des spécialistes de la fiscalité. Nous disons que, si le système actuel ne fonctionne pas, on pourrait atteindre l'objectif grâce à une autre formule. Nous supposons que le gouvernement a des spécialistes à sa disposition et qu'ils pourront trouver la formule appropriée.

M. Flemming: Évidemment, je crois que le fait que ces propositions soient présentées ne veut pas dire que chaque membre du comité est d'accord avec celle-ci.

M. MacFadden: Non évidemment.

M. Flemming: Je suis d'avis que l'objectif cherche à accomplir le plus grand développement et le bien-être de tous les citoyens de notre immense pays. Ce but peut être atteint de différentes façons et peut-être même en empruntant un chemin différent, mais, finalement, arrivera à la même destination. Je pense que c'est ce que vous vouliez dire...

M. MacFadden: Oui, je pense que nous disons la même chose.

M. Flemming: Sur le plan général, vous dites dans votre mémoire qu'on devrait maintenir le double système d'imposition des sociétés.

M. MacFadden: Vous pouvez faire l'intégration du système et, dans ce cas, on devra trouver des méthodes qui continuent à donner ce secours aux petites entreprises. Nous ne disons pas qu'on devrait maintenir le système double, mais nous disons que les objectifs et les avantages devraient être maintenus.

M. Flemming: Considerez-vous que, sous le système double, la petite entreprise a été encouragée dans les objectifs atteints, jusqu'à un certain point?

M. MacFadden: Je suis d'accord. C'est exact.

[*Text*]

Mr. Flemming: In that case—and I do not ask you and I am not arguing with you—I think we might reasonably pursue the means which have brought about an improvement which you agree has been brought about.

You say that you have serious reservations concerning proposed taxation on unrealized capital gains. Would you like to elaborate a bit in detail on that?

Mr. MacFadden: Yes. Mr. Flemming, I think when you are speaking of proposed capital gains you are referring to the five-year—and representations on this point have been before you many times, I am sure. We feel this legislation could be very damaging to an area such as this where we depend to a large extent on incentives through government legislation. Therefore, we feel there should be great care when thinking in terms of capitalizing or appraising your assets every five years and paying capital tax. Is this what you are speaking to? This is your point.

We are very concerned about this and we think it would be very unfortunate if this part of the White Paper were implemented.

Mr. Flemming: Do you anticipate that your Council will be making representations to the Minister of Finance or have you made them previously?

Mr. MacFadden: Mr. Flemming, did we send these directives to the Minister of Finance?

Mr. Harry Flemming (Executive Vice-President, Atlantic Provinces Economic Council): I am not aware of it.

Mr. MacFadden: Mr. Flemming has been our Executive Vice-President since June 1 only: this is the reason why he is not familiar. I believe we sent copies of this to the Minister of Finance as well as to the Senate Committee.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I want to return a moment to the question of a dual rate. I notice you mention business expenses at the bottom of page 5. I would like to take it into the realm of dual taxation again for a moment, if you do not mind. In my opinion one of the reasons for the dual rate and some preferential treatment, if you like, for small business is the fact that they do not have the means and the financial resources to indulge in large internal research facilities. Generally speaking, the information which is available to larger firms is not available to small firms and they labour to a certain extent under

[*Interpretation*]

M. Flemming: Alors, dans ce cas, je ne voudrais pas m'engager dans une controverse avec vous mais nous pouvons poursuivre cette méthode, qui, vous êtes d'accord avec eux, a contribué à une amélioration.

Vous avez fait une réserve à propos de l'impôt sur les gains de capital non réalisés. Voudriez-vous vous donner de plus amples explications là-dessus?

M. MacFadden: Cette question de l'impôt sur les gains non réalisés vous a été soumise plus d'une fois. Cependant, cette loi pourrait compromettre gravement une situation où nous dépendons grandement des incitations qui proviennent des lois gouvernementales. Nous estimons, par conséquent, qu'on devrait être très prudent au moment de la capitalisation et de l'évaluation des biens tous les 5 ans. Est-ce ce dont vous parlez?

Nous nous intéressons beaucoup à cela et nous pensons qu'il serait regrettable d'appliquer cette partie du Livre blanc.

M. Flemming: Prévoyez-vous que votre Conseil fera des instances directes auprès du ministre des Finances ou les avez-vous déjà faites?

M. MacFadden: Avons-nous envoyé les directives au ministre des Finances?

M. Harry Flemming (vice-président exécutif, Conseil économique des provinces de l'Atlantique): Je n'en sais rien.

M. MacFadden: M. Flemming a été nommé vice-président exécutif le 1er juin seulement, voilà pourquoi il ne connaît pas les antécédents de cette question. Je crois que nous avons envoyé des copies au ministre des Finances et au Comité du Sénat.

M. Flemming: Je tiens à revenir à la question de l'impôt double. Vous avez mentionné les dépenses commerciales au bas de la page 5. L'une des raisons de ce taux double et du traitement préférentiel, est que les petites entreprises n'ont pas les moyens, les ressources financières d'établir des services de recherches bien perfectionnés. Règle générale, les renseignements qui sont disponibles aux grosses entreprises ne le sont pas aux petites entreprises et elles doivent travailler en fonction de cet handicap. En connaissance de cause, je pense qu'on doit examiner la question du traitement préférentiel pour les

[*Texte*]

that handicap. In recognition of this fact, I submit some consideration possibly was given to the question of preferential tax treatment to firms with small profits, small taxes.

Mr. MacFadden: Mr. Flemming, I am going to involve, if I may, some of my colleagues. I will ask our Chief Economist, Mr. Parks, to speak to this.

Mr. Arthur C. Parks (Chief Economist, Atlantic Provinces Economic Council): Mr. Chairman, Mr. Flemming, if you look back into the history of the introduction of this dual taxation rate policy you will find that the Minister of Finance of the day did state this very reason for its introduction: that small businesses did have very grave difficulties in entering the capital market, much greater difficulties than larger businesses would.

There are two sorts of sources of growth in any economy. One, is new industrial locations and the other is the growth of existing industries whether they are small or large. What we are saying here is simply this: any small firm with a growth potential needs the dual rate provided he ploughs the savings thus obtained back into the business for purposes of expansion. It expands his own business and it has an expansionary effect on the economy as a whole.

If there are real reasons why the dual rate should not or cannot be retained then some other way must be found to implement the intent of the introduction of the dual rate in the beginning.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I think that is fine. As he is familiar with the words of the Minister of Finance of the day, would Mr. Parks mind telling the Committee what year it was?

Mr. Parks: I do not know, Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Can he tell the Committee at what amount it started at? I have heard various figures expressed.

Mr. Parks: Mr. Flemming, on page 16 of the brief proper this paragraph does appear.

> When the principle of a dual rate of corporate taxation was adopted as legislation in 1949, . . .

Then there is a quotation from the Minister of Finance at that particular time.

The Chairman: Was it not Mr. Abbott?

Mr. Parks: I think so.

[*Interprétation*]

firmes à petits bénéfices, qui paient très peu d'impôt.

M. MacFadden: J'aimerais avoir recours à certains de mes collègues. Je demanderai donc à notre économiste en chef, M. Parks, de commenter cette question.

M. Arthur C. Parks (économiste en chef, Conseil économique des provinces de l'Atlantique): Monsieur le président, monsieur Flemming, si vous vous souvenez des antécédents de cette politique fiscale de taux double, vous constaterez que le ministre des Finances d'alors avait expliqué les raisons de l'application de ce taux: les petites entreprises avaient des difficultés d'accès au marché de capitaux, difficultés plus grandes que celles qu'auraient les grosses entreprises.

Il existe deux genres de croissance, dans toute économie. L'un est les nouveaux quartiers industriels, et l'autre est l'évolution des industries déjà existantes, qu'elles soient petites ou importantes. Nous disons simplement ceci: «n'importe quelle petite entreprise en voie de développement a besoin du taux double pourvu qu'elle réinvestisse les épargnes de l'industrie à des fins d'expansion. Cela a un effet expansionniste sur toute économie.

S'il y a des raisons valables pour écarter ce taux double, nous devons d'abord trouver d'autres moyens d'appliquer le contenu de l'introduction du taux double.

M. Flemming: Monsieur le président, M. Parks se rappelle-t-il l'année où on avait présenté cette formule? M. Parks voudrait-il le dire au Comité?

M. Parks: Je ne me rappelle pas, monsieur Flemming.

M. Flemming: Peut-il dire au comité à quel montant il a débuté? J'ai entendu différents chiffres.

M. Parks: A la page 16 du mémoire proprement dit, on lit ce paragraphe:

> Quand, en 1949, le principe du double taux d'impôt sur les sociétés a été adopté, . . .

Puis il y a une citation du ministre des Finances de l'époque.

Le président: N'était-ce pas M. Abbott.

M. Parks: Il me semble.

[*Text*]

Mr. Flemming: Mr. Chairman, Mr. Abbott was the Minister. I think this has great interest; 1949 is some time ago. As I understand it, the amount at which the 21 per cent, or perhaps it was less than that at that time, began was on the $10,000 basis. Do you know, Mr. Parks, if that is right?

Mr. Parks: I am not aware of the details, sir.

Mr. Flemming: Perhaps you have that information, Mr. Chairman.

The Chairman: I do not pretend to have the answer for everything, Mr. Flemming. I am sorry.

Mr. Flemming: You really have lost face this afternoon, because I thought you had.

The Chairman: But I am honest enough to say so. I am not sure that I fully heard your question.

Mr. Flemming: In 1949, when what you might call preferential treatment for small business began, tax wise...

The Chairman: I do not think it was $35,000.

Mr. Flemming: No. I understood it was $10,000.

Mr. MacFadden: I believe it was $10,000. I believe it subsequently moved to $25,000 and then to $35,000, if my memory serves me correctly.

Mr. Flemming: I remember it going to $35,000. At the risk of seeming to be political, I was a member of the government when we raised it to $35,000. I remember very well when we raised it from $25,000 to $35,000, and it was suggested here this morning it should be raised to $50,000 because it has not had a raise for quite a while.

The Chairman: Mr. Flemming, this will have to be your last question on your first round. You have used your 20 minutes.

Mr. Flemming: Mr. Chairman. I will make this my last question on this round. I do not think there will be another one.

The Chairman: It is up to you. You know your privileges and rights, Mr. Flemming.

Mr. Flemming: You mention in the brief some abuse there may have been of this $35,000 so-called ceiling at the low rate and

[*Interpretation*]

M. Flemming: M. Abbott était le ministre des Finances d'alors. Je pense que cela est d'un grand intérêt. C'était en 1949; il y a longtemps de cela. Si je comprends bien le montant de 21 p. 100, ou peut-être était-ce moins, à ce moment-là, était calculé sur une base de $10,000. Est-ce exact, monsieur Parks?

M. Parks: Je ne suis pas au courant des détails, monsieur.

M. Flemming: Monsieur le président, peut-être avez-vous cette information.

Le président: Non, je ne prétends pas avoir reprise à tout, monsieur Flemming. Je suis désolé.

M. Flemming: Vous avez vraiment perdu contenance, ce matin, car je croyais que vous aviez cette information.

Le président: Mais je suis assez honnête pour le dire. Je ne suis pas certain d'avoir entendu votre question en entier.

M. Flemming: En 1949, alors qu'a commencé ce que l'on peut appeler un traitement préférentiel pour les petites entreprises...

Le président: Je ne crois pas que c'était $35,000.

M. Flemming: Non, j'ai compris qu'il s'agissait de $10,000.

M. MacFadden: Je crois qu'il s'agissait de $10,000. Par la suite, si ma mémoire est bonne, cela a grimpé à $25,000 puis à $35,000.

M. Flemming: Je me souviens du $35,000. Au risque de sembler vouloir faire de la politique, je dirai que je faisais partie du gouvernement qui l'a haussé à $35,000. Je me souviens très bien de cette augmentation de $25,000 à $35,000 et, ce matin, on a suggéré une hausse allant jusqu'à $50,000 car il y a longtemps qu'il n'y a pas eu d'augmentation.

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Flemming, car votre période de 20 minutes est écoulée.

M. Flemming: Je pose ma dernière question, monsieur le président. Je ne crois pas qu'il y en aura d'autres par la suite.

Le président: C'est à vous de décider. C'est votre droit, monsieur Flemming.

M. Flemming: Vous avez mentionné dans votre mémoire un certain abus qu'on a fait à propos de ce $35,000, que l'on appelle plafon-

[*Texte*]

that this brought about the incorporation of various companies by the same general group. But as I remember this, if that existed, that hole has been plugged for some years and it is no longer necessary because they make them consolidate their returns now. I know because I belong to some of them. Am I right about that?

Mr. MacFadden: I would not want to comment on that as an expert, Mr. Flemming. I merely know that I have read that the Minister has said there has been abuse, or is abuse of this particular section of the Act and, like yourself, I am not familiar with it.

Mr. Flemming: I know it is no longer possible because it has been brought to my attention quite a few times.

Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Danson: I just want to congratulate Mr. Harry Flemming. If he is new to the organization he certainly handled himself admirably on the CBC news this morning.

Mr. Harry Flemming: Thank you, Mr. Danson.

Mr. Danson: One of the very interesting proposals in the brief is the suggestion that the grants under Regional Economic Expansion be depreciable, as they are not at the present time. Would this not have the same effect as increasing the grant or be a double grant in a sense in increasing the amount of the depreciation?

Mr. MacFadden: No, I would think that the Act as it presently stands has the effect of taking away 50 per cent of the grant. Any assets purchased with ADA grants were depreciable, therefore you receive the full benefit of the grant. Under the Department of Regional Economic Expansion, or the Act relative thereto, the assets purchased with the grants are not depreciable for tax purposes and this has the effect of taking away 50 per cent of the grant, or in effect taking way 50 per cent of the incentive. I think this is a very, very important point and I strongly would recommend to your Committee, Mr. Chairman, that you look at this very carefully because this is something that I think really needs correction.

Mr. Danson: That is interesting. I am not familiar with the details of the legislation, for which I apologize, but were any of these ADA grants repayable or were they outright grants?

Mr. MacFadden: No, they were outright grants.

[*Interprétation*]

nage à un bas taux, et ceci a amené la constitution en société de plusieurs compagnies du même groupe financier. Mais, si je me souviens bien, si cela s'est produit, tel n'est plus le cas aujourd'hui car on fait maintenant des déclarations consolidées. Je le sais, car j'appartiens à certains d'entre eux. Est-ce exact?

M. MacFadden: Je m'en voudrais de me prononcer là-dessus à titre de spécialiste. Je sais simplement que le Ministre a dit qu'il y a eu des abus ou qu'on a abusé de certaines dispositions de la loi. Comme vous, je ne suis pas au courant.

M. Flemming: Je sais que ce n'est plus possible car on me l'a porté à mon attention plusieurs fois.

Merci, monsieur le président.

M. Danson: Je veux simplement féliciter M. Flemming de sa brillante performance à Radio-Canada, ce matin.

M. Flemming: Merci, monsieur Danson.

M. Danson: Une des plus intéressantes propositions de ce mémoire veut que les subventions accordées en vertu des règlements du ministère de l'Expansion économique régionale soient maintenant amortissables. Ne serait-ce pas, comme si on augmentait les subventions ou comme s'il s'agissait d'une double subvention au sens où il y a augmentation de l'amortissement?

M. MacFadden: Non, la loi actuelle enlève 50 p. 100 de la subvention. Tout bien acquis avec les subventions du ADA était amortissable, et, par conséquent, vous recevez tout le profit de la subvention. En vertu des règlements du ministère de l'Expansion économique régionale, ou de la loi s'y rapportant, les biens acquis avec les subventions ne sont pas amortissables aux fins d'impôt. Ceci fait que l'on enlève 50 p. 100 de la subvention ou, en fait, 50 p. 100 de l'incitation. Je pense que c'est extrêmement important et je suggère fortement à votre Comité d'examiner ceci attentivement car il faut vraiment y apporter des corrections.

M. Danson: C'est intéressant. Je ne connais pas les détails de la loi, mais ces subventions de l'ADA étaient-elles remboursables ou étaient-ce des dons?

M. MacFadden: Non, c'était des dons.

[*Text*]

Mr. Harry Flemming: Mr. Chairman, if I might add to that, the old ADA grants were not only depreciable but they were depreciable at accelerated rates.

Mr. Danson: Yes, because the double depreciation was effective at that time.

Mr. Harry Flemming: That is right.

Mr. MacFadden: You had the 50 per cent depreciation on machinery and equipment, and I believe the buildings could be written off over a period of five years.

Mr. Danson: This really is saying that one way or another the grants could be larger. Whether we double the grants or allow depreciation, it is all coming out of the same pocket.

Mr. MacFadden: Permit the assets purchased with the grants to be depreciable for tax purposes.

Mr. Danson: That is an interesting one. It is another way really of increasing the value of the grants.

Mr. MacFadden: Putting it the other way, we feel that something has been taken away, because under the ADA grants assets purchased were depreciable but under the new grants they are not depreciable.

Mr. Danson: But are the new ones not somewhat more generous?

Mr. MacFadden: Oh, I would not say that. There are discretionary powers under the new Act and they could be more generous but they are not necessarily so. I might suggest Mr. Flemming is speaking to this because he came to us from the Department of Regional Economic Expansion.

Mr. Danson: I see.

Mr. MacFadden: He speaks with a little authority.

Mr. Danson: Well, I better not tangle with him then.

The Chairman: That is similar to some tax experts who spend a few years in the Income Tax division and then go to the private sector.

Mr. Danson: And tear us apart.

That is an interesting proposal, one on which I would not like to make any immediate judgment. It is the first time it has been presented, is an interesting consideration but it effectively would change the scale of the grants as far as the government is concerned.

[*Interpretation*]

M. Flemming: Monsieur le président, puis-je ajouter que les subventions de l'ADA n'étaient pas seulement amortissables, mais surtout amortissables à des taux accélérés.

M. Danson: Oui, car le double amortissement était en vigueur à ce moment-là.

M. Flemming: C'est exact.

M. MacFadden: Il y a l'amortissement de 50 p. 100 sur le matériel, les machines, et les édifices, je crois, peuvent subir l'amortissement pour une période de cinq ans.

M. Danson: En fait, c'est dire que les subventions pourraient être plus importantes, que l'on double les subventions ou que l'on permette l'amortissement. Tout vient du même endroit.

M. MacFadden: Que les biens acquis avec les subventions soient amortissables aux fins d'impôt.

M. Danson: C'est très intéressant. C'est une autre façon d'augmenter réellement la valeur des subventions.

M. MacFadden: Autrement dit, nous pensons qu'on a enlevé quelque chose car avec les subventions du ADA, les biens acquis étaient amortissables, mais avec les nouvelles subventions, ils ne le sont plus.

M. Danson: Mais les nouvelles ne sont-elles pas plus généreuses?

M. MacFadden: Je ne dirais pas cela. La nouvelle loi accorde des pouvoirs discrétionnaires et les subventions pourraient être plus généreuses mais ne le sont pas nécessairement. M. Flemming en parle car il vient du ministère de l'Expansion économique régionale.

M. Danson: Je crois.

M. MacFadden: Il s'y connaît quelque peu.

M. Danson: Alors, je fais mieux de ne pas m'embrouiller avec lui.

Le président: C'est comme certains spécialistes fiscaux qui ont passé quelques années avec la Division de l'impôt sur le revenu et qui vont ensuite dans l'entreprise privée.

M. Danson: C'est une proposition intéressante sur laquelle je ne voudrais pas me prononcer tout de suite. C'est la première fois qu'on la présente. De fait, cela changerait l'échelle des subventions pour ce qui est du gouvernement.

[*Texte*]

Mr. MacFadden: It would not change the scale of the grants; it would change the tax payable by the companies receiving the grants.

Mr. Danson: I guess it just depends on what department of government you are in...

Mr. MacFadden: It depends on how you look at it.

Mr. Danson: —whether you are in Revenue or in Regional Economic Expansion.

Mr. MacFadden: They are giving these grants as incentives. The tax legislation is in conflict in that it is taking away 50 per cent of that incentive.

Mr. Danson: It is more than in conflict. Apparently it is specifically directed and there would be no other way of handling that unless it specifically said so. But this is a decision that would bear a great deal of consideration on the government's part on the extent to which these incentives will be effected.

We have heard a great deal about small business, not only here today but throughout our hearings. Do you feel that the incorporated company should have this dual rate as opposed to the partnership or sole proprietorship?

Mr. MacFadden: Again, I am going to involve my colleague and ask our Chief Economist, Mr. Parks, to deal with this question.

Mr. Parks: Are you talking, sir, about the option which would be provided under the proposals?

Mr. Danson: Actually I was not referring to the partnership option under the proposals. What is suggested in your brief, as I understand it, is the retention of the split rate. This is something that is not available to unincorporated businesses. Do you see a difference in essence between these businesses? In other words, should people incorporate for tax purposes or for other purposes? What is the object of incorporation?

Mr. MacFadden: You are getting down to a question that would be probably much better directed, if I may suggest, to a chartered accountant or a tax expert—why would a person incorporate or operate as a partnership or as an individual.

[*Interprétation*]

M. MacFadden: Cela ne changerait pas l'échelle des subventions, mais changerait les impôts des compagnies qui reçoivent ces subventions.

M. Danson: Cela dépend dans quel ministère vous êtes...

M. MacFadden: Cela dépend de la façon dont vous envisagez la chose.

M. Danson: Que vous soyez au ministère du Revenu ou de l'Expansion économique régionale.

M. MacFadden: Ils donnent ces subventions comme incitations. La loi de l'impôt est en contradiction avec elle-même quand elle prend 50 p. 100 de cette incitation.

M. Danson: C'est plus qu'une contradiction. Apparemment, c'est précisément orienté dans un sens et il n'y a pas d'autre moyen de contrôle à moins qu'on ne le dise avec précision. Mais c'est une décision qui demande un profond examen de la part du gouvernement pour ce qui est des incitations.

Nous avons entendu beaucoup de choses au sujet des petites entreprises, non seulement aujourd'hui mais tout au long de nos audiences. Pensez-vous que les sociétés constituées devraient avoir ce double taux face aux sociétés de personnes ou aux entreprises individuelles?

M. MacFadden: Je vais encore interroger mon collègue et demander à notre économiste en chef, M. Parks, de répondre à cette question.

M. Parks: Parlez-vous de l'option offerte par les propositions?

M. Danson: Présentement, je ne parle pas de la société de personnes telle qu'elle est définie dans les propositions. Ce que vous dites dans votre mémoire, comme je le comprends, est le maintien du taux fractionné. C'est une chose que ne peuvent avoir les sociétés non constituées. Voyez-vous une différence essentielle entre ces entreprises? En d'autres termes, les gens devraient-ils former des sociétés aux fins d'impôts ou pour d'autres buts? Quel est le but de la constitution en société?

M. MacFadden: Vous abordez une question qu'il vaudrait mieux poser à un expert comptable ou à un expert fiscal: pourquoi une personne choisirait-elle d'exploiter son entreprise à titre particulier ou à titre associé?

[*Text*]

Mr. Danson: As a corporation or as an individual.

Mr. MacFadden: As a corporation or as an individual would be the same thing. I suppose in different circumstances there could be different reasons. My own personal experience is not very broad in this field and as an economic council we are not blessed with tax experts and I would hesitate attempting to answer the question.

Mr. Danson: I ask it because I suspect the reason in eliminating the split rate is the inequity between the corporations and sole proprietorships or partnerships; that this does not seem reasonable. I would further suggest that people incorporate for two reasons: one for the limited liability primarily, and for the tax breaks that exists. But what is trying to be said here I would think is that the purposes of incorporation are for limited liability, but this should not necessarily carry with it a tax advantage that is not available to those who do not incorporate. I just wondered if you saw anything fundamentally different between business that incorporate and others that do not. Or do they deserve a tax credit simply because they have incorporated?

Mr. Parks: Mr. Chairman, I do not know why businesses choose to incorporate as businesses or operate as individuals. I suppose, as you say, there are any number of reasons. I think the principle would be the same here. In answer to a question from Mr. Flemming, I suggested that there were two areas of economic expansion. One was from existing industry and one from new industrial locations. Now I suppose that in that part of the expansion which comes from the industries which are in an area at the moment it really does not matter from the point of view of economic development whether they are incorporated or whether they are not incorporated as long as they plough back whatever savings they have as a result of a differential tax rate system into the business for purposes of growth. The principle would be the same.

Mr. Danson: Yes, but should one have an advantage over the other?

Mr. Parks: No, I do not think one should have.

Mr. Danson: That is what I was trying to get at. It was on a five-year evaluation only because it has been mentioned so many times

[*Interpretation*]

M. Danson: A titre collectif ou à titre particulier.

M. MacFadden: Que ce soit l'un ou l'autre ne change rien à l'affaire. Je suppose qu'à des circonstances différentes correspondent des raisons différentes. Ma propre expérience n'est pas très grande dans ce domaine et, en tant que conseil économique, nous n'avons pas d'experts fiscaux à notre disposition; c'est pourquoi j'hésite à répondre à cette question.

M. Danson: Je pose la question parce que je crois que la raison qui motive la disparition du taux fractionné doit être cherchée dans l'injustice qui existe entre les sociétés constituées et les entreprises dirigées par un seul ou par des associés; je crois que ce n'est pas raisonnable. Je dirais même que les gens se réunissent en société pour deux raisons: d'abord à cause de la responsabilité limitée, et à cause de l'abattement d'impôt qui l'accompagne. Mais ce qu'on tente d'exprimer ici, c'est que les raisons de la constitution en société tiennent dans la responsabilité limitée, mais que cela ne devrait pas nécessairement entraîner un privilège fiscal inaccessible à ceux qui ne sont pas constitués en société. J'aimerais savoir si vous voyez une différence très prononcée entre les entreprises constituées et celles qui ne le sont pas. Les premières se méritent-elles un crédit d'impôt du seul fait de leur constitution en société?

M. Parks: Monsieur le président, je ne sais pas pourquoi une entreprise aurait ou non choisi de se constituer en société ou pourquoi les gens en décident ainsi. Je suppose, comme vous dites, qu'il y a un certain nombre de raisons. Je pense que le principe demeure ici le même. Pour répondre à la question de M. Flemming, j'ai avancé qu'il y avait deux domaines d'expansion économique. L'un venait de l'industrie existante et l'autre, de nouveaux emplacements industriels. Or, je suppose que, dans le domaine de l'expansion lié aux industries déjà existantes, il importe peu, du point de vue du développement économique, que ces industries soient ou non constituées en sociétés, du moment qu'elles réinvestiront dans le développement de leur entreprise, les épargnes que le régime différentiel de taux d'imposition leur aura fait réaliser. Le principe demeurerait le même.

M. Danson: Oui, mais est-il bien que l'une jouisse d'un privilège et l'autre pas?

M. Parks: Non, je ne le crois pas.

M. Danson: Voilà où je voulais en venir. La chose est laissée à une évaluation de cinq ans pour la seule raison que ça a été mentionné

[*Texte*]

and I do not suggest that it has been put in purposely, with exquisite symmetry, but it is something like marrying the most beautiful girl in Canada and finding out she is frigid.

The Chairman: I did not read that in the White Paper.

Mr. Danson: No. You made mention of the employed persons'—wage earners'—expense allowance. I believe you favoured that; you felt that was a good suggestion in the Paper. How far do you think this should apply? Frankly, I am not sure just what the intent is here. Should this apply to the worker as by tools? I think it is one we most commonly think of, those who buy safety clothing perhaps. In your feeling should it apply, say, to a stenographer, who would come in that category, who could legitimately say that she has to have nice clothes and have her hair done to perform her role successfully, I suppose, or a man who is a retail store clerk who says he has to have better clothes because of the job? I am interested in more of a reaction to this. What was your impression of the allowance for wage earners?

Mr. Parks: I am not sure what the purpose of this particular proposal in the White Paper was but if I remember correctly, I think it was again related to this matter of equity. You put the worker on sort of the same basis as the businessman with regard to the expenses he incurs in earning a living. If I remember, that was the basis for the suggestion in the White Paper, was it not?

We looked at all these things together: the ability to deduct child care allowances; the deductions available to encourage labour mobility and all this sort of thing as a package and as being good, particularly in an area which requires a great deal of structural change and where labour mobility is part and parcel of the problem.

Mr. Danson: Do you feel that the $150 allowance is an adequate allowance, a fair one, high or low?

Mr. Parks: Oh, I could not say, sir, whether it is high or low.

Mr. Danson: I am really just asking for an opinion because I have some thoughts, my own feelings on this, and I am rather interest-

[*Interprétation*]

très souvent, et je ne dis pas que cela a été mis là exprès, avec une charmante symétrie, mais c'est comme si l'on épousait la fille la plus belle au Canada pour s'apercevoir ensuite qu'elle est frigide.

Le président: Je n'ai pas lu ça dans le Livre blanc.

M. Danson: Vous avez parlé des employés, des salariés, et d'indemnité pour frais. Je crois que vous êtes d'accord là-dessus; vous avez trouvé que la suggestion du Livre blanc était bonne. Dans quelle mesure est-ce une bonne idée et dans quelle mesure devrait-elle être appliquée? Honnêtement, je ne connais pas bien le but à atteindre ici. Est ce que cela devrait être accordé au travailleur, au même titre que les outils dont il a besoin? Je pense que c'est un point dont nous nous préoccupons le plus souvent, à savoir les vêtements de sécurité ou de rechange que certains doivent parfois acheter. A votre avis, le cas s'applique-t-il à la sténographe, par exemple? Pourrait-elle légitimement réclamer de beaux vêtements, ou dire qu'elle doit être bien coiffée pour assumer son rôle avec succès? L'homme qui occupe un poste de commis dans un magasin de détail et qui dit avoir besoin de vêtements plus beaux en raison de son emploi entre-t-il aussi dans cette catégorie de gens dont la mise doit être défrayée par l'employeur? Quelle est votre opinion à ce sujet?

M. Parks: Je ne sais pas exactement quelle était l'idée motivant cette proposition dans le Livre blanc, mais si je me souviens bien, cette question avait rapport à cette notion de justice dont nous parlions. Vous accordez au salarié les mêmes privilèges qu'à l'homme d'affaires, en ce qui concerne les dépenses encourues dans l'exercice de son métier. Je crois me souvenir que c'était le fondement de la proposition faite dans le Livre blanc.

Nous avons tout considéré: la possibilité de déduire les frais de garde des enfants, les déductions autorisées pour encourager la mobilité de la main-d'œuvre, et tout ce qui y a rapport et qui nous semblait souhaitable, spécialement dans un domaine qui exige un changement structural important et où la mobilité de la main-d'œuvre fait partie du problème général.

M. Danson: Croyez-vous que l'allocation de $150 soit suffisante? Est-elle équitable, trop élevée ou pas assez?

M. Parks: Je ne saurais dire, monsieur, si c'est trop ou trop peu.

M. Danson: Je demande votre opinion parce que j'ai une idée la-dessus. Je veux savoir ce qu'en pensent les gens qui ont réfléchi à la

[*Text*]

ed in the reactions of people who have thought about this allowance. Do you feel then that it is a fair one to extend to retail clerks and stenographers?

Mr. Parks: We agree with it in principle. Now just how far you carry it—you can carry it to obvious extremes.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Parks: But it is the matter of getting to the job, the expenses incurred in the actual earning of the income. I do not think it should include the hairdressers' fees and that sort of thing.

Mr. Danson: Well, it is an allowance per se; what is it, 3 per cent of income with a maximum of $150, so that I do not think they have to put in chits for the hairdresser or anything like that. But I just wondered. This is a fairly broad allowance.

The other one was with reference to the middle income group and the concern about their migration, and I know that you have suffered from it, and we, in central Canada, have benefited by migration of Maritimers, who have provided a great deal of the brains in our part of the country.

The Chairman: But they are paying the same income tax as if they were staying in the Maritimes.

Mr. Danson: They are paying more.

The Chairman: Even if they go to Ontario.

Mr. Danson: The big question here is: do people leave because of a tax system or to go where opportunity is? In other words, if you had more buoyant economic opportunities, within a reasonable balance, and you had, say, oppressive municipal or provincial taxes here, would people leave?

Mr. Parks: Mr. Chairman, why do people leave? Why do people move? Well, this is a question that I have been struggling with for a number of years now and I do not think there is any answer to this particular question. You can draw all sorts of nice correlations between wage levels in Ontario, say, and the numbers of people who migrate out of the Atlantic Provinces. You can draw all other sorts of nice correlations between movements of people and levels of taxation. Quite

[*Interpretation*]

question. Croyez-vous qu'il serait équitable d'étendre cette allocation aux commis de détail et aux sténographes?

M. Parks: Nous sommes d'accord en principe. Reste à savoir dans quelle mesure vous pouvez l'appliquer. On peut facilement tomber dans l'abus avec ça.

M. Danson: Oui.

M. Parks: Mais il s'agit de savoir si les dépenses rencontrées dans l'exercice du métier tiennent vraiment au travail lui-même. Je ne crois pas que nous devions tenir compte des dépenses de coiffeur et autres dépenses de même nature.

M. Danson: C'est une allocation; elle constituerait 3 p. 100 du revenu et ne pourrait excéder $100. Donc, je ne crois pas qu'il leur faille apporter des pièces justificatives à l'appui des dépenses de coiffeur et de leur bien-fondé. Mais je me demande si cette allocation n'est pas un peu généreuse.

L'autre question a rapport aux classes de revenu moyen et à leur émigration. Je sais que vous en avez souffert; nous, dans le centre du pays, avons gagné à l'émigration d'habitants des Maritimes car ils ont fourni un apport considérable d'hommes d'élite dans ce coin de notre pays.

Le président: Mais ils paient la même somme en impôt sur le revenu que s'ils étaient demeurés dans les Maritimes.

M. Danson: Ils paient davantage.

Le président: Même s'ils s'en vont en Ontario.

M. Danson: La question qui se pose ici est de savoir si les gens partent à cause du régime fiscal ou bien s'ils vont là où ils trouvent des conditions meilleures. Autrement dit, si nous avions des débouchés, des facilités économiques plus attrayantes, dans une proportion raisonnable, et que vous étiez assujettis à des impôts provinciaux et municipaux assez lourds, disons, les gens s'en iraient-ils quand même?

M. Parks: Monsieur le président, pourquoi ces les gens partent-ils? Pourquoi déménagent-ils? C'est une question qui me préoccupe depuis des années et je ne crois pas qu'elle trouve de solution. Vous pouvez faire toutes les relations que vous voudrez entre les paliers salariaux de l'Ontario et le nombre de gens qui émigrent des provinces Atlantiques. Vous pouvez imaginer tout ce que vous voudrez de correspondances entre les déplacements des gens et les niveaux d'imposition.

[*Texte*]

frankly and quite honestly, I do not know how you compare levels of taxation in one area with another.

In Canada for example, how do you compare levels of taxation in community "X" in Ontario with community "Y" in New Brunswick when you have a federal tax system, a provincial tax system, and a municipal tax system? What is a total system? What is the total tax burden? I have seen all sorts of comparisons drawn between the tax burden that would be placed on a Canadian living say in Winnipeg with an American living in some sort of similar city in the United States. This is between Winnipeg and this other city in the United States, but you cannot apply this, I do not think, broadly as between Canada and the United States.

• 1608

Mr. Deakon: You cannot walk out in the streets at night in the United States.

Mr. Parks: Yes, there is this very factor too, this sociological factor at the moment.

Mr. Danson: Well, I think the answer...

The Chairman: Mr. Danson, maybe we could ask Mr. Harry Flemming why he switched responsibility. I understand that he lived partly in Ottawa and partly in the Maritimes. Now I understand he lives entirely in the Maritimes.

Mr. Harry Flemming: Mr. Chairman, to answer that, I have made the movement both ways, from Halifax to Toronto, from Toronto to Ottawa, and from Ottawa to Halifax. So in a sense it has been a bit of a circle, but I would certainly go along with Mr. Parks that it is a conflict to emotions. It has to do with money; it has to do with personal choice; it has to do with opportunity.

At that particular time when I originally left here the economic base of the region was much smaller. I was a journalist at the time, and Toronto was the place to go, Halifax having outgrown me or I had outgrown Halifax, one or the other. So I would not attempt to answer it either.

Mr. Danson: I think that these are good answers because we have to make some sort of judgment based on reactions, and the one

[*Interprétation*]

Mais, honnêtement, je ne vois pas comment l'on peut comparer les niveaux d'imposition d'une région à l'autre.

Au Canada, par exemple, comment voulez-vous comparer les niveaux d'imposition d'une région «X» de l'Ontario et d'une région «Y» du Nouveau-Brunswick, quand il vous faut tenir compte à la fois du régime fiscal fédéral, du régime fiscal provincial et du régime fiscal municipal? Qu'est-ce qu'un régime global? Qu'est-ce qu'un fardeau fiscal intégral? J'ai vu des comparaisons de toutes sortes établies entre le fardeau fiscal d'un Canadien vivant à Winnipeg, par exemple, et celui d'un Américain qui vit aux États-Unis dans une ville d'importance similaire. Les termes de la comparaison sont ici Winnipeg et cette autre ville des États-Unis, mais je ne pense pas qu'on puisse généraliser et comparer le Canada aux États-Unis.

M. Deakon: Vous ne pouvez pas vous promener dans les rues, la nuit, dans les villes américaines.

M. Parks: Oui, il y a aussi ce facteur sociologique qui entre en ligne de compte.

M. Danson: Eh bien, je crois que la solution...

Le président: Monsieur Danson peut-être pourriez-vous demander à M. Harry Flemming pourquoi il n'intervient pas dans la discussion. Je sais qu'il a vécu un temps à Ottawa et ensuite dans les Maritimes. Je sais qu'il est actuellement établi dans les Maritimes.

M. Harry Flemming: En fait, monsieur le président, je me suis déplacé dans les deux sens: d'Halifax à Toronto, de Toronto à Halifax et d'Ottawa à Halifax. Dans un sens, donc, je me suis trouvé à décrire presque une circonférence. Mais, je dirais avec M. Parks, que la cause de l'exode des gens des Maritimes relève d'un conflit émotif qui se rapporte à la question financière, aux préférences personnelles et aux ouvertures qui se présentent.

Au moment où je suis parti d'ici, la situation économique de la région était de beaucoup inférieure à ce qu'elle est maintenant. J'étais alors journaliste et Toronto était la ville qu'il me fallait, puisque Halifax m'avait dépassé ou parce que c'est moi qui l'avait dépassée, je ne sais pas. Donc, pour toutes ces raisons, je n'ai pas tenté de répondre à votre question sur les causes de l'émigration.

M. Danson: Je pense que ce que vous venez de dire est très juste, et nous le retenons parce que nous devons émettre un jugement

[*Text*]

which commonly comes before us is the one that was made today, namely that we cannot get above a level, so that taxes become the determining factor in the move.

Mr. Harry Flemming: It is a part of it.

Mr. Danson: Yes.

Mr. MacFadden: There is a great deal said about Maritimers or Atlantic Provinces residents moving to other parts, but I know that in my own neighbourhood I think 95 per cent of my neighbours are from some place else, either Vancouver or the United States or England or Ontario and Quebec. So there must be some people moving this way too.

Mr. Danson: Do you feel that the middle-income group to which we refer becomes a middle-income group—I guess we all think we are in the middle-income group no matter what our income is, and the statistical middle-income group is probably far below what we are referring to here. But in our discussions we seem to be discussing that group which is from $10,000 to $25,000, who are the people who are going to see an increase in their marginal rate. Do you think the increases there are sufficient to really affect decisions of this nature?

In other words, we can take the average family, which people consider average, as the married taxpayer. I guess it is a terrible thing to be called a taxpayer. The married citizen who is paying his taxes, and has two children, and is making $10,000 a year, under the proposal will pay an additional $17 a year. The highest in that whole category is at $15,000, where it is $177. A great stress is put on the fact that this is where the real burden is being carried.

Is this an undue burden, considering the fact that a high percentage of our lower-income people will come off the tax roll completely or have their taxes reduced? Do you think those figures are sufficient to have people migrate?

Mr. Parks: Well, speaking personally, I doubt it very much. When we were preparing this brief, as Mr. MacFadden has pointed out, we did attempt to establish a considerable amount of contact with people in the region, and this idea came to us time and time again as we were reading through the various

[*Interpretation*]

sur les facteurs responsables de l'émigration. Et celui qui nous vient d'abord à l'esprit, c'est celui qui nous a occupés aujourd'hui, c'est-à-dire le fait que nous ne pouvons pas dépasser un certain niveau: les impôts sont le facteur déterminant dans le déplacement des gens.

M. Harry Flemming: Les impôts sont en partie responsables.

M. Danson: Oui.

M. MacFadden: On parle beaucoup des résidents des Maritimes ou des provinces de l'Atlantique qui émigrent vers d'autres régions, mais je constate que, dans le voisinage de chez moi, il y a 95 p. 100 des habitants qui viennent d'ailleurs, soit de Vancouver, des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Ontario ou du Québec. Il doit donc y avoir aussi des gens qui viennent s'installer par ici.

M. Danson: Croyez-vous que le groupe à revenus moyens dont nous parlons devient un groupe à revenus moyens—et je suppose que nous croyons tous faire partie de cette classe de gens, peu importe nos revenus—croyez-vous que, d'après les statistiques, ce groupe soit très au-dessous de l'idée que nous nous en faisons? Mais, dans notre discussion, nous semblons nous intéresser au groupe de $10,000 à $25,000, groupe qui verra son taux le plus élevé s'accroître. Croyez-vous que les augmentations seront suffisantes pour affecter des décisions de cette nature?

Autrement dit, nous pouvons regarder la famille moyenne, ou considérée telle comme étant constituée de contribuables mariés. Je pense que c'est terrible d'être identifée au contribuable. Le citoyen marié qui paie ses taxes et qui est père de deux enfants qui gagne $10,000 par an, devra verser un supplément de $17 annuellement, conformément à cette proposition. Le salaire le plus élevé de cette catégorie se situe à $15,000, et la somme additionnelle à verser est de $177. On doit souligner que c'est cette catégorie de revenus qui supporte tout le poids fiscal.

N'est-ce pas un fardeau injustifié, si l'on tient compte du fait qu'un pourcentage élevé de gens à faibles revenus seront privés de rôle fiscal, ou devrait voir leurs impôts diminuer? Croyez-vous que ces données suffisent à motiver l'émigration de la population?

M. Parks: Personnellement, j'en doute fort. Lorsque nous rédigions ce mémoire, comme M. MacFadden l'a dit, nous avons cherché à prendre contact profondément avec la population locale. Nous avons eu à plusieurs reprises cette idée en lisant tous les mémoires qui nous étaient présentés.

[*Texte*]

financial papers and this sort of thing. But the point is that if people in the lower income brackets are going to be relieved of some of the burden of taxation which they now bear, and if government expenditures are going to continue to increase—I think we have to be realistic and realize that this is going to be the case because, for example, right now we are concerned with the protection of the environment and this is likely going to become a rather costly sort of community, social, and national project in the years ahead—then obviously there has to be an increase in the tax burden somewhere, and this somewhere is of course where the money is. And it is in these middle-income groups, this $10,000 to $25,000 group. It is the hardest hit.

There has been a great deal of controversy, particularly between the federal government and the Ontario government, as to the actual revenue yields of the proposed new tax system. All we are saying here I think is that if the revenue yields are greater than those which are anticipated by the federal government to meet its particular commitments to the Canadian people, then relief should be given to the middle-income group, and that whenever a tax system is devised—and this is based on the assumption that there is some relationship, however indirect or direct, I do not know, between levels of taxation and levels of migration—we must ensure that there is not built into it an incentive which would encourage these types of people to move say from Canada to the United States.

Mr. Danson: But do you...

The Chairman: I am sorry, Mr. Danson, I have to ring the bell.

Mr. Danson: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Are there any other questions, gentlemen?

Mr. MacFadden. I will come back to that question of small business and dual rates. It was decided, I understand in 1949, to help small business, but in the meantime the big businesses have benefited from it. I am told that out of more than 90,000 corporations that benefit from the 21 per cent, 10,000 of them have an average benefit of $300,000 and more, which is costing the federal treasury $100 million.

When we are saying that it helps the small business to grow, some people are asking whether it is the proper way to help small business.

[*Interprétation*]

Mais n'oublions pas que ceux qui gagnent peu seront libérés d'une partie des charges fiscales qu'ils supportent actuellement et que, si les dépenses gouvernementales continuent à monter, il est évident que le fardeau de l'impôt devra être alourdi encore quelque part, et que ce quelque part sera chez ceux qui sont en moyens. Car il faut être réaliste et bien voir que les dépenses gouvernementales s'accroissent; pour en donner une idée, nous sommes actuellement à travailler à la protection du milieu, projet qui sera assez coûteux pour la collectivité sociale et nationale dans les années à venir. Donc, les fonds nécessaires aux dépenses en vue, seront prises dans les groupes à revenus moyens de $10,000 à $25,000, comme moyenne de salaires. Ce sera un dur coup pour tout ce monde.

Il y a eu beaucoup de controverse entre le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien à propos du rendement actuel des recettes fiscales suivant le nouveau régime fiscal qui a été proposé. Ce que nous voulons dire, c'est que, si les recettes sont plus fortes que celles qui sont prévues par le gouvernement fédéral pour s'acquitter de ses engagements vis-à vis du peuple, on devrait alléger la charge fiscale de la classe moyenne et cela, aussitôt qu'un nouveau régime fiscal pourra être mis sur pied. Cette nouvelle politique se baserait sur l'hypothèse qu'il existe un rapport qu'il soit direct ou indirect, je n'en sais rien, entre les niveaux d'imposition et d'émigration. Nous devons nous assurer que notre politique fiscale ne fournit pas de stimulants de nature à encourager ces gens à quitter le Canada pour les États-Unis.

M. Danson: Mais vous...

Le président: Monsieur Danson, votre temps de parole est écoulé.

M. Danson: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs?

Monsieur MacFadden, je reviendrai à cette question des petites entreprises et des taux doubles. La décision avait été prise en 1949 pour aider les petites entreprises, mais entretemps, les grandes entreprises en ont profité. J'apprends que, sur un nombre de plus de 90,000 corporations qui jouissent du 21 pour cent, il s'en trouve 10,000 d'entre elles dont le revenu moyen se chiffre à plus de $300,000, et pour lesquelles le trésor fédéral verse 100 millions.

En disant que ça aide les petites entreprises à prospérer, certains demandent si c'est là la bonne façon d'aider les petites entreprises.

[*Text*]

I have read figures in the record in Fredericton. Take for instance the four Maritime provinces. According to figures issued for the year 1967, 4,688 firms reported a profit, but out of that, 4,217 had profits of less than $35,000. Is it really an incentive to grow when you tell the small business that after $35,000 they are paying 50 per cent?

In your brief you state that perhaps other means should be found. There was a suggestion made this morning by one of your group here, the Nova Scotia Forests Products Association, that in the dual rate of 21 per cent and 50 per cent, 21 per cent should be kept up to $35,000, but when the $35,000 limit is reached, at the rate of $1 for each $5 of income over $35,000, the split rate vanishes at corporate income of $210,000. What will be your reaction to such a program or a tax system?

• 1618

Mr. MacFadden: I wonder if I thoroughly understand your question. Are you suggesting sir that there should be several steps rather than just the dual rate.

The Chairman: Mr. MacFadden, I think I can speak not only for myself but for the other members of this Committee. You will find a lot of sympathy to help what we call the small business. However, you will have opposition. I will not name any big firm but that these firms receive a $10,000 benefit every year which amounts to $100 million in 10 years. Many members feel that this $100 million could be placed some place else.

Mr. MacFadden: Mr. Chairman, I do not think that the advantage of taking the low rate of tax on $35,000 to a business making $2 million is very important.

The Chairman: No, but they are not returning that extra $10,000 to the Treasury Board.

Mr. MacFadden: No, that is very true. At the same time, it may be very important to a business in the $50,000 bracket or in the $40,000 bracket where, on the first $35,000 of profits, they are only paying 21 per cent and on the other $5,000 they are paying the heavy amount of 50 per cent. Actually we get into the discussion of what is a small business and what is a large business?

[*Interpretation*]

Je suis allé voir les statistiques des archives de Fredericton. Prenons le cas des quatre provinces maritimes. D'après les statistiques de l'année 1967, 4,688 entreprises ont réalisé des profits, mais là-dessus, 4,217 déclarent des bénéfices de moins de $35,000. Dire aux petites entreprises que, dépassé $35,000, elles devront verser 50 p. 100 de leurs bénéfices à l'État est-il de nature à encourager leur développement?

Dans votre mémoire, vous dites qu'on pourrait peut-être s'y prendre autrement. Une suggestion a été faite, ce matin, par l'un des groupes ici présents, la *Nova Scotia Forests Products Association*. Cette suggestion disait que, dans le taux double de 21 p. 100 et de 59 p. 100, le 21 p. 100 devrait être maintenu jusqu'à concurrence de $35,000, mais que, dépassé ce montant, on retiendrait $1 de chaque $5 de revenu, de sorte que le taux fractionné disparaît lorsqu'un montant de $210,000 de revenus des sociétés est atteint. Que dites-vous de ce régime fiscal?...

M. MacFadden: Je me demande si j'ai bien compris votre question. Dites-vous qu'il devrait exister plusieurs degrés plutôt que le seul taux double?

Le président: Monsieur MacFadden, je parle non seulement en mon nom, mais au nom des autres membres du Comité. Vous trouverez beaucoup de sympathie et de bienveillance à l'égard de ce qu'on appele la petite entreprise, mais il y en aura aussi qui s'y opposeront. Je ne nommerai pas de grandes entreprises, mais plusieurs reçoivent $10,000 chaque année, ce qui donne 100 millions de dollars en 10 ans. Bien des députés sont d'avis que ces 100 millions de dollars pourraient être placés ailleurs.

M. MacFadden: Monsieur le président, je ne pense pas qu'une entreprise réalisant 2 millions de dollars trouve un si grand avantage à se prévaloir du taux réduit d'impôt pour $35,000.

Le président: Non, mais elle ne renvoie pas le $10,000 au Conseil du Trésor.

M. MacFadden: C'est bien vrai. Cependant, cet avantage est important dans le cas d'une entreprise qui réalise $50,000 ou $40,000 et ne paie que 21 p. 100 sur l'autre de $5,000. On en revient à la question: qu'est-ce qu'une grande entreprise et qu'est-ce qu'une petite entreprise?

[*Texte*]

The Chairman: Will you accept such a proposition placed before our Committee by the Nova Scotia Forest Products Association that it will have to be a firm with $210,000 of profit.

Mr. MacFadden: I would have to do a little arithmetic in order to concur with the figures. The principle may warrant some study and consideration but, without that, I would not want to give an opinion.

The Chairman: I will express my personal opinion, Mr. MacFadden. I doubt very much in my mind that I will support any recommendation of a dual rate of 21 per cent that will benefit the big corporation.

Mr. MacFadden: Mr. Chairman, may I ask for your definition of the big corporation?

The Chairman: We have a proposition here from one of your Maritime groups that it will take a company that will make $210,000 not to benefit in one way or another from that 21 per cent dual rate.

Mr. MacFadden: So anything over $210,000 will be a big corporation.

The Chairman: They will pay 50 per cent. The Minister of Finance said that he has put the team of experts on the job to find a way really to help the small business.

Mr. MacFadden: I do not think there is any question in our minds or in anybody's mind, certainly not in the minds of the Governors of the Atlantic Provinces Economic Council, but that the small business should get some relief from taxes. Certainly a greater relief to a certain level. I do not know what that level should be. We have not made a study of it like you mention another association has. We are not qualified to speak to your particular question. In general, our philosophy is that a small business should have considerable help and relief from taxation. However, what is a small business? Do you measure it by profits? Do you measure it by sales?

The Chairman: The trouble, Mr. MacFadden, seems to come to what is a small business.

Mr. MacFadden: I thought I asked you the question first. I was trying to get a definition. The White Paper does not define small business.

The Chairman: The White Paper proposal is saying no more dual rate.

[*Interprétation*]

Le président: Accepteriez-vous la proposition de la *Nova Scotia Forest Products Association* selon laquelle une entreprise, pour être grande, devrait réaliser des bénéfices de $210,000?

M. MacFadden: Je devrais faire un calcul pour être d'accord avec ces chiffres. Le principe mérite peut-être qu'on s'y arrête et qu'on l'étudie, mais, sans cela, je ne pourrais vous donner une opinion.

Le président: J'exprime mon opinion personnelle, monsieur MacFadden, mais je doute fort que j'appuierais toute recommandation d'un taux double de 21 p. 100 qui profiterait aux grandes sociétés.

M. MacFadden: Monsieur le président, puis-je vous demander votre définition d'une grande société?

Le président: L'un de vos groupes des Maritimes prétend qu'une entreprise devra gagner $210,000 pour ne pas profiter du taux double de 21 p. 100.

M. MacFadden: Ainsi, toute entreprise qui fait plus de $210,000 serait une grande entreprise?

Le président: Elles paieront 50 p. 100. Le ministre des Finances a dit qu'il avait mis sur pied une équipe de conseillers fiscaux afin de trouver le moyen d'aider vraiment les petites entreprises.

M. MacFadden: Nous sommes tous convaincus, et les membres du Conseil économique des provinces de l'Atlantique le sont aussi, à savoir que la petite entreprise devrait payer moins d'impôts, du moins jusqu'à un certain niveau. A partir de quel niveau, je n'en sais rien. Nous n'avons pas fait une étude dans ce sens comme d'autres entreprises, de sorte qu'il nous est difficile de vous répondre. Mais, de façon générale, les petites entreprises devraient avoir beaucoup moins d'impôts à payer. Cependant, qu'est-ce qu'une petite entreprise? Doit-on la mesurer à son chiffre d'affaires, ou encore à ses bénéfices?

Le président: Ainsi, monsieur MacFadden, on revient toujours à se demander ce qu'est une petite entreprise.

M. MacFadden: Je pensais vous avoir posé la question en premier. J'espérais une définition et le Livre blanc ne nous en donne pas.

Le président: Le Livre blanc dit qu'il n'y aura plus de taux double.

[*Text*]

Mr. MacFadden: That is right. We have not attempted to define small business. If you were to ask me what my opinion was, I think a business should be measured possibly on its ability to make profit. The profit should be the measure of the small business. I cannot really say whether that should be $35,000 or $100,000 or $200,000.

The Chairman: Do you think Mr. MacFadden then that a company that is not putting back its profit for growth should benefit from that dual rate?

Mr. MacFadden: I would say a company that is putting back its profit should benefit from the dual rate. I would think that other companies should have fair consideration. For instance, they may not be putting it back this year but they may need it next year. They may be accumulating it for other reasons. I think you would have to go into that question in greater depth.

The Chairman: Say, for instance, that the company was retaining its profit for ten years or five years, why should that company benefit from a rate of 21 per cent when the individual would have to pay 30, 35 and 40 per cent?

Mr. MacFadden: Maybe they do not need money to expand during that period but beyond that they may require considerable extra capital.

The Chairman: Other people have told us, Mr. MacFadden, that it is in the earlier years of a company that they need additional capital.

Mr. MacFadden: No question, but I have seen companies where they can go on for a few years on a certain amount of working capital. Then, as time passes, their inventory grows and their accounts receivable grow as their volume of business grows. They need extra working capital and a greater amount of working capital. The demand for capital will grow with the growth of their business even without building buildings and, even without acquiring more assets. Just the volume of business alone will require more working capital.

The Chairman: My last question is about convention expenses or entertainment expenses. Will you accept or favour as a criteria any expenses for a convention and so on that 80 per cent business and 20 per cent social is acceptable.

[*Interpretation*]

M. MacFadden: C'est vrai. Nous n'avons pas tenté de définir la petite entreprise. A mon avis, on devrait peut-être mesurer une entreprise en fonction de sa rentabilité. Le montant des bénéfices devrait définir la petite entreprise. Cependant, je ne pourrais dire si ces bénéfices devraient se monter à $35,000, à $100,000 ou à $200,000.

Le président: Ainsi, pensez-vous, monsieur MacFadden, qu'une compagnie qui ne réinvestit pas pour s'agrandir devrait bénéficier du taux double?

M. MacFadden: Selon moi, une entreprise qui réinvestit devrait bénéficier du taux double. De plus, d'autres entreprises devraient être traitées équitablement. Par exemple, certaines entreprises ne réinvestissent pas cette année mais peut-être ont-elles besoin d'argent pour l'année prochaine. Peut-être ont-elles d'autres raisons d'amasser de l'argent. A mon avis, il faudrait approfondir la question.

Le président: Si, par exemple, l'entreprise conserve ses bénéfices pendant cinq ou dix ans, pourquoi ne paierait-elle que 21 p. 100 alors que les particuliers doivent payer 30, 35 et 40 p. 100?

M. MacFadden: Peut-être n'ont-ils pas besoin d'argent pour leur expansion immédiate, alors que, plus tard, il leur faudra beaucoup de capitaux supplémentaires.

Le président: D'autres nous ont dit, monsieur MacFadden, que c'est au cours des premières années qu'une entreprise a besoin de capitaux supplémentaires.

M. MacFadden: C'est vrai, mais je sais que certaines entreprises peuvent fonctionner pendant quelques années avec un certain capital de roulement. Puis, au fur et à mesure que leurs stocks et leurs créances augmentent, il leur faut plus de capital de roulement. La demande de capital s'accroît donc à mesure que l'entreprise s'agrandit, même si elle ne construit pas d'autres édifices et même si elle n'acquiert pas d'autres biens. L'expansion des affaires nécessite d'elle-même un plus grand capital de roulement.

Le président: J'aimerais vous poser une dernière question au sujet des frais de représentation et des frais de divertissement. Accepteriez-vous comme critère, pour les frais de représentation, 80 p. 100 affaires et 20 p. 100 côté social?

[*Texte*]

Mr. MacFadden: I would think that that, Mr. Chairman, would merely be a guess or a compromise. I do not think it would be directly relative to the facts. I do not doubt that in some cases there are social involvements in conventions. However, I would hate to see you put legislation like that through that would say to the business people of the Atlantic Provinces Economic Council that if you attend the conference of this Council this fall that you are only going to be allowed 80 per cent of your expenses.

The Chairman: You are very very conservative Mr. MacFadden, when you say only in a few cases there is no social involvement at a convention. It was a suggestion made by some groups that 80 per cent should be considered as business expenses and 20 per cent as social.

Mr. MacFadden: Well, I would think that would be a compromise without too much reason.

The Chairman: That means you do not think it is a generous compromise.

Mr. MacFadden: No I would not think so.

The Chairman: You have the impression that the system we have now is fair and that there is no abuse in those expenses.

Mr. MacFadden: No, I did not say that.

The Chairman: Some people are saying that there are no abuses.

Mr. MacFadden: Maybe there are no abuses and maybe there are abuses, I do not know. I think we have to turn to the tax department to find that out. I am saying, Mr. Chairman, that the legislation is on the books today. All they need to do is to make decisions and administer it. They do not need new legislation.

The Chairman: That is your opinion. I respect it but I doubt very much that the government brought that recommendation because there were only a few abuses. They did not do it only for the exercise.

I respect your opinion Mr. MacFadden, you are entitled to your opinion and other people are. I do respect it. On behalf of the members of this Committee gentlemen, my thanks for the submission of your brief and your presence here today to add to what your brief told us. Thank you very much.

Mr. MacFadden: Thank you, Mr. Chairman.

[*Interprétation*]

M. MacFadden: Monsieur le président, ce ne serait qu'une conjecture ou qu'un compromis. Je ne pense pas que ces chiffres se rapportent directement aux faits. Dans certains cas, les congrès comportent sûrement des activités sociales. Cependant, je ne voudrais pas que vous adoptiez une loi et que vous disiez aux hommes d'affaires du Conseil économique des provinces de l'Atlantique: «Si vous assistez à telle ou telle conférence cet automne, seulement 80 p. 100 de vos dépenses vous seront remboursées.»

Le président: Vous êtes très modéré, monsieur MacFadden, en disant que, dans quelques cas seulement, il n'y a pas d'activités sociales au cours des congrès. En fait, quelques groupes ont proposé d'accepter 80 p. 100 comme frais consacrés aux affaires et 20 p. 100 comme frais destinés aux activités sociales.

M. MacFadden: Selon moi, un tel compromis n'est pas vraiment justifiable.

Le président: Ainsi, vous ne croyez pas que ce soit un compromis généreux?

M. MacFadden: Non, je ne le crois pas.

Le président: Ainsi, vous avez le sentiment que le système actuel est juste et qu'il n'y a pas d'abus en matière de dépenses.

M. MacFadden: Je n'ai pas dit cela.

Le président: Certains disent qu'il n'y a pas d'abus.

M. MacFadden: Peut-être qu'il y a des abus et peut-être qu'il n'y en a pas. Je ne suis pas en mesure de le dire. Selon moi, il faudrait se renseigner auprès du service des impôts. A mon avis, monsieur le président, la loi, telle qu'elle existe aujourd'hui, est bonne et il suffit de l'administrer. On n'a pas besoin d'une nouvelle loi.

Le président: C'est votre opinion et je la respecte. Cependant, je doute que le gouvernement ait présenté cette recommandation parce qu'il y avait eu seulement quelques abus. Il ne l'a pas fait par plaisir. Je respecte votre opinion; vous y avez droit comme tout le monde. Au nom des membres du Comité, messieurs, je vous remercie d'avoir présenté votre mémoire et de l'avoir complété par les réponses que vous avez données à nos questions. Merci, messieurs.

M. MacFadden: Merci, monsieur le président.

[*Text*]

• 1628

The Chairman: We have before us next for the consideration of the White Paper on Tax proposals representatives of the Maritime Provinces Board of Trade. On my right is Mr. W. H. Houston, President. I will ask him to introduce the other two gentlemen with him.

Mr. W. H. Houston (President, Maritime Provinces Board of Trade): Thank you, Mr. Chairman. On my left is Mr. Manning, who will be our main spokesman for the session. On my right is Mr. Zatzman, of Dartmouth, who is the Vice-President of the Maritime Provinces Board of Trade for Nova Scotia. Mr. Chairman, if I may, I would just like to say a word about the Maritime Provinces Board of Trade. Is this permissible?

The Chairman: Yes, sir.

Mr. Houston: We represent 136 Boards and Chambers, and just as a point of information, there is no difference between a Board of Trade and a Chamber of Commerce in the Maritime Provinces. We cover the three Maritime Provinces: P.E.I., Nova Scotia and New Brunswick, and I think the Halifax air is sort of warm; it gets a little bit warmer in here so I think I will not say any more about it. I will give it over to Mr. Manning.

The Chairman: Mr. Manning.

Mr. Randolph Manning (Maritime Provinces Board of Trade): Mr. Chairman, this brief was designed for two purposes. One of them of course was as a submission to the House of Commons Standing Committee, and the other was to represent an information document hopefully written in non-technical language which could be used by members of the Maritime Province Board of Trade for their own interest and information. It therefore contains quite a bit of descriptive material which is not intended to be for the information or edification of the Committee because they are familiar with it anyway, but it was for the information of the members of the Maritime Provinces Board of Trade. This is why there is a certain amount of descriptive material in it apart from the recommendations.

We have taken the view that there are many praiseworthy features in the White Paper, but that we need not ourselves take up space in the brief in commenting on them. Examples would be the lower rates on lower income; higher exemptions; deductions from employment income and elimination of abuses. We are also pleased that tax reform is being initiated through the White Paper proc-

[*Interpretation*]

Le président: Messieurs, nous accueillons maintenant à l'étude du Livre blanc les représentants de la Chambre de commerce des Maritimes. A ma droite, M. W. H. Houston, qui en est le président; qu'il veuille bien présenter ses deux collègues.

M. W. H. Houston (président de la Chambre de commerce des Maritimes): Merci, monsieur le président. A ma gauche, M. Manning qui sera notre principal porte-parole au cours de cette session. A ma droite, M. Zatzman, originaire de Dartmouth, vice-président de la Chambre de commerce des Maritimes pour la Nouvelle-Écosse. Monsieur le président, je désirerais décrire l'activité de la Chambre de commerce des Maritimes, si on veut bien me le permettre.

Le président: Oui, monsieur.

M. Houston: Nous représentons 136 Chambres de commerce; pour votre gouverne, il n'existe aucune différence entre un *Board of Trade* et une Chambre de commerce dans les Maritimes. Nos activités s'étendent aux trois provinces Maritimes: l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Comme je n'ai rien d'autre à ajouter, je cède la parole à M. Manning.

Le président: Monsieur Manning.

M. Ramdolp Manning (Chambre de commerce des Maritimes): Monsieur le président, ce mémoire a été conçu à deux fins: tout d'abord, présenter ce document au Comité permanent de la Chambre des communes; puis fournir une source de renseignements qui ne soit pas rédigée en des termes techniques et que pourraient utiliser toutes les chambres de commerce des provinces Maritimes. C'est la raison pour laquelle ce mémoire contient, en plus, des recommandations, plusieurs documents de description.

Nombre de points du Livre blanc sont très intéressants, mais nous ne nous étendrons pas dessus. Tels sont les taux décroissants des revenus en baisse, l'augmentation des exonérations, les retenues sur le revenu et l'élimination d'abris. Nous sommes également satisfaits que la réforme fiscale soit entreprise grâce au Livre blanc plutôt que par voie d'un projet de loi à la Chambre des communes, ce

[*Texte*]

ess rather than as a bill in the House of Commons which perhaps would not give as much opportunity for comment from the public. We are also pleased that it is not being presented as a package; that there are features of it which can be accepted or rejected.

We have confined ourselves to three major points affecting small business in the Maritimes—corporate shareholder taxation, capital gains tax and deduction from business income. We believe the tax burden on small corporations should not be increased; that the present taxing system should be retained or else substantial tax rate concessions be made. Non-tax rate concessions to compensate for the proposed system we feel would not likely be appropriate; they could not be applied perhaps with neutrality. We are thinking here of such examples as accelerated capital cost allowances or outright grants or tax postponements for new or expanding businesses.

We disagree that distributions to shareholders should in effect be forced by denying tax credits unless cash or stock dividends are paid within 2½ years of earning the profits. There are many sound business reasons we feel for postponing indefinitely the distribution of earnings. We feel the tax on corporate profits and tax on shareholder dividends are two different taxes, not two instalments of one tax. Tax we feel should be paid by the corporation when profits are earned and by the shareholders when they receive their share in dividends. On the other hand, I believe we are conditioned, along with most Canadians, to some form of capital gains tax, perhaps because there has been so much discussion about it in the last few years and possibly we are resigned now to talking about how it should be implemented and not why—this despite the present attractiveness of investing in Canada in comparison with countries where there is such a tax. We do, however, recommend modifications so that capital gains will not be taxed to the same extent as true income. Otherwise we feel a combination of capital gains, estate and gift taxes will create an impossible situation in many cases.

We also believe that in today's business society reasonable entertainment, convention and membership expenses are legitimate costs of doing business and should be deductible

[*Interprétation*]

qui permet sans doute au public d'exprimer plus facilement ses commentaires. Nous sommes aussi satisfaits qu'on puisse accepter ou rejeter certains points.

Nous avons limité notre étude à trois questions principales qui se rapportent aux petites entreprises dans les Maritimes: les impôts des actionnaires des sociétés, l'impôt sur les gains de capital et la déduction sur le revenu des entreprises. Il ne faut pas augmenter les charges fiscales des petites sociétés, on doit conserver le régime fiscal actuel ou bien faire des concessions réelles sur le taux d'imposition. Nous estimons que des concessions sur le taux non fiscal, en vue de replacer le système proposé, ne seraient vraisemblablement pas appropriées, on ne pourrait sans doute pas les mettre en application avec neutralité. Nous pensons à des exemples tels que la déduction accélérée pour amortissement ou des subventions complètes ou alors des sursis fiscaux pour les entreprises nouvelles ou celles qui se développent.

Nous ne sommes pas d'accord pour qu'on force en réalité la mise en distribution aux actionnaires en ne permettant pas les dégrèvements, à moins que les dividendes en espèces ou les actions de dividendes soient payés avant deux ans et demi de profits. Il existe beaucoup de vraies raisons commerciales pour différer indéfiniment la distribution des profits. L'imposition sur les bénéfices des sociétés et celle sur les dividendes des actionnaires sont deux impôts différents et non pas deux versements d'un seul impôt. La société devrait payer ses impôts lorsqu'elle gagne des profits et les actionnaires, quand ils reçoivent leur part des dividendes. D'autre part, comme la plupart des Canadiens, nous nous opposons à une certaine forme d'impôt sur les gains de capital; puisqu'on en discute depuis plusieurs années, nous nous sommes résignés maintenant à reparler non pas des raisons de sa mise en application, mais des modalités, malgré l'attrait que représente l'investissement actuellement au Canada, comparé aux pays où existe un tel impôt. Toutefois, il faudrait apporter certaines modifications pour que l'impôt sur les gains de capital ne soit pas aussi élevé que celui sur le véritable revenu. Autrement, une combinaison des plus-values de capitaux, d'impôt sur les successions et d'impôt sur les dons risquerait de créer une situation impossible dans beaucoup de cas.

Dans le monde des affaires d'aujourd'hui, on devrait déduire du revenu les dépenses de divertissements modérées de conventions et de sociétariat qui font partie des coûts légiti-

[*Text*]

from income. In fact we detect that throughout the White Paper there is possibly an over-concern for prevention of tax avoidance and possibly with overkill the proposed remedy. Certainly loopholes should be eliminated, but loopholes nevertheless will always exist in a tax system and particularly in an income tax system.

We feel that legislation should not penalize the many to catch the few who do not conform. As is mentioned in our submission, the machinery for correcting abuses has been improved over the years and perhaps the government is wanting to fight a battle which has already been won. Certainly a system of advanced rulings on proposed transactions would be a big improvement in the over-all tax administration.

Finally, Mr. Chairman, we believe that national unity would be a much easier goal to reach if there were economic parity across Canada. Such efforts as there are now are not intensive enough, or at least they have not been proven so to be. Special tax treatment is a powerful weapon for this purpose just as it is, for example, in either encouraging or discouraging foreign investment; it could encourage or discourage regional investment. Such things as freight rates or custom tariff production or commodity marketing rules are all examples of non-neutral or selective policies deliberately designed to do what a tax system could also achieve. We feel that regional neutrality in a tax system might be just as important and might work just as well as national neutrality. White we are not experts on this sort of thing, we feel that this is a topic that deserves serious study before tax reform is completed.

Mr. Chairman, that concludes the opening comments that we have to make.

The Chairman: Thank you, Mr. Manning. I recognize Mr. Roberts.

Mr. Roberts: This is somewhat repetitive of some of the questions I raised this morning, but going immediately to your summary of recommendations, I notice that you say there should be no tax on the sale of goodwill inherent in values of shares in closely-held corporations. I wonder if you would accept as a corollary of that the recommendation that we would not go to the suggestion of the White Paper that goodwill costs be depreciated or written off over a period of 10 years. The two proposals in the White Paper are really linked.

[*Interpretation*]

mes de l'entreprise. Nous avons remarqué que, dans le Livre blanc, on essaie d'empêcher l'évitement de l'impôt et on risque même de détruire le remède proposé. Il faut certainement supprimer les échappatoires, mais, toutefois, des issues existeront toujours dans un régime fiscal et en particulier dans un régime d'impôt sur le revenu.

La législation ne devrait pas pénaliser un grand nombre de contribuables pour attraper un petit nombre de gens qui ne s'y comprennent pas. Comme nous l'avons mentionné dans notre étude, on a amélioré pendant des années les moyens pour empêcher les abus et peut-être que le gouvernement veut remporter une victoire qui a déjà été gagnée. Un système de décisions arrêtées concernant les transactions proposées serait certainement une grande amélioration de toute l'administration fiscale.

En fin de compte, monsieur le président, l'unité nationale serait énormément facilitée s'il existait un équilibre économique dans tout le Canada. De tels efforts n'ont pas été ou ne sont pas assez puissants. Un traitement fiscal spécial est une très bonne mesure dans ce but, tout comme, par exemple, l'encouragement ou la dissuasion d'investissements étrangers; ce traitement pourrait encourager ou dissuader l'investissement régional. La mise en application de tarifs de transport des marchandises, de tarifs douaniers, ou de règles sur la mise en vente des marchandises sont tous des exemples de politique sélective ou non neutre qui a délibérément le même but que celui que pourrait atteindre un régime fiscal. La neutralité régionale dans un régime fiscal pourrait être aussi efficace que la neutralité nationale. Comme nous ne sommes pas des experts dans ce domaine, nous pensons qu'il faut étudier très à fond ce sujet avant que la réforme fiscale ne soit achevée.

Monsieur le président, voilà des commentaires que nous voulions faire.

Le président: Merci, monsieur Manning. La parole est à M. Roberts.

M. Roberts: Au sujet de votre résumé de recommandations, vous dites qu'il ne devrait pas y avoir d'impôt sur la vente de l'achalandage propre aux valeurs des actions dans les sociétés fermées. En conséquence, acceptez-vous la recommandation que nous ne devrions pas accepter la proposition du Livre blanc à savoir que l'on pourrait réduire ou supprimer les coûts de la clientèle sur une période de 10 ans? Les deux propositions du Livre blanc sont vraiment liées.

[*Texte*]

Mr. Manning: This is incidentally perhaps outside the direct submissions that we made, but if we have a capital gains taxation system, I do not feel that there is anything particularly wrong with the write-off system of goodwill but I believe that goodwill should be valued the same as any other asset on valuation day.

Mr. Roberts: But if the White Paper proposals went into effect as they are now, putting goodwill in this cateogry would immedia'ely provide an increase in the value of a company to a purchaser and would create a capital gain which would not be taxed as I understand your proposal.

Mr. Manning: On the other hand, I believe the suggestion is that the purchaser would be willing to pay more for the goodwill because of this feature that he could depreciate it. Personally I would be inclined to accept that.

Mr. Roberts: On page 7 in suggestion number 17, I want to ask what may appear immediately to you to be a frivolous question but it is not.

• 1638

You are arguing that the Maritime Provinces are in dire need of capital for investment and they must compete for it in other regions of Canada and so on, and I want to ask if it is in fact true that the Maritimes need capi'al, that they are capital starved. The reason I ask this is because some of the groups that have come before us have suggested that the Maritimes provides capital which is then drained off to the rest of Canada, that is, that they put their savings in institutions which then take that money and invest it in other areas of Canada, but they argue that they did not receive a fair return in the sense that they did not receive back in the Maritimes as much investment as the Maritimes in fact saved, which is a point of view I had not heard expressed before and I wondered if this were true. So the Maritimes export capital to the rest of Canada? If that is so, why is it so if it is true that there is a capital shortage in the Maritimes?

Mr. Manning: I am going to ask one of the other gentlemen to answer this question but my personal feeling from my observation is that people leave the Maritimes with capital in their heads but there is not any capital in their pockets. Possibly Mr. Zatzman or Mr. Houston may have some further views on this as businessmen.

Mr. Zatzman: From experiences I have had and am familiar with I doubt if there is a net

[*Interprétation*]

M. Manning: Cela échappe au mémoire que nous avons présenté, mais, si nous avions un impôt sur les gains de capital, il n'y aurait pas d'inconvénient au système de suppression de la clientèle. Mais il faudrait attribuer une valeur à la clientèle comme à tout autre bien.

M. Roberts: Si une des dispositions du Livre blanc entrait en application comme, par exemple, celle sur l'achalandage, cela pourrait accroître la valeur de la compagnie auprès de l'acheteur et pourrait créer un gain de capital qui ne serait pas imposé selon cette proposition.

M. Manning: D'autre part, l'acheteur serait disposé à payer davantage pour la clientèle à cause de la dépréciation. Je serais disposé à accepter ce point de vue.

M. Roberts: La proposition 17 de la page 7 semble être une question frivole, mais elle ne l'est pas.

Vous soutenez que les provinces Maritimes ont un besoin urgent de capitaux et d'investissements qu'elles doivent tenter d'en obtenir des autres régions du Canada. N'est-il pas vrai que les Maritimes ont besoin de capitaux, qu'elles connaissent une pénurie de capitaux? Si je pose la question, c'est que certaines associations ont déclaré devant notre Comité que les Maritimes fournissaient des capitaux qui sont investis ailleurs au Canada, et qu'elles confiaient leurs épargnes à des organismes qui les investissent dans d'autres régions du Canada. Elles se plaignent ensuite de ce qu'elles ne sont pas payées de retour en ce sens qu'elles ne reçoivent pas en investissements un montant équivalent à celui qu'elles ont apporté à ces organismes. J'en avais jamais entendu parler et je me demande s'il est exact que les Maritimes exportent des capitaux dans le reste du Canada. Si c'est vrai, pourquoi le font-elles, s'il y a vraiment pénurie de capitaux dans les Maritimes?

M. Manning: Cette question s'adresse à l'un des autres messieurs. D'après ce que j'ai constaté, la plupart de personnes quittent les Maritimes avec du capital dans leur cerveau plutôt que dans leur portefeuille. M. Zatzman, ou M. Houston, émettrait-il une opinion là-dessus en tant qu'homme d'affaires?

M. Zatzman: D'après mon expérience, je doute qu'il y ait une sortie net de capitaux

[*Text*]

export of capital out of the Maritimes. Certainly people in the Maritimes invest in certain types of stocks, bonds, finance companies, and so on. That money finds its way through the rest of Canada, and the company decides upon where the investment should be and in most cases it has been in other parts of Canada because the return has been more attractive and possibly the investments have been more secure. At the same time, we are an importer of capital and we need more capital in many ways and in many forms. So, on the basis of this we are a net importer of capital even though in many cases capital is saved by some people who are going out of here because of the very nature of the free economy in Canada where money will flow equally and easily from one area to the other, and usually to the most attractive areas first. People who come in with investments usually look at the high rate of business growth in the central parts of Canada and the West, particularly British Columbia, and say to themselves that their investment will give them a greater return there. So, on the whole we are in a net deficit position. I have had some dealings with many national companies, insurance companies, real estate companies, finance companies, and so on, who raise capital here by selling their debentures or selling insurance policies, and some of those companies have not invested in this area until quite recently and some have not done so as yet.

Mr. Roberts: Is it accurate to say that it is not simply a shortage of capital but that there is a deficiency of opportinity as compared to Central Canada. That is to say, that because the return on investment is higher in Upper Canada this tends to attract investors or those people with funds to invest out of the Maritimes where the opportunities do not offer quite as high a profitability of return.

Mr. Zatzman: You understand the situation perfectly and have expressed it so.

Mr. Roberts: Another point that struck me was in relation to small businesses. I am referring to paragraph 14 on page 6, where you go back to the question of a split rate and ways of encouraging small businesses and you say that these suggestions, which are suggestions for helping small businesses:

> ... would not be of much use to a business which is well-established but either concerned with merely staying in busi-

[*Interpretation*]

venant des Maritimes. Bien sûr que les gens des Maritimes investissent sous formes d'actions, d'obligations, dans les compagnies de finances et ainsi de suite. Cet argent est repartie dans le reste du Canada, et c'est la compagnie elle-même qui décide où placer ces fonds. Généralement, c'est dans d'autres régions du Canada, parce que les bénéfices y sont plus alléchants et peut-être ou l'investissement plus sûr. Nous sommes aussi importateurs de capitaux; nous avons besoin de plus de capitaux de diverses formes. Nous sommes donc importateurs de capitaux, même si dans bien des cas, les capitaux ont été épargnés par des personnes qui quittent la région à cause de la nature même de l'économie libre du Canada où l'argent circule d'un bout à l'autre du pays sans obstacles, principalement en direction des régions les plus prometteuses. Les personnes qui investissent tiennent généralement compte du taux de croissance élevé du chiffre d'affaires des provinces du Centre et de l'Ouest, de la Colombie-Britannique en particulier. Ils se disent alors que leurs placements y seraient plus rentables. Nous sommes donc dans l'ensemble dans une situation de déficit net. J'ai fait des transactions avec de nombreuses compagnies canadiennes, comme les compagnies d'assurances, les compagnies immobilières, les compagnies de finances et d'autres encore, qui obtiennent des fonds chez nous en vendant leurs débentures ou leurs polices d'assurance. Certaines de ces compagnies n'avaient pas investi dans notre région jusqu'à tout récemment; quelques-unes ne l'ont pas encore fait.

M. Roberts: Est-il exact alors de dire qu'il ne s'agit pas seulement d'une pénurie de capitaux, mais d'une situation défavorable en regard du centre du Canada. Autrement dit, la rentabilité de l'investissement est supérieure dans le centre du pays, ce qui attire hors des Maritimes les investissements de ceux qui ont des fonds, parce que les investissements dans les Maritimes ne semblent pas assez rentables.

M. Zatzman: Monsieur Roberts, vous comprenez très bien la situation; vous l'avez bien exprimée aussi.

M. Roberts: Une autre question m'a frappée, à propos des petites entreprises: à la page 6, paragraphe 14, il est question de taux partagés et de l'encouragement aux petites entreprises. Vous déclarez que ces propositions, qui ont été faites à l'intention des petites entreprises.

> ...ne seraient pas très utiles aux entreprises déjà établies qui ne se préoccupent que de survivance, non d'expansion, ou à

[*Texte*]

ness, not expanding, or else wanting to expand; or to businesses, of which there are many kinds, where little or no depreciable property is needed.

Some people who have come before the Committee have suggested that we should assist small businesses per se, believing perhaps for all sorts of social and other reasons that small businesses per se are a good thing. Others have approached the Committee with the view that we really should not be helping small businesses so much as such, but small businesses with a capacity to grow, and that we should be concerned with encouraging businesses to grow and that by implication we should not be so concerned with those which are small and simply want to continue at that rate of operation.

I might add parenthetically that you could ask yourself whether a lawyer or a doctor who works hard and perhaps makes the same return as a static small business should effectively be taxed at a higher rate on his earnings than a small business would be with the present low 21 per cent rate. I wonder if you would agree that the Committee, in dealing with proposals to assist small businesses, should really concentrate on finding ways to help those small businesses that have the capacity and the desire to grow and not the businesses which you have mentioned here which are well established but are merely concerned with staying in business and not in expanding. Should we look at growth or should we look at all small businesses whether they want to grow or not?

Mr. Zatzman: Somehow or other I cannot see how you can differentiate between one and the other by legislation. It would seem to me that the small businesses, of which we probably have a larger percentage than many other parts of Canada, and these are the types of businesses that we are depending upon, and I feel that Canada as a whole is stronger by having more small businesses than large ones and that some advantage should be given to them while they are small so they can grow and become large businesses, rather than to discourage them. Just what a small business is I do not know. I heard the discussion by the previous group and no one seemed to know what a small business was. Because I am involved in a real small business I would say that a business that is earning $200,000 is not a small business. That sounds to me like a big business. I would like to take an arbitrary figure of $50,000 a year. In my opinion this would be a small business. They talk about $200,000 and we are not accustomed to that type of figures down

[*Interprétation*]

celles qui songent à l'expansion ou encore aux entreprises très diverses, auxquelles il ne faut que peu ou pas de propriété sujette à dépréciation.

Certains témoins nous ont recommandé d'aider les petites entreprises que, pour toutes sortes de raisons, d'ordre social entre autres, ils croient utiles. D'autres nous ont proposé non d'aider les petites entreprises en tant que telles, mais en tant qu'entreprises ayant des chances d'expansion; nous devrions encourager l'expansion des entreprises, sans nous préoccuper par conséquent de ces petites entreprises qui veulent garder le même rythme de production.

Entre parenthèses, vous pouvez demander si un avocat ou un médecin qui travaille avec acharnement devrait vraiment se voir imposer à un taux supérieur à celui de 21 p. 100 qui s'applique aux petites entreprises à l'heure actuelle. Alors le Comité, après avoir étudié les propositions visant à aider les petites entreprises, devrait trouver moyen d'aider les petites entreprises capables ou désireuses d'expansion mais non les entreprises déjà bien établies et préoccupées seulement de survivance, sans expansion. Tiendrons-nous compte de l'expansion ou de l'ensemble des petites entreprises, qu'elles veuillent ou non se développer?

M. Zatzman: Je ne vois pas comment vous ferez la différence entre l'une et l'autre dans la loi. Il me semble que les petites entreprises qui sont en proportion beaucoup plus nombreuses chez nous que dans les autres régions du Canada; c'est là le genre d'entreprise sur lequel nous nous reposons. Le Canada sera plus vigoureux en augmentant le nombre de petites entreprises plutôt que celui des grandes entreprises. On devrait les encourager pendant qu'elles sont petites, afin qu'elles se développent et deviennent ainsi de grandes entreprises au lieu de les décourager. J'ignore ce qu'est une petite entreprise. J'ai écouté la discussion du groupe qui nous a précédés; personne ne semblait y savoir ce qu'est une petite entreprise. Moi, qui travaille dans une entreprise vraiment «petite», «je dirais qu'une entreprise qui fait dans les $200,000, pour moi, c'est une grosse entreprise. D'autre part, un revenu de $50,000 par année serait, à mes yeux, une petite entreprise. Lorsqu'ils s'agit de $200,000, palier que nous ne connaissons pas trop chez nous, enfin, c'est le cas pour

[*Text*]

here—at least I am not—so to me this would be a big business. I do not know whether that is a proper definition or not but I am only giving my personal view on what would seem to me to be big in the context of the over-all picture in this area as I know it.

Mr. Roberts: For instance, how would you react to the suggestion that a new business, or one that was in existence when the proposals went into effect, should receive a low rate or some special advantage for 10 years but if within that period they did not succeed in becoming a bigger business they would lose that advantage, or that over a period of time there would be ever-decreasing advantages. You would help businesses to start and you would help them in the early years when the going was tough, but you would not perpetually help them if they decided to stay at a static level and go on on that basis.

Mr. Zatzman: From the point of view of simplicity and from the point of view of administration, and all this sort of thing, I do not know how in the heck you could ever differentiate between which one stays that way deliberately and which one stays that way because it cannot grow. I would say it would be far easier to administer, far easier from a simplicity point of view, to take a figure and this is it, and if the business stays that way because he wants to stay small or because he cannot help himself, that is the way the cookie crumbles, as they say, that is the way it is to be. In my opinion it should be a flat rate and whichever way it works out, that is it. I cannot see how the Revenue Department or any other branch of government can come in and examine a business and say that they cannot give you the low tax rate because you did not work hard enough to grow or that you did something wrong, you over-priced your product or some damn thing like that. That would be my answer to this.

• 1648

Mr. Roberts: In paragraph 31 on page 12, perhaps I am straying beyond the bounds...

The Chairman: The main subjects in the brief deal with small businesses, capital gains, entertainment and convention expenses as covered by paragraph 5.9 in the White Paper and regional disparity.

Mr. Roberts: Paragraph 31 refers to estate taxes and their effect on small business so perhaps that will be within the ground...

The Chairman: It will be very hard for me to stop you from relating your questions to your subject, Mr. Roberts.

[*Interpretation*]

moi, cela me semble une grosse entreprise. Que ma définition soit bonne ou non, je ne sais; je donne seulement mon opinion personnelle sur ce qui peut sembler une grosse entreprise dans la conjoncture économique de notre région, comme je la connais.

M. Roberts: Quelle serait votre réaction à l'idée qu'une nouvelle entreprise ou même une entreprise déjà en existence, devrait bénéficier de taux réduits ou de quelque autre avantage spécial pendant une période de dix ans et qu'au bout de cette période, n'ayant pas réussi à devenir plus importante, elle perde cet avantage, même graduellement. On aiderait alors les entreprises à démarrer et à traverser les premières années toujours difficiles; mais on ne les aiderait pas perpétuellement si elles veulent rester indéfiniment dans la stagnation.

M. Zatzman: Au point de vue simplicité de l'administration, je ne vois pas comment vous pouvez établir une différence pour savoir quel commerce reste délibérément dans la stagnation et quel commerce y reste faute de pouvoir se développer. Il est bien plus facile au point de vue administratif de choisir un chiffre qui déciderait de son sort, si un organisme devait rester, délibérément ou non, de petite envergure; c'est, dit le proverbe, ainsi qu'on émiette le biscuit; en d'autres mots c'est ainsi que les choses se décideraient. Alors un taux forfaitaire peu importe son efficacité serait l'idéal, selon moi. Je ne vois vraiment pas comment le ministère du Revenu ou tout autre organisme de l'État a le droit d'inspecter une entreprise et lui refuser le taux d'imposition réduit sous prétexte qu'il n'a pas assez peiné pour s'agrandir, ou qu'il n'a pas fait ce qu'il fallait, en vendant trop cher, par exemple. Je pense que cela constitue ma réponse.

M. Roberts: Au paragraphe 31 à la page 12, je m'écarte peut-être du sujet...

Le président: Les sujets principaux sont les petites entreprises, les gains de capital, les frais de représentation et de congrès prévus à l'article 5.9 du Livre blanc, dans le cadre de la disparité régionale.

M. Roberts: Le paragraphe 31 traite des impôts sur les successions et de leurs effets sur les petites entreprises. Donc cela se rapportera peut-être au contexte.

Le président: Il me sera très difficile de vous empêcher de rattacher vos questions au sujet, monsieur Roberts.

[*Texte*]

Mr. Roberts: Could you explain a little bit more clearly why you think the 1968 estate tax changes are so harmful to small businesses? I might preface that by saying that in my area which has a lot of small businessmen who are farmers but also a lot of small businessmen who are not, there is great concern about the 1968 estate tax changes. We found that because of the provision for collecting no taxes between spouses and because of the five-year pay-out provisions, in almost all cases where we were talking about family businesses—we were not talking about a bachelor operation—in spite of the ultimately higher tax rate under the 1968 provisions almost all the small businesses and farms in my area were better off under the 1968 proposals than they had been before.

With proper estate management in splitting the estates and proper use of the gifting arrangements you could in fact end up paying less tax than you would have under the law prior to 1968, so long as you were in a family situation. This is a point that keeps recurring: people keep saying that estates taxes have had these dreadful effects.

Could you perhaps explain to me a little bit more in detail what are the current unfortunate effects which are occurring? I would be very favourable towards doing away with the estate tax entirely but this gets us into problems with the provinces because they get the benefit from it.

Mr. Manning: Are you looking at me?

The Chairman: I am sorry. Usually the question is directed to the spokesman. If Mr. Manning prefers to have someone else reply to the question it is his privilege and right.

Mr. Manning: No, I must confess that I have sort of put gift and estate taxes out of my mind for the past year thinking about the White Paper. One of the things about the estate and gift tax changes is that there is not too much one can do about planning in advance any more especially in the matter of gifting because the gifts are only added to the value of your estate. There are not too many dispositions that can be made to advantage during the lifetime of the donor. Certainly it is a big advantage in the Estate Tax Act right now to have tax-free transfers between spouses. The fact that the increases in income tax would combine with estate taxes and gift taxes either before or after 1968 seems to me to be pretty drastic.

[*Interprétation*]

M. Roberts: Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous croyez que les modifications de 1968 aux impôts sur les successions ont des conséquences sérieuses sur les petites entreprises?

Je dirai d'abord que dans ma région, plusieurs petits commerçants sont aussi fermiers et que plusieurs autres ne le sont pas; et on s'inquiète beaucoup au sujet des changements, de 1968. On constate alors qu'à cause de dispositions visant à empêcher la perception de tout impôt entre conjoint et les dispositions prévues pour la distribution sur une période de cinq ans, dans la plupart des cas où nous parlons d'entreprises familiales, nous ne parlons pas d'entreprise de célibataire. Quoique la taxe ait subi une hausse assez forte en vertu des dispositions de 1968, la situation de la plupart des fermiers et des petits commerçants de ma région se trouvait améliorée, comparativement aux années précédentes.

Le fait de bien gérer la division de la succession et d'employer les dons à bon escient permet aux individus de payer moins de taxes qu'ils en auraient payé avant 1968, aussi longtemps qu'ils faisaient partie d'une entreprise familiale.

C'est une question qui revient de temps à autre; on dit que cet impôt sur la succession a eu des conséquences défavorables.

Pouvez-vous m'expliquer en détail quels sont les effets malheureux de cette taxe? Je favoriserais grandement l'abolition totale de l'impôt sur la succession, mais cela crée des difficultés face aux provinces qui en bénéficient.

M. Manning: C'est moi que vous regardez?

Le président: La question s'adresse habituellement au porte-parole. Si M. Manning veut transmettre la question à un de ses collègues, c'est son droit.

M. Manning: Non, je dois avouer que j'ai quelque peu oublié les impôts sur les dons et sur les successions au cours de la dernière année parce que j'étais plus préoccupé par le Livre blanc. Une des conséquences de ces impôts sur les dons et sur les successions, c'est qu'on ne peut pas s'organiser au préalable, surtout en ce qui a trait aux dons, parce que ces dons ne font qu'augmenter la valeur des biens. Les dispositions dont un donateur peut tirer profit au cours de sa vie sont peu nombreuses. Le fait de combiner la hausse de l'impôt sur le revenu avec l'impôt sur les dons et sur les successions me semble bien radical.

[*Text*]

Mr. Roberts: I just pass this on in case this is of any help for you. The only provision is that you do not carry forward gifts of $2,000 so that...

Mr. Manning: No, no.

Mr. Roberts: .. you can if you think ahead do an awful lot through the $2,000 gifting arrangement to transfer...

Mr. Manning: If you should live so long.

Mr. Roberts: You can simplify that by organizing via your wife and via the people you want to leave it to and you can build it up with no problem at all to $8,000 to $10,000 a year which is not carried forward to take into your estate. Sometimes the provincial laws throw a hook into that.

In paragraph 20 on page 8 of your brief you suggest tht the White Paper proposals will encourage spending and not saving. I wonder whether you would agree that the integration proposals—in many areas they do provide a considerable incentive to somebody to invest either in a closely-held Canadian company or a widely-held Canadian company because the investor then through the benefit of the gross up in credit provisions gets a considerably improved position of his income after tax—would to a considerable extent encourage saving and investment though they will be counter-balanced to some extent by the capital gains provision. It is not all one-sided, I understand.

Mr. Manning: No, we are relating this to small businessmen and we feel they will not have the advantage they have now. We are not thinking of whether the salaried man is concerned with spending or saving, but of the small businessman who in business or outside business could make some capital gains, knowing they would be taxed he might be more concerned with the thought, "Well, what the devil, why do I try to invest my money into anything at all? Why do I not just have a good time and spend it?"

Mr. Roberts: Again I suppose I am putting forward a statement for you to comment on in a specific question. One of the things I found in talking to businessmen in and around the Toronto area is that although Mr. Danson keeps saying that the proposals are relatively difficult to grasp, when we sit down and look at their situation they often find that as a result of the gross up in credit provisions they have a very favourable after-tax income flow.

When they begin to calculate what kind of capital gains tax they are going to pay they

[*Interpretation*]

M. Roberts: Je vous dis ceci au cas où ça pourrait vous aider. Il faut s'assurer de ne pas faire un don de $2,000, et si...

M. Manning: Non, non.

M. Roberts: ...vous pensez un peu d'avance, vous pouvez très bien, grâce à ces $2000 de dons, transmettre...

M. Manning: Si vous vivez assez longtemps.

M. Roberts: Vous pouvez faire profiter ce montant par des arrangements avec votre épouse ou avec d'autres personnes à qui vous voulez le donner. Ainsi on peut l'augmenter sans difficulté jusqu'à 8,000 ou 10,000 dollars par année et ce montant n'est pas ajouté à la totalité des biens. Cependant, les lois provinciales empêchent cela.

La proposition n° 20, à la page 8 de votre mémoire, mentionne que le Livre blanc encourage à dépenser plutôt qu'à épargner. Je me demande si vous êtes d'avis que les propositions d'intégration qui sont un encouragement, dans plusieurs cas, à l'investissement soit dans les compagnies canadiennes ouvertes ou fermées. Ainsi, à la suite des profits réalisés par l'accroissement des crédits, l'individu voit la position de son revenu, après déductions, fortement améliorée. Ces propositions encouragent, dans une grande mesure, l'investissement et l'épargne mais les dispositions pour les gains de capital leur feront contrepoids jusqu'à un certain point. Ce n'est pas tout unilatéral je crois.

M. Manning: Nous parlons du cas de petits entrepreneurs. Ceux-là n'auront pas les avantages qu'ils ont actuellement. Nous ne cherchons pas à savoir si un salarié se préoccupe d'épargner ou de dépenser; nous voulions plutôt savoir si le petit entrepreneur, dans les affaires ou en dehors des affaires, peut réaliser des gains de capital en sachant qu'ils seront frappés d'un impôt. Devant ce fait, il se demande pourquoi il investisserait une somme dans des valeurs quelconque alors qu'il pourrait tout dépenser et bien s'amuser.

M. Roberts: Je fais une déclaration pour que vous puissiez faire des commentaires sur un point spécifique. J'ai parlé avec des hommes d'affaires de la région de Toronto, et bien que M. Danson, nous dit que pour eux ce sont des propositions difficiles à comprendre si on s'attarde à leur situation, on constate qu'avec ces nouvelles dispositions, le revenu, après imposition, est plus encourageant.

Lorsqu'ils évaluent le montant de l'impôt qu'ils devront payer sur les gains de capital,

[*Texte*]

have to recognize that generally you establish the value as a multiple of your income after taxes. The effect of their income after taxes going up means that the total value of their assets in terms of resale to a Canadian is also going up, therefore the capital gains tax they are going to have to pay on the sale of their business really is compensated for in many cases by the increase in the value of their assets as a result of the after-tax revenue position.

I wonder if you think that would be true also in Nova Scotia, for instance, or in the Maritimes?

Mr. Manning: The only think I might say is that possibly the climate or the opportunity to make an advantageous sale would not be as good in the Maritimes Provinces as it might in a growth area like Ontario.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: The clerk was calling my attention that your 20 minutes were up, Mr. Roberts.

Mr. Roberts: I think it is the first time I have ever used 20 minutes.

The Chairman: I remembered that this morning when there was a point of order on some of your questions, I said that you do not often use your 20 minutes.

Mr. Roberts: I am very economical, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Flemming.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I believe Mr. Roberts has covered a good many of the points that I had some doubt about so far as the Maritime Provinces Board of Trade is concerned. In Item 1 of the summary of the recommendations they suggest that the dual rate of taxation on corporations be retained. In this connection I wonder if Mr. Manning has had a chance to examine the proposals made this morning by the Nova Scotia Forest Products Association relative to the phasing out of the dual rate so that at a certain point it became taxable at the full rate but still gave to the smaller corporation the benefits which I feel they should have.

Mr. Manning: No, until I came in the room this afternoon, I had not heard about it. I heard the discussion about it and the representatives did draw me aside and explained to me in two minutes what it meant. I understand that up to $35,000 you would retain, say, the 21 per cent corporation rate but as your income went over that you

[*Interprétation*]

ils reconnaissent que généralement on fonde la valeur sur un multiple du revenu après impôt. Le fait que leur revenu après impôt augmente, signifie que la valeur totale de leurs biens, en termes de revente, augmente également; ainsi, la taxe sur les gains de capital qu'ils devront payer lors de la vente de leur commerce trouvera une compensation, en plusieurs cas, dans l'augmentation de la valeur de leurs biens, augmentation qui résulte de la position de leur revenu après impôt.

Pensez-vous que la même chose s'applique en Nouvelle-Écosse, par exemple, ou aux Maritimes?

M. Manning: La seule chose que je puisse dire c'est que la chance de réaliser une vente profitable ne serait pas aussi bonne dans les Maritimes que dans une région de croissace comme l'Ontario.

M. Roberts: Merci, monsieur le président.

Le président: Le greffier vient juste de me signaler que vos vingt minutes sont écoulées.

M. Roberts: Je crois que c'est la première fois que je parle durant vingt minutes.

Le président: Vous savez que ce matin, lorsqu'on a invoqué le règlement au sujet d'une de vos questions, je disais que vous n'utilisez pas généralement vos vingt minutes.

M. Roberts: J'économise mon temps, monsieur le président.

Le président: Monsieur Flemming.

M. Flemming: Monsieur le président, M. Roberts a traité bon nombre des questions qui me préoccupaient, questions relatives à l'activité de la Chambre de commerce des Maritimes. Je remarque que le premier paragraphe du résumé des recommandations suggère que le taux double de l'impôt touchant les corporations soit maintenu. M. Manning a-t-il pu examiner la proposition faite, ce matin, par l'Association forestière de la Nouvelle-Écosse au sujet de l'élimination du taux double, afin qu'à un certain moment il soit totalement en vigueur, tout en laissant aux petites corporations les avantages auxquels elles ont droit?

M. Manning: Je n'ai pas entendu cette proposition avant d'entrer dans la salle cet après-midi. J'ai entendu une discussion au sujet de cette proposition et les représentants m'ont expliqué, en quelques minutes, ce qu'on entendait par là. J'ai cru comprendre que jusqu'à $35,000 on retient un taux de 21 p. cent pour les corporations; mais si le revenu

[*Text*]

would start to lose the $35,000. It could go down to $35,000 or down to $33,000 and so on, so that it would be gone at $210,000.

The Chairman: Every $5 over $35,000 you will lose a dollar.

Mr. Manning: Yes, this is the way I understand it. It is an intriguing idea and one that has not occurred to us, they will have to take all the credit for it. It is worthy of study and may very well break the arbitrary distinction between what is big business and what is small business. No one seems to be able to define it but the government has at least said that a company that makes $35,000 or less is a small business and one that makes more is a big one. This would make room for a gradual distinction between what is small and what is big. It is intriguing but we have not studied it so we cannot comment on it.

• 1658

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I did not think that you should agree with every figure. It was really the principle that when you reach a certain figure, it starts to diminish. You have probably heard the Chairman's questions to the previous group along that line.

Mr. Manning: Yes.

Mr. Flemming: A great deal has been said about capital gains. Does your organization have any association with the companies doing business in the United States. Do you have some knowledge of the application of the capital gains tax in the U.S. and would you be prepared to venture an opinion for the benefit of the Committee as to the feasibility, if you like, of administration as carried out by them.

Mr. Manning: No doubt there are many members of the Board of Trade who do but I do not have any personal experience with the capital gains tax in the United States. I have a certain amount of hearsay evidence to the effect that you are taxed, I believe, at the rate to which your other income applies until this reaches 25 per cent. You cannot be taxed on more than 25 per cent. This is just hearsay on my part.

The Chairman: This was changed, Mr. Manning, in 1969. I think now it goes up to 34 or 35 per cent.

Mr. Manning: We did recommend that capital gains be taxed somewhat along those lines, without being too specific, having in mind again that tax systems in two countries who work together and compete with each

[*Interpretation*]

dépassait cette somme, on commencerait à perdre les $35,000. Elle pourrait baisser jusqu'à $34,000 ou à $33,000 et serait complètement épuisée lorsqu'on atteindrait un revenu de $210,000.

Le président: Vous perdez un dollar pour chaque $5 qui s'ajoute à la somme de $35,000.

M. Manning: Oui, c'est ainsi que je le comprends. C'est une idée intrigante qui ne nous est pas venue à l'esprit; c'est à eux qu'elle revient. C'est une idée qui vaut la peine d'être étudiée; elle pourrait éliminer la différence arbitraire qui existe entre une petite et une grosse entreprise. Définition que personne n'a réussi à trouver, mais le gouvernement a au moins établi le chiffre de $35,000 comme plafond pour définir une petite entreprise et comme minimum pour définir une grosse entreprise. Cette limite de $35,000 permettra une distinction progressive des petites et des grosses entreprises.

M. Flemming: Je ne m'attendais pas à ce que vous acceptiez tous les chiffres soumis. Nous voulions surtout vous montrer qu'une fois un chiffre établi, on commence à le diminuer. Vous avez probablement entendu les questions que M. le président a posées à ce sujet au groupe précédent.

M. Manning: Oui.

M. Flemming: On a beaucoup parlé des gains de capital. Y a-t-il des relations entre votre organisme et les sociétés qui font des affaires aux États-Unis? Êtes-vous au courant de la méthode d'application de l'impôt sur les gains de capital aux États-Unis? Pourriez-vous présenter votre opinion, au présent Comité, quant à la possibilité d'application d'une telle formule administrative.

M. Manning: Il y a, sans doute, beaucoup de membres de la chambre de commerce qui sont au courant de l'imposition des gains sur le capital aux États-Unis. En ce qui me concerne je n'ai pas d'expérience personnelle à ce sujet. J'ai seulement appris, qu'on est soumis à l'impôt suivant le taux du revenu normal, jusqu'à 25 p. 100. On ne peut jamais imposer sur plus de 25 p. 100. Tout ce que je dis là n'est que ouï-dire.

Le président: Mais cela a changé, monsieur Manning. Je pense qu'on va jusqu'à 34 ou 35 p. 100 maintenant.

M. Manning: Nous avons recommandé, en effet, que l'impôt sur le gain de capital soit modifié d'une manière générale, selon ces directives; ayant toujours présent à l'esprit le fait que deux pays qui travaillent ensemble,

[*Texte*]

other and invest in each other should have tax systems which are somewhat similar. Our other suggestion was that short-term gains might be treated as income and long-term gains should be treated as capital and not taxed so heavily. Mr. Zatzman, did you want to make a comment.

Mr. Zatzman: Mr. Chairman, if I may? Our own Board in Dartmouth worked out a proposal which we have sent on. It proposed that for the first year, on the first $28,000, the tax should be 20 per cent, and 50 per cent on the excess; the second year, $21,000 at 20 per cent, next $4,000 30 per cent, and on the excess, 50 per cent. We have a formula here that they have worked out on a progressive increase in taxes for small companies. I do not know how valid that may work out. I also have a formula for new companies that are incorporated after the White Paper comes into effect which is the first year tax on the first $25,000 of earning at 20 per cent, anything over that 50 per cent; the second year $20,000, and so on it goes down for the first five years to give them an advantage in their first five years of operation and to assist them in getting established. I am not recommending this. I am only just relating what was proposed at the local Board of Trade meeting by some of the accountants in the area.

Mr. Flemming: Mr. Zatzman, do you think that there should be a differentiation between a specula'ive capital gains and investment capital gains?

Mr. Zatzman: Speculative capital gain, in my opinion, should stand on its own by the very nature of the fact that it is speculative and can earn a great deal of money.

Mr. Flemming: It can lose too, Mr. Zatzman.

Mr. Zatzman: That is right. It can lose too but on the other hand it is taking a gamble. The bigger the gamble you take, the faster you can lose or the faster you can gain.

When you are investing, you are not taking any risks. The nature of the affair itself is sufficient tax one way or another. If they make a lot of money, they are going to pay more tax. If they lose money, they are losing their own. The government does not become a partner when you lose money. At least when I have lost money, the government was not a

[*Interprétation*]

qui se font concurrence et qui investissent l'un dans l'autre, doivent avoir des systèmes d'imposition qui soient quelque peu similaires. L'autre suggestion consiste à considérer les gains à court terme comme revenu et les gains à long terme comme capital, et à ne pas les soumettre à de si lourds impôts. M. Zatzman, aviez-vous une observation à faire?

M. Zatzman: Monsieur le président, notre Chambre à Dartmouth a établi un projet qui propose que pour la première année, sur les premiers $28,000, la taxe soit de 20 p. 100, et de 50 p. 100 sur les excès; pour la 2e année, 20 p. 100 sur les premiers $21,000, 30 p. 100 sur les $4,000 suivants et 50 p. 100 sur les excès. Voilà donc une formule qui a été établie pour les petites entreprises, suivant un accroissement progressif des impôts. Je ne sais pas dans quelle mesure cela peut être appliqué. J'ai aussi une formule pour les nouvelles sociétés qui seront incorporées après la mise en vigueur des directives du Livre blanc. Pour la première année l'impôt sur les premiers $25,000 sera de 20 p. 100 et de 50 p. 100 sur tout ce qui est au dessus. Pour la 2e année 20 p. 100 sur les premiers $20,000 et ainsi de suite, le chiffre diminuant pour les cinq premières années. On donne ainsi un avantage aux nouvelles sociétés durant les cinq premières années de leur fonctionnement pour les aider à s'établir. ce n'est pas une recommandation que je fai là. Je ne fais que rapporter ce qui a été proposé, à une réunion de la Chambre du Commerce de Dartmouth, par des experts-comptables de la région.

M. Flemming: Pensez-vous, monsieur Zatzman, qu'il devrait y avoir une différence entre des gains de capital spéculatif et des gains de capital d'investissement?

M. Zatzman: A mon avis, des gains de capital spéculatif devront être considérés à part, étant donné qu'ils sont de nature spéculative, par définition, et qu'ils peuvent rapporter beaucoup d'argent.

M. Flemming: On peut aussi en perdre Monsieur Zatzman.

M. Zatzman: Il est vrai qu'on peut perdre. Mais ce sont les risques de la spéculation. La rapidité des gains ou des pertes est étroitement liée à la grosseur de l'enjeu.

Si vous investissez tout simplement, vous ne prenez pas de risque. L'investissement, de par sa nature, donne lieu, d'une manière ou d'une autre, à des impôts. Plus on gagne d'argent plus on paie d'impôt. Mais quand on perd de l'argent le gouvernement ne s'en mêle pas. En tout cas, quand j'ai perdu de l'argent, le gouvernement ne s'est pas occupé de ce qui

[*Text*]

partner with me. When I made money, it was a partner right quick.

The Chairman: You are aware that the proposals in the White Paper losses can be written off.

Mr. Zatzman: Written off?

Mr. Flemming: It is applied against the gain.

Mr. Zatzman: I would say that is a good allowance for the people who are risking money. They can recoup if they later make money. You cannot recoup if you do not make any at any time.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, the other alternative is that the man or the company who wishes to organize the business to provide that the sale is consistent with the continuation of the business, makes a capital gain. However, this is over a period of say 20 or 25 years. Would you consider that that should be treated on a different basis than the short-term gains.

Mr. Zatzman: I have not given that a great deal of thought but I would say "no".

Mr. Flemming: In other words, you would not be in favour of an incentive for a man to make arrangements so that his business would be continued. That is really what you are saying. I do not think that it makes any difference to you, Mr. Zatzman, but I do not agree with this. I know that we just have an honest difference of opinion there.

Mr. Zatzman: I would not say that my difference of opinion is based on any study in depth on that but I am not against taxes *per se*.

Mr. Flemming: I would like to ask Mr. Manning to enlarge a bit on the advanced rulings in paragraphes 15 and 22. I think there is nothing worse in business or in life than uncertainties. I am intrigued with the question of trying to get advanced rulings.

Mr. Manning: We find in practice that it would be a very great help if advanced rulings on proposed taxations could be given. Certainly we can go to the assessors and get their opinions. This is all very helpful but we do not get anything which is binding. I understand that they do in other countries. Not only would this be a help to the taxpayer himself but I should think it would be a help to the government in that the government would not have to do so much review and investigation.

[*Interpretation*]

m'arrivait. Mais quand j'en gagne il est toujours prêt à me faire payer des impôts.

Le président: Mais vous savez que d'après les propositions du Livre blanc les pertes pourront être déduites.

M. Zatzman: Déduites?

M. Flemming: On les déduit des bénéfices.

M. Zatzman: Voilà bien une concession pour des gens qui prennent des risques. Ils peuvent se rattraper s'ils font des gains plus tard. S'ils n'en font pas ils n'ont pas d'autre moyen pour être dédommagés.

M. Flemming: Monsieur le président, l'autre proposition consiste en ceci: la personne ou la société qui veut organiser une affaire de telle sorte que les ventes soient consistentes avec le progrès de l'affaire, fait un gain sur le capital. Cependant, ce genre de gain s'étend sur, disons, 20 ou 25 ans. Pensez-vous que ce type de gain doit être traité différemment des gains à court terme?

M. Zatzman: Je n'ai pas beaucoup pensé à cet aspect-là, mais je dirais que «non».

M. Flemming: Autrement dit, vous ne voulez pas qu'on encourage un individu qui veut faire avancer son affaire. C'est bien cela que vous dites. Eh bien, je ne suis pas du tout d'accord avec vous.

M. Zatzman: Mon opinion n'est vraiment pas basée sur une étude approfondie du sujet. D'ailleurs je ne suis pas contre les impôts en eux-mêmes.

M. Flemming: Monsieur Manning, voulez-m'intéresse beaucoup à la question des décisions arrêtées des paragraphes 15 et 22. Il n'y a rien de pire que les incertitudes, aussi bien dans la vie courante que dans les affaires. Je m'intéresse beaucoup à la question des décisions arrêtées.

M. Manning: Il nous serait extrêmement avantageux, du point de vue pratique, d'avoir des décisions arrêtées au sujet des impôts proposés. Nous pouvons certes demander l'opinion des évaluateurs. Cette opinion peut être utile mais elle n'a rien de définitif. Dans d'autres pays l'avis des estimateurs est définitif. Cette manière d'envisager le problème des impôts serait utile non seulement au contribuable mais aussi au gouvernement, qui, en l'occurrence n'aurait pas à faire tant d'enquêtes et d'études.

[*Texte*]

Mr. Flemming: It could keep out of court too.

Mr. Manning: That is right, it could on transactions which have taken place with the certainty that an advanced ruling would give.

Mr. Flemming: Mr. Chairman, I think that has exhausted my questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Flemming. Mr. Danson.

Mr. Danson: Mr. Chairman, on page 10 and 11, you deal with regional disparity. You suggest a neutrality by regions. Would this mean that a man making $25,000 in Halifax would pay less tax than a man making $25,000 in Calgary?

Mr. Manning: This is within the realm of possibility. None of us here are experts on this but on the other hand I think this could be applied because the regions have been designated and defined. Tax on capital gains is another item where a rate deferential could apply within regions. Having in mind that the economists say that the tax system is one of the best ways to promote economic objectives, it is worth studying to see if this could be done.

• 1708

Mr. Danson: Do you think that anyone making a given income, let us use the same $25,000, has a greater ability to pay if he lived in Calgary than in Halifax? Or is it simply an incentive to people to move here because of a more favourable tax climate?

Mr. Manning: Well, I am not sure about that frankly. I would presume that this would apply on a low rate of income because if people in the Atlantic provinces are making large incomes such as they do in Calgary, you would not have to be concerned about economic disparity for them. It is something that possibly could be applied on the low tax brackets.

Mr. Danson: I see.

The Chairman: Mr. Danson, would you allow me a supplementary?

Mr. Danson: Certainly.

The Chairman: Do you think it will be feasible, Mr. Manning, to establish a tax system on a regional basis? Do you not think it will be better to leave it to other means like regional development and so on? I doubt that it would be feasible to establish a tax system on a regional basis?

[*Interprétation*]

M. Flemming: Il n'aurait pas à paraître dans les cours de justice non plus.

M. Manning: En effet, quand il s'agit d'affaires basées sur la certitude que donnerait une décision arrêtée.

M. Flemming: Monsieur le président, je pense que cela a répondu à ma question.

Le président: Merci, monsieur Flemming. Monsieur Danson.

M. Danson: Les pages 10 et 11 traitent de la disparité régionale. Vous préconisez la neutralité par régions. Est-ce à dire qu'un individu qui gagne $25,000 à Halifax paierait moins d'impôt qu'un autre individu qui gagne $25,000 à Calgary?

M. Manning: Cela serait peut-être possible. Aucun d'entre nous n'est expert en matière fiscale, mais par ailleurs, les régions ayant été désignées et définies, cette méthode pourrait être adoptée. L'impôt sur les gains de capital est un autre domaine où l'on peut adopter un différentiel de taux dans chaque région. Cela vaut la peine d'examiner la mise en pratique d'une telle idée, étant donné que les économistes déclarent que le régime fiscal est l'une des meilleures façons d'encourager l'expansion économique.

M. Danson: Vous pensez qu'un homme, reprenons ce chiffre de $25,000, a plus de facilité à payer s'il vit à Calgary qu'à Halifax? Ou est-ce simplement un encouragement, un adoucisement individuel poussant l'individu à venir s'établir ici parce qu'il payerait moins?

M. Manning: Oh, je n'en suis pas sûr franchement. Je suppose que ceci s'appliquerait à un taux inférieur de revenu, parce que, si les habitants des Maritimes avaient des revenus aussi élevés qu'à Calgary, vous n'auriez pas à vous occuper de la disparité économique, à leur place. Mais ceci devrait s'appliquer simplement au contribuable qui gagne peu.

M. Danson: Je vois.

Le président: Monsieur Danson me permettriez-vous de poser une question complémentaire?

M. Danson: Certainement.

Le président: Vous pensez, monsieur Manning, qu'il serait possible d'établir un régime fiscal régional? Ne pensez-vous pas qu'il serait mieux de s'en remettre à d'autres moyens, les encouragements régionaux, etc., car je doute qu'il soit possible d'établir un système d'impôt régional?

[*Text*]

Mr. Manning: We feel that this is something that is worthy of investigation. We do not know whether it would work or not. The brief suggests that this should be given some attention.

The Chairman: Mr. Danson, thank you.

Mr. Danson: I was really just going to make the same point. We should try to compensate that through government by transfer payments and equalization grants. That goes back to the province who is much closer to the picture and can use it probably much more wisely.

Mr. Manning: Yes. That is indirect while the taxable regions is more direct. Mr. Zatzman.

Mr. Zatzman: Mr. Chairman, I read this over and in my opinion I cannot help but agree with the Chairman and the other gentleman over there that anyone earning $25,000 a year in Halifax should pay the same as in Calgary. However, being a bit of a pragmatist, I do not think it would be possible to get this through. Nevertheless, I think that regional incentives would accomplish the purpose better than this and in a more reasonable way because other parts of Canada would object very strenuously if people earning $25,000 paid less here than in other parts of Canada. Having been in Calgary and knowing that most people think that everybody there is an oil millionaire. I happened to run into some people there that are just as poor as some of the people here. Why, I do not know, but they are. From the pragmatic point of view, I think that the idea of regional overall-assistance and tax individuals on the basis of how much they earn, regardless of where they are in Canada would be a far more pragmatic approach than the other.

Mr. Manning: We are only saying that this is a possibility that that should be studied. We are not saying that it will work.

Mr. Danson: It could create a tax haven where all the Calgary millionaires would have their residences in Halifax.

Mr. Zatzman: If this would be possible, I would be heartily in favour of supporting this.

Mr. Danson: If it were possible, we Maritimers would stick together. Fine, thank you very much.

The Chairman: Gentlemen, on page 5 of your brief, in the first line, you say:

> Removal of the low rate on the first $35,000 of taxable income would affect

[*Interpretation*]

M. Manning: Nous pensons que ceci vaut la peine d'être examiné. C'est ce que le mémoire propose. Nous ne savons pas si cela va réussir ou non.

Le président: Merci, monsieur Danson.

M. Danson: Nous devrions essayer de compenser cela, par l'intermédiaire du gouvernement, et transférant les fonds, et en donnant des subventions de péréquation. Cela peut être rapporté à la province, qui est plus à même de se servir raisonnablement de ces fond.

M. Manning: C'est indirect, alors que l'imposition par régions est plus directe.

M. Zatzman: Monsieur le président, j'ai relu cela et, à mon sens, je ne puis m'empêcher d'être d'accord avec le président et les autres personnes présentes, sur le fait que ceux qui gagnent $25,000 à Halifax devraient payer les mêmes impôts qu'à Calgary. Cependant, même en étant pragmatiste, je ne pense pas qu'il soit possible de régler cette question. Toutefois, il y a probablement moyen d'arriver à apporter ce stimulant d'une meilleure façon parce que les autres parties du Canada s'opposeraient énergiquement si les gens qui gagnent $25,000 payaient moins de taxes (ou plus) selon les provinces. Ayant été à Calgary et sachant que la plupart des gens pensent que tout le monde de là-bas est millionnaire, j'ai rencontré des gens aussi pauvres que certains qui vivent ici. Pourquoi, je ne sais pas, mais je suppose qu'en pratique, l'idée est de taxer les particuliers en fonction de ce qu'ils gagnent quelle que soit la région du Canada où ils gagnent cet argent; ce serait une façon beaucoup plus pratique d'examiner la question.

M. Manning: Nous disons tout simplement que c'est une possibilité qui doit être examinée, ce qui ne veut pas dire que cela marchera.

M. Danson: On créerait un refuge fiscal et tous les millionnaires de Calgary habiteraient Halifax.

M. Zatzman: S'il en était ainsi, je serais tout à fait d'accord avec cela.

M. Danson: Dans ce cas, nous qui habitons les provinces maritimes, nous nous joindrions à vous. Merci.

Le président: Messieurs, à la page 5 de votre mémoire, vous dites:

> La suppression du taux inférieur sur les $35,000 premiers dollars du revenu impo-

[*Texte*]

large corporations only minimally, but small corporations could be adversely affected.

When you say adversely affected, do you not think that full integration for a small company will alleviate the situation substantially gentlemen?

Mr. Manning: Full integration, of course, means that the shareholders and the company combined will pay some taxes which might indeed be less in some cases then if there were no integration. However, if you are dealing with shareholders who are in the 35, 40, 50 per cent tax brackets, you could get past the point where this would be of assistance to them.

The Chairman: One paragraph of your brief intrigues me gentlemen. It is paragraph 17, at page 7. Considering foreign investment you say:

> The arguments against a capital gains tax, especially for that region, are impressive. First, the Martime Provinces are in dire need. . .

and so on and so on. Suppose you have foreign capital coming from the United States, Great Britain or West Germany? They have capital gains tax there and they will receive from their country credit, if they pay any tax on capital gains. What will stop them from coming to your region to invest?

Mr. Manning: I think what we are saying here is that they will not come to the Maritimes. They may come to other parts of Canada.

The Chairman: Why will they have more incentives to go to Calgary than to the Maritimes? As far as income tax credit in their country, they receive the same treatment if they are in the Maritimes or in Calgary?

Mr. Manning: We were thinking of the risk factor.

The Chairman: We were told by Western people, especially from the petroleum industry, that there was a lot of risk.

Mr. Manning: The risks may be just as great but the rewards may be greater where the rewards would be less for the same risk here, in the Maritimes.

The Chairman: They told me, Mr. Manning, they have found a lot of dry wells.

Mr. Manning: I have seen them on the East Coast as well.

[*Interprétation*]

sable toucherait simplement les grandes entreprises de façon minimale mais les petites entreprises seraient grandement touchées.

Vous dites «grandement» touchées, ne pensez-vous pas que la complète intégration d'une petite entreprise allégera énormément la situation?

M. Manning: Oui, l'intégration complète veut dire que les actionnaires et les compagnies paieraient des impôts qui, dans certains cas, pourrait être inférieurs à ce qu'ils seraient s'il n'y avait aucune intégration. Toutefois, dans les catégories d'impôt de 35, 40 ou 50 p. 100, on peut atteindre rapidement le point où cette proposition ne serait plus d'aucune aide pour eux.

Le président: A la page 7 de votre mémoire, le paragraphe 17 m'intrigue. Au sujet des investissements étrangers, vous dites:

> Les arguments contre l'impôt sur les gains de capital, surtout pour cette région, sont impressionnants. Tout d'abord, les Maritimes ont grand besoin. . .

et ainsi de suite. Supposez que du capital vienne des États-Unis, de la Grande-Bretagne, ou de l'Allemagne de l'Ouest. Ces pays ont un impôt sur les gains de capital et ils obtiendront un crédit fiscal de leur pays. Qu'est-ce qui les empêchera de venir investir dans votre région?

M. Manning: Ce que nous disons, c'est qu'ils ne viendront pas dans les Maritimes, mais ailleurs au Canada.

Le président: Pourquoi seront-ils plus encouragés à aller à Calgary plutôt que dans les Maritimes? Ils ont le même traitement fiscal qu'ils s'établissent à Calgary ou dans les Maritimes?

M. Manning: Nous parlions des risques.

Le président: Des gens de l'Ouest nous ont dit que les risques étaient grands.

M. Manning: Les risques peuvent être aussi grands, mais les récompenses peuvent être plus grandes alors qu'elles le seront moins pour les mêmes risques ici dans les Maritimes.

Le président: Ils m'ont dit qu'ils avaient trouvé de nombreux puits secs.

M. Manning: J'en ai également vu sur la côte Est.

[*Text*]

The Chairman: My last question is referring to your brief page 9, starting with line 17. You are saying:

> One hundred per cent of gains on assets held for less than five years might be taken into taxable income, the percentage gradually reducing until fifty per cent of gains are taxed when assets are held for ten years or longer. Such a plan would help offset the inflationary factor inherent in capital gains.

When you say "assets" here, do you mean all assets including shares? Does your brief recommend 100 per cent of gains tax as ordinary income for assets held under five years?

Mr. Manning: Frankly we left out of this brief any comment on the taxation of sale of shares of widely-held companies. We felt that we should concentrate on the problems of small business and therefore we did not include this at all. I do not think I could give you a snap opinion on my own as to whether or not our suggestion here should apply on the shares of widely-held companies. I might say it would be fine but it would not work.

The Chairman: Your brief recommends 100 per cent of gains tax as under income for assets held under five years.

Mr. Manning: Yes. However, we are not specifically applying it to the shares of widely-held companies. We are talking about the gains involved in the operation of a small business.

The Chairman: Any questions, gentlemen? On your behalf my thanks to the representatives of the Maritime Provinces Board of Trade for the submission of their brief and their presence here today. Thank you very much, gentlemen.

Now I am addressing myself to the members of the Committee. We have two more groups to hear today. I am seeking your guidance. I suggest that your Chairman forget the clock.

Some hon. Members: Hear, hear.

The Chairman: I will call the representatives of the Professional Art Dealers Association of Canada.

• 1717

I have on my right Mr. H. H. Stikeman, Q.C., Counsel. I will ask him to introduce the other members of his group.

[*Interpretation*]

Le président: Ma dernière question se rapporte à la page 9 de votre mémoire. Vous dites:

> Cent pour cent des gains sur les valeurs détenues depuis 5 ans seraient considérés comme revenu imposable et le pourcentage serait graduellement diminué jusqu'à 50 p. 100 lorsque les valeurs sont détenues pendant dix ans ou plus. Un tel régime contrebalancerait l'effet inflationnaire inhérent aux gains de capital.

Quand vous parlez de valeurs, que voulez-vous dire exactement? Comprennent-elles les actions également? Votre mémoire recommande-t-il 100 p. 100 sur les valeurs conservées pendant moins de cinq ans?

M. Manning: Nous avons laissé de côté dans ce mémoire tous les commentaires sur l'imposition en ce qui concerne la vente des actions des compagnies ouvertes. Nous pensons qu'il faudrait plutôt se concentrer sur les petites entreprises et nous n'avons donc pas du tout inclus ceci dans notre mémoire. Je ne pense pas pouvoir vous donner une opinion personnelle quant à savoir si cette proposition devrait s'appliquer aux actions des sociétés ouvertes. Je puis dire que ce serait peut-être une bonne chose, mais qui ne marcherait pas.

Le président: Vous recommandez un impôt de 100 p. 100 sur les gains provenant de valeurs détenues pendant moins de cinq ans.

M. Manning: Oui, mais nous n'appliquons pas ceci spécialement aux actions des compagnies ouvertes. Il s'agit plutôt des gains résultant de l'exploitation des petites entreprises.

Le président: D'autres questions, messieurs? Je désire remercier les représentants de la Chambre de commerce des provinces Maritimes qui ont bien voulu venir nous présenter un mémoire et répondre à nos questions. Merci, messieurs.

Je vais maintenant m'adresser aux membres du Comité. Nous avons deux autres groupes à entendre aujourd'hui et je voudrais connaître votre opinion. Je propose que votre président oublie l'horloge.

Des voix: D'accord.

Le président: Je vais maintenant inviter les représentants de la *Professional Art Dealers Association of Canada.*

A ma droite, M. Stikeman, qui est l'avocat de l'association, et je vais l'inviter à présenter les autres membres de son groupe.

[*Texte*]

Mr. H. H. Heward Stikeman, Q.C. (Counsel, Professional Art Dealers Association of Canada): Mr. Chairman, I have on my immediate right Mrs. Goddard who is the Past President of this organization and the spearhead of this movement before you today; Mr. Walter Moos who is a vice-president of the organization from Toronto, Gallery Moos; and our Halifax hostess, Mrs. Hoffman of the Zwicker Gallery.

I hope you will notice that what we may lack in wit we make up in beauty. We thought we would brighten the end of the day a little bit. We have a pretty simple but rather serious message here.

This Association is young, only two or three years old at the most. It does not mean, however, that it is not a serious organization. It is concerned with the interests of artists and collectors and galleries. It is therefore a group which sees the whole artistic scene in Canada more or less on a wide screen.

It feels therefore that it is a bridge and a mouthpiece for the artists and the collector who is unorganized and also sometimes disorganized. The Association comes before you to make a few points not so much on its own behalf as on behalf of the collector and of the private and public galleries.

We submit this because we feel that the White Paper in this particular area has not perhaps followed its own high social precepts as much as it should.

In preventing the formation and retention of private collections, the White Paper tends equally to prevent the formation and retention of public collections as we will see from our first clause in the submission.

In the end, we fear that this will deprive Canadians of all stations in life of the free opportunity of continuing to view and participate in the artistic cultural development of their own and other countries. We consider the possible effect of the particular provisions to make the retention and formation of private and public collections difficult if not impossible. The artists will go abroad where he can rub elbows in a more stimulating community and follow the art works which we feel will have preceded him.

We submit that this is probably going to be the case because of what we say in clause 1. If you look at clause 1, we talk about donations to museums. Our real submission here is that the particular section of the White Paper, paragraph 3.41, that talks about giving property to anything deems the property to have been sold, a capital gain to have been realized—depending upon the value that can

[*Interprétation*]

M. H. Heward Stikeman, Avocat-conseil de la Professional Art Dealers Association of Canada): A ma droite, Mme Goddard, qui est l'ancienne présidente de notre Association et qui a pris l'initiative de cette visite, ainsi que M. Walter Moos qui est le vice-président de l'Association de Toronto, de la Galerie Moos; et notre hôtesse d'Halifax, Mme Hoffman de la Galerie Zwicker.

Vous voyez donc que le charme de nos représentantes compensera amplement toute faiblesse dans nos arguments. Nous espérons pouvoir éclairer un peu la fin de cette journée de séance. Nous somme porteur d'un message simple, mais important.

Notre association est jeune, elle n'a que deux ou trois ans au plus, ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas une association sérieuse que la nôtre. Nous nous intéressons aux intérêts des artistes, des collectionneurs et des galeries d'art. C'est un groupe qui voit l'ensemble de l'activité artistique au Canada.

C'est en quelque sorte une association qui regroupe les collectionneurs et les artistes qui sont bien souvent désorganisés. Nous venons vous voir non pas tellement pour parler en notre propre nom, mais surtout au nom des collectionneurs ainsi que des galeries publiques et privées.

Nous présentons un mémoire parce que nous pensons que le Livre blanc n'a pas fait tout ce qu'il pouvait pour le patrimoine artistique du Canada.

En empêchant la formation des collections privées, le Livre blanc empêche aussi bien également que l'on constitue et que l'on garde des collections publiques.

Et à la fin, nous craignons que ceci enlève à tous les Canadiens l'occasion de continuer à participer au développement de la vie artistique de notre pays et de l'étranger. Nous estimons que les mesures proposées par le Livre blanc auront pour effet de rendre la formation des collections très difficile, sinon impossible. Et les artistes s'en iront à l'étranger dans un milieu plus favorable, perdant ces œuvres d'art que nous aurions pu avoir autrement.

Nous prétendons que ceci sera le cas d'après ce que nous disons à l'article 1. Nous parlons ici des donations aux musées. Il s'agit ici, du paragraphe 3.41 du Livre blanc qui parle du don des propriétés qui sont considérées comme vendues et des gains de capitaux réalisés selon la valeur qui peut être attribuée au moment de la vente. Et ensuite on parle de cadeaux également. Ceci n'est pas du tout

[*Text*]

be attributed to it at the date of sale—and then a gift to have been made. This is quite at variance with the present system where you can give to public-, provincially- and federally-maintained museums, artistic works without any tax disability.

We feel that if this is imposed in respect of contributions to museums of the public character, it would have the same inhibiting effect on gifts to them as it would on gifts to private galleries. We, of course, feel that the distinction between the public and the private gallery is one that should also be eliminated because we feel that the function of the private gallery is equally as important in the community as the function of the public gallery.

It is the art dealer who advises the collector in the collection of works of art and it is the collector who in most instances, we submit, forms his private collection—in very few cases we think for personal profits or capital gains—for his own enjoyment and for the satisfaction of building up something which in most cases he then contributes either to a private gallery which he may be excited to form as a result of the heightening of his artistic sensibility or inevitably to the public galleries which, unless they are provincially or federally supported, are not capable of granting to him an exemption under the White Paper.

Under the present Estate Tax Act of course, he can leave his artistic collection to private galleries and get a complete exemption from estate tax. The White Paper is silent as to whether if a man wills, as he may now, to a museum like the Montreal museum or the Hamilton museum he will still be entitled to receive his exemption. It may be that this theory of "unrealized but deemed to be realized capital gain" will supervene to impose in effect an indirect estate tax upon him.

The Chairman: Mr. Stikeman, for my information, I do hope you do not want to analyse all of the brief. I can allow opening remarks but the brief has been circulated to the members and has been analysed and summarized by our tax experts.

Mr. Stikeman: I think I have said my entire speech right then and there.

Mr. Roberts: The Chairman has a marvelous sense of timing.

Mr. Stikeman: Personally I have run out of notes, Mr. Chairman.

The Chairman: Does the Past President have something to say because I see that you have notes before you?

[*Interpretation*]

semblable au système actuel selon lequel on peut donner aux musées provinciaux et fédéraux des œuvres d'art sans encourir d'impôt, ce qui contribue, bien sûr, à enrichir les musées publics.

On a également la même entrave vis-à-vis les musées publics que vis-à-vis les musées privés. Nous pensons que cette distinction entre musée public et musée privé doit être supprimée, car nous pensons que les galeries privées sont aussi importantes pour la collectivité que les galeries et musées publics.

Donc, pour les collections d'œuvres d'art, en somme se sont souvent les marchands qui renseignent les collectionneurs. Et dans quelques rares cas, nous pensons que ceci se fait pour un gain de capital ou pour des gains de bénéfices personnels. Mais, souvent, c'est tout simplement le collectionneur qui veut tout simplement former une collection privée à cause de son goût artistique. Inévitablement, ceci va souvent dans les galeries publiques, et à moins qu'elles ne soient subventionnées par le provincial ou le fédéral, on ne peut pas lui donner d'exemption, aux termes du Livre blanc.

D'après la Loi actuelle de l'impôt, il peut laisser sa collection d'art dans des galeries privées et avoir une exemption de l'impôt sur les successions. Le Livre blanc garde le silence le plus complet a ce sujet: si quelqu'un fait un don ou Musée de Montréal ou au Musée d'Hamilton, pourrait-il toujours avoir son exemption sur la plus-value de capitaux en fait, on lui impose un impôt sur les successions indirectes.

Le président: M. Stikeman, à titre d'information, j'espère que vous ne voulez pas analyser, bien sûr, tout votre mémoire; je peux vous permettre de faire une remarque d'ouverture, mais votre mémoire a été remis aux membres. De plus il a été analysé par notre spécialiste en matière fiscale.

M. Stikeman: Je pense que j'ai terminé mon discours.

M. Roberts: Le président a une très bonne notion du temps.

M. Stikeman: Personnellement, je n'ai plus de notes.

Le président: Est-ce que l'ancienne présidente a quelque chose à dire? Je constate que vous avez des notes sous les yeux.

[*Texte*]

Mrs. Myra Goddard (Association member and Past President, Professional Art Dealers Association of Canada): Yes. In fact I wanted to emphasize some of the points. Mr. Stikeman made a résumé of the brief.

In some ways, I wanted to say that our very deep concern with the White Paper is the concern for the well-being of the Canadian museums. The problem as detailed in the brief is the tax on the sale of art works. By that we mean that we recommend that the capital gains tax should not be 50 per cent but 25 per cent just like the capital gains tax on shares of widely-held Canadian corporations. By extension of course, we are concerned with the artists and with the well-being of the galleries.

We want to make the point that art is a natural resource of the country. It sounds far-fetched but we really believe it is. It is a resource just as much as oil or hydro-electric power or natural gas. It is something which is our very own, which exists if looked for, and which, if well-tended, will become even more important. In Canada so far, it has been a beginning industry as such. There are not that many artists.

Generally speaking, this brief is concerned with very small numbers. We are talking about 60 museums or maybe 70 museums in Canada. We are talking about 200 or 300 full-time professional artists. We are talking probably about 30 private galleries. We are talking about not more than 200 collectors who collect in that sort of a scale which will render their collections useful and precious for this country to acquire. All told, they are small numbers but we are also talking about 5.5 million Canadians who went to museums last year. This is a quarter of the population of this country. That in itself is a number worthwhile looking at and looking after.

The other problem of course, as pointed out by Mr. Stikeman, is our deep concern that unless collectors have the freedom to donate and receive encouragement to donate important works of art to our public and private museums, these works of art will be scattered and lost to this country. If we sound emotional, it is because every dealer in Canada has had the experience of seeing potentially very important works sold at auction at the behest of the collector or sold in general abroad or in Canada. Important works have been scattered and put completely out of the reach of the future generations for whom we could have put them in trust in the public museums if there were some tax relief made available and if what we are putting forth in this brief were recognized. If this Committee could recommend to the Minister of Finance that this

[*Interprétation*]

Mme Myra Goddard (membre et ancienne présidente de la Professional Art Dealers Association of Canada): Je voulais insister sur certains points dont vient de vous parler M. Stikeman.

Vous constaterez que la grande préoccupation au chapitre des musées porte sur leur état et leur fonction. Ceci, d'ailleurs, est bien précisé dans le mémoire et concerne l'impôt sur la vente d'œuvre d'art. Sur cette question des œuvres d'art, en fait, nous pensons que l'impôt sur les gains de capitaux ne devrait pas être de 50 p. 100 mais de 25 p. 100, tout comme l'impôt sur les gains de capitaux des actions des sociétés ouvertes. Nous nous préoccupons du bien-être des galeries ainsi que des artistes.

En fait, l'art c'est une ressource tout comme l'énergie électrique, le gaz naturel ou le pétrole. Si nous nous occupons comme il convient de nos œuvres d'art, de nos galeries, cet aspect de la culture deviendra encore plus important. Au Canada, cette industrie, si l'on veut, est à ses débuts, il n'y a pas beaucoup d'artistes chez nous.

Ce mémoire ne concerne qu'un très petit groupe de la communauté. Nous parlons de 60 ou de 70 musées au Canada, et aussi des 200 ou 300 artistes reconnus. Donc, nous parlons aussi d'une trentaine de galeries privées et d'une centaine de collectionneurs sérieux, évidemment, et professionnels qui acquièrent pour le Canada des œuvres d'art très précieuses. Donc, nous parlons de 5.5 millions de Canadiens qui ont visité les musées.

C'est le quart de la population du pays. C'est un chiffre important et dont il faut tenir compte.

L'autre problème, comme l'a mentionné M. Stikeman, est le suivant: à moins que les collectionneurs n'aient la liberté de donner ou ne soient encouragés à donner des œuvres d'art à nos musées aussi bien publics que privés, ces œuvres seront dispersées et perdues pour le pays. Si nous parlons avec émotion c'est que tout marchand d'œuvres d'art au Canada a eu l'expérience de ces ventes à l'encan où sur l'ordre du collectionneur des œuvres importantes étaient vendus au Canada ou à l'étranger. D'importantes œuvres ont été ainsi dispersées et enlevées aux nouvelles générations, alors que nous aurions pu les conserver dans les musées publics si un dégrèvement fiscal était permis et si ce que nous recommandons dans notre mémoire est pris en considération. Si ce Comité pouvait conseiller au Ministre des Finances qu'il en

[*Text*]

shall exist, this would be very, very important.

• 1727

The Chairman: Recommendations of this Committee will not be made to the Minister of Finance but to the House of Commons.

Mrs. Goddard: Yes, to Parliament.

Perhaps that could be included. I say that because we feel very strongly that what we lose in national wealth, in irreplaceable items that get scattered around, is really very important. We know of recent collections that either have been sold abroad or just scattered around in Canada rather than finding their way into the homes or museums. We do not know who we deprive of these things, the future artists, our children, or ourselves in fact, because art really does change our environment and our way of thinking and of seeing and of feeling. It is perhaps trivial in comparison to some of the problems that this country faces but yet we are absolutely convinced that there is a great deal of merit and a great deal of importance in that.

I would like to ask the Chairman's permission to read two sentences which seemed to us a very interesting comment made by a librarian from the U.S. Senate. He said:

> The public good is served if cultural materials privately assembled are given to places of public use, and it is the business of law to encourage such gifts...A law which will prevent such gifts, and encourage the dispersal of collections by public sale instead of their gift to institutions where they will be available to all comers, is contrary to the public interest...

We really feel strongly about this and this is why perhaps fully one half of our brief is concerned with the possibility of donations to museums in Canada of works of art. This is one of the main aspects. Of course there are other aspects too, small business and the well-being of the artist who will immigrate. We are concerned about the collector being allowed, as I mentioned earlier, the 25 per cent rate, to encourage Canadians to invest in one of their natural resources just as we encourage them to invest in other widely-held Canadian corporations on the same level. It has to be looked at at the same level. So this was the general idea.

Also I would like to stress the point that in all our experience with most of the art galleries who handle and stock in conjunction with collectors directly there are a very, very small percentage of collectors who will sell

[*Interpretation*]

soit ainsi, cela serait très important.

Le président: Les recommandations du Comité ne seront pas présentées au ministre des Finances, mais à la Chambre des communes.

Mme Goddard: Je pense qu'on devrait inclure ceci: nous estimons que ce que nous perdons en richesses nationales est irremplaçable; et ceci est un problème très important, car il y a une dispersion des œuvres d'art et on ne peut plus évidemment racheter ces œuvres-là pour les musées. L'art en fait change le milieu, notre façon de voir, de sentir et de penser, et c'est peut-être frivole évidemment de vouloir comparer ceci à des problèmes qui se posent au Canada à l'heure actuelle, mais nous sommes persuadés que cette question est très importante et a beaucoup de portée.

Je voudrais demander au président la permission de lire deux phrases intéressantes, commentaires qui ont été faits par un bibliothécaire du Sénat américain. Il disait:

> Le bien commun demande que les objets culturels réunis à titre privé soient donnés pour servir au public et le législateur a le devoir d'encourager de tels dons dans des limites raisonnables. Une loi qui empêcherait de tels dons et encouragerait la dispersion des collections par la vente au grand public plutôt que leur donation à des institutions où ils sont à l'usage de tous est contraire à l'intérêt public...

Et nous partageons cette idée. Et voilà pourquoi, la moitié de notre mémoire traite justement de la possibilité de dons d'œuvres d'art, aux musées du Canada. En sommes, il faut tenir compte aussi des petites entreprises et du bien-être des artistes immigrants. Nous nous intéressons également aux collectionneurs, et au taux de 25 p. 100 qu'on leur accordera afin d'encourager les Canadiens à investir dans une de leurs ressources nationales, tout comme on les encourage, à investir dans les sociétés publiques canadiennes. Je pense qu'il faut considérer ceci au même niveau. Et telle est en somme l'idée fondamentale de notre mémoire.

En outre, je voudrais insister sur le point suivant, c'est-à-dire que la plupart des galeries d'art, font affaire directement avec les collectionneurs et qu'il y a très peu de collectionneurs qui vendront pour réaliser un béné-

[*Texte*]

for profit. They buy and then sometimes resell to upgrade a collection. A collector, c'est un homme mordu. He really believes in what he is doing and what he is building up. So of course there will be some changes in his collection. But money is seldom a primary interest. The same collectors are the ones who create this all-out approval and interest and excitement around the artistic community. They are the ones who would talk to artists, come out to their openings and say it is well done or it is interesting. They are still the ones who go out of their way to explain, show their fellow man, hang their works in their offices and so on. The private gain is rarely ever a factor. So we have taken exceptions to some of the statements published in the paper by Mr. Benson.

Mr. Deakon: Do not go too much by what you see in the papers?

Mrs. Goddard: In this instance Mr. Benson is quoted directly.

Mr. Deakon: I seriously mean that too.

Mrs. Goddard: Well, we were worried about that because, in our experience, it is really the collector who keeps this artistic excitement together. Art does not live in a vacuum and they are responsible for fostering it.

Mr. Danson: A very good presentation.

The Chairman: Yes. Thank you very much. I questioned whether I should let you go on. I will be accused of discriminating against males. I have to be careful. Thank you very much.

I do not think the members of the Comittee will object if I recognize an amateur collector in the person of Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. I certainly think that such a brief falls on very sympathetic ears. We have had the Canadian Conference of the Arts and we have had the museum associations, and I think we support the representations that have been made. As our colleague, the Vice-Chairman of this Committee, said at one time, ours is the art of the possible and we have to relate this to something that we can possibly do. We are dealing with tax reform rather than an arts policy. As a matter of fact, speaking to Bill Withrow of the Ontario galleries, this is a tax exercise, not an art exercise. By the same token we never might get an arts policy but we might be able to give it a great big leg up here—and why not, if we can?

The thing that must concern us, however, in view of our considerations, is the fact that

[*Interprétation*]

fice. Ils achètent et parfois ils revendent pour améliorer une collection. Un collectionneur, c'est vraiment un mordu. Il croit en ce qu'il fait et en ce qu'il construit. Alors il y aura vraisemblablement certaines modifications dans sa collection, mais l'argent n'est pas son premier intérêt. Ces collectionneurs créent beaucoup d'intérêt au sein de la collectivité artistique et ce sont eux qui parlent aux artistes, qui vont à leur vernissage, qui les encouragent. Ce sont eux qui expliquent, aux autres les œuvres des artistes, qui les exposent dans leurs bureaux. Leur profit est rarement un facteur important. Donc nous avons trouvez des exceptions aux déclarations de M. Benson à la presse.

M. Deakon: Il ne faut pas trop vous fiez à ce qui est écrit dans les journaux.

Mme Goddard: Dans ce cas, c'est monsieur Benson qui est cité.

M. Deakon: J'ai dit cela sérieusement.

Mme Goddard: Cela nous préoccupe, car nous nous sommes rendu compte que c'est le collectionneur qui maintient l'esprit artistique. L'art ne vit pas dans un vacuum et ce sont eux qui sont responsables de l'encouragement aux arts.

M. Danson: C'est un très bon exposé.

Le président: Je me demandais si je devais vous laisser continuer. On m'accuserait sans doute de faire preuve de discrimination envers les hommes. Donc, je dois être très prudent.

Avec l'essentiellement des membres du comité, je donnerai la parole à un collectionment amateur, M. Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président. Je pense que ce mémoire tombe dans des oreilles averties et sympathiques. Nous avons eu des représentants de la Canadian Conference of the Arts et des musées et nous sommes d'accord avec les mémoires qui ont été présentés. Le vice-président de notre Comité a demandé un jour si l'art était possible, et je pense que nous devons rattacher ceci à quelque chose que nous pouvons réaliser. Nous parlons ici de réforme fiscale et non pas de politique en matière d'art. M. Bill Withrow des galeries d'Ontario a bien dit évidemment qu'il s'agissait ici de la réforme fiscale, que nous n'arriverions peut-être jamais à une politique en matière d'art mais que nous pourrions tout de même fournir de l'aide.

En tout cas, ce qui doit nous préoccuper ici, étant donné le sujet à l'étude, c'est que la loi

[*Text*]

the present legislation, as I understand it, allows gifts to the Crown—I believe you point that out—that this has extended in some cases to direct agencies of the Crown but that some very important ones are left out. You are suggesting here that all those who qualify as charitable institutions...

Mrs. Goddard: Right.

Mr. Danson: ...be so qualified.

The other point of course is that of a 10 per cent limit on charitable donations. It has been suggested by members of this Committee, and to this Committee, that this does not serve any genuine purpose, that very few people give up to the 10 per cent. But those few who could give more could make a very great contribution in that case. Have you studied this and have you any indication of how limiting the 10 per cent limit affects the works of art?

Mrs. Goddard: In the two instances that we know of in the Montreal collections—I am talking about the Pillow Collection but I really do not think we should mention these names specifically—it was an impediment. There were important collections of international—traditional art, if you wish, scattered and sold at auctions in England in both instances rather than donated because they were falling outside the scope, and also because the Montreal Museum of Fine Arts cannot accept, or at least has not been allowed to accept, these gifts because it is not on the same level as the National Gallery or the Art Institute of Ontario. It is a private museum. Yet, it is the museum of the City of Montreal. The same goes for Vancouver. Vancouver cannot accept to the same degree. So what has to be remembered is that collectors are faithful to their environment. A certain person who lives in a certain city would like to see his collection donated and kept by the museum with which he was involved in his lifetime, or in his community, and I am certain this, by extension, would work for smaller museums in smaller cities. There are a lot of university and smaller collections being formed in various parts of Canada and all those collections should really benefit from the possibility of donations because in many spots there are people who collect furniture or art, or books or what have you, for that matter, which should be kept and maintained.

Mr. Danson: I might mention that we have a brother of one of the great Maritime artists here, Mr. Forrestall.

Mrs. Goddard: Yes.

[*Interpretation*]

actuelle permet que des cadeaux soient faits à la Couronne et cette loi a été étendue dans certains cas à des organismes de la Couronne, mais que d'autres organismes importants sont oubliés. Vous proposez que toutes celles qui se considèrent comme société de bienfaisance...

Mme Goddard: C'est exact.

M. Danson:...soient considérées comme tel.

D'autre part, il y a la limite de 10 p. 100 sur les dons de charité. Les membres de ce comité ont suggéré et on a suggéré au Comité que ceci n'atteint aucun but valable, que bien peu de gens donnent ce 10 p. 100. Mais les quelques-uns qui pourraient donner plus, pourraient aider énormément cette cause. Avez-vous étudié cette possibilité, et savez-vous dans quelle mesure cette limite de 10 p. cent affecte les œuvres d'art?

Mme Goddard: Dans deux cas, par exemple celui de la collection Pillow, à Montréal, on ne devrait peut-être pas mentionner ces noms. Il y avait une collection importante d'œuvres d'art internationales qui a été vendue en Angleterre, à l'encan, parce que le musée des Beaux Arts de Montréal ne pouvait accepter ces cadeaux car il n'était pas du même niveau que la Galerie nationale ou que la *Art Institute of Ontario;* c'est un musée privé. Mais c'est tout de même le musée de la ville de Montréal. La même chose s'applique à Vancouver, Vancouver ne peut pas accepter non plus ou même dans la même mesure. Ce qu'il faut se rappeler c'est que les collectionneurs sont fidèles à leur milieu. Par exemple, des gens qui viennent dans une ville veulent que leurs collections soient données et gardées dans le musée de leur ville justement, au milieu de leur collectivité. Et je suis certaine que ceci serait avantageux et possible dans des petits musées dans des petites villes. Il y a des collections d'université, et de plus petites collections qui sont mises sur pied dans toutes les régions du Canada, et je pense que toutes ces collections devraient pouvoir tirer profit de leur possibilité de recevoir des cadeaux, car dans plusieurs endroits, les gens collectionnent des meubles, des oeuvres d'art, des livres dans ce but.

M. Danson: Nous avons le frère d'un des grands artistes des Maritimes, M. Forrestall.

Mme Goddard: Oui.

[*Texte*]

Mr. Danson: And also my colleague, Mr. Roberts, the author of a private bill on the Canadian Heritage Foundation.

Mrs. Goddard: Yes. Then perhaps these two members could point out to you something which I was saying a moment ago. It is not only a tax legislation that we are dealing with because if this tax legislation goes through as proposed it will affect the art policy to such a degree that there will be little point to talk about an art policy in the light of the tax legislation as it now stands.

Mr. Danson: Yes.

Mrs. Goddard: This is really a fact.

Mr. Danson: It creates real problems.

Mrs. Goddard: It destroys incentives and support for the arts. That is what it does. There will not be very much art left after this.

An hon. Member: We are all convinced.

Mr. Danson: You think people are motivated by...

The Chairman: Order, please, gentlemen. It will be very hard for our staff to identify voices.

Mr. Danson: Part of your presentation is divided into two parts, one on donations to galleries and the other on the tax concerns of the investor and the buyer.

Mrs. Goddard: Yes, that is right.

And also of course the galleries and the small business, and the well-being of the artist. As I say, it flows from one to the other.

• 1737

Mr. Stikeman: There is a typographical error on page 6 of the English version which we corrected in the French version. It is rather humourous when you think of all the trouble we have gone to. If you look at the bottom of page 6, second to the bottom line...

The Chairman: Mr. Stikeman, it will not be the first time a correction is made in the French version.

Mr. Stikeman: We say:

...advantage afforded small business should be maintained or replaced.

Quite obviously we should strike out the word "maintained".

[*Interprétation*]

M. Danson: Il y a également mon collègue, M. Roberts, qui est l'auteur d'un bill privé sur la Fondation du patrimoine canadien.

Mme Goddard: Oui. Ces deux membres pourraient peut-être vous expliquer un point que j'ai mentionné il y a un moment. Il ne s'agit pas simplement d'une loi fiscale dont nous parlons ici, car si cette loi est adoptée telle quelle, elle affectera sans doute la politique en matière d'art, au point où il serait peut-être inutile de parler d'une politique en matière d'art à la lumière de la loi fiscale actuelle. Je pense que ces deux choses sont étroitement liées.

M. Danson: Oui.

Mme Goddard: C'est un fait.

M. Danson: Cela crée un problème.

Mme Goddard: Cela détruit les stimulants et l'appui accordé à l'art. Il n'y aura plus d'art bientôt.

Une voix: Nous en sommes convaincus.

M. Danson: Vous croyez que les gens sont motivés par...

Le président: A l'ordre, messieurs. Il sera très difficile pour notre personnel d'identifier les voix.

M. Danson: Vous nous dites ici que votre mémoire est divisé en deux parties, d'une part les dons aux galeries d'art, d'autre part les préoccupations fiscales de l'acheteur, ou de l'investisseur.

Mme Goddard: Oui, c'est exact.

Il y a aussi les petites entreprises, les galeries, ainsi que le bien-être des artistes eux-mêmes. Je pense que tout ceci est relié.

M. Stikeman: Il y a une erreur typographique à la page 6, de la version anglaise qui a été corrigée dans la version française. C'est plutôt drôle de penser à tout le mal que nous avons eu. Si vous regardez à la page 6, au bas de la page, à l'avant-dernière ligne...

Le président: Ce n'est pas la première fois, monsieur Stikeman, que l'on apporte une correction au texte français.

M. Stikeman: Nous disons...

...advantage afforded small business should be maintained or replaced.

Il faut biffer le mot «maintained».

[*Text*]

An hon. Member: We understand.

Mr. Stikeman: We did not want that to get into the record.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: All right. Thank you.

There does seem to be a problem though. Mrs. Goddard, I think you suggested that the investment portion of it is a very small consideration in the minds of a purchaser.

Mrs. Goddard: Yes.

Mr. Danson: I think it is our job to make sure it is either so, without questioning your opinion on that. How do we differentiate? How often does an art dealer suggest this is a darn good investment? As a matter of fact, even on page 5 of your brief:

> The distiction between the proposals for taxing profits realized in the sale of art works and shares of widely-held Canadian corporations is, in effect, a marked disincentive to invest in Canadian art works.

So we speak of it as an investment.

Mrs. Goddard: As such, but we do not say people buy in order to sell and in order to make profits. They buy out of love, primarily out of interest in knowing that they are doing a good thing. If they were convinced that they are really buying rubbish or that it is worthless, they would not do it. So it is an ambiguous situation. It is ambiguous for a collector or for a preson interested in the arts, but it becomes preponderantly a matter of interest, and of usefulness, and of knowledge, and of faith, and of love. It does happen though that somebody buys and says, "Can I sell it now, a month later"; and we say, "Well, do not be a fool, why did you buy it?"

Mr. Danson: Yes.

Mrs. Goddard: It does not work this way. But then in every situation, there are the few people who are outside the norm; but we are talking about the great majority. In order to legislate for a few, and there are really only a few, we would destory this interest in collecting; in supporting the Canadian artists or the living artists around us, and that is important; in gifting to museums and maintaining the collections, and that is important; in sort of ameliorating our environment, and that is important.

[*Interpretation*]

Une voix: Nous comprenons.

M. Stikeman: Nous ne voulions pas que cela figure dans le compte rendu.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Très bien. Merci mais, il nous semble qu'il y ait un problème ici. Mme Goddard, je crois que vous avez suggéré que l'investissement compte très peu pour l'acquéreur.

Mme Goddard: Oui.

M. Danson: Je pense que nous devons nous assurer qu'il en est bien ainsi et qu'il n'y a pas de doute à ce sujet. D'autre part, comment allons-nous établir une différence? Quand un vendeur d'œuvres d'art dit-il que c'est un bon investissement? A la page 5 de votre mémoire, lorsque vous parlez des sociétés ouvertes vous dites:

> l'on devrait avoir le même régime pour les galeries et pour les sociétés ouvertes car la distinction que l'on y fait n'encourage guère l'investissement dans le domaine de l'art au Canada.

Alors, nous en parlons en termes d'investissement.

Mme Goddard: C'est cela, mais nous ne disons pas que les gens achètent pour vendre, et pour réaliser des bénéfices, mais ils achètent d'abord parce qu'ils aiment l'œuvre d'art sans s'intéresser à savoir si c'est une bonne chose. S'ils sont convaincus qu'ils achètent quelque chose qui ne vaut rien, alors ils n'achèteront pas. Donc, c'est cette situation ambiguë. C'est ambigu pour un collec ionneur ou pour une personne qui s'intéresse aux arts, mais c'est surtout une question d'intérêt et d'utilité, de connaissance, de goût et d'amour des œuvres d'art. Parfois, il peut arriver que quelqu'un achète pour pouvoir revendre un mois plus tard, mais alors on lui dit: «Ne soyez pas ridicule, pourquoi l'avez-vous acheté?»

M. Danson: Oui.

Mme Goddard: Ce n'est pas toujours comme cela. Dans chaque situation, il y a toujours les quelques personnes qui abusent mais nous parlons ici de la majorité. Il ne faudrait pas, bien sûr, légiférer pour quelques-uns et ils ne sont pas nombreux car ce serait détruire cet intérêt à aider la vie artistique des Canadiens et les artistes par les dons ou les cadeaux aux musées pour encourager la garde des collections. C'est important pour améliorer notre milieu en quelque sorte et c'est ce qui compte le plus: je pense que de

[*Texte*]

For the sake of a few who really buy and sell, and usually they fall between two chairs anyway, they do not do it successfully.

Mr. Danson: Yes.

Mrs. Goddard: I have noticed that too. Really they just fall flat...

Mr. Danson: I had more questions but when you speak of love, Mrs. Goddard, I am speechless.

Mr. Roberts: We should press you into service to come to Committee more often if you can silence him like that.

The Chairman: Will you be satisfied if the English system for bequesting to museums were adopted? You are familiar with Section 31 of the...

Mr. Stikeman: No. No.

An hon. Member: Read it.

The Chairman:

Works of Art: Works of art, manuscripts, scientific collections, etc. may be exempt from capital gains tax on the occasion of a gift or a death if the conditions required for estate duty exemption are satisfied (Section 31). These are that the articles must be of appropriate importance, that they must be given or bequested (a), for national purposes or to a university or to a local authority, or (b), if given to another person, that the recipient furnishes an undertaking that the article will be kept in the United Kingdom, in proper preservation and with access for any person authorized by the Treasury.

Mrs. Goddard: That is fine.

Mr. Stikeman: That is just about what we have been asking for.

Mrs. Goddard: That is just what we want.

An hon. Member: Agreed.

Mrs. Goddard: Yes. Because we will be sorry. One or two collections on the...

The Chairman: On page 4 of your brief you are suggesting that only 50 per cent of the capital gains tax be included in income. Is your recommendation only for art collectors or for all?

Mr. Stikeman: This was a suggestion to bring the art gain into line with the gain of a

[*Interprétation*]

toute façon il ne faudrait pas légiférer pour quelques exceptions qui n'ont d'ailleurs pas tellement de succès.

M. Danson: Oui.

Mme Goodard: J'ai remarqué cela moi aussi. Ils tombent vraiment à plat...

M. Danson: J'avais d'autres questions, mais quand vous parlez d'amour, Mme Goddard, je reste bouche bée.

M. Roberts: Nous devrions vous faire venir au comité plus souvent si vous pouvez le faire taire ainsi.

Le président: Est-ce que vous seriez satisfaits si le régime anglais de dons aux musées était adopté? Vous connaissez l'article 31 du...

M. Stikeman: Non.

Une voix: Lisez-le.

Le président:

Œuvres d'Art: Les œuvres d'art, manuscrits, collections scientifiques, etc...peuvent être exemptés de l'impôt sur les gains de capitaux à l'occasion de dons ou au moment du décès si les conditions exigées pour les droits successoraux ou les exemptions des droits successoraux sont satisfaites [Article 31.] L'article doit être assez important pour être donné ou légué [a] à des fins nationales ou à une université ou à une autorité locale, ou [b] si donné à une autre personne, qu'elle s'engage ce que l'article soit gardé au Royaume-Uni, en bon état de conservation et à condition que toute personne autorisée par le Trésor puisse y avoir accès.

Mme Goddard: C'est bien.

M. Stikeman: C'est à peu près ce que nous avons demandé.

Mme Goddard: C'est exactement ce que nous voulons.

Une voix: Accepté.

Mme Goddard: Oui. Car nous serons déçus. Une ou deux collections...

Le président: A la page 4 de votre mémoire, que seulement 50 p. 100 de l'impôt sur les gains de capitaux devra être inclus dans le revenu. Est-ce que cette recommandation ne touche que les collectionneurs ou tout le monde?

M. Stikeman: Il s'agissait de considérer les gains réalisés sur la vente d'œuvres d'art

[*Text*]

share of a widely-held Canadian company. You can either bring it in at half the gain or you can tax the full gain at half the rate. The statement of Mr. Bourrassa at Winnipeg...

The Chairman: Who is Mr. Bourrassa?

Mr. Stikeman: He is a gentleman who lives further to the west of us in another province.

The Chairman: Is it the same person who is Premier of Quebec now?

Mr. Stikeman: That is right. In the submission made in Winnipeg at the Dominion provincial conference...

The Chairman: Do you know why I asked, Mr. Stikeman? There are many Messrs. Bourrassa.

Mr. Stikeman: I did not want to cite him as the Premier of Quebec, because I thought that was out of place.

The Chairman: No.

Mr. Stikeman: We put this in because it has been put forward formally as an alternative.

The Chairman: On page 7 of your brief, dealing with small businesses, you suggest a "tax holiday". First, how long shall it be? Second, you suggest that reinvestment be deducted. Could you define this? First of all, how long shall the tax holiday be?

Mr. Stikeman: We think here years. If it is appropriate for a new mine, it should be appropriate for a small business.

The Chairman: And for reinvestment? Could you define what you mean by reinvestment?

Mr. Stikeman: That would be the utilization of the profits for the benefit of the business and so earmarked in the financial statements that they could be always identified. As much as we have in the past dealt with the stuff called "tax paid undistributed income", you are permitted to retain it in the business without further difficulty, provided you identify it.

Mrs. Goddard: We subsidize artists.

The Chairman: Have you anything to add to that?

Mrs. Goddard: I wanted to say that most galleries in Canada subsidize artists, and they need the funds.

[*Interpretation*]

comme les gains réalisés par les actions d'une compagnie à sociétés multiples. Vous pouvez soit déclarer la moitié du gain ou tenir le plein montant à la moitié du taux. La déclaration de M. Bourassa à Winnipeg...

Le président: Qui est M. Bourassa?

M. Stikeman: C'est quelqu'un qui vit un peu plus à l'ouest, que nous, dans une autre province.

Le président: C'est la même personne qui est maintenant premier ministre du Québec?

M. Stikeman: C'est exact. A la requête faite à Winnipeg à la conférence fédérale-provinciale...

Le président: Mais, savez-vous qu'il existe plusieurs MM. Bourassa.

M. Stikeman: Je ne voulais pas le nommer en tant que premier ministre du Québec, car je croyais que c'était opposé au règlement.

Le président: Non.

M. Stikeman: Nous en avons parlé, car cela a d'abord été avancé comme solution de rechange.

Le président: A la page 7 de votre mémoire, au sujet des petites entreprises, vous parlez d'un «congé fiscal». Premièrement, combien de temps devrait-il durer? Pouvez-vous nous le dire? Avant tout, combien de temps devrait durer ce «congé»?

M. Stikeman: Trois ans, pensons-nous. Si c'est convenable pour une nouvelle mine, ce devrait l'être pour une petite entreprise.

Le président: Et pour le réinvestissement? Pouvez-vous nous dire ce que vous attendez par réinvestissement?

M. Stikeman: Ce serait l'utilisation des profits pour le bénéfice de l'entreprise, et ces profits seraient déterminés dans les rapports financiers de façon à ce qu'on puisse toujours les identifier clairement. Alors que, auparavant, nous avions ce que l'on a appelé «impôt sur les revenus non distribués», vous pouvez maintenant les maintenir dans l'entreprise en autant qu'ils sont reconnus comme tels.

Mme Goddard: Nous subventionnons des artistes.

Le président: Avez-vous autre chose à ajouter?

Mme Goddard: Je voulais dire que la plupart des galeries au Canada aident les artistes et elles ont besoin de fonds.

[*Texte*]

The Chairman: Do you want to add something, sir?

Mr. Walter Moos (Vice-President, Professional Art Dealers Association of Canada): They need the capital to work with very much. If the money is lost through taxes it will be very difficult for the galleries to operate, because...

Mr. Danson: Do they not work better when they are hungry?

Mrs. Goddard: No.

Mrs. K. Hoffman (Hostess, Professional Art Dealers Association of Canada): No. They get drunk and emigrate.

Mrs. Goddard: Artists are different now. Think of their purpose: they need machinery, they need material. You have no idea of the investment required; it is like a dentist or a doctor these days and they do not get it. They get it from the galleries and from the collectors who very often subsidize them.

The Chairman: On page 8 of your brief you suggest the government should give some guidelines for valuation. Have you anything to suggest?

Mr. Stikeman: Yes. We felt the government would be swamped not only with valuation assertions by its successors, but with requests for valuation from the taxpayers who are about to be assessed. We felt we had access within this group to a degree of knowledge and experience, which we could put to work to alleviate the load on the assessor and on the formal valuator by, if nothing else, proposing the formation of an appeal committee which could be staffed by professional art dealers as well as government people and museum personnel, which should be composed of five people, three of whom should rotate. In other words, each year three should go off and three new should come on.

In that way we felt we would have a forum which would standardize valuation proceedings and technique and gradually settle down the whole question of valuation, which is going to be very difficult, by creating precedents much as any appeal tribunal might in an informal manner; and we provide the expertise to the government to start this work.

The Chairman: Thank you, sir. Mr. Roberts.

Mr. Roberts: Mr. Chairman, I do not really think I should ask questions in this area,

[*Interprétation*]

Le président: Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur?

M. Walter Moos (vice-président, Professional Art Dealers Association of Canada): Ils ont besoin de beaucoup d'argent. Si cet argent est perdu à payer des impôts, il sera très difficile pour les galeries d'exposer car...

M. Danson: Ne travaillent-ils pas mieux quand ils ont faim?

Mme Goddard: Non.

Mme K. Hoffman (Hôtesse, Professional Art Dealers Association of Canada): Non. Ils s'enivrent et émigrent.

Mme Goddard: Les artistes sont différents, maintenant. Pensez à leurs objectifs: ils ont besoin d'outils, de matériel. Vous ne pouvez vous imaginer l'investissement représenté: c'est comme pour un dentiste ou un médecin aujourd'hui. Ils n'ont pas cet équipement. Ils le reçoivent des galleries ou des collectionneurs qui, très souvent, leur fournissent une aide.

Le président: A la page 8 de votre mémoire, vous dites que le gouvernement devrait tracer une ligne de conduite quant à l'évaluation. Avez-vous quelque chose à suggérer?

M. Stikeman: Oui. Nous pensons que le gouvernement serait écrasé par les revendications et les demandes d'évaluation des contribuables sur le point d'être cotés. Nous savons qu'ici, parmi ce groupe, nous rencontrons un certain degré de connaissance et d'expérience, que nous pouvons faire travailler dans le but d'alléger la tâche de l'agent évaluateur, et ceci, au sein d'une commission d'appel de 5 membres dont 3 en rotation, composée de marchands d'œuvres d'art professionnels, ainsi que de membres du gouvernement et de membres du personnel des musées. En d'autres mots, chaque année, 3 d'entre eux partiraient et 3 nouveaux prendraient place.

Ainsi, nous aurions un comité chargé d'établir les procédures et les modalités de l'évaluation et graduellement toute cette question pourrait être réglée même si cela se révélera difficile car il y aura plus de précédents; ce sera une sorte de cour d'appel. Nous fournirons les experts du gouvernement pour commencer le travail.

Le président: Merci. M. Roberts.

M. Roberts: Monsieur le président, je ne crois pas que je devrais poser des questions

[*Text*]

because whatever funds I have are invested in works of art, and there is a certain conflict of interest. We have had several groups come to speak to the Committee with proposals similar to yours, and I must say that I am surprised at how sympathetic the members of the Committee have been towards them. Surprised in other words to find my colleagues as receptive as they should be to the kind of suggestions that you have been making to us and I would like to say how strongly I would support them and I hope very much that the other members of the Committee will in their report be able to provide the kind of recommendation which would help to encourage the artistic community in this country which I think, as you have correctly said, is a very important national resource to us.

• 1747

Mrs. Goddard: Thank you.

The Chairman: Any other questions, gentlemen? If not, on your behalf, my thanks to the representatives of the Professional Art Dealers Association of Canada for their brief and for their presence here. I understand that Mr. Stikeman flew from Montreal?

Mr. Stikeman: We both did, and Mr. Moos from Toronto.

The Chairman: I understand three of the witnesses flew from Toronto and Montreal to appear before us. So thank you very much.

Now, gentlemen, we have before us the representatives of The Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia. On my right is Mr. C. W. Hayward, Chairman, Taxation and Research Committee. I would ask Mr. Hayward to introduce the other gentlemen with him.

Mr. C. W. Hayward (Chairman, Taxation and Research Committee, The Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia): Thank you, Mr. Chairman. Members of the Commons Committee, ladies and gentlemen, on my immediate right is Professor George Zinck, a member of the Taxation and Research Committee, a member of the Council of The Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia, and associated with Dalhousie University in the Department of Commerce. Next to him is Mr. H. Larry Doane, Past President of Nova Scotia Institute and in practice as a partner in H. R. Doane and Company Limited, and who has served as technical adviser to the Committee. On my far right is Mr. Ross Towler, the Executive Director of the Nova Scotia Institute.

[*Interpretation*]

relativement à ce domaine, car les fonds que je possède sont placés dans le secteur des œuvres d'art et il y a là un conflit d'intérêt certain. Nous avons rencontré plusieurs groupes qui nousont présenté des recommandations semblables aux vôtres, et je dois vous avouer ma surprise de voir la sympathie des membres du comité à leur endroit.

Surpris en d'autres mots qu'ils devraient l'être à ce genre de suggestions que vous nous avez faites. Je veux vous assurer de mon appui à leur sujet. J'aimerais que les membres du Comité dans leur rapport formulent des recommandations pour encourager les artistes de notre pays. Comme vous l'avez dit, l'art constitue une ressource nationale très importante.

Mme Goddard: Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Alors, au nom de mes collègues je remercie les représentants de l'Association des galeries d'art du Canada d'avoir présenté leur mémoire et de leur présence. Je crois même que M. Stikeman est venu de Montréal par avion..

M. Stikeman: C'est ce que nous avons fait tous les deux sauf que M. Moss, lui, est venu de Toronto.

Le président: Je sais que trois des témoins sont venus de Montréal et de Toronto. Je les en remercie beaucoup.

Messieurs, nous accueillons des représentants de l'Institut des comptables agréés de la Nouvelle-Écosse. A ma droite il y a M. C. W. Hayward qui est le président pour le comité fiscal et de recherche. Je demanderai à M. Hayward de présenter ses collègues.

M. C. W. Hayward (Président du comité fiscal et de recherche, Institut des Comptables agréés de Nouvelle-Écosse): Merci, monsieur le président, messieurs les membres des Communes, mesdames et messieurs. A ma droite, se trouve le professeur G. E. R. Zinck, membre du comité fiscal et de recherche, membre du Conseil de l'Institut des comptables agréés de la Nouvelle-Écosse et collaborateur à la faculté de Commerce de l'université de Dalhousie. A ses côtés, M. H. Larry Doane, ancien président de l'Institut et associé à l'entreprise *H. R. Doane and Company Limited,* et qui nous sert de conseiller technique au comité. A l'extrême droite, il y a M. R. L. Towler, qui est le directeur exécutif de notre Institut.

[*Texte*]

The Chairman: You understand, gentlemen, that your brief could not be analysed by our tax adviser because the brief was not available to us in Ottawa. You are no doubt aware also that your national body was before our Committee on three occasions. We had three chartered accountant experts for one day with charts and so on. Then your national association came on the occasion of the professional income session, then for another full day on the White Paper.

Mr. Hayward: In introduction I would like to apologize for the Committee for being late in a number of ways. We apologize for this. We are not quite as beautiful as the preceding group—a matter over which we have limited control. As mentioned by the Chairman, The Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia is one of the provincial institutes making up the Canadian Institute and as such we did contribute to the brief that was presented to the Committee on behalf of the Canadian Institute.

Our purpose in appearing today was to emphasize certain points that our Committee, representing the Nova Scotia area, felt quite strongly about. In our brief we did list priorities of our opinion. One of these high priority items was the small business, of which there are quite a number in our area and which, in addition to being quite numerous, are quite important in the economy of Nova Scotia and the Atlantic region.

It is a fact of history that the split rate exists. Small business has developed and evolved with this tax structure. It is the feeling of this Committee that the fact that a business can attain some tax advantage through incorporation is an advantage that is available to all businessmen who are not prevented from using this form by other legislation or by the fact that it is personal income.

We also have in this area a drain to other areas of Canada and the United States, and for this reason have reiterated the position in respect of the transfer, in our opinion, of the tax loss which results from granting the higher personal exemptions to benefit the lower income groups; to transfer this loss of revenue to the middle income groups. At the present time, factors of U.S. immigration law and U.S. draft law make it less likely that we will lose a lot of people to Boston or neighbouring centres. There are more Nova Scotians in Boston than there probably are in Montreal and a lot of our ties have been with the eastern United States. We felt that in spite of our small size a tax disadvantage was one more nail in the coffin of losing some of

[*Interprétation*]

Le président: Vous savez, messieurs, que votre mémoire ne pourra être analysé par nos conseillers en fiscalité parce que le mémoire ne nous a pas été envoyé à Ottawa. Mais vous n'êtes pas sans savoir que votre organisme national a comparu trois fois devant notre Comité. Tout d'abord nous avons eu trois comptables agrées qui ont travaillé pendant une journée avec nous et votre association nationale est venue participer à la journée technique sur la question du revenu et ensuite sur la question du Livre blanc.

M. C. W. Hayward: Je tiens à m'excuser auprès du Comité d'être en retard à plusieurs points de vue. Nous en sommes désolés. A titre de membre de l'institut canadien, comme l'a fait remarquer le président, nous avons collaboré à la préparation du mémoire qui a été présenté au Comité au nom de l'Institut canadien.

Le but de notre présence ici, c'était de faire ressortir certaines questions qui nous touchent de près en Nouvelle-Écosse. Dans votre mémoire, vous trouverez par ordre d'importance vos priorités. Une d'entre elles concernait les petites entreprises, très nombreuses par ici, et qui sont l'une des caractéristiques de l'économie de notre province et des Maritimes.

L'imposition à différents niveaux est un fait historique. La petite entreprise s'est développée en composant avec les rouages de notre système fiscal. Notre comité estime que les avantages fiscaux découlant de l'incorporation légale constituent des privilèges à la portée de tout homme d'affaire.

Nous exportons des ressources de notre région vers le reste du Canada et des États-Unis; voilà pourquoi nous avons réaffirmé notre position à propos de pertes fiscales qui résultent des hautes exemptions personnelles en faveur des groupes défavorisés, et des transferts au profit de groupes à revenus moyens.

A l'heure actuelle, les lois de l'immigration américaine et les lois de la conscription aux États-Unis rendent improbable la possibilité de perdre notre population au profit de Boston ou des centres avoisinant. Il y a sans doute plus de gens d'ici à Boston qu'à Montréal et nos liens ont été plutôt avec l'Est des États-Unis. Nous estimons, en dépit de notre faible dimension, que ces désavantages-là ont

[*Text*]

our good people to the United States. It is a matter of national unity that we accept to some extent our loss to our more prosperous provinces but we feel that a national tax law should not encourage our losing them to the United States.

The other point on which the Committee felt quite strongly was the broad implications of a tax increase put in with tax reform and the whole fit of the White Paper with estate tax and what it would do to the family-owned enterprise that exists in Nova Scotia.

We hope that the points raised in our brief can be considered, and I have tried to hit on a few of the highlights of our feelings and I am prepared to entertain any questions which you might have on the brief.

The Chairman: Gentlemen, I am informed that we have only one hour of tape left. Yes, Mr. Hayward. I am sorry.

Mr. Hayward: It is at the Committee's discretion. I could review briefly the points in the brief since apparently it has not had an opportunity for full analysis. It is late and I stand at the Committee's discretion.

The Chairman: I am sure there will be some questions directed to you on your brief because you have given some priority to capital gains, samll companies, treatment of goodwill, the improvement of the tax position of middle income groups, a realistic approach to expenses such as club dues and entertainment. Then you have dealt with capital gains on real estate, real estate expenses, averaging of individual income, treatment of medical expenses, taxation of professional income, capital gains on shares of closely-held Canadian companies.

So, gentlemen, I will receive your questions within these main subjects. Do not forget that your Committee will recess after this group until Monday afternoon at 2 o'clock in Ottawa. I do hope you will be there because we have a heavy schedule—over 25 groups to hear from Monday afternoon until Friday. Thank you. Mr. Roberts.

• 1757

Mr. Roberts: I will try and be brief, Mr. Chairman, and I will concentrate my ques-

[*Interpretation*]

éloigné certains éléments de la population compétents au profit des États-Unis. Nous acceptons d'y perdre au profit d'autres provinces, pour des questions d'unité nationale, mais une loi fiscale nationale ne devrait pas encourager la perte de nos citoyens au profit des États-Unis.

Une autre question intéresse vivement le Comité il s'agit des conséquences économiques générales d'une hausse des impôts qui est incluse dans la réforme fiscale et des recommandations du Livre blanc en matière d'impôts sur les successions en autant que cela vise la petite entreprise familiale si répandue en Nouvelle-Écosse.

Nous espérons que ces points soulevés dans notre mémoire auront toute votre attention. J'ai voulu insister sur l'essentiel de vos vues en regard de ces problèmes et je suis prêt à répondre à toute question que vous voudriez soulever et qui ont trait à notre mémoire.

Le président: Messieurs, on me dit que nous n'avons plus qu'une heure d'enregistrement magnétique. Oui Monsieur Hayward. J'en suis désolé.

M. Hayward: Nous laissons cela à la discrétion du Comité. Je pourrais faire une revue des points saillants du mémoire puisque, apparemment, vous n'avez pas eu l'occasion de l'analyser. Il se fait tard et je m'en remets à votre discrétion.

Le président: Je suis sûr, monsieur, qu'on va vous poser des questions sur votre mémoire car vous y traitez beaucoup de la question des gains de capitaux, des petites compagnies, de la valeur capitalisée, de l'amélioration de la position des groupes à revenus moyens et d'une approche réaliste à la question des frais de représentation et les droits d'appartenance à des clubs. Vous parlez également des gains de capitaux en rapport avec les valeurs immobilières, les dépenses encourues à cet effet, le nivellement des revenus individuels, les soins médicaux, l'imposition du revenu des professionnels et des gains de capitaux reliés aux dividendes des sociétés canadiennes fermées.

Alors, messieurs, je suis prêt à recevoir vos questions en autant qu'elles sont reliées à ces différents sujets. N'oubliez pas que notre comité ajournera après l'audition de ce groupe, jusqu'à lundi, deux heures de l'après-midi, à Ottawa. J'espère que vous serez là parce que nous aurons un horaire chargé, soit 25 groupes à entendre de lundi à vendredi. Merci. Monsieur Roberts.

M. Roberts: Je serai bref et concentrerai mes questions sur la matière de la page 5,

[*Texte*]

tioning simply on page 5, the effect on middle income groups, and the first paragraph in that section, which I am afraid seems to me to be very, very highly misleading. It says:

> The increases in the rate schedules are anticipated to increase revenue by $1,255,000,000 in 1971 and subsequent years.

If you look at Table 15 of the White Paper proposals, on page 95, it says that the rate schedule changes would lead to an increase of $1,255,000,000. But what your figure fails to take into account is the immediately preceding item, the increased basic exemptions, which would cost $1 billion, so that, in fact, the net transfer from those who will be paying less tax to those who will now be paying more tax is not $1,255,000,000, it is $255 million, a very, very different figure from the one that you have given.

Mr. Hayward: May I reply to that? I apologize for our poor wording because you have made exactly the point that this brief was trying to make.

The allowance for the increased basic exemptions plus the employment expense allowance, moving expenses and other deductions for expenses of $235 million totals $1,235,000,000. The rate schedule changes, which basically are increased rates for the middle-income group, total $1,255,000,000. It appeared to us that this is a direct transfer within the individual taxation bracket and we were arguing against this, feeling that the transfer of the load from one group of individual taxpayers to another was not merited when it resulted in such high rates to the middle-income group. We have argued that the benefits which are given in the other areas to individuals should be offset by sources of income from other areas such as the income which results from the capital gains tax.

Mr. Roberts: Are you arguing then that there should be a relief of burden to those at the lower end but that it should be made up from some other area than that of income tax?

Mr. Hayward: Certainly we have suggested in here some revision of sales tax, the idea of value-added tax. Our major point was that we felt the tax system's load on individuals must be proportionate to the international environment in which it lives, and I mentioned the Massachusetts Nova Scotia comparison because it happens to be close.

[*Interprétation*]

c'est-à-dire sur les répercussions du Livre blanc sur les contribuables à revenu moyen et en particulier sur le premier paragraphe de cette section qui me semble extrêmement ambigu. On y dit:

> Le relèvement de l'échelle des taux augmentera les revenus gouvernementaux de $1,255,000,000 à partir de 1971 et les années subséquentes.

Au tableau 15 des recommandations du Livre blanc, à la page 95, on dit que le relèvement de l'échelle des taux amènera une augmentation de cet ordre...

Mais ce chiffre ne tient pas compte du relèvement de l'exemption de base, ce qui coupera en revenu 1 milliard de dollars. En fait, le transfert net défrayé par ceux qui acquitteront la note au profit des moins fortunés, se chiffrera à $255 millions, ce qui est très différent des chiffres cités.

M. Hayward: Puis-je répondre à cela? Je m'excuse de ce manque de précision au niveau du vocabulaire mais vous avez justement démontré ce que notre mémoire voulait préciser.

Ce qui est alloué pour l'augmentation de l'exemption de base, en plus des dépenses pour l'assurance-chômage, pour le déménagement ainsi que pour les autres déductions dont le montant s'élève à $235 millions, constitue un grand total $1,235,000,000. Le changement apporté à l'échelle des taux, qu'on a modifié surtout au détriment des personnes à revenu moyen, s'élève à $1,255,000,000. Ceci nous est apparu comme un transfert direct à l'intérieur du cadre fiscal actuel et nous discutions à ce sujet—croyant que le transfert du fardeau fiscal d'un groupe de contribuables à un autre n'était pas justifié surtout lorsqu'il s'agit d'imposer si lourdement la classe moyenne. Nous avons pensé que les bénéfices qui en résulteraient dans d'autres secteurs devraient être défrayés par d'autres sources de revenus comme, en particulier, les levées d'un impôt sur les gains de capitaux.

M. Roberts: Êtes-vous en train de nous proposer un allégement du fardeau fiscal au profit de la classe défavorisée qui serait rendu possible par une imposition autre que celle portant sur les individus?

M. Hayward: En effet, nous avons suggéré une revision de l'application de la taxe de vente, en somme de l'idée même de cette taxe qu'on ajoute à la valeur d'un bien. L'essentiel de votre raisonnement consiste à dire que le fardeau fiscal, en autant qu'il touche les individus, doit, toute proportion gardée, tenir compte de ce qui se fait ailleurs. La compa-

[*Text*]

We felt it has to stay in line. This transfer, in our opinion, is putting it out of line and can be a disincentive to these groups to stay here or to work harder. We question the validity of accomplishing one very desirable end by putting this load on this "middle-income group". We are really talking about a level of taxable income.

Mr. Roberts: The burden of taxation over the past 20 years has shifted from upper income people to lower income people. Since those people at the lower income level are not as able to protect themselves against inflationary effects as others, the proposal to shift $250-odd million in terms of the burden could be looked at as an attempt to place these people in the position they were in relative to the rest in 1951. If I understand your argument correctly, you are in favour of easing the load at the bottom levels, but you do not want it to come out of the middle-income earners, you would like us to find that money somewhere else in the system.

Mr. Hayward: If I might be blunt, it could be found by the increased amount of revenue that these tax changes are anticipated to produce.

The Chairman: That is the promise made by Mr. Benson in a letter addressed to both the Senate committee and the House of Commons committee on June 11.

Mr. Hayward: This is one of our arguments—the disproportionate load.

The Chairman: I am sorry, I used the word "promise". I think I should have said "undertaken".

Mr. Roberts: You can cut me off any time you want, Mr. Chairman, if there are others who want to speak or want to question.

On this whole general question of the comparison of tax loads in Canada to those in the United States, or of Nova Scotia to Massachusetts, as I think we have said before today, the Committee faces the problem of having to look at the over-all revenue effects.

The facts of the matter are that the Americans on an average have 50 per cent more income per capita than we do in Canada. So that if we are going to attempt to match American tax levels over-all, we are going to have to cut back services. In other words, if we put people here in a roughly comparable situation to those in the United States on

[*Interpretation*]

raison que j'ai faite entre le Massachusetts et la Nouvelle-Écosse était d'autant plus pertinente qu'il s'agit de deux régions voisines.

Il ne faut pas dépasser les bornes. Ce transfert, à notre avis, dépasse les bornes et peut décourager ces groupes et les inciter à partir ou ne pas faire le maximum d'efforts. Il ne faudrait pas que le fardeau retombe sur les personnes à revenus moyens.

M. Roberts: L'impôt a changé d'aspect depuis 20 ans. Les petites gens en paient plus. Parce que ces gens doivent subir les méfaits de l'inflation, la recommandation visant à porter à quelque $250 millions doit être considérée comme—une façon de mettre ces gens dans la même position qui était la leur en 1951. Si je comprends bien votre argumentation, vous favorisez l'allègement du fardeau fiscal au profit des gagne-petits mais vous ne voulez pas que cela vienne des gens à revenu moyen et vous voulez que cet argent soit pris ailleurs, quelque part dans le système.

M. Hayward: Pardonnez-moi ma franchise, il pourrait provenir de l'accroissement des revenus que les changements fiscaux doivent engendrer.

Le président: C'est ce qu'a promis M. Benson dans une lettre adressée au comité sénatorial et à celui des Communes, le 11 juin.

M. Hayward: Voilà le fond de votre opinion: le poids est hors de proportion.

Le président: Je suis désolé d'avoir employé le mot «promis»; j'aurais dû dire «décide».

M. Roberts: Interrompez-moi n'importe quand, monsieur le président, si jamais quelqu'un désirait prendre la parole ou poser une question.

A propos du fardeau fiscal, si l'on compare le Canada et les États-Unis à ce sujet, ou la Nouvelle-Écosse au Massachusetts, comme je l'ai fait tout à l'heure, le Comité doit se pencher sur la question des conséquences générales qu'auront ces revenus.

En réalité, les Américains ont un revenu moyen d'environ 50 p. 100 supérieur au nôtre. De la sorte si l'on tente de rejoindre les taux imposés aux États-Unis, nous devrons faire face à une réduction des services. En d'autres mots, si les Canadiens étaient à un moment donné imposés comme aux États-Unis, ou à peu près, il faudrait relever la taxe de vente

[*Texte*]

income tax, we are either going to have to have heavier sales or corporation or other taxes, or else we are going to have to cut back services provided by government. There are arguments to be made in favour of doing this, but one thing we cannot do is to cut back Canadian tax levels to American levels on all sides without taking into account the effects of that on revenue.

We might argue that we should cut back in services but tax cuts in one area do not take place in a vacuum. So I wonder, are you putting this as an ultimate objective, that perhaps in 15 or 20 years time the Canadian economy will develop to the stage where we could have these levels or are you suggesting that we should put income tax comparable to American levels and make up for it in sales tax and corporation taxes, or that we should cut back services?

Mr. Hayward: We are suggesting two things. We accept that there is likely to be a slightly higher tax load in Canada than in the United States for the same reason that you have mentioned, and I think, having gone through the decision process myself after education in the United States, there are some strong deterrents to living in the United States at the present time. So a small disadvantage can well be accepted—the disadvantage in income levels.

Our argument is that we feel these proposals put it too far out of line. We would like some alleviation. We are not proposing that there be complete alleviation. There is the question of additional possible revenue being generated and there are these other sources for gathering in revenue. We felt it should be less of a direct transfer.

The question of levels of services is something that we in the Nova Scotia area are very conscious of: we have it in all facets and we do accept some higher tax burden. But we argue with the magnitude of the apparent difference that is going to result.

Mr. Roberts: The $255 million?

Mr. Hayward: No, the magnitude of the difference of the load on the middle-income professional.

Mr. Roberts: In the United States and in Canada?

Mr. Hayward: Yes. Incidentally as a faculty member of the M.B.A. program here, we are spending an awful lot of money to build up and train the professional and we do not

[*Interprétation*]

ou l'impôt des sociétés, ou alors il faudrait couper certains services gouvernementaux. Certains arguments militent en faveur de la chose, mais une chose est certaine: on ne peut pas ramener les impôts canadiens au niveau de ceux des États-Unis sans considérer les effets que cela aurait sur les revenus.

On peut prétendre qu'il est préférable de réduire les revenus mais il est évident que les coupures fiscales n'ont pas qu'une seule conséquence. C'est pourquoi je me demande si vous considérez cela comme un objectif à long terme, à savoir 15 ou 20 ans, alors que l'économie du pays sera développée à un point tel qu'on pourra diminuer les taux d'imposition. Ou alors, considérez-vous qu'il faille réduire nos taux au niveau de ceux des États-Unis et se reprendre avec la taxe de vente ou l'impôt des sociétés ou alors tout simplement réduire les services gouvernementaux?

M. Hayward: Nous suggérons deux choses. Nous trouvons normal que le fardeau fiscal soit légèrement plus lourd au Canada qu'aux États-Unis pour les raisons que vous avez mentionnées et je pense, ayant l'expérience de prise de décision et après avoir fait mes études aux États-Unis, qu'il existe de puissants motifs à l'heure actuelle qui peuvent pousser les gens à ne pas aller s'y installer. C'est pourquoi, on peut accepter de légers désavantages comme la différence de revenu.

Nous croyons que les recommandations vont littéralement trop loin. Nous désirons de petits compromis. Nous ne proposons pas le contraire de ce qui est proposé. Il y a d'abord la possibilité que les revenus soient augmentés et les autres sources possibles où l'on peut puiser ces revenus. Nous croyons que ça devrait être autre chose qu'un simple transfert.

La question de la qualité des services en est une qui nous préoccupe beaucoup, ici en Nouvelle-Écosse. Nous en jouissons de bien des façons et nous acceptons en conséquence le fardeau fiscal. Mais nous voulons discuter de la différence apparente qui peut en résulter.

M. Roberts: Le 225 millions de dollars?

M. Hayward: Non, le poids du fardeau fiscal sur les professionnels de la classe moyenne.

M. Roberts: Aux États-Unis ou au Canada?

M. Hayward: Oui. Incidemment, en tant que membre du *M.B.A. Program*, cela me rappelle qu'on dépense des sommes fantastiques pour former et entraîner les professionnels et

[*Text*]

especially appreciate the idea of there being tax incentives for him to leave us.

Mr. Roberts: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Any other questions, gentlemen?

Mr. Flemming: Perhaps Mr. Chairman, I might have a couple.

The Chairman: Mr. Flemming? I recognize you. Mr. Danson will follow.

Mr. Flemming: It is leading along the same line as Mr. Roberts, actually. Mr. Hayward, you object to the White Paper proposals placing a disproportionate share of the tax burden on the middle-income group, is that correct?

Mr. Hayward: As measured by comparison with other places. When we say out of line, it has to be in comparison with something else. This is the standard of comparison we use.

• 1807

Mr. Flemming: I am always impressed with the general idea of not doing things that are going to lose us professional people, particularly useful people. Do you consider that this would add to an already serious difference between our rates and those of the U.S. and could have that result.

Mr. Hayward: It is our feeling, yes.

Mr. Flemming: In the letter of June 11, the Minister of Finance stated that the total revenue collected will not be increased. I presume that even if the total revenue collected is not increased, you still object to the middle income group having a disproportionate share of what is collected.

Mr. Hayward: If in holding the line on the revenue collected or rough standard thereby, it did result in a drop in the rates to this particular group and brought it down to what we consider to be a somewhat reasonable difference then some of our objections certainly would no longer hold. If, for instance, the rate adjustment to hold the revenue reduced was cut by 50 per cent—in other words the $1,255 million became $600 million—then it is quite possible that the rate change there could be within a reasonable range and our objection would have been answered.

Mr. Flemming: You agree that perhaps a certain group of taxpayers might properly get

[*Interpretation*]

il n'est pas intéressant de penser que certaines mesures gouvernementales pourraient les inciter à nous quitter.

M. Roberts: Merci, monsieur le président.

Le président: D'autres questions, messieurs?

M. Flemming: J'en aurais quelques-unes, monsieur le président.

Le président: Monsieur Flemming, à vous la parole; puis, ce sera ensuite au tour de M. Danson.

M. Flemming: Ma question poursuit au fond la logique développée par M. Roberts. Monsieur Hayward, vous êtes contre les propositions du Livre blanc qui font porter une part disproportionnée du fardeau fiscal sur la classe moyenne, n'est-ce pas?

M. Hayward: Dans la mesure où nous comparons avec ce qu'on retrouve ailleurs. Lorsque nous parlons de disproportion, nous établissons une comparaison avec quelque chose d'autre. Voilà le genre de comparaison que nous utilisons.

M. Flemming: Je suis toujours impressionné par cette idée générale de ne pas faire ce qui pourrait nous faire perdre nos hommes de profession libérale, surtout les meilleurs. Estimez-vous que ceci empirerait la situation en ce qui concerne l'écart eixstant entre le Canada et les États-Unis?

M. Hayward: Oui.

M. Flemming: Dans sa lettre du 11 juin, le ministre des Finances a déclaré que le revenu total perçu ne sera pas augmenté. Je suppose que même si les recettes totales ne sont pas augmentées, vous vous objecterez toujours à ce que la classe moyenne ait à supporter le fardeau le plus lourd.

M. Hayward: Si la rétention des recettes perçues entraînait une diminution du taux d'imposition dans cette catégorie et le réduisait à ce que nous pourrions considérer comme étant un écart raisonnable, certaines de nos objections tomberaient surement. Si par exemple on réduisait le taux de 50 p. 100 pour maintenir la baisse des recettes—en d'autres mots, si on passait de $1,255 millions à $600 millions—il est possible que le changement de taux obtenu serait assez raisonnable et satisferait à notre objection.

M. Flemming: Vous reconnaissez que le fardeau de certains groupes de contribuables

[*Texte*]

some relief but you submit that the middle income group are paying too large a share of it. Is that right?

Mr. Hayward: Right, yes. We are not submitting they should not pay any of it but it is too large.

Mr. Flemming: Yes, I understand.

Mr. Danson: I am sorry that I have not had an opportunity to read the brief but in glancing through it there are certain points I am sure you are aware that we have gone over before and with some of you. In view of Mr. Benson's statement to us of June 11, where would you apply reductions assuming they occur or what priority would you give them. Would you apply them to further exemptions for lower income groups or to the middle income group or a combination of both or are there other areas that you think are more important.

Mr. Hayward: I would think the middle income group as we indicate is a high priority. The small business we consider as a high priority. In our professional experience, the increased exemptions will go a long way to alleviating the present burden on a substantial number of low income taxpayers in this area. It does become more reasonable. The increased exemptions that are proposed become more reasonable with the income levels in our area. Although it is always desirable to make things better for the lower income group, we feel a big step has been taken in that direction and we do not feel a crying need for a further big step in that area.

Mr. Danson: Maybe we could look at the same thing in just a little different way. These are proposals and these rates were not locked into the proposals in detail. If you could shift proposals around to achieve the objectives which you think are vitally important, are there any areas that you might eliminate that would create revenue—in other words areas where there is going to be loss of revenue under the proposals—so that the exemptions could remain as you suggest and the reduction in the middle income group could take place.

Mr. Hayward: We have suggested some minor areas of possible slight increases in revenue but more from the point of view of consistency. We did raise the strike pay point. It seemed inconsistent to tax unemployment insurance and other things and not tax strike pay.

[*Interprétation*]

pourraient être allégé et vous prétendez que la charge des groupes à revenus moyens est trop lourde. C'est bien ça?

M. Hayward: Oui. Il doivent en payer mais moins.

M. Flemming: Je vois.

M. Danson: Je m'excuse, je n'ai pas eu l'occasion de lire le mémoire, mais en y jetant un coup d'œil, j'ai remarqué qu'il y a certains problèmes que nous avons déjà étudiés. Étant donné la déclaration du 11 juin de M. Benson où appliqueriez-vous les réductions, s'il est décidé d'en accorder, et quelles seraient les priorités à établir en pareil cas. Les appliqueriez-vous par exemple à des exemptions supplémentaires pour les groupes à revenus très bas, les groupes à revenus moyens, une combinaison des deux, ou y a-t-il d'autres domaines que vous considérez plus importants?

M. Hayward: Je pense que le groupe à revenu moyen, comme nous l'avons indiqué est une priorité de même que la petite entreprise. Notre expérience professionnelle nous dit que l'augmentation des exemptions permettra de sulager un assez grand nombre de contribuables à faibles revenus. Cela devient plus raisonnable à mesure que le nombre d'exemptions correspond aux niveaux des revenus dans notre secteur. Bien qu'il soit toujours préférable d'améliorer la situation des gens à faibles revenus, nous croyons avoir fait un pas de géant en ce sens et nous ne voyons pas de besoin pressant en ce domaine à l'heure actuelle.

M. Danson: Nous pourrions peut-être étudier les choses d'une façon un peu différente. Il ne s'agit que de propositions; les taux n'y ont pas été incorporé en détail. Si on pouvait modifier les propositions pour réaliser des choses qui nous semblent particulièrement importantes, y a-t-il des secteurs que vous élimineriez qui pourraient créer des revenus, i.e. des secteurs où la mise en vigueur des propositions amènerait une perte de recettes de telle sorte que les exemptions ne changeraient pas et que la baisse prévue pour le groupe à revenu moyen pourrait se réaliser.

M. Hayward: Nous avons précisé certains secteurs secondaires où une légère augmentation des recettes serait possible surtout d'un point de vue d'uniformité. Nous avons parlé des rémunérations en temps de grève. Pour vous, le fait de mettre un impôt sur l'assurance chômage par exemple, et de n'en pas mettre sur les salaires de grève révèle un système qui accepte deux mesures.

[*Text*]

Mr. Danson: It seemed so to many of us.

Mr. Hayward: In all fairness, I guess our approach would have to be considered more critical than constructive in that we have suggested areas where we felt it was going so far as to be inequitable. Other than this slight suggestion of the European idea of a value-added tax at successive stages in production as a revenue raising measure, we did not feel there was a lot of room for additional revenue. You would have to say our approach was critical.

One thing we did review on the Committee in all fairness, which we had to look at ourselves for, is to what extent was our approach here related to the fact that we had been looking at a tax system that we have been living with for a long time as opposed to one that was proposed only and of which we could not see the full effect. We tried to see its full effect and then we had to look at it and try to say: "This is trying to overcome this inequity". If we say do not do this, then we are saying this inequity is not as great as it had previously appeared to be.

Our position on small business was such that we came to the opinion that we could not accept the inequity which was approached in the White Paper and which has been put forth by the Hon. Mr. Benson quite strongly in this very city. We could not accept the statistics he used and the extent of the inequity in the split rate. We felt that it had been an invaluable aid to a number of small businesses. Except for the small businesses limited by other legislation from incorporating, it was an advantage that most small businesses could take advantage of.

Mr. Danson: It is very interesting. Trying to be objective in this situation is so very difficult and particularly with your orientation which is a knowledgeable one, a vested interest which we recognize. The value-added tax has been suggested before. I know they use it in Germany and in other countries. How more equitable, fair or productive is this than our sales tax? Is this not just a little sneakier and a little more difficult to administer?

Mr. Hayward: The difficulty I have in the comparison is that the value-added approach in Europe for various reasons that I do not fully comprehend seems to have the ability to raise a greater proportion of the revenues required to run the country than our sales tax seems to have. When we look for revenue here we seem to look to our income tax which was put in as a temporary war meas-

[*Interpretation*]

M. Danson: C'est ce que beaucoup d'entre nous pensons aussi.

M. Hayward: En toute justice, je pense qu'il faudra voir notre méthode comme elle est, avec son regard plus critique que constructif dans les secteurs où à notre avis, nous avons cru qu'il y avait injustice.

A part la suggestion d'impôt sur la valeur ajoutée à des étapes successives de la production, nous pensons que ce serait une mesure qui permettrait d'accroître les recettes; nous ne pensons pas qu'il y ait beaucoup de possibilités de ce côté.

Il y a une chose que nous, du Comité, avons étudiée en toute justice et c'est jusqu'à quel point notre façon d'aborder la question est influencée par le régime fiscal dans lequel nous vivons depuis des années comparativement à un système qui n'est qu'à l'état de proposition et pour lequel nous sommes incapables de mesurer les effets. Nous avons tenté de prévoir les répercussions; puis il nous a fallu l'étudier et essayer de se convincre que cette proposition avait pour but d'éliminer une injustice. Si on dit de ne pas agir, c'est l'injustice n'était pas aussi grande qu'elle semblait l'être de prime abord. En ce qui concerne les petites entreprises, notre position était telle que nous avons conclu que les idées émises dans le Livre blanc et proposées avec vigueur par M. Benson ici même à Halifax étaient inacceptables. Il nous était impossible d'appuyer les statistiques qu'il nous avait fournies de même que l'injustice flagrante que consiste le taux double. Nous pensons que ceci a été très utile pour les petites entreprises, sauf pour celles que la loi défend de s'incorporer; pour les autres, il s'agissait là d'un avantage qui était à leur portée.

M. Danson: C'est très intéressant. Il est difficile d'être objectif dans pareille situation et surtout avec vos connaissances dans le domaine. Ce n'est pas la première fois qu'on parle de taxe sur la valeur ajoutée; je sais qu'on l'applique en Allemagne et dans d'autres pays. En quoi est-elle plus juste et comment rapporte-t-elle plus que notre taxe de vente? Ne serait-ce pas uniquement un peu plus subtil et un peu plus difficile à administrer?

M. Hayward: La difficulté lorsqu'on veut faire la comparaison, c'est que le système de «valeur ajoutée» d'Europe semble permettre, pour diverses raisons, qui m'échappent, la perception d'une plus grande proportion des recettes nécessaires pour administrer le pays que notre taxe de vente. Au Canada, lorsqu'il faut de l'argent, nous semblons nous tourner vers l'impôt sur le revenu qui a été établi en

[*Texte*]

ure in 1917. It certainly is an easy one to make.

As I say, we merely suggested it as an idea, as an area for investigation. We are not expert enough in the European tax systems or in their application to Canada to determine just what revenue it would produce.

Mr. Danson: I have been interested in it and have had some familiarity with it. I have gathered they have not been used to the same

• 1817

sales tax system we have had. They devised a little trickier one. Fundamentally, it seems to be as regressive as any sales tax is. The administration is pretty difficult and it has a stultifying effect to the extent that sales taxes do on the economy. It is not a positive one.

Mr. Hayward: It does leave the countries having to levy a less onerous income tax burden than we have had. If we consider Germany, it has not seemed to inhibit industrial growth. However, that is an unfair argument because I think there are a lot of other factors at work in Germany compared to Canada.

Mr. Danson: That is right. It has a higher tax rate than we have as well.

On page 2 of your brief, the words "Treatment of goodwill" strike out at me.

> (b) Goodwill in small companies must not be subject to a "ransom" tax feature.

This is an interesting word. Is this referring to a retroactivity?

Mr. Hayward: This is what we understand to be an interpretation of how evaluation of shares held in a small company would be treated. The interpretation I take is from the statements that have been made by the Department of Finance in supplementary papers and by analysis from Mr. Asper of Winnipeg.

The Chairman: The author of "The Benson Iceberg"?

Mr. Hayward: That is correct, yes. If valuation for a closely-held company includes what is considered to be goodwill that the amount of creditable tax available to shareholders will be decreased until this goodwill that apparently was in the valuation has disappeared. That is trying to put in simple terms the example you wanted.

[*Interprétation*]

tant que mesure temporaire de guerre en 1917; c'est facile de se tourner de ce côté-là.

Comme je le disais, nous suggérons tout simplement ceci comme idée, cela pourrait fair l'objet d'une étude, nous ne sommes pas des experts en ce quiconcerne le régime fiscal européen ou son application au Canada pour déterminer quel revenu cette taxe sur la «valeur ajoutée» pourrait nous donner.

M. Danson: Je m'y suis intéressé. Je connais un peu cette taxe. J'ai cru m'apercevoir qu'ils n'ont pas été habitué au même régime fiscal que nous.

Ils en ont imaginé un un peu plus astucieux. Fondamentalement, il paraît aussi régressif que toute autre taxe de vente. L'administration en est extrêmement difficile et ses effets sur l'économie sont néfastes.

M. Hayward: Ceci permet aux pays d'alléger le fardeau de l'impôt sur le revenu plus que nous. En Allemagne par exemple, la croissance économique ne semble pas avoir été entravé; cet argument n'est cependant pas valable à cause de nombreux facteurs qui différencient l'Allemagne du Canada.

M. Danson: C'est vrai; le taux d'imposition y est plus élevé.

A la page 2 de votre mémoire, j'ai été frappé par l'expression «valeur capitalisée».

> (b) en ce qui concerne les petites entreprises, la valeur capitalisée ne doit pas être soumise à une taxe de rachat.

C'est une expression intéressante. Se réfère-t-elle à la rétroactivité?

M. Hayward: C'est ce que nous pensons être une interprétation de la procédure d'évaluation des dividendes dans les petites entreprises. Cette interprétation est issue des déclarations provenant du ministère des Finances dans un document supplémentaire et dans une analyse de M. Asper de Winnipeg.

Le président: L'auteur de *The Benson Iceberg*?

M. Hayward: Oui. Si l'évaluation d'une société fermée inclut la valeur capitalisée, le montant d'avoir fiscal disponible pour les actionnaires en serait diminué d'autant jusqu'à ce que la valeur capitalisée ne disparaisse de l'évaluation. J'essaie d'exprimer clairement l'exemple que vous proposez.

[*Text*]

Mr. Danson: That is the ransom feature.

Mr. Hayward: This is what we referred to as a ransom figure. We considered it to be retroactive taxation and therefore a short-term look at what should be a long-term situation.

Mr. Danson: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Deakon.

Mr. Deakon: I think most of the questions have been asked but I would just like to ask Mr. Hayward and the other witnesses, what they think of this de-escalation, shall I say, of the tax on incomes of $24,000 and over up to the maximum of 51.2 per cent?

Mr. Hayward: Do you mean the lower rates for the higher personal incomes?

Mr. Deakon: That is right.

Mr. Hayward: To the extent that one accepts the magic cut off of 50 per cent because anything over 50 per cent is a disincentive, then these apparently are disincentives. I do not know. In fairness, I guess, we probably would accept some relaxation of the posi ion of reducing these high rates in order to have a lesser tax bite on what we call our professional group. I say this and then I realize how little money in a total tax-gathering sense is involved.

Mr. Deakon: I do not exactly understand what you mean by the professional group. If I am wrong correct me but I firmly believe that the majority of the professional group I would say are within the $15,000 brackets. They do not go into that $24,000 and $30,000 brackets.

The Chairman: That is not what the report says.

Mr. Hayward: I think I am trying to say that it is the increased rates in the $12,000 to $20,000 bracket that we have raised the objec ion to. The over-$24,000 people in fairness in our area are not a very significant portion of our population. We have a limited number of professionals who really move extensively into the very high incomes.

Mr. Deakon: This might be one of the means of obtaining more revenue to take care of your big bite on the middle-income group.

Mr. Hayward: This could well be. The problem with that is that the Carter Commis-

[*Interpretation*]

M. Danson: C'est le sujet qui l'exige.

M. Hayward: Nous considérons qu'il s'agit d'un impôt rétroactif et en sorte d'un gros plan d'une situation à long terme.

M. Danson: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Deakon.

M. Deakon: Je pense qu'on a posé la plupart des questions. Mais j'aimerais demander à M. Hayward et à ses collègues ce qu'ils pensent de cette désescalade, devrais-je dire, de l'impôt sur les revenus de $24,000 et plus jusqu'au maximum de 51.2 pour cent.

M. Hayward: Vous voulez parler du taux le plus bas qui s'applique aux revenus personnels les plus élevés?

M. Deakon: C'est exact.

M. Hayward: Dans la mesure où l'on accepte la coupure magique de 50 p. 100, parce que tout ce qui excéderait ce niveau aurait pour effet de décourager les gens, on peut quand même dire qu'il ne s'agit pas là d'un stimulant. Je ne sais pas. En toute franchise, je pense que nous accepterions de fléchir un peu quant à nos demandes en vue de réduire les taux d'imposition qui grugent une bonne partie des revenus des professionnels. Je dis cela et aussitôt je réalise combien peu d'argent cela signifie par rapport au total des impôts.

M. Deakon: Je ne sais pas exactement ce que vous entendez par le groupe des professionnels. Si j'ai tort, corrigez-moi, mais on m'a laissé entendre que les groupes professionnels sont dans la catégorie de salaire de $15,000. On est loin des catégories allant de $24,000 à $30,000.

Le président: Ce n'est pas ce que le rapport affirmait.

M. Hayward: Je dis que nous nous objectons à l'augmentation des taux dans la catégorie de salaire allant de $12,000 à $20,000. La catégorie des $24,000 et plus n'est pas très importante par ici par rapport à l'ensemble de la population. Le nombre de nos professionnels qui font de très hauts revenus est très limité.

M. Deakon: C'est peut-être l'une des façons de recueillir plus de revenus en grugeant davantage chez eux pour alléger la classe moyenne.

M. Hayward: Peut-être. Le problème, c'est que la Commission Carter et le Livre blanc

[*Texte*]

sion and this White Paper seem to have accepted 50 per cent as magic. Nothing in my experience in professional practice leads me to believe that there is any such magic figure but on that I have to defer to the behaviourists.

Mr. Larry Doane (Chartered Accountant of H. R. Doane and Company Limited): If I may just make a couple of comments on the matter of the 50 per cent level for the higher-income groups if we can call them that. I think that in both the middle-income range and the higher-income range the effect of the capital gains tax is liable to be fairly substantial. This may have had something to do with the reduction as well as a disincentive feature involved with a tax over 50 per cent. One other reason might have been that the amounts of revenue raised are relatively small from high-income earners as they are from estate taxes, I understand. These are just some observations.

There was one thing that you did not specifically question about which there is a bit of an inequity involved. The White Paper proposes to bring the maximum rate down from 82 per cent to the 50 per cent gradually. With capital gains taxed at full personal rates, a forced sale such as an expropriation or some such uncontrollable realization on an asset which involved a capital gain, could be taxed in the first year as high as 80 per cent for a very high-income earner and then declining over a period of five years until it gets down to approximately 50 per cent. To bring in the capital gains feature immediately, while bringing down the top rate only gradually would seem to be rather harsh. There will undoubtedly be a few people who will be hurt by that feature. I just thought I would bring that in since you were discussing the maximum rate.

The Chairman: Gentlemen, in pour "Priorities" you say:

> 1. Capital gains on shares must be on an "as realized" basis (no five-year revaluation unless as an option) and preferably taxed at a lower rate.

Would you consider death as realized?

Mr. Hayward: "As realized" means when a security is sold.

The Chairman: Yes, but in some cases we have been told that there may be never a

[*Interprétation*]

semblent accepter d'emblée la limite magique de 50 p. 100. Mon expérience professionnelle me porte à croire que ce genre de chiffre magique n'existe pas et que je prônerais davantage l'application ici de méthodes behavioristes.

M. Larry Doane (comptable agréé chez H. R. Doane and Company Limited): Me permettez-vous de faire quelques commentaires sur la question de 50 p.100 applicable au groupe à revenu très élevé, si je puis les appeler ainsi. Je crois que la classe moyenne et la classe supérieure, au point de vue des revenus, seront affectées par l'imposition des gains de capitaux de façon très substantielle. Ce genre de niveau, tel celui de 50 p. 100, a pour effet de décourager ceux qu'il affecte. Que les recettes percues des contribuables à revenus élevés et des biens de succession soient relativement basses, peut constituer une autre raison. Il ne s'agit ici que de remarques.

Il y a autre chose également que vous n'avez pas mis en doute, et qui n'est pas tout à fait équitable. Le Livre blanc suggère de réduire graduellement l'imposition du taux maximum de 82 p. 100 à 50 p. 100.

Si l'imposition des gains de capitaux est maintenue au niveau de l'imposition des individus, il y a des ventes forcées, des expropriations, la réalisation de valeurs actives, évidemment qui impliquent un gain de capital, qi pourraient être imposés jusqu'à 80 p. 100 pour la première année dans le cas d'un contribuable à revenu élevé et ceci diminuerait à 50 p. 100 une fois réparti sur une période de cinq ans. Je pense qu'il serait assez difficile de mettre un vigueur tout de suite l'imposition des gains de capitaux et en même temps réduire graduellement les taux les plus élevés. Il y aura peu de gens en somme qui seront affectés par cette mesure. Voilà, j'ai apporté ces quelques commentaires puisqu'il était question des taux maximum.

Le président: Messieurs, à la rubrique «Priorités» vous dites que:

> les gains de capitaux sur les actions doivent être établis sur une base de gains réalisés pas de réévaluation à tous les 5 ans à moins que ce ne soit optionnelle et a un taux d'imposition moins élevé.

Est-ce qu'on peut considérer qu'à la mort on réalise un gain de capital?

M. Hayward: Quand nous disons «réalisé» nous voulons dire qu'une obligation a bel et bien été vendu.

Le président: Oui, mais dans certains cas, par exemple, on nous a dit qu'il peut ne jamais

[*Text*]

realization. The gain will be kept within some wealthy families.

Mr. Hayward: When our Committee stated "as realized" for shares of widely-held corporations, we did consider that the other side of that was a large unrealized gain on death which would require some consideration, either taxation or some deferral at the time. We raised a point at the end of the brief which was of a lot of concern to our Committee. This was the very high effect of the estate tax changes which were implemented approximately two years ago and these changes for capital gains. We had fully considered that if it converted to an "as-realized" basis, we might have to accept a deemed realization on death and probably could accept this if there were appropriate integrated features with the estate tax situation.

The Chairman: Mr. Deakon.

Mr. Deakon: Mr. Chairman, going along with what one of your colleagues said, you realize that there is very little to gain by the estate taxes being collected by the federal government. From discussing this matter with Mr. Benson and the Department of National Revenue, I know they are anxious to get rid of it. They are a collector for the provinces and if we do eliminate them, the provinces will start to squawk like crazy. They will have to get them themselves.

• 1827

Mr. Doane: The provinces should not holler because Alberta and Saskatchewan are now refunding to their residents their share of the estate taxes and Ontario says it will.

Mr. Deakon: However, Nova Scotia would complain and all the Maritimes would complain.

Mr. Doane: They probably would.

The Chairman: Gentlemen, your second paragraph deals with small companies. You say:

> Small companies must be permitted to retain either the lower rate of tax or be given equivalent concessions to help finance growth (both in fixed asset and working capital requirements).

Glancing quickly through your brief, I do not see any reference to small business except, Mr. Hayward, what you told in a reply to Mr. Danson. I said it before today

[*Interpretation*]

y avoir de réalisation. Le gain restera aux mains de quelques familles riches.

M. Hayward: Lorsque notre comité a dit que les actions des entreprises ouvertes étaient réalisées, nous avons considéré les autres aspects de la question, par exemple un montant très important de gains non réalisés au moment de la mort, ce qui exige réflexion soit immposition ou paiement différé. A la fin du mémoire, nous avons soulevé un point qui avait beaucoup préoccupé notre comité. Il s'agit des répercussions considérables des modifications apportées, il y a 2 ans à l'impôt sur les successions; ces changements affectent les gains de capital. Nous avions étudié à fond la possibilité que si une conversion sur une base de «réalisé» avait lieu, nous devrions peut-être accepter la réalisation prétendue au moment de la mort s'il y avait des dispositions d'intégration convenables dans la loi de l'impôt sur les successions.

Le président: Monsieur Deakon.

M. Deakon: M. le président, en adhérant à l'opinion d'un de vos collègues vous constatez que le gouvernement a peu à gagner en prélevant les impôts sur les biens de succession. Après avoir discuté de la chose avec M. Benson et avec des fonctionnaires du ministère du Revenu national, je sais qu'ils ont hâte d'éliminer cette procédure. Ils constituent une espèce de fonds pour les provinces; si on les élimine, j'imagine entendre les cris d'alarme des provinces. Elles seront prises pour les percevoir elles-mêmes.

M. Doane: Les provinces ne devraient pas se plaindre parce que l'Alberta et la Saskatchewan remboursent à leurs citoyens leur part d'impôt perçu sur les successions et parce que l'Ontario veut le faire aussi.

M. Deakon: Cependant la Nouvelle-Écosse et les autres provinces des Maritimes s'en plaindront.

M. Doane: C'est probable.

Le président: Messieurs, au second paragraphe, vous parlez des petites entreprises et vous dites:

> On ne devrait pas permettre aux petites entreprises de choisir le taux d'imposition le plus bas ou d'obtenir l'équivalent en avantages à des fins d'expansion (que ce soit en immobilisations ou en capital de roulement).

Si je jette un coup d'œil à votre mémoire, je ne vois aucune allusion aux petites entreprises, excepté dans une réponse à M. Danson. Je l'ai déjà dit hier et je le répète encore. Les

[*Texte*]

and I will repeat it. The members are very sympathetic to what we call the small business. We have had a hard time in defining a small business. There was a suggestion made today by one group here that the split rate could be continued on a regional basis for a tax calculation and that the split rate disappear when a company has a profit of $210,000.

Mr. Hayward: Yes, I have heard that proposal advanced. In effect, it is the reduction of the low rate of tax as you increase profits. From the point of view of our arguments which relate to the small business, the retention of the low rate on that basis certainly merits study and consideration and would retain a lot of the things that we felt should be retained.

We looked at and considered that the low rate, with historical justification, had merit for the small company that is trying to retain funds to build up business. We share some question if it is used to reduce the tax, in effect, of a principal shareholder in a stagnant business situation.

In a growth situation—growth requirements for fixed assets or for working capital—we feel that these are the life blood of our economy especially in our smaller areas. They should not be forced in the position of having less funds to put into the growth that we want for our area.

The Chairman: My last question will deal with professional income. If we overlook the work in process and if professional people are called to make their income tax report on cash in accounts receivable, will some of your objections go?

Mr. Hayward: I would like to ask Mr. Towler to reply to that.

The Chairman: You are welcome to ask him.

Mr. R. L. Towler (Executive Director, Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia): Perhaps being the Executive Director of the Association, I am completely unbiased in this field. I would think that this probably would be acceptable.

The Chairman: You are saying that it will take away a lot of the objections made.

Mr. Towler: Yes, I would think so.

The Chairman: Any other questions, gentlemen? On your behalf, my thanks to the representatives of the Institute of Chartered

[*Interprétation*]

membres ont beaucoup de sympathie pour ce qu'on appelle les petites entreprises. Nous avons beaucoup de difficultés à définir ce qu'elles étaient. Un groupe a fait ici aujourd'hui une suggestion disant que l'on devrait continuer à se servir du taux préférentiel sur une base régionale dans le calcul de l'impôt et que ce taux préférentiel devrait disparaître lorsque l'entreprise fait des bénéfices dépassant $210,000.

M. Hayward: Oui, j'ai déjà entendu cette suggestion. Il s'agit en fait de l'augmentation du taux à mesure qu'augmentent les profits. Il n'y a pas de doute que pour les petites entreprises, le maintien de taux préférentiel mérite étude et analyse et qu'il permettrait de garder ce qui doit être gardé.

Le taux préférentiel est parfaitement justifié historiquement car il a le mérite de permettre aux petites entreprises de garder des fonds pour leur expansion. Beaucoup se demandent si ce serait utile de réduire l'impôt dans le cas du principal actionnaire d'une entreprise stagnante.

D'autre part, une compagnie en pleine expansion qui a besoin de capitaux d'immobilisation et de roulement, doit être encouragée à s'agrandir car c'est là le sang nouveau dont a besoin notre économie.

Le président: Ma dernière question concerne les revenus des professionnels, si l'on fait abstraction des affaires en cours et si l'on demande aux gens de carrière de faire leur déclaration relative aux honoraires à toucher, est-ce que cela ferait taire en partie vos objections?

M. Hayward: J'inviterais M. Towler à répondre à cette question.

Le président: Faites.

M. R. L. Towler (directeur général, Institut des comptables agréés de la Nouvelle-Écosse): Étant le directeur général de l'Association, je suis complètement impartial et je crois que ce serait acceptable.

Le président: En somme, ceci supprimerait un bon nombre d'objections.

M. Towler: Oui, je le pense.

Le président: D'autres questions, messieurs? En votre nom, je tiens à remercier les représentants de l'Institut des comptables

[*Text*]

Accounts of Nova Scotia for their brief and their patience in waiting to be called before our Committee. Thank you very much.

Again, my thanks to the members of this Committee for their patience to be here from 9.30 a.m. until 12.45 p.m. and again from 2 p.m. to 6.30 p.m. and even past that. Thank you very much, gentlemen.

[*Interpretation*]

agréés de la Nouvelle-Écosse pour leur mémoire et pour la patience qu'ils ont montré en attendant leur tour.

Je tiens à remercier également les membres du Comité qui ont siégé de 9 h 30 à 12 h 45 et ensuite de 2 h à 6 h 30. Merci beaucoup, messieurs.

APPENDIX 45-B

National Sea Products Limited
Submission
to
The Standing House of Commons Committee
on
Finance, Trade and Economic Affairs
Concerning The White Paper Proposals
for
Tax Reform

NATIONAL SEA PRODUCTS LIMITED

National's Business and Operations:

National Sea Products Limited (National) carries on the business of catching, processing and marketing fish products.

This Company owns 42 deep sea trawlers of which 24 have been brought into service since 1960. Processing operations are carried on in 16 processing plants, 9 of which are engaged in processing ground fish, other fish and scallops, 5 in the processing of lobsters and 2 in the manufacture of herring meal and oil. Seven of these plants are located in Nova Scotia, 4 in New Brunswick and 1 each in Prince Edward Island, Quebec and Newfoundland. In addition, subsidiaries of National operate a fish processing and cooked fish plant in Rockland, Maine and a shrimp processing plant in Tampa, Florida.

These processing operations in Canada include filleting and preparation of fish for marketing as fresh, frozen, smoked and cooked fish products. National also processes in Canada fresh lobsters, frozen lobsters in the shell, frozen lobster meat, canned lobster, frozen shrimp and crab meat. Waste from filleting operations, amounting to approximately $\frac{2}{3}$'s of the landed weight, is reduced by further processing to fish meal and other valuable end-products which have become an increasing important part of operations. In 1969 the Company completed construction of its first herring reduction plant in Shippigan, New Brunswick and in 1970 a subsidiary of the Company opened a new herring reduction plant in Burgeo, Newfoundland.

In the year ended August 31, 1969 gross fish landings at the Company's processing plants

APPENDICE «45-B»

National Sea Products Limited
Mémoire
au
Comité permanent
des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes
concernant le Livre blanc sur
les propositions de réforme fiscale

NATIONAL SEA PRODUCTS LIMITED

Les affaires de National

National Sea Products Limited (National) s'occupe de la pêche et du traitement et de la commercialisation du poisson.

Cette compagnie possède 42 chalutiers hauturiers dont 24 ont été mis en service depuis 1960. Les opérations de traitement s'effectuent dans 16 établissement de traitement: 9 traitent le poisson de fond, les pétoncles et autres poissons; 5 traitent le homard; 2 produisent le tourteau moulu et huile de hareng (herring meal and oil). Sept de ces établissements sont situés en Nouvelle-Écosse, 4 au Nouveau-Brunswick et une dans chacune des provinces suivantes: Île du Prince-Édouard, Québec et Terre-Neuve. De plus, les subsidiaires de National exploitent un établissement pour le traitement et la cuisson du poisson à Rockland dans le Maine et un établissement pour le traitement de crevettes à Tampa en Floride.

Ces opérations de traitement comprennent le filet (filleting) et le traitement du poisson dans le but de le commercialiser comme produits de pêche frais, congelés, fumés, et cuits. National traite aussi le homard frais, le homard congelé en coquille et sans coquille, le homard en boîte, les crevettes congelées, et la chaire de carbe. On diminue les pertes dues aux opérations de filet (filleting operations) lesquelles s'élèvent à environ deux-tiers p. 100 du poids à la sortie de l'eau par le traitement supplémentaire en tourteau moulu de poisson et autres sous-produits qui sont devenus une partie importante de son opération. En 1969 la Compagnie a terminé la construction de son premier établissement pour le traitement du hareng à Shippagan, Nouveau-Brunswick et en 1970 une de ses subsidiaires a mis sur pied un nouvel établissement pour le traitement du hareng à Burgeo, Terre-Neuve.

Dans l'année se terminant le 31 août 1969, les sorties de l'eau brut se chiffraient à 284,-

were 284,000,000 pounds and sales for the same period were $62,000,000.00

Sales and distribution of products are handled from sales offices and warehouses in Halifax, Montreal and Toronto, from sales offices in Edmonton, Rockland and Tampa and through regional distributors and agents across Canada and the United States.

The fishing industry is labour intensive. National's processing operations employ approximately 2,100 full time plant personnel and during peak periods employment runs as high as 4,100 persons. There are also approximately 150 full time office and sales personnel. Approximately 2,600 fishermen (including the 600 sharesmen who man the Company's Trawlers) sell their fish to National.

National's shares are listed on the Montreal Stock Exchange and it is a widely-held corporation as that term is defined in the White Paper. It has approximately 1,100 common shareholders and approximately 500 preference shareholders. Eighty per cent of all shareholders reside in the Atlantic Provinces.

Effect of Proposed Tax Integration on Investment in National's Shares:

Over the past six years the Company has been engaged in an extensive expansion program. During this period it has invested in excess of $22,000,000 in vessels, plant and equipment. These funds came from three sources, namely:

(a) borrowings secured by bonds, debentures and mortgages;

(b) sale of common and preference shares;

(c) cash flow.

Cash flow is a most important source of capital funds. A large part of National's cash flow is represented by income taxes which have been deferred as a result of claiming capital cost allowances. In addition to claiming the regular capital cost allowances provided under the Income Tax Act, National has claimed in respect of some of its fixed assets the accelerated capital cost allowances permitted under incentive legislation. Two examples of capital cost allowances available to National under incentive legislation are as follows:

1. National is permitted to claim under the Income Tax Act and the Canadian Vessel Construction Assistance Act capital cost allowance on the net after subsidy cost of its

000,000 livres et les ventes pendant la même période se sont chiffrées à $62,000,000.

On dirige les ventes et la distribution des produits des bureaux de vente et des entrepôts à Halifax, Montréal et Toronto et des bureaux de ventes à Edmonton, Rockland et Tampa et par l'entremise de distributeurs régionaux et agents à travers le Canada et les États-Unis.

L'industrie de la pêche demande une main-d'œuvre considérable. Les opérations de traitement de National emploient environ 2,100 employés d'usine à plein temps et pendant les périodes de pointe le nombre put s'élever à 4,100. Il y a aussi environ 150 personnes employés à plein temps à titre de personnel de bureau et de vente. Environ 2,600 pêcheurs (y compris les 600 participants qui possèdent les chalutiers de la Compagnie) vendent leur poisson à National.

Les actions de National sont cotées à la Bourse de Montréal et c'est une corporation ouverte au sens de la définition dans le Livre Blanc. Elle a environ 1,100 actionnaires ordinaires et environ 500 actionnaires privilégiés dont 80 p. 100 résident dans les provinces atlantiques.

Effet des propositions fiscales sur les investissements dans les actions de National:

Dans les derniers dix ans, la Compagnie s'est engagée dans un programme étendu de développement. Pendant cette période, elle a investi une somme excédant $22,000,000 en navires, machinerie et équipement. Ces fonds proviennent de trois sources, notamment:

a) les prêts garantis par bons, débentures et hypothèques;

b) la vente d'actions ordinaires et privilégiées;

c) l'écoulement de fonds.

L'écoulement de fonds est la source la plus importante de capital. La plus grande portion des capitaux de cette source provient des impôts sur le revenu qui ont été remis à plus tard à cause des allocations du coût en capital réclamées. En plus de réclamer ces allocations prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu, National a aussi réclamé à l'égard de ses biens fixes les allocations du coût en capital accéléré permises selon la législation tendant à encourager l'investissement. Deux exemples d'allocations du coût en capital à la disposition de National selon cette législation sont les suivants:

1. National peut réclamer selon la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi aidant à la construction de navires au Canada, une allocation du coût en capital sur le coût net de

trawlers at the rate of 33⅓ per cent per year on a straight line basis;

2. In 1969 National constructed a herring reduction plant at Shippigan, New Brunswick at a cost of approximately $2,250,000. Shippigan is within a designated area under the Area Development Incentives Act. As a result the Company was entitled,

(a) to a non-taxable incentive grant in respect of the cost of the new plant. This grant did not reduce capital cost for allowance purposes; and

(b) to claim capital cost allowance on equipment at the rate of 50 per cent per year and on buildings at the rate of 20 per cent per year both on a straight line basis.

If it were not for the cash flow resulting from claiming capital cost allowance, the Company would have been unable to expand at the rapid pace indicated above. The Company had planned to continue this policy of expansion.

A second important source of funds to the Company is share capital. While the recent expansion of the Company has been financed largely by borrowings and cash flow share capital has also been invested. If the Company is to continue to expand, it must seek from its existing shareholders and the public large amounts of share capital in the next few years. It is in this context that the White Paper Proposals are of greatest concern to the Company.

Paragraph 1.10 of the White Paper reads as follows:

"1.10 The second main objective of tax reform is to see that the tax system does not interfere seriously with economic growth and productivity. Taxes by their nature cannot always promote all our economic goals, but they should interfere as little as possible with incentives to work and invest and with the directions our economy follows in meeting demands of consumers and foreign markets. Some proposals in this paper are intended to ensure that the incentive to work and invest is not unduly inhibited and that investments needed for productivity and public purposes are not rejected in favour of less desirable alternatives just because of their tax consequences."

ses chalutiers après subside au taux de 33 1/3 pour cent par année suivant le système de l'amortissement linéaire.

2. En 1969 National a construit une usine de traitement du hareng à Shippagan, Nouveau Brunswick au coût d'environ $2,250,000. Shippagan est une région désignée suivant la Loi sur les subventions au développement régional. En conséquence, la Compagnie a droit, (a) à une subvention non-imposable sur la dépense de cette nouvelle usine. Cette subvention n'a pas réduit le coût en capital pour fins d'allocation; et (b) de réclamer une allocation du coût en capital sur l'épuisement au taux de 50 pour cent par année et sur les édifices au taux de 20 pour cent par année suivant le système de l'amortissement linéaire.

Si ce n'était pour l'écoulement de fonds résultant des allocations du coût en capital réclamées, la Compagnie n'aurait pas pu élargir son développement d'un pas aussi rapide qu'il est démontré ci-haut. La Compagnie envisage continuer cette politique de développement.

Une deuxième source importante de capitaux pour la Compagnie est le capital-actions. Quoique l'expansion récente de la Compagnie fût financée en grande partie aux moyens de prêts et d'écoulement de fonds, on a également investi du capital-actions. Si la Compagnie espère continuer son développement, elle doit demander à ses actionnaires actuels et au public en général des montants considérables de capital-actions dans les prochaines années. C'est dans ce contexte que les propositions du Livre blanc suscitent le plus grand souci à la Compagnie.

Le paragraphe 1.10 du Livre blanc se lit comme suit:

«1.10 Le second objectif principal de la réforme est de veiller à ce que le régime fiscal n'entrave pas gravement le développement économique et la productivité. Les impôts, en raison de leur nature, ne peuvent pas toujours promouvoir l'ensemble de nos buts économiques, mais ils doivent s'opposer le moins possible aux incitations au travail et à l'investissement et aux directions que suit notre économie pour satisfaire la demande des consommateurs et des marchés étrangers. Certaines propositions formulées dans le présent Livre blanc ont pour objet de veiller à ce que l'incitation au travail et à l'investissement ne soit pas indûment paralysée, et que les capitaux requis à des fins publiques et de productivité ne soient pas écartés pour être affectés à d'autres fins

While the Company is in complete accord with this objective, it respectfully submits that the objective is not realized by the specific proposals put forward. National submits that the proposals relating to dividend tax credits tend to "interfere seriously with economic growth" by favouring investment in mature companies that do not require new equity capital and by discouraging investment in growing companies that do need new equity capital.

Under present income tax legislation a shareholder of a Canadian corporation receives a 20 per cent dividend tax credit whether or not the paying corporation pays substantial tax, little tax or no tax at all. Consequently, an expanding company such as National can presently,

(a) defer income taxes by claiming capital cost allowances;

(b) apply the cash resulting from this tax deferment to the purchase of vessels, plant and equipment; and

(c) seek new equity capital knowing that the purchasers of its shares will receive the same dividend tax credit as those of other Canadian corporations.

While no change in (a) or (b) is proposed, the White Paper provides that the dividend tax credit to which a shareholder is entitled will be based on the amount of tax paid by the dividend paying corporation.

This proposal, if implemented, would result in very different tax treatment between the shareholders of (a) companies which do not require a large investment in depreciable assets relative to their earnings or which have paid for their depreciable assets in prior years by claiming capital cost allowances. (For the purpose of convenience companies which fall into this category are referred to in this brief as "mature companies"); and (b) expanding companies such as National which are investing annually large amounts of money relative to their earnings in depreciable assets. (Again for the purpose of convenience, companies which fall into this category are referred to in this brief as "expanding companies").

The difference is that most of the cash flow of the mature company is subject to tax in the year in which it is received and on the payment of dividends one-half of this tax may

moins souhaitables, en raison précisément des conséquences de l'impôt.»

Quoique la Compagnie soit entièrement d'accord sur l'objectif proposé, elle soumet que les propositions devancées ne le réaliseront pas. National soumet que les propositons ayant trait au dégrèvement d'impôt pour dividendes tendent à «entraver gravement le développement économique» en favorisant l'investissement dans les compagnies mûres qui ne requièrent aucun capital nouveau et en décourageant l'investissement dans les compagnie en voie de développement qui elles requièrent des capitaux additionnels.

Selon la législation fiscale actuelle, un actionnaire d'une corporation canadienne reçoit un dégrèvement d'impôt pour dividendes soit que la corporation qui distribue ces dividendes paie un impôt substantiel, minime ou nul. En conséquence, une compagnie en voie de développement peut à présent faire le suivant:

(a) reculer le paiement des impôts sur le revenu en réclamant des allocations du coût en capital;

(b) appliquer les bénéfices s'y résultant à l'achat de navires, machinerie et équipement; et

(c) rechercher de nouveaux capitaux sachant que les acquéreurs d'actions recevront le même dégrèvement d'impôt que ceux de toutes autres corporations canadiennes.

Quoiqu'aucun changement ne soit proposé dans les cas de (a) ou (b), le Livre blanc prévoit que le dégrèvement d'impôts pour dividendes auquel un actionnaire a droit sera calculé d'après le montant d'impôt que paie la compagnie qui distribue le dividende.

Cette proposition, si mise en vigueur, aurait l'effet de créer un traitement fiscal différent entre les actionnaires de (a) Compagnies qui ne requièrent pas un grand placement dans des biens amortissables relatif à leurs revenus ou qui ont déjà payé pour leurs biens amortissables dans les années passées au moyen de réclamation d'allocations du coût en capital. (Le bref appelle les compagnies de cette catégorie les «compagnies mûres») (b) Les compagnies en voie de développement tel que National qui, chaque année, investissent en biens amortissables des montants considérables de fonds relatif à leurs revenus. (Le bref les appelle les «compagnies en voie de développement»)

La différence est que la plus grande partie de l'écoulement de fonds des compagnies mûres est sujette à l'impôt dans l'année dans laquelle il est gagné et lorsque des dividendes

be treated by shareholders as a dividend tax credit. By claiming capital cost allowances the expanding company can defer payment of much or all of the taxes otherwise payable until a later year. As the expanding company has not paid any substantial tax relative to its cash flow there is little or no creditable tax that can be passed on to its shareholders in the form of a dividend tax credit.

In 1968 and 1969 as a result of claiming capital cost allowances National did not pay any income taxes. That is, it deferred the payment of tax until a later year when its capital cost allowances will be diminished or exhausted. Had the White Paper Proposal been in effect in 1968 and 1969 the shareholders of National would not have been entitled to any dividend tax credit in respect of dividends received.

This difference in tax treatment of shareholders of mature companies compared with shareholders of expanding companies such as National is illustrated on Schedule A. From this schedule it can be seen that the taxpayer with a 50 per cent marginal tax rate who owns shares of a widely-held mature company will retain (after the payment of tax) $75 of each $100 dividend. The same shareholder with a 33% marginal tax rate will retain (after the payment of tax) $100 of each $100 dividend. National's shareholders with corresponding marginal tax rates will retain only $50 and $70 respectively out of each $100 dividend received.

There may be some logic in permitting a dividend tax credit to a shareholder only to the extent that the paying corporation has paid tax. But logical or not, such a policy, if implemented, will seriously interfere with economic growth in Canada and particularly with economic growth in the Atlantic Region. This becomes apparent on considering the ability of an expanding company to raise share capital.

The first requisite of economic growth is the willingness of an investor to invest capital. As pointed out above, National can continue to expand at its present rate only if it can attract large amounts of new share capital.

As shareholders of all Canadian companies are treated equally under present tax legislation National does not suffer any disadvan-

sont payés, les actionnaires peuvent traiter la moitié de cet impôt comme dégrèvement d'impôt pour dividendes. En réclamant des allocations du coût en capital, les compagnies en voie de développement peuvent reculer le paiement d'une grande portion de leurs impôts sinon tout leur impôt autrement payable l'année suivante. Puisque la compagnie en voie de développement n'a payé aucun impôt réel relativement à son écoulement de fonds, il y a très peu sinon aucun impôt susceptible de crédit qui puisse être passé à ses actionnaires sous forme de dégrèvement d'impôt pour dividendes.

En 1968 et 1969, par suite des allocations du coût en capital réclamées, National n'a payé aucun impôt sur le revenu. C'est-à-dire, elle recula le paiement de sa taxe d'un an lorsque ses allocations du coût en capital étaient réduites ou épuisées. Si les propositions du Livre Blanc avaient été en vigueur en 1968 et 1969, les actionnaires de National n'auraient pas pu bénéficier du dégrèvement d'impôt pour dividendes pour les dividendes touchés.

Cette différence dans la manière de traiter les actionnaires de compagnies mûres vis-à-vis la manière de traiter ceux de corporations en voie de développement tel que National est démontré à la cédule «A». Cette cédule illustre que le contribuable dont les revenus sont frappés au taux de 50 pour cent qui possède des actions d'une corporation ouverte et mûre retiendra (après le paiement d'impôt) $75.00 de chaque $100.00 en dividende. Le même actionnaire dont les revenus sont frappés au taux de 33 pour cent retiendra (après le paiement d'impôt) $100 sur chaque $100.00 en dividende. Les actionnaires de National ayant des taux équivalents d'impôt ne retiendront que $50.00 et $70.00 respectivement de chaque $100.00 touché en dividende.

Il est peut-être logique de ne permettre un dégrèvement d'impôt pour dividendes à un actionnaire que dans la mesure ou la corporation distribuant le dividende a, elle-même payé l'impôt. Mais que ce soit logique ou non, une telle politique, si mise en vigueur, entravera gravement le développement économique au Canada et spécialement celui de la région atlantique. Ceci est clair losqu'on considère la capacité qu'a une compagnie en voie de développement à se procurer des capitaux.

La première condition requise pour atteindre le développement économique est la volonté de la part d'un investisseur à investir des capitaux. Tel que démontré ci-haut, National ne peut continuer son expansion au niveau actuel que si elle peut attirer de gros montant en capital-actions.

Puisque les actionnaires de toutes compagnies canadiennes sont traités également selon la législation fiscale actuelle, National ne

tage merely because it it an expanding company. However, under the White Paper Proposals National will be at a considerable disadvantage in raising share capital compared with the mature company, whose shareholders will be entitled to a substantial tax credit. Obviously, the potential investor will prefer to invest in the shares of the mature company rather than in those of the expanding company.

The anomalous result is that the White Paper Proposals induce Canadians to invest in the shares of mature companies which do not need new share capital and discourages the investment in expanding companies which do need share capital. It will encourage Canadians to trade on the stock market in the shares of mature companies but will discourage the purchase of new issues of expanding companies. To use the words of paragraph 1.10 of the White Paper "investments needed for productivity . . .(will be) . . . rejected in favour of less desirable alternatives just because of their tax consequences"

While this result will most certainly interfere with economic growth in Canada as a whole, its impact will be greater in the Atlantic Provinces and other slow growth areas than elsewhere. This is so principally for two reasons:

1. All levels of government recognize the need for massive capital investment in the Atlantic Region if its economic expansion is to keep pace with the rest of Canada. By discouraging capital investment in expanding businesses, the White Paper discourages the growth of the area;

2. Federal legislation has encouraged economic growth in the Atlantic Region by permitting accelerated depreciation of new capital assets such as fishing vessels, production equipment and plant. National and its shareholders have been induced by these incentives to invest large amounts of capital in the Atlantic Provinces. If the economic advantages of these inducements can no longer be passed on to the shareholder, then the inducements lose most of their attraction. Indeed from the prospective shareholders' point of view this kind of legislation when coupled with the White Paper Proposals creates little or no incentive to invest in a company such as National whose principal assets are located in the Atlantic Region.

souffre d'aucun désavantage du fait qu'elle soit en voie de développement. Cependant, selon les propositions du Livre Blanc, National souffrira d'un désavantage considérable dans sa capacité à augmenter son capital vis-à-vis la compagnie mûre, dont les actionnaires bénéficieront d'un dégrèvement substantiel d'impôt pour dividendes. Il est évident que l'investisseur éventuel préférera investir dans les actions d'une compagnie mûre plutôt que dans celles d'une compagnie en voie de développement.

La conséquence anormale qui résultera des propositions du Livre Blanc sera d'inciter les Canadiens à investir dans les actions de compagnies mûres qui n'ont pas besoin de nouveaux capitaux et de décourager l'investissement dans les compagnies en voie de développement qui ont besoin de nouveaux capitaux. Ceci encouragera les canadiens à vendre au cours du marché les actions des compagnies mûres mais découragera l'achat des nouvelles émissions d'actions des compagnies en voie de développement. Aux termes du paragraphe 1.10 du Livre Blanc «les capitaux requis à des fins de productivité ne... (seront) ... pas écartés pour être affectés à d'autres fins moins souhaitables, en raison précisément des conséquences de l'impôt.»

Quoique ce résultat entravera certainement le développement économique à travers le Canada, il aura un plus grand effet dans les provinces atlantiques et dans les autres régions moins développées. Et voici deux raisons principales:

1. Les gouvernements, à tout niveau, reconnaissent le besoin de placements masifs dans la région atlantique afin que son expansion économique se maintienne auprès des autres régions du Canada. En décourageant les placements de fonds dans les entreprises en voie de développement, le Livre Blanc décourage le développement de la région;

2. La législation fédérale a incité le développement économique dans la région atlantique en permettant l'amortissement accéléré de biens nouveaux tel que les navires de pêche, l'équipement et la machinerie. National et ses actionnaires ont été induit par ces incitations à investir de gros placements dans les provinces atlantiques. Si les avantages économiques de ces incitations ne peuvent plus être partagés avec l'actionnaire, les motifs perdront beaucoup d'attrait. En effet du point de vue de l'investisseur éventuel, ce genre de législation de pair avec celles proposées dans le Livre Blanc détruit à peu près tout intérêt à investir dans une compagnie dont les biens principaux sont situés dans la région atlantique et tel est le cas de National.

This portion of the Company's brief can be summarized as follows:

(a) The Company supports the White Paper objective of seeing that the tax system does not interfere seriously with economic growth;

(b) The specific White Paper Proposals concerning dividend tax credits run counter to this objective;

(c) The proposals, if implemented, would encourage trading on the stock market in the shares of mature companies. It would impair the ability of expanding companies to sell new issues of shares;

(d) The proposals hit hardest at slow growth areas such as the Atlantic Region which require massive injections of capital (including share capital) by reducing the effectiveness of Canada's incentive policy of permitting acelerated capital cost allowances on investment in new vessels, production equipment and plant.

Cette section de ce bref se résume comme suit:

(a) La compagnie soutient l'objectif du Livre Blanc de veiller à ce que le régime fiscal n'entrave pas gravement le développement économique;

(b) Les propositions du Livre Blanc relativement aux dégrèvements d'impôt pour dividendes sont à l'encontre de cet objectif;

(c) Les propositions, si mises en vigueur, inciteraient l'échange en bourse des actions des compagnies mûres. Ceci entraverait la capacité des compagnies en voie de développement à vendre leurs nouvelles émissions d'actions;

(d) Les propositions frappent surtout les régions moins développées tel que la région atlantique qui requiert une abondance de capitaux (y compris capital-actions) en réduisant l'efficacité de sa politique d'incitation laquelle permettait des allocations du coût en capital accélérées ur l'investissement dans de nouveaux navires, équipement et machinerie.

Tax on Unrealized Capital Gains:

The White Paper also proposes a capital gains tax. In proposing this tax, a distinction is made between closely-held corporations and widely-held corporations. As the shares of National are listed on a Canadian stock exchange, it is considered by the White Paper to be a widely-held corporation. It is proposed that a shareholder of a widely-held corporation will include in taxable income one-half of the gain on the sale of his shares. If the shareholder retains his shares, he will be required to revalue them every five years and to include in taxable income one-half of the resulting appreciation.

This distinction in tax treatment between the shareholders of closely-held and widely-held corporations is justified by the White Paper as follows:

"Periodic revaluation would reduce somewhat the value of the half-gains rule. It would reflect the fact that these shares are readily marketable and that a taxpayer can, therefore, realize his gain or loss fairly easily at the time of his choosing. The shares of private companies do not have the same marketability."

Impôt sur gains de capital non réalisés

Le Livre blanc propose d'établir un impôt sur les gains de capital. Cette proposition distingue les corporations fermées des corporations ouvertes. Puisque les actions de National sont cotées à la Bourse canadienne, elle serait une corporation ouverte selon les propositions du Livre blanc. On propose qu'un actionnaire d'une corporation ouverte inclurait la moitié des gains réalisés lors de la vente de ses actions dans son revenu imposable. Si l'actionnaire retient ses actions, il sera tenu d'évaluer ses actions à leur valeur marchande tous les cinq ans et devra tenir compte de la moitié du gain dans le calcul de son impôt.

Le Livre blanc justifie ainsi la distinction fiscale entre les actionnaires des corporations fermées et ceux des corporations ouvertes:

«La réévaluation périodique diminuerait quelque peu la portée de la règle qui consiste à réduire de moitié le montant des gains. Elle refléterait le fait que ces actions peuvent être vendues aisément et que, en conséquence, le contribuable peut assez facilement réaliser son bénéfice ou subir sa perte au moment qui lui convient. On ne peut liquider aussi aisément les actions des corporations de droit privé.»

A number of persons engaged in the management of National own large blocks of its common shares. They have no desire to sell these. The investment by managers in their employer's shares is generally regarded as a

Un nombre d'individus qui s'occupe de la direction de National possède de larges tranches de ses actions ordinaires. Ils n'ont nullement l'intention de les vendre. L'investissement de la direction dans les actions de leurs

healthy incentive. National so regards it. In spite of this the White Paper Proposals, if implemented, would place financial pressure on the shareholders to sell a portion of their shares every five years in order to pay taxes on profits that have not been realized.

It is respectfully submitted that such action is grossly unfair to these shareholders. It is also unfair to National as it impairs the incentive which exists when a manager is a substantial investor in the company that employs him.

More than 90 per cent of the outstanding common shares of National are owned by Canadian residents. It is submitted that the pressures on holders of large blocks of shares to sell portions of their holdings will stimulate the takeover of many companies by foreign interests. Schedule B illustrates the effect of taxing unrealized gains and the resulting disposition of shares to pay that tax.

Over the past few years several United States companies have expressed an interest in acquiring control of National. However, the shareholders of National wish to retain their investment in this Company and all offers received have been rejected. It would be most unfortunate if income tax legislation created pressure on these Canadians to sell their shares to foreign companies.

Entertainment Expenses:

The White Paper Proposals concerning entertainment expenses read in part as follows:

> "5.9 Although the government believes that provision should be made for the deduction of legitimate business expenses that have not previously been deductible, it also believes that the present system permits deduction of certain types of expenses which taxpayers should be expected to meet out of tax-paid income. Consequently it is proposed that the Income Tax Act specifically deny deduction for entertainment expenses..."

This proposal assumes that there are "legitimate business expenses", which should be deductible, and non-legitimate expenses, which should not. Entertainment expenses are non-legitimate and therefore should not be deductible.

employeurs se voit généralement comme une incitation saine. National en juge ainsi. En dépit de ceci les propositions du Livre blanc, si mises en vigueur, exerceraient une pression au point de vue financier sur les actionnaires pour leur faire vendre un certain nombre de leurs actions tous les cinq ans afin de payer les impôts sur les gains non-réalisés.

On soumet que cette mesure est extrêmement injuste à l'égard de ces actionnaires. Elle l'est également envers National car elle entrave l'attrait qui existe du fait que le gérant soit un grand investisseur de sa propre compagnie.

Plus de 90 pour cent des actions ordinaires émises sont détenues par des résidents canadiens. On soumet que les pressions sur les détenteurs de tranches d'actions pour leur faire vendre une partie de leur avoir, inciteront les intérêts étrangers à prendre la suite de plusieurs compagnies. La cédule «B» démontre l'effet d'un impôt sur les gains non-réalisés et la vente des actions qui en résultera aux fins de payer cet impôt.

Dans les dernières années plusieurs compagnies américaines se sont montrées intéressées à prendre le contrôle de Nationale. Cependant, les actionnaires de ladite compagnie veulent retenir leur placement dans la compagnie et toutes offres d'achat à date furent rejetées. Ce serait fort malheureux si la législation fiscale exerce une pression sur ces Canadiens pour leur faire vendre leurs actions aux compagnies étrangères.

Frais de représentations

Les propositions du Livre blanc au sujet des frais de représentations se lisent en partie comme suit:

> «5.9 Bien que le Gouvernement estime qu'il convient de prendre certaines dispositions en vue de permettre dorénavant la déduction de frais légitimes occasionnés par la conduite des affaires, il est également d'avis que le régime actuel autorise la déduction, aux fins de l'impôt, de certains genres de dépenses auxquels les contribuables devraient faire face à l'aide de leurs revenus libérés de l'impôt. En conséquence, on propose que la Loi de l'impôt sur le revenu interdise de façon précise toute déduction pour frais de représentations...»

Cette proposition assume qu'il y a «des frais légitimes occasionnés par la conduite des affaires», dont la déduction devrait être autorisée, et des frais non-légitimes, dont la déduction ne devrait pas être autorisée. Les frais de représentations ne sont pas légitimes et donc aucune déduction ne devrait être autorisée pour ceux-ci.

National submits that entertainment expenses are a necessary part of many businesses. They are as necessary to the sale of a company's goods as advertising, travel, product promotion and public relations. They are incurred in order to sell the goods and to earn the income on which tax is paid.

It is submitted that the proposed legislation should not distinguish between business expenses which are legitimate, and therefore deductible, and those which are non-legitimate and therefore not deductible. The test should be twofold. First, is the expense laid out for the purpose of earning income. Second, is it reasonable. If an expense meets both of these tests, then it should be allowed.

In order to conduct its business to the best advantage, National has in the past and will in the future incur entertainment expenses which meet both these tests. It submits that these expenses should be permitted.

It may be that some taxpayers have from time to time claimed entertainment expenses which were not laid out for the purpose of earning income or which were unreasonable. If this is so then the proper action should be to define more precisely when entertainment expenses will be considered to have met both tests and to improve the administration of this portion of the Income Tax Act. It would be wrong, however, to penalize all taxpayers merely for the purpose of preventing improper practices by a few.

All of which is respectfully submitted.

NATIONAL SEA PRODUCTS LIMITED

Per

Harold P. Connor
Chairman of the Board

National soumet que les frais de représentations ont une place nécessaire dans plusieurs entreprises. Ils sont aussi essentiels à la vente des produits d'une compagnie que le sont la publicité, le voyage, le lancement des produits et les relations publiques. Ils sont encourus aux fins de vendre les produits et de gagner le revenu sur lequel l'impôt est payé.

On soumet que la législation proposée ne devrait pas distinguer entre les frais légitimes, dont la déduction est autorisée et les non-légitimes, dont la déduction n'est pas autorisée. Premièrement, la dépense est-elle encourue aux fins de gagner un revenu? Deuxièmement, est-elle raisonnable? Si la dépense rencontre ces deux exigences, elle devrait être autorisée.

Il se peut que certains contribuables aient de temps en temps réclamé des frais de représentations encourus pour une fin autre que celle de gagner un revenu ou qui aient réclamé des frais de représentations qui n'étaient pas raisonnables. Si c'est le cas, la mesure à prendre, serait de définir précisément les deux exigences qui permettront l'autorisation des frais de représentations, et d'améliorer l'administration de cette partie de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce serait mauvais, cependant, de pénaliser tous les contribuables afin d'empêcher les pratiques abusives d'un petit nombre.

Respectueusement soumis.

NATIONAL SEA PRODUCTS LIMITED

Par

Harold P. Connor
Président du conseil
d'administration

SCHEDULE "A"

Shareholders with 50% Marginal Tax Rate

		White Paper	
	At Present	Mature Co.	National
Dividend Received	$100	$100	$100
Plus Taxable Credit	—	50	—
Taxable Amount	$100	$150	$100
Gross Tax	50	75	50
Less Credit	20	50	—
Net Tax	$ 30	$ 25	$ 50
Amount Retained by Shareholder	$ 70	$ 75	$ 50

Shareholders with 33% Marginal Tax Rate

Dividend Received	$100	$100	$100
Plus Taxable Credit	—	50	—
Taxable Amount	$100	$150	$100
Gross Tax	33	50	30
Less Credit	20	50	—
Net Tax	$ 13	Nil	$ 30
Amount Retained	$ 87	$100	$ 70

SCHEDULE "B"

Year		Share values	Tax
1971	Say, 100,000 at $9	$ 900,000	
1976	Say, 100,000 at $15	1,500,000	
	Tax at 25% of $600,000		$150,000
	Disposition 10,000 at $15	150,000	
1981	Say, 90,000 at $20	1,800,000	
	Tax at 25% of $450,000		112,500
	Disposition 5,625 at $20	112,500	
1981	Shares held after tax paid—84,375 at $20	1,687,500	

CÉDULE «A»

	Lég. actuelle	Livre Blanc	
		Cies mûres	National
Actionnaires au taux de 50 pour cent			
Dividende reçu	$ 100.00	$ 100	$ 100
Plus le dégrèvement imposable	—	50	—
Montant imposable	$ 100	$ 150	$ 100
Impôt brut	50	75	50
Moins le dégrèvement	20	50	—
Impôt net	$ 30	$ 25	$ 50
Montant net retenu par actionnaire	$ 70	$ 75	$ 50
Actionnaires au taux de 33 pour cent			
Dividende reçu	$ 100	$ 100	$ 100
Plus le dégrèvement imposable	—	50	—
Montant imposable	$ 100	$ 150	$ 100
Impôt brut	33	50	30
Moins le dégrèvement	20	50	—
Impôt net	$ 13	NIL	$ 30
Montant retenu	$ 87	$ 100	$ 70

CÉDULE «B»

Année		Valeurs des actions	Impôt
1971	Disons 100,000 à $9	$ 900,000	
1976	Disons 100,000 à $15	1,500,000	
	Impôt à 25 p.c. de $600,000		$ 150,000
	Vente 5,625 à $20	150,000	
1981	Disons 90,000 à $20	1,800,000	
	Impôt à 25 p.c. de $450,000		112,500
	Vente 5,625 à $20	112,500	
1981	Actions détenues après paiement d'impôt 84,375 à $20	1,687,500	

NATIONAL SEA PRODUCTS LIMITED SUPPLEMENTARY SUBMISSION

The purpose of this supplementary submission is to comment on two additional aspects of the White Paper which were not referred to in our earlier submission.

Effect of Two And One-Half Year Restriction on Dividend Payments

The White Paper proposes that for a shareholder to receive credit for tax paid by a corporation, the corporation is required to pay dividends—either cash or stock—within a limited period of time, i.e. 2½ years from the end of the corporation's tax year.

The company submits that this is another aspect of the integration concept recommended in the White Paper which will cause serious problems for Canadian corporations and their shareholders. Many companies, including National, for various reasons will not be able to declare cash dividends each year equal to the proits earned. As a substitute for this, the White Paper proposes that stock dividends may be declared, resulting in the same tax relief for the company and its shareholders. National contends that the declaration of stock dividends is not a satisfactory alternative for the following reasons:

1. There is a substantial difference in the relative position of shareholders with large blocks of shares of a company, and with shareholders who own small blocks of shares. The shareholders who own large blocks of stock, and who, incidentally, are probably the individuals who control the company, will want to ensure that stock dividends are paid each year so that they obtain the full credit for corporation taxes. On the other hand, the small shareholder may not be too anxious to receive stock dividends, since this does not produce any cash for him, and may, in effect, result in a net cash outlay.

2. Many companies are precluded from paying stock dividends by virtue of anti-dilution clauses contained in trust deeds securing various forms of debt. These anti-dilution clauses, in effect, preclude the payment of stock dividends in certain cases, and accordingly, these companies would not have the option of distributing their after-tax earnings. In addition, companies, such as National,

NATIONAL SEA PRODUCTS LIMITED MÉMOIRE COMPLÉMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Dans le présent mémoire complémentaire, nous voulons faire certaines observations concernant deux autres aspects du Livre blanc que nous n'avons pas abordés dans notre mémoire précédent.

Effet de la limite de deux ans et demi touchant le paiement des dividendes

Le Livre blanc propose qu'afin de permettre à l'actionnaire d'être dégrevé de l'impôt payé par une corporation, celle-ci soit tenue de payer les dividendes—en espèces ou en actions—au cours d'une période limitée, soit dans les deux ans et demi de la fin de l'année d'imposition de la corporation.

La société croit qu'il s'agit là d'un autre aspect de l'idée d'intégration recommandée dans le Livre blanc et qu'il en résultera de graves problèmes pour les corporations canadiennes et leurs actionnaires. Nombre de sociétés, dont la nôtre, ne pourront pas, pour diverses raisons, déclarer chaque année des dividendes en espèces égaux aux bénéfices réalisés. Pour parer à cette éventualité, le Livre blanc propose de déclarer les dividendes en actions, ce qui vaudrait le même dégrèvement à la société et à ses actionnaires. Nous prétendons que la déclaration des dividendes en actions n'est pas une solution satisfaisante pour les raisons suivantes:

1. Il y a une différence importante entre la situation des actionnaires qui possèdent de gros paquets d'actions d'une société et celle des actionnaires qui n'en détiennent que de petits paquets. Les actionnaires qui possèdent de gros paquets d'actions et qui, en passant, sont probablement les personnes qui contrôlent la société, voudront faire en sorte que les dividendes en actions soient payés chaque année de façon à ce qu'ils puissent bénéficier d'un dégrèvement complet à l'égard des impôts sur les sociétés. Par contre, il se peut que le petit actionnaire ne soit pas trop désireux de recevoir des dividendes en actions, car cela ne lui apporte aucune valeur en espèces et peut même, en fait, lui demander des déboursés.

2. Bon nombre de sociétés ne peuvent payer des dividendes en actions en raison des clauses «antidilution» contenues dans les contrats fiduciaires garantissant diverses formes de créances. Ces clauses, en fait, empêchent le paiement de dividendes en actions dans certains cas; par conséquent, les sociétés en question ne pourraient distribuer leurs gains après impôts. De plus, les sociétés qui ont,

which have convertible debt would find it difficult to issue stock dividends without making amendments to existing conversion privileges.

3. The frequent payment of stock dividends changes the capital structure of a company each time it is done, and this tends to leave it in a disorderly state. For anything as important as a company's capital structure, this is obviously not a desirable feature.

Once the 2½ year period has run out, the surplus of the company is, in effect, locked in, and the consequences for shareholders receiving any dividends subsequent to this point in time would be serious.

Effect on National's Employees' Savings and Profit Sharing Retirement Plan

Seven years ago, National and its employees created a trustee profit sharing and savings plan, the purposes of which are twofold:

(a) to provide every regular employee with an opportunity to share in the consolidated profits of the company, and

(b) to furnish a means by which each participating employee may accumulate a fund consisting of his own savings, and his portion of the company's contribution together with the earnings therefrom.

The main objective of the Plan is to provide the employee on retirement with an important lump sum contribution to his future maintenance.

The company contributes annually to a trustee managed fund, ten percent of its net profits before income tax, and the employee up to five percent of their earnings up to a limit of $750 each. The plan is voluntary, and on December 31, 1969, had 1360 members. Consideration is being given to it becoming compulsory or new employees. The fund at the end of 1969 amounted to $1,960,577.

National considers that its Plan improves morale and provides an incentive to employees, by giving them a desirable form of participation in the success of the company. While the Plan has only been established seven and a half years, it is highly valued by the employees, and its enrollment is growing steadily as employees realize the substantial financial benefits in store for them in future years.

Experience has shown that lump sum payments are used wisely. They provide the retiring employee with the flexibility to reor-

comme la nôtre, une dette convertible trouveraient difficile de payer des dividendes en actions sans apporter des modifications aux privilèges de conversion existants.

3. Le paiement fréquent de dividendes en actions modifie la structure financière d'une société chaque fois qu'il survient, ce qui tend à la laisser désorganisée. Si l'on songe à l'importance de la structure financière pour une société, on s'aperçoit facilement que cette mesure n'est pas souhaitable.

Une fois expiré le délai de 2½ ans, l'excédent de la société est en fait bloqué; pour les actionnaires qui recevraient des dividendes après ce moment, les conséquences seraient donc graves.

Effet sur le régime d'épargne-retraite et de participation aux bénéfices des employés de la société

Il y a sept ans, la société et ses employés ont fondé un régime d'épargne-retraite et de participation aux bénéfices à gestion fiduciaire qui a un double objectif:

a) fournir à tous les employés ordinaires l'occasion de partager les bénéfices consolidés de la société et

b) d'établir un moyen par lequel chaque employé participant peut se constituer une caisse alimentée par ses propres épargnes, la tranche de la contribution de la société qui lui revient et les gains qu'il en tire.

Le principal but du régime est d'assurer le versement d'un important montant forfaitaire à l'employé, au moment de sa retraite, pour lui permettre de subsister.

La société verse chaque année dans une caisse à gestion fiduciaire dix pour cent de ses bénéfices nets avant l'impôt sur le revenu et l'employé paie jusqu'à cinq pour cent de ses gains, le maximum étant de $750 pour chacun. Il s'agit d'un régime soutenu par des contributions bénévoles; le 31 décembre 1969, il comptait 1360 membres. On songe à le rendre obligatoire pour les nouveaux employés. A la fin de 1969, la caisse contenait $1,960,577.

La société trouve que son régime encourage et stimule les employés en leur permettant de participer à la bonne marche de la société. Bien qu'il ne fonctionne que depuis sept ans et demi, les employés l'apprécient grandement et y adhèrent en nombre de plus en plus grand, car ils se rendent compte qu'il comporte d'importants avantages financiers pour l'avenir.

L'expérience a démontré que les paiements forfaitaires constituent un moyen auquel on recourt de façon courante. Ils offrent assez de

ganize his affairs on retirement. He may pay off a mortgage or other debt, or even start a small business. He may, of course, decide to buy an annuity. In any case, he has freedom of choice.

The White Paper proposal apparently would repeal Section 36 of the Income Tax Act, which allows the taxpayer the option of having a lump sum taxed at the average rate of the last three years. An averaging provision is included in the White Paper, but this is far less favorable to the taxpayer than the present system. The following examples illustrate the effect of the White Paper proposal in different cases in National's Plan:

Example 1—a married employee with average income of $4,000 drawing a taxable benefit of $13,873 from Profit Sharing would incur a tax increase of 225 per cent over the present provisions.

Example 2—a single employee earning an average of $4,000 drawing a taxable benefit of $18,054 from Profit Sharing would have a tax liability of 120 per cent greater.

Example 3—a single employee, with one dependent, with average income of $8,226 per year drawing a taxable benefit of $4,572 from Profit Sharing would incur an 80 per cent increase.

Example 4—a single employee averaging $2,466 income per year drawing taxable benefits of $2,038 from Profit Sharing would incur a tax increase over the present amount to 150 per cent.

Example 5—a married employee, averaging $6,000 income per year, drawing taxable Profit Sharing benefits of $5,964, would suffer a tax increase of 140 per cent.

souplesse pour permettre à l'employé qui prend sa retraite de réorganiser ses affaires à ce moment-là. Celui-ci peut acquitter une hypothèque ou une autre dette, ou même ouvrir un petit commerce. Il peut aussi, évidemment, décider d'acheter une rente. De toute façon, il est libre de choisir.

Il semble que la proposition du Livre blanc annulerait l'article 36 de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui permet au contribuable de faire imposer un montant forfaitaire au taux moyen des trois dernières années. Le Livre blanc prévoit l'établissement de la moyenne, mais cette mesure favorise beaucoup moins le contribuable que le système actuel. Les exemples suivants illustrent l'effet de la proposition du Livre blanc, dans différents cas, en ce qui concerne le régime de la société:

Exemple 1—un employé marié touchant un revenu moyen de $4,000 et recevant une prestation imposable de $13,873 du régime de participation aux bénéfices ferait face à une augmentation d'impôt de 225 p. 100 par rapport à la situation actuelle.

Exemple 2—un employé célibataire gagnant en moyenne $4,000 et recevant une prestation imposable de $18,054 du régime de participation aux bénéfices devrait payer 120 p. 100 d'impôt de plus.

Exemple 3—un employé célibataire ayant une personne à charge, touchant un revenu moyen de $8,226 par année et recevant une prestation imposable de $4,572 du régime de participation aux bénéfices ferait face à une augmentation de 80 p. 100.

Exemple 4—un employé célibataire touchant un revenu moyen de $2,466 par année et recevant des prestations imposables de $2,038 du régime de participation aux bénéfices ferait face à une augmentation d'impôt de 150 p. 100 par rapport à la situation actuelle.

Exemple 5—un employé marié touchant un revenu moyen de $6,000 par année et recevant des prestations imposables de $5,964 du régime de participation aux bénéfices ferait face à une augmentation d'impôt de 140 p. 100.

EXAMPLES

	No. 1	No. 2	No. 3	No. 4	No. 5
1. Present tax under Section 36 at present rates.....	$1,200	$2,600	$900	$200	$800
2. Proposed tax basis—with income averaging.....	$3,900	$5,700	$1,600	$500	$1,900
3. Percentage increases.....	225%	120%	80%	150%	140%

EXEMPLES

	nº 1	nº 2	nº 3	nº 4	nº 5
1. Impôt actuel en vertu de l'article 36 aux taux actuels.	$ 1,200	$ 2,600	$ 900	$ 200	$ 800
2. Base d'impôt proposée—avec étalement du revenu.	$ 3,900	$ 5,700	$ 1,600	500	$ 1,900
3. Augmentations proportionnelles.....	225%	120%	80%	150%	140%

It will be seen how drastic the increase is on the proposed, as compared with the present basis. Moreover, the burden of the increase generally falls more heavily on those with the lowest income. This is obviously a most undesirable result.

This proposal is a very serious matter. It amounts to retroactive legislation and punishes the results of an employee's life's work and retirement savings. Many employees have reached a stage in their career where they would not have sufficient time to adjust their affairs to cope with the tax reform proposals. It would probably destroy deferred profit sharing retirement plans as we know them.

It is submitted that Section 36, as it operates at present, is fair and appropriate, and we urge its retention for lump sum payments from such profit sharing funds.

Respectfully submitted.

NATIONAL SEA PRODUCTS LIMITED

Harold P. Connor
Chairman of the Board

Per C. R. MacFadden
Vice President—Finance

On voit l'importance de l'augmentation entraînée par la base d'impôt proposée, par rapport à celle qui est actuellement utilisée. En outre, le fardeau de l'augmentation pèse davantage, de façon générale, sur les personnes à revenu peu élevé. Il est donc évident que le résultat atteint est loin d'être souhaitable.

Cette proposition entraîne des conséquences très graves. Elle a un effet rétroactif et punit les personnes qui ont travaillé et épargné pendant toute une vie. Nombre d'employés ont atteint un stade de leur carrière où ils n'auraient pas le temps de réorganiser leurs affaires de façon à tenir compte des propositions de réforme fiscale. Il s'ensuivrait probablement la disparition des régimes différés d'épargne-retraite et de participation aux bénéfices que nous connaissons actuellement.

Nous croyons que l'article 36, dans sa forme actuelle, est juste et approprié et nous demandons qu'il soit conservé en ce qui concerne les paiements forfaitaires versés par les régimes de participation aux bénéfices.

NATIONAL SEA PRODUCTS LIMITED

Harold P. Connor
Président du Conseil
Par
C. R. MacFadden
Vice-président—Finances

(Traduction: Gilles Ouellet)

APPENDIX 46-B

ADDENDUM I TO BRIEF ON TAX REFORM DATED MARCH 12, 1970 PREPARED BY THE NOVA SCOTIA VOLUNTARY PLANNING BOARD

The voluntary Planning Board, formed by an Act of the provincial legislature in 1963, is an autonomous body and represents non-government elements in the community. It was set up to enable the private sector to participate in the provincial planning process on a purely voluntary basis. Its purpose is to assist the government in preparing an economic development strategy for the province.

During the first years of its existence, it was, in effect, the only economic planning group in the province. It completed its first plan for the economic development of Nova Scotia in 1966. In the preparation of this plan, the Board set out the following economic goals for Nova Scotia.

(1) the highest possible rate of growth with an equitable distribution of per capita income;

(2) the highest possible level of employment;

(3) the achievement of the highest possible increase in productivity;

(4) the development of all the resources of the province to the highest point of efficiency; and

(5) the achievement of a climate, both economic and political, that will encourage the development of new industries and the expansion of existing industries.

The plan, which set out a number of growth targets for the provincial economy and outlined policies for future growth, emanated largely from the private sector and was advisory to the government. The Board, however, was not set up to handle the on-going economic planning for the province. This function has recently been assumed by the government through its Cabinet Committee on Planning and Programmes.

The Board's inputs into the provincial economic planning process now underway are as follows:

APPENDICE 46-B

ANNEXE I AU MÉMOIRE SUR LA RÉFORME FISCALE (DATÉ DU 12 MARS 1970) RÉDIGÉ PAR LES «VOLUNTARY PLANNING BOARD» DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le *Voluntary Planning Board*, créé en 1963 par une loi organique de l'Assemblée législative provinciale, est un organisme autonome qui représente des éléments non gouvernementaux de la collectivité. Il a été constitué pour permettre au secteur privé de participer à titre exclusivement bénévole (volontaire) aux initiatives prises à l'échelon provincial en matière de planification. Il a pour but d'aider le gouvernement à établir une stratégie de développement économique pour la province.

Au cours de ses cinq premières années d'activité, le *Voluntary Planning Board* ou Office de planification bénévole (appelé ci-après «l'Office») a été en réalité le seul organisme de planification économique de la province. En 1966, il a établi son premier plan de développement économique de la Nouvelle-Écosse. Lors de l'établissement de ce plan, l'Office a fixé les objectifs économiques suivants pour la Nouvelle-Écosse:

(1) le taux de croissance le plus élevé possible, avec une répartition équitable du revenu par tête;

(2) le niveau d'emploi le plus élevé possible;

(3) l'accroissement le plus élevé possible en matière de productivité;

(4) l'exploitation optimale de toutes les ressources de la province et

(5) la réalisation d'un «climat» politico-économique susceptible de favoriser la création de nouvelles industries et l'expansion des industries existantes.

Ce sont principalement les entreprises privées qui, voulant conseiller le gouvernement, ont été les inspiratrices du plan où l'on a fixé un certain nombre d'objectifs concernant l'économie de la province et exposé la politique à adopter en vue de sa croissance future. L'Office n'a toutefois pas été créé pour s'occuper de la planification économique à long terme de la province. Le gouvernement a assumé ce rôle récemment par l'entremise de son Comité ministériel de la planification et des programmes.

Les moyens que l'Office met à la disposition de la province en matière de planification économique sont les suivants:

(1) Policies, strategies, proposals and/or recommendations emanating from segment and sector committees are channeled through the Board to the Cabinet Committee on Planning and Programs.

(2) Simultaneous with (1), draft papers prepared by government are forwarded to Board for consideration at the sector and segment level.

The relationship between the government planners and the economic "grassroots" are now maintained by nine sector committees and thirty-eight segment committees served by VEP sector secretaries. A total of about seven hundred people serve under the Board.

May 21, 1970

NOVA SCOTIA VOLUNTARY PLANNING BOARD

BRIEF ON TAX REFORM

1. The Voluntary Planning Board hereby submits its views on *Proposals for Tax Reform* after having given due consideration to the report of its Sub-Committee on Taxation. This Committee advertised in the Nova Scotia daily and weekly nespapars to the effect that the Board would be making a presentation to the Federal Government on this subject. They invited written submissions and briefs from all groups, associations and individuals. Some thirty responded, principally from small businesses. Our brief is therefore a reflection of the situation as seen by small businessmen in our Province.

2. The Board starts from the proposition that the extent and rate of change that is occurring in the Canadian economy makes it mandatory to continually re-examine both the nature and the role of the public sector and the impact of public policies, of which the tax system forms a part, upon the private sector and on the economy as a whole. The Board is cognizant of developments that are occurring in the field of public finance, such as are manifest in a large body of literature, and, accordingly, accepts as a generally valid statement that "the need for a general reform is clear, and in some instances striking.[1]" The Board realises that an attempt has been made in the proposals to conform to the principle of equity in taxation without sacrificing other goals such as economic growth, economic stability, and so forth. But the Board is concerned that other goals will be placed in jeo-

[1] *Proposals for the Tax Reform*, p. 5.

(1) Les politiques, stratégies (plans d'action), propositions et recommandations (avis) émanant des comités (à l'échelon du secteur et de la section) sont portées à la connaissance du Comité ministériel de la planification et des programmes par l'intermédiaire de l'Office.

(2) En même temps, les avant-projets établis par le gouvernement sont transmis à l'Office aux fins d'examen à l'échelon du secteur et de la branche d'activité.

A l'heure actuelle, neuf comités de secteur et trente-huit comités de section sous la responsabilité de secrétaires assurent la «liaison» entre les services de planification du gouvernement et les entreprises privées. L'Office emploie quelque sept cents personnes.

21 mai 1970

«VOLUNTARY PLANNING BOARD» DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

MÉMOIRE SUR LA RÉFORME FISCALE

1. Le *Voluntary Planning Board* ou Office de planification bénévole (appelé ci-après «l'Office») se permet par les présentes d'exprimer son point de vue en ce qui concerne les *Propositions de réforme fiscale,* après avoir examiné le rapport présenté par son sous-comité sur la fiscalité. Ledit sous-comité a fait savoir au public, par la voie des journaux quotidiens et hebdomadaires de la Nouvelle-Écosse, que l'Office adresserait un mémoire au gouvernement fédéral à ce sujet. Tous les organismes et tous les citoyens ont été conviés à faire tenir des mémoires et des rapports à l'Office, lequel a reçu quelque trente réponses provenant principalement de petites entreprises. Notre mémoire constitue donc un exposé de la situation telle que la voient les petits commerçants de notre province.

2. L'Office part du principe que l'ampleur et le rythme de l'évolution que l'on constate dans l'économie canadienne nous obligent à réexaminer constamment la nature et le rôle du secteur public, ainsi que les répercussions des mesures gouvernementales—dont le système fiscal fait partie—sur le secteur privé et sur l'économie dans son ensemble. L'Office est au courant de ce qui se passe dans le domaine des finances publiques, étant donné que les documents officiels abondent à ce sujet, et il reconnaît donc que «la nécessité d'une réforme générale est certaine, et même frappante en certains cas.[1]» Il s'agit là d'une affirmation généralement valable. L'Office se rend compte que l'on a essayé, dans les propositions, de se conformer au principe de l'équité en matière fiscale sans renoncer à d'autres objectifs tels que la croissance économique, la stabilité économique, etc. Toutefois, l'Office

[1] *Propositions de réforme fiscale,* p. 5.

pardy and that the impact of the proposed tax reforms on economic development and on economic welfare in Canada generally and in Nova Scotia in particular, will not be as favorable as appears to be represented. Furthermore, there is a great likelihood that the proposals will run counter to other policies designed especially to promote regional development.

3. Many aspects of the proposals and of the projections remain implicit. The assumptions underlying the proposals are not given so that it is impossible to determine what kind of economic model is used as a basis. Is it a growth model and does the model incorporate a rate of inflation? Has analysis been undertaken of the effect of the proposed tax changes on the rate of saving in Canada, and perhaps more importantly, on the inducement to invest? Is it known what effect the changes will have on initiative, entrepreneurship, and the willingness to work, particularly on the part of the entrepreneurial group?

4. If the proposals lead to a reduction in private saving owing to the incidence of taxes on decisions to work and to save, it will be necessary to resort to public saving and/or borrowing, or the attraction of more external funds to finance economic growth. When the private sector is acquiring liabilities and assets at a rapid rate there is prosperity, but when the public sector is required to acquire liabilities, there is an increase in public debt. The situation may become very confused owing to different attitudes towards public and private finance.

5. The Voluntary Planning Board does not know the answers to these questions and it ventures to suggest that neither do the proponents of the *Proposals for the Tax Reform.* The Board is concerned that the mariage of the principle of equity to the concept that "a buck is a buck" in a manner that involves both some redistribution of the burden of taxation towards middle income groups, and the removal of certain provisions will produce some serious and undesired results. How resilient is the private sector? The *Proposals for Tax Reform,* if implemented in their present form, are in danger of producing a "build-in" problem in the Canadian economy. The Board believes that important features of the *Proposals* strike near the heart of a delicate process of economic growth, and that this process, like the goose that laid the golden egg, needs to be cared for rather than endangered. While the process may need to

craint que d'autres objectifs ne soient compromis et que l'effet des réformes fiscales prévues sur l'expansion économique et sur la «santé» économique du Canada en général et de la Nouvelle-Écosse en particulier ne soit pas aussi favorable que l'on se l'imagine, semble-t-il. Par ailleurs, il est fort probable que les propositions iront à l'encontre d'autres mesures visant particulièrement à favoriser l'expansion régionale.

3. Les propositions et les prévisions demeurent implicites sous de nombreux aspects. Les hypothèses servant de base aux propositions ne sont pas indiquées, si bien qu'il est impossible de savoir de quelle nature est le modèle économique utilisé. S'agit-il d'un modèle de croissance et le modèle tient-il compte d'un taux d'inflation donné? A-t-on analysé l'effet des réformes fiscales prévues sur le rythme de l'épargne au Canada et, ce qui est peut-être plus impotant, sur l'incitation à l'investissement? Sait-on quel sera l'effet des réformes sur l'esprit d'initiative, l'esprit d'entreprise et le désir de travailler, notamment en ce qui concerne les entrepreneurs?

4. Si les propositions entraînent une diminution de l'épargne privée en raison de l'incidence fiscale sur la décision de travailler et d'économiser, il faudra recourir à l'épargne publique et (ou) à l'emprunt, ou bien attirer davantage de capitaux de l'extérieur pour financer la croissance économique. Lorsque le secteur privé acquiert des éléments de passif et d'actif à un rythme rapide, il y a prospérité...mais, lorsque le secteur public est tenu d'acquérir des éléments de passif, il y a accroissement de la dette publique. Il se peut alors que la situation se complique fort, du fait des attitudes différentes adoptées à l'égard du financement public et privé.

5. L'Office ne connaît pas les réponses à ces questions et il se permet d'avancer que ce n'est pas le cas non plus des auteurs des *Propositions de réforme fiscale.* L'Office craint que l'association du principe d'équité au concept selon lequel «une piastre est une piastre», d'une façon impliquant à la fois une certaine redistribution (nouvelle répartition) du fardeau fiscal à l'égard des groupes à revenu moyen et la suppression de certaines dispositions n'aboutisse à des résultats malheureux et inopportuns. Le secteur privé a-t-il «du ressort» et jusqu'à quel point? Si elles sont appliquées telles quelles, les *Propositions de réforme fiscale* risquent d'entraîner un certain «blocage» de l'économie canadienne. L'Office estime que les aspects importants des *Propositions* portent atteinte au subtil processus de croissance économique et qu'il convient que ce processus, à l'instar de «la poule aux œufs d'or», soit sauvegardé plutôt que mis en

be kept under public surveillance and control, its foundations should not be undermined.

6. The Voluntary Planning Board presents its views on five points contained in the *Proposals for Tax Reform*. Some or all of these points may have been referred to in briefs submitted by other agencies to register views in their fields of competency. The Board strongly endorses such submissions and has therefore confined its remarks, except on Electric, Gas or Steam Utilities, to the economic consequences of the *Proposals for Tax Reform* which generally constitute a threat to the Nova Scotia economy. With respect to Utilities, the Board strongly supports the submission of the Nova Scotia Light and Power Company, Limited made to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and heard by them on March 11, 1970. A two-page document derived from their submission is attached to our brief.

POINTS

1. Capital Gains

The five-year revaluation is unsatisfactory and should be abandoned or modified to offset its disadvantages.

2. Small Business

The effect of the Proposals for Tax Reform on small business will be adverse owing to the effect on cash flow. The existing 21 per cent rate of tax was designed to postpone the impact of taxes. Some means of achieving this postponement of taxes should be devised, at least while capital is retained in a business.

3. Personal Exemptions

It would appear that the changes in personal exemptions are favourable to a large number of people in Nova Scotia.

4. Removal of Existing Provisions

There is a general problem stemming from the removal of existing provisions that have been open under other legislation such as ADIA. If the provisions are to be denied or withdrawn they should be phased out rather than immediately cut off.

5. Women Workers

The Board strongly supports the Proposals for Tax Reform to allow exemptions to work-

danger. Il se peut qu'il soit nécessaire que le processus de croissance économique soit assujetti à la surveillance des pouvoirs publics, mais il ne faut point qu'il soit «sapé à la base».

6. L'Office exprime son opinion sur cinq points figurant dans les *Propositions de réforme fiscale*. Il se peut que certains de ces points, ou la totalité d'entre eux, aient été mentionnés dans des mémoires présentés par d'autres organismes pour faire état d'opinions concernant des domaines de leur ressort. L'Office, qui approuve entièrement lesdits exposés, s'est donc borné à faire des observations, sauf en ce qui concerne l'alimentation en électricité, en gaz et en vapeur, sur les conséquences des *Propositions de réforme fiscale*, lesquelles constituent globalement une menace pour l'économie néo-écossaise. Pour ce qui est des services publics, l'Office approuve entièrement le mémoire présenté par la *Nova Scotia Light and Power Company, Limited* du Comité permanent du Sénat sur la banque et le commerce et examiné par celui-ci le 11 mars 1970. On trouvera en annexe un document de deux pages relatif au mémoire de la N.S.L.P.C.L.

POINTS

1. Gains en capital

Le projet de réévaluation quinquennale est peu satisfaisant et devrait être abandonné ou modifié afin de compenser ses inconvénients.

2. Petites entreprises

L'effet des Propositions de réforme fiscale sur les petites entreprises sera défavorable en raison même de son effet sur le mouvement de trésorerie. Le taux d'imposition actuel de 21 p. 100 est destiné à différer l'incidence fiscale. Il faudrait trouver certains moyens de différer l'incidence fiscale, tout au moins pendant que le capital est immobilisé dans une entreprise.

3. Exemptions personnelles

Il semble que les modifications relatives aux exemptions personnelles soient avantageuses pour de nombreux citoyens de la Nouvelle-Écosse.

4. Suppression des dispositions actuelles

Un problème global se pose si l'on abandonne les dispositions actuelles qui ont été adoptées en vertu d'une autre législation, par exemple, la loi stimulant le développement de certaines régions. Si les dispositions sont abandonnées ou retirées, il faudra qu'elles le soient graduellement plutôt que brutalement.

5. Employées

L'Office approuve entièrement les exemptions accordées aux mères qui travaillent en

ing mothers for child care as outlined in 2.7, 2.8 and 2.9 viz 2.9—"It would assist many mothers who work or want to work to provide or supplement the family income, but are discouraged by the cost of having their children cared for."

The Board is of the opinion, however, that these provisions should be amended so that in any family in which there is only one spouse, either husband or wife, that a minimum deduction of $1,000 for care of children should be permitted.

Points 1, 2 and 4 are set out in fuller detail below.

1. Capital Gains Tax—Estate Tax

Sufficient time has elapsed since publication of the White Paper to draw the conclusion that the public is prepared to accept a capital gains tax in principle; it is the proposed method of applying the tax that is causing concern in many quarters.

It should be remembered that existing taxes of various kinds plus the *Proposals for Tax Reform,* all add up to an awesome burden for individuals in the entrepreneurial and investing class:

The Carter proposals would have resulted in a 50 per cent income tax rate at the $100,000 level for a family unit whereas the *Proposals for Tax Reform* may result in the maximum rate of tax of 51.2 per cent at the $24,000 level for an individual.

—The effective rate of tax on gifts, because of reductions in exemptions and because of the change in rates should also be borne in mind.

—The reduction in the level, from about $1,000,000 down to the $300,000 level, at which the maximum estate tax rate is payable is in itself a significant factor inhibiting capital accumulation.

The Voluntary Planning Board strongly recommends that, if the *Proposals for Tax Reform* are adopted, no level of government should impose estate taxes or succession duties. If, however, the Federal Estate Tax is continued, Nova Scotia should give serious consideration to rebating its share of this tax to the beneficiaries.

The most unpopular feature of the proposed capital gains tax is that it will apply to

ce qui concerne la garde d'enfants, ainsi qu'il est mentionné aux articles 2.7, 2.8 et 2.9. A l'article 2.9, il est dit que «Cette nouvelle déduction aidera les nombreuses mères qui travaillent ou qui veulent travailler afin d'accroître le revenu familial, mais qui reculent devant les dépenses qu'entraîne la garde de leurs enfants.»

L'Office est toutefois d'avis que l'on devrait modifier ces dispositions de telle façon que, s'agissant d'une famille où il n'y a qu'un seul des conjoints, le mari ou la femme, une déduction minimum de $1,000 pour la garde des enfants soit autorisée.

Les points 1, 2 et 4 font, ci-après, l'objet d'un plus long développement.

1. Impôt sur les gains en capital—Impôt sur les biens transmis par décès.

Il s'est passé suffisamment de temps depuis la parution du Livre blanc pour que l'on puisse conclure que le public est prêt à accepter le principe d'un impôt sur les gains en capital; c'est la méthode d'application de l'impôt que l'on se propose d'adopter qui préoccupe les gens, dans de nombreux milieux.

Il ne faut pas oublier que les divers impôts actuels et ceux dont il est question dans les Propositions de réforme fiscale se conjuguent pour alourdir l'énorme fardeau des particuliers (entrepreneurs et investisseurs):

L'application des propositions du rapport Carter auraient entraîné un taux d'impôt sur le revenu de 50 p. 100 au niveau de $100,000 pour une «unité familiale», alors que les Propositions de réforme fiscale sont susceptibles d'entraîner le taux maximum d'imposition de 51.2 p. 100 au niveau de $24,000 pour un particulier.

—Il faudrait également tenir compte du taux réel de l'impôt sur les dons en raison des réductions d'exemptions et de la modification des barèmes.

—La diminution du niveau, d'environ un million de dollars à $300,000, niveau auquel le taux d'impôt successoral (sur les biens transmis par décès) est payable, a essentiellement pour effet d'empêcher l'accumulation de capitaux.

L'Office recommande vivement qu'en cas d'adoption des Propositions de réforme fiscale, aucun gouvernement (à l'échelon fédéral, provincial ou municipal) ne perçoive d'impôt sur les biens transmis par décès ou les droits successoraux. Toutefois, au cas où l'on continuerait de percevoir l'impôt fédéral sur les biens transmis par décès, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait envisager sérieusement de ristourner sa quote-part de cet impôt aux ayants droit.

Ce qu'il y a de plus impopulaire dans l'impôt prévu sur les gains en capital, c'est qu'il

unrealized gains by the process of revaluing assets every five years and the imposition of a tax on such gains. This is to apply to "widelyheld Canadian companies".

The reasons for imposing deemed realization every five years is to avoid deferral of tax and to reduce the "locked-in" effect of accumulated gains. Yet a tax on unrealized gains is a tax on capital.

Consider the case of the taxpayer who owns 51 per cent or more of the stock in a widely-held corporation. Quite conceivably deemed realization will result in shares having to be offered for sale to raise money to pay the tax. Under the present somewhat vague definition of widely-held companies, the market for some shares can be quite "thin" with a limited number of buyers. There are now many stocks which will fall into the category of "widely-held" companies which are infrequently traded. If a market for these shares is found, the price will, in many instances, be lower on a forced sale than the assessed value on which the tax is based.

In Canada the number of companies whose shares are actively traded on the stock exchange are comparatively few in number. Many companies have refrained over the years from financing by increasing their equity stock but have financed expansion by bank borrowing or by the sale of fixed-income bonds or debentures or a combination of both. Where there are not sufficient shares to meet demand, price fluctuations are frequently violent and severe. Revaluation every five years could result in month-end sales having a serious effect on the stock and such fluctuations in the price of shares would involve all shareholders, not merely the taxpayer concerned. When a company is forced to revalue, its competitive position may be seriously impaired.

The five-year deemed realization provision may be the means of an owner being forced to sell control of his company (more often than not to a foreign owner) in order to meet a tax imposed by his own government. This observation is not to be confused with the often asserted but never conclusively proven point that privately owned or closely held corporations are forced to sell to meet Estate Tax or Succession Duty Tax, the distinction being that the latter is a tax imposed at death and at no other time. The five-year revalua-

s'appliquera aux gains non réalisés au moyen d'une réévaluation de l'actif tous les cinq ans et de la perception d'un impôt sur lesdits gains. Cela concernera les sociétés canadiennes publiques.

On a décidé d'imposer les réalisations supposées tous les cinq ans afin d'éviter l'ajournement de l'imposition et de diminuer l'effet de «blocage» des gains accumulés. Cependant, un impôt sur les gains non réalisés est un impôt sur le capital.

Considérons le cas d'un contribuable qui détient 51 p. 100 ou plus des actions d'une société «publique». Il est très concevable que la réalisation supposée entraînera la mise en vente obligatoire d'actions en vue de réunir les fonds destinés au paiement de l'impôt. Comme la définition actuelle des sociétés publiques est plutôt imprécise, le marché peut être fort «étroit» pour certaines actions, le nombre d'acheteurs étant restreint. Il existe actuellement de nombreuses valeurs que l'on négocie rarement et que l'on peut ranger dans la catégorie des actions de sociétés publiques. Si l'on trouve un marché pour ces actions, leur prix sera, dans bien des cas, moins élevé lors d'une vente forcée que la valeur établie selon laquelle l'impôt est calculé.

Au Canada, il y a relativement peu de sociétés dont les actions sont négociées activement en Bourse. Au cours des années, de nombreuses sociétés se sont abstenues de s'autofinancer en augmentant le nombre de leurs actions ordinaires; elles ont financé leur expansion en empruntant aux banques ou bien en vendant des obligations ou «debentures» à revenu fixe, ou encore en ayant recours aux deux méthodes. Dans les cas où il n'y a pas suffisamment d'actions pour satisfaire la demande, il arrive fréquemment que les variations de prix soient brutales et extrêmes. Si l'on procède à une réévaluation quinquennale, les ventes de fin de mois pourraient bien avoir de graves répercussions sur le capital-actions et les variations du prix des actions concerneraient tous les actionnaires, pas seulement le contribuable intéressé. Lorsqu'une société est contrainte à réévaluer, sa position concurrentielle (compétivité) peut être gravement compromise de ce fait.

La disposition concernant la réalisation supposée tous les cinq ans est peut-être, pour un propriétaire obligé de céder le «contrôle» de sa société (le plus souvent à des intérêts étrangers), un moyen d'acquitter un impôt levé par son propre gouvernement. Il ne faut pas confondre cete remarque avec l'argument—fréquemment invoqué mais jamais prouvé de manière concluante—selon lequel les sociétés de droit privé ou les sociétés «privées» sont contraintes de vendre pour pouvoir acquitter l'impôt sur les biens transmis par

tion will be imposed many times during a generation and like the constant drip of water could eventually erode the taxpayer to the point where he loses control of his company if not the company itself.

The five-year revaluation proposal should be abandoned or substantially modified to avoid the disadvantages previously referred to. One possible modification could be to add a plan for voluntary tax payment on all unrealized capital gains at reduced tax rates, with proper safeguards, and on the basis of the calendar year only.

For example, the rate of tax might be one-third instead of one-half, with the safeguard that the investment has been held for at least one year prior and continues to be held for at least two years subsequent.

Unrealized losses would of course only be taken into account against unrealized gains.

This plan would enable taxpayers to ameliorate the incompatible complications between Estate taxes and capital gains taxes for their estates and heirs. Revenue would gain in prepayment of taxes; and taxpayers would gain, or at least would have the opportunity to gain, in reduction of applicable rates.

2. Small Business

While a single tax rate for incorporated business may be a desirable objective yet the proposed alternatives to the present tax system fall far short of meeting the needs of a small business and should be supplemented by a tax system more advantageous to a small business.

Small businesses are a most important part of the economic life of Nova Scotia. Small businesses can only become larger if they are successful and if they have a reasonable opportunity to finance expansion. The White Paper proposes that the cash available annually to every business earning a taxable income of $35,000 be reduced by $10,000. This will substantially impair the ability of the small business to expand. For example, if a business could now borrow $100,000 repayable over a period of ten years by making princi-

décès ou l'impôt sur les droits successoraux, ce dernier étant perçu lors du décès et non à un autre moment. La réévaluation quinquennale sera imposée maintes fois au cours d'une génération et, comme une goutte d'eau qui ne cesse de tomber, elle pourrait «ronger» le contribuable à tel point que celui-ci finisse par ne plus diriger sa société, voire ne plus en être le propriétaire.

On devrait abandonner ou modifier considérablement le projet de réévaluation quinquennale, afin de ne pas subir les inconvénients auxquels il a été fait allusion plus haut. On pourrait le modifier en l'assortissant d'un système de contribution volontaire (paiement volontaire de l'impôt) pour tous les gains de capital non réalisés à des taux d'imposition réduits, avec des garanties appropriées et uniquement en fonction de l'année civile.

Par exemple, le taux d'imposition pourrait être le tiers au lieu de la moitié, et il faudrait garantir que l'investissement est détenu depuis au moins une année auparavant et qu'il continue de l'être pendant au moins deux années par la suite.

Naturellement, les pertes (manque à gagner) non réalisées ne seraient prises en considération qu'en fonction des gains non réalisés.

Grâce à ce système, les contribuables pourraient obvier à l'incompatibilité des impôts sur les biens transmis par décès et des impôts sur les gains en capital, en ce qui concerne leurs biens et leurs héritiers (légataires). Les recettes fiscales s'accroîtraient du fait du paiement anticipé des impôts et les contribuables bénéficieraient, ou du moins auraient la possibilité de bénéficier de la réduction des taux applicables.

2. Petites entreprises

Même si l'application d'un taux d'imposition unique aux entreprises dûment constituées représente peut-être un objectif souhaitable, les modifications qu'il est prévu d'apporter au régime fiscal actuel ne répondent absolument pas aux besoins d'une petite entreprise et il conviendrait de les assortir d'un régime fiscal plus avantageux pour une petite entreprise.

Les petites entreprises jouent un rôle des plus importants dans la vie économique de la Nouvelle-Écosse. Les petites entreprises ne peuvent s'agrandir que si leurs affaires «marchent» bien et si elles ont vraiment la possibilité de financer leur expansion. Dans le Livre blanc, il est prévu que l'encaisse dont dispose annuellement une entreprise qui réalise un revenu imposable de $35,000 soit réduite de $10,000. Cela aura pour effet de freiner considérablement l'expansion des petites entreprises. Par exemple, si une entreprise pouvait

pal payments of $10,000 annually, it will be more difficult and perhaps impossible under the White Paper Proposals, thus denying many small businesses the opportunity of reasonable expansion. If small business suffers, the economy of the province will also suffer.

4. Removal of Existing Provisions

Where investment decisions have been made as a result of provisions in taxing legislation it is grossly unfair that those who have made such investment decisions should be penalized by changes suggested in the Proposals for Tax Reform. One example of such punitive tax law amendments is the proposed change in the depreciation allowances. If a capital investment can be made under the five-year accelerated depreciation provisions of existing Federal tax laws and the write-off period has not expired at the time that the Proposals for Tax Reform become law, some consideration should be given to the modification of the Proposals for Tax Reform relating to depreciation in order to give equitable treatment to these investors.

If the symmetry of the proposals is endangered by such amendments, it might be possible under the Regional Economic Expansion legislation to make allowances to those who have invested in areas which qualify for assistance under the Regional program.

Another example is the legislation which existed under the ADIA. This Act made possible the deferral of taxation to encourage the construction of rental residential properties. If these processes are good and the Proposals for Tax Reform will deny such opportunities, an alternative stimulus to housing construction should be devised.

March 12, 1970

Proposals 4.63, 4.64 and 4.65

Nova Scotia Light and Power Company Limited is the only investor-owned electric utility in Nova Scotia. This Company pays taxes under the Income Tax Act in the same manner as any other corporation. Its shareholders are entitled to the 20 per cent tax credit on dividends paid by the Company as are the shareholders of other corporations.

emprunter maintenant la somme de $100,000 remboursable dans un délai de dix ans en versant annuellement $10,000, cela lui serait difficile voire impossible d'après les *Propositions de réforme fiscale*. De nombreuses petites entreprises n'auraient plus la possibilité de s'agrandir de façon raisonnable. Si les petites entreprises pâtissent de ces mesures, l'économie de la province en pâtira également.

4. Suppression des dispositions actuelles

Dans les cas où des décisions ont été prises en matière d'investissement par suite de dispositions figurant dans la législation fiscale, il est tout à fait injuste que les personnes qui ont pris de telles décisions aient à subir les modifications prévues dans les Propositions de réforme fiscale. Les modifications qu'il est prévu d'apporter aux déductions pour amortissement constituent un exemple de cette réforme fiscale «répressive». Si l'on peut investir des capitaux en vertu des dispositions des lois fédérales de l'impôt ayant trait à l'amortissement quinquennal accéléré, et si la période d'amortissement n'a pas pris fin au moment où les Propositions de réforme fiscale auront été consacrées par la loi, il convient d'envisager le remaniement des Propositions de réforme fiscale en ce qui concerne l'amortissement, afin d'accorder un traitement équitable aux investisseurs.

Si de telles modifications compromettent l'équilibre des propositions, peut-être pourrait-on, en vertu de la législation sur l'expansion économique régionale, accorder des déductions à ceux qui ont placé des capitaux dans des domaines où ils peuvent prétendre à l'aide du gouvernement d'après le programme d'expansion régionale.

Citons également, à titre d'exemple, les mesures qui ont été en vigueur aux termes de la Loi stimulant le développement de certaines régions. Grâce à cette loi, il a été possible de différer l'imposition de façon à favoriser la construction d'immeubles locatifs. Si cette méthode est considérée comme appropriée et si les Propositions de réforme fiscale empêchent d'y avoir recours, il faudra trouver d'autres moyens de stimuler l'industrie du bâtiment.

12 mars 1970

Propositions 4.63, 4.64 et 4.65

La Nova Scotia Light and Power Company, Limited est la seule entreprise d'alimentation en électricité de la Nouvelle-Écosse qui appartienne à des investisseurs. Cette entreprise acquitte des impôts en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu de la même façon que toute autre société. Ses actionnaires ont droit au crédit d'impôt de 20 p. 100 sur les dividen-

Under the Public Utilities Income Tax Transfer Act, Canada retains the funds from this tax for a three year period and then transfers to Nova Scotia 95 per cent of its share of the income taxes collected from the Company.

The White Paper proposes that the Company continue to be taxed as other corporations, but that its shareholders be denied the dividend tax credit available to the shareholders of other widely-held corporations and that the transfer under the Public Utilities Income Tax Transfer Act be increased from 95 per cent to 100 per cent of Canada's share of the income taxes paid by the Company. It is stated in the White Paper that the 5 per cent presently retained by Canada is insufficient to cover Canada's cost of providing dividend tax credits to company shareholders. When account is taken of the value to Canada of retaining the funds from this tax for three years prior to transfer, it is submitted that Canada has more than sufficient funds to meet this cost.

These proposals, if implemented, will have the following effects:

(a) to destroy the tax neutrality between the taxpaying investor-owned utility and the tax-exempt provincial government owned utility which was effected by the Public Utilities Income Tax Transfer Act thereby completely negating the underlying principle of the Act;

(b) to seriously impair the ability of the Company to raise capital to finance expansion and meet the demands of its consumers;

(c) to place electricity at a competitive disadvantage vis-a-vis competing fuels;

(d) to discriminate againt company shareholders, (many of whom are small investors) by denying them the dividend tax credit available to shareholders of other corporations.

These proposals fail to distinguish between tax gathering and tax spending. The Company and its shareholders should be subject to the same tax gathering legislation as other widely-held corporations. The Public Utilities Income Tax Transfer Act should be retained in its present form so that the tax neutrality between the taxpaying investor-owned utility and the tax-exempt provincial government owned utility which is effected by the Act,

des payés par la société à l'instar des actionnaires d'autres sociétés. Aux termes de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, le gouvernement canadien conserve le produit de cet impôt pendant trois ans, puis cède au gouvernement de la Nouvelle-Écosse 95 p. 100 de sa quote-part des impôts sur le revenu versés par la société.

Dans le Livre blanc, il est prévu que la société continue d'être imposés comme les autres sociétés, mais que ses actionnaires ne puissent plus prétendre au crédit d'impôt pour dividendes accordé aux actionnaires d'autres sociétés publiques et que la cession à effectuer en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique soit dorénavant de 100 p. 100 (au lieu de 95 p. 100) de la quote-part fédérale des impôts sur le revenu acquittés par la société. Il est dit dans le Livre blanc que les 5 p. 100 que conserve actuellement le gouvernement fédéral ne suffisent pas pour couvrir ses frais afférents à l'octroi de crédits d'impôt pour dividendes aux actionnaires de la société. Lorsqu'on considère l'avantage qu'il y a pour le gouvernement canadien à conserver le produit de cet impôt pendant trois ans avant de le céder, on constate que ledit gouvernement a de l'argent plus qu'il ne lui en faut pour subvenir à ces frais.

Si elles sont appliquées, les proposition auront pour effet: a) de réduire à néant la neutralité fiscale existant entre l'entreprise (appartenant à des investisseurs) redevable de l'impôt et l'entreprise (appartenant au gouvernement provincial) exonéré de l'impôt, neutralité qui découle de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique (de service public); de ce fait, le principe fondamental de la loi n'existerait plus; b) de porter gravement atteinte à la faculté de la société de réunir (mobiliser) des capitaux pour financer son expansion et de satisfaire aux exigences de ses clients; c) de mettre l'énergie électrique en position non concurrentielle par rapport aux autres combustibles; d) de désavantager les actionnaires de la société (dont plusieurs sont de petits investisseurs) en refusant de leur accorder le crédit d'impôt pour dividendes dont bénéficient les actionnaires d'autres sociétés.

Dans ces propositions, on omet de faire la distinction entre l'accumulation des impôts et leur utilisation. La société et ses actionnaires devraient être soumis à la même législation sur l'accumulation des impôts que les autres sociétés publiques. La Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique ne devrait pas être modifiée, de telle façon que continue d'exister la neutralité fiscale entre l'entreprise (appartenant à des

will be continued. As stated above, all of this can be done without cost to Canada.

investisseurs) redevable de l'impôt et l'entreprise (appartenant au gouvernement provincial) exonérée de l'impôt, ladite neutralité découlant de la loi. Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, tout cela peut être fait sans qu'il en coûte un sous au gouvernement du Canada.

APPENDIX 47-B

Submission
on
White Paper Proposals on Taxation
As Prepared & Submitted
by the
Nova Scotia Forest Products Association

March 11, 1970

This Association has considered the White Paper proposals as they may effect our members and appreciates the opportunity to express opinions on the proposals which were made public on November 7, 1969. The Association feels that this method of presenting tax measures to the public is the correct and democratic method to approach changes in an Act which has such far reaching effects on the Citizens of Canada. We recommend the Government for this realistic approach and we trust we are fulfilling our obligation in presenting our comments as hereunder.

GENERAL

We believe the Government is sincere in its desire to bring about tax reform, simplify the system and distribute the tax burden equitably. We are prepared to lend support to all changes so designed, and which can be instituted without impairment of economic health and freedom and social values. We can see logic in some of the proposed changes. It would appear that several others would have a detrimental effect on industry in general, including the forest product industry, and in the Province of Nova Scotia in particular. Unfortunately, in an effort to create equity, we feel that certain inequities would be created.

INFORMATION REGARDING OUR ASSOCIATION

Formed in 1934 with objects as listed below:

1. To place the production and marketing of forest products on a more remunerative and busines-like basis.
2. To increase the return to the producer and exporter, manufacturer and employee.
3. To reform abuses in such trade and business.

APPENDICE 47-B

Mémoire concernant
les propositions du Livre blanc sur
la fiscalité préparé et présenté
par
The Nova Scotia Forest Products Association
(L'Association des produits forestiers de la
Nouvelle-Écosse

Le 11 mars 1970

Cette Association a examiné les propositions du Livre blanc dans la mesure où elles peuvent affecter nos membres et apprécie l'opportunité qui lui est offerte de pouvoir donner des avis sur les propositions qui ont été rendues publiques le 7 novembre 1969. L'Association pense que la méthode de présenter des mesures fiscales au public est une méthode correcte et démocratique d'étudier les changements d'une loi qui a des effets d'une aussi grande portée sur les citoyens canadiens. Nous félicitons le gouvernement de son attitude réaliste et nous espérons remplir notre devoir en présentant les observations suivantes.

GÉNÉRALITÉS

Nous pensons que le gouvernement souhaite sincèrement apporter des réformes fiscales, simplifier le système et répartir équitablement la charge fiscale. Nous sommes prêts à apporter notre soutien à tous les changements qui peuvent être introduits sans porter atteinte à la bonne marche de l'économie, la liberté et les valeurs sociales. Certains des changements proposés nous paraissent logiques. Il semblerait que beaucoup d'autres desserviraient l'industrie en général, y compris l'industrie des produits forestiers et en particulier dans la province de Nouvelle-Écosse. Malheureusement, en essayant d'établir plus de justice nous pensons qu'on créera certaines injustices.

INFORMATIONS CONCERNANT NOTRE ASSOCIATION

Constituée en 1934 avec les objectifs énumérés ci-dessous:

1. Rendre la production et la commercialisation des produits forestiers plus rémunératrices et plus commerciales.
2. Accroître le revenu du produceur et de l'exportateur, ainsi que celui du fabricant et de l'employé.
3. Réformer les abus du commerce et des entreprises dans ce domaine.

4. To secure freedom from unjust and unlawful exactions.

5. To encourage uniform standards of measurements and grading.

6. To improve the quality of production of forest products.

7. To ascertain the most profitable uses of our wood products.

8. To cooperate in a general policy of forest conservation looking towards the permanence of the industry.

9. To diffuse accurate information as to market conditions to the members.

10. To cooperate with other provincial and federal organizations in matters of mutual interest to the industry.

11. To create an organization that will wield an influence similar to that exercised by other organizations of primary producers and manufacturers both in Nova Scotia and Canada generally, for the benefit of all concerned.

The Association is the Official Voice of the forest industry in Nova Scotia and has a membership of 117 firms, representing most of the sawmills, the pulp mills, pulp exporters, lumber exporters, and producers and marketers of other wood products. The combined firms directly employ close to 10,000 people. We are a non-profit organization working for the betterment of Nova Scotia and the forest industry in this province.

TOPICS FOR CONSIDERATION

1. Depletion and write-offs based on fair value.

2. Closely held and small corporations and small unincorporated businesses.

3. Combined effect of taxing capital gains and 1968 changes in estate and gift taxes.

4. Piece-meal presentation of changes in estate, gift, income and sales taxes.

5. Valuation of shares of closely-held companies.

6. Treatment of owners of private and commercial housing.

7. Averaging provisions.

8. Entertainment, club dues and convention expenses.

9. Effect of tax changes on Government revenues.

10. Omission of administrative reform.

4. Protéger contre des exactions injustes et illégales.

5. Encourager l'adoption de normes uniformes de mesure et de classement.

6. Améliorer la qualité de la production des produits forestiers.

7. S'assurer de l'utilisation la plus avantageuse de nos produits forestiers.

8. Coopérer à une politique générale de conservation des forêts veillant à la permanence de cette industrie.

9. Diffuser aux membres des informations exactes sur les conditions du marché.

10. Coopérer avec d'autres organismes provinciaux et fédéraux aux problèmes d'intérêt commun concernant cette industrie.

11. Créer une organisation qui exercera la même influence que celle qu'exercent d'autres organisations de producteurs et de fabricants de matières premières aussi bien en Nouvelle-Écosse que dans l'ensemble du Canada, au profit de tous les intéressés.

L'Association est la voix officielle de l'industrie forestière de la Nouvelle-Écosse; elle compte parmi ses membres 117 entreprises représentant les scieries, les papeteries, les exportateurs de pâte, les exportateurs de bois ainsi que les producteurs et négociants d'autres produits forestiers. L'ensemble des entreprises emploient directement près de 10,000 personnes. Nous sommes une organisation à but non lucratif qui travaille au développement de la Nouvelle-Écosse et de l'industrie de cette province.

PROBLÈMES ÉTUDIÉS

1. Épuisement et amortissement fondé sur la valeur juste.

2. Petites sociétés privées et petites entreprises non constituées en société.

3. Effets conjoints de l'imposition des gains de capitaux et des modifications apportées en 1968 aux impôts sur les biens transmis par décès et les dons.

4. Présentation partielle des modifications apportées aux impôts sur les biens transmis par décès, les dons, le revenu et les ventes.

5. Évaluation des actions des sociétés privées.

6. Traitement des propriétaires de bâtiments privés et commerciaux.

7. Dispositions d'étalement.

8. Frais de représentation, cotisations de club et frais de congrès.

9. Effet des modifications fiscales sur les ressources du gouvernement.

10. Absence de réforme administrative.

Item 1—Depletion and write-offs based on fair value

In the report of the Carter Royal Commission on Taxation, the peculiar difficulties of measuring income in the forestry industry were recognized, and we would like to quote from the report of the Commission as follows: "As a natural resource operation, forestry may be viewed as a unique kind of long-term crop. Like other crops, it is renewable; but, a very long time is involved in the process. Furthermore, it may not be possible to obtain a new crop similar to the previous one, so that a timber stand is a constantly changing asset. These basic characteristics, together with the great variety in forms of ownership, have created problems in measuring income for tax purposes, especially by reason of the application of the distinction between capital and income which has been followed in Canada." We agree with many of the comments of the Commission, since most of our members have been involved at various times in discussions with the Department of National Revenue concerning distinctions between capital and income growth. The White Paper proposes to tax all increases, both capital and income, and therefore much of this difficulty should be eliminated.

Our comments on the matter of the taxation of capital gains follow later in this submission and in this section we wish only to deal with the matter of valuation, depletion, and write-offs as they might occur under the proposals of the White Paper.

It should be recognized that most of the forest lands in Canada are Crown Lands, with the notable exception of Southern New Brunswick, and the Province of Nova Scotia, where about 75 per cent is freehold land. We, therefore, feel that we are somewhat unique and our problems require special consideration. There may be problems involved in determining a fair value on freehold timberlands on valuation day. It is our opinion that insofar as it is possible to do with any degree of accuracy, timberlands should be valued in two segments; the value of standing timber and young growth, and the residual land value. It is our further opinion that all freehold timberlands should be consolidated into one class on valuation day. We feel that depletion should be allowed, based on the rate of harvesting applied to the fair value as established on valuation day, and that in addition to the depletion write-offs, there should also be provision for deduction of fire losses, blowdown, and infestation losses, and that these write-offs should be timed to occur in the same fiscal period as the loss occurs.

Sujet 1—Épuisement et amortissement fondés sur la valeur juste

La Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité a, dans son rapport, reconnu les difficultés que soulève l'évaluation du revenu dans l'industrie forestière et nous voudrions citer l'extrait suivant du rapport de la Commission: «On peut considérer l'industrie forestière, en tant qu'activité sur une ressource naturelle, comme une catégorie unique de récolte à long terme. Comme les autres récoltes, elle est renouvelable, mais ce processus s'étale sur une très longue période. Par ailleurs, il peut être impossible de produire une nouvelle récolte semblable à la précédente de sorte qu'une plantation de bois est un avoir en perpétuel changement. Ces caratéristiques fondamentales auxquelles s'ajoutent des types divers de propriétés posent des problèmes dans l'évaluation du revenu aux fins d'imposition, en particulier parce qu'on applique au Canada la distinction entre capital et revenu.» Nous partageons plusieurs des points de vue de la Commission puisque la plupart de nos membres ont participé à diverses reprises à des discussions avec le ministère du Revenu national sur la distinction entre croissance du capital et croissance du revenu. Le Livre blanc propose d'imposer toutes les augmentations de capital et de revenu, supprimant donc ainsi une grande partie de ces difficultés.

Nous aborderons plus tard le problème de l'imposition des gains de capitaux; dans cette section, nous voulons seulement traiter des problèmes d'évaluation, d'épuisement et d'amortissements tels qu'ils pourraient se poser dans le cadre des propositions du Livre blanc.

Il faut reconnaître que la plupart des terrains forestiers du Canada sont des terres de la Couronne, à l'exception du sud du Nouveau-Brunswick et de la province de Nouvelle-Écosse où environ 75 p. cent des terrains sont en franc-alleu. Nous avons donc l'impression de constituer une catégorie spéciale et que nos problèmes exigent un examen particulier. Des problèmes peuvent se poser lorsqu'on fixe la valeur des terrains en franc-alleu le jour de l'évaluation. Nous pensons que dans la mesure où il est possible de le faire avec exactitude, il faudrait évaluer en deux temps les terrains forestiers; la valeur du bois sur pied et de la nouvelle récolte et la valeur du terrain restant. Nous pensons en outre qu'il faudrait le jour de l'évaluation, consolider en une seule catégorie tous les terrains forestiers en franc-alleu. Nous estimons qu'il faudrait déduire l'épuisement basé sur le rapport de la valeur de la moisson sur la valeur exacte telle qu'elle est établie le jour de l'évaluation, et qu'en plus des amortissements d'épuisement, on devrait également prévoir des déductions de pertes pour incen-

Item 2—Colsely-held and small corporations and small unincorporated businesses.

We agree with the position which is taken as regards equitable taxation and the closing of loopholes in the present law; therefore, we should agree with the proposal causing individuals and corporations to pay tax at the same rate. However, like so many others, we are concerned with the effect that this might have on small businesses, of which our membership and their customers are primarily composed. We strongly recommend, therefore, that the legislation arising out of the White Paper proposals provide for the continuance of the 21 per cent rate, or at the very least, be designed to provide for tax deferral and preferential rates of depreciation on fixed assets. We would like to suggest that a formula can be designed which will permit tax deferral based on the growth of the total assets of a small business. We feel that the tax deferral can be tied to the growth in the total assets of the corporation and that any increase in total assets employed over and above the net income of the corporation for the year should be used in calculating tax deferral. If and when growth levels off, and total assets employed remains static or declines, the tax should become payable in preportionate amounts. If such provisions are not made for small businesses, we are of the opinion that it will have a disastrous effect on the well-being of our industry and most other Nova Scotian enterprises; the economy being mainly composed of similarly small but hopefully growing businesses.

Item 3—Combined effect of taxing capital gains and 1968 changes in estate and gift taxes

We deplore the fact that the Government has chosen to make changes in estate taxes based on the recommendations of the Carter Royal Commission and then one year later, issue a White Paper which ignores the apparent effect of these estate tax changes when combined with the taxing of capital gains. We opine that the cumulative result at the time and subsequent to the death of a business owne or major shareholder is not readily discernable to most people without intensive study of what would happen in terms of provision for continuity of the enterprise and die, abattage et infestation et qu'il faudrait établir ces amortissements dans la période fiscale au cours de laquelle les pertes auxquelles ils correspondent, ont été subies.

Sujet 2—Petites sociétés privées et petites entreprises non constituées en société.

Nous apportons notre soutien à la position prise en ce qui concerne une imposition équitable et la fin des échappatoires du droit en vigueur; nous devrions être d'accord avec le projet d'imposer au même taux les particuliers et les sociétés.

Cependant, comme bien d'autres, nous nous soucions de l'effet que pourrait avoir ce projet sur les petites entreprises qui constituent la majorité de nos membres et de leurs clients. Nous recommandons donc fortement que les lois issues des propositions du Livre blanc prévoient le maintien du taux de 21 p. cent ou qu'au moins elles permettent de prévoir un ajournement fiscal et des taux privilégiés d'amortissement sur les immobilisations. Nous nous permettons de demander de prévoir un ajournement fiscal basé sur la croissance des immobilisations d'une petite entreprise. Nous pensons qu'il est possible de lier l'ajournement fiscal à la croissance des immobilisations d'une entreprise et qu'il faudrait utiliser toute augmentation des immobilisations employée au-dessus du revenu net de la société pour cette année au calcul de l'ajournement fiscal. Si la croissance cesse et l'ensemble des immobilisations employées reste constant ou diminue, l'impôt deviendrait payable en des versements proportionnels prévus. Si on ne crée pas de telles dispositions pour les petites entreprises nous prévoyons que les propositions du Livre blanc auront un effet désastreux sur notre industrie et sur la plupart des autres entreprises de la Nouvelle-Écosse; des entreprises aussi petites mais heureusement en expansion font pour la plus grande part fonctionner l'économie de cette province.

Sujet 3—Effets conjoints de l'imposition des gains de capitaux et des modifications apportées en 1968 aux impôts sur les biens transmis par décès et sur les dons

Nous déplorons le fait que le gouvernement ait décidé d'apporter des modifications aux impôts sur les biens transmis par décès en s'appuyant sur les recommandations de la Commission royale d'enquête et qu'un an plus tard, il ait publié un Livre blanc qui néglige les effets de ces modifications fiscales sur les biens transmis par décès lorsqu'elles s'ajoutent à l'imposition des gains de capital. Nous croyons que la plupart des gens ne peuvent en percevoir le résultat cumulatif au moment et après la mort du propriétaire d'une entreprise ou d'un actionnaire majoritaire sans une

we suggest the White Paper proposals have not effectively considered how fatal the outcome would be, nor have they allowed for the kind and degree of incentives that motivate the establishment and expansion of industries. We have mentioned that we do not object to a reasonable capital gains tax; but, when considered together with the substantially increased estate taxes, it makes us wonder if there will be any private business capital in 20 or 30 years time. Based on our belief that the combined weight of the present estate taxes and the proposed level of capital gains tax would be too burdensome and incentive destroying, there would then remain the job of abolishing the one or failing to institute the other; or settling on reduced rates of taxation for both. We recognize the intention of the White Paper, in proposing the same rate of tax for capital gains as applied to income; so as to eliminate the need for distinguishing between the two. However, the marginal rates of personal tax proposed in the White Paper would appear to be high when applied to capital gains, especially in the case where a realized gain must be added to regular income. We can only project that there must be either a provision for substantially lower marginal rates of personal tax; or a provision to tax capital gains at a lower rate and conceivably at a flat rate. In view of the proposals to tax capital gains. It is the very strong opinion of our Association that estate taxes should be completely eliminated. We propose to request the abolition of estate taxes through the Provincial Government if this is not done by the Federal Government prior to the implementation of legislation arising from the White Paper proposals.

Item 4—Piece-meal presentation of changes in estate, gift, income and sales taxes

We have noted our dissatisfaction with the timing of the estate tax changes and the income tax proposals. The fact that sales tax changes are proposed for the future—but no indication has been given as to the nature of these changes—adds to our dismay. We feel that, at the very least, the Government should give the taxpayers some idea of the extent of the proposed sales tax changes, so that these can be related to the proposals in the White Paper, and thus, enable a reasonably accurate and objective assessment of the overall federal tax impact.

étude approfondie de l'évolution et de la continuité de l'entreprise; nous nous permettons de dire que les propositions du Livre blanc n'ont pas envisagé la gravité des conséquences et n'ont pas tenu compte des divers stimulants qui motivent la création et l'expansion des entreprises. Nous avons déjà déclaré que nous ne nous opposons pas à un impôt raisonnable sur les gains de capital; mais si nous l'envisageons en même temps qu'une augmentation importante des impôts sur les biens transmis par décès, nous nous demandons s'il restera des entreprises privées dans vingt ou trente ans. Si nous croyons que la charge fiscale conjointe des impôts actuels sur les biens transmis par décès et le taux proposé d'impôt sur les gains de capital sera trop lourde et supprimera tout stimulant, il ne restera qu'à supprimer les premiers ou ne pas instituer le second; ou établir des taux réduits d'imposition dans les deux cas. Nous admettons l'objectif du Livre blanc qui en proposant d'appliquer au revenu le même taux d'imposition que celui des gains de capital, supprime le besoin de les distinguer. Cependant, les taux les plus élevés de l'impôt personnel proposés dans le Livre blanc paraîtraient trop élevé si on les appliquaient aux gains de capital en particulier lorsqu'il faut ajouter un gain réalisé au revenu ordinaire. Nous pouvons seulement prévoir qu'il faut prendre des dispositions soit pour diminuer nettement les taux les plus élevés de l'impôt personnel, soit pour imposer les gains de capital à un taux inférieur et uniforme. En ce qui concerne les projets d'imposition de gains de capital, notre Association est convaincue qu'il faut entièrement supprimer les impôts sur les biens transmis par décès. Nous avons l'intention par l'intermédiaire du gouvernement provincial de demander l'abolition des impôts sur les biens transmis par décès si le gouvernement fédéral ne le fait pas avant la promulgation des lois issues des propositions du Livre blanc.

Sujet 4—Présentation partielle des modifications apportées aux impôts sur les biens transmis par décès, les dons, le revenu et les ventes

Nous avons fait remarquer notre mécontentement quant aux dates de présentation des modifications apportées aux impôts sur les biens transmis par décès et des propositions d'impôts sur le revenu. Nous sommes consternés d'apprendre qu'on propose de modifier des impôts sur les ventes pour l'avenir sans donner d'indication sur la nature des modifications. Nous pensons que le gouvernement devrait au moins donner au contribuable une idée de l'importance des modifications qu'il propose d'apporter aux impôts sur les ventes pour qu'on puisse les rapprocher des proposi-

Item 5—Valuation of shares of closely-held companies

We understand that the Department of Finance plans to apply the "goodwill" provisions of the White Paper to effectively tax capital gains on shares of closely-held Canadian companies retroactively. We further understand that this may be done by deferring the credit on distribution for tax paid by the company until the value of the "goodwill" on valuation day has been distributed. We are absolutely opposed to any such treatment of the "goodwill" in closely-held companies on valuation day without any strings attached. Obviously, the shares of widely-held Canadian companies will include the value of "goodwill" so all business should get the same treatment. We have commended the attempt at equitable taxation and we feel that closely-held companies should not be discriminated against in a manner such as this.

Item 6—Treatment of owners of private and commercial housing

Our industry is vitally concerned with the well-being of the construction industry, particularly in the field of housing. On the theory that a gain is a gain and a loss is a loss and should be treated as such for tax purposes, we cannot see any justification for disallowing losses on real estate when they arise from the application of capital cost allowance. We cannot understand the logic in maintaining a sales tax on building materials and proposing a disallowance of losses on real estate, while at the same time hoping to increase the number of housing units in Canada. The combined effect of federal sales tax, provincial sales tax, and the disallowance of real estate losses will adversely affect the number of housing starts in this area, where much of the money available for equity in apartment comes from surplus funds of professional people looking for a reasonable investment.

We feel that if any tax changes, when they occur, should conscientiously avoid measures which would or could result in the higher taxing of investment income, which was predicated on the ground rules at that time. Nothing should be done which would destroy investor confidence in the financing of future housing.

tions du Livre blanc et permettre ainsi d'évaluer l'incidence fiscale fédérale totale.

Sujet 5—Évaluation des actions des sociétés privées

Nous savons que le ministère des Finances envisage d'appliquer les dispositions du Livre blanc sur la «clientèle» pour imposer effctivement et rétroactivement les gains de capital sur les actions des sociétés privées canadiennes. Nous savons en outre qu'on peut atteindre ce but en ajournant l'avoir fiscal sur la charge fiscale supportée par la société jusqu'à ce que la valeur de la «clientèle» au jour de l'évaluation ait été répartie. Nous nous opposons catégoriquement à ce traitement de la «clientèle» des sociétés privées au jour de l'évaluation sans qu'il soit prévu de limites. Il est évident que les actions des sociétés publiques comprendront la valeur de la «clientèle» de sorte que toutes les entreprises seront assujetties au même traitement. Nous avons apporté notre soutien au désir d'établir des impôts équitables et nous pensons qu'il ne faudrait pas établir une telle discrimination à l'égard des sociétés privées.

Sujet 6—Traitement des propriétaires de bâtiments privés et commerciaux

Notre industrie est concernée de façon vitale par la bonne marche de l'industrie de la construction, en particulier par les bâtiments. En partant du principe qu'un gain est un gain et une perte une perte, et qu'ils devraient être traités ainsi aux fins de l'impôt, rien ne justifie à notre avis de ne pas admettre des pertes immobilières lorsqu'elles découlent de l'application de la déduction pour amortissement. Nous ne trouvons aucune logique dans le fait de maintenir un impôt sur les ventes de matériaux de construction et de proposer de ne pas admettre les pertes immobilières, et en même temps de souhaiter augmenter le nombre des logements au Canada. L'effet conjoint des impôts fédéraux et provinciaux sur les ventes et du refus d'admettre les pertes immobilières sera préjudiciable à l'augmentation du nombre des constructions dans cette province où une grande partie de l'argent placé dans des sociétés immobilières provient des ressources financières de professionnels qui recherchent un placement raisonnable. Nous pensons que lorsque les impôts seront modifiés, il faudra à ce moment-là éviter de prendre des mesures qui auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'imposer plus fortement les revenus de placements, qui était fondée sur les règles fondamentales du moment. Il faudrait éviter de détruire la confiance de l'investisseur qui finance de nouvelles constructions.

Item 7—Averaging provisions

We agree with the principle of allowing averaging of income; but we would prefer to see a straight averaging; as is presently the case for farmers whose operations are not much different than those of many of our members. The forest industry is subject to many of the same problems as farmers, such as weather, price fluctuations (both local and export), crop destruction, labour costs, money costs, and the insurability of crop losses. It is our opinion that averaging provisions should be available in respect to decreases in income as well as increases in income and should be applicable to all taxpayers in a form similar to the provisions for farmers in the present Act.

Sujet 7—Dispositions d'étalement

Nous acceptons le principe de l'étalement du revenu; mais nous préférerions avoir un étalement uniforme; comme cela est actuellement le cas pour les agriculteurs dont les activités ne sont pas très différentes de celles de la plupart de nos membres. L'industrie forestière doit faire face à des problemes semblables à ceux des agriculteurs comme les conditions atmosphériques, les fluctuations de prix (sur le plan local et à l'exportation), les pertes de récolte, le coût de la main-d'œuvre, les coûts monétaires et l'impossibilité d'assurer les pertes de récolte. Nous pensons qu'il faudrait accorder les dispositions d'étalement aussi bien pour les diminutions que pour les augmentations de revenu et qu'il faudrait les appliquer aux contribuables selon une méthode semblable à celle adoptée par les dispositions sur les agriculteurs dans la Loi.

Item 8—Entertainment, club dues, and convention expenses

We feel that the proposals regarding the disallowance of entertainment expenses, club dues and convention expenses were primarily designed to make the job of the tax collector easier. To disallow a legitimate deduction which is incurred to earn income, because of administrative difficulties is not a valid consideration in imposing taxation and we suggest that this proposal be withdrawn in its entirety. We are particularly concerned with the proposed disallowance of convention expenses; because of the value of our industry of meetings and courses where market opportunities, improved techniques, conservation improvements, use of land, and manufacturing methods are discussed and disseminated amongst our members. It can only be a benefit to the country as a whole and to industry in particular to have our businessmen more knowledgeable of their industry and the consuming trade.

Sujet 8—Frais de représentation, cotisations de club et frais de congrès

Nous pensons que les projets de rejet des frais de représentation, de cotisations de club et de frais de congrès ont eu pour but principal de faciliter la tâche du percepteur. Refuser la déduction légitime d'une dépense encourue pour gagner un revenu en raison des difficultés administratives, ne constitue pas une raison valable d'imposition et nous suggérons le retrait total de cette proposition. Nous nous soucions en particulier du projet de ne pas admettre les frais de congrès en raison de ce qu'apportent à notre industrie les conférences et séminaires où sont discutés et diffusés aux membres les possibilités commerciales, les améliorations de techniques, les progrès en matière de conservation, l'emploi des terrains et les méthodes de fabrication. Donner de meilleures connaissances sur leur industrie et le marché de consommation à nos hommes d'affaires ne peut que profiter au pays dans son ensemble et à l'industrie en particulier.

Item 9—Effect of tax changes on Government revenues

We are at a loss to understand why the proposals for tax reform were combined with the Government's stated desire to raise additional funds. We would like to suggest that taxes should not be increased, with the questionable assurance that if revenues are too high, they will be lowered at a later date; but should instead be set lower; to be raised later is found necessary. We question the wisdom of raising taxes "to do useful and important things," to quote the White Paper, when such "things" are not defined, and, so far as we know, have not been requested by the people. We believe that the level of Government spending should largely depend on two factions; firstly, the demonstrated need for a

Sujet 9—Effet des modifications fiscales sur les ressources du gouvernement

Nous avons de la peine à comprendre pourquoi les propositions de réforme fiscale sont liées au désir du gouvernement d'augmenter ses ressources. Nous voudrions dire qu'on ne devrait pas augmenter les impôts en donnant l'assurance incertaine que si les ressources sont trop élevées, on les réduira plus tard; ils devraient au contraire être établis à un niveau inférieur et augmentés par la suite le cas échéant. Nous doutons de la sagesse d'une augmentation d'impôt qui a pour but de «pourvoir à des choses utiles et importantes» (extrait du Livre blanc), lorsque ces «choses» ne sont pas définies et que le public n'a pas à notre connaissance réclamées. Nous pensons que le montant des dépenses du gouvernement

certain level of Government services, and, secondly, on the rated ability of the economy to provide Government revenue without undue damage to the production of goods and services by the private sector. We also feel that closer scouting should be made of the effect of the tax changes on particular groups of individual taxpayers and the relation of the taxes payable by them with taxes paid on similar incomes in the United States.

It is obvious, at the present time, that U.S. incomes in the ten to fifty thousand bracket are not taxed nearly as heavily as in Canada. Moreover, by and large, U.S. incomes for the same employment category are higher; but living expenses are cheaper, other forms of taxation are in most states are much lower and the U.S. dollar has a $\frac{7}{8}$ per cent greater purchasing power abroad. Also, it is already clear that U.S. income tax rates will be lowered quite considerably at the end of this year; whereas the White Paper proposes that Canadian personal rates would appreciably increase next year. We suggest that insofar as possible, there should be parity between the U.S. and Canadian taxes; because when higher taxes in Canada are combined with lower earnings for the same effort, people will be encouraged to emigrate to where their knowledge and ability can render to them a higher net return.

Item 10—Administrative reform

We feel a word on this subject is in order, although it was not covered in the White Paper. Whatever the tax changes resulting from the White Paper proposals may be, it is obvious they must meet with the approval of most Canadians in order to represent a successful exercise. There will be successive assumptions reached in the interim until tax changes are implemented. These assumptions should be based on a recognition that whatever the future ground rules may be, they will be interpreted in the same light by taxpayers and revenue department people. Clear definitions and simplified tax formulas should come first. Secondly, there must be a desire by both contributor and receiver to make the system work smoothly and fairly. This means, that in order to avoid the obscure jarring paths of the past, everyone must be on the same wave length. We sincerely trust that administrative reform is presently and concurrently part of Government planning. We believe many Canadians are hopefully

dépend en grande partie de deux facteurs; premièrement le besoin certifié d'un certain nombre de services gouvernementaux et deuxièmement, la capacité prévue de l'économie de fournir au gouvernement des ressources sans porter préjudice à la production de marchandises et de services par le secteur privé. Nous pensons également qu'il faudrait étudier plus en détail l'effet des modifications fiscales sur des groupes particuliers de contribuables et le rapport des impôts payables par eux sur les impôts payés sur des revenus semblables aux États-Unis.

Il est évident que les revenus appartenant à la tranche de $10,000 à 50,000 ne sont pas imposés aussi fortement aux États-Unis qu'au Canada. Par ailleurs, les revenus américains sont en général pour la même catégorie d'emploi plus élevés; en outre, les dépenses courantes sont moindres et les autres formes d'imposition sont dans la plupart des états moins lourdes; le dollar américain a un pouvoir d'achat de $\frac{7}{8}$ p. cent supérieur à l'étranger. D'autre part, on sait déjà que les taux d'imposition sur le revenu américain seront considérablement abaissés à la fin de cette année; alors que le Livre blanc propose d'augmenter de façon sensible les taux d'impôt personnel canadien, l'an prochain. Nous suggérons de conserver dans la mesure du possible une parité entre les impôts américains et canadiens. En effet, lorsque des impôts plus élevés sont combinés au Canada avec des gains plus faibles pour le même effort, les gens sont encouragés à émigrer là où leurs connaissances et leur capacité leur rapportent le revenu net le plus élevé.

Sujet 10—Réforme administrative

Nous pensons qu'il est nécessaire d'aborder brièvement ce sujet bien qu'il ne soit pas traité dans le Livre blanc. Quelles que soient les modifications fiscales apportées à la suite du Livre blanc, il est évident qu'elles doivent recueillir l'accord de la majorité des Canadiens si elles veulent aboutir. On fera de nombreuses hypothèses en attendant leur application. On devrait fonder ses hypothèses sur le fait que quelles que soient les règles futures, les contribuables et les membres du ministère du Revenu national les interpréteront de la même manière. Il faudrait tout d'abord établir des définitions claires et des formules fiscales simplifiées. Deuxièmement, le contribuable et le receveur doivent chacun s'efforcer d'appliquer au mieux et avec justice le système. Cela signifie que pour éviter les désaccords passés, les deux parties doivent trouver un terrain d'entente. Nous espérons sincèrement que le gouvernement envisage aussi actuellement une réforme administrative. Nous pensons que de nombreux Canadiens attendent que le

anticipating a Government assurance on this score.

Conclusion

We feel that the Government has undertaken a major task in the matter of tax reform, and should be commended for the efforts which have been made toward more equitable taxation. Changes such as the taxation of cooperatives, the relief to low wage earners, broadening the tax base, deduction of unemployment insurance contributions from taxable income and the inclusion of unemployment insurance benefits in taxable income, deductibility for employment expenses up to a limit, averaging provisions for businesses, indicate to us that the Government is interested in true tax reform. However, it is unfortunate that the Government appears to have projected that it is desirable to concentrate more of the wealth of our country in the federal treasury; which surely would result in a corresponding drop in the percentage of gross capital and earnings left in the private sector, and a lesser percentage available to provide for provincial and municipal government services. We feel that announcement of the White Paper proposals should have been accompanied by a Government statement of their exact policy relative to use of taxation to control and expansion of the economy, and to provide for division of the tax dollar relative to the responsibilities of the federal Government, the respective provinces and the municipalities.

It should do no harm to write the reminder that major structural and rate changes are being proposed for the tax system at a time when the nation is in the peculiar position of experiencing a phenomenal rate of inflation in prices, interest rates and incomes; which appearing to be in a recession, accompanied by rising unemployment in most parts of the country, including our Atlantic Region. Much time and effort is being expended in seeking solutions to this anomaly. Such things as the nature and timing of major tax changes should receive extremely careful consideration; before being imposed on what is already a very delicate and potentially explosive situation.

We deplore the lack of authoritative information regarding amounts of revenue to be realized in the respective years ahead under the proposed new plan. The members of our Association and the people of Nova Scotia may be, in the eyes of Ottawa, less progressive than we should be; but, we do not feel that the concentration of large sums of money in Government hands will in any way solve our problems.

gouvernement apporte confirmation de ce point.

Conclusion

Nous pensons que le gouvernement a entrepris une tâche importante en matière de réforme fiscale et qu'il faut le féliciter pour les efforts qu'il a faits en vue d'établir des impôts plus justes. Des changements comme l'imposition des coopératives, l'allègement fiscal accordé aux petits salariés, l'élargissement de l'assiette fiscale, la déduction des cotisations d'assurance-chômage de revenu imposable et l'introduction des prestations d'assurance-chômage dans le revenu imposable, la déductibilité des frais professionnels jusqu'à une certaine limite, les dispositions d'étalement nous indiquent que le gouvernement désire une véritable réforme fiscale. Cependant, il est dommage que le gouvernement semble trouver souhaitable de concentrer la richesse de pays au trésor fédéral; ce qui entrainerait certainement une baisse correspondante du pourcentage de gains et de capital brut laissés à la disposition du secteur privé et une diminution des ressources nécessaires aux services administratifs provinciaux et municipaux. Nous pensons que la publication des propositions du Livre blanc aurait dû être accompagnée par une déclaration du gouvernement sur sa politique de contrôle et d'expansion de l'économie par l'imposition ainsi que de répartition du dollar fiscal entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Cela ne devrait faire aucun tort d'ajouter qu'on propose des changements importants de structure et de taux à un moment où le pays traverse une période singulière d'inflation des prix, des taux d'intérêt et des revenus, parait être en récession et où le chômage augmente dans presque toutes régions, y compris notre région atlantique. On consacre beaucoup de temps et d'efforts pour essayer de supprimer cette anomalie. Il faudra étudier avec beaucoup d'attention la nature et la mise en place des principaux changements fiscaux avant de les appliquer à une situation délicate et explosive. Nous déplorons l'absence de renseignements officiels sur le montant des ressources à réaliser à l'avenir en vertu du nouveau plan. Il se peut qu'aux yeux d'Ottawa, les membres de notre Association et les habitants de la Nouvelle-Écosse soient moins progressistes qu'ils devraient l'être; mais nous ne pensons pas que la concentration d'importantes sommes d'argent entre les mains du gouvernement aidera à résoudre nos problèmes.

In this submission, we have only dealt with those matters which we feel will affect our members directly, and although we tend to disagree with such things as the taxation of unrealized capital gains on the shares of widely-held Canadian companies every five years, we would rather leave comment on these matters to other bodies.

Before closing, we would like to relate that traditionally and with few exceptions, our forest industries have been and still are family concerns, handed down from generation to generation.

This has been the main reason behind survival, and herein appears to lie the prime hope for continuance. The family as a unit, has played a major role in the development of the economic and social values of today's world. The complexity of modern living serves to further emphasize the necessity of preserving the family unit concept. No other aspects of the social or economic order appears to have the potential to replace the family unit. We believe it is an absolute necessity that Government fiscal policy be designed to preserve and encourage and bolster the opportunity for the family unit to continue to enact its vital role in the economy.

One other comment on the structure of our industry. It is extremely capital intensive in relation to annual gross turnover, and profit margins, expressed as a percentage of invested capital and annual gross have, over the years, been extremely small. Losses have occurred with dismaying frequency, due in part to the vagaries of a totally free and uncontrolled lumber market and also quite largely due to the fact that the main domestic use for lumber is in the construction industry, which itself, is grossly under-financed and subject to frequent and sudden losses. Much of the investment in our industry is long term, particularly the holding of freehold timberlands as a new material base, where tree crops require 60 to 100 years, spanning three to four effective life cycles.

We sincerely hope our comments, as herein written will help in the determining of the correct tax structure for the future.

Respectfully submitted,

C. H. Sproule, President
Nova Scotia Forest Products Association

Au cours de cette discussion, nous avons seulement traité des problèmes qui, à notre avis, affectent directement nos membres, et bien que nous soyons en désaccord avec certains points comme l'imposition tous les cinq ans des gains de capital non réalisés sur les actions des sociétés publiques, nous laisserons à d'autres organismes le soin de faire des observations sur ces problèmes. Avant de conclure, nous voudrions rappeler que traditionnellement et presque sans exception, nos industries forestières sont des entreprises familiales, transmises de génération en génération. Cela explique la raison de sa survie et permet d'espérer pour l'avenir. L'unité familiale a joué un rôle primordial dans le développement des valeurs économiques et sociales du monde actuel. La complexité de la vie moderne tend à souligner le besoin de conserver l'idée d'unité familiale. Aucun aspect de l'ordre social ou économique ne semble pouvoir remplacer l'unité familiale. Nous croyons qu'il est absolument nécessaire que la politique fiscale du gouvernement vise à conserver, encourager et renforcer la possibilité qu'a l'unité familiale de poursuivre son rôle vital dans l'économie.

Observation sur la structure de notre industrie. Elle réclame un apport important de capitaux compte tenu du chiffre d'affaires brut annuel et des marges bénéficiaires exprimés en pourcentage du capital investi et de l'état brut annuel, ces capitaux ayant été peu nombreux ces dernières années.

Les pertes se sont succédées de façon effrayante, en partie à cause des hasards d'un marché du bois entièrement libre et sans contrôle et aussi en grande partie en raison du fait que le bois est principalement utilisé dans l'industrie de la construction qui elle-même manque gravement d'apports financiers et subit des pertes fréquentes et soudaines. Une grande partie des investissements de notre industrie est à long terme, en particulier les plantations de bois où il faut attendre 60 à 100 ans avant la première récolte, soit trois ou quatre générations.

Nous espérons sincèrement que nos observations aideront à établir une structure fiscale correcte pour l'avenir.

En tout respect,

C. H. Sproule, Président
Nova Scotia Forest Products Association

APPENDIX 48-B

NOVA SCOTIA FRUIT GROWERS' ASSOCIATION

Submission on taxation policy to the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs

1. The Nova Scotia Fruit Growers endorse the principal of taxation of actual income and the ability to pay.

2. We suggest that the present municipal and provincial tax system combined with the "White Paper" proposals could cause additional taxation for fruit growers, even though their income or ability to pay has not increased.

3. Fruit growing requires large capital investment in orchards, buildings and equipment. Municipal taxes are based on investment in real property and are used largely for the education of all young people in our country. A person with a large portfolio of stocks and bonds and professional income, living in a rented house, contributes very little to this fund. The investment of capital in land and buildings and the consequent commitment of this capital for many years to come forms the backbone of our municipalities, provinces and Canada as a nation. Capital committed in this manner cannot be converted, shifted or manipulated according to changes on the stock market, increase of interest rates, inflation or any other changes on the capital market, government induced or otherwise.

4. The return on investment capital in agriculture as a rule is small. Due to the nature and the firm commitment of capital in agriculture it is practically impossible for farmers to obtain capital on the open market. This situation forces a farmer to invest and continuously re-invest all his money to be able to continue his operation.

5. A farmer is not able to convert part of his yearly earnings into other investments or savings. For his retirement he will be entirely dependent on the sale of his farm. Having re-invested all his earnings in the farm, the

APPENDICE 48-B

ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (NOVA SCOTIA FRUIT GROWERS' ASSOCIATION)

Mémoire présenté au comité des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre de communes au sujet de la politique fiscale

1. Les arboriculteurs de la Nouvelle-Écosse appuient le programme d'impôts fondé sur les revenus réels des contribuables qui sont en mesure de les payer.

2. Nous estimons que le programme fiscal actuel des Municipalités et Provinces conjugué avec les propositions du «Livre blanc» risque d'entraîner de plus lourds impôts sur les arboriculteurs alors que leur revenu et leurs capacités financières n'ont pas augmenté.

3. L'arboriculture exige l'investissement de gros capitaux nécessaires aux vergers, aux bâtiments et à l'achat de matériel. Les taxes municipales sont fondées sur le placement fait dans la propriété foncière; le produit de ces taxes est largement consacré à l'instruction de tous les jeunes gens de notre pays. Une personne qui aurait un gros portefeuille d'actions et d'obligations, qui aurait aussi un revenu provenant de son activité professionnelle et qui vivrait dans une maison louée contribuerait très faiblement à ce fonds de taxes municipales. Ces capitaux placés dans la propriété foncière, les immeubles et leur immobilisation sur de nombreuses années, constituent l'armature des municipalités et provinces du Canada en tant que nation. Les capitaux placés de cette manière ne peuvent pas être dégagés et affectés différemment suivant les oscillations de la Bourse, des taux d'intérêts, l'inflation ou tout autre changement qui se produirait sur le marché des capitaux, que ce soit du fait de décisions gouvernementales ou d'autres facteurs.

4. Le produit du capital investi dans l'agriculture est, en général, faible. Du fait de sa nature et de son imobilisation dans l'agriculture, il est pratiquement impossible aux fermiers de trouver des capitaux au marché officiel. Ceci les oblige à réinvestir constamment tout leur argent afin qu'ils puissent continuer à exploiter leurs terres.

5. Un fermier n'est pas à même de convertir une partie de ses revenus annuels pour faire d'autres placements ni de faire de l'épargne. A sa retraite, il ne pourra compter que sur le produit de la vente de sa ferme. Comme il a

sales price includes his life-time savings, if any.

6. Income Tax

The new income tax proposals will reduce the tax for lower income farmers. According to the White Paper, pages 30, 31, 32, maximum tax savings will be:

Single $52. at $1600. income before deductions
Married, no dep. $111. at $3000. income before deductions
Married, 2 dep. 118. at $3500. income before deductions

However, the new tax scale will increase sharply up to 51.2 per cent for incomes of $24,000.00 and over. This increased tax rate will become of great significance to a farmer when he sells his farm.

7. During the year of sale, a farmer will have income from the sale of last year's crop but he will not have growing expenses for the new crop. Under the present system these receipts are taxable income. In effect, however, a good portion of this income is operating capital which is returned to the operator. This operating capital has been invested by the farmer over the years from tax paid earnings. Our present accounting system does not show operating capital as a capital liability to be re-captured tax free when the farm operation is discontinued. In fact, to a large portion, this investment is double taxed. This problem exists now but will become considerably more important under the proposed new system.

8. Capital Gains

Inflation is of minor importance to investments in stocks which can be sold and traded in short intervals. Farm investment is a life-time investment and subject to inflation without offering the owner any opportunity to adjust to changes, in other words, completely passive. Inflation has become a fact of life (4.4 per cent in 1969) and over the years farm properties will be affected. Inflation does not increase purchase power and the ability to pay taxes. The proposed system whereby inflation accumulated over one or even two generations will be added on top of an annual income and fully taxed, does not tax income but requires a person to pay part of his inflated original capital to the government.

constamment investi ses bénéfices dans l'exploitation de sa ferme, le produit de la vente de la ferme comprend l'épargne de toute sa vie, s'il a pu en faire.

6. Impôt sur le revenu.

Les propositions relatives à un nouvel impôt sur le revenu réduiront l'impôt dont les fermiers à faible revenus seront redevables. Ils économiseront au maximum, d'après les pages 30, 31 et 32 du Livre blanc les sommes suivantes:

Célibataires: $52 sur un revenu de $1600 avant déductions
Mariés, sans enfants: $111 sur un revenu de $3000 avant déductions
Mariés, deux enfants: $118 sur un revenu de $3500 avant déductions

Cependant, la nouvelle échelle d'impôts augmentera nettement pour ce qui est des revenus à partir de $24,000 et sera majorée jusqu'à un maximum de 51.2 p. 100. Ce taux d'impôt revêtira une grande importance pour le fermier qui vend sa ferme.

7. Au cours de l'année de la vente de sa ferme, le fermier aura un revenu émanent de la vente de la récolte de l'année antérieure mais il n'aura pas à faire face aux dépenses de culture relatives à la récolte suivante. D'après le système actuel, ces recettes sont imposables. En fait, cependant, une grande partie de ce revenu constitue une portion du capital d'exploitation que l'exploitant récupère. Ce capital d'exploitation a été investi par le fermier grâce au produit de toutes les années antérieures, produit qui avait été imposé. Notre système actuel de comptabilité n'indique pas que le capital d'exploitation est un passif fixe qui sera recupéré, exonéré, au moment où la ferme ne sera plus exploitée. De fait, en proportion majeure, ce placement est frappé de la double taxation. Ce problème actuel deviendra bien plus important lorsque le nouveau système fiscal, tel que proposé, sera appliqué.

8. Gains de capital.

L'inflation n'a pas grande importance sur des placements en actions qui peuvent être vendues ou échangées dans de courts intervalles. Le capital investi dans une ferme est un placement à vie; il est soumis à l'inflation et ne permet pas au propriétaire la possibilité de compenser les fluctuations; il est, en d'autres termes, complètement passif. L'inflation est devenue une réalité de la vie (4,4 p. 100 en 1969) et les propriétés agricoles en seront affectées après un certain nombre d'années. L'inflation n'augmente pas le pouvoir d'achat ni la capacité de faire face aux impôts. Le système proposé d'après lequel le produit accumulé de l'inflation après une génération et même deux s'ajoutera au revenu annuel et

9. The exemption proposed for home owners is intended to largely exempt housing from capital gains tax. The amount of $1150.00 is not adequate to put a farmer on an equal footing with other tax payers. It also will only be available to him if he sells his house with the farm. The sale of land or buildings, or the farm without the farm house would attract capital gains tax on the full amount of inflation. The proposal also does not seem to consider a farmer's house which is not located on the farm itself as part of his farm.

10. The proposal to fix a v-day value as basis for taxation which could occur 10, 30 or even 60 years from now without annual adjustment of v-day values, would in effect, as inflation progresses, establish an ever increasing liability for the farmer. This will become so large that it could impair his borrowing capacity and a sale of the farm could result in a considerable loss of purchase power compared to v-day values.

11. A closer definition of capital gains has to be found. Orchardists are concerned about how annual re-investment of capital can be shown for capital gains tax purposes. The planting and maintenance of young orchard requires considerable amounts of money before a harvest can be expected. These expenses are now deductible for income tax purposes. The new capital gains tax presents a special problem as shown below (all figures are fictitious):

50 ac. land on v-day.....	at $100.00 ac.	$ 5,000
Planting & maintenance of orchard for 10 years.....	at $400.00 ac.	$ 20,000
		$ 25,000
Sale due to sickness of owner 10 years after planting.....	at $400.00 ac.	$ 20,000
Loss due to sale.....		$ 5,000
Sales price.....		$ 20,000
Less v-day value.....		$ 5,000
Capital gains to be added to other income..		$ 15,000

This example shows that even though the owner has absorbed a loss of $5,000.00 when he sold his orchard he will have to pay capital gains tax on $15,000.00. Having deducted the total investment of $20,000.00 as operating expense over the run of 10 years, the farmer has realized some income tax savings, which

sera taxé, ce système ne taxe pas le revenu mais oblige une personne à payer une partie de son capital gonflé par l'inflation au gouvernement.

9. Il est proposé d'exempter les propriétaires de maisons; ceci a pour intention d'exonérer fortement les maisons de la taxe sur le gain en capital. La somme de 1.150 dollars ne suffit pas à mettre le fermier sur un pied d'égalité avec les autres contribuables. En outre, il n'y aura droit que s'il vend sa maison en même temps que sa ferme. La vente des champs et bâtiments ou de la ferme dans la maison de ferme, entraînerait l'impôt sur le gain en capital qui est grossi par l'inflation. La proposition ne semble pas estimer non plus que la maison du fermier fait partie de la ferme si elle est située en dehors.

10. Il est proposé d'établir une valeur appelée v-jour en tant que base de la taxation qui se produira dans 10, 30 et même 60 ans d'ici, sans faire d'ajustements annuels des valeurs v-jour; ceci, au fur et à mesure du progrès de l'inflation, augmenterait les obligations du fermier. Elles deviendraient tellement fortes qu'elles réduiraient ses possibilités d'emprunter et la vente de sa ferme entraînerait une grosse diminution de son pouvoir d'achat par rapport aux valeurs v-jour.

11. Il y a lieu d'établir une définition plus précise des gains en capital. Les horticulteurs se préoccupent de savoir de quelle manière le réinvestissement annuel du capital peut être indiqué à des fins d'impôt sur les gains de capital. La plantation et l'entretien de jeunes arbres fruitiers exigent de très fortes dépenses d'argent avant l'espoir d'une récolte. Ces dépenses sont actuellement déductibles de l'impôt. La nouvelle taxe sur les gains de capital suscite un problème tout particulier, comme indiqué ci-après (tous les chiffres ci-dessous sont fictifs):

Champ de 50 acres au v-jour....	à $100 l'acre	$ 5,000
Plantation et entretien du verger pendant 10 années.....	à $400 l'acre	$ 20,000
		$ 25,000
Vente pour cause de maladie du propriétaire 10 ans après la plantation.....	à $400 l'acre	$ 20,000
Perte essuyée à la vente.....		$ 5,000
Prix de vente.....		$ 20,000
Moins valeur v-jour.....		$ 5,000
Gain de capital à ajouter à d'autres revenus		$15,000

Cet exemple montre que le propriétaire, même après avoir épongé une perte de $5.000.00 au moment de la vente de son verger, devra encore payer l'impôt sur le gain de capital sur 15,000 dollars.

Ayant déduit le placement total de 20,000 dollars en tant que fonds de roulement sur la

however are only a small part of the $20,000.00. The far larger portion represents capital investment and for capital gains tax purposes should be added to the v-day value in addition to inflation adjustments.

12. Retirement Fund.

Many Canadian taxpayers have the opportunity to invest part of their income in retirement funds and obtain tax savings. Farmers are forced to re-invest earnings in their farm due to lack of sufficient loan capital available on the open market. Farmers should be given equal tax advantages as well as other payers. The revenue from the sale of their farm has always been their retirement fund.

13. Tenant Houses.

Many farmers have to maintain several tenant houses for their employees. These houses, considering the rent which a farm worker can pay, produce very little income, usually a loss, but they are a necessary evil. The houses are not always located on the farm itself. Provisions have to be made to the effect that these houses are considered part of the farm and that losses can be deducted from other farm income.

14. The White Paper suggests that the government will not be involved in establishing v-day values, but reserve the right to dispute the original v-day value set by the farmer, when he sells all or part of his property. The Fruit Growers feel that it would be extremely difficult to assess any type of farm property, in particular orchard or a herd of cattle, etc. retroactively after several years have passed. We further suggest that if the government wishes to exercise its right to dispute v-day values set by individuals (and we believe it should do so in fairness to all), it should do so within 12 months after v-day. The government should also set guidelines for evaluation which are very clear and which do not force the farmer to pay for outside appraisals. Ground rules for a dispute by the government have to be established and also how the costs of such a dispute will be shared.

période de 10 ans, le fermier a réalisé quelques économies fiscales qui, cependant, ne constituent qu'une petite partie de 20,000 dollars. La proportion beaucoup plus importante représente son investissement et aux fins d'impôt sur la plus-value devrait être ajoutée à la valeur v-jour en sus des ajustements d'inflation.

12. Fonds de retraite

Beaucoup de contribuables canadiens ont la possibilité d'investir une partie de leurs revenus dans des fonds de retraite et d'effectuer ainsi des économies fiscales. Les fermiers eux sont obligés de réinvestir leurs bénéfices dans leurs exploitations du fait de la pénurie de capitaux empruntables sur le marché libre. Les fermiers devraient avoir les mêmes avantages fiscaux que les autres contribuables. Le produit de la vente de leur ferme a toujours constitué leur fonds de retraite.

13. Maisons louées

Beaucoup de fermiers doivent disposer de maisons qu'ils louent à leurs employés. Ces maisons rapportent peu du fait que les travailleurs de ferme ne peuvent pas payer un loyer élevé. Elles représentent généralement une perte mais il y a lieu de tenir ces maisons pour un mal nécessaire. Elles ne sont pas toujours situées à proximité même de la ferme. Il y a lieu de faire en sorte que ces maisons soient considérées comme faisant partie intégrante de la ferme afin que les pertes qu'elles entraînent soient déduisibles du revenu de la ferme.

14. Le Livre blanc estime que le Gouvernement ne devra pas établir les valeurs v-jour mais qu'il doit se réserver le droit de contester la valeur v-jour originale que le fermier aura fixée au moment où il vend sa ferme ou une partie de ladite. Les arboriculteurs estiment qu'il serait extrêmement difficile d'évaluer n'importe quel genre de ferme, en particulier un verger ou un troupeau de bétail, etc., de manière rétroactive, après le passage de plusieurs années. Nous nous permettons en outre de faire remarquer que si le Gouvernement décide de se prévaloir de son droit de contester les valeurs v-jour que des particuliers auraient fixées (nous croyons qu'il devrait le faire par esprit d'équité à l'égard de nous), il devrait le faire dans les 12 mois qui suivent le v-jour. Le Gouvernement devrait également énoncer des directives qui soient très claires et qui n'obligent pas le fermier à payer des honoraires au sujet d'évaluations faites par d'autres experts. Il y aurait lieu d'établir des règles fondamentales qui s'appliqueraient en cas de contestation gouvernementale et elles devraient établir dans quelle proportion les frais correspondants seraient imputables aux parties en cause.

15. In summing up, the Nova Scotia Fruit Growers suggest:

(1) Municipal taxes to be considered part of the total tax burden caried by a farmer. Annual payments to be added to v-day values.

(2) Farm accounting method to include annual statement of invested operating capital to be re-captured tax free after farm has been sold.

(3) V-day values to be increased annually to adjust for inflation. Rate to be set by the government each year.

(4) Farmers permitted to increase his v-day value annually by the true amount of additional capital invested.

(5) Part of a farmer's annual re-investment in a farm to be treated as retirement fund contribution.

(6) Tenant houses, regardless of their location to be part of the farm unit. Operating losses deductible from other farm income.

(7) To permit a farmer to make financial arrangements for the future, the government to commit itself to v-day values set by owners within a period of 12 months after v-day.

This submission by the Nova Scotia Fruit Growers' Association is intended to support and may be supplemented by submissions made by other farm organizations. If there are views expressed in this paper which are in opposition to suggestions advanced by others on behalf of Canadian farmers this will demonstrate to our Government the complexity of the new White Paper proposals.

Respectfully submitted,

Nova Scotia Fruit Growers' Association

Kentville, Nova Scotia
March 12, 1970

15. En résumé, les arboriculteurs de la Nouvelle-Écosse se permettent de suggérer que:

(1) Les taxes municipales soient prises en considération et fassent partie de l'ensemble de la charge fiscale qui incombe au fermier: les paiements annuels soient ajoutés aux valeurs v-jour.

(2) La méthode de comptabilisation agricole inclue le tableau annuel des fonds de roulement investis et que ses capitaux soient exonérés après la vente de la ferme.

(3) Les valeurs v-jour soient augmentées annuellement en vue de l'ajustement au taux d'inflation que le Gouvernement fixera tous les ans.

(4) Les fermiers soient autorisés à augmenter leur valeur v-jour annuelle du montant réel du capital additionnel investi.

(5) Une partie du réinvestissement annuel du fermier dans une ferme soit tenue pour sa contribution au fonds de retraite.

(6) Les maisons louées aux travailleurs agricoles, où qu'elles soient situées, fassent partie du corps de ferme et que les pertes correspondantes soient déduites des autres revenus de la ferme.

(7) Le Gouvernement reconnaisse dans les 12 mois après le v-jour, les valeurs fixées par les propriétaires afin que ceux-ci puissent faire le nécessaire pour leurs prévisions financières.

L'Association des arboriculteurs de la Nouvelle-Écosse soutient les termes de cette soumission à laquelle peuvent s'ajouter des soumissions faites par d'autres organisations agricoles. Si certains des points de vue exposés dans ce document se trouvent être en opposition aux suggestions proposées par d'autres au nom des fermiers canadiens, cela démontrera à notre Gouvernement la complexité des nouvelles propositions du Livre blanc.

En tout respect,

Association des arboriculteurs de la Nouvelle-Écosse

Kentville, Nouvelle-Écosse
Le 12 mars 1970

NOTES ON RECOMMENDATION NO. 3

Example:

Present Farm (Real Estate) Value sold 30 years later	$ 50,000
V-Day Value	$ 50,000
Capital Gains exemption (30 x 1,150.00)	$ 34,500
	$ 84,500
Assuming an average rate of Inflation of 2%, Value =	$ 90,580
Taxable Capital Gains	$ 6,080

Accumulated inflation of $6,080.00 would be taxed, *not* Capital Gains. And this assumes that a principal residence is sold with the farm, to receive the $1,150 annual capital gains exemption.

For a farm of more than approximately $42,000.00 V-day value, the capital gains exemption would not be adequate to cover a 2% rate of inflation.

If the above farm *did not* include principal residence of owner:

V-day Value	$ 50,000
(2%) Inflated Value	$ 90,580
Taxable Capital Gains	$ 40,580

Only "paper value growth" would be taxed, not *"real gains"*. Despite the fact the tax will be paid in "inflated dollars", there would still be a substantial tax to pay on no real growth.

Assuming an average rate of inflation of 3% p.a.:

V-day Value	$ 50,000
Inflated Value (& sale price)	$ 116,300
Taxable Gains, if no house	$ 66,300
Capital Gains exemption	$ 34,500
Taxable Gains	$ 31,800

Once again, only Inflation is being taxed, not *real* Capital Gains.

The rate of inflation in 1969 was 4.4%. The long-term rate of inflation is not likely to exceed 3 per cent. But it will likely at least equal the experience of the past 30 years—which would put it above 2 per cent per annum.

BUILD-UP OF TAX LIABILITY

Taking previous example:

V-day Value	$ 50,000
Inflated Value *or* Market Value 30 years from now at 2% inflation	$ 90,580
	$ 40,480
Capital Gains exemption	$ 34,500
Taxable Gains	$ 6,080

RECOMMANDATION
NOTES CONCERNANT LA PROPOSITION N° 3

Exemple:

Valeur actuelle de la ferme (Immobilier seulement)	$50,000
Supposée être vendue 30 ans plus tard.	
Valeur au jour de l'évaluation	$50,000
Gain de capital exonéré (30 × 1,150)	$34,500
	$84,500
En admettant un taux moyen d'inflation de 2 p. 100, la valeur au bout de 30 ans sera de	$90,580
Gain de capital imposable	$ 6,080

On imposerait ainsi *non pas* des gains de capital, mais $6,080 résultant de *l'inflation cumulative des prix*. Encore faut-il, pour avoir droit à l'exemption annuelle de $1,150 en gains de capital, que les biens vendus comprennent une résidence principale.

Pour toute ferme dont la valeur dépasserait quelque $42,000 au jour de l'évaluation, les gains de capital exemptés ne suffiraient pas à compenser les effets d'une inflation annuelle de 2 p. 100.

Si la résidence principale du propriétaire *n'était pas comprise* dans les biens précités:

Valeur au jour de l'évaluation	$50,000
Valeur résultant d'un taux d'inflation de 2 p. 100	$90,580
Gain de capital imposable	$40,580

On imposerait ainsi *non pas un gain réel*, mais une augmentation de valeur purement fictive. Même si le redevable réglera l'impôt au moyen de dollars rongés par l'inflation, il paiera néanmoins un impôt considérable qui ne sera justifié par aucune augmentation de valeur effective.

En admettant que le taux annuel moyen de l'inflation atteigne 3 p. 100, nous avons:

Valeur au jour de l'évaluation	$50,000
Valeur (et prix de vente) gonflée par l'inflation	$116,300
Gain de capital imposable, s'il ne s'agit pas d'une maison	$66,300
Gain de capital exonéré	$34,500
Gain de capital imposable	$31,800

Encore une fois, on n'impose que le résultat de l'inflation, non un gain de capital *effectif*.

Le taux de l'inflation des prix a atteint 4.4 p. 100 en 1969. A long terme, ce taux d'inflation ne dépassera probablement pas 3 p. 100. Mais il est probable qu'il sera au moins égal à celui que nous avons connu les 30 dernières années et qu'il dépassera donc 2 p. 100 par an.

CRÉATION D'UNE OBLIGATION FISCALE

Reprenons les exemples prédédents:

Valeur au jour de l'évaluation	$50,000
Valeur gonflée par l'inflation *ou* valeur marchande au bout de 30 ans d'inflation à un taux de 2 p. 100	$90,580
	$40,580
Gain de capital exonéré	$34,500
Gain de capital imposable	$ 6,080

If principal residence not considered part of this farm property:

V-day Value	$ 50,000
Market Value 20 years from now at 3% inflation	$ 90,580
Taxable Gains	$ 40,580

The great discrepancy is obvious. Banks and loan agencies will have to consider the potential Tax liabilities existing on a farm, since these liabilities reduce an owner's equity, and hence the security for loans (and, in fact, represent an additional "first mortgage" on the property).

And, should the Government of Canada decide that gains on the sale of owner-occupied homes be exempt from taxation (and, at the same time remove the previously necessary annual capital gains exemption of $1,150), it appears that the *second* portion of this example would represent the likely tax situation.

Si cette propriété agricole ne comprend pas la résidence principale:

Valeur au jour de l'évaluation	$50,000
Valeur marchande au bout de 30 ans d'inflation à un taux de 2 p. 100	$90,580
Gain de capital imposable	$40,580

Il est manifeste que nous avons là un écart. Les banques et le organismes de financement se verront obligés de tenir compte des dettes fiscales éventuelles grevant les fermes, car ces obligations réduisent l'avoir du propriétaire, donc la garantie des emprunts Elles constituent, en fait, une *première hypothèque* supplémentaire sur les biens.

Par ailleurs, si le gouvernement canadien décidait d'exempter de l'impôt les gains de capital provenant de la vente des logements occupés par leur propriétaire, en abolissant en même temps l'exemption de $1,150 de gains de capital qu'il avait dû accorder précédemment, il semble bien que la situation fiscale se présenterait comme elle est décrite dans la seconde partie de l'exemple ci-dessus.

NOTES ON RECOMMENDATION NO. 4

Example of orchard investment under the White Paper proposals (with 1969 tax rates shown, for comparative purposes.)

50 ac. land, V-day @ $100	$ 5,000
Investment of $2,000 annually, for 10 years	20,000
Inflation of investment costs, at 2% p.a.	2,874
Total orchard investment	$27,874

RECOMMANDATION NOTES CONCERNANT LA PROPOSITION N° 4

Exemple de l'effet des propositions énoncées dans le Livre blanc sur un placement d'argent dans un verger (pour permettre la comparaison, nous mentionnons également l'impôt dû en appliquant le barème en vigueur en 1969).

50 acres de terrain valant $100 l'acre au jour de l'évaluation	$ 5,000
$2,000 sont investis chaque année pendant 10 ans	$20,000
Gonflement des frais d'investissement résultant d'un taux d'inflation annuel de 2 p. 100	$ 2,874
Montant total investi dans le verger	$27,874

	1969 Tax Rates	White Paper Proposal Rates
Assumed farm net income	$ 5,000.00	$ 5,000.00
Less exemptions (Married man, two children, medical and C.P.P.)	2,858.40	3,658.40
Taxable farm income	$ 2,142.60	$ 1,341.60
Income Tax Payable	$ 385.90	$ 307.08
Deduction of $2,000. as annual expense results in tax saving of:	$ 497.80	$ 531.51
or, over 10 years totals:	$ 4,978.00	$ 5,315.10
If farm is sold at end of 10 years at its investment value:	$27,874.00	$27,874.00
Less V-Day Value	5,000.00	5,000.00
There is a (taxable) gain of:	$22,874.00	$22,874.00

This gain may, of course, be averaged over five years.

	Taux d'impôt en vigueur en 1969	Taux d'impôt proposé dans le Livre blanc
Revenu agricole net supposé	$ 5,000.00	$ 5,000.00
Moins exemptions (Contribuable marié, deux enfants, frais médicaux et R.P.C.).	2,858.40	3,658.40
Revenu agricole imposable	$ 2,142.60	$ 1,341.60
Impôt sur le revenu	$ 385.90	$ 307.08
La déduction de $2,000 au titre de dépense annuelle entraîne un dégrèvement de	$ 497.80	$ 531.51
Soit, au bout de 10 ans	4,978.00	$ 5,315.10
Si l'entrepise agricole est vendue au bout de 10 ans à un prix égal au montant investi, soit	$27,874.00	$27,874.00
Déduisons la valeur au jour de l'évaluation	5,000.00	5,000.00
Il reste un bénéfice (imposable) de	$22,874.00	$22,874.00

Ce bénéfice peut évidement être étalé sur cinq ans.

Example of averaging taxable capital gain, under 1969 and proposed rates of income tax.

	1969 Tax Rates	White Paper Proposal Rates
Average taxable farm income.	$ 2,142.60	$ 1,341.60
Add: $22,874 ÷ 5.....	4,574.80	4,574.80
Averaged taxable income.....	$ 6,717.40	$ 5,916.40
Average tax payable.....	$ 1,625.10	$ 1,636.18
Less tax paid prior to averaging.....	385.90	307.08
Outstanding tax payable.....	$ 1,239.20	$ 1,329.10
Over the 5 years this totals:..	$ 6,196.00	$ 6,645.50

This represents a tax of 29%, under the White Paper rates, on the $22,874.00 investment made in the orchard over the previous ten years. A tax of this size would be sufficient to put the whole process of farm orchard investment in jeopardy.

Exemple d'étalement d'un gain de capital imposable selon le taux d'impôt en vigueur en 1969 d'une part, le taux proposé dans le Livre blanc d'aut re part.

	Taux d'impôt en vigueur en 1969	Taux d'impôt proposé dans le Livre blanc
Revenu agricole moyen imposable.....	$ 2,142.60	$ 1,341.60
Plus $22,874 ÷ 5.....	4,574.80	4,574.80
Revenu imposable étalé.....	$ 6,717.40	$ 5,916.40
Impôt moyen dû.....	$ 1,625.10	$ 1,636.18
A déduire l'impôt payé avant l'étalement.....	385.90	307.08
Reste à payer.....	$ 1,239.20	$ 1,329.10
Soit au total en 5 ans.....	$ 6,196.00	$ 6,645.50

L'application des taux proposés dans le Livre blanc nous donne un impôt de 29 p. 100 sur l'investissement réalisé dans le verger au cours des dix années précédentes. Un impôt de cette importance suffirait à compromettre tout le principe de l'investissement en vergers.

APPENDIX 49-B

Submission by
Atlantic Provinces Economic Council
to the
House of Commons Standing Committee
on Finance, Trade and Economic Affairs
on the Government's White Paper
"Proposals for Tax Reform"
May 1970

Submission on Proposals for Tax Reform by the Atlantic Provinces Economic Council

Introduction

The Atlantic Provinces Economic Council welcomes this opportunity of submitting its views on the *Proposals for Tax Reform*. The Council commends the Government particularly on the method by which it has seen fit to submit its proposals to public scrutiny and appraisal before undertaking to make them law. Such a gesture is certainly a welcome one to the nation's population.

The Atlantic Provinces Economic Council is an independent, non-political, non-governmental organization formed in 1954, to promote and encourage the economic and social development of the whole Atlantic region so that Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island, and Newfoundland may share fully in, and make their maximum contributions to, Canada's national development.

The Atlantic Provinces Economic Council strives to achieve this purpose through the pursuit of four primary objectives:

—The encouragement of substantial increases in employment and productivity.

—The promotion of the most efficient use of the region's total resources—both human and material.

—The recommendation of public policies and programs that will stimulate economic and social development.

—The encouragement of inter-provincial and federal-provincial co-operation and co-ordination.

The Council's work is financed mainly through membership contributions received from individuals, organizations and businesses interest in the Council's aims and anxious to share in the development of the region.

It will be appreciated that the *Proposals for Tax Reform* are of great concern to the

APPENDICE 49-B

Soumission du
Conseil Économique des Provinces
Atlantiques
au sujet du
Livre Blanc du Gouvernement
«Propositions de Réforme Fiscale»

Soumission portant sur les Propositions de réforme fiscale faites par le Conseil Économique des Provinces atlantiques

Introduction

Le Conseil Économique des Provinces atlantiques est heureux de l'occasion qui s'offre à lui de soumettre ses vues sur les *propositions de réforme fiscale*. Le Conseil loue le Gouvernement, notamment à propos de la méthode qu'il a jugé bon d'adopter afin de soumettre ses propositions à l'examen public pour appréciation avant d'entreprendre de les promulguer. Un tel geste est certainement applaudi par la population du pays.

Le Conseil Économique des Provinces atlantiques est une organisation indépendante, apolitique, non-gouvernementale qui a été créée en 1954 afin de promouvoir et d'encourager le développement économique et social de toute la région atlantique afin que la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve puissent participer à plein au développement du Canada et y apporter leur contribution au maximum.

Le Conseil Économique des Provinces atlantiques s'efforce d'atteindre son but en visant les quatre objectifs principaux:

L'encouragement à de substantielles augmentations de l'emploi et de la productivité.

L'utilisation la plus efficace de toutes les ressources humaines et naturelles de la région.

Le soutien des plans et programmes publics qui puissent stimuler le développement socio-économique.

L'encouragement de toutes les relations de coopération et de coordination entre les provinces et avec le Fédéral.

Le travail que fait le Conseil n'est financé principalement que par les contributions des membres, des particuliers ou des organisations ou encore des sociétés d'affaires, lesquels s'intéressent aux objectifs du Conseil et tiennent à profiter du développement de la région.

On comprendra aisément que les *propositions de réforme fiscale* intéressent profondé-

Atlantic Provinces Economic Council. This Submission is presented so that the Council's views may be publicly expressed and with the hope that some consideration may be given to these views.

Scope of the Submission

The Atlantic Provinces Economic Council deems it a very great honour and privilege to be permitted to present these, its views, on the *Proposals for Tax Reform* released by the Minister of Finance on November 7, 1969. The Council appreciates the tremendous amount of effort which has culminated in these proposals which will form the basis of the income tax system in Canada in the decades ahead.

This is not the first time that the Council has presented its views on tax reform for the nation. In 1963 the Council was pleased to offer a Submission to the Royal Commission on Taxation. At that time the Council solicited the support of the Government of Canada in he activation of a comprehensive development scheme to aid the region in alleviating the disparities which existed and still exist between the region and the great nation of wnich it is a part. Since that time, numerous developments have taken place which bode well for the economic growth and development of the Atlantic Provinces. The most important occurrence, of course, has been the formation of the Department of Regional Economic Expansion. Most welcome though is the renewed and avowed commitment of the federal government to regional economic development.

Since the early sixties it has been realized, and policy amended accordingly, that there are better ways of inducing economic development than through the tax system. Taxation policies do, of course, have a significant effect on the industrial, economic and social development of the country but it has been recognized that the specific goal of regional development may be more easily achieved through more direct measures designed to promote industrial location in the region.

Thus, at this time, the concern with the tax system is not how it may be tailored specifically to induce regional economic expansion but the effect it would have on the general economic climate of the nation and particularly of the Atlantic Provinces. The views expressed in this Submission, then, concern those proposals which if implemented, could affect the general economic well-being of the Atlantic Provinces although we have felt

ment le Conseil Économique des Provinces atlantiques. Cette soumission est faite afin de permettre que les points de vue du Conseil soient publiquement exprimés et avec l'espoir qu'ils puissent mériter quelque considération.

Portée de la Soumission

Le Conseil Économique des Provinces atlantiques est flatté d'avoir l'honneur et le privilège qui l'autorisent à soumettre ici ses points de vue sur les *Propositions de réforme fiscale* que le Ministre des Finances a communiquées le 7 novembre 1969. Le Conseil se rend compte de l'énorme somme d'efforts qu'il a fallu déployer afin de rédiger ces Propositions qui vont servir de fondement au système fiscal canadien dans les prochaines décennies.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil soumet ses opinions sur une réforme fiscale de la nation. En 1963, le Conseil a eu l'agréable tâche d'offrir une Soumission à la Commission royale des impôts. A cette époque-là, le Conseil a sollicité le soutien du Gouvernement du Canada en vue de la mise en œuvre d'un programme général de développement tendant à réduire les différences qui existaient et qui existent encore entre la région et le grand pays dont elle fait partie. Depuis lors, bien d'autres développements se sont produits et qui ont été de bon augure pour l'expansion économique des Provinces atlantiques. L'événement le plus important a naturellement été la création du Département d'expansion économique régionale. Il y a surtout lieu de se féliciter de l'engagement récent que le Gouvernement a publiquement renouvelé en vertu duquel il aidera au développement économique régional.

Depuis le début des années 60, on s'est rendu compte du fait qu'il existe de meilleurs moyens de stimuler le développement économique en dehors de la voie fiscale et la politique s'en est infléchie dans le même sens. Il est évident que les méthodes fiscales ont une influence significative sur le développement industriel et socio-économique du pays; il a cependant été reconnu que le but spécifique du développement économique peut être plus facilement atteint grâce à des mesures plus directes tendant à l'implantation d'entreprises industrielles dans la région.

C'est ainsi qu'il ne s'agit plus tant aujourd'hui de chercher à ériger un système fiscal qui suscite l'expansion économique mais bien plus de chercher à savoir quels effets ce système peut créer dans le milieu général de l'économie de la nation et, notamment, dans les Provinces atlantiques. Les opinions contenues dans cette Soumission, par conséquent, concernent les Propositions dont l'adoption pourrait affecter le bien-être économique de l'ensemble

compelled to comment more generally on the intent and probable repercussions of others.

OBJECTIVES OF THE TAX SYSTEM

Equity versus Growth

One general area of concern frequently expressed by opponents of the White Paper is that by opting for equity in the tax system, inadequate provision has been made for stable economic growth. The equity principle of taxation is certainly not a principle to be lightly dismissed, but it is necessary that it not disrupt the other functions of the tax system.

An evolution is occurring in our society at this time—an evolution towards a mass social conscience. The ready availability of material goods in a number of cases has led people to concern themselves with other less material things. Thus, a concern is being expressed about the need for policies to alleviate air and water pollution and also for noise abatement. Other important concerns have been of the plight of those in urban ghettos; the welfare of the old and the disabled; the well-being of the native peoples of our country and with those regions of the country which are unable to contribute their maximum potential to the nation or whose inhabitants are, consequently, unable to share fully in the fruits of economic and social progress. Awareness of these needs has led all levels of government to implement policies and programs tailored to suit those social injustices which must be eliminated.

Thus, when the consensus of society is that these problems must be removed, it is only reasonable that a tax system be designed that would aid in the process. With social illnesses of this type, it is all too easy to miss the other goals of society. In achieving equity in the tax system, it is thus easy to ignore the opportunity cost of the economic growth which might be foregone. We would caution the government that if it is seen that the proposals seem to be levying too great a premium on the economy, that the system be analyzed to see if the equity may be achieved at less cost or if alternative policies might not be better suited.

The inclusion of capital gains into the income tax base is a gesture which may provide a more equitable form of taxation in the nation. It is likely that the absence of taxation on many forms of capital gains may have led not only to social injustices, but also

des Provinces atlantiques bien que nous nous soyons également sentis obligés de faire des commentaires plus généraux sur les répercussions que ces Propositions pourraient avoir en d'autres points du pays.

OBJECTIFS DU SYSTÈME FISCAL

Conflit entre justice et expansion

L'une des préoccupations généralisées qui agitent les adversaires du Livre blanc est que le choix de l'équité fiscale a été fait sans égard à la continuité de l'expansion économique. Il est certain qu'il ne s'agit pas de faire fi du principe d'équité mais encore faut-il qu'il ne gêne pas les autres fonctions du système.

Notre société subit actuellement une prise de conscience sociale qui est massive. Le fait que des biens matériels sont souvent aisément accessibles a incité des gens à des préoccupations moins concrètes. C'est ainsi qu'on se soucie maintenant de réduire la pollution des eaux et de l'air, de diminuer le bruit. Il existe d'autres préoccupations encore: la vie dans les taudis, le bien-être des vieux et des invalides, celui des autochtones et la situation de certaines régions du pays qui ne peuvent pas rendre le maximum et dont les habitants, de ce fait, ne jouissent pas à plein, avec leurs compatriotes, des fruits du progrès social et économique. Une telle prise de conscience a conduit le Gouvernement à promouvoir des programmes à tous les échelons afin que soient éliminées les injustices sociales.

Alors que le sentiment général de la société incline vers la solution obligatoire de ces problèmes, il est logique qu'un système fiscal soit érigé dans ce sens. Le souci de porter remède à des malaises sociaux de ce genre peut très facilement faire oublier les autres buts de la société. D'établir la justice sociale peut donc facilement faire oublier le coût du développement économique que l'on risque de négliger. Nous aimerions mettre le Gouvernement en garde et suggérer que si les Propositions risquent de coûter trop cher à l'économie, le système devrait être analysé afin que l'on veille à ce que la justice soit établie à un prix moindre, faute de quoi une autre politique s'imposerait.

L'introduction des gains de capital dans l'assiette fiscale peut très bien constituer une fiscalité plus équitable au sein de la nation. Il est probable que l'exonération de plusieurs sortes de gains en capital a mené non seulement à des injustices sociales mais aussi à des

to abuses of the tax system through sophisticated tax avoidance techniques.

Another basic principle which would seem to eliminate much of the social injustice prevalent in the existing system is the attempt to establish a fully integrated income tax system. This is a principle which cannot be disputed on equity grounds, but which could have an unfortunate effect on those parts of the country which must rely on a number of small industries for their economic uplift. The specific proposal in the limelight at this point is, of course, the proposal for the elimination of the low rate on the first $35,000 of taxable corporate income. There are those who would advocate that any form of corporate taxation is detrimental to economic growth. There are also those on the other side of the spectrum who would suggest that a regressive rate structure for the taxation of corporate income be adopted. Adoption of the former would seem to ignore the equity principle of taxation while the latter would be a disincentive to national growth. In the light of the revenue needs of government in our society and the need for equity in our tax system, it is necessary that corporations pull their fair share of the taxation load. Equity must not, however, be permitted to disrupt the economic climate of the nation, particularly those parts of the nation most vulnerable to economic malaise.

We do not mean to imply that all those proposals which aim at greater equity in the tax system involve a trade-off between equity and growth. It is possible, however, that in certain instances this is the case. If it is recognized as being such, we would implore the government to seek alternatives which would achieve equity while having, at best a neutral or positive effect on economic growth, price stability and the other basic economic objectives of the country.

TAXATION OF PERSONAL INCOME

The government is to be commended for its attempt to create an equitable tax system for the country. The broadening of the tax base to include capital gains, generally, into the income tax base is a move certain to remove much of the social injustice of the present system and to alleviate, if not completely obliterate, one of the most flagrant forms of tax abuse in the present system.

The aim to establish a degree of integration between the corporate and personal income tax system is also a worthy objective

abus du système d'impôt par des techniques raffinées d'évasion fiscale.

Il y a un autre principe fondamental qui semblerait éliminer une grande partie de l'injustice du système actuel, celui qui présiderait à l'établissement d'un système fiscal complètement intégré. Il s'agit là d'un principe qu'un homme animé de l'esprit de justice ne saurait contester; il risquerait cependant de provoquer des effets préjudiciables à l'économie de certaines parties du pays qui doivent compter sur la petite entreprise pour leur expansion. A ce sujet, la proposition spécifique qui est mise en lumière est naturellement d'éliminer du taux inférieur les premiers 35,000 dollars du revenu taxable des sociétés. Il en est qui aimeraient soutenir que l'impôt sur les revenus des sociétés est, sous toutes ses formes, préjudiciable à l'expansion économique. Il en est d'autres, aux antipodes de cette manière de voir, qui aimeraient suggérer qu'un taux fiscal dégressif sur les revenus des sociétés soit imposé. L'adoption de la première idée ne semblerait pas tenir compte du principe d'équité fiscale tandis que la deuxième suggestion constituerait un facteur décourageant pour l'expansion nationale. En vue des besoins financiers de notre Gouvernement et de la nécessité d'équité fiscale, il faut que les sociétés supportent une charge fiscale équitable. Il ne faut cependant pas permettre que l'esprit d'équité cause des perturbations dans le climat économique de la nation et notamment dans les parties du pays les plus vulnérables au malaise économique.

Nous ne voulons pas dire que toutes les propositions qui tendent vers une plus grande justice fiscale entraînent un choix net à faire entre l'équité et l'expansion. Il est cependant possible que tel soit quelquefois le cas. Si on admet cela, nous voudrions implorer le Gouvernement de rechercher une alternative qui permette d'établir l'équité tout en ne provoquant pas, au mieux, un effet positif sur l'expansion, sur la stabilité des prix et sur les autres objectifs fondamentaux de l'économie du pays.

IMPÔT SUR LE REVENU PERSONNEL

Le Gouvernement doit être loué pour sa tentative de créer un système équitable pour le pays. L'élargissement de l'assiette fiscale, de manière à y inclure les gains en capital, est une décision qui permettra sûrement d'éliminer l'injustice sociale du système actuel; cette décision réduit si elle ne l'annihile pas— l'une des formes les plus flagrantes d'abus fiscal dans le système actuel.

L'intention d'établir un certain degré d'intégration entre le système d'impôt personnel et celui portant sur les revenus des sociétés est

although we do have reservations about the method proposed to achieve this. The reservation will be expressed in the section on the taxation of business income.

Any tax system that would draw capital gains into the income stream for tax purposes must, of necessity, employ some form of concession so that gains realized on the sale of an asset may not be subject to unduly harsh tax treatment by being taxed at a marginal rate substantially higher than that one in which the taxpayer usually falls. The best way of doing this would seem to be a form of income-averaging. Such a tool should meet the conditions of simplicity, ease of administration and ease of collection. We would suggest that the proposal outlined in *Proposals for Tax Reform* falls short of meeting these conditions, especially the first one.

Any policy which would lighten the tax burden of those less fortunate than most Canadians is, of course, a welcome one, if it does not impose unduly harsh treatment on those in the other income categories. Thus, the proposal to increase personal exemptions of single taxpayers from $1,000 to $1,400 and of married taxpayers from $2,000 to $2,800 is a welcome one. It is especially heartening that 750,000 persons now subject to tax would be freed of this burden.

The proposals relating to deductions for taxpayers are also viewed with general accord. The decision to delay any change in deductions for dependents until they can be related to changes in the nation's social security and social development programs is a reasonable and wise move. At this juncture we might also stress our belief that any change in these programs should include the removal of a number of universal welfare payments and their establishment on a more selective basis. Not only would this enable a comprehensive form of aid for those in need but it would permit a more efficient system of aid and generate a higher return for the taxpayer's dollar.

The emancipation of the female, the rapidly changing rural-urban distribution of population, the emergence of the service sector as a significant employer of women—all the major trends which have accelerated in the post-war period—point to a rapidly changing society. These trends coupled with the increased pop-

également un objectif digne d'éloges bien que nous ayons des réserves à faire sur les moyens proposés. Cette section va expliquer nos réserves relatives à l'impôt sur les revenus commerciaux.

N'importe quel système fiscal qui frapperait les gains en capital doit nécessairement prévoir certaines concessions afin que les bénéfices réalisés à la vente d'un actif ne soient pas soumis à un traitement fiscal injustement rigoureux; tel serait le cas si le bénéficiaire devait payer un taux marginal qui serait substantiellement plus élevé que celui affectant le contribuable ordinaire. La meilleure méthode consisterait en l'adoption d'une forme d'échelonnement des revenus. Cette méthode devrait permettre la facile perception. Nous inclinons à croire que la proposition faite dans les *Propositions de réforme fiscale* ne répond pas à ces désiderata et notamment pas à la première de ces conditions.

Il va sans dire qu'il y a lieu d'applaudir à n'importe quelle politique qui allègerait le fardeau fiscal de ceux qui possèdent moins que la plupart des Canadiens, pour autant qu'elle n'inflige pas un traitement injustement rigoureux à d'autres catégories de contribuables. C'est ainsi que la proposition d'augmenter les exemptions personnelles de contribuables célibataires en les portant de 1000 à 1400 dollars et celles des contribuables mariés de 2000 à 2800 est une idée heureuse. Il est particulièrement encourageant de se dire que 750,000 personnes actuellement assujetties à l'impôt seraient ainsi déchargées de ce fardeau.

Les propositions relatives aux déductions des contribuables font également l'objet de l'assentiment général. La décision d'ajourner toute modification des déductions pour personnes à charge jusqu'au moment où de telles modifications correspondent à des changements dans les programmes de sécurité sociale et de développement social, est raisonnable et sage. Nous pourrions également souligner ici notre conception que toute modification de ces programmes devrait inclure l'élimination d'un certain nombre de versements d'assistance sociale universelle et que ce dernier programme devrait être remanié sur une base sélective. Cela permettrait non seulement une forme étendue d'assistance aux besogneux mais établirait aussi un système d'aide plus efficace qui donnerait plus de valeur aux résultats des dollars versés par les contribuables.

L'émancipation de la femme, la rapide transformation démographique des densités rurales et urbaines et le fait que les services fournis à la collectivité soient maintenant fortement constitués par du personnel féminin—toutes les tendances majeures qui se sont accélérées dans l'après-guerre accusent une

ulation resulting from the post-war baby boom, many of whom are career-oriented wives and mothers, point to the need for some form of compensation for expenses incurred by both parents holding a job. Thus, we view the proposal for the deduction of child care expenses as a farsighted view by the government. So also is the deduction to be permitted for employment expenses. This should do much to eliminate the discrimination against these people relative to those in business and the professions.

The deduction to be provided for moving expenses when a taxpayer moves from one residence to another which is ten miles closer to his new job should foster the mobility necessary in today's rapidly changing technology-oriented world. It has long been recognized that measures that will stimulate labour mobility are necessary with the rapid pace of structural change in the emerging post-industrial society. This is also important within the context of regional development especially because of its necessary relationship to the growth centre concept. It should be noted that any policies designed to stimulate geographical mobility should be related to those which would foster occupational mobility of the labour force. Thus, this proposal fits well with the proposal that would permit the exclusion of living allowances paid under the Adult Occupational Training Act from income. The proposal which would draw unemployment insurance benefits into the income tax base and allow the deductions from income for tax purposes, payments into the Unemployment Insurance Commission Fund, we view as a wise one. This measure should tilt the sensitive balance towards incentives to work rather than passive acceptance of state welfare benefits.

While there has been discrimination between wage and salary earners and those in business and professionals in the past in regard to their ability to claim buiness expenses as a tax deduction, we feel that the proposals for deduction of employment expenses should compensate for this. Although business expenses as tax deductions have been subject to abuse, we contend that if the stringent measures outlined in the White Paper were implemented they could impose

évolution rapide de la société. Ces tendances, conjuguées à la population croissante que nous devons à l'explosion démographique d'après-guerre, population souvent constituée par des femmes mariées et des mamans qui ont embrassé une carrière, font qu'il est nécessaire d'instituer une forme de compensation des dépenses encourues par des ménages où les deux parents travaillent. Par conséquent, nous tenons la proposition de permettre la déduction de frais de puériculture pour une idée prévoyante du Gouvernement. Il en est de même pour ce qui est de la déduction sur les dépenses relatives à l'emploi. Ceci devrait fortement contribuer à éliminer la discrimination qu'il y a entre ceux-ci et les gens qui seront engagés dans des activités commerciales et professionnelles.

La déduction qui sera permise au titre des frais de déménagement quand un contribuable déménage afin d'être d'une dizaine de milles plus près de son nouvel emploi devrait encourager la mobilité nécessaire dans la société d'aujourd'hui qui change si vite du fait de l'orientation technologique. Il est reconnu depuis longtemps que des mesures qui stimulent la mobilité de la main d'œuvre sont nécessaires au rythme accéléré d'évolution structurale qui caractérise la société post-industrielle. Ceci est également important dans le contexte du développement régional notamment à cause du rapport nécessaire qu'il y a avec la conception des centres en expansion. Il y aurait lieu de noter que toute politique qui stimulerait la mobilité géographique doit être liée à celles qui encouragent la mobilité professionnelle de la main-d'œuvre. Par conséquent, cet'e proposition s'accorde avec celle qui permettrait l'exclusion des dépenses personnelles qui sont payées en vertu de la Loi sur la formation professionnelle des adultes du revenu déclarable. La proposition qui inclurait l'allocation de chômage dans l'assiette fiscale et permettrait des déductions à des fins fiscales des versements faits à la Caisse d'Assurance-chômage nous semble être une idée logique. Cette mesure ferait pencher la balance sensible et pousserait les gens à travailler plutôt que de se contenter à accepter passivement l'assurance-chômage que le Gouvernement leur verse.

Bien qu'il y ait eu par le passé une certaine discrimination entre les salariés d'une part et les commerçants et les professionnels d'autre part en ce qui concerne leurs droits à la déduction fiscale de leurs dépenses, nous estimons que les propositions qui préconisent la déduction de dépenses relatives à l'emploi devraient compenser la discrimination antérieure. Malgré le fait qu'il y ait eu certains abus en ce qui touche à la déduction des dépenses liées aux affaires commerciales,

hardships on the economy. It must be recognized that legitimate business expenses represent significant and necessary costs for business. It is especially important in the professions where lack of time forces those employed in these fields to attend conventions to keep abreast of the numerous technological achievements which characterize this age. If the proposals dealing with tax deductions of business expenses were applied as rigidly as they appear in the White Paper, they could conceivably have a most restrictive effect on enterprise in the economy by forcing businessmen and professionals to become "locked-in." Knowledge is not a stock commodity but is, rather, a flow which must be fed continually if the economy is to progress in an advanced industrial world. We would suggest that present restrictions are sufficient to avoid misuse of this provision.

Although we accept the principle of drawing capital gains into income for tax purposes, and although we believe this system has more merit than one similar to that of the United States where an income tax and a capitl gains tax are two separate systems, we have serious reservations with regard to the proposed taxation of one-half of the unrealized capital gains on the shares of widely-held Canadian corporations every five years. Although this proposal might remove an obstacle which could create problems in the capital market by creating a "lock-in" effect and avoid indefinite tax postponement, we feel that this proposal is an undue one. It could, conceivably, handicap the capital markets of the country by providing a disincentive to invest. Such a disincentive should not be permitted to be enacted into the laws of our country—one which needs substantial investment for economic growth.

While it is a commendable gesture to relieve some of those in the lower income classes completely of an obligation to pay income tax and to lower the amount of income tax paid by married taxpayers earning up to about $9,100, there seems to be an excessive tax burden placed on the middle income classes relative to the present system. If the middle income class is arbitrarily defined as the $8,000 to $15,000 income group, we may view some of the immediate effects

nous maintenons que si les sévères mesures énoncées dans le Livre blanc entraient en vigueur, elles entraîneraient des difficultés pour l'économie. Il faut reconnaître que les frais commerciaux légitimes constituent des dépenses sensées et nécessaires dans les affaires. Cela est particulièrement important dans les professions où, par manque de temps, les personnes qui s'y consacrent sont obligées d'assister à des congrès afin de se tenir au courant des nombreux progrès technologiques qui caractérisent cette époque. Si les propositions traitant des déductions fiscales relatives aux frais commerciaux étaient appliquées aussi rigidement qu'elles apparaissent dans le Livre blanc, il y aurait lieu de s'attendre à ce qu'elles constituent un frein sur l'entreprise au sein de l'économie en ce que les commerçants et les professionnels se trouveraient être «cloisonnés». Les connaissances professionnelles ne sont pas de la marchandise en stock mais, plutôt, un courant qui doit circuler sans arrêt si l'économie doit progresser dans un monde fortement industrialisé. A notre avis, les restrictions actuelles devraient suffire pour empêcher des abus à ce sujet.

Bien que nous acceptions le principe de considérer les gains de capital en tant que revenus taxables et bien que nous croyions que ce système présente plus d'avantages que n'en aurait un autre qui se modèlerait sur celui des États-Unis où l'impôt sur le revenu et celui sur la plus-value sont régis par deux systèmes différents, nous faisons de graves réserves en ce qui touche à la taxation projetée de la moitié des gains en capital non réalisés sur les actions des sociétés publiques canadiennes tous les cinq ans. Bien que cette proposition puisse éliminer un obstacle susceptible de créer des problèmes sur le marché des capitaux par un effet de blocage et bien que la proposition évite un ajournement indéfini de la taxation, nous estimons qu'elle n'est pas valide. On pourrait concevoir qu'elle gênerait les marchés de capitaux du pays en ce qu'elle constituerait un élément de découragement pour l'investisseur. Un tel élément ne devrait pas entrer en vigueur dans les lois de notre pays qui a besoin de placements substantiels pour son développement économique.

Malgré le fait que l'intention est louable de vouloir soulager quelques-uns de ceux qui ont de faibles revenus en les exonérant complètement de l'obligation de payer l'impôt sur le revenu et aussi de réduire l'impôt dont sont redevables les contribuables mariés qui gagnent un maximum de 9.100 dollars environ, il semble qu'il y ait une charge fiscale excessive d'imposée aux classes moyennes par rapport au système actuel. Si le revenu de celles-ci est arbitrairement défini par les chif-

of the new proposals. A single taxpayer with no dependents would find himself paying an extra $124 if he had a gross income of $8,000; $251 if income were $10,000; $313 if $12,000; and $299 if $15,000. For a married taxpayer with no dependents there would be tax relief of $71 for a taxpayer with an income of $8,000; an additional tax of $56 on an income of $10,000; $157 on an income of $12,000; and $160 if income were $15,000. In the case of a taxpayer with two dependent children under age 16, tax relief of $83 would be accorded a taxpayer with an income of $8,000. Additional tax loads on income above this would be $17 on income of $10,000; $128 on income of $12,000; and $177 on income of $15,000. We submit to the thesis that this additional tax burden would not hamper the economy by cutting down substantially on investment since it could simply re-allocate voluntary personal saving. Moreover, voluntary personal saving accounts for only a small proportion of gross saving. However, we consider that this is one case where it is dangerous and heartless to talk in aggregates. Although it is laudable to accord some relief to those in the lower income brackets, we would suggest that so much of the costs of redistribution of income should not fall on those in the middle income classes.

We view the *Proposals for Tax Reform* as simply that—an attempt at a means of tax reform for Canada—and proposals which would establish a tax system that is consistent with the achievement of social and economic objectives for the country in the late twentieth century. Thus, we do not view proposals simply as a method of bringing in "back door" tax increases. However, if new estimates of tax revenue do exceed revenue yields under the present system we would suggest that the relief should go to those who will be hit hardest, those in the middle income classes. We would also suggest that this be the approach taken if actual revenue yields, after the implementation of the new system, exceed those which were anticipated. If extra temporary tax burdens seem necessary, for example, as a tool to contain demand-pull inflation, or permanent tax increases seem necessary to finance new programs, then the people of Canada trust their government to present them in this guise.

Thus, if revenue yields from the new system exceed those anticipated, even if they

fres allant de 8 à 15.000 dollars, nous pouvons prévoir quelques-uns des effets que les nouvelles propositions provoqueront. Un contribuable célibataire, n'ayant personne à charge, se verrait obligé de payer 124 dollars s'il avait un revenu brut de $8,000, $251 de plus avec un revenu brut de $10,000, $313 de plus si son revenu était de $12,000 et $299 de plus sur un revenu brut de $15,000. Un contribuable marié, sans personne à charge, économiserait $71 sur un revenu de $8,000; il paierait un impôt supplémentaire de $56 sur un revenu de $10,000, un impôt supplémentaire de $157 sur un revenu de $12,000 et un impôt supplémentaire de $160 si son revenu atteint $15,000. Dans le cas d'un contribuable qui aurait deux personnes à charge de moins de 16 ans et qui gagnerait $8,000, il y aurait un allégement fiscal de $83. Mais ce contribuable paierait $17 de plus sur un revenu de $10.000, $128 de plus sur $12.000 et 177 dollars de plus s'il gagnait $15,000 dollars. Nous admettons la thèse que cette charge fiscale additionnelle ne gênerait pas l'économie en réduisant substantiellement les placements de par ce fait qu'elle redistribuerait simplement l'épargne personnelle volontaire. En outre, l'épargne personnelle volontaire ne constitue qu'une petite portion de l'épargne brute. Cependant, nous estimons qu'il s'agit là d'un cas dangereux et peu généreux en ce qu'il survole la question humaine. Bien qu'il soit louable d'accorder un allégement à ceux dont les revenus sont faibles, nous estimons que le poids si lourd de la redistribution ne devrait pas retomber sur le dos des classes à revenus moyens.

A notre avis, les *Propositions de réforme fiscale* sont tout simplement une tentative de réforme fiscale pour le Canada; ce sont des projets tendant à établir un système fiscal qui cadrerait avec les objectifs socio-économiques de la fin du XX[e] siècle. Nous ne les tenons donc pas pour une méthode tendant à instituer une hausse fiscale ambiguë. Cependant, si de nouvelles prévisions des recettes sont supérieures à celles du système actuel, nous sommes d'avis qu'un allégement devrait être accordé à ceux qui seront le plus éprouvés, les contribuables des classes à revenus moyens. Nous suggérons aussi que ce point de vue soit adopté si les nouvelles mesures entrent en vigueur et que les recettes dépassent les prévisions. Si de nouvelles charges fiscales semblent temporairement nécessaires en tant que frein à la demande de l'inflation ou pour financer de nouveaux programmes alors le peuple du Canada espère que son Gouvernment les leur présentera sous ce jour.

Donc, si les recettes du nouveau système dépassent les prévisions, même grâce à une

occur from an increased tax base on those in the higher income classes, we would recommend that the principle of progressive taxation of personal income be recognized by lightening the tax load on those in the middle income classes.

TAXATION OF BUSINESS

The most significant tax proposal as far as the Atlantic Provinces are concerned is that which would allow for the taxation of business profits of incorporated companies at a flat rate of 50 per cent. This would mean that the low rate of 21 per cent on the first $35,000 of taxable profit would be eliminated. If this proposal were to become part of taxation, the fear is that this could eliminate much of the business activity now located in that region of the country. It cannot be argued that the present tax rate should be maintained simply because the precedent has been set, of course, but there are other substantial reasons for the maintenance of this taxation principle, if not for keeping the system as it now stands.

The basic aim of the proposals concerning taxation of business income is an equity one, as are most of the other basic precepts in the Proposals. Regarding the taxation of business income, equity will, according to the *Proposals for Tax Reform*, be achieved through an integration of the personal and corporate tax systems, predominantly through the tax rates. While all taxable corporate income is to be taxed at a flat 50 per cent rate, taxable business income received by an unincorporated business would be taxed at the owner or owner's personal rate which would rise to a maximum rate of 50 per cent after the system has been phased in completely. It is also suggested that the 50 per cent corporate rate would not differ significantly from most nations with which Canada must compete for international capital.

The removal of the 21 per cent rate on the first $35,000 of taxable corporate income without some form of compensating benefit could be a crippling blow to the country and especially to the Atlantic Provinces, simply because the region's business community is so predominantly occupied by small business. The major reason advanced for the removal of this rate in the Proposals is to eliminate a major source of tax avoidance which was gained through companies splitting into a large number of smaller companies to take advantage of the low rate. Another reason

assiette élargie des classes à forts revenus, nous recommandons l'adoption du principe de l'impôt progressif et l'allégement du fardeau des contribuables à revenus moyens.

TAXATION DES REVENUS COMMERCIAUX

En ce qui concerne les Provinces atlantiques, la proposition fiscale la plus significative est celle qui permettrait d'imposer les bénéfices des sociétés au taux uniforme de 50 p. 100. Cela voudrait dire que le taux inférieur de 21 p. 100 sur les premiers 35.000 dollars serait éliminé. Si cette proposition devenait loi fiscale, il y aurait lieu de craindre que cela éliminerait une grande partie de l'activité commerciale qui est maintenant implantée dans cette région du pays. Il n'est pas possible de soutenir qu'il faudrait maintenir le taux fiscal actuel et cela tout simplement parce qu'un précédent a été créé, évidemment, mais il y a d'autres excellentes raisons qui militent en faveur du maintien de ce principe fiscal, même s'il ne s'agit pas de conserver le système actuellement en vigueur.

Le but fondamental des propositions relatives à l'impôt sur les bénéfices commerciaux est l'équité sur quoi tous les autres préceptes des Propositions sont également fondés. A propos de l'impôt commercial, les *Propositions de réforme fiscale* estiment que l'équité sera établie par l'intégration des systèmes fiscaux portant sur les revenus des particuliers et sur ceux des sociétés, et ce en majeure partie par le truchement des taux fiscaux. Alors que tous les revenus taxables des sociétés seraient frappés du taux uniforme de 50 p. 100, les revenus taxables que toucherait une entreprise individuelle pourraient s'élever à un maximum de 50 p. 100 que le propriétaire de l'entreprise devrait payer, une fois que le système aura été complètement instauré. Il faut aussi indiquer que le taux de 50 p. 100 sur les sociétés ne diffèrerait pas sensiblement de ce qui se fait dans la plupart des pays où le Canada est en concurrence en ce qui touche aux capitaux internationaux.

La suppression du taux de 21 p. 100 sur les premiers 35.000 dollars des revenus taxables des sociétés et qui ne serait pas assortie d'avantages de compensation, pourrait représenter une mesure aux conséquences extrêmement préjudiciables et pour le pays et, surtout, pour les Provinces atlantiques, tout simplement parce que le monde des affaires de la région est en grande majorité constitué par de petites entreprises. Les Propositions expliquent la raison principale qui exigerait la suppression de ce taux: l'élimination d'une source majeure d'évasions fiscales à laquelle

advanced is based on equity grounds. It is maintained that a person who gains a living through wages and salaries should not be penalized at the expense of one who receives income through an enterprise. One must, however, remember the element of risk involved in the establishment and maintenance of enterprise. The removal of the rate would create a tax on entrepreneurship. Such a move would be unwise, unjust and inappropriate to the present state of development of a country which relies so heavily on primary-based exports and which requires the introduction of new risk-taking ventures. This is particularly true of the Atlantic Provinces which depend to a large degree on three types of primary products for export purposes and which are just now stepping out of the embryonic stage of economic development.

While it is necessary to view the proposal for the elimination of the dual rate corporate income tax in the context of the rest of the tax proposals—specifically those relevant to the partial integration of personal and corporate income tax—it is also necessary to look at the reasons cited originally for the use of a dual rate of corporate taxation.

When the principle of a dual rate of corporate taxation was adopted as legislation in 1949, the basic reason given for it was that small businesses did not enjoy the freedom in the capital market of their larger brothers and that some concession was needed to enable them to raise capital. At that time the Minister of Finance had this to say:

> "The House will at once recognize this as tax relief for small businesses and will, I trust, be heartily in accord with the policy. Our country as a whole owes a great deal to the small family type of business. They have to struggle along, grow and develop in competition with large and well financed corporations whose activities may be nation-wide. My own belief is that small business should be encouraged and it seems to me that a useful way to do this is lower the tax and take less out of the funds they need for growth and expansion."[1]

[1] *Budget Speech*, Ottawa: Queen's Printer, 1949, p. 14

ont eu recours des sociétés qui se sont transformées en un grand nombre de firmes de moindre importance afin de se prévaloir de ce taux inférieur. Une autre raison est fondée sur le principe d'équité. On maintient qu'une personne qui gagne sa vie en touchant un salaire ne devrait pas être pénalisée aux dépens d'une autre dont les revenus proviennent d'une entreprise. Il faut cependant se souvenir de l'élément de risque constitué par la création d'une entreprise. La suppression du taux créerait un impôt sur l'entreprise. Cette action ne serait pas sage, ni équitable et ne cadrerait pas avec la situation actuelle du développement d'un pays qui dépend en grande partie de ses exportations de matières premières et qui a besoin des capitaux disposés à se lancer dans les risques des nouvelles entreprises. Ceci est notamment vrai dans les Provinces atlantiques qui en grande mesure dépendent de trois genres de matières premières qu'elles exportent et qui commencent à peine à se dégager de l'état embryonnaire de développement économique.

Alors qu'il est nécessaire d'examiner la proposition qui veut éliminer le double taux fiscal sur les revenus des sociétés dans le contexte de l'ensemble des propositions fiscales—notamment celles qui se rapportent à l'intégration partielle des impôts sur les revenus des particuliers à ceux frappant les sociétés—il est également utile d'examiner les raisons exposées à l'origine quant à l'utilité d'un taux double d'impôt sur les sociétés.

Quand, en 1949, le principe du double taux d'impôt sur les sociétés a été adopté, la raison fondamentale qui a été donnée fut que les petites entreprises ne jouissaient pas de la même liberté que les grosses affaires sur le marché des capitaux et qu'il y avait lieu de leur faire quelques concessions afin de leur permettre de trouver des capitaux. A cette époque-là, le ministre des Finances a déclaré:

> «Le Parlement estimera qu'il s'agit ici d'un allégement fiscal en faveur des petites entreprises et qu'il cadrera, je l'espère, avec la politique adoptée.
>
> «Notre pays dans son ensemble doit beaucoup à la petite entreprise. Elle doit, pour se maintenir, croître et se développer, faire face à la concurrence que lui font de grosses sociétés qui disposent de grands capitaux et dont l'activité s'étend quelquefois sur tout le pays. Je crois personnellement que la petite entreprise doit être encouragée et il me semble que pour le faire utilement, il faut réduire ses impôts et moins la priver de fonds dont elle a besoin pour croître et se développer.»[1]

[1] Discours sur le budget, Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1949, p. 14.

The reason then was that more funds be made available for expansion of small business.

The criterion given for the elimination of the dual rate in the *Proposals for Tax Reform* seems to be that the abuse of the provision may be eliminated. Nowhere is it stated in the Proposals that smaller businesses have less need for expansion capital, nor is it cited that changes in the capital market structure of this country have so altered, in comparison with the time when the dual corporate tax rate was first introduced. Rather, the need of small business for expansion capital seems to be completely ignored. The sole criterion for the proposal seems to be an equity one. The proposals seem only concerned that some taxpayers may be able at present to have their income taxed at substantially lower marginal rates than wage and salary earners. Although it is true that owners and/or shareholders of small businesses could, by channelling funds through the corporation, ensure that this income would not be taxed at marginal rates in excess of 50 per cent, under the other proposals outlined in the White Paper, the maximum marginal tax rate would not exceed 50 per cent. Thus maintenance of the dual rate of 21 per cent on the first $35,000 of taxable corporate income and 50 per cent on the excess coupled with the maximum 50 per cent personal rate would seem to allow a partial integration of the corporate and personal income tax structures. By changing the tax credit accordingly, if need be, equity could be achieved without creating a serious obstacle for the smaller businesses in the country. If it is felt that taxpayers are taking advantage of the low rate available, then a more stringent business test should be used by the Department. A business could be required to apply to the Department to show that it has met all the statutory conditions necessary.

Another reason cited for the need to eliminate the dual rate corporate tax structure is that it was abused by those who set up numerous companies which each could claim corporate taxable income of less than $35,000.

> "Some taxpayers were not content with obtaining only $35,000 at the low rate annually. By incorporating several companies they sought to multiply this amount several times over. Given the almost infinite flexibility in the share

La raison invoquée à l'époque a été qu'il fallait plus de fonds à la petite entreprise afin de permettre son expansion.

Les *Propositions de réforme fiscale* semblent avoir adopté le critère que les abus seront éliminés si le taux double est supprimé. Les Propositions n'indiquent nulle part que la petite entreprise a moins besoin de capitaux nécessaires à son expansion; il n'y est pas cité non plus que la structure du marché des capitaux ait été altérée dans ce pays par rapport à l'époque où le double taux fiscal a été introduit pour la première fois. Il semble plutôt que le besoin de capitaux qu'éprouve la petite entreprise est nettement passé sous silence. Le seul critère qui inspire la proposition semble être le principe d'équité. Les propositions ne semblent se soucier que d'une chose: que certains contribuables soient maintenant frappés d'impôts plus légers que ceux des salariés. Bien qu'il soit vrai que des propriétaires de petites entreprises ou leurs actionnaires pourraient placer des fonds dans ces petites entreprises afin d'éviter que ce revenu soit frappé des taux les plus forts dépassant 50 p. 100, ils n'auraient pas à payer plus de 50 p. 100 en application des propositions énoncées dans le Livre blanc. Par conséquent, le maintien du double taux de 21 p. 100 sur les premiers 35.000 dollars du revenu taxable sur les sociétés et 50 p. 100 sur les sommes au-delà des 35,000 dollars, conjugués au taux personnel maximum de 50 p. 100 sembleraient permettre une intégration partielle des structures d'impôts portant sur les revenus des particuliers et sur ceux des sociétés. En changeant les crédits d'impôt de manière correspondante, le cas échéant, le principe d'équité serait appliqué sans que soit créé un obstacle sérieux à la petite entreprise du pays. Si l'on a le sentiment que des contribuables profitent du taux fiscal inférieur, le Ministère pourra alors imposer une mesure plus sévère sur l'entreprise commerciale. Elle pourrait être requise par le Ministère de démontrer qu'elle s'est conformée à toutes les conditions statutaires qui sont nécessaires.

Une autre raison est invoquée pour justifier le besoin d'éliminer la structure du double taux de l'impôt sur les sociétés: le fait qu'elle a donné lieu à des abus dont ont profité ceux qui ont créé de nombreuses petites sociétés dont chacune a pu se prévaloir du fait qu'elle ne devait payer d'impôts que sur une revenu inférieur à 35.000 dollars.

> «Quelques contribuables ne se sont pas contentés de gagner 35.000 dollars au taux fiscal inférieur tous les ans. En créant plusieurs sociétés, ils ont cherché à multiplier cette somme plusieurs fois. Du fait que la structure des actions des socié-

structures of corporations, it was possible for some to keep one step ahead of every change in the law designed to restrict taxpayers to one amount of $85,000 annually."[2]

The original legislation aimed at eliminating this misuse was repealed. It was replaced by a "test based on ownership of 70 per cent or more of all the issued common shares of the capital stock of the relevant two or more corporations at any time in the year."[3] This has proved inadequate for the task and new legislation was adopted in 1963. We believe that the enactment of Section 138A(2) of the *Income Tax Act* should be sufficient to block the way for abuse of the dual rate structure. This section reads as follows:

> "(2) Where, in the case of two or more corporations, the Minister is satisfied
>
> (a) That the separate existence of those corporations in a taxation year is not solely for the purpose of carrying out the business of these corporations in the most effective manner, and
>
> (b) that one of the main reasons for such separate existence in the year is to reduce the amount of taxes that would otherwise be payable under the Act the two or more corporations shall, if the Minister so directs, be deemed to be associated with each other in the year"[4]

Thus, through ministerial discretion, a dual test of business purpose and tax reduction purpose may be imposed. This, we would suggest, should be sufficient to cover tax evasion and avoidance through misuse of the provision.

Another reason given for the elimination of the present form of corporate taxation is that, in a number of cases, income tax could not only be postponed but actually avoided by a series of transactions which could culminate in the income being classed as a capital gain and, therefore, not subject to tax.

---

[2] *Proposals for Tax Reform,* Ottawa: Queen's Printer, 1969, p. 47.

[3] *Statutes of Canada,* 1950, Chapter 40, Section 15

[4] *Income Tax Act,* Section 138A(2), Ottawa, 1963.

tés est d'une flexibilité quasi infinie, il a été possible à certains d'échapper constamment à chacune des modifications de la loi dont le dessein était de limiter à une seule somme de 35.000 dollars dont un contribuable pouvait se prévaloir.»[2]

La loi tendant à éliminer cet abus a été abrogée. Elle a été remplacée par un «test fondé sur la possession de 70 p. 100 au moins de toutes les actions ordinaires du capital-actions en circulation de deux sociétés ou de plus de deux, à n'importe quel moment au cours de l'année.»[3] Ceci s'est avéré insuffisant pour le but visé et une nouvelle loi a été promulguée en 1963. Nous estimons que la mise en application de la Section 138A(2) de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* devrait suffire pour empêcher l'abus de la structure du double taux. Cette section est libellée dans les termes suivants:

> «(2) Chaque fois que, dans le cas de deux sociétés ou plus, le Ministre est convaincu du fait
>
> (a) Que l'existence indépendante de ces sociétés-là au cours d'une année fiscale n'a pas pour but unique de diriger les affaires de ces sociétés, de la manière la plus efficace, et
>
> (b) que l'une des raisons principales de l'existence indépendante au cours de l'année est de réduire le montant des impôts qui seraient normalement payables en vertu de la Loi, les deux sociétés ou plus de deux devront être tenues pour associées l'une à l'autre au cours de l'année, si telle est la décision du Ministre.»[4]

C'est ainsi que, du fait du pouvoir discrétionnaire du Ministre, une vérification double du dessein commercial et de l'intention de réduire l'impôt peut être imposée. Ceci, à notre avis, devrait suffire à empêcher l'évasion fiscale ou que l'on évite de payer des impôts en détournant l'intention de la réglementation.

Voici une autre raison donnée pour l'élimination de la forme actuelle d'impôt sur les revenus des sociétés: dans un certain nombre de cas, le paiement de l'impôt pourrait non seulement être différé mais aussi virtuellement évité par le moyen d'une série d'opérations qui pourraient aboutir au fait que le revenu soit considéré en tant que gain de capital et, par conséquent, exonéré:

---

[2] *Propositions de réforme fiscale,* Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969, p. 47.

[3] *Statuts du Canada,* 1950, Chapitre 40, Section 15.

[4] *Loi sur l'impôt sur le revenu,* Section 138A(2), Ottawa, 1963.

"Shareholders also developed sophisticated schemes to obtain the profits from their corporations without paying personal tax. Many of these schemes involved a sale of shares of the corporation for a tax-free "capital gain," although other steps in the scheme resulted in the shareholders still controlling the business."[5]

Under the *Proposals for Tax Reform*, capital gains realized on the sale of shares or assets would be fully drawn into personal income and be taxed at the taxpayer's marginal rate. This would certainly invalidate this criticism of the existing system.

Another proposal which would violate the intent of the dual rate is that which would permit the taxpayer to claim on the personal income tax, full credit for the corporation tax paid by the company only if retained earnings are distributed within two and one-half years from the corporation's taxation year. If the dividends were released in the form of stock dividends, then the proposal is a fair one and would not violate the needs of the corporation. However, if the company were forced to distribute cash dividends the effect could be harmful to the corporation. Enactment of such a provision could have a serious effect on the ability of the small corporation to obtain or retain funds for expansion.

The only concession offered in the *proposals for Tax Reform* is that a "partnership option" be made available if certain limitations are met. These restrictions include the provision that it be made clear what portion of the profits each shareholder is going to receive, that all shareholders be either individuals or corporations resident in Canada, that proof of ownership of shares be provided and that, in the case of Canadian corporations holding shares, the corporation in question have the same fiscal year-end as the corporation holding the shares. Thus, each shareholder would be able to draw his portion of the corporation's profit into his personal income tax base. This proposal alone does not, however, seem to be enough compensation for the proposed harsher treatment of corporations. This judgment is the conclusion reached by the Royal Commission on Taxation on this point.

[5] *Proposals for Tax Reform*, Ottawa: Queen's Printer, 1969.

«Les actionnaires ont également mis au point des combinaisons raffinées afin d'obtenir les bénéfices de leurs sociétés sans payer l'impôt sur le revenu personnel. Plusieurs de ces combinaisons comportaient la vente des actions de la société afin qu'apparaisse un «gain en capital» exonéré, bien que d'autres caractéristiques de la combinaison aient eu pour résultat que les actionnaires ont continué de contrôler l'entreprise.»[5]

En vertu des *Propositions de réforme fiscale*, les gains de capital réalisés sur la vente d'actions ou d'actifs seeraient intégralement incorporés dans le revenu personnel et seraient imposés au plus haut taux. Ceci devrait invalider cette critique du système actuel.

Il y a une autre proposition qui serait en conflit avec l'intention du double taux; c'est celle qui permettrait au contribuable de demander en déduction de son impôt personnel tout le crédit de la taxe payée par la société uniquement si les bénéfices retenus sont distribués au-deçà d'une période de deux ans et demi après l'année taxable de la société. Si les dividendes ont été distribués sous forme d'actions, la proposition est alors équitable et ne gênerait pas les besoins de la société. Cependant, si la société était obligée de distribuer des dividendes en espèces, l'effet en serait préjudiciable à ladite. La promulgation d'une telle règle pourrait avoir une conséquence sérieuse sur la possibilité pour la petite entreprise d'obtenir ou de retenir des fonds d'expansion.

La seule concession qu'offrent les *Propositions de réforme fiscale* est qu'une «option de participation» soit disponible si certaines règles sont observées. Ces règles restrictives comprennent la disposition qu'il soit bien expliqué quelle portion des bénéfices chacun des actionnaires recevra, que tous les actionnaires soient des personnes privées ou des sociétés résidant au Canada, que la preuve de propriété des actions soit fournie et que, dans le cas de sociétés canadiennes possédant des actions, la société en question observe la même date de fin d'année fiscale que la société possédant les actions. Ainsi, chacun des actionnaires serait à même de retirer la même portion des bénéfices de la société qui ferait partie de son assiette fiscale personnelle. Cependant, cette proposition ne semble pas par elle-même constituer une compensation suffisante qui puisse contrebalancer le traitement plus dur que l'on projette d'infliger aux sociétés. Ce jugement est la conclusion

[5] *Propositions de réforme fiscale*, Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969.

...“The partnership option does not by itself appear to provide a sufficient amelioration of the serious results of complete withdrawal of the low rate of corporation tax.”[6]

If the dual rate is to be eliminated, the principle so established should not. While the Carter Commission did propose that the dual rate be withdrawn, concessions were to be granted so that principle would remain.

Thus, although the Carter Commission did aim at greater equity in the tax system, they realized that some compromise should be given to the simplicity objective of taxation, and to the national objective of economic growth.

“Despite our great reluctance to recommend the complex tax provisions that are invetable when the tax structure is used to achieve specific economic purposes, we believe it would be unwise to recommend withdrawal of the low corporate rate without making some adjustment within the tax system designed specifically to assist new and small business. We are concerned that if we did not propose a technique within the tax system, either our major reforms would be rejected because aid to new and small businesses outside the tax system might be thought to be impractical, or they would be implemented without the adoption of compensating policies outside the tax system, to the detriment of new and small businesses. We have decided that a concession to such businesses within the tax system that would assist in the financing of capital expenditures would reduce the major difficulties that confront many of these businesses.”[7]

The specific proposal recommended by the Commission was designed to accomplish the following objectives.

“1. To reduce the cost of capital to new businesses or rapidly expanding small businesses where those who control the business are not in a position to put up much capital themselves or to raise capital cheaply...

[6] *Report of Royal Commission on Taxation*, Ottawa, Volume IV, Part C, Appendix 1, p. 719.

[7] Ibid., p. 277.

atteinte par la Comission royale de taxation à ce sujet.

«L'option de participation ne semble pas fournir par elle-même une amélioration suffisante des graves résultats entraînés par le complet retrait du bas taux de l'impôt sur le revenu des sociétés.»[6]

Si le double taux doit être éliminé, on ne devrait pas également supprimer le principe que le double taux a établi. Bien que la Commission Carter ait effectivement proposé le retrait du double taux, des concessions devraient être accordées afin de permettre le maintien de ce principe-là.

Ainsi, bien que la Commission Carter ait tendu vers une plus grande équité fiscale, ses membres se sont rendu compte du fait qu'il fallait accorder un avantage du point de vue objectif et aussi en vue de l'objectif de développement économique de la nation.

«Bien qu'il nous répugne de préconiser les complexes dispositions fiscales qui sont inévitables si la structure fiscale doit servir à viser des buts économiques spécifiques, nous croyons qu'il ne serait pas avisé de recommander le retrait du bas taux d'impôt sur les sociétés sans qu'en même temps un ajustement soit fait au sein du système d'impôts, dans le spécifique dessein d'aider les nouvelles et les petites entreprises. Notre préoccupation est que si nous ne proposons pas une technique au sein du système fiscal, il y aurait soit un rejet de nos réformes majeures parce qu'on estimerait qu'une aide aux petites et aux nouvelles entreprises ne serait pas pratique en dehors du système fiscal, soit leur mise en vigueur sans l'adoption d'une politique de compensation en dehors du système fiscal, au détriment des nouvelles et des petites entreprises. Nous avons décidé qu'une concession à de telles entreprises, au sein du système fiscal, permettrait de les assister en leur financement, ce qui réduirait les difficultés majeures auxquelles plusieurs de ces firmes doivent faire face.»[7]

La proposition spécifique recommandée par la Commission avait pour intention d'atteindre les objectifs suivants.

«1. Réduire le coût du capital pour les nouvelles entreprises ou pour les petites firmes en rapide croissance si ceux qui les dirigent ne sont pas à même de faire des apports substantiels ni de trouver des capitaux qui ne coûtent pas trop cher...

[6] *Rapport de la Commission royale de Taxation*, Ottawa Volume IV, Partie C, Annexe 1, page 719.

[7] Idem., page 277.

"2. To help fill the gap in the present capital market with respect to longer term financing of capital investment...

"3. To avoid creating pressure on taxpayers to change the way they conduct their affairs in order to secure a tax advantage.

"4. To promote the expansion of businesses rather than to perpetuate stagnating or declining businesses.[8]

The Carter proposal would have avoided the discrimination inherent in the present system between corporations, and proprietorships and partnerships. At this point we might also suggest that, contrary to the contention of the *Proposals for Tax Reform,* closely-held corporations must also compete not only with other closely-held corporations, proprietorships and partnerships but also with widely-held corporations. We believe this to be more generally true than the Proposals would seem to imply, despite a small number of exceptions where it is absolutely true, (as in the case of two of the country's largest retailers). The Carter proposal would avoid many of the avoidance problems that exist in the present system by subjecting businesses to a business test before they could become qualified. It would also achieve the necessary end of facilitating the raising of funds for capital expansion since accelerated capital cost allowances are, in effect, interest-free loans. Since the businesses would be forced to acquire fixed assets with the funds so obtained in a relatively short period, there would not be a form of permanent subsidization.

In order to qualify, the majority interest in the corporation would have had to be owned by Canadians. Also, at least 70 per cent of the beneficial interest either direct or indirect would have had to be held by one individual who did not have a beneficial interest in another business of more than 30 per cent which was qualified or had been qualified for the accelerated write-off of capital costs.[9] Another test would be that:

"The assets, after capital cost allowances, of the businesses and of other businesses controlled by the same shareholders should be less than $1 million and gross revenues should be less than $10 million."[10]

[8] Ibid., p. 277.
[9] Ibid., p. 278.
[10] Ibid., p. 278.

«2. Aider à faire la soudure dans l'actuel marché de capitaux par rapport à un programme d'investissement à long terme...

«3. Éviter de gêner des contribuables qui seraient tentés de prendre des dispositions qui leur permettent de remporter un avantage fiscal.

«4. Promouvoir l'expansion des firmes plutôt que de perpétuer leur stagnation ou leur rétrogression.»[8]

La proposition Carter aurait également évité la discrimination inhérente au système actuel et qui existe entre les sociétés, les entreprises individuelles et les sociétés de personne. Nous pourrions également suggérer ici que, contrairement à ce que soutiennent les *Propositions de réforme fiscale,* les sociétés privées doivent également entrer en concurrence non seulement avec d'autres sociétés privées, avec des entreprises individuelles et avec des sociétés de personne mais aussi avec des sociétés publiques. Nous estimons que cela est bien plus vrai, de manière générale que ne semblent vouloir le faire croire les Propositions et ce malgré l'existence d'un petit nombre d'exceptions dans les cas desquelles ceci est absolument vrai, (tel est le cas de deux des plus grandes firmes de vente au détail) La proposition Carter empêcherait plusieurs des problèmes d'évitement de l'impôt qui existent dans le sytème actuel en ce qu'elle ferait subir un test aux firmes qui puisse les faire admettre. Elle atteindrait également le but qui est nécessaire de faciliter la commandite en vue de l'expansion attendu que l'amortissement accéléré permet en fait des emprunts libres d'intérêts. Comme les firmes seraient obligées d'avoir des actifs immobilisés grâce aux fonds ainsi obtenus en une période relativement courte, il n'y aurait pas lieu à de permanentes subventions.

Pour y avoir droit, la majorité des parts doit être détenue par des Canadiens. En outre, 70 p. 100 au moins du bénéfice direct ou non devrait être détenu par une personne qui n'aurait pas dans une autre affaire un intérêt dépassant 30 p. 100, laquelle affaire aurait été admise ou le serait, dans le programme accéléré d'amortissement de capitaux[9]. Un autre test serait celui-ci:

«L'actif, après amortissement, des firmes et d'autres affaires gérées par les mêmes actionnaires devrait être de moins d'un million de dollars et les recettes brutes serait de moins de $10 millions.»[10]

[8] Idem., page 277.
[9] Idem., page 278.
[10] Idem., page 278.

The system of accelerated capital cost allowances permitted under the Carter proposal would have been to allow qualified businesses "to claim capital cost allowances up to the full actual capital costs in computing taxable income in any one year, or over a period of years, to a total value of $250,000, without regard to the maximum capital cost allowance rates specified in the Regulations."[11] Recaptured capital cost allowances realized on the sale of assets would be brought into taxable income. Also, capital cost allowances could not be deducted again after having been once deducted. Another provision to ensure that the allowance would be used as intended was that a business which"... exhausted its $250,000 of accelerated capital cost allowances, or became disqualified by the passage of the ten-year period, would not again become qualified."[12]

Although the increased personal tax credit was one of the alternatives suggested by the Carter Commission, it appears to have been rejected because of the fact that this would aid the individual shareholder rather than the corporation. We would suggest that this proposal as adopted by the White Paper would do this and that it does not meet the original aim of the dual rate of making more funds available for capital expansion. We would recommend, then, that the principle, if not the actual structure, of the present dual rate corporate tax system be retained. A marginal cost approaching ten thousand dollars, we would suggest, is a significant, if not a prohibitive cost to small businesses especially when it is related to foregone investment. This is particularly so in the least economically developed region of the country.

If it is felt that the administrative difficulties of policing the present system are too cumbersome and not efficient, then we would suggest a system along the lines of the Carter proposal be adopted. This would avoid individual misuse of the tax system while aiding small businesses to expand their capital assets and, thus, their productive capacities. We do not feel that a partnership option is suficient to offset the handicap, nor do we feel the tax credit system proposed is enough to overcome the obstacles faced by new or small businesses.

[11] Ibid., p. 279.
[12] Ibid., p. 280.

Conformément à la proposition Carter, le système d'amortissement accéléré aurait permis à des firmes qualifiées de «revendiquer des déductions de frais d'amortissement pour l'intégralité des frais de capitaux en soumettant leur revenu taxable en n'importe quelle année, ou sur une période s'étendant sur un certain nombre d'années et pour une somme totale de 250.00 dollars quel que soit le coût de l'amortissement spécifié dans les Règlements.»[11] Le recouvrement des frais d'amortissement fiscal accéléré qui seraient réalisés à la vente de l'actif serait versé dans le revenu taxable. De plus, les frais d'amortissement ne seraient pas déduits à nouveau une fois qu'ils l'auraient été. Une autre disposition qui assurerait que le crédit serait utilisé convenablement dit qu'une firme qui « .aurait été épuisé son amortissement fiscal accéléré ou qui aurait été éliminée du fait du passage de la période de dix ans, ne pourrait plus être admise à nouveau.»[12]

Bien que le crédit d'impôt accru et personnel ait été l'alternative suggérée par la Commission Carter, il semble avoir été écarté à cause du fait que cela viendrait en aide au porteur de parts individuel plutôt qu'à la société. Nous aimerions suggérer que cette proposition telle qu'adoptée par le Livre blanc atteindrait ce but et qu'elle ne satisfait pas à l'intention originelle du double taux qui était de rendre plus de capitaux disponibles en vue de l'expansion du capital. Par conséquent, nous souhaitons que le principe, si ce n'est dans la structure réelle, soit du moins retenu tel qu'il est dans le système fiscal actuel et qui est celui du double taux d'impôts sur les revenus des sociétés. Nous suggérons qu'un coût maximum de dix mille dollars environ serait assez lourd s'il n'est pas prohibitif pour de petites firmes particulièrement lorsqu'il s'applique à un investissement passé. Ceci est notamment vrai dans la région du pays qui est le moins développée économiquement.

Si l'on estime que les difficultés administratives relatives au système actuel sont difficilement solvables et qu'il n'est pas très efficace, nous sommes prêts à suggérer qu'un système se rapprochant de la formule Carter soit adopté. Cela éviterait le risque d'abus de la part de certains, permettrait en même temps d'aider la petite entreprise dans ses problèmes de trésorerie et, du même coup, stimulerait sa productivité. Nous ne pensons pas que l'option de participation soit suffisante à contrebalancer le handicap; nous n'estimons pas non plus que le système proposé de crédit d'impôt soit suffisant pour permettre de surmonter les difficultés auxquelles font face les nouvelles et les petites entreprises.

[11] Idem, page 279.
[12] Idem, page 280.

Our recommendation on this point should be rather evident at this juncture. The compensations of being able to claim full credit for taxes paid by a closely-held business on the taxation of business income with the stipulation that dividends be paid out within two and one-half years of the company's fiscal year-end, the allowance of using the partership option with the given stipulations and the lowered marginal personal rates do not, we believe, compensate for the elimination of the dual rate of corporation tax. Neither do they recognize the need for the dual rate. We recommend that the dual rate be maintained with appropriate changes in the tax credit if this would not seriously disrupt the reform package. If this is not seen as desirable then we would reommend that the serious omission of the package—the lack of recognition of the needs of new and small businesses—be inserted. One avenue available would be to use the system of accelerated capital cost allowance advocated by the Royal Commission on Taxation.

Notre opinion à ce sujet doit maintenant être assez évidente. Les compensations qui permettent de revendiquer un plein crédit pour des impôts versés par une société privée sur ses revenus d'affaires avec la stipulation que les dividendes soient distribués dans les deux ans et demi de la fin de l'année fiscale de ladite société, l'autorisation d'utiliser l'option de participation avec les stipulations afférentes et une diminution des taux personnels d'impôts ne compensent pas, à notre avis, l'élimination du double taux d'impôt sur les revenus des sociétés. Ces concessions ne reconnaissent pas non plus la nécessité qu'il y a du double taux. Nous recommandons le maintien du double taux avec des modifications convenables dans le crédit d'impôt si cela ne dérange pas trop l'ensemble de la réforme fiscale. Si l'on juge que cela n'est pas souhaitable, alors nous recommandons que la très grave omission de l'ensemble de la réforme—le fait de ne pas reconnaître les besoins des nouvelles entreprises et des petites firmes—soit incorporée. Une solution disponible serait l'adoption du système accéléré d'amortissement fiscal que recommande la Commission royale de taxation.

APPENDIX

Effects of the Elimination of the Dual Rate of Corporate Taxation.

In the text of our Submission, the probable effects of the proposed system of taxation of business income were discussed, and policy implications examined and assessed. Data availability and limitations have forced us to examine the impact of the proposals dealing with the taxation of business income in a more cursory manner than we would have preferred. Unsuccessful attempts were made to obtain some of the background work which culminated in the revenue estimates in the *Proposals for Tax Reform.*

Some of the specific data requirements which would give a precise picture of the proposals affecting businesses in the Atlantic region include: cross-classifications of business income by income size, industrial clasisfications and province; assumptions made concerning business owner and/or shareholders of closely-held corporations; the amount of retained earnings used for capital expansion and the method of distributing profits.

Due to these limitations, it has become necessary to isolate the impact of the elimination of the dual rate of corporate income tax without taking account of the other proposals.

ANNEXE

Effets éventuels de l'élimination du double taux sur l'impôt des sociétés.

Notre Soumission a discuté des effets probables du Système fiscal proposé au sujet de l'impôt sur les revenus commerciaux; elle en a aussi examiné et évalué les conséquences. Les données dont nous disposons et certaines limites nous ont contraint à étudier l'influence décisive des propositions portant sur la taxation des revenus commerciaux d'une manière que nous aurions voulu approfondir un peu plus. Nous avons fait des efforts—qui n'ont pas abouti—afin d'obtenir quelques-uns des éléments de base qui ont permis l'évaluation des recettes qui sont indiquées par les *Propositions de réforme fiscale.*

Voici quelques-unes des données requises qui reflètent avec précision les propositions qui affectent les entreprises commerciales de la région des Provinces atlantiques: classifications croisées de revenus commerciaux dans l'ordre d'importance, classifications et provinces industrielles, suppositions faites à propos des propriétaires d'entreprises et des actionnaires des sociétés privées, la somme des bénéfices réinvestis pour expansion de capital et la méthode de distribution des profits.

Du fait de ces limites, il s'est avéré nécessaire d'étudier isolément l'influence de l'élimination du double taux sur l'impôt des sociétés sans tenir compte des autres propositions. Il

We must, however, again state that we do not feel the compensations proposed in the White Paper are sufficient.

Méthodologie:

It was possible to ascertain from data released by the Department of Finance the distribution by size and number of firms allocating taxable income to the Atlantic Provinces in 1967. Thus, the effect of the implementation of the proposals which would eliminate the dual rate was quantified. However, it should be noted that it was not possible to take account of the impact of the other proposals, particularly the partnership option.

nous faut cependant souligner à nouveau que nous n'estimons pas suffisantes les compensations qu'offre le Livre blanc.

Méthodologie:

Il a été possible, sur la base des données communiquées par le Ministère des Finances, de vérifier la répartition par nombre et suivant l'importance, des firmes aux revenus imposables dans les Provinces atlantiques en 1967. C'est ainsi que l'effet de la mise en vigueur des propositions qui élimineraient le double taux a été traduit en chiffres. Il y a cependant lieu de noter qu'il n'a pas été possible de se rendre compte de l'influence qu'auront les autres propositions, notamment celle relative à l'option de participation.

TABLE 1

Allocation of Taxable Corporations.
Atlantic Provinces in 1967 by
Range of Taxable Income

	$1–$1,999	$2,000 – $4,999	$5,000 – $9,999	$10,000 – $19,999	$20,000 – $34,999	$35,000+
Nfld.	133	131	130	169	159	132
P.E.I.	54	49	46	57	46	28
N.S.	443	400	406	368	296	176
N.B.	310	238	272	284	256	125

SOURCE: Background Papers Submitted to the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs, by the Department of Finance.

TABLEAU 1

Répartition des sociétés relevant de l'impôt.
Provinces atlantiques en 1967 dans l'ordre des revenus taxables

	$1-$1,999	$2,000- $4,999	$5,000- $9,999	$10,000- $19,999	$20,000- $34,999	$35,000+
Terre-Neuve	133	131	130	169	159	132
Île du Prince-Édouard	54	49	46	57	46	28
Nouvelle-Écosse	443	400	406	368	296	176
Nouveau-Brunswick	310	238	272	284	256	125

SOURCE: Documents soumis en justification à la Commission des Finances, du Commerce et des Affaires économique du Parlement par le Ministère des Finances.

TABLE 2

Estimated Taxable Income and Tax Payable
by Range of Taxable Income
Atlantic Provinces, 1967

	$1–$1,999	$2,000–$4,999	$5,000–$9,999	$10,000–$19,999	$20,000–$34,999	$35,000+
			Taxable Income —thousands of dollars—			
Nfld.	117	442	935	2,454	4,570	38,370
P.E.I.	52	164	346	817	1,339	6,634
N.S.	375	1,349	2,945	5,356	8,511	69,748
N.B.	273	798	1,987	4,170	7,441	56,627
			Tax Payable Under Existing Legislation —dollars—			
Nfld.	24,570	92,820	196,350	515,340	959,700	17,845,200
P.E.I.	10,920	34,440	72,660	171,570	281,190	3,032,800
N.S.	78,750	283,290	618,450	1,124,760	1,787,310	33,087,600
N.B.	57,330	167,580	417,270	875,700	1,562,610	27,044,750
			Tax Payable Under Proposals for Tax Reform —dollars—			
Nfld.	58,500	221,000	467,500	1,227,000	2,285,000	19,185,000
P.E.I.	26,000	82,000	173,000	408,500	669,500	3,317,000
N.S.	187,500	674,500	1,472,500	2,678,000	4,255,500	34,874,000
N.B.	136,500	399,000	993,500	2,085,000	3,720,500	28,313,500

SOURCE: Background Papers Submitted to the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs, by the Department of Finance.

TABLEAU 2

Estimation du revenu taxable et impôts dus dans l'ordre du revenu taxable.
Provinces atlantiques, 1967

	$1-$1,999	$2,000-$4,999	$5,000-$9,999	$10,000-$19,999	$20,000-$34,999	$35,000+
			Revenu taxable — en milliers de dollars —			
Terre-Neuve	117	442	935	2,454	4,570	38,370
Île du Prince-Édouard	52	164	346	817	1,339	6,634
Nouvelle-Écosse	375	1,349	2,945	5,356	8,511	69,748
Nouveau-Brunswick	273	798	1,987	4,170	7,441	56,627
			Impôts payables en application des lois actuelles — en dollars —			
Terre-Neuve	24,570	92,820	196,350	515,340	959,700	17,845,200
Île du Prince-Édouard	10,920	34,440	72,660	171,570	281,190	3,032,800
Nouvelle-Écosse	78,750	283,290	618,450	1,124,760	1,787,310	33,087,600
Nouveau-Brunswick	57,330	167,580	417,270	875,700	1,562,610	27,044,750
			Impôts payables d'après les Propositions de réforme fiscale — en dollars —			
Terre-Neuve	58,500	221,000	467,500	1,227,000	2,285,000	19,185,000
Île du Prince-Édouard	26,000	82,000	173,000	408,500	669,500	3,317,000
Nouvelle-Écosse	187,500	674,500	1,472,500	2,678,000	4,255,500	34,874,000
Nouveau-Brunswick	136,500	399,000	993,500	2,085,000	3,720,500	28,313,500

SOURCE: Documents soumis en justification à la Commission des Finances, du Commerce et des Affaires économiques du Parlement par le Ministère des Finances.

TABLE 3

Increased Tax Burden as a Result of Elimination of Dual Corporate Rate, Atlantic Provinces, 1967

	—dollars—
Nfld.	3,810,020
P.E.I.	1,072,420
N.S.	7,161,840
N.B.	5,522,760

SOURCE: Background Papers Submitted to the House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs, by the Department of Finance.

TABLEAU 3

Accroissement du fardeau fiscal en conséquence de l'élimination du double taux d'impôt sur les sociétés. Provinces atlantiques, 1967.

	— en dollars —
Terre-Neuve	3,810,020
Île-du-Prince-Édouard	1,072,420
Nouvelle-Écosse	7,161,840
Nouveau-Brunswick	5,522,760

SOURCE: Documents soumis en justification à la Commission des Finances, du Commerce et des Affaires économiques du Parlement par le Ministère des Finances.

APPENDIX 50-B

THE MARITIME PROVINCES BOARD OF TRADE SUBMISSION ON THE WHITE PAPER PROPOSALS FOR TAX REFORM

May, 1970

Introduction

1. The Maritime Provinces Board of Trade is a federation of the autonomous Boards of Trade and Chambers of Commerce in Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island. Among its responsibilities is the promotion of sound economic development in this region, recognizing that social problems are closely interrelated with economic ones. The Board believes such an objective can be met to a great extent by the existence of a private enterprise system based upon freedom of choice and personal initiative, as long as the financial policies of government exert a favourable influence on the system, rather than discourage its development.

2. Much of the business done in the Maritime Provinces is conducted by the traditional owner-manager organization, typified by the small corporation, partnership and proprietorship. These are the businesses that start small, but have the potential for growth into "big business". They are important to the economic well-being of their communities, and even large corporations depend on them for goods and services. In the Maritimes, they operate in a climate of regional economic disparity, a situation which is too well acknowledged to require further documentation here.

3. It is therefore proposed to consider the implications of the Canadian Government's White Paper Proposals for Tax Reform only insofar as they may affect small businesses operating in the present economic climate of the Maritime Provinces. The most important features of the White Paper affecting small business are the proposed tax rates themselves (including the integration of personal corporation taxes), the capital gains tax and deductions from business income. Consideration will also be given to something the Proposals do not contain—provisions for eliminating regional economic differences.

Integrated shareholder-corporate taxes

4. The White Paper proposes to classify a corporation as either "widely-held" or "closely-held", depending generally on whether or

APPENDICE 50-B

LA CHAMBRE DE COMMERCE DES PROVINCES ATLANTIQUES COMMENTAIRES SUR LES PROPOSITIONS DU LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE

MAI 1970

Introduction

1. La Chambre de commerce des Provinces Atlantiques est une fédération des chambres de commerce autonome de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Un de ses buts est la promotion d'un sain développement économique, croyant que les problèmes sociaux sont intimement liés aux problèmes économiques. La Chambre de commerce croit en effet qu'un tel but peut être atteint s'il existe un système d'entreprise privée basé sur la liberté de choix et l'initiative personnelle, en autant que les politiques financières du gouvernement exercent une influence favorable sur le système plutôt que d'en encourager le développement.

2. La plupart des affaires conduites aux Maritimes le sont à la façon traditionnelle du propriétaire-gérant, dont la petite corporation, l'association et la propriété sont des cas types. Ce sont des affaires qui commencent modestement mais qui ont tout le potentiel de devenir de grosses entreprises. Elles sont nécessaires au bien-être économique de leur communauté et même, les plus grosses entreprises dépendent d'elles pour les matériaux et les services. Aux Maritimes, elles fonctionnent dans un climat de disparité économique régionale, situation assez bien connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'expliciter plus longuement ici.

3. Nous nous proposons donc de considérer les implications du Livre blanc sur la réforme fiscale du gouvernement canadien en autant seulement qu'il puisse toucher les petites entreprises qui fonctionnent dans le climat économique qui prévaut actuellement aux Maritimes. Les points saillants du Livre blanc, si l'on s'attarde aux petites entreprises, sont les taux d'imposition eux-mêmes (y compris l'intégration des taxes personnelles des corporations) les impôts sur le capital et les déductions sur les revenus d'affaires. On élaborera également sur un chapitre absent du Livre blanc: les mesures à prendre pour faire disparaître les disparités économiques régionales.

4. Le Livre blanc propose de classifier les corporations soit en «widely held» ou en «closely held», selon que les parts de cette der-

not its shares are listed on a Canadian stock exchange. For the purposes of this submission, small corporate businesses can be said to be subject to the rules set out for the closely-held. Two systems are proposed. The first, available in certain circumstances only, would have the corporation treated as a partnership—it would not be taxed at all, each shareholder instead paying personal tax on his share of the profits. The attached examples indicate that this may not produce any significant tax savings over using the second system. Here the corporation would be subject to taxes at 50 per cent, but if the earnings after taxes are distributed to the shareholders within the next 2½ years, each shareholder would receive full credit for his share of the taxes the corporation paid (after including in his taxable income his share of the corporation's before-tax profits). The White Paper in paragraph 4.25 describes it quite clearly:

5. "An example may help to explain how this system would work. A closely-held corporation with profits of $20,000 would pay a tax of $10,000, leaving $10,000 to be distributed to the shareholders. When the corporation pays the next $10,000 in dividends, it would instruct the shareholders to report $20,000 as their income for tax purposes (the before-tax profit of the corporation) and to claim credit for the $10,000 of tax paid by the corporation. A shareholder who receives a dividend of $100 would therefore report $200 as his income from the corporation and would show on his return that $100 tax had been paid by the corporation. If his marginal tax rate is 40 per cent, the tax on the dividend would be $80 and he would be entitled to a refund from the government of the extra $20. In this way the ultimate tax on his share of the profits of the corporation would be the same as if he had received the $200 directly."

6. This compares to the present corporate rate of 21 per cent on the first $35,000 of taxable income and 50 per cent on the excess, with a 3 per cent surtax on 18 per cent and 47 per cent of the foregoing rates. Dividends are taxed in the hands of shareholders when paid to them, at their personal rates less a tax credit of 20 per cent. Dividends of course may be postponed indefinitely, until there is some sound economic reason for making a distribution to shareholders. Under the Proposals, the government would assure a speedup of its revenue by denying the tax credit to the shareholders unless the profits are distributed

nière figureront ou ne figureront pas sur les marchés de la Bourse canadienne. Pour les questions qui nous intéressent, disons que de façon générale les petites corporations tombent sous le vocable de «closely held». Deux systèmes sont proposés: le premier, disponible en quelques cas seulement, où la corporation serait traitée en association et de ce fait n'aurait pas à payer d'impôt, chaque actionnaire payant plutôt un impôt sur le profit de ses parts. Les exemples auxquels on référera plus loin démontrent cependant que l'utilisation de ce système ne représente aucune épargne valable par rapport à l'utilisation du deuxième système. Dans ce dernier, la corporation est sujette à une taxe de 50 p. 100. Cependant si, une fois les impôts prélevés, les gains sont redistribués aux actionnaires au cours des deux années et demie suivantes, chaque actionnaire sera crédité pour sa part des impôts payés par la corporation (après avoir inclus dans son revenu imposable sa part des profits non imposés par la corporation). Cette situation est clairement indiquée dans le paragraphe 4.25 du Livre blanc.

5. Un exemple aiderait à expliquer comment ce système pourrait fonctionner. Une corporation «closely held» ayant des profits de $20,000 payerait des impôts de $10,000 laissant $10,000 à être redistribués aux actionnaires. Lorsque la corporation paye en dividende ce deuxième $10,000, elle demanderait à ses actionnaires d'indiquer $20,000 en tant que revenu vis-à-vis de l'impôt (les profits non taxés de la corporation) et de réclamer un crédit de $10,000 en taxes payées par la corporation. Un actionnaire qui recevrait $100 inscrirait donc $200 de revenu en provenance de la corporation et indiquerait sur sa déclaration que $100 en impôt ont déjà été payés par la corporation. Si son taux marginal d'imposition est de 40 p. 100, la taxe sur le dividende serait de $80 et il aurait droit à un remboursement du gouvernement sur le $20 supplémentaire. De cette façon, la taxe finale de sa part des profits dans la corporation serait la même que s'il avait reçu le $200 directement.

6. Ceci se compare au présent taux de corporation de 21 p. 100 sur les premiers $35,000 et de 50 p. 100 sur l'excédent, avec une surtaxe de 3 p. 100 sur les 18 p. 100 et 47 p. 100 des taux antérieurs. Les dividendes sont imposés à l'actionnaire lorsqu'ils lui sont payés à leurs taux pesonnels moins un crédit de 20 p. 100. Les dividendes peuvent cependant être reportés indéfiniment jusqu'à ce qu'il y ait une saine raison économique de faire une redistribution aux actionnaires. Selon les recommandations, le gouvernement s'assurerait d'une croissance rapide de ses revenus en n'accordant pas de crédit aux

within 2 1/2 years from the year they were earned. To avoid draining the treasury of all its cash, the distribution may be in the form of a stock dividend rather than a cash dividend. Only the government's share, therefore, need be in the form of cash.

7. The rationale for all this is the premise in the White Paper that there must be a "second instalment of tax" payable at some future time. The first instalment of course is the corporation's tax on its profits, and the second one is the one payable by the shareholders, but which may now be delayed by postponing dividends. The postponement privilege is said to give the shareholders time to consider the retained earnings as their own, making them resentful when they can no longer postpone a distribution. This resentment would be overcome by ensuring that taxable distributions, in cash or stock, must not be postponed beyond 2 1/2 years. The proposals are, in effect, designed to combine the two instalments into one.

8. The shareholders may still be a little resentful. The attached examples show the devastating effect of the proposal on a closely-held corporation, (a) when there is no reason to declare a dividend, other than to enable the shareholders to receive the benefit of the tax credit before it is too late, (b) when legitimate entertainment and convention expenses are disallowed, and (c) when capital gains are taxed. In the examples, total corporate and personal taxes are almost doubled—on a $10,000 operation from $1,499 to $2,446; on a $30,000 operation from $6,644 to $12,405; on a $60,000 operation from $15,702 to $29,277. (If the corporation distributed all its profits as dividends anyway, the situation of course is not as serious—in the first example total taxes would increase from $1,806 to $2,446; in the second from $10,415 to $12,405; in the third from $26,714 to $29,277.

9. These examples compare the present situation with that when the Proposals are fully implemented after a five-year gradual phasing-in period. During this interval the additional burden might be expected to be less, but this would not necessarily be so. It is understood that departmental practice will be to deny any tax credit on dividends until the shareholder has by this means paid tax on the difference between the book value and the fair market value of his shares at the time the Proposals became law. This is a capital tax on goodwill, assuming goodwill to be the difference between book value and real value of the shares. It is evidently intended to

actionnaires à moins que les profits soient redistribués dans les deux ans et demi où ils ont été réalisés. Pour éviter de retirer tout l'avoir de la trésorerie, la distribution pourra se faire sous forme de dividende-action au lieu d'argent liquide. A ce moment, il n'y aurait que la part du gouvernement qui aurait à être versée en argent comptant.

7. La raison d'être de tout ceci est la prémisse, dans le Livre blanc, qu'il doive y avoir un deuxième versement payable ultérieurement. Le premier est donc évidemment celui que fait l'entreprise sur ses profits et le second, celui effectué par l'actionnaire, qui peut être retardé en reculant la remise des dividendes. On dit que ce privilège d'attendre existe pour permettre à l'actionnaire de bien considérer l'argent non remis comme le sien alors qu'il en devient redevable lorsqu'on ne peut plus reculer la date d'une redistribution, et que ceci le froisse. Ce ressentiment sera annihilé en garantissant que les dividendes imposables, en argent liquide ou en action, ne doivent pas être reportés à plus de deux ans et demi. En fait, les deux propositions visent à réduire les deux versements en un seul.

8. Les actionnaires peuvent être encore un peu froissés. Les exemples ci-joints démontrent l'effet dévastateur de la proposition sur la corporation «closely held»: A) lorsqu'il n'y a d'autre raison de déclarer les dividendes que de permettre aux actionnaires de bénéficier d'une remise d'impôt avant qu'il ne soit trop tard; B) lorsque les frais légitimes de congrès et de représentation ne sont pas accordés et, C) lorsque les gains sur le capital sont imposés. Dans les exemples, le total des impôts personnels et corporatifs sont presque le double... de $1,499 à $2,446 pour des opérations de $10,000; de $6,644 à $12,405, sur $30,000; de $15,702 à $29,277 sur $60,000. (De toute façon, si la corporation distribue tous ses profits en dividendes, la situation est alors moins grave... dans le premier exemple, le total des impôts augmenterait de $1,806 à $2,446; dans le second, de $10,415 à $12,405; dans le troisième, de $26,714 à $29,277.

9. Les exemples établissent, par comparaison, le portrait de la situation présente et de ce qu'elle sera après l'implantation des propositions du Livre blanc moyennant une période d'ajustement progressif répartie sur cinq ans. Au cours de ce laps de temps, on peut s'attendre à ce que le fardeau fiscal soit moindre mais rien ne nous en assure. Il est entendu qu'en pratique on refusera toute remise d'impôt sur les dividendes jusqu'à ce que l'actionnaire ait, par ce moyen, payé des impôts sur la différence existant entre la valeur au livre et la valeur sur le marché de ses parts au moment où les propositions deviendront loi. C'est un impôt sur le capital, de bonne volonté, en

take care of the situation where a shareholder sells his shares after the proposals become law. Since the purchaser would then be able to write off for tax purposes all the goodwill included in the value of the shares he bought, it is held that the vendor should be taxed on the proceeds of it—both the goodwill built up before and after the new system goes into effect. The purchaser's privilege of write-off is supposed to make him willing to pay more for the shares than he would under the existing system. However, in cases where the shares are not being sold, and the goodwill was built up in past years, this is in effect a retroactive tax on an unrealized capital gain. It is one of the harsher provisions in the White Paper, and should be discarded. It destroys the concept of equity, which is one of the avowed objectives of the Proposals.

10. The tax rate proposed for widely-held corporations is the same—50%—but is integrated with the shareholders at different rates. The shareholder of a widely-held corporation would "gross up" his dividend by 50% instead of 100%, and receive a tax credit of 50% of the relevant corporation tax paid, instead of 100%. While this in itself should not create any advantage for big businesses over small ones, other features of the proposals are likely to do so. Removal of the low rate on the first $35,000 of taxable income would affect large corporations only minimally, but small corporations could be severely affected. The dividend policies of large corporations are unlikely to be changed much because of the changes in creditable tax, so that they will continue to reinvest much of their annual after-tax earnings, which will add to their financial strength, and become part of permanent capital.

11. The White Paper contains a curious statement to the effect that, by and large, closely held corporations compete with each other and similar small businesses, rather than with large public corporations. Some small businessmen might take exception to this—the retailer who must compete with the nationally-owned super-markets, department store chains and catalogue houses, for example, or the small manufacturer whose products sell alongside those of the national or international giants. What is unfortunate about these proposals is the impairment of working capital to a much more significant degree for small business than for big busi-

admettant que la bonne volonté soit la différence de valeur déclarée et la valeur réelle des parts. On a également prévu l'alternative où un actionnaire vendrait ses parts après l'application de la loi. En effet, comme un acheteur pourrait déduire, aux fins d'impôt, toute la marge de «bonne volonté» comprise dans la valeur des parts qu'il vient d'acheter, il devient évident que l'on pourrait imposer le vendeur sur la transaction... toute la «bonne volonté» accumulée avant et après que le nouveau système serait mis en vigueur. Le privilège de l'acheteur de déduire devrait l'inciter à payer plus pour ses actions que s'il les achetait selon le système actuel. Toutefois, lorsqu'il n'y aurait pas vente d'actions, et que la marge de «bonne volonté» se soit accumulée au cours des années antérieures, on ferait place à un impôt rétroactif sur des gains de capital non réalisés. C'est là une des mesures les plus dures du Livre blanc et elle devrait en être retirée. Elle détruit l'un des objectifs du Livre blanc, celui d'une juste distribution.

10. Le taux d'imposition pour les corporations «widely held» est le même—50 p. 100 mais il est intégré avec celui des actionnaires à des taux différents. L'actionnaire d'une corporation «widely held» pourrait «arrondir» ses dividendes de 50 p. 100 au lieu de 100 p. 100, et recevoir un crédit de 50 p. 100 des impôts payés par la corporation au lieu de 100 p. 100. En soi, cette situation n'offrirait pas plus d'avantage aux grosses entreprises par rapport aux petites mais d'autres points des propositions pourraient le faire. Les grosses corporations seraient peu incommodées par l'enlèvement du petit taux sur les premiers $35,000 de revenu imposable alors que les petites corporations seraient sérieusement touchées. La politique de dividende des grandes corporations serait vraisemblablement peu changée par les changements d'impôt remboursable, de sorte qu'elles continueront de réinvestir une grande partie de leurs revenus annuels une fois la taxe payée, ce qui ajoutera à leur force financière et deviendra partie de leur capital permanent.

11. Le Livre blanc contient un curieux énoncé à l'effet que «grandes» et «petites» se font compétition entre elles de même qu'avec d'autres petites entreprises plutôt qu'à de grosses corporations publiques. Quelques petits hommes d'affaires font peut-être exception à cette règle... le détaillant qui est en compétition directe avec les chaines nationales de supermarchés—les magasins à rayon et les maisons de vente par catalogue par exemple—ou le petit manufacturier dont les produits sont vendus côte à côte avec ceux des géants nationaux ou internationaux. Ce qu'il y a de malheureux dans ces propositions, c'est le décallage du capital actif à un degré beau-

ness. Obtaining adequate working capital is one of the more serious problems for small businesses in the Maritime Provinces.

12. The changes proposed in corporate-shareholder taxation would of course correct some inequities. Since unincorporated and incorporated businesses would be treated about the same, there would be no incentive to incorporate merely to secure a tax advantage. This is significant for taxpayers who should not or cannot incorporate their businesses or investment portfolios. Furthermore, the removal of the lower rate on the first $35,000 of income removes the incentive to incorporate several companies and obtain, through artificially separate controlling interests, the low rate several times over. Also, "dividend-stripping" devices for obtaining tax-free distributions would likely be effectively blocked.

13. However, whether or not such tax-avoidance devices are as numerous and serious as the government contends, the department appears to have them pretty well under control already. It is submitted that the working capital problems created for small business will be a much more serious inequity. It will discourage the individuality and initiative which has been responsible for so much of the country's economic development. After all, the stated purpose of establishing a dual corporate rate in 1949 was to encourage small business and take less in taxes out of the funds needed for growth and expansion. The White Paper acknowledges that its proposals would substantially increases the taxes of small corporations, but the only firm concession offered is to make the situation seemingly less painful by phasing the low rate out over a period of five years.

14. There have been suggestions that the severe burden on small business might be alleviated somewhat by other means. One example given is accelerated capital cost allowances (depreciation) during the first few years of putting new fixed assets into use. Other are outright grants, or tax postponements for new businesses just getting started. These suggestions would not be of much use to a business which is well-established but either concerned with merely staying in business, not expanding, or else wanting to expand; or to businesses, of which there are many kinds, where little or no depreciable

coup plus significatif pour les petites entreprises que pour les grosses. L'obtention de capitaux actifs adéquats est l'un des problèmes les plus sérieux pour la petite entreprise des provinces Maritimes.

12. Les chagements proposés sur l'imposition des «actionnaires-corporation» réajusterait sûrement quelques injustices. Comme les entreprises incorporées ou non incorporées seraient traitées à peu près de la même façon, on ne serait pas porté à s'incorporer simplement à cause d'avantages fiscaux. Ceci est important pour les payeurs de taxe qui ne devraient pas ou ne pourraient pas incorporer leurs entreprises ou leurs registres d'investissements. De plus, l'enlèvement du taux de base sur les premiers $35,000 de revenu imposable étant effectué, on ne sera pas porté à séparer les actifs en plusieurs compagnies incorporées et d'obtenir ainsi, à travers une série de contrôles d'intérêts artificiels, le petit taux plusieurs fois. De plus, toute manœuvre «d'épluchage des dividendes» afin d'obtenir une distribution non imposable serait bloquée à coup sûr.

13. Cependant, que des manœuvres pour contourner l'impôt soient ou ne soient pas aussi nombreuses et graves que ne le prétende le gouvernement, il appert que le ministère du revenu les ait déjà bel et bien sous contrôle. Les problèmes de fonds de roulement pour les petites entreprises seront une injustice beaucoup plus sérieuse. Ils auront pour effet de décourager l'individualité et l'initiative qui ont pourtant déjà contribué énormément au développement économique du pays. Après tout, la raison qu'on a donnée pour établir un double taux de corporation en 1949 était d'encourager la petite entreprise en prélevant moins d'impôt sur les fonds nécessaires à la croissance et à l'expansion. Le Livre blanc reconnait que les mesures qu'il propose augmenteraient sensiblement les impôts des petites corporations, mais la seule concession solide qui soit faite est de faire paraître la situation moins pénible en répartissant le taux de base sur une période de cinq ans.

14. Quelques suggestions ont été faites pour soulager, par d'autres moyens, la petite entreprise du dur coup qu'elle reçoit. Un des exemples donnés: des allocations accélérées sur le coût du capital (dépréciation) durant les quelques premières années nécessaires à la mise en marché de nouvelles immobilisations. D'autres sont des octrois en bloc ou des délais de remboursement de taxe pour les compagnies nouvellement en affaires. Ces suggestions ne seraient pas d'une grande utilité pour les entreprises déjà bien établies et les entreprises seraient préoccupées de leur survivance et non de l'expansion ou de songer à l'expan-

property is needed. Another avowed objective of the White Paper, neutrality, would be destroyed.

15. Two alternatives might be considered. One is to continue the present system of taxing corporate profits, having in mind both that the abuses of it seem to be under better control each year, and that a system, often recommended before, of making advance departmental rulings on proposed transactions would greatly help to eliminate further abuse. The other is to simply reduce the proposed general tax rates for individuals and corporations—see paragraphs 28 to 31 below.

Taxation of Capital Gains

16. Briefly, a capital gains tax, as far as the White Paper is concerned, means the inclusion for tax purposes, along with earned and investment income, of all profits on sales of such capital items as real estate, bonds and stocks, including shares in closely-held corporations, and even personal items such as sports equipment, summer cottages, paintings and coin collections. There are some exceptions. In the case of the taxpayer's principal residence there would be deductible $1,000 for each year of occupancy from the date the White Paper becomes law, plus major repairs. Only 50% of the gains on shares in widely-held corporations would be taxed. Personal items would have to cost more or sell for more than $500 to be taxed. Generally, the tax would not apply retroactively, since the taxpayer would report only the increase in value after "valuation day"—a date to be set for this purpose close to the date the Proposals become law. (However, an important exception is referred to above, at paragraph 9.) Conversely, capital losses would be deductible from taxable income and gains. However, losses resulting from personal consumption, such as loss on sale of the family car, would not be deductible.

17. The arguments against a capital gains tax, especially for this region, are impressive. First, the Maritime Provinces are in dire need of capital for investment and must compete for it with the other regions of Canada, and in fact with most countries throughout the world. We have welcomed capital from any source—our own people, other Canadians, and

sion; ou pour les entreprises, et il y en plusieurs sortes, où peu ou aucune dépréciation est nécessaire. Ainsi, un autre objectif du Livre blanc, la neutralité, ne serait pas atteint.

15. Ici, deux solutions peuvent être considérées: l'une d'entre elles est de conserver le système actuel de taxation des profits des corporations, en tenant compte que les abus sont mieux contrôlés chaque année, et que la politique, recommandées plusieurs fois auparavant, de faire à l'avance des décisions sur les transactions proposées, contribuerait à enrayer les abus futurs. L'autre solution serait tout simplement de réduire l'échelle de taxation proposée pour les individus et les corporations—voir paragraphe 28 à 31.

Taxation des gains sur les capitaux

16. De façon sommaire, une taxe sur les gains en capitaux, selon le Livre blanc, veut dire l'imposition pour fins d'impôt, en plus des revenus gagnés ou provenant d'investissements, de tous les profits de capitaux tels la vente d'immeubles, les obligations et les actions, y inclus les actions de corporations «closely held», et même d'articles tels l'équipement sportif, les chalets, les peintures et les collections de monnaie. Il y a quelques exceptions. Dans le cas de la demeure principale d'un contribuable, il y aurait une déduction de $1,000 par année d'occupation à partir du moment où le Livre blanc est mis en vigueur, plus les réparations majeures. Seulement 50 p. 100 des gains sur les actions de corporations «widely held» seraient imposables. Les articles personnels devraient coûter ou se vendre plus de $500 pour être imposables. De façon générale, la taxe ne serait pas rétroactive, puisque le contribuable ne rapporterait que l'augmentation de valeur depuis l'évaluation—qui serait faite à cette fin à peu près au moment où les propositions du Livre blanc seraient mises en vigueur. (Cependant mentionnons que nous faisons référence à une importante exception que vous trouverez au paragraphe 9.) Réciproquement les pertes en capital seraient déductibles du revenu et des gains imposables. Toutefois, les articles de consommation personnelle, comme les pertes sur la vente de la voiture familiale, ne seraient pas déductibles.

17. Les arguments contre une taxe sur les gains en capitaux, spécialement pour notre région, sont impressionnants. D'abord, les Provinces maritimes ont un besoin urgent de capitaux sur les investissements et doivent, en vue de les obtenir, entrer en compétition avec les autres régions du Canada, et de fait avec la plupart des pays à travers le monde. Nous

investors in the United States, Europe and Asia. But investment in this area is considered by these investors as more of the risk-taking variety than in the rest of Canada. The capital gains tax will discourage the flow of funds into Canada, and the money that does come will tend to be diverted into the provinces where the risks are thought to be less.

18. Second, we do not have, proportionately, as many high-income taxpayers in our region to reinvest their capital as elsewhere in Canada. The 1967 issue of "Taxation Statistics" indicates that in the Maritimes only .445 per cent of taxable returns filed showed taxable income of $25,000 or more (for Quebec .758 per cent, Ontario .832 per cent, British Columbia .655 per cent). Proportionately then, we have more people in the middle income groups. But these are the ones who are to bear the brunt of the general tax increases. There is no incentive for them to risk their earnings in the hope of accumulating some after-tax capital. The small independent business, which is the foundation of our region's economy, will be the first casualty.

19. Third, the proposals for taxation of capital gains ignore the consequences of inflation. Inflation may or may not be controlled, but it is not going to be eliminated, and it is entirely possible that the combination of capital gains tax and the eroded value of the dollar will leave a taxpayer with the value of his original investment barely maintained, if at all, instead of increased.

20. Fourth, the proposed capital gains tax, along with the new estate and gift tax system, will encourage spending, not saving. This of course will lead in turn to continued inflation, high interest rates, and high prices for consumer goods.

21. The arguments in favour of taxing capital gains are, on the other hand, less convincing. One cannot fault the statement in paragraph 3.2 of the White Paper that anyone who is able to realize a substantial stock market profit or real estate gain clearly has an increased ability to pay. Any equitable tax system is based on ability to pay. But consider the argument in paragraph 3.7 that, because the well-to-do have more capital than those who are less well off, they naturally have more capital gains, and there-

avons accueilli les capitaux de toute source—de nos habitants, des autres Canadiens et d'investisseurs aux États-Unis, en Europe et en Asie. Mais l'investissement dans notre région semble être considérés aux yeux des investisseurs comme comportant plus de risques que partout ailleurs au Canada. Une taxe sur les gains en capitaux découragerait les investissements au Canada et les investissements seraient placés dans les provinces comportant le moins de risques.

18. Deuxièmement, nous n'avons pas, proportionnellement, autant de contribuables à revenus élevés dans notre région pour réinvestir leur argent qu'ailleurs au Canada. L'édition des «Statistiques de la taxation» de 1967 indiquait que dans les Maritimes seulement .445 p. 100 des déclarations reçues étaient de revenus imposables de $25,000 ou plus (au Québec, .758 p. 100, Ontario, .832 p. 100, Colombie-britannique, .655 p. 100.) En proportion, nous avons donc plus de personnes à revenu moyen. Et pourtant ce sont ceux là même qui auront à subir le fardeau de l'augmentation générale de la taxation. Et on n'encourage pas ces derniers à investir leurs épargnes dans l'espérance de faire des gains après imposition. Les petites entreprises indépendantes, qui forment la base de l'économie de la région, seront les premières affectées.

19. Troisièmement, les recommandations visant la taxation sur les gains en capitaux ne tiennent pas compte des conséquences de l'inflation. L'inflation peut être contrôlée ou non, mais elle ne sera pas enrayée, et il est fort possible que la taxe sur les gains en capitaux ajoutée à la valeur décroissante du dollar laisse le contribuable avec tout juste la valeur de son investissement original, si en tout cela arrive, plutôt qu'avec un profit.

20. Quatrièmement, la nouvelle taxation sur les gains en capitaux, ajoutée au nouveau système de taxation sur la succession et les dons, encouragera la contribuable à dépenser plutôt qu'à épargner. En retour, ceci contribuera à maintenir l'inflation, les taux élevés d'intérêt et les coûts élevés sur les produits à la consommation.

21. Les arguments en faveur de la taxation sur les gains en capitaux sont, par ailleurs, moins convaincants. On ne peut que reconnaître la vérité de l'affirmation contenue au paragraphe 3.2 du Livle Blanc que toute personne capable de réaliser des profits substantiels sur les investissements à la bourse ou dans les valeurs immobilières a une capacité accrue de payer des impôts. Tout système de taxation juste est basé sur la capacité de chacun de payer des impôts. Mais considérer l'argument du paragraphe 3.7 à savoir, que

fore their effective tax rate on all income and gains is too low. It must be remembered that people in the lower and middle income groups make capital gains too, and unfortunately they are the ones who will be hurt the most by being taxed on them. Most small businesses make capital gains from time to time. Furthermore, historically capital gains have usually exceeded capital losses, because of the inflation factor, and because property is, if possible in the circumstances, held rather than sold at a loss (thus the reason for including capital gains as typical occurrences in the attached examples).

22. Another argument is expressed in paragraph 3.3, to the effect that the distinction between capital and income is neither great enough nor clear enough to warrant the tremendous difference between being completely exempt and completely taxable. This, it is stated in paragraph 3.11, leads to uncertainty for the taxpayer. The government might be reminded that Canada has built up a wealth of experience in determining what is income and what is capital gain. Departmental practice with respect to most types of income is well known; there is judicial precedence in abundance, and most of the taxpayer's remaining uncertainty could be removed by providing a system for making advance departmental rulings on proposed transactions.

23. Since there seems to be general public acceptance of some method of taxing capital gains, in spite of the present attraction for investing in Canadian enterprise, there are two alternatives that might be considered. Despite some administrative problems in continuing to distinguish between income and capital, there might be lower rates on capital gains than on income. For example, only one-half of the amount of the gains could be taxed, as is already planned in the case of gains on shares of widely-held corporations; or they could be taxed at special rates, such as at the taxpayer's effective rate on his other income or 25 per cent, whichever is lower. The other alternative is to consider short-term capital gains as taxable income and long-term gains as partially taxable. One hundred per cent of gains on assets held for less than five years might be taken into taxable income, the percentage gradually reduc-

parce que les gros investisseurs ont plus de capital à leur disposition, ils ont évidemment des gains plus considérables sur leurs capitaux, et de là, leur taux de taxation sur tous leurs revenus et leurs gains, est trop bas. Rappelons que les personnes à revenu peu élevé ou moyen ont eux aussi des gains sur leurs capitaux et que malheureusement, ce sont ceux-là même qui seront les plus affectés parce taxés sur ces gains. La plupart des petites entreprises font des gains sur les capitaux de temps en temps. Bien plus, historiquement, les gains sur les capitaux ont généralement été plus élevés que les pertes, à cause de l'inflation, et parce que la priorité est, si les circonstances le permettent, conservée plutôt que vendue à perte (d'où la raison d'inclure les gains sur les capitaux comme des faits courants dans les exemples ci-joints).

22. Un autre argument figure dans le paragraphe 3.3 à savoir que la distinction entre le capital et le revenu est ni si grande ni suffisamment explicitée pour justifier la si grande différence entre l'exemption complète ou l'imposition complète. Ceci, c'est très bien indiqué au paragraphe 3.11 mène à une incertitude de la part du payeur de taxe. On pourrait rappeler au gouvernement que le Canada a acquis une vaste expérience dans la détermination de ce qu'est le revenu et le gain sur le capital. Les pratiques du ministère en ce qui concerne la plupart des sortes de revenu sont bien connues: il y a des précédents judiciaires en abondance, et on pourrait faire disparaître en grande partie ce qui reste d'incertitude chez le contribuable par la mise sur pied d'un système qui permettrait de prendre des décisions à l'avance au niveau du ministère sur les transactions proposées.

23. Puisque l'opinion publique semble favoriser une méthode de taxation sur les gains en capitaux, en dépit des attraits actuels pour les investissements dans les entreprises canadienne, il y a deux solutions que l'on pourrait considérer. Malgré les problèmes administratifs continuels à faire la distinction entre le revenu et le capital, il pourrait exister des taux moins élevés sur les gains en capitaux que sur le revenu. Par exemple, seulement la moitié des gains pourraient être imposables, comme cela est déjà prévu dans le cas de gains sur les actions de corporations «widely held»; ou les gains pourraient être imposables à des taux spéciaux, par exemple selon le même taux applicable au revenu du contribuable ou 25 p. 100, en ne retenant que le moins élevé. L'autre solution est de considérer comme revenu taxable les gains sur les capitaux à court terme et comme revenu partiellement taxable les revenus à long terme. La

ing until fifty per cent of gains are taxed when assets are held for ten years or longer. Such a plan would help offset the inflationary factor inherent in capital gains.

Business Income

24. The proposals concerning income from business are generally favorable, and should remove some inequities. The exception of course, is the proposed treatment of entertainment and similar expenses. Denial of deduction from taxable income of such costs reflects an apparent ignorance of the realities of carrying on business today. While the disallowance of entertainment and convention costs as deductions from income will adversely affect many taxpayers in the Maritime Provinces, the impact on the industries catering to this sort of trade could be even more serious. This of course has been an expanding industry in our region.

25. It is important therefore to resist the government's contention that such expenses are in no circumstances incurred for the purpose of earning income. Meetings of trade and professional associations, and sales and technical conferences meet this test. So do many forms of entertainment expenses; there is a clearer distinction between legitimate business promotion costs and uncontrolled "expense account living" than the government would have us believe. The tax assessors and the Courts have already made progress in eliminating abuses, and this is the only proper way to do so. Complete elimination, or control by regulation, will not entirely solve the problem for the government in any event—compromise, discretion and judgment will still be required in this area by both the taxpayer and the tax collector.

Regional Disparity

26. Prosperity in the Maritime Provinces in comparison to that of the more affluent regions of Canada may be likened to the water on the shorelines at high tide, when compared to the water in the ocean bed. At low tide there is always lots of water in the ocean itself; without seeming to diminish the supply there it occasionally creeps up the beaches, but there is not all that much anyway, and it

totalité des gains sur les avoirs de moins de cinq ans pourraient être considérées comme revenu imposable, et le pourcentage décroitrait graduellement jusqu'à 50 p. 100 sur les biens conservés 10 ans ou plus. Une telle façon de procéder permettrait de contrebalancer le facteur inflationniste inhérent aux gains en capitaux.

Revenu des entreprises

24. Les recommandations visant les revenus des entreprises sont, en général, favorables et pourraieent contribuer à faire disparaître certaines injustices. L'exception, cela est évident, est la recommandation touchant la représentation et autres dépenses similaires. Le refus de les considérer comme étant déductibles du revenu imposable reflète une ignorance apparante de la façon dont se font les affaires de nos jours. Tandis que le refus d'admettre les frais de représentation et de congrès exercera une influence défavorable sur plusieurs contribuables des Provinces maritimes, l'impact sur les industries vivant de ce genre de commerce sera encore plus sérieux. Et ce genre d'industrie a été en croissance dans notre région.

25. Il est donc important de s'opposer à la prétention du gouvernement selon laquelle en aucune circonstance, ce genre de dépenses ne sont faites en vue de produire un revenu. Les réunions d'associations de professionnels et d'homme de métier, ainsi que les conférences techniques ou de vente rencontrent ces exigences. De même que diverses dépenses de représentation; il y a cependant une distinction plus nette entre les coûts d'une promotion légitime des affaires et un compte de dépenses «soufflé» que ne voudrait nous le laisser croire le gouvernement. Les évaluateurs de taxe et les Cours ont déjà fait du progrès dans le but d'éliminer les abus, et c'est vraiment la bonne façon de procéder. L'élimination complète, ou le contrôle par réglementation, ne solutionnera pas de façon définitive les problèmes du gouvernement dans tous les cas—le compromis, la discrétion et le jugement seront toujours nécessaires dans ce domaine tant de la part du payeur de taxe que du percepteur de taxe.

Disparité régionale

26. La prospérité dans les Provinces maritimes, en comparaison avec celle des autres provinces plus riches, ressemble à l'eau qui longe les côtes à marée haute par rapport à l'eau qui repose dans le lit de l'océan. A la marée basse, il y a toujours beaucoup d'eau dans l'océan même; sans que toutefois les réserves en semblent diminuées, l'eau monte sur les plages, et d'ailleurs il n'y en a pas

soon goes away. Unfortunately too, the floods of prosperity reaching us here do not have the same regularity as they do in nature. Is there not a place in tax reform for overcoming regional economic disparity?

27. The Government has in the past used the tax system both to achieve national economic objectives, such as controlling inflation, and stimulating business activity, and to encourage special types of enterprise, such as co-operatives and resource-based industries. While neutrality in a tax system is a desirable objective, it may be more important to have neutrality within regions than on a national basis. Economically depressed regions in Canada can be clearly defined and have been officially designated. Tax incentives, combined with other economic development incentives already in existence (which are applied with much more selectivity) could combine to do a job that up to now has not been demonstrated to be accomplishable in any other way. It should be possible to apply any of the alternatives suggested here—a continued dual tax rate on corporate incomes, lower rates or partial taxation of capital gains, even lower general rates on all incomes—on a regional basis. If nothing is done, the White Paper proposals affecting small business—the backbone of Maritime economy—will only widen the economic gap.

Conclusion

28. It must be recognized that only the government itself has at its disposal the resources for evaluating alternative proposals to those in the White Paper, and to assess the effect of changing one feature of the proposals on other features which may appear to the layman to be unrelated. However, it is fair to ask why the Proposals, a genuine effort in tax reform, should have as a side effect tax increases of such magnitude, especially without indicating the disposition of the increased revenues.

29. Tables 15 and 16 of the White Paper indicate that, after five years, government revenue will have increased by $630,000,000. Taxes on net capital gains, both individual

tellement, et l'eau a tôt fait de se retirer. Malheureusement aussi, les inondations de la prospérité qui nous arrivent ici n'ont pas la même régularité que celles de la nature. N'y a-t-il pas place dans une réforme fiscale pour faire disparaître les disparités régionales?

27. Le gouvernement s'est servi par le passé d'un système de taxation afin d'atteindre des objectifs économiques à l'échelle nationale, par exemple, pour contrôler l'inflation, stimuler l'activité économique, encourager certains genres d'entreprises, comme les coopératives ou les industries à matière première. Tandis que la neutralité dans un système de taxation est un objectif désirable, il se pourrait que ce soit plus important que la neutralité existe à l'intérieur des régions plutôt qu'à l'échelle nationale. Les régions économiquement faibles peuvent être déterminées et ont été officiellement désignées. Des mesures fiscales ajoutées à d'autres mesures déjà existantes pour favoriser le développement (mesures qui sont d'ailleurs appliquées avec beaucoup plus de sélection) pourraient être combinées afin d'accomplir ce qu'il n'a pas été possible de faire autrement. Il devrait être possible d'appliquer les mesures indiquées ici—que le double tarif de taxation sur les revenus des corporations soit maintenu, des taux moins élevés ou la taxation partielle des gains sur les capitaux, et même une échelle de taux moins élevés sur tous les revenus—sur une base régionale. Si on ne fait rien à ce sujet, les recommandations du Livre blanc visant les petites entreprises—qui constituent la force de l'économie des Maritimes—ne feront qu'augmenter les disparités régionales.

Conclusions

28. Il doit être reconnu que seul le gouvernement lui-même dispose des ressources nécessaires pour évaluer les différentes solutions proposées en réponse au Livre blanc et prévoir les conséquences du changement d'un point des recommandations du Livre blanc en comparaison avec les autres points, ce qui pourrait paraître n'avoir aucun effet aux yeux de l'homme de la rue. Cependant, il n'est que juste de demander pourquoi les recommandations, qui constituent un véritable effort de réforme fiscale, auraient des effets secondaires d'augmentation de taxe d'une telle amplitude, spécialement sans qu'on indique la façon dont on disposera de ces revenus accrus.

29. Les tableaux 15 et 16 du Livre blanc indiquent que, dans cinq ans, les revenus du gouvernement seront accrus de $630,000,000. Les taxes sur les gains nets en capitaux, tant

and corporate and including deemed realization of gains on widely-held stocks, would produce $445,000,000, and eliminating the dual corporation tax rate would produce $390,000,000. The end of "expense account living" for individuals and corporations would bring in only a modest $17,000,000. If one deducts from these the revenue loss from integrating personal and corporate income tax, $230,000,000, the net revenue increase from the sources discussed in this submission is $622,000,000. Thus they account in themselves for all but $8,000,000 of the total revenue increase.

30. It is not fair to introduce major tax changes in pieces, for example: 1968 estate and gift taxes, 1969 income taxes, next, sales and excise taxes. Taxes are taxes and when one goes down another must go up and vice versa, if government revenues are to remain constant. It is impossible to assess the 1969 proposals intelligently without knowing what is likely to happen to sales and excise taxes.

31. The combined effect of the 1968 increased estate taxes and the proposed taxing of capital gains could be extremely serious for closely-held businesses. It is entirely possible that pools of private capital will be wiped out in two or three generations unless some relief is given.

32. The small businessman in the slow-growth areas like the Maritime Provinces will inevitably be one of the chief victims of these tax increases. As he tries to cope with the harsh realities of meeting the payroll and suppliers' accounts, collecting his debts and keeping the inventory under control, he is unlikely to be impressed by the technical artistry and the sophisticated neutrality of an integrated shareholder-corporate tax system and a capital gains tax. Yet the economic health and viability of small business is vital to the prosperity of these regions. If this is recognized, it is essential that the Proposals be drastically modified before they become law.

individuelles que corporatives et incluant les gains prévus sur les actions de corporations «widely held», produiraient un revenu de $445,000,000 et l'élimination du double taux de taxation des corporations produirait $390,-000,000. L'élimination du compte de dépense (expense account living) tant pour les individus que pour les corporations rapporterait un modeste $17,000,000. Si l'on déduit de ces sommes la perte en revenu provenant de l'intégration de l'impôt sur le revenu des actionnaires et des corporations, $230,000,000, l'augmentation nette de revenu des sources discussions dans ce mémoire est $622,000,000. Ainsi, cette dernière somme comprend à elle-même pour l'augmentation total du revenu moins $8,000,000.

30. Il n'est pas juste d'introduire des changements majeurs de taxation séparément, par exemple: la taxe sur la succession et les dons en 1968, l'impôt sur le revenu en 1969, et maintenant les impôts indirects et la taxe de vente. Les impôts sont les impôts et quand le taux d'une taxe est abaissé il faut élever le taux d'une autre taxe et vice versa, si l'on veut que les revenus du gouvernement soient les mêmes. Il est impossible d'évoluer intelligemment les recommandations de 1969 sans connaître ce qu'il adviendra des impôts indirects et de la taxe de vente.

31. L'effet combiné de l'augmentation de taxe de 1968 et la taxe proposée sur les gains en capitaux pourrait avoir des conséquences sérieuses pour les entreprises «closely held». Il est tout à fait possible que des réserves communes de capital privé seraient réduites à zéro dans deux ou trois générations à moins que l'on prévoie des mesures préventives.

32. Le petit industriel dans des régions à croissance lente comme c'est le cas dans les Provinces maritimes sera inévitablement l'une des premières victimes de ces nouvelles augmentations de taxe. Comme il essaye de rencontrer les sommes à payer en salaire et aux fournisseurs, de percevoir ce qu'on lui doit et garder un contrôle sur l'inventaire, il est peu probable qu'il soit impressionné par les aspects artistiques et techniques ainsi que la neutralité sophistiquée d'un système de taxation intégré sur les revenus des actionnaires et des corporations et d'une taxe sur les gains en capitaux. Pourtant la santé économique et viabilité d'une petite entreprise sont essentielles pour la prospérité de ces régions. Si l'on reconnaît ceci, il serait indispensable que les recommandations du Livre blanc soient considérablement changées avant que ce document ne devienne loi.

SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

1. That the dual rate of taxation of corporate income be retained, or alternatively general rates be reduced to compensate for higher taxes resulting from withdrawing the dual rate—paragraph 15.

2. That capital gains be taxed at rates that would not exceed 25 per cent; or alternatively long-term gains be only partially taxed—paragraph 23.

3. That there be no tax, either direct or indirect, on the sale of goodwill inherent in values of shares in closely-held corporations, where the goodwill was built up before the Proposals become law—paragraph 9.

4. That reasonable entertainement, convention and membership expenses continue to be deductible from taxable income—paragraph 25.

5. That there be provided a system of advance departmental rulings on proposed transactions—paragraphs 15 and 22.

6. That consideration be given to establishing a more favourable general tax system in areas designated for regional incentives—paragraph 27.

RECOMMANDATIONS

1. Que le double taux de taxation sur les revenus des corporations soit maintenu ou l'alternative, la réduction générale des taux afin de compenser pour les impôts plus élevés résultant de l'abolition du double taux—paragraphe 15.

2. Que les gains sur les capitaux soient imposables à un taux ne dépassant pas 25%; ou l'alternative, que les gains à long terme soient imposables en partie—paragraphe 23.

3. Qu'il n'y ait aucune taxe directe ou indirecte sur la vente d'actions selon la valeur «de bonne volonté», dans les corporations «closely-held», où la bonne volonté a été accumulée avant que les recommandations deviennent loi—paragraphe 9.

4. Que des frais raisonnables de représentation, de congrès et d'appartenance à des associations continuent à être admissibles pour fins de déduction du revenu imposable—paragraphe 25.

5. Que l'on prévoie un système de prises de décisions à l'avance au niveau du ministère avant les transactions proposées—paragraphe 15 et 22.

6. Que l'on étudie la possibilité d'établir un système de taxation générale plus favorable dans les régions désignées—paragraphe 27.

COMPARATIVE EXAMPLES OF TAXES PAYABLE

Business earning $10,000 after deducting $500 entertainment and convention expenses.
If incorporated, salary of $5,000 to owner.
Capital gains of $1,000 in addition to business profits.
Married man, 2 small children.
Provincial tax rate 28%.

	Present Rates		Proposed Rates	
	Incorporated	Proprietorship	Incorporated	Proprietorship (actual or deemed)
A. Owner's taxes				
Salary	$5,000		$5,000	
Business profits		$10,000		$10,000
Non-deductible expenses				500
Capital gains				1,000
	5,000	10,000	5,000	11,500
Exemption	2,700	2,700	3,650	3,500
Taxable income	2,300	7,300	1,350	8,000
Tax thereon	422	1,764	310	2,355
B. Corporation's taxes				
Business profits	5,000		5,000	
Non-deductible expenses			500	
Capital gains			1,000	
Taxable income	5,000		6,500	
Tax thereon	1,077		3,250	
C. Total taxes—with no dividends	1,499	1,764	3,560	2,355
D. Assuming a total dividend distribution				
Salary	5,000		5,000	
Dividends	4,923*1		5,500*2	
	9,923		10,500	
Exemption	2,700		3,650	
Taxable income	7,223		6,850	
Tax thereon	1,714		1,946	
Less: tax credit	985		2,750	
Personal tax	729		(804)	
Corporation tax as above	1,077		3,250	
E. Total taxes—with total dividends	1,806	1,764	2,446	2,355

*1$6,000 less taxes of $1,077, net $4,923.
*2$6,000 less taxes of $3,250, net $2,750, grossed up 100% to $5,500.

TABLEAU COMPARATIF DES TAXES PAYABLES

Entreprise gagnant $10,000 après déduction de $500 des frais de représentation et de congrèi.
Si incorporée, salaire du propriétaire, $5,000.
Gains sur les capitaux, $1,000 en plus des profits de l'entrepise.
L'homme, marié, père de deux enfants.
Taux de la taxe provinciale, 28%.

	Taux actuels		Taux proposés	
	Incorp.	propriété foncière	incorp.	pro. fonc. (réelle ou proposée)
A. Impôts du propriétaire				
Salaire	$ 5,000		$ 5,000	
Profits de l'entreprise		$10,000		$10,000
Dépenses non admissibles				500
Gains sur les capitaux				1,000
Déductions	5,000 2,700	10,000 2,700	5,000 3,650	11,500 3,500
Revenu imposable	2,300	7,300	1,350	8,000
Impôts	422	1,764	310	2,355
B. Impôts des corporations				
Profits de l'entreprise	5,000		5,000	
Dépenses non admissibles			500	
Gains sur les capitaux			1,000	
Revenu imposable	5,000		6,500	
Impôts	1,077		3,250	
C. Total des impôts—sans dividendes	1,499	1,764	3,560	2,355
D. Assumant une distribution complète des dividendes				
Salaires	5,000		5,000	
Dividendes	4,923*1		5,500*2	
Déductions	9,923 2,700		10,500 3,650	
Revenu imposable	7,223		6,850	
Impôts	1,714		1,946	
Moins: crédit d'impôt	985		2,750	
Impôt personnel	729		(804)	
Impôt corporatif comme ci-haut	1,077		3,250	
E. Total des impôts—avec le total des dividendes	1,806	1,764	2,446	2,355

*1 $6,000 moins les impôts de $1,077 net $4,923.
*2 $6,000 moins les impôts de $3,250 net $2,750, net augmenté de 100% jusqu'à $5,500.

COMPARATIVE EXAMPLES OF TAXES PAYABLE

Business earning $30,000 after deducting $1,000 entertainment and convention expenses.
If incorporated, salary of $15,000 to owner.
Capital gains of $3,000 in addition to business profits.
Married man, 2 small children.
Provincial tax rate 28%.

	Present Rates		Proposed Rates	
	Incorporated	Proprietorship	Incorporated	Proprietorship (actual or deemed)
A. Owner's taxes				
Salary	$15,000		$15,000	
Business profits		$30,000		$30,000
Non-deductible expenses				1,000
Capital gains				3,000
	15,000	30,000	15,000	34,000
Exemption	2,700	2,700	3,650	3,500
Taxable income	12,300	27,300	11,350	30,500
Tax thereon	3,413	10,346	3,596	12,506
B. Corporation's taxes				
Business profits	15,000		15,000	
Non-deductible expenses			1,000	
Capital gains			3,000	
Taxable income	15,000		19,000	
Tax thereon	3,231		9,500	
C. Total taxes—with no dividends	6,644	10,346	13,096	12,506
D. Assuming a total dividend distribution				
Salary	15,000		15,000	
Dividend	14,769*1		17,000*2	
	29,769		32,000	
Exemption	2,700		3,650	
Taxable income	27,069		28,350	
Tax thereon	10,137		11,405	
Less: tax credit	2,953		8,500	
	7,184		2,905	
Corporation tax as above	3,231		9,500	
E. Total taxes—with total dividends	10,415	10,346	12,405	12,506

*1$18,000 less taxes of $3,231, net $14,769.
*2$18,000 less taxes of $9,500, net $8,500, grossed up 100% to $17,000.

TABLEAU COMPARATIF DES TAXES PAYABLES

Entreprise gagnant $30,000 après déduction de $1,000 des frais de représentation et de congrès.
Si incorporée, salaire du propriétaire, $15,000.
Gains sur les capitaux, $3,000 en plus des profits de l'entreprise.
L'homme, marié, père de deux enfants.
Taux de la taxe provinciale, 28%.

	Taux actuels		Taux proposés	
	Incorp.	propriété foncière	incorp.	pro. fonc. (réelle ou proposée)
A. Impôts du propriétaire				
Salaire	$15,000		$15,000	
Profits de l'entreprise		$30,000		$30,000
Dépenses non admissibles				1,000
Gains sur les capitaux				3,000
Déductions	15,000	30,000	15,000	34,000
	2,700	2,700	3,650	3,500
Revenu imposable	12,300	27,300	11,350	30,500
Impôts	3,413	10,346	3,596	12,506
B. Impôts des corporations				
Profits de l'entreprise	15,000		15,000	
Dépenses non admissibles			1,000	
Gains sur les capitaux			3,000	
Revenu imposable	15,000		19,000	
Impôts	3,231		9,500	
C. Total des impôts—sans dividendes	6,644	10,346	13,096	12,506
D. Assumant une distribution complète des dividendes.				
Salaires	15,000		15,000	
Dividendes	14,769*1		17,000*2	
	29,769		32,000	
Déductions	2,700		3,650	
Revenu imposable	27,069		28,350	
Impôts	10,137		11,405	
Moins: crédit d'impôt	2,953		8,500	
Impôt personnel	7,184		2,905	
Impôt corporatif comme ci-haut	3,231		9,500	
E. Total des impôts—avec le total des dividendes	10,415	10,346	12,045	12,506

*1 $18,000 moins les impôts de $3,231, net $14,769.
*2 $18,000 moins les impôts de $9,500, net 8,500, augmenté de 100% jusqu'à $17,000.

COMPARATIVE EXAMPLES OF TAXES PAYABLE

Business earning $60,000 after deducting $2,000 entertainment and convention expenses.
If incorporated, salary of $20,000 to owner.
Capital gains of $5,000 in addition to business profits.
Married man, 2 small children.
Provincial tax rate 28%.

	Present Rates		Proposed Rates	
	Incorporated	Proprietorship	Incorporated	Proprietorship (actual or deemed)
A. Owner's taxes				
Salary	$20,000		$20,000	
Business profits		$60,000		$60,000
Non-deductible expenses				2,000
Capital gains				5,000
	20,000	60,000	20,000	67,000
Exemption	2,700	2,700	3,650	3,500
Taxable income	17,300	57,300	16,350	63,500
Tax thereon	5,592	26,686	5,652	29,402
B. Corporation's taxes				
Business profits	40,000		40,000	
Non deductible expenses			2,000	
Capital gains			5,000	
Taxable income	40,000		47,000	
Tax thereon	10,110		23,500	
C. Total taxes—with no dividends	15,702	26,686	29,152	29,402
D. Assuming a total dividend distribution				
Salary	20,000		20,000	
Dividend	34,890*1		43,000*2	
	54,890		63,000	
Exemption	2,700		3,650	
Taxable income	52,190		59,350	
Tax thereon	23,582		27,277	
Less: tax credit	6,978		21,500	
Personal tax	16,604		5,777	
Corporation tax as above	10,110		23,500	
E. Total taxes—with total dividends	26,714	26,686	29,277	29,402

*1$45,000 less taxes of $10,110, net $34,890.
*2$45,000 less taxes of $23,500, net $21,500, grossed up to $43,000.

TABLEAU COMPARATIF DES TAXES PAYABLES

Entreprise gagnant $60,000 après déduction de $2,000 des frais de représentation et de congrès.
Si incorporée, salaire du propriétaire, $20,000.
Gains sur les capitaux, %5,000 en plus des profits de l'entrepise.
L'homme, marié, père de deux enfants.
Taux de la taxe provinciale, 28%.

	Taux actuels		Taux proposés	
	Incorp.	propriété foncière	incorp.	pro. fonc. (réelle ou proposée)
A. Impôts du propriétaire				
Salaire	$20,000		$20,000	
Profits de l'entreprise		$60,000		$60,000
Dépenses non admissibles				2,000
Gains sur les capitaux				5,000
Déductions	20,000	60,000	20,000	67,000
	2,700	2,700	3,650	3,500
Revenu imposable	17,300	57,300	16,350	63,500
Impôts	5,592	26,686	5,652	29,402
B. Impôts des corporations				
Profits de l'entreprise	40,000		40,000	
Dépenses non admissibles			2,000	
Gains sur les capitaux			5,000	
Revenu imposable	40,000		47,000	
Impôts	10,110		23,500	
C. Total des impôts—dans dividendes	15,702	26,686	29,152	29,402
D. Assumant une distribution complète des dividendes				
Salaires	20,000		20,000	
Dividendes	34,890*1		43,000*2	
Déductions	54,890		63,000	
	2,700		3,650	
Revenu imposable	52,190		59,350	
Impôts	23,582		27,277	
Moins: crédit d'impôt	6,978		21,500	
Impôts personnel	16,604		5,777	
Impôts corporatif comme ci-haut	10,110		23,500	
E. Total des impôts—avec le total des dividendes	26,714	26,686	29,277	29,402

*1 $45,000 moins les impôts de $10,110, net $34,890.
*2 $45,000 moins les impôts de $23,500, net $21,500, augmenté de 100% jusqu'à $43,000.

APPENDIX 51-B

SUBMISSION TO:
The House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs,
House of Commons,
Ottawa
Halifax Sittings

RE: PROPOSALS FOR TAX REFORM

PRESENTED BY THE PROFESSIONAL ART DEALERS ASSOCIATION OF CANADA

The following galleries are members of the Professional Art Dealers Association of Canada (the Association):

Dominion Gallery, Montreal;
Isaacs Gallery, Toronto;
Galerie Godard Lefort, Montreal;
Laing Gallery, Toronto;
Galerie Libre, Montreal;
Dunkelman Gallery, Toronto;
Carmen Lamana Gallery, Toronto;
Wells Gallery, Ottawa;
Lippel Gallery, Montreal;
Mazelow Gallery, Toronto;
David Mirvish Gallery, Toronto;
Gallery Moos, Toronto;
Jerrold Morris Gallery, Toronto;
Gallery Pascal, Toronto;
Pollock Gallery, Toronto;
Roberts Gallery, Ottawa;
Robertson Gallery, Toronto;
Albert White Gallery, Toronto;
Walter Klinkhoff Gallery, Montreal;
L'Art Français, Montreal;
Waddington Galleries, Montreal;
Zwicker Gallery Halifax;
Galerie Zanettin, Ottawa;
Galerie 1640, Montreal;

The purpose of this brief is to deal with certain of the proposals for tax reform (the White Paper) as they affect Canadian art dealers and galleries, Canadian art collectors and Canadian artists. The Association is seriously concerned that the White Paper proposals will diminish the artistic resources of Canada and make this a country where art cannot survive in a viable manner.

1. Donations to Museums

The White Paper provides in Section 3.41 that, where property is given, the donor is deemed to have sold the asset at its fair market value and to have made a gift of the proceeds of the sale. This proposed rule pro-

APPENDICE 51-B

Mémoire soumis au:
Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques
Chambre des Communes
Ottawa
Audience d'Halifax

RE: PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GALERIES D'ART DU CANADA

Sont membres de l'Association professionnelle des Galeries d'Art du Canada (ci-après nommée «l'Association»), les galeries d'art suivantes:

Dominion Gallery, Montréal;
Isaacs Gallery, Toronto;
Galerie Godard Lefort, Montréal;
Laing Gallery, Toronto;
Galerie Libre, Montréal;
Dunkelman Gallery, Toronto;
Carmen Lamana Gallery, Toronto;
Wells Gallery, Ottawa;
Lippel Gallery, Montréal;
Mazelow Gallery, Toronto;
David Mirvish Gallery, Toronto;
Gallery Moos, Toronto;
Jerrold Morris Gallery, Toronto;
Gallery Pascal, Toronto;
Pollock Gallery, Toronto;
Roberts Gallery, Ottawa;
Robertson Gallery, Toronto;
Albert White Gallery, Toronto;
Walter Klinkhoff Gallery, Montréal;
L'Art Français, Montréal;
Waddington Galleries, Montréal;
Zwicker Gallery, Halifax;
Galerie Zanettin, Ottawa;
Galerie 1640, Montréal;

Nous nous proposons dans ce mémoire de traiter de certaines des propositions de réforme fiscale contenues au Livre blanc qui touchent les Galeries d'Art, les collectionneurs et artistes canadiens. Notre Association constate avec la plus grande inquiétude que les propositions contenues au Livre blanc auront pour résultat de diminuer le patrimoine artistique du Canada et de faire de ce pays un pays où l'art ne pourra survivre qu'avec peine.

1. Donations à des Musées

Le Livre blanc prévoit au paragraphe 3.41 que, lorsqu'un bien est transmis par donation, le donateur est présumé avoir vendu cet élément d'actif à sa juste valeur marchande et donné le produit de la vente. La règle propo-

vides no incentive to encourage the gift of works of art to Canadian museums and puts Canadian museums at a very serious disadvantage as compared with their counterparts in the United States. We suggest (with reference to gifts of works of art to recognized museums) that the difference between the value of the work of art on the date of gift and its cost not be considered as a deemed receipt.

The Government has recently recognized the problem to some extent under present legislation by allowing 100 per cent deductibility for gifts to Her Majesty in Right of Canada or in Right of a province (Sec. 27(1)(b) Income Tax Act). These gifts are not subject to a ceiling of 10 per cent of net income. This provision is applicable to the National Gallery and Provincial Museums, but does not extend to other major institutions which answer a similar public need. This legislation places the latter in an inferior position. It is discriminatory and damaging to the retention in Canada of our national art treasures. It is urgent that the situation be corrected and therefore, the Association suggests that this could appropriately be achieved by making gifts to museums, which qualify as charitable organizations, fully deductible in computing income or estate taxes and based on the fair market value at the time of gifting.

2. The Taxation of Capital Gains

There is at the present time, in Canada, a relatively small number of persons who invest in art works with a view to forming useful art collections. Of these only a small percentage trade in art works for profit. Collectors are important because they not only provide a market for works produced by artists, but often result in the establishment, over a period of years, of a significant art collection. These collections are sometimes bequeathed to public museums and, at the very least, are available for purchase by Canadian museums.

The collectors rely heavily on the advice provided by the art galleries and, in this way, the more promising Canadian artists are encouraged and provided with an outlet for their art works.

The proposal contained in the White Paper is to tax the profits realized from the sale of art works at full marginal rates, up to a maximum of approximately 50 per cent. By comparison, profits realized on the sale of shares

sée ne prévoit aucune mesure incitative pour encourager la donation d'œuvres d'art aux musées canadiens et place ainsi les musées canadiens en situation désavantageuse vis-à-vis leurs correspondants américains. Nous suggérons, pour notre part, (en ce qui a trait aux dons d'œuvres d'art à des musées reconnus) que la différence entre la valeur de l'œuvre d'art à la date de la donation et son coût ne soit pas considérée comme une somme présumément reçue.

Récemment, le Gouvernement a reconnu, jusqu'à un certain point, l'existence de ce problème en allouant, sous la loi actuelle, une déduction de 100 p. 100 pour les dons effectués à sa Majesté aux droits du Canada ou d'une Province (Article 27(1)(b) Loi de l'impôt sur le revenu). Ces dons ne sont pas sujets au plafond de 10 p. 100 du revenu net. Cette disposition est applicable à la Galerie Nationale et aux musées provinciaux, mais ne couvre pas les autres grandes institutions qui répondent à un besoin public semblable. Cette loi place ces dernières dans une position d'infériorité. Elle est discriminatoire et préjudiciable à la rétention au Canada de nos trésors artistiques. Il est urgent que cette situation soit corrigée et l'Association suggère que l'on pourrait le faire de façon appropriée en permettant, dans le calcul de l'impôt sur le revenu et sur les biens transmis par décès, de déduire entièrement les dons faits aux musées, qui se qualifient comme des organisations de charité, en les évaluant à leur juste valeur marchande au moment de la donation.

2. Imposition des gains de capital

Il y a présentement au Canada un nombre relativement restreint de personnes qui investissent dans les œuvres d'art en vue de constituer des collections. Un très petit pourcentage d'entre eux spéculent sur les œuvres d'art en vue d'un profit. Les collectionneurs sont importants non seulement parce qu'ils fournissent un marché aux artistes, mais aussi parce qu'avec les années, ils réussissent souvent à constituer des collections imposantes. Ces collections sont quelquefois léguées à des musées publics ou, à tout le moins, peuvent être achetées par des musées canadiens. Les collectionneurs s'appuient énormément sur l'avis des galeries d'art et, de cette manière, les artistes canadiens les plus prometteurs sont encouragés et trouvent ainsi des débouchés pour leurs œuvres.

La proposition contenue au Livre blanc est d'imposer les profits réalisés de la vente des œuvres d'art à des taux marginaux entiers, jusqu'à un maximum d'environ 50 p. 100. En comparaison, les profits réalisés sur la vente

of widely-held Canadian corporations are only to be taxed at a maximum rate of approximately 25 per cent.

At present, in the United States, profits realized by collectors from the sale of art works are subject to a special rate of capital gains tax and are not taxed at full marginal rates. The United States taxes the first $50,000 of capital gains at a flat rate of 25 per cent. Gains in excess of $50,000 are taxed at a flat rate of 29½ per cent. An alternative method of taxing capital gains is for the recipient to include in income one-half the gain.

The Association recognizes that one of the objectives of the White Paper is to provide an incentive to Canadians to invest in widely-held Canadian corporations. The Association submits that it is at least equally desirable that Canadians be encouraged to invest in art works.

The distinction between the proposals for taxing profits realized on the sale of art works and shares of widely-held Canadian corporations is, in effect, a marked disincentive to invest in Canadian art works.

Therefore, the Association respectfully requests the Committee to recommend to the Government that the effective rate of tax on profits realized from the sale of art works be no different from the rate of tax on profits realized from the sale of shares of widely-held Canadian corporations.

Furthermore, because of the international nature of the art market, the Association suggests that the effective rate of Canadian tax on profits realized by collectors on the sale of art works should not be significantly different from the United States. Otherwise, Canadian art works will be increasingly acquired by non-residents, such as Americans, and traded in the United States market where they will be subject to a lower rate of capital gains tax.

3. Loss Carry-Over on Works of Art

With respect to losses incurred on works of art, Paragraph 3.26 allows them to be deducted only from gains obtained on the same type of property in the current year, the year preceding or the year following. Since gains realized on works of art are taxable in the same manner as gains on other property, works of art should be treated in the same manner as other property with respect to losses.

d'actions de corporations canadiennes ouvertes ne seront taxés qu'à un taux maximum d'environ 25 p. 100.

Présentement, aux États-Unis, les profits réalisés par les collectionneurs sur la vente d'œuvres d'art sont sujets à un taux spécial d'impôt sur les gains de capital et ne sont pas taxé à des taux marginaux entiers. Les États-Unis imposent les premiers $50,000 des gains de capital à un taux uniforme de 25 p. 100. Les gains excédant $50,000 sont imposés à un taux uniforme de 29½ p. 100. Une autre méhode d'imposer les gains de capital consiste à le faire à même le revenu du contribuable, qui doit inclure dans le calcul de celui-ci la moitié du gain réalisé.

L'association reconnaît qu'un des objectifs du Livre blanc est d'inciter les Canadiens à investir dans des corporations canadiennes ouvertes. Nous soumettons qu'il est également souhaitable que les Canadiens soient encouragés à investir dans les œuvres d'art. Or la distinction établie dans les propositions du Livre blanc entre l'imposition des profits réalisés sur la vente des œuvres d'art et ceux réalisés sur la vente d'actions de corporations canadiennes ouvertes, a pour effet de décourager l'investissement dans les œuvres d'art canadiennes.

Par conséquent, l'Association demande respectueusement au Comité de recommander au gouvernement que le taux effectif d'imposition des profits réalisés sur la vente d'œuvres d'art ne soit pas différent du taux d'imposition des profits réalisés sur la vente d'actions de corporations canadiennes ouvertes.

De plus, vu le caractère international du marché des œuvres d'art, l'Association suggère que le taux canadien effectif d'imposition sur les profits réalisés par les collectionneurs sur la vente d'œuvres d'art, soit sensiblement le même qu'aux États-Unis. Autrement, les œuvres d'art canadiennes seront de plus en plus acquises par des non-résidents, tels les Américains, et négociées sur le marché américain où elles seront sujettes à un taux d'imposition sur les gains de capital moins élevé.

3. L'étalement des pertes encourues sur les œuvres d'art.

En ce qui a trait aux pertes encourues sur les œuvres d'art, le paragraphe 3.26 ne permet de les déduire que des gains réalisés sur la vente de biens de même nature dans l'année de la déclaration, ou dans l'année précédente ou dans l'année suivante.

Puisque les gains réalisés sur la vente d'œuvres d'art sont imposables de la même manière que les gains sur d'autres biens, les œuvres d'art devraient recevoir le même traitement que les autres biens lorsqu'il s'agit des pertes.

A loss incurred upon disposal of a work of art should be deductible from capital gains on any property and should be carried back and carried forward the same as any other losses. Any other approach discriminates against works of art which unlike most property constitute an asset of permanent value not only for their owner, but for our country as a whole as part of the national heritage.

4. The Art Gallery as "Small Business"

The Association submits that Art Galleries are a necessary part of the artistic community. For example, the galleries provide a forum for artists to show and sell their works and gain recognition, the galleries often subsidize, directly or indirectly, promising artists and the galleries enable collectors to start and improve collections with some degree of confidence.

Consequently the Association suggests that the proposal to do away with the present tax advantage afforded small business should be replaced. Possible alternative incentives could be:

1. a "tax-holiday" for new business for the beginning years with the result that a portion of profits would be exempt from tax; or

2. the exemption from tax of profits which are marked for re-investment in the business.

5. The Valuation Problems

At present there are in Canada a very small number of individuals who are competent to value works of art. The requests for valuations for insurance purposes are such that the existing valuators are unable to cope with the demand.

The practical problems of valuing works of art are substantial and valuators are only competent in certain limited areas. For example, valuations for paintings by "old masters" or "impressionists" are virtually impossible to obtain in Canada, although many such paintings are owned by Canadians. The result of the proposal to tax the gains made on the sale of art works will be a substantial increase in the number of requests for competent valuations. In view of the fact that the existing valuators are unable to cope with the demand at present, it is obvious that there will be a substantial practical problem of obtaining

Une perte encourue lors de la cession d'une œuvre d'art devrait être déductible des gains de capital réalisés sur des biens de toute nature et devrait être reportée sur l'année précédente et l'année suivante comme toutes les autres pertes. Toute autre approche opère une discrimination à l'égard des œuvres d'art qui, à la différence de la plupart des autres biens, sont des actifs d'une valeur permanente non seulement pour leurs propriétaires, mais aussi pour notre pays en tant que partie de notre patrimoine national.

4. La Galerie d'Art considérée comme «petite entreprise»

L'Association soumet que les galeries d'art remplissent une fonction essentielle dans notre communauté artistique. En guise d'exemple, les galeries d'art permettent aux artistes d'exposer et de vendre leurs œuvres; elles les aident à se faire connaître; elles subventionnent souvent, directement ou indirectement, des artistes prometteurs et elles permettent aux collectionneurs de commencer et d'augmenter la taille de leurs collections avec confiance.

Par conséquent, l'Association suggère que la proposition à l'effet de supprimer les avantages fiscaux présentement accordés à la petite entreprise devrait être remplacée. On peut envisager, à sa place, d'autres mesures incitatives telles celles-ci:

1. Une exemption d'impôt accordée aux nouvelles entreprises lors des premières années et dont l'effet serait de soustraire une partie des profits à l'imposition; ou

2. Une exemption d'impôt sur les profits qui sont destinés à être réinvestis dans l'entreprise.

5. Les problèmes de l'évaluation

Il n'existe au Canada, à l'heure actuelle, que très peu d'individus aptes à évaluer des œuvres d'art. Les demandes d'évaluation faites à des fins d'assurance sont telles que les experts ne peuvent y faire face.

Les problèmes pratiques de l'évaluation des œuvres d'art sont considérables et les experts ne sont compétents que dans certains domaines précis. Ainsi il est virtuellement impossible de faire évaluer au Canada les tableaux des «grands maîtres» ou des impressionnistes, bien que nombre de Canadiens possèdent de telles œuvres. Le résultat de la proposition à l'effet d'imposer les gains réalisés lors de la vente d'œuvres d'art, sera d'augmenter substantiellement la demande pour des évaluations compétentes. Comme les experts existants sont déjà incapables de faire face à la demande, il est évident qu'il y aura là un sérieux problème pratique.

valuations for taxation purposes. It should also be pointed out that valuation is an expensive matter. The average cost of a valuation is one per cent (1 per cent) of the value of the art work in question.

In order to avoid the costly and difficult to obtain valuations which will be required on "V-Day", the Association suggests that some sort of simple valuation guide-lines be established. The Association would be pleased to co-operate with the Government in an effort to set up such guidelines. Thus, only in exceptional cases would recourse have to be had to the professional valuators.

ALL OF WHICH is respectfully submitted.

DATED at Montreal, this 26th day of June, 1970

PROFESSIONAL ART DEALERS ASSOCIATION OF CANADA LIMITED

On se doit de noter aussi que les évaluations sont très coûteuses. Le coût moyen d'une évaluation est de un pour cent (1% de la valeur de l'œuvre d'art en question).

Pour éviter d'avoir recours à ces évaluations, coûteuses et difficiles à obtenir, qui seront requises au «jour de l'évaluation», l'Association suggère que certaines normes, simples, d'évaluation soient établies. L'Association collaborerait avec le plus grand plaisir à l'établissement de telles normes. Ainsi ce n'est que dans des cas exceptionnels que l'on aurait recours à des évaluateurs professionnels.

LE TOUT respectueusement soumis.

Montréal, le 26 juin 1970.

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GALERIES D'ART DU CANADA

APPENDIX 52-B

The Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia
Halifax, Nova Scotia

Submission to
The House of Commons
Standing Committee on Finance
Trade and Economics Affairs
on
Proposals for Tax Reform

July 1970

By: Taxation and Research Committee of The Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia

Committee Members
C. W. Hayward, Chairman
R. S. Brookfield
R. J. Foster
T. G. Hierlihy
G. E. R. Zinck

Our Committee has considered the recent White Paper on Tax Reform and has formulated a position on various aspects of those proposals. We considered the proposals generally at several meetings and individual members did more in depth analysis of particular areas with their findings and conclusions discussed by the full Committee and either adopted or amended.

General

The Committee feels that the proposals in general would tend to have a depressing effect on savings and would encourage consumption. Further, it is felt that such an effect would tend to be inflationary. Although we, along with many other people in Canada, hope that the inflation problem will be solved by 1971, any mechanisms which are built into the tax system which tend to have an inflationary effect should be considered very carefully before they are adopted. In terms of general philosophy the Committee accepts the need for reform in the tax system but feels quite strongly that some of the particular provisions of the proposed reforms will have a detrimental effect on business generally and in some cases will have unanticipated effects. Further, we feel that some provisions will tend to encourage business decisions which would not otherwise be made in that manner. We do not feel the tax system should be more than a normal factor which is considered in making business decisions.

APPENDICE 52-B

Mémoire
Au Comité des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes
sur les
Propositions de réforme fiscale

Juillet 1970

Présenté par: le *Taxation and Research Committee* de l'*Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia*

Membres du Comité:
C. W. Hayward, président
R. S. Brookfield
R. J. Foster
T. G. Hierlihy
G. E. R. Zinck

Notre Comité a étudié le Livre blanc de 1969 sur la réforme fiscale et formulé des recommandations sur certains aspects de ces propositions. Les propositions dans leur ensemble ont été étudiées aux diverses réunions du Comité, chacun des membres faisant une analyse plus approfondie d'un domaine particulier. Leurs conclusions ont ensuite été étudiées par le Comité, qui les a adoptées, soit telles quelles, soit avec des modifications.

Généralités

Les membres du Comité sont d'avis que, dans leur ensemble, les propositions auraient tendance à réduire les épargnes et à encourager la consommation. De plus, un tel résultat contribuerait probablement à l'inflation. Comme plusieurs autres Canadiens, nous espérons que le problème de l'inflation sera réglé d'ici 1971. Toutefois, avant d'adopter et d'intégrer au régime fiscal un mécanisme qui va contribuer à l'inflation, il faut l'étudier avec beaucoup de soin. En général, les membres du Comité acceptent la nécessité d'une réforme fiscale, tout en étant fortement d'avis que certaines des réformes proposées auraient un effet négatif sur les affaires et que certaines autres auraient probablement des effets imprévus. De plus, nous croyons que certaines des dispositions prévues amèneront des décisions que les milieux d'affaires ne prendraient pas dans un autre contexte. Nous sommes d'avis que le régime fiscal devrait n'être qu'un facteur comme les autres dans la prise des décisions à ce niveau.

Priorities

The Committee feels that some matters in the White Paper had greater priority for change than others. The most important items are as follows:

1. Capital gains on shares must be on an "as realized" basis (no five-year revaluation unless as an option) and preferably taxed at a lower rate.

2. Small companies must be permitted to either retain the lower rate of tax or be given equivalent concessions to help finance growth (both in fixed asset and working capital requirements).

3. Treatment of goodwill:
(a) Goodwill should not be taxed if in existence prior to the implementation date.
(b) Goodwill in small companies must not be subject to a "ransom" tax feature.

4. Tax position of middle income groups must be improved.

5. A realistic approach to expenses such as club dues and entertainment must be taken.

In addition to the above items, the Committee wishes to make submissions in regard to the following items which it has considered.

1. Capital gains on real estate.

2. Real estate expenses.

3. Averaging of individual's incomes.

4. Treatment of medical expenses.

5. Taxation of professional income on an accrual basis.

6. Capital gains on shares of closely held Canadian companies.

7. Taxation of co-operatives.

8. Taxation of scholarships, bursaries and unemployment insurance.

9. Comparative position with the U. S. taxpayer.

Capital Gains on Shares of Widely Held Canadian Companies

The White Paper proposed to tax one-half of the gains made on shares of widely held companies on the basis of a five year revaluation. This is one of the few circumstances in tax law where an unrealized gain is taxed. We consider the taxation of unrealized gains

Priorités

Les membres du Comité sont d'avis que certaines des questions abordées au Livre blanc ont une plus grande priorité que d'autres au niveau des changements requis. Les questions les plus importantes sont les suivantes:

1. Les gains de capital sur les actions doivent être sur ce qu'elles rapportent (pas de réévaluation tous les cinq ans, sauf à titre d'option), et devraient probablement être imposés à un taux moins élevé.

2. Les petites sociétés devraient soit conserver le taux d'imposition moins élevé, soit recevoir des concessions équivalentes, afin de pouvoir financer leur croissance (tant au niveau du fonds de roulement qu'à celui des immobilisations).

3. La clientèle
a) ne devrait pas être imposée si elle existe à la date de mise en vigueur;

b) ne devrait pas, dans les petites sociétés, être sujette à un impôt équivalent à une rançon.

4. La position fiscale des personnes à revenu moyen doit être améliorée.

5. Il faut aborder de façon réaliste les dépenses telles que les cotisations à des clubs et les frais de représentation.

En plus de ces cinq questions, le Comité veut aussi traiter de certaines autres questions qu'il a étudiées, savoir:

1. Les gains de capital sur la propriété immobilière.

2. Les dépenses relatives à la propriété immobilière.

3. L'étalement du revenu des particuliers.

4. Les dépenses médicales.

5. L'imposition du revenu des professionnels sur une base de comptabilité d'exercice.

6. Les gains de capital sur les actions des sociétés privées canadiennes.

7. L'imposition des coopératives.

8. L'imposition des bourses d'étude et d'entretien et des prestations d'assurance-chômage.

9. Comparaisons avec le contribuable américain.

Les gains de capital sur les actions des sociétés publiques canadiennes

Le Livre blanc propose l'imposition de la moitié des gains sur les actions des sociétés publiques, sur la base d'une réévaluation quinquennale. C'est là un des exemples fort rares d'une mesure fiscale qui vise à imposer des gains non réalisés. Nous sommes d'avis que

to be an inappropriate procedure. The difference in treatment of shares of widely held corporations with those of closely held corporations would tend to discourage owners of private companies from going public since it would have a particularly disadvantageous effect upon their block ownership. No provisions are mentioned for the calculation of a cost base for the private company going public and it could well be that as years go by, the potential tax bite relating to the untaxed gain in the hands of the owners of closely held companies would be such that going public would be prohibitive. In general, the Committee felt that the differentiation between widely held and closely held corporations was inappropriate in the Canadian context. A United States style capital gains tax in respect to shares of all Canadian companies would be better. The position of holders of holdings as a result of the five year revaluation.

l'imposition des gains non réalisés n'est pas justifiée. La différence dans la façon de traiter les actions des sociétés publiques et celles des sociétés privées aurait pour effet de décourager les propriétaires de sociétés privées qui veulent les convertir en sociétés publiques, car il en résulterait un effet particulièrement désavantageux pour eux étant donné qu'ils possèdent un bloc important dactions. On ne dit pas sur quelle base le coût sera calculé lorsqu'une société privée décidera de devenir publique. Il se peut fort bien qu'avec le passage du temps, l'imposition possible des gains libres d'impôts se trouvant dans les mains des propriétaires de sociétés privées serait telle que toute transformation d'une société privée en société publique deviendrait prohibitive. En général, les membres du Comité sont d'avis qu'une telle distinction entre les sociétés privées et publiques n'est pas appropriée dans le contexte canadien. Un impôt sur les gains en capital, semblable au régime américain et s'appliquant aux actions de toutes les compagnies canadiennes, serait préférable. La position des personnes possédant un bloc important d'actions doit être améliorée si l'on veut qu'elles ne soient pas obligées de disposer d'une partie de leurs avoirs par suite de la réévaluation quinquennale.

Taxation of the Income of Closely Held Canadian Companies

The proposal to tax all income of incorporated business at the same rate (50%) will cause significant problems for small incorporated businesses. It is argued that such treatment is more "equitable" and that present provisions are abused. The Committee feels that the department has adequate power to prevent abuses. This is especially so since the enactment of Section 138A. We feel that there is historical justification, if not justification in equity, for the continuation of the low rate of tax in respect to small businesses or a provision to give equivalent relief to companies of this size. It must be conceded, as stated by the Honourable Mr. Benson, that many businesses in Canada are not incorporated. It would seem that to some extent the Honourable Mr. Benson is "lying with statistics" when he quoted the vast number of unincorporated businesses. It is possible for any businessman who can save tax thereby to incorporate his business at a reasonable cost and receive the tax benefit which is available to the incorporated small business. If he does not choose to do so, it is probably because the tax benefits of doing so are very limited. For this reason we feel that arguments of equity in respect to the small incorporated business are not valid. It is by choice that the unincorporated businesses have not taken advantage of the low rate of tax and we feel quite

L'imposition du revenu des sociétés privées canadiennes

La proposition d'imposer les revenus des entreprises constituées en corporation au même taux (50 p. 100) va causer des problèmes d'envergure aux petites entreprises constituées. On fait valoir qu'un tel régime est plus «équitable», et que les dispositions actuelles donnent lieu à des abus. Les membres du Comité sont d'avis que le ministère a les pouvoirs requis pour empêcher les abus. Ceci est plus particulièrement vrai depuis l'adoption de l'article 138A. Nous croyons que, historiquement sinon en équité, la continuation du taux réduit d'impôt pour les petites entreprises est justifiée. A défaut, il devrait y avoir une disposition équivalente visant ces entreprises. Il est vrai que plusieurs entreprises canadiennes ne sont pas constituées. D'une certaine façon, on peut dire que l'honorable Edgar Benson «fait mentir les statistiques» en mentionnant le grand nombre d'entreprises non constituées. Tous les hommes d'affaires qui peuvent économiser sur leurs impôts ce faisant peuvent constituer leur entreprise en corporation à un coût raisonnable. Ils reçoivent ainsi le bénéfice fiscal accordé aux petites entreprises constituées. Si on ne le fait pas, c'est probablement parce que l'avantage fiscal ainsi obtenu serait fort mince. Pour ce motif, nous sommes d'avis que l'argument d'équité n'est pas valable lorsqu'il s'agit des petites entreprises constituées. C'est par suite

strongly that analysis would indicate that in most of the unincorporated businesses, which have remained that way, the tax benefits of incorporation were so limited that it was not appropriate to incorporate. Therefore, it would appear that there is no lack of equity in the availability of the low rate of tax to the small incorporated businesses. The Committee feels that the partnership option will not have a sufficient tax effect to retain the historical tax position of the small incorporated business.

Treatment of Goodwill

The idea of making "nothings" depreciable and having goodwill taxable to some extent causes some administrative and calculation difficulties which probably were not anticipated at the time these ideas were advanced. While it is easy to be in favour of a deduction for depreciation or goodwill, it is more difficult to fully endorse the taxability of such goodwill. Even if proceeds from the sale of goodwill are to constitute an item of income, it does not seem appropriate that if prior to the implementation of the White Paper, a contractual arrangement existed for the payment for goodwill that such a payment should be taxable since the goodwill was present at the time the proposals were instituted. It is not unusual in legal and accounting firms to have specific amounts of goodwill set by the partnership agreement or by contract. It would seem that if the proposed goodwill provisions are instituted in circumstances where it is possible to determine the value of goodwill, through contractual arrangements or other means, this valuation, as of implementation day, should be considered the cost base. On the sale of such goodwill, the alternative of lower taxation in the transition period should not be available.

We understand that the Department of Finance plans to apply the goodwill provisions of the White Paper to effectively tax capital gains on shares of closely held Canadian companies retroactively. This may be done by deferring the credit on distribution for tax paid by the company until the value of the goodwill on valuation day has been distributed. These distributions may be considered the same as a sale of goodwill with lower tax during the transition period. The Committee is absolutely opposed to any such treatment of the goodwill in closely held companies.

d'une décision libre que les entreprises non constituées n'ont pas l'avantage du taux réduit. Nous croyons fermement qu'une étude de la situation démontrerait que, dans la plupart des cas, les bénéfices fiscaux de la constitution en corporation de l'entreprise étaient trop faibles pour justifier un changement de statut. Il s'ensuit qu'il n'y a pas d'entorse à l'équité par la simple possibilité d'un taux réduit à condition que la petite entreprise soit constituée. Les membres du Comité sont d'avis que la faculté de faire imposer le revenu comme si la société constituait une société en nom collectif n'aura pas comme conséquence le maintien de la position fiscale des petites entreprises constituées qui a prévalu jusqu'ici.

La clientèle

La proposition d'accorder l'amortissement aux «éléments incorporels» et d'appliquer une certaine forme d'imposition à la valeur de la clientèle va causer des problèmes administratifs qui n'ont probablement pas été prévus lors de sa formulation. Il est facile d'approuver une déduction au titre de l'amortissement de la clientèle, mais il est plus difficile de se ranger complètement à une tentative de l'imposer. Même si les sommes perçues lors de la vente de la clientèle doivent constituer un élément du revenu, il ne semble pas approprié de l'imposer lorsqu'il existait, avant la mise en vigueur de la réforme, un contrat en prévoyant le paiement. En effet, la clientèle était présente au moment de la formulation des propositions. Dans les firmes légales ou de comptabilité, il n'est pas rare de trouver dans l'entente de société, ou dans un autre contrat, une somme précise pour la clientèle. Il semble que si les dispositions qui sont proposées relativement à la clientèle doivent être mises en vigueur, chaque fois qu'il est possible d'en déterminer la valeur, par un contrat ou autrement, ladite valeur au jour de la mise en vigueur devrait constituer la base de calcul du coût. Lors de la vente de cette clientèle, la possibilité d'obtenir un taux réduit d'imposition au cours de la période de transition ne s'appliquerait évidemment pas.

Il semble que le ministère des Finances a l'intention de se servir des dispositions relatives à la clientèle que l'on trouve au Livre blanc pour imposer de fait les gains de capital réalisés sur des actions de sociétés privées canadiennes et ce, rétroactivement. Ceci peut être fait en ajournant le crédit à la distribution pour les impôts payés par la société, jusqu'à ce que la valeur de la clientèle au jour de l'évaluation ait été distribuée. On peut considérer ces distributions comme équivalentes à la vente de la clientèle avec bénéfice du taux d'imposition réduit prévu pour la

We suggest that, to the extent possible, the value of shares of closely held companies be established on "valuation day" including goodwill. This value should be the "cost base" for future sales. To the extent possible, we believe that goodwill should be valued in all cases.

Since the value of the shares of widely held Canadian companies includes some goodwill value, a care must be taken to assure equitable treatment of this factor. Any attempt to apply taxes retroactively to gains on shares of closely held companies must be prevented.

On balance, the proposed provisions, in respect to goodwill, do not seem to be inequitable provided consideration is given to preventing the retroactive taxation of goodwill in existence on implementation day and/or on valuation day.

Effect on Middle Income Groups

The Committee shares the concern of many parties about the apparently heavy effect of the proposed tax changes on the middle income group. This is particularly so when it is considered that the taxation of capital gains should not be considered as a tax increase but rather the taxation of a particular source of income. The increases in the rate schedules are anticipated to increase revenue by $1,255,000,000 in 1971 and subsequent years. This is a direct transfer of the tax burden from the lower income and higher income groups to the middle income groups. This does not seem appropriate when it is considered that the middle income groups already bear a proportionately higher share of taxation compared with other countries, such as United States.

The Committee does, however, accept the validity of the arguments that people with very low incomes should not have to pay income tax. Therefore, it is felt that some increase in general tax rates is necessary to compensate for this change in basic exemptions. However, it is felt that the bulk of the funds required due to the change in exemptions should not come from the middle income groups but other sources, such as a revision of the sales tax (value added tax). Taxation of other types of income should

période de transition. Les membres du Comité s'opposent formellement à un tel traitement de la clientèle des sociétés privées.

Nous suggérons que, dans la mesure du possible, la valeur des actions des sociétés privées déterminée le «jour de l'évaluation» tienne compte de la clientèle. Cette valeur devrait servir de base de calcul du coût pour toute vente ultérieure. Dans la mesure du possible, la clientèle devrait être évaluée dans tous les cas.

Étant donné que la valeur des actions des sociétés publiques canadiennes comprend une certaine valeur de clientèle, il faudra prendre soin de tenir compte de ce facteur de façon équitable. Toute disposition qui prétend imposer rétroactivement les gains sur les actions des sociétés privées doit être rejetée.

Tout compte fait, les dispositions prévues à l'égard de la clientèle semblent équitables, à condition que l'on assure qu'il n'y aura pas d'imposition rétroactive de la clientèle existante au jour de la mise en vigueur et/ou au jour de l'évaluation.

Répercussions sur les personnes à revenu moyen

Les membres du Comité partagent l'inquiétude de bon nombre d'intéressés au sujet de ce qui semble s'annoncer comme une répercussion importante des réformes fiscales sur les personnes à revenu moyen. Ceci ressort encore plus si l'on admet que l'imposition des gains de capital n'est pas une augmentation des impôts en général mais bien l'imposition d'une source particulière de revenu. Les augmentations dans les tableaux de taux devraient occasionner une augmentation des revenus de l'ordre d'un milliard deux cent cinquante-cinq millions de dollars en 1971 et pour les années subséquentes. Il s'agit ici d'un simple transfert du fardeau fiscal, des groupes à revenu minime et élevé au groupe à revenu moyen. Si l'on considère que, comparativement aux autres pays (comme, par exemple, les États-Unis), le groupe à revenu moyen supporte déjà un fardeau proportionnellement trop élevé, ceci apparaît comme une mesure inopportune.

Les membres du Comité reconnaissent la validité des arguments avancés pour soustraire à l'impôt sur le revenu les individus dont le revenu est très bas. En conséquence, il est normal qu'une certaine augmentation des taux d'imposition soit décrétée pour compenser cette modification des exemptions personnelles. Toutefois, nous sommes d'avis que la plus grande partie des fonds nécessités par ce changement ne devrait pas être exigée du groupe à revenu moyen mais bien d'autres sources, par exemple, une révision de la taxe

have been considered a source to offset the cost of the increased exemptions.

Treatment of Entertainment and Club Dues Expense

The White Paper proposed a blanket policy of prohibiting the deduction of items such as entertainment, club dues and convention expenses. We do not feel that such a blanket prohibition is either appropriate or correct. Under the present tax laws it is possible for the department to undercover the more flagrant abuses of entertainment and club dues expense. This is administratively very difficult, but administrative feasiblity does not justify the blanket prohibition of what in many circumstances is an appropriate deduction as an expense which is incurred to earn income. If any prohibition is to be introduced, we feel that such a prohibition should be introduced with clear and specific guidelines as to the type of expenditures which are to be disallowed. For example, the Committee feels that the payment of dues for golf and curling clubs is a marginal area and there would be some justice in the disallowance of such disbursements. However, dues to organizations which are related to the business in which the taxpayer is engaged, should be allowed. Indeed, argument can be made for permitting deduction of dues for businessmen's luncheon clubs, since one of the primary purposes of such clubs is to provide a meeting place for businessmen. It is possible that the guidelines in respect to entertainment could be stated in terms of an allowable expenditure per person or per day although this approach is not practical in all circumstances since the level of expenditures required for entertainment in a small town is much less than the level of expenditures required for entertainment in a major centre. On balance, the Committee feels that if the only two alternatives were the present situation with possible better enforcement and administration, or the proposed prohibition, that we would prefer the present situation. To disallow a legitimate deduction which is incurred to earn income because of administrative difficulties in preventing abuses, is not a valid consideration in imposing taxation.

Capital Gains on Real Estate

Under the White Paper, it is proposed that all profits from the sale of real estate would be taxable as ordinary income. Each taxpayer would be permitted one principal residence on which the cost base would be increased by $1,000 per year of occupancy plus the costs of

de vente (taxe valeur ajoutée). On aurait dû étudier l'imposition d'autres formes de revenu comme sources possibles de rentrées pour compenser le coût des augmentations d'exemptions.

Les cotisations à des clubs et les frais de représentation

Le Livre blanc propose une politique globale visant l'interdiction, en tant que déductions, des frais de représentation, cotisations à des clubs et frais de congrès. Nous ne croyons pas qu'une telle interdiction globale soit appropriée ou juste. La loi actuelle permet au ministère de découvrir les abus les plus graves des frais de représentation et cotisations à des clubs. Ceci crée des difficultés administratives; cependant, l'efficacité administrative ne justifie pas l'interdiction globale de ce qui est souvent une déduction légitime, à titre de dépense encourue pour obtenir un revenu. S'il doit y avoir une interdiction, nous sommes d'avis qu'elle devrait être assortie de normes claires et spécifiques quant aux dépenses qui ne seront pas reconnues. Par exemple, les membres du Comité croient que le paiement des cotisations aux clubs de golf et de curling est assez marginal et qu'il y aurait une certaine justification de leur refuser la reconnaissance. Toutefois, les cotisations aux organismes réliés à l'entreprise dans laquelle le contribuable est engagé sont des dépenses légitimes. On peut justifier la déduction des cotisations aux clubs de dîners d'affaires, l'un des buts premiers desdits clubs étant de servir de lieu de rencontre pour les hommes d'affaires. Peut-être que les normes au niveau des frais de représentation pourraient consister en la détermination d'un chiffre fixe par personne ou par jour, quoique cette solution ne soit pas entièrement satisfaisante. En effet, les dépenses requises pour la représentation dans une petite ville sont beaucoup moindres que dans un grand centre. Tout compte fait, les membres du Comité sont d'avis que si les deux seules solutions étaient 1) le système actuel avec une administration et un contrôle amélioré et 2) l'interdiction proposée, la situation actuelle est préférable. Refuser d'admettre une déduction légitime à titre d'une dépense encourue pour obtenir un revenu, à cause des problèmes administratifs de contrôle, voilà sûrement une mauvaise philosophie de l'imposition.

Les gains de capital sur la propriété immobilière

Le Livre blanc propose d'imposer comme un simple revenu tous les profits reçus d'une vente immobilière. Chaque contribuable aurait droit à une résidence principale, la base de calcul du coût étant augmentée de $1,000 par an, plus le coût des améliorations.

improvements. In addition, a taxpayer would be permitted a limited "roll over" provision which is applicable when he sells his home and buys another wtihin one year of moving from one area to another in Canada in connection with a change in a job. It is the opinion of the Committee that although the exemption of $1,000 per year will alleviate the effect of such a tax on lower income groups it does not seem appropriate that a taxpayer should incur tax because he changes his place of residence for either health or family size reasons. We therefore feel that the "roll over" provision should be extended to all sales of principal residences although this could well result in a "locked-in" position in respect to principal residences. This "locked-in" position is felt to be more desirable than the payment of tax on what amounts to a substitution of one residence for another.

Real Estate Expenses

The White Paper proposes to disallow expenses (capital cost allowance, taxes and interest) on real estate to the extent that a loss is created for the taxpayers. It may be argued that capital cost allowance on real estate is not realistic considering past trends and a loss created by capital cost allowance is not realistic. For this reason disallowance of capital cost allowance which causes a loss for tax purposes is appropriate. The same reasoning does not apply to taxes and interest paid in arm's length transactions. Such expenses are disbursed to outsiders and represent a real cash drain to the taxpayer. Although in extreme cases, a loss after the deduction of interest and taxes may be the result of speculation in real estate, in many other cases it may be a realistic business loss due to unrealized anticipations in respect to the project. The Committee feels that expenses which are not related to the earning of income should be disallowed and this provision is contained in the present law. This law could be tightened to prevent deduction of expenses relating to speculation where income is not the intention. The Committee feels strongly that blanket disallowance of taxes and interest to the extent such expenses create a loss is inappropriate.

The Committee also feels that separation of each building costing $50,000 or more into a separate class for capital cost allowance is a significant departure from present theory. Such a provision is inappropriate at this time and if it is to be done should only be done in

De plus, il y aurait une disposition restreinte de roulement dont un contribuable pourrait se prévaloir lorsqu'il vend sa maison et en achète une autre dans un délai d'un an après qu'il a déménagé d'une partie du Canada à une autre à cause d'un changement d'emploi. Les membres du Comité sont d'avis que l'exemption de $1,000 par an va parer aux effets de cet impôt pour les individus à bas revenu. Toutefois, il ne semble pas approprié qu'un contribuable soit imposable parce qu'il change sa résidence pour des raisons de santé ou des probleèmes reliés à l'augmentation du nombre de membres de sa famille. Nous croyons donc que la disposition de «roulement» devrait s'appliquer à toutes les ventes d'une résidence principale, même s'il devait en résulter une situation de blocage desdites résidences principales. Ce «blocage» serait encore préférable au paiement d'un impôt sur un simple changement de résidence.

Les dépenses relatives à la propriété immobilière

Le Livre blanc propose l'élimination des déductions pour dépenses relatives à la propriété immobilière (amortissement, taxes et intérêts), qui occasionneraient des pertes aux contribuables. On peut dire que la déduction pour amortissement de la propriété immobilière n'est pas réaliste si l'on considère la situation de fait. Une perte créée par la déduction pour l'amortissement n'est donc pas réaliste et telle déduction ne devrait pas être permise. Cependant, ce raisonnement ne peut s'appliquer aux taxes et aux intérêts payés dans des transactions à distance. De telles dépenses sont tangibles et elles représentent des prestations en espèce de la part du contribuable. Il se peut que, dans certains cas-limite, une perte après déduction de l'intérêt et des taxes soit le résultat d'une spéculation immobilière. Toutefois, dans la majeure partie des cas il s'agit d'une perte de bonne foi, par suite de la non-réalisation d'un projet. Les membres du Comité croient que toute dépense qui ne sert pas à obtenir un revenu est inadmissible, ce qui est adéquatement couvert par la loi actuelle. La loi pourrait être rendue plus efficace pour prévenir toute déduction rattachée à la spéculation, chaque fois que l'obtention d'un revenu n'est pas le but visé. Les membres du Comité sont fortement d'avis qu'un désaveu global des taxes et intérêts, de façon à occasionner une perte au contribuable, n'est pas justifié.

Les membres du Comité sont d'avis que la séparation en classes différentes de chaque édifice coûtant plus de $50,000, aux fins de la déduction pour l'amortissement, s'écarte fondamentalement de la théorie actuelle. Une telle disposition n'est pas appropriée en ce

the context of total reform of capital cost allowance provisions. The Committee seriously questions the apparent assumption that a building costing $50,000 is really a separate business or represents a "large building" especially since a duplex in Halifax can cost more than this amount.

Averaging Income of Individuals

The proposal is that a limited averaging provision be instituted and available when the income in a particular year exceeds the threshold established by the previous four years plus one-third of the averaged income. While this procedure offers some relief for variations in income upwards, it does not make any provision for variation of income downward. The reductions involved by exercising this particular option appear to be quite small. It would appear that people in the special averaging situations which were available under the present tax legislation for income in respect to recaptured capital cost allowance, inventory revaluations, sale of inventory and sale of receivables would not receive as much relief under the proposed provisions as they did under the previous provisions. If the philosophy of income averaging is valid, it is the Committee's opinion that the philosophy which would be used should be one of block averaging which has the effect of permitting averaging back as well as averaging forward. Averaging provisions, if the philosophy is valid, should be available in respect to significant decreases in income as well as significant increases in income.

Treatment of Medical Expenses

The Committee considered it appropriate that medical expenses reimbursed by a medical plan would not be considered medical expenses for determining the allowable deduction and that the premiums paid in respect to medical plans would be considered as a medical expense.

Taxation of Professional Income on Accrual Basis

It is proposed that professionals be required to compute profits on an accrual basis, with some special provisions for the value of inventory and accounts receivable as of the implementation date. There appears to be a rejection of the reasons which were previously established in respect to the cash basis for professionals. While it must be conceded that the cash basis of accounting for large professional firms might not have been too appropriate and that in certain circumstances it was subject to some degree of manipulation,

moment et elle ne devrait être introduite que dans le contexte d'une réforme globale des dispositions relatives à la déduction pour l'amortissement. Les membres du Comité veulent mettre en question ce qui semble être la présomption qu'un bâtiment coûtant $50,000 est une entreprise séparée ou un édifice «important», surtout si l'on considère qu'un duplex à Halifax peut coûter plus de $50,000.

Étalement du revenu des particuliers

La proposition est à l'effet d'instituer une disposition restreinte d'étalement, chaque fois que le revenu d'une année donnée dépasse de plus d'un tiers la moyenne du revenu des quatre années précédentes. Cette procédure peut être utile lorsqu'il s'agit de variations de revenu à la hausse, mais elle ne prévoit pas les variations à la baisse. L'emploi de cette option semble n'apporter qu'une mince réduction. Il semblerait que les individus qui pouvaient profiter des dispositions actuelles d'étalement du revenu provenant de la récupération de l'amortissement, la réévaluation ou la vente des stocks, et la vente des créances, seraient dans une moins bonne position en vertu des nouvelles dispositions. Si la philosophie de l'étalement du revenu est valable, nous sommes d'avis qu'il devrait s'agir de l'étalement sur un nombre d'années consécutives, ce qui permettrait d'étaler sur les années passées comme sur les années à venir. Les dispositions d'étalement devraient s'appliquer aux diminutions importantes de revenu aussi bien qu'aux augmentations.

Les dépenses médicales

Les membres du Comité sont d'accord pour que les dépenses médicaes remboursées par un régime d'assurance ne soient pas considérées des dépenses déductibles, les primes payées à ce régime d'assurance étant alors considérées une dépense médicale déductible.

L'imposition du revenu des professionnels sur une base de comptabilité d'exercice

Il est proposé que les professionnels soient obligés de calculer leurs profits sur une base de comptabilité d'exercice, certaines dispositions visant alors spécialement la valeur de l'inventaire et des créances au jour de la mise en vigueur. Il semble que l'on rejette maintenant le raisonnement qui a mené à l'adoption de la comptabilité de caisse pour les professionnels. Il faut admettre que la comptabilité d'exercice n'est pas particulièrement appropriée aux grandes firmes de professionnels et que, dans certaines circonstances, il y a eu un

there were merits in permitting professional income to be treated on an "as received" basis.

If the accrual method is to be adopted, it would appear necessary that some rules be adopted in respect to the valuation of inventory. To value unbilled work at the "retail" rate would appear to be one of the few circumstances where inventory is valued at anything other than the lower of cost or market. It would be appropriate to permit a deduction from the value of unbilled work to reduce it to what might reasonably be considered to be cost. From an administrative feasibility point of view, it is suggested that a specific provision be made by the taxpayer or that a specific percentage be permitted to be deducted from all unbilled work.

It would be also desirable that professional businessmen be permitted the same fringe benefits and pension treatment which is presently available to business executives who work in a corporate enterprise. A partnership should be permitted to deduct a reasonable cost for such fringe benefits and for partner's pension.

Capital Gains on Shares of Closely Held Canadian Companies

It is proposed that such gains be taxed in full on realization. Even with averaging provisions this may produce a very substantial rate of income tax. The Committee considers that having a capital gains tax with a maximum rate of 25 per cent in respect to gains on all types of shares would be appropriate.

Taxation of Co-operatives

It is proposed that the level of income below which a co-operative cannot reduce its taxable income will be increased by use of a rate of return which is tied to yield on Government of Canada bonds. This will have the effect of reducing the tax advantage which co-operatives presently enjoy. However, the Committee feels that there is some merit in the idea that patronage dividends should only be deductible to the extent that they have been actually paid to the particular people involved rather than having been credited to shareholders' accounts or loan accounts. This would be particularly appropriate when any limitation is placed on the withdrawal of funds credited. As a practical matter, it will be still possible for an efficient co-operative to enjoy advantages in financing and income in relation to a competing privately owned limited company. The Committee agrees that the discontinuation of the exemption from taxation in the first three years of business is appropriate.

certain degré de manipulation. Toutefois, il y avait des aspects positifs au système qui permettait de traiter les revenus professionnels sur la base de «ce qui est reçu.

Si l'on accepte la méthode d'exercice, il faudra nécessairement réglementer la question de la valeur de l'inventaire. Si l'on doit évaluer le travail non facturé au prix de «détail», nous aurons un des seuls exemples d'inventaire évalué à un prix autre que le moindre du coût ou du marché. Il serait approprié d'avoir une déduction sur la valeur du travail non facturé, afin de le ramener à ce qu'on peut raisonnablement considérer en être le coût. Au niveau de l'efficacité administrative, il est suggéré de permettre au contribuable de fixer un montant, ou qu'il soit arrêté un pourcentage qui pourrait être déduit de tout travail non facturé.

Il serait aussi souhaitable que les professionnels reçoivent les mêmes bénéfices marginaux et les mêmes privilèges de pension qui sont actuellement reconnus aux dirigeants des grandes entreprises constituées. Une société devrait pouvoir déduire une somme raisonnable pour ces bénéfices marginaux, ainsi que pour la pension des partenaires.

Les gains de capital sur les actions des sociétés privées canadiennes

On propose que ces gains soient imposés entièrement lors de leur réalisation. Même en considérant les dispositions d'étalement, ceci pourrait occasionner un taux élevé d'imposition du revenu. Les membres du Comité sont d'avis qu'un taux maximum de 25 p. 100 sur les gains de capital sur les actions serait approprié.

L'imposition des coopératives

Il est proposé d'augmenter le niveau de revenu en dessous duquel une coopérative ne peut pas diminuer son revenu imposable, par l'emploi d'un taux de profit relié au rendement des obligations de l'État. Cette disposition va diminuer l'avantage fiscal présentement accordé aux coopératives. Toutefois, les membres du Comité sont d'avis qu'il y a du bon dans l'idée de ne déduire les ristournes que si elles ont été payées en fait aux individus en cause plutôt que créditées aux comptes ou aux prêts des sociétaires. Ceci serait surtout approprié lorsqu'une limite est placée sur le retrait des fonds crédités. En pratique, une coopérative efficace va continuer à jouir de certains avantages au niveau du financement et des revenus par rapport aux compagnies limitées qui entrent en compétition avec elle. Les membres du Comité se rangent à l'opportunité de discontinuer l'exemption d'impôt accordée durant les trois premières années d'existence d'une coopérative.

Taxation of Scholarships, Bursaries and Unemployment Insurance

The Committee agrees with the equity of taxing scholarships, bursaries and unemployment insurance. It will be necessary for the various governmental agencies who support education to make provision in scholarships and bursaries for additional proceeds where these scholarships and bursaries are granted on a need basis, if the recipient will attract taxation. At a meeting in Halifax the Honourable Mr. Benson did indicate that the federal government's attitude on support of education could well be wide enough to consider funds being available to pay tax when assistance to students is granted on a need basis.

The Committee feels that the concept of equity would be better served, if in addition to the above items, strike pay were to be included in the tax base.

Comparative Position With the U.S. Taxpayer

The paper "White Paper Highlights" issued at the same time as the White Paper contains comparisons between U.S. and Canadian taxpayers under the proposals. The comparisons presented showed that Canadian taxpayers in the middle income group would be paying significantly more than the U.S. Taxpayer in New York State under 1969 law. For example, a married taxpayer with two dependents earning $20,000 per year would pay $773 more than his U.S. counterpart. Even this comparison understates the real difference since New York State is used, the effect of additional provincial income tax in some provinces in Canada is not reflected, and both the Canada Pension Plan and U.S. Social Security Tax are included. New York State has one of the highest rates of state income tax in United States. Benefits and taxation under the Canada Pension Plan and under the U.S. Social Security plan are not comparable. The Canada Pension Plan charges a tax of 1.8 per cent to a maximum of $82.80 while the U.S. Social Security Plan has a tax rate of 4.8 per cent to a maximum of $374.40. Reflection of the difference in the maximum amount payable, increases the difference in the tax load on a married man with two dependents earning $20,000 per year from the $773 referred to above to about $1,065.

The Committee feels that a proper comparison with 1969 U.S. tax provisions demonstrate an additional tax load on middle income

L'imposition des bourses d'étude et d'entretien et des prestations d'assurance-chômage

Les membres du Comité croient qu'il est équitable d'imposer les bourses d'étude et d'entretien ainsi que les prestations d'assurance-chômage. Les divers organismes gouvernementaux qui supportent l'éducation devront toutefois tenir compte d'une augmentation nécessaire des bourses lorsqu'elles sont accordées au besoin, chaque fois que le récipiendaire se verra imposé. Lors d'une réunion tenue à Halifax, l'honorable Edgar Benson a laissé entendre que le Gouvernement fédéral a une attitude assez large au niveau du soutien à l'éducation pour tenir compte de la nécessité de prévoir le paiement des impôts chaque fois que l'aide aux étudiants est fondée sur le besoin.

Les membres du Comité sont d'avis que l'équité serait mieux servie si, en plus des domaines précités, l'assiette de l'impôt comprenait les indemnités de grève.

Comparaisons avec le contribuable américain

Le document intitulé «Faits saillants», publié en même temps que le Livre blanc, contient des comparaisons entre les contribuables américains et les contribuables canadiens (à l'application des propositions). Ces comparaisons démontrent qu'un contribuable canadien à revenu moyen paiera beaucoup plus que le contribuable américain domicilié dans l'État de New York payait en 1969. Par exemple, un contribuable marié avec deux personnes à charge qui gagne $20,000 par an paierait $773 de plus qu'un contribuable américain dans la même situation. Même cette comparaison a une valeur limitée si l'on considère que l'exemple américain emploie les taux de l'État de New York, que l'effet de l'impôt sur le revenu prélevé dans certaines provinces canadiennes n'est pas considéré, et que l'on y inclut le Régime de pensions du Canada et l'impôt de sécurité sociale des États-Unis. L'État de New York a l'un des taux d'imposition du revenu les plus élevés aux États-Unis. Les bénéfices et l'imposition en vertu de Régime de pensions du Canada et de l'impôt de sécurité sociale des É.-U. ne peuvent être comparés. Le régime de pensions du Canada prévoit un impôt de 1.8 p. 100 (maximum de $82.80) alors que le régime américain prévoit un impôt de 4.8 p. 100 (maximum de $374.40). Si l'on considère cette différence entre les maximums, la différence entre le contribuable canadien et le contribuable américain, marié avec deux personnes à charge et ayant un revenu de $20,000 par an, se trouve être non $773 mais bien $1,065.

Les membres du Comité sont d'avis qu'une comparaison scientifique avec les dispositions fiscales américaines de 1969 démontrerait une

groups which is inappropriate and will increase the "brain drain". The 1970 U.S. tax reforms further increases the difference. The offsetting factors of the U.S. Draft laws and U.S. Immigration quotas may reduce the effective "brain drain" to some extent, but the Committee does feel that such a large difference in taxation is not merited. In general, the White Paper proposals place a much higher tax burden on Canadian taxpayers than their U.S. counterparts will bear, with the exception of the tax credit received on dividends.

Conclusion

In summary, the Committee feels that a number of the specific proposals in the White Paper require change if an effective tax system is to result. Unless certain changes are made, the concept of equity among taxpayers will be seriously weakened. One example would be the taxes payable as a result of a five year revaluation of the shares of a widely held Canadian corporation if there has been a sizeable short-term market change. Another is the tax effect of receiving unemployment insurance benefits rather than strike pay.

Also, the combined estate, gift and income taxes, which in certain cases, can reduce the value of some assets passing on death to twenty-five per cent of their gross value, are likely to have detrimental economic effects.

augmentation du fardeau fiscal assumé par le groupe à revenu moyen, augmentation qui n'est pas appropriée et qui va accélérer la perte de nos ressources intellectuelles. La réforme américaine de 1970 accentue encore la différence. Il est possible que l'existence de la conscription aux É.-U. et des quotas d'immigration diminue le nombre actuel de personnes compétentes qui y émigrent. Toutefois, les membres du Comité croient qu'une telle différence dans les niveaux d'imposition est injustifiable. A l'exception des crédits d'impôt sur les dividendes, les propositions du Livre blanc auraient pour effet d'imposer un fardeau fiscal beaucoup plus important aux contribuables canadiens que ce que leurs équivalents américains ont à assumer.

Conclusion

En résumé, les membres du Comité sont d'avis que certaines des recommandations spécifiques du Livre blanc devront être changées si l'on veut obtenir un régime fiscal efficace. A défaut de ces changements, le concept de l'équité relative entre les contribuables sera considérablement affaibli. Par exemple, considérons les impôts payables par suite de la réévaluation quinquennale des actions d'une société publique canadienne, lorsqu'il y a eu une fluctuation considérable et à court terme du marché. Un autre exemple: les répercussions fiscales des prestations d'assurance-chômage comparées aux indemnités de grève.

Il est aussi probable que l'effet combiné des impôts sur le revenu, les biens transmis par décès et les dons, qui dans certains cas peut diminuer la valeur de certains actifs transmis par décès jusqu'à concurrence de 25 p. 100 de leur valeur brute, sera négatif au point de vue économique.

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Second Session
Twenty-eighth Parliament, 1969-70

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la
vingt-huitième législature, 1969-1970

STANDING COMMITTEE
ON

FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS
AND EVIDENCE

(SUB-COMMITTEE A)

Chairman Mr. Alastair Gillespie *Président*

PROCÈS-VERBAUX ET
TÉMOIGNAGES

(SOUS-COMITÉ A)

LIBRARY
SEP 24 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

No. 80

FRIDAY, JULY 24, 1970

LE VENDREDI 24 JUILLET 1970

EDMONTON
ALBERTA

Respecting
White Paper on Tax Reform

Concernant
Le Livre Blanc sur la réforme fiscale

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

22456—1

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE
AND
ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE
ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chairman M. Gaston Clermont *Président*

Vice-Chairman Mr. Alastair Gillespie *Vice-président*

and Messrs. et Messieurs

Burton
Danson
Deakon
Flemming
Gauthier
Kaplan
Latulippe
Lambert
(*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Mahoney
McCleave
Noël
Perrault
Ritchie
Roberts
Saltsman
Thompson (*Red Deer*)
Whicher

Le greffier du comité,
Dorothy F. Ballantine,
Clerk of the Committee.

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement.

[*Text*]

MINUTES OF PROCEEDINGS

Edmonton, FRIDAY, July 24, 1970.
(34)

Sub-Committee A of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:38 a.m. this day in Edmonton, Alberta, the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Mazankowski, Mahoney, McCleave, Perrault, Whicher—(10).

Also present: Mr. Downey, M.P.

In attendance: Ronald Robertson, Q.C., Senior Adviser to the Committee.

Witnesses: Representing Banff Oil Ltd.: Mr. R. J. White, President; *Representing Loram Ltd.:* Mr. Fred P. Mannix, President; Mr. Eric Connelly, Director; Mr. William R. Lord, Manager of Taxation.

The Sub-Committee resumed consideration of the White Paper on Tax Reform.

Mr. White of the Banff Oil Ltd. was called, made an opening statement and was questioned. (*See Appendix A-63 for the Banff Oil brief*). The witness was thanked by the Chairman, and withdrew.

The Loram Ltd. representatives were called, Mr. Mannix made an opening statement and the witnesses were questioned. (*The Loram Ltd. brief will be found at Appendix A-64*). At the conclusion of the questioning, the Chairman thanked the witnesses, who then withdrew.

At 12:31 p.m., the Committee adjourned until 2:00 p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(35)

The Sub-Committee resumed at 2:02 p.m. this day, the Chairman, Mr. Gillespie, presiding.

Members present: Messrs. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton*

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAUX

Edmonton le VENDREDI 24 juillet 1970.
(34)

Le sous-comité A du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit ce matin à 9h 38 à Edmonton (Alberta). Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Mazankowski, Mahoney, McCleave, Perrault, Whicher—(10).

Autre député présent: M. Downey.

Également présent: M. Ronald Robertson, C.R., principal conseiller du Comité.

Témoins: Représentant Banff Oil Ltd.: M. R. J. White, président. *Représentant Loram Ltd.:* M. Fred P. Mannix, président; M. Eric Connelly, directeur; M. William R. Lord, directeur de la fiscalité.

Le sous-comité reprend son étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

M. White de Banff Oil Ltd. est invité à prendre la parole, il fait une déclaration d'ouverture et répond aux questions (*Voir à l'Appendice A-63, le mémoire de Banff Oil*). Le président remercie le témoin qui se retire.

Les représentants de Loram Ltd. sont appelés, M. Mannix fait une déclaration d'ouverture et les témoins répondent aux questions. (*Le mémoire de Loram Ltd. se trouve à l'Appendice A-64*). Après l'interrogatoire, le président remercie les témoins qui se retirent.

A 12h 31 p.m. le Comité lève la séance jusqu'à 2h de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(35)

Le sous-comité reprend ses travaux à 2h 02 cet après-midi. Le président, M. Gillespie, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Burton, Gillespie, Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*),

22456—1½

West), Leblanc (*Laurier*), Mazankowski, Mahoney, Perrault, Whicher—(9).

Alson present: Mr. Downey, M.P.

In attendance: Mr. Robertson.

Witnesses: Representing the Alberta Wheat Pool: Mr. G. L. Harrold, President; Mr. Omer J. Broughton, Secretary.

Representing King Resources Co.: Mr. R. G. Duffy, Assistant Canadian Division Manager; Mr. G. E. Holmes, Division Director of Finance.

Representing Pipe Line Contractors Association of Canada: Messrs. William Gant, President; A. H. Lambert, Member; Gordon R. Hodson, Executive Secretary.

At the Chairman's request, Mr. Mahoney reported to the Sub-Committee his conversation with the Provincial Treasurer of Alberta to see if he would appear before the Committee. After discussion it was

Agreed,—That copies of the brief of the Government of Alberta be secured for the Members of the Committee with the understanding that it be tabled before the Committee at the first appropriate occasion.

The Alberta Wheat Pool representatives were introduced and questioned. (*See Appendix A-65 for their brief.*) The witnesses were thanked, and withdrew.

The representatives of the King Resources Co. appeared next. Mr. Duffy made a brief statement and was questioned. (*See Appendix A-66 for King Resources Co. brief.*) At the conclusion of the questioning, the Chairman thanked the witnesses and they withdrew.

The representatives of the Pipe Line Contractors Association of Canada were called and questioned on their brief. (*See Appendix A-67*). The questioning having been concluded, the Chairman thanked the witnesses, who withdrew.

At 5:17 p.m., the Committee adjourned until 9:30 a.m., Monday, July 27, 1970, when the Committee will sit in Victoria, B.C.

Leblanc (*Laurier*), Mazankowski, Mahoney, Perrault, Whicher—(9).

Autre député présent: M. Downey.

Également présent: M. Robertson.

Témoins: Représentant le Syndicat du Blé de l'Alberta: M. G. L. Harrold, président, M. Omer J. Broughton, secrétaire.

Représentant King Resources Co: M. R. G. Duffy, directeur adjoint de la division canadienne; M. G. E. Holmes, directeur des finances.

Représentant la Pipe Line Contractors Association of Canada: MM. William Gant, président; A. H. Lambert, membre; Gordon R. Hodson, secrétaire exécutif.

A la demande du président, M. Mahoney fait part au sous-comité de la conversation qu'il a eue avec le Trésorier de la province d'Alberta pour lui demander s'il comparaîtrait devant le Comité. Après discussion, il est

Convenu, que l'on obtienne des copies du mémoire du gouvernement d'Alberta à l'intention des députés du Comité, et que le mémoire sera déposé devant le Comité à la première occasion.

Les représentants du Syndicat du Blé de l'Alberta sont présentés et questionnés. (*Voir leur mémoire à l'Appendice A-65*). On remercie les témoins qui se retirent.

Les représentants de King Resources Co. comparaissent ensuite. M. Duffy fait une brève déclaration et répond aux questions. (*Voir à l'Appendice A-66 le mémoire de King Resources Co.*). Après l'interrogatoire, le président remercie les témoins qui se retirent.

Les représentants de la Pipe Line Contractors Association of Canada sont appelés et répondent à des questions sur leur mémoire (*Voir l'Appendice A-67*). Après l'interrogatoire, le président remercie les témoins qui se retirent.

A 5h 17, le Comité lève la séance jusqu'à 9h 30 du matin lundi le 27 juillet 1970 alors que le Comité sera à Victoria (Colombie-Britannique).

Le greffier du Comité,
Dorothy F. Ballantine,
Clerk of the Committee.

[*Texte*]

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Friday, July 24, 1970

• 0937

The Chairman: In opening the proceedings this morning I cannot help but observe that we have Klondike nights and Edmonton days here and it is nice to see so many bright-eyed people around the table. I think it would be equally appropriate if we started off with the Banff Oil group that contributed to our education last night. I think the background brief, which related to problems of oil drilling and contained pictures and examples of the drilling process, was very helpful. I would like to thank you for your imagination in arranging the session for us. It is my pleasure to introduce the president of Banff Oil Ltd., Mr. R. J. White, who will make a brief opening statement and then we will go straight into questioning Mr. White.

Mr. R. J. White (President, Banff Oil Ltd.): Thank you, Mr. Chairman and members of the Committee. We have distributed a copy of our annual report for your benefit. I might point out that in the back of this report there is a map which shows the distribution of our mineral rights in this country, and you may be interested to know that we explore in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, the Northwest Territories, the Arctic islands and even in la Belle Province.

Banff Oil is here today to stress the importance of risk capital to our industry and to the economy, to advise the Committee of the adverse economic effects that can be expected with the reduction of these funds and therefore to plead for rejection of the White Paper. I am not an expert in the fields of accounting, finance and so forth. My profession is exploration, particularly with respect to oil and gas.

On the other hand, those sections of the White Paper that pertain to oil and gas make it clear that the authors are not well informed about exploration. Obviously a communication problem exists. This became apparent to our industry with the release of the Carter report, which in effect dismissed the conventional oil industry as being superfluous. Our company, along with others, pre-

[*Interprétation*]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi 24 juillet 1970

Le président: je ne peux m'empêcher de faire remarquer que nous avons des jours d'Edmonton et des nuits du Klondyke. Nous sommes très heureux de voir autant de gens si éveillés autour de la table. Il faut également faire remarquer que nous allons entendre en premier lieu le groupe Banff Oil qui, hier soir, a contribué à notre instruction. On nous a parlé des forages pétroliers. On nous a montré des photos, des exemples des moyens utilisés et tout cela nous a été très utile. Je tiens à vous remercier officiellement d'avoir organisé la séance hier soir. Je suis très heureux de présenter le président de la Banff Oil Ltd., M. R. J. White, qui fera une courte déclaration d'ouverture. Nous passerons ensuite à la période des questions. Monsieur White.

M. R. J. White (président de la Banff Oil Ltd): Merci monsieur le président et messieurs les membres du Comité. Nous vous avons distribué un exemplaire de notre rapport annuel. Au dos de ce rapport, une carte vous montre nos droits miniers au Canada. Nous faisons de l'exploration en Alberta, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les îles de l'Arctique et même dans la belle province.

La Banff Oil voudrait vous montrer quelle est l'importance pour notre industrie et notre économie du risque quand il s'agit de capital. Nos membres voudraient vous parler du besoin en capital risqué et je tiens à vous montrer que nous rejetons le Livre blanc. Je ne suis pas un expert dans le domaine de la finance. Je m'intéresse à l'exploration du pétrole et de l'huile.

L'exploration montre que les auteurs du Livre blanc ne connaissent pas bien l'exploration. Il y a un problème de communication qui se pose. Cela est devenu évident lorsque le rapport Carter a été publié lequel prétendait que l'industrie de l'huile n'avait aucune utilité. Nous avons fait remarquer que notre industrie était utile, quoiqu'en dise le rapport Carter.

[*Text*]

pared a submission which pointed out the errors in the Carter report and attempted to advise the Minister of Finance on the proper taxation of the oil industry.

Exploration for oil and gas involves great risk. In order to attract its share of capital funds the resource industries must be provided with adequate incentives. Investors who dedicate funds to oil and gas exploration usually consider the following three points: (1), geological petroleum potential; (2), political stability; (3), anticipated profitability.

Item No. 1 is evaluated in our main brief. Item No. 2, political stability, is now suspect in the minds of foreign investors, and we have recently provided the government with advice on that problem. Item No. 3, profitability, is directly related to taxation, and the White Paper proposals will surely be discouraging in this area.

At the time of the Carter report we attempted to stress the need for more incentives for the oil and gas industry. There will be fewer incentives under the White Paper proposal than exist under the current tax law. We have not had a major oil discovery for over five years and under these circumstances it is difficult to understand the government attitude as expressed in the White Paper.

In newspapers, magazines and other forms of mass media one is continually exposed to comments relating to Canada's abundant resources. Speeches by Cabinet ministers, articles by resource-oriented journalists and commentators all glow with pride when discussing our nation's treasures. However, one rarely hears any reference to the amount of money required to develop these treasures, where the money is going to come from or what rewards the investor will require before committing these funds.

Clearly, risk-taking must be rewarded or natural resources will not be developed. It is tragic that this simple philosophy is not better understood. In our opinion the most effective reward for excessive risk-taking is the gross depletion allowance. The case for depletion is not simple. For a small company which is not subject to tax and one which spends all its cash flow on exploration the tangible benefits may not be obvious; nevertheless, they are material. For example, a reduction in the depletion allowance decreases the value of such a company's oil and gas properties because sophisticated investors use a discounted cash flow after tax method of calculating value. This revaluation would reduce the value of the company's shares in the market-

[*Interpretation*]

L'exploration du pétrole et du gaz comporte de nombreux risques. Les industries de ressources doivent avoir suffisamment d'encouragement pour conduire ce genre de travail. Les investisseurs qui placent des fonds dans l'exploration considèrent les trois points suivants comme étant très importants: premièrement, le potentiel géologique en pétrole; deuxièmement, la stabilité politique et troisièmement, la rentabilité prévue.

L'article 1 est analysé dans notre mémoire. L'article 2, la stabilité politique, laisse des doutes dans l'esprit des investisseurs étrangers; nous avons fourni un mémoire au gouvernement à ce sujet. L'article 3, la rentabilité, découle directement de la fiscalité. Le Livre blanc risque de décourager les gens dans ce domaine.

Au moment du rapport Carter, nous avons mis l'accent sur le fait qu'il nous fallait davantage stimuler l'industrie du pétrole et de l'huile. D'après le Livre blanc, il y aura moins de stimulants que dans le cadre des lois fiscales actuelles. Il y a au moins 5 ans que nous n'avons pas fait de grandes découvertes, il est donc difficile de comprendre l'attitude du gouvernement telle qu'elle est exprimée dans le Livre blanc.

Dans les journaux, les magazines et dans les autres media d'information, il y a constamment des commentaires au sujet des abondantes ressources du Canada. Des discours de ministres du Cabinet, des articles des journalistes exposent une certaine fierté vis-à-vis nos ressources. Cependant, on ne parle presque jamais des sommes nécessaires pour mettre en valeur ces trésors, d'où vient cet argent ou ce dont aura besoin l'investisseur pour investir ses crédits.

Si nous ne stimulons pas les investisseurs à placer des capitaux, nous ne pourrons mettre en valeur nos richesses. Il nous faut une déduction pour épuisement brut. Pour une petite compagnie non taxée qui se sert de toute sa circulation monétaire pour des recherches, les avantages ne sont pas évidents. Les investisseurs se servent d'une méthode de calcul basé sur la circulation monétaire après imposition. La réévaluation réduirait les actions des compagnies sur le marché et souvent nous poserait des problèmes pour obtenir des crédits. Il nous serait difficile de vendre des biens pour obtenir les crédits nécessaires.

[*Texte*]

place and make it difficult and expensive to raise capital. It would also cut the value of any properties the company might wish to sell in order to generate exploration funds.

It is noteworthy that most of the drilling activity of independent companies is confined to Saskatchewan, Alberta and British Columbia. A reduction in exploration incentive will immediately be felt in these provinces.

The foreign risk capital which is obtained by independent oil companies is primarily used in exploration. To illustrate the importance of foreign investment to the independent oil and gas producer, I submit the following statistics from our company's experience.

(a) Source of Funds

1. Cash generated from production of about $2.5 million in 1970.

2. $17.8 million raised through equity financing over the passed six years of which less than $800,000 or 4.4 per cent was obtained in Canada.

(b) Expenditures

1. Banff Oil has a capital budget of over $7 million for the year 1970, including over $3 million to be spent on exploration;

2. $2.5 million of the exploration budget will be paid to seismic and drilling contractors;

3. Of this $2.5 million for seismic and drilling, some 35 per cent will go directly to taxpaying employees in the form of field labour and another 30 per cent to other labour, such as maintenance and administration.

A direct relationship exists between our ability to raise equity capital and the rate of employment in Western Canada.

In conclusion, Mr. Chairman, I would like to read into the record a letter from a U.S. shareholder and investment analyst. This letter describes the feelings of investors who historically have been a major source of risk capital to our company. This letter is from a gentleman by the name of Mr. Hawley Peterson of Clark Dodge & Co. Inc. of New York. It reads:

Dear Mr. White:

As I mentioned to you on the telephone, I read with horror the plans included in the so-called White Paper of the government. This feeling is shared by almost everyone I know who has investments in Canada. I am sure there will be a mass

[*Interprétation*]

Nous faisons de l'argent assez facilement en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. S'il n'y a plus de stimulation, les provinces en question en pâtiront.

Nous nous servons essentiellement de nos crédits pour l'exploration. Les investissements étrangers sont très importants pour les compagnies indépendantes de gaz et d'huile. Afin d'illustrer l'importance des investissements étrangers pour les producteurs indépendants d'huile et de pétrole, voici les statistiques de notre compagnie.

a) Source de fonds

1. Production en 1970, $2.5 millions

2. $17.8 millions dont moins de $800,000 ou 4.4 p. 100 obtenus au Canada

b) Dépenses

1. Environ 7 millions de dollars pour 1970 y compris près de 3 millions pour l'exploration

2. 2.5 millions du budget de l'exploration seront payés pour le forage

3. De ces $2.5 millions, 35 p. 100 iront directement aux employés qui paient des taxes et un autre 30 p. 100 sera pour l'entretien et l'administration.

En guise de conclusion, monsieur le président, j'aimerais lire une lettre d'un actionnaire américain. Cette lettre décrit les impressions des investisseurs qui ont placé des fonds dans notre compagnie. Cette lettre nous vient de M. Hawly Peterson de «Clark Dodge & Co. Inc.» de New York. Voici ce qu'il dit:

Cher monsieur White,

Comme je vous l'ai dit au téléphone, je lis avec stupéfaction le programme du Livre blanc du gouvernement. Tous ceux que je connais qui ont des investissements au Canada partagent ce sentiment. Je suis certain qu'il y aura un abandon total de l'indus-

[*Text*]

retreat from your country's businesses if anything like these proposals are enacted. In a young growing country, which in many ways is just beginning to get the benefits of the huge amount of American funds in particular that have poured into the development of your provinces, you must retain incentive. If the incentives Canada has given to mines for exploration, as well as the oil and gas industry, are removed or reduced there is no question whatever that a very serious decline will take place in these activities. Instead of getting more money through taxes the country will probably get less, as well as create much more unemployment than exists today.

I hope you will protest vigorously on behalf of Banff and you certainly may use my opinion, which includes that of many of my friends.

Cordially yours,

A. Hawley Peterson

Mr. Chairman, that summarizes my introductory comments.

The Chairman: Thank you, Mr. White. I recognize Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: Mr. White before I start my questioning I should like to add my thanks to that of the Chairman for your very fine presentation last evening and the educational efforts put forth to try to relieve us of at least some of our ignorance about the workings of the exploration and development end of the oil industry.

You have given the members of the Committee a copy of your annual report and one of the things that is mentioned there is that you are in the process of a merger with Aquitaine, which at the present time is a very substantial shareholder, in any case. Is Aquitaine partly owned by the French government or by private French investors, or both?

Mr. White: The French government has a large controlling company called ERAP which has interests in about seven or eight different oil companies that operate throughout the world, and Aquitaine is one of them. Their interest in these companies varies. I think in the case of FPC it is about 35 per cent and in the case of ELK, which also operates in Canada, it is about 80 per cent. I think it is 51 per cent in the case of Aquitaine.

Mr. Mahoney: Will the French government's interest in your operation be maintained after the merger or will it be diluted?

[*Interpretation*]

trie dans votre pays si les propositions sont mises en vigueur.

Dans un pays jeune, qui commence à profiter des gros crédits américains en particulier, crédits qui ont été investis dans votre province, il faut conserver les stimulants. Si les stimulants que le Canada a donnés à l'exploration des mines ainsi que l'exploration pétrolière et du gaz sont supprimés aujourd'hui, il est certain qu'il y aura une diminution des activités. Au lieu d'avoir plus d'argent par les impôts, le pays en aura moins et cela entraînera plus de chômage qu'aujourd'hui.

J'espère que vous protesterez vigoureusement de la part de Banff. Vous pourrez faire valoir mon opinion qui est aussi celle d'un grand nombre de mes amis.

Cordialement à vous,

A Hawley Peterson

Monsieur le président, cela résume ma déclaration d'ouverture.

Le président: Merci monsieur White. Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Monsieur White. Avant de commencer mon interrogation, je voudrais vous remercier d'avoir fait un exposé très intéressant hier soir, de nous avoir instruit et de nous avoir au moins enlever une partie de notre ignorance dans le domaine de l'exploration pétrolière.

Vous nous dites que vous êtes en train de travailler avec Aquitainex qui est à l'heure actuelle un actionnaire important. Est-ce que Aquitaine appartient au gouvernement français ou à des investisseurs français privés?

M. White: Le gouvernement français a une importante compagnie, la ERAP, qui a des intérêts dans 7 ou 8 compagnies pétrolières qui opèrent dans le monde. Aquitaine est l'une d'entre elles. Leur intérêt, dans ces compagnies, varie. Dans le cas de la FPC, il s'agit de 35 p. 100, dans le cas de la ELK, il s'agit de 80 p. 100 et dans les cas d'Aquitaine, il s'agit de 51 p. 100.

M. Mahoney: Est-ce que cela sera maintenu après la fusion ou bien est-ce qu'il y aura moins d'intérêts français?

[*Texte*]

Mr. White: I do not know if I can answer that question, Mr. Mahoney.

Mr. Mahoney: I think it is a rather significant point and I wonder if the motivations that you attribute to the prudent investor in the oil business necessarily extends to the government of a sovereign state or if its motivations may not be somewhat different, at least in entering into the petroleum industry.

• 0947

Mr. White: I would have to agree that there could be other mitigating factors that influence their decision on what they do relative to other companies.

Mr. Mahoney: I am certainly not challenging your assessment of what motivates the private investor but I think we have rather a different situation in your case perhaps.

Mr. White: May I say on this point that I have worked with the French people for five years now and in my view they are very good corporate citizens, despite Mr. De Gaulle's efforts. We have nothing to indicate in our business that anything like that exists.

Mr. Mahoney: No, I was not suggesting that either. But frankly, what I was suggesting is that the return on the investment may not be the principal reason for the Government of France involving itself in oil exploration in western Canada.

Mr. White: I think this point is well taken. One other comment I would like to make is that I would like you to think that he is an independent oil operator and...

Mr. Mahoney: Absolutely. Your recommendation regarding depletion allowances is that we go to a gross depletion allowance if possible. You have chosen 25 per cent. Other figures have been advanced by other people in your industry. But why from the point of view of the treasury should tax incentives be offered to your industry or to any other industry on a general basis rather than on the basis of trying to achieve some specific objectives for the public good? And in the case of the earned depletion allowance proposed in the White Paper, it is pretty evident that that is designed to be an incentive to encourage people in your business to spend money on exploration development.

Mr. White: Could I delay my answer to that question momentarily. This area of depletion is of concern to me and I am not personally convinced that the Committee and industry are really together on this matter.

[*Interprétation*]

M. White: Je ne sais pas si je peux répondre à cette question, monsieur Mahoney.

M. Mahoney: C'est très important, parce que je me demande si les motivations que vous attribuez à l'investisseur prudent s'appliquent à un État souverain, ou si ces motifs sont sensiblement différents parce qu'ils s'intéressent à l'industrie pétrolière.

M. White: J'aimerais bien qu'il y ait d'autres facteurs atténuants qui influencent leur décision relativement aux autres sociétés.

M. Mahoney: Je ne mets pas au défi les motivations des investisseurs privés, mais je crois que la situation est différente dans votre cas.

M. White: Je travaille avec des Français depuis cinq ans et, à mon avis, ce sont de très bons citoyens, malgré les efforts du général De Gaulle. Nous n'avons aucune divergence de vues à souligner.

M. Mahoney: Ce n'est pas cela. Je disais que le remboursement de l'investissement ne devait pas être la cause de l'engagement du Gouvernement français dans des travaux de recherche sur l'huile, dans l'ouest du Canada.

M. White: Je voudrais formuler une autre observation. Je voudrais que vous sachiez qu'il agit en opérateur indépendant.

M. Mahoney: Vous voulez qu'une déduction brute pour épuisement soit possible et vous avez choisi 25 p. 100. D'autres personnes dans votre industrie ont donné d'autres chiffres. Mais pourquoi, selon l'opinion du Trésor, n'accorderait-on pas de stimulants aux industries d'après leur capacité à atteindre un objectif précis pour le bien public? Et dans le cas de la déduction pour épuisement que propose le Livre blanc, il est évident qu'il s'agit d'un stimulant destiné à vous encourager à investir dans les travaux de recherche.

M. White: Je voudrais répondre à cela plus tard. Cette question de l'épuisement m'intéresse et personnellement, je ne suis pas convaincu que les vues du Comité et de l'industrie soient les mêmes dans cette affaire. Est-ce

[*Text*]

Could I make a few brief comments here on this matter and then come back to questions?

Mr. Mahoney: Certainly.

The Chairman: Let me just observe that in doing so you are robbing Mr. Mahoney of his time.

I am not suggesting that you do not, Mr. White, as I think it might be very helpful.

Mr. Mahoney: I am quite content to have Mr. White answer the question in the best way he feels he can.

Mr. White: I would like to present depletion in a little different light. First of all, it does not require any incentives to explore. Exploration is our business. We have the talent and knowledge, we feel, to go out and find oil and gas. The only requirement we do not have is money. Now the source of our money has to be an investor. The investor requires the incentive, not the oil industry. The oil company is simply a catalyst converting risk to new wealth. The incentive to avoid waste should be simple, efficient and reward success. Of all the schemes that you have heard today, we think that gross depletion is the only one that satisfies these requirements. In order to attract capital, we think that Canada should provide depletion at a rate of about 25 per cent, which is a little higher than the U.S. So basically we do not need any incentives. That is our business. We are anxious to go out and explore. But we have to go to somebody for money and the investor requires a specific—not a specific but a large rate of return in relation to the risk he is taking.

Mr. Mahoney: Do you regard depletion allowance basically as a device which permits you to give your investors a somewhat greater return than they would get if they invested in a department store or a bank or trust company?

Mr. White: Assuming they might invest in ten different kinds of risk industries, maybe only one will be successful and the other nine written off. So the one that is successful has to carry the others; otherwise they will not invest.

Mr. Mahoney: Well other people are sometimes successful in achieving this with pricing policies that permit them to give greater returns. Is that option not open?

Mr. White: We do not have any option on price at all. Our price is determined by the international market. We have no tariff protection or anything like this.

[*Interpretation*]

que je pourrais faire quelques commentaires à ce sujet et revenir ensuite aux questions?

M. Mahoney: Certainement.

Le président: Je tiens à vous faire remarquer que vous enlevez du temps à M. Mahoney, mais vos commentaires pourraient nous être utiles.

M. Mahoney: Je suis content que M. White réponde du mieux qu'il peut.

M. White: J'aimerais vous faire voir l'épuisement sous un jour différent. Nous n'avons pas besoin de stimulants pour faire de la recherche car cela entre dans notre travail. Nous avons le talent voulu et les connaissances nécessaires pour trouver pétrole et gaz. Il ne nous manque que l'argent. Pour cela, il nous faut des investisseurs. Ce sont eux qui ont besoin de stimulant, pas l'entreprise pétrolière. Celle-ci n'est que le cataliseur par lequel le risque se transforme en prospérité. Le stimulant pour éviter les pertes devrait être simple, efficace et il devrait réussir. L'épuisement brut est la seule méthode capable de répondre aux besoins. Pour attirer le capital, le Canada devrait fournir l'épuisement à un taux de 25 p. 100, ce qui est plus élevé qu'aux États-Unis. Donc, dans le fond, nous n'avons pas besoin de stimulant. C'est notre travail. Nous ne voulons qu'aller prospecter. Mais il nous faut trouver des investisseurs qui veulent en retour des profits correspondant aux risques qu'ils ont courus.

M. Mahoney: Est-ce que vous considérez les déductions pour l'épuisement comme un moyen de donner plus de profit à l'investisseur qu'il n'en aurait dans un grand magasin, une banque ou un trust.

M. White: Il faut tenir compte de ce qu'ils peuvent investir dans dix sortes de «sociétés comportant des risques» dont peut-être une seule réussira. Celle-ci doit rapporter pour les autres. Autrement, il n'y aura pas d'investissement.

M. Mahoney: D'autres réussissent parfois cela à l'aide de mesures de fixation des prix qui leur rapportent davantage. Cela est possible n'est-ce pas?

M. White: Nous n'avons pas d'options en ce qui a trait aux prix. Le marché international seul fixe le prix. Nous ne jouissons d'aucune protection douanière ou autre chose du genre.

[*Texte*]

Mr. Mahoney: What do you think the prospect is for a major Canadian-owned oil-producing company being developed both in the light of our present tax law and the White Paper proposals?

Mr. White: Well, major companies are certainly not born overnight. We did have one all-Canadian one a few years ago.

Mr. Mahoney: That was what?

Mr. White: Canadian Oil Companies Limited.

Mr. Mahoney: Oh, yes.

Mr. White: But I think there would be very slow development.

Mr. Mahoney: Either in the present or the future.

Mr. White: Yes. And particularly in the future because I think the proposals of the White Paper would slow down our activity.

Mr. Mahoney: And I gather you rather discount the value of the incentive proposed to private investors to deduct 20 per cent of the cost of investment in the resource industries from other income, the waiver, if you like, of principle business test to that extent.

Mr. White: We did not intend to discount it. We are pleased to see something like this in the White Paper. This is a good point because to some extent it will encourage people to invest directly. For example, some lawyer who wishes to spend $10,000 directly in a well can get a little bit of benefit from the tax laws. However, if his neighbour the plumber or the electrician wants to spend $2,000 buying our stock, he gets nothing.

Mr. Mahoney: Have you sold much treasury stock lately?

Mr. White: Yes, sir.

Mr. Mahoney: And it is treasury stock you are speaking of, are you?

Mr. White: When I refer to $17.8 million that is all treasury stock.

Mr. Mahoney: I see. Would you have in mind any other ideas that might better encourage Canadians to invest in this industry than the ones either presently existing or proposed?

Mr. White: Well, in our summation in our main brief, we suggested that one way of

[*Interprétation*]

M. Mahoney: Selon quelle perspective une compagnie pétrolière canadienne se développe-t-elle dans le cadre d'une part de la législation fiscale actuelle et d'autre part des propositions du Livre blanc?

M. White: Les sociétés importantes ne poussent pas comme des champignons. Il y a eu une compagnie entièrement canadienne, il y a de ça quelques années.

M. Mahoney: Laquelle?

M. White: *Canadian Oil Companies Limited.*

M. Mahoney: Oh, oui.

M. White: Je crois qu'il y aurait une expansion très lente.

M. Mahoney: Aujourd'hui et demain.

M. White: Oui. Et surtout à l'avenir, car les propositions du Livre blanc ralentissent notre activité.

M. Mahoney: Vous sous-estimez la valeur du stimulant proposé à l'intention des investisseurs privés, soit une déduction de 20 p. 100 du coût d'investissement dans les industries de ressource par rapport à d'autres revenus, l'abandon, si vous voulez, de l'examen des affaires principales à cet égard.

M. White: Nous ne voulons pas négliger cela. Nous sommes heureux de voir de ces choses-là dans le Livre blanc. Cela va encourager l'investissement direct. Par exemple, un avocat qui veut investir directement $10,000 dans un puits peut retirer un léger profit de la législation fiscale. Toutefois, si son voisin, plombier ou électricien, veut acheter pour $12,000 de nos actions, il ne retire rien.

M. Mahoney: Avez-vous vendu beaucoup d'actions ces derniers temps?

M. White: Oui.

M. Mahoney: Vous parlez d'actions du trésor, n'est-ce pas?

M. White: Quand je parle de 17.8 millions de dollars, il s'agit toujours d'actions du trésor.

M. Mahoney: Je vois. Auriez-vous d'autres idées qui encourageraient davantage les Canadiens à investir dans cette industrie plutôt que dans les industries déjà établies ou proposées?

M. White: Eh bien, le résumé de votre mémoire proposait qu'un des moyens d'encou-

[*Text*]

encouraging Canadians to invest in their own resources or in companies similar to ours is that they be allowed to deduct some share of their purchase of equity stock from taxable income. This would be an incentive because historically there has been no interest for Canadians—little or no interest in Canadians—to invest in our company.

Mr. Mahoney: Somewhat similar to Australia's system. Are you familiar with that?

Mr. White: I am not familiar with that. I might say on the matter of share ownership, during the last 10 years, the highest Canadian participation we have had is 20 per cent. That was in 1960. This is excluding Aquitaine's interest in our company. In 1966 it got to a low of less than 3 per cent Canadian ownership.

Mr. Mahoney: Again outside of Aquitaine.

Mr. White: Outside of Aquitaine. At the end of 1969 it bounced back up to 9 per cent, which really is not a very good record.

Mr. Mahoney: So that is 9 per cent of about 61.5 per cent and so on.

Mr. White: Yes, sir.

Mr. Mahoney: That is all, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Mr. McCleave.

Mr. McCleave: Thank you, Mr. Chairman. Mr. White, perhaps there is some thinking somewhere among the authors of this paper that proven reserves are sufficient so that there does not have to be very much by way of oil and gas exploration. So I would ask you to make some comment on the proven reserves that are in existence now, how long they would last, and something about the philosophy for a need to continue the activities of such companies as yourself.

Mr. White: We have heard a number of things about the reserves that are available, something under 20 years I think for oil. I do not know that that takes into account the rate of growth in oil consumption each year. I think in actual experience if we shut down tomorrow and relied on those, because there are certain unknown factors relating to production and operations, some of the reserves may not be there. The other aspect of the question is that exploration is something you cannot turn on and off. We have a staff of 235 people. The oil industry is very cyclical, and contrary to popular belief, it did not start at Leduc; it started at Turner's Valley. For

[*Interpretation*]

ragement pour les Canadiens à investir dans leurs propres ressources ou dans des entreprises semblables aux nôtres, serait de leur permettre de déduire de leur revenu imposable, une part des actions ordinaires qu'ils ont achetées. Ce serait là un stimulant car il n'y a jamais eu d'intérêt, de la part des Canadiens, à investir dans notre entreprise.

M. Mahoney: Cela ressemble au système en vigueur en Australie. Le connaissez-vous?

M. White: Non. Pour ce qui est de la propriété des actions, je puis dire que, au cours des dix dernières années, la participation canadienne n'a jamais dépassé 20 p. 100. C'était en 1960, et en faisant exception de la participation d'Aquitaine. En 1966, la propriété canadienne n'était que de 3 p. 100.

M. Mahoney: Toujours en excluant Aquitaine.

M. White: Oui. A la fin de 1969, la participation est remontée à 9 p. 100, ce qui n'est vraiment pas prodigieux.

M. Mahoney: Donc, il s'agit de 9 p. 100 sur 61.5 p. 100, etc....

M. White: C'est bien cela.

M. Mahoney: C'est tout, monsieur le président. Merci.

Le président: Monsieur McCleave.

M. McCleave: Merci, monsieur le président. Monsieur White, peut-être certains des auteurs du Livre blanc, pensent-ils que des réserves sûres sont suffisantes et qu'il n'est pas besoin de beaucoup de prospection gazière et pétrolière. Je vous demanderais donc de dire quelques mots sur les réserves établies qui existent maintenant, sur le temps qu'elles dureront et sur la philosophie du besoin de continuer l'activité d'entreprises comme la vôtre.

M. White: On a entendu bien des choses au sujet des réserves, quelque chose comme: «Nous avons du pétrole pour un peu moins de 20 ans». Je ne sais pas si cela tient compte du taux annuel de consommation du pétrole. A mon avis, si nous fermons boutique demain et si nous nous fions aux réserves, il existe des facteurs inconnus ayant trait à la production et à l'activité qui pourraient entraîner l'épuisement de certaines réserves. L'autre aspect de la question a trait au fait que la prospection n'est pas quelque chose qu'on peut arrêter et faire repartir à volonté. L'industrie pétrolière est cyclique, et contrairement à ce que pensent les gens, elle n'a pas eu ses

[*Texte*]

example, between Turner Valley and Leduc there was a period of some 20 years.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, I do not want to get mixed up in any war between southern Alberta and northern Alberta.

Mr. White: What I am saying is that it is very cyclical. We may go 10 years exploring at full rate now and find nothing, and then all of a sudden we may find a lot. So we just cannot start it and stop. We cannot keep the staff, to begin with.

• 0957

Mr. McCleave: Mr. White, in your brief on page 4 you have made a point at the bottom of the last full paragraph on the page.

> It is obvious that investors in such companies are attracted only by the hope for capital growth, not by dividend paying potential.

and earlier you explained how your company does operate and why this should come about. Is there not also a factor in there, perhaps? The company, I presume, does pay reasonable salaries to its trained personnel.

Mr. White: We think so.

Mr. McCleave: I think this is a point that was made by one of the Associations that appeared before us here yesterday. So in the addition to the hope for capital growth there is also a reasonable method of earning a living for those who are employed in your company.

Mr. White: We have 235 employees and the average rate of tax is 20 per cent.

Mr. McCleave: Yes. I envy them. Mr. White, the rate of return that you have alluded to on page 2, I gather, is 8.1 per cent for the entire industry as oil and gas producers. Have you any suggested figure that you think would make the industry more attractive, particularly for Canadian money?

Mr. White: If I can quote to you a very recent report from the Chase Manhattan Bank in terms of U.S. companies just for comparison, in 1968 for a selected group of U.S. companies the rate of return on invested capital was 12.2 per cent and in 1969 it was 11.3 per cent. Our being 8.1 per cent over that period, I think we could afford to be 2 or 3 per cent higher at least.

[*Interprétation*]

débuts à Leduc, mais à Turner Valley. Entre Leduc et Turner Valley il s'étend une période de 20 ans.

M. McCleave: Monsieur le président, je ne veux pas être impliqué dans une querelle entre le nord et le sud de l'Alberta.

M. White: Je dis que c'est très cyclique. Il se pourrait que nous fassions de l'exploration à fond de train pendant dix ans sans rien trouver et puis soudainement faire de bonnes trouvailles. C'est pourquoi nous ne pouvons pas simplement arrêter et recommencer à volonté. Nous ne pouvons pas garder le personnel, de toute façon.

M. McCleave: Monsieur White, à la page 4 de votre mémoire, vous soulignez, au dernier paragraphe de la page:

> Il est évident que les actionnaires de telles sociétés sont attirés seulement par l'espoir de rendement du capital et non par les paiements possibles de dividendes.

Vous expliquez plus avant comment votre compagnie fonctionne et pourquoi les choses en seront ainsi. La compagnie paie des salaires raisonnables à ses techniciens, je suppose?

M. White: Nous le pensons.

M. McCleave: A mon avis, il s'agit d'un argument qu'a fait ressortir une des associations qui ont comparu ici hier. Donc, en plus de l'espoir de croissance de capital, il y a pour ceux qui sont employés par votre compagnie celui de gagner leur vie.

M. White: Nous avons 235 employés et l'imposition moyenne est de 20 p. 100.

M. McCleave: Oui. Je les envie. Monsieur White, le rendement auquel vous avez fait allusion à la page 2 semble être de 8.1 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie en tant que producteurs de gaz et de pétrole. Est-ce que vous avez des chiffres qui permettraient de rendre l'industrie plus intéressante, pour les crédits canadiens en particulier?

M. White: Je puis vous citer un récent rapport de la *Chase Manhattan Bank* au sujet des sociétés américaines. En 1968, dans le cas d'un groupe de compagnies américaines, le taux de rendement sur le capital investi était de 12.2 p. 100 et en 1969, de 11.3 p. 100. Comme le nôtre était de 8 p. 100 pendant cette période, il me semble que nous pourrions avoir au moins 2 ou 3 p. 100 de plus.

[*Text*]

Mr. McCleave: Were these comparable companies from the point of view of the element of risk?

Mr. White: I do not know that I could answer that.

Mr. McCleave: Are these general companies in the manufacturing...

Mr. White: These are oil companies.

Mr. McCleave: Oh, they are oil companies. I see. Then I think that there is some basis for proper comparison.

In your opening statement as opposed to your brief, Mr. White, you have referred at the top of page 2:

> ...that political stability is now suspect in the minds of foreign investors and we have recently provided the government with advice on that problem...

I think that raises the hackles of my curiosity, anyway, and I wonder if you could expand on that.

Mr. White: Two principal areas. First of all, the revocation of the Federal Landowner I, (1961) and secondly, the latter part of the Hon. Mr. Greene's controversial speech in Denver.

These are two items that we think made our whole government questionable in the eyes of people south of the border, particularly.

Mr. McCleave: When you take a complaint about this appearance or posture of Canada abroad, to what Canadian department do you take it, Mr. White?

Mr. White: Canadian department?

Mr. McCleave: You say "we have recently provided the government with advice on that problem", so I wondered where you were giving the advice.

Mr. White: Oh, we wrote to the Hon. Mr. Greene and the Hon. Mr. Chretien.

Mr. McCleave: I see, and objected to these specific statements.

Mr. White: Yes.

Mr. McCleave: Was there any acknowledgment?

Mr. White: Yes.

Mr. McCleave: What was the acknowledgment? A sense of contrition, or a sense of "we are going to go ahead anyway", or just what?

[*Interpretation*]

M. McCleave: Est-ce que ces compagnies offraient certains points de similitude en ce qui a trait au risque couru?

M. White: Je ne sais pas.

M. McCleave: Est-ce que ce sont des compagnies qui s'intéressent à la fabrication...

M. White: Ce sont des compagnies pétrolières.

M. McCleave: Si c'est le cas, je pense qu'on peut faire des comparaisons.

Monsieur White, dans votre introduction, par rapport à votre mémoire, en haut de la page 2, vous parlez de:

> ...la stabilité politique dont doutent maintenant les actionnaires étrangers et vous dites que vous avez donné des conseils au gouvernement à ce sujet...

Vous avez éveillé ma curiosité. Je me demande si vous ne pourriez pas nous donner d'autres renseignements.

M. White: Je vous parlerai de la révocation des terres de 1961 et du discours de M. Greene à Denver.

Nous estimons que tout ceci a soulevé des doutes en ce qui concernait notre gouvernement, chez nos voisins du sud surtout.

M. McCleave: Quand on se plaint de cette position du Canada à l'étranger, à quel ministère faut-il s'adresser?

M. White: A quel ministère canadien?

M. McCleave: Vous dites que vous avez donné des conseils au gouvernement à ce sujet, je me demandais à qui vous les adressiez et à qui vous les donniez.

M. White: Nous avons écrit à MM. Greene et Chrétien.

M. McCleave: Et vous vous êtes opposés à ces déclarations particulières.

M. White: Oui.

M. McCleave: Vous a-t-on répondu?

M. White: Oui.

M. McCleave: Quelle réponse avez-vous reçue exactement? Est-ce qu'on s'excuse? Est-ce qu'on va aller de l'avant?

[*Texte*]

Mr. White: In the area of the Revocation of I (1961) they just provided me with a copy of their press releases. They thought this explained the thing fairly well. We are not convinced, but nevertheless we accept that.

In the second area we did get some acknowledgment of that problem but no specific comment.

Mr. McCleave: I see. Are you persisting in your view that this does create some detriment to foreign investment in this Canadian industry?

Mr. White: Yes. At a time when we hoped that Canada and U.S. are about to get together to discuss mutual problems in the oil and gas industry, it was our feeling that some of the comments made by Mr. Greene were not well taken down there, and perhaps destroyed his credibility as a negotiator on our behalf.

Mr. McCleave: I suppose you would get this sort of feedback because, being part of the western North American area, you would have quicker access to opinions from the western states than you would from central Canada.

Mr. White: I think that is perhaps true, yes.

Mr. McCleave: Mr. Chairman, perhaps I have gone at this a little bit too long because it is really not directly on the point with regard to the White Paper, but I come back finally to your opening statement again, Mr. White, at the bottom of page 2. I want to congratulate you for this paragraph, and I wondered if perhaps you would expand a little bit on the philosophy of risk taking, which seems to be the backbone of your oil industry and the awards that should be given therefrom and the attitude that the tax people should have towards this matter of risk taking.

Mr. White: Simply stated, in the mind of the investor who has $5,000 to invest and he can choose on the one side bonds and blue chip securities and on the other side he can choose a company like ours which has a chance of perhaps 1 in 50 of drilling a well and obtaining a commercial discovery, or perhaps 1 in 500 of making a major discovery, it is obvious that if he is going to invest in us he has to look for a very high rate of return relative to the others.

This is where the matter of incentive comes in, and how much incentive you should give is difficult to assess. It is a matter of judgment, and in our opinion 25 per cent is reasonable because it is somewhat higher than

[*Interprétation*]

M. White: En ce qui concerne la révocation de 1961, on m'a simplement transmis un communiqué de presse qui, à leur avis, expliquait assez bien la situation.

En ce qui a trait au deuxième point, nous n'avons pas eu de commentaires à ce sujet, simplement un accusé de réception.

M. McCleave: Estimez-vous toujours que la situation est au détriment des investissements étrangers au Canada?

M. White: Oui. A un moment où le Canada et les États-Unis sont sur le point d'étudier les problèmes de l'industrie du gaz et du pétrole, nous estimons que les commentaires de M. Greene n'ont pas été bien reçus là-bas et qu'on n'a plus confiance en lui comme notre négociateur.

M. McCleave: Comme vous faites partie de l'Ouest nord-américain, vous êtes plus au courant des opinions des États de l'Ouest des États-Unis que des opinions exprimées au Canada.

M. White: Peut-être.

M. McCleave: Monsieur le président, j'ai peut-être passé un peu trop de temps là-dessus, puisque le sujet ne se rapporte pas directement au Livre blanc, mais puis-je revenir à la déclaration de M. White au bas de la page 2. Je tiens à vous féliciter de ce paragraphe. Pourriez-vous ajouter quelques explications au sujet des risques à prendre, ce qui constitue la base de votre industrie, les récompenses que vous devriez pouvoir en retirer et les attitudes que le fisc devrait avoir vis-à-vis des risques à prendre dans l'industrie.

M. White: Si un investisseur a $5,000 à placer, il peut choisir des obligations et des actions de tout repos, ou bien il peut choisir d'investir son argent dans une compagnie telle que la nôtre. Notre compagnie a une chance sur 50 d'effectuer des forages et de faire une découverte commerciale, ou peut-être une chance sur 500 de faire des découvertes majeures. Si la personne investit son argent dans la compagnie, elle doit s'attendre à un rendement plus important qu'ailleurs. Selon nous, un stimulant de 25 p. 100 est raisonnable parce c'est un peu plus élevé qu'aux États-Unis. Nous pensons qu'il vaut la peine de le signaler simplement pour attirer les capitaux parce que nous en aurons besoin.

[*Text*]

the U.S. now and we think there is merit in putting it up there for the sole purpose of attracting capital from there because we will need it.

Mr. McCleave: Thank you, Mr. White. I think that adds excellently to what has been written excellently. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I was interested in some of the last comments made by Mr. White with respect to the impact of Mr. Greene's Denver speech on the oil industry and, in particular, on American investors in the Canadian oil industry. As I understand it, it was his view that he considers that this speech, together I take it with other pronouncements, destroyed his credibility as a negotiator on Canada's behalf in dealing with North American energy matters and resources.

I would just like the witness to elaborate on why he considers it destroyed his credibility. I do not quite understand why he has that view.

Mr. White: First of all, my comments are directed towards the latter part of his speech, not towards the initial part which I think was well done. In the latter part I think he was criticizing the Americans for their internal problems and, frankly, it was none of his business and it is none of our business.

Mr. Burton: It is on that basis you think he destroyed his credibility as a negotiator?

Mr. White: Yes, and his extreme, nationalistic posture, I think, would lead them to think "how can we do anything with this guy?"

Mr. Burton: Well, I must say I am rather puzzled by this. I have no particular brief for Mr. Greene's approach to or leadership in this matter. I think he has wavered back and forth considerably on the whole matter, from his first pronouncements after some initial meetings in Washington some time ago and then the Denver speech and now more recent pronouncements that he has made in Ottawa and other...

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, I thought we were discussing the White Paper this morning.

An hon. Member: Not the "Greene" paper.

The Chairman: Mr. Leblanc, we are discussing the White Paper. We have got on to

[*Interpretation*]

M. McCleave: Merci, monsieur White. Vos commentaires expliquent très bien le texte. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, je m'intéresse à certains commentaires formulés par M. White au sujet des répercussions du discours de M. Greene à Denver concernant l'industrie pétrolière et surtout les investisseurs américains dans votre industrie. Il estime que ce discours, de même que d'autres, ont nui à la confiance des gens en M. Greene comme négociateur pour le Canada en ce qui concerne l'énergie et les ressources nord-américaines.

J'aimerais que le témoin s'explique. Je ne comprends pas très bien pourquoi vous avez cette opinon.

M. White: Il s'agit surtout de la dernière partie de son discours, pas du début qui était bien pensé. A la fin, il critiquait les Américains sur leurs problèmes intérieurs, ce qui ne le regarde pas et nous non plus.

M. Burton: Pour cette raison, vous estimez qu'on n'a plus confiance en lui comme négociateur.

M. White: Oui, et sa position nationaliste extrême aussi ferait croire aux Américains qu'ils ne peuvent traiter avec lui.

M. Burton: Ceci m'intrigue. Je n'ai aucune opinion particulière sur la position de M. Greene à ce sujet. J'estime qu'il a beaucoup changé d'opinion depuis sa première déclaration, après certaines rencontres à Washington il y a quelques temps, le discours de Denver et d'autres déclarations récentes à Ottawa...

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, il me semble que nous parlions du Livre blanc ce matin.

Une voix: Pas le Livre de Greene.

Le président: En effet, monsieur Leblanc, nous étudions le Livre blanc. Nous en sommes

[*Texte*]

this issue as a result of a statement made by the witness that "political stability" was one of the considerations of those investing in the oil industry. I think it is now being interpreted rather widely, and perhaps rather more widely than the witness himself may have intended when he made the statement. I caution Mr. Burton to address his remarks as directly as he can to the considerations of the White Paper itself.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I might just observe, if I might, that I seem to detect a certain sensitivity on the part of certain members to this matter...

Mr. Leblanc (Laurier): Well, if you are going to discuss that point we are going to discuss it too.

Mr. Burton: I do not think you need to worry, Mr. Leblanc,—that...

The Chairman: Order, please, order.

Mr. Burton: I shall keep in mind the terms of reference of this Committee and the testimony of the witness in dealing with it.

The Chairman: We have followed your sensitivity too, Mr. Burton.

Mr. Burton: Thank you. Mr. Chairman, as I was indicating, I have no particular brief for Mr. Greene's approach or to leadership in this matter, because I think it has been entirely too ethereal when one considers the range of pronouncements and statements that he has made to which I have just referred. This, I can understand, would lead to some lack of credibility. I wanted to explore for a minute if the witness was suggesting that simply

• 1007

because Mr. Greene made a strong statement, that this destroys his credibility as a negotiator. I would have to question that.

Mr. White: I do not say that.

Mr. Burton: It seems to me that if one takes a straight forward stand in which he lays his cards on this table, it may be a tough stand but certainly it is a creditable stand as such, as long as it is consistent. That is, of course, where I think there has been a weakness in Mr. Greene's approach on this whole matter.

Mr. White: I think he did this in the first part of his speech and this we agree with. I do not argue that, though.

Mr. Burton: With the many complex matters we do have to deal with over the next

[*Interprétation*]

à étudier cette question parce que le témoin a dit que la «stabilité politique» jouait un rôle important dans l'industrie pétrolière. Je crois que maintenant on en élargit le sens un peu trop. Donc je demanderais à M. Burton de s'en tenir aux principes énoncés dans le Livre blanc.

M. Burton: Je crois reconnaître une certaine sensibilité de la part de certains membres à ce sujet...

M. Leblanc (Laurier): Si vous voulez en parler, nous en parlerons aussi.

M. Burton: Vous n'avez pas à vous inquiéter, monsieur Leblanc...

Le président: A l'ordre, messieurs!

M. Burton: Je me souviendrai du mandat du Comité et du témoignage des gens qui se sont présentés devant lui.

Le président: Nous avons tenu compte de votre sensibilité, monsieur Burton.

M. Burton: Merci, monsieur le président. Comme je le disais, je n'ai pas parlé clairement pour ou contre M. Greene parce que ses déclarations n'étaient pas réalistes, ce qui expliquerait le manque de foi en lui. J'aimerais savoir si le témoin insinuait que simplement parce que M. Greene a fait une déclaration importante, celle-ci enlèverait toute confiance qu'on peut avoir en lui en tant que négociateur. J'ai des doutes à ce sujet.

M. White: Je ne dis pas cela.

M. Burton: Il me semble que si quelqu'un y va de franc jeu et qu'il met les cartes sur table, c'est peut-être une attitude pénible, mais elle est méritoire à condition d'être conséquente. C'est là, je crois, la seule faiblesse de M. Greene.

M. White: Je crois qu'il a fait cela dans la première partie de son discours, et sur ce nous sommes d'accord.

M. Burton: Avec tous les problèmes complexes dont nous aurons à nous occuper pen-

[*Text*]

few years, Canada's interest needs a very straight-forward, honest and strong leadership, if in fact, Canadian interests are going to be maintained in the situation which presently exists in Canada and in North America.

Mr. White: I agree with you entirely.

Mr. Burton: I just wanted to clarify that particular matter. Mr. Chairman, some questions were already asked by Mr. Mahoney concerning the ownership of Banff Oil. I understood from the witness that presently there is 9 to 10 per cent Canadian ownership. I was not clear as to how much is in the hands of the French.

Mr. White: At the present time, 38½ per cent is in the hands of the French, 9 per cent in the hands of Canadians, and the rest essentially in American shareholders' hands.

Mr. Burton: Are there any dominant shareholders?

Mr. White: No, it is very widely held outside equity to the best of our knowledge.

Mr. Burton: Mr. Chairman, the witness recommends on page 6 of his brief that:

> (1) no changes be made that will in any way discourage foreign investment in the resource industries;

Taking Banff's balance sheet shown in their annual report distributed to us, what portion of the shareholders equity in Banff Oil has come from the injection of foreign capital? In answering this, could the witness separate out that portion of capital which is plowed back into the company earnings from its operations in Canada? What actual amount of cash could you say has come from United States, or France, in contributing to the shareholders equity of this company?

Mr. White: I do not have that information available. I can say that all of our earnings have been plowed back into exploration.

Mr. Burton: The contributed surplus portion of the shareholders' equity is noted on page 14 of your annual statement. That is all earnings or profits from the company's operations in Canada which have been plowed back into the company. I am not quite clear from the footnote whether that contributed surplus is now carried as share capital or not?

Mr. White: If I may Mr. Burton, I would like to beg off that question and be sure that I

[*Interpretation*]

dant les années à venir, il me semble que dans l'intérêt du Canada, il nous faut un gouvernement sans détours, honnête et fort si l'on veut maintenir les intérêts canadiens dans la situation qui existe en ce moment au Canada et dans l'Amérique du Nord.

M. White: Je suis tout à fait d'accord.

M. Burton: Je voulais simplement tirer cela au clair, monsieur le président. M. Mahoney a posé des questions au sujet de la propriété de Banff Oil Ltd. Le témoin a dit que la part de propriété canadienne s'élevait à 9 ou à 10 p. 100. Il n'a pas établi la part de propriété française.

M. White: A l'heure actuelle, 38½ p. 100 sont entre les mains des Français, 9 p. 100 entre les mains de Canadiens et le reste essentiellement entre les mains d'actionnaires Américains.

M. Burton: Y a-t-il de principaux actionnaires?

M. White: Non, au meilleur de notre connaissance, la propriété se situe en dehors de la participation à la propriété d'entreprise.

M. Burton: Monsieur le président, en page 6 de son mémoire, le témoin recommande:

> 1) qu'aucun changement ne soit fait qui pourrait décourager les investissements étrangers dans les industries de ressources;

En ce qui a trait au bilan de Banff qui figure dans le rapport annuel qui nous a été distribué, quelle part de la propriété des actionnaires vient directement de capitaux étrangers? En répondant, le témoin pourrait-il nous dire quelle part du capital a été réintégrée dans les revenus de l'entreprise à la suite de son activité au Canada? Quel est le montant d'argent en espèces qui vient des États-Unis, ou de la France, et qui contribue à la propriété des actionnaires dans cette entreprise?

M. White: Je n'ai pas ces renseignements. Je puis vous dire que tous nos revenus ont été réinvestis dans l'exploration.

M. Burton: L'excédent cotisé de la part de la propriété des actionnaires figure à la page 14 de votre rapport annuel. Il s'agit là de tous les revenus et profits de l'activité de l'entreprise au Canada qui ont été réinvestis dans l'entreprise. D'après le renvoi en bas de page je ne sais pas si cet excédent cotisé a été transformé en capital partagé ou pas.

M. White: Si vous le permettez, monsieur Burton, je ne vais pas répondre à cette ques

[*Texte*]

have a proper answer. I could submit that later if that is permissible.

Mr. Burton: I think it is of some interest because the shareholders equity in the company at the end of 1969 was almost $26 million. Now, if I interpret this statement correctly, I would judge that the only portion of that that represents money that actually came from foreign sources would be something under $3 million which is listed as the share capital. Here I am presuming that all of that share capital represented the issuance of a share in return for a cash payment for that share which is not necessarily the case either.

Mr. White: I am the president and not the controller. I would rather get the proper answer.

The Chairman: Mr. Burton, Mr. White has undertaken to provide you with a brief statement and if that is agreeable. I would suggest we leave it at that point.

Mr. Burton: I am prepared to do that Mr. Chairman. If I could note at this point that the thesis I am developing is that a relatively small proportion of the money that is involved in Banff Oil represents a contribution of foreign equity capital that was actually paid in cash to get this company's operation going.

Mr. White: No. In my opening statement, I pointed out that over the past six years we have raised $17.8 million by the sale of treasury shares.

Mr. Burton: Yes, but this involved an exchange of treasury shares for surplus or for dividends.

Mr. White: No, no.

Mr. Burton: That is what I am trying to clarify, Mr. Chairman.

Mr. White: It is purchase of shares from the treasury for cash consideration.

Mr. Burton: By who, by the existing shareholders.

Mr. White: In some cases, yes but, mostly new shareholders.

Mr. Burton: Where does that show up in the balance sheet? You may have to have that question referred as well.

Mr. White: Contributed surplus.

Mr. Burton: That is the contributed surplus. I would generally interpret it as dealing

[*Interprétation*]

tion tout de suite pour être tout à fait sûr de ne pas me tromper. Je pourrai y répondre plus tard si possible.

M. Burton: Je crois que c'est une question pertinente parce que la participation des actionnaires à la propriété de l'entreprise, représentait, à la fin de 1969, près de 26 millions de dollars. Si je ne m'abuse, la seule partie de ce montant qui représenterait de l'argent provenant de sources étrangères, serait un peu moins de 3 millions de dollars et serait inscrit comme le capital d'actions si tout le capital d'actions représente la délivrance d'une action contre un versement en espèces.

M. White: Je suis le président, pas le contrôleur. Je préférerais la vraie réponse.

Le président: Monsieur Burton, M. White tentait de vous donner un bref exposé, et si vous êtes d'accord, nous pourrions nous en tenir là.

M. Burton: Je suis bien prêt à le faire, monsieur le président. J'aimerais cependant ajouter que l'argument que je présente a trait au fait qu'une très petite partie de l'argent investi dans Banff Oil représente une cotisation de capital étranger qui a été payé en espèces pour permettre le fonctionnement de l'entreprise.

M. White: Non. Au début de mon exposé, j'ai dit que pendant les six dernières années, nous avons obtenu 17.8 millions de dollars à la suite de la vente d'actions du trésor.

M. Burton: Oui, mais cela a exigé l'échange des actions contre des excédents ou des dividendes.

M. White: Non, non.

M. Burton: C'est ce que j'essaie de me faire expliquer, monsieur le président.

M. White: Il s'agit de l'achat d'actions du trésor, pour être considérées en espèces.

M. Burton: Par qui? Par les actionnaires déjà connus?

M. White: En certains cas, oui, mais le plus souvent il s'agit de nouveaux actionnaires.

M. Burton: Où cela apparaît-il sur le rapport annuel? Il se pourrait qu'on nous pose la question.

M. White: L'excédent cotisé.

M. Burton: Il s'agit de l'excédent cotisé. D'une façon générale j'interpréterais cet excé-

[*Text*]

with the surplus arising out of the company's operations.

The Chairman: Mr. Burton, I think that we are getting into a technical area of accountancy here.

Mr. Burton: That is fine Mr. Chairman. I am not belabouring the point. I think Mr. White knows the point that I am driving at. If we can have the information supplied at a later time, that is certainly satisfactory to me.

Mr. White: Yes, we will do that.

Mr. Burton: Mr. Chairman, the second recommendation listed by Banff Oil is to move slowly in effect, in order to provide an opportunity for continuous evaluation and re-evaluation. Is this not really just a more painful process?

Mr. White: No.

Mr. Burton: To provide for evaluation and re-evaluation of any changes that are made is obviously desirable but if you are going to bring about changes, it is not better to get it over with quickly and put it into effect.

Mr. White: We feel that there are so many changes proposed here that nobody is able to contemplate what the final effect would be. We think the economic well-being of the country should be the first consideration. We should not undertake any tax reform that is going to put us in a economic depression because if people have not got the money to pay the tax, where is the money going to come from?

Mr. Burton: At the same time you would recognize that a considerable number of the proposals do bear a relation to each other?

Mr. White: Yes.

Mr. Burton: Possibly I did not catch all of the import of the answer given to questions asked by Mr. Mahoney with respect to your third recommendation where you call for a 25 per cent gross depletion allowance. Is there any way in which you can outline simply the value, either to your company or to the industry as such, of the present 33⅓ per cent net depletion allowance as compared to the 25 per cent gross depletion allowance you suggest, and the White Paper proposals as such?

Mr. White: The current method of depletion in effect discriminates against companies that explore because all the exploration costs are deducted before arriving at net income.

[*Interpretation*]

dent comme étant un excédent qui proviendrait de l'activité de l'entreprise.

Le président: Monsieur Burton, je crois que nous pénétrons là le domaine technique de la comptabilité.

M. Burton: Très bien, monsieur le président. Je n'épuiserai pas la question. Je crois que M. White a compris ce à quoi je voulais en venir. Si les renseignements peuvent nous être fournis plus tard, cela me convient certainement.

M. White: Oui, nous ferons cela.

M. Burton: Monsieur le président, la deuxième recommandation faite par Banff Oil préconiserait d'avancer lentement afin de toujours permettre l'évaluation et la réévaluation. N'est-ce pas là un procédé plus difficile?

M. White: Non.

M. Burton: Permettre l'évaluation et la réévaluation de changements qui pourraient être effectués est évidemment souhaitable. Mais, si vous allez apporter des changements, ne serait-ce pas mieux de le faire rapidement et de les mettre en vigueur?

M. White: Selon nous, tellement de changements ont été proposés, que personne ne peut prévoir ce que sera le résultat final. Avant tout, il faut songer au bien-être économique du pays. Il ne faudrait pas entreprendre une réforme fiscale qui engendrerait une dépression économique parce que si les gens ne peuvent pas payer leurs impôts, d'où viendra l'argent?

M. Burton: En même temps, vous vous rendrez compte qu'un bon nombre des propositions se rapportent les unes aux autres.

M. White: Oui.

M. Burton: Je n'ai peut-être pas tout à fait compris le sens de la réponse que vous avez donnée à M. Mahoney en ce qui a trait à votre troisième recommandation qui préconise une déduction pour épuisement brut de 25 p. 100. Est-ce que vous pourriez nous dire quelle serait la valeur, pour votre entreprise ou pour l'industrie en soi, de la présente déduction pour épuisement net de 33⅓ p. 100 en comparaison à la déduction de 25 p. 100 que vous proposez et que propose le Livre blanc?

M. White: La méthode actuelle d'épuisement est injuste envers les compagnies qui font de l'exploration, parce que tous les frais d'exploration sont déduits avant d'arriver à

[*Texte*]

The more you explore, the smaller your income, the less depletion. That is why we say depletion should be on the gross amount.

• 1017

That is why we say depletion should be on the gross amount.

In terms of the White Paper, to be very frank about it, earned depletion is not going to put us out of business, it will slowly strangle us but somehow we will survive. The point is we think depletion should be the reward for the risk taken a long time ago. Let us go back to my analogy about the $5,000. Do you put it in a risk venture where you have one chance in 50 of being successful. Once you are successful, you look for a reward. We do not need any incentive to keep on exploring. All we need is a happy investor who will buy our stock and provide us with funds.

Mr. Burton: Are you in a position to indicate what you have done in the past year or plan to do during the current year with respect to obtaining foreign capital to carry on your operations? Are you in a position at the moment as a result of your favourable working capital position, as I gathered from your financial statement, to obtain more of foreign capital or are you taking any steps in this regard?

Mr. White: Unfortunately, we are about to be destroyed by success because as you see we are proposing to spend $7 million this year and our working capital is not much greater than that. In actual fact, we were recently involved in a discovery and we have a huge liability to provide for production equipment and gas plants and so on. It is our opinion that risk capital that we raise should be used in exploration and if possible debt capital should be used for pots and pans so to speak. Whether we can raise other funds to build this plant depends on the market situation. We just do not know at this time. If we cannot, then we would have to use our exploration capital. At the end of next year we are out of money again and we have to go back to the market.

Mr. Burton: You say your present program is about $7 million.

Mr. White: This is for 1970.

Mr. Burton: This would reduce your working capital roughly to the position it was at the end of 1968 without taking into account whatever surplus you earned this year.

Mr. White: From production.

[*Interprétation*]

un revenu net. Plus il y a d'exploration, moins il y a de revenu, moins il y a d'épuisement.

Maintenant en ce qui concerne le Livre blanc l'épuisement gagné ne va pas nous mener à la faillite, mais va ralentir notre activité. C'est que la déduction pour épuisement devrait être la récompense pour les risques qui ont été pris il y a longtemps. Reprenons l'analogie au sujet des $5,000. Vous le placez dans une entreprise où il y a 50 p. 100 des chances de réussir. L'investisseur qui place cet argent veut qu'il y ait un certain avantage. Nous n'avons pas besoin de stimulants pour continuer l'exploration. Tout ce qu'il nous faut, ce sont des actionnaires qui seront satisfaits, qui vont acheter nos actions, qui vont ainsi nous procurer des fonds.

M. Burton: Est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous avez fait depuis un an, ce que vous avez l'intention de faire pour obtenir les capitaux étrangers et continuer vos projets d'exploration? Êtes-vous dans une situation en ce moment, étant donné votre position financière favorable, qui vous permette d'obtenir d'autres capitaux étrangers ou est-ce que vous faites quelque chose dans ce domaine?

M. White: Malheureusement, nous serons détruits par le succès, nous nous proposons de dépenser 7 millions de dollars, mais notre capital de roulement n'est pas beaucoup plus élevé que cela. En fait, nous avons fait une découverte; nous avons beaucoup de dépenses à faire pour des installations et de l'équipement. Il me semble que le capital de risque devrait servir aux explorations, le capital de la dette pour les choses courantes. Que nous puissions obtenir d'autres fonds pour construire cette usine dépend de la situation du marché. Nous ne savons pas si nous pouvons obtenir d'autres fonds pour cette entreprise. Mais si nous ne pouvons pas, il faudra nous servir de notre capital d'exploration et à la fin de l'année suivante, nous n'aurons plus d'argent, et il faudra retourner au marché.

M. Burton: Il s'agit d'une affaire de 7 millions, vous dites.

M. White: Oui, pour 1970.

M. Burton: Cela réduirait notre capital de roulement et le ramènerait à environ la même position qu'à la fin de 1968 sans tenir compte des surplus que vous ferez cette année.

M. White: Provenant de la production...

[*Text*]

Mr. Burton: Yes. The next question I wanted to ask dealt with the fourth recommendation where it is suggested that an encouragement be given to Canadians to invest in their own resources by allowing a deduction of 20 per cent of the purchase price of such shares from taxable income. Undoubtedly, this would have some effect in encouraging Canadians to invest in their resources in terms of providing funds. I am not sure if you have in mind that one of the objectives should be to bring about a greater measure of Canadian control and ownership over our own resource development. Is there any guarantee that through this step then that it will result in that share of capital eventually staying in Canada.

You had mentioned earlier the history of Banff Oil where at one time the level of Canadian ownership was up to about 20 per cent. Then at one point, it dropped back to about 3 per cent. Is there any guarantee that even with this measure, it will stay there. I would certainly agree that it would encourage some initial investment.

Mr. White: There is no guarantee. To go further on that point, I think there would have to be some provision whereby people taking advantage of this incentive would have to keep the stock for a period of time or if they sold it have their allowance recaptured.

Mr. Burton: Thank you.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, on a point of order. When Mr. Burton has time to look at Note 4, he will find that he, in fact, has a great deal of information that Mr. White undertook to provide. That is all.

Mr. Burton: I am not familiar with some of the accounting practices involved and I was having some difficulty interpreting this particular note of the financial statement.

The Chairman: Mr. Mazankowski.

Mr. Mazankowski: Thank you, Mr. Chairman. I would like to make a couple of observations here and perhaps direct a couple of questions to Mr. White. It has been suggested by some critics of the oil industry, and it is rather implicit in the White Paper, that the oil reserves have now reached a point in Canada where the potential for production may exceed the present marketing potential and, as a result, this may be one of the reasons why the depletion allowances are being amended.

I notice that in your brief you stated that capital will be urgently required in the next decade. As a matter of fact, I think you point-

[*Interpretation*]

M. Burton: Oui. Une autre question. C'est au sujet de la quatrième recommandation, où il est dit qu'on devrait encourager les Canadiens à investir dans leurs propres ressources en leur faisant bénéficier d'une déduction de 2 p. 100 sur l'achat de ces actions du revenu imposable. Ceci encouragerait les Canadiens à investir dans leurs propres ressources, en fournissant les fonds nécessaires. Évidemment, je ne suis pas sûr si vous estimez qu'il faudrait essayer d'avoir davantage le contrôle, et la propriété de nos ressources. Mais est-ce qu'il y a une garantie qui nous assure que ce capital-action restera au Canada éventuellement?

Pour terminer, vous avez dit tout à l'heure qu'à un moment donné, la propriété canadienne de *Banff Oil* était de 20 p. 100 et ensuite qu'elle est passée à 3 p. 100 environ. Avec cette mesure, on encouragerait des investissements au départ, mais est-ce que vous êtes sûr que cet argent restera au Canada?

M. White: Non, il n'y a aucune garantie, mais je crois qu'il faudrait entrevoir que les gens qui se servent de cet encouragement gardent des actions pendant une certaine, période de temps, ou s'ils les vendent, ils perdraient leur allocation.

M. Burton: Merci.

M. Mahoney: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si M. Burton veut bien voir la Note 4, il découvrira qu'il possédait beaucoup de renseignements que M. White a décidé de fournir. C'est tout.

M. Burton: Je ne connais pas très bien les méthodes de comptabilité que cela comporte et j'avais un peu de difficulté à interpréter cette note du rapport financier.

Le président: Monsieur Mazankowski.

M. Mazankowski: Merci, monsieur le président. J'ai deux ou trois commentaires à formuler. J'aurais peut-être deux ou trois questions à poser à M. White. Certains critiques de l'industrie pétrolière—et c'est implicite dans le Livre blanc—prétendent que les réserves de pétrole sont arrivées au point où les possibilités de production pourraient dépasser les possibilités de commercialisation et que c'est une des raisons pour lesquelles les déductions pour épuisement, ont été changées. J'ai noté dans votre mémoire que vous dites que le besoin de capitaux se fera sentir au cours des dix prochaines années et que les besoins prévues pourraient atteindre 20 milliards de dol-

[*Texte*]

ed out that the projected requirements might reach $20 billion. Could you make a comment of these two observations. What does your company feel with respect to this observation and how would it relate to the matter of depletion insofar as it relates to the proposals of allowing $1 for every $3 for exploration as proposed in the White Paper.

Mr. White: In answer to the first part of your question on capital requirements, you must bear in mind that exploration is moving farther north. The cost of doing business in the north is enormously greater than it is in the southern part of the country where we have been traditionally exploring for the last 20 or 30 years. As an example, two years ago we undertook a seismic program up in the Redstone River halfway from the Territories' boundaries to Norman Wells. We spent about $0.5 million on this program and 40 per cent of that $0.5 million was spent on transportation alone, moving men and materials to the job. As you get farther North, this problem is going to get worse.

In addition to that, generally, we have to operate in the winter because there is so much muskeg in the summer that you cannot get around. The extremes of temperature sometimes make it very difficult to get your work done. Therefore, it is basically inefficient. You could add something further to that, the item of environmental control. We are not going to be allowed to go up there, ploughing around and messing things up. We are going to have to be very careful. That also is going to cost money.

Mr. Mazankowski: Do you agree then, Mr. White, though with the observation that our present reserves outpace the potential for marketing.

Mr. White: Yes. We could, in fact, produce roughly double what we are producing today if the market were available.

Mr. Mazankowski: Is it practical then to apply a policy wherein you increase the exploration limit.

Mr. White: Getting back to the statement I made earlier is that we cannot predict when the next major discovery is going to come. It is imperative that we keep a level and continuous program of exploration underway and that we have incentives to do this. Unfortunately in the past, we have had occasions where you have cycles of activity. At the top of a cycle, it is pretty easy to get money to do things. For example, prior to the Rainbow

[*Interprétation*]

lars pendant cette période. Est-ce que vous pourriez nous dire quelque chose à ce sujet, nous dire ce que votre compagnie pense par rapport à ceci et comment votre compagnie prévoit la question de la déduction pour épuisement en tenant compte que l'on propose d'accorder un dollar pour chaque $3, d'après le Livre blanc?

M. White: Pour répondre à la première partie de votre question concernant les besoins de capitaux, vous allez vous rappeler que l'exploration s'effectue plus loin vers le Nord. Les coûts d'exploration sont beaucoup plus élevés au Nord qu'au Sud où nous travaillions depuis les 20 ou 30 dernières années. Par exemple, il y a deux ans, nous avions entrepris un programme d'exploration sismique le long de la rivière Redstone, à moitié chemin entre la frontière des Territoires du Nord-Ouest jusqu'à Norman Wells. Nous avons dépensé 5 millions et 40 p. 100 de ce montant est allé pour les transports seulement, simplement pour amener les hommes et le matériel sur les lieux et plus on va au Nord, plus cela se complique.

Et en plus, on doit travailler l'hiver parce qu'il y a tellement de muskeg qu'on ne peut pas se déplacer en été et la température est telle qu'il est très difficile de travailler. Donc, le travail est inefficace. En outre, il y a la question du contrôle du milieu. On ne doit pas nous permettre d'aller là-bas très facilement, détruisant tout sur notre passage. Il faudra faire très attention et ceci va coûter de l'argent.

M. Mazankowski: Ne convenez-vous pas, monsieur White, que les réserves actuelles dépassent les possibilités du marché?

M. White: Oui. Nous pourrions produire deux fois ce que nous produisons, en ce moment, si le marché était là.

M. Mazankowski: Dans ce cas, est-ce que c'est utile d'appliquer une politique sur laquelle on augmenterait le revenu d'exploration?

M. White: Comme je vous l'ai dit, nous ne savons pas quand nous ferons la prochaine découverte importante. L'essentiel est que nous ayons tout le temps un programme d'exploration en marche et qu'on nous encourage à le faire. Malheureusement, dans le passé, nous avons un des cycles d'activité et quand on est à la pointe d'un cycle, c'est assez facile d'obtenir l'argent nécessaire. Par exemple, avant la découverte *Rainbow*, nous ne pou-

[*Text*]

discovery we could not raise 10 cents in Canada or in the U.S. That is how difficult it was to raise funds in a low period of exploration. We are going to have these low periods again.

Mr. Mazankowski: Traditionally you have been engaged in exploration in the three Prairie provinces and you have suggested that the costs of exploration in the North are considerably higher.

Mr. White: Yes.

Mr. Mazankowski: Is the future outlook of your Company to extend itself more to development in the north.

Mr. White: Yes.

Mr. Mazankowski: In other words, that is where the potential presently lies.

Mr. White: I make this comment recognizing our relationship with Aquitaine. This may not necessarily follow for the average independent oil company because they may not have the resources, the funds, to become heavily involved in northern exploration and they may continue to explore in the Prairie provinces.

Mr. Mazankowski: If the depletion allowance were to go into effect as proposed in the White Paper, would your Company consider utilizing your exploration money outside of Canada then?

Mr. White: I would have to say that the consideration of our shareholders comes first. This is something that would have to be decided by our board of directors. But certainly if we thought it was in the best interest of our shareholders I would recommend it, yes.

• 1027

Mr. Mazankowski: In other words, you find that you may be forced to extend your services outside the country rather than inside the country where the climate is more favourable.

Mr. White: We are obliged to explore where we think we can make the most money for our shareholders.

Mr. Mazankowski: Has the debate which is presently going on with regard to the tax reform proposals in Canada had any effect on your industry. Do you feel that there has been an adverse effect on the operations of your particular industry, that is exploration, as a result of the debate which is presently going on and the resultant implications that

[*Interpretation*]

vions obtenir 10 cents au Canada, ni aux États-Unis. C'est ce qui arrive quand il y a une période d'exploration lente. Et nous aurons de telles périodes encore.

M. Mazankowski: Vous vous êtes surtout occupé de l'exploration dans les trois provinces de Prairies et vous dites que les frais dans le Nord sont beaucoup plus élevés.

M. White: Oui.

M. Mazankowski: Est-ce que dans l'avenir, vous avez l'intention de vous diriger davantage vers le Grand Nord?

M. White: Oui.

M. Mazankowski: Autrement dit, c'est là où sont les possibilités.

M. White: Je fais ce commentaire en tenant compte de notre relation avec Aquitaine. Ceci ne s'applique pas aux compagnies pétrolières indépendantes parce que ces petites compagnies n'ont pas les fonds qu'il faudrait pour aller davantage vers le Nord et elles pourraient continuer d'explorer dans le sud.

M. Mazankowski: Et si les déductions pour épuisement étaient appliquées telles qu'elles sont prévues dans le Livre blanc, est-ce que votre compagnie se servirait de ses fonds d'exploration pour travailler à l'étranger?

M. White: Nous devons d'abord songer à nos actionnaires. C'est le conseil d'administration qui doit en décider. Mais si nous pensions que c'est dans l'intérêt de nos actionnaires, je le proposerais certainement.

M. Mazankowski: En d'autres mots, vous pensez que vous serez peut-être obligé de travailler à l'étranger plutôt que dans le pays.

M. White: Nous devons travailler là où nous pouvons gagner le plus d'argent pour nos actionnaires.

M. Mazankowski: Est-ce que le débat en cours au sujet des réformes fiscales au Canada a eu des conséquences sur votre industrie? Pensez-vous qu'il a eu des effets défavorables sur le fonctionnement de votre secteur industriel, c'est-à-dire l'exploration en raison des conséquences possibles de la mise en vigueur de ces réformes?

[*Texte*]

might be derived if such reforms did in fact become effective.

Mr. White: Yes.

Mr. Mazankowski: To what degree.

Mr. White: I feel that the debate going on now is somewhat discouraging. I think some people are standing by and waiting to see what is going to happen. There is no doubt in my mind that if the proposal goes through as suggested, that it will have an effect and that people have to stand back and look and decide how much, if any of their funds, they are going to dedicate to this country.

Mr. Mazankowski: Would you be in a position to state roughly to what degree this has affected investments, comparing this year to last year for example?

Mr. White: That is a tough question. I would estimate 25 per cent. It is difficult to assess because we also have at the present time a bit of a slowdown in the economy as a whole and that has to affect us like it affects everybody.

Mr. Mazankowski: You stated that you are primarily interested in exploration. Exploration is your business. Has your company been to a large degree successful in its exploration endeavours. Has it been successful in harnessing a number of proven wells?

Mr. White: Yes, I would say that the record of our company is above average for the industry.

Mr. Mazankowski: You stated on a couple of occasions your concern about your employees and the fact that you do have some highly technical people employed. Do you have a training program or do you undertake or engage in any manpower programs insofar as training in your industry is concerned?

Mr. White: Yes. As I mentioned before, we have about 235 employees and about 180 odd are in our main office. Of that group, at least one in three is professional. In addition to in-company training programs for our embryonic engineers and geologists and geophysicists, we also hire summer students from the universities across the country, particularly those who are in the field of engineering and earth science.

Mr. Mazankowski: How many other companies are there engaged primarily in the exploration business in Canada presently.

[*Interprétation*]

M. White: La réponse est oui.

M. Mazankowski: A quel degré?

M. White: Ce débat est quelque peu décourageant. Bien des gens attendent l'issue et je suis certain que si les propositions sont mises en vigueur selon la formule actuelle, cela aura pour effet, que les investisseurs devront prendre des décisions quant aux sommes qu'ils consacreront à l'exploration chez nous.

M. Mazankowski: Pouvez-vous nous donner une idée des incidences que cela a eu cette année sur les investissements, en comparaison avec ceux de l'année dernière?

M. White: C'est une question difficile, peut-être 25 p. 100. Il est difficile de l'évaluer, car nous faisons également face en ce moment à un ralentissement de l'économie. Cela nous a affecté comme cela a affecté tout le monde.

M. Mazankowski: Vous avez dit que vous vous intéressez essentiellement à l'exploration, est-ce que votre compagnie a eu des résultats favorables dans son exploration? Est-ce que vous avez réussi à trouver un bon nombre de puits?

M. White: Je dirai que les succès de notre société sont supérieurs à la moyenne en notre secteur.

M. Mazankowski: Vous avez dit à plusieurs reprises que vous vous intéressiez beaucoup à vos employés, car bon nombre d'entre eux sont des gens très spécialisés. Est-ce que vous avez un programme de formation ou si vous adoptez ceux de la main-d'œuvre destinés à la formation des gens dans votre secteur?

M. White: Oui, nous avons 235 employés dont 108 environ à notre siège social. Parmi ceux-ci on peut compter un tiers de spécialistes. En plus de nos programmes de formation pour nos futurs ingénieurs, nos géologues et nos géophysiciens, nous engageons des étudiants dans nos programmes d'été, des étudiants dans le domaine du génie et de la géologie.

M. Mazankowski: Une dernière question. Combien de compagnies à l'heure actuelle, s'occupent essentiellement d'exploration au

[*Text*]

When I say companies such as yours I am referring to the size as well.

Mr. White: I do not know exactly. I would estimate about 300.

Mr. Mazankowski: That many?

Mr. White: Yes. I think IPAC has something like 130 members.

Mr. Mazankowski: Relatively the same size as yours?

Mr. White: No, they would be from the very small companies to independent companies like Home and Dome that are much bigger than ours.

Mr. Mazankowski: That is fine Mr. Chairman. I have no further questions.

The Chairman: Mr. Perrault have you a question?

Mr. Perrault: Yes, Mr. Chairman. I will make my questions as briefly as I can because of the time situation. Mr. White, you are suggesting to the Committee that incentives are required in this industry because of the extra risk, which really calls for a higher rate of return. You talked about one of your recent explorations. You say that now the company is faced with a substantial financial outlay to establish gas plants and other facilities. Could you give us the figure for that outlay so we can comprehend better the magnitude of the situation. In other words, how much did you put out for exploration costs for this particular project.

Mr. White: I am referring to the Strachan-Ricinus area. Assuming that certain drilling activities that are under way now are successful, we could be looking at a development cost of $80 million of which our share could be close to $9 million. In that area we have already spent in excess of $2 million gross in seismic exploration and probably in the order of another $10 million gross in drilling to date.

Mr. Perrault: What percentage of drilling results in any measure of success in your industry? You have your annual report here. It has just been delivered so I have not read it.

Mr. White: For a major oil discovery I think the industry average is something in the order of one in every 500 wildcat wells.

[*Interpretation*]

Canada? Lorsque je dis des compagnies comme la vôtre, je parle des compagnies qui ont à peu près la même importance que la vôtre.

M. White: Environ 300.

M. Mazankowski: Autant que cela?

M. White: Oui. Je crois que l'association IPAC comprend environ 130 membres.

M. Mazankowski: A peu près de la même importance que la vôtre?

M. White: Non, il y a de toutes petites compagnies comme de grandes compagnies indépendantes comme *Home* et *Dime* et d'autres qui sont beaucoup plus importantes que la nôtre.

M. Mazankowski: C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Perrault.

M. Perrault: Oui, monsieur le président, je poserai mes questions aussi rapidement que possible en raison du facteur temps.

Monsieur White, vous suggérez au Comité qu'il faut des stimulants aux industries en raison des risques plus grands, qui justifient un rendement supérieur. Vous nous avez parlé de vos explorations récentes; vous nous avez dit que la compagnie doit faire des immobilisations importantes pour l'exploitation du gaz et du pétrole. Pourriez-vous nous indiquer le montant de ces immobilisations, ainsi nous pourrons mieux comprendre l'importance de la situation? Autrement dit, quels sont les frais d'exploration pour ce projet?

M. White: Il s'agit de la région de Strachan-Ricinus. En supposant que certaines activités de forage nous permettent de faire des découvertes, il nous faudrait 80 millions de dollars de mise en valeur, auxquels nous contribuerions en raison de 9 millions. Nous avons déjà déboursé 2 millions de dollars pour des explorations sismiques et environ 10 millions de dollars bruts pour les forages supplémentaires.

M. Perrault: Quel est le pourcentage de forages qui entraîne des découvertes dans votre industrie? J'ai votre rapport annuel, je n'ai pas eu le temps encore de le lire.

M. White: Pour les grandes découvertes de pétrole, il y a en moyenne, un forage sur 500 qui permet la découverte d'un faux puits.

[*Texte*]

Mr. Perrault: Would not the proposal to be found on page 40 of the White Paper under the heading 3.32 for deduction of one half of capital loss in case of widely-held against other income reduce the risk for the Canadian investor? Do you think that is a beneficial provision of the White Paper? You talk about providing assistance for the investor.

Mr. White: I do not know if that would apply to a company like ourselves which is a small non-dividend paying company.

Mr. Perrault: The capital gain aspect would apply to it as would capital loss under section 3.32. Perhaps you would like to write the Committee a letter after you assess the section. If you do that, I think we could dispose of it better that way.

Mr. White: Could you repeat that question again please, Mr. Perrault.

Mr. Perrault: The question is: Would not the White Paper proposal for a deduction of half of the capital loss in case of widely-held against other income reduce the risk for the Canadian investor. You talk in terms of trying to reduce the risk for the Canadian investor.

You talk in terms of encouraging Canadians to invest in their own resources. You say:

> ...purchasers of original issues of common shares in independent resource companies be allowed to deduct 20 per cent of the purchase price of such shares from taxable income.

It has been estimated that this is equivalent to a 10 per cent discount to the taxpayer in the 50 per cent bracket and less to other taxpayers provided this does not reduce the cost-basis for capital gains tax. Do you really think that getting dollar stock for 90 cents is going to make that much difference to the oil industry?

Mr. White: The 20 per cent figure was pretty arbitrary. It was the principle I was trying to put across here.

Mr. Perrault: Do you think there should be some sort of rule or regulation enacted in connection with your proposals so that the proposition did not become an additional profit for promoters and bucket-shop operators instead of a real benefit for investors.

Mr. White: We are not trying to promote speculation. For this reason, we would suggest that there should be a period during

[*Interprétation*]

M. Perrault: Est-ce que la proposition de déduction de la moitié des pertes en immobilisations des sociétés ouvertes, qui se trouve à la page 40 du Livre blanc, au paragraphe 3.32, réduirait le risque pour l'investisseur canadien? Vous parlez d'aider l'investisseur.

M. White: Pour ce qui est de l'assistance à l'investisseur, je ne sais pas si cela s'appliquerait à une compagnie comme la nôtre, qui ne verse pas de dividendes.

M. Perrault: L'aspect gains de capital s'y applique autant que les pertes de capitaux d'après le paragraphe 3.32. Vous pourriez peut-être écrire à notre Comité après avoir évalué cet article.

M. White: Pourriez-vous répéter la question, monsieur Perrault?

M. Perrault: La question est la suivante: est-ce que la proposition de déduction de la moitié des pertes de capitaux dans le cas des sociétés ouvertes, ne permettrait pas de réduire le risque pour les investisseurs?

Vous parlez d'encourager les Canadiens à placer des capitaux dans leurs propres ressources. Vous dites:

> ...que les actionnaires des sociétés indépendantes déduisent à l'impôt 20 p. 100 du coût total de leurs parts.

Cela représente un escompte de 10 p. 100 pour le contribuable qui a 50 p. 100 et moins pour les autres contribuables, à la condition que cela ne réduise pas le coût de base pour l'impôt sur les gains de capital. Ne pensez-vous pas qu'obtenir $1 pour 90c. serait bon pour l'industrie pétrolière?

M. White: Le 20 p. 100 est un chiffre arbitraire. C'est le principe que j'ai voulu illustrer ici.

M. Perrault: Est-ce que vous pensez qu'il devrait y avoir un règlement dans le cadre de votre proposition afin que cette proposition ne soit pas un profit supplémentaire pour les promoteurs ou les spéculateurs plutôt que pour les investisseurs?

M. White: Nous n'avons pas l'intention d'encourager la spéculation. C'est pourquoi nous pensons qu'il devrait y avoir une

[*Text*]

which this stock cannot be sold without having the benefit recaptured.

Mr. Perrault: So you clarify it to that extent.

Mr. White: Yes.

Mr. Perrault: You talk in terms of a 25 per cent gross depletion allowance to be allowed instead of a present net depletion allowance of 33⅓ per cent. How can you distinguish between competence and incompetence in your industry? Do you think an incentive of this order should be offered to all companies whether the management is fair and competent or otherwise? Should this be right across the board without any qualitative judgment.

Mr. White: I think our industry is made up of humans like any other industry and we have the average operators and some who are poor operators and some who are better than average.

Mr. Perrault: You made reference earlier in your testimony to the fact that some of the companies simply are not interested in doing very much exploration but an aggressive company like yours is a growing concern and is in a different category. This is why you ask for a 25 per cent gross depletion allowance instead of the present net depletion allowance. You say that some of the companies simply do not do much exploring.

• 1037

Mr. White: As far as the government is concerned, we think the first consideration is toward legitimate exploration and legitimate exploration should be rewarded. The other case that you suggest is perhaps an abuse and that should be handled in a different way.

Mr. Perrault: Is it possible that too generous incentives by the government might lead to excessive oil development in remote areas of the country requiring large expenditures by various levels of government on concomitant facilities, additional facilities such as roads and air strips and other facilities.

Mr. White: In our experience we have had a lot of trouble getting money out of the government to build roads and air strips. I think we are going to need a tremendous amount of money to develop our resources and the people who put up the money will have to be rewarded. That is my list of questions, Mr. Chairman.

The Chairman: You signalled me, Mr. Kaplan, have you a supplementary?

[*Interpretation*]

période pendant laquelle ces actions ne pourraient pas être vendues, sans que nous en tirions quelque profit.

M. Perrault: Donc vous éclaircissez votre position.

M. White: Oui.

M. Perrault: Vous parlez d'une déduction pour épuisement de 25 p. 100 au lieu de 33⅓ p. 100. Comment distinguer la compétence de l'incompétence, dans votre industrie? Ne pensez-vous pas qu'un stimulant de la sorte devrait être accordé à toutes les sociétés que l'administration soit compétente ou non? Ne devrait-il pas être accordé sans différenciation?

M. White: Je pense que notre industrie est composée d'êtres humains comme toute industrie. Nous avons des administrateurs moyens, supérieurs et inférieurs.

M. Perrault: Vous nous avez parlé des sociétés qui ne s'intéressent pas à l'exploration, alors qu'une compagnie active comme la vôtre et très enthousiaste, se trouve dans une autre catégorie; c'est pourquoi vous demandez une déduction pour épuisement de 25 p. 100. Vous dites que certaines compagnies ne font pas beaucoup d'exploration.

M. White: Nous pensons que le gouvernement, dans la mesure où il est concerné, devrait d'abord tenir compte de l'exploration légitime; c'est celle-là qu'il faudrait encourager. Dans l'autre cas, c'est un abus et je pense qu'il devrait y avoir d'autres dispositions.

M. Perrault: Est-il possible que des stimulants trop généreux du gouvernement entraînent trop de mise en valeur de pétrole dans les régions lointaines, ce qui entraînerait de fortes dépenses pour le gouvernement pour des installations, telles que les routes, les pistes d'atterrissage et autres?

M. White: Nous avons eu de grandes difficultés à obtenir du gouvernement la construction des routes ou de pistes d'atterrissage. Nous aurons besoin de fonds considérables pour l'exploitation des ressources et ceux qui fourniront les fonds devront en tirer quelque chose. C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Kaplan, est-ce que vous avez une question supplémentaire à poser? Vous m'avez fait signe.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: I have one brief question. As we have had only two questioners from our side, perhaps it might be permitted within the framework of our understanding.

If your company had been operating under the White Paper, until now you would not have had any tax to pay. Is that not correct?

Mr. White: That is correct.

Mr. Kaplan: Well turn with me to note 5, page 15 of your financial statement. That note is referred to on page 11 in your report to your shareholders in which you say: no liability for income tax is anticipated in the foreseeable future. That applies even if the White Paper proposals were to come into effect, does it not?

Mr. White: I believe it does.

Mr. Kaplan: And that is a true statement which is unqualified by the White Paper proposals. So that if an investor were to be particularly interested in the income tax proposals, you could still assure him that even if the White Paper came into effect in its present form no liability for income taxes would be anticipated in the foreseeable future and that is because of the way your company operates. It is a company that concentrates on exploration.

Mr. White: But as we put it out in our opening statement, the effects of the White Paper would still depress the value of the company now because the investor evaluates us on an after-tax basis in terms of we are worth so many dollars per share.

Furthermore, I think the investor looks farther down the road than you might think and he is going to be concerned about what happens to us down the road when we do become taxable.

Mr. Kaplan: That is exactly what I wanted to come to. I wanted to ask you, are there two kinds of investors really in natural resources? Is there not the risk-taking investor who wants out when the company is more or less proved and wants to go into new risks? Is there not the other kind who does not want to take risks, who wants to own oil stocks? Aquitaine might be an example of that. They want to develop an oil interest and then hold on to it. You reward the risk-taker by the earned depletion. That would be an effective reward for him because he would be out when the other kind of depletion begins to be relevant.

Mr. White: I think first of all an investor looking at Aquitaine is interested in investing there because they can see a cash-flow which

[*Interprétation*]

M. Kaplan: J'aurais une petite question à poser. Peut-être pourrait-on poser deux questions de notre côté.

Si votre compagnie avait fonctionné dans le cadre du Livre blanc, vous n'auriez pas dû payer d'impôt. Est-ce exact?

M. White: Oui.

M. Kaplan: Je voudrais étudier la note 5, à la page 15 de votre état financier. Cette note figure à la page 11 du rapport à vos actionnaires dans laquelle vous dties: nous ne prévoyons pas payer d'impôts sur le revenu dans un avenir prévisible. Cela s'applique même si le Livre blanc entre en vigueur, n'est-ce pas?

M. White: C'est cela.

M. Kaplan: C'est une déclaration qui n'est pas mitigée par les propositions du Livre blanc. Donc si un investisseur s'intéressait aux propositions en matière d'impôt sur le revenu, vous pourriez l'assurer que, même si les propositions du Livre blanc entraient en vigueur sans leur forme actuelle, il n'aurait pas à payer d'impôt sur le revenu dans un avenir prévisible, ceci en raison du fonctionnement de votre compagnie. Cette compagnie ne fait que de l'exploitation.

M. White: Comme nous le disons dans notre déclaration, la mise en valeur du Livre blanc ferait diminuer la valeur de la compagnie, car l'investisseur nous évalue sur une base d'impôt; nous valons tant de dollars par action. De plus, un investisseur envisage un avenir plus lointain. Il se demande ce qui nous arrivera à l'avenir. Et il envisage le moment où il se retrouvera imposable.

M. Kaplan: Je voulais en venir là. N'y a-t-il pas deux catégories d'invesitsseurs dans les ressources naturelles? N'y a-t-il pas l'investisseur qui prend des risques, qui vous abandonne lorsque la compagnie est bien établie et qui ensuite investit de nouveau son argent dans des compagnies comportant des risques? N'y en a-t-il pas un autre qui ne veut pas prendre de risques, qui veut avoir des actions pétrolières? Aquitaine en est peut-être un exemple. Ils veulent développer un intérêt pétrolier et le conserver. Ainsi, on récompense celui qui prend des risques avec l'épuisement gagné, il partira avant que l'autre épuisement ne s'applique.

M. White: Selon moi, un investisseur considérant Aquitaine veut y investir, car il y a une circulation monétaire qui entraînera

[*Text*]

they are fairly sure will be plowed back into exploration which can in turn generate more growth under the present tax law.

Under the new tax law, it will not be as attractive.

Mr. Kaplan: Mature non-exploring oil companies will have to pay more.

Mr. White: Right.

Mr. Kaplan: Growing, exploring oil companies will continue on the present basis.

Mr. White: Right.

Mr. Kaplan: Thank you.

Mr. Lambert (Edmonton West): What about past depletion though?

The Chairman: Mr. Lambert, will you please address your questions to the Chair?

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. Mr. Chairman, a supplementary because Mr. Kaplan, unfortunately, leaves the question only half-answered or half-asked.

An hon. Member: Be careful.

Mr. Lambert (Edmonton West): There is a "k" there. What about the representations that have been made as to the effect of these proposals on past exploration where there is a big build-up of depletion entitlement?

Mr. White: I think it has been clearly stated before your Committee many times that in certain companies the effect is confiscatory.

Mr. Kaplan: But there are still many millions of dollars of tax benefits that still apply to your company.

Mr. White: Yes.

Mr. Leblanc (Laurier): May I ask a supplementary, please, Mr. Chairman?

The Chairman: On the same point, Mr. Leblanc?

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, on the same point.

The Chairman: Have you finished yet, Mr. White?

Mr. White: I would like to make one comment on the earned depletion.

Mr. Kaplan: I am not allowed to ask another question so you get the last word, Mr. White.

[*Interpretation*]

davantage de croissance dans le cadre des lois fiscales actuelles.

Avec une nouvelle loi fiscale, ce ne sera peut-être pas aussi intéressant.

M. Kaplan: Les compagnies plus anciennes qui ne font pas d'exploitation devront payer davantage.

M. White: C'est bien ça.

M. Kaplan: Les autres compagnies, celles qui font de l'exploration, continueront sur la base actuelle.

M. White: C'est bien cela.

M. Kaplan: Merci.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et qu'en est-il de l'épuisement?

Le président: Pourriez-vous poser votre question au président?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien, monsieur le président. J'ai une question supplémentaire, car M. Kaplan laisse de côté la question à moitié répondue ou a moitié posée.

Une voix: Attention.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Qu'advient-il des représentations qui ont été faites au sujet de l'effet des propositions sur l'exploration passée lorsqu'il y a beaucoup d'épuisement qui a été gagné?

M. White: Nous avons dit à maintes reprises que pour certaines compagnies, l'effet est confiscatoire.

M. Kaplan: Il y a encore plusieurs millions de dollars de taxe-services qui iront à votre compagnie.

M. White: Oui.

M. Leblanc (Laurier): Puis-je poser une autre question, monsieur le président?

Le président: Concernant le même sujet, monsieur Leblanc?

M. Leblanc (Laurier): Oui.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur White?

M. White: Je voudrais ajouter quelque chose au sujet de l'épuisement gagné.

M. Kaplan: Vous aurez le dernier mot, monsieur White, je ne veux plus poser de questions.

[*Texte*]

Mr. White: We do not agree with earned depletion because all it does is provide incentive for spending. We think the incentive should be towards success, not just spending. That is why we like the gross.

The Chairman: Mr. Leblanc?

Mr. Leblanc (Laurier): If the proposals of the White Paper would have been implemented in 1952 when you were incorporated would that have changed your income tax situation towards the federal government?

Mr. White: We would never have survived in the interim.

Mr. Leblanc (Laurier): Would you have had to pay some income tax?

Mr. White: I do not think so. I am saying that with the effect of these proposals at that time, the investors would not have put the money up.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, well that is an assumption because your liquid situation would not be worse with those proposals than they were in 1952. That would not have taken more money from you than what we have done under the present Act.

Mr. White: That is right.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you.

The Chairman: I would like to ask you a supplementary in the same area, Mr. White. Have you paid any dividends? I think I know the answer: You have not paid any dividends.

Does the depletion allowance which was permitted to shareholders and which is removed by the White Paper proposals concern you.

Mr. White: I am sorry but I do not quite understand.

The Chairman: On dividend income from natural resource companies, one can claim a depletion on dividends. That is, the investor can. I wondered whether the removal of this would concern you.

Mr. White: I am not really competent to discuss that matter fully but from what I have been exposed to I would say: "Yes, it would."

The Chairman: But you are not paying any dividends.

Mr. White: No, but someday we hope we will.

[*Interprétation*]

M. White: Nous ne sommes pas d'accord à propos de l'épuisement gagné, car cela incite à la dépense. Nous pensons que l'incitation devrait être orientée vers la réussite et non vers la dépense. Voilà pourquoi nous désirons la croissance.

Le président: Monsieur Leblanc?

M. Leblanc (Laurier): Si les propositions du Livre blanc avaient été appliquées en 1952, lorsque vous vous êtes constitué en corporation, est-ce que cela aurait changé vos impôts fédéraux?

M. White: Nous n'aurions jamais survécu.

M. Leblanc (Laurier): Est-ce que vous auriez payé de l'impôt sur le revenu?

M. White: Je ne le crois pas. Je veux dire qu'avec l'effet de ces propositions, à ce moment-là, les investisseurs n'auraient pas placé de fonds.

M. Leblanc (Laurier): C'est une supposition; votre situation en liquidité ne serait pas pire qu'elle ne l'est si ces propositions étaient en vigueur depuis 1952. Nous ne vous aurions pas soutiré plus d'argent que nous ne le faisons maintenant en vertu de la loi actuelle.

M. White: C'est vrai.

M. Leblanc (Laurier): Merci.

Le président: J'aimerais vous poser une autre question dans la même veine, monsieur White. Est-ce que vous avez payé des dividendes? Je crois connaître la réponse. Vous n'avez pas payé de dividendes.

Est-ce que l'allocation d'épuisement accordée aux actionnaires et qui est supprimée par les propositions du Livre blanc vous concerne?

M. White: Je m'excuse, mais je ne comprends pas très bien.

Le président: En ce qui concerne les revenus payés en dividendes, on peut demander l'épuisement. L'investisseur peut demander cette allocation d'épuisement. Je me demande si cette suppression vous concerne.

M. White: Je ne suis pas suffisamment compétent pour vous répondre de façon précise. D'après ce que je sais, je dirais que oui.

Le président: Pourtant, nous ne payez pas de dividendes.

M. White: Non, mais nous espérons en payer un jour.

[*Text*]

The Chairman: This is the basic question. At one point in the future, would you expect to start paying dividends?

Mr. White: It depends on how many more discoveries we have and when. It is a matter of success or otherwise.

The Chairman: In other words, you do see as the ultimate pay-off, a distribution of the earnings of the firm to the shareholders.

Mr. White: Yes.

The Chairman: But at some yet undeclared time.

Mr. White: Right. In other words, we cannot go on spending money in exploration forever. If we are successful at some point, if we generate enough funds we will be taxable and we will provide dividends for our shareholders but we do not see that in the near future.

The Chairman: Right. Thank you very much for your presentation, for the supporting material and for the map which you included with your financial statement. There has been no proposal that we include your financial statement in our proceedings or that we print the map but they were both very useful to us in our discussions with you.

Mr. White: Thank you very much.

The Chairman: Just before calling the representatives of Loram to the table, I would like to state that efforts have been made to reach the provincial Treasurer as announced yesterday. We do not know yet whether we are going to be able to see him either formally or informally. He has not yet returned to the city but we do hope to hear from his office during the course of the day.

Is Mr. Fred P. Mannix, President of Loram, here?

We welcome the representatives of Loram Ltd. Mr. Mannix, President, is on my right; Mr. Eric Connelly, is the Director of the firm and Mr. William Lord describes himself as Manager of Taxation. Mr. Mannix is going to make a brief introductory statement and then we will proceed to the questions. Mr. Mannix.

Mr. Fred P. Mannix (President, Loram Ltd.): Thank you, Mr. Chairman. First, I would like to thank the members of the Committee for allowing us to appear.

Our brief is divided into two parts. the first part sets out what we consider to be the essential requirements for economic growth.

[*Interpretation*]

Le président: A un moment donné, vous attendez-vous à verser des dividendes?

M. White: Cela dépend du nombre de découvertes que nous ferons et de l'époque à laquelle nous les ferons. Il s'agit de savoir si nous réussirons ou non.

Le président: Vous entrevoyez comme dernier remboursement la distribution des gains de la société aux actionnaires.

M. White: Oui.

Le président: Mais c'est à un moment qui est encore inconnu.

M. White: Nous ne pouvons pas continuer à dépenser de l'argent pour l'exploration. Si nous réussissons un jour, nous aurons des rentrées et nous distribuerons des dividendes pour nos actionnaires. Pour l'instant, nous ne savons pas quand ce sera.

Le président: Nous vous remercions de votre exposé, pour vos pièces d'appui et pour la carte qui accompagnait votre exposé financier. On n'a pas proposé d'inclure l'exposé financier à notre compte rendu, ni d'imprimer la carte, mais ils nous ont été très utiles dans nos discussions avez vous.

M. White: Merci.

Le président: Avant d'appeler les représentants de Loram à la table, je voudrais dire que nous avons essayé de voir, le trésorier. Nous ne savons pas encore si nous pourrons le rencontrer officiellement ou officieusement. Nous espérons que son bureau se mettra en rapport avec nous au cours de la journée.

M. Fred P. Mannix, président de Loram est-il ici?

Nous souhaitons la bienvenue aux représentants de *Loram Ltd.*, M. Fred Mannix, son président est à ma droite, M. Eric Connelly, directeur de la société, et M. William Lord, qui occupe le poste de directeur de la fiscalité. M. Mannix va faire une rapide déclaration d'ouverture puis nous passerons ensuite aux questions. Monsieur Mannix.

M. Fred P. Mannix (président, Loram Ltd.): Merci monsieur le président. Tout d'abord, je voudrais remercier les membres du Comité de nous avoir permis de comparaître ici.

Notre mémoire est divisé en deux parties. La première partie fixe ce qu'il nous faut pour la croissance économique. L'un des pre-

[*Texte*]

One or the primary aims of the White Paper is to provide for economic growth and fair taxation. Economic growth is a prerequisite to provide a base for general prosperity and well-being so that Canada can be a place where people will want to live, bring up their families and prosper. The requirements for economic growth are the maximization of the creation and use of the talents of our people and the maximization of the creation of capital. To date, Canada has not met the economic growth requirements that the Economic Council of Canada has set forth as objectives under our present taxation system and we feel that the proposals as put forward in the White Paper will further inhibit our ability to achieve those economic goals.

Creation and maximization of talent are essential to economic growth. Canada's development in the past was largely attributable to the fact that resourceful and innovative individuals have been willing to defer present enjoyment in favour of gambling that greater rewards will be forthcoming several years in the future. In order to motivate these individuals to take the risks involved, incentives were and have been required. The prospect of being able to eventually realize a tax-free capital gain is one such incentive. The preferential low rate of tax on the first $35,000 of income, rapid write-off of certain classes of assets, the realistic averaging provisions are other examples. The White Paper advocates the abolition of these incentives. Surely, therefore, it is clear that such abolition will have a disincentive effect and, if implemented, Canadians must anticipate a distinct slow-down of the country's growth and a continued shortfall of the economic goals of Canada.

When we speak of creation of capital, we speak of people deferring their personal enjoyment of income. These people must be motivated to make this sacrifice. The reinvestment of this income is essential to the maintenance of economic growth.

We have stated our objections to various proposals in the White Paper which we feel will cause the country's economic growth rate to be lower than its potential. As a company whose activities are diversified but are related to the resource industries, we have attempted to demonstrate that the proposals, if implemented, will lessen the incentive for investment and creation of new capital in these industries.

[*Interprétation*]

miers objectifs visés par le Livre blanc consiste à favoriser la croissance économique et à permettre une imposition équitable. La prospérité universelle et le bien-être général présupposent la croissance économique si l'on veut que le Canada soit un pays où la population veut vivre dans un climat apte à élever des enfants dans la prospérité. La croissance économique exige l'utilisation maximale de la créativité et des talents que renferme notre peuple et l'emploi optimal de nos ressources en capital. Jusqu'à présent, le Canada n'a pas répondu aux exigences du développement économique définies comme objectif dans le cadre actuel du régime fiscal par le Conseil économique du Canada. Nous avons le sentiment que les propositions mises de l'avant par le Livre blanc tendront à obstruer nos capacités d'atteindre ces objectifs économiques.

La croissance économique ne saurait se passer de l'utilisation maximale de nos talents. L'expansion passé du Canada a largement dépendu de l'initiative et de la créativité de citoyens qui, délaissant le plaisir du moment ont préféré miser sur l'avenir et attendre plusieurs années le profit qu'ils ont mérité. Il a fallu des stimulants pour motiver ces gens à courir les risques. La perspective de pouvoir réaliser des gains de capital exempts d'impôt comptait parmi ces stimulants. Il y en avait d'autres: le taux d'impôt préférentiel aux premiers $35,000 de revenu, l'amortissement rapide de certains groupes d'actions, les dispositions réalistes relatives à l'étalement. Le Livre blanc plaide l'abolition de ces stimulants. En conséquence, il est évident qu'une telle mesure va anéantir tout stimulant. Si elle entrait en vigueur les Canadiens doivent s'attendre à un ralentissement marqué de la croissance économique et à des échecs constants quant aux objectifs économiques du Canada.

Quand nous parlons de la mise sur pied d'un capital, nous entendons par là la mise de côté du revenu personnel plutôt que la dilapidation systématique en plaisirs immédiats. Il faut motiver les gens pour qu'ils se plient à un tel sacrifice. Le réinvestissement du revenu personnel est essentiel au maintien du rythme de croissance économique.

Nous avons exprimé nos objections aux diverses propositions du Livre blanc qui entraîneront, selon nous, un ralentissement économique du potentiel national. En tant que société dont l'activité bien que diversifiée est reliée au secteur des ressources, nous avons essayé de démontrer que la remise en vigueur des propositions diminuerait les stimulants à l'investissement et la mise sur pied d'un capital dans l'industrie des ressources.

[*Text*]

The proposal to tax capital gains is one which we reject as being inconsistent with the premise that Canadians must be encouraged to save and to invest. Even those who are willing to do so will likely be inclined to favour the mature, stable markets rather than those higher-risk areas such as the mining and petroleum industries.

The proposal whereby integration of corporate and personal income would be required together with the forced distribution of corporate earnings will have a further tendency to discourage saving and to redirect these savings not so discouraged into the more stable markets. This is demonstrated by the example on page 19 of our brief which shows that the so-called incentive of a depletion allowance granted to oil and gas companies disappears in distribution.

The proposal to abandon the three-year exemption for new mines will further discourage development and economic growth.

It can be seen from the foregoing comments and from our brief, that we reject many of the major proposals of the White Paper. It is our opinion that these proposals for tax reform should be returned to the government and to Parliament with the recommendation that they be scrapped and that the present Act be maintained and amended from time to time as required, thus removing the uncertainty that exists today.

If I might address myself to a question that was asked of our forerunner as to whether there would ever be a major oil and gas company in this country, our feeling was that there will never be a major one as we do not provide the ability in this country to take the risks, as the rate of returns quoted have shown.

Hence we cannot attract the capital that the U.S. companies do for the same risks. They are taking the same risks and have been able to attract companies. If we cannot attract capital we are not ever going to have a major oil and gas company. Furthermore, we have not provided as good a climate for talent. The White Paper is decreasing the incentive for what talent we have in Canada to remain in Canada and to continue to invest in Canada and take the risks. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Mannix. I recognize Mr. McCleave.

[*Interpretation*]

Nous rejetons la proposition relative à l'imposition des gains de capital comme étant contraire au principe de l'épargne et de l'investissement des Canadiens. Car ceux qui malgré ces mesures voudraient investir seraient davantage portés à placer leurs fonds sur des marchés stables et reconnus plutôt que d'aller vers les domaines plus risqués comme l'entreprise pétrolière ou minière.

La proposition selon laquelle l'intégration du revenu des particuliers et des sociétés serait nécessaire de même que la distribution obligatoire des revenus des sociétés tendrait plutôt à décourager les épargnants et à diriger les épargnes de ceux qui ne se sont pas découragés vers les marchés plus stables. L'exemple de la page 19 de notre mémoire démontre ce phénomène en faisant voir que le soi-disant stimulant de déduction pour épuisement accordé aux sociétés gasières et pétrolières se dissout dans la distribution.

Quant à la proposition visant à abandonner l'exemption de trois ans pour les nouvelles mines, elle va entraver le développement et la croissance économique.

On comprendra d'après les remarques précédentes que nous nous opposons à plusieurs des principales propositions du Livre blanc. Nous sommes d'avis que les propositions fiscales devraient être reportés au Gouvernement et au Parlement avec la recommandation de les oublier et de garder la législature actuelle en matière fiscale en l'amendant régulièrement au fur et à mesure des besoins ce qui ferait disparaître le climat d'incertitude qui règne à l'heure actuelle.

Pour répondre à la question du préopinant quant à l'existence future possible d'une société gasière et pétrolière d'importance dans le pays, nous pensons qu'il n'y en aura jamais que nous ne fournissions la possibilité de courir des risques au Canada comme le démontre les taux de revenu cités.

Par conséquent, nous ne pouvons attirer le capital que les compagnies américaines se procurent à risque égal. Sans plus de risques, elles ont pu se procurer le capital. Sans capital, pas de société pétrolière et gazière d'envergure possible. Même plus, nous n'avons pas su créer un climat aussi propice à l'expansion des talents. Le Livre blanc décourage même les talents que nous avons au Canada, ne réussit pas à les garder chez nous, à les porter à investir au Canada et à y courir des risques.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci monsieur Mannix. Je donne la parole à M. McCleave.

[*Texte*]

Mr. McCleave: Mr. Chairman, first I would like to congratulate those who put this presentation before us, particularly for the philosophic content of the first 11 pages. It is well done and I was particularly impressed by the Japanese experience as set forth on page 6 of the brief. Since I suppose that these pages are not obviously given when our proceedings are printed, it is the paragraph that starts:

> There are two very famous names in the business world of Japan...

On page 15, you say:

> (b) Capital gains should be deemed to have been realized at death. However, in order to avoid double taxation cumulative capital gains taxes paid should be available as a credit against estate taxes.

In effect you treat capital gains as a logical prelude to estate taxes. Am I correct in that? The whole thing over one owner's lifetime, if he dies still owning the property, is one flat rate rather than something that can be bitten into several times. Am I correct in that?

Mr. William R. Lord (Manager of Taxation, Loran Ltd.): Yes, I would say that is correct, sir. However, I think we should point out that our concern here is of a general concern to Canada at large. We recognize a certain benefit in Alberta in terms of estate taxes as is in Saskatchewan where there is a 75 per cent rebate of estate taxes paid. So it is not really a critical question in Alberta in that area but since our brief deals with the economic growth of the country, we are looking to all aspects.

Mr. McCleave: Elsewhere in your brief you make the point that the capital gains should also be realized, is that not so?

Mr. Lord: First let us say that whenever we are talking about capital gains we are saying that should the government find it necessary to implement capital gains, these are alternative suggestions but we do want to emphasize the point that we reject the concept entirely.

Mr. McCleave: Yes, that is quite true and I think that should be noted for the record. The philosophy of the brief is clearly against it. Accepting them as something that might come along, you try to apply some brakes and safeguards to them.

[*Interprétation*]

M. McCleave: Monsieur le président, tout d'abord je voudrais féliciter ceux qui nous ont présenté l'exposé et plus particulièrement pour le contenu philosophique des onze premières pages. C'est très bien conçu. J'ai été particulièrement intéressé par l'expérience japonaise exposée à la page 10 du mémoire. Puisque ces pages ne sont pas publiées dans le cadre de nos débats, je cite:

> Il y a deux noms très fameux dans le monde des affaires au Japon.

En page 15, vous dites:

> *b*) Les gains de capital devraient avoir été réalisés au moment du décès. Cependant, dans le but d'éviter la double imposition, l'impôt cumulatif déjà payé sur les gains de capital devrait constituer un crédit contre l'impôt sur les biens transmis par décès.

Donc, pour vous, l'impôt sur les gains de capital est un prélude naturel à l'impôt sur les biens transmis par décès. C'est bien cela? Tout ce qui reste après la mort d'une personne qui possède encore une propriété, c'est un taux uniforme plutôt que quelque chose qui peut être morcelé. Ai-je raison?

M. William R. Lord (Gérant de l'imposition, Loram Ltd.): Oui, je pense que c'est exact monsieur. Mais, il faudrait faire remarquer que nous nous intéressons à l'ensemble du Canada. Nous reconnaissons le fait qu'il y a certains avantages en Alberta en ce qui a trait à l'impôt sur les biens transmis par décès, ainsi qu'en Saskatchewan où il y a une remise de 75 p. 100 des impôts payés sur les biens transmis par décès. Ce n'est donc pas un problème critique en Alberta, mais puisque notre mémoire a trait à la croissance économique du Canada dans son ensemble, il nous faut envisager tous les aspects.

M. McCleave: Ailleurs dans votre mémoire, vous dites que le gain de capital devrait être réalisé. N'est-ce pas exact?

M. Lord: Tout d'abord, disons que, lorsque nous parlons de gains de capital, nous disons que si le gouvernement juge nécessaire de mettre en vigueur l'impôt sur les gains de capital, les propositions ne sont que des solutions possibles. Nous voulons cependant montrer que nous rejetons entièrement cette conception.

M. McCleave: Oui, c'est exact, et je crois qu'il faut noter cela pour le compte rendu. La philosophie du mémoire s'y oppose clairement. En admettant que ce sont des choses qui pourraient arriver, vous essayez de les freiner.

[*Text*]

The second point is contained at page 20 of your brief where you deal with this problem of entertainment expenses. A rather interesting situation arose a few weeks ago when the Edmonton Eskimos got clobbered in a preseason game. Somebody who had brought about two dozen season tickets tried to advertise or get the word out somehow that he would like to unload. He was rather disappointed at that point. Perhaps the result of a few days ago has restored his confidence and he has withdrawn his tickets from sale. I think the hockey moguls in Eastern Canada have also made the point that they could be rather savagely hit if companies were not allowed to buy these season tickets and chalk them up as legitimate expenses.

I wonder if you people have any thoughts on that particular matter? I am not even asking whether you have blocks of tickets for the Edmonton Eskimos or the like.

Mr. Lord: We are Calgarians.

Mr. Connelly: Before beginning any of my answers, I would like to tell you exactly my position on this. It is spoken after over 23 years with the Mannix organization which started as a foreign organization.

When I joined it, it was controlled by Morrison-Knudsen in the United States, and a group of us were successful in repatriating this particular company. I have also been associated with a number of small organizations which started from nothing, and by continually re-investing what ressources we were able to accrue, we and our associations have been able to build reasonably-sized organizations.

The Mannix organization today—I do want to reiterate this is a corporation which is wholly Canadian-owned, does about $85 million worth of work a year, and employs 2,700 employees. I do not think that, at any time, Mannix or the Mannix family have to take a back seat or justify their position. I just want to make that absolutely clear. They have made a real contribution to this country, and I tell you categorically that we would still be dominated by the American organization, would still be restricted as we were being restricted from day to day then—that is why we bought our position back again—if the provisions of the White Paper had been in effect then. We would not have been able to attract the talent that we needed.

I must begin on this basis in answering your question. You are speaking of an itsy-bitsy little bit of dollars involved and some few tickets in relation to expense accounts and I cannot really get excited about that

[*Interpretation*]

Le deuxième point, à la page 20 de votre mémoire, traite du problème des frais de divertissements. Une situation intéressante s'est présentée il y a quelques semaines, lorsque les Esquimaux d'Edmonton se sont faits battre à plates coutures lors d'une exhibition de football. Quelqu'un avait acheté environ deux douzaines de billets de saison et a essayé de s'en débarasser. Il était plutôt déçu. Peut-être que les résultats depuis quelques jours ont ranimé sa confiance. Les dirigeants du hockey dans l'Est du Canada disent qu'ils perdraient beaucoup si les compagnies ne peuvent pas acheter les abonnements et les considérer comme des dépenses légitimes.

Je ne demande pas si vous avez des billets pour assister aux joutes des Eskimos d'Edmonton.

M. Lord: Nous venons de Calgary.

M. Connelly: Je voudrais d'abord vous dire ce que j'en pense. J'ai passé 23 ans avec la société Mannix, qui était à l'origine une société étrangère.

Lorsque je suis devenu membre de la société, elle dépendant de la société Morrison-Knudsen aux États-Unis. Nous avons pu la rapatrier. J'ai aussi fait affaire avec plusieurs petites organisations qui ont commencé à partir de rien, et en réinvestissant les ressources que nous avons pu accumuler, nous avons pu ériger des organisations assez importantes.

Aujourd'hui, la Mannix qui est entièrement aux mains des Canadiens, fait environ 85 millions de dollars de travaux par année et emploie 2,700 employés. Je ne crois pas que la famille Mannix doive justifier sa position. Nous avons fait une véritable contribution au pays et je vous dis que nous serions encore dominés par les Américains, nous serions encore limités de jour en jour, si les dispositions du Livre blanc avaient été en vigueur à ce moment-là. Nous n'aurions pas pu acquérir les compétences voulues.

Vous parlez de quelques dollars et de quelques billets en ce qui concerne les comptes de frais, ce qui ne m'intéresse pas beaucoup. Je m'occupe surtout des compétences qu'il nous faut ici.

[*Texte*]

type of money. What I am primarily responsible for is the talent that we must have in this country.

I want to give you some examples of what is exactly happening as a result of the uncertainties created by the White Paper. In Japan, they use expense accounts as a means of remuneration. This is a non-taxable amount and Canada cannot live in a vacuum. It cannot be all by itself. We have to realize that we are competing with countries like Japan and Germany. Germany has no capital gains and Japan has no capital gains, and also they do not expect to put it in. The corporation tax in Germany is such that they do not pay any income tax until it comes to a dividend distribution. They encourage replacement depreciation. They encourage contingent reserves and so on.

I will go back to talent. Talent is our main consideration because without it, this country is going to go down. There are already prospects of this country not going to have the second highest standard of living. We are going to have the sixth. This is because our productivity is going down.

We must understand that talent is not captive. Talent is going to move just like capital and it is going to go where the opportunity is. It is going to go out of this country—it is going out of this country—because of the uncertainties created first by the Carter Report and secondly, by the introduction of the White Paper, and the continuing reiteration of the leaders of our government today that, come hell or high water, we are going to have this Act put into effect.

Now about our relation to the United States. The United States, as John Deutsch said, has a pool of talent and an educational standard under which, first of all, they have 50 per cent going to secondary education as against 15 per cent of our own. Secondly, their top educational institutions produce a talented individual far in excess—John Deutsch said one-third in excess—of anything we have. So we have to be able to attract that talent to Canada and make them Canadian citizens if we are going to get along in this country and get our place in the sun.

Right today, the statements in the White Paper on taxation are entirely misleading. They say that the income tax rates are the same. An executive can go to the State of Ohio and get a 40 per cent reduction on his income tax. The cost of living is lower in the United States—on a gross-national-product basis, it is one-third lower than here in Canada. Secondly, the climate is harsher in this country.

[*Interprétation*]

Je veux vous montrer des exemples de ce qui se passe à cause de l'incertitude créée par le Livre blanc. Au Japon, on se sert des comptes de frais comme une façon de rémunérer les sociétés, le montant n'est pas imposable. Le Canada ne peut pas rester seul. Nous faisons concurrence avec des pays comme le Japon et l'Allemagne. Il n'y a pas de gains de capital dans ces deux pays, et ils ne s'attendent pas d'en avoir. L'impôt sur les sociétés en Allemagne est tel qu'on ne paie pas d'impôt sur le revenu avant d'arriver à une distribution des dividendes. On encourage l'amortissement pour le remplacement, un fonds de prévoyance, etc.

La compétence nous préoccupe avant tout, parce qu'autrement, le pays en souffrira. On prévoit déjà que le pays n'aura pas le deuxième niveau de vie en importance, mais le sixième parce que la productivité baisse.

Il faut comprendre qu'on ne peut retenir les personnes compétentes. Elles se déplacent comme des capitaux pour profiter des occasions. Elles vont quitter le pays, c'est ce qui arrive, à cause de l'incertitude créée par le rapport Carter, par le Livre blanc et par les dirigeants du pays qui affirment que la loi entrera en vigueur, advienne que pourra.

Les États-Unis, comme John Deutsch le dit, compte beaucoup de compétences et 50 p. 100 d'élèves en comparaison à 15 p. 100 au pays. Leurs institutions forment des jeunes beaucoup plus compétents qu'au Canada. Nous devons essayer de les attirer au pays pour en faire des citoyens, si nous voulons progresser.

Les déclarations du Livre blanc sont tout à fait erronées. On nous dit que les taux d'impôt sur le revenu sont les mêmes. En Ohio, un dirigeant bénéficie d'une réduction de 40 p. 100 de l'impôt sur le revenu. Le coût de la vie est de beaucoup inférieur aux États-Unis et en plus, notre climat est beaucoup plus rigoureux.

[*Text*]

We have to have some inducements. The rates of pay for the same job are materially higher in the United States than they are here. I know this because I was asked in my younger life to go down to the United States to be associated with Morrison-Knudsen. I stayed here because I had an emotional affinity to this country. I still have it and that is why I am speaking this way.

I come back to certain examples that are happening today. You all know in this city of the case of Ron Banister—Ron Banister has said that I could mention his name. He has sold out his company to a computer organization in Pennsylvania because he is frightened of the implications of the White Paper and the capital gains tax. They got into trouble like most computer organizations. He was asked if he would come back and be president of this company. He said he would if he could operate from the city of Edmonton. The employers of this Company said that was all right but, on examination, found out that they would have to pay the key people $10,000 more a year to equate their salaries—not the living expenses, just their salaries in moving to Edmonton. The executive vice-president found out that, if he moved down to Minneapolis, he would have $7,000 more a year to spend after tax paid. The result was that there was no way this organization could stay in Edmonton, so it has moved to Minneapolis.

Mr. Whicher: What salary range is that where there is a $10,000 difference?

Mr. Connelly: They would have to increase his salary to compensate him for the additional taxes in Canada.

Mr. Whicher: Under the White Paper, there is a maximum of 50 per cent.

Mr. Connelly: I am telling you that this is what happens today. And actually, in these brackets, it made little difference.

Mr. Kaplan: What brackets were they?

Mr. Connelly: They were $25,000.

The Chairman: Mr. Kaplan, please address your questions to the Chair, otherwise this could break down.

Mr. Connelly, you have the floor.

Mr. Connelly: Now we look at another man called Mr. Low. I want to give you these specific examples because this is what is happening to our country. Howard Low came up from the United States and established a business in Calgary. He developed the most sophisticated computer business in the whole

[*Interpretation*]

Les taux de rémunération pour le même travail sont beaucoup plus élevés aux États-Unis qu'ici. Je le sais parce que dans ma jeunesse, on m'a demandé d'aller aux États-Unis pour travailler avec la société Morrison-Knudsen. Je suis resté ici parce que j'avais des sentiments d'affection pour ce pays (j'en ai encore).

Vous connaissez tous M. Ron Banister. Il a vendu sa compagnie à une société d'ordinateurs en Pennsylvanie parce qu'il craint les implications du Livre blanc et l'impôt sur les gains de capital. On lui a demandé de revenir comme président de la compagnie; il a dit qu'il le ferait s'il pouvait travailler à partir d'Edmonton. Les employeurs de la compagnie se sont dit d'accord, mais ils ont découvert qu'ils devraient payer $10,000 de plus par année aux dirigeants pour égaliser leurs salaires, s'ils déménageaient à Edmonton. Le vice-président s'est rendu compte qu'il pourrait dépenser $7,000 de plus par année après avoir payé l'impôt, s'il déménageait à Minneapolis. C'est pourquoi la compagnie s'est déplacée là-bas.

M. Whicher: A quel niveau de salaire y a-t-il une différence de $10,000?

M. Connelly: Il faudrait que la société augmente les salaires afin de compenser l'employé pour les impôts au Canada.

M. Whicher: Il y a un maximum de 50 p. 100 selon le Livre blanc.

M. Connelly: Je vous dis que c'est la situation actuelle. Dans ces catégories, ça n'avait pas beaucoup d'importance.

M. Kaplan: De quelles tranches s'agissait-il?

M. Connelly: De la tranche de $25,000.

Le président: Monsieur Kaplan, si vous voulez bien vous adresser au président.

Monsieur Connelly, vous avez la parole.

M. Connelly: Maintenant, regardons le cas de M. Low. Je vous cite ces exemples, parce que c'est ce qui arrive en ce moment. Monsieur Low est venu des États-Unis pour établir un commerce à Calgary, et là, il a mis au point la plus importante industrie d'ordinateurs au monde. Il contrôlait les données et les

[*Texte*]

world, looking after the monitoring of well data and information. He was selling this to Brazil, Algeria, Iran, Peru and Mexico, and from Calgary, is developing a multinational organization. The White Paper hit and he immediately had one of the leading accounting firms analyse this situation. He has moved to Houston because he cannot operate a multinational organization from Canada under the White Paper.

The next thing is that we in Calgary, from 1947 on, attracted a great many Americans. They knew that their tax rate was higher in Canada than it was in the United States. They knew this. They also knew that the standard of living was lower in Canada than in the United States, but they had a hope and a goal that they could make capital gains. I could name you specifically 20 to my knowledge who had become Canadian citizens because of capital gains and they have established drilling companies, seismograph companies, oil companies, you name it. This is the type of talent we need. If we do not have this type of talent, we will not have vehicles to employ these people and give the social services we need. That is exactly what we need in this country.

I also had the pleasure of talking to the Canadian Consul-General in San Francisco. He was assigned the task of enticing Canadian graduate students to come back to Canada because this is a talent that we need in Canada. I asked him whether he thought he would be able to do this, even under our present taxation. He said it is practically impossible.

The final deal, and this came through our mail today, concerns doctors, medical people. We need medical people in this country. Do you know that today, in the Calgary General Hospital, they are giving courses to train doctors so that they can take the examinations of the American Medical Association. These people not only intend but are going to leave Canada because of the threat of the White Paper. Some day we have to have more certainty in our tax structure so that people in the marketplace will know exactly how they stand before they enter a deal, not go down to Ottawa with cap in hand to see if they can get a special deal. They must know in certainty what their tax is going to be so they can make their plans. Believe me, if those plans are not better than any other place in the world we are not going to get the talent we need to build this country.

The Chairman: Mr. Connelly, I am going to interrupt you at this point. I think you have made a strong statement. I am sure you have

[*Interprétation*]

renseignements concernant les puits, renseignements qu'il vendait au Brésil, à l'Algérie, à l'Iran, au Pérou, au Mexique, et il avait une organisation multi-nationale. Après la publication du Livre blanc, il a fait analyser la situation par une importante société de comptables. Il est déménagé à Houston, parce qu'il ne peut pas travailler au Canada, si l'on applique les principes du Livre blanc.

Depuis 1947, nous avons attiré beaucoup d'Américains à Calgary. Ils savaient que le taux d'impôt était plus élevé ici qu'aux États-Unis, et que le niveau de vie était plus bas qu'aux États-Unis, mais ils comptaient sur les gains de capital. Il y en a 20, à ma connaissance, qui sont devenus citoyens canadiens à cause des gains de capital et ils ont monté toutes sortes d'entreprise au Canada. C'est le genre de compétence qu'il nous faut ici. Si nous ne les avons pas, nous ne pourrons pas les employer ni assurer les services sociaux qu'il nous faut.

J'ai aussi parlé au Consul général du Canada à San Francisco. Il devait inviter les diplômés canadiens à revenir travailler au Canada. Je me demandais s'il y parviendrait, en vertu de l'imposition actuelle. Il a dit que c'était presque impossible.

Je parlerai enfin des médecins. Il nous en faut au pays. Savez-vous qu'à l'hôpital général de Calgary, en ce moment, on donne des cours pour former les médecins afin qu'ils puissent passer des examens aux États-Unis. Ces gens vont quitter le Canada à cause de la menace du Livre blanc.

Un de ces jours, nous devrons avoir plus de certitude en ce qui regarde notre régime fiscal pour que les gens en affaires puissent savoir où ils en sont avant de s'engager dans une affaire, sans être obligés de se rendre à Ottawa pour obtenir une faveur spéciale. Ils doivent savoir avec certitude en quoi consistent exactement les impôts pour faire des projets. Croyez-moi, si ces projets ne sont pas meilleurs ici qu'ailleurs, nous n'allons pas avoir les compétences qu'il nous faut pour bâtir ce pays.

Le président: Monsieur Connelly, je vais vous interrompre ici. Vous avez fait une déclaration ferme. Je suis sûr que vous avez

[*Text*]

other things to add and there will be other questions put to you. I think in fairness to Mr. McCleave I should give him one more question and then we will turn to another questioner.

Mr. McCleave: I think Mr. Connelly wanted to make his own comment on the White Paper, and while I sort of cast a small question into the pond to get such a large answer back I would be quite happy if he would finish the statement. The only other question I had, Mr. Chairman, I shall pass to a colleague of mine because I am trying to cut down the time so we will have lots of time to pack and so on.

The Chairman: Mr. Connelly, is this just a general statement or is it on some particular aspect you wish to speak right now?

Mr. Connelly: I would like to talk, if I may, about the averaging of tax specifically, the provisions for the averaging and also the question of the confiscation of capital on a retroactive basis which is not only causing uncertainty but at the same time disillusionment with the whole prospect of carrying on business in Canada.

The Chairman: I am going to suggest to you that you have recorded your interest in discussing those points and if they are not raised by any of the questioners in the course of the questioning I will give you an opportunity to speak to them at the end of the questioning period.

Mr. Connelly: If I may make one other statement, I did write a personal letter to Mr. Benson and got a reply back in a form letter, which probably increased my ire, as it were, because it not only aborded every question I asked but at the same time introduced a lot of platitudes which had no bearing on the problems facing us as a result of the White Paper.

The Chairman: Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: I have not heard a group present a brief to us before who have had quite the degree of confidence in capitalism that you three gentlemen have. I think I could take it from your brief that as far as you are concerned we should tighten our belts, or at least keep them as tight as they are now, and allow business to eliminate poverty in effect by growth. Is that a fair statement?

Mr. Mannix: Yes, that is a very fair statement.

[*Interpretation*]

autre chose à ajouter, et qu'on va vous poser d'autres questions. Pour être juste, je permettrai à M. McCleave de vous poser encore une question et ensuite nous passerons à quelqu'un d'autre.

M. McCleave: Le témoin voulait parler du Livre blanc, je voudrais qu'il termine sa réponse. L'autre question que j'avais à poser je la cède à mon collègue parce que j'essaie d'épargner du temps.

Le président: Est-ce que c'est une déclaration générale, est-ce qu'il s'agit d'un aspect particulier dont vous voulez parler maintenant, monsieur Connelly.

M. Connelly: Je voudrais vous parler de la question de l'étalement des impôts. Les dispositions à cet effet et aussi la confiscation des capitaux sur une base rétroactive cause non seulement de l'incertitude mais en même temps cause des déceptions dans le domaine des affaires au Canada.

Le président: Vous avez fait valoir votre intérêt dans ce domaine au cours de votre discours, et si on ne vous pose aucune question à ce sujet, je vais vous donner l'occasion d'en parler à la fin de la période des questions.

M. Connelly: J'ai adressé une lettre personnelle à M. Benson. J'ai reçu une réponse et ceci m'a mis davantage en colère. On évitait toutes les questions que j'avais posées. La lettre contenait un tas de platitudes qui n'avaient rien à voir avec le Livre blanc.

Le président: Je vous cède la parole, monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Il n'y a aucun groupe qui se soit montré aussi confiant dans le capitalisme que vous trois et, d'après votre mémoire, nous devons nous serrer la ceinture ou les garder aussi serrées qu'elles le sont présentement et permettre aux hommes d'affaires d'éliminer la pauvreté en permettant le développement du pays. N'est-ce pas vrai?

M. Mannix: Oui, c'est bien ça.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: I do not agree with that, and I will come to that, but I just want to know if I understood you correctly.

Mr. Mannix: I would like to put it this way. It has been calculated, and I think on one page we pointed it out, that you cannot give away enough money to raise everybody to the proper level or whatever you consider to be the proper level. You could give away the gross national product of all the developed countries in the world every year and you would not have enough to go around to bring them up to the level of the standard of living of one-third of the United States. And the cost of not proceeding to take and encourage the economic development is phenomenal. First of all we have the direct cost of supporting the people that are on welfare and so on. We have an opportunity cost which is fantastically overwhelming because if every dollar spent on welfare were spent in a developing area—the dollar spent on welfare has no multiplier or very little—in Ontario, Alberta or British Columbia it would have a multiplier effect of perhaps 25. Secondly you have the fact that the welfare dollar, for example, is spent and the person is non-productive. If instead we spent it in an area where we had high productivity and encouraged the people to move where we had high productivity those people which are presently nonproductive would be productive and contribute to the well-being. So you have an opportunity cost that is overwhelming in terms of what the result could be if the money was spent in developing areas and, secondly, in loss of production by the people that are being supported. For example, in Alberta and Ontario we have inflation because we cannot get labour. Labour is short and yet we are supporting it at the other end of the country, in the Maritimes. So the cost is higher even for the developing areas because there is slack labour in other parts of the area. The problem is to get the money spent where we are going to get the most development and we have to encourage the use of these people's talent to get them to be productive.

Mr. Kaplan: I agree with the theory that we ought to try to make the poor productive. That is part of your philosophy. I have read very much the same sort of argument. You do not make any reference to Peter Drucker's ideas on the subject but I am familiar with that kind of argument. When Peter Drucker made it he was referring to the international situation, making the poor productive in terms of the underdeveloped economies as compared with the developed economies. But when you talk about making the poor produc-

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Je ne suis pas de cet avis. Je vais y revenir, mais je veux savoir si je vous ai bien compris.

M. Mannix: J'aimerais vous l'expliquer de la façon suivante. Eh bien, on estime qu'on ne peut pas donner suffisamment d'argent pour que tout le monde soit à un niveau approprié. Vous pourriez donner le produit national brut de tous les pays industrialisés chaque année et il n'y aurait pas suffisamment d'argent pour rehausser le niveau de vie pour atteindre le tiers de celui des États-Unis. Et le coût pour ne pas développer l'économie, est prohibitif. Nous avons d'abord le coût direct pour les gens qui reçoivent les prestations de bien-être et ainsi de suite. Au point de vue des possibilités, si l'on dépensait l'argent du bien-être social dans une région en développement, cela changerait tout. Le dollar dépensé pour le bien-être n'a aucun effet multiplicateur, ou très peu en Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique. Cela aurait un effet multiplicateur d'environ 25. Deuxièmement il y a le fait que le dollar du bien-être, par exemple, est dépensé et la personne reste non productive. Si nous encouragions les gens à se rendre dans une région de haute productivité, ces gens aideraient à assurer le bien-être de tous et ils seraient productifs. Il y aurait de plus grandes possibilités si l'on dépensait cet argent dans les régions en voie de développement, cela donnerait un bien meilleur résultat au point de vue de la production que si l'on consacrait ces sommes au bien-être.

Par exemple, en Alberta, et en Ontario, nous avons de l'inflation, parce que nous ne pouvons pas obtenir la main-d'œuvre et pourtant, nous l'aidons à l'autre bout du pays, dans les Maritimes. Donc, le coût est plus élevé, même pour les régions en voie de développement, parce qu'il y a une main-d'œuvre à ne rien faire. Il faut dépenser l'argent là où on peut arriver au maximum de développement et il faut encourager l'utilisation des talents de ces personnes pour les amener à être productifs.

M. Kaplan: Je suis d'accord que nous devrions essayer de rendre les pauvres productifs. C'est une partie de notre philosophie. J'ai eu à peu près les mêmes genres d'arguments. Vous ne faites aucune référence aux idées de Peter Drucher sur le sujet, mais je connais ce genre d'argument. Quant il a exprimé cette idée, il parlait de la situation internationale, en disant qu'il fallait rendre le pauvre productif dans les pays en voie de développement par rapport aux pays industrialisés. Mais quand on parle de rendre les

[*Text*]

tive in a national situation and the cost of doing it, the problem is entirely different. Poverty in the United States, for example, could be eliminated for a very small price. Poverty in Canada can be eliminated as well within our means. When I hear you say that we ought to transfer welfare payments from the poor to areas of development I have to come back and ask who you think the welfare recipients are? How do you want to make the poor productive when the largest constituent of people on welfare are single women supporting large families. Do you want to transfer the payments away from them, or from people who are invalids and unable to work?

Mr. Mannix: I am not saying that you do not look after these people.

Mr. Kaplan: You are saying not to look after them. That is exactly what you just finished saying. You said we ought to transfer our resources from welfare to areas where they can be productive.

Mr. Mannix: Our taxation system must be such that it will promote the people in general and the poor in particular to employ their talents and be productive. That is the first point. The second point is that the taxation system must provide the economic framework within which individuals who want to take great risk put in great amounts of effort and employ, generate and keep their talents so that they will have a reward and a gain for staying in this country. For example, in my own case, when very young I had a lot of opportunity but under the system proposed in the White Paper it is very disillusioning for a young person. The business class at Western of this year has submitted a brief to you and if you look at that you will know that out of 104 people 100 are going to the United States because, after analysing the White Paper, they cannot see an opportunity for themselves to operate in this country in a proper manner.

An. hon. Member: It is not to their credit either, Mr. Chairman.

Mr. Mannix: It may not be to their credit but...

Mr. Perrault: The Canadian taxpayer has invested thousands of dollars in them. Are they going to equate their Canadian citizenship on that basis? It is disgraceful.

Mr. Kaplan: Do you not agree that a percentage of our resources have to be allocated to the unproductive poor?

[*Interpretation*]

pauvres productifs sur le plan national, et les dépenses que cela comporterait, le problème est tout à fait différent. La pauvreté aux États-Unis, par exemple, pourrait être éliminée à très peu de frais et au Canada aussi on peut éliminer la pauvreté en fonction de nos moyens. Maintenant, quand vous dites que nous devrions transférer les paiements de bien-être des pauvres pour dépenser plus d'argent dans les régions en voie de développement, je dois revenir et vous demander qui sont ceux qui reçoivent les prestations de bien-être. Comment voulez-vous que les pauvres deviennent productifs quand ce sont surtout des femmes seules subvenant aux besoins de grandes familles qui reçoivent des prestations de bien-être. Voulez-vous enlever l'assistance à ces femmes ou à ces invalides qui ne peuvent pas travailler?

M. Mannix: Je ne dis pas que vous ne devez pas vous occuper de ces gens.

M. Kaplan: Oui, c'est exactement ce que vous dites, que nous devrions transférer nos dépenses du bien-être social à d'autres domaines où elles seront productives.

M. Mannix: Nous devons avoir un régime fiscal qui encouragera les gens en général et les pauvres en particulier à employer leurs talents et à être productifs. Voilà le premier point. Ensuite, le régime fiscal doit prévoir le cadre économique dans lequel ceux qui veulent prendre des risques, qui font un effort considérable, qui utilisent leurs talents recevront une récompense s'ils restent au pays. Prenons mon cas. Quand j'étais très jeune, j'avais beaucoup de possibilités mais dans le cadre des propositions du Livre blanc, cela est très décevant pour les jeunes gens. La classe de commerce à l'Université Western de cette année a soumis un mémoire au Comité et, si vous le lisez, vous contaterez que sur 104 étudiants, 100 vont s'en aller aux États-Unis parce qu'après avoir analysé le Livre blanc, ils ne voient pas comment ils pourraient travailler convenablement au Canada.

Une voix: Ce n'est pas à leur honneur, monsieur le président.

M. Mannix: Peut-être ce n'est pas à leur honneur, mais...

M. Perrault: Le contribuable canadien a dépensé des milliers de dollars pour eux. Comment évaluer leur citoyenneté d'après ce critère? C'est scandaleux.

M. Kaplan: Vous ne croyez pas qu'il faille allouer un pourcentage de nos ressources aux pauvres?

[*Texte*]

Mr. Mannix: Yes, they do. I am not arguing about that.

Mr. Kaplan: Well, that is not what you said in your brief.

Mr. Mannix: But we have to provide in the taxation system a framework within which people can be rewarded for their efforts and have the incentive to produce and continue the economic development of Canada in general. So if you raise the entire country of Canada you will raise the poor.

Mr. Kaplan: But is it not a balancing act?

Mr. Mannix: It certainly is a balancing act. Even at the present time the point I am making about the people that are leaving is that we can see that we are losing the talent of this country to take and promote and raise the general country. As people who have put in tremendous amounts of effort are leaving the country we have to recognize that we are in a competitive situation for this talent within Canada in a world market, not just a continental market. Small details, for example expense accounts, are part of remuneration in Japan. They are part of remuneration perhaps in the U.S. Before eliminating these things, the ability of talented people in this country to work and develop and raise the general country—we are nationalistic and we are pro-Canadian; we have not left; we bought back the U.S.—you have to take a real serious look at what your position is under this framework of taxation.

Mr. Kaplan: Do you agree that we cannot offer capital and talent the same deal so far as taxes are concerned as the Americans can?

Mr. Mannix: Under the present situation or under the provisions of the White Paper?

Mr. Kaplan: I am talking about taxation. Can we offer the same tax deal to talent and to capital as the Americans can?

Mr. Mannix: We can offer it but we are not offering it under this White Paper.

Mr. Kaplan: Do you recognize the factors that your colleague referred to earlier—putting us in a different position, being an economy that is less developed, being an economy that has higher costs that are imposed on us by weather, by distances, by our small population, by our lower educational standard?

Mr. Mannix: That is correct, and our taxation should be much less severe than any other country in a comparable position.

[*Interprétation*]

M. Mannix: Certainement. Je ne discute pas là-dessus.

M. Kaplan: Bien, ce n'est pas ce que vous avez dit dans votre mémoire.

M. Mannix: Mais nous devons avoir un cadre dans lequel les gens peuvent être récompensés pour leurs efforts et encouragés à produire, à maintenir le développement économique du Canada, en général. Si vous augmentez le niveau de tout le pays, vous augmenterez celui des pauvres aussi.

M. Kaplan: Ne s'agit-il pas d'un jeu d'équilibre?

M. Mannix: Certes, c'est un jeu d'équilibre. Ce que je veux dire au sujet des gens qui s'en vont, c'est que nous perdons les talents du pays qui pourraient rehausser le niveau de vie du Canada. Au fur et à mesure que les gens qui ont travaillé beaucoup, quittent le pays, on doit se rendre compte que nous sommes dans une situation concurrentielle pour ces compétences non seulement chez nous mais dans le monde entier. Un exemple, peut-être un détail, illustre très bien. Au Japon, les comptes de dépenses font partie de la rémunération. Ils font peut-être partie de la rémunération aux États-Unis. Avant d'éliminer tout ceci, avant d'éliminer la possibilité pour les gens de talent de travailler chez nous et de rehausser le niveau de vie, nous sommes des nationalistes en faveur du Canada; nous ne sommes pas partis; nous avons racheté les États-Unis, il faut vraiment voir quelle est votre position en vertu du régime fiscal.

M. Kaplan: Convenez-vous que nous ne pouvons pas offrir les mêmes possibilités que les Américains en ce qui a trait aux impôts?

M. Mannix: A l'heure actuelle, ou en vertu des propositions du Livre blanc?

M. Kaplan: Je parle au sujet de l'impôt. Pouvons-nous offrir aussi bien que les États-Unis, les mêmes avantages fiscaux au talent et aux capital.

M. Mannix: Nous le pouvons, mais nous ne le faisons pas selon le Livre blanc.

M. Kaplan: Est-ce que vous tenez compte des facteurs dont votre collègue a déjà parlé, qui nous mettent dans une situation différente parce que notre économie est moins développée et qu'elle a plus de dépenses à cause du climat, des distances, de la population peu nombreuse et du niveau d'éducation inférieur?

M. Mannix: C'est exact et nos impôts devraient être beaucoup moins sévères qu'ailleurs.

[*Text*]

Mr. Kaplan: Is it not just the opposite? Does not our taxation have to be just that much more because we do not have the tax base that the Americans do? When you look at the United States as a generator of taxation...

Mr. Connelly: If you have a smaller and smaller and smaller base to operate from your taxes will increase and increase and increase and you will have fewer and fewer people coming to this country. Practically everybody in western Canada came here from somewhere else.

Mr. Kaplan: Practically everybody in Canada came from somewhere else.

Mr. Connelly: There is one generation. I do not want to say your concept is right but it is narrow.

Mr. Kaplan: I do not want to be taken as disagreeing with you that economic incentives are important, because I think they are critical, but I think if you are going to talk about taxation you have to recognize some fundamental facts, and your brief did not do so.

The first fundamental fact is that we have to do something for the poor in this country. We have some responsability toward them and we cannot ask them to tighten their belts and save because they do not have the resources. Secondly, we do not have the option of choosing a tax system which would give the same benefit and incentive as the Americans, simply because we do not have the economy, and I think you ought to agree with me about that.

Mr. Connelly: I will agree with you but I speak from some experience.

Mr. Kaplan: As long as you agree with me I would like to move on.

Mr. Connelly: I was a chairman of the United Fund in Calgary. I have taken an active part in this. For instance, there is no need for today this $100 deductible you are allowing because, number one, the people who are going to get the advantage of this do not make contributions and, number two, your Medicare looks after the other. So if you are looking at a tax structure the $100 deductible is the first thing you should eliminate.

Mr. Kaplan: I agree with that and I hope we will eliminate it.

The Chairman: One last question, Mr. Kaplan.

[*Interpretation*]

M. Kaplan: N'est-ce pas justement le contraire? Est-ce que nous ne devons pas imposer davantage parce que nous n'avons pas la base fiscale que possède les États-Unis. Quand on songe aux États-Unis comme générateur d'impôts...

M. Connelly: Plus la base fiscale diminuera plus l'impôt augmentera et il y a de moins en moins de gens qui vont venir au Canada. Presque tout le monde ici, dans l'Ouest, est venu d'ailleurs.

M. Kaplan: Presque tout le monde dans tout le Canada est venu d'ailleurs.

M. Connelly: Il s'agit d'une génération. Je ne dirais pas que votre idée est juste, mais elle est bornée.

M. Kaplan: Ce n'est pas que je ne sois pas d'accord avec vous, les encouragements économiques sont importants, je les crois mêmes critiques, mais quand il s'agit d'impôt, il faut reconnaître certains faits fondamentaux, ce que vous n'avez pas fait dans votre mémoire.

Tout d'abord, nous devons faire quelque chose pour les pauvres du Canada. Nous en sommes responsable et nous ne pouvons pas leur demander de se serrer la ceinture et de faire des épargnes parce qu'ils n'ont pas les moyens. Ensuite nous n'avons pas la possibilité de choisir un régime fiscal qui nous donnera les mêmes avantages que dans le cas des Américains parce que notre économie n'est pas la même, sur quoi vous devez être d'accord.

M. Connelly: J'en conviens, mais je parle à partir de certaines expériences.

M. Kaplan: Pourvu que vous soyez d'accord je voudrais continuer.

M. Connelly: J'étais président du *United Fund* à Calgary, tâche à laquelle j'ai pris une part active. Cette déduction de $100 que vous accordez, par exemple, n'est pas nécessaire, tout d'abord parce que les gens qui en bénéficieront ne font pas de contributions et ensuite l'assurance-maladie s'occupe du reste. Donc, ce serait la première chose à éliminer lors d'une révision du régime fiscal.

M. Kaplan: Je suis d'accord là-dessus et j'espère que nous allons la supprimer.

Le président: Une dernière question, monsieur Kaplan.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: My last question is a more specific one dealing with a statement that you make on page 12:

> ... there has been an increasing disincentive to invest capital funds in certain risk ventures because of the inflationary forces.

I think the opposite is more likely true. Is not inflation more a disincentive to invest in fixed return things?

Mr. Connelly: That is right, and high taxation is one of the greatest causes of inflation. This inflation cycle was started by the over expenditure and borrowings of the government. So that is the number one deal. Mr. Benson made that particular point when he said that he did not think high taxation was any disincentive. High taxation today, as these salaries and wages are raised, means more money is going into the coffers because people are put into a higher rate of taxation, and this is one of the main causes of inflation in our country today.

The Chairman: Mr. Kaplan, I think you will have to yield to Mr. Lambert.

Mr. Kaplan: I regret that the witnesses have not taken much of an opportunity to answer the questions I wanted to ask.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, certainly this brief has put into relief or has highlighted, shall we say, one of the major questions that Canadians have to decide with regard to the White Paper, namely whether or not it is a social document. I would say that whether you agree or not with any or all of the contents of this particular brief it certainly has put in direct confrontation this idea of the social philosophy of the White Paper. That is a point that I have made on many occasions and as far as the White Paper is concerned it is one of the most social documents that Canada ever has seen.

An hon. Member: It is not a law.

Mr. Lambert (Edmonton West): I said it is a social document, emphasizing a certain social philosophy which of course many of us have criticized very extensively.

My first question would be directed to Mr. Lord and arises out of an answer he gave to Mr. Mahoney or Mr. McCleave with regard to the estate tax refunds in Alberta and Saskatchewan. Of course one question has not been asked. I do not know whether you have had them answered in your discussions with the

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Une dernière question plus précise. Il s'agit d'une déclaration faite à la page 12 de votre mémoire:

> ...l'incitation à investir dans des secteurs à risques élevés a suivi une courbe descendante à cause de la poussée inflationniste.

N'est-ce pas plutôt le contraire? Est-ce que l'inflation ne décourage pas plutôt les investissements dans les valeurs à taux fixes?

M. Connelly: C'est exact et l'impôt élevé est une des plus grandes causes d'inflation. Le gouvernement a commencé le cycle de l'inflation par ses trop grandes dépenses et ses emprunts. C'est le premier problème. M. Benson a dit qu'il ne pensait pas que les impôts élevés décourageaient les gens de placer leur argent. Ceci veut dire que vous recevez de plus en plus d'argent au fur et à mesure que les gages et les salaires augmentent parce que les gens paient de plus en plus d'impôt et c'est une des principales causes de l'inflation chez nous en ce moment.

Le président: Monsieur Kaplan, je crois que vous allez devoir céder la parole à M. Lambert.

M. Kaplan: Je regrette que le témoin n'ait pas mieux profité de l'occasion de répondre aux questions que je voulais lui poser.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, ce mémoire fait certainement ressortir une des principales questions sur lesquelles nous devons nous décider, à savoir si oui ou non le Livre blanc est de portée sociale. Je dirais, que vous soyez d'accord ou non avec le contenu de ce mémoire en partie ou en entier, que c'est un mémoire qui fait ressortir cette idée de la philosophie sociale du Livre blanc. J'en ai parlé plusieurs fois, en ce qui concerne le Livre blanc, c'est un des documents de la plus grande portée sociale qu'ait connu le Canada.

Une voix: Ce n'est pas une loi.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai dit que c'était un document social portant sur une philosophie sociale que bon nombre d'entre nous ont critiqué très longuement.

Ma première question s'adresse à M. Lord et elle a trait à une réponse qu'il a donnée à M. Mahoney ou M. McCleave au sujet du remboursement des droits successoraux en Alberta et en Saskatchewan. Évidemment, on a oublié de poser une question. Je ne sais pas si vous avez obtenu une réponse des autorités

[*Text*]

Finance Department officials. It certainly has been raised in the letter of transmittal of the Alberta government brief to the government in regard to this. Are these refunds under the Estate Tax Refund Act going to be treated as income in the hands of the recipients or as capital gains? I ask this because if they come in either way then of course the whole value of them is gone. I would like to put that down so that people do not have the wrong impression that we in Alberta and Saskatchewan are not too worried about the estate tax provisions.

Mr. Lord: I do not believe that question has been answered by the Department of Finance. I know a lot of people have asked it and have not received an adequate answer. I think perhaps a further question might be whether the rebates are going to continue to be made by the federal government.

Mr. Lambert (Edmonton West): Of course there is no provision in the terms of the White Paper and so it would have to be a change of the Act.

Both Mr. Connelly and Mr. Mannix had something to say about general elimination or general rejection of a capital gains tax. However attractive that might be, do you not think that because of the nature of the population today a limited capital gains tax is a socially desirable thing?

Mr. Mannix: No. Your capital gains in any form inhibit the ability to take risk, and if we are going to have full economic growth—we are not reaching it now or any type of economic growth we have to be able to provide the ability to take risks. If you put in a capital gains tax you would have to greatly mitigate the other taxes on corporate affairs or on income to be able to offset the ability to take risk.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am going to put it to you, Mr. Mannix, that in so far as a capital gains tax is concerned and I use the word "limited"—do you not think that it is something for the fellow who is just a market rider? I put it to you that we would have had better Canadian participation in the equity market if we had had a limited capital gains tax with the offset provisions as to losses.

Mr. Mannix: Well, you do not go into a business deal expecting a loss, so the loss provision is a hindsight thing. I mean if you go into a deal and you expect a loss you are dead from the start.

[*Interpretation*]

du ministère des Finances, mais il en est certainement question dans la lettre de transmission du mémoire du gouvernement d'Alberta à ce sujet. Ces remboursements en vertu de la Loi sur les droits de succession vont-ils être traités comme des revenus pour ceux qui les reçoivent ou comme des gains de capital? Je pose la question parce que d'une façon ou d'une autre, ils perdent leur valeur. Je voudrais que ce soit indiqué pour que les gens n'aient pas l'impression qu'en Alberta et en Saskatchewan nous ne nous en préoccupons pas beaucoup.

M. Lord: Je ne pense pas que le ministère des Finances y ait répondu. Je sais que beaucoup de personnes ont posé la question sans avoir de réponse. Je pense qu'il s'agit de savoir en plus si le gouvernement fédéral continuera de faire des remboursements.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bien sûr, les propositions du Livre blanc ne prévoient rien à ce sujet et il faudrait donc modifier la Loi.

M. Connelly et M. Mannix avaient tous les deux quelque chose à dire au sujet de l'élimination totale de l'impôt sur les gains de capital. Même si cela pourrait sembler alléchant, ne pensez-vous pas, qu'en vue de la nature de la population d'aujourd'hui, qu'un impôt sur les gains de capital limité serait souhaitable sur le plan social.

M. Mannix: Non. Le gain de capital quelle que soit la forme empêche les gens de prendre des risques, et si nous voulons le plein développement économique, ce que nous n'avons pas actuellement, nous devons pouvoir amener les gens à prendre des risques. Si l'on établit un impôt sur les gains en capital, il faudrait mitiger de beaucoup les autres impôts sur les affaires ou sur le revenu pour compenser les gens des risques qu'ils prennent.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voulais vous demander, monsieur Mannix, en ce qui concerne l'impôt sur les gains de capital, je dis bien «taxe limitée», ne croyez-vous pas que cela peut atteindre celui qui n'est que spéculateur? Il me semble que la participation canadienne aurait été meilleure sur le marché des actions si nous avions eu une taxe limitée avec compensation en cas de pertes.

M. Mannix: Lorsque vous vous engagez en affaires, vous ne vous attendez pas à perdre, la disposition pour les pertes est une chose d'après coup. Je veux dire que si vous vous attendez à une perte vous êtes voués à l'échec dès le départ.

[*Texte*]

Mr. Lambert (Edmonton West): I am not talking about a deal, Mr. Mannix; I am talking about a short-term investment in the market.

Mr. Mannix: The short-term investor is covered under the present Act, if he is trading in and out he is a trader, and I think the present Act should look after that problem. What you are suggesting is perhaps that the original investor, the original buyer of a treasury share is allowed a capital gain and then everybody thereafter is a trader, unless you are buying from an original treasury issue, which is something else again.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, I think you have a misconception. I would put it to you that I as an individual can go down to Richardson Securities or any broker and buy stock, sell it and so on and I am clean right now. The Act does not provide for me as an individual to be taxed as a trader. I am not a trader.

Mr. Lord: May I answer that question?

The Chairman: Mr. Lord.

Mr. Lord: I suggest that you are subject to tax under those circumstances but simply that the Department of National Revenue does not have the machinery nor the desire to enforce the present Act.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is a question, but the point is they are not being taxed.

Mr. Lord: The present Act does provide for that type of coverage, and one of the pieces of rationale used in the White Paper to defend the argument in favour of a capital gains tax is that this loophole can be plugged. I suggest this is not a loophole at all, that it is something that can be taxed at the moment and perhaps should be.

Mr. Lambert (Edmonton West): I will agree that there is an argument that the Supreme Court or the Exchequer Court one day could make a decision which would take the individual who perhaps sells shares three or four times a year and deem these transactions to be venturees, the same way that they do with land transactions where there is only one transaction but it is deemed to be a venture. So there is no question that there is the effect of a capital gains tax with regard to the sale of land, except for the odd situation where a man makes a fortuitous gain.

I wanted to test your thinking about this because there is a theory, and it is a very arguable one, that if there had been a limited

[*Interprétation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne parle pas d'une affaire, monsieur Mannix, je parle d'une perte sur le marché dans le cas d'un placement à court terme.

M. Mannix: L'investisseur à court terme est protégé selon la Loi actuelle, s'il est un spéculateur, et je crois que la Loi devrait s'occuper de ce problème. Ce que vous voulez dire c'est que peut-être l'acheteur initial d'une action du Trésor a droit à un gain de capital et que par la suite tous sont considérés comme spéculateurs à moins qu'ils n'achètent des actions de première émission, ce qui est encore autre chose.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je crois que vous avez mal saisi. En tant que particulier, je peux aller à *Richardson Securities* ou n'importe quel courtier acheter des actions, les revendre et la Loi ne prévoit pas que je serai imposé comme un spéculateur. Je ne suis pas un spéculateur.

M. Lord: Puis-je répondre à cette question.

Le président: Monsieur Lord.

M. Lord: Je dirais que vous êtes sujet à l'impôt dans ce cas, mais que le ministère du Revenu national n'a simplement ni le courage ni la volonté d'appliquer la Loi actuelle.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est bien possible, mais, en tout cas, ils ne sont pas imposés pour le moment.

M. Lord: La Loi actuelle prévoit ce genre de choses et l'un des arguments utilisés par le Livre blanc en faveur de l'impôt sur les gains de capital, c'est précisément de combler cette lacune. Je dirais que ce n'est pas une échappatoire, à mon avis, on pourrait actuellement et peut-être qu'on devrait les imposer.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je conviens que la Cour de l'Échiquier ou la Cour suprême pourrait un jour ou l'autre prendre une décision pour que celui qui vend des actions peut-être trois ou quatre fois par année tout en considérant ceci comme des risques comme s'il s'agissait d'une seule transaction en immeuble, que l'on prend pour un risque. Par conséquent, il n'y a aucun doute qu'il s'agit en effet d'impôt sur gains de capital dans le cas de vente d'immeuble, sauf pour les rares occasions de gains fortuits.

Je voulais savoir ce que vous en pensiez parce qu'il y a une théorie qui se défend très bien suivant laquelle s'il y avait eu une taxe

[*Text*]

capital gains tax in this country with regard to equity stocks that perhaps Canadians would have invested in equity stocks rather than rely more on debt—that is bonds and others—where there was no possibility of loss. In other words they were not prepared to take a risk. You know, everybody does not make money in the stock market.

Mr. Mannix: Especially not now.

Mr. Lambert (Edmonton West): But looking over the years, they do not make money; there are ups and down. And for the little investor, if he makes a loss it is his shirt that he loses. This is what I am getting at. I am not getting after corporate investments, not at all.

Let us look at the item of inflation that you raised. What do you consider would be the effect within your group on companies if the proposals with regard to personal income tax go through with the heavier bite going into what you would call the middle income range, something like $9,000 to $25,000 or $35,000? Do you feel that your employees will take this with equanimity and that they will absorb this additional tax, or do you anticipate that you would be immediately faced with requests for increases in salary or wages to meet these additional imposts on them?

• 1130

Mr. Mannix: I am sure that we would certainly be in the position of having to compensate them in relation to the people that we are competing with on an international scale. Certainly we would be in the position of having to increase their wages and salaries because of the increased tax bite. The inflation situation also poses another problem with respect to capital gains because as it is written the capital gains tax does not take account of real values. They are talking in terms of dollars. For example, a D8 tractor, which is a basic tool in a construction company, cost $22,000 in 1950 and it now costs nearly $90,000, so you are taxed on half the gain which is purely inflation if you had kept the same D8 or if you had had the same amount of money in that type of an item. Certainly any suggestion of capital gains must take into account real value terms and not dollar terms.

Mr. Lambert (Edmonton West): Naturally, but I am not considering the executive side so much, Mr. Mannix. Your company employs an awful lot of hourly-rated people.

Mr. Mannix: About 3,000.

[*Interpretation*]

limitée sur les gains de capital à l'égard des actions, les Canadiens auraient peut-être acheté plus d'actions au lieu d'acheter surtout des obligations et autres valeurs qui ne comportaient aucun risque. Autrement dit, ils n'étaient pas prêts à prendre des risques. Vous savez, tout le monde ne fait pas d'argent à la bourse.

M. Mannix: Surtout pas maintenant.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Au cours des années, ils ne font pas d'argent, il y a des hauts et des bas. Et dans le cas du petit investisseur, s'il accuse une perte, il perd tout, c'est ce que je veux dire. Je ne parle pas des investissements des sociétés, pas du tout.

Arrêtons-nous à la question de l'inflation que vous avez soulevée. Quels seront croyez-vous les effets sur les sociétés si les propositions touchant l'impôt personnel sur le revenu sont mises en vigueur et que ça touche plus lourdement ceux que vous placez dans la classe des revenus moyens, soit la tranche de $9,000 à $25,000 ou $35,000? Estimez-vous que vos employés accepteront cela avec résignation et qu'ils absorberont cet impôt supplémentaire, ou est-ce que vous croyez qu'on vous demandera immédiatement d'augmenter les salaires ou les gages afin de pouvoir payer ce surcroît d'impôt?

M. Mannix: Certainement que nous devrons les compenser par rapport à ceux avec qui nous sommes en concurrence sur le plan international. Certainement il nous faudrait accroître les salaires à cause de l'impôt plus élevé; l'inflation cause du reste un autre problème pour ce qui est des gains de capital car l'impôt sur les gains de capital ne tient pas compte des valeurs réelles. On parle en terme de dollars. Par exemple, un tracteur D8 qui est notre principal outil en construction, coûtait $22,000 en 1950 et maintenant il coûte environ $90,000, donc on impose la moitié d'un gain qui est purement de l'inflation, si vous aviez conservé le même D8, ou si vous aviez le même montant investi dans ce genre de machine. Par conséquent tout impôt sur les gains de capital doit tenir compte de la valeur réelle mais non pas de la valeur en dollars.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne m'en tiens pas au côté de la direction, monsieur Mannix. Votre compagnie emploie beaucoup de travailleurs à l'heure actuelle.

M. Mannix: Environ 3,000.

[*Texte*]

Mr. Lambert (Edmonton West): I suggest to you there would be an immediate demand for an increase in wages to make up for the increase in tax.

Mr. Mannix: I am sure there would be.

Mr. Lambert (Edmonton West): I noted your comments with regard to the differences in executive salaries or even in just management salaries. It is instructive for those people on the other side of this square who perhaps were doubting Thomas as about what you were saying that the Minister of Finance in January, I believe, in answer to some queries in the Committee when this point was particularly raised, simply said that Canadian companies would then just have to increase their salary ranges in order to compensate for this.

As you have a number of operations in the United States, or you are bringing in people from there or elsewhere, and you have to sweeten the pot by, say, $7,500 or $10,000 a year for an individual in a category in Canada of perhaps $25,000 a year, but in order to get his counterpart to come up from the States you would have to pay him $35,000. What does that do to your corporate salary structure?

Mr. Mannix: It is severely disjointed.

Mr. Lambert (Edmonton West): But can you live with that sort of thing?

Mr. Mannix: You would have to increase the price that you are going to charge anyone that you do work for. Certainly the costs are going to be passed on to the consumer.

Mr. Lambert (Edmonton West): Do you think you could actually hire an American citizen and bring him up here at a salary of $35,000 and have him work alongside a $25,000-a-year Canadian?

Mr. Mannix: We have done it.

Mr. Lambert (Edmonton West): Can you continue to do that?

Mr. Mannix: We might have to find ways to continue to do that.

Mr. Lambert (Edmonton West): I would suggest that you would have a mighty unhappy work force.

Mr. Mannix: You certainly would, and this is one reason you would have them leaving. You are dealing in relative talents. If a person here has the same talent and he sees a person come up from the U.S. and get the same thing, ten to one he is going to go to the U.S.

[*Interprétation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y aurait une demande immédiate d'augmentation de salaire pour compenser l'augmentation de l'impôt.

M. Mannix: J'en suis sûr.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je note vos commentaires touchant la différence dans les salaires des administrateurs, ou même juste dans les salaires des directeurs. C'est instructif pour ceux qui de l'autre côté de la table, doutaient de ce que vous disiez. Le ministre des Finances, lui-même, en janvier, en réponse à des questions au Comité, lorsque ce point a été soulevé, a dit simplement que les compagnies canadiennes devront accroître les salaires pour compenser ces hausses d'impôt.

Puisque vous fonctionnez aussi aux États-Unis, vous faites venir des gens de là ou d'ailleurs. Il vous faudra rendre le salaire attrayant, disons de $7,000 à $10,000 pour ceux qui, au Canada, gagnent disons $25,000 par année. Mais, son collègue des États-Unis, il faudra lui payer $35,000 pour le faire venir ici. Comment cela modifiera-t-il votre structure de salaires?

M. Mannix: Elle est gravement disjointe.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Est-ce qu'il est possible de vous y adapter?

M. Mannix: Il faudra augmenter les prix que nous demandons à nos clients. Les augmentations seront passées aux consommateurs.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Croyez-vous que vous pourriez engager un citoyen américain à $35,000 et le faire travailler, en même temps, à côté d'un Canadien qui ne gagne que $25,000?

M. Mannix: Cela s'est déjà fait.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pouvez-vous continuer à le faire?

M. Mannix: Il nous faudra peut-être trouver un moyen pour continuer de le faire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vos travailleurs seront très mécontents.

M. Mannix: Exactement, c'est pourquoi ils pourraient nous quitter. Il s'agit de compétences relatives. Si une personne a le même talent, et qu'elle voit quelqu'un venir des États-Unis et obtenir le même salaire, les possibilités sont que le travailleur canadien ira aux États-Unis.

[*Text*]

I might add that this not only applies to executive salaries, we employ general labour, cat skinners, supervision of foreman class, superintendent class and project managerial class, which is just as mobile as we are. A lot of it goes to California. If they have a union ticket in the U.S. and they can get a work permit they will move just as easily as the upper classes will, and they do, especially the supervision foremen, superintendents, and so on.

Mr. Lambert (Edmonton West): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, in his testimony Mr. Connelly alluded to the rather favourable treatment of corporation income taxes in Japan and West Germany. I do not have their statutes, of course, and even if I had I could not interpret them, so it does not much matter, but I do have the Price Waterhouse information guides regarding the tax systems in those countries. Do you think Canada would be well advised to adopt a tax system that would permit it, for example, to give the kind of concessions that Japan gives with respect to corporation tax at the price of personal tax rates that are double those in the United States?

Mr. Connelly: You mean that the Japanese rates are double those in the United States?

Mr. Mahoney: Yes, the personal tax rates.

Mr. Connelly: As far as the taxes in both Germany and Japan are concerned, I do not know the detail of the corporation tax in Japan but I do know that there are no capital gains. With respect to Germany my considerations were deiberately focused on corporation tax, which runs at about 60 per cent less than Canada in relation to the gross national product. I realize that the over all taxes in West Germany are higher than they are in Canada. In fact, the relationship is 30 to 35. I am referring to gross taxes. I presume there is value added tax. However, Japan has a rate of tax which is exactly 40 per cent under Canada.

Mr. Mahoney: Do you think there is a direct relationship between the degree of development in a country, the degree of capital formation, and the gross tax rates?

Mr. Connelly: The reason I got into this German situation is that I was lecturing in Austria on financial controls and business administration at the advanced management school and as far as West Germany is concerned I got into this problem in great depth.

[*Interpretation*]

Cela ne s'applique pas seulement aux salaires des administrateurs. Nous employons des manœuvres surveillant des contremaîtres, des écorcheurs, des surintendants qui sont aussi mobiles que nous. Beaucoup d'entre eux vont en Californie s'ils peuvent obtenir la permission de travailler là-bas par leur syndicat. Ils sont aussi mobiles que les administrateurs, surtout en ce qui concerne les surveillants, les contremaîtres, ainsi de suite.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur le président.

M. Mahoney: Monsieur le président, M. Connelly, dans son témoignage, a parlé du traitement favorable de l'impôt sur le revenu des sociétés au Japon et en Allemagne de l'Ouest. Je n'ai pas leurs lois; même si je les avais, je ne pourrais pas les interpréter. J'ai ici les chiffres de Price Waterhouse au sujet des régimes fiscaux de ces pays. Croyez-vous que le Canada ferait bien d'adopter un régime fiscal qui lui permettrait d'accorder les mêmes genres de concessions que le Japon accorde aux sociétés, aux dépens de l'impôt personnel qui est le double de celui des États-Unis.

M. Connelly: Vous voulez dire que les taux japonais sont deux fois plus élevés qu'aux États-Unis?

M. Mahoney: Oui. L'impôt personnel.

M. Connelly: J'ai dit ce que je pensais du régime fiscal de l'Allemagne, et du Japon. Je ne connais pas les détails de l'impôt sur les sociétés au Japon, mais il n'y a pas de taxe sur les gains de capital. Pour l'Allemagne, j'ai concentré mon attention sur l'impôt sur les sociétés qui est d'environ 60 p. 100 de moins qu'au Canada par rapport au produit national brut. Je me rends compte que les impôts généraux en Allemagne sont plus élevés qu'au Canada. De fait, le rapport est de 30 à 35; c'est le chiffre brut des taxes. On ajoute une taxe sur la valeur. Mais au Japon, le taux d'imposition est de 30 p. 100 de moins que celui du Canada.

M. Mahoney: Croyez-vous qu'il y a une rapport direct entre l'accumulation des capitaux, les taux d'imposition, et le développement d'un pays?

M. Connelly: La raison pour laquelle je fais des comparaisons avec l'Allemagne, c'est que je donnais des conférences en Autriche sur le contrôle des finances et l'administration des affaires à une école de gestion des affaires. J'ai étudié le problème très à fond pour ce qui

[*Texte*]

Consequently I ascertained that taxes in Germany take into account two factors, wars and inflation. As a result they encourage corporations to keep money within the corporations, looking after replacement of assets and special contingencies—you can name the reserves—as long as a particular company is investing the money in industry and not taking it out personally because the personal rates are higher than they are here. Do you understand what I mean?

Mr. Mahoney: Yes.

Mr. Connelly: As long as you can operate constructively, and this is why we are so emphatic about it in the Mannix organization. We have built this organization up over the years by leaving money in the company and now you come along and want to confiscate the goodwill we have built up and confiscate the mineral rights, and so on, that we have attracted and put our money into; naturally we are disturbed.

Mr. Mahoney: Yes, but your evidence seemed to indicate that there was perhaps a direct relationship between the total taxes as a percentage of the GNP and the development of the country, the formulation of capital, and so on, and I would dispute that.

Mr. Connelly: My evidence was primarily concerned with the development of talent, the retention of talent and the attraction of talent to this country. That is my one to one answer. I think our list of priorities is wrong when we put equity ahead of productivity.

Mr. Mahoney: I have a somewhat nodding acquaintance with your organization and I think that you do in fact have a story to tell, if you are prepared to tell it, regarding what I certainly consider to be a very remarkable and admirable achievement in recapturing a company that had been sold to foreign owners and bringing it back to Canada. I think this would be worth telling if you are prepared to tell it.

Mr. Connelly: Do you want the background of that?

Mr. Mahoney: I would like to have it, and I think the Committee would as well.

Mr. Connelly: I can probably say this more fairly than...

Mr. Mahoney: I have a couple of other questions, Mr. Connelly, so if you will try to cover it in something less than 10 minutes I may have a chance to ask my other questions.

[*Interprétation*]

est de l'Allemagne de l'Ouest. Par conséquent, je me suis assuré que les impôts en Allemagne tiennent compte de deux facteurs: les guerres et l'inflation. En conséquence, on encourage les sociétés à conserver des fonds à l'intérieur de la société pour les choses imprévues, essayant de remplacer l'actif, et d'aborder l'imprévisible pourvu que cette compagnie place cet argent dans l'industrie. Les taux personnels sont plus élevés qu'ici. Vous voyez ce que je veux dire?

M. Mahoney: Oui.

M. Connelly: Tant que vous pouvez fonctionner d'une manière constructive, et c'est pouquoi nous y insistons tellement dans la compagnie Mannix. Notre compagnie a été édifiée au cours des années parce que nous avons réinvesti nos fonds dans cette compagnie. Maintenant, vous voulez confisquer la bonne volonté que nous y avons mise, nos droits miniers dans lesquels nous avons investi. Naturellement, cela nous inquiète.

M. Mahoney: J'ai cru que vous alliez entendre qu'il existe un rapport direct entre le régime fiscal exprimé en pourcentage du produit national brut, l'accumulation de capital et le développement du pays. Je contesterais cette affirmation.

M. Connelly: J'ai parlé surtout de l'épanouissement et de l'attraction et de la conservation de talents au Canada. Je ne veux pas qu'on mette l'équité avant la productivité sur la liste des priorités.

M. Mahoney: Je connais un peu notre compagnie. Vous avez évidemment des faits à nous exposer. Si vous voulez bien le faire puisque vous avez parfaitement bien réussi à remettre sur pied une compagnie qui avait été vendue à des étrangers et que vous avez ramenée au Canada. Je crois que cela vaudra la peine de nous les raconter si vous le voulez.

M. Connelly: Vous voulez que je vous en expose la genèse?

M. Mahoney: J'aimerais l'avoir, ainsi que le Comité.

M. Connelly: Je peux probablement le dire mieux que...

M. Mahoney: J'ai deux ou trois autres questions à vous poser, monsieur Connelly, donc si vous pouviez le faire en moins de dix minutes, je pourrai vous les poser.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Connelly, is the answer you are about to give related to taxation policy?

Mr. Connelly: The answer is basically a matter of philosophy in trying to build a country. That is what it is and what we have done. If it has any significance I would like to tell it. If it does not have any significance, that is fine.

The Company started in 1890 with Mr. Mannix, Sr. building railways, along with the Dunton family, out of Winnipeg. In 1943 he was ill and he had to sell the business to Morrison-Knudsen. In 1951, because we were able to take advantage of capital gains, we brought pressure on Morrison-Knudsen because they were restricting our whole field of activity. They were taking our customers away from us. We were supposed to do all the work for Morrison-Knudsen in Canada and they were taking it away from us and restricting us to a very narrow field of operations. At that time we arranged to buy them back over a period of 10 years. It took us 10 years to do this and it was a tremendous hardship. It would have been far, far easier for us to operate under the control of Morrison-Knudsen because most of the work we were getting at that time was generated from the United States, and as a result of this we had to sacrifice this work. It took us years to get back into a position where we could carry on and do this work, but at the same time we did extend our field.

With respect to this company, we think we were the only company in the coal business in Canada that was expanding in the coal business and experimenting in the coal business after dieselization of the locomotives. As a result of this we were the first organization to go to Japan to try to get them interested in the coal business. As a result today we have generated interest—naturally we did not do this all by ourselves because you have to start interest—and we have certainly kept the labour force here and we have certainly introduced the use of coal rather than hydro as the prime source for the development of electricity. Mr. Mannix's father did this. We are looking at an industry in Canada today which is going to produce $150 million a year.

If you will remember, we were also the first corporation to break the stranglehold of the major oil companies on pipelining. We organized and got permission to build a pipe line company and from the pipeline we serviced from the field into Edmonton. We ran into a great deal of static and on hindsight it might have been easier for us not to face the ire of the large American companies. As a result of

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Connelly, cela se rattache à la politique fiscale, n'est-ce pas?

M. Connelly: La réponse portera surtout sur la façon d'édifier un pays. C'est ce que nous avons fait, si cela a de l'importance, je voudrais le raconter, sinon, je vais m'arrêter.

La compagnie a commencé en 1890 avec M. Mannix sr. qui construisait des chemins de fer de concert avec la famille Dunton à Winnipeg. En 1943, il est tombé malade; il a dû vendre son entreprise à Morrison-Knudsen. En 1951, parce que nous pouvions profiter des gains de capital, nous avons fait pression auprès de Morrison-Knudsen parce qu'ils nous enlevaient des clients, ils restreignaient notre sphère d'activité. Nous étions censés faire tout le travail pour Morrison-Knudsen au Canada, mais ils nous l'enlevaient et nous limitaient à un champ d'activité restreint.

Nous avons racheté au cours d'une période de dix ans. Il nous a fallu dix ans pour le faire, et cela nous a causé beaucoup de difficultés car il était plus facile de rester sous le contrôle de Morrison-Knudsen parce que le travail provenait des États-Unis, et il fallut l'abandonner. Il nous a fallu des années pour être en mesure de reprendre nos activités normales et faire ce travail. En même temps, nous avons élargi notre champ d'action.

Nous croyons que nous étions la seule compagnie dans l'industrie de la houille au Canada qui augmentait ses affaires et faisait des recherches après l'introduction des locomotives diesel. Nous avons été la première compagnie à nous rendre au Japon pour les intéresser à l'industrie du charbon. En conséquence, nous avons créé de l'intérêt, mais nous n'étions pas les seuls car il nous fallait la collaboration de d'autres, mais nous avons maintenu notre effectif de main-d'œuvre ici et nous avons introduit le charbon comme première source pour la production de l'électricité. Le père de monsieur Mannix a fait cela au Canada. A l'heure actuelle, au Canada, nous avons une industrie qui pourrait produire pour 150 millions de dollars par année.

Si vous vous souvenez, nous sommes aussi la première société à briser le contrôle des grandes compagnies de pétrole sur les pipelines. Nous avons eu la permission de construire un pipe-line allant du champ jusqu'à Edmonton. Nous avons fait face à des difficultés et il aurait été facile, pour nous, de ne pas avoir à subir la colère des grosses compagnies américaines. Tout l'argent que nous avons fai

[*Texte*]

the money that was coming out of that we put every cent of this money back—not into the Mannix organization as a whole but into the acquisition and development of all properties, to the point where we are now putting back $6 million a year. Over 90 per cent of this company is owned by Canadian shareholders. Mannix only has half of that, and it is the only public company we have. We have resisted registering under the American Stock Exchange for this very reason. This is a Canadian corporation and is a vehicle which we can go ahead and use. I think it is unique. I think it is one of the very, very few companies that is really Canadian-owned and in it we have the opportunity to expand and probably get back some of our Canadian rights.

Mr. Mahoney: Can you give us any idea of the amount of money it cost to redeem your company from M-K and the sources from which that money was derived in terms of public subscriptions, if you like, bank loans and internally-generated capital.

Mr. Connolly: Actually, at that time the figure was $3 million. This is probably small in relation to what we have built since then, but it cost $3 million and it took us 10 years. We repatriated and Morrison-Knudsen allowed us to pay the money off out of our earnings.

Mr. Mahoney: It was all done internally.

Mr. Connolly: It was all internally.

Mr. Mahoney: Do you have any specific examples which will indicate how the White Paper proposals might adversely affect the heavy construction company that you operate in Canada.

Mr. Mannix: The type of work that Mannix construction does is in the development of natural resources. For example, hydroelectric development, pipe line construction, strip mining, overburden removal, road and site preparation, railroad construction and any slowdown in the rate of the development of the natural resources. We perform about 1 per cent of the heavy construction volume in Canada and any decrease in the rate of development of the natural resources which leads to heavy construction directly affects the construction industry by that amount. There is also the requirement to earn depletion. For example, people are holding back in both coal and oil. For example, as Mr. Lougheed pointed out, Crown sales are down in Alberta, and of course this reflects directly on the construction company.

[*Interprétation*]

a été réinvesti, non pas tout dans la compagnie Mannix, mais aussi dans le développement de nos propriétés. Maintenant, nous réinvestissons 6 millions de dollars par année. Cette compagnie est à 90 p. 100 la propriété d'actionnaires canadiens.

Mannix n'a que la moitié de cela et est la seule compagnie publique que nous avons. Nous n'avons pas voulu nous inscrire à la bourse américaine précisément pour cette raison: Nous sommes une société canadienne et c'est un moyen que nous pouvons utiliser. Je crois que notre cas est unique. Il y a très peu de compagnies qui sont totalement canadiennes et qui peuvent s'étendre et probablement regagner nos droits canadiens.

M. Mahoney: Pouvez-vous nous dire combien d'argent il vous a fallu pour racheter votre compagnie de Morrison-Knudsen et où vous avez obtenu cet argent, par exemple à la banque ou d'autres ressources?

M. Connelly: A l'époque, il nous a fallu 3 millions de dollars. C'est très peu par rapport à ce que nous avons construit jusqu'ici. Il nous a fallu 3 millions de dollars et dix ans. Nous avons rapatrié la compagnie et Morrison-Knudsen nous a permis de payer à même nos gains.

M. Mahoney: Ça s'est tout fait de manière interne.

M. Connelly: Ça s'est tout fait de manière interne.

M. Mahoney: Avez-vous des exemples précis pour nous indiquer comment les propositions du Livre blanc pourraient nuire à une compagnie de construction comme celle que vous exploitez au Canada?

M. Mannix: L'activité principale de la compagnie Mannix est le développement des ressources naturelles, la construction de pipelines, l'énergie hydro-électrique, les mines, la préparation des emplacements, la construction de chemins de fer, de pipe-lines. Tout ralentissement dans le développement de nos ressources naturelles touche directement les compagnies de construction. Nous faisons à peu près environ 1 p. 100 du volume de la construction lourde au Canada et tout ralentissement du développement des ressources naturelles influe directement sur l'industrie de la construction lourde. Les gens retardent, par exemple, tant dans l'exploitation du charbon que du pétrole. Comme M. Lougheed l'a indiqué, les ventes de la Couronne ont baissé en Alberta et cela se reflète sur la compagnie de construction.

[*Text*]

Mr. Mahoney: If I may interrupt you, Mr. Mannix, you are indicating things to me that reflect your intimate involvement in the general economy. I was hoping that if there are any you might indicate the specifics that deal with the heavy construction industry. I think you will appreciate that in the several hundreds of presentations that have been given to us heretofore we have had a pretty comprehensive assessment of the general economic environment.

Mr. Mannix: A very good example is the Syncrude operation. At the present time we do the stripping for GCOS. Syncrude have looked at the White Paper proposal that the three-year exemption be withdrawn and they have sat tight. There is $350 million worth of work that is not available for a construction company, which we feel well qualified and very able to do. For example, we are doing exactly comparable work 15 miles from there.

Mr. Lord: May I add something to this, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Lord.

Mr. Lord: As Mr. Mannix indicated, we are primarily concerned with the resource industries, although our operations are widespread throughout building construction as well. I would just like to reiterate certain points that I am sure have been presented to you at various times about how the resource industries are going to be hurt.

The question of depletion was discussed earlier, and I will not go into any details on this, and it dealt with depletion at the corporate level. However, even after all of that discussion and cleaning it up to the desired point that Banff Oil may wish to see it, it all disappears on distribution. We have made a point of demonstrating this, the fact that if you have a lower rate of tax it means that a lower creditable tax passes over to the shareholder.

Mr. Mahoney: But the net result is somewhat more in the hands of the shareholder as you run that through. It goes from 37.5 per cent to about 41.6 per cent, I think. However, we can run through that later.

Mr. Lord: Therefore the whole concept of integration is one which we oppose because, although it might be ideally desirable, there are too many areas in which it just simply does not work. If I may, Mr. Chairman, I would like to draw to the attention of the Committee a paper which was written by Mr.

[*Interpretation*]

M. Mahoney: Si je puis vous interrompre, monsieur Mannix, ce que vous me dites porte sur votre participation à l'économie générale. Peut-être pourriez-vous nous donner des détails plus précis portant sur l'industrie de la construction lourde. Vous vous rendrez compte que nous avons reçu plusieurs centaines de mémoires; et par conséquent, nous sommes en mesure d'évaluer la situation économique générale.

M. Mannix: Un bon exemple, serait la compagnie Syncrude. Nous exploitons la mine pour GCOS. Les propositions du Livre blanc ont été examinées par la compagnie Syncrude, et quand ils ont vu que l'exemption de trois ans devrait être retirée, ils n'ont plus rien fait. Il y a 350 millions de dollars de travaux qui ne sont pas accessibles à une compagnie de construction que nous croyons être qualifiée et en mesure d'entreprendre le travail. Nous faisons exactement ce même genre de travail à 15 milles de là.

M. Lord: Puis-je ajouter quelque chose à cela, monsieur le président?

Le président: Monsieur Lord.

M. Lord: Comme M. Mannix l'a dit, nous nous occupons surtout de l'industrie des ressources naturelles, même si nos activités sont assez répandues; nous nous occupons de construction d'immeubles également. Je voudrais revenir sur certains points qui vous ont déjà été exposés. C'est la façon dont les industries des ressources naturelles seront frappées.

La question de l'épuisement dont on a parlé plus tôt portait sur les épuisements qui concernent les sociétés. Même après cette discussion, et une mise au point telle que le veut la Banff Oil, tout cela disparaîtra au moment de la distribution. C'est ce que nous avons voulu démontrer. Le fait reste que si vous avez un taux inférieur d'imposition, l'avoir fiscal inférieur passe aux actionnaires.

M. Mahoney: Le résultat net est entre les mains des actionnaires. Cela va de 37.5 p. 100 à environ 41.6 p. 100, je crois. Nous pourrons y revenir plus tard cependant.

M. Lord: Nous nous opposons au concept d'intégration, donc, bien qu'il soit idéalement désirable, il y a trop de domaines dans lesquel il ne peut fonctionner. Puis-je, monsieur le président, appeler à l'attention du Comité un document préparé par M. Peter Walton, un expert fiscal de la société Peat, Marwick, Mit-

[*Texte*]

Peter Walton, who is a tax partner in the firm of Peat, Marwick, Mitchell and Co. of Vancouver, entitled "The Ransom Approach", which I am sure you have heard of. It is 34 pages in length. This is the concept of reducing the creditable tax that may flow with earnings where there is a gap between the value of assets and the value of shares of a corporation. My only point in mentioning this is to emphasize the fact that I do not think integration can work because it is just too complicated.

Mr. Mahoney: That is, for the taxpayer, not for the tax collector.

• 1150

Mr. Lord: Well, I think I would not agree, sir. I think the tax collector does not have the facilities at his disposal right now to administer something like this. It is going to require a whole new breed of people just to understand it, let alone administer it.

Mr. Mahoney: Have you ever been engaged by the National Revenue department?

Mr. Lord: Yes, briefly.

Mr. Mahoney: How long and in what capacity?

Mr. Lord: I was an assessor for about 10 months.

Mr. Mahoney: Well, I will not ask you the questions I had in mind in that area then. I take it my time is up in any case. Thank you.

The Chairman: Mr. Downey, you said you had a supplementary question. You indicated to me that you might have one.

Mr. Downey: Yes, I want to congratulate you gentlemen on your brief. I like the direct approach that you take. You are not too hard to understand, and I think it is an attitude that many Canadians are losing today.

There have been projections made on the amount of capital gains tax that would accrue should this new system come into effect. I think these were based, of course, on the fact that growth would continue as it had been, and on the fact that every asset eventually has capital gain. What is your opinion of the validity of the increased income that may come from a capital gains tax over the years, bearing in mind the fact that there may be some business disincentives?

Mr. Mannix: The first feeling is that we do not think that with a capital gains tax and the general proposals of the White Paper,

[*Interprétation*]

chell qui portait le nom *The Ransom Approach,* dont vous avez sûrement entendu parler. Ce document a 34 pages. Il s'agit de réduire l'avoir fiscal lorsqu'il y a un écart entre la valeur des biens et la valeur des actions d'une société. Tout ce que je veux, c'est souligner le fait que l'intégration ne marchera pas parce que c'est trop compliqué.

M. Mahoney: Pour le contribuable, non pas pour le percepteur.

M. Lord: Je ne suis pas de votre avis. Je crois que le percepteur n'a pas ce qu'il faut pour administrer un régime comme celui-là. Simplement pour le comprendre, il leur faudrait toute une armée.

M. Mahoney: Avez-vous déjà été à l'emploi du ministère du Revenu?

M. Lord: Oui, brièvement.

M. Mahoney: Combien de temps et à quel titre?

M. Lord: J'ai été répartiteur pendant dix mois.

M. Mahoney: Je ne vous poserai donc pas des questions que j'aurais voulu vous poser dans ce domaine.

Le président: Monsieur Downey, vous dites que vous avez une question supplémentaire?

M. Downey: Oui. Je voudrais vous féliciter, messieurs, de votre mémoire. Vous adoptez une attitude directe et franche. Il n'est pas difficile de vous comprendre; c'est une attitude qui est en voie de se perdre au Canada à l'heure actuelle.

On a fait des projections pour ce qui est de la taxe sur les gains de capital qui pourrait s'accumuler si les propositions du Livre blanc étaient mises en vigueur. Ces projections se feront sur le fait que la croissance continuera au même rythme et que tout avoir rapportera des gains de capital. Qu'est-ce que vous pensez du revenu accru que pourrait donner l'impôt sur les gains de capital au cours des années, même si cela pouvait décourager l'industrie dans une certaine mesure?

M. Mannix: Nous ne croyons pas qu'en raison de l'impôt sur les gains de capital et des propositions du Livre blanc, la croissance

[*Text*]

growth will continue. That is one of the basic things. We feel that Canada is not achieving the growth rate now, and if it is not achieving it now under what is a more lenient system than what is proposed, then we certainly will not achieve it under a harsher system.

You made the statement that all assets have a capital gain value and in dollar terms, perhaps, you could say that any asset that was held for 20 years had a capital gain value in terms of dollars. But when you take inflation away, the question is, in real terms has it had a capital gain? The answer is that it has not had a capital gain.

Mr. Downey: In other words, you do not believe that it can have a capital gain.

Mr. Mannix: I beg your pardon.

Mr. Downey: You do not believe it is inevitable that the stock market has to go up and that land values have to increase and that business properties will be worth more.

Mr. Mannix: That is correct.

The Chairman: Mr. Downey, I recognized you for a brief supplementary.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman, for your indulgence.

Mr. Burton: Mr. Chairman, I think the witnesses would not be too surprised if I informed them that I had some very fundamental disagreements with their brief. In fact, it was with some effort that I resisted the temptation to engage in what could be probably a fairly wild exchange in terms of quite fundamental differences in philosophy. I think this is a pretty far-out view that has been presented to us today by this company, although I acknowledge the sincerity of the point of view and that this in fact does reflect their own philosophy. They, of course, have a right to hold it and I would certainly fight for their right to hold it as such. But it seems to me that it does express a philosophy which is out of date in terms of today's society and today's world as such.

I did want to ask a few specific questions regarding some of the proposals made in their brief. The first one is that I note that they have asked for the retention of a number of things which, of course, would be of assistance to corporate operations. One of the proposals is to ask for the retention of the three-year exemption from taxation for new mines.

I would like to ask them whether they would agree that if this were done, in fact this particular provision should be extended

[*Interpretation*]

continuera au même rythme. Nous croyons que le Canada ne croît pas assez rapidement en ce moment. S'il ne le fait pas sous un régime fiscal plus indulgent que celui qu'on a proposé, il ne croîtra certainement pas sous un régime plus sévère.

Vous dites que tous les biens peuvent rapporter des gains de capital. On peut dire que tout bien détenu pour 20 ans rapporte des gains de capital en termes de dollars. Il faut se demander si, en termes réels, le bien a eu réellement un gain de capital. La réponse n'est pas sûre.

M. Downey: Vous ne croyez pas que le bien puisse rapporter un gain de capital.

M. Mannix: Pardon?

M. Downey: Vous ne croyez pas inévitable que les actions à la bourse montent et que les propriétés aient une plus grande valeur avec le temps?

M. Mannix: C'est exact.

Le président: Monsieur Downey, posez votre question supplémentaire.

M. Downey: Merci, monsieur le président.

M. Burton: Monsieur le président, les témoins ne seront pas très étonnés si je leur dis que je n'accepte pas du tout leur mémoire. De fait, c'est avec un certain effort que j'ai résisté à la tentation d'amorcer une discussion sur les différences nettement fondamentales des points de vue. Les vues qui nous sont exposées par cette compagnie sont très catégoriques. Je reconnais la sincérité de leur point de vue, qui reflète leur doctrine. Ils ont le droit de l'exposer et je voudrais simplement leur conserver le droit de l'exposer. C'est une philosophie cependant qui est démodée dans la société actuelle.

Je voudrais poser quelques questions précises concernant certaines des propositions. D'abord on demande la retenue de plusieurs avantages qui aideraient les sociétés notamment l'exemption de 3 ans pour les nouvelles mines.

Je voudrais leur demander s'ils croient que si l'on acceptait leur point de vue, cette proposition devrait être étendue à d'autres

[*Texte*]

to other areas where there is currently a three-year exemption. In particular, I would draw to their attention the three-year exemption on taxation of co-operatives. Would they agree that if a three-year tax exemption were continued for such things as mines, new co-operative organizations should also be entitled to a continuation of this particular provision?

Mr. Connelly: I think, most certainly, if the co-operative is in the mining business.

Mr. Burton: But that is not what I was referring to. I was referring to the three-year exemption for new co-operatives.

Mr. Connelly: We are talking about incentive for risk. If a person has a like risk in order to effect like capital and get on the same playing field, we are all for it. We think that the mining business, because of the risk, has to have a lower rate of tax. You are dealing with a wasting asset to begin with, and you certainly cannot compare it with a co-operative engaged in the grocery business.

Mr. Burton: There are quite a number of different ventures that co-operatives are engaged in.

Mr. Connelly: I could put it this way. If the risks are equal, we agree on equal taxation, and if the risk that the co-operative is running is equal to the risk in going into a mining venture—and in most mining ventures of any consequence you have to see 100 per cent profit—fine, let them go ahead.

Mr. Burton: Well, I think there is some difference of approach here, Mr. Chairman. I do not think it is really a consistent approach, and I could really go on to other areas as well, because the fact is that there are many areas of activity in the Canadian economy where people set out to engage in a type of activity for their own gain or to help themselves as the case may be, self-help programs, where there are in fact very high degrees of risk. I am sure it is obvious to the witnesses that people engaged in farming in Western Canada have a very high degree of risk in their operations, and I think an equally valid case could be made out for granting them a three-year exemption when they start out in farming operations. I think many other examples could be found in the Canadian economy.

Mr. Connelly: We have to agree with you, Mr. Burton, but we think the incentive should be in the Tax Act if it is the considered opinion of the members of Parliament that such consideration should be given. The incentive should be given in the Tax Act so that it will be assessed in the market place on

[*Interprétation*]

domaines où il y a l'exemption de 3 années. En particulier, je mentionne l'exemption de trois ans pour les coopératives. Croyez-vous que si l'on maintenait l'exemption pour les mines, les nouvelles coopératives devraient également avoir droit au maintien de cette disposition?

M. Connelly: Certainement, si les coopératives s'occupent de l'extraction minière.

M. Burton: Ce n'est pas ce dont je parlais. Je parlais d'une exemption de trois ans pour les nouvelles coopératives.

M. Connelly: Nous parlons de l'incitation concernant les risques. Si une personne a un risque ressemblant au capital, nous sommes en faveur du même traitement. Nous croyons que les mines, à cause des risques, doivent payer moins d'impôts. Vous ne pouvez pas comparer les mines aux coopératives.

M. Burton: Les coopératives prennent part à plusieurs opérations.

M. Connelly: Disons que si les risques sont les mêmes, l'impôt devrait être le même et si le risque que prend la coopérative est le même que prend une entreprise minière (la plupart des entreprises minières doivent réaliser des bénéfices de 100 p. 100, que le régime soit le même pour les deux.

M. Burton: Je crois qu'il y a une différence d'attitude ici. Je ne crois pas que ce soit une attitude logique; je pourrais m'étendre à d'autres domaines, car il y a plusieurs domaines d'activité dans l'économie canadienne où les gens se livrent à des activités pour leur propre avantage. Ce sont des programmes, où les gens s'aident eux-même et où les risques sont très élevés. Il est évident, bien entendu, aux témoins que les agriculteurs dans l'Ouest courent de très grands risques dans leur exploitation. On pourrait leur accorder l'exemption de trois ans lorsqu'ils s'établissement dans l'agriculture, et l'on pourrait donner bien d'autres exemples, je crois, dans l'économie canadienne.

M. Connelly: Nous sommes d'accord avec vous, M. Burton, mais, à notre avis, le stimulant doit se trouver dans la loi fiscale. Nous croyons que tout le monde devrait être placé sur le même pied, sinon l'argent ne devrait pas être remis au gouvernement pour que les employés du gouvernement déterminent sur

[*Text*]

an equal basis. If not, the money should not be passed to the government, to have government employees determine on an individual basis how such inventives should be given out. This is fundamental in our approach, and that is what is fundamentally wrong with the White Paper. There is just too much money being passed to the government on the thought of creating equity, equity areas, and so forth. The decisions should be made in the market place to result in what you are talking about.

Mr. Burton: Well, of course, I do not think we are dealing with the type of market situation that is involved with the classical economic approach.

Mr. Chairman, one other thing I noted, of course, is that this particular brief objects to some of the White Paper proposals regarding entertainment expenses and to some of the proposals to restrict them. It is suggested in the brief that this matter can be dealt with through administrative practice and through administrative rules rather than through changes in legislation. They state that their interpretation of the White Paper is that the government is really trying to get at the deductions for yachts and fishing lodges and things like this.

Do I take it from that that you agree that yachts and fishing lodges and such provisions, which may from time to time be deducted, should not be allowed as entertainment expenses?

Mr. Mannix: Abuse of the entertainment expense is at present covered under the Income Tax Act inasmuch as it can be assessed as income in the individual's hands, and I emphasize "excessive" because as was pointed out earlier, expense accounts are first a necessary part of doing business, and second, if you do consider them part of compensation for executives or people who are on expense accounts, we have to be on the same plane to be able to attract the talent. We have to be able to compete with the Americans, the Japanese, the Germans, the French, or whoever it is, if we are going to trade in an international market.

Mr. Burton: Do you think that yachts and fishing lodges should be allowed under entertainment expenses?

Mr. Mannix: No.

Mr. Lord: It is quite clearly stated in the Act that expenses are allowed to the extent that they are related to earned income and that is how simple it is.

[*Interpretation*]

une base individuelle comment ces encouragements doivent être accordés. C'est un point fondamental de notre thèse et c'est ce qui ne va pas dans le Livre blanc. Trop d'argent est remis au gouvernement sous prétexte qu'on veut assurer l'équité. La décision doit être prise sur le marché pour en arriver à ce que vous voulez.

M. Burton: Je ne crois pas que nous parlions, de la situation classique du marché.

Monsieur le président, j'ai noté que votre mémoire s'oppose à certaines des propositions du Livre blanc au sujet des frais de représentation et de certaines propositions restrictives à cet égard. On dit, dans le mémoire, que la question peut être réglée aux termes de règlements administratifs plutôt que par les changements dans la loi. A leur point de vue, le gouvernement veut vraiment s'attaquer aux déductions pour les yachts, les clubs de pêche, etc.

Êtes-vous d'accord pour que les bateaux, les clubs de pêche qui sont parfois déductibles ne soient plus autorisés comme frais de représentation?

M. Mannix: L'abus des frais de représentation est compris dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je parle des frais excessifs, parce que les comptes de frais font partie des affaires et si vous les considérez comme une compensation pour les directeurs ou d'autres, il faut aussi pouvoir attirer des compétences. Il nous faut faire concurrence avec les Américains, les Japonais, les Allemands et d'autres, si nous voulons occuper notre place sur un marché international.

M. Burton: Croyez-vous que les yachts et les clubs de pêche devraient être considérés comme des frais de représentation?

M. Mannix: Non.

M. Lord: Il est bien indiqué dans la Loi que les frais de représentation sont accordés dans la mesure où ils se rattachent au revenu qu'on gagne.

[*Texte*]

Mr. Burton: That is not necessarily consistent, of course, with the last answer.

Mr. Chairman, in the brief presented to us there are, of course, a number of recommendations, the intent of which is to provide greater incentive for risk-taking, for the investment of capital, and for economic activity, and to provide for greater returns. One of the factors, of course, is to take into account the factor of risk in dealing with investment in a project and, of course, there is always some element of risk present in any project. This can be quite variable, and it is difficult to predict on some occasions as well. But in fact if we do have a capital gains tax and capital losses are permitted as deductions. Does this not in fact reduce the importance of this factor of risk, and really does it not dictate that in fact a lower level of return is required in terms of taking into account the various factors involved in an investment?

The Chairman: Mr. Connelly.

Mr. Connelly: In the first place I think there is a fundamental understanding you have to have in relation to people who do make risk investments. They enter into it for the purpose of making a profit. The fact that they are going to have a loss, even the thought of having a loss, would not induce them, merely because they could write it off, to make that type of risk. That is fundamental.

As far as your tax structure on capital gains is concerned, there are two uncertains that we have introduced. First of all there is the capital gains tax, and as I pointed out from my experience, that is the only advantage we have at the moment in the country vis-à-vis the United States. That is the only advantage. If you take that away, what incentive would there be for us to stay in this country, except loyalty? We have this loyalty to a great extent, but there comes a time when you have to look after the long-term interest of our own families and this sort of thing, and give them the opportunities.

It is also suggested—and you were getting around to it—that we have placed productivity and so on ahead of equity. If there is a priority, yes, but there is nothing in our mind to the effect that we do not want to encourage and give and give well to the needs of people less fortunate than ourselves.

I above all know this. I spent four years in the TB sanitarium, and I was looked after. What do you think I would be interested in doing? I would be really interested in looking

[*Interprétation*]

M. Burton: Ceci ne correspond pas nécessairement à la dernière question.

Monsieur le président, dans le mémoire qu'on nous soumet, il y a plusieurs recommandations pour assurer un plus grand encouragement aux risques, à l'investissement des capitaux et à l'activité économique. Il faut tenir compte des risques quand il s'agit de placements et évidemment, il y a toujours des risques pour toutes les entreprises. C'est assez variable et assez difficile à prévoir parfois. Toutefois, si nous avons un impôt sur les gains de capital et si l'on permet les pertes en capital comme déductions, est-ce que l'importance du risque n'est pas diminuée et est-ce qu'il ne faut pas un niveau de rendement inférieur tenant compte de tous les facteurs d'investissement?

Le président: Monsieur Connelly.

M. Connelly: Tout d'abord, je pense qu'il faut comprendre les gens qui prennent un risque en investissant. Ils le font pour divers bénéfices. Le fait de perdre de l'argent ne les inciterait pas à prendre le risque, parce qu'ils peuvent réduire la perte. C'est fondamental.

Pour ce qui est de votre barème fiscal relativement aux gains de capital nous avons décelé deux incertitudes. Il y a d'abord l'impôt sur les gains de capital. Comme je vous l'ai dit, selon moi, c'est le seul avantage que nous ayons au pays en ce moment par rapport aux États-Unis. Si vous l'enlevez, quel encouragement y aurait-il pour que nous restions au Canada, sauf la loyauté? Nous en avons beaucoup, mais il arrive un moment où il faut s'occuper des besoins de sa famille.

On a dit que nous avons placé la productivité avant la justice. Nous voulons encourager les personnes moins fortunées et nous occuper de leurs besoins.

Je le sais bien. J'ai passé quelques années dans un sanatorium pour les tuberculeux, où l'on s'est occupé de moi. Évidemment, je m'intéresse à ceux qui sont plus malheureux

[*Text*]

after other people who are unfortunate because of this factor. I was looked after. So your question does not make any sense, really.

Here we come back to the question of what you are going to do in this White Paper after we have struggled and worked for 40 or 50 years under these goodwill definitions. You say that we have not built up any assets. How do you think we attract 2,700 employees if we have not built up goodwill among the people who year after year get employment from us?

They are going to tax mineral rights immediately at 60 per cent. We kept the coal industry together here and we have certain mineral rights. We have mineral rights which we intend to develop, but immediately they turn around and they are going to take 60 per cent of it away from us in tax. This is confiscation of capital.

Now you are going to have elimination of depletion allowance on properties on hand after five years. We have millions of dollars that we have pourred back into this area in developing oil and so forth. This is going to be lost. It is going to be phased out, and these properties are going to be producing for 30 years, not for five years as intimated in the Act.

Now there is going to be a percentage of depletion to non-operators to be repealed. So what incentive have you to go ahead and invest? And then there is incentive lost in the distribution of earnings. There is no allowance for inflation and we know, even at the best of times, in 30 years that the value of the dollar is going to decrease. Right now at the end of 16 years, it is worth 50 cents on the dollar, and you are taking no account of that.

You are not going to have the capital to look after this country if you follow a procedure like this. You give recognition, as far as capital is concerned, to fishermen and to agricultural workers and you take it away from industry. I do not see any justice in that.

Mr. Burton: I do not quite follow this.

Mr. Connelly: Well, in fairness you recognize basic herds, for instance, and the fact you have capital gains on equipment. you establish that at the time of your valuation day. But you do not disturb that. You leave that alone. But in the question of an industry that has built up goodwill, you immediately want to tax that at 40 per cent. There is no reason or justice. This is the sort of thing that is done which creates this uncertainty and frustration to a point.

[*Interpretation*]

que moi justement parce que j'en ai fait l'expérience.

Nous revenons à ce qu'on fera dans ce Livre blanc après 40 ou 50 années de travail aux termes des définitions d'achalandage. Vous dites que nous n'avons pas d'avoir. Comment pensez-vous que nous avons attiré ces employés si nous n'avons pas établi un climat de bon vouloir?

On veut tout de suite imposer les droits miniers à 60 p. 100. Nous possédons certains droits miniers parce que nous avons aidé à garder l'industrie du charbon au pays. Nous avons l'intention de mettre en valeur des droits miniers, mais on va nous enlever 60 p. 100 en impôt. C'est une confiscation de capital selon moi.

Allez-vous éliminer la déduction pour épuisement des terrains après cinq années? Nous avons réinvesti des millions de dollars dans l'exploitation du pétrole. Nous les perdrons. Ces entreprises vont produire pendant 30 ans, pas pendant 5 ans, comme on le dit dans la Loi.

On annulera un peu de l'épuisement. Alors, quel encouragement y aurait-il à investir des capitaux? On perd aussi de l'incitation dans la distribution des gains. L'inflation ne connaît pas de forfait. Nous savons que la valeur du dollar diminuera dans 30 années. Présentement, après 16 années, le dollar vaut 50 cents. Vous n'en tenez pas compte.

Vous n'aurez pas le capital pour vous occuper du pays si vous procédez de cette façon. Vous reconnaissez les pêcheurs et les travailleurs agricoles mais pas l'industrie. Je n'y vois pas de justice.

M. Burton: Je comprends mal.

M. Connelly: Vous reconnaissez certains groupes et les gains de capital sur l'outillage et vous oubliez le changement. Dans le cas d'une industrie qui s'est attiré une clientèle, vous voulez l'imposer à 40 p. 100. Il n'y a aucune raison, aucune justice là-dedans et c'est cela qui crée l'incertitude.

[*Texte*]

Where are we going to go? We have to have these decisions made in the marketplace on an equal basis so that everybody knows they have the same opportunity. I have been trying to put together a deal for carrying out solids pipe-line research. I spent two years doing work and five years negotiating in Ottawa. This is what I am talking about.

Mr. Burton: Mr. Chairman, if the witness considers that my question did not make sense, that, of course, is his privilege and right to consider so. I also have the privilege and right, as I do, to consider that some of the answers do not make very much sense either. But I do note, Mr. Chairman, that the witness really does not want us to take into account...

The Chairman: Order, please. I am exercising my privilege to remind you that your time has expired.

Mr. Burton: May I make a concluding comment, Mr. Chairman? If the witness considers that we should not take into account the factor of risk in developing our over-all approach and involving the approach as he is suggesting it, all right, that is fine. I am quite prepared to take this into account on that basis.

The Chairman: Mr. Perrault.

Mr. Perrault: It astounds me that Canada has achieved so much progress in 100 years, despite the fact that we exist adjacent to a country which apparently, in the view of Mr. Mannix, offers so many attractive advantages over Canada, now and perhaps in the future. I just want to say this. I question whether most of the graduating class this year intends to migrate en masse to the United States. It has always cost more to be a Canadian than an American, and these useless comparisons between incomes in the United States and Canada really are not very valuable to a consideration of the White Paper proposals, Mr. Chairman. It always costs more money to be a Canadian, but thank God most Canadians have been willing to pay the price, and regardless of the tax reforms which come in, I do not think there is going to be a migration to the United States.

There is such a thing as quality of life and some of us, especially western Canadians, enjoy that quality of life here. If in fact some graduates intend to flee in terror because of a document known as the White Paper, which is not even law yet, I hope that they are going to be good enough to reimburse the Canadian taxpayer the $100,000 which the Canadian taxpayer has invested in each of their educations. I just wanted to get that off my chest.

[*Interprétation*]

Où allons-nous? Ces décisions doivent être prises de façon égale pour que tout le monde soit traité de la même façon. J'ai essayé d'arriver à une entente afin de faire des recherches sur les pipe-lines. J'ai passé cinq ans à négocier cette question à Ottawa et c'est ce dont je parle.

M. Burton: Si le témoin estime que ma question n'a pas de sens, il en a bien le droit. Moi aussi, j'ai le droit de considérer que certaines des réponses n'ont pas de sens non plus. Je remarque que le témoin ne veut pas...

Le président: Je dois vous rappeler que votre temps est expiré, monsieur.

M. Burton: Permettez-moi de terminer, monsieur le président. Si le témoin estime que nous ne devrions pas tenir compte du risque dans notre façon d'aborder la question, je veux bien en tenir compte sur cette base là.

Le président: Monsieur Perreault.

M. Perrault: Merci monsieur le président. Je suis vraiment surpris que le Canada ait réalisé tant de progrès en 100 ans, en dépit de la proximité d'un pays qui, d'après M. Mannix, offre tellement d'avantages, maintenant et à l'avenir. Je me demande si la plupart des diplômés de cette année veulent émigrer aux États-Unis. Il est toujours plus dispendieux d'être Canadien que d'être Américain. Les comparaisons entre le revenu aux États-Unis et au Canada ne sont vraiment pas très utiles quand on étudie les propositions du Livre blanc. Il coûte toujours plus cher d'être Canadien, mais, Dieu merci, la plupart des Canadiens sont prêts à payer le prix. En dépit des réformes fiscales qu'on peut apporter, je ne pense pas qu'il y aurait une émigration aux États-Unis.

Il existe une certaine qualité de vie dont nous bénéficions dans l'Ouest du pays. Si certains de ces diplômés vont s'en aller à cause du Livre blanc, qui n'a pas encore force de loi, j'espère qu'ils vont rembourser aux contribuables canadiens les $10,000 qu'ils ont versés pour leur instruction. Je voulais dire ce que j'ai sur le cœur.

[*Text*]

An hon. Member: I think you did.

Mr. Perrault: Secondly, I want to say this. On page 1 of this brief, government is condemned. Governments have no yardstick with which they measure performance. Governments cannot change; they cannot adapt themselves to change. They cannot abandon uneconomic activities. Governments are not innovative.

There has never been a longer indictment of the government contained anywhere in any other brief than this list of indictments.

Then on page 2, hope is held out that perhaps the government is useful in some directions. On page 2 you ask for incentives and special rates to encourage development. The much-abused government is capable of providing that for private enterprise. You want the government to provide more generous averaging proposals. The government that is attacked on page 1 is asked to perform something for industry. I just want to give you the list and then you can comment. You want more government money, at least special tax incentives for industry, for research purposes. Then you add on page 3, "distributing wealth may be good social justice, but it has always been absurd economics". That is the kind of statement that brought the kings of France down to defeat in 1792, I suggest. Let me ask you this: how much has your company invested in research in the past 12 months?

• 1210

You say that you have revenue of $85 million. What do you invest in research? You ask the government to help you out here, but what are you doing for yourselves? One hundred thousand dollars on a total revenue of $85 million.

The Chairman: Just a minute.

Mr. Mannix: It would be in the range of $150,000 on revenue of $83 million.

Mr. Perrault: Well, I think that is a very low figure for an industry of your size.

Mr. Mannix: And the traditional profit percentage in the construction industry is less than 3 per cent.

Mr. Perrault: You talk in terms of comparing Canadian industry with United States industry and you will find in most cases—and these figures are surely available to you—that one of the reasons for the success of sections of American industry in maintaining the competitive position is their relatively high percentage invested in research on their own

[*Interpretation*]

Une voix: Je crois que vous avez réussi.

M. Perrault: A la page 1 de ce mémoire, on condamne le gouvernement. «Les gouvernements ne peuvent mesurer le rendement. S'ils ne peuvent évoluer, ils ne peuvent s'adapter au changement. Ils ne peuvent abandonner une activité qui n'est pas économique; ils ne sont pas innovateurs.»

On n'a jamais autant condamné le gouvernement.

A la page 2, on espère que le gouvernement soit utile à certains égards. A la même page, vous demandez des incitations et un tarif spécial afin d'encourager l'exploitation que le gouvernement peut assurer à l'entreprise privée. Vous voulez que le gouvernement établisse de meilleures propositions d'étalement. On demande ensuite au gouvernement d'aider l'industrie. Je vous lirai les demandes, puis vous les commenterez. Vous demandez des incitations fiscales pour l'industrie, pour la recherche. Ensuite, à la page 3, vous dites que «la distribution de la richesse représente la justice sociale, mais une économie politique absurde.» C'est pour cette raison que les rois de France ont été défaits en 1792. Je vais vous demander quel montant votre société a investi dans la recherche au cours des 12 derniers mois. Vous dites que vous avez un revenu de $85 millions. Quelle somme versez-vous en recherche? Vous demandez au gouvernement de vous aider dans ce domaine, mais qu'est-ce que vous faites vous-mêmes? Cent mille dollars sur un revenu total de $85 millions.

Le président: Une minute.

M. Mannix: Environ $150,000 sur un revenu de $83 millions.

M. Perrault: Eh bien, je pense que c'est très peu pour une industrie aussi importante que la vôtre.

M. Mannix: Et le pourcentage traditionnel des bénéfices dans le cas de l'industrie de la construction est de moins de 3 p. 100.

M. Perrault: Si vous comparez l'industrie canadienne avec celle des États-Unis vous trouverez dans la plupart des cas, et vous avez sûrement accès à ces données, qu'une des raisons pour lesquelles des secteurs de l'industrie américaine arrivent à maintenir leur position de concurrence, provient des vastes sommes que les industries affectent aux

[*Texte*]

part, and I am suggesting to you that perhaps you should improve your own research effort.

Mr. Mannix: We will take exception to that. This company was the first company to bring a gas 60 Cat into this country. That is research. That is the most modern technique. We were the first people to bring large stripping machines...

Mr. Perrault: That is not pure research.

Mr. Mannix: ...into this country. It is research in terms of production of this country.

Mr. Perrault: Mr. Mannix, I am simply saying to you that when it costs $1 million to build a mile of highway through difficult road conditions in the Canadian Rockies, and you tell me that you are only investing $100,000 in research, you are saying that research to your company is only worth the cost of one tenth of a mile in the Rockies, and I think that is ridiculous.

Mr. Connelly: From our experience, I can answer this very forcefully because you are taking an approach here which is actually defamatory. In the first case, our company spent $1,400,000 in trying to develop the first process to take sulphur by pipe-line down to Vancouver and to Chicago. All we succeeded in doing, nothing to ourselves...

Mr. Perrault: That is very commendable.

Mr. Connelly: ...we got the rate of freight cut in half, which made it possible for us to have an economic sulphur business in the Province of Alberta. We lost this.

At the same time, within a year after that because we were effectively banned from building any pipe-lines unless we had production—this was a ruling which came out of the Province of Alberta—we offered to the Canadian government to spend $1 million. This is back in 1961 when we first entered the Arctic Islands, in case you do not know it. I was the man, the instigator along with Dr. Srpoule, who put Panarctic Oils together. And so talk about research, we have given a hell of a lot to this.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, I said...

Mr. Connelly: Wait a minute now. You started this. You are going to hear it.

[*Interprétation*]

recherches. Je propose que vous feriez peut-être bien d'accroître vos efforts dans ce domaine.

M. Mannix: Je m'oppose à ce que vous venez de dire. Notre compagnie fut la première à utiliser un tracteur à chenille à essence «60» au Canada. C'est de la recherche. C'est la technique la plus moderne. Nous avons été les premiers à introduire les grosses écorceuses...

M. Perrault: Ce n'est pas de la recherche pure.

M. Mannix: ...au Canada. C'est de la recherche en ce qui concerne la prodution de ce pays.

M. Perrault: Monsieur Mannix, je vous dis seulement que lorsqu'il faut dépenser $1 million pour construire un mille de route dans un terrain difficile dans les Rocheuses et vous dites que vous n'investissez que $100,000 en recherches, vous dites que les recherches ne valent qu'un dixième de mille de route des Rocheuses en ce qui concerne votre société et je trouve cela ridicule.

M. Connelly: Par expérience, je peux me prononcer vivement là-dessus parce que vous tenez des propos diffamatoires. Tout d'abord notre compagnie a versé $1,400,000 pour essayer de mettre au point un procédé qui permettrait d'amener le soufre par pipelines à Vancouver et à Chicago. Tout ce que nous avons réussi à faire, rien qui nous serve...

M. Perrault: C'est très louable.

M. Connelly: ...on a réduit le taux de transport de moitié, ce qui a permis une industrie du soufre rentable en Alberta. Nous n'avons pas pu le faire.

Mais plus tard, en moins d'un an, nous l'avons proposé au gouvernement fédéral de dépenser $1 million parce que l'Alberta nous avait empêché de construire un pipeline s'il n'y avait pas de productivité. Ceci était en 1961, si vous ne le savez pas, lorsque nous venions d'arriver aux îles de l'Arctique. M. Sproule et moi-même avons mis sur pied le groupe *Panarctic Oils*. En ce qui a trait à la recherche, nous avons accordé tout ce qu'il a de plus d'efforts.

M. Perrault: Monsieur le président, j'ai dit...

M. Connelly: Attendez un instant. C'est vous qui avez commencé. Il va vous falloir écouter ce que j'ai à dire.

[*Text*]

Mr. Perrault: My friend, I simply said that I wanted your figure for the last 12 months.

Mr. Connelly: Wait a minute now. We offered $1 million and the Canadian government turned down our offer to spend $1 million on how to move oil and products through permafrost. At that date they said it was not research and they are giving exactly the same compensation to American companies today up in the Mackenzie Delta.

The Chairman: I am anxious that we illuminate the White Paper through discussion and debate in so far as possible.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, let me ask this question, then: the statement was made today that the federal government is mainly responsible for today's inflation. And this is caught up in the whole problem of tax reform. In view of the fact that the entire Western world is afflicted by this problem and events in Canada are affected very directly by events in the United—even the tax rates in the United States affect what perhaps we should do in Canada—I think you will agree with that—do you believe that statement is completely fair? For example, what percentage increase has there been in executive salaries and wages paid to your own employees over the past five years?

Mr. Connelly: It has doubled.

Mr. Perrault: It has doubled in five years?

Mr. Connelly: Yes, which you have to do.

Mr. Perrault: And has productivity doubled in the past five years? Is it fair to suggest to you that the large wage rates and profits in certain sections of Canadian industry have contributed to this inflation as well?

Mr. Connelly: No.

Mr. Perrault: This is not a factor?

Mr. Connelly: No, this is not a main factor. I think the main factor is the question of having to raise taxes so that the people will have the same take-home pay after inflation. That is the main reason. And one of the main reasons, of course, is that every time you go ahead and increase some of it, you have to take care of the taxes, and not only taxes but inflation. That is the main reason.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, I simply suggest that if you are paying your employees double what you did five years ago, and executive salaries have made similar increases,

[*Interpretation*]

M. Perrault: Cher monsieur, je n'ai fait que demander ce que vous aviez fait dans les 12 derniers mois.

M. Connelly: Attendez un peu. Nous étions prêts à dépenser $1 million et que le gouvernement fédéral a refusé notre offre de transporter du pétrole à travers le pergélisol. On nous a dit à ce moment qu'il ne s'agissait pas de recherche, mais aujourd'hui on accorde aux sociétés américaines exactement ce qu'on nous a refusé dans le delta du Mackenzie.

Le président: Je suis désireux d'éclaircir le Livre blanc au moyen de discussions et de débats en autant que c'est possible.

M. Perrault: Monsieur le président permettez que je pose cette question. On a dit aujourd'hui que le gouvernement fédéral est surtout responsable de l'inflation actuelle. Ceci se rapporte à tout le problème de la réforme fiscale. Étant donné que toute la société occidentale souffre de ce fléau et que la situation du Canada découle de très près de la situation des États-Unis et que même le tarif d'impôt américain dicte en quelque sorte ce que nous allons faire au Canada, je crois que vous serez d'accord sur ce point. Croyez-vous que cette affirmation est juste? Par exemple, quelle augmentation de pourcentage y a-t-il eu dans les salaires accordés à votre personnel depuis cinq ans?

M. Connelly: Les salaires ont doublé en cinq ans.

M. Perrault: Ils ont doublé en cinq ans?

M. Connelly: Oui, par la force des choses.

M. Perrault: Et est-ce que la productivité a doublé pendant ces cinq ans? Est-il juste de dire que les taux élevés des salaires et des profits de certains secteurs de l'industrie canadienne ont aussi contribué à l'inflation?

M. Connelly: Non.

M. Perrault: Ce n'est pas un facteur?

M. Connelly: Non, ce n'est pas la cause principale. Le facteur principal c'est qu'on augmente les impôts pour que les gens gagnent les mêmes salaires après l'inflation. C'est la raison principale. Chaque fois qu'on augmente les salaires il faut tenir compte des impôts, non seulement des impôts mais aussi de l'inflation. C'est la principale raison.

M. Perrault: Monsieur le président, je dirais seulement que si vous payez vos employés deux fois plus qu'il y a cinq ans, ceci ajoute aux problèmes économiques du

[*Texte*]

this does add to the total economic problem in Canada. And I do not think it is fair to blame the federal government for this.

But let me ask you this question: have you suggested guidelines on profits and wages to your employees? Have you offered any plan to observe the 6 per ent guideline or anything approaching it?

The Chairman: Mr. Perrault, I think we are getting off the area of the White Paper. I recognize that inflation has been brought up in the brief and that the White Paper does have a relationship to this problem of inflation. But I do not think we ought to get into a general discussion of inflation, its causes and its effects. You have asked the question. Perhaps Mr. Connelly could make a brief answer to it.

Mr. Connelly: I would say the only one I did want to mention was the question of this incentive of averaging. In fact actually in the terms that we were talking about, as far as talent is concerned, the break-even point is about $18,000 a year. And in most of our remote locations, practically all our skilled labour is getting more than that. So I do not think that the averaging provision being instituted is as fair as probably the one we have right now, which is...

The Chairman: That was not the question, I do not think.

Mr. Connelly: Yes, he did mention this.

Mr. Perrault: Oh yes, I did. In my list I mentioned that.

Mr. Connelly: Yes.

Mr. Perrault: You commented on the fact that this may result in many Canadians going down to the United States. Can you explain why so many Americans are coming up to Canada and why so many have come up in the past two years. There has been a mass migration and it does not result...

An hon. Member: It is relevant to Viet Nam.

Mr. Perrault: No no. It is not merely relevant to Viet Nam. There are many American executives coming up here; there are many in British Columbia, as you know.

Mr. Connelly: I cannot speak for the rest of Canada. All I can speak for is our local area and you are quite right: there is always a movement of personnel or business. We need that talent. But in all cases we are reaching a point where they have to remunerate them

[*Interprétation*]

Canada. Et je ne crois pas qu'il soit juste de blâmer le gouvernement fédéral pour cela.

Mais permettez-moi de vous poser cette question: avez-vous proposé des directives quant aux profits et aux salaires de vos employés? Avez-vous demandé de tenir compte des directives de 6 p. 100?

Le président: Monsieur Perrault, je crois que nous nous écartons du sujet. J'avoue qu'on a parlé de l'inflation dans le mémoire et qu'il y a rapport entre le Livre blanc et l'inflation. Mais je ne crois pas que nous devrions nous lancer dans une discussion générale au sujet de l'inflation et de ses causes et de ses effets. Vous avez posé la question. Monsieur Connelly pourrait peut-être vous répondre brièvement.

M. Connelly: Je voudrais seulement parler de la question de l'encouragement au moyen de l'étalement. De fait, en ce qui nous concerne au sujet du talent il s'agit d'environ $18,000 par année et dans la plupart des centres éloignés presque tout notre personnel reçoit davantage. Je ne pense donc pas que ces dispositions d'échelonnement soient aussi justes que le régime que nous avons en ce moment...

Le président: Je ne crois pas que ça fait partie de la question.

M. Connelly: Oui, il en a parlé.

M. Perrault: Oui, j'en ai parlé. C'était sur ma liste.

M. Connelly: Oui.

M. Perrault: Aux questions que j'ai posées vous avez dit que ceci pourrait encourager les Canadiens à aller aux États-Unis. Pourriez-vous nous dire pourquoi tant d'Américains sont venus au Canada depuis deux ans. C'est une migration en masse on peut dire et ça ne provient pas...

Une voix: C'est à cause du Vietnam.

M. Perrault: Non, non. Ce n'est pas seulement à cause de la guerre au Vietnam, mais il y a beaucoup d'administrateurs américains qui arrivent ici; il y en a beaucoup en Colombie-Britannique, comme vous le savez.

M. Connelly: Je ne peux pas dire pour le reste du Canada. Je ne peux parler que pour ma région et vous avez bien raison. Il y a toujours un échange de personnel. Nous avons besoin de leur compétence. Mais nous arrivons au point où il faut les rémunérer à un

[*Text*]

very, very mich higher than they were being paid for the like occupation, for the same job, when they were working in Los Angeles or Houston or where it would be. But there has also been a disillusionment setting in amongst the people I was talking about. Actually, Calgary has the greatest concentration of American citizens outside the United States apart from the armed services. And these were brought here largely first in the agricultural boom before the first war and then since Leduc. And they are leaving now.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, in conclusion I want to say that I agree with many of the points in the brief, but I think that you have made some extreme statements. Some of it has been just as platitudinous as certain sections of the White Paper. Thank you.

The Chairman: Mr. Connelly, I promised you an opportunity at the end of the questioning to conclude your remarks that you had started earlier. I should also point out to you that if you wish to answer the question that Mr. Perrault put to you on inflation in greater detail, that is your privilege and I will so recognize it.

Mr. Connelly: On the confiscation of capital gain, I did answer that problem, and I think it is serious. As far as the inflation—would you state your question again, sir?

The Chairman: No. It only had to do with the guidelines and if you do not wish to go any further on that...

Mr. Connelly: I do not think we have. I am not negotiating with employees at all; I do not think we have.

Mr. Whicher: May I ask one supplementary, Mr. Chairman?

The Chairman: If it is a brief one, Mr. Whicher.

Mr. Whicher: Yes. Mr Mannix, in one of your closely-held corporations, supposing the White Paper came into effect. And there are many of us who agree with many of the things you said. Supposing you took out $25,000 in dividends. How much tax would you pay on that—if the White Paper came into effect—on a closely-held corporation?

Mr. Lord: Are you talking about dividends being paid after the White Paper comes into effect...

[*Interpretation*]

niveau de beaucoup supérieur à celui qu'ils recevaient pour le même emploi, mettons à Houston ou à Los Angeles. Mais il y a aussi eu un désenchantement chez les gens dont je parlais. En réalité il y a beaucoup plus d'Américains à Calgary qu'à tout autre endroit à l'extérieur des États-Unis sauf les forces armées. Ils sont venus surtout pendant la période de suractivité agricole d'avant la première guerre mondiale et depuis Leduc. Maintenant ces gens s'en vont.

M. Perrault: Monsieur le président, en terminant je voudrais dire que je suis d'accord avec bien des points traitées dans le mémoire, mais vous avez poussé certaines affirmations à l'extrême. Il y a certaines parties toutes aussi banales que quelques chapitres du Livre blanc. Merci.

Le président: Monsieur Connelly, j'ai dit qu'à la fin des questions vous pourriez terminer les commentaires que vous aviez commencé à faire. Je dois vous dire aussi que si vous voulez répondre à la question de M. Perrault au sujet de l'inflation, d'une façon plus détaillée, veuillez le faire.

M. Connelly: En ce qui concerne la confiscation du gain de capital, je crois avoir parlé de cela et il s'agit d'un problème grave. Quant à l'inflation... voulez-vous répéter votre question, monsieur?

Le président: Non, il s'agissait simplement des directives et si vous n'avez rien de plus à dire...

M. Connelly: Je ne crois pas que nous en ayons. Je ne prend aucunement part aux négotiations avec les employés; je ne crois pas que nous ayons de directives.

M. Whicher: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

Le président: Si vous êtes bref, monsieur Whicher.

M. Whicher: Oui. Monsieur Mannix dans une de vos sociétés fermées, si les propositions du Livre blanc étaient appliquées. Nombre d'entre nous sont d'accord avec bien des choses que vous avez dites. Si vous preniez $25,000 en dividendes en tant que société fermée, combien d'impôt auriez-vous à payer en vertu des propositions du Livre blanc?

M. Lord: Est-ce que vous parlez de dividendes payés après l'application des propositions du Livre blanc...

[*Texte*]

Mr. Whicher: Yes.

Mr. Lord: ...but out of pre-implementation of any surpluses?

Mr. Whicher: Supposing you had $25,000 in taxes on one of your closely-held corporations. In the year 1972, supposing the White Paper came into effect and you took this money out after salaries and so on, who much tax would you pay?

Mr. Lord: In order to have put the earnings into the company in the first place...

Mr. Whicher: Never mind that. How much on the $25,000?

Mr. Lord: On the $25,000, I am not certain, quite frankly. In reading the White Paper it is indicated that there will be 15 per cent tax paid on surpluses accumulated prior to implementation day but distributed afterwards. However, a great number of our corporations are somewhere down a chain, and we are not sure what is going to happen to that after-tax dividend as it moves up the chain. It is not clear in this document.

Mr. Whicher: How much is the tax dividend, on it?

Mr. Lord: There is 15 per cent on the $25,000...

Mr. Whicher: That is on the back stuff. But I am talking about the future. If it came in and you wanted to take it out in 1972, you would not pay any taxes on the dividends, would you? You would not pay any.

Mr. Lord: How do you justify that?

Mr. Whicher: One hundred per cent tax credit on a closely-held corporation.

Mr. Lord: On earnings...

Mr. Whicher: On dividends.

Mr. Lord: Yes, all right, I appreciate your point on 100 per cent tax credit.

Mr. Whicher: Now my next question, all right? Where else in the world can you get that break?

Mr. Lord: I do not necessarily agree that you have a break there.

Mr. Whicher: You get $25,000 out as a dividend without paying any taxes on it.

Mr. Lord: Yes, but under our present system we have something that is perhaps not quite so ideal as that, but there is a 20 per cent dividend tax credit.

[*Interprétation*]

M. Whicher: Oui.

M. Lord: ...mais à partir d'excédents antérieurs à sa mise en œuvre?

M. Whicher: Si vous aviez $25,000 en impôt pour une de vos sociétés fermées. En 1972, mettons que le Livre était appliqué et que vous retiriez cet argent après les salaires et tout, combien d'impôt paieriez-vous?

M. Lord: Pour avoir tout d'abord pu placer les gains dans la société...

M. Whicher: Oubliez cela. Combien auriez-vous à payer sur les $25,000?

M. Lord: Sur les $25,000, je ne suis pas sûr, pour être franc. Il est question (dans le Livre blanc,) de 15 p. 100 d'impôt sur les surplus acquis antérieurement au jour de la mise en œuvre, mais répartis par la suite. Mais un grand nombre de nos sociétés ne sont pas toutes dans la même situation et après les dividendes qui suivent l'impôt nous ne savons pas ce qui va se passer. Ce n'est pas très clair.

M. Whicher: Et quels sont les dividendes d'impôt sur ce montant?

M. Lord: Il s'agit de 15 p. 100 sur $25,000.

M. Whicher: C'est pour ce qui s'est passé avant, mais je parle de ce qui va venir. Si vous aviez un excédent et que vous décidiez de vous en servir à partir de 1972, vous ne paieriez pas d'impôt sur les dividendes, n'est-ce pas? Vous n'en paieriez pas du tout.

M. Lord: Comment justifiez-vous cela?

M. Whicher: Il y a l'avoir fiscal de 100 p. 100 pour une société fermée.

M. Lord: Sur les profits...

M. Whicher: Sur les dividendes.

M. Lord: Oui, d'accord, je me rends compte de cette question d'avoir fiscal à 100 p. 100.

M. Whicher: Alors, à ma prochaine question? Et où ailleurs auriez-vous un tel avantage?

M. Lord: Non, je ne suis pas nécessairement d'accord qu'il s'agit là d'un avantage.

M. Whicher: Oui, mais vous retirez $25,000 en dividendes sans payer d'impôt.

M. Lord: Oui, mais en vertu de la loi actuelle nous avons quelque chose qui n'est peut-être pas aussi bien que cela, nous avons un crédit fiscal de 20 p. 100 sur les dividendes.

[*Text*]

Mr. Whicher: That is something that was not mentioned in your brief.

Mr. Lord: Right, I agree with you. I am responding to a question of yours that does not zero in on something that was mentioned in our brief either.

Mr. Whicher: Do you not think that with all the faults that there are in the White Paper, and many of us agree with some of the things you have said anyway, there are some good ones, and one of them is this: that the tax credits for dividends that you get in widely-held companies and closely-held companies in Canada are much superior than in the United States, much superior. I am sure even the gentleman to your left would agree with that.

Mr. Lord: No, sir. First of all, there is a restriction in terms of time; there is a forced distribution under the two-and-a-half-year limitation. Secondly, there are too many things wrong with integration. I have pointed these out, one being in the resource industry; the depletion allowance that goes to the corporation does not follow through to the shareholder. Thirdly, in order to accomplish perfect integration, this concept of the ransom pouch must be taken into account and it is just not workable.

I think that ideally integration is a good idea, but practically I do not think it can work.

Mr. Whicher: Of course, that is up to the people who shuffle the cards. The fact is this: if Mr. Mannix took out $25,000 from a closely-held corporation after the White Paper, he would not pay any taxes on that dividend. And that is a way to make money.

The Chairman: I would like to...

Mr. Lord: Who says he is going to take it out first of all?

Mr. Whicher: Well, if he wants to.

Mr. Lord: The integration proposals do not say if you want to; they say you must within two and a half years.

The Chairman: In concluding the hearing this morning, I want to put some questions now that almost everybody else has had an opportunity. There are a couple of areas which have not been covered relating to the philosophical thrust of your paper. On page 13, you state:

> It is difficult to imagine how the Honourable Minister of Finance was able to

[*Interpretation*]

M. Whicher: C'est quelque chose qui ne figure pas dans votre mémoire.

M. Lord: Bien, je suis d'accord. Je réponds à une de vos questions qui ne porte pas non plus sur notre mémoire.

M. Whicher: Ne croyez-vous pas qu'avec toutes les faiblesses du Livre blanc, et plusieurs d'entre nous sommes d'accord avec certaines choses que vous avez dite, mais il y a quand même quelques bons principes, soit que les crédits fiscaux que vous recevez pour des dividendes dans les compagnies ouvertes et fermées au Canada sont bien supérieurs à ce qu'on reçoit aux États-Unis. Je suis sûr que même le monsieur à votre gauche serait d'accord là-dessus.

M. Lord: Non monsieur. Tout d'abord, il y a une limite par rapport au temps; il y a une distribution obligatoire en vertu de la limitation de deux ans et demie. Ensuite, l'intégration a trop de points faibles. J'en ai parlé: il y a le problème de l'industrie des ressources; l'allocation pour amortissement accordée à la société n'est pas passée aux actionnaires. Ensuite, pour avoir l'intégration parfaite il faut tenir compte de l'idée d'une caisse de rachat ce qui n'est pas possible.

Je crois que du point de vue idéal, l'intégration est une bonne idée, mais dans la pratique cela ne marche pas.

M. Whicher: En fait, ça dépend de celui qui fait le jeu. En ce qui concerne les $25,000 que monsieur Mannix décidait de retirer d'une société fermée sans payer d'impôt sur les dividendes. C'est comme ça qu'on gagne de l'argent.

Le président: Je voudrais...

M. Lord: Mais qui dit qu'il va retirer cet argent?

M. Whicher: Eh bien, s'il veut le faire.

M. Lord: Oui, mais dans le Livre blanc on ne dit pas qu'on peut le faire mais qu'il faut absolument le faire dans un délai de deux ans et demie.

Le président: Pour terminer la réunion de ce matin, j'ai quelques questions à poser aussi. Il y a deux points que nous n'avons pas étudiés concernant la portée philosophique de votre mémoire. A la page 13, vous dites:

> Il est difficile de voir comment l'honorable ministre des Finances a pu dire au

[*Texte*]

rationalize his thinking in such a way as to say in Paragraph 1.10 of the White Paper that ". . .taxes should interfere as little as possible with incentive to work and invest. . .

I am not clear as to what you imply in your wording.

Mr. Lord: I was the draftsman of that particular statement and all I am implying when I say that is that he on the one hand makes a statement that I think we all agree with: that taxes should interfere as little as possible with incentive to work and invest. And then he goes ahead and writes a document that contradicts that.

The Chairman: You have acknowledged the point which I wanted to confirm, and that is that any tax system does to some extent interfere with incentive to work and invest, and this is something we just have to live with.

I am not going to discuss your other point. We have already had debate on that. The second question I wanted to put to you comes out of a statement that Mr. Connelly made and I think that you said this: that it would be impossible, if the provisions of the White Paper were to go into effect, to operate a multinational corporation in Canada. I wonder if you could give us some specific provisions in the White Paper which would prevent such an operation in Canada.

Mr. Connelly: It is a question of degree. I said it would be impossible because it would be more advantageous to operate that multinational company from another centre and that is why. The provisions in the White Paper, by failing to actually integrate—give any consideration actually, special consideration for corporations passing earnings back into Canada. . .

The Chairman: This is a particular concern of yours?

Mr. Connelly: Yes, that is my particular concern. It would just be as it is right now for the Americans to operate in Canada in the oil business. It is easier for them to operate from there because they make more money by operating from an American base in Canada.

The Chairman: But I wanted to identify the specific concern; that it has to do with the integration proposal as it would affect foreign source income. Is this correct?

Mr. Connelly: That is right, sir.

[*Interprétation*]

paragraphe 1.10 du Livre blanc que...les taxes devraient empêcher le moins possible d'encourager les gens à travailler et à faire des placements...»

Je ne sais pas très bien ce que vous voulez dire.

M. Lord: C'est moi qui ai rédigé cela et tout ce que je veux dire par là c'est que d'une part il fait une déclaration avec laquelle nous sommes tous d'accord: qu'on ne doit pas au moyen de l'impôt empêcher les gens de travailler et d'investir. Ensuite il rédige un document qui est tout à fait à l'encontre de cette idée.

Le président: Vous venez de soulever une chose que je voulais confirmer, c'est que tout régime fiscal empêche dans une certaine mesure le désir de travailler et d'investir. C'est quelque chose que nous sommes censés d'accepter.

Je ne vais pas soulever l'autre question, nous l'avons déjà débattue. Ensuite je voulais vous demander quelque chose qui fait suite à ce que M. Connelly vous a dit. Il a dit qu'il serait impossible si on appliquait les principes du Livre blanc d'avoir une société multinationale au Canada. Voulez-vous nous donner quelques exemples des dispositions qui pourraient empêcher une telle entreprise.

M. Connelly: C'est une affaire de degré. J'ai dit que ce serait impossible parce qu'il serait plus avantageux d'avoir une telle compagnie ailleurs. Les dispositions du Livre blanc ne procèdent pas à l'intégration et n'accordent aucune considération spéciale aux sociétés qui ramènent leurs bénéfices au Canada...

Le président: Cela vous préoccupe d'une façon spéciale?

M. Connelly: Oui, c'est ce qui me préoccupe. Ça serait exactement comme ça l'est présentement pour les Américains qui exploitent les entreprises pétrolifères au Canada. Il leur est plus facile de travailler à partir des États-Unis au lieu d'avoir une compagnie ici au Canada parce qu'ils font plus d'argent.

Le président: Mais je voulais en venir à ce qui vous préoccupe de façon particulière; il s'agit de la proposition visant l'intégration relativement à son effet sur les revenus de l'étranger. Est-ce exact?

M. Connelly: C'est juste, monsieur.

[*Text*]

Mr. Lord: And nontreaty countries is a particular concern.

The Chairman: You are particularly concerned with nontreaty countries?

Mr. Lord: Yes.

The Chairman: You also indicated to Mr. Burton and others that you were not particularly attracted to the provision which would allow the write-off of capital losses against gains and that this really had no bearing on the risk-taking function. And it occurred to me that if I were going to risk $10,000 with the knowledge that if the whole thing went sour I was going to get $5,000 of it back, then in fact I would only be risking $5,000.

Mr. Connelly: That is right.

The Chairman: Surely, then, the risk against the proposed benefit has been substantially improved.

Mr. Connelly: That is right. You are right, sir.

The Chairman: This is what I wanted to clarify because I thought your earlier statement indicated that you really did not have much good to say for this particular off setting provision.

Mr. Connelly: I still have not got very much good to say for that particular clause because I say the motivating factor of a person who wants to risk is to make a profit. And the mere fact that it might be mitigated or so on by having a loss, while your degree of loss is great, I do not know that I would want to make any loss.

The Chairman: I am sure that no investor wants to make a loss, but I think that we are talking about risk because what we are talking about is the initial outlay against the potential reward, and if you can hope to get the same potential reward with half the outlay, then it seems to me you have improved your chances, not diminished them. This is the only point I was trying to make.

Mr. Connelly: You have only been making the point though with regard to capital and direct investment. And the point is really not valid in terms of an operating company. Say you go into a project and you expect to make a profit of $100,000 and you lose $400,000, you write it off against the other projects that you are taking so that in that respect the risk and the write-off of the loss is taken care of. You are now talking in a capital sense.

[*Interpretation*]

M. Lord: Et les pays avec lesquels nous n'avons pas d'entente sont un souci particulier.

Le président: Ils vous inquiètent de façon spéciale?

M. Lord: Oui.

Le président: Vous avez dit également à M. Burton et à d'autres que la disposition qui permet l'amortissement des pertes de capitaux contre les gains ne vous est pas très attrayante et que cela ne se rattachait vraiment pas à la faculté de prendre des risques. Si je risquais $10,000 sachant que si les choses ne marchent pas, je retirerais $5,000, je ne risquerais en fait que $5,000.

M. Connelly: C'est exact.

Le président: Mais sûrement le risque contre l'avantage projeté se trouve fortement réduit.

M. Connelly: En effet, vous avez raison, monsieur le président.

Le président: C'est ce que je voulais éclaircir parce que je croyais que d'après votre déclaration antérieure vous n'aviez pas grand chose de bon à dire au sujet de cette disposition.

M. Connelly: Je reste toujours à peu près du même avis à ce sujet. La motivation de celui qui risque c'est de réaliser un bénéfice. Le seul fait de savoir que ses pertes vont être réduites s'il éprouve de lourdes pertes ne sert pas beaucoup. Je ne sais pas si je voudrais subir aucune perte.

Le président: Je suis sûr qu'aucun actionnaire ne désire faire des pertes, mais nous parlons ici de risque, nous parlons de mise de fonds contre la possibilité de bénéfices. Si vous pouvez obtenir autant de bénéfices avec la moitié des risques, il me semble que vous avez amélioré vos chances plutôt que de les diminuer. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Connelly: Vous ne parlez ici que du capital et des investissements directs. Le point ne vaut pas pour ce qui est d'une société qui a un projet en tête et qui croit pouvoir faire $100,000 et qui en perd $400,000; à cet égard le risque et l'amortissement de la perte se fera en portant la perte au compte des autres entreprises de la société qui ont accusé des profits, ce qui rétablit l'équilibre. Ce que vous dites se rapporte au domaine du capital.

[*Texte*]

The Chairman: I was talking only in the capital gains sense. That is correct. I think that there are a number of memorable metaphors and images in your brief which we will probably want to think about in the future. I was interested in one of yours and that had to do with the economy's being somewhat like a bicycle; it only has balance when it is moving. Permit me to say that there were times when I thought that your own presentation—and I am talking not about your verbal presentation but the brief itself—lacked balance but it certainly did not lack force.

I would also say that I was reminded during a certain part of the proceedings this morning of a phrase of yours. There were a number of spirited interventions, you may remember, and this sounded to me rather like "briskly standing still".

In any event, thank you very much for your presentation. I for one would like to identify with your emphasis on growth. I think that it has been well placed and certainly, as I have indicated, strongly supported. I like the attention that you draw to innovation and the entrepreneur. I for one identify completely with both and I hope that when all this is concluded we will have a system which is going to continue to provide the kind of incentives which will sponsor innovation, growth and entrepreneurship.

We will adjourn this meeting until 2.00 p.m., at which time we will meet with the representatives of the Alberta Wheat Pool.

Mr. Connelly: Thank you very, very much.

AFTERNOON SITTING

● 1401

The Chairman: As our first item of business this afternoon, I am going to ask Mr. Mahoney to report to us on a conversation he had during the lunch hour.

Mr. Mahoney: Mr. Chairman, at your request, I contacted the Provincial Treasurer with a view to seeing whether or not he would appear before the Committee. He has declined to change the position he took earlier and in public that at this stage of the tax reform process the Alberta government proposes to deal government to government.

He did, however, say that the position paper the Alberta government has issued is a public document, and that he would be very pleased, if requested to do so by the Committee, to send as many copies as we wish to have. He would also be quite willing that the position paper be incorporated in the Committee's record if we wish.

[*Interprétation*]

Le président: Je parlais simplement des gains de capitaux. Vous avez raison. Je crois qu'il y a beaucoup de métaphores, d'images dans votre mémoire auxquelles nous allons sans doute réfléchir. Il y en a une qui m'intéresse en particulier au sujet de l'économie qui est un peu similaire à un bicycle: elle n'est en équilibre que lorsqu'elle se meut. Permettez-moi de vous dire qu'il y a eu certains moments où j'ai cru que votre propre présentation, je ne parle pas de la façon dont vous vous êtes exprimé, mais du mémoire en lui-même, manquait d'équilibre, mais ne manquait sûrement pas de mouvement.

Je dirai aussi qu'on m'a rappelé au cours des déclarations de ce matin d'une de vos phrases. Vous vous souvenez peut-être qu'il y a eu quelques interventions assez vives et il m'a semblé que nous étions immobiles avec vivacité.

Je vous remercie quand même de votre mémoire. Je sais que vous voulez mettre l'accent sur la croissance, vous avez raison. Je crois que c'était bien dit et fortement appuyé. Je vous félicite de l'attention que vous apportez à l'innovation, à l'entrepreneur. Je m'identifie tout à fait aux deux, et j'espère que lorsque nous aurons terminé nos travaux, nous aurons un régime qui continuera d'assurer les stimulants qui assureront l'innovation, la croissance et l'esprit d'initiative.

La séance est levée jusqu'à deux heures et nous recevrons alors les représentants de l'Alberta Wheat Pool.

M. Connelly: Merci beaucoup.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Mon premier geste sera cet après-midi de demander à M. Mahoney de nous rapporter la conversation qu'il a eue au cours du déjeuner.

M. Mahoney: Monsieur le président, comme vous me l'aviez demandé, j'ai demandé au trésorier provincial s'il voulait comparaître devant le Comité. Il maintient la position qu'il avait prise plus tôt et en public à l'effet qu'à ce stage de la réforme fiscale, le gouvernement de l'Alberta se propose de traiter de gouvernement à gouvernement.

Toutefois, il a dit que le document que le gouvernement de l'Alberta a émis au sujet de cette attitude est un document public et qu'il se ferait un plaisir de faire parvenir au Comité le nombre d'exemplaires que celui-ci désirera. De plus, il consent à ce que ce document soit annexé si nous le voulons au rapport du Comité.

[*Text*]

The Chairman: Then I put this suggestion to you: if it is your wish, I will write to the Minister, the Provincial Treasurer, expressing our interest in receiving the document or documents, a copy for each member, with a view to incorporating them later at the appropriate time when they are received as part of our official Proceedings. May I have an expression on this? Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): My view is that I am keenly disappointed that the Government of the Province of Alberta has failed to afford itself of the challenge by offering, on its own initiative as an interested party in the tax system of Canada, to file its brief with this Committee. After all, this Committee has been charged by Parliament at the request of the government to examine the White Paper proposals and to report back to the Minister. I do not think it is quite the right attitude that we should go, sort of cap in hand, seeking copies of this brief. Certainly we will receive them, but this is not a grace being handed down from Heaven.

Mr. Mahoney: Perhaps I should have pointed out, while it is a technicality I think, the fact that the position paper is addressed to the Minister of Finance rather than being a public statement. That was the reason the Provincial Treasurer felt it would be inappropriate for him to appear and present it as a document directed to this Committee.

The Chairman: Mr. Lambert, on your point I think one could take the position, as Mr. Mahoney has already pointed out, that it is a public document. Any letter that might go from the Chairman to the Provincial Chairman would be asking him for sufficient copies for each member of the Committee, as a Committee member. I think it would be quite in order for us to table any document that we felt was pertinent to the proceedings of the White Paper, so I do not really accept the suggestion that we are going cap in hand—I do not think we would be at all.

Mr. Lambert (Edmonton West): At least I would say this, Mr. Chairman: the way you put it was that by their grace, they would condescend to let us have any number of copies. Look, I have had an exchange of correspondence with this Alberta government on this. Fundamentally I disagree with his position. I have expressed that position privately to the Premier of the Province.

[*Interpretation*]

Le président: Voici donc, ce que je vous suggère: si vous le désirez, j'écrirai au ministre, le trésorier provincial, lui exprimant notre désir de recevoir le document ou les documents, un exemplaire pour chaque membre, document qui plus tard sera annexé officiellement au compte-rendu officiel. Qu'en pensez-vous? M. Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je suis vivement déçu que le gouvernement de la province de l'Alberta n'ait point de sa propre initiative, au titre d'une partie concernée, déposé auprès de notre Comité un mémoire relatif au régime fiscal du Canada. Après tout, notre Comité a été mandé par le Parlement, à la requête du gouvernement, d'étudier les propositions du Livre blanc et de faire rapport au ministre. Je ne crois pas qu'il soit juste que nous nous présentions pour ainsi dire le chapeau à la main, essayant d'obtenir des exemplaires de ce mémoire. Sans doute, nous les recevrons, mais il ne faudrait pas croire que c'est là une manne qui tombe du ciel.

M. Mahoney: J'aurais peut-être dû souligner, même si c'est une question plutôt technique, que ce document relatif à l'attitude est adressé au ministre des finances d'abord plutôt que de constituer une déclaration publique. Et c'est pourquoi le trésorier provincial a jugé qu'il ne conviendrait pas qu'il comparaisse et présente ces documents comme un document adressé au Comité.

Le président: Monsieur Lambert, au sujet du point de vue que vous avez exprimé, comme M. Mahoney l'a déjà dit, il s'agit là d'un document public. Toute demande de notre président adressée au président provincial devra mentionner un nombre d'exemplaires suffisant pour tous les membres du Comité. Il est je crois dans l'ordre que nous déposions tout d'un document qui nous semble pertinent aux délibérations relatives au Livre blanc, aussi je ne partage pas l'opinion selon laquelle nous nous présentons pour ainsi dire le chapeau à la main—ce n'est pas du tout à mon avis notre attitude.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je n'en dirais pas moins, monsieur le président, que de la manière dont vous présentez les choses, il semble que par leur grâce ils condescendent à nous faire parvenir un certain nombre d'exemplaires. Souvenez-vous que j'ai déjà échangé de la correspondance avec le gouvernement de l'Alberta à ce propos. Je m'oppose tout à fait à son attitude. J'ai exprimé personnellement ma position au premier ministre de la province.

[*Texte*]

They have very graciously, and I think quite properly, sent a copy privately to each of the Alberta members of both parties who are represented in the House. Therefore, to that extent I appreciate what they did, but I would have thought they would have followed the position taken by the Government of Ontario and the Government of Saskatchewan who appeared before this Committee. If you want to go and get copies I would be very glad that we have as many copies but, as a resident of this province and interested in it, I should have thought the government would have taken a somewhat different tack.

Mr. Burton: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: I think all of us are interested in receiving the views of any or all of the provinces. I think it is also true to say that an invitation went out generally for submissions to this Committee, and it then becomes a decision for each individual province whether it wishes to make a presentation to this particular Committee and for that they have to accept responsibility.

In terms of our approaching the provinces for their briefs, which would mean sort of officially tabling it with the Committee, I have doubts about approaching any one province if, in fact, we do not approach all of the provinces asking them for whatever statement of views they have presented to the government. Therefore, it seems to me that if we do ask the Province of Alberta to make available to this Committee its views on the White Paper then, in fact, we should do the same with respect to all of the other provinces that have chosen to present their views other than through a submission to this Committee.

The Chairman: On your point, of course, the Saskatchewan government did make a presentation to us. We did discuss with the Provincial Treasurer in Manitoba, Mr. Saul Cherniack, this whole question and he is providing us with the statements which are also public documents. There will be one copy for each member of this Committee in Victoria when he arrives, and he has indicated that he would be pleased if the documents were tabled and printed as part of our Proceedings. Therefore, I can say that at the two provinces we have already visited we will have a provincial point of view on the White Paper as part of our official proceedings. It is in that kind of context that I think it would

[*Interprétation*]

Ils ont gentiment et à mon avis fort à propos fait parvenir un exemplaire de ce document en particulier à tous les membres des deux partis de l'Alberta qui sont représentés à la Chambre. J'apprécie donc ce geste, mais j'aurais cru qu'ils auraient adopté l'attitude prise par les gouvernements de l'Ontario et de la Saskatchewan qui ont comparu devant notre Comité. Si vous voulez aller chercher des exemplaires, je serais le premier à me réjouir d'en posséder un, mais à titre de résident de cette province, je m'intéresse à cette affaire et j'aurais cru que le gouvernement aurait pris une attitude quelque peu différente.

M. Burton: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Nous sommes tous intéressés à connaître les opinions de toutes les provinces. Il est vrai aussi que nous avons lancé une invitation générale pour qu'on fasse parvenir les mémoires au présent Comité et c'est alors à chaque province en particulier de décider si elle présentera un mémoire à notre Comité et alors, ils doivent en assumer la responsabilité.

Quant à demander aux provinces leurs mémoires, ce qui reviendrait à recevoir officiellement ce mémoire par le Comité, j'entretiens certains doutes quant à l'opportunité d'entrer en rapport avec une province en particulier si, de fait, nous n'entrons pas en rapport avec toutes les provinces, leur demandant de nous faire parvenir toutes déclarations qu'ils ont faites au gouvernement. Aussi, il me semble que si nous demandons à la province d'Alberta de présenter au Comité ses vues au sujet du Livre blanc, il me semble que nous devrions faire de même à propos de toutes les autres provinces qui ont décidé de nous présenter leur point de vue par un intermédiaire autre qu'un mémoire adressé à notre Comité.

Le président: Sachez, à ce sujet, que le gouvernement de la Saskatchewan nous a présenté un mémoire. Nous avons discuté avec le trésorier provincial du Manitoba, M. Saul Cherniack, de toute cette question et il nous fournit les déclarations qui sont également des documents publics. Quand nous arriverons à Victoria, nous aurons chacun notre exemplaire et le trésorier nous a confié qu'il lui plairait de voir le Comité recevoir ce document et l'annexer à ses délibérations. Je puis donc dire que dans les deux provinces que nous avons déjà visitées, nous recueillerons un point de vue provincial au sujet du Livre blanc, point de vue qui fera encore partie de nos délibérations officielles. C'est

[*Text*]

be useful if we were to include as well an official statement of the position of the Alberta government.

Mr. Burton: I appreciate what you say with respect to Manitoba. I was aware of this and as I understand it Mr. Cherniack was anxious to make the Government of Manitoba's views known to the Committee although not through a formal presentation to the Committee. But I think my point still stands concerning those provinces that have not come forward directly. If we want to approach them that if fine; I have no objections to that. It is just that I think then we should be making a parallel request of all of the provinces with which we are concerned either as a Subcommittee or the Committee as a whole.

The Chairman: I think as a Subcommittee we would be. I think that should we agree to do this for Alberta, we would certainly do it in British Columbia.

Mr. Burton: Yes.

The Chairman: Is it agreed that copies should be secured for the benefit of the members of the Committee with the understanding that they would be tabled as part of our Proceedings at the first appropriate occasion.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Harrold and Mr. Broughton of the Alberta Wheat Pool, we welcome you to our meeting this afternoon. Thank you for your patience as we dealt with a procedural matter but, as I think you probably recognize, it is a most important matter to this Committee. Have you a brief opening statement you would like to make?

Mr. G. L. Harrold (President, Alberta Wheat Pool): No, we have not, Mr. Chairman. The brief that we have here we feel is so short that it does not require another statement.

The Chairman: You would like to go right into questions?

Mr. Harrold: We have a summary on the first page and I think this would stand as an opening statement. It is entirely up to you how you wish to proceed, reading any part of it or the first page or going right into questions, whichever you wish.

The Chairman: I would commend you on your brevity and we will go right into questions. I recognize Mr. Whicher.

[*Interpretation*]

dans cette optique qu'il me semble que nous devrions inclure également une déclaration officielle de la position du gouvernement de l'Alberta.

M. Burton: J'apprécie ce que vous avez dit à l'égard du Manitoba. Je connaissais ce fait et, si j'ai bien compris, M. Cherniack désirait vivement exprimer au Comité les vues du gouvernement du Manitoba, bien qu'il n'entendait pas le faire par intermédiaire d'un document officiel. Mais il me semble que ma remarque vaut encore à l'égard de ces provinces qui n'ont pas encore exprimé directement leur intention. Si nous voulons entrer en rapport avec les dix provinces, très bien; je n'ai pas d'objection. Mais je pense qu'il nous faudrait adresser la même demande à toutes les provinces auxquelles nous nous intéressons soit au titre de sous-comité, soit au titre de comité plénier.

Le président: Je crois que nous devrons le faire au titre de sous-comité. Et si nous acceptons de le faire pour l'Alberta, il nous faudra certainement le faire pour la Colombie-Britannique.

M. Burton: Oui.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que nous obtenions des exemplaires pour les membres du comité, entendu que le document sera reçu et annexé à nos compte-rendus?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous souhaitons la bienvenue à M. Harrold et à M. Broughton du syndicat du blé de l'Alberta. Nous les remercions de la patience dont ils ont fait preuve en attendant que nous réglions cette question de procédure, mais je crois qu'ils savent que c'est une question très importance. Avez-vous quelque déclaration préliminaire à faire?

M. G. L. Harrold (Président du pool de blé de l'Alberta): Non, monsieur le président. Notre mémoire est si bref que nous ne croyons pas devoir y ajouter d'autre déclaration.

Le président: Voulez-vous en venir immédiatement aux questions?

M. Harrold: Nous avons en première page un résumé qui tiendra lieu je crois de déclaration préliminaire. A vous de décider comment vous procéderez si vous devez lire en tout ou en partie la première page ou passer directement aux questions, à votre choix.

Le président: Je vous félicite de votre concision et je vais passer directement aux questions. M. Whicher.

[*Texte*]

Mr. Whicher: Mr. Chairman, I think I might start by asking whether there is any difference in theories or practice in your brief from the other wheat pool that presented its brief? Do you have a liaison? Do you agree with their brief, substantially? Are you farmers all talking with the same voice?

Mr. Harrold: I think we have a somewhat little different approach than they, especially on one point, the effects of the capital gains. We have been in consultation with the other two Pools and the presentation of their briefs. We are aware of what they have presented. They are aware of what we are presenting but there is a slight difference in the approach to the capital gains question.

Mr. Whicher: As far as capital gains are concerned, of course you are very interested in and worried about the transfer of harm property to the son or to whomever the heir may be because of a proposed capital gains tax. I think you would agree that this does not affect just farming; farming is a small business and there are thousands of small businesses that are not farms across Canada. Would you agree that this is not just a farm problem but a problem of any taxpayer who wishes to pass on his accumulated assets?

Mr. Harrold: In our brief we have attempted to deal with that with which we are familiar, so we have not passed judgment on the effect it would have on businesses other than our own and our members, particularly the family farm, but I suppose it would have a similar effect on some other small businesses.

Mr. Whicher: To turn to another point in your brief. I think very well expressed is your worry about inflation and the fact that if a capital gains is paid on a farm, a transfer of agricultural property or a farm, a great deal of this capital gain is really caused by inflation. Therefore, would you not agree that this consideration has to be borne in mind for all other types of property in Canada? Indeed, it is not only in Canada but this inflation is really right across the world, certainly on the North American Continent. Therefore, I would like you to think about it. This is just not an agricultural problem; it is everybody's problem. Do you agree with that?

[*Interprétation*]

M. Whicher: Monsieur le président, ma première question sera pour demander s'il y a quelque différence en théorie ou en pratique dans votre mémoire avec celui qu'a présenté l'autre syndicat du blé? Êtes-vous en rapport l'un avec l'autre. En substance, appuyez-vous ce mémoire? Vous, les fermiers, parlez-vous d'une même voix?

M. Harrold: Je crois que nous avons une façon de voir les choses qui diffère légèrement de la leur, surtout sur les effets des gains de capital. Nous avons été en rapport avec les deux autres syndicats, lors de la présentation de leur mémoire. Nous savons ce qu'ils ont présenté. Ils savent eux-mêmes ce que nous présentons, mais il y a eu une légère différence dans la façon de voir cette question des gains de capital.

M. Whicher: En ce qui concerne les gains de capital naturellement la question du transfert de la propriété agricole au fils ou à tout héritier vous intéresse particulièrement du fait que l'on se propose de l'imposer comme gains de capital. Je crois que vous serez d'accord pour reconnaître que ces impositions ne touchent pas seulement le domaine de la culture; les travaux de ferme constituent des petites entreprises et il existe des milliers de petites entreprises au Canada qui ne sont pas des fermes. Il ne s'agit donc pas là uniquement d'un problème qui touche les fermes mais d'un problème qui se pose pour tout contribuable qui désire transmettre les biens qu'il a acquis?

M. Harrold: Dans notre mémoire nous avons essayé de traiter les problèmes que nous connaissions et par conséquent nous n'avons pas émis de jugement au sujet des entreprises qui ne concernaient pas nos propres membres, qui ne concernaient pas en particulier la ferme familiale, mais je suppose que les effets seraient les mêmes pour d'autres petites entreprises.

M. Whicher: Pour passer à un autre point de votre mémoire; que vous avez fort bien exposé, soit la question de l'inflation et le fait que si un gain de capital est imposé dans le cas d'une ferme, dans le cas d'un transfert de propriété agricole, ou de ferme, il faut considérer qu'une grande partie de ce gain de capital résulte réellement de l'inflation. Par conséquent, ne pensez-vous pas qu'il faut tenir compte de ce fait aussi pour tous les autres genres de propriété au Canada? Vraiment, ce phénomène de l'inflation ne se pose pas seulement au Canada, mais dans le monde entier, très certainement dans le continent nord-américain en tout cas. Par conséquent,

[*Text*]

Mr. Harrold: I assume it would affect a lot of other property owners somewhat similarly to the way it would affect the farmer. However, I think there is no other business in which the land or the property is such a big part of the actual business as it is in farming.

The property, for instance, is just part of a manufacturing plant. There will be mananufacturing plant that could be fully depreciated over a period of years which is not the same subject to capital gains. We do see some differences in the application as it might well be for small businesses other than actual farming.

Mr. Whicher: I wanted to ask you about registered retirement savings plans, something that everyone as he gets older becomes interested in. Coming from an agricultural area I certainly agree that there are many years when a farmer could not put money into a plan and I am impressed with your suggestion that a farmer should be allowed to make substantial irregular payments with full tax deduction. For the benefit of the Committee, would you elaborate on that?

Mr. Harrold: I think it is a reasonably simple suggestion. As you are well aware, the income position of a farmer can vary from year to year quite substantially, and the suggestion is that the opportunity should be there so that in those years he is able to do so he can put a fairly substantial amount into a retirement savings plan, which I do not believe he is allowed to do at the present time under any of the recognized plans. I might add that this is part of the other previous point that you raised on capital gains. He usually is putting all of his extra income in those years into capital requirements for land in the case of a grain producer, which is somewhat different than a livestock or other agricultural producer. The people we are talking about here are the grain producers more than any others.

Mr. Whicher: I think at the present time the most that can go in is $1,500 for anybody else who makes a certain amount of money. What figure did you have in mind? Do you think if a fellow were unlucky for three or four years and could not put anything in that

[*Interpretation*]

j'aimerais que vous y songiez. Il ne s'agit pas là d'un problème purement agricole, c'est le problème de tout le monde n'est-ce pas?

M. Harrold: Je présume que cette inflation toucherait bien d'autres propriétaires de la même façon qu'elle touche le cultivateur. Toutefois, c'est dans la culture, les travaux de ferme que les terres ou la propriété tiennent la plus grande place.

La propriété, par exemple, n'est qu'une partie des installations manufacturières; une usine pourra être complètement amortie sur une certaine période et ne constitera pas de la même façon des gains de capital. Par conséquent, nous entrevoyons des différences au point de vue application pratique probablement entre les petites entreprises qui ne sont pas des entreprises proprement agricoles.

M. Whicher: J'aimerais vous poser des questions au sujet des régimes d'épargne—retraite enregistrée, sujet qui intéresse tous les gens qui commencent à vieillir. Venant d'une région rurale, je me rends compte que pendant bien des années un cultivateur ne peut se permettre de verser de l'argent pour souscrire à un régime d'épargne et la proposition que vous faites de permettre à un cultivateur de verser de fortes sommes d'une façon irrégulière mais qui serait totalement exempté d'impôt m'intéresse beaucoup. Pourriez-vous, pour éclairer le Comité, nous donner des détails au sujet de votre proposition?

M. Harrold: Je pense que c'est une proposition très simple. Comme vous le savez les revenus du cultivateur varient considérablement d'année en année et il s'agirait tout simplement que le cultivateur puisse verser des sommes considérables pour cotiser au régime d'épargne et retraite lorsqu'il est en mesure de le faire; ce qui n'est pas le cas, je le crois, actuellement. J'ajouterais que ceci entre dans le cadre de la question précédente que vous aviez posée au sujet des gains de capital. Le cultivateur investit tous ses revenus supplémentaires au courant de ces années en capitaux concernant les terrains, du moins c'est le cas du producteur de céréales dont les situation est quelque peu différente de celle des éleveurs de bétail et des autres producteurs agricoles. Nous parlons ici plutôt des producteurs de céréale que des autres catégories de producteurs.

M. Whicher: Je crois qu'à l'heure actuelle le maximum que l'on puisse mettre dans une caisse de retraite c'est $1,500 pour toute personne qui gagne un certain montant d'argent. Quel chiffre avez-vous à l'esprit? Pensez-vous qu'une personne qui serait malchanceuse pen-

[*Texte*]

he might in the fourth year, put in $5,000 or something like that? Is this in general what you have in mind?

Mr. Harrold: We have not actually put a figure on it. Generally speaking, I doubt that the grain producers during the last few years would have substantially more than $2,000 or $3,000 available in any one year to put into a plan of this kind. There may be the odd one that has but I doubt it very much. We really have not put a ceiling on this.

Mr. Whicher: You know, a figure is rather important because if we are going to make an exception—and I feel that exceptions should be made, perhaps with the agricultural industry and one or two other industries in Canada—we should think about what the amount might be.

You have suggested in your brief that in lean years there be a capitalization of a farmer's property taxes, interest, and so on. Would you care to elaborate on that?

Mr. Harrold: I think I will pass this one on. Mr. Broughton, our Secretary, has done more of the actual work on this than I have and I presume he is allowed to answer some of these questions.

The Chairman: Absolutely.

Mr. R. J. Broughton (Secretary, Alberta Wheat Pool): Mr. Chairman and members, we thought the provision in respect of hobby farms, as contained in paragraph 5.53, is certainly a very attractive proposal.

Mr. Chairman, may I correct one error at the top of page 7 in our brief?

> respect to hobby farms to reduce any...

and the prefix "non" should be ahead of "deductible". This is an error.

The Chairman: You are speaking of the point in your brief?

Mr. Broughton: Yes. "To reduce any nondeductible".

The Chairman: Fine. It has been noted.

Mr. Broughton: We considered this, Mr. Chairman, an attractive proposal from the standpoint of hobby farmers, and without going into the full details or the implications

[*Interprétation*]

dant trois ou quatre années et ne pouvait contribuer serait en mesure de verser dans la quatrième année $5,000 ou quelque chose de ce genre? Est-ce que vous pensez d'une façon générale?

M. Harrold: Nous n'avons pas établi de chiffre à ce sujet. Je doute fort que le producteur de céréale ait pu au cours des dernières années disposer de plus de $2,000 ou $3,000 par an pour verser à un régime de ce genre. Il se peut qu'il y ait des exceptions, nous n'avons pas établi de plafond à ce sujet.

M. Whicher: Un chiffre établi serait fort utile car s'il faut faire une exception—je crois qu'il faudra faire des exceptions peut-être dans l'industrie agricole et dans une ou deux autres industries au Canada—il nous faudrait savoir quel serait le montant en cause.

Vous avez indiqué dans votre mémoire qu'il y aurait au cours des années peu prospères une capitalisation des impôts fonciers, des intérêts etc. du cultivateur. Pourriez-vous nous donner plus de détails à ce sujet?

M. Harrold: Je crois que je vais demander à M. Broughton, notre secrétaire, qui a une meilleure connaissance de ce sujet de répondre à cette question et je crois qu'il a la permission de répondre à certaines de ces questions.

Le président: C'est exact.

M. R. J. Broughton (secrétaire, syndicat du blé de l'Alberta): Monsieur le président et messieurs les députés nous avions cru que la disposition du paragraphe (5.53) concernant les cultivateurs amateurs était très attrayante.

Monsieur le président, me permettez-vous de rectifier une erreur qui s'est produite au sommet de la page 7 de notre mémoire?

> de permettre aux cultivateurs amateurs de réduire tout...

et le préfixe «non» devrait précéder le mot «déductible» Il s'agit là d'une erreur.

Le président: Parlez-vous de ce qui est mentionné dans votre mémoire?

M. Broughton: Oui. «De réduire tout non déductible».

Le président: Très bien. Nous l'avons consignée.

M. Broughton: Nous avons considéré cette disposition, monsieur le président, comme fort attrayante pour les cultivateurs amateurs et sans entrer dans tous les détails de cette sec-

[*Text*]

of that section, what we have requested is the same opportunity for any commercial farmer if a capital gains tax is incorporated in your future program. It would have the effect of recognizing losses which otherwise may not have been deductible—and we are referring to nonpersonal expenses here—thereby reducing the capital gains tax on these properties when they are sold or passed as an estate.

Mr. Whicher: That is fine. That is very helpful. You have suggested not only a farmhouse, but suppose we had this figure suggested in the White Paper of $1,000 per annum added to it before any capital gains were initiated, that this could be done on a farm without a farmhouse. While appreciating the fact that you are sticking up for the agricultural industry, do you not agree that if it were carried through all our economy in general it would just give all taxpayers an exemption of $1,000 per annum as far as capital gains are concerned?

Now, we want to stick up for the agricultural industry but obviously this could not be done with the other segments of the economy, so what do you say about that?

Mr. Broughton: Mr. Chairman, we have suggested a choice here, and specific to your question a good number of taxpayers of Canada will get the advantage of the proposal that is here, but a number of farmers may not be able to take advantage for the simple reason that their dwelling may not be on farm land which they dispose of at or near retirement age. Our proposal was intended really to bring equality between those who resided on the farm or off the farm but were farmers and the remainder of the taxpaying population.

The Chairman: This will have to be your last question, Mr. Whicher.

Mr. Whicher: I have just one more. I wanted to deal with your co-op situation. I think you have been quite reasonable in talking about this. If there is no tax paid on the patronage dividend that goes out to the shareholder, whoever that may be, how is the government under the White Paper, if it ever went through, going to be able to give you a creditable tax? For example, today there is a 20 per cent tax credit on dividends, even by companies, whether they be private or widely-held. Under the White Paper this is sub-

[*Interpretation*]

tion, ce que nous avons demandé c'est que les cultivateurs commerciaux profitent des mêmes avantages si l'imposition des gains de capital est incorporée dans votre programme fiscal à venir. C'est-à-dire qu'il tienne compte des pertes reconnues qui, autrement, n'auraient peut-être pas pu être déduites—et nous parlons ici de dépenses non personnelles—ce qui aurait pour conséquence de réduire l'imposition des gains de capital en ce qui concerne ces propriétés au moment où elles sont vendues ou transférés en héritage.

M. Whicher: Très bien. Ceci est très utile. Vous avez proposé que ceci ne s'applique pas seulement à une ferme, mais supposons que ce chiffre du Livre blanc de $1,000 par année y soit ajouté avant qu'il n'y ait aucun gain de capital, supposé que cette opération puisse se faire pour une ferme sans dépendance. Tout en reconnaissant que pour un effet et cause pour l'industrie agricole, ne pensez-vous pas que si nous appliquions ces mesures à toute l'économie, cela fournirait à tous les contribuables une exemption de $1,000 par année dans le cadre des gains de capital?

Naturellement nous voulons favoriser l'industrie agricole mais il n'y a pas de doute que ceci ne pourrait s'appliquer aux autres secteurs de l'économie; que pouvez-vous répondre à cela?

M. Broughton: Monsieur le président, nous proposons un choix ici et en ce qui concerne votre question, je dirais qu'un bon nombre de contribuables canadiens profiteront de cette proposition mais qu'un certain nombre de cultivateurs pourraient ne pas en profiter pour la simple raison que leur demeure peut ne pas se trouver sur leur propriété agricole dont ils se débarrassent au moment ou près de l'âge de leur retraite. En réalité, notre proposition avait pour objectif d'établir une égalité entre les personnes qui demeuraient dans les fermes ou qui n'y demeuraient pas, mais qui étaient des cultivateurs et le reste de la population des contribuables.

Le président: Ce sera là votre dernière question, monsieur Whicher.

M. Whicher: Il me reste une question à poser. J'aimerais parler de votre situation au point de vue coopérative. Je crois que vous avez eu raison de parler de cette question; s'il n'y a pas eu d'impôt versé sur le dividende de patronage qui va à l'actionnaire quel qu'il soit, comment le gouvernement pourra-t-il en vertu du Livre blanc s'il est adopté, vous obtenir un avoir fiscal? Par exemple, aujourd'hui nous avons des crédits d'impôt de 20 p. 100 sur les dividendes, même s'ils sont fournis par les compagnies, qu'il s'agisse de sociétés

[*Texte*]

stantially enlarged and your shareholders, or people who dealt with the co-ops, might like to get a tax credit on this patronage dividend.

Would you have anything to say about that, or would you be willing to let the thing go?

Mr. Broughton: Patronage dividends that are allocated to members at the present time are fully taxable in their hands. So far we have not had a request from our members to have part of the tax paid by the co-operatives to relieve them of any part of their tax. Our procedure for a number of years has been to pay about two thirds of the patronage dividend in deferred dividends which are subject to tax, but we have paid a cash patronage dividend also along with that. If any member is taxable, he usually receives enough cash from the co-operative to pay the tax that he is liable for on the deferred dividends that the co-operative has.

Mr. Whicher: One more supplementary question, Mr. Chairman. Here is the proposition now. If someone gets $100 patronage dividend from your co-op, he is going to be taxed 100 per cent on the dollar, according to the White Paper. If he gets $100 from Bell Telephone and he was in a 50 per cent tax bracket, as an example, he would get $33.33 tax credit, which is a lot of difference between Bell Telephone and co-ops, I respectfully point out.

Mr. Broughton: I can only say this: each year we put out somewhere in the neighbourhood of 35,000 patronage dividend cheques and I do not remember any instance at a direct request that some part of the tax they are subject to should have been paid by the co-operative. Through our delegate body we arrived at this policy and we have had no real criticism or request that it be changed.

Mr. Whicher: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mazankowski.

Mr. Mazankowski: Thank you, Mr. Chairman. I just want to take a few moment to commend the Alberta Wheat Pool, Mr. Harrold and Mr. Broughton for appearing before us. They certainly appear as no strangers before a Parliamentary Standing Committee. We have had the opportunity of examining

[*Interprétation*]

privées ou de sociétés publiques. Dans le cadre du Livre blanc, ces dispositions sont beaucoup plus étendues et vos actionnaires ou les gens qui s'occupent de coopératives aimeraient obtenir des crédits d'impôt à la loi sur ces dividendes de patronage.

Avez-vous quelque chose à dire à ce propos ou acceptez-vous la situation?

M. Broughton: Les dividendes concernant le patronage qui sont fournis aux membres à l'heure actuelle sont entièrement imposables. Jusqu'ici aucun de nos membres nous a demandé à ce qu'une partie des impôts soit versée par les coopératives afin de les soulager d'une partie de leur imposition. Depuis un certain nombre d'années notre façon de procéder a été de verser environ les deux tiers du dividende de patronage sous forme de dividendes différés qui sont imposable mais nous avons versé pour comptant, un dividende de patronage. Si un membre est imposable, d'habitude il obtient suffisamment d'argent comptant de la part de la coopérative pour acquitter l'imposition dont il est redevable sur les dividendes différés que la coopérative possède.

M. Whicher: J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur le président. Voici ce que je propose. Si quelqu'un obtient $100 de dividende de patronage de la part de votre coopérative, d'après les dispositions du Livre blanc il sera imposé 100 p. 100 par dollar. S'il obtient $100 de la compagnie Bell Canada et s'il fait partie d'une tranche fiscale de 50 p. 100, par exemple, il obtiendra un crédit d'impôt de $33.33 ce qui fait une grande différence, je le fais remarquer, entre ce qui se produit pour la Bell Canada et pour les coopératives.

M. Broughton: Tout ce que je puis dire: c'est que tous les ans nous fournissons aux environs de $35,000 de chèques de dividende de patronage et je ne me souviens pas que l'on nous ait demandé directement qu'une partie de l'imposition soit acquittée par la coopérative. Nous en sommes arrivés à cette politique par l'intermédiaire de nos délégués et cette dernière n'a pas fait l'objet de critique ou de demande de changement.

M. Whicher: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Mazankowski.

M. Mazankowski: Merci, monsieur le président. J'aimerais remercier le syndicat du blé de l'Alberta et M. Harrold et M. Broughton de bien vouloir être venus ici. Ce n'est certainement pas des nouveaux venus au Comité permanent du Parlement. Nous avons eu déjà l'occasion d'examiner des témoignages qu'ils

[*Text*]

their evidence before the Agriculture Committee on many occasions and I simply want to commend them for their brief and the briefness of their submission. They basically zero in on three areas, the matter of capital gains and the retirement savings program and the matter of co-ops. It points out in very categorical terms that the Association is opposed to any form of capital gains, but in the event that it were to come into effect, you express your concern for the inflationary factor and express some concern and some desire to have some system, or some formula, to measure the level of inflation. I am wondering: are you proposing a sort of index based on a certain percentage? Do you suggest that it be reviewed periodically and if so, how often?

Mr. Broughton: Mr. Chairman and Mr. Mazankowski, we did not attempt to develop a formula for it, but generally we were thinking along the lines of a positive answer to your question; that is, we had hoped that the inflationary factor as measured by the Dominion Bureau of Statistics index, in this case reflecting inputs in farming, would become an index that could be used for this purpose. If it shows a 5 per cent increase a year, we would hope that the formula would incorporate sufficient at that to give a true reflection on the actual economic increase from an earnings or dividends standpoint rather than an input index of commodities used.

Mr. Mazankowski: Would you give any consideration to the matter of long-term gains and short-term gains? Have you given that any thought? Would you propose to differentiate between the two types of gains?

Mr. Broughton: No, we had not given any thought to that. As long as farmlands were largely used by producers as part of their productive business we did not think it had particular importance. If the land became a matter for speculative consideration then, but only then, do we think that differential should be considered between short and long-term.

Mr. Mazankowski: In other words, in the business of farming you are assuming that the gains that may accrue capitalwise would be of a long-term rather than a short-term nature.

[*Interpretation*]

nous ont apportés au Comité de l'agriculture en bien des occasions et j'aimerais simplement les féliciter pour leur mémoire et pour la concision de leur exposé. Fondamentalement, leur exposé s'est centré sur trois objectifs: tout d'abord la question des gains de capital et du programme de régime d'épargne et de retraite puis sur la question des coopératives. Il en résulte très clairement que l'association s'oppose à tout genre de gains de capital, mais au cas où ces derniers auraient lieu, vous avez indiqué que le facteur d'inflation vous inquiétait et que vous auriez préféré l'adoption de quelqu'autre système, ou l'adoption de quelque formule qui permettrait de mesurer le degré de l'inflation. Je me demande si vous proposez que l'on établisse quelque indice basé sur un certain pourcentage? Préconisez-vous que celui-ci soit révisé périodiquement et, dans l'affirmative, quand et combien de fois devrait-il être revisé?

M. Broughton: Monsieur le président et monsieur Mazankowski, nous n'avons pas essayé d'établir une formule à ce sujet, mais, dans l'ensemble, nous avons songé à donner une réponse positive à votre question. C'est-à-dire que nous espérions que le facteur d'inflation tel qu'établi par l'indice du Bureau fédéral de la statistique, dans le présent cas indiquant les intrants au point de vue agricole, pourrait servir l'indice à ce sujet. S'il y avait indication de 5 p. 100 d'augmentation par année, nous supposons que la formule serait suffisante pour donner une image vraie de l'augmentation effective au point de vue économique dans l'optique des gains ou des dividendes plutôt que dans l'optique d'un indice d'intrants des produits considérés, utilisés.

M. Mazankowski: Est-ce que vous prendriez en considération la question des gains à longue échéance et des gains à courte échéance? Avez-vous pensé à ces questions? Est-ce que vous avez l'intention de faire une distinction entre ces deux sortes de gains?

M. Broughton: Non, nous n'avons pas considéré la question. Pour autant que les terres agricoles ont été grandement utilisées par les producteurs dans le cadre de leur entreprise de production, nous n'avons pas pensé que ceci présentait une importance bien particulière. Si la terre devenait sujette à spéculation alors, mais alors seulement, nous avons pensé qu'il faudrait établir une distinction entre la longue et la courte échéance.

M. Mazankowski: En d'autres termes, dans les entreprises de culture, vous préconisez que les gains qui peuvent être accumulés au point de vue capital seraient constitués plutôt à longue échéance qu'à courte échéance.

[*Texte*]

Mr. Broughton: Yes.

Mr. Mazankowski: Yesterday we had the Cattlemen's Association before us and they strongly recommended the matter of farmers, ranchers and those engaged in the business of agriculture reverting to an accrual system of calculating their incomes rather than a cash system. You people by and large represent grain farmers or mixed farmers. What would your reaction be to this proposal made by the Cattlemen's Association yesterday?

Mr. Broughton: Mr. Chairman and Mr. Mazankowski, our position as grain producers is almost opposite that of beef cattle producers, in that the question of inventories at the end of the year is one over which the grain producer at certain times has very little control. From the standpoint of grain producing alone, and in particular the conditions under which we have operated these last two years, an accrual system of accounting for tax purposes would have just crippled many of us. In this same period of time the beef cattle business has been operating under entirely different conditions. We had hoped you would recognize the difference there on the basis of the current situation and the vastly different marketing picture for these two commodities.

Mr. Mazankowski: One of the arguments they put forth yesterday was the fact that while it might be difficult to go onto an accrual system in any given year, they were of the opinion that if provision were made for a phasing in of the accrual system over the cash system it would be an asset to the agricultural industry generally in achieving a more economical and equitable accounting practice. I do believe and concede the fact that in the grain industry it is somewhat difficult. However, they had suggested that over a period of one or two years, it would eventually average out. It was a matter of the producers themselves getting use to the habit more than anything else.

Mr. Broughton: Yes, we have an averaging provision now. In the beef cattle business which these gentlemen represent, a calf crop of roughly 80 per cent each year is something

[*Interprétation*]

M. Broughton: Oui.

M. Mazankowski: Hier nous avons eu comme témoin la *Cattlemen's Association* qui ont préconisé avec vigueur que les cultivateurs, les éleveurs et ceux qui s'occupaient de l'agriculture en reviennent à un système d'exercice, d'accumulation lorsqu'ils calculent leurs revenus plutôt que d'utiliser une comptabilité de caisse. Vous représentez, en majorité, les cultivateurs qui s'occupent de céréale ou de culture mixte quel serait donc, à ce propos, votre avis au sujet de cette proposition faite hier par la Cattlemen's Association?

M. Broughton: Monsieur le président et monsieur Mazankowski, en tant que producteurs de céréales, nous nous opposons à ce que préconisent les producteurs, les éleveurs de bétail, en ce sens que dans le cadre des inventaires fait à la fin de l'année nous disons que les producteurs de céréales, en certaines circonstances, ont très peu de possibilitsé, de latitude pour exercer quelque contrôle. Strictement du point de vue du producteur de céréale, et en particulier dans les conditions dans lesquelles nous avons travaillé ces deux dernières années, le système de comptabilité d'exercice s'il avait été appliqué aux fins d'imposition aurait simplement paralysé beaucoup d'entre nous. A la même époque, les entreprises s'occupant d'élevage de bétail ont fonctionné dans des conditions très différentes. Nous avions espéré que vous auriez reconnu qu'il existait une différence en ce qui concerne la situation courante et les possibilités fort différentes au point de vue commercialisation de ces deux catégories de produits.

M. Mazankowski: L'une des raisons invoquée hier était bien qu'il eut été difficile de se servir du système de comptabilité d'exercice dans une année bien déterminée, on était d'avis que si l'on avait pris les dispositions nécessaires pour remplacer la comptabilité de caisse par la comptabilité d'exercice d'une façon progressive ceci aurait été tout à l'avantage de l'industrie agricole d'une façon générale et que ceci aurait permis d'utiliser des pratiques comptables plus économiques et plus justes. Je me rend compte et je suis d'accord avec vous que ceci est un peu difficile à mettre en pratique dans l'industrie des céréales.

Toutefois, on a indiqué que sur une période de un ou deux ans, ceci s'équilibrerait éventuellement. Il s'agissait surtout que les producteurs eux-mêmes s'habituent à la question.

M. Broughton: Oui, nous avons une disposition actuellement pour établir une moyenne. Dans l'industrie de l'élevage des bovins, l'industrie que représentent ces messieurs, l'éle-

[*Text*]

in the normal, maybe it is between 80 and 90 per cent. However, grain production varies not within a range of 20 per cent but maybe 1,000 per cent. We have had grain yields on the prairies as low as 2.7 bushels per acre in one year because of weather. We have had grain yields of 28 or 29 bushels per acre which is ten times higher. These are things which we cannot control and this is one of the major reasons for the position to take.

If a man had two or three light crops in a row, had no inventory, and then got two or three good ones, the accrual system, of course, would be reflected on him. If this coincided with low grain prices and restricted markets, the tax bill on him would be such that he just could not live with it.

Mr. Mazankowski: Thank you. I would like to refer to another subject here briefly. In the matter of the pension retirement savings plan, you propose that we adopt the provision of the lump sum payments. Do you, as an organization, have any figures respecting the participation of your members in a registered retirement savings program as it presently exists?

Mr. Harrold: We have no records of this nature. We have a pretty good savings plan of our own through the return on the reserves which members are very appreciative of but we have no record of retirement savings plan under the government annuities or other schemes.

Mr. Mazankowski: In other words, you would not be prepared to state whether participation is slight or mediocre or quite extensive.

Mr. Harrold: What formula for lump sum payments did you have in mind?

Mr. Mazankowski: No particular formula, Mr. Chairman.

Mr. Harrold: We think there would have to be considerable flexibility. Possibly most farmers would be interested in this in the last 15 to 20 years of their farming career. We do

[*Interpretation*]

vage concernant les veux s'établissant environ à 80 p. 100 par année représente quelque chose de normal, peut-être s'établissant à 80 ou 90 p. 100. Toutefois, la production de céréales varie non pas de l'ordre de 20 p. 100 mais peut-être de l'ordre de 1,000 p. 100. Nous avons eu des rendements en céréales dans les prairies qui étaient aussi peu élevés que 2.7 boisseau par acre par an par suite des conditions météorologiques défavorables. Nous avons eu des rendements de céréales de 28 ou 29 boisseaux par acre qui s'établissaient à 10 fois plus. Ce sont des facteurs que nous ne pouvons contrôler et c'est une des raisons principales pour lesquelles nous avons adopté l'attitude actuelle.

En supposant qu'une personne obtienne des récoltes faibles durant deux ou trois années successives sans en faire l'inventaire puis obtienne deux ou trois bonnes récoltes, le système de comptabilité d'exercice naturellement lui serait impliqué. Si ceci coïncidait avec des prix de céréale peu élevés et des restrictions de marché, la facture qu'il devrait acquitter serait simplement trop élevée pour lui.

M. Mazankowski: Merci. J'aimerais parler d'un autre sujet. En ce qui concerne la question du régime d'épargne et de retraite, vous avez proposé que nous adoptions la formule des paiements par montants globaux. Est-ce que, vous pouvez à titre d'association, nous fournir des chiffres concernant la participation de vos membres à un programme d'épargne et de retraite enregistrés tel qu'il existe actuellement?

M. Harrold: Nous n'avons aucun dossier à ce sujet. Nous disposons, pour notre part, d'un assez bon régime d'épargne qui provient de la recette des réserves et au sujet duquel nos membres se déclarent fort satisfaits. Mais nous ne disposons d'aucune mention d'un régime d'épargne de retraite dans le cadre des rentes du gouvernement ou de tout autre régime.

M. Mazankowski: En d'autres termes, vous ne pourriez nous indiquer l'importance de cette participation.

M. Harrold: Quelle est donc la formule de paiements par montants globaux que vous préconisez?

M. Mazankowski: Aucune formule en particulier, monsieur le président.

M. Harrold: Je pense qu'il faudrait faire preuve de beaucoup de souplesse. Il est possible que la plupart des cultivateurs s'intéresseraient à cette question dans les 15 ou 20 der-

[*Texte*]

not think that they would have very much opportunity in the first 20 years of the farming career with the attendant costs of raising a farming and building up a viable agricultural unit. We think they would be most concerned in the last 15 to 20 years.

The only basis we would have for suggesting a formula would be that he would have an opportunity to buy it over a period of 20 years because possibly he would have income with which to buy it during only half that period. We have not worked out any figures but this is our thinking.

The Chairman: Mr. Mazankowski, I regret to tell you that your time has expired.

Mr. Mazankowski: Five minutes passes very quickly.

The Chairman: One short question.

Mr. Mazankowski: I was wondering if Mr. Harrold or Mr. Broughton might comment on the matter of the application of the capital-employed formula respecting co-operatives. You suggested that this becomes a matter of harassment to the co-operatives. Would you care to elaborate on that as to what degree. I would like you to tell me also in what way does a producer oriented co-operative system differentiate from that of a consumer co-operative?

The Chairman: Recognizing you for one more question, I had hoped that you might have been able to keep it down to a very brief question. I am now going to ask the indulgence of the witnesses and ask them if they can make it a brief answer without trying to be unfair to you.

Mr. Harrold: I can only say that I am amazed at the present formula. When it was implemented after the McDougall Commission back in 1945, as far as we know there was no reason given as to arriving at the 3 per cent formula. It was merely a minimum tax provision that was put in the income tax act at that time. We have no record as to why they arrived at 3 per cent of capital employed. The formula that is used for capital employed is another one that I do not know who has the answer to. This is why we consider it a harassment and probably just a nuisance tax.

[*Interprétation*]

nières années de leur carrière. Nous ne pensons pas que ces derniers auraient beaucoup l'occasion dans les 20 premières années de leur carrière de s'occuper de cela avec les coûts de plus en plus élevés des bâtiments et des travaux de culture qui se posent lorsqu'on veut établir une exploitation agricole viable. Je pense qu'ils pourraient s'y intéresser beaucoup plus dans les 15 ou 20 dernières années.

La seule base que nous pourrions préconiser pour une formule serait une base de 20 ans car, probablement, le cultivateur ne disposerait de revenu lui permettant de l'acheter que pendant la moitié de cette période seulement. Nous n'avons pu établir aucun chiffre mais c'est là notre idée.

Le président: Monsieur Mazankowski, je regrette devoir vous dire que le temps qui vous était alloué pour parler s'est écoulé.

M. Mazankowski: Cinq minutes ce n'est pas long.

Le président: Je vous permets une dernière courte question.

M. Mazankowski: Je me demande si M. Harrold ou si M. Broughton pourrait nous donner des explications en ce qui concerne l'application de la formule de l'utilisation du capital dans le cadre des coopératives. Vous indiquez que ceci inquiétait les coopératives. Pourriez-vous nous dire en quoi ceci les inquiète? J'aimerais aussi que vous m'expliquiez en quoi un système de coopérative dirigée vers le producteur est différent de celui concernant le consommateur?

Le président: Vous ayant permis de poser une question, j'avais espéré que vous vous limiteriez à une courte question. Je demande maintenant l'indulgence des témoins et leur demande s'ils peuvent nous fournir une courte réponse sans vous causer de tort.

M. Harrold: Tout ce que je puis dire c'est que je suis étonné du genre de formule qui existe actuellement. Lorsque celle-ci a été établie en 1945 à la suite des recommendations de la Commission McDougall, autant que nous le sachions, on n'a donné aucune raison pour justifier cette formule de 3 p. 100 à laquelle on en est arrivé. Il s'agissait d'une disposition d'imposition minimum qui avait été incorporée à la loi de l'impôt sur le revenu à l'époque, et rien ne nous indique pourquoi on en est arrivé à ces 3 p. 100 du capital utilisé. La formule dont on s'est servi pour le capital utilisé en est une... Je ne saurais dire qui en connaît la réponse. C'est pourquoi nous considérons qu'il s'agit là de

[*Text*]

Mr. Mazankowski: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Point of order.

Mr. Mazankowski: I would just like to point out that according to the time that was allowed Mr. Whicher, I should have four more minutes. However, I will pass.

The Chairman: Everybody has the same amount of time, Mr. Mazankowski. Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, in expressing its opposition to the capital gains tax, the Alberta Wheat Pool has expressed a view that the imposition of tax on capital gains would put an unbearable burden on farmers in their present situation. It also raises the question of the financing of family farms from generation to generation. There is a point that I would like to put to you, Mr. Harrold, in that regard. Supposing there is no capital gains tax at all as it applies to farms and farmers, will that still deal with the situation. Are you not raising problems which are going to require further exploration and a much broader scope of investigation in determining an answer? You refer to the financing problem which I think is a very real problem. Many people are taking a pretty deep and searching look at this question right now to see if some way can be found to avoid this lock-in problem. There are also the obvious problems involved with the costs facing farmers as such.

Mr. Harrold: I am sorry, I just do not quite get your question. As it applies to farmers, we feel this would be a burden but when it comes to financing, I do not get the connection.

Mr. Burton: I am suggesting that you are saying: "Do not put on a capital gains tax." You point out some of the problems which face farmers in the agricultural industry. Fine. The question I am asking is even the step proposed by you is taken of not putting in a capital gains tax, at least as it involves farmers, this still is not going to deal with the problem, is it.

Mr. Harrold: What problem?

[*Interpretation*]

quelque chose d'embarrassant qu'il s'agit là probablement d'une imposition faite pour contrarier les gens.

M. Mazankowski: J'invoque le règlement, monsieur le président.

Le président: Appel au règlement.

M. Mazankowski: Je voudrais simplement indiquer que, compte tenu du temps qui a été alloué à M. Whicher, on devrait me donner quatre autres minutes. Toutefois, je cède la parole.

Le président: Tout le monde dispose du même temps pour parler, M. Mazankowski. M. Burton.

M. Burton: Monsieur le président, dans le cadre des objections qu'il a présentées à l'imposition sur les gains de capital, le syndicat du blé de l'Alberta, a indiqué qu'il considérait que l'imposition d'une taxe sur les gains de capital constituerait un fardeau insupportable pour les fermiers à l'heure actuelle. Ce dernier à aussi soulevé la question de financement des cultures familiales d'une génération à l'autre. J'aimerais, monsieur Harrold, vous demander à ce sujet ce qui se produirait si l'on ne faisait aucune imposition des gains de capital sur les fermes et les fermiers, est-ce que ceci règlerait toujours la situation. Ne soulevez-vous pas là des questions qui demanderaient de plus amples études et recherches pour en arriver à des réponses? Vous avez parlé du problème de finance qui constitue, je crois, un problème très réel. Bien des gens s'occupent sérieusement de cette question à l'heure actuelle afin de voir s'il y a quelques solutions. Il existe aussi des problèmes qui se posent aux cultivateurs en ce qui concerne les coûts qu'ils ont à supporter en tant que cultivateurs.

M. Harrold: Je m'excuse, je ne comprends pas très bien votre question. En ce qui concerne les cultivateurs, nous pensons qu'il s'agit là d'un fardeau mais en ce qui concerne le financement, je ne vois pas très bien quel en est le rapport.

M. Burton: Je dirais que vous déclarez: «n'établissez pas d'impôt sur les gains de capital». Vous avez indiqué certains des problèmes auxquels devaient faire face les fermiers dans l'industrie de l'agriculture. C'est très bien. La question que je vous pose est donc ce que même si nous adoptons la mesure que vous proposez de ne pas imposer les gains de capital, du moins en ce qui concerne les fermiers, ceci ne résoudra pas le problème?

M. Harrold: Quel problème?

[*Texte*]

Mr. Burton: The problem that is facing farmers—just a straight income and cost problem and the matter of financing from generation to generation, the points I have just mentioned.

Mr. Harrold: No. But it would add one more burden to the necessity now of passing the farm on from one to another, and to the farming industry generally in order to finance. I would agree on this basis but adding a tax to it will not help it.

Mr. Burton: I acknowledge some of the problems that exist and some of the structural problems involved in the industry. However, we do have to keep in mind some of the fundamental considerations which have just been mentioned.

You have also suggested that the point in the White Paper which attempts to avoid simultaneous taxation of capital involved in capital gains and estate tax on death will really not do much good. I really do not understand why you feel this is not of some help in dealing with the situation here. I am not necessarily defending the proposal. I am simply trying to understand why you feel that it is of no help at all.

Mr. Harrold: Just what page was that on?

Mr. Burton: Page 6.

The Chairman: Would you like to further identify the reference on taxation pointed out earlier this morning.

Mr. Broughton: Under the heading "Gifts and Bequests", on page 6, Mr. Chairman, our paragraph starts out by referring to the provisions for property transfer in paragraph 3.42 of the proposals for tax reform.

• 1441

We acknowledge that these taxes could apply at a most inconvenient time, and we certainly agree with that statement. The provision reads:

> To avoid this situation, the government proposes that capital gains not be accrued at the time of death but that the person who inherits the assets be treated as if he had purchased them at their cost to the deceased.

In answer to your question, Mr. Burton, in the instance when a farmer only has one

[*Interprétation*]

M. Burton: Le problème auquel ont à faire face les fermiers. Un problème tout simplement de revenu et de coût et une question de financement de génération en génération, soit la question que je viens juste d'indiquer.

M. Harrold: Non. Mais ceci ajouterait un fardeau au moment où la ferme est transmise d'une personne à une autre et dans l'industrie agricole en général dans l'optique du financement. Je suis d'accord à ce sujet mais un impôt supplémentaire ne va pas améliorer la situation.

M. Burton: Je reconnais qu'il existe certains problèmes et certains problèmes de structure dans le cadre de cette industrie. Toutefois, nous ne sommes pas obligés de continuer à envisager certaines des questions fondamentales que nous venons de mentionner.

Vous avez aussi indiqué que lorsque dans le Livre blanc on s'efforce d'éviter l'imposition simultanée du capital impliqué lorsqu'il y a gains de capital ou imposition des biens transmis par décès, cela, en fait, ne sert pas à grand chose. Je ne comprends pas réellement pourquoi vous pensez que ceci n'améliorera pas la situation. Je ne défends pas nécessairement cette proposition. Je m'efforce simplement de comprendre pourquoi vous croyez que ceci ne servira à rien.

M. Harrold: A quelle page ceci se trouve-t-il?

M. Burton: A la page 6.

Le président: Est-ce que vous pourriez nous donner plus de détail au sujet de l'imposition dont on a parlé plutôt ce matin.

M. Broughton: Sous le titre Dons et legs, à la page 6, monsieur le président, notre paragraphe commence par une disposition concernant le transfert de biens lors du décès par rapport au paragraphe 3.42 des propositions de réforme fiscale.

Nous reconnaissons que ces taxes pourraient fort bien être prélevées en temps inopportun et d'emblée nous sommes d'accord avec cette déclaration. La disposition dit ce qui suit:

> Pour parer à une situation de ce genre, le gouvernement propose que le gain de capital ne soit pas accumulé au moment du décès, mais que la personne qui hérite soit traitée comme si elle avait acheté ces biens au coût qui prévalait pour le décédé.

Pour répondre à votre question, monsieur Burton, lorsqu'un fermier n'a qu'une seule

[*Text*]

dependent, one son, to whom he leaves his entire estate and the beneficiary intends to carry on farming, then the provision that is proposed here is all right. The tax on such capital gains as there might be would not be payable until the beneficiary in turn disposed of that estate.

However, in most cases a farm estate will be left to more than one beneficiary. In the case of a family of four there might be two sons and two daughters and only one of these sons wishes to carry on farming. If the estate is left equally to the four of them the one who is going to continue farming will have to buy the equities of the other three beneficiaries in some manner or other, so at that stage gains would apply and this is the concern that we have expressed. That provision is only applicable in cases where there is one beneficiary and that beneficiary intends to carry on. This is the exception rather than the rule, I believe.

Mr. Burton: If this particular feature of the White Paper does go through, then it would be in the farmers' interest to start redrawing their wills so they would go back to the old system of in effect leaving a quarter of the land to each child, or some similar parcel, rather than simply dividing their estate up into fractions.

Mr. Harrold: No, this would not solve it.

Mr. Burton: It would not solve it, but it would be of some benefit.

Mr. Harrold: Yes.

Mr. Burton: With respect to your proposal about giving farmers the right to capitalize interest and property taxes, I take it this is only with respect to those years when in fact a farmer does not reach a taxable income category. Is that right?

Mr. Broughton: In reality those would be the only years in which it would be feasible to take it unless there were a tax credit. Under the averaging provisions we now have a man could carry it forward and take advantage of it in the years in which he had income if it fell within a five year period of that time.

[*Interpretation*]

personne à charge, un fils, à qui il laisse toute sa succession et que le bénéficiaire entend poursuivre l'exploitation agricole, alors la disposition dont il s'agit ici est opportune. La taxe sur un tel gain de capital ne serait pas payable tant que le bénéficiaire en question n'a pas à son tour, disposé de la succession.

Toutefois, dans la plupart des cas, une succession agricole est léguée à plus d'un héritier. Dans le cas d'une famille de quatre personnes, où l'on pourrait trouver deux fils et deux filles, et où l'un seulement de ces fils désire poursuivre l'exploitation agricole. Si la succession est également répartie entre les quatre héritiers, celui qui poursuivra l'exploitation agricole devra racheter la part des trois autres héritiers, d'une façon ou d'une autre, de sorte qu'à ce stade les gains s'appliqueraient et c'est à ce sujet que nous avons manifesté quelques soucis. Cette disposition ne s'applique que dans les cas où il y a un bénéficiaire et que ledit bénéficiaire entend poursuivre l'exploitation; il s'agit là d'une exception plutôt que de la règle.

M. Burton: Si cet aspect particulier du Livre blanc fait éventuellement foi, il serait alors profitable au fermier de rédiger un nouveau testament de façon à les ramener à l'ancien système selon lequel, en fait, il laissait un quart de leurs terres à chacun de leurs enfants ou quelques parcelles semblables plutôt que de diviser simplement leurs propriétés en fractions.

M. Harrold: Non, cette mesure ne résoudrait pas le problème.

M. Burton: Elle ne le résoudrait pas, mais elle améliorerait un peu la situation.

M. Harrold: Oui.

M. Burton: Au sujet de vos propositions, qui visaient à donner au fermier le droit de capitaliser l'intérêt et les taxes de la propriété, cette mesure est, si je le comprends bien, relative seulement à ces années où, le fermier, de fait, ne réalise pas un revenu imposable. N'est-ce pas?

M. Broughton: En réalité, ce sera là les seules années au cours desquelles il serait possible de le prendre à moins qu'il y ait un crédit de taxes. En vertu des dispositions propres à réaliser une moyenne, une personne peut maintenant le reporter en avant et en tirer avantage au cours des années où il réalise un revenu aussi il est réalisé dans la limite de la période de cinq années qui suivent.

[*Texte*]

Mr. Burton: Yes. With the five year averaging, if a man ended up with a negative income for a year, would that...

Mr. Broughton: It would be of no benefit to him except if he sold his farm in that period and then the capital gains feature became a factor.

Mr. Burton: Yes. With respect to your proposals on co-operatives, you approach it somewhat differently in your text. As I understand it there is really no difference in your proposal from that put forward by the Manitoba and Saskatchewan Wheat Pools. Is that so?

Mr. Broughton: No, none at all.

Mr. Burton: That is all. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I have on my list the names of Mr. Downey and Mr. Leblanc. Mr. Downey.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman. I think all the farm organizations that have been before us have quite adequately pointed out that the capital gains tax would be almost unbearable against the background of present taxes as far as the passing on of economic units is concerned. It is evident that while the capital gains tax may be onerous to a lot of other businesses, they can pass on their taxes in the form of increased costs. Do you visualize in the foreseeable future that farm groups will ever be in a position to demand a price for their product and in so doing pass on these costs, or is this somewhat of an idealistic attitude or just plain wishful thinking?

Mr. Harrold: Mr. Chairman, we have been endeavouring to do this for at least the last 50 years that I am aware of. Whether we will be successful in certain areas depends on what some of the programs, such as marketing boards, and so on, are able to achieve in this regard. If we look at agriculture generally over the world we will see that a number of attempts are being made in different advanced countries, which I think we are all aware of, to deal with agriculture. When you ask will they be in a position to pass on their costs with the kind of programs we have in certain commodities that are used domestically, to a certain extent we have been able to increase the price as inflation and other costs

[*Interprétation*]

M. Burton: Oui. Au cours de ces cinq années propres à réaliser une moyenne, si une personne se retrouve à la fin de l'année avec un revenu négatif, est-ce que cela...

M. Broughton: Cette disposition ne lui profiterait aucunement; sauf s'il vendait sa ferme au cours de cette période et que, dans ces conditions, les dispositions relatives aux gains de capital, prenaient effet.

M. Burton: Oui. En ce qui concerne vos propositions sur les coopératives, votre façon d'envisager le problème est quelque peu différente dans votre texte. Si j'ai bien compris il n'y a aucune différence dans votre proposition avec celle que nous a faite le syndicat du blé des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan. N'en est-il pas ainsi?

M. Broughton: Nullement.

M. Burton: C'est tout, monsieur le président.

Le président: J'ai maintenant sur ma liste M. Downey, et M. Leblanc; monsieur Downey.

M. Downey: Merci, monsieur le président. Je crois que toutes les associations de fermier qui ont comparu devant vous ont pertinemment signalé que l'impôt sur les gains de capital constituerait un fardeau presqu'impossible à supporter, compte tenu des taxes que nous payons présentement pour ce qui est du transport des unités économiques. Il est évident que, même si la taxe sur les gains de capital est onéreuse pour un bon nombre d'autres commerces, il peuvent transmettre la dite taxe sous forme d'une augmentation de prix. Prévoyez-vous que les groupes de fermiers soient un jour dans une position qui leur permette d'exiger un prix donné qu'on a reproduit et, de ce fait, qu'ils puissent transmettre ces coûts, ou si sur ce point je m'abuse entièrement ou je bâtis des châteaux en Espagne simplement?

M. Harrold: Monsieur le président, voilà cinquante ans que nous essayons de faire cela. Le succès que nous connaîtrons dans certains secteurs, dépend du succès de certains programmes tels que les conseils de mise en marché dans ce domaine. Si l'on considérait la situation agricole dans le monde, on constaterait qu'un certain nombre de tentatives ont été faites dans divers pays progressistes, que nous connaissons tous, pour traiter ce problème de l'agriculture. Si vous me demandez si ces pays seront en mesure de passer leur prix au moyen des programmes que nous possédons à l'égard de certaines commodités qui seront utilisées au pays—jusqu'à un certain point, nous avons pu augmenter nos prix dans

[*Text*]

go up, but if you ask it as a general question I think we are optimistic that we are making some progress, but when it comes to covering agricultural products generally I think we are pretty well aware that we cannot do that; we have to approach the commodity when we answer the question.

Mr. Downey: If the tax system that is proposed was implemented in the next year or so do you visualize that the agricultural industry generally could conceivably put themselves in a position where they could pass on these costs in time to prevent the dissolving of farm units?

Mr. Harrold: I think the answer to that question is no. Obviously the first effect of the proposed capital gains tax is that there is supposed to be a valuation day and it would take some time to take effect when it came to estates and a farmer dying, and this sort of thing. I think your question is pretty hard to answer. If some of these things were implemented right away it might be different but I understand they are not to be implemented until at least the spring of 1972. I think you would have to have a more definite period in order to answer that question.

Mr. Downey: I believe you will agree that a great deal of the capital gain that has accrued to farm property has been because of inflation and it has not necessarily been because of increased productivity, and in order to increase the value of a farm property considerable capital has to be sloughed back into it to increase its productivity. Would it be fair to say that under an increased tax load this capital would not be available to increase productivity?

Mr. Harrold: Yes, Mr. Chairman, we would agree that that increases capital would be available, less the amount paid out in tax as proposed, and we do not think the resulting amount available would sustain the proprietorship that we have in farmland in Western Canada at this time.

Mr. Downey: Actually, if agriculture was neglected and capital was short, it could be an asset that would depreciate considerably in value.

Mr. Harrold: Yes, we think it would, with resultant effects on the whole economy.

Mr. Downey: I noticed in one brief—I cannot recall which one it was—there was mention of the fact that if the cities were destroyed—I think it was Pliny, or some such

[*Interpretation*]

la mesure ou l'inflation et les coûts ont agmenté—de façon générale, je puis déclarer avec optimisme que nous réalisons certains progrès, mais lorsqu'il s'agit des produits agricoles en général, nous sommes, je crois, parfaitement conscients que nous ne pouvons pas le faire.

M. Downey: Si le régime fiscal proposé était mis en vigueur l'année suivante, croyez-vous que l'agriculture en général pourrait transmettre ces coûts de façon à prévenir la dissolution des unités agricoles?

M. Harrold: Il me faut répondre non à cette question. Évidemment, cette taxe proposée sur les gains de capital aurait pour premier effet qu'il faut que l'on attende le jour de l'évaluation et cette attente peut durer un certain temps lorsqu'il s'agit de succession. Il n'est pas facile de répondre à votre question. Si certaines de ces mesures étaient mise en application tout de suite, ce serait différent, mais si j'ai bien compris, elles ne seront pas mise en application avant la fin du printemps 1972. Il nous faudrait, pour répondre à cette question, disposer d'une période plus délimitée et plus définie.

M. Downey: Vous admettrez je crois, qu'une bonne partie du gain de capital qui est crédité à la propriété agricole, est attribuable à l'inflation et qu'on ne saurait l'imputer exclusivement à l'accroissement de la productivité, et que, en vu d'augmenter la valeur de la propriété agricole, il faut ré-investir une portion appréciable du capital. Il serait juste de dire que si le fardeau fiscal était augmenté, ce capital ne serait pas disponible pour augmenter la productivité.

M. Harrold: Oui, monsieur le président. Nous convenons que l'augmentation du capital serait disponible, moins le montant payé pour les taxes proposées. Mais nous ne croyons pas que ce montant aiderait suffisamment les exploitations agricoles que nous avons dans l'Ouest du Canada.

M. Downey: En fait, si on négligeait l'agriculture et que le capital devenait rare, il s'ensuivrait un actif qui perdrait beaucoup de sa valeur.

M. Harrold: En effet, nous croyons qu'il y aurait des répercussions sur l'ensemble de l'économie.

M. Downey: J'ai remarqué dans un mémoire—je ne me souviens pas lequel—qu'on disait que si les villes étaient détruites—il s'agissait je crois de Pliny ou de quelqu'un

[*Texte*]

chap, who made this statement some years ago—they could be rebuilt again very quickly, but if agriculture were destroyed the grass would soon be growing in the streets of the cities. Agricultural groups have appeared before us and said that they wanted no special consideration in agriculture, they just wanted to be left alone, and other groups have come before us asking for special consideration. Do you believe, looking at this statement that I believe Pliny made, that there is some justification for making special circumstances for the agricultural industry in a taxation system?

[*Interprétation*]

d'autre, qui a fait cette déclaration il y a quelques années—on pourrait les reconstruire très rapidement, mais si l'agriculture était détruite, le gazon aurait tôt fait de pousser dans les rues de la ville. Les Associations agricoles ont comparu devant nous et nous ont déclaré qu'elles ne voulaient pas de mesures particulières à l'égard de l'agriculture, qu'elles ne voulaient aucune considération spéciale dans ce domaine, qu'elles voulaient tout simplement qu'on les laissent en paix et d'autres groupes, ont comparu devant nous réclamant des attentions particulières. Croyez-vous, sur la foi de cette déclaration, que Pliny a faite je crois, qu'il y a une certaine justification à élaborer à l'endroit de l'industrie agricole les mesures spéciales dans le domaine de la fiscalité.

• 1451

Mr. Harold: Mr. Chairman we do under the circumstances under which Western Canadian agriculture has developed and has operated. In the grain business, which we are a part of and purporting to speak for here in our brief, we have been dependent on the support markets for roughly three quarters of our production of wheats over the years. This puts us in a very difficult position. We are in this north temperate zone and an inland area at that. We are handicapped to some extent, particularly as regards transportation, in competing in the world market. To the extent that we are handicapped and that the results of this production from this annual and renewable resource are an asset to the economy of the nation, we would have no hesitation suggesting that some special provision would be warranted.

M. Harrold: Monsieur le président, nous faisons de notre mieux malgré les circonstances de l'expansion et du fonctionnement de l'agriculture dans l'ouest du Canada. L'industrie du grain que nous représentons et dont nous parlons dans notre mémoire dépend depuis plusieurs années des marchés de soutien pour environ les 3/4 de la production de blé; ceci nous place dans une situation très difficile. Nous nous trouvons dans la zone tempérée du nord, à l'intérieur des terres, ce qui nuit dans une certaine mesure à la concurrence que nous pouvons faire aux marchés mondiaux, surtout du point de vue des transports. Nous proposons sans hésitation que quelque arrangement spécial serait de mise, dans la mesure où nous sommes désavantagés et où l'économie nationale profite de cette production annuelle et renouvelable.

Mr. Downey: Does it ever seem to you that maybe we are going through a cycle? It would seem in Canada that there has been a disregard for agriculture and a tendency to look at ourselves as an industrial nation, that we can write agriculture off perhaps? Do you find that in agriculture circles in Canada, we of times have the people who have left the farm seeing fit to advise the ones who stayed in agriculture? Do you see this as opposed to the attitude towards agriculture in the States. Where you had the old Secretary Benson stay a farmer up to the day he died. Do you feel that we are going through a cycle in regard to the attitude of officials towards agriculture.

M. Downey: Ne pensez-vous pas que nous traversons une période difficile? Jusqu'ici le Canada n'a pas tenu compte de l'agriculture et tend plutôt à s'industrialiser. Avez-vous remarqué que les gens qui ont quitté la ferme se mêlent de donner des conseils à ceux qui sont restés sur leur terre? Cette attitude ne s'oppose-t-elle pas à l'attitude qu'on retrouve aux États-Unis où l'ancien secrétaire, M. Benson, resta agriculteur jusqu'à la fin de ses jours? Ne croyez-vous pas que nous traversons une période passagère en ce qui concerne l'attitude des autorités envers l'agriculture.

Mr. Harrold: I do not know that I can answer that in general terms. Personally I think we in agriculture, at least myself, are more likely to take advice from an economist if he can indicate by a practical application of running a farm himself that he knows how to

M. Harrold: Il m'est difficile de vous donner une réponse générale. A mon avis, nous, les agriculteurs, seront plus prêts à accepter les conseils d'un économiste s'il exploite lui-même une ferme et parle en connaissance de cause. J'ai des amis qui n'ont pas pu appli-

[*Text*]

do it. There have been a number of acquaintances of mine who have not been able to demonstrate some of the theory that is advanced as to how things should be done when it comes to financing and running a farm. I do not think I would be able to answer anything more specific than that.

Mr. Downey: I noticed in one brief today a statement that the prosperity of the country was in direct contra-relationship to the number of economists they had advising them. Do you put any stock in that statement?

Mr. Harrold: Certainly not.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Would any real economist please stand up? Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. I just want to clarify something that was said previously when Mr. Whicher was questioning. One of the witnesses mentioned that all the farmers could provide as premium for registered land would be approximately $2,000 to $3,000 a year. The figure mentioned as being authorized as being deductible was $1,500, but according to Section 79, the farmers will be entitled to the lesser of $2,500 or 20 per cent of his earnings for any taxation year. Would that amount be satisfactory to the farmers or would that meet your needs according to what you have said that maybe the farmers could supply only $2,000 or $3,000 a year to such a fund.

Mr. Harrold: Mr. Chairman, Mr. Leblanc, the $2,500 figure we would estimate would be quite satisfactory under current conditions. We do not think that the imposition of a maximum of 20 per cent as net would be harmful at all if he had the choice. We have not surveyed our members on this so our statements and estimations are just our own personal impressions.

Mr. Leblanc (Laurier): In your brief, you mention that the earned income of the farmer is not regular throughout the years. One year he might earn $10,000 and the other year $5,000.

Mr. Harrold: Yes.

Mr. Leblanc (Laurier): Still, he would be entitled to have a part of that deductible if he subscribes to a registered plan. To be entitled to more than that would mean that he earns $12,500 a year. He would be entitled only to that ceiling of $2,500 as it is in the Act now.

[*Interpretation*]

quer certaines des théories sur le financement et l'exploitation d'une ferme. Je ne puis vous donner de réponse plus précise.

M. Downey: Dans un mémoire qu'on nous a présenté aujourd'hui, on disait que la prospérité d'un pays dépendait inversement du nombre d'économistes à son service. Êtes-vous d'accord?

M. Harrold: Certainement pas.

M. Downey: Merci monsieur le président.

Le président: S'il y a un économiste ici, qu'il veuille bien se lever. Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Il y a une chose que j'aimerais tirer au clair. A une question posée par M. Whicher, un des témoins a répondu que tout ce que les cultivateurs pouvaient fournir comme prime pour les lots enregistrés se chiffrait aux environs de $3,000 ou $4,000. Le montant autorisé pour les déductions est de $1,500 mais en vertu de l'article 79, les agriculteurs pourront réclamer $2,500 ou 25 p. 100 de leur revenu pour toute année d'imposition. Ce montant conviendrait-il aux cultivateurs? Serait-il approprié à leurs besoins, puisque, selon vous, ils ne pourraient fournir que $2,000 ou $3,000 par année à une caisse semblable?

M. Harrold: Monsieur le président, monsieur Leblanc, un montant de $2,500 serait assez satisfaisant dans les conditions actuelles. Selon nous, l'imposition d'un maximum de 20 p. 100 net serait bien accueillie si on laissait le choix au cultivateur. Cependant, nous n'avons pas demandé l'opinion de nos membres à ce sujet et toute déclaration vient donc de nous.

M. Leblanc (Laurier): Dans votre mémoire, vous dites que le revenu d'un cultivateur varie d'une année à l'autre. Une année il peut gagner $10,000 et l'année suivante $5,000.

M. Harrold: Oui.

M. Leblanc (Laurier): Il pourrait déduire une partie de ce montant s'il souscrit à un régime enregistré. Pour avoir droit à plus, il devrait gagner $12,500 par année. D'après la loi actuelle, il n'aurait droit, en ce cas, qu'au maximum de $2,500. Il semble que vous

[*Texte*]

Apparently you have not got any formula that could be changed or varied apart from what we have in the Act now.

Mr. Harrold: No, we have not any to suggest at the moment.

Mr. Leblanc (Laurier): You seem to be very concerned regarding those proposals for capital gains tax in the White Paper. Are you not more concerned with the estate tax than the capital gains because the farms, according to witnesses anyway, are being lowered in price. I do not see how you can, at this time anyway, have substantial capital gains on the selling of farms. As was mentioned, the farms will be valued on V-Day or the actual cost subsequently. I thought that you would be more concerned with the estate tax which would have a worse impact on the farmers than the capital gains tax.

An hon. Member: There may be a change in government and the price will go up again.

Mr. Leblanc (Laurier): It could be much worse. I am sure of that, especially if it would be Conservative.

The Chairman: Order please.

Mr. Leblanc (Laurier): I will try to be serious.

The Chairman: In quite a different vein I hope.

Mr. Leblanc (Laurier): I do not pose as an expert, you know, in wheat pools of course. Being from the Province of Quebec we do not have those problems. But this is a general problem which would apply to all farmers whether they are dealing in wheat or cattle or anything.

Mr. Harrold: I appreciate your point. Right at the moment if this tax had been applied and V-Day had been four or five years ago we would not be in trouble with any capital gains. We are taking the long-term view. If when valuation day comes, it becomes an estate, say 10 years from now, and values have gone up, as they were doing in the first six of the last eight years in the Prairies, you would be in an entirely different situation. I do not think you can judge the effect of capital gains today as compared to what it might be 10 years from now.

Mr. Leblanc (Laurier): Then if you are authorized to add that $1,000 and $150 on top of that for maintenance, all based on the

[*Interprétation*]

n'ayez pas de formule qu'on pourrait modifier à part celle qui existe dans la loi actuelle.

M. Harrold: Non, nous n'en avons pas à vous proposer pour le moment.

M. Leblanc (Laurier): Les propositions du Livre blanc en ce qui concerne l'impôt sur les gains de capitaux semblent vous préoccuper. Ne vous préoccupez-vous pas plus au sujet de l'impôt sur les biens transmis par décès qu'au sujet de l'impôt sur les gains de capitaux, vu le prix des fermes qui baisse, du moins selon les témoins? Je ne vois pas comment vous pouvez, en ce moment, profiter de gains de capitaux appréciables sur la vente de fermes. D'autre part, la ferme sera évaluée le jour de l'évaluation ou à son prix d'achat subséquent. Je croyais que vous vous préoccuperiez plus de l'impôt sur les biens transmis par décès qui a des répercussions plus grandes sur le cultivateur que l'impôt sur les gains de capitaux.

Une voix: Peut-être qu'un changement de gouvernement fera remonter les prix.

M. Leblanc (Laurier): La situation pourrait être encore plus grave, surtout si le gouvernement était conservateur.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Leblanc (Laurier): Je vais essayer d'être plus sérieux.

Le président: Dans une autre veine, j'espère.

M. Leblanc (Laurier): Je ne prétends pas être un spécialiste dans le domaine des syndicats du blé. Dans la province de Québec, nous n'avons pas ce genre de problèmes. Cependant le problème est le même mais pour tous les agriculteurs, qu'ils soient éleveurs ou producteurs de blé ou autre chose.

M. Harrold: Je vois ce que vous voulez dire. En ce moment, si l'imposition et l'évaluation avaient eu lieu il y a quatre ou cinq ans, nous n'aurions pas de difficulté au sujet de l'impôt sur les gains de capitaux. Nous adoptions une vue à long terme. Si au moment de l'évaluation, disons dans dix ans, les valeurs ont augmenté comme elles l'ont fait dans les Prairies pendant les six premières années de la dernière période de huit ans, vous serez dans une situation tout à fait différente. Je ne crois pas qu'on puisse juger maintenant des effets des gains de capital d'après ce qu'ils pourraient être dans dix ans.

M. Leblanc (Laurier): Si vous étiez autorisés à ajouter ce $1,000 et $150 de frais d'entretien d'après les reçus qui prouvent les amé-

[*Text*]

voucher that you would have substantiating the improvements that were made to the farm, would that cover the difference?

Mr. Harrold: This applies to the housing. We have suggested that there are certain circumstances when a man should be able to have the choice of where his house might be to apply. I think the trend has been in Western Canada at least to larger and larger units. And to have what is suggested to be an economic unit as far as grain producers are concerned, you are running into the area of $100,000 set-up. You can use a figure anywhere between $75,000 and $150,000 as being an economic unit. When you run into these kinds of figures and what the effects might be 10 years from now, $1,000 a year would not take care of it.

• 1501

Mr. Leblanc (Laurier): Would you suggest a higher figure or what?

Mr. Harrold: We suggest no capital gains at all in tax to begin with.

Mr. Leblanc (Laurier): You do not suggest any alternative. Instead of having no capital gains tax at all, maybe we could say that your land is being increased in value by $2,000 a year. After 10 years, it would be $20,000. Maybe that could cover your point there.

Mr. Harrold: I would not like to put a figure on it at the moment. I am aware that some other farm organizations have suggested a figure there somewhat higher than $1,000 to take care of it. This might well be. We have not arrived at a figure in our brief and so I would not like to put a figure on it. Certainly anything higher than $1,000 would be better.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Harrold and Mr. Broughton, thank you very much for being with us this afternoon and presenting your brief. You indicated in your opening remarks that you had a press release. This has been circulated to members of the Committee for their information though it will not form part of our proceedings. If you have no further comment, I would like to thank you for being with us today.

[*Interpretation*]

liorations que vous avez apportées à la ferme, est-ce que cela couvrirait la différence?

M. Harold: Cela s'applique au logement. Nous avons proposé que dans certaines circonstances, le contribuable devrait pouvoir déterminer où inscrire son habitation. Dans l'Ouest, les fermes ont tendance à s'agrandir et pour ce qui est des producteurs de céréales, une ferme rentable, coûterait environ $100,000. Une ferme rentable coûterait entre $75,000 et $150,000. Dans le cas de chiffres de cet ordre, ne connaissant pas les effets dix ans à l'avance, il ne suffirait peut-être pas de $1,000. par année.

M. Leblanc (Laurier): Auriez-vous quelque chose de plus élevé ou d'équivalent à proposer?

M. Harrold: Tout d'abord, nous ne proposons pas du tout d'imposer les revenus d'investissement.

M. Leblanc (Laurier): Alors vous ne proposez rien d'autre. Au lieu de ne pas imposer du tout les revenus d'investissement, nous pourrions dire, par exemple, que la valeur de votre terre augmente de $2,000. par année, ce qui au bout de dix ans fait $20,000. Cela répondra peut-être à votre question.

M. Harrold: Je ne voudrais pas avancer de chiffres pour le moment. Je n'ignore pas que d'autres organismes agricoles ont avancé un chiffre un peu au-dessus de $1,000. Ils ont peut-être raison. Mais, comme nous ne nous sommes pas entendus sur un chiffre pour notre mémoire, il ne m'appartient pas d'en avancer. Il est toutefois certain qu'il s'agirait d'un chiffre supérieur à $1,000.

M. Leblanc (Laurier): C'est tout, monsieur le Président.

Le président: Messieurs Harrold et Broughton, je vous suis très reconnaissant de votre présence ici parmi nous cet après-midi pour exposer votre mémoire. Vous avez mentionné au cours de vos remarques préliminaires qu'on l'avait imprimé; je crois d'ailleurs qu'on l'avait distribué aux membres du Comité pour qu'ils en prennent connaissance. Il ne fera toutefois pas partie du procès-verbal. A moins que vous ne désiriez ajouter quelque chose, je voudrais encore une fois vous remercier d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

[*Texte*]

Mr. Broughton: Thank you, sir.

The Chairman: Our next set of witnesses are the King Resources Company and they will be followed by the Pipe Line Contractors. Would representatives of King Resources please step forward.

Welcome, Mr. Duffy, Assistant Manager Canadian Division, King Resources Company, and Mr. G. E. Holmes, Director of Finance, Canadian Division, King Resources. Have you a brief opening introductory comment or statement you would like to make?

Mr. R. G. Duffy (Assistant Canadian Manager, King Resources Co.): Yes, Mr. Chairman. I think that in view of the fact that company and its Canadian activities are comparatively unknown perhaps a brief comment might be in order. First of all I would like to thank you for your courteous invitation to appear before you and to express our apologies on behalf of our Vice-President and Canadian Division Manager who was unable to attend today. It seems there were a few crises back home. Just two of the group are able to be with you.

King Resources Company operates in Canada as a branch office of an American corporation. The submission, as you may perhaps have noticed, is a joint submission made on behalf of the Canadian Division of that corporation and by its Canadian employees. We feel that this is a proper approach to take to the proposals on tax reform and it is done in this manner in order that everybody may clearly understand that we are speaking for ourselves as Canadians.

The King Resources Company began operations in Canada in 1962 in a very small way in the oil and gas business and continued at a fairly modest level of activity through to about 1966, engaged largely in assisting small personal investors in the United States to spend some of their surplus capital in Canadian natural resources.

We branched into the mining field in a very gentle way in 1964 and that activity has subsequently increased and we currently have oil and gas producing properties in the provinces of Saskatchewan and Alberta, and a producing malignite mine near Revelstoke in British Columbia.

To give you a rough idea of our present size insofar as our Canadian operations are

[*Interprétation*]

M. Broughton: Je vous en prie, monsieur le président.

Le président: Le groupe de témoins que nous allons maintenant entendre représente la *King Resources Company*; ensuite viendront ceux de la *Pipe Line Contractors*. Si les représentants de la *King Resources* veulent bien s'avancer.

Soyez les bienvenus, monsieur Duffy, directeur adjoint de la Division du Canada de la *King Resources Company*, ainsi que monsieur Holmes, directeur des Finances de la Division du Canada de la *King Resources*. Aimeriez-vous commencer par un bref commentaire ou par une remarque d'introduction?

M. R. G. Duffy (Directeur-adjoint de la Division du Canada de la King Resources Co.): Certainement, monsieur le président. Comme la compagnie et ses activités au Canada sont relativement peu connues, il me semble, en effet, qu'un commentaire serait tout indiqué. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre aimable invitation à comparaître devant le Comité; je voudrais aussi vous présenter les excuses du vice-président général et directeur de la Division du Canada, qui malheureusement n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui. Il semble que nous ayons quelques ennuis chez nous; c'est pourquoi nous n'avons pu venir que deux.

La *King Resources Company* au Canada consiste en une filiale d'une corporation américaine. Le mémoire, comme vous l'avez sans doute remarqué, consiste en une présentation conjointe aux noms de la Division du Canada de cette corporation, et de ses employés canadiens. Nous croyons que c'est ainsi la meilleure façon d'aborder la question de la réforme fiscale et pour que tout le monde comprenne clairement que nous défendons nos intérêts en tant que citoyens canadiens.

La *King Resources Company* a commencé ses activités au Canada en 1962 très humblement dans le commerce des huiles et pétroles; elle les a poursuivies de façon assez modeste, jusqu'en 1966 environ, s'occupant surtout d'aider les petits actionnaires particuliers américains à investir leurs capitaux supplémentaires dans les richesses naturelles du Canada.

Nous avons fait nos débuts dans les activités minière presque sans bruit en 1964, mais nous n'en sommes pas restés là: nous avons maintenant des propriétés immobilières de production d'huile et de pétrole dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, de même qu'une mine de malignite près de Revelstoke (Colombie-Britannique).

Pour que vous puissiez vous faire une idée de l'importance de nos activités actuelles au

[*Text*]

concerned, we presently employ 138 people, more than half of whom are professional people. We have a payroll in the order of $1.6 million annually. During the course of our stay in Canada to date, we have invested approximately $30 million of the company's funds in natural resources in the country and perhaps a like amount on behalf of others. We have not been taxable from an income tax point of view to date although we fully anticipate that this is the magic year but we have spent in the order of $4 million since our coming into the country in various other forms of taxes.

In 1968, concurrent with the discovery of oil at Prudhoe Bay we began to realize that opening of the mineral potential of Canada's North was perhaps suddenly and very substantially accelerated and it was with this thought in mind that we began to direct the bulk of our attention to the country's North. At the current time, we have a large exploration program underway in the Canadian Arctic Archipelago, searching for oil and gas. We have mining exploration programs on North Baffin Island near Admiralty Inlet in which we are exploring a potential lead-zinc-silver property. We have an interest in an active program in Labrador in the search of iron ore. There is another program looking for nickel in the Committee Bay area of the Eastern Northwest Territories and a large oil and gas exploration program in the Fort Norman area in the Mackenzie Valley.

Gentlemen, we are not here as tax experts. We are here as the Canadian employees of a foreign company concerned about the welfare of our company and we are here as citizens who are concerned about the welfare of our country. We thank you for asking us to come here and we are open to your questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Duffy. I recognize Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Thank you, Mr. Chairman. In light of the time element, I would say to our witnesses that I appreciate the lucidity of their brief and that my only regret is that we do not have all afternoon to go into the various things. As you may real-

[*Interpretation*]

Canada, nous avons 138 employés, dont plus de la moitié se compose de professionnels. Notre feuille de salaires se monte à quelque chose comme $1.6 million chaque année. Depuis notre arrivée au Canada jusqu'à ce jour, notre compagnie a investi quelque 30 millions de dollars de ses fonds dans l'exploitation des richesses naturelles du Canada—je crois qu'elle a aussi un peu investi au nom d'autres fonds. Notre revenu n'a jamais été imposable jusqu'ici; toutefois nous nous rendons compte que le sort en est jeté cette année. Ajoutons cependant que nous avons dépensé quelque chose comme 4 millions en taxes sous diverses formes, depuis notre arrivée au pays.

En 1968, lors de la découverte de gisements pétrolifères à Prudhoe Bay, nous nous sommes rendu compte de ce que l'ouverture à l'accès du potentiel minéral du Grand Nord canadien s'accélérait soudain de façon remarquable. C'est dans cette ligne de pensée que nous avons commencé à diriger le plus clair de nos efforts vers le Nord canadien. A l'heure actuelle, nous poursuivons un programme d'exploration dans les îles de l'Arctique canadien, à la recherche d'huile et de pétrole. Nous avons aussi des programmes d'exploitation minière dans le nord de la Terre de Baffin près d'Admiralty Inlet, en vue de l'exploitation éventuelle d'une concession de minerai de plomb-zinc-argent. Nous pensons aussi sérieusement à un programme accéléré de recherche de minerai de fer dans le Labrador. Un autre programme concerne la recherche de nickel dans la région de Committee Bay (Terr. du Nord-Ouest), et un autre encore dans l'exploration de gisements d'huile et de pétrole dans la région de Fort Norman (Terr. du Nord-Ouest) dans la vallée du Mackenzie.

Messieurs, nous l'avouons, nous ne sommes pas experts en matière de taxation. Nous sommes venus en tant qu'employés canadiens d'une compagnie étrangère, qui s'intéressent au bien-être de la compagnie; et en tant que citoyens canadiens qui se préoccupent de celui de notre pays. Nous tenons à vous remercier de votre invitation; maintenant nous sommes prêts à subir l'assaut de vos questions.

Le président: Tout l'honneur est pour nous, monsieur Duffy. La parole est à monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur le président. En considération du facteur temps, j'aimerais dire à nos témoins combien j'apprécie la lucidité de leur mémoire. Je ne puis que regretter que nous n'ayons pas tout l'après-midi à notre disposition pour en étu-

[*Texte*]

ize, we have hit about 150 briefs already and many of the points that you have covered very adequately have also been covered by a number of the others. So I hope you will not feel offended if we do not go into those real ones that you worked up.

What concerns me though is that first of all, in view of the increasing the extent of your operations in Canada and your professed desire to incorporate in Canada, could you tell us what, under the present law, prevents you from incorporating and how you feel that the proposals in the White Paper would work to your disadvantage as a Canadian incorporated company.

• 1511

Mr. Duffy: Yes, sir, I should be happy to discuss that. At the present time there appears to be very little that would prevent us from incorporating as a wholly-owned subsidiary which would never go public. The reason, of course, is that we would under no circumstance be able to stand the deemed five-year realization. I am sure that our corporate board of directors would be unwilling to take any step that would lead to that circumstance. We are in an awkward situation because of our interest in the North. As many of you are perhaps well aware, the Department of Indian Affairs and Northern Development has laid down certain regulations with respect to the incorporation of companies holding leases on federal lands. Those regulations are quite explicit. We can, and we trust we will ultimately be able to satisfy their rather nominal requirements by creating a Canadian subsidiary and transferring our northern assets, hopefully without tax penalty, into that subsidiary and listing a parent company's shares on the Canadian market. If we are forced to go this route, that is the route that we will take.

In 1969, in view of this particular requirement, and in view of the oft repeated wishes of certain departments in the Canadian government including Finance, which appeared to encourage Canadian incorporation and the ability for Canadians to participate in companies that are working to exploit and develop Canada's natural resources, it was our intention to put all of our Canadian assets into a Canadian corporation and go public in Canada with that Canadian corporation. We

[*Interprétation*]

dier les divers points. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons repassé jusqu'ici quelque 150 mémoires, qui traitaient de bien des points que vous avez à votre tour couvert le plus judicieusement du monde. J'ose donc espèrer que vous ne vous offusquerez pas de ce que nous n'entrerons pas nécessairement dans le détail des points que vous avez le plus approfondis.

En tout premier lieu, considérant l'expansion de vos activités dans notre pays de même que votre désir bien connu de devenir une corporation canadienne, pourriez-vous nous dire ce qui, aux termes de la législation actuelle, empêche votre firme de se constituer en corporation et les raisons qui vous portent à croire que les propositions que renfermera le Livre blanc, vous seraient préjudiciables à vous en tant que corporation canadienne.

M. Duffy: Oui monsieur, j'aurais plaisir à discuter ce point. Pour le moment, nous ne voyons rien qui puisse nous empêcher d'incorporer au titre d'un subsidiaire qui serait totalement notre possession et qui ne serait pas communiqué au public. La raison, bien sûr, c'est qu'en aucun cas, nous ne serions prêts à attendre les cinq années prévues pour la réalisation. Je suis assuré que notre conseil d'administration refuserait de prendre quelque mesure que ce soit qui nous amène à ces circonstances. Nous sommes dans une situation embarrassante parce que notre intérêt se situe dans le Nord. Comme nombre d'entre vous le savent peut-être déjà, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a imposé certains règlements à l'égard de la constitution en corporation des compagnies qui détiennent des baux sur les terres fédérales. Ces règlements sont très explicites. Nous pouvons, et nous espérons que, ultimement nous serons capables de répondre à leurs conditions plutôt nominales, en créant une filiale canadienne et en transférant notre actif du Nord, nous espérons sans qu'il nous en coûte un impôt, à cette filiale et en publiant sur le marché canadien les actions de cette compagnie mère. Si nous sommes forcés d'emprunter cette voie, nous le ferons.

En 1969, étant donné cette condition en particulier, et vu le souhait répété de certains ministères du gouvernement canadien, y compris celui des Finances qui semble encourager l'incorporation canadienne et la possibilité pour les Canadiens de participer aux compagnies qui travaillent à l'exploitation et à l'expansion des ressources naturelles du Canada, nous avions l'intention de placer tout notre actif canadien dans les sociétés canadiennes et de nous présenter devant le public canadien

[*Text*]

had, as you can imagine, the usual round of problems both with our own Department of National Revenue and the Internal Revenue Service in order to achieve this end. However, it was the White Paper and the five-year deemed realization which once and for all stopped that form of activity. If we end up in a corner we will do what I said: the very minimum requirement necessary to satisfy Indian Affairs and Northern Development.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, of course, but that will preclude Canadian participation unless you get some sort of debt structure participation which is of course not attractive from the point of view of Canadians participating in the equity development of their resources.

Mr. Duffy: This is correct, sir, but I think it precludes other things that are important as well. If we were to go this route, the direction of the company would continue to come from Denver insofar as its Canadian affairs are concerned. The majority of the people on the board of directors of the company that would control those resources would probably continue to be Americans. We would be less subject to the laws of the land than we would be if we were operating under the Companies Act for example. Frankly, I think we would continue to have an American flavour that could conceivably have been substantially reduced had we been able to go the other route. There are more things to it than simply an opportunity for Canadians to participate in the development of their resources.

Mr. Lambert (Edmonton West): This is a direct result of the proposed five-year revaluation on widely-held Canadian stocks.

Mr. Duffy: Sir, that was the final blow, yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): This is the one that puts the final nail in the coffin.

Mr. Duffy: That stopped us.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. In addition to that, I notice that in your brief, you do raise some problems with regard to the so-called deemed realization on leaving the country and the question of temporary transfer of executives both ways—either foreigners coming to Canada for temporary periods to progress up their corporate struc-

[*Interpretation*]

forts de cette incorporation canadienne. Nous avons vu, vous le pensez bien, les problèmes habituels qu'on rencontre auprès du ministère du Revenu national. Toutefois, le Livre blanc et les cinq années qu'on prévoyait nécessaires à sa réalisation a mis fin une fois pour toutes à cette activité. Si nous nous trouvons acculés, nous ferons ce que j'ai dit: le minimum requis pour répondre aux conditions du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, bien sûr, mais toute participation canadienne s'en trouvera exclue du même coup, à moins que vous puissiez établir un certain régime de participation à la dette, ce qui bien sûr n'est pas tellement attrayant du point de vue de la participation canadienne dans le développement de leurs ressources.

M. Duffy: C'est exact, monsieur, mais il y a d'autres choses qui sont aussi importantes et qui s'en trouvent également exclues par la même occasion. Si nous empruntons cette voie, l'administration de la compagnie continuera à se faire à partir de Denver, pour autant qu'il s'agit des affaires canadiennes. La majorité des membres du Conseil d'administration de la compagnie qui contrôleraient ces ressources continueraient d'être des citoyens des États-Unis. Nous serions moins assujettis aux lois du pays que nous le serions si nous produisions en vertu de la Loi des compagnies par exemple. Franchement, je crois que nous continuerions à avoir cette saveur américaine qui aura été présumément fort substantiellement réduite s'il nous avait été donné d'emprunter une autre voie. Il y a plus ici que la simple occasion fournie aux Canadiens de participer à l'expansion de leurs ressources.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est là un effet direct de cette réévaluation que l'on se propose de faire sur une durée de cinq ans à l'égard des actions des sociétés canadiennes.

M. Duffy: Monsieur, c'était là le coup de grâce en effet.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): De sorte que le dernier clou se trouve pour ainsi dire enfoncé dans le cercueil.

M. Duffy: Nous avons été arrêtés du coup.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien. Je vois que dans votre mémoire vous soulevez des problèmes au sujet des prétendues réalisations lors de votre exode du pays et au sujet de la question du transfert temporaire du personnel exécutif dans les deux sens—soit qu'il s'agisse d'étrangers entrant au Canada provisoirement afin d'épauler la

[*Texte*]

ture and for Canadians to be transferred abroad in order also to move up the corporate ladder in their organizations. I take it that would also be a disincentive with regard to the expansion of King Resources or whatever name they wanted to assume in Canada.

Mr. Duffy: Yes, sir. It would clearly be a disincentive in the sense that we would be denied the opportunity to cross fertilize ideas, to have people from other portions of the corporation get to understand Canada better. We are active in a number of countries and anything that prevents this cross-fertilization of ideas or transfer of talent would work to our disfavour.

Mr. Lambert (Edmonton West): Now I would put it to you that the net result of this is something I have said in the past. Canadians would be condemned to be the hewers of wood and drawers of water in international corporations.

Mr. Mahoney: The question was, are you the one who originally said that?

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I will ignore from whence it comes because it is not really worthy of comment.

In your brief you have indicated that you were able to acquire or get together capital to invest in Canadian activities through the distribution of what you call "mass-distributed limited partnerships" formed in the United States. Is that some form of syndicate organization?

Mr. Duffy: No, sir, the particular reference we made on page 2 was to associated companies—popularly called drilling funds these days—formed for the purpose of making the limited liability partnership concept available to the run-of-the-mill guy rather than just the wealthy individual investor. In other words, the mass distribution aspect of the thing rather than knowing somebody who can put your money into resources for you. A couple of these funds were formed by the founder of our company who is not associated with King Resources but quite separate. He did provide us an outlet for some of the geological prospects that we evolved on a straight arms-length basis. It was our hope that we might be able to accomplish a similar thing in Canada and the major restriction there was the inability of individuals or companies other than the Section 83(A)(3b) com-

[*Interprétation*]

structure de leur société ou soit qu'il s'agisse de Canadiens qui sont transférés à l'étranger à la suite d'un avancement qu'ils ont reçu dans leur association. Si je comprends bien, ce serait aussi un empêchement au sujet de l'expansion des ressources principales ou quelle que soit l'épithète dont on les qualifie au Canada.

M. Duffy: Oui, monsieur. Ce serait nettement un empêchement en ce sens que l'on nous refuserait l'occasion de fertiliser les idées, de permettre au personnel d'autres secteurs de la société de comprendre mieux le Canada. Nous nous produisons dans nombre de pays et toute mesure qui prévient cette fertilisation des idées ou ce transfert des plans serait à notre avis une mesure défavorable.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vous suggère que le résultat net de cette mesure serait quelque chose que j'ai déjà dit dans le passé. Les Canadiens seraient condamnés à être des porteurs d'eau et de bois dans les sociétés internationales.

M. Mahoney: La question était...êtes-vous celui qui a dit cela tout d'abord?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'en ignorerai la source car ça ne vaut vraiment pas la peine que je la commente.

Dans votre mémoire, vous dites que vous êtes capables d'acquérir ou d'accumuler du capital pour placer dans des secteurs d'activités canadiens par le moyen de ce que vous appelez «des associations limitées distribuées dans la masse» formées aux États-Unis. Est-ce là un genre d'association syndicale?

M. Duffy: Non monsieur. L'allusion que nous faisons plus particulièrement à la page 2 se rapporte à des compagnies associées—qu'on appelle couramment aujourd'hui des fonds de forage—établies en vue de rendre le concept de l'association au passif limité accessible au commun des mortels plutôt qu'exclusivement à l'investisseur riche. En d'autres termes, l'aspect de distribution dans la masse plutôt que la connaissance de quelqu'un qui peut placer de l'argent dans les ressources pour vous. Deux ou trois de ces fonds ont été établis par le fondateur de notre compagnie qui n'est pas lié à la *King Resources* mais qui est plutôt nettement étranger. Il nous a en effet fourni un débouché pour certains projets géologiques que nous avons élaborés. Nous espérions que nous pourrions faire de même au Canada et le principal empêchement était l'incapacité où se trouvaient les individus ou les compagnies

[*Text*]

panies to deduct their oil and gas expenditures against ordinary income.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. In other words, you are availing yourself in the United States of this principal business test.

Mr. Duffy: Right.

Mr. Lambert (Edmonton West): This is the way they operate in the United States in order to allow the individual to take a piece of the action with regard to a drilling operation.

Mr. Duffy: Right.

Mr. Lambert (Edmonton West): This is not available in Canada although you will see that there is a limited provision in the White Paper. All right, Mr. Chairman, I think that has exhausted my time although not my questions.

The Chairman: Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, I just had one or two questions. Mr. Lambert actually touched on several of the areas that I want to ask a bit more about. Before I begin, I would like to let you know that I sympathize particularly with the point that you make on page 28.

> A foreign corporation, conducting a significant portion of its business in Canada, and listed on one of the Canadian stock exchanges, should be considered a widely-held Canadian corporation for tax purposes.

I agree with that. There is a general feeling that perhaps the five-year revaluation proposal may not survive. I understood from what you said to Mr. Lambert that this was what impeded the spin-off of your Canadian assets into either a foreign corporation which would be available to Canadians to own or a Canadian corporation that would be available to Canadians to own and some equity participation by Canadians, is that right?

Mr. Duffy: The recommendation with respect to the foreign corporation was made in conjunction with our earlier recommendation about the five-year deemed realization.

Mr. Kaplan: You would probably want to use a foreign corporation in any event, even if you did spin off your Canadian assets to have the benefit of consolidation under the American rules?

[*Interpretation*]

autres que celles désignées à l'article 83 (A)(3b) de déduire leurs dépenses d'huile et de gaz de leur revenu ordinaire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En d'autres termes, vous vous prévalez aux États-Unis du test principal des affaires.

M. Duffy: C'est exact.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est ainsi qu'on procède aux États-Unis en vue de permettre aux particuliers de participer à l'opération du forage.

M. Duffy: C'est encore exact.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il n'en est pas ainsi au Canada bien qu'il existe une disposition limitée dans le Livre blanc. Très bien, monsieur le président, je crois avoir épuisé le délai qui m'était reservé sans toutefois avoir épuisé mes questions.

Le président: Monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Monsieur le président, tout juste une ou deux questions.

M. Lambert a en fait touché plusieurs des points que j'avais l'intention d'explorer. Avant de commercer, je veux vous dire que je suis tout particulièrement en accord avec la question exposée à la page 28.

> Une société étrangère qui fait la majeure partie de ses affaires au Canada et qui est enregistrée sur l'une des bourses canadiennes doit être considérée aux fins de la fiscalité comme étant une société publique canadienne.

Je suis d'accord. De façon générale, l'on croit que cette réévaluation de cinq ans que l'on propose ne sera peut-être pas viable. Ce que vous avez dit à M. Lambert m'a laissé croire que c'était là ce qui a empêché le mouvement de vos crédits canadiens soit vers une société étrangère ou une société canadienne que des Canadiens pourraien en devenir propriétaires et y investir quelque peu leurs avoirs, n'est-ce pas exact?

M. Duffy: La recommandation relative aux sociétés étrangères a été faite de pair avec une recommandation antérieure au sujet de la réalisation que nous estimions devoir prendre cinq ans.

M. Kaplan: De toute façon, vous voudrez probablement recourir à une société étrangère, même si vous mettez en valeur votre actif canadien pour retirer le profit d'une consolidation en vertu des règles américaines?

[*Texte*]

Mr. Duffy: This is the other major problem and it is the principal reason for this specific recommendation.

Mr. Kaplan: Well, I agree with that.

Mr. Duffy: The Internal Revenue Service have their problems too. One of them is that they are prepared to allow consolidation of companies incorporated in adjoining states where it is required by foreign law to do so. Our particular problem is that while Canada requires us to place our federal assets, that is all of our northern properties and the major bulk of our future activity, in a Canadian corporation, we have to convince the IRS that it is desirable for us to transfer all the rest too, otherwise we are going to split ourselves down the middle.

Mr. Kaplan: I think that is a sensible one. It is a proposal that does not really have revenue implications.

You refer on page 2 and 3 to limited partnerships which are known in Canada but a concept which is not used very much and I had often wondered why. You say on page 3:

> The current Canadian tax laws severely limit the number of people able to participate in such partnerships, . . .

I question that because it is not the tax law. It is the limited partnership statute of the province that does that.

Mr. Duffy: That was a double-headed remark. You are entirely correct on the one count. The provincial statutes have been the major stumbling block as to the number of people able to participate in each limited partnership. However, the remark was intended—it did not come out that way—to mean the number of potential investors able to participate. In the first place we have the 83(A) (3b) companies who could quite conceivably go this route—the metal fabricators and all the rest of the folks including the pipe line companies. Until the White Paper proposals go into effect, nobody else is able to do so unless he had other income against which to offset those expenditures. That was the sense in which the comment was made. In other words, we were limiting the number of individuals that might be able to take advantage of this particular technique. We can form a great number of limited liability part-

[*Interprétation*]

M. Duffy: Voilà justement l'autre problème important et c'est sur ce problème que se fonde notre recommandation précise.

M. Kaplan: Je suis en accord avec cette affirmation.

M. Duffy: Le service du revenu intérieur a également ses problèmes. L'un de ces problèmes c'est qu'ils sont prêts à accorder la consolidation des sociétés incorporées dans les états voisins où l'on exige par la loi étrangère qu'on le fasse. Quant à nous, le problème qui nous intéresse c'est-à-dire que le Canada exige que nous investissions nos actifs fédéraux, soit disant toutes nos propriétés dans le Nord et la majorité de nos actifs à venir, dans des sociétés canadiennes, il nous faut persuader le service du revenu intérieur qu'il est souhaitable pour nous de transférer également tout ce qui reste, autrement, il nous faudra nous séparer en deux.

M. Kaplan: C'est à mon avis un argument plausible. C'est une proposition qui ne comporte pas réellement des implications du point de vue du revenu.

Vous vous reportez à la page 2 et 3 à l'association limitée qui sont connues au Canada, mais un concept qui n'est pas tellement utilisé et je me suis demandé pourquoi. Vous dites à la page 3:

> Les présentes loi canadiennes sur la fiscalité limitent drastiquement le nombre de personnes capables de participer dans de telles associations . . .

Je m'interroge sur ce point car ce n'est pas là la Loi sur la fiscalité. C'est le statut sur l'association limitée de la province qui légifère dans ce domaine.

M. Duffy: Voilà une remarque à double tête. Vous avez absolument raison en ce qui concerne une des allusions de cette remarque. Les statuts provinciaux ont été la principale pierre d'achoppement relativement au nombre de personnes capables de participer dans chaque association limitée. Toutefois, la remarque était voulue—elle n'a pas été faite au hasard—elle précisait le nombre d'investisseurs qui pourraient éventuellement y participer. En premier lieu, nous avons l'article 83 (A) (3b) des compagnies qui présumément peuvent emprunter cette voie—les fabricants de métaux et tous les autres y compris les compagnies de pipe-lines. Jusqu'au temps où le Livre blanc entrera en vigueur, personne d'autre n'est capable de le faire à moins qu'il réalise un revenu qui lui permette d'amortir cette dépense. Voilà ce que voulait dire ce commentaire. En d'autres mots, nous nous trouvions à réduire le nombre de personnes

[*Text*]

nerships of 20 people each if we chose to do so, but we do not have that many people able to take advantage of them to make it really economically justifiable.

Mr. Kaplan: That brings me to the other thing which you said and that is on page 18, point 6. You question the write-off of expenses incurred in exploration for petroleum, natural gas and other minerals and assert that all such expenses should be deductible from the income of an individual or taxpayer whose principal income is not petroleum, natural gas or other minerals. Is that the point you are making?

Mr. Duffy: Yes. Our point is simply that we are delighted with the recommendation of the White Paper in that regard except we think they just went one fifth of the way. The problem is simply that Canadian natural resources are available to a very, very broad spectrum of American individual investors and they are not available on that basis to Canadians and it seems to us to be rather stupid.

Mr. Kaplan: The proposals of the White Paper now meet that difficulty by enabling Canadians to do it but with a restriction, is that it?

Mr. Duffy: To the extent of the 20 per cent diminishing balance per year. That is the reason for my remark. I think they only went one fifth of the way.

Mr. Holmes: Our recommendation is that it should include all of the expenditures in a given taxation year.

Mr. Kaplan: Let us just put it clearly on the record that the 20 per cent is not 20 per cent of the income of the taxpayer, it is 20 per cent of the expenditure. It is conceivable that in carefully-planned cases, a limited partner could reduce his taxable income to zero if the expenditure on petroleum, natural gas and other minerals were sufficient.

Mr. Holmes: Or successful.

Mr. Kaplan: No, were sufficient. They would not have to be successful. He would be a doctor.

[*Interpretation*]

qui pourraient se prévaloir de cette technique en particulier. Nous pouvons établir un grand nombre d'associations à passif limité de 20 personnes chacune si nous le voulons, mais nous n'avons pas ce nombre de personnes qui sont capables d'en tirer profit pour les rendre vraiment justifiables du point de vue économique.

M. Kaplan: Ceci me ramène justement à votre deuxième argument exprimé en page 18 au point n° 6. Vous remettez en question les dépenses faites lors de l'exploration du pétrole, du gaz naturel et d'autres minéraux, et vous affirmez que toutes ces dépenses devraient être déductibles du point de vue de l'impôt du revenu d'un contribuable particulier dont le revenu principal n'est pas celui qu'il retire du pétrole ou du gaz naturel ou d'autres minéraux. Est-ce là ce à quoi vous voulez en venir?

M. Duffy: Oui. Nous voulons simplement dire que nous sommes enchantés de la recommandation qui se trouve dans le Livre blanc à l'égard du fait qu'ils ont accompli un cinquième du parcours. Le problème est essentiellement que les ressources naturelles canadiennes sont disponibles à un groupe très restreint d'investisseurs américains et que, de cette même façon, ils ne sont pas disponibles aux Canadiens ce qui nous semble plutôt absurde.

M. Kaplan: Les propositions faites dans le Livre blanc en vue de parer à cette difficulté en permettant aux Canadiens de le faire sans restriction, n'est-ce pas cela?

M. Duffy: Jusqu'à concurrence de la balance annuelle décroissante de 20 p. 100. Voilà la raison sur laquelle je fonde ma remarque. Je crois qu'ils n'ont fait qu'un cinquième du chemin.

M. Holmes: Notre recommandation est à l'effet que cette disposition devrait comprendre toutes les dépenses d'une année de taxation donnée.

M. Kaplan: Consignons soigneusement que ce 20 p. 100 n'est pas 20 p. 100 du revenu du contribuable, c'est 20 p. 100 des dépenses. On peut concevoir que dans des cas soigneusement projetés, une personne associée de façon limitée, pourrait réduire son revenu imposable à zéro si la dépense sur l'huile, le gaz naturel et les minéraux étaient suffisants.

M. Holmes: Ou couronnés de succès.

M. Kaplan: Non, ils étaient suffisants. Ils n'auraient pas à être couronnés de succès. Il lui faudrait être médecin.

[*Texte*]

Mr. Holmes: All right, so he does a one shot and in five years, he is down to nearly zero. Is that what you are saying?

Mr. Kaplan: No, I am saying that if his professional income for a year in question is $20,000 and his undepreciated capital investment is $100,000, he can reduce his income to zero. It is a very forthcoming change proposed in the tax law as it affects mining. You are saying that it does not go far enough, but let us recognize that it goes very far compared to what we had before.

To come back to what we were saying a moment ago, is not the problem now that the provincial legislatures ought to do something to broaden the powers to establish limited partnerships. Let me ask you from your corporation's experience with them whether problems are encountered when the membership of limited partnerships grows to mass distribution proportions?

Mr. Duffy: The answer to that is, yes, they are encountered. They appear to be largely ones of data processing, of keeping the record. That can get to be very complicated. It is a challenge that we expect can be met by the intelligent application of computers. I do not think anybody has very intelligently met it yet but I am sure it is a challenge that can be handled.

Mr. Kaplan: What about liability problems? Does that arise? Are they straight-forward investment situations? Do any of the limited partners get into trouble contracting on behalf of the partnership?

Mr. Duffy: No. The techniques for handling that are pretty well established in the industry. There is invariably an operating partner who is the only person that is capable of undertaking any activity on behalf of the partnership. The operating partner is normally the company that forms the partnership and tends to place the investment.

In our case, taking a hypothetical example, if we were to form one here for the purpose of undertaking a particular resource exploration activity, we would be the limited partner and the general partner as well on behalf of the remainder. Our inter-relationships would be contractually secured.

[*Interprétation*]

M. Holmes: Très bien, très bien au cours d'une année il atteint le chiffre zéro, est-ce là ce que vous dites?

M. Kaplan: Non, je dis que les revenus qu'il retire de l'exercice de sa profession pour une année sont de l'ordre de $20,000 et que son placement de capital sans dépréciation est de l'ordre de $100,000, il peut ainsi réduire son revenu à zéro. C'est là une modification de la fiscalité qui est proposée à l'égard des exploitations minières. Vous dites que cela ne va pas assez loin, mais reconnaissons tout de même que cela va assez loin si l'on compare la situation présente à ce qu'elle était antérieurement.

Pour revenir à ce que nous disions il y a un instant, le problème n'est pas que la législature provinciale devrait présentement prendre des mesures pour élargir les pouvoirs d'établir des associations limitées. Permettez-moi de vous demander si lors de l'expérience de votre corporation avec eux, vous avez fait face à des problèmes lorsque l'affiliation de ces associations limitées ont atteint des proportions de distribution à la masse?

M. Duffy: La réponse à votre question est affirmative. Ces problèmes semblent d'emblée, les problèmes de traitement des données et d'entretien de dossiers. Ces préoccupations peuvent devenir assez compliquées. Elles nous posent en fait un défi que nous espérons relever par une utilisation intelligente des ordinateurs. Je ne crois pas que jusqu'ici qui que ce soit ait réussi à résoudre intelligemment ce problème, mais je crois que c'est nettement un défi que nous pouvons relever.

M. Kaplan: Que dire des problèmes du passif? Ces problèmes se posent-ils? S'agit-il d'investissements directs? Certains des associés limités éprouvent-ils des difficultés à contracter au nom de l'association?

M. Duffy: Non. Les techniques propres à régler cette question sont assez bien établies dans l'industrie. Invariablement, il y a un associé actif qui est seul capable d'entreprendre toute activité au nom de l'association. Cet associé habilité constitue normalement la compagnie qui forme l'association et a tendance à placer l'investissement.

Dans notre cas, pour prendre un exemple hypothétique, si nous avions à en constituer une ici, aux fins d'entreprendre des activités d'exploration d'une ressource en particulier, nous serions l'associé limité et l'associé général en même temps, à l'égard des autres qui restent. Nos rapports seraient garantis de façon contractuelle.

[*Text*]

Mr. Kaplan: That is very interesting. Those are some good ideas. I wanted to ask you about one that I think is not so good though. In the second sentence on page 9, you put forward a politically attractive statement but one that I really do not think you could actually formulate in tax legislation. I wonder if you are serious about it, and if you are, how you think it would be possible for the tax system to provide a reward for extra effort and extra risks beyond the normal effort and risk?

Mr. Duffy: We are very serious in the statement. One of the way in which this might take place would be to throw out the notion of taxing capital gains in the manner that is recommended in the White Paper. We feel we have had this kind of an environment in the past. We do not want to see it completely destroyed and we do not think that the country can afford to endanger it.

Mr. Kaplan: I see. Then it is a problem of my understanding what you have said here. I thought you wanted to reward risks by a normal kind of tax treatment and then extra effort and extra risks by something in addition.

Mr. Duffy: No, sir. We want to reward extra risk by the application of a tax treatment that recognizes this third principle that we are referring to.

Mr. Kaplan: Do you think that a person who works for a company for a salary, for example, should be on a different and a more onerous tax rate schedule than an entrepreneur?

Mr. Duffy: No, sir, I do not. I do think that a person who works for a company who, for an example, is a welder and who does his welding in a comfortable shop in downtown Edmonton and a person who does his welding in a 60-below-zero, 40-mile-an-hour-wind environment, 200 miles from the North Pole, should not be getting approximately the same kind of reward. The problem that we are concerned with is that with the progressive rate of taxation, we are approaching that kind of a situation where the extra effort and extra risk are simply being taxed back to a great extent because when you pay him more to get him to do that thing, he loses a substantial portion of it. Certainly, if he loses an unreasonable portion of it, he will not go. That is what we are concerned about.

[*Interpretation*]

M. Kaplan: C'es très intéressant.

Il y a là de bonnes idées. Je voulais me renseigner au sujet d'une idée qui, me semble-t-il n'est pas tellement très bonne. A la deuxième phrase, à la page 9, vous proposez quelque chose qui est assez séduisante du point de vue politique, mais je ne crois pas que vous puissiez la formuler dans le contexte de la Loi fiscale. Je me demande si vous êtes vraiment sérieux à ce propos et si oui, comment pensez-vous que le régime fiscal pourrait prévoir une récompense pour les efforts supplémentaires et les risques supplémentaires au-delà de l'effort normal et du risque normal?

M. Duffy: Nous sommes vraiment sérieux dans cette déclaration. Une façon de réaliser cette recommandation serait de rejeter la notion d'imposer les gains de capital tel qu'il est recommandé dans le Livre blanc. Nous estimons que nous avons déjà connu une telle situation et nous ne voulons pas qu'elle soit complètement écartée; de plus, nous ne pensons pas que le pays puisse se permettre de mettre en danger l'existence de cette situation.

M. Kaplan: Bon, je vois. Le malentendu réside dans ma façon de comprendre vos paroles. Je croyais que vous vouliez récompenser les risques ordinaires par un traitement fiscal ordinaire puis les efforts et risques supplémentaires par autre chose.

M. Duffy: Non, nous voulons récompenser les risques supplémentaires en y appliquant un traitement fiscal qui tienne compte du troisième principe que nous énonçons.

M. Kaplan: Pensez-vous que nous devrions établir un taux d'imposition plus sévère pour le simple salarié que pour l'entrepreneur?

M. Duffy: Non. Prenons l'exemple d'un soudeur qui travaille dans un atelier confortable à Edmon'on et celui d'un autre qui accomplit le même travail mais dans des conditions atmosphériques beaucoup plus rigoureuses—à 200 milles du pôle nord à une température 60° sous zéro—je crois que les deux devraient recevoir à peu près le même salaire. Le problème qui nous préoccupe est qu'avec l'application d'un taux d'imposition progressif, le supplément que nous payons à celui qui prend plus de risques est éliminé en grande partie par l'impôt. En fait, si cet ouvrier perd une grande partie de son salaire supplémentaire au profit du fisc, il ne prendra pas ces risques. C'est là, l'objet de nos préoccupations.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: The Chairman is giving me the nod. Thank you very much.

The Chairman: Have you, as a matter of interest, Mr. Duffy, appeared before the Senate Committee?

Mr. Duffy: Yes, sir.

The Chairman: Mr. Downey.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman. Some of the points I was going to bring up have been covered but I notice that the deemed realization upon the taking up residency, elsewhere would be quite a factor in your company.

Mr. Duffy: I feel so, yes.

Mr. Downey: Yes. I notice also that you mention that this sort of a plan is typical of totalitarian governments. Having been concerned more with internal than external affairs, is it not true that they have plans similar to this in Russian and Communist China and it is rather hard to get funds out of some of these countries as well, do you find this most impractical in our environment here?

Mr. Duffy: Yes, sir.

Mr. Downey: I was talking to the president of one of the junior oil companies. He mentioned to me that the very fact that these proposals were brought forth and that this attitude is shown is in some circles put in the same category as some of the Latin American countries as far as stability goes. Do you feel at all this way?

Mr. Duffy: I personally think that that particular argument is perhaps overstated. I can assure you from the point of view at least of our own internal reaction that we found ourselves in a somewhat embarrassing position with respect to our own corporate management. In other words, the question thrust at us is, "What are you celebrating up there? We thought we had a set of ground rules and now they are changing. Depletion is changing. What is happening? Are you going to turn into a banana republic?" I do not think we are. I think we are far too smart for that. I think there has been a measure of that attitude abroad.

Mr. Downey: You would say then there is a fairly complete rejection of a great many of these measures and that international confidence in Canada will be severely shaken.

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Je crois que mon temps de parole est expiré.

Le président: Est-ce que vous avez comparu devant le Comité du Sénat, monsieur Duffy?

M. Duffy: Oui.

Le président: Monsieur Downey.

M. Downey: Merci monsieur le président. La plupart des points que j'allais soulever ont déjà été traités, mais je remarque que l'élection d'un domicile ailleurs est un facteur fort important au sein de votre compagnie.

M. Duffy: Oui, je suis de votre avis.

M. Downey: Je remarque aussi qu'à votre avis, ce genre de projet est typique des gouvernements totalitaires. Vu que je me suis plus occupé des affaires internes qu'externes, pourriez-vous me dire s'il est vrai que la Russie et la Chine communiste ont des projets semblables au nôtre et qu'il est assez difficile de faire sortir des fonds de ces pays. Trouvez-vous ce projet peu pratique dans le contexte présent?

M. Duffy: Oui, monsieur.

M. Downey: Je parlais dernièrement au président d'une petite compagnie pétrolière. Il me disait que, du fait d'avoir présenté ces propositions et d'avoir pris une telle attitude, le gouvernement était considéré par certains milieux au même titre que certains pays d'Amérique latine sur le plan de la stabilité. Partagez-vous cette opinion?

M. Duffy: Je crois que c'est aller un petit peu trop loin, mais je puis vous assurer que la réaction de notre compagnie en a été une de malaise en ce qui a trait à notre statut de société. Or, la question qui vient sur le tapis est: «De quoi vous réjouissez-vous? Nous croyions avoir des règlements de base et maintenant on les remplace. Les déductions changent. Qu'arrive-t-il? Le pays devient-il une république de bananes?» Je ne le crois pas. Je crois que nous sommes trop intelligents pour cela. Mais, je crois qu'on a eu cette impression à l'étranger.

M. Downey: Vous avez donc l'impression que bon nombre de ces mesures sont rejetées et que la confiance dont le Canada profitait sur le plan international sera considérablement ébranlée.

[*Text*]

Mr. Duffy: That is a very general statement, but I think I would have to answer, yes, rather than no or maybe.

Mr. Downey: I see. In the incentive area you make quite a point which is very well put. I would suppose a great many of the areas that you work in are areas that would require special incentives.

Mr. Duffy: Sir, are you referring to other countries when you say many of the areas or are you referring to our Canadian operations?

Mr. Downey: I am referring to your Canadian operations and others. You give the example of the welder at 60 below zero and the one in a comfortable shop. This is not just a hypothetical case as far as you are concerned.

Mr. Duffy: No, sir.

Mr. Downey: You are very much directly involved with this type of thing.

Mr. Duffy: This question of incentives does have a geographical relationship to it, yes. It also relates as was discussed this morning to the balance between risk and return.

Mr. Downey: When we have talked about the different rates here and in the U.S., they make quite a play sometimes on emotionalism and Canadian loyalty and all this sort of thing. To your knowledge, are there other countries and other climates that are just as desirable and that you would find just as hospitable to your family and yourself as the Canadian ones?

Mr. Duffy: In my very limited experience, I have seen several such places. The thing that has got me here fighting today is that I happen to be pretty nationalistic for starters and secondly because I think that we Canadians with our northern resources have an absolutely marvelous opportunity if we do not mess it up. I want to be here to partake in that but if enough disincentives get thrown in my way then I will get just as reactionary as some other gentlemen that you have been talking to lately.

Mr. Downey: Thank you.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, the witness commented in answer to one of the last questions that he is being asked told by his people in the United States and other people: "What are you people in Canada doing? You are changing the rules now. The rules are being changed". In fact, of course, that statement

[*Interpretation*]

M. Duffy: Vous généralisez beaucoup, mais à choisir entre non ou peut-être, nous opterions pour le oui.

M. Downey: Votre point de vue sur les moyens d'encouragement est très bien énoncé. Je suppose que nombre de vos sphères d'activité auraient intérêt à pouvoir profiter d'encouragements spéciaux.

M. Duffy: Parlez-vous de nos entreprises à l'étranger ou de celles que nous exploitons au Canada?

M. Downey: Je parle de vos entreprises canadiennes et étrangères. Vous avez parlé d'un soudeur qui travaille dans un atelier dans une ville et d'un autre qui travaille à 60 degrés en-dessous de zéro. Ce ne sont pas des cas hypothétiques n'est-ce pas?

M. Duffy: Non.

M. Downey: Cette sorte de différence n'est pas étrangère à votre compagnie.

M. Duffy: En effet, le problème des encouragements a rapport avec les considérations géographiques ainsi qu'avec l'équilibre entre les risques et le profit.

M. Downey: Certains témoins ont parlé de sentiments de loyauté envers le Canada quand il est question de la différence des taux entre le Canada et les États-Unis. Existe-t-il d'autres pays où vous pourriez aussi bien vous installer avec votre famille qu'au Canada.

M. Duffy: Oui, j'ai vu plusieurs pays où je pourrais m'installer. Mais je suis ici aujourd'hui parce que je suis profondément nationaliste et aussi parce que je considère que nous, Canadiens, avec nos ressources dans le Nord, avons des possibilités de développement fantastiques à condition de ne pas gâter les choses. Aussi je voudrais y prendre part, mais si on me décourage trop, je deviendrais aussi réactionnaire que d'autres personnes que vous avez entendues dernièrement.

M. Downey: Merci.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Le témoin, en répondant à une des dernières questions qui ont été posées, avait dit que les gens de sa compagnie aux États-Unis lui demandaient: «Qu'est-ce qui arrive au Canada? Vous changez les règlements?» Je dois dire que ces réactions peuvent être justifiées; mais je dois dire très

[*Texte*]

cannot be quarrelled with or argued with, but I must say in all frankness that I am not really impressed with the point as such as an argument. Surely it seems to me that there has been enough notice given that some rules are to be changed. I believe you stated that your company commenced its operations in Canada in 1962 and that is exactly the year when the Carter Commission was appointed to conduct an over-all review of the tax system.

Now, I can quite appreciate that in the course of human affairs the impact of such things is not readily evident at the start and there is not the full awareness of it that there might be on many occasions. Nevertheless I think we have to accept as fact that that was the starting point and anybody from then on knew that they were going to be some rules changed sooner or later. Would you not agree with that?

Mr. Duffy: Yes, sir, we in Canada were very well aware of it for a long time. Unfortunately, our friends south of the border are not always quite as cognizant of our internal affairs as we would like them to be. It was partly the direction that the changes that were proposed took that startled them and, I must confess, partly because they forgot.

Mr. Kaplan: I am prepared to deal with points of argument on their merits but frankly, it does not get through to me and I do not think should really be taken very much account of. You indicated in answer to an earlier question, that in Canada up to the present time you have invested approximately $30 million of company funds and about the same amount of other funds. By other funds, I would take it you meant borrowings or lines of credit.

Mr. Duffy: No, I meant funds on behalf of other investors than the company.

Mr. Kaplan: Would this be sort of associated activities or what? I do not quite understand you in that regard.

Mr. Duffy: The general form is the limited liability partnership concept that we were discussing earlier, Mr. Kaplan.

Mr. Kaplan: I see. With respect to your own funds, this would include company funds that you have spent over that time, cash inputs from your resources located in your headquarters in the United States and it would, I presume, also include moneys that you have kept within your operations as a result of revenue earned in Canada. Would that be correct?

[*Interprétation*]

franchement que cela ne m'impressionne pas beaucoup. Il me semble qu'on a donné assez de préavis qu'on allait changer les règlements. Votre compagnie a été établie au Canada en 1962 et c'est précisément à ce moment-là qu'on a institué la commission Carter pour étudier toute la question de la fiscalité.

Évidemment, on ne voit pas toujours les répercussions possibles immédiatement. Néanmoins, il faut reconnaître que la création de cette commission était le premier pas vers une réforme fiscale; et, dès ce moment on pouvait s'attendre à des changements. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Duffy: Oui, nous nous en sommes rendu compte au Canada, mais malheureusement nos amis des États-Unis ne sont pas toujours aussi au courant de nos affaires intérieures que nous pourrions le souhaiter. En partie, les directives proposées les ont surpris et cela, je dois le confesser, parce qu'ils les avaient oubliées.

M. Kaplan: Je suis prêt à discuter des arguments suivant leur importance mais, franchement, ces arguments ne m'atteignent pas et je ne crois pas qu'on doive y attacher tellement d'importance. Vous avez dit, en réponse à une question antérieure, que jusqu'ici, au Canada, vous avez investi environ 30 millions de fonds de votre compagnie et à peu près le même montant d'autres fonds. Par cette expression «autres fonds» je présume que vous vouliez dire des sommes empruntées.

M. Duffy: Non, je voulais dire des sommes ou non d'autres investisseurs que ceux de la compagnie.

M. Kaplan: S'agirait-il d'activités associées ou comment? Je ne vous comprends pas très bien sur ce point.

M. Duffy: La façon générale est cette association à passif limité dont nous discutions plus tôt, monsieur Kaplan.

M. Kaplan: Je vois. A l'égard de nos propres fonds, ceci inclurait donc les fonds de la compagnie que nous avons dépensés durant ce temps, des fonds comptants provenant des ressources localisées dans vos bureaux principaux aux États-Unis et cela comprendrait, je le présume, l'argent que vous avez gardé dans le cadre de vos opérations résultant des recettes au Canada. Est-ce exact?

[*Text*]

Mr. G. E. Holmes (Division Director of Finance, King Resources Company): Yes, partly. Part of it would be money that was sent up here and part of it would be funds that have been retained in the corporation.

Mr. Kaplan: If you would care to state at all, how much of it would be funds that actually came up from the United States that represented a direct import of capital.

Mr. Duffy: The very great bulk of them. Really, this is the first year of really meaningful production revenue in our entire history so I have to say almost all.

Mr. Kaplan: Yes, I can understand this where you are starting up an operation really as such. I would take it you would anticipate that your ratio or possibly even the absolute amount of import capital requirements would probably go down in coming years if, in fact, you are successful.

I would take it from what you have said earlier that really all of your shareholdings are located in the United States because of the nature of the company and some of the problems that you have had.

Mr. Duffy: Our common shareholdings we believe to be located largely in the United States. We trade over the counter and, of course, many of the common share certificates remain in straight form. We are aware of a substantial amount of activity in Canada and, secondly, we did place a convertible subordinated debenture issue in Canada in 1969. This debenture issue was $3 million in Canada and $22 million in the United States, a total of $25 million. It is very hard for me really to answer your question. We are aware of Canadian shareholdings in Canada. It is hard to keep a record other than from the point of view of our debenture holders.

Mr. Kaplan: Are any members of your board of directors Canadian?

Mr. Duffy: Yes, sir. One man is a Canadian citizen.

Mr. Kaplan: I see. What proportion of the total company activities would be carried on in Canada? Do you have any idea, just roughly.

Mr. Holmes: Thirty per cent. It varies from year to year, sir.

Mr. Kaplan: How large is your board of directors?

[*Interpretation*]

M. G. E. Holmes (Directeur divisionnaire des finances, King Resources Company): Oui, en partie. Une fraction de ces sommes serait de l'argent qui a été envoyé ici et l'autre serait des fonds qui ont été conservés dans la corporation.

M. Kaplan: Si vous le voulez bien, quelle partie de cette somme serait des fonds qui effectivement provenaient des États-Unis et qui représenteraient une importation directe de capitaux.

M. Duffy: La majorité de ces sommes. En fait, c'est la première année de production réellement significative de revenu dans toute notre histoire et je dois dire presque toute la somme.

M. Kaplan: Oui, je puis concevoir qu'il en soit ainsi lorsque vous amorcez une opération telle que cette opération en particulier. Vous devez prévoir que votre taux ou même le montant absolu du capital importé nécessaire devrait probablement diminuer au cours des années à venir si, en fait; vous réussissez.

Ce que vous avez dit me laisse croire que tous les détenteurs d'actions sont aux États-Unis vu la nature même de la société et de certains des problèmes que vous avez rencontrés.

M. Duffy: Nous croyons que de façon générale nos détenteurs d'actions résident aux États-Unis. Nous négocions ouvertement et, bien sûr, plusieurs des détenteurs des actions ordinaires demeurent au statu quo. Nous nous rendons compte de l'activité appréciable qui règne au Canada et, deuxièmement, nous avons placé des actions subordonnées et convertibles au Canada en 1969. Cette débenture était de 3 millions au Canada et de 22 millions aux États-Unis, ce qui fait un total de 25 millions. Il m'est vraiment très difficile de répondre à votre question. Nous connaissons bien sûr les détenteurs d'actions au Canada. Il nous est très difficile d'évaluer ce fait du point de vue de nos détenteurs d'actions.

M. Kaplan: Y a-t-il des Canadiens membres de votre conseil d'administration?

M. Duffy: Oui, monsieur. L'un d'eux est citoyen canadien.

M. Kaplan: Je vois. Quelle proportion des activités de la compagnie se fait au Canada? Avez-vous une idée approximative?

M. Holmes: 30 p. 100.

Ce chiffre varie d'une année à l'autre.

M. Kaplan: Combien de membres avez-vous au sein du conseil d'administration?

[*Texte*]

Mr. Holmes: Thirteen men.

Mr. Kaplan: If you proceeded with the establishment of a Canadian subsidiary, of course, you would have a somewhat different structure.

Mr. Duffy: Yes, sir. We certainly would. It would be our intention to have a majority of the board of directors Canadian and the majority of the board of directors outsiders.

Mr. Kaplan: In such a situation then, would most of the decision-making be made in Canada?

Mr. Holmes: Right. That is our intention.

Mr. Kaplan: Okay. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. I look at your summary and conclusions right at the start of the brief, pages A, B and C. I see that in your opinion the White Paper Proposals for Tax Reform will have nine undesirable effects. Then you make six recommendations. Do you mean that if we implement your recommendations, the White Paper proposals would be acceptable all through Canada and would be an ideal system of taxation?

Mr. Duffy: No, sir. Mr. Leblanc, I am afraid that would be an incorrect interpretation. Our recommendations—and we mentioned this at one other point in the brief—were an attempt to make some kind of positive contribution to the decision-making process you gentlemen are going through. The recommendations are only on what we felt we knew enough about to make a reasonably intelligent recommendation. We are relying on you people and on the Senate Committee and on the hundreds of other people that are making submissions to fill in the blanks, if you will. But our recommendations are limited solely to those things that we felt strongly enough about, first of all their importance and, secondly, our capability of making rational ones. That is why there is an imbalance.

Mr. Leblanc (Laurier): I see that your brief does not deal at all with the integration proposals. Do you have any ideas on that item or would you prefer not to discuss it?

[*Interprétation*]

M. Holmes: Treize personnes.

M. Kaplan: Si vous donnez suite à cet établissement d'un subsidiaire canadien, la structure s'en trouverait manifestement modifiée jusqu'à un certain point.

M. Duffy: Oui monsieur. Elle le serait sans aucun doute. Nous voudrions que la majorité des membres au sein du conseil soient des Canadiens.

M. Kaplan: Dans chacune de ces situations, la plupart des décisions seraient faites au Canada?

M. Holmes: C'est exact. C'est notre intention.

M. Kaplan: Très bien. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Merci monsieur le président. Je regarde votre résumé et les conclusions tout juste au début de votre mémoire, aux pages a, b et c, et je vois que, selon vous, les propositions faites dans le Livre blanc sur la réforme fiscale entraîneront neuf effets indésirables. Vous faites ensuite six recommandations. Voulez-vous dire que si nous acceptons vos recommandations, les propositions du Livre blanc seraient acceptables pour tout le Canada et constitueraient un système fiscal idéal?

M. Duffy: Non, monsieur Leblanc, je crois que ce serait mal interpréter mes paroles. Nos recommandations—et nous en avons fait mention dans un autre passage de notre mémoire—visaient à apporter une certaine contribution positive à la procédure de prise de décision dans laquelle vous, messieurs, êtes engagés. Les recommandations portent en fait seulement sur ce que nous croyons connaître assez bien pour en proposer une recommandation raisonnablement intelligente. Nous nous reposons sur vous, messieurs et sur les membres du Comité du Sénat ainsi que sur les centaines d'autres personnes qui présentent des mémoires pour combler les lacunes, si vous le voulez bien. Mais nos recommandations se limitent exclusivement aux questions qui revêtaient pour nous une importance particulière d'abord leur importance en tant que telle et, deuxièmement, notre capacité d'en faire des questions rationnelles. C'est pourquoi il peut y avoir un déséquilibre.

M. Leblanc (Laurier): Je vois que votre mémoire ne traite pas du tout des propositions d'intégration. Avez-vous sur ce point quelque opinion ou si vous préférez n'en point discuter?

[*Text*]

Mr. Duffy: I will let Mr. Holmes answer that in a little bit more detail. As a matter of fact, I am going to let him give the whole answer.

Mr. Holmes: We did not feel that at the present moment the integration problem was one that faced us. We will not be paying dividends for a number of years. We are an exploration company. Also, I am quite frankly a little confused by how or in what manner the integration proposals will actually work in practice. We felt it was an area that we could stay out of and that those people who were presenting briefs that had a number of interlocking companies and had immediate problems in this area could provide you with more meaningful suggestions.

Mr. Leblanc (Laurier): You had discussed the possibility of forming in 1969 a separate organization for the conduct of your Canadian operations. You say that the existing tax out of Canada and the United States have made the formation of this new corporation extremely difficult. I would like to stop there because in early 1969, the White Paper had not been published. Was there anything there that was extremely difficult in the Act that still exists but before the White Paper?

You had a difficult experience in 1969 and then you go around mentioning the aspect of the recent proposals for tax reform.

Mr. Duffy: Your interpretation, sir, is entirely correct. The major two problems that we encountered prior to the release of the White Paper were twofold, one in Canada and one in the United States.

There are several aspects to the problem in Canada. They basically involve a portion of the Act which states that in the event of a transfer of assets between two agents when the transfer does not take place at arm's length, the government has the right to deem a fair value to have been realized and to tax accordingly. We ran into this trap quite by accident in 1967 when, for reasons that had absolutely nothing to do with Canada, it was decided to change the place of incorporation of our parent company from Nevada to Maine. We suddenly discovered that we were liable for income tax in Canada on the Canadian properties that were affected by that transfer. In order to get ourselves out of that mess we had to go through an amalgamation which basically divided our assets and which left certain tax credits behind on Canadian assets that we had owned at the

[*Interpretation*]

M. Duffy: Je laisse à M. Holmes le soin de répondre à cette question. En fait, je m'en remets à lui entièrement.

M. Holmes: Nous n'avons pas pensé que, pour le moment, la question de l'intégration nous confrontait. Nous n'aurons pas à verser de dividendes pour un certain nombre d'années. Nous sommes une compagnie d'exploration. Aussi, je suis, je l'avoue, légèrement confus quant à la façon d'intégrer ces propositions de façon pratique. Nous avons pensé que c'était là un domaine dont nous devrions nous tenir à l'écart et que les gens qui présentaient des mémoires qui possédaient un nombre de compagnies entièrement reliées et qui éprouvaient des problèmes immédiats dans ce domaine pourraient plus pertinemment vous offrir des suggestions.

M. Leblanc (Laurier): Vous avez discuté de la possibilité d'établir en 1969 une association séparée pour mener vos opérations canadiennes. Vous avez dit que la structure fiscale actuelle au Canada et aux États-Unis vous a rendu difficile l'établissement de cette nouvelle association. Je voudrais m'arrêter là car au début de 1969, le Livre blanc n'avait pas été publié. Y avait-il alors quelque disposition qui soit difficile dans la loi qui existe encore, mais qui soit antérieure au Livre blanc?

Vous avez subi en 1969 une expérience difficile et vous mentionnez par la suite l'aspect des récentes propositions de réforme fiscale.

M. Duffy: Votre interprétation, monsieur, est absolument exacte. Les deux problèmes principaux auxquels nous avons fait face avant la publication du Livre blanc se situaient l'un au Canada et l'autre aux États-Unis.

Le problème canadien revêt plusieurs aspects. Il se cristallise essentiellement dans une partie de la loi qui stipule que le advenant

Le problème canadien revêt plusieurs aspects. Il se cristallise essentiellement dans une partie de la loi qui stipule que advenant le transfert de l'actif entre deux agents, le gouvernement a le droit d'estimer qu'une certaine valeur a été réalisée et de percevoir un impôt en conséquence. Nous avons accidentellement tourné dans ce piège en 1967 lorsque, pour des raisons qui n'avaient rien à faire avec le Canada, nous avons décidé de changer le lieu de l'incorporation de notre compagnie-mère du Nevada au Maine. Soudain, nous nous sommes rendu compte que nous étions assujettis à l'impôt sur le revenu au Canada, quant aux propriétés canadiennes qui étaient touchées par ce transfert. Pour nous sortir de ce pétrin, il nous a fallu recourir à l'alterna-

[*Texte*]

time of that amalgamation so there was the first problem.

The second problem was how to get our Arctic properties into a Canadian company without having to pay tax on the darn things. We approached the Canadian Government with respect to a gifting approach which has been used by several of the major oil companies in the last year or so. We were down the road quite a way towards a meaningful solution to that but in the course of doing that we were still dealing with the problem of having to leave behind something like $4 million of accumulated tax credits because of this prior amalgamation.

The other problem we had was with the American government. They are not overjoyed, of course, in seeing potential tax revenue escape their jurisdiction and were taking their time about giving us a ruling on the subject of transfer under the grounds that it was going to be required by Canadian law. Technically it would not be required by Canadian law until such time as we had gone to lease on our Arctic property.

We had, sir, a lot of problems before the White Paper. The heartbreaking part about it was we thought we were getting them resolved when the White Paper stopped all further activity in that direction.

Mr. Leblanc (Laurier): You say the White Paper proposal that was put forward in November, 1969. Probably by now, you would have otherwise formed a separate company?

Mr. Duffy: That is hard to speculate on, sir, in view of what has happened to our company, the economy and a lot of other things since. Had I been asked that question at that time I would have said "yes". I would have been very optimistic about the probability of our having Canadianized by now.

Mr. Leblanc (Laurier): You have some recommendations. One that I would like to discuss is the capital gains that you have mentioned should be taxed separately from regular income and certainly with no more severe treatment than in the United States. That is discussed at length on page 19. You have also an appendix which is called Appendix "A" in which you indicate what the situation, as regards capital gains, is in the United States. Is there such a difference with the proposal? Would the main difference be because the United States differentiates

[*Interprétation*]

tion, qui, de façon essentielle a divisé notre actif, et nous a laissé certains crédits fiscaux au sujet des actifs canadiens que nous possédions lors de l'amalgation et c'était notre premier problème.

Le deuxième problème consistait à trouver le moyen d'englober nos propriétés de l'Arctique dans une compagnie canadienne sans avoir à payer d'impôt.

Nous avons consulté le gouvernement canadien au sujet de cette méthode de gratification utilisée par plusieurs entreprises pétrolières importantes au cours de la dernière année. Nous progressions vers une solution, mais nous étions toujours aux prises avec le problème d'avoir à donner 4 millions de dollars en crédit d'impôt accumulé par suite de cette première amalgamation.

L'autre problème avec lequel nous étions aux prises était le gouvernement américain. Ce dernier n'aime évidemment pas voir lui échapper des recettes fiscales possibles et prenait son temps pour nous faire connaître sa décision au sujet du transfert parce qu'il prétendait que cette question allait faire l'objet d'une loi canadienne. Techniquement, il n'en serait pas ainsi jusqu'à ce que nous ayons conclu un bail au sujet de notre propriété arctique. Nous avons donc eu beaucoup de difficultés avant le Livre blanc. Ce qui est malheureux, c'est que nous pensions que nous arrivions à une solution lorsque, soudainement, le Livre blanc a arrêté toutes nos activités dans ce sens.

M. Leblanc (Laurier): Vous voulez dire la proposition du Livre blanc qui a été avancée en novembre 1969, sans quoi vous auriez formé une société distincte?

M. Duffy: Il est assez difficile de le dire avec certitude, monsieur, si l'on tient compte de ce qui nous est arrivé, de l'économie et de nombreux autres facteurs. Si l'on avait posé cette question à ce moment-là j'aurais dit oui. J'aurais été très optimiste pour ce qui est de canadianiser notre société.

M. Leblanc (Laurier): Vous avez certaines recommandations. L'une d'entre elles se rapporte aux gains de capital qui, selon vous, devraient être imposés séparément du revenu ordinaire et à un taux non supérieur au taux américain. Vous en parlez longuement à la page 19. Il y a également un appendice, l'appendice «A» où vous décrivez la position américaine face aux gains de capital. La différence avec la proposition est-elle si grande? La différence principale proviendrait-elle du fait que les États-Unis établissent une distinction entre les investissements à court terme et

[*Text*]

between the short-term investment and the long-term investment. Would that be the main difference?

Mr. Duffy: Partly that, Mr. Leblanc, and partly the rate difference. The maximum rate in the United States on long-term capital gains is probably 25 per cent.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes but at one time you mentioned that with the recent changes it will go up to 33⅓ per cent or 35 per cent?

Mr. Duffy: After $50,000, it is going up to a maximum of 29½ per cent on gains over that and in 1971 the maximum rate will go up to 32½ per cent and in 1972, to 35 per cent.

Mr. Leblanc (Laurier): If I am correct, our proposal for widely-held corporations is taxed half of the capital gains at 50 per cent which would be 25 per cent?

Mr. Duffy: Yes, but in the White Paper proposals you have, in effect, wiped out any difference between capital and income and you are going to tax everything. You are quite right that on the sale of shares of widely-held Canadian companies you have a maximum rate of 25 per cent if the over-all tax rate does not go above 50 per cent. For capital gains in general, we feel it would be much better to tax them on a separate rate schedule.

Mr. Leblanc (Laurier): What would be the other items apart from the shares?

Mr. Duffy: Land, shares in closely-held companies, shares held in foreign companies.

Mr. Leblanc (Laurier): One of the proposals which is the phasing out of the high personal income tax rate of 82 per cent down to 50 per cent throughtout a five years period. Suppose that instead of having the phasing-out we say that at the inception of the White Paper proposal, the rate should be only 50 per cent. Would you agree with that suggestion?

Mr. Holmes: Of course, in respect of one kind of capital gain, the gain on the sale of shares of widely-held companies, we would have to agree with you.

Mr. Duffy: It would have to tie in to the deemed realiza'ion as well, sir, because it is my understanding there is no deemed realization in the United States because they tax on a different basis.

[*Interpretation*]

les investissements à long terme? Serait-ce la différence principale?

M. Duffy: En partie, monsieur Leblanc, et en partie la différence des taux. Le taux maximum aux États-Unis sur les gains de capital à long terme est probablement de 25 p. 100.

M. Leblanc (Laurier): Oui, mais vous avez déjà mentionné que avec les changements récents, il passera à 33⅓ p. 100 ou à 35 p. 100?

M. Duffy: Après $50,000, il atteindra un maximum de 29½ p. 100 sur les gains dépassant cette somme et, en 1971, il atteindra 32½ p. 100 et, en 1972, 35 p. 100.

M. Leblanc (Laurier): Si j'ai raison, notre proposition concernant les sociétés ouvertes vise à imposer la moitié des gains de capital à 50 p. 100, c'est-à-dire 25 p. 100?

M. Duffy: Oui, mais les propositions du Livre blanc n'établissent aucune distinction entre le capital et le revenu et l'on veut tout imposer. Vous avez raison de mentionner le taux maximum de 25 p. 100 sur la vente d'actions de sociétés canadiennes ouvertes si le taux global ne dépasse pas 50 p. 100. Pour ce qui est des gains de capital en général, nous croyons qu'il serait de beaucoup préférable de les imposer d'après un barème distinct.

M. Leblanc (Laurier): Quels seraient les autres postes en plus des actions?

M. Duffy: Les terrains, les actions dans les sociétés fermées, les actions dans les sociétés étrangères.

M. Leblanc (Laurier): Une des propositions est la réduction progressive du taux élevé d'impôt sur le revenu personnel de 82 p. 100 jusqu'à 50 p. 100 au cours d'une période de cinq ans. Supposons qu'au lieu de cette réduction progressives nous décidions que, au moment de l'adoption de la proposition du Livre blanc, le taux ne serait que de 50 p. 100. Seriez-vous d'accord?

M. Holmes: Évidemment, pour ce qui est d'un genre de gain de capital, le gain sur la vente d'actions de sociétés ouvertes, nous devrions être d'accord avec vous.

M. Duffy: Cette question devrait être reliée à celle de la réalisa'ion supposée, parce que je crois qu'il n'y a aucune réalisation supposée aux États-Unis, leur imposition s'établissant sur une base différente.

[*Texte*]

Mr. Leblanc (Laurier): Yes. You recommend that there should not be any deemed realization on the capital gains. Thank you.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Might I ask one supplementary question? It arises from what you said to Mr. Leblanc, Mr. Holmes, which presupposes that none of the provinces will increase their income tax rates?

Mr. Holmes: Right.

Mr. Lambert (Edmonton West): The capital gains tax can conceivably be 60 or 65 per cent in any province if they increase their provincial rate because your capital gains tax will be at the marginal rates.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, but then we have not got indication to that effect now. We are speaking about White Paper proposals. As the provinces have not indicated that they intend to increase that rate in capital tax, I am assuming that for the time being anyway while we are discussing it, this is the way it goes.

Mr. Lambert (Edmonton West): I was indicating only that the potential is there.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes. I can quite understand that Mr. Lambert.

The Chairman: Order, please, gentlemen. I think we have covered that one.

I would like to say to Mr. Holmes and Mr. Duffy that we appreciate very much the time that you, your colleagues and your Company have spent in this exercise. You indicated earlier that you had appeared before the Senate and now ourselves. It has been a helpful presentation.

Mr. Duffy: Thank you very much.

The Chairman: Gentlemen, I think we will break now for five minutes. We will meet back at the table at ten minutes after four with the representatives of the Pipe Line Contractors Association of Canada.

We welcome you to our proceedings, Mr. Gant and Mr. Lambert, members of the committee who put the Association's views on the White Paper together. I believe that you are prepared to go right into questioning?

[*Interprétation*]

M. Leblanc (Laurier): Oui. Vous recommandez qu'il n'y ait aucune réalisation supposée sur les gains de capital. Merci.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je poser une question complémentaire? Elle découle de ce que vous avez dit à M. Leblanc, monsieur Holmes, et qui présupposait qu'aucune des provinces n'allait augmenter ses taux d'impôt sur le revenu.

M. Holmes: Exact.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'impôt sur les gains de capital peut atteindre 60 ou 65 p. 100 dans une province si elle augmente son taux provincial, parce que vos gains de capital seront imposés aux taux marginaux.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Oui, mais nous n'en avons aucune indication. Nous parlons des propositions du Livre blanc. Comme les provinces n'ont pas indiqué qu'elles avaient l'intention d'augmenter leur taux d'impôt sur le capital, je présume que, pour l'instant, pour les fins de la discussion, il en est ainsi.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voulais simplement souligner qu'il s'agissait là d'une possibilité.

M. Leblanc (Laurier): Oui. Je comprends ce que vous voulez dire, monsieur Lambert.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît, messieurs. Je crois que nous avons étudié ce point. J'aimerais dire à MM. Holmes et Duffy toute notre appréciation pour le temps que vous, vos collègues et votre société avez consacré. Vous nous avez indiqué plus tôt que vous aviez déjà comparu devant le Sénat et maintenant devant nous. Nous vous remercions de vos témoignages.

M. Duffy: Merci beaucoup.

Le président: Messieurs, je crois que nous allons nous arrêter pour 5 minutes. Nous nous réunirons de nouveau à 4 h. 10 pour entendre les représentants de la Pipe Line Contractors Association of Canada.

Nous vous souhaitons la bienvenue, MM. Gant et Lambert. Je crois que les membres du Comité sont prêts à passer aux questions immédiatement?

[*Text*]

Mr. Gant (President, Pipe Line Contractors Association of Canada): I have just one comment, Mr. Chairman, if I may first.

I would like to suggest to the Committee that this is a consensus brief. It was arrived at in that form. It represents the collective views of the members of our Association comprising some 30 members resident in various areas across in Canada. It touches only on those matters that achieve such consensus, and deals with them in the manner presented. With that, Mr. Chairman, I think we are prepared to answer any questions that we can.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I would like to say at the outset that if we do appear to skim over some aspects of this brief, which in many ways I find quite challenging in the views that are expressed, the witnesses will realize naturally that we have now heard some 150, 160 briefs and a lot of these things have been said, others have not. I am particularly interested in the use of the language and the thinking back of this brief on page 9, paragraph 3, dealing with personal exemptions, where it is said at the conclusion of the paragraph:

> We respectfully request reconsideration and withdrawal of the proposed increase in personal exemptions.

Do you feel the present $1,000 level is adequate? Just what do you mean? Have you got some alternative?

Mr. Gant: It is our view, Mr. Chairman and Mr. Lambert, as we state in the paragraph above, that the present level of exemptions or the basis of them, as the White Paper itself says, is arbitrary. Some adjustment is proposed, but it seems still to be unrelated to anything, and it is our view that the basis of exemptions should be related to the base requirements of the individuals applying for them or utilizing them in their returns, and it is on that basis that we suggest that the arbitrary increase is something which is already arbitrary and has no relationship, does not make it any more meaningful, and that some alternative method should be used. That could be done I suppose in a variety of ways. It could be done through income credit programs or it might even be done just within the tax rates themselves, in the scale of rates for incomes above the existing rates.

Mr. Lambert (Edmonton West): You would of course agree, though, that any changes in exemption levels have a very severe impact or pronounced impact on the level of reve-

[*Interpretation*]

M. Gant (président, Pipe Line Contractors Association of Canada): Un commentaire préliminaire, monsieur le président. Vous devriez dire au Comité qu'il s'agit là d'un mémoire qui expose une opinion générale et représente des vues collectives. Ce mémoire représente l'opinion de quelque 30 membres de notre Association à travers le Canada. Il ne porte que sur les questions où il est possible d'en arriver à un assentiment général. Maintenant, monsieur le président, nous sommes prêts à répondre à toute question.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais dire pour commencer que si nous semblons passer rapidement sur certains aspects du mémoire qui, sur certains points, est un peu provocateur, les témoins se rendront compte que nous avons maintenant entendu 150 ou 160 mémoires. Plusieurs de ces choses ont déjà été dites. Je m'intéresse en particulier à la doctrine dont s'inspire ce mémoire en ce qui a trait aux exemptions personnelles à la page 9, paragraphe 3. Vous dites à la fin de ce paragraphe:

> «Nous demandons respectueusement qu'on retire les propositions visant à augmenter les exemptions personnelles.»

Dès le début, je voudrais savoir si vous pensez que le niveau actuel de $1,000 est convenable. Avez-vous une solution de rechange à proposer?

M. Gant: A notre avis, monsieur Lambert, comme nous le soulignons dans le paragraphe qui précède, le niveau actuel des exemptions ou son assiette, comme le dit le Livre blanc, est arbitraire. Il est vrai qu'un certain redressement est proposé, mais cela ne semble pas se rattacher à grand-chose. A notre avis, la base des exemptions doit être adaptée aux besoins du particulier. Et c'est dans ce contexte que nous disons que l'augmentation arbitraire, n'a pas de sens et qu'il faudrait recourir à une autre méthode. Cela pourrait se faire de plusieurs façons, peut-être en modifiant simplement le barème des impôts ou encore en créant un régime de dégrèvement d'impôts.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Évidemment, vous convenez que tout changement au niveau d'exemption a des répercussions très prononcées sur le niveau des recettes. C'est

[*Texte*]

nues, and that this is one prime consideration by any Minister of Finance, not only at the federal level but at the provincial levels, because they too are bound by these personal exemptions, and that therefore, the figure of $400 could be a judgment decision based primarily upon the cost to the treasury of this change, welcome though it may be. In your consideration had you looked at tax credit systems?

Mr. Gant: As you will note, we did not provide any specific alternate recommendation. As I said earlier, it was a consensus view. Our individual views ranged everywhere from a virtual doubling of the existing exemption rates to tax credit proposals to reverse income tax sort of suggestions. Ultimately we came to the conclusion that the arbitrary increase or something arbitrary really was meaningless and something substituting should be developed, and frankly we did not come up with any specific alternates.

Mr. Lambert (Edmonton West): My second point is on the same page, where you are talking about employees' expenses, and there again you say:

> We, accordingly, urge withdrawal of the proposal for a blanket deduction and the implementation of a scheme which recognizes all legitimate employee expenses.

Could you elaborate on that and tell us how you would consider what are legitimate employee expenses, and if you are going to give expenses to an employee, what are you going to do for the self-employed man who is working in the same category? For instance a self-employed carpenter, who is a carpenter, not a contractor but a carpenter, or plasterer or paper hanger, as against the man who works for another and is therefore an employee and would be entitled under the proposals to this working expense?

Mr. Gant: It is our view that any allowance for expense should be applicable to all people who incur such expense to earn their income, and if in fact your self-employed carpenter is obliged in order to obtain his income to expend certain moneys, then he should not be discriminated against and he should be entitled to deduct such expenses. However, I think that equally, two carpenters drawing everything else the same in terms of income and standing and status in our society, if one expends $150 or more in order to accrue that income, it seems a little unnecessary that that same allowance should be provided to a fellow carpenter who incurs no such expense.

Mr. Lambert (Edmonton West): Further than that, how would you in this particular

[*Interprétation*]

une considération dont doit tenir compte tout ministre des Finances sur le plan fédéral comme sur le plan provincial, parce qu'ils sont eux aussi, liés par ces exemptions, et parce que le chiffre de $400 pourrait être le résultat d'une simple décision fondée surtout sur le coût pour le Trésor public de ce changement, même s'il est bien accueilli. Avez-vous étudié les régimes de crédits fiscaux.

M. Gant: Nous n'avons pas présenté de recommandations précises. Nous avons déjà dit que le mémoire portait sur des questions où l'accord était général. Les différentes propositions allaient des régimes de crédits fiscaux à l'augmentation de 100 p. 100 des exemptions et à une sorte de régime d'imposition à rebours. Nous en sommes venus à la conclusion que cette augmentation arbitraire n'est pas valable. Toutefois, n'avons-nous pas de solution de rechange précise?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): A la même page, vous parlez des dépenses des employés. Là encore, vous dites: «Nous demandons le retrait de la proposition visant à instituer une déduction générale et un régime reconnaissant toutes les dépenses légitimes d'un employé.» Pouvez-vous nous donner des détails là-dessus? Quelles sont pour vous les dépenses légitimes des employés?... Par exemple, si vous accordez une déduction à un employé, que ferez-vous pour celui qui travaille à son propre compte dans la même ligne; par exemple, un menuisier à son propre compte, mais non un entrepreneur. Ou un plâtrier ou un autre qui n'aurait pas droit aux avantages d'un employé?

M. Gant: A notre avis, les allocations de dépenses devraient être accordées à tous ceux qui subissent ces dépenses pour produire leurs revenus. Si le menuisier à son propre compte doit dépenser un certain montant pour gagner son pain, il ne faut pas qu'il soit l'objet de discrimination. Il faut qu'il ait le droit de déduire lui aussi ses dépenses. Cependant, deux menuisiers qui ont le même revenu ainsi que le même statut au sein de la société, ne doivent pas nécessairement profiter de la même déduction car il est possible que l'un dépense plus que l'autre pour accroître son revenu.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Que faites-vous des milliers et des milliers de collets

[*Text*]

case deal with the thousands and thousands of so-called white-collar or clerical workers whose only working expenditure is catching a bus in the morning and another one in the evening?

Mr. Grant: I would think that certain expenses, that sort of travelling, would have to be eliminated, I assume, because they are common to everybody and they vary in amount.

Mr. Lambert (Edmonton West): But the justification for the work as expense has often been that he has to use his automobile to get to his place of work, for instance, the steel worker or packing house employee or anyone like that who has to travel from his home to his place of employment where, incidentally, as in a packing house he may be supplied with an entire uniform at company expense, not to himself, and yet the $150 is deemed to be to cover the expenses of his job. What do you do with the girl who works at Woolworth's over here as a salesgirl? Would she have to get a chip marked every time she bought bus tickets? This is why we are looking at a flat rate.

Mr. Kaplan: On a point of clarification, is Mr. Lambert's questions suggesting that there are any people in Canada who can deduct the cost of going to work?

Mr. Lambert (Edmonton West): No, but the worker's expense of $150 that is proposed in the White Paper, Mr. Chairman, was to cover this sort of thing. This is the justification for it as has been said so many times.

Mr. Leblanc (Laurier): And tools, too.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. It is tools, but then the cost of his job to each worker.

Mr. Kaplan: But not coming and going to work.

The Chairman: Mr. Kaplan, are you putting the question to the Chair, or are you putting it to the member?

Mr. Kaplan: I am trying to understand Mr. Lambert's perspective.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): I think, Mr. Chairman, as some of the other members would like to ask more questions, I will defer, except for this point. I notice that you also made the comment that you find the absence

[*Interpretation*]

blancs dont les seuls frais sont le voyage en autobus le matin et le soir.

M. Gant: Ces dépenses doivent être éliminées puisqu'elles sont le fait de tout le monde.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais, on prétend souvent pour légitimer des dépenses que quelqu'un doit se servir de son automobile pour se rendre à son endroit de travail. Prenons l'employé d'une sidérurgie, ou l'ouvrier d'une salaison: il doit voyager entre sa maison et son lieu de travail. Son employeur peut même lui fournir un uniforme. Pourtant le $150 est censé couvrir ses dépenses. Prenez l'exemple d'une jeune fille qui travaille chez Woolworth comme vendeuse. S'il faut tenir compte de ses frais de voyage en autobus—c'est pour cette raison que nous proposons un taux fixe.

M. Kaplan: Est-ce que M. Lambert veut dire qu'il y a des gens au Canada qui peuvent déduire leur coût de voyage entre la maison et le bureau?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, mais l'exemption de $150 qu'on propose, est pour couvrir ces dépenses. Du moins, c'est l'explication qui a été donnée.

M. Leblanc (Laurier): Et l'achat d'outils également.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le coût de ses outils, enfin, de son emploi.

M. Kaplan: Mais non pour couvrir les dépenses de déplacement de la maison au lieu de travail.

Le président: Monsieur Kaplan, est-ce que vous vous adressez à moi ou à M. Lambert?

M. Kaplan: J'essaie de comprendre le point de vue de M. Lambert.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Étant donné que le temps presse et que d'autres députés ont des questions à poser, je vais m'en tenir à la question suivante. Vous semblez déplorer l'absence de documents de travail en ce qui a

[*Texte*]

of certain position papers rather frustrating in the examination of some of the proposals. This was a point that was made in a previous brief. They gave of course a rather fancy description of the whole situation, that down would come a paper curtain around Canada.

Mr. Gant: May I make a comment on that, Mr. Chairman?

It is our view that it was very difficult for us to compile the brief that we have such as it is on the basis that you cannot just take the tax reform proposals in total isolation of other enactments, other proposed enactments and certain gaps that exist in the paper itself, for example in the cost allowance considerations which are still to come, and in our type of business, where a great percentage of our involvement is in the capital in our equipment, these become very important considerations, and we have not dealt with them at all in this brief except to say that when the time comes, we certainly want to be in a position to make representation in regard to those matters.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: I just have one point that I will deal with very briefly and that is that there is a sentence on page 5 of the brief dealing with the change in the corporation tax rate structure and it says:

> The P.L.C.A.C. believes that this proposal is sinister and represents a giant step towards the elimination of the individual independence from socialism and the large public corporation.

I will not comment on the corporation part but I just wanted to assure the witnesses that both Mr. Saltsman and myself have assured Mr. Benson that we do not consider him to be a socialist, neither do we consider the White Paper to be a step on the road to socialism. That is all, Mr. Chairman.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, I read with interest on page 7 of this brief the Association's opposition to any kind of capital gains tax, including any capital gains on the home. Are we to draw from this that you oppose any capital gain, for example on a property which is converted to non-residential use which is a home which is sold for the purposes of constructing a service station or a major industrial complex?

The Chairman: Mr. Lambert, do you want to answer that?

Mr. A. H. Lambert (Member, Pipe Line Contractors Association of Canada): I do not

[*Interprétation*]

trait à l'étude des propositions. Un mémoire précédent à soulevé la même question.

M. Gant: Monsieur le président, à notre avis, il nous est très difficile de préparer ce mémoire tel qu'il est, puisque nous ne pouvons pas isoler les propositions de réforme fiscale des autres décrets et des lacunes qui peuvent exister déjà. Par exemple, les allocations des coûts d'exploitation sont dans notre domaine, un facteur très important. Nous n'en avons pas parlé du tout dans notre mémoire, mais lorsque le moment viendra, nous soumettrons des observations à ce sujet.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, il n'y a qu'un point auquel je voudrais m'arrêter très brièvement. A la page 5 du mémoire, au sujet des changements des modalités d'imposition des sociétés, vous dites:

> Le P.L.A.C. estime que ces propositions risquent de nous faire tomber dans le socialisme par l'élimination de l'autonomie individuelle et des sociétés publiques.

Je ne commenterai pas la partie qui traite des sociétés, mais M. Saltsman et moi-même, avons dit à M. Benson que nous ne le considérons pas comme un socialiste et que nous ne pensons pas que le Livre blanc soit un pas vers le socialisme. C'est tout, monsieur le président.

M. Perrault: Il vaut la peine de noter, à la page 7 du mémoire, que l'Association s'oppose à tout impôt sur les gains de capital, y compris les gains de capital provenant de la vente d'une maison. Est-ce qu'il faut en conclure que vous vous opposez à tout gain de capital sur des propriétés transformées à des fins non résidentielles. Une maison vendue, par exemple, pour la construction d'une station de service ou d'une usine.

Le président: Monsieur Lambert, voulez-vous répondre à cela?

M. A. H. Lambert (membre, Pipe Line Contractors Association of Canada): A mon sens,

[*Text*]

feel that that should play any part in it at all. The fact that a home is being sold and is going to be used as a service station really does not make any difference to the home-owner because he has to replace his home.

Mr. Perrault: Let me ask you this. If, for example, fortuitous rezoning takes place and as a result of rezoning by a city council or by a local authority, vast gains are made from the sale of this kind of property, you suggest that nothing at all be paid in the way of a capital gains tax.

Mr. A. H. Lambert: It would be very difficult, I am sure, to create an equitable type of provision in our taxing legislation that would be able to cover a situation like this, in my opinion, and I think that with all the fighting and the controversy that would arise under a situation such as you put forward, in all equity perhaps it should just be ignored.

Mr. Perrault: The reason I ask is that it has been suggested to us by more than one group that if the home is sold and is no longer a home, it is wrecked or the property is converted to another use, any capital gains realized under that circumstance then would be subject at least to some kind of capital gains tax. I would like your thoughts on it.

Mr. A. H. Lambert: Perhaps the method that you might use would be a type of thing that is looked at in an expropriation case itself, the difference between a market value for one use as compared to a market value for a second and different use or a higher or better use.

Mr. Perrault: Yes.

Mr. A. H. Lambert: I could differentiate that situation.

Mr. Perrault: You recommended inflation index. You have a number of interesting ideas in this brief and I think that it is a useful brief. You suggest, as well, a maximum capital gains rate of 25 per cent. If you combine these two concepts, in other words a maximum capital gains rate at the figure you suggest and this inflation index, how much in the way of capital gains do you think would be paid?

Mr. A. H. Lambert: In all reality where you have a paper capital gain, in many instances it is not a capital gain at all. It is something tht is an economic consequence of the evolution of our system. The money is worth less at the time that the object is sold than at the time it was purchased, and I think that this certainly should be taken into consideration.

[*Interpretation*]

cela ne doit pas entrer en ligne de compte. Le fait qu'une maison soit vendue pour être utilisée comme station de service importe peu au propriétaire qui doit remplacer sa maison.

M. Perrault: Si par exemple, les règlements de zonage fortuits sont établis, et à la suite de cette décision du conseil municipal, des profits énormes sont réalisés, à votre avis, il n'y a pas lieu de prélever un impôt sur les gains de capital.

M. A. H. Lambert: Il serait difficile d'établir une disposition dans notre loi sur l'impôt qui couvrirait un cas comme celui-là. Toutes les discussions et controverses que susciterait un cas semblable, justifient, à mon avis, que l'on ignore cette question.

M. Perrault: Plus d'un groupe nous ont dit que si la maison est vendue et n'est plus une maison, que la propriété sert à d'autres fins, tout gain de capital dans ces circonstances, serait imposable dans une certaine mesure. Pouvez-vous nous donner votre opinion à ce sujet.

M. A. H. Lambert: La méthode qu'on pourrait utiliser serait semblable à celle qu'on emprunterait en cas d'expropriation, on pourrait établir la différence entre la valeur marchande pour une fin et la valeur marchande à une fin différente.

M. Perrault: Oui.

M. A. H. Lambert: Nous pourrions faire cette distinction.

M. Perrault: Vous avez recommandé un indice d'inflation. Vous avez des idées très intéressantes dans ce mémoire. Je crois qu'il nous sera très utile. Vous proposez un taux maximum de 25 p. 100 d'impôt sur les gains de capital. Si vous combinez ces deux concepts, c'est-à-dire, un taux maximum pour les gains de capitaux soit 25 p. 100, et un indice d'inflation quel serait à votre avis, le montant d'impôt à payer sur le gain de capital?

M. A. H. Lambert: Nous avons un gain de capital sur le papier, mais dans bien des cas, il n'est pas réel, car c'est souvent une conséquence économique de l'évolution du système. En effet, l'argent vaut moins lorsque l'objet n'est vendu qu'au moment où il a été acheté. Je crois qu'il faut tenir compte de ce facteur.

[*Texte*]

Mr. Perrault: It is an interesting proposal and I think the Committee will study it with some interest. In paragraph 1 on page 8 you recommend that personal property gains or losses be exempted. What is your definition of personal property? How would you define personal property?

Mr. Gant: In the same context as defined in the paper. It includes everything, I understand, over $500 or in increments.

Mr. Perrault: Are there any aspects of personal property, any types of personal property that you would exempt? We are not talking about homes here but any other personal property?

Mr. Gant: We have suggested there might be some differentiation needed but we have none to suggest at all.

Mr. Perrault: You have on page 2 this sentence:

> It is fair to say, however, that the proposals shift the balance of the tax burden from the shoulders of the spenders to the shoulders of the savers.

There is a suggestion that those in the low income brackets do not make very much contribution to society, but in fact they make up the work force of Canada, do they not? Do they not make a substantial contribution to this country? Surely, in view of the inflation which you talk about later on in your brief and the economic conditions which you rightly observe exist in society, a measure of tax relief should be brought to people who are in difficult economic circumstances.

Mr. Gant: Indeed, but the crux of our submission is not to deny that contributions are made by the lower income groups at all. We are talking here in terms of the impact of the transfer of funds in the hands of one group...

Mr. Perrault: Yes, I realize that. Do you support the increase in exemptions for lower income groups?

Mr. Gant: Mr. Lambert asked that question earlier...

Mr. Perrault: I am sorry, I may have been...

Mr. Gant: And we said yes, but we said no in our brief. We said eliminate the proposed increase. But in response to his direct question, we tried to indicate that we felt it had to be related to something.

[*Interprétation*]

M. Perrault: C'est une proposition intéressante. Le Comité l'étudiera avec un certain intérêt. Au paragraphe 1 de la page 8, vous suggérez que les gains ou les pertes de propriété soient exemptés. Quelle est votre définition de la propriété personnelle?

M. Gant: Tout comme cela est défini dans le Livre blanc. Tout ce qui vaut plus de 500 dollars.

M. Perrault: Est-ce qu'il y a des types de propriétés, de biens personnels que vous exempteriez? On ne parle pas ici de maisons ou d'autres biens personnels.

M. Gant: On pourrait établir des distinctions, mais nous n'avons aucune suggestion.

M. Perrault: A la page 2, vous dites:

> Il est juste de dire, toutefois, que le fardeau fiscal soutenu par ceux qui dépensent touchera les épargnants une fois les propositions adoptées.

Nous sommes portés à croire que vous considérez que les gens ayant un faible revenu ne contribuent à la société. En fait, ils constituent la main-d'œuvre du Canada. Ne contribuent-ils pas à la prospérité du pays? Étant donné l'inflation dont vous parlez dans votre mémoire et les conditions économiques que vous relevez, un certain allégement fiscal doit être assuré à ceux qui se trouvent dans une situation économique difficile.

M. Gant: Évidemment. Mais le fond de notre mémoire n'est pas de nier la contribution apportée par les petits salariés. Nous parlons ici de la répercussion de ce transfert de fonds des mains d'un groupe à un autre...

M. Perrault: Est-ce que vous approuvez l'augmentation des exemptions pour les petits salariés?

M. Gant: Monsieur Lambert a déjà posé cette question...

M. Perrault: Je m'excuse, il se peut...

M. Gant: Nous avons dit non dans notre mémoire. Nous voulons éliminer ces augmentations, mais nous avons dit que ces augmentations devaient se rattacher à quelque chose.

[*Text*]

Mr. Perrault: You probably have answered the other question as well. What about the reduction in the top rate of personal income?

Mr. Gant: That question was not asked.

Mr. Perrault: Reduction to a maximum of 50 per cent. Do you support that?

Mr. A. H. Lambert: Personally, I support this if the capital gains proposals go through in their present form. I think when we refer to the sentence which you quoted—"It is fair to say, however, that the proposals shift the balance of the tax burden from the shoulders of the spenders to the shoulders of the savers", this was made in light of the fact that this is not only a tax reform but is basically a tax increase. I believe on the 1969 rates some $600-odd millions would be picked up in taxes. This would basically be picked up from the basic savers, in our opinion. This is the money that would come basically from your capital gains and it is the money which would not be spent by those people who paid it. It would be reinvested into Canada and this would be just a shift from individual ownership to government ownership, in our opinion.

Mr. Perrault: As I reckon, that is a view expressed by a number of people who have appeared here and I quite understand that. You made references to entertainment and related expenses on page 6. In effect you are saying you would like the present regulations to remain but you would favour perhaps more stringent—policing is the wrong word but a more stringent application, a fairer application of the regulations as they exist.

Mr. Gant: It has been our experience and it is our understanding that the present Act does recognize that certain such expenses should not be allowed and, in fact, are not allowed. We are suggesting really that in this area, business expenses which pass business tests, whether they are for corporations or for individuals, getting back to the expenses for employees, should be the criteria by which they are accepted. I think the present Act could be amended rather than throwing all out.

Mr. Perrault: Do you hold regular annual conventions of your Association?

Mr. Gant: Yes.

Mr. Perrault: Where do you usually hold your conventions?

[*Interpretation*]

M. Perrault: Vous avez dû répondre à cette question-ci également. Que dire de la réduction des taux touchant les revenus personnels maximum?

M. Gant: Cette question ne nous a pas été posée.

M. Perrault: Est-ce que vous appuyez le maximum de 50 p. 100?

M. A. H. Lambert: Personnellement oui, si la proposition portant sur les gains de capital est adoptée sous sa forme actuelle. Lorsqu'on se reporte à la partie du mémoire que vous avez citée: «Il est juste de dire que le fardeau fiscal soutenu par ceux qui dépensent touchera les épargnants une fois les propositions adoptées», il faut tenir compte du fait que ces propositions ne visent pas seulement à effectuer une réforme fiscale, mais aussi d'augmenter les impôts. D'après les taux de 1969, cela voudrait dire une recette fiscale de 600 millions de dollars prélevée principalement sur les revenus des épargnants. A notre avis, cet argent viendrait des gains de capital. Ce serait des fonds qui ne seraient pas dépensés par ces gens, mais réinvestis au Canada; ce n'est donc que le propriétaire qui changerait; les biens individuels seraient transmis au gouvernement.

M. Perrault: C'est une opinion qui a été exprimée par beaucoup de gens qui ont comparu ici. Et je les comprends très bien. Vous parlez des frais de représentation et tout ce qui s'y rapporte, à la page 6. Vous dites que vous aimeriez que les règlements actuels soient perpétués, mais vous voudriez qu'ils soient appliqués plus rigoureusement, ce qui revient à dire plus équitablement.

M. Gant: D'après notre expérience, la Loi actuelle reconnaît que certains de ces frais ne doivent pas être autorisés et ils ne le sont pas en réalité. Dans ce domaine, nous disons que les dépenses qui sont vraiment commerciales, soit pour les corporations, soit pour les individus, notamment les dépenses des employés devraient être les critères d'admissibilité. La Loi actuelle pourrait être modifiée plutôt qu'abrogée.

M. Perrault: Est-ce que votre association tient des congrès annuels?

M. Gant: Oui.

M. Perrault: Habituellement, où ont lieu ces congrès?

[*Texte*]

Mr. Gant: They are all held in Canada and the majority of them have been in Victoria.

• 1635

Mr. Perrault: You do not participate in international conventions in Tahiti or Rome or anywhere like that?

Mr. Gant: It is fair to say we have had two that were in Bermuda. We were obliged for tax reasons to stay within the Commonwealth.

Mr. Perrault: Undoubtedly it was a pleasant convention in Bermuda?

Mr. Gant: It was very unsuccessful financially, so we have discontinued the practice.

Mr. Perrault: You have been critical, I think, of the fact that the tax proposals in your view are designed to raise more money. Let me ask you this. As far as the pipe-line industry is concerned, which is a very important industry to Western Canada and to all of the country, have costs in your industry risen at all in the past five years?

Mr. Gant: Indeed they have. So has our productivity.

Mr. Perrault: What do you think the percentage in wage increases would have been in that five-year period?

Mr. Gant: In the top category, from $2.85 an hour to $6.75 an hour.

Mr. Perrault: That is a substantial increase. That is an even bigger increase than government expenditures on a percentage basis. What about your profit situation?

Mr. Gant: It has gone in inverse ratio, I think.

Mr. Perrault: In inverse ratio, which would concern anyone. I quite appreciate why you are making these submissions to our Committee on tax reform. But surely the government is faced as well with increased costs, and there are perhaps, valid reasons why the government may require more revenue, whether or not the present rates remain or whether changes are brought into the tax system.

Mr. Gant: We recognize that possibility, I think. Our concern is twofold. First of all the increase takes a certain amount of money out of the economy, and in our view takes it out of the hands of people in the economy who might better be able to invest it, or their pattern now is one of being able to invest rather than to spend. That deals I think to a degree with the inflationary aspect.

[*Interprétation*]

M. Gant: Toujours au Canada, et le plus souvent à Victoria.

M. Perrault: Et vous n'assistez pas à des congrès internationaux à Rome, Tahiti ou ailleurs?

M. Gant: Nous en avons eu deux aux Bermudes. Il nous fallait demeurer à l'intérieur des pays du Commonwealth, pour des raisons d'ordre fiscal.

M. Perrault: Sans doute que c'était agréable aux Bermudes.

M. Gant: Au point de vue financier, ce ne fut pas satisfaisant. Nous n'y allons plus.

M. Perrault: Vous n'êtes pas d'accord parce que vous estimez que les changements fiscaux vont rapporter plus d'argent. Laissez-moi vous poser cette question. Quant à l'industrie du pipe-line qui est très importante dans l'Ouest du Canada et pour le pays tout entier, est-ce que vos frais ont augmenté depuis 5 ans dans votre industrie?

M. Gant: Certes, ainsi que la productivité.

M. Perrault: Quel a été le pourcentage de l'augmentation des salaires pendant cette période de cinq ans?

M. Gant: Dans la classe supérieure, de $2.85 l'heure à $6.75 l'heure.

M. Perrault: Il s'agit là d'une hausse marquée. En pourcentage, c'est même plus considérable que l'augmentation des dépenses du gouvernement. Quelle est la situation sur le plan des profits réalisés?

M. Gant: Nos profits sont en rapport inverse, je crois.

M. Perrault: Un rapport inverse qui préoccuperait n'importe quelle personne. Je comprends pourquoi vous présentez ces instances à notre comité sur la réforme fiscale, mais le gouvernement aussi, semble-t-il, voit ses frais augmenter. Il y a peut-être des raisons valables pour lesquelles le gouvernement a besoin des revenus additionnels, peu importe que les taux actuels restent les mêmes ou qu'on apporte des changements au régime fiscal.

M. Gant: Oui, nous reconnaissons cette possibilité. Notre inquiétude se fonde sur deux raisons: D'abord, une augmentation retire de l'argent de l'économie et retire l'argent des mains des contribuables, des gens qui pourraient investir cet argent. Cela concerne un peu l'aspect de l'inflation.

[*Text*]

Our other concern about the tax increase by itself in isolation was that the White Paper prescribes no particular justification for the increases in revenue required. I think this is part of our objection to a blanket increase without any rationale, if you will, for it, other than the general concensus that things are going to go up.

Mr. Perrault: All of the Canadian political parties have said for some years that the present system of taxation is inequitable and needs reform. Do you think it needs reform?

Mr. Gant: I think in certain areas, if reform means imposition of alternate taxes, a new source of revenue, perhaps so.

Mr. Perrault: The suggestion made by many people in public life, and by some people in business as well and certainly in labour, is that taxation weighs down inordinately on the shoulders of some Canadians.

If changes are required, in your view what areas should be reformed first? Obviously you would like to see a more gradual change if we are going to make changes. Where do you think you should move first to improve our system?

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. A. H. Lambert: I would like to state that in my opinion, we should make a very conscious effort to try and dovetail the welfare programs with our tax program. I think that we should realize that there is a basic minimum that every individual should have, and I think that our tax situation...

Mr. Perrault: Are you calling for a guaranteed annual income?

Mr. A. H. Lambert: No. I am calling for, let us say, the recognition of a minimum, and in recognition of that minimum, I do not believe that anyone should be paying taxes if they are making less than that minimum. I think that this is why we objected to increasing the personal exemption of $400 because we did not think that this was in the right direction. Perhaps it helps the individuals, but I do not think it was directed in the right area. I think we should do far more for the lower income people. Similarly, I think that a capital gains tax is a legitimate thing. We do not object to that at all.

Mr. Perrault: But you want the rates generally in line with those in the United States, I rather presume. The U.S. rate is going up to 35 per cent, though, and you say 25 per cent.

[*Interpretation*]

Ce qui nous inquiète, au sujet de l'augmentation de l'impôt en soi, c'est que le Livre blanc ne justifie pas les augmentations de revenu. C'est pour cela que nous nous opposons à une augmentation générale, ayant pour seule raison celle disant que les coûts vont augmenter.

M. Perrault: Eh bien, tous les partis politiques du Canada ont dit que le régime actuel est injuste et qu'il faudrait le réformer. Croyez-vous que le régime fiscal doive être réformé?

M. Gant: Oui, si la réforme veut dire de nouvelles impositions, une nouvelle source de revenu, c'est peut-être nécessaire.

M. Perrault: Beaucoup d'hommes publics et d'autres personnalités ont dit que les taxes sont très lourdes pour certains Canadiens.

S'il faut des changements selon vous, par où faudrait-il commencer? Il faudrait avoir des changements progressifs si nous voulons des changements. Par où devrions-nous commencer pour améliorer notre régime fiscal, selon vous?

Le président: Monsieur Lambert.

M. A. H. Lambert: Selon moi, nous devrions faire un effort consciencieux pour essayer de coordonner les programmes d'assistance publique avec notre régime fiscal. Nous devons reconnaître qu'il y a un minimum nécessaire que doit posséder chaque individu.

M. Perrault: Vous voudriez qu'il y ait un salaire minimum annuel garanti?

M. A. H. Lambert: Non, il faut reconnaître qu'il y a un minimum et je ne pense pas que les personnes devraient payer des impôts si elles gagnent moins que ce minimum. C'est pour cela que nous nous opposons à l'augmentation de l'exemption personnelle de $400, parce que nous ne pensons pas que ceci soit la bonne direction à prendre. Peut-être cela aide les individus, mais il me semble que ce n'est pas là le bon chemin. Nous devrions faire beaucoup plus pour les gens à faible revenu. L'impôt sur les gains de capital est assez juste; nous ne nous y opposons pas.

M. Perrault: Mais vous voulez que les taux correspondent généralement à ceux que l'on impose aux États-Unis. Le taux américain augmente jusqu'à 35 p. 100, et vous dites 25 p. 100.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Perrault, I am going to have to cut you off now.

Mr. Perrault: Yes, I understand the conditions. Mr. Chairman, thank you.

The Chairman: Mr. Mazankowski.

Mr. Mazankowski: Thank you, Mr. Chairman. I have only one question relating to section 5 on page 7. I notice your Association welcomes the government's decision to deduct the portion of business costs categorized as "nothings". I am not quite sure in my own mind just what the nothings constitute, but I believe it is basically a matter of goodwill, and the proposal in which there will be a gains tax which in effect is a retroactive tax on goodwill. I was wondering to what degree the matter of goodwill would affect the 30 companies that you represent. Is this quite an important aspect as far as your organization is concerned? I was of the opinion at the outset that this would affect primarily those professionals such as accountants and auditors and the legal profession.

Mr. Gant: I think it is fair to say that because there have been few transfers of ownership of a company or any of our companies, our experience with goodwill is very limited, and this was a general observation in respect of goodwill by itself.

Mr. A. H. Lambert: I do know of one instance of this in our association. Goodwill comes into effect basically only if you sell the assets rather than the shares. However, in one instance within the very recent past, a corporation was sold in which, I think, in excess of $6 million was classified as basically goodwill, and it was a fairly substantial part of the total sale price.

Mr. Mazankowski: You do not agree with the proposal put forth that in the following year, after the inception of the White Paper, the goodwill would be taxed at a rate of 40 per cent. You do not agree with that at all.

Mr. Gant: Not at all.

Mr. Mazankowski: What do you propose?

Mr. A. H. Lambert: I think that our proposal states that it should be taxed at the rate that the government is willing to recognize by way of a write-off.

Mr. Mazankowski: At this 10 per cent depreciation?

Mr. Gant: Straight line write-off, yes.

Mr. Mazankowski: Fine. Thank you.

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Perrault, je vais vous interrompre maintenant.

M. Perrault: Merci, monsieur le président, je comprends les conditions.

Le président: Monsieur Mazankowski.

M. Mazankowski: Merci monsieur le président. J'ai une seule question à poser au sujet de la partie 5, à la page 7. Votre Association approuve la décision du gouvernement en ce qui concerne la déduction des frais appelés éléments incorporels. Je ne sais pas exactement de quoi il s'agit mais je crois que cela touche le fonds de commerce et la proposition d'introduire des impôts sur les gains de capital est une taxe rétroactive sur le fonds de commerce. Je me demande dans quelle mesure cela pourrait affecter les compagnies que vous représentez. Est-ce que ce serait un aspect important en ce qui concerne nos compagnies? Je pensais au début que ceci toucherait avant tout les travailleurs intellectuels, les comptables, les avocats?

M. Gant: Eh bien, notre expérience dans le domaine du transfert de la propriété d'une compagnie est très limitée. C'est la même chose en ce qui concerne le fonds de commerce.

M. A. H. Lambert: Je sais qu'une fois cela s'est produit au cours de notre association. Le fonds de commerce n'est affecté que si l'on vend les avoirs et non pas les actions. Mais dans un cas tout dernièrement, on a vendu une société et le montant en sus de 6 millions de dollars a été considéré comme fonds de commerce. Ceci représentait une partie importante du prix de vente total.

M. Mazankowski: Vous n'êtes pas d'accord que l'année suivant l'application du Livre blanc, on impose le fonds de commerce à raison de 40 p. 100. Vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition?

M. Gant: Pas du tout.

M. Mazankowski: Qu'est-ce que vous proposez?

M. A. H. Lambert: Eh bien, nous estimons qu'il faudrait imposer cela au taux de l'amortissement.

M. Mazankowski: A 10 p. 100 d'amortissement?

M. Grant: Un amortissement direct, oui.

M. Mazankowski: Très bien, merci.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Kaplan, have you a supplementary?

Mr. Kaplan: I have a short comment and a question on the observation about the capital gains tax. You proposed that if there is a capital gains tax, inflation ought to be taken into consideration.

Let me put this case to you. What about a person who buys a $10,000 bond and earns income from it at the rate of, say, 8 per cent a year and pays full tax on the interest income, and then at the end of the period, 10 years or 20 years, gets his $10,000 back. There is a person who has suffered from inflation and who has had to pay income tax. Do you think that there ought to be some adjustment on his income tax for the effect on him of inflation?

Mr. Gant: My answer would be that he is paying his income tax on income in dollars of the same value as the dollars that he is receiving as income, and as our Mr. Lambert indicated earlier, there is an element of what is construed to be a capital gains which is really not capital gains but is really the increase in value because of inflation, and the tax...

Mr. Kaplan: It is a decrease in value because of inflation, right?

Mr. Gant: Oh, I am sorry.

Mr. Kaplan: The $10,000 bond at maturity returns him $10,000 in nominal dollars with a real value very much less than what he put in. Do you think that there ought to be accommodation of the loss that he suffered in the income tax?

Mr. A. H. Lambert: I think that if you look at the rate of return of a bond as compared to an income-producing capital asset such as a share, generally speaking, your rate of return is substantially less. So the bondholder is getting more money in annual instalments and this is discounted, I think, and that probably would be a reason for the discrepancy being there.

Mr. Kaplan: But how many of these bonds are yielding 5 per cent and 3 per cent?

Mr. A. H. Lambert: What are you playing for them on the market right now?

Mr. Kaplan: Well, I am talking about people who bought them at issue and have held them to maturity.

Mr. A. H. Lambert: But perhaps at that time, the shares were paying 1 and 2 per cent dividends.

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Kaplan, vous avez une question supplémentaire à poser?

M. Kaplan: J'ai une question très brève au sujet de ce que vous dites, au sujet de l'impôt sur les gains de capital. Vous dites qu'il faudrait tenir compte de l'inflation si l'on met un impôt sur les gains de capital.

Laissez-moi nous présenter un cas: Que penser de quelqu'un qui achète une obligation de $10,000 qui lui rapporte, mettons 8 p. 100 par année et qui paie tous les impôts sur les intérêts du revenu, et, à la fin de la période de 10 ou 15 ans, reçoit ses $10,000. C'est une personne qui a souffert de l'inflation et qui a dû payer l'impôt sur le revenu. Croyez-vous qu'il faudrait modifier la loi pour tenir compte de l'inflation dans des cas semblables?

M. Gant: Eh bien, j'estime qu'il paie son impôt sur le revenu en dollars ayant la même valeur que ceux qu'il reçoit pour son revenu. M. Lambert l'a dit tout à l'heure: il y a un élément qui semble être un gain de capital mais qui n'en est pas vraiment un. C'est réellement une augmentation de la valeur à cause de l'inflation.

M. Kaplan: C'est une diminution de la valeur à cause de l'inflation, n'est-ce pas?

M. Gant: Oh, pardon.

M. Kaplan: Une obligation de $10,000 qui arrive à terme lui donne $10,000 en valeur nominale mais est-ce que l'impôt sur le revenu devrait tenir compte de cette perte selon vous?

M. A. H. Lambert: Ainsi, vous voyez le rendement sur une obligation comparée au revenu provenant d'actions. En fait, généralement le rendement est beaucoup moins. Le détenteur d'une obligation reçoit davantage chaque année en versements annuels et ce serait peut-être une raison de l'écart qui existe.

M. Kaplan: Oui, mais combien de ces obligations rapportent 3 ou 5 p. 100?

M. A. H. Lambert: Que payez-vous pour ces obligations maintenant sur le marché?

M. Kaplan: Je parle des gens qui les ont achetées le jour d'émission et qui les ont gardées jusqu'à maturité.

M. A. H. Lambert: Oui, mais peut-être que ceux-ci payaient 1 et 2 p. 100 de dividendes.

[*Texte*]

Mr. Kaplan: So you deny that those people are the victims of inflation?

Mr. A. H. Lambert: Oh certainly not, no.

Mr. Kaplan: Well, if they are the victims of inflation, I am asking whether the principle which you have asked to apply to capital gains adjustment ought to apply to these people too.

Mr. A. H. Lambert: It should.

Mr. Kaplan: Well then, what about this case. Suppose you are a union worker and you enter a three-year contract that gives you a certain rate of return for your labour per hour. In the third year, if inflation has taken place, you are losing. Inflation has cheated you of part of your return because the nominal dollars that were contracted for in year one have a smaller value in year three. Do you think there ought to be some adjustment in the income tax for those victims of inflation?

Mr. Gant: Perhaps so. It has been our experience, however, that the increases in our industry have been far greater—someone asked the question earlier—relative to any criteria that we can find.

Mr. Kaplan: They are negotiated, and those people strike a deal and they would get the pay if no inflation took place in year three. Yet inflation did take place, historically, let us say over the last five years. So they are victims of inflation. The point I am trying to make is that inflation hits everybody in our economy. It hits people whose gains are short-term and people whose gains are long-term, and it also hits people who do not even make capital gains, who have capital losses.

I cannot understand, if you agree with me about that, why you should single out the one group of people who have best protected themselves from inflation, that is those people who have earned capital gains, and say that they are the ones the Income Tax Act should be adjusted to accommodate.

If a man buys a tractor in year one, it is supposed to go down in value, but one of the people we had here today said that because of inflation and so on, they actually go up in value. And yet those are the people for whom you want an inflation adjustment if you are going to tax them on the capital gain. People who are stuck with bonds or live on pensions or own annuities, those people who are worse victims of inflation as far as I can see, nobody seems to care about their inflation problem.

[*Interprétation*]

M. Kaplan: Donc, vous niez que ces gens-là sont victimes d'inflation?

M. A. H. Lambert: Oh, certes pas, non.

M. Kaplan: Oui, mais si elles le sont, je me demande si le principe que vous avez demandé d'appliquer à l'ajustement des gains de capital ne devrait pas s'appliquer à ces gens aussi.

M. A. H. Lambert: C'est ce qui devrait être.

M. Kaplan: Bien donc, et que penser de cet exemple. Si vous êtes employé, membre d'un syndicat et que vous signez un contrat de trois ans prévoyant une certaine rémunération pour votre travail à l'heure au cours de la troisième année, si l'inflation fait des siennes, vous perdez. L'inflation vous prive d'une partie de vos revenus parce que les dollars prévus au début ont moins de valeur trois ans plus tard. Croyez-vous qu'il devrait y avoir des redressements en ce qui concerne l'impôt sur le revenu pour ces victimes de l'inflation?

M. Gant: Peut-être. Nous avons constaté que les augmentations dans notre industrie ont été plus importantes. Quelqu'un a posé la question tout à l'heure au sujet des critères que nous pourrions trouver.

M. Kaplan: On négocie et ces gens-là en arrivent à un accord. S'il n'y avait pas eu d'inflation la troisième année, ils auraient la même paye. Mais s'il y a inflation depuis cinq ans, ces gens sont victimes de l'inflation. Ce que je veux vous dire, c'est que l'inflation touche tout le monde dans notre économie. L'inflation touche les personnes dont les gains sont à court terme, ou à long terme, et touche même ceux qui n'ont pas de gains de capital, qui subissent des pertes sur les capitaux.

Si vous êtes d'accord, je ne vois pas très bien pourquoi vous voulez faire une distinction pour le groupe de personnes qui s'est très bien protégé contre l'inflation, les gens qui ont des gains de capital et vous dites que vous estimez qu'il faudrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour les accommoder.

Si quelqu'un achète un tracteur, la première année la valeur doit baisser, mais quelqu'un qui était ici aujourd'hui nous a dit que, à cause de l'inflation, les tracteurs valent plus. Et pourtant, ce sont les personnes que vous voulez protéger contre l'inflation si vous allez imposer les gains de capital. Mais les gens qui ont des obligations, qui ont des pensions, des rentes, ce sont les pires victimes de l'inflation, d'après ce que je vois. Personne ne s'en préoccupe.

[*Text*]

I think inflation should be ignored in capital gains, because everybody suffers from it equally. Do you want to comment on that?

Mr. A. H. Lambert: I would like to disagree with your statement that everybody suffers from inflation equally. I think somebody who holds a $100 bond is not going to suffer to the same extent as someone else who has $1 million in bonds. I suppose it is all relative, but I cannot accept that statement, really.

Mr. Kaplan: Well, do you think there is a difference between short-term and long-term capital gain so far as the impact of inflation is concerned?

Mr. A. H. Lambert: Yes. I agree with you that a long-term bond is one that is going to suffer probably, the greatest from inflation, and this of course is one of the reasons for the bond market being as bad as it is right now.

Mr. Kaplan: Yet your recommendation for inflation adjustment ignores that hardship.

Mr. A. H. Lambert: We would certainly recommend that the government extend it to the bondholders.

Mr. Kaplan: Do you not end up finding that everybody who makes any income has an inflation problem? Anyway, I do not want to take longer than a supplementary period.

The Chairman: Mr. Leblanc, do you want a supplementary, or a full set of questions?

Mr. Leblanc (Laurier): It is not a supplementary or a full set. There are only two aspects that I want to cover. They are covered in the brief, but no member has covered them yet. One of the aspects would be on page 7, paragraph 7 concerning the international aspect.

> The P.L.C.A.C. acknowledges and supports in principle the Government's view...

and so on. Does that mean that you favour the proposed international tax treatment that we have put forward in the White Paper?

Mr. Gant: We have not dealt with all the proposals in the White Paper. We have dealt with our concern about the drying-up or the reduction in available capital, and certain of the provisions in the international section, as

[*Interpretation*]

Je crois qu'il ne faudrait pas tenir compte de l'inflation en ce qui concerne les gains de capital parce que tout le monde en subit les conséquences également. Vous avez quelque chose à dire à ce sujet?

M. A. H. Lambert: Je ne suis pas d'accord avec votre affirmation selon laquelle tout le monde en subit les conséquence dans la même mesure. Je crois que quelqu'un qui a une obligation de $100 ne subira pas les mêmes conséquences que quelqu'un qui a 1 million de dollars d'obligations. Je crois bien que c'est relatif, mais je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites.

M. Kaplan: Pensez-vous qu'il y ait une différence entre les gains de capital à long terme et à court terme pour ce qui est de l'inflation?

M. A. H. Lambert: Oui, là je suis d'accord qu'une obligation à long terme va problablement subir les effets de l'inflation de façon assez considérable et c'est une des raisons pour laquelle le marché des obligations est en si mauvais état présentement.

M. Kaplan: Vous n'en tenez pas compte dans votre recommandation sur l'inflation.

M. A. H. Lambert: Nous recommandons sûrement que le gouvernement étende cela aux détenteurs d'obligations.

M. Kaplan: Ne constatez-vous pas que tout le monde qui a un revenu subit les effets de l'inflation? De toute façon, je ne veux pas prendre plus de temps qu'une période supplémentaire.

Le président: Est-ce que vous avez une question supplémentaire à poser, monsieur Leblanc,—ou une série de questions?

M. Leblanc (Laurier): Ce n'est pas une question supplémentaire, ni une série de ques ions. Il y a simplement deux aspects dont je voudrais traiter. Ils figurent dans le mémoire, mais aucun membre n'en a parlé jusqu'à présent. C'est au paragraphe 7, page 7. Cela a trait à l'aspect international.

> Le P. L. C. A. C. a pris connaissance de la politique gouvernementale et l'appuie en principe au sujet...

Est-ce que cela veut dire que vous appuyez les ententes internationales que nous avons proposées dans le Livre blanc?

M. Gant: Nous n'avons pas traité, monsieur le président, de toutes les propositions contenues dans le Livre blanc. Nous nous préoccupions du manque ou de la réduction des capitaux et la partie internationale qui, comme je

[*Texte*]

I understand them, impose elements of tax or increases in tax on individuals making such investments. In the context that it might relate back to a reduction in available capital in resource industries, which would affect out interests and the interests of Canada, then we would want to qualify any such acceptance of all the provisions in the international section.

Our comment here deals only with the tax haven aspect and the avoidance of tax in Canada by subterfuge or escape devices. It is to that extent that we made the comment on the international section. We have made no comment on the balance of the White Paper items and I think it would be improper for me to make them here.

Mr. Leblanc (Laurier): That would mean that you intend to discuss the fact that there is a proposal saying that if a person leaves the country, there seems to be realization there. You are not discussing that in your item 7 her, or are you discussing it?

Mr. Gant: Not really. To the extent that the deemed realization or tax would be paid if an individual is leaving the country, we concur. How best that is done, we have not developed our brief in that area. Perhaps we should have, sir, but we just did not get to that aspect of it. We felt that there were perhaps others who were better qualified to do so.

Mr. Leblanc (Laurier): I noticed that you did not discuss at all the problem of integration in your brief. Would you be in favour of integration, or are you against it as it is proposed in the White Paper? Would you care to discuss this?

Mr. A. H. Lambert: By integration do you mean integrating corporate income with...

Mr. Leblanc (Laurier): With the shareholders, yes. There is a tax credit on dividends, you know. If a corporation pays income tax and that income tax is given as a credit to the shareholder, that is what I would mean by integration, anyway.

Mr. Gant: We had some concern in this area and we have made reference in our brief to our dependence on the oil and gas industry, largely. Wherever our members are resident they are involved in transmission or distribution of gas or oil, and we all know of submissions that have been made that indicate that some of the transmission and utility companies are very concerned about their relative position and their relative ability to attract capital in future developments and in continuation of existing developments. To

[*Interprétation*]

la comprends, impose une taxe ou une augmentation de taxes pour les gens qui font de tels placements. Cela pourrait dans le présent contexte représenter une réduction de capitaux pour l'industrie des ressources ce qui affecterait nos intérêts et ceux du Canada. Donc nous ne serions pas entièrement d'accord quant à toutes les mesures contenues dans la section internationale.

Nos commentaires portent simplement sur l'aspect du refuge fiscal et sur l'action d'éviter les taxes au Canada par subterfuge ou par tout autre moyen. C'est sur ce sujet qe nous avons parlé, concernant la partie internationale, mais quant au reste du Livre blanc nous n'avons pas fait de commentaires, et je crois que cela ne serait pas correct d'en parler.

M. Leblanc (Laurier): Ce qui voudrait dire que vous auriez l'intention de parler du fait que, si une personne quitte le pays, elle semble avoir réalisé certains avoirs. Il ne s'agit pas de cela dans le paragraphe 7 de votre mémoire, ou en parlez-vous?

M. Gant: Non, pas vraiment. Nous estimons que l'impôt devrait être payé si quelqu'un quitte le pays. La meilleure façon de s'y prendre, nous n'en parlons pas dans notre mémoire et peut-être nous aurions dû. Nous n'avons pas abordé cet aspect. Nous avons pensé qu'il y aurait peut-être d'autres personnes mieux placées pour en parler.

M. Leblanc (Laurier): Vous n'avez pas parlé de l'intégration dans votre mémoire. Est-ce que vous seriez en faveur de l'intégration ou êtes-vous contre l'intégration telle qu'on la propose dans le Livre blanc? Aimeriez-vous faire quelques commentaires?

M. A. H. Lambert: Vous voulez dire l'intégration du revenu des sociétés avec...

M. Leblanc (Laurier): Avec les actionnaires, oui. Il y a dégrèvement d'impôt sur les dividendes. Si une société paie de l'impôt et que cet impôt est considéré comme un dégrèvement pour l'actionnaire. C'est ce que je veux dire par intégration.

M. Gant: Nous étions inquiets dans ce secteur et nous avons parlé dans notre mémoire de notre dépendance vis-à-vis des industries du pétrole et du gaz. Nos membres font toujours des affaires concernant la transmission ou la distribution de gaz et d'huile. Nous savons tous que des mémoires vous ont été soumis dans lesquels on a dit que les compagnies de service public se préoccupent beaucoup de la possibilité d'attirer des capitaux pour les développements futurs ou en cours. Dans cette mesure, nous sommes une indus-

[*Text*]

that extent we are concerned, but we are sort of like the tail on the end of the dog. We are a service industry and we are affected indirectly by that sort of thing, and most of our companies are closely-held organizations. There are very few that are widely-held that would get into this area. We have made no particular reference to that integration proceeding, except that we are aware of the concerns of our clients and their interests, and the fact that they have made submissions in this area. I think we would tend to support their concerns.

Mr. A. H. Lambert: One thing that particularly concerns me is the difference between a widely-held company and a closely-held company, and basically a 100 per cent recognition of the tax and a one-half recognition of the tax. Perhaps in theory this is sound, but in actual practice in some cases there is very little difference between a closely-held company and a widely-held company. Under the Act you will find several companies that fall within the definition of a widely-held company that are trading on the Toronto Stock Exchange, or on any of the recognized exchanges in Canada, and perhaps 75 or 80 per cent of the shares are owned by one individual or by a very small group of individuals. It is only perhaps 20 per cent or less who are trading in the market. And this situation in my opinion approaches the private situation and creates an inequity; and if you are talking of a fairly large company it would be a very great inequity in my opinion.

• 1655

Mr. Leblanc (Laurier): That means that the criteria you would put for the dissension between the widely-owned and privately-owned does not meet with your approval.

Mr. A. H. Lambert: No. It definitely creates a problem: the inability of a private company to go to the public sector of the money market to obtain capitalization to expand. If a company wishes to obtain financing by selling 20 per cent of their equity this would convert the main shareholder basically into a holder of a widely-held corporation; he would lose a very substantial portion of his tax credit and therefore would not go to this market to obtain financing. In our opinion therefore the citizens of Canada would not be able to become shareholders in this type of company and the company perhaps would not expand as fast as it would otherwise.

Mr. Leblanc (Laurier): On the last page of your brief under the signature of the Presi-

[*Interpretation*]

trie de service et nous sommes affectés indirectement par ce genre de choses et la plupart de nos sociétés sont des sociétés fermées. Il y en a très peu qui sont publiques, donc nous n'avons pas parlé de l'intégration en particulier, mais nous nous rendons compte que nos clients sont inquiets de cette possibilité. Le fait qu'ils vous ont présenté des instances à ce sujet est suffisant pour qu'on appuie leur attitude.

M. A. H. Lambert: Quelle est la différence entre une corporation fermée et une corporation ouverte, et une reconnaissance de 100 p. 100 ou une de moitié de la taxe? En théorie c'est peut-être très bien, mais en pratique il y a très peu de différence entre une société privée ou une société ouverte. En vertu de la loi, il y a certaines compagnies qui sont des compagnies ouvertes et qui sont inscrites à la Bourse de Toronto ou aux autres bourses autorisées du Canada et 75 p. 100 des actions appartiennent à un tout petit groupe d'actionnaires, ou à un individu. Seulement 20 p. 100 ou moins des actions sont négociables sur le marché.

A mon sens, cette situation ressemble à celle qui existe dans le secteur privé; c'est une injustice et, si vous parlez d'une grande entreprise, ce serait une injustice considérable dans ce cas-là.

M. Leblanc (Laurier): Cela veut dire que le critère que vous voulez appliquer pour distinguer entre une corporation ouverte et une corporation fermée ne reçoit pas votre approbation.

M. Lambert: Non, il se crée ainsi un problème. Les corporations fermées ne peuvent pas se présenter devant le public pour obtenir les capitaux pour s'agrandir. Si une compagnie veut obtenir des capitaux en vendant 20 p. 100 de ses avoirs, dans ce cas, le principal actionnaire devient membre d'une société publique et perdrait une partie considérable de son dégrèvement fiscal. Donc il n'irait pas sur le marché pour le financement. Les Canadiens, selon nous, ne pourraient pas devenir actionnaires dans ce genre de sociétés, et celles-ci ne se développeraient pas aussi rapidement qu'elles le feraient autrement.

M. Leblanc (Laurier): A la dernière page de votre mémoire, signé par le président, M.

[*Texte*]

dent, William Gant, I note in the first paragraph:

> Because of the limited time allotted to voice opinion on the tax reform proposals...

What do you mean by that? The proposals were tabled in the House on November 7 and you have submitted your brief in April 1970. Do you mean you would have elaborated on the brief had you had more time?

Mr. Gant: We may have dealt with some of the other areas, sir. Our comment is not necessarily meant to be critical of the government, the House or this Committee. It is perhaps self-criticism as much as anything else. As I indicated we are a widespread association and the development of this sort of brief is not always as convenient as it might have been had we been a single, corporate entity. The comment was made in that context.

In addition, however, the impact of the paper and all its ramifications are very difficult to assess and albeit that the White Paper was published in November it was a long time in preparation in advance of that. We felt the time between November and April was very short in our experience to develop any kind of brief. We hope our presentation is helpful and properly represents our view; that we share. However, we hope it is helpful in the redrafting and the reforming of the tax structure.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: On that last point, Mr. Gant, do you feel your views on the White Paper have changed in any way since submitting your brief?

Mr. Gant: I think not. No. The main concerns we had about the drying up of capital and the inflationary aspects have not changed. Having read other briefs, we might have had some slight alterations in other areas. And there may have been other areas still on which we would now want to elaborate but I would say that the attitudes represented in the brief have not changed.

The Chairman: I would like to thank you and Mr. Lambert for being with us. In my concluding remarks I want to include you very much and identify you with them.

During the two days we have been in Edmonton we have heard more than 20 witnesses and received 11 important briefs. I think the Committee agrees that this has been a most instructive session to us. We have

[*Interprétation*]

William Gant, je note dans le premier paragraphe:

> A cause du peu de temps accordé pour exprimer nos opinions au sujet des réformes fiscales proposées...

Que voulez-vous dire par cela? On a présenté les propositions à la Chambre, le 7 novembre, et vous avez soumis votre mémoire au Comité en avril 1970. Vous voulez dire que si vous aviez eu plus de temps, vous auriez donné plus de détails dans votre mémoire?

M. Gant: Nous avons peut-être touché d'autres domaines, monsieur. Ceci n'est pas une critique adressée au gouvernement, à la Chambre ou au Comité. Nous nous critiquons plutôt nous-mêmes, parce que nous sommes très éparpillés et il n'est pas toujours aussi facile de préparer un tel mémoire que si nous avions été une seule société. C'est dans ce contexte que nous avons fait ce commentaire.

De plus, le choc du Livre blanc lui-même et toutes ses ramifications sont très difficiles à évaluer et bien que le Livre blanc ait été publié en novembre, il a fallu beaucoup de temps pour le préparer. Nous avons cru que le laps de temps entre novembre et avril était bien correct, d'après notre expérience pour préparer un mémoire. Nous espérons que notre mémoire est utile et qu'il représente exactement nos points de vue, et qu'il contribuera à un examen et à la réforme du régime fiscal.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

Le président: Sur ce dernier point, monsieur Gant, est-ce que vos vues sur le Livre blanc ont été modifiées depuis que vous avez déposé votre rapport?

M. Gant: Non, je ne pense pas. Notre principale préoccupation concernait la diminution des capitaux et les aspects inflationnistes. Après avoir lu les autres mémoires, il y aurait peut-être des domaines où nous voudrions insister davantage ou apporter de légères modifications, mais je dirais que les attitudes que nous avons indiquées dans le mémoire n'ont pas changé.

Le président: Je désire vous remercier, ainsi que monsieur Lambert, de votre présence ici. Je voudrais que mes dernières observations s'appliquent à vous également. Au cours des deux jours que nous avons passés à Edmonton, nous avons reçu 11 mémoires importants et une vingtaine de témoins. C'est une des rencontres les plus fructueuses. Nous avons été frappés par les

[*Text*]

been impressed by the straightforward answers and the strong views we received. And perhaps more than anything else by what might be described as the very special interpretation of your industries' needs in the area, your industry and the other industries that have appeared before us.

I would like to take this opportunity to record our appreciation to the Centennial Public Library for the use of this room and for the numerous services which have been willingly given in a most co-operative spirit and which have helped to make these hearings productive.

Gentlemen, I am about to conclude these hearings. Is there any other business? If not we stand adjourned until 9.30 a.m. in Victoria, Monday, July 27.

[*Interpretation*]

réponses très claires et franches que nous avons reçues et surtout lorsqu'il s'agissait de l'interprétation très spéciale des besoins de vos industries dans la région, la vôtre et les autres qui ont comparu devant le Comité.

Je voudrais profiter de l'occasion également pour offrir nos remerciements à la bibliothèque publique du Centenaire qui nous a permis l'usage de cette pièce, qui nous a ménagé toutes sortes d'attentions et a assuré, grâce à un esprit remarquable de collaboration, le succès de nos réunions.

Ces réunions sont sur le point de prendre fin, est-ce qu'il y a autre chose? Sinon, la séance est levée jusqu'à 9 h 30 à Victoria, le lundi 27 juillet.

APPENDIX A-63

A BRIEF
CONCERNING
PROPOSALS FOR TAX REFORM
Submitted by
BANFF OIL LTD.

May, 1970

INDEX

1. Introduction
2. The Oil and Gas Industry in Canada
3. Effects of Proposed Tax Reform on the Oil and Gas Industry
and Gas Industry
4. Conclusions and Recommendations

1. Introduction

Banff Oil Ltd. (Banff) was incorporated in 1952 under the laws of The Province of Alberta and is engaged in the exploration for and production of petroleum, natural gas and related products. Company policy has been to confine our business to Canada and its offshore areas.

It is our understanding that the basic objective of the sweeping changes in the country's taxation system, as proposed in the White Paper, is to obtain a more equitable distrbution of the tax burden among Canadians. We wish it understood that our criticism is not aimed at this objective, with which we concur. Rather, our efforts herein are directed to one important conclusion of the White Paper, about which there is general agreement, that risk capital in Canada will be reduced. This would have immediate and disastrous results on the independent oil and gas industry and the economy.

Banff is a member of the Independent Petroleum Association of Canada (IPAC). We have carefully examined and fully endorse the intent (and the majority of conclusions and recommendations) of IPAC in its "Submission on Proposals for Tax Reform to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs of the House of Commons" dated April 1970. We can see little value in duplicating the criticisms made by it and numerous other submissions.

We are grateful for the opportunity of presenting our views before the House of Commons Finance, Trade and Economic Affairs Committee and the Senate Banking, Trade and Commerce Committee.

APPENDICE A-63

COMMENTAIRES SUR
LES PROPOSITIONS DE RÉFORME
FISCALE
Présentés par
BANFF OIL LTD

Mai 1970

INDEX

1. Introduction
2. L'Industrie pétrolière au Canada
3. Conséquences des réformes fiscales proposées sur l'industrie pétrolière
4. Conclusions et recommandations.

1. Introduction

Banff Oil Ltd (Banff) a été constituée en 1952 en vertu des lois de la Province de l'Alberta, et s'est engagée dans l'exploration et la production de pétrole, gaz naturel et produits dérivés. La politique de la société a été de limiter ses activités au Canada et à ses régions côtières.

Nous comprenons, comme il est dit dans le Livre blanc, que le principal objectif des réformes fiscales de ce pays est d'obtenir une distribution plus équitable de la charge fiscale sur l'ensemble des Canadiens. Nous tenons à préciser que nos critiques ne vont pas à l'encontre de cet objectif, que nous approuvons. Nos remarques sont dirigées vers une conclusion importante tirée du Livre blanc, et qui a soulevé une réaction générale: celle de la réduction des capitaux investis au Canada. Ceci aurait des résultats immédiats et désastreux sur l'industrie indépendante pétrolière, et sur l'économie en général.

Banff est membre de l'Association Indépendante Pétrolière du Canada (IPAC). Nous avons étudié avec attention, et approuvé, les commentaires (ainsi que la majorité des conclusions et recommandations) de l'IPAC dans sa «Soumission concernant les Propositions de Réforme Fiscale au Comité Permanent des Finances, Commerce et Affaires Économiques à la Chambre des Communes» du mois d'avril 1970. Nous estimons inutile de renouveler ici des critiques semblables à celles formulées dans ce document et dans de nombreuses autres soumissions.

Nous sommes reconnaissants au Comité Permanent des Finances, Commerce et Affaires Économiques de la Chambre des Communes, et au Comité des Banques, Industrie et Commerce, du Sénat, de nous accorder l'occasion de leur présenter notre opinion.

2. The Oil and Gas Industry in Canada

Our brief, while related throughout directly to the oil and gas industry, is pertinent to a lesser extent to all companies engaged in mineral exploration and extraction.

It is a simple geological fact that Western Canada is not the most attractive area to explore for oil and gas. This is partly because this country does not contain the large structures that characterize some of the more prolific oil regions of the world and partly because most of the world's major reserves of oil are in rocks of several specific geological ages, which are not well represented in Western Canada. In short, Western Canada is a difficult area in which to find oil and gas. This can be readily seen from the fact that the rate of return on total invested capital for oil and gas producers was only 8.1 per cent during the period 1962-1968.[1]

Moving northward from the continent into the Arctic Islands, both the desirable conditions of size of structure and rock age improve but this is more than offset by the numerous difficulties involved in exploring and producing in such a hostile climate, not to mention the distance to markets and the cost of operations. The discovery of a huge oil field at Prudhoe Bay in Alaska has intensified the search in Northern Canada, resulting in a staggering increase in anticipated exploration expenditure.

These facts prove that great effort and great amounts of capital will be required before Canada's resource potential is fully realized. This cannot be accomplished without a massive infusion of money in the decades ahead. One report places the capital needs of our industry during the next ten years at more than twenty billion dollars.[1]

The degrees of risk and the future need for funds have been thoroughly explored and clearly stated in a report entitled "The Appropriate Income Tax Treatment of the Canadian Oil and Gas Industry", submitted by Banff to the Minister of Finance on October 3, 1967, by way of rebuttal to the completely erroneous conceptions of the basic economics of our industry expressed in the Carter Report. Our report, containing 118 pages of text, 15 tables and 5 appendices, treats in detail the matter of oil industry taxation. For your information we attach as an appendix to this submission the table of

[1] IPAC Submission

2. L'industrie pétrolière au Canada

Notre soumission, tout en concernant directement l'industrie du pétrole et du gaz, s'applique également dans une certaine mesure à toutes les sociétés engagées dans l'exploration et l'exploitation minière.

Il est un fait géologique bien connu: l'Ouest du Canada n'est pas la région la plus prometteuse pour l'exploration pétrolière. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que ce pays ne contient pas les vastes structures qui caractérisent quelques-unes des régions du monde les plus riches en pétrole, et aussi parce que la plupart des réserves en pétrole du monde consistent en roches de plusieurs périodes géologiques qui ne sont pas absolument représentées dans l'Ouest du Canada. En résumé, l'Ouest du Canada est une région où il est difficile de trouver du pétrole et du gaz. On peut aisément le prouver par le taux de rentabilité du capital total investi qui a été, pour les producteurs de pétrole et de gaz, de 8.1 p. 100 seulement de 1962 à 1968.[1]

Se déplaçant vers le Nord, du Continent aux Îles de l'Arctique, les deux conditions souhaitables de la dimension de la structure et âge de la roche s'améliorent, mais ceci est largement compensé par les nombreuses difficultés d'exploration et de production sous un climat aussi hostile que celui de l'Arctique, sans compter la distance éloignée des marchés et les coûts d'opérations. La découverte d'un énorme champ pétrolier à Prudhoe Bay en Alaska a intensifié la recherche dans le Nord du Canada, provoquant une augmentation sensible des prévisions de dépenses d'exploration.

Ces faits prouvent qu'un effort important, et d'énormes capitaux, seront nécessaires pour réaliser en totalité le potentiel de ressources du Canada. Ceci ne pourra pas être accompli sans une massive introduction de capitaux dans les prochaines décades. Un document estime les besoins en capitaux de notre industrie pendant les dix prochaines années à plus de vingt milliards de dollars.[1]

L'importance des risques et les besoins futurs de capitaux ont été profondément étudiés et nettement définis dans un rapport nommé «The Appropriate Income Tax Treatment of the Canadan Oil and Gas Industry» soumis par Banff au Ministre des Finances le 3 octobre 1967, afin de réagir contre les conceptions entièrement fausses des faits de base de l'économie de notre industrie telles qu'elles ont été exprimées dans le Rapport Carter. Notre étude, constituée par un texte de 118 pages, 15 tableaux et 5 annexes, traite en détail des impôts appliqués à l'industrie pétrolière. A titre d'information, nous avons joint

[1] Soumission de l'IPAC.

contents from the aforementioned report. The report is on file in the Department of Finance and we recommend it as a reference on the proper basis for taxation of the oil industry.

3. Effects of Proposed Tax Reform on the Oil and Gas Industry

While the system of taxation now in effect in Canada has been fairly successful in attracting foreign capital to our resource industries, it has been unsuccessful in encouraging Canadians to invest in their own resources.

The White Paper acknowledges this shortcoming and offers two incentives: first, a system whereby taxpayers failing to meet the "principle business test" can deduct certain direct exploration and development expenditures from their total income and second, the so-called "creditable tax proposal" relative to the taxation of dividends which is claimed to be an inducement to Canadian investors.

The first "incentive" may encourage some investment directly in exploration but is of no use to a company whose business is exploration, or to taxpayers who would prefer to invest indirectly in their own resources through share ownership in such a company.

The second "incentive" will not benefit the independent oil and gas industry. It must be borne in mind that a company in order to benefit from such an inducement must pay dividends. A large majority of independent oil and gas companies do not pay dividends due to the fact that any cash generated must be retained for further exploration to replenish depleting reserves. It is obvious that investors in such companies are attracted only by the hope for capital growth, not by dividend paying potential.

In the introduction to the White Paper (Paragraph 1.5) we are challenged with the following statement: "The mineral industries enjoy special tax benefits that have existed for many years but that are unnecessarily costly and inefficient". Later in the report under "Economic Effects" (8.48) we read "the mineral industries would continue to be stimulated by some tax measures not offered to other industries, but not to as a great a degree as under the present law".

We have shown that the White Paper does nothing to encourage investment by Canadians in the independent oil and gas companies.

en annexe de cette soumission la table des matières de ce rapport, qui est classé au Département des Finances. Nous le recommandons comme exemple d'une base équitable d'imposition pour l'industrie pétrolière.

3. Conséquences des réformes fiscales proposées pour l'industrie pétrolière

Bien que le système fiscal actuellement en vigueur au Canada ait réussi à attirer des capitaux étrangers dans nos industries de ressources, il n'a pas connu le même succès quant à encourager les Canadiens à investir dans celles-ci.

Le Livre blanc a conscience de cette faiblesse et offre deux encouragements: l'un consiste en un système selon lequel les contribuables qui ne répondent pas au critère de leur principale activité dans l'industrie pétrolière peuvent déduire certaines dépenses directes d'exploration et de développement de leur revenu total, et l'autre, appelé «proposition de crédit d'impôt» relative à l'imposition de dividendes, qui est considéré comme un stimulant pour les investisseurs canadiens.

Le premier encouragement fera sans doute progresser les investissements directs en exploration, mais n'est d'aucune utilité aux compagnies engagées principalement dans l'exploration, ou aux contribuables qui préféreraient investir indirectement dans leurs propres ressources par l'acquisition d'actions de telles compagnies.

Le deuxième encouragement ne sera pas avantageux à l'industrie pétrolière indépendante. Il est important de ne pas oublier qu'une compagnie doit, si elle veut bénéficier de cette mesure, payer des dividendes. Or, une grande majorité des compagnies pétrolières indépendantes ne paient pas de dividendes car les fonds disponibles doivent être conservés pour future exploration afin de reconstituer les réserves en cours d'épuisement. Il est évident que les investisseurs dans de telles sociétés sont attirés seulement par l'espoir de progression du capital, et non par les paiements possibles de dividendes.

Dans l'introduction du Livre blanc (Paragraphe 1.5), nous contestons fortement la phrase suivante: «Les industries minières bénéficient d'avantages fiscaux particuliers qui ont existé pendant de nombreuses années mais qui sont inutilement onéreux et inefficaces». Plus loin, dans le chapitre intitulé «Conséquences économiques» (9.48), nous lisons «les industries minières continueraient à être stimulées par des mesures fiscales non offertes à d'autres industries, mais pas dans une aussi large mesure que selon les lois actuelles».

Nous avons montré que le Livre blanc ne propose rien pour encourager les investissements par des Canadiens dans des compagnies

Moreover, the White Paper expresses a tax philosophy destined to make the investment of foreign capital in the mineral industries less attractve. A foreign investor reading the above referenced quotations will be concerned less about the immediate tax changes than with the inference that more adverse changes are likely in the future.

4. Conclusions and Recommendations

Recognizing the validity of the objective of tax reform to provide a more equitable distribution of the burden, but believing strongly in the increasing importance of the extractive industries in the creation of new wealth and greater employment opportunities in Canada, we submit that it is essential to the economy of the country that achievement of the objective should not be at the expense of the independent oil and gas industry.

We recommend that:

(1) no changes be made that will in any way discourage foreign investment in the resource industries;

(2) contemplated changes be made slowly, methodically and with a continuous evaluation and re-evaluation of the social and economic effects of each stage of the implementation of tax reforms;

(3) a 25 per cent gross depletion allowance be allowed instead of the present net depletion allowance of 33⅓ per cent which is inadequate or the earned depletion concept in the White Paper which is not applicable;

(4) to encourage Canadians to invest in their own resources, purchasers of original issues of common shares in independent resource companies be allowed to deduct 20 per cent of the purchase price of such shares from taxable income.

indépendantes pétrolières. De plus, le Papier blanc expose une théorie de l'impôt destinée à rendre les investissements de capitaux étrangers dans l'industrie minière moins attrayants. Un investisseur étranger lisant les citations ci-dessus sera moins inquiet par les changements fiscaux immédiats que par les craintes de modifications plus hostiles dans l'avenir.

4. Conclusions et recommandations

Reconnaissant la valeur de l'objectif de la réforme fiscale destiné à répartir les impôts de façon plus équitable, mais étant fortement convaincus de l'importance grandissante des industries d'extraction dans la création d'une nouvelle prospérité et de plus nombreuses ouvertures d'emploi, nous désirons souligner ici qu'il est essentiel pour l'économie du pays de ne pas réaliser cet objectif aux dépens de l'industrie pétrolière indépendante.

Nous présentons les recommandations suivantes:

(1) la suppression de toute modification ayant tendance en quelque mesure que ce soit à décourager les investissements étrangers dans les industries de ressources naturelles:

(2) la mise en place progressive et méthodique de toutes les modifications envisagées, accompagnée d'une surveillance continuelle et réévaluation des conséquences économiques et sociales de chaque phase d'application des réformes fiscales;

(3) l'octroi d'une provision brute pour épuisement de 25 p. 100, au lieu de l'actuelle provision nette pour épuisement de 33⅓ p. 100 qui est inadéquate, ou de la proposition de provision acquise du Livre blanc, qui ne peut pas être appliquée pratiquement.

(4) l'encouragement des Canadiens à investir dans leurs propres ressources, et dans ce but, les acheteurs d'actions ordinaires émises pour la première fois, de compagnies de ressources naturelles indépendantes, devraient bénéficier d'une déduction de 20 p. 100 du prix d'achat de ces actions sur leur revenu imposable.

APPENDIX A-64

BRIEF OF LORAM LTD. ON THE WHITE PAPER PROPOSALS FOR TAX REFORM

SUMMARY

A. Perspective from which the proposals should be examined

Prosperity and development of Canada and all Canadians requires economic growth. The two main ways in which growth can be achieved are through the maximization of profits, hence the creation of new capital and through the maximization of the generation and use of talents. Profits are the costs of the future and business is able to create capital through the maximization of profits more readily than governments because:

1. No government has been able to demonstrate that the public sector can invest more efficiently than the private sector.

2. Governments have no yardstick with which to measure performance.

3. Governments are unable to change and adapt to change (they cannot abandon uneconomic activities).

4. Governments are not innovative.

5. The public would not be allowed to maximize the use of its talents.

6. Government costs must be higher due to the fact that every dollar must be accounted for.

7. Governments are not geared to taking risks.

Growth requires mobilization and maximized use of the talents in the whole country. We must encourage people to take risks to increase their talents, to stay and provide a prosperous growing and viable economy. We should promote repatriation and importation of talents where we are lacking.

B. A Critique on the White Paper Proposals

1. The proposal to tax capital gains will inhibit growth because it will restrict the

APPENDICE A-64

MÉMOIRE DE LA COMPAGNIE LORAN LTD. TOUCHANT LE LIVRE BLANC SUR LES PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

RÉSUMÉ

A. Perspectives en vue de l'étude des propositions

La prospérité et le progrès du Canada et des Canadiens exigent la croissance économique. Il y a deux moyens d'atteindre la croissance économique; porter les profits au maximum, et donc créer de nouveaux capitaux, et porter au maximum la formation et l'utilisation du capital humain. Le profit est le coût de l'avenir, et le monde des affaires, mieux que les gouvernements, est en mesure de créer des capitaux en portant le profit au maximum; voici pourquoi:

1. Aucun gouvernement n'a pu démontrer que le secteur public est en mesure d'investir plus efficacement que le secteur privé.

2. Les gouvernements n'ont aucun moyen de mesurer le rendement.

3. Les gouvernements ne sont pas en mesure de changer et de s'adapter au changement (ils ne peuvent pas abandonner leurs activités non économiques).

4. Les gouvernements ne sont pas innovateurs.

5. On ne permettrait pas au public d'utiliser au maximum ses compétences.

6. Le gouvernement, parce qu'il doit répondre de chaque dollar, a donc des frais plus élevés.

7. Les gouvernements ne sont pas aptes à prendre des risques.

La croissance exige la mobilisation et l'utilisation maximale de toutes les compétences au pays. Il nous faut encourager les individus à prendre des risques afin d'accroître leur compétence, à rester ici pour travailler à une croissance économique viable et prospère. Il nous faut encourager le rapatriement et l'importation de compétence là où elles font défaut.

B. Critique des propositions du Livre blanc

1. La proposition visant à imposer les gains de capital paralysera la croissance en restrei-

creation of new capital and will discourage the maximization of the use of talent due to increased risks.

2. Integration of corporate and personal incomes will inhibit growth because it will discourage the retention of profits for expansion.

3. The development of the country's natural resources will be discouraged through the elimination of the three year exemption for new mines and through the fact that the benefits of depletion allowance will disappear on forced distribution.

4. Entertainment expenses are a necessary cost of doing business and any abuses are subject to attack under the present legislation.

5. Changes in depreciation provisions, if any, should be included in the proposals, but recognition should be taken of the necessity for incentives by means of special rates which will encourage development.

6. Provision should be made for the filing of consolidated income tax returns.

7. The averaging proposals are not sufficiently generous and should apply to taxpayers whose incomes are on the decrease as well as those whose incomes are on the increase.

8. Innovation, experimentation and research should be encouraged through special tax incentives.

Development Required For Growth

Two of the highest objectives in Canada today are prosperity and development. Prosperity and development of a country are no panacea, indeed, they are very dangerous. They mean growth and growth is never orderly, it is also a change and change in society and culture is dislocation. The period in which a society takes off on sustained development is a most dangerous time. Economically speaking as development starts to become a success it becomes an accomplished fact. However, the leaders still think in terms of traditional society rather than respond to the new reality. At this moment there is grave danger of a social and political catastrophe, Quebec separatism is an example of this—if no growth occurs Quebec will be a depressed area, and therefore more political, social and economic unrest will result. De-

gnant la création de nouveaux capitaux et découragera l'utilisation maximum des compétences, à cause de l'accroissement des risques.

2. L'intégration des revenus des particuliers et des corporations paralysera la croissance en décourageant le réinvestissement des bénéfices.

3. La mise en valeur des richesses naturelles du pays souffrira de l'abolition de l'exemption de trois ans pour les nouvelles mines et par le fait que le bénéfice des déductions pour épuisement disparaîtra dans la répartition obligatoire.

4. Les frais de représentation et frais connexes constituent une nécessité dans le monde des affaires et la loi actuelle permet déjà la répression des abus.

5. S'il y a des modifications de prévues au chapitre de l'amortissement, elles devraient être incluses dans les propositions, mais il faudrait reconnaître la nécessité de l'incitation par le moyen de taux spéciaux qui encourageront le développement.

6. On devra prendre des dispositions visant la déposition des déclarations consolidées.

7. Les propositions d'étalement ne sont pas suffisamment généreuses et devraient s'appliquer tout autant aux contribuables dont les revenus sont à la baisse qu'à ceux dont les revenus s'accroissent.

8. Le gouvernement devrait encourager par le moyen de taux spéciaux d'imposition l'innovation, l'expérimentation et la recherche.

Le développement est nécessaire à la croissance

La prospérité et le développement sont deux principaux objectifs du Canada aujourd'hui. La prospérité et le développement d'un pays sont loin d'être une panacée; ils sont, en fait, très dangereux. Ils ont pour terme la croissance et la croissance n'est jamais tranquille, et ils signifient changement, et le changement au sein d'une société et d'une culture est un bouleversement. Le moment où une société prend son essor en vue d'un développement soutenu est un moment des plus dangereux. En économie, le développement qui réussit devient un fait accompli. Toutefois, les dirigeants pensent encore en termes de société traditionnelle plutôt que de faire face à la réalité nouvelle. En ce moment, il existe un danger grave de catastrophe sociale et politique —le séparatisme québécois en est un exemple—et si le Québec ne connaît pas la croissance, il sombrera dans un marasme qui entraî-

velopment is risky but the alternative is infinitely more risky. At least we can direct, lead, control and inspire development. The alternate we can barely even hope to survive; just as Canada as a Nation wouldn't survive the separation of Quebec. Economic development is the central economic task of this age and for Canada the tie that will hold the country together. So far we have misunderstood it, we have believed that the task is to make the poor wealthy.

nera avec lui un malaise politique, social et économique. Le développement constitue un risque, mais le contraire un plus grand risque. Du moins est-il possible de diriger le développement, de le conduire, de le contrôler, de le susciter. Nous pouvons à peine espérer survivre à l'alternative; tout comme le Canada, en tant que pays, ne pourrait survivre à la séparation du Québec. A notre époque, la tâche économique première est le développement économique et pour le Canada, c'est le lien qui reliera le pays tout entier. Jusqu'à maintenant, nous ne l'avons pas compris et nous avons cru que notre tâche était de relever le niveau économique des pauvres.

Distribution of wealth is only effective if it causes poor areas to become productive

One of the basic assumptions of the White Paper is that the wealth of the rich should be distributed amongst the poor.* John Pincus of the Rand Corporation has computed that in order to tackle the world poverty problem through distributing the wealth of the rich nations, to raise the per capita income throughout the world to $1,000 per year (still less than $\frac{1}{3}$ the U.S. figure) would require 1.4 thousand billion dollars a year. That is more than the total annual income of all the developed countries. It is almost 200 times as much as the U.S. spent on aid in any one year. Even to raise the income of the poor nations to that of the rich among them i.e. Northern Spain, Formosa or Chile you would have to distribute each year, more than the total U.S. national income. Distributing wealth may be good social justice but it has always been absurd economics. Aid can only be a stimulant, the main growth must come out of the resources of the poor areas themselves. Effective aid acts as a catalyst releasing local energies, but aid unless carefully planned and ruthlessly administered may also tend to inhibit the energies of the recipient rather than release them—this has become

La répartition des richesses n'est efficace que si les pays pauvres deviennent, par ce moyen, productifs.

L'une des hypothèses fondamentales du Livre blanc est la distribution aux pauvres de la richesse des bien nantis.* Il ressort des calculs de John Pincus, de la corporation Rand, que pour s'attaquer au problème de la pauvreté dans le monde par la distribution des richesses des pays bien nantis, pour arriver à hausser de $1,000 par année le revenu mondial par tête d'habitant (soit moins du tiers du chiffre avancé par les États-Unis), il faudrait 1.4 mille de milliards de dollars par année. C'est plus que le revenu global annuel de tous les pays développés. C'est un montant presque 200 fois plus élevé que la somme annuelle jamais fournie par les États-Unis au titre de l'aide extérieure. Même pour hausser le revenu des pays pauvres au niveau de ceux d'entre eux qui sont relativement riches, par exemple l'Espagne du Nord, Formose ou le Chili, il faudrait distribuer chaque année plus que la somme totale du revenu national des États-Unis. La répartition des richesses est peut-être une bonne mesure de justice sociale, mais du point de vue économique ce sera toujours une mesure absurde. L'assistance ne peut être qu'un stimulant, le gros de la croissance devant provenir des ressources mêmes des régions pauvres. L'assistance quand elle est

* University of Columbia's Journal of World Business—Fall, 1967.

* Université de Columbia, *Journal of World Business*, 1967.

apparent in many areas of our aid to depressed areas, which so very well intentioned, is actually causing development failure. We therefore must not inhibit the use of our own resources and when we develop an aid program to a depressed area it should be designed to create incentive. The test for aid to poor areas of the country is therefore whether it makes the poor area capable of being productive—if it fails to do so it is likely to make those areas poorer still in the not so very long run. To be sure, development requires substantial amounts of money in investment, but to succeed, these must come as support to effect the existing productive efforts of a going Community. No matter how serious a problem an area is we cannot afford to waste exceedingly scarce resources—help in such a case only makes things worse, but we also need to be able to go to work where in spite of the projections of the Economists development is none the less happening. The choice is between wasting aid, resources, and investment and obtaining real development and growth. What we need most is the continued development of highly viable areas so that growth will continue to be self generating.

efficace sert de catalyseur pour faire ressortir les énergies locales, mais à moins d'une planification minutieuse et d'une administration rigoureuse, elle tend à freiner l'énergie du récipiendaire plutôt qu'à la favoriser: c'est ce qui est apparu dans différents secteurs de notre aide aux régions défavorisées, laquelle, malgré toutes les bonnes intentions, est en train de mettre en échec leur développement. Il ne faut donc pas restreindre l'utilisation de nos propres ressources et lorsque nous mettons au point un programme d'aide pour une région défavorisée, il doit avoir pour but d'inciter au progrès. Il s'agit donc de savoir si l'aide accordée aux différentes régions défavorisées du pays encourage la productivité de ces régions; sinon, il est probable qu'elles en ressortiront appauvries dans un avenir pas très éloigné. Certes le développement, pour qu'il existe, demande que l'on investisse des sommes d'argent imposantes, mais pour qu'il réussisse, ces sommes doivent venir appuyer seulement l'effort déjà existant d'une collectivité donnée en vue de la productivité. Quel que soit le marasme dans lequel se trouve tel ou tel secteur, nous ne pouvons nous permettre de gaspiller des ressources d'une extrême rareté; dans de telles conditions l'assistance ne fait qu'empirer les choses; mais il nous faut aussi pouvoir œuvrer dans des secteurs où malgré les prévisions des économistes, le développement se fait néanmoins sentir. Il faut choisir entre gaspiller notre aide, nos ressources, nos investissements, et obtenir un vrai développement et une croissance réelle. Ce dont nous avons le plus besoin c'est de poursuivre le développement de secteurs hautement viables de sorte que la croissance devienne à son tour génératrice de croissance.

Present assumption of economic theory no longer tenable.

We must evaluate the effects of the new economics with which we are attempting to run the country with respect to the basic assumptions of economic theory. There are several assumptions underlying economics today that are no longer tenable. The fact that most modern Economists make them subconsciously makes it all the more troublesome that

Les principes de la théorie économique ne sont plus soutenables

Nous devons évaluer les effets des nouveaux principes économiques avec lesquels nous tentons de mener le pays par rapport aux hypothèses fondamentales de la théorie économique. Il existe de nombreuses hypothèses sous-jacentes à nos idées économiques d'aujourd'hui qui ne sont plus soutenables. Le fait que la plupart des économistes modernes les fas-

these assumptions of economic theory is that of economic equilibrium. Economic theory assumes that the goal of economic policy is a balance. Full employment is such an equilibrium—it sees growth as needed only insofar as the labour force increases with the growing population. We have since learned that a stable equilibrium is not possible in economics. The only thing that can give full employment is dynamic dis-equilibrium. An economy is like a bicycle—it only has balance when it is moving. The forces of growth are always unbalanced—yet only a growing economy can be self generating and attain a type of equilibrium, but economic growth is hardly known to economic theory least of all to the "new economics". If growth is admitted at all it is treated as a disturbance outside the system. Prevailing economic theory is based on the assumption that an economy oscillates around the same perfect balance, a balance in which there is neither inflation nor deflation, neither unemployment nor labour shortage nor idle capital or boom—the assumption is an economy that is briskly standing still. Qualitative structural change has its growth. Its dynamics are as much beyond the ken of economics today as motion was beyond the capacity of mathematics before differential calculus. The crucial fact of modern economic life, indeed, the great economic change of the two Centuries since the industrial revolution, is that productivity is the central variable and its increase the test of economic theory and economic policy. An example of the absurdity of economics today in relation to the real central problem of economic growth is that our most sophisticated economic model today, the input—output model of the whole national economy, cannot embrace any change in productivity at all. All it can do is work out the consequences of an increase or decrease in production provided the technology and productivity remained unchanged. It cannot predict how productivity change in a

In-put—Output economic model cannot embrace economic growth

sent inconsciemment est d'autant plus ennuyeux que ces hypothèses de théorie économique reposent sur l'hypothèse de l'équilibre économique. La théorie économique suppose que la politique économique a pour but l'équilibre. Le plein emploi constitue un exemple de cet équilibre—la croissance n'étant nécessaire que lorsque la main-d'œuvre suit le rythme de croissance de la population. Nous avons appris depuis qu'un équilibre stable n'est pas possible en économie. La seule chose qui puisse donner le plein emploi est un dés-équilibre dynamique. Une économie est comme une bicyclette: elle n'est stable qu'en mouvement. Les forces de la croissance sont toujours désiquilibrées; et pourtant seule une économie en croissance peut renouveler son élan et atteindre une certaine forme d'équilibre, mais la croissance économique est une idée presque inconnue en théorie économique, sans parler de l'«économie nouvelle». Si l'on reconnaît la croissance, c'est pour lui accorder un rôle de trouble-fête venant de l'extérieur. La théorie économique actuelle se fonde sur l'hypothèse selon laquelle une économie doit osciller entre les deux pôles d'un équilibre parfait, un équilibre où il n'y a pas d'inflation ou de déflation, pas de chômage ou de crise de main-d'œuvre, pas de fonds dormants ou de boom, l'hypothèse selon laquelle une économie doit se tenir bravement immobile. Les changements qualitatifs d'ordre structurel ont leur croissance. Leur dynamisme dépasse autant l'économie d'aujourd'hui que le mouvement était inconcevable en mathématiques avant la venue du calcul différentiel. Le point crucial de la vie économique moderne, en fait le grand changement économique de ces deux derniers siècles, depuis la révolution industrielle, c'est que la productivité est la variable centrale et son accroissement le critère de la théorie économique et de la politique économique. Pour démontrer l'absurdité des idées économiques actuelles face au vrai problème central qu'est la croissance économique, songeons que le modèle économique le plus sophis-

Le modèle input-output en économie ne peut englober la croissance économique

given industry or given economic sector will affect the rest of the economy or any other sector. It cannot show what would happen or would have to happen for such productivity changes to occur or at least become possible. This is not because we lack data but it is the result of basic assumption underlying the model itself. Growth is a necessary goal of a modern economy, its absence in the poor countries and poorer areas is our greatest economic danger. The Economists know this as well as anyone else and the best among them spend a great deal of their time on growth problems. Since, however, their own models exclude growth they grope in the dark and everything that pertains to growth, try this and try that, and go by fads rather than knowledge.

Professor Walt Rostow developed in his book "The State of Economic Growth, 1960", the first recognition by a prominent Economist the concept that we need a systematic theory on Economic Growth and the first attempt to apply to growth the tools of economic analysis, but his underlying assumption that a high rate of savings by itself both explains and produces growth has not been found valid. Absence of adequate savings makes growth impossible but even abundant capital investment may produce no growth at all. Indeed, capital formation and capital investment may well be the result of growth rather than, as Rostow postulated, its prerequisite. One 20th Century Econo-

tiqué aujourd'hui, le modèle input-output de notre économie nationale dans son entier, ne peut englober aucun changement dans la productivité. Il permet seulement d'établir les conséquences d'une hausse ou d'une baisse dans la production, à condition toutefois que la technologie et la productivité demeurent les mêmes. Il ne permet pas de prédire de quelle façon un changement de productivité dans telle industrie ou tel secteur économique affectera le reste de l'économie ou un autre secteur. Il ne permet pas de déterminer ce qui arriverait ou ce qui devrait arriver si des changements semblables dans la productivité devaient ou du moins pouvaient se produire. Non pas que les données fassent défaut, mais on doit y voir le résultat de l'hypothèse fondamentale sous-jacente au modèle lui-même. La croissance est un but nécessaire au sein d'une économie moderne et son absence dans les pays pauvres et dans les régions défavorisées est notre plus grand danger économique. Les économistes en sont aussi conscients que n'importe qui et les meilleurs d'entre eux consacrent une grande partie de leur temps à étudier les problèmes de croissance. Mais cependant, comme leurs propres modèles ne font pas état de la croissance et de tout ce qui s'y apporte, ils marchent à l'aveuglette, tâtillonnent et mènent leurs recherches suivant la mode du moment.

Le professeur Walt Rostow, dans son livre intitulé «*The State of Economic Growth, 1960*», fut le premier économiste éminent à reconnaître la nécessité d'une théorie systématique portant sur la croissance économique et le premier à tenter d'appliquer au concept de croissance les outils de l'analyse économique, mais son principe fondamental selon lequel un niveau élevé de l'épargne constitue par lui-même à la fois l'explication et la source de la croissance n'a pas reçu l'estampille de la validité. Sans une épargne suffisante, la croissance est impossible, mais il se peut par contre que des investissements de capitaux abondants ne donnent pas lieu à la croissance. De fait, la formation

Innovation is the cause of economic growth.

mist the late, Joseph Schumpeter, first of Austria and then of Harvard, pointed all this out 60 years ago before World War I. He also developed the first approach to theory of economic growth. He identified innovation as the cause of economic growth and the entrepreneur its agent, but since then almost no work has been done in the field.

L'innovation est la cause de la croissance économique

de capital et l'investissement pourraient bien être le résultat de la croissance et non pas une condition préalable comme le prétendait Rostow. Il y a soixante ans, avant la Première guerre mondiale, un économiste du vingtième siècle, feu Joseph Schumpeter, d'abord d'Autriche, puis de Harvard, démontrait tout cela. Il avait également mis au point la première méthode en vue de la théorie de la croissance économique. L'innovation était pour lui la cause de la croissance économique, et l'entrepreneur, son agent; mais depuis il ne s'est presque rien produit d'autre dans ce domaine.

World War I ushered in the one period of economic continuity extending through World War II. During this period, maintenance rather than growth was the central concern. This is, of course, the theme of Keynes' economics, which, in turn, was a re-formulation of equilibrium economics and a badly needed one, by Keynes' formulation was not the growth theory we need nor was it intended as such. Indeed, in Keynes' economics there is a conflict in maintaining what we have and what goes beyond it, that is growth. If economic theory cannot overcome this conflict it cannot overcome economic crisis. It is clear, to repeat, that we can only maintain equilibrium through a policy of growth. An economy that stands still however briskly is an economy in decline, as the British example of the last 20 years has shown.

La Première guerre mondiale a inauguré la seule période de continuité économique qui s'est étendue jusque pendant la Deuxième guerre mondiale. Au cours de cette période, la préoccupation première a été la stabilité plutôt que la croissance. C'était, bien sûr, le thème principal de la théorie économique de Keynes, celle-ci ne faisant que formuler d'une nouvelle façon la théorie de l'équilibre économique, formulation dont on avait grand besoin, mais qui ne constituait pas et ne prétendait pas constituer la théorie tant attendue de la croissance. En fait, dans la théorie de Keynes, il y a conflit entre ce que nous avons et ce qui va plus loin, soit la croissance. S'il est impossible à la science économique de résoudre ce conflit, il lui est également impossible de résoudre une crise économique. Encore une fois, il ressort clairement que l'équilibre économique ne peut se maintenir que dans le cadre d'une politique de croissance. Une économie qui piétine sur place même aussi vaillamment qu'on voudra, est une économie en déclin, comme nous le démontre depuis vingt ans l'exemple de la Grande-Bretagne.

Policy of growth needed to maintain equilibrium.

Il faut une politique de croissance pour maintenir l'équilibre

A cynic may well come to the conclusion that economic performance so far in the western countries has been adversely proprotionate to the number and prominence of Economists in government service. The cynic may conclude that the more Economists and the more attention paid to them, the worse the economy performs. Japan and Germany which have

Pour être cynique on pourrait conclure que jusqu'à maintenant la réussite économique dans les pays occidentaux a été inversement proportionnelle au nombre et à l'importance des économistes au sein de la fonction publique. Poursuivant dans la même veine, plus il y a d'économistes et plus on leur accorde de l'attention, pire est la situation économique. Les

Economic growth is not related to numbers of Economists.

grown best have few Economists within the government.

There are two very famous names in the business world of Japan (the Founding Fathers in fact of the modern Japanese Economic State), Iwaski and Shibusawa. For 20 years these two men engaged in public debate. "Maximize profits" said Iwaski. "Maximize talents" said Shibusawa. Today we know that both were right for development. We have to multiply productivity of capital. We have to attract the available capital of the economy into growth opportunities but for development we also have to multiply human resources. We have to attract the human energies of society into growth opportunities. Wherever we have disregarded these lessons we have failed to generate development. Both Iwaski and Shibusawa worked for a strong and achieving Japan rather than for a rich Japan. Both men knew that the essence of development is not to make the poor wealthy—it is make the poor productive. For this, one needs to make productivity the fundamental resource and objective. One needs to multiply talent and capital. Japan accomplished development Iwaski's way by attracting and mobilizing every penny of capital within the country. As a result, a shortage of capital never impeded Japan's development so she did not borrow abroad or depend on foreign investors. We have to also take a page of Japan's book and attract and mobilize every penny of capital within this country. To that end our economic objectives should be geared. Japan also walked Shibusawa's way and attracted, trained and mobilized every ounce of human energy. She put to work on growth opportunities all the talent the gifted people could muster. If Iwaski's venture banking gave to Japan the highest rate of monetary capital formation ever recorded Shibusawa's stress on the human energy gave Japan within 30 years the highest rates of human capital formation and literacy ever recorded. The two men differed only in their em-

Growth requires maximization of profits and talents.

La croissance économique n'est pas en rapport avec le nombre d'économistes

pays qui ont le plus progressé, le Japon et l'Allemagne, comptent peu d'économistes au sein de leur gouvernement.

Au Japon, le monde des affaires compte deux noms célèbres: Iwaski et Shibusawa, qui sont en fait les Pères du modernisme économique de leur pays. Pendant vingt ans ces deux hommes se sont affrontés sur la scène publique. Iwaski disait: «Portons les profits au maximum»; Shibusawa disait: «Portons la compétence au maximum». Nous savons aujourd'hui qu'au point de vue du développement, les deux avaient raison. Il nous faut multiplier la productivité des capitaux. Il faut attirer les capitaux disponibles dans des voies susceptibles de progrès, mais pour progresser il faut aussi multiplier le capital humain. Il faut attirer l'énergie des individus dans des voies susceptibles de croissance. Partout où cette leçon a été négligée, les efforts vers le progrès ont été vains. Iwaski et Shibusawa ont tous les deux travaillé en vue d'un Japon fort et laborieux plutôt que d'un Japon riche. Les deux hommes savaient que le développement n'est pas essentiellement de donner la richesse aux pauvres, mais bien de rendre ces derniers productifs. Pour y arriver, il faut faire de la productivité le recours et l'objectif fondamentaux. On doit multiplier la compétence et les capitaux. Le Japon a progressé de la façon que préconisait Iwaski, en attirant et en mobilisant tout le capital au pays. Ainsi le Japon n'a jamais été empêché dans son développement par une pénurie de capitaux; il n'a donc jamais dû emprunter à l'extérieur ni compter sur les investisseurs étrangers. Prenant exemple sur le Japon, nous devons nous aussi attirer et mobiliser tout le capital disponible dans notre pays. C'est en ce sens que nous devons diriger nos objectifs économiques. Le Japon s'est également enligné dans la voie préconisée par Shibusawa en attirant, formant et mobilisant jusqu'à la dernière once de capital humain. Il a dirigé dans des voies susceptibles de croissance la compétence réunie de tous les individus de talent. Si l'aventure bancaire d'Iwaski a donné au Japon

La croissance exige le maximum de profit et de compétence

phasis—Iwaski could not have succeeded had he not known how to develop and find large numbers of brilliant young men whom he formed into a world wide management team of the highest esprit de corps and competence and Shibusawa's command post was the Dai-Ichi Bank which he built into one of the major financial institutions of the country.

The economics of development and growth rest on the twin pillars of developing people and multiplying capital. To get development and growth both have to be organized and there must be concentration on both. In brief, we need to organize the contract growing of money and the contract growing of people. What is lacking is effective demand and reward for utilization of capital and talents. What is needed is systematic organized multiplication of capital resources and their employment on development opportunities. Capital without people is sterile whereas people can move mountains with minimum amounts of capital well motivated and in a climate that promotes its use. Development, therefore, requires rapid growth of human talents and their employment on opportunities and incentives for people to create capital by deferring present enjoyment and using capital to create maximum growth. Talents working with capital gives growth and prosperity and a better living for all.

le taux le plus élevé jamais atteint en ce qui touche la formation de capital monétaire, les efforts de Shibusawa ont donné en trente ans au Japon les taux les plus élevés jamais atteints en ce qui touche la formation de capital humain et l'alphabétisation. Les deux hommes ne différaient que par leurs priorités: Iwaski n'aurait pas réussi s'il n'avait pas su comment découvrir et s'attacher un si grand nombre de jeunes individus doués qu'il a formés en une équipe d'administrateurs à l'échelle mondiale, du plus grand esprit de corps et de la plus haute compétence; quant à Shibusawa, son poste de commande était la banque Dai-Ichi, devenue sous sa direction l'une des plus importantes institutions financières du pays.

L'économie du développement et de la croissance repose sur ces deux piliers que sont la mise en valeur du capital humain et la multiplication des capitaux. Le développement et la croissance requièrent une solide organisation de ces deux piliers et une forte convergence. Bref, il nous faut organiser le contrat des finances et le contrat des ressources humaines. Ce qui fait présentement défaut c'est l'efficacité dans la demande et la récompense pour l'utilisation du capital et de la compétence. Nous avons besoin de faire fructifier d'une manière systématique et organisée les avoirs en capital et de les employer dans des voies susceptibles de progrès. Sans l'apport des individus, le capital demeure stérile, tandis que par ailleurs, avec un minimum de capital les hommes peuvent déplacer des montagnes s'ils ont la motivation nécessaire et un climat propice à sa mise en valeur. Le progrès exige donc l'accroissement rapide de la compétence humaine et sa répartition dans des voies offrant de bonnes perspectives de réussite, en même temps que l'incitation à créer des capitaux en invitant les gens à ne pas jouir immédiatement de leurs avoirs, afin de les faire fructifier au maximum. Compétence et capital, travaillant de pair engendrent la croissance et la prospérité et un niveau de vie plus élevé pour chacun.

Incentives required to maximize talent.

Growth requires mobilization and maximized use of the talents in the whole country be this in terms of straight labour, technical expertise, management ability or generation of theory. In order to attain maximized use and development of talents there has to be incentvie and the best incentive lies in economics and the ability to increase economic positions. We must encourage people to take risks to increase their talents as generally to increase talent entails an opportunity cost. We have to encourage our people to stay and provide a prosperous growing viable economy which promises growth and opportunities, growth and challenge and growth and economic rewards. Further, we should promote the repatriation of and the importation of talents into Canada in fields in which we are lacking. However, it should be as a matter of Government policy where Canada has the talents, that Canadian talent should be used. To not utilize fully the talents that are available to us is a triple penalty. Firstly, because we pay a cost of supporting the unused talent, secondly, because we pay a higher cost where there is a shortage of the talent and thirdly, because we cut-off growth in the multiplyer effect. An example of this is the immobility of labour. The Maritimes have a higher rate of unemployed and consequently high welfare and unemployment cost whereas Ontario has a shortage of labour resulting in a high rate of inflation and a higher cost for the same services. To encompass growth the theory that we will have to develop will first require that economics become teleological. That is, it starts out with a goal in the future and works back to the present. Historically economic theory has started out with the present arrangement of forces and projected from it. This assumes that the structure of the future is identical to the structure of the present, there is no room in such a projection for true change such as genuine innovation brings about. It can only admit a better allocation of already existing resources of all kinds, includ-

Il faut inciter à l'accroissement de la compétence

La croissance exige la mobilisation et l'utilisation maximale de tout le capital humain au pays, que ce soit en termes de la force ouvrière, des techniciens spécialisés, des administrateurs compétents ou des purs théoriciens. Pour réussir à former des individus compétents et à utiliser leurs talents au maximum, il faut savoir les attirer, le meilleur moyen étant l'attrait économique et la possibilité d'accroître leur niveau de vie. Nous devons encourager les gens à prendre des risques dans le but d'augmenter leur compétence, parce que généralement pour augmenter la compétence on doit faire face à des déboursés. Nous devons encourager nos ressortissants à demeurer au pays pour prendre part à l'élaboration d'une économie prospère et durable au sein de la croissance et des possibilités qu'elle offre, de la croissance et du défi qu'elle entraîne, de la croissance et de ses récompenses d'ordre économique. Nous devrions de plus promouvoir le rapatriement de nos nationaux et l'importation au Canada de gens compétents dans les domaines où il y a carence. Toutefois le gouvernement devrait tenir compte des compétences déjà sur place et mettre d'abord à profit la compétence canadienne. Ce serait un triple désavantage pour nous que de ne pas utiliser pleinement la compétence dont nous disposons. D'abord parce qu'il faut payer pour entretenir la compétence inexploitée, ensuite parce que la pénurie dans le domaine de la compétence coûte encore plus cher, et enfin parce que nous empêchons ainsi de multiplier la croissance. Nous en avons un exemple dans l'immobilité de la force ouvrière. Le chômage dans les Provinces maritimes est très élevé et par conséquent il s'y débourse de fortes sommes en assistance sociale et en assurance-chômage, tandis qu'en Ontario il y a pénurie de la force ouvrière et donc un taux élevé d'inflation, et l'assistance gouvernementale coûte encore plus cher. Pour incorporer la notion de croissance à la théorie que nous devons mettre au point, il faudra d'abord que l'on accorde un sens téléologique à la science économique. C'est donc dire qu'il

ing the resource of knowledge. The theory we need must start with the postulate that the theme of economic policy is genuine change in the wealth producing capacity of the economic resources rather than their re-arrangement. It will have to start out in words with the postulate of innovation. This must shift the focus of economic theory from cost, where it has always been, to risk. This in turn leads to the re-evaluation of the nature, role and function of profit.

faudra fixer un but dans l'avenir et faire marche arrière jusqu'au présent. L'histoire de la théorie économique nous montre que celle-ci s'est toujours fondée sur le présent pour projeter dans l'avenir, prenant pour acquis que les structures de l'avenir ne différeront pas de celles du présent. Ce genre de projection ne concède aucune place au changement réel qu'apporte la véritable innovation. Elle ne peut que permettre une meilleure répartition des ressources de toutes sortes déjà en existence, y compris celle de la connaissance. La théorie dont nous avons besoin doit se fonder sur le postulat voulant que le thème central de la politique économique soit le changement véritable dans le pouvoir des ressources économiques à engendrer la richesse plutôt que dans le simple réarrangement de ces ressources. En d'autres termes, elle devra se fonder sur le postulat de l'innovation. La théorie économique devra donc maintenant converger sur le concept de risque plutôt que sur celui de coût. Ce qui mènera à la réévaluation de la nature, du rôle et de la fonction du profit.

Success determined by market test

Profit fulfils a vital and irreplaceable economic function and profitability is the one reliable economic yardstick of investment decisions. Risk rather than cost becomes crucial. Market test rather than efficiency determines success. The more nearly therefore an industry optimizes profit the more it will contribute to national income and economic growth.

L'épreuve du marché détermine le succès

Le profit remplit une fonction économique vitale et irremplaçable et la profitabilité est la seule mesure économique sûre dans les décisions relatives aux investissements. Le risque plutôt que le coût devient la valeur décisive. Plutôt que l'efficacité, c'est l'épreuve du marché qui détermine le succès. Et donc plus une industrie recherche le profit maximum, plus elle contribue au revenu national et à la croissance économique.

In traditional economics profit serves at best a marginal economic function. It is the measurement of the allocation of capital resources. If we assume no growth, profit is not even particularly important in this role. Then we arrive, as the classical economists have, at a pseudo-psychological explanation for the existence of profits, though no psychologists have ever been able to find the so-called profit motive in nature. Profit in all traditional economics in other words is a moral rather than an economic strategy category and the attitude towards

Dans le cadre économique traditionnel, la meilleure part accordée au profit n'est que marginale. Il sert de mesure à la répartition des ressources en capital. Si l'on n'accorde pas d'importance au concept de croissance, le profit ne remplit même pas ce rôle réduit. Nous aboutissons par là à l'explication pseudo-psychologique que les économistes classiques ont donnée à l'existence du profit, bien qu'il n'ait été donné à aucun psychologue de découvrir dans la nature ce que l'on a appelé le motif du profit. En d'autres termes, dans

profit is idealogical rather than economic. In traditional economics the only risk is lack of information about the past and present and the aim of economic policy is to minimize risk. But the moment we assume growth, we assume uncertainty, that is, we assume that present resources are committed to genuine risk because they are committeed to making a different and unknowable future. Thus the purpose of economic policy in a growth economy must be to enable the economy to take bigger but better risks. In growth economics, therefore, profit becomes the cost of uncertainty, it is no longer surplus. Indeed we can formulate as a law of economic development that there is no profit at all excepting only such profit as results from politically imposed monopoly which, of course, is "tribute" rather than profit. There are only costs of the future, they cannot yet be measured but they are as real, as tangible and as certain as the costs of the past that our accounts record. Just as we asked with respect to the accounts of the past whether there is enough revenue to cover them, we must ask with respect to the costs of the future whether there is enough revenue to cover them. The central question in respect of profits is whether they are high enough to allow the economy to take the risks needed in order to grow. This holds true whether we stress capital accumulation or consumption in our theories of economic equilibrium, that is, regardless of the position we take with respect with the economics of today and yesterday. This view eliminates the profit motive, it also eliminates profit as a capitalist rakeoff. What they have done, and rightly so, is realize that profit is needed for an expanding economy regardless of political beliefs or economic structure. When we say that profits do not exist but that what we call profits are simply costs of the future that we cannot yet allocate. It is clear that we need revenue to cover the risks of investing in growth. These revenues can only come out of current production, just as the revenues to cover the

In growth economics, profit is the cost of uncertainty.

la science économique traditionnelle, le profit est d'ordre moral plutôt que d'être intégré dans une stratégie économique, et il appelle une attitude idéologique plutôt qu'économique. Dans le cadre économique traditionnel le seul risque est le manque de données touchant le passé et le présent, la politique économique cherchant à réduire ce risque. Mais du moment où l'on accepte l'idée de croissance, on accepte par le fait même l'incertitude, parce que l'on accepte de soumettre ses avoirs à un risque réel en les consacrant à un avenir inconnaissable et qui sera différent. Au sein d'une économie de croissance, la politique économique aura donc pour but de permettre à l'économie de plus grands risques et qui soient plus prometteurs. Au sein d'une économie de croissance, le profit devient donc le coût de l'incertitude et perd sa fonction de surplus. En fait nous sommes en mesure de stipuler que dans une économie du développement, le profit comme tel n'existe plus, mis à part le profit résultant de monopoles politiquement imposés, celui-ci n'étant plus un profit mais un «tribut». Le profit est un coût à venir, impossible à mesurer, mais aussi réel, aussi tangible et aussi certain que les frais déjà encourus qui font l'objet de nos bilans. Tout comme nous nous demandons si les revenus suffiront à couvrir les frais encourus, nous devons voir à ce qu'il y ait des recours suffisants pour couvrir les frais à venir. Il s'agit essentiellement de savoir si les profits seront assez élevés pour permettre à l'économie de prendre les risques nécessaires à la croissance. Dans le cadre des théories visant l'équilibre économique, la question est la même, que l'on porte l'accent sur l'accumulation du capital ou sur la consommation; la théorie d'aujourd'hui n'a rien changé à celle du passé. Dans cette perspective on élimine le motif du profit de même que le profit en tant que ristourne dans le sens capitaliste. Ces théories ont permis avec raison de prendre conscience de la nécessité du profit dans une économie de la croissance, sans tenir compte des croyances politiques ou de la structure écono-

Au sein d'une économie de croissance le profit est le coût de l'incertitude

costs of doing business to-day, the accountant's costs can only come out of current production. Current production is the only thing in the economy we can dispose of, it is also reasonably clear that we must some how get these revenues into the right risk, that they must be used to make the future rather than to defend the past. This argues for a strong capital market. The minute, however, that we put growth into a model, profit and its meaning change entirely. The answer to the cry "exploitation" is no longer to get rid of the exploiters but to create growth in productivity. The answer is to make the poor productive and this requires risk, uncertainty and profit.

mique. Quand nous disons que le profit n'existe pas, nous voulons dire que ce que nous appelons profit ne constitue que frais à encourir qu'il est impossible pour l'instant de déterminer. Il est clair que nous avons besoin de revenus pour couvrir les risques inhérents aux investissements en vue de la croissance. Ces revenus ne peuvent provenir que de la production courante, tout comme les revenus devant couvrir les frais immédiats, les frais comptables, ne peuvent provenir que de la production courante. En économie, la production courante est la seule chose dont nous disposons, c'est le seul présent, le reste n'est que mémoire ou probabilité. Il est assez clair également que l'on devra encourir des risques convenables avec ces revenus; ils doivent servir à bâtir l'avenir plutôt qu'à défendre le passé. De là la nécessité d'un marché fort en capitaux. Dès l'instant cependant où nous donnons un modèle à la croissance, le profit et sa signification changent immédiatement. Il ne s'agit plus de répondre aux cris soulevés par l'exploitation en se débarrassant des exploiteurs mais en faisant en sorte que la productivité soit génératrice de croissance. Il s'agit de rendre les pauvres productifs, ce qui entraîne le risque, l'incertitude et le profit.

Business is particularly appropriate for growth because it is predominately an organ of innovation. Of all social institutions, it is the only one created for the express purpose of making and managing change. All other institutions were originally created to prevent or at least to slow down change, they become innovators only by necessity and most reluctantly. Specifically, privately owned business has two advantages where government owned business has major weaknesses. Business can abandon an unsuccessful activity, indeed it is forced to do if it operates in a market and even more if it depends on a market for its supply of capital. There is a point beyond which even the most stubborn business man cannot argue with the market test no matter how rich he himself may be. Even Henry Ford

Business can adapt to change and can abandon unsuccessful activity: Governments cannot.

Le monde des affaires peut s'adapter au changement et peut abandonner une activité vouée à l'échec. Les gouvernements ne le peuvent pas

Les affaires conviennent particulièrement bien à la croissance parce qu'elles constituent surtout un moyen d'innovation. De toutes les institutions sociales, le monde des affaires est le seul à avoir pour but de provoquer et de manipuler le changement. Toutes les autres institutions ont été créées à l'origine dans le but d'empêcher ou du moins de ralentir le changement; si elles deviennent innovatrices, c'est par nécessité et avec beaucoup d'hésitation. Spécifiquement, le secteur privé possède deux avantages, alors que le secteur public ne présente que des faiblesses importantes. Le secteur privé peut abandonner une activité vouée à l'échec; il est même forcé de le faire s'il constitue une valeur boursière et encore plus s'il dépend du marché pour ses ressources en capital. Il arrive un temps

had to abandon the Model T when it no longer could be sold, even his Grandson had to abandon the Edsel. Which is more, of all institutions, business is the only one that society will let disappear. It takes a major catastrophe, war, revolution, etc. to allow the disappearance of a university, hospital or government arm no matter how superfluous and unproductive they may have been. Precisely because business can make a profit it must run the risk of loss. This risk, in turn, goes back to the second strength of business. Alone, among all institutions, it has a test of performance. No matter how inadequate profitability is, it is a test for all to see. One can argue that this or that obsolete hospital is really needed in the Community, or that it will one day again be needed or one can argue that even the poorest University is better than none. The Alumni or the Community always have a moral duty to save "dear old Siwash". The consumer, however, is unsentimental, it leaves him singularly unmoved to be told he has a duty to buy the product of the company because it has been around a long time. The consumer always asks, "and what will the product do for me tomorrow?" If the answer is "nothing", he will see its manufacturer disappear without the slightest regret and so will the investor. This is the strength of business as an institution, it is the best reason for keeping it in private ownership. The argument that the capitalist should not be allowed to make profits is a popular one, but the real role of the capitalist is to be expendable. His role is to take risk and to take losses as a result. This role, the private investor, is much better equipped to discharge than the public one. We want privately owned business precisely because we want institutions that can go bankrupt and can disappear. We want at least one institution that from the beginning is adapted to change, one institution to prove its right to survival again and again. This is what business is designed for, precisely because it is designed to

The consumer is unsentimental.

où l'homme d'affaires le plus entêté, aussi riche soit-il, ne pourra plus ignorer l'épreuve du marché. Henry Ford lui-même dut abandonner son «Model T» qui ne se vendait plus, et son petit-fils dut abandonner l'Edsel. Et qui plus est, de toutes les institutions, seule une entreprise commerciale disparaîtra avec la bénédiction de la société. Il faut un cataclysme, une guerre, une révolution, pour que l'on accepte la disparition d'une université, d'un hôpital, d'un bureau du gouvernement, quelles qu'aient été l'inutilité ou la non-productivité de leur existence. C'est précisément parce qu'une entreprise commerciale peut être profitable qu'elle doit courir le risque d'une perte. Ce même risque renvoie à la seconde force du secteur privé. Il est le seul, parmi toutes les institutions, à posséder un barème du rendement. Quels que soient les défauts du barème de la profitabilité, tous peuvent le consulter. On peut bien prétendre que tel ou tel hôpital désuet est toujours utile ou qu'il le sera un jour, qu'une mauvaise université vaut mieux que rien du tout. Les citoyens, l'association des Anciens, se sentiront toujours moralement obligés de conserver l'Alma Mater. Le consommateur, lui, ne fait pas de sentiments; et lui dire qu'il doit acheter tel produit de telle compagnie pour la seule raison qu'il existe depuis longtemps le laisse tout à fait froid. Il cherche toujours à savoir ce que le produit lui apportera de bon. Si la réponse est «rien», le manufacturier pourra disparaître, le consommateur n'en éprouvera aucun regret; l'actionnaire non plus. Voilà ce qui fait la force du monde des affaires en tant qu'institution et c'est pourquoi il doit rester entre les mains du secteur privé. L'argument selon lequel on ne devrait pas permettre au capitaliste de réaliser des bénéfices est assez répandu, mais le vrai rôle du capitaliste est de pouvoir disparaître. Son rôle est de prendre des risques et de subir les pertes qui s'ensuivent. L'actionnaire privé est beaucoup plus en mesure de s'acquitter de ce rôle que le gouvernement. Nous voulons des entreprises commerciales

Le consommateur ne fait pas de sentiments

make and to manage change. If we want a really strong and effective government, therefore, we should want businesses that are not owned or subsidized by government. We should want businesses in which private investors, motivated by their own self interests—make itself interest strong, and deciding on the basis of their own best judgment, take the risk of failure. The strongest argument for private enterprise is not the function of profit, the strongest argument is the function of loss! Because of the function of loss business is the most adaptable, the most flexible of all institutions. It is the one that has a clear, even though limited, performance test—it is the one that has a yardstick, therefore, it is the one best equipped to manage, for if there is a yardstick for results one can determine the efficiency and adequacy of efforts. One can say in a business that our greatest profits are at a level where we control 95% of the cost rather than where we control 99%. Controlling or auditing the last 4% or 5% necessitated by the trustee nature of the public sector costs us much more than the profits from these marginal activities could ever be. One cannot say we will control only 95% with respect to patient care in a hospital, one cannot say this with respect to instruction in the university and one cannot say this in any government agency; there, one has to guess, to judge and to have opinions. In a business one can measure. Business, therefore, is the most manageable of all these institutions. The one where we are most likely to find the right balance between results and costs of efforts. This is the only institution where control need not be an emotional or moral issue, where in taking control we discuss results and not values.

Function of loss is strongest argument for private enterprise.

Government costs higher because every dollar must be accounted for.

privées précisément parce que nous voulons des institutions qui puissent faire faillite et disparaître. Nous voulons qu'il existe au moins une institution qui dès ses origines ait été apte au changement, une institution qui puisse prouver vingt fois, cent fois son droit à la survivance. Voilà la raison première du monde des affaires, précisément parce que ce dernier a pour but de provoquer et de manipuler le changement. Si nous voulons un gouvernement vraiment fort et efficace, nous devrions par conséquent désirer des entreprises commerciales qui n'appartiennent pas au gouvernement ou qui soient libres de subventions gouvernementales. Nous devrions désirer l'existence d'entreprises commerciales où les actionnaires privés, poussés par leurs propres intérêts personnels, mettent l'accent sur les intérêts de l'entreprise, et se fondant sur leur propre jugement, ne craignent pas d'encourir des risques. L'argument le plus fort en faveur de l'entreprise privée n'est pas la fonction du profit, mais bien la fonction de la perte! En raison de cette fonction de la perte, c'est l'entreprise privée qui est, de toutes les institutions, la plus souple, la plus flexible. C'est la seule institution à devoir affronter l'épreuve du rendement, à l'intérieur de certaines limites, bien sûr, la seule institution à pouvoir mesurer ses résultats et donc la plus apte à se diriger, parce qu'avec cette mesure il est possible de déterminer si les efforts sont efficaces et suffisants. On peut dire d'une entreprise que ses bénéfices sont à leur meilleur quand il y a contrôle de 95 pour cent du coût, plutôt qu'un contrôle de 99 pour cent. Le contrôle ou la vérification des derniers 4 ou 5 pour cent que nécessite de par sa nature le secteur public, nous revient beaucoup plus cher que les bénéfices réalisés grâce à ces activités marginales. On ne peut dire qu'on ne contrôlera que 95 pour cent des coûts encourus par les soins apportés aux malades dans un hôpital, ni par l'enseignement universitaire, ni encore en ce qui a trait à une agence du gouvernement; et dans ces domaines, c'est une affaire d'approximation, de jugement, d'o-

La fonction de la perte est l'argument le plus fort en faveur de l'entreprise privée

Les frais gouvernementaux sont plus élevés parce qu'on doit tenir compte de chaque dollar

This then gives the perspective from which we feel we should examine the proposals of the White Paper. The first economic objective is prosperity for all Canadians and in order for the economy to be prosperous it must be growing. Growth requires two things—that we maximize the creation of capital and that we maximize the generation and the use of talent. In order to maximize the creation of capital, we must provide and maximize the incentive to take risks and defer present enjoyment. In order to maximize talents for all Canadians we must encourage the general public by giving it incentive to be productive and innovative. We must make the poor productive and self-supporting.

With these points in mind then let us examine the specific proposals of the White Paper.

pinion. Dans une entreprise commerciale, c'est une affaire de mesure. De toutes ces institutions, l'entreprise privée est celle qui permet le plus grand contrôle. Celle où l'on trouvera presque certainement le juste équilibre entre les résultats apportés et le coût des efforts. C'est la seule institution où le contrôle se fait sans valeur émotive ou morale, mais au moyen de résultats tangibles.

Voilà donc les perspectives nous permettant d'étudier les propositions du Livre blanc. Notre premier objectif économique vise la prospérité de tous les Canadiens et pour que l'économie soit prospère, elle doit avoir pour but la croissance. Celle-ci exige deux choses: porter au maximum la création de capitaux et porter au maximum la formation et l'utilisation du capital humain. Afin de porter au maximum la création de capitaux, il faut encourager au maximum les individus à prendre des risques et à remettre à plus tard la jouissance de leurs biens. Afin d'obtenir le maximum du capital humain au Canada, il faut encourager le public d'une façon positive à la production et à l'innovation. Nous devons faire en sorte que la classe pauvre puisse produire et se suffire à elle-même.

Avec ces objectifs en vue, passons maintenant à l'examen des propositions du Livre blanc.

A. Proposal to Tax Capital Gains

1. Does the proposal to tax capital gains encourage the maximization of the creation of capital?

A tax on capital gains will have the effect of restricting new development because the investor will find that the low-risk investments are more attractive in relationship to anticipated return. Without the incentive to invest in new development, increased productivity will be inhibited and therefore creation of new capital will be restricted.

Since the end of World War II there has been an increasing disincentive to invest capital funds in certain risk ventures because of

A. Proposition visant à imposer les gains de capital

1. La proposition visant à imposer les gains de capital encourage-t-elle la création maximum de capitaux?

L'impôt sur les gains de capital aura pour effet de freiner la création de nouveaux débouchés, parce que l'actionnaire se sentira plus attiré par les investissements comportant de faibles risques plutôt que par la rémunération anticipée. Sans une incitation à investir dans de nouvelles sources de mise en valeur, l'accroissement de la productivité sera gêné, ce qui limitera la création de nouveaux capitaux.

Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, l'incitation à investir dans des secteurs à risques élevés a suivi une courbe descen-

the inflationary forces. For example, the cost of a D-8 tractor has increased as follows:

1950 $22,000.
1960 $53,000.
1970 $89,000.

To tax the gains resulting from the investment in projects which would utilize this type of equipment would further increase the risk and therefore decrease incentive to invest.

The White Paper not only discourages growth through the reduction of incentives to create capital, but it goes so far as to advocate the confiscation of capital.

(a) The proposal fails to recognize that certain absolute dollar gains are merely the results of inflation and do not represent real or economic gains.

(b) The combined effect of Estate Taxes, Gift Taxes and Capital Gains taxes is to confiscate capital. As an example, when an estate tax becomes exigible, an heir could well be forced to liquidate certain capital assets, thereby, giving rise to capital gains tax and double taxation.

(c) The proposal to tax the proceeds on the sale of goodwill, the cost for which has not been allowed as a deduction (on hand prior to implementation), is also confiscatory. We applaud, however, the Government's proposal to permit a deduction from income of the cost of goodwill acquired after implementation at the rate of 10 per cent per annum.

2. Does the proposal to tax capital gains encourage the maximization of the generation and use of talent?

The lack of new development will have the effect of restricting the maximization of the generation and use of talent. Existing talent will be wasted and in many cases will simply leave the country. In addition talent existing in other countries will be provided with no incentive to enter Canada. The increased risk will cause talented individuals to become somewhat lethargic and satisfied with employment in a static business community, whereas they might otherwise consider the exploitation of their talents by the formation of small business enterprises throughout the country. Talent should be encouraged and developed. This could be accomplished by the use of government programmes (tax deductions or grants) to encourage the movement of people from non-productive areas to those areas of high productivity potential. It is difdante à cause de la force inflationniste. A titre d'exemple, le coût d'un tracteur D-8 s'est accru de la façon suivante:

1950 $22,000
1960 $53,000
1970 $89,000

Imposer les gains provenant d'investissements dans des programmes où ce genre de machinerie serait nécessaire ne ferait qu'accroître les risques et diminuer l'incitation à l'investissement.

Non seulement le Livre blanc décourage-t-il la croissance en réduisant les incitations à créer des capitaux, mais il va plus loin en préconisant la confiscation des capitaux.

a) La proposition ne reconnaît pas que certains gains absolus en dollars ne sont que le résultat de l'inflation et ne représentent pas de gains économiques réels.

b) L'impôt à la fois sur les dons, les legs et les gains de capital aura pour effet de confisquer des capitaux. Par exemple, pour défrayer l'impôt devenu exigible sur des biens transmis par décès, l'héritier pourrait être forcé de liquider des immobilisations, ce qui donnera lieu à un impôt sur les gains de capital et donc à une double imposition.

c) La proposition visant à imposer le produit de la vente d'une clientèle et pour laquelle on n'aurait pas bénéficié d'une réduction à l'achat (avant l'entrée en vigueur du nouveau régime), constitue elle aussi une confiscation. Nous applaudissons toutefois à la proposition du Gouvernement visant à permettre une réduction pour le prix d'achat d'une clientèle, au taux de 10 p. 100 par année, après l'entrée en vigueur du nouveau régime.

2. La proposition visant à imposer les gains de capital encourage-t-elle la formation et l'utilisation maximales du capital humain?

Le manque de nouveaux débouchés empêchera la formation et l'utilisation maximales du capital humain. Il y aura gaspillage de la compétence actuelle et les individus doués seront nombreux à quitter le pays. De plus, les personnes compétentes qui auraient pu désirer s'établir au Canada n'y verront aucune incitation à le faire. Avec l'accroissement des risques, on verra des individus compétents sombrer en quelque sorte dans la léthargie et se satisfaire d'un emploi au sein d'une entreprise bien implantée, alors qu'autrement ils pourraient songer à développer leurs talents en fondant des petites entreprises par tout le pays. Il faut stimuler la compétence et la mettre en valeur. Il y aurait lieu, au moyen de programmes gouvernementaux comme les réductions d'impôt ou les subventions, d'encourager les gens à quitter les

ficult to imagine how the honourable Minister of Finance was able to rationalize his thinking in such a way as to say in Paragraph 1.10 of the White Paper that "...taxes should interfere as little as possible with incentive to work and invest...".

Individuals who possess initiative and confidence in the future may often elect to defer present enjoyment in favor of the greater rewards which may be forthcoming several years hence. Such attitudes should be encouraged and vehicles, such as stock option plans, should not impose a hardship on the individuals but should be recognized as capital transactions, the long term benefits of which should be free of tax.

3. Is the present law adequate and is it being enforced?

In Paragraph 3.10 it is stated that "surplus-stripping" has been encouraged by virtue of the exemption of capital gains. We suggest that this is an invalid argument for two reasons. Firstly, the Supreme Court has recently ruled against taxpayers who attempted the classic form of "strip". Secondly, the introduction of Section 138A into the Income Tax Act 1963, specifically prohibits surplus stripping. This section has never been tried before the courts and we suggest that its enforcement would put an end to Dividend Stripping.

Paragraph 3.11 states that uncertainty exists because of the lack of a clear-cut line between taxable income and tax-exempt capital gains. We suggest that recent court decisions are making the line more clear cut each day. In addition, definitions could be developed by reference to these decisions and to those of the United Kingdom which would remove a great deal of the ambiguity and these definitions could be enacted as part of the law. We feel that the fact that the Government finds the present legislation and jurisprudence difficult to interpret is no reason for introducing legislation which would remove the problem simply by saying that all gains will henceforth be income.

Paragraph 3.2 implies that all stock market profits and all real estate gains are capital gains. We suggest however, that short term stock market profits are trading profits and are therefore subject to taxation under the present income tax act. Recent decisions of the tax appeal board and the courts make it clear that a large portion of real estate gains

régions non productrices pour aller s'établir dans des régions qui offrent le plus de chances de succès. Il est difficile d'imaginer par quel procédé logique l'honorable ministre des Finances est arrivé à dire ce qui suit, à l'alinéa 1.10: que «les impôts... doivent s'opposer le moins possible aux incitations au travail et à l'investissement...»

Les individus remplis d'initiative et ayant confiance en l'avenir préféreront souvent troquer la jouissance actuelle de leurs biens contre la perspective de revenus supérieurs dans quelques années. Il faut encourager de telles attitudes et en ce sens, les programmes d'actions facultatifs ne devraient pas constituer une épreuve pour les individus; on devrait plutôt les reconnaître comme étant des opérations de capital et leurs bénéfices à longue échéance devraient être exonérés de l'impôt.

3. La loi actuelle est-elle adéquate et la met-on en application?

On déclare à l'alinéa 3.10 que l'exemption des gains de capital a encouragé le dépouillement des dividendes. A notre avis, cet argument ne tient pas pour les deux raisons que voici. Tout d'abord, la Cour suprême du Canada a récemment porté un jugement contre des contribuables qui avaient tenté la forme habituelle du dépouillement. Deuxièmement, par l'introduction de l'Article 138A, la Loi de l'impôt sur le revenu défend spécifiquement depuis 1963 le dépouillement des surplus. Cet article n'a jamais servi devant la cour et nous sommes d'avis que sa mise en application mettrait fin au dépouillement des dividendes.

L'alinéa 3.11 déclare qu'il y a incertitude en raison du fait que la frontière entre le revenu imposable et le gain de capital non imposable n'est pas nettement délimitée. A notre avis, jour après jour les jugements de cour délimitent de plus en plus clairement cette frontière. De plus il serait facile, à partir des jugements rendus ici et au Royaume-Uni, d'établir des définitions susceptibles d'éclaircir une bonne part de cette ambiguïté et d'intégrer ces définitions à la loi. Le fait que le gouvernement trouve la loi et la jurisprudence actuelles difficiles à interpréter n'est pas une raison, croyons-nous, pour introduire une loi qui règlerait le problème en disant tout simplement qu'à l'avenir tous les gains deviendront des revenus.

Aux termes de l'alinéa 3.2, tous les gains boursiers ou immobiliers seraient des gains de capital. A notre avis, les gains boursiers à courte échéance sont des gains de roulement et donc sujets à l'imposition dans le cadre du régime actuel. D'après les récents jugements rendus par la Cour d'appel de l'impôt et les différentes cours de justice, il est clair qu'une

are in fact income. We suggest that the gains resulting from stock market and real estate transactions which are of a clearly capital nature should continue to be treated as capital gains and should not be subject to tax. The distinction could be set out in the law as a function of time. (E.G.—if held five yars or more, gains would be capital).

4. Alternatives.

While we strongly object to the concept of taxing capital gains, we recognize that the forthcoming legislation may not take recognition of the arguments that we have set out above. Therefore, without implying that our arguments contain weaknesses we should like to recommend certain modifications to proposals in respect of capital gains.

(a) That the proposal to value the shares of widely held companies every five years be deleted and that gains be taxed only upon realization. The inequity of the five year valuation is clearly demonstrated by the case of the small businessman, who, because of the success of his business, decides to expand and use public funds to do so. Upon "going public" he finds that he must reduce his equity position to 50 per cent. Assuming that the success of the business continues, it is reasonable to assume that a capital gains is likely to accrue each year to the individual. If he is required to pay a tax on this accrued gain every five years, he could well be forced into a position of having to sell some of his equity shares in order to pay the tax. He would then lose control of the company which he created. Therefore, it is predictable that the five year revaluation will inhibit the growth of successful businesses due to the fact that the entrepreneur will be reluctant to go public if such a move endangers the fact of his control. We suggest that there is no such thing as a gain until it has been realized and we therefore strongly object to the five year valuation concept.

(b) Capital gains should be deemed to have been realized at death. However, in order to avoid double taxation cumulative capital gains taxes paid should be available as a credit against estate taxes.

(c) That an allowance for inflation be deductible from the dollar gains in order to determine true economic gains.

bonne part des gains immobiliers constitue, de fait, du revenu. Nous proposons que les gains boursiers et immobiliers provenant clairement d'opérations en capital continuent à être traités comme gains de capital et soient exonérés de l'impôt. La distinction pourrait apparaître dans la loi comme fonction de temps (i.e., détenus pendant cinq ans ou plus, les gains deviendraient du capital).

4. Autres possibilités

Tout en nous opposant fortement à l'idée d'imposer les gains en capital, nous sommes conscients de la possibilité que le nouveau régime ne tienne pas compte des arguments que nous exposons plus haut. Par conséquent, sans vouloir laisser entendre qu'il y aurait des points faibles dans nos arguments, nous aimerions recommander quelques modifications aux propositions visant les gains en capital.

a) Que la proposition voulant que l'évaluation des actions d'une corporation ouverte se fasse tous les cinq ans soit supprimée et que les gains soient imposés au moment de leur réalisation seulement. On comprendra clairement l'injustice de l'évaluation périodique par cet exemple de l'homme d'affaires moyen qui décide, devant le succès de son entreprise, d'élargir cette dernière et qui utilise les fonds publics pour y arriver. Au moment où son entreprise devient corporation ouverte, il s'aperçoit qu'il doit réduire son avoir fiscal de 50 p. 100. En supposant que le succès de son entreprise continue, il est raisonnable de croire que cette personne retirera chaque année un gain de capital. S'il doit payer tous les cinq ans un impôt sur les gains accumulés, il sera peut-être forcé de vendre une partie de ses actions ordinaires pour défrayer l'impôt. Il perdrait ainsi le contrôle de la compagnie qu'il aura lui-même créée. Il est donc à prévoir que cette évaluation périodique gênera la croissance des entreprises qui réussissent bien, du fait même que l'entrepreneur hésitera à ouvrir sa corporation si la transformation met en danger son contrôle de l'entreprise. Nous sommes d'avis que le gain n'existe pas avant qu'il soit réalisé et nous nous opposons fortement à l'idée d'une évaluation tous les cinq ans.

b) Que les gains de capital passent pour avoir été réalisés au moment d'un décès. Cependant, dans le but d'éviter la double imposition, l'impôt cumulatif déjà payé sur les gains de capital devrait constituer un crédit contre l'impôt sur les legs.

c) Que l'on accorde aux gains en capital une déduction pour inflation en vue de déterminer la valeur réelle des gains économiques.

(d) That gains realized from the sale of principle residences be exempt from tax.

B. Integration

Do the proposals for integration of income encourage growth through the maximization of the creation of capital?

(a) 2½ Year Dividend Restriction.

The proposal whereby creditable tax can pass to shareholders on distribution of corporate profits only if such distribution is made within 2½ years of the year in which the profits are earned will have the effect of discouraging corporations from re-investing profits into expansion facilities thus restricting the creation of capital and stunting growth. On the assumption that dividends are deemed to be paid on a first in—first out basis, then a corporation which distributes only a portion of its profits each year will eventually reach a point at which no creditable tax will pass with the dividends.

Alternatives

1. One of the arguments used to justify the 2½ year limitation is that the government revenues could well suffer a serious drain in a particular year in which substantial dividends are declared. With the advent of sophisticated computors into the Department of National Revenue it should be a simple matter to determine the amount of undistributed corporate profits at any time and from that data an amount determined as a "reserve" could be appropriated each year out of current revenues. From this reserve all future refunds could be paid. As a result, no time limit would be required.

2. Alternatively dividends could be deemed to be paid on a last in—first out basis. In this manner, the creditable tax would be able to flow to the shareholders each year, if the dividends do not exceed the earnings of the past 2½ years (which is normally the case). This would allow corporations to maintain the established business practice of distributing a portion of its earnings to its shareholders and retaining the balance for expansion without exposing their shareholders to dividends against which no creditable tax would apply.

(b) Creditable Tax.

The present Income Tax Act and Regulations contain provisions which encourage

d) Que les gains réalisés par la vente de résidences principales soient exonérés de l'impôt.

B. Intégration des revenus

Les propositions visant l'intégration des revenus encouragent-elles la croissance en favorisant la création maximum de capitaux?

a) Restriction de deux ans et demi touchant les dividendes.

La proposition voulant permettre à l'actionnaire d'être dégrevé de l'impôt payé par une corporation lorsque celle-ci paie les dividendes appropriés seulement si cette répartition est effectuée dans les deux ans et demi qui suivent l'année où les profits ont eu lieu aura pour effet de décourager les corporations qui auraient autrement désiré réinvestir leurs profits dans des entreprises permettant de plus grands bénéfices, et diminuera ainsi la création de capitaux et arrêtera la croissance. En supposant que l'on doive suivre l'ordre des premiers arrivés, premiers sortis, dans le paiement des dividendes, une corporation qui ne distribuerait qu'une part de son profit à chaque année en arrivera au point où la répartition de ses dividendes n'entraînera plus de dégrèvement.

Autres possibilités

1. On justifie ce délai de deux et demi en disant que la répartition de gros dividendes en une année donnée pourrait affecter sérieusement les revenus du gouvernement. Les cerveaux électroniques complexes du ministère du Revenu national devraient bientôt permettre de déterminer rapidement et à n'importe quel moment le montant des dividendes que les corporations n'auraient pas répartis; des données permettraient de déterminer tous les ans à titre de «réserve», un montant prélevé sur les voirs courants. Les remboursements à venir pourraient être tirés de ce fonds. Et ainsi disparaîtrait la nécessité d'un délai.

2. On peut d'autre part supposer que l'ordre à suivre pour la répartition des dividendes soit celui des derniers arrivés, premiers sortis. De cette manière, l'actionnaire pourrait bénéficier tous les ans du dégrèvement d'impôt si le montant des dividendes ne dépasse pas le montant des recettes des deux dernières années et demi (ce qui est normalement le cas). Cette mesure premettrait aux corporations de poursuivre la pratique répandue dans le milieu des affaires et selon laquelle une corporation distribue une partie de ses recettes à ses actionnaires et consacre le reste à son expansion, sans pour cela exposer ses actionnaires à une répartition de dividendes qui n'entraînerait pas de dégrèvement.

b) Dégrèvement d'impôt

Le régime actuel comporte des dispositions vidant à encourager la mise en valeur des

industrial and resource development. For example, Section 83A provides for the write-off of all oil and gas exploration, development and acquisition costs. However, upon distribution of the corporate profits to the shareholders, these incentives will disappear if the White Paper proposals are enacted.

If, for example, an oil and gas company incurs sufficient exploration costs (including acquisition costs) to create a "nil" taxable income, any dividends paid will carry no creditable tax and therefore the shareholders will be required to pay tax at the full rates. This reduced incentive will undoubtedly restrict the development of the country's natural resources thus restricting the means of creating capital.

(c) Pre-implementation corporate surplus

It is obvious that parent corporations whose subsidiaries have substantial surpluses, will, prior to implementation, cause these subsidiaries to move the surpluses up under the present law which provides that inter-corporate dividends are tax free. Such an action would reduce the funds available within subsidiary companies which might otherwise have been employed to develop increased productivity. This would restrict the size and number of vehicles available for the creation of capital.

The White Paper is not specific as to the rules which will apply to surpluses existing prior to implementation and distributed afterwards. The ambiguities are:

1. It is not clear whether or not *all* surpluses (including capital surpluses) existing on implementation day are subject to the special 15% tax or whether the rules will apply to Undistributed Income only.

2. The treatment of the "tax paid" surplus as it passes through a chain of corporations has not been clarified.

We recommend that the special tax should apply to Undistributed Income only and that pre-implementation capital surpluses should be distributable tax free. We further recommend that once a surplus has been classified as "tax paid" it should be available to move up through a chain of companies and eventually reach the individual shareholders with-

richesses naturelles et de l'industrie. En ce qui touche l'industrie du pétrole et du gaz naturel, par exemple, l'article 83A permet une déduction pour les frais d'exploration, de mise en valeur ou de l'achat. Toutefois, par la répartition des dividendes de la corporation aux actionnaires, ce stimulant va disparaître si l'on met en application les propositions du Livre blanc.

Si, par exemple, les frais d'exploration (y compris l'achat) d'une société de pétrole ou de gaz naturel sont si élevés que la société n'a pas de revenu imposable, la répartition des dividendes, s'il y a lieu, n'entraînerait aucun dégrèvement d'impôt et forcerait par conséquent les actionnaires à payer le taux maximal d'imposition. En diminuant son appui, le gouvernement va très certainement restreindre la mise en valeur de nos richesses naturelles et diminuer ainsi les moyens permettant la création de capitaux.

c) Bénéfices réalisés par les corporations avant l'introduction du nouveau régime.

De toute évidence, les sociétés mères dont les succursales ont réalisé des bénéfices importants avant l'entrée en vigueur du nouveau régime verront à ce que ces succursales fassent remonter leurs bénéfices, aux termes du régime actuel selon lequel les bénéfices intersociétés sont exempts de l'impôt. Cette mesure aurait pour effet de résuire les fonds disponibles que les succursales auraient pu autrement consacrer à l'accroissement de la productivité. On réduirait ainsi le nombre et l'importance des moyens permettant la création de capitaux.

Le Livre blanc n'apporte pas de précisions quant aux bénéfices réalisés avant l'entrée en vigueur du nouveau régime et répartis par la suite. Voici en quoi il est imprécis:

1. Nous ne savons pas si tous les bénéfices existant le jour de l'entrée en vigueur (y compris les bénéfices en capital) seront oui ou non sujets à l'impôt de 15 pour cent ou si le règlement s'appliquera seulement au revenu non distribué.

2. Nous ne savons pas quel sera le sort du bénéfice pour lequel l'impôt a été payé, au moment où il est transmis à travers une chaîne de corporations.

Nous recommandons que l'impôt spécial s'applique seulement au revenu non distribué et que la répartition des bénéfices en capital réalisés avant l'introduction du nouveau régime puisse être exempte de l'impôt. Nous recommandons de plus qu'une fois un bénéfice ayant été classé dans la catégorie de «impôt payé», il soit possible de le faire

out any tax incidence other than the 15% originally paid.

C. Resource Industries

1. Do the proposals related to the resource industries encourage the maximization of the creation of capital?

(a) Mining.

The proposal to phase out the three year tax exemption of new mines, will, if accepted, have a great influence on the development of Canada's mineral resources. Since the bulk of Canada's mineral resources are developed for the purpose of supplying foreign markets, the economic feasibility is predicated on the international price structures of the various products. Many of Canada's existing mines are marginal in terms of rate of return for capital dollars invested and if future developments are to be subjected to a greater tax burden than in the past, this element alone could well price the ventures out of competitive world markets. In addition investors who provide the risk capital that has previously been employed in the development of mineral properties, have been able to look forward to dividends at a reduced rate of tax if the ventures proved to be successful. Since the government's proposals will reduce this element of inducement, the prospects of obtaining the necessary funds will be substantially reduced.

In the case of coal being mined for the purpose of generating electrical power, the removal of the three year exemption will undoubtedly result in increased charges for coal. The proposal that no creditable tax should flow with dividends to shareholders of Utility Companies, will undoubtedly cause the cost to the consumer to rise as well.

These factors will result in a disincentive for the creation of new industry in areas where coal is required for the production of electrical power and will therefore restrict the creation of capital.

It is our recommendation therefore, that the three year exemption for new mines be retained in the Act in its present form.

(b) Depletion

The proposal to eliminate the shareholders' depletion allowance combined with the proposal to integrate corporate and personal income taxes has the effect of obviating the depletion allowance granted to oil and gas

remonter par une chaîne de corporations pour éventuellement le transmettre aux actionnaires sans autre imposition que le taux de 15 pour cent déjà payé.

C. Richesses naturelles

1. Les propositions relatives à l'industrie des richesses naturelles encouragent-elles la création maximum de capitaux?

a) Les mines

En ce qui touche les nouvelles mines, la proposition visant à éliminer graduellement l'exemption de trois ans aura, si elle est adoptée, une grande influence sur la mise en valeur des richesses minières au Canada. Puisque d'une façon générale l'exploitation de nos ressources minières a pour but de répondre à la demande des marchés étrangers, sa rentabilité repose sur l'échantillonnage international des prix. Les mines canadiennes n'offrent souvent que des avantages marginaux relativement aux capitaux investis et si à l'avenir les nouvelles explorations doivent être soumises à un fardeau fiscal plus lourd que par le passé, cette mesure pourrait à elle seule rejeter ces dernières loin de la concurrence internationale. De plus, l'actionnaire qui risque des fonds ayant déjà servi à l'exploration de propriétés minières a été en mesure de s'attendre à des dividendes comportant un taux minimal d'imposition dans le cas où son entreprise réussirait. Avec les propositions gouvernementales qui réduiront ce stimulant, les possibilités d'obtenir les fonds nécessaires seront grandement amoindries.

En ce qui a trait à l'exploitation des mines de charbon pour la production hydro-électrique, la disparition de l'exemption de trois ans aura sans aucun doute pour résultat d'augmenter le coût du charbon. La proposition voulant que la répartition des dividendes aux actionnaires des entreprises d'utilité publique ne s'accompagne pas d'un dégrèvement d'impôt aura sans aucun doute pour effet elle aussi la hausse des prix à la consommation.

Ces facteurs réunis décourageront la création de nouvelles industries dans les régions où le charbon est nécessaire à la production hydro-électrique et réduiront ainsi la création de capitaux.

Nous recommandons par conséquent que l'exemption de trois ans accordée aux nouvelles exploitations minières dans le cadre du régime actuel soit insérée d'emblée dans la nouvelle loi.

b) Déductions pour épuisement

La proposition visant à éliminer la déduction pour épuisement dont jouissent les actionnaires, de concert avec la proposition visant à intégrer l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations auront pour

and mining companies. This is because, on distribution, the creditable tax would be only one-third of the corporate taxable income. The following example demonstrates this inequity.

OIL AND GAS CO. LTD.

	Widely Held	Closely Held
Taxable income before depletion allowance	$300	$300
Depletion allowance—⅓	100	100
	200	200
Tax—50%	100	100

SHAREHOLDER

(assume 50% marginal rate)

Dividend income	$200	$200
Gross-up	50	100
	250	300
Tax—50%	125	150
Less—creditable tax	50	100
Personal tax	75	50
Total tax (corporate and personal)	175	150
% of income	58.3%	50%

Any concession to the corporation for risk should also be passed on to the shareholder. This could be partially achieved by granting the shareholder a taxable credit for depletion taken by the corporation. The proposal to withdraw the shareholders' depletion allowance will seriously impair the ability of the industry to raise the large amounts of capital required to find and develop Canada's natural resources. Unless there is some incentive to shareholders of the high risk extractive industries, investment funds will be diverted to mature, stable, tax paying corporations. To develop Canada we must encourage development of its natural resources. Without this development, the formation of the base for the creation of new capital will be restricted.

Past investments by petroleum corporations were made in the expectation of realizing a

effet d'annuler la déduction pour épuisement accordée aux compagnies de pétrole et de gaz naturel et aux compagnies minières. La raison de cet état de fait étant qu'au moment de la répartition, le dégrèvement d'impôt ne serait qu'un tiers du revenu imposable d'une corporation. On en comprendra mieux l'injustice par l'exemple qui suit:

COMPAGNIE DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL LIMITÉE

	Corporation ouverte	Corporation fermée
Revenu imposable avant déduction pour épuisement	$300	300
Déduction pour épuisement—1/3	100	100
	200	200
Impôt—50%	100	100

ACTIONNAIRE

(en supposant un taux marginal de 50%)

Revenu de dividendes	$200	200
Remise à l'état brut	50	100
	250	300
Impôt—50%	125	150
Moins—dégrèvement	50	100
impôt personnel	75	50
Total (impôt personnel et de corporation)	175	150
Taux de l'impôt sur le revenu	58.3%	50%

Une concession faite à une corporation pour les risques encourus devrait bénéficier également à l'actionnaire. Cette mesure pourrait se réaliser partiellement en accordant à l'actionnaire un dégrèvement d'impôt pour les frais d'épuisement encourus par la corporation. La proposition visant à retirer aux actionnaires la déduction pour épuisement mettra sérieusement en danger le pouvoir de l'industrie à recueillir les sommes considérables de capital nécessaires à la découverte et à la mise en valeur de nos richesses naturelles. A défaut de savoir attirer les actionnaires dans l'industrie de l'exploitation où les risques sont si élevés, ces derniers iront investir leur argent dans des corporations imposables mais offrant la certitude de la maturité et de la stabilité. Pour que le Canada progresse il faut stimuler la mise en valeur de nos richesses naturelles, car c'est sur elle que repose la création de nouveaux capitaux.

Dans le passé, l'impôt de 33⅓ pour cent aux corporations permettait aux compagnies de

rate of return based on an effective corporate tax rate of 33⅓ per cent. To propose a 50 per cent rate of tax on these past investments after a short transitional period is retroactive legislation. The present depletion allowance on past investments should be carried forward indefinitely or at least phased out over a longer period than five years.

2. Do the proposals related to the resource industries encourage the maximization of the generation and use of talent?

Many of Canada's resources have been developed as a result of the initiatives taken by talented individuals. It is common in Western Canada to see exploration companies formed by small groups of experts (petroleum engineers, geologists, etc.) and to see these companies grow through the utilization of expertise and capital provided by investors who have been convinced that the ability of these individuals will cause the risk to be minimized. The disappearance of the depletion allowance (on distribution) coupled with the proposal to tax capital gains will substantially reduce the incentive of both the individuals and the investors to enter into such programs. Both of these factors will, therefore, inhibit the maximization of the use of available talents and thus resrict the development of natural resources and the growth of the country as a whole.

D. Entertainment Expenses.

The proposal that entertainment expenses should not be deductible from income is both unfair and unnecessary. It is clear that the intention of such a proposal is essentially to ensure that certain expenses of a personal nature will no longer be available as write-offs (yachts, fishing lodges, etc.). We suggest that the present legislation is sufficiently broad to cover such abuses. In addition, we feel that certain entertainment expense should continue to be allowed since they definitely represent costs of earning income. We recommend, therefore, that no changes be made to the existing legislation in this respect. Japanese and European business men use special personal expense advantages to their more promising people to motivate performance, acceptance of responsibility, and development of talents for the benefit and growth of the business. It is a special carrot for those who perform. The Canadian Income Tax structure should be so geared to give these same incentives so corporations are able

pétrole d'investir des fonds avec l'espoir de réaliser des bénéfices à un taux convenable. Proposer un taux d'imposition de 50 pour cent sur les investissements déjà effectués, après une courte période de transition, signifie que l'on émettrait une loi rétroactive. La déduction actuelle pour épuisement sur les investissements passés devrait être conservée indéfiniment, ou si l'on veut la supprimer, la période de transition devrait dépasser les cinq années.

2. Les propositions relatives à l'industrie des richesses naturelles encouragent-elles la formation et l'utilisation maximales du capital humain?

L'exploitation de nos richesses naturelles a souvent été le résultat de l'initiative de quelques individus doués. Dans l'ouest du pays, les compagnies d'exploration sont souvent formées par des petits groupes de spécialistes (ingénieurs pétroliers, géologues, etc.) et souvent ces compagnies se développent grâce à l'utilisation de leurs talents et par des capitaux que leur fournissent des actionnaires convaincus que les risques de l'entreprise seront amoindris de par la compétence de ces individus. La disparition de la déduction pour épuisement (au moment de la répartition), en plus de la proposition visant à imposer les gains de capital, va réduire d'une façon importante, pour les individus et pour les actionnaires, l'incitation à entreprendre de tels programmes. Par conséquent, ces deux facteurs vont restreindre l'utilisation maximale de la compétence disponible et freiner ainsi la mise en valeur de nos richesses naturelles et la croissance du Canada tout entier.

D. Frais de représentation et frais connexes

La proposition voulant que les frais de représentation et les frais connexes ne soient plus exonérés de l'impôt n'est ni juste ni nécessaire. Il est clair que par cette proposition le gouvernement veut s'assurer que certaines dépenses de nature personnelle (yachts, chalets de pêche, etc.) ne puissent plus bénéficier d'une exemption d'impôt. Nous croyons que la loi actuelle est assez large dans son esprit pour couvrir de tels abus. Nous croyons de plus que l'on devrait continuer à admettre à l'exemption certains frais de représentation, puisqu'ils constituent définitivement le prix à payer afin de gagner son revenu. Nous recommandons donc qu'il n'y ait aucun changement d'apporté au régime actuel à ce titre. En Europe et au Japon, les hommes d'affaires accordent à leurs employés les plus prometteurs des bénéfices particuliers prélevés sur leur compte de dépenses personnelles, afin de motiver leur rendement, leur faire accepter leurs responsabilités ou encore développer leur compétence, tout cela pour le plus grand

to compete for talent on the same basis as our international competitors. Remember corporations don't wantonly incur expenses and any cost or benefit from this type of expenditure is shared with the business and the government for their mutual benefit. Without talent both suffer. In most corporations it is self-policing and will not be abused.

E. Depreciation.

The proposals of the Minister, except for certain specific recommendations, do not dwell on the question of depreciation rates. However, the statement that "...some have suggested that they (rates) are too generous..." seems to imply that such so-called generosity has resulted in inequities. We should like to point out that in cases where the rates may appear to exceed those necessary in relationship to the useful life of the assets that these rates were purposely introduced as incentives to assist businesses to expand their operations and thereby encourage economic growth. We feel that this method of providing incentives will continue to be one of the most effective means of insuring the economic growth of the country and that the Government should take recognition of this. The fact that the Minister may, by means of amending the regulations, make whatever changes he wishes to the depreciation rates, leaves the taxpayer in a position of uncertainty. We recommend, therefore, that any depreciation changes to be made should be set out as part of the total tax reform but that in any event, the incentive aspect built into the rates should not be eliminated.

F. Consolidated Returns.

The Government has chosen to disregard the Carter proposal that affiliated corporations be permitted to file consolidated income tax returns. The rationale for this decision is that the partnership option will be available to affiliated corporations. However, the rules intended for the partnership option are so restrictive that many affiliated corporations would be unable to comply. For example, a

bien et la croissance de leur entreprise. C'est une façon de récompenser ceux qui offrent un bon rendement. La loi canadienne de l'impôt sur le revenu devrait viser à encourager ce genre d'incitation afin que nos corporations puissent soutenir la concurrence internationale quand il s'agit d'embaucher des individus compétents. Il faut se rappeler que les corporations n'envisagent pas ces dépenses de gaieté de cœur et que le coût ou le bénéfice résultant de ces dépenses sont partagés entre l'entreprise et le gouvernement pour leur avantage réciproque. L'absence d'individus compétents serait dommageable aux deux organismes. Dans la plupart des corporations, c'est une affaire de discipline personnelle et il n'y aura pas d'abus.

E. Amortissement

Les propositions du Ministre, sauf en ce qui touche certaines recommandations bien définies, n'insistent pas sur la question des taux d'amortissement. Cependant, la déclaration selon laquelle, «...certaines personnes sont d'avis qu'ils sont trop généreux...» semble vouloir indiquer que cette «générosité» aurait occasionné des injustices. Nous aimerions souligner le fait que dans les cas où le taux semble trop élevé par rapport à la durée moyenne de la vie utile des biens, ces taux ont été adoptés avec l'intention expresse qu'ils inciteraient les hommes d'affaires à développer leurs entreprises et qu'ils favoriseraient ainsi la croissance économique. Nous sommes d'avis que cette forme d'incitation continuera d'être l'une des méthodes les plus efficaces pour assurer la croissance économique du pays et que le Gouvernement devrait s'empresser de reconnaître ce fait. Que par des amendements à la loi le Ministre ait le loisir d'apporter tous les changements qu'il désire aux taux d'amortissement ne va pas sans causer de l'incertitude au contribuable. Nous recommandons par conséquent que tout changement relatif à l'amortissement soit compris dans la réforme globale de la fiscalité, mais que de toute façon, la valeur d'incitation que comportent les taux ne soit pas éliminée.

F. Déclarations consolidées

Le Gouvernement a choisi de passer outre à la proposition du Rapport Carter voulant que les corporations affiliées puissent présenter des déclarations consolidées. Sa décision se fonde sur la possibilité qu'il y aura, pour les groupes de corporations, de choisir de devenir une société en nom collectif. Toutefois, les règlements relatifs à cette option sont tellement restrictifs que plusieurs groupes de cor-

minority shareholder may choose to take up residence in the U.S.A. thereby violating the rule that all shares must be owned by Canadian residents.

There are many situations in which the formation of separate corporations is either desirable or necessary. Some examples are:

1. Limited liability provided each corporation.
2. Separate financing arrangements can be made.
3. Vehicle for the inclusion of minority shareholders in specific ventures.
4. Political expediency.
5. Provide incentive to individuals by delegating responsibility for success of separate entities.

It is our view that a corporation should not be prevented from offsetting the loss of one business against the profits of another merely because of the fact that through the application of generally accepted business practice, separate companies were used to conduct each business. Divide up companies—encourage talent. We recommend therefore, that affiliated corporations be permitted to consolidate their income for tax purposes.

G. Income Averaging

The proposal whereby a taxpayer may pay a tax at a special rate on the amount by which his income for a year exceeds the average of his income for the previous four years by more than one-third appears overly restrictive. In addition, the averaging provisions apply only when a taxpayer's income is on the increase. An individual is apt to realize a particularly high income in a specific year as a result of his application of special talents. To provide the minimal tax relief proposed would be to discourage individuals from exploiting these talents and thus restrict growth. The existing provisions, although not as broad in scope, are more generous than those proposed, as are the provisions in the United States. We recommend that the averstriction of the one-third excess but that the total amount by which the income of a year exceeds a four year average should be subject to the special rate. We also recommended that the tax payer should have the option of averporations ne pourront y satisfaire. Par exemple, il se pourrait qu'un actionnaire minoritaire décide d'élire résidence aux États-Unis, ce qui violerait le règlement voulant que toutes les actions soient détenues par des personnes résidant au Canada.

Il existe de nombreuses situations où la formation de corporations séparées est ou préférable ou nécessaire. En voici quelques exemples:

1. Responsabilité limitée pour chaque corporation.
2. Possibilité de prendre des dispositions financières distinctes.
3. Véhicule permettant l'introduction d'actionnaires minoritaires dans des programmes particuliers.
4. Expédient politique.
5. Moyen d'inciter les individus en déléguant la responsabilité du succès des entités séparées.

Nous sommes d'avis que l'on ne devrait pas empêcher une corporation de compenser les pertes encourues par une entreprise par les bénéfices réalisés par une autre, tout simplement à cause du fait que dans la pratique des affaires généralement acceptée, chaque entreprise a été menée par une société séparée. Pour encourager la compétence, diviser les compagnies. Nous recommandons par conséquent que les groupes de corporations puissent présenter des déclarations consolidées d'impôt sur le revenu.

G. Étalement du revenu

La proposition selon laquelle un contribuable pourrait bénéficier d'un taux spécial d'imposition lorsque le revenu de l'année d'imposition dépasse de plus d'un tiers la moyenne du revenu qu'il aura touché au cours des quatre années précédentes nous apparaît beaucoup trop restrictive. Et de plus, les dispositions relatives à l'étalement du revenu ne s'appliquent que lorsque le revenu du contribuable est à la hausse. Un individu sera apte à réaliser un revenu particulièrement élevé une année où il aura mis à l'épreuve ses aptitudes personnelles. En offrant une exemption au taux minimal, comme il est entendu dans la proposition, on risquerait de restreindre chez les individus leur désir d'exploiter leurs aptitudes, ce qui aurait pour effet de restreindre la croissance. Les dispositions actuelles, bien que moins étendues, sont toutefois plus généreuses que celles qui les remplaceraient et se rapprochent en cela du régime américain. Nous recommandons que les dispositions rela-

aging the high year's income with the lower incomes of subsequent years.

H. Innovation, Experimentation and Research.

In order to encourage the development and use of talents, measures are needed which will provide automatic tax relief for those incurring costs in areas of innovation, experimentation and research. Between 1962 and 1966 Section 72A of the Income Tax Act provided for an additional deduction from income of 50 per cent of scientific research costs. It is our opinion that this section should be reinstated and broadened to include innovation and experimentation.

When Section 72A was repealed, the Government introduced in its stead the Industrial Research and Development Incentives Act which provides for grants of 25 per cent of capital expenditures and 25 per cent of eligible current expenditures in excess of the average of such expenditures incurred in the previous five years. It is felt that these grants are too restrictive in amount and the requirements to obtain approval from the Department of Industry makes the determination of those who benefit arbitrary.

A taxpayer who embarks on a program of research is presently uncertain as to whether or not he may anticipate government participation and this uncertainty inhibits the creation and growth of such programs thereby inhibiting the growth of the entire country.

tives à l'étalement du revenu ne fassent pas état de la restriction visant le tiers du revenu excédentaire et que l'on soumette à l'imposition spéciale le revenu excédant le revenu moyen des quatre années précédentes dans sa totalité. Nous recommandons également la possibilité pour le contribuable d'étaler le revenu de l'année excédentaire avec les revenus annuels moins élevés qu'il pourra connaître par la suite.

H. Innovation, expérimentation et recherche

Afin d'encourager la formation et l'utilisation maximales d'individus compétents, il nous faut des mesures permettant automatiquement un dégrèvement d'impôt à ceux qui investissent dans les secteurs de l'innovation, de l'expérimentation et de la recherche. Entre 1962 et 1966, l'Article 72A de la Loi de l'impôt sur le revenu permettait une déduction additionnelle de 50 pour cent du revenu en ce qui a trait aux dépenses pour la recherche scientifique. Nous sommes d'avis qu'il faudrait remettre cet article en vigueur, en l'étendant à l'innovation et l'expérimentation.

A la révocation de l'Article 72A, le gouvernement introduisit pour le remplacer la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, aux termes de laquelle on accorde des octrois de 25 pour cent des dépenses en capital et de 25 pour cent des dépenses courantes admissibles en excédant sur la moyenne des dépenses du même genre encourue pendant les cinq années précédentes. Nous croyons que le montant de ces octrois est par trop restrictif et que les exigences auxquelles il faut se plier pour obtenir l'approbation du ministère de l'Industrie sont telles que les bénéficiaires de ces octrois sont choisis arbitrairement.

Le contribuable qui décide d'entreprendre un programme de recherches n'a pas la certitude que ce dernier lui vaudra la collaboration du gouvernement et cette incertitude empêche la mise sur pied et le développement de programmes semblables, réduisant par le fait même la croissance du pays tout entier.

APPENDIX A-65

Submission to

The House of Commons Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs

relative to

Proposals for Tax Reform

by

Alberta Wheat Pool

June, 1970

Summary

Alberta Wheat Pool believes that a capital gains tax as proposed would have serious effects on the present form of land tenure and farm operation.

Our association upholds the proprietorship or family farm concept which has served this country well, which it feels will be jeopardized by the proposed capital gains tax.

This submission expresses enthusiasm that the main provision of the present taxation policy as it applies to co-operatives is to be retained, that is, that patronage dividends are deductible in computing taxable income of a co-operative.

Elimination of the capital-employed formula is strongly recommended because of its unfairness to investors of risk capital in co-operatives as compared to investors of risk capital in other forms of business enterprise.

Mr. Chairman and Honourable Members:

The Alberta Wheat Pool is a co-operative grain handling and marketing association operating country elevators in all settled areas of Alberta and in the grain producing districts of British Columbia. Formed in 1923, it is owned entirely by the members it serves, numbering slightly over 52,000 at the present time. Its facilities include 520 country elevators, 640 grain annexes to them, with terminal elevators at Vancouver, Victoria and Thunder Bay.

Its original capital arose from a 2¢ per bushel handling deduction for a five-year period and since that time all capital requirements have been generated through operating earnings.

APPENDICE A-65

Mémoire de l'Alberta Wheat Pool

au Comité permanent de la Chambre des communes

des finances, du commerce et des questions économiques

traitant

des propositions de réforme fiscale

juin 1970

SOMMAIRE

L'*Alberta Wheat Pool* estime qu'un impôt sur les gains de capital comme celui que propose le Livre blanc aurait des répercussions graves sur le régime actuel de propriété et d'exploitation agricole.

Notre association est en faveur de conserver le régime de propriété ou d'exploitation agricole familiale qui s'est révélé profitable pour le pays; or nous estimons que l'impôt sur les gains de capital proposé par le gouvernement constitue un danger pour ce régime.

Dans le présent mémoire, l'*Alberta Wheat Pool* exprime sa satisfaction que le gouvernement ait décidé de conserver la disposition du régime fiscal actuel la plus importante pour les coopérateurs, c'est-à-dire celle qui autorise la déduction des ristournes lors du calcul du revenu imposable.

Nous recommandons fortement que la formule du capital utilisé soit supprimée car elle est injuste à l'égard des investisseurs qui désirent risquer des capitaux dans les coopératives, comparé au régime auquel sont soumis les investisseurs qui risquent des capitaux dans tout autre genre d'entreprise commerciale.

Monsieur le président, messieurs,

L'*Alberta Wheat Pool* est une association coopérative de manutention et commercialisation des céréales qui exploite des silos dans toutes les régions habitées de l'Alberta et dans les zones céréalières de la Colombie-Britannique. Établie en 1923, la coopérative est la propriété exclusive de ses membres dont le nombre s'élève à l'heure actuelle à un peu plus de 52,000. Elle possède 520 silos, 640 entrepôts secondaires et des élévateurs de tête de ligne à Vancouver, Victoria et Thunder Bay.

Elle a obtenu ses premiers capitaux en retenant deux cents par boisseau à titre de frais de manutention pendant une période de cinq ans; depuis ces profits d'exploitation ont suffi pour répondre à ses besoins en capitaux.

Throughout its history, its principal purposes have been improvement in grain marketing conditions and service to its members.

Inasmuch as we are farmers, mainly grain producers, rather than financial and taxation experts, and our association is principally a grain and seed handling and marketing organization, we will not attempt to submit an overall appraisal of the proposals for tax reform.

Our submission will be brief and will deal mainly with two matters:

(1) the proposals in respect to a capital gains tax as we feel they will affect our membership, and

(2) the proposals relating to the taxation of co-operatives.

Proposed Taxation of Capital Gains

Our association has been traditionally opposed to inclusion of capital gains as income or to a tax on capital gains. Jointly with the other two prairie Wheat Pools, we made a submission to the Carter Royal Commission on Taxation in 1963. In that submission we reiterated our stand on this matter and advanced the traditional arguments against a tax on capital gains, including the thwarting of opportunities for enterprising entrepreneurs and the stifling of rewards to those who take unusual financial risks in the interests of economic development. Although we recognize that many countries of the world do have a form of taxation on capital gains, and possibly with some justification, we doubt that our country and our industry, with its need for economic development, would benefit from a tax on capital gains as proposed at this time and rather we fear that it might suffer unduly from such an imposition.

Many changes in the Canadian business scene and particularly in respect to foreign ownership, have occurred since our 1963 submission and have reinforced our traditional opposition to a tax on capital gains. The reason for this position, we believe, is fairly obvious considering the nature of farm ownership in Canada in the past and up to the present.

Proprietorship has been a prominent feature of the Canadian way of rural economic

Depuis ces débuts, la coopérative s'est fixée comme principal objectif d'améliorer les conditions de la mise en marché des céréales et de mieux servir ses membres.

Nous sommes agriculteurs, surtout producteurs de céréales et non des experts en matière de finance et de fiscalité; notre association est avant tout un organisme spécialisé dans la manutention des céréales et des graines aussi n'essaierons-nous pas de faire une appréciation globale des propositions de réforme fiscale.

Notre mémoire sera bref et traitera principalement de deux questions:

(1) les propositions relatives à l'imposition des gains de capital en ce que nous estimons qu'elle touchent nos membres et

(2) les propositions relatives à l'établissement d'un impôt sur les profits des coopératives.

Imposition des gains de capital

Notre association s'est de tout temps déclarée contre l'idée de considérer les gains de capital comme revenu et contre l'établissement d'un impôt sur les gains de capital. Conjointement avec les deux autres coopératives de producteurs de céréales des Prairies, nous avons présenté un mémoire à la Commission Carter en 1968. Dans ce mémoire nous avons réaffirmé notre position à cet égard et fait valoir les vieux arguments contre l'imposition des gains de capital, y compris le fait que cette forme d'imposition réduirait à zéro les occasions qui s'offrent actuellement aux entrepreneurs audacieux et réduirait les chances de profits de ceux qui acceptent de courir des risques financiers extraordinaires pour favoriser l'expansion économique. Nous savons fort bien qu'il existe un genre d'impôt, peut-être justifié, sur les gains de capital dans bien des pays; toutefois nous doutons que, compte tenu des besoins d'expansion économique, ni notre pays ni l'industrie n'ont quoi que ce soit à gagner par un impôt sur les gains de capital comme celui qu'on se propose d'établir actuellement. Au contraire, nous craignons que cette expansion en soit indûment ralentie.

Les nombreux changements survenus au Canada dans le monde des affaires depuis la rédaction de notre mémoire en 1963, surtout en ce qui touche les avoirs des étrangers, ne font que renforcer notre opposition à l'établissement d'un impôt sur les gains de capital. Il nous semble que les raisons de notre attitude à cet égard sont assez évidentes, compte tenu de la *nature des droits de propriété* des exploitations agricoles au Canada jusqu'à notre époque.

L'entreprise individuelle est un élément important du mode de vie économique des

life. This includes, on the prairies at least, the businesses serving the agricultural industry and the local farm community and, in particular, farm ownership and operation itself. Of some 440,000 estimated proprietorships in Canada at the present time, nearly 300,000 of these are commercial farms of which roughly 200,000 are in the prairie provinces. Within these proprietorships the largest group consists of family-owned and operated farm units. We would estimate that approximately 80 per cent of the capitalization of these units is in the form of owner-operator equity capital and the remaining 20 per cent in various forms of long and short-term debt, including seasonal operating capital.

We believe that this form of land tenure and farm operation has served this country extremely well. It has, on the one hand, provided a large domestic market for the products of Canadian factories and for goods and services of a wide nature at price levels prevailing in the domestic economy.

The agricultural industry has at the same time, supplied the nation with relatively cheap food. In addition, the wheat growing industry, mainly on the prairies, has at all times sold on the world's markets at prevailing and competitive prices and in so doing, has consistently maintained one of this nation's best sources of foreign exchange. We believe this form of land tenure would be desirable for the future. We are however, facing some formidable problems in that respect. The results of the current inflationary spiral in Canada are particularly punitive on the farming community. Farmers not only have no opportunity to pass on, in most cases, these increased costs, but are selling, in the case of grain, on depressed world markets and for most commodities, are unable to increase prices on the domestic market for fear of imports at lower prices and/or increasing use of substitutes in some cases. Under these conditions, for which we can foresee no relief in the immediate future, the imposition of additional tax, and particularly a tax on capital gains, would be an unbearable burden which would result, we believe, in a rapid loss of ownership by family farm operators.

régions rurales du Canada. On entend par entreprise individuelle, du moins dans l'Ouest canadien, les entreprises au service de l'agriculture et des petites collectivités agricoles, ainsi que, plus particulièrement, les exploitations agricoles elles-mêmes. Il y a environ 440,000 entreprises individuelles au Canada actuellement, dont près de 300,000 sont des fermes commerciales; de celles-ci, 200,000 environ sont situées dans les provinces des Prairies. Le secteur le plus important de ces entreprises individuelles est celui des entreprises agricoles exploitées par leur propriétaire avec l'aide de sa famille. Nous pouvons dire que le capital effectif du propriétaire exploitant représente environ 80 p. 100 du capital nominal de ces entreprises, alors que les emprunts à long et court termes et le capital d'exploitation composent la tranche restante de 20 p. 100.

Nous estimons que ce régime de propriété foncière et d'exploitation agricole s'est révélé extrêmement profitable pour le pays. Il a, d'une part, fourni un marché interne capable d'absorber à prix courants une importante part des produits manufacturiers canadiens ainsi que bien d'autres denrées et services de tous genres.

D'autre part, l'industrie agricole a approvisionné le pays en denrées alimentaires relativement bon marché. De plus, l'industrie céréalière, surtout celle des Prairies, a de tout temps écoulé sa production sur les marchés internationaux à des prix concurrentiels et, ce faisant, elle s'est révélée une de nos sources les meilleures et les plus stables de devises étrangères. Nous sommes convaincus qu'il est souhaitable que nous conservions ce régime de propriété foncière. Toutefois, nous sommes actuellement aux prises avec quelques difficultés difficiles à surmonter.

Les tendances inflationnistes dont souffre le Canada exercent une action fortement répressive sur la collectivité agricole. Non seulement les cultivateurs ne peuvent-ils, dans la plupart des cas, compenser cette augmentation de leurs prix de revient en relevant leurs prix de vente, mais ils écoulent leurs produits, comme c'est le cas du blé, sur des marchés mondiaux dans le marasme; ils ne peuvent pas augmenter le prix de vente de la plupart de leurs produits sur le marché interne par crainte d'activer les importations à meilleur marché et de stimuler l'emploi des succédanés. Dans ces conditions, et nous n'entrevoyons aucune possibilité d'y changer quoi que ce soit dans un proche avenir, la perception d'un impôt supplémentaire, et surtout d'un impôt sur les gains de capital, serait imposer aux cultivateurs un fardeau excessif qui, à notre avis, entraînerait la disparition rapide des fermes familiales exploitées par le propriétaire.

It has become apparent in recent years that it is unrealistic to assume that family farms can be re-financed in full with each generation. Should this be true, then family ownership of farms will likely continue only if there is unfettered provision for the handing down of farm lands free of any tax on capital as such, or through some form of incorporation of the famly farming enterprise, with the same provision. The proposal for a tax on capital gains is particularly frightening to us. We suspect that these proposals could, in fact, under certain circumstances, end up as a form of tax on capital. If this is true to any extent, it will result in an erosion of capital invested in land for which there is no foreseeable replacement possibility. We therefore feel we have no choice but to register a strong opposition to the proposal, notwithstanding our support of the principle that a tax on realized gains in capital investment may, under certain circumstances, be desirable.

Should the government, after consideration of all representations still proceed with plans for a tax on capital gains, there are a number of proposals we would request be considered, which, though they will not alleviate the danger of a drastic change in land tenure, would be of value to our members in other respects.

Pension and Retirement Savings Plans

We are pleased to note in paragraph 2.47 the government's desire to encourage personal savings plans for retirement and if we have interpreted correctly, the intention in paragraph 2.50 to retain the provision of lump sum payments into registered retirement plans.

A farmer, more often than not, attempts to generate as much as possible of his capital requirements through his farming operation. To the extent he does this, he is forced to neglect the establishment of a pension plan as such until he has built up an economically viable enterprise. This period of time also coincides with the time when his family is being raised and educated with its attendant costs. In later years, and in each year when he may have disposable income for the purpose, he may wish to make lump sum payments into a plan and we trust that provisions will be made for him to do so. His ability to make payments may be at irregular intervals in view of the irregular nature of

On s'est rendu compte, au cours des dernières années, qu'il n'est pas réaliste de supposer que les exploitations agricoles puissent être entièrement refinancées à chaque génération. Dans ce cas, les fermes familiales n'auront quelques chances de survivre que s'il existe quelque disposition exemptant de tout impôt sur le capital les terres agricoles laissées en héritage ou si on trouve un moyen de constituer l'exploitation agricole familiale en une sorte de société bénéficiant du même privilège. Nous nous sentons directement menacés par la proposition d'établissement d'un impôt sur les gains de capital. Nous craignons que ces dispositions ne puissent, les circonstances aidant, mener à une sorte d'impôt sur le capital. Si cela devait se réaliser, il en résulterait une érosion du capital investi dans les terres pour lequel nous n'entrevoyons aucune possibilité de remplacement. Nous estimons donc que nous n'avons d'autre choix que de nous déclarer fortement opposés à la proposition, bien que nous acceptions le principe que, dans certaines circonstances, il puisse être souhaitable de frapper d'un impôt les gains réalisés par des investissements.

Si, après avoir étudié tous les arguments qui lui sont présentés, le gouvernement décide tout de même d'établir un impôt sur les gains de capital, nous demandons qu'il veuille bien prendre en considération un certain nombre de propositions qui, sans atténuer le danger d'un bouleversement du régime de propriété foncière, auraient, à d'autres égards, une grande importance pour les membres de notre coopérative.

Régimes de pension et d'épargne-retraite

C'est avec plaisir que nous avons lu, au paragraphe 2.47, l'intention du gouvernement d'encourager l'épargne individuelle en vue de la retraite et, si nous avons interprété le paragraphe 2.50 correctement, son intention de maintenir les dispositions autorisant le versement d'une somme globale à un régime d'épargne-retraite enregistré.

De façon générale le cultivateur essaie, dans la mesure du possible, de satisfaire ses besoins en capitaux par l'exploitation de sa ferme. Cela étant, il se voit obligé de négliger l'établissement d'un fonds de retraite proprement dit tant que son exploitation n'est pas économiquement viable. Ce moment, généralement, coïncide avec celui où il élève sa famille et lui donne une éducation, avec tous les frais que cela implique. Plus tard, il peut décider de faire un versement unique à un régime de rentes et nous estimons qu'on devrait lui rendre la chose possible. Comme les revenus sont irréguliers en agriculture, les cultivateurs peuvent n'être à même de faire des versements qu'à intervalles irréguliers,

income in the farming business, particularly in the production of grain and beef cattle.

Gifts and Bequests

In respect to the provisions for property transfer and in line with the possbility held forth in paragraph 3.42, "...that two taxes transfer and in line with the possibility held on the capital gains accrued on assets owned by the deceased, and an estate tax on the property which he leaves. Further, these taxes could apply at a most inconvenient time..." the White Paper also suggests in that paragraph that, "To avoid this situation, the government proposes that capital gains not be accrued at the time of death, but that the person who inherits the assets be treated as if he had purchased them at their cost to the deceased." In respect to farm land which is intended to be passed from one generation to the next, we believe the proposal, despite its good intent, will fail to serve a useful purpose. In Western Canada, the gain in dollar value of farm lands generally is a reflection of inflationary factors rather than a reflection of economic return on investment. We would hope that if a capital gains tax is imposed that this differential be recognized for assessment purposes, that is, the difference between deemed gains and the realizable gains reflecting the investment value of these lands. Unless the valuation procedures used for the purpose make some recognition of this difference by use of an index reflecting rate of return on investment rather than inflationary factors, we can foresee no way to avoid a serious erosion of capital invested in farm land. Accordingly, we propose that some inflationary factor be incorporated into the formula for the purpose of asset evaluation in respect to farm land.

Capitalization of Property Taxes and Interest Costs

Provision has been made in paragraph 5.53 for a taxpayer in respect to hobby farms to reduce any non-deductible losses by capitalization of property taxes on the farm and any interest paid on loans relative to the purchase of the farm. This is undoubtedly a good provision for this category. In searching for useful and constructive suggestions to offer your Committee, it appears to us that this provision, if extended to commercial farmers, may alleviate to some extent the erosion of capital invested in farm land if a capital gains tax were applied. We believe a larger amount of long-term debt will become a feature of farm land ownership in Western Canada and "capitalizing" of interest paid on

surtout ceux qui se spécialisent dans la culture des céréales et l'élevage de bovins de boucherie.

Dons et legs

En ce qui a trait au transfert des biens et conformément aux dispositions au paragraphe 3.42, «...que deux impôts fussent exigibles au même moment, soit l'impôt sur le revenu qui frapperait le gain de capital réalisé sur l'actif ayant appartenu au défunt et sur les biens transmis par décès. En outre ces impôts seraient exigibles à un moment très inopportun...», on peut aussi lire dans le Livre blanc, au même paragraphe, que «Pour parer à une telle éventualité, le Gouvernement propose que le gain de capital ne soit pas calculé au moment du décès, mais que la personne qui hérite de l'actif soit traitée comme si elle l'avait acheté au prix payé par le défunt». En ce qui concerne les terres agricoles qui sont laissées de père en fils, nous estimons que la proposition, malgré qu'elle parte d'une bonne intention, ne saurait avoir de résultat utile. Dans l'Ouest, l'accroissement de valeur en dollars des terres agricoles est généralement le résultat de facteurs inflationnistes et non pas de bénéfices réalisés sur le capital investi. Nous osons espérer que si l'on établit cet impôt sur les gains de capital, on tiendra compte de ce facteur lors de l'évaluation de la propriété, c'est-à-dire que l'on fera une différence entre les gains vrais et ceux qui représentent un accroissement normal de la valeur des terres. A moins qu'on ne tienne compte de cette différence dans l'évaluation, en y appliquant un indice représentant le *taux des bénéfices réalisés sur le capital investi* plutôt que les facteurs d'inflation, nous ne voyons pas comment on pourrait éviter *une érosion grave des capitaux* investis dans les terres agricoles. Nous proposons donc que l'indice d'inflation soit inclus dans la formule utilisée dans l'évaluation des terres agricoles.

Capitalisation des impôts fonciers et des intérêts

La disposition contenue dans le paragraphe 5.53 permet au contribuable, propriétaire d'une ferme d'agrément, de réduire ses pertes non déductibles en capitalisant les impôts fonciers sur la ferme et les intérêts des emprunts effectués pour l'acquisition de la ferme. Nous reconnaissons le bien-fondé de cette disposition. Alors que nous cherchions quelques propositions utiles et constructives à offrir au comité, il nous a semblé que, si on en élargissait l'application aux fermes commerciales, cette disposition pourrait atténuer quelque peu l'érosion des capitaux investis dans les terres agricoles qu'entraînerait l'établissement d'un impôt sur les gains de capital. Nous croyons que, à l'avenir, les terres agrico-

loans and property taxes would be a beneficial provision. We would strongly urge extension of this proposal to commercial farms.

Roll-Over Provisions

A reasonable proposal is included in paragraph 3.20 in respect to a taxpayer who moves from one area to another within Canada in connection with a change in job and pertaining to sale and re-purchase of a home,

AND

the proposal in 3.43 in respect to other assets, "The government believes that there are some situations in which it would be unfair to collect a capital gains tax, even though the taxpayer has sold or otherwise disposed of an asset at a profit."

We would request consideration of an extended provision in paragraph 3.43 in respect to re-location of farming ventures. Ordinarily most farmers do not re-locate even once during a lifetime, but technological advances and other circumstances are bringing about a great deal of consolidation of farms and portions of farms to raise many of them to "viable economic unit" status. In other cases, moves are being made also to make farms more adaptable to diversification and general efficiency. In some areas many operators of smaller farms are receiving attractive offers for their properties which sometimes affords them an opportunity to re-locate, if financing is available, on larger tracts of land in other areas or otherwise more favourable economic circumstances. A "roll-over" provision would be a benefit in these cases. The twelve-month period suggested for houses or other replacement property would likely prove too short a period for beneficial use in respect to farms. In view of the time necessary to hunt up, arrange and finance two deals of this nature, a minimum of two years would, we believe, be necessary and preferably a three year provision. Seldom do farms change hands during the growing season and this, amongst other reasons, would require a fairly generous period of time for beneficial re-location purposes.

les de l'Ouest canadien vont se trouver grevées de dettes à long terme plus élevées que par le passé, aussi la capitalisation de l'intérêt des emprunts et des impôts fonciers pourrait jouer à l'avantage des cultivateurs. Nous insistons donc sur l'importance d'étendre cette disposition aux fermes commerciales.

Dispositions relatives aux «roulements»

Ce paragraphe 3.20 contient une proposition justifiée touchant les contribuables qui, en raison de leurs occupations professionnelles sont appelés à se déplacer d'une région à une autre au Canada et à vendre leur maison pour en acheter une autre, de plus le paragraphe 3.43 stipule concernant les autres éléments d'actif: «Le Gouvernement est d'avis qu'il existe des situations où il serait injuste de percevoir un impôt sur le gain de capital, même lorsque le contribuable a vendu ou aliéné son actif en réalisant un bénéfice».

Nous demandons que le gouvernement envisage la possibilité d'appliquer la disposition contenue dans le paragraphe 3.43 à la relocalisation des spéculations agricoles. En temps ordinaire, bien peu de cultivateurs changent d'exploitation ne serait-ce qu'une fois dans leur vie; mais les progrès technologiques et autres conditions de la vie moderne exigent le regroupement ou le remembrement de bien des fermes afin d'en faire des exploitations rentables. Il arrive aussi que les cultivateurs doivent déménager pour des besoins de diversification et de rationalisation. Dans certaines régions, nombreux sont les petits exploitants agricoles à qui on a fait des offres tentantes d'achat de leurs biens; ils ont ainsi parfois l'occasion de se réinstallés dans une autre région, pour peu qu'ils puissent rassembler les fonds nécessaires, où ils peuvent exploiter de plus grandes superficies de terrain ou profiter de conditions économiques plus favorables. Ce sont là des cas où le «roulement» prévu au paragraphe 3.20 se révélerait utile. La période de douze mois prévue dans le Livre blanc pour l'achat d'une autre maison ou propriété serait vraisemblablement trop courte pour être de quelque utilité pratique dans le cas des fermes. Si l'on tient compte du temps qu'il faut pour trouver une ferme, puis financer et clore les deux transactions, nous estimons que le cultivateur devrait avoir deux ans de répit au moins, et, de préférence, trois ans. Il est rare que les fermes changent de mains pendant la saison de croissance des récoltes; cela seulement serait une raison suffisante, et il y en a bien d'autres, pour que l'on accorde un délai assez généreux aux cultivateurs qui désirent changer d'exploitation.

Principal Residences

In respect to the provisions in paragraph 3.19 to generally exempt homes from a tax on capital gains, we are pleased that the provisions will apply on the sale of a farm with a farmhouse that has been a principal residence. In reality, these provisions may have serious limitations and result in unequal application in respect to farm homes. For various reasons many farmers do not find it convenient to live on their farms. The major reason is probably to take advantage of better educational facilities. In other cases, economic farm units might be made up of two or more parcels of land and on sale or passage to heirs, advantages of the exceptions could be lost. This would most likely occur in situations where a retiring farmer and his wife decide to retain the parcel of land with the principal residence for retirement purposes, thereby leaving the major part of the farm subject to full tax on disposition.

In view of the variety of circumstances which will come up, we believe it would be fairer if a farmer were given the option to take either the provisions in paragraph 3.19 in respect to his principal residence, or an equivalent amount on his principal farm unit and we would accordingly request consideration on this basis.

Co-operatives

We are pleased that the section on co-operatives (4.68 and 4.71) implies that the main provision of the present taxation policy as it applies to co-operatives will be retained, that is that patronage dividends are deductible in computing the taxable income of a co-operative.

Paragraph 4.68 proposes that the exemption from income tax for the first three years of a co-op's existence will be withdrawn. We are at first inclined to encourage the government to make haste with its deletion for its disappearance would also eliminate criticism from unfriendly sources who imply that co-operatives receive an undue and substantial advantage from its provisions. Actually, few co-operatives are likely to have much worry about income tax assessments during their first three years. For any new co-operative venture however, which may be able to get some benefit from it, we do not wish to prejudice their opportunities by actually recommending its removal.

Résidences principales

En ce qui a trait au paragraphe 3.19 aux termes duquel les gains de capital réalisés sur une maison d'habitation ne seraient pas imposables, nous nous réjouissons que ces dispositions s'appliquent également à la vente d'une ferme et de la maison de ferme qui sert de résidence principale. En pratique, ces dispositions peuvent présenter de graves limitations et entraîner des inégalités dans leur application lorsqu'il s'agit de maisons de ferme. Pour diverses raisons, dont la plus importante est probablement le désir de profiter de meilleures écoles, bien des cultivateurs estiment qu'il n'est pas pratique de vivre à la ferme. Il arrive aussi que les exploitations agricoles soient composées de deux parcelles de terrain ou plus; lorsque ces exploitations sont vendues ou laissées en héritage, les avantages de ces dispositions peuvent être pratiquement nuls. Ce serait le cas lorsqu'un cultivateur prend sa retraite et que sa femme décide de garder la parcelle de terrain où est située la résidence principale; la majeure partie de la ferme serait frappée du plein impôt au moment de changer de mains.

En raison des situations variées qui peuvent se présenter, nous estimons qu'il serait plus juste de donner au cultivateur le choix entre les avantages prévus au paragraphe 3.19 concernant sa résidence principale ou une somme équivalente à déduire du prix de la principale parcelle. En conséquence, nous demandons que la possibilité de modifier les propositions en ce sens soit prise en considération.

Coopératives

Nous nous réjouissons que la partie du Livre blanc qui traite des coopératives (4.68 à 4.71) laisse entendre que la disposition la plus importante du régime fiscal actuel, en ce qui a trait aux coopératives, sera maintenue, et que la ristourne continuera d'être déduisible lors du calcul de leur revenu imposable.

Dans le paragraphe 4.68, le Gouvernement propose d'abolir l'exonération d'impôt sur le revenu des coopératives pendant leurs trois premières années d'existence. Nous sommes au premier abord en faveur de l'abolition de cette disposition aussitôt que possible, car on éliminerait ainsi une situation qui permet à certaines parties mal disposées à notre égard de reprocher aux coopératives de profiter d'un grand avantage injustifié. Dans la pratique, peu de coopératives ont à se soucier de l'impôt sur le revenu au cours de leurs trois premières années d'existence. Toutefois, s'il est quelque nouvelle entreprise coopérative qui puisse bénéficier de cette disposition, nous ne voulons pas risquer de luiporter préjudice en recommandant qu'elle soit abolie.

The other part of the present Act having a substantial significance for co-operatives, and for our association, is the provision that patronage dividends are deductible in computing taxable income of the co-operative. We believe this is a logical and sound provision. Our understanding of the White Paper implies that the government may be attempting to stimulate the flow of income from its source through to shareholders. If accomplished, this could close some of the loopholes in the existing patterns of accounting for tax purposes. If this assumption is somewhat correct, then the provision of the existing tax legislation as referred to in paragraph 4.69 we believe is an excellent provision. Our association has taken advantage of it throughout its history, believing it to be entirely fair and equitable. Under it, all earnings retained by the co-operative as such are taxable at the full and existing corporate rate and those earnings which are paid to member patrons are fully taxable in their hands.

We are somewhat puzzled by the suggestion that a limit on this deductibility should be maintained and particularly by way of reference to an interest rate tied to a formula used to determine the rate of interest on farm improvement loans. The origin of the provision in the present Act limiting the deductibility to an amount equal to 3% of the capital employed, is unclear to us. We have attempted over the years to trace it to its source, but have not been entirely successful. Such comments as we have been able to gather indicate that it was intended, amongst other things, to (a) establish a minimum base for tax purposes, and (b) to preclude the use by a co-operative of member equities interest free. From a revenue standpoint, we see no necessity for a capital-employed formula in view of the experience of the last thirty years wherein co-operatives have paid tax at a corporate rate on retained earnings or their members have paid tax on declared dividends. In respect to (b), this hardly seems an appropriate concern for a taxation authority. If in fact a member of any voluntary co-operative wishes to donate the use of his personal funds, so long as the income from that use does not escape taxation, we can see no reason for government concern or regulation. We cannot see why there should be concern about interest on personal investments in co-ops any more than there should be government concern about interest on voluntary equity investments by individuals in any other form of commercial endeavour, provided of course, that the income therefrom does not escape taxation. The present Act makes provision for full taxation of all co-operative earnings whether retained or passed on in the

Une autre disposition de la Loi actuelle offre un avantage important pour les coopératives; il s'agit de celle qui autorise les coopératives à déduire les ristournes lors du calcul de leur revenu imposable. Nous estimons que c'est là une *disposition logique et juste.* Notre interprétation du Livre blanc est que le gouvernement va tenter de stimuler le report des revenus aux membres de la coopérative. S'il y arrive, il supprimera du même coup les échappatoires qui existent dans le système actuel de comptabilité pour fins dimpôt. Si notre interprétation est exacte, nous croyons que la disposition de la Loi actuelle dont il est question au paragraphe 4.69 est *excellente.* Notre association s'en est prévalu depuis sa fondation car elle l'a toujours jugée juste et équitable. Elle signifie que tout gain laissé dans les caisses de la coopérative est imposable au taux applicable à toutes autres sociétés et que la part des profits versée aux membres est frappée d'un impôt payable par eux.

Nous sommes quelque peu surpris que l'on propose de retenir le principe de *limiter* le montant déduisible, surtout si l'on se sert pour calculer ce montant d'un taux d'intérêt établi suivant une formule semblable à celle qui sert à déterminer le taux d'intérêt des prêts destinés aux améliorations agricoles. Nous ne saurions dire quelle est la raison de la disposition de la Loi actuelle qui limite le montant déduisible à 3 p. 100 du capital utilisé. Nous avons vainement tenter depuis des années d'en retracer l'origine. Pour autant que nous avons pu le savoir, cette disposition aurait eu pour objectif, entre autres choses

a) d'établir une assiette fiscale minimale
b) d'empêcher les coopératives de se servir du capital action de ses membres libre de tout intérêt

Vu sous l'aspect des revenus, nous ne voyons pas la nécessité d'une formule fondée sur le capital utilisé puisque depuis 30 ans les coopératives ont payé l'impôt sur les gains gardés en caisse au même taux que les autres sociétés et que les membres ont payé de l'impôt sur les dividendes déclarés. Pour ce qui est de la deuxième raison (b), nous ne voyons pas en quoi elle regarde les pouvoirs fiscaux. Si un membre désire de son plein gré autoriser la coopérative à utiliser ses fonds personnels gratuitement, nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement devrait s'en inquiéter ou imposer des règles pour l'interdire du moment qu'il perçoit l'impôt sur le revenu que ces fonds permettent de réaliser. Nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement devrait s'inquiéter de l'intérêt réalisé sur les *investissements personnels dans les coopératives,* pas plus qu'il ne devrait le faire de l'intérêt sur le capital-actions investi bénévolement

form of patronage dividends to member patrons. The retention of the provision respecting capital employed and especially if the numerical factor of 3 were to be raised substantially, could only have an irritating and stifling influence on co-ops.

It would particularly frustrate their attempts to keep their ownership in the hands of the users and operate largely on member equity capital. We believe that without exception, voluntary associations of individuals who feel best able to provide themselves with facilities and services by this type of business organization, should not be obstructed from following the principle of putting up their own capital for their own purposes to financial advantage.

Co-operatives in Canada have in common a general policy of payment of patronage dividends to their members. In respect to the raising of capital however, there is not necessarily much similarity even amongst co-operatives operating in similar fields. Some of them raise their capital largely through loans of various kinds, others, particularly after a period of successful operation, have been able to generate their capital requirements through members' equity investment. In nearly all cases of which we are aware, new co-operatives have a great deal of difficulty in mobilizing capital. As a result of their almost universal pattern of paying out earnings as a dividend related to patronage, we believe it would be of much greater encouragement and value to the co-operative movement in the future, if the provision in paragraph 4.69 respecting capital employed were deleted entirely. In cases where a co-operative is established and making a surplus, its earnings are fully taxable whether they are retained by the co-operative or paid out as patronage dividends. In the case of co-operatives attempting to build up equity capital through retained earnings, we believe the present provision without reference to capital employed will ensure no evasion of tax or loss to the federal treasury. Application of the capital-employed formula is difficult and is more a matter of harassment to co-operatives as far as we can determine than one of any benefit to the federal treasury. We believe it would be only imminently fair to permit investors of risk capital in co-operatives the same opportunities and responsibilities as

par des particuliers dans toute autre entreprise commerciale pourvu, bien sûr, que le revenu de ces placements n'échappe pas à l'impôt. Aux termes de la Loi actuelle, tous les revenus des coopératives sont pleinement imposés, qu'ils soient retenus par elles ou remis aux membres sous forme de ristourne. Le maintien de la disposition qui fait état du capital utilisé, surtout si le facteur des 3 p. 100 doit être relevé de façon sensible, ne saurait que freiner l'activité des coopératives et causer du mécontentement.

Cette disposition annulerait, plus particulièrement, tout effort visant à conserver la propriété de la coopérative dans les mains de ses usagers et à fonctionner en utilisant surtout le capital-actions de ses membres. Nous estimons qu'on ne devrait en aucun cas empêcher les gens qui, de leur plein gré, se réunissent en associations parce qu'ils estiment être ainsi mieux à même de se procurer des biens et des services, d'exploiter le principe coopératif qui consiste à utiliser leurs propres capitaux à leurs propres fins et à en tirer ainsi un avantage financier.

Les coopératives canadiennes observent toutes la pratique générale de verser des ristournes à leurs membres. Toutefois, lorsqu'il s'agit de réunir des fonds, les coopératives spécialisées dans le même domaine n'utilisent pas toutes nécessairement les mêmes méthodes. Certaines ont recours aux emprunts de toutes sortes, d'autres, surtout si elles se sont révélées rentables depuis un certain nombre d'années, ont réussi à satisfaire leurs besoins en capital en vendant des actions à leurs membres. Presque toutes les nouvelles coopératives que nous connaissons ont beaucoup de difficulté à mobiliser des capitaux. Compte tenu de la pratique à peu près générale de verser les profits aux membres sous forme de ristourne, nous estimons que la *suppression pure et simple* de la disposition contenue dans le paragraphe 4.69 concernant le capital utilisé, serait utile au mouvement coopératif et lui serait un stimulant à l'avenir. Lorsqu'une coopérative est bien établie et réalise des bénéfices, ses gains sont pleinement imposables qu'il s'agisse de bénéfices non distribués ou de ristournes. Dans le cas des coopératives qui essaient de se créer un capital-actions en établissant une réserve générale, nous estimons que la Loi actuelle, sans qu'il y soit fait mention du capital utilisé, suffit pour garantir le gouvernement contre toute évasion fiscale et contre toute perte au trésor fédéral. La formule du capital utilisé est difficile à appliquer et est bien plus une cause de tracas pour les coopératives, en autant que nous puissions le déterminer, qu'une occasion de gains pour le trésor fédéral. Nous estimons qu'il serait simple justice de donner à ceux qui sont prêts

investors of risk capital in any venture, that is, with no strings attached! The absence of any stipulation on a co-operative as to the form of distribution of its earnings, so long as the methods used do not result in evasion of tax, is, we believe, highly desirable and we would therefore urge that the provision respecting capital employed be considered for deletion entirely.

All of which is respectfully subbmitted.

Alberta Wheat Pool,

G. L. Harrold,
President.

June 5, 1970.

à *risquer des capitaux* dans les coopératives, les mêmes avantages et responsabilités qu'à ceux qui le font dans toute autre entreprise, c'est-à-dire inconditionnellement. Nous croyons qu'il est grandement souhaitable de supprimer toute disposition concernant la façon dont les coopératives distribuent leurs bénéfices du moment que les méthodes utilisées ne favorisent en rien l'évasion fiscale. Nous insistons donc que le gouvernement envisage de *supprimer complètement la disposition qui traite du capital utilisé.*

L'ALBERTA WHEAT POOL

Le président,
G. L. Harrold.

5 juin 1970.

APPENDIX A-66

Submission by

King Resources Company and its Canadian Employees

to

The Senate Committee on Banking and Finance

and

The House of Commons Committee on Finance, Trade and Economic Affairs

with respect to

The White Paper on Proposals for Tax Reform

Summary and Conclusions

In our opinion the White Paper Proposals for Tax Reform will have the following undesirable effects:

1. They will work an injustice on those who have taken extraordinary risks, and made extraordinary sacrifices, in their investments and their business undertakings.

2. They will reduce incentive for Canadians to save and create investment capital.

3. They will reduce Canada's world competitive position for foreign investment.

4. They will continue the advantages which foreign investors enjoy over Canadian investors in the area of Canadian natural resources.

5. They will impede the establishment of Canadian public companies.

6. They will reduce the attractiveness of investment in the natural resource industries.

7. They will encourage enterprising Canadians to emigrate to the United States because of the substantial difference in personal tax rates between Canada and the United States.

8. They will cause a major increase in centralization of investment power at the expense of individual freedom.

9. They will cause many taxpayers to lose their respect for the tax system.

APPENDICE A-66

Mémoire présenté par

La King Resources Company et ses employés canadiens

au

Comité du Sénat des Banques et des Finances

et

au Comité permanent de la Chambre des communes des finances, du commerce et des questions économiques

relativement aux

propositions de réforme fiscale du Livre blanc

Résumé et conclusions

A notre avis, les propositions de réforme fiscale du Livre blanc auront les effets indésirables suivants:

1. Ceux qui ont pris des risques extraordinaires et fait des sacrifices extraordinaires dans l'intérêt de leurs investissements et de leurs entreprises industrielles ne seront pas traités équitablement.

2. Les Canadiens seront moins encouragés à épargner et à créer des capitaux d'investissement.

3. La position concurrentielle du Canada à l'échelle mondiale sera moins favorable pour les investissements étrangers.

4. Les sociétés étrangères d'investissements continueront à jouir d'avantages que n'ont pas leurs homologues canadiens dans le domaine des ressources naturelles du Canada.

5. La création de sociétés publiques canadiennes sera entravée.

6. La perspective d'investir dans les industries de ressources naturelles présentera moins d'attrait.

7. Les Canadiens doués d'initiative seront tentés d'émigrer aux États-Unis à cause de la différence importante qui existe entre le Canada et les États-Unis pour le taux d'imposition des particuliers.

8. La centralisation du pouvoir d'investissement s'accroîtra considérablement aux dépens de la liberté individuelle.

9. Un grand nombre de contribuables perdront tout respect pour le système fiscal.

Our recommendations for changes to the Proposals which would improve their effectiveness are as follows:

1. Capital gains should be taxed separately from regular income, and certainly with no more severe treatment than in the United States.

2. There should be no deemed realization of capital gains under any circumstances.

3. Foreign corporations doing a significant portion of their business in Canada should be treated as widely-held Canadian corporations.

4. The 21% tax on the first $35,000 of corporate taxable income should be retained, or alternative incentives should be provided for small businesses to be formed and to grow.

5. Meaningful incentives for the risk-taking extractive industries should be ensured.

6. The right should be provided for any Canadian individual, partnership or corporation to write-off all expenses incurred in exploration for petroleum, natural gas or other minerals against ordinary income, in the year incurred.

Our detailed reasons for the above recommendations follow:

SUBMISSION BY KING RESOURCES COMPANY AND ITS CANADIAN EMPLOYEES

This brief is submitted by senior employees of King Resources Company on behalf of themselves, and on behalf of the Canadian Division of King Resources Company.

The employees who present this submission are all Canadian citizens. Our concern naturally shows a broader spectrum than that of King Resources Company, as to the consequences of implementing the Proposals for Tax Reform as they stand. While we are in complete support of the technical recommendations, herein contained, that are of immediate concern to our company, we are also personally concerned with the social and economic consequences of implementing the proposals as written. We believe that the net effect of such implementation will be to erode the quality and substance of our lives as Canadians.

King Resources Company

King Resources Company is an independent resource development company, incorporated

Voici les changements que nous recommandons d'apporter aux propositions pour en améliorer l'efficacité:

1. Les gains de capital devraient être imposés séparément du revenu normal et cette imposition ne devrait certainement pas être plus sévère que celle qui existe aux États-Unis.

2. En aucun cas, on ne devrait réaliser les gains de capital.

3. On devrait considérer comme sociétés canadiennes ouvertes les sociétés étrangères dont une grande partie de l'activité se déroule au Canada.

4. Il faudrait conserver l'impôt de 21 p. 100 sur les 35,000 premiers dollars de revenu imposable des sociétés ou on devrait prévoir des incitations pour que les petites entreprises puissent être créées et qu'elles puissent s'accroître.

5. Il faudrait garantir des incitations suffisantes pour les industries extractives à risques.

6. Tout Canadien, toute entreprise individuelle constituée en socié é et toute corporation canadienne devraient avoir le droit de déduire de leur revenu ordinaire tous les frais encourus pour la recherche de pétrole, de gaz naturel ou d'autres minerais.

Voici en détails les raisons pour lesquelles nous avons fait les recommandations ci-dessus.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA KING RESOURCES COMPANY ET SES EMPLOYÉS CANADIENS

Ce rapport est présenté par les cadres de la *King Resources Company,* en leur nom et au nom de la section canadienne de cette société.

Les employés qui présentent ce rapport sont tous citoyens canadiens. Notre intérêt va naturellement au-delà de celui de la *King Resources Company* en ce qui concerne les conséquences qu'entraînerait l'application des actuelles propositions de réforme fiscale. Bien que nous approuvions entièrement les recommandations techniques, jointes à ce rapport, qui touchent directement notre société, nous nous intéressons de façon personnelle aux conséquences socio-économiques qu'entraînerait la mise en application de ces propositions. Nous sommes d'avis que la qualité et l'essence même de la vie que nous vivons en tant que Canadiens dégénéreraient.

La King Resources Company

La *King Resources Company* est une société indépendante d'exploitation de resources

in the United States, and operating in the United States, Canada, the Middle East, South Africa, the Caribbean, and in other areas of the world. The company was incorporated in 1960 and has experienced substantial growth since that time. It first commenced operations in Canada in 1962 and now owns petroleum, natural gas and other mineral rights in the Provinces of Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, and British Columbia, as well as in the Northwest Territories, including the Arctic Islands.

The company now employs approximately 120 people in its Canadian operations, virtually all of whom are Canadians. In addition, several Canadians who were previously employed in Canada are now associated with other worldwide operations of the company.

King Resources Company presently operates in Canada as a branch of an American corporation. During 1969 the company attempted forming a separate organization for the conduct of its Canadian operations, with the intention of offering equity participation in this organization to Canadians. The existing tax laws of Canada and the United States have made the formation of this new corporation extremely difficult and certain aspects of the recent Proposals for Tax Reform would now seem to prohibit the formation of such a Canadian organization.

Companies associated with King Resources Company manage and invest in Canada, funds generated by mass-distributed limited partnerships formed in the United States. Over the last year, the company has conducted extensive negotiations concerning the formation of similar limited partnerships in Canada, to provide a vehicle for the diversified investment, by Canadians, in the Canadian natural resource field. The current Canadian tax laws severely limit the number of people able to participate in such partnerships, and while the Proposals for Tax Reform do remove this inequity to a degree, they do not materially encourage investment by Canadians in their own natural resources.

Notwithstanding the difficulties encountered in the formation of a separate Canadian entity, the company has recently taken steps to list its shares on the Toronto Stock Exchange, thereby encouraging Canadians to participate in ownership of the company. It is the company's intention, provided it is not

naturelles, constituée aux États-Unis et exerçant son activité aux États-Unis, au Canada, au Moyen-Orient, en Afrique du sud, aux Antilles et dans d'autres régions du globe. Cette société, constituée en 1969, a pris un grand essor depuis cette date. Elle a commencé à exercer son activité au Canada en 1962 et elle possède aujourd'hui des droits sur le pétrole, le gaz naturel et d'autres minéraux dans les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris dans les Îles de l'Océan Arctique.

La compagnie emploie aujourd'hui environ 120 personnes au Canada, dont presque toutes sont canadiennes. En outre, plusieurs Canadiens qui travaillaient auparavant au Canada sont maintenant associés à d'autres activités internationales de la société.

La *King Resources Company* fonctionne actuellement au Canada comme succursale d'une société américaine. Au cours de 1969, la société a essayé de former une organisation distincte pour diriger l'activité canadienne en vue de permettre aux Canadiens de participer sur le même pied à l'organisation. Les lois fiscales qui existent actuellement au Canada et aux États-Unis ont rendu extrêmement difficile la formation de cette nouvelle société et certains aspects des récentes propositions de réforme fiscale empêcheraient apparemment la création d'une société canadienne de ce genre.

Les compagnies qui font affaire avec la *King Resources Company* gèrent et investissent au Canada des fonds provenant d'entreprises individuelles limitées constituées en société et à grandes répartitions qui sont formées aux États-Unis. Au cours de l'année dernière, la société a conduit d'intenses négociations relativement à la création au Canada d'entreprises individuelles similaires, constituées en société, qui permettraient aux Canadiens de faire des investissements diversifiés dans le domaine des ressources naturelles de leur pays. Les lois fiscales actuellement en vigueur au Canada limitent strictement le nombre de personnes qui peuvent participer à ce genre d'entreprises; même si, dans une certaine mesure, les propositions de réforme fiscale mettent un terme à cette injustice, elles n'encouragent pas matériellement les Canadiens à investir dans leurs propres ressources naturelles.

Malgré les difficultés présentées par la création d'une entité canadienne distincte, la société a récemment fait des démarches pour que ses actions soient cotées à la bourse de Toronto, encourageant ainsi les Canadiens à en devenir propriétaires. A moins que les lois fiscales canadiennes ou américaines ne l'en

impeded by tax laws of either Canada or the United States, to do whatever is in its power to actively encourage equity participation by Canadians in the company, and in the company's Canadian operations.

General Comments

We should like to commend the Government for the attempt it is making to modernize the tax structure of Canada. The job is a difficult one and all members of Government have our sympathy in attempting this task. We also applaud the decision to seek criticism of their proposals before enacting them into law. It is in the sincere hope that our comments will assist in the creation of a better Canada that this submission is offered.

Mr. Benson has stated that none of the proposals in the White Paper are sacred, but that the final package must meet the following goals for tax reform:

Fair distribution of the tax burden based on ability to pay.

Steady economic growth and continuing prosperity.

Recognition of modern social needs.

Production of the same initial revenue as existing laws and rates.

An effective self-assessing system.

A system that can and will be used by the Provinces.

In these general comments, we will strive to assess the ability of the proposals to satisfy these goals. While the White Paper is well written, it does cover many points in a rather cursory manner. It is understood that position papers were prepared which went into the various proposals in considerable depth and which were to be distributed shortly after the White Paper. However, this was not done, and at the time of writing this brief, position papers have still not been issued. This leaves a critic of the White Paper in a most difficult position. Canadians have been asked to suggest changes and improvements to the White Paper, but they are denied many of the facts and details covering the White Paper proposals.

In order that we may discuss intelligently anything so wide-ranging in their economic, social and cultural consequences as the Proposals for Tax Reform, we ask your forebearance while we briefly describe our under-

empêchent, la société a l'intention de faire tout son possible pour encourager activement une participation canadienne égale à la société et à son activité canadienne.

Commentaires généraux

Nous aimerions féliciter le gouvernement pour sa tentative de modernisation de la structure fiscale du Canada. C'est là une tâche difficile et nous sommes de cœur avec les membres du gouvernement qui s'y attaquent. Nous approuvons vivement le fait qu'ils ont décidé de soumettre leurs propositions aux critiques avant de leur donner force de loi. C'est en espérant sincèrement que nos commentaires aideront à faire un Canada meilleur que nous présentons ce rapport.

M. Benson a déclaré qu'aucune des propositions du Livre blanc n'était sacrée, mais que l'ensemble finalement adopté devrait répondre aux objectifs suivants de réforme fiscale:

Une répartition équitable du fardeau fiscal en fonction de la faculté contributive.

Une croissance économique et une prospérité soutenues.

La reconnaissance des besoins sociaux d'un pays moderne.

La production du même revenu initial avec les lois et les taux actuels.

Un système efficace d'auto-évaluation.

Un système que les provinces pourront utiliser et utiliseront.

Dans ces commentaires généraux, nous nous attacherons à évaluer dans quelle mesure les propositions répondent à ces objectifs. Bien que le Livre blanc soit bien écrit, un grand nombre de points sont traités assez superficiellement. Il était entendu qu'on publierait des déclarations de principe qui étudieraient à fond les diverses propositions, peu après le Livre blanc. Cela n'a cependant pas été fait et au moment de la publication de ce rapport, ces déclarations ne l'ont pas encore été. Il est donc extrêmement difficile de critiquer le Livre blanc. On a demandé aux Canadiens de suggérer des changements et des améliorations à apporter au Livre blanc, mais on ne les a pas mis au courant d'un grand nombre de faits et de détails touchant les propositions du Livre blanc.

Afin que nous soyons en mesure de discuter intelligemment d'un problème aussi vaste que les conséquences économiques sociales et culturelles des propositions de réforme fiscale, nous vous demanderons de faire preuve d'in-

standing of the setting in which the proposals must achieve the aforementioned goals.

First, we constitute a nation with enormous riches in lands, natural resources, industrial productivity, food and health as compared with most peoples of the contemporary world. For all that we are rich, by far the greatest proportion of our riches are underdeveloped or untapped. If we do not develop them for our own benefit and also for the benefit of the rest of the world, they will be taken away from us and developed by other hungrier, tougher people within a few decades. We do not live securely in a vacuum and our economics are not insular.

Second, turning to Canada internally we must ask ourselves what are the functions of our Government? After all, the purpose of taxation is to provide Government with sufficient monies to execute its functions. Bertrand Russell in his series of lectures published under the title, "Authority and the Individual" suggests that the primary aims of Government should be three: Security, Conservation and Justice. He states, "These are things of the utmost importance to human happiness, and *they are things which only Government can bring about.* At the same time, no one of them is absolute; each may, in some circumstances, have to be sacrificed in some degree for the sake of a greater degree of some other good". We agree with Dr. Russell and we view these three primary areas of Government concern as follows:

> *Security* involves (1) the preservation of the state and its natural rights and properties against other alliances of men known as nations.
>
> (2) the preservation of the rights and freedoms of individuals against other individuals and against the state. Those must be secured by due process of law, an independent judiciary and creation of an attitude of respect for individual liberties.
>
> and (3) the provision of economic security from the gross effects of misfortune or incompetence. This involves security against an impecunious old age, against the cost of medical care, against unemployment, against the cost of education, and against great fluctuations in the economy of the state.
>
> *Conservation* involves the protection and orderly development of our natural

dulgence envers nous pendant que nous décrivons brièvement ce qui, à notre avis, constitue les conditions dans lesquelles les propositions doivent répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus.

Tout d'abord, si nous nous comparons à la plupart des peuples du monde contemporain, nous formons une nation qui possède d'énormes richesses en terres, ressources naturelles, de productivité industrielle, de nourriture et de santé. Pour riches que nous soyons, ce qui constitue de loin la plus grande partie de nos richesses reste sous-développée ou inutilisée. Si nous ne les exploitons pas dans notre intérêt et dans l'intérêt du reste du monde, d'ici quelques dizaines d'années un pays plus affamé, plus dur, nous les prendra et les exploitera. Nous ne somme pas en sécurité si nous vivons en vase clos et notre économie n'est pas une économie d'autarchie.

Ensuite, si on passe à l'organisation interne du Canada, nous devons nous demander quelles sont les fonctions de notre gouvernement? Après tout, le but de l'imposition est de fournir au gouvernement suffisamment d'argent pour qu'il remplisse ses fonctions. Dans sa série de conférences publiées sous le titre «*Authority and the Individual*», Bertrand Russell déclare qu'un gouvernement devrait avoir trois objectifs principaux: sécurité, conservation et justice. Il dit: «Ce sont là des éléments essentiels au bonheur de l'homme et *que seul le gouvernement peut leur offrir.* En même temps, aucun n'est absolu; dans certains cas il faudra peut-être en sacrifier un en partie pour améliorer grandement un autre côté positif». Nous sommes d'accord avec le professeur Russell et voici comment nous envisageons ces trois principaux domaines d'intérêt:

> *La sécurité* comporte (1) la protection de l'État, de ses droits et biens naturels contre d'autres alliances d'hommes connues sous le nom de nations;
>
> (2) la protection des droits de liberté des individus contre d'autres individus et contre l'État. Tous les droits doivent être garantis par un processus légal, un pouvoir judiciaire indépendant et l'inculcation du respect de la liberté de l'individu.
>
> (3) la protection de la sécurité économique contre les conséquences générales de la malchance ou de l'incompétence. Cela comporte la protection contre une vieillesse impécunieuse, le coût de frais médicaux, le chômage, les frais d'enseignement, et les grandes fluctuations de l'économie de la nation.
>
> *La conservation* comporte la protection et l'expansion ordonnée de nos ressources

resources, and the preservation of our ecology.

Justice In the last two hundred years the society of man has changed enormously from a serf society, where only a privileged few enjoyed health and a sufficiency of food, comfort and creative leisure time, while the majority endured deprivation, hardship and grinding labour. Our concepts of justice and fairness no longer will permit a glittering oligarchy to coexist with a subservient impoverished majority. At least we have progressed to where we will not tolerate this within the confines of a national entity. We are still prepared to accept it on an international basis. Because, in the developed western nations, our control over nature through science and resultant technology is sufficient to allow greater productivity per man, we feel that there is no need for poverty.

This then is the social setting in which the government has put forth its Proposals for Tax Reform.

Our first area of concern centers around the question of justice, as the White Paper Proposals have a great bearing on this point.

The White Paper states that fairness in taxation implies two principles. First, it means that people in similar circumstances should carry similar shares of the tax load, and second, that people who are better off, should be expected to pay in taxes a larger share of their incomes than persons with lower incomes. It further states that "there is no simple or single rule for increasing the tax rates up the income ladder that can be said to be the 'right way'. It is a matter of opinion, of judgment". In the light of the setting described above, no one could possibly disagree with the two principles enunciated. What we must ask ourselves is whether these two principles are the only ones to be considered in determining fairness and hence, justice.

It is our opinion that there is a *third principle* implied in determining fairness in taxation. This principle is that taxpayers, corporate or individual, who put forth extra effort, or who take extra risks in their endeavours should be able to retain a fair portion of the rewards they receive.

naturelles et la préservation de notre écologie.

La justice. Au cours des deux sièces derniers, la société de l'homme a évolué énormément à partir d'une société de serfs, où seuls quelques privilégiés étaient en bonne santé et avaient suffisamment de nourriture, de confort et de loisirs créatifs, alors que la majorité souffrait de privations, de misère et d'un travail misérable. Les notions que nous avons de la justice et de l'équité ne nous permettent plus de tolérer la présence d'une oligarchie éclatante qui coexisterait avec une majorité de subordonnés anémiés, Au moins, nous avons progressé jusqu'au point où nous ne tolérons plus cela dans les limites de notre entité nationale. Nous sommes encore prêts à l'accepter à l'échelle internationale. Parce que dans les nations occidentales développées, la science et la technologie qui en a découlé, permettent de maîtriser suffisamment la nature pour que chaque homme ait une productivité supérieure, nous estimons que la pauvreté n'est plus nécessaire.

Voilà donc dans quel contexte social le gouvernement a présenté ses propositions de réforme fiscale.

La première chose qui nous intéresse est la question de justice, car les propositions du Livre blanc ont un grand rapport avec ce point.

On dit dans le Livre blanc qu'une imposition équitable fait appel à deux principes. Cela signifie, tout d'abord, que les personnes dont la situation pécuniaire est semblable devraient supporter une part semblable de la charge fiscale et également que les personnes bien nanties devraient verser sous forme d'impôts une plus grande part de leurs revenus que les personnes disposant de faibles ressources. On dit également qu'«il n'existe aucune règle unique ou simple de relèvement des taux d'imposition suivant l'échelle de revenu» dont on puisse dire qu'elle est «la bonne». C'est une question «d'opinion, de jugement». A la lumière de la situation décrite ci-dessus, nul ne pourrait nier le bien-fondé des principes énoncés. Ce qu'il faut nous demander, c'est si ces deux principes sont les seuls dont on doive tenir compte pour obtenir l'équité, et partant, la justice.

A notre avis, il existe un *troisième principe* auquel fait appel une imposition équitable, à savoir qu'on devrait permettre aux contribuables (sociétés ou particulier) qui font des efforts supplémentaires ou prennent des risques supplémentaires pour leurs entreprises de garder un montant équitable des bénéfices qu'ils en retirent.

The first two principles which are enunciated in the White Paper are both on the same side of the scales of justice. Operating alone, they move in the direction of an equal after-tax income to all workers regardless of effort or risk involved. The third principle must operate as a counter to the first two, if true justice and fairness are to prevail. It is important that this be recognized as an integral part of the principles of fairness and not merely a matter of expedience to maintain incentive. The traditional concept of justice depicts a balance or pair of scales with a weight on one side and a counterweight on the other. The White Paper philosophy does not contain a counterweight. Imbalance, and gross inequities must inevitably result.

When certain numbers of our society have practiced such virtues as thrift, perspicacity, hard work, endurance, creativity and the taking of risks, it would seem most unfair if such endeavour when successfully executed, would still result in anything approaching equality of material benefits with others who had practiced none of these virtues.

The authors of the report of the Royal Commission on Taxation place equality in its proper perspective in their discussion of the principles of "equity". They state:

> "We are firmly convinced that this redistribution (of purchasing power) is necessary if we are to achieve greater *equality of opportunity* for all Canadians, and make it possible for those with little economic power to attain a decent standard of living."

and later in the same dissertation,

> "It is the effect of taxes on the well-being of people that matters."

We submit that taxation reform which operates toward equality of material benefit regardless of effort, rather than toward equality of opportunity for all, and which tends to ignore the effect of taxation on the well-being of its more energetic and creative citizens will not achieve the goals enunciated in the White Paper.

Our next area of concern relates to the degree of centralized control and authority in our lives versus the degree of individual freedom for independent action. We have described the areas for which we believe governments should be responsible. We believe that happiness for most men can best be sought in an environment of responsible citizenship that allows for the maximum freedom

Les deux premiers principes énoncés dans le Livre blanc sont tous deux du même côté de l'échelle de justice. Utilisés séparément, ils tendent à établir le même revenu après déduction d'impôts pour tous les travailleurs, quels que soient les efforts fournis ou les risques pris. Le troisième principe devrait servir de contrepoids aux deux premiers pour que la justice véritable l'emporte. Il est important qu'on reconnaisse qu'il s'agit là d'une partie intégrante des principes de justice et pas simplement de mesures d'opportunisme destinées à maintenir les incitations. La justice est traditionnellement représentée par une balance avec un poids d'un côté et un contrepoids de l'autre. Dans la politique du Livre blanc, il n'y a pas de contrepoids et il est inévitable qu'un déséquilibre et de grosses injustices s'ensuivent.

Quand un certain nombre de membres de notre société ont pratiqué des vertus comme l'épargne, la perspicacité, le dur labeur, l'endurance, la créativité et les prises de risques, et que leur entreprise soit couronnée de succès, ce semble être une grande injustice si cela ne les aide pas à avoir les mêmes avantages matériels que d'autres qui n'ont pratiqué aucune de ces vertus.

Dans leur discussion des principes de «l'équité», les auteurs du rapport de la Commission royale sur les lois fiscales placent l'équité dans la perspective qui lui est propre. Ils déclarent:

> «Nous sommes fermement convaincus que cette nouvelle répartition (du pouvoir d'achat) est nécessaire pour que nous puissions obtenir une plus grande égalité d'occasions pour tous les Canadiens, pour que ceux qui ont un pouvoir économique faible puissent atteindre un standard de vie décent».

Plus loin dans le même rapport;

> «Ce qui compte, c'est l'effet que les impôts auront sur la situation des gens».

Nous alléguons que la réforme fiscale qui vise à obtenir l'égalité des avantages matériels sans tenir compte des efforts, au lieu de tendre à une égalité d'occasions pour tous, et qui a tendance à ignorer l'effet de l'imposition sur la situation des citoyens les plus énergiques et les plus créatifs, n'atteindra pas les buts fixés par le Livre blanc.

La prochaine question qui nous intéresse est le degré de contrôle et d'autorité centralisés dans nos vies contre le degré de liberté individuelle pour une action indépendante. Nous avons parlé des domaines dont la responsabilité devrait, à notre avis, incomber aux gouvernements. Nous estimons qu'il est plus facile aux hommes de rechercher le bonheur dans un milieu qui prône le civisme, qui

of the individual to direct the course of his own life, and to be responsible for the consequences of his own actions. The function of government should be to ensure and protect that environment. This can be done by confining government control primarily to the areas of security, justice and conservation as described earlier in this submission.

We believe that the Proposals for Tax Reform will greatly increase the authority and power of the Federal Government and a limited number of large companies, with commensurate reduction in the autonomous freedom of the individual. This will occur because of the following:

1. The proposed removal of the tax incentive for small businesses will result in the formation of substantially fewer new companies than would otherwise occur. In addition, fewer of those that will be formed, or that already exist, will be able to survive. The existing large corporations will be the beneficiaries of this loss of competition.

2. The reduction in the incentive for individuals to save will substantially reduce the ability of Canadians to save. This, combined with the very high proposed level of capital gains tax and the existing high death duties will result in a great transfer of wealth from Canadian individuals to the Canadian Government.

Since Canada will obviously be unable to achieve steady economic growth and continued prosperity without keeping this transferred wealth at work, we must assume that the Government intends to invest it on behalf of its citizens. The consequence of this will be to place more and more of the decisions as to where capital will be directed in the hands of a single, central authority. This area, which has been handled with great success by private capital, will progressively be taken over by public money with reduction of the spontaneous autonomy of individuals to act, at their own risk, to fill the needs of society as they see them. Bureaucracy will increase at the expense of autonomous democracy.

Another major concern lies in certain assumptions underlying the proposals which we feel are not only unfounded, but also probably quite incorrect. These assumptions are that the next tax system will have only a nominal impact on the willingness and ability of Canadians to save and on the flow of foreign investment into the country. Based on

donne à l'individu un maximum de liberté pour diriger le cours de sa propre vie et être responsable des conséquences de ses actes. Le rôle du gouvernement devrait être de garantir et de protéger ce milieu. Il peut le faire en confinant le contrôle gouvernemental essentiellement aux domaines de la sécurité, de la justice et de la conservation, comme on l'a dit plus haut dans ce rapport.

Nous sommes d'avis que les propositions de réforme fiscale accroîtront grandement l'autorité et le pouvoir du gouvernement fédéral et d'un nombre limité de sociétés importantes, en réduisant parallèlement les libertés autonomes de l'individu. Et cela pour les raisons suivantes:

1. Si l'on supprime l'incitation fiscale pour les petites entreprises comme cela a été proposé, il y aura beaucoup moins de nouvelles sociétés qui seront fondées. En outre, parmi celles qui seront fondées ou celles qui existent déjà, il y en a moins qui pourront survivre. Ce sont les grandes sociétés actuelles qui profiteront de la disparition de la concurrence.

2. En réduisant les incitations pour continuer à encourager les particuliers à épargner, la faculté à épargner des Canadiens diminuera grandement. Si l'on combine cela avec le niveau proposé d'imposition des gains de capital, qui est très élevé, et les frais actuels de succession qui sont élevés, une grande partie de la richesse des citoyens canadiens passera au gouvernement du Canada.

Étant donné que le Canada sera de toute évidence incapable d'arriver à une croissance économique et à une prospérité soutenues sans faire fructifier cette richesse qui lui a été transmise, nous devrons prendre pour acquis que le gouvernement a l'intention de l'investir au nom de ses citoyens. En conséquence, un nombre de plus en plus important de décisions seront prises en vue de placer les capitaux entre les mains d'une autorité centrale unique. Ce domaine, où les capitaux privés ont connu un grand succès, sera progressivement dominé par l'argent du public, ce qui diminuera l'autonomie spontanée des particuliers à agir, à leurs risques, pour répondre aux besoins de la société tels qu'ils les envisagent. La bureaucratie croîtra aux dépens de la démocratie autonome.

Un autre point important concerne les points de certaines hypothèses qui sous-tendent des propositions qui, à notre avis, ne sont pas fondées et sont même probablement tout à fait fausses. D'après ces hypothèses, l'effet du nouveau système sera pratiquement nul en ce qui concerne le désir des Canadiens d'épargner et leur aptitude à le faire et le flot

these assumptions, predictions of government revenue can then be made in accordance with the new formulas contained in the proposed tax system. This approach is mathematically impeccable.

We believe, however, that calculations of future tax revenue under the new tax system, based on extrapolations of the growth obtained under the old tax system, must be viewed with grave suspicion. The architects of the White Paper have addressed themselves to how to equitably slice up the anticipated pie. We submit that, with the discouragement of Canadians from saving and with the reduction of attractiveness to foreign investment, past growth rates are meaningless in predicting future revenue. We believe, that the reduction in private capital formation and the discouragement of foreign investment will produce a far smaller tax pie for the government to slice up, and the economic effect of the tax proposals will be to produce economic recession and a great increase in unemployment. We shall thus have not only made the rich poorer, but we shall run the risk of making the poor poorer than before, in direct contradiction of the stated goals of tax reform.

One of the amazing fiscal aspects of democracies is the fact that the greater portion of their revenues is raised by a system of voluntary compliance based on self-assessment. Each year in Canada, millions of individuals and corporations complete tax returns and file them with the Federal and Provincial Governments. By far the greater percentage of these returns are honestly and correctly prepared by Canadian citizens on a voluntary basis. Income tax cheating has never been of serious concern in Canada.

However, this voluntary compliance is based on trust and on the citizen's belief that he is paying his fair share, that others are paying their fair share and that government is spending the funds wisely. To a very great extent this has been the case in the past, but we wonder about the future. The monumental public outcry which has arisen from serious examination of the Tax Reform Proposals suggest that a substantial number of Canadians are in severe opposition to their content. From observations of history, we have learned that when people do not respect a law, it cannot be enforced. We fear, therefore, that one of the adverse consequences of enacting the proposals into law as written may be a substantial increase in tax evasion,

d'investissements étrangers entrant dans le pays. A partir de ces hypothèses, on peut prévoir le revenu gouvernemental selon les nouvelles formules contenues dans le système fiscal proposé. Mathématiquement, la formule est impeccable.

Nous estimons, toutefois, qu'il faut nous méfier sérieusement des calculs des futures recettes fiscales que rapportera le nouveau système fiscal, qui sont basées sur des extrapolations de croissance obtenues à partir de l'ancien système fiscal. Les architectes du Livre blanc se sont attachés à distribuer de façon équitable le gâteau que l'on prévoit. Nous soutenons que, d'après les taux de croissance passés, il est impossible de prédire les futures recettes fiscales puisque les Canadiens seront découragés d'épargner et que les conditions seront moins favorables pour les investissements étrangers. Nous estimons, qu'avec la réduction de la formation de capitaux privés et de l'encouragement des investissements étrangers, le gâteau fiscal que le gouvernement aura à partager seront beaucoup plus petits et l'effet économique des propositions fiscales aboutiront à une récession économique et à une hausse importante du chômage. Ainsi, nous aurons non seulement appauvri les riches, mais nous courons également le risque d'appauvrir les pauvres ce qui est en contradiction directe avec les objectifs déclarés de la réforme fiscale.

Un des surprenants aspects fiscaux de la démocratie est le fait que la plus grande partie des revenus sont prélevés en fonction d'un système de participation volontaire, par auto-évaluation. Au Canada, chaque année, des millions de personnes et de sociétés remplissent des formules d'impôts et les retournent aux gouvernements fédéral et provinciaux. La grosse majorité de ces formules sont honnêtement et correctement remplies, de leur plein gré, par des citoyens canadiens. La fraude fiscale de revenu n'a jamais été un grave problème au Canada.

Toutefois, cette participation volontaire repose sur la confiance et sur le fait que le citoyen estime qu'il paie sa juste part, que les autres paient leur juste part et que le gouvernement dépense les fonds avec sagesse. Dans une très grande mesure, cela était le cas dans le passé, mais nous nous posons des questions pour l'avenir. Le tollé public général auquel a donné lieu l'examen sérieux des propositions de réforme fiscale laisse penser qu'un nombre important de Canadiens sont sérieusement opposés à son contenu. En observant l'histoire, nous avons appris que lorsque les gens ne respectent pas une loi, on ne peut la mettre en pratique. Nous craignons donc qu'en donnant aux propositions force de loi, une des conséquences néfastes soit une augmentation

a breakdown in trust between the Government and the citizens and a severe increase in the costs of tax administration, assessment and collection.

The objective of developing a tax system that can and will be used by the Province is admirable, but we wonder whether it is possible in the light of present day Federal-Provincial relations. Any of the Provinces can increase their income tax beyong the rates suggested by the Federal Government, and the maximum rate can therefore be considerably higher than the 50 per cent proclaimed in the White Paper. Unless all levels of Government show a greater willingness to tailor their spending to the realities of Canada's ability to produce wealth, and unless prior agreement with the Provinces is reached on joint tax reform, we believe that the promised maximum tax rate will never be achieved.

To recapitulate, we believe that the major consequences of implementing the Proposals for Tax Reform as they now stand are:

(1) Social

A. Unfairness and injustice will result by excessively penalizing the thrifty, productive and creative.

B. A substantial increase in bureaucratism and centralized control will emerge at the expense of spontaneous, autonomous democracy.

C. Many taxpayers will lose their respect for the tax system and will either emigrate to a less punitive environment or will attempt to engage in tax evasion.

(2) Economic

A. We may anticipate a serious set-back in economic growth and prosperity, with a consequent increase in unemployment and poverty.

B. The present attitude of Canadians toward saving for the future will be replaced by a compulsion to spend for immediate consumption.

Having outlined our grave concern with some of the consequences of implementation of the Tax Proposals, it is now encumbent on us to propose some alternatives. These alternatives should serve both to fulfill the aims of the Tax Reform Proposals as set forth in the preamble to the White Paper, and to elimi-

importante du nombre de fraudes fiscales, la fin de la confiance qui existait entre le gouvernement et les citoyens et une augmentation sérieuse des coûts d'administration, d'évaluation et de collecte des impôts.

L'objectif vise pour un système fiscal que les provinces peuvent utiliser est admirable, mais nous nous demandons si la chose est possible à la lumière des relations actuelles qui existent entre le gouvernement fédéral et les provinces. N'importe quelle province peut augmenter sa recette fiscale en adoptant un taux supérieur au taux proposé par le gouvernement fédéral. On peut donc considérer que le taux maximum est considérablement plus élevé que les 50 p. 100 mentionnés par le Livre blanc. A moins que tous les niveaux de gouvernement ne se montrent plus soucieux d'adapter leurs dépenses aux aptitudes véritables du Canada à produire de la richesse et à moins qu'ils ne s'entendent auparavant avec les provinces en ce qui concerne la réforme fiscale, nous estimons que le taux maximum d'impôt promis ne sera jamais obtenu.

En résumé, nous croyons que les conséquences principales de la mise en application des propositions de réforme fiscale actuelles sont les suivantes:

(1) Sociales

A. Il y aura inégalité et injustice puisque ceux qui épargnent, ceux qui produisent et ceux qui créent, seront taxés à outrance.

B. Une augmentation importante de la bureaucratie et d'un contrôle centralisé se fera aux dépens d'une démocratie spontanée et autonome.

C. Un grand nombre de contribuables perdront leur respect pour le système fiscal et partiront pour des cieux plus cléments ou essaieront d'avoir recours à la fraude fiscale.

(2) Économiques

A. Nous pouvons compter sur un sérieux recul de la croissance et de la prospérité économiques, avec une augmentation du chômage et de la pauvreté.

B. L'attitude actuelle des Canadiens vis-à-vis de l'épargne pour l'avenir fera place à un désir spontané de dépenser pour consommation immédiate.

Après avoir souligné avec quelle inquiétude nous envisageons certaines conséquences de la mise en application des propositions fiscales, il nous revient maintenant de proposer quelques solutions de rechange. Ces solutions devraient servir à la fois à réaliser les objectifs des propositions de réforme fiscale définis

nate the unhappy consequences which have been prophesied in the foregoing.

The White Paper represents the work of a large number of well intentioned men bringing to bear on the business of tax reform a high degree of expertise and a great deal of hard work. The proposals are comprehensive and contain many excellent aspects. We feel, however, that if they are to achieve their stated objectives, the following modifications must be adopted:

1. Capital gains should be taxed separately from income, and certainly with no more severe treatment than in the United States.

2. There should be no deemed realization of capital gains under any circumstances.

3. Foreign corporations doing a significant portion of their business in Canada should be treated as widely-held Canadian corporations.

4. The 21 per cent tax on the first $35,000 of corporate taxable income should be retained, or alternative incentives should be provided for small businesses to be formed and to grow.

5. Meaningful incentives for the risk-taking extractive industries should be ensured.

6. The right should be provided for any Canadian individual, partnership or corporation to write-off all expenses incurred in exploration for petroleum, natural gas or other minerals against ordinary income, in the year incurred.

We are sure that many other excellent suggestions will be made to the Committee relating to areas of the White Paper other than those dealt with herein. We have only made suggestions relating to those areas with which we have knowledge and concern as a result of our business dealings.

Our detailed reasons for the above recommendations follow.

Treatment of Capital Gains

The Government proposes to tax capital gains at ordinary rates of income, with the exception that only one-half the gain would be taxed in the case of sales of shares of widely-held Canadian companies. The tables on Page 25 of the White Paper indicate that, immediately after implementation of the proposals, capital gains of individuals could

dans le préambule du Livre blanc et à éliminer les conséquences malheureuses qui ont été prophétisées dans ce qui précède.

Le Livre blanc représente le travail d'un grand nombre de personnes bien intentionnées qui ont consacré à la réforme fiscale un degré élevé de connaissances personnelles et de longues heures de travail. Les propositions sont complètes et contiennent de nombreux aspects excellents. Nous estimons toutefois que si l'on veut qu'elles atteignent les objectifs déclarés, il faudrait adopter les modifications suivantes:

1. Les gains de capital devraient être imposés séparément du revenu normal et cette imposition ne devrait certainement pas être plus sévère que celle qui existe aux États-Unis.

2. En aucun cas, on ne devrait réaliser les gains de capital.

3. On devrait considérer comme sociétés canadiennes ouvertes les sociétés étrangères dont une grande partie de l'activité se déroule au Canada.

4. Il faudrait conserver l'impôt de 21 p. 100 sur les 35,000 premiers dollars de revenu imposable des sociétés et on devrait prévoir des incitations pour que les petites entreprises puissent être créées et qu'elles puissent s'accroître.

5. Il faudrait garantir des incitations suffisantes pour les industries extractives à risques.

6. Tout Canadien, toute entreprise individuelle constituée en société et toute corporation canadienne devraient avoir le droit de déduire de leur revenu ordinaire tous les frais encourus pour la recherche de pétrole, de gaz naturel ou d'autres minéraux.

Nous sommes certain que le comité recevra un grand nombre d'excellentes suggestions concernant certains points du Livre blanc, outre ceux auxquels nous nous consacrons. Nous avons seulement fait des suggestions relativement aux domaines dans lesquels nous avions des connaissances et qui nous intéressaient à cause des affaires que nous traitions.

Voici en détail les raisons pour lesquelles nous avons fait les recommandations ci-dessus.

Traitement des gains de capital

Le gouvernement propose d'imposer les gains de capital au taux ordinaire des revenus, excepté que la moitié seulement du gain serait imposable au cas de vente d'actions de compagnies canadiennes ouvertes. Les tableaux qui figurent à la page 28 du Livre blanc indiquent qu'immédiatement après l'application de ces propositions, les gains de

be taxed at a rate as high as 81.92 per cent; but after a five year transitional period this maximum rate will reduce to 51.2 per cent. It appears that in many Provinces the maximum rate will be in excess of 51.2 per cent and, if during the five year transitional period the revenue demands increase, then even these maximum rates will be exceeded.

Canada is a country which is short of investment capital. The high standard of living which the country has enjoyed through the last two decades and the tremendous expansion of the economy, particularly in the extractive industries, has been financed to a large extent by foreign capital. All indications are that Canada will be short of capital for the foreseeable future.

The Economic Council of Canada in its sixth annual review, which was published in September of 1969, points out on page 93 the following:

> "To achieve potential output in 1975—that is, an expansion of over 50 per cent in the volume of total output from 1967 to 1975—will require substantially increased investment in business, plant, equipment, inventories, housing and social capital. To finance this substantial growth in investment, the economy will therefore, also need to generate a very high rate of growth of savings."

The Council has estimated Canada's sources of savings as follows:

TABLE 6-3—SOURCES OF SAVINGS AS PERCENTAGE OF TOTAL REQUIREMENTS

	1964–66	1967	At Potential in 1975
	(Average)		
Personal Saving	17.9	24.4	16.9
Business Saving	72.7	68.4	74.8
Government Surplus	2.1	2.3	2.1
Non-resident Saving	7.3	4.9	6.2
Total Measured Sources of Saving	100.0	100.0	100.0

SOURCE: Based on Data from Dominion Bureau of Statistics and estimates by Economic Council of Canada.

The above study shows that at least through to 1975, Canada will need all the domestic capital it can produce, as well as importing in 1975, approximately 6.2 per cent of its capital needs.

This study is based upon the present tax laws of Canada and it does not take into

capital des particuliers pourraient être taxés à un taux allant jusqu'à 81.92 p. 100; mais après une période transitoire de cinq ans, ce taux maximum passera à 51.2 p. 100. Il appert que dans un grand nombre de provinces, le taux maximum dépassera 51.2 p. 100 et que ces taux-là seront même dépassés si la demande de revenu augmente durant cette période transitoire.

Le Canada est un pays qui manque de capitaux d'investissement. Le haut niveau de vie que le pays connaît depuis vingt ans et la formidable croissance de l'économie, en particulier dans le domaine des industries extractives, ont été financés dans une large mesure par des capitaux étrangers. Tout indique que le Canada manquera de capital dans un avenir proche.

Dans son Sixième exposé annuel publié en septembre 1969, le Conseil économique du Canada souligne à la page 103:

> «Pour réaliser son plein potentiel de production en 1975—c'est-à-dire accroître sa production globale de plus de 50 p. 100 par rapport au volume de 1967—le Canada devra augmenter considérablement les investissements dans les installations et l'équipement commerciaux et industriels, dans les stocks de marchandises, dans l'habitation et le capital social. Le financement de tous ces investissements exigera un fort accroissement de l'épargne.»

Le Conseil estime comme suit les sources d'épargne du Canada:

TABLEAU 6-3—SOURCES D'ÉPARGNE, EN POURCENTAGE, DES BESOINS GLOBAUX

	1964–66	1967	1975 (Potentiel)
	(Moyenne)		
Épargne personnelle	17.9	24.4	16.9
Épargne des entreprises	72.7	68.4	74.8
Excédent budgétaire des gouvernements	2.1	2.3	2.1
Épargne des non-résidents	7.3	4.9	6.2
Ensemble des sources quantifiées d'épargne	100.0	100.0	100.0

SOURCES DES DONNÉES: Bureau fédéral de la statistique et estimations du Conseil économique du Canada.

L'étude ci-dessus montre que jusqu'en 1975 tout au moins, le Canada aura besoin de tout le capital national qu'il peut produire et devra importer en 1975 environ 6.2 p. 100 de ses besoins en capitaux.

L'étude repose sur la législation fiscale canadienne actuelle et ne tient pas compte de

account any possible change in the savings pattern of Canadians which will result from implementation of the proposals in the White Paper. On Page 12 of the minutes or proceedings of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs of Thursday, January 15, 1970, Mr. Benson is reported as stating:

> "The savings of the economy when the total package is in effect five years hence, if it were adopted as this package—there would be a reduction in the savings in the economy of about 4.5 per cent or 5 per cent of the total savings in the economy."

Presumably this reduction in savings by Canadians will have to be made up by increased foreign investment in Canada or else the rate of growth of the Canadian economy will be reduced. However, at the present time, there is a world shortage of capital.

Canada does not operate in a fiscal vacuum and its tax structure must be at least harmonious with that of its most important trading partner in the United States. Appended hereto as Exhibit "A", is a summary of the current and proposed United States capital gains treatment, which shows that for capital gains of less than $50,000 per year, the capital gains tax does not exceed 25 per cent. Recent amendments will increase the tax rate on gains *in excess* of $50,000 *per year* to as much as 35 per cent by 1972.

If Canada wishes to remain competitive in the world capital markets, we would recommend that:

> Capital gains be taxed separately from regular income; and that the rate of tax should not be more severe than in the United States.

Five Year Deemed Realization

In Paragraph 3.36 it is proposed that one-half of the accrued gains or losses on shares of widely-held Canadian corporations be taken into income and taxed every five years. This is one of the two exceptions to the general rule that capital gains and losses would be taxable only when they are realized.

This proposal will adversely affect King Resources Company's plans for the formation of a Canadian Company in which Canadians would participate. There is no provision, at

changements possibles du modèle d'épargne des Canadiens qui découleront de l'application des propositions du Livre blanc. A la page 12 du procès-verbal des débats du comité permanent sur les affaires financières commerciales et économiques qui ont lieu le jeudi 15 janvier 1970, M. Benson aurait déclaré que, si le projet global était adopté d'ici cinq ans, la diminution de l'épargne, pour l'ensemble de l'économie nationale, serait de 4.5 p. 100 ou 5 p. 100.

Probablement, cette diminution de l'épargne canadienne devrait être compensée par une hausse de l'investissement étranger au Canada et alors la croissance de l'économie canadienne diminuerait. Toutefois à l'heure actuelle, tout le globe manque de capital.

Le Canada ne fonctionne pas dans un vide fiscal et sa structure fiscale doit être au moins en harmonie avec celle de son partenaire commercial le plus important,—les États-Unis. Vous trouverez ci-joint comme preuve «A», le résumé du traitement actuel des gains de capital aux États-Unis et du traitement proposé, qui montre que, pour des gains de capital inférieurs à $50,000 par année, l'imposition ne dépasse pas 25 p. 100. Les modifications récentes augmenteront le taux d'imposition des gains supérieurs à $50,0000 par an jusqu'à concurrence de 35 p. 100 en 1972.

Pour que le Canada garde sa position concurrentielle sur les marchés mondiaux des capitaux nous recommandons que:

> Les gains de capital soient imposés séparement du revenu normal et que le taux d'imposition ne soit pas plus sévère que celui des États-Unis.

Réalisation supposée de cinq ans

Au paragraphe 3.36 on propose de faire figurer la moitié des gains acquis ou des pertes subies des actions de sociétés canadiennes ouvertes et qu'elles soient imposées tous les cinq ans. C'est là une des deux exceptions à la règle générale voulant que les gains et les pertes de capital n'entrent dans le calcul de l'impôt qu'au moment où ils sont réalisés.

Ces propositions auront des conséquences néfastes pour les projets de la *King Resources Company* qui touchent à l'établissement d'une compagnie canadienne à laquelle participe-

the present time, for the company to obtain any foreign tax credit in the United States in the event that Canada taxes the deemed profits every five years. In addition a tax on deemed realization could force the company to dispose of some of the subsidiary's shares in order to raise funds to pay this tax, thereby reducing the company's equity interest in the subsidiary. In effect, the proposal means that if the company were to form a Canadian subsidiary to operate in Canada, it could not afford to offer shares in this subsidiary to the public, because the Canadian subsidiary would be regarded as a widely-held corporation, the shares of which would require revaluation every five years.

There are already a number of corporations that are widely-held as defined by the White Paper, but which have a corporation outside of Canada owning a majority of their issued shares. Many of these companies are well known international organizations and there is no need for us to list them here. The foreign corporation which owns the majority of the shares of these Canadian companies will, of course, have to pay a capital gains tax every five years on the deemed realization. It has been Canadian Government policy over the last few years to encourage these foreign companies to offer a portion of the share capital of their subsidiaries to Canadian citizens. Having done so, is it fair to place these companies in the position where they will pay taxes to Canada which put them at a competitive disadvantage?

It should also be pointed out that there are a number of large or medium sized Canadian companies which originally started corporate life as small private companies; and during the last two decades have gone public. In most instances, the controlling shareholders of these companies (which are now widely-held Canadian companies) are the original founders of the business. If these people are forced to revalue their shareholdings every five years, they will in many instances have to sell part of their shareholdings in order to pay their income tax. In this manner they could be forced by Government tax policies to lose control of a business which they themselves have built up, with a good deal of sacrifice, toil and risk.

As noted in Paragraph 3.4 the other deemed realization would occur when a taxpayer gives up Canadian residence. Foreign executives often come to Canada for temporary periods of time to work in the Canadian operations of international organizations; and

raient des Canadiens. A l'heure actuelle, il n'y a rien qui prévoit que la société puisse obtenir des crédits d'impôt étrangers aux États-Unis au cas où le Canada imposerait les bénéfices estimés tous les cinq ans. En outre, un impôt sur une réalisation estimée pourrait obliger la compagnie à vendre une partie des actions de sa filiale afin de trouver des fonds pour payer cet impôt, ce qui fait que la compagnie ne s'intéresserait pas également à sa filiale. En effet, la proposition signifie que si la société formait une filiale canadienne qui exercerait son activité au Canada, elle ne pourrait se permettre d'offrir des actions de cette filiale au public parce que cette filiale canadienne serait considérée comme une société ouverte dont les actions devraient être réévaluées tous les cinq ans.

Il existe déjà un certain nombre de sociétés ouvertes telles que les définit le Livre blanc, mais dont la majorité des actions émises sont possédées par une société qui ne se trouve pas au Canada. Une grande partie de ces sociétés sont des organisations internationales bien connues et il n'est pas nécessaire d'en faire la liste ici. La société étrangère qui possède la majorité des actions de ces compagnies canadiennes devra naturellement payer un impôt sur les gains de capital tous les cinq ans sur la réalisation estimée. Au cours des quelques dernières années, la politique du gouvernement a visé à encourager ces sociétés étrangères à offrir à des citoyens canadiens une partie du capital d'actions de leur filiale. Cela fait, est-il juste de mettre ces sociétés dans une situation telle qu'elles devront payer au Canada des impôts qui les mettront dans une situation défavorisée au point de vue de la concurrence?

Il faudrait également faire remarquer qu'il existe un certain nombre de sociétés canadiennes importantes ou de taille moyenne qui ont débuté comme petites compagnies privées et qui sont devenues publiques au cours des vingt dernières années. Dans la plupart des cas, les actionnaires contrôlant ces compagnies (qui sont désormais des compagnies canadiennes ouvertes) sont les fondateurs de l'affaire. Si on obligeait ces personnes à réévaluer leur portefeuille tous les cinq ans, dans bien des cas, elles devraient en vendre une partie pour payer leurs impôts. La politique fiscale du gouvernement pourrait les obliger de la sorte à perdre le contrôle d'une affaire qu'elles ont bâtie elles-mêmes au prix de sacrifices, de labeur pénible et de risques.

Comme on le note au paragraphe 3.4, l'autre réalisation estimée se fera quand un contribuable abandonnera le Canada comme lieu de résidence. Les directeurs étrangers viennent souvent au Canada passer un certain temps pour participer à l'activité canadienne

Canadian executives often transfer to other countries for temporary periods of time to work in the domestic operations of such organizations. In our opinion these temporary transfers of executives have been beneficial to the Canadian economy, in that they result in a cross-fertilization of ideas, and permit Canadian management to benefit from the experience and expertise of their foreign counterparts.

The proposal of the White Paper for the deemed realization of capital gains on change of residence will seriously restrict such temporary transfers.

Under the proposal, when a foreign executive enters Canada he will be deemed to have acquired all of his assets at their fair market value at that time. When he leaves Canada he will be deemed to have sold all of his assets at their then fair market value and he will be subject to tax on a deemed gain, regardless of where the assets are located, or where the investment was made.

Foreign executives transferring temporarily to Canada often have personal wealth which is invested in their home countries. The White Paper proposals would require them to pay a tax on the amount by which this property increased in value while they were temporarily present in Canada, even though they have not realized any actual gain and would, therefore, obtain no tax relief by way of foreign tax credits.

For the same reasons as outlined above, the White Paper proposals would result in a tax on unrealized capital gains of a Canadian executive at the time he departs from Canada, and will therefore tend to discourage Canadian executives from accepting a temporary transfer to a foreign country.

In addition to the foregoing the proposal for deemed realization seems most confiscatory to Canadians who for reasons of health or employment opportunities may wish to live temporarily or permanently in another country or climate. Certainly an attractive social and economic climate should result in people agreeing to pay their taxes because they treasure their residence and citizenship; rather than forcing them to retain residence for fear of the tax penalties that they must suffer through emmigration. This kind of penalty against emmigration of free thinking citizens is typical of totalitarian governments. Let it not be said that the world first had an iron curtain that descended around all the Russias, a bamboo curtain around China, and now a paper curtain—a White Paper curtain around Canada.

d'organisation internationale et les directeurs canadiens sont souvent mutés à l'étranger pour un certain temps pour participer à l'activité nationale de ces organisations. A notre avis, ces mutations temporaires de directeurs ont profité à l'économie canadienne puisqu'elles ont donné lieu à un échange fertile d'idées et ont permis aux directeurs canadiens de profiter de l'expérience de leurs homologues étrangers. La proposition du Livre blanc concernant la réalisation supposée des gains de capital lorsqu'un contribuable cesserait de résider au Canada limitera sérieusement ces mutations temporaires.

En fonction de la proposition, le directeur étranger arrivant au Canada serait traité comme s'il avait acheté son actif à sa juste valeur marchande le jour de son arrivée. Quand il quittera le Canada, on considérera qu'il a liquidé tout son actif à sa juste valeur marchande et on l'imposera sur un gain supposé, quelle que soit la localisation des actifs ou quel que soit l'endroit où l'investissement a été fait.

Les directeurs canadiens mutés au Canada ont souvent une richesse personnelle qui est investie dans leur pays natal. D'après les propositions du Livre blanc, ils devraient payer un impôt sur le montant dont s'est accrue la valeur de ce bien pendant leur séjour au Canada, même s'ils n'ont réalisé aucun gain et leur refuserait donc le dégrèvement fiscal sous forme de crédits d'impôts étrangers.

Pour les mêmes raisons que celles soulignées ci-dessus, les propositions du Livre blanc feraient imposer les gains de capital non réalisés d'un directeur canadien au moment où il quitte le Canada. Cela aurait donc tendance à pousser les directeurs canadiens à refuser une mutation temporaire à l'étranger.

Outre ce qui précède, la proposition de réalisation supposée semble très sévère pour les Canadiens qui, pour des raisons de santé ou d'occasions de travail, souhaitent vivre temporairement ou de façon permanente dans un autre pays ou un autre climat. Certes, si le climat économique et social était favorable, les gens seraient peut-être d'accord pour payer leurs impôts parce qu'ils chérissent leur résidence et leur citoyenneté; au lieu de les forcer à garder leur résidence par crainte de mesures fiscales de représailles qu'entraînent pour eux l'émigration. Ce genre de représailles contre l'émigration des citoyens qui pensent par eux-mêmes est typique des gouvernements totalitaires. Ne laissons pas dire que dans le monde d'abord il y a un rideau de fer qui est tombé autour des Russes, un rideau de bambou autour de la Chine et

In view of the above, and because we firmly believe that taxation on the basis of deemed realization is grossly unjust, we recommend that:

> There should be no deemed realization of capital gains under any circumstances.

Treatment of Foreign Corporations operating in Canada

Paragraph 4.43, among other things, states that only companies incorporated in Canada would be eligible to be treated as Canadian widely-held corporations. Many companies have been doing business in Canada as branches of foreign firms. Because of taxing restrictions in their own country they must operate in Canada as foreign corporations. In some cases these foreign corporations are conducting a major portion of their business in Canada, are listed on one of the Canadian stock exchanges, and have a fairly large body of Canadian shareholders. Under the proposals, these companies would not be classed as widely-held Canadian corporations and this would mean that full capital gains on share disposal would be taxed, as against a tax on 50% of the gain on disposal of widely-held Canadian corporation shares. In addition, under Paragraph 4.66, foreign corporations operating in Canada would not be able to pass credits for corporation tax paid back to their shareholders, as is proposed for a Canadian widely-held corporation.

The existing Canadian tax laws complicate the transfer of King Resources Company's Canadian oil, gas and mining properties to a Canadian subsidiary for the purposes of offering stock to Canadians. These complications are further aggravated by American tax problems, which would affect the company if such a Canadian subsidiary were to be organized. For these reasons, the company has considered the formation of a separate United States incorporated subsidiary to hold its Canadian assets, which subsidiary would offer stock to Canadians. This subsidiary would carry on business solely in Canada, and essentially all of its taxes would be paid to Canada. However, because the proposals mentioned above severely detract from the attractiveness to Canadians of stock in an American-incorporated company carrying on business in Canada, it is unlikely (as the White Paper proposals now stand) that the company could form a foreign subsidiary for

maintenant, un rideau de papier—un rideau de papier blanc autour du Canada.

A la lumière de ce qui précède et parce que nous sommes fermement convaincus que l'imposition sur la base de réalisations supposées est très injuste, nous recommandons:

> qu'il n'y ait en aucun cas de réalisation supposée de gains de capital.

Traitement des sociétés étrangères exerçant leur activité au Canada

Le paragraphe 4.43 déclare entre autres choses que seules les compagnies incorporées au Canada peuvent être traitées comme sociétés canadiennes ouvertes. Un grand nombre de compagnies ont exercé leur activité au Canada à titre de succursales d'entreprises étrangères. A cause des restrictions fiscales qui existent dans leur propre pays, elles doivent exercer leur activité au Canada comme corporations étrangères. Dans certains cas, ces sociétés étrangères exercent la plus grande partie de leur activité au Canada, elles ont leurs actions cotées à la bourse étrangère et ont un assez grand nombre d'actionnaires canadiens. Si on applique les propositions, ces sociétés ne seront pas considérées comme sociétés canadiennes ouvertes et cela signifie que le montant total des gains de capital serait imposé à la vente des actions alors que pour les sociétés canadiennes ouvertes, l'impôt serait de 50 p. 100 du gain à la vente des actions. En outre, en vertu du paragraphe 4.66, les sociétés étrangères exerçant leur activité au Canada ne seraient pas autorisées à dégrever les impôts sur la société remboursés à leurs actionnaires, comme on l'a proposé pour les sociétés canadiennes ouvertes.

Les lois fiscales canadiennes actuelles compliquent le transfert du pétrole, du gaz et des propriétés minières canadiennes de la *King Resources Company* à une filiale canadienne en vue d'offrir leurs actions aux Canadiens. La situation est encore compliquée par les problèmes d'imposition américaine qui toucheront la compagnie si l'on créait cette filiale canadienne. Pour ces raisons, la société a envisagé de créer une filiale américaine distincte, incorporée pour son actif canadien et qui offrirait des actions aux Canadiens. Cette filiale exercerait son activité uniquement au Canada et pratiquement tous ses impôts seraient versés au Canada. Toutefois, parce que les propositions mentionnées ci-dessus rendent bien moins attrayante pour les Canadiens la perspective d'investir dans des sociétés américaines incorporées qui exercent leur activité au Canada, il est peu probable (avec les propositions actuelles du Livre blanc) que la société puisse créer une filiale étrangère

its Canadian operations and offer equity participation in that subsidiary to Canadians.

We would, therefore, recommend that:

A foreign corporation, conducting a significant portion of its business in Canada, and listed on one of the Canadian stock exchanges, should be considered a widely-held Canadian corporation for tax purposes.

Incentives for Small Businesses

In Paragraph 4.30 it is proposed to eliminate, during the next five years, the special tax rate of 21 per cent on the first $35,000 of corporate taxable income. This proposal will substantially increase the taxes to be born by existing small corporations. The mortality rate of new businesses is exceedingly high and one of the main reasons for this is the lack of adequate capital.

In many cases small companies require outside financing, and the amount of this outside financing is nearly always related to the early earning power of the company. If earnings are going to be taxed at the full 50 per cent rate, outside financing will be much more difficult to obtain, and many new businesses will be crippled financially and fail in their early years.

The alternative, of course, is that anyone attempting to start a business of their own will require much more capital before commencing operations than has been necessary in the past. However, the taxing of capital gains at full rates, and the increase in taxes on earned income for persons in the $9,000 and up range, will make the accumulation of capital for such purposes much more difficult than in the past. Obviously fewer new businesses will be established. Since many small businesses have within them the seed to become large businesses, and eventually widely-held Canadian corporations providing employment for large numbers of taxpayers, the foregoing effects seem to be diametrically opposed to Canada's national objectives.

The White Paper lists a number of "faults" (Paragraph 4.16 and 4.18) in the present system which are most misleading. As pointed out in Paragraph 4.17 the practice of forming a number of companies to obtain the low rate of tax on the first $35,000 of income was eliminated long ago. The so called "faults" listed in paragraph 4.18 ignore the basic fact that a corporation is a distinct entity, created by law, and separate from its shareholders. Consequently the corporation is taxed on its

pour son activité canadienne et offrir une participation égale aux Canadiens dans cette filiale.

Nous recommandons par conséquent que:

Les sociétés canadiennes qui exercent une partie importante de leur activité au Canada et dont les actions sont cotées aux bourses canadiennes soient considérées comme sociétés canadiennes ouvertes aux fins d'impôts.

Incitations pour les petites entreprises

Au paragraphe 4.30, on propose d'éliminer pour les cinq prochaines années le taux d'impôt spécial de 21 p. 100 sur les 35,000 premiers dollars de revenu imposable des sociétés. Ces propositions augmenteront substantiellement les impôts supportés par les petites sociétés existantes. Le taux de mortalité des nouvelles entreprises est extrêmement élevé et l'une des principales raisons est le manque de capital approprié.

Dans bien des cas, les petites compagnies ont besoin de financement extérieur et le montant de ce financement extérieur est presque toujours lié au premier pouvoir économique de la société. Si les gains sont taxés entièrement au taux de 50 p. 100, il sera beaucoup plus difficile d'obtenir un financement extérieur et un grand nombre de nouvelles entreprises seront handicapées financièrement et échoueront dès leurs premières années d'activité.

La solution de rechange, naturellement, c'est que celui qui se lance en affaires de lui-même ait besoin de beaucoup plus de capital avant d'entamer les opérations qu'il n'en a été nécessaire par le passé. Toutefois, l'imposition des gains de capital au taux total et l'augmentation des impôts sur le revenu des personnes gagnant $9,000 et plus rendra l'accumulation de capital à cette fin beaucoup plus difficile que par le passé. Il est clair qu'il y aura moins d'entreprises qui se créeront. Étant donné qu'un grand nombre de petites affaires ont en elles l'étoffe de grandes entreprises, et éventuellement de sociétés canadiennes ouvertes offrant un emploi à un grand nombre de contribuables, les effets précédents semblent être diamétralement opposés aux objectifs nationaux du Canada.

Le Livre blanc fait la liste d'un certain nombre de «faiblesses» (paragraphe 4.16 et 4.18) du présent système qui sont extrêmement fallacieuses. Comme on le souligne au paragraphe 4.17, il y a longtemps qu'on a éliminé la pratique consistant à former un certain nombre de compagnies pour jouir du taux d'imposition prélevé sur les 35,000 premiers dollars de revenu. Les prétendues «faiblesses» qui fugurent au paragraphe 4.18 ignorent le fait fondamental qu'une société

income, and the shareholders are taxed when they receive dividend income. Contrary to what is implied in Paragraph 4.18 shareholders, in the vast majority of cases, are not paid dividends because the corporation lacks the working capital to make dividend payments and still carry on business. The corporate type of business enterprise is the only practical one in which to carry on a business when more than one individual is involved, because of the limited liability of the shareholders.

Certain professions (medicine, law and accountacy) cannot incorporate their operation; but must practice as individuals or partnerships. This, of course, puts these people at a tax disadvantage compared to others who can incorporate. However, viewed in total, these professions form a very small percentage of the independed businesses in Canada. All others can incorporate if they wish and obtain the needed tax relief for small businesses. If any tax changes are to be made in this regard it should be to allow those professions which cannot incorporate to have their operations treated as incorporated businesses for tax purposes.

Even though the elimination of the 21 per cent rate on the first $35,000 of taxable income will have little direct effect on King Resources Company's finances, we nevertheless feel it has a direct bearing on our operations from another point of view. The company employees a number of sub-contractors during the course of its operations in drilling, road-building, well-servicing, seismic operations and transportation. In most cases they are hired on a competitive bid basis. Many of these companies are small operators, who provide a competitive atmosphere which tends to keep costs in line. If these small businesses are eliminated by higher taxation and lack of capital, we will be forced into a less competitive, and therefore more costly business situation.

We would, therefore, recommend that:

The 21 per cent tax on the first $35,000 of Corporate Taxable Income be retained, or a suitable alternative incentive be devised for small businesses.

est une entité distincte, créée par force de loi et distincte de ses actionnaires. En conséquence, la société est imposée sur son revenu et les actionnaires sont imposés lorsqu'ils reçoivent un revenu de dividendes. Contrairement à ce qui est sous-entendu au paragraphe 4.18, les actionnaires, dans la vaste majorité des cas, ne reçoivent pas de dividendes parce que la société n'a pas un capital d'actions suffisant pour faire des paiements de dividendes et pour poursuivre son activité. Les entreprises commerciales sont pratiquement les seules qui puissent se permettre d'avoir plus d'une personne à cause du passif limité des actionnaires.

Certaines professions (médecine, droit et comptabilité) ne peuvent incorporer leur activité et doivent s'exercer individuellement ou sous forme d'entreprises individuelles constituées en sociétés. Les personnes qui exercent ces professions sont naturellement dans une situation défavorisée par rapport à d'autres qui peuvent s'incorporer. Toutefois, dans l'ensemble, ces professions représentent une très petite proportion des entreprises indépendantes au Canada. Toutes les autres peuvent s'incorporer si elles le souhaitent et profiter des dégrèvements d'impôts nécessaires aux petites entreprises. Si des modifications fiscales devaient se faire à cet égard, elles devraient permettre aux professions qui n'ont pas le droit de s'incorporer de traiter leur activité comme des entreprises incorporées pour fins d'impôt.

Même si l'élimination du taux de 21 p. 100 sur les 35,000 premiers dollars de revenu imposable aura peu d'effet direct sur les finances de la *King Resources Company*, nous estimons néanmoins qu'elle a des conséquences directes sur notre activité d'un autre point de vue. La société emploie un certain nombre de sous-traitants au cours de ses opérations de forage, de construction de routes, de travaux sur les puits, d'études sismiques et de transports. Dans la plupart des cas, on les engage selon l'offre. Une grande partie de ces compagnies sont de petits exploitants qui entretiennent une atmosphère de concurrence tendant à réduire les coûts. Une imposition plus élevée et un manque de capital élimineront ces petites entreprises et nous nous trouverons contre notre gré dans une situation moins concurrentielle et par conséquent plus coûteuse.

Nous aimerions donc recommander que:

L'on maintienne l'impôt de 21 p. 100 sur les 35,000 premiers dollars du revenu imposable des sociétés ou que l'on mette au point une solution de rechange acceptable pour les petites entreprises.

Depletion

As proposed in Paragraph 5.40 of the White Paper, the Government intends to cancel the depletion allowance for operators of 33⅓ per cent of the net profits from production, and replace it with a system of "earned depletion". For every three dollars spent on eligible exploration (which is not defined) the taxpayer would earn the right to one dollar of depletion allowance. While we would agree with the criticism that the present depletion allowance is inefficient (as detailed in Paragraph 5.38 and 5.39 of the White Paper), we do not believe that earned depletion is the way to cure this inefficiency.

As we understand it, the concept of "earned depletion" as an incentive has three main inequities:

1.The proposal that a depletion credit be earned at the rate of $1.00 for every $3.00 spent on eligible exploration is not a sufficient incentive for exploration in certain remote areas of Canada, such as the Northwest Territories, Arctic Islands, Hudson Bay and East and West Coast offshore.

2. It is proposed that eligible exploration expenses wll not include the cost of acquiring petroleum, natural gas and mineral rights. In the Canadian oil and gas industry the cost of acquiring these rights may be a large portion of company's total exploration budget.

3. There are a number of high-risk situations which do not lend themselves to continuing exploration programs; for example: silica developments, gypsum quarrying, large scale open-pit coal operations, etc. Under the concept of "earned depletion" there is very little incentive for this type of resource development, yet the national economic benefits of such activity can be substantial.

4. The five year transition period is far too short and will discriminate against those taxpayers, Canadian and foreign, who have made substantial investments in exploration in Canada in the past, unless they are at present in a taxable position, or become taxable during the five year period.

However, even if the four inequities mentioned above were eliminated, "earned depletion" would still not be as desirable a method

Épuisement

Suivant la proposition du paragraphe 5.40 du Livre blanc, le gouvernement a l'intention de supprimer les déductions pour épuisement de 33⅓ p. 100 des profits nets de la production pour les exploitants et de la remplacer par un système «d'épuisement gagné». Chaque montant de trois dollars de dépenses admissibles d'exploitation (qui ne sont pas définies) donnera le droit aux contribuables de bénéficier d'une réduction pour épuisement d'un montant d'un dollar. Bien que nous déclarions avec les critiques que la déduction actuelle pour épuisement est insuffisante (voir paragraphe 5.38 et 5.39 du Livre blanc pour détail), nous ne pensons pas que l'épuisement gagné mettra fin à ce manque d'efficacité.

Telle que nous la comprenons, la notion «d'épuisement gagné» en tant qu'incitation est injuste principalement à trois égards:

1. La proposition visant à accorder un dollar d'impôt de crédit pour trois dollars dépensés pour une exploration acceptable ne constitue pas une incitation suffisante pour explorer certaines régions éloignées du Canada comme les Territoires du Nord-Ouest, les îles de l'océan Arctique, la baie d'Hudson et les rivages de la côte est et ouest.

2. Aux termes des propositions, les dépenses d'exploration admissibles ne comporteront pas les frais d'acquisition de droits de concessions de pétrole, de gaz naturel et de concessions minières. Dans l'industrie canadienne du pétrole et du gaz, les frais d'acquisition de ces droits représentent parfois une large portion du budget total d'exploration de la société.

3. Il y a un certain nombre de cas où le risque élevé ne permet pas de poursuivre des programmes d'exploration; par exemple: les gisements de silice, les carrières de gypse, et les mines de charbon à ciel ouvert, etc. La notion d'«épuisement gagné» offre une très petite incitation pour ce genre d'exploitation de ressources, alors que cette activité peut grandement profiter à l'économie nationale.

4. La période transitoire de cinq ans est beaucoup trop courte et sera injuste pour les contribuables, canadiens comme étrangers, qui, dans le passé, ont investi des sommes considérables pour l'exploration au Canada, à moins qu'ils ne soient actuellement imposables ou qu'ils ne le deviennent au cours de cette période.

Toutefois, même si on éliminait les quatre injustices mentionnées ci-dessus, «l'épuisement gagné» ne serait toujours pas une forme

of providing incentive as percentage depletion.

It should be pointed out that depletion under United States tax laws, which was allowed at 27½ per cent rate, has recently been reduced by Congress to 22 per cent. However, the rules for calculating the allowances for United States taxpayers differ in a number of important aspects from the current or proposed Canadian rules; the principal difference being that the American depletion allowance is calculated on gross income, with a net income limitation, and net income is calculated on a lease by lease basis. As a result, depletion under United States tax laws, even at the reduced rate of 22 per cent, will, in most instances, exceed depletion under present Canadian tax law at a rate of 33⅓ per cent.

It appears to us that a better incentive would be to maintain percentage depletion; but calculate the depletion allowance on *gross* income and not on *net* income, then set a maximum allowance of 33⅓ per cent of net income, calculated *before* the deduction of exploration and development costs. The rate of depletion (which is now 33⅓ per cent) could then be reduced to 25 per cent. This method would overcome the objections to the present system, because exploration and development costs would be deducted after the calculation of depletion; and there would be a limitation (based on net income) of the amount that could be claimed. Also this method could be more easily administered by the Department of National Revenue.

The White Paper proposes that royalty depletion be eliminated. In the past, the disposition of royalty interests has been used as a method of raising funds for oil exploration. Any change in the tax laws which increases the cost of raising capital will severely affect the financing of the oil industry. We believe that royalty depletion should be continued, but on the same basis as working interest income.

We would, therefore, recommend that:

> Percentage depletion be retained, but that it be calculated on gross income, the rate being reduced to 25 per cent, with a maximum amount not to exceed 33⅓ per cent of net income, calculated prior to deducting exploration and development costs.

While the White Paper proposes that some form of depletion be retained as an incentive for mineral exploration, it also proposes to eliminate depletion on dividends. The benefit

désirable d'encouragement comme pourcentage d'épuisement.

Il faudrait souligner que l'épuisement qui était autorisé au taux de 27½ p. 100 en vertu de la législation fiscale américaine a récemment été fixé à 22 p. 100 par une décision du Congrès. Toutefois, les règles qui président au calcul des déductions pour les contribuables américains sont différentes sous bien des aspects des règles canadiennes actuelles ou proposées; la principale différence réside en ce que la déduction pour équisement se calcule aux États-Unis sur le revenu brut avec une limite de revenu net et le revenu net est calculé d'un bail à l'autre. Comme résultat, aux termes de la législation fiscale américaine, même si l'épuisement est fait au taux réduit de 22 p. 100, dans la plupart des cas il sera supérieur au taux actuel de la législation fiscale canadienne de 33⅓ p. 100.

Il semble que le maintien du pourcentage d'épuisement constituerait un meilleur encouragement, mais en calculant la déduction pour épuisement sur le revenu *brut* et pas sur le revenu *net* et en établissant ensuite une déduction maximum de 33⅓ p. 100 du revenu net calculé *avant* la déduction des frais d'exploration et d'exploitation. Le taux d'épuisement (qui est actuellement de 33⅓ p. 100) pourrait alors tomber à 25 p. 100. Avec cette méthode, les objections faites au présent système disparaîtraient parce que le frais d'exploration et d'exploitation seraient déduits après le calcul de l'épuisement et qu'il y aurait une limite (basée sur le revenu net) du montant à réclamer. Il serait également plus facile au ministère du Revenu national d'utiliser cette méthode.

Le Livre blanc propose l'élimination de l'épuisement de redevances. Dans le passé, on a eu recours à la disposition des intérêts de redevances pour lever des fonds pour l'exploration de pétrole. Avec un changement de la législation fiscale, il sera plus coûteux de lever des capitaux, ce qui touchera sévèrement le financement de l'industrie pétrolière. Nous pensons qu'il faut conserver l'épuisement de redevances, mais sur la même base que le revenu d'intérêts.

Par conséquent nous recommandons que:

> L'on conserve le pourcentage d'épuisement mais qu'on le calcule sur le revenu brut au taux réduit de 25 p. 100 et qu'on fixe un montant maximum ne dépassant pas 33⅓ p. 100 du revenu net calculé avant la déduction des frais d'exploration et d'exploitation.

Tout en proposant de conserver une forme d'épuisement comme encouragement pour l'exploration des minéraux, le Livre blanc propose également d'éliminer l'épuisement

of "earned depletion" cannot be passed on to a company's shareholders, because there will be no creditable Canadian tax with respect to the depletion which has been claimed by the company. This loss of depletion on distributions by companies to their shareholders will further reduce the attractiveness of investments in resource companies operating in Canada. Paragraph 5.44 implies that the market price of shares of companies in the extractive industries will decrease each year as the resource is depleted. However, stock market values fluctuate for a number of reasons which have nothing to do with resource depletion. The fact remains that dividend income, from extractive industry shares, is partly a return of capital and partly income. If it is a valid assumption, (and we believe it is) that an incentive is needed in th extractive industries, then the shareholder requires the incentive just as much as the corporation. Therefore, if the extractive industries are to continue to attract the necessary capital for development it is imperative that there be a depletion allowance on dividend income. The present allowance of 10 per cent, 15 per cent and 20 per cent has been reasonable and has worked well in the past.

We would, therefore, recommend that:

The present depletion allowance on dividend income be retained.

Three Year Tax Exemption for New Mines

Under Paragraph 5.31 of the White Paper it is proposed that the three year tax exemption for new mines be phased out. This provision would be replaced by a fast write-off of mine machinery and buildings.

There is no doubt that the three year tax exemption of new mines has been a great help to the mining industry in Canada. It has contributed to the development of new mining properties, the opening up of many rural areas, the creation of new jobs for Canadians, and the improvement of Canada's balance of payment position in world trade. The proposed fast depreciation write-off is merely a tax-deferment and does not compensate for the loss of the three year tax exempt period.

The Carter Royal Commission on Taxation referred to a study prepared for the Royal Commission on Banking and Finance which indicated that between 1907 and 1953 there were over 400,000 mining claims recorded in Ontario and 6,679 metal mining companies

pour dividendes. On ne peut faire profiter les actionnaires d'une société des avantages de «l'épuisement gagné »parce qu'il n'y aura pas d'avoir fiscal canadien relatif à l'épuisement qui a été réclamé par la compagnie. La perte de l'épuisement pour la répartition faite par les sociétés à leurs actionnaires rendra encore moins attrayante la perspective d'investir dans des compagnies d'exploitation de ressources exerçant leur activité au Canada. Le paragraphe 5.44 laisse sous-entendre que la valeur marchande des actions diminuera chaque année à mesure que le gisement s'épuisera. Toutefois, les valeurs cotées à la Bourse varient pour un certain nombre de raisons qui n'ont rien à voir avec l'épuisement des ressources naturelles. Il n'en reste pas moins que le revenu du dividende provenant d'actions d'industries extractives est en partie un retour de capital et en partie un revenu. Si notre hypothèse est valable (et nous le croyons) à savoir qu'il est nécessaire d'encourager les industries extractives, l'actionnaire dans ce cas a tout autant besoin de l'incitation que la société. Par conséquent, si l'on veut que les industries extractives continuent d'attirer les capitaux nécessaires à leur expansion, il est indispensable de prévoir une déduction d'épuisement sur le revenu des dividendes. La déduction actuelle de 10, 15 et 20 p. 100 a été raisonnable et a donné de bons résultats dans le passé.

Par conséquent, nous recommandons que:

La déduction actuelle sur le revenu des dividendes soit maintenue.

Exonération fiscale de trois années pour les nouvelles mines

Au paragraphe 5.31 du Livre blanc, on propose de mettre progressivement fin à l'exonération fiscale de trois années pour les nouvelles mines. Cette disposition serait remplacée par un amortissement rapide de l'équipement des installations minières.

Il ne fait aucun doute que l'exonération de trois années pour les nouvelles mines a grandement aidé l'industrie minière au Canada. Elle a contribué à mettre en valeur de nouveaux gisements miniers, à ouvrir un grand nombre de régions rurales, à créer de nouveaux emplois pour les Canadiens et à améliorer la situation de la balance des paiements du Canada dans le commerce mondial. L'amortissement rapide de dépréciation proposée n'est qu'un ajournement d'impôts et ne compense pas la perte de la période d'exonération de trois années.

La Commission royale Carter sur la taxation fait allusion à une étude préparée par la Commission royale sur les activités bancaires et financières qui indique qu'entre 1916 et 1953, plus de 400,000 découvertes minières ont été enregistrées en Ontario et 6,679 sociétés

formed of which 348 went into production and only 54 paid dividends. With a risk factor such as this, it is clear that special incentives are needed, which are at least equivalent to the three year tax exempt period.

If the Committee believes that the existing incentive has, in some cases, resulted in abuses because of high-grading during the three year tax period, we would suggest (rather than eliminating the tax exempt period) that the total amount of tax free income that could be obtained during the period be limited to the total cost of bringing the mining property into production. The use of these costs, as a measure of total tax-free income which could be obtained, should not, of course, affect the right of the corporation to deduct the cost from future income.

We would, therefore, recommend that:

The three year tax exemption of new mines be retained, subject to a total cost limitation.

Deductions by taxpayers who fail to meet the "principal business" test

Section 5.26 of the White Paper proposes that:

"Taxpayers who fail to meet the principal business test be entitled to put their future exploration and development expenses in an asset class and to deduct annually part or all of their accumulated undeducted expenses up to a maximum of the greater of two amounts:

(1) Their income from mineral properties before any deduction in respect of exploration and development expenses,

(2) 20 percent of the net book value of the class. For this purpose, income from mineral properties would include producing profits, royalties received, and the proceeds of the sale of mineral rights."

To the extent that it will permit taxpayers to deduct their exploration and development expenses from their income from mineral properties, this proposal does not give any rights which are not already included in subsection (4b) and (4c) of Section 83 (A) of the present Income Tax Act. However, the right of these taxpayers to deduct 20% of the net book value of these expenses from other income is new.

minières métallurgiques se sont formées, dont 348 sont entrées en production et dont 54 seulement ont payé des dividendes. Avec un facteur risque aussi élevé, il est clair qu'il est nécessaire d'avoir des incitations spéciales qui soient au moins équivalentes à la période d'exonération de trois années.

Si le Comité estime que l'incitation actuelle a dans certains cas donné lieu à des abus à cause de l'estimation élevée et au cours de la période de trois années, nous suggérons qu'au lieu d'éliminer la période d'exonération fiscale, on limite le montant total de revenus exemptés d'impôts au coût total de mise en valeur du gisement. Le fait que ces coûts sont utilisés pour mesurer quel serait le total de revenus exemptés d'impôts ne devrait naturellement pas empêcher la société de déduire ce coût de futurs revenus.

Par conséquent nous recommandons que:

L'on maintienne l'exonération fiscale de trois années pour les nouvelles mines, sous réserve d'une limite du coût total.

Déduction par les contribuables qui ne satisfont pas au critère de «l'activité principale»

La section 5.26 du Livre blanc propose que:

«Les contribuables qui ne satisfont pas au critère de l'activité principale soient autorisés à inclure leurs frais d'exploration et de mise en valeur à venir dans une catégorie d'actifs et à déduire chaque année une partie ou la totalité des frais non déduits qu'ils ont accumulés jusqu'à concurrence du plus élevé des deux montants suivants:

(1) Leurs revenus provenant de propriétés minières avant toute déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur, ou

(2) 20 pour cent de la valeur comptable nette de la catégorie. A cette fin, les revenus de propriétés minières comprendraient les bénéfices tirés de la production, les redevances reçues et le produit de la vente des droits miniers.»

Dans la mesure où cette proposition permettra aux contribuables de déduire leurs frais d'exploration et de mise en valeur du revenu tiré de leurs gisements miniers, elle ne leur donne aucun droit qui ne soit déjà inclus dans le sous-paragraphe (4b) et (4c) de la section 83 (A) de la loi actuelle sur le revenu. Toutefois, elle accorde à ces contribuables un nouveau droit, celui de déduire d'autres revenus la valeur comptable nette de ces frais.

Continuing the practice of allowing taxpayers who meet the "principal business" test to deduct exploration and development expenses from their total income; and applying separate rules for taxpayers who fail to meet the "principal business" test, ensures that Canadian taxpayers and tax assessors will still be plagued with the very difficult question of determining the "principal business" of each taxpayer. This question has already been considered by the Canadian courts in several cases, with conflicting results. See: *Sogemines Development Co. Ltd. vs M.N.R.* 1968 Tax ABC 833; *Canadian Dyno Mines Ltd. vs M.N.R.* 1966 41 Tax ABC 21; *Dillman Oil Properties Ltd. vs M.N.R.* 1965 40 Tax ABC 17 and *American Metal Co. of Canada Ltd. vs M.N.R.* 1952 CTC 302.

Even the "principal business" test presently contained in Section 83 (A) (3b) of the Canadian Income Tax Act includes companies whose principal business is far removed from the oil, gas and other mineral business. For example, companies engaged in the metal fabricating business such as steel companies and car manufacturers, could qualify under this "principal business" test. We see no logical reason for permitting these companies to deduct their drilling and exploration expenses from their other income, while restricting the right of other Canadian taxpayers. Such a restriction unnecessarily limits Canadian capital available for investment in this industry.

In the United States individuals, and companies, are permitted to deduct exploration and development expenses, incurred anywhere in the world, from their income in computing exploration venture is unsuccessful the taxpayers do not have to meet a "principal business" test. Therefore, individuals and companies not primarily engaged in the oil and gas business may participate in exploration and development in Canada, and write these expenses off against their other income. They, therefore, have a decided advantage over Canadians wishing to participate in exploration and development of Canadian minerals who must use after-tax dollars to do so. We believe that a large percentage of the United States investment in exploring for Canadian oil and gas is made by individuals and companies who are not principally in the oil and gas business.

En continuant à permettre aux contribuables qui satisfont au critère de «l'activité principale» de continuer à déduire de leur revenu total les frais d'exploration et de mise en valeur et en appliquant des règles distinctes pour les contribuables qui ne satisfont pas au critère de «l'activité principale», on est sûr que des contribuables canadiens et ceux qui évaluent les impôts auront encore à régler la question très difficile qui constitue à déterminer quelle est «l'activité principale» de chaque contribuable. Les tribunaux canadiens ont étudié la question déjà dans plusieurs cas et ont abouti à des conclusions contradictoires. Voir: *Sogemines Development Co. Ltd. vs M.N.R.* 1968 Tax ABC 833; *Canadian Dyno-Mines Ltd. vs M.N.R.* 1966 41 Tax ABC 21; *Dillman Oil Properties Ltd. vs M.N.R.* 1965 40 Tax ABC 17 et *American Metal Co. of Canada Ltd. vs M.N.R.* 1952 CTC 302.

Même le critère de «l'activité principale» contenu actuellement à l'article 83 (A) (3b) de la Loi sur l'impôt sur le revenu canadien inclut des compagnies dont l'activité principale n'a pas grand-chose à voir avec l'exploitation du pétrole, du gaz ou d'autres minéraux. Par exemple, les compagnies qui fabriquent des métaux comme les sidérurgies, les fabricants de voitures, pourraient satisfaire au critère «d'activité principale». En toute logique, nous ne voyons aucune raison pour autoriser ces sociétés à déduire leurs frais de forage et d'exploration de leurs autres revenus lorsqu'on limite les droits des autres contribuables canadiens. Ce genre de restriction limite inutilement les capitaux canadiens disponibles pour l'investissement dans cette industrie.

Aux États-Unis, les particuliers et les sociétés ont le droit de déduire de leurs revenus en calculant l'impôt qu'ils paient sur le revenu aux États-Unis leurs frais d'exploration et d'exploitation, où qu'ils aient été engagés dans le monde. Ces contribuables n'ont pas à satisfaire à un critère «d'activité principale». Par conséquent, les particuliers et les sociétés dont l'activité principale ne touche ni au pétrole ni au gaz, peuvent participer à l'exploration et à la mise en œuvre au Canada et amortir leurs dépenses en les déduisant de leurs autres revenus. Par conséquent, ils ont donc clairement un avantage par rapport aux Canadiens qui souhaitent participer à l'exploration et à l'exploitation de minéraux canadiens et qui doivent utiliser pour ce faire des dollars déjà imposés. Nous estimons qu'un grand pourcentage de l'investissement américain dans l'exploitation du pétrole et du gaz

We should also point out that if the White Paper proposals become law as written, without any changes, this particular section would never have to be used. Because of Paragraph 3.31, all that would be necessary for anyone who wished to explore for petroleum and natural gas would be to form a private company and issue shares for all the money that they put into the company. If the exploration venture is unsuccessful the taxpayer would merely shell his shares for $1.00 and write-off his total loss against his other income.

Under the proposals in the White Paper all proceeds from the sale of mineral interests will be taxable at ordinary rates. Drilling and exploration expenses, including costs of acquiring these properties, should therefore be deductible regardless of the "principal business" of the taxpayers.

The Royal Commission on Taxation investigated the problem of "principal business" and states on pages 354 and 355 of Volume 4 of the following:

"Application of Mining and Petroleum Provisions to Particular Types of Taxpayers"

"Under the present legislation considerable complexity is caused by the fact that provisions for the taxation of mining and petroleum income apply to different taxpayers in different ways, primarily according to whether the taxpayer is an individual or a corporation. Many of the provisions presumably were intended as incentives available only to persons in mining and petroleum. This policy does not generally appear to be valid. It is therefore recommended that the limitations on the availability of the special provisions be removed. An incidental and important effect of this change should be to encourage wider participation by Canadians in the mining and petroleum industries.:"

We would, therefore, recommend that:

> Amounts expended during any year on petroleum, natural gas or mining exploration may be written off against other income.

22456—13

canadiens est fait par des particuliers et des sociétés dont l'activité principale n'est ni le pétrole ni le gaz.

Nous devrions aussi souligner que si les propositions du Livre blanc prenaient force de loi sans modification, on n'aurait pas besoin d'avoir recours à cette section particulière. Aux termes du paragraphe 3.31, celui qui souhaiterait explorer du pétrole ou du gaz naturel n'aurait qu'à former une société privée et à émettre des actions pour le montant total investi dans la société. Si la tentative d'exploration échouait, le contribuable vendrait simplement ses actions pour $1.00 et déduirait sa perte totale de son autre revenu.

Aux termes des propositions du Livre blanc, tous les revenus provenant de la vente des intérêts miniers seraient imposables au taux ordinaire. Il faudrait par conséquent qu'on puisse déduire les frais de forage et d'exploration, y compris les frais d'acquisition des gisements, quelle que soit «l'activité principale» du contribuable.

La Commission royale sur la taxation a étudié la question de «l'activité principale» et a déclaré aux pages 354 et 355 du volume 4:

«Application à certaines catégories de contribuables des dispositions prévues pour les industries minière et pétrolière»

«Sous la loi actuelle, un grand nombre de complications proviennent du fait que les dispositions relatives à l'imposition des revenus miniers et pétroliers s'appliquent de diverses façons à différents contribuables. L'application de la loi diffère avant tout selon l'activité principale du contribuable mais aussi selon que ce contribuable est un particulier ou une société. Plusieurs des dispositions devraient vraisemblablement servir de stimulants accessibles seulement aux personnes intéressées aux industries minière et pétrolière. En général, cette façon de procéder ne nous paraît pas valable. En conséquence, nous recommandons la suppression des restrictions à l'accessibilité des dispositions spéciales. Une conséquence indirecte et importante de cette modification serait d'encourager une participation accrue des Canadiens dans les industries miniere et pétrolière.»

Par conséquent, nous recommandons que:

> L'on puisse déduire d'autres revenus les frais encourus au cours d'une année pour l'exploration de pétrole, de gaz naturel ou de mines.

Comparison of Canadian and United States Individual Income Tax Rates

Paragraph 8.39 of the White Paper leaves the impression that there is not a wide discrepancy between the United States and the Canadian individual income tax rates. King Resources Company has had experience in transferring personnel from Canada to the United States, and therefore, has some knowledge of the relative rates of tax in each country.

Annexed hereto as Exhibit "B" is a study, made by the company's auditors, Arthur Anderson and Co., of the Canadian and Alberta combined individual tax rates; and of the Federal United States and State of Colorado combined individual tax rates. Alberta was used in the study because the majority of the company's Canadian employees are headquartered in that Province; and Colorado was used because the company's head office is located in that State. It will be noted from the study that the Canadian tax rates at all levels of income are substantially higher than those in the United States.

It is our understanding that, in the past, a large number of Canadian university graduates (both those who have been educated in Canadian universities and those who have received undergraduate and postgraduate education in the United States' universities) have sought employment in the United States rather than in Canada. This emigration of highly trained people represents a considerable loss to Canada. The proposals in the White Paper will, if anything, increase this trend. In addition, the recent tax changes in the United States have further reduced the rate of United States taxation in the middle and higher income brackets.

While our company is controlled in the United States, we are naturally anxious to retain Canadian personnel who are as highly qualified as possible. We are, therefore, greatly interested in having Canada adopt tax rates which will reduce, rather than widen, the gap between Canadian and American rates.

Canada is one of the most favoured lands in the western world with a future as bright as any nation. We have attempted above to ennumerate some of the things which we feel will help the accumulation of capital, encourage and reward risk taking and assist in the

Comparaison des taux d'imposition du revenu des particuliers au Canada et aux États-Unis

Le paragraphe 8.39 du Livre blanc laisse entendre qu'il n'existe pas une grande différence entre les taux d'imposition du revenu des particuliers aux États-Unis et au Canada. La King Resources Company a une certaine expérience du fait qu'elle a eu du personnel muté du Canada aux États-Unis. Elle a par conséquent quelques idées sur les taux relatifs d'imposition dans chaque pays.

Attachée ci-joint comme preuve «B», vous trouverez une étude faite par les vérificateurs de la société, Arthur Andersen & Co., sur une combinaison des taux d'imposition des particuliers au Canada et en Alberta et une combinaison des taux d'imposition des particuliers du gouvernement fédéral des États-Unis et de l'État du Colorado. On a utilisé l'Alberta pour cette étude parce que la majorité des employés canadiens de la société étaient en poste dans cette province et on a utilisé le Colorado parce que le siège de la société se trouve dans cet État. On remarquera en lisant cette étude que les taux d'imposition au Canada à tous les niveaux de revenu sont substantiellement plus élevés que ceux qui prévalent aux États-Unis.

Nous croyons savoir que par le passé un grand nombre de Canadiens diplômés d'université (à la fois ceux qui ont étudié dans les universités américaines avant ou après le BA) ont cherché du travail aux États-Unis de préférence au Canada. Cette émigration de personnel hautement qualifié représente une perte considérable pour le Canada. Les propositions du Livre blanc accentueront pour le moins cette tendance. En outre, les récentes modifications fiscales qui ont été faites aux États-Unis ont diminué davantage le taux de l'imposition pour les tranches moyennes et supérieures de revenu.

Bien que la direction de notre société se trouve aux États-Unis, nous sommes naturellement très désireux de conserver un personnel canadien aussi qualifié qu'on puisse le souhaiter. Nous avons donc grandement avantage à voir le Canada adopter des taux d'imposition qui réduiront au lieu d'élargir l'écart entre les taux canadiens et américains.

Le Canada est un des pays les plus favorisés du monde occidental. Son avenir est aussi brillant que celui de n'importe quelle autre nation. Nous avons essayé ci-dessus d'énumérer quelques-unes des mesures qui, à notre avis, aideraient à accumuler du capital, à

expansion of the economy, so that Canada can reach the full potential and standard of living of which it is capable.

All of which is respectfully submitted.

EXHIBIT A

United States Capital Gains

Capital gain and loss provisions apply to the sale or exchange of capital assets held over six months. Such gains and losses are "long term" in contrast to gains and losses on capital assets held six months or less which are "short term" gains and losses.

For each taxable year the "short-term" and "long term" transactions are separated and the net gain or loss is determined for each class. If there is a gain in one class and a loss in the other, the two classes are combined to determine the "net long term" or "short term" capital gain or loss. Net short term gains are taxed in full as ordinary income.

Net long term gains are reduced by 50 per cent and taxed as ordinary income, but at a maximum rate of 25 per cent on the first $50,000 of such gains; and at a maximum rate of 29½ per cent on the gain over $50,000. In 1971 the 29½ per cent rate for gains in excess of $50,000 increases to 32.5 per cent, and in 1972 it increases to 35 per cent. "Net long term" gains are the excess of "long term" gains over "long term losses" and net "short term" losses.

Net capital losses can be offset up to $1,000 in ordinary income each year. However, only 50 per cent of the net long term capital loss is taken into consideration for this purpose. Thus, $2,000 of long term losses are necessary to produce a $1,000 deduction. Such losses in excess of the deduction allowed against ordinary income are carried forward to the following years, and entered in the computation of net gains and losses. The 50 per cent of long term capital losses that is disallowed may not be carried over.

encourager et à récompenser ceux qui prennent des risques et à faciliter la croissance de l'économie pour que le Canada puisse atteindre son plein potentiel et niveau de vie.

PREUVE A

Gains de capital aux États-Unis

Les dispositions de pertes et de gains de capital s'appliquent à la vente ou l'échange d'actifs de capital conservés plus de six mois. Ces gains et pertes sont considérés comme des gains et pertes «à long terme» par contraste avec les gains et pertes sur des actifs de capital gardés six mois au moins qu'on qualifie de gains et pertes «à court terme».

Pour chaque année fiscale, les transactions à «court terme» et «à long terme» sont distinctes et le gain ou la perte nette se détermine pour chaque catégorie. S'il y a un gain dans une catégorie et une perte dans l'autre, on combine les deux catégories pour déterminer le gain ou la perte de capital «net à long terme» ou à «court terme». Les gains nets à *court* terme sont imposés entièrement comme un revenu ordinaire.

Les gains nets à *long* terme sont réduits de 50 p. 100 et imposés comme revenu ordinaire mais au taux maximum de 25 p. 100 pour les $50,000 premiers de ces gains et à un taux maximum de 29½ p. 100 pour les gains excédant $50,000. En 1971, le taux de 29½ p. 100. pour les gains dépassant $50,000 est passé à 32.5 p. 100 et en 1972 il passera à 35 p. 100. Les gains «nets à long terme» représentent le surplus des gains «à long terme» par rapport aux «pertes à long terme» et aux pertes nettes «à court terme».

Les pertes nettes de capital peuvent être déduites du revenu ordinaire de chaque année jusqu'à concurrence de $1,000. Toutefois, à cette fin, on prend seulement en considération 50 p. 100 de la perte de capital nette à *long* terme. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir encouru $2,000 de pertes à *long* terme pour obtenir une déduction de $1,000. Les pertes supérieures à la déduction permise du revenu ordinaire peuvent être reportée à l'année suivante et utilisées dans le calcul des pertes ou des gains nets. On ne peut reporter le 50 p. 100 de pertes de capital à long terme qui ne sont pas déduisibles.

EXHIBIT B(1)

COMPARISON OF UNITED STATES AND CANADIAN PERSONAL INCOME TAXES

A.—Under Income Tax Law in effect for 1969:

Gross Income	Taxes		
	Denver Colorado	Calgary Alberta	% that Canadian Tax Higher than U.S. Tax
10,000	1,456	1,666	14%
15,000	2,601	3,346	29%
20,000	3,844	5,572	45%
30,000	7,015	10,436	49%

B.—Under United States Tax Law after full implementation of the Tax Reform Act of 1969 and under Canadian tax rules after full implementation of the White Paper Proposals for Tax Reform:

Gross Income	Taxes		
	Denver Colorado	Calgary Alberta	% that Canadian Tax Higher than U.S. Tax
10,000	1,252	1,714	37%
15,000	2,297	3,590	56%
20,000	3,440	5,725	66%
30,000	6,339	10,634	68%

PREUVE B(1)

COMPARAISON D'IMPOSITION DU REVENU DES PARTICULIERS AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

A.—Aux terme de la Loi sur l'impôt sur le revenu en vigueur pour 1969:

Revenu brut	Impôts		
	Denver Colorado	Calgary Alberta	% de taxes supérieures pour le Canada
10,000	1,456	1,666	14%
15,000	2,601	3,346	29%
20,000	3,844	5,572	45%
30,000	7,015	10,436	49%

B.—Aux termes de la loi fiscale des États-Unis pour la mise en application totale de la loi de réforme fiscale de 1969 et aux termes des règles fiscales canadiennes après mise en application complète des propositions de réforme fiscale du Livre blanc:

Revenu net	Impôts		
	Denver Colorado	Calgary Alberta	% de taxes supérieures pour le Canada
10,000	1,252	1,714	37%
15,000	2,297	3,590	56%
20,000	3,440	5,725	66%
30,000	6,339	10,634	68%

EXHIBIT B(2)

TAXES INCLUDED IN PREVIOUS CALCULATIONS

1.—Resident of Calgary, Alberta:

A. Canadian Federal Income Tax.

B. Province of Alberta Income Tax.

C. Canada Pension Plan.

D. *Minus* Family Allowance Payment received.

2.—Resident of Denver, Colorado:

A. United States Federal Income Tax.

B. State of Colorado Income Tax.

C. Tax under the Federal Insurance Contributions Act. (Social Security Tax).

PREUVE B(2)

IMPÔTS INCLUS DANS LES CALCULS PRÉCÉDENTS

1.—Résident de Calgary, Alberta:

A. Impôt sur le revenu du gouvernement fédéral canadien.

B. Impôt sur le revenu de la province de l'Alberta.

C. Régime de pension du Canada.

D. *Moins* allocations familiales reçues.

2.—Résident de Denver, Colorado:

A. Impôt sur le revenu du gouvernement fédéral des États-Unis.

B. Impôt sur le revenu de l'État de Colorado.

C. Impôt prélevé en vertu de la *Federal Insurance Contributions Act* (Loi de sécurité sociale).

EXHIBIT B(3)

SUMMARY OF ASSUMPTIONS IN CANADIAN DOLLARS

	Individual A	Individual B	Individual C	Individual D
Basic assumptions				
Income—Salary	$10,000	$15,000	$20,000	$30,000
Property taxes on house	400	500	700	900
Interest on house mortgage	1,000	1,200	1,600	2,000
Interest and finance charges on charge accounts	100	100	100	100
Married	Yes	Yes	Yes	Yes
Wife's income	Nil	Nil	Nil	Nil
Children (ag 6 and 12)	2	2	2	2
Charitable contributions	25	50	75	100
Medical insurance premiums	150	150	150	150
Medical expenses paid by insurance company on behalf of taxpayer	200	200	200	200
Uninsured medical expenses paid direct by taxpayer	100	100	100	100
Tax return preparation fee	25	25	25	25
Additional Assumptions—Case I				
Each of the above taxpayers is resident in Calgary, Alberta				
Additional Assumptions—Case II				
Each of the above taxpayers is resident in Denver, Colorado				
State gasoline tax (assume non business mileage of 10,000) per "State Gasoline Tax Table"	57	57	57	57
State sales tax per "Optional State Sales Tax Tables:	134	163	195	233
City of Denver sales tax (75% of State Sales Tax)	101	122	149	178

PREUVE B(3)

RÉSUMÉ DES HYPOTHÈSES EN DOLLARS CANADIENS

	Particulier A	Particulier B	Particulier C	Particulier D
Hypothèses fondamentales				
Revenu—Salaire	$10,000	$ 15,000	$ 20,000	$ 30,000
Impôts fonciers sur maison	400	500	700	900
Intérêt sur hypothèque	1,000	1,200	1,600	2,000
Intérêt et intérêt financier sur les comptes	100	100	100	100
Marié	Oui	Oui	Oui	Oui
Revenu de la femme	Nul	Nul	Nul	Nul
Enfants (6 et 12) ans	2	2	2	2
Dons de charité	25	50	75	100
Primes d'assurance médicale	150	150	150	150
Frais médicaux payés par la compagnie d'assurance pour le contribuable	200	200	200	200
Frais médicaux non assurés payés directement par le contribuable	100	100	100	100
Frais de la préparation de la formule d'impôt	25	25	25	25
Hypothèses supplémentaires—Cas nº I				
Tous les contribuables ci-dessus résident à Calgary, (Alberta)				
Hypothèses Additionnelles—Cas Nº II				
Tous les contribuables ci-dessus résident à Denver, Colorado				
Impôt de l'État sur l'essence (en supposant 10,000 milles pour usage personnel) par «Tableau de l'impôt de l'État sur l'essence»	57	57	57	57
Taxes de ventes de l'État par «Tableaux des taxes de ventes facultatives de l'État»	134	163	195	233
Taxes de ventes de la ville de Denver (75 p. 100 de la taxe de vente de l'État)	101	122	149	178

APPENDIX A-67

PIPE LINE CONTRACTORS ASSOCIATION OF CANADA

SUBMISSION
to
The Banking, Trade and Commerce Committee
The Senate

The Committee on Finance, Trade and Economic Affairs
The House of Commons
regarding the
GOVERNMENT OF CANADA PROPOSALS FOR TAX REFORM

April, 1970

confidential—not for publication

CONTENTS

INTRODUCTION
A. GENERAL OBSERVATIONS ON ECONOMIC CONSEQUENCES

We urge the Government to give careful consideration to:

(1) the inflationary potential of its proposals;

(2) the danger of restricting the accumulation and investment of private capital through enactment of its proposals;

(3) the danger of confiscation of accumulated private capital through combined estate, gift and proposed capital gains and income taxes;

(4) the undesirability of incorporating substantial and unjustified tax increases in what it purports to be proposals for "tax reform".

B. COMMENTS ON SPECIFIC PROPOSALS AS THEY AFFECT CORPORATIONS

1. Capital Gains Tax

(a) We contend that the present regulations, broadened where necessary to obviate abuses and properly enforced, are adequate and should be retained, however,

(b) if the present regulations must be supplanted, we urge that:

(I) the present differentiation between capital gains and income be retained;

(II) capital gains be taxed at a rate not to exceed 25 per cent;

APPENDICE A-67

PIPE LINE CONTRACTORS ASSOCIATION OF CANADA

MÉMOIRE
AUX
Comité des banques et du commerce.

Sénat

Comité des finances, du commerce et des questions économiques.

Chambre des communes
concernant
LE PROJET DE RÉFORME FISCALE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Avril 1970

confidentiel—ne pas publier

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION
A. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Nous demandons au gouvernement de considérer avec soin:

(1) le risque inflationniste de ses propositions;

(2) le danger que comportent les restrictions à l'accumulation et à l'investissement du capital privé par législation;

(3) le risque de confiscation du capital privé accumulé, par les impôts combinés, sur les biens transmis par décès, sur les dons, sur les gains de capital et sur le revenu.

(4) l'indésirabilité d'incorporer des majorations d'impôts substantielles et injustifiées à ce qu'on prétend être des mesures de «réforme fiscale».

B. COMMENTAIRES SUR CERTAINES PROPOSITIONS PARTICULIÈRES TOUCHANT LES SOCIÉTÉS

1. Impôts sur les gains de capital

(a) Nous croyons que les règlements actuels, élargis, si nécessaire, pour éviter les abus et correctement appliqués, sont adéquats et devraient être conservés; cependant

(b) si les règlements actuels doivent être remplacés nous recommandons que:

(I) la différence actuelle entre revenu et gain du capital soit maintenue;

(II) les gains de capital soient imposés à un taux ne dépassant pas 25 p. 100;

(III) an inflation index be established and a tax credit based on this index be applicable to capital gains or losses in calculating capital gains tax payable;

(IV) capital gains tax to be applicable only in respect of realized gains or losses.

2. Corporation Tax Rates

We urge the replacement of the proposal to eliminate the present lower corporation tax rate with a formula which would provide that the amount subject to tax at the lower rate would decrease as the amount of taxable income above the limit taxable at the lower rate increased.

3. Corporation Tax Paid Credit

We share the Government's desire to eliminate double taxation but urge refinements to this proposal so as to:

(a) eliminate the 2½ year limitation period for dividend payments, and

(b) ensure that resource transmission and distribution companies may attract equity capital on an equal basis with other companies.

4. Entertainment and Related Expenses

We agree that certain lavish expenses should not be allowed. However, we urge clarification of the extent of the Government's proposal and recognition of our view that entertainment, etc. expenses which pass a business test are legitimate and should continue to be deductible expenses.

5. Nothings

We welcome inclusion of "Nothings" but suggest expansion so as to include certain other costs and the elimination of the retroactive aspect of goodwill taxation.

6. Capital Cost Allowances

We regret lack of details of Government intentions and, noting the suggestion that present allowances are considered "generous" by the Government, indicate our willingness to express our views at the appropriate time.

7. International

We concur with and support the Government's view that removal of capital or income from Canada to avoid tax is damaging to Canada and should be discouraged.

22456—14½

(III) un indice de l'inflation soit établi et qu'un crédit d'impôt basé sur cet indice s'applique aux gains ou pertes du capital dans le calcul de l'impôt sur les gains du capital;

(IV) l'impôt sur les gains du capital ne s'applique qu'aux gains ou pertes réalisés.

2. Les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés

Nous recommendons que le projet d'éliminer le taux actuel inférieur d'impôt sur les sociétés soit remplacé par une formule selon laquelle le montant imposable au taux inférieur diminuerait à mesure que le revenu imposable au-dessus de la limite taxable au taux inférieur, augmenterait.

3. Crédit libéré de l'impôt sur les sociétés

Nous partageons le désir du gouvernement d'éliminer la double imposition mais nous recommandons des modifications afin:

(a) d'éliminer la limite de 2½ ans pour le paiement des dividendes

(b) que les sociétés de transmission et de distribution des ressources puissent attirer du capital effectif sur la même base que d'autres sociétés

4. Frais de représentation

Nous reconnaissons que certaines dépenses somptueuses ne devraient pas être allouées. Nous recommandons cependant que le gouvernement explique quelle portée il entend donner au projet et qu'il reconnaisse notre point de vue, que les frais de représentation qui servent les fins d'une affaire sont légitimes et devraient encore être reconnus comme dépenses aux fins de l'impôt.

5. Éléments incorporels

Nous approuvons l'inclusion des éléments incorporels mais nous suggérons qu'ils soient élargis afin d'inclure certains autres frais. Nous suggérons aussi l'élimination de l'aspect rétroactif de l'imposition sur la clientèle.

6. Amortissement

Nous regrettons le peu de détails disponibles sur les intentions du gouvernement et, ayant pris note de la suggestion que les forfaits actuels sont «généreux» nous exprimerons nos vues en temps opportun.

7. L'étranger

Nous sommes d'accord avec le gouvernement que le transfert de capitaux ou de revenus à l'extérieur du pays afin d'éviter l'impôt est préjudiciable pour le aCnada et devrait être interdit.

C. COMMENTS ON SPECIFIC PROPOSALS AS THEY AFFECT INDIVIDUALS

1. Capital Gains

In addition to our comments on Capital Gains under "B", we propose that:

(a) personal property be exempt from capital gains tax;

(b) the maximum capital gains tax rate be the lesser of either 25 per cent or ½ the marginal tax rate;

(c) in any event, the Government's proposal should be amended so as to ensure that capital gains are not taxed at rates greater than 50 per cent during the transition period.

2. Total Income Concept

We concur with the Government's proposal and urge the broadening of the concept so as to include additional elements of income.

3. Personal Exemptions

We suggest that existing personal exemptions, as well as any arbitrary increase, are in fact meaningless and urge reconsideration of this proposal.

4. Personal Tax Rates

We contend that the overall increase in tax rates is unnecessary in the context of tax reform and urge reconsideration of this proposal.

5. Employee's Expenses

We contend that the allowance as proposed represents nothing more than an adjustment in the amount of personal exemptions allowable and urge amendment of this proposal so as to provide that any legitimate and reasonable expense incurred to earn income be recognized as an allowable deduction.

APPENDIX A—THE PIPELINE CONSTRUCTION INDUSTRY

APPENDIX B—THE PIPELINE CONTRACTORS ASSOCIATION OF CANADA

CONCLUSION

INTRODUCTION

The Pipe Line Contractors Association of Canada (abbreviated P.L.C.A.C.) very much appreciates this opportunity to express its views on the White Paper on Tax Reform and to comment on some of the proposals contained therein.

The P.L.C.A.C. recognizes the need for income tax reform in Canada and the obligation of the Government of Canada to review the entire spectrum of taxation in order to

C. COMMENTAIRES SUR CERTAINES PROPOSITIONS PARTICULIÈRES EN CE QU'ELLES AFFECTENT LES PARTICULIERS

1. Gains de capital

En plus de nos commentaires sur les gains de capital en «B», nous proposons que:

(a) la propriété personnelle soit exempte de l'impôt sur les gains de capital;

(b) le taux maximum de l'impôt sur les gains de capital soit le moindre de, ou 25% ou la moitié du taux le plus élevé;

(c) de toute façon, les propositions du gouvernement afin que les gains de capital ne soient pas imposés à des taux supérieurs à 50% durant la période de transition.

2. Le concept du revenu total

Nous sommes d'accord avec la proposition gouvernementale et recommandons l'élargissement du concept et l'inclusion d'autres éléments du revenu.

3. Exemptions personnelles

Nous sommes d'avis que les exemptions personnelles actuelles, ainsi que toute majoration arbitraire, n'ont aucun sens et nous recommandons que ce projet soit reconsidéré.

4. Impôts des particuliers

Nous soutenons que l'augmentation générale des taux d'imposition n'est pas nécessaire dans le contexte d'une réforme fiscale et nous recommandons que ce projet soit reconsidéré.

5. Dépenses des employés

Nous croyons que le forfait proposé ne représente rien de plus qu'un ajustement des exemptions personnelles et nous recommandons la modification de cette proposition afin que soit reconnue comme légitime et raisonnable toute dépense encourue dans le but de gagner des revenus.

ANNEXE A—L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION D'OLÉODUCS

ANNEXE B—LA PIPE LINE CONSTRUCTION ASSOCIATION OF CANADA

CONCLUSION

INTRODUCTION

La Pipe Line Contractors Association of Canada (P.L.C.A.C.) apprécie cette occasion qui lui est donnée d'exprimer ses vues sur le Livre blanc sur la Réforme fiscale et d'offrir ses commentaires sur quelques-unes des suggestions qu'il contient.

La P.L.C.A.C. reconnaît la nécessité d'une réforme fiscale au Canada ainsi que l'obligation du gouvernement canadien de reviser la structure fiscale dans son ensemble afin de

more equitably distribute the ever increasing tax burden. The evolution of socialistic philosophies in modern day government; the significant elevation in the standards of living in Canada; the general increase in salaries and wages; and the expansion of social benefits, represent changing conditions in an advancing society and necessitate a reappraisal of the tax structure.

The P.L.C.A.C. applauds the Government for its appreciation of the need for income tax reform and for its methods of introducing proposed changes. All Canadians must recognize that the status quo cannot be maintained and that it is the right and duty of each of them to express his opinion on the contents of the White Paper because they are of such magnitude as to change the economic and social status of the individual and involve philosphies heretofore never recognized by common law or existing legislation.

It is in this light that we wish to comment on the following matters and strongly urge that the Federal Government give recognition to our views.

A. General Observations on the Economic Consequences

1. Danger of Inflation

The P.L.C.A.C. is no more qualified than any other body to predict with assurance of accuracy the economic consequences of the implementation of all of the White Paper proposals. It is fair to say, however, that the proposals shift the balance of the tax burden from the shoulders of the spenders to the shoulders of the savers. Loss of incentive to save brought about by treating capital gains as income; the lack of an inflation allowance factor in determining taxable income; and the adjustment in the tax rates will convert potential savers into spenders. The result will be an increase in consumption forcing a constant upward acceleration of the inflationary spiral. This spiral will be ever more difficult to contain because of reduced capital acquisition required for investment to provide production to meet increased consumption demand.

The P.L.C.A.C. accordingly urges the Government to give careful reconsideration to the inflationary potential of its proposals.

2. Danger of Restricting Private Capital Accumulation

Canada is a young country filled with opportunities for those ambitious and daring enough to seek them, and it is essential to the growth and development of this nation that Canadians be encouraged to participate in the

répartir plus équitablement le fardeau fiscal qui augmente sans cesse. L'évolution des philosophies socialistes dans les gouvernements modernes, la hausse importante du standard de vie au Canada, l'augmentation générale des salaires et l'expansion des avantages sociaux représentent des conditions changeantes dans une société en évolution et demandent une ré-évaluation de la structure fiscale.

La P.L.C.A.C. félicite le gouvernement d'avoir compris le besoin d'une réforme fiscale et de la méthode qu'il utilise pour présenter les changements proposés. Tous les Canadiens doivent comprendre que le «statu quo» ne saurait être maintenu et que c'est le droit et le devoir de chacun d'entre eux d'exprimer son opinion sur le contenu du Livre blanc parce que les propositions qu'il contient, en plus de faire appel à des philosophies jusqu'ici inconnues dans la législation et dans la «common law» sont d'une telle portée que le statut économique et social des personnes en sera affecté.

C'est dans cette perspective que nous offrons les commentaires qui suivent et que nous prions instamment le gouvernement fédéral et les considérer favorablement.

A. Remarques générales sur les conséquences économiques

1. Danger de l'inflation

La P.L.C.A.C. n'est pas plus qualifiée que tout autre corps constitué pour prédire avec exactitude les conséquences économiques découlant de l'application de toutes les propositions du Livre blanc. Il est juste de dire, cependant, que ces propositions déplacent le fardeau fiscal des épaules des dépensiers à celles des épargnants. La disparition de l'incitation à l'épargne, si les gains des capitaux sont considérés comme revenu; l'absence du facteur inflation dans le calcul du revenu imposable et l'ajustement du taux d'imposition transformeront les épargnants en dépensiers. Le résultat sera une augmentation de la consommation, ce qui occasionnera une accélération ascendante de la spirale inflationniste. Cette spirale sera d'autant plus difficile à maîtriser que le capital, nécessaire aux investissements pour augmenter la production afin de satisfaire la demande, sera réduit.

La P.L.C.A.C. demande donc au gouvernement d'étudier de nouveau les possibilités inflationnistes de ses propositions.

2. Danger à restreindre l'accumulation des capitaux privés

Le Canada est un pays jeune plein de promesses pour les ambitieux et les audacieux et il est essentiel pour la croissance et le développement de notre pays que les canadiens soient encouragés à participer à la réalisation de son

realization of its potential. Such encouragement includes the possibility of acquisition of capital for investment and special consideration for those who invest their capital in risk ventures, the success of which will be beneficial to Canadians. While some form of "Capital Gains Tax" may be an equitable method of redistributing the tax burden, it must take into consideration two very critical factors not recognized in the White Paper—risk and inflation.

If, as indicated in the proposals, no distinction for tax purposes is to be made between a dollar made as a capital gain from a risk investment and a dollar made from an investment in guaranteed Government bonds, the incentive for individuals to invest in those risk ventures to essential to the expansion and continued prosperty of Canada will be reduced.

This reduction will be aggravated by the failure of the White Paper to recognize inflation as a cost of holding assets and to provide a suitable allowance for purposes of tax calculation in respect of the erosion of the value of invested capital by inflation.

The P.L.C.A.C. is deeply concerned that reduction of risk capital investment in the resource industries, particularly oil and gas, will be detrimental to the interests of its members who, as participants in a service industry, will soon feel any adverse effects. Accordingly, we urge the Government to give careful reconsideration to the dangers of restricting the accumulation and investment of private capital through implementation of its proposals.

3. Danger of Confiscation of Accumulated Private Capital Through Double Taxation

Any honest attempt at evaluation of the White Paper proposals requires a reference to the October 1968 estate and gift tax revisions. While the public outcry was not sufficient to force Government reconsideration at that time, the P.L.C.A.C. believes that the concerns then expressed would have been greatly magnified had those changes been included in the White Paper, and we are disappointed at the shrewdness implied in the timing of their introduction. In any event, the effect of the application of those revisions, when coupled with the White Paper proposals, presents the possibility of substantial confiscation of pools of private capital through extremely high combined tax levies. The result will be further restriction of private investment to the detriment of Canadian growth and prosperity.

potentiel. Ces encouragements comprennent la possibilité d'acquérir du capital pour investissements ainsi que des conditions spéciales à ceux qui investissent dans des entreprises comportant un rique et dont le succès sera à l'avantage de tous les canadiens. Un genre d'impôt sur les gains de capital serait peut-être une façon équitable de répartir le fardeau fiscal mais il devra tenir compte de deux facteurs importants que le Livre blanc ne mentionne pas: le risque et l'inflation.

Si, tel que proposé, on ne fait pas de différence au point de vue impôt entre un gain provenant d'un investissement comportant un risque et un gain provenant d'un investissement dans des bons d'État à revenu garanti, l'incitation à l'investissement comportant un risque, élément essentiel de l'expansion et de la prospérité du Canada, sera réduite.

Cette diminution sera aggravée du fait que le Livre blanc ne reconnaît pas que l'inflation cause une perte à ceux qui détiennent des valeurs et qu'il n'accorde pas dans le calcul de l'impôt, de forfait qui tienne compte de l'érosion du capital par l'inflation.

La P.L.C.A.C. craint que la réduction des investissements de capitaux à risque dans les industries de ressources, particulièrement le pétrole et le gaz, desservira les intérêts de ses membres qui, en tant que participants, en ressentiront bientôt les effets défavorables.

3. Danger de confiscation du capital privé accumulé, par le biais de la double taxation

Toute tentative honnête d'évaluation des propositions du Livre Blanc devra se référer à la révision de 1958 de l'impôt sur les dons et de l'impôt sur les biens transmis par décès. Même si les réactions du public n'ont pas suffi, à l'époque, à forcer le gouvernement à reviser sa position, la P.L.C.A.C. est d'avis que les inquiétudes soulevées à l'époque auraient été considérablement plus grandes si ces changements avaient été incorporés dans le Livre Blanc et nous sommes déçus par la ruse implicite dans leur présentation maintenant. De toute façon, les conséquences de ces révisions, ajoutées aux propositions du Livre Blanc, font naître la possibilité de confiscations substantielles du capital privé grâce à des impôts combinés extrêments élevés. Le résultat en sera une diminution des investissements privés au détriment de la croissance et de la prospérité du Canada.

Accordingly, we urge that estate and gift tax rates be revised simultaneously with implementation of whatever tax reforms are ultimately enacted, so as to ensure that the net receipts of a donee or beneficiary do not fall below 50 per cent of the value of the asset gifted or bequeathed.

4. Undesirability of Tax Increases Disguised as "Tax Reform"

The P.L.C.A.C. is deeply concerned that, as admitted in the White Paper, the proposals will in the fifth year following implementation yield tax revenues some $630 million greater than the present Income Tax Act, using 1969 incomes as a common base. This increase will accrue even if there is no growth in the GNP during that period, with the result that taxes, as a function of the GNP would, in this circumstance, be elevated beyond the present high percentage. To this extent, and to the extent that the White Paper is less emphatic in acknowledging the net result of all the proposals than it is in emphasizing the benefits of certain of the individual items, we feel that the Government has been less than completely candid. We are disappointed that what are purported to be "tax reform proposals" are in reality "tax increase and reform proposals". We are of the opinion that the transfer of such an amount from the private to the public sector through taxation may in itself prove to be both inflationary and restrictive of private capital accumulation. In any event, it represents the means for, if not the fact of, a further intrusion of socialist philosophy into the private sector of our society. We believe that, having first achieved "tax reform", the Government should obtain its subsequent revenue requirements through adjustment in tax rates as required.

We accordingly urge the Government to redraft its proposals as may be required to remove the contemplated automatic increase in taxes.

B. Comments on Specific White Paper Proposals—Corporations

1. Capital Gains Tax

The P.L.C.A.C. believes that the present tax provisions in respect of capital gains, whereby a taxpayer entering into a venture to produce a profit is considered as "trader" and is taxed on the proceeds, should be retained and, if necessary, broadened to ensure that all tax revenues from "traders" are being collected.

If, as has been indicated, the Government is adamant and that the present provisions will

En conséquence, nous demandons que les taux des impôts sur les dons et sur les biens transmis par décès soient révisés en même temps qu'entreront en vigueur les mesures de réforme fiscale qui seront décrétées, de manière à ce que les gains nets des bénéficiaires ne soient pas moins de 50 p. 100 de la valeur du don ou du legs.

4. Inadmissibilité des augmentations d'impôts déguisées en «Réformes fiscales»

La P.L.C.A.C. s'inquiète de ce que, ainsi qu'il est dit dans le Livre Blanc, ces propositions apporteront, cinq ans après leur mise en vigueur, des revenus dépassant de 630 millions de dollars les revenus actuels, si on utilise 1969 comme base commune. Cette augmentation se produira même si le PNB n'augmente pas durant cette période c'est-à-dire que les taxes en tant que fonction du PNB dépasseront dans ce cas leur taux élevé actuel. Et parce que le Livre Blanc met davantage l'accent sur les avantages de certains articles plutôt que sur le résultat final de l'ensemble des propositions, nous sommes d'avis que le gouvernement n'a pas été tout à fait franc. Nous sommes déçus que ce qu'on présente comme des «propositions de réforme fiscale» ne sont en réalité que des «propositions d'augmentation d'impôts et de réforme fiscale». Nous sommes d'avis que le transfert, de telles sommes du secteur privé au secteur public par le biais de la taxation pourrait bien s'avérer inflationniste et restreindre l'accumulation du capital privé. En tout cas, si ces propositions ne sont pas des mesures socialistes elles représentent un autre empiètement de la doctrine socialiste dans le secteur privé de notre société. Nous croyons qu'une fois la «réforme fiscale» accomplie le gouvernement devrait obtenir les revenus nécessaires par des ajustements du taux d'imposition.

Nous demandons donc au gouvernement de réviser ses propositions de manière à supprimer l'augmentation automatique des impôts projetés.

B. Commentaires sur certaines propositions particulières du Livre blanc—les sociétés

1. Impôts sur les gains de capital

La P.L.C.A.C. croit que le secteur actuel en ce qui a trait aux gains de capital, système selon lequel un contribuable qui s'engage dans une affaire en vue d'un gain est considéré comme un commercant et est taxé en conséquence, devrait être conservé quitte à l'élargir afin que toutes les taxes dues soient recueillies.

Si, comme on l'a laissé entendre, le gouvernement entend absolument changer les règle-

be supplanted, the P.L.C.A.C. respectfully submits that the existing differentiation between capital gain and income be retained but that a fair and equitable tax rate be applied to the difference between gains and losses resulting from the sale of capital assets. We believe that the maximum capital gains tax rate for corporations should not be more than 25 per cent.

In addition, an inflation index should be established and a tax credit based on the inflation rate should be applicable to capital gains and losses in calculating any capital gains tax payable, so that tax dollars paid will be of the same value as the value of the capital dollars gained or lost.

The P.L.C.A.C. takes strong exception to the proposed fifth year taxation of unrealized gains in widely held shares. This proposal would lead to stock manipulation by large shareholders of widely held but thinly spread companies. Such shareholders could suppress information, put the company in jeopardy with Security Commissions by failing to file reports, or commit many other acts of subterfuge in order to depress the stock value on their personal valuation day, to the prejudice of the interests of small shareholders and with consequent discouragement of investment in this type of company. Aside from this undesirable prospect, controlling shareholders would be forced to sell shares in order to meet their tax liabilities with the possible consequence of unwanted takeovers that could disrupt and demoralize management, resulting in a loss of productivity and value.

In addition, the proposal to tax accrued gains on widely held shares would discourage closely held companies from obtaining public financing through sale of shares. Closely held companies not wishing to be labelled a widely held company and having to revalue their shares every five years would rather remain at their present capacity, thus the White Paper proposals would inhibit the growth and expansion of closely held corporations.

The White Paper's failure to recognize a merger between two closely held Canadian corporations as a "roll-over" could hamper the development of sound economic units. Shareholders would not be able to afford payment of the tax which would accrue under the proposals with the result that disassociated and inefficient units would remain un-unified and less productive.

ments actuels, la P.L.C.A.C. soumet respectueussement que la différence actuelle entre gains de capital et revenus devrait être conservée et qu'un taux d'imposition juste et équitable soit appliqué à la différence entre gains et pertes résultant de la vente d'immobilisations. Nous croyons que le taux maximum d'imposition des gains de capital pour les sociétés ne devrait pas dépasser 25 p. 100. De plus, on devrait établir un indice de l'inflation et un crédit d'impôts basé sur le taux d'inflation devrait s'appliquer aux gains et pertes de capital, dans le calcul de l'impôt sur les gains de capital, de manière à ce que la valeur des dollars payés en impôts soit la même que celle des dollars du capital gagné ou perdu.

La P.L.C.A.C. s'objecte fortement au projet de taxation, dans la cinquième année, des gains non réalisés, dans le cas d'actions de sociétés publiques. Cette proposition pourrait mener à des manipulations d'actions par les gros actionnaires de sociétés publiques comportant un grand nombre d'actionnaires. De tels actionnaires pourraient dissimuler certaines informations, embarasser la compagnie auprès des Commissions de Contrôle des changes ou, par divers subterfuges, faire baisser la valeur de leurs actions le jour de leur évaluation personnelle, préjudiciant ainsi les intérêts des petits actionnaires et décourageant les investissements dans ce genre de sociétés. En plus de cette perspective peu souhaitable, les actionnaires majoritaires seraient forcés de vendre leurs actions afin de payer leurs impôts favorisant ainsi les prises de contrôle indésirables qui pourraient bouleverser et démoraliser la direction, occasionnant ainsi une baisse de productivité et de valeur.

De plus, la suggestion de taxer les gains encourrus sur les actions de sociétés publiques découragerait les sociétés privées d'aller chercher des fonds dans le grand public par la vente d'actions. Les sociétés privées ne voulant pas devenir sociétés publiques et devant ré-évaluer leurs actions tous les cinq ans préféreront demeurer à leur capacité actuelle; les propositions du Livre blanc ralentiront donc la croissance et l'expansion des sociétés privées.

Le Livre blanc ne reconnaissant pas la fusion de deux sociétés privées comme un roulement, ceci pourrait gêner le développement d'unités économiques saines. Les actionnaires seraient incapables de payer l'impôt d'exercice ce qui aurait pour résultat que des unités séparées et inefficaces demeureraient moins productives.

2. Corporation Tax Rates

The P.L.C.A.C. agrees that in many circumstances the present corroration tax structure appears to be unjustified. However, the proposal to eliminate the lower rate entirely would result in the complete divorcement of the tax system from the encouragement of individual incentive and initiative and many of our important yet small businesses, which are dependent upon the existing lower tax rate to provide capital for expansion, would succumb to larger corporations with more capital and the majority of Canadians would accordingly be deprived of the opportunity of becoming self-employed businessmen. The P.L.C.A.C. believes that this proposal is sinister and represents a giant step towards the elimination of the individual independence from socialism and the large public corporation.

As an alternative to the White Paper proposal, we would suggest the maintenance of two rates but with a provision that the amount taxable at the lower rate in any given year be limited by applying a formula based on the income in excess of $35,000.00 each year. A reduction of $1.00 taxable at the lower rate for every $2.00 taxable above $35,-000.00 would completely eliminate the lower rate for any corporation that made more than $105,000.00 per year. It is respectfully submitted that a formula such as this would accomplish a major part of the Government's intention but would not injure the small businessman.

Accordingly, we urge the replacement of this proposal with one which would provide for retention of the present lower corporation tax rate modified to provide a formula application.

3. Canadian Corporation Tax Paid Credit

The P.L.C.A.C. concurs with the Government's desire to eliminate double taxation. However, we are concerned that the elimination of the proposed tax paid credit scheme will discriminate against natural resource transmission and distribution companies, to the detriment of the oil and gas industry and the interests of our members.

We therefore urge the introduction of a provision which will enable such companies to attract equity capital on a basis equal to other companies. In addition, and in a broader vein, because some shareholders would suffer economic hardship when a stock dividend is declared, we urge the removal of the 2½ year time limitation in which dividends must

2. Les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés

La P.L.C.A.C. admet que dans maintes circonstances la structure actuelle de l'impôt sur le revenu des sociétés paraît injuste. Cependant le projet d'élimination complète du taux inférieur éliminerait du système fiscal l'encouragement à l'initiative individuelle et plusieurs de nos importantes petites entreprises, qui dépendent du taux inférieur d'imposition pour se procurer du capital d'expansion, seraient absorbées par les sociétés plus importantes, mieux pourvues de capital. La majorité des canadiens seraient ainsi privés de l'occasion de devenir des hommes d'affaires indépendants. La P.L.C.A.C. croit que cette proposition est mauvaise et qu'elle représente un grand pas vers la disparition de l'indépendance individuelle envers le socialisme et les grandes sociétés publiques.

En contre-proposition au Livre blanc nous suggérons que les deux taux d'imposition soient maintenus mais avec une clause à l'effet que le montant imposable au taux inférieur, pour une année donnée, soit limité par l'application d'une formule basée sur le revenu dépassant $35,000 par année. Une réduction au montant de $1.00 imposable au taux inférieur pour chaque $2.00 imposables au-delà de $35,000 éliminerait complètement le taux inférieur pour toute société qui ferait plus de $105,000.00 par année. Nous soumettons respectueusement qu'une formule comme celle-ci atteindrait la plupart des buts du gouvernement sans toutefois faire du tort à la petite entreprise.

En conséquence, nous demandons instamment le remplacement de cette proposition par une autre qui conserverait le taux inférieur d'impôt sur les sociétés, modifié cependant par l'application d'une formule.

3. Crédit libéré de l'impôt sur les sociétés canadiennes

La P.L.C.A.C. est d'accord avec le gouvernement dans son désir d'éliminer la double imposition. Nous croyons cependant que l'élimination du plan de crédit libéré de l'impôt ne soit qu'une mesure discriminatoire envers les sociétés qui transportent et distribuent les ressources naturelles et contraire aux intérêts de l'industrie du pétrole et du gaz ainsi que de nos membres.

Nous suggérons donc l'introduction d'une clause qui permettrait à ces sociétés d'attirer du capital sur la même base que d'autres sociétés. De plus, et dans un sens plus large, (parce que certains actionnaires auraient à subir des difficultés économiques lors de la déclaration de dividendes en action), nous suggérons fortement l'élimination de la limite

be declared to be eligible for the proposed credit.

4. Entertainment and Related Expenses

It would have been helpful to the P.L.C.A.C. in the preparation of this brief if the proposals had been more explicit in dealing with "entertainment and related expenses" since we believe the present Act adequately provides for disallowance of unjustifiable expenses. We acknowledge that certain items, such as the personal use of an executive jet or the provision of a yacht, represent lavish and undesirable expenses, and if it is this sort of expense that the White Paper intends to disallow we would endorse the proposal.

We must emphasize, however, that certain types of entertainment are necessary in conducting day to day business. If it is the intent of the proposal to disallow presently generally accepted entertainment expenses such as the cost of a meal bought for a potential client, the cost of a meal consumed by an employee entertaining the client or the dues to a club used exclusively by the business to entertain clients, then the P.L.C.A.C. has no recourse but to object to the proposal. Similarly, if it is the intent that expenses of a convention held primarily to educate those in attendance or to sell merchandise or services to those attending are to be disallowed, then the P.L.C.A.C. finds the proposal even more objectionable.

It is the contention of the P.L.C.A.C that entertainment expenses which fulfill the general purpose of a business test should continue to be allowed as an expense for income tax purposes, and we urge recognition of this view in requesting clarification of the extent to which the Government intends this proposal to apply.

5. Nothings

The P.L.C.A.C. welcomes the Government's decision to allow taxpayers to deduct a portion of business costs categorized as "nothings" expenses which previously were not deductible. We suggest, however, that this new depreciation class should be extended so as to include financing costs such as bond discounts and financing commissions and legal fees, and urge consideration by the Government of such extension of this proposal.

In addition, we respectfully submit that the proposed 40 per cent taxation of goodwill in the year following valuation day is unconscionably high and should be reduced to no

de 2½ ans pour la déclaration des dividendes ayant droit au crédit.

4. Frais de représentation

La préparation de ce dossier aurait été plus facile si les propositions traitant des «frais de représentation» avaient été plus explicites car nous croyons que la loi actuelle permet déjà de rejeter les dépenses injustifiables. Nous reconnaissons que certaines dépenses telles que l'usage personnel d'un avion à réaction ou d'un yacht représentent des dépenses somptueuses et indésirables et, si c'est ce genre de dépenses que le Livre blanc entend interdire, nous appuyons la proposition.

Nous devons cependant souligner que certains genres de représentations sont nécessaires dans la conduite quotidienne des affaires. Si la proposition entend interdire les frais de représentation actuellement permis, comme le prix d'un repas offert à un client possible, ou le prix d'un repas pris par un employé recevant un client ou encore la cotisation à un club utilisé exclusivement par une compagnie pour recevoir ses clients, alors la P.L.C.A.C. n'a pas d'autre choix que de s'objecter à la proposition. De même, si l'intention est de ne plus permettre les dépenses d'un congrès tenu surtout pour l'instruction des participants ou pour vendre des services ou de la marchandise à ceux qui y assistent, la P.L.C.A.C. trouve la proposition encore moins acceptable.

La P.L.C.A.C. prétend que les frais de représentation qui servent les fins d'une affaire devraient être encore reconnus comme dépenses aux fins de l'impôt sur le revenu et nous recommandons que le gouvernement reconnaisse ce point de vue tout en lui demandant de clarifier quelle portée il entend donner au projet.

5. Éléments incorporels

La P.L.C.A.C. se réjouit de la décision du gouvernement de permettre aux contribuables de déduire une partie des dépenses d'affaires appelées «éléments incorporels» dépenses qui jusqu'à maintenant ne pouvaient être déduites. Nous suggérons cependant que cette nouvelle classe d'amortissement devrait être élargie afin d'inclure les coûts de financement tels que les escomptes d'obligations, les commissions de financement et les honoraires d'avocats et nous demandons instamment au gouvernement de considérer cette extension de sa proposition.

De plus nous soumettons respectueusement que l'imposition proposée de 40 p. 100 sur la clientèle dans l'année qui suit le jour de l'évaluation est déraisonnablement élevée et

more than the recognized straight line right off rate of the new nothings classification.

6. Capital Cost Allowances

Because of the close relationship between capital cost allowance rates and tax rates, it would have been helpful to the P.L.C.A.C. in the preparation of this brief if the Government's intentions in this area had been more clearly detailed in the White Paper. Because we are concerned over the suggestion that the Government considers present rates "generous" we will welcome the opportunity to express our view and experience in the field of depreciation at the appropriate time.

7. International

The P.L.C.A.C. acknowledges and supports in principle the Government's view that any legislation designed to prevent tax avoidance schemes which remove income or capital from Canada is beneficial to the average Canadian.

C. Comments on Specific Proposals as They Affect Individuals

1. Capital Gains Tax

In addition to the comments above relative to capital gains tax which are applicable to individuals as well as corporations, the P.L.C.A.C. is of the opinion that individual personal property, including houses, should be exempt from any capital gains tax. We believe that the enactment of the proposals would create unconscionable situations wherein a home owner might be prevented from changing his residence because of tax considerations, or might be obliged to pay taxes on expropriated property.

Further, we believe that if the maximum income tax rate is to be approximately 50 per cent, then the maximum capital gains tax rate for individuals should be not more than the lesser of 25 per cent or one-half the marginal tax rate of the taxpayer, taking into consideration the averaging provisions.

In any event, if capital gains are ultimately included in an individual's income, as per the Government's proposal, the P.L.C.A.C. respectfully submits that the maximum personal rate be reduced to 50 per cent immediately or, alternately, that capital gains be phased into income in the same manner as the personal rates are lowered in order to avoid the imposition of a tax rate of more than 50 per cent on capital gains during the transition period.

devrait être réduite de manière à ne pas dépasser le taux d'amortissement constant de la nouvelle classe des éléments incorporels.

6. Amortissement

A cause de la relation étroite entre le taux d'amortissement et le taux d'imposition, il aurait été utile à la P.L.C.A.C., dans la préparation de ce document, que les intentions du gouvernement dans ce domaine soient expliquées plus clairement dans le Livre blanc. Nous sommes inquiets de ce que le gouvernement considère comme généreux les taux actuels et nous nous ferons un plaisir d'exprimer nos vues et notre expérience dans le domaine de l'amortissement en temps utile.

7. L'étranger

La P.L.C.A.C. reconnaît et approuve, en principe, l'opinion du gouvernement que toute législation tendant à prévenir l'évitement d'impôt qui soustrait du capital ou des revenus du Canada est profitable au Canadien moyen.

C. Commentaires sur certaines propositions particulières en ce qu'elles affectent les particuliers

1. Impôts sur les gains de capital

En plus des commentaires précédents sur l'impôt sur les gains de capital qui s'appliquent aux particuliers aussi bien qu'aux sociétés, la P.L.C.A.C. est d'avis que la propriété privée individuelle, y compris les maisons, devrait être exempte de tout impôt sur les gains de capital. Nous croyons que la promulgation de ces propositions pourrait donner naissance à des situations intenables où, par exemple, un propriétaire pourrait être empêché de changer de résidence pour des raisons fiscales ou pourrait être forcé de payer des taxes sur une propriété expropriée.

De plus, nous croyons que si le taux maximum d'impôt sur le revenu doit être d'environ 50 p. 100 alors le taux maximum d'impôt sur les gains de capital pour les particuliers devrait être le moindre de, ou 25 p. 100 ou la moitié du taux le plus élevé pour ce contribuable, compte tenu de la moyenne.

De toute façon, si finalement les gains de capital doivent être inclus dans le revenu d'un particulier, comme le propose le gouvernement, la P.L.C.A.C. soumet respectueusement que le taux personnel maximum soit immédiatement réduit à 50 p. 100 ou que les gains de capital soient assimilés au revenu de la même manière que les taux personnels sont diminués, afin d'éviter l'imposition d'un taux de plus de 50 p. 100 sur les gains de capital durant la période de transition.

We therefore urge reconsideration of this proposal so as to exempt personal property gains or losses from any capital gains tax application and so as to establish a capital gains tax rate as suggested above.

2. Total Income Concept

The P.L.C.A.C. is categorically opposed to the concept of a welfare state but recognizes the responsibility of the people and the Government of Canada to provide for those unfortunate members of our society who are physically or mentally unable to provide for themselves or who are legitimately unemployed. We do not believe, however, that this responsibility extends to those who are not so handicapped and who refuse to work or contribute. Since the cost of welfare is paid by those who work and, relatively speaking, those who work the hardest pay the most, we would urge that the Government take all possible steps to prevent abuses of the present welfare programs. In this vein we concur with the Government's proposal that unemployment insurance benefits be taxed and we would recommend extension of this principle so as to include receipts from Workmen's Compensation Boards and all benefits received from welfare agencies. Provision should be made whereby whenever benefits are included in income, corresponding premium payments should be deductible.

Accordingly, we urge expansion of the Government proposal so as to include other elements of income, benefits and "tax free' allowances.

3. Personal Exemptions

The P.L.C.A.C. is of the opinion that personal exemptions in the present Tax Act, because they are unrelated to anything, have become a meaningless deduction except as they represent a time-saver for the department in assessing income tax returns of low income groups, and further, that any arbitrary increase in the amount of personal exemptions will make them no more meaningful. As wages and salaries rise and taxable incomes increase, the "middle income" taxpayers, as defined in the White Paper, will soon be elevated into that elite group referred to as "the people who are better off and should expect to pay in taxes a larger share of their income than persons with lower incomes". The proposed increase in personal exemptions is merely an inflation adjustment and the benefits expected will be more than offset by tax increases, imposed through adjusted tax rates to be applied to rising

Nous demandons donc instamment que cette proposition soit reconsidérée afin que les gains ou les pertes sur la propriété privée soient exempts de l'impôt sur les gains de capital et que soit adopté un taux d'impôt comme nous venons de le suggérer.

2. Le concept du revenu total

La P.L.C.A.C. est catégoriquement opposée à l'idée de l'État-providence mais reconnaît la responsabilité du peuple et du gouvernement canadiens de subvenir aux besoins des infortunés membres de notre société qui sont physiquement ou mentalement incapables de se suffire à eux-mêmes ou qui sont légitimement sans emploi. Nous ne croyons pas cependant que cette responsabilité s'étende à ceux qui ne sont pas ainsi handicappés ou qui refusent de travailler ou de contribuer. Comme le coût de l'assistance sociale est défrayée par ceux qui travaillent, et souvent ceux qui travaillent le plus payent le plus, nous demandons que le gouvernement prenne toutes les mesures pour éviter les abus dans les programmes actuels d'assistance sociale. Là-dessus, nous sommes d'accord avec la proposition du gouvernement que les prestations d'assurance-chômage soient imposées et nous recommanderions l'extension de ce principe aux prestations des Workmen's Compensation Boards et à toutes les sommes reçues d'agences sociales. Il faudrait stipuler qu'à chaque fois que des prestations sont incluses dans le revenu les primes correspondantes devraient être déduites.

En conséquence, nous demandons l'extension de la proposition du gouvernement afin d'inclure d'autres éléments de revenu, avantages et autres sommes exemptes d'impôts.

3. Exemptions personnelles

P.L.C.A.C. est d'avis que les exemptions personnelles dans la loi actuelle sur l'impôt, parce qu'elles ne se rapportent à rien, sont devenues des déductions sans signification sauf en ce qu'elles représentent une épargne de temps pour le ministère dans l'évaluation des rapports d'impôt des petits contribuables. Nous croyons, de plus, que toute majoration arbitraire des exemptions personnelles ne leur donnerait pas plus de sens. Comme les salaires et les revenus imposables augmentent le contribuable à revenu moyen, tel qu'il est défini dans le Livre blanc, fera bientôt partie de ce groupe d'élite dont on dit qu'ils sont «les gens les plus aisés et qu'ils devraient s'attendre à payer en impôt une plus grande proportion proposée de leur revenu que les gens de revenu moindre». L'augmentation des exemptions personnelles proposée n'est qu'un ajustement à l'inflation et les avantages qu'on en attend seront plus que compensés par des

incomes and by implementation of proposals in respect of new areas of taxation.

We respectfully request reconsideration and withdrawal of the proposed increase in personal exemptions.

4. Personal Tax Rates

Since tax revenues will increase as taxpayers' taxable incomes increase, due to higher wages and profits, as well as through taxation in new areas, the P.L.C.A.C. contends that it is unnecessary to provide for an increase in income tax rates for the reasons outlined on pages 3 and 4. We therefore urge reconsideration of tax rate adjustments proposed.

5. Employees' Expenses

The P.L.C.A.C. regards the proposal to provide an exemption in respect of employees' expenses in an amount of 3 per cent of employment income to a maximum of $150.00 as representing merely an increase in personal exemptions and as such is meaningless and serves no real purpose.

However, in recognition of the fact that some taxpayers incur expenses solely for the purpose of earning income, we urge the inclusion of a provision permitting a deduction from taxable income of the full amount of such expenses so incurred. On grounds of fairness and equity, we object to the imposition of a maximum amount of allowable expense so long as the expenses claimed are reasonable and are in accordance with the normal business practice and the costs of administration are not prohibitive. We, accordingly, urge withdrawal of the proposal for a blanket deduction and the implementation of a scheme which recognizes all legitimate employee expenses.

majorations d'impôt sous le couvert du taux d'impôts ajustés s'appliquant aux revenus augmentés et par l'adoption de propositions concernant de nouveaux domaines d'imposition.

Nous recommandons respectueusement la reconsidération et le retrait de la majoration proposée des exemptions personnelles.

4. Impôt des particuliers

Comme les revenus fiscaux augmenteront proportionnellement à l'augmentation du revenu imposable des contribuables, grâce aux salaires et profits plus élevés ainsi qu'aux impôts, la P.L.C.A.C. est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une augmentation du taux d'imposition pour les raisons avancées plus haut; nous recommandons donc que soient reconsidérés les ajustements du taux d'imposition proposés.

5. Dépenses des employés

La P.L.C.A.C. considère que la proposition d'accorder une exemption dans le cas des dépenses d'employés d'un montant de 3 p. 100 de son salaire jusqu'à concurrence de $150. représente tout simplement une augmentation des exemptions personnelles et comme telle, est dénuée de sens et inutile.

Cependant, reconnaissant le fait que certains contribuables encourent des frais dans le seul but de gagner des revenus nous recommandons l'inclusion d'une clause allouant la déduction, du revenu imposable, du plein montant de ces frais. Pour des raisons de justice et d'équité nous nous opposons à ce qu'un maximum soit fixé aux dépenses permises tant que les frais réclamés seront raisonnables et en conformité avec les pratiques commerciales normales et que les coûts d'administration n'en seront pas prohibitifs. En conséquence, nous réclamons instamment le retrait du projet de déduction de portée générale et l'adoption d'un plan qui reconnaîtrait toutes les dépenses légitimes des employés.

APPENDIX A

The Pipeline Construction Industry

Although the history of pipeline construction in Canada began in 1862, it was not until the 1947 Leduc oil discovery that its potential as a major industry became evident. Continued expansion of oil reserves by 1950 made feasible the construction of the first major transmission line by Interprovincial Pipe Line Company to connect Alberta with Ontario refinery markets. The Trans-Mountain line from Edmonton to Vancouver followed in 1952.

ANNEXE A

L'Industrie de la construction d'oléoducs

Même si l'histoire de la construction d'oléoducs au Canada date de 1862, ce n'est que lors de la découverte du pétrole de Leduc en 1947, que son potentiel d'industrie majeure est devenu évident. L'expansion continue des réserves pétrolières rendait praticable, en 1950, la construction par la Interprovincial Pipe Line Company de la première ligne importante de transmission reliant l'Alberta aux marchés des raffineries de l'Ontario. La ligne Trans-Mountain d'Edmonton à Vancouver suivait en 1952.

By 1956 proven western Canadian reserves of natural gas were sufficient to warrant construction of the Westcoast Transmission Company line in British Columbia and by 1957 justified the beginning of the Trans-Canada Pipelines' Alberta to Ontario system, supported by the extensive gathering grid of Alberta Gas Trunk.

During this embryo period of industry development in Canada, virtually all of the dozen or so contractors engaged in mainline construction were non-Canadian and as late as 1958, 97 per cent of the skilled craftsmen employed in this phase of business were American. So pronounced was the foreign influence during these years that the first Canadian industry labour agreements were negotiated in the U.S. and were to be found as addenda to U.S. agreements.

Coincidently, however, a number of Canadian pipeline construction companies were formed and, starting with their participation in the construction of the gathering systems supporting the larger transmission line projects, exerted a rapidly increasing influence and quickly assumed a major role in the industry. So much so that since about 1960, they and the Canadian companies which grew out of the initial American influx were performing nearly all such construction in Canada, often in terrain and conditions as difficult as any in the world, with a work force nearly 100 per cent Canadian. In latter years Canadian companies have completed foreign contracts in such varied areas as the U.S., South Africa, Britain, and the Bahamas.

A relatively new addition to the Canadian construction and transportation scenes, pipelining is a high risk, high speed, highly productive and highly competitive industry which has made, and, given a suitable economic environment, will continue to make, a substantial contribution to a growing and prosperous Canada.

En 1956 les réserves connues de gaz naturel dans l'Ouest canadien étaient suffisantes pour justifier la construction de la ligne de la West Coast Transmission Company en Colombie Britannique et en 1957 justifiait le début du réseau de la Trans-Canada Pipe Line de l'Alberta à l'Ontario, appuyé par le vaste réseau d'apport de l'Alberta Gas Trunk.

Durant cette période embryonnaire du développement de l'industrie au Canada la quasi-totalité des douze ou quelques entreprises engagées dans la construction des lignes principales étaient des non-canadiens et aussi tard qu'en 1958, 97 p. 100 des ouvriers spécialisés engagés dans cette phase de l'affaire étaient américains. L'influence étrangère durant ces années était tellement poussée, que les premières ententes ouvrières pour cette industrie canadienne furent négociées aux États-Unis et n'étaient que des addenda à des ententes américaines.

A cette époque, cependant, se formaient un certain nombre de sociétés canadiennes de construction d'oléoducs qui, commençant par participer à la construction des réseaux d'apport supportant les grandes lignes de transmissions, assumèrent rapidement une influence grandissante et jouèrent bientôt un rôle majeur dans l'industrie. A tel point que depuis 1960 environ, ces sociétés ainsi que celles qui découlèrent des premières sociétés américaines effectuaient à peu près toute la construction au Canada souvent sur des terrains et dans des conditions aussi difficiles que n'importe où ailleurs dans le monde avec une force ouvrière presqu'à 100 p. 100 canadienne. Ces dernières années des sociétés canadiennes ont rempli des contrats à l'étranger dans des régions aussi diverses que les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Angleterre et les Bahamas.

Une figure relativement nouvelle dans le monde de la construction et des transports au Canada, la construction d'oléoducs est une industrie de grande vitesse, comportant de grands risques, très productive et très compétitive. Cette industrie a apporté et, si le climat économique s'y prête, continuera d'apporter une contribution substantielle à un Canada prospère et grandissant.

APPENDIX B

The Pipe Line Contractors Association of Canada

The Pipe Line Contractors Association of Canada is an industry association incorporated under the Canada Corporations Act and was established in 1954 for the purpose of promoting the common interests of pipeline

ANNEXE B

La Pipe Line Contractors Association of Canada est une association industrielle incorporée selon la loi des sociétés et établie en 1954 afin de promouvoir les intérêts communs des constructeurs d'oléoducs travaillant au

contractors operating in Canada. The membership of the Association is comprised of both Regular and Associate Members.

Regular Members, of whom there are at present thirty, are contractors, with individual head offices ranging from Quebec through British Columbia, who have been admitted to membership only after having established a reputation of skill, integrity and responsibility. Collectively they have developed their resources to the point that they perform all of the large diameter work undertaken in Canada and, in addition, the majority of the smaller diameter pipeline construction undertaken.

Associate Members, of whom there are now sixty-three, are the major supply, manufacturing and transportation companies involved in servicing the construction of pipeline systems throughout Canada.

It is through the Association that the Regular Members conduct their collective bargaining with the employees engaged in the industry across the country, undertake the training and upgrading of industry employees, develop safety programs and standards, develop standard forms of contract conditions, and pursue such other common interests as may from time to time develop in order to stabilize and advance conditions in the industry.

CONCLUSION

Because of the limited time allotted to voice opinion on the tax reform proposals, the P.L.C.A.C. has dealt only with what it considers to be the more serious.

The P.L.C.A.C suggests that consideration be given to broadening the present tax system to incorporate suggested and required revisions to obtain income tax fairness and equality and so as not to risk economic and social disaster by implementing a totally new, untried and unproven system of taxation.

All of which is respectfully submitted,

PIPE LINE CONTRACTORS ASSOCIATION OF CANADA

William Gant
President

Canada. L'Association comprend des membres réguliers et des membres associés.

Les membres réguliers, actuellement au nombre de trente, sont des entrepreneurs ayant leur siège social du Québec à la Colombie Britannique qui ont été admis dans l'association seulement après avoir fait preuve d'une réputation d'habileté, d'honnêteté et de responsabilité. Ils ont developé collectivement leurs ressources au point qu'ils effectuent tous les travaux de grand diamètre entrepris au Canada en plus de la plus grande partie des travaux de plus petit diamètre.

Les membres associés, actuellement au nombre de soixante-trois, sont les principales compagnies de fourniture, de fabrication et de transport qui participent à la construction d'oléoducs à travers le pays.

C'est par le truchement de l'Association que les membres participent aux négociations collectives avec les employés travaillant dans l'industrie à travers le pays, voient à l'entraînement des employés, développement des contrats standardisés et veillent à leurs intérêts communs afin de stabiliser et d'améliorer les conditions dans l'industrie.

CONCLUSION

Le temps alloué, pour exprimer son opinion sur la réforme fiscale, étant limité, la P.L.C.A.C. n'a traité que des points qu'elle considère les plus sérieux.

La P.L.C.A.C. suggère qu'on étudie la possibilité d'élargir le système fiscal actuel afin d'y incorporer les révisions suggérées et nécessaires afin d'obtenir l'équité et l'égalité fiscales et d'éviter le risque d'un désastre économique et social en instaurant un système fiscal entièrement nouveau qui n'a pas été mis à l'essai et qui n'a pas fait ses preuves.

Soumis respectueusement,

La Pipe Line Contractors Association of Canada

Par le président
William Gant

Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970
Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

BINDING SECT. JUL 1 9 1972